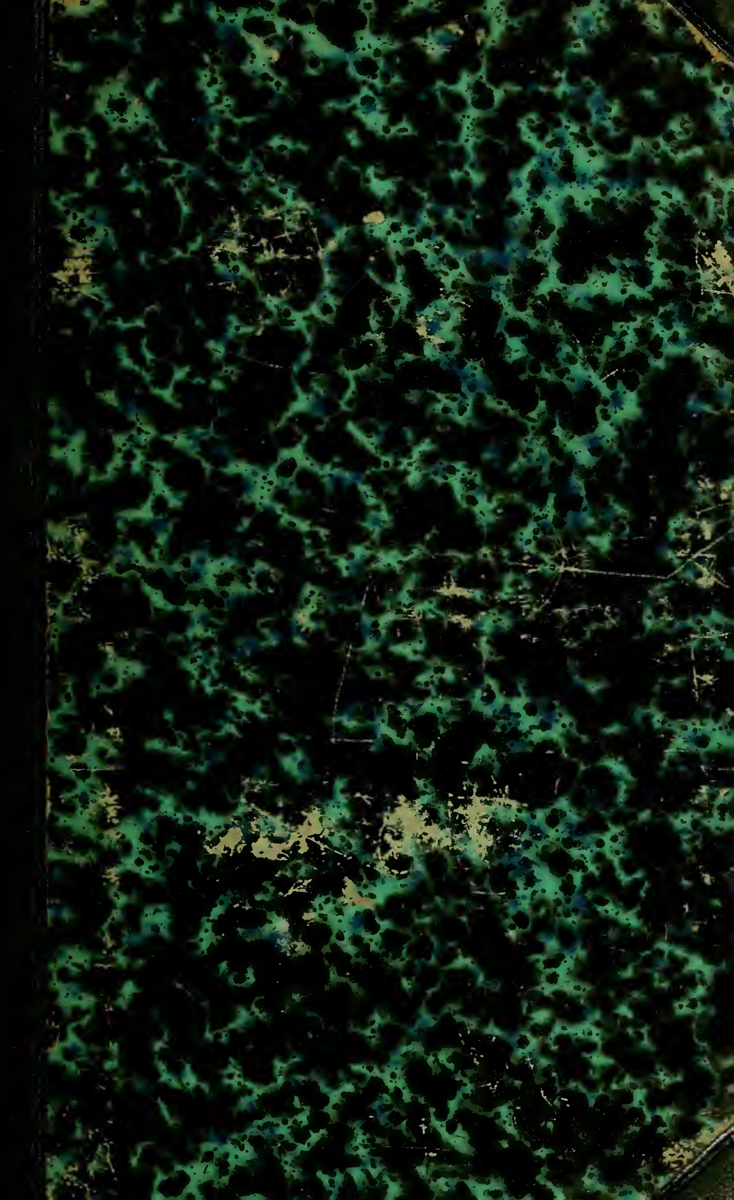
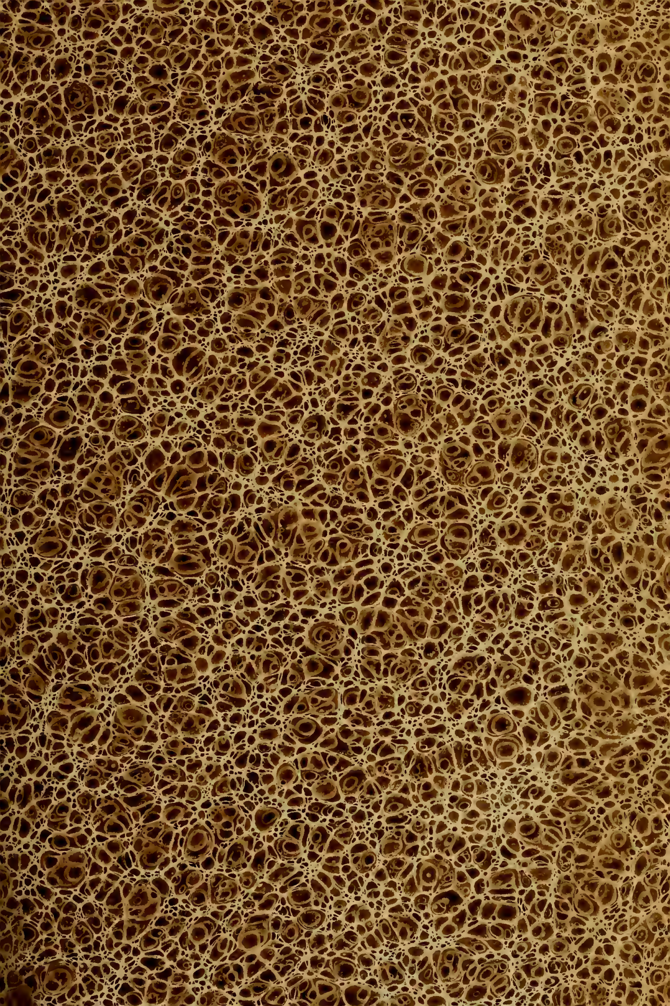



LIBRARY OF
Dr Z P Metcalf
1885_1956



DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

SCIENCES NATURELLES.

TOME DEUXIÈME.

C

LES TROIS RÈGNES DE LA NATURE.

DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

SCIENCES NATURELLES,

PRÉSENTANT LA DÉFINITION, L'ANALYSE ET L'HISTOIRE

DE

TOUS LES ÊTRES QUI COMPOSENT LES TROIS RÈGNES,

Leur application générale aux Arts, à l'Agriculture, à la Médecine, à l'Économie Domestique, etc.;

RÉSUMANT

LES TRAVAUX DE BUFFON, DAUBENTON, LACÉPÈDE, CUVIER, DE JUSSIEU, ETC., ETC.

AUGMENTÉ

DES NOMBREUSES DÉCOUVERTES ACQUISES DEPUIS LA PUBLICATION DE CES OUVRAGES.

Par M. Drapiez.

TOME DEUXIÈME.

C



BRUXELLES.

MELINE, CANS ET Ce, LIBRAIRES-ÉDITEURS.

LIVOURNE. MÊME MAISON | LEIPZIG. J. P. MELINE.

1853

DICTIONNAIRE CLASSIQUE

DES

SCIENCES NATURELLES.

C

CA, CAI. MAM. S. vulg. de Sapajou Saï.

CAA. BOT. Ce mot, qui signifie Herbe en brasilien, entre dans la composition de plusieurs noms de plantes. Ainsi l'on nomme :

CAA-APIA, le *Dorstenia brasiliensis*.

CAA-ATAYA, une esp. du G. Gratiole, qui paraît avoir échappé à l'observation des botanistes qui ont récemment exploré, avec tant de succès, diverses contrées de l'immense empire du Brésil. Pison dit que ses feuilles sont opposées et dentées, et il les compare à celles du *Veronica chamœdrys*. De l'aisselle de ses feuilles, dit-il, sort une fleur blanche, en casque, à laquelle succède une capsule de la taille d'une graine d'avoine, remplie de petites semences noires et arrondies. La pl. est inodore et très-amère. Les Brésiliens l'employent comme un excellent purgatif; mais il paraît qu'il est d'une si grande énergie que son administration inconsidérée peut avoir de funestes résultats.

CAA-CAMA, CAA-CUA et YQUIETANA, une pl. qui, dans les premières années du dernier siècle, mérita, selon Du Petit-Thouars, l'attention de l'Académie. « Elle avait été envoyée, dit ce savant, par un chirurgien français, établi en Espagne. » Une des propriétés qu'on lui attribuait était que, mêlée par moitié au Séné, elle lui ôtait son goût insupportable sans nuire à ses propriétés purgatives. Le fait fut vérifié. Des graines, qui se trouvaient parmi les feuilles qu'on avait envoyées, germèrent et produisirent en Europe une pl. que Marchant reconnut être, sinon la Scrophulaire aquatique, au moins une esp. très-voisine. On s'assura que ce dernier Végétal, très-commun en Europe, produisait sur le Séné le même effet que le Caa-Cua. Marchant fit de cette précieuse observation le sujet d'un mémoire inséré dans la collection de l'Académie pour 1701. « L'exposition de ces faits, ajoute très-judicieusement le savant que nous avons cité, conduisit le botaniste français à des réflexions très-sages sur l'engouement avec lequel on recherche les drogues des pays lointains, tandis qu'on néglige celles que nous foulons aux pieds, et dont l'usage serait beaucoup plus sûr. » Il est singulier qu'après ces réflexions, la Scrophulaire aquatique soit resté négligée dans un cas où son usage peut être si utile.

CAA-CHIRA, deux pl. dont l'une est un *Indigofera* et l'autre un *Oldenlandia*, propres à la teinture.

CAA-CICA et CAA-TIA, une esp. d'Euphorbe qui paraît être l'*Euphorbia capitata*, Lamk.

CAA-CO, la Mimeuse Sensitive.

CAA-OPIA, le Millepertuis de la Guiane.

CAA-PEBA, l'Aristoloche anguicide.

CAA-POMANGA, la Dentelaire grimpante.

CAA-PONGA, le *Gomphrœna vermicularis*.

CAA-ROBA, le Caroubier.

CAAIGOUARA ET CAAIGOARA. MAM. S. de Cochon Pécari.

CAAIGOUARÉ ET CAGOUARÉ. MAM. S. de Fourmilier Tamandua.

CAAIGOUAZOU. MAM. S. de Tatou géant.

CAAMA. MAM. Esp. du G. Antilope.

CAAPS. BOT. S. d'*Hebenstreitia dentata*.

CABALLAIRE. *Caballaria*. BOT. G. institué dans le *Flora peruviana*, pour l'arbuste nommé *Manglillo* au Pérou et au Chili, adopté par Jussieu, sous le nom de *Manglilla*. Lamarck, Brown et Willdenow l'ont successivement donné aux Sideroxyles, aux Caimitiers, aux Bumélies et aux Myrsines auxquels il n'appartient peut-être pas davantage.

CABALLATION. BOT. S. de Cynoglosse.

CABARE. OIS. S. de Chouette Caboure.

CABARET. OIS. S. de Gros-Bec Sizerin.

CABARET. BOT. *V*. ASARET.

CABARET DE MURAILLE. BOT. S. de *Cynoglossum omphalodes*.

CABASSE. BOT. N. vulg. du fruit du *Theobroma Cacao*.

CABASSON. POIS. Gessner présente, sous ce nom, la figure et la description d'une esp. de Corrégone, que l'auteur dit avoir beaucoup de rapport avec le Lavaret. Il pense que le nom de Lavarone qu'on lui donne vulg. à Rome, est dérivé d'une pl. dont ce poisson se nourrit. (Gessn., hist. animal., lib. IV, p. 73.)

CABASSOU. MAM. *V*. KABASSOU.

CABASSUDO. BOT. S. vulg. de *Calcitrapa*.

CABASUC. POIS. S. d'Athérine de Boyer.

CABASUDA. POIS. S. d'Athérine Joil.

CABBAGE. BOT. S. vulg. de Chou-Pommé.

CABCABUM. BOT. S. d'*Acrostichum speciosum*, W.

CABEÇOTE. OIS. S. de Pie-Grièche de l'île de Luçon, *Lanius Lucionensis*, Lath.

CABEDO. POIS. S. vulg. de *Cyprinus Bulatmai*.

CABELIAU OU CABILLAUD. POIS. S. de Gade Morue.

CABÈRE. *Cabera*. INS. Lépidotères nocturnes. G. de la fam. des Phalénites, établi par Treittschke, qui lui donne pour caractères : antennes pectinées dans les mâles, simples dans les femelles; bord terminal des ailes simple et entier; corselet étroit et écailleux; les quatre ailes traversées par des raies dont le nombre varie de deux à quatre; palpes dépassant très-peu le chaperon; trompe allongée. L'auteur avait placé dans ce G. treize esp., mais Duponchel a reconnu que trois seulement offraient tous les caractères requis pour en faire partie; les autres ont été disséminées dans les G. voisins; mais en revanche il y en a introduit deux nouvelles. Toutes ces esp. habitent les forêts humides du centre de l'Europe.

CABÉRÉE. *Caberea*. POLYP. G. des Cellulifères, de l'ordre des Cellariées dans la division des Polypiers flexibles; il est frondescent, cylindrique ou peu comprimé; les cellules sont disposées sur une seule face; l'opposée est sillonnée, et le sillon longitudinal est droit et pinné. Lamouroux a établi ce G. sur deux esp. qui diffèrent des Cellaires, ainsi que des Crisies, par la situation des cellules; des Candas, par le facies et par les fibres qui réunissent tous les rameaux de ces dernières et qui manquent aux Cabérées; enfin des Acamarchis, par l'absence des vésicules et des autres caractères qui les distinguent de tous les autres genres. Les Cabérées offrent des formes très-variables : les unes sont dichotomes, les autres pinnées; ce peu d'analogie dans le port aurait décidé Lamouroux à en faire deux G. distincts, sans la forme des cellules qui est absolument la même, et sans la présence des sillons qu'elles produisent sur la face opposée à leur ouverture, caractère distinctif de ce G., qui ne permet pas, dans une division systématique, de séparer les êtres sur lesquels on peut l'observer. Dans la Cabérée dichotome, il existe une apparence d'articulation dans les rameaux, lesquels sont légèrement cunéiformes entre chaque dichotomie; ce caractère se retrouve dans la Cabérée pinnée, mais bien moins sensiblement. La substance de ces Polypiers est plus calcaire que membraneuse; leur couleur est le jaune fauve plus ou moins brillant; leur grandeur varie de quatre à six décimètres; ils ne sont jamais parasites sur les plantes marines; c'est par des fibres nombreuses et non par un empâtement qu'ils se fixent sur les rochers ou sur les Polypiers solides de l'Australasie.

C. PINNÉE. *C. pinnata*, Lamx., Pol., p. 130, nº 239. — Polypier à tige pinnée et cylindrique, à rameaux garnis de pinnules, couverts de cellules annelées, ordinairement au nombre de deux, et placées sur la même face. Nouvelle-Hollande.

C. DICHOTOME. *C. dichotoma*, Lamx., Pol., p. 5, tab. 64, fig. 17-18. — Cette esp. diffère de la première par sa forme générale; elle est dichotome, à rameaux comprimés, couverts antérieurement d'une grande quantité de petites cellules et de poils nombreux assez longs et redressés. Nouvelle-Hollande.

CABESTAN (le). MOLL. N. vulg. du *Purpura Trochlea*, Lamk. *V.* BUCCIN. Le FAUX CABESTAN est le *Murex Dolarium*, L.

CABEZON. OIS. Vieillot a établi, sous ce nom, un G. composé du *Tamatia* de Buffon et de quelques esp. de notre G. Barbu. Cuvier et Temminck ont formé un G. à peu près semblable, mais dans lequel ils n'ont fait entrer que peu de Cabezons; ils lui ont donné le nom qu'avait consacré Buffon. *V.* TAMATIA.

CABIAI. *Hydrochœrus*. MAM. G. de Rongeurs à clavicules rudimentaires, caractérisé par quatre doigts devant, trois derrière, tous demi-palmés et armés d'ongles larges, surtout aux pieds postérieurs où l'ongle du milieu est plus grand et plus prolongé; par quatre molaires, partout formées, comme dans les Lièvres, de plusieurs tubes verticaux d'émail, aplatis d'avant en arrière et joints ensemble par un ciment; par les treize tubes, aplatis en lames, de la dent postérieure, dont la longueur surpasse celle des trois autres ensemble; par l'aplatissement régulier des tubes de cette quatrième dent, dont chacun ne dessine latéralement qu'un seul prisme triangulaire, tandis qu'aux dents antérieures, chaque tube, en se plissant, forme deux ou trois prismes sur le bord externe dans les supérieures, et sur l'interne dans les inférieures. Les molaires postérieures du Cabiai ne diffèrent donc de celles de l'Éléphant que par le débordement des prismes d'émail sur le ciment qui les enveloppe complétement dans ce dernier.

Les Cabiais sont séparés des Cobayes auxquels on les avait réunis, par l'aplatissement en lame transversale, et le nombre des tubes de la molaire postérieure, laquelle, dans les Cobayes, est, comme les autres, formée de deux lames, l'une simple, l'autre fourchue d'un côté; par l'état rudimentaire du péroné du Cabiai; enfin par six mamelles, dont deux sur la poitrine. Il y a treize paires de côtes et six vertèbres lombaires dans le Cabiai comme dans le Cobaye. Dans la femelle, l'anus et la vulve s'ouvrent dans une fente unique, au fond de laquelle on voit quatre trous égaux : celui de la vulve en avant, l'anus en arrière, et deux autres latéraux qui pénètrent dans des poches de neuf lignes de long sur cinq de diamètre, contenant une matière jaunâtre d'odeur fétide, et dont le fond tient à une glande sécrétoire; le gland du clytoris a la figure d'un trèfle, et, d'après Daubenton, il est large de six lignes. On n'en connait qu'une seule esp.; le Cabiai éléphantipode de Desmarest, nouveau Dict. d'Hist. nat., n'étant qu'un jeune Tapir dont l'empailleur avait déformé la trompe.

Le CABIAI. *Cabia Capybara*, L., Buff., t. 12, pl. 49. Répandu sur les bords de toutes les rivières et de tous les lacs, depuis la Plata jusqu'aux affluents septentrionaux de l'Orénoque, on ne l'a pas encore trouvé hors de l'Amérique méridionale. Son nom Guaranys et Capiygoua veut dire habitant des *pajonals* voisins de l'eau. Effectivement, cet Animal ne s'en éloigne jamais de plus de cent pas. D'Azzara dit qu'il ne vit que de végétaux; Humboldt, qu'il mange aussi du poisson;

c'est pourquoi, sans doute, les missionnaires de l'Orénoque n'empêchent pas de le manger en carême à titre de maigre. C'est un excellent gibier; les Indiens de la province de Caracas l'appellent Chiguère, et en font des jambons. Les Cabiais vivent en petites troupes; la peur seule les fait crier; ce cri est articulé *a. pé.;* ils se jettent alors à la nage en ne montrant que le bout du museau; si le Cabiai est blessé ou si le danger redouble, il plonge pendant huit à dix minutes, et ne reparaît que fort loin. Il ne terre pas, marche plus la nuit que le jour, reste assis la plupart du temps. Humboldt en a vu des troupes rester tranquillement dans cette posture, pendant qu'un grand Crocodile passait au milieu d'eux. Cette sécurité, dit-il, leur vient de l'expérience que le Crocodile n'attaque pas hors de l'eau. Chaque femelle a un domicile fixe près duquel on trouve des tas d'excréments moulés en pelote allongée. Le Cabiai est le plus grand des Rongeurs; il a trois pieds de long et un et demi de haut, le corps gros et ramassé; la lèvre supérieure échancrée, laisse voir, même quand la bouche est fermée, les incisives d'en haut qui, comme les inférieures, sont verticalement sillonnées sur leur face antérieure; les yeux sont noirs et grands; le nez, les oreilles et les jambes, presque nus, sont d'une couleur cendrée noirâtre; tout le poil du dessus du cou est d'un brun foncé, noirâtre à son origine, et roux à sa pointe; il est plus clair sous le ventre; il est d'un fauve tendre dans le jeune âge pendant lequel l'animal s'apprivoise aisément. On ignore le temps de la gestation et de l'allaitement; la femelle met bas de quatre à huit petits. Le port de cet Animal n'a pas été bien rendu dans les figures; en marchant, il appuie sur le sol tout le pied de derrière, ce qui lui donne l'air de ramper. Quoiqu'il n'ait pas de queue apparente, il a sept vertèbres coccigiennes dont deux sont même engagées dans la peau. Il est inutile de dire qu'il ne subsiste au cœur aucun vestige du trou de botal. C'est néanmoins par la persistance de ce trou que Buffon et des médecins physiologistes qui négligent l'anatomie, expliquaient la faculté de plonger longtemps, dont jouissent plusieurs Mammifères.

CABION. BOT. *V.* CASSAVE.

CABIONNARA. MAM. L'un des S. de Cabiai.

CABOCHE. OIS. S. vulg. de Chouette Chevêche.

CABOCHON. *Capulus.* MOLL. G. établi par Montfort aux dépens des Patelles de Linné, et dont le type est le *Patella ungarica,* vulg. Bonnet de Dragon. Lamarck, en adoptant ce G., a changé le nom latin en celui de *Pileopsis.* Defrance a, depuis lors, montré que plusieurs Cabochons fossiles avaient vécu sur un support testacé, et a fait de ceux-ci un nouveau G. sous le nom d'Hipponice, *Hipponix.* Mais comme il est à présumer que les Cabochons vivants ont aussi la même organisation, bien que nous conservions ce G. sous le nom de Cabochon, comme ayant l'antériorité, nous renvoyons au mot HIPPONICE pour le traiter complétement.

CABOMBA. *Cabomba.* BOT. Ce G., décrit par Aublet dans ses plantes de la Guiane, et dont Schreber a, on ne sait trop pourquoi, changé le nom en celui de *Nectris,* est encore aujourd'hui en litige chez les botanistes, pour savoir la place qu'il doit occuper dans la série des ordres naturels. Pour tâcher de jeter quelque jour sur cette question, nous allons décrire, avec quelques détails, l'organisation de ses différentes parties. Le *Cabomba aquatica*, Aublet (Guiane, 1, p. 321, t. 124), est une pl. herbacée, vivace, qui croît dans les eaux courantes, à la Guiane, et que Michaux a retrouvée en Caroline et en Géorgie. Ses tiges sont grêles, très-longues et fistuleuses; elles portent deux sortes de feuilles; les unes submergées sont opposées, découpées en un très-grand nombre de lobes linéaires, de manière à offrir une ressemblance parfaite avec celles de la Renoncule aquatique; les autres, étendues à la surface de l'eau, sont alternes, portées sur de longs pétioles qui s'insèrent au centre de leur face inférieure; elles sont ovales, elliptiques, à bords entiers. Les fleurs sont pédonculées, solitaires à l'aisselle des feuilles émergées. Leur pédoncule, qui est grêle et un peu pubescent, élève la fleur au-dessus de la surface de l'eau, et se recourbe, après la fécondation, pour mûrir le fruit sous l'eau. Chaque fleur présente un calice à six divisions très-profondes, étalées et disposées sur deux rangées : trois extérieures membraneuses, jaunâtres, obtuses; trois intérieures, un peu plus longues, offrant à leur base un rétrécissement subit, plus minces et comme pétaloïdes, également très-obtuses. Les étamines sont au nombre de six, insérées tout à fait à la base des divisions du calice. Les pistils sont au nombre de deux, on en rencontre rarement trois; ils sont dressés au centre de la fleur, finement pulvérulents, allongés; ils se terminent en une pointe styloïde à leur sommet, et portent un stigmate simple et capitulé. Coupé longitudinalement, l'ovaire est uniloculaire et contient deux ovules renversés, dont l'un est attaché au sommet de la loge, et l'autre au milieu de la suture qui règne sur la face interne. Le fruit se compose d'un péricarpe mince, dont la paroi interne s'est soudée avec chacune des deux graines, lorsqu'elles ont été fécondées, ou avec une seule, lorsque l'une d'elles a avorté. Dans le premier cas, le péricarpe semble biloculaire, et chaque loge, ayant sa paroi interne endurcie, forme une sorte de petite noix qui environne la graine, sans toutefois y adhérer. Celle-ci est ovoïde, recouverte d'un épisperme ou tégument propre, mince et membraneux. L'amande se compose d'un endosperme charnu, blanc, très gros, dont le sommet est creusé d'une petite excavation dans laquelle est placé l'embryon. Celui-ci est très-petit, en forme de clou; c'est-à-dire qu'il est discoïde dans sa partie supérieure qui forme la radicule, et en cône renversé dans sa partie inférieure ou cotylédonaire, qui est tout à fait simple et indivise. Si l'on fend le corps cotylédonaire en deux, on trouve dans son intérieur un petit mamelon conique qui constitue la gemmule.

Ceux qui étudieront avec soin cette organisation, qui la compareront avec celle des autres Végétaux, y reconnaîtront comme nous, l'organisation commune aux pl. monocotylédonées, et devront partager l'opinion de Jussieu et de Richard père qui plaçaient le genre *Cabomba* parmi les familles de plantes monocotylédonées. En effet la structure de l'embryon est tellement simple qu'il suffit de l'inspection la plus légère pour y reconnaître tous les caractères des embryons à

un seul cotylédon. La structure externe de la fleur est absolument la même que celle d'un *Alisma* ou mieux encore du *Butomus*. Mais l'ovaire est constamment disperme; la présence d'un endosperme très-volumineux distingue suffisamment le *Cabomba*. Quant à la structure du fruit et surtout de l'embryon, il existe une grande analogie entre le G. qui nous occupe et la fam. des Saururées; mais l'absence de calice, les graines constamment dressées sont des caractères qui facilitent la distinction de ces dernières. Tous ces caractères paraissent indiquer évidemment une pl. monocotylédone, distincte par des points assez importants pour mériter de former un ordre nouveau, sous le nom de Cabombées, ainsi que Richard père l'a proposé dans son Analyse du fruit. Outre le G. *Cabomba*, cette fam. nouvelle comprendrait également le G. *Hydropeltis*, qu'il est impossible d'éloigner du précédent. De Candolle ne partage pas cette opinion; il range les Calombées qu'il nomme Hydropeltidées parmi les Végétaux dicotylédons, et en fait simplement une section de sa fam. des Podophyllées. Nous nous efforcerons de réfuter cette opinion, lorsque nous aurons tracé les caractères généraux de la nouvelle famille des Cabombées.

CABOMBÉES. *Cabombeæ*. Dans son Analyse du fruit, Richard père a proposé d'établir, sous le nom de Cabombées, une fam. nouvelle parmi les Monocotylédonées, qui se composerait des G. *Cabomba* et *Hydropeltis*. Voici les caractères que l'on peut donner de cette fam. : calice à six divisions profondes, disposées sur deux rangs et persistant : les trois divisions internes un peu plus grandes, colorées et pétaloïdes, les trois externes plus courtes; étamines variant de six à trente-six, avec leurs filets libres, subulés, insérés à la base du calice ou sous les ovaires; anthères terminales et biloculaires. Le nombre des pistils varie de deux à dix-huit; ils sont dressés, allongés, rapprochés les uns contre les autres, au centre de la fleur. Leur ovaire est constamment à une seule loge qui contient deux ovules renversés, dont l'un est attaché au sommet ou près du sommet de la loge, et l'autre au milieu de sa hauteur; la partie supérieure de l'ovaire se termine par un prolongement filiforme ou style un peu recourbé en dehors, et qui est surmonté par un stigmate capitulé. Le fruit est indéhiscent; tantôt il contient deux graines, tantôt il n'en renferme qu'une par l'avortement de la seconde. La paroi du péricarpe s'applique immédiatement sur la surface externe de chaque graine, et forme une lame assez dure, qui constitue une sorte de petit noyau. Chaque graine contient sous son tégument propre ou épisperme, qui est mince et membraneux, une amande blanche composée d'un gros endosperme charnu ou farineux, au sommet duquel est creusée une petite fossette, où l'embryon est placé. Celui-ci est fort petit, relativement à la masse de l'amande, et se trouve appliqué sur l'endosperme; il offre une forme discoïde, c'est-à-dire qu'il est un peu plane et allongé en clou. Son extrémité radiculaire est tournée en dehors et supérieure; son extrémité cotylédonaire est simple, indivise, et enfoncée dans la petite fossette. Fendu longitudinalement, il offre dans son intérieur une petite gemmule conique ou très-obtuse. Les pl. qui constituent les deux G. dont cette fam. se compose, sont herbacées, vivaces et se plaisent dans les eaux douces de l'Amérique. Leurs feuilles, qui varient beaucoup, suivant qu'elles sont submergées ou étalées à la surface de l'eau, sont opposées dans le premier cas et découpées en lobes presque capillaires; alternes dans le second cas, entières et peltées. Les fleurs sont solitaires et portées sur des pédoncules assez longs, qui naissent à l'aisselle des feuilles supérieures. La fam. des Cabombées appartient évidemment au groupe des Monocotylédonées. Elle doit être placée près de la nouvelle fam. des Saururées, dans laquelle viennent se ranger, avec le *Saururus*, les G. *Aponogeton* et *Hydrogeton*. Dans ces deux fam. en effet, on observe la même forme et la même organisation dans l'ovaire, le fruit et l'embryon. Mais dans les Saururées, les fleurs sont nues et sans calice; les graines sont dressées, tandis que les fleurs ont un périanthe simple, et les graines sont pendantes dans les Cabombées. On observe encore une affinité assez grande entre notre fam., les Alismacées et les Butomées; mais l'absence de l'endosperme et la forme de l'embryon distingue bien ces deux derniers ordres.

Nous avons déjà dit que De Candolle plaçait les Cabombées parmi les Dicotylédonées, et qu'il n'en formait qu'une section de ses Podophyllées. Mais nous pensons que cet illustre botaniste s'est laissé entraîner par des ressemblances extérieures plutôt que par la comparaison exacte des différents organes de ces pl. En effet, dans les Podophyllées, l'embryon est certainement à deux cotylédons; les fruits renferment un grand nombre de graines attachées à un trophosperme longitudinal, qui est charnu et qui les recouvre en grande partie. Aussi pensons-nous que la nouvelle fam. des Cabombées doit être placée à côté des Saururées dont elle se rapproche par l'organisation de sa graine, et des Alismacées et des Butomées dont elle offre les caractères dans la forme et la disposition de ses fleurs.

CABOR, CABORGNE. pois. N. vulg. du *Cottus Gobio*, L. *V*. Cotte Chabot.

CABOSSE. bot. N. vulg. du fruit du Cacaoyer.

CABOT et CABOTE. pois. S. de *Gobius Schlosseri* et de *Trigla Hirundo*. On appelle aussi Cabot le *Mugil Cephalus*. *V*. Gobie, Trigle et Muge.

CABOTZ. intest. S. de Tænia.

CABOUIL. bot. S. d'*Agave americana*.

CABOURÉE. ois. Espèce du G. Chouette. *V*. C. féroce.

CABRALÉE. *Cabralea*. bot. G. de la fam. des Méliacées, institué par De Jussieu, dans son travail monographique sur cette famille. Il lui donne pour caractères : calice court, à cinq divisions, garni de folioles imbriquées en quinconce; cinq pétales libres, réfléchis à partir du milieu de leur longueur; dix étamines dont les filaments sont soudés en un tube cylindrique, glabre, terminé par dix crénelures bifides, formant l'orifice sur lequel sont insérées dix anthères incluses, alternant avec les crénelures, dressées, étroites et un peu arquées; le tube qui enveloppe l'ovaire est impressionné de cinq côtes, avec un semblable nombre de crénelures; le style est filiforme, glabre; le stigmate en

tête discoïdale; l'ovaire offre deux loges renfermant chacune deux ovules superposés. Le G. *Polytricha,* qui paraît être le type du G. nouveau, forme un arbuste à rameaux contournés, à feuilles composées de huit folioles disposées par paires, obliquement lancéolées et terminées brusquement par une pointe, scabres en dessus, un peu pubescentes en dessous. Les G. *Affinis, Oligothrica* et *Glaberrima,* sont les autres esp. connues; toutes ont le Brésil pour patrie.

CABRARAOU ou CABRARET. OIS. S. vulg. de Chat-Huant.

CABRE, CABRITÉ. MAM. S. vulg. de Chèvre.

CABRÈRE. *Cabrera.* BOT. G. de la fam. des Graminées, institué par Lagasca, pour une pl. apportée en 1822 de l'Amérique méridionale, et qui avait d'abord été placée par Willdenow dans son G. *Panicum.* On a trouvé ensuite que le G. nouveau n'offrait point de caractères assez distincts de ceux du G. *Digitaria,* et la plupart des botanistes y ont réuni la seule esp. connue de Cabrère sous le nom de *Digitaria aurea.*

CABRI. MAM. S. vulg. de Chevreau. *V.* CHÈVRE.

CABRIGGIA. POIS. S. de Trigle Grondin.

CABRILLA. POIS. Synon. de *Lutjanus lunulatus. V.* LUTJAN.

CABRILLET. BOT. *V.* EHRETIE.

CABRITTA. BOT. S. de Cabrillet. *V.* EHRETIE.

CABROLLE. POIS. S. vulg. de Caranx glauque.

CABUGAO. BOT. Var. de l'Oranger Limon.

CABUJA. BOT. S. vulg. d'*Agave americana.*

CABURE. OIS. Marcgraft est le premier qui ait parlé de ce petit hibou du Brésil; Klein, en lui donnant la dénomination latine de *Ulula Brasiliensis,* a corrompu l'expression locale et a écrit *Cabare.* Il en est résulté, dans plusieurs ouvrages publiés depuis, un double emploi. On a supposé que le Cabare appartenait à la division des Chouettes proprement dites et le Cabare à celle des Chouettes-Hiboux. C'est une erreur, et pour la rectifier on a supprimé le nom brésilien Cabourée (et non Cabure dont il est ici question) donné par d'Azara au *Strix pumila,* Illig., et on l'a remplacé par celui de Féroce qui est vraiment un des caractères de l'oiseau. Quant à celui de Chouette-Hibou Cabure, restant appliqué au *Strix Brasiliensis,* il est préférable à la traduction littérale du nom spécifique latin qui peut également être revendiqué par une multitude d'esp. de Chouettes apportées récemment du Brésil.

CABUREIBA et CABUREICIBA. BOT. Arbre du Brésil, qui produit un suc balsamique, supposé le même que le ménisperme d'où provient le Baume du Pérou.

CABUS. BOT. Var. de Chou.

CABUSSET. OIS. S. de Grèbe Castagneux.

CACABUS. BOT. S. vulg. de Belladone.

CACACOLIN. OIS. S. de Perdrix Cacolin.

CAÇADORA. REPT. S. vulg. de *Boa Aboma.*

CACAHAO ou CACAJAO. MAM. S. vulg. de Sapajou Sakis.

CACAHUATE. BOT. N. vulg. de l'*Arachis hypogea.*

CACALACA. BOT. S. vulg. d'*Antirrhinum majus.*

CACALIANTHÈME. BOT. S. de *Cacalia Klenia,* L.

CACALIE. *Cacalia.* BOT. Ce G., établi par Linné, se rapporte à la fam. des Synanthérées, section des Corymbifères, et à la Syngénésie égale. On lui donne pour caractères : un involucre cylindrique, oblong, simple ou muni de petites écailles à sa base; tous ses fleurons tubuleux et hermaphrodites; le réceptacle nu, et ses akènes aigrettés de poils simples, etc. Il constitue un groupe d'esp. dont la dispersion est assez limitée pour chacune d'elles, mais le genre est répandu dans presque toutes les parties du monde. Quatre espèces seulement, *C. alpina, C. petasita, C. leucophylla,* et *C. Sarracenica,* habitent les Alpes d'Europe, où elles sont fort remarquables par la largeur de leurs feuilles et leurs nombreux capitules de fleurs. Elles ont un port très-différent de celui des Cacalies étrangères; celles-ci offrent elles-mêmes beaucoup de disparates sous ce rapport, ce qui nous fait regarder le G. *Cacalia* comme peu naturel. Il renferme des herbes et des arbrisseaux dont les feuilles ne sont jamais opposées comme dans les Eupatoires, avec lesquels nos Cacalies européennes ont de la ressemblance. L'absence de demi-fleurons les fait distinguer des Seneçons et des Cinéraires, et toutes leurs fleurs hermaphrodites les séparent des Tussilages. On cultive pour ornement, dans les jardins, une jolie espèce originaire de l'Inde, la Cacalie à feuilles de Laitron, *Cacalia sonchifolia,* Willd., dont les fleurs, quoique petites, produisent un bel effet, à cause de leur vive couleur de sang. Le *Cacalia Klenia,* qui a l'aspect d'un Euphorbe arborescent, cultivé dans nos serres. Cette pl. couvre les rochers arides des îles Canaries. Henri Cassini fait des *Cacalia alpina, C. leucophylla* et *C. albifrons,* un G. qu'il nomme *Adenostyles.* Le *Cacalia sagittata* est pour lui le type d'un G. nouveau qu'il nomme Émilie.

CACALOA et CORDUMENI. BOT. S. vulg. de Cardamome.

CACALOTE, CACALOTI ou CACALOTL. OIS. S. de Corbeau noir.

CACALOTOTL. OIS. Nom vulg. de l'Ani des Savannes.

CACANUM. BOT. S. de Cacalie.

CACAO. BOT. Fruit du Cacaoyer. On appelle à la Guiane Cacao sauvage le *Pachira aquatica* d'Aublet.

CACAO-WALKE. OIS. S. vulg. de Corbeau.

CACAOYER. *Theobroma.* BOT. Placé d'abord dans la fam. des Malvacées de Jussieu, ce G. fait aujourd'hui partie de la nouvelle fam. des Byttnériacées, et se reconnaît aux caractères suivants : les fleurs sont réunies par petits faisceaux qui naissent un peu au-dessus de chacune des feuilles. Leur calice est caduc, à cinq divisions très-profondes, étalées et souvent colorées. La corolle se compose de cinq pétales qui sont attachés à la base du tube staminifère ou androphore. Ils sont dressés, élargis et concaves dans leur tiers inférieur, minces et linéaires dans leur tiers moyen, élargis de nouveau et concaves dans leur partie supérieure par laquelle ils convergent tous trois vers le centre de la fleur. Les étamines sont monadelphes et forment un tube divisé dans ses deux tiers supérieurs, en dix lanières : cinq plus longues, privées d'anthères; cinq alternes, plus courtes, portant à leur sommet une anthère didyme et comme à quatre lobes, qui est reçue dans la partie supérieure et concave de chaque pétale. L'ovaire est ovoïde, tomenteux, à dix stries longitudinales; il

offre cinq loges, dans chacune desquelles on trouve huit ou dix ovules insérés vers leur angle interne; le style plus long que l'ovaire est partagé, à son sommet, en cinq divisions courtes, qui portent chacune un stigmate capitulé à leur sommet. Le fruit est une capsule ovoïde, terminée en pointe à son sommet; elle est longue de six à huit pouces, portée sur un pédoncule court; sa surface est mamelonée et à dix côtes longitudinales, séparées par autant de sillons; sa couleur est jaune ou d'un beau rouge écarlate, selon les variétés. Ses parois sont épaisses; à l'époque de la maturité, les cloisons ont disparu, et la capsule paraît uniloculaire. Les graines, de la grosseur d'une Fève ordinaire, sont environnées d'une partie charnue, que l'on a désignée sous le nom d'arille.

Les botanistes admettent aujourd'hui cinq esp. bien distinctes de *Theobroma : T. cacao,* à feuilles ovales-oblongues, alternes, très-entières, acuminées, lisses, longues de huit à dix pouces, larges de trois ou quatre; la base de leur pétiole qui est très-court, est accompagnée de deux stipules subulées. Le *T. bicolor,* Humb., a les feuilles obliquement cordato-oblongues, très-obtuses, très-entières et couvertes en dessous d'un très-fin duvet blanchâtre. Elles diffèrent de celles du *T. speciosum,* en ce que celles-ci sont également oblongues, acuminées et trinervurées à leur base. Le *T. ovatifolium* a les feuilles peltato-subcordées, ovales, obtuses, trinervurées à leur base et tomenteuses en dessous. Enfin on distingue le *T. guianense* à ses feuilles ovato-oblongues, acuminées et largement dentées. Toutes ces esp. sont propres à l'Amérique du Sud, où l'on s'attache particulièrement à la culture du T. cacao dont les graines sont depuis plus de deux siècles, un objet de commerce étendu sur tous les points civilisés du globe.

Le Cacaoyer cultivé est un arbre d'une grosseur médiocre, qui, dans les lieux où il se plaît, s'élève de vingt à vingt-cinq pieds; ces lieux sont les vallées chaudes et humides des Antilles, comme du continent Américain, des îles de France et de Mascareigne où il a été transporté. Il ne réussit point dans un sol argileux; il veut une terre qui ait du fond, plutôt forte que légère, alliée d'un tiers ou d'un quart de sable, fraîche et bien arrosée, sans cependant être noyée comme dans les Savannes. Il lui faut une exposition médiocrement aérée, car l'influence des vents ou d'une trop grande ardeur du soleil, lui est ordinairement nuisible. On sème ou l'on plante la Cacaoyère : le plant est préférable, il est moins exposé à être étouffé sous les mauvaises herbes, à être dévoré par les fourmis, les attes et autres myrmices. Pour mettre la graine en terre, on choisit un temps de pluie; on cueille des fruits mûrs et on en tire les semences pour les déposer aussitôt dans de petits trous préparés à l'avance, dans le champ, à cinq pouces les uns des autres, par rangées distantes de dix à douze pieds. Chaque trou reçoit donc une amande qu'on place le gros bout en bas, et on la recouvre d'un peu de terre. Elles ne lèvent pas toutes, et celles qui poussent trop drues, servent à regarnir les places vides ou à former d'autres plantations. Quand on se sert de plants, on les choisit de la grosseur du petit doigt et de deux pieds environ de hauteur, et on les arrange en quinconce à la distance de douze pieds. Le replantement se fait de suite, avec la précaution de ne laisser aucune racine dans une position qui l'oblige à se courber.

On arrête les jeunes arbres à une certaine hauteur, non-seulement pour avoir plus de facilité à cueillir les fruits, mais encore pour qu'ils soient moins tourmentés du vent. Ils fleurissent au bout de deux ans de semis, les fleurs se succèdent pendant toute l'année; le fruit est environ quatre mois à se former et à mûrir. Le signe de maturité se reconnaît lorsque le fond des sillons a entièrement changé de couleur et que le petit bouton d'en bas du fruit est la seule chose qui paraisse verte; on le cueille alors, on brise de suite les capsules pour dégager les amandes du mucilage qui les enveloppe; on met ces amandes dans des paniers que l'on recouvre soigneusement et on laisse ce que l'on appelle suer, pendant cinq jours, en les remuant soir et matin. Après cela on les fait sécher au soleil et on les met en barriques.

Dans leurs divers usages, les amandes de Cacao sont soumises à plusieurs modifications : c'est d'elles que l'on obtient une huile concrète, douce et sans odeur, connue sous le nom de Beurre de Cacao; c'est avec leur substance finement broyée, qu'on fabrique le Chocolat. Longtemps avant l'invention de cet aliment, les Mexicains employaient le Cacao délayé dans l'eau chaude, assaisonné avec des Épices et coloré par le Rocou, comme un breuvage qui leur paraissait agréable. Le Chocolat, que tout le monde sait aujourd'hui être fait avec le Cacao, le Sucre et divers Aromates, tels que la Vanille et la Cannelle, est d'autant meilleur qu'il a été réduit en pâte plus fine et plus homogène; il tire aussi ses différences de la diversité des qualités de Cacao, répandues dans le commerce, qualités qui paraissent dépendre du mode de culture, des soins qu'on prend à la dessiccation et au triage des grains, mais principalement de l'exposition et de la fécondité du sol, car c'est toujours la même espèce qui fournit le Cacao Caraque, le C. Berbiche, le C. des îles et le C. de Surinam. Le premier croît sur la côte de Caracas; il est plus onctueux et plus amer que les autres sortes, et notamment que le Cacao des îles; on le lui préfère en France et en Espagne, tandis que les peuples du Nord sont d'un goût opposé. Le Cacao des îles, qui se distingue en gros et petit, a l'écorce plus épaisse et l'amande plus comprimée; il nous vient des Antilles. On appelle Chocolat de Santé celui qui est préparé sans Aromates; cette pâte simple est pourtant plus difficile à digérer que celle faite avec addition de Canelle et de Vanille. Les propriétés analeptiques du Chocolat sont tellement connues et tellement en crédit, que nous nous croyons dispensés d'énumérer les raisons et les preuves en leur faveur; cependant on les a peut-être trop souvent exagérées, et nous ne craignons pas d'affirmer que le Chocolat nourrit à la manière des fécules amilacées, et que son action nutritive est seulement augmentée ou facilitée par l'huile fixe et le principe amer et légèrement odorant qu'il renferme.

Quant aux autres produits du Cacao, nous avons déjà mentionné le Beurre et l'Huile concrète. Celle-ci est blanche, un peu jaunâtre, d'une consistance analogue au suif de mouton (avec lequel on la falsifie sans qu'il

soit bien possible de constater la fraude), et d'une saveur douce, fraîche et agréable. Saponifiable par la soude, donnant, en brûlant, une grande clarté, elle pourrait être employée avec succès dans les arts économiques, si son prix trop élevé ne s'y opposait pas. La pharmacie seule en fait usage comme pommade, soit simple soit composée; c'est en effet la substance la plus adoucissante que l'on puisse employer contre les brûlures, les gerçures des mamelles, les hémorrhoïdes, etc. — Nous ne dirons qu'un mot de l'arille pulpeuse et sucrée contenue dans le fruit du Cacaoyer. Les habitants des colonies et surtout les Nègres la sucent avec délices pour étancher leur soif, et de cette manière ils détruisent une assez grande quantité de fruits.

CACAPALAM. BOT. Espèce de Concombre de la côte de Malabar.

CACAPUZZA. BOT. Syn. vulg. d'*Euphorbia Lathyris.*

CACARACARA. BOT. S. de Cabrillet. *V.* EHRETIE.

CACASPISTES. *Cacaspistes.* REPT. C'est, dans la Méthode de classification des Serpents, publiée par Ritgen, le nom d'une fam. d'Ophidiens, qui comprend les Serpents venimeux, à corps garni de plaques.

CACASTOL. OIS. S. d'Étourneau du Mexique.

CACATIN. BOT. Espèce du G. Mélastome, à laquelle Aublet a conservé le nom qu'on lui donne dans le pays.

CACATOÈS. *Cacatua.* OIS. G. de la première famille de l'ordre des Zygodactyles, dont la séparation du G. Perroquet a été, pendant longtemps, un sujet d'hésitation de la part des Ornithologistes. On paraît cependant adopter assez généralement la formation du G. nouveau sous les caractères suivants : tête et nuque ornées d'une huppe longue et touffue, que l'oiseau redresse à volonté; elle est composée de plumes bien étoffées; bec fort, très-recourbé, à arête élargie, à bords sinueux, renflé à son milieu, terminé en pointe crochue; à mandibule inférieure épaisse, carénée, un peu échancrée au bout; tarses assez forts, réticulés; ailes aussi longues que la queue qui est courte et carrée. Ces oiseaux sont originaires des Indes-Orientales et de l'Océanie; et sont quelquefois si multipliés dans certains cantons qu'il en résulte un grand dégât parmi les arbustes dont les bourgeons et la tendre écorce conviennent également à leur appétit assez vorace. Du reste ils sont susceptibles d'une facile éducation et parviennent même à retenir des phrases qu'ils articulent assez bien à travers les cris discordants dont ils les entremêlent, et dont leur nom latin est la rigoureuse expression. Leur reproduction s'opère de même que chez les perroquets.

C. DE BANKS. *V.* BANKSIEN AUSTRAL.

C. A BEC COULEUR DE CHAIR. *V.* C. JAUNE ET ROSE DES PHILIPPINES.

C. A BEC MINCE. *V.* C. NASIQUE.

C. BUSE. *V.* BANKSIEN AUSTRAL.

C. A CASQUE ROUGE. *V.* BANKSIEN A TÊTE ROUGE.

C. A CRÊTE BLANCHE. *V.* C. A HUPPE BLANCHE.

C. A CRÊTE JAUNE. *C. chrysolophus,* Less.; *C. galerita,* Vieil.; *Psit. galeritus,* Lath., Werner. Coll. de Perroquets, pl. 35. Plumage blanc, à l'exception de la huppe, des plumes auriculaires, et du dessous des rectrices, qui sont jaunes; la partie frontale de la huppe est blanche; elle enveloppe les plumes jaunes qui ne paraissent que lorsqu'elle s'ouvre sur deux rangs; dans le repos ces plumes se rejettent en arrière, et sont recouvertes par les plumes blanches; bec et pieds bruns. Taille, de la pointe du bec à l'extrémité de la queue, vingt pouces. Commun à la Nouvelle-Guinée.

C. A CRÊTE ROUGE. *V.* C. A HUPPE ROUGE.

GRAND C. A HUPPE JAUNE. *V.* C. A CRÊTE JAUNE.

C. A HUPPE BLANCHE. *C. Leucolophus,* Less.; *C. cristata,* Vieil.; *Psit. cristatus,* Gm. Buff. pl. enl. 263. Plumage blanc avec une large huppe de plumes lâches sur l'occiput; tectrices sabulaires et origine des rectrices d'un jaune de soufre. Bec et pieds noirs. Taille, seize pouces. Des Moluques.

C. A HUPPE JAUNE. *C. sulfurea,* Vieil.; *Psit. sulfureus,* Gm. Buff. pl. enlum. 14. Plumage blanc, à l'exception de la presque totalité de la huppe, des joues, de l'origine des rectrices et des tectrices subalaires qui sont jaunes. Bec et pieds noirâtres. Taille, onze pouces. Des Moluques.

C. A HUPPE ROUGE. *C. Erythrolophus,* Less.; *C. Rosacea,* Vieil.; *Psitt. moluccensis,* Gm. Buff. pl. enl. 498. Plumage d'un blanc légèrement rosé, avec les plumes du centre de la huppe d'un rouge vermillon; dessous des rectrices et tectrices subalaires d'un jaune de soufre. Bec et pieds d'un gris bleuâtre. Taille, seize pouces. Des Moluques.

C. JAUNE ET ROSE. *V.* C. DES PHILIPPINES.

C. JING-WOS. *V.* C. A CRÊTE JAUNE.

C. NASIQUE. *C. nasica, Psitt. tenuirostris,* Kuhl.; *Psitt. nasutus,* Temm., Ois. color., pl. 331. Plumage d'un blanc rose; base de la huppe rose, ainsi que les joues et le devant du cou qui est simplement teinté; front rouge; dedans des ailes et rectrices teintés de jaune. Bec jaune; tarses noirs. Taille, seize pouces. De l'Australasie.

PETIT C. A HUPPE JAUNE. *V.* C. A HUPPE JAUNE.

C. DES PHILIPPINES. *C. philippinarum, C. minor,* Briss.; *Psitt. philippinarum,* Gm. Buff. pl. enl. 191. Plumage blanc; huppe allongée, se repliant sur elle-même, mais non comprimée ni acuminée, d'un jaune clair à la base de ses plumes; scapulaires, barbes internes des rémiges, dessous des rectrices et lorum rougeâtres; crissum d'un rouge ponceau, barré de jaune; dessous des extrêmes rectrices caudales et miroir d'un jaune de soufre. Taille, dix pouces.

C. ROSALBIN. *C. Rosea,* Vieill. gal. 25. Temm., Ois. color., pl. 81. *Psitt. eos,* Kuhl. Parties supérieures d'un gris clair; huppe, tête, cou et part. infér. de couleur rose; bec jaunâtre; pieds gris. Taille, douze pouces. De l'Australasie.

C. ROSE. Werner, Coll. de Perroq. *V.* C. ROSALBIN.

C. DE TEMMINCK. *V.* BANKSIE DE TEMMINCK.

C. A TÊTE ROUGE. *V.* BANKSIE A TÊTE ROUGE.

CACATOUA, CAKATO, CAKATOU ou CATACOUA. OIS. S. de Cacatoès.

CACATREPOLA. BOT. S. de *Centaurea solsticialis.*

CACATUA. OIS. S. de Cacatoès.

CACATUNFULI. BOT. S. d'*Endacinus tinctorius;* Champignon mangeable.

CAÇAVI. BOT. *V.* CASSAVE.

CACAVIA. BOT. S. de *Celtis australis*, L. *V*. MICOCOULIER.

CACERAS. BOT. S. de *Cyperus esculentus*. *V*. SOUCHET.

CACHALON. MIN. *V*. CALCÉDOINE.

CACHALOT. *Physeter*. MAM. G. de Cétacés, caractérisé extérieurement par l'étroitesse et l'allongement de la mâchoire inférieure, dont les deux branches, transversalement comprimées, sont, dans leurs trois quarts antérieurs, juxtaposées l'une à l'autre au moyen d'une véritable symphise; par l'insertion sur cette mâchoire de dents coniques ou cylindriques, emboîtées dans des trous correspondants de la mâchoire supérieure qui manque de dents et de fanons; et par l'ouverture unique de ses évents sur le bord d'un énorme mufle à peu près cylindrique. Mais les Cachalots se distinguent encore plus des autres Cétacés par leur structure intérieure. Leur crâne, comprimé d'avant en arrière, est débordé en haut par les prolongements lamelleux des maxillaires dans le premier sens, et de l'occipital dans l'autre. Il en résulte que le frontal, qui, dans les autres Cétacés, déborde les autres os comme un bandeau, suivant l'expression de Cuvier, cesse d'être ici visible à l'extérieur. Ces prolongements lamelleux des maxillaires et de l'occipital, adossés l'un à l'autre au-dessus du crâne, prolongent réellement la face jusqu'à la nuque. La tête étant vue de profil, et reposant sur sa face inférieure, l'occipital s'élève, en un plan vertical, à une hauteur telle que la distance de son bord supérieur au trou occipital représente les trois cinquièmes de la hauteur totale du crâne. D'autre part, le bord externe du maxillaire, relevé progressivement en forme de coquille, depuis sa pointe jusqu'à l'intervalle des orbites, se redresse si brusquement en arrière de cette ligne, qu'il atteint jusqu'au niveau du bord supérieur de l'occipital sur la face antérieure duquel il se contourne intérieurement. Cette continuité des bords libres de l'occipital et des deux maxillaires décrit une courbe elliptique, tronquée en avant au moment de se fermer presque angulairement, et dont le plan est incliné dans cette dernière direction. Cette courbe dessine l'aire d'une vaste cale, dont la profondeur sur le squelette décroît d'arrière en avant, et qui atteint jusqu'à six pieds de hauteur, au-dessus de la voûte de la boîte cérébrale. Vue par en haut, cette cale a pour parois, dans toute sa longueur, qui est aussi celle de la tête, latéralement les maxillaires, et sur la ligne médiane les intermaxillaires, dont le droit, tournant et surmontant les os du nez ou plutôt leur place, se relève au-devant du frontal qu'il double en avant avec les maxillaires, et parvient même à s'adosser à la lame verticale de l'occipital dont il atteint le bord supérieur. La boite cérébrale est principalement formée par l'occipital en arrière, et l'ethmoïde en avant. Les frontaux, les pariétaux, les temporaux n'y contribuent que par des bords étroits, dans le sens vertical; aussi est-elle plus petite proportionnellement que dans les Baleines. Sur un crâne de dix-huit pieds et demi, figuré par Camper (pl. 17, Observ. anat. sur les Cétac.), la profondeur de cette boite n'avait que sept pouces; sa largeur douze, et sa hauteur neuf. L'on voit donc que la boite cérébrale n'a aucune communication avec la grande cale, sous l'extrémité postérieure de laquelle elle est située, et avec laquelle on l'avait confondue. Le canal osseux du nerf optique, pris de dehors en dedans sur le frontal, puis sur le maxillaire en haut, et le frontal en bas; puis encore sur le frontal en haut, et le sphénoïde en bas, est plus étroit et plus long que dans les Baleines; en outre il se relève en dehors. Ces deux dernières dispositions résultent de la projection en haut et en avant du frontal qui n'est, pour ainsi dire, représenté dans les Cachalots que par son apophyse orbitaire. Les canaux osseux des évents, verticaux et fort courts, sont déjetés à gauche, l'un devant l'autre, et de grandeur fort inégale; le gauche est le plus grand. Tout le crâne participe à cette distorsion qui paraît s'être faite sur l'axe de droite à gauche et de bas en haut. Aussi avons-nous fait remarquer plus haut, que l'intermaxillaire droit seulement double la paroi verticale du fond de la cale. L'intermaxillaire gauche se termine sur le bord antérieur de l'évent correspondant. Les apophyses zygomatiques sont ici fort grandes, plus écartées, plus reculées, et ensuite plus arquées en avant que dans les Baleines. Il en résulte une plus grande amplitude du pharynx, et la possibilité d'engloutir des proies plus volumineuses. Aussi Anderson rapporte qu'on a trouvé dans l'estomac de Cachalots, des carcasses et des poissons entiers de six à huit et dix pieds de longueur. La face inférieure du crâne, qu'au premier coup d'œil on est tenté de prendre pour la supérieure, représente une carène renversée. Les engrenures gencivales des dents de la mâchoire inférieure se projettent sur la ligne articulaire du bord du maxillaire aminci avec l'intermaxillaire. Il est donc évident qu'il ne peut y avoir d'alvéole, et par conséquent de dents à la mâchoire supérieure. Toute la cale épicrânienne, sur les bords osseux de laquelle s'insère une sorte de tente fibro-cartilagineuse qui en forme une longue cavité cylindrique, est remplie d'une matière adipocireuse, nommée *Sperma-céti*. Cette tente fibro-cartilagineuse, dont l'élasticité est telle, qu'elle est impénétrable au harpon, est recouverte par une membrane noire, où rampent de très-gros nerfs, d'après Colnet, et sur laquelle s'étend une couche de graisse sous-cutanée, d'un décimètre d'épaisseur. La grande cavité cylindrique est divisée en deux étages par une cloison membraneuse transversale, qui paraît tendue d'un bord à l'autre des maxillaires, et par conséquent redressée en arrière, où, d'après plusieurs indications, l'étage inférieur aurait toute la hauteur des parois osseuses. L'étage supérieur, appelé *klapmutz* ou bonnet par les Hollandais, contient l'adipocire le plus précieux, cloisonné dans des cellules à parois membraneuses, maillées comme un gros crêpe. Dans l'étage inférieur, les cellules de l'adipocire, distribuées comme celles d'une ruche, ont pour paroi une membrane semblable à celle du blanc de l'œuf. Les pêcheurs cités par Anderson disent qu'à mesure que l'on vide l'étage inférieur, il se remplit de nouveau par le reflux de l'adipocire venant de tout le corps où le distribuent les ramifications d'un long canal qui, à son embouchure dans cet étage, est gros comme la cuisse d'un homme. Cette communication, si elle existe, vu l'imperforation de la muraille occipito-maxillaire, dans toute

sa hauteur, ne peut avoir lieu que très-près de la peau, et le canal en question doit être alors à peu près sous-cutané. Il est inutile de dire, d'après la description du crâne, qu'il n'y a aucune communication entre la grande cale épicrânienne et le cerveau, et qu'il ne peut y en avoir non plus entre le canal en question et celui du rachis. C'est d'une extrémité à l'autre de cet immense solide d'adipocire, qu'un canal unique, selon quelques auteurs, et double suivant quelques autres, s'étend obliquement jusqu'au bord supérieur du mufle où il s'ouvre par un seul orifice déjeté à gauche de la ligne médiane. Ce canal est celui de l'évent. Le corps de l'ethmoïde est tout à fait imperforé; il n'y a donc pas de nerf olfactif, et partant d'odorat; il n'y a pas non plus de séparation par une lame transversale du canal de l'évent en deux étages, l'un pour l'air et l'autre pour l'eau, cette séparation n'étant relative qu'à l'existence de l'odorat. Le prolongement orbitaire du frontal étant redressé, au lieu d'être incliné comme dans les Baleines, donne à l'œil des Cachalots une situation bien plus élevée au-dessus de la fente de la bouche que dans les autres Cétacés; il est à égale distance à peu près de la nageoire, de la commissure des lèvres et du sommet de la tête. On n'a d'ailleurs aucun renseignement sur le degré de force de leur vue, que l'on peut toutefois présumer assez faible par la longueur et le petit calibre du canal optique. Suivant Camper (ouv. cité), les fosses temporales seraient plus longues dans les Cachalots que dans les Baleines. Les muscles élévateurs de la mâchoire gagneraient une énergie proportionnée à l'étendue de leur surface d'insertion et à la distance de cette insertion au centre du mouvement. Il est évident au contraire que la fosse temporale, ou, ce qui revient au même, les surfaces osseuses, où s'insèrent les temporaux maxillaires, sont moindres dans les Cachalots que dans les Baleines, réduction d'espace et de forces musculaires qui est en rapport avec la réduction du lévier à mouvoir, car la mâchoire est moins longue et dix fois moins large et plus légère que dans les Baleines. A la région cervicale il n'y a que l'atlas de libre; il n'y a pas de trou à son arc supérieur pour le passage de l'artère vertébrale, le bord postérieur en est seulement légèrement échancré; les six autres vertèbres cervicales sont soudées.

Le squelette du Muséum est monté avec quatorze côtes et cinquante-cinq vertèbres. Il y a des os en V, attribut des vertèbres caudales, depuis la trente-sixième jusqu'à la quarante-neuvième. Les dernières vertèbres, de forme à peu près cubique, servent d'axe à la première moitié de la longueur de la queue, mais n'envoient aucun rayon osseux pour en tendre les lobes. Anderson a trouvé ces lobes formés d'un épiderme ou surpeau doux au toucher comme du velours, et d'un derme moins épais que celui de la Baleine franche, mais rugueux et fort tendineux par sa face interne. Il dit que l'on a aussi extrait de l'adipocire de l'extrémité de ces lobes, circonstance qui confirmerait les ramifications du grand vaisseau dorsal par tout le corps. L'on ignore la structure des organes digestifs. Mais, d'après la loi des coexistences de formes, si bien établie par Cuvier, la présence des dents nécessite le raccourcissement du canal intestinal, et tout le mécanisme ainsi que les habitudes de la carnivorité.

L'Ambre gris paraît être le résidu d'une sécrétion morbide du Cachalot. On le trouve nageant par masses dans une sorte de bouillie de couleur orange foncée ou même rouge. Cette bouillie se trouve aussi, avons-nous dit, dans quelques baleines : d'ailleurs l'Ambre gris ne se trouve que rarement; l'on fait quelquefois deux et trois chargements sans en rencontrer. Les débris de mâchoires de Céphalopodes, que l'on trouve souvent dans ces masses, annoncent que ces Mollusques sont une des proies du Cachalot. Le capitaine Hammat, dans ses notes remises à Freycinet, sur la pêche des Cachalots, et dont Quoy nous a communiqué la substance, a constaté que le Cachalot de l'Archipel asiatique vit principalement de Sèches qui se trouvent sur des fonds de quatre-vingts à quatre-vingt-dix brasses, où les prennent aussi les pêcheurs baleiniers. Quoy, ayant trouvé sur les rivages de cet Archipel une multitude de coquilles vides et roulées de Nautiles, présume que leurs animaux servent aussi à la nourriture du Cachalot.

D'après Lacépède, l'œil du Cachalot s'ouvre au sommet d'une éminence assez saillante sur la tête, pour que le museau n'intercepte pas les rayons visuels vers les objets situés en avant du Cachalot, pourvu que ces objets soient un peu éloignés; et Colnet dit que l'animal poursuit sa proie sans être obligé d'incliner sa tête sur sa ligne de projection. Or, sur une espèce nouvelle que nous indiquerons plus bas, observée et pêchée aux Moluques par le capitaine Hammat, du vaisseau l'*Océan*, de Londres, la situation des yeux, au fond d'une dépression, ne permet qu'une direction latérale aux rayons visuels. Cette circonstance est un des caractères décisifs sur lesquels cette espèce sera établie comme nouvelle.

D'après Humboldt et Quoy, les Cachalots habitent de préférence la partie équatoriale du Grand-Océan. C'est aussi sous la même zone qu'on les trouve plus communément dans l'Océan Atlantique. Or, cette zone n'est fréquentée qu'accidentellement par quelques petites espèces de Baleines. Les grandes ne s'en approchent même pas. Les pêches des Américains et des Anglais, d'abord établies sur les côtes du Chili et du Bas-Pérou, n'étaient que peu productives. Depuis 1788, on en fait des chasses bien destructives, du golfe de Bagonna jusqu'au cap San-Lucar, et surtout aux îles Gallapagos, par cinq degrés sud. Cet archipel paraît être leur rendez-vous d'amour au printemps. Mais, en général, depuis le Pérou jusqu'au golfe de Californie, on les trouve sur une bande de quinze à vingt lieues de largeur. La mer est d'une très-grande profondeur sur ces côtes comme sur les côtes occidentales d'Afrique, où l'on en rencontre aussi beaucoup, tandis qu'au contraire il ne s'y trouve pas de Baleines. Ce n'est pas seulement à cause de la latitude que celles-ci s'en éloignent, c'est aussi parce qu'elles préfèrent les bas-fonds. Les pêcheries de Baleines sur les côtes de Rio-Janeiro et de Saint-Paul étaient assez abondantes, mais l'espèce que l'on y trouve, et qui est encore inédite, est l'une des plus petites, et paraît à peine supérieure au Museau-Pointu boréal. A partir du golfe de Californie, au nord, on ne trouve plus de Cachalots, mais des Baleines. Cependant,

à une latitude encore plus boréale, Van Couver en a rencontré des troupes par 36 et 37 degrés.

D'après la situation équatoriale des parages où sont établies les pêches de Cachalots, et l'indication des latitudes où les navigateurs en ont rencontré davantage, les Cachalots sont donc les Cétacés des mers intertropicales, comme les Baleines sont les Cétacés des mers extérieures aux tropiques.

Les Cachalots restent plus longtemps sous l'eau que les Baleines. Leurs jets d'eau, obliquement dirigés en avant, sont aussi plus fréquents et plus élevés. Ces jets d'eau ne répondent donc pas au temps de la respiration. puisque la fréquence de ceux-ci est en raison inverse. On reconnaît de loin les Cachalots à la gerbe d'eau qu'ils projettent en pluie, et au bruit de son explosion.

Dans ce genre, les femelles sont constamment plus petites que les mâles. La différence irait jusqu'aux trois quarts d'après Humboldt. D'après Quoy et Hammat, la disproportion serait moindre. Plus nombreuses que les mâles, elles voyagent par troupes conduites par deux ou trois de ceux-ci. Leurs guides décrivent continuellement des cercles autour de la troupe, sans doute pour rallier celles qui s'écarteraient. Les jeunes femelles nagent si près l'une de l'autre, qu'elles sortent souvent de l'eau à mi-corps.

D'après Quoy, un Cachalot des Moluques, de soixante-quatre pieds de long, donne vingt-quatre barils de sperma-céti, à cent vingt-quatre pintes le baril, et jusqu'à cent barils d'huile. Les femelles ne donnent pas au delà de dix-huit ou vingt barils de sperma-céti. Sur les côtes de la Nouvelle-Zélande, les produits sont plus grands, vu la taille supérieure des Cachalots.

On avait exagéré la grandeur de la tête des Cachalots : on l'évaluait entre le tiers et le quart de la longueur de l'animal, et l'on avait fait de cette proportion un caractère générique. Les esp. de Cachalots sont encore moins bien déterminées que celles des Baleines : il en existe six dans l'Encyclopédie méthodique. Ces mêmes esp. ont été distribuées par Lacépède en trois G. : 1° les Cachalots proprement dits; 2° les Physales, qui n'en diffèrent que par l'éloignement de l'orifice de l'évent relativement à l'extrémité du mufle; 3° les Physetères, qui sont des Cachalots avec une nageoire dorsale. Cuvier regardant comme douteux le Cachalot cylindrique, qui n'a de fondement qu'une mauvaise figure d'Anderson, a supprimé le G. Physale.

† Cachalot, *Catodon*, Lacép. Pas de nageoire dorsale, évent sur le bord du mufle.

1. Le grand Cachalot, *Physeter macrocephalus* de Shaw et de Bonnaterre; Schreber, pl. 337, a le mâle, b la femelle; Encycl., pl. 6, fig. 1, et pl. 7, fig. 2; Lacép., pl. 10. fig. 1. — La mâchoire inférieure, plus courte de trois pieds que celle d'en haut, a de chaque côté vingt ou vingt-trois dents (variations que l'âge porterait jusqu'à trente d'après quelques auteurs). Ces dents sont coniques et un peu recourbées en arrière. Il n'y en a que quatre ou cinq de chaque côté derrière la symphise, tout le long de laquelle la mâchoire n'a que onze ou douze pouces de largeur, tandis que la supérieure n'a pas moins de cinq pieds dans cette dimension. L'œil saillant sur une éminence peut découvrir en avant les objets un peu éloignés. Une dépression légère, étendue de chaque côté de la tête, vers la nageoire pectorale, marque la nuque. La queue, très-mobile, est bilobée. Anderson a mesuré celle d'un individu d'à peu près soixante-dix pieds de long; elle avait huit pieds transversalement, et cinq pieds huit pouces d'avant en arrière. Une sorte de semelle, tronquée verticalement du côté de la queue, répond au-dessus de l'anus. La verge du mâle est retirée dans un fourreau. Les mamelles de la femelle sont cachées dans un sillon latéral à la vulve. « Cette espèce, dit Cuvier, est répandue dans beaucoup de mers, si c'est elle qui fournit, comme on le dit, tout le sperma-céti et l'Ambre gris du commerce : car on tire ces substances du Nord et du Midi. » On a pris de ces Cachalots sans nageoire jusque dans la mer Adriatique. C'est le Bardhvalir des anciens Norwégiens.

2. Cachalot Trumpo, *Catodon macrocephalus*, variét. b de l'Encycl., pl. 10, f. 2. Le même que le *Physeter gibbosus* de Schreb., pl. 338, b. Cuvier ne voit aucune différence suffisante entre le précédent et celui-ci. La pl. 338 de Schreb. figure, sous le même nom de *Physeter gibbosus* de Pennant, un Cachalot mâle, qui diffère sensiblement, pour la figure, de celui pl. 338, b, représentant une femelle, et copiée dans l'Encyclopédie et Lacép. La fig. 338 représenterait-elle une espèce distincte?

3. Petit Cachalot, *Physeter Catodon*, L. « On ne cite, outre la taille, dit Cuvier, d'autre différence que des dents plus aiguës, ce qui peut tenir à l'âge. »

4. Cachalot australasien, *Physeter australasianus*, Quoy (Voy. de Freycinet, Atlas, pl. de zool.). Le capitaine Benj. Hammat de Londres a, d'après un grand nombre d'individus de cette espèce répandue dans l'Océanique, dessiné la figure gravée dans l'Atlas de Freycinet. Cette espèce est caractérisée par une rangée continue de bosselures de la nuque à la queue. La plus volumineuse répond au-dessus de l'anus. Quatre moins saillantes sont en avant et quatre autres en arrière. Dans les autres Cachalots, l'œil répond au sommet d'un triangle dont la base serait une ligne étendue de la nageoire à la commissure des lèvres. Dans le *Physeter australasianus*, le bord inférieur de l'œil touche à cette ligne. En outre, il est au fond d'un creux d'où il ne peut voir que de côté. La forme de cet œil est oblongue et non circulaire comme dans les autres espèces.

Le *Physeter australasianus* est nombreux dans les Moluques et les Archipels à l'est. Quoy dit qu'il est plus grand dans les parages de la Nouvelle-Zélande.

†† Physeter. Cachalots avec une nageoire dorsale.

Le *Physeter macrocephalus*, L.; *Phys. cylindricus*, Bonn.; Encycl., pl. 7, fig. 1; Lacép., 9, fig. 3; type du genre *Physatus* de Lacép., aurait un bon caractère dans la position reculée de son évent; mais il ne repose que sur la mauvaise figure d'Anderson (Hist. nat. du Groenland, T. ii, pl. 4. p. 168). La grandeur de l'œil longuement fendu en amande, dans la figure donnée par cet auteur, est évidemment imaginaire.

5. Physeter Microps, Schreb., pl. 339 (c'est plutôt

un Dauphin), ou Cachalot à dents en faucille, ne différant que par la courbure de ses dents.

6. PHYSETER TURSIO ou MULLAR dont les dents seraient droites et à sommet obtus.

7. Le CACHALOT SILLONNÉ, *Physeter sulcatus*, Lacép., Mém. du Muséum, T. IV, est caractérisé, d'après les peintures chinoises déjà citées, par des dents pointues et droites, des sillons inclinés de chaque côté de la mâchoire inférieure, la nageoire dorsale conique, recourbée en arrière et située au-dessus des pectorales qu'elle égale en longueur.

Dans les ouvrages de zoologie, tous ces Cachalots passent pour être des mers boréales ou même polaires. Or, on n'en a jamais fait de pêches régulières sous ces latitudes; c'est dans les mers équatoriales seulement que ces pêches sont établies, et que sont les rendez-vous d'amour des Cachalots. Humboldt le premier (Essais Pol. sur la Nouv.-Esp.) a insisté sur cette circonstance, pour les côtes du Pérou et les îles Gallopagos. A l'autre extrémité de l'océan Pacifique, le Cachalot australasien est assez abondant pour que l'on en fasse des pêches régulières. Nous pensons donc que les Cachalots pris accidentellement ou échoués près des pôles, étaient égarés, et que la patrie de ce G. est dans les mers intertropicales.

CACHE. POIS. S. de Raie Molubar.

CACHEN-LAGUEN, CACHIN-LAGUA, CANCHA-LAGUA ET CHANCE-LAGUA. BOT. S. de *Chironia chilensis*.

CACHEVEAU. OIS. S. vulg. de Plongeon.

CACHICAME. MAM. *V.* TATOU.

CACHIMA, CACHIMENT ET CACHIMENTIER. BOT. S. de Corossol.

CACHIRI. BOT. *V.* CASSAVE.

CACHIVE. POIS. S. de Mormyre anguilloïde.

CACHLA, CACLA OU KAKLA. BOT. S. de Chrysanthème ou d'Anthémide.

CACHOLA. BOT. S. de *Cachrys Libanotis*, L.

CACHOLONG. MIN. *V.* CALCÉDOINE.

CACHONDÉ. BOT. S. de Cachou.

CACHOOBONG. BOT. S. de *Datura fastuosa*.

CACHOS. BOT. S. présumé de *Solanum Lycopersicum*.

CACHOU. BOT. Cette substance, composée d'une grande quantité de tannin uni à du mucilage et à une matière extractive, est regardée comme le suc épaissi du *Mimosa Cathecu*, L., Arbre qui croît dans l'Inde. Le Cachou est solide, friable, brun et amer. On l'emploie en médecine comme astringent, et il fait la base de plusieurs préparations pharmaceutiques.

CACHRYDE. *Cachrys*, L. BOT. G. de la fam. des Ombellifères et de la Pentandrie Digynie, ainsi caractérisé : calice entier; pétales lancéolés, égaux et courbés à leur sommet; le fruit très-gros, ovoïde, cylindrique, anguleux, velu dans les esp. étrangères, mais lisse dans une plante indigène de France, muni d'une écorce épaisse et d'une substance fongueuse; fleurs jaunes; ombelles et ombellules ayant beaucoup de rayons et des collerettes à plusieurs folioles simples ou pinnatifides. A l'exception de la Cachryde à fruits lisses, *Cachrys lævigata*, Lamk., que l'on trouve près de Montpellier et en Provence, les esp. de ce G. habitent la Sibérie, la partie orientale et méridionale de l'Europe et les côtes septentrionales de l'Afrique. De même que la plupart des autres Ombellifères, elles ont des vaisseaux propres, qui contiennent une huile volatile et un suc gommo-résineux, doué de qualités très-prononcées : telle est la racine de la *C. odontatgia*, L. et Pall., dont la saveur, extrêmement âcre, fait saliver, et s'emploie chez les peuples du Volga, comme chez nous la racine de Pyrèthre.

CACKEREL. POIS. S. de Spare Mendole.

CACIATRICE ET CACIATRIX. BOT. (Dioscoride.) S. de *Plantago Coronopus*, selon Adanson.

CACIQUE. *Cacicus*. INS. Coléoptères pentamères, G. de la fam. des Mélasomes, établi par Dejean, pour un insecte découvert dans le Tucuman, en Amérique, par Lacordaire qui l'avait considéré comme une esp. du G. Élénophore de Megerle. Caractères : menton échancré antérieurement, couvrant de chaque côté la base des mâchoires; celles-ci à lobe interne terminé par un crochet corné, très-robuste, très-inégalement et profondément bidenté; palpes maxillaires terminées par un article tronqué au bout; mandibules bidentées; labre membraneux, caché sous l'épistome; tête robuste, se rétrécissant en forme de cou; épistome trilobé; yeux courts, transverses et ouverts dans leur milieu; antennes diminuant d'épaisseur vers leur extrémité : troisième article très-long et noduleux à sa base, le dixième globuleux, et le terminal ovale-aigu, plus long que le précédent; prothorax subglobuleux, légèrement caréné latéralement, tronqué à sa base, et à peine échancré antérieurement; élytres tronquées obliquement des angles huméraux vers l'extrémité de l'écusson; leurs flancs sont étroits antérieurement, puis s'élargissent pour diminuer de nouveau de largeur près de l'extrémité, ce qui rend la carène sinueuse. Corps étranglé, pattes filiformes, longues et étroites; des petits tubercules sur les cuisses; des aspérités aiguës et terminées par un poil sur les tibias. Tarses filiformes, ciliés à l'extrémité : le premier article plus court que le dernier, échancré en dessus; crochets longs et minces. Le *C. americanus*, Dej., est noir; les élytres sont déprimées sur le dos, où l'on voit quelques petites granulations et quelques points enfoncés; chacune d'elles a, sur le bord latéral, trois côtes rapprochées, parallèles, très-longues, aiguës et finement dentées en scie. Il y a, sur la partie embrassante, deux autres côtes également dentées, moins saillantes et plus courtes, surtout la seconde.

CACIQUE OU CASSIQUE. OIS. G. de la fam. des Cénoramphes, dans la Zoologie analytique; il a pour caractères principaux : le bec conique, un peu courbé, allongé, avec un espace nu, arrondi à sa base. Or, les Cassiques ne diffèrent des Troupiales que parce que l'espace nu, que forme le prolongement de la base du bec, n'est point anguleux. *V.* TROUPIALE.

CACKATOO. OIS. S. de Cacatoès.

CACOA. BOT. S. de Cacao.

CACOCHONDRITES. *Cacochondrites*. REPT. Dans sa méthode de classification des serpents, Ritgen a donné ce nom à une famille d'Ophidiens. Ce sont les serpents venimeux qui ont la peau grenue.

CACOLIN. ois. Esp. du G. Perdrix.

CACONE. bot. N. vulg. donné par les Nègres aux graines de diverses Légumineuses dont ils font des colliers, des tabatières, etc.

CACOPHOLIDOPHITES. *Cacopholidophites.* rept. Nom, suivant Ritgen, d'une fam. de Serpents vénimeux dont la peau est écailleuse.

CACOS. bot. S. d'*Iris fœtida.*

CACOSMIE. *Cacosmia.* bot. G. formé par Kunth sur une pl. de l'Amérique mér., et qu'il caractérise ainsi : involucre ovoïde-cylindracé, polyphylle, imbriqué; réceptable nu, fleurons du disque tubuleux, hermaphrodites : ceux de la circonférence femelles et en languette; akènes sans aigrette. Il a quelque rapport avec le G. *Flaveria;* mais il s'en distingue par son involucre polyphylle, imbriqué, et le grand nombre de ses fleurons. La pl., encore unique dans ce nouveau G., est un sous-arbrisseau d'une odeur tellement pénétrante et désagréable, qu'elle a servi à l'étymologie du G.; ses rameaux sont anguleux, et ses feuilles opposées, à trois nervures et à pétioles connés. Elle croît dans les Andes du Pérou, et principalement aux environs de la ville de Loxa.

CACO-TRIBULUS. bot. S. de Calcitrape.

CACOUCIER. bot. *Caccucia coccinea,* Aubl. Arbrisseau de la Guiane, dont les rameaux sarmenteux s'élèvent sur les arbres voisins. Ses fleurs sont disposées en épis. Les caractères du G. auquel appartient ce Végétal sont encore très-imparfaitement établis. On dit que les chasseurs Galibis frottent le nez de leurs chiens avec les fruits du Cacoucier, pour exciter l'odorat.

CACTE ou CACTIER. *V.* Cierge.

CACTÉES. *Cacteæ.* bot. Fam. de pl. dicotylédones polypétales, ayant des rapports avec les Portulacées et surtout avec les Ribesiées, qui y étaient d'abord réunies. En effet, dans son *Genera Plantarum,* Jussieu avait placé dans une même fam. les deux G. Cierge et Groseiller. Mais quoique ces deux G. aient en effet une assez grande analogie, par quelques caractères, ils s'éloignent tellement l'un de l'autre par leur port et leur ensemble d'organisation, comme la structure de l'ovaire et du périanthe, le nombre des parties, etc., que les botanistes modernes ont cru devoir en former deux fam. distinctes; l'une, qui se compose seulement du G. Cierge ou *Cactus* et que l'on appelle Cactées ou Nopalées; l'autre, dans laquelle on place le G. Groseiller ou *Ribes,* et qu'on nomme Ribésiées.

CACTOIDES. bot. Plusieurs auteurs appellent ainsi la fam. des Cactées ou Nopalées.

CACTONITE. min. S. de Cornaline.

CACUBALON ou CACYBALON. bot. *V.* Solanum nigrum, Cucubalus baccifer, et Physalis somnifera, L.

CACUSIN. mam. S. de Singe.

CAD ou KAD. bot. S. anc. de Genévrier.

CADABA. bot. G. de la fam. des Capparidées, établi par Forskahl qui lui a donné ce nom changé ensuite par Vahl en celui de *Stroemia.* Son calice est composé de quatre sépales étalés et caducs; ses pétales, onguiculés et au nombre de quatre, manquent quelquefois; quatre ou cinq étamines, à filets grêles, à anthères dressées, s'insèrent sur le sommet d'un support qui soutient l'ovaire. En bas et sur le côté de ce même support, se présente un appendice tubuleux inférieurement et qui finit supérieurement en languette. L'ovaire, que termine un stigmate obtus et sessile, devient une silique cylindrique, s'ouvrant en deux valves qui se roulent en dehors; elle contient, dans une seule loge, remplie de pulpe, des graines nombreuses, disposées sur un triple rang. A trois esp. originaires de l'Arabie-Heureuse et décrites par Forskahl, savoir les *Cadaba rotundifolia, glandulosa* et *farinosa,* on en a réuni une quatrième de l'Inde, le *Cleome fruticosa* de Linné. Toutes les quatre sont des arbrisseaux. La première présente des feuilles orbiculaires et glabres; la seconde des feuilles arrondies et recouvertes de poils visqueux. L'une et l'autre sont dépourvues de pétales, tandis qu'on en observe dans le *C. farinosa* dont les feuilles sont allongées et farineuses, ainsi que dans le *C. tetrandra* qui doit son nom au nombre de ses étamines, moindre de l'unité que dans les trois premières. Les fleurs sont disposées en grappes à l'extrémité des rameaux.

CADALE. bot. S. de *Cicer arietinum.*

CADALI ou KADALI. bot. S. d'*Osbeckia zeylanica,* L. *V.* Osbeckie.

CADALINI. bot. S. de Banane.

CADDO. ois. S. de Corbeau Choucas.

CADDOU-COLLOU. *V.* Cadbati.

CADE et CADÉ. *V.* Oxycèdre.

CADELAFON. bot. S. de Banane.

CADELIUM. bot. S. de *Phaseolus Max,* espèce du G. Haricot.

CADELLE. ins. N. vulg. de la larve du Trogossile mauritanique.

CADENELLES. bot. S. vulg. des fruits du Genévrier Oxycèdre.

CADETIE. *Cadetia.* bot. G. de la fam. des Orchidées, Gynandrie Monandrie, Lin., établi par Gaudichaud pour une pl. parasite, voisine du G. Dendrobion, qu'il a observée à Rawak, l'une des Moluques, pendant son voyage de Circum-navigation, exécuté sous le commandement du capitaine Freycinet. Caractères : sépales inégaux : le supérieur ovale-oblong, concave et un peu en forme de casque; les latéraux obovales-arrondis, soudés au labelle par leur partie inférieure et étalés supérieurement; pétales libres, arqués, linéaires-subulés; labelle concave, éperonné à sa base, à trois lobes dont l'intermédiaire plus grand : l'éperon est échancré; gynostème nu, libre, canaliculé intérieurement, accompagné de chaque côté, par un appendice subuliforme; anthère terminale, operculée, uniloculaire et décidue; masses polliniques au nombre de deux et céracées. Le *C. Umbellata* a ses tiges en faisceau, simples, engaînantes, avec leurs sommités monophylles; la feuille est lisse, épaisse, charnue, plane, articulée à la gaîne de la tige; les fleurs, au nombre de six à dix, sont blanches et pédicellées; la capsule est obovale, garnie d'aspérités et de tubercules extérieurs.

CADIE. *Cadia.* bot. Forskahl nomme ainsi un arbrisseau qui croît dans l'Égypte et l'Arabie, et qui, par son port, ressemble au Tamarin. C'est le même que Piccivoli, botaniste italien, appelait *Panciatica* et dont Desfontaines, sous le nom de *Spaendoncea,* a fait un

G. consacré à un célèbre peintre de fleurs. Il le plaça parmi les Légumineuses à corolle régulière et à gousse uniloculaire bivalve. Son calice est campanulé et quinquéfide; ses pétales, égaux entre eux, au nombre de cinq en général, plus rarement de six ou sept, se rapprochent en formant une cloche régulière, qui passe du blanc au rouge et rappelle la corolle de la Mauve. Le nombre des étamines est double de celui des pétales, c'est-à-dire qu'il varie de dix à quatorze; leurs filets, libres et égaux, s'épaississent vers leur base. Les feuilles sont composées de plusieurs paires de folioles terminées par une impaire, et munies de stipules sétacées. Ses pédoncules, axillaires et solitaires, portent une ou deux fleurs.

CADITES. ÉCHIN. FOSS. Articulations d'Encrines fossiles, rondes et non anguleuses.

CADJAN OU CADJANG. BOT. *V.* CAJAN.

CADJOE-COÉ. BOT. S. de Chou de la Chine.

CADJU. BOT. S. d'Acajou.

CADMIE. MIN. Oxide gris de Zinc, qui, dans le traitement de la Calamine ou de tout Minerai zincifère, s'attache aux parois du fourneau; elle est en masses concrétionnées d'un gris cendré; on l'emploie en pharmacie dans quelques préparations anti-ophthalmiques. — D'anciens minéralogistes appelaient CADMIE NATURELLE OU FOSSILE l'Oxide blanc d'Arsénic, l'arséniate de Cobalt, la Calamine, etc.

CADMIUM. MIN. Métal découvert en 1818, par Stromeyer, dans divers minerais de Zinc. Il est d'un blanc légèrement bleuâtre, éclatant, mou, flexible, un peu plus dur et plus tenace que l'Étain. Sa pesanteur spécifique est de 8,69; il se fond avant de rougir, et se volatilise à une température plus élevée; il cristallise par décantation, en octaèdres; il se combine avec l'oxigène dans les proportions de 14,352, pour 100 de métal; il forme avec les Acides des sels incolores; il s'allie avec la plupart des autres Métaux.

CADMON OU CATMON. BOT. S. de Dillenie.

CADOCS OU CADOQUES. N. vulg. des graines de la Guilandine Bonduc.

CADOLINI. BOT. S. vulg. de Banane.

CADOO. BOT. N. vulg. du Poivre Betel.

CADOREUX. OIS. S. vulg. de Gros-Bec Chardonneret.

CADOUCAIE. BOT. S. de Myrobolan.

CADRAN. OIS. Esp. du G. Merle.

CADRAN. MOLL. *V.* SOLARIUM.

CADRAN OU CADRANURE. BOT. Maladie des Arbres très-vieux, où les zônes ligneuses du centre se détachent les unes des autres. C'est aussi l'un des noms vulg. de l'Oronge, esp. d'Agaric.

CADSURE. *Cadsura.* BOT. G. de la Polyandrie Polygynie de Linné, établi par Jussieu pour y placer une pl. que Thunberg a regardée comme un *Uraria.* Caractères : calice tripartite; six pétales; étamines et styles nombreux; plusieurs fruits agglomérés, monospermes. Le C. du Japon est un petit Arbrisseau à écorce visqueuse, à feuilles elliptiques, oblongues, roides et dentées, à fleurs blanches, solitaires sur des pédoncules latéraux.

CADUC, *deciduus.* BOT. C'est-à-dire *qui tombe.* On donne ce nom aux parties des Végétaux, qui ne persistent pas pendant le développement des organes dans la composition desquels ces parties entraient d'abord. Le calice est caduc dans le Pavot. Les stipules sont caduques dans quelques Passiflores. La corolle est caduque dans les fleurs de la Vigne, etc.

CADUCIBRANCHES. REPT. Quelques zoologistes, et de ce nombre sont Latreille et Carus, ont donné ce nom à une classe d'animaux chez lesquels, lorsqu'ils ont atteint un certain âge, les branchies disparaissent.

CADUCIFLORE. BOT. Végétal dont la fleur tombe peu après son épanouissement.

CADUK-DUK. BOT. On donne indifféremment à Java ce nom au *Melastoma asperum* et au *Melastoma octandrum.*

CADULA. BOT. *V.* KADULA.

CADUL-GAHA OU GAHÆ. BOT. S. de Xylocarpe.

CADUTAS OU CADYTAS. BOT. *V.* KADUTAS.

CÆCALYPHE. BOT. *V.* CECALYPHE.

CÆCILIA. *V.* CÉCILIE.

CÆLACHNE. BOT. *V.* COELACHNE.

CÆLESTINE. *Cœlestina.* BOT. G. formé par H. Cassini, dans la tribu des Eupatoriées, Syngénésie Polygamie égale, L., et qui ne renferme jusqu'ici qu'une esp. fort élégante, l'*Eupatorium cœlestinum,* L., cultivée dans les serres, où ses fleurs, d'un bleu magnifique, la font remarquer. Les caractères du G. sont, selon son auteur : calathide multiflore, flosculeuse, composée de fleurons hermaphrodites; péricline sub-cylindracé, irrégulièrement imbriqué, et formé d'écailles foliacées, inégales, linéaires, lancéolées; le clinanthe nu et conique; la cypsèle pentagone, glabre et surmontée, au lieu d'aigrette, d'une petite couronne formée par une membrane cartilagineuse, continue, dont le bord est irrégulièrement sinué et denticulé.

CÆLESTINE. MIN. *V.* CÉLESTINE.

CÆLIN. *Cœlinus.* INS. Nees Van Essenbeck, dans l'une des six monographies des Hyménoptères Ichneumonides d'Europe qu'il a publiées, il y a quelques années à Stuttgard, en 2 vol. in-8°, a compris parmi les Ichneumonides braconides, un genre nouveau qu'il a nommé *Cœlinus.* Ce G. est un de ceux dont les esp. ont l'abdomen séparé du corselet par un long appendice ou pédoncule.

CÆLOGYNE. *V.* COELOGYNE.

CÆLOSPERME. *Cœlospermum.* BOT. G. de la fam. des Rubiacées, Tétrandrie Monogynie, L., établi par Blume dans sa Flore de Java. Caractères : calice urcéolé, entier, caduc; tube de la corolle court, son limbe étendu, à quatre ou cinq divisions; quatre et quelquefois cinq étamines dont les filaments sont insérés à la gorge de la corolle; anthères linéaires, longues et penchées; style perforant le disque; stigmate bifide; drupe globuleuse, ombiliquée, quadriloculaire; une voix monosperme dans chaque loge. Le type de ce G. est un arbuste grimpant, à feuilles opposées, à ombelles terminales, que l'on trouve dans les lieux élevés à Java.

CÆNANGIUM. BOT. G. de la fam. des Champignons, institué par Fries, pour quelques petites esp. qui paraissent propres aux montagnes de la Suède.

CÆNOGONIUM. BOT. *V.* COENOGONIER.

CÆNOMYE. INS. *V.* COENOMIE.

CÆNOPTÉRIDE. *Cœnopteris.* BOT. Nom donné par Swartz au G. *Darea* de Jussieu.

CÆNOTHALAMES. *Cœnothalami.* BOT. Fam. des Lichens, qui renferme tous ceux dont les scutelles ou apothécies sont formées en partie par la fronde ou thallus du Lichen, et en partie par une substance particulière; on y remarque trois ordres : les *Phymatoïdes*, qui renferment les G. dont les apothécies sont contenues dans une sorte de verrue, formée par la fronde; les *Discoïdes*, dans lesquels les apothécies sont en forme de scutelles entourées par un rebord produit par la fronde; les *Céphaloïdes*, dont les apothécies sont en forme de têtes ou de globules pédicellés ou sessiles à l'extrémité des rameaux, et ne sont entourés par aucun rebord. *V.* CÉPHALOÏDES, DISCOÏDES, PHYMATOÏDES.

CÆOMA. BOT. Link a donné ce nom et ensuite celui d'*Hypodermium* à un G. dans lequel il réunit les *Æcidium* et les *Uredo* des autres auteurs, c'est-à-dire toutes les Urédinées épiphytes à capsule uniloculaire. Il le divise en six sous-genres, sous les noms de *Ustilago, Uredo, Cœomurus, Æcidium, Peridermium, Rœstelia*; mais nous pensons que, malgré la grande analogie qui existe entre les *Uredo* et les *Æcidium*, on doit conserver ces deux G. Il faut alors rapporter aux *Uredo* les trois premiers sous-genres de Link; nous avons déjà indiqué les trois derniers à l'article *Æcidium*.

CÆOMURE. *Cœomurus.* BOT. Sous-genre établi par Link dans le G. *Cœoma* et qui doit, si l'on conserve la division ancienne de ce G. en *Æcidium* et *Uredo*, faire partie de ce dernier; il renferme toutes les Puccinies à une loge de De Candolle, qui sont de vrais *Uredo* à capsules pédicellées, comme cet habile botaniste l'a reconnu dans le Supplément de la Flore française; telles sont les *Puccinia trifolii*, DC., *P. phyteumarum*, l'*Uredo appendiculata*, Persoon, etc. Peut-être devra-t-on un jour regarder ce sous-genre comme un G. distinct, intermédiaire aux Uredo et aux Puccinies. *V.* UREDO.

CÆSALPINIE. *Cœsalpinia*, L. BOT. G. de la fam. des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L., ainsi caractérisé : calice urcéolé, quinquéfide, dont le sépale inférieur est plus long; corolle presque régulière, à cinq pétales, dont l'inférieur est souvent plus coloré; dix étamines libres et d'une longueur à peu près égale à celle des pétales, à filets laineux; légume oblong, comprimé, bivalve et polysperme, quelquefois tronqué à son sommet, et terminé obliquement en pointe, renfermant deux ou six graines ovoïdes ou rhomboïdales. Ces caractères, donnés par Jussieu et Lamarck, diffèrent très-peu de ceux attribués par les mêmes auteurs au G. *Poinciana*. Aussi penche-t-on à réunir les deux G. en un seul, et cette opinion a été embrassée sans réserve par Persoon dans son *Enchiridium botanicum*. En outre, ces G. sont tous les deux composés de Végétaux arborescents, qui habitent entre les tropiques.

Deux esp. du G. Cæsalpinie sont fort intéressantes à connaître, à cause du haut degré d'utilité qu'elles offrent à la teinture. Ce sont les *Cœsalpinia echinata*, Lamk., et *C. Sappan*, L.; le premier fournit le bois de Brésil ou Brésillet de Fernambouc, grand arbre qui croît naturellement dans l'Amérique mérid., et que l'on reconnaît aisément à ses rameaux longs et divergents, couverts de feuilles deux fois ailées, à folioles ovales et obtuses. Les grappes de ses fleurs, panachées de jaune et de rouge, exhalant une bonne odeur, produisent aussi un effet très-agréable. Quoique son bois reçoive bien le poli, et soit par conséquent très-propre aux ouvrages de tour et d'ébénisterie, on l'emploie rarement à cet usage; mais on en fait un commerce considérable pour la teinture en rouge. Cette couleur, comme tous les autres rouges végétaux, n'a pourtant pas beaucoup de fixité, et il est nécessaire de lui associer d'autres substances tinctoriales, ou de l'aviver par des procédés chimiques. Le bois de l'autre esp. se vend, dans les Indes-Orientales où il est indigène, pour les mêmes usages que le bois de Brésil. Il paraît même plus riche en principe colorant, car il donne une plus belle teinte rouge au coton et à la laine. C'est un petit arbre de quinze à vingt pieds de hauteur et de sept pouces dans le plus grand diamètre de son tronc, qui porte, ainsi que plusieurs autres esp., des branches couvertes de piquants, et chargées de feuilles bipinnées, à folioles obliques et échancrées. Il est figuré dans Roxburg (*Fl. Coromand.*, t. 16). On le connaît dans le commerce sous le nom de *Bois de Sappan* ou *Brésillet des Indes*. Lamarck décrit (Encycl., 1, p. 462) une esp., indigène au Malabar, qui a des folioles aussi contractiles que celle de la Sensitive, et qu'il nomme, pour cette raison, *Cœsalpinia mimosoides*.

CÆSAREA. BOT. S. lat. de Césarée.

CÆSIE. *Cœsia.* BOT. G. de la fam. des Asphodélées. R. Brown, qui l'a établi, lui donne pour caractères : un calice à six divisions étalées, égales, caduques; six étamines dont les filets sont glabres et latéralement rétrécis, les anthères insérées à ces filets par leur base échancrée; un ovaire à trois loges dispermes; un style filiforme; un seul stigmate; une capsule dont les valves sont à peine sensibles, renflée à son sommet en bosse ou en massue; des graines ventrues, présentant autour de leur ombilic ces appendices calleux, que Salisbury nomme strophioles. Ce G. renferme des pl. herbacées, dont la racine se compose de faisceaux de fibres assez épaisses, ou de tubercules allongés. Leurs feuilles sont graminées. Les pédicelles solitaires ou réunis plusieurs ensemble s'articulent avec le calice, et se disposent en grappes simples ou composées. Les anthères sont jaunes, les fleurs blanchâtres ou bleues, dressées, plus rarement penchées; le calice se contourne en spirale, après la floraison, et ne tarde pas à tomber. Brown en décrit cinq espèces, recueillies dans la N^lle-Hollande. L'une d'elles, le *C. lateriflora*, s'éloigne de ses congénères par son port, son inflorescence, ses filets un peu hispides, et sa capsule monosperme en forme de massue.

CÆSIOMORE. *Cœsiomorus.* POIS. G. fort voisin du Cæsion, formé par Lacépède (T. III, p. 92), sur deux dessins de Commerson; de l'ordre des Thoraciques, et de la fam. des Scombéroïdes. Ses caractères sont une seule dorsale; pas de petite nageoire en avant de l'anale; des aiguillons isolés au-devant de la dorsale. Des deux espèces, l'une a été dédiée à Baillau, l'autre à Bloch. Ce G. doit être examiné de nouveau; aucun détail sur les dents n'accompagnant ce qu'on en a rapporté.



[illegible]FFEA ARABICA

CAFÉ D'ARABIE.

CÆSION. *Cœsio*. POIS. G. formé par Commerson, adopté par Lacépède, dans son Histoire des Poissons (T. III, p. 85 et suiv.), qui le place parmi les Thoraciques en le rapprochant des Scombéroïdes; il lui donne pour caractères : point de petites nageoires au-dessus ni au-dessous de la queue; une seule dorsale; les côtes de la queue relevées longitudinalement en carène; une petite nageoire composée de deux aiguillons qu'unit une membrane, se voit au-devant de l'anale qui est très-prolongée vers la queue; la lèvre supérieure est fort extensible; les dents sont si petites que le tact seul aide à les faire distinguer; elles garnissent les mâchoires. Deux esp. composent le G. Cæsion.

C. AZUROR, *C. cœruleus*, d'un bleu de ciel brillant. Il se trouve aux Moluques; sa chair est fort bonne à manger. B. 7. D. 9 — 15. P. 24. V. 6. A. 2 — 15. 6, 17.

C. POULAIN. *C. Æquulus*, Lac., *Centrogaster Æquula*, Gmel. Petit Poisson découvert par Forskahl dans les mers d'Arabie, décrit dans l'Encyclopédie sous le nom de Scombre Meillet. Il est argenté; il a une fossette calleuse et une bosse osseuse au-devant des nageoires pectorales.

CÆSIRA. MOLL. L'un des sous-genres proposés par Savigny dans le G. Ascidie.

CÆSULIE. *Cœsulia*. BOT. G. de la fam. des Synanthérées; Syngénésie Polygamie égale, L.; établi par Roxburg. Les fleurs, sessiles et solitaires à l'aisselle des feuilles, sont flosculeuses; l'involucre est composé de trois folioles; le réceptacle est garni de paillettes qui enveloppent les akènes dépourvus d'aigrette; les tiges sont rampantes ou grimpantes; les feuilles sont opposées et très-entières dans une esp. observée en Guinée (*C. radicans* de Willdenow), alternes et dentées dans une seconde, originaire des Indes (*C. axillaris*. Roxb., *Cor.*, t. 93).

CAFAGINA. BOT. S. de Lychnide.

CAFAL. BOT. S. d'Aigremoine Eupatoire.

CAFÉ. BOT. *V*. CAFÉIER.

CAFÉ BATARD OU MARRON. C'est, à la Martinique, le *Coffœa occidentalis*, L., qui appartient aujourd'hui au G. *Tetramariam*; à Mascareigne, on nomme ainsi le *Coffœa mauritiana*, Lamk., et les graines du *Gœrtneria*.

CAFÉ DIABLE. BOT. *V*. IRACANA GUIANENSIS.

CAFÉ AU LAIT. MOLL. N. vulg. du *Ciprœa carneola*.

CAFÉIER, CAFÉYER OU CAFIER. *Coffœa*. BOT. Ce G. intéressant appartient à la fam. des Rubiacées et à la Pentandrie Monogynie, L. Il offre pour caractères généraux : des fleurs axillaires, composées d'un calice presque globuleux, adhérent avec l'ovaire infère, et terminé par cinq dents; une corolle monopétale à tube long et grêle et à limbe presque plane, à cinq divisions aiguës, et assez longues; les cinq étamines sont saillantes : le fruit est une baie cérasiforme, globuleuse ou ovoïde, allongée; ombiliquée à son sommet et renfermant deux noyaux cartilagineux et monospermes; chaque graine est convexe du côté externe, plane du côté interne, où elle offre un sillon longitudinal profond.. Les esp. de ce G., au nombre d'une trentaine, sont toutes des arbres ou des arbrisseaux, portant des feuilles entières et opposées, avec des stipules intermédiaires, des fleurs axillaires ordinairement blanches. On doit en exclure les esp. décrites par Ruiz et Pavon, dans la Flore du Chili et du Pérou, et qui, ayant les fleurs disposées en corymbes terminaux, se rapprochent beaucoup plus du G. déjà si nombreux des *Psychotries*. Toutes les véritables esp. de Caféier sont originaires des contrées chaudes, soit du nouveau, soit de l'ancien continent. Il en est une entre elles qui, par son importance dans le commerce, l'économie domestique et politique, mérite que nous entrions dans quelques détails sur ses caractères et sur son histoire.

Le CAFÉIER D'ARABIE, *C. arabica*, L., est un Arbrisseau qui croît en Arabie, particulièrement dans la province d'Yémen, sur les bords de la mer Rouge et aux environs de la ville de Moka. Son tronc, qui est cylindrique, s'élève à une hauteur de quinze à vingt pieds et se divise en branches opposées, un peu noueuses et grisâtres; ses feuilles, qui forment en tout temps une verdure agréable, sont opposées, presque sessiles, ovales, lancéolées, acuminées, très-entières, un peu onduleuses sur les bords, d'un vert un peu foncé et luisantes à leur face supérieure, entièrement glabres; les deux stipules sont lancéolées, entières et glabres; les fleurs sont groupées à l'aisselle des feuilles supérieures; elles sont presque sessiles, blanches, et répandent une odeur extrêmement suave, que l'on compare à celle du Jasmin d'Espagne. Il leur succède des baies ou nuculaires cérasiformes, charnus, d'abord verts, puis rouges, et devenant enfin presque noirs à l'époque de leur maturité. Leur sommet est marqué par un petit ombilic; la pulpe est glaireuse et jaunâtre : les deux noyaux sont minces, cartilagineux, formés par l'endocarpe ou paroi interne du péricarpe et non par une arille, ainsi que plusieurs auteurs l'ont avancé. Les graines, qui sont convexes du côté extérieur, planes et marquées d'un sillon longitudinal du côté interne, ont une consistance dure et cartilagineuse.

Au rapport de Raynal, le Caféier est primitivement originaire de la Haute-Éthiopie, où il était cultivé de temps immémorial, lorsque les Arabes le transportèrent dans leur pays à une époque qui est loin d'être déterminée avec précision. C'est particulièrement sur les bords de la mer Rouge, dans la province d'Yémen et surtout aux environs de la ville de Moka que les plantations de Caféier ont le mieux prospéré; et encore aujourd'hui le Café le plus estimé est celui que le commerce nous apporte de ces contrées. Pendant longtemps l'usage du Café n'a été connu que des peuples de l'Orient. Les habitants de la Perse, de l'Arabie, de Constantinople en préparaient une boisson qui était pour eux un régal exquis, et l'on voyait, dans les quartiers populeux d'Ispahan et de Constantinople, des lieux publics où l'on se réunissait pour boire du Café. Ce ne fut guère que vers l'année 1669 que l'on commença à Paris à connaître l'usage du Café. Vers cette époque, Soliman Aga, qui résidait à Paris en qualité d'agent diplomatique, fit goûter de cette liqueur à quelques personnes, qui, bientôt, en répandirent l'usage dans les classes élevées de la société. Le peuple, imitateur servile des usages des grands, ne tarda pas à prendre du goût pour le Café, et bientôt les Parisiens rivalisèrent d'enthou-

siasme avec les Orientaux pour cette boisson. Des établissements semblables à ceux de Constantinople et de la Perse, ne tardèrent point à se former à Paris; on leur donna le nom de *cafés*. Leur nombre, d'abord peu considérable, s'augmenta ensuite d'une manière graduelle.

Les graines de Café devinrent alors une branche importante de commerce, à cause de la grande consommation qui s'en faisait en Europe. On désira connaître et se procurer l'arbre qui produisait des fruits si délicieux. Le Hollandais Van Horn en acheta quelques pieds à Moka et les transporta à Batavia en 1690. Ils réussirent assez bien. Il en envoya un pied à Amsterdam vers l'année 1710. Cet individu, placé dans les serres du Jardin de Botanique, se couvrit bientôt de fleurs et de fruits, dont les graines servirent à le multiplier. Un de ces pieds fut, vers cette époque, envoyé à Louis XIV, et réussit parfaitement dans les serres du Jardin des Plantes de Paris, où l'on ne tarda point à le multiplier. Le gouvernement français conçut alors le grand projet de naturaliser le Caféier dans ses colonies des Indes-Occidentales, et de cesser ainsi d'être tributaire de l'étranger pour cette denrée devenue si importante dans la balance du commerce. Trois jeunes pieds furent expédiés pour la Martinique, et confiés aux soins du capitaine Duclieux. Deux de ces individus ne purent résister à l'intempérie et surtout à la sécheresse des vents pendant la traversée qui fut longue et périlleuse, et le troisième ne dut sa conservation qu'aux privations que le capitaine s'imposa, en partageant sa ration d'eau avec le jeune Caféier, qui arriva sain et sauf à sa destination. Le climat de la Martinique fut tellement favorable au jeune arbrisseau, qu'en peu d'années il devint fort vigoureux, se chargea de fleurs et de fruits et s'y multiplia d'une manière prodigieuse.

Telle fut la source première des plantations immenses de Caféiers qui, depuis cette époque, couvrent la plupart des Antilles et font la branche principale du commerce de ces îles lointaines. Peu de temps après, le Caféier fut également introduit à la Guiane française et aux îles de France et de Mascareigne, où il se naturalisa avec une égale facilité. Les Français reconnurent bientôt la sagesse et l'importance de la mesure adoptée par le gouvernement. Peu à peu le Café recueilli dans les Antilles, remplaça celui d'Orient, et aujourd'hui presque tout celui qui se consomme en Europe, provient de plants naturalisés dans les diverses contrées du globe. Cependant on doit avouer que la qualité la plus recherchée, la plus suave et la plus chère est encore celle que l'on tire des environs de Moka.

On distingue dans le commerce plusieurs sortes ou variétés de Café, surtout d'après les pays où il est récolté. Les principales sont : 1° le *Café Moka*, que l'on tire de l'Arabie Heureuse. Son grain est petit, généralement arrondi, parce qu'une des deux graines renfermées dans la cerise avorte. C'est la sorte la plus chère, la plus estimée; elle réunit à la fois une saveur exquise et un arome délicieux; 2° le *Café de Cayenne*, encore peu répandu dans le commerce où il est fort estimé. C'est, à ce qu'il paraît, une des meilleures; 3° le *Café Bourbon*. On appelle ainsi celui qu'on récolte dans les îles de France et de Mascareigne. Son grain est gros, jaunâtre, et son arome fort développé; c'est surtout dans le quartier qu'on appelle le Bois de Nèfle que se récolte la meilleure qualité, qui ne le cède en rien au Café de Moka, et que l'on apprécierait autant, s'il n'était reçu en France de déprécier nos propres richesses; 4° le *Café Martinique;* il a le grain moyen, une teinte verdâtre; il est surtout amer et astringent; en sorte que le mélange du Café Bourbon et du Café Martinique, torréfiés séparément et à des degrés différents, forme une boisson des plus délicieuses.

Avant de parler de la culture du Caféier et de la récolte de ses fruits, ajoutons quelques mots sur ses usages. Le hasard révéla, dit-on, les propriétés du Café. Les Arabes remarquèrent que les Chèvres qui broutaient ces fruits étaient plus vives et plus entreprenantes. Le mollach Chadely fut, suivant quelques-uns, le premier Arabe qui en fit usage, afin de se tenir éveillé pendant ses prières nocturnes; ses derviches voulurent imiter son exemple, et le leur entraîna bientôt ceux même qui n'avaient pas besoin de se tenir éveillés.

L'infusion de Café convenablement torréfié, est une liqueur exquise, qui stimule tous les organes de l'économie animale. Elle a tous les avantages des liqueurs spiritueuses, par la stimulation vive et instantanée qu'elle détermine; mais elle n'est jamais suivie des mêmes accidents, c'est-à-dire des vertiges et de l'ivresse. Prise chaude, elle fait naître dans l'estomac une sensation de bien-être, qui ne tarde pas à réagir sur tout l'organisme. Le système musculaire et surtout le cerveau en reçoivent une influence particulière. De là la force, l'agilité, dont se sent pénétré celui qui a fait usage de cette boisson. Les facultés sensitives et intellectuelles sont plus vives, plus exaltées; l'imagination est plus riante, la pensée plus rapide, l'élocution plus facile ; en un mot tous les travaux de l'esprit sont plus prompts et plus parfaits. Aussi est-ce à juste titre que l'on a nommé le Café une boisson intellectuelle.

Nous ne parlerons point ici de l'emploi du Café dans la thérapeutique. L'action tonique et stimulante qu'il possède, les changements qu'il détermine dans l'économie animale, rendent assez bien raison de ses bons effets dans certains cas de fièvre ou d'autres maladies compliquées d'un état de faiblesse et de prostration. On l'a employé tantôt après l'avoir torréfié et en en préparant une infusion très-chargée, à laquelle on ajoute quelquefois le jus d'un citron; tantôt à l'état de crudité. Le docteur Grindel en a fait usage dans ce dernier état, et le considère comme un médicament essentiellement tonique et fébrifuge, que l'on peut opposer avec avantage à l'écorce du Pérou. Ce médecin l'administrait, soit en poudre, à la dose d'un scrupule, répétée plusieurs fois dans la journée, soit en faisant bouillir une once de ces graines dans dix-huit onces d'eau, jusqu'à réduction des deux tiers. Mais dans tous les cas, on ne peut espérer retirer quelque fruit du Café administré comme médicament, que chez les individus qui n'en font point habituellement usage.

Les graines du Caféier ont été analysées par plusieurs chimistes. Cadet de Gassicourt a trouvé, dans ces graines non torréfiées, un principe aromatique particulier,

une huile essentielle concrète, du mucilage qui résulte probablement de l'action de l'eau chaude sur la fécule, une matière extractive colorante, de la Résine, une très-petite quantité d'Albumine, et enfin un Acide que la plupart des chimistes modernes regardent comme de l'Acide gallique, tandis que le docteur Grindel le considère comme de l'Acide quinique, et Payssé comme un Acide particulier, qu'il nomme Acide cafique. La Caféine, que Robiquet a retirée du Café, est un principe immédiat, nouveau, cristallisable.

Lorsqu'il n'a point été torréfié, le Café est dur, corné, d'une odeur et d'une saveur herbacées, qui n'ont rien d'agréable. C'est la torréfaction qui y développe l'arome délicieux, qui donne à son infusion tant de suavité. L'action du feu y occasionne des changements très-notables dans sa nature chimique. Elle y développe le tannin et une huile aromatique à laquelle il doit son action éminemment stimulante.

La culture du Caféier a dû être, pour nos colonies américaines, l'objet de soins et de recherches multipliées. Aussi ne manquons-nous point de documents à cet égard. Nous signalerons ici, en peu de mots, les règles principales de cette culture, exposées avec beaucoup de détails dans les traités d'agriculture.

Les lieux qui conviennent le mieux aux plantations de Caféiers sont, en général, les terrains substantiels des mornes qui sont médiocrement arrosés par les eaux de pluie. Elles réussissent très-bien sur le penchant des collines un peu ombragées, pourvu qu'on ne conduise point les pl. à une trop grande hauteur, autrement le froid, l'intempérie et surtout les variations trop subites de l'atmosphère nuiraient infailliblement à leur végétation. On a remarqué que les limites moyennes de la chaleur la plus favorable à ce genre de plantations, variaient de dix à vingt-cinq degrés du thermomètre de Réaumur. Avec une température plus élevée, la croissance du bois est trop rapide, les sujets ont une apparence magnifique, une vigueur très-grande, mais ils donnent peu de fruits. Il en est de même dans les expositions dont la température descend souvent au-dessous de dix degrés; la végétation en est faible, languissante et la récolte peu productive. La circonstance la plus avantageuse pour former des plantations de Caféier est celle où l'on abat et défriche une portion de bois, dont le fond est substantiel et profond. Les terrains vierges sont singulièrement propres à cette culture, et dédommagent amplement le colon des frais que nécessite une pareille entreprise. Le choix du terrain étant fait, et ce terrain convenablement préparé par des labours profonds, on doit choisir pour semences les grains les plus forts, les mieux nourris et qui proviennent des espèces ou variétés reconnues les meilleures et les plus productives. Ces grains germent communément un mois ou six semaines après avoir été confiés à la terre. Ce n'est guère qu'une année ou même quinze mois après, que les jeunes plants sont assez forts pour pouvoir être plantés avec avantage. Il faut alors pratiquer des trous carrés, espacés d'environ dix à douze pieds et disposés en quinconce. On enlève avec soin chaque pied des jeunes plants avec sa motte, et on le place dans le trou que l'on a établi. Assez ordinairement, trois ou quatre années après avoir été plantés, les Caféiers commencent à donner du fruit. A cette époque, on est dans l'habitude d'arrêter la croissance verticale des Caféiers en retranchant leur tête. On a l'habitude, lorsque ces Arbrisseaux ont acquis une hauteur de cinq à six pieds, de leur fait subir l'opération de l'étêtement. Ce procédé a pour usage de faciliter la récolte des fruits en tenant les sujets à une hauteur convenable, et d'augmenter le nombre des rameaux fructifères, en arrêtant l'accroissement du bourgeon central, qui absorbe une grande quantité de séve.

Les Caféiers fleurissent ordinairement deux fois l'année, au printemps et en automne. Mais il n'y a en quelque sorte aucune interruption entre ces deux époques, en sorte qu'en tout temps ces Arbrisseaux élégants sont ornés de fleurs odorantes et chargés de fruits. Ceux-ci, qu'on nomme *Cerises*, sont ordinairement mûrs environ quatre mois après la floraison. Ils doivent être recueillis, avec soin, à mesure qu'ils mûrissent, sans endommager ceux qui les avoisinent.

Il existe plusieurs procédés pour dépouiller les graines de Café de leur enveloppe charnue; car ce n'est jamais qu'après leur avoir fait subir cette opération, qu'elles sont livrées au commerce. Tantôt on les expose par lits à l'action du soleil, en ayant soin de les remuer assez fréquemment. Tantôt on les laisse macérer pendant un jour ou deux dans l'eau avant de les exposer aux rayons du soleil; ce Café porte alors le nom de *Café trempé;* il est d'une couleur grisâtre et peu estimé. Un troisième procédé consiste à écraser les cerises et à les faire tremper pour en détacher la pulpe. Enfin la dernière méthode, qui est à la fois la meilleure, la plus usitée et celle qui donne la qualité la plus estimée, se pratique en faisant passer les cerises fraîches à un moulin nommé *grage*, à enlever toute la pulpe, en sorte que les graines restent revêtues seulement de leur endocarpe que l'on appelle vulgairement *parchemin.* Cette sorte, la plus estimée, est connue dans le commerce sous le nom de *Café gragé*.

CAFÉINE. BOT. Matière neutre, azotée, observée par Runge, qui l'a obtenue en traitant le Café par l'eau bouillante. La Caféine cristallise en aiguilles blanches, soyeuses, légèrement amères, qui abandonnent environ huit pour cent d'eau à la température de 100°, et perdent en même temps leur éclat et leur flexibilité; elles se fondent aisément, se résolvent en un liquide transparent, et se subliment ensuite sans laisser de résidu; l'eau froide en dissout un cinquantième de son poids, et l'eau bouillante une quantité telle que la liqueur se prend en une masse cristalline par le refroidissement; l'alcool en dissout peu. L'analyse a donné : Carbone 49,8; Azote 28,8; Hydrogène 5,1; Oxigène 16,3. C'est, de toutes les matières organiques non acides, dont la composition est connue, celle qui, après l'urée, renferme la plus grande quantité d'azote.

CAFETERIE. BOT. N. des plantations de Caféier.

CAFFIER ET CAFIER. BOT. *V.* CAFÉIER.

CAFFRE. OIS. S. de *Falco vulturinus*, L. *V.* GYPAETE.

CAGAO. OIS. N. vulg. du Calao des Philippines.

CAGAREL et CAKAREL. pois. Nom vulg. du Spare Mendole.

CAGARELLE. bot. S. vulg. de Mercuriale annuelle.

CAGAROL. moll. N. vulg. des Sabots.

CAGE. ois. S. d'Oie hybride. *V.* Canard.

CAGNAN. ois. Esp. du G. Turnix.

CAGNOLU. pois. S. de Squale Marteau.

CAGNOT. zool. N. vulg. des jeunes Chiens, de même que des Squales Glauque et Milandre, appelés aussi petits Chiens-de-Mer.

CAGNUELO. mam. N. vulg. du Chien Bichon.

CAGOUARÉ. mam. *V.* Caaigouaré.

CAHOANE. rept. N. anc. des Tortues de mer, des *Chelonia, Carettæ*, etc.

CAHOUAR. bot. Esp. du G. Savonnier, qui croît au Sénégal.

CAHUA, CAHUE. bot. N. anc. du Café.

CAHUIIAU. pois. N. vulg. du Clupe Feinte, mâle.

CAHUITAHU. ois. S. de Kamichi.

CAI. mam. N. vulg. du Sapajou Saï.

CAIAMA. bot. S. de Caryote brûlant.

CAIATA. bot. *V.* Caa-Cica.

CAICA. ois. N. vulg. de la Perruche à tête noire, *Psittacus pileatus*.

CAIDA. bot. *V.* Kaida.

CAIDBEJA. bot. *V.* Forskahlea.

CAIEU. bot. On nomme Caïeux les jeunes bulbes qui se produisent, chaque année, autour de la plante-mère que l'on appelle vulgairement Ognon.

Un Ognon est formé de lames épaisses placées les unes sur les autres, et attachées par leur base sur un plateau charnu; au centre est renfermé l'embryon de la plante. Le Caïeu offre ces caractères jusque dans ses plus petites dimensions; il perce comme un bouton, sur le plateau, et se montre d'abord sous la forme d'un petit dard blanchâtre, puis insensiblement il croît en volume.

Lorsque l'Ognon s'épuise pour nourrir la hampe, ses écailles se flétrissent et il ne tarde pas à périr; le Caïeu au contraire prend de l'accroissement et souvent la place de l'Ognon, dans les fonctions duquel il succède l'année suivante, jusqu'à ce qu'il soit remplacé à son tour par le Caïeu qui va lui devoir la naissance.

Les pl. qui produisent des Ognons ont des graines comme les autres pl.; ainsi elles ont deux manières de se propager; mais dans le premier cas on peut dire qu'elles se continuent, et dans le second, qu'elles donnent la vie à de nouveaux êtres. En cela les faits sont bien d'accord avec la théorie. Les Ognons étant des sortes de boutures naturelles, donnent des productions tout à fait semblables à la souche dont ils sont sortis; comme ils ne sont que des développements identiques d'un même être, le type originel se conserve dans toute sa pureté; mais les graines, étant le produit de la fécondation, contiennent les germes de nouveaux êtres distincts des plantes auxquelles ils doivent la vie, et qui ne sont point, par cette raison, assujettis à une ressemblance aussi parfaite. C'est pourquoi les pl. qui proviennent de ces graines, présentent souvent des variétés auxquelles on n'arriverait jamais par la culture des Ognons.

Le Caïeu naît à côté de l'Ognon qui se détruit. Quand on ignore ce phénomène et qu'on trouve dans la terre le Caïeu développé, semblable à l'Ognon, mais n'occupant pas rigoureusement la même place, on est tenté de croire que l'Ognon est doué d'une force locomotrice. Un seul Ognon produit assez souvent plusieurs Caïeux. *V.* Bulbe.

CAIGUA. bot. N. vulg. d'une esp. de Momordique, *Momordica pedata.*

CAIHUA. bot. Nom vulg. du *Dianthera nodiflora. V.* Justicia.

CAILLE. *Coturnix*. ois. Esp. du G. Perdrix.

CAILLE AQUATIQUE. ois. *V.* Acolin.

CAILLE DU BENGALE. ois. N. vulg. de la Brève de Ceylan.

CAILLEBOT. bot. N. vulg. du Viorne Obier.

CAILLELAIT. bot. *V.* Gaillet.

CAILLETEAU et CAILLETON. ois. Jeune Caille.

CAILLETOT. pois. N. vulg. du jeune Turbot. *V.* Pleuronecte.

CAILLETTE. mam. *V.* Estomac.

CAILLETTE. ois. N. vulg. du *Procellaria pelagica. V.* Pétrel.

CAILLEU-TASSART. pois. Espèce du genre Clupe. *Clupea Thrissa*, L.

CAILLI. bot. N. vulg. du Cresson de fontaine.

CAILLOT. zool. Partie du sang composée de la fibrine et de la matière colorante qui se sépare par la coagulation. Il représente alors une masse opaque, d'un brun rougeâtre et d'une consistance plus ou moins grande, eu égard à l'animal qui l'a fourni et à l'état de santé dont jouissait cet animal.

CAILLOU. géol. *V.* Silex.

CAILLOUX ROULÉS. géol. Bien que les minéralogistes appliquent spécialement le nom de Caillou aux pierres siliceuses, on comprend cependant assez ordinairement sous la dénomination de *Cailloux roulés* les fragments arrondis et usés par le frottement, de toute espèce de Pierres dures, qui se rencontrent libres ou agrégés dans les terrains meubles et de transport anciens, comme dans le lit des cours d'eau actuels et sur les bords de la mer. Ainsi il y a pour les géologues des Cailloux roulés de Granit, de Quartz, de Calcaire, etc. Les Cailloux roulés, réunis par un Ciment, forment les *Poudingues*. Afin de donner une acception plus rigoureuse aux noms, nous réserverons celui de *Caillou* pour les Silex, et nous appellerons *Galets*, d'une manière générale, les fragments roulés de toute espèce de Pierres, et c'est à ce mot que nous renvoyons leur histoire géologique.

Cailloux d'Égypte. On nomme ainsi des fragments arrondis ou plutôt orbiculaires d'une espèce de Jaspe qui se rencontre en Égypte, au milieu des sables; ces Cailloux sont formés de couches concentriques de couleurs brune et jaune brillantes, qui figurent, lorsqu'on les casse, des zônes rubanées d'un bel effet. Selon Cordier, les Cailloux d'Égypte auraient fait partie d'une brèche qui, en se décomposant, les a laissés libres.

CAIMAN. rept. N. donné aux Crocodiles, par les Nègres de Guinée et par les voyageurs, dans tous les lieux où ils ont rencontré de ces Animaux, de quelque esp.

qu'ils fussent. Le Caïman des colons de Saint-Domingue n'est pas, comme on le sent bien, celui des habitants de l'Afrique ou de l'Inde. Cuvier a restreint le nom de Caïmans aux Crocodiles de son sous-genre Alligator. *V.* CROCODILE.

CAIMIRI OU SAIMIRI. MAM. Esp. du G. Sagouin.

CAIMITE. BOT. Fruit du Chrysophylle Caïnito.

CAIMITIER. BOT. N. vulg. du Chrysophylle.

CAINCA. BOT. S. de *Chiococca racemosa. V.* CHIOCOQUE.

CAINGAT. BOT. S. d'Hexanthus.

CAINITO. BOT. Esp. du G. Chrysophylle.

CAIOT. OIS. Esp. du G. Héron. *V.* HÉRON-CRABIER.

CAIOUS. BOT. N. vulg. de la Noix d'Acajou.

CAI-QUONG. BOT. N. vulg. de l'*Aralia chinensis.*

CAIRE. BOT. Écorce filandreuse qui recouvre la coque du Cocos, et dont on fabrique dans l'Inde des cordages et des étoffes grossières.

CAIRIN ET CHAUM. BOT. N. vulg. de l'Ail.

CAIRTEAL. BOT. Syn. vulg. de Menthe des champs. *Mentha arvensis.*

CAISSOTI. POIS. Esp. du G. Spare.

CAITAIA. MAM. S. de Saïmiri, esp. du G. Sagouin.

CAITU. BOT. Même chose que Marotti.

CAJAN. *Cajanus.* BOT. Une pl. légumineuse, voisine des G. Dolic et Haricot dont la graine sert à la nourriture de l'homme et des animaux, est cultivée sous le nom de *Cajan,* dans les Indes-Orientales; en Afrique, sous celui d'*Ambrevade,* et dans les colonies d'Amérique, sous celui de *Pois d'Angole.* Réunie à tort aux Cytises, par Linné, elle est devenue, pour ses successeurs, le type d'un G. nouveau, auquel ils ont conservé le premier de ces noms, et qu'ils ont caractérisé de la manière suivante : calice campanulé, à cinq divisions inégales, l'inférieure plus longue que les autres; étendard grand, présentant sur les côtés de sa base deux petites callosités; carène dressée; étamines diadelphes; gousse allongée, avec une suite de renflements qui répondent aux graines séparées par des cloisons transversales, membraneuses ; deux feuilles séminales opposées, différentes des vrais cotylédons, qui sont épais et restent enfouis. Les feuilles sont ternées, les fleurs disposées en grappes axillaires et munies de bractées. Au *Cajanus flavus,* DC., qui a été considéré quelque temps comme la seule esp. de ce G., Jacquin en a ajouté une dont les caractères lui paraissent assez tranchés pour former plus qu'une variété, et il l'a figurée tab. 119 du Jardin de Vienne, sous le nom de *Cytisus pseudo-Cajan, Cajanus bicolor,* DC. Enfin Du Petit-Thouars pense qu'on doit y rapporter une esp. du G. *Dolichos,* le *D. Scarabœoides,* L., dont le nom est dû à la forme de la graine, petite et noire, qui rappelle celle d'un Scarabée.

CAJAROU. BOT. S. vulg. de Liseron à ombelle.

CAJEPUT. BOT. Huile très-volatile, d'une couleur verdâtre, et d'une odeur pénétrante, qui tient du Camphre et de la Térébenthine. On l'obtient par distillation des feuilles du *Melaleuca Leucadendrum,* et non par incision de son bois, comme on l'avait d'abord pensé. On assure que nulle substance ne garantit mieux les Insectes conservés dans les collections, de la destruction et des attaques des larves de Dermestes, d'Anthrènes, etc. Si quelques gouttes d'huile de Cajeput, placées dans des boîtes où étaient des Papillons, ont suffi pour préserver ceux-ci de toute atteinte, durant plusieurs années, il est plus probable que l'éloignement des Insectes fut déterminé par une autre cause, ou par des précautions d'une autre nature; car il y a eu de nombreux exemples qu'un papillon infecté, placé imprudemment dans une caisse parfaitement imprégnée d'huile de Cajeput, y a rapidement occasionné la ruine de tous les Insectes qui s'y trouvaient. Il ne faut donc point accorder une confiance trop aveugle dans un préservatif préconisé par des gens qui certainement n'ont point poussé fort loin leurs observations.

CAJOPOLIN. MAM. S. de Cayopollin, espèce du genre Didelphe.

CAJOU, CAJU, CAZOU ET CAZE. BOT. PHAN. Ces noms, dit Du Petit-Thouars, signifient dans la langue malaise également les arbres en général et le bois qu'on en retire; ils se retrouvent dans la langue de Madagascar, où, par l'habitude qu'on a de changer les intonations gutturales en aspirations, on prononce plus souvent Hazou et Haze. On dit aussi quelquefois *Cacazou.* Ces mots, avec une épithète, servent à désigner un grand nombre d'arbres du pays, de la même manière que nous nous servons, dans l'usage commun, des mots Arbres et Bois. Les Noirs, transportés dans les colonies, y ont introduit ces mots qui forment la racine de plusieurs noms vulgaires des végétaux qu'on y trouve.

CAKALIA. BOT. *V.* CACALIE.

CAKAREL. POIS. *V.* CAGAREL.

CAKATO, CAKATOCA, CAKATOON ET CAKOTOIE. OIS. S. de Cacatoès.

CAKETAN. BOT. N. vulg. d'une esp. de Liseron.

CAKILE. *Cakile.* BOT. G. de la fam. des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse. Linné avait fondu ce G., établi par Tournefort, dans celui des *Bunias,* quoiqu'il y eût entre les organes tant principaux qu'accessoires de ces plantes des différences assez frappantes. Scopoli, dans la Flore de Carniole, rétablit le G. de Tournefort, et son exemple fut imité par la plupart des botanistes modernes. Enfin De Candolle, par l'examen de la graine de Cakile, a fixé les caractères propres à ce G., et, dans sa nouvelle distribution des Crucifères, il l'a placé fort loin des esp. dont on avait fait ses congénères. Il en a fait le type de sa sixième tribu qu'il a nommée *Cakilinées* ou *Pleurorhizées lomentacées.* Au reste, voici les caractères essentiels du G. Cakile : un calice dressé, à deux bosses à sa base; des pétales dont le limbe est oboval ; une silicule lomentacée, comprimée, dont l'articulation inférieure a la forme d'un cône tronqué, renversé, à deux dents, et la supérieure est ensiforme, couronnée par un stigmate sessile. Chaque loge ne renferme qu'une seule graine, qui a ses cotylédons linéaires, accombants. On ne connaît que trois esp. de Cakile; la plus remarquable est abondante dans les sables maritimes de toute l'Europe, tant de l'Océan que de la Méditerranée et de la mer Noire. C'est le *C. maritima* (*Bunias Cakile,* L.), plante charnue, à feuilles pinnatifides, et dont les grappes de fleurs blanches ou rougeâtres sont opposées aux feuilles.

CALAB. BOT. S. vulg. de Grémil.

CALABA. BOT. S. vulg. de Calophylle.

CALABRIA. OIS. L'un des S. de Grèbe huppé.

CALABRINA. BOT. N. anc. du *Blechnum boreale*.

CALABRONE. INS. S. vulg. de Bourdon.

CALABURE. BOT. S. vulg. de *Muntigia*.

CALAC. BOT. S. vulg. de *Carissa*.

CALADENIE. *Caladenia*. BOT. G. de la fam. des Orchidées, établi par R. Brown, qui le caractérise ainsi : calice extérieurement glanduleux et dont les divisions forment deux lèvres, la supérieure à peu près plane; labelle onguiculé, en capuchon, découpé en trois lobes ou rétréci à son sommet, présentant sur son limbe des rangées de petites glandes; gynostème membraneux et dilaté; anthères terminales, persistantes : ses loges sont rapprochées et contiennent chacune deux masses polliniques, comprimées, à demi bilobées, pulvérulentes. Ce G. renferme de belles pl. herbacées, chargées de poils glanduleux, entremêlés avec des poils simples; leur bulbe est indivise; leur hampe porte, près de la racine, une feuille unique, souvent linéaire, renfermée dans une gaîne à sa base, et une bractée outre celles qui accompagnent chacune des fleurs. Celles-ci, au nombre d'une à quatre, sont inodores et de couleurs variées; l'anthère est très-souvent mucronée. Brown distribue quinze esp., toutes recueillies dans la N[lle]-Hollande, en deux sections : la première comprend les esp. dans lesquelles la lèvre inférieure du calice est formée par quatre divisions à peu près égales, et celles-là, au nombre de treize, constituent véritablement le G.; la seconde section, qui pourrait peut-être servir à établir un G. distinct sous le nom de *Leptoceras*, ne renferme que deux esp. dans lesquelles on rencontre la lèvre inférieure bipartie, et les divisions intérieures ascendantes, allongées, rétrécies.

CALADIER. *Caladium*. BOT. Ventenat a établi ce G. pour quelques esp. exotiques, qu'il a retirées du G. Gouet, *Arum*, et qui s'en distinguent par les caractères suivants : leur spathe est monophylle, roulée en cornet, un peu renflée à sa base; les fleurs sont monoïques, dépourvues d'écailles, recouvrant en totalité le spadice; les fleurs femelles occupent la partie inférieure, tandis que les mâles recouvrent toute la partie supérieure Dans les fleurs mâles, qui se composent d'une seule étamine, l'anthère est presque sessile, tronquée à son sommet; dans les fleurs femelles, le stigmate est sessile; le fruit est une baie renfermant plusieurs graines.

Les esp. de ce G., au nombre d'environ une vingtaine, sont en général des pl. souvent herbacées et parasites. Leurs feuilles sont quelquefois entières, d'autres fois quinquépartites. La seule esp. qu'on cultive dans les jardins, est le *Caladium bicolor* de Ventenat, plante vivace, originaire du Brésil. Ses feuilles sont radicales, sagittées, d'un beau rouge, bordées de vert. Elle fleurit en juin et en juillet.

Le G. *Culcasia*, établi par Beauvois, dans sa Flore d'Oware et de Benin, doit être réuni au G. *Caladium*.

CALAF. BOT. S. vulg. de *Salix Ægyptiaca*, Forskahl.

CALAGNONE OU CALOGNONE. MOLL. N. anc. de l'*Archa Noæ*, L. *V*. ARCHE.

CALAGUALA, CALAGUELA. BOT. Noms vulg. de l'*Aspidium coriaceum* de Swartz, qui croît au Pérou où l'on fait usage de sa racine comme sudorifique.

CALAITE. *V*. TURQUOISE.

CALALOU. BOT. C'est la Morelle, *Solanum nigrum*, L., préparée à Saint-Domingue, à la manière des Brèdes, *V*. ce mot, et à laquelle on ajoute, pour lui donner une certaine viscosité, le Gombo, fruit de l'*Hibiscus esculentus*. *V*. KETMIE.— On emploie quelquefois les *Amaranthus albus* et *viridis*, dans le Calalou, à la place de la Morelle. *V*. AMARANTHE.

CALAMAGROSTIDE. *Calamagrostis*. BOT. Roth, dans sa *Flore germanique*, a établi, après Adanson, ce G. de Graminées sur quelques esp. d'*Arundo* de L.; Koeler y a réuni plusieurs *Agrostis*; De Candolle l'a adopté tel que ces deux auteurs l'ont constitué, en lui donnant pour caractères : une lépicène bivalve et uniflore, une glume aussi bivalve, mais recouverte, soit à la base, soit sur toute sa face, de poils longs et soyeux; caractère qui le distingue du G. *Agrostis* qui a les valves de la glume très-glabres. Le port de ces pl. est celui des *Arundo*, mais elles en diffèrent par leurs épillets uniflores, différence qui nous semble très-légère pour la validité du G. *Calamagrostis*. Beauvois a retiré de ce G. les *Calamagrostis argentea* et *lanceolata*, DC., pour en constituer le G. *Achnatherum*, où il a fondu aussi quelques esp. d'*Agrostis* et d'*Arundo*. Au reste, les *Calamagrostis* sont des Graminées européennes, qui se trouvent à des stations très-diverses, les Alpes, les plaines sablonneuses et les bords de la mer. Le C. des sables (*Arundo arenaria*, L.) a des racines tellement longues et traçantes, qu'elles servent à fixer le Sable mobile des dunes, et même en Hollande on le cultive à cet effet. C'est à l'aide de ce précieux végétal que les côtes aquitaniques doivent cette immense étendue de forêts de Pins maritimes, ajoutées pendant la durée du dernier gouvernement, à celles qui existaient en petit nombre, et de toute antiquité, sur quelques points des côtes du golfe de Gascogne.

CALAMANDRIÉ. BOT. S. vulg. de Germandrée.

CALAMANSAY. BOT. Grand Arbre des Philippines.

CALAMARELLI ET CALAMARO. MOLL. *V*. CALAMAJO.

CALAMARIA. BOT. S. d'*Isoetes lacustris*.

CALAMARIA. REPT. Boïé, dans son Erpétologie de Java, a donné ce nom à un G. nouveau dans lequel sont comprises six esp. non décrites, placées à la suite du *Coluber Calamaria* de Linné, qui forme le type générique.

CALAMBAC ET CALAMBOURG. BOT. *V*. BOIS D'AIGLE, D'ALOÈS.

CALAMBAU. BOT. S. de *Piper diffusum*. *V*. POIVRE.

CALAMÉES. *Calameæ*. BOT. Kunth désigne, sous ce nom, la troisième section de la fam. des Palmiers, qui renferme les G. dont l'ovaire est à trois loges monospermes, et le fruit recouvert d'écailles imbriquées. Tels sont les G. *Mauritia*, *Sagus*, etc. *V*. PALMIERS.

CALAMENT. BOT. *V*. CALAMINTA.

CALAMIDES. POLYP. Latreille donne ce nom à une fam. de Polypiers, comprenant ceux qui ont le corps en forme de tuyau de plume.

CALAMIFORME. Ayant quelque ressemblance avec un tuyau de plume.

CALAMINA. BOT. Beauvois a retiré des G. *Anthistiria* et *Apluda* un certain nombre d'esp. dépourvues d'arête, et dont il a fait son G. *Calamina*. Mais ce G. ne paraît point suffisamment distinct de ceux dont on l'a voulu séparer.

CALAMINE. MIN. On a donné le nom de *Pierres calaminaires* ou de *Calamines* à des masses concrétionnées ou terreuses, ordinairement cellulaires, spongieuses et comme vermoulues, formées d'Oxide de Zinc uni accidentellement à de l'Oxide de Fer, à de l'Argile et à d'autres principes étrangers. On trouve des Calamines en masses immenses presque à la surface du sol en diverses parties de l'Europe; la Silésie en avait longtemps alimenté le commerce presque exclusivement, jusqu'à l'époque où des persécutions religieuses ayant conduit des réformés dans les environs d'Aix-la-Chapelle, ces hommes industrieux, tolérés à Stolberg, qui n'en est distant que de quelques lieues, s'aperçurent qu'ils étaient entourés de Calamine, et l'exploitèrent pour en faire du laiton. On se contente encore de faire calciner cette substance, qui forme presque tout le sol du vallon, et après l'avoir réduite en poudre, on la mêle, avec de la poussière de Charbon, au Cuivre rouge qu'on tire de Suède; on stratifie le tout dans de grands creusets et on opère la fusion. Des masses de Calamines plus considérables encore se trouvent à l'ouest de cette même ville d'Aix-la-Chapelle, sur un espace de terrain indivis entre la Prusse et la Belgique, au bord même de la grande route qui joint les deux royaumes; des exploitations y ont eu lieu dans les temps les plus reculés; on les a maintenant reprises avec la plus louable activité. La Calamine de cette localité paraît devoir être inépuisable, on la concasse et on la calcine aujourd'hui sur les lieux mêmes; on en extrait le Zinc qu'on façonne en lames. Le Zinc, dans cet état, sert aux couvertures des monuments, ainsi qu'au doublage des vaisseaux. Une mine d'argent ne répandrait guère plus de richesses dans le pays. L'observation a appris que l'on ne peut nourrir des Gallinacées dans les terrains calaminaires; tous les Oiseaux de basse-cour, habitués à avaler des petits cailloux avec le grain, y meurent; quelle substance, dans la Calamine, dont ils avalent conséquemment des fragments, leur peut être contraire? *V*. ZINC.

CALAMINTA. BOT. Ce G. de Lamarck a disparu dans une étude particulière de la fam. des Labiées, et sa dislocation a enrichi plusieurs autres G. de cette fam., notamment les *Thymus* et *Melissa*. Depuis, quelques botanistes anglais ont cru devoir rétablir le G. réformé et même y ajouter quelques esp. qui, précédemment, n'en avaient point fait partie; mais les raisons alléguées en faveur de ce rétablissement n'ont point amené de conviction complète.

CALAMISTRUM. BOT. S. d'*Isoetes lacustris*.

CALAMITE. REPT. Esp. du G. Crapaud.

CALAMITE. POLYP. FOSS. Nom donné par Guettard, dans ses Mémoires, à des Caryophyllées fossiles, semblables à des tuyaux réunis ensemble, telles que le *Caryophyllea musicalis* et quelques autres. Ce nom a encore été appliqué par Schlotheim et Sternberg à un groupe de Végétaux fossiles, renfermant des tiges simples, articulées et régulièrement striées longitudinalement. La plupart des auteurs qui ont écrit sur les Végétaux fossiles ont avancé que ces tiges avaient appartenu à des Bambous, à des Rotangs ou à des Palmiers. Cette opinion ne paraît pas probable. En effet, aucun Palmier n'a des tiges articulées; quelques-uns présentent bien des sortes d'anneaux transversaux, produits par la chute des feuilles, mais ces anneaux ne font jamais le tour complet de la tige; en second lieu, ces tiges ne présentent pas ces tries régulières, qui couvrent les empreintes des Calamites; les Bambous et les Calamus sont, il est vrai, articulés; mais deux caractères semblent les éloigner des Calamites : 1° l'absence des stries régulières qui caractérisent ces fossiles; et ces stries méritent de fixer l'attention, car ce ne sont pas de simples lignes couvrant irrégulièrement toute la surface de la tige, mais des lignes parfaitement continues d'une articulation à l'autre, parallèles entre elles, alternant avec celles qui sont au delà de l'articulation, et par conséquent en même nombre dans toute l'étendue d'une même tige; 2° la présence, sur les tiges des Calamus, des Bambous et sur le chaume de presque toutes les Graminées, d'une impression unilatérale placée sur l'articulation, et alternativement sur les deux côtés opposés de la tige; ces impressions qui indiquent la position du bourgeon placé à l'aisselle de la feuille, sont surmontées d'une sorte de cannelure qui s'étend à une certaine distance sur la tige : on ne voit jamais rien de semblable sur les tiges de Calamite. Au lieu d'impression unilatérale, on remarque une série de petits points ronds qui font tout le tour de l'articulation, et quelquefois un certain nombre d'impressions plus grandes, qui sont placées à des intervalles égaux sur cette articulation. Les petits points se retrouvent sur toutes les Calamites bien conservées : ils sont en nombre égal aux stries et terminent chacune de ces stries. Cette disposition indique évidemment des organes, rameaux ou feuilles verticillés. C'est en effet parmi des pl. dans lesquelles cette disposition est un caractère important et constant qu'on peut retrouver les analogues des Calamites, du moins il est probable que si elles n'appartenaient pas au même G., elles avaient la même structure extérieure.

Ce sont les *Equisetum* ou Prêles qui paraissent se rapprocher le plus de ce G. fossile; les tiges principales sont en général simples, articulées et striées; les stries, de même que dans les Calamites, alternent avec celles qui sont au-dessus de l'articulation; enfin si on dépouille une articulation de la gaîne qui l'entoure, on voit que les faisceaux de vaisseaux qui se portaient dans cette gaîne, étant en nombre égal aux dents qui la terminent et par conséquent aux stries de la tige, laissent chacun une marque arrondie à l'extrémité de chaque strie. Dans les esp. où il y a de grandes impressions espacées autour de l'articulation, ces impressions seraient produites par la chute des rameaux. L'organisation des *Equisetum* paraît donc expliquer parfaitement ce que l'on retrouve des Calamites; on observe même dans des échantillons renfermant des Calamites, des débris de gaînes dentées, qui paraîtraient appartenir à ce G. La seule différence remarquable consiste donc dans la grandeur; mais on sait que parmi les Végétaux fossiles du terrain de Houille, auquel toutes les esp. de Calamites

appartiennent, un grand nombre paraissent les analogues gigantesques de G. ou de fam. encore existants, mais dans des proportions réduites. Ainsi les Sagénaires (*Lepidodendon*, Sternb.) paraissent représenter les Lycopodes; les Sigillaires et les Clathraires appartiendraient aux Fougères en Arbres qui devaient être alors beaucoup plus fréquentes qu'actuellement. *V.* VÉGÉTAUX FOSSILES.

CALAMOXENUS. OIS. S. de Sylvie cendrée.

CALAMPELIS. BOT. Une pl. du Chili, confondue par Ruiz et Pavon dans le G. *Eccremocarpus*, puis mieux examinée par Don, a été reconnue devoir faire le type d'un G. nouveau, qu'il a nommé *Calampelis*, et qu'il a placé dans la fam. des Bignoniacées. Caractères : calice campanulé, semi-quinquéfide; corolle tubulée à la base, ventrue vers la gorge, resserrée à l'orifice qui est partagé en cinq lobes; quatre étamines didynames, fertiles avec le rudiment d'une cinquième; anthères biloculaires; ovaire uniloculaire; stigmate bipartite; capsule uniloculaire, bivalve, deux placentas grands et charnus; semences obovées, imbriquées, planes et ailées.

CALAMULE. ZOOL. Appendice filiforme, fistuleux, calcaire, terminé par des sortes de godets qui semblent empilés les uns sur les autres. On observe de ces appendices dans certains Mollusques, et surtout parmi ceux que l'on trouve à l'état fossile dans le calcaire friable.

CALAMUS. BOT. Ce mot latin, tiré du grec, désignait originairement ce que l'on appelle *Chaume*, mode de tige propre aux Graminées ainsi qu'à quelques Végétaux qui appartiennent à des fam. très-voisines.

CALAMUS AROMATICUS. BOT. On trouve, sous ces noms latins, dans toutes les pharmacies, une racine odorante qu'on apportait autrefois de l'Inde, et qui n'est que celle de l'*Acorus Calamus*, L. Dans la Prusse ducale où cette pl. est fort commune, on la distille avec le grain, et c'est elle qui donne à l'Eau-de-vie de Dantzick ce parfum d'Iris, tirant sur la Cannelle, et qui la particularise. C'est par erreur qu'on a quelquefois confondu le Rotang et le Nard avec le *Calamus aromaticus*. Une figure imaginaire de Mathiole a causé cette confusion.

CALANCHOE. *Kalankoe*. BOT. G. établi par Adanson, dans la fam. des Crassulacées, pour quelques plantes grasses du G. *Cotyledon* de Linné; Décandrie Pentagynie. Ce G., qui a été nommé aussi *Veria*, par Kennedy, est caractérisé de la manière suivante : calice à quatre divisions, persistant; corolle monopétale, régulière, infundibulaire, renflée, à quatre lobes étalés et réfléchis; étamines au nombre de huit, disposées sur deux rangs; quatre glandes nectarifères à la base des pistils, qui sont eux-mêmes au nombre de quatre, et deviennent autant de capsules allongées, uniloculaires et polyspermes. Les esp de ce G. sont peu nombreuses, herbacées, succulentes ou sous-frutescentes, à feuilles opposées, plus ou moins profondément dentées ou même pinnatifides, très-rarement entières ou simplement dentées vers leur sommet; les fleurs sont jaunes, blanches dans une seule esp., disposées en corymbe à l'extrémité des tiges. Ces esp. sont de l'Inde ou de l'Afrique; la plus remarquable, celle que l'on rencontre le plus fréquemment dans les collections est le *K. laciniata*, DC., plante grasse, originaire de l'Égypte. Sa tige est rameuse, cylindrique; très-glabre, ainsi que les feuilles qui sont opposées, profondément et irrégulièrement découpées. Les fleurs sont jaunes et les divisions de la corolle aiguës.

CALANDARIUM. BOT. S. de Calandrinie.

CALANDRE. OIS. Esp. du G. Alouette.

CALANDRE. *Calandra*. INS. G. nombreux de Coléoptères, section des Tétramères, extrait du grand G. Charanson de L., par Clairville, et rangé par Latreille dans la fam. des Rhinchophores, avec ces caractères : antennes insérées à la base de la trompe, coudées, de huit articles, dont le dernier, presque globuleux ou triangulaire, forme la massue. Les C. se distinguent sous plusieurs rapports des autres G. de leur fam. Elles ont une tête terminée par une trompe cylindrique, longue, un peu courbée, et sans sillons latéraux; des antennes prenant naissance à la base de la trompe, de huit articles, dont le premier est allongé, les suivants courts, arrondis, et le dernier ovoïde, triangulaire ou conique, offrant quelquefois l'apparence d'une division transversale; une bouche fort petite, munie cependant de mandibules dentelées, de mâchoires velues ou ciliées, de palpes coniques et presque imperceptibles, et d'une lèvre linéaire ou cornée. Les yeux embrassent supérieurement les côtés de la tête; le prothorax est arrondi, de la longueur de la trompe, étroit en avant pour recevoir la tête, et plus large postérieurement; les pattes sont fortes, avec les jambes pointues; les tarses ont leur pénultième article plus grand, velu en dessous et en forme de cœur; l'abdomen, terminé en pointe, est plus long que les élytres; le corps considéré dans son ensemble est allongé, elliptique, très-déprimé en dessus.

Les C. ont la démarche lente; elles se nourrissent de pl. monocotylédones, attaquent principalement les semences, et occasionnent souvent des dégâts incalculables. Leurs larves s'introduisent dans le Blé, le Seigle, le Riz, les Palmiers, et détruisent en fort peu de temps les récoltes amassées dans nos greniers, sans qu'il soit, pour ainsi dire, possible d'arrêter le ravage lorsqu'il est commencé. L'esp. servant de type au G., est la C. raccourcie, *C. abbreviata;* elle est la plus grande de celle qu'on rencontre en Europe, et atteint quelquefois huit lignes.

La C. des Palmiers, *C. palmarum*, ou le Charanson palmiste, *Curculio palmarum* de L., est connue de tous les naturalistes; sa larve, désignée vulg. sous le nom de *Ver Palmiste*, a été figurée par mademoiselle Merian (Ins. de Surinam, pl. 48); elle vit de la moelle qui remplit le tronc des Palmiers, et se métamorphose dans une coque qu'elle construit avec leurs fibres. Les Indiens et les Créoles la font griller et trouvent ce mets fort délicat. C'est probablement, quoi qu'en ait dit L., cette même larve, et non celle du Cossus, dont les Romains étaient si friands, et qu'ils nourrissaient avec de la farine.

La C. du Riz, *C. Oryzæ*, attaque le Riz et les grains de Mil. Mais l'esp. la plus nuisible et malheureusement répandue sur toute la terre, est la C. du Blé, *C. granaria*. Son corps est étroit, de couleur brune; ses antennes sont en massue ovale; le prothorax offre des points

enfoncés, et a presque la longueur des élytres. Celles-ci sont striées profondément. A cet état, la C. n'occasionne pas de très-grands dommages dans les tas de Blé; il n'est même pas certain qu'elle vive alors de grains, et si on la rencontre au milieu de ceux-ci, il est probable qu'elle y est plutôt pour déposer ses œufs que pour s'en nourrir. A peine devenue Insecte parfait, et lorsque la température est au-dessus de 8 à 9 degrés du thermomètre de Réaumur, la C. se livre à la copulation. S'il faisait plus froid, l'accouplement n'aurait pas lieu; l'Animal pourrait même, à un certain degré, rester engourdi et offrir tous les caractères de la mort apparente. La ponte a lieu plus ou moins longtemps après l'union des sexes. Dans le midi de la France, elle commence au mois d'avril, et se continue jusqu'à l'automne. La femelle s'enfonce dans les tas de Blé, et fait une piqûre à l'enveloppe du grain, probablement à l'aide d'un petit dard caché sous la partie inférieure de la trompe. La peau, soulevée dans cet endroit, forme une élévation peu sensible, au-dessous de laquelle est pratiqué un trou oblique ou même parallèle à la surface du grain. Un seul œuf y est déposé, après quoi l'ouverture du trou est bouchée avec une sorte de gluten de la couleur du Blé. Il devient alors très-difficile de distinguer à la simple vue les grains attaqués, on les reconnaît cependant à leur poids spécifiquement moindre que celui de l'eau, à leur légèreté très-sensible lorsqu'on les manie. L'accouplement, la ponte des œufs et toutes les autres fonctions des C. n'ont pas lieu à la surface des tas de Blé, mais à la profondeur de quelques pouces; elles n'abandonnent leur retraite que lorsqu'on les inquiète, et quand la saison rigoureuse arrive; à cette époque elles vont chercher un abri contre le froid dans les angles et les crevasses des murs, ou dans les fentes des boiseries. Un grand nombre périt, et celles qui échappent retournent au printemps dans les tas de Blé.

L'œuf, déposé ainsi que nous l'avons dit, dans le grain, ne tarde pas à éclore. Il en naît une petite larve blanche, allongée, molle, ayant le corps composé de neuf anneaux, avec une tête arrondie, de consistance cornée, munie de deux fortes mandibules au moyen desquelles elle agrandit journellement sa demeure, faisant tourner au profit de son accroissement la substance farineuse dont elle se nourrit. Arrivée au terme de sa grosseur, elle se métamorphose en nymphe, reste dans cet état huit ou dix jours, et se transforme ensuite en Insecte parfait, qui perce l'enveloppe du grain. On conçoit que la durée de toutes ces périodes est toujours liée au degré de température; la chaleur accélérant beaucoup les transformations, et le froid les retardant singulièrement, cette influence est générale dans la classe des Insectes. Le terme moyen entre l'accouplement et l'état parfait du nouvel être qui en résulte est de 40 à 45 jours.

— Lorsque les idées de génération spontanée avaient une grande vogue, on pensait que les C. étaient engendrées par les grains de Blé imprégnés d'humidité. Plus tard, on crut que ces Insectes déposaient leurs œufs dans l'épi encore vert, et que de là ils étaient transportés dans les greniers. Des observations fort exactes de Lœuwenhoek (*Continuatio Epistolarum*, p. 56), en détruisant ces erreurs, ont appris tout ce nous venons de faire connaître sur l'accouplement, la ponte et les diverses transformations des Charansons du Blé. — Chaque larve consommant à elle seule un grain de Blé, on sent que toujours les ravages seront exactement proportionnels au nombre de ces larves, et on ne se rend compte des grands dégâts dont nous avons parlé que par leur multiplication excessive : c'est aussi ce que l'observation a démontré. D'après un calcul de Degéer, un seul couple de C., y compris plusieurs générations auxquelles il donne naissance et qui se multiplient entre elles, peut avoir produit au bout de l'année vingt-trois mille six cents individus. D'autres observateurs sont arrivés à un résultat moins effrayant; ils ont calculé que le nombre des C. provenant d'une seule paire, ne fournissait en dernier total que le nombre six mille quarante-cinq. Sans nous arrêter à cette différence, et en n'admettant que le dernier de ces résultats, on conçoit qu'il est très-important pour les agriculteurs et pour les économistes, d'opposer des obstacles à cette multiplication excessive. Le nombre des moyens que l'on a proposés pour détruire ces Insectes est très-grand, mais il n'en est que fort peu dont l'expérience ait constaté l'efficacité. Nous croyons donc pouvoir passer sous silence les fumigations de pl. odorantes ou de soufre, l'exposition subite à une chaleur de 19 degrés ou à celle de 70 dans une étuve. Ces procédés, s'ils offrent quelque avantage réel, présentent aussi des inconvénients incontestables.

Il n'en est pas de même du suivant : lorsqu'on s'aperçoit qu'un tas de Blé est infecté par les Charansons, on dresse à côté un petit monticule de grain auquel on ne touche plus, tandis qu'on remue avec une pelle le monceau de Blé. Les C. qui l'habitent étant inquiétées, l'abandonnent et se réfugient presque toutes dans le petit tas qui est placé auprès. On y ramène avec un balai les insectes qui s'en écartent. Cette opération est continuée pendant quelques jours, et à des intervalles assez rapprochés. Lorsqu'on juge qu'un grand nombre d'individus s'est réuni dans le petit tas, on les fait tous périr en jetant dessus celui-ci de l'eau bouillante. Ce procédé, qui détruit les insectes parfaits, et non les larves qui restent dans les grains, doit être employé aux premières chaleurs du printemps et avant que la ponte n'ait eu lieu. Il réussit bien plus complétement, si on substitue au petit tas de blé une quantité égale de grains d'Orge, les C. ayant une préférence bien marquée pour ces derniers. Un second moyen consiste à entretenir dans les greniers, au moyen d'un ventilateur, une température assez basse pour que les C. soient dans un état d'engourdissement qui les empêche de s'accoupler, et même de se nourrir. Ce moyen serait sans doute très-efficace, si on pouvait atteindre un degré de froid assez considérable pour amener l'état de mort apparent et l'entretenir pendant toute la saison chaude. Des expériences tentées par Clément ont fait encore découvrir que l'air desséché avec la Chaux, pouvait devenir un moyen certain de conservation, par la propriété qu'il a de faire périr les œufs, les larves et les insectes parfaits.

CALANDRELLE. OIS. Esp. du G. Alouette.

CALANDRIA. OIS. Espèce encore peu connue du G. Merle; elle a beaucoup de ressemblance avec les Moqueurs et se trouve au Paraguay.

CALANDRINIE. *Calandrinia.* BOT. G. de la fam. des Portulacées, Polyandrie Monogynie, institué par Kunth pour une jolie pl. grasse, originaire du Chili. Caractères : calice persistant, bipartite : sépales ovalaires; 3 à 5 pétales hypogynes ou insérés sur le calice même; de 4 à 15 étamines insérées sur le torus ou à la base des pétales, libres et souvent alternes avec ces derniers; un style très-court, tripartite à l'extrémité où la réunion des lobules forme un stigmate en tête ou en massue; capsule elliptique, oblongue, monoloculaire, trivalve, polysperme.

CALANDRINO. OIS. S. de Pipit Farlouse.

CALANDROTTE. OIS. N. vulg. du Merle Mauvis.

CALANTHE. *Calanthe.* BOT. G. de la fam. des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., institué par Brown pour quelques esp. de l'Inde et de Madagascar. Caractères : labelle large, plan, avancé, trilobé, denté à sa base qui est couverte de barbes; gynostème tout à fait séparé de la corolle et plus court au-delà de moitié; huit masses pollinaires, couronnées chacune par une anthère mobile et caduque. La hampe s'élève ordinairement du centre d'un faisceau de grandes feuilles divergentes, lancéolées et plissées; une grappe pyramidale la termine.

CALAO. *Buceros.* OIS. G. de l'ordre des Omnivores dans la Méthode de Temminck. Caractères : bec long, très-gros, grand, cellulaire, courbé en faux, surmonté ou d'un casque ou d'une simple arête lisse; bords des mandibules lisses ou échancrés; narines placées à la surface du bec, près de sa base, dans un sillon, petites, rondes, en partie couvertes par une membrane; pieds courts, forts, musculeux, écailleux; trois doigts devant; l'intermédiaire uni à l'externe jusqu'au delà du milieu, et à l'interne jusqu'à la seconde phalange, ce qui forme au pied une plante épatée; un doigt derrière large et plat; ailes médiocres, amples, les trois premières rémiges étagées; la quatrième ou la cinquième la plus longue; queue composée de dix à douze rectrices.

Les Calaos, si remarquables par les formes extraordinaires et bizarres du bec de quelques-uns d'entre eux, paraissent appartenir exclusivement aux Indes et à l'Afrique, du moins ne les a-t-on encore trouvés que sur l'ancien continent et les îles qui en dépendent. Ils s'y nourrissent de tout ce qui convient aux autres Oiseaux, de Vers, d'Insectes, de petits Quadrupèdes, de charognes, de Graines, et principalement de Fruits. Malgré la force de leurs jambes, ils marchent rarement et paraissent même souffrir de cet exercice, quoique la nature ait tout fait pour les y assujettir en leur donnant, par la conformation de leurs doigts, une base large et épaisse; ils se tiennent presque toujours perchés sur les plus grands arbres; et de préférence sur ceux qui sont le moins garnis de feuillages. C'est sur ces arbres ou dans les parties mortes de leur tronc qu'ils construisent leur nid, dans lequel ils se retirent chaque soir, même hors le temps de l'incubation. La ponte consiste en quatre et quelquefois cinq œufs que le mâle et la femelle couvent alternativement avec beaucoup de soin, et l'observation faite sur l'espèce des Philippines, porte que les parents ne mettent pas moins de soin dans l'éducation de leurs petits, qui ne les quittent que dans un âge assez avancé. L'on commettrait de grandes erreurs si l'on s'en rapportait à la conformation du bec pour la distinction des esp., car cet organe, n'acquérant que graduellement ses dimensions, diffère totalement dans le jeune âge et dans l'âge adulte.

CALAO ABBAGUMBA OU D'ABYSSINIE. *Buceros abyssinicus*, Buff., pl. enl. 779; Lev., Ois. d'Af., pl. 230 et 231. Tout le plumage d'un noir foncé, à l'exception des premières rémiges qui sont d'un blanc fauve. Le bec est très-grand, très-gros, avec le casque à cannelures arrondies en dessus, ouvertes par devant où le bord des cannelures forme un trèfle régulier; des caroncules à la gorge. Taille, trois pieds et demi, du sommet de la tête à l'extrémité de la queue. Les jeunes de l'année sont bruns; leur bec est légèrement arqué, aplati et comprimé sur les côtés; les deux mandibules sont creusées en gouttière à l'intérieur; la sup. est surmontée d'une excroissance cornée, bombée, unie et fléchissant sous la pression du doigt.

C. D'AFRIQUE. *B. africanus*, L.; Lev., Ois. rares, pl. 17. *V.* C. RHINOCÉROS.

C. ANNULAIRE. *V.* C. A CASQUE FESTONNÉ.

C. A BEC BLANC. *B. albirostris*, V.; Lev., Ois. rares, pl. 14; *B. malabaricus*, Lath., 6. Part. sup. noires à reflets verdâtres; une huppe de longues plumes effilées à la nuque; une large tache blanche à l'extrémité des rectrices et de la plupart des rémiges; part. inf. blanches. Bec irrégulièrement dentelé et terminé en pointe mousse; casque de la longueur des deux tiers de la mandibules sup., s'étendant sur le sommet de la tête. Taille, 2 pieds; la longueur du bec est de 4 p. 3 lig. Sumatra.

C. A BEC CISELÉ. *V.* C. DE L'ILE-PANAY.

C. A BEC NOIR. Buff., pl. enl. 890. *V.* C. NASIQUE.

B. A BEC ROUGE. Buff., pl. enl. 260. *V.* C. TOC.

C. BICORNE. *C. bicornis*, L.; Lev., Ois. rares, pl. 7 et 8; *B. cristatus*, V. Parties sup. noires; une tache blanche sur les tectrices alaires; part. inf. et rectrices latérales blanches; pieds verdâtres. Casque concave dans sa part. sup., à deux saillies en avant, en forme de double corne; il s'étend en s'arrondissant sur le sommet de la tête. Taille, 52 pouces; le bec a 9 pouces. Le mâle a sur la nuque une huppe fauve. Philippines et Sumatra.

C. BRAC. *V.* C. RHINOCÉROS.

C. A CANNELURES. *B. exarhatus*, Temm., Ois. col., p. 211. Le plumage est entièrement noir, le bec est d'un brun jaunâtre; les mandibules d'un noir bleuâtre ont, jusqu'aux trois quarts de leur longueur, des rainures horizontales; la sup. est garnie d'un casque, en forme de quart de cercle, coupé verticalement sur le devant où il est comme ridé et garni de quatre plis verticaux très-profonds; sa couleur est un rouge brillant. Une peau nue, extensible et d'un beau jaune, couvre la gorge. Taille, 20 pouces; le bec a 5 pouces. Célèbes.

C. CARONCULÉ. *V.* C. D'ABYSSINIE.

C. A CASQUE BOMBÉ. *B. convexus*, Temm., Ois. col., pl. 530. Cette esp. ne diffère du *B. malabaricus* que par la taille et la forme du casque qui est plus large

que haut, bombé sur les côtés, voûté en dessus, mais avec une crête assez vive dans le milieu, terminé en avant par une ligne perpendiculaire et comprimé en rame; ce casque est blanchâtre à sa partie postérieure et peint d'une bande noire découpée, qui en marque le contour; la pointe est noire; le bec est de la couleur du casque; mais la base de la mandibule inférieure, le bord des deux mâchoires et la pointe de la supérieure sont noirs. Du reste le plumage est noir à l'exception des cuisses, de l'abdomen, des rémiges à compter de la troisième, de l'extrémité des tectrices, et de la moitié inférieure des rectrices qui sont d'un blanc assez pur. Taille, 25 pouces. De Bornéo.

C. A CASQUE CONCAVE. *B. cristatus*, V. *V.* C. BICORNE mâle.

C. A CASQUE ÉLEVÉ. *Buceros elatus*, Temm., Ois. color., pl. 521, fig. 1. On ne connaît de cette esp. qu'un crâne existant au musée de Leyde; le casque est remarquable par son élévation à la partie antérieure, qui est coupée verticalement; son arête, en décrivant une faible courbure, s'incline vers le front, où elle prend la forme d'un large bourrelet; les côtés sont bombés et canelés longitudinalement de trois rainures profondes; des sillons se dirigent en lignes parallèles sur la mandibule supérieure, et un sillon profond part du devant du casque et vient former une double arête sur la partie courbée de la mandibule supérieure; tout le bec et la base du casque sont noirs; la partie supérieure de ce dernier est blanche.

C. A CASQUE EN CROISSANT. *B. lunatus*, Temm., Ois. color., pl. 546. Casque comprimé par le haut et à la pointe, dilaté et bombé à sa partie postérieure, courbé en forme de croissant, de manière à faire contre-épreuve avec la mandibule supérieure; une bande noire entoure le bord postérieur, et une autre, moins large, circonscrit le contour inf. du casque; toutes ces parties sont, ainsi que la base de la mandibule supérieure, d'un rose jaunâtre dans l'animal vivant; la mandibule inférieure est entièrement blanche, à l'exception de la large bande originaire du bec qui est noire; tête, cou, poitrine, partie supérieure et bande médiane de la queue d'un noir profond, une huppe touffue de plumes effilées garnissant la nuque; parties inf. et croupion blancs; extrémité de la queue d'un jaune sale; pieds bleuâtres. Taille, 3 pieds 9 pouces. De Java.

C. A CASQUE FESTONNÉ. *B. plicatus*, Sh.; Lev., Ois. rares, pl. 20, 21 et 22; *B. undulatus*, Cuv.; C. Javan, Ois. d'Af., pl. 239. Part. sup. noires, irisées de bleuâtre; une plaque d'un brun rougeâtre sur les épaules du mâle; p. inf. d'un noir brun; queue d'un blanc roussâtre; une peau nue et ridée enveloppe les yeux et descend sur la gorge; les plumes de la nuque sont longues. Le bec est d'un brun jaunâtre; la mandibule sup. est surmontée d'un casque qui ne s'élève que de cinq à six lignes; il est coupé transversalement en plusieurs festons. Taille, 34 pouces; le bec a 5 pouces. Java.

C. A CASQUE GRÊLE. *B. gracilis*, Temm., Ois. color., pl. 535. Casque s'étendant à peine vers la moitié du bec et formant une lame mince, peu élevée en dessus du sommet de la tête; il est coupé par devant, à angle ouvert, avec l'arête du bec qui est plus droit que dans les autres esp. et généralement d'une teinte rosée très-pâle; tour des yeux, base des mandibules et une grande partie de la gorge couverts d'une peau bleue, obscure; tout le plumage noir, à reflets verdâtres ou bleuâtres; moitié postérieure de la queue d'un roux fauve; pieds noirâtres. Taille, 26 pouces. De Bornéo.

C. A CASQUE NOIR. *B. atratus*, Temm., Ois. color., pl. 558. Tour des yeux, base du bec, côtés et partie inférieure du devant du cou glabres; une peau nue formant poche sur le devant du cou; elle est recouverte, à sa base, par les longues plumes noires qui garnissent le dessous du bec et la gorge; une huppe de plumes longues sur la tête et l'occiput; la couleur de ces plumes ainsi que de celles du corps est noire, à reflets pourprés; rectrices latérales blanches au tiers de leur longueur, de même que l'extrémité des plumes de la huppe. Bec long de près de sept pouces, fortement arqué et pointu, recouvert d'un casque moins long d'un tiers à peu près, très-large et bombé partout, ressemblant à la carène d'un vaisseau. Taille, de la pointe du bec au bout de la queue, 34 pouces. Du pays des Aschanties.

C. A CASQUE PLAT. *B. hydrocorax*, Lath.; Tem., Ois. col., pl. 283; C. Roux, Buff., pl. enl. 283. Part. sup. d'un brun fauve; cou roux, avec la gorge blanchâtre; poitrine noirâtre; abdomen fauve; rectrices d'un gris roussâtre; bec et pieds rouges; lorum et front noirs; casque à surface plane, d'une substance cornée mince et translucide. Taille, 30 pouces; le bec a 6 pouces. Philippines.

C. A CASQUE ROND. *B. galeatus*, Lath., Gmel. Bec long de six pouces, depuis son ouverture jusqu'à la pointe; il est droit et non dentelé sur ses bords, très-épais à sa base et un peu conique. Le casque, est très-haut, s'élevant carrément, et tronqué en avant. La hauteur totale du bec depuis le haut du casque vers la partie antérieure, jusqu'au-dessous de sa mandibule inférieure, vers le point de réunion des deux branches maxillaires, est de quatre pouces deux lignes. On remarque sur le casque, à partir des sourcils de l'oiseau, un bourrelet arrondi, qui en parcourt toute la longueur parallèlement à son bord supérieur, jusqu'à sa troncature antérieure; ce casque qui, par derrière, forme un talon élevé de six lignes au-dessus du crâne, est épais de deux pouces environ dans sa partie la plus forte, depuis l'ouverture du bec jusqu'au bourrelet, et de là il diminue graduellement d'épaisseur en s'arrondissant sur la tranche supérieure. Le casque et la base des mandibules sont d'un rouge sanguin foncé, le reste est d'un jaune de cire. Tout le devant du cou depuis le menton jusque vers la poitrine est nu avec la peau colorée en rouge; la poitrine est noire; le dos, les scapulaires, la gorge et les tectrices alaires, sont d'un brun noirâtre; l'abdomen est blanc. La queue est cunéiforme, blanche, avec une large bande noire à l'extrémité. Taille, 4 pieds 2 pouces. De Malacca et de Bornéo.

C. A CASQUE EN ROULEAU. *B. cylindricus*, Temm., Ois. col., pl. 521, fig. 2. On ne possède encore que le crâne de cette esp. Le bec, court et arqué, porte deux protubérances l'une sur l'autre, la première formant le socle et s'élevant d'une venue avec les parois latérales de la

mandibule supérieure; cinq sillons irréguliers, larges et tracés en ligne diagonale, impriment des ondulations sur cette partie qui est presque aussi haute que la largeur du bec; ce socle, à sommet comprimé, porte la seconde protubérance étendue en forme de rouleau ou de bourrelet, et séparée de la première par une rainure profonde; quelques sillons en croissant sont disposés sur ce second casque.

C. A CASQUE SILLONNÉ. *B. sulcatus*, Tem., pl. col., 69. Part. sup. d'un noir à reflets bleuâtres; tête et cou d'un blanc jaunâtre, tirant au brun sur le haut de la poitrine; de longues plumes brunâtres formant sur le cou une sorte de crête longitudinale; rectrices blanches, terminées de noir; parties inférieures noires. Bec rouge, long de quatre pouces trois lignes; une protubérance osseuse, plissée transversalement, s'élève au-dessus de la moitié de la mandibule sup., et se termine insensiblement près du crâne; la mandibule inf. a trois stries profondes à sa base; peau nue qui entoure les yeux rouge; iris jaune; pieds noirâtres. Taille, 26 pouces. Mindanao.

C. CENDRILLARD. *B. cirenascens*, Temm. Bec élargi à la base, un peu plane en dessus, marqué au milieu par une aréte vive, et de chaque côté par une saillie latérale, partant de l'ouverture des narines placées dans une rainure; tout le bec est d'un rouge jaunâtre; le plumage est gris-brunâtre avec les rémiges et les rectrices terminées de blanc; un large sourcil gris. Taille, 17 pouces. Du Népaul.

C. DE CERAM. *B. plicatus*, Lath. C'est la femelle du C. à casque festonné.

C. CHARBONNIER. *B. antracicus*, Tem., Ois. color., pl. 529. Bec et casque d'un blanc pur, avec la base des mandibules noire; casque élevé de quatorze lignes audessus de la mandibule, très-comprimé, à arête courbée : sa pointe est proéminente, elle forme une ligne courbe, parallèle au bec, et se termine en lame très-mince; deux rainures marquent la séparation du casque et de la mandibule. Tout le plumage est d'un noir bleuâtre, luisant, à l'exception de toutes les rectrices latérales qui sont à moitié blanches; partie ophthalmique, et côtés de la gorge glabres, avec la peau nue d'un jaune rougeâtre; pieds noirs. Taille, 31 pouces. De Sumatra.

C. A CIMIER. *B. cassidix*, Tem. Ois., col., pl. 210. Plumage noir, irisé en vert; sommet de la tête et occiput roux; cou d'un jaune doré; queue blanche; bec jaune ayant à sa base une couche cornée, épaisse, diaphane, sillonnée par trois rides profondes et noires; casque mince, d'un rouge pourpré. Taille, 40 pouces; le bec en a neuf. Des Célèbes.

C. COIFFÉ. *B. comatus*, Raffles. Tête et cou garnis de plumes blanches, dressées et contournées, surtout sur le sommet de la tête; casque en partie caché par des plumes dirigées en avant; plumes des joues couchées et dirigées en haut; part. sup. et queue d'un brun foncé; part. inf. brunâtres, nuancées de blanc; rémiges et rectrices terminées de blanc; bec corné, triangulaire, aigu, élargi à sa base, avec la crête de la mandibule supérieure courte, tranchante et fortement cannelée; le casque est peu élevé, cannelé dans la direction parallèle de la crête du bec, et coupé un peu au delà du milieu de la mandibule supérieure; pieds noirâtres. De Sumatra.

C. DE LA CÔTE DE COROMANDEL. *V*. C. DU MALABAR.

C. COURONNÉ. *B. coronatus*, Lev., Ois. d'Af., pl. 234 et 235. Part. sup. noires; une ligne blanche, partant des yeux, entoure la tête dans le mâle; une huppe sur la nuque; p. inf. blanches, ainsi que les rectrices latérales; bec d'un rouge vif; casque petit, en forme de crête; pieds bruns. Taille, 20 pouces. Afrique.

C. GINGALA. *B. Gingala*, V.; Lev., Ois. rares, pl. 23. Bec courbé et dentelé, noir et blanc; part. sup. noires, nuancées de gris-bleuâtre; tête huppée; gorge et dessous du cou bleus; p. inf. grises; rectrices anales rousses; queue étagée; rectrices pointues, terminées de blanc. Taille, 17 pouces; le bec en a trois. Ceylan.

C. DE GINGI. *B. ginginianus*, Lath.; Lev., Ois. rares, pl. 15. Part. sup. grises; rémiges noires; p. inf. blanches; rectrices latérales rayées de noir vers le bout, et terminées de blanc : les deux intermédiaires roussâtres, terminées de noir. Bec long, courbé, avec une excroissance également recourbée sur la mandibule supérieure. Taille, 2 pieds; le bec a 3 pouces 4 lignes. Coromandel.

GRAND C. *V*. C. D'ABYSSINIE.

C. GRIS. *B. griseus*, Lath. La couleur du plumage est le gris cendré, avec les rémiges noires, blanches à l'extrémité; dessus de la tête noir; une peau nue, bleuâtre autour des yeux; rectrices blanches, à l'exception des deux intermédiaires qui sont noires. Bec jaune, entouré de soies nombreuses; casque tronqué en arrière, et s'abaissant progressivement vers la pointe. Nouvelle-Hollande. Esp. douteuse.

C. DE L'ILE-PANAY. *B. Panayensis*, L.; Buff., pl. enl. 780 et 781; Lev., Ois. rares, pl. 16, 17 et 18. Part. sup. noires, irisées de verdâtre; p. inf. d'un roux brunâtre; queue d'un jaune roussâtre, noire à l'extrémité. Bec très-long, arqué, sillonné, jaune, nuancé de brun; casque s'élevant un peu à la base, aplati sur les côtés, tranchant en dessus, s'étendant le long du bec; yeux entourés d'une membrane nue et brune. La femelle a la tête et le cou blancs, avec une tache triangulaire, d'un noir verdâtre. Taille, 2 pieds.

C. DES INDES. *V*. C. RHINOCÉROS.

C. JAVAN. *C. javanicus*, Cuv.; Lev., Ois. rares, pl. 22. *V*. C. A CASQUE FESTONNÉ.

C. LARGUP. *B. galeritus*, Tem., Ois. color., pl. 520. Bec et casque d'un gris noirâtre, avec la pointe et les bords des mandibules jaunâtres; narines placées dans une rainure profonde, au sommet de la mandibule, et qui trace la séparation du bec et du casque; les parois latérales qu'elle fait naître de chaque côté, s'élèvent sur les bords de la mandibule, et donnent moins d'apparence à l'élévation du casque, qui paraît comme enfoncé et très-comprimé; bords des mandibules fortement dentelés; occiput et partie de la nuque couverts par une ample touffe de plumes longues et larges; gorge et région ophthalmique glabres; tout le plumage noir, à reflets d'un vert olivâtre; rémiges liserées de blanchâtre; rectrices d'un gris brun, avec une large bande apicale noire; pieds gris. Taille, 2 pieds 4 pouces. De Sumatra.



CALAO RHINOCÉROS

C. LONGIBANDE *B. melanoleucus*, V.; *B. fasciatus*, Cuv.; Lev., Ois. d'Af., pl. 233. Part. sup. noires; les inf. et les rectrices latérales blanches. Bec rouge, brun et jaune terne, avec un casque festonné, peu élevé. Taille, 20 pouces. Angole.

C. DE MALABAR. *B. Malabaricus*, L.; *B. monoceros*, Sh.; C. unicorne, Buff., pl. enl., n° 873; Lev., Ois. rares, pl. 9, 10, 11 et 12. Part. sup. noires, à reflets violets et verts; p. inf., premières rémiges et les trois rectrices extérieures blanches; bec arqué, jaunâtre, noir à sa base; casque non adhérent au crâne, plat en arrière, et recouvert d'une peau noire; il est sillonné et tronqué carrément; il s'élève progressivement, suivant l'âge, et s'allonge enfin vers l'extrémité du bec en se courbant ainsi que lui. Taille, 22 pouces; celle du bec est de huit pouces.

C. MALAIS. *B. Malayanus*, Ruff. Bec d'un blanc jaunâtre, surmonté d'un casque de médiocre hauteur, qui diminue graduellement en avant jusqu'à la courbure du bec; une bande blanche, partant de l'orbite des yeux et entourant toute la tête, en forme d'auréole; tout le corps noir, à l'exception de la bande coronale et de l'extrémité des trois rectrices latérales; pieds verdâtres. Taille, 16 pouces. De Sumatra.

C. DE MANILLE. *B. Manillensis*, L.; Buff., pl. enl. 891. C'est un jeune mâle du C. de l'Ile-Panay.

C. DES MOLUQUES. *V.* C. A BEC PLAT.

C. NASIQUE. *B. Nasicus*, Cuv.; Lev., Ois. d'Af., pl. 236 et 237. Parties supérieures d'un gris sale, ondé de blanchâtre; parties inférieures blanches, mêlées de gris et de brun; un trait blanc au-dessus de l'œil; une petite huppe à la nuque; queue coupée carrément; les deux rectrices intermédiaires brunes, les autres terminées de blanc. Taille, 18 pouces. Sénégal.

C. DU NÉPAUL. *B. Nepalensis*, Hogs. Plumage noir, plus foncé sur les parties supérieures, prenant sur le dos et la queue des reflets de bleu, d'indigo et de vert luisant; les troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième rémiges blanches jusqu'à trois pouces de l'extrémité; rectrices terminées par une bande blanche; auréole des yeux et base du bec bleus; iris rouge; bec long de huit pouces sur un peu plus de trois de hauteur, courbé, se rétrécissant jusqu'à la pointe, comprimé sur les côtés, marqué de six côtes sinueuses et élevées qui traversent la mandibule supérieure qui est dépourvue de casque; sa couleur est le blanc jaunâtre; les pieds sont bruns. Taille de la pointe du bec à l'extrémité de la queue, 5 pieds 6 pouces.

C. DE LA NOUVELLE-HOLLANDE. *B. orientalis*, Lath. Tout le corps est noirâtre; le bec est convexe, creusé longitudinalement en gouttière, et relevé en casque sur le front; peau nue des yeux ridée. Taille, 14 pouces. Esp. douteuse.

C. DES PHILIPPINES. *V.* CALAO BICORNE.

C. RHINOCÉROS. *B. Rhinoceros*, L.; Buff., pl. enl. 934 (le bec); Lev., Ois. rares, pl. 1 et 2. Le plumage est noir, à l'exception du croupion, de l'abdomen, de la base et de l'extrémité des rectrices qui sont blancs; bec en faux, surmonté d'un casque énorme, recourbé en haut, imitant la corne du Rhinocéros, d'un beau rouge, et d'une teinte orangée que séparent deux lignes noires. Taille, 3 pieds; le bec a environ 1 pied. Les jeunes n'ont qu'un rudiment de casque et point de corne. Inde.

C. RIGOLAIRE. *B. corrugatus*, Temm., Ois. color., pl. 531. Casque impressionné de quatre plis profonds, évasé au sommet, coloré de rouge et de jaune; mandibules grandes, à bords largement dentés, rouge à la base, jaune dans le reste de leur étendue, vers la pointe qui est aiguë; l'inférieure offre, dans sa plus forte moitié, des plis transversaux fortement prononcés; une peau enflée, nue et d'un rouge vif sous la gorge; tête, occiput et nuque d'un noir lustré; côtés et devant du cou d'un blanc fauve; tout le reste du corps d'un noir mat, à l'exception de la moitié apicale de la queue, qui est d'un brun ferrugineux; pieds noirs. Taille, 30 pouces. De Bornéo.

C. ROUX. *V.* C. DES MOLUQUES.

C. TOC. *B. nasutus*, Lath.; *B. erythrorhynchus*, Briss., 46; Calao à bec rouge du Sénégal, Buff., pl. enl. 260; Lev., Ois. d'Af., pl. 238. Parties sup. variées de blanc et de noir : une huppe de plumes effilées sur la nuque; part. inf. blanches; rectrices grises, bordées et terminées de blanc; bec rouge. Taille, 20 pouces. Sénégal.

C. TROMPETTE. *B. Buccinator*, Temm., Ois. col., pl. 284. Part. sup. d'un noir lustré de vert, les inf. blanches, ainsi que le dessous de l'extrémité des rémiges et le bout des rectrices latérales; bec d'un noir plombé, sillonné transversalement à sa base, surmonté d'un casque dont les parois latérales sont striées, courbées en dedans; la partie antérieure est prolongée en pointe comprimée et la postérieure en bourrelet. Taille, 23 pouces. Cap.

C. UNICORNE. *V.* C. DU MALABAR.

C. VERT. *B. viridis*, Lath. Part. sup. noires, avec des reflets verts; ventre et rectrices latérales blancs; une touffe de plumes effilées de chaque côté de l'abdomen. Bec jaune et noir, surmonté d'un casque tronqué postérieurement. Esp. douteuse.

C. VIOLET. *B. violaceus*, V.; Lev., Ois. rares, pl. 19. Part. sup. noires, avec des reflets pourprés; p. inf. blanches ainsi que les trois rectrices latérales. Bec en faux, échancré, avec un casque élevé, aplati et bi-sillonné sur les côtés, coupé brusquement en devant, coloré de rouge et de noir; la mandibule inf. rayée transversalement de deux bandes noires à la base. Ceylan.

C. DE WAIDJOU. *B. ruficollis*, Temm., Ois. color., pl. 557. Tête et cou d'un roux doré; ailes et corps d'un noir bronzé et lustré; queue totalement blanche; bec moins grand, plus courbé et plus pointu que celui du *B. plicatilis;* du reste, avec le casque festonné comme lui; base des mandibules sillonnée de rides profondes, qui naissent d'une couche cornée; orbite des yeux rouge. Taille, 30 pouces, de la pointe du bec au bout de la queue.

CALAPPE. *Calappa.* CRUST. G. établi par Fab. aux dépens du grand G. Crabe, et rapporté par Latreille à l'ordre des Décapodes, fam. des Brachyures. Caractères : crâne très-bombé; serres comprimées en crête, et s'adaptant parfaitement aux bords extérieurs du test, de manière à couvrir toute la région de la bouche; deuxième article des pieds-mâchoires extérieurs terminé en pointe.

— Le G. Calappe diffère de tous les autres G. de la fam. des Brachyures par le développement considérable de la carapace dont les deux angles postérieurs s'épanouissent, et constituent deux avancements en forme de voûte, qui logent et recouvrent les quatre dernières paires de pattes, lorsque l'animal les contracte. Cette particularité caractérise la section des Cryptopodes à laquelle appartient aussi le G. *Æthra* de Leach. Mais ces Crustacés diffèrent des Calappes par le test très-aplati et par le deuxième article des pieds-mâchoires carré. Du reste, ils ont avec eux beaucoup de ressemblance par l'ensemble de leurs formes. Les mains en crêtes bien prononcées ne sont point un caractère moins important des animaux dont nous traitons. Dans l'état de repos, ces mains sont repliées verticalement sur la bouche, de manière à former devant elle une sorte de bouclier; de là les noms de *Crabe honteux* et de *Coq-de-mer* sous lesquels on les a vulgairement désignés. On rencontre les Calappes dans toutes les mers des climats chauds.

Le C. Migrane, *C. Granulata*, Fab., sert de type au G. Il a été figuré par Herbst, fig. 75, 76. C'est le *Crabe honteux* ou le *Coq-de-mer*, la *Migrane* ou la *Migraine* des Provençaux et des Languedociens. Risso, qui a observé cette esp. dans la mer de Nice, dit qu'elle fait habituellement son séjour dans les fentes des rochers, d'où elle plonge à vingt ou trente mètres de profondeur pour se procurer sa nourriture qui consiste en divers Mollusques et Zoophytes. Elle est vorace, et c'est à l'approche du crépuscule qu'elle commence à chasser. Si le mouvement des flots l'oblige à abandonner plus tôt son réduit, elle contracte la première paire de pattes ainsi que les quatre paires postérieures, et se laisse tomber au fond de l'eau. Ces Animaux s'accouplent vers la fin du printemps, et la femelle pond ses œufs en été. Leur chair est fort bonne à manger. — On rapporte encore à ce G. les *C. fornicata* et *marmorata* de Fab., ainsi que les Crabes désignés sous les noms de *Lophos, tuberculatus, inconspectus, Gallus*, etc., figurés par Herbst.

CALAPPITE. MIN. Nom donné par Rumph à des concrétions pierreuses, que l'on trouve quelquefois dans les Cocos.

CALARDROTE. OIS. S. vulg. de Merle Mauvis.

CALAROU. BOT. N. vulg. de la Bégone grimpante.

CALATHE. *Calathus*. INS. Coléoptères pentamères; G. de la fam. des Carnassiers, tribu des Carabiques, fondé par Bonelli, et remarquable par les crochets des tarses, dentelés en dessous; ce caractère, que les Calathes partagent seulement avec les Læmosthènes et les Taphries, suffit pour les distinguer des autres G. de cette division. Ils se rapprochent des Harpales par la forme de leur corps, et ont quelque analogie avec les Amares et les Pœciles; mais ils s'éloignent des premiers par l'absence d'une échancrure ou labre, et diffèrent des seconds par leur prothorax aussi long ou plus long que large, presque carré ou en trapèze sans rétrécissement à sa base. Ce G. est assez nombreux en esp.; telles sont entre autres le C. mélanocéphale, *Carabus melanocephalus*, Fab., le C. cisteloïde, *Car. cisteloides*, Illiger, etc.

CALATHÉ. *Calathea*. BOT. G. institué par Meyer, dans la fam. des Cannées, Monandrie Monogynie, L., avec indication des caractères suivants : périanthe triphylle à l'extérieur et intérieurement, avec chacun des lobes à trois divisions; filament simple; style droit, mais brusquement replié vers l'extrémité; stigmate oblique, creux, entier ou lobé; ovaire triloculaire, trisperme. L'esp. qui a servi de type à ce G., qui en compte maintenant une vingtaine, est originaire du Brésil.

CALATHIANA. BOT. Syn. de deux esp. de Gentianes : Pneumonanthe et filiforme.

CALATHIDE. BOT. Dans la vaste fam. des Synanthérées ou pl. à fleurs composées, les fleurs forment un véritable capitule, c'est-à-dire qu'elles sont réunies sur un plateau ou réceptacle commun, et environnées d'un involucre général. C'est à cette inflorescence que Mirbel a proposé de donner le nom de *Calathide*, et Richard celui de *Céphalanthe*. *V.* CAPITULE.

CALATHIDIFLORE. Nom que l'on donne en botanique, à l'involucre lorsqu'il entoure un clinanthe chargé de fleurs sessiles ou presque sessiles.

CALATHIPHORE. *Calathiphorum*. BOT. Nom de l'organe qui porte la calathide; il est ou lisse ou velu, plane, cylindrique, nu ou accompagné d'une bractée, etc.

CALATTI. OIS. Esp. du G. Tangara; *Tangara Amboinensis*, L.

CALAU. OIS. S. vulg. de Grèbe Castagneux.

CALAVANCE. BOT. S. vulg. de Haricot à fruits ronds.

CALAVEZZA. BOT. S. vulg. d'Airelle Myrtille.

CALAVRIA. OIS. S. de Lagopède Tétras.

CALAWEE. BOT. Esp. de Jaquier dont l'écorce est employée à Sumatra pour faire de la toile.

CALBET. MAM. S. vulg. de Bœuf domestique.

CALBOA. BOT. G. de la fam. des Convolvulacées, voisin de l'*Ipomœa*, dont il ne se distingue que par les quatre loges monospermes de sa capsule. Il a été établi par Cavanilles, qui, *tab.* 476 de ses *Icones*, a figuré l'unique esp. connue jusqu'ici, le *Calboa vitifolia*, Herbe grimpante, dont les fleurs sont disposées en corymbes axillaires, et dont les feuilles, longuement pédonculées, rappellent par leurs découpures celles de la Vigne. Persoon a substitué au nom de Cavanilles celui de *Macrostema*, destiné à exprimer la longueur des étamines qui font saillie hors du tube de la corolle.

CALBOS. POIS. N. vulg. du Cotte Chabot.

CALCAIRE. GÉOL. Dénomination commune à toutes les masses minérales ou roches qui sont essentiellement composées de Chaux carbonatée, soit à l'état cristallin, soit à l'état de sédiment, telles, par exemple, que les Marbres salins ou statuaires, les Marbres ordinaires, la Craie, la Pierre à bâtir des environs de Paris, etc.

Le Calcaire est très-abondant partout; on le rencontre au milieu des terrains primitifs, et son abondance relative augmente depuis les couches le plus anciennement formées jusqu'à celles qui paraissent être les dernières de l'enveloppe terrestre. Les divers Calcaires forment des montagnes et des chaînes très-considérables; ils sont presque toujours disposés en lits ou assises distinctes, soit inclinés, soit horizontaux. A l'exception du Calcaire primitif, ils renferment de nombreux débris de corps organisés, qui diffèrent dans

tel ou tel Calcaire, selon l'ancienneté de formations de chacun d'eux, et qui concourent avec l'ordre de superposition, à faire distinguer leur âge relatif; c'est par une application trop vague du moyen fourni par l'observation des corps organisés que, fréquemment, on parle dans les descriptions géognostiques de *Calcaire à Gryphées*, de *C. à Ammonites*, de *C. à Cérites*, etc., expressions qui ne peuvent avoir, dans l'état actuel de la science, une valeur rigoureuse et exclusive. On distingue d'une manière plus exacte les Calcaires en *C. marins* et *C. d'eau douce*, d'après les espèces de corps organisés qu'ils renferment, et qui indiquent l'origine de leur formation; on peut également, sous le même point de vue, les séparer en *C. cristallins* et *C. de sédiment*, les premiers ayant été formés par voie de précipitation chimique ou de cristallisation, et les seconds par dépôt à la suite d'une simple suspension ou d'un délayement. On verra au mot Roche ce que les géologues entendent par Calcaire primitif, de transition, alpin, du Jura ou jurassique, de montagnes, à cavernes, coquillier, siliceux, etc.

CALCAIRE-MOELLON. géol. Marcel de Serres a désigné sous ce nom, une roche cohérente, coquillière, qui paraît être supérieure au système tritonien. Cette roche, d'un blanc grisâtre et d'une dureté moyenne, est employée avec avantage dans le midi de la France, où elle abonde, aux constructions qui n'exigent point une très-grande solidité.

CALCAIRE-TALQUEUX. géol. Roche d'une texture saccharoïde, renfermant presque toujours de la magnésie ou des minéraux dans la composition desquels entre cette substance, comme, par exemple, la Dolomie, l'Ophicalce, le Cipolin, etc.; aussi cette roche fournit-elle les plus beaux marbres connus; elle est quelquefois accompagnée de Gypse et de Karsténite, fait que l'on avait révoqué en doute pendant longtemps, mais qui paraît maintenant suffisamment constaté.

CALCANEUM. zool. Os du Pied.

CALCANTHE. min. Nom anc. du Cuivre sulfaté.

CALCAR. zool. *V.* Éperon.

CALCAR. moll. G. formé par Denis Montfort, aux dépens des *Turbo* de Linné, et dont les caractères consistent dans la dépression de la coquille non ombiliquée, à spire peu élevée, ayant les bords de l'ouverture continus, tranchants, offrant une gouttière creusée dans un éperon (d'où vient le nom générique), située au milieu du bord droit, et se conservant sur les tours de la spire. Le *Turbo Calcar*, L., a servi de type à ce petit G. Une esp. de Nautile porte encore le nom de *Calcar*, dans Linné.

CALCARAMPHIS. bot. Esp. du G. Amphorchis de Du Petit-Thouars, qui l'a figuré pl. 4 de sa Flore des îles australes de l'Afrique.

CALCAREO-TRAPPÉEN. géol. Nom donné par Brongniart à un dépôt qui se trouve au pied des Alpes, dans le Vicentin et le Véronais; il est remarquable par le mélange qu'il présente du calcaire tritonien avec des roches pyroïdes; le calcaire grossier passant au calcaire compacte ou marneux, entre assez généralement dans sa composition; ses couches sont souvent horizontales, quelquefois aussi inclinées. Ce terrain renferme presque toujours une grande quantité de fossiles.

CALCARIFORME. *Calcariformis.* bot. C'est-à-dire affectant la forme d'un éperon, ce que l'on observe dans les segments du périanthe chez différentes plantes.

CALCARINES. moll. Camérines dont les tours de spire s'élèvent comme dans la plupart des univalves. Le *Nautilus spengleri* a servi de type à ce sous-genre.

CALCATREPOLA, CALCATREPO et CALCATRIPA. bot. N. vulg. du *Delphinium Consolida*, L., du *Centaurea Calcitrapa*, L., et de *l'Agaricus Prunulus*, Scop.

CALCE. géol. S. de Chaux.

CALCÉAIRE. *Calcearia.* bot. G. de la fam. des Orchidées, institué par le Dr Blume, pour une petite pl. terrestre qu'il a rencontrée dans les endroits humides de l'île de Java, et qu'il a nommée *C. picta*. Caractères : tous les sépales réunis à leur base, le dorsal spathulé et voûté, les autres très-étroits, planes et étalés; labelle très-grand, scrotiforme inférieurement, enveloppant le gynostème, avec son limbe étalé, presque bilobé, et bi-calleux intérieurement; gynostème court, obtus, portant une dent vers l'extrémité antérieure; anthère terminale, uniloculaire; deux masses polliniques, ovales, pulvérulentes, déhiscentes longitudinalement et adhérentes à la dent du gynostème.

CALCEANGIS. bot. N. donné par Du Petit-Thouars à l'une des esp. de son G. Angorchis, et qui était l'*Epidendrum Calceolus*.

CALCÉDOINE. min. Var. d'Agate, d'un blanc laiteux, d'une transparence nébuleuse, et que l'on taille pour en faire des objets d'agrément. On donne quelquefois l'épithète d'*orientales* aux Calcédoines dont la pâte est plus fine, et dont l'intérieur paraît comme pommelé. *V.* Quartz-Agate.

CALCÉOLAIRE. *Calceolaria.* bot. G. de pl. appartenant à la fam. des Scrophularinées, et à la Diandrie Monogynie. Linné n'en avait décrit que trois esp. originaires du Pérou; Lamarck en ajouta cinq autres, rapportées du détroit de Magellan par Commerson; enfin les auteurs de la Flore du Pérou et du Chili, Cavanilles, Humboldt et Bonpland, ont considérablement augmenté ce G., de sorte que le nombre des esp. publiées par ces divers auteurs s'élève aujourd'hui à plus de soixante. Voici les caractères du G. : calice à quatre divisions presque égales entre elles; la supérieure un peu plus large; corolle dont le tube est très-court, le limbe bilabié, la lèvre supérieure petite, tronquée et entière : l'inférieure très-développée, concave et en forme de sabot; deux étamines insérées à la base du tube, courtes, ayant les loges de leurs anthères écartées; un seul stigmate; capsule conique, biloculaire et à deux valves bifides; trophospermes adnés à la cloison; graines sillonnées, anguleuses. Les C. sont des pl. ligneuses ou herbacées, rarement sans tiges; leurs feuilles sont le plus souvent opposées ou ternées. Leurs fleurs, disposées en corymbe, et d'une couleur jaune, sont remarquables par l'aspect que leur donne la lèvre inférieure de la corolle, dont la forme rappelle celle du labelle du Sabot de Vénus, *Cypripedium Calceolus*, L. Elles sont toutes originaires de la partie occidentale du continent de l'Am. mér.

CALCÉOLE. *Calceola.* moll. fos. G. formé par La-

marck, dont l'*Anomia sandalium*, L., coquille fossile, est la seule esp. Elle a été figurée par Knorr (T. III, Suppl., pl. 206, f. 5, 6). Caractères : coquille inéquivalve, turbinée, aplatie sur le dos; la plus grande valve en forme de demi-sandale, ayant à la charnière deux ou trois petites dents; la plus petite valve plane, semi-orbiculaire, en forme d'opercule. On trouve la Calcéole en diverses parties de l'Allemagne, où elle est toujours assez rare.

CALCÉOLE. BOT. *V.* CYPRIPÈDE.

CALCHILE. MIN. S. de Colcotar.

CALCHIS. OIS. *V.* CHALCITE.

CALCHOLITHE. MIN. *V.* URANE OXIDÉ.

CALCIFRAGE. BOT. N. anc. du Crithme maritime.

CALCINATION. MIN. Réduction des Pierres calcaires en Chaux par l'action du feu. On a improprement étendu cette dénomination aux opérations qui soumettaient à une température très-élevée les substances infusibles, mais sensiblement altérables.

CALCINELLE. MOLL. S. de *Venus dealbata* de Gmelin. Coquille que le même auteur a reproduite sous le nom de *Mactra piperita*.

CALCIPHYRE. GÉOL. Brongniart a donné ce nom à une Roche porphyroïde, c'est-à-dire du genre de celles dans la pâte desquelles sont disséminés des Cristaux de forme déterminable et de diverse nature. Ces Cristaux sont tantôt du Feldspath, tantôt des Grenats; la Diallage, le Pyroxène, l'Amphibole, le Fer oxidulé et les Pyrites, s'y présentent aussi quelquefois, comme parties éventuellement disséminées. La structure de la pâte calcaire, qui fait la base du Calciphyre, est tantôt grenue et presque lamellaire, tantôt compacte, mais très-homogène et à grains fins. Sa dureté la rend souvent susceptible d'un beau poli : sa cassure rarement raboteuse, est généralement conchoïde; la pâte calcaire étant plus destructible que les Cristaux, ceux-ci font souvent saillie sur la surface de la Roche, dont les principales variétés sont :

CALCIPHYRE FELDSPATHIQUE, qui consiste en Cristaux de Feldspath blanchâtre, disséminés dans un calcaire compacte, presque transparent, d'un blanc jaunâtre. On le trouve en couches inclinées au petit Saint-Bernard.

CALCIPHYRE MÉLANIQUE, formé de Grenats mélanites dans un calcaire compacte et noirâtre. Il a été observé dans les Pyrénées, au pic d'Espade, au Tourmalet, etc.

CALCIPHYRE PYROPIEN. Des Grenats rougeâtres dans un calcaire lamellaire ou grenu, tirant sur le gris verdâtre, le composent. Se trouve dans les Pyrénées moyennes, en couches subordonnées au Calcaire saccharoïde.

CALCIPHYRE PYROXÉNIQUE. Cristaux de Pyroxène verdâtre dans un Calcaire compacte, translucide et roussâtre. Cette belle variété, susceptible d'un beau poli, vient de l'une des îles Hébrides.

CALCIPHYTES. *Calciphytæ.* POLYP. De Blainville nomme ainsi une classe de Pseudozoaires, qui renferme des corps organisés phytoïdes, composés d'une substance intérieure, fibreuse, et d'une extérieure, crétacée. Cette classe est voisine de celles des Corallines.

CALCIQUE. MIN. Nom donné, par Brongniart, à un groupe de terrains évidemment formés d'éléments calcaires, unis par cristallisation confuse.

CALCITRAPE. *Calcitrapa.* BOT. Linné avait réuni dans son G. *Centaurea*, plusieurs G. des botanistes ses prédécesseurs, et Jussieu les a séparés de nouveau dans son *Genera*. L'un d'eux est le *Calcitrapa*, caractérisé par les épines qui terminent les folioles de ses involucres. Cette pl., si commune dans nos champs incultes et sur le bord de nos chemins, est fort amère et jouit d'une propriété si éminemment fébrifuge, que les paysans des Landes se guérissent assez souvent de la fièvre tierce en avalant des pilules qu'ils font avec ses feuilles écrasées. Moench, en admettant ce G., lui réunit le *Crocodilium* où les folioles sont terminées par une pointe unique, et le *Seridia*, où elles le sont par des épines palmées.

CALCITRAPOIDES. BOT. G. formé par Vaillant, et que Linné avait, avec tant d'autres, confondu parmi ses Centaurées; il rentre aujourd'hui dans le G. Calcitrape.

CALCIUM. MIN. Métal blanc, brillant, extrêmement combustible, passant promptement à l'état d'Oxide ou de Chaux, soit par le contact de l'air, soit par celui de l'eau qu'il décompose. On n'a pu encore obtenir le Calcium qu'à l'aide de la pile; on soumet à son action un Sel calcaire, humecté d'eau et entouré de Mercure; le Sel est décomposé, et le Calcium s'unit au Mercure dont on le sépare ensuite par une distillation soigneusement conduite.

CALCOCRI. BOT. S. vulg. de Fumeterre officinale.

CALCUL. ZOOL. MIN. Nom par lequel on désigne des concrétions pierreuses qui se forment dans diverses parties des animaux. Il ne sera point question ici des Perles ni des yeux d'Écrevisses, qui ne sont pas ordinairement compris dans l'acception générique du mot Calcul; non plus que des Bézoards dont il a déjà été parlé. Les concrétions tophacées de la Goutte ne sont pas non plus appelées ordinairement Calculs, encore qu'elles soient de l'Urate de Soude, et non de la Craie ou du Phosphate de Chaux, comme on l'avait cru jusqu'ici; les principales concrétions désignées par le nom de Calculs sont les :

CALCULS BILIAIRES. Concrétions qui paraissent dues à la séparation de la matière jaune, que la Soude tenait en dissolution dans la Bile. Ces concrétions, dont le nombre varie, ainsi que le volume qui du point imperceptible peut aller jusqu'à celui d'un très-gros Pois, se trouvent dans la vésicule du fiel et dans les canaux biliaires qu'ils obstruent quelquefois au point de désorganiser complétement le système vital. Les Calculs biliaires sont inodores, insipides, d'un jaune orangé, presque insolubles dans l'Eau et dans l'Alcool, légèrement attaquables par les Alcalis; ils donnent à la distillation de l'Eau, de l'Huile, des substances gazeuses, du sous-Carbonate d'Ammoniaque, du Phosphate de Chaux et du Charbon animal; ils contiennent abondamment une matière particulière que les chimistes ont nommée Cholestérine.

CALCULS CÉRÉBRAUX. On rencontre quelquefois dans le cerveau, des concrétions blanches, insolubles dans l'Eau et dans l'Alcool, lesquelles, examinées chimiquement, ont été trouvées composées de Cholestérine et de Phosphate de Chaux.

CALCULS PULMONAIRES. Concrétions que l'on trouve,

mais rarement, dans le poumon, sous forme de petits grains blancs, durs, agglomérés par une matière muqueuse, épaissie; elles sont composées de Phosphate et de Carbonate de Chaux.

Calculs salivaires. Ils sont de la même nature que les Calculs pulmonaires, et paraissent se former dans les couloirs de la salive.

Calculs urinaires. Concrétions plus ou moins volumineuses, qui se forment dans la vessie, dans les reins, et quelquefois, mais rarement, dans les autres voies urinaires. Ils sont composés d'Acide urique, d'Urate d'Ammoniaque, d'Oxyde cystique, d'Oxalate de Chaux, de Silice, de Phosphate ammoniaco-magnésien, de Phosphate de Chaux, et d'une autre matière que le docteur Marcet n'a rencontrée qu'une seule fois, et qu'il a nommée Oxyde xanthique. Les quantités respectives de ces matières, et quelquefois l'isolement de l'une d'elles, font varier à l'infini la forme, la consistance, l'aspect et la couleur des Calculs, et toute tentative de classification de ces corps a été jusqu'ici, pour ainsi dire, impossible. Les Calculs sont les causes d'affections terribles et douloureuses, qui, le plus souvent, ne se terminent que par des opérations cruelles, mais indispensables.

CALDASIE. *Caldasia.* bot. Willdenow, ayant donné le nom de *Bonplandia trifoliata* à l'arbre qui produit la vraie écorce d'Angustura, nommait *Caldasia heterophylla* la pl. de la fam. des Polémoniacées que Cavanilles avait nommée *Bonplandia geminiflora*; ce changement n'a point été adopté. Mutis a aussi proposé un autre G *Caldasia*, qui rentre dans celui que Richard a désigné sous le nom d'*Helosis* dans son beau Mémoire sur la famille des Balanophorées. *V.* Hélosis. Enfin Lagasca, trouvant ce nom générique libre, en a fait l'application à quelques plantes nouvelles de la fam. des Ombellifères, qu'il a groupées sous les caractères suivants : calice entier; pétales ouverts, ovales, à sommet entier, un peu roulé, garnis de quelques poils à l'extérieur; akènes oblongs, un peu comprimés sur les côtés, couronnés par des styles courts et faiblement divergents; méricarpes à cinq nervures saillantes : trois dorsales et deux marginales; les vallécules ou intervalles des nervures sont planes, larges et divisés longitudinalement par une strie; carpophon bi-parti; graine cylindrico-convexe, avec la commissure un peu roulée. Les Caldasies, dont deux esp., *Andicola* et *Eriopoda*, sont parfaitement déterminées, constituent de petites pl. herbacées de deux à quatre pouces d'élévation; leurs feuilles sont découpées en plusieurs lobes linéaires, aigus; les ombelles sont formées de fleurs blanches. Des deux esp. citées, l'une appartient au Mexique, et l'autre à la Nouvelle-Hollande. *V.* du reste De Candolle, Prodr., tome IV, p. 229.

CALDCLUVIE. *Caldcluvia.* bot. G. de la fam. des Cunoniacées, institué par D. Don qui l'a dédié au doct. Caldcleugh, botaniste distingué, qui a fait connaître un grand nombre de plantes nouvelles, recueillies par lui au Chili, dans une exploration qu'il a faite de cette vaste contrée du nouveau monde. Caractères : calice membraneux, partagé en quatre segments et décidu; quatre pétales onguiculés; huit étamines alternant avec un pareil nombre de glandules hypogynes; loges de l'ovaire contenant de vingt à trente ovules; styles un peu épais; capsule septicido-déhiscente vers l'extrémité; graines attachées à un placenta tétragone, fusiformes, glabres, subarillées. Ce G., né d'un travail monographique sur les Cunoniacées, ne se compose encore que d'une seule esp., *C. corymbosa*, originaire du Chili et que Ruiz et Pavon avaient placée dans le G. *Weinmannia.*

CALEA. bot. Synanthérées; Syngénésie Polygamie égale, L. L'involucre est composé de folioles latéralement imbriquées et le réceptacle paléacé; les fleurs sont flosculeuses, les akènes surmontés d'une aigrette de poils simples; les feuilles alternes ou opposées, les fleurs solitaires ou réunies plusieurs à l'extrémité des rameaux. Douze esp. environ sont rapportées, plusieurs il est vrai avec doute, à ce G.; Labillardière en a recueilli, dans la Nouvelle-Zélande, deux qu'on peut voir figurées tab. 185 et 186 de son ouvrage sur les pl. de la Nouvelle-Hollande. Loureiro en a observé une à la Cochinchine. Toutes les autres sont originaires de la Jamaïque.

CALEACTE. bot. Deux G. ont été formés presque simultanément sous ce nom, et tous deux dans la fam. des Synanthérées; l'un par Robert Brown, qui a été adopté par H. Cassini et placé dans le brillant travail monographique de ce savant, entre le G. *Allocarpus* dont il ne diffère que par les fruits de la couronne, aigrettée comme ceux du disque, et le *Calea* dont il s'éloigne seulement par la présence d'une couronne de fleurs femelles ligulées; ce qui a décidé le professeur De Candolle à ne point admettre le *Caleacte* comme G., mais comme type d'une sous-division du G. *Calea.*

Le second G. *Caleacte* a été établi par Lesson; mais comme il est devenu un élément de confusion dans la Synonymie, De Candolle a dû substituer à sa dénomination celle de *Lemmatium. V.* Lemmatier.

CALEANA ou CALEYA. bot. G. de la fam. des Orchidées, établi par Brown pour deux esp. de la Nouvelle-Hollande; elles sont herbacées, glabres; leurs bulbes, au nombre de deux, sont ovoïdes, entiers, terminant le caudex descendant, qui est chargé de fibres simples; une seule feuille radicale, linéaire, accompagne la hampe; celle-ci porte un petit nombre de fleurs d'un brun verdâtre. Leur périanthe a six divisions dont cinq égales et droites; le labelle est supérieur, rétréci à sa base; il a sa lame peltée et concave; le gynostème est mince et dilaté, terminé par une anthère persistante, dont les loges, rapprochées, contiennent chacune deux masses polliniques pulvérulentes. Les deux espèces rapportées à ce genre par Brown, *C. major* et *minor*, ont été trouvées, par lui, aux environs de Port-Jackson.

CALEBASSE. bot. N. vulg. donné aux fruits de diverses Cucurbitacées, et qu'on a étendu à celui du Baobab, quelquefois appelé Calebasse du Sénégal. La Calebasse douce est ordinairement le *Bela Schora*, et la Calebasse d'herbe, le *Cucurbita lagenaria*, L. *V.* Courge.

CALEBASSIER. bot. S. de Crescentie.

CALÉBRACHYDE. *Calebrachys.* bot. H. Cassini a proposé ce nouveau nom pour le *Calea peduncularis*,

Kunth, qui serait érigé en G. nouveau. Le *Calebrachys peduncularis* se distingue suffisamment des Caleas, par l'aigrette courte, composée de dix à douze squamellules linéaires-spathulées, sans nervure. Ensuite cette plante est herbacée, tandis que les vrais *Caleas* sont frutescents.

CALEÇON-ROUGE. OIS. Nom vulg. du Couroucou à ventre rouge.

CALECTASIE. *Calectasia.* BOT. Brown appelle ainsi un G. de pl. originaires de la Nouvelle-Hollande, et qu'il rapporte à la fam. des Joncées. Ce G. se compose jusqu'ici d'une esp., *C. cyanea;* c'est un petit arbuste dressé, très-rameux, couvert de feuilles acérées et engaînantes à leur base. Les fleurs naissent solitaires au sommet des rameaux; elles sont bleues; leur calice est pétaloïde, libre, tubuleux et évasé en forme de coupe : son limbe est étalé et à six divisions égales. Les étamines, au nombre de six, sont insérées au haut du tube du calice; leurs anthères sont terminales, étroites, linéaires et rapprochées. L'ovaire est à une seule loge qui contient trois ovules dressés; il se termine par un style simple, au sommet duquel est un stigmate indivis. Le fruit est un akène devenu monosperme par avortement, et revêtu par le tube du calice.

CALÉDONITE. MIN. Beudant a donné ce nom à une substance minérale de sa fam. des Carbonides, dans sa méthode de classification. D'après l'analyse qu'il en a faite, cette substance est un composé de Sulfate de Plomb, 55,8; Carbonate de Plomb, 32,8; Carbonate de Cuivre, 11,4. Elle cristallise en prisme rhomboïdaux d'environ 95° et 85°. Sa pesanteur spécifique est 6,4. Elle raye le calcaire. Sa couleur est le verdâtre, passant au bleuâtre. Elle est réductible au chalumeau sur les charbons; soluble avec une légère effervescence, dans l'acide nitrique, en laissant un résidu qui offre les caractères du sulfate de plomb; sa solution devenant bleue par l'addition de l'ammoniaque, donne des lamelles de plomb sur une surface de zinc, en même temps qu'elle laisse précipiter du cuivre. Ce sel se trouve natif dans les mines du comté de Lanark, en Écosse, et c'est de l'ancien nom de cette province qu'est dérivé celui de Calédonite.

CALEGNEIRIS. POIS. N. vulg. du *Cepola rubescens*, L., et de l'*Omphidium barbatum*, L.

CALEMBEBA. BOT. N. vulg. des graines de l'Acacie grimpante.

CALENDRE. INS. *V.* CALANDRE.

CALENDRELLE. OIS. *V.* CALANDRELLE.

CALENDRIER DE FLORE. BOT. Linné a tenu note des floraisons successives de la plupart des plantes cultivées dans les jardins d'Upsal, et en a dressé un tableau qu'il a appelé *Calendrier de Flore*. Depuis, nombre de botanistes ont formé de semblables tableaux sur divers points, et il n'est pas de flore locale où sont rapportées les époques de floraison, qui ne soit un véritable Calendrier, dans le sens que lui a assigné le botaniste suédois.

CALENDROTE. OIS. S. vulg. de Merle Mauvis.

CALENDULA. BOT. *V.* SOUCI.

CALENDULACÉES. BOT. H. Cassini a formé, sous ce nom, un petit groupe de pl. dans la grande fam. des Synanthérées. Il le place entre ses Hélianthées et ses Arctotidées; il contient les G. Souci, Météorine et Ostéosperme.

CALENDULINE. BOT. Substance mucilagineuse, particulière, extraite des fleurs du Souci officinal, *Calendula officinalis*, L., par Geiger. Elle a beaucoup de rapport avec la Gomme; mais elle est soluble dans l'Alcool.

CALENTURAS. BOT. N. vulg. du Quinquina.

CALÈPE. *Calepus.* INS. Thunberg ayant observé que l'*Hispa spinipes* de Fab. différait des Hispes propres, à raison de ses jambes longues, grêles, arquées et dont les deux antérieures sont armées, au côté interne, dans les mâles, d'une longue épine, en a fait le type d'un genre particulier.

CALEPINA. BOT. Une pl. de la fam. des Crucifères, rapportée successivement à un grand nombre de G. différents par les auteurs, est devenue, pour Adanson, le type d'un G. distinct, ainsi nommé, et qui, rétabli par Desvaux dans le Journal de botanique, a été enfin adopté par De Candolle (*Syst. Veget.*, T. II, p. 648) qui le place dans sa tribu des Zillées, et lui assigne les caractères suivants : calice de quatre sépales à demi étalés; pétales obovales, les extérieurs un peu plus grands; filets des étamines dépourvus d'appendices; quatre glandes cylindriques sur le disque; ovaire ovoïde; style conique, très-court, persistant sur la silicule. Celle-ci, coriace, globuleuse, indéhiscente, renferme, pendante au sommet d'une loge unique, une seule graine sphérique et tronquée supérieurement. Les cotylédons forment, en se réfléchissant sur leurs bords, un angle longitudinal, qui reçoit la radicule recourbée. On ne connaît qu'une seule esp. de ce G., le *C. Corvini*, Desv., *Bunias Cochlearioides*, Lamk., qui croît dans plusieurs contrées de l'Europe. C'est une herbe annuelle, glabre, dressée, dont les feuilles radicales sont disposées en rosettes, pétiolées et découpées au delà de leur milieu, en cinq ou sept lobes, les latéraux petits, le terminal grand et obtus, tandis que celles de la tige, sessiles et entières, se prolongent à la base en deux auricules sagittées. Les fleurs, dépourvues de bractées, et de couleur blanche, forment des grappes opposées aux feuilles.

CALERIA. BOT. *V.* KALERIA.

CALESAN. BOT. *V.* KALESJAM.

CALETJA, CALEYA, CALEYE. BOT. S. de Caleana.

CALFAT. OIS. Esp. du G. Bruant.

CALI. BOT. *V.* KALI.

CALIANASSE. *Calianassa.* CRUST. G. de l'ordre des Décapodes, créé par Leach, et qui doit prendre place à côté du G. Gébie. Caractères : pieds de la première paire très-inégaux, terminés par une pince bien formée et comprimée; pieds de la seconde paire également didactyles; ceux de la troisième monodactyles, les suivants simples et les derniers presque didactyles par le prolongement en dessous de l'avant dernier article; second article des pieds-mâchoires extérieurs le plus long de tous; carapace peu allongée, lisse, terminée brusquement par un petit bec; abdomen grand, assez large, presque membraneux, pourvu à son extrémité de lames foliacées, dont les latérales sont très-larges, arrondies,



CALECTASIA CYANEA.

et l'intermédiaire presque triangulaire et obtuse au bout. Ce G. n'est composé que d'une seule esp. ; elle vit dans les sables des plages européennes, en s'y creusant un trou de retraite.

CALIBÉ. OIS. *V.* CALYBÉ.

CALICAL. BOT. Organe qui appartient au calice. Quelques botanistes disent que l'insertion est Calicale, lorsque les étamines sont adhérentes au calice.

CALI-CALIC. OIS. Esp. du G. Pie-Grièche.

CALICATZOU. OIS. S. de petit Pingouin.

CALICATZU. OIS. S. de petit Plongeon.

CALICE. *Calix*. BOT. Dans une fleur complète, telle que celle de l'Œillet, de la Campanule, de la Rose, de la Giroflée, etc., on trouve en dehors des organes sexuels, nommés pistils et étamines, qui occupent le centre de la fleur, deux enveloppes florales ; l'une plus intérieure, souvent ornée des couleurs les plus vives, d'un tissu plus mince et plus délicat, qui porte le nom de *corolle;* l'autre située en dehors de la précédente, ordinairement verte et de nature foliacée, est le Calice proprement dit. Ces deux enveloppes constituent le *périanthe,* qui dans ce cas est appelé périanthe *double*. Tous les botanistes sont d'accord sur ce point, et appellent Calice l'enveloppe la plus extérieure du périanthe double. Mais lorsqu'il n'y a qu'une seule enveloppe florale autour des organes de la reproduction, comme dans les Lauréoles, les Lis, les Iris, les Oseilles, les Rhubarbes, en un mot, quand le périanthe est *simple,* c'est alors que l'on peut remarquer la dissidence d'opinion qui partage encore aujourd'hui les botanistes sur ce point. Si l'on consulte les ouvrages des Tournefort, des Linné et de leurs nombreux sectateurs, on voit qu'ils nomment Calice le périanthe simple, lorsqu'il est peu apparent, vert et de nature foliacée tandis qu'ils lui donnent le nom de corolle, lorsqu'il est grand, mince et coloré à la manière des corolles. Le même organe porte donc deux noms, sans que sa nature intime soit changée, mais seulement parce qu'il offre quelque différence légère dans sa forme et sa coloration. Une semblable distinction ne saurait être admise, et nous pensons avec Jussieu que toutes les fois que le périanthe est simple, on doit le considérer comme un Calice, quelles que soient d'ailleurs et sa forme, et sa consistance, et sa coloration. Plusieurs auteurs, et entre autres De Candolle, avaient proposé de donner le nom particulier de *Périgone* au périanthe simple, afin d'éviter les noms de Calice et de corolle; mais cette dénomination, qui recule la difficulté sans la résoudre, n'a point été généralement approuvée.

Un des faits principaux sur lesquelles se fondent les auteurs qui considèrent le périanthe simple comme un Calice, c'est que l'on désigne généralement, sous le nom d'ovaire infère ou adhérent, celui qui fait corps par tous les points de sa périphérie avec le tube du Calice; or il existe un ovaire infère dans les Narcissées, les Iridées, les Orchidées qui n'ont qu'une seule enveloppe florale; cette enveloppe est donc un véritable Calice. En résumé, on appelle Calice l'enveloppe florale la plus extérieure d'un périanthe double, ou le périanthe lui-même lorsqu'il est simple.

Si l'on examine attentivement le Calice de l'Œillet, de la Rose, du Datura, etc., on voit qu'il forme une sorte de tube continu, qu'il est d'une seule pièce ou enfin *monosépale;* tandis que dans la Giroflée, la Renoncule, il se compose de plusieurs petites folioles que l'on peut isoler les unes des autres; en un mot qu'il est *polysépale,* parce que chacune de ces petites folioles porte le nom de *sépale*.

Dans le Calice monosépale, on distingue le *tube* ou partie inférieure et tubuleuse, le *limbe* ou partie supérieure, ordinairement évasée et découpée plus ou moins profondément en un certain nombre de dents, de lobes ou de lanières; de là les noms de *tridenté, quadridenté,* que l'on donne au Calice quand il offre trois ou quatre dents; ceux de *trifide, quadrifide,* quand il présente trois ou quatre lobes peu profonds, et enfin ceux de *triparti* et *quadriparti,* lorsque les incisions sont très-profondes, et descendent presque jusqu'à la base du Calice.

Le Calice monosépale peut offrir des formes extrêmement variées, et qui servent de caractères pour distinguer les Végétaux entre eux. Ainsi, dans la Primevère et l'Œillet, il est tubuleux et cylindrique ; dans la Pulmonaire, il est tubuleux et prismatique; il peut être renflé en forme d'ampoule, comme dans le Behen blanc: on dit alors qu'il est vésiculeux; il peut être plane, comme dans l'Oranger ; en forme de cloche ou campanulé, comme dans la Molucelle ; enfin, quelquefois il se termine à sa base par un prolongement creux en forme de corne, qui porte le nom d'éperon, et dans ce cas il est dit éperonné, *calcaratus,* comme celui des Pieds-d'Alouette, de la Capucine, etc.

Le nombre des pièces qui forment le Calice polysépale est extrêmement variable. Ainsi, dans la Fumeterre, le Pavot, on trouve deux sépales ; il y en a trois dans la Ficaire ; quatre dans le Cresson, la Giroflée et toutes les Crucifères; cinq dans la Renoncule, le Lin, etc. De là les noms de Calice disépale, trisépale, tétrasépale, pentasépale, donnés au Calice, suivant qu'il se compose de deux, trois, quatre ou cinq folioles ou sépales que l'on peut isoler les uns des autres. Les sépales varient singulièrement dans leur figure; ainsi il y en a qui sont arrondis, d'autres qui sont linéaires : ceux-ci sont obtus, ceux-là terminés en pointe : d'autres échancrés en cœur, etc.

Revenons maintenant à quelques considérations générales. Le Calice monosépale ou polysépale peut être régulier ou irrégulier. Il est régulier quand toutes les parties qui le composent sont disposées dans un ordre symétrique, autour de l'axe de la fleur, de manière que chaque moitié de cet organe est absolument semblable à l'autre. On dit au contraire que le Calice est irrégulier, lorsque les parties qui le composent ne sont pas symétriques, c'est-à-dire qu'elles offrent une grandeur, une position ou une forme différentes dans les divers points de leur étendue. Ainsi le Calice de la Rose, de la Campanule, de l'Œillet, est régulier, tandis que celui de l'Aconit, du Pied-d'Alouette, est irrégulier.

Le Calice offre encore une autre disposition bien plus importante à étudier, nous voulons parler de son adhérence ou de sa non adhérence avec l'ovaire. Si l'on examine le Calice du Lis, de la Belladone, du Datura,

de la Giroflée, etc., on reconnaîtra qu'il n'a aucune adhérence avec l'ovaire, c'est-à-dire que ce dernier organe est libre de toutes parts au milieu de la fleur. Mais que l'on examine au contraire le Calice de la Campanule, celui du Narcisse, de l'Iris, on verra que, par sa base, il est entièrement confondu et soudé avec toute la paroi externe de l'ovaire, et que celui-ci, au lieu d'être libre et saillant au fond de la fleur, est, au contraire, caché, en quelque sorte, au-dessous d'elle, où il forme une saillie plus ou moins volumineuse. Cette différence est extrêmement importante à noter. Dans le premier cas, on dit que le Calice est infère, relativement à l'ovaire, au-dessous duquel il est inséré; il est au contraire supère dans le second cas. Mais cette expression étant peu exacte, on lui a substitué celles de Calice libre et de Calice adhérent, ou d'ovaire supère et d'ovaire infère. Nous développerons au mot Ovaire les principes que l'on peut déduire de cette position relative de l'ovaire et du Calice.

Le plus souvent le Calice est vert, et présente la plus grande ressemblance, dans sa texture, avec les feuilles. Mais d'autres fois cependant il est mince, coloré et semblable à la corolle, c'est ce que l'on observe assez fréquemment lorsque le périanthe est simple, comme dans les Liliacées, les Iridées, les Lauréoles. On dit alors que le Calice est pétaloïde ou corolliforme.

Le Calice présente souvent dans les côtes ou nervures principales qui le parcourent, des vaisseaux en spirale, qu'il est facile de dérouler. Il se compose de plus de parenchyme vert et d'épiderme; en un mot, il offre absolument la même organisation que les feuilles. Et en effet, cet organe ne doit être considéré que comme un assemblage de feuilles modifiées par leur éloignement du foyer de la nutrition. Aussi voyons-nous un grand nombre de Végétaux dans lesquels le Calice est composé de feuilles presque entièrement semblables aux feuilles supérieures de la tige, comme dans la Pivoine, par exemple. Lorsqu'il est d'une seule pièce, ou monosépale, c'est que les feuilles qui doivent le composer se sont réunies et soudées par leurs parties latérales, de manière à former une sorte de tube.

Le Calice se détache, tombe assez généralement en même temps que les autres parties de la fleur, c'est-à-dire, peu de temps après la fécondation des ovules contenus dans l'ovaire. Cette chute rapide a surtout lieu lorsque le Calice est polysépale. Mais quand il est d'une seule pièce, il est souvent persistant, c'est-à-dire, qu'il survit à la fécondation et accompagne l'ovaire dans toutes les époques de son accroissement, et que souvent lui-même il se développe d'une manière remarquable, comme dans l'Alkekenge, la Molucelle, etc. Il est nécessairement persistant toutes les fois qu'il est adhérent avec l'ovaire; car, dans ce cas, il fait nécessairement partie du fruit dont il constitue l'épicarpe.

Calice commun. Pour les auteurs qui considéraient le capitule des Synanthérées comme une seule fleur à laquelle ils donnaient le nom impropre de *Fleur composée*, l'involucre qui environne chaque capitule était regardé comme un Calice commun.

CALICÈRE. bot. *V.* Calycère.

CALICHIMATHEIA. bot. S. de Marrube faux-Dictame.

CALICHROU. bot. S. de Solandre sarmenteuse.

CALICIMATEIA. bot. *V.* Calichimatheia.

CALICINAIRE. *Calicinaris.* bot. Le professeur De Candolle désigne par l'épithète de Calicinaire, la fleur dans laquelle la corolle a doublé aux dépens du calice, par la transformation des sépales en pétales.

CALICINAL. bot. Même signification que Calical.

CALICINIEN. bot. Épithète donnée par Mirbel à l'*Indurie* quand elle provient du Calice, ainsi qu'on l'observe dans le G. Rose.

CALICION. bot. *V.* Calycium.

CALICNÉMIDE. *Calicnemis.* ins. Coléoptères pentamères, de la fam. des Lamellicornes, institué par Delaporte qui lui assigne pour caractères : tête tronquée carrément en avant; antennes composées de huit articles dont le premier est le plus grand et cordiforme, le second allongé, les trois suivants les plus petits et inégaux; enfin ces trois derniers, formant la massue, plus grands que tous les autres, aplatis et perfoliés; palpes courtes, avec le dernier article des maxillaires cylindrique, presque ovale; corselet transversal, légèrement bombé; élytres ovales, convexes, ne couvrant pas entièrement l'abdomen; pattes courtes, fortes, surtout les jambes postérieures, qui sont élargies en massue, les antérieures bidentées; tarses courts, épais, velus, le dernier article plus grand, armé de deux crochets simples et égaux. Le *C. Latreillii,* seule esp. connue, est long de seize millimètres, d'un brun rougeâtre, avec le corselet très-lisse, entouré de poils jaunes; ses élytres sont couvertes de points enfoncés, d'un jaune assez clair, plus foncé vers la suture. Le dessous du corps et les pattes sont velus. Il se trouve en Italie.

CALICULAIRE. bot. L'estivation est Caliculaire quand les écailles de l'involucre étant sur deux rangs, le rang extérieur ne recouvre ou n'entoure que la base de l'intérieur.

CALICULE. *Caliculus.* bot. On appelle ainsi un second Calice qui se trouve en dehors du Calice proprement dit, dans certains Végétaux; ainsi, dans la Mauve, la Guimauve, la Passerose, il existe un Calicule triphylle, pentaphylle ou polyphylle. On dit d'une fleur qu'elle est *caliculée*, lorsqu'elle est pourvue d'un second Calice ou Calicule.

CALIDRE. *Calidra.* ins. G. nouveau d'Hémiptères, proposé dans la fam. des Scutellérides, par Delaporte, pour plusieurs esp. exotiques d'une grande beauté, qui offrent pour caractères : antennes longues, insérées en avant des yeux : premier article assez grand, le second très-court, les trois suivants presque égaux, comprimés et assez grêles, du moins le dernier; bec replié, atteignant la base des pieds postérieurs; articles des tarses spongieux en dessous; corps ovale-allongé.

CALIDRIS. ois. *V.* Sanderling.

CALIGE. *Caligus.* crust. G. établi par Müller, et rangé par Latreille, dans l'ordre des Branchiopodes. Caractères : deux soies ou deux filets articulés et saillants à l'extrémité postérieure de la queue, qui pourraient être des ovaires; deux sortes de pieds : les uns à crochet et les autres en nageoire. Les C. sont des Crustacés encore assez imparfaitement connus. Latreille les avait placés dans la fam. des Clypéacés, en leur

donnant pour caractères : tête d'une seule pièce; point de mâchoires; un bec; queue de deux filets; des pattes terminées en crochet : les autres branchiales ou natatoires. Leach, qui a fait une étude assez minutieuse des animaux de cet ordre, les caractérise ainsi : quatorze pattes; les six de devant onguiculées; la cinquième paire bifide; le dernier article garni de poils en forme de cils. Soies de la queue allongées, cylindriques et simples. A l'aide de ces caractères, on ne confondra les C. avec aucun des G. qui les avoisinent. Les développements qui vont suivre donneront plus de valeur à cette distinction. Leur corps est allongé, déprimé et formé de deux pièces principales, dont l'antérieure plus grande, recouverte par un bouclier membraneux, présente deux antennes très-petites, sétacées; des yeux écartés, situés sur le bord du bouclier, et supportés latéralement par une petite saillie; une bouche en suçoir ou en bec, placée inférieurement et en quelque sorte pectorale, enfin toutes les pattes libres, ou seulement un certain nombre. La pièce postérieure ou abdominale, moins étendue que la précédente, varie singulièrement dans sa forme; elle est carrée, ovale ou oblongue, nue ou imbriquée d'écailles membraneuses, de diverses formes, et terminée ordinairement par deux longs filets que Müller a considérés comme des ovaires, et que des auteurs plus anciens avaient cru être les antennes de l'animal. Ce sont les appendices analogues aux filets abdominaux des Apus, et aucune observation n'autorise à les regarder comme des ovaires. Les pattes, au nombre de dix à quatorze, sont de deux sortes : les premières se terminent par un crochet, et les autres ont, ou bien la forme de lames natatoires plus ou moins larges, ou bien celle d'appendices digités et pectinés; ces deux sortes de pattes, fixées en partie au bouclier et en partie à la pièce abdominale, sont toujours branchiales, et se rencontrent quelquefois sur une même espèce.

Les C. sont connus depuis fort longtemps, mais les figures et les descriptions qu'en ont laissées les anciens sont trop imparfaites pour qu'il soit utile de les citer. On les désignait vulgairement sous le nom de *Pou de Poissons*. Linné les a rangés parmi les Lernées et les Monocles, et, dans les ouvrages de Fab., ils appartiennent encore à ce dernier G.; Müller a beaucoup éclairci leur histoire; Latreille a fixé la place qu'ils doivent occuper dans la méthode naturelle, et Leach a tenté de leur découvrir de bons caractères zoologiques. Malgré ces travaux, il reste beaucoup à faire sur l'organisation et les mœurs de ces Crustacés. Tout ce que l'on sait sur leurs habitudes, c'est qu'ils vivent à la manière des Lernées et autres parasites marins, sur divers Poissons cartilagineux. En général, ils sont au nombre d'une vingtaine sur un seul individu, et restent longtemps fixés à la même place; mais lorsque, par une cause quelconque, ils l'abandonnent, on les voit courir avec agilité sur le corps du Poisson aux dépens duquel ils vivent, et se cramponner bientôt à une autre partie de son corps. Quelquefois même ils l'abandonnent et nagent jusqu'à ce qu'ils aient rencontré une nouvelle proie. Nous ne croyons pas que leur mode de reproduction soit connu; Risso dit seulement que les femelles paraissent renfermer quelques œufs dans un sac qui est placé au bas de l'abdomen.

Latreille divise de la manière suivante les Caliges.

† *Point de pieds abdominaux; mais des pieds situés sur la poitrine ou la première partie du corps.*

C. des Poissons, *C. piscinus*, ou le C. court, *C. curtus*, de Müller (*Entomost.*, tab. 21, fig. 1, 2), qui est le même que le *Monoculus piscinus* de L. et de Fab.; il sert de type au G. et se distingue des autres esp. par ses pattes, au nombre de six paires, dont les trois premières à crochet et les suivantes branchiales et pinnées, les deux dernières étant plus composées et plus grandes; la pièce abdominale est étroite, presque carrée et terminée postérieurement par deux longs filets tubulaires, séparés par un appendice échancré. Il habite l'Océan et se rencontre sur le Merlan commun et le Saumon.

Le C. de Muller. *C. Mulleri*, Leach. Il a été trouvé sur la Morue, et paraît être une espèce distincte de la précédente.

Basoche a trouvé, à Port-en-Bassin, en Normandie et sur la Raie, un Calige qui appartient peut-être à cette division, et qu'il nomme C. de la Raie, *C. Rajœ*.

†† *Abdomen portant des pieds, soit pinnés, soit en forme de lames larges et membraneuses.*

C. prolongé, *C. productus*, Müller, ou *Monoculus salmoneus*, Fab. Il se rencontre sur les Saumons et sur les nageoires de certains Squales.

Leach a créé plusieurs G. voisins des C., et que l'on pourrait y réunir. Tels sont ses Pendares, ses Nogaus, ses Riscules et ses Anthosomes. Ce dernier G. peut être classé dans cette seconde division des C., et offre pour caractères, suivant Leach : test arrondi en avant et en arrière; antennes à six articles; abdomen beaucoup plus étroit que le test, muni de deux petites lames foliacées sur le dos, et de six autres sur le ventre, tenant lieu des trois dernières paires de pattes : les paires antérieures étendues en avant; leur ongle crochu, rencontrant une petite dent située vers le sommet de l'article qui précède : la seconde paire ayant l'ongle comprimé : le dernier article de la troisième paire très-épais, denté antérieurement, et terminé par un ongle très-fort : le bec inséré derrière les pattes de devant, et muni à son extrémité de deux mandibules droites et cornées. On doit y rapporter le C. imbriqué, *C. imbricatus* de Risso, qui est la même esp. que l'*Anthosoma Smithii* de Leach (Enc. Brit., suppl. 1, p. 406, tab. 20). Lamarck en fait, à tort, deux esp.; Smith l'a découvert le premier sur la côte méridionale du Devonshire, en Angleterre; il était fixé à un Squale, et agitait, sans discontinuer, les filaments de l'extrémité postérieure de son corps. Risso l'a trouvé sur les branchies et les lèvres de son Squale féroce.

CALIGIDÉES. *Caligidœ*. crust. Fam. de l'ordre des Branchiopodes et de la section des Pœcilopes, établi par Leach, avec les Caliges, de Müller, qu'il subdivise en plusieurs petits genres. Les Caligidées se distinguent de deux nouvelles fam. de la même section, les Argulidées et les Limulidées, par ces caractères : bouche en forme de bec; deux antennes. Toutes les esp. qui s'y rapportent ont des antennes insérées à l'angle externe

de deux lobes, sur la partie externe de leur test; elles ont aussi cela de commun, qu'elles sont parasites et adhèrent à certaines parties du corps des Poissons marins. Leach divise cette fam. en quatre races ou sous-familles.

I. — Douze pattes; les six de devant terminées par des crochets ou onguiculées. Elle comprend les G. ANTHOSOME, de Leach, et DICHELESTION, de Hermann.

II. — Quatorze pattes; les six antérieures onguiculées; la quatrième ou cinquième paire bifide; la sixième et la septième ayant les hanches et les cuisses très-dilatées et réunies par paires. Le seul G. CECROPS la compose.

III. — Quatorze pattes; les six antérieures onguiculées; les troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième paires bifides. Leach y rapporte ses G. PANDARE et NOGAUS.

IV. — Quatorze pattes; les six de devant onguiculées; la cinquième paire bifide; le dernier article garni de poils en forme de cils. Ici se classent les G. CALIGE et RISCULE.

CALIGNI. BOT. *V.* LICANIE.

CALIGULE. *Caligula.* OIS. Illiger donne ce nom à la peau qui couvre les tarses, dans les Oiseaux.

CALIGUS. CRUST. S. de Calige.

CALIMANDE. POIS. Esp. du G. Pleuronecte.

CALIMÉRIDE. *Calimeris.* BOT. *V.* KALIMERIDE.

CALINEA. BOT. Esp. du G. *Tetracera,* dont Aublet avait formé un genre qui n'a pas été adopté.

CALIRIBA. BOT. S. de *Lantana involucrata,* L.

CALISCÉLIDE. *Caliscelis.* INS. L'Insecte qui a donné naissance à ce G., établi par Delaporte, est des plus remarquables; les antennes terminées par une soie et l'insertion inférieure de son rostre le rangent parmi les Homoptères; mais il n'est pas facile de déterminer la place qu'il doit occuper dans cet ordre où tout porte cependant à le placer parmi les Cercopites. Caractères: tête assez grosse, inégale; front rebordé, enfoncé ainsi que le vertex; yeux très-gros; antennes insérées dans une cavité latérale, au-dessous des yeux, composées de trois articles: le premier court, le deuxième plus long, gros, échancré extérieurement à l'extrémité; le troisième inséré à l'extrémité de l'échancrure; rostre atteignant l'insertion de la troisième paire de pattes; corselet court, transversal, arrondi en avant, échancré en arrière où il est plus large qu'antérieurement; écusson très-grand, triangulaire, plus long que le corselet; élytres très-courtes, n'atteignant que la moitié du corps, en toit, munies d'une carène médiane et longitudinale, insérées immédiatement au-dessous des yeux, coupées droit à l'extrémité, avec l'angle interne arrondi; abdomen un peu plus court que la tête et le corselet réunis, renflé, un peu relevé à l'extrémité, composé de six segments à peu près égaux; cuisses et jambes antérieures munies d'une très-large membrane discoïdale; tarses de trois articles: les antérieurs ont les deux premiers obliques, le second un peu court, le troisième presque aussi long que les deux autres réunis, à crochets un peu dilatés, et munis d'une pelote; les intermédiaires sont semblables aux antérieurs, et les postérieurs composés d'un premier article plus long que les deux autres réunis, le deuxième oblique, le troisième plus long que le précédent et cylindrique; crochets munis d'une petite pelote; les deux premiers articles terminés par quelques petites épines. Le C. hétérodoxe n'a guère plus d'une ligne et un quart de long sur un tiers de ligne de large; il est noir avec le corselet et les élytres jaunes. Il parait avoir été trouvé dans le midi de la France.

CALISPERME. *Calispermum.* BOT. G. établi par Loureiro, à la fin de la fam. des Berberidées. Il présente un calice très-petit, quinquéfide, persistant; cinq pétales concaves, étalés; cinq étamines à anthères arrondies, insérées aux pétales; un ovaire libre; un style filiforme; un stigmate assez épais; une baie globuleuse, ayant une seule loge dont la surface interne est pulpeuse, et dans laquelle sont nichées des graines nombreuses et très-petites. C'est un arbrisseau grimpant, rameux, inerme, à feuilles alternes, à fleurs disposées en grappes vers l'extrémité des rameaux.

CALIXHYMÈNE. BOT. *V.* CALYXHIMÈNE, ou plutôt CALYMÉNIE.

CALKOENTJE. OIS. S. d'Alouette à cravate jaune.

CALLA. BOT. N. anc. du brou de Noix.

CALLACÉES. BOT. Bartling a proposé ce nom, pour une fam. de pl. dont le G. *Calla* serait le type.

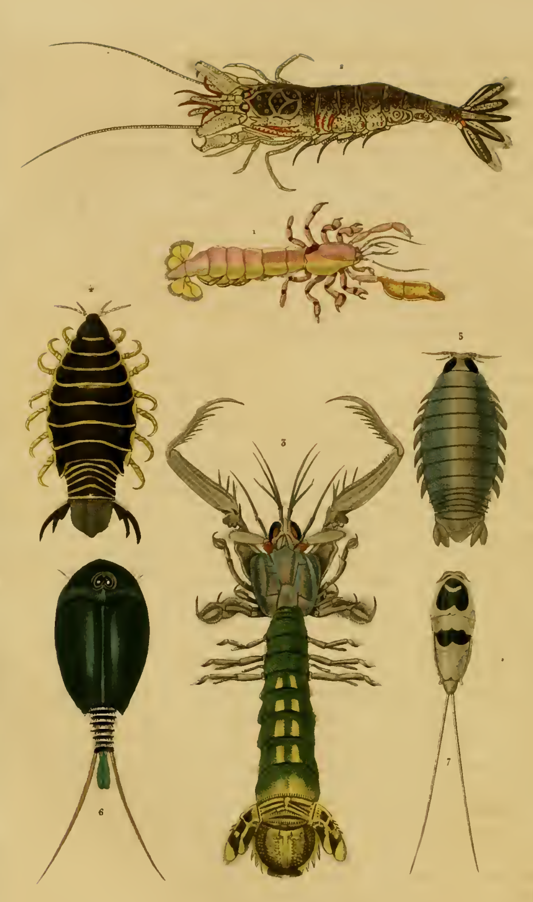
CALLADOE. BOT. S. d'Anthéphore.

CALLÆAS. OIS. S. de Glaucope.

CALLAIS. MIN. (Pline.) Les anciens désignaient, sous ce nom, une gemme qu'on disait imiter le Saphir, mais de couleur plus pâle, avec une teinte d'eau de mer sur les bords.

CALLALLUH. BOT. N. de l'Amaranthe, *A. Oleraceus,* qui est d'un usage journalier dans la cuisine indienne.

CALLE. *Calla.* BOT. C'est à la fam. des Aroïdées et à la Monoecie Polyandrie, L., qu'appartient ce G. de pl., dont les caractères consistent en des fleurs monoïques, dépourvues d'écailles, portées sur un spadice cylindrique, où elles sont réunies pêle-mêle. La spathe qui les environne est monophylle et roulée. Chaque étamine doit être considérée comme une fleur mâle; l'anthère est à deux loges distinctes, qui s'ouvrent chacune par un sillon longitudinal. Les fleurs femelles sont formées d'un ovaire libre, uniloculaire, contenant plusieurs ovules basilaires et dressés. Le stigmate est sessile. Le fruit est une baie ovoïde, renfermant un petit nombre de graines qui naissent de sa base. Les esp. de ce G., au nombre de trois ou quatre, sont des pl. herbacées, qui se plaisent dans les lieux marécageux; leurs racines sont vivaces, leurs tiges rampantes; leurs feuilles alternes, pétiolées, entières; leurs fleurs très-petites, réunies en spadices axillaires. Kunth a retiré de ce G. la plus belle de toutes ses esp., le *Calla æthiopica,* pour en former un genre distinct, sous le nom de *Richardia.* L'espèce la plus commune est le *C. palustris,* L., pl. vivace, qui croît dans les marais du nord de l'Europe, en Pologne, en Prusse, en Belgique et jusque dans les Vosges. Sa racine, qui est épaisse et charnue, contient une assez grande quantité de fécule: on la mange dans quelques provinces. Kunth rapporte encore au G. *Calla* le *Dracontium pertusum* de L., qui croît dans les marais de l'Amérique mér., et qui se fait remarquer par ses feuilles obliques, cordiformes et per-



1 CALLIANASE souterraine. | 4 ANILOCRE du cap.
2 CRANGON vulgaire. | 5 ÆGA entaillée
3 SQUILLE queue-rude. | 6 LEPIDURE prolongé

7 PANDARE bicolore.

cées d'un grand nombre de trous y formant une sorte de treillage.

CALLÉIDE. *Calleida.* INS. G. de Coléoptères pentamères, de la fam. des Carnassiers, institué par Dejean, et dont les esp. seraient entièrement semblables aux Cymindis, si leurs tarses n'avaient le pénultième article bifide au lieu de triangulaire; elles appartiennent à l'Amérique, à la Nouvelle-Hollande et au Cap de Bonne-Espérance.

CALLEIRION. BOT. N. anc. du Lis commun.

CALLESIS. BOT. S. anc. de Verveine.

CALLIANASSE. *Callianassa.* CRUST. G. de Décapodes, section des Homards, fondé par le docteur Leach, et très-voisin des Thalassines propres, des Gébies et des Axies, ne différant même de ces deux derniers G. que parce que les deux premières paires de pieds sont munies d'une serre à deux doigts très-distincts, et que ceux de la troisième paire se terminent par un onglet qui manque aux quatre derniers. Le *Cancer subterraneus* de Montagu appartient à ce genre.

CALLIANIRE. *Callianira.* ACAL. Genre de l'ordre des Acalèphes libres, fam. des Béroïdes, proposé par Péron, qui le regardait comme un Mollusque, placé par Lamarck dans la première section des Radiaires mollasses, et par Cuv. dans la classe des Acalèphes. Caractères : animal libre, gélatineux, transparent, à corps cylindracé, tubuleux, obtus à ses extrémités, augmenté sur les côtés de deux nageoires opposées, lamelleuses, ciliées à leurs bords; bouche terminale supérieure, nue, subtransverse. Le G. C. a été d'abord classé par Péron parmi les Mollusques ptéropodes, nus, non tentaculés; Lamarck a démontré que l'organisation de ces animaux les rapproche des Béroés. Il était indispensable de les réunir à ce groupe, et plaçant les Callianires à la suite des Cestes et avant les Béroés, il y réunit le Béroé hexagone de Bruguière. Les Callianires sont des animaux libres, gélatineux, mollasses, transparents dans toutes leurs parties. Leur corps est vertical dans l'eau, presque cylindrique, comme tubuleux, obtus aux deux extrémités. Il est muni sur les côtés de deux sortes de nageoires opposées, qui se divisent chacune en deux ou en trois feuillets membraneux, gélatineux, verticaux et fort amples. Ces feuillets sont très-contractiles, bordés de cils, et égalent presque, par leur étendue verticale, la longueur du corps. — On peut dire que les deux nageoires lamellifères et ciliées des C. ne sont que les côtes ciliées et longitudinales des Béroés, mais qui, dans les C., sont très-agrandies en volume et réduites en nombre, ou rapprochées et réunies en deux corps opposés. Ces animaux n'ont point de rapport, par l'organisation, avec les Mollusques ptéropodes.

C. TRIPLOPTÈRE. *C. triploptera*, Lamk., *Beroe hexagonus*, Brug., Encycl. méth., p. 176, n. 3, pl. 90, fig. 5, 6. La description que Bruguière donne de ce Zoophyte laisse peu de chose à désirer sur le phénomène de sa phosphorescence et de ses mouvements; il ne dit rien de son organisation qui offre un corps oblong, marqué de six côtes longitudinales; les intervalles sont un peu convexes et remplis de petites rides longitudinales. La bouche est ronde avec deux tentacules ciliés et branchus, plus courts que le corps. On le rencontre par grandes bandes dans les mers de Madagascar. Cette esp. est beaucoup plus grande que la suivante.

C. DIPLOPTÈRE. *C. diploptera*, Péron et Lesueur, Ann. du Mus., T. XV, p. 65, pl. 3, fig. 16. Cette Callianire n'a point de tentacules, point d'yeux apparents; elle offre une bouche simple et transversale; trois nageoires, dont deux latérales et une caudale : les branchies, en forme de cils, sont distribuées au pourtour extérieur des nageoires latérales. Elle se trouve en troupes nombreuses dans les mers équatoriales, voisines de la Nouvelle-Hollande.

CALLIANTHÈME. *Callianthemum.* BOT. G. de la fam. des Renonculacées, Polyandrie Polygynie, Lin. Le *Ranunculus rutæfolius*, L., s'éloignait trop, par la forme des carpelles ou par celle des pétales, des G. Renoncule ou Adonide dans lesquels on l'avait successivement placé, pour continuer à en faire partie; aussi Meyer s'est-il décidé à le constituer type d'un G. nouveau, auquel il assigne pour caractères : estivation imbriquée; calice à cinq sépales; cinq à quinze pétales ayant à leur base une fossette nectarifère; étamines nombreuses et fertiles; gynophore hémisphérique; carpelles en nombre indéterminé, sèches et presque globuleuses; graine pendante, albumineuse; embryon dicotylédoné, supère dans le fruit. Jusqu'ici ce G. appartient à l'Europe centrale.

CALLIANYRE. POLYP. Lamouroux a nommé ainsi génériquement, les Polypiers à tige cornée simple ou branchue, autour de laquelle sont placées les cellules, comme des anneaux horizontaux. Les Polypes occupent les cellules tenant tous à une tige gélatineuse qui traverse l'axe comme ferait la moelle d'un arbre.

CALLIANYRIDÉES. *Callianyrideæ.* POLYP. Eschenholtz a proposé, sous ce nom, l'établissement d'une fam. de Polypiers acalèphes, qui aurait pour type le G. Callianyre de Lamouroux.

CALLIAS. BOT. S. d'*Anthemis Cota*, L.

CALLIBRYUM. BOT. *V.* CATHARINEA.

CALLICARPE. *Callicarpa.* BOT. G. de la fam. des Verbénacées. Caractères : un calice quadrifide, une corolle découpée supérieurement en quatre parties, quatre étamines saillantes, un seul stigmate et une baie uniloculaire, renfermant quatre graines. On en compte douze esp. Ce sont des arbrisseaux à fleurs en corymbes opposés et axillaires, originaires de pays divers; les uns ont été recueillis en Amérique, tandis que les autres croissent dans les Indes-Orientales, à la Cochinchine, au Japon; Brown en décrit deux trouvés dans la Nouvelle-Hollande. C'est à l'aspect agréable de ses fruits que ce genre doit son nom, substitué par L. à ceux de *Burchardia* et de *Johnsonia* que lui donnaient Heister et Miller. Il lui rapporte le *Tomex* de sa *Flora Zeylanica*, ou *Illa* d'Adanson. On peut aussi y réunir le *Porphyra* de Loureiro, qui ne s'en distingue que par son calice tronqué, et sa baie renfermant trois graines seulement, mais peut-être par suite d'avortement.

CALLICÉRATE. *Calliceras.* INS. G. d'Hyménoptères, établi par Nees d'Esembeck dans la famille des Pupivores, tribu des Chalcidites. Caractères : antennes de dix articles; palpes maxillaires non saillantes; abdomen sessile; une cellule radiale aux ailes supérieures, affec-

tant une courbure sensible et se dirigeant un peu postérieurement. Tête assez grosse, portant, sur le vertex, trois petits yeux lisses, disposés en triangle, et écartés entre eux; segment antérieur du corselet court et transversal. Ce G. se compose d'un assez grand nombre d'esp. On en trouve une dizaine en Allemagne.

CALLICÈRE. *Callicera.* INS. G. de Diptères, fondé par Meigen, et rangé par Latreille dans la nombreuse fam. des Athéricères. Les Callicères ressemblent beaucoup aux Chrysotoxes, dont elles ne diffèrent que par leurs antennes terminées par une massue allongée avec soie à l'extrémité; elles ont aussi beaucoup d'analogie avec le G. Cérie, ce qui a engagé Latreille à les y réunir. La C. bronzée, *C. œnea* de Meigen, sert de type au genre : elle a été figurée par Panzer (*Fasc.* 104, *tab.* 17). Gravenhorst avait établi, sous ce nom, un G. de Coléoptères, qui a été réuni au G. Aléochare.

CALLICHROA. *Callichroa.* BOT. G. de la famille des Synanthérées, établi par le prof. Fischer qui lui assigne pour caractères : calathide multiflore, hétérogame, radiée; écailles de l'involucre au nombre de vingt environ, dressées sur deux rangs; fleurons du disque hermaphrodites, à cinq dents; ceux du rayon ligulés ou fertiles; akènes fusiformes, un peu comprimés, tronqués au sommet, pubescents et couronnés par l'aigrette des fleurs hermaphrodites : ceux des fleurs femelles sont nus; soies de l'aigrette nombreuses, persistantes, scabres et disposées sur une seule rangée; le clinanthe est plane, pubescent, écailleux sur les bords. Ce G. est très-voisin du *Lusthœnia;* néanmoins les caractères ci-dessus détaillés ne permettent pas de l'y réunir, non plus qu'au *Doronia*, dont il s'éloigne surtout par la forme des akènes. Le *C. platygossa*, type du G. nouveau, est une plante annuelle, grêle et rameuse, pubescente, à feuilles entières et linéaires; les fleurs sont jaunes. Elle est originaire de la Californie.

CALLICHROME. *Callichroma.* INS. Coléoptères tétramères, G. de la fam. des Longicornes, extrait récemment par Latreille du genre Capricorne, et ayant, suivant lui, pour caractères : tête penchée en avant; palpes terminées par un article plus grand, en forme de cône renversé, allongé et comprimé; les maxillaires plus courtes que les labiales, et ne dépassant pas l'extrémité des mâchoires; corselet épineux. — Les C. ont une très-grande analogie avec les Capricornes, et n'en diffèrent essentiellement que par la longueur relative des palpes maxillaires. Ils ressemblent aussi beaucoup aux Lamies, mais ils s'en distinguent par leur tête penchée en avant et par la forme de leurs palpes. Des caractères semblables tirés des mêmes parties, et auxquels on peut ajouter la présence des épines au corselet, empêchent de les confondre avec les Saperdes.

Les esp. qui appartiennent à ce G. sont ornées de belles couleurs métalliques ou brillantes, telles sont les Carambyx *virens, albitarsus, festivus, vittatus, velutinus, sericeus, suturalis*, etc., de Fab.

CALLICHTE. *Callichtys.* POIS. L'un des sous-genres établis par Cuvier, dans son Règne Animal, et dont Lacépède, d'après Bloch, avait fait le G. Cataphracte.

CALLICHTYN. POIS. S. de Fiatole.

CALLICOME. *Callicoma.* BOT. Andrews a figuré sous le nom de *C. serratifolia*, t. 166, un petit arbrisseau originaire de la Nouvelle-Hollande, dont les caractères sont encore trop imparfaitement connus pour pouvoir le rapporter, avec certitude, à quelqu'une des fam.; cependant il semble avoir beaucoup de rapports avec celle des Cunoniacées. Il a, comme le *Brunia*, les fleurs petites, groupées en un capitule arrondi, environné d'un involucre tétraphylle. Son calice se compose de quatre à cinq folioles, et ses étamines varient de onze à dix-neuf. Son ovaire est libre, à une seule loge qui contient un grand nombre d'ovules. Les deux styles se terminent chacun par un stigmate simple.

CALLICOQUE. *Callicocca.* BOT. Brotero a décrit, sous le nom de *Callicocca Ipecacuanha*, la pl. qui, au Brésil, fournit l'Ipécacuanha apporté en Europe par le commerce. Mais ce G. *Callicocca* est le même que le *Cephoelis* de Swartz ou *Tapogomœa* d'Aublet. *V.* CÉPHALIDE.

CALLICORNE. *Callicornia.* BOT. *V.* ASTEROPTÈRE et LEYSERA.

CALLICTE. POIS. *V.* CALLICHTE.

CALLIDIE. *Callidium.* INS. Coléoptères tétramères, G. de la fam. des Longicornes, tribu des Cérambycins, extrait par Fab. des deux grands G. Capricorne et Lepture de Linné. Caractères : antennes insérées dans une échancrure des yeux, le plus souvent de longueur moyenne et filiforme; tête penchée en avant; palpes terminées par un article plus gros, obtrigone ou presque en hache; corselet mutique, orbiculaire ou globuleux; cuisses postérieures en massue. Les C. rangés par Latreille dans la fam. des Longicornes, ont, de même que les Capricornes, la tête penchée en avant; mais leurs palpes sont proportionnellement plus courtes; leurs antennes, moins longues, ne dépassent guère le corps, et leur prothorax, presque toujours sans épines, est de forme variable. Fabricius, attachant peut être trop d'importance à la forme du corselet, s'en est servi pour fonder, sous le nom de Clyte, *Clytus*, un nouveau G. aux dépens de celui des C. Il comprend toutes les espèces dont le corselet est convexe et presque globuleux; celles qui ont cette partie du thorax déprimée et presque circulaire, appartiennent seules à son genre Callidie. Latreille n'admet pas cette distinction générique.

Les C. ont la tête plus étroite que le prothorax, supportant des antennes filiformes, insérées à côté de l'échancrure de l'œil, et non dans le fond de cette échancrure, comme on le remarque dans les Capricornes et les Saperdes; leur bouche est composée d'une lèvre supérieure petite, arrondie antérieurement, de mandibules courtes, dentelées fort légèrement et recouvertes par la lèvre, de mâchoires terminées par deux pièces inégales, membraneuses, dont l'une interne, plus courte, est terminée en pointe, et dont l'autre externe, étroite à sa base, arrondie et élargie à son extrémité, donne attache à une palpe de quatre articles; d'une lèvre inférieure, membraneuse et bifide, supportant deux palpes composées chacune de trois pièces. Le prothorax est plus ou moins convexe, quelquefois déprimé, toujours arrondi sur ses bords; les élytres sont aussi longues que l'abdomen; les pattes, surtout les postérieures,

offrent des cuisses grosses et renflées à leur extrémité, amincies vers leur base.

Les C. se rencontrent communément au printemps, dans des bois, sur des troncs d'arbres pourris, dans les chantiers et jusque dans nos appartements. Quand on les saisit, ou lorsqu'on les inquiète, ils font entendre un bruit particulier qui est dû au frottement de leur corselet sur la base de l'écusson du mésothorax. Ils volent avec assez de facilité. Le mâle est plus petit que la femelle; celle-ci, étant fécondée, perce le bois et y dépose ses œufs au moyen d'une sorte de tarière cachée dans son abdomen. Il en naît des larves molles et allongées, ayant treize anneaux au corps, des pattes fort petites, un cou renflé et une bouche armée de deux fortes mandibules, au moyen desquelles elles rongent le bois, s'en préparent une nourriture, et pratiquent successivement dans son intérieur de longues sinuosités qui, à mesure que l'animal avance, se trouvent en partie bouchées par une poussière friable, ligneuse, rejetée par l'anus. La larve change plusieurs fois de peau, et ne se métamorphose ordinairement en nymphe qu'au bout de deux ans. L'Insecte parfait éclot au printemps.

Ce G. est très-nombreux en esp.; parmi elles nous citerons :

Le C. PORTE-FAIX, *C. Bajulus,* Fab., ou la Lepture brune, à corselet rhomboïdal, de Geoffroy, le C. SANGUIN, *C. sanguineum,* le C. ARQUÉ, *C. arcuatum,* Fab., etc.

CALLIDINE. *Callidina.* INFUS. Ehrenberg, dans sa nouvelle méthode de classification des Infusoires, a établi ce G. dans la fam. des Philodinées, qui appartient aux Zygotroques nus, de l'ordre des Rotateurs. Les caractères de ce G. sont : point de cœur; un vaisseau dorsal et des vaisseaux transversaux, bien distincts, mais sans mouvements propres; point de branchies; plusieurs ganglions nerveux, pharyngiens; deux petites couronnes de cils; point d'yeux; une queue bifurquée et corniculée; une boupe frontale.

CALLIDRYADE. *Callydryas.* INS. G. de Lépidoptères diurnes, formé aux dépens du G. Coliade de Latr. par Bois-Duval qui lui assigne pour caractères : palpes inférieures très-comprimées, garnies de poils courts et serrés; leur dernier article beaucoup moins long que le précédent; antennes nettement tronquées, droites ou légèrement arquées de dedans en dehors, grossissant insensiblement depuis la base jusqu'à leur extrémité; secondes ailes formant une gouttière qui embrasse le dessous du corps; cellule discoïdale de celles-ci fermée; corselet robuste; corps plus court que les ailes inférieures. Chenilles rases, cylindriques. Type du G., le *P. Eubule* de Fabr.; il est de l'Amér. sept.

CALLIGON. *Calligonum.* BOT. Ce G., de la fam. des Polygonées et de la Dodécandrie Tétragynie, L., avait été constitué par Tournefort, sous le nom de *Polygonoïdes.* Il offre les caractères suivants : un calice à cinq divisions arrondies et inégales; douze étamines; nombre de styles un peu variable (de deux à quatre); stigmates capités; capsule pyramidale, à trois ou quatre angles, monosperme et couverte de poils rameux. Outre l'esp. que Tournefort a fait connaître, et qu'il a trouvée dans l'Orient, sur le mont Ararat, Desfontaines et l'Héritier en ont décrit une autre que le premier a rencontrée en Barbarie, et y ont ajouté le *Pallasia caspica,* L., que Jussieu avait indiqué déjà comme congénère du Calligone. Loureiro, dans sa Flore de Cochinchine, avait postérieurement établi un autre G. *Calligonum,* auquel ce nom, déjà consacré, ne pouvait point rester. De Candolle, en adoptant le G. constitué par Loureiro, l'appela Trachytelle.

CALLILÉPIDE. *Callilepis.* BOT. G. de la fam. des Synanthérées, institué par De Candolle qui lui donne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurons de la circonférence ligulés et disposés sur une seule rangée; ceux du disque tubuleux, à cinq dents, et hermaphrodites; involucre campanulé, composé de plusieurs rangées d'écailles lancéolées, presque égales; réceptacle plan; paillettes qui enveloppent les fleurs, coriaces, scarieuses et pointues; styles rameux, terminés par un cône court; akènes glabres : ceux du rayon trigones et comprimés, ceux du disque plans; aigrette formée de trois petites écailles scarieuses, acuminées, inégales et persistantes. Les esp. comprises dans ce G. sont au nombre de trois, originaires des contrées orientales de l'Afrique; ce sont des arbrisseaux élevés de quelques pieds au plus, rameux, garnis de feuilles opposées ou alternes, lancéolées, acuminées, très-entières, à fleurs petites, blanchâtres.

CALLIMÈNE. *Callimenus.* INS. Genre de l'ordre des Orthoptères, établi par Steven qui le caractérise ainsi : antennes subuliformes, dont le premier article très-gros et obconique; palpes très-épaisses, avec le dernier article obconique, tronqué obliquement; yeux peu proéminents; tête grosse, arrondie, de la largeur du corselet, avec une petite élévation lisse entre les antennes; corselet grand, large, allongé, embrassant tout le corps; présternum biépineux, à épines très-fortes et distantes, principalement dans les femelles; des tubercules lisses et disposés en séries sur l'abdomen, avec la lame inférieure très-grande, anguleuse en dessous : le bord postérieur est échancré; cuisses lisses et comprimées; jambes de grandeur moyenne, très-épineuses, tricanaliculées : les postérieures avec une triple série d'épines; le canal du dessous large et raboteux. Steven considère le *Bradyporus Dasypus,* de Charp., comme type de son G. Callimène; il lui adjoint l'*Ephippiger Macrogaster* de Lefebvre.

CALLIMORPHE. *Callimorpha.* INS. G. de Lépidoptères établi par Latreille, et rangé par ce savant dans la section des Nocturnes, fam. des Noctuo-Bombycites, avec ces caractères : langue allongée et dont les deux filets sont réunis en un seul; palpes unies ou ne paraissant pas hérissées; antennes simples ou seulement ciliées. Les Insectes qui composent ce G. avaient été confondus avec les Bombyces par Fabricius : mais ils en diffèrent par la présence d'une trompe assez allongée. Ce caractère, joint à celui des antennes plus ou moins ciliées, dans les mâles, et à celui des palpes inférieures couvertes seulement de petites écailles, sert à les distinguer des Arcties, avec lesquelles ils ont plusieurs points de ressemblance. On ne les confondra pas non plus avec les Noctuelles parce que leurs palpes sont presque

cylindriques ou coniques. Les Chenilles des Callimorphes ont seize pattes, ce qui les éloigne des Phalènes. Les Insectes qui en naissent, portent les ailes en toit; leurs habitudes sont analogues à celles des Bombyces. L'esp. servant de type au G. est le C. du Seneçon, *C. Jacobææ*, ou la Phalène Carmin du Seneçon de Geoffroy. Son vol est lourd. La Chenille se trouve sur les Jacobées et les Seneçons. Les Bombyces *Hera, Dominula, rosea, obscura* de Fab., peuvent être rapportés au G. Callimorphe.

CALLIMUS. MIN. N. donné par les anciens aux noyaux des Œtites.

CALLINOTE. *Callinotus*. INS. Coléoptères tétramères; G. de la fam. des Rhynchophores, institué par Schooner, qui lui assigne pour caractères : antennes médiocres; les deux premiers articles allongés, les trois suivants plus courts et presque lenticulaires, le septième plus épais, cyathiforme, massue ovale-allongée; trompe assez longue, fléchie et cylindrique, plus longue que la tête et le corselet; yeux placés en dessous de la trompe, ovalaires, un peu convexes et assez grands; corselet rétréci antérieurement, portant deux sinuosités à sa base, et trois postérieurement; corps oblong, elliptique, un peu convexe, écailleux, muni d'ailes que recouvrent des élytres oblongues, ovalaires, avec les angles huméraux retus et un peu arrondis; pieds assez allongés, les postérieurs un peu plus courts que les antérieurs; cuisses dentées, en massue; tarses élargis, spongieux en dessous, terminés par un article dilaté et bi-onguiculé. Ce G., qui appartient au Brésil, ne se compose encore que de deux esp., *C. Sahlbergii* et *Zetterstedtii*.

CALLINUX. BOT. Double emploi du *Pyrularia* de Michaux.

CALLIODON. POIS. G. formé par Gronou, adopté par Schneider qui le plaçait entre les Holocentres et les Lutjans; mais que les ichtyologistes français n'ont pas conservé.

CALLIOMORE. *Calliomorus*. POIS. G. formé par Lacépède aux dépens du G. Callionyme.

CALLION. BOT. S. de *Physalis Alkekengi*.

CALLIONYME. *Callionymus*. POIS. G. établi par Linné, dans son ordre des Jugulaires, et placé par Cuv. dans la fam. des Gobioïdes, parmi les Acanthoptérygiens. Caractères : ouïes ouvertes seulement par un trou, de chaque côté de la nuque; ventrales placées sous la gorge et plus larges que les pectorales; tête oblongue et déprimée; yeux rapprochés et regardant en haut, ce qui mérita le nom d'Uranoscope à l'une des esp. les plus anciennement connues du G. L'intermaxillaire est très-protractile, et les préopercules, allongés en arrière, sont terminés par quelques épines. Le nom de Callionyme indique la beauté et la singularité de ces Poissons, dont la forme est particulière, la peau lisse, les couleurs variées et brillantes. Leur estomac n'est point en cul-de-sac, et ils manquent de cœcum et de vessie aérienne. Cuv. a distingué les Callionymes en trois sous-genres.

† CALLIONYMES proprement dits.

C. LYRE. *C. Lyra*, L.; Lac., t. 2, p. 329, pl. 19, f. 1. Le Lacert, Encyc., Pois., pl. 27, f. 93. Cette esp., qui parvient à la longueur d'un pied ou quatorze pouces, a la chair délicate et fort estimée. On le trouve principalement dans la Méditerranée où il vit d'Oursins et d'Astéries. B. 6. D. 4-10. D. 18-19. V. 5-6. A. 10.

C. DRAGONNEAU. *C. Dracunculus*, L., Encyc., pl. 27, f. 94. Cette esp., des mêmes mers que la précédente, n'atteint guère que huit pouces de longueur. B. 6. D. 4-10. P 12-13. V. 6. A. 9. C. 10.

C. PETIT ARGUS. Encyc., Pois., pl. 27, f. 95. *C. occellatus*. Le Pointillé, Lac., T. II, p. 340. Ce joli Poisson, dont la première dorsale rappelle l'aile d'un Papillon, n'est guère plus long que le petit doigt, et se trouve dans les mers d'Amboine. B. 5-6. D. 4-8. G. 20. V. 5. A. 7. C. 10.

C. INDIEN. *C. indicus*, L.; *Platicephalus Spatula*, Bloch., pl. 424. C'est cette esp. avec laquelle Lacépède avait formé son G. Calliomore, dont le principal caractère était fondé sur la disproportion de la tête et du corps. La grosseur de cette première partie et la physionomie générale de l'animal le faisaient regarder par Linné comme tenant le milieu entre les Uranoscopes, les Trachines ou Vives, et les autres Poissons de son genre. Il se trouve dans les mers d'Asie. B. 7. D. 1-7, 13. P. 20. V. 1-8. A. 13. C. 11.

Les *C. orientalis* de Schneider, *Sagitta* de Pallas, *Japonicus* d'Houttuyn, et *Pusillus* de Laroche, appartiennent à ce sous-genre, auquel il faut rapporter le C. de Risso, et le C. élégant que Le Sueur a fait connaître.

†† TRICHONOTE. *Trichonotus* de Schneider. Les caractères de ce sous-genre consistent dans leur corps très-allongé où la dorsale, unique, et l'anale ont une longueur proportionnée. Les deux premiers rayons de la dorsale s'allongent en soies qui représentent l'analogue de la première dorsale qui existe dans les Callionymes proprement dits.

††† COMEPHORE. *Comephorus* de Lacépède. Les caractères qui particularisent ce sous-genre sont : la première dorsale très-basse, le museau oblong, large, déprimé; les ouïes très-fendues, à sept rayons, et de très-longues pectorales. L'absence de ventrales n'indique-t-elle pas la nécessité de considérer le Coméphore comme un genre très-distinct de celui où Cuvier l'a laissé? La seule esp. qui nous soit connue est un Poisson d'eau douce, *C. baicalensis*. Sa queue est fourchue; il habite les plus grandes profondeurs des eaux, et ne s'en élève qu'aux beaux jours de l'été. B. 6. D. 8-28. P. 13. V. 0. A. 32. C. 13.

Le nom de CALLIONYME désigne, dans Aristote et dans Pline, l'*Uranoscopus scaber*, L., auquel Willughby et Rai l'avaient conservé. *V*. URANOSCOPE.

CALLIOPÉE. *Calliopea*. BOT. Don a établi ce G. dans la fam. des Chicoracées, Syngénésie Polygamie, pour pour la pl. que Linné a nommée *Leontodon aureum*, qui sert de type au G. Caractères : involucre polyphylle, à folioles sur un rang, presque toruleux, garni de quelques écailles à sa base; réceptacle nu, ponctué; fleurons nus au delà de la gorge; deux soies à la base des anthères; akènes cylindriques, lisses, à aigrette capillaire; une seule rangée de rayons serrés, denticulés, égaux et caducs.

CALLIOPSIDE. *Calliopsis*. BOT. G. de la famille des

Synanthérées; Syngénésie Polygamie frustranée. Linné a retiré des G. *Bidens* et *Corona-solis* de Tournefort quelques esp. dont il a composé un G. nouveau sous le nom de *Coreopsis*. Ce G., peu nombreux d'abord, et bien caractérisé, s'est accru successivement d'une multitude d'esp. que des botanistes, moins scrupuleux que Linné, y ont introduites assez légèrement. Il en est résulté une telle incertitude dans le caractère générique, que la nécessité d'une épuration s'est bientôt fait sentir. Le professeur Reichenbach s'est particulièrement occupé de ce travail, et dans ses élaborations judicieuses, il a dû créer quelques G. nouveaux; celui qui a reçu les Coréopsides à akènes comprimés, mais entièrement nus et tronqués au sommet, a été nommé *Calliopsis*, de καλλις, très-beau, et οψις, figure, sans doute parce que ces fleurs, en général douées d'une grande beauté, font, dans nos parterres, l'effet le plus riche. La Calliopside de Drummond, observée par ce savant et infatigable collecteur, dans la partie septentrionale de la république mexicaine, est l'une des plus intéressantes du G.; c'est la quatrième que les amateurs de belles pl. ont admise dans leurs corbeilles. Elle est annuelle; ses tiges sont droites, cylindriques, striées, rameuses, élevées de deux pieds, garnies de feuilles opposées, partagées en trois segments ou folioles linéaires-oblongs ou lancéolés, dont l'intermédiaire est beaucoup plus grand que les latéraux; les feuilles radicales sont plus longues et assez souvent composées de cinq ou sept segments; leur couleur est le vert cendré, légèrement veiné et pubescent en dessous. La calathide est terminale, solitaire, portée sur un pédoncule fort élevé, filiforme et poilu à sa base; elle est entourée d'un involucre double, formé de huit segments foliacés, linéaires, aigus, glabres et d'un vert assez souvent sali de brunâtre; elle est radiée, avec les fleurons du disque tubuleux, nombreux, hermaphrodites et jaunes; les fleurons de la circonférence sont au nombre de huit, disposés sur un seul rang, grands, cunéiformes, à trois lobes, à bord supérieur irrégulièrement découpé et d'un beau jaune doré; cette couleur tranche de la manière la plus agréable avec celle de l'onglet qui est d'un brun pourpré fort profond, et présente, lorsque les fleurons sont bien étalés, un disque dont la circonférence paraît avoir les cinq découpures du limbe. Le réceptacle est plan et paléacé. Les akènes sont renflés et tuberculés.

CALLIPELTIDE. *Callipeltis*. BOT. G. de la fam. des Rubiacées, établi par Steven qui le caractérise de la manière suivante : calice à tube oblong, à limbe opaque; corolle campanulée, partagée en quatre segmens courts et ovales; quatre étamines très-courtes; deux stigmates; fruit oblong, arqué, monosperme, avec l'un des méricarpes avorté. La seule esp. connue, *C. cucullaria*, est une pl. annuelle, droite, grêle, glabre, rameuse, à feuilles oblongues, stipulées. Les fleurs sont réunies de trois à six sur autant de pédicelles disposés en verticille, dans les aisselles des rameaux; et chaque verticille est entouré d'une ample bractée concave, formant une sorte de capuchon. Cette plante croît sauvage au midi de l'Europe, en Cappadoce, en Arabie, etc.

CALLIPOGON. *Callipogon*. INS. Coléoptères tétramères, G. de la fam. des Longicornes, établi par Serville sur un démembrement du G. Prione de Fabricius, et qui a pour caractères : tête assez grande; antennes filiformes, rugueuses et de la longueur du corps dans les mâles, de moitié moindre dans les femelles; les articles, au nombre de onze, sont cylindriques, le troisième plus long que les deux suivants; palpes maxillaires notablement les plus longues : article terminal triangulaire, presque sécuriforme, évidemment plus long que le précédent, surtout dans les mâles; mandibules fortes, dentées intérieurement et munies en dessus comme en dessous d'un duvet très-épais; menton très-velu; corselet en carré transversal, un peu dilaté et crénelé à chaque bord latéral, tantôt finement, tantôt assez fortement. Élytres rebordées extérieurement, avec leur extrémité arrondie, munie d'une très-petite épine suturale, un peu oblique; écusson demi-circulaire et velu, corps épais, un peu convexe et conique; pattes de longueur moyenne : les antérieures un peu plus grandes que les autres dans les mâles; cuisses garnies de duvet; tarses grands : les trois premiers articles larges, courts, triangulaires; le quatrième arqué, très-grand, plus long que les autres réunis, et très-velu en dessous. Le *C. barbatum* est décrit par Fabricius sous le nom de *Prionus barbatus*, et la seconde esp. connue, *C. senex*, Dup., qui peut n'en être qu'une variété, a été observée au Mexique.

CALLIPRORE. *Calliprora*. BOT. G. de la fam. des Asphodélées, Hexandrie Monog. de Linné, établi par Lindley pour une pl. trouvée par Douglas en Californie, et dont les caractères différaient trop de ceux des *C. Brodiœa*, *Leacoryne* ou *Triteleya*, pour permettre de le placer dans l'un ou l'autre de ces genres. Voici les caractères assignés aux Calliprores : périanthe subcampanulé, paraissant n'être que le prolongement du pédicelle, divisé en six segments; six étamines toutes fertiles, verticillées, dont trois alternativement plus courtes : elles ont leurs filaments pétaliformes, bilobés, avec les anthères implantées entre les deux lobes. L'ovaire est stipité, triangulaire, à trois loges polyspermes; le style est simple et le stigmate trilobé. Le fruit consiste en une capsule membraneuse, à trois ailes. Le nom générique, dérivé du grec, exprime l'élégance de la pl.; en effet, quoiqu'elle n'ait pas plus de huit à dix pouces d'élévation, elle ne laisse point d'être d'un port très-gracieux; son bulbe est de la grosseur d'une noix ordinaire; il en sort trois ou quatre feuilles linéaires, ensiformes, pointues, canaliculées, entourant une hampe terminée par une ombelle de douze à quinze fleurs d'un jaune doré fort éclatant. Elle a été figurée sous le n° 1590 du *Botanical register*.

CALLIPTÉRIDE. *Callipteris*. BOT. G. établi par Bory de Saint-Vincent dans son Voyage aux quatre îles des mers d'Afrique (T. I, p. 282) et ayant pour type l'*Asplenium proliferum* de Lamarck. Les quatre esp. de Calliptérides, dont trois étaient alors nouvelles, *C. castaneœfolium*, *sylvaticum* et *arborescens*, rentrent toutes dans le G. *Diplazium* établi par Cavanilles.

CALLIQUE. POIS. Nom vulg. d'un petit Poisson du G. Clupe.

CALLIRHIPIDE. *Callirhipis*. INS. Coléoptères pentamères. G. institué par Latreille dans la fam. des Serricornes; caractères : les antennes sont très-rapprochées

à leur naissance, insérées sur une éminence, et, à partir du troisième article, forment dans les mâles un grand éventail. La dernière des palpes est ovoïde; le dernier des tarses est presque aussi long que les autres pris ensemble, et présente entre ses crochets un petit appendice linéaire et soyeux. Le *C. Dycanii*, de Java, est le type de ce genre qui présente aujourd'hui une quinzaine d'espèces toutes des Indes et de l'Amérique du Sud.

CALLIRHOÉ. *Callirhoe*. ACAL. G. de l'ordre des Acalèphes libres, établi par Péron et Lesueur dans la première section des Méduses gastriques, adopté par Lamarck, et placé dans la deuxième section de ses Radiaires mollasses. Schweigger le considère comme un sous-G., et Cuvier comme une Cyanée. Ses caractères sont : corps orbiculaire, transparent, garni de bras en dessous, mais privé de pédoncules : le plus souvent des tentacules au pourtour; bouche unique, inférieure et centrale; quatre ovaires à la base de l'estomac. Les naturalistes à qui l'on doit l'établissement de ce G. n'ont donné aucun détail sur l'histoire des animaux qui le composent. Lamarck n'y ajoute presque rien; il se borne à dire que le G. Callirhoé, comme tous les G. qui le précèdent, ont leurs esp. dépourvues de pédoncules, mais qu'elles ont des bras sous l'ombrelle, ce qui les distingue éminemment. L'on ne connaît encore que deux Callirhoés.

C. MICROMÈNE, *C. micromena*, Pér. et Lesueur, Ann. du Mus., t. XIV, pl. 341.— Ombrelle subsphérique, offrant un grand nombre de lignes simples à son pourtour; ovaires en forme de cœur, disposé en un carré; quatre bras très-longs, très-larges, aplatis, subspatuliformes et velus; rebord festonné et garni d'une multitude de tentacules très-courts et comme soyeux; couleur hyaline avec quelques légères taches bleues. Taille, environ vingt lignes. Dans les mers de la Nouvelle-Hollande.

C. BASTÉRIENNE. *C. basteriana*, Pér. et Lesueur, Ann. du Mus., T. XIV, pl. 342. — *Medusa æquorea*, Gmel., *Syst. nat.*, p. 3155, n. 4 — Encycl. méth., pl. 94, fig. 4-5. Ombrelle orbiculaire, aplati, polymorphe; quatre ovaires disposés en forme de croix; quatre bras allongés et pointus; rebord entier garni d'un grand nombre de longs tentacules et marqué d'un cercle rouge; couleur hyaline. Taille, environ vingt lignes. Dans les mers du Nord.

CALLIRHOÉ. *Callirhoe*. MOLL. FOSS. G. défectueux, institué par Montfort et adopté par Ocken pour la pile d'alvéoles d'une esp. de Bélemnite.

CALLIRION. BOT. *V.* CALLEIRION.

CALLISACE. BOT. Fisch. *V.* THYSSELIUM.

CALLISAURE. *Callisaurus*. REPT. G. créé par Blainville, pour une jolie petite espèce rapportée de la Californie, et qui se rapprochait assez difficilement des groupes nombreux, que les erpétologistes ont établis dans le sous-ordre des Sauriens. Caractères : tête assez large, un peu déprimée, anguleuse, à museau court, comme pincé et arrondi; dents maxillaires simples, subcylindriques, petites, appliquées; les palatines nulles; langue épaisse, large, entière ou à peine échancrée, finement papilleuse; bouche large, ovale et parabolique; yeux fort grands, à deux paupières épaisses, également mobiles, l'inférieure denticulée à son bord; narines rondes, fort grandes, supérieures et subtubuleuses; timpan visible, ovale, assez superficiel; cou distinct, avec un double pli cutané sous la gorge, indice d'un goitre plus ou moins extensible; tronc court, renflé, convexe en dessus, aplati en dessous, élargi sur les côtés par un pincement cutané étroit, étendu de la racine d'un membre à l'autre; système écailleux presque uniforme ou à peine dissemblable, les écailles supérieures beaucoup plus petites cependant que les inférieures, toutes lisses, même sur les membres; celles de la tête irrégulières et fort petites; les scutelles labiales assez larges et obliques. Les membres sont très-grands, surtout les postérieurs, à doigts très-allongés, inégaux, principalement en arrière; des pores fémoraux serrés, nombreux, occupant toute la longueur de la cuisse.

Le C. DRACONOIDE, *C. Draconoides*, Blainv., est en général d'un gris cendré, parsemé de petites taches blanches avec des bandes transversales brunes sur le dos; la queue et les membres sont, en dessous, d'un blanc jaunâtre; trois taches d'un bleu très-foncé de chaque côté du ventre et cinq dans la longueur de la queue. Longueur totale, quatre pouces et quelques lignes.

CALLISIE. *Callisia*. BOT. Ce G. établi par Linné, d'après son disciple Lœfling, et placé par ce savant dans la Triandrie Monogynie, avait été rapporté par Jussieu à la fam. des Joncées où celui-ci l'avait mis tout à côté des Commelines et des Tradescanties. R. Brown, ayant également senti cette affinité, indique dans ses observations (*Prodrom. Fl. Nov.-Holl.*) qu'il doit être compris dans la fam. des Commelinées, laquelle se compose des G. précités et de deux autres particuliers à la N[lle]-Hollande. Les caractères du G. Callisie sont : un périanthe à six divisions, dont les trois intérieures sont pétaloïdes; trois étamines composées d'un filet plus long que les divisions intérieures du périanthe, et élargi vers son sommet qui présente deux anthères adnées à la lame du filet; un style surmonté de trois stigmates; une capsule biloculaire (par avortement d'une loge?), disperme. L'espèce décrite par Linné, a été reproduite par Jacquin (*Pl. amer.* 11, p. 12, T. XII) sous un autre nom de genre : c'est son *Hapalanthus repens*. On y a ajouté, depuis, quelques autres esp. qui, ainsi que la première, habitent l'Am. mér. et sont de petites pl. herbacées, rampantes, ayant leurs fleurs en ombelles ou disposées par trois dans chaque gaîne de feuilles inférieures.

CALLISTACHYDE. *Callistachys*. BOT. Ventenat a figuré, sous le nom de *C. lanceolata* (Mal., 2, t. 115), un arbrisseau originaire de la Nouvelle-Hollande, qui est extrêmement voisin des G. *Gompholobium* et *Chorizema*. Ses caractères consistent en un calice bilabié; dans une corolle papilionacée, dont l'étendard ou pétale supérieur est relevé, tandis que les ailes et la carène sont déprimées et rabattues; ses dix étamines sont libres; sa gousse, ligneuse, polysperme, s'ouvre en deux valves par son sommet au *Callistachys* de Ventenat; De Candolle, dans son prodrome, en a ajouté deux autres, *C. ovata* et *cuneifolia*, puis, quelque

temps après, le Botanical cabinet en a figuré, sous le n°1985, un quatrième portant le nom de *Retusa*. Toutes ces esp. sont de l'Australie.

CALLISTE. *Callista*. MOLL. G. de l'ordre des Mollusques lamellibranches, auquel Poli donne pour caractères : deux siphons glabres, tantôt entièrement réunis, tantôt séparés à leur partie supérieure ; branchies écartées quelquefois à leur extrémité supérieure; le bord du manteau, ondulé et frangé dans quelques esp., est disjoint; le pied lancéolé. Il y réunit les Mactres et la partie des Vénus de L., dont Lamarck a fait le G. Cythérée, et donne à leur Coquille le nom de Callistoderme, *Callistoderma*. Malgré les rapports de l'animal des Mactres avec celui des Vénus, ces deux G. ne peuvent être réunis; ils présentent des différences caractéristiques, et leur coquille, outre deux ligaments distincts dans les Mactres, offre des charnières diversement conformées.

CALLISTE. *Callistus*. INS. Coléoptères pentamères; G. établi par Bonelli et rangé par Latreille dans la fam. des Carnassiers, tribu des Carabiques. Les Insectes qui le composent ont les palpes antérieures filiformes, avec le dernier article ovalaire, le corps oblong et le prothorax en cœur tronqué. La forme des articles de leurs palpes antérieures empêche de les confondre avec les Épomis, les Dinodes et les Chlænies; elle leur est commune au contraire avec les Codes; mais les C. diffèrent de ceux-ci par leur corselet en forme de cœur tronqué; les C. mâles sont encore remarquables par les articles dilatés de leurs tarses antérieurs, garnis en dessous d'une brosse très-serrée et sans vide. Ce caractère, qu'ils partagent avec les genres précédents, suffit pour les distinguer de ceux qui portent les noms de Dolique, Platyne, Agone et Anchomène. Quelques espèces de ce dernier sont réunies par Latreille aux Callistes. Les Carabes *lunatus*, *pallipes*, *prasinus*, et *tænialus*, figurés par Panzer, appartiennent au G. Calliste.

CALLISTEMME. *Callistema*. BOT. *V.* CALLISTÈPHE.

CALLISTEMON. BOT. G. de la fam. des Myrtacées, Polyandrie Monogynie, L., établi par Brown sur l'inspection de douze ou quinze esp., toutes de la Nouvelle-Hollande. Caractères : tube du calice semi-hémisphérique, le limbe divisé en cinq lobes obtus : cinq pétales; étamines nombreuses, à filets libres et allongés sur lesquels sont couchées, à l'extrémité, les anthères; style filiforme; stigmate en tête; capsule triloculaire, polysperme, incluse dans le tube du calice qui est expressément renflé vers sa base.

CALLISTÈPHE. *Callistephus*. BOT. Nom substitué par H. Cassini, à celui de *Callistemma* qu'il avait adopté précédemment à cause de la trop grande ressemblance qu'il avait avec le G. *Calostemma* de R. Brown. Ce G. nouveau, de la fam. des Synanthérées, a été formé spécialement pour l'*Aster chinensis*, cultivé depuis si longtemps sous le nom de Reine-Marguerite. Cette belle plante, qui fait l'ornement de nos jardins vers la fin de l'été, diffère tellement par son port, de toutes les esp. du trop nombreux G. *Aster*, qu'il n'est pas besoin d'être botaniste pour apercevoir cette dissemblance. Il convenait donc d'en former un G. particulier auquel Cassini a donné les caractères suivants: calathide radiée très-grande, orbiculaire, étalée, plane, dont le disque large, orbiculaire, convexe, est composé de fleurons hermaphrodites, à corolle jaune, et dont le rayon est formé de demi-fleurons femelles, à languette diversement colorée, longue comme le diamètre du disque, ovale-linéaire, terminée par trois dents très-petites; le péricline est double : l'extérieur plan, orbiculaire, lâche, étalé, irrégulier, presque aussi grand que la calathide, doit plutôt être considéré comme un involucre formé de bractées entourant le vrai péricline qui est beaucoup plus court, opprimé, régulier, composé de squames uni-bisériées, égales, membraneuses, scarieuses, incolores, ovales-arrondies, subspathulées. Le clinanthe est large, orbiculaire, convexe, simplement imprimé; la cypsèle est obovale, comprimée bilatéralement, hérissée de poils, portant une aigrette double : l'intérieure composée de squamellules filiformes, barbellulées, unisériées; l'extérieure de squamellules paléiformes, extrêmement courtes, inégales, irrégulières, denticulées, ordinairement entregreffées de manière à former un rebord continu.

CALLISTHÈNE. *Callisthenes*. INS. Coléoptères pentamères. G. de la fam. des Carnassiers, tribu des Carabiques, fondé par Gotthel Fischer qui le place à côté des Calosomes, et lui donne pour caractères : antennes distantes des yeux, insérées dans une fosse particulière, presque filiformes: le premier article très-gros, triangulaire, avec le bord aigu en arrière, le second très-court, et le troisième très-long, également triangulaires; lèvre supérieure très-émarginée, ciliée et munie de deux dents au milieu, portant de longues soies; mandibules allongées, peu arquées, déprimées, bidentées, transversalement sillonnées en haut et ciliées en bas; les cils ou les soies roussâtres se trouvant placées dans un pli longitudinal; mâchoires très-courtes, arquées, terminées en épines, intérieurement ciliées, supportant quatre palpes filiformes : les extérieures très-longues, avec le dernier article court, obconique, tronqué; les intérieures courtes, avec le dernier article dilaté en forme de cuiller, coudé et recevant dans son creux l'épine de la mâchoire; lèvre inférieure triangulaire, munie de deux soies avec deux palpes un peu plus courtes que les maxillaires externes, et ayant le dernier article long, comprimé, tronqué et obconique; menton large, à ailes latérales arrondies. L'auteur transcrit ces caractères en latin et en français; mais il est bon de comparer ceux-ci aux premiers parce qu'ils n'en sont pas une traduction exacte. Les C. se rapprochent beaucoup des Calosomes par leurs formes extérieures; la tête est proéminente et supportée par un cou long et courbé; les yeux sont enfermés dans une orbite particulière; le prothorax est carré, tronqué en avant et en arrière; les bords latéraux sont légèrement réfléchis, et sur le milieu, se trouve une ligne enfoncée; l'écusson du mésothorax est grand, triangulaire et garni de plis; les élytres sont plus larges que le prothorax, sillonnées, crénelées, réunies, convexes et fortement rebordées. Il n'existe pas d'ailes au métathorax; quant aux pattes, la paire antérieure offre des jambes échancrées très-légèrement, fortement canaliculées à la face interne, et munies de deux épines;

l'abdomen est presque orbiculaire, un peu plus long dans les mâles. Fischer rapporte à ce nouveau G. une seule esp. qu'il nomme le C. de Pander, *C. Panderi*. Elle est, dans toutes les parties de son corps, d'un bleu foncé, et a été trouvée dans les sables des déserts des Kirguises, au midi d'Orenbourg.

CALLISTODERME. MOLL. Nom donné par Poli aux Coquilles du G. Calliste.

CALLITHAMNIER. *Callithamnion*. BOT. Lyngbye, dans son savant Essai d'Hydrophytologie danoise, forma le G. *Callithamnion*, et tira son nom de mots grecs, qui signifient *très-beau petit Arbuste*, parce que les pl. qu'il y a renfermées, sont remarquables par l'élégance de leur port. La plupart des C. de cet auteur rentrent dans les Céramiaires de ce dictionnaire. On a conservé la désignation du savant professeur pour l'une de ses esp. qui formera le G. dont il est ici question, et que Lyngbye avait confondue, on ne sait trop comment, malgré d'énormes différences, avec une autre pl. qu'il a figurée comme l'un des états de celle-ci. — On peut caractériser ainsi le G. Callithamnier : filaments cylindriques, non noueux comme dans les Borynes, articulés par sections, ayant des entre-nœuds marqués, comme dans les Deliselles et les Lyngbyelles, de macules colorantes longitudinales. La fructification consiste dans des sortes de follicules ovoïdes, subacuminées, comprimées, sessiles, insérées extérieurement aux rameaux, et comme involucrées par une ou deux ramules plus longues qu'elles. Ces follicules contiennent des gemmes rondes, opaques, et très-distinctes vers leur extrémité. La seule esp. de ce G. qui soit bien constatée, est le *C. Lyngbyi*.

CALLITHÉE. *Callithea*. INS. Ce G. de Lépidoptères diurnes a été formé par Bois-Duval, d'après l'indication donnée par Godard, lors de la description du *Vanessa Callithea*. En effet cette esp. est remarquable par la forme de ses ailes qui sont entières et arrondies. Les antennes sont très-renflées, avec les massues plus courtes que chez les Vanesses, et presque semblables à celles des Argynnes. Les esp. de ce G. rivalisent entre elles de beauté et de coloris ; le dessus des ailes est ordinairement doux et tranquille, tandis que le dessous brille par la variété et la bigarrure des taches qui sont presque carrées et disposées circulairement, parallèlement aux bords externes. Le *Vanessa Callithea* est donc le type de ce G. nouveau, et Bois-Duval en a dû changer le nom en celui de *C. Godarda ;* il y a joint le *C. Saphira*, publié dans Hubner, et enfin le *C. Leprieuri*, rapporté récemment de la Guiane par Leprieur. Cette dernière esp. a les quatre ailes d'un beau noir de velours en dessus, chatoyant en bleu d'azur, foncé avec une bande terminale d'un vert glauque métallique, qui s'élargit et se courbe avant d'aboutir au bord costal des ailes supérieures. Le dessous des premières ailes est d'un noir violâtre, qui s'éclaircit et devient lilas, avec le bord costal vert, marqué d'une rangée de quatre points noirs. Le dessous des secondes ailes est entièrement d'un vert métallique, traversé, au milieu, par une bande demi-circulaire de huit taches d'un beau noir velouté, placées entre deux lignes interrompues, du même noir. L'étendue est de 27 lignes.

CALLITHRIX. MAM. N. donné au *Simia Sabœa*, L., et à d'autres petits Singes à queue, du nouveau continent.

CALLITRIC. *Callitriche*. BOT. G. composé d'un petit nombre d'esp. de peu d'apparence, et vivant au milieu des eaux douces et courantes. Les affinités naturelles de ce G. n'étant pas encore bien déterminées, nous exposerons ses caractères avec quelques détails, afin de faciliter cette détermination. Les tiges sont dans toutes les esp. grêles et rameuses, et portent des feuilles opposées et sessiles. A l'aisselle de chaque feuille se trouve une fleur unisexuée, mâle ou femelle, sessile. La fleur mâle se compose de deux folioles opposées, rapprochées et concaves, et d'une seule étamine dont le filet est long, grêle, et l'anthère réniforme, terminale, à une seule loge qui s'ouvre par une suture transversale. Dans chaque fleur femelle, on trouve également deux folioles opposées et semblables à celles des fleurs mâles, et un pistil sessile, carré, déprimé au sommet, à quatre angles obtus. L'ovaire, coupé transversalement, présente quatre loges dans chacune desquelles on voit un seul ovule attaché vers la partie supérieure et interne de la loge. Du sommet de l'ovaire partent deux stigmates subulés et glanduleux. Le fruit, semblable à l'ovaire pour sa forme, constitue une capsule indébiscente, à quatre loges monospermes. Chaque graine se compose d'un tégument propre, très-mince, et d'un endosperme charnu, blanc, qui renferme dans son intérieur un embryon renversé, cylindrique, manifestement dicotylédoné. Sur un seul individu, nous avons observé une fleur hermaphrodite, également composée de deux folioles opposées, d'une étamine saillante et d'un pistil.

De Jussieu, dans son *Genera Plantarum*, avait placé ce G. dans sa fam. polymorphe des Nayades. Mais son embryon étant bien manifestement bilobé, ce G. ne peut rester parmi les Monocotylédonées. Les C. semblent avoir des rapports assez intimes avec le G. Mercuriale, et devoir être rapprochés des pl. de la fam. des Euphorbiacées, ainsi que l'avait déjà annoncé le professeur Richard, dans son Analyse du fruit. En effet, les étamines et les pistils ont une structure entièrement analogue dans ces deux G., et leurs graines offrent absolument la même organisation. Linné n'avait déterminé que deux esp. de ce G., le *C. verna* et le *C. autumnalis*, pl. fort communes dans nos ruisseaux, et parmi lesquelles les botanistes modernes ont cru distinguer des esp. qui avaient échappé à leurs prédécesseurs.

CALLITRICHE. MAM. Esp. du G. Guenon, devenue, dans le tableau méthodique des mammifères, qui précède les monographies de Temminck, le type d'un genre nouveau, qui se composerait de huit espèces, parmi lesquelles figureraient les *C. torquata*, *amicta* et *lugens*, des auteurs, que Temminck considère comme une seule et même esp.; il en serait de même des *C. personata* et *nigrifrons*, qui sont parfaitement semblables.

CALLITRICHE. *Callitriche*. MOLL. G. de l'ordre des Mollusques lamellibranches, auquel Poli donne pour caractères : un seul siphon, en forme de trou; abdomen comprimé, ovale et proéminent; point de pied, mais un appendice linguiforme ou subulé, à la racine duquel est

un byssus. Ce G. de Poli se rapporte aux G. MOULE, MODIOLE et LITHODOME.

CALLITRICHE. BOT. *V.* CALLITRIC.

CALLITRICHON. BOT. S. d'*Adianthum Capillus-Veneris*, L. Ce nom ne vient pas, comme on le croit généralement, de ce que les stipes de cette fougère offrent quelque ressemblance avec des cheveux, mais de ce que la pl. était employée pour les teindre.

CALLITRICODERME. MOLL. N. donné par Poli aux Coquilles du G. Callitriche.

CALLITRIS. BOT. G. établi par Ventenat, dans la fam. des Conifères, et aux dépens duquel Mirbel a ensuite formé son G. *Frenela*. L'un et l'autre n'ont point paru offrir des caractères assez bien circonscrits pour recevoir la sanction des botanistes, et les esp. qui les constituaient sont restées dans l'une des sections du genre *Pinus*.

CALLIXÈNE. BOT. Commerson a établi ce G. dans la fam. des Asparaginées, d'après une pl. recueillie par lui, vers le détroit de Magellan. Elle présente un calice divisé profondément en six parties égales, dont trois alternes, munies intérieurement à leur base, de deux petites glandes; six étamines à filets inférieurement élargis et à anthères oscillantes s'y insèrent; le style simple se termine par un stigmate trigone; le fruit est une petite baie à trois loges remplies de pulpe, renfermant chacune de deux à quatre graines. — Le *C. marginata*, Lamk. (*Illustr.*, t. 248), est un sous-arbrisseau, sans feuilles inférieurement, mais présentant de distance en distance, des nœuds et des écailles qui les engaînent; les feuilles, qui se montrent au sommet des rameaux, sont alternes, sessiles, renflées sur leur bord, et rappellent celles du Buis. Les pédicelles, terminaux et environnés à leur point de départ de deux squammules, portent une fleur unique. D'après Lamarck, l'*Enargea marginata* de Gærtner (T. 1, t. 59) doit être rapporté au même G., peut-être à la même espèce, quoiqu'il lui attribue deux cotylédons. Jussieu y réunit aussi le *Lusuriaga* de la Flore péruvienne (3, t. 298), qui, présentant à peu près les mêmes caractères génériques, peut être distingué comme esp. par ses pédicelles axillaires, chargés de trois à quatre fleurs.

CALLIZONE. *Callizonus*. INS. Coléoptères tétramères; G. de la fam. des Rhynchophores, institué par Schoonherr qui lui donne pour caractères : museau-trompe sensiblement plus long que la tête; antennes de onze articles dont les trois derniers forment une massue courte et comprimée; yeux saillants, arrondis et peu écartés, corselet bisinué postérieurement; élytres présentant à leur base une impression derrière l'écusson qui est arrondi. Cuisses faiblement renflées; jambes arquées et éperonnées. Le C. royal, *Curculio regalis*, Fab., a les antennes noires, ainsi que le museau-trompe qui est en outre recouvert de quelques écailles bleues et vertes, brillantes; le corselet est entièrement couvert d'écailles bleues, avec une grande tache dorée au centre et les côtés également dorés; la partie supérieure de cet organe est marquée d'une forte impression; les élytres sont d'un vert bleuâtre brillant, rehaussées de trois bandes dorées et bordées d'une ligne noire; le dessous du corps est garni d'écailles semblables à celles du dessus, mais plus petites; il y a sur les cuisses un anneau d'écailles dorées. Sa taille est de sept lignes. On le trouve à St.-Domingue. Il faut adjoindre encore à ce Callizone le *Curculio sexdecimpunctatus* de Fab., dont les élytres, garnies d'écailles d'un bleu métallique brillant, sont anguleuses à leur base extérieure, et se terminent en une pointe aiguë. Cette esp., qui n'a guère moins d'un pouce, n'est pas rare au Brésil.

CALLOBATE. INS. *V.* CALOBATE et MICROPÈZE.

CALLOCÉPHALE. *Callocephalus*. MAM. Ce genre est l'un des groupes dont F. Cuvier a composé la fam. des Phoques. Il lui donne pour caractères : des mâchoires formées principalement d'une grande pointe placée au milieu; d'une plus petite située antérieurement, et de deux, également plus petites, placées postérieurement. Les. esp. de ce G. sont : 1° le *Phoca vitulina* et deux var. de nos côtes, érigées par l'auteur en espèces sous les noms de *P. leporina* et *P. discolor*; le *P. Groenlandica*, le *P. hispida* et le *P. barbata*. Outre ces six esp., F. Cuvier en indique encore plusieurs autres très-voisines, mais encore mal déterminées.

CALLOGRAPHIS. BOT. L'une des cinq esp. du G. Calphorchis de Du Petit-Thouars, qu'il a figuré pl. 43 et 44 de la Flore des îles australes de l'Afrique, et qui était le *Limodorum pulchrum*.

CALLOMYDE. *Callomys*. MAM. G. de la famille des Rongeurs, établi récemment par D'Orbigny et Isid. Geoffroy, qui le caractérisent ainsi : dents au nombre de vingt : une incisive et quatre molaires de chaque côté des deux mâchoires; incisives triangulaires; molaires inférieures toutes semblables entre elles, très-obliques, et dirigées de dehors en dedans, et d'avant en arrière : les trois premières égales entre elles, la quatrième plus grande. Membres antérieurs terminés par quatre doigts, dont les deux externes beaucoup plus courts que les internes, et chacun muni d'un ongle acéré, de moyenne longueur; membres postérieurs terminés par trois doigts, dont le médian le plus long et le plus fort, chacun pourvu d'un ongle long, très-robuste, terminé en pointe, et presque exactement droit; tête grosse; moustaches longues; oreilles membraneuses et amples; queue assez courte.

C. VISCACHE. *C. Viscacia*, D'Orb. Partie supérieure du pelage d'un gris bleuâtre; face et dessous du corps blanchâtres; moustaches noires et blanches; pieds antérieurs courts. Ce Rongeur est encore très-peu connu; les descriptions qu'en avaient publiées les divers voyageurs l'avaient fait placer successivement parmi les Rats, les Gerboises, les Marmottes, les Lièvres et les Agoutis. D'Orbigny, qui a pu l'observer vivant et en étudier le squelette, a fixé nos doutes à cet égard et fait de l'espèce le type d'un G. nouveau auquel il a cru pouvoir adjoindre la Chinchille, *Callomus aureus*, Geoff.; mais le Dr Rousseau a prouvé depuis que cette dernière esp. devait aussi former un G. distinct. Quant au *Lagostomus*, de Brookes, que Cuvier avait pensé pouvoir bien être la Viscache, c'est le *Dipus maximus* ou Gerboise géante. *V.* ce mot.

CALLOMYIE. *Callomyia*. INS. G. de Diptères, créé par Meigen et réuni par Latreille, aux Dolichopes dont il ne diffère que par des antennes notablement plus

longues que la tête, avec le dernier article très-allongé et conique.

˜ CALLOPILOPHORE. POLYP. Donati, dans son Histoire de la mer Adriatique, a donné ce nom à l'Acétabulaire à bords entiers.

CALLORYNQUE. *Callorynchus*. POIS. G. formé par Gronovius, d'après un Poisson du cabinet de Séba, dont la tête, d'une figure bizarre, lui parut mériter un nom qui signifie *Beau-Bec*. Linné le réunit, dans l'ordre des Chondroptérygiens, à son genre *Chimæra* où Lacépède l'avait laissé. Cuv. l'en a séparé de nouveau, et l'a placé à la suite de la fam. des Sélaciens, avec laquelle, ainsi que la Chimère proprement dite, les C. présentent de grands rapports. Les caractères du G. consistent dans la manière dont les branchies s'ouvrent à l'extérieur par un seul trou apparent de chaque côté; les mâchoires sont en général plus restreintes que dans les Squales; et des plaques dures, non divisibles, s'y distinguent au lieu de dents; le museau est terminé par un lambeau charnu, en forme de houe; il y a deux dorsales : la seconde commence au-dessus de l'anale; la première est armée antérieurement d'un fort rayon osseux dont la moitié supérieure est libre.—Les mâles portent en outre sur la tête, au-dessus du prolongement singulier en forme de houe, dont il vient d'être question, une autre sorte de tubercule allongé, terminé globuleusement. On n'avait jusqu'ici mentionné qu'une esp. de C. que les voyageurs disent avoir trouvée dans la mer Éthiopique, à la Nouvelle-Hollande et au Chili. Il est probable que les Poissons de ce G., trouvés dans des lieux si éloignés, appartiennent à diverses esp. qu'on a regardées trop légèrement comme identiques, à cause de l'aspect extraordinaire commun à toutes. Nous avons déjà reconnu, comme on va le voir, combien le C. de la N^lle-Hollande est différent de l'esp. anciennement détruite.

C. ÉLÉPHANTIN. *C. elephantinus*, Gron., *Mus.*, 59, n° 150, t. 4; *Chimæra Callorynchus*, Gmel., *Syst.*, 1; *pars* III, 1489; Chimère antarctique, Lac., 1, p. 400, pl. 12, fig. 1; Roi des Harengs du Sud, Enc., Pois., pl. 14. Cette esp. est probablement la vraie *Paje-Gallo* (Poisson-Coq), et *Elephants-Fisch* (Poisson-Eléphant) de divers auteurs ou voyageurs. Il se trouve sur les côtes du Chili, d'où Dombey en a rapporté une peau fort bien conservée. On y voit que le dos est lisse et dépourvu de toute sorte d'aiguillon; la figure donnée par Lacépède montre, ainsi que celle de Frezier et de Gronovius, que la seconde dorsale est plus près de la caudale que de la première. Cet animal a la peau argentée, avec des reflets grisâtres sur le dos; il a deux à trois pieds de long; il porte au Chili le N. vulg. d'*Achagual* ou *Achaual*. Sa chair se mange, mais n'est point estimée.

Le C. figuré par Schneider, pl. 68, et dans l'Atlas du Dictionnaire de Levrault comme le précédent, sous le nom d'Antarctique, ne saurait être le même animal. Dans celui-ci, la seconde dorsale est à une égale distance de la première et de la caudale. Entre ces nageoires, sur le dos, règnent un ou deux rangs d'aiguillons tournés vers la queue, et qu'on ne retrouve pas dans les figures de l'espèce précédente. La caudale inférieure présente une autre petite nageoire antérieure; et les pectorales, beaucoup plus grandes, sont marquées à leur base d'une tache particulière. Enfin le rayon antérieur de la dorsale est muni de dents en arrière, tandis que dans les autres C., il semble mutique. Cette figure se rapporte donc à une seconde esp. : nous en ajouterons une troisième.

C. DE MILIUS. *C. Milii*, B. Cette esp., observée par Milius sur les côtes de la N^lle-Hollande, a beaucoup de rapport avec le véritable *Elephantinus* ou la Chimère antarctique des mers du Chili. Comme dans ce Poisson, son dos est dépourvu d'aiguillons, et l'aiguillon de sa nageoire antérieure paraît être entièrement mutique. La seconde dorsale est voisine de la queue qui, relevée comme celle de quelques Squales, n'est terminée par aucun appendice nu ou filiforme. Sa peau, lisse, dépourvue d'écailles, variée de nuances glauques et rougeâtres, est luisante et comme argentée.

CALLOSITÉS. ZOOL. Parties dures, ordinairement dépourvues de poil, recouvertes d'une peau plus épaisse, et quelquefois colorées, qui se voient dans quelques animaux; l'usage où sont ceux-ci de s'asseoir ou de s'appuyer dessus ces Callosités, les rend plus considérables. Les Chameaux en ont à la poitrine ainsi qu'aux genoux; certains Singes ont les fesses calleuses, mais la plante de leurs pieds le devient beaucoup moins, par l'usage, que celle de l'Homme. Dans les Mollusques, on donne ce nom à des protubérances placées sur diverses parties des coquilles, et qui se distinguent des varices par leur forme, celles-ci étant plus allongées dans le sens de la longueur du test. Cette dénomination est surtout employée pour désigner les dépôts calcaires, souvent semblables à l'émail, qu'on observe sur la Columelle.

CALLOSTYLIDE. *Callostylis*. BOT. G. de la fam. des Orchidées, institué par Blume, pour une plante parasite et caulescente de l'île de Java. Caractères : périanthe de cinq sépales, les plus extérieurs et latéraux connés à la base et moins étroits que les autres; labelle petit, entier, convexe, disposé sur un disque élevé, étalé, uni au gynostème par une articulation irritable et au moyen d'un onglet recourbé et calleux; gynostème recourbé, en massue, présentant, à l'extrémité, une très-ample cavité pollinifère; anthère terminale, biloculaire et chaque loge quadrilocellée; quatre masses pollinaires ovales et comprimées.

CALLUNE. *Calluna*. BOT. Salisbury a retiré du G. Bruyère la B. commune, *Erica vulgaris*, L., et en a formé un G. nouveau sous le nom de *Calluna Erica*. Ce G. se distingue des véritables Bruyères par son double calice et parce que les cloisons de sa capsule restent adhérentes à l'axe et correspondent non au milieu de chaque valve, mais à leur suture. La Bruyère commune croît en abondance dans les bois des environs de Paris. Elle fleurit pendant le mois d'août et de septembre. Il en existe une jolie variété à fleurs tout à fait blanches et une autre toute velue. *V.* BRUYÈRE.

CALLUS. BOT. Quelques auteurs ont ainsi nommé un organe de forme très-variée, placé à la base des fleurs dans les pl. de la fam. des Graminées, et qui y détermine assez ordinairement une sorte de bourrelet.

CALLYNTRE. *Callyntra*. INS. Coléoptères tétramères; G. de la fam. des Mélastomes, institué par Guérin, qui lui donne pour caractères : tête rétrécie antérieurement



1. CALLORHYNQUE.

CALLORHYNCHUS ANTARTICUS.

2. SQUALE.

SQUALUS CENTRINA. a. La tête vue en dessous.

en trapèze, fortement plissée en arrière; palpes maxillaires grossissant légèrement vers l'extrémité, et terminées par un article allongé, à peine sécuriforme; palpes labiales terminées par un article subcylindrique, tronqué au bout, et guère plus gros que le précédent; menton subrectangulaire, médiocrement échancré; pédoncule à échancrure étroite, peu profonde et comme prolongée par une fossette orbiculaire; antennes velues et filiformes, à articles presque coniques, dont les troisième et quatrième plus longs que les autres et le dernier ovalaire, plus grand que le pénultième; tergum du prothorax déprimé, dilaté latéralement, épaissi en bourrelet sur les bords, avec une large impression au milieu, fortement plissé, rétréci en arrière et sinueux latéralement, près de la base subtronquée ou prolongée; écusson formant une petite saillie triangulaire; élytres presque aussi larges à la base qu'au milieu; saillie postérieure et intermédiaire du présternum large, obtuse, le plus souvent horizontale, quelquefois un peu relevée en dessus; pattes grêles, à tibias filiformes, cylindriques; cuisses couvertes de quelques poils; tarses velus. Ce G. se distingue par ses tibias antérieurs et ses tarses, du G. *Nyctelia*, et par les antennes et la forme du prothorax du G. *Psectrascelis*; il ne présente jusqu'ici qu'un très-petit nombre d'espèces, toutes du Pérou et du Chili.

CALLYONIMUS. BOT. S. de Convallaire ou Muguet de mai.

CALMAR. REPT. Lacépède a donné ce nom comme spécifique à une Couleuvre américaine.

CALMAR. *Loligo*. MOLL. G. de Mollusques de l'ordre des Céphalopodes Décapodes, et de la fam. des Sèches, institué par Lamarck pour séparer des Sèches les esp. allongées, munies d'ailes ou de nageoires à la partie inférieure du sac seulement, et n'offrant à l'intérieur, pour rudiment testacé, qu'une lame mince, transparente et cornée, qu'on a comparée à une plume, et que les anciens nommaient *Xiphius, Gladiolum*, d'où sont venus quelques-uns des noms modernes donnés aux Calmars. De cette ressemblance du test interne des Calmars à une plume, et de l'encre contenue dans ces Mollusques, est venu le nom de *Calmar* ou *Calamar*, dérivé de *Theca Calamaria* (écritoire), employé dans la basse latinité. Modifié depuis par Leach et par Férussac, le G. Calmar se compose maintenant des esp. qui offrent les caractères suivants : corps charnu, contenu dans un sac allongé, cylindracé et ailé inférieurement; ailes et nageoires rhomboïdales ou triangulaires, ordinairement réunies en pointe à leur sommet avec l'extrémité du sac ; le col libre; un rudiment testacé, formé d'une lame allongée, étroite, mince, transparente et cornée, quelquefois partiellement gélatineux, enchâssé dans l'intérieur du corps, vers le dos; bouche terminale, entourée de dix bras ou pieds ordinairement garnis de ventouses, avec ou sans ouglets, dont deux, plus longs que les autres, sont pédiculés et terminés en massue. On peut admettre plusieurs coupes dans le G. Calmar, pour ranger les esp. suivantes : les unes ont des ventouses ou suçoirs pédonculés et simples à tous les bras; d'autres ont les tiges des longs bras dépourvues de suçoirs; une troisième coupe présente des suçoirs onguiculés à tous les bras, excepté sur la tige des deux plus longs; enfin dans une quatrième se placent les esp. dans lesquelles tous les bras sont pourvus de suçoirs simples et pédonculés, onguiculés seulement à la partie supérieure des deux bras allongés; mais il est difficile de rapporter avec certitude, à ces quatre coupes, les figures de plusieurs des esp. connues, qui n'ont point été observées avec assez de soin. Voici le tableau de celles que l'on peut admettre.

1. Le C. ordinaire, *L. vulgaris*, Lamk. Les tiges des deux longs bras paraissent dépourvues de ventouses; la lame a la forme d'une plume. Des mers d'Europe. — 2. C. flèche, *L. sagittata*, Lamk.; *Sepia sagittata*, Bosc. Les longs bras n'ont pas de suçoirs sur leurs tiges, et leur longueur égale celle du corps. — 3. C. harpon, *L. harpago*, Montfort, p. 65, pl. 14. On ne peut la confondre avec la précédente à cause de la brièveté des bras, et des suçoirs qui garnissent la tige des deux plus longs. — 4. *L. Brasiliensis*, Montfort, p. 61, pl. 13. Cette esp. a les bras garnis de deux rangées de ventouses seulement. — 5. *L. subulata*, Lamk.; *Sepia media*, L., Gmel.; *Loligo parva*, Pennant, *Brit. Zool.*, IV, t. 24, f. 45; Encycl. méth., pl. 76, f. 9. Cette esp. habite l'Océan et la Méditerranée. — 6. *L. spiralis*, Montfort, p. 82, pl. 18; *L. subulata*, Lamk. — 7. *L. pelagicus ; Sepia pelagica*, Bosc, Vers, T. 1, p. 46, pl. 1, f. 1, 2; Montfort, *ibid.*, pl. 19. Ce Calmar a été découvert et décrit par Bosc; il vient de l'Océan. — 8. *L. Banksii*, Leach. — 9. *L. Leptura*, Leach. — 10. *L. Smithii*, Leach. Ces trois esp. appartiennent au G. *Onychoteuthis* de Lichtenstein, ou *Onychia* de Lesueur. — 11. *L. Bergii*, *Onychoteuthis Bergii*, Lichtenstein. — 12. *L. Bartramii*, Lesueur. — 13. *L. Pealeii*, Lesueur. — 14. *L. illecebrosa*, Lesueur. — 15. *L. Bartlingii*, Lesueur. — 16. *L. Pavo*, Lesueur. — 17. *L. carribœa*, *Onychina*, Lesueur. — 18. *L. angulatus*, *Onychia*, Lesueur.

CALMARET. *Loligopsis*. MOLL. G. de la fam. des Poulpes, de l'ordre des Céphalopodes Décapodes. Caractères : corps charnu, contenu dans un sac allongé, oblong ou cylindracé et ailé inférieurement; ailes ou nageoires semi-rhomboïdales ou orbiculaires, terminales; un rudiment testacé interne; bouche terminale, entourée de huit bras tous sessiles. On a décrit comme devant constituer ce G. : 1° *Loligopsis Peronii*, Lamk., Anim. sans vert., 2e édit., T. VII, p. 660. — 2° *L. Cyclurus*, *Leachia Cyclura*, Lesueur, *loc. cit.*, T. II, p. 89, pl. 6. Ces deux esp., les seules connues, sont de l'Océan pacifique.

CALMOUNY. BOT. Nom d'une var. précoce du Mûrier blanc, cultivée en Syrie.

CALOBATE. *Calobates*. OIS. G. de l'ordre des Zygodactyles, établi par Temminck pour un Oiseau remarquable, qui tient le milieu entre les Coucals et les Malkobas. Il lui assigne pour caractères : bec plus long que la tête, gros, fort, comprimé, pointu, conique, légèrement incliné et courbé vers la pointe; mandibule supérieure un peu fléchie, l'inférieure droite; narines placées vers le milieu du bec, percées en fente longitudinale, dans la masse cornée, recouvertes et presque totalement fermées par une plaque cartilagineuse; ailes

médiocres, très-arrondies : les cinq premières rémiges étagées, la sixième un peu plus courte que la septième qui est la plus longue ; pieds très-longs ; tarses couverts d'écailles larges ; deux doigts devant et deux derrière ; ongles courts, peu crochus. Le Calobate est un Oiseau défiant et solitaire ; il ne se tient jamais sur les arbres, mais constamment sur le sol, occupé à guetter les Vers à leur sortie de terre ; il en fait sa principale nourriture. Au moindre danger, au plus léger bruit, il fuit rapidement et en sautillant.

C. RADIEUX. *C. radiosus*. Temm., Ois. color., pl. 558. Sommet de la tête d'un violet irisé en vert ; peau nue des yeux large et d'un rouge vif ; joues d'un gris sombre, pointillées de brun ; gorge d'un noir profond ; cou et dos d'un gris violet, nuancé de vert ; ailes et queue d'un bronzé éclatant, à reflets somptueux de vert et de pourpré ; parties inférieures grises, traversées de bandes noirâtres, très-rapprochées. Bec et pieds d'un beau vert celadon. On ne connait encore que la femelle. Taille, onze pouces. De Bornéo.

CALOBATE. *Calobata*. INS. G. de Diptères, établi par Fab., aux dépens du grand G. *Musca* de L., et placé dans la fam. des Athéricères. Caractères : antennes en palette, plus courtes que la tête : le troisième article presque orbiculaire, avec une soie latérale et simple ; balanciers découverts ; yeux sessiles ; corps et pattes très-allongés, presque filiformes ; tête ovoïde ou presque globuleuse ; ailes couchées sur le corps. Les Calobates désignées, par Duméril (Zoologie analytique), sous le nom générique de *Ceyx*, se distinguent des Sépedons, des Lauxaines et des Tétanocères par leurs antennes sensiblement plus courtes que la tête. Elles ressemblent beaucoup aux Micropèzes et aux Téphrites qui en ont été séparés par Meigen et Latreille, à cause de leurs ailes vibrantes, et parce qu'ils ont le corps et les pattes proportionnellement moins longs qu'aucune des espèces dont est composé le G. Calobate. Celui-ci a pour type le C. filiforme, *C. filiformis*, Fab. La C. Pétronelle, *Musca Petronella*, L., est ordinairement confondue avec la précédente. On la trouve assez communément sur les eaux où elle marche avec beaucoup de vitesse. Fab. rapporte à ce G. dix-sept esp. ; parmi elles plusieurs appartiennent aux G. Micropèze et Téphrite.

CALOBOTRYE. *Calobotrya*. BOT. G. de la fam. des Grossulacées, formé aux dépens du G. Ribes, par Spach qui lui donne pour caractères : fleurs hermaphrodites, ayant le tube du calice presque conique, et le limbe divisé en cinq segments ; le nectaire est petit, adné au calice et dépourvu d'écailles ; les pétales sont dressés, spathulés, insérés sur l'orifice du tube calicinal, imbriqués par leurs bords, presque aussi longs que les étamines, qui ont leurs filaments couronnés par des anthères elliptiques et à peu près de leur longueur. L'ovaire est adné, surmonté d'un style simple, terminé par deux stigmates. Ce G. ne se compose encore que d'une seule espèce, qui est le *Ribes sanguineum* des auteurs, généralement cultivé maintenant dans presque tous les jardins. Cet arbuste, non épineux, à feuilles ovales ou cordées, à trois ou cinq lobes et à fleurs d'un rouge pourpré très-éclatant, est originaire du nord de l'Amérique.

CALOCHILE. *Calochilus*. BOT. Dans son prodrome de la Flore de la Nouvelle-Hollande, Brown a donné ce nom à un G. nouveau de la fam. des Orchidées, voisin du *Neottia*, dont il se distingue par les caractères suivants : son calice est en forme de mufle ; les deux folioles latérales sont appliquées sur le labelle, qui est plus long, sessile, pointu, barbu sur les bords. L'anthère est persistante et parallèle au stigmate. Les deux esp. qui composent ce G. sont tout à fait glabres ; leurs bulbes sont simples et indivis ; leurs feuilles sont lancéolées : leurs fleurs, écartées, forment un épi terminal. Toutes deux ont été rapportées des environs de Port-Jackson par R. Brown.

CALOCHORTE. *Calochortus*. BOT. Pursh et Nuttal appellent ainsi un G. de pl., qui a les plus grands rapports avec l'*Hypoxis*, et auquel ils donnent pour caractères : un calice coloré, à six divisions étalées, dont les trois intérieures, plus larges, sont velues sur leur face interne, et marquées à leur base d'une tache ronde et brillante. Les filaments des étamines sont très-courts et insérés à la base des divisions calicinales ; les anthères sont dressées et sagittées. Le stigmate est réfléchi, et le fruit est une capsule biloculaire. Le C. à longs fruits, *C. Macrocarpus*, est une belle pl. bulbeuse, portant une hampe de dix-huit à vingt pouces, que terminent deux à trois grandes fleurs purpurines, d'un éclat magnifique. Des lieux montueux de l'Am. septentrionale.

CALOCHROME. *Calochromus*. INS. G. de Coléoptères pentamères, de la fam. des Malacodermes, institué par Guérin qui lui donne pour caractères : antennes de la longueur du corps, aplaties, avec le premier article renflé, se touchant à leur insertion, sur une ligne médiane, entre les yeux ; mandibules saillantes, très-arquées, terminées en pointe simple ; labre arrondi en avant ; palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales, avec le dernier article sécuriforme ; tête à peu près aussi large que longue, insérée en avant du corselet ; corps allongé, parallèle ; pattes assez longues ; pénultième article des tarses bilobé. Le C. glaucoptère, *C. glaucopterus*, G., est d'un noir bleuâtre, avec le corselet et la base des élytres jaunes ; il est long de six lignes et se trouve à la Nouvelle-Guinée.

CALOCOME. *Calocomus*. INS. Coléoptères tétramères ; G. de la fam. des Longicornes, institué par Audinet-Serville pour un Insecte rapporté du Tucuman par Lacordaire. Caractères : antennes pectinées et comprimées, n'atteignant guère plus que la moitié des élytres dans les mâles, de onze articles, dont le premier assez grand, en cône renversé, le second petit et globuleux, les suivants pectinés en longue dent de scie et le dernier ayant une dent latérale, qui simule un douzième article ; palpes maxillaires plus longues que les autres, avec l'article terminal triangulaire, élargi ; il est cylindrique dans les autres ; labre très-velu ; mandibules courtes, avec leur pointe recourbée ; tête large, canaliculée et un peu prolongée en arrière ; corselet presque aussi long que large, dilaté aux angles antérieurs qui ont aussi une épine droite ; angle postérieur peu prononcé ; écusson grand, triangulaire et pointu ; élytres planes, allant en se rétrécissant des angles huméraux à l'extrémité ; une épine à l'angle sutural ; pattes fortes ; cuisses comprimées, canaliculées et inermes ;

dernier article des tarses, plus long que les autres réunis. Le *C. lunuliferus* est long de seize lignes; une tache jaune échancrée en arrière et une bande longitudinale de même couleur sur chaque élytre, au milieu du bord extérieur; corps brun, labre couvert de poils jaunâtres.

CALODENDRON. BOT. Ce G. établi par Thunberg fait partie de la fam. des Rutacées et de la Pentandrie Monogynie, L. Une seule esp. le compose, c'est le *C. capense*, Willd., *Dictamnus capensis*, Lamarck. Cet arbrisseau est originaire du cap de Bonne-Espérance; il porte des feuilles opposées ou ternées, entières, marquées de points glanduleux, comme la plupart des autres Rutacées; les fleurs, qui forment une sorte de panicule terminale, offrent les caractères suivants : calice étalé, à cinq divisions profondes; corolle composée de cinq pétales onguiculés, onduleux et velus; étamines, au nombre de dix, hypogynes; cinq sont stériles et filamenteuses; les cinq autres sont fertiles et anthérifères; ovaire élevé sur un pédicelle assez long, offrant cinq loges qui contiennent chacune deux ovules; style et stigmate simples; capsule à cinq côtes, hérissée de pointes. Ce G. a de grands rapports avec les G. *Ruta* et *Tribulus*.

CALODÈRE. *Calodera*. INS. G. de la fam. des Brachélytres, Coléoptères pentamères, institué par le comte Mannerheim, qui lui donne pour caractères : palpes maxillaires courtes, avec le pénultième article allongé, presque cylindrique et le dernier petit et acuminé; antennes coudées ou brisées à leur base, épaisses, avec le premier article long, épais et cylindrique, le deuxième très-petit, le troisième presque conique, les sept suivants courts et transverses, le dernier ovale et obtus; bouche en forme de bec; corps oblong, à peine atténué postérieurement; tête exserte, un peu plus large que le corselet et orbiculaire; corselet de la même largeur antérieurement et postérieurement, arrondi sur les côtés; élytres un peu plus larges que le corselet, entaillées extérieurement, vers l'extrémité; pieds pubescents; articles des tarses égaux. L'Aléochare ethiops, de Gravenshort, est le type de ce G.; Mannerheim y joint deux esp. nouvelles, qui, de même que la précédente, sont assez communes aux environs de Wilna.

CALODIUM. BOT. G. établi par Loureiro, mais qui se trouve être le même que celui pour lequel le nom de Cassyta a été antérieurement adopté.

CALODROME. *Calodromus*. INS. Coléoptères tétramères de la fam. des Rhynchophores. Ce G. a été établi par Guérin pour un insecte de la côte de Coromandel, qui lui a offert les caractères suivants : tête médiocrement allongée, un peu plus étroite en arrière; antennes assez courtes, de onze articles, dont les trois derniers, plus grands, forment une massue un peu aplatie; bec très-court, peu avancé; corselet allongé, plus étroit en avant où l'on voit, de chaque côté, une large fossette qui le fait paraître très-comprimé; élytres allongées, cylindriques, arrondies au bout; cuisses courtes, renflées à l'extrémité; jambes des quatre pattes antérieures, courtes, comprimées; tarses antérieurs de la longueur de la jambe, avec les trois premiers articles égaux; jambes des pattes postérieures très-courtes, en forme de nœud, avec le premier article des tarses trois fois plus long que la cuisse et la jambe réunies; le second inséré sous un prolongement de l'extrémité du premier, plus long que le suivant, et le dernier égal à celui des autres pattes, précédé comme eux d'un petit nœud. Ce G. présente l'aspect le plus singulier par ses tarses postérieurs, qui ressemblent à deux longues jambes, tandis que ces derniers organes sont si petits qu'il faut le secours d'une forte loupe pour les voir. Le C. de Melly a huit millimètres de long sur un de large; il est brun avec les élytres parallèlement striées; le dessous du corps est lisse, luisant, coupé dans le milieu par trois sutures, comme on le voit dans les Brentes. Les jambes antérieures sont terminées par un crochet, et offrent en dedans quelques dentelures; les cuisses postérieures sont très-renflées, minces à leur base; la jambe est carrée, aussi longue que large, avec une dent obtuse en dessous. Le premier article des tarses, démésurément long, offre à sa base une élévation arrondie, velue en dedans, opposée à une grande dent qui part du bord extérieur et se courbe brusquement vers le bord intérieur, en se terminant par deux lobes; vers le bord antérieur de ce tarse, qui devient plus mince à ce point, il y a deux dents : une petite interne, et une autre plus grande, partant du bord externe, et se courbant en dedans. L'extrémité de ce tarse est courbée en dedans, et c'est au-dessous et au dehors de ce prolongement qu'est inséré le second article.

CALODRY. *Calodryum*. BOT. G. de la fam. des Éricinées, Décandrie Monadelphie, L., établi par Desvaux pour une pl. nouvelle, envoyée de l'Ile-de-France. Caractères : calice glabre, à cinq divisions presque trigonées; corolle tubuleuse, coudée et un peu dilatée vers son milieu, à cinq divisions un peu obtuses; étamines incluses, monadelphes, non insérées sur la corolle, et formant un tube un peu moins grand qu'elle, coudé et terminé par les filets libres des dix étamines; anthères ne paraissant formées que d'une seule loge anthérique, surmontée d'une longue pointe; pistil formé d'un ovaire hérissé de gros poils; style allongé, filiforme, de la longueur des étamines; stigmate en tête et relevé de cinq côtes.

CALOGNATHE. *Calognathus*. INS. Coléoptères hétéromères; G. de la fam. des Mélasomes, établi par Guérin, pour un insecte récemment apporté du cap de Bonne-Espérance. Cet insecte est l'un des plus curieux de l'ordre des Coléoptères, car il offre en même temps des caractères propres à trois familles différentes, quoiqu'il appartienne bien certainement à celle des Mélasomes. En effet si l'on considère sa tête large, plate, armée de deux grandes mandibules crochues, on ne peut le comparer, au premier coup d'œil, qu'à un Lucane; ses mâchoires, dépourvues de ce crochet corné, qui caractérise les Mélasomes, dans la méthode de Latreille, le feraient placer parmi les Hélopiens; mais ses antennes, ses pattes, l'absence d'ailes sous des élytres qui embrassent les côtés de l'abdomen, le plus grand nombre de ses affinités enfin, le rapprochent des Zophosis et des Erodius, et déterminent sa place immédiatement à côté du G. *Leptonychus*, qui offre également des mâchoires dépourvues d'onglets, et des tarses très-velus, terminés par

deux crochets très-longs et grêles. On doit établir les caractères du nouveau genre de la manière suivante : antennes filiformes, de la longueur des mandibules, composées de onze articles : le premier un peu plus fort, le second petit, obconique, le troisième presque aussi long que les deux précédents, et cylindrique; les suivants diminuant insensiblement de longueur jusqu'au pénultième qui est plus large; le dernier est très-petit et arrondi; labre saillant, un peu plus large que long, tridenté en avant, inséré sur un chaperon un peu avancé et fortement bidenté; mandibules plus longues que la tête, crochues au bout, avec une forte dent dirigée en dessous de leur base; mâchoires terminées par deux lobes membraneux, arrondis et tronqués en dedans, fortement ciliés et inégaux; palpes maxillaires insérées à la base externe du lobe extérieur, de quatre articles, dont le premier très-court, les deux suivants grands, filiformes, obconiques et égaux, et le dernier plus court, plus épais, tronqué obliquement au côté interne, et en forme de hache; lèvre inférieure en forme de carré transversal, un peu plus large que longue, velue, avec la languette terminée par deux paraglosses membraneux, courbés en dedans, velus et formant la pince; palpes labiales courtes, filiformes, à peine plus longues que les paraglosses, de trois articles presque égaux, le dernier un peu plus épais au bout et tronqué; corps aplati, rétréci à l'extrémité postérieure, avec les élytres grandes, embrassant les côtés de l'abdomen; pattes minces et longues; les quatre tarses antérieurs très-velus, composés de cinq articles dont les quatre premiers grenus, égaux, et le dernier presque aussi long que les précédents réunis, terminé par deux longs crochets peu courbés, un peu moins longs que le tarse; ceux des pattes postérieures formés de quatre articles seulement, mais organisés de la même manière qu'aux tarses antérieurs.

Le C. de Chevrolat, *C. Chevrolati*, est noir, avec la tête et le corselet bronzés; il a les élytres pointues, noires, luisantes, avec la suture et une large bande latérale blanches; les pattes sont noires, garnies extérieurement de duvet argenté, avec deux épines fauves; les jambes antérieures ont en outre quatre petites dents aiguës au côté externe.

CALOGYNE. bot. Ce G., établi et nommé ainsi par R. Brown, renferme une seule esp., qui présente entièrement le port d'un *Goodenia*, et n'en diffère qu'en ce que son style est trifide et non simple. C'est une plante herbacée, annuelle, velue, exhalant, lorsqu'elle est sèche, l'odeur de la Flouve. Ses fleurs sont dentées, ses pédoncules axillaires, uniflores, dépourvues de bractées, réfléchis à la maturité du fruit.

CALOMEL. min. Nom que l'on applique assez souvent au Mercure muriaté ou Protochlorure de Mercure.

CALOMERIE. *Calomeria*. bot. G. de la famille des Synanthérées, Syngénésie Polygamie égale, L., institué par Ventenat, pour une pl. herbacée, à feuilles alternes, dont l'aspect lui mérita le nom spécifique d'*Amaranthoides;* ses fleurs, nombreuses et très-petites, sont disposées en grandes panicules pendantes, accompagnées de bractées, et d'un rouge foncé. Elle est originaire de la Nouvelle-Hollande. Toutes les parties de ce végétal, qui s'élève à cinq pieds environ, répandent une odeur analogue à celle de la Sauge officinale.

CALONNEA. bot. *V*. Galarbie.

CALONYCTION. *Calonyction*. bot. G. de la fam. des Convolvulacées, formé aux dépens du G. Liseron, par le professeur Choisy, de Genève, dans la Monographie qu'il a publiée de ce genre. En effet le *Convolvulus bona-nox* et quelques esp. voisines offraient des formes tellement tranchées que, naturellement, elles se séparaient des Congénères auxquelles on les avait associées. L'ovaire a deux loges dispermes, avec le rudiment d'une deuxième cloison, qui, si elle eut été complète, l'eut rendu quadriloculaire; la corolle en entonnoir et les étamines saillantes semblent caractériser suffisamment ce groupe.

CALOPE. *Calopus*. ins. G. de Coléoptères tétramères, fam. des Longicornes, extrait par Fab. du grand G. *Cerambix* de Linné, et ayant, selon lui, pour caractères : quatre palpes, les antérieures en massue, les postérieures filiformes; mâchoires bifides; lèvre inférieure membraneuse et bifide; antennes filiformes. Latreille place ce G. dans la fam. des Sténélytres, et le caractérise de la manière suivante : pénultième article des tarses bilobé; mandibules bifides; dernier article des palpes maxillaires en forme de hache; languette profondément échancrée; antennes fortement en scie; corps étroit et allongé, avec la tête et le corselet plus étroits que l'abdomen, les yeux allongés et échancrés. Ce G. ne se compose jusqu'à présent que d'une seule esp., le C. serraticorne, *C. serraticornis*, Fab. Elle est longue d'environ neuf lignes; sa tête est un peu avancée; son corselet est en carré long, sans rebords, dilaté en devant, un peu raboteux en dessus. Les élytres sont longues, sans rebords, et présentent à leur surface quelques lignes élevées, à peine distinctes. Les pattes sont grêles et ont une longueur moyenne; la couleur de l'Insecte est d'un brun clair; il est pubescent. Il habite les bois, et a été rencontré en Suède.

CALOPHACE. *Calophaca*. bot. G. de la fam. des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, L., établi par Fischer, pour une pl., *C. Wolgarica*, que Linné avait rangée parmi les Cytises. Caractères : calice quinquéfide à lobes aigus; carène obtuse; étamines diadelphes (9 et 10); style droit, velu à sa base, glabre et recourbé au sommet; stigmate terminal; légume sessile, oblong, presque cylindrique, mucroné, uniloculaire, à valves concaves, recouvertes extérieurement de poils, les uns mous, les autres roides et glandulifères.

CALOPHÈNE. *Calophæna*. ins. Coléoptères pentamères; G. de la fam. des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Klug, aux dépens des Odacanthes. Il décrit comme appartenant à ce nouveau G., le *Carabus acuminatus* et le *C. bifasciatus*, d'Oliv. Les caractères qu'il lui assigne sont : tous les tarses de cinq articles; six palpes; mâchoires mobiles à leur sommet; jambes antérieures échancrées à leur côté interne. La tête rétrécie à sa partie postérieure; les mandibules dentelées et les palpes filiformes; le corselet ovoïde; les tarses ont leur quatrième article arrondi, et les ongles sont aigus et arqués. L'ensemble de ces caractères autorise à regarder le nouveau G., dont il est ici question,

comme semblable à celui qui porte le nom de Cordiste.

CALOPHYLLE. *Calophyllum*. BOT. C'est à la fam. des Guttifères et à la Polyandrie Monogynie, L., qu'appartient ce G. de pl., caractérisé par un calice coloré, formé de deux, trois ou quatre sépales caducs, et qui, quelquefois, manque entièrement; par une corolle composée de quatre pétales par des étamines fort nombreuses, à anthères allongées. L'ovaire est libre, surmonté d'un style simple, au sommet duquel est un stigmate capité. Le fruit est une petite drupe globuleuse ou ovoïde, renfermant un seul noyau, dans lequel est une graine de même forme. Son embryon est droit, dépourvu d'endosperme. Ce G. se compose de six ou sept esp., qui, toutes, sont des arbres plus ou moins élevés, à feuilles entières et opposées. La structure de ces feuilles est tout à fait singulière, et fait facilement reconnaître les pl. qui appartiennent au G. Ces feuilles sont partagées en deux moitiés égales par une nervure longitudinale, des parties latérales de laquelle naissent une foule de nervures parallèles et très-rapprochées, qui se dirigent vers les bords de la feuille. Les fleurs sont groupées à l'aisselle des feuilles supérieures où elles sont portées sur des pédoncules triflores, qui forment, par leur réunion, une sorte de panicule terminale.

L'esp. la plus intéressante est le *C. Inophyllum* de L., ou *C. Tacamahaca* de Willdenow. C'est un grand arbre qui croît naturellement dans les lieux stériles et sablonneux des Indes-Orientales et des îles australes d'Afrique. Son tronc, qui est épais et recouvert d'une écorce noirâtre et fendillée, laisse découler, quand on l'entame, une matière visqueuse et résineuse, de couleur verte, qui se solidifie et porte le nom de gomme ou résine de *Tacamahaca*. Ses jeunes rameaux sont carrés et ornés de feuilles opposées, obovales, obtuses, entières, luisantes, à nervures parallèles et très-serrées. Les fleurs, qui sont ordinairement polygames, blanches et odorantes, forment à l'aisselle des feuilles supérieures des petites grappes opposées. Il leur succède des fruits qui sont globuleux, jaunâtres et charnus. Selon Du Petit-Thouars, le bois de cet arbre est fort employé aux îles de France et de Bourbon, pour la charpente, les constructions navales et le charronnage. Loureiru désigne cet arbre sous le nom de *Balsamaria Inophyllum*, et il le distingue des autres esp. de C. par son calice formé de deux sépales, par sa corolle composée de six pétales, et par ses étamines groupées en plusieurs faisceaux ou polyadelphes. *V*. BALSAMARIA.

CALOPHYLLODENDRON. BOT. S. de Calophylle. *V*. ce mot.

CALOPHYSE. *Calophysa*. BOT. G. de la fam. des Mélastomacées, Octandrie Monogynie, L., institué par De Candolle pour une pl. frutescente du Brésil, *C. Tococoidea*, qu'il a vue sèche dans l'herbier du muséum de Paris. Caractères : tube du calice oblong, le limbe divisé en quatre lobes courts et garnis de soies plumeuses; quatre pétales ovalaires; huit étamines à filets plans, atténués au bout où sont insérées des anthères oblongues; style filiforme; capsule en baie quadriloculaire; semences ovales, angulaires.

CALOPHYTES. *Calophytæ*. BOT. Bartling, dans son système, a donné ce nom à une classe de plantes qui comprend les fam. des Pomacées, des Rosacées, des Dryadées, des Spiréacées, des Amygdalées, des Chrysobalanées, des Papilionacées, des Swartziées, des Césalpinées et des Mimosées.

CALOPODE. *Calopodium*. BOT. Rumph appelle ainsi la spathe des Aroïdées.

CALOPOGON. *Calopogon*. BOT. R. Brown a donné ce nom à un G. nouveau, qu'il a établi pour une pl. de la fam. des Orchidées, plus généralement connue sous le nom de *Limodorum tuberosum*, et que Willd. avait rangée dans le G. *Cymbidium*. Caractères : les cinq divisions extérieures du calice égales, étalées et non soudées entre elles; le labelle onguiculé et barbu dans sa partie supérieure; le gynostème libre et terminé par une anthère qui s'ouvre par une sorte d'opercule; les masses polliniques anguleuses. Cette jolie Orchidée, qui est originaire de l'Am. sept. et qui a le port des Aréthuses, fleurit fréquemment dans nos serres. Sa racine est composée d'un pseudobulbe charnu et irrégulier, d'où naissent des feuilles lancéolées, plissées et striées longitudinalement. De l'une des faces inférieures du pseudobulbe s'élève une hampe nue, rameuse supérieurement où elle porte des fleurs purpurines assez grandes.

CALOPOGONIER. *Calopogonium*. BOT. G. de la fam. des Légumineuses, créé par Desvaux qui l'a caractérisé ainsi : calice sans bractées, profondément divisé en trois segments presque égaux, allongés, subulés et barbus; corolle petite et presque incluse; légume droit, déprimé, velu, renfermant huit semences. Ce G. ne possède qu'une seule esp. originaire de la Guiane, et qui a reçu le nom de *C. Muconoides*. C'est une pl. herbacée, volubile, à feuilles trifoliolées.

CALOPS. POIS. N. d'un Labre des côtes de l'Océan.

CALOPSIS. BOT. G. de la fam. des Restiacées, Diœcie Triandrie, L., proposé par Beauvois, et auquel seraient assignés les caractères suivants : épis multiflores; bractées imbriquées, les inférieures vides; glumes nulles, six barbes alternativement extérieures et intérieures; trois styles très-courts; stigmate velu. Le *Restio paniculatus*, Spr., serait le type du genre.

CALOPSITTE. *Calopsitta*. OIS. G. de la fam. des Zigodactyles, établi par Lesson qui lui donne pour caractères : tête surmontée d'une huppe formée par l'allongement des plumes occipitales, qui sont grêles et effilées à leur sommet; un espace dénudé autour des yeux; bec médiocre, comprimé sur les côtés; mandibule supérieure légèrement convexe et crochue à la pointe où se trouve, sur le côté, une échancrure profonde; l'inférieure est épaisse et courte, profondément entaillée sur les côtés et en avant; ailes longues, dépassant le milieu de la queue; première et deuxième rémiges les plus longues; queue allongée, mince, formée de douze rectrices pointues, roides, dont les deux moyennes plus longues que les latérales; tarses courts, grêles, réticulés et armés d'ongles peu robustes. Ce G. ne se compose encore que d'une esp., qui vit à la Nouvelle-Hollande, et que Latham a décrite par une courte phrase, dans son *Synopsis*. Par la forme du corps, la longueur des ailes et la queue fourchue, ce Perroquet retient quelques traits de plusieurs tribus de la même famille : ainsi son bec représente, en plus petit, celui mutique

des Banksiens; le tour des yeux est nu comme chez les Aras; la huppe diffère seulement par la disposition grêle et effilée des plumes, de celle des Cacatoës, etc. — Le Calopsitte Guy, Less., a le bec plombé; la face, la gorge et le sommet de la tête, d'un jaune pâle; une tache rouge-orangée à la partie postérieure de l'œil; un collier blanc; le dos brunâtre, plus obscur vers les épaules; le milieu de l'œil est occupé par un large miroir blanc; le bas du dos et les tectrices caudales sont d'un gris de perle; les parties inférieures sont d'un roux brunâtre. La femelle diffère du mâle surtout par son plumage inférieur : les plumes de l'abdomen, comme le dessous des rectrices latérales, sont d'un jaune livide, rayées de brun. Taille, 10 pouces.

CALOPTILIER. *Caloptilium*. BOT. Ce G. de la fam. des Synanthérées a été établi par Lagasca qui lui avait d'abord donné le nom de *Sparocephalus*. Il se compose d'une seule esp. qui est une pl. herbacée fort grêle, couverte de petites feuilles imbriquées. Son involucre est double; l'extérieur est formé de cinq écailles rapprochées en forme de tube. Le réceptacle est plan, nu; il porte cinq fleurs à corolle bilabiée; la lèvre intérieure est bifide. Les fleurs sont couronnées par une aigrette sessile et plumeuse. Selon Lagasca, ce G. offre une très-grande affinité avec le *Nassauvia;* ce rapprochement a été également indiqué par Cassini qui place ce G. dans sa tribu des Nassauviées.

CALOPTRISE. *Caloptris*. BOT. G. de la fam. des Asclépiadées, Pentandrie Digynie, L., institué par Brown, pour quelques esp. d'Asclépiades; elles se distinguent par la couronne des étamines qui est simple; cinq folioles sont soudées dans leur longueur au tube staminal, et courbées à leur base; la corolle est presque campanulée; les dix masses pollinaires sont lisses et pendantes. On considère l'Asclépiade géante comme type du G. nouveau.

CALOPUS. INS. S. de Calope.

CALORHARDOS. BOT. G. de la fam. des Scrophularinées, proposé par Bentham, dans la monographie qu'il a publiée de cette famille. Il lui donne pour caractères particuliers : tube de la corolle courbé; les deux lèvres qui composent son limbe, taillées obliquement : l'une à deux lobes et l'autre à trois; deux étamines seulement. La seule esp. encore connue de ce G. serait celle que Wallich a placée dans le G. Véronique, sous le nom de *V. Brunoniana*. Elle est originaire de l'Inde.

CALORIQUE. Principe qui n'est guère appréciable que par quelques-unes de ses propriétés; fluide, très-subtil et sans pesanteur, qui pénètre tous les corps, en distend les pores, et, se combinant avec eux, les augmente d'abord, les liquéfie ensuite, et finit par les réduire en vapeur. Le Calorique n'est pas toujours perceptible par la vue; quelquefois même il ne l'est pour aucun de nos sens, encore qu'il existe en assez grande quantité dans des corps où nous chercherions vainement à le reconnaître. Ainsi l'expérience nous enseigne que pour faire fondre une livre de glace qui se trouve à la température de zéro, il faut une livre d'eau à la température de soixante degrés, c'est-à-dire qui contienne les trois quarts de Calorique qui rendent l'eau bouillante. Quand la glace est fondue, le liquide se trouve toujours à zéro, et la glace, pour passer à l'état liquide, a absorbé soixante degrés de chaleur qui maintiennent sa fluidité, et que le thermomètre lui-même ne saurait cependant aider à reconnaître.

Le Calorique influe sur la vie et sur la végétation : émane-t-il du soleil en rayonnant comme la lumière? est-il indépendant de cette dernière? est-il comme elle réfracté et réfléchi selon les mêmes lois? Un certain frottement est-il nécessaire pour le développer ou pour l'entretenir? est-il une substance réelle? Ces questions sortent du cadre de l'ouvrage que nous publions. *Voyez* ATMOSPHÈRE, CHALEUR, LUMIÈRE et TEMPÉRATURE.

CALOROPE ou CALOROPHE. *Calorophus*. BOT. Labillardière, sous le nom de *Calorophus elongata,* décrit et figure une pl. de la fam. des Restiacées. Elle a le port d'un Jonc. Ses chaumes, grêles et rameux, présentent de distance en distance des nodosités, avec des gaînes terminées supérieurement par une petite pointe réfléchie et logeant les fleurs à leur aisselle. Celles-ci sont dioïques; leur calice, muni à sa base de deux bractées glumacées et divisé en six parties égales, de même consistance, dont trois intérieures, renferme trois étamines dans les mâles, et, dans les femelles, un ovaire surmonté de trois styles, environné à sa base d'étamines rudimentaires et contenant trois loges monospermes. Ce G. se rapproche, par tous ses caractères, du *Restio,* et lui a même été réuni par R. Brown qui le nomme *R. lateriflorus*. Il n'en diffère en effet que par le petit nombre de fleurs situées dans chaque gaîne; celui des mâles varie de un à trois, et les femelles, quelquefois géminées, sont le plus souvent solitaires.

CALOSANTHE. *Calosanthes*. BOT. G. de la fam. des Bignoniacées, institué par Blume, auquel il donne pour caractères : calice coriace, tubuleux, tronqué; tube de la corolle court, la gorge campanulée et le limbe divisé en cinq lobes presque labiés; cinq étamines fertiles dont deux plus longues; capsule siliquiforme, très longue, comprimée, à deux valves séparées par une cloison parallèle, membraneuse; semences entourées d'une aile membraneuse, semi-circulaire. Le C. de l'Inde, seule esp. du G., est un arbre à feuilles pinnées, dont les folioles sont ovales-cordées, à panicule terminale, droite; il se trouve dans les forêts de l'île de Java.

CALOSOME. *Calosoma*. INS. Coléoptères pentamères; G. fondé par Weber, aux dépens des Carabes. Latreille le place dans la fam. des Carnassiers, tribu des Carabiques, et lui assigne pour caractères : mandibules sans dents notables; tarses antérieurs dilatés dans les mâles; bord antérieur du labre à deux lobes; second article des antennes beaucoup plus court que le suivant; dernier article des palpes extérieures à peine plus large que le précédent, en cône renversé; corselet presque orbiculaire; abdomen presque carré. Les C. se distinguent, au moyen de ces caractères, de tous les G. de cette fam. par leurs habitudes et la forme générale de leur corps qui est déprimé et oblong. La tête est ovale et grande; elle supporte des yeux globuleux, proéminents, et des antennes sétacées à articles comprimés, d'inégale longueur : le premier très-gros, le second très-petit, le troisième aussi étendu que les deux précédents réunis, et tous les autres assez courts et à peu

près également développés; elles sont insérées au-devant des yeux. La bouche présente un labre bilobé, des mandibules larges et avancées, des mâchoires donnant insertion à quatre palpes dont les maxillaires sont découvertes dans toute leur longueur; enfin une lèvre inférieure à laquelle est attachée une paire de palpes très-saillantes. Le prothorax, plus large que long, a ses bords latéraux arrondis et relevés. Il est tronqué antérieurement et postérieurement. L'écusson du mésothorax est petit, et même ne paraît pas dans quelques espèces. Les élytres sont larges et embrassent un peu les côtés de l'abdomen, celui-ci est fort étendu dans le sens transversal. Les pattes sont longues et cependant très-fortes; la dernière paire est munie d'un trochanter saillant.

Fabricius a décrit dix espèces comme appartenant à ce genre; celle qui lui sert de type est le C. Sycophante, *Calos. Sycophanta,* Bupreste carré, couleur d'or, de Geoffroy. Il vit sur le Chêne, et attaque les Chenilles qui s'y trouvent. La couleur verdâtre et dorée de ses élytres avec de nombreuses stries longitudinales, et trois rangées de points enfoncés, établissent entre lui et les autres esp. du même G. une distinction tranchée. Réaumur a donné l'histoire d'une larve de couleur noire qui paraît bien être la sienne. Elle s'établit dans le nid des Chenilles processionnaires, et les attaque au moyen de ses mandibules écailleuses: une seule Chenille ne paraît pas lui suffire, et elle n'est satisfaite que lorsque sa gloutonnerie l'a mise hors d'état de pouvoir exécuter aucun mouvement; elle court alors les plus grands dangers. De jeunes larves de son espèce la dévorent et la préfèrent même aux Chenilles du Chêne.

Le C. Inquisiteur, *C. Inquisitor,* Fab., vit aussi sur le Chêne, et y fait aussi la chasse aux Insectes, et particulièrement aux Chenilles. L'un et l'autre se trouvent assez communément aux environs de Paris. On rencontre dans le midi et dans l'ouest de la France le *C. Indagator.* Les *C. alternans, retusum, callidum, scrutator,* appartiennent à l'Amérique; ceux désignés sous les noms de *reticulatum* et *sericeum* se trouvent assez fréquemment en Allemagne.

CALOSTECA. BOT. *V.* CALOSTHÈQUE.

CALOSTEMMA. BOT. Ce G., établi par Brown, appartient à la fam. des Amaryllidées, ou à la seconde section des Narcissées de Jussieu. Le calice, adhérent à l'ovaire, en forme d'entonnoir, pétaloïde, divisé supérieurement en six parties, est muni à sa gorge d'une couronne tubuleuse et découpée en douze dentelures, qui de deux en deux sont subulées et chargées d'une anthère oscillante. L'ovaire, uniloculaire, surmonté d'un style filiforme que termine un stigmate obtus, contient deux ou trois ovules; il devient une baie à une ou deux graines qui commencent à y germer. R. Brown a recueilli dans la Nouvelle-Hollande, deux esp. de ce G., l'une à fleurs blanches, l'autre à fleurs pourpres.

CALOSTOME. *Calostoma.* BOT. Desvaux a établi ce G. pour le *Scleroderma Calostoma* de Persoon qui avait déjà pensé que cette esp. pouvait devenir le type d'un G. nouveau. Il diffère essentiellement des Sclerodermes par son péridion extérieur, qui s'ouvre régulièrement au sommet, et dont l'orifice est bordé de dents ou de lanières en étoiles, tandis que dans les Sclerodermes il se fend sans régularité, ou même ne donne issue aux séminules que par des trous produits à sa base par les piqûres des Insectes. Le G. *Calostoma* est ainsi caractérisé: péridion porté sur un pédicule central, coriace, celluleux, formé de deux membranes: l'externe coriace, s'ouvrant au sommet par un orifice régulièrement denté, l'interne très-mince, se rompant irrégulièrement; séminules très-nombreuses, entremêlées de filaments. La seule esp. connue, nommée par Desvaux *C. cinnabarinum,* croît sur la terre, dans l'Amér. sept. C'est un petit Champignon, gros comme une Noix, porté sur un pédicule cylindrique, épais et peu élevé; le péridion est globuleux, d'un rouge foncé.

CALOTES. REPT. G. voisin du *Coluber,* proposé par Kaup, dans ses Monographies Zoologiques.

CALOTHAMNE. *Calothamnus.* BOT. Labillardière a donné ce nom à un G. nouveau de la fam. des Myrtinées, qui se compose d'esp. originaires de la Nouvelle-Hollande, et que l'on reconnaît aux caractères suivants: leur calice est monosépale, turbiné, adhérent avec l'ovaire et à quatre dents; leur corolle est formée de quatre pétales réguliers. Les étamines sont réunies en quatre ou cinq faisceaux opposés aux pétales. Les anthères sont terminales et entières, c'est-à-dire non bifides comme dans le *Beaufortia.* La capsule est couronnée par les dents du calice; elle offre trois loges polyspermes. Dans son Histoire des pl. de la Nouvelle-Hollande, Labillardière n'en a décrit qu'une seule espèce qu'il a nommée *C. sanguineus,* et qu'il a figurée t. 164. C'est un arbrisseau dont la hauteur est de sept ou huit pieds, qui porte des feuilles très-nombreuses, roides, subulées, éparses, des fleurs sessiles et solitaires. R. Brown en a découvert trois autres esp. auxquelles il a donné les noms de *quadrifida, villosa* et *gracilis;* il en a tracé les caractères dans la seconde édition du Jardin de Kew.

CALOTHÈQUE. *Calotheca.* BOT. Ce G. de Graminées, établi par Desvaux et adopté par Beauvois qui en a figuré les caractères dans son Agrostographie, pl. 17, fig. 7, offre les caractères suivants: fleurs disposées en une panicule presque simple: leur lépicène bivalve, coriace, mutique, contenant de six à dix fleurs. Leur glume également coriace et bivalve; la valve inférieure large, ayant son bord membraneux plissé, se terminant supérieurement par une soie assez longue; la supérieure très-petite, et portant à son sommet un petit appendice obtus. Les fruits sont presque sphériques et recouverts par les téguments. On ne compte guère, dans ce G., que deux esp., savoir: le *C. brizoidea,* Desv., ou *Briza erecta* de Lamarck, et le *C. elegans,* ou *Briza subaristata* du même auteur. Ces deux esp. sont exotiques.

CALOTHYRSE. *Calothyrsus.* BOT. G. de la fam. des Hippocastanées, institué par E. Spach, qui lui assigne pour caractères: calice subcampanulé, bilabié; lèvre supérieure ordinairement obtuse et entière, quelquefois bifide ou bidentée; quatre ou cinq pétales semblables, presque égaux en longueur, à onglets roulés; six étamines, plus longues que la corolle, avec les filaments arqués ou courbés: les trois supérieurs ascen-

dants, les trois inférieurs déclinés; feuilles composées de cinq folioles pétiolulées et régulièrement crénelées; thyrse amplement fourni de fleurs nombreuses et blanches, disposées en petites grappes, dont la réunion forme une belle pyramide. Le *C. californica*, seule esp. connue, est un arbrisseau à rameaux et pétioles très-glabres; nous en devons la découverte au Dr Ratta. — Robert Brown a donné le même nom de *Calothyrse* à une section ou division du G. Grevillea de la fam. des Protéacées.

CALOTIS. BOT. G. de la fam. des Synanthérées, Syngénésie nécessaire, Lin., établi par Hooker pour une plante nouvelle de l'Australasie, qui a été nommée spécifiquement *Cuneifolia*. Caractères : un involucre presque hémisphérique, polyphylle, composé d'un ou deux rangs de folioles; réceptacle nu; fleurs radiées; les fleurons du centre quinquéfides, jaunes, tubuleux et mâles, les demi-fleurons de la circonférence femelles, au nombre de plus de dix; une aigrette persistante, formée de paillettes latérales, dilatées; un akène couronné de deux paillettes opposées et d'une, deux ou trois arêtes.

CALOTROPIDE. *Calotropis*. BOT. R. Brown, dans son Mémoire sur les Asclépiadées, a retiré du G. Asclépiade les deux esp. connues sous les noms d'*Asclepias procera* et *gigantea*, Willd., pour en former un G. particulier sous le nom de *Calotropis*. Ce G. diffère des véritables Asclépiades par sa corolle campanulée et non réfléchie; par sa couronne staminale simple, formée de cinq folioles attachées longitudinalement au tube des étamines, non concaves et appendiculées. La première de ces esp. croît en Perse, et la seconde est originaire des Grandes-Indes.

CALOUASSE. OIS. S. vulg. de Pie-Grièche grise.

CALP. MIN. S. de Calcaire argilifère.

CALPA. BOT. Necker nomme ainsi l'urne des Fontinales.

CALPANDRIE. *Calpandria*. G. de la fam. des Méliacées, Polyandrie Monogynie, L., établi par le Dr Blume, dans sa Flore Javanaise. Caractères : calice persistant, à quatre sépales inégaux; quatre pétales; 25 à 40 étamines à filaments distincts à leur base, et réunis en un tube cylindrique au sommet, formant une sorte de gorge anthérifère; ovaire 3-4 loculaire; stigmate semitrifide; capsule ligneuse, presque globuleuse, trivalve, triloculaire, renfermant des noix difformes, monospermes.

CALPES. *Calpæ*. ZOOPH. Cuvier, en traitant les Acalèphes hydrostatiques, a institué le G. très-singulier des Diphyes, où deux individus différents sont toujours ensemble, l'un s'emboîtant dans un creux de l'autre, ce qui permet cependant de les séparer sans détruire leur vie propre. Ils sont gélatineux, transparents, et se meuvent à peu près comme les Méduses. Quoy et Gaymard ont ensuite établi dans le G. Diphye de Cuvier des divisions basées sur les formes et les proportions relatives des deux individus; les Calpes constituent l'une de ces divisions, celle où l'individu emboîté présente une forme pyramidale, tandis que l'emboîtant est fort petit et carré.

CALPIDIE. *Calpidia*. BOT. Aubert Du Petit-Thouars a nommé ainsi un arbre observé par lui à l'Ile de-France, et qui se place dans la fam. des Nyctaginées, auprès du *Pisonia*, dont il ne diffère point par des caractères très-tranchés. Son calice est pétaloïde, campanulé et terminé supérieurement par cinq divisions en étoile; vers sa base s'insèrent les filets de dix étamines, terminés par un connectif auquel sont attachées les deux loges de l'anthère, s'ouvrant par une fente longitudinale. Le style, plus court que les étamines, est surmonté d'un stigmate bilobé et velu. L'ovaire renferme un seul ovule. Le calice persiste et croît avec lui, en formant l'enveloppe du fruit qui est allongé et prismatique, à cinq angles enduits d'une matière visqueuse. La graine est droite et contient, sous une tunique membraneuse, deux cotylédons foliacés, cordiformes et égaux, roulés autour d'un moule ou corps charnu. La radicule est inférieure et cylindrique. L'arbre s'élève à peine à la hauteur de huit à neuf pieds, tandis que son tronc en acquiert deux ou trois de diamètre; son bois est mou; ses rameaux forment une tête touffue; ses feuilles, portées sur un pétiole court et épais, sont alternes, lancéolées et entières, d'une substance charnue et d'un vert foncé. Les pédoncules axillaires portent à angle presque droit plusieurs pédicelles munis d'une bractée à leur base, et terminés par une ombellule de fleurs roses et d'un parfum agréable, environnée elle-même de plusieurs bractées qui lui forment une sorte d'involucre.

CALPURNE. *Calpurnus*. MOLL. G. institué par Montfort pour la *Bulla verrucosa* de Linné. *V.* OVULE.

CALQUIN. OIS. S. de Harpie. Esp. du G. Faucon.

CALSCHISTE. GÉOL. Brongniart donne ce nom à une roche distinctement composée de Schiste argileux et de Calcaire, où cette première substance, souvent dominante, imprime la fracture feuilletée ou du moins fissile qui lui est propre. Le Calcaire y est blanc et saccharoïde, quelquefois compacte et grisâtre, et répandu dans la roche en taches allongées ou en lames minces. On y voit du Mica, de la Serpentine et de l'Anthracite. La cassure est super-écailleuse. Ses principales variétés sont : 1° le Calschiste veiné; Schistes rubanés de Brochant; 2° le Granitellin, *Grunsteinschiefer* des Allemands; 3° le Sublamellaire.

CALTHE. *Caltha*. BOT. Ce G. appartient à la fam. des Renonculacées, Polyandrie Polygynie, L. — Tournefort avait donné le nom de *Populago* à la seule esp. connue de son temps; mais Linné lui a restitué celui que Bauhin et d'autres anciens botanistes avaient imposé auparavant à cette pl., qui se trouve ainsi désignée dans Virgile. Dans son *Systema Vegetabilium*, De Candolle donne les caractères suivants à ce genre qu'il place en tête des Helléborées, quatrième tribu des Renonculacées : calice coloré, cinq sépales pétaloïdes; point de corolle; étamines nombreuses; cinq ou dix ovaires, autant de capsules comprimées, uniloculaires et polyspermes. Ce G. ne renferme que des Herbes vivaces et très-glabres, dont les racines sont fibreuses et les fleurs terminales et d'une couleur jaune très-intense, ce qui les a fait confondre avec les Soucis par les anciens. On a divisé les C. en deux sections : la première, nommée *Psychrophila* par De Candolle, se compose de deux esp. indigènes de l'hémisphère aus-

tral, et doit peut-être constituer un nouveau G. à cause de la persistance de son calice et surtout par l'existence de ses appendices foliaires. La seconde, *Populago*, a pour type le *C. palustris*, vulgairement Souci de Marais, pl. très-commune dans les fossés et les ruisseaux de toute l'Europe, qui a des fleurs très-âcres, et que les paysans emploient cependant pour donner à leur beurre une belle nuance jaune. Les autres esp. habitent l'Am. sept., à l'exception d'une seule qui se trouve en Sibérie.

Le nom de CALTHA désigne le Souci des Champs, *Calendula arvensis*, L. dans Pline, l'*Arnica montana* dans Tabernæmontanus, et le *Verbesina calendulacea* dans Burmann.

CALTHOIDE. *Calthoides*. BOT. N. anc. de l'*Othonna cheirifolia*

CALUMBÉ. BOT. *V*. COLUMBO.

CALUMET. BOT. Évidemment dérivé de *Calamus* (Chaume). N. donné à plusieurs Végétaux ou plutôt aux tiges de plusieurs Végétaux, dont les Nègres et les Sauvages se font des tuyaux de pipe. Au Canada, où ce nom de Calumet a été évidemment introduit par les Européens, c'est un Roseau : à Saint-Domingue, c'est la tige d'un *Lygodium*, sorte de Fougère autrefois appelée *Ophioglossum scandens*; à Cayenne, c'est le *Mabea Piriri* d'Aublet; à Mascareigne, c'est l'espèce de Bambou, qui est devenue le type du G. *Nastus*, et qu'on nomme plus particulièrement *Calumet des hauts*, parce qu'il ne croît qu'à une grande élévation, au-dessus du niveau de la mer.

CALVIL. BOT. Var. de Pommier.

CALYBÉ. OIS. Esp. du G. Cassican.

CALYBION. BOT. C'est le gland, dans la Nomenclature carpologique de Mirbel.

CALYCADÉNIE. *Calycadenia*. BOT. G. de la fam. des Synanthérées, établi par De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitule multiflore; fleurons de la circonférence unisériés, au nombre de trois à six, et femelles; ceux du disque sont en plus grand nombre, tubuleux et mâles; involucre garni extérieurement d'une ou deux rangées d'écailles bractéiformes, concaves à leur base, enveloppant en partie les akènes du rayon; réceptacle nu au centre, portant, entre le rayon et le disque, une rangée de paillettes; akènes du rayon trigones, un peu comprimés, glabres et chauves; ceux du disque sont linéaires et avortés. Ce G. se compose de quatre esp. récemment recueillies par Douglas, en Californie. Ce sont des pl. herbacées, droites et rigides; à tiges simples et cylindriques; à feuilles inférieures opposées, les supérieures étant alternes, rigides, linéaires, à bords très-entiers et roulés; à capitules solitaires, portant des fleurs jaunes.

CALYCANDRIE. *Calycandrya*. BOT. Nom donné par Richard, dans son système sexuel modifié, à une classe de pl. qui renferme toutes celles dont le nombre des étamines surpasse dix, avec insertion au calice, l'ovaire étant libre ou pariétal.

CALYCANT OU CALYCANTHE. *Calycanthus*. BOT. Ce G., qui paraît devoir prendre place, dans la série des ordres naturels, immédiatement après les Rosacées et les Spériacées, se compose d'environ cinq ou six esp. exotiques qui, pour la plupart, sont originaires de l'Am. sept. Ce sont des arbrisseaux à tiges ligneuses et ramifiées, portant des feuilles opposées et simples, dépourvues de stipules. Leurs fleurs sont hermaphrodites, solitaires, d'une couleur pourpre foncée; elles terminent les jeunes rameaux. Le périanthe paraît simple et monosépale, quoique son limbe présente un très-grand nombre de divisions disposées sur plusieurs rangées; mais il est impossible d'établir aucune ligne de démarcation, et de distinguer un calice et une corolle. Le tube du périanthe est turbiné à sa base qui est dure et épaisse. Les divisions du limbe sont extrêmement nombreuses et forment plusieurs rangs. L'ouverture du tube calicinal est singulièrement rétrécie par un épaississement considérable, d'où naissent les étamines. Celles-ci sont fort nombreuses (environ 40 à 50), les plus intérieures sont avortées et filamentiformes; les plus extérieures, au nombre de douze ou treize, sont seules fertiles. Leurs anthères sont presque sessiles, allongées, et biloculaires, tournées en dehors. Les pistils occupent tout le fond et les parois du tube calicinal, ainsi qu'on l'observe dans les Roses; ils sont sessiles, formés d'un ovaire allongé, uniloculaire, contenant deux ovules superposés, attachés au côté interne de la cavité. Le style, qui se confond insensiblement avec le sommet de l'ovaire, se termine par un stigmate oblong et glanduleux. Le fruit se compose d'un grand nombre de petits akènes légèrement charnus, renfermés dans l'intérieur du tube calicinal. Le péricarpe est mince et appliqué immédiatement sur une seule graine dressée, contenant un embryon épispermique, dont les cotylédons, larges, minces et membraneux, sont roulés plusieurs fois sur eux-mêmes, autour de l'axe de la graine.

Ce G. a de grands rapports avec la fam. des Rosacées, dont il retrace en plusieurs points la structure. Jussieu l'a rapproché de sa fam. des Monimiées, avec laquelle il ne paraît avoir que des rapports éloignés. Enfin dans ces derniers temps, John Lindley a proposé d'en faire le type d'un ordre naturel, distinct, auquel il a donné le nom de CALYCANTHÉES. Cette nouvelle fam. doit être placée auprès des Rosacées. Plusieurs esp. de C. font l'ornement de nos jardins; on cultive surtout :

Le C. POMPADOUR, *C. floridus*, L., ou arbre aux Anémones, *Pompadoura*, etc., arbrisseau originaire de l'Am. sept., qui peut s'élever à une hauteur de six à huit pieds. Ses rameaux portent des feuilles opposées, ovales, aiguës, d'un vert terne, et des fleurs, d'un rouge foncé, qui répandent une odeur agréable de Pomme de reinette. Il passe l'hiver en pleine terre.

On cultive également le C. nain, *C. nanus*, beaucoup plus petit que le précédent; le C. fertile, *C. ferax*, Michx. On a fait du C. précoce, *C. præcox*, un G. distinct sous les noms de *Meratia præcox* ou de *Chimanthus*.

CALYCANTHÉES. *Calycantheæ*. BOT. C'est ainsi que Lindley a proposé de nommer une fam. nouvelle, qui se composerait des G. *Calycanthus* et *Chimantus* ou *Meratia*. Voici les caractères assignés à ce groupe par le botaniste de Londres : les fleurs sont hermaphrodites et composées d'un calice monosépale, turbiné, divisé en un grand nombre de lanières inégales, imbriquées sur plusieurs rangs. Les étamines sont en grand nombre et insérées à la gorge du calice; les inférieures sont sté-

riles. Les anthères sont presque sessiles et extrorses; les pistils sont fort nombreux et attachés aux parois calicinales; leur ovaire est uniloculaire et contient deux ovules superposés et pariétaux; le style et le stigmate sont simples; les fruits sont autant de petites carpelles, légèrement charnues, indéhiscentes, monospermes; l'embryon, dépourvu d'endosperme, a les cotylédons plans et roulés sur eux-mêmes. Les Végétaux de cette fam. qui a des rapports avec les Monimiées et avec les Rosacées, sont des arbrisseaux à feuilles opposées, à fleurs solitaires, terminales ou axillaires; ils croissent ou dans l'Am. sept. ou au Japon.

CALYCANTHÈMES. *Calycanthemæ.* BOT. Linné désigna sous ce nom, dans ses *Fragmenta naturalia*, un groupe de pl. qui, depuis, ont été réparties dans les Onagraires, les Mélastomées et les Lythraires. Ventenat, dans son Tableau du Règne Végétal, les restreignit à cette dernière famille.

CALYCÈRE. *Calycera.* BOT. C'est Cavanilles qui a le premier établi ce G., que Jussieu a placé d'abord dans la fam. des Synanthérées, mais qui, plus récemment, est devenu le type d'un ordre particulier sous le nom des Calycérées, lequel tient le milieu entre les Synanthérées et les Dipsacées. Caractères : fleurs disposées en capitules globuleux, comme dans les Synanthérées, environnés d'un involucre polyphylle ou quinqueparti. Les fleurs sont dissemblables, les unes plus grandes, les autres plus petites; les premières sont toutes hermaphrodites et fertiles, et des secondes, les unes sont hermaphrodites, les autres mâles par imperfection; toutes sont sessiles sur un réceptacle garni d'écailles et non soudées les unes avec les autres, ainsi qu'on l'observe dans le G. *Acicarpha.* Le limbe du calice est à cinq divisions, qui sont tantôt grandes, épaisses, inégales et en forme de cornes, d'autres fois petites et comme squammiformes. La corolle est infundibulaire, tubuleuse; son limbe est resserré un peu au-dessous des incisions. Les cinq étamines sont soudées par leurs filets et leurs anthères, ou symphysandres. Le style est simple, grêle, glabre, terminé par un stigmate très-petit et presque globuleux. Le fruit est un akène couronné tantôt par quatre ou cinq cornes inégales, tantôt par cinq petites écailles.

On ne connaît encore que deux esp. de ce G. Ce sont deux pl. herbacées, à feuilles alternes et découpées, offrant à peu près le port des Scabieuses : l'une, *C. Cavanillesii* ou *C. herbacea* de Cavanilles, a été trouvée au Chili par Nées; elle est très-glabre dans toutes ses parties; ses feuilles sont pinnatifides; ses capitules terminaux, globuleux et très-gros. La seconde, *C. balsamitæfolia*, est le *Boopis balsamitæfolia* de Jussieu. Elle est également originaire du Chili, d'où elle a été rapportée par Dombey. Sa tige est velue; ses feuilles sont incisées, dentées ou presque pinnatifides, un peu velues sur les bords. Le G. *Calycera* est extrêmement rapproché du *Boopis* dont il ne diffère essentiellement que par ses fruits couronnés de cornes roides et simples ou d'écailles, et par sa corolle qui est rétrécie au-dessous des incisions du limbe.

CALYCÉRÉES. *Calycereæ.* BOT. On appelle ainsi une petite famille naturelle, intermédiaire des Dipsacées et des Synanthérées, et qui en a été distinguée, pour la première fois, par H. Cassini, sous le nom de *Boopidées.* Les G. *Calycera, Boopis* et *Acicarpha*, qui composent cette fam., avaient d'abord été rapportés par Jussieu à la grande fam. des Synanthérées. Le G. *Calycera*, décrit en 1797 par Cavanilles, a été le premier G. connu de cette fam. Plus tard, en 1803, Jussieu fit connaître les G. *Boopis* et *Acicarpha*, qu'il rapprocha du précédent, en les plaçant parmi les Synanthérées. Ce fut le célèbre carpologiste Corréa de Serra qui, le premier, éleva des doutes sur les affinités de ces trois G. avec les véritables Synanthérées, en faisant voir que, dans le *Calycera herbacea* de Cavanilles, le fruit renferme une graine pendante, contenant un embryon renversé dans l'intérieur d'un endosperme épais. Enfin les travaux de R. Brown, d'Henri Cassini, et surtout le Mémoire récent du professeur L.-C. Richard, ont établi d'une manière très-exacte et très-positive les caractères de cette famille.

Les C. ressemblent beaucoup pour leur port aux Scabieuses, et surtout à quelques Synanthérées herbacées. Leur tige est ordinairement cylindrique et rameuse; elle porte des feuilles alternes, souvent découpées et pinnatifides, plus rarement entières (*Acicarpha spatulata*). Les fleurs sont petites et forment des capitules globuleux, munis à leur base d'un involucre simple, dont les folioles sont soudées inférieurement, en sorte qu'il paraît monophylle, ordinairement à cinq divisions. Le phoranthe ou réceptacle, qui porte les fleurs, est garni de squammes foliacées, qui se soudent quelquefois avec les fleurs, de manière à en être peu distinctes. Les fleurs, réunies dans un même capitule, sont ordinairement dissemblables, quelques-unes étant beaucoup plus grandes et paraissant plus parfaites dans leur organisation. Le calice est adhérent avec l'ovaire infère. Son limbe est persistant, à cinq divisions, quelquefois épineuses ou en forme de cornes, d'autres fois foliacées ou écailleuses. La corolle est monopétale, tubuleuse et infundibulaire; son limbe, qui est tantôt campanulé, tantôt infundibulaire, offre cinq divisions égales; l'entrée du tube présente, au-dessous du point d'origine des étamines, cinq glandes nectarées, que l'on observe aussi quelquefois dans certaines Synanthérées. Les cinq étamines, dans tous les G. de cette fam., sont soudées à la fois par les anthères et par les filets qui constituent un tube plus ou moins cylindrique. Le tube anthérifère ou le synème est ordinairement fendu en cinq lobes peu profonds, à sa partie supérieure; le tube anthérique est également quinquéfide, en sorte que les cinq anthères ne sont soudées que par leur moitié inférieure.

Chaque anthère s'ouvre par sa face interne. L'ovaire, bien manifestement infère, est à une seule loge du sommet de laquelle pend un ovule renversé, qui n'en remplit qu'une partie. Cet ovaire est couronné par un disque épigyne, glanduleux et jaunâtre, qui se continue, d'une part, avec la base du style, et de l'autre, avec le tube de la corolle. Dans le G. *Acicarpha*, les ovaires de toutes les fleurs sont entregreffés entre eux, et semblent, en quelque sorte, nichés dans la substance même du réceptacle. Le style est toujours simple, entièrement glabre, un peu renflé dans sa partie supérieure, et ter-

miné par un stigmate hémisphérique, simple et glanduleux. Le fruit est un akène qui se termine à sa partie supérieure par le limbe calicinal, lequel forme ou cinq arêtes épaisses, inégales et en forme de cornes, ou simplement cinq écailles. La graine qu'il renferme se compose : 1° d'un épisperme ou tégument propre, sur l'un des côtés duquel on voit régner un vasiducte ou raphé, qui s'étend de la base de la graine jusqu'à son sommet; 2° d'un endosperme épais et charnu; 3° enfin d'un embryon cylindrique renversé, placé au centre de l'endosperme. En comparant ces caractères avec ceux des pl. de la fam. des Synanthérées, il sera facile d'apercevoir l'extrême analogie qui existe entre ces deux familles. En effet l'on y observe le même port, la même disposition de fleurs et une organisation intérieure presque en tous points analogue. Mais cependant il existe des différences assez tranchées pour justifier la séparation de ces deux fam. Ainsi l'ovule est renversé et non dressé comme dans les Synanthérées; les étamines ont leurs filets monadelphes et non distincts; le stigmate est simple et non bifide. Tels sont les caractères distinctifs entre les Calycérées et les Synanthérées.

La fam. qui nous occupe a également les plus grands rapports avec les Dipsacées. Mais ses feuilles alternes et non opposées, ses étamines à la fois synanthères et monadelphes la distinguent suffisamment de ce dernier groupe. Il résulte donc de ces observations que la fam. des Calycérées doit être placée entre les Dipsacées et les Synanthérées, et qu'elle établit en quelque sorte le milieu entre ces deux ordres naturels.

CALYCIFLORES. BOT. De Candolle appelle ainsi la seconde division qu'il établit parmi les Dicotylédones, et dans laquelle il place les Végétaux dicotylédonés qui ont la corolle, monopétale ou polypétale, insérée sur le calice. Cette division correspond exactement à la neuvième classe de la méthode de Jussieu, c'est-à-dire aux Dicotylédones monopétales, qui ont la corolle pérygyne.

CALYCINAIRE. BOT. *V.* CALICINAIRE.

CALYCIER. *Calycium.* BOT. L'opinion des divers auteurs est très-divisée sur la fam. à laquelle on doit rapporter ce G. : Acharius et Persoon le rangent parmi les Lichens; Link le place dans la fam. des Lycoperdacées à côté des G. *Craterium, Onygena*, etc.; enfin, Nées, dont nous croyons devoir adopter ici la manière de voir, le rapporte à ses *Protomyci* qui correspondent à la fam. des Urédinées, auprès des G. *Tubercularia, Atractium*, etc., avec lesquels il paraît avoir les plus grands rapports. Quelle que soit l'opinion que l'on admette, on peut caractériser ce G. ainsi : sporules globuleuses ou ovales, libres, portées sur un réceptacle fibreux, en forme de tête ou de cône renversé, pédicellé, et présentant quelquefois à sa base une croûte lichenoïde. Cette croûte lichenoïde, qui paraîtrait rapprocher ce G. des Lichens, n'existe pas dans toutes les esp., et il serait même possible qu'elle leur fût toujours étrangère. On connaît une vingtaine d'esp. de Calyciers; presque toutes croissent sur les bois pourris; elles sont très-petites et de couleur noire ou brune foncée; on les divise en trois sections suivant que leur réceptacle est sessile, qu'il est pédiculé et en forme de cône renversé, présentant une sorte de calice ou de cupule, ou qu'il est pédiculé et arrondi en tête. Acharius a donné à ces trois sections les noms d'*Acolium*, de *Phacolium* et de *Strongylium*. Une des esp. les plus communes est le *C. claviculare*, Ach.; il se trouve fréquemment dans les vieux Saules creux.

Elliott avait donné le nom *Calycium* à un G. de la fam. des Synanthérées, auquel H. Cassini, pour éviter toute confusion, a substitué celui de *Heterotheca*.

CALYCOGONE. *Calycogonium.* BOT. G. de la fam. des Mélastomacées, Octandrie ou Décandrie Monog., L., institué par De Candolle. Caractères : tube du calice presque biglobuleux ou pentagone, à angles aigus, qui se prolongent en forme de nervure saillante sur le milieu des lobes; ceux-ci au nombre de quatre ou de cinq étalés, oblongs-linéaires, plus longs que le tube; quatre à cinq pétales ovales; huit à dix étamines égales; anthères oblongues; stigmate en forme de point; baie arrondie, à quatre ou cinq angles, couronnée par les lobes du calice, à quatre ou cinq loges renfermant des semences ovalaires, anguleuses. Les deux esp. connues appartiennent aux Antilles.

CALYCOMIDE. *Calycomis.* BOT. R. Brown a donné ce nom à un G. que, de son côté et antérieurement, Andrews avait proposé sous la dénomination de *Callicoma*. *V.* ce mot.

CALYCOPTÈRE. BOT. Lamk. *V.* GÉTONIE. *Id.* Rich. *V.* CALYCOGONE.

CALYCOSTEMONES. *Calycostemones.* BOT. Gleditsch et Moench ont donné ce nom à une classe de pl. qui, d'après leur méthode, comprend celles qui ont les étamines insérées sur le calice.

CALYCOTOME. BOT. *V.* CONOSTÉGIE.

CALYDERME. *Calydermos.* BOT. Lagasca a proposé ce G. pour deux pl. de la fam. des Corymbifères, Syngénésie Polygamie égale, L., dont les caractères sont : involucre oblong, composé d'écailles imbriquées et scarieuses; réceptacle chargé d'écailles et de fleurons qui sont tous égaux, hermaphrodites et à cinq dents; fruits nus et turbinés. Deux esp. herbacées, mais vivaces, le composent : le *C. scaber*, qui croît au Mexique, et le *C. longifolius*, qui a été trouvé à la Nouvelle-Espagne. Tous deux ont les feuilles opposées; elles sont rudes en dessus chez l'un, luisantes chez l'autre.

CALYLOPHIDE. *Calylophis.* BOT. G. de la fam. des Onagraires, institué par E. Spach, qui le caractérise de la manière suivante : tube du calice infundibulaire, plus court que l'ovaire; les segments de son limbe réfléchis et crétés extérieurement; toutes les étamines fertiles; ovaires à quatre loges renfermant deux rangées d'ovules; style coudé vers le milieu, avec son stigmate disciforme; capsule presque cylindrique, coriace, faiblement sillonnée, à une seule loge déhiscente par le sommet et en quatre valves; semences bordées vers la chalaze et ordinairement superposées. Les C., dont trois esp. ont été décrites par Spach, sont des pl. herbacées, rameuses, glabriuscules, suffrutescentes à l'origine des tiges, à feuilles presque sessiles, serrato-denticulées, à fleurs axillaires, plus courtes que les feuilles; elles appartiennent toutes à l'Amérique septentrionale.

CALYLOPHIDE *Callylophis*. BOT. G. de la fam. des Onagraires, institué par E. Spach, dans la monographie qu'il a publiée de cette fam. Le G. nouveau, qui se compose de trois esp. mexicaines, acquises récemment à nos collections d'Europe, a pour caractères : tube du calice infundibulaire, plus court que l'ovaire; toutes les étamines fertiles; ovaire 4-loculaire; capsule presque cylindrique, uniloculaire, s'ouvrant par le sommet, en quatre valves, et renfermant un grand nombre de graines disposées sur quatre rangs. Ce sont du reste des pl. herbacées, à feuilles alternes, à fleurs tout à la fois terminales et axillaires, mais qui se distinguent de toutes les autres de la même famille, par leurs sépales qui sont revêtus d'une crête dorsale, par leur style coudé vers le milieu, par leur stigmate en forme de disque, enfin par une disposition toute particulière, des organes de la fructification.

CALYMÈNE. *Calymene*. CRUST. FOSS. G. d'Animaux fossiles, de la fam. des Trilobites, fondé par Alexandre Brongniart, et ayant pour caractères : corps contractile, en sphère presque demi-cylindrique; bouclier portant plusieurs rides ou plis, et deux tubercules oculiformes, réticulés; abdomen et post-abdomen à bords entiers, le premier divisé en douze ou quatorze articles; point de queue prolongée. Ce G. a beaucoup d'analogie avec celui des Asaphes, dont les premières esp. présentent, à peu de choses près, les mêmes caractères; cependant lorsqu'on examine les extrêmes, on trouve entre ces deux G. quelques différences assez tranchées. Les C. au contraire se distinguent essentiellement des Ogygies par la forme de leur corps qui est contractile, par la présence des tubercules oculiformes réticulés, et par le nombre des articulations à l'abdomen, qui varie de douze à quatorze. Ces animaux sont ellipsoïdes, presque demi-cylindriques dans leur épaisseur; leur bouclier est surtout très-reconnaissable : on y voit une sorte de chaperon ou de lèvre supérieure plus ou moins relevée, et offrant un petit sillon, lequel semblerait indiquer une séparation entre la partie supérieure de cette sorte de lèvre et sa partie inférieure, et comme une ouverture entre ces deux portions de la même partie. On y remarque encore un front garni de six tubercules rangés sur deux lignes longitudinales; enfin il existe en dehors de ce front ou vertex, deux éminences que l'on pourrait appeler joues, et qui supportent des yeux saillants, cornés, à structure réticulaire. L'abdomen, partagé transversalement en douze ou quatorze anneaux, est aussi divisé dans le sens de la longueur, en trois lobes, par deux sillons profonds. Les côtes, ou arcs costaux, ou lobes latéraux, ou flancs, sont aplatis de devant en arrière, et chacun d'eux est divisé, par un léger sillon, en deux pièces qui correspondent à l'épisternum et à l'épimère, constituant aussi les flancs dans les Insectes. Le post-abdomen présente même ces arcs bifurqués vers leur extrémité, et ils semblent avoir soutenu une expansion membraneuse ou coriace. Nous citerons plusieurs esp. de Calymènes; la première peut être considérée comme type du genre.

Le C. DE BLUMENBACH. *C. Blumenbachii*. Décrit très-anciennement sous le nom de Fossile de Dudley. Cette esp. est la même que l'*Entomolithus paradoxus* de Blumenbach, l'*Entomostracites tuberculatus* de Vahlenberg. Elle se rencontre principalement en Angleterre, dans le calcaire de transition de Dudley, dans le Worcestershire. Elle a encore été trouvée aux États-Unis, dans la province d'Ohio, et dans le canton de Genessée.

Le C. DE TRISTAN. *C. Tristani*. Elle a été trouvée dans des roches de Schiste argileux grisâtre ou jaunâtre de la Hunaudière, près de Nantes. On l'a aussi rencontrée à Brenville, près de Briquebec, dans le Cotentin; à Siouville, dans un Phyllade pailleté, presque luisant et un peu carburé; enfin dans plusieurs autres lieux des environs de Valogne et de Cherbourg.

Le C. VARIOLAIRE. *C. Variolaris*. Parkinson (*Organics Remains*, tab. XVII, fig. 16) en a représenté la partie antérieure. Il a été observé à Dudley.

Le C. MACROPHTHALME. *C. Macrophthalma*. Il a été trouvé dans un Schiste analogue à celui de la Hunaudière, et provenant, à ce qu'il paraît, de ce lieu; à Coal-Brook-Dale, en Shorpshire, et aux États-Unis. La détermination des deux dernières esp. ayant été faite sur des échantillons en mauvais état, n'a pas le même degré de certitude que les précédentes.

CALYMÉNIE. *Calymenia*. BOT. Persoon adopte ce G. établi dans le *Flora Peruviana*. Il appartient à la Triandrie Monogynie, L., fam. des Nyctaginées. Il est le même qu'*Oxybaphus* antérieurement établi par l'Héritier. Le *Calyxhymenia* est encore la même chose. Nuttal adopte le même nom pour les Allionies de l'Am. sept., que nous avons déjà soupçonné devoir être détachées du G. où Michaux les avait placées. *V.* OXIBAPHE et ALLIONIA.

CALYMMA. *Calymma*. ACAL. G. de la fam. des Béroïdes, établi par Lesson qui lui donne pour caractères : corps ovalaire, transversal, uni, biforé, muni d'appendices sur le pourtour de la bouche, avec des cils en séries sur les appendices seulement. On ne connaît encore qu'une seule esp. que Eschscholtz (Ac. p. 33, pl. 2, fig. 5) a nommée *C. Trevirani*; c'est un animal gélatineux, blanc et translucide, qui habite les zones équatoriales dans la mer du Sud.

CALYMPÈRES. BOT. G. de Mousse établi par Swartz, dans le Supplément au *Species Muscorum* d'Hedwig par Schwœgrichen, et qui est aujourd'hui généralement adopté; Hooker, qui a donné une excellente figure du *C. Gærtneri* dans ses *Musci exotici*, caractérise ce G. ainsi : péristome simple, formé par une membrane spongieuse, horizontale, qui couvre d'abord tout l'orifice de la capsule, et qui se divise ensuite, vers le milieu, en seize dents courtes; coiffe très-grande, tronquée à sa base, enveloppant d'abord toute la capsule, se fendant ensuite latéralement.

La capsule est terminale; la tige simple ou peu rameuse; les feuilles sont allongées, ondulées, crispées par la sécheresse; leur nervure est forte et s'étend jusqu'à l'extrémité de la feuille. Ces Mousses ont le port des Polytrics. On n'en connaît encore que trois esp., toutes des régions équinoxiales; deux ont été figurées par Schwœgrichen : l'une a été recueillie au royaume d'Oware par Beauvois et porte son nom; l'autre a été découverte par Richard à la Guiane, on la nomme *C. lonchophyllum*; enfin, la troisième a été figurée par

Hooker sous le nom de *C. Gærtneri*. Elle est du Népaul.

CALYPÉOPSIDE. *Calypeopsis*. MOLL. G. établi par Lesson, pour une Coquille trouvée sur les sables de Payta, sur la côte du Pérou, voisine du G. Calyptrée de Lamarck, mais qui en diffère sensiblement comme on peut le voir par la description comprise dans la Zoologie du voyage de la Coquille, sous le n° 158. Le *C. rugosa* est une coquille patelliforme, conico-convexe, oblongue, à circonférence profondément dentelée, à dents inégales, arrondies et festonnées. L'extrémité antérieure est un peu plus étroite que la postérieure. La surface supérieure s'élève en cône à sommet obtus, placé un peu en arrière. Une dépression assez marquée entoure la base du cône, et forme sur le pourtour un talus marginal. Des côtes noueuses, grosses, séparées par des sillons profonds et raboteux, descendent obliquement du sommet jusqu'aux bords, où elles se perdent après avoir été coudées par la dépression, en formant les dents saillantes du pourtour. L'intervalle est plan sur le bord, et marqué d'un trou ou d'une fossette dans la portion amincie ou terminale du sillon. Cette face supérieure, côteleuse, est rouge-brunâtre. En dedans cette Coquille est concave, et sa surface est sillonnée de rigoles larges et peu creusées, qui répondent aux sillons du dessus. Le fond ou la voûte est lisse; d'une lame fixée au côté droit, et canaliculée à l'angle aigu du même bord, s'évase et se forme un cornet interne, qui constitue une deuxième coquille entière, libre dans toute son étendue, hormis au fond et sur le côté droit. Ce cornet est obovalaire, lisse, assez épais, évasé à sa circonférence, qui est mince, interne et libre.

CALYPLECTE. *Calyplectus*. BOT. G. établi dans le *Flora Peruviana*, pour un arbre voisin des Munchausies; il n'en diffère que par le nombre des pétales qui est double. *V.* MUNCHAUSIE.

CALYPSO. *Calypso*. BOT. Du Petit-Thouars avait d'abord donné ce nom à un arbrisseau observé par lui à Madagascar, et qu'il croyait former un G. nouveau; mais depuis, ce G. ayant été reconnu être le même que le *Tontelea* d'Aublet, Salisbury et Richard ont appliqué le nom de Calypso à un G. de la fam. des Orchidées, qui offre les caractères suivants : son ovaire est pédicellé et non contourné; son calice est étalé et ses divisions sont presque égales; le labelle est concave et presque en forme de sabot; le gynostème est allongé et membraneux sur les bords; l'anthère est terminale, arrondie; ses loges sont simples; le pollen est en masses solides, ovoïdes, un peu comprimées. Ce G. ne renferme qu'une seule esp., c'est le *C. borealis* de Salisbury, ou *Cypripedium bulbosum* de Linné, *Limodorum boreale* de Willdenow. Cette jolie petite pl., qui est assez rare, présente une tige renflée à sa base et recouverte de fibrilles, à peu près comme dans le *Liparis Loeselii;* il en naît une seule feuille ovale, lancéolée, entière, et une hampe terminée par une seule fleur pourpre et assez grande. Elle croît dans les régions sept. de l'Europe, en Sibérie, à Terre-Neuve et dans quelques parties de l'Amérique du nord. R. Brown a voulu distinguer celle de cette dernière localité, sous le nom de *C. americana,* mais nous n'avons pu en saisir les caractères distinctifs.

CALYPTÈRE. *Calypterium*. BOT. On a proposé, sous ce nom, un G. nouveau, dont les caractères sont absolument semblables à ceux du G. Angioptéris.

CALYPTERIA. OIS. S. latin de tectrices caudales, plumes qui recouvrent l'origine de la queue, employé par Illiger.

CALYPTOCARPE. *Calyptocarpus*. BOT. Lesson a institué ce G. dans la fam. des Synanthérées, pour une plante mexicaine, qui lui a offert les caractères suivants : capitule multiflore, hétérogame, à fleurons du rayon ligulés, unisériés et femelles; ceux du disque sont hermaphrodites, tubuleux, à cinq dents; involucre quinquéfide; réceptacle garni de paillettes; akènes plans, un peu comprimés, biaristés et étroitement ailés. C'est une pl. herbacée, grêle, couchée, bisannuelle, à feuilles opposées en croix, pétiolées, rudes et dentées; à capitules solitaires au sommet des tiges, et portant des fleurs jaunes.

CALYPTOCÉPHALE. *Calyptocephalus*. INS. G. de Coléoptères pentamères, établi par Gray, dans la fam. des Malacodermes, et aux dépens du G. Lampyre. Ce G. a pour caractères : antennes de onze articles, beaucoup plus courtes que le corps; tête entièrement ou presque entièrement recouverte par le corselet; corps allongé; élytres parallèles; corselet formant au milieu de sa partie antérieure, un angle avancé et quelquefois aigu. Le *C. fasciatus*, G., a le corselet jaune, avec un point noir au milieu; les élytres noires, avec une bande transversale un peu arquée au centre; les antennes noirâtres et les pattes d'un jaune pâle. Sa taille est de six lignes. On le trouve à Cayenne, ainsi que les *C. Goryi* et *thoracicus*.

CALYPTOMÈNE. *Calyptomena*. OIS. Raffles a établi, sous ce nom, un G. nouveau dont le type et la seule esp. connue jusqu'à ce jour, est le Rupicole Verdin de notre méthode; il lui assigne pour caractères : un bec déprimé et large à sa base, recourbé et crochu au sommet, presque caché par les plumes de la tête; des narines rondes; une langue courte; des pieds grimpeurs. Ces caractères sont-ils suffisants pour justifier l'établissement du genre?

CALYPTORHYNQUE. *Calyptorhyncus*. OIS. Dans leur dislocation du grand G. Perroquet, Vigors et Horsfiels en ont réuni un groupe sous cette dénomination générique, qui correspond à notre G. Banksien. *V.* ce mot.

CALYPTRACIENS. MOLL. Quatrième fam. de l'ordre des Gastéropodes de Lamarck, dans laquelle ce savant réunit les G. Parmophore, Émarginule, Fissurelle, Cabochon, Calyptrée, Crépidule et Ancyle; il donne à cette coupe pour caractères : des branchies placées dans une cavité particulière sur le dos, dans le voisinage du cou, et saillantes, soit seulement dans cette cavité, soit même au dehors. Elles ne respirent que l'eau. Coquille toujours extérieure, recouvrante.

CALYPTRANOLÈNES. *Calyptranolenæ*. MOLL. Le prof. Ranzani a donné ce nom à une classe de Mollusques acéphales, comprenant ceux qui, avec un test, sont privés de bras.

CALYPTRANTHE. *Calyptranthes*. BOT. Swartz a nommé ainsi un G. de la fam. des Myrtinées, et de

l'Icosandrie Monogynie, L., qui tient en quelque sorte le milieu entre le Myrte et l'Eucalyptus, et offre pour caractères : un calice turbiné, adhérent par sa base avec l'ovaire infère, clos dans sa partie sup. qui s'ouvre par une sorte d'opercule ou de coiffe coupée circulairement, et d'une manière irrégulière. Les étamines sont nombreuses, insérées aux parois du calice. Celui-ci, lorsque la coiffe est tombée, est presque campanulé, à bord irrégulier. L'ovaire est semi-infère, à deux loges, contenant chacune un petit nombre d'ovules; il est surmonté d'un style simple, dressé, au sommet duquel est un stigmate très-petit et entier. Le fruit est une baie globuleuse, couronnée par une partie du calice; elle renferme de deux à six graines. Ce G. contient des arbres et des arbrisseaux à feuilles le plus souvent opposées. Swartz en décrit trois esp. dans sa Flore des Indes-Occidentales, savoir : les *C. Zuzygium*, *Chytraculia* et *rigida*. Les noms spécifiques des deux premiers méritent d'être remarqués, parce qu'ils sont génériques dans Gærtner et dans Brown. Les *C. cumini*, *caryophyllata* et *Jambolena* croissent dans les Indes-Orientales et à Ceylan. On connaît encore deux autres esp., les *C. guineensis* et *paniculata* : ce dernier est originaire du Pérou.

CALYPTRANTHUS. BOT. Du Petit-Thouars a établi, sous ce nom, un G. particulier pour le *Capparis panduriformis* de Lamarck, qui est le *Thilachium africanum* de Loureiro. *V.* THILACHIUM.

CALYPTRE. *Calyptra.* INS. G. de Lépidoptères diurnes, fam. des Noctuelites, établi par Latreille pour un Insecte fort rare, qui ne s'est encore trouvé que sur la limite des Pyrénées. Caractères : palpes très-larges, ayant à peu près la forme d'un fer de lance et débordant de beaucoup la tête; trompe longue; antennes pectinées dans les deux sexes; corselet large, convexe et partagé en cinq zones transverses de poils; abdomen conique et caréné dans toute sa longueur; bord terminal des premières ailes arqué, avec l'angle supérieur très-aigu et l'angle postérieur dentiforme : le bord interne a une échancrure suivie d'un lobe arrondi. La Chenille est glabre, d'épaisseur égale, à tête ronde et à seize pattes. La C. du PIGAMON a quelque ressemblance avec la gonoptère découpure, mais les bords de ses ailes supérieures sont entiers; les lignes transverses de son corselet ne permettent point d'ailleurs que l'on s'y méprenne.

CALYPTRE. *Calyptra.* MOLL. *V.* CALYPTRÉE.

CALYPTRE. BOT. *V.* COIFFE.

CALYPTRÉ. *Calyptrus.* MOLL. Montfort. *V.* CALYPTRÉE.

CALYPTRÉACÉS. MOLL. Nom donné par Menke, à un sous-ordre de Gastéropodes aspidobranches, qui a pour type le G. *Calyptræa.*

CALYPTRÉE. *Calyptræa.* MOLL. G. d'abord indiqué sous un nom analogue par Klein, limité aux vraies C. par Humphrey, puis définitivement institué par Lamarck. Ce G. a été confondu dans les Patelles par L., et dans ces derniers temps encore par Ocken, malgré les divisions établies à leurs dépens, par Lamarck et Gmelin. Dillwyn (*Descrip. catal.*), en le suivant à son tour, a distingué, par une coupe particulière, les Crépidules des C.; Montfort (Conchyl., 2, p. 78), en adoptant avec de Roissy le G. C. de Lamarck, en a séparé, sur l'indication du premier (Moll. de Sonnini, T. V, 241), les esp. qui offrent extérieurement une ligne spirale plus ou moins distincte, pour les joindre à son G. Entonnoir, *Infundibulum,* créé pour un *Trochus* de L.; Cuvier (Règne An., T. II, p. 451) présume que ces esp. devront peut-être en effet se rapprocher des Pectinibranches, lorsque leur Animal aura été examiné. Lamarck, d'après ces diverses observations, a cru devoir retirer des Calyptrées les Coquilles dont la cloison, presque horizontale, trace une ligne spirale visible à l'extérieur, mais il n'adopte pas le genre *Infundibulum.*

Voici les caractères que lui a assignés ce savant : (Animal inconnu) test conoïde, à sommet imperforé, plus ou moins élevé ou surbaissé; axe vertical, quelquefois un peu oblique par rapport à la base, celle-ci orbiculaire ou elliptique et souvent irrégulière dans ses contours. Empreinte volutatoire bien marquée chez quelques esp.; quelquefois même deux spires; cavité munie d'un appendice vertical, détaché ou adhérent, en demi-tube ou en cône complet, ou d'une languette formée par une saillie oblique sur la partie interne, ou bien pourvue, dans les esp. à spire plus ou moins distincte, d'un diaphragme en spirale, souvent presque horizontal, soutenu par une columelle torse et solide. Les esp. les plus remarquables de ce G. sont réparties dans trois sections :

† CAMPANULÉES. Un appendice vertical en cornet ou en demi-tube, sans spire. G. Calyptrée de Lamarck et Montfort.

1. *C. equestris*, Lamk.; Martini, tab. 13, fig. 119, 120; Gualtieri, t. 9, f. z. Elle habite l'océan Indien. Lamarck a confondu la suivante avec celle-ci. L'*equestris* se distingue par des bandes circulaires de très-fines stries, qui font paraître sa Coquille comme gravée, et par un sommet mousse, excentrique. Elle varie beaucoup. Vulg. la Cloche ou la Sonnette. — 2. *C. Neptuni*, Dillw.; Davila, Cat., t. 2, B; Martini, t. 13, f. 117, 118; vulg. le Bonnet de Neptune; elle habite, à ce qu'on croit, les Antilles; elle offre des stries ou côtes longitudinales, ondulées, subépineuses; la fig. de Favane offre à tort une sorte de spire. — 3. *C. Tectum*, Dillw., *Patella Tectum-Sinense*, Chemnitz, t. 168, f. 1630, 1631; Lamk., sp. 4. Elle habite les îles de la Sonde; vulg. le Toit chinois, la Molette. — 4. *C. auriculata,* Dillw.; Chemn., X, t. 168, f. 1628, 1629. Vulg. le Bonnet chinois rayé. Cette esp. et la suivante ont leur appendice en demi-cornet aplati sur un de ses côtés. — 5. *C. tubifera,* F. Belle esp. que l'on ne trouve pas indiquée; elle est fauve et luisante à l'intérieur et converte extérieurement de petits tubes creux, saillants, en forme d'épines, par rangées circulaires; l'appendice est adhérent par un de ses côtés.

†† Une languette verticale, plane, oblique et peu saillante sur la paroi interne, sans spire.

6. *C. deformis*, Lamk., An. sans vert. Esp. fossile des environs de Bordeaux. On rapporte aussi à cette section une très-petite esp. conique, des environs de Dax.

††† Trochiformes. Un diaphragme interne, soutenu par une columelle; test offrant une empreinte volutatoire, plus ou moins distincte. *Infundibulum*, Montf., Blainv.; *Trochus*, Lamk.

7. *C. Sinensis*, Dillw.; Martini, tab. 13, f. 121, 122; Lister, Conchyl., t. 546, f. 39; *P. albida*, Donovan, t. 129. Peut-être confond-on deux esp. sous ce nom : celle des Indes, figurée par Chemnitz, et celle de nos côtes, figurée par Donovan. Vulg. le Bonnet chinois. — 8. *C. Trochiformis*, Chemnitz, t. 168, f. 1626, 1627. Elle habite les Grandes-Indes. — 9. *C. trochoides*, Dillw.; Martini, Conch., t. 13, f. 135; Favanne, t. 4, f. A, 2. Le Bouton de chapeau. — 10. *C. pilea*, *Tr. pileus*, Lamk., An. sans vert., t. 7, p. 11. — 11. *C. Lamarckii*, *Troch. calyptræformis*, Lamk., An. s. vert., t. 7, p. 12. — 12. *C. plicata; Patella*, Gmel. — 13. *C. striata; Patella*, Gmel. — 14. *C. contorta; Patella*, Gmel. — 15. *C. depressa; Patella*, Gmel. — 16. *C. araucana*, Less., Zool. de la Coquille, vol. 2, 1re part., no 156; abondante dans la baie de Talcakuano, sur la côte du Chili.

Esp. fossiles de cette section.

17. *C. muricata*, Brocchi. — 18. *C. trochiformis*, Lamk. — 19. *C. crepidularis*, Lamk.

CALYPTRÉES. *Calyptrati*. BOT. Nom sous lequel différents botanistes ont désigné les Mousses, à cause de la calyptre ou coiffe qui surmonte leurs capsules, et les distingue des Hépatiques.

CALYPTRIFORME. *Calyptriformis*. BOT. C'est-à-dire en forme de coiffe.

CALYPTRION. BOT. G. de la fam. des Violariées, Pentandrie Monogynie, L., établi par De Candolle qui lui donne pour caractères : un calice très-petit, se confondant à sa base avec le pédicelle; sépales presque égaux; pétale inférieur très-grand se prolongeant inférieurement en tube qui se termine comme un cornet; les deux latéraux ouverts et à peine plus courts que le précédent, les autres très-petits et très-courts, recourbés vers le haut, et tous le plus souvent velus; étamines libres, effilées, avec leurs filaments oblongs à leur base qui est dilatée; anthères deux fois plus longues que l'ovaire, capsule le plus souvent trigone, renfermant d'une à trois semences grandes et arrondies. Ce G. contient cinq ou six esp. de l'Amér. mér.; elles sont pour la plupart volubiles.

CALYRHOYON. BOT. S. de *Gypsophylle*.

CALYSTÈGE. *Calystegia*. BOT. Sous ce nom, Brown a séparé du G. Liseron plusieurs esp. remarquables par les deux grandes bractées qui embrassent leurs fleurs, et par leur ovaire divisé incomptètement en deux loges et contenant quatre graines. Ce nouveau G. renferme des pl. herbacées, lactescentes, glabres, à tige grimpante ou couchée, à pédoncules uniflores et solitaires, qu'on ne rencontre que hors des tropiques. Deux esp. originaires d'Europe, les *Convolvulus Soldanella* et *Sepium* de L., lui appartiennent. Cette dernière, qui croît dans nos environs, se retrouve au Pérou et dans la Nouvelle-Hollande, où Brown l'a observée. Il y a découvert de plus deux espèces nouvelles qu'il nomme *C. marginata* et *reniformis*.

CALYTHRICE. *Calythrix*. BOT. Labillardière, dans sa Flore de la Nouvelle-Hollande, a établi sous ce nom un G. nouveau de la fam. des Myrtacées et de l'Icosandrie Monogynie, L. Caractères : calice turbiné, adhérent avec l'ovaire infère, terminé par un limbe tubuleux, à cinq divisions qui finissent en une longue pointe capillaire (de là l'étymologie du nom de ce G.). Corolle composée de cinq pétales ovales-oblongs, insérés à la partie supérieure du calice; étamines fort nombreuses et attachées au même point que la corolle. Ovaire surmonté d'un style simple, au sommet duquel on observe un stigmate presque capité. Le fruit est une petite drupe sèche, monosperme. Par le *Synopsis* que vient de publier le docteur Allan-Cunningham, le G. Calythrix, qui ne se composait précédemment que d'une seule esp., *C. tetragona*, observée et décrite par Labillardière, en offre aujourd'hui une douzaine, rapportées par le savant voyageur de divers points de l'Australasie. Ce sont, en général, des arbustes qui ne s'élèvent guère au delà de quatre à cinq pieds, et qui ont le port d'une Bruyère; leurs rameaux sont velus, leurs feuilles éparses, linéaires et presque tétragones, parsemées de points glanduleux. Les fleurs sont axillaires, solitaires et pédonculées.

CALYTRIPLE. *Calytriplex*. BOT. Ruiz et Pavon ont proposé l'établissement de ce G. nouveau pour une pl. herbacée, qui croît au Pérou, dans les lieux marécageux, et qu'ils ont nommée *C. obovata*. Les caractères consistent en un calice qui paraît triple (de là l'étymologie du nom générique), c'est-à-dire qu'en dehors de chaque fleur on trouve deux petites bractées lancéolées, appliquées immédiatement sur le calice; celui-ci est à cinq divisions : trois extérieures plus larges, et deux internes lancéolées. La corolle est monopétale, irrégulière, tubuleuse; son limbe est à cinq divisions, dont deux supérieures, plus larges. Le style se termine par un stigmate capitulé, un peu échancré. Le fruit est une capsule biloculaire, à deux valves bifides à leur sommet; elle contient plusieurs graines striées transversalement, attachées à deux trophospermes qui règnent de chaque côté de la cloison.

Le *C. obovata* présente des feuilles obovales très-entières et dépourvues de nervures. Ce G. doit être placé dans la fam. des Scrophularinées, et paraît, selon Jussieu, avoir des rapports avec le G. *Russelia* de Jacquin.

CALYXHYMÈNE. BOT. *V.* Calyménie.

CAMACÉES. MOLL. Fam. des Lamellibranches, instituée par Lamarck, d'abord dans ses Mollusques acéphalés, testacés-dimyaires, et ensuite dans sa classe des Conchyfères. Caractères : une coquille inéquivalve, irrégulière, fixée; une seule dent grossière ou aucune à la charnière, deux impressions musculaires séparées et latérales. Ce naturaliste y réunit les trois G. Dicérate, Came et Éthérie.

CAMACOAN. BOT. S. de *Canarium odoriferum*.

CAMADIA. MOLL. S. de Venus à verrues.

CAMAGNOC. BOT. Var. de Manioc, cultivée à Cayenne, dont la racine n'a aucune qualité vénéneuse, et peut se manger bouillie ou rôtie, sans que le suc en ait été extrait.

CAMALANGA. BOT. Cucurbitacée de Sumatra, dont le fruit est oblong, et qui croît sur terre comme les Melons. On en fait d'excellentes confitures.

CAMAMILLA ET CAMAMILLINA. BOT. N. anc. de la Camomille et de la Matricaire.

CAMANDAG ou CAMANDANG. BOT. Arbre des Philippines, dont le suc, appelé Tagnc, est fort vénéneux, et sert pour empoisonner des flèches dont la piqûre cause promptement la mort.

CAMANIOC. BOT. *V.* CAMAGNOC.

CAMARA. BOT. Esp. du G. Lantanier.

CAMARE. BOT. On donne ce nom à un fruit multiple, plus ou moins membraneux, s'ouvrant en deux valves par son côté interne, et contenant une ou plusieurs graines attachées à la suture intérieure. Les Aconits et les Dauphinelles en offrent des exemples. Il ne faut pas confondre la Camare avec la Samare, qui est un fruit mince, ailé, et restant complétement clos, comme celui de l'Orme, des Érables, etc.

CAMARÉE. *Camarea.* BOT. G. de la fam. des Rutacées, Hexandrie Monogynie, établi par Saint-Hilaire, qui lui assigne les caractères suivants : calice quinquéfide, glanduleux à la base; cinq pétales hypogynes, onguiculés; six étamines presque périgynes, glabres; anthères attachées aux filaments par le dos, presque rondes et biloculaires; style glabre, subulé, terminé par un stigmate; ovaire à trois coques monospermes. Saint-Hilaire décrit six Camarées qui toutes sont des sous-arbrisseaux originaires de l'Amérique méridionale.

CAMARIDIE. *Camaridium.* BOT. G. de la fam. des Orchidées, Gynandrie Monandrie, établi par Lindley, pour une plante rapportée de l'île de la Trinité. Caractères : périanthe résupiné, presque plan; sépales libres; labelle également libre, sessile, cucullé, trilobé; axe cylindrique; masses polliniques au nombre de quatre, comprimées, parallèles, libres. La C. ochraleuque est caulescente et parasite; ses tiges ont 18 pouces de hauteur; ses feuilles sont en languettes et émarginées; la couleur de ses fleurs est le blanc-jaunâtre.

CAMARIE. *Camaria.* INS. Coléoptères hétéromères; G. établi dans la fam. des Sténélytres, tribu des Hélopiens, par Serville, pour un insecte récemment observé au Brésil. Caractères : antennes de dix articles : le second globuleux, très-petit, le troisième cylindrique et long, les trois derniers dilatés et comprimés; labre grand, cilié et un peu sinué intérieurement; mandibules épaisses, larges et creusées en gouttière; palpes labiales de trois articles : le dernier comprimé, presque triangulaire; menton étroit, carré; tête régulièrement convexe; bord antérieur du chaperon presque droit; celui-ci séparé de la tête par un sillon arqué; yeux échancrés; corselet rebordé, presque carré, avec les angles arrondis; corps allongé, glabre et bombé en dessus; écusson court, transversal; élytres grandes, convexes, rebordées, mutiques à l'extrémité, avec les angles huméraux saillants; pattes assez longues : les trois premiers articles des tarses antérieurs et intermédiaires courts, le quatrième petit et le dernier aussi long que les quatre autres pris ensemble. La C. brillante, *C. nitida*, est longue d'un pouce, d'un noir verdâtre bronzé, avec les élytres d'un brun cuivreux, très-brillant; elles sont striées.

CA-MARIN. OIS. Les Plongeons et les Cormorans sont connus sous ce nom sur les côtes de l'Océan.

CAMARINE. *Empetrum.* BOT. On n'est guère d'accord sur le rang que doit occuper ce G. dans la série des ordres naturels. Jussieu l'avait placé à la suite de la fam. des Éricinées, sans toutefois décider s'il y devait être réuni. Cette opinion a ensuite été adoptée par tous les auteurs qui ont eu à parler de ce G.; mais les différences qu'il offre sont tellement tranchées, qu'il est impossible de le laisser auprès des Érycinées. Nous allons en faire connaître la structure avec quelques détails, parce que cette structure n'a point encore été parfaitement exposée par la plupart des botanistes. C'est principalement la C. noire que nous avons en vue, en décrivant l'organisation du G. dont cette plante est le type. Les fleurs sont fort petites, solitaires et sessiles à l'aisselle des feuilles; elles sont presque constamment hermaphrodites dans la C. noire, toujours unisexuées et dioïques dans la C. blanche. Chaque fleur est environnée d'une sorte de petit involucre formé d'écailles imbriquées, dressées, dont le nombre varie; nous en avons presque toujours compté six dans l'*Empetrum nigrum*. Le calice est monosépale, à trois divisions égales et très-profondes; il est concave et comme campanulé. La corolle se compose de trois pétales alternes avec les lobes du calice, plus longs et plus étroits qu'eux, situés au-dessous de l'ovaire. Dans les fleurs hermaphrodites, on trouve deux et plus souvent trois étamines, insérées au même point que les pétales, c'est-à-dire à une sorte de petit pédicule très-court, qui soutient l'ovaire. Leurs filets sont grêles, capillaires, deux fois plus longs que la corolle; les anthères sont didymes, à deux loges qui s'ouvrent chacune par un sillon longitudinal. L'ovaire est globuleux et déprimé, lisse, profondément ombiliqué à son centre, porté sur un petit pédicule court, étroit, qui constitue une sorte de disque hypogyne, coupé transversalement; il offre sept, huit ou neuf loges, contenant chacune un seul ovule redressé. Le style est court, il naît de l'enfoncement profond qu'on remarque à la partie centrale de l'ovaire et se termine par un stigmate élargi, pelté en forme de disque, partagé en un nombre de rayons égal au nombre des loges de l'ovaire. Le fruit est une baie globuleuse, déprimée, contenant de sept à neuf graines osseuses, renfermées dans autant de loges. Chaque graine se compose d'un tégument osseux, et d'un endosperme charnu dans lequel on trouve un embryon dressé, ayant la radicule inférieure.

Le G. Camarine ne se compose que de deux esp., la C. noire, *E. nigrum*, L., petit arbuste faible, ayant le port d'une Bruyère, des feuilles très-petites, persistantes, éparses, à bords tellement roulés en dessous, qu'on n'aperçoit à la face inférieure de la feuille qu'une simple fente longitudinale, en sorte que la feuille est creuse. Ses fleurs sont fort petites, en général hermaphrodites, d'un rouge foncé; il leur succède de petites baies pisiformes, déprimées, noirâtres, acidules, contenant de sept à neuf graines osseuses. Cette esp. croît dans les lieux montueux de l'Auvergne, des Vosges, des Alpes et des Pyrénées.

La seconde esp. ou la C. blanche, *E. album*, L., est originaire du Portugal. Elle est dressée et offre à peu près le même port que la précédente; ses fleurs sont constamment dioïques; ses fruits, selon l'Écluse, ne

contiennent que trois graines. Quant à l'*E. pinnatum* de Lamarck, découvert à Montevideo par Commerson, il fait partie du G. *Margaricarpus*, établi par Ruiz et Pavon.

En comparant les caractères que nous venons de tracer du G. *Empetrum*, il sera facile de remarquer combien il diffère des véritables Éricinées. En effet sa corolle est manifestement polypétale, et ses étamines sont, comme les pétales, insérées sous l'ovaire. Ces caractères, joints au diclinisme des fleurs, rapprochent ce G. du *Ceratiola*, établi par Richard dans la Flore de Michaux, ainsi que ce botaniste l'avait déjà indiqué. Ces deux G. constituent un petit groupe distinct, que l'on doit éloigner des vraies Éricinées, mais dont les affinités ne sont pas faciles à déterminer. Nous ne saurions à cet égard partager l'opinion de Nuttal qui rapproche ces deux G. de la fam. des Conifères. Il nous a été impossible de nous rendre compte des motifs qui ont engagé cet auteur à établir ce singulier rapprochement. Nous pensons que la petite fam. des Empétracées, que nous proposons d'établir, n'a aucun rapport avec les Conifères. Nous chercherons à éclaircir cette question au mot EMPÉTRACÉES.

CAMARINHEIRA ET CAMARINNAS. BOT. S. de Camarine.

CAMARON OU CAMARONE. CRUST. S. vulg. d'Écrevisse.

CAMARONUS. BOT. S. d'Euphorbe mauritanique.

CAMARUMA. BOT. S. de Fève de Tonga ou Tonka.

CAMAX. BOT. S. de Ropourier.

CAMAYAN. BOT. Esebelskron, cité par Murray dans sa Matière médicale, nous apprend qu'on nomme ainsi le Benjoin à Sumatra où l'on en distingue trois sortes : le *C. Pocti*, qui est le plus beau, blanc et traversé de lignes rouges; le *C. Bamatta*, qui est moins blanc et comme marbré; et le *C. Itan*, qui est impur et moins estimé.

CAMBARLES. BOT. On désigne vulg. sous ce nom, les tiges du Maïs qu'on donne aux bestiaux pour fourrage.

CAMBÉ. BOT. N. vulg. du Chanvre.

CAMBERY. BOT. S. de Myrte Piment.

CAMBESSEDESIE. *Cambessedesia*. BOT. G. de la fam. des Mélastomacées, Décandrie Monogynie, L., établi par De Candolle et dédié au botaniste Cambessedes, collaborateur de St.-Hilaire. Caractères : tube du calice globuleux ou ovalaire, un peu étranglé vers le limbe qui est découpé en cinq lobes aigus, persistants; cinq pétales ovalaires; dix étamines terminées par autant d'anthères linéaires, égales; style filiforme; capsule ovale, globuleuse, à trois loges; semences anguleuses ou ovalaires. Ce G., qui appartient entièrement à l'Am. mér., se compose maintenant d'une douzaine d'esp. qui sont, pour la plupart, des sous-arbrisseaux à feuilles sessiles, à fleurs solitaires ou en corymbe terminal, de couleur pourprée ou rouge-orangée.

CAMBET ET GAMBET. OIS. S. provençal de Chevalier.

CAMBIUM. BOT. Lorsqu'au temps de la végétation on enlève sur le tronc d'un arbre dicotylédoné, une plaque d'écorce, et qu'on abrite la plaie du contact de l'air, on voit bientôt suinter de la surface extérieure de l'Aubier mis à nu, des gouttelettes d'un liquide limpide et visqueux, qui se rapprochent les unes des autres, se confondent et s'étendent sur toute la surface de la plaie. C'est à ce liquide, observé d'abord par Duhamel, que l'on a donné le nom de *Cambium*. Lorsque la plaie est bien abritée du contact de l'air, ce liquide s'apaissit graduellement; les filaments déliés s'y montrent, s'anastomosent, se multiplient, et bientôt la couche liquide est remplacée par une couche de tissu cellulaire, dans laquelle se développent de nouveaux vaisseaux, et qui finit par remplacer la plaque d'écorce, que l'on a enlevée. — A une époque encore peu reculée, où la plupart des physiologistes attribuaient l'accroissement en diamètre du tronc dans les Végétaux dicotylédonés, à la transformation annuelle du liber en aubier, on prêtait au Cambium un rôle beaucoup plus important dans les phénomènes de la végétation. C'était ce liquide, disait-on, qui, chaque année, se changeait en liber, à mesure que ce dernier organe se tranformait en jeune bois. Mais aujourd'hui que l'on convient généralement de la non transmutation du liber en aubier, le Cambium est seulement regardé comme une sorte de matrice dans laquelle se passent, chaque année, les phénomènes de l'accroissement en diamètre. Tous les ans il se reproduit une nouvelle couche de Cambium. Ce liquide régénérateur n'est point un fluide spécial, sécrété par des organes particuliers; c'est la séve, dépouillée de toutes ses parties étrangères, convenablement élaborée, et ayant acquis toutes les qualités qui peuvent la rendre propre à la nutrition de la plante. Ce n'est donc pas sans quelque justesse, que l'on peut la comparer au sang des animaux, qui, après s'être en quelque sorte revivifié dans les poumons, est porté dans toutes les parties du corps par le moyen des artères et de leurs innombrables ramifications.

CAMBO. BOT. Var. du Thé Boul, qui sent, dit-on, la Violette.

CAMBODISCHE PAMPUSVISCH. POIS. S. d'Holacanthe Anneau.

CAMBOGIE. *Cambogia*. BOT. Ce G., établi par L., a été réformé par Gærtner, qui le réunit au Mangoustan ou *Garcinia*, dont il ne diffère en effet que par la figure de son stigmate et le nombre de ses étamines. L'arbre qui lui servait de type, est remarquable par le suc gommo-résineux qu'il contient, suc connu sous le nom de Gomme-Gutte. *V.* GUTTIER et MANGOUSTAN.

CAMBROSEL OU CAMBROSEN. BOT. Nom vulg. du Troëne.

CAMBROUSE OU CAMBROUZE. BOT. N. vulg. du Bambou, à la Guiane.

CAMBRY. *Cimber*. MOLL. Dénomination générique substituée par Montfort à celle de Septaire.

CAMBULA. BOT. S. de Catalpa.

CAMDENIE. BOT. S. de Liseron Alsimoïde.

CAME. *Cama*. MOLL. Ce G. fait partie de la fam. des Camacées, la première de l'ordre des Lamellibranches cardiacés. Les C. vivent ordinairement à une petite profondeur dans la mer, toujours attachées à d'autres Coquillages, aux rochers ou aux Madrépores, et groupées entre elles d'une manière très-variée. Rarement elles offrent des couleurs brillantes, et leur valve inférieure

est constamment moins colorée que celle de dessus; elle est souvent blanche ou cendrée. C'est à leur adhérence sur les corps de formes diverses, adhérence telle qu'on brise souvent la Coquille sans pouvoir l'arracher, qu'on doit attribuer les variations infinies que présentent dans leur configuration les individus d'une même esp. de C., ce qui en rend la détermination fort difficile; aussi c'est à l'intérieur qu'il faut chercher les caractères spécifiques. La surface lisse, striée ou pointillée, les bords plissés, striés ou unis, peuvent seuls, avec la proportion des sommets, et combinés avec les caractères extérieurs, donner les moyens de les distinguer. La forme irrégulière des C. et les feuillets dont leur superficie est garnie, leur donnent au premier coup d'œil l'aspect des Huîtres ou des Spondyles, mais la charnière les fait aisément distinguer, on y voit une callosité épaisse, inégale sur son contour et dont la superficie est raboteuse et garnie de tubercules ou de crénelures qui sont répétées dans la fossette de l'autre valve. Les valves sont inégales, leurs sommets sont souvent en spirale et fort saillants.

Voici les caractères du G. Came : animal muni de deux tubes courts et disjoints, bordés à leur orifice, de petits filets tentaculaires; branchies séparées, réunies à leur extrémité; abdomen ovale, comprimé; pied petit, en forme de languette coudée, sécuriforme, de couleur rouge. Coquille irrégulière, inéquivalve, fixée, à crochets recourbés, inégaux; charnière composée d'une seule dent épaisse, oblique, subcrénelée, s'articulant dans une fossette de la valve opposée; deux impressions musculaires, distantes, latérales; ligament extérieur enfoncé. Nous renvoyons pour les esp. vivantes à Bruguière (Enc. méth., au mot Came) et à Lamarck (An. sans vert., deuxième édit., t. 6, 1, p. 95). Quant aux esp. fossiles, *V.* Defrance, Brocchi, Sowerby et Schlotheim; toutes appartiennent aux couches du calcaire de sédiment, supérieur à la Craie.

CAMELÉE. *Cneorum*. BOT. G. de la fam. des Térébinthacées et de la Triandrie Monogynie, Lin. Caractères : calice persistant, à trois ou quatre dents; corolle à trois ou quatre pétales égaux; trois ou quatre étamines; ovaire surmonté d'un style, couronné par trois stigmates. Le fruit est une baie sèche, à trois coques : chacune ne renfermant qu'une seule graine. Les pl. de ce G. ont le port des Euphorbiacées; mais leurs graines, dépourvues de périsperme, et d'autres caractères semblables à ceux des Térébinthacées, les en séparent complétement. Une esp. de Camelée, *C. Tricoccon*, L., habite les lieux pierreux des départements méridionaux de la France : c'est un arbuste rameux, ayant la forme d'un buisson, dont les feuilles, alternes, entières et sessiles, sont toujours vertes. Cultivé dans les pays sept., il exige des soins et des précautions pour le garantir des gelées, lorsqu'il est en pleine terre. Il est très-âcre, même caustique, et purge violemment. L'autre esp., *C. pulverulentum*, est indigène de Ténériffe. On la cultive dans les serres comme plante d'ornement.

CAMÉLÉON. *Chamæleo*. REPT. Genre fort singulier, confondu par Linné dans celui qu'il appelait *Lacerta*, mais où ce législateur en avait indiqué l'existence par une section, et qui se trouve tellement distinct de tous les autres, par plusieurs caractères de première valeur, que, seul, Cuvier l'a jugé capable de constituer une fam. particulière dans l'ordre des Sauriens. Laurenti, Bonaterre et Brongniart l'avaient successivement établi. Les C. ont la peau dépourvue de véritables écailles, mais chagrinée par de petits grains presque tuberculeux, susceptibles d'écartement quand l'animal distend sa peau. Le corps est comprimé; le dos tranchant, la queue ronde, prenante par-dessous, à peu près de la longueur du corps; les pieds sont séparés en cinq doigts que réunit une peau qui s'étend jusqu'aux ongles, et séparés en deux paquets : l'un de deux, l'autre de trois. La langue est charnue, cylindrique, pouvant s'allonger considérablement, et terminée par un bouton visqueux; les dents sont trilobées, les yeux gros, saillants, mobiles indépendamment l'un de l'autre, presque recouverts par la peau, avec un petit trou vis-à-vis la prunelle. Les C. n'ont pas d'oreille externe visible; leur occiput est relevé en pyramide; leurs premières côtes se joignent à un petit sternum; mais les suivantes, s'unissant les unes aux autres, forment un cercle entier autour de poumons tellement vastes qu'ils remplissent la presque totalité de l'animal; ce grand développement donne à celui-ci la faculté de se gonfler d'une manière prodigieuse, et ce renflement se communique parfois jusqu'aux extrémités qui, ensuite, ne reviennent que très-lentement à l'état naturel.

Cette singulière manière de doubler son volume, la bizarrerie de sa forme, la lenteur, la gaucherie de ses mouvements, la vivacité et la mobilité de son regard, la façon merveilleuse dont il darde, pour ainsi dire, sa langue, afin de saisir au vol les Insectes les plus agiles, quand ils passent à sa portée, la possibilité de demeurer plusieurs mois sans manger, et l'habitude de percher comme des Oiseaux, eussent suffi pour rendre le C. célèbre chez les anciens qui cherchaient le merveilleux dans toutes les productions de la nature, lors même qu'une plus grande singularité ne lui eût pas attiré l'attention de ces hommes crédules. A ce mot de Caméléon des idées de versatilité, d'inconstance, d'ingratitude et d'adulation se réveillent dans notre esprit, plus que jamais surpris de la facilité avec laquelle on passe aujourd'hui d'une opinion à une autre; nous trouvons un terme de comparaison qui exprime d'un seul mot tous les genres d'infidélité et de flatterie. Le C. change, dit-on, de couleur presque subitement selon les corps qui l'environnent; le C. est donc le portrait de ces hommes qui, changeant aussi de couleur, n'attendent pas pour revêtir celle du jour qu'ils aient complétement dépouillé celle de la veille. Mais ce C., dont le nom retrace le dernier degré des lâchetés humaines, est, moins que l'Homme lui-même, prompt à changer. De blanc ou de grisâtre qu'il est habituellement, c'est par degrés, et comme en y accoutumant l'œil de l'observateur, que sa peau se bigarre de teintes jaunâtres, purpurines ou rembrunies. La crainte et la colère, les rayons du jour ou l'obscurité sont les causes d'un changement qui, tenant à des causes physiques, n'est jamais aussi considérable ni aussi prompt qu'on le croit, d'après les préjugés reçus. Nous avons observé des C. en liberté, fixés sur les rameaux des arbustes qu'ils tenaient



CAMELLIA JAPONICA.

CAMELLIE DU JAPON

le pistil 3 le calice 4 la variete pon[illegible]

fortement serrés entre leurs doigts à peu près comme le font les Perroquets dont le pied présente une certaine analogie avec les leurs; ils étaient aussi immobiles que s'ils eussent été des imitations artificielles. Leurs yeux seulement, dont la prunelle brillait comme une Pierre précieuse au milieu d'un globe blanchâtre, percé d'un petit trou étincelant, roulaient en tout sens, et tandis que l'un regardait par devant, l'autre observait les objets situés en arrière. Quelquefois le mouvement anguleux d'une patte comme disloquée, lentement suivi de celui de la suivante et du déroulement de la queue qui servait de cinquième point d'appui au C., déterminait un tardif avancement de quelques lignes. Dans cet état de paix, au milieu du feuillage des Lentisques, sa couleur était d'un blanc assez pur, tirant sur le jaunâtre. Saisi, il se gonflait d'abord, et ne faisait nul effort pour éviter le danger; sans doute il en sentait l'inutilité; mais bientôt on voyait circuler sur toutes les parties de son corps des teintes diverses, dues au sang, poussé vers la peau par la dilatation de ses vastes poumons. Le Caméléon, rendu à lui-même, ne tardait point à reprendre sa couleur blanchâtre que la mort rembrunit. Du reste, le plus innocent de tous les animaux, ce Caméléon changeant, qui ne cherche jamais à mordre, vit de Mouches qu'il guette; lorsque celles-ci passent à sa portée, son corps, sa tête, ses membres demeurent immobile; mais il a calculé la portée de sa langue; il la lance comme un trait, et l'animal ailé, malgré son agilité et la promptitude de son vol, se trouve collé au bouton visqueux qui le rapporte en un clin d'œil dans la bouche de son ennemi.

On a imprimé, dans la plupart des livres d'Hist. Nat., qu'on ne trouvait de Caméléons que dans les parties les plus chaudes des régions intertropicales. Ces animaux s'y plaisent sans doute, mais non-seulement ils dépassent les tropiques, ils s'élèvent encore beaucoup au nord dans la zone tempérée, puisqu'on en trouve fréquemment dans le midi de l'Espagne. L'esp. de Barbarie y est assez commune autour de la baie de Cadix. On en voit dans quelques maisons, qui demeurent fort longtemps, sans remuer, suspendus à des ficelles sur lesquelles on les a placés comme objets de curiosité; les Chats en sont assez friands, et ceux qu'on tient en captivité finissent ordinairement par les griffes de ces Tigres domestiques. Parmi les nombreuses esp. de Caméléons, nous citerons les suivantes :

C. VULGAIRE. *C. vulgaris*, Bory; *C. africanus*, Laurenti, nº 62; *Lacerta africana*, Lacépède (*Ovip.*, t. 1, pl. 22); cette figure est excellente, et lui convient parfaitement. On le trouve communément en Barbarie; il est de moyenne taille, et non de la plus grande, comme on l'a prétendu mal à propos. Le nom d'*africanus* devrait être changé, puisque l'animal auquel on l'applique se trouve aussi en Europe, et que deux ou trois autres Caméléons sont également africains.

C. DU SÉNÉGAL. *C. senegalensis*, Bory; *C. parisiensium*, Laur., *Amph.*, nº 59; *Lacerta Chamæleo*, Gmel. C'est probablemet l'esp. qui se trouve représentée dans l'Encyclopédie (Rept., pl. 7, f. 2), mais dont la figure est mauvaise; on la dit commune dans les haies, sur les bords du Nil et autour du Caire.

CAMÉLÉONIDÉES. *Cameleonideæ*. REPT. C'est ainsi que Gray nomme une fam. de Sauriens qui a pour type le G. Caméléon.

CAMÉLÉONIENS. REPT. Fam. formée par Cuv. dans l'ordre des Sauriens, et qui ne contient que le seul G. Caméléon.

CAMÉLÉONOIDÉES. *Cameleonoideæ*. REPT. Fitzinger et Eichwald ont appelé ainsi une fam. de reptiles Sauriens, qui, dans leur méthode, comprend le G. Caméléon et quelques autres dont les caractères leur sont analogues.

CAMÉLÉOPARD. MAM. Nom anc. de la Girafe.

CAMÉLINE. *Camelina*. BOT. G. de la fam. des Crucifères et de la Tétradynamie siliculeuse, formée aux dépens du G. *Myagrum* de Linné. Les Camélines ont un calice sans bosses, des pétales entiers, les filets des étamines sans appendices, une silicule obovale ou sphérique, obtuse, à valves ventrues, déhiscentes et à deux loges remplies d'un grand nombre de graines non bordées, dont les cotylédons sont incombants. Les fleurs de ces plantes sont jaunes, les tiges souvent rameuses, et les feuilles amplexicaules ou sagittées. Le G. Caméline se distingue du Myagre par son fruit polysperme; des G. Cochlearia, Drave et Alysson, par ses cotylédons incombants. Quoique le nom de *Myagrum*, donné par Linné à l'espèce la plus remarquable, eût dû être conservé au G., De Candolle a cru devoir adopter le nom vulg. de Caméline, proposé par Crantz, Desvaux et Brown, pour ne pas augmenter la confusion des noms, déjà trop grande dans cette fam., réservant celui de Myagre à une esp. qu'il place dans le groupe des Isatidées. Il a divisé le G. Caméline en deux sections : la première, qu'il appelle *Chamælinum*, a les silicules obovales; la seconde, *Pseudolinum*, les a sphériques. Ces pl. habitent l'Europe et l'Asie. On en cultive une esp., *Camelina sativa*, De Cand., à cause de ses graines dont on retire une huile abondante.

CAMÉLINÉES. *Camelineæ*. BOT. Huitième tribu des Crucifères de De Candolle. Ce groupe comprend les G. *Stenopetalum*, *Camelina* et *Eudema*. On les appelle aussi Nothorizées latiseptées (*Nothorizeæ latiseptæ*), parce que la radicule est placée sur le dos des cotylédons, ou, en d'autres termes, parce que ceux-ci sont incombants. Leur silicule, biloculaire ou uniloculaire par avortement, à valves plus ou moins concaves, souvent déhiscentes et séparées par une cloison elliptique, d'un grand diamètre transversal, caractérise bien cette tribu.

CAMELLIE. *Camellia*. BOT. G. de la fam. des Camelliées, dédié par Linné au jésuite Camelli, qui visita le Japon et les îles Philippines. Caractères : fleurs grandes, solitaires ou réunies à l'aisselle des feuilles; calice formé de cinq ou six sépales concaves et coriaces, environné de dix à douze écailles immédiatement imbriquées; corolle composée de cinq pétales arrondis, obtus, un peu réunis à leur base et ressemblant à une corolle monopétale, profondément quinquépartite; étamines nombreuses; filets soudés et monadelphes par leur base qui est insérée à la partie inférieure des pétales; anthères globuleuses, à deux loges séparées par un connectif; ovaire turbiné, à trois loges qui contiennent chacune deux ovules; style trifide à son sommet, terminé par

trois stigmates obtus; capsule globuleuse, à trois côtes, ligneuse, formée de trois coques monospermes par avortement.

Les C. dont on connaît aujourd'hui six ou huit esp. avec un très-grand nombre de var. remarquables, sont de jolis arbrisseaux qui décorent nos jardins et nos salons. Leurs feuilles sont alternes persistantes, d'un vert foncé, luisantes et dentées en scie; leurs fleurs sont ordinairement d'un beau rouge, ou blanches, ou enfin panachées; elles doublent avec facilité, et par leur grandeur et leur éclat, peuvent, en quelque sorte, rivaliser avec nos belles esp. de Roses; mais elles sont inodores, et, malgré la vogue avec laquelle les C. se sont répandues depuis plusieurs années, elles ne l'emporteront jamais sur notre Rose qui restera toujours la reine des fleurs, par la fraîcheur de son coloris et la suavité de son parfum. L'esp. la plus répandue dans nos jardins est le *C. Japonica*, L., Jacq., *Ic. rar.*, 3, t. 553, arbrisseau élégant et toujours vert, originaire du Japon. On en voit, dans les jardins de Belgique, qui ont jusqu'à quinze pieds de hauteur et qui, chaque année, se couvrent d'une multitude de fleurs; alors il est impossible de trouver aucun arbrisseau qui leur soit comparable. L'abbé Borlèze vient de publier, à Paris, une monographie de ce G. brillant, où il décrit deux cent quatre-vingt-deux variétés; au seul *C. Japonica*, les catalogues des jardiniers Belges portent ce nombre au delà du double. Nous citerons parmi ces variétés, comme fixant particulièrement l'attention des amateurs : le *C. Pinck*, à fleurs doubles, d'un rose tendre, à feuilles plus arrondies et moins dentées; le *C. Pompon*, les pétales extérieurs sont blancs et plans, ceux du centre sont roulés en cornets et rouges à leur base. Le *C. Pivoine*; ses pétales sont disposés comme dans la var. précédente, mais d'un beau rose. Le *C. à fleurs d'Anémone*; fleurs rouges, pétales extérieurs très-grands et plans; ceux du centre très-petits et roulés en cornets. Le *C. Donklaer*; à grandes fleurs d'un rouge-cerise, variées et jaspées de blanc; le *Réticulé*, le *Kings*, le *Grand-Frédéric*, le *Young*, le *Grunelle*, etc.

On cultive aussi, mais moins généralement, une autre esp. qui vient également de la Chine et du Japon; c'est le *C. Sasanqua* de Thunberg ou *C. Thé*. Cette esp. se distingue facilement par ses rameaux plus grêles, ses feuilles plus étroites, ses fleurs blanches, beaucoup plus petites, simples et légèrement odorantes. Les Chinois mélangent quelquefois ses feuilles avec le Thé pour lui donner plus de parfum. Ses graines, mais surtout celles de l'espèce précédente, contiennent beaucoup d'huile grasse, que les Japonais en expriment pour les usages domestiques. Les C. sont des arbrisseaux d'orangerie, mais que l'on pourrait naturaliser en pleine terre. Ils demandent les mêmes soins que l'Oranger, et se multiplient de graines ou de marcottes.

Forskalh avait donné le nom de Camellia à un Végétal fort différent qu'il avait découvert en Arabie, et qui, depuis, a été placé dans le G. Ruelle, sous le nom de *Ruellia grandiflora*, L.

CAMELLIÉES. *Camellieæ*. BOT. Quoique encore bornée à un seul G., cette fam. n'en est pas moins très-naturelle; elle vient prendre place entre les Ternstrœmia-[illegible]es et les Olacées. Nous renvoyons pour ses caractères à l[illegible]n du G. *Camellia*.

CAMELOPARDALIS. MAM. S. de Girafe.

CAMELOPODIUM. BOT. S. de Marrube pérégrin.

CAMÉLORNITHES. *Camelornithes*. OIS. Ritgen nomme ainsi une famille d'Oiseaux propres à des courses rapides et étendues. Le genre Autruche est le type de cette famille.

CAMELSTRO. BOT. S. anc. d'*Andropogon Schœnanthus*, L.

CAMELUS. MAM. S. de Chameau.

CAMÉRAIRE. *Cameraria*. BOT. G. de la fam. des Apocinées. Caractères : calice très-petit, quinquéfide; corolle en entonnoir, dont le tube, renflé à sa base et à son sommet, se rétrécit dans l'intervalle, et dont le limbe se partage en cinq lobes obliquement contournés dans la perfloraison; filets des étamines présentant un appendice à leur base; anthères conniventes, une double soie à leur sommet; style court, surmonté d'un stigmate en tête et bifide; fruit formé de deux follicules divariqués et comprimés, renflés de l'un et de l'autre côté à leur base, et contenant un rang de graines aplaties et surmontées d'une expansion membraneuse. On a décrit quatre esp. de ce genre. Ce sont des arbres ou des arbrisseaux à fleurs disposées en corymbes axillaires ou terminaux; leurs feuilles, opposées, sont marquées de nervures parallèles et transversales dans deux esp. : le *C. latifolia*, L., originaire de l'Amérique méridionale, et le *C. zeilanica* qui s'en distingue par ses feuilles plus allongées et ses fleurs plus petites; les nervures des feuilles forment un réseau dans le *C. lutea*, Willd., *C. tamaquarina*, Aublet (Pl. de la Guiane, t. 102). Elles sont linéaires dans le *C. angustifolia*. C'est Plumier qui, dans ses nouveaux G. d'Amérique, a établi celui-ci; il l'a consacré à J. Camerarius, médecin et botaniste à Nuremberg, qui vivait dans le seizième siècle.

CAMÉRIER. BOT. S. de Caméraire.

CAMERINE. FOSS. *V.* NUMMULITE.

CAMERINHIERA. BOT. *V.* CAMARINHEIRA.

CAMERISIER. *Xylosteum*. BOT. Tournefort a établi les deux G. *Chamæcerasus* et *Xylosteum*, que plus tard Linné a réunis au G. Chèvrefeuille, en y comprenant également les G. *Diervilla* du même auteur et *Symphoricarpos* de Dillenius. Mais les auteurs modernes ont abandonné l'opinion de Linné pour revenir à celle de Tournefort, et l'on a de nouveau érigé en G. distinct les C. sous le nom de *Xylosteum*, en y réunissant les esp. dont il avait formé son G. *Chamæcerasus*. Ce G. est suffisamment distinct du *Caprifolium* par ses fleurs constamment géminées au sommet d'un pédoncule commun, axillaire; par sa corolle à deux lèvres, dont la supérieure offre quatre divisions, tandis que l'inférieure est simple, et enfin, parce qu'il se compose d'Arbrisseaux non sarmenteux ni grimpants. — Tous les C. ont les feuilles opposées et entières; leurs fleurs, généralement moins longues que celles des Chèvrefeuilles, sont toujours géminées au sommet d'un pédoncule commun; tantôt leurs ovaires sont simplement contigus; tantôt ils sont soudés par leur côté interne de manière à former un même fruit; au sommet du pédoncule on trouve six bractées : deux plus grandes

sont extérieures, et quatre beaucoup plus petites sont appliquées deux à deux de chaque côté des deux ovaires. La structure de l'ovaire, et par conséquent celle du fruit, n'a pas encore été exactement décrite jusqu'à présent, puisqu'on lui attribue deux loges, et que l'on donne ce caractère comme propre à distinguer ce G. des Chèvrefeuilles dont l'ovaire est à trois loges. Toutes les esp. de C. ont toujours l'ovaire à trois loges, et, dans chaque loge, de deux à quatre ovules pendants de la partie supérieure et interne. Dans les esp. dont les deux ovaires sont soudés, les loges sont également distinctes, ainsi qu'on peut le voir par exemple dans le C. des Alpes, *Xylosteum alpigenum;* mais assez souvent, après la fécondation, quelques-uns des ovules et même des cloisons disparaissent, et le fruit présente tantôt trois, tantôt deux, ou même une seule loge. L'ovaire est toujours couronné par cinq petites dents aiguës; la corolle est monopétale, plus ou moins irrégulière, ordinairement à deux lèvres, dont la supérieure est à quatre divisions profondes et l'inférieure simple; les étamines, au nombre de cinq, sont libres et insérées à la corolle; le style se termine par un stigmate épais, ombiliqué, et légèrement trilobé. Le fruit est une baie globuleuse, ombiliquée, à deux ou à trois loges dans chacune desquelles on trouve une, deux ou trois graines.

La plupart des esp. de ce G. sont cultivées en pleine terre dans nos jardins d'agrément. Un grand nombre sont indigènes de l'Europe. On peut les diviser en deux sections, suivant que les deux ovaires sont soudés, ou suivant qu'ils sont distincts :

† Ovaires soudés.

C. des Alpes. *X. alpigenum*, Rich. Cet arbrisseau peut s'élever à une hauteur de dix ou douze pieds, et se distingue facilement à ses feuilles larges, glabres et luisantes, et à ses fleurs d'un brun rougeâtre.

C. bleu, *X. cœruleum;* ses feuilles sont beaucoup plus petites que dans l'esp. précédente; elles sont un peu pubescentes; ses fleurs sont jaunâtres, et ses baies, parvenues à leur parfaite maturité, offrent une couleur bleue foncée; il est aussi des Alpes.

†† Ovaires non soudés.

C. commun, *X. vulgare;* ses feuilles sont ovales, arrondies, couvertes d'un duvet blanchâtre; ses fleurs sont d'un rose pâle, et remplacées par des baies rouges; des contrées septentrionales de l'Europe.

C. de Tartarie, *X. tartaricum;* cette esp., l'une des plus jolies du genre, est celle que l'on désigne communément sous le nom de *Chamœcerasus*, ou de Cerisier nain. C'est un arbrisseau de huit à dix pieds d'élévation, qui porte des feuilles cordiformes, molles, lisses et glabres; des fleurs très-nombreuses, roses, et d'un aspect fort agréable; ses baies sont rouges lorsqu'elles ont acquis leur parfaite maturité. C'est une des esp. le plus fréquemment cultivées dans les bosquets.

CAMÉRITÈLES. *Cameritelœ.* ins. Nom par lequel on désigne les Araignées qui font des toiles serrées et dans l'intérieur desquelles se trouve leur habitation.

CAMÉROSTOME. ins. Partie antérieure du corps des Arachnides, qui forme une sorte de toit ou de voûte au-dessus des organes de la manducation.

CAMÉRULE. *Camerula.* bot. Richard se sert assez fréquemment de cette expression, pour désigner toute petite loge qui modifie ou caractérise un organe quelconque des Végétaux.

CAMESPERME. bot. *V.* Comesperme.

CAMICHI. ois. *V.* Kamichi.

CAMILLE. *Camillus.* moll. Denis Montfort a établi ce G. pour une petite Coquille de l'Adriatique, décrite par Soldani (*Test. mior., part.* 1, p. 24, T. xix), et qu'il nomme *C. armatus;* elle est globuleuse, à spire peu élevée, à sommet mamelonné, ayant son ouverture arrondie, échancrée et terminée par un canal droit, avec une dent à la base de son bord gauche; sa couleur est verdâtre et transparente. Elle est fort petite.

CAMILLE. bot. S. de *Matricaria Chamomilla,* L.

CAMIREU, CAMIRI et CAMIRION. bot. S. vulg. de Bancoulier.

CAMISSONIA. bot. Link. Même chose qu'Onosuris. *V.* Onagre.

CAMITES. moll. foss. *V.* Came.

CAMOLENGA. bot. *V.* Camalanga.

CAMOLXOCHITL. bot. Esp. du G. *Cœsalpinia.*

CAMOMÈLE. bot. S. vulg. de Camomille.

CAMOMILLE. *Anthemis.* bot. G. de la fam. des Synanthérées de Richard, section des Corymbifères, et de la Syngénésie Polygamie superflue, L. C'était le *Chamaemelum* des anciens botanistes, ainsi que de Tournefort et d'Allioni, d'où est venu le nom français de Camomille. Caractères : involucre hémisphérique, composé d'écailles imbriquées, presque égales entre elles et scarieuses sur leurs bords; fleurs radiées, à demi-fleurons nombreux, lancéolés, femelles et fertiles; à fleurons hermaphrodites; réceptacle convexe et garni de paillettes; akènes sans aigrettes, mais couronnés par une membrane entière ou dentée. Les C. sont des pl. herbacées, douées d'une odeur pénétrante, due à la présence d'une huile volatile assez abondante et remarquable par sa belle couleur azurée; leurs feuilles sont en général très-découpées; et leurs fleurs, ordinairement terminales, sont discolores, c'est-à-dire, ayant les rayons blancs ou rouges et le centre jaune; quelquefois cependant les rayons sont également jaunes. C'est d'après ce caractère artificiel que les auteurs ont distribué les nombreuses esp. d'*Anthemis.* La plupart de ces pl. habitent l'Europe méridionale et le bassin de la Méditerranée. Parmi les C. à rayons discolores, une esp. se fait remarquer parce qu'elle est assez répandue, et que, cultivée dans les jardins, elle double facilement; en cet état elle est très-employée en médecine sous le nom de C. romaine, *A. nobilis,* L., et c'est un des meilleurs stomachiques dont on puisse faire usage. La racine de Pyrèthre, usitée pour exciter la salivation, est celle de l'*A. Pirethrum,* L. Selon Desfontaines, cette racine, maniée lorsqu'elle est fraîche, communique à la main une sensation de froid, puis une chaleur assez vive. (Desf., *Flor. atlant.*, 5, p. 287.) Dans la section des C. à fleurs entièrement jaunes, une d'elles, *Anthemis tinctoria,* L., fournit par ses fleurs une belle teinture jaune.

De Candolle avait réuni au G. C. le *Chrysanthemum indicum*, L., plante d'ornement, commune dans les parterres, à la fin de l'automne. On n'en avait jamais vu

que des fleurs doubles, de couleurs très-diverses, et alors le réceptacle était toujours garni, quoique incomplétement, de paillettes; c'était cette circonstance qui avait déterminé De Candolle à placer cette pl. parmi les Camomilles. Cependant on savait qu'en Angleterre, quelques pieds se conservaient toujours avec des fleurs simples; Gay, de la Société d'Histoire naturelle de Paris, en a fait venir au Jardin du Luxembourg et a pu vérifier le caractère donné à cette pl. par Linné, savoir : que les rayons de la fleur sont naturellement jaunes, et que le réceptacle est nu comme dans les Chrysanthèmes.

CAMOMILLE DE PICARDIE. BOT. *V.* CAMÉLINE.

CAMONA. BOT. *V.* IRIARTÉE.

CAMOONING. BOT. Grand arbre de Sumatra, dont le bois, élégamment veiné, est employé dans la marqueterie. On le suppose le même que le *Chalcas paniculata*.

CAMORCIA. MAM. S. d'Antilope Chamois.

CAMORON. CRUST. S. vulg. d'Écrevisse.

CAMOSCIO. MAM. *V.* CAMORCIA.

CAMOTES. BOT. Var. savoureuse du *Convolvulus Batatas,* cultivée à Panama. *V.* LISERON.

CAMOUCHE ou CAMOUCLE. OIS. S. de Kamichi.

CAMOULROULOE. BOT. N. de pays du Liseron du Brésil.

CAMPAGNOL. *Arvicola.* MAM. Cuvier a caractérisé ce G. parmi les Rongeurs à clavicules complètes, par trois molaires partout, dont l'antérieure est ordinairement la plus longue, et dont chacune est formée d'un seul tube vertical d'émail, transversalement comprimé et plissé sur toute la hauteur de ses côtés interne et externe, de manière que les plis représentent autant de prismes triangulaires, alternant d'un côté à l'autre. Chaque dent a cinq, six, et même huit prismes par côté. Chaque rangée de prismes ayant ses bases contiguës à celles de l'autre, sur une ligne droite d'avant en arrière de la dent, il en résulte l'apparence illusoire d'une lame centrale d'émail. Les molaires des Lièvres, des Cobaïes, des Cabiais, sont aussi cannelées sur toute la hauteur de leurs flancs, mais il y a toujours, pour chaque dent, plusieurs tubes inégalement aplatis, de sorte que chaque molaire, dans ces derniers genres, est réellement multiple comme dans les Éléphants.

Avant Cuv., Pallas (*Nov. Sp. Glir.*) avait réuni les C. et les Lemmings sous le titre de *Mures Cunicularii.* C'était la troisième division de son grand G. *Murinus.* Mais il n'avait pas motivé cette réunion, dans laquelle d'ailleurs n'entraient pas les Ondatras, sur un caractère positif, à l'influence duquel l'organisation entière fût subordonnée. Il n'avait vu d'autre convenance générale parmi ces nombreuses esp., qu'il a d'ailleurs si bien étudiées en particulier, que la petitesse des incisives et des pieds, leur activité hivernale et leur instinct voyageur. Le vice des deux premiers caractères, c'est d'être vagues; celui des deux derniers, c'est de n'être pas visibles sur l'animal. Certes, les qualités en question dérivent des organes; mais l'expression seule de la condition mécanique qui engendre ces qualités, pourrait former un caractère.

La loi de la corrélation des formes, par laquelle Cuv. a fait de la place et de la dénomination méthodique d'un animal, l'expression même de sa nature (*V.* ANATOMIE), trouve l'une de ses plus heureuses applications dans la convenance d'organisation générale des nombreuses esp. de C. La diversité en nombre et en développement de certaines parties du squelette, telles que les côtes qui varient de treize à quatorze, et des vertèbres caudales de sept à vingt-sept, laisse subsister l'harmonie réciproque entre la figure des dents et les formes de l'intestin. Et comme des formes déterminées dans un organe en nécessitent ailleurs d'autres qui le sont aussi, il suffira de voir une partie pour en conclure les autres. Ainsi de tous les Rongeurs, moins sans doute les Rats-Taupes, les C. ont l'interpariétal le plus petit, et la vue plus faible, l'arcade interoculaire du frontal plus étroite, et partant la fosse ethmoïdale plus petite, et l'odorat moins actif. Le péroné soutend une arcade du tibia au tiers inférieur duquel il se soude, et augmente ainsi les surfaces d'insertion musculaire, et partant la force d'impulsion des membres postérieurs. Enfin l'arcade zygomatique est plus solide que dans les Rats et les Hamsters, qui sont pourtant plus carnassiers. On doit ajouter qu'entre le bord alvéolaire et les apophyses coronoïde et condyloïdienne, fort écartées en dehors, le maxillaire inférieur est excavé longitudinalement pour mettre des aliments en dépôt; qu'enfin la caisse auditive est plus renflée que dans la plupart des autres Rongeurs, indice certain d'une ouïe plus active et plus fine. Excepté deux ou trois esp. qui ne s'écartent pas beaucoup du bord des eaux, la plupart des C. sont doués d'un instinct d'excursion qu'il ne faut pas confondre avec celui d'émigration. Quelque lointaines que soient leurs excursions, ceux qui ont survécu aux périls du voyage, retournent constamment au pays. Les Rats, au contraire, ne trouvent pas de barrières dans leur instinct, quand les mers, les fleuves ou les montagnes ne leur en opposent plus. C'est ainsi que l'invasion de l'Europe par le Rat commun et le Surmulot, y a été suivie de leur établissement. Aucune esp. de C., au contraire, n'a encore franchi les limites de sa patrie. Excepté le Rat d'eau, répandu depuis le midi de l'Europe jusqu'au nord-est de l'Asie, et resté inaltérable malgré la diversité de ces climats, toutes les autres esp. sont échelonnées en longitude sous les zones boréales et tempérées des deux continents, par régions dont la largeur varie beaucoup dans les sens des méridiens. Le C. vulg. est de toute l'Europe et de l'Asie, à l'ouest du méridien passant par l'Obi et le bord oriental de la mer Caspienne; le C. social, des contrées entre le Volga et le Jaïck; le C. économe de toute la Sibérie orientale; les esp. *gregalis, rutilus, alliaceus* et *saxatilis,* de la Daourie et de la Mongolie. Mais, dans une même circonscription géographique, chaque esp. habite des sites particuliers, caractérisée par la hauteur verticale, l'aridité ou l'humidité du sol.

† LES ONDATRAS OU CAMPAGNOLS A PIEDS PALMÉS, *Fiber,* Cuv., qui ont la queue verticalement comprimée et écailleuse, et dont on ne connaît bien qu'une esp. du nord de l'Amérique.

C. ONDATRA OU RAT MUSQUÉ DU CANADA, *Castor Zibetecus,* L.; *Mus Zibetecus,* Gmel.; Buff., T. x, pl. 1; Schreb., pl. 176; Encycl., pl. 67, fig. 7. Presque de la grosseur du Lapin, mais plus bas sur jambes; il a cinq doigts fortement onguiculés à tous les pieds, dont la

demi-palmure est complétée, sur le bord interne des doigts, par des rangées de poils roides et onctueux, dont les sommets s'entrecroisent comme dans les Musaraignes d'eau. Sa queue, déjà remarquable par son aplatissement vertical sur le milieu de sa longueur, est aussi longue que le corps; elle a vingt-sept vertèbres; sa plus grande largeur n'excède pas sept lignes. La couleur de l'Ondatra est le brun-roussâtre, nuancé de gris, à cause du double poil de la fourrure : l'un, soyeux et brun, est long de dix à douze lignes; l'autre est un duvet gris très-fin, de cinq à six lignes, qui est traversé et recouvert par l'autre; l'œil presque aussi grand que celui du Castor; l'oreille arrondie est toute velue; il a quatorze côtes comme le Rat d'eau. C'est à tort que Sarrasin, qui en a donné une anatomie complète (Mém. de l'Acad. des Sc. pour 1725), ne lui en accorde que douze. L'odeur fortement musquée qu'il exhale, surtout au printemps, pendant le rut, et qui faillit, à cette époque, être funeste à Sarrasin, dans plusieurs dissections, provient d'un liquide de la consistance et de la couleur du lait : liquide sécrété par un appareil de glandes volumineuses, situées entre les muscles peaucier et grand oblique, en avant du pubis. Les canaux excréteurs de ces glandes contournent le bord postérieur du pubis, longent la verge jusqu'au gland dans le mâle, et l'urètre jusqu'au clitoris dans la femelle : ce ne sont donc pas des prostates. L'intestin est six fois plus long que le corps; le colon est terminé par un intestin spiral comme dans les autres C. La femelle porte six mamelles ventrales et autant de petits. Sarrasin parle obscurément d'une particularité anatomique, qu'il importerait de vérifier; il dit que pendant l'hivernage, lorsque l'Ondatra ne vit que de racines, la face interne de l'estomac est tapissée d'une membrane blanche, de consistance de crême épaissie, qu'il parvint à extraire de plusieurs individus; cette membrane, remplie d'eau, laquelle finit par suinter et se tamiser au travers, n'existerait pas pendant l'été, saison où les membranes de l'estomac sont si minces, qu'il est transparent comme dans le Castor.

Les Sauvages, frappés de la ressemblance de l'Ondatra avec le Castor, pour l'industrie et même pour l'aspect dans le jeune âge de celui-ci, les croient du même sang. Ils disent que le Castor est l'aîné et a plus d'esprit. Néanmoins, quoique plus simples, les constructions de l'Ondatra ont encore leur mérite, surtout en considérant que l'animal ne travaille pas par un instinct aveugle, mais par l'appréciation de la convenance de telle partie du travail avec la nécessité du lieu et du temps. Ainsi il y a ordinairement des galeries souterraines pour aller de la cabane au fond de la rivière; d'autres sont destinées seulement pour les ordures. Ces galeries leur servent à aller en hiver chercher à manger sans être vus. Mais s'ils ont pu élever leur cabane contre une jonchaie assez épaisse pour soutenir en hiver une voûte de glace et de neige, alors ils ne creusent pas de souterrains, et se frayent des routes à travers les joncs.

Leurs cabanes, dont Sarrasin a donné la figure, le plan et l'élévation (pl. 11, *loc. cit.*), sont établies toujours au-dessus des plus hautes eaux, sur le bord des lacs et des rivières dont le lit est plat et l'eau dormante. Elles forment un dôme de deux pieds de diamètre intérieur en tout sens. Quand elles sont faites pour sept ou huit individus, l'intérieur offre plusieurs étages de gradins pour y monter en cas d'inondation. La voûte, épaisse de quatre pouces, est en bouse pétrie avec de la glaise et des débris de joncs, et maçonnée à l'aide des pattes et de la queue. La couverture, épaisse de huit pouces, est de joncs nattés fort régulièrement à l'extérieur. La porte de la cabane se ferme en hiver quand ils ont creusé des puits, mais reste ouverte quand la cabane est dans une jonchaie. Avant le dégel ils se retirent dans les hautes terres. C'est le temps de l'amour. Alors, outre les glandes dont nous avons parlé, les prostates et tout l'appareil génital, presque oblitérés auparavant, grossissent énormément, comme dans la plupart des Rongeurs et Insectivores fouisseurs. Quand elles ont conçu, les femelles retournent aux cabanes; mais les mâles continuent de courir la campagne jusqu'à la fin de l'été, qu'ils bâtissent de nouvelles cabanes pour l'hiver. Plus au midi, dans la Louisiane, l'Ondatra se terre et ne construit pas. En été il se nourrit de toutes sortes d'herbes; en hiver principalement de racines de Nymphæa et d'Acore aromatique. Ses muscles maxillaires sont si forts, qu'en une nuit un seul Ondatra perça, dans une cloison de bois dur, un trou de trois pouces de diamètre et d'un pied de long, pour s'échapper.

†† Campagnols proprement dits. *Arvicola*, Lac.; *Hypudæus*, Illiger. Tous ont la queue velue, celle-ci est plus ou moins courte que le corps; le pouce de devant est caché, et son ongle est en général remplacé par une callosité.

C. Rat d'eau. *Mus amphibius,* Lin.; *Mus marinus,* Ælian.; *Mus aquaticus,* Rai et Briss., Schreb., pl. 186; Encycl., pl. 68, fig. 9. Un peu plus grand que le Rat, d'un gris brun foncé; queue d'un tiers plus courte que le corps. Il n'y a que l'ongle de visible au pouce de devant. Les quatre pieds nus et squammeux; oreilles nues, presque cachées dans le poil; les incisives plus jaunes que dans ses congénères : il s'en sert plus que de ses ongles pour fouir. Ses trous, parallèles au sol et peu profonds, ont de fréquentes sorties comme ceux de la Taupe. Il vit sur le bord de toutes les eaux, surtout de celles qui abondent en Typha, même quand elles manquent de Poissons dont il ne mange pas. Quand il est surpris, il court se jeter à l'eau et nage mal.

En Sibérie il est plus grand qu'en Europe, et d'autant plus qu'on s'avance dans le nord-est. Vers l'embouchure du Jenisey et de l'Obi, les Rats d'eau sont assez grands pour que l'on emploie en vêtements leur fourrure qui a deux sortes de poils comme celle de l'Ondatra. Dans tous les climats, les mâles sont plus grands et d'un poil plus foncé que les femelles. Ils ont aussi quelques poils blancs au bout de la queue et à la lèvre d'en bas. Entre l'Obi et le Jenisey, il y en a une variété d'ailleurs semblable à celle d'Europe, mais avec une grande tache blanche entre les épaules et une raie blanche sur la poitrine.

Le Rat d'eau a vingt-trois vertèbres à la queue; les mamelles sont imperceptibles sur le mâle et la femelle qui n'est pas pleine. Il y en a huit, quatre sur le ventre, et quatre sur la poitrine.

Pallas présume que l'une des deux espèces de Rats

aquatiques, décrites, outre l'Ondatra, par Brickell (Hist. nat. de la Caroline du nord), est le même que le Rat d'eau.

C. Schermauss. *Mus paludosus,* Lin., Buff., sup. 7, pl. 70; Encycl., pl. 68, f. 10. Plus petit, à tête plus ramassée, à queue plus courte, à poil plus noir que le Rat d'eau. La brièveté proportionnelle de la tête est surtout remarquable sur le squelette, où l'apophyse orbitaire du frontal est aussi beaucoup plus saillante que chez le Rat d'eau où elle est à peine sensible. Strauss, qui l'a observé, nous a dit qu'il s'éloigne plus de l'eau que le précédent. On ne l'a encore vu que dans les environs de Strasbourg.

C. ordinaire ou petit Rat des champs. *Mus arvalis,* Lin., Buff., 7, pl. 48; Schreb., 191; Encycl., pl. 69, f. 2. Le corps de trois pouces de long, la queue d'un pouce, l'oreille dégagée du poil; pieds antérieurs à quatre doigts visibles; pelage jaune-brun dessus, et blanc sale sous le ventre. Commun par toute l'Europe et le nord de la Russie jusqu'à l'Obi, dans les champs et les jardins. Il n'entre pas dans les habitations, ni même dans les granges : il se creuse plusieurs trous qui aboutissent par des courbes ou des zigzags à une chambre de trois ou quatre pouces de diamètre en tout sens; la femelle y met bas, deux fois par an, sur un lit d'herbe, jusqu'à douze petits, dont huit sont le plus souvent dans la corne utérine droite, quatre dans la gauche. Les trous ont toujours deux ou trois issues. La multiplication de cet animal, quand elle est favorisée par la sécheresse de l'été, est un fléau pour l'agriculture. Heureusement qu'alors les pluies de l'automne, et surtout la fonte des neiges, les détruisent en nombre aussi prodigieux qu'ils s'étaient multipliés. On ne le trouve plus au delà de l'Obi. Pallas en a vu qui avaient été pris à l'est de la mer Caspienne et vers l'Irtisch.

C. Économe. *Mus OEconomus,* Pallas, *Nov. Spec. Glir.*, pl. 14, a; Schreb. 190; Encycl., pl. 69, f. 1. Ne différant extérieurement du précédent que par sa couleur un peu plus foncée; mais sa structure intérieure l'en distingue spécifiquement autant que ses mœurs. Il a quatorze paires de côtes et l'arc interoculaire du frontal beaucoup plus grand. La molaire postérieure a quatre prismes de chaque côté, la moyenne trois, l'antérieure deux. Deux glandes, plus grosses qu'une lentille à l'entrée de la vulve dans la femelle, et un peu plus petites sur le prépuce du mâle, sécrètent une humeur fortement musquée.

Le domicile du *Mus OEconomus*, le plus intéressant de tous les Campagnols, est une chambre de trois ou quatre pouces de hauteur et d'un pied de diamètre, garnie d'un lit de mousse, plafonnée par le gazon même, et qui, dans les lieux humides, est voûtée dans une motte de terre au-dessus du sol environnant. Tout autour s'étendent des boyaux, quelquefois au nombre de trente, ouverts latéralement de distance en distance par des trous du diamètre du doigt. D'autres boyaux plus profonds conduisent de la chambre d'habitation à deux ou trois magasins plus vastes que celle-ci, et où, dès le printemps, l'Économe apporte des morceaux de racines taillées convenablement pour le transport et l'empilage. Tant de travail est l'œuvre de deux petits Quadrupèdes de trois pouces de long, et quelquefois d'un seul individu qui vit solitaire. Souvent à l'automne, plusieurs se rassemblent, creusent une chambre plus vaste, et minent autour jusqu'à huit ou dix magasins qu'ils remplissent de racines. La provision d'un seul couple pèse quelquefois de vingt à trente livres. Elle se compose principalement de racines et de bulbes de *Phlomis tuberosa*, *Polygonum Bistorta*, *Polygonum viviparum* et *Poterium Sanguisorba*. C'est une bonne fortune pour les nomades de la Daourie que la découverte de tels magasins; ils se servent, en guise de Thé, de la racine de Sanguisorbe, et du reste comme assaisonnements. Pallas y a trouvé aussi de la racine vireuse du *Chærophyllum temulum* à demi rongée. Au Kamtschatka, Steller a vu ces Campagnols s'approvisionner des bulbes du *Lilium kamtschaticum*, des noix du *Pinus Cembra*, et, entre autres racines, de celles du Napel et d'une Anémone très-âcre. Les Kamtschadales croient qu'ils n'amassent ces dernières que pour éloigner par leur odeur des C. spoliateurs. Plus reconnaissants que les Mongols, ces peuples indemnisent toujours l'Économe par quelque présent de Caviar sec. Ils ne lui prennent pas non plus toute sa provision, de peur qu'il ne se tue de désespoir, et ne les prive l'année suivante de leur part au fruit de ses travaux. L'emmagasinage se fait par ordre : les racines de même espèce ensemble. Ils ont jusqu'au soin de rapporter sécher celles qui menacent de se pourrir. Le Lièvre des Alpes, *Lepus alpinus,* en fait de même pour son fourrage.

Les femelles sont au moins un tiers plus grandes que les mâles. Elles sont aussi plus laborieuses. Le rut vient au printemps, même sous le pôle; alors la femelle sent fortement le musc. Elle met bas, au milieu de mai, deux ou trois petits aveugles. Il est probable qu'elle porte plusieurs fois dans la même année.

Les excursions non périodiques de ces animaux sont aussi célèbres dans le nord-est de l'Asie que celles des Lemmings dans le nord de l'Europe. Au Kamtschatka, quand ils doivent émigrer, ils se rassemblent de toutes parts en grandes troupes au printemps, excepté ceux qui trouvent à vivre près des Ostrogs. Dirigés sur le couchant d'hiver, rien ne les arrête : ni lacs, ni rivières, ni bras de mer. Beaucoup se noient, d'autres deviennent la proie des Plongeons et des grandes esp. de Salmones. Ceux qui sont trop fatigués restent couchés sur la rive pour se sécher, se reposer et pouvoir ensuite continuer leur route. Heureux quand ils rencontrent des Kamtschadales qui les réchauffent et les protégent autant qu'ils peuvent. Quand ils ont passé le Penshina qui se jette à l'extrémité nord du golfe d'Ochotsk, ils côtoient la mer vers le sud, et, au milieu de juillet, arrivent sur les bords de l'Ochotsk et du Joudoma, après une route de plus de vingt-cinq degrés en longitude. Il y en a des colonnes si nombreuses qu'il leur faut au moins deux heures pour défiler. Au mois d'octobre de la même année, ils reviennent au Kamschatka. Leur retour est une fête pour le pays. Outre l'escorte de Carnassiers à fourrures dont ils ramènent une chasse abondante, ils présagent une année heureuse pour la pêche et les récoltes. On sait au contraire par expérience que

la prolongation de leur absence est un pronostic de pluies et de tempêtes. Comme, dans son voyage en Daourie, Pallas a trouvé aux environs de la Toura, alors inondés, nombre de leurs habitations désertes, quoiqu'on n'en pût trouver un seul dans tout le pays, il en conclut que le motif de leurs émigrations, c'est un sûr pressentiment des saisons.

La variété du Kamtschatka ne diffère de celle de Sibérie que par un peu plus de grandeur, et par une teinte plus brune. La couleur reste la même toute l'année.

On prétend avoir trouvé le C. Économe en Danemarck et en France. Son existence à un si grand éloignement de la patrie que choisit son esp., serait une nouveauté en géographie zoologique. Aussi le fait est-il plus que douteux. Le prétendu *Mus OEconomus* du midi de la France, dont le squelette existe au Muséum d'anatomie comparée, n'a que douze côtes au lieu de quatorze, l'un des caractères de son type supposé. Ce n'est donc pas le *Mus OEconomus,* mais c'est évidemment une esp. nouvelle, puisque tous ses congénères ont au moins treize côtes.

On n'a que la figure du prétendu *Mus OEconomus* d'Allemagne, trouvé dans l'île de Laland par le conseiller d'État Müller, qui d'ailleurs n'a rien dit de ses mœurs. C'est le *Mus Glareolus* de Schreb., pl. 190, B. D'après cette figure, le *Glareolus* diffère plus des autres Campagnols, que ceux-là ne diffèrent entre eux. Son anatomie apprendra sans doute que c'est une espèce distincte.

Les sites habités par le C. Économe sont les pâturages et les prés humides au fond des vallées, et les îles au milieu des fleuves.

C. DES HAUTEURS. *Mus gregalis*, Pallas, *Nov. Sp. Glir.,* page 238; Schreb., pl. 189; Encycl., Rat cendré, pl. 68, f. 15. Encore plus semblable que le précédent au C. ordinaire : même forme de crâne, même nombre de côtes; de couleur gris pâle, blanc sale sous le ventre; des mêmes contrées que le précédent, mais n'habitant que les montagnes et les plaines élevées, et jamais les prairies, comme lui. Il ne fait provision que de bulbes de Lis. Aussi ne sort-il pas des limites de leur végétation; il diffère encore plus du C. social, qui n'a que cinq vertèbres lombaires, fort petites, et dont le crâne ressemble à celui de la Souris.

Borné par l'Obi à l'ouest, il ne cesse d'être rare que dans les montagnes depuis l'Irtisch jusqu'aux sources du Jenisey; mais il est surtout commun en Daourie; la nature même des sites montueux le préserve des inondations et de la nécessité d'émigrer. Le plan de son domicile est le même que pour l'Économe. Seulement les ouvertures des boyaux sont couvertes d'un dôme en terre pour éloigner l'eau. On ne trouve que des bulbes de Liliacées dans ses magasins, surtout du *Lilium Pomponium* et de l'*Allium tenuissimum*. Il se trouve jusque sous la latitude de Jeniseisk.

C. SOCIAL. *Mus socialis*, Pallas, *Nov. Sp. Gl.,* pl. 13, B; Schreb., pl. 192; Enc., pl. 69, f. 5. Différent de tous les Campagnols par la mollesse de son poil. Bord des oreilles, queue et pieds blanchâtres; les reins plus faibles, à cause de la petitesse de leurs cinq vertèbres; ils sont si nombreux dans le désert sablonneux, sec en été, inondé au printemps, qui borde le Jaïck, que l'on ne peut faire un pas sur ses rives élevées sans défoncer leurs trous. Ils ne dépassent pas le cinquantième degré au nord, l'Irtisch à l'est et le Volga à l'ouest. Leur existence est liée, pour ainsi dire, à celle de la *Tulipa Gesneriana,* dont ils amassent les bulbes : ils ne peuvent souffrir l'eau, bien différents du Campagnol ordinaire qui, dans les mêmes contrées, n'habite que les prairies.

C. ROUX. *Mus rutilus*, Pallas, *Glir.*, pl. 14, B; Schreb., pl. 188; Encycl., pl. 68, f. 12. Roux sur le dos et le ventre, la bouche un peu blanchâtre, pieds blancs et plus velus que dans tous les autres. La femelle n'a que deux mamelles à deux tétines chacune. Seul de tous les Campagnols, il entre dans les greniers et les maisons, vit errant et de rapine, habite les forêts de la Sibérie à l'est de l'Obi, dessine toutes sortes de courbes en courant sur la neige, se prend dans les piéges tendus aux Hermines : Pallas en a retrouvé une variété un peu plus petite, mais à queue plus longue, sans avoir plus de seize vertèbres. Cette variété habite aux environs de Gœttingue et dans le pays de Symbirsk et de Casan.

C. DES ROCHERS. *Mus saxatilis,* Pall., *Gl.,* pl. 23, B; Schreb. 185; Encycl., 68, f. 8. Très-ressemblant au Mulot. Propre aux rochers de la Mongolie, où il vit principalement de graines d'Astragale, dans les fissures presque verticales que font les gelées et le pivotement des racines.

C. DES AULX. *Mus alliarius,* Pall., *Gl.,* pl. 14, 6; Encycl., pl. 68, f. 11. Queue toute velue; deux mamelles pectorales, deux ventrales, deux inguinales; poil gris-cendré, moustaches plus longues qu'à tous les autres; oreilles de la Souris; grand comme le C. ordinaire; cette esp. est bien distincte; mais est-elle la même que celle dont en Sibérie on défonce les trous pour en prendre les provisions d'Ail? Elle habite la Sibérie et à l'est de l'Obi.

††† LEMMINGS, Cuv.; *Georychus,* Illig. La queue et les oreilles très-courtes, les ongles de devant plus propres à fouir.

C. LEMMING. *Mus Lemmus,* L., Pall., *Glir.,* 12, A et B; Schreb., 195, A et B; Encycl., pl. 67, f. 6. Le plus célèbre et le plus agréablement peint de tous les C. De la taille d'un Rat, à pelage varié de jaune et de noir sur le dos; le ventre et les flancs d'un blanc jaunâtre, ainsi que les pattes; cinq ongles à tous les doigts. Ils vivent en peuplades immenses, chacun dans un trou particulier, sur les Alpes de la Laponie; ils émigrent à des époques irrégulières, au plus une fois en dix ans, vers l'Océan et le golfe de Bothnie. Ces excursions précèdent les hivers rigoureux. Les Lemmings en doivent avoir le pressentiment; car, à l'approche de l'hiver de 1742, qui fut extrêmement rigoureux dans le cercle d'Uméa, et beaucoup plus doux dans celui de Lula, pourtant plus boréal, ils émigrèrent du premier et non de l'autre. Quelle que soit la cause de ces expéditions, elles se font par un merveilleux accord de toute la population d'une contrée. Formés en colonnes parallèles, aucun obstacle ne peut suspendre ni détourner leur marche toujours rectiligne, la halte dure tout le jour. L'endroit en est rasé comme si le feu y avait passé. Presque tous ont péri avant d'avoir vu la mer. Il n'en reste pas la centième partie pour retourner au pays, car l'objet du voyage n'était pas d'aller s'établir ailleurs; sans cela,

l'espèce se serait propagée fort loin, puisqu'ils traversent aisément les plus grands fleuves et même des bras de mer. Or le Lemming des Alpes de la Scandinavie ne se retrouve plus dans la Laponie russe. Le Lemming des régions voisines de la mer Blanche et de la mer Glaciale, jusqu'à l'Obi, est une variété d'un tiers plus petite, d'une couleur fauve-brun sur le dos, jaunissant sur les flancs et blanchâtre sous le ventre (*V.* Schreb., pl. 195, B). Les Lemmings de cette variété, nombreux surtout dans l'extrémité nord des monts Ourals, émigrent aussi tantôt vers la Petzora, tantôt vers l'Obi, toujours escortés comme les autres par toutes sortes de Carnassiers. Ils diffèrent aussi par leurs mœurs. Ceux de Norwège n'ont qu'une seule chambre dans leur terrier, et ne font pas de provision. La petite variété a toujours plusieurs chambres de réserve sur la longueur d'un boyau, où elle emmagasine du *Lichen rangiferinus.*

C. A COLLIER. *Mus torquatus*, Pall., *Glir.*, pl. 11, A; Schreb., 194; Encycl., pl. 69, f. 5. De l'extrémité polaire de l'Oural, cette espèce émigre aux mêmes époques que les Lemmings; elle n'a pas d'ongles au pouce de devant.

C. A COURTE QUEUE. *Mus lagurus*, Pall., *Gl.*, pl. 13, A; Schreb., pl. 193; Encycl., pl. 69, f. 3. Plus petit que le Campagnol ordinaire, n'a que quatre ongles devant et sept vertèbres à la queue. Poil cendré, pâle en dessus, avec une ligne noire dorsale depuis l'intervalle des yeux jusqu'à la queue. Habitant de steppes sablonneuses, qui s'étendent au pied des monts Altaïs, il est surtout nombreux dans le désert de l'Irtisch, où croît en abondance l'*Iris pumila.* C'est le plus belliqueux de tout le genre. Quoique le plus petit, il attaque, pour les manger, les autres espèces qui, pour cette raison, n'habitent guère dans son canton. Pallas en a vu d'enfermés se dévorer jusqu'à ce qu'il ne restât plus qu'un mâle pour posséder toutes les femelles. Ils sont aussi lascifs que cruels.

C. DE LA BAIE D'HUDSON. *Mus Hudsonius,* Pall.; Schreb., pl. 196; Encycl., pl. 69, f. 6. D'un gris perlé, ni la queue ni les oreilles visibles; quatre ongles aux pieds de devant, dont les mitoyens paraissent à double pointe; ceux-ci sont uniformément simples dans les jeunes et les femelles. Grand comme un Rat; il vit sous terre autour de la baie d'Hudson.

C. TAUPIN. *Mus talpinus*, Pall., *Gl.*, p. 11, A; Schreb., pl. 203; Encycl., pl. 71, f. 3. Figure plus mauvaise qu'à l'ordinaire, sous le nom de petit Spalax. — Cinq doigts à tous les pieds; première molaire plus longue; pelage variant, avant l'âge, du gris-jaune au brun-noir; six mamelles sans vestige dans le mâle. Des bassins méridionaux de l'Oural; on ne le trouve pas à l'est de l'Obi. Il fouille près de la surface même du gazon de longs boyaux sur lesquels il élève de petits dômes de terre. Il n'en sort que pour chercher sa femelle ou pour aller s'établir ailleurs. Il s'approvisionne, pour l'hiver, de racines du *Phlomis tuberosa,* près duquel on est toujours sûr de le trouver. La femelle porte trois ou quatre petits.

Raffinesque (*Annals of nature,* 1820) décrit, sous le nom générique de *Lemmus,* trois Rongeurs, sans motiver cette détermination sur la figure et le nombre des dents, seul caractère positif.

1° *Lemmus vittatus.* Six mamelles sur la poitrine; cinq raies blanches longitudinales sur le dos. Des champs et des bois de Kentucky.

2° *Lemmus talpoides.* Gris de fer en dessus, blanchâtre en dessous.

3° *Lemmus Noveboracencis.* Long de cinq pouces et demi; pieds courts comme au précédent; queue écailleuse, terminée par un flocon de soie. Des États de New-Yorck et de New-Jersey.

Cuvier a découvert, dans les brèches osseuses du rocher de Cette, des restes de C. fossiles qui ne présentent aucune différence caractéristique avec les C. ordinaires.

CAMPAGNOL VOLANT. MAM. *V.* NYCTÈRE.

CAMPAGNOUL ET CAMPAGNOULE. BOT. N. vulg. de plusieurs Agarics.

CAMPAN (Marbre de). GÉOL. Calcaire de transition qui est exploité principalement au bourg de Campan, dans la vallée de ce nom, auprès de Baguères dans les Pyrénées. Les veines entrelacées que l'on observe à sa surface sont formées par une substance talqueuse, qui s'exfolie et laisse des creux dans les surfaces polies, exposées à l'air. On en distingue trois variétés dans les arts : le C. vert, le C. isabelle, le C. rouge.

CAMPANA ET CAMPANE. BOT. Ces mots signifient une *cloche* dans les dialectes méridionaux. Les gens de la campagne et des herboristes le donnent à diverses pl. dont les fleurs ont plus ou moins de rapport avec la forme d'une cloche, telles que les Liserons des champs et des haies, le *Narcissus Pseudo-Narcissus* et le *Bulbocodium*, plusieurs Campanules, etc. Ils ont été étendus jusqu'à l'*Inula Helenium.*

CAMPANACÉ. BOT. Syn. de Campanulé.

CAMPANELLE, CAMPANETTA ET CAMPANETTE. BOT. N. vulg. du *Convolvulus arvensis.*

CAMPANELLÉ. *Campanellatus.* BOT. Corolle tubuleuse à sa base, globuleuse vers le centre, et de nouveau tubuleuse à l'extrémité. Telles sont celles des Synanthérées.

CAMPANG-SAPPADOE. BOT. S. de Rose de Chine Ketmie.

CAMPANIFORME. *Campaniformis.* BOT. Ce terme s'applique aux calices et aux corolles monopétales régulières, dont la forme approche de celle d'une cloche, c'est-à-dire qui, n'ayant pas de tube, vont en s'évasant insensiblement de la base vers le sommet, ainsi qu'on l'observe dans la plupart des esp. des G. Campanule et Liseron.

CAMPANIFORMES. *Campaniformæ.* BOT. N. donné par Tournefort aux pl. qu'il rangeait dans la première classe de son Système, et dont la plupart ont en effet leurs corolles en forme de cloche.

CAMPANILLA. BOT. S. de Campanule. On a étendu ce nom, dans les possessions d'outre-mer, à divers Liserons et Quamoclits.

CAMPANIOLA. BOT. S. vulg. d'*Agaricus fumetarius.*

CAMPANULACÉES. *Campanulaceæ.* BOT. C'est ainsi qu'on appelle un groupe naturel de Végétaux dont le G. Campanule peut être considéré comme le type. Jussieu, dans son *Gen. Pl.*, a placé cette fam. parmi celles qui, ayant la corolle monopétale et staminifère, ont cette corolle insérée au calice ou périgynique. Il y a réuni quelques G. qui, plus tard, en ont été retirés pour

former des ordres distincts; tels sont le *Gesneria* de Plumier, qui appartient à la nouvelle fam. des Gesnériacées, le *Lobelia* dont il a fait sa nouvelle fam. des Lobéliacées. La première de ces deux fam. nous paraît suffisamment distincte des vraies C.; mais quant au G. *Lobelia*, il ne nous paraît point offrir des différences assez tranchées pour autoriser sa séparation d'avec les autres G. de la fam. des C., ainsi qu'il nous sera facile de le prouver quand nous aurons exposé les caractères généraux de cette famille.

Les C. sont ordinairement des pl. herbacées ou sousfrutescentes, remplies d'un suc blanc laiteux très-amer. Leurs feuilles sont alternes, entières, dépourvues de stipules; très-rarement elles sont opposées; leurs fleurs, qui sont souvent fort grandes, forment des épis, des thyrses, ou sont rapprochées en capitules. Chacune d'elles offre un calice monosépale, adhérent avec l'ovaire, infère ou seulement semi-infère; il est à quatre, cinq ou huit divisions égales, qui persistent et couronnent le fruit. La corolle est monopétale, ordinairement régulière, plus rarement irrégulière, ayant son limbe partagé en un nombre de lobes égal aux divisions du calice; quelquefois elle est profondément fendue d'un côté ou semble être à deux lèvres inégales; elle est généralement marcescente. Les étamines sont le plus souvent au nombre de cinq, attachées à la corolle, alternant avec ses lobes. Leurs anthères, qui sont attachées par leur base, et qui offrent deux loges s'ouvrant par un sillon longitudinal, sont tantôt libres et écartées les unes des autres, tantôt rapprochées et soudées en tube. L'ovaire est infère ou semi-infère, ordinairement à deux loges, plus rarement à un grand nombre de loges polyspermes. Le style est simple, terminé par un stigmate diversement lobé et nu, c'est-à-dire sans involucre. Le fruit est une capsule couronnée par le limbe du calice, à deux ou un plus grand nombre de loges, s'ouvrant soit par le moyen de trous qui se forment vers la partie supérieure, soit par des valves qui n'occupent que sa moitié supérieure, et qui entraînent avec elles une partie des cloisons sur leur face interne. Les graines sont fort nombreuses et fort petites; elles renferment, dans un endosperme charnu, un embryon central et dressé.

Tels sont les caractères généraux des C. lorsque l'on y comprend le G. *Lobelia*. En effet, l'irrégularité de la corolle et la soudure des anthères ne sauraient être considérées comme des caractères suffisants pour écarter ce G. des C. auxquelles il appartient par tous les autres points de son organisation. Quant aux G. avec lesquels on a formé les fam. des Stylidées et des Goodénoviées, les différences qu'ils présentent ne sont point tellement grandes, que l'on ne puisse les réunir avec les vraies C., ainsi que Kunth l'a proposé, et en faire de simples sections d'un même ordre naturel, ou, si l'on veut, les considérer comme des fam. appartenant à une même tribu qui retiendrait le nom de C. Cette grande tribu, qui aurait pour caractères communs un ovaire infère, ordinairement à deux loges (rarement à une seule loge) multiovulées ou quelquefois uniovulées, une corolle monopétale, des étamines libres et soudées, en nombre variable, mais toujours déterminé, pour fruit une capsule ou rarement une drupe, enfin des feuilles alternes, se distingue : 1° des Vacciniées, par son fruit sec et ordinairement à deux loges, et par ses étamines dont le nombre excède rarement cinq; 2° des Rubiacées, par ses feuilles alternes, dépourvues de stipules; 3° des Caprifoliacées, par ses feuilles également alternes et son fruit capsulaire. Elle comprendrait cinq fam. que l'on pourrait ainsi caractériser :

I. Campanulées. Corolle régulière; cinq étamines, rarement plus ou moins, distinctes les unes des autres; capsule à deux loges polyspermes, s'ouvrant dans leur partie supérieure par des trous ou des valves incomplètes, qui portent une partie des cloisons sur le milieu de leur face interne. Pl. ordinairement herbacées, souvent lactescentes, portant des feuilles alternes.

A cette fam. se rapporteraient les G. suivants : *Ceratostemma*, Juss.; *Lightfootia*, L'Hérit.; *Forgesia*, Commers.; *Michauxia*, L'Hérit.; *Canarina*, L.; *Campanula*, L.; *Prismatocarpus*, L'Hérit.; *Trachelium*, L.; *Roella*, L.; *Phyteuma*, L.; *Jasione*, L.; *Cervicina*, Delile.

II. Lobéliées. Corolle irrégulière, fendue d'un côté; étamines soudées par les anthères; stigmate environné de poils; capsule à deux loges polyspermes, s'ouvrant par son sommet en deux valves; pl. ordinairement herbacées, non lactescentes.

A cette fam. appartiennent les G. *Lobelia* de Linné, et *Lysipomia* de Kunth.

III. Goodénoviées. Corolle irrégulière; cinq étamines entièrement libres, ou simplement unies par les anthères; stigmate environné d'une sorte de godet cupuliforme; capsule biloculaire ou noix monosperme. Pl. herbacées ou sousfrutescentes, non lactescentes.

On compte dans cette fam. les G. *Goodenia*, Smith; *Calogyne*, Brown; *Euthales*, Brown; *Velleia*, Smith, *Lechenaultia*, Brown; *Anthotium*, Brown; *Scævola*, Vahl; *Diaspasis*, Brown; *Dampiera*, Brown.

IV. Stylidiées. Corolle irrégulière; deux étamines dont les filets sont soudés et entièrement confondus avec le style, et forment une sorte de colonne centrale; stigmate situé entre les deux anthères; capsule biloculaire, bivalve. Pl. herbacées, non lactescentes.

Nous plaçons dans cette fam. les G. suivants : *Stylidium*, Swartz; *Levenhookia*, Brown; *Forstera*, Persoon, ou *Phyllachne*, Forster.

V. Gesnériées. Corolle irrégulière; étamines distinctes, au nombre de quatre; capsule uniloculaire contenant un grand nombre de graines attachées à deux trophospermes pariétaux.

Richard père, qui a établi cette fam., y rangeait les G. *Gesneria*, Plumier; *Gloxinia*, L'Hérit.; *Columnea*, Willd.

Envisagée sous ce point de vue, la tribu des C. nous paraît extrêmement naturelle, et l'on a, par cette disposition, le double avantage de conserver, comme fam. distinctes, les cinq groupes dont nous avons esquissé les caractères, et cependant de les réunir par des caractères généraux qui leur sont communs. Cette méthode serait également applicable à la plupart des autres fam., qu'on pourrait grouper pour en former des tribus. Voyez, pour de plus grands détails, les mots Gesnériées, Goodénoviées, Lobéliacées et Stylidiées.

CAMPANULAIRE. *Campanularia.* POLYP. Lamarck a donné ce nom à un G. de Sertulariées, que Lamouroux avait nommé Clytie. Il y réunit le *Sertularia dichotoma* de Linné, regardé comme une Laomédée.

CAMPANULE. *Campanula.* BOT. Ce G., qui a donné son nom à la fam. des Campanulacées, et qui appartient à la Pentandrie Monogynie, L., se distingue facilement par son calice monophylle, tantôt à cinq, tantôt à dix divisions plus ou moins profondes, dont cinq alors sont réfléchies; par sa corolle en forme de cloche et à cinq lobes; par ses étamines dont les anthères, longues et droites, sont posées sur des filets tellement larges à leur base qu'ils recouvrent le sommet de l'ovaire; par son stigmate tripartite, et enfin par sa capsule triloculaire, rarement quinqueloculaire, et de forme très-variée. Les C. sont des pl. herbacées, ou bien rarement de petits arbrisseaux qui ont des fleurs munies de bractées et disposées en épis, en panicules, ou solitairement dans les aisselles des feuilles. Elles forment un groupe très-naturel de pl., dont plusieurs sont cultivées et font l'ornement des jardins d'Europe, lorsque la saison d'été est avancée. Parmi les esp. les plus remarquables sous ce rapport, nous citerons : la C. à larges feuilles, *C. latifolia;* la C. gantelée, *C. Trachelium;* la C. à feuilles de pêcher, *C. persicifolia,* dont les fleurs doublent aisément et varient du blanc au bleu le plus tendre; le Carillon, *C. medium;* la Pyramidale, *C. Pyramidalis;* la plupart transportées de nos bois dans nos parterres; et la C. dorée, *C. aurea.* Cette dernière esp., qui est originaire de Madère ou des Canaries, a des fleurs jaunes, d'un aspect assez particulier; leur structure est aussi assez différente de celle des autres C., pour la faire considérer comme un G. distinct. Mais si les C. charment la vue par l'agrément de leurs fleurs, elles ne fournissent d'un autre côté aucune pl. utile, si ce n'est peut-être la Raiponce des jardiniers, *C. Rapunculus,* L., dont on mange les racines en salade. Quoique celles-ci soient un peu dures, leur goût de Noisette les fait rechercher. Presque toutes les autres C. ont un suc lactescent, très-amer et par conséquent ne peuvent être comestibles. On a séparé de ce G. le *C. Speculum,* L., pour en constituer un G. nouveau que L'Héritier et De Candolle ont nommé *Prismatocarpus.* Durande (Flore de Bourgogne) avait déjà fait la même innovation, et lui avait donné le nom de *Legouzia.*

CAMPANULÉ. *Campanulatus.* BOT. Ce terme jouit à peu près de la même signification que Campaniforme; cependant il se dit plus particulièrement des calices et des corolles formés de plusieurs pièces, dont la disposition générale approche de la forme d'une cloche.

CAMPANUMÉE. *Companumœa.* BOT. G. de la fam. des Campanulacées, Pentandrie Monogynie, L., établi par Blume qui le caractérise ainsi : calice adné inférieurement à l'ovaire, quinquépartite; cinq pétales insérés sur les bords de l'ovaire; cinq étamines libres; filaments subulés; stigmate trilobé; capsule triloculaire, multivalve; réceptacles centraux, charnus; semences très-serrées. Les deux esp. que décrit Blume, *C. javanica* et *celebica,* forment des pl. grimpantes et laiteuses, à racines tubéreuses, à feuilles opposées, et à pédoncules florifères axillaires ou terminaux.

CAMPARELLE. BOT. Syn. vulg. d'*Agaricus campestris.*

CAMPDERIE. *Campderia.* BOT. Lagasca a établi un G. sous ce nom, pour le *Sium siculum* de Linné; ce G. se distingue des autres *Sium* par ses fleurs jaunes, ses pétales entiers et roulés, son fruit allongé et cylindrique. Le *C. sicula* de Lagasca est une pl. vivace qui croît en Orient, en Corse, en Barbarie; ses feuilles pinnées se composent de folioles obliquement cordiformes et dentées en scie; ses ombelles sont terminales, accompagnées d'un involucre polyphylle; ses ombellules sont presque globuleuses, également environnées d'un involucelle polyphylle.

CAMPÈCHE, CAMPECHIA OU CAMPECIA. BOT. *V.* HÉMATOXYLE.

CAMPÉCOPÉE. *Campecopea.* CRUST. G. de l'ordre des Isopodes Ptérygibranches, créé par Leach. Caractères : thorax ayant l'avant-dernier article plus grand que le dernier; appendice ventral postérieur, courbé, allongé. — La courbure de l'appendice ventral postérieur distingue les C. des Nésées, qui ont cette partie droite; elles diffèrent des Cymodocées, des Dynamènes, des Zuzares et des Sphéromes par la petite lame extérieure des appendices du ventre, qui seule est saillante, tandis que dans les G. que nous venons de citer, la petite lame intérieure devient apparente; Leach classe le G. Campécopée dans la seconde race de sa fam. des Cymothoadées. Latreille le réunit au G. Sphérome. Deux esp. appartiennent à ce genre.

C. VELUE. *C. hirsuta,* Leach; *Oniscus hirsutus,* Montagu. Elle habite les rochers de la côte méridionale du Devonshire en Angleterre.

C. DE CRANCH, *C. Cranchii,* Leach; découverte par M.-J. Cranch, à Falmouth, sur la côte ouest de l'Angleterre. *V.* CYMOTHOADÉES et SPHÉROME.

CAMPÉE. *Campœa.* INS. Lamk. G. de Lépidoptères nocturnes, de la division des Phalénides. *V.* ce mot.

CAMPELIE. *Campelia.* BOT. Ce G., de la fam. des Commelinées, a été proposé par Richard père, et adopté par Kunth, pour le *Commelina zanonia* de Linné, qui offre les caractères suivants : les fleurs sont sessiles et réunies au nombre de sept à huit, à l'aisselle des deux feuilles supérieures, qui sont très-rapprochées l'une de l'autre; le calice est à six divisions étalées : trois intérieures, pétaloïdes, persistantes et charnues, trois extérieures caduques; étamines au nombre de six, à filets grêles et glabres, à anthères dont les deux loges sont écartées par un connectif anguleux et très-large; ovaire sessile, trigone, à trois loges, contenant chacune deux ovules; style de la longueur des étamines, renflé vers sa partie supérieure où il se termine par un stigmate concave, dont les bords sont glanduleux. Le fruit est une capsule triloculaire, s'ouvrant en trois valves par sa partie supérieure, et environnée par les trois divisions persistantes du calice, qui deviennent épaisses et charnues. La seule esp. qui forme ce G., croît communément dans presque toutes les contrées de l'Am. mér., aux Antilles, à la Guiane, dans le royaume de la Nouvelle-Grenade, etc. Elle a été figurée par Redouté, dans ses Liliacées, vol. 4, t. 192.

CAMPEPHAGA. OIS. S. d'Échenilleur.

CAMPÉRIEN. pois. Esp. du G. Scombresoce.

CAMPESTRES. ois. Vingt-sixième fam. du quatrième ordre de la Méthode ornithologique d'Illiger, dont les caractères consistent dans un bec médiocre, droit et légèrement crochu; des ailes propres au vol; des pieds tridactyles, fendus, ayant les tarses réticulés. Les Outardes sont comprises dans cette famille.

CAMPHORATA. bot. *V*. Camphrée et Selage.

CAMPHOROSMA. bot. S. de Camphrée.

CAMPHRE. *Camphor*. bot. Substance particulière, limpide, odorante, amère, solide, onctueuse, fusible, éminemment inflammable, très-peu soluble dans l'Eau, facilement dissoluble par l'Alcool, les Huiles, etc. Le Camphre est un produit immédiat de beaucoup de Végétaux; il abonde dans le *Laurus Camphora*, L., d'où on l'extrait au Japon, en distillant son bois avec de l'eau dans de grandes cucurbites surmontées de chapiteaux dont l'intérieur est garni de cordes en paille de Riz. On le raffine par une sublimation lente. Soumis à l'action de l'Acide nitrique, aidée d'une douce chaleur, le Camphre se convertit en Acide camphorique. Les usages du Camphre dans la médecine sont très-étendus; il est surtout employé comme topique. On a mis à profit l'aversion que son odeur causait à divers Insectes pour les éloigner, avec son secours, des Collections zoologiques d'Histoire naturelle. On retire du tronc d'une espèce de Laurier qui croît à Sumatra, un Camphre impur, dont les propriétés sont beaucoup plus actives que celles que l'on a reconnues au Camphre du commerce.

Camphre artificiel. En faisant passer un courant de Chlore à travers les Huiles essentielles, il s'en précipite une substance qui a beaucoup d'analogie avec le Camphre.

CAMPHRÉE. *Camphorosma*, L. bot. Ce G. est placé dans la fam. des Chénopodées, et dans la Tétrandrie Monogynie, L. Il a pour caractères : un calice ou périgone simple, urcéolé, à quatre dents dont deux alternes sont plus grandes; quatre étamines à filets saillants hors de la fleur; un style à deux stigmates et une capsule monosperme. On n'en connaît qu'un très-petit nombre d'esp.; elles habitent les lieux stériles et sablonneux des pays méridionaux : la seule remarquable est la C. de Montpellier, *C. Monspeliaca*, L., connue de Bauhin et des anciens botanistes sous le nom de *Camphorata*. On lui attribuait autrefois des propriétés médicales, sans doute fort exagérées, mais que ses qualités physiques, et principalement la forte odeur de Camphre qu'elle exhale, doivent empêcher de trouver ridicules. C'est à tort que Willd. a réuni au G. *Camphorosma* le *Louichea pteranthus* décrit par L'Héritier (*Stirp*. 1, p. 135, t. 65). Il a suivi en cela l'exemple de Linné qui en avait déjà fait une esp. du G. Camphrée; mais l'examen des caractères de cette pl. nous porte à la considérer comme appartenant à un genre tout à fait distinct.

Morison donnait le nom de *Camphorosma* au *Dracocephalum canariense*. *V*. Dracocéphale.

CAMPHRIER. bot. Esp. du G. Laurier.

CAMPHRONE. Matière pyrogénée, obtenue du Camphre, par Frémy, en faisant passer de la vapeur de ce principe, sur de la chaux portée à la chaleur obscure, et rectifiant le produit qui prend la forme d'huile légère, d'une odeur forte et toute différente de celle du Camphre.

CAMPICOLA. ois. L'un des syn. de Traquet. *V*. ce mot.

CAMPILOMYZE. *Campilomyza*. ins. G. de l'ordre des Diptères, fam. des Némocères, établi par Meigen. Caractères : antennes étendues, cylindriques, de quatorze articles, dont les deux inférieurs plus gros; trois yeux lisses; ailes poilues à trois nervures. — Ce G. se distingue au premier abord des Lasioptères par le nombre des nervures aux ailes, et la présence des yeux lisses; ce dernier caractère est le seul qui l'éloigne des Cécidomyies. Meigen décrit quatre esp. auxquelles il donne les noms de *flavipes*, *bicolor*, *atra* et *aceris*; il figure la première.

CAMPILOPE. *Campilopus*. bot. G. de Mousses, créé par Bridel qui l'a caractérisé ainsi : péristome de seize dents bifides ou perforées; coiffe mitriforme, laminée à la base. Il paraît très-difficile de le distinguer des *Grimmia*, dont plusieurs ont aussi les dents du péristome perforées, et il faut convenir qu'il est presque impossible de placer dans deux G. différents les *Grimmia ovata* et *Donniana*, et quelques autres qui présentent un aspect parfaitement semblable, et dont les unes ont les dents perforées, ou même légèrement bifides au sommet, et les autres les ont entières. Outre plusieurs esp. de *Grimmia*, Bridel rapporte encore à ce G. plusieurs esp. de *Dicranum*, dans lesquelles il dit que la coiffe n'est pas fendue latéralement, ce qui serait contraire aux observations de la plupart des botanistes qui ont étudié cette fam. : tels sont les *Dicranum flexuosum*, *scottianum*, etc. Enfin, en adoptant ces observations, ce G. ne différerait des Trichostomes que par les dents plus larges et moins profondément divisées. Si on voulait distinguer ce G. des *Grimmia* d'après la forme des dents du péristome, les esp. qui devraient lui servir de type sont les *Dicranum saxicola*, *ovale* et *pulvinatum*, qui ont été rangés successivement parmi les *Grimmia* et les *Trichostomum*, ce qui prouve assez que leur position est douteuse; on devrait peut-être aussi y rapporter quelques Trichostomes à dents courtes; tels que les *Trichostomum patens*, *funale*, *ellipticum*, etc. *V*. Grimma, Tricdostomum et Dicranum.

CAMPOIDES. bot. S. de Chenillère.

CAMPOMANÉSIE. *Campomanesia*. bot. G. de la fam. des Myrtacées, établi par Ruiz et Pavon, et dont ils ont donné les détails dans leur *Genera*, p. 72, t. 15. Il offre, selon Jussieu, de très-grands rapports avec le *Decaspermum* de Forster; il a comme lui cinq pétales et beaucoup d'étamines insérées au calice qui est adhérent à l'ovaire; celui-ci surmonté d'un seul style et d'un stigmate, en plateau, devient, selon les auteurs de la Flore, une baie globuleuse, déprimée, pomiforme, renfermant dix à douze graines, disposées circulairement dans une seule loge, et attachées à un réceptacle charnu, central. La seule esp. décrite par Ruiz et Pavon, et que Persoon regarde comme appartenant au G. Goyavier, *Psidium*, porte le nom de *C. linearifolia*; c'est un grand et bel arbre qui croît dans les forêts les plus chaudes des Andes, et que l'on cultive dans les jardins du Pérou. Ses feuilles sont ovales; ses pédoncules axillaires et uni-

flores ; ses fruits jaunes et de la grosseur d'une petite Pomme. On les mange; leur saveur est fort agréable.

CAMPOSCIE. *Camposcia.* CRUST. G. de l'ordre des Décapodes, fam. des Brachyures, établi par Leach qui lui donne pour caractères : corps ovoïde, très-obtus ou émoussé en devant ; pédicules oculaires, allongés, très-courbes, insérés à ses angles antérieurs, se logeant en arrière, dans des fossettes situées sous les bords latéraux du test ; troisième article des pieds-mâchoires extérieurs en forme de triangle renversé, rétréci inférieurement avec l'extrémité supérieure tronquée ; post-abdomen de sept tablettes ; pieds longs et grêles, augmentant un peu progressivement en longueur, de devant en arrière, à commencer aux seconds. Ces crustacés, en général assez petits, font leur séjour habituel parmi les Algues.

CAMPOSIE. *Camposia.* CRUST. G. de Crustacés Décapodes, établi par Leach, pour le *Maja reticulata*, dont le test est ovoïde, tronqué ou émoussé en devant et laineux ; dont les pédicules oculaires, allongés et très-courbes, vont se loger en arrière, dans des fossettes situées sous les bords latéraux du test ; dont le corps, allongé ainsi que dans les Maïas, offre un autre caractère qui le distingue exclusivement : la longueur des pieds, qui, à partir des seconds, semble augmenter progressivement, ou du moins différer peu.

CAMPSICHROTES. *Campsichrotes.* REPT. Nom donné par Ritgen, à un ordre de Reptiles qui ont la peau molle et le corps flexible ; cet ordre doit renfermer les Sauriens et les Batraciens.

CAMPSIE. *Campsia.* INS. G. de Coléoptères hétéromères de la fam. des Sténélytres, établi par Lepelletier et Serville. Caractères : antennes légèrement dentées en scie, à partir du sixième article ; tête aussi large que le bord postérieur du corselet ; corps proportionnellement plus long, moins bombé, avec le corselet plus large postérieurement. Le *Cnodalon irroratum*, Germ., et les *Toxicum geniculatum* et *nigripes* du même auteur, font partie de ce genre qui appartient conséquemment au Brésil.

CAMPSIS. BOT. L'éditeur de la Flore de Cochinchine de Loureiro, Willdenow, prétend que la pl. décrite dans cet ouvrage, sous le nom de *Campsis adrepens* et appelée *Lien-Sien* par les habitants, n'est autre que l'*Incarvillœa sinensis*, Lamk. (Encycl., t. III, p. 243.) Néanmoins Jussieu, qui a établi ce dernier genre (*Genera Plant.*, p. 138), pense que si ces deux pl. ne sont pas de G. différents, ils ne constituent pas certainement une seule esp. Il incline même pour l'admission du G. *Campsis*, si toutefois les caractères suivants donnés par Loureiro sont exacts : calice à cinq divisions acuminées presque inégales ; corolle infundibulaire, à limbe grand, ouvert et divisé en cinq lobes arrondis et égaux ; étamines didynames, dont les filets sont courbés ; style filiforme, plus long que les étamines, terminé par un stigmate spatulé ; capsule bivalve, tétragone, polysperme ; semences presque rondes. Dans l'esp. que Loureiro a trouvée près de Canton en Chine, la tige est grimpante et s'accroche aux troncs des arbres ; les feuilles sont bipinnées, dentées en scie et glabres ; les fleurs, d'un rouge vif, sont disposées en corymbe et terminales. Il suffira d'énoncer quelques caractères de l'Incarvillée pour en faire saisir les différences : dans ce G., la corolle est irrégulière, le fruit siliquiforme, et les semences membraneuses sur leurs bords ; les anthères inférieures offrent encore un caractère remarquable, celui d'avoir deux soies à la base, mais comme elles ne sont pas décrites complétement dans le *Campsis*, peut-être cette remarque aura-t-elle échappé à Loureiro. D'après les échantillons conservés dans les herbiers, cette pl. est ligneuse et n'a pas les feuilles tout à fait bipinnées, comme celles du Campsis, mais elles y sont découpées irrégulièrement. Au surplus, quelle que soit l'opinion qu'on adoptera sur la séparation ou la réunion de ces deux G., on les placera toujours dans la fam. des Bignoniacées.

CAMPSOSTERNE. *Campsosternus.* INS. Coléoptères pentamères ; G. de la fam. des Serricornes, établi aux dépens du G. *Elater*, de Fab., par Latreille qui lui donne pour caractères principaux : corselet sans ligne élevée et oblique aux angles postérieurs, en trapèze, aussi large au moins que long ; extrémité antérieure du présternum plus inclinée, avec une impression transverse ; écusson en forme de cœur renversé, plus large postérieurement ; tronqué et échancré en devant. Ce G. a pour type l'*Elater fulgens* de Fab.

CAMPTOCÈRE. *Camptocerus.* INS. Coléoptères tétramères ; G. de la fam. des Xylophages, établi par Dejean, aux dépens du G. Hylesinus de Fab. Caractères : antennes fortement coudées, garnies extérieurement de longs poils ou filets insérés à une distance notable des yeux qui sont elliptiques et obliques ; massue solide et très-comprimée ; les articles inférieurs formant des courbes concentriques ; palpes petites ; tête globuleuse ; corps presque cylindrique ; jambes antérieures dentées et armées d'un crochet ; pénultième article des tarses bilobé. Le type de ce G. est *H. æneipennis*, Fab. Il est de l'Amérique méridionale.

CAMPTODONTE. *Camptodontus.* INS. G. de Coléoptères pentamères, fam. des Carnassiers, établi par Dejean pour un Insecte nouveau rapporté de Cayenne. Caractères : menton articulé, plan, trilobé, dont la dent du milieu est plus longue que les latérales ; lèvre supérieure très-courte ; mandibules avancées, arquées et très-aiguës ; dernier article des palpes labiales presque cylindrique ; antennes filiformes ; premier article aussi long que les deux suivants réunis, les autres plus petits ; corps allongé, un peu déprimé ; corselet presque cordiforme ; jambes antérieures palmées.

CAMPTORHYNQUE. *Camptorhynchus.* INS. Coléoptères tétramères ; G. institué par Latreille dans la fam. des Rhynchophores. Caractères : antennes de douze articles, formant, depuis le coude, une massue conoïde, épaisse et perfoliée ; corps presque rhomboïdal ; corselet rétréci brusquement en manière de tube, près de son extrémité antérieure ; abdomen presque triangulaire ; sternum offrant un enfoncement où se loge la trompe.

CAMPTOSCÈLE. *Camptoscelis.* INS. Genre de Coléoptères pentamères ; fam. des Carnassiers ; il a été établi par Dejean et ne présente encore qu'une seule espèce, *C. Hottentota*, qui avait été placée par Olivier parmi les Scarites, et par Fab. dans son G. Carabus, sous le nom spécifique de *Megacephalus*. Germ. en avait fait

un Molops et Dejean d'abord un Stérope. On voit donc que peu d'esp. ont plus attiré l'attention des entomologistes. Caractères : les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, moins longs que larges et fortement cordiformes; dernier article des palpes presque cylindrique et tronqué à l'extrémité; antennes filiformes; lèvre supérieure carrée; mandibules arquées; une dent bifide à l'échancrure du menton; corselet tronqué antérieurement, arrondi postérieurement; élytres assez allongées, ovalaires; jambes intermédiaires fortement arquées.

CAMPULAIA. BOT. G. de la fam. des Rinanthées, caractérisé par un calice tubuleux, terminé par cinq divisions aiguës; une corolle irrégulière dont le tube allongé se recourbe vers le sommet, et dont le limbe présente deux lèvres : la supérieure à demi bifide, l'inférieure à trois lobes égaux et arrondis; quatre étamines didynames, insérées vers la courbure du tube, par des filets courts dans les deux supérieures, presque nuls dans les deux autres; un style de la longueur de la corolle et recourbé comme elle, terminé par un stigmate renflé; une capsule à deux valves, sur le milieu desquelles s'insère une cloison qui la divise en deux loges, contenant des graines nombreuses, petites et striées. Aubert Du Petit-Thouars, auteur de ce G., en a observé deux esp. : l'une dans l'Ile-de-France, où elle se trouvait en abondance, vivant parasite sur les racines, et remarquable par sa corolle écarlate; la seconde dans l'île de Madagascar. Ce sont des pl. berbacées, vivaces, à racine écailleuse, à tige simple, à feuilles opposées en bas, alternes plus haut; à fleurs solitaires et axillaires, accompagnées de deux bractées linéaires.

CAMPULIPE. *Campulipus.* INS. Kirby a formé, sous ce nom, un G. dont le type est le *Trichius limbatus,* Dej., *Melolontha limbata,* Oliv., qui se trouve en Afrique et aux Indes orientales.

CAMPULITROPE. BOT. Nom que Mirbel donne à la graine, lorsque, par le développement de la primine, elle devient plus saillante d'un côté; c'est ce que l'on observe dans les pl. crucifères, les papilionacées, etc.

CAMPULOA. BOT. *V.* CAMPULOSE.

CAMPULOCLINIER. *Campuloclinium.* BOT. G. de la fam. des Synanthérées, formé par De Candolle aux dépens du G. *Eupatorium,* et dans lequel ont été admises quelques esp. nouvelles de l'Amérique méridionale. Caractères : capitule multiflore; involucre campanulé, formé de deux ou trois rangs d'écailles inégales : les extérieures ovales, les intérieures fort étroites; réceptacle convexe, hémisphérique et nu; akène anguleux; aigrette unisériée, poilue et rude. La plupart des esp. de ce G. sont des pl. herbacées; quelques-unes sont sous-ligneuses, à feuilles opposées, pétiolées, entières ou faiblement dentées; les capitules sont pédiculés, disposés en corymbe ou solitaires, garnis de fleurs blanches ou purpurines.

CAMPULOSE. *Campulosus.* BOT. Sous ce nom, Desvaux avait établi un G. de la fam. des Graminées, et il en avait publié la description, dans le bulletin de la Société philomatique. Beauvois (Agrostographie, p. 65) l'a adopté sans aucun changement : c'est pourquoi nous donnons ici le nom primitif de ce G. qui a été changé ensuite par Desvaux lui-même en celui de *Campuloa.* Ce G. est caractérisé par ses épillets alternes, sessiles et unilatéraux, par sa lépicène inégale, à deux valves, dont la supérieure est bifide et munie, sur le dos, d'une barbe couchée obliquement sur l'axe; les fleurs sont en outre polygames. On ne connaît encore que deux esp. de Campuloses : la première est le *Chloris monostachia,* Mich., et la seconde le *Cynosurus furcatus,* Willd. Le *facies* de ces Graminées, et surtout de la première, est tellement particulier, qu'on ne conçoit pas comment ce G. avait pu échapper à la recherche de ceux qui, avant Desvaux, ont examiné cette nombreuse famille.

CAMPULOTTE. MOLL. *V.* MAGILE.

CAMPYLANTHE. *Campylanthus.* BOT. G. de la fam. des Primulacées, Diandrie Monogynie, institué par Roth. Caractères : calice quinquépartite, inégal; corolle infundibulaire, à tube recourbé, à limbe quinquéfide, inégal; deux étamines fertiles, incluses; anthères monoloculaires, peltées; capsule triloculaire, polysperme; placenta central. La seule esp. que nous possédions encore est un arbrisseau à feuilles linéaires, charnues, à rameaux axillaires, que Linné avait nommée *Eranthemum salsoides;* elle est des Canaries.

CAMPYLANTHÈRE. *Campylanthera.* BOT. G. de la fam. des Sterculiacées, institué par Schott et Endlicher, pour un arbre de l'Amérique méridionale, qui leur a offert les caractères suivants : un calice irrégulier, presque quinquéfide; des pétales dressés; un tube staminal renflé à sa base et divisé au sommet en cinq déchirures dans lesquelles sont attachées transversalement les anthères; des stigmates réunis et étalés, au sommet, en trois lobes découpés. Le fruit est une capsule épaisse, à cinq loges, à cinq valves, renfermant des graines recouvertes d'un duvet laineux. Les feuilles du *C. saumama* sont composées, digitées; les fleurs sont terminales, d'un jaune rougeâtre.

CAMPYLE. *Campylus.* INS. G. de Coléoptères pentamères, de la fam. des Serricornes, établi par Fischer. Caractères : antennes en scie, insérées sous les bords d'une saillie frontale, déprimée et arquée en devant; tête dégagée postérieurement, et ne s'enfonçant pas jusqu'aux yeux qui sont saillants et globuleux; corps long et étroit, presque linéaire. Les *Elater linearis,* L., *borealis, cinctus,* Gyll., etc., sont des Campyles.

CAMPYLIE. *Campylia.* BOT. Dans sa belle et nombreuse monographie des Pélargones, R. Sweet a séparé de ce G. une douzaine d'espèces dont il a formé le G. Campylie. Au nombre de ces esp. sont les *P. eriostemon, coronopifolium, verbasciflorum,* etc.

CAMPYLIRHYNQUE. *Campylirhynchus.* INS. Coléoptères tétramères; G. de la fam. des Rhynchophores, établi par Dejean qui le caractérise de la manière suivante : antennes médiocres, dont les trois premiers articles, plus allongés que les autres, sont obconiques et noduleux : la massue est oblongue-ovalaire; trompe courte, épaisse, cylindrique et arquée; yeux grands, arrondis et proéminents; corselet sub-transversal, bisinué à sa base, rétréci antérieurement, tronqué à l'extrémité et marqué de deux ou quatre tubercules en dessus; corps ovale, écailleux, dur, ailé, couvert d'é-

lytres grandes, ovales, un peu convexes en dessus, plus courtes que l'abdomen, avec les angles huméraux obtus. Ce G. n'a encore qu'une seule esp., *C. quadrituberculatus,* décrit par Fab. comme un Rhynchæne, dans son Syst. elent., 11, p. 448, n° 49; et comme un Charanson, dans son Ent. syst., p. 406, n° 53. L'esp. se trouve en Suède.

CAMPYLOCÈLE. *Campylocelus.* ANNÉL. Ehrenberg nomme ainsi les Infusoires entérodèles dont le canal intestinal, muni de deux ouvertures, ne se borne plus à suivre la longueur du corps, mais présente des courbures et des flexuosités.

CAMPYLOMYZE. *Campylomyza.* INS. G. de Diptères de la famille des Némocères, établi par Wied, qui lui assigne pour caractères : des antennes de quatorze articles; des ailes velues et sans nervures à leur portion interne; des yeux entiers; des pattes longues et grêles, avec les extrémités épineuses.

CAMPYLOPE. *Campylopus.* BOT. G. de la fam. des Hypéricacées, institué par E. Spach, avec les caractères suivants : sépales presque égaux, membraneux, se redressant après la floraison, tandis que les pétales, dans les mêmes circonstances, se contournent avant de se flétrir; étamines marcescentes comme la corolle, presque monadelphes vers la base; ovaire à trois têtes, à trois loges, divisé par un placenta pyramidal; ovules disposés sur trois rangs, dans chaque loge; stigmates petits, presque globuleux. Le fruit est resté jusqu'à ce jour inconnu. La seule esp. qui compose ce G. est le C. cerastoïdes que Durville, qui l'a découverte, avait placée parmi les Millepertuis, sous le nom de *Hypericum origanifolium.* Elle est de l'Orient.

La conformité de nom avec le G. *Campylopus* qui appartient à la Cryptogamie, est un vice auquel il faudra porter remède, et le plus tôt sera le mieux.

CAMPYLOPHYTE. *Campylophyta.* BOT. Necker désigne ainsi les pl. dont la partie supérieure de la corolle est obliquement infléchie et plus souvent contournée en spirale, avant l'épanouissement.

CAMPYLOPTÈRE. *Campylopterus.* OIS. G. formé par Swainson aux dépens du G. Trochile ou Colibri. Caractères : bec très-long, recourbé ; ailes falciformes; tiges des premières rémiges dilatées et comprimées; queue arrondie ou étagée. Les Trochiles *Latipennis* et *falcatus* sont le type du nouveau genre.

CAMPYLOSPORE. *Campylosporus.* BOT. Ce G., créé par E. Spach, appartient encore à la fam. des Hypéricacées; il a pour caractères : des sépales coriaces, presque égaux et se redressant après la floraison; pétales en forme de couteau et marcescents, de même que les filaments des étamines, qui sont courts et au nombre de cinq; il y a également cinq styles soudés à la base et dans la plus grande partie de leur hauteur; les stigmates sont petits, presque orbiculaires. Le fruit consiste en une capsule à cinq loges, avec un placenta central, en forme de pyramide, avec cinq ailes ou crêtes; les graines sont subulées, arquées. Deux esp., placées dans le G. *Hypericum,* constituent le G. nouveau. L'une est le *C. reticulatus,* Spach, *H. lanceolatum,* Desrouss.; l'autre le *C. angustifolius, H. angustifolium,* Desr.; toutes deux de l'île de Mascareigne.

CAMPYLOTHÈQUE. *Campylotheca.* BOT. G. de la fam. des Synanthérées, établi par H. Cassini, qui lui donne pour caractères : capitule multiflore, hétérogame; fleurons radiaires ligulés, multinervés et neutres; ceux du disque hermaphrodites, tubuleux et à cinq dents; tube court; orifice très-long et marqué de dix nervures; involucre formé de quelques rangées d'écailles oblongues-elliptiques et pour la plupart réfléchies; akènes allongés, un peu contournés ou arqués, comprimés, presque tétragones et finement ailés. Les esp. connues sont en petit nombre, et ont été rapportées des îles Sandwich. Ce sont ou des herbes ou des sous-arbrisseaux dressés, à feuilles opposées, découpées en trois ou six lobes ovales-lancéolés, entiers ou dentés; à capitules pédicellés, chargés de fleurs jaunes.

CAMPYLOTROPIDE. *Campylotropis.* BOT. G. de la fam. des Légumineuses, établi par Bunge qui le caractérise de la manière suivante : calice campanulé, bilabié, accompagné à sa base de deux bractées caduques; lèvre supérieure très-entière ou bien échancrée, l'inférieure à trois divisions dont l'intermédiaire plus étroite; corolle papilionacée, avec l'étendard plissé, aigu; la carène est recourbée en faux et acuminée; étamines diadelphes; style courbé, glabre en dessus. Légume presque ovale, plan, membraneux, indéhiscent et monosperme. Ce G., voisin du *Lespedeza,* en diffère par la conformation du calice et de quelques-unes des parties de la corolle; il ne renferme encore qu'une esp. connue, *C. chinensis,* qui est un arbrisseau à folioles entières, à stipules subulées et persistantes, à grappes axillaires, composées de fleurs purpurines, accompagnées d'une bractée chacune.

CAMPYLUS. BOT. Loureiro décrit, sous ce nom, un arbrisseau grimpant de la Chine, à feuilles alternes, rares et portées sur de longs pétioles, à fleurs disposées en grappes terminales, flexueuses, munies de bractées trilobées. Le calice est tubuleux, à cinq divisions inégales; la corolle présente un tube et un limbe à deux lèvres : la supérieure subulée, l'inférieure ovale. Cinq étamines inégales s'insèrent à ce tube vers sa base. L'ovaire, libre, se termine par un style unique, et celui-ci par un stigmate à cinq lobes. Le fruit est une capsule à cinq loges polyspermes. Ce G., ainsi caractérisé, n'a pu être rapporté à aucune des fam. établies jusqu'ici.

CAMPYNÈMA. BOT. G. établi par Labillardière, d'après une pl. recueillie au cap de Van-Diemen. Caractères : calice adhérent à l'ovaire et pétaloïde, se divisant supérieurement en six lobes, au bas desquels s'insèrent autant d'étamines dont les filets se recourbent en dehors de la fleur, et portent des anthères oscillantes; ovaire surmonté de trois styles et de trois stigmates, devenant une capsule prismatique, triangulaire, allongée, qui couronne le calice persistant; elle s'ouvre en trois valves qui, appliquées contre l'axe central, forment trois loges contenant chacune plusieurs graines disposées sur un seul rang, et attachées sur le bord des valves. On a décrit une seule esp. de ce G., le *C. linearis,* pl. herbacée, à racines fusiformes et fasciculées, à tige simple, chargée de quelques feuilles graminées qui l'embrassent à demi, et terminée par une seule fleur le plus souvent, et d'autres fois par deux ou quatre dont les pédoncules sont munis, vers

leur milieu, d'une foliole qui les dépasse. Labillardière propose de classer ce G. à la suite des Narcissées, où sa place est en effet indiquée, quoiqu'il manque de plusieurs caractères propres à cette fam. dans laquelle on observe un style simple à la base, des graines attachées le long de cloisons qui s'appliquent sur le milieu des valves, et des fleurs munies de spathes.

CAMULA. MAM. S. vulg. d'Antilope Chamois.

CAMUNENG OU CAMUNIUM. BOT. (Rumph, *Amb.*, T. v, pl. 17, 18.) Trois arbres portent ce nom à Amboine, le *Chalcas paniculata*, le *Murraya*, et peut-être celui dont Loureiro a fait son G. *Aglaia*, si ce troisième arbre ne doit pas former un G. nouveau, auquel Jussieu propose de conserver le nom de *Camunium*.

CAMUS. MAM. N. vulg. du Dauphin ordinaire.

CAMUS. POIS. S. de Polynème décadactyle.

CAMUZA. MAM. *V.* CAMULA.

CAMY-CAMY. OIS. S. vulg. d'Agami.

CAN. MAM. S. vulg. de Chien.

CAN. OIS. S. vulg. de Merle Mauvis.

CAN. POIS. S. vulg. d'Aiguillat.

CANA. BOT. L'un des N. vulg. de l'*Arundo Donax*, L.

CANAB, CANABÉ, CANABIER ET CANABOU. S. vulg. de Chanvre.

CANADA. BOT. N. vulg. des Pommes-de-terre et des Topinambours. *V.* MORELLE et HÉLIANTHE.

CANAFISTOLA, CANAFISTULA. BOT. S. de Casse Canéficier.

CANAHIA. BOT. G. de la fam. des Asclépiadées, Pentandrie Digynie, L., institué par Robert Brown qui lui a donné pour caractères : une corolle campanulée, au sein de laquelle se trouve incluse une couronne de folioles subulées, qui entoure le gynostège; cinq étamines que surmontent deux masses pollinaires géminées, unies à leur base; deux styles connivents; folicule garni de semences chevelues. Le *C. Laniflora* est un arbuste dressé, à feuilles linéaires, lancéolées, opposées, à fleurs disposées en corymbe et velues intérieurement.

CANAL MÉDULLAIRE. BOT. Au centre de la tige de tous les Végétaux dicotylédons, se trouve un canal longitudinal, rempli par un tissu cellulaire, très-régulier. Ce canal porte le nom de *Canal médullaire*, et l'on appelle *moelle* le tissu cellulaire qu'il contient. Quelques auteurs donnent aux parois de ce canal le nom d'étui médullaire. Cet étui se compose essentiellement de vaisseaux; c'est la seule partie de la tige qui offre des vaisseaux trachées dans sa composition, et la première où l'on commence à apercevoir des vaisseaux, lors du premier développement d'un jeune embryon. La forme du Canal médullaire n'est pas la même dans tous les Végétaux. Palisot de Beauvois a prouvé que cette forme de l'aire du Canal médullaire était généralement en rapport avec la disposition des feuilles sur la tige. C'est ainsi qu'il est allongé dans les arbres dont les feuilles sont opposées; qu'il forme un triangle dans ceux qui ont les feuilles verticillées par trois, comme par exemple le Laurier-Rose, et qu'enfin il est polygone dans les Végétaux qui ont les feuilles alternes et disposées en hélice ou en quinconce.

Quelquefois le Canal médullaire est tout à fait vide; et la moelle n'y existe pas. Cette disposition se remarque dans toutes les plantes qui ont la tige fistuleuse, comme dans la plupart des Ombellifères. Mais il est important de remarquer que cette particularité ne se rencontre qu'au temps où ces plantes ont déjà acquis un accroissement considérable, et qu'il y a une époque où ces tiges ont leur Canal médullaire rempli de moelle. Le Canal médullaire que l'on observe dans les gros troncs ligneux, semble généralement beaucoup plus petit que celui des jeunes branches du même arbre, et fort souvent il est même difficile de l'apercevoir et d'en constater l'existence. Aussi la plupart des physiologistes ont-ils écrit que, par les progrès de l'âge, les parois du Canal se resserrent sur elles-mêmes, et que sa cavité finit par disparaître entièrement. Telle n'est pas l'opinion de Du Petit-Thouars. Ce savant botaniste pense qu'une fois solidifiées, les parois du Canal médullaire ne se rapprochent en aucune manière, et que le diamètre de ce Canal reste toujours le même. Mais peu à peu, dit-il, des molécules solides se déposent dans les mailles du tissu cellulaire, qui forme la moelle, et il devient alors difficile de la distinguer du bois. C'est cette apparence qui en a imposé aux observateurs peu attentifs.

CANALA. BOT. G. de la fam. des Boraginées, de Jussieu, Pentandrie Monogynie, de Linné, créé par Pohl, pour quelques pl. d'un aspect particulier, qu'il a trouvées aux environs de Rio-Janeiro, et qu'il n'a pu réunir aux Onosmes qui, toutes, ont quatre noix ou akènes luisants, durs, non perforés inférieurement, à une seule graine, et cachés au fond du calice persistant; au lieu que, dans les Canalas, les akènes, au nombre de deux seulement, sont réunis par leur base et polyspermes, caractères qui éloignent le nouveau G. de tous les autres de la fam. des Boraginées. On observe dans ces pl. un calice divisé en cinq segments; une corolle tubuleuse et ventrue ou renflée, à cinq dents, rétrécie en tube court à sa base; les anthères ont la forme d'un fer de flèche, et sont plus courtes que la corolle; le style est inclus dans le tube. Les trois esp. décrites par Pohl, *C. heliotropoïdes, macrophylla* et *rubiæfolia*, sont de petits arbrisseaux à feuilles ovales ou oblongues, opposées, entières; leur inflorescence consiste en de beaux épis axillaires ou terminaux, unilatéraux, roulés au sommet et garnis de belles fleurs d'un rouge éclatant.

CANALICULAIRE. *Canalicularia*. BOT. Section formée par Achar, parmi les Parmélies, et qui contient celles qui, telles que les *furfuracea* et *ciliaris*, ont leurs divisions canaliculées en dessous. La plupart sont devenues des Ramalines.

CANALICULÉ C'est-à-dire creusé en figure de canal ou ployé en forme de gouttière.

CANALIFÈRES. *Canalifera*. MOLL. Ce nom est donné, par Lamarck, à une fam. de Mollusques qui offrent un canal plus ou moins long, à la base de l'ouverture de leur coquille.

CANALITES. ANNÉL. S. de Dentales fossiles ou Dentalites.

CANAMELLE OU CANNE A SUCRE. *Saccharum*. BOT. G. de la fam. des Graminées et de la Triandrie Digynie, L., autrefois confondu avec les *Arundo*, mais adopté par tous les botanistes modernes, et ainsi caractérisé par Brown (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*, p. 203) : toutes les

fleurs hermaphrodites, disposées en épis fasciculés ou paniculés, à deux fleurs dans chaque articulation, l'une des deux pédicellée. La lépicène (glume des auteurs) biflore, à deux valves presque égales, très-velues à la base, renfermant les deux petites fleurs. La fleur intérieure est hermaphrodite, bivalve, hyaline, ayant sa valve extérieure mutique ou aristée, l'intérieure très-petite ou à peine visible; elle a deux écailles hypogynes; ordinairement trois étamines; deux styles surmontés de stigmates plumeux. La fleur extérieure est neutre, univalve et mutique. Ces caractères génériques ne s'accordent pas avec ceux qui sont généralement adoptés par les auteurs. La fleur extérieure, que R. Brown signale comme neutre, offre évidemment un caractère contradictoire à celui de *fleurs toutes hermaphrodites,* qu'il attribue au genre *Saccharum,* et qu'il répète ensuite dans une note comme formant une distinction entre ce genre et l'*Andropogon*. L'auteur du *Prodromus Floræ Novæ-Hollandiæ* ajoute que, dans le *Saccharum officinarum,* L., le périanthe est à trois valves dont l'intérieure est filiforme, et l'intermédiaire extrêmement petite, quoique tous les auteurs aient décrit ce périanthe comme univalve. Il n'admet pas la séparation de l'*Erianthus* de Michaux, qui pourtant a été adoptée par Palisot-de-Beauvois et les autres agrostographes. Il regarde au contraire, comme un G. bien distinct, l'*Imperata* de Cyrillo qui est fondé sur le *Saccharum cylindricum,* Lamk. *V.* IMPERATA. D'autres genres ont encore été formés aux dépens des *Saccharum;* tels sont les genres *Perotis, Pogonatherum* et *Monachne*. *V.* ces mots. Au moyen de ces retranchements, le G. *Saccharum* se réduit à un petit nombre d'espèces qui croissent dans les régions chaudes du globe, et dont la principale mérite que nous lui consacrions quelques pages.

LA C. OFFICINALE, *Sacch. officinarum,* L., Tussac, Fl. des Antilles, 1, p. 151, tab. 23; Rumph., *Herb. Amboin.,* 5, tab. 74, fig. 1; Sloane, *Hist. jamaic.,* v. 1, tab. 66, vulgairement nommée Canne à sucre, est une plante cultivée en grand dans l'Inde-Orientale, et dans toutes les colonies de l'Amérique. De sa racine qui est genouillée, fibreuse, pleine de suc, s'élèvent plusieurs tiges hautes de huit à douze pieds, articulées, luisantes, dont le diamètre est d'un pouce à un pouce et demi, à nœuds écartés les uns des autres d'environ trois pouces, remplies d'une moelle succulente et blanchâtre. Ses feuilles sont engaînantes à la base, longues d'environ trois à quatre pieds, larges d'un pouce ou à peu près, planes, pointues à l'extrémité, striées longitudinalement, munies d'une nervure médiane blanche et longitudinale, glabres, rudes sur les bords, et d'une couleur verte, un peu jaunâtre. La tige ne fleurit pas constamment, et cette floraison ne s'effectue que lorsque la plante a environ un an; elle pousse alors un jet lisse, sans nœud, fort long, désigné dans les colonies françaises sous le nom de Flèche. Ce jet soutient une belle panicule argentée, très-ramifiée, composée d'un très-grand nombre de petites fleurs soyeuses et blanchâtres. C'est de cette plante qu'on extrait, par expression, un suc extrêmement doux, qui, rapproché en consistance convenable, fournit le sucre, substance cristalline, d'un goût très-agréable, et dont les usages sont tellement nombreux, qu'elle est devenue une matière presque de première nécessité pour les Européens. *V.* les articles CANNE A SUCRE et SUCRE.

Une variété de la Canne à sucre, qui est originaire de Taïti, a été introduite, dans les Antilles d'abord, par le navigateur français Bougainville, et ensuite par l'Anglais Bligh. Elle se distingue de la Canne à sucre officinale par sa taille beaucoup plus grande, ses entrenœuds plus longs, les poils qui entourent l'épillet plus longs que celui-ci, et par d'autres caractères de la fleur. Cette variété offre, entre autres avantages sur l'espèce commune, celui de fournir une plus grande quantité de sucre, d'être beaucoup plus robuste, et de ne pas être aussi sensible au froid. Conséquemment, il y aurait possibilité de la voir prospérer dans certains climats plus en dehors des Tropiques que ceux où on cultive la Canne à sucre vulgaire, par exemple dans les localités chaudes du bassin de la Méditerranée.

C. VIOLETTE. *Saccharum violaceum,* Tussac, Flor. Antill., 1, p. 160, tab. 25. Cette esp. est cultivée dans les Indes-Orientales et Occidentales sous le nom de *Canne de Batavia*. Outre sa couleur, elle diffère du *Saccharum officinarum* par ses nœuds plus rapprochés, ses épillets plus petits, les valves de ses lépicènes plus ciliées, ses poils plus longs, etc. Elle fournit une moindre quantité de sucre, et on ne la cultive que pour obtenir du Rhum par la fermentation de son suc.

CANAMO, CANAMON. BOT. S. vulg. de Chanvre.

CANANGA. BOT. Rumph, sous ce nom, décrit et figure trois arbres de la fam. des Anonacées, rapportés au G. *Unona*. Ce sont les *U. odorata, tripetaloidea* et *ligularis* de Dunal. — Aublet, regardant comme congénère des *Cananga* de Rumph, un arbre de la Guiane, lui avait donné le même nom (Pl. de la Guiane, t. 244); et Jussieu en avait fait un G. auquel il réunissait l'*Aberemoa* du même auteur. Dunal, dans sa Monographie des Anonacées, et De Candolle, dans son *Systema Regni vegetabilis,* en adoptant le G. *Guatteria* de Ruiz et Pavon, lui ont joint le *Cananga* d'Aublet.

CANANGA est aussi l'un des noms du *Convolvulus Batatas* chez les Indous. *V.* LISERON.

CANAPACIA. BOT. S. anc. d'Armoise.

CANAPUCCIA. BOT. S. de Chanvre.

CANARD. MAM. N. vulg. du Chien Barbet.

CANARD. OIS. *Anas,* L. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec droit, large, souvent très-élevé à sa base, et garni, dans cette partie, de caroncules tuberculeux, toujours déprimé à la pointe et plus ou moins dans le reste de son étendue, recouvert d'une peau mince, avec l'extrémité arrondie, obtuse et onguiculée : les deux mandibules plates ou dentelées en lames sur leurs bords; narines placées presque à la surface du bec, et près de sa base, ovoïdes, à demi couvertes par la membrane de la fosse nasale; pieds courts, emplumés jusqu'aux genoux, retirés vers l'abdomen; quatre doigts: trois devant, entièrement réunis par une large membrane, un derrière libre ou avec un rudiment de membrane, articulé assez haut sur le tarse. Ailes médiocres, la première rémige égale en longueur à la deuxième, ou un peu plus courte qu'elle.

La nature en donnant aux Canards la double faculté de parcourir l'immensité des airs, et de sillonner les plaines de l'onde, semble les avoir destinés à faire l'ornement des rivières, des fleuves, des lacs et des mers. C'est dans ces humides demeures qu'ils ne quittent jamais qu'à regret, et que lorsqu'une force majeure les y contraint, qu'ils trouvent abondamment la nourriture appropriée à leurs organes, soit qu'elle se compose de Poissons, soit que les Mollusques, les larves, les Vers et même les Fucus ou autres plantes des eaux en forment la base. Ils recherchent cette nourriture avec avidité, plongent même sans répugnance dans les eaux bourbeuses, pour y saisir et avaler leur proie. Il est vrai qu'ils ne craignent point de gâter leur plumage. L'enduit particulier qui le couvre, le protège contre les atteintes de l'eau et des matières qui la salissent. C'est aussi parmi les Joncs et les Roseaux, sur les Varecs rejetés par les flots, qu'ils construisent assez négligemment leur nid. La forme, la couleur et le volume des œufs varient dans chaque espèce. Leur nombre varie également, et non-seulement dans l'espèce, mais encore dans chaque ponte. Les Canards sont presque tous voyageurs; la plupart habitent de préférence les contrées du Nord, et l'élévation de température dans les régions méridionales les en chasse pendant l'été, ce qui détermine les deux passages assez réguliers pour chaque esp., de printemps vers le Nord et d'automne vers le Sud. Presque tous sont sujets à une double mue annuelle, et le changement de plumage est tel, chez les mâles, qu'ils sont presque méconnaissables aux deux époques opposées de l'année. En général, ils prennent leur robe de noces sur la fin de l'automne, et ne la quittent qu'après l'accomplissement de l'incubation.

La facilité avec laquelle divers Canards se sont pliés au joug de la domesticité, en a fait pour l'homme une conquête utile. Leur multiplicité dans les basses-cours surpasse souvent celle des Gallinacés. Outre une chair délicate et agréable, ils offrent dans leurs plumes un duvet à la mollesse, et à la pensée un instrument de communication qui la perpétue. L'allure du Canard, dans la basse-cour comme sur la rive, a quelque chose de fatigant et même de pénible. On s'aperçoit que ces Oiseaux sont hors de leur élément; ils ne portent que lentement et difficilement, l'un avant l'autre, leurs larges pieds palmés, et le déplacement des jambes courtes et embarrassées dans l'abdomen, communique au corps un mouvement d'oscillation latérale, qui, en se combinant avec le mouvement de progression, donne à l'Oiseau une démarche stupide et ridicule; mais à la surface des eaux, la plupart des Canards nagent avec autant de grâce que de facilité.

Le G. Canard, l'un des plus nombreux en espèces, a été divisé par plusieurs ornithologistes qui en ont séparé les Cygnes et les Oies pour en former des G. distincts; mais les caractères assignés à ces genres, se fondant par des nuances insensibles, on a été, pour ainsi dire, forcé d'en revenir au G. unique, établi par Linné, et de ne considérer que comme de simples sections les groupes que l'on avait cru pouvoir présenter sous des caractères génériques particuliers. Cuvier, outre les sous-genre Cygne, Oie et Canard proprement dit, coupe encore ce dernier, et adopte autant de petites tribus qu'il trouve de différences marquantes dans la conformation du bec.

† Les Cygnes. *Cou très-long; narines percées vers le milieu du bec : celui-ci élargi, convexe, déprimé, à extrémité large, arrondie; onglet terminal de la mandibule supérieure recourbé; joues nues.*

C. a bec jaune ou sauvage. *Anas Cygnus*, L.; Cygne à bec noir, Cuv. Tout le plumage blanc avec la tête et la nuque lavées de jaunâtre; bec noir, couvert à sa base par une membrane jaune qui s'étend jusqu'à la région des yeux; pieds noirs. Taille, 52 pouces. La femelle est un peu plus petite. Les jeunes ont le plumage gris, la membrane du bec, ainsi que celle des yeux, et les pieds d'un gris rougeâtre; ce n'est qu'après la seconde mue qu'ils prennent leur véritable robe. Ces oiseaux sont communs dans les régions septentrionales des deux hémisphères qu'ils ne quittent que chassés par le froid le plus rigoureux pour passer momentanément vers le Sud, en prenant pour direction, les bords de la mer ou le courant des fleuves.

C. a bec rouge ou domestique. *A. Olor*, L.; Cygne tuberculé, Tem., Buff., pl. enl. 913. Tout le plumage blanc, bec rouge-orangé, avec le bord des mandibules, le tubercule charnu qui s'élève à sa base, et l'espace nu qui entoure les yeux, d'un noir profond; pieds gris, nuancés de rougeâtre. Taille, 60 pouces environ. La femelle a en général les dimensions plus petites. Les jeunes sont d'un gris brunâtre, avec le bec et les pieds plombés. Ce magnifique Oiseau parait être originaire des grands lacs ou des mers de l'intérieur de l'Europe; sa beauté majestueuse a fait naître l'idée de l'amener à l'état de domesticité, et, dans sa douce servitude, il s'est embelli sans se dégrader; il fait l'ornement des canaux, des bassins que le luxe creuse à grands frais, autour des habitations de plaisance; et, malgré l'habitude de le voir, l'œil aime toujours à se reposer sur ce symbole vivant de la grâce, de la candeur et de la propreté. Tous les ans, dès la fin de février, chaque couple, aussi tendre que fidèle, construit un nid d'un gros amas de roseaux, qu'il place souvent dans un endroit de prédilection. La femelle y pond six ou sept œufs, et les couve pendant six semaines avec une extrême assiduité; les petits ne quittent leurs parents que vers le mois de novembre, et vivent réunis jusqu'au moment où l'amour leur fait désirer une société plus intime.—L'éducation des Cygnes est un objet de commerce assez important pour la Hollande et la Belgique, d'où l'on en expédie souvent pour des contrées lointaines.

C. de Bewick. *A. Bewickii*, Yar. Bec noir, orangé à la base; corps blanc; dix-huit rectrices; tarses noirs. Taille, 46 pouces. Europe. Cette esp. est plus petite que le Cygne sauvage avec lequel on l'a très-vraisemblablement confondue jusqu'ici. Du reste la différence entre les caractères extérieurs est presque nulle; mais la structure anatomique offre des particularités notables, surtout la disposition de la trachée, dont l'anse sternale est beaucoup plus considérable que dans aucune autre esp.

C. bronzé. *V.* Oie bronzée.

C. a cravate. *V.* Oie a cravate.

C. de Gambie. *V.* Oie a double éperon.

C. de Guinée. *V.* Oie a tubercules.

C. noir. *A. Plutonia,* Shaw.; *Anas atrata,* Lath., Nat. M., pl. 108; Labill, *V.* pl. 17. Entièrement noir, à l'exception des six premières rémiges qui sont blanches, du bec et de l'espace oculaire nu qui sont rouges. Taille, 54 pouces. Les jeunes sont d'un gris cendré. De la Nouvelle-Hollande.

C. sauvage. *V.* C. a bec jaune.

C. a tête et cou noirs. *A. nigricollis,* Lath.; *A. melanocephala,* Gmel. Blanc, à l'exception de la tête et de la partie supérieure du cou qui sont noirâtres et veloutées, du bec qui est rouge. Taille, 58 pouces. Am. mér.

†† Les Oies. *Cou de moyenne longueur; bec plus court que la tête, très-haut à la base, conique, ainsi que les dentelures du bord des mandibules.*

O. d'Afrique. *V.* O. d'Égypte.

O. antarctique. *A. antarctica,* Lath., Gmel. Entièrement blanc, avec le bec noir et les pieds jaunes. Taille, 28 pouces. La femelle est tachée de cendré sur la tête, de brun sur le cou et le dos, et de noir aux parties inférieures; les rémiges sont brunes, le bec est jaunâtre. Terre-de-Feu.

O. armée. *V.* O. d'Égypte.

O. de Bering. *A. Beringii,* Lath. Le plumage blanc, à l'exception des ailes qui sont noires, et de la partie supérieure du cou qui est bleuâtre; une tache verdâtre près des oreilles et une caroncule jaune sur la base du bec. Kamtschatka.

O. Bernache. *A. leucopsis,* Tem.; *A. erythropus,* Gmel., Buff., pl. enl. 855. P. sup. cendrées, avec les plumes terminées de noir et frangées de gris; sommet, côté de la tête et gorge blancs; nuque, cou, haut de la poitrine, extrémité des rémiges et rectrices noirs; parties inférieures blanches; bec et pieds noirs. Taille, 24 pouces. Les jeunes ont du roussâtre sur le dos et une bande noire entre le bec et l'œil. Nord de l'Europe.

O. blanche. *A. candidus, Ganso blanco,* Azara. Entièrement blanche, à l'exception d'une grande tache noire à l'extrémité des rémiges, du bec et des pattes qui sont d'un rouge de rose. Taille, 56 pouces. Am. mér.

O. boréale. *A. borealis,* Lath. Tout le plumage blanc, à l'exception de la tête qui est d'un vert chatoyant. Taille, 27 pouces. Islande.

O. de Brenta. *V.* O. Cravant.

O. bronzée. *A. melanotos,* Lath., Buff., pl. enl. 937. Tête et moitié sup. du cou blanches, mouchetées de noir; p. sup. noires, à reflets bronzés : p. inf. et bas du cou d'un blanc pur; rectrices étagées; une large excroissance charnue à la base du bec qui, l'une et l'autre, ainsi que les pattes, sont noires. Taille, 36 pouces. Inde.

O. Cage. *A. hybrida,* Lath. Entièrement blanche, à l'exception du bec et des pieds qui sont jaunes, avec une membrane rouge au premier de ces organes. Taille, 36 pouces. La femelle est noire, avec quelques filets blancs sur les plumes; elle a le bec et les pieds rouges. Am. mér.

O. a Camail blanc. *A. polycomos,* Less. Plumage d'un gris roux, plus foncé sur les flancs et l'abdomen; ailes et queue d'un vert doré. Taille, 20 pouces. Brésil.

O. du Canada. *V.* Oie a cravate.

O. du cap de Bonne-Espérance. Buff. *V.* O. d'Égypte.

O. cendrée. *A. Anser,* Lath.; *A. ferus,* Gmel. P. sup. cendrées, brunâtres, avec les plumes liserées de blanchâtre; tête et cou d'un cendré clair; petites tectrices alaires et bord extérieur des rémiges d'un cendré blanchâtre; les ailes, pliées, n'atteignant point l'extrémité de la queue; p. inf d'un cendré clair, avec l'abdomen et les rectrices inf. blancs; bec fort et gros, d'un jaune orangé, ainsi que la membrane des yeux; l'onglet blanchâtre; pieds couleur de chair. Taille, 34 pouces. Des contrées orientales de l'Europe. Elle est la souche de toutes les races que l'on tient en domesticité. Dans quelques provinces de l'Europe, on en élève des quantités prodigieuses, qui paissent les champs, par bandes, comme des troupeaux de Moutons; le nord de l'Allemagne et la Poméranie surtout, en nourrissent peut-être plus que le reste du monde. Cet Oiseau forme aussi l'une des richesses des landes aquitaniques, où l'on prépare ses membres d'une façon à l'aide de laquelle ils deviennent un mets délicat capable d'être transporté au delà des mers. Les foies de l'Oie domestique, ainsi que celui du Canard, fournissent un autre mets plus recherché encore des Sybarites de nos jours; mais la manière dont on martyrise l'animal pour en obtenir le foie plus gras, est l'une des plus grandes méchancetés humaines. L'instinct de l'Oie qui en fit un Oiseau timide en fit aussi un être brutal, qu'un regard incommode, et qui va toujours menaçant, même lorsqu'il fuit, les autres compagnons de son esclavage, sans que souvent on devine les motifs de sa colère ridicule. Les anciens vénéraient cet Oiseau, et tout le monde connaît les Oies du Capitole.

O. a coiffe noire. *A. indica,* Lath. P. sup. grises, avec les plumes bordées de cendré-clair; p. inf. cendrées, avec les plumes de l'abdomen brunes, bordées de blanc; tête, haut du cou et gorge blancs; un double croissant noir sur la nuque; rectrices grises avec l'extrémité blanche. Inde.

O. a collier. *V.* O. de Coromandel.

O. de Coromandel. *A. Coromandeliana,* Lath.; Sarcelle de Coromandel, Vieill., Buff., pl. enl. 949 et 950. P. sup. d'un brun noirâtre, changeant faiblement en verdâtre; base du bec entourée de petites plumes blanches; dessus de la tête noirâtre, avec un reflet verdâtre; derrière du cou tacheté de cette même couleur sur un fond blanc sale; joues, devant du cou et p. inf. d'un blanc pur; rémiges noirâtres, blanches vers leur extrémité; rectrices noirâtres; bec noir; dessus des doigts d'un jaunâtre sombre. Taille, 10 pouces 1/2. La femelle est d'un brun sombre où le mâle est irisé en vert; elle a en outre le bas du cou rayé transversalement de noirâtre.

O. Coscoraba. *A. Coscoraba,* Lath. Plumage blanc, avec le bec et les pieds rouges. Taille, 34 pouc. Am. mér.

O. de la côte de Coromandel. Buff. *V.* O. bronzée.

O. a cou roux. *A. ruficollis,* L., Pallas. P. sup., gorge et ventre noirs; du blanc entre le bec et l'œil, derrière les yeux et sur les côtés du cou; une ceinture de cette couleur sur la poitrine; devant du cou et poitrine roux, avec une bande noire le long de la partie postérieure du cou; abdomen et tectrices caudales inf. blancs; bec brun; pieds noirs. Taille, 21 pouces. Nord de l'Asie.

O. Cravant. *A. Bernicla,* L., Lath., Buff., pl. enl. 342. P. sup. grises, avec les plumes terminées de cendré-clair; p. inf. de même à l'exception de l'abdomen et des tectrices caudales qui sont blancs; tête, cou et poitrine d'un noir terne, avec une tache blanche de chaque côté du cou ; rémiges, rectrices, bec et pieds noirs. Taille, 22 pouces. Les jeunes ont le cou entièrement gris et du roux mêlé au cendré du plumage; ils ont aussi les pieds rougeâtres. Nord de l'Europe et de l'Amérique.

O. a cravate. *A. Canadensis,* L., Buff., pl. enl. 346. Oie du Canada. Tout le plumage varié de brun et de gris, à l'exception de la tête et du cou qui sont cendrés, de la queue et de la gorge qui sont noires. Une bande blanche traverse celle-ci. Taille, 34 pouces. Amérique septentrionale.

O. cygnoïde. *V.* O. a tubercules.

O. d'Égypte. *A. Ægyptiaca,* Lath.; *Anser varius,* Mey., Buff., pl. enl. 379, 982 et 983. P. sup. d'un cendré roussâtre, varié de zigzags bruns; aréole de l'œil, devant du cou et quelques rémiges d'un marron clair; p. inf. blanches, ainsi que les petites et moyennes tectrices alaires; les grandes sont d'un vert chatoyant; extrémité des rémiges et rectrices noires; bec et pieds rougeâtres; un petit éperon au poignet. Taille, 22 p. Afrique; accidentellement en Europe.

O. demi-palmée. *A. semi-palmata,* Lath. P. sup. grises ; tête, cou et jambes d'un brun-noirâtre ; un collier blanc, ainsi que le croupion et les p. inf. ; bec brun; pieds rouges, avec les doigts unis par les membranes dans une partie de leur longueur. Taille, 33 pouces. Nouvelle-Hollande.

O. domestique. C'est l'O. cendrée dont le plumage est plus ou moins altéré ou modifié par l'effet de la domesticité.

O. a double éperon. *A. Gambensis,* L. Sommet de la tête blanchâtre; nuque, haut du cou, aréole de l'œil roussâtre; un collier roux; p. sup. d'un noir pourpré; ailes armées de deux gros éperons; rémiges noires; petites tectrices alaires blanches, traversées d'un trait noir; les grandes d'un vert chatoyant; part. inf. rayées de gris et de blanc jaunâtre; rectrices noires; jambes très-longues; une petite caroncule noire sur le front. Taille, 3 pieds. La femelle a brun-marron, ce qui est noir-pourpré dans le mâle. Afrique.

O. a duvet. *V.* Canard Eider.

O. d'Espagne, Alb. *V.* O. a tubercules.

O. des Esquimaux. *V.* O. hyperborée.

O. a front blanc. *V.* O. rieuse.

O. grise. *A. grisea,* Vieill. P. sup. grises, tachées de noir, les inf. cendrées; rémiges et rectrices noires ; bec bombé, couvert d'une membrane jaunâtre; pieds à demi palmés, avec les ongles très-crochus. Taille, 30 pouces. Terre de Diemen.

O. de Guinée. *V.* O. a tubercules.

O. Gulaund. *V.* O. boréale.

O. hyperborée. *A. hyperborea,* Gmel. Tout le plumage blanc, à l'exception du front qui est jaunâtre et très-élevé, de la moitié inf. des rémiges qui est noire; mandibule sup. rouge, l'inf. blanchâtre; les onglets bleus ; partie latérale du bec coupée par des sillons longitudinaux et des dentelures; aréole de l'œil rouge; pieds d'un rouge de sang. Taille, 30 pouces. Les jeunes ont tout le plumage d'un cendré bleuâtre. A la seconde mue, ils ont la tête et le dessus du cou blancs ; dessous du cou, poitrine et dos d'un brun cendré violet, avec les plumes terminées de bleu-clair; tectrices alaires cendrées; ventre et abdomen blanchâtres, variés de brun. C'est alors *A. cœrulescens,* Gmel., O. des Esquimaux, Buffon. Du nord de l'Europe.

O. des îles Malouines. *A. leucoptera,* Lath., Brown, Nouvelle-Holl., pl. 40. Blanche, avec des raies noires sur le haut du dos et les flancs; rémiges noires, avec une bande transversale blanche et une large plaque verte; rectrices blanches, les deux intermédiaires noires; un éperon obtus au poignet. Taille, 28 pouces. La femelle est en général d'une teinte fauve, avec la plaque des ailes d'un vert moins vif.

O. indienne. *V.* O. a coiffe noire.

O. Jabotière. *V.* O. a tubercules.

O. de Java. *A. Javanensis,* Drap. P. sup. noires, à brillants reflets verts; front et sommet de la tête d'un brun noirâtre; cou et p. inf. d'un blanc légèrement tacheté de grisâtre; un grand collier noir sur le haut de la poitrine; les plumes des épaules, des flancs et du croupion, finement rayées de noir; une grande tache blanche vers l'extrémité des rémiges qui sont noirâtres ainsi que les rectrices; tectrices caudales inférieures blanches, avec une bande noire; bec et pieds entièrement noirs. Taille, 11 pouces. Cette esp., qui nous a été envoyée comme nouvelle, n'est peut-être qu'une variété de l'*A. Coromandeliana.*

O. de Madagascar. *A. Madagascariensis,* Lath.; Sarcelle de Madagascar, Vieill., Buffon, pl. enl. 770. P. sup. noirâtres, à reflets verts; une large tache vert-d'eau, entourée de noir de chaque côté du cou; front, joues, gorge et parties inférieures d'un blanc pur; bas du cou et flancs variés de roux et de brun ; mandibule sup. jaunâtre; l'inf. ainsi que les pieds noirs. Taille, 14 pouces. La femelle n'a point de tache verte ; le dessus du corps est varié de gris et de brun ; le dessous est d'un gris pâle.

O. des Moissons. *V.* O. sauvage.

O. de Montagne. *A. Montana,* Lath. D'un gris cendré, varié de noirâtre, avec la tête, le cou et les tectrices alaires d'un vert chatoyant. Taille, 36 pouces. Cap.

O. moqueuse. *V.* O. sauvage.

O. de Moscovie. *V.* O. a tubercules.

O. de neige. *V.* O. hyperborée.

O. Newalgang. *V.* O. demi-palmée.

O. du Nil. *V.* O. d'Égypte.

O. Nonette. *V.* O. Bernache.

O. ordinaire. *V.* O. cendrée.

O. peinte. *A. picta,* Lath. D'un cendré obscur, rayé transversalement de noir ; tête, cou, tectrices alaires, bandes sur les rémiges et milieu du ventre blancs; rémiges, rectrices, bec et pieds noirs; un éperon obtus au poignet. Terre-de-Feu.

O. Pie. *A. melanoleuca,* Lath. Tête, cou, dos supérieur, partie des tectrices alaires, rémiges et rectrices noirs; le reste du plumage blanc; pieds longs et jaunes, avec la palmure très-courte. Australasie.

O. de plein. *A. cinerea*, Gmel. P. sup. d'un cendré obscur; les inf. grises, avec le milieu de l'abdomen noir; une bande blanche sur les ailes; rémiges et tectrices noires; un long éperon jaune au poignet; bec orangé avec la base brune; pieds orangés avec la palmure noire. Taille, 24 pouces. Iles Falkland.

O. première. *V.* O. cendrée.

O. Renard. *V.* Canard Tadorne.

O. rieuse. *A. albifrons*, L. P. sup. brunes, avec les plumes terminées de roussâtre; tête et cou d'un brun cendré; front blanc; rémiges noires; tectrices alaires secondaires terminées de blanc; poitrine et ventre blanchâtres, variés de noir; bec orangé, avec l'onglet blanc; pieds d'un jaune orangé. Taille, 27 pouces. La femelle est moins grande; elle a les couleurs plus ternes. Nord de l'Europe.

O. sauvage. *A. segetum*, Gm., Buff., pl. enl. 985. P. sup. d'un cendré brun, liséré de blanchâtre; tête et cou d'un gris bleuâtre; p. inf. d'un cendré clair, avec l'abdomen et les tectrices caudales inférieures blancs, croupion d'un brun noirâtre; bec orangé, noir à sa base et à l'onglet; pieds rougeâtres. Taille, 30 pouces. Les jeunes ont la tête et le cou d'un roux jaunâtre, et souvent trois petites taches blanches à la naissance du bec. Du nord de l'Europe d'où elle émigre régulièrement chaque automne, en troupes plus ou moins nombreuses; chacune d'elles sur deux files, formant un angle aigu, dont le chef de la troupe est le sommet.

O. sauvage de la baie d'Hudson. *V.* O. hyperborée.

O. sauvage du Canada. *V.* O. a cravate.

O. sauvage grande. *A. grandis*, Lath. P. sup. noirâtres, les inf. blanches; bec noir, brun à sa base; pieds rouges. Taille, 46 pouces. Kamtschatka.

O. sauvage du Nord. *V.* O. rieuse.

O. de Sibérie. *V.* O. a tubercules; il a paru en Sibérie.

O. des Terres magellaniques. *Anas. magellanica*, Lath., Buff., pl. enl. 1006. P. sup., ainsi que le bas du cou et la poitrine d'un brun roux, avec les plumes bordées de noir; p. inf. blanchâtres, avec les plumes également bordées de noir; tête et partie du cou d'un roux pourpré; tectrices alaires et deux bandes sur les rémiges blanches; rémiges, rectrices et bec noirs; pieds jaunes. Taille, 36 pouces. Il est assez probable que c'est la femelle de l'Oie des îles Malouines.

O. a tête grise. *A. cana*, Lath., *Illust. Zool.*, pl. 41 et 42. Var. du C. Kasarka.

O. a tubercules. *A. cygnoides*, L., Buff., pl. enl. 374. P. sup. d'un gris brun; tête et cou gris, avec une membrane qui forme une poche sous la gorge; p. inf. fauves; rémiges et rectrices brunes; un tubercule charnu sur la base du bec. Taille, 45 pouces.

O. variée. *A. variegata*, Lath. Tête, partie du cou et petites tectrices alaires blanches; tectrices moyennes vertes; dos noirâtre, ondulé de blanc; bas du cou, parties inférieures et croupion d'un rouge bai, avec quelques taches blanches; rémiges, rectrices, bec et pieds noirs; un éperon obtus au poignet. Taille, 24 pouces. Nouvelle-Zélande.

O. vulgaire. C'est l'Oie sauvage, amenée à l'état de domesticité.

††† Les Canards. *Bec très-déprimé, large vers la poitrine; les dentelures longues et aplaties; le doigt de derrière libre, sans membrane, ou avec un rudiment libre.*

Canard aux ailes blanches. *Anas peposaca*, Vieill. P. sup. d'un brun noirâtre; tête et cou noirs, à reflets violets; épaules pointillées de bleu; la plupart des rémiges blanches terminées de bleu; part. inf. blanches, rayées transversalement et tiquetées de noir; quatorze rectrices. Taille, 20 pouces 1/2. La femelle a les côtés de la tête blanchâtres, le dessus du corps brun, les flancs roussâtres; le dessous du corps blanchâtre; elle est un peu moins longue que le mâle. Amérique méridionale.

C. aux ailes bleues. *A. cyanoptera*, Vieill. Parties sup. noirâtres; tête, cou et parties inf. rouges; une bande noire, angulaire, de chaque côté de la tête; tectrices alaires sup. bleues, les intermédiaires vertes, à reflets; douze rectrices noires. Taille, 16 pouces. La femelle a la tête et le cou bruns, les parties sup. noirâtres, les inf. variées de blanc et de roux. Am. méridion.

C. aux ailes courtes. *A. Brachyptera*, Lath., Gaim. *Voy.* pl. 39. Tête, cou, dessus du dos, des ailes et de la queue d'un cendré sombre; gorge et poitrine d'un roux vif, avec le bord des plumes gris; ventre, cuisses et tectrices sous-caudales d'un blanc pur; une bande blanche sur les ailes; rémiges d'un gris foncé; bec et pieds jaunâtres; un éperon jaune à chaque aile dont la longueur n'est que de 8 pouces. Taille, 24 p. Iles Malouines.

C. aux ailes en faucille. *A. falcaria*, Lath. P. sup. d'un gris nuancé; front et sommet de la tête bruns; tour des yeux, occiput et huppe d'un vert brillant, irisé; gorge blanche; cou et poitrine cendrés, ondés de brun; un double collier noir-verdâtre et blanc; abdomen noir; rémiges rayées de blanc et de violet, se relevant en faucille; miroir d'un vert bleu. Taille, 16 pouces. Chine.

C. Arlequin, Cuv. *V.* C. a collier.

C. automnal. *V.* C. Siffleur a bec rouge.

C. de Bahama. *A. Bahamensis*, Lath. P. sup. brunâtres; sommet de la tête et p. inf. d'un gris roux, tacheté de noir; joues, gorge et devant du cou blancs; grandes tectrices alaires vertes, terminées de noir, les petites noirâtres, les intermédiaires d'un jaune foncé; bec gris avec une tache triangulaire orangée; pieds cendrés. Taille, 15 pouces.

C. de la baie d'Hudson. *V.* C. Eider.

C. de Barbarie. *V.* C. musqué.

C. a barbillons. *A. Lobata*, Sh.; *Hydrobates lobatus*, Temm., Ois. col., 406. Côtés du cou rayés irrégulièrement de blanc et de noir; p. sup., poitrine et flancs d'un brun parsemé de zigzags blanchâtres; ailes et queue brunes; bec et pieds noirs. Taille, 30 pouces. Océanie.

C. barbotteux. *V.* C. domestique.

C. (de au) huppé. *A. sponsa*, Lath., Buff., pl. enl. 980 et 981. P. sup. brunes, à reflets dorés; front et joues bronzés; une huppe variée de vert, de blanc et de pourpre; bas du cou et poitrine d'un roux tacheté de blanc, avec deux bandes noires et blanches sur les épaules; ventre blanc; flancs gris, variolés; miroir d'un bronze brillant: seize rémiges étagées, d'un vert cuivreux. Taille, 18 pouces. La femelle n'a point de huppe, son

plumage est d'un blanc brunâtre sur la gorge, varié de bleu et de vert sur les ailes et la queue. Am. sept.

C. A BEC COURBÉ. *A. adunca,* Lath. P. sup. noirâtres, avec des reflets verts sur la tête, le cou et le croupion; une tache blanche, ovale, sur la gorge; les cinq premières rémiges blanches; bec retroussé. Taille, 22 pouces. Europe.

C. A BEC ÉTROIT. *V.* FOU DE BASSAN. Oiseau qui n'a aucun rapport avec les Canards.

C. A BEC MEMBRANEUX. *A. malacorhynchos,* L., Lath. P. sup. cendrées; sommet de la tête et dessus du cou d'un gris verdâtre; une tache blanche en travers des ailes; p. inf. cendrées, mêlées de ferrugineux; bec mou, d'un cendré pâle, avec l'onglet noir. Taille, 17 pouces. Australasie.

C. A BEC NOIR. *A. arborea,* L., Buff., pl. enl. 804. Part. sup. brunes, avec les plumes bordées de roux; front et occiput roussâtres; nuque garnie de plumes effilées, noirâtres, assez longues pour former une huppe; tectrices alaires d'un roussâtre foncé; tectrices caudales et croupion noirâtres; parties inf. blanches, tachetées de noir; poitrine roussâtre; rémiges et rectrices noirâtres, ainsi que le bec et les pieds. Taille, 19 pouces. Amérique septentrionale.

C. A BEC ROUGE. *A. erythrorhyncha,* Gm. Part. sup. d'un brun obscur, plus pâle sur la nuque; côtés de la tête et p. inf. d'un blanc tacheté de brun sur les côtés de la poitrine; deux bandes blanche et jaunâtre sur les ailes; rectrices et pieds noirs; bec rouge. Taille, 14 pouces. Cap.

C. A BEC ROUGE ET PLOMBÉ. *A. rubrirostris.* Parties sup. noirâtres, avec le bord des plumes roux; joues et gorge blanches; sommet de la tête noirâtre; cou roux, tacheté de noir; tectrices intermédiaires vertes, avec une bande noire et l'extrémité rousse; seize rectrices blanchâtres, bordées de roux; p. inf. rousses, tachetées de noir; bec plombé, avec les bords d'un rouge orangé. Taille, 20 pouces. Amérique méridionale.

C. A BEC TACHETÉ DE ROUGE. *A. pœcilorhyncha,* L. Noir, avec les joues et le devant du cou cendrés; une raie noire de chaque côté de la tête; miroir vert, entouré de noir et de blanc; bec allongé, noir, avec la pointe blanche, et une tache rouge de chaque côté. Inde.

C. A BEC TRICOLORE. *A. versicolor,* Vieill. P. sup. brunes, variées de roussâtre; sommet de la tête noir; nuque brune; joues roussâtres; une bande blanche sur les ailes; rémiges à reflets violets, irisés; les quatorze rectrices et le ventre rayés transversalement de noir et de blanc; p. inf. roussâtres, tachetées de noir; bec bleu pâle, avec des taches orangées, la base et l'extrémité noires. Taille, 14 pouces. Amérique méridionale.

C. DES BOIS, C. BRANCHU. *V.* BEAU CANARD HUPPÉ.

C. DU BRÉSIL. *V.* C.-SARCELLE DU BRÉSIL.

C. BRUN. *A. minuta,* L. *V.* C. A COLLIER. Buffon (pl. enl. 1007) a figuré sous ce nom le C. Morillon, jeune.

C. BRUN DE NEW-YORCK. *A. obscura,* Lath. P. sup. d'un brun noirâtre; miroir bleu, traversé de noir; rectrices étagées, bordées de blanc; p. inf. brunes, avec les plumes bordées de jaunâtre. Taille, 24 pouces.

C. BUCÉPHALE. *V.* C.-SARCELLE NOIR ET BLANC.

C. DU CAP. *A. Capensis,* Less. Tout le plumage noir, à reflets d'acier; bec noir. La femelle est d'un brun roussâtre, avec le tour du bec et les côtés du cou bruns.

C. DE LA CAROLINE. *V.* BEAU CANARD HUPPÉ.

C. CARONCULÉ. *A. lobata,* Shaw., *A. carunculata,* Vieill. P. sup. noires, variées de traits et de points blanchâtres; les inf. ainsi que la gorge et le dessous du cou, d'un blanc tacheté de noir; rectrices étagées; bec noir: il est grand et courbé à l'extrémité, avec une grande membrane arrondie, qui descend de sa base et pend sur la gorge. Taille, 22 pouces. Nouvelle-Hollande.

C. CASARCA. *V.* C. KASARKA.

C. CHEVELU. *A. jubata,* Lath. P. sup. noires, variées de brun; tête et cou bruns; nuque ornée d'une huppe de plumes effilées, roussâtres, terminées de noir; p. inf. d'un gris argentin, variées de roux et de noir sur la poitrine; miroir d'un vert bronzé, encadré de brun. Taille, 22 pouces. La femelle a le ventre blanc et le miroir peu visible. Australasie.

C. CHIPEAU. *A. streptera,* L., Buff., pl. enl. 958. P. sup. grises, écaillées de noir; tête et cou gris, pointillés de noir; miroir blanc; tectrices alaires intermédiaires rousses, les grandes et les caudales inf. noires; p. inf. blanches, rayées de noir sur les flancs. Taille, 19 pouces. La femelle a les plumes du dos noirâtres, bordées de roux; elle n'a point de zigzags sur les flancs. Europe.

C. A COLLIER. *A. histrionica,* L., Buff., pl. enl. 798. P. sup., tête et cou noirs, à reflets violets et bleus; espace entre le bec et l'œil, tache derrière les yeux, bande longitudinale sur le cou, collier et partie des scapulaires, blancs; miroir d'un violet foncé; bas du cou et poitrine d'un bleu cendré; ventre brun; flancs roux. Taille, 17 pouces. La femelle (*A. minuta*) a le dessus du corps brun, nuancé de cendré, une tache en avant de l'œil, un espace entre le bec et l'oreille blancs; la gorge blanchâtre, la poitrine et le ventre blanchâtres, nuancés de brun, les flancs bruns. Nord des deux continents.

C. A COLLIER BLEU. *A. dispar,* L. P. sup., devant du cou et gorge noirs, à reflets violets; un collier d'un bleu éclatant; nuque garnie d'une petite huppe et d'une tache verte; une autre tache semblable sur le front; œil entouré de plumes soyeuses, noires; petites tectrices alaires d'un noir violet, pointues et recourbées à l'extrémité: les moyennes variées de noir, de bleu et de blanc, les grandes brunes; p. inf. blanches avec la poitrine roussâtre; rectrices brunes, étagées. Taille, 16 pouces. La femelle est variée de brun et de fauve; elle a deux taches blanches sur les tectrices alaires, qui sont toutes droites et noirâtres. Am. sept. et Kamtschatka.

C. A COLLIER NOIR. *A. torquata,* Vieill. P. sup. noires; front, côtés de la tête et devant du cou variés de blanc et de brun; sommet de la tête et collier noirs; un trait blanc entre ce collier et la nuque; scapulaires rougeâtres; miroir blanc, vert et bleu: p. inf. blanchâtres, rayées de noir; devant du cou et poitrine rouges, tachetés de noir; douze rectrices noires. Taille, 14 pouces. Amérique méridionale.

C. A COLLIER DE TERRE-NEUVE. *V.* C. A COLLIER.

C. A COU ROSE. Noir, bronzé; épaules blanches; tête, joues et côtés du cou roses. Bengale.

C. COURONNÉ. *V.* C. A TÊTE BLANCHE.

C. DE DAMIETTE. *A. Damiatica,* Gm., Lath. Plumage gris, avec le cou, les scapulaires et la queue noirâtres; un croissant sur la nuque; tectrices alaires et caudales d'un vert noirâtre. Taille, 21 pouces. Égypte.

C. EN DEUIL. *A. luctuosa.* D. Part. sup. d'un noir irisé; ailes noires; miroir blanc; p. inf. grises, finement linéolées de noir; bec et pieds jaunes. Brésil.

C. DE MAGELLAN. *V.* C. DE BAHAMA.

C. DOMESTIQUE. *V.* C. SAUVAGE.

C. DOMINICAIN. *A. dominicana,* L. *V.* C.-SARCELLE DE LA GUADELOUPE.

C. EIDER. *A. molissima,* L., Buff., pl. enl. 208 et 209. P. sup. blanches; joues, sommet de la tête et occiput d'un blanc verdâtre; une large bande d'un noir violet au-dessus de l'œil; p. inf. noires; poitrine d'un blanc rougeâtre; bec vert, sa base se prolonge latéralement sur le front en deux lamelles aplaties; pieds d'un cendré verdâtre. Taille, 24 pouces. La femelle est plus petite; elle a le plumage roux, rayé transversalement de noir; les tectrices alaires noires, bordées de roux; deux bandes blanches sur l'aile; les part. inf. brunes avec des bandes noires. Le plumage des jeunes varie extrêmement jusqu'à l'âge de trois ans. Cet Oiseau, qui habite les contrées les plus septentrionales de l'Europe, mérite d'être distingué. Son plumage, ou plutôt le duvet qui garnit les parties inf. de son corps, est devenu un objet considérable de commerce pour le Nord. On le recueille soigneusement, sous le nom d'ÉDREDON, et l'on en fait des couvre-pieds ou autres garnitures de lit, fort recherchés dans les pays froids.

C. D'ÉTÉ. *V.* BEAU C. HUPPÉ.

C. A FACE BLANCHE. *A. leucopsis,* V.; *A. viduata,* Lath., Buff., pl. enl. 808. Part. sup. variées de noirâtre et de roux; front, joues, nuque et menton blancs; sommet de la tête et collier noirs; rémiges et rectrices au nombre de quatorze, noirâtres; poitrine d'un rouge fauve; part. infér. brunes, tachetées de noirâtre; bec noir, pieds bleus. Taille, 18 pouces. Amérique mérid.

C.-FAISAN. *V.* C. PILET.

C. FAUVE. *A. fulva,* L. Part. sup. rayées transversalement de fauve et de brun; tête, cou, poitrine et part. infér. fauves; rémiges brunes; rectrices noires, ondulées de blanc; bec et pieds cendrés. Taille, 17 pouces. Mexique.

C. FERRUGINEUX. *V.* C. A COLLIER BLEU.

C. FRANC. *V.* C. MUSQUÉ.

C. FULIGINEUX. *V.* C. MACREUSE, femelle jeune.

C. GARROT. *A. Glandula,* Gmel., Lath., Buffon, pl. enl. 802. Part. sup. noires; les inf., la poitrine et les grandes tectrices alaires blanches; tête et partie sup. du cou d'un vert pourpré; un espace blanc à l'origine du bec qui est noir et court; tarses et doigts d'un jaune orangé, avec la palmure noire. Taille, 18 pouces. La femelle et les jeunes ont les part. sup. noirâtres, bordées de cendré; les inf. blanches, avec la poitrine et les flancs cendrés, la tête et le haut du cou bruns Nord des deux continents.

C. GATTAIR. *A. Gattair,* Lath. Part. sup., tête et poitrine brunes: les inf. blanches; tectrices alaires sup. noires, les inf. blanches; rémiges brunes, blanches dans le milieu; douze rectrices étagées et brunes; bec brun, ridé; pieds bleus. Taille, 14 pouces. Égypte.

C. DE GÉORGIE. *A. georgica,* L. Plumage cendré, varié de rougeâtre; miroir vert, bordé de blanc; rémiges et rectrices noirâtres; bec légèrement recourbé en haut, jaune, noir à sa base; pieds verdâtres. Taille, 18 pouces.

C. GINGEON. *V.* C. SIFFLEUR.

C. DES GLACES. *V.* C. A LONGUE QUEUE, DE TERRE-NEUVE.

C. GLAUCION. *A. Glaucion,* Lath. *V.* C. GARROT, femelle.

C. GLOUSSANT. *A. glocitans,* L. Part. sup. ondulées de noir et de brun; sommet de la tête brun; nuque d'un vert irisé; une tache ronde, jaunâtre, entre le bec et l'œil; gorge pourprée; poitrine rougeâtre, tachetée de noir; grandes tectrices alaires cendrées; miroir et partie des rémiges d'un beau vert, entouré de blanc; les deux rectrices intermédiaires noires, les autres brunes, bordées de blanc; bec gris; pieds jaunes, avec la palmure noirâtre. Taille, 19 pouces. Sibérie.

C. A GRAND BEC. *V.* C. SOUCHET.

C. GRIS-BLEU. *V.* C. A BEC MEMBRANEUX.

C. GRIS D'ÉGYPTE. *V.* C. DE DAMIETTE.

C. GRIS DE LA LOUISIANE. *V.* C. JANSEN.

C. GRISETTE. C'est le C. Macreuse, jeune.

C. A GROSSE TÊTE. *V.* C.-SARCELLE NOIR ET BLANC.

C. HÆTURRÉRA. *A. superciliosa,* Lath., Brun-cendré avec les plumes bordées de fauve; deux raies blanches au-dessus et au-dessous de l'œil; menton et devant du cou blanchâtres; miroir d'un vert bleuâtre, entouré de noir; bec et pieds cendrés. Taille, 19 pouces. Nouvelle-Zélande.

C. HINA. *A. Hina,* Lath. Part. sup. blanches, tachetées de noir; tête et gorge brunes; croupion et miroir verts; pieds cendrés. La femelle a la tête grisâtre, le dos varié de noir et de rougeâtre, les part. inf. tachetées de noir. Chine.

C. HISTRION. *V.* C. A COLLIER.

C. D'HIVER. *V.* C.-SARCELLE NOIR ET BLANC.

C. DE HONGRIE. *V.* C. GARROT.

C. HUPPÉ. *V.* C.-SIFFLEUR HUPPÉ.

C. HUPPÉ D'ISLANDE. *A. islandica,* L. Part. sup. noires, les inf. blanches; une huppe de plumes effilées, noires; pieds orangés.

C. HUPPÉ DE LA LOUISIANE. *V.* BEAU C. HUPPÉ.

C. HUPPÉ DE LA TERRE DES ÉTATS. *A. cristata,* L. Part. sup. cendrées, les inf. plus pâles, avec la gorge et le devant du cou jaunes, tachetés de roux; ailes noires; miroir bleu et blanc; rectrices, bec et pieds noirs. Taille, 24 pouces.

C. DES ÎLES MARIANES. Entièrement d'un brun foncé, tacheté de roux clair; bec noirâtre; pieds bruns. Taille, 18 pouces.

C. D'INDE. *V.* C. MUSQUÉ.

C. IPÉCUTIRI. *A. Ipecutiri,* Vieill. Part. sup. noires; front roussâtre; sommet de la tête et devant du cou grisâtres; nuque noire; du roux sur les ailes et les scapulaires; petites tectrices alaires noires, les autres d'un vert changeant, terminées de blanc, de noir et de bleu-violet; part. inf. et dessous du cou variés de roussâtre et de rougeâtre; flancs tachetés de noir. Taille,

16 pouces. La femelle est plus petite et plus pâle; elle a deux taches blanches de chaque côté de la tête. Amérique méridionale.

C. A IRIS BLANC. *A. leucophthalmos,* Bechst., *A. Nyroca,* Gmel., Lath., Buff., pl. enl. 1000. Part. sup. noirâtres, irisées; tête, cou et flancs d'un fauve rougeâtre; un petit collier brun; une tache angulaire, blanche, sur l'aile; miroir blanc et noir; part. inf. blanches; bec noirâtre; pieds d'un bleu-cendré; iris blanc. Taille, 15 pouces. La femelle n'a point de collier, toutes les plumes rousses sont terminées de fauve et les noirâtres de gris-brun. Les jeunes ont en outre le sommet de la tête d'un brun noirâtre, et l'abdomen lavé de brun-clair. Europe.

C. D'ISLANDE. *V.* C. HUPPÉ D'ISLANDE.

C. JANSEN. *A. americana,* L., Buff., pl. enl. 955. Part. sup. d'un cendré roussâtre, variées de raies transversales noires; front et sommet de la tête blancs; joues, gorge et cou blancs, variés de noir; une bande d'un noir à reflets verts derrière l'œil; miroir vert, bordé de noir; une large bande blanche sur les ailes; tectrices caudales et les deux rectrices intermédiaires noires, les autres cendrées; part. inf. blanchâtres, avec la poitrine nuancée de brun-rougeâtre; bec gris; pieds noirâtres. Amérique septentrionale.

C. KASARKA. *A. rutila,* Pallas; *A. Casarka,* Gmel.; *A. Cana,* Lath. D'un fauve rougeâtre; tête et moitié du cou gris; un petit collier noirâtre; rémiges noires; miroir blanc et vert foncé; croupion et rectrices d'un noir verdâtre; bec noir; pieds longs et d'un brun noirâtre; iris bruu. Taille, 20 pouces. La femelle n'a pas de collier, elle a le front roux, une partie de la tête blanche; le cou varié de bleu et de brun. Europe orientale, Asie et Australie.

C. KAGOLCA. *A. Kagolca,* L. *V.* C. MILOUINAN.

C. KEKUSCHKA. *A. Kekuschka,* L. Part. sup. d'un jaune obscur, les inf. blanches, ainsi que l'extrémité de plusieurs rémiges; tectrices caudales et rectrices noires. Taille, 18 pouces. Perse.

C. LAPIN. *V.* C. TADORNE.

C. A LARGE BEC. *V.* C. MORILLON.

C. A LARGE BEC ET PIEDS JAUNES. *V.* C. SOUCHET.

C. LEUCOMÈLE. *A. Radjah,* Garn. Plumage d'un brun noirâtre, à l'exception de la tête, du cou, des côtés de la poitrine, de l'abdomen, du moignon de l'épaule et de l'extrémité des tectrices alaires, qui sont d'un blanc pur; miroir d'un vert brillant, surmonté d'une plaque marron; ailes armées d'un éperon; queue courte; bec et pieds, qui sont assez élevés, rouges. Taille, 20 pouces. Nouvelle-Hollande.

C. A LONGUE QUEUE. *A. acuta,* L., Buff., pl. enl. 954. Part. sup. et flancs variés de zigzags noirs et cendrés; de longues taches noires sur les scapulaires; sommet de la tête varié de brun et de noirâtre; joues, gorge et haut du cou bruns, irisés; une bande noire, bordée de blanc sur la nuque; miroir d'un vert pourpré, bordé en dessus de roux et en dessous de blanc; part. inf. et devant du cou blancs; rectrices d'un noir verdâtre, les deux intermédiaires très-longues; bec d'un bleu noirâtre. Taille, 24 pouces. La femelle est plus petite; elle a la tête et le cou fauves, ponctués de noir, le dos brun, écaillé de roux, le ventre d'un jaune roussâtre, nuancé de brun, le miroir roussâtre, la queue simplement conique. Nord des deux continents.

C. A LONGUE QUEUE DE MICLON. *V.* C. DE MICLON.

C. A LONGUE QUEUE DE TERRE-NEUVE. *V.* C. DE MICLON.

C. MACREUSE. *A. nigra,* L., Buff., pl. enl. 978. D'un noir velouté; bec noir avec les narines et une bande orangées, une protubérance sphérique à sa base; tarses et doigts cendrés; membranes noires. Taille, 18 pouces. La femelle a le sommet de la tête et la nuque d'un brun noirâtre; les joues et la gorge d'un cendré clair, tacheté de brun; les plumes des part. sup. brunes, bordées de roussâtre; celles de la poitrine d'un cendré brunâtre, bordées de cendré clair; la base du bec élevée, sans protubérance. Les jeunes mâles ressemblent aux femelles adultes, et les jeunes femelles ont les nuances très-pâles; c'est alors *A. cinerascens,* Bechst, Canard Grisette, Temm. Du nord de l'Europe. Cet Oiseau, dont la superstition et l'ignorance ont fait considérer la chair comme celle du Poisson, et qu'on mange ainsi qu'elle, au temps de l'abstinence, a été aussi, comme la Bernache, l'objet de contes ridicules sur sa naissance.

C. MACREUSE A LARGE BEC ou C. MARCHAND. *A. perspicillata,* L. Noir, un grand espace angulaire blanc, sur la nuque, et une large bande sur le front; bec élevé à sa base et fortement renflé de chaque côté, d'un jaune rougeâtre, marqué de deux taches noires et de gris blanchâtre; pieds et doigts rouges, palmures noires, iris blanc. Taille, 21 pouces. La femelle est d'un brun noirâtre, avec les taches de la tête cendrées; les renflements du bec sont peu marqués. Nord des deux continents.

C. MACREUSE (DOUBLE). *A. fusca,* L., Buff., pl. enl. 956. D'un noir velouté; un croissant blanc au-dessous des yeux; un petit miroir blanc sur les ailes; bec élevé à sa base, jaune-orangé, avec le bord noir; tarses et doigts rouges, avec la palmure noire. Taille, 20 pouces. La femelle a les part. sup. brunes, les inf. blanchâtres, rayées et tachetées de brun; une tache blanche près de l'œil. Nord des deux continents.

C. MACREUSE (PETITE). Noir, fuligineux; bec convexe, noir, à sommet jaune. Terre-Neuve.

C. DES MALOUINES. Roux vif, varié de blanchâtre.

C. DE MARAGNON. *V.* C. A FACE BLANCHE.

C. MARCHAND. *V.* C. MACREUSE A LARGE BEC.

C. MARÉCA. *V.* C. DU BRÉSIL.

C. MARIE. *V.* C. DE BAHAMA.

C. DU MEXIQUE. *A. Mexicana. V.* C. SOUCHET.

C. DE MICLON. *A. glacialis,* L. Part. sup. brunes; sommet de la tête, nuque, devant du cou, ventre, abdomen et rectrices latérales d'un blanc pur; joues cendrées; un grand espace brun-roux sur les côtés du cou; poitrine et les deux rectrices intermédiaires, qui sont très-longues, brunes; flancs cendrés; bec noir, avec une bande transversale rouge; tarses et doigts jaunes. Taille, 21 pouces. La femelle a les part. sup. variées de noir et de roux cendré, le front et les sourcils blanchâtres, la nuque, le devant du cou et sa partie infér., le ventre et l'abdomen blancs; la queue courte, avec les rectrices bordées de blanc; sa taille n'est que de seize pouces. Nord des deux continents.

C. MILOUIN. *A. Ferina,* L.; *A. rufa,* Gmel., Buff.,

pl. enl. 803. P. sup., flancs et abdomen cendrés, rayés de nombreux zigzags d'un cendré bleuâtre, obscur; tête et cou brun-rougeâtres; haut du dos, poitrine et croupion noirs; ventre blanchâtre, finement rayé de noir; rémiges et rectrices grises; bec noir, avec une large bande transversale bleue; tarses et doigts bleuâtres. Taille, 17 pouces. La femelle est plus petite, elle a les couleurs moins prononcées, la tête, le cou et la poitrine roussâtres, nuancés de fauve, un espace entre le bec et l'œil, la gorge et le devant du cou blancs, tachetés de roussâtre, le milieu du ventre blanchâtre, les flancs tachetés de brun, les ailes cendrées, pointillées de blanc. Nord de l'Europe.

C. Milouinan. *A. marina*, L., Buff., pl. enl. 1002. P. sup. blanchâtres, rayées de zigzags noirs, très-fins; tête et haut du cou noirs, à reflets verdâtres; p. inf. du cou, poitrine et croupions noirs; tectrices alaires variées de blanc et de noir; un petit miroir blanc; ventre et flancs blancs; abdomen rayé; bec large et bleuâtre; iris jaune. Taille, 18 pouces. La femelle est un peu plus petite; elle a une bande blanche autour de la base du bec; le reste de la tête et le cou sont d'un brun noirâtre; les zigzags blancs et noirs des parties supérieures, que l'on retrouve aussi sur les flancs, sont très-rapprochés; c'est alors *Anas frenata*, Sparm. Les jeunes ressemblent assez aux femelles, mais les zigzags du dos se confondent souvent avec la nuance brune-cendrée, qui forme le fond de la couleur. Nord des deux continents.

C. de montagne. *V.* C. Eider.

C. des montagnes du Kamtschatka. *V.* C. a collier.

C. Morillon. *A. Fuligula*, L., Buff., pl. enl. 1001. P. sup. d'un brun noirâtre irisé, tiquetées finement de cendré; une huppe de plumes effilées dont la couleur, ainsi que celle de la tête et du cou, est le noir irisé; miroir blanc; poitrine noire, avec quelques plumes bordées de cendré; p. inf. blanches, avec l'abdomen noirâtre; bec bleuâtre, avec l'onglet noir; pieds cendrés: palmure noire. Taille, 16 pouces. La femelle est également huppée, mais le noir est terne et brunâtre; elle a les flancs et le ventre nuancés de brun. Les jeunes n'ont point de huppe; ils ont une tache blanche de chaque côté du bec, et une autre sur le front; ils ont en général toutes les parties du corps plus ou moins variées de brun. C'est alors le C. brun, Buffon, planch. enl. 1007, *A. Scandiaca*, Gmel. Nord des deux continents.

C. de Moscovie, Albin. *V.* C. musqué.

C. Mulard. Métis du C. musqué et du C. domestique.

C. musqué. *A. moschatus*, L., Buffon, pl. enl. 989. P. sup. d'un noir irisé; nuque garnie d'une sorte de huppe de plumes effilées; une large bande blanche sur les ailes; p. inf. d'un noir brunâtre; une large plaque nue et des papilles d'un rouge vif de chaque côté de la tête; bec, pieds et palmures rouges. Taille, 24 pouces. La femelle est moins grande; elle a le plumage d'un brun noirâtre; elle est privée de huppe et de caroncule charnue: les jeunes ne les prennent qu'à l'âge de deux ans. Cet Oiseau se fait aisément à la domesticité; il en résulte une variété de couleurs dans le plumage qui va souvent jusqu'au blanc parfait. Amérique méridionale.

C. Nankin. *V.* C.-Sarcelle de la Chine.

C. du Nil. *A. nilotica*, L. P. sup. blanchâtres; tête et cou tachetés de gris; une raie blanche derrière les yeux; parties inférieures blanchâtres, rayées de noir et de gris; bec et pieds rouges. Taille, 22 pouces.

C. noir de Salerne. *V.* C. double Macreuse.

C. noir (petit) de Salerne. *V.* C. Macreuse.

C. noir et blanc. *V.* C. Eider.

C. noiratre. *V.* C. brun de New-Yorck.

C. du Nord. *V.* C. Marchand.

C. de la Nouvelle-Zélande. *A. Novæ-Zeelandiæ*, L. P. sup. noirâtres, irisées; tête et cou d'un noir d'acier; premières rémiges grises, les autres rayées transversalement de blanc; rectrices courtes, d'un gris verdâtre, bec et pieds d'un cendré bleuâtre; iris jaune. Taille, 14 pouces.

C. Nyroca. *V.* C. a iris blanc.

C. a oreilles roses. *V.* C. Wrongi.

C. paille en queue. *V.* C. a longue queue.

C. peint. *A. picta*, Lath. Entièrement varié de noir, de blanc et de brun; une grande tache blanche sur les ailes. Taille, 22 pouces. La femelle a la tête et le cou blancs. De la Nouvelle-Zélande.

C. Peposaca. *V.* C. aux ailes blanches.

C. Pie. *A. Labradora*, L. P. sup. brunes; tête et cou roussâtres, avec la nuque noire; un collier noir et une bande de même couleur sur la poitrine; scapulaires et tectrices alaires moyennes blanches; bec noirâtre entouré à sa base d'un anneau orangé; pieds jaunes; palmures brunes. Taille, 18 pouces. La femelle a les parties supérieures variées de brun, et les inférieures blanchâtres; une tache blanche sur l'aile; et les pieds noirs. Amérique septentrionale.

C. a pieds demi-palmes. *A. melanoleuca*, Lath. Tête, cou et haut du dos noirâtres; scapulaires, dos moyen, croupion, poitrine, abdomen et tectrices caudales blancs; ailes noires, à l'exception des tectrices inférieures qui sont blanches; rectrices noires; bec et pieds noirs; jambes hautes; membranes des doigts fort courtes. Taille, 26 pouces. Nouvelle-Hollande.

C. Pilet. *V.* C. a longue queue.

C. Pointu. *V.* C. a longue queue.

C. a poitrine rougeatre. *A. rubens*, L. Var. d'âge du C. Souchet.

C. ponctué. *A. punctata*, Horsf. Roux, pointillé de noir; tête, cou, bec et pieds noirs. Taille, 20 pouces. Java.

C. a queue épineuse. *V.* C.-Sarcelle de la Guadeloupe.

C. a queue noire. *A. Melanura*, Vieill. *V.* C. a bec rouge.

C. a queue pointue. *A. spinicauda*, Vieill. P. sup. brunes, nuancées de brunâtre; sommet de la tête varié de noirâtre: nuque, joues et haut du cou blancs, tiquetés de noir; tectrices alaires brunâtres, avec une bande blanche sur les intermédiaires; rémiges noires et blanches; rectrices brunes, blanchâtres sur les bords, étagées, au nombre de seize. Taille, 22 pouces. Am. sept.

C. Radjah. *V.* C.-Sarcelle des malais.

C. Rasah. *V.* C. Leucomèle.

C. Religieuse. *V.* C.-Sarcelle blanc et noir.

C. Renard. N. vulg. du C. Tadorne.

C. Ridenne. *V.* C. Chipeau.

C. rouge. *A. rubens,* Gmel. *V.* C. Souchet, jeune âge.

C. roux. *V.* C.-Sarcelle de la Guadeloupe.

C. roux et noir. *A. bicolor,* Vieill. Part. sup. noires, avec les scapulaires bordées de roux; tête rousse, avec une bande noire; cou roussâtre, avec un collier blanc; seize rectrices noires; tectrices caudales d'un blanc jaunâtre; tectrices alaires noirâtres, frangées de roux; poitrine et ventre roux; bec bleu; pieds cendrés. Taille, 17 pouces. Amérique méridionale.

C. rural. C'est le C. sauvage, rendu domestique.

C. rustique. *A. rustica,* Gmel. *V.* C.-Sarcelle noir et blanc, fem.

C.-Sarcelle Balbul. *A. Balbul.* Part. sup. cendrées, ondulées de blanc; tête brune, marquée de vert, teintée de rouge sur les tempes : une autre tache derrière d'un bleu noirâtre; une plaque blanche sur les ailes; tectrices caudales supérieures d'un noir verdâtre, bordées de rougeâtre; part. inf. blanches; queue étagée; bec noir; pieds cendrés. Taille, 15 pouces. Égypte.

C.-Sarcelle a bec jaune et noir. *A. flavirostris,* Vieill. P. sup. brunes; tête et cou rayés de noir et de blanc; bas du cou et épaules bruns, variés de roux; deux bandes rousses et un miroir vert sur les ailes. P. inf. blanchâtres avec des raies et le ventre bruns; douze rectrices brunes; bec jaune, noir à sa base; pieds plombés. Taille, 15 pouces. Amérique méridionale.

C.-Sarcelle a bec recourbé, *A. recurvirostris,* Vieill., *A. Jamaïcensis,* Lath. Parties sup. noirâtres, ondulées de brun et de jaunâtre; front noir; joues et gorge blanches; dessus du cou brun; dessous du cou et parties inférieures rayées transversalement de noirâtre et de roux; rémiges et rectrices orangées en dessous; narines et pieds jaunes. Taille, 14 pouces 1/2. Antilles.

C.-Sarcelle blanc et noir. *A. albeola,* L. Sommet de la tête d'un noir irisé : joues, nuque, dessus du cou, poitrine, scapulaires et quelques tectrices alaires intermédiaires d'un blanc pur; dos et quelques tectrices et rémiges d'un noir velouté : les autres grisâtres, variées de brun et de blanc; rectrices cendrées; bec noir en dessus, verdâtre en dessous. Taille, 16 pouces. La femelle, *A. Bucephala,* Lath., a les parties sup. brunes, avec une tache blanche derrière l'œil; les parties inf. sont grises. Amérique septentrionale.

C.-Sarcelle du Brésil. *A. Brasiliensis,* Parties sup. brunes, avec les petites tectrices alaires bordées de blanc : les grandes d'un vert brillant, terminées de noir; une tache d'un blanc jaunâtre entre le bec et l'œil. P. inf. d'un gris jaunâtre; gorge blanche; rectrices noires; pieds rouges. Taille, 19 pouces.

C.-Sarcelle brun et blanc. *V.* C. a collier, femelle.

C.-Sarcelle de la Caroline. *A. rustica,* L. *V.* C.-Sarcelle blanc et noir, femelle.

C.-Sarcelle de Cayenne ou Soucrourou. *A. discors,* L., Buff., pl. enl. 966. Parties sup. variées de zigzags gris et bruns; sommet de la tête et lorum noirs; tête et haut du cou d'un violet irisé, avec une bande blanche entre le bec et l'œil; croupion et tectrices caudales d'un brun noirâtre; une plaque bleue et un trait blanc sur les ailes; miroir vert; premières rémiges brunes, les autres vertes; rectrices brunes; part. inf. roussâtres, tachetées de brun; bec noir; pieds jaunes. Taille, 16 pouces. La femelle, Buff., pl. enl. 403, est plus petite; elle est d'un brun bordé de grisâtre, avec le milieu du ventre blanchâtre; deux taches bleue et verte, séparées par un trait blanc, près de l'œil; les rectrices lisérées de blanc; le bec teint de rougeâtre sur l'arête.

C.-Sarcelle de la Chine. *A. galericulata,* L., Buff., pl. enl. 805 et 806. Part. sup. d'un brun pourpré; front et sommet de la tête d'un vert foncé; nuque et derrière du cou garnis de plumes longues, étroites, formant une huppe brune, irisée; gorge et joues blanches; cou d'un marron clair; poitrine d'un brun pourpré, avec quelques raies transversales noires de chaque côté; grandes tectrices alaires blanches en dehors et terminées de noir et de blanc, ce qui dessine sur l'aile deux larges bandes noires, entourées de blanc; du sein de ces tectrices, s'élève, de chaque côté, une large et courte plume triangulaire, d'un roux doré, terminée de blanc et de noir, formant panache par la longueur des barbes; rémiges brunâtres, bordées de blanchâtre; parties inférieures blanches, avec les flancs finement rayés de roux et de noir; rectrices brunes; bec et pieds rouges. Taille, 15 pouces. La femelle a les part. sup. brunes, la huppe courte, un trait blanc qui entoure l'œil, et se dirige au delà; la gorge blanche; le devant du cou, la poitrine et les flancs bruns, maillés de roux; les part. infér. d'un blanc très-pur chez les adultes.

C.-Sarcelle commune. *V.* C.-Sarcelle d'été et d'hiver.

C.-Sarcelle de Coromandel. *V.* Oie de Coromandel.

C.-Sarcelle d'Égypte. *V.* C. a iris blanc.

C.-Sarcelle d'été. *A. Querquedula,* L.; *A. Circia,* Gmel., Buff., pl. enl. 946. Part. sup. blanchâtres, rayées transversalement de cendré; sommet de la tête noirâtre; une bande blanche entourant les yeux, et se dirigeant sur la nuque; gorge noire; tête et cou d'un brun rougeâtre, pointillés de blanc; une bande blanche sur les scapulaires; tectrices alaires d'un cendré bleuâtre; miroir vert, bordé de blanc; poitrine maillée de noir; part. inf. blanchâtres, avec des zigzags noirs sur les flancs; bec noirâtre; iris brun; pieds cendrés. Taille, 15 pouces. La femelle est plus petite; elle a les part. inf. noirâtres, bordées de brun-clair; une bande blanche tachetée de brun de chaque côté de la tête; le miroir verdâtre; les part. inf. blanches, ainsi que la gorge. Les jeunes mâles ressemblent aux femelles; souvent le ventre est tacheté de brun. Dans cet état on l'a regardée comme une var. de l'*A. Crecca,* qui est la Sarcelle commune d'hiver.

C.-Sarcelle de Féroé. *A. Hyemalis,* L., Buff., pl. enl. 999. *V.* C. de Miclon, femelle.

C.-Sarcelle de Gmelin. *A. Gmelini,* Lath. Parties sup. noirâtres; tête rousse, brunâtre; une tache blanche à l'angle du bec; croupion blanc; poitrine rayée transversalement de rouge; ventre blanchâtre, tacheté de brun; rectrices noirâtres. Taille, 14 pouces 1/2. Russie.

C.-Sarcelle (grand). *V.* C.-Sarcelle d'été.

C.-Sarcelle de la Guadeloupe. *A. Dominica,* L., Buff., pl. enl. 968. Part. sup. brunes, bordées de roux; les inférieures d'un gris pâle, roussâtre, pointillé de

brun-noirâtre; tête noire; miroir blanc; rémiges noirâtres, ainsi que les rectrices qui sont longues, larges, roides, étagées et pointues; bec brun, ainsi que les pieds. Taille, 12 pouces. Amérique méridionale.

C.-Sarcelle d'hiver. *A. Crecca*, L., Buff., pl. enl. 947. Part. sup. rayées de zigzags blancs et noirs; sommet de la tête, joues et cou d'un roux foncé; une large bande verte de chaque côté de la tête; gorge noire; part. inf. du cou rayées de zigzags blancs et noirs; tectrices alaires brunes; miroir vert et noir, bordé de blanc; poitrine d'un blanc roussâtre, tacheté de brun; part. inf. blanchâtres; bec noirâtre; iris brun; pieds cendrés. Taille, 17 pouces. La femelle est plus petite; elle a de chaque côté de la tête une bande roussâtre, tachetée de brun; la gorge blanche; les part. sup. noirâtres, avec les plumes bordées de fauve; le bec varié de brun. Les jeunes, suivant leur âge, ressemblent aux femelles, ou leur plumage tient des deux sexes. La chair de la Sarcelle d'été et de la Sarcelle d'hiver fournit un mets digne des tables les plus délicates.

C.-Sarcelle de l'île de Luçon. *A. manillensis*, Lath. P. sup. variées de jaune et de noirâtre; tête et gorge blanches; cou, poitrine et petites tectrices alaires d'un brun rougeâtre; rémiges et rectrices noirâtres. P. inf. blanches, variées de noirâtre; bec et pieds noirâtres. Taille, 13 pouces.

C.-Sarcelle de la Jamaïque. *V.* C.-Sarcelle a bec recourbé.

C.-Sarcelle de Java. *A. falcaria*, Var., L., Buff., pl. enl. 930. P. sup. brunâtres; tête verte, irisée; gorge blanche; cou, poitrine et parties inférieures variés de noir et de blanchâtre; bec noir; pieds rougeâtres. Taille, 13 pouces.

C.-Sarcelle du lac Baikal. *A. formosa*, Lath. P. sup. brunes; sommet de la tête noir, varié de blanc; un croissant blanc de chaque côté de la gorge qui est roussâtre et tachetée de noir; ailes rayées de roux et de noir; miroir noir, entouré de rouge obscur et marqué d'une tache verte; parties inférieures variées de roux et de blanc; rémiges brunes, tachetées de blanc; rectrices noirâtres. Taille, 15 pouces. Sibérie.

C.-Sarcelle de la Louisiane. *V.* C. a collier, femelle.

C.-Sarcelle de Madagascar. *V.* Oie de Madagascar.

C.-Sarcelle des Malais. *A. Radjah*, Less. Voy. de la Coq., pl. 49. Plumage blanc, à l'exception des rémiges, des rectrices, d'une partie des tectrices alaires et d'un collier qui sont d'un noir brunâtre; tectrices caudales grises, finement rayées de noir; miroir vert, encadré de blanc et de roux; iris, bec et pieds rouges. Taille, 16 pouces. Ile de Bourou.

C.-Sarcelle manca. *V.* C.-Sarcelle du Brésil.

C.-Sarcelle du Mexique. *A. Novæ-Hispaniæ*, Lath. P. sup. noirâtres, irisées; tête fauve, variée de noirâtre, avec des reflets brillants et une tache blanche de chaque côté; gorge, cou et part. inf. blanchâtres, pointillés de noir; tectrices alaires noirâtres; miroir bleu; premières rémiges noires, les autres variées de vert et de fauve, ou de blanc et de noir; bec bleu, noir en dessous; pieds rougeâtres. Taille, 15 pouces. La femelle a le dessus du corps noirâtre, varié de fauve et de blanc, le dessous blanc, tacheté de noir, le bec noir, les pieds cendrés.

C.-Sarcelle ordinaire. *V.* C.-Sarcelle d'été.

C.-Sarcelle (petit). *V.* C.-Sarcelle d'hiver.

C.-Sarcelle a queue épineuse. *A. spinosa*, L., Buff., pl. enl. 967. *V.* C.-Sarcelle de la Guadeloupe.

C.-Sarcelle rouge. Bec noir; plumage d'un roux vif; ailes d'un gris cendré, avec un miroir blanc à la partie moyenne. Taille, 14 pouces.

C.-Sarcelle roux, a longue queue. *V.* C.-Sarcelle de la Guadeloupe.

C.-Sarcelle de Saint-Domingue. *V.* C.-Sarcelle de la Guadeloupe.

C.-Sarcelle San-Sarai. *A. alexandrina*, L. Part. sup. cendrées, maillées de noir et de blanc; ventre noir; abdomen blanchâtre; bec noir; pieds jaunâtres, avec les palmures brunes. Taille, 13 pouces. Perse.

C.-Sarcelle Scarchir. *A. arabica*, L. Parties sup. cendrées, tachetées de noirâtre; les inférieures, ainsi que le croupion, blanchâtres, variées de cendré; miroir noir, bordé de blanc; bec noir, bordé de jaune; pieds jaunâtres, avec les palmures noirâtres. Taille, 14 pouces. Perse.

C.-Sarcelle Sirsair. *A. sirsair*, L. Parties sup. brunes, ainsi que la tête et le cou; miroir vert, bordé de blanc; parties inférieures blanchâtres, tachetées de brun; gorge et ventre blancs; bec et pieds gris. Taille, 14 pouces. Perse.

C.-Sarcelle Soucrourette. *V.* C.-Sarcelle de Cayenne, fem.

C.-Sarcelle Soucrourou. *V.* C.-Sarcelle de Cayenne.

C.-Sarcelle a tête blanche. *V.* C. a tête blanche.

C.-Sarcelle a tête brune. *A. carolinensis*, L. Part. sup. noirâtres, ondées de blanc; tête et nuque brunes; une large bande verte de chaque côté de l'œil, et une ligne blanche derrière; bas du cou et poitrine blancs, tachetés de noir; une lunule blanche sur l'épaule; miroir vert; bec et pieds noirâtres. Taille, 14 pouces. Amérique septentrionale.

C.-Sarcelle de Virginie. *V.* C.-Sarcelle de Cayenne.

C. Sauki. *A. Mersa*, Lath. Part. sup. d'un gris jaunâtre, finement pointillées de brun; tête et cou blancs; une tache noire sur la nuque et une autre sur le cou; ailes petites, courtes et cendrées; dix-huit rectrices étroites, roides et étagées; parties inférieures et croupion cendrés; poitrine d'un brun jaunâtre, ondulé de noir; bec large, long, très-renflé à sa base, bleuâtre; pieds blanchâtres, placés fort en arrière. Taille, 15 pouces. Sibérie. Temminck le regarde comme le C. à tête blanche, dans le jeune âge.

C. Sauvage. *A. Boschas*, L., Buff., pl. enl. 676 et 677. Parties sup. rayées en zigzags très-fins, de brun-cendré et de gris-blanchâtre; tête et cou d'un vert foncé; un collier blanc; miroir d'un vert irisé, entre deux bandes blanches; les quatre rectrices intermédiaires recourbées en demi-cercle; part. inf. blanchâtres, rayées de zigzags cendrés; poitrine d'un marron foncé; bec d'un jaune verdâtre, iris brun-rougeâtre; pieds orangés. Taille, 22 pouces. La femelle est plus petite; elle est grisâtre, variée de brun, avec une bande blanchâtre, tachetée de brun au-dessus des yeux, et une autre

noirâtre derrière; gorge blanche; toutes les rectrices droites. Les jeunes mâles sont semblables aux femelles. On trouve cet Oiseau au nord des deux continents; il en émigre des troupes nombreuses, qui viennent se reposer sur les lacs, dans les marais, et surtout sur les étangs ombragés que l'on dispose à cet effet, et qui sont nommés Canardières. C'est sur ces étangs, où l'on place toute espèce de piéges, que s'en font les chasses réglées. Le C. sauvage, susceptible de diverses modifications de plumage, a été, dès longtemps, réduit à la domesticité dans nos basses-cours où il est une ressource précieuse dans l'économie rurale, et l'un des hôtes les plus répandus.

C. sauvage du Brésil. *V.* C. musqué.

C. sauvage de Saint-Domingue. *V.* C. musqué.

C. sauvage a tête roussatre. *V.* C. Morillon.

C. Scarchir. *V.* C.-Sarcelle Scarchir.

C. Siffleur. *A. Penelope*, L., Buff., pl. enl. 825. Part. sup., ainsi que les flancs, rayés de zigzags noirs et blancs; front jaunâtre; gorge noire; miroir vert, entouré de noir; scapulaires noires, lisérées de blanc poitrine d'un rouge brun; petites tectrices alaires blanches, les caudales inf. noires; part. inf. blanches; bec bleu, noir à la pointe; iris brun; pieds cendrés. Taille, 18 pouces. La femelle et les jeunes mâles sont plus petits; ils ont la tête et le cou roux, tachetés de noir, les plumes du dos brunes, bordées de roux, les tectrices alaires brunes, bordées de blanc, le miroir blanchâtre, la poitrine et les flancs roux. Nord de l'Europe.

C. Siffleur, a bec mou. *V.* C. a bec membraneux.

C. Siffleur, a bec rouge. *A. autumnalis*, L., Buff., pl. enl. 826. Part. sup. d'un brun marron; tête et cou d'une teinte plus claire; occiput noirâtre; joues, gorge et cou gris; petites tectrices alaires noirâtres, les moyennes fauves, les grandes blanches; croupion et tectrices caudales blanchâtres, tachetés de noir; rémiges et rectrices noirâtres, bordées de gris; bec rouge, avec l'onglet noir; pieds rougeâtres. Taille, 18 pouces. Amérique méridionale.

C. Siffleur huppé. *A. rufina*, Pall., Gm., Lath., Buff., pl. enl. 928. Part. sup. d'un brun clair; tête, joues, gorge et haut du cou d'un brun rougeâtre; une large huppe sur la nuque; bas du cou, poitrine et part. inf. noirs; poignet, miroir, base des rémiges et une grande tache sur les côtés du dos blancs, ainsi que les flancs; bec rouge, avec l'onglet blanc; pieds rouges, avec les palmures noires. Taille, 21 pouces. La femelle a la tête d'un brun foncé, plus clair aux joues et à la gorge, la poitrine et les flancs d'un brun jaunâtre, point de taches sur le dos, le miroir grisâtre, etc. Nord de l'Europe et Bengale.

C. Siffleur, a queue noire. *A. melanura*, L. *V.* C. a bec rouge.

C. Sirsair. *V.* C.-Sarcelle Sirsair.

C. Skoora. *A. scandiaca*. *V.* C. Morillon.

C. Souchet. *A. clypeata*, *A. mexicana*, Lath., L., Buff. pl. enl. 971 et 972. Part. sup. d'un brun noirâtre; tête et cou d'un vert foncé, irisé; scapulaires blanches, tiquetées de noir; miroir d'un vert foncé; tectrices alaires d'un bleu pâle; poitrine blanche; part. inf. rousses; bec large, noir en dessus, jaunâtre en dessous; iris jaune; pieds orangés. Taille, 18 pouces. La femelle a la tête d'un roux clair, tiqueté de noir, les plumes du dos d'un brun-noirâtre, bordées de roux-blanchâtre, les tectrices alaires d'un bleu sale, les parties inf. roussâtres, avec de grandes taches brunes. Nord des deux continents.

C. a sourcils blancs. *A. Leucophrys*, Vieill. Part. sup. brunes; gorge blanche, ainsi qu'une bande en forme de sourcil, qui s'étend jusqu'à la nuque; devant du cou et poitrine blancs, rayés de brun; tectrices alaires d'un gris irisé; quelques rémiges vertes, bordées de violet; rectrices noirâtres, terminées de roussâtre; bec noirâtre et brun; iris brun; pieds blanchâtres. Taille, 15 pouces. Amérique méridionale.

C. de Sparmann. *A. Sparmanni*, Lath. Parties sup. variées de noir, de blanc et de roux; scapulaires noires, rayées et bordées de rougeâtre; part. inf. blanches; rectrices rougeâtres; bec et pieds noirs. Taille, 21 pouces. Nord de l'Europe. Esp. douteuse.

C. Spatule. *V.* C. Souchet.

C. Spatule du Paraguay. *A. platelea*, Vieill. Part. sup. noirâtres, finement rayées de roux; tête et haut du cou blanchâtres, tachetés de noir; bas du cou et flancs roux; tectrices alaires sup. bleues, variées de cendré et de noirâtre; les intermédiaires d'un vert irisé; part. inf. noires, variées de rouge-violet; seize rectrices blanchâtres, étagées; bec noir, très-élargi à l'extrémité. Taille, 17 pouces.

C. Spirit. *V.* C.-Sarcelle blanc et noir.

C. de Steller. *V.* C. a collier bleu.

C. Succé. *A. Jacquini*, L. Part. sup. noirâtres, les inf. d'un brun-rouge; bec et pieds noirs. Taille, 22 pouces. Antilles.

C. Tadorne. *A. Tadorna*, L.; *A. Cornuta*, Gmel., Buff., pl. enl. 53. Tête et cou d'un vert sombre; bas du cou, dos, tectrices alaires, flancs et croupion blancs; scapulaires, rémiges, extrémité des rectrices, abdomen et une large bande sur le milieu du ventre noirs; miroir vert, irisé; tectrices caudales et une large bande qui entoure la poitrine et remonte sur le dos d'un roux vif; bec et sa protubérance charnue rouges; iris brun; pieds rougeâtres. Taille, 22 pouces. La femelle est plus petite : elle a, au lieu de protubérance sur le bec, une tache blanchâtre. Les jeunes ont le front, la face, le cou, le dos et les part. inf. blancs; la tête, les joues et la nuque brunes, pointillées de blanchâtre; la poitrine roussâtre; les scapulaires cendrées. Nord de l'Europe.

C. Tadorne a sourcils blancs. *A. superciliosa*. *V.* C. Hæturreba.

C. Tadornoide, *A. Tadornoides*, Jardine. L'esp. à laquelle l'ornithologiste anglais a donné ce nom, et qui lui a été envoyée de la Nouvelle-Hollande, paraît être le C. Kasarka dans son plumage parfait.

C. Tempatlaquol. *V.* C. du Mexique.

C. a tête blanche. *A. leucocephala*, Lath. Parties supérieures rousses, variées de brun; tête blanche, avec le sommet noir; cou blanc; collier noir; poitrine brune, rayée transversalement de noir; ventre gris, tacheté de noir; rémiges et tectrices brunes; queue très-longue, conique; bec bleu, large, sillonné à sa base. Taille, 16 pouces. La femelle a le roux nuancé de cen-

dré; le sommet de la tête est brun. Nord de l'Europe.

C. A TÊTE CANELLE. *A. Caryophyllacea*, Lath. Part. sup. brunes; tectrices alaires longues et recourbées; miroir rougeâtre; iris rouge; pieds gris. Taille, 19 pouces. Inde.

C. A TÊTE GRISE. *A. spectabilis*. Le sommet de la tête d'un gris bleuâtre; joues vertes; cou, parties sup. du dos, tectrices alaires et deux grands espaces de chaque côté du croupion blancs; une bande très-étroite, d'un noir velouté, suit tout le contour de la mandibule sup. et se divise vers la part. sup. du bec en remontant entre deux crêtes charnues qui s'élèvent sur cet organe; une semblable double bande forme sur la gorge un angle de fer de lance; poitrine d'un blanc roussâtre; scapulaires, bas du dos, rémiges, rectrices et part. inf. noires; bec, crêtes et pieds rouges. Taille, 24 pouces. Nord de l'Europe.

C. A TÊTE JASPÉE. *A. jaspidea*, Vieill. Part. sup. roussâtres, tachetées de noir; tête, haut du cou jaspés de brun et de noirâtre; part. inf. roussâtres et d'un roux obscur, tachetées de noir; rectrices noires en dessus, grises en dessous. Taille, 19 pouces. Amérique mérid.

C. A TÊTE NOIRE. *A. melanocephala*, Vieill. Part. sup. noires, finement pointillées de roussâtre; côtés du cou, flancs et croupion pointillés de roux et de noir; tête et haut du cou noirs; part. inf. d'un blanc soyeux, varié de noir; tectrices caudales inférieures rousses; bec verdâtre, bordé de rouge. Taille, 16 pouces. Amérique méridionale.

C. A TÊTE ROUSSE (GRAND). *V.* C. SIFFLEUR.

C. TZITZIHOA. *A. Tzitzihoa*, Vieill. Parties sup. variées de noir et de brun; tête et cou d'un fauve irisé, avec un collier blanchâtre; petites tectrices alaires cendrées, les intermédiaires rougeâtres, les grandes ainsi que les rémiges mélangées de blanc, de cendré et de vert; miroir d'un vert doré; les deux rectrices intermédiaires fort allongés; part. inf. blanchâtres; bec bleu, allongé; pieds cendrés. Mexique.

C. TZONYAYAUHQUI. Hernandez. Parties sup. noires, avec une large bande brune sur toute la longueur du dos; tête noirâtre, irisée; ailes variées de noir, de fauve, de brun et de cendré; poitrine noire; part. inf. blanchâtres; rectrices traversées de lignes noires; bec large, brun, avec deux taches et une autre à l'extrémité de l'onglet. Taille, 20 pouces. Mexique.

C. DE VALISNIERI. *A. Valisnieria*, Wils. Amer. ornith. pl. 70, fig. 5. Cette esp. a la plus grande ressemblance avec le C. milouin; néanmoins lorsque l'on compare les deux Oiseaux, il est impossible de n'y point reconnaître deux esp. distinctes, bien que les couleurs du plumage soient semblables. Le C. de Valisnieri est originaire des États-Unis de l'Amérique.

C. VARIÉ A CALOTTE NOIRE. *A. jamaicensis*, Lath. *V.* C.-SARCELLE A BEC RECOURBÉ.

C. WRONGI. *A. membranacea*, Lath.; *A. fasciata*, Shaw. Part sup. d'un brun ferrugineux; devant du cou et part. inf. blanchâtres; sommet de la tête, dessus du cou et tour des yeux d'un brun noirâtre; bec large, membraneux et noir; iris bleu. Taille, 19 pouces. Nouvelle-Galles du sud.

C. XALCUANI. *A. Xalcuani*, Vieill. P. sup. cendrées, variées de brun et de noir; une bande verte qui va de l'occiput aux yeux; ailes et queue variées de verdâtre, de blanc et de brun; part. inf. blanchâtres; poitrine fauve, rayée transversalement de blanc; pieds brunâtres. Taille, 20 pouces. Mexique.

C. YCATEXOTLI. *A. cyanirostris*, Vieill. Part. sup. fauves: les inf. cendrées; ailes noirâtres; bec large, arrondi, bleu en dessus, rougeâtre en dessous; pieds noirâtres. Taille, 21 pouces. Mexique.

C. AUX YEUX D'OR. *V.* C. GARROT.

C. ZINZIN. *V.* C. JANSEN.

CANARD DE PRÉ DE FRANCE. OIS. N. vulg. de l'Outarde Cannepetière.

CANARDEAU. OIS. Jeune Canard.

CANARI. OIS. Esp. du G. Gros-Bec. On appelle C. DE MONTAGNE, le Gros-Bec Serin, et C. SAUVAGE, la Mésange Rémiz.

CANARI. BOT. *V.* CANARIER.

CANARI-MACAQUE. BOT. Nom vulgaire du Quatela. *V.* LECYTHIS.

CANARIA. BOT. *V.* DACTYLIS GLOMERATA.

CANARIER. *Canarium*. BOT. Rumph avait décrit et figuré, tome II, pl. 47, sous les noms de *Canarium*, *Dammara* et *Nanarium*, plusieurs arbres qui semblaient se rapprocher entre eux par leur port, leur inflorescence en grappes axillaires, leurs feuilles pinnées avec impaire, le suc résineux découlant de leur tronc, la consistance huileuse de leur amande. D'un autre côté, il existait des différences bien marquées dans le nombre des divisions de leurs calices, de leurs pétales, de leurs étamines, des loges de leur fruit, dans la séparation ou la réunion des sexes sur une même fleur. Aussi la plupart des auteurs les avaient-ils séparés: les uns en en laissant plusieurs de côté, les autres en en faisant plusieurs G. distincts. Un examen plus approfondi paraît conduire à ce résultat, que ces différences sont la suite d'avortements, que quelques-unes de ces plantes ont déjà disparu, et que sans doute quelques autres disparaîtraient encore par l'inspection de ces pl. à une époque moins avancée de la fleuraison; qu'enfin ces arbres appartiennent à un seul G. de la fam. des Térébinthacées.

En adoptant ce G. unique, on peut le caractériser par: un calice monosépale divisé en trois parties; trois pétales; six étamines réunies par l'extrémité inf. de leurs filets; un ovaire libre, à trois loges dispermes, surmonté d'un style court et épais que termine un stigmate à peu près globuleux et sillonné; une drupe quelquefois réduite, par suite d'avortement, à une seule loge ordinairement monosperme, et portée sur une sorte de cupule qu'on doit regarder comme un disque hypogyne, qui a pris de l'accroissement; l'embryon, dépourvu de périsperme, et dont la radicule supérieure est remarquable par ses cotylédons profondément tripartis. Maintenant, si l'on examine les différents G. établis par les auteurs, on verra: 1° que les caractères, tels qu'ils viennent d'être exposés, se trouvent dans le *Pimela* de Loureiro qui en décrit trois esp., dont deux sont rapportées à des pl. de Rumph; 2° que, dans le *Canarium* de Linné, les fleurs sont devenues dioïques, avec le nombre des divisions du calice deux, et celui des éta-

mines, cinq; mais que dans deux esp. les trois loges du fruit subsistent. — Le Dammara de Gærtner paraît aussi lui appartenir, et par son port et par son fruit qui est biloculaire; mais il en diffère légèrement par son calice quinquéparti.

CANARINE. *Canarina*. BOT. G. de la fam. des Campanulacées. Caractères : calice quinquéfide; corolle campanulée, partagée supérieurement en six lobes; six étamines présentant des filets inférieurement élargis et arqués, qui portent des anthères pendantes; stigmate à six découpures; capsules à six loges. C'est par ce nombre, qu'on retrouve dans ses différentes parties, que le *Canarina* diffère de la Campanule. C'est une Herbe à feuilles opposées, hastées et dentées, à fleurs solitaires portées sur un pédoncule axillaire. Originaire des Canaries.

CANARIO. OIS. S. de Gros-Bec des Canaries.

CANAVALIE. *Canavalia*. BOT. Adanson a adopté ce mot indou pour désigner un G. de la famille des Légumineuses, si voisin des Dolics que la pl. qui a servi à le former y avait été réunie par Valh, sous le nom de *Dolichos rotundifolius*, malgré le défaut de caractères essentiels; puisque, selon Adanson lui-même, il n'existe entre ces deux G. qu'une légère différence dans le fruit. Du Petit-Thouars, qui a observé avec attention plusieurs Dolics dans leur lieu natal, pense que le G. Canavalie doit être rétabli. Il a exposé (Journal de Botanique, vol. III, p. 77) les caractères de ce genre, et y a rangé trois esp. : les *C. maxima*, *incurva* et *maritima*. Celle-ci paraît être la pl. dont on trouve une figure et une description dans Rhéede (*Hort. Malab.*, VIII, p. 83 et t. 43), sous le nom de *Katu-Tsjandi*. Cette pl. a le port des grandes esp. de Dolics et de Haricots; ses fleurs exhalent une odeur suave, la gousse renferme une douzaine de graines assez grosses et ovales. Du Petit-Thouars parle d'une quatrième esp. de Canavalie, à laquelle il donne le nom spécifique de *Cathartica*; elle est indigène de l'île de Mascareigne, et paraît être le *Katubara-Mareca* figuré dans Rhéede, t. LV.

CANAVÈTE. S. vulg. de Sauterelle.

CANAVROTE. OIS. S. vulg. de Sylvie Fauvette.

CANCA. BOT. Esp. du G. Casse.

CANCAN. S. vulg. de Civette.

CANCELAIRE. *Cieclidotus*. BOT. G. formé par Beauvois dans la section des Entropogones et dont le *Trichostomum fontinaloides* d'Hedwig est le type. Caractères : coiffe campaniforme, glabre; opercule conique, aigu, presque mamillaire; cils tournés en spirales, réunis en plusieurs paquets inégaux et réticulés. Weber et Mohr avaient prétendu que ces caractères étaient inexacts; mais Beauvois a persisté dans son opinion, et Hooker admet également ce G. qui, jusqu'ici, ne se compose que d'une seule esp.; elle est aquatique avec la tige rameuse, les feuilles éparses et les fleurs terminales. Europe.

CANCELLAIRE. *Cancellaria*. MOLL. G. établi par Lamarck, dans l'ordre des Trachélipodes, fam. des Canalifères, aux dépens des Volutes de Linné. Caractères : coquille ovale ou turriculée, ouverture subcanaliculée à sa base; canal court et presque nul; columelle plicifère, à plis tantôt en petit nombre, tantôt nombreux, la plupart transverses; bord droit sillonné à l'intérieur. Les Cancellaires sont des Coquilles striées, cannelées, réticulées et, en général, âpres au toucher; toutes sont marines. Lamarck en décrit douze esp. vivantes, dont les plus répandues dans les collections sont : 1° Le BIVET, *C. reticulata*, Encycl., pl. 375, f. 3, A, B. De l'Atlantique. — 2° La NASSE, *C. scœlœrina*; *Voluta Nassa*, Gmel. De l'Ile-de-France. — 3° La ROSETTE, *C. cancellata*, Encycl., pl. 374, f. 5, A, B. D'Afrique. — 4° La LIME, *C. santicosa*, Encycl., pl. 417, f. 3, A, B, dont le *Buccinum Lima* de Chemnitz est une variété qui se trouve dans les mers de l'Inde, et que sa forme générale ne rend pas moins remarquable que les aspérités de ses côtes. 5° L'IMPÉRIALE, *C. imperialis*, dont l'aspect est celui d'une Cassidaire qui n'aurait pas de canal. La suture est profondément et irrégulièrement canaliculée. La columelle est blanche, à trois plis, puis lisse et sillonnée. Il existe aussi des Cancellaires à l'état fossile; on en connaît sept esp., dont l'une, l'Atourelle, a été figurée par Knorr, *Petref.*, t. II, pars 1, pl. 46, f. 1, et se trouve dans les environs de Florence. On distingue encore entre elles, le Cabestan, la Buccinule et la Volutelle que Defrance a découverts à Grignon. Cuvier considère les Cancellaires comme un simple sous-G. des Volutes.

CANCELLÉ. *Cancellatus*. BOT. On donne ce nom à tout organe des végétaux, qui se ramifie en une sorte de réseau ou de grillage, soit à la surface d'un autre organe qu'il recouvre, soit en tissu propre, d'une configuration vague ou déterminée.

CANCELLÉS. *Cancellati*. BOT. Section établie par Nées d'Esenbeck dans sa fam. des *Gastéromyces*, et qui renferme les G. *Trichia*, *Arcyria*, *Cribraria* et *Dictydium*. *V.* ces mots et LYCOPERDACÉES.

CANCER. CRUST. S. de Crabe.

CANCÉRIDES. CRUST. Division établie par Lamarck dans la fam. des Nageurs, seconde section, les Brachyures, de l'ordre des Holobranches. Ses caractères consistent dans toutes les pattes onguiculées, et dans la forme du test qui est arqué antérieurement. C'est la dernière de la classe des Crustacés; elle embrasse les Arquées de Latreille et quelques autres G. les plus analogues aux Crabes, qui en font également partie. Les Cancérides sont littorales et ne nagent point. Les G. dans lesquels on les a réparties sont : Dromie, Æthre, Calappe, Hépate et Crabe.

CANCÉRIFORMES, CANCRIFORMES. CRUST. *V.* CARCINOÏDES.

CANCERILLE. BOT. L'un des N. vulg. du *Daphne Mezereum*.

CANCHE. *Aira*. BOT. G. de la fam. des Graminées, de la Triandrie Digynie, L., caractérisé par une lépicène bivalve, contenant deux fleurs, dont la glume est à deux valves, l'externe chargée d'une arête genouillée, qui part de sa base. Plusieurs esp. rapportées à ce G. en sont exclues par cette description, pour prendre place dans des G. voisins. Il lui en reste environ une douzaine, dont quelques-unes se rencontrent dans nos environs. Elles sont, en général, remarquables par l'élégance de leur panicule et la couleur luisante de leurs fleurs. L'*A. cæspitosa*, à feuilles planes et striées, à

panicule étalée, à glumes velues et dont l'arête ne dépasse pas la longueur, se plaît dans les prairies et les bois où elle atteint jusqu'à trois pieds de hauteur. L'*A. flexuosa*, moins haute, distinguée par ses pédoncules flexueux et ses feuilles sétacées, couvre les coteaux sablonneux. L'*A. caryophyllea*, beaucoup plus basse encore, se plaît dans les lieux secs et sur le bord des bois; ses feuilles sont aussi menues, et sa panicule moins garnie. L'*A. precox* en diffère par sa taille très-basse, la distance de ses panicules à la première feuille et ses arêtes pointues. Enfin, l'*A. canescens*, par sa panicule resserrée en épi, qu'embrasse longuement la gaine de la feuille supérieure, par ses arêtes un peu épaissies en massue à leur extrémité, a fourni à Palisot-de-Beauvois les éléments d'un G. nouveau qui a été adopté sous le nom de Corynophore.— Le mot de CANCRE est, chez les Chinois, S. de Canne à Sucre.

CANCLAU. MOLL. N. vulg. de l'Ampullaire Œil d'Ammon.

CANCOELLE. OIS. N. vulg. du Hanneton.

CANCOINE. OIS. N. vulg. du Merle Litorne.

CANCRASTACOIDES. *Cancrastacoides*. CRUST. Nom donné par De Blainville à une fam. de la classe des Décapodes.

CANCRE. *Cancer*. CRUST. Mot dont on s'est servi quelquefois pour désigner les Crabes à courte queue ou les Crustacés Décapodes de la fam. des Brachyures.

CANCRE CHEVALIER. *V.* OCYPODE.

CANCRE HÉRACLÉOTIQUE, *Cancer heracleoticus*, Rond., esp. du G. *Inachus*.

CANCRE JAUNE OU ONDÉ. *V.* HOMOLE.

CANCRE MADRÉ. *V.* GRAPSE.

CANCRE MIGRAINE. *V.* GALAPPE.

CANCRE OURS OU MAJA. *V.* HOMOLE.

CANCRE A PIEDS LARGES. *V.* PORTUNE.

CANCRE PEINT. *V.* GRAPSE et GECARCIN.

CANCRE DE RIVIÈRE. *V.* POTAMOPHILE.

CANCRE SQUINADO. *V.* INACHUS et MAÏA.

CANCRELAT. INS. Esp. du G. Blatte.

CANCRIDE. *Cancris*. MOLL. G. établi par Montfort pour une très-petite Nautilacée qu'on trouve adhérente aux algues de la Méditerranée. *V.* NAUTILE.

CANCRIFORMES. ZOOL. On donne généralement ce nom aux animaux qui paraissent se rapprocher des Crustacés par leur aspect.

CANCRITES OU CRUSTACITES. *V.* CRUSTACÉS FOSSILES.

CANCROFAGUS. OIS. L'un des S. de Savacou.

CANCROIDES. *Cancroides*. CRUST. C'est, dans la méthode générale de classification des animaux, le nom que De Blainville assigne à la fam. principale de la classe des Crustacés décapodes.

CANCROMA ET CANCROPHAGE. OIS. S. de Savacou.

CANDA. *Canda*. POLYP. G. de l'ordre des Cellariées, dans la division des Polypiers flexibles cellulifères. C'est un Polypier frondescent, flabelliforme, dichotome, à rameaux réunis par de petites fibres latérales et horizontales; à cellules alternes, placées sur une seule face et point saillantes. Lamouroux a donné à ce G. le nom de Canda; c'est celui d'une jeune Malaise citée dans le Voyage et de Péron Lesueur; ces naturalistes ont rapporté cette élégante Cellariée des côtes de Timor. La description ne peut peindre que d'une manière imparfaite le port agréable de ce Polypier, et l'effet que font les rameaux peu divisés, presque toujours dichotomes et réunis par des fibres latérales et horizontales, qui lient entre elles les parties de cette jolie production polypeuse. Dans l'état frais, les couleurs doivent être très-vives, la dessiccation leur a enlevé de l'éclat et en a fait disparaître plusieurs.

Ce G. diffère des Cabérées et des Acamarchis par la forme des cellules et des rameaux; il a beaucoup plus de rapport avec les dernières qu'avec les premières; cependant il s'en distinguera toujours par la forme des cellules; la substance est membraneuse, cornée, un peu crétacée et friable; la grandeur varie d'un à deux pouces. La seule espèce connue est le Canda arachnoïde, *C. arachnoides*, Lamx., qui, par l'élégance de son port, peut servir à faire des tableaux pour orner les cabinets des curieux.

CANDARET, CANDARON. BOT. S. de Chondrille.

CANDEL. BOT. Arbre analogue au Manglier.

CANDI. BOT. N. vulg. du Chanvre.

CANDITE. MIN. Var. de Pléonaste, d'un noir velouté, trouvée dans l'île de Candie, et décrite primitivement comme esp. nouvelle par De Bournon. Elle est composée de : Alumine, 66,5; Oxide de Fer, 16,5; Magnésie, 13; Silice, 2; Chaux, 2.

CANDOLLEA. BOT. G. de la fam. des Dilléniacées, Polyadelphie Polyandrie, L. Labillardière l'a établi, en l'honneur du professeur De Candolle, sur une pl. de la Nouvelle-Hollande, et c'est celui qui a été adopté par le célèbre naturaliste, auquel il a été dédié, parmi les nombreux hommages que la plupart des botanistes s'étaient empressés de lui adresser. Tous les autres Candolleas ont donc dû recevoir des noms différents; il faut aussi se garder de confondre le *Candollea* formé par Labillardière lui-même, dans les Annales du Musée, et qui est un G. déjà établi par Swartz, sous le nom de *Stylidium*, avec le G. qu'il a décrit dans les pl. de la Nouvelle-Hollande. Voici les caractères des vrais Candolleas, tels que les donne De Candolle dans le *Prodromus syst. veget.*, 1. p. 75 : calice à cinq sépales ovales, couronnés et persistants; corolle à cinq pétales obovales; plusieurs faisceaux d'étamines opposés aux pétales; quatre à cinq anthères oblongues pour chaque faisceau; carpelles au nombre de trois à six, ovés, pointus vers le style, s'ouvrant intérieurement et contenant chacun deux graines ovées dont l'albumen est charnu et l'embryon très-petit. L'esp. décrite par Labillardière est un arbrisseau dont les rameaux sont un peu dressés, cendrés et rugueux; les feuilles ont la forme d'un Coin, *C. cuneiformis*, Labill., *Nov.-Holl.*, 2, p. 34, t. 176. Les deux autres esp. que De Candolle a fait connaître, ont été aussi rapportées de la Nouvelle-Hollande par Brown. Ce sont des arbrisseaux qui ont des rapports très-marqués avec les *Hibbertia*, et surtout avec le dernier groupe des *Pleurandra*.

CANDOLLEA. BOT. Raddi, dans sa *Jungermannografia Etrusca*, a séparé, sous ce nom générique, quelques esp. de Jungermannes.

CANDOLLEA. BOT. G. formé par Mirbel, aux dépens

des Acrostics à frondes entières, et dont le nom a été changé par Desvaux en celui de Cyclophore.

CANE. OIS. C'est ainsi que l'on nomme vulg. les femelles des diverses esp. du G. Canard.

CANEBA, CANEBÉ. BOT. S. vulg. de Chanvre.

CANEBAS. BOT. S. vulg. de Guimauve Cannabine.

CANEFICE, CANEFICIER. BOT. Esp. du G. Casse.

CANEJA. POIS. S. de Squale Roussette.

CANELLA. BOT. G. de la fam. des Méliacées, rapporté par quelques auteurs aux Guttifères, et plus généralement connu sous le nom de Winteranie. *V.* ce mot.

CANELON. OIS. S. de Kamichi.

CANELSTEIN OU KANELSTEIN. MIN. *V.* ESSONITE.

CANEPÉTIÈRE, CANEPÉTRACE OU CANEPÉTROLE. OIS. Esp. du G. Outarde.

CANÉPHORE. *Canephora.* BOT. Jussieu a donné ce nom à un G. de la fam. des Rubiacées. Caractères : fleurs aggrégées au nombre de trois à six, sur une sorte de réceptacle commun, entouré d'un involucre très-petit et quinquéfide. Ces fleurs sont sessiles et séparées les unes des autres par des écailles ; leur calice est fort petit et marqué de cinq ou six dents ; leur corolle est subcampanulée, à cinq ou six lobes dressés ; les étamines, en nombre égal aux lobes de la corolle, sont sessiles et incluses ; le style est surmonté d'un stigmate bifide ; le fruit est pisiforme, couronné par les dents du calice, et contient deux graines. Deux esp. composent ce G. : le *C. axillaris* de Jussieu (Lamk., *Ill.*, t. 151, f. 1), est un arbuste originaire de Madagascar, d'où il a été rapporté par Commerson. Ses feuilles sont opposées et ovales ; elles portent à leur aisselle des fleurs solitaires. Le *C. capitata*, Lamk., *Ill.*, t. 151, f. 2, a les fleurs capitulées et les feuilles plus longues ; il est également originaire de Madagascar.

CANET OU CANETON. OIS. N. du Canard jeune.

CANETTE. OIS. Syn. vulgaire de Canard-Sarcelle d'hiver.

CANEVAROLE. OIS. *V.* SYLVIE A TÊTE NOIRE.

CANIARD. OIS. S. vulg. de Goëland à manteau noir. *V.* MAUVE.

CANICA. BOT. Petit arbre aromatique de Cuba, qui paraît être le Myrte Piment.

CANICHE, BARBET OU CHIEN-CANARD. MAM. *V.* CHIEN.

CANICHON. OIS. N. vulg. du jeune Canard avant qu'il soit vêtu de plumes.

CANICULA. POIS. S. de Squale Roussette.

CANIFICIER. BOT. *V.* CANEFICIER.

CANILLÉE. BOT. N. vulg. de la Lenticule.

CANINA. POIS. *V.* SPARE DORADE.

CANINES. MAM. Dents au nombre de quatre, fortes et coniques, situées, chez les Carnassiers, entre les incisives et les molaires. On les nomme aussi Laniaires et Crochets.

CANISTRUM. MOLL. G. de Coquille proposé par Klein. *V.* TURBO.

CANNA. MAM. Esp. du G. Antilope.

CANNA. BOT. S. de Balisier.

CANNAB. BOT. N. vulg. du Chanvre.

CANNABINE. *Cannabina.* BOT. Nom spécifique d'un Datisca, d'un Eupatoire, d'un Bident, d'une Guimauve, d'une Ortie, d'une Galéopside et de plusieurs autres Végétaux.

CANNABION. BOT. S. vulg. de Chanvre.

CANNABIS. BOT. S. lat. de Chanvre.

CANNACORUS. BOT. S. de Balisier.

CANNAMOIS. BOT. G. proposé par Beauvois, dans la fam. des Restiacées, Diœcie Triandrie, L., que l'on caractérisait ainsi : bractées imbriquées sur trois rangs ; glume nulle ; six barbes membraneuses, en languettes, obtuses, égales, mais alternativement internes et externes ; deux styles très-aigus ; stigmates plans, membraneux et glabres. Le type de ce G. serait une esp. du Cap, *C. cephalotes*.

CANNAT. POIS. N. vulg. du Muge Céphale.

CANNE. BOT. Ce mot, dérivé de l'un des noms latins du Roseau, a été vulg. donné à des pl. dont les tiges sont ordinairement noueuses par intervalles, et dont les feuilles, graminées, forment des gaines à leur base ; ainsi :

C. BAMBOCHE désigne le Bambou.

C. CONGO, le Balisier de l'Inde.

C. ÉPINEUSE et C. A MAIN, le Rotang.

C. MARRONE, le Gouet Seguin et l'Alpinie occidentale.

C. DE RIVIÈRE, le *Costus spicatus*.

C. ROYALE, l'*Arundo Donax* à feuilles panachées.

C. ROSEAU, l'*Arundo Donax* ordinaire.

C. DE TABAGO, le Bactris.

C. VÈLE, l'*Arundo Donax*.

CANNE BERGE. BOT. S. d'Oxycoccus.

CANNE A SUCRE. Nous allons rapporter ici succinctement, différents détails relatifs au choix et à la culture des plantes dont on extrait une matière qui fait la principale richesse des Colonies ; nous avons cru devoir isoler ces détails de l'article descriptif du G. Canamelle.

Généralités.—On connaît deux manières de planter la canne à sucre. La première consiste à coucher dans la terre des morceaux du chaume : pour cet effet on trace sur le terrain des sillons parallèles, et les morceaux de cannes sont placés à des distances convenables et proportionnées à la force et à la richesse du sol. Il sort de chaque nœud des feuilles et des rameaux, qui donnent naissance à autant de pieds de canne. Le second moyen, employé dans les habitations déjà cultivées en sucre, consiste à piquer en terre le sommet ou la tête des cannes, que l'on coupe pour les faire passer au moulin. Ces sommets ou têtes de cannes ont encore une autre destination : on les fait manger en vert, sans aucun mélange, ou trempés dans du gros sirop de batteries et dans les écumes du sucre, aux animaux de l'habitation. Cela leur procure une nourriture saine, abondante, économique, qu'ils aiment beaucoup, et qui les maintient dans un embonpoint salutaire.

Au bout de deux, trois et quatre ans, suivant la bonté du terrain, les cannes, élevées à la hauteur de deux mètres (5 à 6 pieds), et lorsqu'elles commencent à jaunir, sont bonnes à couper. Elles n'ont occasionné d'autres soins et d'autres travaux, pendant ce temps, que de les faire sarcler dans les commencements pour enlever les herbes qui par leur multiplicité pourraient nuire aux jeunes cannes. Ce qu'il y a de plus précieux pour un propriétaire de sucrerie, comme pour un habitant

qui cultive de l'indigo, est d'avoir à sa disposition une quantité d'eau suffisante pour arroser les jeunes cannes dans des temps de sécheresse; car s'il n'a à cet égard d'autres ressources que celles des eaux de pluie, il est exposé, dans certaines années fort sèches, à ne pas couvrir par sa récolte les frais considérables qu'entraîne indispensablement une sucrerie, et les pertes qu'il fait en bestiaux dans de pareilles années. C'est pour parer à cet inconvénient qu'un habitant emploie tous les moyens pour se procurer de l'eau. Le gouvernement de Saint-Domingue a tellement senti l'importance d'arroser les plantations à sucre dans cette colonie, qu'il a lui-même fait faire d'immenses et utiles travaux pour procurer l'eau de la grande rivière aux habitations d'un des plus riches quartiers de l'arrondissement du Cap, appelé le quartier Morin. Il a fait les avances de ces frais, dont il se dédommageait par un impôt annuel, proportionnel sur toutes les habitations qui en bénéficiaient.

Lorsque la maturité des cannes l'exige et que les autres travaux de l'habitation le permettent, l'habitant se prépare à ce qu'on appelle rouler, c'est-à-dire, à couper les cannes, les faire pressurer au moulin, et de suite, pour empêcher que le jus de canne ne s'aigrisse, à fabriquer le sucre. Alors l'atelier, c'est-à-dire, tous les nègres de l'habitation, est distribué de la manière suivante : la majeure partie à couper les cannes; une autre à ramasser les sommets ou têtes pour piquer en terre ou pour les bestiaux; une troisième partie à séparer, et charger sur les voitures nommées cabrouets, les cannes proprement dites. D'autres nègres conduisent les cabrouets au moulin, servi par des nègres destinés à cet effet, et les nègres sucriers sont occupés, dans les bâtiments de la sucrerie, à veiller les chaudières et les autres travaux. Le jus de canne tombe sur la table du moulin, d'où il coule par des conduits dans le réservoir placé à côté des chaudières.

Un champ de canne ainsi dépouillé, on y laisse repousser les cannes, si elles ne sont pas trop anciennes et si elles sont susceptibles de reproduire abondamment, ce qui arrive quelquefois trois ou quatre fois consécutives. Si les cannes ont déjà reproduit, ou si elles ne sont pas d'une assez belle venue pour répondre aux travaux et à l'espoir du cultivateur, on brûle les feuilles sèches et autres débris sur le terrain, ce qui lui forme un bon et naturel engrais; après quoi, et l'ayant laissé reposer jusqu'à la première pluie un peu abondante, on le replante en employant une des deux manières dont nous avons parlé au commencement de cet article.

On distingue, et on a essayé dans les colonies françaises, plusieurs espèces et variétés de la canne à sucre. On y avait introduit, depuis quelques années, une espèce d'Otahiti, qui donnait les plus belles espérances; mais elle n'était pas encore assez multipliée, à l'époque de la révolution, pour qu'on pût avoir des données certaines sur les avantages de sa culture. Ce ne sera qu'au bout de plusieurs années, après le rétablissement des colonies, que l'expérience apprendra s'il est plus avantageux de cultiver cette espèce que celles dont on a jusqu'à présent fait usage.

Le produit d'un champ de cannes est si sujet à varier, il dépend de tant de circonstances, qu'il est pour ainsi dire impossible de le déterminer. Le père Labat et Nicholson ne sont point d'accord sur la fleuraison de la canne à sucre. L'un assure positivement que toutes les cannes fleurissent ou poussent leur flèche au bout de onze à douze mois. Nicholson dit, au contraire, que le fait arrive quelquefois : et en effet il est rare de voir à Saint-Domingue des cannes en fleur, parce qu'il n'est pas de l'intérêt de l'habitant d'attendre ce moment pour les faire couper; elles donnent alors moins de jus, et par conséquent moins de sucre et d'une qualité inférieure. Mais, d'un autre côté, il n'est pas aisé de concevoir comment cette grande quantité de cannes parvient constamment à l'état de maturité, puisqu'elles sont jaunes lorsqu'on les coupe, sans atteindre le but général de la nature, celui de la floraison, qui sert à la multiplication de tous les végétaux. Cette particularité paraît n'être due qu'à la culture, qui fait pousser la plante avec la plus grande vigueur, aux dépens de la floraison.

Histoire de la Canne à sucre. — Quoiqu'on ne soit pas parfaitement d'accord sur l'origine de la canne à sucre, il est cependant très-probable que c'est de l'Inde que nous est réellement venu ce précieux végétal, tel qu'il est cultivé aujourd'hui aux Antilles, à la Guiane, dans toutes les îles françaises, etc.; voici à ce sujet l'opinion de Moreau-Saint-Mery : « Il ne » paraît pas possible, dit-il, de douter que les can- » nes apportées par les Européens à Saint-Domingue, » n'aient été les seules connues dans cette île, et qu'elles » n'aient servi à la propagation de la plus grande par- » tie de celles qu'on cultive aujourd'hui aux Antilles. » Elles venaient certainement des îles Canaries, où les » Espagnols les avaient introduites, au commencement » du quinzième siècle; et l'Espagne étant redevable de » la canne à sucre aux Maures, qui l'avaient prise en » Égypte, il faut croire que celle dont les Antilles fu- » rent enrichies, venait de l'Arabie heureuse, où les » marchands qui allèrent les premiers commercer dans » les Indes orientales, au treizième siècle, l'avaient » transportée. »

Dutrône de la Couture, qui a fait un traité intitulé *Précis sur la Canne à sucre*, penche aussi à croire que la canne tire son origine des Indes-Orientales : « Les Chinois, dit-il, dès la plus haute antiquité, ont » connu l'art de cultiver la canne à sucre, art qui a pré- » cédé cette plante en Europe de près de deux mille » ans. »

Les anciens Égyptiens, les Phéniciens, les Juifs, les Grecs, les Latins, n'ont point connu la canne, et c'était d'une espèce de bambou que Lucain a dit :

Quique bibunt tenera dulces ab arundine succos.

La canne n'a passé en Arabie qu'à la fin du treizième siècle, époque à laquelle les marchands qui faisaient le commerce de l'Inde, enhardis par l'exemple de Marc-Paul, allèrent s'approvisionner de denrées orientales chez les Indiens, d'où ils rapportèrent la canne, qui fut cultivée d'abord dans l'Arabie heureuse, de là en Nubie, en Égypte et en Éthiopie, où l'on fit du sucre en abondance.

Description de la Canne à sucre. — Nous emprunterons cette description de Dutrône. La canne, dit-il,

n'est point naturelle au nouveau monde, et elle ne s'y trouve que dans l'état cultivé. Elle y fleurit, mais les organes de la fructification sont privés de quelques-unes des conditions essentielles à la fécondation du germe, qui est stérile; elle se reproduit de boutures, et se multiplie avec une merveilleuse fécondité. Elle aime la température de la zone torride, et elle peut s'étendre dans les zones tempérées jusqu'au quarantième degré de latitude et même encore au delà. Sa constitution est plus ou moins robuste, à raison de la nature du sol, et des circonstances dans lesquelles il se trouve. Sa végétation est constante; mais elle est plus ou moins rapide, selon sa situation et la température de la saison. Considérée uniquement comme plante, elle met cinq à six mois à parvenir à son entier accroissement; elle fleurit, si la culture ne l'éloigne pas trop de l'état naturel, et si elle se trouve à l'époque de sa floraison, qui est en novembre et décembre. Le terme de sa floraison marque celui de sa vie, dont la durée est plus ou moins longue, lorsqu'elle ne fleurit pas. Considérée dans l'état cultivé, le terme de son accroissement est relatif à sa constitution plus ou moins forte, et il s'étend de douze à vingt mois. Elle dépérit d'autant plus promptement que sa constitution est plus faible, et c'est à l'époque de son dépérissement qu'il convient de la récolter. Elle porte trois sortes de sucs : l'un purement aqueux; l'autre, extractif; le troisième, muqueux. La proportion et la qualité de ces deux derniers tiennent à un nombre infini de circonstances particulières, dont la connaissance porte le plus grand jour sur les soins que demande la culture de cette plante.

La canne, comme tous les roseaux, est formée de plusieurs sections, dont l'ensemble présente, au premier aspect, une souche avec des racines, et une tige avec des feuilles.

Chaque section, marquée à l'extérieur par un bourrelet, est nommée *nœud-canne*. Chaque nœud-canne présente un nœud proprement dit, qui a deux à trois lignes d'étendue, et dont la surface offre de petits points particuliers, disposés en quinconce sur deux ou trois rangs. Ces points, en se développant, forment des racines. On remarque sur ce nœud un bouton plus gros qu'une lentille et terminé en pointe; il renferme le germe d'une canne nouvelle. Le nœud proprement dit est suivi d'un *entre-nœud*, dont l'étendue varie depuis un pouce jusqu'à six : cet entre-nœud est terminé par une feuille qui s'élève quelquefois jusqu'à quatre pieds dans l'atmosphère. Cette feuille est divisée en deux parties par une nodosité particulière; la partie inférieure, qui n'a jamais plus d'un pied de longueur, enveloppe la tige et lui sert de gaîne. La substance externe, ou l'écorce de la canne, est formée de vaisseaux ligneux très-serrés. La substance interne est formée de vaisseaux ondulaires, dont la disposition est telle qu'ils présentent autant de couches horizontales, soutenues à distances égales par des vaisseaux ligneux, qui les traversent. Les cavités de ces vaisseaux sont hexagones, comme les alvéoles des abeilles, sans se communiquer entre elles; elles renferment le suc sucré.

Les vaisseaux ligneux se divisent également, à diverses hauteurs, en deux parties; l'une suit la direction verticale, l'autre se porte horizontalement. Ces dernières forment une cloison en allant se réunir en faisceau, et ce faisceau, qui perce l'écorce, paraît sous la forme d'un bouton, que nous avons remarqué plus haut, à la surface du nœud proprement dit.

Le nombre des sections qui forment la canne, s'élève quelquefois à quatre-vingts.

La souche de la canne est formée de sections, comme la tige : elle a six à huit pouces de longueur; elle est courbe et se termine en fuseau. C'est d'elle que partent des racines très-nombreuses, cylindriques, longues de huit à dix pouces au plus, et d'une ligne de diamètre à peu près.

La tige de la canne, lorsqu'on la récolte, se divise en deux parties. L'une, dépouillée de feuilles, celle dans laquelle le sucre est tout formé, présente quelquefois jusqu'à cinquante nœuds-cannes, et se nomme *canne sucrée* : l'autre est appelée *tête de canne*; elle est formée de *nœuds-cannes*, qui sont à divers degrés d'accroissement, et dont les feuilles vertes, au nombre de douze à quinze, s'élèvent sur deux plans opposés en forme d'éventail. C'est de cette tête, après en avoir coupé les feuilles, qu'on forme un plançon, à peu près d'un pied de longueur, pour être planté.

Culture de la Canne à sucre. — 1° *Qualités du terrain.* — J'observerai, avant tout, qu'il ne s'agit ici de la culture de la canne à sucre que pour la richesse et la qualité de son suc, et non pour la beauté de sa plante. Vue sous ce rapport, toutes les terres ne lui conviennent pas également; il y a d'ailleurs différentes sortes ou variétés de cannes, et le sol qui convient aux unes ne convient pas aux autres.

D'après les diverses observations que Dutrône de la Couture a faites, dans les colonies d'Amérique, sur les changements et les modifications que la canne reçoit, tant du climat, du sol, de la culture, que de l'influence des saisons, des pluies, de la sécheresse, de l'air, de la lumière et du soleil, il distingue dans ces contrées la canne de constitution forte, et la canne de constitution faible; il distingue encore dans ces deux états des nuances particulières, qui donnent lieu à des sous-divisions, qu'il détermine par canne de constitution forte au premier, au deuxième et au troisième degré, canne de constitution faible et bonne, de constitution faible et mauvaise.

La canne d'une forte constitution au premier degré ne croît que dans les plaines dont la terre est franche et humide. Cette sorte de canne est la plus vigoureuse; elle s'élève jusqu'à douze pieds : ses nœuds sont très-gros et renflés. Jamais ils n'ont plus de deux ou trois pouces de long; leur couleur est d'un jaune citrin. Cette canne ne dépérit guère avant dix-huit à vingt mois; alors elle présente quarante à quarante-cinq nœuds en maturité. Elle est très-succulente, et son suc est très-riche en sucre d'excellente qualité, dont l'extraction est facile.

La canne de constitution forte au deuxième degré a les mêmes caractères que la précédente, mais ils sont moins marqués. Elle croît dans les plaines dont la terre est un peu forte, et cependant se divise facilement par le labour. L'époque de son dépérissement est à quinze

ou seize mois; elle n'acquiert guère en maturité que trente à trente-cinq nœuds, dont la couleur est d'un jaune ambré. Cette canne est légèrement sensible aux influences des saisons; son suc est assez abondant; la défécation s'en fait facilement; il est riche en sucre de bonne qualité, dont l'extraction est facile en tout temps; l'odeur de canne qu'il porte est légère.

La canne d'une constitution forte au troisième degré a les mêmes caractères que les deux précédentes, mais ils sont faiblement exprimés. Elle croît dans les terres fortes et sèches, élevées, et dans les mornes; elle aime l'abondance de pluie et craint la sécheresse; elle commence à dépérir à treize, quatorze et quinze mois; elle présente, en maturité, vingt à trente nœuds, petits, peu renflés, quelquefois droits, courts, d'un à deux pouces de longueur : leur couleur est d'un jaune citrin. Elle est très-sensible aux influences de l'arrière-saison. Son suc est peu abondant; mais il est riche en sucre de très-bonne qualité : quelquefois il porte une très-grande proportion de matière savonneuse extractive, qui rend la défécation difficile et nuit à l'extraction du sucre C'est particulièrement après les grandes chaleurs de juin et de juillet que cette matière est plus abondante et plus nuisible.

La canne d'une constitution faible et bonne croît dans les plaines et dans les lieux élevés, dont la terre est très-légère. Les pluies trop abondantes la rendent mauvaise, et l'extrême sécheresse la fait dépérir et mourir. On la récolte à douze, treize et quatorze mois. Elle porte en maturité vingt à trente nœuds, qui, suivant les circonstances, sont petits, gros, longs de trois à quatre pouces, peu renflés, souvent droits et quelquefois rentrants. Leur couleur est jaune-orangé; souvent l'époque de leur dépérissement est annoncé par des stries d'un rouge un peu foncé.

Le suc de cette sorte de canne est quelquefois très-abondant et facile à déféquer. Dans la primeur il est riche en sucre, dont l'extraction est facile. Ce sucre est beau et de bonne qualité, et porte une odeur balsamique légère. Dans l'arrière-saison le suc est pauvre : on ne peut en extraire le sucre que par cuite modérée; il porte alors une odeur analogue à celle qui sort du four.

La canne d'une constitution faible et mauvaise croît dans les terres marécageuses, dans celles qu'on met en culture pour la première fois et qui sont très-humides; elle aime la sécheresse, et l'abondance de pluie lui est nuisible, au moins pour l'élaboration de la matière sucrée. Elle offre trente à quarante nœuds, gros, longs de quatre à cinq pouces, rarement renflés et presque toujours droits. Leur couleur est d'un jaune pâle, tirant parfois sur le vert. Elle commence à dépérir à quinze, seize et dix-sept mois. Son suc est quelquefois abondant; la défécation est toujours facile. Dans la primeur, après une longue sécheresse, il est riche en sel essentiel, qu'on extrait facilement, et qui est beau. Après les pluies abondantes, particulièrement dans l'arrière-saison, le suc est pauvre; il contient une portion plus ou moins grande de corps muqueux qui n'a pu arriver à l'état de sucre, et qui rend l'extraction de celui qu'il contient très-difficile, surtout quand la cuite n'est pas ménagée avec le plus grand soin. Ce sucre a toujours l'odeur du pain sortant du four.

Les différences que Dutrône de la Couture établit entre les cannes à sucre, ne peuvent, selon nous, caractériser des variétés indépendantes du sol; elles sont seulement une preuve que la canne à sucre, telle qu'elle est cultivée aux Antilles, ne se plaît pas également dans tous les terrains; qu'elle peut donner, placée à contre-sens, des produits médiocres et de mauvaise qualité; et que des plants d'une constitution faible et bonne, recueillis dans une terre légère, produiraient des cannes d'une constitution forte au premier degré, s'ils étaient mis dans une terre franche et humide, et *vice versa*.

On voit, d'après ces considérations, combien il est important au cultivateur de bien connaître le sol qui convient à l'espèce ou variété de canne qu'il se propose de cultiver, afin de pouvoir employer à propos les divers agents de la végétation et de la maturation, de diriger et de féconder également bien leur action sur la canne à sucre.

Telles sont les observations de Dutrône sur la nature du sol qui convient à la canne des colonies d'Amérique; elles sont en général d'autant plus justes qu'elles résultent de connaissances approfondies pendant longtemps sur les lieux.

Outre la canne des colonies, on en connaît aujourd'hui de différentes sortes qui, dit-on, sont plus hâtives, et dont, par conséquent, le mode de végétation et de culture exige la plus grande attention de la part du cultivateur. On les trouve dans l'Inde, à Madagascar, à Batavia et à Otahiti, île de la mer du sud.

Rumphius parle de trois espèces ou variétés qui sont cultivées dans les Moluques. La première, celle dont on se sert ordinairement, est blanche, a les nœuds espacés de cinq doigts, presque toujours jaunâtres ou blanchâtres en dehors. Cette espèce a une grande écorce très-mince, rend beaucoup de jus, et fournit du sucre en quantité.

La seconde est rougeâtre, a les nœuds plus rapprochés, l'écorce dure, entièrement roussâtre, ou mêlée de roux et de blanc, de manière cependant que le roux semble dominer. Elle produit moins de suc, mais il est plus doux que celui de la première espèce. Elle a une variété dont la tige est plus mince.

La troisième sorte a la tige très-mince et l'écorce moins épaisse; ses cannelures sont vertes et les nœuds très-espacés. Elle a une saveur très-douce et donne une grande quantité de sucre. Les Javans, du côté de Surabaya, la cultivent en grande quantité.

Rumphius ajoute qu'elles sont en maturité vers le neuvième et le dixième mois. Une culture soignée pourrait l'accélérer.

A Java, la culture ne diffère pas de celle des Européens; c'est la méthode des boutures.

Selon Cossigny, il y a deux espèces ou variétés de canne de Batavia, l'une rouge et l'autre verte. La première a les tiges et les feuilles rouges ou rougeâtres, et demande une terre vieille et un peu sèche : l'autre a les tiges un peu jaunâtres et les feuilles vertes; celle-ci réussit dans les terrains neufs et humides. On peut, on doit même leur donner des engrais et des arrosements;

mais on doit ménager ceux-ci aux cannes rouges, puisqu'elles ne se plaisent pas dans un terrain humide.

Ces deux sortes, plus hâtives que l'autre, ont été transplantées, quelque temps avant la révolution, à la Guadeloupe et à Saint-Domingue : mais elles n'y ont donné qu'un sucre de mauvaise qualité; ce qui fait qu'on s'en est dégoûté. Cossigny dit que cet inconvénient est provenu de ce qu'on a placé ces cannes à contre-sens, c'est-à-dire dans des terrains qui ne leur convenaient pas. Du reste, elles sont arrivées à maturité trois mois plus tôt que la canne des Antilles, ont donné plus de sucre, et ont eu par-dessus tout, l'avantage d'être moins sujettes aux vicissitudes du climat.

2° *Préparation du terrain.* — C'est la nature du sol, ce sont les saisons et le climat, qui doivent déterminer l'espèce de préparation à donner à la terre. Suivant Raynal (c'est de la culture aux Antilles qu'il parle), on fait des fosses ou tranchées de dix-huit pouces de longueur, de douze pouces de largeur, sur six de profondeur; et, suivant Caseaux, on donne ordinairement aux fosses quinze à dix-huit pouces en carré et une profondeur de huit à dix pouces. Cette profondeur est regardée comme nécessaire par ceux qui croient que les racines trouvent plus de nourriture dans une plus grande profondeur. La terre fouillée à la houe est mise sur le bord pour servir à recouvrir les plants. Cette différence, relativement aux dimensions des fosses, qui se trouve entre Raynal et Caseaux, et qui n'est pas la seule pour ce qui concerne la canne à sucre, suppose qu'ils ne parlent pas de la culture des mêmes îles. J'ignore d'où Raynal a reçu ses instructions; mais Caseaux, étant propriétaire et habitant à la Grenade, raisonne d'après ce qui se pratique dans cette île. A la Grenade, le centre d'une fosse est éloigné de quatre à cinq pieds de celui d'une autre; c'est la distance jugée convenable, afin que l'air circule mieux entre les plants, et leur procure une maturité plus parfaite. Dans un sens les fosses sont séparées par un intervalle nu; et dans l'autre elles le sont par la terre de la fouille. Cette disposition, lorsque la terre est bien travaillée en entier, forme des sillons dont l'élévation présente une profondeur de quinze à dix-huit pouces, quoiqu'on n'ait réellement pénétré qu'à huit pouces. Dans les îles dont Raynal a reçu des instructions, les fosses sont distantes les unes des autres de trois pieds seulement. Avant de planter, on laisse la terre exposée à l'air plus ou moins de temps. Les espaces nus, entre les fosses, servent pour le passage des hommes pendant la plantation; on les laboure quand elle est faite. Avant de creuser les fosses, on aligne, avec des cordes, les places où l'on doit creuser, afin de planter droit. Les ouvriers travaillent sur une même ligne, chacun marchant en arrière sur la ligne où il est placé.

Vingt-cinq ouvriers, travaillant à creuser des fosses, occupent un espace de soixante-dix à soixante-quinze pieds : c'est trois pieds par homme.

A Saint-Domingue on sème ordinairement, sur les buttes de terre et dans le quinconce des trous à cannes, un rang de maïs et un rang de haricots, en alternant les rangs.

Dans une terre neuve qui n'aurait pas encore rapporté de cannes, cette préparation suffirait. Mais il faut supposer ici qu'on replante un terrain habituellement cultivé en cannes; ce qui est le plus ordinaire et arrive tous les trois ou quatre ans. Dans ce cas on emploie des fumiers pour lui redonner de la fertilité, et l'on brûle sur la terre les pailles des anciennes cannes dont on n'a pas besoin. Ce brûlis n'est pas sans avantage : il échauffe la terre, il la divise; il la rend plus friable pour la plantation, et perméable à la pluie et aux cendres qu'il laisse après lui. D'ailleurs il détruit beaucoup d'insectes, et particulièrement des fourmis. On profite, pour brûler, du soir d'un jour où il a fait une pluie modérée et où il n'y a pas de vent. Dans les habitations où l'on a de l'eau pour l'arrosage, les ouvriers, en fouillant les fosses, préparent les rigoles pour y conduire l'eau à mesure qu'il en est besoin.

Parmi les pièces de terre qu'on désire planter, Caseaux conseille de choisir d'abord celle qui est la plus forte et la plus grasse, d'y couper toutes les cannes, et de la fossoyer aussitôt, afin qu'elle ait plus de temps pour s'ameublir; quand on devrait pour cela anticiper la coupe, on le regagnerait sur le produit de la pièce, et plus sûrement encore sur le succès de la nouvelle plantation.

On estime que cinquante hommes peuvent fossoyer quinze carrés en dix semaines, en supposant les distances à trois pieds en tout sens : il y a treize mille quatre cent vingt-six fosses par carré; chaque ouvrier peut en faire soixante-dix par jour, en les creusant de six pouces.

Les terres des habitations à sucre sont divisées en pièces de trois, quatre ou cinq carreaux : on leur donne, autant qu'on le peut, une disposition carrée; on laisse entre elles des allées d'environ vingt pieds de large, pour le passage des charrettes et pour les isoler en cas d'incendie.

Des engrais. — Il est reconnu qu'il y a des terrains assez compactes pour exiger des fumiers peu consommés, ou des sables, ou autres matières divisées, capables de les soulever; et qu'il y en a de légers, auxquels on doit mettre des fumiers réduits en terreau, ou des substances grasses, pour les rendre plus en état de conserver l'eau des pluies : c'est donc au propriétaire à consulter la nature du fonds et de la canne qu'il cultive, pour se déterminer sur la qualité et la quantité de fumier qu'il doit employer. Il serait seulement à désirer que les colons apportassent plus de soin dans la multiplication des engrais, ce que Caseaux regarde comme très-possible, en augmentant le nombre des bestiaux, dont la nourriture lui paraît facile dans le système de culture qu'il établit; car il fait du sucre pendant six mois, et il raisonne ainsi : « Chaque bœuf ou mulet ne mange pas » plus de cent têtes de cannes par jour; cent cinquante » bêtes ne peuvent en manger au delà de quinze mille, » représentatives de beaucoup moins de quinze formes » de sucre, qu'on tire des cannes dont elles sont les » sommités. Si une sucrerie fait par jour quarante cinq » formes de sucre pendant six mois, on aura, pour les » six mois où l'on ne fait pas de sucre, plus de têtes de » cannes qu'il n'en faut pour nourrir cent cinquante » bêtes. » Caseaux ne propose pas de couper les têtes

des cannes sans couper les cannes, mais de faire, au moment de la récolte, des amas de têtes de canne pour l'arrière-saison, lorsqu'on a peu de savanes et beaucoup de bestiaux. Il croit qu'il serait facile de faire parquer, comme en Europe, les moutons de chaque habitation sur les terres fossoyées, qui doivent être plantées en cannes.

On pourrait encore, en suivant ce qu'il conseille, ramasser du sable de mer, des terres de ravines, et réserver les cendres de la sucrerie pour les terres argileuses.

Moreau de Saint-Mery, dans ses Observations sur la culture de la canne à sucre aux Antilles, insérées dans les Mémoires de la société d'agriculture de la Seine, dit que parmi les tentatives faites pour obtenir des produits constants, la plus heureuse, celle même qui a passé toutes les espérances, c'est le labour par les pailles.

Il consiste à creuser, à la houe, l'entre-deux des rangs de cannes, à une profondeur d'un peu moins de deux pieds, et à remplir ce creux d'autant de paille ou feuilles sèches de la canne qu'il peut en contenir, et que l'on recouvre avec la terre procurée par le creux du rang supérieur; puis on presse le tout avec les pieds.

Cet engrais facile, qu'on n'emploie cependant pas lorsqu'on veut planter des cannes, mais seulement pour conserver leurs rejetons, donne des cannes plus belles; il accélère de quatre mois, et par conséquent d'un tiers, la maturité des rejetons; il rend encore plus efficace l'arrosement qu'il précède, et cette méthode est utile pour détruire et éloigner les rats et les insectes destructeurs de la canne à sucre, qui trouvent un refuge dans la paille lorsqu'elle demeure sur le terrain.

D'ailleurs cette opération simple, comme toutes celles de l'agriculture, rend la terre plus meuble, plus perméable aux rayons du soleil, aux pluies, aux arrosements et aux racines de la plante, et leur procure un engrais.

Mais un des effets les plus importants de cette pratique, observe Cossigny, c'est d'accélérer de quatre mois la maturité des cannes ordinaires; et, s'il en est ainsi, que ne doit-on pas attendre d'une culture encore mieux soignée que celle qu'on leur donne aux Antilles? Là, l'emploi du fumier et du labour à la charrue se fait d'une manière incomplète, et presque toujours il est dirigé sans intelligence. On y est trop avare du temps; on se contente d'un seul labour peu profond. On néglige la multiplication du fumier; souvent on l'emploie tel qu'il est, sans lui avoir donné le temps de mûrir, tandis que le terrain où on le met exigerait qu'il fût réduit en terreau. On n'a pas compris qu'un décare bien cultivé rendrait plus que deux décares négligés, et qu'il coûterait moins de frais pour son exploitation et pour l'extraction du sucre.

En France, on prendrait à tâche de multiplier les labours, de prodiguer, s'il était nécessaire, les fumiers, de répéter les sarclaisons, d'arroser les champs par irrigation, de retourner fréquemment la terre. On pourrait encore employer la méthode de l'enfouissement des mauvaises herbes dans les fosses mêmes destinées aux cannes, en mettant un lit de terre entre elles et les boutures.

3° *De la plantation.*— La canne à sucre ne se multiplie que de boutures aux îles du vent et aux îles sous le vent, au continent de l'Amérique, et dans beaucoup d'autres contrées. Il n'en est pas de même à Madagascar, dans la haute Égypte et plusieurs autres contrées de l'Asie et de l'Inde, où elle se propage de graines. Pour la reproduire de bouture, on prend la partie supérieure pour servir de plant; elle est plus tendre que le corps de la canne, et plus aisée à se pénétrer de la pluie, pour pousser des racines; les boutons qui contiennent le germe y sont plus rapprochés. Le corps de la canne ne réussirait que dans le cas où il serait abreuvé d'une pluie continuelle, depuis le commencement de la plantation, jusqu'à ce que tous les jets en fussent sortis et eussent acquis de la force. A la Grenade, où les sucreries sont médiocres, ordinairement on laisse tous les ans croître, jusqu'en octobre et novembre, les rejetons des cannes coupées en janvier et février, pour en faire du plant. A Saint-Domingue on se sert du plant lors de la récolte.

Le plant destiné à la plantation, si on le met en tas en le couvrant de paille, peut se conserver frais au plus quinze jours. Employé seulement un peu fané, il germe plus vite, s'il est fécondé de la pluie; il meurt plus tôt s'il en est privé : car il ne peut se faner sans perdre une partie de l'humide qu'il contient, et dont il aurait besoin pour résister à la sécheresse de la terre qui l'environne.

Après avoir distribué du fumier, mêlé de terre, dans chaque fosse, on y couche deux et quelquefois trois boutures d'environ un pied de longueur. Quand on ne peut s'en procurer que difficilement, on est réduit à n'en employer qu'une. On les recouvre d'un pouce ou deux de terre seulement; la fosse est alors dans la disposition la plus favorable pour recevoir et conserver l'eau, soit de pluie, soit d'arrosage. L'état de division où elle est, permet aux racines de s'étendre et de se fortifier, pour procurer le prompt développement des boutons, et fournir à la végétation de la canne. Mais si l'on plante dans un fond, il faut, en remplissant le trou, presque niveler la terre; sans cela les pluies un peu fortes y séjourneraient et feraient pourrir les plants : en outre, on entretient des saignées, s'il est besoin, pour l'écoulement des eaux.

Cinquante ouvriers suffisent pour planter un carré par jour, ce qui fait deux cents trous pour chacun. Il est sans doute inutile de répéter que l'époque de la plantation varie suivant les saisons et les localités.

Soins qu'on doit avoir des Cannes pendant leur végétation, et époque de leur récolte. — Le premier soin et le plus important est de nettoyer fréquemment le terrain des mauvaises herbes qui l'infestent. Différents sarclages, donnés à temps, les détruisent et favorisent la sortie des jeunes plantes. A chacun des premiers, on fait tomber dans la fosse un peu de la terre qui est en réserve sur les bords, à moins qu'au moment de la plantation on n'ait été obligé de l'employer toute, comme cela arrive dans les terrains bas et humides. Excepté dans ce cas, lors du sarclage, qui se fait quand les plantes ont deux pieds et demi, on les rechausse avec le reste de la terre, et on fume leurs

pieds à proportion de leur faiblesse ou du besoin du terrain : c'est le temps de labourer les intervalles nus entre les fosses.

Il y a des habitations où l'on a de l'eau : le colon attentif sait en profiter, pour arroser ses cannes, quand la sécheresse les incommode. Tout l'art consiste à la bien diriger et à n'en point perdre. La canne à sucre, étant un roseau, prospère quand elle est arrosée de temps en temps.

Tous les plants qu'on a mis dans la terre ne réussissent pas : les uns ne produisent aucune plante ; d'autres en produisent qui sèchent, et qu'il faut remplacer, parce qu'elles sont moins bonnes ; il y en a que les averses d'eau font pourrir, ou entraînent, s'ils sont dans un terrain en pente. Il est nécessaire de regarnir, par de nouveaux plants, tout ce qui manque. On appelle cette opération *recourage*. On recoure les plantations une, ou deux, ou trois fois, lorsque le défaut de pluie empêche les regarnis de pousser. Il arrive de là qu'à la récolte on coupe des cannes de différents âges.

La canne étant une plante vivace, lorsqu'on a coupé sa tige, produite immédiatement par la bouture, elle donne, de la racine que le plant a formée, des rejetons, qu'on coupe à leur tour, afin qu'ils fassent place à d'autres. Une habitation en sucrerie possède un certain nombre de carrés de cannes plantées, et le surplus en rejetons. Ces rejetons se distinguent en premiers, seconds, troisièmes, etc., selon qu'ils sont la première, la seconde, la troisième repousse, etc. Après la récolte de la canne plantée, les productions des rejetons sont toujours d'un ou de deux mois plus avancées que celles des cannes plantées. Ils n'ont pas besoin d'autant de soins que les cannes plantées, puisqu'on n'a pas à les rechausser ni à les recouvrir, à moins qu'ils ne soient trop écartés les uns des autres ; mais on doit les sarcler, pour en ôter les lianes et en découvrir les souches, étouffées souvent par les pailles, c'est-à-dire, par les feuilles sèches des cannes précédentes. Dans le nord de Saint-Domingue on laboure les rejetons et on enfouit les pailles, c'est-à-dire, les feuilles desséchées. Cette manière de perfectionner la culture de la canne est due à d'Haillecourt.

La récolte des cannes à sucre ne se fait pas en même temps dans les divers établissements des Européens en Amérique ; elle est nécessairement subordonnée à l'époque des plantations, qui varie beaucoup, ainsi que nous l'avons déjà dit. En outre, si dans la culture de la canne à sucre on n'avait, comme dans celle du froment, d'autre objet que de récolter les graines, il faudrait faire la récolte de cette plante au temps de sa maturité absolue : mais le but qu'on se propose étant d'en extraire un sel précieux, l'époque de la récolte semble devoir être celle où il est le plus abondant dans la canne, et où il a acquis toute sa perfection ; et ce moment n'est jamais bien fixé, c'est-à-dire que, les nœuds de la canne ne mûrissant point à la fois, mais successivement, comme les fruits d'un même arbre, laissent au cultivateur une latitude de deux ou trois mois pour la récolte. D'ailleurs le colon d'Amérique ne règle pas toujours sa récolte sur les lois et les indications de la nature. Son intérêt le porte quelquefois à combiner ses opérations les unes par les autres, et à sacrifier plutôt quelque chose du produit de ses cannes, en les récoltant à contre-temps, que de déranger ses autres dispositions, ce qui lui ferait perdre davantage. Spéculer à la fois le produit de ses cannes, le travail de ses esclaves, une vente plus facile et plus favorable, tel est l'art du cultivateur commerçant. Quoi qu'il en soit de l'époque de la récolte, qui dépend en général de celle de la plantation, on doit, dans tous les cas, la commencer par les cannes-rejetons, qui mûrissent toujours les premières. Aux Antilles, le plus ordinairement, les cannes qui viennent de plants ne sont bonnes à couper qu'à quatorze ou quinze mois ; les cannes-rejetons peuvent être coupées à onze et douze mois. Au reste il est important de faire couper les cannes le plus bas possible, et de ramener un peu de terre sur les souches : c'est le moyen de faciliter les repousses et de les fortifier. C'est ainsi que dans les bois dont l'aménagement est bien entendu, on a soin que le bûcheron coupe entre deux terres. Les cannes étant coupées sur les champs, on les met en paquets, plus ou moins gros, pour les porter ensuite au moulin.

Nous traiterons à l'article Sucre, des opérations que l'on fait subir à la canne pour en obtenir ce précieux produit.

Cannes à sucre d'Égypte, d'Otahiti et de Batavia. — Cette culture est assez considérable en Égypte. On y plante la canne à sucre appelée par les Égyptiens *kassabmas*, non-seulement pour l'usage du pays, mais encore pour en exporter le sucre raffiné dans toute la Turquie, et quelquefois en moscouade, à Livourne et à Venise. Tout ce qu'on en cultive aux environs des villes se mange, les cannes étant encore vertes, depuis novembre jusqu'en mars, et pendant toute l'année. Les pauvres gens trempent leur pain à déjeuner dans le sirop de sucre, comme les riches le trempent habituellement dans le miel. Dans la Haute-Égypte les habitants coupent les cannes par morceaux de trois pouces de longueur, et, après les avoir fendues, ils les mettent tremper dans l'eau ; ce qui leur procure une boisson agréable.

Les plantations de sucre se renouvellent chaque année ; les terres *essoued*, terres noires formées par les dépôts du Nil, sont les meilleures pour cette culture. Elles exigent plus de déboursés que les autres, parce qu'il faut élever, autour des champs qu'on y destine, des chaussées considérables, pour les préserver des inondations du Nil, et pour les arroser, au moyen des *pussaragues*, pendant le reste de l'année.

On plante les cannes à la mi-mars, après trois labours, et on les coupe dans le Saydy, où s'en fait ordinairement la plus grande culture, à la fin de février. On les cultive aussi particulièrement dans les territoires de Farshiout et d'Achmin, province de Cyrgih : partout on ne les multiplie que de boutures, qu'on place dans des rigoles faites avec la charrue, à la profondeur de six pouces, et distantes l'une de l'autre de dix-huit à vingt pouces. Chaque nœud pousse sa tige qui s'élève, dans la Saydy, à plus de neuf à dix pieds ; tandis qu'aux environs du Caire et sur le Delta, à peine ont-elles cinq à six pieds.

Il a été parlé dans cet article de deux espèces de

cannes qui croissent à Batavia, dont l'une (la rouge ou violette) préfère les terres vieilles et un peu sèches, et l'autre (la verte) se plaît dans les terrains neufs et humides. La rouge, selon Moreau de Saint-Mery, donne un sixième de sucre de plus et mûrit trois mois plus tôt que celle de Saint-Domingue; mais le sucre en est médiocre, et garde une teinte violette. Selon Cossigny, cet inconvénient n'a pas lieu, et le sucre de cette canne n'a point cette teinte foncée, quand il est bien fabriqué et la canne bien cultivée. Au reste, voici ce qu'on lit, au sujet de la culture de la canne à Batavia, dans un Mémoire inséré par extrait dans la feuille du Cultivateur, tome 7.

« Tandis qu'aux Antilles la houe est presque le seul » ustensile connu pour cultiver la canne à sucre, on se » sert à Batavia, avec un grand succès, d'une charrue » légère, traînée par un seul buffle, après laquelle on » fait passer un cylindre. Une personne, avec deux pa- » niers suspendus à chacun des bouts d'un baton porté » sur l'épaule d'une autre personne, fait tomber alter- » nativement de chaque panier un plançon de canne » dans des trous faits exprès, et à la même distance que » se trouvent les deux paniers : la même personne » pousse avec son pied de la terre pour couvrir le plant.

» On prend autant de soin à Batavia à réduire la » canne en sucre qu'à la cultiver. L'évaporation étant » en proportion de la surface des vases, les bouilloires » ont la plus grande surface possible. Le jus des cannes » est d'abord tempéré et bouilli à consistance de sirop; » il est versé ensuite dans des cuves et arrosé avec de » l'eau, pour précipiter les mauvaises parties. Après six » heures de repos, on le fait couler par trois trous faits » à différentes hauteurs; d'abord par le premier trou, » dans une bouilloire de cuivre placée sur le feu, où le » suc est encore tempéré une fois, et réduit en sucre » avec un feu modéré. Il se met en grain. L'ouvrier, » au moyen d'une épreuve, juge quand il est suffisam- » ment bouilli. Les cuves dont il a été fait mention, » sont toutes placées à la gauche des bouilloires en » cuivre. Après y avoir fait couler tout ce qui est clair, » par le premier trou, on passe le reste. Ce qui se trouve » clair, tiré par le second trou, est jeté dans la bouil- » loire; le reste, ou les lies, tiré par le troisième trou, » est destiné à la distillation : on purifie ensuite le sucre » avec l'argile, dans l'Orient comme dans l'Occident. »

Par ce qui vient d'être dit sur la culture de la canne à sucre à Batavia, on voit qu'elle se fait à la charrue. Il serait à désirer, et c'est l'opinion de Moreau de Saint-Mery, que ce mode de culture eût lieu dans les colonies, partout où il est possible; outre les avantages qu'il procurerait, en disposant mieux le terrain, il est bien plus économique que celui pratiqué à la houe. Peut-être conviendrait-il aussi que les plantations qui se font avec des boutures, se fissent avec des plantards enracinés, que l'on coucherait dans une fosse longue et un peu large, et que l'on couvrirait ensuite de terre mêlée de fumier. Peut-être conviendrait-il encore de labourer la terre entre les sillons. Au demeurant, on ne peut trop engager les cultivateurs intelligents à multiplier les essais, qui doivent différer suivant l'exposition du sol, suivant sa nature, suivant le climat, suivant la facilité des arrosements, etc.

La canne d'Otahiti, espèce dont j'ai déjà parlé, très-belle et plus hâtive que la nôtre, a été apportée de cette île à Antigoa, une des petites Antilles, appartenante aux Anglais; elle s'y est naturalisée avec un grand succès : de ce pays elle a été envoyée, par ordre du gouvernement britannique, dans d'autres colonies anglaises, notamment à la Jamaïque.

Cette espèce, dit-on, réussit dans des terrains qui semblent trop appauvris pour nourrir la canne ordinaire. Elle pousse dans des temps qui arrêtent la croissance et le développement de celle-ci; et sa maturité, dont le terme ne va point au delà d'une année, est quelquefois atteinte à neuf mois. Selon Lachenaie, elle pousse des fibres plus ligneuses, qui la rendent plus capable de résister aux grands vents; elle fleurit davantage, pèse un tiers de plus, fournit un cinquième de vin ou de suc de canne de plus et un sixième de sucre. Son grand avantage surtout est de donner quatre récoltes quand la canne des Antilles n'en donne que trois. Son suc a moins de parties extractives et de fécule, moins de principe colorant; et son gluten, qui n'est qu'en petite proportion, rend le sucre plus facile à faire et plus beau. Sa cristallisation est plus régulière; d'où il résulte de grands vides entre les cristaux, qui lui donnent une légèreté spécifique plus grande. Les procédés pour l'extraction de son sucre sont les mêmes que ceux déjà connus.

La canne d'Otahiti n'existe encore que dans une des colonies françaises, la Guadeloupe (à moins qu'on ait négligé de l'y cultiver pendant la révolution), tandis qu'elle se trouve dans toutes les îles anglaises, et même dans l'île espagnole de la Trinité, où un Français l'a introduite. Elle a été cultivée à la Martinique; mais il se peut qu'elle n'y existe plus.

Si l'éloge qu'on fait de la canne d'Otahiti, et même de celle de Batavia, est mérité, on doit bien désirer d'en voir introduire la culture dans toutes les colonies, et surtout à la Guiane française qui est appelée, ainsi que l'a fort bien observé Giraud dans un mémoire sur cette colonie, à former le contre-poids que la France doit songer à opposer, tant aux envahissements anglais, qu'aux accroissements naturels et nécessaires des Anglo-américains.

CANNE-MUETTE. BOT. S. vulg. de *Caladium seguinum*.

CANNÉES. BOT. *V*. AMOMÉES.

CANNEL-COAL. MIN. C'est-à-dire Charbon Chandelle, S. de Lignite résiniforme.

CANNELÉ. REPT. Esp. du G. Chalcide.

CANNELÉ. Marqué de côtes, alternant avec des sillons.

CANNELLE. *Cinnamomum*. BOT. Écorce très-aromatique et fort usitée dans l'office et dans la pharmacie, qui provient des petits rameaux d'un arbre du G. Laurier, vulg. appelé Cannellier. On a étendu ce nom à d'autres écorces dont l'odeur et la saveur ont plus ou moins de rapport avec l'odeur et la saveur de la véritable Cannelle. Ainsi l'on a appelé :

C. BLANCHE, l'écorce du *Winterana canella*.

C. DE LA CHINE, l'écorce, moins aromatique que celle du *Laurus Cinnamomum*, d'un arbre indéterminé

de la Chine, et qui pourrait bien être le *Laurus Cassia*.

C. FAUSSE, l'écorce du *Laurus Cassia* et quelquefois la Cascarille des boutiques qui vient d'un arbuste du G. Croton.

C. GIROFLÉE, l'écorce du *Myrtus caryophyllata*.

C. MATTE, l'écorce du Laurier Casse.

C. POIVRÉE, la Cannelle blanche.

C. SAUVAGE, un Laurier de Ceylan qui n'est peut-être que celui que la culture a perfectionné, et sur lequel se recueille la Cannelle la plus parfaite.

On a aussi donné le surnom de Cannelle à quelques Champignons dont la couleur se rapproche de celle de l'écorce aromatique.

CANNELLIER. BOT. Esp. du G. Laurier.

CANNIHERBA. BOT. S. anc. de Santoline.

CANNOPHYLLITES. FOS. Pl. fossiles ou empreintes du G. *Canna* qui n'ont encore été trouvées que très-rarement dans les schistes houillers.

CANOLIRE. *Canolira*. CRUST. G. de l'ordre des Isopodes, section des Ptérygibranches de Latreille, fondé par Leach qui le range dans la quatrième race de sa fam. des Cymothoadées. Caractères : yeux peu granulés, convexes, écartés; abdomen ayant les articles imbriqués sur les côtés : le dernier un peu plus large à son extrémité; tous les ongles très-recourbés; les huit dernières pattes non épineuses; la tête saillante en avant, supportant les yeux et les antennes supérieures qui sont presque cylindriques, ayant leur premier article à peu près d'égale largeur avec les autres; articles de l'abdomen imbriqués sur les côtés avec le dernier un peu plus large à son extrémité. Le G. Canolire ne se compose que d'une esp. désignée par Leach sous le nom de C. de Risso, *C. Rissoniæna*.

CANON. MAM. Os du métacarpe ou du métatarse dans les Ruminants et les Solipèdes.

CANONNIER. INS. N. vulg. de quelques insectes du G. Brachine.

CANOPE. *Canopus*. INS. G. de l'ordre des Hémiptères et pouvant être rangé dans la famille des Géocorises. Ce G., fondé par Fab. et que Latreille n'a pas adopté, paraît très-voisin de celui des Scutellères, et n'en diffère essentiellement que parce qu'il n'a que trois articles aux antennes. Une seule esp. lui appartient, le *C. obtectus*, originaire de l'Amérique méridionale. Une longue dissertation, publiée récemment sur cet insecte, tend à prouver que celui sur lequel Fabricius a fondé son G. n'était point encore parvenu à son dernier état, qu'en conséquence les caractères qui en ont été tracés, ne peuvent être d'une exactitude rigoureuse. Du reste la dissertation ne comble point la lacune, et la partie scientifique n'en est point plus avancée.

CANOPE. *Canopus*. MOLL. G. formé par Denys Montfort pour une Coquille d'autant plus singulière qu'elle n'offre aucune ouverture. C'est un corps en forme de poire, d'une transparence parfaite à travers laquelle on distingue des cloisons intérieures, un peu arquées et placées les unes au-dessus des autres. Sa couleur irisée est celle de la perle; elle a été observée sur les bords de la mer de Java; elle est fort petite. L'Animal auquel elle appartient est inconnu; Cuvier pense que le genre Canope, qui a besoin d'être mieux examiné, appartient à la fam. des Nautilacées.

CANOPICON. BOT. S. d'*Euphorbia Helioscopia*, L.

CANORI. OIS. *V.* CHANTEURS.

CANOT. OIS. S. vulg. de Chouette-Hibou.

CANSCHI OU CANSCHY. BOT. S. de Trewia.

CANSCORE. *Canscora*. BOT. Lamarck, dans l'Encyclopédie, abrège ainsi le nom de *Cansjan-Kera* donné par Rhéede à une plante du Malabar. (*Hort.-Mal.*, 10, tab. 52.) Son calice présente un tube renflé et marqué d'angles ailés, rétréci au-dessous du limbe qui paraît à quatre divisions. Les pétales dont on ne connaît pas l'insertion, sont au nombre de quatre et inégaux, l'un d'eux plus long que les autres. L'ovaire est libre, le style unique, le stigmate en tête aplatie; la capsule, recouverte par le calice, contient des graines nombreuses et petites. C'est une herbe d'une consistance presque ligneuse, croissant dans les lieux sablonneux: ses feuilles sont opposées; ses pédoncules solitaires, axillaires ou terminaux, portent d'une à trois fleurs qu'environne un involucre commun, d'une seule pièce orbiculaire, plane, entière sur ses bords. Ces caractères incomplets ne permettent que d'indiquer la place de ce G. auprès des Gentianées, dont il diffère cependant par sa corolle polypétale. Si d'une autre part cette considération engage à le rapprocher des Caryophyllées, il s'en éloigne par l'inégalité de ses pétales et de ses étamines, et peut-être aussi par la situation relative de ses parties, qui devrait être connue pour fixer ses rapports.

CANSJÈRE. *Cansjera*. BOT. G. de la fam. des Thymélées. Caractères : calice en grelot terminé par quatre dents; quatre étamines à anthères arrondies, s'insérant vers sa base, et ne le dépassant pas; ovaire entouré de quatre petites écailles, libre, petit, et surmonté d'un style simple et d'un stigmate en tête. Baie monosperme, de la grosseur d'un Pois; feuilles alternes et lancéolées; fleurs en épis géminés ou terminés à l'aisselle des feuilles. Le *C. scandens*, Roxb., qui paraît le même qu'un arbrisseau du Malabar, figuré par Rhéede (*Hort. Mal.*, 7, tab. 2) sous le nom de *Tsierou-Cansjeram*, est le type de ce G. Le même auteur décrit un autre arbrisseau du même pays, qu'il nomme *Sjeronralli-Cansjeram* (*Hort. Mal.*, 7, tab. 4), et qui paraît congénère de la première espèce, dont il diffère par ses épis solitaires.

CANTABRICA. BOT. Espèce d'Œillet, selon les uns, de Campanule, selon d'autres, et de Liseron, d'après Linné qui appelle *Convolvulus Cantabrica* une des plus élégantes espèces de ce dernier genre.

CANTALITE. MIN. *V.* QUARTZ.

CANTALOU, CANTALOUP. BOT. Variété de Melon.

CANTAPERDIS. BOT. Synonyme vulgaire de *Daphne Gnidium*.

CANTARA. POIS. Synonyme de Canthère.

CANTARELLE. INS. Nom vulgaire du Méloë Proscarabée.

CANTARIS. BOT. Synonyme de Fumeterre officinale.

CANTE. POIS. Synonyme de Spare Sparillon.

CANTHARE. *Cantharus*. MOLL. Genre formé par Denys Montfort pour une très-petite Coquille de l'Adriatique qui n'a guère qu'une ligne de longueur; elle est

libre, univalve, cloisonnée, droite, en forme de nacelle, arrondie sur le dos, aplatie sur le ventre, obtuse au sommet, plus large à la base avec un siphon central.

CANTHARELLUS. BOT. *V.* CHANTERELLE.

CANTHARIDE. *Cantharis.* INS. Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Trachélides. Caractères : crochets des tarses profondément bifides, sans dentelure au-dessous; élytres de la longueur de l'abdomen, flexibles, recouvrant deux ailes; antennes filiformes, notablement plus courtes que le corps, avec le troisième article beaucoup plus long que le précédent; palpes maxillaires un peu plus grosses à leur extrémité. Le nom de Cantharide est très-ancien, et a reçu des acceptions fort différentes. Aristote ne l'appliquait pas à un insecte en particulier, mais à plusieurs de ceux qui ont les ailes membraneuses, enveloppées par des étuis. Linné s'en est servi pour désigner un grand genre, ne renfermant pas notre Cantharide, laquelle était rangée parmi ses Méloés. Geoffroy substitua le nom de Cicindèle, déjà employé par Linné, à celui de Cantharide, et il comprit sous ce dernier la Cantharide des boutiques, ainsi que plusieurs insectes qui l'avoisinaient davantage. Degéer opéra aussi quelques réformes dans le genre de Linné, et proposa pour quelques espèces l'expression de Téléphore qui aurait été reçue, si ce mot n'avait été employé pour un genre de Champignons. Enfin Fabricius n'adoptant pas les changements apportés par ses prédécesseurs, divisa encore les Cantharides de Linné, et établit aux dépens des Méloés de cet auteur, un nouveau genre, sous le nom de Lytte, qui répondait à celui de Cantharide de Geoffroy. Cette dernière dénomination a néanmoins prévalu.

Les Cantharides ont un corps allongé et presque cylindrique, une tête forte et cordiforme, supportant des antennes plus longues que le corselet, et dont le second article est très-court, transversal; les suivants sont cylindracés et le dernier est ovoïde : une bouche composée de mandibules terminées en une pointe entière et de mâchoires de longueur moyenne : un prothorax petit, presque carré, moins large que le ventre : des élytres longues, linéaires, flexibles, atteignant l'extrémité anale de l'abdomen : des tarses à articles entiers. Elles s'éloignent des Œdemères par la terminaison des mandibules et par les articles entiers de leurs tarses. La forme de leurs antennes empêche de les confondre avec les genres Mylabre, Cérocome et Méloé. Enfin, quoique très-voisines des Zonitis, des Némognates et des Sitaris, elles se distinguent de ces trois genres par la forme de leurs palpes maxillaires. Elles diffèrent ensuite du premier par les antennes, du second par les élytres, et du troisième par les mâchoires.

Il existe encore bien des doutes sur les métamorphoses de ces Insectes. Plusieurs observateurs, tels que Degéer et Geoffroy, disent n'avoir jamais rencontré la larve; d'autres prétendent l'avoir vue, et nous apprennent qu'elle se nourrit de diverses racines, et subit dans la terre tous ses changements, observation qui s'accorde assez bien avec la prompte apparition des Insectes parfaits que quelques auteurs avaient pensé, à cause de cela, venir par émigration des terres australes, pour gagner ensuite les contrées du Nord. Olivier (Encycl. méthod., T. V, p. 272) décrit assez vaguement cette larve. Son corps, formé de treize anneaux, est mou, d'un blanc jaunâtre, et supporte six pattes courtes, écailleuses; la tête est arrondie, un peu aplatie, munie de deux antennes courtes et filiformes; deux mâchoires assez solides et quatre palpes composent la bouche.

Personne n'ignore l'emploi très-fréquent que l'on fait en médecine d'une espèce de Cantharide, la Cantharide vésicatoire; mais son usage ne remonte pas à des temps fort reculés; la Cantharide des anciens n'était certainement pas la nôtre, et n'appartient même pas au genre que nous décrivons. D'après le témoignage de Pline et de Dioscoride, qui affirment que les meilleures Cantharides sont celles dont les élytres sont marquées de bandes jaunes transversales, il paraît évident que leur espèce était le Mylabre de la Chicorée, qui, à la Chine, sert encore aujourd'hui dans les préparations épispastiques. La Cantharide vésicatoire ou des boutiques, *Cantharis vesicatoria* de Geoffroy ou le *Meloë vesicatorius* de Linné, et le *Lytta vesicatoria* de Fabricius, nommé aussi Mouche d'Espagne, peut être considérée comme le type du genre; elle a été figurée par Olivier (T. III, tab. 1, fig. 1, A, B, C). Sa couleur est d'un beau vert, doré, brillant, avec les antennes noires. Les mâles sont plus petits que les femelles, et il existe en général une grande variété dans la taille. Les Cantharides se montrent vers le mois de juin, et presque toujours en grand nombre sur les Frênes, les Lilas et les Troënes, dont elles dévorent les feuilles; on les trouve aussi, mais moins communément, sur les Sureaux et les Chèvrefeuilles; les dégâts qu'elles causent s'étendent même quelquefois sur les blés et les prairies. Leur présence est décelée par l'odeur particulière qu'elles répandent, et qui a quelque analogie avec celle des Souris. Quelque temps après l'accouplement, les mâles périssent, et les femelles s'enfoncent dans la terre pour pondre de petits œufs allongés, réunis par tas, desquels sortent des larves dont l'histoire n'est pas encore bien connue.

Les Cantharides sont communes en France, en Italie et en Espagne. Celles que nous employons nous viennent presque toutes de ces derniers pays par la voie du commerce. Leur récolte exige plusieurs précautions, d'abord à cause des personnes qui la font et qui pourraient, par un manque de soin, éprouver de graves accidents; ensuite par rapport à la conservation ultérieure de ce médicament. Les moyens dont on se sert se réduisent à ceux-ci : l'emploi du vinaigre en vapeur pour les faire périr, et leur dessiccation complète après qu'elles sont mortes. A cet effet, on met généralement en usage un procédé fort simple. Dans le courant de juin, on étend sous un arbre chargé de Cantharides, plusieurs draps, et on fait tomber dessus les Insectes, en secouant alternativement toutes les branches. Lorsqu'on en a obtenu ainsi une assez grande quantité, on les réunit sur un tamis de crin, que l'on expose à la vapeur du vinaigre, ou bien on les rassemble dans une toile assez claire, que l'on trempe plusieurs fois dans un vase contenant du vinaigre étendu d'eau : il s'agit ensuite de les dessécher; alors on les expose à l'ombre dans un grenier ou sous un hangar bien aéré, sur des claies recouvertes par de la toile ou par du papier gris non collé,

et on les remue soit avec un petit bâton, soit avec la main. Seulement dans ce dernier cas, il faut prendre la précaution de mettre un gant de peau, afin d'éviter l'absorption d'un principe vésicant que renferment ces Insectes, et qui, comme nous le verrons plus loin, est excessivement actif. Il est inutile de dire que, dans la récolte, il faut aussi employer les mêmes moyens pour se garantir du contact. Quelques personnes, après avoir étendu des toiles au-dessous des arbres, placent tout autour des terrines remplies de vinaigre, qu'elles entretiennent à l'état d'ébullition, et, après avoir secoué les arbres, elles ramassent promptement les Cantharides, les placent aussitôt dans des vases de bois ou dans des bocaux de verre, les y laissent vingt-quatre heures environ, et, après qu'elles sont toutes mortes, les retirent et les font sécher de la manière qui a été indiquée. Cette méthode devient plus embarrassante et plus dispendieuse que la précédente. Quoi qu'il en soit, les Insectes étant bien desséchés, on les place dans des vases de bois, de verre ou de faïence, exactement fermés, et on les met à l'abri de l'humidité. En ne négligeant aucune de ces précautions, les Cantharides conservent très-longtemps leurs propriétés.

L'analyse chimique des Cantharides a été faite par un grand nombre de savants qui se sont attachés exclusivement à l'espèce employée en médecine. S'ils eussent étudié avec le même soin les Méloés, les Mylabres, les Coccinelles, les Carabes, plusieurs Ténébrions, ils auraient probablement trouvé chez ces insectes qui ont aussi des propriétés vésicantes, un principe analogue, quelquefois moins actif et peut-être susceptible par cela même, d'être employé dans quelques cas particuliers. Thouvenel, Fourcroy, Beaupoil, Orfila et surtout Robiquet, sont arrivés à des résultats fort remarquables. Ce dernier a constaté l'existence d'une substance particulière, à laquelle il a donné le nom de *Cantharidine*, et qui a pour caractères principaux d'être blanche, cristalline, insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool bouillant, dans l'éther ainsi que dans les huiles, et dans laquelle réside essentiellement la propriété vésicante; celle-ci n'appartient par conséquent ni à l'huile verte, ni à la matière noire insoluble, ni à la matière jaune soluble dans l'alcool et dans l'eau, qui sont les autres principes dont l'analyse a démontré la présence. Cette découverte, quelque importante qu'elle soit pour la science, n'a apporté aucun changement dans la pratique. L'expérience avait appris depuis longtemps, qu'appliquées sur la peau, les Cantharides, réduites en poudre et unies à quelques corps gras, produisaient le soulèvement de l'épiderme qui, se détachant avec la plus grande facilité, mettait à découvert la surface du derme. On savait aussi que, préparées de diverses manières et employées à l'intérieur, elles produisaient une excitation particulière sur les organes génitaux de l'un et de l'autre sexe, et agissaient sur la vessie en donnant lieu quelquefois aux accidents les plus graves; enfin on n'ignorait pas qu'administrées dans la paralysie et dans plusieurs autres affections nerveuses, ces insectes n'étaient pas sans effet.

Plusieurs autres espèces de Cantharides ont été décrites par les auteurs. Dejean en mentionne trente. Les mieux connues parmi elles sont : la Cantharide syrienne, *Cantharis syriaca* d'Olivier, ou le *Meloë syriacus*. Elle est assez semblable à la Cantharide vésicatoire, et se trouve dans le midi de l'Europe et en Syrie; la Cantharide douteuse, *Cantharis dubia* d'Olivier, ou *Lytta dubia* de Fabricius. On la rencontre communément, sur la Luzerne, dans les provinces méridionales de la France, en Italie, dans le Levant et dans la Sibérie méridionale.

CANTHARIDE. MOLL. Nom vulgaire du *Trochus Iris*, Gmel. Magnifique Coquille dont Denys Montfort a formé le type de son genre *Cantharidus*. Voici les caractères qu'assigne à ce genre l'auteur de la Conchyliologie systématique : coquille libre, univalve, à spire régulière, élevée, aiguë; bouche entière, carrée : lèvre extérieure tranchante; columelle torse; point d'ombilic. La Cantharide Iris, *Trochus Iris*, Mart. 5, t. 161, f. 1522, a la tête gris de lin, nué, flambé et chiné de brun; les tours de spire du sommet, plus à nu, présentent des stries transverses et nacrées; la bouche reflète les plus belles nuances de l'Iris et principalement le vert. On trouve cette coquille dans la mer du Sud.

CANTHARIDE. BOT. Nom vulgaire de l'*Agaricus cyaneus*.

CANTHARIDIENS. INS. Lamarck donne ce nom à une division de la famille des Trachélides, qui comprend la plupart des genres rangés par Latreille dans celle des Cantharidies.

CANTHARIDIES. *Cantharidiæ*. INS. Famille de Coléoptères hétéromères, établie par Latreille, et comprenant plusieurs genres qui y sont répartis de cette manière :

† Antennes en massue ou grossissant très-sensiblement vers son extrémité.

Genres CÉROCOME et MYLABRE.

†† Antennes de la même grosseur ou plus menues à leur extrémité.

1. Antennes de la longueur du corselet au plus, composées d'articles courts, plus globuleux que cylindriques ou obconiques.

A. Pénultième article de tous les tarses bifide.

Genre TETRAONYX.

B. Tous les articles des tarses entiers.

α. Élytres couvrant tout l'abdomen, en carré long, et à suture droite.

Genres HORIE, ŒNAS.

β. Élytres ne couvrant qu'une partie de l'abdomen, courtes, ovales, divergentes à la suture ; point d'ailes; abdomen très-grand et mou ; antennes souvent irrégulières dans les mâles.

Genre MÉLOÉ.

2. Antennes plus longues que le corselet, formées d'articles cylindracés ou obconiques.

Genres CANTHARIDE, ZONITIS, NÉMOGNATE, APALE, SITARIS.

CANTHARIDINE. ZOOL. Principe vésicant des Cantharides, isolé pour la première fois par Robiquet; il est solide, blanc, inodore, insoluble dans l'eau, plus soluble à chaud qu'à froid dans l'alcool, dont il se sépare sous forme d'aiguilles ou de paillettes, par le refroidissement : fusible à 210°, et sublimable en aiguilles, dé-

composable par les réactifs, et donnant : Carbone, 68.56; Azote, 9.89; Hydrogène, 8,40; Oxigène, 13,15. La Cantharidine, appliquée en très-petite quantité sur la peau, y produit, en peu de temps, une rubéfaction vive, accompagnée d'ampoules.

CANTHAROCNÈME. *Cantharocnema.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, institué par Audinet-Serville qui lui assigne pour caractères : antennes courtes, presque monoliformes, atteignant à peine les angles huméraux des élytres, de onze articles : le premier assez gros, presque conique; le deuxième très-petit, globuleux ; ceux de trois à onze un peu déprimés, presque dentés en scie, le dernier arrondi au bout, avec ses côtés parallèles; mandibules fortes, épaisses et crochues à leur extrémité; corselet arrondi latéralement, avec chaque bord latéral muni d'une épine petite, mais distincte, placée au delà du milieu de ce bord; celui-ci tronqué obliquement depuis l'épine jusqu'à l'angle postérieur qui est saillant ; élytres courtes et convexes, largement rebordées circulairement, sauf à la base; angle sutural à peine tuberculé; écusson demi-circulaire et arrondi au bout ; jambes distinctement tridentées au côté extérieur; dernier article des tarses plus grand que tous les autres réunis. Le CANTHAROCNÈME SPONDILOÏDE est un insecte du Sénégal, long de 15 lignes, d'un brun noirâtre, luisant en dessus, avec les élytres pointillées; le dessous du corps est roux ainsi que les pattes et les antennes.

CANTHAROS, CANTHÉNO. POIS. *V.* CANTHÈRE ORDINAIRE.

CANTHÈRE. *Cantharus.* POIS. Genre formé par Cuvier de plusieurs Spares et Labres des auteurs, dans la famille des Percoïdes, de l'ordre des Acanthoptérygiens, division de ceux qui ont les dents petites et souvent en velours. Ses caractères consistent dans leur bouche étroite, garnie de dents très-nombreuses; dans leur museau peu protractile ; dans l'absence de toute épine ou dentelure aux opercules. Le corps est ovale.

CANTHÈRE ORDINAIRE. *Sparus Cantharus*, L., Gmel., Lac.; *S. Mæna ?* Bloch., pl. 270. C'est l'espèce la plus vulgairement connue; elle a sa queue bifide, sans tache; son dos est noirâtre, et le reste de son corps argenté, avec des lignes longitudinales, jaunâtres. Sa chair est peu estimée. Ce Poisson paraît être celui que les anciens nommaient *Cantharos*. B. 6. P. 14. V. 1/5. A. — C. 17. Les autres Canthères sont : 2° la Brème de mer, *Sparus Brama,* Bloch., pl. 269, qui a été observée jusqu'au cap de Bonne-Espérance; 3° le Poisson que Lacépède a décrit sous les deux noms de Labre macroptère et de Labre iris; il est des mers de l'Inde et même de l'Amérique; 4° le Labre sparoïde de Lacépède, III, pl. 24, connu d'après un dessin de Commerson, et qui se trouve à l'Ile-de-France et dans l'Inde; 5° enfin le Centrodonte. Ann. Mus., t. 25, pl. 11.

CANTHION. *Canthium.* BOT. C'est à la famille des Rubiacées et à la Pentandrie Monogynie, L., qu'appartient ce genre de plantes, dont le calice est quinquéfide, la corolle monopétale, courte, tubuleuse, à cinq divisions étalées. Ses cinq étamines sont renfermées dans l'intérieur du tube de la corolle, et son style se termine par un stigmate simple, entier et capitulé. Le fruit est une baie ordinairement couronnée par les dents du calice et contenant deux graines semblables à celles du Café, c'est-à-dire planes et marquées d'un sillon longitudinal du côté interne, convexes du côté externe. Ce genre se compose de sept à huit espèces, autrefois placées dans les genres *Gardenia, Randia, Webera*, etc. Ce sont en général des arbustes épineux, dont les feuilles et les épines sont décussées, c'est-à-dire opposées en croix. Les fleurs sont sessiles, axillaires ou terminales. De Jussieu présume que l'on devra réunir à ce genre le *Damnacanthus* de Gærtner fils, ainsi que cet auteur l'avait déjà soupçonné lui-même.

CANTHROPE. *Canthropus.* MOLL. L'un des genres établis par Denys Montfort. *V.* NAUTILE.

CANTI. BOT. *V.* CANTHION.

CANTILAGUA. BOT. Synonyme de Lin purgatif.

CANTU. *Cantua.* BOT. Genre de la famille des Polémoniacées. Caractères : calice dépourvu de bractées à sa base, et terminé supérieurement par trois ou cinq divisions; corolle en entonnoir, dont le tube cylindrique est allongé, et dont le limbe élargi se partage en cinq lobes ouverts; cinq étamines, quelquefois saillantes, s'y insèrent par des filets égaux et non dilatés; graines ailées au sommet. De Jussieu a prouvé que les genres *Periphragmos* et *Gilia* de Ruiz et Pavon, et *Ipomopsis* de Michaux, ainsi que des plantes rapportées à des genres déjà connus, appartiennent véritablement à celui-ci, et il a ainsi porté le nombre des espèces à dix. Sept d'entre elles sont des arbrisseaux originaires du Pérou; leurs pédoncules terminaux ou axillaires vers le sommet des rameaux, portent une seule ou plusieurs fleurs, ou se partagent en corymbes plus ou moins fournis; leurs feuilles, ordinairement alternes, sont toujours simples, et c'est d'après leur aspect, leur forme, leur surface, les rapports qu'elles ont avec celles des Végétaux bien connus, qu'ont été nommées ces espèces qui sont les *Cantua pyrifolia, quercifolia, ovata, ligustrifolia, buxifolia, tomentosa* et *cordata.* Trois autres sont des sous-arbrisseaux et des herbes à feuilles pinnatifides, l'une originaire également du Pérou, est le *Cantua breviflora;* une seconde de la Caroline, est le *Cantua thyrsoidea;* une troisième du Brésil, le *Cantua glomeriflora.*

CANUANEROS. REPT. Synonyme vulgaire de Chélonée Caouane.

CANUDE ET CANUS. POIS. Nom vulgaire du Labre Cydné.

CANUT. OIS. Espèce du genre Bécasseau.

CANVUM. BOT. Synonyme ancien de Chanvre.

CAOLIN. MIN. *V.* KAOLIN.

CAOU. OIS. Synonyme vulgaire de Traquet Motteux.

CAOU, CAOULÉ, CAOULET ET CAOURET. BOT. Noms vulgaires du Chou.

CAOUANE. REPT. Espèce du genre Chélonée.

CAOUIN. OIS. Synonyme vulgaire de Chat-Huant.

CAOULICAOU. BOT. Synonyme vulgaire de Carnillet Behen.

CAOUSSIDA, CAUSSIDOS. BOT. Synonyme vulgaire de Circium.

CAOUTCHOUC. BOT. Produit immédial des Végétaux, contenu abondamment dans *l'Hevea guianensis,* d'Au-

blet, dont on le retire en Amérique. A cet effet on recueille le suc blanc et résineux de l'Hévé, on l'applique par couches sur des moules de terre friable, et on laisse sécher à l'air. Dès que le nombre des couches a donné au Caoutchouc une épaisseur suffisante, on brise le moule et on vide, par une ouverture de l'enveloppe, la terre réduite en fragments. Ainsi qu'on le voit, cette substance doit avoir la forme d'un tissu ou d'une membrane; elle jouit d'une extrême élasticité, ce qui lui a valu le nom de résine élastique; elle est insoluble dans l'eau et dans l'alcool, se dissout assez difficilement dans l'éther, les huiles essentielles et les huiles fixes dont on a élevé la température; elle est peu odorante et jouit d'une saveur particulière très-faible; sa pesanteur spécifique est de 0,9335; elle s'enflamme au feu. On emploie la dissolution de Caoutchouc, faite avec des huiles fixes ou volatiles, étendue par couches sur des tissus de soie, à la confection de beaucoup d'instruments de chirurgie et de physique; on en prépare une vaisselle de voyage. On l'appliquait autrefois sur le taffetas qui sert d'enveloppe imperméable au gaz des aérostats; mais ce vernis étant beaucoup trop coûteux, on lui a substitué l'huile de Lin cuite, qui atteint le même but. Des Jacquiers, des Figuiers et autres arbres analogues, la plupart de la famille des Urticées, donnent aussi du Caoutchouc.

CAOUTCHOUC MINÉRAL. MIN. *V.* BITUME ÉLASTIQUE.

CAP. BOT. Loupes ou excroissances ligneuses, qui viennent sur les troncs des Bouleaux dans le Nord, où on les emploie pour faire de petits ustensiles en bois.

CAPARACOCHI. OIS. Synonyme de *Strix hudsonica*. *V.* CHOUETTE.

CAPARO. MAM. Singe du genre Lagotriche.

CAPASTRA. OIS. Synonyme vulgaire de Faucon Autour.

CAPAVEELA. BOT. Synonyme de Cléome pentaphylle.

CAPE D'OR OU CAPODORO. OIS. Synonyme vulgaire de Sylvie Roitelet.

CAPELA, CAPELAN OU CAPLAN. POIS. Espèce du genre Gade.

CAPELET. BOT. Synonyme vulgaire de *Myrtus cariophyllata*.

CAPELETA. BOT. Synonyme de Cotilet ombiliqué.

CAPELETS. BOT. Fruits du Paliure.

CAPELLA. OIS. Synonyme de Vanneau huppé.

CAPELLACI. BOT. Synonyme de *Nymphœa Lotus*. *V.* NÉNUPHAR.

CAPELLIE. *Capellia*. BOT. Genre de la famille des Dilleniacées, établi par Blume qui l'a dédié au baron Vandercapellen, ex-gouverneur général aux Indes. Les caractères du genre nouveau, publié par Blume dans son *Bijdragen*, sont : cinq sépales arrondis et persistants; cinq pétales décidus; un grand nombre d'étamines libres: les extérieures ramassées, plus petites que les intérieures qui sont disposées sur une seule rangée; ovaires au nombre de cinq, huit et même plus, pourvus d'un style et réunis en un péricarpe subglobuleux : les styles sont subulés et divergents; carpelles presque membraneux, déhiscents intérieurement et polyspermes; semences attachées sur les bords et formant une double rangée. La Capellie multiflore, seule espèce encore connue, constitue un grand arbre qui croît dans les lieux élevés de l'île de Nusa Kambanga; il fleurit en novembre et décembre. Le genre *Capellia* a quelques rapports avec les genres *Colbertia* et *Dillenia;* il diffère du premier par ses carpelles déhiscents, non bacciformes et pulpeux; du second par ses pétales caduques, non persistants, et par ses filaments intérieurs beaucoup plus longs que les autres.

CAPENDA, CAPENDU OU COURT-PENDU. BOT. Variété de Pommes.

CAPER. POIS. Synonyme ancien de Baliste.

CAPERON. BOT. Variété de Fraise qui provient du plant appelé vulgairement Caperonier.

CAPERONIE. *Caperonia*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi par Auguste de St.-Hilaire, pour quelques plantes qu'il a observées sur les bords du Rio grande, au Brésil. Caractères : fleurs monoïques ou dioïques; dans les mâles · calice à cinq ou six divisions; gynophore central en forme de colonne; cinq pétales insérés au sommet du gynophore, onguiculés, alternant avec les divisions du calice; dix étamines disposées sur deux rangs et avec la même insertion que les pétales : leurs filaments sont courts et leurs anthères bilobées à leur base, attachées par le dos, vacillantes et déhiscentes extérieurement, dans le sens de leur longueur; un rudiment de pistil terminal. Dans les fleurs femelles le calice est semblable à celui des mâles; le gynophore nul, les pétales ont leur insertion sous les ovaires, le style est profondément divisé en trois parties flabellées vers le stigmate; l'ovaire est sessile, à trois loges renfermant chacune trois ovules; le fruit est une capsule à trois coques. Jussieu avait déjà senti que quelques espèces du genre Croton devaient former un genre particulier, et St.-Hilaire a réalisé cette pensée; le genre *Caperonia* n'est pas même aussi voisin des vrais Crotons que le genre *Crozophora;* il doit être placé entre celui-ci et le *Ditaxis*, qui tous deux ont un gynophore central dans les fleurs mâles. Il diffère de l'un et de l'autre par son port et ses stigmates en éventail; du *Ditaxis* en particulier par l'absence des glandes, et du *Crozophora* par la présence des pétales dans les mêmes fleurs, par le calice à cinq divisions seulement et par des poils simples. Le *Caperonia castanœifolia* est le type du genre nouveau.

CAPES. BOT. Synonyme de Capres. *V.* CAPRIER.

CAP-GROS. REPT. Synonyme vulgaire de Têtard.

CAPHOPICRITE. BOT. Matière cristalline jaune, qui se trouve dans les racines de quelques plantes de la famille des Polygonées, et particulièrement de la Rhubarbe; aussi quelques auteurs lui ont-ils donné le nom de Rhubarbarin.

CAPIA. BOT. C'est, selon Jussieu, le nom d'un genre de la famille des Asparaginées, recueilli au Pérou par Dombey, et encore inédit dans l'herbier du premier de ces naturalistes. Ce genre paraît avoir de grands rapports avec les Smilax, dont il diffère cependant par l'absence des vrilles.

CAPIBARA, CAPYBARA, CAPIGOUARA ET CAPIGOUERA. MAM. Synonymes de Cabiai.

CAPIDOLIO. MAM. Le Cétacé mentionné sous cette dénomination par Belon, paraît, ainsi que l'Orque du même

naturaliste, être le Dauphin à bec. L'existence de celui auquel Rondelet applique le nom de *Capidolio* paraît douteuse.

CAPILI-PODI. BOT. On donne ce nom, dans l'Inde, à la poudre qu'on fait avec les fruits du *Rollera tinctoria*. *V.* ROTLÈRE.

CAPILLAIRE. *Capillaria*. INTEST. Genre établi par Zeder. Rudolphi l'a adopté, mais en a changé le nom en celui de Trichosoma.

CAPILLAIRE. BOT. Nom vulgaire de la plupart des petites Fougères qui croissent sur les murs et dans les fentes des puits ou des rochers. Le CAPILLAIRE PROPREMENT DIT, est ordinairement l'*Asplenium Trichomanes*, L., autrement appelé Polytric. Le CAPILLAIRE DU CANADA est l'*Adianthum pedatum*, L. Le CAPILLAIRE DE MONTPELLIER OU BLANC, l'*Adianthum Capillus Veneris*, L. Le CAPILLAIRE NOIR, l'*Asplenium Adianthum nigrum*, L.

CAPILLAIRE. *Capillaris*. En filaments déliés, longs et ténus comme des cheveux.

CAPILLAMENT. *Capillamentum*. BOT. Tournefort appelait ainsi le filament des étamines.

CAPILLARIA. BOT. (*Hydrophytes*.) Stackhouse, dans la nouvelle édition de la Néréide Britannique, propose ce genre auquel il donne pour caractères : fronde filiforme, cylindrique, à rameaux irréguliers, très-fins, avec une fructification tuberculeuse, sessile ou pédonculée et polymorphe.

CAPILLARIA. BOT. Genre fondé par Persoon dans sa Mycologie européenne, et placé par lui auprès du genre *Rhizomorpha*. Il lui donne le caractère suivant : filaments lisses, capillaires, solides, adhérant fortement au corps qui les supporte, d'une couleur brune ou noirâtre.

CAPILLINE. BOT. Nom vulgaire de quelques Lycoperdacées du genre Trichie.

CAPILLITION. *Capillitium*. BOT. On donne ce nom, ou celui de Réseau filamenteux, dans les plantes de la famille des Lycoperdacées, aux filaments qui sont entremêlés avec les sporules dans l'intérieur du *péridion*, et qui persistent quelquefois après la destruction de ce *péridion*, comme on l'observe dans les genres *Stemonitis*, *Arcyria*, *Cribraria*, etc. *V.* LYCOPERDACÉES.

CAPIRAT OU KAPIRAT. POIS. Espèce du genre Notoptère.

CAPISTRATE. MAM. Espèce du genre Écureuil.

CAPISTRUM. OIS. Partie de la face qui entoure le bec.

CAPITAINE. POIS. Synonyme de l'Eremophile de Humboldt. On a quelquefois appelé Poisson-Capitaine le *Xiphias Gladius*; Capitaine Blanc, une espèce du genre Spare; et Capitaine des Caffres, un Poisson désigné par Ruysch dans sa collection d'Amboine, et qui paraît appartenir à la famille des Scombéroïdes.

CAPITAINE. MOLL. Espèce du genre Came.

CAPITAINE DE L'ORÉNOQUE. OIS. Synonyme de Gros-Bec Grenadin.

CAPITÉ. *Capitatus*. BOT. Se dit, dans les végétaux, de tout organe terminé en tête arrondie, par une masse sphérique.

CAPITÉES. *Capitatæ*. BOT. Linné, qui le premier signala, dans ses *Fragmenta naturalia*, une méthode où les plantes étaient disposées selon des familles, donna ce nom à l'une d'elles qui répond exactement à celle que Jussieu, et d'après lui Ventenat, ont nommée Cynarocéphales.

CAPITELLE. *Capitellum*. MOLL. Espèce du genre Volute.

CAPITÉS. CRUST. Synonyme d'Arthrocéphales.

CAPITO. OIS. Synonyme latin de Tamatia.

CAPITON. BOT. Synonyme de Caperou.

CAPITULAIRE. *Capitularia*. BOT. Flœrke appelle ainsi le genre *Scyphophorus* de De Candolle.

CAPITULE. *Capitulum*. BOT. On donne ce nom à un mode d'inflorescence dans lequel les fleurs sont réunies, en grand nombre, sur le sommet du pédoncule commun dilaté, où elles constituent une tête de fleurs, globuleuse, ovoïde ou allongée : par exemple dans les Scabieuses, le Jasione, le Phyteuma et toutes les Synanthérées. Plusieurs auteurs ont voulu distinguer, par une dénomination spéciale, le mode d'inflorescence des Synanthérées. Ainsi Richard père lui donnait le nom de Céphalanthe (*Cephalanthium*); Mirbel l'a plus récemment nommée Calathide. Mais on ne saurait voir de différence essentielle et qui méritât un nom spécial dans cette disposition des fleurs de la famille des Synanthérées, et l'on devrait également la comprendre sous la dénomination de Capitule. Nous ferons connaître de la manière suivante la disposition des parties qui composent le Capitule, surtout dans la vaste famille des Synanthérées. Le pédoncule commun, qui porte un Capitule de fleurs, s'évase, s'élargit à son sommet, et constitue une sorte de plateau charnu, sur lequel les fleurs sont immédiatement appliquées. On a donné à ce plateau le nom de *réceptacle* commun, de *phoranthe* ou de *clinanthe* commun. Tantôt il est plan, tantôt convexe, tantôt proéminent et en forme de colonne cylindrique, tantôt enfin il est concave. Dans certains genres sa surface est nue, c'est-à-dire qu'il ne porte que les petites fleurs. D'autres fois il est pointillé ou creusé d'alvéoles contenant chacune une seule fleur. Dans quelques cas il porte, outre les fleurs, des petites écailles de forme et de grandeur extrêmement variées, ou des poils ou des soies.

La partie extérieure du Capitule est formée par un assemblage de folioles ou d'écailles ordinairement vertes et de nature foliacée, auquel on donne les noms d'*involucre*, de *périphoranthe*, de *péricline*, ou enfin de calice commun, à l'époque où cet assemblage de fleurs était considéré comme une fleur composée. La forme générale de l'involucre est sujette à un grand nombre de variations. Ainsi il est globuleux dans la Bardane, hémisphérique dans la Camomille, cylindracé dans le Cercifix, etc. Il est en général composé de plusieurs folioles distinctes; mais dans quelques espèces ces folioles se soudent par leur base, et il semble alors être monophylle comme dans l'Œillet-d'Inde (*Tagetes*). Les folioles qui composent l'involucre peuvent être disposées sur un seul rang, comme dans le Cercifix, la Lampsane, etc.; on dit alors de l'involucre qu'il est simple. Les écailles peuvent être imbriquées à la manière des tuiles d'un toit, c'est-à-dire se recouvrir mutuellement soit par leur partie supérieure, soit par leurs côtés.

En outre, le Capitule, considéré dans son ensemble, peut offrir de grandes différences, suivant la nature des fleurs qui le composent. Ainsi on le dit flosculeux, lorsqu'il est uniquement composé de fleurons, c'est-à-dire de petites fleurs ayant la corolle tubuleuse, infundibuliforme, à cinq lobes, comme dans les Chardons, l'Artichaut, la Bardane. Ce caractère forme la distinction des Cynarocéphales de Jussieu ou des Flosculeuses de Tournefort. Quand au contraire toutes les fleurs, composant un Capitule, sont des demi-fleurons, c'est-à-dire quand leur corolle est irrégulière, déjetée d'un côté en forme de languette, le Capitule est dit semi-flosculeux. La Laitue, la Chicorée, le Pissenlit, et en général toutes les Chicoracées de Jussieu, ou semi-Flosculeuses de Tournefort, présentent ce caractère. Enfin, dans le plus grand nombre des genres de Synanthérées, chaque Capitule se compose à la fois de fleurons qui occupent sa partie centrale, et de demi-fleurons placés à la circonférence. Cette disposition s'observe dans le Grand-Soleil, la Camomille, les Dahlia, etc., et les Capitules sont alors appelés radiés. La vaste section des Corymbifères de Jussieu, ou Radiées de Tournefort, en offrent de nombreux exemples.

CAPITULÉES (Fleurs). bot. Fleurs disposées en Capitules.

CAPITULIFORME. *Capituliformis*. bot. Se dit de certain assemblage de fleurs très-serrées les unes contre les autres.

CAPIVARD et CAPIVERD. mam. Synonyme de Cabiai.

CAP-JAUNE. ois. Espèce du genre Troupiale.

CAPLAN. pois. *V*. Capela.

CAP-MORE. ois. Espèce du genre Troupiale.

CAP-NÈGRE. ois. Espèce du genre Sylvie.

CAPNIAS. min. *V*. Capnite.

CAPNIE. *Capnia*. bot. *V*. Gyrophore.

CAPNION et CAPNITES. bot. Synonymes de Corydade.

CAPNITE. *Capnites*. bot. Dans son *Florula Belgica*, Dumortier propose la formation de ce genre, dans la famille des Fumariacées, pour trois espèces qui lui paraissent différer des Corydalides, avec lesquelles on les a jusqu'ici confondues. Les caractères essentiels du genre nouveau sont : calice décidu au moment de la floraison; silique bivalve, polysperme; embryon monocotylédoné. Les *Capnites cava*, *digitata* et *fabacea* composent le genre de Dumortier.

CAPNITE. min. Les anciens donnaient ce nom aux roches d'une couleur enfumée, d'où Pline a pris le nom de *Capnias* qu'il donne à un Jaspe brunâtre, semblable au caillou d'Égypte.

CAPNOCYSTE. bot. *V*. Cysticapnos.

CAPNODITE. *Capnodis*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Sternoxes, institué par Eschscholtz qui lui assigne pour caractères : antennes courtes, de onze articles : les trois premiers très-courts, les derniers presque carrés, formant une massue allongée; palpes maxillaires de trois articles, les deux derniers courts, larges, et subtriangulaires; palpes labiales de deux articles; menton grand, transversal, tronqué antérieurement, avec trois petites dents peu sensibles; labre carré, échancré antérieurement; yeux assez grands, ovales et écartés; corselet légèrement convexe, rétréci à sa base, s'élargissant ensuite et se rétrécissant de nouveau vers la tête; écusson petit, entouré d'une dépression; élytres assez larges et rugueuses; le dernier article des tarses peu allongé et large. Ce genre comprend les *Buprestis cariosa*, *tembrionis*, *tembricosa*, de Fabricius; ils sont tous du midi de l'Europe.

CAPNOGORGION. bot. Synonyme de Fumeterre officinale.

CAPNOIDES. *Capnoides*. bot. Genre établi par Tournefort, réuni aux Fumeterres par Linné, rétabli par Ventenat, et adopté par les botanistes modernes sous le nom de Corydalide à l'une des sections duquel De Candolle l'a restreint.

CAP-NOIR. ois. Espèce du genre Philédon.

CAPNON. bot. Synonyme ancien de Fumeterre.

CAPNOPHYLLE. *Capnophyllum*. bot. Gærtner (tableau 85) a distingué sous ce nom générique une espèce de Ciguë, le *Conium africanum* de Linné, qui diffère en effet des autres Ciguës, en ce que ses fruits sont ovoïdes, allongés, et que ses ombellules, autour d'une fleur centrale, sessile et hermaphrodite, en présentent plusieurs pédonculés et stériles. De Candolle a adopté ce genre nouveau.

CAPNORCHIS. bot. Synonyme de Corydalide cucullaire.

CAPNOS. bot. Même chose que Capnon.

CAPOCIER. ois. Espèce du genre Sylvie.

CAPODORO. ois. Synonyme de Cape d'or.

CAPOET ou CAPOETA. pois. Espèce du genre Cyprin.

CAPOLIN. bot. Arbre cultivé au Mexique, pour son fruit, et comparé au Cerisier. Il en existe trois variétés. Il est surprenant qu'il ne soit pas plus connu aujourd'hui, d'après les voyages qu'ont faits tant de botanistes au pays où l'on se nourrit de ses fruits.

CAPON ou CAPOUN. ois. *V*. Chapon.

CAPOUN. pois. Synonyme vulgaire de Scorpène.

CAPPARIDÉES. *Capparideæ*. bot. Famille qui vient se ranger parmi les Dicotylédones polypétalées, dont les étamines sont insérées sous l'ovaire ou hypogynes, à côté des Crucifères et des Sapindacées. Les Capparidées sont des plantes herbacées ou des végétaux ligneux qui portent des feuilles alternes, simples ou digitées, accompagnées, à leur base, de deux stipules foliacées, épineuses ou glandulifères; leurs fleurs sont ou terminales, en forme d'épis et de grappes, ou axillaires et solitaires; leur calice se compose généralement de quatre sépales caducs, très-rarement soudés par leur base et semblant constituer un calice monosépale à quatre divisions profondes; la corolle est toujours formée de quatre ou cinq pétales, égaux ou inégaux, alternant avec les sépales; les étamines, dont les filaments s'insèrent à la base de l'ovaire, sont en nombre défini 5—8, ou plus généralement très-nombreuses et en nombre indéfini; l'ovaire, qui est simple et supère, est souvent élevé sur un support plus ou moins long, à la base duquel sont insérés les étamines et les pétales; coupé transversalement, il présente une seule loge, des parois de laquelle s'élèvent plusieurs lames saillantes et longitudinales, qui sont de véritables trophospermes sur lesquels les graines sont attachées, et que plusieurs auteurs ont à

tort considérées comme les cloisons d'un fruit pluriloculaire; le style est en général fort court, et se termine par un stigmate simple. Le fruit présente deux modifications principales : il est sec ou charnu; dans le premier cas, c'est une sorte de silique plus ou moins allongée, uniloculaire, et s'ouvrant en deux valves, comme dans la plupart des Crucifères. Cette disposition existe surtout dans les espèces du genre Cléomé; dans le second cas, il forme une sorte de baie uniloculaire et polysperme dont les graines sont ou pariétales, ou semblent éparses dans la pulpe qui remplit l'intérieur du péricarpe. Ces graines ont ordinairement la forme d'un rein, et s'insèrent au podosperme ou cordon ombilical par le moyen d'une échancrure analogue à celle que l'on observe sur la graine de beaucoup de Légumineuses. Leur tégument propre ou épisperme est sec, fragile et cartilagineux; il recouvre un embryon renversé, un peu recourbé, dans le même sens que la graine, et dépourvu d'endosperme.

Les genres qui appartiennent à cette famille sont les suivants : *Cleome*, L., *Cratœva*, L.; *Cadaba*, Forskalh; *Capparis*, L.; *Morisonia*, Plumier, L.; *Durio*, Rumph.; *Stephania*, Willdenow; *Podoria*, Persoon, ou *Boscia* de Lamarck, qu'il ne faut pas confondre avec le *Boscia* de Thunberg, lequel appartient à la famille des Térébinthacées; *Thilachium*, Loureiro; *Othrys*, Du Petit-Thouars.

CAPPARIS. BOT. Synonyme de Caprier.

CAPPARONES. BOT. Synonyme vulgaire de Capres. *V*. CAPRIER.

CAPPIER. BOT. Synonyme de Caprier.

CAPRA. MAM. Synonyme de Chèvre.

CAPRA. OIS. Synonyme de Vanneau.

CAPRÆA. BOT. Synonyme latin du Saule-Marceau.

CAPRAIRE. MOLL. Synonyme de Caprine.

CAPRAIRE. *Capraria*. BOT. Genre de la famille des Personées, caractérisé par un calice quinqueparti; une corolle campanulée, à cinq divisions aiguës; quatre étamines presque didynames, avec le rudiment d'une cinquième à peine visible; un stigmate bilobé; une capsule dont les deux valves, quelquefois biparties, viennent, en se réfléchissant, s'appliquer contre le réceptacle central. On a décrit sept espèces de *Capraria*. La plus anciennement connue est le *Capraria biflora*, dont les feuilles sont recherchées par les Chèvres, ce qui a fait donner au genre son nom; leur infusion produit une boisson agréable, qui a fait appeler cette espèce Thé des Antilles. Deux autres espèces croissent dans l'Amérique septentrionale, trois au cap de Bonne-Espérance, une aux Indes-Orientales. Leur tige est herbacée ou frutescente; leurs feuilles sont disposées par verticilles de trois, opposées ou alternes, entières ou dentées, ou même profondément lobées; leurs fleurs axillaires, portées sur des pédoncules nus ou multiflores, ou bien encore en grappes. *V*. Lamk., *Illustr.*, t. 534, et Gærl., t. 55.

CAPRÉA. MAM. Synonyme de Cerf Chevreuil.

CAPRELLA. CRUST. Synonyme de Chevrolle.

CAPRELLINÉS. CRUST. Nom donné par Lamarck à une division de l'ordre des Isopodes, renfermant entre autres genres celui des Chevrolles, et correspondant à la section que Latreille nomme Cystibranches.

CAPREOLE. *Capreolus*. MAM. *Voyez* CERF CHEVREUIL.

CAPREOLI. MAM. Famille dans laquelle Illiger range les genres Cerf et Chevrotain.

CAPRES. BOT. *V*. CAPRIER.

CAPRIA OU KAPRIA. BOT. Synonyme de Caprier.

CAPRICERVA. MAM. Synonyme d'Antilope cervicapre.

CAPRICOLA. OIS. L'un des synonymes de Canard Eider.

CAPRICORNE. *Cerambyx*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, famille des Longicornes, admis fort anciennement et caractérisé d'une manière précise par Linné. Très-nombreux en espèces dont plusieurs offraient des différences assez tranchées, ce genre a été subdivisé depuis en un grand nombre d'autres par Geoffroy, Fabricius, Latreille, Serville, etc., de telle sorte qu'il se trouve aujourd'hui circonscrit aux seuls Insectes qui partagent les caractères suivants : yeux allongés, réniformes ou en croissant, environnant la base des antennes; celles-ci longues et sétacées; labre très-apparent; palpes terminées par un article plus grand, en cône renversé, allongé et comprimé; les maxillaires plus longues que les labiales, et dépassant l'extrémité des mâchoires; tête penchée en avant; corselet presque carré ou presque cylindrique, ordinairement épineux ou tuberculé sur les côtés. — Les Capricornes proprement dits se distinguent des Spondyles et des Priones par leur labre très-apparent, des Lamies par l'inclinaison de leur tête et la forme du dernier article de leurs palpes, et des Callichromes qui leur ressemblent sous ce double rapport, par les palpes maxillaires plus longues que les labiales. Enfin ils diffèrent principalement des Callidies et des Clytes par leur prothorax épineux ou tuberculé. Ces Insectes sont remarquables par les couleurs vives et très-variées de leur corps. Leurs antennes sont toujours longues, mais cependant moins développées dans les femelles que dans les mâles. On les rencontre l'été, dans les bois, sur les troncs des arbres, dans l'intérieur desquels ils vivent à leur état de larve, de nymphe et d'insecte parfait. Ils font souvent usage de leurs ailes, et volent assez bien, surtout si la température est élevée, et si le soleil brille. Lorsqu'on les saisit, ils font entendre un bruit aigu, produit par le frottement du bord postérieur et supérieur de leur corselet sur une pièce du dos du mésothorax, située en avant de l'écusson, confondue avec lui, et à laquelle on a aussi donné le nom d'Écu (*Scutum*). La femelle dépose ses œufs dans les arbres : à cet effet, elle est pourvue d'un long oviductus caché dans l'abdomen, et que l'on fait sortir facilement en opérant la compression. — Les larves ont un corps allongé, composé de treize anneaux peu consistants, avec six pattes écailleuses, une tête aussi écailleuse, supportant une bouche à laquelle on distingue deux fortes mandibules destinées à ronger le bois qui paraît leur servir de nourriture. Ce n'est guère qu'au bout de trois ans qu'ayant acquis le *maximum* de leur accroissement, elles se métamorphosent en nymphes qui, bientôt, deviennent insectes parfaits. On peut suivre ces changements en conservant des larves dans de la sciure de bois, mais il est rare que, par ce moyen, on obtienne

le Capricorne à son dernier état; presque toujours il périt à celui de nymphe.

Ce genre a pour type le Capricorne Savetier, *Cerambyx Cerdo* de Fabricius, ou le petit Capricorne noir de Geoffroy, figuré par Olivier (T. iv, pl. 10, f. 65). On distingue encore : le Capricorne Héros, *Cerambyx heros* de Fabricius, ou le grand Capricorne noir de Geoffroy, représenté par Olivier (T. iv, pl. 1, fig. 1). Ces deux espèces sont très-voisines et ne diffèrent que par la taille et les élytres plus ou moins chagrinées. Elles se trouvent aux environs de Paris. La dernière vit dans l'intérieur des Chênes, et fait beaucoup de tort à ces arbres.

CAPRIER. *Capparis*. BOT. Ce genre, qui a donné son nom à la famille des Capparidées, est placé dans la Polyandrie Monogynie, L. Il est reconnaissable aux caractères suivants : calice 4-phylle ou 4-partite, à sépales concaves, un peu bossus à leur base; corolle à quatre pétales grands et ouverts; un grand nombre d'étamines, dont les filets sont plus longs que les pétales, insérées sur le réceptacle; ovaire porté sur un pédicelle muni de glandes à l'endroit de la bosselure des sépales; stigmate en tête et sessile; fruit tantôt en baie ovale ou sphérique, tantôt en forme de silique longue, uniloculaire et polysperme; les graines sont pariétales et nichées dans une sorte de pulpe. Les Capriers sont pour la plupart des arbrisseaux à feuilles simples, garnis d'épines à leur base, dans une partie des espèces, et portant des glandes au lieu d'épines dans les autres. Leurs fleurs sont ou solitaires et axillaires, ou en corymbe et terminales. Il est à remarquer que tous les Capriers épineux habitent l'ancien continent, et qu'ils ont en même temps pour fruit une baie ovoïde, à écorce fort épaisse, tandis que les Capriers inermes et à feuilles glanduleuses, sont indigènes du nouveau monde, et que leur fruit est une sorte de silique. Ceux-ci forment le genre *Breynia* de Plumier, qui pourrait être rétabli, si les différences que nous venons d'exposer étaient assez importantes, dans les Capparidées, pour en former des caractères. On connaît plus de trente espèces de Capriers dont à peu près moitié sont épineuses. C'est parmi celles-ci qu'on trouve le Caprier commun, *Capparis spinosa*, L., arbrisseau sarmenteux, abondant en Provence et dans l'Europe méridionale, dont on cueille les fleurs en boutons pour les faire confire dans du vinaigre salé, et les employer comme assaisonnement. Ces boutons de fleurs que l'on connaît sous le nom de *Capres* sont d'autant plus fermes et plus sapides, qu'ils ont été cueillis dans un état moins développé.

CAPRIFICATION. BOT. Opération pratiquée par les anciens sur les Figues pour en hâter la maturité, et qui s'est conservée dans le Levant. Elle consiste à placer sur un Figuier, des Figues remplies d'une espèce particulière de Cynips, lesquels en sortent pour se répandre sur les Figues qu'on veut faire mûrir, y pénètrent, chargés de la poussière fécondante que fournissent les fleurs mâles à l'entrée du calice commun. Des auteurs prétendent que la piqûre de ces fruits par les insectes détermine seule leur maturation, de même que la plupart de nos fruits mûrissent plus vite et deviennent plus sapides lorsque des larves s'y introduisent. Au reste, on a des doutes sur l'efficacité de ce procédé qui ne se pratique ni en France, ni en Espagne, ni en Italie, ni en Barbarie où l'on mange des Figues excellentes et qui mûrissent sans le moyen de la Caprification.

CAPRIFIGUIER. *Caprificus*. BOT. Nom du Figuier sauvage. Ce nom, qui signifie littéralement Figuier de Chèvre, désignait chez les Romains la race primitive du Figuier à fruit sec et farineux, plutôt que rempli d'une liqueur emmiellée, comme la Figue cultivée. Les anciens Grecs donnaient à cet arbre le nom d'*Erinas* ou d'*Erinos*, et celui d'*Erinon* à leur fruit; c'est l'*Ornos* des Grecs modernes. Mais les insulaires de l'Archipel n'appellent *Orni* que les dernières Figues qui, nées en automne, mûrissent au printemps, bien après la chute des feuilles avec lesquelles elles s'étaient développées; les Figues des deux saisons précédentes se nomment *Fornites* et *Cratitires*, noms très-différents et dont il est probable que le sens propre désigne leur état. Les Fornites restent sur l'arbre d'août en novembre, mais elles tombent sans être parvenues à maturité; les Cratitires, qui ne se sont montrées qu'en septembre, passent l'hiver et ne réussissent guère mieux; les Orni sont les seules Figues qui parviennent à leur perfection. Ces fruits, au reste, ne sont pas mangeables; mais comme toutes les Figues sauvages sont en proie à un Cynips qui leur est propre et qui ronge les grains dans lesquels il habite solitairement, les Orni eux-mêmes en sont remplis. Ces insectes sont regardés par les cultivateurs grecs comme un bienfait de la nature, pour faire venir à bien, dans leurs Figuiers domestiques, la Figue d'automne, qui est, comme nous venons de le dire, la première des trois. C'est la seule à laquelle ils prennent intérêt; et le produit est véritablement immense, en comparaison de nos récoltes de Figues. Depuis un temps immémorial, ils apportent des branches ou des chapelets de ces Orni et les attachent aux branches de leurs Figuiers. Cette opération est l'*Erinasmos* de Théophraste, et le *Caprificatio* de Pline, fidèlement décrits par Tournefort dans le voyage du Levant; par Godehen dans un mémoire sur les Figuiers de Malte, et par Bernard dans le Journal de physique, juillet 1786. Nous nous dispenserons de rappeler ici les différents systèmes auxquels cette opération a donné lieu; on verra, au mot Figuier, que c'est sur l'espèce sauvage qu'il convient d'étudier l'organisation du *Ficus carica* et sa conformité avec les autres espèces qui n'ont pas subi la précieuse altération d'après laquelle les Figues domestiques sont devenues des fruits aussi délicieux que nourrissants et salutaires.

CAPRIFOLIACÉES. *Caprifoliaceæ*. BOT. Famille qui se compose du genre Chèvrefeuille et des autres genres qui ont avec lui le plus de rapport dans leur organisation. Cette famille, très-rapprochée des Rubiacées, est placée parmi les Dicotylédones monopétalées, dont la corolle staminifère est portée sur un ovaire infère. Telle qu'elle avait été présentée dans son ensemble par le savant auteur du *Genera Plantarum*, elle se composait de genres assez dissemblables pour avoir engagé les auteurs modernes à en former des ordres distincts. On ne rapporte donc aux véritables Caprifoliacées que la première et la troisième section de la famille des Chè-

vrefeuilles de Jussieu, et on leur assigne les caractères suivants : calice toujours monosépale, adhérent avec l'ovaire qui est complétement infère ; il offre quatre ou cinq dents. Corolle monopétale et très-variable dans sa forme qui est le plus souvent irrégulière et à cinq lobes. Le nombre des étamines varie de quatre à cinq, et est toujours en rapport avec le nombre des dents calicinales. Ces étamines, qui sont insérées à la paroi interne de la corolle, sont tantôt saillantes et exertes, et tantôt incluses. L'ovaire présente dans le plus grand nombre des genres trois ou quatre loges ; rarement il n'en offre qu'une seule, comme dans le *Viburnum*. Dans chaque loge, on trouve d'un à quatre ovules, dont plusieurs avortent souvent, après la fécondation. Le style manque quelquefois ; dans ce cas, l'ovaire est surmonté de trois stigmates sessiles, très-rapprochés. Lorsque le style existe, on ne trouve à son sommet qu'un seul stigmate élargi, déprimé à son centre et légèrement trilobé. Celui du *Symphoricarpos* est simplement à deux lobes. Le fruit est une baie couronnée par les dents du calice, présentant une ou plusieurs loges qui renferment chacune une ou plusieurs graines, lesquelles se composent, outre leur tégument propre, d'un endosperme charnu, au centre duquel est un embryon longitudinal et renversé, comme chaque graine.

Les Caprifoliacées sont ou des végétaux sous-frutescents, ou plus généralement des arbrisseaux ou des arbres. Leurs feuilles, qui sont opposées et dépourvues de stipules, sont simples ou rarement pinnées. Les fleurs, d'un aspect en général agréable et d'une odeur suave, offrent plusieurs modes d'inflorescence ; elles sont quelquefois géminées au sommet d'un pédoncule commun, et fort souvent leurs ovaires se soudent en un seul. D'autres fois elles forment des sertules ou ombelles simples, ou enfin des cimes ou des corymbes. Le plus souvent chaque fleur est accompagnée de deux petites bractées opposées.

Jussieu avait divisé la famille des Chèvrefeuilles en quatre sections : dans la première, il plaçait les genres dont le calice est accompagné de deux bractées, la corolle monopétale et l'ovaire surmonté d'un style ; tels sont les genres *Linnæa*, *Triosteum*, *Symphoricarpos*, *Diervilla*, *Xylosteum* et *Caprifolium* ; la seconde comprenait les genres *Loranthus*, *Viscum* et *Rhizophora*, qui ont la corolle polypétale, le style simple et le calice caliculé ; il rangeait dans la troisième les genres qui, ayant le calice caliculé, la corolle monopétale, sont dépourvus de style, et portent trois stigmates sessiles, comme les genres *Viburnum* et *Sambucus* ; enfin les genres *Cornus* et *Hedera*, qui ont le calice dépourvu de bractées, le style simple et la corolle polypétale, formaient sa quatrième section. Mais depuis la publication du *Genera*, Jussieu et Richard ont séparé les genres de la seconde section pour en former une famille à part sous le nom de Loranthées ; et Brown trouvant dans les genres *Rhizophora* et *Ægiceras* des différences remarquables, les a séparés des Loranthées, et a proposé d'en former la famille des RHIZOPHORÉES. Richard pense que la dernière section, c'est-à-dire les genres *Hedera* et *Cornus*, ayant la corolle manifestement polypétale, les étamines insérées immédiatement sur l'ovaire, les fleurs dépourvues de bractées, les feuilles ordinairement alternes, doivent être séparés des véritables Caprifoliacées, et former un ordre nouveau, beaucoup plus voisin des Araliacées, et qu'il désigne sous le nom d'HÉDÉRACÉES. Ainsi donc il ne laisse dans les Caprifoliacées que les genres suivants :

† CAPRIFOLIÉES. Style surmonté d'un stigmate trilobé. *Linnæa*, Gronov., *Triosteum*, L., *Ovieda*, L., *Symphoricarpos*, Dillen, *Dierrilla*, Tournefort, *Xylosteum*, Tournefort, *Caprifolium*, Tournefort.

†† SAMBUCINÉES. Style nul ; trois stigmates sessiles. *Viburnum*, Tournefort, *Sambucus*, Linné.

Les Caprifoliacées ont une telle ressemblance avec les Rubiacées, qu'il est fort difficile de trouver des caractères propres à les en distinguer. Cette analogie est surtout frappante entre les Caprifoliacées et les Rubiacées à fruit charnu. La seule différence essentielle qui existe alors entre ces deux ordres naturels, c'est que dans les Rubiacées, les feuilles sont verticillées ou opposées, avec des stipules intermédiaires, tandis que ces stipules manquent constamment dans les véritables Caprifoliacées.

CAPRIFOLIÉES. BOT. Première section de la famille des Caprifoliacées.

CAPRIFOLIUM. BOT. Synonyme latin de Chèvrefeuille.

CAPRIMULGIDES. OIS. Vigors a érigé, sous ce nom, une famille dans l'ordre des Oiseaux Chélidons, qui a pour type le genre ENGOULEVENT. *V.* ce mot.

CAPRIMULGUS. OIS. Synonyme latin d'Engoulevent.

CAPRINE. *Caprinus*. MOLL. Genre établi par Denys Montfort, pour une petite Coquille du Gange, confondue ensuite dans le genre Carocolle.

CAPRIOLA. BOT. Synonyme de Cynodon Dactylon.

CAPRISQUE. POIS. Espèce du genre Baliste.

CAPROCHETTA. POLYP. Donati, dans son Histoire de la mer Adriatique, donne ce nom à un genre de productions marines, qui, dit-il, « ne peut produire qu'un seul » rang de baies ovales sur un pédicule qui leur tient lieu » de calice. » D'après cette description, ces êtres appartiennent aux Polypiers flexibles cellulifères.

CAPROMYS. *Capromys*. MAM. Genre de l'ordre des Rongeurs et de la section des Claviculés, récemment établi par Desmarest, pour placer un animal qui lui a été apporté de Cuba où il n'avait encore été indiqué clairement que par Oviédo, vers 1520 ou 1525, précisément sous le même nom qu'il porte encore dans cette île, celui d'*Utia* ou d'*Hutia*.

Les caractères extérieurs du genre Capromys placent ces mammifères entre les Rats proprement dits, dont ils ont le nombre de doigts et la queue ronde, conique, écailleuse, et les Marmottes dont ils ont les membres forts, robustes et assez courts, ainsi que la démarche plantigrade, et les incisives inférieures peu comprimées sur les côtés. Ils sont grimpeurs et non fouisseurs, nocturnes, uniquement herbivores, ce qui semble établir *à priori* que ses dents molaires, encore inconnues, sont différentes des molaires d'omnivores, propres aux deux genres d'animaux dont ils se rapprochent le plus ; le nombre de leurs mamelles est très-restreint. Les trois espèces connues jusqu'à ce jour, sont :

CAPROMYS DE FOURNIER. *Capromys Furnieri*, du nom

du voyageur zélé auquel la science en est redevable. *Hutia* d'Oviédo, *Utia* des habitants de Cuba, et peut-être le Rat appelé *Racoon* par Brown. Desmarest, dans son Mémoire, a fait remarquer par quelle erreur le nom d'*Hutia* ou d'*Utia*, pris dans Oviédo, avait été appliqué, par Aldrovande ou son continuateur Marc-Antoine Bernia, à la planche des Œuvres de cet auteur (*De Quadrup. digitat.*) qui représente la Gerboise d'Égypte.

La taille du Capromys de Fournier est celle d'un Lapin de moyenne grosseur; sa tête est assez longue, conique, un peu comprimée latéralement; le bout du museau est comme tronqué; il présente un vaste mufle garni d'une peau fine, noire, non muqueuse, mais revêtue de petits poils très-fins. Les narines sont fort ouvertes, obliques, rapprochées l'une de l'autre en bas, avec leur contour rebordé. La lèvre supérieure offre un sillon médian, très-prononcé; la gueule n'a qu'une ouverture médiocre; les incisives (seules dents qu'on puisse voir) sont médiocrement fortes, tronquées en biseau : les supérieures n'ont point de sillon sur leur face antérieure, et les inférieures ne sont que légèrement subulées; la couleur des premières est un blanc jaunâtre. Les yeux, moyens et un peu plus rapprochés de la base des oreilles que du bout du museau, ont la cornée assez bombée, l'iris de couleur brune, la pupille en fente longitudinale dans le jour, et ronde le soir; les paupières sont bien formées, et la supérieure est garnie de cils très-fins, assez longs et bien rangés. Les oreilles ont à peu près en longueur le tiers de celle de la tête; leur forme est en général celle de l'oreille des Rats; le bord postérieur offre une échancrure peu profonde; leur surface est presque nue et noirâtre. Les moustaches sont nombreuses, très-longues et fort mobiles. Le cou est court. Le corps est beaucoup plus épais postérieurement qu'antérieurement; le dos est fort arqué au-dessous de la région des épaules. La queue, dont la longueur n'excède pas la moitié de celle du corps et de la tête ensemble, est droite, conique, très-forte et musculeuse, couverte de cent cinquante anneaux écailleux, entre lesquels sortent des poils rudes, assez rares. Les membres sont très-robustes, et même plus, proportion gardée, que ceux des Marmottes, les postérieurs surtout. La main est formée de quatre doigts bien séparés, armés d'ongles forts et arqués, et d'un rudiment de pouce pourvu d'un ongle tronqué, comme celui de beaucoup de Rongeurs : le doigt le plus long est le médius, et les autres décroissent dans l'ordre suivant : l'annulaire, l'index, l'auriculaire et le pouce. Les pieds de derrière ont cinq doigts de même forme que ceux des mains, mais plus longs et pourvus d'ongles plus robustes; le doigt médius est le plus long; les deux doigts qui viennent ensuite, l'un à droite et l'autre à gauche, sont de bien peu plus courts, et à peu près égaux entre eux; le doigt externe est intermédiaire pour la longueur entre ceux-ci et l'interne, qui est le plus petit de tous. La paume et la plante sont nues et couvertes d'une peau noire, épaisse et chagrinée comme l'écorce d'une Truffe; la première a trois cals ou tubercules principaux à la base des doigts, et deux autres vers le pli du poignet; la seconde très-longue, très-large surtout antérieurement, a quatre tubercules à la base des doigts, un pli transversal au-dessous, et le talon bien marqué et un peu relevé. Les mamelons, très-petits et grisâtres, sont au nombre de quatre, deux pectoraux et deux abdominaux : ils sont situés tout à fait sur les côtés du corps. L'anus, placé vers la base de la queue, forme une saillie très-apparente; l'orifice en est circulaire, rebordé et marqué finement de stries convergentes. Le fourreau de la verge, situé à un pouce en avant de l'anus, est conique, pointu et dirigé en arrière; les testicules sont cachés sous la peau, près de sa base, et peu apparents même au toucher. Les poils qui couvrent ces animaux, sont généralement rudes; ceux du dessus de la tête sont dirigés en arrière, et forment une sorte de huppe vers l'occiput; ceux des parties supérieures et latérales du corps sont longs et de deux sortes : les intérieurs sont plus fins que les extérieurs, et de couleur grise; les derniers étant la plupart bruns, avec un anneau plus ou moins large, jaunâtre vers l'extrémité, et ayant leur petite pointe noire, il résulte de leur ensemble une teinte générale brune-verdâtre, dont la partie jaunâtre est distribuée par piquetures, à peu près comme dans le pelage de l'Agouti. Les poils de la croupe sont plus durs que les autres, couchés sur le corps, et passant au brun roux. Les poils du ventre et de la poitrine assez fins, peu fournis, sont d'un gris-brun sale, assez uniforme. Le bas-ventre est presque nu. Le bout du museau et la partie où naissent les moustaches, les mains et les pieds sont noirs. Les poils de la base de la queue sont roux, et ceux du dernier tiers de cette partie bruns. Dimensions principales : depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue, un pied trois lignes; de la tête, trois pouces trois lignes; de la queue, six pouces; de la main, depuis le poignet jusqu'au bout des ongles, un pouce six lignes; du pied, depuis le talon jusqu'au bout des ongles, deux pouces onze lignes : sa largeur, un pouce.

Capromys a queue prenante. *Capromys prehensiles*, Pœpping, Journ. de l'acad. des sc. nat. de Philadelphie, juill. 1824. Pelage mou et flexible, de couleur fuligineuse, mêlée de gris, à poils noirs à la base, gris dans le milieu et ferrugineux à l'extrémité; nez noir; front, joues et gorge d'un blanc jaunâtre; les doigts des quatre membres couverts de poils durs et blancs; moustaches longues, blanches et luisantes; queue de la longueur du corps, couverte de poils ferrugineux à la base; peau grise, à extrémité nue en dessous.

Capromys de Poey. *Capromys Poyei*, Guer. Icon. du règne animal., mam., pl. 25, fig. 2. Pelage mou et flexible, d'un brun marron, piqueté de ferrugineux et de jaune, à poils d'un marron foncé à la base, dont un grand nombre sont ferrugineux à l'extrémité, et d'autres jaunâtres; nez brun; front et joues d'un jaune ferrugineux, assez pâle, à gorge et ventre blancs; moustaches d'un brun marron, blanches seulement à la base; mains couvertes de poils roides, d'un marron un peu pâle; queue un peu moins longue que le corps, entièrement couverte de longs poils ferrugineux, sans espace nu en dessous.

Desmarest, en formant pour ces animaux le nom générique de *Capromys* de deux mots grecs dont l'un signifie Sanglier et l'autre Rat, a voulu indiquer un

certain rapport d'aspect que leurs poils grossiers, leurs couleurs générales, la manière dont ils courent, etc., leur donnent avec les Sangliers. A cause de leur démarche, la désignation d'*Actomys* leur aurait bien mieux convenu, mais elle est déjà employée depuis longtemps pour désigner la Marmotte.

Dans l'état de nature, les Capromys vivent dans les bois et grimpent aux arbres avec facilité. Ils paraissent avoir un degré d'intelligence égal à celui des Rats et des Écureuils. Ils sont très-curieux et joueurs. Lorsqu'ils sont libres, ils se dressent comme des Kanguroos sur la plante des pieds et sur la queue, et se poussent mutuellement en se tenant par les épaules à l'aide de leurs mains pendant des heures entières, mais sans chercher à se faire de mal. Ils paraissent n'avoir pas l'ouïe très-fine; leur vue est bonne, mais ils semblent plus éveillés le soir que durant le jour; leurs narines sont toujours en mouvement, et ils les emploient fréquemment pour reconnaître les objets nouveaux pour eux; leur voix est un petit cri aigu comme celui des Rats, et ils s'en servent pour s'appeler. Ils manifestent leur contentement par un petit grognement très-bas, et le font entendre surtout lorsqu'on les caresse, ou lorsqu'ils s'étendent au soleil, ou bien lorsqu'ils trouvent quelque aliment qui leur convient. Leur nourriture consiste uniquement en substances végétales, et ils en prennent de toutes sortes; ils aiment beaucoup la Chicorée, les Choux, les plantes aromatiques, les Raisins, les Pommes, le Thé bouilli, etc., et prennent avec plaisir du pain trempé dans de l'anisette de Bordeaux ou du kirsch-wasser. Quand ils trouvent des écorces fraiches, ils les rongent avec sensualité, etc. Ils peuvent se passer de boire. Lorsqu'ils marchent lentement, leurs pieds de derrière posent à terre presque en entier, et leur allure embarrassée est tout à fait celle de l'Ours; lorsqu'ils courent, ils vont au galop comme les Sangliers et font beaucoup de bruit avec leurs pieds. Dans le repos, ils se tiennent ordinairement accroupis, avec le dos arqué, et laissent pendre les membres de devant, mais quelquefois ils se relèvent tout à fait perpendiculairement. Il leur prend subitement de temps à autre l'envie de sauter, et dans ce mouvement ils se trouvent souvent avoir changé de direction de la tête à la queue. Enfin, ils prennent ordinairement leur nourriture avec les deux mains, comme la plupart des Rongeurs, mais aussi très-souvent, ce qui est remarquable, ils la saisissent avec une seule.

CAPRON. POIS. Nom d'un Baliste du golfe de Gênes.

CAPRON. BOT. *V.* CAPERON.

CAPROS. POIS. Genre formé par Lacépède pour le *Zeus Aper*. Cuvier ne l'a conservé que comme un sous-genre de Dorée.

CAP-ROUGE. OIS. Synonyme de Gros-Bec Chardonneret à face rouge.

CAPRYGONA. MAM. Synonyme de Cobaye.

CAPSA. OIS. *Fringilla Capsa.* Moineau des dattes. Oiseau d'Afrique, encore peu connu.

CAPSE. *Capsa.* MOLL. Genre établi par Lamarck aux dépens du genre Vénus de Linné, dans la seconde division des Nymphacées tellinaires. Ses caractères consistent dans les coquilles un peu inéquilatérales, ayant leur ligament sur le côté, court, comme dans les Tellines et les Donaces. Elles manquent de dent latérale; elles se rapprochent des Psammodies et de certaines Tellines par les dents de leur charnière, mais elles ne sont point bâillantes sur les côtés, et n'ont pas le pli des Tellines. L'Animal des Capses paraît être pareil à ceux que Poli appelle Callistodermes. Les deux espèces que Lamarck comprend dans son genre Capse, sont le *Capsa lævigata*, et le *Capsa brasiliensis, Donax* de l'Encyclopédie, Coq., pl. 261, f. 10. Dans la première édition des An. sans vert., Lamarck avait formé son genre Capsa de la *Venus defforata*, L., figurée dans l'Encyclopédie à la pl. 231, fig. 3, 4. Il la nommait *Capsa rugosa*, et c'est sur cette indication que le genre dont il est question a été adopté par quelques naturalistes.

CAPSE. *Capsus.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, établi par Fabricius, et rangé par Latreille dans la grande famille des Géocorises ou Punaises terrestres, avec ces caractères : gaîne du suçoir à quatre articles distincts; labre étroit, allongé et strié en dessus; antennes de quatre articles dont les deux derniers, beaucoup plus menus que les suivants, capillaires; corps ovoïde ou arrondi. Les quatre divisions de la gaîne du suçoir visibles, et l'amincissement brusque des deux derniers articles des antennes, sont des caractères suffisants pour distinguer les Capses de tous les autres genres de la famille. Celui des Miris en est très-voisin, et n'en diffère réellement que parce que les antennes sont insensiblement sétacées, et le corps plus long et moins large. Plusieurs espèces appartenant à ce genre se rencontrent vulgairement; nous citerons le Capse spissicorne, *Capsus spissicornis*, Fab.; le Capse gothique, *Capsus gothicus*, Fab., etc.

CAPSELLE. *Capsella.* BOT. Genre de la famille des Crucifères, Tétradynamie siliculeuse. L., établi par De Candolle. La forme particulière et caractéristique du fruit de la plante, connue vulgairement sous le nom de Bourse-à-Pasteur, l'avait fait considérer comme un genre à part par Tournefort. Néanmoins Linné n'avait pas jugé à propos de le séparer du Thlaspi. Reprenant de nouveau l'examen des Crucifères, les auteurs modernes ont adopté l'opinion de Tournefort, et la plupart ont donné au G. le nom qui lui avait été imposé par Cæsalpin. Les caractères du *Capsella* ont été ainsi fixés par De Candolle : calice égal; pétales entiers; étamines sans appendices; silicule triangulaire, déprimée, dont les valves en forme de carène ne sont pas ailées; cloison membraneuse, presque linéaire, séparant la silicule en deux loges polyspermes; cotylédons accombants. Ce genre est voisin des Thlaspis et des Hutchinsies, dont il ne diffère que par une modification dans la forme du fruit. Une seule espèce le constitue : c'est le *Capsella Bursa Pastoris*, plante excessivement abondante en Europe où elle fleurit pendant presque toute l'année, et maintenant répandue sur la surface du globe entier. Peu de plantes offrent autant que celle-ci de si nombreuses variétés de grandeur et de structure, tant dans les tiges que dans les feuilles.

Link donne le nom de CAPSELLE, comme diminutif de Capsule, à des fruits qui ont cette forme, mais dans des dimensions qui les font à peine apercevoir.

CAPSICARPELLE. *Capsicarpella*. BOT. Les caractères de ce genre établi aux dépens des nombreuses Céramies de la plupart des auteurs, consistent en des filaments cylindriques, sans renflements aux articulations, que forment des sections transversales, entre lesquelles sont interceptés des entre-nœuds plus longs que larges, marqués par une ou plusieurs macules colorantes. Les gemmes, nues, opaques, externes et pédicellées, sont solitaires, et d'une forme plus ou moins allongée, soit comme une petite corne, soit comme le fruit d'un Piment. Les organes de la fructification rappelleraient exactement, s'ils étaient environnés d'une membrane translucide, ceux des *Spongodium*, qui appartiennent cependant à une famille très-distincte de celle dans laquelle se placent naturellement les Capsicarpelles. Le type de ce genre est le *Capsicarpella elongata*, *Ectocarpus siliculosus*, Lyngb., *Tent.*, p. 131, f. 43, f. c. — La figure B, que cet auteur donne comme un état de la même plante, est une espèce fort différente. Le *Capsicarpella elongata* croît dans la mer où cette plante forme des touffes de trois à six pouces de longueur, d'un vert brunâtre, entremêlés de filaments très-flexibles. On la trouve chargée de gemmes au printemps.

CAPSICINE. BOT. Sorte de résine molle, trouvée par Braconnot dans le *Capsicum annuum*; elle est faiblement soluble dans l'Eau, et très-fortement dans l'Alcool, l'Éther, l'essence de Térébenthine; les Alcalis purs, etc.

CAPSICUM. BOT. Synonyme latin de Piment.

CAPSTONE. ÉCHIN. et POLYP. FOSS. Les Anglais donnent ce nom aux Fossiles des genres Fongite et Clypéastre, l'un appartenant à l'ordre des Polypiers caryophyllaires, et l'autre à l'ordre des Échinodermes pédicellées, famille des Oursins.

CAPSULAIRE. *Capsularia*. INTEST. et POLYP. Genre proposé par Zeder pour placer quelques Vers Nématoïdes qui se trouvent sous le péritoine de certains Poissons. Rudolphi ne l'a point adopté, et en a placé les espèces parmi les Filaires et les Ascarides. Cuvier, dans son Tableau élémentaire de l'histoire naturelle des Animaux, a donné ce nom à un genre de Polypiers flexibles qui n'a point été adopté non plus. Il ne le cite point dans son dernier ouvrage, le Règne animal.

CAPSULAIRES. MOLL. Espèce du genre Térébratule.

CAPSULAIRES (*Fruits.*) *Fructus capsulares*. BOT. Dans le nombre immense des végétaux connus, le fruit est loin de présenter toujours la même organisation intérieure, ni la même apparence externe. L'une des différences les plus sensibles est sans contredit la distinction établie entre les fruits, suivant que leur péricarpe est épais, charnu et succulent, ou suivant qu'il est sec et dépourvu de matière charnue. Ces derniers offrent encore entre eux une différence très-marquée, qui tient à ce que les uns restent toujours complètement clos, même lorsqu'ils sont parvenus à la dernière période de leur maturité, en un mot, qu'ils sont *indéhiscents;* tandis que les autres s'ouvrent d'une manière quelconque à l'époque où l'embryon, renfermé dans leurs graines, est devenu apte à reproduire un nouvel être, c'est-à-dire qu'ils sont naturellement *déhiscents*. C'est aux fruits secs et déhiscents que l'on applique généralement le nom de Fruits capsulaires. Cet ordre se compose de plusieurs genres que l'on a distingués par des noms propres. Les principaux sont : 1° le *follicule* qui ne se rencontre que dans les plantes de la famille des Apocynées; 2° la *silique* et la *silicule* qui s'observent toujours dans les plantes crucifères; 3° la *gousse* ou *légume* qui est propre aux Légumineuses; 4° la *pyxide* ou boîte à savonnette; 5° l'*élatérie* dont nous trouvons surtout des exemples dans la famille des Euphorbiacées; 6° et enfin la *capsule*. *V.* ces différents mots.

CAPSULE. *Capsula*. BOT. On donne ce nom à tous les fruits secs, qui s'ouvrent naturellement en un certain nombre de pièces nommées valves, ou par des trous qui se forment sur différents points de leur surface. Les Capsules offrent une ou plusieurs loges : de là les noms de Capsule *uniloculaire*, *biloculaire*, *triloculaire*, *multiloculaire*, etc. Elles peuvent s'ouvrir tantôt par de simples trous comme dans le grand Mufflier, le Pavot, etc.; tantôt par des dents qui, d'abord rapprochées et conniventes, s'écartent les unes des autres, et forment une ouverture terminale, par laquelle s'échappent les graines. Cette particularité s'observe dans un grand nombre de Caryophyllées. Enfin le plus généralement, les Capsules s'ouvrent en un certain nombre de pièces nommées *valves*. Tantôt on ne compte que deux valves; d'autres fois il en existe trois, quatre ou un plus grand nombre. C'est dans ce sens que sont employés les mots de Capsules *bivalve*, *trivalve*, *quadrivalve*, *multivalve*.

La déhiscence, par le moyen des valves, peut se faire de différentes manières, eu égard à la position relative des valves et des cloisons. De là on a distingué trois espèces de déhiscence valvaire. 1° Ou bien cette déhiscence se fait par le milieu des loges, c'est-à-dire entre les cloisons qui répondent alors à la partie moyenne des valves. On dit alors que la Capsule est *loculicide*, comme dans la plupart des Éricinées. 2° La déhiscence peut avoir lieu vis-à-vis les cloisons qu'elle partage le plus souvent en deux lames. On lui donne alors le nom de déhiscence *septicide*, ainsi qu'on le remarque dans les Rhodoracées de Jussieu et les Antirrhinées. 3° Un troisième mode est celui où la déhiscence se fait en face des cloisons qui restent en place au moment où les valves s'en séparent. On nomme les Capsules qui offrent cette déhiscence *septifrages :* par exemple dans les Bignoniacées, la Bruyère commune. *V.* PÉRICARPE.

CAPUCHON. BOT. On donne quelquefois ce nom aux pétales ou aux sépales qui sont concaves, et dont la forme approche plus ou moins de celle d'un Capuchon, comme par exemple dans certaines espèces d'Aconit.

Linck applique également cette dénomination à la partie supérieure des filets staminaux qui, dans les Asclépiades, recouvrent le pistil.

CAPUCIN. MAM. Nom vulgaire d'une espèce de Singe, *Simia Capucina*, L. On a appelé CAPUCIN DE L'ORÉNOQUE, le *Pithecia chiropote* de Geoffroy, et CAPUCIN DU ROI SINU, le *Simia seniculus*.

CAPUCIN. MOLL. Synonyme de Cone Moine.

CAPUCINE. *Tropæolum*. BOT. Ce genre, placé à la suite des Géraniées, présente les caractères suivants : un calice coloré et divisé profondément en cinq lobes, dont le supérieur se prolonge à sa base en un éperon creux; cinq pétales qui paraissent attachés au calice, alternes avec ses divisions ; les deux supérieurs sessiles au-dessus de l'orifice intérieur de la cavité de l'éperon qui les sépare de la base de l'ovaire; les trois autres onguiculés et touchant cette base; huit étamines dont les filets libres, mais rapprochés, portent des anthères oblongues, dressées et biloculaires, et s'insèrent à un disque hypogynique; un ovaire libre, sessile, trigone, à trois loges, contenant chacune un ovule renversé, surmonté d'un style marqué dans sa longueur de trois stries, et terminé par trois stigmates. En mûrissant, il se divise en trois akènes dont la face extérieure est sillonnée, et dont l'intérieure s'applique contre la base du style persistant. L'embryon dépourvu de périsperme, et dont les cotylédons étroitement unis cachent la radicule supérieurement dirigée, paraît au premier coup d'œil former une masse unique. Mais l'existence de deux cotylédons a été démontrée par les observations de plusieurs botanistes, surtout par celles de Saint-Hilaire, qui a suivi les changements successifs de l'embryon, depuis sa première apparition dans l'ovule jusqu'à la fin de la germination. Il a vu les cotylédons, d'abord très-petits, laisser presqu'à nu la gemmule et la radicule, puis les recouvrir par leur développement progressif, et enfin leur fermer le passage. Il ajoute ce fait remarquable, que, dans cet embryon, la radicule se comporte comme dans un embryon réellement monocotylédoné; qu'elle pousse devant elle une gaîne, et la perce en s'entourant d'un bourrelet; que bientôt il en sort de même quatre radicelles, velues sur toute leur surface, excepté à leur extrémité; en un mot que cet embryon paraît endorhize. (*V*. Ann. du Muséum, 18, p. 461, tab. 24.)

On a décrit onze espèces de Capucines, la plupart originaires du Pérou. Leurs fleurs sont solitaires sur de longs pédoncules axillaires, au lieu d'être opposées aux feuilles comme dans les Géraniées. L'absence de stipules est un autre caractère qui semble encore les écarter de cette famille, mais qui devient moins important, si l'on réfléchit que deux stipules se remarquent à la base des feuilles primordiales de la grande Capucine, *Tropæolum majus*, L. Cette espèce, maintenant si répandue dans nos jardins, présente des feuilles peltées, arrondies et entières, et des tiges grimpantes. Il en existe une variété à fleurs doubles. Les tiges des autres espèces sont également grimpantes ou couchées ; leurs feuilles, lobées de plus en plus profondément, finissent par être digitées dans le *Tropæolum pentaphyllum*. Le *Tropæolum bipetalum* est remarquable par l'avortement de trois de ses pétales. On cultive assez fréquemment dans le midi de l'Espagne, sous le nom vulgaire de *Pajaritos* (petits Oiseaux), le *Tropæolum peregrinum*, L., remarquable par ses fleurs jaunes, à pétales frangés et ressemblant à des Serins des Canaries en miniature.

CAPULÉS. MOLL. Nom donné par Menke à une famille de l'ordre des Gastéropodes Aspidobranches, comprenant ceux qui ont une coquille en forme de tasse; telles sont, par exemple, les espèces des genres *Crepidula, Calyptræa*, etc.

CAPULOIDES. MOLL. C'est, dans le règne animal de Cuvier, une famille de Gastéropodes pectinibranches, comprenant cinq genres dont quatre démembrés des Patelles. Ils ont tous une coquille largement ouverte, à peine turbinée, sans opercule, sans échancrure ni siphon ; leur peigne branchial est unique, disposé en travers à la voûte de la cavité, et ses filets sont souvent très-longs. *V*. les genres *Capulus, Crepidula, Calyptræa, Siphonaria, Sigaretus*.

CAPULUS. MOLL. *V*. CABOCHON.

CAPURE. *Capura*. BOT. On trouve dans le *Mantissa* de Linné un genre qu'il nomme ainsi, et dont il décrit une espèce, le *Capura purpurata*. Cet arbre de l'Inde a été retrouvé dans la Nouvelle-Hollande par Brown, suivant lequel il est le même que le *Daphne indica* de Linné, qui ne diffère pas lui-même du *Daphne fœtida*.

CAPUS. BOT. Nom vulgaire du Chou Pommé.

CAPUSSA. OIS. Nom vulgaire de la Huppe.

CAPYBARA. MAM. Synonyme de Cabiai.

CAQUEDRIE. OIS. Nom vulgaire du Bruant Proyer.

CAQUETEUSE. OIS. Espèce du genre Sylvie.

CAQUILLE ET CAQUILLIER. BOT. *V*. CAKILE.

CARA. BOT. Dans Marcgraaff et Pison, c'est une Liane grimpante du Brésil, qui appartient évidemment au genre *Dioscorea*, et qui est le *D. alata* de Lamarck. Dans Rumph, c'est une autre Liane des Indes-Orientales, qui fait partie de la famille des Apocynées. Ce nom ne peut donc convenir à un Liseron africain, et ne désigne certainement nulle part le *Convolvulus Batatas*, L., ainsi que plusieurs botanistes l'ont avancé.

CARABA. BOT. Huile qu'on retire, à la Guiane, de la noix d'Acajou.

CARABACCIUM. BOT. Bois aromatique de l'Inde.

CARABE. *Carabus*. INS. Linné a, le premier, appliqué ce nom à un grand genre de Coléoptères pentamères, qui, depuis, a été converti en famille ou en tribu. *V*. CARABIQUES. Cependant la dénomination de Carabe a été conservée à plusieurs espèces du grand genre primitif de Linné, et dans ces derniers temps, Latreille, Bonelli et Clairville en ont de beaucoup restreint le nombre, en limitant singulièrement l'étendue des caractères génériques. Si on consulte les ouvrages des savants précités et ceux de Weber, Fabricius, Olivier, Duméril, Lamarck et Dejean, on verra qu'en général chacun d'eux y a circonscrit le genre Carabe à sa manière. Les bornes assignées à ce Dictionnaire ne permettant d'entrer dans aucune discussion, on se contentera d'exposer le sens que lui accorde Latreille. Ses Carabes proprement dits appartiennent à la sixième division de la tribu des Carabiques. Caractères : élytres terminées en pointe ou sans troncature à leur extrémité; point d'échancrure au côté interne des jambes antérieures; languette très-courte, ne dépassant guère l'origine de ses palpes, et dont le bord supérieur s'élève en pointe ; dernier article des palpes extérieures sensiblement plus large que le précédent, presque en forme de triangle ou de cône renversé et comprimé; labre bilobé ou fortement échancré ; second article des antennes aussi long au moins que la moitié



TROPÆOLUM TUBEROSUM.

CAPUCINE TUBÉREUSE.

Desmeres Sc

du suivant; yeux saillants; abdomen ovale; ailes nulles ou rudimentaires.

Les Carabes diffèrent des Pambores, des Cychres et des Scaphinotes par l'absence de dents aux mandibules. Ils partagent ce caractère avec les genres Tefflus et Procère, mais ils s'en distinguent, parce que les tarses antérieurs sont toujours dilatés dans les mâles; ils s'éloignent encore des Leistes, des Nébries, des Omophrons, des Bléthises, des Pélophiles, des Élaphres, des Notiophiles et des Procrustes par leur labre bilobé à son bord antérieur; enfin, quoique très-voisins du genre Calosome, on ne les confondra cependant pas avec lui, parce que, d'une part, la dernière pièce des palpes extérieures est sensiblement plus large que la précédente, et que, de l'autre, le second article des antennes a pour le moins une longueur égale à la moitié du suivant. Les Carabes ont un corps allongé, tantôt doré ou bronzé, tantôt cuivreux, violet ou noir en dessus; la tête, toujours plus étroite que le corselet et en général plus étendue d'avant en arrière que transversalement, est portée presque horizontalement; elle présente deux antennes filiformes situées au-devant des yeux et composées d'articles plus étroits à leur base qu'à leur sommet : le premier et le second offrent un développement particulier, que nous avons fait connaître; les yeux sont globuleux, et on remarque en arrière d'eux l'occiput développé en manière de col; la bouche est composée d'une lèvre supérieure fortement excavée, de mandibules cornées, fortes, pointues, le plus souvent sans dentelures bien prononcées, et croisées dans l'état de repos; de mâchoires également cornées, ciliées à leur bord interne, terminées en pointe et donnant insertion, par leur côté externe, à deux paires de palpes, dont l'une, antérieure, est composée de deux pièces, et dont l'autre, moyenne ou extérieure, est conique et formée de quatre articles; enfin d'une lèvre inférieure très-consistante, courte, supportant de chaque côté une palpe de trois articles, dont la dernière est en forme de hache ou de cuiller. Le prothorax, plus étroit que l'abdomen, est rebordé, plus ou moins en forme de cœur, et presque toujours échancré en arrière; sa partie supérieure est plus étendue que l'inférieure et recouvre postérieurement l'écusson du mésothorax qui, naturellement peu développé, ne laisse plus voir que son sommet. Les élytres sont rebordées, et leur surface externe est garnie de stries, de sillons ou de points élevés. Il n'existe pas d'ailes au métathorax; mais on aperçoit leurs rudiments. Les pattes sont longues et assez fortes; les postérieures se font remarquer par le trochanter de leurs cuisses, devenu très-saillant, et les antérieures présentent leurs tarses dilatés dans les mâles avec les quatre premiers articles spongieux à la face inférieure.

Les Carabes sont des Insectes très-voraces, se nourrissant de chenilles, de larves et d'insectes parfaits, s'entre-dévorant même quelquefois, et poursuivant leur proie avec opiniâtreté. En général ils fuient la lumière, et restent cachés pendant le jour sous des pierres, sous la mousse ou dans les troncs d'arbres. On les rencontre assez communément dans les champs, dans les bois et dans les jardins. Quelques espèces sont propres aux montagnes élevées, et ne se trouvent qu'à une certaine hauteur; ils sont d'autant plus nombreux qu'on pénètre davantage dans les pays du Nord. Dans les contrées chaudes, au contraire, ils sont très-rares, et finissent par disparaître à mesure qu'en allant du nord au sud, on se rapproche des tropiques. Le corps de l'insecte parfait exhale une odeur pénétrante et nauséabonde; lorsqu'on les saisit, ils font sortir par l'anus et par la bouche un liquide noirâtre et très-odorant. Les Carabes, désignés par Geoffroy sous le nom de Buprestes, paraissent avoir été connus des anciens qui les regardaient comme un poison pour les animaux ruminants, et leur attribuaient des effets analogues à ceux que produisent les Cantharides.

Le genre Carabe est très-nombreux en espèces; les unes ont les élytres convexes, comme : Le Carabe doré, *Carabus auratus*, L., qu'on nomme vulgairement *Jardinier* et *Vinaigrier*, ou le Bupreste doré et sillonné à larges bandes de Geoffroy. On le trouve très-communément dans les champs, aux environs de Paris; mais au midi de l'Europe, on ne le rencontre plus que dans les montagnes. Le Carabe Jardinier, *Carabus hortensis*, Fabr., figuré par Panzer (*loc. cit.*, fasc. 5, fig. 11), est assez commun en France et aux environs de Paris. Les *Carabus purpurescens, catenulatus, scabrosus, cancellatus, arvensis, granulatus, violaceus, marginalis, glabratus, convexus, sylvestris*, etc., de Fabricius, appartiennent également à cette division.

Les autres espèces ont les élytres à peine bombées et même planes; elles terminent le genre et conduisent naturellement aux Nébries : tels sont le Carabe déprimé, *Carabus depressus*, Bonelli; le Carabe de Creutzer, *Carabus Creutzeri*, Fabr., figuré par Panzer (fasc. 119, fig. 1), et les *Carabus cœruleus, Linnœi* et *angustatus* de ce dernier entomologiste. On pourrait augmenter considérablement cette liste déjà nombreuse. Dejean, qui assigne au genre Carabe des limites encore plus restreintes que celles fixées par Bonelli, en mentionne quatre-vingt-trois espèces; et l'on sait que, depuis la publication du Catalogue de sa collection, le nombre s'en est beaucoup accru.

CARABIENS. ins. Ce nom a été changé en celui de Carnassiers.

CARABIN. bot. Synonyme vulgaire de Renouée Sarrasin.

CARABINS. pois. Nom vulgaire de Poissons noirs et blancs qu'on dit être la nourriture habituelle des pauvres habitants des côtes de Guinée.

CARABIQUES. *Carabici*. ins. Famille de Coléoptères pentamères, établie par Latreille, et convertie ensuite en une tribu dont les caractères sont : mâchoires terminées simplement en pointe ou en crochet sans articulation; languette saillante au delà de l'échancrure du menton, ses palpes ne paraissant ordinairement composées que de trois articles : celui de la base, toujours très-court, adossé à cette languette, immobile et servant simplement de support à l'article suivant qui, par son dégagement, devient alors le premier. Cette tribu comprend quelques-unes des Cicindèles de Linnè, et son genre Carabe tout entier, qui a subi depuis lui bien des changements, et a été subdivisé en un très-grand nombre de genres. Geoffroy en avait désigné la

plupart des espèces sous le nom générique de Bupreste qui, depuis, a été appliqué à un groupe d'insectes tout à fait différents.

Les Carabiques ont, dans la plupart des cas, la tête plus étroite que le prothorax, ou tout au plus de sa largeur; les mandibules sont en général point ou très-peu dentelées; les mâchoires se terminent en une pointe, le plus souvent arquée au côté interne, et constituant un crochet sans articulation; la languette forme une saillie hors de l'échancrure du menton; le métathorax n'offre quelquefois que des rudiments d'ailes : le plus grand nombre répand une odeur fétide, et laisse échapper par la bouche, en même temps que par l'anus, un liquide âcre et caustique, qui, dans quelques-uns, s'échappe avec bruit, sous forme de fumée blanchâtre. Ils se distinguent essentiellement de la tribu des Cicindelètes par les caractères tirés des mâchoires et de la languette. Les Carabiques sont presque tous des Insectes carnassiers à leur état parfait et à celui de larve. Ils sont agiles à la course, font rarement usage de leurs ailes, et se cachent pendant le jour, surtout au moment de la plus grande chaleur, sous les pierres, la mousse, les écorces d'arbres, ou bien dans la terre. On les rencontre très-communément dans le nord de l'Europe et aussi dans les régions septentrionales de l'Asie et de l'Amérique.

Un anatomiste très-distingué, Léon Dufour, a fait connaître l'organisation interne des Coléoptères, et en particulier celle des Carabiques. Quoique l'auteur ait examiné un grand nombre de Carabiques, le Carabe doré (*Carabus auratus*, L.), qui est le type de cette tribu, forme la base de son travail, et c'est de lui qu'il entend parler toutes les fois qu'à l'occasion de quelques modifications anatomiques, il n'en signale pas un autre. Léon Dufour étudie successivement et dans autant de chapitres distincts, les organes de la digestion, les organes de la génération, les organes des sécrétions excrémentitielles, les organes de la respiration, le système nerveux, et le tissu adipeux splanchnique. Nous parcourrons rapidement chacune de ces divisions pour ce qui concerne la nombreuse tribu des Carabiques.

I. Les organes de la digestion comprennent le *tube alimentaire* et les *vaisseaux biliaires*. 1° Le tube alimentaire a tout au plus deux fois la longueur du corps de l'Insecte, et offre souvent moins d'étendue; on peut y distinguer l'*œsophage*, le *premier estomac* ou *jabot*, le *second estomac* ou *gésier*, le *troisième estomac* ou *estomac papillaire*, et *l'intestin* proprement dit qui se divise en *grêle* et en *gros*. — § I. L'œsophage est un tube court, cylindroïde, musculo-membraneux, traversant le prothorax, et présentant ordinairement des rugosités, par la contraction de sa tunique musculeuse. — § II. Le premier estomac ou le jabot est constant dans les Carabiques, et se trouve en grande partie dans la poitrine du métathorax; il semble n'être qu'un renflement de l'œsophage, et sa texture est essentiellement musculeuse. Sa forme et son volume varient beaucoup selon le degré de plénitude; dans l'état de distension, surtout quand il est uniformément gonflé par l'air, c'est un ballon elliptique parcouru par huit stries longitudinales, séparées par des intervalles assez larges, plus ou moins convexes, qui lui donnent une certaine ressemblance avec un Melon à côtes. Il contient souvent un liquide brun, fétide et âcre, analogue à celui que les Carabiques vomissent lorsqu'on les inquiète. — § III. Le second estomac ou le gésier, tantôt sphérique et tantôt oblong, est dans tous les Carabiques lisse et glabre au dehors, brusquement distinct par un étranglement et du jabot qui le précède et de l'estomac papillaire qui le suit. Il a une consistance presque cartilagineuse, et par la pression il annonce de l'élasticité : sa configuration est peu variable. Ses parois internes sont armées d'un appareil admirable de trituration, qui rappelle celui de l'estomac des Crustacés. — § IV. Le troisième estomac ou l'estomac papillaire varie dans quelques genres par sa forme et son volume; en général, il est conoïde, tantôt presque droit, tantôt assez allongé pour faire ou une circonvolution sur lui-même comme dans les Scarites et quelques Harpales, ou une anse et même une simple courbure comme dans le Carabe et la Nébrie des sables. Il se termine postérieurement par un bourrelet plus ou moins prononcé autour duquel s'insèrent les vaisseaux hépatiques; sa texture est délicate, molle, expansible, et il se déchire facilement. Dans tous ces Carabiques il est hérissé de nombreuses papilles qui lui forment extérieurement une sorte de villosité et qui sont en général d'autant moins longues qu'elles se rapprochent davantage de l'intestin, en sorte que souvent, comme dans le Carabe, l'estomac papillaire est simplement chagriné à sa terminaison. Observées au microscope, les papilles se présentent sous la forme de boules conoïdes semblables à des doigts de gants, et s'abouchant dans la cavité gastrique; elles sont le plus souvent renflées à leur base, et leur extrémité est droite ou flexueuse suivant les genres. Au travers de leurs parois pellucides, on aperçoit des atomes d'un brun verdâtre qui paraissent analogues à ceux qu'offrent les vaisseaux biliaires. Des trachées d'une ténuité excessive forment un enchevêtrement à la base de ces papilles, et le plus souvent une bordure à chacune d'elles. — § V. L'intestin prend brusquement son origine après le bourrelet; sa longueur présente quelques légères variations, suivant les genres. Sa portion grêle est filiforme dans tous les Carabiques, parfaitement glabre à l'extérieur et plus ou moins remplie d'un liquide excrémentitiel. Cet intestin grêle s'abouche à un cœcum qui est un renflement ovoïde ou oblong, semblable au jabot par sa grandeur, sa configuration et sa texture. Comme ce dernier, il est variable pour sa forme, suivant son degré de plénitude, et parcouru longitudinalement par huit bandelettes musculaires; ses parois présentent intérieurement des plis, des anfractuosités, en un mot, des valvules destinées au séjour du résidu excrémentitiel. Le rectum est fort court et diffère du cœcum dont il est la continuation, parce que sa panicule charnue n'est point boursouflée. — La texture du tube alimentaire des Carabiques offre, ainsi que dans les insectes en général, trois tuniques distinctes : l'une, externe, paraît membraneuse; l'autre, intermédiaire, est musculeuse; la troisième ou l'interne est muqueuse; celle-ci adhère faiblement à la seconde.

Voyons maintenant quelles sont les fonctions que Léon Dufour assigne aux organes principaux que nous avons fait connaître. Après avoir, à l'aide de leurs grif-

fes, de leurs mandibules, de leurs mâchoires, divisé, déchiré, broyé la matière alimentaire, celle-ci, parvenue dans le jabot, y est soumise, à raison de la texture éminemment musculeuse et contractile de cette première poche gastrique, à une action compressive qui en dissocie les éléments et la réduit en une pulpe liquide. L'organisation intérieure du gésier offre, en miniature, l'image de certaines machines destinées à broyer et à moudre, et ce sont effectivement là les fonctions de cet organe; converties en une pâte fine et bien élaborée, les parties nutritives passent à travers la valvule pylorique, dans l'estomac papillaire. Léon Dufour, ne partageant pas l'opinion de Cuvier sur les fonctions des villosités ou papilles, les considère comme des valvules bursiformes dans lesquelles les sucs alimentaires éprouvent, par le concours simultané de leur séjour, du mélange de la bile et de l'action vitale, une élaboration qui les rend propres à être absorbés pour la nutrition, et il trouve qu'elles ont une grande analogie de structure et de fonction avec celles bien moins nombreuses, mais infiniment plus vastes, qui entourent le gésier des Orthoptères, et que quelques anatomistes ont considérées comme des estomacs.

2° Les vaisseaux biliaires ou hépatiques sont, dans les Carabiques, au nombre de deux seulement et non de quatre, ainsi qu'on le croyait généralement. En effet, les quatre insertions isolées, qui existent autour de l'organe digestif, ne sont pas les extrémités opposées de quatre autres bouts flottants, comme dans les Orthoptères, les Névroptères, etc.; mais bien les extrémités de deux arcs singulièrement repliés. Ces vaisseaux sont filiformes, simples, grêles, quatre ou cinq fois plus longs que tout le corps de l'insecte. Ils embrassent de leurs fragiles entortillements le tube digestif, et en particulier le troisième estomac entre les papilles duquel ils rampent et adhèrent par d'imperceptibles trachées; leur couleur varie, dans la même espèce, depuis le jaune pâle jusqu'au violet et au brun foncé. Ils s'implantent, avons-nous dit, par quatre insertions à l'organe digestif autour du bourrelet qui termine en arrière l'estomac papillaire. Observés au microscope, ils paraissent d'une texture homogène et semblent essentiellement constitués par une membrane pellucide d'une extrême ténuité; cette membrane, lorsqu'elle n'est pas très-distendue, offre des plicatures transversales, des sortes de valvules, disposition qui donne à ces vaisseaux un aspect celluleux ou variqueux. A travers leur tunique on aperçoit des atomes biliaires, jaunes ou bruns, qui occupent l'intérieur, et qui les font paraître pointillés.

II. Les organes de la génération sont distingués en organes générateurs mâles, et en organes générateurs femelles. 1° Les organes générateurs mâles se divisent naturellement en ceux qui préparent, qui conservent le fluide spermatique, et en ceux qui excrètent, qui émettent ce fluide par la voie de la copulation.

§ I. Les organes préparateurs et conservateurs du sperme sont les *testicules* et les *vésicules séminales*. — *a*. Les testicules consistent en deux corps égaux entre eux, assez gros et d'une certaine mollesse, sphéroïdes dans les Carabes, conoïdes ou pyriformes dans le Scarite, le Brachine, les Chlænies; oblongs dans les Sphodres. Ordinairement séparés l'un de l'autre, ils sont quelquefois très-rapprochés, contigus par leur base ou même confondus en un seul et même corps, comme cela paraît avoir lieu dans le Harpale ruficorne. Chacun des testicules est essentiellement formé par les replis agglomérés d'un seul vaisseau spermatique, qui a six ou huit fois la longueur de tout le corps de l'insecte; il est revêtu d'une sorte d'enduit membraniforme, qui tient lieu de *tunique vaginale*, et varie pour son épaisseur. L'extrémité libre du vaisseau spermatique forme, hors de l'enveloppe testiculaire, un appendice flottant, filiforme. Du côté opposé à cet appendice, le vaisseau perce sa tunique vaginale, et se continue en un *canal déférent*, qui, après divers replis, s'insère dans la vésicule correspondante. Avant cette insertion, il offre un petit peloton, un véritable *épididyme* que l'on croirait inextricable, mais qu'avec de la patience on parvient à dévider; cet épididyme, dont l'existence est constante, varie singulièrement pour la forme. — *b*. Les vésicules séminales ou spermatiques sont au nombre de deux; chacune d'elles est constituée par une bourse filiforme, blanche, un peu plus longue que l'abdomen, souvent d'une roideur presque élastique, suivant son degré de plénitude, flottante par un bout, diversement coudée ou fléchie, et remplie d'un sperme plus blanc, plus compacte, mieux élaboré que celui du testicule. Après avoir reçu le canal déférent qui leur correspond, les vésicules se réunissent pour former le *conduit spermatique commun* ou *éjaculateur;* celui-ci, bien plus court que chacune d'elles, et souvent plus mince, traverse, avant de s'enfoncer dans l'armure de la verge, une masse musculeuse compacte et comme calleuse dans son centre.

§ II. Les organes mâles, qui excrètent le sperme, sont des parties ou bien accessoires, ou bien essentielles. Les premières sont comprises sous le nom d'*armure de la verge*, et les secondes constituent *la verge* proprement dite. — *a*. L'armure de la verge offre une forme et une grandeur très-variables selon les genres et les espèces; en général, c'est un étui allongé, brun, d'une consistance cornée et percée à son extrémité d'une ouverture qui donne issue à la verge. Sa base est munie de muscles où se fixent diverses pièces cornées. Léon Dufour ne donne pas le détail de ces parties que Audouin a étudiées d'une manière toute spéciale dans la généralité des insectes, et auxquelles il a assigné des noms qui se correspondent. — *b*. La verge difficile à mettre en évidence est un corps filiforme qui égale en longueur le tiers de tout l'insecte, et qui a une contexture élastique. Elle paraît terminée par deux petits mamelons constituant une sorte de gland.

2° Les organes générateurs femelles offrent à considérer : les organes *préparateurs* ou *ovaires*, les organes *éducateurs*, les organes *copulateurs* et les produits de la génération ou les *œufs*.

§ I. Les organes préparateurs ou ovaires, au nombre de deux, parfaitement semblables, renferment les germes ou les produits de la fécondation. On peut y distinguer les *tubes ovigères* et le *calice de l'ovaire*. — *a*. Les tubes ovigères forment, pour chaque ovaire, un faisceau pyramidal, couché le long des côtes de la

cavité abdominale au-dessous du paquet intestinal. Ce faisceau se compose de tubes plus ou moins nombreux suivant les genres, enveloppés d'une membrane commune, diaphane, d'une finesse imperceptible, qui sert de trame, de soutien à des ramuscules trachéens d'une grande ténuité. Les tubes ovigères, parfaitement séparés les uns des autres dans le sac qui les renferme, sont des boyaux conoïdes qui, antérieurement, se terminent, d'une manière insensible, en un filet capillaire. Ils sont essentiellement formés par une membrane pellucide, et offrent, d'espace en espace, des étranglements placés à la file les uns des autres, d'autant plus rapprochés et d'autant moins sensibles qu'ils sont plus antérieurs. Les étranglements interceptent vers la base des tubes des réceptacles oblongs, destinés à loger les œufs. Les gaînes tubuleuses des ovaires varient de sept à douze; leurs sommets effilés convergent entre eux à la base de l'abdomen, pour former par leur réunion, leur soudure, un ligament propre à chaque ovaire. Ce ligament, après avoir traversé la poitrine, pénètre dans le prothorax, s'y unit avec celui du côté opposé, et il en résulte un *ligament suspenseur des ovaires* qui se fixe entre les masses musculaires, destinées aux mouvements des pattes antérieures. L'anse que détermine le concours des deux ligaments propres des tubes ovigères, embrasse le jabot; ces tubes s'abouchent par leurs bases dans le calice de l'ovaire. — *b.* Le calice de l'ovaire est un réceptacle destiné au séjour momentané des œufs à terme, et qui n'est, à dire vrai, que la base du sac où sont renfermés les tubes ovigères; sa texture paraît musculo-membraneuse. Dilaté à sa partie antérieure, il dégénère en arrière en un tube court, sorte d'oviducte particulier à chaque ovaire. Léon Dufour n'a pu se convaincre si le point d'insertion des tubes ovigères a lieu sur une paroi en forme de diaphragme, qui ferme en devant le calice de l'ovaire, mais tout porte à croire que ce diaphragme existe.

§ II. Les organes éducateurs sont destinés, ainsi que l'indique leur nom, à conduire les œufs hors du corps de l'insecte; ils se composent d'un *oviducte* et de la *glande sébacée* de ce dernier canal. — *a.* L'oviducte est un conduit musculo-membraneux, formé par la réunion des deux tubes courts, qui terminent en arrière les calices des ovaires. Il reçoit dans son trajet, l'insertion de la glande sébacée, et s'engage ensuite dans l'organe copulateur, pour se continuer avec le vagin. Tantôt il est droit, et tantôt il est courbé ou fléchi; d'autres fois il est renflé vers son milieu. — *b.* L'organe auquel l'auteur assigne la dénomination de glande sébacée est constant non-seulement dans les Carabiques, mais encore dans tous les insectes; il est très-grand dans le Carabe. On y reconnaît un *vaisseau sécréteur* qui est un simple tube filiforme et borgne, implanté au bout intérieur d'un *réservoir* inséré près de l'origine de l'oviducte, et se présentant sous la forme d'un corps ovalaire, compliqué dans son intérieur par un organe particulier, ressemblant à une valve conchoïde, striée et adhérente, par un seul point, à la paroi interne de ce réservoir. Léon Dufour n'ose encore se prononcer sur la structure et les fonctions de ce petit corps. Cependant il pense que le vaisseau sécréteur est une véritable glande déroulée, puisant par imbibition les matériaux de la sécrétion, et les transmettant au réservoir qui les retient, et dans lequel ils sont peut-être élaborés. Il croit aussi que le fluide sécrété est destiné à lubréfier l'oviductus et les œufs, lors de leur passage, ou bien à fournir à ces derniers, une sorte de vernis qui les met à l'abri des influences extérieures.

§ III. Les organes copulateurs femelles présentent à l'observation les *crochets vulvaires*, la *vulve* et le *vagin*. Tous les Carabiques femelles ont à l'abdomen un demi-segment dorsal de plus que dans les mâles. Cette plaque supplémentaire recouvre, dans l'état de repos, les crochets vulvaires qui sont des appendices palpiformes, de texture coriace, mobiles, se mettant à découvert dans les mouvements variés qui précèdent ou accompagnent l'acte de la copulation, et paraissent favoriser l'entrée de la verge dans la vulve. Celle-ci est placée entre les crochets; le vagin n'est qu'une continuation de l'oviductus.

§ IV. Les œufs des Carabiques sont oblongs, cylindroïdes, blancs ou à peine jaunâtres. Il est rare qu'on en trouve dans un même ovaire plus de six ou sept. Parvenus à un degré de développement complet, ils sont remplis d'une pulpe homogène; leur enveloppe est diaphane, et le microscope y dénote une texture réticulaire.

III. Les organes des sécrétions excrémentitielles forment un des traits les plus caractéristiques et les plus constants de la famille des Coléoptères carnassiers, et notamment de la tribu des Carabiques. Ils constituent un appareil double et commun aux deux sexes, qui se compose d'un organe *préparateur*, d'un *réservoir* et d'un *conduit excréteur*.

§ I. L'organe préparateur est formé par des *vésicules sécrétoires* et par un ou plusieurs *canaux déférents*. — *a.* Les vésicules sécrétoires constituent essentiellement la glande, ou l'organe destiné à la sécrétion de l'humeur excrémentitielle. Elles sont réunies en une ou plusieurs grappes enfoncées dans le tissu adipeux de la partie postérieure de la cavité abdominale. La figure, le nombre et la disposition de ces vésicules varient singulièrement dans les différents genres. Chez tous, le Brachine excepté, elles sont portées par un pédicule propre, bien distinct. — *b.* Les canaux déférents, au nombre de trois, et de chaque côté dans le Brachine, sont réduits à un seul dans tous les autres Carabiques. Ils forment la tige des grappes ou arbuscules glandulaires. Leur grosseur est celle d'un cheveu, et leur longueur est variable suivant les genres. Ils aboutissent chacun au réservoir correspondant.

La texture organique de ces canaux ne varie point; ils sont composés de deux membranes constituant deux tubes dont l'un externe ou enveloppant est d'un tissu contractile, et dont l'autre interne ou inclus est finement strié en travers, et ressemble fort à une trachée.

§ II. Le réservoir est une bourse en général ovoïde, pyriforme ou oblongue, blanchâtre, d'une consistance comme celluleuse et élastique, d'une texture musculo-membraneuse; la grosse extrémité, qui est antérieure, est libre et généralement arrondie; en arrière le réservoir présente une forme assez variée : il paraît composé

d'une tunique épaisse, charnue, contractile, et d'une bourse interne, membraneuse, pellucide, semblable, pour son organisation, au tube inclus du canal déférent.

§ III. Le conduit excréteur, dans tous les Carabiques que l'auteur a eu occasion d'observer, est tout simplement un conduit filiforme, qui sert de col ou de pédicule au réservoir. Il a la texture organique de ce dernier. Il s'engage au-dessous du rectum et va s'ouvrir aux côtés de l'anus. Sa forme et sa structure sont bien différentes dans le Brachine. En effet, le réservoir ne dégénère pas postérieurement en un col; mais près de l'insertion des trois canaux déférents, il s'abouche immédiatement dans un corps sphérique creux placé sous le dernier anneau dorsal de l'abdomen. Cette sorte de petite bombe contiguë à celle du côté opposé, offre en arrière un tube membraneux, excessivement court, qui s'ouvre tout près de l'anus par une valvule formée de quatre pièces conniventes, d'une extrême petitesse. Léon Dufour pense que c'est dans le corps sphérique qui suit le réservoir que se forme la vapeur expulsée par le Brachine.

IV. Les organes de la respiration se composent, dans les Carabiques comme dans les autres insectes, de *stigmates* et de *trachées*.

§ I. Les stigmates sont, dans le Carabe doré, espèce que l'auteur a principalement étudiée sous ce rapport, au nombre de neuf paires disposées le long des côtés du corps. Il n'en a découvert qu'une au thorax, les huit autres sont situées sur l'abdomen. — *a*. Les stigmates thoraciques sont en arrière de l'articulation de la première paire de pattes sur la peau fibreuse et tenace qui joint le prothorax au mésothorax; placés obliquement à l'axe du corps, ils ont une conformation extérieure différente de celle des stigmates abdominaux. — *b*. Les stigmates abdominaux correspondent aux huit premiers anneaux du ventre. Ce sont de petits boutons saillants, durs, cornés, formés de deux valves ou panneaux dont l'entr'ouverture est creuse et béante. Ces ostéoles pneumatiques, soit du thorax, soit de l'abdomen, offrent entre les deux valves qui les constituent, une scissure des plus étroites, une fente presque imperceptible pour l'inhalation de l'air; le pourtour de cette scissure est garni d'un duvet excessivement fin.

§ II. Les trachées n'offrent point de renflements utriculaires dans la famille des Carabiques; ces Coléoptères n'ont que des trachées tubulaires ou élastiques, c'est-à-dire en forme de tubes divisés et subdivisés à la manière des vaisseaux sanguins. Leurs ramifications nacrées vont s'étaler en élégantes broderies sur tous les viscères, sur toutes les surfaces. Elles débutent à chaque stigmate par un tronc gros et court, divisé dès son origine et s'abouchant à une trachée latérale, d'où partent d'innombrables branches. Les trachées tubulaires se composent de trois tuniques dont l'intermédiaire, d'un blanc argentin, est formée d'un fil élastique, roulé en spirale; l'externe, apparente seulement dans les gros troncs, est une membrane d'une ténuité fugace; l'interne est extrêmement fine, et ne se détache que très-difficilement de la tunique intermédiaire.

V. Le système nerveux consiste, dans les Carabiques comme dans tous les insectes, en un cerveau et un cordon nerveux renflé, d'espace en espace, en ganglions d'où partent des nerfs. Il n'a offert dans le Carabe aucune disposition extraordinaire. Il est seulement à remarquer que les nerfs optiques, qui naissent du cerveau, sont comprimés et remarquables par leur grosseur. Léon Dufour a parfaitement distingué le névrilemme qui enveloppe le cordon nerveux sans en excepter les ganglions, et n'est cependant pas visible au cerveau. Les ganglions du prolongement rachidien sont au nombre de huit, variables pour leur grosseur, leur distance respective et les régions du corps qu'ils occupent.

VI. Le tissu adipeux splanchnique sur lequel Léon Dufour a le premier fixé l'attention, et qu'il avait précédemment classé parmi les dépendances de l'appareil digestif en le désignant sous le nom d'*épiploon*, consiste, dans la tribu des Carabiques, en lambeaux graisseux, déchiquetés, blanchâtres, comme pulpeux, dont l'abondance varie suivant les espèces et suivant quelques circonstances individuelles. Soutenus par une trame de ramifications trachéennes d'une extrême ténuité, ces lambeaux flottent au milieu des viscères, et sont d'autant plus multipliés qu'ils s'approchent davantage de la partie postérieure de la cavité abdominale. Le tissu splanchnique est plus abondant et plus fourni de graisse dans les Carabiques Aptères, et en général dans tous les insectes privés d'ailes, que dans ceux qui ont ces appendices développés. Souvent, et cela a surtout été observé en automne, il contient des corps sphéroïdes blancs, bien isolés, en nombre variable de douze à cent. Ces corps sont des sortes de bourses remplies d'une pulpe homogène, très-blanche, et offrant quelquefois un col tubuleux, dont l'extrémité affilée se perd ou prend naissance dans le tissu graisseux où elles plongent. L'auteur se demande si elles sont le résultat d'une altération pathologique, analogue à celle des loupes enkystées, ou bien si elles ne seraient pas plutôt des réservoirs de graisse pour les temps de disette?

Ici se terminent les recherches de Léon Dufour pour ce qui concerne les Carabiques. Son travail étant inédit et ne pouvant comme de coutume renvoyer à aucune source, nous nous sommes vus entraînés dans quelques détails qu'on ne trouvera cependant pas inutiles, puisqu'ils étaient indispensables à l'intelligence du sujet. Rappelons-nous d'ailleurs que l'anatomie des insectes a été traitée d'une manière si accessoire dans la plupart des ouvrages, qu'il est bon d'insister sur les travaux de cette nature qui peuvent servir de modèle, et certes les observations de Léon Dufour doivent, à cause de leur exactitude, être placées dans ce nombre.

Les larves des Carabiques sont assez différentes suivant les genres, mais, en général, elles ont un corps allongé, presque cylindrique, formé de douze anneaux; la tête offre deux antennes courtes et une bouche composée de deux fortes mandibules, de deux mâchoires portant chacune une division externe en forme de palpe, et d'une languette sur laquelle sont aussi fixées deux palpes moins allongées que celles des mâchoires : le premier anneau, ou celui qui correspond au prothorax, est recouvert supérieurement d'une pièce écailleuse, carrée, ne débordant pas le corps. Les autres anneaux sont mous. Le huitième est dépourvu de mamelons, et

le dernier présente deux appendices coniques dont la forme et la consistance varient suivant les genres.

Ces genres, très-nombreux, très-difficiles à grouper dans un ordre naturel, ont été rangés par Latreille dans cinq sections, de la manière suivante :

Ire SECTION. — Les ÉTUIS TRONQUÉS, *Truncatipennes.* Palpes extérieures non terminées en alène ou subulées; côté interne des deux jambes antérieures fortement échancré; extrémité postérieure des élytres tronquée.

Dans cette section le corps est oblong; la tête et le prothorax sont ordinairement plus étroits que l'abdomen; le prothorax a presque la forme d'un cœur : il est tronqué postérieurement, étroit, allongé, ou presque cylindrique. Les tarses sont le plus souvent semblables dans les deux sexes; enfin le bout des élytres est simplement sinué dans quelques-uns.

Crochets des tarses simples ou point dentelés en dessous.

† Point de paraglosses sur les côtés de la languette : cette partie, tantôt entièrement cornée, tantôt cornée au milieu, avec les bords latéraux membraneux, et s'avançant au delà du bord supérieur dans quelques-uns. — Ici le pénultième article des tarses est constamment entier ou point bilobé; la tête, rétrécie immédiatement après les yeux, a toujours une forme triangulaire, et ne tient, dans aucun cas, au prothorax par un col en forme de petit nœud. Le prothorax n'est jamais long et étroit. — Genres ANTHIE, GRAPHIPTERE, HELLUO, APTINE, BRACHINE.

†† Un paraglosse de chaque côté de la languette. — On trouve maintenant le pénultième article de tous les tarses, ou du moins celui des deux tarses antérieurs, distinctement bilobé dans plusieurs. Tantôt, et c'est ce qui a lieu dans le plus grand nombre, la tête tient au prothorax par un col en forme de petit nœud; souvent alors elle est ovalaire, et se prolonge en se rétrécissant derrière les yeux; tantôt elle est triangulaire et sans col, en forme de petit nœud; mais, dans ce cas, le prothorax est long et étroit; en outre le pénultième article des tarses est bilobé.

I. Dernier article des palpes extérieures en forme de triangle ou de cône renversé et comprimé. — Genres GALÉRITE, DRYPTE, ZUPHIE, POLISTIQUE.

II. Dernier article des palpes extérieures ovoïde. (Tête constamment allongée, et rétrécie en arrière des yeux jusqu'au cou.) — Genres CORDISTE (*Calophæna*, Klüg), CASNONIE (*Ophionea*, Klüg), ODACANTHE.

Crochets des tarses dentelés en dessous.

Les paraglosses sont peu ou point distincts, ainsi que dans les Brachines et autres genres analogues. — Genres AGRE, CYMINDE, POLCHIONE, LEBIE, LAMPRIE, DROMIE, DEMETRIAS.

IIe SECTION. — Les BIPARTIS, *Bipartiti.* Palpes extérieures non terminées en manière d'alène. Côté intérieur des deux jambes antérieures ordinairement fortement échancré. Élytres entières ou légèrement sinuées à leur extrémité postérieure. Tarses, le plus souvent courts, semblables ou sans différences sensibles dans les deux sexes : leur dessous dépourvu de brosse et simplement garni de poils ou de cils ordinaires.

Les insectes de cette section sont fouisseurs, terricoles et peu ou point carnassiers, à ce qu'il paraît. Ils ont les antennes souvent coudées; l'abdomen pédiculé, le prothorax grand, lunulé dans plusieurs; carré ou presque globuleux dans les autres; les jambes antérieures sont palmées ou digitées dans un grand nombre.

Menton recouvrant presque tout le dessous de la tête jusqu'au labre, immobile, souvent sans suture à sa base. — Genres ENCELADE, SIAGONE.

Menton laissant à découvert une grande partie de la bouche et les côtés inférieurs de la tête, mobile, toujours distingué par une suture.

† Jambes antérieures palmées ou digitées. — Genres CARÈNE, SCARITE, PASIMAQUE, CLIVINE, DISCHIRIE.

†† Jambes antérieures simples ou de forme ordinaire.

I. Antennes grenues ou presque grenues. Prothorax presque carré. — Genres OZÈNE, MORION.

II. Antennes à articles allongés, presque cylindriques. Prothorax presque lunulé ou cordiforme. — Genres ARISTE (*Ditome*, Bonelli), APOTOME.

IIIe SECTION. — Les THORACIQUES, *Thoracici.* Palpes extérieures non terminées en manière d'alènes. Côté interne des deux jambes antérieures fortement échancré. Élytres entières ou légèrement sinuées à leur extrémité postérieure. Les premiers articles des quatre ou deux tarses antérieurs des mâles sensiblement plus larges, garnis en dessous de papilles ou de poils, soit disposés en séries, soit en brosse serrée et sans vide.

Les quatre tarses antérieurs des mâles dilatés.

† Dernier article des palpes maxillaires extérieures au moins, ovoïde, tronqué ou obtus. Milieu du bord supérieur du menton à dent simple ou nulle. — Les insectes de cette sous-division ont les palpes maxillaires internes très-pointues; les paraglosses proportionnellement plus larges que dans les Carabiques suivants; les mandibules courtes; les pieds antérieurs au moins, robustes et à jambes très-épineuses. Ils sont pourvus d'ailes et composent le genre Harpale de Bonelli. — Genres ACINOPE, HARPALE, OPHONE, STÉNOLOPHE, MASOREE.

†† Dernier article des palpes maxillaires extérieures au moins, conique, très-pointu, et formant avec le précédent un corps ovalaire allongé et très-acéré au bout. Milieu du bord supérieur du menton ayant une dent bifide.

Ici les tarses intermédiaires sont en général moins sensiblement dilatés que dans les précédents. Le dessus de la tête est souvent élevé près du bord interne des yeux; enfin une portion des élytres est lisse, et l'autre est striée dans plusieurs. Ces Insectes, très-petits, presque tous de couleur roussâtre, avoisinent ceux de la dernière division ou les Subulipalpes. — Genres TRÉCHUS, BLÉMUS.

Les deux tarses antérieurs des mâles uniquement dilatés.

† Extrémité supérieure de la languette atteignant ou dépassant toujours celle de l'article radical de ses palpes. Point d'étranglement ou de dépression brusque à la partie postérieure et supérieure de la tête, immédiatement derrière les yeux.

1. Mandibules toujours terminées en pointe. Bord antérieur de la tête servant d'attache au labre plane, droit, point élevé ni arqué en manière de cintre. Une

ou deux dents à l'échancrure du menton, au milieu de son bord supérieur. (Labre rarement bilobé ou très-échancré.)

Les genres des subdivisions suivantes jusqu'à celle ††, opposée à la précédente, composent le genre Féronie de Cuvier. Le milieu du bord supérieur du menton offre toujours une dent qui est ordinairement bifide.

A. Pieds, ou du moins les quatre premiers, le plus souvent robustes; articles dilatés des tarses antérieurs des mâles en forme de cœur ou de triangle renversé, ne formant point de palette carrée ou orbiculaire (toujours garnis en dessous de poils ou de papilles disposés sur deux à quatre lignes divergentes).

* Crochets des tarses simples ou sans dentelures.

a. Pieds robustes : les quatre cuisses antérieures au moins ovalaires et renflées. Corselet aussi large que l'abdomen, mesurés l'un et l'autre dans leur plus grand diamètre transversal. Longueur du troisième article des antennes double au plus de celles du précédent.

1. Mandibules courtes ou moyennes, dépassant le labre de la moitié au plus de leur longueur. (Bord postérieur du corselet s'appliquant ordinairement contre la base des élytres, ou en étant très-rapproché.)

(†) Corps du plus grand nombre ailé, ovale ou ovale-oblong, convexe ou arqué en dessus, avec la tête inclinée. Dernier article des palpes extérieures ovoïde ou presque ovalaire. Antennes non grenues; la plupart des articles toujours presque cylindriques, les derniers un peu plus épais.— Genres Zabre, Pelor, Pangus, Amare, Pogone, Tétragonodère, Poecile, Argutor.

Ils ont tous les mandibules courtes.

(††) Corps ordinairement aptère et droit. Dernier article des palpes extérieures plutôt cylindrique ou obconique qu'ovoïde ou ovalaire. Antennes grenues ou presque grenues, paraissant, vues de profil, comme noueuses et plus grêles au bout : la plupart des articles presque en forme de toupie ou de poire, dans les espèces où ces organes sont allongés.

Les coupes dont se compose cette division passent, par nuances presque insensibles, de l'une à l'autre, et ne semblent devoir former qu'un seul genre renfermant des insectes qui habitent particulièrement les lieux ombragés et les montagnes, et dont les mandibules sont généralement plus fortes que celles des précédents, la gauche étant un peu plus grande. — Genres Abax, Ptérostique, Platysme, Cophose, Omasée, Stérope, Molops, Percus.

2. Mandibules très-fortes, notablement avancées au delà du labre. (Abdomen pédiculé.) — Genres Céphalote (*Broscus*, Panz.), Stomis.

b. Pieds faibles, à cuisses oblongues. Corselet dans toute son étendue, plus étroit que l'abdomen. Longueur du troisième article des antennes triple ou presque triple de celle du précédent. (Les antennes menues et linéaires.) — Genre Speodre.

** Crochets des tarses dentelés en dessous. — Genres Læmosthène, Calathe, Taphrie (*Synuchus*, Gyll.).

B. Pieds ordinairement grêles; articles dilatés des tarses antérieurs des mâles, le premier au plus excepté, presque carrés ou orbiculaires, et composant ensemble une sorte de palette, garnis inférieurement, dans plusieurs, d'une brosse serrée et sans vide. Corselet souvent plus étroit dans toute sa longueur que l'abdomen.

Dans les uns, les poils ou papilles du dessous des articles dilatés des tarses antérieurs des mâles sont disposés par séries longitudinales, ne formant point de brosse serrée et sans vide; les palpes extérieures sont toujours filiformes, avec le dernier article ordinairement presque ovalaire. Le corselet est toujours orbiculaire ou en forme de cône tronqué. — Genres Dolique, Platine, Ancomène, Agone.

Dans les autres, le dessous des articles dilatés des tarses antérieurs des mâles est garni d'une brosse très-serrée et sans vide. — Genres Calliste, Épomis, Dinode, Chlænie, Oode.

II. Mandibules le plus souvent très-obtuses, ou tronquées et échancrées à leur extrémité. Bord antérieur de la tête servant de base au labre élevé, et arqué en manière de cintre. Point de dents au milieu du bord supérieur du menton ou dans son échancrure. (Labre toujours fortement échancré ou bilobé.)

Ici les articles dilatés des tarses antérieurs des mâles forment réellement une sorte de palette.

Tantôt les mandibules sont terminées en pointe. — Genre Remle.

Tantôt, elles sont très-obtuses et échancrées ou tronquées obliquement à leur extrémité. — Genres Dicæle, Licine, Badister.

†† Languette de plusieurs très-courte et n'atteignant pas l'extrémité supérieure du premier article de ses palpes : un étranglement ou une dépression brusque à la partie postérieure et supérieure de la tête, immédiatement derrière les yeux. — Genres Patrobe, Microcéphale, Pélécie, Panagée, Loricère.

IVe section. — Les Abdominaux, *Abdominales*. Palpes extérieures non subulées ou en alène. Point d'échancrure au côté interne des jambes antérieures, ou cette échancrure ne formant, lorsqu'elle existe, qu'un canal oblique, linéaire, n'avançant point sur la face antérieure de la jambe. Élytres entières ou simplement sinuées à leur extrémité postérieure. Dernier article des palpes extérieures ordinairement dilaté, soit en forme de triangle ou de hache, soit en forme de cône renversé et plus ou moins oblong (Yeux saillants. Abdomen très-grand relativement au prothorax.)

Côté interne des mandibules entièrement ou presque entièrement denté dans toute sa longueur. (Labre toujours très-bilobé. Dernier article des palpes extérieures toujours très-grand; celui des labiales en forme de hache ou de cuiller.) — Genres Pambore, Cychrus, Scaphinote.

Mandibules sans dents notables, ou dentées seulement vers leur base.

† Tous les tarses semblables dans les deux sexes. — Genres Teflus, Procère.

†† Tarses antérieurs dilatés dans les mâles.

I. Bord antérieur du labre à trois ou deux lobes. — Genres Procruste, Carabe, Calosome.

II. Labre entier.

A. Dernier article des palpes formant un cône renversé. Antennes grêles et allongées. — Genres Leistus, Nebrie. Omophron.

B. Dernier article des palpes extérieures presque cylindrique ou ovalaire. Antennes assez épaisses et courtes. — Genres BLETHISE, PÉLOPHILE, ÉLAPHRE, NOTIOPHILE.

Vᵉ SECTION. — Les SUBULIPALPES. *Subulipalpi*. Palpes extérieures subulées; l'avant dernier article grand, renflé, turbiné ou en forme de toupie; le dernier très-petit, aciculaire.

Les insectes de cette section se rapprochent un peu, par le *facies*, des Cicindelètes; ils ont le côté interne des deux jambes antérieures échancré; les élytres entières ou simplement sinuées à leur extrémité postérieure, les yeux saillants, et le milieu du bord supérieur de la languettte pointu; on les rencontre sur les bords des eaux ou dans les lieux humides. Genres TACHYPE, LOPHE, LEJA, PERYPHE, BEMBIDION, NOTAPHE, TACHYS.

Cette disposition systématique de Latreille, comme bien d'autres sur les êtres organisés en général, reçoit chaque jour des modifications que nécessitent de nouvelles découvertes ou la marche progressive des travaux anatomiques des naturalistes Nous en tiendrons compte autant que nous le pourrons dans les volumes suivants de notre Dictionnaire, en ayant soin d'indiquer la place que doivent occuper les nouveaux genres ou les espèces nouvelles.

CARACAL. MAM. Espèce du genre Chat.

CARACALLA. BOT. Espèce du genre Haricot.

CARACARA. *Polyborus*. OIS. Genre établi par Vieillot dans son ordre des Accipitres, famille des Vautourins, et dans lequel il place des espèces rangées par Cuvier à la suite des Aigles pêcheurs, et qui font partie de la septième section des Faucons de Temminck. Le nom de Caracara est emprunté des Brésiliens qui, au rapport de Marcgraaf, désignent ainsi un Oiseau de la taille du Milan et qui est grand ennemi des Poules. On trouve aussi Caracara employé comme synonyme d'Agami.

CARACARAY. OIS. Synonyme de Caracara.

CARACCA. OIS. Espèce du genre Faucon.

CARACHÈRE. *Carachera*. BOT. Forskalh avait donné ce nom au genre qu'il avait formé pour une plante que Vahl a reconnue être une espèce du genre Lantana, L., *Viburnoides*.

CARACO OU CHARACO. MAM. Espèce du genre Rat.

CARACOLLE. MOLL. *V*. CAROCOLLE.

CARACOLLE. BOT. *V*. CARACALLA.

CARADRINE. *Caradrina*. INS. Lépidoptères nocturnes; ce genre de la famille des Noctuélides a été proposé par Rambur, dans son essai entomographique de l'île de Corse.

CARAGAN. *Caragana*. BOT. Les arbres et arbrisseaux qui composent le genre *Robinia* de Linné, se séparent naturellement en deux sections. Dans la première, on observe un calice entier ou découpé en cinq lobes peu profonds, un stigmate antérieurement velu, des gousses comprimées ainsi que les graines, et des feuilles ailées, terminées par une impaire. Dans la seconde, le calice est à cinq dents, la gousse cylindrique, les graines sont globuleuses, et le pétiole, au lieu de porter une foliole impaire à son extrémité, se prolonge en pointe ou en épine. Cette section forme le genre *Caragana* de Lamarck, auquel se rapporte le *Robinia Caragana*, L., qui lui a donné son nom, arbrisseau de Sibérie, à pédoncules uniflores fasciculés, ainsi que ses feuilles composées de cinq paires de folioles environ.—Le *Robinia Calodendron*, originaire du même pays, a les pédoncules triflores, les feuilles composées de deux ou trois paires de folioles argentées. — Les *Robinia jubata*, *tragacanthoides*, *Altagana*, *spinosa*, *frutescens*, *pygmæa*, qui croissent également en Sibérie et ont été décrits et figurés par Pallas (*Nov. Act. petrop.*, t. 6, 7, 42, 43, 44 et 45).— Le *Robinia marticinensis* dont la gousse, très-étroite, se termine par un style en forme de vrille (*V*. Lamarck, *Illustr.*, t. 606, fig. 2). — Le *Robinia florida* à grandes fleurs de couleur pourpre et fasciculées (*V*. Vahl, *Symb.*, t. 70), et le *Robinia polyantha*, espèce très-voisine, toutes deux originaires d'Amérique. — Le *Robinia Chamlagu* dont les feuilles n'ont que deux paires de folioles glabres, dont le pétiole et les stipules sont épineux, les fleurs grandes et jaunes, portées sur des pédoncules simples, et le *Robinia flava* à tige inerme, à feuilles composées de huit paires de folioles, à fleurs blanches, à racines jaunes et amères. Le premier habite la Chine, le second la Cochinchine. *V*. Lamk. *Illustr*, t. 607.

CARAGNE, CARAGUE. MAM. Synonyme de Sarigue. *V*. DIDELPHE.

CARAGUATE. *Caraguata*. BOT. Nom donné par Plumier au genre *Tillandsia*, et appliqué particulièrement à une espèce, *Tillandsia lingulata*, qui a paru devoir être séparée du groupe. Elle est originaire de la Jamaïque et cultivée en Europe depuis plus de soixante ans; Jacquin l'a figurée dans ses Pl. amér., t. 62. Le genre Caraguate tel qu'il a été rétabli récemment, appartient toujours à la famille des Broméliacées, et offre pour caractères principaux : périanthe à six divisions : les trois extérieures droites et pointues; les trois intérieures plus longues et soudées entre elles par leur base; six étamines dont les filaments, moins longs que le périanthe, supportent des anthères sagittées; un ovaire supère, avec un style cylindrique terminé par un stigmate trifide et obtus; capsule triloculaire, renfermant plusieurs semences à aigrettes.

La CARAGUATE A ÉPI TRONQUÉ, *Caraguata lingulata*, a pour racine un noyau charnu, oblong, des côtés duquel s'échappent des racines fibreuses qui s'implantent dans l'écorce des arbres sur lesquels la plante vit en parasite; il en sort des feuilles lancéolées, linguiformes, longues de quinze pouces environ, pointues, entières, lisses, s'élargissant vers leur base où elles se réunissent et forment un réservoir qui retient l'eau. De leur centre s'élève une hampe cylindrique, feuillée, haute de douze pouces, terminée par une rosette que forment les feuilles et dont quelques-unes sont rougeâtres; dans leurs aisselles sont disposées les fleurs qui sont ordinairement blanchâtres.

CARAICHE OU CAREICHE. BOT. Synonyme de Carex. *V*. LAICHE.

CARAINAL. OIS. Synonyme vulgaire de Guépier commun.

CARAIPE. *Caraipa*. BOT. Ce genre, établi par Aublet, dans ses Plantes de la Guiane, est assez difficile à bien classer dans une des familles déjà connues. Voici les caractères qui le distinguent : ses fleurs constituent

des grappes rameuses, axillaires ou terminales; leur calice est petit, à cinq divisions très-profondes; la corolle se compose de cinq pétales réguliers, étalés, beaucoup plus grands que le calice, insérés au-dessous du pistil; les étamines sont en très-grand nombre, avec leurs filaments grêles, capillaires et hypogynes; leurs anthères sont biloculaires; le pistil est libre et se compose d'un ovaire globuleux, à trois angles obtus, à trois loges contenant chacune un seul ovule; le style est allongé, et se termine par un stigmate trilobé. Le fruit est une capsule presque pyramidale, à trois angles, se terminant en pointe à son sommet; elle est à trois loges qui s'ouvrent en trois valves, dont les bords sont appliqués sur les cloisons qui forment une sorte de colonne à trois angles et comme à trois ailes. Ce genre se compose d'un petit nombre d'arbres d'une taille médiocre, dont les feuilles sont alternes, entières, portées sur de courts pétioles; il a quelques rapports avec le genre *Vateria.*

CARAK. OIS. Synonyme de Sylvie Troglodyte.

CARAKIDIA. POIS. Synonyme de Sciène Ombre.

CARALINE. BOT. Nom vulgaire de la Renoncule glaciale.

CARALLIE. *Carallia.* BOT. Genre de la famille des Rhizophorées, Icosandrie Monogynie, L., établi par Roxbourg et adopté par De Candolle qui y a ajouté une troisième espèce. Caractères : tube du calice presque globuleux; six à sept lobes triangulaires; six à sept pétales orbiculés; ovaire globuleux, adné au calice; style de la longueur des étamines; stigmate trilobé; presque urcéolé; baie globuleuse, uniloculaire, couronnée par le calice persistant; une semence réniforme, rarement deux. Ces plantes sont des arbres robustes, toujours verts, à feuilles opposées, dentées, roides et très-luisantes sur la page supérieure; à pédoncules axillaires, trifides et multiflores. On les trouve dans l'Inde.

CARALLUMA. BOT. Genre de la famille des Asclépiadées, Pentandrie Digynie, établi par R. Brown. Caractères : corolle presque ronde; gynostège découvert; couronne simple, décaphylle : cinq folioles obtuses, entières et cinq bipartites, aiguës; cinq étamines terminées par des masses pollinaires dressées, attachées par leur base; deux styles connivents; follicules garnis de semences laineuses. Genre composé de deux espèces indiennes.

CARALOU. BOT. Même chose que Calalou.

CARAMASSON. POIS. Nom vulgaire du Cotte Scorpion.

CARAMBA OU CARAMBU. BOT. Plante qui paraît être le *Jussiæa caryophylloides,* Lamk.

CARAMBOLE. BOT. Fruit du Carambolier.

CARAMBOLIER. *Averrhoa.* BOT. Genre placé par Jussieu à la suite des Térébinthacées, mais qui appartient aux Rhamnées, suivant Correa. Son calice est profondément découpé en cinq parties, avec lesquelles alternent cinq pétales plus longs, comme onguiculés et dont le limbe se réfléchit après la floraison; les filets sont réunis inférieurement en forme d'anneau, cinq extérieurs plus courts, cinq intérieurs alternant avec les premiers et allongés, tous inférieurement élargis; l'anthère, fixée à leur sommet par le milieu de son dos, est ainsi oscillante et introrse; elle a deux loges qui s'ouvrent par une suture longitudinale; l'ovaire, libre, est à cinq côtes séparées par autant d'enfoncements, surmonté de cinq styles et de cinq stigmates; il présente intérieurement cinq loges, dont chacune contient autant de graines pendantes à son angle intérieur; le fruit, à la base duquel persiste le calice, est une baie allongée, marquée de cinq angles saillants, qui correspondent à autant de loges tapissées par une membrane propre. On trouve dans chacune de deux à cinq graines, dont l'embryon, dressé au milieu d'un périsperme charnu, offre une radicule courte et des cotylédons comprimés (*V.* Ann. du Mus., T. VIII, p. 72, t. 53).

On connaît deux espèces de ce genre. Ce sont des arbustes de l'Inde, dont les feuilles sont composées de folioles alternes et les fleurs disposées en panicules à l'aisselle de ces feuilles, à l'extrémité des rameaux ou sur le tronc même; les fruits contiennent une pulpe acide. Dans le Carambolier Bilimbi, *Averrhoa Bilimbi,* L., les dix filets portent des anthères; les angles du fruit sont arrondis. Dans l'*Averrhoa Carambola,* L., qui a donné au genre son nom français, les cinq filets extérieurs sont stériles; le fruit, plus grand, a des angles aigus, et les graines sont à demi enveloppées dans un arille charnu (Cavanilles, Dissert., tab. 219 et 220, et Lamk., *Illust.,* tab. 385). La plante décrite par Linné sous le nom d'*Averrhoa acida* a été rapportée au genre Cicca.

CARAMBU. BOT. *V.* CARAMBA.

CARAMOT ET CARAMOTE. CRUST. Noms vulgaires cités par Rondelet, et sous lesquels on désignait, de son temps, deux Crustacés marins assez différents. Le premier de ces noms semble appartenir à l'espèce du genre Alphée que Risso nomme *A. Caramote;* l'autre est rapporté par Latreille au genre Penée.

CARANA ET CARAPSOT. BOT. Synonyme d'Oxycoccus.

CARANA-IBA. BOT. Palmier du Brésil, qui paraît appartenir au genre Corypha.

CARA-NASCI. BOT. Nom employé assez généralement à Amboine, où il désigne, avec l'épithète de grand, le *Ruellia antipoda,* avec celle de petit, le *Capraria Crustacea;* avec celle d'arbre à feuilles étroites, l'*Oldenlandia repens.*

CARANCHO OU CARANCRO. OIS. Synonymes du Caracara. On prétend que le second de ces noms s'applique encore au Vautour Urubu, ainsi qu'au Catharte Aura. On l'a quelquefois écrit Carancros.

CARANDAS. BOT. Espèce du genre Carissa.

CARANDIER. *Caranda.* BOT. Le fruit que Gærtner a décrit et figuré sous le nom de *Caranda pedunculata* (T. II, p. 7, t. 83) appartient à un Palmier, originaire de Ceylan, dont on ne connaît point encore la fleur, ni les organes de la végétation. Gærtner le décrit comme étant formé par un, deux ou trois ovaires pédonculés, partant du fond d'un calice coriace, ovoïdes, terminés en pointe, composés d'un péricarpe mince, lisse, uni avec le tégument propre de la graine. Celle-ci est en grande partie composée d'un endosperme cartilagineux, de même forme que le fruit, creusée à son centre d'une petite cavité oblongue et contenant l'embryon dans une petite fossette latérale. Cet embryon est conique, sa radicule est tournée du côté extérieur.

CARANGA. BOT. Synonyme de Curangue. *V.* ce mot.

CARANGUE. POIS. Espèce du sous-genre Caranx.

CARANNA. BOT. Même chose que Carague.

CARANX. POIS. Genre indiqué d'abord par Commerson, formé par Lacépède aux dépens des Scombres de Linné, et que Cuvier n'adopte que comme sous-genre parmi ces mêmes Scombres. Il a pour caractères : deux nageoires dorsales; point de fausses nageoires; ligne latérale carénée et formée en arrière par une rangée d'écailles imbriquées, et armées chacune d'une arête; une petite nageoire à deux épines au-devant de l'anale; pectorales longues et pointues; dents le plus souvent en velours, mais sur une bande fort étroite, et quelquefois difficiles à apercevoir. Lacépède avait reconnu que les Caranx avaient de grands rapports avec les Leptosomes et les Chétodons; on les distingue des Maquereaux, parce que ceux-ci ont de fausses nageoires au-dessus et au dessous de la queue; on ne peut les confondre avec les Citules, chez lesquels les premiers rayons des nageoires dorsale et anale sont allongés en faux. Deux sections coupent ce sous-genre : dans la première sont les espèces qui n'ont point d'aiguillon isolé entre les deux nageoires dorsales, tels sont : les *Caranx Daubentonii*, Lac. ; *Plumerii*, Lac.; *Klenii*, Lac.; *Crumenophtalmus*, Lac.; *Trachurus*, Lac.; etc. Ce dernier, que l'on connaît vulgairement sous le nom de Queue-épineuse parce qu'en effet la fin de sa ligne latérale est armée d'un petit aiguillon recourbé en arrière sur chacun des écussons qui la composent, a le corps très-comprimé, soixante-huit écussons osseux sur la ligne latérale, le dos bleuâtre, le ventre argenté, les nageoires dorsales noirâtres, la caudale en croissant et une tache noire sur chaque opercule. Ce poisson habite la Méditerranée, l'Océan pacifique et l'Atlantique; au printemps il s'approche des rivages, en troupes nombreuses, et l'on en prend de grandes quantités. Sa chair est inférieure à celle du Maquereau.

La seconde section comprend les espèces à un ou plusieurs aiguillons isolés entre les nageoires dorsales. En tête on place le *Caranx carangua*, Lac., dont le corps est aussi comprimé, la tête obtuse, fortement déclive, les dents petites, égales; il a une tache noire sur les opercules, le dos bleu, le ventre argenté, les nageoires dorées, etc. On le trouve dans la mer des Antilles.

CARANXOMORE. *Caranxomorus*. POIS. Genre formé par Lacépède, du démembrement des Scombres, mais qui n'a pas été adopté par Cuvier. Les espèces dont il était composé, ont été réparties dans plusieurs autres, tels que Coryphène, Centronote et Cichle : ce qui prouve qu'il était peu naturel.

CARAPA. BOT. Genre placé à la suite de la famille des Méliacées, dont il se rapproche en effet par plusieurs caractères, quoiqu'il s'en éloigne par plusieurs autres. Il a été établi par Aublet, d'après un arbre de la Guiane, puis reproduit par Kœnig et en même temps mieux caractérisé dans la description d'un arbre des Moluques qu'il appelle *Xylocarpus*, le même que Rumph nommait *Granatum* (*Hort. Amb.*, t. III, page 61). Son calice est à quatre lobes coriaces, ainsi que les pétales qui sont en même nombre, étalés et attachés sous l'ovaire. Intérieurement et vers le même point, s'insère un tube qui présente supérieurement huit découpures échancrées, contre lesquelles sont appliquées au dedans huit anthères. L'ovaire, libre, est surmonté d'un style épais, que termine un stigmate tronqué, large, percé dans son milieu, et entouré d'un rebord sillonné. Le fruit est grand et globuleux. Son péricarpe, ligneux à l'intérieur, coriace extérieurement, et marqué de quatre ou cinq sillons, se sépare en autant de valves ; il renferme une loge unique, peut-être par suite d'avortement, dans laquelle plusieurs noyaux, de forme anguleuse, de consistance subéro-ligneuse, se touchent par leurs facettes en se groupant diversement. Ils contiennent une graine dépourvue de périsperme.

Les deux espèces dont nous avons déjà parlé sont des arbres à feuilles alternes et pinnées sans impaire, à fleurs disposées en grappes axillaires, polygames par avortement. Dans celui des Moluques, les feuilles n'ont en général que trois paires de folioles ovales-aiguës; les fruits sont gros comme la tête d'un enfant nouveau-né. Ils sont plus petits, les folioles sont lancéolées et beaucoup plus nombreuses dans l'arbre de la Guiane, dont l'amande fournit, à l'aide de la chaleur ou de la pression, une huile épaisse et amère, employée à divers usages domestiques et précieuse par la propriété qu'elle a d'écarter les insectes. *V.* Lamk, *Illustr.*, t. 301, et Aublet. Suppl., t. 387.

L'écorce de Carapa est employée avec succès par les Indiens comme fébrifuge. Elle est d'un brun jaunâtre, recouverte d'un épiderme gris et rugueux. Sa saveur, fortement amère, se rapproche de celle du Quinquina gris. L'examen chimique de cette écorce, fait par Robinet, a encore démontré la plus grande analogie entre elle et le Quinquina. Ce chimiste y a reconnu la présence : 1° d'une matière alcaline, qui a beaucoup de ressemblance avec la Quinine; 2° d'un acide de la nature du Kinique; 3° d'une matière rouge, soluble; 4° d'une matière rouge, insoluble, analogue au rouge-cinchonique de Pelletier; 5° d'une matière grasse, verte; 6° d'un sel à base calcaire, qui pourrait bien être un Kinate. Le Carapa fournit assez abondamment une huile ou graisse végétale, dont la très-grande amertume est due, selon Boullay, à la présence de la même matière alcaline, que l'on trouve dans l'écorce des *Cinchona*.

CARAPACE. *Testa*. REPT. Partie supérieure de l'enveloppe des Tortues, le plus souvent osseuse et disposée en voûte résistante, qui résulte de la soudure des pièces aplaties du rachis, des côtes, et qui protége les parties molles du corps.

CARAPAT ET KARAPAT. BOT. Synonymes de Ricin, d'où vient qu'on donne quelquefois ces noms à l'huile qu'on retire des graines des plantes de ce genre.

CARAPATINE. POIS. Synonyme de Glossopètre.

CARAPE. *Carapus*. POIS. Sous-genre de Gymnote.

CARAPÉ. OIS. (Azara.) Synonyme de Tinamou nain.

CARAPICHE. *Carapichea*. BOT. Le genre *Carapichea* d'Aublet fait partie de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie, L. Une seule espèce le compose, c'est le *Carapichea guianensis* (Aubl., Guian., I, p. 168, t. 64). Arbrisseau à feuilles opposées, très-grandes, entières, ovales, allongées, acuminées à leur sommet,

ayant une grande stipule entre chaque paire de feuilles. Les fleurs sont petites, réunies en tête sur une sorte de réceptacle. Chaque capitule, qui est axillaire et pédonculé, est environné à sa base par un involucre formé ordinairement de quatre folioles disposées en croix, et dont les deux plus extérieures sont plus longues. Les fleurs ont chacune une corolle courte, monopétale, régulière, infundibuliforme, à cinq divisions, et cinq étamines saillantes. Aublet leur donne pour fruit, une capsule anguleuse, à deux loges monospermes, s'ouvrant en deux valves. Richard a, au contraire, trouvé sur des échantillons recueillis à la Guiane par son père, que le fruit est un petit Nuculaire contenant deux noyaux cartilagineux, marqués d'un sillon longitudinal sur leur face interne, qui est plane.

Ces différents caractères rappellent, comme il est facile de le voir, le genre *Cephœlis* de Swartz ou *Tapogomœa* d'Aublet. Il n'en diffère que par les étamines saillantes, ce qui ne peut constituer un caractère générique. Le *Schradera ligularis*, décrit et figuré par Rudge, t. 45, paraît être la même plante que le *Carapichea* d'Aublet.

CARAPO. POIS. Espèce de Gymnote du sous-genre Carape.

CARAPU. BOT. Synonyme de *Smilax indica*.

CARARA. OIS. Synonyme d'Anhinga.

CARARA. BOT. La plante désignée sous ce nom en Toscane, d'après Cœsalpin, ne paraît pas être le Cresson alenois ou la Passerage, comme on l'a pensé, mais le *Cochlearia Coronopus*, devenu le genre Coronopus de De Candolle, auquel Medicus, qui l'avait aussi formé, avait donné le nom de Carara.

CARA-RAYADA. MAM. C'est-à-dire *face rayée*. Nom vulgaire du Sapajou, appelé par Humboldt *Simia trivirgata*.

CARASSIN. POIS. Espèce du genre Cyprin. On appelle aussi CARASSIN DE MER le *Labrus rupestris*. *V.* CRÉNILABRE.

CARASSUDO. BOT. Synonyme vulgaire de *Centaurea collina*.

CARATAS ET CARATHAS. BOT. Synonymes de Karatas.

CARAU. OIS. Espèce du genre Courlan.

CARAVALA. BOT. Plante parasite de la Jamaïque, qui appartient au genre Tillandsie.

CARAVEELA. BOT. Synonyme de Cléomé pentaphylle.

CARAVELLE. MOLL. Nom vulgaire du *Physalis pelagica*, Lamk., qui était le *Medusa Cararella* de Gmelin.

CARAXERON. BOT. Synonyme de Gomphrénie.

CARBASSUS, CARBÉ. BOT. Synonymes anciens de Chanvre.

CARBENI. BOT. *V.* KARBENI.

CARBO. OIS. Synonyme latin de Cormoran.

CARBO. POIS. Synonyme de Sciène Ombre.

CARBOCÉRINE. MIN. Cérium carbonaté, dont fait mention Berzélius sans en indiquer ni les caractères extérieurs ni le gisement.

CARBONAJO. POIS. Synonyme de Gade Colin.

CARBONAJOS. BOT. Ce nom désigne, dans Michéli, divers Champignons, soit Bolets, soit Agarics, de couleur brune ou noire, dont plusieurs sont mangeables, mais qui, presque tous, sont fort mal déterminés.

CARBONAL OU CARBOUILLE. BOT. Synonyme vulgaire de Carie du Froment.

CARBONARIA. BOT. *V.* MONIMIA.

CARBONE. Nom sous lequel les chimistes entendent le Charbon dans son état de pureté. Le Carbone est l'un des corps le plus abondamment répandus dans les trois règnes; dans les matières végétales et animales, dont il est la base principale, il se trouve combiné avec beaucoup de corps auxquels il adhère plus ou moins fortement; uni à l'oxygène, il entre dans la composition des terrains calcaires et de tous les Carbonates terreux et métalliques; il forme presqu'à lui seul tous ces vastes dépôts souterrains, connus sous le nom de couches de Houille, les mines de Bitume, etc. Le Carbone a une extrême tendance pour l'Oxygène, et il l'enlève à presque tous les corps qui en contiennent, pour se convertir en Oxyde de Carbone ou en Acide carbonique, selon que l'Oxygène est en quantité plus ou moins suffisante pour saturer le Carbone; il s'unit aussi avec quelques autres substances et donne naissance à des composés particuliers, les Carbures.

CARBONIQUE. *V.* au mot ACIDES.

CARBONNÉ. OIS. Synonyme vulgaire d'Accenteur Traîne-buisson.

CARBONNIER. OIS. Synonyme vulgaire de Gobe-Mouche gris.

CARBOUILLE. BOT. *V.* CARBONAL.

CARBURES. MIN. Combinaisons du Carbone avec les substances combustibles et les Oxydes métalliques.

CARCADET, CARCAILLOT. OIS. Synonyme vulgaire de Caille.

CARCAJOU. MAM. Nom par lequel on désigne un animal de l'Amérique septentrionale, qu'on dit être carnassier et habiter des tanières. Lahontan, qui le mentionna le premier, le compara au Blaireau. Une peau bourrée, qui parvint à Buffon comme étant celle d'un Carcajou, fit soupçonner l'identité des deux animaux; cependant on supposait que celui du nouveau monde appartenait au genre Glouton. Le nom de Carcajou appliqué au Cougouar, espèce du genre Chat, par d'autres voyageurs et par Charlevoix entre autres, acheva d'augmenter la confusion qui régnait dans l'histoire du Carcajou. Enfin Frédéric Cuvier ayant reçu du Canada, sous ce nom, un véritable Blaireau, il ne reste plus de doutes à cet égard, et le Carcajou n'est qu'un Blaireau du nouveau continent, peut-être même une variation peu distincte du Blaireau commun.

CARCARIA. POIS. Synonyme de Requin Carcharias.

CARCARIODONTES. POIS. FOSS. Synonyme de Glossopètres.

CARCÉRULAIRES (FRUITS). BOT. Dans sa Nomenclature carpologique, Mirbel appelle ainsi le premier ordre des fruits gymnocarpiens, c'est-à-dire des fruits qui sont libres, non enveloppés, et en quelque sorte masqués par des organes étrangers. Cet ordre renferme tous les fruits gymnocarpiens, qui ne s'ouvrent point naturellement à l'époque de leur maturité et qui le plus souvent sont secs. Mirbel y place des fruits à une et plusieurs loges, contenant une ou plusieurs graines; tantôt ils proviennent d'un ovaire libre, tantôt ils succèdent à un ovaire adhérent. Trois genres principaux com-

posent cet ordre, et Mirbel leur donne les noms de Cypsèle, de Cérion et de Carcérule. Le premier de ces genres avait été nommé Akène par Richard, et ce nom a été généralement adopté par tous les botanistes. Le Cérion de Mirbel est la Cariopse de Richard. *V.* Akène et Cariopse.

CARCÉRULE. *Carcerula*. bot. Genre de fruits indéhiscents, établi par Mirbel, et qui paraît réunir des fruits d'une organisation trop différente pour pouvoir demeurer dans un même genre, et avoir une dénomination commune. En effet, Mirbel appelle Carcérule tous les fruits indéhiscents, qui ne sont ni une Cypsèle, ni un Cérion. Ainsi on trouve dans ce genre de véritables Akènes, comme le fruit des Polygonées et des Chénopodées; des Samares, tels que les fruits de l'Orme, du Frêne, du *Combretum*, et enfin le fruit du Grenadier, auquel Desvaux a donné le nom de *Balauste*. *V.* Fruit.

CARCHARHIN. *Carcharhinus*. pois. Blainville a établi ce genre dans la famille des Sélaciens. Il rentre en entier dans le sous-genre formé par Cuvier sous le nom de Requins. *V.* Squale.

CARCHARIAS. zool. Synonyme latin de Requin. *V.* Squale. Ce nom a été étendu à divers insectes, tels qu'une Saperde et une Dorthésie, etc.

CARCHÉSIER. *Carchesium*. infus. Dans sa nouvelle méthode de classer les Infusoires, Ehrenberg a créé ce genre qu'il place dans sa famille des Vorticellines, et auquel il donne pour caractères : corps pédicellé, fixé, ensuite détaché, devenant souvent dichotome; pédicule tubulaire, se contractant en spirale; le muscle intérieur souvent distinct, devenant arborescent par les divisions spontanées de l'animal; animalcules d'un même groupe similaires. On distingue dans tous les individus une bouche et un anus contigus, s'ouvrant dans un intestin autour duquel sont groupées les vésicules stomacales.

CARCHOFA. bot. D'où Carchofle, Carchouflier, Carchouffzier, Carciofi, Carcuffi, etc. Synonymes vulgaires de Cinare Artichaut.

CARCHOFETA. bot. Synonyme vulgaire de Joubarbe des toits.

CARCIE. *Carcia*. bot. *V.* Garcie.

CARCIN. *Carcinus*. crust. Genre de l'ordre des Décapodes et de la famille des Brachyures, fondé par Leach aux dépens des Crabes proprement dits, et ayant même pour type le Crabe vulgaire de nos côtes, *Cancer Mœnas* des auteurs. Ce nouveau genre, établi sur des caractères très-peu importants, ne paraît pas devoir être distingué de celui des Crabes.

CARCINETHRON. bot. Synonyme ancien de Renouée aviculaire.

CARCINITE. *Carcinites*. crust. Dénomination appliquée anciennement à des espèces et des genres très-différents de Crustacés décapodes, de la famille des Brachyures, à l'état fossile.

CARCINITRON. bot. Synonyme ancien de Polygonate Sceau de Salomon.

CARCINOIDES ou CANCRIFORMES. *Carcinoides*. crust. Famille de l'ordre des Décapodes, instituée par Duméril, et qui est maintenant confondue dans la grande famille des Brachyures.

CARCINOPODE. crust. Dénomination assignée aux pattes des Crustacés, à l'état fossile.

CARDALINE. ois. Synonyme vulgaire de Gros-Bec Chardonneret.

CARDAMANTICA. bot. Synonyme de *Lepidium ruderale*. *V.* Lépidier.

CARDAMINDUM. bot. Nom donné primitivement, par Tournefort, au genre Capucine.

CARDAMINE. *Cardamine*. bot. Ce genre de la famille des Crucifères, et de la Tétradynamie siliqueuse, Linné, présente un groupe si naturel que tous les auteurs se sont accordés pour l'adopter tel qu'il fut proposé par Tournefort et Linné. Seulement Robert Brown et De Candolle en ont distrait, l'un le *Cardamine nivalis* de Pallas, dont il a formé le nouveau genre *Macropodium*, l'autre le *Cardamine græca*, Linné, qui est aussi un genre nouveau sous le nom de *Pteroneuron*. Les Cardamines sont comprises dans la tribu des Arabidées ou Pleurorhizées siliqueuses, que De Candolle a établie dans sa nouvelle distribution des Crucifères (*Syst. Veg. univ.*, t. II). Cet auteur donne pour caractères au genre Cardamine : un calice fermé ou fort peu ouvert, égal à sa base; des pétales onguiculés, à limbe entier; des étamines libres, sans appendices; des siliques sessiles, linéaires, comprimées, à valves sans nervures et s'ouvrant élastiquement; des semences ovées, sans bordures, unisériées, et portées sur des cordons ombilicaux très-grêles, enfin des cotylédons accombants. — La plupart des Cardamines sont des plantes herbacées, glabres, dont les fleurs sont blanches ou roses, et les feuilles pétiolées, tantôt simples et indivises, tantôt lobées ou pinnées; mais souvent sur les mêmes individus on observe ces deux formes fondamentales. C'est ce qui rend très-artificielle la distribution que De Candolle a faite des espèces de ce genre; il a, en effet, coordonné d'après la forme des feuilles, les cinquante-cinq Cardamines qu'il a décrites. En déduisant de ce nombre onze espèces trop peu connues, il en reste quarante-quatre bien caractérisées, qui habitent en grande partie l'hémisphère boréal. Cependant on doit remarquer que ce genre est plus répandu sur la surface du globe que les autres Crucifères, car on en trouve au Japon, au Cap, à l'Ile-de-France, aux Terres australes, dans l'Amérique méridionale, etc. Aucune espèce de ce genre ne mérite de fixer l'attention sous le rapport de l'utilité ou de l'agrément; elles participent à un faible degré aux propriétés générales des Crucifères, et leurs fleurs sans odeur, sans éclat, ne peuvent être comparées aux Giroflées, aux Lunaires et autres plantes de la même famille. Il n'y a qu'une seule espèce qui pourrait être estimée à cet égard, c'est le *Cardamine pratensis*, L.; mais son abondance dans les prés d'Europe empêchera toujours de la rechercher.

CARDAMINUM. bot. Première section établie par De Candolle (*Syst. Veg.*, 2, p. 188) dans son genre *Nasturtium*, et qui ne comprend que le Cresson ordinaire. Mœnch en a fait un nom générique pour la même plante.

CARDAMOME. bot. Espèce du genre Amome, *Amomum Cardamomum*, L. On a aussi donné quelquefois ce nom à l'*Amomum racemosum*. L'un et l'autre produisent une graine aromatique, autrefois employée dans

la pharmacie, mais qui ne l'est plus guère que dans les ragoûts asiatiques, la poudre de Caris, etc.

CARDAMON. BOT. Ce nom qui, dans Dioscoride et chez d'anciens botanistes, désignait le Cresson alenois, *Lepidium sativum*, L., a été adopté par De Candolle (*Syst. Veg.*, 2, p. 553) pour désigner la quatrième section qu'il a établie dans le genre Lepidier, laquelle ne comprend que deux espèces.

CARDANE. *Cardanus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, établi par Westwood qui lui assigne pour caractères : antennes coudées, à massue composée de quatre articles feuilletés; quatre yeux séparés par un espace; menton recouvrant les divisions des palpes labiales; mandibules arquées, acuminées, presque aussi longues que la tête, incisées à leur base interne; lobe externe des mâchoires presque quadrangulaire, privé de dent, mais garni, vers l'extrémité, de cils assez épais; le lobe interne crustacé, avec une dent recourbée au bout; tête courte, transverse, un peu plus étroite que le corselet, contractée derrière les yeux; corselet élevé, un peu plus long que large, un peu mucroné antérieurement, avec les bords presque droits et un sillon longitudinal au milieu du dos; écusson peu visible; élytres ponctuées, un peu plus étroites que le corselet, presque convexes, arrondies à l'extrémité, avec la suture déprimée. Ce genre, ainsi que le *Nigidius* et le *Tigulus* de Mac Leay, sert à lier les Lucanes et les vrais Platicères avec les Passales. La seule espèce connue, *Cardanus Sulcatus*, est originaire de l'Inde; elle est d'un brun obscur, avec le corps fortement pointillé: l'insecte est long de sept à huit lignes, et large de deux.

CARDANTHE. *Cardanthus*. BOT. Même chose que CLADANTHE.

CARDARIA. BOT. Genre établi par Desvaux, aux dépens du genre *Lepidium* de Linné, et que De Candolle n'a point adopté. Ce dernier en a conservé seulement le nom, pour une simple section du même genre, qui se trouve la première et contient cinq espèces.

CARDELA. BOT. Nom vulgaire d'une espèce d'Agaric, qui pourrait bien être l'*Agaricus umbilicatus*.

CARDELINE. OIS. Synonyme de Gros-Bec Chardonneret.

CARDELO. BOT. Synonyme vulgaire de Laitron.

CARDENIO. OIS. Synonyme de Gros-Bec Chardonneret.

CARDEOLI. BOT. Synonyme ancien d'un Champignon qui paraît être l'*Agaricus Eryngii*.

CARDÈRE. *Dipsacus*, L. BOT. Genre de la famille des Dipsacées et de la Tétrandrie Monogynie. Fleurs réunies en tête, le plus souvent coniques, ceintes à leur base d'un involucre polyphylle, et séparées par des paillettes longues et épineuses; chaque petite fleur a un double calice entier sur les bords et persistant; sa corolle est tubuleuse, à quatre lobes pointus et un peu inégaux; ses étamines, au nombre de quatre, sont saillantes, et son ovaire, qui est adhérent, porte un style surmonté d'un stigmate simple. Les Cardères sont de grandes herbes ayant le port des Chardons. Leurs tiges sont anguleuses et leurs feuilles opposées. Elles se rapprochent infiniment des Scabieuses par les caractères, mais elles en diffèrent absolument par l'aspect. On n'en connaît que quatre espèces, qui toutes croissent naturellement en France. L'une d'elles surtout est digne de fixer l'attention, sous le rapport de ses usages dans les manufactures d'étoffes de laine. C'est celle qu'on nomme improprement le Chardon à foulon, *Dipsacus fullonum*, L., que l'on cultive pour peigner et polir les draps. Ses involucres réfléchis vers le sol, et surtout ses paillettes florales arquées, la distinguent suffisamment de la précédente, à laquelle Linné et Lamarck l'avaient réunie.

CARDERINA. BOT. Synonyme de Seneçon.

CARDES. BOT. Nom que l'on donne dans le jardinage, et plus particulièrement dans la cuisine, aux côtes de feuilles dont on fait des mets fort estimés. Ainsi l'on nomme simplement Cardes les côtes d'une espèce du genre *Cinara*, et Cardes-poirées celles du *Beta Cicla*. *V.* BETTE.

CARDIACA. BOT. Espèce du genre Léonure, vulgairement nommée Agripaume et dont Tournefort avait fait un genre particulier.

CARDIACÉS. MOLL. Quatrième famille des Acéphalés testacés, dans la Méthode de Cuvier, à laquelle il donne pour caractères, d'avoir le manteau ouvert par devant, et avec deux ouvertures séparées: l'une pour les excréments, l'autre pour la respiration, lesquelles se prolongent souvent en tubes, tantôt unis, tantôt distincts; ils ont tous un muscle transverse à chaque extrémité, et un pied qui, dans le plus grand nombre, sert à ramper. Dans la classification de Férussac, cette famille est devenue un ordre divisé en sept familles, savoir : les Camacées, les Bucardes, les Cyclades, les Nymphacées, les Vénus, les Lithophages et les Mactracées. Dans le Système de Lamarck, les Cardiacés forment aussi une famille à laquelle il donne les caractères suivants : dents cardinales irrégulières, soit dans leur forme, soit dans leur situation, et en général accompagnées d'une ou deux dents latérales. Il y place les genres Bucarde, Isocarde, Cardite, Cypricarde et Hiatelle.

CARDIADÈRE. *Cardiaderus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, institué par Dejean. Caractères : les deux premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles; dernier article des palpes allongé, légèrement ovalaire et terminé en pointe; antennes filiformes; lèvre supérieure courte, transverse et coupée carrément; mandibules légèrement arquées; une dent bifide au milieu de l'échancrure du menton; corselet cordiforme, convexe et rétréci postérieurement; élytres allongées, parallèles et peu convexes. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce, *Cardiaderus Chloroticus*; elle est de la Sibérie; Fischer en avait fait un *Daptus*, et Sturm son *Pogonus luridus*.

CARDIAQUE. BOT. Espèce du genre Léonure.

CARDIGENI. *Cardigenius*. INS. Coléoptères hétéromères; genre institué par Sollier, dans la famille des Mélasomes. Caractères : tête anguleuse, prolongée; labre avancé; languette saillante, cornée et bilobée antérieurement; palpes allongées, à dernier article subovalaire, légèrement courbé et tronqué au bout; mâchoires à lobe interne terminé par un crochet corné,

entier, robuste et peu allongé; les trois derniers articles des palpes maxillaires épais, égaux, le dernier plus gros, triangulaire et comprimé; menton transverse, fortement rétréci à sa base, échancré antérieurement et cordiforme, porté sur un pédoncule saillant, rétréci et tronqué; antennes filiformes, troisième article plus long que les autres, le neuvième transverse, cyathiforme, le onzième plus petit que le dixième, emboîté dans ce dernier, de manière à n'en former qu'un en apparence, plus gros que les précédents; tergum du prothorax transverse, échancré en avant, aminci et dilaté sur les côtés, sinueux à sa base, avec les angles postérieurs obtus, fortement appliqué contre les élytres; celles-ci carénées latéralement, presque égales; écusson triangulaire; pattes glabres, ponctuées, dentées extérieurement; tarses très-grêles et ciliés, plus robustes en dessous; premier article des quatre postérieurs fortement comprimé verticalement. Les deux espèces connues, *Cardigenius cicatricosus* et *laticollis*, ont été récemment apportées du Chili.

CARDILAGNO. POIS. Synonyme vulgaire de Centrisque Bécasse.

CARDILAGO. POIS. Synonyme vulgaire de Tétrodon Mole.

CARDILIE. *Cardilia*. MOLL. L'*Isocardia semi-sulcata* de Lamarck avait toujours paru une Coquille nommée très-légèrement, mais les moyens de confirmation manquaient; ce n'est que dans ces derniers temps que quelques exemplaires, reçus de la Nouvelle-Hollande, ont mis Deshayes à portée de fixer les incertitudes, et de tracer nettement les caractères de cette Coquille qui forme un genre nouveau dans la famille des Mollusques Arcacés. Ces caractères consistent dans un test ovale, oblong, longitudinal, cordiforme et ventru; les crochets sont grands, saillants; la charnière est pourvue d'une petite dent cardinale, qui se redresse à côté d'une fossette; le ligament est intérieur, reçu dans un cuilleron; l'impression musculaire antérieure est arrondie et superficielle; la postérieure se trouve sur une lame mince, horizontale et saillante dans l'intérieur. L'animal n'est pas encore connu.

CARDILLO. BOT. C'est-à-dire *petit Chardon*. Ce nom est donné vulgairement à diverses Cinarocéphales, des champs, telles que des Carlines, des Laitrons, des Carthames, des Kraméries.

CARDINA. OIS. Synonyme vulgaire de Gros-Bec Chardonneret.

CARDINAL. ZOOL. Ce nom, comme celui de Capucin, de Moine et autres figuratifs, dérivés de quelque ressemblance de formes, de couleurs ou d'habitudes, a été donné à divers animaux d'ordres fort différents. — Voici l'indication des véritables noms qui conviennent à ces divers Cardinaux :

CARDINAL D'AMÉRIQUE. Syn. de Tangara Rouge-Cap.

CARDINAL DU CANADA. Synonyme de Tangara rouge et noir.

CARDINAL DU CAP. Synonyme de Gros-Bec Orix.

CARDINAL CARLSONIEN. Synonyme de Bouvreuil carlsonien.

CARDINAL A COLLIER. Variété d'âge du Tangara rouge et noir.

CARDINAL COMMANDEUR. Synonyme de Troupiale Commandeur.

CARDINAL DOMINICAIN HUPPÉ. Synonyme de Gros-Bec Paroare huppé.

CARDINAL HUPPÉ. Espèce du genre Gros-Bec.

CARDINAL DU MEXIQUE. Synonyme de Tangara rouge et noir.

CARDINAL NOIR ET ROUGE HUPPÉ. Synonyme de Tisserin Malimbe.

CARDINAL POURPRÉ. Synonyme de Tangara pourpré.

CARDINAL DE SIBÉRIE. Synonyme de Bec-Croisé.

CARDINAL TACHETÉ. Variété d'âge du Tangara rouge et noir.

CARDINAL DE VIRGINIE. Variété d'âge du Tangara rouge.

CARDINAL DU VOLGA. Synonyme de Bouvreuil érythrin.

Parmi les Poissons, on a nommé Cardinal une espèce du genre Spare; parmi les Mollusques, une espèce du genre Cône; enfin, parmi les Insectes, un Papillon du genre Argyne.

CARDINALE. *Pyrochroa*. INS. Dénomination que Geoffroy a imposée à un genre de Coléoptères, et qu'on a depuis convertie en celle de Pyrochre.

CARDINALE. MOLL. Espèce du genre Mitre.

CARDINALE. BOT. Espèce du genre Lobélie.

CARDINALES. MOLL. *V.* DENTS.

CARDINE. POIS. Variété ou peut-être espèce de Sole, des côtes de la France septentrionale. *V.* PLEURONECTE.

CARDINIFÈRES. MOLL. Coquilles dont les deux valves sont articulées par une sorte de charnière.

CARDIOCHILE. *Cardiochiles*. INS. Genre d'Hyménoptères de la famille des Ichneumonides, établi par Nees d'Esembeck qui lui assigne pour caractères : palpes labiales composées de quatre articles; mandibules bifides ou tronquées; abdomen presque sessile, formé d'anneaux bien distincts, dont le premier est le plus long; tête séparée du corselet par un cou.

CARDIOGRADES. Dans son système de classification des Animaux, de Blainville a donné ce nom à un ordre de la classe des Arachnodermaires, parce que le mode de la locomotion y est principalement le résultat d'un mouvement alternatif de systole et de diastole, analogue à celui qu'exécute le cœur des animaux plus élevés dans l'échelle.

CARDIOLITES. MOLL. FOSS. *V.* BUCARDITES.

CARDIOMÈRE. *Cardiomera*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Bassi qui lui a reconnu pour caractères : mandibules allongées, aiguës, arquées; mâchoires fortes et ciliées; lèvre supérieure courte, transversale; menton échancré et denté; languette ovale et membraneuse; articles des palpes cylindriques, un peu renflés à l'extrémité; antennes un peu plus longues que la moitié du corps, à premier article renflé et conique, le second très-court, le troisième le plus long; tête grande, avancée; yeux médiocres; corselet plus court que la tête, arrondi sur les côtés, faiblement rétréci à sa base; point d'ailes; élytres ovales, un peu convexes; pieds allongés; cuisses renflées, jambes droites, les deux extérieures fortement échancrées; premier article des tarses allongé, les deux suivants cordifor-

mes, le quatrième bifide, le dernier plus long, muni d'un crochet simple. Le *Cardiomera Genei*, Bas., a cinq lignes de longueur; il est en dessus d'un noir de poix et luisant; ses élytres sont striées; il a les pattes et les antennes d'un brun jaunâtre.

CARDIONÈME. *Cardionema*. BOT. Genre de la famille des Paronychiées, Pentandrie Digynie, L., établi par De Candolle pour une pl. du Mexique, qui avait été improprement considérée comme une *Bivonœa*. Caractères : calice quinquépartite, à lobes connivents, faiblement colorés et concaves à l'intérieur, prolongés extérieurement en cornes droites et coniques; pétales nuls; cinq étamines opposées aux sépales, et insérées à leur base : deux stériles, planes et presque cordées, trois fertiles, cordées à leur base, s'allongeant en filets déliés qui supportent des anthères arrondies, biloculaires; deux styles épais à leur base, s'allongeant ensuite en se contournant; fruit monosperme ovalaire-oblong. C'est une plante herbacée, fort petite, à plusieurs tiges portant des feuilles opposées, aiguës et des petites fleurs sessiles, d'un blanc verdâtre.

CARDIOPHORE. *Cardiophorus* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, établi aux dépens du grand genre *Elater* de Fab., par Eschscholtz qui lui assigne pour caractères principaux : dessus de la tête terminé immédiatement avant le labre, en forme de chaperon plan, arrondi et un peu rebordé; second article des antennes le plus petit, le troisième de la grandeur et de la forme des suivants; corps allongé; corselet assez élevé et sensiblement rétréci; écusson cordiforme; pattes postérieures plus grandes que les autres; Eschscholtz admet dans ce genre, les *Elater thoracicus, biguttatus, rufipes, ruficollis*, etc., de Fab.

CARDIORHINE. *Cardiorhinus*. INS. Coléoptères pentamères. Ce genre a encore été ajouté à la famille des Serricornes, par Eschscholtz; et toujours aux dépens du genre *Elater*. Caractères : tête avancée; front incliné insensiblement, sans élévation transverse, jusqu'au labre; antennes légèrement en scie, de onze articles, dont le second fort court; palpes peu renflées; mâchoires assez allongées; corselet bombé; élytres dilatées extérieurement à leur base ; cloison extérieure de la cavité des deux hanches postérieures, faiblement dilatée à son extrémité interne, presque transverso-linéaire; tarses à articles entiers, sans palettes. L'*Elater plagiatus*, Germ., que l'on trouve au Brésil, est le type du genre nouveau.

CARDIOSPERME. *Cardiospermum*. BOT. Genre de la famille des Sapindacées et de l'Octandrie Trigynie. Caractères : calice tétrasépale, irrégulier, coloré et persistant : les deux sépales extérieurs plus courts; corolle composée de quatre pétales inégaux, onguiculés, munis, sur leur face interne, d'une lame pétaloïde; étamines au nombre de huit, insérées au stipe qui supporte l'ovaire. On trouve entre elles et les pétales deux glandes quelquefois allongées et filamentiformes, d'autres fois courtes et arrondies. L'ovaire, qui est un peu stipité, offre trois loges dans chacune desquelles existe une seule graine. Le style est court et se termine par trois stigmates. Le fruit est une capsule vésiculeuse, renflée, trilobée, à parois minces et à trois loges monospermes, s'ouvrant par le milieu des cloisons en trois valves. Les graines sont blanches, globuleuses, recouvertes en partie par un arille cordiforme. Les Cardiospermes sont des plantes herbacées, volubiles et grimpantes, à feuilles alternes, biternées ou décomposées. Les fleurs forment des espèces de grappes rameuses et pédonculées, accompagnées, à leur base, de deux vrilles souvent rameuses.

Linné n'a connu que deux espèces de ce genre, savoir : le *Cardiospermum Corindum*, qui est annuel et croît dans l'Inde, et le *Cardiospermum Halicacabum*, également annuel, dont les graines servent à faire des colliers et des chapelets. Sa racine, administrée en décoction, est spécialement recommandée dans les maladies de la vessie; elle est, dans les Antilles, rangée au nombre des médicaments lithontriptiques. Willdenow en a ajouté une troisième, originaire de Guinée, et qu'il nomme *Cardiospermum hirsutum*. Swartz en décrit deux autres sous les noms de *Cardiospermum grandiflorum* et *moniliferum*, qui croissent dans les forêts de la Jamaïque. Enfin, on en trouve six espèces nouvelles dans les *Nova Genera* de Humboldt, dont une, *Cardiospermum elegans*, est figurée, avec beaucoup de détails, planche 439 de ce magnifique ouvrage.

CARDIOSPERMON. BOT. Synonyme de Souci des jardins, dans quelques anciens ouvrages de Botanique.

CARDISOME. *Cardisoma*. CRUST. Genre établi par Latreille, dans la famille des Brachyures; on le distingue des autres en ce que ses espèces ont les quatre antennes et tous les articles des pieds-mâchoires à découvert; les trois premiers articles des mêmes pieds-mâchoires droits, le troisième plus court que le précédent, échancré supérieurement, presque en forme de cœur; le premier des antennes latérales presque semblable aux suivants. Les *Cancer cordatus*, L., *Carnifex*, Herbst, et *Ganhumi*, Marcy, font partie de ce genre.

CARDISPERMUM. BOT. Synonyme de Souci hybride.

CARDISSA. MOLL. *V*. BUCARDE COEUR DE VÉNUS.

CARDITACÉS. MOLL. Menke a donné ce nom à une famille de l'ordre des Élatobranches mytilacés, qui a pour type le genre Cardite.

CARDITE. *Cardita*. MOLL. Genre de Lamellibranches, de la famille du même nom, et de l'ordre des Mytilacées, institué par Bruguière, aux dépens des Cames de Linné, et restreint par Lamarck qui en a séparé les Isocardes et les Cypricardes, ainsi que par Daudin qui en a retiré les Hyatelles. Ce genre ainsi limité ne renferme plus que des Coquilles fort analogues par leurs caractères génériques. Il a cependant été de nouveau subdivisé par Megerle en deux genres qui répondent aux deux sections adoptées par Lamarck : le premier, Cardite, a pour type le *Cardita sulcata*, Brug.; le second, sous le nom de Glans, a pour type le *Cardita calyculata*. Ce dernier genre n'a point été adopté. Adanson a placé les Cardites qu'il connaissait, parmi ses Jambonneaux et ses Cames; Ocken en a fait son genre Arcinelle; enfin Poli les a confondues avec les Anodontes et les Mulettes sous un nom commun, appelant leur Animal *Linnœa* et leur Coquille *Linnœoderma*. L'analogie des animaux qui a guidé Poli et qu'admet Cuvier (Règn. An., T. II, p. 475), est une

preuve de plus du peu de fundement des méthodes artificielles et de la nécessité où l'on est, lorsqu'on les suit, de rompre tous les rapports naturels, car Lamarck a dû, d'après les analogies des Coquilles, placer les Cardites dans la famille des Cardiacées, plus près des Bucardes que des Vénéricardes qui font partie, dans son système, d'une autre famille, quoique leur Animal ne diffère pas sans doute de celui des Cardites, et qu'on ne puisse en séparer leurs Coquilles. En suivant au contraire les analogies des animaux, Férussac a réuni dans une seule famille, de l'ordre des Mytillacées, les Cardites, les Vénéricardes et les Cypricardes, tandis que les Bucardes font partie de l'ordre des Cardiacées.

Les Animaux des Cardites offrent cependant des différences qui, quoique légères, suffisent, dans les Lamellibranches, pour séparer les Cardites des Anodontes et des Mulettes, telles que la brièveté et la forme du pied, les sillons dont il est pourvu; la forme et la brièveté des syphons, etc. Quelques espèces s'attachent, à ce qu'il paraît, aux corps marins par un byssus. Les Cardites sont toutes marines, elles ont un aspect particulier, qui les fait aisément reconnaître. Selon toutes les apparences, on devra réunir les trois genres Cardite, Vénéricarde et Cypricarde.

La Coquille des Cardites est libre, régulière, équivalve, inéquilatérale, ovale, subcordiforme, transverse ou longitudinale. Les dents de la charnière sont inégales : l'une courte, droite, située sous les crochets; l'autre oblique, marginale, se prolongeant sous le corselet. Voyez pour les espèces de ce genre, parmi lesquelles il n'en existe aucune de très-remarquable, Poli, Lamarck (An. sans vert., seconde édition) et pour les espèces fossiles : Brocchi et Sowerby.

CARDITE. MOLL. FOSS. *V.* BUCARDITE.

CARDLIN OU CARLIN. OIS. Synonyme vulgaire de Gros-Bec Chardonneret.

CARDO. BOT. Synonyme vulgaire de Chardon.

CARDON. BOT. Synonyme vulgaire de *Cinara Carduncellus*. Ce nom a été étendu à d'autres plantes; au rapport de l'Écluse, il désignait une espèce de Pitte ou Agavé du Mexique. Le *Pourretia* de la Flore du Pérou, divers Cactes de l'Amérique méridionale, et l'*Euphorbia canariensis*, selon Clavijo, sont ainsi appelés vulgairement. On appelle encore *Cardon cabezudo*, le Mélocacte placentiforme, et *Cardon lechal* ou *lechar*, le Scolyme d'Espagne.

CARDONCELLE. *Carduncellus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cinarocéphales, Syngénésie Polygamie égale, L. Adanson fut le premier qui le sépara de celui des Carthames de Linné; Gærtner le fit connaître ensuite sous le nouveau nom d'*Onobroma*, et De Candolle, en lui restituant le nom de *Carduncellus*, a fixé de la manière suivante les caractères qui lui sont propres : involucre composé de folioles épineuses et imbriquées; fleurons hermaphrodites; filets des étamines hérissés dans leur partie libre; réceptacle garni de paillettes divisées en lanières soyeuses; akènes couronnés d'une aigrette formée de poils simples, roides et inégaux. Les deux espèces dont ce genre se compose, étaient, comme nous l'avons dit, des Carthames de Linné. De même que les plantes de ce dernier genre, ce sont des herbes épineuses, le plus souvent acaules, ou quelquefois munies d'une tige courte, qui porte des feuilles pinnatifides, dont les lobes sont étroits, incisés sur les côtés et terminés par des épines aiguës. Toutes deux habitent la France, l'une d'elles est le Cardoncelle de Montpellier, *Carduncellus Monspeliensium*, qui croît dans les endroits arides et montagneux des départements méridionaux; l'autre le Cardoncelle doux, *Carduncellus mitissimus*, que tous les auteurs des Flores parisiennes admettent comme indigène des environs de la capitale, mais qui y est très-rare, si toutefois il s'y trouve. Selon H. Cassini, le genre Cardoncelle a des rapports avec l'*Atractylis*, et doit être placé, comme ce dernier, dans la tribu des Carlinées.

CARDONNERET, CARDONNETTE. OIS. Synonymes vulgaires de Gros-Bec Chardonneret.

CARDONNETTE OU CHARDONETTE. BOT. Synonymes vulgaires de Cardoncelle.

CARDOPAT. *Cardopotum*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Cinarocéphales, Syngénésie Polygamie égale, L. Quoique Willdenow eût déjà considéré le *Carthamus corymbosus*, L., comme le type d'un genre distinct auquel il avait imposé le nom de *Brotera*, cependant ce n'est pas à lui que nous emprunterons les caractères du genre en question, tant parce que, dans son ouvrage, ils sont exposés avec inexactitude, que parce que le nom de *Brotera* ne saurait être admis pour ce genre, puisque Cavanilles l'avait donné antérieurement à une Malvacée. Jussieu, dans une note insérée à la fin d'un de ses Mémoires sur les caractères généraux des familles (Annal. du Mus., 6, p. 324), exprime ainsi les signes distinctifs du Cardopat : involucre composé de plusieurs rangs d'écailles dont les intérieures sont aiguës et simples, les autres épineuses et plus ou moins ramifiées; six à huit fleurons portés sur un réceptacle chargé de paillettes étroites et fasciculées; akènes couverts de poils soyeux, qui se prolongent en aigrette. Ces caractères combinés suffisent pour les différencier, soit de l'*Atractylis* auquel Vaillant avait rapporté cette plante, soit de l'Échinope et du Carthame auxquels elle avait été tour à tour associée par Linné. Le Cardopat en corymbe est abondant dans le Levant où il a été rencontré plusieurs fois par Belon. Le capitaine D'Urville l'a souvent trouvé dans les îles de Samos et de Lesbos. De Jussieu lui a donné le nom de *Cardopatum*, parce que celui de *Chamæleon*, sous lequel il a été longtemps désigné, appartient déjà à un animal très-connu, et parce que la dénomination qu'il a proposée, était autrefois celle de la Carline à courte tige, *Carlina subacaulis*, L.

CARDOUILA. BOT. Synonyme vulgaire de Carline sans tige.

CARDOUNIÉRO. POIS. (Risso.) Nom vulgaire d'un Holocentre et d'un Scorpène.

CARDOUSSÈS. BOT. Synonyme vulgaire de Scolyme d'Espagne.

CARDUACÉES. *Carduaceæ*. BOT. On donne ce nom à une des grandes tribus de la vaste famille des Synanthérées, qui correspond presque exactement aux Cinarocéphales de Jussieu, et aux Flosculeuses de Vaillant

et de Tournefort. Elle renferme les genres qui ont la corolle tubuleuse, évasée supérieurement, et le plus souvent à cinq lobes égaux ou inégaux. Les étamines ont leurs filaments libres et articulés avec le tube anthérifique : ces filaments sont quelquefois velus; le style est long et grêle; il se renfle un peu dans sa partie supérieure, où il est garni d'une touffe circulaire de poils. Le stigmate est formé de deux lanières étroites, dont la face interne est plane et glabre, la face externe convexe et ordinairement chargée de poils; les glandules stigmatiques existent surtout sur les bords de ces deux lanières. Le fruit est un akène ovoïde, lisse, glabre, à quatre côtes peu marquées; il s'attache au réceptacle ou immédiatement par sa base, ou par un point latéral, ce que l'on observe constamment dans la section des Centauriées. L'aigrette est tantôt sessile, composée de poils simples ou plumeux; plus rarement elle est stipitée; le réceptacle est tantôt plan, tantôt un peu concave; il est toujours chargé d'une grande quantité de soies ou de petites écailles qui sont toujours en plus grand nombre que les fleurs, ou enfin creusé d'alvéoles; l'involucre se compose d'écailles imbriquées, souvent épineuses à leur sommet.

Kunth, dans le quatrième volume des *Nova Genera* de Humboldt, a divisé sa tribu des Carduacées en six sections, qu'il nomme Onoseridées, Barnadésiées, Carduacées vraies, Échinopsidées, Vernoniacées et Astérées. On voit, par l'énumération de ces six sections, que cet auteur donne aux Carduacées une très-grande extension. Cassini, au contraire, ne place dans cette tribu qu'un moins grand nombre de genres, qu'il divise en deux sections sous les noms de Carduacées Prototypes et de Carduacées centauriées. Les genres qu'il rapporte à cette première section sont les suivants : *Alfredia*, Cass.; *Arctium*, Jussieu; *Carduncellus*, Adans.; *Carduus*, Gærtner; *Carthamus*, Gærtner; *Cestrinus*, Cass.; *Cinara*, Juss.; *Cirsium*, Tournef.; *Galactites*, Mœnch; *Lappa*, Juss.; *Leuzea*, De Cand.; *Onopordon*, Lin.; *Ptilostemon*, Cass.; *Rhaponticum*, Lamk.; *Serratula*, De Cand.; *Silybum*, Gærtn.; *Stemmacantha*, Cassini. *V.* CENTAURIÉES.

CARDUÈLES. BOT. Agarics comparés à des Mousserons et qui croissent sur les tiges des Chardons.

CARDUELIS. OIS. Synonyme latin de Gros-Bec Chardonneret.

CARDULOVIQUE. BOT. *V.* SALMIA.

CARDUNCELLUS. BOT. Synonyme de Cardoncelle.

CARDUUS. BOT. Synonyme de Chardon.

CARE-BŒUF. BOT. Synonyme d'Arrête-Bœuf.

CAREICHE. BOT. S. de *Carex*. *V.* LAICHE.

CAREILLADA OU CARELIADO. BOT. Synonyme vulgaires de Jusquiame.

CARELET OU CARRELET. POIS. Espèce du genre Pleuronecte.

CARELIA. BOT. Nom renouvelé de Pontédera, par Adanson, pour désigner un genre qu'il avait formé de l'Agerate conyzoïde.

CARELIADO. BOT. *V.* CAREILLADA.

CARELIE. *Carelia*. BOT. Lesson voyant cet ancien nom sans emploi, s'est empressé de l'appliquer à une plante brésilienne, de la famille des Synanthérées, à laquelle il assigne pour caractères : capitule multiflore; réceptacle convexe, un peu velu; involucre campanulé, formé par des écailles ovales-oblongues, à bords membraneux, disposées sur deux ou trois rangs; corolles tubuleuses, à cinq dents; akènes pentagones; aigrette bisériée, égale, à paillettes courtes, obtuses et sans nervures, dentelées vers l'extrémité. La seule espèce connue, *Carelia cistifolia*, est un petit arbrisseau du Brésil, duveteux, blanchâtre; à feuilles opposées, oblongues-ovales, pétiolées, obtuses à leur base; à capitules pédicellés, dichotomiquement disposés en corymbe et composés d'une cinquantaine de fleurons. — Un autre genre *Carelia*, fondé dans la même famille sur des caractères trop peu nettement tranchés, est venu se fondre dans le genre *Ageratum*.

CAR-ELU. BOT. Espèce du genre Sésame, figurée dans l'*Hortus Malabaricus*, T. 9, t. 55.

CAREMOTTI. BOT. Espèce du genre Sapier.

CARÈNE. POIS. Espèce du genre Silure.

CARÈNE. *Carina*. BOT. On nomme ainsi les deux pétales inférieurs d'une fleur papilionacée. Ces deux pétales sont ordinairement rapprochés l'un contre l'autre et soudés par leur bord inférieur, de manière à offrir quelque ressemblance avec la carène d'un vaisseau. Ce nom s'applique également à l'angle formé sur les différents organes plans des Végétaux, par la direction différente des deux côtés.

CARÉNÉ. *Carenum*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, fondé par Bonelli aux dépens du genre Scarite. Caractères : mâchoires droites, obtuses, sans crochet terminal; languette arrondie à son sommet, et prolongée à peine au delà de l'évasement des paraglosses, terminée par deux soies; palpes maxillaires extérieures à dernier article renflé et une fois plus long que le précédent; les labiales à dernier article grand et triangulaire. Le genre Caréné, qui appartient à la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques (Règn. Anim. de Cuvier), a de l'analogie avec les Encelades, les Siagones, les Ozènes, les Morions, les Aristes et les Apotomes. Il ressemble surtout beaucoup aux Scarites, aux Pasimaques, aux Clivines et aux Dischiries. Comme eux il est rangé dans la section des Bipartis, fondée par Latreille, et se distingue de tous les autres genres par un grand nombre de caractères. Son menton mobile, toujours distingué à la base par une suture et laissant à découvert une grande partie de la bouche et les côtés inférieurs de la tête, l'éloigne des genres Encelade et Siagone. Il diffère des Ozènes, des Morions, des Aristes et des Apotomes par les jambes antérieures digitées. Enfin il se distingue, d'une part, des Scarites et des Pasimaques par les palpes extérieures dilatées à leur extrémité, et, de l'autre, des genres Clivine et Dischirie par un labre crustacé et denté, et par les mandibules au moins aussi longues que la tête. Le *Carenum Cyaneum*, *Scarites Cyaneus*, Fab., est, jusqu'à présent, la seule espèce connue. Il est originaire de la Nouvelle-Hollande.

CARÉNÉ. *Carinatus*. BOT. Ce nom s'applique à tous les organes qui offrent une crête longitudinale, ce qui leur donne quelque ressemblance avec la carène d'une nacelle.

CARÉNÉE. REPT. Espèce indienne du genre Couleuvre.

CARET. REPT. Espèce du genre Chélone.

CARET. BOT. Synonyme vulgaire de Laiche.

CARETTOIDES. REPT. Fitzinger a donné ce nom à une famille de Chéloniens, dans laquelle se trouve la tortue Caret.

CAREUM. BOT. Synonyme de Carvi.

CAREX. BOT. Synonyme latin de Laiche.

CAREYA. BOT. Roxburg a décrit et figuré, sous le nom de *Careya herbacea* (*Pl. Corom.*, 3, p. 13, t. 217), une petite plante herbacée, originaire de l'Inde, qui fait partie de la Monadelphie Polyandrie. Ses fleurs sont hermaphrodites, pédonculées, composées d'un calice à quatre divisions profondes; d'une corolle tétrapétale et d'un grand nombre d'étamines monadelphes, dont les extérieures ont les anthères avortées; le fruit est une baie globuleuse et polysperme.

CARGILLIE. *Cargillia*. BOT. Genre de la famille des Ébénacées, établi par R. Brown. Ses fleurs, polygames, ont un calice partagé jusqu'à sa moitié en quatre parties, et une corolle dont le limbe se divise en quatre lobes. Dans les mâles, huit étamines dont les filets, réunis deux à deux, s'insèrent à la base de la corolle, et entourent le rudiment du pistil. Dans les femelles, on trouve des étamines stériles en plus petit nombre, et un ovaire à quatre loges dispermes, qui devient une baie globuleuse, environnée à sa base par le calice appliqué contre elle en forme de cupule. R. Brown a rencontré dans la Nouvelle-Hollande deux espèces de ce genre : l'une qu'il appelle *Cargillia laxa*, et dont le style se divise en trois ou quatre parties; l'autre, qu'il nomme *Cargillia australis*, et dont le style est indivis. Ce sont des arbrisseaux à feuilles allongées.

CARGOOS. OIS. Synonyme vulgaire de Grèbe huppé.

CARIA OU KARIA. INS. Nom vulgaire d'une espèce de Thermite fort redoutable, peut-être le *Thermes destructor*, L., à l'Ile de-France où cet Insecte est fort commun. Il forme sur les troncs d'arbres, dans les forêts, des amas considérables de tan agglutiné, dans lesquels sont pratiquées ses sinueuses habitations. Les magasins des ports et les charpentes des maisons ne sont pas à l'abri de ses ravages.

CARIACOU. MAM. Espèce du genre Cerf.

CARIADÈRE. *Cariaderus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, institué par Dejean, pour un insecte de la Russie méridionale, qui diffère des Pogones en ce que son corselet est en cœur plus allongé, ses antennes plus longues, avec le troisième article cylindrique. Le Cariadère jaunâtre, *Cariaderus chloroticus*, est entièrement d'un jaune pâle, avec les élytres striées et ponctuées. Taille, quatre lignes.

CARIAMA. OIS. *Dicholophus*, Illig.; *Microdactylus*, Geoff.; *Lophorhynchus*, Vieill. Genre de l'ordre des Alectorides. Caractères : bec plus long que la tête, gros, arrondi ou voûté, déprimé à sa base qui est garnie de plumes assez longues, à barbes désunies, comprimé à la pointe qui est crochue, fendu jusque sous les yeux; fosse nasale grande; narines placées au milieu du bec, petites, en partie couvertes d'une membrane; pieds longs, grêles; quatre doigts : trois devant, gros, très-courts, unis à la base par une membrane; un derrière, articulé sur le tarse, ne posant point à terre; ongles courts et forts; ailes médiocres; la première rémige la plus courte, les cinquième, sixième et septième les plus longues. Ce genre, établi par Brisson, ne présente encore qu'une seule espèce qui avait été placée par Linné et Latham dans le genre Kamichi; elle est assez rare et paraît habiter de préférence les lisières humides des vastes forêts, peu éloignées des savannes, où abondent les Reptiles et gros Insectes dont elle fait sa nourriture. Les Cariamas se rassemblent ordinairement par petites troupes de cinq à six, et semblent, par l'inquiétude qu'ils manifestent constamment autour d'eux, veiller mutuellement à leur conservation. Malgré ces démonstrations d'une grande défiance et d'un caractère sauvage, les naturels du Paraguay et du Brésil, seules provinces de l'Amérique méridionale où l'on ait encore vu ces Oiseaux, sont parvenus à les soumettre à la domesticité et en obtiennent une ressource agréable dans la délicatesse de leur chair. D'Azara, à qui l'on est redevable du peu de faits connus, relativement aux mœurs des Cariamas, se tait sur tout ce qui concerne leur reproduction; il dit seulement qu'il a vu une femelle déposer deux œufs sur le sol, sans faire de nid. Ces Oiseaux vont eux-mêmes dans les champs, à la recherche de leur nourriture, et reviennent sans guides à la demeure où ils ont été élevés. Les Guaranis ou habitants du Paraguay les nomment Saria.

CARIAMA DE MARCGRAVE. *Dicholophus cristatus*, Illig. Temm., Ois. color., pl. 237; *Lophorhynchus saurophagus*, Vieill.; *Palamedea cristata*, L., Lath. — Tête blanche; plumes de la base du bec se relevant en aigrette et formant une sorte de panache; face et cou d'un brun pâle; un trait blanc au-dessus de l'œil; les plumes du cou longues, effilées et à barbes désunies, redescendent en arrière; ailes d'un gris cendré, ondulées de roux; rémiges noires, avec des lignes transversales noirâtres piquetées de blanc; rectrices intermédiaires brunes, les autres traversées d'une bande noire, et blanches à l'extrémité. Partie nue des jambes et tarses orangés; bec rouge. Taille, trente pouces.

CARIANA. OIS. Même chose que Cariama.

CARIAROU, CARUAROU. BOT. Synonymes de *Convolvulus umbellatus*, *brasiliensis* et *repens*. Barrère applique ce nom à une quatrième espèce du même genre.

CARIBLANCO. MAM. Nom vulgaire du *Simia hypoleuca*. *V.* SAPAJOU.

CARICA. BOT. Nom grec des Figues sèches et d'une variété de Figuier de Carie, devenu spécifique pour le Figuier ordinaire, et générique pour désigner le Papayer. *V.* ce mot et FIGUIER.

CARICA-PAPAYA. BOT. *V.* PAPAYER.

CARICARA. OIS. Synonyme vulgaire de Bruant des Roseaux. C'est aussi le nom qu'au Brésil on donne à la Frégate.

CARICOIDE. Guettard figure et décrit, sous ce nom, des Polypiers fossiles que nous classons dans la division des Sarcoïdes. Ils sont sphériques, avec un trou rond, plus ou moins profond, à leur partie supérieure.

CARICTÈRE, CARICTERIA. BOT. Synonymes d'Antichorus.

CARIDE. *Caris.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Cicindelètes, établi par Gotthelf Fischer, et ayant, selon lui, pour caractères : antennes filiformes, à articles de la base très-gros, obconiques, le troisième droit; chaperon très-grand; mandibules terminées par un crochet très-fort; mâchoires aussi longues que les mandibules, intérieurement ciliées; palpes inégales, à quatre articles dont le dernier long et obconique, les maxillaires plus courtes, les labiales plus longues, avec les deux articles de la base gros et courts : toutes garnies de soies longues et roides; menton à deux épines; ligule épineuse. Fischer place dans ce genre le *Collyris formicaria*, Fab. Il y rapporte aussi, mais avec doute, la Cicindèle aptère d'Olivier. Klüg, dans son *Specimen* de l'Entomologie du Brésil, a formé, sous le nom de *Ctenostoma*, une coupe qui répond exactement au genre Caride de Fischer. *V.* CTÉNOSTOME.

CARIDIOIDES. *Caridioides.* CRUST. Dans ses familles naturelles, Latreille a rangé, sous ce nom, un groupe de Crustacés dont les espèces, par la forme du corps, se rapprochent beaucoup des Salicoques.

CARIE. ZOOL. et BOT. Maladie des organes animaux, dont on a étendu le nom à deux maladies des arbres, qui pénètrent leur tronc. Ce qu'on appelle vulgairement Carie du Froment est un végétal particulier dont De Candolle a fait son *Uredo Caries*.

CARIEIRO. BOT. Synonyme vulgaire de Rue commune.

CARIGOUE, CARIGUE OU CARIGUYA. MAM. Synonymes vulgaires de Sarigue.

CARIGUEIBEJU. MAM. Synon. de Taïra. *V.* GLOUTON.

CARIL. BOT. Synonyme de Karil. *V.* ZALIGO.

CARILLON. BOT. Synonyme vulgaire de Campanule à grosses fleurs.

CARILLONNEUR. OIS. Espèce du genre Merle.

CARINACÉES. *Carinaceæ.* MOLL. Famille de Coquilles univalves, de la méthode de Blainville, qui a pour type le genre Carinaire.

CARINAIRE. *Carinaria.* MOLL. Genre formé par Lamarck, dans l'ordre des Hétéropodes. Caractères : corps allongé, gélatineux, transparent, terminé postérieurement en queue, et muni d'une ou plusieurs nageoires inégales; cœur et branchies saillants hors du corps, réunis vers la queue, et renfermés dans une coquille; tête distincte; deux tentacules; deux yeux; une trompe contractile. Coquille univalve, conique, aplatie sur les côtés, uniloculaire, très-mince, hyaline, à sommet contourné en spirale, et à dos muni quelquefois d'une carène dentée, ayant l'ouverture oblongue et entière.

CARINAIRE DE LA MÉDITERRANÉE. *Carinaria cymbium*, Lam. Ann. des sc. nat., t. 16, pl. 1. L'Animal a été décrit d'une manière qui paraît fort exacte, par le professeur O. Cotta, qui a été assez heureux pour se procurer deux individus vivants et qui a pu en conserver un pendant vingt-quatre heures, dans cet état. Tout le corps est blanc, transparent, à l'exception de sa nageoire qui est d'un rose pâle; sa surface est complétement parsemée de tubercules ou papilles; la bouche est garnie de deux plaques cartilagineuses, de figure ovale, sur lesquelles se trouvent implantés cinq rangs de dents délicates et recourbées. Lorsque l'animal étend son œsophage, ces plaques sortent et les dents se portent en dehors en divergeant; quand ensuite il rentre ces parties, elles se froissent les unes contre les autres, et la proie est bientôt déchirée et avalée par leur mouvement en sens inverse, à peu près comme si elle était placée entre les dents de ces machines que l'on appelle cardes. Le canal intestinal parcourt le travers du corps; sa transparence permet d'en distinguer l'œsophage, l'estomac et le commencement de l'intestin qui se prolonge dans la Coquille. Celle-ci recouvre aussi le cœur que l'on distingue en avant, et dont on voit, dans l'état de vie, les mouvements de systole et de diastole, qui sont parfaitement isochrones à ceux de la nageoire; cet organe oscille de droite à gauche, et communique avec le cœur, par le moyen de deux petits canaux. La Coquille est hyaline, d'un blanc verdâtre, à spire involute et carénée. Longueur, 18 lignes; hauteur, 8 lignes.

CARINAIRE VITRÉE. *Carinaria vitrea*, Lamk.; *Patella cristata*, L.; *Argonauta vitrea*, Gmel. Cette Coquille est sans contredit la plus rare de toutes celles qui existent dans les collections; on n'en connaît que deux ou trois individus en Europe, dont le prix est porté jusqu'à trois mille francs. Celui du Muséum d'histoire naturelle de Paris est le plus beau et le mieux conservé. La Carinaire vitrée est extrêmement mince et légère, transparente, conformée en bonnet conique, mais aplatie sur les côtés; sillonnée transversalement et bordée, dans toute sa convexité, par une carène simple et dentée; elle acquiert presque trois pouces de long sur à peu près deux de large. Elle a été trouvée dans les mers de l'archipel de l'Inde, vers Amboine. Son Animal n'a pas été observé.

CARINAIRE FRAGILE. *Carinaria fragilis*, Bory. Voy., t. 1, p. 143, pl. 6, f. 4. Transparence parfaite; tête dure, teinte en violet; corps allongé, terminé en une queue relevée, entourée d'une sorte de nageoire pointue, enveloppée d'une tunique lâche et comme hérissée d'aspérités. Branchies toujours agitées et rougeâtres, contenues dans la Coquille; celle-ci, d'un peu moins d'un pouce, et extrêmement transparente, se brise aisément. Elle diffère de la précédente, non-seulement par son volume, mais en ce qu'elle n'est pas carénée, et qu'elle a de petites stries longitudinales, disposées du sommet à la circonférence, ce qui est le contraire de la précédente. On a représenté dans l'Encyclopédie (Coq., T. 464, f. 7), sous le nom que Bory a imposé à l'Animal qui fait le sujet de cet article, une figure qui, par les rapports qu'elle offre avec ce que l'auteur a vu, lui prouve qu'elle doit être exacte, mais en même temps qu'elle n'appartient pas à la Carinaire qu'il a observée; cette figure appartient à quelque espèce nouvelle. En effet, sa Coquille offre une carène longitudinale bien distincte, outre des stries circulaires comme dans la première espèce; une queue non relevée dont la nageoire caudale ne fait pas le tour; une nageoire dorsale ou ventrale, comme on voudra la considérer, bien moins longue que celle de l'animal primitivement observé, et qui agitait continuellement la sienne avec une sorte de grâce. Bory propose de la nommer Carinaire de Lamarck. Il a trouvé la Carinaire fragile dans les hautes mers Atlantiques

intertropicales, et nageant à la surface des eaux, un jour qu'elles étaient calmes et couvertes de Mollusques.

CARINAIRE DÉPRIMÉE. *Carinaria depressa*, Rang. Animal oblong, déprimé, terminé brusquement en arrière par une queue arrondie en avant, et prolongée en une sorte de cou; nageoire ventrale unique, presque circulaire et oblique en arrière; manteau transparent, couvert de nombreuses aspérités; trompe rouge; branchies, nageoire et queue roses; viscères bruns; tentacule blanc; yeux noirs. Longueur, 0m,115; largeur, 0,040. Coquille mince, fragile, oblongue, peu concave, plus rétrécie en arrière, munie d'une spire très-petite, et enroulée obliquement sur le côté droit d'un sillon longitudinal, et de plusieurs stries transversales. Longueur, 0,010. Cette Carinaire habite les mers de Madagascar.

CARINARIUS. MOLL. *V.* CARINAIRE.

CARINDE. OIS. Synonyme vulgaire d'Ara bleu.

CARINIFÈRE. C'est-à-dire portant une carène.

CARINULÉ. Pourvu d'une petite carène.

CARIOCATACTES OU CARYOCATACTES. OIS. Synonymes latins de Casse-Noix.

CARIOPSE. *Cariopsis*. BOT. On appelle ainsi, d'après Richard, un genre de fruits secs et indéhiscents, monospermes, avec le péricarpe très-mince, intimement uni et confondu avec le tégument propre de la graine, dont on ne peut le distinguer à l'époque de la maturité de la graine. Ce fruit est propre à toutes les plantes de la vaste famille des Graminées, tels que le Blé, l'Orge, le Maïs, etc. Sa forme est très-sujette à varier, mais la structure reste toujours la même. La Cariopse est le même fruit que Mirbel a, plus récemment, appelé Cérion. Elle se distingue de l'Akène par l'union de son péricarpe avec sa graine, tandis que dans l'Akène, le péricarpe est tout à fait distinct du tégument propre de la graine.

CARIOPSIDE. *Cariopsidum*. BOT. Agardh a donné ce nom à un assemblage de Cariopses disposées circulairement, comme, par exemple, dans les Mauves.

CARIOSSO. BOT. Synonyme d'Ady.

CARIOTA. BOT. *V.* CARYOTE.

CARIPA. BOT. Synonyme de *Pirigara* et de *Gustavia*.

CARIPE. POIS. Espèce du genre Pristipome.

CARIPIRA. OIS. Même chose que Caricara.

CARIQUEIBEIU. MAM. *V.* CARIGUEIBEJU.

CARIS. MAM. Synonyme d'Agouti.

CARIS. *Caris*. ARACHN. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Holètres, tribu des Acarides, fondé par Latreille et observé par lui sur une Chauve-Souris; ce profond naturaliste l'a caractérisé de la manière suivante : six pattes; bec conique, avancé; antennules sétacées, de la longueur du bec, articulées et avancées; corps plus arrondi, couvert d'une peau écailleuse. C'est probablement à ce genre plutôt qu'à celui des Ptéroptes qu'il faut rapporter les insectes trouvés sur les Chauves-Souris, et cités successivement sous les noms d'Acare, de Mite, de Pou, etc., par Frisck, Geoffroy, Hermann, Backer, et qu'a observés plus récemment encore Audouin, tout en laissant néanmoins la question indécise. Du reste il paraît que la différence de six à huit pattes doit nécessairement laisser subsister le genre de Latreille. On ne connaît qu'une espèce appartenant à ce genre; elle porte le nom de Caris de la Chauve-Souris, *Caris Vespertilionis*. Sa plus grande longueur ne dépasse guère deux lignes.

CARIS. INS. Fischer a institué sous ce nom et aux dépens des Collyris de Fabricius, un genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, qui rentre en entier dans le genre *Ctenostoma* de Klüg. *V.* ce mot.

CARISSE. *Carissa*. BOT. Genre placé à la fin des Apocinées par Jussieu, dans les Jasminées par Correa, vulgairement nommé *Calao* ou Calac. Son calice est court, à cinq découpures plus ou moins profondes; sa corolle est beaucoup plus longue, tubuleuse, un peu élargie supérieurement, à limbe quinquéfide; cinq étamines s'insèrent au tube qu'elles ne dépassent pas. Le style est simple, terminé par un stigmate simple aussi ou légèrement bifide. Le fruit est une baie séparée en deux loges par une cloison épaissie à son milieu, et sur laquelle s'insèrent une ou plusieurs graines comprimées, dont le hile est central, l'embryon à radicule supérieure, logé dans un périsperme charnu. — Ce genre renferme des arbrisseaux à fleurs disposées en panicule ou en corymbe, à feuilles opposées sur des rameaux ordinairement dichotomes. Ils sont dépourvus d'épines dans deux espèces décrites par Vahl, les *Carissa inermis* et *mitis*, Vahl, *Symb.*, tab. 59, tous deux originaires de l'Inde, à feuilles ovales, cordées, mucronées dans la première, lancéolées dans la seconde. Cinq autres espèces présentent des épines; elles sont opposées au-dessus et en sens contraire des feuilles lancéolées dans le *Carissa spinarum;* ces feuilles sont plus grandes et ovales dans le *Carissa carandas,* lancéolées et étroites dans le *Carissa salicina ;* elles sont veinées dans les trois arbrisseaux précédents qui habitent les Indes-Orientales, et dépourvues de veines dans un autre originaire de l'Arabie-Heureuse, le *Carissa Edulis* qui est l'*Antura* de Forskalh. Enfin, on a réuni à ce genre celui que Linné appelait *Arduina,* dont les loges sont monospermes, les épines bifides à leur sommet, et qui croît au Cap.

CARIVE. BOT. Nom ancien du Piment.

CARLET. POIS. *V.* PLEURONECTE CARRELET.

CARLIN. MAM. Synonyme de Doguin, race de Chien.

CARLIN. OIS. *V.* CARDARINO et CARDELLO.

CARLINE. *Carlina*. T., L. BOT. Synanthérées, Cinarocéphales, Juss. ; Syngénésie Polygamie égale, L. Ce genre est ainsi caractérisé : involucre composé de deux sorte de folioles : les extérieures épineuses et découpées, de forme et de couleur analogues à celles des feuilles; les intérieures beaucoup plus longues, luisantes, blanches ou colorées, le plus souvent lancéolées, aiguës, ressemblant aux folioles qui forment les rayons des *Elychrysum* et d'autres Corymbifères; fleurons hermaphrodites; paillettes membraneuses sur le réceptacle; akènes couronnés d'une aigrette plumeuse, et hérissés de poils roux, qui forment une sorte d'aigrette extérieure. Le nombre des espèces de Carlines est peu considérable; on n'en a décrit que quinze, environ, qui sont toutes indigènes des pays montueux de l'Europe, de l'Afrique septentrionale et de la Russie d'Asie; car les *Carlina Atractyloides*, L., et *Carlina Gorterioides*, Lamk., qui habitent le Cap, appartiennent au genre *Stæbea*

de Thunberg Ce sont des plantes vivaces, herbacées, pour la plupart à très-courte tige et à feuilles pinnatifides et épineuses. Dans les montagnes de l'Europe méridionale, on rencontre souvent la Carline à tige courte, *Carlina subacaulis*, L., remarquable par les énormes dimensions de ses fleurs, dont les folioles intérieures de l'involucre sont d'un beau blanc satiné. Les paysans mangent, en guise d'Artichaut, son réceptacle, ainsi que celui de la Carline à feuilles d'Acanthe, *Carlina acanthifolia*, All. On fait dériver le nom de Carline de celui de Charlemagne, auquel on prétend qu'un ange la montra au passage des Pyrénées, après le désastre de Roncevaux où les preux de ce prince furent taillés en pièces. L'ange la lui donna comme un remède souverain, qui devait tout guérir.

CARLINÉES. *Carlineæ*. BOT. Cassini, dans sa distribution des Synanthérées en tribus, en a établi, sous ce nom, une qui est bien peu distincte des véritables Carduacées, ainsi qu'il l'avoue lui-même en disant que, de tous les caractères qui distinguent cette tribu des Centauriées et des Carduacées, le seul qui soit exempt d'exceptions consiste dans la glabréité parfaite des filets des étamines. Nous doutons qu'un semblable caractère puisse servir à l'établissement d'une tribu naturelle. Voici l'énumération des genres qu'il range parmi les Carlinées : *Atractylis*, L.; *Cardopatium*, Juss.; *Carlina*, Tournefort; *Carlowizia*, Moench; *Chardinia*, Desf.; *Chuquiraga*, Juss.; *Cirsellium*, Gærtn.; *Dicoma*, Cass.; *Saussurea*, De Cand.; *Stæhlina*, L.; *Stœbea*, Thunb.; *Turpinia*, Bonp.; *Heranthemum*, Gærtner.

CARLO. OIS. Pour *Carbo*. *V.* CORMORAN.

CARLOTTE. OIS. Synonyme d'Œdicnème.

CARLOWITZIE ou CARLOWIZIE. *Carlowizia*. BOT. Moench a établi, sous ce nom, un genre dans la famille des Carduacées, tribu des Carlinées de Cassini, Syngénésie Polygamie égale, pour le *Carthamus salicifolius* de Linné fils, arbrisseau originaire de l'île de Madère. Sa tige, haute de trois à quatre pieds, est ornée de feuilles alternes, lancéolées, étroites, dentées et épineuses sur les bords, blanchâtres et cotonneuses à leur face inférieure. Les rameaux se terminent par un capitule solitaire, flosculeux, dont l'involucre semble double; l'extérieur est formé d'une rangée circulaire de grandes bractées étalées, analogues aux feuilles; l'intérieur se compose d'écailles imbriquées, épineuses à leur sommet. Le réceptacle, qui est plan, présente un grand nombre d'alvéoles formées par la soudure des soies dont il est garni. Tous les fleurons sont réguliers, hermaphrodites et fertiles. Le fruit est velu, couronné par une aigrette légèrement plumeuse. Necker avait donné à ce genre le nom d'*Athamus;* mais le nom de *Carlowizia* a été adopté par De Candolle et Cassini.

CARLUDOVIQUE. *Carludovica*. BOT. Genre de plantes établi par Ruiz et Pavon dans la Flore du Chili et du Pérou, et que l'on désigne plus généralement aujourd'hui sous le nom de Ludovie. *V.* ce mot.

CARMANTINE. BOT. *V.* JUSTICIE.

CARMICHÆLIE. *Carmichœlia*. BOT. Robert Brown a cru devoir ériger ce genre pour un arbre de la famille des Légumineuses, que l'on avait précédemment compris dans le genre *Lotus*. Il en a tracé les caractères de la manière suivante : calice cyathiforme, à cinq dents très-courtes et presque égales; tous les pétales à peu près égaux en longueur : l'étendard un peu plus large que long; carène obtuse; dix étamines diadelphes; anthères uniformes, presque ovales; ovaire linéaire, à cinq ou six graines; style subulé, ascendant; stigmate obtus, imberbe. Le fruit consiste en un légume étroit, renfermant d'une à trois graines subréniformes, ayant leur sinus en partie caché et leur ombilic nu. Le *Carmichœlia australis*, *Lotus arboreus*, Forst., la seule espèce du genre, est une plante fort remarquable; sa cime se divise en une multitude de rameaux cylindriques à leur origine, et s'aplatissant insensiblement vers l'extrémité qui se trouve très-largement dentée; les feuilles naissent ordinairement après l'inflorescence, dans les dentelures des tiges et des rameaux; elles sont ternées ou pennées, à folioles obcordées; les fleurs sont d'un rouge lilas, agréablement et régulièrement striées de brun-pourpré; elles sont réunies dichotomiquement en grappe étendue, au nombre de quatre à six, portées chacune sur un pédicelle linéaire. Cet arbre est de la Nlle-Hollande.

CARMINE. ZOOL. Pelletier et Caventou, qui sont parvenus à isoler la matière colorante du Carmin, lui ont reconnu une couleur purpurine fort éclatante; une forme granuleuse et comme cristalline; une inaltérabilité complète à l'air. Elle est très-promptement altérée par l'Iode et presque instantanément détruite par le Chlore. La Carmine est très-soluble dans l'Eau, peu dans l'Alcool et point dans l'Éther, les huiles fixes et volatiles; elle se fond à 50° de chaleur. Son analyse donne 49,33 de Carbone; 40,45 d'Oxygène; 6,66 d'Hydrogène et 3,56 d'Azote. On n'a encore trouvé la Carmine que dans la Cochenille du Nopal, *Coccus cacti*.

CARMONE. *Carmona*. BOT. Genre établi par Cavanilles, d'après un arbrisseau des îles Mariannes, et rapporté à la famille des Borraginées. Son calice est quinquépartite; sa corolle quinquélobée au-dessus d'un tube court, à la base duquel s'insèrent cinq étamines alternes aux lobes; le style est partagé en deux jusque vers sa base, et terminé par deux stigmates; le fruit est une drupe pisiforme, contenant un noyau à six loges monospermes. Les feuilles du *Carmona heterophylla*, dont la surface est rude et parsemée de points blanchâtres surmontés d'une soie, sont les unes alternes, les autres fasciculées au-dessus d'un tubercule; ses fleurs sont en grappes axillaires. Outre l'espèce précédente, on doit rapporter à ce genre le *Cordia retusa* de Vahl (*Symb.*, 2,42), qui croît dans les Indes-Orientales.

CARMONEA. BOT. Synonyme de Carmone.

CARNABADIUM. BOT. Synonyme ancien de Cumin.

CARNAGIOOU ou CORNOBIOOU. BOT. Nom vulgaire de la Gesse sans feuilles.

CARNASSIERS. MAM. Nom d'un ordre de Mammifères, encore plus caractérisé par la figure de ses organes digestifs que par son genre de vie, qui n'est pas exclusivement ni nécessairement carnivore, comme le nom pourrait le faire croire.

Les attributs généraux de la forme d'organisation des Carnassiers sont : 1° le raccourcissement de l'intestin; 2° la grandeur et l'acuité des dents canines, et la figure tranchante ou hérissée de pointes des dents molaires;

3° la brièveté des mâchoires et surtout de l'inférieure, dont l'articulation condyloïdienne, serrée en charnière transversale, ne permet que des mouvements angulaires dans le sens vertical; 4° la double convexité de l'arcade zygomatique du temporal, et la dépression du pariétal vers l'axe de la tête, pour donner assez d'espace à l'insertion des muscles temporo-maxillaires, dont le volume croît avec la carnivorité. Car, vu le raccourcissement des maxillaires et l'application de la force entre la résistance et le point d'appui, l'énergie musculaire est tout entière employée au serrement des mâchoires qui se croisent comme des branches de ciseaux.

Nous ne mettons pas les ongles parmi les caractères de la carnivorité; car leur force et leur grandeur sont supérieures chez la plupart des Édentés, dont l'organisation est précisément inverse de celle des Carnassiers, surtout sous le rapport de la figure des mâchoires, des dents, etc. Or, d'après la loi de Cuvier sur les co-existences, une forme des principaux organes digestifs en nécessite certaines autres, et en exclut d'également déterminées : l'on voit donc quelles diversités de structure dans l'ensemble de l'animal entraînent l'absence de l'une ou de toutes les sortes de dents. Il n'y a qu'un genre de Carnassiers où la figure particulière des ongles et des phalanges unguinales devient un caractère autant physiologique que zoologique. *V.* Chat.

Le degré de chacun de ces quatre caractères anatomiques, et leur combinaison plus ou moins complète déterminent le degré de carnivorité, lequel répond à celui de la férocité. Il ne faut pas néanmoins attacher à ce mot de férocité, l'idée d'une nécessité de meurtre fatale et irrésistible. L'instinct du meurtre naît du sentiment de la faim. On en supprime les effets en en prévenant le besoin d'une manière continue; car la nécessité du meurtre tenant à celle des provisions, si l'approvisionnement attend et devance la faim, l'instinct meurtrier n'a plus de cause et cesse de se produire; et comme à son tour l'habitude d'un état en perpétue la disposition, surtout quand l'influence persévère, l'exemption constante de la faim, l'expérience soutenue des bons traitements qui dissipent la défiance, la reconnaissance des soins reçus, enfin le goût du repos qui appelle tous les animaux, finissent par apprivoiser les plus féroces des Carnassiers, autant que nos animaux domestiques. Tout ce qu'on a dit de l'indomptable férocité des Tigres, des Hyènes, est imaginaire. Les dents molaires à surfaces hérissées de pointes ou bien tranchantes sur leur longueur, déterminent parmi les Carnassiers la division en Carnassiers ordinaires et en Carnassiers insectivores.

Parmi les Carnassiers ordinaires, il en est où la figure des molaires ne présente qu'un tranchant obtus et incomplet, sur une surface tuberculeuse : ceux-là ont un régime qui, selon la nécessité, est animal ou végétal. Tels sont les Ours, Blaireaux, etc.

Les sens les plus développés des Carnassiers, sont en général l'ouïe et l'odorat, puis la vue. Le goût paraît ne l'être guère, surtout dans les Chats, dont la langue est hérissée de pointes. Les moustaches de la plupart sont leurs seuls organes du toucher. Les nerfs, qui viennent se terminer dans le bulbe de ces poils, ont une prédominence de volume remarquable dans les Chats, les Phoques, etc.

Il y a des Carnassiers dont les membres sont organisés pour voler, *V.* Chéiroptères; d'autres pour nager et plonger, *V.* Loutres, Phoques, etc.; d'autres enfin pour fouir et vivre sous terre, *V.* Taupe, Scalope, etc. : cette diversité de sphères d'existence ne se retrouve pas chez les Pachydermes et les Ruminants.

La distribution géographique des Carnassiers montre qu'il n'y a aucun rapport entre la carnivorité et le climat. Les diverses espèces des genres les plus carnivores se trouvent depuis l'équateur jusqu'aux Pôles. La chaleur ou le froid n'influent donc pas plus sur le tempérament à l'égard de l'appétit nutritif qu'à l'égard de l'ardeur de l'amour.

Cuvier (Règne Animal, t. 1), qui a fait de l'ordre des Carnassiers le troisième de sa Méthode, les divise en quatre sections, dans lesquelles sont répartis quinze genres, savoir : 1re section. Chéiroptères, Chauves-Souris et Galéopithèques. 2e section. Insectivores, Hérisson, Musaraigne, Tenrec et Taupe. 3e section. Carnivores, Ours, Martes, Chiens, Civettes, Hyènes, Chats, Phoques et Morses. 4e section. Marsupiaux, Didelphes.

CARNASSIERS. *Adephagi.* ins. Première famille de la section des Pentamères, ordre des Coléoptères (Règn. Anim. de Cuv.), adoptée, soit comme famille, soit comme tribu, par le plus grand nombre des entomologistes. Duméril en fait une famille désignée sous le nom de Carnassiers ou de Créophages. Latreille l'érige en tribu qu'il nomme Entomophages. Caractères essentiels : deux palpes à chaque mâchoire ou six en tout; portion supérieure des mâchoires écailleuse, crochue ou onguiculée à son extrémité. Les insectes de cette famille sont essentiellement mangeurs de chair. Ils font la chasse aux autres insectes, et semblent accorder la préférence à une proie vivante. Leurs antennes sont simples et presque toujours filiformes ou sétacées; les mandibules sont fortes; les mâchoires ont leur côté interne garni de cils ou de petites épines; le menton est grand, corné, presque demi-circulaire, profondément échancré, et ayant fort souvent une petite dent au milieu du bord supérieur; il reçoit dans le fond de l'échancrure une languette cornée ou coriace dont l'extrémité supérieure paraît dans le plus grand nombre bifide, ce qui est dû à deux prolongements ou paraglosses, membraneux, petits, étroits, allant en pointe. Les deux pieds antérieurs, insérés sur les côtés d'un sternum étroit, et portés sur une grande rotule, offrent des tarses souvent dilatés dans les mâles; les deux pattes postérieures ont un fort trochanter; la rotule des hanches du métathorax est, dans la plupart, grande, fixe, et se confond même avec la poitrine par sa soudure avec le bord postérieur du sternum et avec les flancs. Les élytres, toujours très-consistantes, recouvrent en totalité ou en partie l'abdomen; les ailes membraneuses manquent dans plusieurs; lorsqu'elles existent, on remarque deux cellules ou aréoles arrondies près de leur coude.

Ces Carnassiers ont toujours, suivant Cuvier, un premier estomac court et charnu, un second allongé, comme velu à l'extérieur à cause des nombreux vaisseaux dont il est garni; un intestin court et grêle; des

vaisseaux hépatiques, au nombre de quatre, s'insérant près du pylore. Léon Dufour a beaucoup ajouté à la connaissance anatomique de ces parties. Les larves sont tout aussi voraces que les insectes parfaits; plusieurs restent sédentaires dans leurs retraites, et y attendent leur proie. D'autres, plus agiles, la recherchent activement. On remarque d'ailleurs, entre elles, de très-grandes différences suivant les genres. En général leur corps est allongé, cylindrique, composé de douze anneaux, non compris la tête : celle-ci, grande et de consistance cornée, supporte deux antennes coniques et très-courtes, et deux yeux lisses, composés de petits grains au nombre de six de chaque côté; la bouche est pourvue de fortes mandibules recourbées à leur sommet, de deux mâchoires supportant chacune une palpe, et d'une sorte de lèvre ou languette munie aussi de deux petits appendices palpiformes; le segment qui suit la tête est recouvert d'une plaque solide, et le dernier se termine souvent par des prolongements. Les pattes, au nombre de six, sont insérées par paires au premier, au second et au troisième anneau du corps.

Cette famille peut être partagée en deux sections, les Carnassiers terrestres et les Carnassiers aquatiques.

Les Carnassiers terrestres ont des pieds uniquement propres à la course, rapprochés jusqu'à égale distance les uns des autres, à leur origine; les hanches postérieures sont écartées entre elles, jusque près de leur naissance, avec la rotule beaucoup moins étendue que dans les Carnassiers aquatiques, et très-distincte de la poitrine, du métathorax. Le corps est ordinairement oblong, avec les yeux saillants et les mandibules très-découvertes; les mâchoires sont encore droites au delà de la naissance des palpes, et ne sont arquées qu'à leur sommet; le diamètre transversal du prothorax ne surpasse jamais de beaucoup le diamètre longitudinal. D'après Cuvier leur intestin se termine par un cloaque élargi, muni de deux petits sacs qui séparent une humeur âcre.

Ils se divisent en deux tribus, celle des Cicindelètes et celle des Carabiques.

Les Carnassiers aquatiques ont des pieds propres à la course et à la natation; les quatre derniers sont comprimés, ciliés ou en forme de lame; les hanches postérieures ont leur rotule très-étendue, confondue avec la poitrine de l'anneau thoracique qui les supporte; le corps est toujours ovale, avec les yeux peu saillants; les mandibules sont presque entièrement recouvertes, et le crochet qui termine les mâchoires est arqué dès sa base; le diamètre transversal du prothorax l'emporte toujours sur le diamètre opposé.

Ils constituent une seule tribu désignée sous le nom d'Hydrocanthares.

CARNAUBA. bot. Palmier du Brésil peu connu, qui donne de la cire, et pourrait bien être le Céroxyle d'Humboldt et Bonpland.

CARNILLET. bot. S. vulgaire de Cucubale.

CARNIRIU. mam. Nom vulgaire du *Simia melanocephala*, Humb., qui est un *Pichecia* de Geoff. et de Desm. *V.* Sagouin, division des Brachyures.

CARNIVORES. zool. Épithète de tout animal qui se nourrit principalement de chair. Il y a des Carnivores dans toutes les classes du Règne Animal, excepté peut-être les Radiaires.

Dans les Vertébrés, les Mollusques, les Crustacés et les Insectes, la condition d'organisation la plus générale qui nécessite la carnivorité, c'est la brièveté relative de l'intestin et la prédominance co-existante du foie et des glandes accessoires, qui fournissent les humeurs dissolvantes de la chair. Dans toutes les espèces carnivores de Vertébrés, les dents plus ou moins pointues et tranchantes, et parmi les Oiseaux, les becs crochus, ne servent pas à une mastication réelle, mais au meurtre et au déchirement de la proie dont les lambeaux ou même la masse entière, selon le volume, arrivent tout d'une pièce dans l'estomac. On a trouvé des Goujons entiers, dont le poli des écailles n'était pas encore altéré, dans l'estomac d'une Lotte ou d'un Brochet. Il est bien évident que, dans ce cas, la digestion est la fonction d'un seul facteur, savoir, la dissolution chimique de ces Poissons par l'estomac qui, comme celui de tous les Carnivores vertébrés, est entièrement membraneux.

Chez les Insectes, la carnivorité n'existe quelquefois que pendant un seul des états amenés par les métamorphoses, et selon que cet état est secondaire ou définitif, l'intestin subit des allongements ou des raccourcissements consécutifs, correspondants.

Cuvier restreint le nom de Carnivores à la troisième famille de l'ordre des Carnassiers. Cette famille est encore divisée en trois tribus : celle des Plantigrades où se rangent les Ours, les Ratons, les Coatis, les Kinkajous, les Blaireaux et les Gloutons; celle des Digitigrades qui contient les Martes, les Mouffettes, les Loutres, les Chiens, les Civettes, les Hyènes et les Chats; celle des Amphibies qui sont les Phoques et le Morse.

CARNUMI moll. Synonyme d'Ascidie rustique.

CAROBARIA. bot. Synonyme vulgaire de Gainier, arbre de Judée.

CAROBE, CAROBO, CAROBOLE, CARRUBIA. bot. Synonymes vulgaires de Caroubier.

CAROCHUPA. mam. Synonyme de Sarigue.

CAROCOLLE. *Carocollus.* moll. Genre de Coquille univalve, formé par Denis Montfort, aux dépens du grand genre Hélice de Linné, devenu, à peu près, cette famille des Colimacées qui, dans la seconde section de l'ordre des Trachélipodes, contient de nombreuses espèces dont beaucoup se trouvent dans nos climats. Les caractères du genre Carocolle sont : coquille orbiculaire, plus ou moins convexe et conoïde en dessus; à pourtours anguleux et tranchants; ouverture plus large que longue, contiguë à l'axe de la coquille; à bord droit, subanguleux, souvent denté en dessous. Lamarck convient que ce genre n'est pas aussi tranché que beaucoup d'autres, mais qu'il devient nécessaire pour établir une division de plus parmi les Coquilles qui se ressemblent, et dont le nombre, très-considérable, causerait une certaine confusion, si l'on n'y établissait des coupes. Les *Helix albella*, *elegans* et *Lapicida*, L., du midi de la France, la Coquille qu'on nomme vulgairement le Labyrinthe, et la Lampe antique, *Helix albilabris*, L., des Antilles, sont les principales espèces du genre Carocolle.

CAROLIN, CAROLINE. POIS. Espèces des genres Trigle et Argentine.

CAROLINE. INS. Espèce du genre Æshne.

CAROLINE. BOT. *V.* PACHIER.

CARONCULAIRE. *Caruncularia.* BOT. Genre de la famille des Cactiers, établi par Hawordt, dans son *Synopsis pl. succul,* pour quelques Stapélies qu'il a cru convenable de distraire de ce genre, pour former un groupe nouveau, sous les caractères suivants : calice à cinq divisions assez profondes, coudées et recourbées en dehors; corolle rotacée, charnue; cinq étamines dont les filaments, soudés à leur base, forment une couronne urcéolée; ils se divisent à l'extrémité, chacun en deux branches qui recouvrent les masses polliniques, au nombre de dix. Quant au reste, les caractères sont en tout semblables à ceux des Stapélies. Ce genre ne se compose encore que de cinq espèces dont quatre ont été figurées par Jacquin, comme de simples variétés de la Stapélie pédonculée; la cinquième est le *Stapelia aperta* de Masson.

CARONCULE. ZOOL. Excroissance charnue et membraneuse, plus ou moins colorée, qui, dans les Oiseaux, entoure ordinairement la base du bec et s'étend plus ou moins au delà de cet organe. Vieillot a donné le nom de Caronculés à des Oiseaux de sa tribu des Anisodactyles, portant une Caroncule à la tête ou à la mandibule inférieure, et qu'il a réunis en famille, dans l'ordre des Oiseaux sylvains. Il est dans d'autres Animaux des parties qui portent aussi le nom de Caroncule. En botanique on a appelé ainsi un petit corps charnu, de forme et de grandeur variables, situé au contour du hile de certaines graines, comme dans le Ricin, le Cheirostemon, la Fève, etc. Ce corps ne paraît pas distinct de l'Arille.

CAROS. BOT. Synonyme ancien de Carvi.

CAROSA. MOLL. Synonyme vulgaire de *Murex trunculus,* Coquille du genre Pourpre.

CAROTIDES ou CAROTTIDES. BOT. Nom vulgaire des fruits du Dattier.

CAROTTA. BOT. Synonyme de Panais.

CAROTTE. MOLL. Espèce du genre Cône.

CAROTTE. *Daucus.* BOT. Ombellifères, Juss., Pentandrie Digynie, L. En adoptant ce genre, établi par Tournefort, Linné y avait introduit des plantes qui ne concordaient pas avec lui par un des caractères principaux; c'est pourquoi Lamarck, dans l'Encyclopédie, a réuni au genre Ammi les Daucus à fruits lisses de Linné, et réciproquement il a placé dans les Daucus les Ammis de Linné, dont les fruits sont hérissés. Sprengel, qui a fait un travail récent sur les Ombellifères, paraît s'être conformé à cette idée; bien plus, il a beaucoup éloigné les deux genres en question, car il place les Daucus dans sa tribu des Caucalinées, tandis que le genre Ammi est le type des Amminées. Voici les caractères tracés par Sprengel, avec ceux que l'on y observe constamment, et qui servent à mieux le faire connaître : collerette générale, pinnatifide, chacune des folioles profondément découpée; fleurs de la circonférence plus grandes que les autres, par suite de l'avortement des organes sexuels; fleurs du centre aussi avortées, mais non grossies, et le plus souvent colorées; cinq pétales pliés en cœur et cinq étamines alternes, à anthères simples; akène ovale, hérissée de poils ou de piquants assez roides. Les pédoncules des fleurs extérieures s'allongent après la fleuraison, tandis que ceux du centre restent les mêmes, ce qui donne à l'ombelle générale une forme serrée et arrondie. On connaît une quinzaine d'espèces de Carottes qui habitent en général le bassin de la Méditerranée, et particulièrement les côtes d'Afrique. Elles sont aromatiques, comme la plupart des Ombellifères; mais quelques espèces contiennent le principe odorant en telle quantité qu'on l'extrait par incision, sous forme de gomme-résine; tel est le *Daucus gummifer,* Lamk. Une des racines potagères les plus saines et les plus agréables, est celle du *Daucus Carotta,* L. Cette plante, à l'état sauvage, est très-commune en France; cultivée, elle donne des racines coniques d'une grosseur considérable, qui sont alors tellement riches en sucre, qu'on a réussi de l'en extraire, à l'instar du sucre de Betterave.

CAROUBE. BOT. Fruit du Caroubier.

CAROUBIER. *Ceratonia.* BOT. Une seule espèce, *Ceratonia siliqua,* L., constitue ce genre de la famille des Légumineuses et de la Diœcie Hexandrie, L. C'est un arbre assez intéressant, tant sous le rapport de la singulière structure de ses organes reproducteurs, que parce qu'il est indigène du midi de l'Europe, pour mériter ici une courte description : ses rameaux, qui s'élèvent jusqu'à dix mètres, sont disposés en tête arrondie, comme ceux du Pommier. Ils portent des feuilles ailées sans impaires, persistantes, composées de six à dix folioles dures, presque rondes, entières, luisantes en dessus, et un peu pâles en dessous. Les fleurs naissent sur de petites branches axillaires, où elles sont presque sessiles, et forment une grappe simple. Elles ont un calice rouge, très-petit, à cinq divisions inégales, devant lesquelles sont insérées les étamines, au nombre de cinq à sept; les filets de celles-ci sont distincts et saillants hors de la fleur qui est entièrement dépourvue de corolle. Dans la plupart des fleurs, l'ovaire avorte, ce qui a fait placer ce genre dans la Diœcie du système sexuel. Lorsqu'il n'y a point d'avortement, un disque charnu, staminifère, entoure l'ovaire auquel succède une gousse longue, comprimée, coriace et indéhiscente, renfermant des semences dures et lisses, nichées dans une matière pulpeuse. L'aspect de cet arbre est très-analogue à celui des Pistachiers et de certaines Térébinthacées; il s'éloigne un peu des Légumineuses ordinaires par la structure de sa fleur, mais l'organisation de son fruit le rapproche beaucoup de quelques Légumineuses exotiques, et notamment du Tamarinier. En Espagne et en Provence ses gousses pulpeuses et douceâtres servent d'aliment aux bestiaux, et quelquefois même aux pauvres, dans les temps de disette. Son bois, connu vulgairement sous le nom de Carouge, est employé avec avantage dans les arts, à cause de sa dureté.

CAROUBIER DE LA GUIANE. BOT. Synonyme de Courbaril.

CAROUCHA. INS. Synonyme vulgaire de Carabe.

CAROUGE. OIS. Genre établi par Lacépède qui, le premier, a effectué cette séparation déjà indiquée par

Brisson dans le genre Troupiale. Il a depuis été adopté par Vieillot et Cuvier. Le seul caractère qui distingue véritablement les deux genres, consiste dans la courbure du bec, et comme la limite de cette courbure est quelquefois si peu tranchée qu'il en résulte de grandes incertitudes, il paraît plus avantageux pour les méthodistes de laisser les Carouges réunis aux Troupiales. Néanmoins, si, à l'exemple de Lesson, on croit devoir maintenir le genre Carouge, voici les caractères que cet ornithologiste assigne au genre : bec de la longueur ou plus court que la tête, aigu, pointu, conique à la base, à bords égaux et droits, et en outre un peu comprimé vers la pointe ; queue moyenne, échancrée. Lesson admet dans ce sous-genre cinq espèces, savoir : Carouge à calotte rousse, Azac. itin. p. 72. Du Paraguay ; Carouge à coiffe jaune, *Oriolus icterocephalus*, Pl. enl. 343 ; Carouge à épaulettes, *Oriolus cayennensis*, Gm. ; Carouge jaune, *Oriolus flavus*, Gm. ; et enfin le Carouge noir.

CAROUGE. BOT. *V.* CAROUBIER.

CAROUGE-A-MIEL. BOT. Synonyme de *Gleditsia triacanthos*.

CAROULA. REPT. Petit Serpent de deux pieds de longueur, fort venimeux, dit-on, et qui se cache dans les toits à Ceylan.

CAROUMBOU. BOT. Syn. vulgaire de Canne à sucre. *V.* SACCHARUM.

CAROUSSE. POIS. Nom vulgaire de la Perche-Loup de mer, *Perca-Labrax*, L.

CAROXILE, CAROXILON ET CAROXYLUM. BOT. On a donné ces noms à un arbre du cap de Bonne-Espérance, dont la tige, presque entièrement dépourvue de feuilles, atteint la taille d'un homme à peu près. C'est le *Salsola aphylla*. *V.* SOUDE.

CARPADÈLE. BOT. Desvaux donne ce nom aux fruits des Ombellifères et à tous ceux qui sont hétérocarpiens, secs, bi ou pluriloculaires, à loges distinctes, monospermes, opposés, enveloppés par le calice persistant.

CARPAIS. ARACH. Latreille avait ainsi nommé un genre d'Arachnides trachéennes ; il a depuis remplacé ce nom par celui de Gamase.

CARPANTHE. *Carpanthus*. BOT. Raffinesque propose l'établissement de ce genre, dont une plante, voisine des Salvinies et qui croît aux bords des ruisseaux de Pensylvanie et de New-Jersey, serait le type. Cette Cryptogame, qu'il nomme Carpanthe axillaire, a pour caractères : une capsule solitaire, globuleuse, axillaire, uniloculaire, s'ouvrant à la maturité en quatre demi-valves obtuses, et contenant quatre graines lenticulaires. Ses feuilles sont opposées, sessiles, oblongues et à nervures très-peu saillantes. Raffinesque, prenant son genre nouveau pour type d'une famille, propose de substituer le nom de Carpanthées à ceux par lesquels on a désigné les fausses Fougères Rhizospermes.

CARPATA. BOT. Synonyme de Ricin.

CARPATHOS OU CARPATON. BOT. Synonyme de *Lonicera Periclymenum*, L. *V.* CHÈVREFEUILLE.

CARPE. ZOOL. *V.* OS.

CARPE. POIS. Espèce du genre Cyprin. On a donné ce nom, avec diverses épithètes, à d'autres Poissons ; ainsi l'on a appelé :

CARPE DE BUGGENHAGEN, une espèce d'Able.

CARPE A CUIR, le Cyprin roi des Cyprins.

CARPE DORÉE, le Cyprin doré de la Chine.

CARPE DE MER, le Labre Vieille.

CARPE A MIROIR, le Cyprin roi des Cyprins.

CARPE DU NIL, un Labéon.

CARPE PIQUANTE, le Pigo, Cyprin des lacs d'Italie.

CARPE ROUGEATRE, une esp. d'Able. *Leuciscus rutilus*.

CARPE SPÉCULAIRE OU REINE DES CARPES, le Cyprin roi des Cyprins.

CARPE DE TERRE. MAM. Nom vulgaire du Pangolin.

CARPEAU. POIS. Ce nom, qui désignait originairement une Carpe jeune, est devenu celui d'une variété accidentelle de ce Poisson, qu'on trouve dans le Rhône et dans la Saône, et qui ayant, dans sa jeunesse, éprouvé une castration naturelle, offre aux friands un mets fort délicat. On a encore appelé Carpeau, en Amérique, le *Salmo Cyprinoides*, L., espèce du sous-genre Curimate de Cuvier.

CARPELLES. *Carpella*. BOT. De Candolle nomme ainsi les feuilles plus ou moins repliées du côté interne dont se compose la dernière série d'organes, en marchant vers l'intérieur de la fleur, et qui portent, sur leurs bords, les ovules destinés à devenir des graines. Lorsque les Carpelles sont un peu nombreux, leur position au centre de la fleur est aussi régulière que celle des autres organes. Ils paraissent alors sur un seul verticille dont les pièces sont, dans l'état normal, alternes avec le rang intérieur des étamines ; souvent, néanmoins, le nombre des Carpelles est plus petit que celui des parties du verticille intérieur des étamines, ou, s'il est égal, les parties sont opposées. Quelquefois il y a un nombre très-considérable de Carpelles, qui sont alors disposés en spirale ou accumulés irrégulièrement sur l'axe de la fleur, comme dans les Renonculacées, etc.

CARPENTERO. POIS. *V.* CARPINTERO.

CARPESIER. *Carpesium*. BOT. Corymbifères, Juss. ; tribu des Inulées de Cassini ; Syngénésie Polygamie superflue, L. L'involucre est composé de folioles imbriquées : les extérieures foliacées et appendiculées, les intermédiaires acuminées, réfléchies au sommet, les intérieures membraneuses, blanchâtres, obtuses, crénelées. Le réceptacle est nu. Il ne porte que des fleurons quinquéfides et hermaphrodites dans le centre, rétrécis, quinquédentés et femelles dans le rayon, tous fertiles. Les akènes sont surmontés d'un pédicelle sans aigrette. — On connaît deux espèces de ce genre : ce sont des plantes herbacées, à feuilles alternes et dentées, à fleurs solitaires, terminales dans le *Carpesium cernuum*, qui croît dans le midi de la France, axillaires dans le *Carpesium abrotanoides*, indigène de la Chine. *V.* Gært., tab. 164, et Lamarck. *Illustr.*, tab. 696.

Les anciens donnaient ce nom de CARPESIUM au *Valeriana dioica* selon Matthiole, au *Valeriana Phu* selon C. Bauhin, et même au Piment. Dans Galien, il désigne les fruits d'un Myrte.

CARPET. POIS. Espèce du genre Baliste, imparfaitement observée, qu'on dit être de la forme d'une Carpe et se trouver dans le fleuve de Sénégal.

CARPETTE. POIS. Nom vulgaire des jeunes Carpes.

CARPHA. BOT. Genre de la famille des Cypéracées,

établi par Banks et Solander sur une plante de la Terre-de-Feu, et publié avec les caractères suivants par Brown, dans son Prodrome de la Flore de la Nouvelle-Hollande : épiet uniflore, à écailles presque distiques, les inférieures vides; soies hypogynes égales aux 3-6 écailles florifères, plumeuses ou capillaires; style subulé, non articulé avec l'ovaire; trois ou deux stigmates. Noix prismatique, terminée en pointe à cause de la persistance du style. — Brown partage ce genre en deux sections : la première comprend, outre la plante de Banks et Solander, deux espèces de la Nouvelle-Hollande; elle est caractérisée par son épiet distique, sa noix à trois angles bien prononcés et ses soies plumeuses. Dans la deuxième section, composée aussi de trois espèces originaires de la Nouvelle-Hollande, on trouve les épiets subulés, le style bifide et la noix cylindracée. Sans le doute qui paraît exister dans l'esprit de Brown sur l'existence de ces derniers caractères, il y a tout lieu de croire que la seconde section aurait formé un genre particulier. Le genre *Carpha* tient le milieu entre les genres *Rhynchospora* et *Chætospora*, dont il a entièrement l'aspect.

CARPHALÉE. *Carphalea*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées. Caractères : calice turbiné, à quatre divisions oblongues, spatulées, scarieuses; tube de la corolle long et filiforme : la gorge élargie, intérieurement velue, le limbe découpé en quatre lobes étroits; quatre anthères presque sessiles et oblongues, insérées vers la gorge; un seul stigmate; capsule couronnée par les lobes du calice persistant, à deux lobes polyspermes, s'ouvrant en dedans en deux valves, auxquelles est opposée la cloison médiane, qui se sépare elle-même en deux. On n'en connaît qu'une espèce, le *Carphalea corymbosa*, arbrisseau de Madagascar, à feuilles opposées, dont la forme rappelle celle des feuilles d'Hyssope, à fleurs disposées en corymbes terminaux.

CARPHÉPHORE. *Carphephorus*. BOT. Genre de la famille des Corymbifères, Syngénésie Polygamie égale, L., établi par Cassini. Caractères : écailles calicinales imbriquées sur trois rangs; réceptacle garni de paillettes; semences velues, à dix côtes saillantes, surmontées d'une aigrette.

CARPHOLITE. MIN. Substance fibreuse, jaunâtre, que l'on trouve disséminée dans une roche granitique de la Bohême; elle donne de l'eau par la calcination; elle se convertit en verre brun par l'action du chalumeau, avec addition de fondant; pesanteur spécifique, 2,95; analyse : Silice 37; Alumine 30; Oxide de Manganèse 19; Oxide de Fer 2; Acide fluorique 1,47; Chaux 0,27; Eau 10,26.

CARPHOLOME. *Carpholoma*. BOT. Une plante nouvelle du Cap constitue ce genre de la famille des Corymbifères, caractérisé par son involucre épineux, non scarieux, ni coloré et par son réceptacle plan, muni vers ses bords de paillettes sétacées. La structure de l'involucre est semblable à celle de l'involucre des Carduacées, tandis que, par ses fleurons et ses stigmates, le Carpholome ressemble au Gnaphalier.

CARPHOS. BOT. Synonyme de Trigonelle Fenugrec.

CARPHOSTÉPHIER. *Carphostephium*. BOT. Kunt a établi, sous ce nom, un genre nouveau de la famille des Synanthérées, pour une plante mexicaine, qui lui a offert les caractères suivants : calathide courtement radiée; disque multiflore et androgyniflore; couronne unisériée, composée de fleurons femelles et biligulés; péricline hémisphérique, formé d'écailles peu nombreuses, disposées sur trois rangs, un peu inégales, imbriquées, appliquées, foliacées, membraneuses sur les bords, uniformes, toutes obovales, échancrées au sommet; clinanthe convexe, garni de squamelles presque égales aux fleurs, plus ou moins conformes aux écailles du péricline, diaphanes et glabres; ovaires du disque de la couronne obovoïdes, poilus, portant une aigrette courte, persistante, composée de squamellules nombreuses, égales, petites, paléiformes, oblongues ou rhomboïdales, membraneuses ou scarieuses, uninervées, longuement ciliées ou frangées sur les bords de leur partie supérieure. Ce genre, qui a les plus grands rapports avec le genre *Palostephium*, ne se compose que d'une seule espèce, *Carphostephium trifidum*, plante annuelle, un peu poilue, à tige haute d'un pied, dressée, rameuse, à feuilles opposées, pétiolées, divisées en trois lanières linéaires, à calathides solitaires au sommet de très-longs pédoncules terminaux et axillaires, pubescents, à corolles jaunes.

CARPIDIER ou CARPIDION. *Carpidium*. BOT. Nom donné à chacun des fruits partiels, provenant d'ovaires séparés dans des fleurs différentes, et qui se sont soudés pendant la maturation : tels sont les Mûres; ils ne diffèrent des carpelles que par leur origine.

CARPIGNA. BOT. La plante désignée sous ce nom, par Cœsalpin, serait la Clandestine.

CARPINTERO. OIS. Synonyme vulgaire de Pic noir à bec blanc.

CARPINUS. BOT. Synonyme de Charme.

CARPION. POIS. Espèce du genre Saumon.

CARPOBALSAMUM. BOT. Nom que l'on donne vulgairement au fruit de l'*Amyris opobalsamum;* ce fruit est une petite drupe globuleuse, sèche et aromatique, que l'on faisait entrer autrefois dans les salmigondis pharmaceutiques que l'ignorance et la charlatannerie décoraient du nom pompeux de remèdes héroïques; tels étaient la Thériaque, le Mithridate, etc.

CARPOBLEPTA. BOT. Stackhouse, dans la nouvelle édition de sa Néréide Britannique, a proposé ce genre pour le *Fucus tuberculatus* de Linné. Il n'a pas été adopté.

CARPOBOLE. *Carpobolus*. BOT. Ce genre, créé par Micheli qui l'a parfaitement figuré tab. 101 de ses *Nova Genera Plantarum*, a été ensuite réuni, par Linné, aux Lycoperdons, dont il diffère cependant beaucoup. Depuis, Tode l'a rétabli comme genre, sous le nom de *Sphærobolus*. Quoique ce dernier nom ait été adopté par la plupart des botanistes, nous croyons, comme Willdenow, devoir conserver le nom le plus ancien. Ce genre présente un péridium double, globuleux ; l'extérieur, coriace, se divise en six ou huit dents assez profondes; l'intérieur, membraneux, forme une sphère lisse, qui est lancée au dehors à la maturité; il est rempli de sporules très-serrées, sans mélange de filaments, et ne se rompt qu'après être séparé du reste de la plante. La seule espèce qu'on connaisse de ce genre, est un petit Champignon qui dépasse rarement la grosseur d'un

grain de Millet et qui est d'un jaune terreux. Il croît sur les morceaux de bois pourris, et se montre en automne.

CARPOCAPSE. *Carpocapsa*. INS. Lépidoptères; genre de la famille des Nocturnes, tribu des Platyomides ou Tordeuses de Latreille, établi par Treitschke, qui lui assigne pour caractères distinctifs : deuxième article des palpes courbé, long et peu velu, le troisième nu, court et cylindrique; trompe courte, mais visible; corps mince; ailes supérieures plus étroites que larges, terminées carrément et dont la côte est à peine arquée dans toute sa longueur. Les espèces décrites dans ce genre, dont le *Carpocapsa pomonana* est le type, appartiennent à l'Europe.

CARPOCERAS. BOT. Richard ayant démontré que la plante nommée *Martynia angulata* non-seulement n'appartenait pas à ce genre, mais qu'elle devait passer dans une autre famille, a proposé pour elle l'établissement du genre *Carpoceras*, qui ferait partie de la famille des Pédalinées de R. Brown; nous ignorons si le genre nouveau a été adopté par les botanistes.

CARPODET. *Carpodetus*. BOT. Genre placé à la suite de la famille des Rhamnées. Il a été établi par Forster, d'après un arbre de la Nouvelle-Zélande, dont les tiges et les rameaux sont parsemés de tubercules, les feuilles alternes, les fleurs disposées en grappes solitaires, ou géminées, axillaires et terminales. Leur calice turbiné se termine par cinq dents caduques; cinq pétales alternes s'y insèrent, ainsi que cinq étamines courtes. L'ovaire, à demi adhérent, se termine par un seul style et un stigmate en tête. Il devient une baie sèche et sphérique, autour de laquelle le calice forme une sorte de bourrelet après la chute de ses dents. Elle est partagée en cinq loges, dans lesquelles fait saillie un placenta central; plusieurs graines y sont attachées.

CARPODETE. *Carpodetes*. BOT. Dans son travail sur la famille des Amaryllidées, William Herbert a introduit ce genre nouveau, qu'il place dans la division des Pancratiformes, c'est-à-dire offrant une hampe solide et une couronne staminifère. Ce genre aurait en outre pour caractère distinctif : l'ovaire dressé, oblong, marqué de trois sillons et resserré vers le centre; le tube courbé, cylindrique inférieurement et renflé au-dessus; les filets des étamines dressés et le stigmate dilaté.

CARPODONTE. *Carpodontos*. BOT. Genre établi par Labillardière, et que Jussieu et Choisy placent dans la famille des Hypéricinées. C'est un grand et bel arbre qui porte des feuilles elliptiques, oblongues, obtuses, glutineuses, et luisantes en dessus, d'un gris cendré à leur face inférieure, dépourvues de points translucides. Leurs fleurs, qui sont axillaires et solitaires, ont leurs pédoncules accompagnés à leur base de deux écailles. Le calice est étalé, formé de quatre sépales frangés sur les bords. La corolle se compose de quatre pétales jaunes, obtus, entiers, plus longs que le calice. Les étamines, qui sont fort nombreuses, sont réunies par leur base. L'ovaire est allongé et surmonté de cinq à neuf styles; il devient une capsule à autant de loges, s'ouvrant en autant de valves qu'il y a de styles sur l'ovaire. Les graines sont planes et membraneuses. La seule espèce de ce genre, *Carpodontos lucida*, a été figurée par Labillardière, dans son Voyage à la recherche de la Peyrouse, t. 18. Elle croît abondamment à l'île de Van-Diémen.

CARPOLÉPIDE. *Carpolepis*. BOT. Ce genre, créé par Beauvois qui l'a séparé des Jungermannes, correspond à celui précédemment nommé Muscoïde par Micheli; il n'a pas été adopté par les botanistes.

CARPOLITHES. BOT. FOSS. On a désigné depuis longtemps, sous ce nom, les fruits qui se trouvent à l'état fossile dans diverses couches de la terre. Brongniart, dans sa classification artificielle des Végétaux fossiles, a adopté ce nom pour tous les fruits fossiles qu'on ne peut rapporter à aucun genre connu, et leur nombre est très-considérable. Quelques-uns offrent au contraire des caractères qui permettent de les ranger avec certitude dans des genres encore existants, et on a cru devoir les décrire sous ces noms génériques; c'est ainsi que dans les terrains tertiaires ou de sédiments supérieurs, on a trouvé des fruits qui appartiennent sans aucun doute aux genres Pin. Noyer, Charagne, Cocos, etc. *V*. ces mots. Mais on doit observer que ces Fossiles diffèrent toujours spécifiquement des espèces actuellement existantes, auxquelles on a pu les comparer. C'est ce que Brongniart a cherché à établir (Mémoires du Muséum d'Hist. Nat., t. VIII). Quant aux fruits fossiles de genres indéterminés, leur nombre est très-considérable, surtout dans les terrains assez nouveaux. La formation qui paraît en renfermer le plus est celle des Lignites de l'argile plastique. Ainsi les argiles de l'île de Scheppey, que les géologues rapportent à cette formation, contiennent une immense quantité de graines et de fruits transformés en pyrites. Parkinson en a figuré un assez grand nombre, mais c'est peu de chose en comparaison de ce que les collections d'Angleterre en renferment. On en a également trouvé dans les Lignites de Meissner et de plusieurs autres parties de l'Allemagne; ils sont indiqués dans l'ouvrage de Schlotheim (*Petrefacten kunde*).

Dans les formations les plus anciennes, ils deviennent beaucoup plus rares; il ne paraît pas qu'on en ait trouvé dans la Craie, le Calcaire du Jura et le Calcaire Alpin; enfin ils reparaissent, quoiqu'en petit nombre, dans les terrains houilliers, mais souvent mal conservés, et en général les Carpolithes de ces terrains, même ceux qui sont en bon état, paraissent assez différents des fruits des Végétaux actuellement existants; on ne sait pas qu'on y ait jamais trouvé, comme dans les Lignites, ni fruits de Palmiers, ni fruits de Bambous, etc., ce qui vient à l'appui de l'opinion émise que les tiges qu'on a cru appartenir à des plantes de ces familles sont, en général, des tiges de plantes cryptogames arborescentes. La présence de quelques espèces de graines prouve cependant évidemment l'existence des Végétaux phanérogames; mais auxquels des genres de plantes fossiles du terrain houillier ces graines appartenaient-elles? c'est ce qu'on ne peut encore établir.

Quant aux terrains d'Anthracites, il est douteux qu'on y ait encore observé des fruits fossiles; mais les Végétaux y étant moins nombreux, et ces terrains étant peu exploités, on ne peut jusqu'à présent rien affirmer sur ce sujet. *V*. VÉGÉTAUX FOSSILES.

CARPOLOGIE. *Carpologia.* BOT. C'est-à-dire Discours sur les fruits, ou Histoire des fruits. C'est le nom que l'on donne, en général, à cette partie de la science des végétaux, qui a pour objet particulier l'étude des fruits.

CARPOLYZE. *Carpolyza.* BOT. Genre établi par Salisbury, dans son *Parad. Lond.*, tab. 63, mais qui a été réuni depuis au genre *Strumaria. V.* STRUMAIRE.

CARPOMORPHE. *Carpomorpha.* BOT. Nom donné aux organes des plantes Cryptogames, que l'on soupçonne, vu leur ressemblance, être des fruits; il n'est cependant pas bien prouvé que ces organes soient le résultat d'une fécondation, et qu'ils renferment des semences.

CARPON. BOT. Synonyme de fruit.

CARPOPHORE. *Carpophorum.* BOT. Support qui naît du réceptacle, et qui porte le pistil, sans porter ni les étamines, ni les pétales. On le surnomme *Thécaphore*, s'il ne porte qu'un ovaire simple, *Polyphore* s'il en porte plusieurs, et enfin *Soie* s'il est extrêmement délié comme dans les Mousses, les Jungermannes, etc.

CARPOPOGON. BOT. Le genre créé, sous ce nom, par Roxburgh, dans la famille des Légumineuses, n'est autre que le genre *Mucuna*, antérieurement établi par Adanson.

CARRA. BOT. Synonyme vulgaire de Mercuriale tomenteuse.

CARRANCHO. OIS. Synonyme de Caracara.

CARREAU. *Fulgur.* MOLL. Genre formé par Denis Montfort aux dépens des rochers, et dont le type serait le *Murex perversus. V.* ROCHER.

CARREAUX. OIS. Synonyme vulgaire d'Hirondelle de rivage.

CARRELÉE. REPT. Synonyme de Tortue Aréole.

CARRELET. POIS Espèce du genre Pleuronecte.

CARRET. BOT. Synonyme vulgaire de Laiche.

CARRICHTERA. BOT. *V.* VELLA.

CARRICO OU CARRISO. BOT. Nom par lequel les Portugais désignent la plupart des Graminées et Cypéroïdes grandes et dures, qui croissent dans les marécages.

CARRIÈRES. Lieux d'où l'on extrait de la terre, des masses pierreuses, qui sont ordinairement employées dans les constructions; on nomme également Carrières les excavations qui résultent de cette extraction. Les Carrières s'exploitent ou à ciel ouvert ou par galerie. Le premier cas a lieu lorsque, dans une plaine, les matériaux inutiles, qui recouvrent la pierre employée, sont peu abondants, ou bien lorsque celle-ci, entrant dans la composition d'une colline ou d'une montagne, peut être attaquée latéralement en flanc, sans produire l'éboulement de parties supérieures. L'exploitation par galerie se fait lorsque les bancs que l'on veut extraire sont recouverts par des couches plus ou moins solides et épaisses, qui ne pourraient être enlevées sans de grands frais. Ces galeries sont en général horizontales, et elles communiquent avec l'extérieur, suivant la forme générale et superficielle du sol dans lequel elles sont pratiquées, soit immédiatement, soit par des puits verticaux, plus ou moins profonds. Les Granits, les Schistes, les différentes espèces de Calcaire, les Gypses ou Pierres à plâtre, donnent lieu à des ouvertures de Carrières. On pourrait en dire autant des Lignites, des Houilles, des Sels gemmes, de différents minerais de Fer, dont les exploitations sont comprises plus généralement sous le nom de MINES. *V.* ce mot; ce qui indique la difficulté que l'on rencontre à donner, dans tous les cas, un sens bien précis à ces deux expressions, Carrières et Mines. Ces dernières comprennent plutôt les travaux entrepris pour la recherche et l'extraction des Métaux et substances minérales qui sont disséminés irrégulièrement dans les masses pierreuses que l'on traverse. Une grande partie de la ville de Paris, au midi de la Seine, est établie sur des Carrières spacieuses qui se prolongent sous la plaine de Mont-Rouge, et qui sont creusées dans le Calcaire grossier. Elles communiquent par des puits avec l'extérieur à Montmartre. La Pierre à plâtre est généralement exploitée à ciel ouvert, tandis qu'à Treil, par exemple, la même substance donne lieu à des excavations souterraines qui ont plusieurs centaines de pieds de profondeur, mais qui, pénétrant dans le sein d'une colline, viennent s'ouvrir sur sa pente. Les Carrières de Maëstricht, dont l'exploitation remonte à une haute antiquité, sont célèbres par leur étendue, et par les fossiles qui en ont été extraits; ces Carrières paraissent être dans la Craie inférieure; leur ouverture a également lieu sur les escarpements latéraux du plateau de Saint-Pierre.

CARRIZO. BOT. *V.* CARRICO.

CARRUBIA. BOT. *V.* CAROUBE.

CARTACE. BOT. Se dit d'un tissu des Végétaux, sec, flexible, uni et tenace comme une carte.

CARTALLE. *Cartallum.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, établi par Megerle, adopté par Dejean et Serville qui lui reconnaissent pour caractères : palpes maxillaires plus longues que les labiales, ayant les unes et les autres leur article terminal comprimé, triangulaire, tronqué obliquement à son extrémité; mandibules courtes; yeux entiers; antennes presque glabres, sétacées, à peine de la longueur du corps dans les mâles, un peu plus courtes dans les femelles, de onze articles cylindriques; corselet étroit, allongé, presque cylindrique, guère plus long que la tête avec un sillon transversal aux deux extrémités; élytres assez longues, linéaires, presque tronquées et mutiques; écusson semi-circulaire; pattes assez courtes; cuisses en massue; jambes comprimées. Le Cartalle ruficolle, *Calladium ruficolle*, Fab., est le type de ce genre. On le trouve au midi de la France.

CARTE GÉOGRAPHIQUE. MOLL. INS. Nom vulgaire de la Porcelaine Mappa. Deux papillons du genre Vanesse portent également ce nom spécifique.

CARTÈRE. *Carterus.* INS. Coléoptères Pentamères. Dejean a établi ce genre dans la famille des Carnassiers, tribu des Scaritides, pour un insecte portugais, placé par Hoffmanseeg dans le genre *Ditomus.* Cet insecte est vraiment très-singulier et offre une véritable anomalie dans cette tribu, car, avec le facies et presque tous les caractères des Ditomes, les quatre premiers articles des tarses antérieurs des mâles sont fortement dilatés, à peu près comme dans les Harpaliens; à ce caractère, déjà suffisant pour établir un genre, Dejean en

ajoute encore quelques autres, tels que le menton articulé, concave et trilobé; la lèvre supérieure plane, presque carrée et fortement échancrée en avant; les palpes labiales peu allongées, avec le dernier article presque cylindrique; les antennes filiformes, à articles allongés, presque cylindriques; le corselet cordiforme, aussi large que les élytres. Le Cartère interrompu, *C. interruptus*, Dej., est long de six à sept lignes et partout d'un brun presque noir.

CARTÉSIE. *Cartesia*. BOT. *V*. STOKÉSIE.

CARTHAME. *Carthamus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, section des Carduacées, Syngénésie Polygamie égale. Une seule espèce composait originairement ce genre établi par Tournefort; mais Linné y a réuni plusieurs autres plantes qui sont devenues les types de différents genres proposés par Adanson, Necker, Gærtner. De Jussieu et De Candolle. Ainsi les genres *Atractylis* et *Carduncellus* étaient des Carthames de Linné. Les *Carduncellus* sont les plantes qui se rapprochent le plus des Carthames; ils n'en diffèrent en effet que par la présence d'une aigrette simple, leurs étamines hérissées et leurs corolles bleues; ces faibles caractères ont suffi pour l'admission du genre *Carduncellus* formé par Adanson, et adopté ensuite par De Candolle. Celui-ci a ainsi caractérisé les Carthames : un involucre bossu à sa base, et imbriqué de folioles qui se terminent par une petite épine; tous les fleurons hermaphrodites; réceptacle paléacé; akènes sans aigrette. Mais en l'adoptant ainsi réformé, ce genre ne renfermerait plus, comme dans l'origine, qu'une seule espèce, c'est-à-dire le Carthame des teinturiers, *Carthamus tinctorius*, L. Cette plante, connue vulgairement sous le nom de *Safran bâtard*, croît spontanément en Orient, et même dans le midi de l'Europe où on la cultive à cause de ses fleurs qui ont une belle couleur orangée. Deux principes immédiats composent cette couleur : l'un jaune, très-soluble dans l'eau, et qui altère les qualités de l'autre principe, lequel est rouge et ne se dissout ni dans l'eau ni dans l'alcool, mais seulement dans les alcalis dont il est précipité par les acides. Cette couleur a bien peu de fixité; néanmoins comme elle peut se nuancer à l'infini, et que ses nuances, surtout le rose, sont fort éclatantes, les teinturiers en font un grand usage pour donner aux tissus de soie et de coton toutes les couleurs depuis le rose couleur de chair jusqu'au rouge cerise. Un autre usage assez important de ce dernier principe du Carthame, c'est le rouge pour la toilette des dames. On prépare celui-ci en broyant la couleur desséchée avec du talc exactement réduit en poudre. Enfin les graines du *Carthamus tinctorius* sont violemment purgatives pour l'espèce humaine, tandis que pour les Perroquets elles sont un aliment sain : aussi les nomme-t-on Graines de Perroquets.

CARTHAMINE. BOT. Matière particulière, colorante, que l'on obtient par la macération dans l'eau, des fleurs de Carthame. Elle est pulvérulente, d'un rouge foncé, insoluble dans l'eau, dans les acides délayés, dans les huiles grasses et volatiles; soluble en petite quantité dans les éthers et l'alcool, et facilement dans les alcalis, dont on la précipite par les acides, surtout ceux obtenus des végétaux, ce qui permet de faire de cette substance une heureuse application à la teinture; malheureusement sa couleur est très-fugace et disparaît même entièrement sous l'influence des rayons solaires. La Carthamine soumise à l'action de la chaleur, dans une cornue de verre, donne de l'eau acide, de l'huile empyreumatique et du carbone.

CARTHAMOIDES. BOT. Genre créé par Vaillant, pour le *Carthamus mitissimus*, L., et que plus tard Adanson a annulé, en faisant entrer l'unique espèce qui le composait dans son genre Cardoncelle. *V*. ce mot.

CARTHEGON. BOT. C'est le nom que portait anciennement la Graine du Buis.

CARTILAGE. ZOOL. Le plus élastique de tous les tissus et d'une consistance intermédiaire, mais dans des degrés très-différents, au tissu fibreux et au tissu osseux, avec lesquels il est ordinairement continu ou au moins contigu.

Lorsque le Cartilage est isolé, comme par exemple au thiroïde et au circoïde de l'Homme, du Singe, etc., aussi bien que dans le cas de sa continuité avec le système osseux, sa consistance et sa structure passent progressivement, avec l'âge, à une véritable ossification. Réciproquement, dans les premiers temps de l'ostéogénie, chez tous les Vertébrés où le squelette est complétement osseux, tous les os sont primitivement des Cartilages, et les Cartilages proprement dits, qui subsistent pendant une ou plusieurs des périodes ultérieures, finissent toujours eux-mêmes par s'ossifier, soit séparément du squelette, soit en se continuant à quelqu'une de ses parties. Tels sont entre autres les Cartilages qui arcboutent les côtes sur le sternum. Comme on l'a déjà fait observer dans l'article ANATOMIE, le progrès et les périodes de l'ostéogénie ne sont pas uniformes pour toutes les classes de Vertébrés. Chez les Oiseaux, où le squelette est avec tant de promptitude complétement ossifié, il n'existe réellement pas de Cartilage. Réciproquement, dans un ordre entier de Poissons (les Chondroptérygiens ou Cartilagineux), le squelette conserve toute la vie l'état primitif, et les sels calcaires et terreux dont la déposition, dans les mailles des Cartilages, en ont fait des os, sont, ou bien incorporés à d'autres tissus, ou bien rejetés par des organes sécrétoires. Cette dernière combinaison a lieu dans les Lamproies par des élaborations des reins et de la peau, qui semblent si complètes que même les dents (comme nous croyons l'avoir observé les premiers) n'y sont autre chose que des lames cartilagineuses, relevées en sommités de distance en distance, et s'emboitant de dehors en dedans. Dans le Mémoire sur l'anatomie de la Lamproie, que Desmoulins a lu à l'Institut en commun avec Magendie, et imprimé au deuxième volume de son Journal de physiologie, il a démontré quel était le développement de l'appareil urinaire de la Lamproie, que Everard Home (Trans. Philos. de 1815) avait pris pour des testicules. La première combinaison est réalisée dans les Esturgeons, où il se forme une cuirasse à la tête, et, sur le corps, des rangées d'écussons presque inattaquables à la scie; et chez les Raies et les Squales, dans les boucles des premières et les dents des seconds. Dans ces deux grands genres de Poissons, une membrane, fibreuse partout ailleurs, la sclérotique, est aussi

devenue une calotte cartilagineuse : dans les Cycloptères et les Tétraodons, où la peau présente aussi des endurcissements ou des écussons calcaires, le squelette reste également plus ou moins cartilagineux, en même temps que les glandes urinaires acquièrent un développement extrême de volume et d'action : au moins avons-nous vu, dans ces deux genres de Poissons, cet état réciproque du volume des reins et du défaut de solidification du squelette. Le Cartilage considéré, soit dans les divers états de développement d'un même animal, soit dans la série des animaux vertébrés, n'est donc réellement qu'un état primitif du système osseux. Aussi arrive-t-il quelquefois, par maladie, que réciproquement les os redeviennent Cartilages par l'absorption des sels qui les solidifient, et le transport, soit sur d'autres tissus, soit à des glandes sécrétoires, de ces sels eux-mêmes ou de leurs matériaux élémentaires. C'est ce qui arrive dans le rachitisme, et une sorte de ramollissement des os, dont la femme Suficot a offert un exemple devenu vulgaire par sa singularité.

D'après ce mécanisme de la transformation du Cartilage en os et de l'os en Cartilage, on voit que ces deux tissus sont identiques, et que là où il n'y a pas de squelette il n'y a pas lieu à l'existence du Cartilage (*V.* pour cette réciprocité des tissus où se déposent, à l'état concret, des combinaisons salines, le § VII de l'article ANATOMIE). Nous ne connaissons, hors des animaux vertébrés, que les Mollusques bivalves qui offrent une sorte de tissu cartilagineux dans le ligament articulaire de la charnière des valves.

Pour les organes spécialement cartilagineux, tels que les divers parties du larynx, de la trachée artère, les bourrelets et les rondelles des diverses articulations du squelette dans les Vertébrés, etc., et le jeu et l'utilité mécanique de ces parties, *V.* LARYNX, OS, SQUELETTE, TRACHÉE-ARTÈRE, etc.

CARTILAGINEUX. POIS. *V.* CHONDROPTÉRYGIENS.

CARTODIUM. BOT. Nom donné par Solander au genre Craspédie.

CARTOFLE ou CARTOUFLE. BOT. On donne ce nom, dans plusieurs parties de l'Allemagne, à la Pomme-de-terre. Il paraît qu'il fut originairement appliqué à l'*Helianthus tuberosus*, L. Vulg. Topinambour.

CARTON. BOT. C'était indifféremment chez les anciens le Carvi et l'Ognon.

CARTONÈME. *Cartonema.* BOT. Le genre que Brown a établi sous ce nom, dans son Prodrome, fait partie de la famille de Commelinées et se distingue surtout par les caractères suivants : son calice est à six divisions un peu inégales et disposées sur deux rangs; trois extérieures sont vertes et calicinales; trois intérieures plus petites sont colorées et pétaloïdes; toutes sont persistantes. Les six étamines, qui persistent aussi, sont égales entre elles; leurs filets sont glabres, et leurs anthères allongées et attachées par leur base. L'ovaire est surmonté d'un style simple, que termine un stigmate barbu. Le fruit est une capsule à trois loges, s'ouvrant en trois valves séparées par une demi-cloison ; chaque loge contient deux graines.

Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce, *Cartonema spicatum*. C'est une plante vivace, couverte de poils lâches. Sa racine, qui est fibreuse, se termine inférieurement par un renflement charnu. Sa tige, qui est presque simple, porte des feuilles linéaires allongées, amplexicaules. Les fleurs sont sessiles et jaunes; elles forment un épi multiflore au sommet de la tige.

CARTONNIÈRES. INS. Nom que l'on applique vulg. en Amérique, à certaines Guêpes qui ont le singulier instinct de composer, avec des débris de Végétaux, une matière analogue au carton, avec laquelle elles façonnent leurs nids. Ces Insectes appartiennent au genre Poliste.

CARTOPOGON. BOT. *V.* ARISTIDE, où l'on a, par erreur typographique, écrit Curtopogon.

CARUA. BOT. Syn. de Noix.

CARUAROU. BOT. *V.* CARIAROU.

CARUCUOCA. MAM. Souris du Brésil, qu'on ne connaît que par la simple citation qu'en a faite Marcgraaff.

CARUDE, CARUDSE, CARUTZ. POIS. Noms vulg. du *Labrus rupestris*. *V.* CRÉNILABRE.

CARUM. BOT. Syn. de Carvi.

CARUMFEL. BOT. Syn. ancien de Girofle.

CARUNCULARIA. BOT. Syn. de Caronculaire.

CARVÉ. BOT. Syn. vulg. de Chanvre.

CARVI. *Carum*, L. BOT. Ombellifères, Juss.; Pentandrie Digynie, L. — Lamarck et De Candolle ont supprimé ce genre établi par Tournefort, Linné et Jussieu, et l'ont réuni aux Sésélis. Malgré la faible différence qui existe, en effet, entre ces deux genres, plusieurs auteurs récents ont néanmoins continué de les distinguer; Sprengel a ajouté quelques caractères à ceux donnés par ses devanciers, et l'a placé dans sa tribu des Pimpinellées. On ne connait qu'une seule espèce de Carvi, car le *Carum simplex*, Willd., est le *Seseli annuum*, L. C'est le Carvi ordinaire, *Carum Carvi*, L. Il se distingue des Sésélis par sa collerette générale à une ou deux folioles linéaires, tandis qu'elle est nulle dans ceux-ci; par son fruit ovale-oblong, strié, à trois côtes dorsales, obtuses d'après Sprengel. Au reste, le calice est entier, et les pétales cordés et infléchis comme dans les Sésélis. La plante est herbacée, ayant le port et surtout les feuilles de ces derniers, quoique présentant moins de rigidité dans l'ensemble de ses parties. Elle habite les pays montueux de toute l'Europe où on recueille ses semences, lesquelles, contenant une assez grande quantité d'huile volatile, sont très carminatives et stomachiques.

CARVIFEUILLE. *Carvifolium.* BOT. Genre formé par Villars, dans sa Flore du Dauphiné, pour le *Selinum Carvifolium*, L. Il n'a pas été adopté. *V.* SÉLIN.

CARVUM. BOT. *V.* CARVI.

CARYA. BOT. *V.* CARYE.

CARYBDÉE. *Carybdea.* ACAL. Genre de l'ordre des Acalèphes libres, établi par Péron et Lesueur dans la première section de leurs Méduses gastriques, classé par Lamarck parmi ses Radiaires médusaires, et regardé par Cuvier comme un Rhizostome. Les Carybdées ont un corps orbiculaire, convexe ou conoïde en dessus, concave en dessous, sans pédoncule, ni bras, ni tentacules, mais ayant des lobes divers à son bord. On distingue facilement les Carybdées des Phorcynées par les appendices ou les lobes particuliers et divers, qui bordent leur



GARRYA ELLIPTICA

GARRYE A FEUILLES ELLIPTIQUES.

Desmarne Sc.

limbe. Et quoique les unes et les autres n'aient ni pédoncule, ni bras, ni tentacules, la forme générale des Carybdées est déjà plus composée que celle des Phorcynées, et semble annoncer le voisinage des Équorées. On n'en connaît encore que deux espèces.

CARYBDÉE PÉRYPHYLLE. *Carybdea peryphylla*, Péron et Les., Ann. du Mus., t. 14. Elle offre une ombelle subconique, avec le rebord découpé en seize folioles triangulaires et pétiolées, dont huit sont réunies par paires. L'estomac est très-large à son bord, très-aigu à son sommet. Cette Méduse, toujours petite, habite l'océan Atlantique équatorial.

CARYBDÉE MARSUPIALE. *Carybdea marsupialis*, Péron et Lesueur, Ann. du Mus., t. 14, p. 333, n° 12. Son ombelle est semi-ovale, cruméniforme, à rebord entier et garni de quatre tentacules très-gros et très-courts. Elle est plus petite que la précédente, et se trouve dans la Méditerranée.

CARYCHIER. *Carychium*. MOLL. Genre de Gastéropodes pulmonés, de la famille des Auricules, établi par Muller qui lui donne pour caractères : tête proboscidiforme; deux tentacules gros, cylindriques, rétractiles; yeux à leur base interne et postérieure; ouverture de la cavité pulmonaire à droite. Coquille allongée, à spire élevée, obtuse, avec les deux derniers tours les plus grands; ouverture droite, allongée, parallèle à l'axe et entière; lèvre externe bordée, l'interne plissée, avec un enfoncement derrière son milieu; point d'opercule. Draparnaud décrit quatre espèces de Carychiers : *Carychium minimum*, *C. myosotis*, *C. acicularis*, que l'on trouve dans toute l'Europe, et le *C. undulatum*, qui habite les Antilles. Ces espèces sont terrestres et vivent dans les lieux humides, sur le bois pourri, sous les mousses, etc.

CARYE. *Carya*. BOT. Nuttal, dans son *Genera*, propose de former, sous ce nom, un genre nouveau pour plusieurs espèces de Noyers de l'Amérique septentrionale. Les caractères qui distinguent ce genre des véritables Noyers sont, pour les fleurs mâles, un calice formé d'écailles tripartites; des étamines dont le nombre ne s'élève pas au delà de quatre ou de six. Pour les fleurs femelles, on n'y observe pas de style; le stigmate est sessile et quadrilobé, et le fruit s'ouvre en quatre valves et non en deux. Cet auteur rapporte à ce genre nouveau cinq espèces, savoir : *Carya olivæformis* (qui est le *Juglans olivæformis*, de Mich.), *C. sulcata* (*Juglans sulcata*), *C. alba* (*Juglans alba*), *C. tomentosa* (*Juglans tomentosa*), et enfin une espèce nouvelle qu'il nomme *Carya microcarpa*.

CARYEDON. *Caryedon*. INS. Coléoptères tétramères; famille des Rhynchophores. Steven a proposé de former aux dépens du genre Bruche, et sous le nom que nous rapportons, un genre nouveau, qui comprendrait les espèces dont le corps, le corselet et les élytres sont proportionnellement plus allongés, les cuisses postérieures renflées, les jambes linéaires, arquées, terminées intérieurement en pointe. Les *Caryedons* (*Bruchi*) *Gonagra*, *Robiniæ*, etc., feraient partie de ce genre qui s'augmenterait encore de quelques espèces dont la place n'a point encore été déterminée.

CARYGUEYA. MAM. Synonyme de Didelphe.

CARYOBRANCHES. MOLL. Menck propose ce nom pour un ordre de la classe des Mollusques Gastéropodes, qui correspond à la division des Nucléobranches de la méthode de Blainville.

CARYOCAR. BOT. *V.* PEKEA.

CARYOCARPE. BOT. Fruit arrondi et renflé, ressemblant à celui du Noyer.

CARYOCATACTES. OIS. Nom donné à plusieurs Oiseaux, particulièrement à la Sittelle, au Calao des Moluques, etc., et devenu générique, dans Cuvier, pour désigner le Casse-Noix.

CARYOLOBIDE. *Caryolobis*. BOT. Gærtner, sur l'examen d'un fruit appelé *Bérélie* par les habitants de Ceylan, a établi ce genre qui paraît appartenir à la famille des Raisiniers, mais qui ne peut être définitivement adopté que lorsque le végétal d'où provient la Bérélie sera connu. Ce fruit est recouvert d'un brou.

CARYON. BOT. Nom ancien de la Noix, et généralement des fruits qui, comme elle, sont renfermés dans une coque ligneuse.

CARYOPHYLLÆUS. INTEST. *V.* GÉROFLÉ.

CARYOPHYLLAIRES. *Cariophyllaria*. POLYP. Ordre de la section des Polypiers lamellifères, établi par Lamouroux, dans la division des Polypiers entièrement pierreux et non flexibles. Tous les genres qui le composent ont des cellules étoilées et terminales, cylindriques, turbinées ou épatées, parallèles ou non parallèles, simples ou rameuses, isolées ou en groupes, jamais à parois communes. Tels sont les caractères de l'ordre des Caryophyllaires, Polypiers faciles à distinguer des autres Lamellifères avec lesquels on les a confondus. Dans cet ordre se placent les genres Caryophyllie, Turbinolopse, Turbinalie, Cyclalite et Fongie. Les Caryophyllaires diffèrent des Mandrinées, des Astraires et des Madréporées par la forme des cellules étoilées, par celle des lames, par celle du Polypier en général, et par quelques autres caractères moins essentiels.

Plusieurs Caryophyllaires semblent libres, c'est-à-dire que l'on n'aperçoit ni empâtement ni aucune partie qui ait adhéré à une masse solide quelconque : cette apparence est-elle réelle, et peut-il exister des Polypiers madréporiques sans adhérence? Cela n'est point probable. En effet, si ces Polypiers existaient, ils jouiraient de la faculté locomotive, ils pourraient se fixer ou se mouvoir à leur choix; mais agités par les plus petits mouvements, exposés aux ballottements des vagues et des courants, jouets des flots, ils rouleraient sur le fond de la mer et seraient jetés sur le rivage avant qu'ils eussent pu acquérir une partie de leur grandeur. Les Polypes pourraient-ils vivre, se nourrir, se développer au milieu de ce mouvement continuel, eux que la plus petite cause fait rentrer dans leurs cellules étoilées? Si quelques-uns de ces Polypiers jouissent de la faculté locomotive, ne faut-il pas les séparer des autres Caryophyllaires? Doit-on les considérer comme des Mollusques à coquille interne? Leur organisation s'oppose à un rapprochement aussi intime. Quel est donc le moyen que la nature emploie pour fixer les Turbinolées, les Cyclalites, les Fongies que Lamarck regarde comme libres? Cette question est moins difficile à résoudre qu'on ne le pense; considérons d'abord les Caryophyllaires : il en existe de sim-

ples, à étoiles de trois à quatre centimètres de diamètre, et dont le pédicule a au plus un à deux millimètres de largeur. Elles ne diffèrent presque point de quelques Turbinolées connues. Elles ont un pédicelle bien marqué; donc les Turbinolées ne sont pas libres; il en est à peu près de même des Cyclalites et des Fongies; au centre organique et géométrique de la partie inférieure de ces Polypiers, l'on observe un point d'une forme particulière, environné de concentriques. Rien ne dit que le Polypier serait interne, si l'on peut se servir de cette expression en parlant de ces êtres. Au reste, que les Caryophyllaires s'attachent de cette manière ou d'une autre, on ne pourra jamais considérer comme des animaux libres, des êtres dépourvus de tout organe pour résister à un mouvement qui leur serait imprimé, ou pour se transporter d'un lieu dans un autre.

Les Caryophyllaires varient beaucoup dans leur forme ainsi que dans leur grandeur; les Polypes qui les construisent en sont inconnus, et l'on ne sait que le peu qu'en a dit Lesueur dans les deux ou trois descriptions qu'il a données; elles sont trop peu étendues pour être d'aucune utilité pour la science.

Les Caryophyllaires vivants se trouvent dans les mers des trois parties du monde : en Europe on ne commence à les trouver que vers le 48° de latitude; plus au nord ils n'existent pas. Les Caryophyllaires fossiles se rencontrent dans tous les pays où il existe des productions marines antédiluviennes.

CARYOPHYLLASTER. BOT. Syn. de Dodonée visqueuse et d'Anthèrure.

CARYOPHYLLATA. BOT. Vieux nom de la Benoite, adopté par Tournefort, changé par Linné en celui de *Geum*.

CARYOPHYLLÉES. *Caryophylleæ*. BOT. On donne ce nom à une famille de plantes Dicotylédones polypétales, dont les étamines sont hypogynes, c'est-à-dire insérées sous l'ovaire. Les Caryophyllées sont en général des plantes herbacées, rarement sous-frutescentes à leur base. Leur tige est cylindrique, souvent noueuse et comme articulée, portant des feuilles opposées et connées par leur base qui offre quelquefois une expansion membraneuse stipuliforme, ou bien elles sont verticillées. Leurs fleurs, généralement hermaphrodites, blanches ou rougeâtres, sont ou terminales au sommet des ramifications de la tige, ou placées à l'aisselle des feuilles. Elles offrent un calice ordinairement persistant, tantôt tubuleux et à quatre ou cinq divisions plus ou moins profondes, tantôt étalé et formé de quatre ou cinq sépales caducs.

La corolle se compose de cinq pétales égaux entre eux, généralement onguiculés à leur base; ayant les onglets longs, dressés et renfermés dans l'intérieur du tube, lorsque le calice est tubuleux; étant au contraire étalés, lorsque le calice est pentasépale. Quelquefois les pétales manquent absolument par suite d'avortement. Le nombre des étamines est en général égal ou double de celui des pétales. Dans les genres à calice tubuleux, et à pétales longuement onguiculés, tantôt les étamines sont au nombre de cinq, tantôt au nombre de dix; dans ce dernier cas, cinq des filets sont alternes avec les pétales, et cinq leur sont opposés et se soudent inférieurement avec les onglets. Tous sont insérés à une espèce de podogyne ou support particulier, qui élève l'ovaire. Celui-ci présente tantôt une seule loge, tantôt deux, trois ou cinq loges. Dans le premier cas, les ovules, qui sont nombreux, sont attachés à une sorte de columelle ou trophosperme axillaire, soudé avec la base et le sommet de sa loge, mais qui devient libre, par sa partie supérieure, à l'époque de la maturité du fruit. Dans les autres cas, les ovules sont insérés à l'angle interne de chaque loge. On trouve sur le sommet de l'ovaire deux, trois ou cinq styles subulés, glanduleux et stigmatifères sur leur face interne.

Le fruit est une capsule tantôt à une seule loge, tantôt à deux, trois ou cinq loges qui contiennent un grand nombre de graines. Cette capsule s'ouvre, soit par le moyen de valves, soit simplement par des dents placées à leur sommet, et qui, d'abord rapprochées et contiguës, s'écartent les unes des autres, et forment ainsi une ouverture au sommet de la capsule. Les graines sont tantôt planes et membraneuses, tantôt arrondies. Elles contiennent un embryon recourbé et comme roulé autour d'un endosperme farineux.

Plusieurs genres, d'abord placés par l'illustre auteur du *Genera Plantarum*, dans la famille des Caryophyllées, en ont été successivement retirés, soit pour former des familles nouvelles, soit pour être incorporés dans d'autres ordres naturels. Ainsi les genres *Polycarpon*, *Loeflingia*, *Minuartia*, *Queria*, réunis à quelques autres genres tirés de la famille des Amaranthacées, constituent la nouvelle famille des Paronychiées qui se distingue surtout des Caryophyllées, par son insertion manifestement périgynique. Les genres *Linum*, *Frankenia* et *Lechea* forment aujourd'hui un ordre distinct sous le nom de LINACÉES.

Les genres qui appartiennent véritablement à la famille des Caryophyllées sont encore assez nombreux. On peut les diviser en deux sections fort naturelles, savoir : les DIANTHÉES et les ALSINÉES, suivant que leur calice est tubuleux, et suivant qu'il est étalé. Voici l'énumération les genres principaux de chacune de ces deux sections.

† DIANTHÉES.

Gypsophila, L. *Saponaria*, L. *Dianthus*, L. *Hedona*, Loureiro. *Lychnis*, Tournef. *Agrostemma*, Desfont. *Githago*, Desfont. *Silene*, De Candolle. *Otites*, Richard. *Cucubalus*, De Candolle. *Drypis*, L. *Velezia*, L., etc.

†† ALSINÉES.

Ortegia, Loefl. *Holosteum*, L. *Stipulicida*, Richard dans Michx. *Mollugo*, L. *Pharnaceum*, L. *Buffonia*, L. *Sagina*, L. *Torena*, Adanson. *Alsine*, L. *Mœrhingia*, L. *Spergula*, L. *Cerastium*, L. *Cherleria*, Haller. *Arenaria*, L. *Hymenogonum*, Juss. *Stellaria*, L. *Spergulastrum*, Richard dans Michx., ou *Micropetalum* de Persoon, etc.

CARYOPHYLLES. Même chose que Caryophyllites et Caryophylloïdes.

CARYOPHYLLIE. *Caryophyllia*. POLYP. Genre de l'ordre des Caryophyllaires auquel il sert de type; il appartient aux Lamellifères dans la division des Polypiers entièrement pierreux. Lamarck l'a établi aux dépens des Madrépores de Linné, et lui donne pour caractères

d'être un Polypier pierreux, fixé, simple ou rameux, à tiges et rameaux subturbinés, striés longitudinalement et terminés chacun par une cellule lamellée en étoile. Les Caryophyllies forment un genre bien circonscrit dans ses caractères, quoiqu'il se rapproche beaucoup des Turbinalies ainsi que des Turbinolopses; mais les caractères qui les séparent sont assez distincts pour empêcher de les confondre. Ces Polypiers s'élèvent en tiges simples ou rameuses; ils forment des touffes plus ou moins épaisses, ou bien ils ne présentent qu'une seule cellule isolée, portée sur un tronc qui varie depuis la forme cylindrique jusqu'à celle d'un cône renversé, à sommet aigu; quelquefois plusieurs cellules sont réunies par leur base; leur nombre n'est jamais considérable. Quelle que soit la forme du Polypier, il se termine toujours par une cellule, ce qui lui donne une apparence tronquée; il en est de même de ses divisions. Les tiges de plusieurs Caryophyllies sont fasciculées, rapprochées, et comme agglomérées en faisceaux; rarement elles sont parallèles et simples; toutes les fois qu'elles sont un peu longues, elles se ramifient, et les rameaux se mêlent et se croisent dans tous les sens. La surface de ces Polypiers est striée longitudinalement. Leur base est toujours adhérente par un empâtement plus ou moins étendu.

Les Polypes sont encore peu connus. Donati est le premier qui en fasse mention; il dit qu'ils ont une bouche polygonale, entourée d'appendices qui se terminent en pince de Crabe, et à l'orifice, un corps à huit rayons oscillatoires que Donati nomme leur tête. La bouche polygonale paraît n'être que l'ouverture terminale d'un fourreau membraneux, bordée d'appendices rayonnants et en pince. Quant au corps à huit rayons oscillatoires, aperçu à l'orifice de cette ouverture, Lamarck pense que c'est celui même du Polype; les rayons sont sans tentacules. Cette description semble entièrement idéale et sans vraisemblance. Un animal ainsi organisé ne se rapporte à aucun Polype connu, et diffère complétement de ceux que Lesueur a observés en Amérique, et dont on trouve la description aux articles des Caryophyllies solitaire et Arbuste.

La grandeur des Caryophyllies varie depuis quelques millimètres jusqu'à celle de plusieurs mètres. Ces Polypiers se trouvent dans toutes les mers tempérées et chaudes; sur nos côtes, elles commencent à paraître au large et par trente brasses de profondeur au moins; elles sont plus communes à mesure que l'on se rapproche des pays chauds. A l'état fossile, elles sont répandues dans presque toutes les formations marines, principalement dans les secondaires où elles forment quelquefois des masses énormes. Lamarck les a divisées en deux sections : la première renferme les Caryophyllies à tiges simples, soit solitaires, soit fasciculées; la deuxième les Caryophyllies à tiges divisées ou rameuses. On remarque parmi les principales espèces :

Caryophyllie solitaire. *Caryophyllia solitaria*, Lesueur (Mém. du Mus., t. vi, p. 275, pl. 15, fig. 1, a, b, c). Ce Polypier est cylindrique, court, tronqué, empâté à sa base, légèrement strié au sommet, et terminé par une étoile formée par quinze à seize lames principales, placées entre de plus petites, les unes et les autres denticulées. — L'animal offre vingt-deux tentacules courts, obtus, d'une couleur diaphane, et parsemés de petites taches d'un blanc mat. Onze de ces tentacules sont dirigés en haut, les autres obliquement. Les premiers sont terminés à leur sommet par une tache annulaire, rousse, avec un point blanc au centre. L'ouverture linéaire, centrale, est marquée de lignes noirâtres de chaque côté. Quand l'animal sort de son Polypier, on observe au-dessous de la base des tentacules les piliers ou lamelles gélatineuses, qui correspondent et s'emboîtent entre les rayons denticulés de l'étoile du Polypier : l'animal est d'une couleur rousse, diaphane, et rentre en entier dans le fond de son étoile. Le Polypier est roussâtre à sa partie supérieure : il devient grisâtre en séchant. Il habite les plages de la Guadeloupe. Petit et isolé, il avait échappé aux recherches des naturalistes.

Caryophyllie Gobelet. *Caryophyllia Cyathus*, Sol. et Ellis, p. 150, n° 3, t. 28, fig. 7. Lamx., G. Polyp., p. 48, t. 28, fig. 7. Cette espèce, assez commune dans toute la Méditerranée, a été regardée par quelques auteurs comme la Caryophyllie arborescente dans son premier âge.

Caryophyllie tronquée. *Caryophyllia truncata*, Lamx., G. Polyp., p. 85, t. 78, fig. 5. Espèce fossile, simple, cylindrique, terminée par une étoile plane, à surface fortement striée, principalement dans sa partie supérieure, avec des bourrelets transversaux, anneliformes, assez nombreux et parallèles; elle se trouve dans le calcaire à Polypiers des environs de Caen. Elle y est rare.

Caryophyllie Arbuste. *Caryophyllia Arbuscula*, Lesueur, Mém. du Mus., T. vi, p. 275, pl. 15, fig. 2, a-d. La tige principale est presque droite, cylindrique, striée ainsi que les rameaux qui sont irrégulièrement disposés et contournés en divers sens. — L'étoile est composée de trente à trente-deux lames alternativement grandes et petites, toutes denticulées, se prolongeant à l'extérieur en grandes et petites stries, en grandes et petites dentelures.—L'animal est discoïde, actiniforme, à bords garnis de trente à trente-deux tentacules coniques, aussi longs que le diamètre de l'étoile. Ils sont roux et verts, avec une tache blanche à leur extrémité, et couverts de petits tubercules ou suçoirs analogues à ceux des Actinies. — Quand l'animal se développe et sort de sa cavité astroïde, il élève son disque en cône tronqué, terminé par une ouverture ronde, sans lèvres renversées. Il tient ses tentacules étendus, dirigés les uns en bas, les autres en haut; dessous se voient les lamelles gélatineuses, qui embrassent celles de l'étoile de ce Polypier. Ce dernier habite les côtes de l'île Saint-Thomas; sa grosseur égale celle d'un tuyau de plume d'Oie; il se plaît dans les endroits sablonneux.

Caryophyllie arborescente. *Caryophyllia arborea*, Lamx., G. Polyp., p. 50, t. 32, fig. 3-8, et t. 38; *Madrepora ramea*, Gmel. C'est la plus grande Caryophyllie de toutes celles que l'on connaît; elle s'élève, suivant quelques auteurs, à un mètre et demi et même au delà, avec des tiges et des branches de la grosseur du bras. Les étoiles sont composées de lamelles irrégulières, très-flexueuses, presque rameuses, couvertes d'aspérités, et se confondant dans un axe celluleux. —

L'animal paraît jaune, taché de rouge. Ce Polypier est commun dans la Méditerranée; Schaw l'indique en Afrique, Linné en Norwège, Pallas en Portugal et aux îles de Jersey. Il n'est pas rare sur les côtes du Finistère.

Caryophyllie flexueuse. *Caryophyllia flexuosa*, Lamx., G. Polyp., p. 49, t. 32, fig. 1. *Madrepora flexuosa*, Gmel. Ce Madrépore se présente en masse arrondie, couverte de cylindres nombreux, courts, très-flexueux et comme coudés, terminés par des étoiles concaves, à limbe un peu arrondi, et dont la grosseur égale celle d'une plume de Cygne.—Solander dans Ellis, ainsi que Pallas, ont réuni les *Madrepora flexuosa* et *cespitosa* de Linné; cependant les premiers n'ont donné aucune explication de leur pl. 32 qui représente si parfaitement le *Caryophyllia flexuosa;* Gmelin, Bosc et Lamarck les ont séparés, avec raison, à cause des caractères qui distinguent ces deux espèces; cependant Gmelin, dans sa phrase descriptive, dit : *Stellis convexis;* la figure les représente concaves. Linné l'indique dans la mer Baltique, Lamarck dans l'océan Indien, mais avec un point de doute; Lamouroux l'a reçu de la Méditerranée. Peut-on regarder ces différences et ces localités si éloignées comme trop peu essentielles pour que l'on doive s'y arrêter, d'autant que Linné, Pallas et Lamarck gardent le silence sur la forme des étoiles, et que Gmelin est sujet à commettre des erreurs?

Caryophyllie musicale. *Caryophyllia musicalis*, Lamk.; *Madrepora musicalis*, Gmel., Esper., *Zooph.* 1, t. 30, fig. 2. En masse composée de cylindres de la grosseur environ d'une plume de Cygne, rapprochés presque parallèlement, néanmoins distincts, et terminés par des étoiles planes, à six lamelles, rarement neuf ou douze réunies au centre et placées entre des lamelles plus courtes. Cette espèce, souvent d'une grandeur considérable, habite l'océan Indien. On la trouve fossile sur les côtes d'Irlande, d'après Borlase et Lamarck; Guettard l'indique dans les carrières de Malesme, département de la Côte-d'Or. Ces Fossiles sont-ils bien de la même espèce que la Caryophyllie muscicale?

Caryophyllie fasciculée. *Caryophyllia fasciculata*, vulgairement l'Œillet, Lamk., Lamx., G. Polyp., 48, t. 30, fig. 1-2; *Madrepora fascicularis*, Gmel. Cette Caryophyllie, commune dans les collections, offre une croûte pierreuse couverte de nombreux cylindres en cône allongé, terminés par des étoiles concaves à lamelles entières, beaucoup plus saillantes d'un côté que de l'autre, alternativement plus petites. Elle habite l'océan Indien, et se trouve, dit-on, fossile en Europe.

CARYOPHYLLITES et CARYOPHYLLOIDES. polyp. foss. Les Caryophyllies fossiles portent ces noms dans plusieurs ouvrages. On les trouve, en général, avec les Ammonites dans les terrains argileux de seconde formation. Le terrain à Polypiers des environs de Caen, et le banc bleu que l'on regarde, avec raison, comme un Calcaire grossier, en renferment de bien caractérisées.

CARYOPHYLLODENDRON. bot. Syn. de Giroflier.

CARYOPHYLLOIDES. *V*. Caryophyllites.

CARYOPHYLLUS. bot. Synonyme de Giroflier.

CARYOPSE. bot. *V*. Cariopse.

CARYOPTÉRIDE. *Caryopteris*. bot. Genre de la famille des Verbénacées, institué par Bunge, pour une plante, seule du genre, qu'il a rencontrée dans la Mongholie. Elle lui a offert pour caractères : calice campanulé, à cinq divisions presque égales; corolle à deux lèvres : la supérieure courte, à deux divisions ovales, aiguës; l'inférieure à trois lobes, dont l'intermédiaire allongé, dilaté, concave, un peu en capuchon et frangé; les deux latéraux sont ovales-oblongs; le tube est presque droit, velu à l'intérieur; la gorge est renflée, garnie de poils qui en obstruent l'orifice; étamines didynames; anthères portées sur des filaments roulés avant l'inflorescence, puis redressés; ovaire simple, à quatre loges renfermant chacune un ovule; style droit; stigmate bipartite; le fruit consiste en quatre caryopses, placés au fond du calice, et entourés d'une bordure membraneuse. La Caryoptéride de Mongholie est un petit arbrisseau des montagnes, à feuilles presque entières et blanchâtres; à panicules axillaires opposées ou alternes et terminales, composées de fleurs d'un bleu tendre.

CARYOTE. *Caryota*. bot. Ce nom, donné au Dattier par Pline et Dioscoride, a été transporté par Linné à un autre genre de la famille des Palmiers, distingué par les caractères suivants : les spadices fasciculés, environnés à leur base de plusieurs spathes imbriquées, qui les cachaient avant la floraison, portant des fleurs mâles et femelles. Leur calice est à six divisions profondes, dont trois intérieures; il renferme, dans les mâles, beaucoup d'étamines; dans les femelles, un ovaire libre, surmonté d'un style et d'un stigmate. Le fruit est une baie sphérique rouge, uniloculaire, et contenant deux graines aplaties intérieurement, extérieurement convexes, formées en dedans d'un périsperme veiné, sur le côté duquel est pratiquée une petite cavité qui loge l'embryon. Dans le *Caryota urens*, l'espèce la plus anciennement connue, originaire de l'Inde, et qui doit son nom à la pulpe âcre de ses baies, les folioles des feuilles pinnées sont en coin, obliquement tronquées, et comme frangées à leur sommet. Elles sont inermes, ainsi que la tige, tandis que ces mêmes parties sont épineuses dans une seconde espèce, le *Caryota horrida*, qui habite la province de Caraccas.

CASA. bot. Plante légumineuse, que cultivent les Nègres des bords du Zaïre, et qui passe pour purgative.

CASAILO. bot. Synonyme de Bentèque.

CASARCA. ois. Espèce du genre Canard.

CASCADE. géol. *V*. Cataracte.

CASCALHO. géol. Terrain de transport, composé de quartz roulé et d'un sablon rougeâtre, ferrugineux; c'est dans ce terrain que se trouvent d'ordinaire les Diamants.

CASCARA. bot. Espèce de Quina, qui est l'écorce du *Cinchona grandifolia* de Ruiz et Pavon. Cascara signifie proprement Écorce, en espagnol; d'où est provenu Cascarille, petite écorce.

CASCARILLE. *Cascarilla*. bot. Espèce du genre Croton. On vend chez les droguistes et dans les pharmacies une écorce rougeâtre, un peu épaisse, brisée par petits morceaux, assez aromatique, et qui répand une odeur de musc fort agréable lorsqu'on la brûle. On s'en sert pour aromatiser le tabac à fumer; elle entre dans les pas-

tilles qu'on brûle dans les appartements. Cette écorce provient-elle du *Croton Cascarilla?* Ce point n'est pas suffisamment éclairci. Woodville et quelques-uns des auteurs les plus modernes, qui ont écrit sur la botanique médicale, ont adopté l'opinion de feu le docteur Wright, que l'écorce dont il s'agit provient du *Clutia eluteria* de Linné; mais Don se range à l'opinion de Boulduc, Spielman et autres, en la regardant comme une production de l'Amérique continentale. Il ne paraît pas, en effet, qu'on l'ait jamais tirée des îles Bahama, de l'une desquelles est dérivé le nom d'*Eluteria* ou *Eleutheria*, et les observations récentes de Schiede et Deppe ont donné la certitude qu'une écorce s'accordant en tout avec l'écorce officinale de Cascarille, est récoltée dans le voisinage de Jalapa, à Actopan, et dans le district de Plan del Rio, province de Vera-Cruz, au Mexique, où elle est connue sous les noms de *Copalche* ou *Quina blanca*. Don propose d'imposer à cette plante le nom de *Croton Cascarilla,* celui de *Pseudo-China* qu'elle a reçu du professeur Schlectendal, dans son *Linnæa,* pouvant donner lieu à quelques objections, et de laisser au *Croton Cascarilla* de Linné l'épithète plus nouvelle de *Linearis,* appliquée par Jacquin, son identité avec l'espèce linnéenne n'étant plus douteuse.

CASCAVELLE. BOT. Nom vulg. des graines de l'*Abrus precatorius*, L.

CASCHELOTTE. MAM. Syn. vulg. de Cachalot macrocéphale.

CASCOCLYTRE. BOT. Synonyme de Calothèque.

CASCOELYTRUM. BOT. Desvaux a proposé, sous ce nom, l'établissement d'un genre nouveau pour une espèce de Brize, *B. elegans.* Nous ne pensons point que ce genre ait été adopté.

CASÉARIE. *Casearia.* BOT. Rhéede (*Hort. Malab.*, p. 4, t. 49) a le premier figuré un arbre de l'Inde, dont il a fait un genre, sous le nom d'*Anavinga* que Lamk. a adopté, en y joignant la description d'une seconde espèce. Dans les *Nova Genera* de Forster, on voit aussi la description et la figure d'un nouveau genre qu'il appelle *Melistaurum* et qui semble identique avec l'Anavinga de Rhéede. Mais, malgré l'antériorité de ces noms, on leur a préféré celui de *Casearia,* proposé par Jacquin, parce que cet auteur est réellement le premier qui ait exposé les véritables caractères du genre. Les voici : calice à cinq divisions profondes; corolle nulle; huit à dix étamines insérées sur la base des sépales, et entre chacune desquelles on observe un petit appendice cilié ou hérissé, appelé *Squamule* par les uns, et *Nectaire* par les autres, mais qui n'est autre chose qu'une étamine dégénérée. Style unique et stigmale capité. Baie capsulaire, globuleuse ou ovée, marquée de trois sillons, uniloculaire et polysperme. Graines attachées sur les valves ou parois du fruit. Plusieurs espèces de Caséaries ont été publiées par Jacquin dans ses plantes d'Amérique; en y joignant l'*Iroucana guianensis* d'Aublet (*Pl. Guian.*, t. 127), quelques *Samyda* de Linné, qui leur sont évidemment congénères, et les espèces de Kunth, le genre *Casearia* forme un groupe assez nombreux. Ce sont des arbres ou arbrisseaux à feuilles alternes, à fleurs disposées en petites touffes le plus souvent axillaires, et qui sont tous indigènes de l'Amérique équinoxiale, à l'exception des deux espèces décrites par Rhéede et Lamk. Dans l'*Enchiridion* de Persoon le genre *Casearia* se trouve divisé en deux sections : la première renferme les espèces qui n'ont que huit étamines, et dans la seconde sont comprises celles qui en ont dix, ce qui rend très-incertaine la place que le groupe entier des Caséaries doit occuper dans le système sexuel de Linné. Placé, par Jussieu, dans les genres non rapportés à leur famille, il en a été retiré par Ventenat qui, avec le *Samyda*, l'*Aquilaria*, etc., en a constitué la nouvelle famille des Samydées.

CASEARIUS. OIS. Synonyme de Casoar.

CASEDEL. BOT. Syn. de Sébestier domestique.

CASET. INS. Nom que donnent les pêcheurs à des larves, particulièrement à celles des Phryganes, qu'ils emploient pour amorcer leurs lignes.

CASEUM OU MATIÈRE CASÉEUSE. ZOOL. *V.* LAIT.

CASIA POETICA. BOT. Syn. de *Osyribe alba. V.* OSYRIDE.

CASIFOS. OIS. Synonyme de Merle noir.

CASIMIRE. BOT. Synonyme vulg. de Mélicoque.

CASMARHINCHOS. OIS. Syn. latin d'Averano.

CASMINAR OU CASSUMMIAR. BOT. C'est, selon Burmann, le nom que l'on donne vulg. à la racine du Gingembre, *Zingiber officinale,* Bosc.

CASNONIE. *Casnonia.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, institué par Latreille. Caractères : dernier article des palpes ovalaire, terminé presque en pointe; antennes beaucoup plus courtes que le corps, à articles presque égaux : le premier plus court que la tête ; tarses filiformes, le pénultième article, un peu plus bifide. Corselet en forme de col allongé, cylindrique et très-rétréci antérieurement; tête presque en forme de losange, prolongée et très-rétrécie postérieurement. Dans ce genre, assez nombreux, se trouvent l'*Odacantha cyanocephala* de Fab., l'*Attelabus pensylvanicus* de Linné, et deux ou trois autres espèces de l'Amérique.

CASOAR. *Casuarius.* Genre de l'ordre des Coureurs. Caractères : bec droit, court, à dos caréné, comprimé, arrondi vers la pointe, portant un casque osseux, arrondi, obtus, qui s'élève de sa base, et s'étend sur le sommet de la tête; bords des mandibules un peu élargis à la base, l'inférieure molle, flexible, anguleuse vers le bout; fosse nasale très-longue, prolongée jusque près de la pointe du bec, vers la partie latérale de laquelle sont placées les narines rondes et ouvertes en devant; pieds longs, robustes, musculeux; trois doigts devant, aucun derrière, tous dirigés en avant, inégaux; l'interne court, armé d'un ongle long et fort; ceux des autres courts; ailes impropres au vol; cinq baguettes rondes, pointues, sans barbe, tenant lieu de rémiges; point de rectrices.

Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce propre aux Indes et à la partie la plus orientale de l'ancien continent; elle y est rare, et même presque tous les individus que l'on y voit ne sont entretenus à l'état de domesticité que comme objets de luxe et de curiosité, car la stupidité habituelle de ces Bipèdes monstrueux, leur grognement glapissant et leur chair dure, noire et peu agréable, n'ont rien qui dédommage des

soins et des frais qu'occasionnent leur éducation et leur entretien. Les Casoars libres se nourrissent de fruits, de racines tendres, et quelquefois des jeunes et petits animaux qu'ils rencontrent. Dans les basses-cours et les ménageries on leur donne, outre des fruits, du pain dont ils consomment environ quatre livres par jour. Ils avalent les fruits sans les diviser, et il paraît que cela est dû à la conformation de leur langue très-courte et dentelée, qui de même ne leur permet pas de faire usage de graines un peu grosses. Ils sont fort habiles à la course, à peine peut-on les atteindre avec le meilleur cheval; ils se défendent des Chiens en les frappant vigoureusement avec le pied. Au temps des amours, que l'on assure être de courte durée, les deux sexes se recherchent, mais bientôt le mâle abandonne à sa compagne tous les soins de l'incubation qui n'est de rigueur que pendant la nuit, car dans la journée, les trois œufs grisâtres, pointillés de vert, résultant de la ponte, sont laissés exposés à l'action vivifiante du soleil, simplement recouverts d'un peu de sable, dans le trou où ils ont été déposés. Dans la captivité, l'incubation dure vingt-huit jours. Le premier Casoar qui parut en Europe y fut apporté par les Hollandais, en 1597.

Casoar, Buff., pl. enl. 313. Willugbby, pl. 25; *Struthio Casuarius*, L.; *Casuarius galeatus*, Vieill. Tête presque nue, revêtue d'une peau bleuâtre, parsemée de quelques poils; elle est surmontée d'un casque conique, brun par devant et jaune dans tout le reste, formé par le renflement des os du crâne; gorge enveloppée de membranes caronculeuses, rouges et violettes, qui pendent en avant; corps couvert de plumes d'un noir bleuâtre, qui sont d'une nature particulière et assez semblables à de gros poils effilés; les pennes de l'aile ou de ce qui la représente consistent en cinq tuyaux creux, dégarnis de barbes et rouges à leur extrémité; tectrices anales, pendantes et remplaçant la queue; bec et pieds noirâtres; ongles noirs en dehors, blancs en dedans. Taille, un peu plus de cinq pieds. Le jeune n'a point de casque, et son plumage est d'un roux clair, mêlé de grisâtre.

L'Oiseau qu'on a désigné sous le nom de Casoar sans casque ou de la Nouvelle-Hollande, appartient à un autre genre auquel Vieillot a imposé le nom de *Dromaius*. *V*. Rhea. On a aussi appelé le Nandou Casoar a bec d'Autruche ou Casoar d'Amérique.

CASPARIE. *Casparia*. bot. La grande différence que présentaient, dans l'organisation de leurs fleurs, les espèces placées dans le genre *Bauhinia*, avait attiré l'attention de Cavanilles, et il avait distingué sous le nom de *Pauletia*, les espèces à dix étamines fertiles, en conservant à celles qui n'en ont qu'une seule le nom de *Bauhinia*. Dans toutes les espèces décrites par Cavanilles, l'ovaire est pédicellé et le calice offre une structure analogue, c'est-à-dire un tube cylindrique persistant, un limbe divisé en cinq parties linéaires, égales, très-longues et caduques; mais un certain nombre d'espèces qu'il paraît n'avoir pas connues peuvent former un troisième groupe. On observe en effet dans le *Bauhinia scandens*, L., le *B. Scabra*, Jacq., et quelques autres, un calice ventru, à cinq dents, divisé en deux lobes, un ovaire sessile et dix étamines fertiles, parfaitement libres. Comme cette structure se rencontre dans l'espèce la plus anciennement connue, Kunth a conservé au groupe qui la renferme, le nom de *Bauhinia*, en assignant aux Bauhinies de Cavanilles celui de *Casparia* qui rappelle l'un des frères Bauhin.

CASPIE. bot. Synonyme de Vismia.

CASQUE. *Galea*. ois. On a désigné par ce terme, le tubercule calleux, qui, dans certains oiseaux tels que le Casoar, les Calaos, etc., occupe le sommet de la tête.

CASQUE. *Cassis*. moll. Genre formé par Lamk. aux dépens du genre Buccin de L. Caractères : coquille bombée; ouverture longitudinale, étroite, terminée à sa base par un canal court, brusquement recourbé vers le dos de la Coquille; columelle plissée, ridée transversalement; bord presque toujours droit et denté. Les Casques diffèrent principalement des Buccins, par la forme de leur ouverture et les dentelures que présente celle-ci sur le bord droit; par l'aplatissement de leur bord gauche ou columellaire qui fait une saillie ordinairement considérable et en forme de grosse lèvre sur le côté; par le canal qui termine leur base et qui est brusquement replié vers le dos de la Coquille. Ils ont, en général, la spire peu élevée. Plusieurs deviennent forts grands et acquièrent une épaisseur considérable, vivent dans les hautes mers et s'y enfoncent dans le sable où ils semblent se plaire. L'animal a la tête large, les tentacules pointues avec les yeux placés à leur base externe; sa trompe est grosse, cylindrique; sa bouche forte et contractile; son manteau ample, cannelé inférieurement; son siphon prolongé; son pied large et ondulé avec une rainure marginale. Les sexes sont séparés.

Casque Bezoar. *Cassis glauca*, Lamk.; *Buccinum glaucum*, L., Favanne, Conch., 2, t. 32, f. 342, 343; *Cassidea*, Brug. Sa longueur est de trois à quatre pouces. Moluques.

Casque tricoté. *Cassis cornuta*, Lamk.; *Buccinium cornutum*, L., Favanne, Conch., II, t. 33, f. 348, 349; *Cassidea cornuta*, Brug. L'une des plus grandes Coquilles connues, atteignant à plus de dix pouces. Inde.

Casque de Rondelet. *Cassis tuberosa*, Lamk., Encyc., Moll., pl. 406 et 407; *Buccinum tuberosum*, L.; *Cassidea tuberosa*, Brug. Antilles.

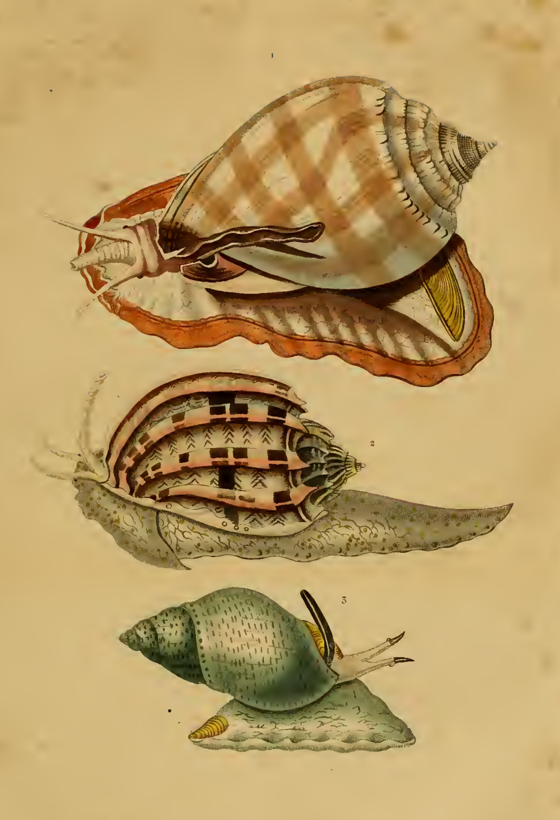
Casque flambé. *Cassis flammea*, Lamk., Encyc., Moll., pl. 406, fig. 3, a, b; *Buccinum flammeum*, L.; *Cassidea*, Brug. Antilles.

Casque pavé. *Cassis areola*, Lamk., Encyc., Moll., pl. 407, f. 5; *Buccinum areola*, L.; *Cassidea*, Brug. L'une des plus jolies espèces du genre, par les séries de taches en forme de croissant épais, qui décorent sa robe. Moluques.

CASQUE. ins. Quelques auteurs ont employé ce mot comme traduction du nom *Galea*, dont s'est servi Fabricius pour désigner une partie de la bouche des Orthoptères, et qu'il croyait leur être propre. On traduit généralement ce nom par l'expression de Galète.

CASQUE. bot. Lèvre supérieure des corolles bilabiées, quand elle est voûtée et concave inférieurement, en forme de casque. Les divisions supérieures du périanthe des Orchidées portent aussi ce nom. L'Aconit a sa fleur en casque.

CASQUES. mam. Labat désigne sous ce nom des Chiens



1 CASQUE BEZOAR. *Cassis glauca.*
2 HARPE VENTRUE. *Harpa ventricosa*
3 BUCCIN ÉCAILLE. *Buccinum testudineum*

Desmares sculp^t

apportés d'Europe aux Antilles, où, étant devenus sauvages, ils couraient les bois en meute et causaient beaucoup de tort aux troupeaux.

CASQUILLON. MOLL. Espèce du genre Nasse.

CASSAB. BOT. Synonyme de *Calamus aromaticus.*

CASSAMBA. BOT. Nom d'une espèce ou variété de Coco.

CASSAN. BOT. Synonyme de Mémécyle.

CASSANO. Synonyme vulg. de Noix de galle.

CASSARD. OIS. S. ancien de Faucon Buse commune.

CASSASSOUT. OIS. Synonyme de Grèbe huppé.

CASSAUN. POIS. Synonyme de Squale Rochier.

CASSAVE. BOT. Sorte de pain ou de gâteau formé de la farine qui résulte par la râpure des racines de *Jatropha Manihot,* L., après qu'on en a extrait le suc réputé vénéneux. Cet aliment a passé des Indes dans toutes les colonies où l'on emploie des esclaves, et sert de nourriture presque fondamentale à ceux-ci. Le suc vénéneux du Manioc devient fort enivrant par la fermentation, et prend le nom de *Cachiri.* La Cassave est assez saine; les Créoles la mangent avec plaisir, quoiqu'elle soit très-fade. Sa couleur est d'un blanc jaunâtre; sa consistance sèche et grenue. On la prépare en galettes.

CASSE. *Cassia.* BOT. Genre très-nombreux de la famille des Légumineuses et de la Décandrie Monogynie, L. On le reconnaît à son calice à cinq divisions très-profondes et comme pentasépale, à sa corolle formée de cinq pétales étalés et presque réguliers, à ses dix étamines libres et fort inégales. Les trois inférieures ont leurs filets longs et déclinés; les trois supérieures ont leurs anthères presque sessiles; ces anthères s'ouvrent ordinairement par deux trous ou deux petites fentes à leur partie supérieure. Le fruit, qui est une gousse, offre les formes les plus variées et quelquefois tellement différentes, qu'il paraîtrait impossible que deux espèces, telles que la Casse en bâton, *Cassia fistula,* L., et la Casse à feuilles aiguës, *Cassia acutifolia,* appartinssent au même genre, si l'on ne retrouvait une structure absolument semblable dans leurs fleurs. Nous ferons connaître les principales variétés de forme et de structure que présente le fruit des Casses, en exposant les caractères des diverses sections naturelles, que l'on a établies dans ce genre, pour faciliter la recherche des espèces. Mais un caractère commun à toutes les Casses et propre à distinguer nettement ce genre, c'est que l'intérieur de sa gousse est partagé en un nombre plus ou moins considérable de loges monospermes par des cloisons transversales.

A l'exemple de Gaspard Bauhin, la plupart des botanistes avaient divisé le genre Casse en deux sections qu'ils regardaient comme deux genres qui portaient les noms de *Cassia* et de *Senna.* Les *Cassia* renferment toutes les espèces dont le fruit est ligneux, indéhiscent et souvent pulpeux à son intérieur. Dans le genre *Senna* au contraire, le fruit est mince, sec et membraneux. Persoon et Willdenow ont adopté cette division en changeant seulement les noms. Ils appellent *Cassia* les espèces de *Senna* de Tournefort, et les *Cassia* du même auteur forment le genre *Catharthocarpus* de Persoon ou *Bactyrilobium* de Willd. Cette division paraît au premier coup d'œil fort naturelle, surtout lorsque l'on compare ensemble les fruits du *Cassia acutifolia* et ceux du *Cassia fistula.* Mais elle devient d'une application très-difficile si l'on veut classer un grand nombre d'espèces. On en trouve plusieurs en effet qui servent en quelque sorte de passage entre ces deux formes. Le travail le plus complet et le plus récent que nous possédions sur le genre Casse est celui que le docteur Colladon de Genève a publié à Montpellier, en 1816, sous le titre d'Histoire naturelle et médicale des Casses. Dans cet ouvrage, ce genre est partagé en huit sections naturelles, auxquelles il donne les noms et attribue les caractères suivants :

1° FISTULA. Le calice est à cinq lobes obtus; les graines sont placées horizontalement au milieu d'une pulpe douceâtre; la gousse est cylindrique ou un peu comprimée, ligneuse, et les anthères s'ouvrent à leur sommet par deux fentes. Cette section, dans laquelle M. Colladon place six espèces, contient entre autres les *Cassia fistula* et *brasiliana;* elle correspond au genre *Catharthocarpus* de Persoon ou *Bactyrilobium* de Willdenow.

2° CHAMÆFISTULA. Les espèces de cette section se distinguent de celles de la précédente par leur fruit dont les parois sont membraneuses, et dont les anthères s'ouvrent par deux trous. Six espèces entrent également dans cette section : telles sont les *Cassia corymbosa,* Lamk., *Cassia floribunda,* Cav., *Cassia lævigata,* Willd., etc.

3° HERPETICA. Cette troisième section est facile à reconnaître à ses fruits ailés de chaque côté, renfermant des graines placées horizontalement dans la pulpe, et à ses bractées très-grandes. On n'y trouve que le *Cassia alata,* L., qui porte aux Antilles le nom d'Herbe aux dartres, et le *Cassia bracteata,* L. fils.

4° SENNA. Les Sénés se distinguent aisément à leurs fruits comprimés, minces, membraneux, surtout sur leurs bords qui forment deux ailes saillantes, dépourvues de pulpe, contenant des graines placées verticalement, obcordiformes. M. Colladon ne place ici que le *Cassia Senna* de Linné, que l'on a divisé en deux ou trois espèces dont il sera question dans un instant.

5° CHAMÆSENNA. Cette section, la plus nombreuse en espèces, puisqu'elle en renferme environ une soixantaine, a pour fruit une gousse membraneuse plus ou moins plane, n'ayant pas les bords prolongés en ailes.

6° BASCOPHYLLUM. Une seule espèce compose cette sixième section, dont les caractères consistent surtout dans ses dix étamines égales entre elles, c'est le *Cassia Cytisoïdes,* Colladon, l. c. T. XIV, qui est originaire du Brésil.

7° ABSUS. Les Absus se distinguent des six sections précédentes par leur calice dont les segments sont lancéolés et aigus, par leurs pédicelles munis de deux petites bractées, et par leurs anthères s'ouvrant par deux fentes, et marquées de chaque côté d'une rangée de poils. Le *Cassia Absus* de Linné et le *Cassia hispida* de Colladon composent cette petite section.

8° CHAMÆCRISTA. Cette dernière section diffère surtout de la précédente par ses anthères glabres, qui s'ouvrent au moyen de deux trous.

Telles sont les huit sections que le docteur Colladon a cru devoir établir pour ranger toutes les espèces du

genre Casse, qui se montent à cent vingt-cinq dans son travail. De ces espèces, soixante-treize sont propres aux parties continentale et insulaire de l'Amérique, entre ou près les tropiques; quinze sont indigènes de la zone tempérée américaine; une du Cap, deux de Madère; huit d'Égypte ou d'Arabie; dix-sept des Indes-Orientales; trois de la Chine et du Japon; deux que l'on dit communes aux deux Indes; enfin quatre dont la patrie est douteuse.

La Casse Canéficier, *Cassia fistula*, L., *Cathartocarpus fistula*, Pers., est un grand arbre qui, pour le port, ressemble beaucoup à notre Noyer et peut comme lui s'élever à une hauteur très-grande. Ses feuilles sont imparipinnées et offrent aussi beaucoup de ressemblance avec celles du Noyer ou du Frêne. Les fleurs sont grandes, jaunes, et forment des grappes lâches, axillaires et pendantes. Ses fruits sont des gousses cylindriques, ligneuses, longues de deux pieds et plus, d'un brun noirâtre, lisses extérieurement, offrant un grand nombre de loges séparées par des cloisons transversales, et contenant chacune une seule graine nichée dans une pulpe rougeâtre, douce et purgative. Ces fruits portent, dans le commerce, le nom de Casse en bâton. On pense assez généralement que le Canéficier est originaire d'Afrique. On le trouve dans l'Inde et l'Amérique méridionale. La pulpe renfermée dans ses fruits, est un purgatif très-doux, à la dose de deux à trois onces.

On appelle Séné, dans le commerce, les feuilles et les fruits de trois espèces du genre *Cassia*, dont deux avaient été déjà distinguées par les auteurs anciens, mais que Linné a cru devoir réunir comme deux variétés d'une même espèce, à laquelle il a donné le nom de *Cassia Senna*. Cependant les différences que ces plantes présentent dans la forme de leurs folioles, celle de leurs fruits, leur patrie, etc., ont engagé les modernes à les considérer de nouveau comme des espèces distinctes. L'une d'elles, qui a les folioles très-obtuses, les gousses arquées, et qui formait la variété α de Linné, a été désignée par Colladon sous le nom de *Cassia obovata*. C'est une plante annuelle, qui croît en Égypte. Elle fournit la variété de Séné, connue sous les noms divers de Séné d'Italie, Séné d'Alep, Séné de Tripoli.

L'autre espèce est celle que Delile a nommée *Cassia acutifolia*. Elle se distingue surtout de la précédente par ses folioles lancéolées, aiguës, et par ses fruits ou follicules plus larges et non arquées. Elle est originaire d'Égypte, et fournit le Séné de la Palte, qui est la sorte la plus estimée dans le commerce. Tous les auteurs s'accordent à considérer le *Cassia acutifolia* de Delile comme la même plante que le *Cassia lanceolata* de Forskalh, qui cependant en est tout à fait différente. La première espèce, ainsi que l'a indiqué le professeur Delile, est commune en Égypte; ses pétioles sont absolument dépourvus de glandes. Au contraire, l'espèce décrite par Forskalh, est originaire des déserts de l'Arabie, et porte une glande à la base de ses pétioles. Or, dans le Séné de la Palte, on ne trouve jamais de folioles portant une glande à la base de leur pétiole. Il suit de là que l'opinion de Delile nous paraît très-fondée, et que l'on doit considérer comme deux espèces distinctes le *Cassia acutifolia* de ce savant et le *Cassia lanceolata* de Forskalh. Le Séné connu dans le commerce sous les noms de *Séné moka* ou de *Séné de la pique*, est produit par le *Cassia lanceolata* de Forskalh.

Tout le monde sait que le Séné est un médicament purgatif, fort en usage dans la pratique de la médecine. Ses propriétés sont dues à un principe immédiat nouveau, nommé Cathartine. On cultive plusieurs espèces de Casses, entre autres la Casse de Maryland, *Cassia Marylandica*, L., dont la racine est vivace et les tiges herbacées; elle passe l'hiver en pleine terre dans nos jardins. On voit encore assez souvent fleurir dans les serres les *Cassia biflora*, *Cassia grandiflora*, etc.

Casse était le vieux nom gaulois du Chêne, *Quercus Robur*, L.

CASSE-ALAIGNE et CASSENIA. ois. Syn. vulg. de Casse-Noix.

CASSE AROMATIQUE et CASSE GIROFLÉE. bot. Synonymes anciens de Cannelle.

CASSE EN BOIS et CASSE ODORANTE. *Cassia lignea* et *odorata*. bot. Syn. anciens de Laurier Casse.

CASSE-LUNETTE ou BRISE-LUNETTE. Syn. vulg. d'Euphraise officinale.

CASSE-MOTTE ou BRISE-MOTTE. Nom vulg. du Traquet motteux, *Saxicola œnanthe*.

CASSENAT. bot. Nom ancien du Chêne Roure, avant qu'il ait atteint la moitié de sa croissance.

CASSE-NIA. Syn. vulg. de Casse-Noix.

CASSE-NOISETTE. ois. Syn. vulg. de Sittelle Torchepot.

CASSE-NOIX. *Nucifraga*. ois. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères : bec épais, long, droit, convexe en dessus, comprimé par les côtés, effilé à la pointe; mandibule supérieure arrondie, sans arête saillante, plus longue que l'inférieure; narines placées à la base du bec, petites, ouvertes, cachées par des poils dirigés en avant; quatre doigts aux pieds; trois devant et un derrière : l'extérieur soudé à sa base; celui du milieu moins long que le tarse. Ailes acuminées : les première et sixième rémiges égales : les deuxième et troisième plus courtes que la quatrième qui est la plus longue. — Une seule espèce compose le genre dont il est question, et on la retrouve dans toutes les régions septentrionales des deux hémisphères, où elle se répand lorsque la disette la force à quitter les montagnes qui sont l'habitation favorite qu'elle a choisie. Il paraît que les Casse-Noix ne se décident à ces voyages que lorsqu'ils sont réduits aux dernières extrémités, car alors on les trouve tellement affaiblis par l'inanition, qu'il leur reste à peine la force de voler : aussi prendrait-on à la main tout ce qui forme les bandes émigrantes; ils se jettent en affamés sur tout ce qu'ils rencontrent : noix, noisettes, baies, graines, pignons, insectes, bourgeons, tout sert à apaiser leur voracité; souvent même ils frappent du bec l'écorce des arbres, à la manière des Pics, afin de découvrir les larves qu'elle recèle, et causent par là des dommages considérables dans les forêts. Leur nourriture la plus ordinaire consiste dans les amandes ou pignons renfermés dans les cônes de Pins, qu'ils épluchent avec beaucoup d'adresse. Un peu de duvet qu'apportent les deux époux dans le trou d'un vieux tronc d'arbre, devient bientôt le nid où la femelle

pond de très-bonne heure, cinq ou six œufs d'un fauve gris, parsemés de quelques taches plus claires; les deux sexes participent à l'incubation, et il en résulte des petits peu différents, quant au plumage, de leurs parents.

Le Casse-Noix, *Nucifraga Caryocatactes*, Briss.; *Corvus Caryocatactes*, L., Buff., pl. enl. 50, a tout le plumage d'un noir tirant sur le brun, parsemé, à l'exception du sommet de la tête, de taches ou mouchetures blanches, plus larges et plus irrégulières sur les parties inférieures : ses rectrices sont terminées par une large bande blanche; le bec et les pieds sont grisâtres; l'iris est brun. Taille, treize pouces. Les femelles ont le brun d'une teinte plus claire; elle se rapproche même du roussâtre. On trouve quelquefois des variétés blanches ou nuancées de beaucoup plus de blanc.

On appelle quelquefois improprement Casse-Noix le Gros-Bec ordinaire.

CASSENOLES. Nom vulg. de la Noix de galle.

CASSE-NOYAUX. ois. Nom vulgaire du Gros-Bec commun.

CASSE-PIERRE. bot. Syn. vulg. de Pariétaire, de divers Saxifrages et même de *Crithmum maritimum*, parce que ces plantes croissent dans les murs ou sur les rochers.

CASSE-POT. bot. Nom vulg. du *Cestrum venenatum*, dont le bois éclate quand on le brûle, et brise les poteries qu'on expose au feu.

CASSE-ROGNON. ois. Même chose que Casse-Noyaux.

CASSERON. moll. Syn. vulg. de Calmar.

CASSI, CASSIE ou CASSIS. bot. Syn. vulg. de *Mimosa furnesia*, de *Mimosa guineensis* et de *Robinia pseudo-acacia*.

CASSIA. bot. Synonyme de Casse.

CASSIALA. bot. Synonyme d'Hyssope.

CASSICAN. ois. *Barita*, Cuv., *Cracticus*, Vieill. Genre de l'ordre des Omnivores. Caractères : bec assez long, dur, droit, convexe en dessus, échancré et fléchi à la pointe; point de fosse nasale; narines latérales un peu distinctes de la base du bec, fendues longitudinalement dans la masse cornée et à moitié fermées par elle; pieds robustes; quatre doigts : trois devant, les latéraux inégaux, l'externe réuni jusqu'à la première articulation, l'interne divisé, l'intermédiaire moins long que le tarse, le quatrième plus long et fort; ailes ou médiocres ou longues ; les quatre premières rémiges étagées, et la sixième la plus longue, ou les trois premières étagées et la quatrième la plus longue.

Le G. Cassican, établi par Cuvier et Vieillot sous des noms génériques latins différents, se compose de plusieurs espèces que précédemment les ornithologistes avaient disséminées parmi les Corbeaux, les Mainates, les Rolliers ou les Oiseaux de Paradis. Presque tous ces Oiseaux dont les mœurs ont jusqu'ici échappé à l'œil observateur des naturalistes qui ont visité les côtes de la Nouvelle-Guinée, ont été rapportés de cette terre équatoriale; les autres sont indigènes à la Nouvelle-Hollande.

Cassican Anaphone. *Barita Anaphonesis*, Temm. Plumage d'un cendré noirâtre; à l'exception des tectrices subcaudales, de l'extrémité des rémiges, et des rectrices qui sont blanches. De l'Océanie.

Cassican Chalybé. *Paradisea viridis*, L.; *Paradisea Chalybea*, Lath., Buff., pl. enlum. 634, Ois. Paradis, pl. 25. *V*. Phonygame chalybée.

Cassican Destructeur. *Barita Destructor*. Temm., Ois. col., pl. 273. Parties supérieures d'un gris ardoisé foncé; sommet de la tête, moustaches et rectrices d'un noir assez pur; rémiges brunes, quelques-unes des intermédiaires bordées de blanc; couvertures des narines, gorge, côtés du cou, tectrices caudales et extrémités des rectrices latérales blancs. Parties inférieures gris de lin clair; bec bleuâtre; pieds bruns. Taille, 10 pouces. Nouvelle-Hollande.

Cassican Fluteur. *Coracias Tibicen*, Lath. Nuque, tectrices alaires et caudales, quelques rémiges et la base des rectrices d'un beau blanc; le reste du plumage noir; bec noir à la base, bleu à l'extrémité. Taille, 17 pouces. On assure que le chant de cette espèce imite le son de la flûte, et qu'elle se nourrit de petits oiseaux. De la Nouvelle-Galles du sud.

Cassican Gymnocéphale. *Barita Gymnocephala*. Temm., Ois. color., pl. 570. Sommet de la tête couvert de filaments cartilagineux, en lames plus ou moins contournées; ces filaments, très-courts, sont rudes au toucher, et offrent sur les peaux séchées, une teinte jaunâtre, qui paraît aussi être celle de la peau, parfaitement glabre, dont l'orbite des yeux est entouré; le lorum est couvert d'un petit pinceau de plumes rouges, l'oreille d'une grosse touffe imitant une sorte de brosse formée par des filaments cartilagineux, striés, rouges à la base et bruns au sommet; un large collier d'un rouge cramoisi, très-vif; quelques rangées de lanières cartilagineuses vers la poitrine; le reste du plumage noir, à reflets d'acier poli; les cuisses rouges; les pieds jaunes; le bec noir. Taille, 8 pouces. De Bornéo.

Cassican noir. *Corvus tropicus*, Lath. Espèce douteuse.

Cassican noir et blanc. *Corvus melanoleucus*, Lath. Gorge, milieu des grandes tectrices alaires, tectrices anales et caudales inférieures, milieu des rectrices latérales blancs; le reste du plumage noir. Taille, 18 pouces. De la Nouvelle-Galles du sud. Cette espèce est soupçonnée n'être qu'une variété de sexe du Cassican Flûteur.

Cassican de Quoy. *Barita Quoyi*, Less., Voyage de la Coq., Zool, pl. 24. Le plumage entièrement d'un noir peu luisant; le bec noir, avec l'extrémité blanche. Taille, 14 pouces. Nouvelle-Guinée.

Cassican Réveilleur. *Coracias Strepera*, Lath.; *Gracula Strepera*, Schaw. Le plumage noir, à l'exception des six premières rémiges, de la barbe extérieure des rectrices latérales et des tectrices caudales inférieures qui sont blanches. Taille, 18 pouces. De l'île de Norfolk. Le nom de cet Oiseau lui vient du bruit qu'il ne cesse de faire pendant la nuit.

Cassican de Sonnerat. *V*. Cassican varié.

Cassican varié. *Coracias varia*, Lath., Buff., pl. enl. 628. Tête, cou, partie de la poitrine, dos, rémiges et rectrices d'un beau noir; le reste du plumage blanc. Taille, 15 pouces. De la Nouvelle-Guinée.

CASSICULE. *Cassiculus*. ois. La formation de ce genre est proposée par Swainson qui en tire les es-

pèces du genre Troupiale, et lui donne les caractères suivants : bec médiocrement long, très-comprimé ; arête non déprimée à sa base ; ailes médiocres : première, deuxième et troisième rémiges brusquement atténuées et falciformes. Le type du genre nouveau serait *Cassicus coronatus* ou *Cassiculus cristatus*.

CASSIDA. BOT. S. ancien de *Scutellaria galericulata*, L., et de plusieurs autres Labiées.

CASSIDAIRE. *Cassidaria*. MOLL. Genre formé aux dépens des Buccins de Linné, par Lamk., dans la famille des Purpurifères, le même que Denis Montfort désignait sous le nom de *Morio* et qu'on trouve indiqué sous celui d'Heaume dans quelques ouvrages d'histoire naturelle. Caractères : coquille ovoïde ou ovate-oblongue ; ouverture longitudinale, étroite, terminée à sa base par un canal courbé, ascendant ; bord droit muni d'un bourrelet ou d'un repli ; bord gauche appliqué sur la columelle, le plus souvent rude, granuleux, tuberculeux ou ridé. Les Cassidaires sont en général moins bombées que les Casques, et le canal plus ou moins court, qui termine inférieurement leur ouverture, n'est pas replié brusquement vers le dos. La spire est courte, conoïde, composée de tours convexes, et ne présente point de bourrelet persistant. Ce genre se place naturellement entre les Harpes et les Casques. On en connaît sept espèces dont deux au moins habitent la Méditerranée; les autres appartiennent toutes aux mers des pays chauds. Bruguière les comprenait parmi ses Cassidées. Les espèces sont *Cassidaria echinophora, Thyrrena, cingulata, striata, Oniscus, cancellata* et *carinata*.

CASSIDE. *Cassidix*. OIS. Ce genre a été proposé par Lesson pour un Oiseau encore assez peu connu, que Gmelin a placé dans son genre *Corvus*, sous le nom spécifique de *Mexicanus*, et Vieillot parmi les Cassiques : *Cassidix niger*. Du reste, voici les caractères du genre, tels que les a tracés Lesson : bec un peu plus long que la tête, très-épais, robuste, quadrilatère, conique, peu comprimé sur les côtés ; arête dilatée, disposée en plateau ovalaire, entamant les plumes du front, régnant sur toute la longueur du bec ; narines ouvertes, arrondies, percées sur les côtés et en dessous du plateau ; commissure très-déjetée ; branches de la mandibule inférieure renflées ; tarses allongés, très-forts ; queue ample, deltoïdale, échancrée ; ailes allongées, pointues, à première rémige très-longue.

CASSIDE. *Cassida*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Linné et rangé par Latreille dans la famille des Cycliques. Caractères : antennes très-éloignées de la bouche, avancées, droites, grossissant à peine vers le bout, et insérées à la partie supérieure de la tête, très-rapprochées à leur base ; tête cachée sous le prothorax ; celui-ci demi-circulaire en dessus ; corps presque orbiculaire ou presque carré, aplati en dessous, et plus ou moins débordé par les élytres.

Le nom de *Cassida*, qui signifie Casque, et les dénominations vulg. de Tortues. Scarabées Tortues, imposés à ces Insectes, indiquent un des traits les plus caractéristiques de leur organisation. En effet, le corselet d'une part, et les élytres de l'autre, constituent une sorte de bouclier convexe, en général ovalaire, quelquefois triangulaire, qui recouvre, protége et déborde le corps de tous côtés. Celui-ci est beaucoup plus étroit que les parties qui l'enchâssent. Sa forme est allongée; la tête est petite, déprimée et cachée en totalité ou presque entièrement sous le prothorax. Elle supporte des antennes presque filiformes, très-rapprochées à leur origine; une bouche composée de deux lèvres, dont l'inférieure est allongée et entière, de deux mandibules larges, tranchantes, tridentées, de deux mâchoires simples et de quatre palpes dont les antérieures sont en massue et les postérieures filiformes; les pattes, couchées parallèlement à la surface inférieure du corps, sont courtes; leur longueur ne dépasse pas ordinairement la circonférence du corselet et des élytres. Les Cassides, qui avoisinent les Boucliers et les Coccinelles pour la forme générale du corps, en diffèrent essentiellement par les articles de leurs tarses, au nombre de quatre; leur corselet, leurs élytres et leurs antennes empêchent de les confondre avec les Érotyles; enfin elles se distinguent des Imatidies par le bord antérieur de leur prothorax non échancré et recouvrant la tête. Cette dernière différence est de peu de valeur, et plusieurs entomologistes, Latreille en particulier, réunissent le genre Imatidie de Fab., composé d'espèces exotiques, à celui des Cassides. Dans plusieurs espèces indigènes, les élytres et le prothorax sont de couleur verte, et présentent en outre de belles couleurs argentées ou dorées, qui disparaissent par la mort de l'insecte, mais que l'on peut rendre apparentes en le plongeant quelque temps dans l'eau chaude. Les Cassides se nourrissent toutes de Végétaux, et se rencontrent vers le mois de juillet sur les Artichauts, les Chardons, et sur plusieurs plantes verticillées. La femelle dépose sur les feuilles dont elle se nourrit, des œufs oblongs, qu'elle range les uns auprès des autres, de manière à former de petites plaques que Réaumur a trouvées quelquefois couvertes d'excréments, sans doute dans le but de protéger la larve à l'instant de sa naissance. Ces larves, qui toutes sont herbivores, ont une organisation remarquable et des habitudes fort singulières. Goedard, Roesel, Degéer et Réaumur les ont décrites et figurées avec beaucoup de soin. Le corps de ces larves est aplati, assez large transversalement et garni, sur les côtés, de seize épines branchues, situées horizontalement de chaque côté de la moitié postérieure du corps et supérieurement. On observe à la base des épines, sept petits tuyaux cylindriques, tronqués au bout, et placés chacun sur un anneau distinct. Ils paraissent être des ouvertures stigmatiques. On remarque à la partie antérieure une tête petite, de consistance cornée, munie de dents, et offrant plusieurs petits tubercules, au nombre de quatre de chaque côté, à la partie supérieure, et de trois seulement à celle d'en bas. Ceux-ci ont été regardés par Degéer comme de véritables yeux. Six pattes écailleuses, coniques et terminées par un crochet de couleur brune, supportent le corps qui est terminé postérieurement par une sorte de fourchette à deux branches, dans l'intervalle desquelles existe l'ouverture anale. Chaque branche ou fourchon est un filet de consistance écailleuse, conique, terminé en pointe assez aiguë, parallèle à celui du côté opposé, dirigé en haut et en

avant, garni, au côté externe, depuis son origine et seulement dans une portion de son étendue, d'épines fort courtes. L'anus est situé à l'extrémité d'un mamelon plus ou moins recourbé, et que la larve élève à son gré. La disposition de ces diverses parties est telle que, lorsque l'anus jette des excréments, les fourchons qui sont inclinés du côté de la tête, les reçoivent successivement, et deviennent, en quelque sorte, la charpente ou la bâtisse d'un toit de matière excrémentitielle, lequel recouvre tout le corps sans appuyer sur lui. Le plus souvent ce toit est immédiatement au-dessus du corps; il le touche sans le charger; quelquefois il est un peu élevé; dans d'autres temps la larve lui fait prendre différentes inclinaisons, et le tient même perpendiculairement au corps. Enfin, la masse d'ordure peut être entièrement renversée en arrière, et se traîner après le corps qui, dans ce cas, est à découvert; mais la larve ne s'aventure ainsi que lorsqu'elle se croit hors de tout danger, et au moindre bruit elle ramène sur elle son toit protecteur. Ces différentes positions sont nécessairement dépendantes de celles de la fourchette qui est très-mobile. Quoique les excréments desséchés ou encore mous fassent la plus grande partie de cette couverture, la dépouille de l'insecte aide à la fortifier et lui sert quelquefois de base. C'est à la suite de plusieurs dépouilles complètes, c'est-à-dire dans lesquelles toutes les parties, les fourchons mêmes, revêtent une nouvelle peau, que la larve se dispose à se métamorphoser en nymphe. Ce changement a lieu sur la feuille même où elle a vécu, et sans qu'elle construise aucune enveloppe. Il s'opère de la manière suivante : l'époque de la transformation étant arrivée, la larve abaisse sa queue, et la porte étendue en arrière du corps et sur le même plan. S'étant ensuite débarrassée entièrement de sa peau et de la couverture que les fourchons supportent, elle fixe contre quelque feuille la face inférieure des deux anneaux qui suivent la dernière paire de pattes. Ainsi collée, elle a toujours l'aspect d'une larve; mais après deux ou trois jours elle quitte sa peau, et ne paraît plus que sous la forme de nymphe; cette peau, par l'adhérence qu'elle conserve avec la feuille de la plante, devient très-importante. En effet la nymphe reste fixée à sa dépouille, au moyen de deux filets déliés et courts, engagés dans l'enveloppe bifide, qui, dans le précédent état, constituait la fourchette. La nymphe, plus courte que la larve, est large, aplatie, de forme ovale, ornée dans son contour d'appendices à plusieurs pointes semblables à quelques feuillages. Elle a un ample corselet terminé en arc de cercle, chargé de pareilles pointes, et recouvrant la tête qui est assez visible. On distingue aussi à la partie inférieure, les pattes et les segments de l'abdomen. Supérieurement on remarque, de chaque côté, quatre stigmates qui ont la forme de petits tuyaux élevés et pointus. Cette nymphe, dans laquelle Goedard a cru voir une figure humaine surmontée d'une couronne impériale, et que Geoffroy a comparée, avec plus de raison, à une sorte d'écusson d'armoirie couronné, présente en effet une forme si extraordinaire, qu'on la prendrait à peine pour un animal. Cependant au bout de douze à quinze jours, il se fait une ruptu.. à la partie antérieure de la peau du dos, et on en voit sortir l'insecte qui, lui-même, a une forme peu ordinaire.

Le genre Casside est très-nombreux en espèces; la plupart sont étrangères à l'Europe. Parmi celles que l'on rencontre le plus communément en France, on peut citer : la Casside Équestre, *Cassida Equestris*, Fab., Ol., Ent., T. VI, 97, pl. 1, fig. 5; elle doit être considérée comme le type du genre. On ne la trouve que dans les lieux aquatiques sur la Menthe. La Casside verte, *Cassida viridis*, L., Ol., *loc. cit.*, pl. 2, fig. 29.

CASSIDEA. MOLL. Nom sous lequel Bruguière désignait le genre auquel Lamarck a définitivement imposé ceux de Cassis et de Cassidaire.

CASSIDITES. ÉCHIN. FOSS. On a quelquefois donné ce nom aux Cassidules fossiles.

CASSIDOCARPE. *Cassidocarpus*. BOT. Ce genre de Presle, a été fondu, par Chamisso, dans le genre *Asteriscium*. *V*. ASTÉRITCION.

CASSIDULE. *Cassidulus*. ÉCHIN. Genre de l'ordre des Pédicellés, établi par Lamk. dans sa section des Échinides, et adopté par Cuvier. Caractères : corps irrégulier, elliptique, ovale ou subcordiforme, convexe ou renflé, garni de très-petites épines; cinq ambulacres bordés et en étoiles; bouche subcentrale; anus au-dessus du bord. Les Cassidules seraient des Clypéastres, si elles n'avaient l'anus évidemment au-dessus du bord, et par là véritablement dorsal. Ceux des Spatangues qui ont l'anus dans le bord, pourraient être considérés comme ayant l'anus au-dessus du bord. Cependant ce serait à tort, car, dans ces Spatangues, l'anus est situé dans le haut d'une facette marginale, mais n'est pas réellement au-dessus du bord. — C'est avec les Nucléolites que les Cassidules ont le plus de rapports, et peut-être devrait-on les réunir en un seul genre. Elles n'en diffèrent effectivement que par les ambulacres, lesquels sont bordés dans les Cassidules, tandis que dans les Nucléolites ils ne le sont pas. Mais sur les individus fossiles, il n'est pas toujours aisé de déterminer ce caractère des ambulacres. — L'on ne connaît encore qu'un petit nombre d'espèces de Cassidules, presque toutes fossiles. Nous citerons entre elles :

CASSIDULE SCUTELLE. *Cassidulus Scutella*, Lamk.; Knorr, vol. II, t. E, III. Grande et belle espèce ayant la forme d'un Clypéastre, et dont les ambulacres, au nombre de cinq, sont striés transversalement sur les côtés. Elle est elliptique, convexe, et longue d'environ trois pouces et demi sur trois de largeur. Elle a été trouvée dans le Véronais, ce qui lui a fait donner le nom de *Cassidulus Veronensis*, par Defrance.

CASSIDULE DE RICHARD. *Cassidulus Richardi*, Encycl., Vers, pl. 143, fig. 8, 9, 10. Cette espèce est ovale, plate en dessous, assez bombée en dessus, un peu échancrée à son bord postérieur; la bouche est un peu plus en arrière qu'en avant. L'étoile est composée de cinq ambulacres, les deux postérieurs beaucoup plus longs que les trois antérieurs; leur point de réunion est placé au tiers de la longueur et marqué par quatre petits trous formant un carré. La longueur de cet Oursin dépasse rarement un pouce. Péron et Lesueur ont rapporté cette Cassidule de la baie des Chiens Marins, dans la Nouvelle-Hollande; elle avait été trouvée longtemps avant

dans l'océan des Antilles, près de Spanistown, par le célèbre botaniste Richard à qui Lamouroux l'a consacrée pour remplacer les deux noms de Cassidule australe et Caraïbe que lui avait donnés Lamk. dans deux de ses ouvrages, d'autant qu'il est douteux que la Cassidule de Péron soit la même que celle de Richard.

La Cassidule Pierre de Crabe, fossile de la montagne de Maëstricht, *Echinus lapi Cancri*, Encycl. méth., pl. 143, fig. 6-7; la Cassidule aplatie, fossile de Grignon, Lamk.; la Cassidule lenticulée, fossile des environs de Gisors, sont au nombre des espèces antédiluviennes.

CASSIDULINES. *V.* CASSIBITES.

CASSIE. BOT. *V.* CASSI.

CASSIER. BOT. Syn. de Canneficier.

CASSINA. BOT. Syn. de Houx Apalachine.

CASSINE. *Cassine*. BOT. Genre de la famille des Rhamnées. Caractères : calice très-petit, quinquéparti; cinq pétales étalés, élargis à la base et légèrement soudés entre eux; cinq étamines alternes avec les pétales; trois stigmates sessiles; baie à trois loges monospermes. On en a décrit huit espèces environ, dont plusieurs sont rejetées dans d'autres genres voisins, par différents botanistes. Ce sont des arbustes ou des arbrisseaux à feuilles opposées ou alternes, et dont les fleurs sont portées sur des pédoncules axillaires, simples ou divisés. Ils habitent l'Afrique, et, pour la plupart, le cap de Bonne-Espérance. Les *Cassine capensis* et *Maurocenia* ont des feuilles opposées, dentées dans le premier, entières et sessiles dans le second. Elles sont alternes et entières, arrondies dans le *Cassine concava ;* oblongues, ovales dans le *Cassine lævigata;* ovales, lancéolées dans le *Cassine oleifolia*, Lamk. Ventenat, sous le nom de *Cassine xylocarpa,* en a décrit et figuré (Choix de Plantes, t. 23) une espèce originaire des Antilles, qui, de son propre aveu, semble se rapprocher du genre Elæodendron.

CASSINE. BOT. Nom vulg. du *Merulius Cantharellus* dans le midi de la France, où l'on a cru remarquer que ce Champignon croît de préférence autour des souches pourries du Chêne appelé vulg. Casse.

CASSINIE. *Cassinia*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie Polygamie séparée, a d'abord été proposé par Brown, dans la seconde édition du jardin de Kew. Il en a donné un caractère fort abrégé, et y a rapporté une seule espèce qu'il a nommée *Cassinia aurea*. Plus tard, dans son beau Mémoire sur les Composées, publié en 1817, dans le 12e volume des Transactions de la Société Linnéenne de Londres, il a exposé de nouveau, d'une manière beaucoup plus complète, les caractères génériques du *Cassinia*, et y a rapporté dix espèces. Ce sont toutes des plantes herbacées ou frutescentes, originaires de la Nouvelle-Hollande. Plusieurs des espèces que Brown y rapporte avaient été précédemment décrites sous le nom de *Calea;* telles sont entre autres les *Calea aculeata*, Labillard., Nouvelle-Hollande, 2, p. 41, t. 185, et *Calea spectabilis, id.*, p. 42, t. 186.

Toutes les espèces de Cassinies ont les feuilles alternes, ordinairement étroites et à bords rabattus. Leurs fleurs forment des corymbes ou des panicules terminales. Leur involucre est blanc ou d'un jaune doré. Il se compose d'écailles imbriquées, scarieuses, tantôt conniventes, tantôt plus ou moins étalées. Le réceptacle porte un petit nombre de fleurs qui sont séparées par des paillettes semblables à celles qui constituent l'involucre. Les fleurs sont toutes flosculeuses et hermaphrodites : quelques-unes des plus extérieures sont femelles, plus étroites. Les anthères qui sont renfermées dans l'intérieur des corolles, se terminent chacune à leur base par deux petits prolongements filiformes. Le style porte deux stigmates dont le sommet, tronqué, est couvert d'un bouquet de poils glanduleux. Les fruits sont couronnés par une aigrette sessile, persistante, formée de poils simples.

CASSIOPÉE. *Cassiopea*. ACAL. Genre de Méduse de l'ordre des Acalèphes libres, établi par Péron et Lesueur, adopté par Cuv. et Lamk. Ce dernier a réuni aux Cassiopées les Ocyroés de Péron, dont Cuv. ne parle point, et les a placées dans la seconde division de ses Radiaires Médusaires. Les Cassiopées ont un corps orbiculaire, transparent, muni en dessous de quatre, huit ou dix bras très-composés, arborescents, polychotomes, branchiopores et cotylifères, qui lui sont attachés par un ou plusieurs pédoncules gros et courts, entre lesquels sont des ouvertures que l'on regarde comme des bouches. Cuvier et Blainville disent que ces animaux ont plusieurs bouches et plusieurs pédoncules, tandis que Péron et Lesueur, et d'après eux Lamk., prétendent que ces animaux manquent de pédoncules et de tentacules. N'ayant jamais vu ces animaux vivants, nous ne pouvons dire de quel côté se trouve la vérité. Les Cassiopées sont plus ou moins convexes; le nombre de leurs bouches paraît être en rapport avec celui de leurs bras. La grandeur de ces animaux est quelquefois très-considérable; il en existe dans les mers chaudes et tempérées des deux mondes. Quoique les espèces paraissent assez nombreuses, il en est peu qui soient connues. Les principales sont :

CASSIOPÉE LINÉOLÉE. *Cassiopea lineolata*, Lamk. Ocyroé linéolée, Pér. Elle présente une ombrelle hémisphérique, à rebord légèrement festonné. Vingt lignes intérieures très-fines partent du centre de l'ombrelle, et vont, en divergeant, se terminer à son pourtour. Cette Cassiopée offre une couleur hyalino-bleuâtre, une taille de deux pouces environ, et se trouve sur les côtes de la terre de Witt.

CASSIOPÉE BORLASE. *Cassiopea Borlasea*, Pér. et Les., An., t. 14, p. 355, n° 81; *Medusa octopus*, Gmel., *Syst. Nat.*, p. 3157, n° 27. C'est la plus grande Cassiopée de celles que l'on connaît; son ombrelle est orbiculaire, aplatie, lisse, festonnée à son rebord. Elle a huit bouches semi-lunaires, huit bras perfoliés dans leur longueur, trièdres à leur pointe. A leur centre se trouvent vingt-quatre cotyles polymorphes, réunis en une sorte de houppe; sa couleur est hyalino-verdâtre, avec le rebord bleu; sa taille, de deux pieds environ. Elle habite la Manche et les côtes de Cornouailles.

CASSIOPÉE FRONDESCENTE. *Cassiopea frondosa*, Lamk.; *Medusa frondosa*, Gmel., Encyc., méth., pl. 92, fig. 1. L'ombrelle de cette Méduse est orbiculaire, aplatie, lisse, marquée de taches polymorphes, d'un blanc opaque, avec dix échancrures profondes à son pourtour.

Elle a dix bouches et dix bras parsemés de cotyles blancs, aplatis et pédicellés. Taille, deux pouces et demi. Elle habite la mer des Antilles.

CASSIPOURIER. *Cassipourea*. BOT. Genre de la famille des Salicariées, établi par Aublet, et duquel Schreber et Swartz ont changé le nom pour celui de *Legnotis*. Scopoli l'appelle *Tita*. Son calice, turbiné, se termine par quatre ou cinq dents. A son sommet s'insèrent autant de pétales onguiculés, dont le bord est découpé en lanières fines comme les barbes d'une plume, et seize ou vingt étamines, rarement plus. L'ovaire est libre, surmonté d'un style et d'un seul stigmate; la capsule triloculaire, à la base de laquelle persiste le calice, se sépare élastiquement en trois valves, quelquefois en quatre, et, dans ce cas, on compte aussi quatre loges. Elles contiennent chacune une seule graine. Ce genre renferme deux esp. Ce sont des arbrisseaux à feuilles opposées et munies de stipules, à fleurs ramassées en paquets, axillaires et environnées de deux bractées. Les feuilles sont ovales, et les fleurs presque sessiles dans le *Cassipourea guianensis;* les premières sont elliptiques et les secondes pédonculées, dans le *Cassipourea pedunculata,* Juss., *Legnotis elliptica,* Swartz, qui habite la Jamaïque,

CASSIQUE. OIS. Cuvier a établi ce genre qu'il a sous-divisé en Cassiques proprement dits, en Troupiales, en Carouges et en Pitpits. Vieillot a également formé un genre Cassique qu'il a composé de huit à neuf espèces, dont la plupart sont détachées des Loriots de Latham. Enfin, Temminck a fait des Cassiques une division de son genre TROUPIALE. *V.* ce mot.

CASSIRI. BOT. *V.* CASSAVE.

CASSIS. MOLL. Synonyme de Casque.

CASSIS. BOT. *V.* GROSEILLER NOIR.

CASSITA. OIS. Syn. latin d'Alouette Cochevis.

CASSITE. BOT. *V.* CASSYTHE.

CASSITÉRITE. MIN. *V.* ÉTAIN OXIDÉ.

CASSOMBA. BOT. Nom généralement employé dans l'Inde pour désigner des Végétaux qui fournissent une matière colorante, soit pour la teinture, soit pour se peindre le corps; on y ajoute quelquefois une épithète distinctive; ainsi l'on appelle :

CASSOMBA, le Carthame.

CASSOMBA-KTING, le Rocou.

CASSOMBA-CALAPPA ou CALAPPA-CASSUMBO, une variété rougeâtre de Cocos.

CASSONADE. BOT. *V.* SUCRE.

CASSOOMBO. BOT. *V.* CASSOMBA.

CASSOOUDA. BOT. Syn. vulg. de Fluviatile Prêle.

CASSUMMIAR. BOT. *V.* CASMINAR.

CASSUMUNAR. BOT. Genre de la famille des Scitaminées, institué par Colla, pour une plante de l'Inde, que plusieurs botanistes ont décrite successivement sous différents noms génériques. Colla reçut cette plante étiquetée *Amomum Cassumunar,* et d'après l'inspection de ses principaux caractères, il s'aperçut aussitôt qu'elle méritait une distinction générique. Ne l'ayant trouvée bien analysée ni dans Roscoe, ni dans Roxburgh qui la considérait comme un *Zinziber,* il a cru devoir présenter d'abord les différences qui séparent cette plante des autres Amomées. La présence de deux spathes surtout, la forme de l'anthère et celle du labelle sont des caractères distinctifs entre elle et le Zinziber, dont elle est la plus voisine. Voici les caractères assignés, par Colla, au genre nouveau : spathe double : l'extérieure herbacée, infère; l'intérieure pétaloïde et presque supère; limbe de la corolle partagé en trois segments; labelle bi-ailé à sa base, et bilobé au sommet; filament tubulé et prolongé au delà de l'anthère qui est dorsale et nue; stigmate capitato-tronqué. L'unique espèce connue jusqu'à ce jour, dans le genre nouveau. est le *Cassumunar Roxburghii,* Col.; son stipe est droit, herbacé, à feuilles distiques, aiguës, lancéolées et glabres; la hampe est souterraine; les épis sont ovales, entourés de bractées colorées, imbriquées, lancéolées, aiguës.

CASSUPE. *Cassupa*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, établi d'après un arbre de l'Amérique méridionale, qu'Humboldt et Bonpland ont fait connaître (Pl. équin., p. 42, t. 12). Son calice est globuleux, terminé par un bord entier et membraneux; sa corolle, beaucoup plus longue, tubuleuse, est garnie au dehors, sur sa moitié supérieure, de tubercules glanduleux; en dedans, vers sa gorge, de houppes de poils qui s'insèrent à la naissance des six lobes dans lesquels le limbe se partage; six anthères presque sessiles, oblongues et saillantes, sont insérées entre eux. L'ovaire, sphérique et adhérent au calice, se termine par un style simple, et celui-ci par un stigmate bifide. Le fruit est une baie de même forme; il est couronné par le calice, séparé en deux loges par une cloison médiane, qui porte deux placentas saillants dans les loges, et chargés de graines. Les fleurs, munies chacune d'une courte bractée, forment des panicules terminales. Les feuilles, longues de deux pieds, obovales et coriaces, sont portées sur un pétiole épais à sa base et séparé du pétiole opposé, par deux stipules aiguës.

CASSUTA ou CASSUTHA. BOT. Syn. de Cuscute.

CASSUVIUM. BOT. *V.* ACAJOU.

CASSYTHE. *Cassytha*. BOT. Ce genre avait été établi d'après une plante des Indes, composée de filets longs et rameux qui rappellent ceux de la Cuscute, et s'entrelacent avec les branches des plantes voisines sur lesquelles vit en parasite la Cassythe. On n'y remarque que quelques petites écailles placées à la naissance des rameaux et des épis terminaux. Les fleurs présentent un calice dont le tube est très-court, et le limbe à six divisions : trois extérieures, très-petites; trois intérieures, alternes et plus grandes. Douze étamines, insérées au calice, sont disposées sur deux rangées concentriques : les six extérieures sont fertiles; des six intérieures, trois sont également fertiles et chargées de deux glandes à leur base, et trois sont stériles; elles répondent aux divisions intérieures du calice. L'émission du pollen se fait par une valvule, de la base à la pointe de l'anthère. L'ovaire est libre, surmonté d'un style court et épais et d'un stigmate obtus; il devient une capsule globuleuse, entourée, excepté à son sommet, par le calice qui persiste et prend de l'accroissement avec une consistance charnue. Cette capsule renferme une graine dont l'embryon, dépourvu de périsperme, se compose de deux cotylédons convexes d'un

côté, plans de l'autre, contenant entre eux, vers leur sommet, une radicule dirigée supérieurement et une plumule bilobée. Gærtner avait pris cette plumule pour les cotylédons, et ceux-ci pour un périsperme, erreur qui avait longtemps abusé les botanistes sur la véritable place de ce genre; Brown l'a assignée, avec raison, parmi les Laurinées, dont il se rapproche en effet par l'ensemble de ses caractères, quoique par son port il présente une sorte d'anomalie. Des anciennes espèces décrites, il n'en a conservé qu'une seule, le *Cassytha filiformis*, L.; mais en même temps, il l'a enrichi de quatre espèces nouvelles observées à la Nouvelle-Hollande.

CASTA. BOT. Synonyme ancien de Pivoine.

CASTAGNA ET CASTAGNE. BOT. S. vulg. de Châtaigne.

CASTAGNEAU (PETIT). POIS. *V.* CHROMIS.

CASTAGNEUX. OIS. Espèce du genre Grèbe.

CASTAGNIÉ. BOT. Synonyme de Châtaignier.

CASTAGNOLE. *Brama*. POIS. Genre établi par Schneider, aux dépens des Spares de L., et adopté par Cuv., qui le place dans la première tribu de la famille des Squammipennes, parmi ses Acanthoptérygiens. Il rentre aussi dans les Leipomes de Duméril. Les Castagnoles, dit Cuv., se font remarquer au premier coup-d'œil par un front descendant verticalement, comme si le museau avait été repoussé et tronqué, ce qui tient à la brièveté des intermaxillaires et à l'extrême hauteur de la crête verticale; la bouche, fermée, se dirige vers le haut. Des nageoires dorsales et anales très-écailleuses, commençant chacune par une pointe saillante, règnent en s'abaissant vers la queue, et n'ont qu'un petit nombre de rayons épineux, cachés dans leurs bords antérieurs. Le corps est assez haut verticalement, la tête couverte d'écailles jusque sur les maxillaires; les dents en crochets, et une de leurs rangées externes plus forte; l'estomac est court, l'intestin peu ample, et les cœcums au nombre de cinq seulement. L'espèce qui sert de type à ce genre, est la Castagnole proprement dite, *Brama Raii*, Schneid., p. 99; *Sparus Raii*, Bloch, t. 273; Spare Castagnole, Lac., Pois., t. 4, p. 111; Brème dentée, Encycl., Pois., p. 50, f. 192. Très-beau et brillant Poisson, presque aussi haut que long, qui parvient à la taille d'un mètre et au poids de dix livres, dont la chair est fort délicate et qui habite les profondeurs de la Méditerranée. B. 5, P. 20, V. 1-5, C. 22. Schneider place encore dans le genre dont il est question, sous le nom de *Brama Paræ*, un beau Poisson des profondeurs des mers de l'Amérique, qui a la tête d'un rouge foncé, avec le ventre rose, la queue orangée, dont la nageoire est pourpre et couverte d'écailles, l'anale, les pectorales et l'extrémité de la dorsale d'un beau noir.

CASTAGNOLO. POIS. *V.* CASTAGNOLE.

CASTALIE. *Castalia*. ANNÉL. Savigny propose, sous ce nom, l'établissement d'un genre dans la famille des Néréides, lequel aurait pour type le *Nereis rosea* d'Othon Fabricius. Cette espèce offre une conformation semblable au *Nereis cæca* d'Othon Fabricius, et aux *Nereis viridis* et *maculata* de Müller (Von Wurm, p. 156 et 162); mais les cirrhes tentaculaires, tous les cirrhes supérieurs et les styles postérieurs sont grêles et fort longs; il y a deux rames réunies pour chaque pied. Savigny, n'ayant pas examiné lui-même cette espèce, ne propose qu'avec doute ce nouveau genre qui du reste serait d'autant plus difficilement admissible sous cette dénomination qu'elle a été appliquée par Lamarck, ainsi que nous allons le voir, à un genre de Mollusques.

CASTALIE. *Castalia*. MOLL. Genre de la famille des Mytilacés, ordre des Acéphales testacés, institué par Lamarck qui lui donne pour caractères : coquille à valves inégales, trigones ou arrondies, un peu en cœur et striée en rayons; dents et lames de la charnière sillonnées en travers de leur longueur. L'animal a le manteau simple, ouvert par devant; le pied grand, tranchant et comprimé; la bouche grande, garnie de tentacules arrondis. On connaît trois espèces de ce genre, et toutes trois appartiennent aux eaux douces de la République argentine où elles ont été observées assez récemment par le naturaliste-voyageur D'Orbigny.

CASTALIE. *Castalia*. BOT. Salisbury a établi, sous ce nom, dans la famille des Nymphéacées, un genre de la Polyandrie Polygynie de Linné, qui a pour type le Nénuphar rouge; ses caractères sont : calice persistant, à quatre sépales dont la base s'insère au réceptacle; douze à quinze pétales adues au réceptacle; étamines nombreuses; dix à seize carpelles enveloppés par une expansion du réceptacle; un pareil nombre de stigmates peltato-radiés, libres et recourbés au sommet; un grand nombre de très-petites graines arillées, qui, à la maturité, se détachent du torus et se disséminent au dehors. Salisbury admet pour les Castalies, outre le *Nymphœa rubra*, les *N. pubescens*, *stellata*, *edulis*, *magnifica*, *pudica*, *pygmæa*, etc., tous de l'Inde, de la Chine ou de l'Égypte.

CASTANEA. BOT. Synonyme de Châtaignier.

CASTANITES. BOT. Tubérosités ligneuses, qui croissent sur les racines des Châtaigniers. On en trouve sur celles du Chêne et de l'Orme.

CASTANVELAM. BOT. Truffe qui, au Mexique, sert à l'engrais des bestiaux.

CASTÈLE. *Castela*. BOT. Genre établi par Turpin, qui le rapporte à la famille des Simaroubées. Caractères : calice à quatre dents; quatre pétales plus longs que le calice, alternes avec ses dents, et huit étamines à filets courts, à anthères ovales et dressées, qui s'insèrent les uns et les autres à un bourrelet glanduleux, entourant la base de l'ovaire; celui-ci est formé de quatre lobes, quelquefois de cinq, disposés autour d'un disque tétragone, plus court qu'eux, et que surmonte un style simple et droit, terminé par un stigmate en tête et légèrement quadrilobé. Chaque lobe de l'ovaire devient une drupe ovale, contenant sous l'enveloppe osseuse que le cordon ombilical parcourt de la base au sommet, une graine unique, pourvue d'un périsperme charnu au centre duquel est un grand embryon ovale, à deux cotylédons foliacés, à radicule supérieure, courte et conique. Ce genre renferme plusieurs arbrisseaux des Antilles, à feuilles alternes et petites, à rameaux garnis d'épines terminales ou axillaires, à fleurs solitaires, géminées ou ternées à l'aisselle des feuilles. Dans l'un d'eux, le *Castela depressa*, la tige se divise dès sa base en rameaux couchés, et les feuilles sont sessiles; dans le *Castela erecta*, la tige est dressée, les feuilles sont

courtement pétiolées. Le *Castela Nicholsoni* diffère peu de ce dernier. Ce genre a été dédié à Castel, auteur du poëme des plantes. Cavanilles antérieurement en avait établi un qu'il nommait *Castelia*, en l'honneur d'un dessinateur du même nom; mais il a été détruit et réuni au Priva d'Adanson.

CASTÉLIE. *Castelia.* BOT. *V.* PRIVA.

CASTIGLIONIE. *Castiglionia.* BOT. Ruiz et Pavon, dans leur Flore du Pérou, ont décrit, sous le nom de *Castiglionia lobata*, le *Jatropha Curcas* de Linné. Si l'on conserve ce genre, il devra comprendre toutes les espèces de *Jatropha* qui, comme celle-ci, présentent un double calice.

CASTILÈJE. BOT. *V.* CASTILLÉE.

CASTILLE. BOT. *V.* PEREBÉE.

CASTILLÉE. *Castilleja.* BOT. Mulis et Linné fils ont appelé ainsi un genre de la famille des Pédiculaires et de la Didynamie Angiospermie. Il se compose d'environ huit à neuf espèces, herbacées ou sous-frutescentes, portant des feuilles alternes, entières ou trifides; des bractées colorées; des fleurs axillaires et solitaires, ou formant des épis terminaux. Leur calice, tubuleux et comprimé, est fendu d'un côté. Leur corolle, qui est blanche ou verdâtre, est également tubuleuse et comprimée, à deux lèvres; la supérieure est étroite, canaliculée; l'inférieure est très-courte et dentée. Les étamines, au nombre de quatre, sont didynames, placées sous la lèvre supérieure de la corolle, qu'elles dépassent rarement. Le style est terminé par un stigmate simple et capitulé. La capsule est ovoïde, comprimée, biloculaire, s'ouvrant en deux valves et contenant des graines enveloppées chacune dans une sorte de tissu membraneux et réticulé. Toutes les espèces sont originaires du continent de l'Amérique méridionale. Linné fils, dans son Supplément, en a d'abord décrit deux, d'après Mutis qui les lui avait envoyées de la Nouvelle-Grenade. Ces deux espèces sont: I° *Castilleja fissifolia*, L., Suppl., 293, et *Castilleja integrifolia*, L., Suppl., 293. Ventenat en a plus récemment fait connaître une troisième, qu'il nomme *Castilleja coronopifolia*, et qu'il figure dans son Choix de Plantes, t. 59. Cette espèce est également originaire de la Nouvelle-Grenade. Enfin Kunth, dans les *Nova Genera et Species* de Humboldt, en a décrit cinq espèces nouvelles, auxquelles il donne les noms de *Castilleja lithospermoides*, figurée pl. 164; *Castilleja nubigena*, pl. 163; *Castilleja scorzoneræfolia*, pl. 165; *Castilleja tolucensis* et *Castilleja moranensis*. Quant à l'espèce décrite par Pursh, sous le nom de *Castilleja sessiliflora*, Nuttal en fait un genre distinct, sous le nom d'Euchrome.

CASTINE. MIN. Carbonate de Chaux que l'on mêle au Minerai de Fer, dans les hauts fourneaux, pour lui servir de fondant. La Castine, en entrant en fusion, absorbe l'Argile qui faisait partie du Minerai, et la réduit en laitier.

CASTNIE. *Castnia.* INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Crépusculaires, établi par Fabricius, et ayant pour caractère essentiel: antennes terminées en une massue allongée, sans dentelures ou stries en dessous. Il se rapproche par là des Lépidoptères diurnes et s'éloigne au contraire des Sphinx proprement dits. Ses palpes ont trois articles distincts, et sont écartées entre elles. Les Insectes compris dans ce genre sont tous exotiques, et appartiennent à l'Amérique méridionale; tels sont, entre autres, les Papillons *Cyparissias* et *Licos* de Fabricius.

CASTOR. *Castor.* MAM. Genre de Rongeurs à clavicules complètes, caractérisé par l'aplatissement transversal de sa queue qui est couverte d'écailles imbriquées comme dans les Poissons; par la palmure parfaite de ses pieds de derrière où l'ongle du second doigt interne est double; par quatre molaires partout, formées d'un seul ruban d'émail, enroulé sur lui-même en circonvolutions, dessinant trois échancrures sur le côté externe, et une seule sur le côté interne pour les dents d'en haut et l'inverse pour celles d'en bas. Comme dans les Campagnols, le péroné, et surtout le tibia, arqués en sens contraire, se regardent par leurs concavités; ils accroissent ainsi l'aire des insertions des muscles, et portent la force d'impulsion des membres postérieurs; mais le péroné ne se soude pas au tiers inférieur du tibia, il descend jusqu'à l'astragale. Il y a quinze paires de côtes et quatre vertèbres lombaires. Le canal osseux de l'oreille se relève obliquement de plus de quarante degrés. Il y a une troisième paupière transparente, qui préserve l'œil du contact de l'eau, quand le Castor y travaille au fond. Le cerveau manque de circonvolution; ce défaut d'accroissement des surfaces cérébrales, signalé d'abord par Perrault (Acad. des Sc., 1666), ensuite par Sarrasin (*ibid.*, 1704), et depuis par Daubenton, a été représenté par Tiedemann (tab. 5, f. 5 et 6, *Icones cerebri Simiar. et Quorumdam mammal. varior. Heidelberg.*, 1821). Le cervelet est au contraire profondément feuilleté dans ses trois lobes; cette absence de circonvolution cérébrale coïncide bien avec la stupidité observée par Buffon et F. Cuvier, dans cet animal. A. Desmoulins a établi le premier, dans un Mémoire couronné par l'Institut, ce rapport entre le degré de l'intelligence et l'étendue des surfaces du cerveau. La queue est surtout remarquable, dans le squelette, par la largeur et la projection latérale de ses apophyses transverses. Son mécanisme dans la nage, analogue à celui de la queue des Cétacés, y nécessitait des os en V, développés en proportion. Ses muscles dont les tendons glissent dans des gaines fibreuses, ont leur point fixe aux apophyses transverses du sacrum. Un double matelas de graisse dense, analogue à celle des Marsouins, et entrelacée d'expansions aponévrotiques, affermit les tendons et leurs coulisses. Le dessus de la queue est recouvert d'écailles convexes, et le dessous d'écailles concaves. Les plus grandes ont trois lignes et demie en travers et deux de largeur dans leur découvrement.

Le muscle peaucier a presque un pouce d'épaisseur sur le dos pour mieux brider les muscles qui meuvent la queue et les membres postérieurs sur le bassin. En outre, ses digitations postérieures envoient aux apophyses de la queue et aux tendons de tirage, des aponévroses qui y appliquent un supplément de force. Les digitations antérieures du peaucier se portent de la naissance du scapulum, à la tubérosité humérale, au coude et à l'avant-bras. La queue se meut tout d'une

pièce verticalement et latéralement. Ce dernier mouvement peut se combiner avec une courte révolution qui en incline le plan, quand l'animal vire de bord ou traverse un courant. Tout le dessous du ventre est doublé d'une couche de graisse, de huit ou dix lignes d'épaisseur, qui s'amincit vers les flancs et disparait sur le dos.

L'œsophage est tapissé intérieurement d'une membrane blanche, de consistance crémeuse, analogue à celle que Sarrasin a observée, en hiver, dans l'estomac de l'Ondatra, et tout aussi peu adhérente. Nous en avons observé une disposée de même dans l'estomac de plusieurs Poissons, les Muges entre autres. L'estomac est si mince qu'il se déchire pour peu qu'on le gonfle. A droite de l'œsophage, la membrane musculeuse est écartée de la muqueuse, par une agglomération d'une centaine de vésicules creuses à parois glandulaires, constituant une glande de sept ou huit lignes d'épaisseur et de trois pouces de diamètre. Leurs canaux excréteurs s'ouvrent, dans l'estomac, par quinze trous rangés sur trois lignes, d'après Daubenton ; par douze, rangés sur quatre, suivant Sarrasin. Cette glande existe à la même place dans l'Ondatra. D'après ce que l'on sait de la digestion, dans les Ruminants qui se nourrissent de tiges herbacées, le mécanisme n'en semblait-il pas devoir en être renforcé chez le Castor dont la nourriture est exclusivement ligneuse ? Au premier coup-d'œil on croit à une anomalie entre le but et les moyens ; car des morceaux de bois en échappant à la mastication, sembleraient nécessiter un supplément de forces comprimantes dans les parois de l'estomac qui paraît n'avoir au contraire que juste ce qu'il lui faut de résistance pour contenir les aliments. Mais Cuvier a fait voir que des deux facteurs de la fonction digestive, combinés dans toutes les proportions, un seul peut suffire en arrivant à un accroissement convenable. Ici l'action dissolvante seule transforme les aliments. Aussi des appareils sécrétoires, surnuméraires, se sont-ils développés dans l'estomac.

Dans les deux sexes, un seul sphincter ferme l'entrée de l'anus et des conduits génito-urinaires. Le prépuce s'allonge en fourreau étendu depuis le sphincter commun jusque sous le pubis. La partie moyenne de ce fourreau communique de chaque côté, en avant du gland, avec deux grandes poches de trois pouces de long sur un de large. En dehors s'ouvrent deux grosses glandes, de deux pouces de long. Leurs petits conduits excréteurs sont préservés d'engorgement, par des poils d'un demi-pouce de long, inséré à l'origine de chacun d'eux, et dont l'extrémité est libre et se rencontre dans un bassinet communiquant au fourreau. Les poches préputiales contiennent une humeur fétide, dont les femmes sauvages graissent leurs cheveux. C'est le *Castoreum*.

La situation de l'orifice du sphincter commun, le volume et l'inflexibilité de la queue, nécessitent l'accouplement ventre à ventre. La femelle, qui a quatre mamelles, deux sur la poitrine, placées comme chez la femme, et deux au bas du col, porte pendant quatre mois, quatre petits.

L'espèce unique de ce genre est commune au nord des deux continents : la latitude la plus méridionale où elle se rencontre est trente degrés en Amérique, à cause de la déclinaison des lignes isothermes.

Le Castor, *Castor Fiber*, Linn., Buff., t. 8, pl. 36, est long de trois à quatre pieds, sur douze ou quinze pouces de large à la poitrine et aux hanches ; d'un brun roux, uniforme dans le Canada, d'un beau noir plus au nord où il est quelquefois tout blanc, et passant au fauve et même au jaune paille vers l'Ohio et les Illinois. Comme tous les Rongeurs aquatiques, il a deux sortes de poils ; le long qui diminue de longueur vers la tête et la queue, paraît creux sur son axe, et détermine par sa couleur celle de l'animal ; le court ou duvet, d'un gris cendré, a environ un pouce. L'intelligence de cet animal paraît absorbée dans son talent pour construire ; sous tous les autres rapports Buffon, qui l'a vu apprivoisé, l'a trouvé inférieur au Chien. Indifférent à tout, hors la liberté, insouciant de plaire ou de nuire, la nécessité de se défendre le tirait à peine de son apathie. L'expérience ne lui apprenait rien, et ne lui faisait rien oublier ; il avait l'air stupide.

Dans les solitudes de l'Amérique, surtout dans la Haute-Louisiane, il y a des Castors dont le chasseur n'approcha jamais, et qui cependant vivent épars, tout au plus en famille, dans l'ignorance ou la paresse de construire ; appartiennent-ils à quelque espèce différente, quoiqu'il n'y ait aucun signe visible de cette diversité dans leur structure ? ou bien quelque influence locale a-t-elle modifié leurs mœurs ? Nous rappelons que les Ondatras ne construisent pas non plus dans les latitudes basses. L'exercice ou l'inaction de leurs talents dépend-il du besoin qu'ils ont de ses résultats ? L'Homme seul obéirait-il à cette loi ? En Norwège, on a trouvé des communes de Castors. On n'en a jamais vu ni en France ni en Allemagne. On l'attribuait au défaut de sécurité ; mais les Castors de la Louisiane, dans des solitudes qui jamais n'avaient été troublées, ne savent ou ne veulent faire que des terriers dont le boyau a jusqu'à mille pieds de long. Pallas dit que ceux des bords de la Léna et du Genisei sont également terriers, même lorsqu'ils sont rassemblés en communauté ; mais que plus souvent ils restent solitaires. Les Castors d'Europe ne diffèrent du reste en rien d'essentiel de ceux d'Amérique. F. Cuvier a observé au Jardin des plantes deux Castors, l'un des bords du Danube, l'autre de ceux du Gardon en Dauphiné. Il les a vus entasser pêle-mêle dans un coin de leur loge les divers objets qu'on leur donnait ; ne pas se servir de leur queue comme d'une truelle, mais déplacer leurs matériaux, soit en les projetant en arrière avec les pieds, soit en les transportant à la bouche ou à la main, avec laquelle ils saisissent jusqu'aux plus petites choses. Ces deux animaux vivaient paisiblement ensemble, mais travaillaient seuls ; leur propreté était extrême. Ils mangeaient assis dans l'eau, dormaient presque tout le jour, ou ne veillaient que pour se lisser le poil avec les pattes, et nettoyer leur cabane de la moindre parcelle d'ordure. Depuis, il a observé une telle absence de toutes facultés dans un jeune Castor du Canada, qui, malgré toutes les facilités mises à sa disposition, ne manifesta aucun penchant pour construire ni aucun goût pour l'eau, que l'on doit croire que cet individu était dans un véritable

idiotisme. Il dit aussi avoir réuni quelquefois d'autres Castors du Canada, pris jeunes, et qui avaient été séparément élevés : au lieu de s'accorder pour rester tranquilles ou travailler de concert, ils se battaient avec une fureur toujours renaissante; mais ce que l'on sait de l'altération du naturel des animaux par l'esclavage empêche de rien conclure de ces faits sur les causes de l'état social ou solitaire des Castors libres, et encore davantage sur les causes qui déterminent des sociétés de Castors à bâtir, tandis que d'autres sociétés vivent dans des galeries souterraines.—On a donné le nom de *Castor de mer* à une *Loutre*.

CASTOR. ois. Synonyme de grand Harle.

CASTOR. bot. Synonyme ancien de Safran.

CASTOREA. bot. Genre dédié par Plumier à Castor Durante, et que Linné, selon les règles de sa nomenclature, a changé pour celui de *Duranta*.

CASTOREUM. mam. L'un des matériaux immédiats des animaux, qui se trouve contenu dans deux poches préputiales du Castor. Sa consistance, naturellement mielleuse, est susceptible d'acquérir de la solidité, et c'est même à cet état qu'on livre le Castoreum au commerce. Son odeur est forte, particulière; sa saveur âcre, amère et désagréable. Le Castoreum est employé en médecine, comme un puissant antispasmodique. Le plus estimé vient de la Tartarie.

CASTORINE. zool. Principe particulier du Castoreum, qui y est contenu dans la proportion de quelques centièmes seulement. On l'obtient en traitant le Castoreum par l'alcool, avec un peu de charbon. Il est sous forme cristalline, aciculaire; son odeur est faible; sa saveur est en quelque sorte métallique; mis en contact avec l'eau bouillante, il se fond en huile qui se rassemble à la surface du liquide, et se prend par le refroidissement, en une masse transparente. Il est complétement insoluble dans l'eau froide; il se dissout, en partie, dans l'alcool et l'éther.

CASUARINE ou FILAO. *Casuarina*. bot. Ce genre se compose de Végétaux d'un port tout à fait singulier. Ils ressemblent à de grandes Prêles arborescentes, dont les rameaux, allongés, grêles, cannelés, dressés ou pendants, offrent, de distance en distance, de petites gaînes courtes et dentées qui tiennent lieu de feuilles. Leurs fleurs sont dioïques. Les mâles forment des sortes d'épis allongés au sommet des jeunes ramifications de la tige, ou à l'aisselle des gaînes. Chaque épi se compose d'un certain nombre de verticilles superposés, qui, chacun, sont formés par six ou douze étamines naissant de l'aisselle d'une gaîne analogue à celles que l'on aperçoit sur les ramifications de la tige. Cette gaîne présente autant de dents qu'elle renferme d'étamines, et chaque étamine doit être considérée comme une fleur monandre. Les filets staminaux sont un peu saillants au-dessus des gaînes, et portent une anthère vacillante, cordiforme et à deux loges.

Les fleurs femelles forment de petits cônes écailleux, un peu pédicellés, naissant également des gaînes de la tige. A la base de chaque écaille, on trouve une fleur femelle sessile; elle est flanquée de quatre écailles beaucoup plus petites que la précédente, et situées, deux à deux, de chaque côté de l'ovaire. Celui-ci est très-comprimé latéralement, à une seule loge, dans laquelle est un seul ovule dressé. Le style est très-court et un peu comprimé; il se termine par deux stigmates très-longs, plans, étroits et presque linéaires. Les écailles persistent et prennent de l'accroissement, en sorte que le fruit est un petit cône ovoïde ou globuleux. Entre chacune des écailles, qui souvent s'entre-greffent toutes ensemble par leur base, on voit saillir deux des écailles qui accompagnent chaque fleur; elles sont plus longues que les précédentes. D'abord immédiatement appliquées l'une contre l'autre, elles s'écartent supérieurement pour laisser sortir le fruit. Celui-ci est un petit akène allongé, comprimé, mince et membraneux dans sa partie supérieure.

Ce genre offre une très-grande analogie de structure avec les genres *Comptonia* et *Myrica*, et fait partie de la famille des Myricées. Il avait été placé d'abord, par Jussieu, parmi les Conifères, dont il rappelle la structure sous plus d'un rapport, mais dont il s'éloigne surtout par l'organisation de ses fleurs mâles et celle de sa graine.

On compte environ huit à neuf espèces de ce genre que l'on désigne communément sous le nom de Filaos. Presque toutes sont originaires de la Nouvelle-Hollande et des îles australes d'Afrique. Leur bois est très-dur et très-compacte; les Sauvages s'en servent pour fabriquer des armes et des ustensiles de ménage. Il est agréablement veiné de rouge.

Parmi les espèces que l'on cultive en Europe, nous distinguerons : la Casuarine à feuilles de Prêle, ou Filao de l'Inde, *Casuarina equisetifolia*, Lamk., *Ill.*, t. 746, f. 2. Il peut s'élever à une trentaine de pieds, et croît communément dans l'Inde et aux îles de France et de Madagascar. Ses rameaux, qui sont longs, grêles et striés, forment une cime épaisse; ses fruits constituent un petit cône globuleux. On le cultive dans l'orangerie; il demande une terre légère.

Ventenat, dans le Jardin de Cels, t. 62, en a figuré une autre espèce originaire de la Nouvelle-Hollande, et qu'il a nommée *Casuarina distyla*. On cultive aussi quelquefois les *Casuarina torulosa* et *stricta* d'Aiton, qui tous deux croissent naturellement sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. Labillardière en a figuré une belle espèce sous le nom de *Casuarina quadrivalvis*, dans sa Flore de la Nouvelle-Hollande, t. 218.

CASUARINÉES. bot. La famille désignée sous ce nom par Mirbel est la même que celle à laquelle Richard avait antérieurement donné le nom de Myricées.

CASUARIO, CASUARIUS et CASUEL. ois. Synonyme de Casoar.

CAT. pois. C'est, selon Risso, la Chimère arctique à Nice, et selon Bosc un petit Squale à Marseille.

CATABATE. bot. S. de Truffe.

CATABROSE. *Catabrosa*. bot. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, qui a été formé par Beauvois, dans son Agrostographie, pour l'*Aira aquatica*, L., et le *Poa verticillata* de Poiret; on doit également y placer l'*Aira minuta*, L., et l'*Aira humilis*, Bieb. Il a beaucoup de rapports avec le genre *Glyceria* de Brown, dont il diffère par sa lépicène biflore, à deux valves inégales, et plus courtes que la

glume. Celle-ci est formée de deux paillettes tronquées et érosées à leur sommet. Le fruit n'est pas enveloppé dans la glume.

CATACLÉSIE. *Cataclesia*. BOT. On dit qu'il y a Cataclésie dans le fruit lorsqu'il est monosperme, indéhiscent, à péricarpe coriace, non ligneux, recouvert par le calice qui ne devient jamais charnu. Tels sont les fruits des Chénopodées.

CATACLYSME. GÉOL. *V.* DELUGE.

CATACOUA. OIS. *V.* CACATOUA.

CATACRA OU CATRACA. OIS. Synonyme de Motmot.

CATADROME. *Catadromus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, établi par Macleay, pour une espèce de Java, *Catadromus tenebrioides*, qu'Olivier a figurée pl. 6, f. 67, parmi ses Carabes. Caractères : les trois premiers articles des tarses antérieurs dilatés dans les mâles, élargis, triangulaires et cordiformes; dernier article des palpes labiales allongé et sécuriforme; antennes filiformes; lèvre supérieure transversale et échancrée; mandibules avancées, arquées et aiguës; menton trilobé; corselet presque carré; élytres allongées, presque parallèles. Cet Insecte est considéré comme le plus grand des Carabiques connus; il a près de trois pouces de longueur et neuf lignes de largeur; sa couleur générale est noire; les bords du corselet et des élytres sont d'un beau vert qui orne également le dessous du corselet; la tête est marquée de deux impressions longues et profondes : en arrière du corselet on en voit deux autres dont la forme est presque arrondie; enfin les élytres sont couvertes de stries lisses dont le fond est du même vert que les bords. Une série de points enfoncés se remarque sur le dernier intervalle.

CATAF. BOT. Synonyme vulgaire d'Arroche.

CATAFUSIS. BOT. Syn. de Plantain Psylle.

CATAGAUNA. BOT. Syn. ancien de Gomme-Gutte.

CATAIRE. BOT. *V.* CHATAIRE.

CATALEPTIQUE. BOT. Nom vulg. du Dracocéphale de Virginie.

CATALPA. BOT. Genre de la famille des Bignoniacées, Didynamie Angiospermie, séparé, par Jussieu, des *Bignonia*; il a pour caractères : un calice à deux divisions profondes; une corolle campanulée, dont le tube est renflé et le limbe à quatre lobes inégaux; deux étamines fertiles et trois filets stériles; le stigmate formé de deux lamelles, la capsule en forme de silique, à deux valves séparées par une cloison qui leur est opposée. Les semences sont membraneuses et comme aigrettées à la base ainsi qu'au sommet. Il y a peu de différences entre les genres *Catalpa* et *Bignonia*; deux étamines fertiles, la cloison opposée aux valves du fruit dans le premier; quatre étamines fertiles, la cloison parallèle aux valves dans le second, voilà les dissemblances les plus essentielles; mais les Catalpas ont en outre un port qui les distingue suffisamment. On cultive en Europe les deux espèces connues sous les noms de *Catalpa arborea*, Duham., et *Catalpa longissima*, Juss. La première est un arbre de huit à dix mètres de hauteur, à branches étalées, et couvert de feuilles cordiformes, entières, molles et pointues; ses fleurs, d'un beau blanc marqué de ponctuations pourprées et disposées en corymbes terminaux, forment un superbe coup d'œil. Cet arbre, originaire de la Caroline, passe maintenant l'hiver en pleine terre, dans l'Europe tempérée; mais il faut avoir soin de le préserver du froid dans sa jeunesse. L'autre espèce ne peut être conservée qu'en serre chaude.

CATALUFA. POIS. S. de Priachanthe macrophtalme.

CATAMBALAN. BOT. Variété du Spondias Ambalam.

CATANANCHE. BOT. *V.* CUPIDONE. Le nom de Catananche avait antérieurement été donné, par Camerarius, au *Scorpiurus sulcata*, espèce de Chenillère; par Césalpin, aux Balsamines; par Imperati, au Plantain de Crète; et par Dodoens, au *Lathyrus Nissolia*.

CATANGELOS. BOT. Synonyme ancien de *Ruscus Hypoglossum*. *V.* FRAGON.

CATAPÉTALES. BOT. Terme par lequel Link désigne les corolles des Malvacées, dont les pétales, adhérents entre eux par l'onglet et à l'androphore par leur base, ne tombent point isolément après la floraison.

CATAPHRACTE. POIS. Genre formé par Lacépède. aux dépens des Silures de Linné, et conservé comme sous-genre seulement par Cuvier. *V.* CALLICHTE et SILURE.

CATAPHRACTUS. MAM. Synonyme de Tatou.

CATAPIESIDE. *Catapiesis*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, établi par Sollier qui lui donne pour caractères : tête subrectangulaire; épistome échancré antérieurement; labre court, transverse; mâchoires minces, coudées au lobe interne; palpe extérieure de quatre articles : le second renflé à son extrémité; le troisième conique, courbé à sa base; le dernier subovalaire, se rétrécissant en pointe obtuse vers le bout; languette grande, trilobée antérieurement; palpes labiales formées de trois articles dont le deuxième gros et renflé, le dernier allongé, ovalaire, rétréci aux deux extrémités; menton grand, transverse, trilobe; mandibules fortes, cornées, arquées et aiguës : celle de droite armée d'une dent étroite, assez longue; arête ciliée; yeux petits, arrondis et saillants; antennes courtes, de onze articles épais : le premier assez allongé, renflé, arqué; les deux suivants coniques, les autres quadrangulaires, déprimés, le dernier ovalaire, terminé en pointe obtuse; prothorax déprimé, large, à peine transverse, un peu arrondi sur les côtés, tronqué à la base; élytres tronquées à l'extrémité, ne couvrant pas entièrement l'abdomen; pattes courtes, surtout les antérieures; les jambes des deux premières paires notablement triangulaires, échancrées intérieurement, terminées par quelques cils; tarses antérieurs ayant leurs quatre premiers articles courts et triangulaires; le dernier est en massue; ceux des tarses postérieurs sont plus allongés. Sollier place le genre Catapieside à côté du genre Morio; la seule espèce qui le constitue, *Catapiesis Nitida*, paraît appartenir au Brésil.

CATAPPA. BOT. Syn. de *Terminalia Catappa* dont Gærtner avait fait le nom d'un genre qui n'a pas été adopté. Loureiro a rapporté mal à propos ce nom comme Syn. de son *Juglans Catappa*, arbre peu connu par la description imparfaite qu'il en a donnée, et qui n'est certainement pas un Terminalia. Le *Catappa do mato* des Portugais de l'Inde est le *Quisqualis indica*, L.

CATAPUCE. BOT. Synonyme d'Euphorbe Épurge.

CATAPYSXIS. BOT. Synonyme d'Æthuse.

CATARACTES. GÉOL. Chutes brusquement interjetées dans le cours des fleuves, qui en empêchent la navigation, et qui ne sont que des cascades considérables. Les plus antiquement célèbres de ces Cataractes sont celles du Nil, dont on avait longtemps exagéré l'élévation, et qui ne sont guère que de simples rapides, tels qu'on en voit dans beaucoup d'autres rivières. Les plus majestueuses sont celles de Niagara, que Buffon, emporté par son génie poétique, et malgré ce qu'en avait dit Charlevoix, qu'il avait sous les yeux, se plut à nous peindre vingt fois plus considérables qu'elles ne sont en effet; mais tels sont les grands tableaux de la nature qu'il n'est pas nécessaire de les exagérer pour qu'ils produisent une impression profonde dans l'esprit. Les Cataractes ou saut de Niagara, situées entre les lacs Erié et Ontario, ont de cent quarante à cent cinquante pieds d'élévation, et près de trois cents pas de largeur. On sent qu'une masse d'eau telle que celle du fleuve Saint-Laurent, qui se précipite d'une telle hauteur, doit produire un effet imposant auquel des sons graves et confus, des jeux de lumière variés, des vapeurs et des flots d'écume éblouissante emportés par les vents, doivent ajouter un singulier intérêt. Le Gange a aussi ses Cataractes; mais ce sont surtout les fleuves d'Afrique et de l'Amérique méridionale qui en sont remplis. Il paraît que ces continents sont formés de plateaux superposés, comme de vastes degrés, qui dans l'un d'eux s'élèvent vers l'Éthiopie centrale, et dans l'autre vers le faîte des Andes. A chaque degré se rencontre une Cataracte, et le Zaïre particulièrement en offre plusieurs. Ces Cataractes ont dû être beaucoup plus nombreuses dans l'origine. La plupart des cols de montagnes, vulgairement appelés ports, en présentent des traces. Elles doivent disparaître à la longue par le frottement des eaux qui s'y précipitent et qui, dans le tumulte de leur chute, usent nécessairement le fond du canal dans lequel elles roulent avec fracas.

Dans les anciennes traditions qui perpétuèrent chez nos aïeux, l'idée d'un cataclysme universel, l'on trouve que les Cataractes du ciel furent ouvertes. L'on imaginait alors des cieux de cristal au-dessus desquels étaient contenues les eaux supérieures destinées à servir le courroux du Dieu de bonté, qui voulut noyer toutes les créatures vivantes pour punir les fautes des enfants des hommes; et les Cataractes du ciel étaient les issues par lesquelles ces eaux vengeresses pouvaient se précipiter sur notre malheureuse planète. Aujourd'hui les cieux de cristal et leurs cataractes ont disparu avec leurs eaux supérieures devant nos découvertes en physique; ne serait-il pas à souhaiter, dans l'intérêt même de la religion, que des livres sacrés, où tant d'erreurs ont été accumulées pour les accommoder à l'ancienne grossièreté de nos pères, fussent portés, dans toutes les choses positives, au point de hauteur où atteignent les lumières du siècle? On trouverait moins d'incrédules.

CATARAS. MAM. Synonyme vulg. de Chat mâle.

CATARIA. BOT. *V.* CHATAIRE.

CATARRACTE. OIS. Espèce du genre Stercoraire.

CATARRHACTÈS. OIS. Syn. de Gorfou dont Cuvier a fait le type d'un sous-genre dans les Manchots.

CATARRHININS. MAM. Geoffroy St-Hilaire a formé, sous ce nom, une grande famille où les Singes de l'ancien continent viennent se grouper en onze genres. Les caractères de cette famille consistent dans la cloison étroite des narines qui sont ouvertes au-dessous du nez, et dont les os sont soudés avant la chute des dents de lait; dans cinq dents molaires à chaque mâchoire; et dans l'axe de vision parallèle au plan des os maxillaires. La plupart sont munis d'abajoues.

† *Point de queue.* Les Troglodites, les Orangs et les Pongos.

†† *Une queue non prenante.* Les Pygatriches, les Nasiques, les Colobes, les Guenons, les Cercocètes ou Macaques, les Magots, les Babouins à os maxillaires arrondis et les Babouins à os maxillaires renflés.

CATARSIS. BOT. Synonyme de Gypsophylle.

CATARTHOCARPUS. BOT. Fruits qui probablement sont ceux de deux espèces du genre Casse.

CATAS. BOT. Jussieu avait donné ce nom à une plante du Pérou, lorsqu'il en fit la découverte, *Catas grandiflora;* depuis a été substitué à ce nom générique, celui d'*Oreocallis*. *V.* ORÉOCALLIDES.

CATASCOPE. *Catascopus.* INS. Genre de Coléoptères pentamères de la famille des Carnassiers, établi par Wiedemann qui lui donne pour caractères : dernier article des palpes cylindrique; antennes filiformes, beaucoup plus courtes que le corps; lèvre supérieure avancée, recouvrant une très-grande partie des mandibules, et échancrée à sa partie antérieure; une dent arrondie et peu avancée au milieu de l'échancrure du menton; tête presque triangulaire; corselet court et à peu près cordiforme; élytres presque planes, en carré plus ou moins allongé, et fortement échancrées à l'extrémité. Les deux espèces connues de ce genre sont de l'Inde.

CATASET. *Catasetum.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., établi par Kunth pour recevoir quelques jolies plantes de l'Amérique méridionale, auxquelles M. W. Hooker vient d'ajouter le Cataset trifide, originaire de la Trinité. Le nom *Catasetum* imposé au genre, est très-vraisemblablement dérivé du grec χατα, que l'on peut rendre par pendant ou tombant; il exprimerait alors le caractère qu'offre le gynostème dans sa forme amincie au sommet, puis se prolongeant en deux appendices filiformes, libres et pendants. Le Cataset trifide est une plante parasite dont la racine bulbiforme, allongée, est en partie recouverte par la base membraneuse et engaînante des feuilles. Celles ci sont oblongues, épaisses, réfléchies vers l'extrémité et ondulées en leurs bords; elles sont marquées longitudinalement d'une douzaine de stries, d'un vert gai en dessus, un peu plus glauques en dessous et longues de six à huit pouces, sur quinze à dix-huit lignes de largeur. De leur base où elles s'engaînent en se superposant cylindriquement, s'élève une tige ou hampe de vingt pouces environ de longueur; elle est arrondie, verte, garnie d'une douzaine de fleurs qui forment une longue et large grappe. Ces fleurs sont d'un vert jaunâtre, accompagnées de bractées membraneuses, engaînantes, d'un vert brunâtre; elles ont de deux à trois pouces d'étendue; les sépales et les pétales sont écartés, voûtés, lancéolés et presque semblables entre eux, parsemés intérieurement d'une multitude de points ou

de petites taches d'un brun rougeâtre, à peine visibles à l'extérieur. La réunion des sépales et des pétales forme deux lèvres : l'une supérieure, consistant en un seul sépale à trois lobes au sommet qui s'arrondit en capuchon ; l'autre inférieure, formée des deux autres sépales, terminés également en capuchon, mais à un seul lobe, et des deux pétales dont le sommet s'amincit en une sorte d'éperon courbé en dedans. Le labelle est large, plan et profondément divisé en trois lanières à son extrémité. La colonne ou gynostème est assez courte, demi-cylindrique, d'un blanc jaunâtre, ponctuée de rouge, terminée par deux longs appendices filiformes, écartés et rougeâtres. Le stigmate est large et glutineux, l'anthère est attachée à l'extrémité de la colonne; elle est divisée en deux loges renfermant chacune deux masses polliniques blanchâtres.

CATASTOME. *Catastomus*. POIS. Genre institué par Lesueur dans les Malacoptérygiens abdominaux. On les reconnaît à leurs lèvres charnues, épaisses, pendantes et frangées ou crénelées; à leur nageoire dorsale courte et répondant, supérieurement, aux ventrales. Une quinzaine d'espèces constituent ce genre et appartiennent toutes à l'Amérique septentrionale.

CATATHEROPHORE. *Catatherophora*. BOT. Genre de Graminées, Triandrie Monogynie, établi par Steudel pour le *Panicum hordeiforme*, de Thunberg, que les auteurs ont, jusqu'ici, transporté d'un genre à l'autre sans pouvoir l'y maintenir. Caractères : panicule spiciforme; involucre composé de soies réunies en fascicule, parmi lesquelles une seule, plus longue du double que les autres, s'élève en forme d'arête; calice bivalve, à valvules hyalines; corolle de deux glumes presque connées, égales, mutiques, un peu cartilagineuses ; trois étamines; stigmate en goupillon.

CATATOL OU CATOTOL. OIS. Syn. de Manakin à tête blanche.

CAT-BIRD. OIS. Espèce du genre Merle.

CATÉ. BOT. *V.* CATCHÉ.

CATECHOMENION. BOT. *V.* CATHECOMENION.

CATECHU. *V.* CATHECU.

CATECOMER. BOT. Synonyme ancien d'Aloès.

CATELLI-VEGON. BOT. S. vulg. d'Aristoloche de l'Inde.

CATÉLUNE. *Cateluna*. INTEST. Genre de la grande division des Zoophytes, voisin des Botryocéphales, proposé par Dugès pour un de ces animalcules bien remarquables, qu'il a observé sur la Lentille d'eau. Dugès assigne à son genre les caractères suivants : corps articulé, subcylindrique, pulpeux, traversé par un tube digestif, renflé à chaque anneau, avec un pore à chaque suture. La CATÉLUNE DE LA LENTILLE D'EAU, *Cateluna Lemnæ*, Dug., est blanchâtre, à tête trilobée dont les segments sont en forme de balustre. Sa longueur extrême est de deux lignes et demie. Elle habite les eaux stagnantes, sous le *Lemna*. On peut lui ajouter le *Tænia vulgaris*, L., sous le nom de *Cateluna Linnæi;* il a la longueur du doigt et se trouve dans les fontaines bourbeuses; le *Planaria Gesserensis*, Müll., ou *Cateluna Gesserensis*, espèce marine rapportée au genre Planaire, mais qui ne peut lui appartenir puisqu'elle est divisée en segment, comme l'apprend la figure et la description de Müller.

CATENAIRE. *Catenaria*. POLYP. Genre de la division des Polypiers flexibles, appartenant aux Cellariées, figuré par Savigny, dans la Description de l'Égypte; il ne diffère en rien du genre Eucratée.

CATENAIRE. *Catenaria*. BOT. Genre établi par Roussel, dans sa Flore du Calvados. Caractères : filets articulés, rameux : articulations ovoïdes, noduleuses, rhomboïdales ou comprimées. Roussel le compose de huit espèces appartenant à différents genres, les uns articulés, les autres sans articulations; malgré les caractères indiqués par l'auteur, il n'est pas généralement adopté.

CATÉNIPORE. *Catenipora*. POLYP. FOSS. Genre de l'ordre des Tubiporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux et tubulés, établi par Lamk., et placé, par lui, dans la section des Polypiers foraminés. Cuvier a adopté ce genre qui a pour caractères d'offrir une masse pierreuse, composée de tubes parallèles, insérés dans l'épaisseur de lames verticales, anastomosées en réseau. Ces Polypiers ont été regardés comme des Millepores par Linné, et comme des Tubipores par Gmelin. Lamarck en a fait, avec raison, un genre particulier, auquel il a donné le nom de Caténipore, à cause de la situation des tubes polypeux; mais il est douteux que ces Fossiles appartinssent à l'ordre de ses Polypiers foraminés, ainsi qu'à l'ordre des Tubulés de Lamk. On serait tenté de les regarder, d'après leur description, plutôt comme des Actinaires de la division des Polypiers sarcoïdes, parce que leur surface inférieure n'a aucune ressemblance avec la supérieure; que cette dernière paraît poreuse, et que les lames saillantes, renfermant les tubes, ont plus de rapports avec des lames osculées qu'avec des cellules polypifères. Au reste, pour décider cette question, il faudrait avoir les objets en nature et en plusieurs états. L'on n'a trouvé les Caténipores que dans l'état fossile, et l'on n'en connaît que deux espèces. Defrance en indique une troisième aux environs de Caen; mais il paraît qu'il a pris l'*Eunomia radiata*, pour un Caténipore.

CATÉNIPORE ESCHAROÏDE. *Catenipora escharoides*, Lamk.; *Tubipora catenulata*, Gmel. Fossile des bords de la mer Baltique, offrant une masse composée de lames droites et saillantes, anastomosées en réseau irrégulier, avec des tubes sur le tranchant des lames. — Lamouroux croit que la figure 4 de la table F, IX de Knorr, doit former une espèce distincte, que l'on pourrait nommer *Catenipora tubulosa*, à cause de la grandeur de ses tubes.

CATÉNIPORE AXILLAIRE. *Catenipora axillaris*, Lamk. Ce Fossile se trouve avec le précédent; est-il bien du même genre? Gmelin, que nous n'avons pas cru devoir citer, donne à cette espèce le nom de *Tubipora serpens*. Il en a singulièrement embrouillé la synonymie, et l'a confondue avec le *Tubipora transversa* de Lamk. qui en diffère beaucoup.

CATÉNULAIRE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

CATERÈTE. *Caterctes*. INS. Genre de Coléoptères, établi par Illiger et Herbst, et auquel se rapportent le *Dermestes urticæ*, le *Spheridium pulicarium* et le *Dermestes pedicularius* de Fab. Latreille a fait de cette dernière espèce son genre CERQUE, et quant aux deux premières, elles appartiennent au genre PROTEINE.



1 CATHARTE alimoche.
2 FAUCON-AIGLE pygargue.
3 CHOUETTE-HIBOU grand duc

Dumenil sculp.

CATESBÉE. *Catesbœa.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées, caractérisé par un calice très-petit, à quatre dents; une corolle en entonnoir très-allongé, dont le tube est étroit, le limbe dilaté et quadrilobé; quatre étamines insérées au bas du tube, dont les anthères sont longues et saillantes au dehors; un seul stigmate; une baie de la forme et de la grosseur d'une Prune ou plus petite, couronnée par le calice persistant, présentant intérieurement un *placenta* sphérique, bordé par une cloison verticale qui la sépare en deux loges, dans chacune desquelles sont plusieurs graines. Les deux espèces connues de ce genre sont des arbrisseaux; leurs rameaux sont armés d'épines opposées au-dessus des aisselles des feuilles qui sont petites, et les fleurs axillaires et solitaires. Le tube de la corolle est très-long, et la baie ovale dans le *Catesbœa spinosa*, originaire des Lucayes; le tube tétragone est raccourci, la baie arrondie dans le *Catesbœa parviflora*, qui croît à la Jamaïque.

CATESBY. POIS. Espèce du genre Spare.

CATEVALA. BOT. *V.* CADA-NAKU.

CATHA. OIS. Syn. de Pélican blanc.

CATHARACTES. OIS. *V.* CATARRACTE.

CATHARINÉE. *Catharinea.* BOT. Genre séparé par Ehrhardt des Polytrics, et auquel beaucoup d'autres le réunissent encore. Le nom de *Catharinea* a été changé successivement en *Oligotrichum*, *Atrichium*, *Callibryum*; mais si on conserve le genre, il devra porter le nom de *Catharinea* qui lui a été donné en premier. — Il ne diffère des Polytrics que par sa coiffe, qui, au lieu d'être couverte de poils longs, épais et soyeux, ne présente que quelques poils épars; du reste il offre absolument la même structure dans la capsule et le péristome. Aussi Hooker et Schwægrichen ne séparent pas ces deux genres. L'espèce la plus commune de ce genre et qui lui sert de type est le *Catharinea undulata* ou *Polytrichum undulatum*, qui est très-abondant dans les bois sablonneux. On doit aussi y rapporter le *Polytrichum Hercynicum*, et quelques autres espèces moins connues.

CATHARISTA. OIS. Syn. de Gallinacée.

CATHARSIS. BOT. Syn. de Gypsophile.

CATHARTE. *Cathartes.* OIS. Genre de l'ordre des Rapaces. Caractères : bec assez long, délié, comprimé, courbé seulement vers la pointe; cire nue, dépassant la moitié du bec; mandibule supérieure renflée vers l'extrémité; tête oblongue, nue, ainsi que la partie supérieure du cou; narines placées au milieu du bec, près de l'arête de la mandibule supérieure, larges, fendues longitudinalement, percées de part en part, quelquefois surmontées par des appendices charnus; pieds à tarse nu, plus ou moins grêles, avec le doigt du milieu long et uni au doigt externe; vers sa base, ailes légèrement acuminées, la première rémige assez courte, la deuxième moins longue que la troisième qui est la plus longue.

Les Cathartes ont été confondus par Linné avec les Vautours; c'est le savant Illiger qui, dans son Prodrome des Mammaires et des Oiseaux, en a indiqué la séparation; Vieillot l'a effectuée en partie, en créant les genres Gallinaze et Zopilote, qui ne paraissent point offrir de limites assez tranchées pour outrepasser celles qu'a posées l'ornithologiste de Berlin. Cuvier, dans sa belle distribution du Règne Animal, a adopté la sous-division d'Illiger, mais il l'a restreinte à quelques espèces, sous le titre de Percnoptères, et en a laissé plusieurs parmi les Vautours proprement dits, en les distinguant seulement comme Vautours de l'Amérique méridionale, que Duméril surnomme Sarcoramphes. Quoi qu'il en soit, les mœurs des Cathartes sont les mêmes que celles des Vautours; on les trouve toujours rassemblés par troupes plus ou moins nombreuses; attirés de très-loin par l'odeur de la chair palpitante, aussi bien que par les émanations de la putréfaction, guidés par un odorat d'une incroyable finesse, ils arrivent en tournoyant du plus haut des airs, sur une charogne ou sur quelques-uns de ses débris; ils les avalent souvent sans prendre le soin de diviser ou de broyer les os que, chez eux, l'abondance du suc gastrique parvient facilement à triturer ou à dissoudre. La voracité avec laquelle ils se jettent sur toutes les immondices, a valu à plusieurs d'entre eux la vénération des Sauvages qui, trop paresseux pour débarrasser leurs retraites des déchets des animaux qui composent leur nourriture, et même des cadavres dont ils ne soignent pas la sépulture, se contentent de laisser accès de leurs habitations aux Cathartes, bien certains qu'à leur retour ils les trouveront entièrement nettoyées. Lorsque ces Rapaces sont pressés par la faim, ils attaquent et tuent les animaux vivants qu'ils dévorent ensuite; on a même vu les grandes espèces se jeter sur des Taureaux auxquels ils arrachent d'abord les yeux et la langue; mais cette excessive audace n'est que le résultat de la nécessité, car une extrême lâcheté est l'apanage de ces Oiseaux; elle les porte souvent à compromettre leur existence par l'approche des hommes, et Humboldt, ainsi que ses compagnons de voyage, sont arrivés jusqu'à deux toises d'une troupe de Condors avant qu'ils aient songé à s'enfuir. La nidification et l'incubation des Cathartes sont encore peu connues; tout ce qui est relatif à cette importante fonction de la nature s'opérant dans des antres isolés, dans des crevasses de rochers inaccessibles, hors des regards et de la portée des hommes.

CATHARTE ALIMOCHE. *Vultur Percnopterus*, Lin.; *Vultur leucocephalus*, *Vultur Ginginianus*, Lath.; *Vultur Stercorarius*, Lap.; *Neophron Percnopterus*, Sav.; *Vultur fuscus*, Gm. Vautour de Gingi; Sonnerat, Voyage, tom. 2, p. 184. Vautour de Norwège ou Vautour blanc, Buff., pl. enl. 429; Vautour ourigourap, Lev., Oiseau d'Afrique, pl. 14; Rachamach ou Poule de Pharaon, Bruce, Voyage, pl. 33. Plumage blanc à l'exception des rémiges qui sont noires; tête et devant du cou nus, avec la peau d'un jaune rougeâtre; occiput garni de plumes longues et effilées; bec et cire orangés : le premier noir vers la pointe; iris jaune; pieds jaunâtres; ongles noirs; queue étagée. Taille, vingt-six pouces. Les jeunes, d'un an, ont tout le plumage d'un brun foncé, varié de taches brunâtres, avec les grandes rémiges noires; la partie nue de la tête couverte d'un duvet rare et gris; l'iris brun; la cire et les pieds cendrés; c'est alors le Vautour de Malte, Buff., pl. enl. 427, *Vultur fuscus*, Gmel. Dans un âge plus avancé, la

robe est mêlée de plus ou moins de plumes blanches, la cire prend une teinte orangée et les pieds pâlissent. Europe et Afrique.

CATHARTE DES ANCIENS. *V.* CATHARTE ALIMOCHE.

CATHARTE AURA. *Vultur aura*, L.; *Catharista aura*, Vieill., L., Buff., pl. enl. 187; *Vultur jota*, Molina, Chili, p. 245. *Cathartes jota*, Ch. Bonap.; Syn., esp. 5. *Vultur atratus*, Wils., Ornit., t. IX, pl. 75, fig. 2. Parties supérieures d'un noir irisé, avec les plumes bordées de brun; tectrices alaires, rémiges secondaires et rectrices latérales presque entièrement brunes en dessus et grisâtres en dessous; collerette et parties inférieures noires, irisées de bleu; tête et cou nus, rouges, avec quelques poils noirs sur la peau qui a des rides jaunes vers le derrière du cou; tour de l'œil et ligne qui le surmonte jaunes; queue étagée; bec blanchâtre; pieds rougeâtres, avec les ongles noirs. Taille, vingt-sept pouces. Amérique méridionale.

CATHARTE CONDOR. *Vultur Gryphus*, L., Temm., pl. color. 133, 408 et 494. Humb. Zool., pl. 8; *Gypagus gryphus*, Vieill. Enc. III, p. 1174; *Sarcoramphus Condor*, Less., Traité, 25, pl. 7. Parties supérieures d'un noir tirant sur le grisâtre; tête et cou dégarnis de plumes; une crête cartilagineuse, oblongue, mince, ridée sur le sommet de la tête; des barbillons derrière l'œil, sur la peau qui, en cet endroit, est plissée et rugueuse; une membrane lâche, tumescible, descendant sur la gorge; peau du cou ridée; un collier blanc, couvert de duvet, dans lequel l'Oiseau retire ordinairement sa tête à l'aide des plis de la peau du cou; tectrices alaires et rémiges secondaires blanches intérieurement, ce qui forme sur l'aile une grande plaque de cette couleur; rectrices noirâtres, étagées; bec et pieds noirâtres; ongles noirs, longs et peu crochus. La femelle n'a point de crête cartilagineuse; elle a les rides de la peau moins profondes, les tectrices et les rémiges entièrement cendrées. Les jeunes, dans les premiers mois, ont au lieu de plumes un duvet blanchâtre, fin et frisé; jusqu'à deux ans, le plumage est entièrement noir : ce n'est même qu'à cet âge que les femelles prennent leur collier. Taille, trois pieds. Le Condor habite les sommités les plus escarpées, voisines des neiges perpétuelles de la chaine des Andes au Pérou. On a exagéré sa grosseur et sa voracité; on a dit qu'il enlevait les Bœufs comme un Aigle enlève un Lapin; en un mot, on en a fait un animal fabuleux, confondu avec le prétendu Roch de Madagascar.

CATHARTE MOINE. *Cathartes Monachus*, Temm., Ois. color., pl. 222. Plumage d'un brun sombre, à l'exception des rémiges qui, seules, ont une nuance de noir, bien prononcée; sommet de la tête, région des yeux et des oreilles, ainsi que tout le devant du cou nus; un duvet cendré, cotonneux, court et très serré couvre l'occiput et toute la partie postérieure du cou; la partie inférieure et le jabot sont garnis de plumes courtes et lisses qui semblent former un plastron. Bec et cire d'un gris foncé, pieds jaunâtres. Taille, 26 pouces. Sénégal.

CATHARTE NOIR. *V.* CATHARTE MOINE.

CATHARTE PAPA. *Vultur Papa*, L.; Zopilote Papa, Vieill., Roi des Vautours, Buff., pl. enl. 428. *Vultur elegans*, Gerini; *Sarcoramphus Papa*, Dumer. Lesson, Traité, 26. pl. 5. Parties supérieures blanches, tirant quelquefois sur le rougeâtre; une membrane rouge entourant la base du bec, et du milieu de laquelle s'élève une crête charnue, orangée, dont l'extrémité est garnie de beaucoup de verrues; une couronne de peau nue et rouge sur le sommet de la tête; une bande circulaire de poils noirs et courts sur l'occiput, entre les yeux; cou nu, élégamment coloré et garni de grosses rides duveteuses, qui vont se joindre à une bande charnue, orangée, sur le derrière du cou; collerette blanchâtre, formée de plumes dirigées les unes en avant, les autres en arrière, et au milieu de laquelle l'Oiseau cache sa tête; grandes tectrices alaires, rémiges et rectrices noires; un trait de cette couleur sur le dos; bec et pieds noirs; iris blanc. Taille, 30 pouces. Les jeunes ont la crête très-petite, noire, ainsi que la peau de la tête et du cou; la mandibule supérieure est d'un noir rougeâtre; l'inférieure orangée, tachetée de noir; l'iris est noirâtre, les pieds verdâtres; tout le plumage est d'un noir bleuâtre, à l'exception du ventre et des côtés du croupion. A l'âge de deux ans, la peau nue se colore en violet et en orangé; la crête, encore noire, se partage en trois protubérances; le plumage est noirâtre, avec des taches blanches aux parties inférieures. A trois ans, c'est un mélange du plumage précédent avec celui de l'adulte. Amérique méridionale.

CATHARTE PERCNOPTÈRE. *V.* CATHARTE ALIMOCHE.

CATHARTE URUBU. *Cathartes Urubu*, Less., Trait. 27. *Cathartes aura*, Ch. Bonap., Syn. esp., 4. *Catharista Urubu*, Vieill. *Vultur brasiliensis*, Lath., Vautour du Brésil. Buff. enl. 187. Parties supérieures d'un noir irisé; peau nue de la tête et du cou rouge, parsemée de mamelons verruqueux et de poils noirs; dessous des rémiges primaires jaune; rectrices égales; bec blanc, avec la cire bleuâtre; iris roux; pieds d'un noir rougeâtre. Taille, 22 pouces. Amérique méridionale.

CATHARTE VAUTOURIN. *Cathartes Vulturinus*, Tem., pl. color. 31. Tout le plumage noir, bordé de brun; collerette composée de plumes étroites, dirigées en tout sens, et d'un brun tirant sur le cendré; tête et cou dénués de plumes; peau de ces organes d'un rouge de chair garni de grosses rides éloignées et de quelques poils courts et noirâtres; bec jaunâtre, gros, presque droit, avec une gibbosité sur la carène; iris jaune, pieds noirs; ailes pliées dépassant d'un tiers la longueur de la queue. Taille, 34 pouces. Nouvelle-Californie.

CATHARTINE. *Cathartina*. BOT. Alcaloïde ou principe particulier, obtenu par l'analyse chimique des feuilles du *Cassia acutifolia* ou Séné. La Cathartine est incristallisable, jaune-rougeâtre, amère, nauséabonde; soluble dans l'eau et dans l'alcool, insoluble dans l'éther; elle est susceptible de se décomposer par la distillation à feu nu, dans une cornue de verre.

CATHARTOCARPE. *Cathartocarpus*. BOTAN. Genre formé par Necker aux dépens du genre Casse, dont le *Cathartocarpus fistula* serait le type; il a été adopté par Persoon avec les caractères suivants : calice à cinq divisions, décidu; corolle régulière, à cinq pétales; filaments inférieurs arqués; légume allongé, cylindrique, ligneux, à plusieurs loges remplies de pulpe molle, au milieu de laquelle nagent les graines. Ce genre ren-

ferme, outre le *Cathartocarpus fistula*, ceux désignés spécifiquement sous les noms de *Bacillaris, Brasilianus*, Lam., et *Javanicus*, Vahl. Du reste, ce genre ne paraît pas assez suffisamment caractérisé pour pouvoir être conservé.

CATHÉCOMENION. BOT. Syn. d'Æthuse.

CATHECU. BOT. Espèce du genre Arec.

CATHERINE. BOT. Syn. vulg. de *Rubus Cœsius*, L. *V.* RONCE.

CATHERINETTE. BOT. Nom vulgaire de l'Euphorbe Épurge, *Euphorbia lathyris*.

CATHET ou CATHÈTE. *Cathetus*. BOT. Loureiro décrit sous le nom de *Cathetus fasciculata* un arbrisseau de la Cochinchine, à fleurs dioïques, solitaires à l'aisselle des feuilles, lesquelles sont petites, ovales, entière s,glabres et fasciculées. Dans les mâles, on observe un calice à six sépales, dont trois extérieurs plus petits, six glandes intérieurement, et un filet unique qui porte, à son sommet, trois anthères biloculaires. Dans les femelles, le calice est semblable; l'ovaire se termine par un style épais, à trois stigmates bifides et réfléchis; le fruit est une capsule comprimée, marquée de six sillons, et à trois loges dont chacune renferme deux graines, intérieurement anguleuses, extérieurement convexes. Ce genre paraît devoir être rapproché des *Phyllanthus*, dont il ne diffère que par ses feuilles fasciculées.

CATHOBLEPS. BOT. Syn. de Trèfle enterreur, *Trifolium subterraneum*.

CAT-HUANT, CAOUAN, CAUANT. OIS. Noms vulg. de plusieurs Chouettes.

CATIANG. BOT. *V.* CAJAN.

CATILARIA. BOT. Division établie par Acharius, dans son genre Lécidéa.

CATILLE. *Catillus*. MOLL. Genre de la famille des Malléacées, établi par Brongniart, dans l'ordre des Mollusques Conchifères monomyaires, pour deux coquilles fossiles, dont la place était, jusqu'à ce jour, demeurée incertaine dans la méthode. Caractères : coquille tantôt aplatie, allongée ou suborbiculaire, tantôt bombée, cordiforme, subéquivalve, inéquilatérale, à crochets plus ou moins saillants; charnière droite, peu oblique ou perpendiculaire à l'axe longitudinal; son bord garni d'une série de petites cavités très-courtes, graduellement croissantes; test fibreux; impression musculaire inconnue. On sait qu'en général les coquilles fossiles de la craie perdent soit par dissolution, soit par une autre action quelconque, la couche intérieure de leur test; c'est ce motif qui a rendu si longtemps méconnaissables les diverses espèces du genre Catille, qui toutes se trouvent dans la craie; les impressions musculaires qui devaient se trouver marquées sur la surface interne de ces coquilles, ainsi que la charnière taillée dans l'épaisseur du bord cardinal et formant même assez souvent toute l'épaisseur de ce bord, avaient entièrement disparu. Il a donc fallu d'abord, tenir compte de ces faits très-importants, pour chercher à établir définitivement la place méthodique du genre Catille. La charnière était-elle simple ou dentée? y avait-il une ou deux impressions musculaires? En l'absence de ces caractères, on a dû en chercher d'autres, suffisants pour faire conserver le genre, et pour déterminer approximativement ses rapports. Le bord cardinal est droit comme dans les Pernes; il est perpendiculaire à l'axe longitudinal ou peu incliné sur lui; il est garni, dans toute sa longueur, de petites crénelures, non tout à fait semblables, mais du moins comparables à celles des Pernes; mais était-ce là toute la charnière? La couche extérieure est fibreuse comme dans la famille des Mytilacées et des Malléacées. On peut donc présumer d'après cela, que les Catilles, jusqu'au moment où ils seront entièrement connus, sont mieux placés dans le voisinage des Pernes, que partout ailleurs. On trouve les *Catillus Lamarckii* et *mytiloides* en France et en Angleterre.

CATI-MARUS. BOT. *V.* KLEINHOFIE HOSPITE.

CATIMBIUM. BOT. *V.* GLOBBÉE.

CATIMURON. BOT. Synonyme vulgaire de Ronce.

CATINGUE. *Catinga*. BOT. Aublet a décrit, sous ce nom, un genre de la famille des Myrtinées, et de l'Icosandrie Monogynie, L., qui a beaucoup de rapports avec les genres *Butonica* et *Barringtonia*. Il y place deux espèces dont il n'a pu décrire que les fruits. L'une, *Catinga moschata*, Aubl., 1, p. 511, t. 203, f. 1, est un grand arbre dont les rameaux sont pendants, les feuilles opposées ou rarement alternes, ovales, oblongues, acuminées, entières, marquées de petits points transparents, quand on les examine entre l'œil et la lumière. Ses fruits présentent la forme et la grosseur d'une Orange; leur écorce est épaisse. On doit les considérer comme des baies lisses, pointillées et parsemées de vésicules pleines d'une huile essentielle, dont l'odeur est forte et musquée. Cette écorce, dit Aublet, renferme une coque mince, dure et cassante, qui contient une amande compacte, roussâtre et parsemée intérieurement de veines rougeâtres. Les Garipons donnent à ce fruit le nom d'*Iva-Catinga*. La seconde espèce se distingue par son fruit plus allongé, terminé en pointe à son sommet où l'on aperçoit quatre divisions du calice. Aublet la nomme *Catinga aromatica*.

CATJANG. BOT. Nom donné vulg. à plusieurs plantes qui portent un fruit plus ou moins analogue à des gousses. Ainsi l'on nomme :

CATJANG BALI, le Cajan.

CATJANG GATTAL, le *Dolichos pruriens*, L. *V.* DOLIC.

CATJANG TAUDOC, le *Cassia torta*. *V.* CASSE.

CATMARIN. OIS. Espèce du genre Plongeon.

CATMON. BOT. *V.* CADMON.

CATO. POIS. Synonyme de Squale Roussette.

CATOBLÈPE. *Catoblepas*. MAM. Elien a séparé des Antilopes, le Gnou pour en faire le type d'un genre nouveau dont les caractères, jusqu'ici, n'ont point paru assez nettement tranchés, pour être généralement adopté.

CATOCLESIE. BOT. Desvaux donne ce nom aux fruits des Chénopodées. Ils sont hétérocarpiens, monospermes et indéhiscents, leur péricarpe est coriace, non ligneux et recouvert par le calice; il ne devient jamais charnu.

CATODON. MAM. *V.* CACHALOT.

CATOLE. BOT. Nom des fruits accrochants de la Bardane Lappa.

CATONIE. *Catonia*. BOT. Brown, dans son Histoire de la Jamaïque, décrit sous ce nom un arbrisseau à

feuilles opposées; qui a un calice quadrifide; quatre étamines; un ovaire adhérent, globuleux; un style et un stigmate; et pour fruit une baie succulente, à quatre graines dont une ou deux avortent souvent, couronnée par le calice persistant. Ces caractères sont trop incomplets pour assigner la place de ce genre. Sous ce même nom générique de *Catonia*, Mœnch a réuni deux espèces détachées du genre Épervière : les *Hieracium Blattarioides* et *amplexicaule*, dont l'involucre est composé de deux rangs de folioles non imbriquées, et l'aigrette persistante.

CATOPES. POIS. Duméril, dans sa Zoologie analytique, propose ce nom pour désigner les nageoires appelées ventrales par les ichthyologistes. Il les avait d'abord nommées Catopodes.

CATOPHTALMITE. MIN. Syn. de Silex chatoyant.

CATOPODES. POIS. *V*. CATOPES.

CATOPS. *Catops*. INS. Genre de Coléoptères, établi par Paykull, et Synonyme de celui désigné par Latreille sous le nom de Cholève.

CATOPTROPHORE. *Catoptrophorus*. OIS. Sous-genre établi par le prince de Musignano (Ch. Bonaparte), pour le Chevalier semi-palmé que, depuis longtemps, les ornithologistes avaient reconnu différer essentiellement de ses congénères. Les caractères de séparation reposent sur un bec long, haut, à mandibules assez robustes : l'inférieure légèrement renflée en dessous; des narines ouvertes, latérales; des tarses hauts, robustes; un repli membraneux soudant le doigt externe et le médian jusqu'à leur moitié : un autre repli entre les doigts internes et médian, moins ample. *V*. CHEVALIER.

CATO-SIMIUS VOLANS. MAM. *V*. GALÉOPITHÈQUE.

CATOSTOME. POIS. Espèce du genre Cyprin.

CATOTOL. OIS. *V*. CATATOL.

CATOU ET CATU. BOT. *V*. KATOU OU KATU.

CATOXANTHE. *Catoxantha*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi dans la famille des Sternoxes, par Dejean qui le caractérise ainsi : antennes de onze articles : le premier un peu allongé en massue, le deuxième très-court, obconique, les huit derniers dilatés, mais diminuant insensiblement jusqu'à l'extrémité; palpes maxillaires de trois articles; les labiales de deux; menton large à sa base, rétréci et tronqué antérieurement, en partie corné et en partie membraneux; labre divisé en deux lobes par une échancrure anguleuse et profonde; mandibules courtes, épaisses, garnies de deux dents latérales; yeux allongés, ovales, rapprochés à la partie supérieure de la tête qui est marquée d'un sillon longitudinal; corselet trilobé postérieurement, rétréci brusquement vers la tête; écusson non apparent; corps déprimé; abdomen très-large; élytres à angle huméral tronqué et denté, s'élargissant un peu au delà du milieu; les quatre premiers articles des tarses courts et garnis en dessous de pelottes; le dernier aussi long que les quatre autres réunis. Le *Catoxantha Boisduvalii* et le *Buprestis opulenta*, Gor., constituent le genre nouveau.

CATRACA. OIS. *V*. CATACRA.

CATRICONDA. BOT. Syn. de Coïx Larme de Job.

CATTA. MAM. Espèce du genre Maki.

CATTA-GAUMA. BOT. Syn. ancien de Gomme-gutte.

CATTAM. CRUST. Ce nom, dans les Moluques, paraît désigner collectivement les Crustacés; ainsi l'on appelle :

CATTAM ANDJIN, le *Cancer cursor*, L.

CATTAM CAJU, une espèce du genre Portune.

CATTAM CALAPPA, CATTAM MULANA et CATTAM CANARG, le *Pagurus Latrof*.

CATTAM PANGEL, le *Cancer volans*, L.

CATTAM SALISSA, le *Cancer maculatus*, L.

CATTATI. BOT. *V*. CADOATI.

CATTATUS. CRUST. Synonyme de *Pagurus Latro*.

CATTELLI-PALLA OU POLLA. BOT. Synonyme de *Pancratium zeylanicum*.

CATTEROLLES. MAM. On appelle quelquefois ainsi les terriers des Lapins.

CATTICHES. MAM. Nom que l'on donne quelquefois aux terriers des Loutres.

CATTI-MARUS. BOT. *V*. CATI-MARUS.

CATTLEYA. *Cattleya*. BOT. Lindley a établi ce genre dans la famille des Orchidées, Gyn. Monandrie, L., en lui assignant pour caractères : périanthe étalé et recourbé, à cinq divisions presque égales; labelle à trois lobes irrégulièrement découpés ou festonnés, formant à sa base une sorte de capuchon par l'adhérence de son onglet au gynostème; anthère à quatre loges, persistante, operculaire, recouverte par l'extrémité subulée du gynostème; quatre masses polléniques, lenticulaires, réunies par un filet élastique qui les entoure. L'espèce servant de type, qui a été décrite par Lindley sous le nº 1172 du *Botanical Register*, de même que celles qui y ont été ajoutées depuis par M. Graham et d'autres botanistes, ont toutes été apportées de l'Amérique méridionale. Ce genre a été dédié à W. Cattley, l'un des amateurs qui cultivent avec le plus de zèle la botanique en Angleterre.

CATTON-WALAY. BOT. *V*. CATU-WAGGHEI.

CATTU. BOT. Mot qui, précédant un assez grand nombre de noms de plantes, dans la langue du Malabar, paraît désigner quelque qualité commune à ces plantes; ainsi l'on appelle :

CATTU CARAMBU, le *Jussiœa villosa*.

CATTU GASTURI, l'Abel-Mosch.

CATTU KELENGU, le *Convolvulus malabaricus*, L.

CATTU SCHIRAGAM, le *Conyza anthelmentica*.

CATTU-TAGERA, l'*Indigofera hirsuta*, L.

CATTU-TIRPALI, le Poivre long.

CATTU-TIRTAVA, l'*Ocymum gratissimum*.

CATTU TSJANDI, le *Dolichos rotundifolius*.

CATTU-VALLI, le *Menispermum orbiculatum*, L.

CATTUS. BOT. *V*. CARDE.

CATU. BOT. Ce mot qui, de même que Cattu, entre dans la composition d'un grand nombre de noms de plantes à la côte de Malabar, désigne probablement quelqu'une de leurs qualités; ainsi l'on appelle :

CATU ADAMBOE, la Munchausie.

CATU ALU, le *Ficus citrifolia*, W. *V*. FIGUIER.

CATU-BALA, le *Canna indica*, L. *V*. BALISIER.

CATU-BALAEREN, l'*Hibiscus vitifolius*, L. *V*. KETMIE.

CATU-CATSJIL, le *Dioscorea bulbifera*, L.

CATU-CURBA, le *Lavandula carnosa*, L.

CATU-KALENGU, le *Dioscorea aculeata*, L.

Catu-Karoriti, le *Barreliera Prionitis*, S.

Catu-Pee-Tjanga-Piisporam, le *Bonnaya brachiata*, Lamk.

Catu Pinaca, le *Lagerstrœmia hirsuta*, W.

Catu-Pitsjegam-Mulla, le *Mogorium triflorum*, Lamk.

Catu-Tsjetti-Pu, l'*Artemisia indica*, W.

Catu-Tjiragam-Mulla, le *Mogorium myrtifolium*, Lamk.

Catu-Tritava, l'*Ocimum gratissimum*, S.

Catu-Uren, le *Sida cordifolia*, L.

Catu-Waggrei, le *Mimosa lebbek*, L.

CATUBÉE. *Catubea*. bot. Martius, dans ses *Nov. gen. et sp. pl. Bras.*, a établi, sous ce nom, un genre qui est le même que le *Coutoubea* d'Aublet. *V.* ce mot.

CATURE. *Caturus*. bot. Genre de la famille des Euphorbiacées, qui ne diffère des Acalyphes que par ses fleurs dioïques, dont les mâles n'ont que trois étamines. C'est un arbuste de Java, à feuilles alternes, ovales, aiguës, dentelées et munies de stipules. Les fleurs forment à leurs aisselles de longs épis que les styles laciniés hérissent, et ont fait comparer à la queue du Chat, comparaison d'où l'on a tiré le nom du genre.

CAUANT, CA-HUANT. ois. Syn. vulg. de Chouette.

CAUBET. mam. *V.* Bourret.

CAUCAFON. bot. Synonyme ancien d'Ail magique.

CAUCALIA. bot. *V.* Cacalia.

CAUCALIDE. *Caucalis*. bot. Ombellifères, Juss.; Pentandrie Digynie, L. Une bien faible différence caractéristique sépare du genre Carotte, les Caucalides qui, d'ailleurs, forment un groupe dont le port est assez particulier; cette différence consiste dans l'absence presque complète de la collerette générale, et dans la simplicité des involucelles ou collerettes partielles. Leurs fruits ou akènes ont, dans l'un et l'autre genres, à peu près la même forme et sont hérissés sur leurs angles de soies ou d'aspérités piquantes. Sprengel a fait de ce genre le type de sa tribu des Caucalinées. Il en a de nouveau séparé le genre *Torilis* de Gærtner, que De Candolle y avait réuni. En adoptant cette restriction, on ne connaîtrait qu'environ quinze espèces de Caucalides, qui habitent toutes le bassin de la Méditerranée, excepté une que l'on trouve au Japon. Aucune ne jouit de propriétés remarquables; aucune non plus ne peut être regardée comme plante d'ornement. Ce sont seulement des herbes à feuilles finement et joliment découpées. Les fleurs extérieures de la Caucalide à grandes fleurs, ont leurs pétales latéraux naturellement fort allongés par suite de l'avortement des organes sexuels, ce qui donne à l'ombelle une apparence radiée. — Le nom de Caucalide a été donné par les anciens à plusieurs autres Végétaux, tels que la Sanicle, des Cerfeuils, un Amyris, etc.

CAUCANTHE. *Caucanthus*. bot. Forskahl a décrit, sous ce nom, un arbrisseau des montagnes de l'Arabie, qui présente les caractères suivants : calice campanulé, très-court, à cinq divisions; corolle à cinq pétales six fois plus grands que le calice, ovales, concaves, entiers sur un des bords, et crénelés ou ciliés sur l'autre; dix étamines; ovaire simple, libre et velu; trois styles terminés par des stigmates tronqués. Les fleurs blanches et terminales sont disposées en corymbe. Les feuilles orbiculaires, pétiolées, glabres et entières, sont opposées et réunies au sommet des rameaux, lesquels sont eux-mêmes opposés et couverts d'un épiderme farineux, gris-violet. Comme le fruit est inconnu, quoique, d'après les renseignements, on le croie ovale et de la grosseur d'un œuf de Pigeon, il n'est pas facile de bien déterminer les affinités du *Caucanthus* de Forskahl; on pense néanmoins, d'après les caractères exposés plus haut, que c'est un *Malpighia*. Les Arabes lui donnent les noms de *Kaka* ou *Kauka*.

CAUCHUC. bot. Synonyme de Caoutchouc.

CAUCHUM. bot. Synonyme de grande Chélidoine.

CAUCON. bot. Ce mot désigne, selon les uns, la Cuscute; selon d'autres, la Prêle qui en est si différente, et enfin l'Éphèdre.

CAU-COWDA. ois. Synonyme de Loriot Coulavan.

CAUDALE. zool. Nageoire qui termine la queue dans la presque totalité des Poissons; elle ne manque guère que dans les genres Aptérichthe, Thrichiure, Carape, Gymnote, Ophisure, etc. Elle est verticale sans exception, si ce n'est dans une variété monstrueuse du Cyprin doré de la Chine. Quelquefois unie à la dorsale, comme dans les Vogmares et l'Anguille, elle fournit d'assez bons caractères et varie par la forme qui est entière, fourchue en croissant, et même trilobée. — La Caudale des Cétacés est horizontale, ce qui avait fait nommer ces animaux les Plagiures. — Celle des Batraciens n'existe ordinairement que dans le premier état de l'animal; cependant elle persiste autour de la queue de quelques Urodèles du genre Triton.

CAUDALISONE. *Caudatisona*. rept. Filzinger a fait, sous ce nom, un genre aux dépens des Crotales de Linné, et dont le *Caudatisona miliaris* serait le type. On présume que le caractère particulier de ce genre nouveau repose sur les dimensions des plaques qui recouvrent la tête de ces Ophidiens.

CAUDÉ. *Caudatus*. C'est-à-dire terminé en forme de queue.

CAUDEC. ois. Espèce du genre Gobe-Mouche.

CAUDEX. bot. Quoique ce mot latin se traduise en français par celui de Souche, nous ne croyons pas devoir renvoyer à cet article pour en exprimer la signification. Il a été en effet tellement francisé qu'on emploie indifféremment les mots *Caudex* ou *Souche*, pour désigner le tronc des arbres, ou bien la partie principale des plantes, qui porte les branches; du moins c'était ainsi que Ruellius et Tournefort entendaient exprimer le mot Caudex. Linné avait encore étendu son acception en l'appliquant aux fausses racines des Iridées et des Fougères, qui ne sont en réalité que des tiges souterraines et horizontales auxquelles on a donné le nom de Rhizomes. Dans ce dernier cas, Linné disait que le Caudex était descendant (*Caudex descendens*). La signification du mot Caudex laisse donc beaucoup de vague, puisqu'on l'applique à des organes non limités, et qu'on ne peut l'employer que d'une manière générale, pour remplacer celui de Tronc qui vaut beaucoup mieux : si ce terme technique doit être conservé, nous pensons qu'on doit adopter l'idée de Link, qui le fait servir à désigner la base vivace des tiges annuelles, laquelle

prend l'apparence d'une racine, après la mort de la partie supérieure. On y aperçoit toujours les débris des feuilles radicales, ordinairement rapprochées en rosette, des années précédentes, et l'on pourrait même reconnaître, par leur moyen, l'âge de ces plantes herbacées. La plupart des Gentianes, Androsaces, Saxifrages et autres Végétaux des montagnes, sont dans ce cas.

CAUDICULE. *Caudicula.* BOT. Richard nomme ainsi le Pédicelle qui dans la famille des Orchidées porte les masses polliniques. Ce Pédicelle affecte ordinairement la forme d'un filament solide.

CAUDIMANES. MAM. C'est-à-dire *dont la queue sert de main.* Désignation générique sous laquelle on a compris la plupart des Singes du nouveau monde, les Kinkajous, les Sarigues, les Phalangers, etc., animaux dont la queue est prenante.

CAUDIVOLVULUS. MAM. Syn. de Kinkajou.

CAUE, CAUETTE, CAUVETTE, CAVETTE, CHUE. OIS. S. vulg. de Corbeau Choucas et de plusieurs Chouettes.

CAUGEK. OIS. Espèce du genre Sterne.

CAULAC ET COULAC. POIS. *V.* COLAC.

CAULERPE. *Caulerpa.* BOT. Genre de l'ordre des Ulvacées, dans la classe des Hydrophytes inarticulées. Toutes les espèces offrent une tige cylindrique, horizontale, rampante, rameuse et souvent stolonifère. La fructification est inconnue. — Ces êtres appartiennent-ils aux végétaux ou aux animaux? La question semble plus indécise que jamais; il faut cependant les laisser parmi les Hydrophytes, en attendant qu'un observateur attentif aille les étudier sur le lieu même de leur croissance, et fasse connaître le rang qu'ils doivent occuper. L'organisation des Caulerpes diffère de celle des plantes marines, et offre quelques rapports avec celle de certains Polypiers. On n'y découvre, à l'aide du microscope, ni fibres, ni réseau; on trouve un épiderme et un tissu cellulaire à cellules si petites qu'il est presque impossible de déterminer leur forme. Cette organisation cellulaire et la couleur constamment verte tendent à faire placer les Caulerpes parmi les plantes appartenant à l'ordre des Ulvacées. On n'a pas encore reconnu les moyens de reproduction ou la fructification de ces êtres singuliers. Quelquefois les feuilles de la Caulerpe prolifère sont en partie couvertes de petits points opaques, épars et très-rapprochés; ces feuilles n'ont alors ni le brillant, ni la demi-transparence des autres; leur couleur est un vert d'herbe terreux. Les racines sont entièrement chevelues comme celles de plusieurs Polypiers flexibles; aucune Thalassiophyte n'en offre de semblables. La tige est toujours cylindrique, horizontale, simple ou rameuse. De distance en distance s'élèvent des feuilles ou des rameaux de couleur verte, brillante et comme vernissée, variant dans leur forme; elles sont planes, comprimées ou cylindriques, éparses, alternes, opposées ou verticillées. La couleur change peu par la dessiccation ou par l'action qu'exercent sur elles les fluides atmosphériques. Les Caulerpes, originaires des latitudes équatoriales ou tempérées, paraissent vivre plus d'une année. — Les espèces principales sont : 1. CAULERPE PROLIFÈRE, *Caulerpa prolifera*, Lamx., Journ. de Bot., t. 2, p. 142; *Fucus Ophioglossum*, Turn., *Hist. Fucor.*, tab. 58. Espèce remarquable par la grandeur de ses feuilles nombreuses sur les tiges; elles sont planes, lancéolées ou très-allongées, rétrécies dans leur partie inférieure en un pédoncule court et cylindrique, obtuses au sommet, rarement rameuses, souvent prolifères, et parsemées ordinairement ou de points opaques et granuleux, ou de quelques taches ocellées, éparses, d'un fauve brillant et doré. Cette Caulerpe est commune dans toute la Méditerranée. D'Urville l'a trouvée en grande quantité en face du marais de Lerne.

2. CAULERPE PELTÉE. *Caulerpa peltata*, Lamx., Journ. de Bot., t. II, p. 145, tab. 3, fig. 2, a, b. Sur des tiges rampantes s'élèvent d'autres tiges droites, cylindriques et un peu rameuses, couvertes de feuilles nombreuses, presque semblables à celles de la Capucine par la forme, mais non par la grandeur, car elles n'ont guère plus d'une ligne de diamètre. Des côtes d'Afrique.

Ce genre étant peu connu, il convient de mentionner les espèces publiées qui paraissent y devoir rentrer : — 3. *Caulerpa myriophylla*, Lamx., Journ. de Bot.; *Fucus sertularioides*, Gmel., *Syst. Nat.*, qui diffère du *Fucus taxifolius* de Turner. Ce dernier a confondu deux espèces des Antilles. — 4. *Caulerpa taxifolia*, Lamx., *Fucus taxifolius*, Turn., tab. 54; *Exclus. Synon.*, Vahl, Gmel. et Kœnig. De la Nouvelle-Hollande. — 5. *Caulerpa pennata*, Lamx.; *Fucus taxifolius*, Vahl. Des Antilles. — 6. *Caulerpa pinnata*, Lamx.; *Fucus pinnatus*, Turn., tab. 53. De la mer des Indes. — 7. *Caulerpa scapelliformis*, Lamx.; *Fucus scapelliformis*, Turn., tab. 174. De la côte méridionale de la Nouvelle-Hollande. — 8. *Caulerpa obtusa*, Lamx. Des Antilles. — 9. *Caulerpa clavifer*, Lamx.; *Fucus clavifer*, Turn., tab. 57. De la mer Rouge. — 10. *Caulerpa chemnitzia*, Lamx.; *Fucus chemnitzia*, Turner, tab. 200. Des Indes-Orientales : Turner a tort de regarder la Caulerpe peltée comme une variété de celle-ci. — 11. *Caulerpa uvifera, Fucus uvifer*, Turn., tab. 230. De la mer Rouge. — 12. *Caulerpa ericifolia*, Lamx.; *Fucus ericifolius*, Turn., tab. 56. Des îles Bermudes. — 13. *Caulerpa Selago*, Lamx.; *Fucus Selagos*, Turner, tab. 55. De la mer Rouge. — 14. *Caulerpa hypnoides*, Lamx. Des Antilles. — 15. *Caulerpa cactoides*, Lamx.; *Fucus cactoides*, Turn., tab. 171. De la Nouvelle-Hollande. — 16. *Caulerpa sedoides*, Lamx.; *Fucus sedoides*, tab. 172. Des mers Australes. — 17. *Caulerpa Turneri*, Lamx.; *Fucus hypnoides*, Turn., tab. 173. Des mers Australes. — 18. *Caulerpa flexibilis*, Lamx., Gen. *Thalass.* — 19. *Caulerpa laurifolia*, Bory. De la baie de Cadix.

CAULERPITES. FOSS. Algues fossiles de la Flore souterraine de Brongniart.

CAULESCENT. *Caulescens.* BOT. C'est-à-dire muni d'une tige.

CAULET. BOT. Syn. vulg. d'une espèce de Chou.

CAULICOLES. *Caulicolæ.* BOT. Nom que le professeur De Candolle donne aux plantes parasites, qui vivent sur les tiges, en attaquant leur victime par l'extérieur; telles sont les Cuscutes.

CAULINAIRE. BOT. On donne ce nom à tout organe de plante, qui naît sur la tige. Les racines sont Caulinaires dans les Vaquois et la Vanille. La Cuscute, le

Papayer, le Jaquier à feuilles entières, le Cacao, etc., ont leurs fleurs Caulinaires. Certaines Lycopodes ont leurs capsules ainsi disposées. Il arrive très-fréquemment que les feuilles Caulinaires, celles qui prennent naissance sur la tige, ont, dans la même plante, une forme différente des feuilles radicales, c'est-à-dire de celles qui tirent leur origine du collet des racines.

CAULINIE. *Caulinia.* BOT. Dans la deuxième édition de la Flore française, De Candolle a, le premier, séparé du *Zostera,* de Linné, la plante dont il a formé le type de ce nouveau genre qu'il a dédié à Caulini, botaniste napolitain, auteur d'une dissertation sur les Zostères. Les caractères qu'il en a donnés étant seulement empruntés à ce dernier, et Brown ayant repris l'examen des Caulinies (*Prodr. Fl. Nov.-Holl.*), nous donnerons ici de préférence l'extrait des caractères attribués au genre *Caulinia* par le savant anglais : fleurs hermaphrodites sans périanthe; trois étamines à filets dilatés, persistants et portant les anthères à la base; ovaire monosperme se changeant en une baie contenant la graine adnée à une de ses parois; il n'y a point d'albumen; la radicule de l'embryon en germination est très-grande et inférieure, et la plumule est nue; un seul cotylédon. Ce genre, qui a beaucoup d'affinité avec les Zostères, a été néanmoins rapporté à la famille des Joncées par De Candolle, quoiqu'il ait laissé les Zostères dans les Aroïdées. Brown a fait de ces deux genres un groupe de plantes, voisin des Aroïdées; outre l'espèce qui croît au fond des mers d'Europe, *Caulinia oceanica*, DC., il en a décrit quatre autres qu'il ne rapporte à ce genre que d'une manière douteuse, puisqu'il n'en a pas vu la fructification.

Kœnig (*Ann. Bot.*, 2, p. 96) et Willdenow (*Sp. Pl.* IV, p. 947) avaient aussi, chacun de leur côté, extrait la Caulinie océanique du genre *Zostera,* et en avaient fait, l'un le *Posidonia Caulinia,* et l'autre le *Kernera oceanica*. Ce dernier (dans les Actes de Berlin pour 1798, p. 88, t. 1, f. 2) avait aussi appliqué le nom de *Caulinia fragilis* au *Najas minor,* qui fait partie du genre *Fluvialis* de Persoon.

CAULINITE. FOSS. Brongniart nomme ainsi un groupe ou genre de la famille des Nayades, dans sa Flore souterraine.

CAULOCARPE. *Caulocarpus.* BOT. Nom que l'on donne à la tige des plantes vivaces.

CAULODES. BOT. Synonyme ancien de Chou vert.

CAULOPHYLLE. *Caulophyllum.* Michx. BOT. Le caractère d'avoir une capsule peu renflée et destructible pendant sa maturation, de présenter par conséquent les graines nues (dans toute l'acception du mot) et soutenues par une sorte de pédicelle, paraît d'abord assez important pour l'adoption de ce genre établi par Richard père. Cependant, d'après les remarques de Brown, qui a donné une figure du *Caulophyllum thalictroides,* Michx., en fruit, et qui a parfaitement exposé l'histoire du phénomène de déhiscence, et, d'après l'opinion de De Candolle, auquel on doit un travail récent sur les Berbéridées, ce genre ne peut former qu'une section du genre *Leontice,* L. L'autre espèce est le *Leontice altaica,* Pall., qui porte, ainsi que la précédente, une feuille caulinaire, unique, à pétiole divisé à sa base en trois parties, et qui a de si grands rapports avec le *Leontice Leontopetalum,* L., qu'on ne peut les séparer génériquement.

CAUMOUN. BOT. *V.* COMON.

CAUNGA. BOT. *V.* AREC.

CAUQUOTRÉPO. BOT. S. vulg. de Chausse-trape.

CAURALE. *Eurypyga.* OIS. *Helias,* Vieill. Genre de la seconde famille de l'ordre des Gralles. Caractères : bec plus long que la tête, droit, dur, comprimé, pointu; mandibule supérieure profondément sillonnée aux deux tiers sur les côtés, fléchie, échancrée vers le bout; narines placées à la base du bec, linéaires, allongées; pieds longs, grêles; trois doigts devant, l'externe réuni par une membrane, l'interne divisé, l'intermédiaire moins long que le tarse, et tous garnis d'un bord membraneux; le quatrième derrière, posant à terre; ailes amples, la troisième rémige la plus longue; queue longue, large et égale. — On ne connaît jusqu'ici dans ce genre qu'une seule espèce; elle a été rangée par Latham parmi les Bécasses, et par Gmelin parmi les Hérons et les Grues où récemment Cuvier lui a conservé une place. Les mœurs et les habitudes du Caurale ont encore été assez peu étudiées, quoique cet Oiseau ne soit pas très-rare sur les bords des rivières et au milieu des savannes humides de la Guiane, où il se tient solitaire; son caractère défiant et sauvage n'a pas permis de le suivre dans ses amours, ni dans aucun des soins que tous les êtres en général apportent à leur reproduction. On sait seulement qu'il se nourrit indistinctement de tous les Vers, des Mollusques et des larves qu'il trouve dans les terrains fangeux; que son cri ordinaire est une sorte de sifflement plaintif, qu'il prolonge lentement. L'élégance de son plumage lui a valu des naturels le surnom de petit Paon des Roses, Paon des Palétuviers, quoiqu'il ne fasse point la roue comme l'Oiseau consacré à l'épouse du maître des dieux. Buffon lui a imposé le nom de Caurale par contraction de Râle à queue. L'espèce a reçu plusieurs noms : *Scolopax Helias*, Lath., *Ardea Helias*, Gmel., *Helias phalenoides,* Vieill., Buff., pl. enl. 780. Cet Oiseau a la tête d'un beau noir coupé par des lignes blanches, dont deux semblent entourer l'œil; le cou d'un brun fauve, marqué de bandes transversales, ondulées, noires; les parties supérieures composées de teintes brunes, rousses, fauves, blanchâtres, qui se marient en zigzags et forment des taches et des ondulations d'un effet très-agréable, surtout sur les ailes et la queue; les parties inférieures sont d'un ton plus clair; la mandibule supérieure noire, l'inférieure d'un gris blanchâtre. Taille, 15 pouces.

CAURE. BOT. Synonyme vulgaire de Noisetier.

CAURIS. MOLL. Syn. vulgaire de *Cyprea moneta,* L.

CAUS, CAHUS OU CHAUAN. OIS. Synonyme vulg. de plusieurs Chouettes.

CAUSEA. BOT. Genre fondé par Scopoli, mais qui paraît devoir rentrer dans le genre Hirtelle.

CAUSSE. MIN. Synonyme vulgaire de Marne.

CAUSSIDOS. BOT. *V.* CAOUSSIDA.

CAUSTIS. BOT. Des épiets le plus souvent uniflores, à écailles fasciculées et pour la plupart vides; l'absence de toutes soies ou petites écailles hypogynes; trois à cinq étamines; un style dilaté inférieurement, et por-

tant trois ou quatre stigmates; enfin une noix ventrue et couronnée par la base bulbiforme du style : tels sont les caractères de ce genre de la famille des Cypéracées, formé par Brown sur trois plantes qu'il a trouvées dans la Nouvelle-Hollande. Elles y croissent parmi les bruyères; leur aspect est roide; leur chaume, dépourvu de feuilles, se divise au sommet, en plusieurs petits rameaux subulés et disposés en panicules. Les graines sont entières, sphacélées et terminées par une pointe de même couleur. Ces caractères, ainsi que l'opacité et la blancheur de la noix, rapprochent les Caustis du genre *Scleria*, Berg., dont elles diffèrent surtout par l'hermaphroditisme de leurs fleurs.

CAUTA. BOT. Synonyme de *Cotula*. *V.* COTULE.

CAUVETTE. OIS. *V.* CANETTE.

CAVA. BOT. Plante marine, qui paraît être l'*Ulva lanceolata*.

CAVALE. MAM. Synonyme de Jument.

CAVALINES. MAM. En vieux français on appelait Bêtes cavalines ou Bêtes chevalines les animaux du genre Cheval réduits à la domesticité, pris collectivement.

CAVALLA. POIS. Syn. de Scombre pneumatophore.

CAVALLION. *Cavallium*. BOT. Genre de la famille des Sterculiacées, établi par Schott et Endichler, qui lui donnent pour caractères : calice campanulé, dressé et quinquéfide; tube staminal fort court, resserré vers le milieu du calice, couronné par dix filaments assez courts, supportant un pareil nombre d'anthères dont cinq alternativement plus longues; styles en faisceau, courts, portant des stigmates réunis et formant par leur disposition, cinq lobes. Le fruit consiste en des carpelles coriaces folliculaires, sessiles et oligospermes. Le *Cavallium urens* est un arbre de l'Inde, à feuilles lobées et cordées, à fleurs petites, nombreuses et disposées en panicules.

CAVALUCO. POIS. Synonyme de Scombre à vessie.

CAVANDELY. BOT. *V.* CACAPALAM.

CAVANG. BOT. Palmier de l'Inde.

CAVANILLE. *Cavanilla*. BOT. Thunberg a nommé ainsi, dans ses Dissertations, un arbrisseau du Cap, à tige glabre, cendrée, grimpante au moyen de rameaux flexueux et effilés, à feuilles alternes, à fleurs dioïques. Les mâles présentent un calice petit, quadriparti, persistant, extérieurement hispide, et quatre courtes étamines. Le calice des femelles également hispide se termine par quatre divisions, et fait corps avec l'ovaire que surmonte un style radié et persistant. Le fruit est une noix pisiforme, extérieurement rugueuse, marquée de deux angles et qui renferme une seule graine. Ces caractères, insuffisants pour fixer la place que doit occuper ce genre, permettent à peine de l'indiquer auprès des Éléagnées. Il a été consacré au botaniste espagnol Cavanilles, auteur de plusieurs ouvrages fort estimés sur la botanique. Deux autres genres avaient également reçu son nom : l'un d'eux, le *Cavanillea* de Lamarck, a été réuni à l'*Embryopteris;* l'autre, le *Cavanillesia* de Ruiz et Pavon, est le *Pourretia* de Willdenow.

CAVANILLEA. BOT. *V.* EMBRYOPTERIS.

CAVANILLESIA. BOT. *V.* POURRETIA.

CAVAO ET CAVAOU. POIS. *V.* SYNGNATHE.

CAVE. BOT. *V.* CARCA.

CAVENDISHIE. *Cavendishia*. BOT. Genre de la famille des Éricinées, établi par le professeur Lindley qui lui assigne pour caractères : un calice supère, campanulé, tronqué, à quatre dents peu saillantes; une corolle tubuloso-cylindrique, à quatre dents; huit étamines incluses, insérées près de la base de la corolle, à filaments épais, monadelphes, affectant des formes ou modifications de formes alternativement différentes : les uns arrondis et les autres rhomboïdaux; anthères mutiques, à deux loges séparées par un sillon d'où naît la déhiscence; un ovaire quadrangulaire, à quatre loges polyspermes, surmonté d'un stigmate simple. Lindley a voulu perpétuer par le nom qu'il a donné à ce genre, celui d'un illustre personnage dont le souvenir a reçu un nouveau lustre dans la personne du duc actuel de Devonshire, qui cultive avec la plus grande magnificence, dans son château de Chatsworth, les plantes les plus rares des deux hémisphères. Le *Cavendishia nobilis*, seule espèce connue du genre, est originaire du Pérou; c'est un arbuste toujours vert, à feuilles semblables à celles du Laurier, à fleurs superbes, d'un rouge pourpré des plus éclatant.

CAVENIA. BOT. Espèce du genre Mimeuse.

CAVERNES. GÉOL. *V.* TERRAIN.

CAVERNEUX. POIS. Espèce du genre Blennie.

CAVERON. BOT. Synonyme vulgaire de Prunellier.

CAVETAN-PILOU. BOT. Espèce du genre Paspale.

CAVETTE. OIS. *V.* CANETTE.

CAVIA. MAM. *V.* COBAYE.

CAVIAIRE, CAVIAL OU CAVIAR. POIS. Préparation particulière qui se fait sur les rives de la mer Caspienne et de la mer Noire, et en plusieurs parties de l'Europe orientale, avec des œufs d'Esturgeon; ces Poissons en donnent une telle quantité, qu'on a vu leurs ovaires équivaloir au tiers du poids de leur masse totale. On la sert sur les meilleures tables. On en compose en Russie avec les œufs de presque tous les Cyprins.

CAVICORNES. MAM. Nom donné par Illiger à la famille qu'il a établie, parmi les Ruminants, pour placer les genres Chèvre et Antilope.

CAVILLONE. POIS. Espèce du genre Trigle.

CAVINIER. *Cavinium*. BOT. Genre établi par Du Petit-Thouars, dans la famille des Éricinées, voisin des Airelles auxquelles il doit peut-être se réunir. Son calice est campanulé, quinquédenté; sa corolle de même forme, divisée profondément en cinq lobes roulés en dehors; ses étamines, au nombre de dix, s'insèrent au calice; leurs anthères oblongues et fixées par le dos, à des filets de la longueur de la corolle, s'ouvrent au sommet; son ovaire adhérent et que surmonte un style unique, devient une baie couronnée par le calice, à cinq loges qui contiennent un grand nombre de graines, insérées à des placentas centraux, et présentant un embryon dressé au centre d'un périsperme. Le *Cavinium Madagascariense* est un arbrisseau à tige droite, à feuilles ovales et alternes; les pédoncules, munis de deux bractées axillaires, se divisent en grappes, et sont chargés de fleurs à corolle verte.

CAVINION. BOT. *V.* CAVINIER.

CAVITAIRES. INTEST. *V.* NÉMATOÏDÉS.

CAVITÉS SOUTERRAINES. GÉOL. *V.* TERRAIN et GROTTES.

CAVOLINITE. MIN. Espèce instituée par Monticelli, dans son Prodrome de la Minéralogie du Vésuve, et qu'il a consacrée à la mémoire du célèbre naturaliste Philippe Cavolini. Cette substance a pour forme primitive l'hexaèdre régulier; sa couleur est le blanc opaque; sa pesanteur spécifique 2,15. Mise en contact avec l'acide nitrique, elle se résout en gelée; traitée au chalumeau, elle se convertit en émail blanc. L'espèce minérale dont la Cavolinite se rapproche le plus par ses caractères, est la Mésotype; mais celle-ci a la cassure vitreuse et l'autre fibro-lamelleuse et soyeuse; la Cavolinite donne à l'analyse de la potasse que l'on ne retrouve pas dans la Mésotype.

CAWELTE. OIS. Syn. vulgaire de Corbeau Choucas.

CAWK. MIN. *V.* KEVEL.

CAXIS. POIS. Espèce du genre Spare.

CAY. MAM. *V.* CAÏ.

CAY. BOT. Mot qui dans les langues de racine chinoise signifie Plante. Il entre dans la composition d'une grande quantité de noms végétaux, chez les Cochinchinois. Nous nous dispenserons de rapporter ici ces noms, vu leur trop grand nombre et leur faible intérêt dans ce dictionnaire.

CAYAO. OIS. Synonyme de Calao.

CAYEU. MOLL. Syn. vulgaire de Moule comestible.

CAYEU. BOT. *V.* OGNON.

CAYMAN. REPT. *V.* CAÏMAN.

CAYMAN. POIS. Syn. vulgaire de Lépisostée Gavial.

CAYMIRI. MAM. *V.* CAÏMIRI.

CAYO. OIS. Synonyme vulgaire de Corbeau Geai.

CAYOPOLLIN. MAM. Espèce du genre Didelphe.

CAYOU. MAM. Syn. vulgaire de Sapajou Coaïta.

CAYTAYA. MAM. Synonyme de Sapajou Saï.

CAZABI. BOT. *V.* CASSAVE.

CAZE. BOT. *V.* CAJOU.

CAZOU. BOT. *V.* CAJOU.

CÉANOTHE. *Ceanothus.* BOT. Genre de la famille des Rhamnées et de la Pentandrie Monogynie, composé d'espèces qui, pour la plus grande partie, sont des arbrisseaux ou de jolis arbustes; plusieurs d'entre eux sont cultivés dans nos jardins. Leurs feuilles sont alternes, entières, pétiolées, accompagnées à leur base de deux petites stipules caduques. Leurs fleurs, qui sont en général petites, forment des grappes terminales ou axillaires. Leur calice est monosépale, turbiné à sa base, ayant son limbe à cinq divisions dressées. La corolle est formée de cinq pétales longuement onguiculés, creusés en forme de cuiller; les cinq étamines sont opposées aux pétales; leurs anthères sont subcordiformes et à deux loges. Le fond du calice est garni d'un bourrelet ou disque glanduleux et circulaire, à cinq angles, en dehors duquel sont insérés les pétales et les étamines. L'ovaire est globuleux, à trois loges renfermant chacune un seul ovule. Le style est trifide à son sommet, et chacune de ses trois divisions se termine par un petit stigmate simple et glanduleux. Le fruit est une capsule globuleuse, légèrement charnue en dehors, formée de trois coques membraneuses et monospermes, qui se séparent les unes des autres, à l'époque de la maturité. Les graines sont lisses, ovoïdes, un peu comprimées.

Le CÉANOTHE D'AMÉRIQUE. *Ceanothus americana,* L. Ce joli petit arbuste résiste en pleine terre à nos hivers. Ses tiges sont hautes de deux à trois pieds, dressées, cylindriques, rameuses, surtout à leur partie supérieure. Ses feuilles sont alternes, pétiolées, ovales, acuminées, finement dentées en scie et légèrement pubescentes. Ses fleurs sont petites, blanches, et forment des sortes de petites grappes, à la partie supérieure des ramifications de la tige. On le cultive dans les plates-bandes de terreau de bruyère. Il se multiplie de graines et de marcottes, et porte le nom vulgaire de Thé de Jersey.

Le CÉANOTHE D'AFRIQUE. *Ceanothus africana,* L. Il est plus grand que le précédent et peut acquérir une hauteur de dix à douze pieds. Ses rameaux sont droits, d'un rouge brun; ses feuilles sont persistantes, lancéolées, lisses et dentées; ses fleurs sont petites, blanches, également en grappes terminales ou axillaires. Il demande une terre franche et légère, et doit être rentré dans l'orangerie.

Le CÉANOTHE DISCOLOR, *Ceanothus discolor,* Ventenat, Jard. Malmais., T. 58, est originaire de la Nouvelle-Hollande, et se fait surtout remarquer par la diversité de coloration de ses feuilles, qui sont d'un vert clair en dessus, blanches et tomenteuses en dessous.

Labillardière en a figuré deux autres de la Nouvelle-Hollande, sous les noms de *Ceanothus spatulata,* t. 84, et *Ceanothus globulosa,* t. 85. Peut-être ces espèces de la Nouvelle-Hollande devront-elles former un genre distinct; du moins leur structure est-elle fort différente de celle du *Ceanothus americana,* L.

Les anciens donnaient le nom de *Ceanothus* à des plantes qui n'ont aucun rapport avec celles dont il vient d'être question; Théophraste l'appliquait au *Serratula arvensis,* L., et Gessner aux Groseillers.

CEBA. BOT. Synonyme vulgaire d'Ail Ognon.

CEBADILLE. BOT. *V.* CÉVADILLE.

CEBAL. MAM. Synonyme de Marte Zibeline.

CEBATHE. BOT. *V.* COCCULUS et KÉBATH.

CEBLEPYRIS. OIS. Synonyme latin d'Échenilleur.

CEBO. BOT. *V.* CÉBA.

CEBOLLETA. BOT. Espèce du genre Épidendre, que Swartz a placée dans son genre Oncidier.

CEBRIO. OIS. Synonyme ancien de Grue Demoiselle.

CÉBRION. *Cebrio.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Olivier, que Linné avait confondu avec les Gribouris, et Fabricius avec les Cistèles. Rossi le réunit également à ce dernier genre, en faisant observer, à l'occasion de l'espèce qu'il y rapporte, qu'on doit sans doute faire de cette espèce un nouveau genre voisin des Taupins. En effet les Cébrions appartiennent à la famille des Élatérides, dans laquelle ils constituent une tribu sous le nom de Cébrionites. Latreille les avait antérieurement placés dans la famille des Malacodermes. Les caractères du genre propre sont : tête entièrement saillante, et de la largeur du bord antérieur du prothorax; antennes variables suivant les sexes, longues, filiformes, un peu en scie dans les mâles, très-courtes et en massue dans les femelles; yeux proéminents; labre très-petit; mandibules étroites, très-arquées

et terminées en pointe entière ou sans échancrure; palpes saillantes, filiformes, avec le dernier article presque cylindrique, un peu aminci à sa base; prothorax ayant ses angles postérieurs et latéraux prolongés en forme de pointes ou d'épines, son sternum ne s'enfonçant point dans une cavité de l'arrière-poitrine; pieds longs; articles des tarses entiers, sans pelotes à leur face inférieure. — Les Cébrions diffèrent essentiellement des Cistèles par leurs tarses composés de cinq articles; ils se distinguent des Taupins par leurs palpes filiformes, leurs mandibules et le sternum du prothorax.

Ce genre, très-remarquable par son organisation, n'est pas moins singulier par la différence énorme qui existe dans la forme et le *facies* des individus de chaque sexe. Cette différence explique comment il est arrivé que, dans l'espèce la plus commune, la femelle a été décrite comme tout à fait distincte du mâle, et que Latreille, bien connu par sa circonspection et la sévérité de ses principes, s'est cru autorisé à en faire un nouveau genre sous le nom d'Hammonie. L'observation des mœurs, qui elle seule peut dévoiler de si excusables erreurs, nous a appris que ces différences, spécifiques pour les uns et génériques pour les autres, étaient simplement caractéristiques pour les deux sexes. Guérin, ayant rencontré aux environs de Toulon le Cébrion géant, *Cebrio gigas*, Fab., ou le Cébrion longicorne d'Olivier, Col., T. II, a saisi cette occasion pour faire sur cet insecte quelques remarques fort intéressantes. Il a trouvé dans un champ, au mois de septembre 1812, et pendant une assez forte pluie d'orage, un très-grand nombre de mâles qui volaient à la manière des Hannetons, en allant de temps en temps se heurter contre les corps qu'ils rencontraient. L'année suivante, à la même époque, dans le même lieu et dans les mêmes circonstances atmosphériques, il vit quatre ou cinq Cébrions mâles posés à terre, et les ayant observés avec attention, il remarqua que l'un d'eux était accouplé avec un individu, qui, ayant son corps caché dans un trou de deux lignes et demie à trois lignes de diamètre, ne laissait sortir que l'extrémité postérieure de son abdomen. Il saisit ce couple, et ne fut pas peu surpris de reconnaître dans l'individu femelle le Cébrion brévicorne, *Cebrio brevicornis*, Ol., ou le *Tenebrio dubius* de Rossi. Ce fait important, communiqué par l'auteur à quelques entomologistes, est, à ce qu'il paraît, connu depuis assez longtemps en Allemagne; mais il n'est encore consigné dans aucun ouvrage. Les autres espèces de Cébrions appartiennent aux contrées méridionales de l'Europe, au nord de l'Afrique et de l'Amérique.

CÉBRIONATES ou CÉBRIONITES. INS. Tribu de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, famille des Serricornes, ainsi nommée du genre Cébrion d'Olivier, et instituée par Latreille qui lui assigne les caractères suivants : l'avant-sternum est de grandeur et de forme ordinaires, et son extrémité antérieure ne se prolonge pas au-dessous de la tête; les mandibules sont terminées en pointe simple ou entière, ainsi que dans la tribu des Lampyrides; mais les palpes sont de la même grosseur, ou plus grêles à leur extrémité. Le corps est arrondi et bombé dans les uns, ovale ou oblong, mais arqué en dessus, et incliné par-devant dans les autres; il est le plus souvent mou et flexible. Le prothorax est transversal, plus large à sa base, avec les angles latéraux de celle-ci aigus ou même prolongés dans plusieurs, en forme d'épine. Les antennes sont ordinairement plus longues que la tête et le corselet. Leurs habitudes sont peu connues. Beaucoup se tiennent sur les plantes, dans les lieux humides ou aquatiques. — Les uns ont la tête entièrement saillante et de la largeur du bord antérieur du prothorax, avec les mandibules étroites, très-arquées et fort crochues, presque en forme de croissant. Les antennes sont tantôt en panache ou en scie, tantôt un peu dentées dans les mâles, et quelquefois très-différentes dans les femelles qui les ont courtes et en massue. Les angles postérieurs et latéraux du prothorax sont prolongés en forme de pointe ou d'épine; le corps est ferme, ovale et oblong; les mandibules sont toujours saillantes. On range dans cette division les genres Cébrion et Rhipicère. — Les autres ont la tête enfoncée jusqu'aux yeux dans le prothorax, et les mandibules presque triangulaires, légèrement arquées à leur extrémité. Les antennes sont presque toujours simples; les angles postérieurs et latéraux du prothorax ne se prolongent point ou presque point en arrière. Le corps est ordinairement mou ou flexible, ovale ou arrondi; les mandibules sont rarement saillantes. Ici se placent les genres Dascille, Élode et Scirte.

CEBUS. MAM. *V.* SAPAJOU.

CÉCALYPHON. *Cecalyphum*. BOT. Genre séparé, par Beauvois, des *Dicranum* dont il ne diffère, d'après cet auteur, que par la présence d'un périchetium, qui manque, selon lui, dans les vrais *Dicranum*. Il rapporte à ce genre les *Dicranum scoparium, sciuroides, undulatum, spurium, strumiferum*, etc., et quelques espèces exotiques, observées par lui en Amérique.

CÉCÉ. MOLL. Espèce du genre Arche.

CÉCHÈNE. *Cechenus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Fischer aux dépens des Carabes proprement dits. Caractères : antennes aussi longues que la tête et le prothorax pris ensemble, de onze articles, dont le premier, long et gros, presque cylindrique, le second plus court que le troisième, les autres presque de la même longueur : lèvre supérieure bifide ou profondément échancrée : mandibules prolongées, triangulaires, peu pointues et peu courbées, ciliées au côté interne, dentées à la base, et offrant à leur face externe une excavation triangulaire; mâchoires allongées, très-peu courbées, avec un crochet court, très-pointu, des cils courts au côté interne et des palpes à articles presque égaux, avec le dernier obconique, comprimé et creux; les maxillaires extérieures guère plus longues que les labiales, réfléchies et placées dans un canal creusé dans la base des mâchoires; les maxillaires internes à article intermédiaire très-gros vers son extrémité, avec le dernier plus faible et moins courbé que dans les Carabes; lèvre inférieure distante du menton, et insérée au renflement de sa base, munie de palpes labiales dont le pénultième article est profondément échancré, et reçoit presque en totalité le dernier; menton large et gros, à ailes triangulaires, avec une dent moyenne, grosse et recourbée en dehors.

Les Céchènes ont le corps déprimé, la tête grosse et proéminente, deux fois plus grande que le prothorax; les mâchoires offrent à leur côté interne des cils très-courts sous le crochet et s'allongeant vers la base; le prothorax est court et presque conique; les élytres sont réunies; il n'existe pas d'ailes au métathorax, et l'abdomen est ovoïde. Ce genre a une très-grande analogie avec celui des Carabes, et n'en diffère que par sa forme générale, quelques parties de la bouche, et principalement à cause de la lèvre inférieure très-élevée et séparée du menton. Ce caractère se trouve exprimé par le nom de Céchène, extrait d'un mot grec qui signifie *bâillant*. L'espèce qui sert de type à ce nouveau genre est le Carabe de Bober, *Carabus Boberi* d'Adams. Il est noir; le prothorax et les élytres sont d'un noir verdâtre, bordés de pourpre; ces dernières sont crénelées, avec deux stries interrompues par des points. Il est rare et a été trouvé sous des pierres dans le pays des Ossètes, au nord du Caucase. Fischer rapporte au genre Céchène le *Carabus Creutzeri* de Ziegler et le *Carabus irregularis* de Fabricius. Ces deux espèces ont la lèvre supérieure plutôt profondément échancrée, que bifide. Ce genre peut être réuni à celui des Carabes.

CÉCIDOMYIE. *Cecidomyia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, établi par Meigen et rangé par Latreille dans la famille des Némocères, en le réunissant aux Cératopogons. Caractères : antennes filiformes, grenues, composées d'environ vingt-quatre articles dans les mâles, de douze dans les femelles, simplement pileuses; bouche faiblement avancée ; palpes courbées ; point de petits yeux lisses; yeux ordinaires allongés et rapprochés postérieurement; ailes couchées sur le corps et n'ayant que des nervures longitudinales au nombre de trois. Les Cécidomyies sont de petits Insectes fort semblables aux Tipules avec lesquelles on les a longtemps confondues. Elles ont le corps assez allongé et muni, dans les femelles, d'un oviducte rétractile, sorte de tarière qui leur sert à percer plusieurs plantes, qui sont ordinairement des légumineuses, pour y déposer leurs œufs. Ces plantes acquièrent dans l'endroit de la blessure un accroissement extraordinaire, et la sorte de galle qui en résulte contient, dans son intérieur, la larve qui ne sort de cette retraite qu'à l'état d'insecte parfait. Ces excroissances monstrueuses ont des formes très-variables, et se rencontrent le plus souvent sur les Pins, les Genévriers, le Lotier, la Vesce, le Genêt commun, etc.

Le genre Cécidomyie est très-nombreux; Meigen y décrit dix-sept espèces : parmi elles la Cécidomyie du Genévrier, *Cecidomyia juniperina* ou le *Chironomus juniperinus*, Fab. On voit très-souvent, à l'extrémité des jeunes pousses du Genévrier, des excroissances résultant de la piqûre d'une femelle de Cécidomyie, et qu'on prendrait au premier abord pour des fleurs situées au sommet des branches. Si on les examine avec soin, on remarque qu'elles sont toujours composées extérieurement de trois grandes feuilles, larges au milieu, réunies entre elles dans presque toute leur étendue, et libres seulement à leur extrémité où elles se terminent en pointe, à la manière des Tulipes. Lorsqu'on poursuit cet examen, on trouve dans leur intérieur un corps pointu, conique, à côtés triangulaires, et formé lui-même par la réunion de trois petites feuilles adhérentes si exactement les unes aux autres par leurs bords, qu'elles constituent un étui ou une sorte de boîte parfaitement close. Si on réfléchit sur la formation de ces galles, il est assez facile de la concevoir. L'Insecte, pressé de pondre, fait choix des bourgeons qui terminent les branches du Genévrier, les pique et y introduit un œuf d'où naît bientôt une petite larve, laquelle se nourrit de l'intérieur de chaque bouton, et ne s'arrête qu'aux enveloppes dont nous avons parlé. Celles-ci, par leur nombre et leur position, représentent de véritables feuilles, seulement très-développées par la destruction de l'intérieur du bourgeon et la quantité de sucs nourriciers qui n'arrivent plus qu'à elles seules. On trouve de ces bourgeons monstrueux dans toutes les saisons de l'année ; mais ce n'est que depuis le mois de septembre jusqu'au mois de mai de l'année suivante, qu'ils renferment l'insecte, d'abord à l'état de larve, et ensuite à celui de nymphe. La larve, qui n'est longue que d'une ligne, est d'une couleur d'orange très-vive, et n'a point de pattes. Son corps, luisant et divisé en douze anneaux, est moins gros à la partie antérieure que postérieurement. La tête est arrondie et présente une petite éminence en forme de pointe, regardée par Degéer comme la bouche ou le suçoir. Cette larve se meut très-peu en hiver ; elle est placée verticalement la tête en haut dans la galle. Vers le mois de mai ou de juin, elle a subi sa métamorphose en nymphe. Celle-ci est jaune comme la larve, ovale, et porte en avant de la tête deux petites éminences coniques que Degéer croit être des organes respiratoires. Toutes les parties essentielles de l'insecte parfait paraissent au-dessous de l'enveloppe; les ailes sont courtes; mais les pattes, appliquées contre la face inférieure du ventre, sont longues et s'avancent jusque près de l'anus. L'insecte parfait ne tarde pas à éclore; il sort de sa première demeure, en écartant les feuilles de l'enveloppe interne qui étaient exactement unies, et en laissant sa dépouille de nymphe engagée dans leur embouchure pointue.

La Cécidomyie du saule, *Cecidomyia Salicis*, dépose ses œufs sur certaines espèces de Saules ; les larves qui en naissent sont d'un jaune rougeâtre, et les galles ressemblent tantôt à des roses doubles, mais vertes comme les feuilles de l'arbrisseau, tantôt à des tubérosités irrégulières, de figures très-variées, formées par les branches mêmes qui, dans certains endroits, ont crû démesurément. La Cécidomyie du Pin, *Cecidomyia Pini*, ou la Tipule brune-noirâtre, à longues antennes, velues, à nœuds, à col rouge, et à pattes argentées, etc., de Degéer, vit sur le Pin, à l'état de larve, dans une coque de soie blanche, enveloppée de résine et collée aux feuilles. La Cécidomyie du Lotier, *Cecidomyia Loti*, ou la Tipule noire, à longues antennes, à nœuds, etc., de Degéer, lorsqu'elle est à son premier état, habite le Lotier, *Lotus corniculata*, L. Les larves vivent en société, dans l'intérieur même des fleurs qui, alors, n'ouvrent jamais leurs pétales, et ressemblent à des vessies pointues au sommet. A l'époque de leur métamorphose en nymphes, elles sortent de ces fleurs, s'enfoncent en terre et ne tardent pas à paraître sous la forme d'insecte ailé.

Latreille présume, avec raison, que le Scathopse du Buis, décrit et représenté par Geoffroy (Hist. des Ins., T. II, pl. 18, fig. 5), appartient au genre Cécidomyie, et peut-être à la *Cecidomyia lutea* de Meigen. La larve, de couleur jaune, perce le dessous des feuilles du Buis et se loge dedans, ce qui produit plusieurs tumeurs larges sur leur revers. L'insecte parfait les perce pour en sortir, et il laisse dans l'ouverture pratiquée la dépouille de la nymphe.

Bosc a le premier fait connaître la Cécidomyie du Genêt, *Cecidomyia Genistæ*, espèce souvent très-commune sur le Genêt, *Spartium Scoparium*, L., et qui nuit beaucoup à sa fructification. Vers le commencement d'avril, la femelle dépose ses œufs à la base de chaque bouton à fleur du Genêt. La larve qui en sort entre dans le bouton par le pédoncule, et se nourrit de la séve qui s'extravase dans la cavité au milieu de laquelle elle est placée. Par cette seule opération, la fleur est altérée au point de ne plus présenter qu'un corps ovale de deux lignes de diamètre, d'un vert aussi foncé que l'écorce, où on ne trouve plus ni apparence de calice, ni apparence de pétales. Cette larve se transforme en nymphe vers les premiers jours de mai, et devient insecte parfait sept ou huit jours après. — Bosc a aussi observé une autre espèce de Cécidomyie, *Cecidomyia Poæ*, qui dépose aussi ses œufs sur le chaume du *Paturin trivial* et l'empêche de fructifier. La larve fait naître une galle chevelue, à filaments contournés, dans l'intérieur de laquelle elle vit. Enfin le même savant a décrit, sous le nom de Cécidomyie destructive, *Cecidomyia destructor*, une espèce très-nuisible au Blé, connue dans l'Amérique septentrionale, sous le nom d'*Hessian fly*, parce qu'on a cru à son importation, ce qui ne saurait être, de la Hesse dans ce pays, avec les Blés destinés à la nourriture de l'armée anglaise, lors de la guerre de l'Indépendance. La femelle de cette espèce dépose ses œufs, avant l'hiver, à l'insertion des feuilles du Froment, qui, à cette époque de l'année, sont toutes très-voisines du collet des racines. La larve qui en naît, mange le Chaume, en descendant vers les racines, et le fait périr. C'est en juin de l'année suivante, que cette larve acquiert sa dernière forme.

CÉCILE. INS. Espèce du genre Æshne.

CÉCILIE. POIS. *V*. MURÈNE AVEUGLE.

CÉCILIE. REPT. OPH. *V*. COECILIE.

CÉCILIOIDE. MOLL. Genre établi par Férussac, dont l'*Helix octona*, L., est le type. Il n'a pas été adopté.

CÉCROPIE. *Cecropia*. BOT. Ce genre, de la famille des Urticées et de la Diœcie Diandrie, L., a de très-grands rapports avec le genre *Artocarpus* ou Arbre à pain. Il se distingue surtout par les caractères suivants : ses fleurs sont dioïques ; les mâles disposées en épis amentiformes, cylindriques, longs de deux à trois pouces, digités au sommet d'un pédoncule commun. Chaque fleur, qui est extrêmement petite, se compose d'un calice turbiné, anguleux, tronqué à son sommet qui est percé de deux trous. Les étamines, au nombre de deux, sont saillantes à travers ces deux trous ; leurs anthères sont allongées et biloculaires. Les fleurs femelles offrent la même disposition ; leur calice est subcampanulé et bidenté à son sommet. Leur ovaire est uniloculaire et monosperme, surmonté d'un stigmate sessile et persistant. On trouve deux étamines stériles. Le fruit est un petit akène ovoïde, allongé, lisse, enveloppé dans le calice.

Ce genre se compose aujourd'hui de trois espèces autrefois confondues en une seule, et que Willdenow a le premier bien distinguées. Ce sont des arbres assez élevés, dont la tige est noueuse et creuse intérieurement, où elle est séparée de distance en distance par des cloisons transversales ; de là le nom de *Bois-Trompette* sous lequel on connaît généralement ces arbres dans nos colonies.

La CÉCROPIE PELTÉE, *Cecropia peltata*, W., est l'espèce la plus commune. Elle croît en abondance dans les forêts des Antilles et du continent de l'Amérique méridionale. Son tronc s'élève quelquefois jusqu'à la hauteur de 30 pieds sans se ramifier ; il est cylindrique et fistuleux. Ses feuilles sont très-grandes, cordiformes, peltées, c'est-à-dire que leur pétiole s'insère vers le milieu de leur face inférieure, et non sur leur bord ; elles sont partagées en sept ou neuf lobes courts, très-obtus, et souvent acuminés. Leur face supérieure est d'un vert foncé et très-rude au toucher ; l'inférieure est couverte d'un duvet blanc et cotonneux. Les épis de fleurs mâles sont groupés au nombre de quatre à huit au sommet d'un pédoncule commun, et environnés d'une spathe monophylle coriace, qui se détache et tombe de bonne heure. Cette espèce est figurée par Jacquin, Obs. 2, t. 45, f. 4, et dans les Illustrat. de Lamk., t. 800. Sloane la mentionne sous le nom d'*Yaruma Oviedi* ; Brown, Jam., III, sous celui de *Cortotapalus ramis excavatis*.

La seconde espèce est le *Cecropia palmata*. Willdenow la distingue à ses feuilles digitées, à neuf lobes allongés, très-obtus, glabres en dessus, blancs et cotonneux à leur face inférieure. Elle croît au Brésil. C'est cette espèce qui a été désignée sous le nom d'*Amboyba* par Marcgraaff et Pison.

Enfin Willdenow nomme *Cecropia concolor* la troisième espèce qui diffère surtout des deux autres par ses feuilles vertes des deux côtés, et non blanches à leur face inférieure. Elle est originaire du Brésil.

CÉCROPS. *Cecrops*. CRUST. Genre de l'ordre des Branchiopodes fondé par Leach qui le place dans la famille des Caligidées, et lui assigne pour caractères : têt coriace, séparé en deux ; la portion antérieure en forme de cœur renversé, profondément et largement échancrée derrière ; antennes à deux articles, terminées par un seul poil ; abdomen aussi large que le têt ; deux articles à la paire de pattes antérieures qui sont armées d'un ongle fort et recourbé ; trois articles à la seconde paire, plus minces, et dont le dernier est bifide ; la troisième paire plus forte, n'ayant qu'un seul article et un ongle très-fort ; les quatrième et cinquième paires bifides ; les hanches et les cuisses des sixième et septième paires très-dilatées, lamelliformes et réunies par paires ; bec inséré derrière les pattes antérieures, ayant de chaque côté de sa base un appendice ovale.

Ce genre, dont l'organisation est fort singulière, se distingue très-aisément des Limules, des Caliges et des Argules, avec lesquels il a cependant quelque analogie. On

n'en connait jusqu'à présent, qu'une seule espèce, : le Cécrops de Latreille, *Cecrops Latreillii*, Leach ; cet auteur a donné une bonne figure de chaque sexe (Encycl. Brit., suppl. 1, pl. 22, fig. 1-5). Latreille dit que cette espèce vit sur les branchies du Turbot.

CEDERELATE. BOT. Synonyme ancien de Cèdre.

CEDERFICHTE. BOT. L'un des syn. de Pin Cembra.

CEDOIS. BOT. Synonyme vulgaire de Cuscute.

CEDO-NULLI. MOLL. Nom spécifique d'un Cône et d'une Came.

CEDOSTRIS. BOT. Synonyme ancien de Bryone.

CÉDRAT. BOT. Variété de Citron.

CÉDRATIER. BOT. Variété de Citronnier. *V.* LIMONIER et ORANGER.

CÈDRE. *Cedrus*. BOT. Ce nom a été, aux différentes époques de la botanique, appliqué à des Végétaux fort différents les uns des autres. Ainsi les anciens botanistes, tels que Lobel, Belon et Tournefort, appelaient Cèdres les espèces de Genévrier qui ont les feuilles petites et imbriquées, telles que les *Juniperus Lycia, Phœnicea, Sabina*, etc., tandis qu'ils reléguaient le Cèdre du Liban, qui a le premier porté le nom de *Cedrus*, et qui seul doit le retenir, parmi les espèces de Mélèze (*Larix*, L.). Linné a adopté cette dernière manière de voir de Tournefort, en laissant le Cèdre du Liban dans le groupe des Mélèzes, qu'il place parmi les Sapins; mais il a, avec juste raison, réuni aux Genévriers les Cèdres de Tournefort, qui en effet n'en sont pas différents. Jussieu et Lamarck ont également réuni en un seul genre les Sapins (*Abies*, Tournef.) et les Mélèzes (*Larix*, Tournef.), dans lequel ils placent le Cèdre du Liban. Cependant le genre Cèdre pourrait être rétabli, quoi qu'il offre les plus grands rapports avec les Mélèzes et que ceux-ci doivent être génériquement distingués des Sapins. Voici ses caractères : fleurs monoïques; chatons mâles ovoïdes, allongés. Chaque fleur composée d'une seule étamine obovoïde, allongée, marquée d'un sillon profond, et se terminant supérieurement par une lame dressée et ciliée. Chatons femelles solitaires au sommet des jeunes rameaux, ovoïdes, oblongs, presque cylindriques, formés d'écailles imbriquées, très-obtuses, qui offrent à leur base externe une seconde écaille beaucoup plus petite. A la partie inférieure de la face interne de chaque écaille, on trouve deux fleurs renversées, intimement confondues avec l'écaille par leur partie supérieure. Leur calice forme un petit tube recourbé en dehors, proéminent et irrégulièrement denticulé à son ouverture. On observe dans son fond un ovaire tout à fait libre. Les cônes sont ovoïdes, arrondis, dressés, et terminent les jeunes ramifications de la tige. A la base de chaque écaille existent deux fruits qui se terminent supérieurement et latéralement par une aile longue et membraneuse, qui part d'un seul côté. La graine contenue dans ces fruits a son tégument mince, recouvrant un endosperme blanc et charnu, dans lequel on trouve un embryon allongé, cylindrique, offrant de neuf à douze cotylédons.

Le CÈDRE DU LIBAN. *Cedrus Libani*, R., *Pinus Cedrus*, L., *Abies Cedrus*, Lamk., la seule espèce de ce genre, est un des arbres les plus grands et les plus majestueux de tout le règne végétal. Son tronc, qui s'élève à plus de cent pieds, en offre quelquefois vingt-quatre et même trente de circonférence, mesuré à sa base. Il se divise en une multitude de branches dont les ramifications s'étendent horizontalement. Celles du centre sont dressées et presque verticales ; les plus extérieures sont étendues et horizontales. Les feuilles sont courtes, subulées, éparses sur les jeunes rameaux, ordinairement redressées, solitaires, persistantes. Les cônes qui succèdent aux chatons de fleurs femelles sont ovoïdes, imbriqués, de la grosseur des deux poings. Il faut deux années pour que leurs graines parviennent à leur état parfait de maturité. Ce bel arbre, qui couvrait jadis les pentes du mont Liban, est aujourd'hui devenu fort rare sur cette montagne. Labillardière, qui a parcouru ces contrées vers la fin du siècle dernier, n'y a vu qu'une centaine, au plus, de Cèdres. Le bois de cet arbre jouissait autrefois d'une très-grande réputation; il passait pour incorruptible. Le fameux temple bâti à Jérusalem, par Salomon, était construit avec du bois de Cèdre. Cependant ce bois est blanchâtre, d'un grain peu serré, très-semblable à celui du Pin et du Sapin, dont il est difficile de le distinguer. Aussi les modernes sont-ils loin d'avoir l'estime que les anciens professaient pour le bois du Cèdre. Cet arbre n'a pas pour seule patrie le mont Liban; Pallas dit en avoir vu des forêts entières sur les monts Urals, dans les environs de la mer Caspienne. Belon en a rencontré également dans différentes parties de l'Asie-Mineure. Aujourd'hui le Cèdre du Liban semble être originaire d'Europe, tant il s'est facilement naturalisé dans notre climat. Il est cultivé dans les parcs et les grands jardins, où il acquiert parfois d'énormes dimensions. L'un des plus beaux est sans contredit celui qui existe au labyrinthe du Jardin des plantes. Il a été apporté en 1734 d'Angleterre par le célèbre Bernard de Jussieu. Aujourd'hui il forme un vaste dôme de verdure, et comme sa flèche a été autrefois détruite par accident, ses branches se sont d'autant plus étalées latéralement.

Beaucoup d'auteurs ont écrit que les Cèdres du Liban tournaient tous leur flèche ou le sommet de leur branche centrale vers le nord. Ce phénomène est loin d'être constant; sept individus plantés dans le même jardin et dans une exposition en tout semblable, dirigeaient leur sommet ou flèche de sept côtés différents. La multiplication et la culture de cet arbre sont extrêmement faciles. Les graines, bien mûres, doivent être semées au printemps dans des terrines pleines de sable de bruyère, et placées dans des couches modérément chaudes. On doit également les semer aussitôt qu'on les sort d'entre les écailles du cône qui les contenait. L'année suivante on repique les jeunes plantes dans des pots, et on les laisse ainsi pendant trois ou quatre ans avant de les planter. Cet arbre est très-fréquemment employé comme ornement ; il réussit également bien dans les terrains secs et les terrains humides. Cependant il paraît qu'une terre meuble et substantielle est encore celle dans laquelle il croît avec le plus de vigueur et de rapidité.

Comme tous les arbres de la famille des Conifères, le Cèdre fournit beaucoup de matière résineuse. Lorsque l'on entaille l'écorce des branches ou des jeunes pieds, il s'en écoule une grande quantité de Térébenthine qui

joult absolument des mêmes propriétés que celle que l'on extrait du Mélèze ou du Sapin.

Le nom de Cèdre a été improprement étendu à beaucoup d'autres Conifères, et même à des arbres de familles très-différentes. Ainsi l'on a appelé :

Cèdre Acajou, le Cédrèle odorant.

Cèdre des Bermudes, une espèce de Genévrier.

Cèdre blanc, le Cyprès thuyoïde.

Cèdre de Busaco ou de Goa, le Cyprès pendant.

Cèdre d'Espagne, le Genévrier d'Espagne.

Cèdre de la Jamaïque, le Guazuma.

Cèdre de Lycie, une espèce de Genévrier.

Cèdre Mahagoni, la Swiétènie.

Cèdre rouge, l'Iciquier.

Cèdre de Virginie, une espèce de Genévrier.

CÉDRÈLE. *Cedrela*. bot. Genre placé par Jussieu à la suite des Méliacées, et dont Brown a fait le type d'une nouvelle famille qui en tire son nom. Caractères : calice très-petit, quinquédenté; cinq pétales obtus, rapprochés par leur base élargie ; cinq étamines à filets courts et libres, à anthères oblongues; un style simple, terminé par un stigmate en tête; un ovaire élevé sur un support épais, auquel s'insèrent supérieurement les étamines, inférieurement la corolle. Il devient une capsule ovoïde et ligneuse, qui s'ouvre de la base au sommet, en cinq valves. Sur les lignes où ces valves se joignent par leurs bords, s'appliquent autant de cloisons, prolongements d'un placenta central et ligneux, inférieurement épais, et qui présente ainsi cinq angles rentrants, beaucoup plus profonds vers le sommet de la loge, où s'insèrent les graines imbriquées sur un double rang. Elles sont comprimées, ailées inférieurement, et munies d'un périsperme charnu et mince qui loge un embryon de même grandeur, à cotylédons foliacés et elliptiques, à radicule courte et supérieure. La seule espèce connue est le *Cedrela odorata*, grand et bel arbre de l'Amérique méridionale, où son bois est employé en charpente et en menuiserie, et connu à la Martinique sous le nom d'*Acajou à planches*. Ses feuilles sont alternes et pinnées; ses fleurs disposées en panicules lâches. De ses diverses parties s'exhale une odeur forte et alliacée.

CÉDRELÉES. bot. Tribu de la famille des Méliacées que Robert Brown propose d'élever au rang de famille distincte. Elle diffère en effet des véritables Méliacées par la structure des fruits dont les loges sont polyspermes; les graines sont généralement ailées, munies d'un endosperme charnu; l'embryon est dressé et les cotylédons foliacés. Cette famille nouvelle comprendrait les genres *Cedrela* et *Swietenia*.

CEDRIA. bot. Résine que les anciens recueillaient d'un arbre dont elle coulait naturellement, arbre que les uns croient être le Cèdre, et d'autres un Genévrier, *Juniperus phœnicea*. Elle servait dans l'embaumement. Le Cédrium était, selon Daléchamp, la même substance, mais obtenue par incision.

CÉDRIDES. bot. Syn. vulg. de Genévrier Oxycèdre.

CÉDRIN. ois. Synonyme vulgaire de Gros-Bec Seriu.

CÉDRIUM. bot. *V*. Cédria.

CEDRŒLEON. bot. Huile que les anciens tiraient du fruit de l'arbre d'où provenait le Cédria.

CEDROMELA. bot. Variété de Citron.

CEDRONELLA. bot. Synonyme de Mélisse, de Dracocéphale thyrsiflore et de Dracocéphale des Canaries.

CEDROS. bot. Synonyme de Cèdre.

CEDROSTIS. bot. Synonyme de Bryone.

CEDROT. bot. Synonyme de Cédrat.

CEDROTA. bot. *V*. Anibe.

CEDRULA. bot. Synonyme de Genévrier Oxycèdre.

CEFAGLIONE, CEFALIO et CEFILIO. bot. Synonymes de *Chamærops humilis*, L.

CEIBA. bot. Synonyme de Fromager.

CEINBROT. bot. *V*. Cembra.

CEINTURE. pois. *V*. Trichiure.

CEINTURE DE PRÊTRE. ois. Synonyme vulg. d'une variété de l'Alouette Hausse-Col.

CEIX. ois. Cuvier, d'après Lacépède, a séparé des Martins-Pêcheurs les *Alcedo Tridactyla* et *Tribuchys* pour en former un sous-genre, auquel il a appliqué le nom mythologique de Ceix.

CELA. ois. Synonyme de Pélican blanc, *Pelecanus anocrotalus*, L.

CELACHNÉE. *Cœlachne*. bot. Brown a établi ce genre, dans la famille des Graminées, pour une petite plante de la Nouvelle-Hollande, à laquelle il assigne les caractères suivants : la lépicène, qui est biflore, se compose de deux valves renflées, égales et obtuses; les deux fleurs sont mutiques : l'inférieure est hermaphrodite, la supérieure femelle, pédicellée et plus petite. Toutes deux ont une glume bivalve dont la valve externe est ventrue. L'ovaire est flanqué de deux petites paléoles. Les étamines sont au nombre de trois; les deux styles sont terminés chacun par un stigmate plumeux. Le fruit est très-allongé, terminé en pointe à ses deux extrémités, cylindrique et nu. Cette petite plante, que Brown nomme *Cœlachne pulchella*, a le port d'une *Briza* extrêmement petite. Son chaume est glabre et rameux, ses feuilles sont planes, dépourvues de ligule; et ses fleurs, excessivement petites, forment une panicule étroite.

CÉLADON. ins. Espèce du genre Phalène.

CÉLASTRE. *Celastrus*. bot. Ce genre, placé par Jussieu dans la famille des Rhamnées, est devenu pour Brown, le type d'un nouvel ordre naturel, qu'il nomme Célastrinées. Caractères : fleurs hermaphrodites ; calice très-petit et à cinq divisions persistantes; corolle composée de cinq pétales étalés, ayant leur base élargie ; cinq étamines alternant avec les pétales; ovaire environné à sa base par un disque glanduleux, jaunâtre, à dix lobes, en dehors duquel sont insérés les pétales et les étamines; style court, simple, terminé à son sommet par un stigmate trilobé; cet ovaire, coupé transversalement, présente trois loges dans chacune desquelles on trouve deux ovules dressés. Le fruit est une capsule globuleuse, à trois loges séparées par des cloisons membraneuses et incomplètes; chaque loge contient deux graines (l'une d'elles avorte quelquefois); cette capsule, dont les parois sont minces, s'ouvre en trois valves qui, chacune, entraîne la cloison sur le milieu de leur face interne. Les graines sont enveloppées dans un arille rouge et charnu, qui tantôt les recouvre entièrement, tantôt en partie seulement; chacune d'elles se

compose d'un tégument propre, épais et membraneux, d'un endosperme blanc et cartilagineux, renfermant un embryon dressé, ayant la radicule cylindrique et les cotylédons plans. Ce genre a les plus grands rapports avec le Fusain, *Evonymus,* dont il diffère seulement par son stigmate profondément trilobé, par sa capsule qui n'est jamais qu'à trois et quelquefois deux loges. Il a aussi beaucoup d'affinité avec le genre *Cassine,* mais il s'en distingue par son fruit capsulaire et par ses graines munies d'un arille charnu. On compte aujourd'hui plus de quarante espèces de Célastres, qui toutes sont des arbustes ou des arbrisseaux portant des feuilles alternes et simples, des fleurs petites, formant des grappes axillaires. Les espèces dont le style est très-court et à peine visible, forment le genre *Sonneratia* de Commerson, qui doit demeurer réuni au Célastre, ainsi que le genre *Senacia* du même auteur, dont le style est très-long et dont le fruit s'ouvre en deux valves seulement. — Ces arbrisseaux se rencontrent également dans le nouveau et l'ancien continent. Le pays qui en voit naître le plus grand nombre est le Cap. Le Chili et le Pérou en offrent aussi plusieurs. Quelques-uns sont cultivés dans nos jardins. On y remarque surtout :

Le Célastre de Virginie, *Celastrus bullatus,* qui a ses tiges sarmenteuses, ses feuilles arrondies, ses fleurs blanches, formant des épis lâches et terminaux, auxquelles succèdent des fruits d'un rouge éclatant.

Le Célastre grimpant, *Celastrus scandens,* également originaire de l'Amérique septentrionale, et dont la tige sarmenteuse s'enroule autour des arbres voisins, avec une telle force que fort souvent elle les fait périr. De là le nom vulgaire de *Bourreau des arbres* donné à cet arbrisseau.

Le Célastre luisant ou petit Cerisier des Hottentots, *Celastrus lucidus,* L., vient du Cap, et se fait distinguer par ses feuilles ovales, coriaces, luisantes, armées à leur sommet d'un aiguillon crochu, par ses fleurs blanches et ses fruits rouges, assez semblables à des Cerises.

Delille a nommé Célastre décoloré, *Celastrus decolor,* une espèce rapportée par F. Cailliaud, de son voyage à Méroé, au Fleuve blanc, etc.; c'est un arbrisseau qu'il a trouvé au Sennâr, et dont les feuilles sont ovales-oblongues, dentelées; les pédoncules axillaires, un peu ombellés et plus minces que les pétioles.

Dans son *Sertum anglicum,* t. 10, L'Héritier a figuré une jolie espèce, sous le nom de *Celastrus cassinoides.* Elle est originaire de l'île de Madère.

CÉLASTRINÉES. *Celastrineæ.* bot. Dans ses Remarques générales sur la végétation des Terres australes, Brown a proposé l'établissement de cette nouvelle famille, pour la plus grande partie des genres des deux premières sections de la famille des Rhamnées de Jussieu, et dont le genre Célastre deviendrait le type. Selon Brown, en effet, les véritables Rhamnées ont toujours l'ovaire plus ou moins adhérent avec le calice; l'estivation est valvaire, c'est-à-dire qu'avant l'épanouissement de la fleur, les pétales sont simplement contigus par leurs bords, sans se recouvrir latéralement; les étamines, en nombre égal aux pétales, leur sont opposées et reçues dans une fossette formée par leur face intérieure. L'ovaire est à une ou trois loges contenant chacune un seul ovule dressé; tandis qu'au contraire, dans la famille des Célastrinées, l'ovaire est toujours libre, jamais adhérent; l'estivation est imbriquée; les étamines alternent avec les pétales, l'ovaire est à trois ou cinq loges, contenant chacune deux ovules. Le fruit offre de trois à cinq loges, et les graines sont souvent enveloppées dans un arille charnu, qui les recouvre en totalité ou en partie. A cette famille, Brown rapporte, ainsi que nous l'avons dit, la plupart des genres formant les deux premières sections de la famille des Rhamnées, tels que *Evonymus, Polycardia, Celastrus, Cassine,* etc.

Malgré les caractères exposés par Brown, Richard balance à admettre la séparation proposée des deux premières sections des Rhamnées pour en former un ordre à part. En effet, les genres qui composent les Célastrinées lui paraissent avoir trop de rapports avec les vraies Rhamnées pour devoir les en séparer, et il pense que la nouvelle famille proposée par Brown doit être plutôt considérée comme une simple section des vraies Rhamnées, que comme un ordre distinct et séparé; car un des caractères annoncés par cet auteur pour distinguer les Célastrinées des Rhamnées, est loin d'être constant. Richard veut parler de l'ovaire qui, selon Brown, serait toujours plus ou moins adhérent dans les véritables Rhamnées, tandis qu'il serait libre dans sa nouvelle famille. Il est vrai que dans la première, plusieurs genres, tels par exemple que le *Phylica,* ont l'ovaire manifestement adhérent, mais aussi les vrais *Rhamnus,* tels que *Rhamnus catharticus, infectorius, minutiflorus, frangula,* etc., ont l'ovaire tout à fait libre et nullement adhérent avec le calice. — Cependant Richard est loin de nier que les caractères tirés de l'estivation *valvaire* dans les Rhamnées, imbriquée dans les Célastrinées, les étamines opposées aux pétales dans les premières, alternes dans les secondes, ne soient pas d'une haute importance. Mais suffisent-ils pour établir la distinction entre deux familles, qui offrent du reste une si grande ressemblance?

CELASTROS. bot. Synonyme de Nerprun.

CÉLERI. bot. *Apium graveolens,* espèce du genre Ache.

CÉLÉRIGRADES. mam. *V.* Rongeurs.

CÉLÉRIGRADES. *Celeripedes.* ins. Latreille a désigné, sous ce nom, la première division de la famille des Carabiques, comprenant toutes les espèces dont les antennes sont composées d'articles, en général, cylindriques ou en cône renversé, et dont la première paire de jambes n'est point palmée ou ne présente point de dentelure au côté externe. La seconde division offre des caractères opposés à ceux-ci, et a reçu le nom de Fossoyeurs. Latreille a, depuis, divisé autrement la famille des Carabiques.

CÉLERIN. Même chose que Callique.

CÉLESTIN, CÉLESTINE. min. Synonyme de Strontiane sulfatée.

CELETE. *Celetes.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoonherr qui lui assigne pour caractères : antennes minces,

longues et coudées, composées de douze articles obconiques : les premiers un peu plus longs que les autres; massue subturbinée; trompe allongée, aussi longue que la tête et le corselet, linéaire, presque droite et aplatie en dessus; mandibules assez fortes, un peu proéminentes, arquées et tridentées intérieurement; yeux latéraux, assez grands, ovales et déprimés; corselet arrondi, convexe, rétréci antérieurement et tronqué postérieurement; corps oblong, convexe, assez mou, pubescent, muni d'ailes que recouvrent des élytres allongées, sublinéaires, obtusément anguleuses aux épaules; pieds antérieurs les plus longs; cuisses renflées vers le milieu et dentées en dessous; jambes subcomprimées et arquées. On ne connaît qu'une seule espèce dans ce genre; elle a reçu le nom de *Celetes binotatus;* elle est d'un brun ferrugineux, garni d'une pubescence plus pâle; elle porte trois carènes sur la trompe; elle a le bord des élytres et une tache médiane d'un brun fort obscur. On la trouve au Brésil.

CELIBE. MOLL. Genre de la famille des Nautilacées, établi par Denis Montfort pour un corps marin presque microscopique, rond, cloisonné, muni d'une petite ouverture, et dont les individus se rangent mutuellement dans une disposition sériale, les uns à la suite des autres. Cette Coquille singulière, si c'en est une, habite l'Adriatique.

CELIDONIA. BOT. *V.* CHÉLIDOINE.

CÉLIE. *Celia.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Christophe Zimmerman qui le caractérise de la manière suivante : antennes composées de onze articles; une dent bifide à l'échancrure du menton; tête courte, arrondie postérieurement, non rétrécie en forme de cou; mandibules fortes; languette coriace; palpes filiformes; corselet presque quadrangulaire ou dilaté en arrière; jambes postérieures du mâle lisses intérieurement ou seulement un peu pubescentes, avec trois articles des tarses dilatés et cordiformes. Zimmerman place dans ce genre, un assez grand nombre d'espèces qui faisaient partie du genre Amare de Dejean ou qui sont absolument nouvelles, et il les divise en neuf groupes qu'il sépare au moyen de caractères minutieux, assez difficiles à saisir.

CÉLINE. BOT. Synonyme de Mélisse.

CELLA. BOT. Nom donné par Scopoli à une sorte de fruit dont le péricarpe est triple : ligneux extérieurement, membraneux à l'intérieur et pulpeux entre les deux.

CELLAIRE. *Cellaria.* POLYP. Genre de l'ordre des Cellariées auquel il sert de type dans la division des Polypiers flexibles, cellulifères, classé par Lamk. dans la troisième division de ses Polypiers vaginiformes, et nommé Salicorniaire par Cuvier. Les Cellaires sont des Polypiers phythoïdes, articulés, cartilagineux, cylindriques et rameux, à cellules éparses sur toute leur surface.

Parmi les genres publiés par les auteurs modernes, il n'en existe peut-être point qui renferme des espèces aussi disparates que celui auquel on a donné le nom de Cellaire ou de Cellulaire : il semble avoir été formé de tous les Polypiers que l'on ne pouvait classer avec les Flustres ou avec les Sertulaires. Aussi Lamx. l'a-t-il divisé en plusieurs genres peu nombreux à la vérité, mais qui le deviendront davantage lorsqu'on s'occupera avec un peu de soin de l'étude de ces petits animaux. Il a conservé le nom de Cellaire au groupe dont les Polypiers avaient pour type le *Cellaria Salicornia,* un des plus remarquables et des plus anciennement connus. Linné avait réuni les Cellaires aux Sertulaires, et en avait fait une section de ce dernier genre; Pallas le rétablit sous le nom de *Cellularia,* employé par Bruguière et Cuvier; Solander ne fit aucune mention de ce qui l'avait précédé, et assigna de nouveaux caractères à ces Polypiers qu'il appela *Cellariæ.* Cette dernière dénomination a prévalu; elle a été adoptée par Bosc et par Lamk. Pallas avait partagé les Cellaires en deux sections que Lamk. avait conservées après avoir changé quelques mots à leur définition. La première section compose le genre *Cellaria* tel que Lamx. le propose en divisant la seconde en Crisies, Cabérées, etc., genres faciles à reconnaître par les caractères qu'ils présentent. Les Cellaires sont toujours articulées, cylindriques, dichotomes ou rameuses, couvertes de cellules éparses, à large ouverture polygone. Leur substance est presque entièrement calcaire, ce qui les rend très-fragiles et peu flexibles. Leur couleur, au sortir de la mer, varie; on en voit d'un rouge vif et foncé, et d'autres d'un jaune plus ou moins brillant. Dans les collections il y en a de blanches et de jaunâtres. Elles ne dépassent jamais quatre pouces de hauteur.

CELLAIRE SALICOR. *Cellaria Salicornia,* Bruguière, Lamk.; *Tubularia fistulosa,* Gmel. Cette espèce est toujours dichotome, avec des articulations cylindriques ou fusiformes, couvertes de cellules rhomboïdales, plus ou moins arrondies. Elle offre un nombre considérable de variétés dont la forme et les autres caractères restent toujours les mêmes, dans chaque localité.

CELLAIRE VELUE. *Cellaria hirsuta,* Lamx., Hist. Polyp., pl. 2, fig. 4, *a. b.* Espèce remarquable par les poils longs et nombreux dont elle est couverte depuis la base jusqu'aux extrémités. Ces poils longs et articulés sont plus entiers et plus touffus dans la partie supérieure du Polypier; les articulations dépouillées ont quelques rapports avec celles de la Cellaire Salicor. De la mer des Indes.

CELLAIRE OVALE. *Cellaria ovata.* Petite espèce très-singulière par la forme de ses articulations; elles sont ovales ou pyriformes, composées de dix cellules en forme de parallélogramme. Dans l'état de vie la couleur de ce Polypier est d'un vert brillant, et celle des Polypes est rougeâtre. Des îles Kouriles.

CELLANTHUS. MOLL. Synonyme de Cellulie.

CELLARIÉES. *Cellarieæ.* POLYP. Troisième ordre des Polypes cellulifères dans la division des Flexibles et non entièrement pierreux. Ce sont des Polypiers phytoïdes, presque toujours articulés, à rameaux plans, comprimés ou cylindriques, à cellules communiquant souvent entre elles par leur extrémité inférieure, ayant leur ouverture en général sur une seule face; à bord rarement nu, ordinairement avec un ou plusieurs appendices sétacés sur le côté externe; point de tige distincte. Cet ordre appartient à la section des Cellulifères non

irritables. On ne peut le confondre avec celui des Celléporées à cellules isolées, avec les Flustrées à cellules sans communication entre elles, ni avec les Sertulariées à tige distincte, fistuleuse, et à laquelle viennent aboutir toutes les cellules. Les Polypes sont isolés dans les Celléporées, ainsi que leurs cellules; ces loges animées ont des parois et une base communes dans les Flustrées, mais les habitants ne communiquent point entre eux. Dans les Sertulariées, tous les Polypes aboutissent au tronc gélatineux qui remplit leur tige fistuleuse : dans les Cellariées, ils s'essayent à prendre ce dernier caractère : en effet, lorsque ces Polypiers offrent des cellules réunies ensemble, chacune se prolonge en forme de tube jusqu'au point articulaire; on le prouve en coupant transversalement une articulation : elle est composée d'autant de tubes qu'il y a de cellules dans la partie supérieure de l'articulation; ces tubes se terminent en pointe, de là vient la forme atténuée des articulations à leur base. Beaucoup de genres ont ces articulations composées d'une seule cellule, sans que les Polypes communiquent de l'une à l'autre; enfin le dernier genre, nommé *Ætea,* a des cellules isolées sur une sorte de tige, il semble lier les Cellariées aux Sertulariées, comme les Electres lient les Flustrées aux Cellariées. D'après ces observations, on peut considérer ces dernières comme formant un ordre bien distinct, et dont les caractères sont faciles à reconnaître dans tous les genres qui le composent.

Les Cellariées varient beaucoup dans leur forme; il en est que l'on pourrait comparer à une Flustre articulée (Cellaires). D'autres ont l'ouverture des cellules sur une seule face (Cabérée, Canda), mais ces cellules sont encore nombreuses; peu à peu ce nombre diminue (Crisie, Loricaire), et bientôt c'est une seule cellule placée et articulée sur une autre cellule (Eucratée); nous disons articulée, car dans tous les genres, il y a modification de substance au point articulaire. Les couleurs des Cellariées ne sont pas moins variées et nuancées que dans les autres Polypiers; desséchées, elles sont presque toujours d'un blanc jaunâtre, semblables à de la corne; il y en a quelques-unes d'un blanc éclatant, d'un brun foncé, et d'autres vertes, rouges, jaunes, etc.; elles sont ou isolées ou mêlées d'une manière plus ou moins agréable. Leur grandeur n'est jamais très-forte, elle dépasse rarement quatre pouces; quelques-unes sont presque microscopiques. Elles se trouvent dans toutes les mers, en quantité d'autant plus grande que l'on se rapproche davantage des régions équatoriales. Des espèces analogues, mais non semblables, se trouvent dans les deux hémisphères à peu près aux mêmes latitudes. Le nombre des espèces est peu considérable relativement à celui des genres; tout porte à croire que ce nombre augmentera lorsque les naturalistes voyageurs s'occuperont de la recherche de ces jolis Polypiers. Il en existe de fossiles; mais ils sont très-difficiles à décrire à cause de leur état. L'ordre des Cellariées est composé des genres Cellaire, Cabérée, Canda, Acamarchis, Crisie, Menippée, Loricaire, Eucratée, Alecto, Lafœe, Hippothoé, Aétée.

CELLENDRE. BOT. Synonyme de Coriandre.

CELLÉPORE. *Cellepora.* POLYP. Genre de l'ordre des Celléporées, dans la division des Polypiers flexibles, Cellulifères, classé par Lamk. parmi ses Polypiers à réseau, et par Cuvier dans les Polypes à cellules. Caractères : Polypier à expansions crustacées, très-fragiles, formées par la réunion d'un grand nombre de cellules urcéolées, ventrues, parallèles, inclinées ou verticales sur le plan auquel elles adhèrent, à une ou plusieurs ouvertures étroites, inégales, régulières ou irrégulières, placées au sommet ou sur les côtés des cellules; Polype isolé.

Othon Fabricius, dans sa Faune du Groënland, a le premier établi le genre *Cellepora.* Gmelin, dans le *Systema Naturæ,* adopta les caractères de Fabricius. Ils sont si vagues qu'on peut les appliquer à des Polypiers de genres très-différents. Lamk. a cherché à rectifier ces caractères, et Lamx. les a modifiés dans son Histoire générale des Polypiers flexibles. Des observations nouvelles ayant mis ce dernier à portée de mieux apprécier les différences que présentent ces petits animaux, il a encore changé leurs caractères génériques. Il n'y a pas de doute que ce groupe n'éprouve plus tard de nouvelles définitions, et ne soit divisé en plusieurs genres, lorsque les espèces seront mieux connues. Blainville les partage déjà en trois sections, d'après la forme du Polypier : 1° le Polypier subphytoïde; 2° les Polypiers agglomérés en masse plus ou moins considérable; 3° ceux dont les cellules sont incrustantes. Le caractère essentiel, qui distingue les Cellépores des Tubulipores se trouve dans la forme des cellules polypeuses et dans celle de leur ouverture. Les cellules des Tubulipores ressemblent à des cornets à grande ouverture. Celles des Cellépores sont de plusieurs sortes, mais toujours renflées. Les unes n'ont qu'une seule ouverture au sommet de la cellule; elle est unique et régulière, entière et sans appendice saillant, ou bien avec deux tubercules plus ou moins allongés. Quelquefois cette ouverture est latérale; alors elle est irrégulière et accompagnée, en général, d'un ou de plusieurs petits trous dont on ignore la destination, et que l'on retrouve dans quelques Flustres, où ils sont peu apparents. Il est quelques espèces dont les cellules à parois très-épaisses présentent sur leur bord, plusieurs ouvertures qui se prolongent plus ou moins dans leur substance. Le bord, dans les différents Cellépores, est entier ou armé d'une à seize dents qui varient ordinairement dans leur longueur. Les différences lient, par un si grand nombre d'intermédiaires, les Cellépores aux Flustrées, aux Millepores et aux Escharées, que Pallas, Solander et Bruguière ont cru devoir supprimer ce genre et en placer les espèces dans les trois derniers groupes. Moll les a réunis sous le nom d'*Eschara.*

Les Cellépores sont peu remarquables par leurs formes et par leurs couleurs; ils échappent souvent à l'œil de l'observateur, qui les regarde comme de simples dépôts calcaires, à cause de leur petitesse ou de leur aspect à demi transparent. Exposés à l'action des Acides, ils s'y dissolvent presque en entier, tant est petite la quantité de matière animale qui entre dans leur composition : ce caractère, réuni à celui de leur *facies,* les rapproche beaucoup des Polypiers entièrement solides et pierreux.

Les Polypes des Cellépores ne sont pas encore assez

connus pour qu'on puisse en donner une description exacte; il en existe peu d'aussi difficiles à observer à cause de la rapidité de leurs mouvements. Ces Polypiers se trouvent ordinairement en plaques plus ou moins étendues sur toutes les productions marines solides ou végétales; ils existent dans toutes les mers et à toutes les profondeurs; on en voit même de fossiles sur des Mollusques testacés ou des Madrépores des terrains de formation marine, postérieurs à la Craie; cependant le nombre des espèces connues est encore peu considérable; il le deviendra davantage lorsque les naturalistes porteront leur attention sur ces êtres microscopiques : alors on pourra multiplier les genres et prendre pour caractères ceux qu'offre l'ouverture des cellules, et qui doivent être subordonnés à la forme de l'animal.

Cellépore labiée. *Cellepora labiata*, Lamx., t. 64, fig. 6-9. Les cellules de cette espèce forment de petites roses ou des verticilles sur quelques Sertulariées de l'Australasie; elles sont placées de manière à rayonner ou à s'imbriquer, suivant le corps auquel elles adhèrent; elles sont ovales, avec une grande ouverture latérale, à deux lèvres : la supérieure en voûte, l'inférieure plus courte et redressée. Les cellules ont à peine un millimètre de grandeur (environ une demi-ligne).

Cellépore mégastome. *Cellepora megastoma*, Desm. et Lesueur. Espèce fossile encroûtante, à expansions irrégulières peu développées; les cellules sont très-distinctes, ovoïdes, avec l'ouverture presque centrale et très-grande. Elle se trouve sur les corps fossiles des terrains de Craie des environs de Paris.

Cellépore spongite. *Cellepora spongites*, Gm., Lamx., t. 41, fig. 3. — Polypier à base encroûtante, couverte d'expansions tubuleuses, turbinées, irrégulières, diversement divisées et coalescentes; les cellules sont sériales, un peu ventrues, à ouverture orbiculaire. La couleur de cette espèce est le blanc jaunâtre, dans l'état de dessiccation; sa grandeur varie d'un à huit pouces. Elle se trouve dans la Méditerranée et en Amérique, suivant Pallas, au Groënland suivant Gmelin, et sa variété plus petite est moins épaisse dans la mer des Indes, suivant Lamk.

Cellépore transparente. *Cellepora hyalina*, L., Gm., — Caval. Polyp. Mar. 3. p. 242, t. 9, fig. 8-9. Elle forme de petites croûtes blanches, transparentes, brillantes, sur les Floridées des mers d'Europe, ainsi que sur d'autres productions marines : les cellules sont ovales et allongées, diaphanes, à ouverture simple, un peu oblique et régulière. On ne peut les bien observer qu'avec le secours d'une forte loupe.

CELLÉPORÉES. *Celleporeæ*. polyp. Ordre de Polypiers, dans la division des Flexibles cellulifères. Ce sont des Polypiers membrano-calcaires, encroûtants, à cellules sans communication entre elles, et libres ou ne se touchant que par leur partie inférieure, à parois non communes, ramassées, fasciculées, verticillées, sériales ou confuses; ouverture des cellules au sommet ou sur le côté; Polypes isolés.

Les Celléporées n'offrent jamais, comme certaines Flustres, une membrane couverte de cellules séparées par un intervalle quelconque. Dans les premières, les cellules sont ou isolées et droites, ou accolées et plus ou moins couchées sur le plan qui les supporte; il n'y a point d'intermédiaire. Ces petits Zoophytes ont une substance beaucoup plus solide que les autres Polypiers de la même division; il en existe même que l'on pourrait presque regarder comme entièrement pierreux, à cause de leur dureté même dans l'eau, où ils sont beaucoup plus flexibles que dans l'air. Lorsqu'ils sont desséchés, ils deviennent roides et très-fragiles. Ce caractère réuni à leur aspect, les rapproche des Escharées dont ils diffèrent sous beaucoup de rapports. — Les Celléporées sont en général microscopiques; elles n'offrent point de nuances brillantes ni variées; elles se trouvent dans toutes les mers, et adhèrent aux rochers, aux plantes, aux Polypiers, aux Crustacés et aux Mollusques testacés.

CELLULAIRE (Tissu). zool. *V*. Animal.

CELLULAIRE. polyp. *V*. Cellaire.

CELLULAIRES. bot. Se fondant sur l'observation que, dans toutes les plantes Acotylédones, il y a absence de vaisseaux, De Candolle (Théorie élém. de la Botanique) propose d'établir, sous ce nom, la division des plantes dont les caractères, tirés de l'anatomie végétale et de l'organisation de la graine, se trouvent ainsi concordants; et par opposition, il a nommé Vasculaires les plantes Endogènes et Exogènes, c'est-à-dire les plantes qui, munies de vaisseaux, diffèrent entre elles par l'organisation de leur tige et qui correspondent, les premières aux Monocotylédones, et les secondes aux Dicotylédones de Jussieu.

CELLULARITES. Polypiers fossiles du genre Cellaire.

CELLULE. *Cellula*, *Alveolus*, *Favus*, *Favulus*, *Favicella*, etc., etc. ins. On désigne sous ce nom, chaque petite loge de forme parfaitement régulière que construisent les Abeilles, afin d'y déposer leur miel ou pour y élever leurs larves. Réunies, les Cellules constituent ce qu'on nomme vulgairement Gâteaux. Plusieurs autres Hyménoptères, les Guêpes en particulier, bâtissent aussi, mais, généralement avec moins d'art, des cavités analogues. — On nomme aussi Cellules des espaces membraneux qu'on remarque aux ailes, et qui sont circonscrits par des nervures.

CELLULES. bot. Petites cavités fermées de toutes parts, dont la coupe est presque toujours hexagonale; elles forment le tissu cellulaire par leur juxtaposition, et sont produites par le dédoublement des membranes.

CELLULES. polyp. L'on donne le nom de Cellules à toutes les parties creuses, qui servent d'habitation aux Polypes. Une Cellule ne renferme jamais qu'un seul Polype, mais comme cette partie varie prodigieusement, il est impossible de la considérer en général; il faut l'étudier dans chaque division, dans chaque ordre, afin d'en avoir une idée aussi exacte que nos connaissances peuvent le permettre. Il sera facile alors de se convaincre que la Cellule est liée au Polype, sous tous les rapports, autant au moins que le Mollusque testacé à sa coquille, et que son étude présente le plus grand intérêt. Les Cellules, dans la première division qui comprend les Polypiers flexibles ou non entièrement pierreux, varient plus que dans les deux autres. Elles fournissent les caractères des ordres et des genres dans la section entière des Polypiers à Cellules non irritables;

leur développement offre un mode particulier que l'on ne retrouve point dans les autres groupes. C'est d'abord un point globuleux, qui augmente peu à peu, suivant la forme que doit avoir la Cellule; bientôt elle se dessine, et de suite elle s'ouvre pour donner passage au petit Polype qui parvient rapidement à toute sa croissance; à la première époque, la Cellule entière est tapissée intérieurement d'une membrane analogue au manteau des Mollusques; elle se dessèche aussitôt que le Polype cesse de croître, et ce dernier n'adhère plus alors au bord de la Cellule, mais plus ou moins profondément, suivant les genres, et toujours au moyen d'une membrane particulière, formant une sorte de sac qui renferme des organes essentiels à la vie. — L'existence des Cellules et des Polypes qui les habitent, est regardée comme douteuse dans la plupart des Polypiers calicifères. Cependant les Cellules sont très-apparentes dans les Acétabulaires et les Cymopolies; ainsi point de doute pour ces genres. Mais, dit-on, les Corallines sont de véritables plantes, et non des productions animales, puisque personne n'a jamais pu en voir les Polypes. D'après ce principe, les Millepores seraient également des Végétaux. On les classe néanmoins parmi les Polypiers, et comme les Cellules des Cymopolies ont été parfaitement décrites par Ellis, que ces Polypiers ne peuvent se séparer des Corallines, il s'ensuit que ces derniers sont de véritables Polypiers à Cellules invisibles, que l'animal ferme à volonté, peut-être par un opercule qui se confond avec les parties environnantes. Nous passons sous silence les autres preuves de l'animalité des Corallines. Les Cellules des Corticifères diffèrent de celles dont nous venons de parler : ici les parties solides sont intérieures, les parties molles sont externes, et c'est dans leur substance que l'animal établit sa Cellule. Elle n'est point apparente dans les Spongiées, peut-être même n'en existe-t-il point, et toute l'écorce gélatineuse qui recouvre le tissu est une masse animée, qui exerce des fonctions vitales par tous les points de sa surface. — Les Antipathes se rapprochent beaucoup des Éponges par la nature de leur écorce; déjà l'on y voit des Cellules et des Polypes, très-simples, il est vrai, cependant faciles à observer. L'écorce prend une consistance terreuse dans les autres Gorgoniées ainsi que dans les Isidées; elle est remplie de Cellules qui pénètrent presque jusqu'à l'axe. Le Polype a une sorte de manteau attaché au-dessous des tentacules, au moyen duquel il sort et rentre dans sa petite habitation. Souvent ce manteau est si court, que l'animal est toujours en dehors. La Cellule est tapissée d'une autre membrane qui se prolonge jusqu'à l'axe, elle l'enveloppe et semble mettre en communication tous les animaux de ces ruches marines. C'est peut-être cette membrane qui sécrète et nourrit l'écorce par une de ses surfaces, et qui augmente les couches de l'axe par l'autre surface. — Les Cellules sont très-apparentes dans la division des Polypiers non flexibles et pierreux, et ne varient presque point, si ce n'est dans leur forme. Elles ressemblent à des trous, dans la section des Polypiers foraminés; ces trous augmentent de grandeur, se divisent en nombreuses vallées, représentent des étoiles, etc., et sont toujours garnis de lames intérieures dans les Polypiers lamellifères. Enfin, dans les Tubulés, les Cellules ressemblent à des tuyaux réunis et accolés d'une manière plus ou moins parallèle.

Dans la troisième et dernière division, celle des Polypiers sarcoïdes, les Cellules, distinctes dans les Alcyonées, ont les plus grands rapports avec celles des Gorgones; dans les Polyclinées, le Polypier semble vouloir disparaître, tandis que le sac membraneux prend plus de développement et se confond avec la Cellule. Enfin, dans les Actinaires, le dernier ordre des Polypes à Polypiers, il n'y a plus de Cellules : le sac membraneux devient beaucoup plus épais, ne recouvre que la partie inférieure du corps dans quelques-uns des genres, et disparaît dans quelques autres qui se lient aux Actinies par de nombreux intermédiaires. Ainsi, la Cellule qui sert de demeure au Polype, offre, comme tous les autres organes des animaux, un commencement, une apogée, une fin.

CELLULIE. *Cellanthus.* MOLL. Genre formé par Denis Monfort, sur une petite coquille cloisonnée, trouvée dans le golfe du Mexique, et que Fichtel avait figurée sous le nom de *Nautilus craticulatus.*

CELMISIE. *Celmisia.* BOT. Cassini appelle ainsi un nouveau genre de Synanthérées Corymbifères, qu'il place dans sa tribu des Adénostylées, et auquel il donne pour caractères : des fleurs radiées, ayant les fleurons hermaphrodites et fertiles; les demi-fleurons de la circonférence ligulés et femelles. Le réceptacle est plane et nu; l'involucre est formé d'écailles foliacées, inégales et imbriquées; l'ovaire est stipité, cylindrique, velu, terminé par une aigrette sessile et plumeuse.

CELMISIE A FEUILLES RONDES, *Celmisia rotundifolia*, Cass., plante herbacée dont on ignore la patrie. Sa tige, tomenteuse, haute d'un pied, porte des feuilles alternes, entières, coriaces, velues et blanchâtres en dessous; sa tige est terminée par un seul capitule de fleurs.

CÉLONITE. *Celonites.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, famille des Diploptères, établi par Latreille, aux dépens du genre *Masaris*, dont il ne diffère réellement que fort peu. Caractères : antennes courtes, en massue solide, ovoïde et très-arrondie; elles sont composées de douze articles dans les femelles et de treize dans les mâles; yeux profondément échancrés; mandibules bifides; ailes offrant une cellule radiale, arrondie à son extrémité, et deux cellules cubitales presque égales, la seconde recevant les deux nervures récurrentes. Les Célonites se distinguent de tous les Hyménoptères par la forme de leurs antennes, qui ont cependant beaucoup d'analogie avec celles des Tenthrèdes; mais leurs yeux échancrés, leurs ailes pliées et leur ventre pétiolé empêcheront toujours de les confondre avec ce dernier genre. Elles ressemblent tellement aux Masaris par les parties de la bouche et les ailes, qu'on ne trouve de différence sensible que dans une longueur moindre de leurs antennes et de leur abdomen. La Célonite apiforme, *Celonites apiformis; Masaris apiformis*, Fab.; *Chrysis dubia*, Rossi, est la seule espèce connue. Cet insecte, assez rare, se rencontre au midi de la France. Les femelles sont armées d'un aiguillon caché et piquant; les mâles présentent à l'extrémité postérieure de leur ab-

domen trois dents dont l'intermédiaire est échancrée. Leur corps est très-contractile.

CÉLOSIE. *Celosia.* BOT. Genre de la famille des Amaranthacées, dont on cultive quelques espèces dans les parterres, où elles sont connues sous le nom vulgaire de Passe-Velours, Créte de coq, etc. Caractères : calice de cinq sépales, muni extérieurement de deux ou trois bractées écailleuses ; cinq étamines dont les filets sont soudés, à leur base, en un tube qui entoure l'ovaire surmonté d'un style bi ou trifide à son sommet. Le fruit est une pyxide polysperme. On en a décrit vingt espèces environ, toutes exotiques et dont la moitié au moins habite les Indes-Orientales. Leur tige est herbacée ou sous-frutescente ; leurs feuilles sont alternes et dépourvues de stipules ; leurs fleurs sont disposées en épis ou en panicules plus ou moins denses.

CELSIE. *Celsia,* L. BOT. Famille des Solanées ; Didynamie Angiospermie, L. Ce genre est un de ceux qui lient ensemble deux familles, en présentant les caractères principaux de l'une et de l'autre. Voisin des Scrophularinées par ses étamines didynames, il se rapproche encore davantage des Solanées par ses autres caractères. Il a, en effet, les filets des étamines barbus et la corolle rotacée comme dans le genre Molène, qui appartient évidemment à cette dernière famille, laquelle, d'ailleurs, ne paraît différer de l'autre que par la régularité des parties de la fructification. Voici les caractères que présente le genre Celsie : un calice à cinq divisions profondes ; une corolle rotacée à cinq lobes inégaux ; quatre étamines didynames dont les filets sont velus ; un seul stigmate et une capsule bivalve. Les espèces de Celsies sont en petit nombre, car à peine en connait-on une dizaine, lesquelles sont des plantes herbacées, à feuilles simples ou pinnées, à fleurs munies de bractées, et disposées en épis terminaux. Elles habitent les côtes de Barbarie, les îles de l'Archipel grec et les contrées orientales. Quelques Celsies, *Celsia orientalis, arcturus, cretica,* sont cultivées comme plantes d'ornement ; mais comme elles exigent l'orangerie, et que d'ailleurs elles sont inférieures en aspect à nos Molènes, ces plantes ne sont ni recherchées ni répandues dans les jardins.

CELTIS. BOT. *V.* MICOCOULIER.

CELYN. BOT. Synonyme ancien de Houx.

CÉLYPHE. *Celyphus.* INS. Genre de Diptères, établi dans la famille des Athéricères par Dalman. Ils ont la tète comprimée transversalement, et les antennes aussi longues au moins qu'elle, écartées ; la tête grosse et en partie saillante ; les ailes écartées horizontalement et l'abdomen composé de quatre segments ; mais ce qui les distingue de tous les autres genres de l'ordre, c'est un écusson recouvrant tout le dessus de l'abdomen. Le Célyphe *objectus,* le seul connu, est de Java.

CEMBRA, CEMBRO ET CEBROT. BOT. Noms d'une espèce de Pin, *Pinus cembra,* L.

CEMELEG OU CEMELES. BOT. Synonyme ancien d'Hellébore noir.

CEMONE. *Cemonus.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, fondé par Jurine, et désigné par Latreille, sous le nom de Pemphrédon. *V.* ce mot.

CENANGIER. *Cenangium.* BOT. Genre de la famille des Champignons-Pezizés, établi par Fries, et caractérisé de la manière suivante : réceptacle coriace, d'abord très-clos, puis plus ou moins ouvert, bordé, à épiderme épais, discolor ; membrane fructifère, lisse, persistante, à thèques fixes, souvent adhérents, entremêlés de paraphyses sporulifères. Ce sont de petits Champignons sphéroïdaux, qui croissent sur l'écorce des vieux troncs et principalement sur ceux du Bouleau blanc, *Betula alba,* L.

CENARRHÈNES. BOT. Genre de la famille des Protéacées, établi par Labillardière, d'après un arbre observé près du cap de Van-Diemen. Ses tiges sont glabres ; ses feuilles alternes, planes, dentées en scie, luisantes ; ses fleurs, munies chacune d'une bractée, et disposées en épis simples et axillaires. Leur calice se compose de quatre sépales réguliers, caducs, rétrécis et courbés en dedans à leur sommet ; quatre étamines, insérées à leur base, leur sont opposées, et alternent avec quatre petites glandes pédicellées, hypogynes, que Labillardière considère comme des étamines avortées. L'ovaire est libre et sessile, le style court, le stigmate simple ; le fruit est une drupe charnue, ovoïde, petite, contenant une noix de même forme et monosperme. L'embryon est dressé et dépourvu de périsperme.

CENCHRAMIDEA, CENCHRAMIDIA. BOT. Syn. de *Clusia rosea* et de *Guazuma ulmifolia.*

CENCHRAMUS. OIS. Synonyme ancien de Pintade.

CENCHRE. *Cenchrus.* BOT. Genre de la famille des Graminées et de la Triandrie Monogynie, fondé par Linné pour un assez grand nombre de plantes que plusieurs botanistes ont successivement retirées du cadre où ce célèbre naturaliste les avait groupées, afin d'en constituer presqu'autant de genres particuliers. Ainsi, Desfontaines (*Fl. atlantica,* 2, p. 385) a formé son genre *Echinaria* avec le *Cenchrus capitatus;* le *Dactyloteniun* de Willd. a eu pour type le *Cenchrus Ægyptius,* L. ; le *Cenchrus ciliaris,* L., et le *Cenchrus orientalis,* W., ont fourni de suffisants caractères pour l'admission du genre *Pennisetum* (Rich. *in Persoon Synops. Plant.* 1, p. 72). Palisot de Beauvois, dans son Agrostographie, a proposé aussi divers changements, résultats de ses propres observations et de l'adoption des genres établis par Retz, Persoon, Desvaux, etc. Il a limité le genre Cenchre à un petit nombre de plantes, à la tête desquelles il place le *Cenchrus echinatus,* L., et il lui a donné les caractères suivants : épi composé ; chaque épillet est muni d'un involucre le plus souvent double, dont l'extérieur est formé de soies roides et épineuses, et l'intérieur composé de plusieurs écailles lancéolées et soudées à leur base ; lépicène à deux valves inégales, renfermant deux fleurs : l'une mâle et l'autre femelle, contenues chacune dans deux glumes lancéolées ; ovaire émarginé ; style partagé jusqu'à l'ovaire, en deux branches qui portent des stigmates plumeux.

Ces caractères se retrouvent dans le *Pennisetum,* à l'exception du style qui, dans ce dernier genre, est seulement divisé au sommet ; l'involucre intérieur de celui-ci offre en outre la singulière organisation d'être composé de fortes soies plumeuses. Les affinités de ces

deux genres sont donc tellement marquées qu'il est impossible de les séparer, dans toute disposition naturelle des Graminées.

CENCHRIS. OIS. Synonyme de Faucon Cresserelle.

CENCHRIS. REPT. Les anciens donnaient ce nom à un Serpent dont ils citaient comme merveilleuses la force et la vélocité. Linné l'appliqua mal à propos à un Boa du nouveau monde, que les Grecs et les Romains n'avaient pu connaître, et qui est l'Aboma. Daudin, sur des observations inexactes, a formé, sous ce nom, un genre auquel il a donné pour caractères, outre ceux du genre Boa dont il était voisin, des crochets vemineux que Beauvois prétendit avoir examinés, et qui cependant, d'après Cuvier, n'existent pas dans cet animal innocent, connu, dans l'Amérique septentrionale, sous le nom vulg. de Mokeson. Daudin y rapportait le Kog-Nose de Catesby. Il paraît que ce prétendu Cenchris n'est que le *Boa contortrix* de Linné, devenu le Scytale à grouin de Latreille.

CENCHRITES. MIN. Nom que les anciens donnaient aux très-petits Diamants qui n'étaient pas plus gros qu'un grain de Millet.

CENCHRITES. MOLL. FOSS. *V.* BORÉLIES et MÉLONITES.

CENCHROME. *Cenchroma.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Germar; il fait partie de la famille des Rhinchophores; mais n'a point été adopté par Schoonherr, dans son grand travail monographique sur cette famille.

CENCO, CENCOALT ET CENCOATOLT. REPT. Noms d'un Bongare. *V.* ce mot.

CENCRIS. REPT. *V.* CENCHRIS.

CENDICI-VALLI. BOT. Liseron de la côte de Malabar.

CENDOR. BOT. Synonyme d'*Illecebrum sanguinolenitum.*

CENDRE. *Ciner.* Nom que l'on donne au produit solide de la combustion d'un corps quelconque, à l'air libre. Nous ne parlons point ici de la combustion telle que l'entendent les chimistes et qui est le résultat de la fixation de l'oxigène dans un corps, mais simplement de la combustion telle qu'on l'opère vulgairement, et que l'on devrait appeler plus exactement incinération. La Cendre d'un corps charbonneux contient ordinairement de la silice, de l'alumine, des oxides de fer et de manganèse, des sous-carbonates et sous-phosphates de potasse, de soude, de magnésie, des sulfates et hydrochlorates de potasse, de soude, de chaux, etc., etc., les uns et les autres, dans des proportions qui varient suivant la nature des corps soumis à la combustion.

CENDRE BLEUE. MIN. Syn. vulg. d'Azurite. On connaît aussi, sous le nom de Cendre bleue, un Oxide de cuivre produit soit naturellement, soit dans les opérations du laboratoire, par la précipitation du métal dissous, au moyen de la chaux; le précipité, qui retient toujours de l'eau, jouit d'une belle couleur bleue ou verdâtre selon l'état d'oxidation du métal; c'est véritablement un hydrate de cuivre et de chaux, mélangé de sulfate de chaux.

CENDRE VERTE. MIN. Nom que l'on donne au Cuivre carbonaté vert, terreux.

CENDRES DES VOLCANS. *V.* POUZZOLANE et LAVES.

CENDRES GRAVELÉES. *Ciner clavellatus.* BOT. On nomme ainsi le résultat terreux de la combustion des feuilles et des sarments de la vigne, des rafles ou grappes de raisins dont on a exprimé le jus, enfin du tartre brut et de la lie de vin desséchée. Ce résidu est très-riche en potasse; il convient particulièrement à certains procédés des arts, de la teinture surtout.

CENDRIÈRE. GÉOL. *V.* TOURBE.

CENDRIETTE. BOT. Synonyme vulg. de Cinéraire.

CENDRILLARD. OIS. Synonyme vulg. de Coua à tête rousse, femelle.

CENDRILLE. OIS. Syn. vulg. de Mésange bleue, de Mésange charbonnière, de Sittelle, et d'Alouette du Cap.

CENIE. *Cenia.* BOT. Fam. des Corymbifères, Juss. Tribu des Anthémidées de Cassini, Syngénésie Polygamie superflue, L. L'involucre est formé de huit folioles disposées sur un seul rang; le réceptacle convexe et nu. Il porte au centre des fleurons quadrifides et hermaphrodites, à la circonférence environ vingt demi-fleurons courts et femelles. Les akènes sont comprimés et dépourvus d'aigrette. Ce genre est formé d'une espèce jusqu'à présent unique. C'est une petite plante herbacée, du Cap, à feuilles bipinnatifides et à fleurs solitaires au sommet; portant de longs pédoncules terminaux, renflés et creux à ce sommet. Linné la nommait *Cotula turbinata;* Willd. la réunit au *Lidbekia,* et Lamk. au *Lanasia.*

CENJORIES, CÉNORIES. BOT. Nom donné, dans l'Inde, aux plus petites variétés de Bananes.

CÉNOBION. *Cœnobium.* BOT. Mirbel désigne, sous ce nom, un genre de fruits assez bien caractérisé, composant à lui seul l'ordre des Cénobionaires. Il est formé de plusieurs parties distinctes, dans le fruit parfaitement mûr, et portées sur un réceptacle commun, mais réunies et n'ayant qu'un style dans l'ovaire avant la maturité du fruit. Quelques exemples éclairciront cette définition. Dans toutes les Labiées le fruit se compose de quatre petites coques monospermes, indéhiscentes, réunies par leur base, sur un réceptacle commun. Dans la Bourrache, la Buglosse, la Vipérine et toutes les véritables Borraginées, le fruit offre absolument la même structure. Le fruit des *Quassia* est composé de cinq coques distinctes, mais portées sur un réceptacle commun; il en est de même dans les genres *Gomphia, Ochna,* etc. Ces différents genres offrent des exemples de Cénobions.

Si on étudie ces fruits avant leur maturité, on verra que les diverses parties qui les composent étaient, d'abord réunies et faisaient corps ensemble pour former un seul pistil. Mais cette union n'était jamais complète, c'est-à-dire que les loges n'étaient pas soudées par tout leur côté interne. Ainsi, par exemple, dans le *Quassia amara* et le *Simarouba,* les cinq loges dont se compose l'ovaire et qui forment autant de côtes très-saillantes sont libres par tout leur côté interne, et seulement soudées par leur sommet, d'où naît un style commun pour les cinq loges. A l'époque de la maturité, le style se détache, et alors chaque loge s'écartant et se déjetant en dehors, le fruit se trouve formé de cinq parties distinctes, qui semblent n'avoir entre elles aucune connexion. Dans les Labiées et les Borraginées au contraire, il semble que l'axe central, sur lequel appuient les quatre loges, se soit affaissé, et le style est censé naître

du réceptacle, ce qui n'a jamais lieu. A la chute du style, les quatre loges paraissent aussi n'avoir entre elles aucune communication. De Candolle a désigné ce genre de fruits sous le nom de *fruits gynobasiques*.

CÉNOBIONAIRES (FRUITS). BOT. Cinquième ordre de la classification carpologique de Mirbel.

CENOBRION. BOT. *V.* CÉNOBION.

CENOGASTRE. *Cenogaster*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, fondé par Duméril, et qui ne paraît pas différer de celui établi anciennement par Geoffroy, sous le nom de Volucelle.

CENOMICE. BOT. *V.* CENOMYCE.

CÉNOMIE. INS. *V.* COENOMYIE.

CENOMYCE. BOT. Ce genre, établi par Acharius dans la Lichenographie universelle, comprend les trois genres *Cladonia*, *Scyphophorus* et *Helopodium* de De Candolle. Ce n'est en effet que par le port que ces trois genres diffèrent, et on trouve même, au milieu des nombreuses variétés que présentent plusieurs des espèces qu'ils renferment, des passages tellement marqués qu'il paraît impossible de les séparer. Nous adopterons donc l'opinion de Dufour qui, dans une excellente Monographie de ce genre qu'il a publiée dans les Annales générales des sciences physiques, t. VIII, a conservé le genre d'Acharius en en séparant seulement la première section, sous le nom de *Pycnothelia*.

Les Cenomyces présentent un thallus (fronde) composé de folioles étalées, quelquefois nul, duquel s'élèvent des tiges simples ou rameuses, cylindriques, fistuleuses, terminées ou par des rameaux divisés en une sorte de panicule, ou par une partie évasée en entonnoir, et portant sur son bord les apothécies; ces apothécies, placées à l'extrémité des rameaux ou sur le bord des entonnoirs, sont arrondies en tête, sans rebord, et de couleur brune ou rouge. Les espèces de ce genre, au nombre d'environ cinquante, croissent, presque toutes, sur la terre ou sur le bois pourri. Elles varient extrêmement pour la forme; presque toutes sont d'un jaune verdâtre, et quelques-unes ont les apothécies d'un beau rouge.

Le genre *Scyphophorus*, de De Candolle, renferme les espèces dont la tige, presque simple, s'évase à son sommet en entonnoir. L'espèce la plus commune, le Scyphophore en entonnoir, *Scyphophorus pyxidatus*, est extrêmement fréquente sur tous les vieux murs couverts de mousses, au pied des arbres, et présente beaucoup de variétés. Vaillant en a figuré plusieurs dans la planche 21 du *Botanicon parisiense*. Une autre espèce fort jolie est le Scyphophore écarlate, *Scyphophorus coccineus*, DC., ou *Cenomyce coccifera*, Ach. Elle croît dans les bruyères où elle se fait remarquer par la belle couleur rouge de ses tubercules fructifères.

Le genre *Capitularia* de Florke est le même que le *Scyphophorus* de De Candolle.

Le genre *Helopodium* de ce dernier auteur est intermédiaire des Scyphophores et des Cladonies. La fronde est presque nulle, la tige ne se divise que près du sommet, en rameaux courts qui portent des apothécies globuleuses.

Le genre *Cladonia* a un port très-différent des deux précédents; sa tige est en général très-rameuse, et se divise en une infinité de petits rameaux qui portent à leur sommet les apothécies. L'espèce la plus remarquable est la *Cladonia rangiferina*, *Cenomyce rangiferina*, Ach. Elle est très-commune dans toutes les bruyères, mais surtout dans le nord de l'Europe. Il paraît que c'est le Lichen qui, en Laponie, fait la principale nourriture des Rennes pendant l'hiver; ce qui lui a fait donner le nom de Lichen des Rennes. En France les Cerfs en mangent aussi quelquefois dans les grands froids, quand ils ne trouvent pas d'autre nourriture; il paraît que cet aliment les engraisse beaucoup.

CÉNOPHOLON. *Cenopholon*. BOT. Genre de la famille des Scytamnées, Monandrie Monogynie, Lin., institué par Blume. Caractères : périanthe dont le limbe intérieur est à une seule lèvre très-grande et concave; filet comprimé, développé au delà des bords de l'anthère en forme de crête arrondie, capuchonée, quadridentée; capsule triloculaire et polysperme. Les Cénopholons ont le port des Alpinies, la tige élevée, les feuilles pétiolées, lancéolées-oblongues, velues en dessous.

CÉNORAMPHES. OIS. (Duméril.) Famille d'Oiseaux grimpeurs de la Zoologie analytique; elle renferme tous les genres dont les espèces ont le bec énorme à la base et souvent dentelé sur le bord des mandibules, mais qui, étant vide, est extrêmement léger.

CENORIES. BOT. *V.* CENJORIES.

CENOT. POIS. Synonyme de Labre à trois taches.

CENOTÉA. BOT. *V.* PARMÉLIE.

CENTAURÉE. *Centaurea*. BOT. Le genre auquel Linné a donné ce nom, et qui fait partie de la famille des Carduacées et de la Syngénésie Polygamie frustranée, se compose d'un très-grand nombre d'espèces, assez différentes les unes des autres, qu'il a groupées en plusieurs sections, auxquelles il a donné des noms particuliers. Les différences offertes par les espèces réunies dans chacune de ces sections, n'avaient point échappé aux auteurs anciens, et particulièrement à Tournefort et à Vaillant, qui avaient également établi plusieurs groupes pour ces plantes, avant le réformateur suédois. Linné crut devoir ne former qu'un seul genre des divisions proposées par Tournefort, sous les noms de *Centaurium*, *Jacea* et *Cyanus*, et de celles auxquelles Vaillant avait donné les noms de *Calcitrapa*, *Calcitrapoides*, *Rhaponticum*, *Rhaponticoides*, *Jacea*, *Amberboi*, *Cyanus* et *Crocodilium*. Voici le caractère commun, par lequel il embrassait cette multitude d'espèces : toutes les Centaurées de Linné ont le réceptacle garni de soies nombreuses; l'aigrette simple ou nulle; les fleurons de la circonférence neutres, souvent beaucoup plus grands, infundibulaires et irréguliers. Mais dans le caractère abrégé qu'il trace de ce genre, Linné ne fait pas mention de la forme de l'involucre, d'après lequel il a cependant établi un grand nombre d'autres genres dans la famille des Synanthérées. Il est vrai qu'il eût été impossible de caractériser cet organe d'une manière précise dans son genre Centaurée, tant est grande la diversité de formes et de structure qu'il offre dans le grand nombre des espèces qui le composent. Ce sont ces différences de l'involucre, jointes à quelques autres dans les organes floraux, qui ont engagé l'auteur des



1. [illegible]

CENTRISQUE BECASSE DE MER

2. [illegible]

AMPHISILE CUIRASSÉ.

familles à rétablir comme genres les sections formées par Linné. Voici ces genres et leurs caractères distinctifs : tels qu'ils ont été primitivement établis par Jussieu.

1° CROCODILIUM. Vaillant et Jussieu appellent ainsi les espèces de Centaurées qui ont les écailles de l'involucre terminées par une épine simple. Telles sont : *Centaurea crocodilium, salmantica, peregrina, muricata*, L., etc., etc.

2° CALCITRAPA, Vaill., Juss. Les Chausses-Trapes se distinguent par les écailles de leur involucre, terminées par une épine pinnée latéralement ou simplement ciliée sur ses bords. Jussieu place dans ce genre les *Centaurea Calcitrapa, solstitialis, melitensis, collina*, Lin., etc.

3° SERIDIA, Juss. Dans ce genre, l'épine qui termine les écailles involucrales est palmée. Telles sont les *Centaurea Isnardi, aspera, sonchifolia, seridis*, L., etc. Linné donnait à cette section le nom de *Stœbe*.

4° JACEA, Juss. Ce genre renferme un grand nombre d'espèces. Il se distingue par ses écailles sèches, scarieuses et ciliées sur les bords. Jussieu place dans cette section les *Centaurea nigra, scabiosa, phrygia, paniculata*, L., etc.

5° CYANUS, Juss. Ce genre ne diffère guère du précédent que par ses fleurons externes, qui sont beaucoup plus grands, infundibuliformes et irréguliers, ainsi qu'on l'observe dans les *Centaurea cyanus, montana, pullata* et *uniflora* de Linné.

6° RHAPONTICUM, Vaill., Juss. Dans ce genre, les écailles sont minces, sèches, scarieuses et entières sur les bords : telles sont les *Centaurea Jacea, orientalis, rhapontica, glastifolia*, L., etc.

7° Enfin il appelle CENTAUREA les espèces qui sont pourvues d'écailles simples, ni scarieuses, ni ciliées, ni épineuses. Il rapporte à ce genre les *Centaurea Centaurium, moschata, crupina, alpina, behen, glastifolia, pumila*, L., etc.

Tels sont les sept genres établis par Jussieu. Quelques auteurs en ont plus récemment créé d'autres. Ainsi Mœnch a fait du *Centaurea Galactites* le genre Galactites; De Candolle a, avec juste raison, retiré du genre Centaurée la *Centaurea conifera*, pour en former son genre *Leuzea;* Persoon a fait un genre *Crupina* avec les *Centaurea Crupina, Lippii*, etc.; et enfin Henri Cassini a également établi plusieurs groupes génériques parmi les Centaurées.

Il est fort difficile de décider si ces différents genres doivent demeurer séparés ou être simplement considérés comme des sections naturelles d'un seul et même genre. Si on excepte le genre *Leuzea* de De Candolle, qui diffère essentiellement des Centaurées par un grand nombre de caractères importants, et le genre *Galactites* de Mœnch, on n'est pas éloigné de considérer les différents genres comme de simples sections.

De Candolle est le premier qui ait observé que, dans toutes les véritables espèces de Centaurées, le point d'attache du fruit sur le réceptacle est toujours latéral. Ayant remarqué le même caractère dans quelques autres genres qui en sont très-rapprochés, il s'en est servi pour en former une section particulière dans la famille des Carduacées, et lui a donné le nom de Centaurée. Mais comme cette obliquité du point d'attache du fruit sur le réceptacle existe aussi dans plusieurs autres genres de Carduacées vraies, ainsi que l'a remarqué Henri Cassini, ce caractère ne peut être employé à établir une section distincte. Les autres caractères que ce dernier botaniste a signalés dans les Centaurées, tels que l'obliquité du tube qui termine les étamines, la régularité des incisions de la corolle, ne paraissent pas non plus d'une assez grande valeur pour former le diagnostic d'une tribu naturelle. Donc il n'est guère possible de séparer les Centaurées des Carduacées.

Parmi les espèces de Centaurées qui méritent de fixer l'attention, on peut distinguer les suivantes :

La CENTAURÉE BLEUET, vulg. Barbeau, Aubifoin, Bleuet, etc., *Centaurea Cyanus*, L. Elle est annuelle, et croît en abondance, dans les moissons, aux environs de Paris. Sa tige dressée, tomenteuse, blanchâtre et rameuse, porte des feuilles linéaires, entières, tandis que les radicales sont pinnatifides. Ses fleurs sont généralement bleues; elles sont quelquefois blanches, roses ou ponceau. Leurs fleurons extérieurs sont neutres, très-grands, évasés et infundibulaires, recourbés et dentés. On cultive quelquefois cette espèce dans les jardins. L'eau distillée de ses fleurs est vulg. employée en collyre contre les maladies des yeux; mais elle ne possède pas de propriétés plus marquées que l'eau distillée simple.

La GRANDE CENTAURÉE, *C. Centaurium*, L., originaire des Alpes. Cette plante offre une tige rameuse, de trois à quatre pieds d'élévation, terminée par un grand nombre de capitules globuleux, de fleurs purpurines. Ses feuilles sont pinnatifides et divisées jusqu'à leur nervure médiane, en lobes allongés, aigus, étroits, légèrement denticulés. Les écailles de l'involucre sont allongées, entières et glabres.

La CENTAURÉE MUSQUÉE. *Centaurea moschata*, L. Elle croît spontanément dans le Levant et se cultive dans les jardins où elle est annuelle. Sa tige est simple inférieurement, rameuse dans sa partie supérieure, haute d'un pied à un pied et demi. Ses feuilles sont pinnatifides. Ses fleurs, qui répandent une odeur musquée, sont blanches ou un peu purpurines.

La CENTAURÉE DES MONTAGNES, *Centaurea montana*, L., qui vient dans les montagnes subalpines, est vivace et offre beaucoup de ressemblance avec le Bleuet qui croît si abondamment dans nos champs; mais il en diffère par sa racine vivace, sa tige simple, ses feuilles beaucoup plus larges et ses fleurs plus grandes. On le cultive quelquefois dans les parterres.

Le nom de CENTAURÉE a été improprement étendu à d'autres plantes auxquelles il ne saurait convenir, ainsi l'on a appelé :

CENTAURÉE BLEUE, le *Scutellaria galericulata*. *V.* SCUTELLAIRE.

CENTAURÉE JAUNE, la *Chlora perfoliata*. *V.* CHLORE.

PETITE CENTAURÉE, une jolie plante qui fait partie de la famille des Gentianées, et qui a fort souvent changé de nom. Tournefort l'appelait *Centaurium minus*, Linné *Gentiana Centaurium*, Lamk. *Chironia Centaurium*, et comme elle n'appartient réellement ni au

genre *Gentiana*, ni au genre *Chironia*, Richard en a fait son genre *Erythræa*.

CENTAURELLE. BOT. *V.* BARTONIE.

CENTAURIÉES. *Centauriæ*. BOT. Section ou tribu de la famille des Carduacées.

CENTAURION ET CENTAURIUM. BOT. S. d'Érythrée.

CENTAUROPSIS. BOT. Boyer, professeur à l'université de l'île Maurice, a fondé ce genre pour deux plantes de la famille des Synanthérées, observées par lui à Madagascar, et qui lui ont offert pour principaux caractères : un capitule à fleurons homogames; le réceptacle est étroit et pailleté; l'involucre oblong, imbriqué d'écailles coriaces; les corolles sont tubuleuses avec leur limbe à cinq dents; deux stigmates longs et divergents; un akène grêle et strié, couronné d'une aigrette à barbes inégales.

CENTELLE. *Centella*. BOT. Ce genre, établi par Linné, a été réuni aux Hydrocotyles.

CENTENES. MAM. *V.* TANREC.

CENTENILLE. *Centunculus*. BOT. Genre de la famille des Primulacées. Caractères : calice quadrifide; corolle en roue, à quatre lobes; quatre étamines; un stigmate simple; pour fruit une pyxide globuleuse. Quelquefois le nombre de lobes du calice et de la corolle, ainsi que des étamines, est porté à cinq; et, dans ce cas, ce genre ne diffère nullement de l'*Anagallis*. On en rencontre une espèce aux environs de Paris, la Centenille naine, *Centunculus minimus*, L., herbe rameuse, qui ne s'élève pas au-dessus d'un à deux pouces, et présente de petites feuilles ovales et glabres, inférieurement opposées, alternes supérieurement, et des fleurs axillaires et sessiles. Deux autres espèces croissent dans l'Amérique méridionale.

CENTÉRIA. BOT. Syn. de Millepertuis androsème.

CENTÈTES. MAM. Synonyme de Tanrec.

CENTIA. BOT. *V.* KENTIA.

CENTINODE. BOT. Syn. de *Polygonum aviculare*, espèce de Renouée.

CENTIPÈDE. BOT. Synonyme de Grangée.

CENTOCARPHA OU CENTROCARPHA. BOT. Ce genre, établi par Don, dans la famille des Synanthérées, répond au genre *Rudbeckia* ou du moins à quelques espèces de ce genre, qui sont décrites dans le Prodrome de De Candolle, T. 5, p. 555.

CENTONE. BOT. Synonyme de Centenille.

CENTOTHÈQUE. *Centotheca*. BOT. Ce genre, proposé par Desvaux pour le *Cenchrus Lappaceus* de Linné, et adopté par Palisot de Beauvois dans son Agrostographie, pl. 14, fig. 7, paraît bien peu distinct du genre *Poa*. Ses fleurs forment une panicule dont les rameaux sont allongés, grêles et divariqués. Ses épillets contiennent deux ou trois fleurs. La lépicène se compose de deux valves inégales, plus courtes que les fleurs mutiques. La fleur inférieure est sessile et hermaphrodite; les deux valves de sa lépicène sont inégales, mutiques, glabres, striées. Ses étamines sont au nombre de trois; ses deux stigmates sont plumeux. Les deux fleurs supérieures sont pédicellées, rarement hermaphrodites; leur valve externe est striée, et présente un grand nombre de petites pointes réunies vers leurs bords. Ce caractère semble seul distinguer ce genre des véritables Poa.

CENTRAL. Organe placé au centre d'un corps quelconque. On appelle feu central, la chaleur souterraine qui occasionne l'élévation de température des eaux dites minérales, les éruptions volcaniques, etc., etc.

CENTRANODON. POIS. *V.* SILURE.

CENTRANTHE. *Centranthus*. BOT. Genre établi par De Candolle aux dépens des Valérianes de Linné, dont l'une des plus belles plantes de France forme le type. Ses caractères consistent dans un calice très-petit, à limbe à peine sensible, roulé en dedans; corolle monopétale, tubulée, prolongée en éperon à sa base; cinq lobes inégaux au limbe; une seule étamine, etc. La *Valeriana rubra*, L., est donc devenue le *Centranthus ruber*. Cette plante d'un aspect glauque, croît sur les vieux murs et sur les rochers, où elle est chargée de panicules serrées de fleurs d'une charmante couleur purpurine. On l'a introduite dans les jardins où elle varie et donne des panicules blanches. Le *Centranthus angustifolius* est moins commun ; ses feuilles sont plus étroites; il croît dans les montagnes; on le rencontre même près des neiges éternelles, sur les rochers des hauts sommets du royaume de Grenade, en Andalousie.

CENTRANTHÈRE. *Centranthera*. BOT. Genre de la famille des Personnées. Son calice, fendu d'un côté, présente de l'autre cinq divisions; sa corolle est en entonnoir, le limbe a cinq lobes étalés, inégaux; ses quatre étamines didynames, non saillantes, ont des anthères bilobées, éperonnées à leur base; le stigmate est lancéolé; la capsule a deux loges et deux valves dont les bords sont d'abord appliqués contre la cloison médiane qui devient libre plus tard et qui porte les placentas; les graines petites et réticulées présentent un embryon cylindrique dans un périsperme mince. — Brown, auteur de ce genre, en annonce une espèce originaire de l'Inde, et en décrit une première de la Nouvelle-Hollande, le *Centranthera hispida*, herbe dressée, hérissée de poils, à feuilles opposées, entières, étroites à fleurs pourpres, munies d'une triple bractée, et alternes sur des épis terminaux.

CENTRAPALE. *Centrapalus*. BOT. Cassini a nommé ainsi un genre nouveau de la famille des Synanthérées, qu'il place dans sa section des Vernoniées. Il lui donne pour caractères : des capitules dont l'involucre, plus court que les fleurs, se compose d'écailles imbriquées, dont les intérieures sont plus longues et plus larges; toutes sont terminées, à leur sommet, par un appendice foliacé, étroit et épineux au bout. Le réceptacle est plan, nu, creusé de petites alvéoles. L'ovaire est cylindracé, tout couvert de poils apprimés. Toutes les fleurs sont hermaphrodites, à peu près égales ; la corolle est parsemée de glandes; son limbe est partagé en cinq divisions linéaires, inégales et très-longues : l'aigrette est double et sessile; l'extérieure très-courte, l'intérieure plumeuse.

Ce genre, très-voisin de l'*Ascaricida* du même auteur, en diffère surtout par les appendices foliacés qui terminent les écailles de l'involucre. Il se compose d'une seule espèce, *Centrapalus Galamensis*, Cassini. C'est une plante annuelle, originaire de Galam, en Afrique, ayant une tige dressée, épaisse, cylindrique, pubescente, rameuse, portant des feuilles alternes, sessiles,

lancéolées, grossièrement dentées en scie, pubescentes, parsemées inférieurement de points glanduleux. Ses fleurs sont rougeâtres et solitaires au sommet des ramifications de la tige.

CENTRARQUE. *Centrarchus.* POIS. Genre de la famille des Acanthoptérygiens, auquel Cuvier a donné pour caractères : un corps comprimé, ovale, avec un prolongement à l'angle de l'opercule ; de nombreuses épines à la nageoire anale et un groupe de dents en velours à la langue. Les trois espèces principales : *Centrarchus œnèus,* Cuv., *Centrarchus sparoides,* Lacép. et *Centrarchus iris,* Lac., sont de l'Amérique septentrionale.

CENTRATHÈRE. *Centratherum.* BOT. Ce genre de la famille des Carduacées et de la Syngénésie Polygamie égale, appartient à la tribu des Vernoniées de Cassini qui en est l'auteur. Il se compose d'une seule espèce, *Centratherum punctatum,* Cass., laquelle est une plante herbacée, recueillie, dans l'isthme de Panama, par Joseph de Jussieu. Sa tige est grêle, cylindrique, haute d'environ deux pieds, rameuse. Ses feuilles sont pétiolées, alternes, ovales, aiguës, parsemées de petites vésicules translucides, comme dans les Orangers et les Millepertuis. Les capitules, solitaires au sommet des rameaux, sont formés de fleurs hermaphrodites, régulières. L'involucre est double : l'extérieur plus grand se compose de folioles inégales, irrégulières et étalées ; l'intérieur est globuleux ; il a ses écailles imbriquées, coriaces, pubescentes, scarieuses sur les bords, ovales et parsemées de glandes terminées à leur sommet par une pointe épineuse. Le réceptacle est nu et plan. Les corolles sont glanduleuses, à tube long et grêle ; leur limbe est à cinq divisions linéaires, étroites. Le fruit est cylindracé, strié, anguleux, couronné d'une aigrette très-courte et plumeuse.

CENTRIN. *Centrinus.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, famille des Porte-bec, institué par Latreille, et qui a pour caractères : des ailes, un corps rhomboïdal, avec le corselet rétréci brusquement en manière de tube près de son extrémité antérieure ; un écusson distinct ; abdomen triangulaire, entièrement recouvert par les élytres : yeux écartés ; massue des antennes allongée ; assez souvent une sorte de dent de chaque côté de la cavité de la poitrine où la trompe est reçue.

CENTRINE. *Centrina.* POIS. S. de Squale humantin.

CENTRIS. *Centris.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, fondé par Fab. et rangé par Latreille dans la famille des Mellifères, tribu des Apiaires. Ce genre, tel que l'a établi Fab., est nombreux en espèces. Klüg en a extrait ses Acanthopes et ses Epicharis, fort peu éloignés l'un de l'autre et peu différents aussi des Centris. On pourrait cependant donner à ces derniers les caractères suivants : mandibules quadridentées ; palpes maxillaires de quatre articles ; palpes labiales sétiformes ; troisième article inséré obliquement, sur le côté extérieur du précédent, et près de son extrémité. Les Centris qui sont compris dans le genre Lasie de Jurine, ressemblent beaucoup aux Anthophores, et s'en distinguent toutefois par leurs mandibules quadridentées et par leurs palpes maxillaires composées seulement de quatre articles. Ils diffèrent des Epicharis par la présence des palpes qui, dans ceux-ci, ont disparu. Fab. en décrit trente-six espèces ; toutes celles que Latreille rapporte à ce genre, se trouvent dans l'Amérique méridionale.

CENTRISQUE. *Centriscus.* POIS. Dernier genre de la Méthode ichtyologique de Cuvier et de la septième famille de l'ordre des Acanthoptérygiens. Linné le classait parmi ses Branchiostèges, et Duméril parmi ses Aphyostomes. Les caractères du genre Centrisque sont, outre ceux qui lui sont communs avec les autres Becs-en-flûte, un corps ovale, oblong, comprimé par les côtés et tranchant en dessous ; des ouïes seulement de deux ou trois rayons grêles ; une première dorsale épineuse, et de petites ventrales en arrière des pectorales ; la bouche extrêmement petite, fendue obliquement ; l'intestin sans cœcum, replié trois ou quatre fois, et la vessie natatoire considérable.

Les Centrisques se divisent en deux sous-genres.

† CENTRISQUE PROPREMENT DIT, Solénostome de Klein et de Duméril. A dorsale antérieure, située fort en arrière, ayant sa première épine longue et forte, supportée par un appareil qui tient à l'épaule et à la tête.

CENTRISQUE BÉCASSE DE MER. *Centrisque Scolopax,* L., Encycl. Pois. pl. 21, fig. 69 ; Bloch. t. 123, fig. 1. Poisson d'une forme particulière, et qu'on a quelquefois comparé à un soufflet ; il habite la Méditerranée, et on le trouve assez communément dans les collections. Sa chair est estimée.

†† AMPHISILE, Centrisque, Duméril. Dos cuirassé de larges pièces écaillées, dont l'épine antérieure de la première dorsale semble en être une continuation. Les Poissons de ce sous-genre ont même quelquefois d'autres pièces écailleuses sur diverses parties du corps, et une figure toute particulière.

CENTRISQUE CUIRASSÉ. *Centriscus scutatus,* Lin., Bloch., pl. 123, fig. 2 ; Encycl. Pois. pl. 21, f. 68. L'épine de la première dorsale est tellement rejetée en arrière, dans cette espèce, qu'elle repousse vers la queue la seconde dorsale et l'anale qui lui correspond ; elle est fort allongée et s'étend beaucoup au delà du niveau de la queue. Son dos est d'un brun-doré brillant ; les côtés sont argentés et jaunes, le ventre est rouge, avec des raies transversales, blanches ; les nageoires sont jaunes. Il est lent dans ses allures, n'excède pas sept pouces de longueur, et se trouve dans la mer Rouge et dans celle de l'Inde.

CENTRISQUE ARMÉ. *Centriscus velitaris,* Pall., Spic. VIII, IV, 8 ; le Sumpit, Encyc. Pois., pl. 86, f. 357. Son corps est argenté, oblong et lancéolé ; la nageoire anale longue ; l'ouverture des branchies très-grande ; le dos couvert, seulement dans sa moitié antérieure, d'une cuirasse terminée par une épine dorsale dentée en arrière. Ce Poisson habite les mers d'Amboine.

CENTROCARPHA. BOT. *V.* CENTOCARPHA.

CENTROCLINION. *Centroclinium.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par le professeur D. Don. Ce botaniste, chargé de mettre en ordre les immenses richesses que renferme l'herbier de Lambert, de Londres, a saisi cette occasion de faire un excellent travail sur les Synanthérées ou Composées, groupe extrêmement nombreux sur tous les points du

globe et particulièrement dans le sud de l'Amérique, qui a tant enrichi les collections de Lambert. Une partie du travail de Don est insérée dans le seizième volume des transactions de la Société Linnéenne, et c'est dans cette partie qu'entr'autres genres nouveaux, se trouve décrit le *Centroclinium,* dont le nom, tiré d'un des caractères les plus saillants des espèces observées, se compose des mots grecs κέντρον, pointe, et κλευμ, réceptacle. En effet le réceptacle de l'espèce sur laquelle Don a fondé l'établissement du genre nouveau, est hérissé de pointes courtes, disposées sur plusieurs lignes concentriques. Ce genre ne comptait qu'une seule espèce, *Centroclinium Albicans,* à laquelle on aurait pu, peut-être, joindre l'*Onoseris salicifolia,* de Kunth, lorsqu'en 1830, les importantes investigations du savant voyageur Cruckshanks, dans le Pérou, lui en ont fait découvrir deux autres que, par les soins de ce botaniste, l'on possède maintenant vivantes, dans le jardin de Glascow. Les caractères du genre sont tracés ainsi qu'il suit : involucre presque globuleux ou cylindracé, à écailles étroitement imbriquées; fleurons du disque tubuleux, avec le limbe profondément divisé en cinq segments; fleurons de la circonférence à deux lèvres dont l'intérieure très-petite, droite et bifide; l'extérieure très-longue et trifide; anthères à deux soies; stigmate entier; aigrette inégale et scabre; réceptacle garni de spinules molles. Nous donnerons ici la description des deux espèces envoyées par Cruckshanks.

Centroclinion a écailles réfléchies. *Centroclinium reflexum,* D. Elle est annuelle; sa tige ne s'élève pas au delà de deux pieds. Les feuilles ont trois pouces environ de longueur, sur dix à douze lignes de largeur; elles sont ovales, lancéolées, aiguës, bordées de fortes dentelures, presque glabres, d'un vert assez pur en dessus, blanchâtres et cotonneuses en dessous. Les fleurs sont solitaires, axillaires et terminales, portées chacune sur un pédoncule long de quatre à cinq pouces, chargé de duvet et garni à distances de folioles bractéiformes, linéaires, allongées, subulées et fort aiguës. L'involucre est ovale, recouvert de nombreuses écailles imbriquées, dont le sommet est réfléchi et subulé. Les fleurons de la circonférence sont beaux, grands et d'un rouge pourpré; ceux du disque sont petits, proéminents et d'un jaune assez pur; leur corolle est tubuleuse, profondément divisée en cinq dents linéaires-oblongues, presque unilatérales. Les anthères sont d'un jaune foncé, exsertes, biaristées. L'ovaire est cylindrique; le style est jaune, terminé par un stigmate claviculé, entier. L'aigrette est composée de plusieurs poils inégaux, les extérieurs courts et déliés, les intérieurs plus longs et presque bruns; les fleurs exhalent une odeur fort suave.

Centroclinion a écailles serrées. *Centroclinium appressum,* D. C'est un arbrisseau d'environ deux pieds de hauteur, dont la tige, garnie de branches au sommet, est couverte d'un duvet épais et brunâtre; les feuilles sont nombreuses, étendues ou réfléchies, longues de trois à quatre pouces, entières, lancéolées, ondulées, glabres, vertes en dessus, blanchâtres et cotonneuses en dessous. Les fleurs sont solitaires et axillaires; leur pédoncule est long de quatre pouces, cylindrique et pubescent. L'involucre est arrondi, imbriqué de nombreuses écailles comprimées, subulées, dressées et serrées les unes contre les autres; les corolles sont tubuleuses, à cinq dents; celles des fleurons extérieurs ont pour couleur le rouge pourpré, et celles des fleurons du disque le jaune.

CENTRODONTE. pois. *V.* Bogue.

CENTROGASTÈRE. *Centrogaster.* pois. Genre de l'ordre des Thoraciques de Linné, et de la famille des Scombéroïdes. Caractères : tête comprimée, dépourvue d'épines; membranes branchiostèges munies de sept rayons, corps déprimé; quatre aiguillons des ventrales ayant en outre six rayons articulés. Gmelin en mentionne quatre espèces dont deux, les *Centrogaster fuscescens* et *argenteus,* sont des mers du Japon, et les deux autres, le *Centrogaster Equula,* la petite Jument de l'Encyclopédie, Cæsio Poulain de Lacépède, III, p. 90, et le *Centrogaster rhombœus,* le Tabak de l'Encyclopédie, Centropode rhomboïdal de Lacépède, III, p. 304, sont de la mer Rouge. Le *Centrogaster Equula* est devenu le type d'un sous-genre formé par Cuvier parmi les Dorées.

CENTROLÉPIDE. *Centrolepis.* bot. Genre formé par Labillardière pour une petite plante de la fam. des Joncées, et de la Monandrie Monogynie, L. Caractères : spathe multiflore; calice et corolle nuls; balles centrales simples; capsule à trois loges monospermes. La seule espèce connue est le *Centrolepis fascicularis,* très-petite plante à feuilles comme celles des Graminées, fasciculées, un peu dentées par leur bord, et de moitié moins longues que les petites hampes florales. Elle croît au cap Van-Diemen. Ce genre est fort voisin de ceux que Brown a établis sous les noms d'*Alepyrum,* d'*Aphelia* et de *Devauxia.*

CENTROLOPHE. pois. *V.* Coryphène.

CENTROMYRINI. bot. Syn. de Fragon piquant.

CENTRONIE. *Centronia.* bot. Genre de la famille des Mélastomacées, Décandrie Monogynie, L., institué par Don, pour un arbre du Pérou, *Centronia laurifolia,* qui avait été placé par Pavon dans le genre *Osbekia,* sous le nom spécifique de *Peruviana.* Caractères : calice oblong, recouvert de soies couchées en arrière, avec son limbe entier; cinq pétales; dix étamines; anthères prolongées en un long bec et portées sur un long support tubulé, très-aigu; style inséré sur l'ovaire et renfermé dans un col tubuleux, allongé; stigmate obtus; capsule à cinq loges. La seule espèce jusqu'à ce jour connue, a les feuilles très-amples et très-entières, elliptiques, aiguës, pétiolées, veinées, penninervées, glabres et brillantes en dessus, tomenteuses en dessous; de grandes fleurs purpurines sont portées sur des panicules terminales avec bractées.

CENTRONIE. *Centronia.* bot. Genre de la famille des Bignoniacées, Tétrandrie Monogynie, établi par Blume pour une plante qu'il a trouvée parasite sur les racines des arbres, dans les forêts montagneuses et humides de Java. Caractères : calice spathacé, fendu; corolle infundibulaire, avec son limbe bilabié, presque égal : la lèvre supérieure à deux lobes droits, l'inférieure à trois lobes étalés; quatre étamines; anthères libres, uniloculaires, éperonnées au dos de la base; style épais;

stigmate en tête; une baie siliquiforme; semences nues. L'un de ces deux noms génériques devra vraisemblablement être changé.

CENTRONIES. *Centroniæ*. ACAL. et ÉCHIN. Pallas a proposé de réunir, sous ce nom, les animaux appartenant aux Échinodermes et aux Acalèphes; il en faisait une classe particulière, distincte de celles des Intestinaux, des Polypes et des Infusoires auxquelles il consacrait le nom général de Zoophytes.

CENTRONOTE. *Centronotus*. POIS. Ce genre, formé par Lacépède, n'a été adopté par Cuv. que comme sous-genre dans les Gastérostées. *V*. ÉPINOCHE.

CENTROPHYLLE. BOT. Parmi les nombreux genres que Necker a formés aux dépens de ceux établis par Linné, on trouve, sous le nom de *Kentrophyllum*, les caractères d'un groupe de plantes, qu'il indique comme étant composé avec quelques Carthames de Linné.

CENTROPHORE. *Centrophorum*. BOT. Genre nouveau, établi par Sprengel dans la famille des Graminées, Triandrie Digynie, L., et qui a pour type le *Holcus acicularis*. Caractères : panicule simple; calice coriace, à deux valves : la supérieure éperonnée à sa base; corolle à deux valves : l'inférieure terminée par une soie coriace. Raspail avait annoncé (Ann. des sc. nat., avril 1825) que le genre Centrophore de Trinius n'était qu'un Andropogon dont le cône radiculaire des locustes s'est développé hors du chaume, au lieu de descendre dans son intérieur, et par le contact de l'air, a pris une arête descendante. Cette opinion n'était pas une simple hypothèse, mais le résultat de l'examen anatomique de la structure des locustes, dont la base, comme celle de toutes les articulations, pouvait être assimilée à un bourgeon qui pousse des racines, si le phénomène se passe dans la terre, ou bien à un éperon ligneux si ce phénomène a lieu dans l'air. L'éperon n'est que la continuation de la glume inférieure, tellement qu'en renversant cette glume, on croirait avoir sous les yeux une arête ordinaire, bordée de poils dirigés de haut en bas. Quand l'éperon ne paraît pas en dehors, on le rencontre souvent dans le pédoncule de la locuste, jouant exactement le rôle de l'emboîtement que l'on voit au-dessous de l'articulation des bourgeons ordinaires. On trouve des individus de Centrophore qui manquent d'éperon. R. Brown d'un autre côté a observé un organe semblable sur l'*Avena Forskahlii*, Del., et a formé de cette espèce une coupe du genre *Danthonia*, sous le nom de *Centropodia*. Raspail blame à ce sujet l'établissement de nouvelles coupes génériques, sur des caractères de si peu de valeur. Il examine ensuite l'opinion de R. Brown sur la nature de l'éperon qui, selon le savant botaniste anglais, n'est dû qu'à l'obliquité de l'articulation des locustes, en sorte que cette articulation, venant à se détacher partiellement du reste de la tige, forme cet organe singulier. Raspail établit que cet éperon ne fait pas partie de l'articulation, laquelle n'est qu'un point pour ainsi dire géométrique, une sorte de nœud vital, de point essentiel par lequel adhèrent entre eux un système inférieur et un système supérieur. Il s'attache à démontrer que l'obliquité de l'articulation n'influe pas sur la production de l'éperon. En se résumant, il considère l'éperon du *Centrophorum* et de *Centropodia* comme un accident, un organe qu'on retrouve à la base de tous les bourgeons, et non une portion quelconque d'une articulation; en un mot, cet éperon n'est que le système descendant de l'organisation végétale descendante.

CENTROPODE. POIS. *V*. CENTROGASTÈRE.

CENTROPOME. *Centropomus*. POIS. Genre formé par Lacépède, et qui n'a été conservé par Cuvier que comme sous-genre, parmi les Perches.

CENTROPRISTE. *Centropristis*. POIS. Genre de la famille des Acanthoptérygiens. Cuvier lui assigne pour caractères : opercule dentelé, l'osseux terminé en une ou plusieurs pointes; mâchoires sans écailles apparentes; point de canines; toutes les dents en velours. Ce genre est nombreux en espèces.

CENTROPUS. OIS. Synonyme latin de Coucal.

CENTROSIE. *Centrosia*. BOT. Famille des Orchidées. Ce genre a du rapport avec le *Bletia*, mais il en diffère par son labelle, qui, à sa base, enveloppe en totalité le gynostème avec lequel il est plus ou moins adhérent, de sorte que l'éperon, qui est de la longueur de l'ovaire, semble naître de la base même du gynostème. La disposition du labelle, qui semble naître du sommet du gynostème, offre quelques ressemblances avec les véritables espèces du genre *Epidendrum*, mais la nature des masses polliniques et plusieurs autres caractères séparent ces deux genres. Richard rapporte à son genre *Centrosia* une seule espèce, l'*Alismorchis centrosis* de Du Petit-Thouars.

CENTROSPERME. *Centrospermum*. BOT. Le genre que Kunth a décrit, sous ce nom, dans le quatrième volume des *Nova Genera* de Humboldt, nous semble avoir les plus grands rapports avec le genre *Xanthium*, et appartenir comme lui à l'ordre des Xanthiacées, ainsi qu'il sera facile de le voir quand nous aurons exposé ses caractères, d'après l'ouvrage de Kunth. Chaque capitule se compose d'un involucre formé de cinq folioles égales, membraneuses, elliptiques, concaves et aiguës. Le réceptacle est plan, et porte des écailles cunéiformes, obtuses, tronquées, scarieuses et diaphanes. Les capitules sont monoïques, c'est-à-dire qu'ils sont formés de fleurs mâles et de fleurs femelles, réunies dans un même involucre : les mâles sont au centre, et au nombre de dix environ; on compte à peu près huit fleurons femelles à la circonférence. Les premières, c'est-à-dire les fleurs mâles, ont une corolle à peu près infundibulaire dont le tube est court et grêle, et le limbe à cinq divisions ovales, aiguës, dépourvues de nervures. Les cinq étamines ont leurs anthères linéaires et soudées, offrant un petit appendice obtus à leur partie supérieure. L'ovaire est linéaire et stérile. Le style est terminé par un stigmate simple et en forme de massue. Dans les fleurs femelles la corolle est évasée, courte, roulée en cornet, fendue d'un côté, et offrant trois dents supérieurement. L'ovaire est court, et totalement enveloppé dans une sorte de bractée capsuliforme, ouverte à son sommet et hérissée de petits piquants recourbés. Le style est court, glabre, terminé par un stigmate à deux divisions recourbées et saillantes. Les fruits sont enveloppés de cet organe en forme de bractée, qui semble constituer une véritable capsule oblongue, comprimée

latéralement, hérissée dans tous les sens de petits piquants recourbés. L'akène qu'elle renferme est linéaire, oblong, un peu comprimé sur les côtés. Son péricarpe est mince. La graine est dressée, sans aigrette.

La seule espèce qui compose ce genre, *Centrospermum xanthioides,* est une plante herbacée qui croît dans la Nouvelle-Andalousie, et dont la tige rameuse et couchée, porte des feuilles opposées, pétiolées, ovales, aiguës, dentées, et des capitules solitaires au sommet des ramifications de la tige.

Ce genre offre beaucoup d'affinité avec les genres *Melampodium, Unxia* et *Xanthium*. Il se distingue du premier par un réceptacle plan, et la forme de la corolle, dans les fleurs femelles; du second par ses fleurs externes qui sont femelles, tandis que, dans l'*Unxia,* elles sont hermaphrodites; par son réceptacle garni d'écailles, etc.; du *Xanthium* par des capitules monoïques, tandis que, dans le *Xanthium,* les fleurs mâles et les fleurs femelles forment des capitules distincts, et que, dans ce dernier, les écailles capsulaires enveloppent constamment deux fleurs femelles.

CENTROTE. *Centrotus.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, fondé par Fab. aux dépens des Membraces, et qui ne paraît s'en distinguer que par une légère différence de la lèvre. Latreille et la plupart des entomologistes réunissent ce genre mal caractérisé et cependant très-nombreux, au genre Membrace.

CENTUNCULUS. BOT. *V.* CENTENILLE.

CENURE. *Cœnurus.* INTEST. Genre de Vers Intestinaux de l'ordre des Vésiculaires, établi par Rudolphi, pour des Animaux à corps allongé, presque cylindrique, ridé, se terminant par une vésicule commune à plusieurs Vers semblables; tête munie de quatre suçoirs et d'une trompe armée de crochets. Il ne renferme qu'une seule espèce, regardée comme un Ténia par beaucoup d'autres; Zeder en avait fait le genre Polycéphale. Cet animal habite le cerveau des Moutons affectés de tournis, et peut-être celui des Bœufs attaqués de la même maladie.

CÉPHALACANTHE. POIS. Ce genre de Lacépède est le même que le *Gasterosteus,* L.

CÉOCÉPHALE. *Ceocephalus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoonherr, aux dépens du genre *Brentus* de Fabricius. Caractères : antennes assez courtes, insérées vers le milieu de la trompe, et composées de onze articles monoliformes; trompe allongée, presque cylindrique; tête brusquement tronquée derrière les yeux, et pour ainsi dire découpée dans le milieu; cou bulbiforme; corselet allongé, peu élargi sur les côtés, un peu déprimé en dessus et cannelé longitudinalement; élytres fort allongées, linéaires, déprimées sur le dos; pieds robustes : les antérieurs les plus longs; cuisses renflées, celles du mâle dentées, de la femelle mutiques; jambes cylindriques, droites, avec un petit crochet aigu au bout. Le nombre des espèces connues est de cinq, toutes de Java ou de l'Ile-de-France.

CEODE. *Ceodes.* BOT. Genre établi par Forster, mais décrit trop incomplétement pour qu'on puisse assigner sa place dans une famille, ou même dans le Système de Linné, puisque, l'auteur n'ayant observé de fleurs ni hermaphrodites ni femelles, il reste incertain s'il appartient à la Diœcie ou à la Polygamie. Il lui donne les caractères suivants : calice nul, une corolle monopétale dont le limbe est à cinq divisions; dix étamines dont les filets, légèrement soudés à leur base, sont de deux en deux opposés à ces divisions et plus courts qu'elles : ils portent des anthères arrondies. Forster ajoute que le style simple se termine par un stigmate dilaté. Il ne les a vus sans doute qu'à l'état rudimentaire; et quant à l'ovaire, on ignore s'il est libre ou adhérent, le nombre des loges, des graines, et la nature du fruit. C'est un arbuste dont les rameaux sont dichotomes, présentant des articulations vers lesquelles on remarque les vestiges de quatre feuilles caduques, qu'on peut encore trouver près du sommet. Les feuilles sont grandes; les pédoncules terminaux, au nombre de quatre ou six et disposés en ombelles, portent quelques fleurs d'une odeur agréable.

CÉOPHONE. MOLL. Même chose que Géophone.

CEP, CEPE ET CEPS. BOT. *V.* BOLET COMESTIBLE.

CEPA OU CÆPA. BOT. Synonymes d'Ail et d'Ognon.

CEPE. BOT. *V.* BOLET.

CÉPHÆLIDE. *Cephælis.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Pentandrie Monogynie. Swartz, auteur de ce genre, dans sa Flore des Indes occidentales, y a réuni le genre *Tapogomea* d'Aublet, ou *Callicocca* de Schreiber et de Brotero. Caractères : fleurs disposées en capitules placés tantôt à l'aisselle des feuilles supérieures, tantôt à l'extrémité de la tige : chaque capitule, composé d'un réceptacle plus ou moins convexe, est chargé de folioles membraneuses qui accompagnent les fleurs, d'un involucre formé d'une ou de plusieurs folioles régulières, très-grandes et persistantes. Les fleurs sont en général plus courtes que l'involucre; elles offrent un ovaire infère, à deux loges monospermes, couronné par les cinq dents calicinales; une corolle monopétale, régulière, infundibuliforme et à cinq divisions égales, réfléchies et aiguës; cinq étamines incluses, attachées à la partie supérieure du tube de la corolle, ayant les filets courts et les anthères linéaires et allongées. Le style se termine supérieurement par un stigmate glanduleux et profondément bifide. Le fruit est un nuculaine ovoïde, ombiliqué à son sommet, contenant deux petits nucules plans du côté interne, et convexes du côté externe.

Les espèces de ce genre sont toutes de très-petits arbustes rampants, portant des feuilles opposées et entières, avec des stipules intermédiaires. Elles diffèrent des Psychotries par leurs fleurs réunies en capitules, et environnées d'un involucre. — L'espèce la plus intéressante par ses propriétés médicinales, est la Céphælide Ipécacuanha, *Cephælis Ipecacuanha,* Rich. Ce petit arbuste, originaire du Brésil, a été décrit pour la première fois par le professeur Brotero, sous le nom de *Callicocca Ipecacuanha*. Richard en a donné une description détaillée et une figure exacte, dans sa Dissertation sur les espèces d'Ipécacuanha du commerce. Dans son *Synopsis Plantarum,* Persoon la confond à tort avec le *Psychotria emetica* de Linné fils, qui est une plante du Pérou. Le *Cephælis Ipecacuanha* fournit la racine que l'on connaît dans le commerce sous le nom d'Ipéca-

cuanha brun, et que Richard nomme Ipécacuanha annelé, dénomination qui le caractérise infiniment mieux que sa couleur fort sujette à changer. C'est un petit arbuste herbacé, dont la tige est horizontale et souterraine dans sa partie inférieure, dressée et aérienne dans sa partie supérieure. De la partie souterraine naissent des racines qui sont fibreuses ou représentent des tubercules allongés, marquées d'impressions annulaires très-rapprochées, presque ligneuses; elles sont irrégulièrement rameuses, recouvertes d'un épiderme brun, sous lequel se trouve un parenchyme blanc, presque charnu dans l'état frais, et dont le centre est occupé par un axe ligneux et filiforme. La tige est haute d'environ un pied, simple, obscurément quadrangulaire, légèrement pubescente; elle porte cinq ou six paires de feuilles opposées, entières, courtement pétiolées, ovales, acuminées, rétrécies à leur base. Les stipules sont assez grandes, opposées, pubescentes, découpées profondément en cinq ou six lanières étroites. Les fleurs sont petites, blanches, formant un seul capitule terminal, environné d'un involucre composé de quatre folioles cordiformes. Cette plante, qui fleurit de novembre à mars, et dont les fruits sont mûrs en mai, croît dans les lieux ombragés et humides des provinces de Fernambuco, Bahia, Rio-Janeiro, Mariana, etc. Ce sont ses racines qui fournissent le meilleur Ipécacuanha du commerce. Les autres espèces habitent presque toutes les diverses parties de l'Amérique. Quelques-unes cependant croissent en Afrique.

CÉPHALACANTE. POIS. Genre établi par Lacépède, et conservé seulement comme sous-genre par Cuvier parmi les Trigles.

CÉPHALAIRE. *Cephalaria*. BOT. Genre de la famille des Dipsacées, auquel Schrader donne pour caractères : involucre imbriqué de courtes paillettes; involucelle tétrandre; limbe du calice cyathiforme; corolle quadrifide, quatre étamines; stigmate longitudinal; fruit tétragone couronné par le limbe du calice et enveloppé par l'involucelle. Ce genre renferme une quinzaine d'espèces, toutes herbacées et vivaces.

CÉPHALANTHE. *Cephalanthus*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., ainsi nommé parce que ses fleurs sont réunies sur un réceptacle commun, et forment une tête globuleuse. Le réceptacle est chargé de poils. Chaque fleur offre un calice anguleux, ayant son limbe évasé et à quatre lobes obtus. La corolle est tubuleuse, grêle; son tube est filiforme, et son limbe également évasé offre quatre lobes. Les étamines, au nombre de quatre, sont en général incluses; leurs anthères sont cordiformes. Le style est très-long et saillant au-dessus de la corolle qu'il dépasse de beaucoup. Il se termine par un stigmate en massue, légèrement bilobé. Le fruit est une capsule pyriforme et un peu anguleuse, couronnée par les quatre lobes du calice. Elle présente quatre loges monospermes qui peuvent se séparer en autant de coques distinctes. Deux des loges avortent quelquefois, en sorte que le fruit est didyme.

Ce genre se compose d'une huitaine d'espèces qui, toutes, sont des arbustes à feuilles opposées, entières, ayant leurs fleurs disposées en capitules globuleux, portés sur des pédoncules terminaux. Il a les plus grands rapports avec le genre *Nauclea*, qui en diffère par une cinquième partie ajoutée à tous les organes, et par son fruit formé de deux coques polyspermes. On cultive le Céphalanthe occidental, *Cephalanthus occidentalis*, L., Lamk. *Illust.* t. 59; c'est un arbrisseau de l'Amérique septentrionale, qui peut acquérir une hauteur de huit à dix pieds. Ses feuilles, opposées, sont pétiolées, ovales, acuminées, entières, glabres. Ses fleurs forment plusieurs capitules pédicellés, réunis au nombre de cinq à sept à la partie supérieure des jeunes rameaux. De Humboldt et Bonpland en ont décrit et figuré une jolie espèce à feuilles étroites, lancéolées, entières, et qu'ils nomment *Cephalanthus salicifolius*. Elle est originaire du Mexique.

CÉPHALANTHE. *Cephalanthium*. BOT. Richard appelait ainsi le mode d'inflorescence des Synanthérées, que Mirbel a nommé *Calathide*, et Ehrart *Anthodium*.

CÉPHALANTHÈRE. *Cephalanthera*. BOT. Genre nouveau de la famille des Orchidées; Gynandrie Monandrie, L., séparé par Richard des *Epipactis* de Swartz; il en diffère spécialement par son ovaire sessile et non pédicellé; son calice dont les sépales sont dressés et connivents, et non étalés; son labelle qui embrasse les organes sexuels; son anthère manifestement terminale, et son pollen composé de grains simples et non quadrilobés, comme ils sont toujours dans les vrais *Epipactis*.

CÉPHALÉIE. *Cephaleia*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Portescie, tribu des Tenthredines, établi par Jurine et ayant pour caractères : deux cellules radiales, la première demi-circulaire; quatre cellules cubitales, presque égales, la deuxième et la troisième recevant les deux nervures récurrentes; la quatrième incomplète, n'atteignant pas tout à fait l'extrémité de l'aile; mandibules très-grandes, bidentées. Antennes filiformes, en général de plus de vingt articles. Ce genre, ainsi caractérisé, répond aux Pamphilies de Latreille; mais il existe une espèce que Jurine a réunie aux Céphaléies, et qui, très-semblable aux Insectes de ce genre par son *habitus* et la forme des ailes, en diffère cependant par ses antennes en scie. Latreille a créé pour cette espèce le genre Mégalodonte.

CÉPHALÈLE. *Cephalelus*. INS. Hémiptères. Genre de la famille des Cicadaires, établi par Percheron qui lui assigne les caractères suivants : ocelles situés sur et près des bords du dessus de la tête, en avant des yeux; antennes situées en dessous et insérées dans deux fossettes latérales, à la même hauteur que les ocelles; des élytres; point d'ailes; oviducte dépassant de beaucoup l'abdomen. Le CÉPHALÈLE ENFUMÉ, seule espèce connue, est long de sept lignes sur une de large; il est entièrement brunâtre avec les pieds plus clairs; la tête, excessivement prolongée en cône très-grêle, est disposée horizontalement, comme le reste du corps; les yeux sont tout à fait latéraux et peu saillants; le dessous de la tête est aplati; les élytres sont arrondies, divergentes à leur extrémité. On ne connaît point le lieu originaire de cet Insecte.

CÉPHALÉMYIE. *Cephalemyia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, fondé par La-

treille aux dépens du genre Taon, et ayant pour caractères essentiels : ailes écartées ; les deux nervures longitudinales qui viennent immédiatement après celle de la côte, fermées près du limbe postérieur par une nervure transverse; cuillerons grands, recouvrant les balanciers; milieu de la face antérieure de la tête ayant deux lignes enfoncées, descendant des fossettes des antennes, rapprochées vers leur milieu et divergentes en bas. — Les Céphalémyies ont la tête grosse et arrondie antérieurement, chargée, ainsi que le thorax, de petits grains donnant naissance à des soies; la nervure de la côte des ailes est même ponctuée. On ne remarque ni trompe ni palpes; il n'existe pas de cavité buccale distincte, mais on voit deux tubercules très-petits, en forme de points, indiquant les vestiges des palpes. Leurs larves, dont la bouche est armée de deux crochets, vivent dans la tête de certains animaux mammifères herbivores. — Les Céphalémyies s'éloignent des Cutérèbes, des Céphénémyies, des Ædémagènes et des Hypodermes par l'absence de la trompe et des palpes; ils partagent ce caractère avec les Œstres, et en diffèrent cependant par leurs ailes, l'étendue de leurs cuillerons, et les impressions qui existent sur la tête.

Latreille décrit une espèce propre à ce genre, le Céphalémyie du Mouton, *Cephalemyia Ovis, OEstrus Ovis*, L., Fab. et Ol. Vallisneri, et ensuite Réaumur (Mém. Ins. T. IV, pl. 35, fig. 8-25), ont fait connaître la larve de cette espèce qui vit dans les sinus maxillaires et frontaux des Moutons, et sort par les narines lorsqu'elle est arrivée à l'époque de sa transformation en nymphe. Cette larve est conoïde, composée de onze anneaux; la partie antérieure ou le sommet du cône, ou si l'on veut la tête, est armée de deux forts crochets dont la base, élevée au-dessus des chairs, représente une grosse et courte corne; la bouche est ouverte entre les deux crochets, et au-dessus on remarque deux appendices charnus. A la partie postérieure ou à la base du cône que cette larve figure, on voit deux plaques circulaires brunes, posées à côté l'une de l'autre : ce sont les deux stigmates postérieurs; au-dessous, on distingue l'anus ordinairement caché dans les replis des téguments. Examinées sous le ventre et avec une bonne loupe, ces larves présentent un fait assez remarquable : la partie charnue qui est entre deux anneaux, est remplie de petites épines rougeâtres, dirigées toutes en arrière; on conçoit que ces épines ont des usages analogues à ceux des pattes; car les larves logées dans les sinus ethmoïdaux des Moutons, ont sans doute besoin plus d'une fois de changer de place. Lorsque cela arrive, elles doivent faire sentir aux animaux qui les nourrissent des douleurs vives, qui sont très-probablement la cause à laquelle il faut attribuer ces sortes d'accès de vertige ou de frénésie, auxquels ils sont sujets. C'est sans doute alors qu'on les voit bondir et aller heurter leur tête à diverses reprises contre les corps les plus durs. Quand la larve est sur le point de se métamorphoser en nymphe, elle abandonne sa première demeure, se laisse tomber à terre, s'enfonce dans son intérieur, et n'en sort plus qu'au bout de quarante jours, à l'état d'insecte parfait. Alors les deux sexes ne tardent pas à s'unir, et la femelle, guidée par cet instinct si varié dans les insectes et qui surprend toujours, va déposer ses œufs à l'entrée des narines des Moutons.

CÉPHALÉS. MOLL. Nom que donne Lamk. aux Mollusques munis d'une tête, par opposition à celui d'Acéphale.

CÉPHALINE. *Cephalina*. BOT. Genre nouveau de la famille des Rubiacées, établi par Thonning, et qui ne paraît nullement différer de celui proposé antérieurement par Afzelius, sous le nom de SARCOCÉPHALE. *V.* ce mot.

CEPHALINUS. POIS. *V.* BLAPSIA.

CEPHALLÉPIDE. *Cephallepis*. BOT. Nom générique proposé pour une espèce d'Oiseau-Mouche, *Trochilus Loddigesii*, apporté de Rio-Grande, et qui paraît devoir former le type d'un groupe distinct, dans le genre trop nombreux des Trochiles.

CÉPHALOCLE. *Cephaloculus*. CRUST. Nom sous lequel Lamk. (An. sans vert. p. 170, et syst. des an. sans vert. T. V, p. 150) a désigné le genre *Polyphemus* de Müller, qui a pour type le *Monoculus pediculus* de Linné et de Fab. Lamarck nomme cette espèce Céphalocle des étangs, *Cephaloculus stagnorum*.

CÉPHALOCTÉE. *Cephalocteus*. INS. Hémiptères; genre de la famille des Pentatomites, créé par Léon Dufour, pour un insecte nouveau, qu'il a observé dans les environs de Cadix, et auquel il a reconnu les caractères suivants : antennes composées de cinq articles, coudées, courtes, insérées sous le bord de la tête, avec les trois derniers articles plus épais, turbinés, dont le cinquième très-obtus; bec quadri-articulé, prolongé jusque près des jambes postérieures; tête ovale, arrondie, obtuse, fissurée, bordée de spinules pectiniformes; point de petits yeux, et les autres peu remarquables; corselet plus large que la tête qui s'enchâsse dans l'échancrure médiocre de son bord antérieur; écusson grand, triangulaire et terminé en pointe mousse; hémélytres plus courtes que l'abdomen, terminées par une portion membraneuse, fort courte; ailes nulles ou rudimentaires; pattes courtes, robustes et velues; cuisses renflées; jambes intermédiaires et postérieures armées de piquants sur toute leur surface externe, les antérieures n'en ont que sur le bord extérieur, aux deux extrémités; tarses grêles composés de trois articles allongés, se terminant par deux ongles simples. Le CÉPHALOCTÉE HISTÉROÏDE a près de deux lignes; il est d'un brun chatain, luisant, entièrement bordé de cils longs et soyeux; le dessous du corps et les pieds sont velus; les hémélytres présentent sur les bords chacune quatre petites taches claires.

CÉPHALOCULE. CRUST. *V.* CÉPHALOCLE.

CÉPHALODE. *Cephalodium*. BOT. Nom donné aux apothécies des Lichens, qui sont renflées, bombées, sans bordure ni bourrelet, et qui prennent naissance sur un *Podetium*. Le genre *Stereocaulon* offre dans sa fructification un exemple d'apothécies Céphalodes.

CÉPHALODELLE. *Cephalodella*. ZOOL. Nom donné par Bory à un genre d'animaux Microscopiques dans lesquels il a reconnu un corps musculaire, comme vaginé, se plissant dans les divers mouvements, et à l'extrémité antérieure duquel se forme un étranglement qui en sépare une sorte de tête où ne se distin-

gnent néanmoins ni orifice buccal ni apparence de cils ou de cirrhes. Les espèces Microscopiques nommées par Müller *Catellus*, t. 20, fig. 10 et 11; *Catellina*, fig. 12 et 15; *Lupus*, fig. 14 et 17, appartiennent à ce genre.

CÉPHALODENDRE. *Cephalodendron*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, établi par Latreille, avec les caractères suivants : antennes grêles, dont le premier article très-gros, le deuxième très-court, les autres allongés, émettant chacun un anneau fort long; premier article des palpes maxillaires court, le deuxième gros, le troisième assez grand, triangulaire, le quatrième grand, arrondi à l'extrémité, arqué extérieurement; les labiales à dernier article grand, arrondi à l'extrémité; tête arrondie; yeux ronds; corselet arrondi en avant et sur les côtés, élargi en arrière, à angles postérieurs aigus, un peu convexe en dessus; écusson petit, arrondi en arrière; corps ovalaire; élytres allongées; pattes moyennes; tarses longs, grêles, ceux des pattes antérieures un peu élargis. Le *Cephalodendron Ramicornis*, seule espèce connue du genre, est du Cap; sa longueur est de cinq lignes et demie; il a deux lignes de largeur; sa couleur est le noir olivâtre; il est pubescent et entièrement pointillé; ses élytres sont striées.

CÉPHALODIENS. *Cephalodei*. BOT. Acharius a nommé ainsi un des ordres de la classe des *Cœnothalami*. Caractères : apothécies presque globuleuses, insérées à l'extrémité des rameaux de la fronde ou sur des pédicelles propres ou éparses et sessiles sur la fronde, formées en partie par la substance de cette fronde, mais sans aucun rebord qui les entoure. Cet ordre est peu nombreux; mais il se divise en deux sections : la première comprend les genres dont la membrane fructifère est placée à l'extérieur autour d'un tubercule de la fronde; ce sont les genres *Cenomyce*, *Bœomyce*, *Isidium*, *Stereocaulon*. La seconde, qui paraîtrait mieux placée dans l'ordre des Phymatoïdes, ne renferme que les deux genres *Sphœrophora* et *Rhizomorpha*. (*Thelephora*, Frider. Ehrard.) Ils sont caractérisés par leurs apothécies entièrement enveloppées par la fronde qui se rompt pour laisser échapper les sporules.

CÉPHALOIDES. BOT. Synonyme de Capitées.

CEPHALOMA. BOT. *V.* MOLDAVIQUE et DRACOCÉPHALE.

CEPHALONOPLOS. BOT. Synonyme de *Saussurea*.

CÉPHALOPAPPE. *Cephalopappus*. BOT. Genre nouveau, de la famille des Composées, Syngénésie Polygamie égale, L., établi par Nees et Martius, pour quelques plantes du Brésil, auxquelles ils donnent les caractères suivants : involucre polyphylle, presque égal; réceptacle nu, seulement garni de papilles; akène couronné par un capitule entier; fleurons bilabiés, égaux.

CÉPHALOPHOLIS. BOT. *V.* BODIAN.

CÉPHALOPHORE. *Cephalophora*. BOT. Genre de Corymbifères, Juss.; tribu des Hélianthées de Cassini; Syngénésie Polygamie égale, L.—L'involucre est formé d'un double rang de folioles égales et réfléchies. Le réceptacle, convexe et creusé de fossettes régulières, porte des fleurons quinquédentés, hermaphrodites. Les akènes sont surmontés de sept à huit arêtes paléacées. — Le *Cephalophora glauca*, Cav. (*Icon*. 599), est une plante du Chili, herbacée, à feuilles alternes, glauques, inférieurement ovales, supérieurement linéaires, à fleurs solitaires, portées sur le sommet renflé des pédoncules, et globuleuses : d'où l'on a fait dériver le nom du genre.

CÉPHALOPHORES. MOLL. *V.* CÉPHALOPODES et CÉPHALÉS.

CÉPHALOPODES. MOLL. Cuvier, considérant les tentacules dont certains Mollusques sont munis autour de la tête, et par l'usage qu'en font la plupart pour marcher, comme des sortes de pieds, employa le premier ce nom pour désigner les animaux que Linné avait confondus dans son grand genre Sepia, en y ajoutant les Coquilles et les Fossiles qu'on suppose avoir appartenu à des animaux pareils. Duméril (*Zool. anal.* p. 156) a suivi cet exemple, et les Céphalopodes devinrent pour ces savants le premier ordre de la classe des Mollusques. Lamarck, ayant adopté le même nom pour désigner les mêmes êtres, n'a fait qu'intervertir le rang qu'on doit leur assigner, et les Céphalopodes sont devenus pour lui l'ordre quatrième de la même classe. Il les caractérise ainsi : manteau en forme de sac, contenant la partie inférieure du corps; tête saillante hors du sac, couronnée par des bras non articulés, garnis de ventouses, et qui environnent la bouche; des yeux sessiles; deux mandibules cornées à la bouche : trois cœurs; les sexes séparés.

Les Céphalopodes sont des êtres dont l'organisation est déjà fort compliquée; aussi présentent-ils avec les Vertébrés, des rapports plus marqués qu'aucun autre Mollusque. Dans un Mémoire lu récemment à la Société d'histoire naturelle de Paris, Latreille a cherché à établir les rapports qui lient ces Mollusques avec les Poissons. Plusieurs espèces sont fort connues et ont été très-bien observées, mais il en est qui ne l'ont pas été suffisamment, ou même qui, ne l'ayant pas été du tout, sont en quelque sorte encore problématiques, et ce n'est guère que par analogie qu'on a pu rapporter, par exemple, dans le même ordre les Calmars, les Camérines et les Bélemnites. Quoi qu'il en soit, ceux des Céphalopodes qui nous sont connus, sont munis, autour d'une tête extérieure, de bras vigoureux que leur usage dans la locomotion ne devait pas faire nommer improprement des pieds. Ces bras pareils ou de diverse nature, munis ou privés de ventouses, enlacent et pressent tout ce que le Céphalopode veut attirer à lui; deux gros yeux, auxquels des replis de la peau amincie font comme des paupières, indiquent une vision très-développée. L'oreille n'est qu'une petite cavité creusée, de chaque côté, près du cerveau, sans canaux semi-circulaires et sans conduit extérieur, où se trouve suspendu un sac membraneux, qui contient une petite pierre. Le cerveau est renfermé dans une cavité de la tête; deux gros ganglions qui le composent, donnent des nerfs optiques innombrables. La respiration se fait par un appareil fort compliqué, au moyen de deux branchies placées dans le sac, de chaque côté, en forme de feuilles de Fougère des plus divisées et des plus élégantes. La grande veine cave, arrivée entre les branchies, se partage en deux, et s'ouvre dans deux ventricules charnus, situés chacun à la base de la branchie de son côté pour y pousser le sang; les deux veines branchiales se ren-

dent dans un troisième ventricule placé vers le fond du sac, et qui porte le sang dans toutes les parties du corps par diverses artères. L'eau, entrant dans le sac, peut même pénétrer dans deux cavités du péritoine que les veines caves traversent en se rendant aux branchies, et peut agir sur le sang veineux par le moyen d'appareils glanduleux, attachés à ces veines. Les Céphalopodes nagent la tête en arrière, et marchent la tête en bas dans toutes les directions; entre la base des bras se trouve la bouche que constituent deux fortes mâchoires formées d'une véritable corne, et que leur singulière conformation a fait comparer au bec des Perroquets. Un entonnoir charnu, placé à l'ouverture du sac, devant le col, sert d'issue aux excrétions. Entre les deux mâchoires existe une langue hérissée de pointes également cornées; l'œsophage se renfle en jabot, et se rend dans un véritable gésier charnu, aussi fort que celui des Oiseaux, auquel succède un troisième estomac membraneux, disposé en spirale. Le foie, qui est très-grand, y verse la bile par deux conduits; l'intestin est simple et peu prolongé; il s'ouvre dans l'entonnoir par le rectum. Les Céphalopodes ont une excrétion particulière, d'un noir très-foncé; ils la rejettent tout à coup dans le danger pour teindre l'eau de la mer et se cacher dans les ténèbres qu'ils ont l'art de produire en vidant le sac où cette encre est en réserve. Les sexes sont séparés; l'ovaire des femelles est dans le fond du sac; les œufs y prennent la forme de grappes. Les organes génitoires des mâles consistent en un testicule qui, par un canal différent, aboutit à une verge charnue et située à la gauche de l'anus; une prostate et une vessie y aboutissent encore. La fécondation se fait probablement, comme dans les Poissons, par arrosement. Ces animaux paraissent avoir une certaine intelligence et du courage. Montfort les dit monogames.

Cuvier, conduit par l'analogie qui existe entre certains Fossiles et les coquilles de quelques Céphalopodes, a compris dans cet ordre beaucoup de débris dont les animaux n'existent plus; il a réparti tout ce qu'il rapporte à l'ordre qui nous occupe dans les sept genres suivants, dont plusieurs contiennent divers sous-genres : 1. les Seiches, 2. les Nautiles, 3. les Bélemnites, 4. les Hippurites, 5. les Ammonites, 6. les Camérines, 7. les Argonautes. On pourrait considérer tous ces genres comme autant de familles.

Lamarck observe que si les races diverses qui appartiennent à cette coupe d'animaux sont extrêmement nombreuses, ce que l'on juge par les corps particuliers, pareillement nombreux et divers, que l'on recueille et que l'on est autorisé à attribuer à ces Mollusques, il faut convenir que l'on connaît encore bien peu de ces êtres, en sorte que les caractères que l'on assigne à leur ordre entier, ne conviennent peut-être qu'à une partie de ceux qu'il embrasse. Si l'on en excepte la famille des Sépiaires et la Spirule dont les animaux sont maintenant bien connus, il paraît qu'il sera difficile de se procurer la connaissance de ceux des autres familles de Céphalopodes, parce que la plupart n'habitent que les grandes profondeurs de la mer, et se trouvent par là hors de la portée de nos observations. Or cette portion de Céphalopodes, dont l'existence est attestée par les coquilles multiloculaires et la plupart fossiles que les collections renferment, n'est assurément pas la moins nombreuse en races diverses. Lamarck partage l'ordre des Céphalopodes en trois divisions qui renferment :

1. Les Polythalames; Testacés immergés, ayant une coquille multiloculaire, subintérieure. Les Orthocérées, les Lituolées, les Cristacées, les Sphérulées, les Radiolées, les Nautilacées et les Ammonées.

2. Les Monothalames; Testacés navigateurs, à coquille uniloculaire, tout à fait extérieure. Les Argonautes.

3. Les Sépiaires; privés de coquille : un corps solide, crétacé ou corné, contenu dans l'intérieur de la plupart d'entre eux. Les Poulpes, les Calmarets, les Calmars et les Seiches, sont les genres dont se compose cette famille, qui est la dernière des Céphalopodes.

Tous les Céphalopodes connus vivent dans la mer; les uns nagent vaguement, tandis que d'autres se traînent près du rivage; la plupart de ces derniers se retirent dans les sinuosités des rocs, où Denis Montfort prétend avoir observé leurs mœurs en leur livrant bataille. Ils sont carnassiers, vivent de Crabes et autres animaux marins, dont quelques-uns brisent aisément les enveloppes à l'aide de leur puissant bec. A leur tour, ils deviennent la proie de quelques ennemis : les Marsouins recherchent surtout la partie charnue de leur tête; d'où vient qu'on trouve si souvent en mer les corps abandonnés par eux, et qu'ils n'ont pas mangés par répugnance pour l'encre et pour la partie crétacée que renferme le sac.

CÉPHALOPTÈRE. ois. Genre établi par Geoffroy-Saint-Hilaire, pour y placer un Oiseau du Brésil, dont Cuvier a fait un sous-genre de ses Moucherolles. Vieillot et Temminck l'ont confondu parmi leurs Coracines.

CÉPHALOPTÈRE. *Cephaloptera.* pois. Genre formé aux dépens des Raies, par Duméril, et qui répond aux Dicerobates de Blainville. Cuvier l'a adopté comme sous-genre. Caractères : queue grêle, terminée en pointe et armée d'un fort aiguillon très-finement dentelé en scie des deux côtés; tête tronquée en avant; extrémité antérieure des nageoires pectorales prolongées en pointe saillante. Le Céphaloptère giorna, *R. giorna*, Lac. V. xx, 3, a le dos noir, bordé de violâtre. De la Méditerranée.

CÉPHALOSTIGME. *Cephalostigma.* bot. Genre de la famille des Campanulacées, qui se compose de trois espèces nouvelles, découvertes par Perottes et Lesueur. Le calice est à cinq lobes; la corolle profondément divisée en cinq lanières; il y a cinq étamines libres, ce qui éloigne ce genre du *Jasione*; le stigmate est en tête, d'où résulte un caractère distinctif, important, qui a donné l'idée du nom générique; la capsule est à deux ou trois loges; elle est entièrement inférieure et s'ouvre par des valves situées au sommet, ce qui distingue ce genre des *Phyteuma* et des *Petromarula*. Les graines paraissent ovoïdes au premier coup d'œil; mais elles sont réellement à trois angles. Les espèces ont peu d'analogie dans le port; cependant les fleurs sont longuement pédonculées et pédicellées, les feuilles alternes, petites et bordées d'une membrane blanchâtre.

CÉPHALOSTOME. *Cephalostomata.* arachn. Leach, dans le tableau de sa Classification, désigne ainsi, dans

la classe des Arachnides, une sous-classe qui correspond à la seconde famille de l'ordre des Trachéennes, nommée par Latreille Pycnogonides.

CÉPHALOTE. ZOOL. L'une des quatre matières grasses reconnues dans le cerveau, par Couerbe. Elle est solide, élastique comme du Caout-Chouc, brune, susceptible de se ramollir par la chaleur sans jamais atteindre une fluidité complète; soluble dans vingt-cinq fois son poids d'Ether froid; à peine soluble dans l'Alcool bouillant, etc. Elle est composée de 66,28 de Carbone; 10,15 d'Hydrogène; 3,25 d'Azote; 15,85 d'Oxigène; 2,54 de Phosphore, 1,95 de Soufre.

CÉPHALOTE. *Cephalotes.* MAM. Geoffroy-St.-Hilaire a séparé des Roussettes un certain nombre de ces Chéiroptères, pour en former un genre particulier auquel il a donné le nom de Céphalote, malheureusement trop souvent reproduit dans la nomenclature des êtres des deux règnes organiques. Les Céphalotes de Geoffroy ont les mêmes mâchelières que les Roussettes, mais leur index court et pourvu de ses trois phalanges comme chez les Roussettes, est cependant privé d'ongle; les membranes de leurs ailes, au lieu de se joindre aux flancs, se réunissent l'une à l'autre sur le milieu du dos, auquel elles adhèrent par une cloison verticale et longitudinale; elles n'ont souvent que deux incisives. La Céphalote de Péron, *Cephalotes Peronii,* Geoff., a 0^m,18 de grandeur et 0,60 d'envergure; ses dents incisives sont égales et bien rangées, tandis qu'un intervalle à leur milieu, sépare celles d'en bas; la tête et le cou sont d'un roux assez vif, à poils longs et frisés; le reste du pelage est court, couché, d'un gris roux passant presque à la couleur lie-de-vin, particulièrement sur le dos. On la trouve à Timor, Archipel des Indes.

CÉPHALOTE. *Cephalotes.* INS. Genre de Coléoptères Pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, fondé par Bonelli et désigné par Panzer sous le nom de Brosque. Caractères : antennes de la longueur du corselet, troisième article plus long que le suivant; labre transversal carré et entier; mandibules très-fortes notablement avancées au delà du labre, unidentées au milieu du bord interne; langue très-courte; palpes maxillaires antérieures de quatre articles, le dernier cylindrique, de la longueur du précédent; palpes maxillaires postérieures de deux articles, le premier long et en massue, le second court et cylindrique; lèvre transversale, concave, trifide : les deux divisions latérales grandes et arrondies, celle du milieu très-courte et aiguë. Les Céphalotes se distinguent des Zabres, des Amares, des Pœciles, des Abax, des Molops, des Percus, etc., etc., par leurs mandibules très-fortes et s'avançant beaucoup au delà du labre. Ils partagent ce caractère avec le genre Stomis, dont ils diffèrent cependant par le premier article des antennes moins long que les deux suivants réunis, et par l'intégrité du labre. Ils ont quelque analogie avec les Scarites, par un étranglement qui existe vers le milieu du corps, ce qui a fait dire qu'ils avaient l'abdomen pédiculé; l'observation démontre que cet étranglement n'a pas lieu à la jonction de l'abdomen avec le thorax, mais bien à l'endroit où le prothorax emboîte le métathorax. Quoi qu'il en soit, ces insectes s'éloignent des Scarites par des différences sensibles entre les tarses antérieurs, dans les différents sexes. Ils font partie de la division des Thoraciques, et les Scarites appartiennent à celle des Bipartis. Les Céphalotes ont, comme l'indique leur nom, la tête grosse proportionnellement au corps, et le prothorax cordiforme; ils sont pourvus d'ailes membraneuses.

Ce genre est peu nombreux en espèces; celle qui lui sert de type se rencontre communément en France. Pendant longtemps elle a été confondue avec les Carabes sous la dénomination spécifique de Céphalote. Bonelli lui donne le nom de Céphalote commune, *Cephalotes vulgaris;* Olivier l'avait placée parmi les Scarites.

Ce nom de Céphalote a subi le sort de quelques autres noms trop significatifs; chacun s'est cru en droit de l'employer toutes les fois que le caractère qu'il exprime est venu à se présenter dans une ou plusieurs espèces. Latreille l'a d'abord appliqué à un genre voisin des Fourmis, nommé maintenant Cryptocère, et plus tard, le même auteur s'en est servi pour désigner l'ordre sixième des Entomostracés, comprenant les genres Polyphème, Zoë, Branchiopode. Bonelli l'a enfin consacré à un genre de la tribu des Carabiques, qui a pour type le *Carabus Cephalotes* de Linné, et dont il vient d'être question. Cet emploi triple et fort différent du mot Céphalote devrait le faire bannir du langage entomologique, et il serait convenable de n'en plus faire usage que pour les dénominations spécifiques; cependant le sens que lui accorde Bonelli a prévalu, et on doit espérer qu'à l'avenir personne ne s'avisera de le changer.

CÉPHALOTE. *Cephalotus.* BOT. Ce genre singulier est propre à la Nouvelle-Hollande. Il a été observé d'abord par Labillardière, et plus récemment par Brown, qui en a donné une description détaillée et une fort belle figure, au trait, dans ses *General Remarcks.* Voici les caractères de ce genre : son calice est coloré, à six divisions profondes, ayant l'estivation valvaire; la corolle manque; les étamines, au nombre de douze, sont insérées à la base des divisions calicinales; leurs filets sont courts; leurs anthères biloculaires, didymes, glanduleuses à leur partie supérieure et externe; les pistils, au nombre de six, sont groupés au centre de la fleur; leur ovaire est uniloculaire et contient un seul ovule dressé; chaque ovaire porte un style terminal.

Une seule espèce compose ce genre qui appartient par beaucoup de caractères à la famille des Rosacées et à la Dodécandrie Hexagynie. C'est le *Cephalotus follicularis,* Labill. *Nov.-Holl.* 2, p. 7, t. 145. Brown, *Gen. Remks.* 68, t. 4. Cette plante singulière ressemble par son port à un *Nepenthes,* dont elle n'offre nullement les caractères intérieurs. Sa tige est une sorte de souche souterraine, perpendiculaire, courte, donnant naissance à une touffe de feuilles pétiolées, qui semblent toutes radicales et qui sont de deux sortes. Les unes sont elliptiques, planes, très-entières, glabres, un peu coriaces, sans nervures et vertes. Les autres, que Brown nomme *Ascidia,* sont entremêlées avec les précédentes; elles sont creuses et ont à peu près la forme du labelle des Cypripèdes ou de la lèvre inférieure des Calcéolaires; leur ouverture, qui est supérieure à son rebord épais et relevé de côtes, se trouve surmontée

d'une sorte d'opercule qui s'élève ou s'abaisse suivant l'état hygrométrique de l'atmosphère. Leur cavité est presque toujours remplie d'une liqueur limpide et douceâtre, qui est à la fois le résultat d'une sécrétion végétale et de l'eau de la pluie. Du centre de cet assemblage de feuilles s'élève une hampe très-simple, droite, haute d'un pied et plus, velue, qui se termine par un épi de fleurs long de deux pouces, et composé d'un grand nombre de petites ramifications fort courtes ; à la base de chaque division existe une bractée linéaire, caduque ; les fleurs sont petites et blanchâtres ; le calice est régulier, velu extérieurement ; les étamines sont plus courtes que ses divisions. Le fruit consiste en des akènes membraneux, ailés, insérés par leur base au réceptacle commun, entouré du périanthe et des étamines persistants, dont il ne se distingue que par sa longueur qui est une fois et demie plus grande ; il est enveloppé d'une double membrane dont l'extérieure est garnie de longs poils aigus, serrés et recourbés. La graine est ordinairement unique : rarement on en trouve deux ; elle est insérée à la base de la cavité de la membrane intérieure ; elle est oblongue-ovale, cylindrique ; le cordon ombilical est court, placé à sa base ; l'embryon est petit, térétiuscule, droit, blanc, quatre à cinq fois plus court que l'albumen ; les cotylédons sont courts, planoconvexes ; la radicule est cylindrique. D'après cela, il est évident que le genre Céphalote ne peut appartenir à la famille des Rosacées, où il fut primitivement placé par Labillardière ; A. de Jussieu a proposé de le transporter à la suite des Crassulacées, mais diverses anomalies rendent cette réunion fort difficile, et Richard pense qu'elles nécessitent la formation d'une famille distincte qui prendrait place entre les Crassulacées et les Francoacées, différant de l'une et de l'autre par l'absence de pétales, par l'estivation valvaire du périanthe, et par beaucoup de caractères d'une moindre valeur, des Crassulacées en particulier, par son embryon fort petit et son albumen plus volumineux. La nouvelle famille serait celle des Céphalotées.

CÉPHALOTES. POIS. Dix-huitième famille formée par Duméril (*Zool. Anal.*), dans la classe des Poissons. Les animaux qui la composent ont de commun l'épaisseur de leur corps qui est cependant comprimé, et la grosseur de leur tête qui leur a valu le nom qu'ils portent. Ils n'ont jamais de rayons isolés aux nageoires pectorales. Ces Poissons vivent dans la vase des profondeurs de la mer, et y attendent leur proie. Les genres compris dans cette famille sont les suivants : Aspidophoroïde, Aspidophore, Lépidolèpre, Scorpène, Synancée, Ptéroïs, Gobiésoce et Cotte.

CÉPHALOTOS. BOT. Adanson (*Fam. Plant.*, t. 2, p. 189) a formé, sous ce nom, un genre dans la première section de la famille des Labiées, d'une espèce de Thym, le *Thymus Cephalotes*, L. ; il n'a point été adopté.

CÉPHALOTRICHUM. BOT. Genre établi par Link, et qui est très-voisin des genres *Isaria*, *Coremium* et *Ceratium*. Il est composé d'une base filamenteuse, formant un pédicelle qui soutient un capitule arrondi, composé de filaments et de sporules entremêlés. Link en a décrit deux espèces : l'une qu'il nomme *Cephalotrichum nigrescens*, et qu'il a figurée tab. 1, fig. 34, croît sur les troncs d'arbres coupés. Elle a une ligne de haut ; l'autre est le *Periconia stemonitis* de Persoon. On la trouve au printemps, sur les tiges d'herbes mortes. Albertini et Schweinitz en ont décrit une troisième, sous le nom de *Cephalotrichum flavovirens*.

CÉPHALOTRICS. *Cephalotrichi*. BOT. Nom donné par Nées à une section particulière de la famille des Mucédinées, dans laquelle il place les genres *Ceratium*, *Isaria*, *Coremium* et *Cephalotrichum*.

CÉPHALOXYDE. *Cephaloxys*. BOT. Une espèce de Jonc, originaire de la Caroline, le *Juncus repens* de Michaux, a été distinguée, décrite et figurée par Desvaux (Journal de Botanique, 1, p. 321, tab. 11), sous le nom de *Cephaloxys flabellata*. Elle diffère des autres espèces en ce que les trois divisions internes de son calice sont presque doubles en longueur des trois extérieures, que le nombre de ses étamines est trois au lieu d'être six ; que sa capsule est pyramidale, et que ses trois cloisons, au lieu de se détacher avec les valves au moment de la déhiscence, restent fixées à une columelle centrale persistante. Le chaume est rampant ; les feuilles planes et glabres, disposées aux nodosités, en fascicules épais et courts ; les fleurs, munies de deux bractées, forment des capitules aigus au sommet. Beauvois avait proposé de remplacer par ce même nom de *Cephaloxys*, celui de *Barthramia*, que porte un G. de Mousses.

CEPHALUS. POIS. Schaw a formé, sous ce nom, un genre dont la Mole était le type, et qui a été adopté sous le nom de ce Poisson par Cuvier.

CÉPHÉE. *Cephea*. ACAL. Genre de l'ordre des Acalèphes libres, établi par Péron et Lesueur, adopté par Lamarck et placé par lui, dans la seconde division de ses Médusaires. Il y réunit les Rhizostomes de Péron. Cuvier applique ce nom à une grande section du genre Méduse, dont les Céphées forment le premier groupe. — Les animaux de ce genre ont le corps orbiculaire, transparent, ayant en dessous un pédoncule et des bras, mais sans tentacules au pourtour de l'ombrelle ; le disque inférieur est garni de quatre bouches ou davantage. Parmi les Acalèphes à plusieurs bouches, les Céphées sont les premiers qui soient munis d'un pédoncule en dessous ; il est court et fort épais dans plusieurs espèces, et ce sont les divisions de son extrémité, qui constituent les bras de ces animaux. Ces bras sont au nombre de huit, tantôt très-composés, polychotomes et entremêlés de cirrhes, comme dans les Céphées de Péron, et tantôt simplement bilobés, comme dans ses Rhizostomes que nous réunissons aux Céphées, d'après Lamarck. Ces derniers se distinguent des Orythées et des Dianées, parce qu'ils ont plusieurs bouches, jamais plus de huit, jamais moins de quatre. Ils diffèrent des Cyanées par le défaut de tentacules au pourtour de leur ombrelle. Les Céphées, originaires presque toutes des mers chaudes et tempérées, varient de grandeur et de couleur. Elles sont encore peu connues.

CÉPHÉE CYCLOPHORE. *Cephea cyclophora*, Pér. et Les. Ann. T. XIV, p. 360, n° 96. Encycl. Méth. p. 92, fig. 3. — *Medusa Cephea*, Gmel. — Son ombrelle est tuberculeuse, brun-roussâtre, marquée de huit rayons pâles, à rebord festonné, avec huit petits lobes bifides, et huit

bras d'un brun hyalin et cotylifères. Elle habite la mer Rouge.

Céphée polychrome. *Cephea polychroma*, Pér. et Les. Ann. T. xiv, p. 361, n° 97. *Medusa tuberculata*, Gm. L'ombrelle de cette Méduse est orbiculaire, légèrement bombée à son centre, à rebord marqué de huit échancrures, à chacune desquelles on observe un petit grain fauve. Elle a huit bras arborescents, parsemés de cotyles campaniformes, entremêlés de villosités et de quelques cirrhes. Des côtes de Naples.

Céphée Rhizostome. *Cephea Rhizostoma*, Lamarck, Anim. sans vert. T. ii, p. 517, n° 6. *Rhizostoma Cuvieri*, Pér. et Les. Ann. T. xiv, p. 362, n° 101. Cette Méduse, nommée vulg. Gelée de mer, offre une ombrelle sans étoile ni croix distincte, d'un diamètre presque égal à la hauteur totale de l'individu. Les lobes des bras sont très-volumineux, deux fois et demi plus longs que la pointe qui les termine; sa couleur est généralement d'un bleu foncé avec un rebord pourpre. De la Manche.

Les auteurs rapportent à ce genre : Céphée ocellée, Pér., *Medusa ocellata*, Moed. — Céphée brunâtre, Pér. et Les. De l'Australasie. — Céphée rhizostomoïde, Pér. et Les. Encycl. Méth. pl. 92, fig. 4. *Medusa octostyla*, Gmel. — Céphée d'Aldrovande, *Rhizostoma Aldrovandi*, Pér. et Les. — Céphée Couronne, *Rhizostoma Forskaelii*, Pér. et Les., *Medusa Corona*, Gmel.

CEPHELIS. bot. *V*. Cephælide.

CEPHEN. Χηφεν. ins. Mot grec employé par Aristote, pour désigner les Frelons.

CÉPHÉNÉMYIE. *Cephenemyia*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, fondé par Latreille, et ayant pour caractères propres : soie des antennes simple; une trompe sortant d'une cavité inférieure, très-petite et arrondie; deux palpes situées immédiatement au-dessus de la trompe, réunies à leur base, formées de deux articles dont le second ou dernier beaucoup plus grand et globuleux; un sillon profond et longitudinal, s'étendant depuis les fossettes des antennes jusqu'à l'origine des palpes, près desquelles il s'élargit triangulairement; dernier article des antennes le plus grand de tous, presque globuleux.

Les Céphénémyies ont le corps très-velu, l'abdomen court, large, presque globuleux; les ailes écartées. Les deux nervures longitudinales qui viennent immédiatement après celles du bord extérieur, sont fermées par une autre nervure transverse, près du limbe postérieur; les cuillerons, toujours grands, recouvrent les balanciers. Ces Insectes se distinguent essentiellement des Œstres et des Céphalemyies par leur trompe et leurs palpes saillantes; il existe aussi des différences sensibles dans leur premier âge. Les larves des Céphénémyies vivent sous la peau de certains Mammifères herbivores, et n'ont pas de crochets écailleux à la bouche. Celles des Œstres et des Céphénémyies habitent l'intérieur de la tête, de l'estomac ou des intestins; leur bouche est munie de deux crochets écailleux. Les Céphénémyies ressemblent aux Cutérèbes, aux Œdémagènes, aux Hypodermes sous divers rapports, et s'en éloignent cependant par la soie simple de leurs antennes, par leurs palpes saillantes, etc. Latreille décrit une seule espèce propre à ce genre, la Céphénémyie Trompe, *Cephenemyia Trompe*, qui n'est autre chose que l'*OEstrus Trompe* de Fab., d'Oliv. et de Coquebert (*Illust*. T. 23). Elle a été trouvée en Laponie, et porte, dans le pays, le nom vulg. de *Trompe*. Sa larve vit sur les Rennes.

CEPHUS. ois. Nom qui fut successivement appliqué par Mœring et Pallas, aux Plongeons et aux Guillemots. Cuvier l'a adopté pour un de ses sous-genres de Plongeons.

CÉPHUS. *Cephus*. ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, établi par Fabricius et Latreille. Celui-ci l'avait d'abord placé dans la famille des Tenthrédines, et plus tard il l'a rangé dans celle des Porte-scies, tribu des Tenthrédines, avec ces caractères : labre caché ou peu apparent; mandibules guère plus longues que larges, tridentées à leur extrémité; un cou allongé; antennes insérées près du front, simples, grossissant vers le bout, composées d'une vingtaine d'articles; tarière de la femelle saillante; corps long, étroit, avec l'abdomen comprimé.

Ce genre, que Linné ne distinguait pas des *Sirex*, a reçu de Jurine (Class. des Hymén. p. 70) le nom de *Trachelus*. Cet observateur exact lui assigne pour caractères d'avoir les mandibules tridentées avec la dent du milieu petite et les antennes composées de vingt-deux articles, grossissant un peu à leur extrémité. Il existe deux cellules radiales; la première est petite, presque carrée; la deuxième est très-grande; les cellules cubitales sont égales entre elles et au nombre de quatre; la deuxième et la troisième reçoivent dès leur naissance les deux nervures récurrentes; la quatrième atteint l'extrémité de l'aile. Les Céphus sont des Insectes petits et effilés; leur prothorax est rétréci et prolongé en devant; leurs jambes sont armées d'épines comme dans les Céphaléies; et leur abdomen est aplati latéralement et assez mou; il est pourvu d'une tarière courte, qui en excède de peu la longueur, et on remarque en outre, à droite et à gauche du dernier anneau abdominal, une petite pointe roide, dont on ignore l'usage. Ce genre diffère de celui des Céphaléies par la largeur des mandibules, la longueur du prothorax et la tarière faisant saillie au delà de l'anus; il s'éloigne des Xiphydries par l'insertion des antennes; enfin il se distingue des Urocères et des Sirex par la présence d'épines aux jambes.

Jurine avait d'abord donné à ce genre le nom d'Astate, *Astatus*, qui fut adopté par Panzer et Klüg. Depuis, Latreille a fait usage de cette dernière dénomination pour l'appliquer à un genre d'Hyménoptères de la section des Porte-aiguillons. Le genre Céphus a pour type le Céphus Pygmée, *Cephus Pygmæus*, Fab., *Astatus Pygmæus*, Klüg. On le trouve communément, au printemps, sur plusieurs végétaux et principalement sur le Blé. Latreille nomme Céphus abdominal, *Cephus abdominalis*, une espèce dont le corps est noir, avec l'abdomen entièrement roussâtre, et qui fait beaucoup de tort à quelques arbres fruitiers, en rongeant leurs boutons à fleur. — Jurine représente une espèce qu'il nomme *Cephus Hæmorroidalis*, et qui est la même que l'*Astatus analis* de Klüg.

CÉPILLON. bot. Espèce de Bolet.

CÉPITE. MIN. Variété de Quartz-Agate, formée de couches concentriques assez semblables à la tranche d'un Ognon.

CEPOLE. *Cepola*. POIS. Synonyme de Ruban.

CÉPOLE. *Cepolis*. MOLL. L'Hélice enfoncée de Lamk., nommée Cépole par Nicholson, a été érigée en genre distinct sous ce dernier nom par Denys Montfort et devrait en conséquence prendre place à côté des Escargots, dans la famille des Gastéropodes pulmonés. Caractères : coquille libre, univalve, à spire régulière, globuleuse; bouche entière, tombante; columelle calleuse, chargée d'une dent; un pli dorsal; lèvres rebordées. Le Cépole de Nicholson est un Mollusque terrestre, qui habite les montagnes de S[t]-Domingue; la couleur de son test est le jaune abricot, avec une zone ou bande blanche sur le dernier tour de la spire.

CEPPA. OIS. Synonyme suisse du Bruant Fou.

CEPPATELLO. BOT. S. italien de *Boletus bovinus*, L.

CEPPHUS. OIS. Synonyme de Mouette rieuse.

CEPS. BOT. *V*. BOLET.

CEPULA. BOT. Synonyme d'Ail Ciboule.

CEPURE. *Cepurus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr qui lui donne pour caractères : antennes assez courtes et épaisses, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers peu allongés et obconiques, les cinq suivants plus courts encore, lenticulaires et progressivement plus larges, la massue ovale-oblongue et acuminée; trompe plus longue que la tête, cylindrique et sensiblement élargie au sommet; yeux oblongs, déprimés et grands; corselet transverse, beaucoup plus étroit antérieurement, faiblement bisinué à sa base, avec les angles postérieurs aigus; élytres oblongues, subcylindriques et convexes. Le type de ce genre est le *Curculio torridus*, Oliv. Ent. v. 83, n° 401; il est du Sénégal.

CEPUS ET CEPOS. MAM. Synonymes anciens de Singe.

CER. BOT. Espèce du genre Chêne, *Quercus Cerris*.

CÉRACÉ. *Ceraceus*. BOT. C'est-à-dire qui a l'aspect de la Cire. On emploie assez fréquemment cette qualification dans la description des organes floraux des Orchidées.

CERACHATES. MIN. Variété de Quartz-Agate, couleur de cire.

CÉRÆGIDION. *Cerœgidion*. INS. Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes. Ce genre a été formé par Boisduval pour un insecte assez remarquable découvert à la Nouvelle-Hollande par le naturaliste Cuningham. Les caractères assignés au genre sont : une tête perpendiculaire, coupée obliquement de haut en bas, assez forte et un peu rugueuse; des yeux échancrés, peu saillants; des mandibules courtes et épaisses; des palpes médiocres, à articles un peu déprimés; des antennes très-rapprochées à leur origine, un peu plus longues que le corps; un corselet parallèle, de la largeur de la tête et plus long que large, un peu chagriné latéralement, muni de quatre pointes dorsales, séparées par une ligne médiane enfoncée. L'écusson est médiocre, presque demi-lunaire; les pattes sont égales, avec les cuisses un peu claviformes et mutiques : les élytres sont cunéiformes, atténuées et déhiscentes au sommet, elles embrassent étroitement l'abdomen. Le Cérægidion horrible, *Cerœgidion horrens*, Boisd., a neuf lignes de longueur et les antennes autant; il est noir, garni de quelques poils roussâtres, avec le corselet rugueux, armé en dessus, de quatre pointes coniques, presque égales, séparées par un intervalle lisse et une ligne médiane, qui offre à son extrémité antérieure un petit tubercule pointu, peu saillant. Les élytres sont marquées en dessus de quelques points enfoncés et latéralement de quelques tubercules arrondis; elles ont en outre chacune deux fortes épines larges et comprimées latéralement, dont la première est profondément bifide, et l'autre recourbée en arrière. Les pattes sont duveteuses et d'un brun roussâtre.

CÉRAGÉNIE. *Ceragenia*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, établi par Serville qui lui assigne pour caractères : palpes presque égales; article terminal un peu comprimé, obconique; mandibules arrondies extérieurement; antennes à peu près de la longueur du corps dans les femelles, plus longues dans les mâles, garnies en dessous d'une frange de longs poils, et composées de onze articles dont le dernier très-long dans les mâles; corselet dilaté latéralement, bituberculé de chaque côté, inégal et tuberculé en dessus; présternum peu saillant, portant une faible pointe entre les deux premières cuisses; mésosternum caréné; élytres rebordées latéralement, tronquées à leur extrémité; écusson petit, arrondi postérieurement; corps soyeux; pattes assez grêles; cuisses simples. Ce genre a été fondé sur le *Cerambyx bicornis* de Fab., qui se trouve au sud de l'Amérique.

CERAIA OU CÉRAJA. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Loureiro, et dont aucun autre botaniste n'a été jusqu'ici à même de vérifier les caractères qui, suivant l'auteur, consistent en une corolle dont le pétale intérieur se prolonge à sa base, en tube subulé, dilaté à sa partie supérieure, à cinq divisions, renfermant un appendice à plusieurs découpures; une anthère operculée à une seule loge. Cette plante parasite, voisine des Angrecs, croît sur les vieux troncs d'arbres, et sur les rochers, dans les forêts de la Chine et de la Cochinchine.

CÉRAISTE. *Cerastium*, L. BOT. Ce genre, qui appartient à la famille des Caryophyllées, tribu des Alsinées, et à la Décandrie Pentagynie, L., avait été constitué par Tournefort, sous le nom de Myosotis. Linné ayant donné cette dénomination à un genre de Borraginées, lui substitua celle de *Cerastium*, qui a été ensuite unanimement adoptée. Il lui assigna pour caractères : un calice à cinq sépales; une corolle composée de cinq pétales bifides; dix étamines; cinq styles; capsule uniloculaire, cylindrique ou globuleuse, et s'ouvrant par son sommet couronné de dix dents. Nous ajouterons que dans les espèces où la capsule est cylindrique (et c'est le plus grand nombre des cas), elle est toujours arquée après la maturation, et que dans celles où on l'a dite arrondie, c'est qu'on n'a probablement observé que l'ovaire, ou bien que les espèces appartiennent à d'autres genres.

La plupart des Céraistes sont indigènes, et quoiqu'on n'en connaisse qu'un nombre assez peu considérable, leur étude présente beaucoup de difficultés, parce qu'il

est peu de genres dont les espèces se nuancent par leurs caractères autant les unes dans les autres. Elles ont été partagées en deux groupes : dans le premier, les pétales sont égaux au calice ou plus courts que lui; quelques espèces de ce groupe n'offrent que cinq étamines, et même, on ne peut y voir, selon De Candolle, les cinq filets stériles que Linné dit avoir observés sur le *Cerastium semidecandrum*. Le second groupe a les pétales plus longs que le calice; les plantes qui le composent sont remarquables par la multitude et l'éclatante blancheur de leurs fleurs. Le Céraiste des champs, *Cerastium arvense*, L., couvre au printemps les bords des chemins de presque toute la France. On cultive le Céraiste cotonneux, *Cerastium tomentosum*, L., dont les fleurs d'un blanc lacté, et le reste de la plante couvert d'un coton argenté, font le plus bel effet, surtout quand on en tapisse les rochers des parcs et des jardins pittoresques disposés à l'anglaise.

CERAITIS. BOT. Synonyme de Trigonelle Fenugrec.

CERAJA. BOT. *V*. CERAIA.

CERALUS. OIS. Synonyme de Sylvie Rousserole.

CÉRAMBYCES. INS. Même chose que Longicornes.

CÉRAMBYCINS. *Cerambycini*. INS. Coléoptères tétramères; l'une des cinq tribus de la famille des Longicornes de Latreille, qui comprend les genres Lissonote, Cténode, Capricorne, Callidie, Megadère, Dorcadère, Lophonocère, Phænicocère, Callichrome, Rhinotrage, Distichocère, Stenodère et Leptocère.

CERAMBYX. INS. Synonyme de Capricorne.

CERAM-CORONET. MOLL. *V*. CYMBE.

CÉRAMIAIRES. BOT. Famille établie par Bory de St-Vincent pour des Végétaux Hydrophytes, jusqu'ici réunis presque arbitrairement, par les botanistes, sous les noms de Conferves et de Ceramium. Le genre immense qui porte ce dernier nom dans plusieurs auteurs, renfermait une grande partie des Végétaux qui rentrent dans la nouvelle famille des Céramiaires, mais ne peut en être considéré ni comme le type, ni comme le cadre, puisqu'on y avait jeté, comme au hasard, des Végétaux de familles fort éloignées, et qui n'ont de commun que de croître à peu près tous dans l'eau. Les caractères des Céramiaires sont faciles à saisir; ils consistent dans des filaments essentiellement articulés, produisant extérieurement des capsules ou gemmes parfaitement distinctes. Une pareille définition bien claire et précise en exclut plusieurs Fucacées, Confervées, Arthrodiées et Ulvacées que Roth et De Candolle avaient introduits par leur genre Ceramium.

Cette famille se compose de Végétaux plus souvent marins que d'eau douce, capillaires, généralement d'un port élégant et de couleur agréable, soit brunâtre, soit rouge, soit purpurine, soit verte. Elle est fort nombreuse en espèces, se divise très-naturellement en genres dont la quantité devra sans doute être fort augmentée par la suite, et dont nous citerons ceux sur lesquels on a des données certaines.

† CÉRAMIAIRES HOMOGÉNÉOCARPES produisant de véritables capsules homogènes, monocarpes ou polycarpes.

α. Capsules nues; filaments cylindriques, composés d'articulations non sensiblement renflées.

A. *Filaments simples.*

1. DESMARETELLE. *Desmaretella*, B. *Oscillatoriæ spec.* Lyngb. Les Céramiaires de ce genre offrent au premier coup d'œil une apparence qui justifie quelques algologues de l'erreur où ils sont tombés en les prenant pour des Oscillatoires. Leur absolue immobilité, l'une de leurs extrémités qui est fixe, et leur fructification, proscrivent tout rapprochement entre des êtres qui n'appartiennent probablement pas au même règne.

B. *Filaments rameux.*

* Parcourus par des linéaments entre-croisés de matière colorante.

2. HUTCHINSIE. *Hutchinsia*, Agardh. Capsules légèrement pédonculées, en forme d'ampoule, s'ouvrant à leur extrémité pour laisser échapper les semences.

3. GRATELUPELLE. *Gratelupella*, B. Capsules parfaitement sessiles et groupées vers l'extrémité des rameaux.

4. BRONGNIARTELLE. *Brongniartella*, Bor. Gemmes ovoïdes, opaques, qui, dans la maturité, donnent aux rameaux fructifères l'aspect des gousses de certaines Légumineuses articulées. Ce genre déjà décrit dans cet ouvrage, est mitoyen entre la famille des Confervées et celle des Céramiaires.

** Entre-nœuds marqués par plusieurs macules colorantes, longitudinales et parallèles.

5. DELISELLE. *Delisella*, B. *Sphacellariæ spec.* Lyngb. Capsules ovoïdes, subpédicellées, revêtues d'une enveloppe transparente qui les fait paraître comme annelées. Deux macules dans chaque article.

6. DICARPELLE. *Dicarpella*, B. *Hutchinsiæ spec.* Lyngb. Fructification ambiguë, présentant, comme dans les Brongniartelles, des gemmes intérieures, et comme dans les Hutchinsies, extérieurement des capsules ampullaires. Celles-ci sont sessiles. Ce genre forme encore un passage avec la division suivante, parce que ses articles présentent en outre, dans certains états, une macule obronde et centrale au milieu des macules linéaires, longitudinales, qui sont au nombre de trois à cinq.

7. CALLITHAMNIE. *Callithamnion*, Lyngb. Capsules ovales, polyspermes, sessiles, axillaires. Les articulations des rameaux n'offrant qu'une macule, ce genre forme un passage à la division suivante.

*** Matière colorante groupée en macules arrondies au milieu de l'entre-nœud.

8. ECTOCARPE. *Ectocarpus*, Lyngb. Capsules subsessiles, solitaires, non revêtues d'une membrane qui les fasse paraître annelées comme dans les Deliselles.

9. CAPSICARPELLE. *Capsicarpella*, B. Capsule pédiculée, solitaire, oblongue, acuminée, en forme de petite corne, ou plutôt semblable au fruit du Piment long. Ce genre, déjà décrit dans ce Dictionnaire, a été formé aux dépens du précédent.

10. AUDOUINELLE. *Auduinella*, B. Ce genre élégant offre pour caractères : des filaments cylindriques, sans renflement aux articulations, et produisant des gemmes extérieures, nues, ovales, oblongues, opaques et stipitées. On peut le diviser en deux sections : la première contiendra les espèces où les gemmes sont solitaires, la seconde celles où ces mêmes organes sont réunis en certain nombre sur un même pédicule. Les Audouinelles ont de grands rapports avec les Ectoearpes de Lyngbye,

dont elles faisaient partie, mais en diffèrent, parce que leurs gemmes ne sont ni sessiles ni sphériques. Les espèces les plus remarquables de ce genre sont : 1° *Auduinella funiformis*, B., *Conferva tomentosa* des auteurs, *Ectocarpus tomentosus*, Lyngb. *Tent.*, p. 132, t. 41, A. Cette espèce marine a sa fructification solitaire et en forme d'Olive ; elle détermine sur les Fucus de petites houppes de couleur brune foncée, qui deviennent d'un roux brillant, préparées sur le papier où la plante adhère. 2° *Auduinella chalybœa*, B., *Ceramium chalybœum*, Ag. Syn. 69. *Ectocarpus chalybœus*, Lyngb. *loc. cit.*, p. 133, t. 44, fort jolie Hydrophyte d'eau douce trouvée par Bory, dans les fontaines pures et contre des roues de moulins aux environs de Fougères, petite ville de l'Armorique. Depuis elle a été reconnue dans des endroits pareils, sur la *Conferva glomerata*, dans les îles du Danemarck par le savant Lyngbye, et une fois aux environs de Vire par Delise. Sa couleur est d'un vert d'airain tirant sur le noir, et les houppes hémisphériques ou globuleuses que forment ses petits filaments soyeux et resplendissants par la dessiccation, adhérant au papier, y paraissent avoir de deux à six lignes de diamètre. 3° *Auduinella miniata*, B. Cette espèce, répandue dans tous les herbiers sous le nom de *Conferva Hermanni* de Draparnaud, croît sur les Fontinales et sur les Lémanées, dans les eaux courantes ; plus petite que la précédente, elle s'en distingue au premier aspect par sa teinte vineuse.

11. Céramie. *Ceramium*, B. Capsules solitaires, comme annelées ainsi que dans les Deliselles, la matière colorante remplissant l'intérieur de l'article, autour duquel demeure une marge transparente, qui ferait croire à l'existence d'un tube intérieur.

β. Capsules nues, filaments moins cylindriques, étant formés d'articles sensiblement amincis par leur base.

12. Bulbochæte. *Bulbochœte*, Agardh. Ce genre, déjà traité tome I, p. 252, est caractérisé par une calyptre cilifère disposée à côté du point d'insertion des articles.

γ. Capsules involucrées ; filaments noueux, composés d'articulations renflées.

13. Boryne. *Boryna*, Grateloup. Les caractères de ce genre déjà décrit dans ce Dictionnaire, sont les mêmes que ceux de la section où jusqu'ici il se trouve seul.

†† Céramiaires glomérocarpes. Fructification composée de glomérules pressés, nus et extérieurs.

14. Botrytelle. *Botrytella*, B., *Ectospermœ spec.* Lyngbye. Ce n'est que provisoirement que ce genre est placé parmi les Céramiaires et par un rapprochement purement artificiel. Il est difficile de concevoir qu'une même famille présente autant de diversités dans les organes reproductifs ; ceux des Botrytelles les rapportent près des Batrachospermes, et les feront peut-être placer dans la famille des Chaodinées, quand elles auront été examinées de nouveau.

CÉRAMIANTHÈME. *Ceramianthemum*. bot. Donati a établi ce genre dans son Histoire de la mer Adriatique, pour le *Gigartina conferroides* de la Méditerranée, dont il a donné une bonne figure et une description très-exacte. Adanson a adopté ce genre et lui donne pour caractères : « plante droite, rameuse, charnue ; capsule » sphérique, s'ouvrant au sommet par un trou cylindri» que, et contenant une graine fixée à un placenta cen» tral. » Donati ainsi qu'Adanson ont appelé *capsule* le conceptacle ou tubercule, et *graine* la capsule qui renferme les semences.

Le *Fuco capillare*, etc., d'Imperato, p. 648, est une variété du *Gigartina conferroides* ; mais il ne sert point à la teinture, comme le dit ce naturaliste, qui l'a cru peut-être une variété de son *Alga Fuco*, p. 649, et de son *Fuco verrucoso*, p. 650 ; ces deux dernières plantes appartiennent aux Lichens.

CÉRAMIE. *Ceramia*. ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, placé par Latreille dans la famille des Diploptères. Il a pour caractère essentiel d'avoir toujours les ailes étendues et les palpes maxillaires très-petites, terminées en alène de cinq articles, dont le dernier à peine visible. Les Céramies se distinguent de tous les autres genres de la famille à laquelle elles appartiennent par plusieurs particularités très-remarquables. Leurs ailes supérieures ne sont pas plissées comme dans les Guêpes, mais toujours étendues, ce qui est une anomalie fort curieuse. Ces mêmes parties ne présentent que deux cellules cubitales, dont la seconde reçoit les deux nervures récurrentes ; caractères qu'elles partagent uniquement avec les Célonites et les Masaris. Leur tête est grosse, ce qui les rapproche des Cerceris ; mais elles en diffèrent par les antennes. Outre la singularité que présentent les ailes, on trouve quelques autres caractères dans les parties de la bouche, qui empêchent de les confondre avec les Guêpes ; enfin elles ont une petite échancrure aux yeux et un abdomen ovale, plus épais à la base.

Ce genre, très-distinct, a été établi à la même époque par Latreille et Klug. Le premier lui a donné le nom que nous avons adopté, et le second celui de *Gnatho*. L'espèce que Latreille a eu occasion d'étudier est la Céramie de Fonscolombe, *Ceramia Fonscolombii*, découverte aux environs d'Aix, par Boyer de Fonscolombe. Elle ressemble au premier aspect au *Polistes gallica*, et atteint presque sa taille. La femelle bâtit un nid semblable à celui de la *Vespa muraria* de Linné. — Klug (Mém. des Curieux de la nature de Berlin) a nommé *Gnato Lichtensteinii* l'espèce qu'il a décrite ; à en juger par la figure qu'il en donne, son port est celui d'un Philante. — Elle est exotique. — Dejean et Léon Dufour ont rencontré, en Espagne, une Céramie plus petite que celle trouvée à Aix ; elle se rapproche beaucoup des Célonites.

CÉRAMIÉES. *Ceramiœ*. bot. Famille de plantes Hydrophytes loculées, établie par Théophile Bonnemaison, dans son Essai sur ces plantes. Dans cette famille, la locule est constamment unique dans chaque segment ; la membrane offre une texture assez mince, comparativement à celle des Épidermées, et délicate ; son union avec la locule n'est plus aussi intime, dans l'état de vie et de perfection. Ces végétaux sont de petits arbrisseaux en miniature, d'un port très-élégant. La fronde est colorée d'une manière uniforme et continue ; une ligne transversale, un peu foncée, indique les articulations ; souvent même il est impossible de les discerner. Mais à peine la plante est-elle hors de son élément que

l'articulation semble s'entr'ouvrir, la locule se contracte sur le sommet et sur les côtés, se déchire et épanche une liqueur qui colore l'eau. Cette liqueur ne semble pas seule constituer la coloration de la locule, car sa membrane ne perd pas sa teinte, après son extravasion. On a supposé que cette coloration était due à des globules pulvérulents, mais les plus forts grossissements n'ont pu les faire apercevoir. La famille des Céramiées se compose des genres *Ceramium*, Rotb, *Audouinella*, Bory, et *Griffithsia*, Agardh.

CÉRAMIER. *Ceramium*. BOT. Ce nom fut d'abord imposé par Roth à un genre fort nombreux en espèces incohérentes, quand cet auteur commença à sentir la nécessité de former des genres distincts dans l'immensité des Conferves linnéennes. Adopté par De Candolle sans examen, cet auteur confondit, sous ce même nom, dans la Flore Française, jusqu'à des Ulvacées et des Fucacées. Le genre *Ceramium* n'avait pas été plus heureusement circonscrit par Stackhouse. Depuis, Agardh et Lyngbye avaient considérablement restreint le genre dont il est question; mais ces habiles algologues n'ayant pas toujours été fidèles aux caractères qu'ils avaient eux-mêmes tracés, et leur genre *Ceramium* ne coïncidant pas exactement avec celui que depuis longtemps Bory avait restreint dans des limites rigoureuses, le genre Céramier sera établi ici, d'après les observations et l'antériorité des recherches hydrophytologiques de Bory. Les caractères de ce genre consistent dans des filaments cylindriques, non renflés à leurs entre-nœuds comme dans les Borynes, articulés par sections, qui sont marquées intérieurement d'une seule macule de matière colorante, disposée de manière qu'on croirait à l'existence d'un tube intérieur. La fructification consiste dans des capsules externes, solitaires, nues, opaques, environnées d'une enveloppe vésiculeuse, transparente, qui les fait paraître comme ceintes d'un anneau translucide. Les Céramiers sont, avec les Borynes, les plus élégantes des plantes en miniature, dont l'Océan embellit nos herbiers. Ordinairement coloriées en pourpre ou en violet, dessinées en arbustes, adhérentes au papier, et faciles à préparer, le cryptogamiste les recherche. La plupart sont marines. Entre dix à douze espèces de l'eau salée qui sont connues, on doit citer les *Ceramium Arbuscula*, B.; *Callithamnion*, Lyngb. *Tent. hydr.* p. 122, pl. 38. Les figures 1 et 2 seulement. *Hutchinsia*, Agard. — *Ceramium coccinea*, B.; *Hutchinsia*, Agard.; *Conferva*, Dillw. *Brit.* tab. 36. — *Ceramium fruticulosum*, B.; *Callithamnion*, Lyngb. *loc. cit.* p. 125, t. 38. — *Ceramium corymbosum*, B. *Callithamnion*, Lyngb. *loc. cit.* p. 125, t. 38.—*Ceramium roseum*, B.; *Callithamnion*, Lyngb. p. 125, t. 39. — *Ceramium corallinum*, B.; *Conferva corallina*, L. et des auteurs. — *Ceramium repens*, B.; *Callithamnion*, Lyngb. *loc. cit.* p. 128, t. 40. — Parmi les espèces d'eau douce, on remarque : — *Ceramium conferroides*, B.; *Conferva fracta*, Roth., *Cat. bot.* 3, p. 230. *Flor. Dan.* t. 946. Cette dernière espèce est extrêmement commune dans les bassins, les étangs et les marais de l'Europe; elle y forme des masses vertes, dont l'organisation rappelle celle des Conferves, mais dont la fructification, fort bien représentée par Lyngbye, tab. 52, D. 2, est totalement différente. — Parmi les espèces terrestres, on doit remarquer le *Ceramium aureum*, B. et Agardh. Syn. p. 68; *Byssus aurea*, L. Cette charmante espèce, si différente de ses congénères par l'habitation, en est très-voisine par la conformation. Elle forme, sur les rochers des régions tempérées et même froides, de petits coussinets qui ressemblent à des fragments de velours, couleur d'orange; elle devient cendrée ou verdâtre par la dessiccation.

Le *Callithamnion repens* de Lyngbye paraît appartenir à ce genre où Bory hésite à le placer, parce que la singularité de son port fait présumer qu'on lui trouvera, par la suite, quelque caractère suffisant pour en former un genre particulier.

CÉRAMION. BOT. *V.* KÉRAMION.

CÉRAMOPSE. *Ceramopsis.* BOT. (*Céramiaires?*) Genre formé par Beauvois dans sa tribu des Fucées, section des Scutoïdes, et qu'il est difficile de reconnaître sur le peu qu'en dit l'auteur.

CÉRANTHE. *Ceranthus.* BOT. *V.* CHIONANTHE.

CÉRANTHÈRE. *Ceranthera.* BOT. Genre de la famille des Méliacées. Son calice est à cinq divisions égales, avec lesquelles alternent cinq pétales de longueur double; ils s'insèrent à la base d'un tube urcéolé, qui présente supérieurement cinq petites dentelures, et dans leurs intervalles cinq appendices ovales, beaucoup plus longs, à chacun desquels répond une anthère oblongue, biloculaire, introrse, surmontée de deux petites pointes; l'ovaire, entouré par le tube, est libre, terminé par un style et un stigmate simples. Beauvois, qui a établi ce genre dans sa Flore d'Oware et de Benin, n'a pu observer l'intérieur de l'ovaire ni la capsule. Il en décrit et figure, tab. 65 et 66, deux espèces très-rapprochées. Ce sont des arbrisseaux à feuilles alternes et simples, à fleurs petites, disposées en panicules terminales.

CÉRAPE. *Cerapus.* CRUST. Genre de l'ordre des Amphipodes, établi par Say, pour une espèce, *Cerapus tubularis*, qui se trouve en très-grande abondance sur les côtes des États-Unis. Caractères : antennes grandes, avec le pédoncule composé de trois (les supérieures) ou quatre (les inférieures) articles; les deux pieds antérieurs petits, avec une griffe d'un seul article, et dont les deux suivants se terminent par une grande main triangulaire, unie, dentée, avec la griffe biarticulée.

ÇÉRAPHRON. *Ceraphron.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-tarières, fondé par Jurine, qui lui assigne pour caractères : antennes tantôt moniliformes, formées de treize articles, le premier long, arqué et aminci à sa base; tantôt brisées, moniliformes et en scie, composées de dix et de douze articles, le premier très-long et cylindrique; mandibules courtes, larges, légèrement bidentées; une cellule radiale, ovale, incomplète; point de cellule cubitale. — Latreille a adopté le genre Céraphron; mais il l'a restreint de beaucoup, en créant à ses dépens les genres Serlion et Téléade; il est placé dans la famille des Pupivores, tribu des Oxyures, et a pour caractères : antennes des femelles filiformes, renflées à leur extrémité, insérées près de la bouche, de dix articles, dont le premier très-long; mandibules dentées;

abdomen elliptique, déprimé et à pédicule très-petit.

Les Céraphrons s'éloignent des Hélores, des Bétyles, des Antéons, des Proctotrupes, des Cinètes, des Diapries, etc., par l'insertion des antennes auprès de la bouche et non au milieu de la face de la tête ou immédiatement sous le front. Ils se distinguent surtout des quatre premiers genres qui viennent d'être cités, ainsi que des Omales, par l'absence totale des cellules brachiales; enfin leur cellule radiale, incomplète, empêchera encore de les confondre avec les Diapries et avec les Platigastres qui n'ont aucune nervure aux ailes. — Les Insectes de ce genre sont excessivement petits; on les rencontre dans les prairies; plusieurs ne présentent pas d'ailes, ou paraissent les avoir perdues. — Latreille rapporte à ce genre le Céraphron sillonné, *Ceraphron sulcatus* de Jurine.

CÉRAPTÈRE. *Cerapterus.* INS. Swederus a institué, sous ce nom, un genre de Coléoptères tétramères, dans la famille des Xylophages; il a les antennes perfoliées dès leur naissance, et de dix articles. Donovan a rapporté à ce genre une espèce sous le nom de Céraptère de Macleay, *Cerapterus Macleayi;* elle est de couleur brune, et avoisine les Pausses par la forme de son corps.

CÉRASCOMION. BOT. Synonyme d'Œnante fistuleuse.

CÉRASINE. *Cerasina.* BOT. Nom donné par John à une matière analogue à la Bassorine, qu'il a découverte dans la gomme qui découle naturellement des Cérisiers, des Pruniers, etc., etc. *V.* BASSORINE.

CÉRASIOLA. BOT. Synonyme de Tamne commun.

CERASPHORE. *Cerasphorus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, établi par Serville qui le caractérise ainsi : les quatre palpes courtes et égales; antennes pubescentes en dessous, plus longues que le corps dans les mâles, plus courtes dans les femelles, composées de onze articles dont le dernier à peu près de la longueur du précédent dans les femelles, évidemment plus long que lui dans les mâles; corselet cylindrique, uniépineux latéralement, avec son disque inégal, mais sans épines dorsales; élytres soyeuses; écusson triangulaire, avec sa pointe mousse; corps pubescent; pattes longues; cuisses simples. Ce genre se partage en deux divisions, selon que les pattes sont ou simplement grêles ou comprimées, les élytres tronquées et épineuses ou arrondies et mutiques. Le *Stenocorus garganicus,* de Fabricius, appartient à ce genre.

CERASPIS. INS. Genre de Coléoptères tétramères, famille des Lamellicornes, institué par Lepelletier et Surville pour quelques espèces Brésiliennes. Caractères : deux petites incisions longitudinales au milieu du corselet : entre elles une dent dont l'extrémité est reçue dans une échancrure correspondante de l'écusson; antennes de dix articles; crochets des tarses inégaux; corps recouvert ou parsemé de petites écailles.

CÉRASTE. REPT. Espèce du genre Vipère.

CÉRASTE DE SIAM. REPT. Variété du Python Tigre.

CÉRASTES. *Cerastoderma.* MOLL. Nom proposé par Poli pour l'Animal des Bucardes.

CÉRASTIN. REPT. Espèce du genre Acantophis.

CÉRASTIUM. BOT. Synonyme de Céraiste.

CÉRASUS. BOT. Synonyme de Cerisier.

CERATANTHERA. BOT. Hornemann a proposé, sous ce nom, l'établissement d'un genre nouveau, pour le *Globba marantina,* dont, à peu près à la même époque, David Don faisait son genre *Colebrookia.* Ni l'un ni l'autre genre n'ont été adoptés et la plante est restée parmi les Globbées.

CÉRATIA. BOT. Ce nom prouve bien l'incertitude qui règne dans la détermination des plantes que mentionnèrent les anciens. Adanson le rapporte au Caroubier, Ray au Gainier, l'Ecluse au Baguenaudier, Columelle à la Dentaire ennéaphylle, et Bauhin à l'*Erythrina corallodendrum.* Il est synonyme d'*Hymenæa Courbaril* dans Plukenet. Persoon a fait sous le nom de *Ceratia,* une section du genre *Swertia;* elle répond au genre Halenia.

CÉRATIER. *Ceratium.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Blume, pour une plante herbacée, caulescente, parasite sur les arbres des forêts de Java et qu'il a nommée *Ceratium compressum.* Caractères : sépales latéraux les plus extérieurs étalés, unis au gynostème par un onglet oblique, les autres connivents et droits; labelle concave, crêté intérieurement, ascendant, uni au gynostème par un onglet élastique; son limbe est ondulé, voûté et à moitié trilobé; anthère terminale, biloculaire, portée sur une dent dorsale; deux masses polliniques, oblongues, comprimées; capsule siliquiforme, cylindrique.

CÉRATINE. *Ceratina.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, établi par Latreille qui, l'ayant d'abord placé dans la famille des Apiaires, l'a rangé ensuite dans celle des Mellifères, en lui assignant pour caractères : mâchoires et lèvres longues, en forme de trompe et coudées; languette filiforme; premier article des derniers tarses non dilaté à l'angle extérieur de son extrémité; labre carré, presque aussi long que large, perpendiculaire; mandibules tridentées; palpes maxillaires de six articles; tige des antennes presque en massue cylindrique; corps oblong, presque ras, avec l'abdomen ovale. Le genre Cératine, que Fab. a confondu avec les Prosopos et les Megilles, et que Duméril ne distingue pas des Hylées, a été adopté par Jurine et la plupart des entomologistes. Malgré ses nombreux rapports avec les Xylocopes, les Osmies et les Megachiles, il offre cependant plusieurs particularités remarquables. Les mandibules sont légèrement sillonnées, et présentent trois dents, dont l'intermédiaire est la plus longue; les antennes sont brisées, composées de douze anneaux dans les femelles, et de treize dans les mâles, un peu en massue, avec le premier article long, légèrement conique, implanté par son sommet dans une fossette oblongue, apparente, fortement excavée proportionnellement à la tête de l'animal, en sorte que l'épistome paraît se lever en carène émoussée; les ailes antérieures ont une cellule radiale grande, allongée, et trois cellules cubitales, dont la seconde, petite, presque carrée, plus étroite dans sa partie antérieure, reçoit la première nervure récurrente, et dont la troisième, plus grande, resserrée antérieurement, reçoit la seconde nervure, et est éloignée du bout de l'aile. Le corps est allongé et généralement glabre. Les pattes sont velues.

Ces Insectes diffèrent essentiellement des Osmies, des Megachiles, des Xylocopes, et de la plupart des autres genres de la famille des Mellifères, par leur labre carré, par leurs palpes maxillaires de six articles, et par les cellules de leurs ailes. — Le petit nombre d'espèces appartenant à ce genre, se rencontrent plus particulièrement dans le midi de la France, en Italie, etc. On peut considérer comme type du genre la Cératine albilabre, *Ceratina albilabris, Prosopis albilabris,* Fab. Cette espèce est d'un noir brillant; les deux sexes ont une tache blanche sur le museau; celle du mâle est plus grande et presque triangulaire. On la trouve dans le midi de la France. Jurine en a donné une fort bonne figure. Cette espèce doit être distinguée de la suivante, la Cératine calleuse, *Ceratina callosa,* que plusieurs auteurs ont confondue avec la Cératine albilabre; elle est bronzée ou bleuâtre, luisante, pointillée; des poils grisâtres garnissent ses pattes. On remarque sur le museau du mâle une tache blanche et oblongue; le dernier anneau abdominal est tronqué et faiblement bidenté. On la trouve assez rarement. Maximilien Spinola (Ann. du Mus. d'Hist. nat., T. x, p. 236) a donné des détails fort curieux sur les mœurs de cette espèce, qu'il a désignée aussi sous le nom d'Albilabre. Il l'a rencontrée, principalement à la fin du mois de mai et au commencement de juin, dans la partie la plus basse de la chaine ligurienne de l'Apennin. La Cératine femelle attaque les branches de Ronce ou d'Églantier tronquées accidentellement; elle creuse, avec ses mandibules, la moelle mise à nu, et laisse le bois et l'écorce constamment intacts, en sorte qu'on ne la voit jamais pénétrer latéralement, parce qu'elle serait alors obligée d'attaquer une substance qui résisterait à ses mandibules. Son nid est un tuyau cylindrique, presque droit, d'une ligne et demie de diamètre, et d'un pied de profondeur; il contient ordinairement huit à neuf loges parfaitement cylindriques, et quelquefois jusqu'à douze; ces loges sont séparées par une cloison formée de la moelle même de l'arbuste, que l'Insecte a d'abord pulvérisée, et à laquelle il a ensuite donné une solidité artificielle, en la comprimant avec ses pattes et en y versant une liqueur gluante, qu'il a recueillie avec sa trompe, dans le nectaire des fleurs. Chaque loge a environ cinq lignes de longueur; elle renferme une petite Cératine et un gros morceau de pâtée mielleuse. Dans les loges plus extérieures, le petit animal est plus avancé, en sorte que souvent celui qui habite la première, en partant de l'ouverture, est parvenu à son état parfait, tandis que la larve qui occupe la dernière est encore renfermée dans l'œuf. Cette extrême différence donne à l'observateur le moyen de voir, d'un coup d'œil, l'Insecte dans tous ses différents états. — L'œuf de la Cératine calleuse est oblong, blanc, assez transparent pour qu'on voie, dit Spinola, le fœtus nager dans l'albumine. Il paraît avoir un tubercule à chaque extrémité, et il est déposé au fond de la loge, dans un creux que la Cératine mère a exprès ménagé dans sa pâtée. — Sa larve est blanche, apode, et paraît semblable à celle des Abeilles; sa tête est toujours tournée vers l'ouverture du nid; elle attaque la pâtée par sa partie inférieure, se métamorphose en nymphe avant d'avoir consommé toutes ses provisions, et ne rend aucun excrément. — La nymphe n'est point renfermée dans une coque, et demeure appuyée contre le reste de sa pâtée jusqu'à sa dernière métamorphose. Tout son corps est blanc, hors les yeux qui sont noirs; la tête est des parties du corps, celle qui reçoit la première la couleur de l'Insecte parfait, et l'abdomen la dernière. Aussitôt après s'être transformée, la Cératine attaque, avec ses mandibules, la cloison qui la retient prisonnière, et cet organe, dont le principal usage est de gratter et de creuser, lui ouvre la route qu'elle s'empresse de suivre. Arrivée à la porte du nid, elle s'y repose, et rend en abondance les excréments accumulés dans son abdomen depuis sa naissance. Pendant cette opération, elle étend ses ailes, remue ses pattes, et les prépare aux grands mouvements auxquels elle les destine. Au moindre bruit, elle se réfugie dans son ancienne loge; mais elle en sort l'instant d'après, toujours pressée d'achever l'évacuation de son méconium. Dès qu'elle a satisfait à ce premier besoin, elle prend l'essor et abandonne son ancienne demeure pour n'y rentrer jamais.

On a vu, dans ce qui précède, que la Cératine confectionne une pâtée mielleuse qui doit servir de nourriture à la larve; mais on a pu remarquer dans les caractères génériques qui ont été donnés, que ces Insectes ont le corps glabre, et que de plus ils ont les jambes simples, c'est-à-dire qu'ils sont privés des instruments ordinaires pour recueillir la poussière des étamines. Il était donc curieux de découvrir par quel autre moyen avait lieu la récolte. L'honneur de cette découverte appartient tout entier à Spinola. Ayant pris un jour une femelle, elle lui parut avoir quatre antennes. Les deux véritables étaient courbées et presque collées contre la bouche. Deux corps jaunâtres s'élevaient à leur place; ils étaient fixés dans les fosses du front, derrière l'insertion même des antennes. Quelques efforts légers ne purent les détacher, mais lorsqu'on traversa le corps de l'insecte avec une épingle, il déposa de lui-même ces deux corps parasites, sans que son front conservât la moindre trace de leur présence. Les ayant alors examinés à la loupe, notre observateur reconnut qu'ils n'étaient autre chose que deux étamines d'une fleur des prés vulgairement nommée Pissenlit; on ne put alors douter que la nature n'eût accordé à cet Insecte les fosses du front pour remplacer les soies du ventre et suppléer à ce qui lui manque dans l'organisation des pattes. Cet usage des fossettes du front est un des traits les plus curieux de leur histoire, et tellement en rapport avec leur économie que les mâles, qui ne participent nullement à la récolte, n'en présentent aucune trace, et ont le devant de leur tête parfaitement uni. Le Pissenlit n'est pas la seule fleur que ces Insectes mettent à contribution; Spinola a reconnu sur un individu les étamines de la Scabieuse, et sur un autre celles de la Ronce. Aux observations curieuses que nous avons empruntées à son intéressant Mémoire, nous ajouterons les détails non moins curieux qu'il nous a transmis sur les femelles occupées à faire leur provision. Profitant de la faculté de creuser accordée à ses mandibules, l'insecte qui a choisi une fleur, y enfonce sa tête, au-dessous du plan sur lequel les étamines sont implantées; puis

écartant les mandibules, il soulève ces étamines, et les détache de manière qu'elles conservent leur position perpendiculaire; alors il glisse sa tête en avant jusqu'à ce qu'une des étamines se fixe dans une fosse du front qui paraît humectée et gluante; quelquefois il est assez heureux pour remplir les deux fosses à la fois. Cela fait, il part; la tête ornée d'un double panache, et conservant le plus parfait équilibre, il court de nouveau à son laboratoire. Il restait un fait à éclaircir : comment ces étamines sont-elles changées en pâtées? L'observation tentée de bien de manières ne put rien apprendre à cet égard. Spinola suppose que la Cératine secoue les étamines pour en faire sortir le pollen, et qu'elles dégorgent sur celui-ci une liqueur mielleuse; ce n'est là qu'une hypothèse ingénieuse à laquelle il serait facile d'en substituer beaucoup d'autres.

CÉRATIOLE. *Ceratiola.* BOT. Genre établi par Michaux, d'après un arbrisseau de la Floride, qui présente le port des Ericées, et se place à la suite de cette famille à côté de la Camarine. Ses feuilles, linéaires, disposées par verticilles de quatre, ont à leur aisselle des petits boutons sessiles, renfermant la fleur dont le sexe est différent sur les différents pieds. Ces boutons sont formés de huit squammules imbriquées, qui tiennent lieu de calice et de corolle, et contiennent, dans les mâles, deux étamines dont les filets plans et dressés font saillie en dehors, et portent des appendices à leur sommet, où l'on voit deux anthères biloculaires fendues à leurs deux extrémités; dans les femelles, elles enveloppent un ovaire libre, dont le style, court, la dépasse un peu, et dont le stigmate est découpé en plusieurs lanières étalées, rayonnantes et souvent géminées. Le fruit est une petite baie ovoïde, couverte par les squammules, et renfermant deux osselets dont chacun contient une graine de même forme.

CÉRATION. BOT. Syn. présumé de Caroubier. *V.* CERATIA.

CERATITIS. BOT. Synonyme de Glaucienne jaune.

CERATIUM. BOT. Genre établi par Albertini et Schweinitz, et qui a pour type l'*Isaria mucida* de Persoon, déjà assez bien figuré par Micheli, *Nova Genera*, tab. 92, fig. 2. Il est voisin des genres *Isaria*, *Coreminm*, etc. Il est composé de filaments entre-croisés qui forment une membrane rameuse, pliée, d'abord gélatineuse, devenant ensuite sèche et hérissée de filaments qui portent des sporules solitaires.

Il diffère de l'Isaria par sa forme membraneuse et parce qu'il est d'abord à l'état gélatineux. On en connaît quatre espèces, *Ceratium aureum, hydnoides, porioides* et *pyxidatum*, qui croissent sur le bois mort. Les trois dernières ont été figurées par Albertini et Schweinitz. Ce genre n'a été adopté que par un très-petit nombre de botanistes, et c'est vraisemblablement ce qui a décidé Blume à en transporter le nom sur un genre de la famille des Orchidées, aux risques néanmoins de faire naître un peu de confusion dans la nomenclature.

CÉRATOCARPE. *Ceratocarpus,* L. BOT. Genre de la famille des Chénopodées et de la Monœcie Monandrie, L., très-imparfaitement décrit par Tournefort, sous le nom de *Ceratoides,* et que Linné a séparé des plantes auxquelles on l'avait mal à propos associé, en lui donnant le nom qu'il porte aujourd'hui. Il se compose d'une seule espèce : le Cératocarpe des sables, *Ceratocarpus arenarius,* L., petite plante herbacée, dont la tige se divise en une infinité de ramuscules dichotomes, verdâtres et couvertes d'un léger duvet. Ses feuilles sont linéaires, subulées et munies d'une seule nervure médiane; celles qui se trouvent à chaque bifurcation sont opposées ou verticillées; les autres sont alternes sur les ramuscules. Elles renferment dans leurs aisselles les fleurs qui sont unisexuelles. Les mâles ont un périgone simple à deux divisions, du fond duquel s'élève une étamine à filet très-allongé. L'ovaire des fleurs femelles est adné au périgone, et porte deux styles. Après la fécondation, le périgone s'accroît, recouvre entièrement l'ovaire, et donne au fruit la forme d'un triangle dont la base est terminée à ses deux angles par deux prolongements cornus; de là le nom générique. Le Cératocarpe des sables est commun dans les steppes de l'Ukraine et de la Tartarie.

CÉRATOCÉPHALE. *Ceratocephalus.* BOT. Mœnch et Persoon avaient établi ce genre sur une seule espèce de Renoncule qui, tant à cause de son port que d'après une organisation qu'ils avaient cru lui être propre, devait nécessairement cesser de faire partie du genre *Ranunculus.* A. Saint-Hilaire (Ann. du Muséum d'Hist. nat. v. 19, p. 465), examinant avec plus d'attention les caractères du Cératocéphale, prouva qu'ils avaient été très-mal exprimés par les auteurs cités; que, par exemple, les deux prétendues semences, décrites comme adnées à un bec acinaciforme, ne sont autre chose que des renflements analogues aux tubercules qui se trouvent sur les ovaires de plusieurs Renoncules; que le nombre des étamines, loin d'être constamment de cinq à huit, l'était plus souvent de neuf à onze; enfin il termine la partie de son Mémoire relative à la distinction du genre Cératocéphale, en concluant pour la négative. Il indique ensuite une particularité de la racine de cette plante, qui, quoique exorrhise par sa racine principale, émet un verticille de cinq radicelles secondaires, coléorhizées. Telle était l'incertitude ou plutôt la défaveur qui pesait sur le genre en question, lorsque dans son Système naturel des Végétaux, De Candolle, comparant entre eux tous les genres des Renonculacées, reconnut que les signes distinctifs du *Ceratocephalus falcatus,* Pers., *Ceratocephala spicata*, Mœnch., *Ranunculus falcatus,* L., étaient suffisants pour le séparer des Renoncules. L'existence d'une seconde espèce, trouvée en Russie, vint ensuite confirmer son opinion, de sorte qu'il caractérisa de la manière suivante le genre Cératocéphale : calice à cinq sépales persistants, mais non prolongés inférieurement sur la tige, comme dans le *Myosurus;* pétales onguiculés; étamines en nombre indéfini, toujours moins de quinze; carpelles nombreux, disposés en épi court, offrant chacun deux renflements à la base, et se terminant par un style persistant en forme de corne, six fois plus long que la graine. Cette graine est tétragone, et son embryon est orthotrope.

Ce genre, intermédiaire de *Ranunculus* et de *Myosurus*, se compose donc de deux espèces, l'une, *Ceratocephalus falcatus,* De Cand., est fréquente parmi les

moissons dans toute la région méditerranéenne de l'Europe et de l'Asie. L'autre, *Ceratocephalus orthoceras*, De Cand., est aussi très-commune en Sibérie et dans les champs incultes de la Tauride; c'est, de même que la première, une petite plante herbacée, dont les feuilles radicales sont découpées en lobes linéaires, et qui est recouverte d'un duvet blanc. Elle ne paraît en différer que par la longueur et le redressement des cornes de son péricarpe. Le *Ceratocephatus orthoceras* est figuré tab. 25, 1er volume de l'*Icones selectæ*, de B. Delessert.

CERATOCÉPHALOIDES. BOT. Syn. de Verbésine ailée.

CERATOCEPHALUS. BOT. Genre de Corymbifères, non adopté, et dont les espèces étaient des Verbésines, des Bidens, des Alcmelles, etc.

CERATOCHILE. *Ceratochilus*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par le Dr Blume dans sa Flore de Java, pour une petite plante parasite qu'il y a trouvée sur les arbres élevés des forêts. Caractères: périanthe composé de cinq sépales libres, ouverts et onguiculés; labelle petit, représentant inférieurement un sac comprimé, qui enveloppe le gynostème dans toute sa longueur; son limbe forme un style étroit, étalé et droit; gynostème court, large et obtus; anthère terminale et biloculaire; masse pollinaire solitaire, globuleuse et bilobée.

CERATOCHLOÉ. *Ceratochloa*. BOT. Genre formé par Beauvois, aux dépens des Fétuques, et dont le *Festuca unioloides* est le type. De Candolle avait déjà soupçonné la nécessité de son établissement. Ses caractères consistent dans l'épillet comprimé et imbriqué; dans la base calicinale de douze à dix-huit fleurs; dans la base florale de deux valves bifides mucronées; dans la graine qui est surmontée de trois pointes.

CÉRATOCOLE. *Ceratocolus*. INSECT. Hyménoptères; genre de la famille des Fouisseurs, établi par Brullé, aux dépens du grand genre *Crabro* de Fabricius. Caractères: antennes insérées au-dessous du milieu de la face, près de la bouche, peu coudées, allant en grossissant un peu vers l'extrémité; ocelles en ligne courbe, prothorax anguleux sur les côtés; abdomen à peu près de la longueur du corselet; son premier segment de forme ordinaire, court; anus mutique; hanches des pattes postérieures beaucoup plus courtes que les cuisses, celles-ci et les jambes point renflées; tarses antérieurs un peu ciliés; jambes postérieures épineuses. Le genre nouveau se compose d'une dizaine d'espèces parmi lesquelles sont les *Crabro subterraneus*, Fab., *alatus*, Panz, etc.

CERATODON. MAM. Synonyme de Narval.

CERATODON. Bridel a formé sous ce nom, un genre particulier dont le *Didymodon pupureus* de Hooker, *Dicranum purpureum*, Hedwig, était le type; quoique cette plante différât de ses congénères par ses dents réunies en grande partie par des filaments transversaux, le genre nouveau n'a point été adopté, seulement la plante a fait l'objet d'une subdivision des Didymodons.

CERATOIDES. *Ceratoides*. MOLL. Scheuchzer, en confondant les articulations de la Baculite avec des vertèbres fossiles de Serpent, a commis une faute qu'il est facile de réparer. Il a nommé *Ceratoides articulatus* la Baculite vertébrée, *Baculites vertebratus*.

CERATOIDES. BOT. C'était sous ce nom que le genre *Ceratocarpus*, L., avait été désigné par Tournefort; mais le peu d'analogie des plantes avec lesquelles celui-ci l'avait constitué, aurait suffi pour faire changer son nom par Linné, lors même que la terminaison de ce mot se serait accordée avec les principes posés par ce législateur de la botanique. *V*. CÉRATOCARPE.

CERATOLITES. MOLL. FOSS. Nom impropre, donné quelquefois à divers Mollusques fossiles, tels que des Orthocératites et des Hippurites qu'on prenait pour des cornes pétrifiées d'animaux.

CERATONEMA. BOT. Roth avait désigné sous ce nom, dans ses *Catalecta*, des plantes qui, jusqu'alors, avaient la plupart été désignées sous le nom de *Byssus*, mais qui paraissent devoir se rapporter au genre *Rhizomorpha* ou au *Fibrillaria* de Persoon, ou enfin au genre auquel ce dernier auteur a conservé le nom de *Ceratonema*. Ce sont des *Byssus* à filaments libres, presque simples, pleins d'une consistance cornée. Il paraît que les sporules sont à la surface de ces filaments. Dittmar a figuré, sous le nom d'*Isaria sphæcophila*, une espèce qui croît sur les Frelons morts, et que Persoon rapporte au genre *Ceratonema* sous le nom de *Ceratonema Crabonis*. Sowerby en a décrit quelques espèces comme des *Rhizomorpha*, avec lesquels ce genre a en effet les plus grands rapports. Mais on doit convenir que l'un et l'autre de ces genres et quelques autres que Persoon vient d'établir aux dépens des *Rhizomorpha*, sont encore très-peu connus sous le point de vue de leur organisation. *V*. RHIZOMORPHE.

CERATONIA. BOT. *V*. CAROUBIER.

CÉRATOPÉTALE. *Ceratopetalum*. BOT. Famille des Cunoniacées. Smith est l'auteur de ce genre qui se compose seulement d'un arbre de la Nouvelle-Hollande, *Ceratopetalum gummiferum*, dont les caractères sont: calice persistant, à cinq divisions, et portant les étamines; cinq pétales pinnatifides, c'est-à-dire divisés en plusieurs segments ayant l'apparence de cornes; dix étamines munies d'appendices calcariformes; capsule biloculaire, couverte par le calice. Les feuilles de cet arbre sont verticillées et ternées; ses fleurs, disposées en panicules terminales, sont de couleur jaune.

CERATOPHORA. BOT. Humboldt avait décrit sous ce nom, comme un genre particulier (*Floræ frib. Sp.*, p. 112), une plante qui a depuis été reconnue pour un Bolet ou plutôt pour un Polypore qui n'était pas parvenu à son état parfait, ou que le lieu dans lequel il croissait avait rendu monstrueux. Hoffmann l'a décrit sous le nom de *Boletus ceratophora*, et Persoon l'a rapporté, comme une simple variété, au *Boletus odoratus*. Cette plante croît dans l'intérieur des mines de Freyberg, à une assez grande profondeur, sur les bois de construction.

CÉRATOPHRIS. REPT. Genre de l'ordre des Batraciens. Boyé a donné ce nom à un groupe de Grenouilles à large tête, à peau grenue en tout ou en partie, et dont chaque paupière a une proéminence en forme de corne. Les *Rana cornuta*, Seb.; *Rana megastoma*, Spix; *Rana scutata*, Spix, et plusieurs espèces nouvelles de l'Amérique méridionale, constituent ce genre.

CÉRATOPHTALME. *Ceratophtalmum*. crust. Genre établi par Latreille dans les Crustacés Brachiopodes, section des Phyllopes, ayant pour caractères : dix paires de pattes au moins, et vingt-deux au plus, sans corps vésiculaire à leur base, et dont les antérieures jamais beaucoup plus longues que les autres, ni ramifiées ; corps renfermé dans un test de forme de coquille bivalve, ou nu, avec les divisions thoraciques portant chacune une paire de pattes à découvert. Les yeux tantôt sessiles, petits et très-rapprochés ; tantôt et le plus souvent, situés à l'extrémité de deux pédicules mobiles.

CÉRATOPHYE. *Ceratophya*. ins. Wiedemann a établi ce genre de Diptères dans la famille des Athéricères et lui a assigné pour caractères : soie des antennes simple, le troisième article presque une fois plus long que le premier ; ailes couchées l'une sur l'autre ; tête transversale, un peu plus large que le corselet qui est à peu près carré ; écusson assez grand et mutique ; corps presque glabre ; ailes dépassant un peu l'abdomen ; la nervure qui sépare la cellule sous-marginale de la première cellule du bord postérieur peu sinueuse ; cette dernière cellule partagée en deux par une nervure transversale. Les *Ceratophya notata* et *longicornis*, décrits par Wiedemann, et tous deux du Brésil, sont jusqu'à ce jour les seuls connus.

CÉRATOPHYLLE. *Ceratophyllum*. bot. Ce genre, placé par Jussieu auprès du G. *Chara*, et par De Candolle à la suite des Salicariées, présente les caractères suivants : ses fleurs monoïques ont un calice à plusieurs divisions, qui renferme, dans les mâles, des étamines en nombre double de ces divisions, c'est-à-dire de douze à quatorze ; dans les femelles, un ovaire comprimé, surmonté d'un stigmate oblique. Le fruit est une noix ovale, pointue, contenant une seule graine renversée. Suivant l'observation de L.-C. Richard, sa radicule est tournée en sens contraire du hile, c'est-à-dire inférieure, et ses cotylédons sont constamment au nombre de quatre, dont deux opposés, beaucoup plus petits. On connaît deux espèces de ce genre, qui toutes deux font partie de la Flore de Paris, et sont des plantes qui vivent tout à fait ou presque entièrement sous l'eau. Leurs fleurs sont sessiles à l'aisselle de feuilles linéaires et verticillées. Dans l'une, le *Ceratophyllum demersum*, ces feuilles sont bordées de petites dentelures épineuses, et le fruit muni de trois cornes, l'une au sommet, les deux autres à la base. Dans le *Ceratophyllum submersum*, il n'y a ni dentelures aux feuilles, ni cornes aux fruits.

CÉRATOPHYTES. polyp. Les anciens naturalistes donnaient ce nom, employé par Ellis, aux Gorgones, aux Antipathes, aux Pennatules, aux Corallines, aux Flustres, aux Cellaires, aux Sertulaires, ainsi qu'aux Cellépores, Zoophytes qui ont pour demeure une substance ferme, élastique, semblable à de la corne. Cuv., dans la distribution du règne animal, réunit sous le nom de *Ceratophytes* les Antipathes et les Gorgones, et il en fait la première tribu de la troisième famille des Polypes à Polypiers.

CÉRATOPOGON. *Ceratopogon*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Némocères, fondé par Meigen, aux dépens des Chironomes de Fabricius, et avec quelques Tipules et même quelques Cousins de Linné. Caractères : yeux allongés très-rapprochés ou contigus postérieurement ; point de petits yeux lisses ; antennes filiformes, de treize articles, dont les huit inférieurs globuleux, et les autres ovales ; un faisceau de poils vers la base de celles du mâle ; bouche formant un petit museau allant en pointe ; palpes courbées en dedans, de quatre articles inégaux ; ailes couchées sur le corps ou légèrement inclinées, n'ayant que des nervures longitudinales. — Les larves des Insectes de ce genre vivent dans des espèces de gales végétales ; elles sont toutes forts petites et très-nombreuses ; Meigen en décrit quarante-cinq espèces, parmi lesquelles le Cératopogon commun, *Ceratopogon communis*, ou le *Chironomus communis*, Fab. ; le Cératopogon barbicorne, *Ceratopogon barbicornis*, ou la *Tipula* et le *Chironomus barbicornis*, Fab. ; le Cératopogon pulicaire, *Ceratopogon pulicaris*, ou le *Culex pulicaris*, Fab. et L., qui est la même espèce que le *Culicoides punctata* de Latreille ; le Cératopogon Morio, *Ceratopogon Morio* ou le *Culex Morio*, L., Fab., etc.

CÉRATOPTÉRIDE. *Ceratopteris*. bot. Les plantes qui composent ce genre de Fougères ont une fronde molle, presque transparente, à nervures réticulées ; elle est plusieurs fois pinnatifide, à lobes toujours beaucoup plus étroits dans les individus fertiles que dans les frondes stériles ; dans les frondes fertiles, les pinnules sont divisées presque comme les bois d'un Cerf ; leurs lobes sont linéaires ou sétacés ; leurs bords, repliés en dessous, s'étendent jusqu'à la nervure moyenne ; les capsules, recouvertes par cette fronde, sont globuleuses, sessiles, espacées ; elles s'ouvrent par une fente latérale, parallèle à la fronde, et sont entourées par un anneau élastique, large, plat et strié, qui n'embrasse que la moitié de la capsule opposée à la fente. Cette capsule paraît formée de deux membranes : une extérieure, jaune et solide ; l'autre intérieure, très-mince et blanche. Les graines, au lieu d'être très-fines et très-nombreuses, comme dans la plupart des Fougères, sont globuleuses, très-faciles à distinguer à la loupe, et en petit nombre dans chaque capsule.

On voit combien ces plantes s'éloignent par ces caractères, non-seulement des Ptéris, mais aussi de toutes les Polypodiacées dont les capsules sont toujours portées sur un pédicelle et entourées entièrement par un anneau élastique, étroit et saillant. Elles ne diffèrent au contraire des Gleichenia qu'en ce que leur anneau élastique n'embrasse qu'à moitié la capsule.

On ne connaît que trois espèces de ce genre ; toutes trois croissent dans les lieux marécageux ou même dans l'eau ; elles habitent les régions équinoxiales.

1. Cératoptérides Thalictroides. *Acrostichum siliquosum* et *Thalictroides*, Linn. *Spec.* ; *Pteris Thalictroides*, Swartz, Willd. Cette plante atteint environ un pied ; sa fronde est pinnée, à pinnules bipinnatifides dont les segments, souvent fourchus, sont sétacés ou linéaires dans la plante fertile, plus larges, presque ovales et moins profondément divisés dans la fronde stérile. Elle croît dans les eaux tranquilles et dans les rivières de l'Inde, de Ceylan, d'Amboine, de Java, etc.

Les habitants, suivant Rumphius qui en a donné une assez bonne description (*H. Amb.*, VI, t. 74, fig. 1), en mangent les feuilles cuites dans l'eau, comme nous faisons usage des Épinards.

2. CÉRATOPTÉRIDE GAUDICHAUDII. Cette espèce ne dépasse pas cinq ou six pouces; les frondes sont réunies en touffes, elles sont bipinnatifides, à lobes linéaires, sétacés dans les frondes stériles, plus étroits et plus longs dans les frondes fertiles. Elle a été recueillie, par Gaudichaud, dans les lieux humides et marécageux des îles Marianes.

3. CÉRATOPTÉRIDE RICHARDII. *Cryptogenis ferulacea*, Rich. Mss. Cette Fougère remarquable atteint deux à trois pieds. Sa tige est profondément striée, nue dans sa moitié inférieure. Ses frondes sont décomposées, quatre fois pinnatifides; les dernières divisions, dans les frondes stériles, sont lancéolées, aiguës; dans les frondes fertiles, elles sont linéaires, très-longues. Du reste, la structure de cette espèce est la même que celle des deux autres; elle n'est même peut-être qu'une variété de la première, dont elle diffère surtout par sa taille et par les lobes de sa fronde stérile plus aigus. Elle croit dans les lieux humides de la Guiane où elle a été découverte par L.-C. Richard.

CERATOSANTHES. BOT. Genre de la famille des Cucurbitacées, voisin du *Trichosanthes*, auquel il a été réuni par plusieurs auteurs. Il en diffère en ce que les lobes de son calice intérieur ou de sa corolle sont munis à leur extrémité, non pas de cils, mais de deux appendices roulés en dedans, et que son fruit est à quatre loges et non pas à trois. Sa racine, tubéreuse, est très-considérable; ses feuilles sont palmées; ses pédoncules, allongés, portent deux ou plusieurs fleurs.

CÉRATOSPERME. *Ceratospermum.* *V.* EUROTIA et CERATOSTOMA.

CÉRATOSTACHYDE. *Ceratostachis.* BOT. Genre institué dans la famille des Combrétacées par le Dr Blume, pour un arbre nouveau qu'il a découvert dans l'île de Java; il assigne pour caractères au genre: calice supère, entier; corolle composée de huit pétales petits; huit à quinze étamines inégales; ovaire bi-ovulé; style court; stigmate bifide; drupe en forme de baie couronnée par le calice persistant, renfermant une noix comprimée, monosperme.

CÉRATOSTÈME. *Ceratostema.* BOT. Ce genre, placé à la tête des *Campanulacées*, établit le passage de cette famille aux Éricinées. Caractères : calice turbiné, à cinq grandes découpures; corolle de consistance coriace, dont le tube cylindrique se termine par cinq divisions dressées; dix étamines insérées au calice, dont les filets sont courts, les anthères longues, dressées, atténuées et bifurquées au sommet; stigmate simple; fruit qui paraît capsulaire, couronné par les divisions du calice, légèrement tomenteux, marqué de cinq renflements et à cinq loges polyspermes. Ce genre a été établi d'après un arbrisseau du Pérou, à feuilles coriaces et sessiles, à fleurs grandes, munies de bractées à la base de leurs pédicelles, et disposées en panicules lâches et terminales.

Le CHUPALON, autre plante du Pérou, et connue seulement d'après un dessin envoyé en Europe, par La Condamine, paraît se rapprocher de la précédente. Son calice est à cinq dents, ainsi que sa corolle tubuleuse, sur laquelle s'insèrent dix filets courts, portant des anthères longues, dressées et fendues de la base au sommet. L'ovaire, à demi adhérent, est surmonté d'un long style terminé par un stigmate quinquéfide, et devient une baie pomiforme, à cinq loges polyspermes. C'est un sous-arbrisseau à feuilles alternes, à fleurs nombreuses, axillaires et terminales, d'un rouge brillant, environnées de grandes bractées de la même couleur.

CERATOSTOMA. BOT. Genre séparé des *Sphæria* par Fries, et que Micheli avait déjà indiqué sous le nom de *Ceratospermum*. Il renferme toutes les espèces de Sphéries, dont l'orifice du péridium se prolonge en forme de tube. Fries rapporte à ce genre une quarantaine d'espèces, parmi lesquelles le *Sphæria rostrata*, Tode, *Fung. Meckl.* t. 10, fig. 79; le *Sphæria cirrhosa* de Persoon; le *Sphæria Gnomon* de Tode, etc.

CERATOSTYLE. *Ceratostylis.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par le Dr Blume qui lui assigne pour caractères : sépales droits, étalés ou connivents; les plus extérieurs faiblement unis vers la base, les latéraux munis à la base d'une sorte de prolongement qui imite assez bien un éperon court et obtus. Gynostème court, large et biauriculé; anthère à deux loges quadrilocellées, terminant postérieurement le gynosthème; quatre masses pollinaires, ovulaires, d'aspect et de consistance de cire, attachées au stigmate par le moyen d'une lamelle commune. Blume décrit six espèces de ce genre, qu'il a observées sur les montagnes de Java.

CÉRATURGUE. *Ceraturgus.* INS. Genre de Diptères, famille des Tanystomes, établi par Wiedemann et qui a pour caractères : des antennes plus longues que la tête, avec le stylet allongé, mais de la même épaisseur qu'elles, et formant à l'extrémité deux articles dont le second est le plus long, presque cylindrique ou ovoïde, terminé en pointe obtuse.

CERAULOTOS. POLYP. Genre proposé par Donati, pour des productions marines. Leur caractère est d'avoir des capsules alternes, aux côtés de la tige et des branches; chaque capsule contient une graine en forme de cœur. Cette description porte à croire que Donati a décrit quelque Sertulariée. Il aura pris les cellules pour des capsules, et le Polype contracté pour une graine.

CERAUNIA. BOT. Synonyme de Caroubier.

CERAUNIAS, CÉRAUNIE ET CÉRAUNITE. MIN. Nom donné par les anciens à des Pierres qu'on croyait tombées avec la foudre. Comme ces Ceraunias n'ont jamais été exactement décrites, on a plus tard regardé comme telles une grande quantité de Pierres et de pétrifications, de diverses natures et de diverses formes, telles que des Pyrites, des Bélemnites, des Astéries et des Jades ou autres substances dures, taillées en hache, en forme de corne, etc. Il paraît que la plupart de ces Pierres furent l'ouvrage de l'art et les premiers instruments d'agriculture qu'employèrent les hommes primitifs avant le travail des métaux, qui fut la seconde époque de la civilisation.

CÉRAUNITE. MIN. *V.* JADE.

CERAUNIUM. BOT. Pline dit que c'est un Champignon

qui croît en Thrace, sous terre. C'était probablement une espèce de Truffe.

CERBÈRE. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

CERBÈRE. *Cerbera*, L. BOT. Genre placé par Jussieu dans la famille des Apocynées, et appartenant à la Pentandrie Monogynie de L. Il est ainsi caractérisé : calice ouvert, à cinq divisions profondes; corolle infundibuliforme, dont le tube, plus long que le calice, a son orifice resserré et présentant cinq angles et cinq dents; le limbe est très-grand, oblique, à cinq parties disposées en étoile. Anthères conniventes, opposées aux dents de la corolle. Un seul style supportant un stigmate bilobé; fruit drupacé, très-gros, ayant un sillon et deux points latéraux, renfermant une noix osseuse, à quatre valves et à deux loges, dont chacune contient une graine. C'est ainsi que Jussieu exprime les caractères du fruit des *Cerbera*. Malgré les grands rapports que ce genre présente avec d'autres de la famille des Apocynées, il est difficile de le laisser au milieu de ces plantes, si l'on réfléchit que la plupart d'entre elles ont les feuilles constamment opposées; en effet ce genre, ainsi que les *Amsonia* et les *Plumiera*, sont les seuls de cette famille où les feuilles soient toutes alternes; une pareille anomalie en indique d'autres dans les caractères de la fructification, qui, lorsqu'ils seront plus étudiés, éloigneront peut-être le *Cerbera* de la place qu'il occupe maintenant. Les botanistes antérieurs à Linné, tels que C. Bauhin, Rai, Plumier et Tournefort, avaient connu ce genre, et ils le désignaient sous le nom d'*Ahouai*, que l'une des espèces porte au Brésil. Linné en décrivit trois espèces auxquelles Lamk., Cavanilles, Forster, Willd. et Kunth, ajoutèrent depuis quelques autres, dont les unes sont données comme douteuses, et d'autres ne sont peut-être que des variétés.

La plus remarquable et la plus anciennement connue est le *Cerbera Ahouai*, L., arbre du Brésil, de la grandeur d'un Poirier, dont les feuilles sont coriaces, très-grandes, ovales, lancéolées et éparses vers le sommet des branches. Ses fleurs, terminales, ont le tube de la corolle cylindrique et long de trois centimètres à peu près, avec les découpures du limbe moitié moins longues. On trouve dans les Antilles, à Cayenne, sur les côtes de Cumana et de la Colombie, le *Cerbera Thevetia*, L., arbrisseau élégant dont les feuilles sont linéaires, vertes et luisantes sur leur face supérieure. Des trois nouvelles espèces publiées et décrites avec beaucoup de soin par Kunth, aucune n'est figurée dans son bel ouvrage. Selon sa propre observation, il est très-probable que son *Cerbera Thevetioides* est le même que le *Cerbera Peruviana* de Persoon qui donne en outre, d'après Jacquin, des caractères suffisants pour le distinguer du *Cerbera Thevetia*.

Le fruit d'une des espèces des Indes-Orientales, *Cerbera Manghas*, L., a été décrit et figuré très-exactement par Gærtner (vol. 2, p. 192, t. 123 et 124.) Ce même botaniste a décrit aussi et figuré (t. 124) une autre espèce qui porte dans l'Inde le nom d'*Odollam*, sous lequel Rumph et Burmann l'ont fait connaître.

Willd. et Persoon ont mal à propos rapporté au genre *Cerbera*, l'*Ochrosia maculata*, Jacq., arbre de l'île Mascareigne, dont les caractères génériques ont été exprimés par Jussieu dans son *Genera*. *V.* OCHROSIE.

CERCAIRE. *Cercaria*. INF. Genre de la famille des Cercariées, établi par Müller qui comprenait parmi ses espèces, des êtres que n'unissait aucun rapport naturel. Cependant les caractères imposés par ce savant étaient fort précis, et en les conservant rigoureusement, le genre Cercaire, tel qu'il est rétabli ici, est l'un des meilleurs de toute la classe des Infusoires. Lamk., qui a fort judicieusement senti que plusieurs des Cercaires de l'auteur danois devaient être séparées des autres, a ainsi caractérisé le genre qui nous occupe : corps très-petit, transparent, diversiforme, muni d'une queue particulière très-simple. Les Cercaires vivent dans les eaux douces, dans les infusions et dans l'eau de mer. Elles ne présentent aucune apparence d'organes autre que leur queue. A cette queue près, leur simplicité est presque aussi complète que celle des Monades.

Müller, qui paraît n'avoir jamais observé d'Animalcules spermatiques, fut frappé de la ressemblance que présentait l'une de ses Cercaires avec ces êtres dont plusieurs de ses devanciers avaient donné des figures plus ou moins exactes; mais il ne prononça pas l'identité. En effet, si les Animalcules du sperme ressemblent aux Cercaires, ils ne sont pas les mêmes; leur corps est membraneux et très-comprimé; celui des Cercaires, au contraire, est rond ou cylindrique; les uns sont aplatis comme un battoir ou une raquette, les autres sont épais comme de petites massues. Néanmoins la forme générale, la taille, la manière de nager et les habitudes ne permettent pas d'éloigner ces animaux dont l'*habitat* est cependant si différent.

Les Cercaires sont nombreuses; Bory de St-Vincent, Gleichen, Müller, Gmelin, etc., en ont décrit les principales espèces.

CERCARIÉES. INF. Bory a proposé l'établissement de cette nouvelle famille dans le second ordre de la classe des Infusoires, c'est-à-dire dans celui qui se compose d'espèces simplement appendiculées. Ces espèces présentent dans leur queue, une sorte d'organe de locomotion, qui peut être déjà considéré comme un premier rudiment de membres; mais il n'y a jamais distingué avec les plus fortes lentilles dont il ait pu se servir, ni cils, ni cirrhes, ni appareil natatoire qui facilitât le mouvement, ou pût faire soupçonner l'existence de quelque système d'organes ou d'appareils propres à la respiration ou à la digestion.

Le caractère commun à toutes les Cercariées est d'avoir un corps globuleux ou discoïde, parfaitement distinct d'une queue inarticulée, simple et postérieure.

Le genre Cercaire, établi par Müller dans son Histoire des Infusoires, est le noyau de cette famille devenue nécessaire à cause de la réunion d'un trop grand nombre d'espèces dans un seul groupe; espèces d'ailleurs disparates, puisqu'entre la plupart, il existe des différences extrêmement considérables, soit pour les proportions, soit pour les lieux qu'elles habitent, soit pour les formes, soit enfin pour les habitudes. C'est dans cette famille des Cercariées, du reste fort naturelle, que se placent ces Animalcules spermatiques, dont la découverte a donné lieu à tant de dissertations, et dont l'existence est aujourd'hui bien avérée; ces êtres singuliers



CERBERA THEVETIA.

AHOUAI DES ANTILLES.

J DeWaet Éd.

viennent se ranger naturellement dans cette famille.

Les Cercariées sont assez avancées dans l'échelle de l'organisation, puisque deux parties bien distinctes s'y remarquent : l'une, la tête ou le corps, se présente toujours en avant en évitant les obstacles qui se peuvent trouver dans sa route, va, vient, se retourne, s'arrête comme en tâtonnant, et reprend ou quitte, après avoir paru y réfléchir, la direction qu'elle tenait d'abord; l'autre, qui est la queue, détermine l'impulsion, à l'aide des mouvements de fluctuation ou de balancement qu'elle se donne, et qu'elle imprime à la partie antérieure. Dans les animaux de la famille des Cercariées, où l'on voit en outre les espèces se compliquer de plus en plus, celles du dernier genre sont déjà très-composées; un orifice buccal, et peut-être des points ocelliformes s'y font déjà soupçonner.

Six genres composent la famille des Cercariées :

1. Tripos. *Tripos*, B. Corps non contractile, plat, antérieurement tronqué, aminci postérieurement et terminé en queue droite, continue; un appendice recourbé en arrière de chaque côté du corps.

2. Cercaire. *Cercaria*, Müll. Corps non contractile, cylindrique, antérieurement obtus, aminci postérieurement où il se termine en queue flexueuse, égale à la longueur du corps ou plus longue.

3. Zoosperme. *Zoosperma*. Corps non contractile, ovoïde, très-comprimé, avec une queue sétiforme, aussi longue ou beaucoup plus longue, implantée à la partie postérieure qui est peu ou point amincie. Ce genre, très-nombreux en espèces, se compose d'animaux spermatiques.

4. Virguline. *Virgulina*, B. Corps très-plat, obrond, un peu et tout à coup aminci dans sa partie postérieure que termine une très-petite queue fléchie en virgule sur un côté, et qui n'égale pas en longueur le quart de la longueur du corps.

5. Turbinille. *Turbinilla*, B. Corps subpyriforme, obtus aux deux extrémités; l'antérieure plus large, avec un sillon longitudinal en carène sur l'un des côtés; queue droite, sétiforme, implantée, plus courte que le corps.

6. Histrionelle. *Histrionella*. Corps ovale, oblong, contractile, polymorphe, aminci antérieurement, avec des rudiments d'yeux ou d'organe buccal, et la queue implantée.

La reproduction des animaux de cette famille est encore un mystère pour les naturalistes; cependant elle semble s'opérer par boutures et par sections; il paraît que la partie antérieure du corps se détache; du moins les figures que nous donnons de la Cercaire opaque, du Zoosperme du Chien et de la Turbinelle Toupie, semblent indiquer cette façon de se multiplier.

CERCEAU. ois. Nom donné par les fauconniers aux deux ou trois premières rémiges des oiseaux de proie, qui sont ordinairement plus ou moins courbées.

CERCELI. bot. Variété de Citronnier.

CERCELLE. ois. Syn. vulg. de Canard, Sarcelle d'été.

CERCERA. bot. Synonyme d'Azaret d'Europe.

CERCERAPHRON. bot. Synonyme de Mouron rouge.

CERCERELLE. ois. Syn. vulg. de Faucon cresserelle.

CERCERIS. *Cerceris*. ins. Genre que Latreille a établi dans l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, et qu'il a placé d'abord dans la famille des Crabronites, et ensuite dans celle des Fouisseurs. Les Cerceris démembrés du genre Philanthe qui, avant Fabricius, n'était pas distingué de celui des Guêpes, peuvent être reconnus aux caractères suivants : antennes grossissant insensiblement vers leur extrémité, insérées au milieu de la face de la tête, très-rapprochées à leur base; mandibules ayant une saillie dentiforme au côté interne; yeux sans échancrure; seconde cellule cubitale des ailes supérieures pétiolée. Les Cerceris s'éloignent des Mellines, des Crabrons et des Alysons par l'insertion de leurs antennes plus grosses vers le bout. Leur chaperon est aussi très-différent; il paraît trilobé, et le lobe du milieu remonte jusque sous l'origine des antennes. Ces caractères leur sont communs avec les Philanthes dont ils diffèrent cependant par les antennes très-rapprochées à la base et grossissant d'une manière insensible, ainsi que par les mandibules dentées. Les Cerceris ont en outre la tête plus épaisse et le corps proportionnellement plus long; les anneaux de leur abdomen sont étranglés à leur point de jonction et chagrinés à leur surface saillante; celui qui paraît suivre immédiatement le thorax, et qui n'est cependant que le second, a la forme d'un nœud ou d'une poire. Les deux sexes se distinguent l'un de l'autre par quelques particularités. Jurine, qui dans son ouvrage sur les Hyménoptères, donne le nom de Philanthe à des Cerceris de Latreille, a fait quelques remarques sur ces différences. Les mâles ont au bas de leurs joues un large faisceau de poils, en guise de moustaches, d'un beau jaune doré; en général ils sont plus petits que les femelles; les bandes ou points jaunes qu'on observe à l'abdomen, varient quelquefois dans les deux sexes. La même variation s'observe dans les taches jaunes de derrière les yeux, et dans celles de la partie postérieure du thorax et de l'anneau rétréci du ventre, qui appartiennent presque exclusivement aux femelles; celles-ci ont quelquefois sous les antennes, une sorte de nez ou de corne plus ou moins saillante et plus ou moins découpée, formée par le soulèvement du chaperon dont la base est renflée.

Ces Insectes ont des mœurs très-remarquables; les femelles se creusent des trous dans le sable; elles y établissent leur demeure, y placent leurs œufs et y déposent, pour nourrir leurs larves, différents insectes. L'espèce qui sert de type au genre, porte le nom de Cerceris orné, *Cerceris ornatus* : c'est le *Philanthus ornatus* femelle de Fabricius, *Philanthus semicinctus*, Panzer. Walckenaer a remarqué que les Cerceris ornés creusent leurs trous dans les allées ou les chemins battus, au milieu des habitations des Halictes perceurs; on les trouve occupés à ce travail depuis le mois de juin jusqu'au commencement de septembre. L'entrée des trous est entourée d'un rempart intérieur de sable bien poli et agglutiné avec un mortier blanchâtre. Ils ont environ cinq pouces de longueur, et leur direction est telle qu'ils représentent une sorte d'S penché, dont le milieu ou le ventre est une ligne droite. La femelle dépose dans chacune de ces galeries ses œufs, et place ensuite la nourriture nécessaire pour la larve qui en naîtra. Cette nourriture consiste principalement en Halictes. C'est

vers onze heures, lorsque le temps est pur et chaud, que les Cerceris ornés se livrent avec plus d'ardeur à la chasse; ils voltigent çà et là au-dessus des demeures des Halictes, et lorsqu'ils se préparent à entrer dans leurs trous, ils fondent sur l'un d'eux, le saisissent par le dos et l'enlèvent. Ils volent un instant avec lui, se posent à terre, s'accolent ensuite contre quelque petite pierre ou quelque motte de terre, et retournent leur proie de manière à ce qu'elle soit couchée sur le dos; ils marchent sur son ventre en se dirigeant en avant, et lui enfoncent leur aiguillon immédiatement au-dessous de la tête. La blessure n'est pas mortelle, l'Halicte y survit; mais elle demeure sans forces. Le vainqueur prend ensuite la volée vers son trou, y introduit sa proie, et lorsqu'il en a amassé une quantité suffisante, il le rétrécit et finit par le boucher entièrement. La larve se trouve à quatre pouces de profondeur, dans un nid de forme ronde ou globuleuse. Elle a quatorze anneaux en comptant la tête et un petit tubercule qui termine la partie postérieure. Lorsqu'elle a pris tout son accroissement, elle est blanche, allongée, transparente, avec une raie longitudinale, noire dans son milieu. Sa tête, qu'elle allonge et remue sans cesse en tout sens, offre divers enfoncements à sa partie inférieure, et sur le devant, en bas, proche le chaperon, deux petits tubercules oculiformes, noirs. L'extrémité arrondie du chaperon ou épistome est séparée en deux par une raie blanche, transversale, profonde. Les mâchoires sont cylindriques, et reçues entre le chaperon et la lèvre inférieure; celle-ci est allongée, cylindrique et très-renflée; elle dépasse les mâchoires. On ne remarque aucun vestige d'antennes; le dernier anneau de la larve, ou sa partie postérieure, est terminé par un petit cône pointu. L'accroissement étant achevé, le Cerceris orné se dispose à passer à l'état de nymphe, il se file une coque recouverte extérieurement par les débris cornés des Halictes qui ont été dévorés vivants par la larve. Au dedans de cette première enveloppe, on voit la véritable coque; elle est ovoïde et formée d'une pellicule mince, d'un blanc roux; un de ses bouts est pourvu d'une petite houppe de soie noire, qui sert à fixer la coque en terre, et empêche l'insecte de l'emporter avec lui lorsqu'il passe à l'état parfait.

D'autres espèces de Cerceris ont des habitudes analogues; mais ils nourrissent leurs larves avec d'autres espèces d'insectes, qu'ils ont bien soin de ne pas faire périr, mais qu'ils blessent seulement assez grièvement pour leur ôter la possibilité de résister ou de fuir. Latreille nous a donné des détails intéressants sur la plus grande espèce de notre climat, le Cerceris à oreille, *Cerceris aurita*, qui paraît être le même que le *Philanthus lætus* de Fabricius. Cette espèce nourrit sa postérité avec des Charansons destructeurs, tels que le *Lixus Ascanii* et d'autres de la famille des Rhinchophores. Sous ce rapport, elle rend quelques services à l'agriculture; il en est de même des deux espèces décrites par Bosc, sous les noms déjà donnés de *Cerceris quinquefasciata* et de *Cerceris quadrifasciata*. Elles se saisissent, pour en nourrir leurs larves, du Charanson oblong et du Charanson gris, qui sont au nombre des plus dangereux ennemis des arbres fruitiers et des pépinières. Ces Insectes font, dans un sable fin et solide, des trous de deux décimètres environ de profondeur, d'abord perpendiculaires, et ensuite obliques à la surface du sol. C'est dans ces trous que la femelle apporte successivement une vingtaine de Charansons qu'elle sépare les uns des autres par une petite épaisseur de sable, en déposant un œuf sur chacun d'eux. Après huit mois de séjour dans la terre, sous la forme d'œuf, de larve et de nymphe, l'Insecte parfait en sort pour s'occuper de la propagation de son espèce; alors il vit de petits Diptères. Vers le mois de juillet la ponte est finie, et l'on ne rencontre plus aucun Cerceris dans les lieux qui, quelque temps auparavant, en étaient peuplés. L'observation apprendra sans doute que chaque espèce de Cerceris nourrit sa larve avec des insectes différents.

CERCIFI ou CERCIFIS. BOT. *V.* SALSIFIS.

CERCIS. BOT. Synonyme de Gainier.

CERCISIS. BOT. Synonyme vulgaire de Scorsonère.

CERCLE A BARRIQUE. BOT. Nom d'une Bauhinie des Antilles, dont les rameaux sont utilisés pour la fabrication des cercles.

CERCOCARPE. *Cercocarpus.* BOT. Genre nouveau de la famille des Rosacées, Icosandrie Monogynie, L., auquel Kunt (*in nov. gen. Humb. et Bonpl.*) assigne pour caractères : calice coloré; tube allongé, cylindrique et persistant; limbe turbiné, sinué, à cinq lobes et caduc : gorge ouverte; corolle nulle; vingt étamines environ, insérées sur le limbe; ovaire libre, monoloculaire, monosperme; style terminal, en forme de plumet soyeux; stigmate en massue; fruit membraneux, formant une sorte de queue au style persistant. Ce genre se compose d'espèces américaines.

CERCOCÈBE. MAM. *V.* GUENON et MACAQUE.

CERCODIE. *Cercodia.* BOT. Ce genre a été séparé des Onagraires, par De Candolle, pour faire partie d'une nouvelle famille, celle des Haloragées. Caractères : un calice urcéolé, présentant à sa surface quatre angles ou quatre ailes, et supérieurement quatre divisions courtes; quatre pétales insérés à son sommet, ainsi que huit étamines dont les anthères sont allongées et presque sessiles; un ovaire adhérent, surmonté de quatre styles et de quatre stigmates, renfermant quatre loges, dont chacune offre un ovule renversé; il lui succède une baie sèche, tétragone (ce qui a fait nommer ce genre par Linné fils *Tetragonia*), couronnée par les lobes connivents du calice qui persiste, à quatre loges monospermes. Ce genre n'était formé d'abord que d'une seule espèce, le *Cercodia erecta*, sous-arbrisseau à tiges droites, à feuilles opposées et dentées, à fleurs disposées en verticilles axillaires; Forster en a ajouté une seconde à tiges couchées, à feuilles entières, à fleurs solitaires; mais elle est devenue le type du genre *Haloragis*. Enfin le *Cercodia racemosa*, dont les feuilles sont oblongues, lancéolées, les fleurs en grappes, l'ovaire surmonté de quatre styles filiformes, et renfermant quatre loges et quatre ovules, dont trois sont avortés dans le fruit, est la seule espèce ajoutée jusqu'à présent au *Cercodia erecta*. Elles sont originaires de la Nouvelle-Hollande.

CERCODIENNES. BOT. *V.* HYGROBIÉES.

CERCOLEPTES. MAM. Synonyme de Kinkajou.

CERCOPE. *Cercopis.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, famille des Cicadaires, fondé par Fab., et ayant pour caractères, suivant Latreille : antennes fort courtes, insérées à peu près dans le milieu de la ligne qui sépare transversalement les yeux, presque immédiatement sous le bord supérieur du museau, de trois articles : le premier fort court, le second cylindrique et le plus long, le dernier plus court et un peu plus menu, conique, terminé par une soie courte et de la même grosseur à sa base ; corselet n'étant dilaté sensiblement dans aucun sens. — Les Cercopes s'éloignent des Cigales par le nombre des articles de leurs antennes ; elles se rapprochent au contraire, sous ce rapport, des Fulgores, des Ætalions, des Ledres, des Membraces et des Tettigones ; mais elles diffèrent de chacun de ces genres par l'insertion de leurs antennes, ou seulement par l'égal développement de leur prothorax. Elles sont petites et ont le corps court ; leur tête, presque confondue avec le corselet, présente antérieurement un front saillant, très-convexe, dont la face supérieure qui est plane, supporte deux petits yeux lisses, voisins l'un de l'autre, et qui offre entre lui et chaque œil à réseaux un enfoncement longitudinal ; au-dessous du front, la tête forme un museau aplati supérieurement et avancé un peu en pointe au milieu. Leur prothorax est convexe et échancré postérieurement pour recevoir l'écusson du mésothorax ; les élytres dépassent l'abdomen ; les pattes postérieures sont plus longues que les autres, en général fort épineuses et propres au saut. Ce genre est assez nombreux en espèces ; celle qui lui sert de type porte le nom de Cercope sanguinolente, *Cercopis sanguinolenta*, Fab. C'est la Cigale à taches rouges de Geoffroy. Elle est remarquable par ses élytres noires, avec deux taches et une bande flexueuse d'un rouge très-vif ; on la rencontre assez rarement aux environs de Paris, dans les forêts de Saint-Germain-en-Laye et de Fontainebleau. Swammerdam, Roesel, Degéer, etc., ont observé les métamorphoses des Cercopes. La larve, dont le corps est fort mou, présente un phénomène curieux dans les moyens qui lui ont été accordés pour sa conservation ; elle sécrète par l'anus et par différents pores de sa peau une matière écumeuse, d'un blanc jaunâtre ou verdâtre qui la cache en entier aux yeux de ses ennemis, et la protége contre la chaleur et l'action du soleil. Ce liquide mousseux est très-commun sur les plantes, particulièrement sur les Luzernes qui servent de nourriture à l'Insecte, dans les différents états de sa vie. On désigne vulg. ces productions singulières sous les noms de *Crachat de Coucou* ou *de Grenouille* et d'*Écume printanière*.

CERCOPITHÈQUE. *Cercopithecus.* MAM. *V.* GUENON.

CERCOSTYLOS. *Cercostylos.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Lesson, pour une plante du Brésil, qu'il avait primitivement comprise dans son genre *Polypteris*. Caractères : capitule homogame ; involucre campanulé, composé de deux rangées d'écailles longuement acuminées ; réceptacle convexe, garni de fimbrilles qui tiennent lieu de paillettes ; corolles à cinq dents ; styles rameux, pourvus d'un appendice linéaire, très-étroit ; akène turbiné, velu ; aigrette formée de dix écailles nervurées, terminées par une arête aiguë. Le *Cercostylos Brasiliensis* est une plante herbacée, un peu ligneuse à sa base, à feuilles sessiles ou décurrentes, très-entières, alternes et couvertes d'une pubescence blanchâtre. Les capitules sont solitaires et garnis de fleurons jaunes.

CERCRELLE. OIS. *V.* CERCERELLE.

CERCYON. *Cercyon.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Palpicornes, proposé par Leach, et créé par lui aux dépens des Sphéridies de Fab., dont il diffère par la lèvre supérieure peu ou point visible, et par la massue des antennes, qui est globuleuse et composée de trois articles très-serrés. Ce genre, qui ne renferme que des Insectes de très-petite taille, ordinairement striés, a pour type le *Spheridium unipunctatum* ou le *Spheridium melanocephalum*, Fab.

CERDANE. *Cerdana.* BOT. Sous ce nouveau nom générique, les auteurs de la Flore du Pérou et du Chili ont décrit un arbre très-élevé, qu'ils ont découvert dans les forêts de Pozuzo et de Munna au Pérou, et auquel ils ont donné le nom spécifique d'*alliodora*, parce qu'en effet son écorce ainsi que ses feuilles, dont l'odeur, lorsqu'on les a récemment enlevées de l'arbre, n'est que vaguement fétide, acquièrent ensuite un goût d'Ail très-prononcé. Les mêmes auteurs disent aussi que ces feuilles sont le plus souvent dévorées par de très-petites Fourmis. Leur principe odorant est probablement l'appât qui attire ces insectes, car nous ignorons la saveur et les autres qualités physiques des feuilles. Le *Cerdana alliodora* est placé dans la Pentandrie Monogynie de Linné. Il a un calice tubuleux, marqué de dix stries. Le limbe de sa corolle infundibuliforme est divisé en cinq parties. Un disque ou nectaire cyathiforme entoure l'ovaire, qui est terminé par un stigmate bifide. Ses feuilles sont oblongues et ovées, et ses fleurs disposées en panicules. Il est figuré dans la Flore du Pérou et du Chili, t. 184.

CERDIE. *Cerdia.* BOT. Calice à cinq lobes oblongs, ressemblant intérieurement à des pétales qui se prolongeraient en une soie en forme de dard ; pétales nuls ; une étamine ; un ovaire globuleux ; un style filiforme, bifide au bout ; une capsule monoloculaire et polysperme ; tels sont les caractères qu'assigne De Candolle à un genre de la famille des Paronychiées, qu'il a établi, d'après un dessin ou une figure en noir, de la Flore du Mexique, par Mocino et Sessé.

CERDON. BOT. Syn. ancien de *Strutmium*. *V.* GYPSOPHILE.

CÉRÉBRIFORME. *Cerebriformis.* Qui a la forme ou l'apparence du cerveau.

CÉRÉBRISTES OU CÉRÉBRITES. POLYP. Espèces fossiles du genre Méandrine, *Madrepora*, assez semblables, par la forme, au cerveau des Mammifères.

CÉRÉBROTE. ZOOL. Couerbe a reconnu dans le cerveau, quatre matières grasses, qu'il a nommées *Cérébrote*, *Stéaroconote*, *Céphalote* et *Éléencéphole*. La Cérébrote ou Myélocone de quelques auteurs, est solide, blanche, insoluble dans l'éther, soluble dans l'alcool bouillant et très-peu dans ce véhicule froid ; susceptible de se réduire en poudre ; infusible. Elle est composée de carbone 67,84 ; hydrogène 11,10 ; azote 3,39 ; soufre, 2,13 ; phosphore 2,33 ; oxigène 13,21.

CEREFOLIUM. BOT. *V.* ANTHRISCUS.

CEREJEIRA. BOT. Synonyme portugais de Cerisier.

CÉRÉOLITE. MIN. Substance peu connue, qui tire son nom de sa ressemblance avec la Cire dont elle a l'aspect et la mollesse. Sa couleur est le gris verdâtre ; elle vient de Lisbonne, de Provence, de Corse et du Dauphiné, où on la trouve dans des laves. On l'a mal à propos prise pour une Stéatite.

CÉRÉOPSE. *Cereopsis.* OIS. Genre de l'ordre des Palmipèdes. Caractères : bec très-court, fort, presque aussi élevé à sa base que long, couvert d'une cire prolongée vers la pointe qui est voûtée et tronquée ; mandibule inférieure évasée à l'extrémité; narines très-grandes, percées vers le milieu du bec, entièrement ouvertes; quatre doigts en avant, palmés, garnis de membranes profondément découpées; l'intermédiaire moins long que le tarse sur la partie postérieure duquel est articulé en arrière le quatrième doigt; ongles très-forts et gros; tectrices alaires presque aussi longues que les rémiges dont la première est un peu plus courte que les autres ; un éperon obtus au pli de l'aile; queue composée de seize rectrices. L'unique espèce qui compose ce genre, est l'une des plus rares qui existent dans les collections. Puissent les relations qui commencent à s'établir avec la Nouvelle-Hollande, nous mettre bientôt à même d'obtenir des observations sûres et exactes concernant les mœurs et les habitudes de ce nouveau Palmipède !

CÉRÉOPSE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE. *Cereopsis Novæ-Hollandiæ,* Lath. Tem. pl. col. 206. Une peau ridée, jaune, qui, partant de la base du bec, s'étend au delà des yeux; la plus grande partie du plumage d'un gris cendré, plus foncé supérieurement ; tectrices alaires noirâtres; les grandes rémiges et rectrices d'un brun obscur vers l'extrémité; la partie nue de la jambe et les tarses d'un jaune orangé ; une plaque triangulaire au-devant du pied, les doigts et les ongles noirs. Longueur du bec, quinze lignes; hauteur, neuf. La grosseur de l'Oiseau est celle d'une petite Oie.

CÉRÉOXILE. BOT. *V.* CÉROXILE.

CÉRÉRINE, CÉRÉRITE ET CÉRÉRIUM. MIN. *V.* CÉRITE et CÉRIUM.

CÉRÉSIE. *Ceresia.* BOT. Persoon, dans son *Syn. Pl.,* ayant formé ce genre de Graminées avec le *Paspalum membranaceum,* L., la plupart des botanistes ne trouvèrent pas que les caractères fussent suffisants pour son adoption. Néanmoins Flügge et Beauvois, après beaucoup d'hésitation, confirmèrent l'opinion de Persoon. Ce dernier fixa de la manière suivante les caractères du genre *Ceresia :* axe en épi composé; plusieurs épiets alternes, soutenus par une membrane très-large, carénée et munie de trois nervures; fleurs unilatérales, ayant les valves de la lépicène (*glumes,* Beauv.) dures, coriaces et couvertes d'un duvet fort épais, tandis que les glumes (*paillettes,* Beauv.) sont molles et membraneuses; style bipartite; stigmates plumeux. L'existence et la largeur de la membrane qui donne un aspect si particulier à la *Ceresia elegans,* Pers., unique espèce du genre, n'aurait certainement pas suffi pour séparer cette plante des Paspales; mais dans ce dernier genre, les parties de la lépicène sont molles et les glumes ou paillettes très-dures, ce qui est précisément le contraire du caractère tracé plus haut pour la Cérésie. Il n'y a donc point d'inconvénient à distinguer ce genre du *Paspalum,* en attendant que, par les découvertes des voyageurs, on ait ajouté d'autres espèces à la *Ceresia elegans,* qui est originaire du Pérou.

Le nom de *Ceresia* ayant été imposé à une Graminée, et son auteur n'en ayant pas expliqué l'étymologie, il était naturel de croire qu'il avait eu l'intention de dédier ce nouveau genre à Cérès, déesse des Moissons; aussi un de nos plus célèbres réformateurs de la botanique (De Candolle, Théorie élém. de la Botanique, p. 261) blâme-t-il Persoon d'avoir choisi précisément une Graminée inutile pour faire une allusion à la protectrice des Céréales. Cependant le reproche n'est peut-être pas bien fondé; car, selon Beauvois, le *Paspalum membranaceum* aurait reçu le nom de *Ceresia* en l'honneur de Céré, directeur du Jardin botanique de l'Ile-de-France. Si cela est ainsi, il faut convenir que Persoon ne s'est pas astreint à l'usage qui veut que, dans la construction des mots, on suive l'orthographe des noms servant de base à l'étymologie.

CEREUS. BOT. Synonyme de Cierge.

CEREZA. BOT. Syn. de Cerise, d'où sont dérivés plusieurs noms d'arbres et d'arbustes étrangers, dont les fruits ont quelques rapports de forme avec ceux du Cerisier.

CERF. *Cervus.* MAM. Genre de Ruminants, caractérisé par des cornes solides, entièrement osseuses, sans étui corné comme celles des Bœufs, des Chèvres, etc. Il n'y a pas de liaison entre la chute et la production de ces cornes appelées bois, et les phases correspondantes de la végétation, ainsi que l'a dit Buffon qui prétendit même ramener à une même loi ces deux ordres de phénomènes. Car d'abord, pour les espèces d'un même climat, les phases de la révolution frontale peuvent différer de quatre à cinq mois, et ensuite si l'influence de la qualité ligneuse des aliments déterminait ces productions, il n'y aurait pas de raison d'exclusion pour les femelles, qui toutes sont dépourvues de cornes, excepté dans l'espèce du Renne, laquelle précisément ne se nourrit pas de pousses ligneuses.

Une relation mieux constatée a été observée entre les périodes de la révolution frontale et celles de l'activité de la génération. Geoffroy (Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Paris, an 7) a le premier considéré cette question physiologiquement, et comme pouvant jeter quelque jour sur la formation des os. Il a d'ailleurs démontré que le tissu du bois des Cerfs était continu et identique avec celui de l'os frontal; que la distinction entre le tissu réticulaire et le tissu compacte n'impliquait pas une différence de nature, mais un degré d'ossification; que ce degré varie d'une espèce à l'autre, ce qui explique l'état tout à fait compacte du bois de l'Élan, la prédominance de la partie réticulaire dans le bois du Cerf, et de la partie compacte dans le bois du Daim, du Chevreuil et du Renne. *V.*, pour la description et la formation de ces cornes, le mot Bois.

L'influence de la fluxion des fluides vers les testicules, pendant le rut, sur la chute des cornes, est si évidente, que dans les climats où l'amour n'a pas de



CEREOPSIS NOVÆ-HOLLANDIÆ.

CÉRÉOPS CENDRÉ.

CHIONIS NOVÆ-HOLLANDIÆ

CHIONIS BEC EN FOURREAU

crise limitée et violente, les cornes persistent plus d'une année; de même la castration les perpétue en éteignant les causes de la contre-fluxion : l'on conçoit donc comment la castration, faite pendant la mue, n'empêche pas la reproduction des bois chez les Rennes, ainsi qu'il arrive, dit-on, aux autres espèces, où d'ailleurs l'expérience n'a peut-être pas été convenablement faite. La considération de cette fluxion sur les organes de la génération explique aussi l'absence de bois chez les femelles. Pour elles, la fluxion artérielle sur ces organes est permanente. Leur rut, aussi long que celui des mâles, est perpétué par la gestation et l'allaitement, et comme le rut recommence presque aussitôt que l'allaitement finit, il y a impossibilité de l'établissement durable d'une fluxion vers la tête. Il nous paraît que c'est à cette alternative de fluxions, dont les époques sont assez distantes, que tient la périodicité des bois des mâles; l'existence de ceux des femelles de Rennes ne dément pas les effets que nous attribuons à la durée de la fluxion utérine, puisque leurs bois sont plus petits que ceux des mâles. Quant au mécanisme même de la production et de la chute des cornes, il ne nous paraît pas différer de la formation du cal et de la nécrose. Le tissu celluleux du cal est plein de vaisseaux comme le refait des Cerfs; la rupture de tous les deux cause une hémorrhagie ou un épanchement. A mesure que la matière calcaire se dépose, le calibre des vaisseaux s'efface : ainsi les artères des os, si développées dans l'enfant, finissent par s'effacer chez le vieillard. On ne peut pas non plus attribuer aux suites du refoulement intérieur de la circulation par le froid, l'endurcissement et la chute du bois : car le Chevreuil refait le sien au milieu de l'hiver, et la mue des Cerfs retarde précisément lorsque le froid se prolonge. Le Chevreuil, le seul de nos Cerfs septentrionaux qui vive marié à une seule femelle, et dont l'amour est plutôt un tendre attachement qu'une jouissance ardemment lascive, a le bois disproportionné à sa taille, comme les espèces des pays chauds dont le rut est également tranquille et sans époque fixe; il perd son bois en automne, après le rut, comme l'Élan. C'est deux mois avant le solstice de leur été ou à l'époque même de ce solstice, que les Cerfs de l'Amérique du sud perdent leur bois dont la chute n'a pas de périodes annuelles; car D'Azara a vu le même jour trois mâles Guazou-Poucou dont deux avaient le bois vieux et mûr, et le troisième à demi-croissance : il y a au plus, dit-il, le tiers des mâles qui refasse sa tête dans l'année. La figure des bois est le meilleur caractère de chaque espèce. Elle varie dans la même espèce avec l'âge. Chez tous les Cerfs, jusqu'à deux ans, le bois n'a qu'une seule perche ou dague; plus tard, le nombre, l'origine et la direction des andouillers marquent les âges et les espèces. On observe, il est vrai, des irrégularités très-fréquentes, d'une perche à l'autre sur le même bois. Néanmoins ces irrégularités, n'affectant jamais les deux perches ensemble, ne peuvent faire confondre une espèce avec une autre. Car, suivant la remarque de Cuvier, la figure est, pour ainsi dire, plus essentielle que la matière aux corps vivants, et dans une même classe, à plus forte raison dans le même genre, un animal ne diffère réellement d'un autre que par la forme et non par la matière des organes dont la composition reste similaire.

Les Cerfs offrent, plus fréquemment que la plupart des autres animaux, ces altérations de tempérament connues sous les noms d'Albinisme et de Mélanisme. Et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le tempérament d'Albinos est plus fréquent dans les espèces des climats équatoriaux que dans celles des climats froids. Près de l'équateur, dans les Llanos de l'Apure, Humboldt (Tab. de la Nat., t. 1) a vu des variétés entièrement blanches de Cerfs, qu'il rapporte au *Cervus mexicanus*. D'Azara en dit autant de deux des espèces du Paraguay; la couleur noire ou le tempérament mélanoïde est permanent dans une variété, si ce n'est pas une espèce de Daim originaire de la Scandinavie, et décrite par Frédéric Cuvier. L'intensité de la lumière et de la chaleur ne sont donc que des causes fort secondaires de la couleur des animaux. Buffon n'avait pas plus raison d'attribuer la dégénération blanche à la domesticité, car aucun Cerf des Llanos n'a certes jamais été domestique.

On a dit que l'existence des cornes exclut celle des dents canines. Cette exclusion ne doit s'entendre que des incisives supérieures, car il y a presque autant d'espèces de Cerfs pourvues de canines, qu'il y en a qui en manquent.

Le pelage des Cerfs est formé d'une seule sorte de poils, excepté dans le Renne où les poils soyeux sont enchevêtrés à leur base par une bourre laineuse. Perrault a figuré (Pl. de l'Élan, Mém. pour servir à l'Hist. des Animaux, in-f°) la section et le profil de ce poil étranglé à son insertion par une large gorge faite comme la poignée d'une lance. Le poil n'est pas creux, comme on l'a dit, mais rempli d'une substance pulpeuse, plus transparente que la gaîne, ce qui avait produit l'erreur. C'est au rétrécissement de leur pédicule que tient leur facilité à se détacher.

Buffon a beaucoup embrouillé l'histoire des Cerfs. Il confond en une seule espèce d'abord le Cerf d'Europe, celui du Canada et l'Hippelaphe, et puis le Chevreuil, le Cerf de Virginie et le Cujuacu-Apara de Marcgraaff, qui est le Guazou-Poucou D'Azara. Or, il confond ce dernier avec le Mazame de Hernandez, lequel est un Antilope. Il donne pour patrie à son Cerf-Cochon, qui n'est qu'un Axis ordinaire, la pointe australe de l'Afrique, continent dépourvu de Cerfs, excepté sur les pentes de l'Atlas où ils ont sans doute été transportés. Enfin il va jusqu'à supposer unité primitive entre la Chèvre et le Chevreuil, dont les cornes ne seraient solides que parce qu'il vit de bois. Il a distingué toutefois le Daim d'avec l'Axis et le Cerf Munt-Jac, ce qui fait en tout sept espèces établies par lui. Ne connaissant bien que les espèces d'Europe, il croyait tous les Cerfs originaires du nord de l'ancien continent, et cette prévention a causé ses erreurs.

Les espèces, plus semblables entre elles dans ce genre que dans aucun autre des Ruminants, restent chacune aussi invariablement fidèles à leur type primitif qu'à leur site natal. Et comme les types les plus ressemblants ont leurs patries fort distantes, leur diversité d'origine est évidente. Deux espèces sont communes au nord des

deux continents, cinq appartiennent à l'Amérique du nord, quatre à l'Amérique du sud, vers l'équateur, quatre à l'Europe et au continent d'Asie, quatorze à l'Inde, à l'Indo Chine et aux archipels du sud-est de l'Asie.

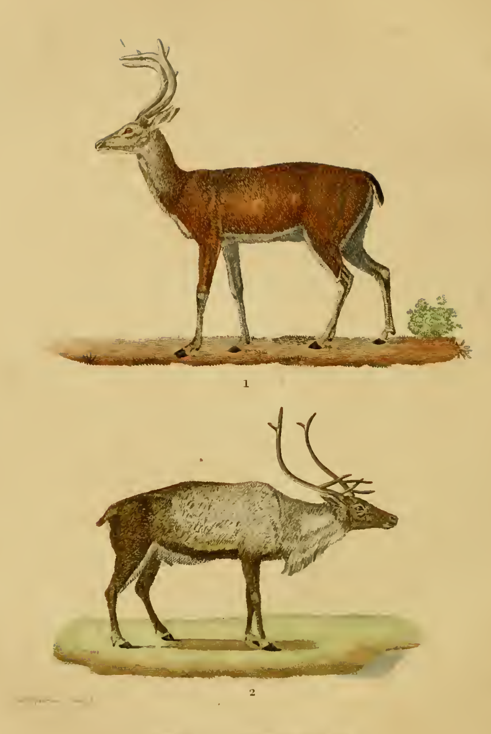
Quelques espèces de Cerfs habitent les forêts marécageuses, d'autres les parties boisées du littoral des fleuves et de la mer; le plus grand nombre les forêts de haute futaie, sans s'élever bien haut sur les pentes des montagnes, excepté le Renne et une espèce encore indéterminée que Humboldt (Tab. de la Nat., t. 1) dit être souvent blanche, ne différer par aucun caractère spécifique du *Cervus Elaphus*, et se trouver jusqu'à deux mille toises sur les pentes des Andes, où le *Cervus mexicanus* ne s'élève pas au-dessus de sept à huit cents toises. Mais quel que soit le site de chaque espèce, elle y est immuablement fixée par son instinct.

1. *Cerfs communs aux deux continents.*

Cerf Élan. *Cervus Alces*, L. *Elk* des Germains, *Loss* des Slaves, *Moos-Deer* des Anglo-Américains. Schreber, 246 c le mâle, et 246 d la femelle. Pennant. *Arctiq. Zool.* T. 1, pl. 8. Le plus grand de tous les Cerfs, caractérisé par le renflement et la projection de ses naseaux longuement fendus, la grandeur de ses oreilles, la brièveté de son col et la hauteur disproportionnée de ses membres, surtout des antérieurs qu'il est obligé, pour paître, d'écarter ou de fléchir; enfin, par la projection presque horizontale de ses bois en palmes triangulaires, dentelés sur leur bord externe d'un nombre d'andouillers qui répond à l'âge. Ce bois n'est, la première année, qu'une courte dague, dont la longueur n'est que de cinq pouces la seconde année; un peu plus longue et fourchue la troisième; à quatre ans la fourche s'aplatit; à cinq ans c'est une lame triangulaire dont la grandeur et le nombre des andouillers va jusqu'à quatorze pour chaque palme. Ces bois pèsent jusqu'à soixante livres dans l'Élan d'Amérique. Un tel poids tient plus encore à la densité de leur tissu entièrement compacte qu'à leur étendue; elles tombent à la fin de l'automne, après le rut qui dure de septembre en octobre, et repoussent au printemps. La femelle met bas, de la fin d'avril à la fin de mai, un ou deux petits, rarement trois. Gilibert (*Obs. phytol. Zool.*) a gardé pendant une semaine deux faons, mâle et femelle, nés de la même mère, pris le premier mai. Ils étaient blancs sous le ventre, à la poitrine et à la face interne des membres. Tout le dessus du corps et la face externe des membres étaient fauves, semés de quelques poils blancs. A la fin de la première année, le faon n'a plus de blanc. La couleur générale est le châtain qui se fonce avec l'âge, et noircit dans les vieux où il reste semé d'un peu de fauve. Cette mutation de couleur par l'âge explique les deux variétés admises par Warden, qui donne huit ou neuf pieds au garot, à la variété noire, c'est-à-dire au vieux Élan, et la taille du Cheval à la variété grisâtre. Sa tête est beaucoup plus longue que son col. Allamand en a vu une qui avait deux pieds trois pouces du museau aux oreilles. Nous reviendrons sur cette proportion en parlant de l'Élan fossile. Sa lèvre supérieure, d'une grandeur moyenne entre celle du Cheval et la trompe du Tapir, reçoit, de quatre paires de muscles fixés sur le bord nasal des maxillaires, presque autant prolongés que dans le Tapir, une mobilité aussi variée que rapide. C'est avec cette lèvre qu'il tond l'herbe, les feuilles et les bourgeons des arbres. Les muscles de son col ont une masse double de ceux du Cheval pour maintenir l'équilibre de la tête : la difficulté de paître à terre lui fait préférer les forêts où il broute les feuilles, les bourgeons et l'écorce des arbres. Dans l'été il se préserve des Taons, en restant plongé nuit et jour dans des marécages d'où il ne sort que la tête. Dans cette attitude il broute l'herbe sous l'eau, en soufflant avec grand bruit par les narines.

L'Élan est le Machlis de Pline, qui le caractérise par ses lèvres bombées et l'inflexibilité prétendue de ses jambes; il lui assigne la Scandinavie pour patrie. Quoiqu'on en ait dit, l'Élan ne s'est jamais trouvé en France; il n'a pu, vu la nature des sites marécageux qu'il habite dans les forêts du nord des deux continents, vivre sur les Pyrénées. Le mâle est plus grand que la femelle. Sa chair est plus compacte que dans tous les autres Cerfs. Son foie est presque toujours malade. La graisse abdominale est dure comme dans tous les Ruminants. Mais celle d'entre les muscles et de dessous la peau est molle et fluide comme de la moelle. L'Élan ne court pas; sa fuite est un trot accéléré, d'une vitesse de trente milles par traite. Sa marche est accompagnée d'un craquement fort extraordinaire, attribué par Gilibert au peu de synovie de ses articulations, qu'affermissent pourtant des ligaments extrêmement forts et serrés. Il a pour ennemis plus redoutables l'Ours et le Glouton qui le guettent du haut des arbres, se jettent et se cramponnent sur son col. En vain l'Élan se roule par terre, se heurte contre les arbres pour écraser l'ennemi immobile dans l'enceinte de ses cornes. Il meurt épuisé de sang et de fatigues. — L'Élan s'apprivoise aisément. Les sauvages du nord-ouest de l'Amérique l'attellent à leurs traîneaux, comme on le faisait autrefois en Suède.

Cerf Renne. *Cervus Tarandus*, Buff. § 3, pl. 18 *bis*. Geoff. et F. Cuv. Mam. 31 liv. Encycl. pl. 58, f. 3 et 4. — Sans mufle comme l'Élan; bois divisé en plusieurs branches grêles et pointues dans les jeunes, et s'élargissant avec l'âge en trois palmes dentelées dont l'inférieure se projette dans la meule vers le museau, l'autre en dehors naissant au-dessous du milieu de la perche, et la troisième terminale. Néanmoins c'est de tous les Cerfs celui dont les bois montrent la plus grande diversité pour la direction, le nombre et la position des andouillers. On peut en prendre une idée sur la pl. 4 du t. IV des Ossem. Fossil. de Cuvier, nouv. édit., et s'expliquer ainsi combien il était difficile, avant d'en posséder une aussi grande collection que celle du Muséum, de fixer le caractère général du bois de cette espèce. Voilà pourquoi, sur l'inspection de quelques-uns de ces bois séparés de l'animal, on en avait établi quelques espèces imaginaires, entre autres le Cerf couronné; car on ne pouvait guère prévoir que presque aucun individu n'a les bois absolument semblables à ceux du même sexe et du même âge. Il n'y a de caractère commun à toute l'espèce, dit Cuvier, que celui d'être comprimé et lisse dans toutes ses parties, excepté dans la très-courte portion qui tient immédiatement à la meule. C'est en suivant toutes ces transitions d'une figure à l'autre que



1. CERVUS VIRGINIANUS.

CERF DE VIRGINIE.

2. CERVUS TARANDUS.

LE RENNE.

Cuvier est parvenu à ramener à l'unité avec le Renne le *Cervus coronatus*. La femelle porte un bois plus petit.

Le Renne sauvage est grand comme le Cerf, mais plus trapu. Ses jambes sont plus courtes et ses pieds beaucoup plus gros. Le faon n'a point de livrée. Il est brun dessus, roux dessous; son poil est moutonné. L'adulte est brun foncé en hiver, et en été d'un gris qui va en blanchissant jusqu'au solstice. Il a toujours une manchette blanche au-dessus du sabot. Les bois du mâle tombent après le rut, en novembre ou décembre; la femelle qui a conçu ne les perd qu'en accouchant, au mois de mai; sinon ils tombent en même temps qu'aux mâles. Ils lui repoussent plus vite qu'à ceux-ci qui sont huit mois à les refaire. La castration n'empêche pas la refaite, seulement la chute est retardée d'une année. Le Renne ne s'accouple pas avec la Daine et la Biche. La portée de la femelle est de deux petits. Le Renne offre, entre autres particularités anatomiques, une paupière nictitante qui peut voiler toute la cornée en se prolongeant jusqu'au petit angle de l'œil; la trachée-artère est fort large. D'après Camper la glotte se prolonge par une fente ouverte entre l'hyoïde et le thyroïde dans une poche analogue, pour le mécanisme, au tambour de l'hyoïde des Alouates; cette poche, qui s'enfle quand l'animal crie et renforce sa voix, est soutenue par deux muscles rubanés, d'un demi-pouce de large, fixés à la base de l'hyoïde, et qui s'épanouissent sur sa tunique extérieure comme les crémasters sur la tunique vaginale des testicules.

Comme l'Élan, le Renne se défend avec ses pieds de devant, et fait entendre un claquement en courant. Les Rennes sauvages et domestiques changent de site avec les saisons. En hiver ils descendent dans les plaines et les vallées; l'été, ils se réfugient sur les montagnes où les individus sauvages gagnent les étages les plus élevés, pour mieux se dérober aux Taons et aux Œstres qui effrayent tant les Rennes que l'apparition d'un seul dans l'air rend furieux un troupeau de plus de mille. Comme c'est alors la saison de la mue, ces Insectes peuvent déposer leurs œufs sur la peau, où les larves se logent et multiplient à l'infini des foyers de suppuration sans cesse renaissants.

Le Renne se trouve au Spitzberg. Les champs de glace lui ouvrent l'accès de toutes les îles de l'océan Polaire, comme ils ont dû lui ouvrir la route de l'Amérique, si plutôt il n'est pas aborigène des deux continents. En Amérique, il se trouve jusqu'au 45e degré. — Tout le monde sait que l'existence des peuples hyperboréens est liée à celle du Renne, enchaîné lui-même par son tempérament sous le climat du Pôle. Nous ne dirons donc pas ici l'harmonie des admirables rapports de cet enchaînement de la nature avec la société.

II. *Cerfs propres à l'Amérique.*

Cerf du Canada. *Cervus Canadensis*, Lin., Perrault, Mémoires in-folio, p. 129; Schreber, 246 a; Enc., pl. 58, f. 2; *Stag* ou *Reddeer* de Warden. Perches peu divergentes, pas plus de sept à huit andouillers. Deux andouillers à la partie antérieure dirigés en avant; il n'y a pas d'empaumure terminale comme dans le Cerf d'Europe, mais une simple fourche à deux pointes, des canines et un mufle. Cette espèce, dont la distinction d'avec la suivante n'est pas encore bien établie, pourrait devoir à l'âge des sujets observés, à l'influence du pays, la couleur rouge qui l'a fait nommer Reddeer ou demi-rouge par les Anglais; sa queue est longue de sept à huit pouces. Clark et Lewis disent en avoir vu, dans les montagnes rocheuses, dont la queue aurait dix-sept pouces. Cette longueur de la queue et le défaut de taches jaunes autour de cet organe sont les seuls caractères positifs qui le distinguent du Wapiti. La femelle met bas en mai un, deux ou trois petits.

Selon Hearne, c'est le plus stupide de tous les Cerfs : son cri bruyant et prolongé diffère peu du braiment de l'Ane. Ils se tiennent en grandes troupes; leur peau, plus épaisse que celle de l'Élan, est avec celle des Chamois, la seule des Ruminants qui ne perde pas sa souplesse et son moelleux après avoir été mouillée. Il se trouve dans tout le nord de l'Amérique.

Cerf Wapiti. Élan des Américains, dont Warden le sépare malgré plusieurs conformités, telles que la brièveté de la queue qui n'a que deux ou trois pouces, la couleur brune du poil, la direction parallèle au front du premier andouiller, arqué en bas et nommé par les chasseurs corne de combat; trois ou quatre palmes de haut plus que le précédent; une brosse de poils fauves autour d'une cicatrice cornée et saillante située en haut et en dehors du canon de derrière; un cercle de poils blanchâtres autour de l'œil; des poils très-longs derrière la tête et sous le col où ils forment une sorte de fanon; un espace triangulaire, nu, autour du larmier et une tache blanc-fauve autour de la queue. Le Wapiti vit en famille, marié à une seule femelle qui met bas deux petits au mois de juillet. Elle porterait donc un ou deux mois de plus que la Biche du Canada ou femelle du Reddeer. Les Wapitis, pris jeunes, s'apprivoisent aisément; les Indiens les dressent à tirer le traîneau. Pour indiquer un grand âge, les Indiens disent vieux comme un Wapiti. Il n'a que deux palmes de moins que l'Élan, quand il a pris toute sa croissance : il ne s'avance pas autant vers le nord que le précédent; on ne le trouve plus aujourd'hui dans l'est, mais vers les montagnes escarpées et sur les bords de la Colombia.

C'est le *Cervus strongyloceros* de Schreber, pl. 247, F, où le cercle blanc autour des yeux, la tache du derrière et la brièveté de la queue, ainsi que la cicatrice des talons, sont bien indiqués. Il a figuré une corne sous ce nom, pl. 247, G.

Cerf de Virginie ou de la Louisiane, *Fallow-Deer* des Anglo-Américains, *Cervus Virginianus*, Gmel. Ses bois sont caractérisés par la courbure de leurs perches, convexes en dehors, et si inclinées en avant que leur pointe répond à la commissure des lèvres : les andouillers naissent de la convexité de l'arc. Il est grand comme un Daim; couleur cannelle fauve en été, d'un gris très-agréable en hiver. Tout le dessous du corps et la face interne des membres blancs; queue longue de dix pouces, supérieurement fauve, ayant l'extrémité noire en dessous. En hiver une bourre grise molletonne entre les poils soyeux, qui ne sont ni secs ni cassants, et qui s'allongent en même temps sur le col; il n'a pas de crochets : le bois se découvre en septembre et tombe en février : la femelle porte neuf mois, le rut dure de

novembre en décembre. Les petits ont une livrée de taches blanches sur un fond fauve brun, et un bouquet noir au milieu du poignet. Le premier bois qui met un an à croître, tombe à vingt mois. Ils sont aussi avides de caresses que de friandises; mais leur délicatesse est extrême, ils ne toucheraient pas à ce que l'on aurait mordu ou trop manié. Il a un petit mufle; le museau est plus effilé et la physionomie plus douce et plus spirituelle que dans aucun autre Cerf. Il habite l'Amérique, depuis la latitude de l'Ohio, entre l'État de Vermont et le Mississipi, jusqu'au nord de l'Orénoque; ce ne peut être le Daim rouge des Anglais que Hearne a vu jusqu'auprès de l'océan Polaire. Il a trois pieds au garot, et est plus petit dans le territoire du Missouri qu'en Virginie.

Cerf du Mexique. *Cervus Mexicanus* de Pennant. Espèce douteuse. Buff., pl. 37, cornes, fig. 1 et 2. Pennant, Quadr. T. 1, pl. 11, f. 3. Bois dirigés comme ceux du précédent, ayant de plus à la face antérieure du bas du merrain un andouiller vertical et hérissé de fortes dents qui se retrouvent aussi sur le merrain; pas de canines. Cuvier pense que ces grosses perlures qui recouvrent le bois et la base des andouillers et l'andouiller vertical lui-même, peuvent être un effet de l'âge, et que le *Cervus Mexicanus* n'est probablement que le *Cervus Virginianus* dans sa vieillesse. Une autre conformité qui est aussi caractéristique, c'est qu'on leur attribue la même patrie ; par cette seule raison, il nous semble distinct du Guazou-Poucou de D'Azara, avec lequel F. Cuvier le croit identique. L'identité que lui croit Cuvier avec le *Cervus Virginianus* est une forte présomption pour notre opinion. Quoi qu'il en soit, Humboldt en a vu beaucoup de tout blancs dans les Llanos de l'Apure.

Cerf Mulet. *Mule-Deer, Cervus auritus,* Warden, Tab. des États-Unis, tom. v. Lewis et Clarck ont ainsi nommé, à cause de ses longues oreilles, une espèce qu'ils ont découverte à l'ouest des montagnes rocheuses. Le seul bon caractère qu'ils lui assignent, c'est la nudité de sa longue queue, terminée par une touffe de poils noirs, qui l'a fait aussi nommer *Cerf à queue noire.* Le seul renseignement, un peu positif, qu'ils ajoutent, c'est sa marche bondissante. Umfreville a décrit, sous le nom de *Cerf sautant,* une espèce des environs de la baie d'Hudson, qui se rapproche, selon Warden, du Cerf Mulet, par sa queue d'un pied de long, quoiqu'il y en ait une variété à queue courte. S'il est vrai que le rut du Cerf sautant vienne en novembre, et que la femelle mette bas en mai, il y aurait une différence de deux mois entre la durée de la gestation de cette espèce et de celle du *Cervus Virginianus ;* il y aurait aussi une différence de trois mois entre la défaite du *Cervus Virginianus* et celle du Cerf sautant qui perd en mai son bon bois long de deux pieds. Il résulte de tout cela que le Cerf Mulet et le Cerf sautant diffèrent certainement du *Cervus Virginianus,* mais ces deux premiers sont-ils d'espèce unique ou de deux espèces différentes? Leur situation géographique est une donnée en faveur de la diversité.

Cerf Guazou-Poucou. *Cervus palustris,* F. Cuvier. Mufle gros et noir comme celui du Bœuf; deux éminences de six lignes de hauteur, enveloppées de peau, supportent des bois qui conservent dix-huit lignes de diamètre pendant quatre pouces, et là, se divisent en deux branches, fournissant chacune deux andouillers ; de ceux de la branche postérieure, tous deux aigus et très-forts, celui de derrière est le plus court : les deux andouillers de devant sont presque égaux. D'Azara n'a vu qu'un seul bois à cinq andouillers ; un cercle blanc, traversé en avant par un larmier de dix-sept lignes de longueur, contourne l'œil et prolonge, vers la commissure, une ligne blanche qui entoure les deux mâchoires, excepté le dessous de la lèvre inférieure qui est noire. Sur le bas du chanfrein, un triangle noir prolonge ses deux angles inférieurs au-dessus des yeux, vers un autre triangle noir, qui couvre le front; un rang de cils noirs à la paupière supérieure seulement, et une bande noire le long de la poitrine; chez les femelles et les jeunes mâles, le chanfrein et la poitrine sont de la couleur du corps, qui est d'un rouge bai, blanchissant sous la poitrine, et au dedans des fesses. Le bas des canons et le dessous de la queue sont noirs ; les petits n'ont pas de livrée. Le Guazou-Poucou, inférieur à notre Cerf, ne quitte pas les esters ou langues de terre basses formées, près des rivages, soit maritimes, soit fluviatiles, par la retraite des eaux ou par leurs alluvions. D'Azara attribue la supériorité de taille de cette espèce sur les trois suivantes, à la nature de ces sites qu'habitent également les plus belles peuplades du Paraguay.

Cerf Guazouti. *Cervus campestris,* F. Cuvier. Son bois, fig. 46, 47 et 48, pl. 3, t. 4 des Ossem. Foss., 2e édit. Espèce plus petite que la précédente. Bois portés sur une éminence frontale d'un pouce de long, hérissés de tubercules plus aigus que dans le *Cervus Mexicanus :* meules saillantes et une large collerette finement dentelée; perche d'un pouce de diamètre, haute de dix pouces et demi de la meule, un andouiller antérieur, recourbé en haut et bifurqué, deux pouces au-dessus, en deux andouillers dont l'antérieur est parallèle au postérieur, et l'autre recourbé en arrière ; tous trois sont dans le même plan, mais leurs pointes s'inclinent un peu en dedans. Geoffroy Saint-Hilaire a donné au Muséum d'anatomie un crâne qui appartient évidemment à cette espèce. Sur un autre crâne sans doute plus vieux, le merrain est en prisme triangulaire, et au lieu d'une simple bifurcation, émet de son bord postérieur cinq andouillers ascendants. L'andouiller antérieur ordinaire porte trois pointes. Il n'y a pas de canines sur ce crâne; la fosse osseuse des larmiers y est aussi développée que sur aucun Cerf, ce qui répond à la grandeur des larmiers dilatables et contractiles que D'Azara lui donne comme au précédent; l'oreille est plus aiguë et plus droite que dans les trois autres; un seul rang de cils comme au précédent ; tout le dessous du corps et l'intérieur de l'oreille, le tour de l'œil et le derrière des fesses sont blancs; tout le reste du corps bai-rougeâtre, mais la base des poils est brun-plombé, le poil est plus long sous le corps que dessus, où il est au contraire plus court que dans le précédent. Le faon, plus rouge que l'adulte, a pour livrée un double chapelet de taches blanches moins éclatantes que dans les deux espèces suivantes, mais qui se prolongent jusqu'à

l'oreille, sur un seul rang, depuis l'épaule. C'est le plus vif de tous les Cerfs du Paraguay; il répand une odeur infecte en fuyant, habite en troupes nombreuses les grandes plaines du Paraguay, et les Pampas jusque dans la Patagonie.

Cerf Guazoupita. *Cervus rufus*, F. Cuv.; Cerf des grands bois de Cayenne; son crâne, fig. 44, pl. 5, et ses dagues, fig. 41 à 42, pl. 5, t. 4 des Ossem. Foss. de Cuv. Cette espèce a un mufle; des crochets cylindriques déjà apparents dans le faon et usés de bonne heure jusque près de la gencive; des dagues de trois pouces au plus, courbées en avant, et dont la concavité offre une surface plane, usée par frottement, et des larmiers de trois lignes de long; tout le corps roux doré vif, excepté le dessous du corps et de la queue, le tour des cornes qui est blanc, et les genoux qui ont une jarretière noire. La livrée des petits est un chapelet de taches blanches, qui décrit sur les flancs une ellipse allongée et aplatie à ses pôles. Cette espèce, qui est nocturne, ne sort jamais avant le crépuscule pour fourrager au bord des bois dans les cultures des Indiens, dites *Chacaras*. Elle vit solitaire. Il y a dix femelles pour un mâle.

Cerf Guazoubira. *Cervus nemorivagus*, F. Cuv.; son crâne, fig. 50, pl. 5, t. 4 des Ossem. Foss., nouv. édit.; pas de canines; dagues droites, usées aussi sur leur face antérieure; oreilles hautes de quatre pouces, plus rondes à leur extrémité que dans les trois autres Guazous; chanfrein un peu convexe; larmier insensible; plis de l'intérieur de l'oreille et son contour, ainsi que le dessous de la queue blancs; face interne de la jambe de devant, à partir du coude au sabot, ventre et fesses d'un blanc tirant sur le roux; dos et cou d'un brun ardoisé; l'extérieur des fesses, le dessus de la queue et l'intervalle du sabot sont brunâtres. Le faon a une livrée de deux rangées de taches blanches, se formant en ovale sur les cuisses et les épaules; la rangée supérieure est distante d'un pouce de l'épine comme dans les deux précédents. Il y a une disproportion de cinq pouces entre la hauteur au garot qui est de vingt-six pouces, et celle à la croupe qui est de trente et un. Cette espèce ne quitte les bois, comme la précédente, qu'à la fin de septembre et au mois d'octobre, où elle est tourmentée par les Taons; tout le blanc de la livrée disparait à six mois, comme dans les deux précédentes.

Ces quatre espèces sont toutes susceptibles de domesticité. Leur familiarité, dans les maisons, est même importune. Leur délicatesse est aussi difficile pour les aliments que celle du *Cervus Virginianus*. Elles aiment à lécher les mains et la figure souvent pendant un quart d'heure. D'ailleurs, elles ne sont pas susceptibles d'affection personnelle.

Cerf macrotis. *Cervus macrotis*. Cette espèce, encore peu connue, habite la partie la plus éloignée des territoires du nord-ouest de l'Amérique septentrionale; son pelage supérieur est d'un brun-rougeâtre pâle; les côtés du cou et la partie supérieure du chanfrein sont de couleur cendrée terne; le dos est parsemé de poils dont la pointe est noirâtre et qui forment, par leur réunion, une ligne distincte sur le haut du cou, près de la tête; la queue est d'un cendré roussâtre, terminée de noir. La longueur du bois, depuis sa base jusqu'au premier andouiller est de deux pouces, et la distance de celui-ci à la principale bifurcation est de cinq pouces; la dernière pointe de la branche terminale antérieure a quatre pouces et celle de la branche postérieure trois pouces; la distance entre chaque bois et le bout de la mâchoire supérieure est de neuf pouces; la longueur des oreilles est de sept pouces, et celte de la queue nue est de quatre pouces.

III. *Cerfs de l'ancien continent.*

Cerf commun. *Cervus Elaphus*, L., *Elaphus* des Grecs anciens; *Laphi* des Grecs modernes, Buff., t. 6. Mamm. lith. de Geoff. et Cuv., livraison 14; Encycl. pl. 57, fig. 3 et 4. Deux ou trois andouillers saillants en avant de la base de la corne, les andouillers terminaux partant d'un même centre; pelage fauve-brun en été, une ligne noirâtre sur l'épaule, et de chaque côté une rangée de petites taches fauve-pâle, en hiver d'un gris-brun uniforme : la queue, le derrière de la croupe et les fesses en tout temps fauve-pâle comme dans le Wapiti; des crochets dans les deux sexes; livrée : des petites taches blanches sur un fond brun-fauve dans les jeunes faons où la tache du derrière est déjà marquée. L'âge fonçant les couleurs et allongeant les poils du col dans les Cerfs comme dans la plupart des Mammifères, on a pris ces effets de l'âge pour une variété et même pour une différence spécifique, et les vieux Cerfs des Ardennes et de la Forêt-Noire, *Brand-Hirsch* en allemand, ont été confondus avec l'Hippelaphe auquel Aristote assigne cependant avec raison, comme on va voir, l'Arachosie, dans l'Inde, pour patrie.

Les Cerfs perdent leur bois au printemps, les vieux plus tôt de deux mois que les jeunes, et le refont en août; le rut vient en septembre; il commence pour les jeunes trois semaines ou un mois plus tard que pour les vieux, et comme il dure près d'un mois, on en trouve en rut jusqu'à la fin de novembre; la mue avance donc ou retarde comme le rut. La Biche porte huit mois et quelques jours, et ne met bas ordinairement qu'un faon vers la fin de mai. Le Cerf est furieux dans ses amours; il maltraite et tue quelquefois les Biches qu'il délaisse l'une après l'autre quand il en a joui. Sa longévité est une fiction des anciens, car il ne vit guère plus de vingt ans. Il est de toutes les contrées tempérées et boréales de l'ancien continent; en Afrique, il n'habite probablement que l'Atlas et ses vallées. Le Cerf avait beaucoup multiplié à l'Ile-de-France où il fut transporté par les Portugais.

Cuvier (Oss. Foss., nouv. édit., t. 4) énumère les endroits où on a trouvé des restes fossiles de cette espèce dans des couches formées d'alluvions récentes. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que la plus grande quantité en a été trouvée en Angleterre où le Cerf n'est plus indigène, depuis l'état actuel de nos continents. On vient d'en trouver différents débris dans la caverne de Kirkdale, pêle-mêle avec des os de Rhinocéros, d'Éléphants, d'Hippopotames et surtout d'Hyènes. Il y en a aussi en Allemagne, dans les mêmes cavernes qui contiennent tant d'ossements d'Ours; enfin les os de Cerfs paraissent communs dans tous les dépôts d'Éléphants et de Rhinocéros : on en a trouvé aussi en Italie. Dans les premiers pieds de profondeur de la tourbe et du sable

de la vallée de la Somme, on trouve des bois de Cerf par centaines. Il en existe même jusqu'aux environs de Pétersbourg (*Nov. Act. Petrop.*, t. 15). Ceux des tourbières de France n'ont offert à Cuvier aucune différence d'avec ceux de nos Cerfs du même nombre de cors. Nous avons déjà vu que la supériorité de grandeur n'est pas un caractère, mais il reste à faire une comparaison aussi exacte des bois trouvés enterrés avec des os de Rhinocéros et d'Éléphants, et des bois trouvés dans des cavernes avec des ossements de Carnassiers; ces derniers sont constamment plus gros que ceux des tourbières; et, par leur gisement, ils appartiennent à une époque plus ancienne.

Cerf Daim. *Cervus Dama, Platyceros* des Grecs; *Platogni* des Grecs modernes, Mammif. lithogr. de Geoff. et Cuv., variété fauve, liv. 11e; variété noire, liv. 12; variété blanche, Encycl. pl. 59, fig. 1. Bois aplati en-haut; son bord externe est dentelé, rond en bas, avec un ou deux andouillers dirigés en avant; distinct de l'Axis, pendant la mue, par la blancheur des fesses, lesquelles sont fauves dans ce dernier; la queue, qui descend jusqu'au jarret, n'a que deux couleurs, blanche dessus, noire dessous, tandis que la queue de l'Axis a trois couleurs; le fauve de dessus y est séparé du blanc de dessous par une ligne noire. Enfin, dit Cuvier (Ménagerie du Muséum), l'Axis ne change pas de couleur comme le Daim qui devient brun très-foncé en hiver, sans aucune tâche; mais le beau blanc et les trois bandes noires de son derrière, le distinguent en tout temps; la ligne brune de l'échine est mouchetée sur sa largeur dans le Daim, et bordée seulement de taches blanches dans l'Axis.

La mue et le rut sont de quinze jours plus tardifs que chez le Cerf. Le Daim se voit rarement dans les mêmes cantons que le Cerf; il n'habite pas, comme lui, les grandes forêts; il préfère les bois coupés de champs et de collines. Il vit moins que le Cerf dans la zone boréale de notre continent; il est nombreux et indigène en Angleterre. Il l'est également depuis la Pologne jusqu'en Perse et en Abyssinie. Dans la variété noire, qui paraît indigène de Norwège, la tache du derrière est nuancée d'une teinte plus foncée, et les petits naissent sans livrée. La variété blanche est domestique. Ces deux variétés et le Cerf n'ont été transportés en Angleterre qu'au commencement du dix-huitième siècle.

Cuvier (Oss. Foss., nouv. édition) a décrit et figuré, pl. 6, f. 19, t. 4, un bois qui surpasse de plus d'un tiers en grandeur, celui du Daim ordinaire; le merrain en est aplati vers le milieu de l'intervalle des deux andouillers inférieurs, partie ordinairement ronde dans les plus vieux Daims; la meule y est en connexion immédiate avec le frontal, sans l'intermédiaire d'aucune éminence ni pédicule. Néanmoins comme un grand nombre de bois de Daims lui ont offert entre eux des différences qui, pour n'être pas les mêmes que celles précitées, sont réellement aussi fortes, il ne croit pas qu'on puisse établir une espèce nouvelle d'après celles-ci. La grandeur seule pourrait le motiver. Mais les Fossiles d'Aurochs et d'Urus, identiques avec les espèces actuelles, montrent aussi la même supériorité de taille. Ce bois a été trouvé dans les sables qui couvrent le penchant des collines à droite de la Somme, près d'Abbeville. Un autre bois sur une portion de crâne trouvée en Allemagne, est représenté pl. 7, f. 11, du même ouvrage.

Cerf Chevreuil. *Cervus Capreolus*, L.; *Dorcas* des anciens; *Zarchodia* des Grecs modernes; *Caprea* de Pline, Buff., t. 6, pl. 32 et 33. Mammifères lithog. de Geoff. et Cuv., livraison 29; Encycl. pl. 59, fig. 3. Sans larmiers, presque sans queue, poil gris-fauve. Il y en a de roux et de bruns, mais la tache blanche du derrière ne manque jamais; leur bois court, droit, fourchu en haut avec un andouiller en avant de la tige, tombe à la fin de l'automne et se refait en hiver : aussi le rut ne dure que la première quinzaine de novembre. Mais l'amour n'est pas une fièvre ardente de volupté dans le Chevreuil comme dans la plupart des autres Cerfs; c'est un attachement tendre et durable. Le mâle et la femelle vivent époux constants. A l'approche du rut, ils éloignent leurs petits qui les rejoignent après, et qui eux-mêmes se marient toujours ensemble. La Chevrette porte cinq mois et demi, et met bas, en avril, deux faons qui restent en tout huit ou neuf mois avec leurs parents. Indigènes en Écosse et dans la zone moyenne de l'Europe, leur site favori est dans les pointes de bois environnés de terres labourables, sur les collines et les premiers étages des montagnes. Ils sont partout assez rares. On dit qu'il se trouve aussi dans la zone tempérée de l'Asie.

On trouve de vrais bois de Chevreuil dans les tourbières et dans les sables d'alluvions. Le plus remarquable est décrit par Cuvier (Oss. Foss., nouv. édit., t. 4, p. 106). Il n'a trouvé dans aucun bois de Chevreuil le petit andouiller de la base de celui-ci, ni vu le troisième andouiller égaler le deuxième en hauteur. Néanmoins, dit-il, tout cela peut n'être pas spécifique.

Cerf Adu. *Cervus Pygargus*, Pallas; Schreber, 253; Encycl., pl. 57, fig. 1. Semblable au nôtre, dit Cuvier, mais à bois plus hérissés à leur base, à poils plus longs, presque de la taille du Daim. Des steppes à l'est du Volga. D'après un extrait du *Fauna rossica*, dit Cuvier, Oss. Foss. t. 4, p. 48, Pallas lui-même ne regardait plus son Pygarque que comme une variété du Chevreuil.

Cerf Axis. *Cervus Axis*, L., Buff. t. 11, pl. 38 et 39; Encycl., pl. 59, fig. 3. Bois rond, devenant très-grand avec l'âge, mais ne portant jamais qu'un andouiller à la base, et la pointe fourchue. Aux autres caractères cités à l'article Daim, ajoutez que le dessous de la mâchoire, de la gorge et du cou sont d'un blanc pur dans l'Axis, et du même gris-brun pâle que le bas du devant du col dans les deux sexes du Daim. L'Axis n'a pas de crochets ni de larmiers. Les petits naissent marqués comme les adultes. Il n'y a pas de temps fixe pour le rut; le mâle ne maltraite pas ses Biches. Son cri est un petit aboiement, houi, houi, houi. Originaire du Bengale, où Pline a indiqué son existence, l'Axis a été introduit en Angleterre avant le Cerf, au commencement du dix-huitième siècle.

Cerf de Malaca. La Biche figurée, Mamm. lith. de Geoffroy et F. Cuvier, livraison 10e. Larmiers grands; mufle glanduleux; deux sinus cutanés au-dessus des yeux comme au front du Munt-Jac, et derrière les cornes du Chamois; queue d'un brun noir, plus large à

l'extrémité qu'à la base, aplatie et de la longueur de l'oreille ; même taille et même physionomie que la Biche ; pelage brun-noirâtre, presque noir à l'échine et au col, avec du fauve aux cuisses, poils durs et gros. Cet animal est plus sociable qu'aucun autre Cerf. De la presqu'île de Malaca.

Cerf Hippelaphe. *Cervus Hippelaphus*, Cuv. *Rusa* ou *Rousso-Itam* des Malais; son bois, Oss. Foss., t. 4, pl. 5, fig. 51 à 54. Des canines dans les deux sexes; un seul andouiller, plus recourbé en arrière que dans l'Axis ; perches divergentes presque horizontalement sur une longueur de huit à dix pouces d'abord, puis se relevant presque rectilignement et si obliquement en dehors, que l'envergure est hien de deux pieds et demi à trois pieds. Chaque perche est fourchue, et la pointe postérieure est deux ou trois fois plus longue que l'antérieure; c'est le contraire chez l'Axis : la queue, terminée par une touffe de poils bruns et roides, comme dans plusieurs Antilopes, est trois fois longue comme l'oreille dont l'intérieur est très-velu et d'un fauve blanc; tête plus courte et plus ramassée que dans la suivante. Ce Cerf est à peu près de la taille du nôtre; son poil est plus rude et plus dur; et dès la jeunesse, celui du dessus du cou, des joues et de la gorge, plus long et plus hérissé, lui forme une sorte de barbe et même de crinière qu'il relève comme le Sanglier; pelage d'un gris brun en hiver; dessous de la poitrine noirâtre, ainsi que les flancs. L'animal ouvre et ferme à volonté ses larmiers, qui sont très-grands. D'après Duvaucel, il atteint la taille du Cheval. Il en existe un à la Ménagerie de Paris; il vient du Bengale, mais il habite aussi une partie de l'archipel Indien. Diard l'a découvert à Sumatra; c'est, d'après Cuvier, le même que le grand Axis de Pennant. Selon le même naturaliste, la Biche de Malaca, quoiqu'elle n'ait ni barbe, ni crinière, pourrait bien être aussi sa femelle; l'Hippelaphe habiterait donc les deux presqu'îles de l'Inde, et son archipel : car, dit toujours Cuvier, Pennant conjecture que c'est l'espèce vue par Loten dans les îles de Ceylan et de Bornéo, et à laquelle on attribue la taille du Cheval. Les Hollandais la nomment Élan; les Malais de Java, Mejangan-Banjoe, ou Cerf d'eau, parce qu'elle se tient dans les lieux marécageux.

Cerf Hippelaphe d'Aristote. *Cervus Aristotelis*, Cuv. (Oss. Foss., p. 505; son bois, pl. 39, f. 10); *Cal-Orinn* des Indous. Plus grand que le précédent, à larmiers encore plus grands et plus profonds sur le crâne : le bois est surtout différent, et rappellerait plus que tout autre, celui du *Cervus Marianus*. L'andouiller de la base s'élève à plus de moitié de la hauteur du merrain, tandis que l'andouiller supérieur, très-petit, est tout près de la pointe à laquelle il est postérieur. Même pelage que l'Hippelaphe pour la longueur et la couleur; seulement la queue est brune et non pas noire. Commun dans le Napaul et vers l'Indus. La description que fait Aristote de son Hippelaphe, lib. 2, cap. 5, Hist. anim., convient très-bien à cette espèce dont le pays coïncide justement avec l'ancienne Arachosie.

Cerf Vallich. *Cervus Wallichii*, Cuvier (Oss. Foss., t. 4, p. 50, 4). Son bois, rond comme celui du Cerf d'Europe, s'écarte dès la base de manière à dépasser beaucoup les côtés de la tête. A cette base sont deux andouillers dirigés en avant, et même l'inférieur descend vers le front; un autre andouiller est aux deux tiers de la hauteur et un peu en avant ; il n'égale pas le sommet du bois. Pelage gris-brun foncé; la queue, très-courte, et un large disque sur la croupe sont d'un blanc pur ; il y a du blanc sous la mâchoire, et une tache noire sous l'angle des lèvres. Il vit aussi dans le Napaul.

Cerf Duvaucel, *Cervus Duvaucelii*, Cuvier (*ibid.*, p. 505, et son bois, pl. 39, fig. 6, 7 et 8), à merrain dirigé d'abord un peu en arrière et de côté, et recourbé en avant par sa partie supérieure, de sorte qu'il est concave en avant, comme dans le *Cervus Virginianus;* mais la courbure en est moins forte. Un seul andouiller sort de la base dirigé en avant. Des deux ou trois andouillers terminaux du merrain, l'inférieur, qui est ordinairement le plus grand, se bifurque ou se trifurque, suivant l'âge, en sorte qu'on peut compter de cinq à sept cors à chaque perche, les quatre ou six cors supérieurs formant une sorte d'empaumure. Quelquefois il y a un petit tubercule dans l'aisselle du maître andouiller. Du continent de l'Inde.

Cerf Leschenault. *Cervus Leschenaultii*, Cuvier (*ibid.*, p. 508 ; son bois, pl. 39, fig. 9). Ce bois, aussi grand que celui du *Cervus Aristotelis*, moindre et pourtant aussi tuberculeux que celui du plus vieux Elaphe, donne, dès sa base, un andouiller médiocre, ; sa pointe se partage en deux cors presque égaux, faisant chacun le quart de la longueur totale. De la côte de Coromandel.

Cerf des Marianes. *Cervus Marianus*, Quoy et Gaymard, Voyage de Freycinet, partie zoolog. Pas de canines; bois plus gros au-dessous de l'andouiller où il est comprimé latéralement, que dans toutes les autres espèces, excepté l'Élan; l'andouiller inférieur, aussi grand que dans l'Hippelaphe, mais plus gros à proportion que dans toutes les autres espèces, est presque droit et vertical. Dans l'aisselle de cet andouiller sont deux ou trois excroissances remarquables : la perche, fourchue en haut, a sa pointe postérieure deux fois plus petite que l'antérieure, ce qui est le contraire de l'Hippelaphe ; tout le bois sillonné de rides profondes jusque près des pointes. Cette espèce, importée des Philippines aux Marianes, d'après une tradition insulaire, y a tellement multiplié, au rapport de Quoy et Gaymard, que Guam, sur quarante lieues de tour, en renferme plus de mille. Son poil est noirâtre et rude. Le faon est fauve et n'a pas de taches à quelque âge qu'on l'observe. Les femelles doivent mettre bas vers la fin de mars, car dans les premiers jours d'avril, on apporta beaucoup de faons pour la consommation de l'*Uranie*. Ils ont vu avec quelle force extraordinaire nage cet animal, n'ayant de l'eau que jusqu'au poitrail. Lancé par les chasseurs, il se précipite alors dans les brisants, même dans ceux qui déferlent avec le plus de fureur. Il existe au Muséum un jeune Cerf des Philippines, à poil brun-noirâtre, à dagues enveloppées, donné par Dussumier. C'est sans doute la même espèce : du moins la tradition suivant laquelle le *Cervus Marianus* aurait été importé des Philippines aux Marianes induit à le croire ; ou bien il y aurait deux espèces aux Philippines.

Cerf Cheval. *Cervus equinus*, Cuv. (Oss. Foss., deux édit., T. 4, pl. 5, f. 37 et 38, représentant son bois,

et 30 sa dague). Grand comme un Cheval; l'andouiller supérieur est assez petit, et dirigé en arrière comme dans le Cerf des Marianes. Le bois est d'un brun rougeâtre très-foncé; les deux sexes ont des canines. Le caractère particulier de la tête osseuse est d'avoir le front plus plan que dans aucune autre espèce, et le chanfrein rectiligne. Raffles lui donne un pelage brun-grisâtre, plus obscur sur le ventre, tirant sur le ferrugineux aux parties postérieures et à la queue; l'intérieur des membres blanchâtre; le museau noir; le menton blanc. S'il ne disait pas que l'andouiller postérieur et supérieur est le plus petit, on croirait cette espèce identique avec l'Hippelaphe. Découvert à Sumatra par Diard et Duvaucel.

Cerf de Péron. *Cervus Peronii*, Cuv. (Oss. Foss., 2e édit., t. 4; bois, f. 41, pl. 5). Andouiller postérieur presqu'égal à la pointe du merrain qui est d'un brun pâle; des canines; l'angle postérieur de l'orbite relevé d'une façon particulière. C'est peut-être le moyen Axis de Pennant. De Timor.

Cerf-Cochon. *Cervus-Porcinus*, Pennant (*Hist. of Quadrup.*, pl. 19). Semblable à l'Hippelaphe pour la figure et la couleur du corps et des cornes; mais sa taille, comme l'observe Cuvier, de trois pieds six pouces anglais de long, sur deux pieds deux pouces de hauteur au garot, se trouve beaucoup trop petite pour qu'on puisse le croire de la même espèce; d'un autre côté cette disproportion est trop grande pour être attribuée à ce que l'animal avait été élevé dans la ménagerie de lord Clive. Il venait du Bengale. Duvaucel vient de prouver la justesse de l'idée de Cuvier. Le Cerf-Cochon vit en grand nombre sur le continent de l'Inde, mais on ne le voit pas dans les îles. Il s'apprivoise si aisément qu'il est presque devenu domestique au Bengale où on l'engraisse pour le manger, comme l'Axis avec lequel il refuse de s'accoupler. Cuvier pense que le Cerf-Cochon de Buffon n'est qu'un Axis ordinaire; Schreber l'a confondu à tort avec celui de Pennant.

Cerf des Moluques. *Cervus Moluccensis*, Quoy et Gaym. Zool. du Voy. de l'Astrolabe, pl. 24. Ce Cerf, de l'île de Bourou, a les formes courtes, trapues, et la tête grosse; ses bois ont de grosses rugosités; ils sont médiocres, divergents, assez grands, à couronne élevée au-dessus du crâne, plus dans les jeunes que dans les vieux, à deux andouillers: le premier naissant de la meule, dirigé en avant et en haut, le second voisin de l'extrémité du merrain, et se portant également en avant. Le pelage est rude et brun; les poils sont aplatis et ondulés latéralement; le ventre et l'intérieur des cuisses sont fauves, de même que l'extrémité des pieds; les sabots sont bruns à leur base, et de couleur de corne à la pointe. L'espèce paraît être assez commune dans toutes les Moluques.

27. Cerf Munt-Jac. *Cervus Munt-Jac*, Buff., Sup. 7, pl. 26; Encyc., pl. 60, f. 1. Son crâne, Oss. Foss., t. 4, pl. 5, fig. 48. Il est remarquable parmi tous les Cerfs par la longueur de ses canines tranchantes en arrière et un peu divergentes, et par son bois porté sur un long pédicule enveloppé, qui commence par un relèvement demi-cylindrique du frontal sur le bord même de l'échancrure nasale de cet os. Les bois n'ont donc pas une origine commune à deux pouces du museau, comme on l'a dit. La peau, entre les proéminences frontales, est plissée, élastique et onctueuse, à cause d'un tissu glanduleux sous-jacent. Un andouiller à la base de la perche, qui se recourbe en dedans et en arrière. Ses poils blancs à la base, bruns à la pointe, lui donnent une teinte grisâtre. Queue longue de trois pouces, blanche dessous. On le nomme Chevreuil des Indes, quoiqu'il ait des larmiers. Vit en famille à Java et à Ceylan. Cuvier (Oss. Foss., t. 4, p. 50, nouv. édit.) dit qu'on doit regarder le *Cervus moschatus* de Blainville, Bul. des Sc. 1816, comme identique avec le Munt-Jac; car cette espèce est établie sur une tête de Daguet Munt-Jac, qui n'avait pas encore changé toutes ses premières molaires, mais dont les canines étaient déjà très-longues. Le bois de ce Daguet, qui manque d'andouiller à sa base, et dont les couronnes ne sont pas encore marquées, a trompé Blainville. Ce même bois, qui a fait illusion à Blainville, est représenté pl. 3, f. 49, t. 4, Oss. Foss.

Cerf a bois recourbé. *Cervus hamatus*. Blainville établit cette espèce sur un bois vu au collége de chirurgie de Londres. Ce bois a quatre ou cinq pouces de hauteur; il est triangulaire à la base, inférieurement hérissé de tubercules, pourvu d'un très-petit andouiller comprimé et déjeté en dehors; la pointe est recourbée en crochets en arrière et un peu en dehors.

Le *Cervus subcornutus*, du même, ne différerait du Munt-Jac que par l'absence de canines.

IV. *Cerfs fossiles.*

Élan d'Irlande, Cuvier, Ossements Foss., 2e édit., t. 4. *Cervus Giganteus, Cervus Megaceros*. Squelette entier et têtes, pl. 7 et 8. Pennant, Quadrup., t. 1, pl. 11, fig. 3. Bois assez semblable à celui de l'Élan par son aplatissement en une large lame à projection presque horizontale; il en diffère par l'existence de dentelures sur le bord postérieur de la lame, par l'excès de grandeur proportionnel de ses andouillers dont le nombre ne dépasse pas huit ou dix pour chaque palme, tandis que l'Élan adulte en a quatorze; par la projection d'un andouiller préfrontal de la base cylindrique de la palme, tout contre la meule, andouiller souvent dilaté ou même fourchu; enfin, par l'élargissement progressif de la palme qui se rétrécit au contraire en haut dans l'Élan. Ces caractères bien tranchés ne peuvent laisser confondre les bois du fossile avec ceux de l'Elan vivant, car pour le crâne, ce fossile est un Cerf ordinaire, c'est-à-dire que les os du nez, articulés sur toute la longueur du bord nasal du maxillaire, et avec le sommet de l'inter-maxillaire, parviennent jusqu'au-dessus du trou incisif. Cette espèce n'avait donc pas le museau renflé de l'Élan. Les bois varient pour le nombre, et aussi pour la direction des andouillers, comme chez tous les autres Cerfs; mais Cuvier n'a pas connaissance de crânes qui en fussent dépourvus. Et comme le nombre en est aujourd'hui considérable, il est à croire que dans cette espèce, comme chez les Rennes, les deux sexes avaient des bois; tous deux manquaient de canines. Malgré l'énorme envergure de ses cornes qui mesurent jusqu'à dix pieds, les plus grandes têtes du fossile sont plus courtes que des têtes ordinaires d'Élan. La tête des plus grands Élans, ceux d'environ sept

pieds, a soixante-dix centimètres ou deux pieds de longueur. Le plus grand bois fossile dont on ait des mesures exactes, celui de Dromore, appartient à une tête qui n'a que 0m,59; mais la tête du fossile à proportion de la longueur est plus large que celle de l'Élan. Ces deux dimensions sont dans le fossile comme 1 : 2 1/2; dans l'Élan comme 1 : 3. Et comme la hauteur de taille ne suit pas la grandeur des cornes ou des bois, mais la grandeur des crânes, comme en outre dans les Cerfs ainsi que dans les Bœufs, la grandeur des têtes ne suit pas celle des cornes, on voit combien il faut diminuer la taille de treize et quatorze pieds qu'on avait d'abord attribuée à l'Élan fossile. Ces conclusions de Cuvier ont été vérifiées par la découverte d'un squelette entier trouvé dans l'île de Man, à dix-huit pieds de profondeur, dans une marnière remplie de coquilles d'eau douce. On voit que l'animal avait les proportions du Cerf plutôt que celles de l'Élan; ses os sont moins élancés que dans ce dernier, plus gros à proportion de leur longueur. La hauteur même de l'animal a été exagérée d'ailleurs par la manière dont on a monté le squelette.

Cette espèce était si nombreuse en Irlande qu'on en a trouvé trois têtes dans un seul acre carré, et Molyneux assure qu'à sa connaissance, en moins de vingt ans, on en a trouvé trente, toutes par hasard. Ils ont dû être contemporains des Éléphants fossiles, car on les trouve dans les mêmes gisements. On en a aussi trouvé en Angleterre, en France, dans le Rhin près de Worms, et dans plusieurs cantons de la Lombardie, près du Pô et sur les bords du Lambro. Pourquoi, dit Cuvier, devient-il plus rare à mesure qu'on avance vers l'orient et le nord, où les Éléphants, au contraire, deviennent plus nombreux? pourquoi, comme les anciens Celtes, était-il ainsi relégué vers les extrémités occidentales de l'Europe, et n'a-t-il pas encore été découvert en Sibérie? Ces questions ne sont-elles pas résolues, si l'on démontre d'une part la pluralité des centres de création, et d'autre part la permanence du cantonnement des espèces autant circonscrites dans leur patrie respective par les barrières de leur instinct, que par des obstacles physiques? A l'âge de la terre, où vivaient les Fossiles en question, rien ne prouve que ces lois aient différé de ce qu'elles sont aujourd'hui.

Daim de Scanie, Retzius, Mém. de l'Acad. de Stockholm, 1802. Bois plus grand que celui du Daim ordinaire, ne portant qu'un seul andouiller placé à quatre pouces et demi au-dessus de la meule et dirigé en avant; la petitesse et la simplicité de cet andouiller distinguent cet animal du Renne. L'empaumure, en partie plate, est moins large à proportion qu'au Daim; elle paraît avoir eu quatre andouillers. Trouvé dans une tourbière en Scanie.

Renne d'Étampes, bois, pl. 6, fig. 10 à 17, et portions de crânes, pl. 7, fig. 5, 6, 7, t. 4, Oss. Foss., nouvelle édition. Perche dont le plus grand diamètre n'a pas dix lignes; meule presque ronde quoique la tige s'aplatisse promptement; on a trouvé dans les sables d'Étampes, au milieu desquels se forment les grès, deux sortes de ces bois : dans l'une, à un pouce au moins de la meule, deux andouillers saillent du merrain qui se dirige en arrière; dans l'autre, c'est à deux ou trois pouces de la meule qu'un andouiller unique saille en avant, et le merrain, pas plus gros que lui, se porte en arrière pour se diviser encore.

Les ossements, trouvés pêle-mêle avec les fragments de bois auxquels ils se rapportent pour la grandeur, annoncent l'état adulte. Cet animal n'était donc pas identique avec le Renne vivant, et il est probable que, par sa partie supérieure encore inconnue, son bois en différait aussi. Sa taille était celle du Chevreuil. On vient de trouver à Breugues, département du Lot, dans une caverne, avec des os de Chevaux et de Rhinocéros, plusieurs débris de cette espèce, entre autres quatre portions de têtes pourvues de parties de bois. Cuvier les a comparés avec des crânes de Rennes, sans y trouver de différences appréciables. Mais les bois montent plus directement que ceux des Rennes de même âge, et la place du maître-andouiller est toujours à une certaine hauteur, tandis qu'au Renne il part de la meule. Néanmoins, d'autres parties de squelette conviennent très-bien à leurs analogues dans le Renne; le canon du Renne se distingue exclusivement par la largeur et la profondeur du canal où glissent les tendons fléchisseurs des doigts; ce caractère se trouve dans les canons fossiles de Breugues; leur grandeur est d'ailleurs la même. Ces ressemblances balancent assez les différences pour que Cuvier refuse de se prononcer sur l'identité ou la diversité de cette espèce et du Renne.

Chevreuil de Montabuzard, Ossem. Foss., nouvelle édition, t. 4, pl. 8, fig. 3 et 4, portions de bois, et fig. 5 et 6, portions de mâchoires et dents. Dans le calcaire d'eau douce de Montabuzard, avec des os de deux espèces de Lophiodon et d'une de Mastodonte, ont été trouvées des portions d'un bois bifurqué comme ceux du Chevreuil, du Cerf de Timor, etc., et des portions de mâchoires dont les dents diffèrent de celles du Chevreuil, d'abord par des pointes plus grosses à la face externe et en avant de chaque demi-cylindre, et puis par un collet qui entoure leur base du côté interne, et dont la pointe saille plus entre les demi-cylindres que dans le Cerf de Timor. Enfin, comme dans les seuls Chevrotains, les deux premières molaires sont simples et trilobées, avec un collet ou plutôt un tubercule à la base interne de la seconde seulement, tandis que tous les Cerfs connus ont à leurs trois molaires antérieures trois croissants simples, placés l'un en dedans de l'autre. Ce petit Cerf n'est donc pas un Chevreuil, et diffère même de tous les Cerfs connus par un caractère presque générique.

V. *Cerfs des brèches osseuses des bords de la Méditerranée*. Cuvier, Oss. Foss., t. 4, chap. 4, nouvelle édition.

Une espèce de la taille du Daim. Débris trouvés à Gibraltar, à Cette et à Antibes. Deux dernières molaires inférieures, pl. 13, fig. 1 et 3. Tête inférieure de fémur, figure 2.

Deux espèces de Nice, dont les molaires, entourées à leur base interne de collets saillants, ressemblent à ceux des Cerfs de l'Archipel des Indes. L'une de ces espèces, dont la figure 5 de la planche 13 représente une seconde ou arrière-molaire inférieure, était de la taille de l'Élan; l'autre égalait au moins le Cerf ordinaire : frag-

ment de mâchoire inférieure avec les deux dernières molaires de lait et deux premières arrière-molaires, *ib.*, f. 4 ; deux dernières molaires de remplacement, fig. 3.

Une espèce de Nice, grande comme un Chevreuil, mais ayant les mêmes caractères que les deux précédents. Arrière-molaire inférieure, pl. 15, fig. 15.

Ces trois dernières espèces ne sont comparables qu'aux Cerfs de l'Inde et de ses Archipels, et n'existent plus dans nos climats. Les fragments de la première sont trop incomplets pour prononcer sur sa diversité ou son identité avec nos espèces actuelles d'Europe. Et comme on trouve dans ces brèches avec les trois Cerfs étrangers à l'Europe, des restes de Tigres et de Panthères des pays chauds, et de Lagomys des pays froids, c'est un rapprochement tout pareil à celui des terrains meubles. Ces espèces inconnues reculent donc l'âge des brèches bien au delà de l'époque où on les croyait formées, et portent à les regarder au moins comme contemporaines des couches qui renferment les os d'Éléphants, de Rhinocéros et d'Hippopotames.

On trouve dans plusieurs ouvrages et dans diverses relations des voyages, le mot CERF employé avec quelque épithète, pour désigner des animaux qui appartiennent à ce genre ou qui n'y sauraient entrer ; ainsi :

CERF D'AFRIQUE A POIL ROUGE, répond à quelque espèce d'Antilope.

CERF DES ARDENNES, à une simple variété du Cerf commun, *Cervus Elaphus*.

CERF DE CORSE, à une autre variété de cette espèce.

CERF DU BENGALE, à l'Axis.

CERF DU CAP, au Caama, espèce d'Antilope.

CERF DU GANGE, à l'Axis.

CERF A QUEUE NOIRE, au Cerf Mulet.

CERF (petit), au Chevrotain.

CERF SAUTANT, au Cerf Mulet.

CERF (très-petit) DE GUINÉE, au même animal.

CEREFOLIUM. BOT. Ce genre, de la fam. des Ombellifères, fondé par Hall, n'a point été adopté par De Candolle, et l'espèce qui le constituait, *Cerefolium sativum*, a été réunie au genre *Anthriscus* du Prodrome.

CERFEUIL. *Chærophyllum*, Lamk. BOT. Famille des Ombellifères; Pentandrie Digynie, L. Ce genre et celui des *Scandix* ont été réunis en un seul par Lamk., vu la nullité des caractères essentiels. Cependant la plupart des auteurs ont rétabli, postérieurement à l'Encyclopédie Méthodique, le genre *Scandix* de Linné, en le restreignant aux *Scandix Pecten* et *Scandix australis*, L., et à quelques espèces exotiques, telles que les *Scandix chilensis*, Mol.; *grandiflora*, W. et *pinnatifida*, Venten., qui ont un port tout particulier, des akènes cylindriques, extrêmement allongés et étroits, et un prolongement au-dessus de la graine au moins trois fois plus long qu'elle. Ces caractères, il faut l'avouer, sont très-légers ; mais dans une famille aussi naturelle que celle des Ombellifères, où les genres ne sont que des groupes qui se fondent les uns dans les autres, ils ne laissent pas que d'avoir une certaine valeur. Nous ne pensons pas de même pour la séparation du genre *Anthriscus* de celui des *Chærophyllum* : ce n'est tout au plus qu'une section de ce dernier genre. Dans un Mémoire sur les Ombellifères (Ann. du Mus., T. XVI), A.-L. de Jussieu, adoptant, avec De Candolle, la séparation des *Scandix*, n'admet pas aussi le genre *Myrrhis* que Gærtner avait formé en associant au *Scandix odorata*, les *Chærophyllum aureum*, L., *Temulum*, L., et *Sison canadense*, L. Il le regarde comme une sous-division naturelle des *Chærophyllum*, qu'il est impossible de tronquer, comme Persoon l'a fait en restreignant le genre Myrrhis au *Scandix odorata*, sans une comparaison ultérieure et plus soignée des fruits de toutes les espèces de Myrrhis. Néanmoins Sprengel a adopté toutes ces divisions, et les a réunies en une tribu qu'il a désignée sous le nom de Scandicinées.

Le genre Cerfeuil doit donc être ainsi caractérisé : calice entier ; pétales ouverts, échancrés, inégaux ; akènes oblongs, lisses ou striés, glabres ou hérissés de poils courts. Il est composé de plantes herbacées dont les feuilles sont très-découpées, et les ombelles dépourvues de collerette générale.

Parmi les espèces, la plus utile à connaître est sans contredit le Cerfeuil cultivé, *Chærophyllum sativum*, Lamk., *Scandix Cerefolium*, L. Cette plante, que l'on cultive dans les jardins potagers de toute l'Europe, a de petites fleurs blanches dont les plus extérieures sont irrégulières ; ses feuilles sont glabres et composées de folioles très-incisées et bordées de découpures obtuses. Elles exhalent une odeur pénétrante qui les fait employer comme assaisonnement; mais comme cette odeur est due à la présence d'une huile très-volatile, il ne convient pas de les faire bouillir longtemps lorsqu'on les met dans le bouillon. Quelques autres espèces jouissent de propriétés semblables, et même plus énergiquement; nous citerons entre autres les *Chærophyllum odoratum* et *aureum*, dont les fruits répandent une odeur forte lorsqu'on les froisse entre les mains. Le reste des *Chærophyllum* se compose d'une quinzaine d'espèces qui habitent les régions tempérées des diverses parties du monde, et qui n'offrent rien de bien remarquable.

CERFUL. BOT. Synonyme vulgaire de Cerfeuil.

CERF-VOLANT. INS. Espèce du genre Lucane.

CERIA-CUSPIA. BOT. Synonyme de Joubarbe des toits.

CÉRIE. *Ceria*. INS. Genre fondé par Fab. dans l'ordre des Diptères, et placé par Latreille dans la famille des Athéricères, division des Syrphes. Caractères : antennes sensiblement plus longues que la tête, réunies à leur base, et terminées en une massue ovale, formée de deux articles, dont le dernier porte à son extrémité un stylet articulé à sa naissance; extrémité antérieure de la tête garnie d'une proéminence petite; ailes écartées; abdomen allongé et presque cylindrique. — Les Céries se distinguent des Paragues et des Psares par la longueur de leurs antennes et l'écartement de leurs ailes ; elles partagent ces caractères avec les Chrysotoxes et les Callicères; mais elles diffèrent du premier de ces genres par le stylet terminal des antennes, et du second par la massue ovale, formée par les deux derniers articles des antennes. Ces insectes, qui ressemblent beaucoup au premier aspect à des Guêpes, habitent les bois. On les rencontre sur les fleurs, et fort souvent aussi sur les troncs des arbres. Leurs larves ne sont pas connues; on croit cependant qu'elles vivent dans les ulcères des Ormes.

L'espèce servant de type au genre est la Cérie clavicorne, *Ceria clavicornis,* Fab. Elle est de Barbarie. — On trouve en France une espèce fort semblable ; Latreille la nomme Cérie vespiforme, *Ceria vespiformis.* Il existe encore quelques doutes sur une autre espèce d'Europe, figurée par Schellenberg.

Le nom de Cérie, dont s'est servi Fabricius, avait été appliqué antérieurement, par Scopoli (*Fauna Carn.* p. 351), à un genre d'insectes Diptères, qui correspond à celui désigné par Geoffroy sous le nom de Scatopse.

CÉRIER. *Cerium.* bot. Genre établi par Loureiro dans sa Flore de la Cochinchine, et qui se place à la suite des Solanées. Caractères : calice à cinq divisions aiguës, persistant; corolle campanulée, partagée en cinq lobes arrondis, ainsi que les intervalles qui les séparent; cinq étamines à anthères oblongues et incombantes ; un style; un stigmate un peu épais; une baie petite et globuleuse, présentant vers son contour un seul rang circulaire de loges monospermes, ce qui indique sans doute, pour interpréter le langage de Loureiro, deux loges et un placenta central et charnu, faisant saillie au milieu d'elles, de manière à ne laisser qu'un seul rang de graines entre lui et l'endocarpe. Le *Cerium spicatum* est une herbe annuelle, à feuilles alternes, multinervées, à fleurs disposées en longs épis terminaux, sessiles et accompagnées de bractées filiformes.

CERIESCO ou SERIESCO. bot. Variété de Limon, cultivée en Italie.

CERIGNON et CERIGON. mam. Syn. de Sarigue.

CERILIGION. mam. Synonyme de Hérisson.

CERIN. ois. Synonyme de Gros-bec Serin.

CÉRIN et CÉRINE. min. *V.* Allanite. Les chimistes ont donné le nom de Cérine à une matière particulière que Chevreul a retirée du liége et qui a l'aspect gras de la cire, mais qui en diffère en ce qu'elle est bien moins fusible, beaucoup plus dense et qu'elle se comporte d'une manière toute différente avec l'alcool. La Cérine, dans son état de pureté, est sous forme de petits cristaux aciculaires et blancs; lorsqu'on la jette sur les charbons ardents, elle se volatilise en fumée blanche et répand une odeur aromatique ; il ne faut pas la confondre avec une autre matière que Johnn a obtenue de l'analyse de la cire et qu'il a également appelée Cérine, nom qui devra être changé pour éviter une trop grande confusion.

CERINTA. bot. Synonyme vulg. de Sapin commun.

CERINTHE. bot. Ce genre, de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, L., est connu vulg. sous le nom de Mélinet. Il a pour caractères : une corolle tubuleuse, ventrue, terminée par cinq petites divisions, à gorge dénuée d'appendices; cinq étamines à anthères dressées et un peu saillantes ; un seul stigmate; deux coques ou capsules osseuses, biloculaires et dispermes, c'est-à-dire ayant une graine dans chaque loge. C'est le seul genre européen de Borraginées où le fruit soit ainsi organisé. Le calice, formé de cinq sépales soudés par leur base, très-allongés, est persistant de même que dans toutes les autres Borraginées; mais, dans ce genre, il recouvre la corolle de manière à ne laisser voir que le sommet de celle-ci, ce qui, joint à la couleur jaunâtre de cette corolle, ne donne pas un aspect agréable aux fleurs de Cerinthe. Aussi ne cultive-t-on que dans les jardins de Botanique les deux espèces anciennement connues. Le *Cerinthe major,* L., est indigène de Sibérie et des contrées alpines de la France, de la Suisse et de l'Italie. Roth et De Candolle ont élevé au rang d'espèces les deux variétés indiquées par Linné. Le *Cerinthe aspera,* dont les feuilles, d'un vert bleuâtre, sont parsemées de petites aspérités blanches, cornées et se prolongeant en poils longs et rudes, croît dans le midi de la France; l'autre espèce, le *Cerinthe glabra,* dont les feuilles, ni ciliées, ni velues, sont à peine garnies de quelques taches blanches, écailleuses et semblables à des fragments d'émail de faïence, habite les Alpes et le Jura. Le Cerinthe à petites fleurs, *Cerinthe minor,* L., qui se distingue des précédents par la profondeur des divisions de la corolle et par ses feuilles ni ciliées ni hérissées, se cultive très-facilement. Il est originaire du Piémont et de l'Autriche.

CERIOMYCE. bot. Synonyme ancien de Bolet.

CÉRION. bot. *V.* Cariopse.

CERIONANTHE. *Cerionanthus.* bot. Le genre formé sous ce nom, par Schott, et qu'il a placé dans la famille des Dipsacées, a été reconnu par De Candolle pour faire partie du genre *Cephalaria* de Schrader.

CERIQUES. crust. Nom vulg. de Crustacés qui paraissent appartenir aux genres Portune et Ocypode.

CERIROSTRES. ois. Désignation d'Oiseaux qui ont le bec muni d'une membrane à sa base.

CERISCUS. bot. Gærtner a figuré, sous ce nom, le fruit qu'il a reconnu, dans son texte, être celui du *Gardenia spinosa,* L.

CERISE. bot. Fruit du Cerisier. On a étendu ce nom à plusieurs autres fruits qui offrent plus ou moins de ressemblance avec la Cerise, sans en avoir aucune des propriétés ; ainsi l'on a appelé :

Cerise a Capitaine, les fruits du *Malpighia urens.*

Cerise de Juif, celui du *Physalis Alkekengi.*

Cerise d'Ours, celui de l'*Arbutus Uva Ursi,* etc.

CERISETTE. bot. Syn. vulg. de Morelle faux Piment.

CERISIER. *Cerasus,* Juss. bot. Famille des Rosacées, tribu des Drupacées, Icosandrie Monogynie, L. Si l'on se refuse à admettre la validité du genre Abricotier, les mêmes raisons peuvent être alléguées à l'égard du Cerisier. Cependant comme les Cerisiers forment, dans le genre Prunier, un groupe d'espèces faciles à distinguer, non pas tant par les caractères botaniques, mais mieux par la forme et les propriétés de leurs fruits, tellement que le vulgaire lui-même ne s'y trompe jamais, il paraît convenable de tracer à part leur histoire.

A.-L. de Jussieu (*Genera Plant.*, p. 340) rétablit le genre *Cerasus* de Tournefort, en y joignant le *Lauro-Cerasus* du même auteur, lesquels avaient été supprimés par Linné, et rapportés à son genre *Prunus.* Dans l'Encyclopédie, Lamk. et Poiret se rangèrent à l'opinion de Linné, quoique le premier eût déjà considéré l'Abricotier comme un genre distinct, et en ce cas, pour être conséquent, il aurait fallu aussi adopter le genre Cerisier. C'est sans doute pour ce motif que, plus tard, Lamk. et De Candolle (Fl. franç. 2e édit.) séparèrent de nouveau les Cerisiers des Pruniers. Ils leur donnèrent, d'après Tournefort et Jussieu, les caractères suivants : un calice caduc, campanulé et à cinq lobes; cinq pétales;

20-30 étamines périgynes; un style et un stigmate. Le fruit est un drupe arrondi, marqué d'un petit sillon, parfaitement glabre et non couvert de poussière glauque. Le noyau est aussi lisse, rond, légèrement anguleux d'un côté, et renfermant une ou deux graines. On voit donc que la principale différence entre les deux genres précités consiste dans la superficie du fruit, lisse dans l'un et couvert de poussière glauque dans l'autre, ainsi que dans les noyaux dont tout le monde connaît la structure. Les Cerisiers sont des arbres ou des arbrisseaux à feuilles stipulées et glanduleuses à leur base dans quelques espèces, toujours vertes et persistantes dans le *Cerasus Lauro-Cerasus*. Cette espèce offre encore une inflorescence différente de celle des autres Cerisiers; les fleurs sont en grappes et axillaires, tandis que dans ceux-ci elles naissent avant les feuilles, par petites touffes de bourgeons épars sur les branches, et sont portées sur de longs pédoncules; celles du *Cerasus Padus* et de plusieurs Cerisiers américains sont disposées en épis. Ces légères différences ont semblé suffisantes à Haller et à Mœnch pour reconstituer les genres *Lauro-Cerasus* et *Padus*.

Les espèces de Cerisiers, au nombre d'une trentaine, habitent les climats tempérés de l'hémisphère boréal. Thunberg en a fait connaître six qui croissent ou sont cultivées au Japon; celles de l'Amérique septentrionale ont été rapportées et décrites par Michaux; enfin l'Europe en nourrit plus de quinze qui croissent presque toutes en France.

Les plus dignes de fixer notre attention sont les *Cerasus caproniana*, *Cerasus juliana* et *Cerasus duracina*, qui n'étaient, selon Duhamel et Lamarck, que des variétés du *Prunus-Cerasus*, L. De Candolle, en adoptant le genre *Cerasus*, les a élevées au rang d'espèces, et les a suffisamment caractérisées. La première a reçu le nom français de Cerisier Griottier; ses fruits, appelés Cerises à Paris et Griottes dans plusieurs départements, sont plus fondants, plus acides, et leur peau se sépare plus facilement de la chair que ceux du Cerisier Guignier (*Cerasus juliana*). Indépendamment des différences qu'offrent les fruits de ces deux arbres, les fleurs du Cerisier Guignier sont plus grandes et plus ouvertes que celles de l'autre; ses feuilles sont aussi plus pendantes. Ce n'est pas ici le lieu de faire connaître les nombreuses variétés que Duhamel a distinguées dans ces deux Cerisiers; il convient, à cet égard, de consulter son Traité des arbres fruitiers. Le Cerisier Bigarreautier (*Cerasus duracina*) se rapproche davantage, par l'ensemble de ses parties, de ceux que nous venons de décrire, que du Cerisier Merisier (*Cerasus avium*), quoique la plupart des auteurs en aient fait une variété de celui-ci. On connaît trop ses fruits (Bigarreaux) pour nous arrêter à une description. Les plus anciennes forêts de la France et de l'Allemagne renferment beaucoup de ces arbres à l'état sauvage; ce sont ceux qui ont été les types de tous les Cerisiers de nos vergers, si modifiés ensuite par la greffe, la taille et autres opérations de la culture. C'est donc, suivant l'abbé Rozier, une erreur d'attribuer à Lucullus la translation en Italie de l'espèce; car, dans ce cas-là, pourquoi celle-ci se rencontrerait-elle dans la nature sauvage plutôt que l'Abricotier et le Pêcher, qui ont été incontestablement importés? Si, à ces réflexions, nous ajoutons qu'on en a trouvé des troncs parfaitement reconnaissables dans les tourbières du département des Landes et des environs de Dax, on conviendra qu'il est plus probable que le général romain n'a rapporté de Cérasonte qu'une simple variété de Cerisier, mais une variété remarquable par l'excellence de ses fruits : circonstance qui explique assez la célébrité que ce fait, plus que tous les autres, a acquise à Lucullus dans les annales de la gastronomie.

Non-seulement plusieurs Cerisiers fournissent à l'homme des fruits aussi sains qu'agréables, qui ornent les arbres de nos climats dans une saison où l'air embrasé nous fait rechercher avec empressement tout ce qui rafraîchit, mais encore quelques espèces donnent des Cerises dont la fermentation et la distillation sont un objet de commerce assez considérable pour certaines contrées. Dans plusieurs cantons de la Suisse et dans le Chablais, partie de la Savoie qui avoisine le lac Léman, on distille en grand les drupes du *Cerasus avium*, DC., pour en obtenir une Eau-de-vie que l'on connaît dans le commerce sous le nom de Kirsch-wasser.

Après les fruits, le bois des Cerisiers en est la partie la plus importante, relativement aux usages économiques. C'est un des bois indigènes les plus propres à la fabrication des meubles, tant à cause de son tissu fin et serré, quoique très-peu dur, que parce qu'il est ondulé de belles veines qui se dessinent sur ses surfaces longitudinales. Enfin, les feuilles de Laurier-Cerise (*Cerasus Lauro-Cerasus*) contiennent une huile volatile particulière et de l'acide hydrocyanique qui leur donnent des propriétés médicales très-énergiques. Au reste cet acide se rencontre aussi tout formé dans les noyaux de toutes les Drupacées, et c'est lui qui communique aux liqueurs de table cette saveur que l'on désigne vulg. sous le nom de goût de noyau.

La beauté des fleurs de Cerisier, l'élégance avec laquelle elles sont disposées sur les tiges, et surtout leur blancheur éclatante, quelquefois nuancée de pourpre, en font cultiver plusieurs espèces comme arbres d'ornement. Ces fleurs sont susceptibles de doubler; leurs étamines, comme celles de la Rose, se changent toutes en pétales; il arrive même, dans le Merisier (*Cerasus avium*), qu'en outre de cette dernière transformation, l'ovaire est métamorphosé en feuilles qui, placées au centre de la fleur, produisent un effet charmant par le contraste de leur couleur verte avec le blanc lacté des pétales.

L'on a étendu improprement le nom de Cerisier à plusieurs arbres, dont la plupart n'appartiennent point à ce genre. Ainsi l'on a appelé :

Cerisier des Antilles, le *Malpighia punicifolia*, L.

Cerisier a côtes, l'*Eugenia uniflora*, L.

Cerisier Capitaine, le *Malpighia urens*, L.

Cerisier de Ceylan, l'*Hugonia mistax*.

Cerisier de la Chine, l'*Euphoria Litchi*.

Cerisier de la Jamaïque, le *Malpighia glabra*, L.

Cerisier des Hottentots, le *Cassine concava*.

Cerisier de Saint-Domingue, le *Malpighia punicifolia*.

Cerisier de Trébisonde, le *Cerasus Lauro-Cerasus*.

CERISIN. ois. Synonyme vulgaire de Gros-Bec Serin.



1 CÉRITE Chenille. | 4 STRUTHIOLAIRE Noduleuse.
2 ROCHER Forte épine. | 5 FASCIOLAIRE Tarentine.
3 APOLLE Gyrin. | 6 PTÉROCÈRE Cornue.
7 ROSTELLAIRE Pied-de pélican.

Desmarest sculpt.

CERISQUE. *Ceriscus.* BOT. Genre de la fam. des Rubiacées, qui a été créé par Nees, et réuni par De Candolle au genre Stylocoryne de son *Prodromus.*

CÉRITE. MIN. On a donné ce nom à un Minéral de Suède, qui contient de l'Oxide de Cérium, combiné avec la Silice et l'Oxide de fer.

CÉRITE. MOLL. *V.* CÉRITHE.

CERITERO. BOT. Syn. vulg. de Guigne. *V.* CERISE.

CÉRITHE. *Cerithium.* MOLL. Ce genre, aujourd'hui l'un des plus nombreux en espèces vivantes et fossiles parmi les Mollusques marins, n'avait pas été déterminé par Linné. Bruguière circonscrivit et assigna à celui-ci des caractères qu'Adanson n'avait, pour ainsi dire, qu'indiqués, et quoique très-naturel, il était resté confondu avec les Murex, les Trombes et d'autres Coquillages non moins hétérogènes dans leurs caractères. Lamk. a adopté sans restriction le genre Cérithe d'Adanson, reformé par Bruguière. Un mot grec latinisé, *Cerithium,* fut employé par Fabius Columna (*Aquatil. et Terrest. Obs.* p. 57) pour désigner une Coquille appartenant au genre Cérithe. Ce fut ce qui détermina Adanson à donner ce nom à son quatrième genre des Mollusques operculés. L'observation géologique conduisit ensuite Brongniart à proposer un démembrement de quelques espèces du genre Cérithe pour en former le genre Potamide. Étonné en effet de rencontrer dans des terrains d'eau douce des coquilles dont les animaux ne paraissent avoir pu y vivre, et conduit par quelques observations antérieures qui constataient l'existence de certaines Cérithes dans les eaux douces, il chercha à apprécier les caractères distinctifs de deux genres si voisins, et il l'établit autant par la clarté et la solidité des principes géologiques, que sur des caractères constamment faciles à saisir. Ce sont tes espèces qui vivent à l'embouchure des fleuves, dans les marais salants et même tout à fait dans les eaux douces, qui ont servi de type au nouveau genre; l'auteur y a joint les espèces fossiles qu'il a rencontrées dans les terrains parisiens. Le genre de Brongniart bien établi, la famille des Cérithes se trouve convenablement et naturellement limitée par les caractères suivants que lui a assignés Lamk. : « Coquille turriculée; ouverture oblongue, oblique, terminée à la base par un canal court, tronqué ou recourbé, jamais échancré; une gouttière à l'extrémité supérieure du bord droit. » L'animal rampe sur un petit disque orbiculaire, qui est son pied; ce pied se termine par un muscle qui porte un petit opercule orbiculaire, corné et transparent. La téte est cylindrique, munie de deux tentacules renflés à leur base; les yeux y sont placés au sommet de ces renflements, sur leur côté extérieur. L'ouverture des Cérithes est oblongue, oblique, quelquefois presque quadrangulaire; la forme de la lèvre droite qui s'avance quelquefois beaucoup entre le canal de la base et l'échancrure plus ou moins prononcée qui se voit à l'angle supérieur, rapproche presque toutes les espèces d'un genre voisin, la Clavatule, qui devient intermédiaire entre les Cérithes et les Pleurotomes. On peut dire maintenant que toutes les Cérithes, sans exception, vivent dans la mer.

Bruguière, pour faciliter l'étude de ce genre nombreux, l'avait divisé en trois groupes, distingués par la forme du canal plus ou moins recourbé, plus ou moins court. On sent que dans un genre où les espèces fossiles seules surpassent cent, et où le nombre des espèces vivantes s'accroît chaque jour, il est impossible, dans un si grand nombre de nuances, de fixer des coupes sur des caractères si peu sensibles : aussi Deshayes en propose-t-il de plus faciles et de plus certains, qui ne reposent absolument que sur des caractères très-évidents.

Ces coupes deviennent d'autant plus intéressantes, qu'elles s'appliquent plus particulièrement à l'étude des Coquilles fossiles, qui, elles-mêmes, méritent de plus en plus d'attirer l'attention, puisque c'est par leur moyen seulement que l'on pourra acquérir des connaissances positives sur les théories des grands changements qui ont successivement parcouru toutes les régions du globe.

Il range dans une première série, toutes les Coquilles de ce genre qui ont un ou plusieurs plis à la columelle, et dans une seconde toutes celles qui en sont dépourvues. Il partage ensuite chacune de ces divisions en deux sous-ordres de la manière suivante :

Parmi les Cérithes dont la columelle a un ou plusieurs plis, les unes ont sur la spire une ou plusieurs varices persistantes, les autres n'en ont pas. Celles qui n'ont pas de plis à la columelle subiront la même division. Dans le grand nombre des espèces vivantes et fossiles que présente ce genre, il sera facile de trouver de bons exemples, qui serviront de types, autour desquels viendront se grouper chacune des quatre sous-divisions.

† *Coquilles qui ont des plis et point de varices.*

CÉRITHE GÉANTE. *Cerithium giganteum.* Lamk. (An. sans vert. T. VII, p. 65) la caractérise par la phrase suivante : « *Cerithium testâ turritâ, maximâ, subsesquipedali, ponderosissimâ, cinereofuscescente, anfractibus infrà secturas tuberculis magnis seriatim coronatis, columellâ subbiplicatâ.* » Elle fut apportée des mers de la Nouvelle-Hollande par un certain Mathews Tristram, qui l'avait eue en jetant une sonde de nouvelle invention; il l'avait d'abord portée en Angleterre, mais comme la spire était cassée à son extrémité, on n'en voulut pas, et Denis Montfort en fit l'acquisition en décembre 1810. Par la suite, ce dernier la céda à Lamk., qui a pu juger facilement de la parfaite analogie qui existe entre la Coquille fraîche de la Nouvelle-Hollande et la même fossile des environs de Paris. Cette Coquille unique a un pied deux lignes de longueur.

CÉRITHE BRUNE. *Cerithium vertagus,* Brug. *Murex vertagus,* Gmel., *Strombus caudatus albus,* Rumph. *Moll.*, pl. 30, fig. K, etc. Cette espèce, connue depuis longtemps, a été figurée par beaucoup de conchyliologistes et dans l'Encyclopédie (pl. 443, f. 2, a, b). Elle se trouve dans l'océan des Grandes-Indes et des Moluques. Elle acquiert quelquefois trois pouces six lignes de longueur. La bouche est très-allongée, oblique; la lèvre gauche bien marquée, bossue vers le milieu. La base du canal est entourée d'un petit bourrelet. Quelques individus manquent de ce bourrelet, quelques-uns ont aussi sur la spire plus de deux stries transversales.

CÉRITHE TÉLESCOPE. *Cerithium Telescopium,* Lamk. An. sans vert. 7, Brug., Dict. encycl. n° 17; *Trochus Telescopium,* Gmel., *Buccinum Telescopium* d'Ar-

genville, Conch., tab. 11, fig. E; *Dolium marinum*, Rumph. *Moll.*, pl. 21, nº 12. On la trouve dans la mer des Indes-Orientales. Cette espèce est très-remarquable par la forme de sa bouche quadrangulaire, par la columelle qui ressemble à une colonne torse, tant est gros le pli qui la charge dans son milieu; le raccourcissement du canal qui n'est presque plus qu'une échancrure oblique, l'est aussi par sa forme conique et sa large base, ce qui est cause que Linné et beaucoup d'autres l'ont placée parmi les Trochus; mais outre le canal de la base, cette Coquille présente aussi l'échancrure supérieure de la lèvre, ce qui, en la rapprochant du genre Potamide de Brongniart, doit la placer invariablement dans le genre Cérithe. Tous les tours de spire sont marqués de quatre à cinq sillons qui s'élargissent, s'aplatissent et se confondent à mesure que l'on observe la Coquille plus près de la base. Quoique Lamk. ne donne que deux pouces dix lignes de longueur à cette Coquille, elle peut cependant acquérir un plus grand volume, puisque Linné lui a donné quatre pouces; nous avons un individu de cette dernière longueur sous les yeux; ce sont même les individus les plus recherchés qui ont ces proportions.

†† *Coquilles qui ont des plis et des varices.*

Cérithe Cuiller. *Cerithium palustre*, Lamk., Brug. Dict. encycl. nº 10, *Strombus palustris*, Gmel., Rumph., tab. 30, fig. 9. Cette espèce habite la mer des Indes et les marais salants qui la bordent. Elle atteint jusqu'à quatre pouces huit lignes de longueur; elle est alors pesante et offre toujours un bourrelet variqueux sur le dernier tour de spire, et souvent plusieurs autres sont répandus irrégulièrement sur le reste de la spire. La columelle présente un pli peu élevé, que l'on voit très-prononcé dans l'intérieur des coquilles qui ont été sciées.

La Cérithe Obélisque, *Cerithium Obeliscus*, vulg. le *Clocher chinois*, est une espèce des mieux caractérisées par ses varices et le gros pli qui se remarque sur sa columelle : aussi la citerons-nous comme le meilleur exemple de cette seconde sous-division. Lister (*Synops.* tab. 1018, fig. 80) et Petiver (*Garophyl.*, tab. 132, fig. 4) en ont fait un Buccin. D'Argenville l'a nommée *le vrai Clocher chinois* (Conchyl., p. 276, pl. 14, fig. F). Brug. l'a nommée Cérithe Obélisque, nom que Lamk. lui a laissé.

Les plus grands individus de cette espèce n'ont pas plus de deux pouces et demi de longueur, et alors ils ont quatorze tours de spire, dont chacun présente quatre côtes granuleuses régulièrement écartées, dans l'intervalle desquelles on remarque des stries très-fines. De ces côtes granuleuses, la supérieure est la plus grosse, on peut même dire qu'elle est tuberculeuse. Des trois autres, les deux supérieures sont les plus grosses, la dernière n'est ordinairement composée que de granulations très-fines. Quant à la disposition des bourrelets variqueux, voici ce qu'en dit Bruguière lui-même : « Cette » Coquille offre encore une convexité blanchâtre, qui » occupe la face gauche du second tour, du côté de l'ou» verture, laquelle est répétée au moins une fois sur » chacun des tours de la spire; ces convexités indiquent » les accroissements successifs, puisqu'elles dépendent » du renflement de la lèvre droite, comme les varices » des Murex et les bourrelets de la spire, dans les Cas» ques, dépendent de la forme de cette partie de leur » coquille. »

Cérithe Chenille. *Cerithium Aluco*, Brug., Lam.; *Turbo muricatus*, Mart. Conch. 4, t. 156, fig. 1478. Spire composée de treize tours, finement striés, dont les six inférieurs tuberculeux; bord supérieur de chaque tour légèrement comprimé; ouverture ovale, oblique, de moitié moins large que longue; canal de son extrémité supérieure profond et étroit, celui de la base recourbé vers le dos; lèvre droite formant presque un demi-cercle, crénelé sur le bord, sillonné sur les deux faces, et très-convexe à l'extérieur; elle est terminée à son extrémité inférieure et antérieure par un prolongement anguleux; lèvre gauche mince, avec une ride très-prononcée qui suit la même direction qu'une seconde ride de la lèvre droite et rétrécit sa gouttière supérieure. Cette Coquille est blanchâtre, nuancée de fauve, tachée et pointillée de brun; tubercules bleuâtres; intérieur de l'ouverture blanc, ordinairement taché de brun. Longueur, trois pouces. Cette Coquille se fait aisément remarquer parmi celles qui ont le canal de sa base recourbé, en ce qu'elle n'a pas le milieu de la columelle marqué d'un pli comme les autres espèces et que la protubérance du second tour de la spire est beaucoup plus considérable.

††† *Coquilles sans plis à la columelle et sans varices.*

Cérithe ébène. *Cerithium ebenicum*. Cette Coquille est très-bien figurée dans l'Encyclopédie, pl. 442, f. 1, a, b. Elle est une des plus belles et des plus rares du genre, et se fait surtout remarquer par la bouche dont la blancheur tranche avec le reste de la coquille, qui est d'un brun presque noir. La bouche est évasée, rétrécie aux deux extrémités; le canal de la base est assez large, non courbé en arrière, plutôt versant en avant; la lèvre droite a une épaisse teinte de brun vers son bord; l'échancrure supérieure de la lèvre droite est large et peu profonde; la longueur de la coquille est le plus ordinairement de trois pouces deux lignes, elle peut cependant aller jusqu'à trois pouces et demi.

Les espèces suivantes sont fossiles et choisies parmi celles que l'on trouve en si grande quantité aux environs de Paris; elles ont été déterminées par Lamarck.

Cérithe a rampe. *Cerithium spiratum*, Favanne. Conchyl. pl. 66, fig. O 6. Lamk., Ann. du Mus., vol. 3, p. 270 et suiv., nº 39. Il est rare de la rencontrer entière. C'est une des coquilles dont le milieu ventru et les extrémités atténuées, prennent la forme d'une ellipse très-allongée. Tous les tours de spire sont détachés par un canal à rampe, qui règne à la partie supérieure, qui est couronné d'un sillon assez gros, et qui disparaît vers le milieu du troisième tour. La bouche est ovale, arrondie, rétrécie aux deux extrémités; l'angle supérieur est tout à fait détaché de la coquille; comme dans le *Nularia Costaria*, le canal de la base est presque droit, un peu recourbé en dessus et chargé à sa base de quatre à cinq bourrelets.

Cérithe nue. *Cerithium nudum*, Lamk. Ann. du Mus., vol. 3, nº 38. Cette Cérithe, que l'on ne connaît qu'à l'état fossile, se trouve à Parme, et à Liancourt,

près Chaumont. Sa longueur est ordinairement de deux pouces deux lignes; elle a beaucoup de rapports avec la Cérithe de Bruguière, qui ne paraît en être qu'une belle variété. Il arrive, quoique rarement, de trouver cette espèce avec des traces de son ancienne coloration; alors les taches sont petites, linéaires, interrompues, resserrées entre deux des fines stries transversales, et affectant le plus ordinairement une disposition à former des zigzags.

Cérithe a dents de scie. *Cerithium serratum*, Brug., Lamk. Il y a quelques individus sur lesquels la côte inférieure ou la rangée inférieure de petits tubercules manque entièrement. La bouche de la Coquille est oblongue, ovalaire; la lèvre droite, munie à l'intérieur de quatre sillons qui correspondent aux rangées tuberculeuses du dernier tour, est peu échancrée à la partie supérieure; son angle supérieur est arrondi et se confond avec la lèvre gauche qui est reployée sur la base du canal; celui-ci, un peu contourné à gauche et en arrière, est assez allongé. Sur le dernier tour de spire et en niveau de l'angle supérieur de la bouche, on voit deux côtes tuberculifères, semblables à celle inférieure de la spire. L'Animal, en augmentant sa coquille, laisse ordinairement en dehors, près de la suture, une de ces côtes, de manière que sur chaque tour, il est facile de l'apercevoir. Si au contraire la bouche couvre les deux côtes du dernier tour, elles ont été toutes deux cachées dans la suture, ce qui explique facilement la légère anomalie dont il vient d'être question plus haut. Cette Coquille acquiert jusqu'à trois pouces et demi de longueur.

†††† *Coquilles qui n'ont point de plis à la columelle et qui ont des varices.*

Les espèces qui composent cette sous-division sont toutes caractérisées par un ou plusieurs bourrelets variqueux; quelques espèces en ont deux sur chaque tour de spire; ils sont alors disposés comme ceux des Rouelles; d'autres les ont épars irrégulièrement; d'autres enfin n'en ont jamais qu'un gros, vers le côté gauche de la coquille, et en opposition avec son ouverture.

Cérithe interrompue. *Cerithium interruptum*, Lamk. La bouche est arrondie, la lèvre droite très-saillante, l'échancrure supérieure large et peu profonde; le canal de la base est très-court, peu profond; la lèvre gauche est courte, épaisse; elle laisse voir le plus souvent un petit ombilic. Les tours de spire, au nombre de quinze à dix-huit, sont arrondis, chargés de stries transverses dont les deux du milieu sont les plus grosses; ces stries sont traversées par des côtes longitudinales, qui rendent toute la Coquille treillissée grossièrement. Chaque tour est muni d'un bourrelet variqueux. Les plus grands individus ont deux pouces trois lignes de longueur. On la trouve abondamment fossile aux environs de Grignon.

On remarque parmi les espèces vivantes :

Cérithe Mure, Lamk. (An. sans vert. T. 7, p. 73, n° 29). — Ce conchyliologiste a donné le nom de Cérithe tuberculée, *Cerithium tuberculatum*, au *Cerithium Morus* de Bruguière. Celle-ci mérite mieux le nom de *Mûre* que la précédente (*Cerithium tuberculatum*), parce qu'elle a l'aspect du fruit qui porte ce nom, et que ses tours ne sont point couronnés. Ses ondulations sont nombreuses, serrées et reposent sur un fond d'un gris rougeâtre, un peu violet.

Cérithe granuleuse. *Cerithium granulatum; Murex cingulatus*, Gmel.; Brug. en fait, avec juste raison, une Cérithe qu'il nomme *granuleuse*. Elle est bien figurée dans l'Encycl., p. 442, fig. 4. Lamk. (An. sans vert. T. 7, p. 69, n° 9) lui a conservé le nom donné par Bruguière, et l'a caractérisée de la manière suivante : *Cerithium testâ, turritâ, transverse striatâ, rufo-fuscente; anfractibus medio trifariam granulatis; interdùm varicibus brevibus sparsis.* Cette Coquille, qui a quelquefois jusqu'à deux pouces et demi de longueur, vient de l'océan Indien. On la nomme vulgairement la *Chenille granuleuse.*

CÉRITHIER, CÉRITIER. moll. Animal des Cérithes.

CÉRIUM. bot. Synonyme de Cérier.

CÉRIUM. min. La découverte de ce métal est le premier fruit des travaux du célèbre Berzélius qui, de concert avec Hisinger, la fit en analysant la Cérite, minéral dont nous allons voir la composition. Ses expériences furent répétées, confirmées et étendues par Vauquelin et Klaproth. Entre autres propriétés, le Cérium possède celle d'être presque infusible, quoiqu'à la vérité on parvienne à en sublimer de petites portions. Il est très-cassant, lamelleux et blanc-grisâtre. On ignore sa pesanteur spécifique, ainsi que son mode d'action sur le gaz oxigène et l'air, soit secs, soit humides. Thénard pense que, dans le premier cas, cette action est nulle; à une température rouge, au contraire, il s'oxide et devient blanc.

Le Cérium n'existe pas dans la nature à l'état de pureté. La mine de Cuivre de Bastnaës à Riddarhyta, en Suède, en contient sous forme d'oxide combiné avec la silice et l'oxide de fer, et c'est à ce composé qu'on a donné le nom de Cérite. Au Groënland, cette mine est en outre accompagnée de chaux et d'alumine. On annonce que le Cérium a encore été trouvé, en Suède, à l'état d'oxide combiné avec l'acide fluorique. Ce métal s'extrait en traitant l'oxide par le charbon à une très-haute température.

Cérium carbonaté. *V.* Carbocérine.

Cérium fluaté. Substance encore très-rare, qui a été trouvée disséminée dans les pegmatites de Fimbo; elle est en petites masses cristallines, d'un jaune rougeâtre, rayant la chaux carbonatée, infusibles au chalumeau, attaquables par les acides; composée d'acide fluorique 33, de cérium 66 et d'yttrium 1. Sa pesanteur spécique est 4,7. Une variété de Cérium fluaté, avec excès de base, a été trouvée à Fimbo, puis analysée et nommée par Berzélius Basicérine.

Cérium fluaté yttrifère. Substance découverte dans les pegmatites de Fimbo; elle est cristalline, d'un gris violâtre, infusible, attaquable par les acides. Composée d'acide fluorique 28, cérium 18, yttrium 29, silicium 19, calcium 3, oxide de fer 3. Sa pesanteur spécifique est 4.

Cérium oxidé silicifère noir. Substance compacte, trouvée dans les mines de cuivre de St.-Gorans, en Suède; elle est d'un noir brunâtre, assez dure pour rayer le verre, infusible au chalumeau, attaquable par les acides. Composée de silice 30, alumine 11, oxide de

cérium 29, oxide de fer 21, chaux 9. Sa pesanteur spécifique est 3,8.

CÉRIUM OXIDÉ SILICIFÈRE ROUGE. Substance trouvée dans les mêmes lieux que la précédente dont elle ne diffère que par sa teinte rosâtre, une pesanteur spécifique de 4,9, une dureté moins grande et une composition de silice 18, oxide de cérium 68, oxide de fer 2, chaux 2, eau 10.

CERIZIN. OIS. Syn. vulgaire de Gros-Bec Serin.

CERMAS. BOT. Synonyme vulgaire de Chêne.

CERMATIDES. *Cermatides.* INS. Famille de l'ordre des Myriapodes, établie par le docteur Leach et comprenant le genre Cermatie d'Illiger.

CERMATIE. *Cermatia.* INS. Genre de l'ordre des Myriapodes, famille des Chilopodes, établi par Illiger. Il correspond à celui que Lamk. avait fondé sous le nom de Scutigère.

CERMOLO. BOT. Synonyme de Pin Cembro.

CERNA-SANIKLA. BOT. Synonyme de Sanicle.

CERNEAU. BOT. Nom vulg. du fruit du Noyer. *Juglans regia,* W., qui n'est pas encore parvenu à l'état de maturité et dont on fait, dans l'économie domestique, une sorte de salade.

CERNIER. POIS. Même chose que Polyprion.

CERNY-KOREN. BOT. Synonyme de Consoude.

CÉROCÉPHALE. *Cerocephala.* INS. Westwood a établi ce genre d'Hyménoptères, dans la famille des Chalcidées, après l'examen d'un petit insecte trouvé par Stephens au comté de Surrey en Angleterre; il a fait dériver le nom générique des deux mots grecs Ceros et Cephale, à cause des cornes de la tête qui forment le principal caractère. Antennes allongées, filiformes, cylindriques, pubescentes, composées de dix articles dont le premier, très-long, forme avec les suivants, qui sont presque granulaires, un coude bien marqué; tête verticale, de la largeur du corselet, arrondie postérieurement, armée en avant de trois cornes aiguës; yeux presque latéraux, médiocres; ocelles au nombre de trois, réunis en triangle sur le vertex; corselet ovale-oblong, précédé d'un cou presque triangulaire et fortement rétréci au point d'attache de la tête; premier article de l'abdomen cylindrique long et grêle, les autres courts et dilatés à l'exception du dernier qui se termine en pointe; ailes supérieures pubescentes, marquées d'une seule nervure linéaire, partant de la base et se dirigeant vers le milieu de l'aile où elle dévie semi-circulairement; les inférieures ont une nervure peu visible à la côte; pieds simples. Ce genre se rapproche des Callimones. Le CÉROCÉPHALE CORNU, *Cerocephala cornigera,* la seule espèce connue, a la tête fauve ainsi que les bords du cou, le premier article des antennes et les pieds; les autres parties sont d'un noir luisant, les ailes hyalines, irisées. Taille, trois lignes.

CEROCHETE. *Cerochetus.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, établi par Duméril, et qui, suivant Latreille, est composé des espèces de la famille des Athéricères qui présentent les caractères suivants : antennes à poil latéral simple; leur article intermédiaire plus court que le dernier; tête sessile; abdomen ovale; antennes en palettes, cachées dans un creux; cuilleron simple.

CÉROCOME. *Cerocoma.* INS. Genre de Coléoptères hétéromères, établi par Geoffroy. Latreille l'avait d'abord placé dans la famille des Cantharidies, qu'il a depuis réunie à celle des Trachélides. Caractères : antennes de neuf articles dont le dernier très-grand, dilatés, inégaux, irréguliers dans les mâles, moniliformes et arrondis dans les femelles; lèvre supérieure très-courte; mandibules petites, cornées à leur sommet, membraneuses à leur base; mâchoires allongées, cylindriques ou peu velues à leur naissance; lèvre inférieure avancée, membraneuse et bifide; quatre palpes presque égales, les antérieures quadriarticulées, ayant les second et troisième articles renflés, presque vésiculeux dans les mâles; les postérieures filiformes, triarticulées, à articles cylindriques. — Les Cérocomes ont beaucoup de ressemblance avec les Cantharides, les Mylabres, les Œnas, etc. Leur tête est inclinée, leur prothorax sans rebord; les élytres sont coriaces et cependant très-flexibles; les crochets des tarses sont profondément bifides. Malgré ces divers points de ressemblance, elles doivent en être distinguées à cause de leurs antennes de neuf articles fort irréguliers dans les mâles, et en massue très-sensible dans les femelles. Du reste, la forme et les couleurs très-brillantes et souvent métalliques de tout le corps, principalement des élytres, leur donnent, avec certaines Cantharides, un air de parenté qu'on ne saurait méconnaître. Ces Insectes se rencontrent, pendant l'été, sur les fleurs dans lesquelles ils enfoncent leur tête; ils volent avec une grande agilité. On ne sait encore rien sur leur larve. On trouve aux environs de Paris une espèce qui sert de type au genre; Fabricius la nomme Cérocome de Schæffer, *Cerocoma Schæfferi,* en l'honneur de Schæffer qui a donné une bonne figure de l'insecte parfait mâle et femelle, et qui a représenté avec assez de soin les antennes des deux sexes. Cette Cérocome est aussi la même qui a été bien décrite et assez mal figurée par Geoffroy. — On connaît quelques espèces propres au genre qui nous occupe : telle est, entre autres, la Cérocome de Schreber, *Cerocoma Schreberi,* figurée par Olivier (*Entomol.* T. III, n° 48, pl. 1, fig. 2, A, B). La femelle a été décrite par Fabricius, comme une espèce distincte, sous le nom de *Cerocoma Vahlii;* on la trouve en Espagne.

CÉROCTÈNE. *Ceroctenus.* INS. Coléoptères tétramères. Genre institué par Dejean, dans la famille des Longicornes, avec les caractères suivants : antennes pectinées et comprimées, n'atteignant pas la moitié des élytres; de onze articles : le premier large, presque cyathiforme, le second petit, lenticulaire, le troisième allongé, les suivants pectinés en forte dent de scie à l'exception du dernier; palpes courtes, à article terminal comprimé et élargi; les maxillaires les plus longues; mandibules courtes, pointues, recourbées à l'extrémité, bidentées extérieurement; corselet presque transversal, muni d'une petite épine latéralement et s'élargissant de l'angle antérieur jusqu'à l'épine; bord latéral brusquement échancré à partir de l'épine; écusson grand et triangulaire; élytres planes, allant en se rétrécissant des angles huméraux à l'extrémité, canaliculées extérieurement, avec une épine à l'angle sutural; corps court, assez large, glabre, luisant; pattes fortes, courtes; cuisses comprimées; dernier article des tarses

un peu moins long que les trois autres réunis. Le CÉROCTÈNE ABDOMINAL, encore le seul connu, a un pouce de longueur; il est brun, glabre, luisant, avec les côtés du corselet, l'abdomen, les antennes et les bords antérieurs et extérieurs des élytres rougeâtres. On le trouve au Brésil, vivant sur les feuilles des arbres et volant silencieusement pendant la plus forte chaleur du jour.

CÉROLITHE. MIN. Substance particulière, qui semble avoir quelques rapports avec l'Opale et le Speckstein; elle a été trouvée à Frankenstein en Silésie. Son aspect extérieur est celui de la cire jaune; sa structure est amorphe; sa pesanteur spécifique 2,91; elle est tendre et se laisse aisément briser. Son analyse a donné pour résultat : silice 38, alumine 12, magnésie 18, eau 31.

CERONIA. BOT. Synonyme de Caroubier.

CÉROPALE. *Ceropales*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-aiguillons, établi par Latreille aux dépens du genre Pompile, et ayant, suivant lui, pour caractères : palpes maxillaires beaucoup plus longues que les labiales : l'article terminal de celles-ci et les trois derniers de celles-là peu différents en longueur, des précédents; labre entièrement découvert; antennes presque droites ou simplement un peu arquées, à articles très-serrés dans les deux sexes. Ce genre, placé d'abord dans la famille des Pompiliens, a été réuni ensuite à celui des Pompiles, qui appartient à la grande famille des Fouisseurs; en effet, les Céropales ne diffèrent de ces derniers que par leurs antennes presque droites et par leur labre entièrement découvert; leur abdomen est aussi plus court, et a la forme d'un ovale allongé, recourbé un peu sur lui-même; l'extrémité de l'aiguillon se montre à l'extérieur. Il existe aux ailes supérieures une cellule radiale, allongée, et quatre cellules cubitales; la deuxième reçoit la première nervure récurrente; la troisième est resserrée dans la partie antérieure, et reçoit la seconde nervure; enfin la quatrième, qui est faiblement tracée, atteint le bout de l'aile. Les Céropales se montrent sur les fleurs. Les espèces les mieux connues sont : le Céropale tacheté, *Ceropales maculata* de Latreille, figuré par Panzer, et qui sert de type au genre; le Céropale bigarré, *Ceropales variegata*, Fab. Il se trouve aux environs de Paris. Jurine rapporte à ce genre le *Ceropales histrio*, Fab. Ce dernier auteur a décrit, comme appartenant au même genre, plusieurs espèces qui s'en éloignent beaucoup.

CÉROPÈGE. *Ceropegia*. BOT. Ce genre de la famille des Asclépiadées de Brown, section de celle des Apocinées de Jussieu, appartient à la Pentandrie Digynie de Linné, et a été fondé par ce grand botaniste qui lui a imposé le nom de *Ceropegia* tiré de χηροπηγιον, candélabre, parce que la disposition des rameaux, dans les deux seules espèces que Linné a pu observer, imitait la forme de ces ornements de tables ou de cheminées, sur lesquels on place des bougies. Les caractères assignés à ce genre sont : calice petit, à cinq dents; corolle ventrue à sa base, tubuleuse au-dessus, terminée par cinq dentelures ou lanières conniventes; tube staminifère caché dans la corolle, présentant extérieurement cinq lobes courts, puis cinq divisions allongées et indivises, opposées à ces lobes sur une rangée intérieure; anthères simples à leur sommet; masses polliniques dressées; stigmate plan; follicules cylindriques et lisses. Ce genre renferme des plantes herbacées, à racines tubéreuses, à tiges glabres et grimpantes, à pédoncules naissant entre les pétioles des feuilles opposées et se divisant en ombelles formées de peu de fleurs. Roxburgh (Cor., t. 7, 8, 9, 10) en a décrit et figuré quatre espèces, dont les diverses parties fournissent, suivant lui, un aliment dans les Indes-Orientales, leur patrie. Une autre plus anciennement connue, *Ceropegia Candelabrum*, L., en est également originaire. Le *Ceropegia biflora* est de Ceylan. Loureiro en cite deux espèces de la Cochinchine, et Pursh une dans l'Amérique septentrionale. — Les *Ceropegia sagittata* et *tenuifolia* ont été placés dans le genre *Microloma*.

CÉROPHORE. *Cerophora*. BOT. Genre formé par Raffinesque, lequel présente des caractères opposés à ceux du genre Hydnum, c'est-à-dire que les pointes qui sont inférieures au chapeau, dans ce dernier, sont en dessus dans le genre Cérophore. Ce botaniste en cite deux espèces qui croissent dans l'Amérique septentrionale. Ces plantes doivent être soumises à un nouvel examen.

CÉROPHORES. MAM. Nom collectif, imposé par Blainville aux Ruminants à cornes creuses et persistantes, dont il forme les cinq genres Antilope, Chèvre, Brebis, Bœuf et Ovibos.

CÉROPHYTE. *Cerophytum*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, fondé par Latreille, et qui paraît établir le passage des Melasis aux Taupins. Il appartient à la famille des Serricornes, et à la tribu des Buprestides. Caractères : dernier article des palpes notablement plus gros que le précédent, presque globuleux; mâchoires bilobées; antennes branchues d'un côté dans les mâles, en scie dans les femelles; pénultième article des tarses bifide. Les Cérophytes se rapprochent des Mélasis par leurs palpes, mais ils en diffèrent par tous les autres caractères; la forme du corps leur donne beaucoup de ressemblance avec les Taupins. Ce genre est encore peu connu; l'espèce qui lui sert de type porte le nom de *Cerophytum elateroides; Melasis elateroides*, Latreille. On l'a trouvée aux environs de Paris, et en Allemagne. Dejean mentionne deux autres espèces : *Cerophytum flavescens*, Dej., et le *Cerophytum piceum*, Beauvois; la première paraît nouvelle; elle vient de Syrie. Quant à la seconde, elle est originaire de l'Amérique septentrionale, et Latreille pense qu'elle doit constituer un genre nouveau, d'après les formes assez différentes des organes de la bouche.

CÉROPLATE. *Ceroplatus*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, établi par Bosc. Latreille le place dans la grande famille des Némocères, et lui assigne pour caractères : antennes très-comprimées, plus larges au milieu, de quatorze articles : leur extrémité atteint au moins la moitié de la longueur du corselet; trompe très-courte; palpes d'un seul article. Les Céroplates ont le port des Tipules; mais ils se distinguent de ce genre et de tous les Diptères par leurs antennes en fuseau comprimé ou en forme de rape; ils sont peu connus, et c'est à leur rareté qu'il faut attribuer l'examen assez superficiel qu'on a fait des caractères génériques. La-

treille considérait avec quelque doute, comme synonyme du genre Asindule, celui des Platyures de Meigen; ce dernier correspond au genre Céroplate, dont les caractères doivent être modifiés d'après une observation plus scrupuleuse et qu'on devra peut-être remplacer par ceux que Meigen donne au genre Platyure, et qui sont les suivants : antennes étendues, comprimées, de seize articles rapprochés, les deux premiers distincts par leur forme et leur volume ; yeux à réseaux arrondis; trois ocelles lisses, rapprochés, inégaux, placés en triangle sur le front; jambes sans épines sur le côté; abdomen déprimé postérieurement. Meigen en décrit vingt espèces. — Ce genre, caractérisé très-différemment par Bosc et Fabricius, ne comprenait, dans ce dernier auteur (*Syst. antl.*, p. 15), que trois espèces. Parmi elles, la plus remarquable est le Céroplate tipuloïde, *Ceroplatus tipuloides,* décrit et représenté par Bosc. L'auteur du genre avait d'abord cru cette espèce totalement inconnue aux naturalistes; mais il a reconnu plus tard qu'une de ses antennes avait été figurée par Réaumur (Mém. Ins. T. IV, pl. 9, fig. 10), qui ne la donnait que comme exemple de forme singulière, et disait seulement à son sujet qu'elle appartenait à une Tipule dont la larve vivait sur quelques Agarics du Chêne. Cependant il est de fait que Réaumur (T. V, p. 23, et pl. 4, fig. 11-18) a non-seulement connu le Céroplate tipuloïde, mais a décrit et figuré avec beaucoup de soin sa larve qui a été trouvée, aux mois de juillet et d'août, dans le bois de Boulogne, sur un Bolet des Chênes. Elle ne pénètre point dans la substance de la plante, et se tient au-dessous de son chapiteau. Son corps est allongé, arrondi et composé d'un grand nombre d'anneaux; il n'existe aucune trace de pattes; la tête est petite, de figure constante et comme écailleuse. Ces larves rampent sur le Bolet, mais leur corps n'est jamais appliqué immédiatement sur lui; lorsqu'elles veulent se fixer quelque part, elles font sortir une liqueur gluante de leur bouche et l'appliquent contre un des points de l'endroit qu'elles se proposent d'enduire; retirant ensuite leur tête en arrière, elles filent cette liqueur gluante, non en fil, mais en ruban; elles couchent ensuite et appliquent ce ruban sur la place qu'elles veulent couvrir ; en continuant ainsi de faire sortir, à diverses reprises, de la liqueur gluante, en la tirant en lames minces, en étendant ces lames, et en se tournant et retournant de différents côtés, elles parviennent à se faire une espèce de lit bien lisse, beaucoup plus large et plus long que le volume de leur corps ne le demande. Quand la larve veut rester longtemps dans la place qu'elle s'est préparée, elle choisit un endroit où le Champignon présente des inégalités un peu considérables; étant posée dans l'enfoncement, elle se fait une tente d'une matière semblable à celle de son lit, et cela en tirant des lames de figure irrégulière d'une élévation à l'autre : ainsi elle forme un toit transparent, mais capable de la dérober aux impressions de l'air et surtout à la sécheresse qui la ferait immédiatement périr. Cette larve singulière veut que le chemin qu'elle parcourt soit tapissé comme le lieu où elle se repose. Quand elle se prépare à aller en avant, elle fait sortir de sa bouche une goutte de liqueur qu'elle applique sur le premier endroit où elle doit passer; élevant ensuite sa tête, elle forme un ruban irrégulier de vernis, qu'elle étend et colle en avant. C'est en répétant cette manœuvre singulière qu'elle se met en marche, de sorte qu'elle ne passe que sur des endroits bien lisses et bien doux. Réaumur n'a jamais trouvé plus de huit à dix individus sur les plus grands Bolets. Ceux-ci étaient sains, humides et même très-abreuvés d'eau : de sorte que ces larves, à son avis, se nourrissent de l'eau que le Bolet leur fournit. Quand les larves se disposent à se métamorphoser, elles se construisent une coque et emploient à la composer la même liqueur visqueuse dont est enduit le chemin où elles veulent passer, sans donner cependant à son extérieur le luisant qu'elles donnent à ces chemins. En effet les dehors de la coque sont raboteux, pleins de petites cavités de forme irrégulière. Cette coque est conoïde : la larve qui en commence une, dispose des filaments gluants autour de l'espace dans lequel elle veut se renfermer; ces filaments forment un réseau à très-grandes mailles irrégulières, qui est la charpente de la coque, et dont les vides doivent être ensuite remplis par des sortes de plaques de même matière que les filaments. La coque ayant acquis une solidité convenable, la larve ne tarde pas à se métamorphoser et se défait de sa peau pour devenir une nymphe. Au bout de douze à quinze jours au plus, l'insecte parfait sort de cette demeure provisoire.

Les habitudes du Céroplate tipuloïde offrent plusieurs points de ressemblance, à leur état de larve, avec une espèce exotique que Bosc a décrite sous le nom de Céroplate charbonné, *Ceroplatus carbonarius,* et qu'il a trouvée dans la Caroline. La larve de cette espèce, dit cet auteur, est vermiforme, blanche, glutineuse, avec la tête noire, des anneaux prononcés et des pattes en mamelons. Elle se nourrit aux dépens de la substance intérieure d'un Bolet fort voisin de l'*unicolor* de Bulliard. Cette larve, qui vit en familles quelquefois assez nombreuses, se trouve dans le mois de juin, et parvient, lorsqu'elle a acquis toute sa grandeur, c'est-à-dire vers la fin du mois d'août, à deux pouces et demi de longueur, sur trois lignes de diamètre. Dans tous les temps de sa croissance, mais surtout dans les derniers mois, ces larves filent en commun un réseau lâche, d'un blanc brillant, et entre les mailles duquel elles se sauvent et se cachent lorsqu'elles sont inquiétées, de même que la chenille de la Teigne du Fusain. Elles sont si minces et si délicates, qu'il est presque impossible de les prendre avec les doigts sans les écraser. La sécheresse les fait bientôt périr. A l'époque de leur transformation, elles se filent les unes près des autres une coque un peu plus serrée que le réseau, mais cependant assez lâche pour laisser voir la nymphe. L'insecte parfait sort de cette coque au bout d'une quinzaine de jours. On peut encore rapporter à ce genre le Céroplate noir, *Ceroplatus atratus,* Fabricius; *Platyura atrata*, Meigen, et peut-être toutes les espèces décrites par ce dernier auteur, en adoptant pour le genre Céroplate les caractères qu'il donne à son genre Platyure.

CÉRORHYNQUE. *Cerorhyncha*. OIS. Genre établi par Ch. Bonaparte pour une espèce très-remarquable, nou-

vellement découverte dans les parages situés entre l'Asie et l'Amérique, au nord de l'Océan pacifique, et qui, intermédiaire aux Phaleris et aux Mormons, doit sans aucun doute avoir leur genre de vie. Les caractères de ce genre consistent dans un bec plus court que la tête, très-comprimé, plus long que haut, lisse, recouvert à sa base par une membrane calleuse que surmonte un long appendice obtus, dressé, imitant une corne; mandibules un peu recourbées à leur pointe : la supérieure dentée, l'inférieure pointue, triangulaire à la base; narines situées sous la cire calleuse, marginales, allongées, linéaires, à demi fermées par un repli membraneux; tête emplumée; tarses rejetés en arrière, comprimés, médiocres, scutellés; doigts allongés, soudés par une large membrane, terminés par des ongles assez robustes; point de pouce, ailes courtes, étroites, pointues; la première rémige la plus longue; queue courte, composée de quatorze rectrices arrondies.

Cérorhynque occidental. *Cerorhyncha occidentalis*, Ch. Bon.; *Chimerina Cornuta*, Esch. Plumage noir; thorax et ventre blancs; bec et tarses jaunes; deux touffes blanchâtres sur les oreilles.

CÉROSTÈNE. *Cerostena.* ins. Coléoptères hétéromères; genre de la famille des Mélasomes, institué par Solier, pour quelques insectes découverts au Chili par Lacordaire qui les a placés d'abord dans le genre *Myctelia*. Caractères : tête rétrécie, épistome échancré; labre très-saillant, subcarré, avec une échancrure profonde et ciliée antérieurement; menton à peine rétréci à sa base, échancré antérieurement de même que la languette; palpes filiformes, les maxillaires terminées par un article allongé et tronqué obliquement, les labiales terminées par un article renflé et tronqué; antennes velues et filiformes; prothorax trapéziforme, rétréci en avant, à peine trilobé en dessus à sa base, dilaté, aminci et un peu relevé en dessus, sur les bords latéraux; écusson caché; saillie postérieure et intermédiaire du présternum s'appuyant sur un renflement du mésosternum; élytres presque aussi larges à leur base que dans le milieu, et à flancs bien marqués; corps pubescent; pattes velues; cuisses garnies en dessous de poils fins et serrés, presque en forme de brosses; tibias antérieurs filiformes; tarses velus, plus courts que les tibias : les articles sont allongés, rétrécis à leur base et triangulaires, le premier, plus court que le dernier, en massue. Les deux espèces connues, *Cerostena deplanata* et *vestita*, sont des Insectes de sept à huit lignes de longueur; noirs ou noirâtres, avec les élytres chargées de quelques côtes et de points enfoncés.

CÉROSTOME. *Cerostoma.* ins. Genre de l'ordre des Lépidoptères, famille des Nocturnes, tribu des Tinéites, institué par Latreille, et réuni ensuite au genre Alucite. Il comprenait une seule espèce, le Cérostome à dos marqué, *Cerostoma dorsatum; Ypsolophus dorsatus*, Fab. Ce petit Lépidoptère est commun, pendant l'été, le long des bois. sur les arbres.

CÉROXYLE. *Ceroxylon.* bot. Humboldt et Bonpland ont nommé Céroxyle, un palmier qui possède la singulière propriété de donner de la cire. Ils l'ont trouvé sur la montagne de Quindiu, dans la partie la plus élevée des Andes. Il est assez extraordinaire que cet arbre soit limité à un pays dont la circonscription n'est que de quinze à vingt lieues; pendant trois ans que ces savants ont parcouru dans tous les sens la Cordilière des Andes, ils n'en ont pas aperçu ailleurs; et il est impossible que, s'il y en eût existé, il eût échappé à leurs recherches; car son port, son utilité et surtout sa taille gigantesque, font que cet arbre est un des plus remarquables. De tous les palmiers d'Amérique, c'est en effet le plus élevé; sa cime dépasse souvent la hauteur de cent soixante pieds, et il porte des feuilles de vingt-cinq pieds de longueur. Les plus grands arbres, même ceux qui appartiennent à d'autres familles, sont loin de pouvoir lui être comparés sous ce rapport, à l'exception de ces énormes *Eucalyptus* de la Nouvelle-Hollande que Labillardière cite dans son Voyage à la recherche de La Peyrouse, et qu'il dit parvenir jusqu'à la hauteur de cent cinquante pieds.

L'élévation du sol où croît ce palmier remarquable et la basse température de l'atmosphère dans laquelle il végète avec vigueur, sont des circonstances aussi très-étonnantes. On ne l'observe pas dans le fond des vallées; ce n'est même qu'à la hauteur de cinq mille trois cent pieds, égale à celle du Canigou du Puy-de-Dôme et du passage du Mont-Cenis, qu'il commence à se montrer. Sa limite supérieure est la hauteur de huit mille pieds, c'est-à-dire presque cinq mille neuf cent pieds plus haut que n'atteignent ordinairement les autres Palmiers, et deux mille quatre cent pieds seulement de moins que la limite inférieure des neiges perpétuelles dans les climats tropiques. S'il paraît fuir les grandes chaleurs des régions moins élevées, si, par conséquent, il n'a besoin pour vivre que d'une température dont le terme moyen est de dix-neuf à vingt degrés du thermomètre centigrade, ne pourrait-on pas concevoir l'espérance de le voir s'acclimater dans le midi de l'Europe, sur les côtes de l'Andalousie, par exemple, au versant des chaînes de montagnes près de Grenade, ainsi que dans une vallée de la Ligurie non loin de Nice, où le thermomètre ne descend pas souvent à zéro et où les Dattiers croissent abondamment? Ce serait un des plus riches présents que l'Amérique méridionale pourrait faire à l'Europe; car sa substance même, aussi bien que ses produits, est très-précieuse. La longueur extraordinaire de son tronc le rendrait infiniment avantageux pour les constructions et les canaux d'irrigation.

La cire forme une couche de deux à trois lignes d'épaisseur, dans les anneaux résultants de la chute des feuilles. D'après l'analyse de Vauquelin, insérée dans les Annales du Muséum, c'est un mélange de deux tiers d'une résine jaune et d'un tiers de cire pure, qui cependant est plus cassante que celle des Abeilles. Les habitants des Andes, après avoir fondu la substance brute avec un tiers de cire, en font des cierges et des bougies d'un usage agréable et varié. Le fruit du Céroxyle est un drupe violet dont le brou acquiert une saveur sucrée, que recherchent avidement les Écureuils et les Oiseaux.

Tous les détails dans lesquels nous venons d'entrer sur l'histoire naturelle et les usages économiques du Céroxile sont extraits d'un beau Mémoire de Bonpland, imprimé dans le premier volume de ses Plantes équi-

noxiales. Les principaux caractères qu'il assigne au *Ceroxylon* sont : une spathe monophylle renfermant des régimes de fleurs femelles simplement, ou de fleurs mâles avec des fleurs hermaphrodites sur le même pied. Dans ce dernier cas, les fleurs hermaphrodites ont, de même que les mâles, douze étamines, mais leur ovaire avorte constamment. Celui des fleurs femelles, surmonté de trois styles, se change en un drup uniloculaire et renfermant une seule amande. Ces caractères suffisent pour le distinguer des autres Palmiers. L'*Iriartea* de Ruiz et Pavon (*Prodr. Flor. Peruv. et Chil.*, p. 149 et t. 32) s'en rapproche le plus; mais dans celui-ci les fleurs sont monoïques, la spathe est divisée et le stigmate est unique ou réduit à un point fort petit, sur le sommet de l'ovaire.

CÉROXYLINE. BOT. Nom donné à la matière particulière, cristalline, résineuse, extraite, au moyen de l'alcool bouillant, du *Ceroxylon andicola*, par le professeur Bonastre.

CERQUE. *Cercus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes. Caractères : troisième article des antennes et le suivant peu différents en longueur; massue obconique et perfoliée; prothorax arrondi, un peu rebordé, non échancré antérieurement; élytres plus courtes que l'abdomen. Ces Insectes, très-petits, ont le corps ovale ou oblong et légèrement rebordé; la tête est petite, et rentre en partie dans le corselet; les deux premiers articles des antennes du mâle sont comprimés et grands. Les mâchoires présentent un seul lobe; les palpes sont presque égales et filiformes; l'écusson est arrondi, assez grand; les pattes ont une longueur moyenne; les trois premiers articles des tarses sont courts, larges ou dilatés, garnis de brosses en dessous; le quatrième est très-petit. Les Cerques ne diffèrent guère des Nitidules que par le troisième article des antennes, égalant la longueur de celui qui suit; ils sont aussi très-voisins des Byturcs, et ne s'en distinguent réellement que par la forme de la massue des antennes, et le prothorax sans angles et arrondi. Ces Insectes se rencontrent sur les fleurs; leurs larves sont inconnues. L'espèce la moins rare est le Cerque pédiculaire, *Cercus pedicularius*; Panzer, *fasc.* 7, n° 5. On rencontre quelquefois aussi le *Cercus urticæ*. Dejean en a découvert plusieurs autres aux environs de Paris; l'Autriche et la Dalmatie fournissent aussi quelques espèces distinctes.

CERRENA. BOT. Nom vulgaire d'un Champignon que l'on mange aux environs de Florence.

CERRES. BOT. Synonyme ancien de Gesse.

CERRETTA. BOT. Synonyme ancien de Sarrète des teinturiers.

CERTALLE. *Certallum*. INS. *V*. CARTALLE.

CERTHIA ET CERTHIUS. OIS. Syn. de Grimpereau.

CERTHIÉS. OIS. Famille dans laquelle se trouvent les genres Grimpereau, Tichodrome, Echelet, Picucule, Ophie, Guit-guit et Dicée.

CERTHILAUDE. *Certhilauda*. OIS. Ce genre vient d'être formé par Swainson aux dépens des Alouettes; il offre pour caractères : bec médiocre, recourbé et grêle; narines presque rondes; queue assez courte, égale; pieds médiocres; pouce muni d'un ongle court et droit. L'alouette Sirli, de Levail. (Ois. d'Afr., tom. IV, pl. 192) est le type de ce genre.

CERTHIONYX. *Certhionyx*. OIS. Cuvier a formé ce genre aux dépens de celui des Grimpereaux pour y placer une espèce indienne, qui offre les caractères génériques suivants : bec de la longueur de la tête, déprimé à la base, comprimé à la pointe, à bords lisses, à pointe égale, à arête vive et légèrement recourbée, convexe; fosses nasales grandes, couvertes d'une membrane; narines percées obliquement en avant; ailes médiocres, à première et deuxième rémiges les plus longues; queue allongée, un peu fourchue; tarses médiocres, terminés par des doigts faibles.

CERTHIONYX noir et blanc. *Certhionyx leucomelas*. Tête et dos noirs; ventre, milieu de l'aile et moitié de la queue d'un blanc pur. Taille, 5 pouces.

CERUANA. BOT. Vahl ayant décrit comme un *Buphtalmum* une plante que Forskalh avait constituée en un genre distinct, adopté par Jussieu dans son *Genera Plantarum*, la plupart des botanistes s'en étaient rapportés à l'opinion du savant Danois, lorsque H. Cassini, reprenant de nouveau son analyse, reconnut qu'il pouvait être séparé des Buphtalmes avec les caractères suivants : calathide discoïde, à fleurons hermaphrodites et à fleurs de la circonférence femelles; involucre composé d'écailles ovales, presque unisériées et accompagnées de deux bractées; réceptacle garni d'écailles; akène couronné d'aigrette simple. La plante qui fait le type de ce genre habite l'Égypte.

CÉRUCHE. *Ceruchus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, formé par Mac Leay, dans la famille des Lamellicornes, pour le *Lucanus tenebrioides* de Fab., qu'il a cru devoir séparer de ce genre et en faire le type d'un nouveau qu'il caractérise ainsi : antennes coudées, terminées par une massue composée de quatre articles feuilletés; yeux entiers, nullement divisés ou séparés par un intervalle sensible; corps allongé, plus ou moins convexe; tête plus grande que le corselet, chez le mâle; mandibules saillantes. Le Céruche ténébrionide est long d'un peu moins d'un pouce; il est entièrement noir, avec les élytres légèrement striés. On le trouve dans le nord de l'Europe, où il est assez rare.

CERUCHIS. BOT. Synonyme de *Spilanthus*.

CERURE. *Cerura*. INS. Genre de l'ordre des Lépidoptères, établi par Schrank aux dépens du genre Bombyce, et qui renferme les Papillons dont les chenilles ont quatorze pattes et une queue fourchue, tels que les Bombyces *Vinula*, *furcula*, *fagi*, et *Erminea*. On peut considérer ce genre comme une simple division dans celui des Bombyces. Gotlelf-Fischer décrit sous le nom de *Cerura bifida*, une espèce très-voisine du *Cerura furcula*. Elle se trouve dans le gouvernement de Moscou. Sa chenille vit sur les Bouleaux.

CÉRUSE NATIVE. *V*. PLOMB CARBONATÉ PULVÉRULENT.

CERVANA. BOT. *V*. CERUANA.

CERVANTÉSIE. *Cervantesia*. BOT. Ruiz et Pavon, auteurs de la Flore du Pérou et du Chili, ayant établi ce genre dans le *Gener. Plant. Flor. Peruv.*, qu'ils avaient publié antérieurement, Cavanilles donna aussi de son côté, la description générique et spécifique d'une Cervantésie qu'il dit être la même plante que le *Cer-*

vantesia tomentosa de Ruiz et Pavon. Cependant, à en juger d'après les caractères assignés par Cavanilles à son *Cervantesia bicolor,* il paraîtrait que non-seulement cette plante diffère de la précédente comme espèce, mais qu'elle appartiendrait à un genre différent. Les auteurs de la Flore du Pérou (vol. 3, p. 19, obs. 1 et 2) s'attachent à démontrer cette dernière assertion, peut-être à dessein de faire remarquer l'erreur de Cavanilles, qui, selon eux, est au point de décrire assez inexactement une plante, de manière qu'on ne puisse la reconnaître. Ils insistent beaucoup sur ce que Cavanilles a parlé d'une corolle monopétale ayant une membrane arrondie, interposée entre elle et le fruit, d'un stigmate émarginé, et d'un embryon filiforme de la longueur de l'albumen, comme caractères essentiels du genre *Cervantesia.* En exposant plus bas ceux que Ruiz et Pavon lui attribuent, on appréciera les différences qu'ils cherchent à établir pour leur plante. Ils donnent ensuite plusieurs observations sur les erreurs vraies ou prétendues de Cavanilles, tant dans la description que dans la figure publiée par celui-ci (*Icones,* 5, p. 49, t. 475). Nous ne les suivrons pas dans cette discussion un peu trop passionnée; il nous suffira de rapporter leur description du *Cervantesia tomentosa :* c'est un arbre de trois mètres environ de hauteur, dont le tronc est droit, rond, lisse et de la grosseur du bras. Ses rameaux épars, flexibles, couverts d'un duvet laineux et de couleur de rouille, portent des feuilles oblongues, linéaires, très-entières et roulées sur leurs bords; les plus jeunes sont éparses et laineuses des deux côtés, tandis que les plus anciennes sont glabres et même d'un vert sombre, luisant sur une de leurs surfaces. Les fleurs sont disposées en grappes terminales et axillaires, portées sur des pétioles légèrement sillonnés et flexueux; elles se composent d'un calice campanulé à cinq divisions ovales, aiguës, et qui prend de l'accroissement après la fécondation. Cinq écailles ovales, soudées à leur base, et alternes avec les divisions du calice, peu visibles dans la fleur, mais très-marquées autour du fruit, semblent à Ruiz et Pavon un assemblage d'organes auxquels le nom de corolle ne convient pas. Cinq étamines, dont les filets sont plans, élargis vers leur base, et les anthères didymes. Un ovaire de forme ovale, n'adhérant au calice que par la moitié, et portant un stigmate sessile, simple et obtus. Le fruit se compose d'un péricarpe qui n'est autre chose que l'enveloppe de l'ovaire, soudée avec le calice, dont les divisions sont restées libres par leur partie supérieure, et d'une noix ovée, lisse, renfermant une amande de même forme, au sommet de laquelle se montre un petit embryon pointu et dirigé obliquement.

La table 241 de la Flore du Pérou représente un rameau en fleur et un fruit du *Cervantesia tomentosa,* avec tous les détails de la fructification. Cet arbre a été trouvé par Ruiz et Pavon dans les lieux chauds et escarpés des provinces de Tarma et de Canta au Pérou; il y est en fleur depuis juillet jusqu'en octobre.

CERVARIA. BOT. Nom spécifique d'une Ombellifère placée par Linné, dans son genre *Athamantha,* et par De Candolle dans les *Selinum.* C. Bauhin donne ce nom au *Trachelium cœruleum.*

CERVEAU. ZOOL. Renflement médullaire, situé à l'extrémité antérieure de la moelle épinière, et par conséquent de tout le système nerveux. Dans un sens plus particulier on distingue le cerveau, proprement dit, du cervelet et de la moelle allongée.

Le Cerveau est sans contredit le plus intéressant et le plus noble des organes : tous les nerfs y aboutissent soit immédiatement, soit par l'intermédiaire de la moelle épinière ou de la moelle allongée. Si l'on coupe un nerf ou que l'on gêne d'une manière quelconque sa communication avec le Cerveau, les parties auxquelles ce nerf se rend, perdent aussitôt leur sensibilité et leur mouvement, et si l'on comprime le Cerveau, l'animal tombe à l'instant en léthargie. C'est donc au Cerveau que doivent arriver, en dernier résultat, les impressions des sens extérieurs, pour que l'animal en ait la perception, et c'est de lui comme d'un centre que la volonté imprime son action aux muscles; il est aussi l'organe nécessaire de la pensée, c'est-à-dire de la comparaison des sensations et de la formation des idées générales qui représentent ce que plusieurs sensations ont de commun. Enfin, il est le siége de la mémoire. L'anéantissement de ces facultés, suite constante des lésions du Cerveau, le prouve évidemment; mais, autant les fonctions de cet organe sont certaines, autant la manière dont il les exerce est couverte de ténèbres. On remarque en général qu'elles sont d'autant plus parfaites que le Cerveau est plus volumineux. On remarque encore qu'il les partage d'autant plus avec le reste du système nerveux qu'il devient plus petit en proportion de la masse de ce système. Les reptiles, par exemple, qui ont le Cerveau à peine plus gros que la moelle épinière, conservent encore de la volonté et du sentiment après avoir perdu entièrement le premier de ces deux organes. Apparemment qu'alors toute la substance médullaire peut exercer ses facultés et que le Cerveau ne jouit à leur égard d'une prépondérance si marquée dans l'homme et dans les autres animaux d'ordres supérieurs qu'à cause de sa grandeur. Dans les insectes et les vers, où le Cerveau n'est pour ainsi dire pas plus grand que les divers nœuds répandus le long de la moelle de l'épine, chaque tronçon du corps paraît, quelque temps après sa séparation, pouvoir agir et sentir comme l'animal entier. Toutes les parties du Cerveau ne sont pas également nécessaires à ses fonctions : on l'a vu perdre des portions considérables par des blessures, sans que l'intelligence fut suspendue. Comme le Cerveau est le centre du système nerveux, l'on a jugé qu'il doit y avoir quelque partie servant de centre au Cerveau lui-même, et c'est elle que l'on a nommée *Sensorium commune,* ou siége de l'âme. Nous avons vu l'incertitude où l'on est sur la partie du Cerveau qui mérite véritablement ce nom; mais en supposant, comme on ne peut guère en douter, qu'il y en ait réellement une dans ce cas, il paraît que l'âme emploie encore plusieurs parties différentes de ce grand organe, même pour l'exercice de ses fonctions les plus intellectuelles. Ainsi comme nous voyons les deux voûtes nommées hémisphères, décroître dans les espèces d'animaux à mesure qu'elles deviennent plus stupides, il est naturel que nous supposions quelques rapports entre la grandeur de ces voûtes et la

supériorité de l'intelligence. On aperçoit même quelque chose de semblable dans les divers individus de l'espèce humaine. Un front plat s'allie rarement avec de l'esprit, et les races qui ont le front petit et le crâne comprimé, comme les nègres, n'ont jamais pu parvenir à une haute civilisation. Le docteur Gall va beaucoup plus loin : il prétend que chaque sentiment, chaque penchant, chacune des modifications particulières de nos facultés a son siége dans quelque région circonscrite du Cerveau; que la grandeur de ces divers organes particuliers emporte nécessairement une prédominance des dispositions qui leur correspondent, et que leurs saillies, se faisant remarquer, jusqu'à un certain point, à l'extérieur du crâne, peuvent faire juger d'une manière assez sûre le moral des individus; il prétend avoir recueilli assez de faits, en observant des crânes d'individus qui jouissaient d'une manière très-marquée de certaines facultés, ou qui étaient livrés à certains vices d'une façon irrésistible, pour en déduire des règles générales, et pour en former une science qu'il a nommée crânioscopie.

Nous avons dit que le Cerveau est le centre du système nerveux, du grand appareil d'organes médullaires, formant l'axe de tous les animaux vertébrés; l'ensemble de ce grand appareil a été nommé par les physiologistes modernes, ORGANE OU SYSTÈME CÉRÉBRO-SPINAL; il est constamment enfermé dans l'étui osseux du crâne et de la colonne vertébrale; il comprend la continuité des parties nervo-médullaires étendues de l'extrémité antérieure de l'encéphale à l'extrémité postérieure de la moelle épinière. Ainsi déterminé le système Cérébro-spinal n'existe réellement que dans les Animaux vertébrés. Cette détermination exclut les équivoques où tombent la plupart des anatomistes en appelant Cerveau dans les Mollusques, et moelle épinière dans les Annélides et les Insectes, des parties dont la structure et la composition moléculaire n'ont aucune analogie prouvée ni peut-être même probable avec le système Cérébro-spinal des Vertébrés, où il reste similaire sous ces deux rapports.

Vu dans son ensemble, l'organe ou système Cérébro-spinal se compose de deux faisceaux médullaires sécrétés collatéralement à l'axe, dans l'intervalle de deux tubes concentriques formés par une membrane vasculaire, à réseaux très-fins, appelée pie-mère. Il ne se dépose pas de matière médullaire dans le calibre du tube intérieur, dont la cavité s'oblitère ou se dilate entre des points déterminés de la longueur pour les diverses classes et pour les différents âges des mêmes espèces dans chaque classe.

La pie-mère, formée par les plus fines de toutes les terminaisons artérielles et de toutes les origines veineuses, exhale par la face externe de son tube intérieur, et par la face interne de son tube extérieur, des couches médullaires, successivement concentriques pour le premier tube, et excentriques pour l'autre. Par les dernières couches de la déposition concentrique du tube intérieur, le calibre de celui-ci finit nécessairement par s'oblitérer dans tous les points où les tubes n'offrent pas de dilatations. Là où les tubes se dilatent en renflements, et où correspondent toujours des lobes ou tubercules médullaires, le calibre du tube intérieur persistant développe des cavités ou ventricules dont l'amplitude est proportionnelle au volume des lobes correspondants. Suivant les classes et même les genres dans chaque classe, il se développe de ces cavités et de ces renflements ou lobes, sur presque tous les points de la longueur de l'axe Cérébro-spinal.

Serres a surtout bien démontré le mécanisme de cette formation dans les embryons d'un grand nombre d'Oiseaux et de Mammifères. L'évidence en est permanente chez les Poissons où (comme nous l'avons montré, article ANATOMIE) l'état fœtal, perpétué par la respiration branchiale dans un milieu liquide, laisse aussi toujours distincts les éléments du système osseux ailleurs réunis deux à deux, trois à trois, etc.

Les deux faisceaux médullaires se réunissent plutôt du côté de la face abdominale que de la face dorsale. Cette réunion s'opère de trois manières différentes, suivant les divers points de la longueur de l'axe. Tantôt ils adhèrent l'un contre l'autre par simple contiguïté, c'est le cas de la face dorsale de la moelle, par exemple, chez tous les Vertébrés; tantôt ils communiquent par des fibres transversales, continues à chaque faisceau, c'est le cas des commissures; tantôt enfin ils se pénètrent réciproquement par un entre-croisement de fibres, c'est le cas des pyramides dans les Mammifères et quelques Oiseaux. Ces trois modes de communication sont combinés dans des positions variables, suivant les classes, les genres et même les espèces.

Chaque faisceau médullaire latéral est lui-même formé de deux cordons, l'un supérieur ou dorsal, l'autre inférieur ou abdominal. Leur séparation est marquée extérieurement par une rainure, le long de laquelle s'insère le ligament dentelé. Chacun de ces cordons jouit, comme on le verra, de propriétés bien distinctes et correspondantes à celles des racines nerveuses, juxtaposées sur toute sa longueur.

Le développement des lobes ainsi que des cavités ou ventricules du tube central de la pie-mère sur les divers points de la longueur du système Cérébro-spinal, dépend, pour tous les lobes, excepté pour les hémisphères du cerveau et du cervelet, de la juxtaposition de troncs nerveux, avant un excès relatif de volume; A. Desmoulins a le premier établi ce rapport (Rech. anat. et physiol. sur le syst. nerv. des Poissons). Il peut donc se développer de ces lobes et ventricules sur toute la longueur du système; en effet il y en a constamment à l'insertion des paires de nerfs, qui vont aux membres postérieurs chez les Oiseaux marcheurs, des membres antérieurs chez les Oiseaux grands voiliers, au milieu du dos dans l'espace correspondant aux nerfs de la membrane huméro-fémorale des Chauves-Souris; enfin à l'insertion des trois premières paires cervicales, distribuées aux doigts des Trigles, etc. (*V.* les recherches citées.)

L'organe Cérébro-spinal ne se compose pas d'un nombre uniforme de parties dans tous les cas de son existence. Voici l'énumération de celles qui le constituent au complet : 1° la moelle épinière; 2° le cervelet composé lui-même de trois parties qui peuvent manquer à la fois ou séparément; 3° les tubercules quadri-

jumeaux ou lobes optiques; 4° les lobes ou hémisphères du cerveau, et 5° les lobes olfactifs. De ces cinq parties deux ne manquent jamais : ce sont la moelle et les lobes optiques, encore ces derniers manquent-ils peut-être dans certains Reptiles et Mammifères aveugles. (*Proteus anguinus, cecilia et spalax.*) Desmoulins a prouvé que le cervelet manque entièrement chez les Batraciens; ses lobes latéraux manquent dans les Poissons et les Oiseaux. Il y a absence des lobes du cerveau dans les Raies et les Squales, des lobes olfactifs dans plusieurs Poissons osseux; enfin les lobes du cerveau, suivant les classes et selon les genres, chez les Mammifères, sont formés d'un nombre fort inégal de parties.

L'éventualité du défaut de ces parties dans les divers Vertébrés répond à l'ordre général de leur formation; la moelle épinière est la première formée dans toutes les classes. Creuse sur toute sa longueur, pendant les premières époques de l'existence fœtale, elle est solide après la naissance, excepté chez les Poissons, et hors les cas d'hydropisie de son canal, maladie assez commune dans les fœtus de Mammifères où on l'appelle *spina bifida*, à cause de l'écartement coïncidant des lames des vertèbres correspondantes. Son calibre est uniforme sur toute sa longueur dans les embryons de toutes les classes, avant le développement des membres. Avec l'apparition des membres coïncide celle des renflements correspondants de la moelle, phénomène remarquable surtout chez les Têtards des Batraciens, lors de la métamorphose, laquelle d'ailleurs, à cet égard, est commune aux embryons de toutes les classes. Il suit de là que les animaux qui n'ont qu'une paire de membres n'ont que le renflement correspondant. On doit observer que ces renflements correspondants aux membres, sont d'autant plus volumineux qu'il existe dans ces membres, plus de nerfs excitateurs ou conducteurs de la sensibilité. Aussi jamais ces renflements n'approchent-ils, pour le volume proportionnel, de ceux qui correspondent à des nerfs uniquement conducteurs de la sensibilité. Tels sont par exemple les lobes correspondants aux nerfs des doigts des Trigles.

Hors ce cas d'insertion des nerfs excitateurs spéciaux de la sensibilité, jamais non plus la moelle épinière n'est renflée à l'origine de chaque nerf spinal, comme Gall l'avait imaginé. Ainsi, dans les Vertébrés, son calibre est uniforme sur toute sa longueur, si ce n'est les faibles renflements correspondants aux membres et dont le volume décroît des Oiseaux aux Mammifères, et surtout aux Reptiles. Il n'y a pas de renflements correspondants aux nageoires des Poissons. La longueur de la moelle épinière ne dépend pas de celle du canal vertébral. Desmoulins a montré, dans les Recherches citées, qu'elle pouvait être de quinze à trente fois moins longue que ce canal. Deux genres de Poissons sont dans ce cas.

Serres a découvert dans le développement progressif de la moelle épinière, un mouvement dont l'étendue et le terme varient suivant les genres, et nécessitent les formes essentielles de ces types.

Chez tous les embryons, que l'espèce ait ou non une queue, la moelle épinière se prolonge dans l'intérieur d'une véritable queue composée au moins de sept vertèbres, comme il arrive dans l'Homme, et ce prolongement subsiste jusqu'au troisième mois. A cette époque, la moelle s'élève dans le canal vertébral, où son extrémité, auparavant coccygienne, remonte jusqu'à la seconde vertèbre lombaire, où elle se fixe à la naissance. Si l'ascension de la moelle épinière ne se fait pas, ou si elle est incomplète, le fœtus humain naît avec une queue. — C'est donc en partie du degré d'ascension de la moelle dans le canal vertébral que dépend la moindre longueur de queue persistante, parce qu'une partie des vertèbres dont la cavité s'oblitère, disparaît par absorption. Néanmoins comme dans des espèces où la queue se compose d'une trentaine de vertèbres, elles sont presque toutes solides, il s'ensuit que la cause de leur persistance, quand elles ne servent plus à emboîter la moelle, est indépendante de l'ascension de celle-ci.

Chez les Mammifères, les deux faisceaux de la moelle épinière s'entre-croisent à son extrémité antérieure par des fibres dont le nombre décroît des Quadrumanes aux Rongeurs. Chez les seuls Oiseaux de proie, d'après Cuvier, on ne voit qu'un ou deux faisceaux de fibres s'entre-croiser. Cet entre-croisement, qui forme les pyramides, n'existe ni chez les Reptiles ni chez les Poissons.

En arrière du cervelet, chez un certain nombre de Poissons, la moelle se renfle en lobes disposés par paires transversales, dont le nombre et le volume dépendent du nombre et du volume des nerfs excitateurs de sensibilité qui s'y insèrent. Il en résulte autant de vrais lobes encéphaliques, surnuméraires, quelquefois plus développés que les autres; tels sont surtout les lobes correspondants aux nerfs électro-moteurs de la Torpille. Les vertèbres correspondantes, devenues alors partie intégrante du crâne, ont une amplitude convenable.

La formation des tubercules quadri-jumeaux ou lobes optiques précède toujours celle du cervelet qui leur est pourtant postérieur en position. La diverse configuration de ces tubercules, dans les Mammifères, dépend de la place du sillon qui divise chaque tubercule en travers, et qui ne se trace qu'au dernier tiers de la vie fœtale. Auparavant il n'y a, comme dans les trois autres classes, qu'une seule paire de tubercules creusés de ventricules communiquant avec la cavité générale de l'axe Cérébro-spinal. L'oblitération de la cavité des lobes optiques coïncide avec la formation de leur sillon transverse.

Serres a découvert que, dans toutes les classes, les tubercules quadri-jumeaux ou lobes optiques sont développés en raison directe du volume des nerfs optiques et des yeux; mais son idée que les Poissons ont les tubercules quadri-jumeaux les plus volumineux, les nerfs optiques et les yeux les plus développés, est beaucoup trop générale. Dans un grand nombre de leurs espèces, l'organe de la vue est fort restreint, il est même quelquefois tout à fait rudimentaire; par conséquent tous les Poissons ne l'emportent pas nécessairement sur les Mammifères, à plus forte raison sur les Oiseaux et les Reptiles, pour le développement de l'appareil optique. Serres a découvert le rapport constant de grandeur entre les lobes optiques et les os inter-pariétaux.

Desmoulins a découvert, dans la cavité des lobes opti-

ques de plusieurs genres de Poissons, des accroissements de surface proportionnés aux multiplications de surface correspondantes de la rétine et du nerf optique par leur plissement.

Le cervelet ne se forme, dit Serres, qu'après les tubercules quadri-jumeaux, sans exception pour aucune classe. De ses trois lobes deux sont latéraux, et n'existent que chez les Mammifères où ils flanquent la moelle en arrière des lobes optiques, et sont en proportion constante de volume avec la protubérance annulaire qui est leur commissure; ils naissent de la moelle par les corps vestiformes. L'autre est médian, et naît des lobes optiques, ce qui est surtout évident chez plusieurs genres de Poissons osseux où ses origines proéminent dans la cavité de ces lobes : comme il n'y a pas de lobes latéraux, ainsi que Gall l'a déjà observé, dans les Oiseaux, les Reptiles et les Poissons, il ne peut y avoir chez eux de protubérance annulaire qui, dans les Mammifères, augmente de volume avec ces lobes en remontant des Rongeurs à l'Homme par les Ruminants, les Carnassiers et les Quadrumanes.

Voici la composition de la protubérance annulaire. Les fibres d'un hémisphère latéral du cervelet se continuent sous la moelle épinière avec les fibres de l'hémisphère opposé, par couches qui alternent avec les plans de fibres dirigées obliquement des pyramides aux couches optiques.

Tous les lobes du cervelet sont solides dans les Vertébrés, excepté les Raies et les Squales, où de larges ventricules y développent des circonvolutions pareilles à celles des Mammifères.

Le cervelet manque entièrement dans les Batraciens.

Comme Tiedemann l'a observé (*Icon. cerebr. Simiar.*), le nombre des lames ou scissures du cervelet diminue dans les Mammifères, de l'Homme aux Rongeurs. Malacarne avait déjà observé dans l'espèce humaine que le nombre de ces lames est plus de moitié moindre chez la plupart des idiots, que chez les individus de bon sens où il va jusqu'à 780.

Les hémisphères ou lobes du cerveau existent dans tous les Vertébrés, excepté les Raies et les Squales. Ils sont solides dans les Poissons et les Reptiles; creux dans les Mammifères et aussi dans les Oiseaux, malgré l'assertion de Serres, et comme l'avait déjà observé Rolando. (*Saggio sopra la vera struttura del cervello dell' Uomo è degli Animali, etc.; Sassari*, 1809, p. 12.)

Dans les Mammifères, les lobes du cerveau résultent du développement d'une membrane dont les fibres ont trois origines : 1° les pyramides; 2° les couches optiques; 3° les corps striés.

Les corps striés manquent dans les trois autres classes, et suivant Serres, les couches optiques chez les Poissons : comme il reconnaît l'existence des couches optiques dans les Oiseaux et les Reptiles, et comme il n'y a pas une fibre cérébrale qui ne vienne des trois origines précitées; comme il n'y a pas de pyramides ni de corps striés chez les Poissons, n'est-ce pas plutôt que chez eux le cerveau est réduit à la seule couche optique qui forme l'élément essentiel du cerveau? d'autant mieux que dans les trois premières classes le cerveau suit ses développements. Les hémisphères du cerveau ne sont sillonnés de circonvolutions que dans les Mammifères. Tiedemann (*Icon. cerebr. Simiar.*) a représenté la diminution progressive de ce mécanisme multiplicateur des surfaces, depuis l'Homme jusqu'aux Rongeurs; mécanisme que Desmoulins a le premier démontré être l'élément principal de l'accroissement et du perfectionnement de l'intelligence.

La corne d'Ammon n'existe que chez les Mammifères. Elle décroît progressivement des Rongeurs aux Ruminants, de ceux-ci aux Carnassiers, et enfin aux Quadrumanes; le petit pied d'Hippocampe n'existe que dans l'Homme où il manque même quelquefois.

Le corps calleux, commissure des lobes cérébraux, suit leur proportion de grandeur. Cette commissure n'existe que dans les Mammifères de même que la protubérance. La voûte à trois piliers suit la proportion des cornes d'Ammon; les hémisphères du cerveau et du cervelet suivent entre eux les mêmes proportions.

Dans tous les Mammifères où les hémisphères du cerveau sont plissés extérieurement, il n'existe pas chez l'adulte de surfaces intérieures correspondantes aux courbures des circonvolutions extérieures. La masse de chaque lobe forme un noyau solide au delà du ventricule latéral dont l'arachnoïde limite l'amplitude le long du corps frangé : ce noyau blanc et solide est connu sous le nom de centre ovale de *Vieussens*, à cause de la figure de ses coupes transversales. Desmoulins a démontré que ce noyau ou centre de Vieussens résulte de l'adhérence des surfaces intérieures concaves de la membrane plissée des hémisphères, par suite de l'oblitération de la pie-mère intérieure, qui, après avoir déposé concentriquement les couches fibreuses blanches, finit par se rétracter sur elle-même pour former les toiles et plexus choroïdes. De sorte que, dans l'état fœtal de tous les Mammifères, les deux surfaces de la membrane plissée des hémisphères, comme nous l'avons vérifié depuis, sont parfaitement libres, et qu'une concavité de la surface intérieure répond exactement à une convexité de la surface extérieure et réciproquement. Cet état de liberté des surfaces intérieures de la membrane cérébrale, et la propagation de la pie-mère intérieure jusqu'au sommet concave de ses circonvolutions, persiste quelquefois par maladie; cette persistance prouve l'exactitude du procédé de Gall pour déplisser le cerveau, et explique la nature de ce qu'il appelle nevrilemme muqueux d'agglutination des surfaces intérieures que le premier il a découvertes et restituées; ce nevrilemme n'est, comme nous l'avons montré, que le résidu de la pie-mère, qui, en redevenant quelquefois perméable au sang, peut rétablir, par places plus ou moins grandes, la liberté primitive des surfaces intérieures. Ces altérations mécaniques du cerveau, inconnues jusqu'à nous, sont évidemment la cause de plusieurs maladies mentales, que des observateurs superficiels déclarent, au grand préjudice de l'humanité, n'avoir pas de rapports avec l'organisation matérielle du cerveau, parce qu'ils n'ont pas su reconnaître ces rapports.

Dans l'état fœtal, il en est du cervelet comme du cer-

veau, pour l'état de liberté et de non adhérence des surfaces intérieures.

Enfin la dernière et la plus antérieure des paires de lobes encéphaliques, est celle des olfactifs.

Développés au *maximum* dans les Raies et les Squales qui manquent de cerveau, ils y sont extérieurement sillonnés de circonvolutions également saillantes dans des ventricules qui communiquent avec la grande cavité commune de l'axe Cérébro-spinal. Ces cavités des lobes olfactifs existent dans tous les cas de leur grand développement chez les Ruminants, les Carnassiers, etc. Dans plusieurs Poissons et Reptiles, sans être pourtant creux, ils égalent le volume du cerveau. Ils sont très-rudimentaires dans les Oiseaux, même les Vautours, comme Perrault le remarquait déjà (Acad. des Sc. 1666).

Les lobes olfactifs manquent entièrement chez les Tétrodons, parmi les Poissons.—Serres dit que la glande pinéale existe dans les quatre classes des Vertébrés. Nous ne l'avons vu que dans les Mammifères et les Oiseaux; mais nous avons vu que la glande pituitaire, dont il ne parle pas, leur est générale, et existe à son *maximum* dans les Poissons, les Squales surtout.

Tous ces lobes étant, au moins primitivement, creusés de cavités communiquant avec celle qui forme l'axe du système Cérébro-spinal, et comme le tube intérieur de la pie-mère tapisse toutes ces cavités, ainsi que le tube extérieur en tapisse tous les contours, comme en même temps, sur toute sa longueur, les parois du système Cérébro-spinal sont composées de deux couches superposées, l'une grise et pulpeuse, l'autre blanche et fibreuse, l'on voit que chaque couche est formée par le tube auquel sa face libre est contiguë; mais chaque tube de pie-mère ne dépose pas la même matière sur toute la longueur.

La pie-mère extérieure dépose de la matière grise sur les lobes olfactifs, cérébraux, cérébelleux et sur la surface antérieure des tubercules quadri-jumeaux chez les Ruminants, et de la matière blanche sur les lobes optiques et toute la longueur de la moelle. La pie-mère intérieure dépose de la matière blanche dans les lobes olfactifs, cérébraux et cérébelleux, et de la matière grise dans les tubercules quadri-jumeaux et toute la longueur de la moelle épinière, chez les Mammifères et les Oiseaux.

Gall a, le premier, bien reconnu et décrit la structure fibreuse de l'ensemble du système Cérébro-spinal, ainsi que la formation du cerveau par le plissement sur elle-même d'une vaste membrane composée de fibres provenant des pyramides, des couches optiques et des corps striés. Il a bien démontré aussi la composition de la protubérance annulaire par des plans alternatifs de fibres à directions à peu près perpendiculaires, les unes transversales, formant en plusieurs étages la grande commissure des hémisphères du cervelet; les autres, étendues des pyramides aux couches optiques, pour s'épanouir ensuite dans les circonvolutions du cerveau. Dans le même temps, Rolando démontra aussi la structure fibreuse du système Cérébro-spinal, mais tout en continuant d'ignorer la disposition en membrane, des fibres cérébrales, et la possibilité de déplisser cette membrane en rompant les adhérences de sa face interne. (*Mem. sulle cause della vita negl' esseri organizati, Firenze*, 1807). En 1809, dans l'ouvrage cité plus haut, p. 83 et 86, il a démontré, entre autres arguments, par l'extrême disproportion des matières grise et jaune à la matière blanche, et même leur presque nullité chez les Reptiles et les Poissons, que ni l'une ni l'autre de ces deux matières n'est l'origine ou la matrice des fibres blanches, ainsi que le prétendent Gall et Spurzheim, pour avoir trop restreint leurs observations à l'Homme et aux premiers ordres de Mammifères. D'ailleurs dans le fœtus la matière blanche se forme avant la grise.

Ce qu'il y a de plus nouveau dans les travaux de Serres, c'est la détermination des tubercules quadri-jumeaux dans les quatre classes de Vertébrés, et l'ordre successif ainsi que le mécanisme de formation des diverses parties du système Cérébro-spinal.

Ce qu'on sait des fonctions des diverses parties du système Cérébro-spinal, on le doit moins à l'expérience qu'à des déductions tirées de l'anatomie comparée et de l'anatomie pathologique. Par exemple, les fonctions des lobes optiques et olfactifs sont évidentes d'après le rapport constant de développement en volume, et surtout en surface, de ces lobes avec les nerfs et les appareils mécaniques des sens correspondants. Néanmoins Rolando en 1809, et en 1822 Flourens qui a recommencé les expériences du professeur de Turin, ont expérimentalement démontré plusieurs correspondances d'action entre les lobes optiques et l'œil.

Les lobes ou hémisphères du cerveau sont évidemment aussi l'organe de la grande pluralité des facultés intellectuelles; car l'étendue de ses surfaces varie en proportion du nombre et de la perfection de ces facultés. Sœmmering le premier, Ebell, Vicq-d'Azir, Gall et Tiedemann avaient cru que cette variation dépendait du volume. Mais comme, d'après des observations antérieures de Buffon et de Daubenton, des Sapajous ont le cerveau à proportion plus grand que celui de l'Homme, sans pourtant surpasser leurs congénères en intelligence, il est clair que le volume seul n'est pas une condition de supériorité. Or les Sapajous en question n'ont pas de plis à leur cerveau : de manière que la surface de cet organe y est représentée par celle de l'intérieur du crâne qu'elle excède d'autant plus ailleurs que les plis sont plus nombreux et plus profonds; et, comme il y a dans les Mammifères un rapport constant entre la diminution des surfaces cérébrales et la dégradation intellectuelle, tandis qu'il n'en existe pas entre les degrés de cette dégradation et les variations de volume, il est clair que ce dernier terme doit être remplacé dans le rapport, par l'étendue des surfaces, ainsi que Desmoulins l'a démontré le premier (Rech. anat. et phys., et aussi Mém. spécial sur ce sujet, au Journ. comp. du Dict. des Sc. méd.; sept., 1822).

Flourens a attribué au cervelet d'être le modérateur et, pour ainsi dire, le balancier des mouvements d'ensemble de la locomotion; mais comme le cervelet manque entièrement chez les Batraciens dont les mouvements n'en sont pas moins bien ordonnés, il est clair que cette fonction n'est pas l'attribut exclusif de cet organe, puisqu'elle s'exerce bien sans lui.

Rolando (*Sopra la vera Struttura, etc.*, p. 44 à 49),

en détruisant le cervelet sur des Vertébrés des quatre classes, a anéanti la locomotion (il n'a pas expérimenté de Batraciens, mais seulement des Tortues et des Lézards). Puis il observe (p. 62 et 63) que le cervelet de l'Homme, des Mammifères et des Oiseaux, représentant une pile de lames formées d'éléments hétérogènes, savoir de substance blanche, jaune et cendrée, est évidemment un électro-moteur semblable à la pile de Volta; qu'il est la source unique d'un fluide excitateur des mouvements. Mais d'abord le cervelet de tous les Poissons osseux, et probablement des Reptiles, est une masse homogène de matière blanche sans lames ni scissure; ce n'est donc plus une pile, ni un électro-moteur; et ensuite, comme nous l'avons déjà dit, les Batraciens manquent de cervelet; et puis, pour l'Homme et les Mammifères, la force de locomotion devrait être en proportion du nombre et de l'étendue des lames; or cela n'est pas : et c'est dans les Saumons, qui surmontent le poids et la vitesse de chutes d'eau de plusieurs toises de hauteur, qu'existe peut-être la plus grande énergie musculaire. Or, leur cervelet ne diffère pas de celui des autres Poissons osseux.

Gall a attribué au cervelet, dans l'Homme et les Mammifères voisins, d'être l'organe de l'amour pour la femelle; mais comme il n'existe, pour ainsi dire, que des lobes latéraux au cervelet de l'Homme, et comme le lobe médian n'en forme pas la cinquantième partie, il est clair que ces facultés résideraient dans ces lobes latéraux : or ces lobes manquent aux Oiseaux où les facultés en question existent au plus haut degré. Ces facultés n'y résident donc pas, au moins en général.

D'après les dernières expériences de Magendie, la part d'influence le mieux démontrée qu'ait le cervelet dans la production des mouvements, c'est d'être nécessaire à l'intégrité des mouvements en avant. Il a expérimenté (Journ. de Physiol., t. 3, p. 153 et suivantes) que toute blessure un peu grave du cervelet rend toute progression en avant impossible, et développe le plus souvent au contraire un ensemble de mouvements qui se rapportent à l'action de reculer.

Flourens a cru que les lobes optiques ou tubercules quadri-jumeaux n'étaient que conducteurs de la vision, laquelle ne se transformerait en perception que dans le cerveau même, parce qu'il produisait la cécité de l'œil opposé au lobe cérébral qu'il enlevait. Mais comme, dans les Mammifères, une partie et quelquefois même la pluralité des fibres du nerf optique vient du cerveau même, et qu'en conséquence, la destruction du cerveau supprime un aboutissant du nerf optique, il est clair que cette expérience n'est pas concluante relativement aux Oiseaux et aux Poissons où le nerf optique n'aboutit qu'aux lobes optiques uniquement. D'ailleurs le cerveau manque à des Poissons qui ont un appareil optique. Le cerveau n'est donc pas le siége nécessaire de la vision. — Rolando (*op. cit.*) attribue enfin au cerveau d'être, en outre des facultés sensitives et intellectuelles, le siége de la force régulatrice et dirigeante de l'action du cervelet sur les mouvements, force régulatrice qui ne peut rien sur ceux-ci sans le cervelet.

C'est dans les Poissons que la glande pituitaire est le plus développée, et comme, en général, elle l'est en raison des lobes olfactifs, ses fonctions y répondent peut-être aussi.

D'après l'expression donnée par Cuvier à d'autres résultats des expériences de Flourens, « la faculté de recevoir et de propager d'une part l'irritation ou l'excitation des mouvements, et d'autre part la douleur, cesse au point de jonction de la moelle allongée avec les lobes optiques; c'est à cet endroit au moins que doivent arriver les sensations pour être perçues; c'est de là que doivent partir les ordres de la volonté; et la continuité de l'organe nerveux, depuis cet endroit jusqu'aux parties, est nécessaire à l'exécution des mouvements spontanés, à la perception des impressions soit intérieures soit extérieures. » D'où il suit que la section faite à ce point, anéantirait et les perceptions et les mouvements réguliers. Mais après la décapitation qui passe bien au-dessous de ce point, un Oiseau vole et court encore; et une Tortue conserve, outre la locomotion, des volontés évidentes. Les résultats de Flourens ne sont donc pas applicables à ces classes. Il résulte de ces rapprochements que, dans les Vertébrés ovipares, les facultés de vouloir et de se mouvoir ne résident pas séparément dans des organes distincts, mais sont confondues ou du moins existent simultanément sur toute la longueur de l'axe Cérébro-spinal. De ce que la moelle épinière n'offre pas dans son organisation un double mécanisme qui réponde à la transmission des sensations, et à l'excitation des mouvements; de ce que chacune de ces actions peut être séparément détruite dans les paralysies, Rolando (p. 67 et suiv.) conclut que la première de ces actions est due à un mouvement ou oscillation réelle des fibres nerveuses vers le cerveau, tandis que l'autre est due à une émission du fluide du cervelet; que ces deux actions se continuent dans les nerfs; et que c'est à leur différence de nature qu'est due la possibilité du croisement de leur direction; il donne pour preuve de cette double action, l'expérience d'Arnemann, sur la transmission de l'irritation des mouvements à travers les cicatrices des nerfs, lesquelles interceptent les sensations, quoique le contraire arrive pourtant quelquefois : il a reconnu aussi que les ganglions n'isolaient pas la sensibilité, mais l'irritation motrice.

Mais les mouvements mêmes n'ont peut-être pas leur cause immédiate dans la moelle épinière, au moins à toutes les époques de la vie; car on a observé des mouvements d'une force ordinaire dans des fœtus humains sans système Cérébro-spinal. Desmoulins a déduit ce fait de l'observation curieuse, due à Lallemand de Montpellier, d'un anencéphale sans axe Cérébro-spinal, qui pourtant avait continué de se mouvoir jusqu'à l'avant-veille de l'accouchement. Comme d'ailleurs il est prouvé par l'expérience de Magendie sur les effets de la section des racines supérieures et inférieures des nerfs spinaux, que celles-ci conduisent le mouvement, et les autres la sensibilité; comme nous avons aussi prouvé d'ailleurs que la conductibilité des nerfs inférieurs, pour le mouvement, tient à leur petit calibre et à leur défaut de ganglions, et la conductibilité des nerfs supérieurs, pour le sentiment, tient à leur excès de volume et à leur renflement en ganglions, il s'ensuit que la

moelle épinière n'a probablement que la propriété générale de propager l'excitation des mouvements du cerveau vers les nerfs où la motilité réside, et les sensations vers l'encéphale où elles sont perçues; que, dans certains Reptiles seulement, la moelle épinière participe à la faculté de produire elle-même et la volonté percevante et l'excitation des mouvements.

La volonté et l'excitation des mouvements d'une part, et les sensations de l'autre, sont-elles transmises par tout le calibre de la moelle épinière, ou bien la surface de la moitié supérieure de cet axe, répondant aux racines supérieures des nerfs, transmet-elle uniquement les sensations, et la surface de la moitié inférieure uniquement les irritations du mouvement? L'alignement sur chacune de ces moitiés longitudinales de la moelle, d'un seul des deux ordres de racines nerveuses, induisait à le croire. L'observation toute récente de Magendie, Journ. de Physiol., t. 3, p. 153, que la face inférieure de la moelle est moins sensible aux piqûres et irritations que ne l'est la face supérieure ou dorsale, tandis que l'introduction d'un stylet dans tout l'axe de la moelle n'attère ni la sensibilité, ni les mouvements de l'animal; une autre observation citée par lui de la persistance jusqu'à la mort, de l'activité morale, du libre mouvement des membres inférieurs et de la sensibilité des supérieurs paralysés du mouvement, persistance coïncidante avec la destruction de presque tout le calibre de tout le second tiers de la moelle, puisqu'il n'en subsistait dans cet intervalle qu'une lame mince, à peine large de deux lignes, prouvent que ces transmissions ont réellement lieu par les surfaces seulement, comme Desmoulins l'a établi le premier en 1821.

D'après tous ces faits, les facultés de propager les sensations et les irritations sont partagées entre les deux faces de l'axe Cérébro-spinal sur toute sa longueur. D'après le système de Flourens, leur siége serait partagé en avant et en arrière d'un point pris sur la longueur de cet axe. D'après Rolando, les sensations et les irritations motrices se croiseraient sur autant de lignes qu'il y aurait de fibres dans la moelle épinière, sans se faire obstacle, puisque par l'émission descendante du fluide du cervelet s'irradieraient les irritations, et par l'oscillation ascendante des fibres médullaires se transmettraient les sensations.

Cette séparation des deux grandes fonctions nerveuses dans chacun des deux demi-cylindres dorsal et abdominal de la moelle, demi-cylindres qui correspondent à des nerfs de propriété spéciale, coïncide bien avec ce qu'on sait des paralysies isolées du sentiment et du mouvement. D'après nos observations personnelles d'anatomie pathologique sur le système Cérébro-spinal, la cause de ces paralysies isolées nous semble tenir à la position antérieure ou postérieure du point d'épanchement ou de fluxion du sang. Enfin un dernier fait important, c'est que l'irritation artificielle de la moelle ne transmet l'excitation des mouvements que dans un seul sens, toujours d'avant en arrière.

La spécialité de figure et de développement d'une partie de l'axe Cérébro-spinal, y donnant lieu à des fonctions spéciales, et le nombre de ces parties diminuant dans des combinaisons variables, à mesure qu'on s'éloigne de l'Homme, où il n'y en a que deux au *maximum* de développement, savoir : les hémisphères du cerveau et ceux du cervelet, il s'ensuit que l'intelligence ou le moral des animaux varie et suivant le nombre complet de ces parties, et suivant leur degré de développement et de perfection individuels.

CERVEAU DE MER ou DE NEPTUNE. POLYP. Quelques Polypiers de la division des Polypiers solides et pierreux portent ce nom. Ils appartiennent en général à l'ordre des Méandrinées.

CERVELET. ZOOL. L'un des appareils des lobes encéphaliques. Il est situé en arrière des lobes optiques dans toutes les classes; mais ses relations postérieures varient d'un genre à l'autre chez les Poissons. Gall en a fait l'organe intellectuel de l'amour; Flourens, le balancier, le modérateur des mouvements d'ensemble de la locomotion; Rolando, la source unique d'où émane la cause des mouvements. *V.*, pour la description du Cervelet et l'appréciation des attributions qu'on lui a donnécs, l'article Cérébro-Spinal au mot CERVEAU.

CERVIA. BOT. Synonyme de Cervie.

CERVIANA. BOT. Espèce du genre Pharnace.

CERVICAIRE. BOT. Nom vulgaire donné à plusieurs plantes qu'on croit faire la pâture de prédilection des Cerfs, telles que deux ou trois Campanules et le Trachelier bleu.

CERVICAPRE. *Cervicapra.* MAM. Espèce d'Antilope. Blainville a étendu la signification de ce nom scientifique à tout un sous-genre.

CERVICINE. *Cervicina.* BOT. Genre de la famille des Campanulacées et de la Triandrie Monogynie de Linné, fondé par le professeur Delille, sur une plante d'Égypte; il lui donne pour caractères : calice adhérent à l'ovaire, divisé en trois, quatre ou cinq dents; corolle tubuleuse, insérée sur la base du calice; deux à trois étamines dont les filets, élargis à leur base, sont plus courts que la corolle : les anthères sont linéaires et incluses; style de la longueur des étamines, surmonté de deux ou trois stigmates oblongs et capités; capsule couronnée par les dents agrandies et inégales du calice, s'ouvrant à son sommet en deux ou trois valves qui chacune portent une cloison dans leur milieu; graines nombreuses, lisses, très-petites Ce genre, de l'aveu même de l'auteur, ne paraît différer que bien légèrement du genre Campanule. Il ne s'en distingue, en effet, que par le nombre des parties de la fleur, lesquelles, d'ailleurs, sont sujettes à varier de deux à trois, et qui peut-être augmenteraient dans un terrain moins aride que celui des environs du village de Qora'yn où Delille trouva la *Cervicina campanuloides* en fleur au mois de février. Elle est décrite p. 6, et figurée pl. 5, fig. 2, de la partie botanique du grand ouvrage sur l'Égypte. C'est une plante herbacée, qui a le port de plusieurs petites Campanules dont l'organisation des organes de la reproduction n'a pas été encore bien observée, et qui pourront peut-être par la suite lui être réunies sous le même nom générique.

CERVICOBRANCHES. MOLL. Blainville donne ce nom à un ordre de Mollusques, dans lequel il fait entrer les genres Parmaphore, Fissurelle, Emarginule, Patelle et Navicelle ou Ceptaire.

CERVIE. *Cervia*. BOT. Genre de la famille des Convolvulacées, Triandrie Digynie, L., établi par Rodrigue. Caractères : calice quinquépartite ; corolle infundibulaire ; gorge nue, limbe à cinq lobes ; trois étamines à filets foliformes, couronnées par égal nombre d'anthères monoloculaires ; deux styles à stigmates simples ; capsule biloculaire.

CERVIO ET CERVIA. MAM. Syn. vulgaire de Cerf.

CERVIOCELLUM. BOT. Synonyme de Panais.

CERVULE. *Cervulus*. MAM. Nom proposé par Blainville pour les espèces de Cerfs dont le pédoncule du bois est plus long que le bois lui-même.

CERVUS. MAM. Synonyme de Cerf.

CÉRYLE. OIS. Synonyme vulgaire de Martin-Pêcheur Alcyon.

CÉRYLON. *Cerylon*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Latreille, et placé par cet auteur dans la famille des Xylophages. Caractères : antennes terminées en massue solide, presque globuleuse ; corps étroit et allongé ; prothorax déprimé, beaucoup plus long que la tête, presque carré. Ces Insectes ressemblent beaucoup aux Bostriches propres, aux Psoas, aux Némosomes et aux Cis ; mais ils se distinguent essentiellement de chacun de ces genres par la massue solide et non perfoliée de leurs antennes. Le genre Cérylon fondé aux dépens des Lyctes de Fabricius et des Ips d'Olivier, a pour type le Cérylon Escarbot, *Cerylon histeroides, Lyctus histeroides*, Fab. On doit rapporter aussi avec certitude au genre Cérylon l'Ips Tarière, *Ips terebrans* d'Olivier. Ces espèces se trouvent en France, sous les écorces des arbres. Dejean en mentionne deux autres, auxquelles il assigne les noms de *ferrugineum* et de *loricatum*. Elles sont originaires d'Espagne.

CÉRYOMIDE ET CÉRYOMYCE. BOT. Syn. de Bolet.

CÉSALPINÉES. BOT. Nom que Kunth donne à une section de la famille des Légumineuses.

CÉSARÉE. *Cæsarea*. BOT. Genre établi dans la famille des Oxalicées, Monadelphie Décandrie, par Cambessède, en l'honneur de César de S[t]-Hilaire qui, le premier, a importé aux îles de France et de Mascareigne, le café Moka. Le genre *Cæsarea* présente une organisation intermédiaire de l'*Oxalis* et du *Geranium*, de sorte qu'il vient combler l'intervalle qui séparait encore ces deux genres et lier en quelque sorte les deux familles. Caractères : calice quinquéfide, persistant ; cinq pétales insérés au réceptacle, et alternes avec les lobes du calice ; entre chaque pétale et sur le disque sont autant de glandes ; dix étamines libres, insérées sur les réceptacles, dont cinq plus courtes, opposées aux pétales, et cinq plus longues, placées devant les glandes ; anthères vacillantes ; cinq styles portant un nombre égal de stigmates ; ovaire libre, triloculaire ; deux ovules dans chaque loge ; capsule trilobée et à trois valves, semence restée solitaire par l'avortement d'un ovule. Les deux espèces qui, jusqu'à ce jour, composent le genre Césarée sont des herbes à rameaux dichotomes, à feuilles opposées, extipulées, etc. Originaires du Brésil.

CÉSEFOS. OIS. Synonyme de Merle noir.

CESERON. BOT. Synonyme vulgaire de Chiche.

CÉSIE. BOT. *V*. CÆSIE.

CESION. POIS. *V*. CÆSION.

CESSEN. BOT. Synonyme vulgaire d'Ail commun.

CESTE. *Cestum*. ACAL. Genre de l'ordre des Acalèphes libres, famille des Béroïdes, établi par Lesueur. Cuvier l'a placé parmi ses Acalèphes libres, et Lamk. parmi ses Radiaires mollasses. — Lesueur lui donne pour caractères : corps libre, entièrement gélatineux, très-allongé et comprimé ; quatre côtes transversales et supérieures, ciliées dans toute leur longueur ; bouche supérieure, située à égale distance des extrémités. De tous les Vers marins connus, les Béroés sont ceux qui se rapprochent le plus de celui-ci par leur état de liberté au milieu des eaux, par l'existence d'une seule ouverture servant à la fois de bouche et d'anus, et qui est située à la partie supérieure de l'animal, ainsi que par la présence de longues séries de cils mobiles, très-déliés. En effet, si l'on retranche les deux prolongements latéraux qui sont de chaque côté de la bouche du Ceste, et si, sur les angles formés par les plans que produirait cette section, on rapporte les cils des prolongements soustraits, on aura, à peu de chose près, un Béroé à quatre côtes ciliées, avec une bouche terminale. De même, si l'on prend un Béroé, et qu'on le suppose tiré latéralement par deux points opposés, sans lui faire perdre de sa hauteur, on reproduira un animal fort semblable au Ceste. A travers la substance même du Ceste, on aperçoit le sac stomacal placé au-dessous de l'ouverture de la bouche, et qui se détache par sa couleur plus foncée que celle du reste du corps ; ce sac présente sur deux de ses côtés, ceux qui correspondent aux deux faces de l'animal, une sorte de lanière qui est appliquée sur les parois. Ces lanières, situées vers le milieu de la hauteur totale du Ceste, sont contiguës chacune à une autre partie mince et allongée qui prend naissance au bord inférieur, et qui est légèrement échancrée à l'extrémité par laquelle elle se joint à sa lanière.

CESTE DE VÉNUS. *Cestum Veneris*, Less., Lamk. On ne connaît encore que cette seule espèce du genre singulier dont il est question ; elle est d'un blanc laiteux d'hydrophane, avec de légers reflets bleus ; sa longueur dépasse un mètre et demi sur une hauteur de huit centimètres, et un centimètre seulement d'épaisseur. — Péron et Lesueur n'en ont trouvé qu'un seul individu dans la mer de Nice. Risso en a vu une grande quantité dans le port de Ville-Franche. Les pêcheurs leur ont donné le nom de Sabres-de-mer.

CESTEUS. POIS. Espèce du Scombre.

CESTOIDES. *Cestoidea*. INTEST. Quatrième ordre des Entozoaires de la Méthode de Rudolphi, renfermant les Vers qui ont un corps allongé, déprimé, mou, continu ou articulé ; une tête le plus souvent munie de deux ou quatre fossettes ou suçoirs, très-rarement labiée. Tous les animaux de cet ordre sont androgynes. L'ordre des Cestoïdes renferme les genres Géroflé, Scolex, Gymnorhynque, Tétrarhynque, Ligule, Triænophore, Botriocéphale et Tœnia ; il correspond à la section des Vers planulaires de Lamk., et à l'ordre des Planaires de Cuvier.

CESTRACION. POIS. *V*. SQUALE.

CESTRAU. BOT. Même chose que Cestreau.

CESTRE. ACAL. Même chose que Ceste.

CESTREAU. *Cestrum*, L. BOT. Ce genre, qui appartient à la famille des Solanées et à la Pentandrie Monogynie, L., a pour caractères : un calice urcéolé, à cinq petites dents; une corolle infundibuliforme dont le tube, très-allongé, s'évase en un limbe à cinq divisions ouvertes et plissées sur leurs bords. Les étamines, insérées sur la partie moyenne de la corolle, ne font pas saillie hors de celle-ci; leurs filets sont nus à la base, mais quelquefois munis de petits appendices, le stigmate est obtus; le fruit est une baie ovale, noire, peu succulente et réellement biloculaire, ainsi que l'a décrite Jussieu (*Gener. Plant.*, p. 126). Linné et Gærtner, au contraire, donnaient pour caractères au genre *Cestrum*, une baie uniloculaire. Il résulte de ces caractères, que ce genre a de la ressemblance avec les Lyciets; mais, indépendamment des différences qu'offrent les organes de la fructification dans ces deux genres, il y en a de plus notables encore dans ceux de la végétation. Les Lyciets, en effet, sont des arbrisseaux épineux et à tiges flexueuses, tandis que les Cestreaux ont des tiges plus arborescentes et jamais épineuses; leurs feuilles, d'un vert sombre, exhalent, dans certaines espèces, une odeur insupportable : odeur qui dénote des qualités vénéneuses si communes dans les Solanées. Tels sont ceux que l'on cultive dans les serres des jardins d'Europe, et, entre autres, les *Cestrum parqui, nocturnum* et *vespertinum*. L'inflorescence de ces plantes est assez agréable; leurs fleurs, dont la forme rappelle celle des Jasmins, (d'où le nom *Jasminoides*, imposé au genre par Tournefort), naissent dans les aisselles des feuilles et sont disposées en masses, sur de longs pédoncules communs. — On avait déjà décrit plus de vingt espèces de *Cestrum*, lorsque Kunth en a fait encore connaître neuf nouvelles, rapportées de l'Amérique équinoxiale par Humboldt et Bonpland.

CESTRIN. *Cestrinus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, L., établi par H. Cassini, pour une plante que Linné et De Candolle ont successivement attribuée au genre *Cynara* et au genre *Serratula*, quoique les caractères de cette plante ne puissent convenir à aucun des genres connus. C'est pourquoi H. Cassini s'est vu forcé d'en créer un nouveau qui se distingue suffisamment, par une calathide grande et globuleuse composée d'une multitude de fleurs égales et régulières; un péricline hémisphérique, plus court que les fleurs, formé de squammes imbriquées, coriaces, allongées, étrécies de bas en haut, terminées par un appendice ovale, scarieux, lacinié; le clinanthe est fimbrillé; la cypsèle est comprimée bilatéralement, obovoïde, munie de quatre côtes, légèrement striée, glabre; son aréole basilaire est un peu oblique; son aigrette est formée de squammellules très-nombreuses, multisériées, longues, inégales, laminées et barbellulées; la corolle a le tube très-long et le limbe cylindracé, confondu extérieurement avec le tube, divisé jusqu'à moitié de sa hauteur en cinq lobes longs, étroits et linéaires; les étamines ont leurs filaments réunis en simples papilles éparses; les appendices apicilaires arrondis au sommet; les appendices basilaires courts. Le Cestrin carthamoïde, *Cestrinus carthamoides*, Cass.; *Cynara acaulis*, L.; *Serratula acaulis*, DC., est une plante herbacée, à racine vivace, qui croît dans le Levant et sur les collines de la Barbarie; sa tige est presque nulle; les feuilles primordiales sont ovales-lancéolées, entières; les autres sont bipinnatifides, non épineuses, glabres et vertes en dessus, tomenteuses et blanches en dessous; il n'y a qu'une seule calathide, à peu près sessile sur le collet de la racine; elle est composée de fleurs odorantes, de couleur orangée. Le principal caractère du Cestrin réside dans l'appendice terminal des squames du péricline. Il n'a aucune affinité naturelle avec le *Serratula*, non plus qu'avec le *Cynara*, et se rapproche immédiatement du *Carthamus*.

CESTRON. BOT. Synonyme de Bétoine.

CESTRORHIN. POIS. Synonyme de Marteau, *zygæna*. *V.* SQUALE.

CESTRUM. Synonyme de Cestreau.

CÉSULIE. BOT. *V.* COESULIE.

CÉTACÉS. MAM. Huitième et dernière tribu de l'ordre des Mammifères, dans la Méthode de Cuvier. Les animaux qui la composent, sont dépourvus de membres postérieurs, et leur bassin est même réduit à trois osselets rudimentaires, sans articulation avec la colonne vertébrale. L'un de ces osselets, impair et symétrique, représente les deux pubis sur la ligne médiane. Les deux autres, filiformes, représentent les iléons, et s'articulent sur l'os impair qui leur sert d'arc-boutant. La colonne vertébrale se prolonge postérieurement dans des proportions de longueur et de volume qui dépassent la mesure observée chez les Quadrupèdes. Il en résulte que le tronc et la queue sont confondus dans un seul et même cône dont la pointe se termine par une nageoire horizontalement bilobée. Cette absence totale de membres postérieurs et cette projection en arrière de la colonne vertébrale qui fait que la partie moyenne correspond à l'extrémité postérieure des autres Mammifères, nécessitent l'habitation des Cétacés dans un milieu liquide, d'où ils ne peuvent sortir à la manière des Phocacés ou Amphibies à qui leurs membres de derrière, tout avortés qu'ils sont, permettent encore de ramper sur les plages assez loin des eaux.

Ce défaut absolu de membres postérieurs, et cet avortement du bassin peuvent bien expliquer l'énorme développement de la queue des Cétacés, d'après le principe du balancement des organes, exposé au mot *Anatomie;* mais l'énorme grandeur des os de la face chez les Baleines et les Cachalots, tient évidemment à une autre cause; car les Lamantins et les Dugongs ont toutes les parties de la tête dans les mêmes proportions que la plupart des Mammifères quadrupèdes, dont quelques-uns même les surpassent à cet égard. Or, la queue des Lamantins et des Dugongs est dans la même proportion que celle des Baleines. On ne connaît donc pas encore la cause de ces répartitions d'inégal accroissement, dont les effets, malgré la diversité des plans où ils se réalisent, sont toujours en parfaite harmonie avec la destination et les habitudes de chaque espèce de Cétacés. Car, cet avortement des membres postérieurs et du bassin, la contraction, sous forme de rame, des membres antérieurs, aplatis sur leur largeur, et dont les nombreuses phalanges sont disposées en longues baguettes inflexibles et enveloppées d'un fourreau de peau;

enfin la longue pyramide de vertèbres caudales, revêtue d'énormes muscles et terminée par deux larges ailerons horizontaux, font, mécaniquement parlant, un poisson de tout Cétacé.

A ces considérations, il faut ajouter que l'amincissement, jusqu'à la presque disparition du corps des vertèbres cervicales, en raccourcissant le col, rapproche la tête du centre de gravité, dont l'équilibre est maintenu par les nageoires.

Toutes ces conditions mécaniques, aussi complétement réalisées dans les Cétacés proprement dits que dans les Poissons, ne le sont qu'à des degrés moindres dans les Dugongs et les Lamantins, dont l'habitation est plutôt littorale que pélagienne, et dont la tête et surtout le col devaient conserver séparément de la mobilité, pour paître les Algues et les Fucus des rivages et des bas-fonds.

Chez les Baleines, Cachalots, Dauphins, etc., il n'existe que de légers mouvements de flexion de la tête par le glissement des condyles occipitaux sur l'atlas.

Dans les Dugongs et les Lamantins, le mouvement s'exerce de l'atlas sur l'axis, ce qui lui donne plus d'amplitude; chez eux la tête pour les proportions de grandeur ne diffère pas de celle des Mammifères terrestres. La dentition du Lamantin ne diffère pas tant de celle des Quadrumanes, quant aux molaires, que celle de tous les autres ordres de Mammifères. Les molaires du Dugong ressemblent à celles de l'Oryctérope; celles des Stellers aux plaques de l'Ornythorhynque. Les Dauphins et les Cachalots ont des dents coniques dont les racines ressemblent assez bien à celles des incisives de lait chez l'Homme; ces dents coniques ne servent qu'à saisir la proie, et non à la broyer ou diviser. Les Narvals ont la bouche tout à fait édentée, car leurs défenses sont toutes extérieures, comme celles de l'Éléphant; enfin les Baleines ont, au lieu de dents, une production cornée, qui sera décrite au mot Fanon.

C'est dans les Baleines et les Cachalots que les proportions de la tête atteignent leur plus grande amplitude. Sans rien perdre sur la masse, elle s'allonge du quart au tiers de la longueur totale de l'animal. Cet excès de développement n'affecte que les os de la face et des mâchoires. Le crâne, relativement fort petit, est comprimé d'avant en arrière, mais fort étendu en travers pour donner une base suffisante à l'énorme face dont l'amplitude sert à supporter inférieurement les fanons dans les Baleines, et supérieurement l'adipocyre dans les Cachalots.

Dans les Dauphins où les dimensions de la face, par rapport à la tête, n'ont rien d'excessif, le crâne est en proportion avec la taille de l'animal, et dans quelques espèces même, cette proportion est la moitié de ce qu'elle est chez l'Homme; mais les Lamantins et les Dugongs, moins dégradés que les Dauphins du type des Quadrupèdes, ne sont guère supérieurs, pour la grandeur proportionnelle de la boîte cérébrale, aux Cachalots et aux Baleines où le plus grand diamètre de cette cavité est moindre que la soixante-dixième partie de la longueur de l'animal.

Le développement des os des mâchoires porte, à la supérieure principalement, sur le maxillaire. Les inter-maxillaires ne font partie du contour du museau que par une pointe fort aiguë, excepté chez les Dugongs où ils portent de véritables défenses analogues à celles de l'Éléphant; car les défenses des Narvals sont de vraies canines dont l'alvéole est creusée sur le maxillaire. Dans les poissons auxquels on a tant comparé les Cétacés, le maxillaire, au contraire, toujours rudimentaire, est débordé et circonscrit par un arc plus ou moins grand de l'inter-maxillaire.

Dans tous les Cétacés, les sens paraissent généralement obtus, et bien que l'odorat existe dans les Baleines, comme nous l'avons directement prouvé après Hunter et Albert, dont les observations avaient été depuis révoquées en doute (*V.* Baleine), nous pouvons assurer avec la même certitude qu'il manque aux Dauphins et aux Cachalots chez qui le corps de l'ethmoïde est tout à fait imperforé, malgré ce qu'en ont dit des observateurs peu exacts.

Dans les Baleines, Cachalots et Dauphins, la projection latérale des frontaux, et partant la plus grande distance des yeux à l'encéphale, en outre le petit diamètre des canaux optiques et des globes oculaires, dont la sclérotique a d'ailleurs une épaisseur au moins égale au quart de son diamètre, sont autant de conditions restrictives de l'énergie optique. La caisse auditive, par son développement, n'implique pas plus d'activité pour l'audition.

Dans tous les Cétacés, la fixité de la langue et sa structure presque toute graisseuse, annoncent la grossièreté du goût, sens qui manque probablement tout à fait aux Baleines, Cachalots et Dauphins, lesquels avalent leur proie sans mastication préalable. Les Lamantins, Dugongs et Stellers ont seuls une mastication; mais la langue du Lamantin n'en est pas moins immobile et toute adipeuse, d'après Humboldt (Relat. Hist., t. 2).

La peau des Cétacés offre deux modifications remarquables, savoir, l'état du corps muqueux et celui de la face interne du derme. Steller dit que l'épiderme de la Baleine ressemble à celui du Cétacé qui porte son nom. Or, Scoresby dit que l'épiderme de la Baleine est épais comme du parchemin, qu'il se fendille et se détache par plaques; que le réseau muqueux a trois quarts de pouces d'épaisseur chez l'adulte, et presque deux pouces chez les jeunes (suckers), et que les fibres qui le composent sont perpendiculaires à la peau. Cette épaisseur et cette structure à fibres perpendiculaires du corps muqueux sont les mêmes dans le tissu appelé épiderme par Steller. Nous avons examiné la peau du Marsouin, et nous avons trouvé l'épiderme mince, une seconde couche épaisse, et enfin le derme qui, comme dans la Baleine, se confond par sa face interne avec la couche adipeuse. La structure de l'épiderme n'est donc pas autre dans les Cétacés que dans le reste des Vertébrés, comme on vient de l'imprimer.

Le toucher paraît très-délicat à l'extrémité de cette trompe que forme la lèvre supérieure du Lamantin, à en juger d'après la finesse de la peau qui la recouvre, et la grandeur des trous sous-orbitaires, constamment en rapport, excepté chez les Rongeurs, avec le volume des nerfs qu'ils transmettent. Le boutoir du Dugong est un organe analogue. Dans tous les autres Cétacés, le

toucher est certainement le plus grossier des sens. Il n'y a que les Lamantins dont les doigts soient pourvus de fort petits ongles. Tous les autres Cétacés en manquent absolument. Tous les Cétacés, même les Baleines, ont aussi au pourtour des lèvres une petite barbe composée de poils courts, rares et roides.

La couleur générale de la peau des Cétacés, constamment nue, est, au moins sur le dos, d'un noir ardoisé passant au bleu; l'épiderme est imprégné d'une couche huileuse, transsudée par le lard sous-cutané, dont l'épaisseur est si considérable qu'elle amortit une grande partie des coups qu'on leur porte. La couche adipeuse a jusqu'à vingt pouces dans les Baleines.

L'imperfection des sens des Cétacés et le peu de développement relatif de leur encéphale, excepté chez quelques Dauphins, met donc évidemment, sous le rapport intellectuel, les Cétacés au-dessous des autres Mammifères. Leur physionomie stupide justifie bien l'assignation de ce dernier rang. Il est peu de Poissons qui ne soient supérieurs aux Cétacés pour la perfection d'un ou plusieurs sens.

Dans les Lamantins et les Dugongs seulement, l'avant-bras se meut sur l'humérus angulairement, et de plus, dans les Lamantins, le poignet se meut sur l'avant-bras, et les phalanges des doigts sont aussi susceptibles de flexion. Dans tous les autres Cétacés, il n'y a au bras, dont la rigidité jusqu'au bout des phalanges forme une véritable rame, d'autre mobilité que celle de l'articulation huméro-scapulaire. Nous avons déjà dit que cette rame servait plutôt à équilibrer l'animal et à le faire virer de bord, qu'à sa progression dont la queue est le véritable et unique moteur. Dans son mouvement d'élévation, la nageoire pectorale des Cétacés, au moins chez les Baleines, d'après Scoresby, ne dépasse pas le plan de l'horizon.

L'amplitude des poumons, assez bien représentée par celle de la cavité pectorale, ou, ce qui revient au même, par le nombre des côtes, ne paraît pas, comme on l'aurait pu croire, mesurer le temps pendant lequel les Cétacés peuvent se passer de respirer. Il y a onze ou douze côtes dans les Dauphins, douze à quinze dans les Baleines, quatorze dans les Cachalots, seize dans les Lamantins dont le poumon, d'après Humboldt, occupe le tiers de la longueur de l'animal, et sur un individu de neuf pieds, déploie plus de mille pouces cubes, et enfin dix-huit dans les Dugongs. Dans tous, le sternum, fort petit, ne donne insertion qu'à trois ou quatre côtes au plus. Or, le Lamantin est obligé de venir respirer bien plus souvent que la Baleine qui peut rester plus de vingt minutes sous l'eau.

Les Cétacés étant obligés de venir respirer dans l'atmosphère, à la surface des eaux, la rigidité de leur colonne cervicale a nécessité une situation particulière des ouvertures de la respiration; car si les narines, comme dans les autres Mammifères, eussent été percées sur la bouche à l'extrémité de l'axe du corps, l'animal, pour respirer, eût dû prendre une situation verticale dans l'eau, déplacer avec effort son centre de gravité, et faire sur sa longueur un quart de conversion. Cette manœuvre, en rompant sa ligne de direction dans la fuite de l'ennemi ou dans la poursuite de la proie, eût singulièrement ralenti tous ses mouvements.

L'orifice respiratoire est donc placé au point le plus culminant de la tête, de manière que le Cétacé nageant contre la surface, l'ouverture de l'évent se trouve hors de l'eau. La distance de l'orifice de l'évent à l'extrémité du museau varie d'un genre à l'autre; mais dans tous, les arrière-narines ont une construction uniforme par le redressement presque vertical du sphénoïde et de l'ethmoïde, et la presque disparition des os et du nez. Le larynx s'élève jusque dans ces arrière-narines, et, comme un isthme, divise le gosier en deux larges passages latéraux.

Il a déjà été dit aux articles Baleine et Cachalot que la projection de l'eau par les évents ne correspondait pas aux temps de la respiration, mais à ceux de la déglutition. En effet, l'orifice de l'évent doit, pour la respiration, surmonter la surface de l'eau, alors le Cétacé ne peut en avaler, puisque d'ailleurs il n'a pas besoin d'ouvrir la bouche; mais comme, dans tous les cas, sa bouche est submergée ainsi qu'aux Poissons, il faut bien qu'elle se remplisse chaque fois qu'elle s'ouvre pour les aliments. Il fallait donc au Cétacé, pour le débarrasser de cette eau, un mécanisme particulier, correspondant, quant à l'effet, aux ouvertures branchiales des Poissons chez qui la compression des opercules imprime à l'eau avalée une vitesse capable de surmonter la résistance du milieu liquide où se meut l'animal.

Chez les Cétacés, l'issue de l'eau avalée étant ouverte par les narines, c'est près de cette issue que le mécanisme de compression, pour l'expulsion du liquide, devait être situé. Cuvier (Anat. comp.) a, le premier, bien décrit ce double appareil, vers lequel l'eau est dirigée par la contraction des muscles orbiculaires du pharynx, muscles dont la force, suffisante pour faire parcourir à l'eau le vide des arrière-narines, eût été impuissante pour vaincre la résistance du milieu ambiant, quand l'animal avale sa proie et se débarrasse de l'eau avalée bien au-dessous de la surface. Cet appareil de compression consiste en deux poches à cavité réductible par la contraction de leurs parois musculaires, et munies inférieurement de soupapes pour empêcher le reflux de l'eau vers la gorge.

L'ordre des Cétacés offre la même gradation de structures harmoniques pour le régime alimentaire que celle que l'on observe dans la classe même des Mammifères. Les uns sont herbivores, et leurs organes digestifs rappellent le plan des Ruminants; ce sont les Lamantins, Dugongs et Stellers. D'autres sont carnivores, les Cachalots et Dauphins; d'autres enfin semblent omnivores, ce sont les Baleines, les Narvals qui se nourrissent également de Poissons, de Mollusques et de Plantes marines.

L'aplatissement horizontal de la nageoire caudale des Cétacés, nécessitant les mouvements dans un plan vertical, a entraîné un développement extrême des os en forme de V dont Cuvier a démontré l'usage dans les animaux où la queue doit frapper le plan sur lequel se meut l'animal, tels sont entre autres les Gerboises, les Kanguroos. Ces os multiplient la puissance des muscles en les éloignant du centre de mouvement et en agran-

dissant leur angle d'insertion. Aussi la queue des Cétacés est-elle leur principal moteur ; il résulte du plan vertical de ses mouvements que la ligne de projection des Cétacés n'est pas droite à l'horizon comme celle des poissons, mais ondulée par des courbes alternativement convexes et concaves vers la surface de l'eau, de sorte que quand le Cétacé nage en l'affleurant, il paraît et disparaît alternativement par intervalles inégaux, suivant la vitesse et la force des coups de sa queue. Cette progression ressemble un peu à celle des Pleuronectes. Il en résulte que, pour virer de bord, ses nageoires pectorales lui sont bien plus utiles qu'au Poisson, qui se retourne en frappant davantage avec sa queue du côté opposé à la direction qu'il veut prendre. Néanmoins il paraît que les Cétacés peuvent incliner, d'une certaine obliquité à l'horizon, les ailerons de la nageoire caudale, et l'employer ainsi aux mouvements latéraux. Quand les Cétacés plongent, la tête, élevée d'abord au-dessus de la surface, se replie; puis le dos s'arrondit comme un segment de sphère, et enfin la queue se montre verticale. L'animal descend ainsi perpendiculairement. Sa vitesse est telle que Scoresby a vu une Baleine harponnée dont le crâne s'était brisé en touchant le fond, après avoir filé huit cents brasses perpendiculaires en quelques minutes.

Les divers genres et encore moins les diverses espèces de Cétacés ne sont pas orbicoles, comme on le suppose d'après la facilité présumée de parcourir toutes les zones de l'Océan, lesquelles sont loin cependant d'avoir une température uniforme. Mais, comme nous l'a montré l'auteur de cet article (Desmoulins) dans son Mémoire sur la distribution géographique des Vertébrés, la cause des cantonnements des espèces dans des régions limitées non-seulement entre des parallèles, mais aussi entre des méridiens, ne tient pas seulement à la température ; elle dépend surtout de la préférence exclusive pour telle nourriture qui ne se trouve que dans telle région, et enfin d'une prédilection instinctive des individus pour le site natal qui, en général, paraît aussi celui de la création de l'espèce.

Toutes les espèces de Cétacés ne sont pas non plus pélagiennes. Deux Dauphins sont uniquement fluviatiles, savoir : celui du Gange et celui encore indéterminé que Humboldt a rencontré dans les forêts inondées du Cassiquaire et de l'Orénoque. L'une des espèces de Lamantins habite une grande partie du cours des fleuves de la Colombie, et l'autre l'embouchure des fleuves d'Afrique. Le genre Dugong habite les bas-fonds des détroits de l'archipel Asiatique, depuis Malacca jusqu'à la Nouvelle-Hollande ; les Stellers, les îles et les rivages voisins du détroit de Behring. Enfin les diverses espèces de Dauphins, de Baleines et de Cachalots occupent des parages limités par certaines parallèles et certains méridiens, en dehors desquels on ne les rencontre que rarement; et on n'a aucune raison de croire que leur distribution géographique diffère aujourd'hui de ce qu'elle fut autrefois.

On ne saurait mieux faire, pour la classification générale des Cétacés, que d'adopter celle établie par Cuvier dans son Règne Animal. Il constitue ainsi cette tribu :

† CÉTACÉS HERBIVORES. Cette section contient les genres Lamantin, *Manatus*, Lac. ; Dugong, *Halicore*, Illig.; Steller, *Itytina*, Illig.

†† CÉTACÉS PROPREMENT DITS. Cette section se compose de deux divisions :

α. *A petite tête.*

Dauphin, *Delphinus*, L.; Narval, *Monodon*, L.; Anarnak, *Anarnacus*, Lacép.; *Hyperoodon*, Lacép.

β. *A grosse tête.*

Cachalot, *Physeter;* Baleine, *Balæna*.

CÉTÉRACH. BOT. Le Cétérach des pharmacies, rapporté d'abord par Linné au genre *Asplenium*, a été rangé par Swartz dans le genre *Grammitis*, et regardé ensuite par Willd. comme le type d'un genre nouveau auquel il a conservé le nom de *Ceterach*. Quoique son port et l'ensemble de ses caractères le distinguent facilement du *Grammitis*, il est difficile de fixer les caractères qui l'en séparent. Willd. donne pour caractères au genre *Ceterach :* groupes de capsules linéaires, transversaux, sans tégument; les Grammitis n'en diffèrent donc que par leurs groupes de capsules obliques ou épars. On doit, par cette raison, faire entrer de plus dans le caractère du genre *Ceterach*, comme De Candolle l'a fait, la présence d'écailles scarieuses, qui environnent et recouvrent presqu'entièrement les capsules, sans qu'on puisse pourtant assimiler ces écailles à un vrai tégument. Toutes les plantes de ce genre ont une fronde épaisse, coriace, d'un vert foncé; les nervures sont à peine visibles; la face inférieure des frondes et quelquefois le pétiole sont couverts d'écailles scarieuses, blanchâtres ou rousses, qui leur donnent un aspect très-particulier.

L'espèce commune, *Ceterach officinarum*, *Asplenium Ceterach*, L., croît sur les murs et les rochers, dans toute l'Europe méridionale, en Allemagne, en Suisse, et jusqu'aux environs de Paris. Sa fronde a quatre, rarement cinq pouces de haut; elle est pinnatifide, à lobes alternes, confluents par la base et arrondis au sommet : une variété est obscurément dentée; sa face inférieure est couverte d'écailles entières sur leur bord. Cette plante, quoiqu'inscrite dans toutes les Pharmacopées, est très-peu employée; elle paraît participer aux propriétés adoucissantes de la plupart des Fougères, mais à un moindre degré que les Capillaires de Canada ou même de Montpellier, dont elle n'a pas le parfum, et qui sont des Fougères du genre Adianthe.

Outre cette espèce, on connaît encore quelques plantes qui se rapportent à ce genre. Une des plus remarquables, est celle que Bory de Saint-Vincent décrivit et figura dans ses Essais sur les îles Fortunées, sous le nom d'*Asplenium latifolium*, que Cavanilles mentionna sous le nom d'*Asplenium aureum*, et qui est le *Ceterach canariensis* de Willd. Sa fronde est beaucoup plus grande que celle du Cétérach ordinaire, mais la plante a la même forme, et la face inférieure de sa fronde est couverte d'écailles rousses et brillantes.

Le *Ceterach Marantæ* de De Candolle, *Acrostichum Marantæ*, L., quoique ne présentant pas exactement la même disposition des capsules, a tellement l'aspect des Cétérachs qu'il est difficile de l'en séparer. Brown le range cependant dans son genre *Notholæna*.

Le *Ceterach alpinum* de la Flore française est un genre bien distinct, décrit sous le nom de *Woodsia* par Brown.

CÉTÈNE. zool. Matière particulière, récemment obtenue en distillant, à plusieurs reprises, l'éthal avec de l'acide phosphorique. Elle est liquide, oléagineuse, incolore, insipide, insoluble dans l'eau, très-soluble dans l'alcool et l'éther.

CÉTHOSIE. *Cethosia*. ins. Genre de l'ordre des Lépidoptères, section ou famille des Diurnes, établi par Latreille, et se distinguant de celui des Nymphales, auquel il ressemble beaucoup par les caractères suivants : palpes inférieures sensiblement écartées entre elles; crochets des tarses simples ou sans division. Ces Lépidoptères sont intermédiaires des Argynnes et des Danaïdes. Ils sont tous exotiques. Les espèces les plus remarquables sont : les Céthosie Cydippe, *Cethosia Cydippe*, Céthosie Didon, *Cethosia Dido*, etc.

CETI. bot. Synonyme de Conyse vulgaire.

CÉTINE. zool. Chevreul nomme ainsi la matière cristallisable, qui forme la majeure partie du sperma-ceti ou blanc de baleine. Pour obtenir la Cétine pure, on traite le sperma-ceti par l'alcool bouillant, et on laisse refroidir la liqueur; il se dépose des lames cristallines, blanches, douces au toucher, cassantes, presque inodores et insipides, fusibles à 49°; c'est la Cétine.

CÉTOCINE. *Cetocis*. moll. *V.* Bélemnite.

CÉTOINE. *Cetonia*. ins. Genre de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, établi par Fabricius, aux dépens des Scarabées de Linné, et placé (Règn. Anim. de Cuv.) dans la famille des Lamellicornes, tribu des Scarabéides. Latreille assigne pour caractères à ce genre : antennes de dix articles, dont les trois derniers composent une massue à trois feuillets, et plicatile; labre membraneux, caché sous le chaperon; mandibules en forme d'écailles membraneuses; lobe terminal des mâchoires simplement coriace et soyeux; dernier article des palpes un peu plus gros que les précédents, et ovalaire; menton presque aussi long que large, ses bords latéraux recouvrant les deux premiers articles de ses palpes; corps ovale, déprimé; corselet en trapèze; pièces axillaires et antérieures de l'arrière-poitrine saillantes entre les angles postérieurs du corselet et la base des étuis. Les Cétoines s'éloignent sous plusieurs rapports des Hannetons, des Géotrupes, des Oryctes, etc. Elles ressemblent beaucoup au genre Trichie, et ne s'en distinguent guère que par l'existence d'une pièce écailleuse triangulaire entre les angles postérieurs du corselet et la base des élytres. Ce caractère leur est commun avec les Goliaths et les Cremastocheiles; les premiers en diffèrent essentiellement par la consistance des mâchoires, et les seconds par leur menton excavé en devant. Les Cétoines ont généralement le corps ovale et déprimé à la partie supérieure; la tête petite et prolongée en un chaperon plus long que large; les yeux globuleux; les antennes courtes, de dix articles dont le premier est assez gros et presqu'aussi long que les six qui suivent réunis; le huitième, le neuvième et le dixième forment une massue ovale et oblongue; le prothorax est étendu, trapézoïdal, convexe dans tous les sens et surtout de devant en arrière; cette étendue n'a lieu qu'à la partie supérieure, car inférieurement il est très-étroit; le mésothorax supporte un écusson triangulaire, plus ou moins visible; cet anneau du thorax est remarquable par une pièce surnuméraire, située entre le corselet et les élytres, et qu'on croirait au premier coup d'œil faire partie de ces dernières. Les entomologistes ont employé avec avantage, dans les caractères du genre Cétoine, cette particularité commune à toutes les espèces; mais ils n'ont pu, faute de connaissances exactes sur le thorax, déterminer la nature de cette pièce. Audouin, dans son travail sur le système solide des Animaux articulés, a fait voir que cette pièce n'était autre chose que l'épimère développée outre mesure et devenue, à cause de cela, saillante à la partie supérieure, tandis que, dans tout autre insecte, elle occupe les flancs, et se trouve cachée par la base des élytres et les angles postérieurs du corselet. Les élytres sont presque carrées, aussi longues ou seulement un peu plus courtes que l'abdomen, sinueuses et même échancrées sur leur bord externe. La poitrine du mésothorax se confond postérieurement avec celle du métathorax, principalement sur la ligne moyenne où il existe une saillie sternale plus ou moins prolongée en bas et en avant. Les pieds sont assez courts, avec les cuisses petites, à l'exception des dernières qui sont longues et larges. Les jambes offrent des dentelures très-prononcées. Dufour a observé que dans la Cétoine dorée, l'estomac diffère peu de celui du Hanneton; il est cependant moins long, et sa tunique externe est couverte de petites papilles superficielles, en forme de points. Un intestin excessivement court le suit, et présente aussitôt un renflement allongé, qui n'est point caverneux comme celui du Hanneton, et qui a tous les caractères du cœcum des autres insectes. L'appareil biliaire est analogue à celui des Carabiques, mais plus long et plus délié. Suivant le même anatomiste, les organes générateurs mâles se composent essentiellement d'une paire de testicules et deux masses composées chacune de douze utricules agglomérés, du centre desquels partent autant de conduits propres, qui aboutissent successivement à un canal déférent. On remarque aussi des vésicules spermatiques tubuleuses, et toutes ces parties débouchent par des orifices distincts à l'origine du conduit éjaculateur. Marcel de Serres (Mém. du Mus. d'hist. nat. T. iv) a fait quelques observations sur l'appareil respiratoire du genre dont nous traitons. On sait que l'abdomen des Cétoines est occupé en grande partie par des poches pneumatiques, très-irrégulières, petites et excessivement nombreuses. Ces poches pneumatiques ou trachées vésiculaires sont aussi très-multipliées partout ailleurs, il n'est pas jusqu'aux muscles les plus déliés qui n'en présentent, ceux de la bouche en sont pénétrés; elles forment autour des yeux composés une série circulaire de petits sacs dont la communication a lieu au moyen de trachées tubulaires. Les muscles du thorax en sont également couverts. Dans l'abdomen, elles se multiplient encore davantage, en entourant le tube intestinal et les organes reproducteurs d'un réseau inextricable. Cependant toutes ces trachées vésiculaires partent d'un grand nombre de troncs principaux, qui fournissent des branches transversales fort nombreuses,

lesquels, en se développant, paraissent former les sacs pneumatiques. Quant aux troncs des trachées pulmonaires, ils s'étendent d'une extrémité du corps à l'autre, accompagnent toujours le vaisseau dorsal et lui fournissent d'assez nombreuses ramifications; par leurs branches externes ils communiquent avec les trachées artérielles et avec les poches pneumatiques; les troncs des trachées artérielles sont au contraire fixés sur les côtes inférieures du corps, et leurs branches s'étendent dans les pattes. Ces trachées sont en communication avec les poches pneumatiques, au moyen de leurs branches internes; tandis qu'elles se rendent directement aux stigmates par six branches transversales.

Les Cétoines se rencontrent le plus souvent sur les cimes du Sureau et sur la plupart des Ombellifères; on les trouve aussi sur la Rose, la Pivoine; etc., elles ne nuisent en aucune manière à ces plantes, et paraissent se nourrir de la liqueur miellée répandue dans le fond de la corolle. Leurs couleurs vives, et le plus souvent métalliques, contrastent agréablement avec les teintes douces et variées des fleurs qu'elles habitent; leurs larves, très-semblables à celles des Hannetons, ne sont pas à beaucoup près aussi voraces et aussi nuisibles; elles se trouvent dans la terre ou dans le terreau humide; à l'approche du froid, elles s'enfoncent à la profondeur de deux ou trois pieds, se pratiquent une loge, passent ainsi l'hiver et ne quittent cette demeure qu'au retour du printemps. Lorsque la larve a pris tout son accroissement, c'est-à-dire au bout de trois à quatre ans, elle construit, avec toutes les matières divisées qu'elle rencontre, une coque ovale, mince et très-solide, se métamorphose en nymphe dans son intérieur, et se change enfin en Insecte parfait. Ces observations ont principalement été faites sur la Cétoine dorée.

Ce genre est très-nombreux en espèces élégantes; parmi elles on remarque la Cétoine dorée, *Cetonia aurata* de Fabricius, ou l'Éméraudine de Geoffroy (Hist. des Ins. T. 1, p. 73, nº 5). Elle sert de type au genre et se rencontre très-communément dans toute l'Europe. La Cétoine stictique, *Cetonia stictica* de Fabr., ou le Drap-Mortuaire de Geoffroy (*loc. cit.* p. 79, nº 14), qui est la même que le *Scarabœus funestus* de Scopoli (*Ent. Carn.* nº 7), et le *Scarabœus funerarius* de Fourcroy (*Ent. Paris.* vol. 1, p. 8, nº 14); elle se trouve sur plusieurs fleurs, principalement sur celles du Chardon. *V.*, pour les autres espèces, Olivier (Entomol. et Encycl. méthod., première division de Cétoines), Fabricius (*System. eleuth.* p. 135), Latreille (*Genera Crust. et Ins.* v. 11, p. 126), Dejean (Catal. des Coléopt., p. 61), Knoch (*Neve Beytrage zur insectenkunde*, p. 93), Kirby (*Linn. Societ. Trans.* T. XII), etc.

CÉTOPHAGE. *Cetophaga.* OIS. Genre institué par Swainson, dans sa nomenclature méthodique des Oiseaux, pour quelques Muscicapées. Caractères : bec petit; arête carénée; ailes médiocres : première et quatrième rémiges égales, deuxième et troisième très-longues; queue assez longue, arrondie; pieds faibles; tarses à squamelles antérieures divisées : les côtés nus. Ce *Muscicapa recticilla*, L., est le type du genre.

CETOPIRE. *Cetopirus.* MOLL. Genre formé par Ranzani, aux dépens des Balanes et dont le type, que Blainville réunit à ses Coronules, est le *Lepas balœnaris* de Linné. Cette espèce fait également partie des Coronules de Lamarck.

CETORHIN. POIS. *V.* SQUALE.

CETRACCA ET CETRACH. BOT. *V.* CÉTÉRACH.

CÉTRAIRE. *Cetraria.* BOT. Ce genre, établi par Acharius, dans sa Lichenographie universelle, présente une fronde membraneuse, cartilagineuse, très-rameuse, laciniée, généralement lisse; ses apothécies sont en forme de scutelles, insérées obliquement sur le bord de la fronde; leur disque est formé d'une substance distincte du reste de la fronde, et entouré par un rebord formé par cette fronde. On voit que ce genre ne diffère des *Borrera* que par l'insertion oblique et marginale des scutelles. Ce caractère paraît bien peu important pour séparer ces deux genres; tous deux faisaient partie du genre *Physcia* de De Candolle, et peut-être devrait-on en effet les réunir.

On connaît environ douze espèces de Cétraires; elles croissent la plupart sur les arbres; plusieurs sont propres aux pays froids ou aux montagnes les plus élevées. Parmi ces espèces, la plus intéressante est celle connue sous le nom de Lichen ou Mousse d'Islande, *Lichen Islandicus*, L., *Cetraria Islandica*, Ach. A cause de ses usages nombreux tant comme médicament que comme formant la base de la nourriture de quelques peuples du Nord, elle mérite de fixer notre attention. Cette plante croît abondamment en Islande, en Laponie, et dans tous les lieux élevés de l'Europe, dans les montagnes de l'Écosse, dans les Alpes; mais c'est surtout dans le premier de ces pays qu'elle forme un objet important de consommation. Elle pousse sur la terre ou sur les rochers; sa fronde est assez rameuse, plane ou recourbée en gouttière, assez crépue et laciniée sur ses bords; sa couleur est d'un brun marron; elle n'a aucune odeur. Il est assez rare, surtout dans la partie tempérée de l'Europe, de la trouver en fructification. Les habitants de l'Islande choisissent pour en faire la récolte un temps humide : ils se transportent alors en grand nombre, avec des chevaux, dans les lieux où ce Lichen croît abondamment. Ils ne retournent dans les mêmes lieux qu'au bout de trois ans, cet espace de temps étant nécessaire au développement parfait de cette plante. La récolte ne peut se faire que par un temps humide, sans quoi le Lichen se briserait très-facilement et se réduirait en poussière. Ils en remplissent des sacs, et le conservent ainsi. Pour s'en servir, ils le réduisent en poudre et le laissent dans l'eau pendant vingt-quatre heures pour lui enlever, au moins en partie, son amertume; on le fait bouillir ensuite avec du petit lait, et on en forme une gelée qu'on mange, soit avec du lait, soit avec du fromage; quelquefois aussi on prépare avec cette farine des sortes de galettes dures et cassantes qui le rendent plus facile à digérer; on peut aussi en faire un vrai pain en y mêlant un peu de farine et de levain; mais il conserve toujours une légère amertume et une couleur noire que n'a pas la bouillie faite avec le lait. Cette substance est nutritive et très-saine. Deux mesures d'une pareille farine sont à peu près aussi nourrissantes qu'une de farine de froment. Scopoli rapporte qu'en Carniole on fait paître les bestiaux qu'on veut

engraisser dans les lieux où cette plante croît abondamment, et qu'il ne faut que quelques semaines pour les rendre très-forts et très-gras. Quelques auteurs ont regardé ce Lichen comme ayant une action légèrement purgative, qui devrait s'opposer à ce qu'on l'employât comme aliment; mais il paraît qu'il ne jouit de cette propriété que lorsqu'on ne lui a pas enlevé son amertume par l'immersion dans l'eau froide, pendant quelque temps, ou dans l'eau bouillante pendant peu d'instants seulement. On peut détruire complétement ce goût amer en employant le procédé indiqué par Berzélius, qui consiste à ajouter à l'eau, dans laquelle on le fait macérer, 32 grammes d'un sous-carbonate alcalin pour 500 grammes de Lichen en poudre. Comme médicament, on emploie la gelée qu'on en retire, soit prise dans du lait ou dans de l'eau, pour redonner des forces aux convalescents; on l'a beaucoup recommandé dans les diverses affections pulmonaires, même dans la phthisie, et il paraît que si ce remède n'est que palliatif, comme presque tous ceux qu'on emploie contre cette terrible maladie, du moins il en calme un peu les symptômes; il agit en même temps comme mucilagineux et adoucissant, et comme amer et légèrement tonique. Il paraît composé principalement d'une matière gommeuse ou mucilagineuse, soluble dans l'eau, analogue à la gélatine, suivant Berzélius, d'une petite quantité de matière résineuse, et d'une matière amère, analogue au tannin. En le faisant bouillir dans une chaudière de fer, il donne à la laine une couleur jaune foncée.

CETRARIA. BOT. *V.* CÉTRAIRE.

CEUILLER. OIS. Syn. vulgaire de Savacou, et de Spatule.

CEUTHOSPORE. *Ceuthospora.* BOT. Genre de plantes Cryptogames, de la famille des Hypoxylées, établi par Fries qui lui donne pour caractères principaux : réceptacle cellulaire, sans ostiole, s'ouvrant irrégulièrement, et renfermant un noyau noir, dont il sort, à sa rupture, des sporidies cylindriques. Les Ceuthospores se trouvent assez fréquemment sur les feuilles mortes, et y forment de petites plaques noires. L'espèce la mieux connue a été nommée *Ceuthospora phacidioides,* Grav.; son réceptacle s'ouvre en quatre ou cinq découpures assez petites, contenant de trois à cinq nucleus (noyaux) ovoïdes. On la trouve le plus ordinairement sur les feuilles de houx.

CEUTORHYNQUE. *Ceutorhynchus.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Latreille, dans sa famille des Porte-Bec ou Curculionides. Cet entomologiste lui assigne les caractères suivants : forme du corps presque rhomboïdale; corselet rétréci brusquement en manière de tube, près de son extrémité antérieure; abdomen subtriangulaire; écusson à peine apparent; élytres arrondies inférieurement, recouvrant des ailes membraneuses et n'atteignant pas l'extrémité de l'abdomen; yeux écartés; massue des antennes ovales; partie inférieure des jambes nue et sans épines. La plupart des espèces de ce genre sont nouvelles et habitent le Brésil; quelques-unes, telles que le *Ceutorhynchus mucronatus* de Müller, le *Rhynchœnus asperifoliarum,* Gyll., le *Curculio punctulum,* Herbst, etc., sont de l'Allemagne et du nord de l'Europe.

CÉVADILLE. BOT. Graines employées pour faire périr les Poux, et qui sont celles d'un Vératre, d'un Melanthion, mais plus particulièrement de la Stafisaigre, espèce du genre Dauphinelle.

CEVAL-CHICHILTIC. BOT. Syn. vulg. de Vigne d'Inde.

CEVALLIE. *Cevallia.* BOT. Genre de la famille des Santalées, Pentandrie Monogynie, établi par Lagasca, pour une plante herbacée, de la Nouvelle-Espagne, dont les caractères consistent dans un calice corollin, divisé en dix parties; cinq étamines dont les filets sont insérés à la base des divisions du calice; des anthères biloculaires, appendiculées à l'une de leurs extrémités; un stigmate émarginé; une noix monosperme.

CEYLANITE. MIN. *V.* SPINELLE.

CEYX. OIS. *V.* MARTIN-PÊCHEUR.

CEYX. *Ceyx.* INS. Genre de l'ordre des Diptères, fondé par Duméril, qui le place dans sa famille des Latélasètes ou Chétoloxes, et lui assigne pour caractères : tête arrondie, portée sur un col; antennes plus courtes que la tête et à soie simple; corps cylindrique, allongé; pattes fort longues. Les Ceyx sont de petits Insectes qui, quoique très-différents des Mouches, avaient cependant été confondus avec elles. Latreille n'adopte pas le genre Ceyx, il le répartit entre ses Calobates et ses Micropèzes.

CEZERO. OIS. Synonyme vulgaire de Merle Grive.

CEZES ET CEZEROUS. BOT. Synonyme de Chiche.

CHA. BOT. Nom du Thé, chez les Chinois qui le nomment aussi Ché. C'est l'Epicia chez les Tartares des bords de l'Oby, qui appellent également cet arbre Chade et Chady.

CHAA. BOT. Les Chinois donnent ce nom ou celui de Tcha au Thé-Bou; les Arabes l'appliquent à l'Inule odorante, qu'ils appellent aussi Munis, Neschasch et Gien, cultivée dans l'Yemen, à cause du parfum qu'elle exhale.

CHABAL. MAM. L'un des synonymes vulg. de Cheval.

CHABASIE. MIN. Ce Minéral ne s'est encore rencontré dans la nature, que sous la forme de cristaux transparents ou blanchâtres, qui sont des rhomboïdes obtus de 93° 48', ou simples ou modifiés sur leurs bords supérieurs en même temps que sur leurs angles latéraux. La Chabasie raye légèrement le verre et fond aisément au chalumeau en une masse blanchâtre et spongieuse. Sa pesanteur spécifique est d'environ 217. Vauquelin a trouvé par l'analyse de celle de Feroë, sur cent parties, 43,33 de Silice, 22,66 d'Alumine, 3,34 de Chaux, 9,34 de Soude mêlée de Potasse, 21,00 d'Eau; perte, 0,33. La variété primitive existe, à Feroë, dans la Wacke, où des cristaux de Stilbite lui sont ordinairement associés. La variété secondaire, que Haüy a nommée *Trirhomboïdale,* parce qu'elle offre la réunion de trois rhomboïdes, a été observée à Fassa et à Oberstein, dans le Xérasite ou le Grünstein amygdaloïde de transition, des Allemands. On a trouvé aussi de la Chabasie dans le Basalte.

CHABAZIZI. BOT. PHAN. Synonyme de Souchet comestible.

CHABIN. MAM. Nom d'un Métis dont l'existence n'est pas suffisamment constatée et qu'on dit provenir, dans les îles de l'Amérique, de l'union du Bouc et de la

Brebis. Il aurait les formes de la mère et le poil du père.

CHABOISEAU ou CHABISSEAU. POIS. Espèce du genre Cotte.

CHABOK. BOT. Synonyme vulgaire de Courge.

CHABOT. POIS. Espèce du genre Cotte.

CHABRÆA. BOT. Synonyme de Péplide.

CHABRÉE. *Chabræa*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale de Linné, établi sous ce nom par le professeur De Candolle, en même temps que Willd. et Lagasca le distinguaient, par d'autres dénominations, du *Perdicium* dont ils l'avaient démembré. Ces trois auteurs s'étant accordés, à l'insu les uns des autres, dans la formation de ce genre, il ne peut y avoir de doute pour sa validité; mais doit-on préférer le nom proposé par De Candolle à ceux de *Rhinactina* et de *Lasiorrhiza* donnés par Willd. et Lagasca? L'antériorité de ces derniers ne nous étant pas démontrée, nous décrirons ce genre sous celui de *Chabræa*, parce qu'il est ainsi désigné dans un ouvrage spécial sur le groupe des Synanthérées, auquel De Candolle donne le nom de *Labiatiflores*, ouvrage qu'il a lu d'ailleurs à la première classe de l'Institut, dès l'année 1808; tandis que le Mémoire de Lagasca lui est postérieur, du moins dans sa publication, de trois années.

Le *Chabræa* présente les caractères suivants: capitule composé de fleurs nombreuses, hermaphrodites, dont les corolles ont cette forme particulière qui les a fait nommer Labiatiflores par De Candolle; involucre formé de folioles disposées sur plusieurs rangs, et à peu près égales entre elles. Ovaire cylindroïde, surmonté d'une longue aigrette composée de petites écailles aristées. Corolle dont le limbe est divisé en deux lèvres: l'extérieure étalée, colorée, tridentée au sommet et notablement plus grande dans les fleurs de la couronne que dans celles du disque; l'intérieure petite, sans couleur, subulée et roulée à sa base, quelquefois partagée en deux lanières cirrhiformes. Telle est l'organisation de ce genre, dont la connaissance est due aux botanistes que nous avons cités, et la rectification des caractères à H. Cassini qui le place dans sa tribu des Nassauviées.

A la Chabrée pourpre, *Chabræa purpurea*, DC., plante herbacée du détroit de Magellan, couverte de poils longs et blanchâtres, dont les feuilles sont alternes, pinnatifides, et les fleurs rouges, Lagasca ajoute le *Perdicium brasiliense*, que De Candolle sépare, au contraire, des Chabrées, et réunit avec le *Perdicium radiale*, pour en former le genre *Trixis*.

Le genre *Chabræa* a été dédié à la mémoire de Dominique Chabrey, magistrat de la république de Genève et l'un des botanistes les plus estimables du dix-septième siècle. C'est à lui qu'on doit un ouvrage intitulé *Sciagraphia*, accompagné d'une grande quantité de figures assez médiocres. Adanson avait déjà donné le nom de *Chabræa* au genre *Peplis* de L.; comme celui-ci a prévalu, le professeur De Candolle a imposé de nouveau le nom de son compatriote à la plante qu'il avait d'abord désignée sous celui de *Bertolonia*, mais qu'il a cru devoir changer, probablement parce que cette dénomination servait déjà à la désignation d'un autre genre: c'est aussi pour un semblable motif que Michaux, qui avait appelé *Chabræa* une plante nouvelle de l'Amérique, lui a substitué le nom de *Plcea*.

CHABROTÈRE. POIS. Espèce du genre Trigle.

CHABUISSEAU. POIS. Synonyme d'Able Chevanne.

CHACAL. MAM. Espèce du genre Chien.

CHACAMEL. OIS. Espèce mexicaine que Sonnini (édit. de Buff., t. 38, p. 69 et suiv.) regarde comme le petit Aigle d'Amérique; mais que Latham a rangée avec plus de vraisemblance, d'après la description de Hernandez, parmi les Hoccos sous le nom spécifique de *Vociferans*.

CHACARILLE. BOT. *V*. CASCARILLE.

CHACAYE. BOT. On trouve, sous ce nom, dans l'Herbier de Dombey, un arbrisseau du Pérou encore indéterminé et qui paraît être un Nerprun, ou du moins appartenir à la famille à laquelle ce genre sert de type.

CHA-CHA ou CLA-CLA. OIS. Synonyme vulgaire de Merle Litorne.

CHACHALACAMETL. Même chose que Chacamel.

CHACHANATOTOTL. OIS. Espèce que l'on présume appartenir au genre Gros-Bec; elle est petite, variée en dessus de noir, de cendré et de bleu; jaune en dessous avec les pieds bruns.

CHACONE. REPT. Nom d'une petite espèce de Jecko de Siam.

CHACRELLE, CHACRIL. BOT. *V*. CASCARILLE.

CHACURU. OIS. Espèce du genre Tamatia.

CHADARA ET CHADARE. BOT. *V*. GREVIER.

CHADARA. OIS. Syn. vulg. de Corbeau-geai azurin.

CHADARE. BOT. *V*. CHADAR.

CHADDÆIR ou CHADDÆJR. OIS. *V*. CHADÆIR.

CHADE. BOT. *V*. CHA.

CHADEC. BOT. Nom qu'on donne, à la Barbade, à une espèce de Citronnier dont le fruit est fort grand.

CHADET. MOLL. Synonyme de *Cerithium eburneum*, Brug. *V*. CÉRITHE.

CHADY. BOT. *V*. CHA.

CHÆMEPÉLIE. *Chæmepelia*. OIS. Genre nouveau de la méthode ornithologique de Swainson. Caractères: bec grêle, entier; ailes arrondies; première rémige courte, troisième, quatrième et cinquième presque égales, très-longues: celles du poignet de chaque côté un peu échancrées; queue arrondie; pieds médiocres, emplumés jusqu'aux doigts. Les Colombes passerine et écailleuse sont les types de ce genre qui appartient à l'ordre des Pigeons.

CHÆNACTIS. BOT. *V*. CHENACTIDE.

CHÆNANTHERA. BOT. Synonyme de Charianthe.

CHÆNANTOPHORES. *Chænantophoræ*. BOT. C'est ainsi que Lagasca désigne un groupe de plantes de la famille des Synanthérées, qu'il considère comme parfaitement intermédiaire des Chicoracées et des Corymbifères de Jussieu, et qui se distingue essentiellement par la forme de sa corolle; celle-ci présente un limbe divisé supérieurement en deux lèvres dont l'extérieure est plus grande. Ce groupe ou cet ordre naturel est partagé en trois sections: dans la première se trouvent les genres dont les capitules ne sont pas radiés; elle se sous-divise elle-même en deux parties qui comprennent: 1° les genres à réceptacle nu, tels que *Perezia*, *Leucheria*, *Lasiorrhiza*, Lag., ou *Chabræa*, DC., *Dolichlasium*, *Proustia*, *Panargyrus*, *Pamphalea*,

Caloptilium et *Nassauvia;* 2° les genres à réceptacle garni d'appendices, qui sont les *Triptilion*, *Trixis*, *Marlrasia*, *Jungia* et *Polyachurus*. La seconde section se compose des Chænantophores à capitules radiés; elle comprend les genres *Mutisia*, *Chætanthera*, *Aphyllocaulon*, *Perdicium*, *Chaptalia* et *Diacantha*. Enfin Lagasca place dans la troisième section les Chænantophores anomales, c'est-à-dire les genres *Bacasia, Barnadesia, Onoseris* et *Denekia*.

On doit remarquer que le rapprochement de ces genres avait aussi été fait par le professeur De Candolle, dans un Mémoire lu à l'Institut en janvier 1808, mais imprimé seulement en 1813. Il avait donné le nom de Labiatiflores à ce groupe qui forme, selon lui, une tribu naturelle dans les Synanthérées. Comme Lagasca assure avoir terminé son Mémoire dès 1805, et par conséquent n'avoir pas eu connaissance des travaux de De Candolle, la similitude de leurs résultats devrait être une preuve en faveur de l'établissement de cette nouvelle tribu. Néanmoins, plusieurs botanistes ne l'ont pas adoptée, parce que ses rapports naturels ne leur ont pas semblé assez positivement établis. H. Cassini ne partage pas l'avis de ces derniers; il déclare que le groupe des Chænantophores lui paraît très-naturel. Seulement il juge convenable de le partager en deux tribus fondées sur la structure du style et du stigmate. C'est à ces tribus qu'il a donné les noms de Mutisiées et de Nassauviées.

CHÆNOCARPE. *Chænocarpus*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, Tétrandrie Monogynie; et l'un de ceux formés par Necker, aux dépens du *Spermacoce;* il est caractérisé par l'unité de graine dans le fruit, mais comme cette unité ne résulte que d'un avortement, le caractère a été regardé, avec raison, comme insuffisant par la plupart des botanistes, et ils ont rejeté le genre proposé.

CHÆNOPLEURE. *Chænopleura*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, Décandrie Monogynie, institué par Richard, pour un arbrisseau qu'il a trouvé dans les montagnes de la Jamaïque, et qui a pour caractères : un calice adné à l'ovaire dont le limbe a cinq dents obtuses; cinq pétales presque arrondis; dix étamines à peine plus longues que les pétales, portant des anthères biauriculées, qui s'ouvrent longitudinalement par deux fentes; style en massue; stigmate orbiculé, presque ombiliqué; fruit en baie à quatre ou cinq loges. — Tiges très-glabres; feuilles pétiolées, oblonguement lancéolées; denticulées obtusément à la base et finement en scie à l'extrémité; fleurs d'un rose de chair pâle, réunies en thyrse.

CHÆNORAMPHE. OIS. Vulg. BEC-OUVERT, *Anastomus*, Illiger. Genre de la seconde famille de l'ordre des Gralles. Caractères : bec gros, très-comprimé, entr'ouvert dans le milieu; arête supérieure distincte, déprimée vers le front; mandibule supérieure à peu près droite, renflée vers le bout, sillonnée à la base, échancrée à la pointe; mandibule inférieure très-comprimée, convexe en dessous, vers le milieu de sa longueur; pointe à bords fléchis en dedans, réunis en lames; narines latérales, longitudinalement fendues; pieds longs, grêles : les trois doigts extérieurs réunis par une courte membrane découpée; pouce articulé intérieurement, de niveau avec les autres doigts.

Quoique plusieurs ornithologistes aient placé deux espèces dans le genre Chænoramphe, il est maintenant bien reconnu qu'il n'en existe qu'une seule, et que l'on a pris pour espèces différentes, le même individu dans deux âges différents. Cet Oiseau, dont les mœurs se rapprochent assez de celles du Héron, paraît avoir beaucoup moins que ce dernier le goût des voyages, car jusqu'ici on ne l'a rencontré que dans un espace assez resserré de l'Inde, sur la côte de Coromandel. Moins triste et moins craintif cependant que notre Héron, le Bec-Ouvert se tient, comme lui, sur les bords des eaux douces où il guette également les petits Poissons qu'il préfère aux Reptiles aquatiques; mais ses chasses ont un air animé que l'on ne trouve pas dans celles du Héron. Il place aussi son nid sur les arbres élevés, mais l'on ne sait encore rien concernant sa ponte et tout ce qui s'ensuit. Le mot Chænoramphe exprime la position respective des deux mandibules.

CHÆNORAMPHE OU BEC-OUVERT DE L'INDE, *Anastomus indicus*, *Ardea Coromandeliana*, Lath.; *Anastomus albus*, Vieil. Parties supérieures noires; les inférieures blanches; occiput garni de plumes blanches, un peu plus longues que les autres, et susceptibles de se relever en huppe; gorge dégarnie de plumes; une bande noire descendant de chaque côté du cou, sur la gorge; rémiges et rectrices noires; bec et pieds d'un jaune roussâtre. Taille, 28 pouces. — Les jeunes ont les ailes noires et tout le reste de la robe gris-cendré, avec quelques traits longitudinaux noirâtres sur la tête et le cou. C'est alors : *Ardea pondicariana*, Lath., *Anastomus cinereus*, Vieil., le Bec-Ouvert de Pondichéry, Buff., pl. enl. 932.

CHÆREFOLIUM. BOT. Synonyme ancien de Cerfeuil.

CHÆRMAN. POIS. Synonyme d'Esoce Bellone.

CHÆROPHYLLUM. BOT. *V.* CERFEUIL.

CHÆROPOTAME. MAM. FOSS. Cuvier (Ossem. Foss., nouv. édit., T. III, p. 260). Avec les ossements de Paléotherium et d'Anoplotherium se trouvent, dans les carrières à plâtre, ceux de deux autres genres de Pachydermes : l'un a reçu récemment de Cuvier le nom d'Adapis, l'autre celui de Chæropotame.

L'existence de ce dernier avait été d'abord démontrée par un fragment de mâchoire, fig. n° 3, A, pl. 51, t. 3, où les troisième et quatrième molaires, fig. 3, B, et 3, C, ressemblent aux correspondantes du Babiroussa; mais la figure conique de la première molaire exclut la famille des Cochons, et le seul Pécari a la canine aussi petite : or le Pécari est beaucoup plus petit que le Fossile en question.

Peu avant la publication du T. III de sa nouvelle édition, Cuvier a reçu une base incomplète de crâne et de face, pl. 68, fig. 1, et profil, fig. 2, laquelle montre évidemment un Pachyderme, d'après les tubercules des molaires, et la forme plane de ses surfaces glénoïdes : la comparaison oculaire montre que ce n'est ni un Paléotherium, ni un Anoplotherium, ni l'analogue d'aucun genre connu. La couronne des trois arrière-molaires supérieures offre quatre pointes ou tubercules principaux en forme de cônes mousses : entre les deux

antérieurs est un cinquième plus petit, et entre les deux postérieurs, un sixième encore plus petit. Au milieu des quatre grands, est une petite proéminence irrégulière et légèrement bifurquée; enfin, toute la dent est entourée d'un collet qui s'élève lui-même en tubercules à l'angle antérieur externe et vers le milieu du bord externe; assez analogues pour la forme générale à celles du Babiroussa et du Pécari, elles sont plus larges à proportion, et ont un collet bien marqué, qui manque chez ces deux sous-genres. D'ailleurs, les molaires de devant sont très-différentes. Enfin, la différence de grandeur est un troisième caractère. — L'arc zygomatique est aussi plus excentrique que dans aucun Cochon connu; l'échancrure postérieure du palais avance jusque vis-à-vis le bord postérieur de la pénultième molaire, en sorte qu'elle est bien plus profonde que dans les deux sous-genres précités. — Il en résulte que cet animal des plâtrières constitue un genre de Pachydermes, plus voisin encore du grand genre des Cochons que les Anoplotherium, et à plus forte raison que les Paléotherium.

Cuvier soupçonne le sous-genre des Dichobunes, d'avoir été fort voisin de ce nouveau genre, et de faire même le passage entre les Anoplotherium et lui.

CHÆTACLÆNA. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, nouvellement établi par Don, pour y placer une plante du Pérou. Ce genre est essentiellement caractérisé par son réceptacle qui est alvéolé; les fleurs du disque sont hermaphrodites, tubuleuses et quinquédentées; celles de la circonférence sont femelles et ligulées; l'involucre a ses écailles très-nombreuses, disposées sur environ quatre rangées et terminées par une longue soie recourbée. La seule espèce connue jusqu'à ce jour est la *Chætaclœna odorata;* elle croît près de Guayaquil.

CHÆTÆA. BOT. Jacquin a formé, sous ce nom, un genre aux dépens du *Byttneria,* qui n'a point été adopté; il se compose d'une seule espèce, *Byttneria Carthaginensis.*

CHÆTANTHE. *Chœtanthus.* BOT. Genre de la famille des Restiacées, auquel Brown qui l'a constitué (*Prod. Flor. Nov.-Holl.,* p. 251), donne les caractères suivants : fleurs dioïques, réunies en faisceaux : les mâles sont inconnues; les femelles se composent d'un périanthe à six divisions glumacées, dont les trois plus intérieures sont extrêmement courtes et sétacées. Style unique; stigmate indivis; ovaire et fruit monospermes, entourés du périanthe qui s'agrandit légèrement. On n'en connaît encore qu'une seule espèce, *Chœtanthus Leptocarpoides,* que Brown a trouvée sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande.

CHÆTANTHÈRE. *Chœtanthera.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue de Linné, établi par Ruiz et Pavon, dans la Flore du Pérou et du Chili, pour deux plantes de ce dernier pays, auxquelles ils ont donné le nom de *Chœtanthera ciliata* et *Chœtanthera serrata.* De Candolle y a depuis ajouté le *Perdicium chilense,* W., et seulement indiqué le *Perdicium lactucoides,* Vahl, comme appartenant à ce genre. Cassini, après avoir vérifié cette assertion, quant à la première de ces plantes, a cru reconnaître à l'égard de la seconde qu'elle n'appartenait pas à la même tribu. Regardant comme type du genre le *Chœtanthera ciliata,* R. et Pav., c'est d'après l'analyse de sa fleur qu'il trace les caractères suivants : calathide radiée, à fleurs en lèvres (*Labiatiflores*), celles du centre presque régulières et hermaphrodites, celles de la circonférence à deux languettes, femelles et ayant un involucre particulier, formé de bractées semblables à des feuilles. Involucre général composé d'écailles imbriquées et largement linéaires, dont les extérieures sont surmontées d'un appendice bractéiforme. Réceptacle parfaitement nu. Ovaire cylindracé, hérissé de papilles charnues; aigrette composée de petites écailles disposées comme les barbes d'une plume; filets des étamines larges et soudés à leur base seulement, munis à leur partie supérieure d'appendices très-longs, linéaires et azurés, et à leur base d'autres appendices filiformes plumeux ou barbus, d'où le nom générique de *Chœtanthera.* La forme de la corolle des fleurs extérieures a fait placer ce genre par De Candolle, dans ses Labiatiflores, et par Lagasca dans ses Chænanthophores; elle est, en effet, divisée en deux lèvres également longues, dont l'extérieure est tridentée au sommet, et l'intérieure plus étroite, entière ou bidentée.

Le *Chœtanthera ciliata* est une plante herbacée, haute de dix à onze pouces, dont la tige cylindrique et pubescente porte des feuilles alternes, lancéolées et luisantes. Les capitules sont jaunes et solitaires au sommet des rameaux. Elle croît dans les champs et les collines du Chili. L'autre espèce, *Chœtanthera serrata,* R. et Pav., habite près de la Conception au Chili; elle paraîtrait appartenir à un autre genre, à moins que la plante examinée par Cassini, dans l'herbier du professeur Desfontaines, ne fût la même que celle de Ruiz et Pavon, ce qui est probable. Les deux espèces que de Humboldt et Bonpland ont décrites et figurées dans leurs plantes équinoxiales, sous les noms de *Chœtanthera pungens,* (H. et B. *Plant. æq.* T. II, p. 146, t. 127) et *Chœtanthera multiflora* (H. et B. *loc. cit.,* p. 168, t. 135), ont été séparées du genre *Chœtanthera* par Kunth, qui en a constitué le nouveau genre *Homanthis,* dont le caractère distinctif principal est d'avoir tous ses fleurons égaux et hermaphrodites.

CHÆTARIA. BOT. *V.* ARISTIDE.

CHÆTIA. ANNÉL. Synonyme de Dragonneau.

CHÆTION. *Chœtium.* BOT. Genre de la famille des Graminées, institué par Martius et Nees, pour une plante découverte par le premier de ces botanistes au Brésil, et qui offre pour caractères : épillet composé de deux fleurs, à deux glumes presque égales, dont la supérieure, terminée en bec, porte une longue barbe, et l'inférieure est en forme de soie. La fleur supérieure est hermaphrodite, à deux valves membraneuses, sèches et coriaces, l'inférieure terminée par une soie; lodicules membraneuses, bifides et dentées; caryopse à trois dents, recouvert de valvules consistantes. La plante forme un chaume assez élevé, et l'inflorescence consiste en un épi ou une grappe spiciforme; les lépicènes sont attachés à l'axe par des pédicelles articulés vers le milieu.

CHÆTOCALYX. BOT. De Candolle (Mémoire sur les

Légum.) a détaché du genre Glycine deux espèces, *Glycina rincentia* et *pubescens,* pour en former, sous le nom de *Chœtocalyx,* un genre nouveau dont les caractères différentiels sont peu saillants.

CHÆTOCARPUS. BOT. *V.* POUTERIE.

CHÆTOCHILE. *Chœtochilus.* BOT. Sous le nom de *Chœtochilus lateriflorus,* Vahl a désigné un arbrisseau du Brésil, dont les rameaux, alternes, portent des feuilles alternes, pétiolées, glabres et ovales, et des fleurs solitaires, axillaires ou opposées aux feuilles. Cette plante appartient à la famille des Scrophularinées et à la Diandrie Monogynie de Linné. La structure des organes de la reproduction ne présente d'autre différence d'avec celles des *Schwenkia* de Linné, que l'absence des cinq dents glanduleuses, qui se trouvent au sommet de la corolle de ces dernières plantes. Aussi Kunth, *Pl. œquin.* ne fait point de difficulté de réunir le genre de Vahl aux *Schwenkia,* et c'est sous cette dénomination générique qu'il décrit et figure les nouvelles espèces rapportées de l'Amérique méridionale par de Humboldt et Bonpland.

CHÆTOCRATER. BOT. Il y a lieu de croire que ce genre dont le caractère seulement est exposé dans le Prodrome de la Flore du Pérou et du Chili, est le même que l'*Anavinga* de Lamk. ou le *Casearia* de Jacquin. C'est du moins ce que semblent indiquer son style simple, à trois stigmates, et ses étamines peu nombreuses, entre lesquelles se trouvent des appendices écailleux, le tout réuni à la base en une sorte d'anneau.

CHÆTODON. POIS. *V.* CHOETODON.

CHÆTOGASTRE. *Chœtogastra.* BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, Décandrie Monogynie, institué par De Candolle. Caractères : tubes du calice turbiné, poileux ou écailleux, à cinq lobes persistants ; cinq pétales presque ovales; dix étamines à filets glabres, à anthères oblongues, terminées quelquefois par un éperon simple ou bifide, d'autres fois par un ou deux petits tubercules obtus. Ovaire libre, soyeux au bout et souvent denticulé ; capsule à cinq loges souvent creusées en cuiller. Les espèces de ce genre, dont on compte en ce moment une trentaine, sont pour la plupart des arbrisseaux originaires de l'Amérique.

CHÆTOMIER. *Chœtomium.* BOT. Ce genre décrit par Kunze (*Mycol. Heft.* 1, p. 15), paraît se rapprocher des *Sphéries.* Il est caractérisé ainsi : péridier presque globuleux, membraneux, couvert de poils opaques, s'ouvrant ensuite vers son sommet; sporules translucides, entourées d'une matière gélatineuse. Kunze n'en a décrit qu'une espèce, sous le nom de *Chœtomium globosum.* Elle croît sur les feuilles et les rameaux de divers végétaux.

CHÆTOMONAS. INFUS. Ehrenberg, dans sa nouvelle Classification des Infusoires, a établi ce genre qu'il a placé dans sa famille des Cyclidines, laquelle fait partie de l'ordre des Épétriques nus. Caractères : corps dépourvu de cils, mais garni de soies non vibratiles, les cils de la bouche non compris.

CHÆTONOTE. *Chœtonotus.* INFUS. C'est encore de la nouvelle classification des Infusoires, proposée par Ehrenberg, qu'est tiré ce genre de sa famille des Ichthydines. Il appartient à l'ordre des Rotateurs nus, et a pour caractères : un vaisseau dorsal, tenant lieu de cœur, des vaisseaux transversaux, hyalins, bien distincts et sans mouvements propres; un canal alimentaire simple ; une couronne de cils simple et entière, point variable ; point d'yeux ; le corps glabre, avec la face dorsale du corps garnie de soies.

CHÆTOPAPPA. BOT. *V.* CHÉTOPAPPE.

CHÆTOPHORE. *Chœtophora.* BOT. Bridel a décrit, sous ce nom, un nouveau genre de Mousses, dans lequel il ne place que le *Leskea cristata* de Hedwig. Ce genre a les plus grands rapports avec le *Hookeria* de Smith auquel nous croyons qu'on doit le réunir ; la seule différence consiste dans la coiffe qui est hérissée de poils. Cette espèce est en outre remarquable par la soie qui porte la capsule, elle est également hérissée de poils; ce qu'on n'a observé dans aucune autre Mousse. Hornschuch en a décrit depuis une seconde espèce sous le nom de *Chœtophora incurva* (*Horœ berolinenses,* tab. XIII); cette dernière a la soie glabre. Elle habite le Chili ; la première est des îles de la mer du sud. Le nom de Chætophore, déjà consacré à une Chaodinée, ne saurait être adopté, même lorsqu'on voudrait conserver ce genre.

Nuttal avait donné le nom de *Chœtophora* à un genre de la famille des Synanthérées, auquel De Candolle, pour éviter toute confusion, a substitué celui de *Chœtopappa.*

CHÆTOPHORE. *Chœtophora.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, tribu des Byrrhiens, institué par Kirby et Spence qui lui assignent pour caractères : antennes fort minces et terminées par une petite massue formée de trois articles très-serrés ; tarses extrêmement grêles et filiformes, le dernier article plus long que les autres pris ensemble. Le Chætophore des sables, *Chœtophora arenaria; Birrhus arenarius,* Deutsc. Faun. 11, 117, pl. 35, E, est noir avec le dessus du corps parsemé de quelques petits poils blancs, disposés, sur les élytres, en séries longitudinales. Taille, une demi-ligne. Europe.

CHÆTOPSIS. BOT. Genre de la famille des Byssoïdées, établi par Kaye-Greville et auquel il donne les caractères suivants : *fila minuta, continua, erecta, opaca, setiformia, basiramulis brevibus instructa ; sporidia pellucida, nuda, inter ramulos coocervata.*

CHÆTOPTÈRE. *Chœtopterus.* ANNÉL. Genre singulier, que Cuvier a provisoirement placé à la suite des Annélides dorsibranches. Caractères : bouche sans mâchoires, ni trompe garnie en dessus d'une lèvre à laquelle s'attachent deux très-petits tentacules; ensuite vient un disque avec neuf paires de pieds, puis une paire de longs faisceaux soyeux comme deux ailes. Les branchies, en forme de lames, sont attachées plutôt en dessous qu'en dessus, et règnent le long du milieu du corps. L'espèce que cite Cuv., *Chœtopterus pergamentaceus,* est longue de huit à dix pouces et habite un tuyau de substance de parchemin; on la trouve dans la mer des Antilles.

CHÆTOSPORE. *Chœtospora.* BOT. Brown a séparé ce genre de celui des *Schœnus* à cause des soies hypogynes qui manquent dans ce dernier. Il l'a ainsi caractérisé : épillet distique (quelquefois entièrement imbri-

qué), composé d'un petit nombre de fleurs dont les écailles extérieures sont les plus petites et vides; style caduc; soies hypogynes, plus courtes que les écailles du périanthe.

Les quinze espèces qui forment ce genre, toutes indigènes du port Jackson et de la partie méridionale de la Nouvelle-Hollande, sont réparties en quatre sections. La première comprend les Chætospores dont les épillets distiques ont des écailles sans nervures; dans la seconde, les Chætospores ont des épillets imbriqués et aussi des écailles sans nervures; la troisième est caractérisée par ses épillets distiques et ses écailles munies de nervures à la base; enfin, les deux espèces qui composent la quatrième section ne sont rapportées qu'avec doute au genre *Chætospora*. Ces plantes, qui diffèrent si peu des *Schœnus* par leurs caractères, en ont aussi le *facies*. C'est sous le nom de *Schœnus lanatus*, que Labillardière en a décrit et figuré une espèce (*Flor. Nov.-Holl.* 1, p. 19, t. 20).

CHÆTOSTOME. *Chætostoma*. BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, Décandrie Monogynie, L., institué par De Candolle. Caractères : tube du calice ovalaire, presque turbiné, limbe à quatre ou cinq lobes épineux et dressés, entouré d'un anneau de soies roides; quatre à cinq pétales ; huit à dix étamines garnies d'anthères à une seule fossette, à sommet très-court et aigu; capsule prismatique, très-longue, à quatre ou cinq angles. Ce genre, encore peu connu, appartient au Brésil.

CHÆTURE. *Chæturus*. BOT. Dans le Journal de botanique de Schrader (1799, 4 st. p. 313), Link a ainsi nommé et décrit un nouveau genre de Graminées, qu'il a constitué avec le *Polypogon subspicatus* de Willd., et qui diffère du genre Polypogon de Desfontaines, en ce que la valvule inférieure seulement de la lépicène se prolonge en une longue soie; que sa glume, au lieu d'être coriace, est membraneuse et diaphane, et que ses valves ne sont pas dentées de la même manière que celles des Polypogons. Beauvois, qui a adopté ce genre, le caractérise ainsi, à quelques changements près que nous nous sommes permis d'introduire d'après l'inspection des échantillons examinés par cet auteur : fleurs en panicule tellement composée et à pédicelles si courts, que leur assemblage a la forme d'un épi; valve inférieure de la lépicène (*glume*, Beauvois) terminée par une longue soie; valve inférieure de la glume (*paillette*, Beauv.) trifide, la supérieure bifide; écailles glabres; style bipartite; stigmates velus; caryopse non sillonné. A cette énumération de caractères, Beauvois n'ajoute rien relativement au port de la plante, que détermine ordinairement l'inflorescence dans les Graminées; d'ailleurs la figure qu'il en donne est bornée au dessin d'une seule fleur ouverte. Un genre formé sur une seule plante et présentant des caractères qui ne semblent que des modifications de ceux du Polygon, nous avait paru assez douteux pour mériter une vérification. Nous avons donc eu recours à l'examen du Chæture dans l'Herbier de Beauvois, que possède actuellement Benj. De Lessert, et nous y avons effectivement reconnu l'existence des caractères assignés par ses auteurs; de plus, l'écartement, ou, pour mieux dire, le peu de densité des épillets, nous a semblé distinguer au premier coup d'œil, ce genre de celui dont on l'a extrait. Dans les ouvrages généraux les plus récents, on n'en cite qu'une seule espèce, c'est-à-dire le *Chæturus fasciculatus*, Link, plante que les uns, tels que Brotero et Hornemann, ont confondue avec les *Agrostis;* d'autres l'ont placée dans les *Alopecurus*, et d'autres enfin parmi les *Polypogon*. Nous avons dit que c'était le *Polypogon subspicatus* de Willdenow, nom spécifique changé par Persoon en celui de *fasciculatus*. Outre cette espèce, il y en a une autre dans l'Herbier de Beauvois, qui paraît suffisamment distincte par la divergence presque horizontale de ses épillets, et par sa taille généralement plus grêle que celle du *Chæturus fasciculatus*. Elle a été cultivée au jardin de Montpellier d'où De Candolle l'a envoyée à Beauvois sous le nom de *Chæturus divaricatus*.

CHAFATH. BOT. Synonyme de Cuscute Épithime.

CHAFELURES. INS. Nom que l'on donne vulgairement aux grosses Chenilles, dans plusieurs cantons de France et de Belgique.

CHAFOIN. MAM. Syn. ancien de Furet et de Fouine.

CHAGARI. BOT. C'est le nom que l'on donne, dans l'Archipel des Indes, à la liqueur sucré que l'on retire du palmier Arec, et à laquelle on fait subir une fermentation pour la transformer en vin dont on fait une assez grande consommation dans les îles.

CHAGNI. MAM. Synonyme de Cochon.

CHAGNOT. POIS. L'un des synonymes vulgaires de *Carcharias Glaucus*.

CHA-HUANT ou CHAT-HUANT. OIS. Syn. vulgaire de diverses espèces de Chouettes, et particulièrement de la Chouette Hulotte.

CHAHUIGON. BOT. Syn. de Phare à large feuille.

CHAIA, CHAJA ou CHAJALI. OIS. Espèce du genre Chavaria.

CHAILLERIE. BOT. S. vulgaire de Camomille puante.

CHAILLES. GÉOL. Nom que l'on donne vulgairement à des rognons, souvent géodiques, d'une argile plus ou moins ocreuse. Les terrains à Chailles, tel que celui que l'on observe en Franche-Comté, sont souvent pourvus de fossiles siliceux, parmi lesquels on distingue surtout plusieurs espèces de Serpules, quelques Ammonites, des Turritelles, plusieurs coquilles d'Acéphales, des Échinides et une multitude de Polypiers.

CHAILLETIACÉES. BOT. Famille admise d'après Brown, et ne comprenant que les genres *Chailletia*, DC., *Leucosia*, Dup. Th., et *Tapura*, Aubl.

CHAILLETIE. *Chailletia*. BOT. Genre formé par De Candolle et rapporté à la section de la famille des Amentacées, où les fleurs sont hermaphrodites, ainsi qu'à la Pentandrie Digynie de Linné. Caractères : calice monophylle, libre, persistant, divisé profondément en cinq lanières oblongues, blanchâtres et cotonneuses en dehors, glabres et colorées en dedans; cinq autres lanières bidentées à leur sommet, d'une longueur égale à celles du calice et naissant entre celles-ci, peuvent être prises, au premier aspect, ou pour des pétales ou pour des appendices nectariformes; cinq étamines alternes avec ces appendices de moitié moins longs qu'elles, naissant sur la base du calice, et ayant chacune une anthère arrondie, biloculaire; ovaire velu, portant deux styles

courts et un peu en tête à leurs extrémités ; fruit drupacé dont le brou presqu'entièrement sec, recouvre un noyau divisé intérieurement en deux loges, dont une avorte quelquefois ; graines solitaires et pendantes dans chaque loge, ovales, dépourvues de périsperme, munies seulement d'un embryon à radicule droite supérieure et de deux cotylédons épais. Ces caractères ont été tracés d'après l'analyse des fleurs d'un arbuste indigène de Cayenne, que De Candolle a nommé *Chailletia*, en l'honneur du capitaine Chaillet de Neufchâtel, l'un des botanistes qui ont le plus enrichi la Flore française, et surtout la partie cryptogamique, tant par leurs observations que par leurs découvertes. Il lui a donné le nom spécifique de *pedunculata*, pour le distinguer du *Chailletia sessiliflora*, autre espèce de Cayenne dont il n'a pu aussi bien observer la structure des fleurs, à cause de leur extrême exiguité, mais qui lui ont paru avoir avec celle de l'autre espèce la plus grande analogie. Dans ces plantes, la position des fleurs est très-remarquable ; le pédoncule commun est inséré sur le sommet du pétiole : cependant, comme dans quelques échantillons, on en trouve d'axillaires, De Candolle pense que, dans le plus grand nombre des cas, il y a une soudure intime du pédoncule avec le pétiole, d'une manière analogue à celle que l'on observe dans les *Ruscus*.

Il était très-difficile de déterminer les affinités naturelles du *Chailletia*. La présence d'une seconde enveloppe placée à l'intérieur, pouvait le faire comprendre parmi les plantes dicotylédones polypétales, mais ces prétendus pétales ne sont que des écailles analogues à celles que l'on trouve dans les fleurs des Laurinées ; ils sont d'ailleurs trop exactement placés sur le même rang que les étamines pour que leur assemblage soit considéré comme une corolle. Parmi les Dicotylédones à périgone simple, il n'y aurait que deux familles : celle des Laurinées et celle des Amentacées, auxquelles il conviendrait de rapporter ce genre : quant à la première, ses affinités avec le *Chailletia* sont contredites par la présence de deux stipules à la base des feuilles de ce dernier genre, par le nombre des étamines, quinaire dans celui-ci, toujours ternaire ou multiple de trois dans les Laurinées, et par la différente structure des anthères et des ovaires. Le rapprochement le plus naturel serait, selon De Candolle, celui de cette plante avec les Amentacées hermaphrodites, et surtout avec le *Celtis*, qui lui ressemble par la position des étamines devant les lobes du calice, par le nombre de ces étamines, celui des styles et des parties du fruit. L'inflorescence des Chailleties n'est pas un obstacle à leur comparaison avec les *Celtis*, puisqu'il en existe plusieurs espèces, et notamment le *Celtis orientalis*, où les pédoncules sont aussi multiflores. On trouve dans le dix-septième volume des Annales du Muséum la description de ce genre, ainsi que la figure du *Chailletia pedunculata*, avec l'analyse de ses organes reproducteurs.

CHAIOTE. BOT. *V*. CHAYOTE.

CHAIR. ZOOL. *V*. TISSU MUSCULAIRE.

CHAIR FOSSILE. MIN. *V*. ASBESTE TRESSÉ.

CHAITURE. *Chaiturus*. BOT. *V*. LÉONURE.

CHAIXIE. *Chaixia*. BOT. *V*. RAMONDIE.

CHAJA OU CHAJALI. OIS. *V*. CHAVARIA.

CHAKAL. POIS. Synonyme de Gastérostée cataphracte.

CHALADRIOS ET CHALADRIUS. OIS. Synonyme de Pluvier ; il est dégénéré de *Charadrius*.

CHALAF. BOT. Synonyme de *Salix Ægyptiaca*.

CHALAZE. ZOOL. OIS. Membrane qui enveloppe le jaune de l'œuf, et qui est attachée, par les ligaments gélatineux de ses deux extrémités, aux pôles correspondants. Elle est formée de deux lames ou tuniques, dont l'externe ou l'enveloppe est traversée par une sorte de cordon ombilical, qui transporte au fœtus la substance albumineuse, destinée à sa nourriture.

CHALAZE. *Chalaza*. BOT. La graine reçoit sa nourriture du péricarpe par le moyen d'un faisceau de vaisseaux, qui porte le nom de trophosperme ou de podosperme. A l'endroit où ces vaisseaux pénètrent dans la graine, la lame externe de l'épisperme ou tégument propre, offre une petite cicatrice qu'on appelle *hile* ou ombilic externe. Ces vaisseaux s'épanouissent, en général, immédiatement après leur entrée dans le tégument propre où ils se distribuent. Mais parfois ils marchent quelque temps réunis en un cordon saillant, qui se termine par une sorte de passement, souvent d'une couleur différente et communique avec l'intérieur de la graine. C'est à cette partie que Gærtner a donné le nom de *Chalaze* ou d'*Ombilic interne*. Les plantes de la famille des Orangers sont celles où cet organe est le plus visible. On nomme *Vasiducte* ou *Raphé* la ligne saillante formée par le faisceau de vaisseaux qui rampent entre les deux lames du tégument propre.

CHALBANE. BOT. *V*. GALBANUM.

CHALCALA. BOT. Synonyme de Cachryde libanotis.

CHALCANTHE. MIN. Syn. ancien de *Cuivre sulfaté*.

CHALCANTHEMON ET CALCANTHON. BOT. Syn. de Chrysanthème Leucanthème.

CHALCAS. BOT. *V*. MURRAYA.

CHALCÉ. *Chalceus*. POIS. Genre de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, établi par Cuvier, pour quelques espèces de l'Amérique méridionale dont le *Chalceus Macrolepidoptus* (Mém. du Mus. t. 4, pl. 21, f. 1) est la principale. Caractères : bouche dirigée vers le haut, à chaque mâchoire une rangée de dents triangulaires, tranchantes et dentelées ; corps oblong, non caréné, ni dentelé.

CHALCEIOS. BOT. Syn. de Pimprenelle épineuse.

CHALCETUM. BOT. Synonyme de Valériane mâche.

CHALCHITE OU CHALCITE. MIN. La substance ainsi nommée chez les anciens, et notamment dans Pline, dut être un Minerai de Cuivre qu'on ne peut rapporter exactement à rien de connu.

CHALCIDE. *Chalcides*. REPT. Genre confondu par Linné dans ses Lézards, parmi lesquels cependant il formait une division. La reptation sur le ventre, qui caractérise cette section, assigne aussi la place des Chalcides entre les Lézards et les Serpents. Laurenti, et après lui Brongniart et Daudin, ont senti la nécessité d'une séparation plus tranchée ; leur exemple a été suivi par Duméril, Cuvier et Oppel. Le premier place le genre Chalcide à la fin de sa famille des Téréticaudes, de l'ordre des Sauriens ; le second, en restreignant encore plus ce genre, le reporte presqu'à la fin de la famille des Sincoïdiens, qui termine l'ordre des Sauriens, après lequel vient

celui des Ophidiens. Ces Sincoïdiens, à l'aide des Seps, des Hystéropes, des Chalcides et des Chirotes, forment en effet un point de jonction entre ces deux ordres qu'il est difficile de distinguer par des caractères d'une bien grande valeur; car les Orvets ne sont guère que des Sincoïdiens sans pattes, ou, si l'on veut, les Sincoïdiens sont des Orvets munis de rudiments d'organes locomoteurs. Les caractères du genre Chalcide consistent dans l'excessif allongement du corps, dans la brièveté et l'éloignement des pieds; ils ont la physionomie de petits Serpents; mais leurs écailles, au lieu d'être disposées ainsi que des tuiles, sont rectangulaires, et forment, comme celles de la queue des Lézards, des bandes transverses qui n'empiètent pas les unes sur les autres. C'est surtout avec les Amphisbènes que cette disposition des écailles leur donne de la ressemblance. Le tympan existe encore chez eux. — Les Chalcides sont de petits animaux innocents, dont on connaît plusieurs espèces distinguées par le nombre de leurs doigts. Ces espèces sont :

Le Monodactyle, *Chalcides Monodactylus*, Daud., Cuv.; *Chalchis pennata*, Lour., Amph., p. 64, nº 115; *Lacerta anguina*, Gmel. Ce petit animal, originaire du cap de Bonne-Espérance, a le corps déprimé et long, la queue très-acuminée, et encore deux fois plus longue. Les petites écailles sont verticillées. Les pieds, fort petits, n'ont qu'un seul doigt, et se terminent en alène.

Chalcide Tridactyle. *Chalcides Trydactylus*; le Chalcide, Lacép. Encyc. Rept., pl. 12. Cet animal, décrit pour la première fois par Lacépède, n'a que trois doigts aux pieds; on aurait donc tort d'y rapporter, comme synonyme, le *Chalcides pentadactylus* de Latreille, qui en a cinq Les pattes de ce Chalcide ont à peine une ligne de longueur; sa couleur est bronzée. On ignore sa patrie qu'on suppose être les pays chauds.

Chalcide Tétradactyle. *Chalcides Tetradactylus*, Lacép. Ann. Mus. t. II, p. 354. Les pieds de cette espèce sont si courts qu'ils ne peuvent servir; et l'un des doigts seulement est assez long pour être bien distinct. Il règne de chaque côté du corps un sillon qui s'étend de l'angle des mâchoires aux pattes de derrière. La longueur totale de l'animal est d'environ dix pouces.

Ces Reptiles sont innocents, timides et nullement vénimeux; ils vivent d'insectes, se réfugient sous les pierres, dans les crevasses des rochers ou des vieux murs, où ils se tiennent cachés pendant la plus grande partie de leur existence. Il paraît que chez les Chalcides comme chez les Vipères, les œufs éclosent avant d'être pondus, et que, conséquemment, ils sont vivipares.

CHALCIDE. ins. *V.* Chalcis.

CHALCIDIES. ins. *V.* Chalcidites.

CHALCIDIENS. rept. Oppel forme, sous ce nom, et dans l'ordre des Sauriens, une petite famille qui se rapporte exactement à celle des Sincoïdiens de Cuvier, en en défalquant le genre Sincque, et en y ajoutant les Ophisaures.

CHALCIDITES. *Chalcidites.* ins. Tribu établie par Latreille, dans l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrants, famille de Pupivores, et composant en grande partie les Cynipsères. Caractères : ailes postérieures sans nervures; antennes des deux sexes, ou du moins celles des femelles, plus grosses vers leur extrémité, de douze articles distincts au plus, dont le premier long et formant un coude avec la tige; palpes toujours très-courtes; tarière logée, soit entièrement, soit à sa base, dans une coulisse antérieure et longitudinale du dessous de l'abdomen; pattes postérieures ordinairement propres pour sauter.

Les Chalcidites, confondues par Geoffroy avec les Cynips de Linné, sont de petits Insectes ornés de couleurs métalliques brillantes, doués de la faculté de sauter, et fort semblables, quant à leurs mœurs et la disposition de leur tarière, aux Ichneumons; les femelles déposent leurs œufs, tantôt dans le corps des larves ou des chrysalides, tantôt dans l'intérieur des œufs des autres insectes; et d'autres fois dans les galles, lorsqu'elles renferment encore leurs habitants. Ces Insectes ont par conséquent, dans leur premier état, des habitudes toutes carnassières, et ils ne sortent des excroissances végétales qu'après s'être nourris aux dépens des insectes qui les produisent et qui y sont à l'état de larve. Réaumur, Degéer et Latreille ont mis ce fait hors de doute. Les larves des Chalcidites ont une forme conique et allongée; leur tête est écailleuse; le corps est blanc, sans pattes. Latreille ne pense pas qu'elles construisent une coque pour se métamorphoser en nymphe; il paraît plutôt porté à croire qu'elles subissent cette transformation dans l'intérieur des larves aux dépens desquelles elles ont vécu.

Spinola (Ann. du Mus.) a donné un très-bon Mémoire sur les genres de cette tribu qu'il considère comme une famille à laquelle il impose le nom de *Diplolépaire*, tout en faisant observer que celui de *Chalcidie* serait plus convenable. Latreille divise la tribu des Chalcidites de la manière suivante :

I. Pieds postérieurs à cuisses très-grandes, de forme lenticulaire, à jambes arquées; (antennes de onze à douze articles distincts dans la plupart).

Genres : Leucospis, Chalcis, Chirocère.

II. Pieds postérieurs à cuisses simples ou renflées et oblongues, à jambes droites : (antennes n'ayant au plus que dix articles distincts).

† Antennes de neuf à dix articles.

A. Antennes insérées près du milieu de la face antérieure de la tête.

Genres : Eurytome, Perilampe, Encyrte, Misocampe (auparavant *Cynips*), Ptéromale, Cléonyme.

B. Antennes insérées très-près de la bouche.

Genre : Spalangie.

†† Antennes de sept articles au plus.

Genre : Eulophe.

La plupart de ces genres appartiennent, dans Linné, à la division des Ichneumons désignés sous le nom de *Minuti*. Degéer ne les en distingue pas non plus, mais il les place à la fin de ce genre nombreux, et les divise en trois petites familles. Jurine les comprend presque tous dans son genre Chalcis.

CHALCIMON. ins. Genre dont la formation a été proposée par Dalmann dans la famille des Lucanides, Coléoptères pentamères, et dont le type serait le Lamprime de Humboldt, qui se trouve au Brésil.

CHALCIS. *Chalcis.* ins. Genre de l'ordre des Hymé-

noptères, section des Térébrants, établi par Fabricius, et rangé par Latreille dans la famille des Pupivores, tribu des Chalcidites. Caractères : antennes de onze ou douze articles distincts; pieds postérieurs à cuisses très-grosses, de forme lenticulaire, comprimées, dentelées et marquées d'un sillon au bord inférieur; jambes des mêmes pieds fortes, arquées et reçues en partie dans la rainure de ces cuisses; ailes toujours étendues; pédicule de l'abdomen découvert; tarière droite et inférieure.

Les Chalcis se distinguent de tous les genres de la tribu, par le nombre des articles des antennes et par le développement des cuisses du métathorax. Ils partagent ces caractères avec les Leucospis, mais en diffèrent cependant sous plusieurs rapports : une de leurs mandibules a jusqu'à trois dentelures. Leur languette ne présente qu'une légère échancrure; les ailes antérieures sont étendues et non doublées; elles n'offrent que des nervures rares et non terminées; il n'existe par conséquent aucune cellule; l'abdomen est ovoïde ou conique, pointu au bout, avec la tarière cachée ou extérieure, mais jamais recourbée sur le dos. Du reste les Chalcis et les Leucospis ont des antennes courtes, brisées, insérées vers le milieu de la face de la tête en massue allongée, cylindroïde et grêle, formée par le troisième article et les suivants. Leurs palpes sont courtes; les maxillaires ont quatre articles et les labiales seulement trois. Les petits Insectes dont il est ici question brillent ordinairement de couleurs métalliques très-vives; leurs mœurs ne sont pas bien connues. On sait cependant que plusieurs d'entre eux fréquentent, dans l'état parfait, les plantes qui croissent sur le bord des eaux stagnantes. Les femelles qu'on a eu occasion d'observer, déposent leurs œufs dans les larves ou les nymphes de certains Diptères aquatiques. D'autres espèces exotiques les placent dans les nymphes de certaines Phalènes ou dans les nids des Guêpes cartonnières. Ces larves sont par conséquent carnassières et parasites. Tous les Chalcis connus peuvent être classés dans les deux divisions suivantes :

† *Abdomen porté sur un long pédicule.*

Les antennes étant proportionnellement plus longues que dans les autres Chalcis, Spinola les a réunis sous le nom générique de Smière; tels sont : le Chalcis sispède, *Chalcis sispes*, Fab.; Panzer, *fasc.* 77, t. II, Guêpe déginguendée, Geoffroy (Hist. des Ins. t. II, p. 380, n° 16). Il se trouve dans les lieux aquatiques. On croit que sa larve vit aux dépens de celle des Stratyomes. Chalcis clavipède, *Chalcis clavipes*, Fab.; très-commun sur les bords de nos marais.

†† *Abdomen porté sur un pédicule court.*

Les antennes ont moins de longueur. Ex. Chalcis nain, *Chalcis minuta*, Fab.; Panzer, *fasc.* 52, t. 6; Guêpe noire, à cuisses postérieures fort grosses, Geoffroy (n° 15). Très-commun aux environs de Paris. Chalcis cornigère, *Chalcis cornigera*, Jurine, Hymén. pl. 13, fig. 47.

Parmi les espèces exotiques, on doit remarquer le Chalcis pyramidal, *Chalcis pyramidea*, Fab.; *Chalcis producta*, Ol. Il place ses œufs dans les nids des Guêpes cartonnières, et Réaumur, qui y a trouvé l'Insecte parfait, l'a décrit, Mém. sur les Insectes, t. VI, pl. 20, fig. 2, et pl. 21, fig. 3, comme la femelle de cette espèce; enfin on doit remarquer le Chalcis à jarretière, *Chalcis annulata*, Fab., qui dépose ses œufs dans le corps des chrysalides de certaines Phalènes.

CHALCIS. POIS. On trouve, dans divers auteurs anciens, le nom de *Chalcis* pour désigner la Sardine. *V.* CLUPE.

CHALCITE. OIS. Espèce du genre Coucou, dont Lesson a fait le type d'un sous-genre.

CHALCITELLE. *Chalcitella.* INS. Genre de la famille des Chalcidites, dont la formation est due à Westwood, qui lui donne pour caractères : antennes insérées près de la bouche, composées de douze ou treize articles, dont le second très-court et le troisième plus long que ceux qui le suivent; les quatre derniers formant une massue allongée; métathorax fortement déclive; pédoncule cylindrique, grêle, égalant en longueur la moitié de l'abdomen; cuisses antérieures longues et épaisses; les intermédiaires grêles à la base, en massue à l'extrémité, les postérieures très-grandes, garnies de sept dents. La Chalcitelle évanoïde, type du genre nouveau, est noire, parsemée de points enfoncés; l'abdomen est comprimé, luisant; la base des antennes, les genoux et le pédoncule sont d'un brun de poix; les jambes et les tarses sont testacés, sa taille est d'une ligne et demie; on le trouve à l'île Maurice.

CHALCITIS. BOT. Syn. ancien de *Chrysanthemum.*

CHALCOICHTYOLITHE. POIS. FOSS. Ardoises pyriteuses, empreintes de squelettes de Poissons.

CHALCOIDE. POIS. Espèce du genre Able.

CHALCOLÉPIDI. *Chalcolepidius.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, institué par Eschscholtz, aux dépens du genre *Elater* de Linné et de Fabricius. Ses principaux caractères consistent dans son corselet qui est en trapèze allongé, sans ligne élevée et oblique aux angles postérieurs, dans son présternum qui est droit et uni, dans l'écusson qui a la forme d'un cœur renversé, plus large postérieurement, tronqué ou très-obtus et un peu échancré en devant. Les *Elater porcatus*, *sulcatus*, *striatus*, *virens*, etc., de Fabricius, font partie du genre nouveau.

CHALCOLITHE. MIN. Werner donna d'abord, mais improprement, ce nom à l'Urane oxidé, parce qu'il le supposait contenir du Cuivre.

CHALCOPHONE. MIN. Les anciens donnaient ce nom à divers Schistes délités en minces feuillets, comme les ardoises, qui avaient la propriété de rendre des sons assez agréables, lorsqu'on les frappait en les tenant suspendus.

CHALCOPHORE. *Chalcophora.* INS. Genre de la famille des Sternoxes, établi par Serville qui lui donne pour caractères : antennes de onze articles : le premier peu allongé en massue, le deuxième court, obconique, les suivants un peu déprimés et diminuant insensiblement; palpes maxillaires de trois articles, les labiales de deux et petits; menton court, transversal, échancré antérieurement; labre à peu près carré, de moyenne grandeur, légèrement échancré antérieurement; yeux moyens, ovales, peu saillants, écartés; corselet presque déprimé, sinué postérieurement; corps peu convexe,

subdéprimé; élytres inégales, flexueuses; tarses peu dilatés, le dernier peu allongé, assez large. Ce genre se compose des *Buprestis Mariana*, Fab.; *Virginiensis* Herbst, et *stigmatica*, Schon. Le premier appartient à l'Europe méridionale.

CHALCOSINE. MIN. *V*. CUIVRE SULFURÉ.

CHALE. BOT. *V*. CHALEF.

CHALEB. BOT. Synonyme de Saule.

CHALEF. *Elæagnus*. BOT. Ce genre forme le type de la famille des Elæagnées ou Chalefs de Jussieu; il se distingue par ses fleurs hermaphrodites, munies d'une seule enveloppe florale ou d'un calice monosépale, tubuleux inférieurement où il est appliqué sur l'ovaire sans y adhérer, très-évasé et campaniforme dans sa partie supérieure, qui offre quatre ou cinq divisions égales et réfléchies. Les étamines sont au nombre de quatre ou cinq, presque sessiles, attachées à la partie supérieure du calice. Au-dessus du tube du calice on trouve intérieurement une proéminence circulaire, qui est formée par le disque périgyne dont l'intérieur du tube est tapissé. L'ovaire est à une seule loge et contient un seul ovule dressé. Le style est court et se termine par un long stigmate subulé, glanduleux d'un seul côté. Le fruit se compose du tube du calice qui est épaissi et charnu, et dont le limbe s'est détaché circulairement, renfermant une sorte de petit noyau ou d'akène ovoïde, allongé, quelquefois strié. La graine contient dans l'intérieur d'un endosperme très-mince, un embryon dressé, ayant la radicule courte et conique, et les deux cotylédons assez épais.

Ce genre est composé d'environ une douzaine d'espèces, qui sont pour la plupart des arbres ou des arbrisseaux à feuilles simples, souvent recouvertes, ainsi que les jeunes ramifications de la tige, d'écailles micacées, sèches, blanchâtres, qui donnent un aspect tout particulier à ces jolies plantes. Leurs fleurs sont, en général, hermaphrodites et placées à l'aisselle des feuilles supérieures. L'une des espèces les plus intéressantes et qu'on cultive généralement, est le Chalef à feuilles étroites, *Elæagnus angustifolius*, L., vulgairement appelé *Olivier de Bohême* à cause de son aspect terne et blanchâtre, qui rappelle celui de l'Olivier. Cet arbre, qui peut acquérir une hauteur de quinze à vingt pieds, est originaire des contrées méridionales de l'Europe. Il croît aussi en abondance dans le Levant, la Perse, etc. Ses feuilles sont lancéolées, aiguës, très-analogues pour la figure à celles de l'Olivier commun, mais plus blanches et moins fermes. Ses fleurs sont jaunâtres et répandent une odeur assez agréable. Elles sont en général réunies, au nombre de trois, à l'aisselle des feuilles supérieures. Celle du milieu est un peu plus longue, et la seule qui soit parfaitement hermaphrodite et fertile; les deux latérales sont stériles par l'imperfection de leur ovaire qui est rudimentaire. Le fruit est ovoïde, couvert d'écailles sèches et micacées. Il est légèrement charnu et contient dans son intérieur un noyau strié.

On voit avec plaisir cet arbre dans les parcs et jardins d'agrément, où son feuillage argenté contraste d'une manière très-pittoresque avec la couleur verte plus ou moins intense des autres arbres. Ses fleurs, lorsqu'elles sont épanouies, exhalent une odeur forte assez agréable, surtout lorsqu'elle est peu intense. Olivier dit qu'en Perse et dans différentes parties du Levant, on mange la chair de ses fruits.

CHALEU. MAM. Synonyme de Loutre.

CHALEUR. Effet produit sur les corps par le principe désigné sous le nom de Calorique. Son influence sur les productions végétales et animales qui couvrent le globe, est d'une considération extrêmement importante. Nous en traiterons plus généralement à l'article Température.

La chaleur que certaines plantes ou du moins quelques-unes de leurs parties sont susceptibles de développer, est un des phénomènes les plus extraordinaires de la physique des Végétaux. Ce fut, à ce qu'il paraît, le célèbre Lamarck qui en fit le premier l'observation, en 1777; en 1826, les observations de Lamarck furent reprises à Berlin par Schultz. A cet effet, il mesura la température des fleurs d'un très-grand individu de *Caladium pinnatifidum*, et la trouva de quatre à cinq degrés plus élevée que celle de la serre. Le professeur Link, n'ayant pas réussi à observer cette augmentation de température, éleva, au sujet de cette observation, des doutes que partagea Goeppert de Breslau. Mais au printemps de 1831, Schultz réitéra les expériences dont nous allons rendre compte. Les fleurs de la plante qu'il a soumise à ses observations se sont flétries dans l'espace de douze heures, et ont atteint leur entier développement entre huit et dix heures du soir. Le 1er mai, la fleur était sur le point de s'épanouir; jusqu'à cinq heures du soir la température a été de 15°, comme celle de l'appartement dans lequel elle se trouvait; à six heures le développement d'une odeur très-forte avertit l'auteur qu'il devait redoubler de soins dans ses observations, et il trouva la température de la fleur portée à 15°; à sept heures le thermomètre marquait 17°; à huit heures 19°; à huit heures et demie 19 1/2°; à neuf heures 20 1/2°; à dix heures enfin, 21 1/2°. La température s'est soutenue à ce dernier degré jusqu'à onze heures. Pendant tout ce temps la fleur a dégagé une odeur ammoniacale très-forte. Depuis des observations semblables répétées par Goeppert, lui ont procuré les mêmes résultats, avec les fleurs de l'*Arum Dracunculus*. Le 14 avril 1835, Vrolik et De Vriese entamèrent une longue série d'observations de même nature, sur un *Colocasia odora* (*Caladium odorum*), croissant en pot dans la serre chaude du Jardin Botanique d'Amsterdam; ils obtinrent des résultats analogues à ceux qui ont été signalés par le professeur de Berlin; on peut consulter à cet égard leur mémoire parfaitement détaillé, ainsi que les tables d'observations qui le terminent; elles ont été insérées en entier dans le tome 5me de la nouvelle série des Annales des Sciences Naturelles, p. 134 et suivantes.

CHALGUA. POIS. Syn. de Callorhynque éléphantin.

CHALIF. BOT. Synonyme de Saule ordinaire.

CHALKAS ET CHALKITIS. BOT. *V*. CHALCAS et CHALCITIS.

CHALKOLITE. MIN. *V*. URANE PHOSPHATÉ.

CHALKOPYRITE. MIN. *V*. CUIVRE PYRITEUX.

CHALKOSINE. MIN. *V*. CUIVRE SULFURÉ.

CHALLYRITON. BOT. Synonyme ancien de Gypsophile traçant.

CHALOTTE. BOT. Synonyme d'Ail Échalotte.

CHALOUPE CANNELÉE. MOLL. Nom vulgaire de l'Argonaute Argo.

CHALUC. POIS. Synonyme vulgaire de Gade Merlus.

CHALUMEAU. *Calamus*. BOT. Tige simple, herbacée, sans nœud et plus ou moins fistuleuse comme la plupart de celles de la famille des Joncs.

CHALY. MAM. Synonyme de Castor.

CHALYBÉ. OIS. Espèce du genre Cassican.

CHALYBÉ. *Chalybe*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Laporte qui le fonde sur les caractères suivants : tête arrondie en arrière; dernier article des palpes plus gros que le précédent, renflé et pointu; lèvre supérieure presque carrée, avec les angles arrondis, le bord antérieur ponctué et deux impressions profondes au milieu; mandibules étroites, saillantes et peu arquées; antennes grossissant insensiblement vers l'extrémité; élytres allongées, subquadrangulaires, avec un étranglement à leur base. On ne connaît encore de ce genre qu'une seule espèce, *Chalybe Leprieuri;* il est noir à reflets rouge-cuivreux; la tête et le corselet sont très-rugueux: les élytres ont deux taches jaunes; les premiers articles des antennes et les palpes sont d'un brun jaunâtre. Taille, deux lignes. De Cayenne.

CHAM. BOT. *V*. BOIS-DE-CHAM.

CHAMA. MAM. Synonyme ancien de Chat Lynx.

CHAMÆ. BOT. Ce mot grec, adopté par les Latins, pour désigner plus particulièrement des plantes basses, est entré dans la composition d'un grand nombre de noms employés par les anciens naturalistes pour désigner soit des végétaux, soit même des animaux que l'on comparait avec d'autres animaux ou végétaux, mais dont on voulait faire en même temps sentir la petitesse. La plupart de ces noms ont été rejetés de la science, et n'y sont plus employés que comme synonymes. Quelques autres demeurent consacrés. Nous ferons d'abord une revue de ceux qui, parmi les premiers, se présentent encore quelquefois dans les divers ouvrages; puis nous traiterons avec plus de détail, de ceux des derniers qui méritent de fixer l'attention.

CHAMÆACTE. Synonyme de Sureau Yèble.

CHAMÆBALANUS. Synonyme d'Arachide asiatique.

CHAMÆBATOS. Synonyme de *Rubus cœsius*, espèce du genre Ronce.

CHAMÆBUXUS. Espèce du genre Polygale.

CHAMÆCERASUS. Espèce du genre Cerisier.

CHAMÆCHRYSOCOME. Syn. de Stæhéline douteuse.

CHAMÆCISSOS. Synonyme de Glécome hédéracée.

CHAMÆCISTUS. Syn. de *Cistus Helianthemum*, L. Ce nom est aussi celui d'une Azalée et d'un Rosage. On l'a également appliqué à une espèce du genre *Talinum*.

CHAMÆCLEMA. Synonyme de Glécome héderacée.

CHAMÆCLINIS. BOT. Genre de la famille des Fougères, établi par Martius, aux dépens du genre Lycopode; mais qui paraît n'avoir pas été adopté jusqu'ici, par la majorité des botanistes.

CHAMÆCRISTA. Espèce du genre Casse.

CHAMÆCYPARISSUS. Espèce du genre Santoline.

CHAMÆDAPHNE. Synonyme de Daphne Laureole.

CHAMÆDAPHNOÏDÈS. Synonyme de Daphne olæoïde.

CHAMÆDRIFOLIA. Synonyme de Neurade couchée.

CHAMÆDROPS, CHAMÆDRYOS et CHAMÆDRYS. Espèce du genre Germandrée.

CHAMÆFICUS. Variété du Figuier ordinaire.

CHAMÆFILIX. Synonyme d'Asplénie marine.

CHAMÆFISTULA. *V*. CASSE.

CHAMÆGEIRON ou CHAMÆGYRON. Syn. de Tussilage.

CHAMÆGENISTA. Synonyme de plusieurs espèces ou variétés du genre Genet.

CHAMÆIRIS. Syn. de plusieurs espèces du genre Iris.

CHAMÆITEA (Camerarius). Syn. de Saule émoussé.

CHAMÆLANCIUM. *V*. CHAMÈLANCE.

CHAMÆLARIX. Synonyme d'Aspalat chenopode.

CHAMÆLEA. Syn. de *Cneorum tricoccum*. Ce nom a été donné par plusieurs botanistes, à des plantes appartenant aux genres *Clulia*, *Scopolia*, *Phylica*, *Tragia*, etc.

CHAMÆLEAGNUS. Synonyme de *Myrica Gale*.

CHAMÆLEDON. *V*. AZALÉE.

CHAMÆLÉON. C'est-à-dire *Petit Lion*. Ce premier nom du Saurien que nous appelons Caméléon, et que porte également une Mouche armée du genre Stratyome, fut employé par Hippocrate et Dioscoride pour désigner une plante épineuse, qu'on ne pouvait toucher sans se blesser. Les commentateurs et les botanistes avant Linné, ont cru y reconnaître les *Circium acaule* et *Acarna*, le *Carlina subacaulis*, l'*Aractylis gummifera*, le *Leuzea conifera*, le *Cardopatium* et les *Echinops*. *V*. ces mots. On appelait plus particulièrement CHAMÆLÉON BLANC le *Carlina acaulis;* et Belon a désigné sous le nom de CHAMÆLÉON NOIR le *Carthamus corymbosus*, L., qui est le *Cardopatium*.

CHAMÆLEUCE. Synonyme de *Caltha palustris* et de *Tussilago Petasites*.

CHAMÆLINUM. Syn. de *Radiola millegrana*, Sm.; *Linum radiola*, Lobel; et de *Linum catharticum*, L. *V*. RADIOLE et LIN PURGATIF.

CHAMÆLIRIUM. *V*. VERATRUM LUTEUM.

CHAMÆLYCUM ou CHAMÆLUCON. Synonymes de Veronique Chamædrys.

CHAMÆMELON. Syn. ancien de Camomille noble.

CHAMÆMELUM TRIUMFETTI. S. d'*Anthemis austriaca*.

CHAMÆMESPILUS. Espèce du genre Néflier.

CHAMÆMOLY. Espèce du genre Ail.

CHAMÆMORUS. Espèce du genre Ronce.

CHAMÆMYRSINE. Synonyme de Fragon piquant, d'Airelle myrtil et de Polygale de montagne.

CHAMÆNÉRION. Syn. d'Épilobe à feuilles étroites.

CHAMÆPERICLYMENUM. Syn. de Cornouiller de Suède.

CHAMÆPEUCE. Espèce du genre Stæhéline.

CHAMÆPLATANUS. Synonyme de Viorne obier.

CHAMÆPLION. Synonyme de Vélar officinal.

CHAMÆPYDIA. Synonyme ancien d'Apios.

CHAMÆPYTIS. Ce nom est celui d'une Germandrée dont Willdenow avait composé un genre grossi de quelques Bugles. *V*. GERMANDRÉE et BUGLE.

CHAMÆPYXOS. *V*. CHAMÆBUXUS.

CHAMÆRHITOS. Syn. de *Gypsophila Struthium* et de *Saponaria officinalis*, L.

CHAMÆRHODODENDROS. Espèces des genres Azalée et Rosage que les botanistes viennent de réunir.

Chamæriphe. Synonyme de *Chamœrops humilis.*

Chamærubus. Syn. de *Rubus saxatilis* et *Chamœmorus. V.* Ronce.

Chamærum. Synonyme de Chanvre.

Chamæsæna. *V.* Casse.

Chamæsaura. Synonyme de Scirpe sétacé.

Chamæsice. Espèce du genre Euphorbe.

Chamæspartium. *V.* Chamægenista.

Chamæzeton. Synonyme d'Athanasie maritime.

CHAMÆDORÉE. *Chamœdorea.* bot. Famille des Palmiers, Diœcie Hexandrie, L. Willdenow a établi ce genre aux dépens des *Borassus.* C'est en effet le *Borassus pinnatifrons,* décrit et figuré par Jacquin (*Hort. Schœnbr.* ii, p. 65, t. 247 et 248), qui forme le type de ce nouveau genre, dont la différence d'avec le *Borassus* de Linné n'existe que dans l'organisation des fleurs femelles. Caractères : arbre dioïque; fleurs mâles, ayant le calice et la corolle tripartites, six étamines et un style rudimentaire plus long que les étamines; fleurs femelles munies aussi d'un calice et d'une corolle tripartites, de trois écailles situées entre les pétales et l'ovaire, regardées comme des nectaires de Willdenow; d'un ovaire surmonté de trois styles, et devenant un fruit drupacé, succulent, monosperme. La Chamædorée grêle, *Chamœdorea gracilis,* Willd.; *Borassus pinnatifrons,* Jacq., est un Palmier des forêts ombragées et montueuses de Caraccas, ayant un tronc qui s'élève verticalement à dix pieds de haut. Son feuillage est composé de frondes pinnées et un peu alternes, longues de deux pieds, marquées de nervures formant des plicatures oblongues, atténuées à la base et acuminées au sommet; dans la partie inférieure du tronc, plusieurs spathes entourent des spadices plus longs qu'elles, divisés en rameaux dressés et divariqués dans les Palmiers femelles, penchés dans les mâles. La drupe, de couleur rouge, a la grosseur d'un pois.

CHAMÆLIRION. *Chamœlirium.* bot. Ce genre, dont les caractères sont trop brièvement exprimés pour que l'on puisse déterminer, avec certitude, à laquelle des deux familles de Monocotylédones, les Liliacées ou les Colchicacées, il appartient, a été proposé par Willd. pour l'*Helonias nana* de Jacquin. Il l'a placé dans l'Hexandrie Monogynie de Linné, et l'a caractérisé ainsi : périanthe à six divisions, six étamines dont trois alternativement plus grandes; stigmate sessile; capsule triloculaire et polysperme.

CHAMÆMELES. bot. Genre de la famille des Pomacées, Dodécandrie Monogynie, L., institué par Lindley pour un arbrisseau à feuilles spathulées, un peu crénelées, à rameaux axillaires, pauciflores, et qui se trouve à Madère. Caractères : calice à cinq dents tronquées; pétales assez courts, insérés sur le calice; douze étamines à filets filiformes et anthères simples; stigmate simple; fruit en baie, supère et bisperme.

CHAMÆNERION. *Chamœnerium.* bot. Ce mot, employé d'abord par Tournefort pour désigner une petite espèce d'Épilobe, a disparu dans des mutations successives, puis est revenu figurer comme générique dans la Monographie qu'a faite Spach de la famille des Onagraires. Ce botaniste assigne pour caractères au genre nouveau : calice à quatre divisions, étalées ou réfléchies; nectaire épais, adné au fond du calice; corolle à quatre pétales opposés en croix; étamines déclines ou déclinato-ascendantes, disposées sur un seul rang : quatre d'entre elles plus courtes, alternant avec les quatre autres et posées en avant des pétales; filaments dilatés à la base, portant des anthères elliptiques, attachées par le milieu du dos; ovules ascendants, disposés sur deux rangées; style dicline; quatre stigmates roulés. Le fruit est une capsule longuement stipitée, à quatre loges, à quatre valves, déhiscente du sommet à la base, et polysperme. Parmi les espèces du genre Chamænerion, on remarque les *Epilobium angustifolium* et *latifolium* de Linné; *rosmarinifolium,* Hænk.; *angustissimum,* Ait.; *luteum,* Pursh. Ces plantes sont herbacées et appartiennent presque toutes à l'Europe.

CHAMÆPELIA. ois. Genre que Swainson a établi parmi les Colombes.

CHAMÆRAPHIDE. *Chamœraphis.* bot. G. de la fam. des Graminées, que l'on placerait dans la Triandrie Trigynie, L., s'il était certain qu'on pût le conserver; car aux yeux de son auteur, il se rapproche tellement du genre *Panicum,* et surtout de la septième section qu'il y a établie, qu'on ne peut leur trouver d'autre différence que le nombre des styles. Brown a préféré cependant établir ce genre sur une seule espèce, que de le réunir à la septième section des Panics, ou de distraire celle-ci pour en constituer le genre Chamæraphide. C'est pourtant ce qu'on n'a pas hésité de faire, sans réfléchir peut-être que les affinités existent avec le genre entier des Panics, quoique plus marquées à la vérité avec la dernière section, et que celle-ci n'offre pas, dans tous les points, une identité de caractères avec le Chamæraphide plus parfaite qu'avec le Panic. Voici l'exposé de ces caractères : lépicène biflore, à deux valves dont l'extérieure est très-courte; la petite fleur extérieure mâle ayant la valve extérieure d'une texture semblable à celle de la valvule intérieure de la lépicène; fleur intérieure plus courte, ayant ses valves de consistance sèche et comme chartacée; deux petites écailles hypogynes; trois étamines; trois styles; stigmates plumeux; caryopse enveloppée par la glume cartilagineuse.

Le *Chamœraphis hordeacea,* Brown, espèce unique, est une Graminée vivace, du littoral de la Nouvelle-Hollande, entre le Tropique et l'Équateur; ses feuilles sont distiques, linéaires, à ligule arrondie. L'épi, qui ressemble à celui de l'Orge, est composé de fleurs imbriquées, distiques et parallèles sur un axe flexueux, et munies, à leur sommet, d'une très-longue barbe.

CHAMÆREPES. bot. *V.* Chamorchis.

CHAMÆROPE. *Chamœrops,* L. bot. Genre de la famille des Palmiers et de l'Hexandrie Trigynie de Linné. Au nombre des caractères qui lui sont assignés par A.-L. de Jussieu (*Genera Plantar.*, p. 39), on voit que ses fleurs sont hermaphrodites ou mâles sur des pieds distincts. Ce dernier cas n'ayant lieu que par avortement, et étant purement accidentel, on ne devrait pas placer cet arbre dans la Polygamie, lors même qu'on admettrait encore cette classe du système sexuel. Nous n'examinerons donc que les fleurs hermaphrodites, dont voici le caractère : spathe monophylle, comprimée, renfermant un spadice rameux; périgone formé de trois écailles

coriaces, dressées, arrondies et un peu aiguës au sommet; six étamines plus longues que celles-ci, dont les filets sont réunis à la partie inférieure en un urcéole qui porte six prolongements courts, anthérifères; chaque anthère est cordiforme, introrse et biloculaire; trois ovaires enveloppés par l'urcéole staminal, surmontés de trois styles et de trois stigmates situés vers l'angle interne et supérieur, sous forme de petites oreillettes pointues, offrant des sillons glanduleux, qui descendent jusqu'à la partie inférieure de l'angle interne de l'ovaire. Celui-ci, d'abord au nombre de trois parties, est souvent réduit par avortement à une seule, qui simule un segment d'ovoïde, dont les deux faces internes sont planes et la face externe convexe. Cette portion d'ovaire est alors uniloculaire et uniovulée. Les feuilles du Chamærope sont profondément palmées ou digitées, portées sur un pétiole épineux; leur disposition, semblable à celle d'un éventail, ainsi que dans beaucoup d'autres Palmiers, a fait donner au *Chamœrops* le nom de Palmier-Éventail.

Ce genre a d'autant plus d'intérêt pour nous Européens, que l'espèce dont on en a fait le type, est le seul Palmier indigène de notre partie du globe. Le *Chamœrops humilis*, L., est excessivement commun sur les côtes de la Sicile. On le trouve aux environs de Nice et en Ligurie, où l'on se sert de ses feuilles pour des balais. Desfontaines l'a vu en grande quantité dans toute l'Afrique septentrionale où, de même qu'en Sicile et en France, il prend peu de développement en hauteur. C'est peut-être la même variété que Cavanilles a décrite sous le nom de *Phœnix humilis* (*Icon.* II, t. 115), et dont parle Bory de Saint-Vincent dans son nouvel ouvrage sur l'Espagne, lorsqu'en divisant la Péninsule en deux régions, il nous apprend que la plus grande est comme le domaine du Chamærope qui envahit les champs cultivés de toute l'Andalousie et du pays de Murcie. Bory assure en outre qu'il n'y est jamais caulescent, et qu'on y mange ses bourgeons. Cette plante est cultivée dans presque tous les jardins botaniques de l'Europe; parmi ceux du Jardin des plantes de Paris, il y en a deux pieds célèbres par leur stature gigantesque, et qui sont un objet de curiosité pour les étrangers. Les autres espèces de Chamæropes sont peu connues, et peut-être, si on en excepte les deux de l'Amérique du nord, décrites dans la Flore de Michaux, et celle du Mexique, publiée par Kunth sous le nom de *Chamœrops Mocini*, appartiennent-elles à des genres distincts.

CHAMÆSAURE. *Chamœsaurus.* REPT. Nom donné par Schneider à un genre de Sauriens qui renfermait les espèces comprises par Cuvier et Lacépède dans leurs genres *Bipes* et *Chirotes*; il suit de là que le genre proposé n'a pas été adopté.

CHAMÆSTEPHANUM. BOT. Willd. a proposé ce genre, mais sa description est d'une telle brièveté qu'il est impossible, même à ceux qui se sont occupés exclusivement de la famille à laquelle ce genre se rapporte, de déterminer sa place dans l'arrangement méthodique des genres de la famille. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il appartient aux Synanthérées Corymbifères de Jussieu, et à la Syngénésie Polygamie superflue de Linné, et que par conséquent la calathide est formée de fleurs hermaphrodites au centre et de fleurs femelles à la circonférence. Du reste son auteur lui a donné le caractère suivant : involucre composé de cinq folioles; aigrette formée de paillettes; réceptacle nu.

CHAMÆTRÆA. MOLL. *V.* CAME et TRIDACNE.

CHAMAGROSTIDE. *Chamagrostis.* BOT. Une petite Graminée, d'un aspect très-agréable et facile à distinguer, qui croît abondamment dans les lieux sablonneux de presque toute l'Europe, a néanmoins été assez peu étudiée pour que Linné l'ait confondue avec son genre *Agrostis*, et que des botanistes plus modernes lui aient imposé quatre noms différents. En effet, Adanson qui, le premier, la sépara des Agrostides, l'appela *Mibora*, dénomination qui, longtemps après, fut changée par Smith en celle de *Knappia*, adoptée par les agrostographes Kœler et Gaudin. Hope ensuite, dans la Flore germanique de Sturm, en donna une figure, et la décrivit sous le nouveau nom générique de *Sturmia*, et ce mot est passé dans les ouvrages généraux de Persoon et de Willd. Ces trois dénominations ne méritant aucune préférence l'une sur l'autre (excepté celle que l'on aurait dû accorder à la priorité, et en ce cas il aurait fallu adopter, avec Beauvois, le nom de *Mibora*), De Candolle, Wiber et Roth ont appelé cette plante *Chamagrostis*, en lui assignant pour caractères : fleurs disposées en épis et dirigées du même côté, comme dans le genre Nardus où Guettard avait encore introduit cette plante; lépicène uniflore, à deux valves oblongues, tronquées et presque frangées; glume très-petite, laciniée et soyeuse, entourant l'ovaire et présentant la forme d'un godet; deux stigmates velus; caryopse terminée en pointe et n'ayant point de sillon, selon Palisot-de-Beauvois.

La Chamagrostide exiguë, *Chamagrostis minima*, DC., unique espèce du genre, a des feuilles courtes, filiformes, qui naissent de la racine et qui forment des touffes d'un gazon serré et fort élégant. Elle fleurit au premier printemps, sur les collines sablonneuses de presque toute la France, et notamment dans les environs de Paris, aux bois de Boulogne et de Romainville. Nous ajouterons cependant, comme observation de géographie botanique, que cette plante est une de celles qui sont exclues de la région alpine, et qui, en France, par exemple, ont pour limite une ligne placée en deçà du Jura.

CHAMAIACTE. BOT. *V.* CHAMÆACTE.

CHAMAIZELON. BOT. L. *V.* DATTIER.

CHAMALIUM. BOT. Premier nom donné par Jussieu au genre qu'il a depuis appelé Cardopat.

CHAMAMILLE. BOT. Même chose que Camomille.

CHAMARA. MAM. Synonyme de Bœuf Yack.

CHAMARIPHE. POLYP. *V.* CHAMÆRIPHE.

CHAMARRAS. BOT. Synonyme vulgaire de Germandrée aquatique.

CHAMBREULE. BOT. Synonyme vulgaire de Galéopside Ladanum.

CHAMBRIE ET CARBE. BOT. Syn. ancien de Chanvre.

CHAMEAU. *Camelus*, L. Genre de Ruminants sans cornes, « ayant toujours, dit Cuvier, non-seulement des canines aux deux mâchoires, mais encore deux dents

pointues (de chaque côté) implantées dans l'os incisif; les incisives inférieures au nombre de six, et les molaires de vingt ou de dix-huit seulement, attributs qu'ils possèdent seuls parmi les Ruminants, ainsi que d'avoir le cuboïde et le scaphoïde du tarse séparés. Au lieu de ce grand sabot aplati au côté interne, et qui enveloppant, dans les autres Ruminants, toute la partie inférieure de chaque doigt, détermine la figure du pied fourchu ordinaire, ils n'ont qu'un petit ongle adhérent seulement à la dernière phalange, et de forme symétrique comme les sabots des Pachydermes. » Tous ont la lèvre supérieure renflée, fendue et très-mobile, le cou très-long, les orbites saillants, et une conformation semblable des organes génitaux dans toutes les espèces qui sont obligées de prendre, pour s'accoupler, une posture particulière. La femelle se couche ventre à terre pour recevoir le mâle, à qui cette attitude paraît si indispensable, que Matthiole (*Epist.*) a vu le premier Llama conduit en Europe, en 1558, obliger des chèvres à se prosterner ainsi sous lui. Tous ces animaux urinent en arrière par un jet extrêmement petit, et qui dure près d'un quart d'heure. Ce mécanisme tient à la ténuité de la verge, plus mince à proportion que dans les Cochons, et à une profonde échancrure du gland qui se prolonge au-devant du méat urinaire en forme de crosse ou de crochet à concavité postérieure. Cette courbure est maintenue par un frein qui tire en bas l'extrémité du gland, et qui vient de l'urètre dont l'extrémité se trouve à cinq lignes de distance de celle du gland, dans le Chameau (voir Buff., T. XI, pl. 20). Le jet de l'urine, réfléchi par la concavité du crochet que forme le dessous du gland en avant de l'orifice de l'urètre, est poussé d'avant en arrière entre les jambes postérieures. Mais le mécanisme de la verge, dans l'accouplement, reste le même que chez les autres animaux, quoiqu'on en ait pu dire, en concluant faussement, pour cet acte, de la direction du jet d'urine. Cette supposition a été, il y a un siècle, réfutée par Olearius. Mais l'exemple de la prosternation de la femelle du Llama dans l'accouplement est une preuve que les Chameaux ne se prosternent pas pour le même acte, par suite de l'habitude qu'ils ont de le faire quand on les charge. C'est pourtant ce que dit Buffon, dont les raisonnements exagèrent trop, en général, l'influence de la domesticité sur les formes et les habitudes des animaux. La difficulté de cet acte provient de l'extrême petitesse de la vulve chez la femelle, et sa durée que Cuvier a vue d'un quart d'heure pour les Llamas tient sans doute à un mécanisme analogue à celui qui la prolonge aussi dans les Chiens; car Messerschmidt (Anat. du Cham. Bactr. Comm. Petrop., T. X) dit que les corps caverneux sont d'une structure si spongieuse, qu'ils se gonflent énormément en les insufflant doucement, l'air pénétrant même dans le tissu de l'urètre. Or, on sait que par l'insufflation des artères caverneuses, on donne à la verge l'amplitude qui lui appartenait dans l'érection. Ce développement du corps caverneux expliquerait aussi la lubricité de ces animaux. Matthiole (*loc. cit.*) a vu le Llama s'abandonner à des voluptés solitaires, et l'on sait avec quelle fureur les Chameaux se livrent à leurs transports amoureux. Il n'est pas nécessaire de dire que les accouplements multipliés du Llama avec des Chèvres furent sans résultat. — Il est remarquable que le clitoris des femelles est pointu et recourbé en bas comme le gland des mâles; son prépuce, prolongé jusqu'au bord de la vulve, n'a pas plus de trois lignes de diamètre; mais sa cavité n'a pas moins d'un pouce quatre lignes de profondeur dans l'espèce du Dromadaire, où l'orifice de l'urètre est distant de trois pouces du bord de la vulve. Cuvier s'est assuré que la conformation de la vulve est semblable dans la femelle du Llama. La seule différence qui distingue, sous le rapport du rut, les espèces américaines de celles d'Asie, c'est qu'alors elles n'exhalent ni odeur, ni humeur, ce qui arrive par simple suintement, et non par quelque repli glanduleux, à la nuque de ces dernières. Tous ces animaux dorment les jambes fléchies sous le ventre, le poitrail contre terre. On a attribué au frottement que subissent alors les poignets, les genoux et le poitrail, les callosités nues et épaisses de ces parties. Il nous semble plus probable que ces callosités sont indépendantes de cette cause; car elles ne se forment pas chez toutes les espèces, quoique toutes aient également l'habitude de dormir agenouillées.

Un caractère ostéologique fort important de ce genre, puisqu'il n'existe que pour lui, à l'exclusion de tous les autres Mammifères, c'est que le bord condyloïdien du maxillaire inférieur offre une profonde échancrure à concavité supérieure, située, dans les quatre espèces dont les squelettes existent au Muséum d'anatomie, à la même distance proportionnelle du condyle. En outre, dans toutes les espèces, le cuboïde est toujours séparé du scaphoïde, comme dans les Chevaux (*V.* Cuv., Ossem. Foss., T. III). Cette double particularité, décisive de l'unité de genre, d'après la belle loi de Cuvier sur la corrélation des formes, n'a sans doute pas été remarquée par les zoologistes qui ont séparé les Llamas des Chameaux. La seule différence anatomique de ces deux sections, c'est la semelle qui joint les doigts du Chameau, et une seconde canine de plus à la mâchoire inférieure de cet animal; mais une canine surnuméraire n'a pas une valeur plus caractéristique chez les Chameaux que chez les Cerfs où il y a des espèces, les unes pourvues, les autres dépourvues de canines. L'absence de bosse chez les espèces américaines, n'est pas non plus un caractère, puisque, dans les Chameaux proprement dits, leur nombre est variable, et qu'on sait que la bosse des Zébus ne change rien au fond de leur organisation comme Bœufs. Les différences, sous le rapport d'exhalations d'humeurs ou d'odeurs propres au rut, ne sont pas non plus caractéristiques, puisque, dans d'autres genres, les Bœufs, par exemple, il y a des espèces pourvues d'odeurs étrangères aux autres. C'est donc par une appréciation irréprochable d'un ensemble plus que suffisant de convenances organiques, que Cuvier a établi, et que nous maintenons ici le genre *Camelus*.

Toutes les espèces supportent la faim et la soif avec une patience qui tiendrait du prodige si l'on ignorait la structure de leur estomac, capable de conserver ou même de produire continuellement de l'eau, suivant l'idée neuve et ingénieuse de Cuvier. Un aperçu de la structure de cet organe justifiera la hardiesse de cette idée. Les Chameaux ont l'estomac multiple comme les

autres Ruminants, avec une cinquième poche qui leur est propre. D'après Daubenton (Buff., T. xi, pl. 15 et 16), cette poche, qu'à cause de son usage il appelle réservoir de l'eau, ne sert que de passage aux aliments, de la panse au bonnet : elle offre à tout son pourtour quatorze auges transversales à son axe, dont les plus grandes, profondes d'un pouce, longues de quatre, et larges d'un demi, sont divisées en un grand nombre d'augets par des cloisons transversales, ayant elles-mêmes d'autres intersections longitudinales. La plupart de ces augets sont sous-divisés, en godets plus petits, par des valvules. Dès que les parois intérieures de cet estomac sont comprimées excentriquement, comme il arrive lorsque les aliments le traversent, toutes les cloisons et valvules rapprochent leurs bords libres, et ferment les augets. Il en résulte que le passage des aliments n'absorbe pas l'eau qu'ils contiennent, ce qui arrive dans la panse où il existe aussi des auges dont le mécanisme, moins compliqué, permet l'imbibition des aliments par l'eau qu'elles contiennent ou qu'elles exhalent. Sur un individu mort depuis dix jours, Daubenton a trouvé dans ce réservoir environ trois pintes d'eau assez claire, presque insipide et encore potable. Elle coulait comme d'une source, quand on comprimait extérieurement les boursouflures du réservoir, et, dès que la compression cessait, elle rentrait dans les augets où elle disparaissait. Cette observation explique la longueur du temps pendant lequel les Chameaux supportent la soif, et la dernière ressource à laquelle recourent les Arabes quand ils éventrent leurs Chameaux pour se procurer de l'eau. Comme les parois de ces cavités sont évidemment glanduleuses, et comme le véhicule de plusieurs liquides animaux est de l'eau pure, il n'est donc pas invraisemblable que cette eau soit le produit d'une sécrétion. — Quoi qu'il en soit de l'origine de cette eau accumulée dans ce réservoir, il est évident qu'en le comprimant par l'action des muscles abdominaux, l'animal peut faire refluer le liquide dans la panse pour l'imbibition des aliments, ou même jusqu'à la bouche pour se désaltérer pendant la rumination.

Ce qui autorise l'idée de Cuvier sur l'exhalation de cette eau, c'est qu'il a vu les Llamas se passer de boire quand ils pouvaient paître l'herbe verte; et dans les étages supérieurs des Andes où ils habitent, ces animaux sont, le plus souvent, hors de la portée d'aucune lagune. Réduits à l'état de domesticité, dans les marches à travers les solitudes des Andes on ne leur donne non plus jamais à boire. Or, à en juger d'après le père Feuillée (Obs., T. iii, in-4°), ce qu'il dit du troisième estomac du Llama offre la répétition de la structure du réservoir décrit dans le Chameau par Daubenton. Ce troisième estomac est rempli de feuillets ou lames représentant autant de croissants attachés par leur convexité, à la surface interne du ventricule; ces lames, disposées à peu près comme les cloisons d'une tête de Pavot, sont au nombre de trente-six grandes et médiocres, les premières ayant près de deux pouces de largeur, les autres seize lignes. Les petites forment intersection entre les grandes, par intervalles égaux; enfin il y en a d'autres encore plus petites, placées dans l'entre-deux des secondes. Nous ajoutons que les deux premiers estomacs du Llama sont, d'après Feuillée, comme la panse du Chameau, habituellement fermés par le rapprochement de deux grosses lèvres ou bourrelets sur lesquelles l'eau passe sans y pénétrer, en se rendant dans le troisième estomac. Ces lèvres ou bourrelets ne s'ouvrent que pour les aliments solides. — Les détails anatomiques dans lesquels nous venons d'entrer, sont indispensables à qui veut saisir la cause de ces admirables relations, par lesquelles les mœurs, les habitudes et les sites des animaux sont nécessairement enchaînés avec l'ordre général de la nature et même avec nos besoins.

La présence de deux incisives de chaque côté, à la mâchoire supérieure, est un exemple de ce balancement que nous avons démontré (*V.* Anatomie et Armes) entre le développement réciproque de plusieurs productions osseuses et épidermiques. Les Chevrotains offrent la coïncidence d'un énorme accroissement de la canine supérieure avec le défaut de cornes; leur absence coïncide ici avec le développement de dents surnuméraires relativement au type des Ruminants. Une autre conformité mentionnée par Molina entre les Chameaux et les Llamas, c'est d'avoir en réserve, sous la peau, un excès de matière nutritive dans une épaisse couche de graisse, dont la résorption, comme celle de la bosse dans les Chameaux, compense la disette d'aliments. Car les bosses des Chameaux ne sont autre chose qu'une sorte de loupe naturelle d'un tissu cellulaire dense, à intersections fibreuses, rempli d'une graisse concrète ou suif qui, suivant Messerschmidt, est plus compacte à la bosse de derrière dans le Chameau Bactrien.

La répartition géographique des deux groupes de ce genre entre les deux continents, et les sites opposés qu'ils affectent dans chaque continent, répugnent évidemment à l'idée d'unité de lieu pour la création de ces diverses espèces. Chacune est évidemment aborigène des sites qu'elle occupe à l'état sauvage; et nous avons prouvé par l'exposition de quelques particularités anatomiques que leur organisation est exclusivement assortie à l'aridité de ces lieux. L'absence aux pieds des Llamas, de la semelle qui fixe l'un à l'autre les doigts des Chameaux, coïncide justement avec leur destination à vivre les premiers dans les montagnes, et les seconds dans les plaines sablonneuses, de telle sorte que l'habitation des rochers est mécaniquement aussi impossible pour les Chameaux que celle des plaines brûlantes paraît l'être physiologiquement pour les Llamas.

La conformité du naturel de toutes ces espèces est une autre preuve de leurs convenances d'organisation. Très-supérieurs aux autres Ruminants pour l'intelligence, ils égalent au moins le Bœuf pour la patience et la résignation. Néanmoins on aurait tort d'attribuer à l'éducation aucune de leurs qualités, lesquelles ne sont que des nécessités de l'organisation; elles sont innées chez eux. Il n'y a surtout aucune raison de supposer que leur faculté de supporter la soif, vient de l'habitude qu'on leur en impose. L'habitude ne crée pas les facultés; elle ne peut qu'en développer ou en restreindre l'exercice. Pour que l'habitude créât une faculté, il faudrait qu'elle en créât l'organe.

La grandeur de leur œil toujours frappé par la splendeur d'une lumière tropicale, que renforce la réverbération des sables pour les Chameaux, et des neiges perpétuelles pour les Llamas, annonce une vue énergique. Leur odorat aussi est excellent. Les Chameaux sentent l'eau de plus d'une demi-lieue. On n'a aucun indice sur l'activité de leur ouïe. Tous sont très-friands de sel, mais se contentent des plantes grossières qu'ils rencontrent dans leurs déserts. Chaque espèce dans chaque groupe est plus séparée des autres, de même que les Chevaux entre eux, par le tempérament et les habitudes que par des particularités de configuration. Le squelette du Chameau Bactrien ne paraît en rien différer de celui du Dromadaire, et cependant l'un supporte, sur les bords du Baïkal, des hivers de 15 ou 20°—0, et ne descend pas plus bas que le 35° parallèle, tandis que le Dromadaire, originaire d'Arabie, habite aujourd'hui depuis la Perse jusqu'au Sénégal. De même, dans les Andes, les diverses espèces du groupe des Llamas stationnent sur des étages différents, et se retrouvent ou disparaissent dans la longueur des Cordilières, suivant que les étages de ces montagnes se soutiennent ou s'abaissent. Ainsi le Llama, dont le site est bien inférieur à la limite des neiges perpétuelles, se trouve depuis le Chili jusqu'à la Nouvelle-Grenade, sans néanmoins s'étendre vers l'Isthme, à cause du trop grand abaissement de la Cordilière. Il est fort remarquable qu'il n'ait jamais existé au Mexique; car, d'après l'observation de Cuvier, le prétendu nom Aztèque, sous lequel il y est indiqué par Hernandez, est anglais. Il arrive néanmoins que d'autres Mammifères alpins de l'ancien continent, qui ne descendent non plus jamais dans les plaines, se retrouvent à de très-grands intervalles, quoique la ligne des sommets soit interrompue; tels sont les Bouquetins. Mais, excepté deux ou trois espèces de Mammifères qui lui sont communes avec l'Amérique boréale, l'Amérique du sud ne partage aucun autre de ses animaux avec le reste du monde.

Ier GROUPE. — CHAMEAUX PROPREMENT DITS.

Les Chameaux sont caractérisés par une ou deux protubérances d'une graisse compacte, contenue dans un tissu fibro-celluleux; par une petite molaire tranchante dans l'intervalle de la canine à la première molaire ordinaire, inférieure; et par une semelle cornée, indépendante des ongles, laquelle fixe les deux doigts de chaque pied immobiles l'un à côté de l'autre.

Buffon n'avait vu, dans les deux espèces de ce groupe, que deux races distinctes et subsistantes de temps immémorial, attendu que toutes deux se mêlent et produisent ensemble, que les produits de cette race croisée ont plus de vigueur, et forment une race secondaire, qui se multiplie pareillement, et qui se mêle aussi avec les races premières. Il résulte seulement de ces faits, comme nous avons eu, et comme nous aurons encore occasion de le répéter, que l'engendrement des races métis fécondes n'est pas une preuve d'identité entre les espèces productives; bien plus, l'identité de figure dans le squelette, ce qui a lieu entre les deux espèces de Chameaux, n'est pas non plus une preuve de cette unité, puisque, ainsi que l'a prouvé Cuvier (Oss. Foss., t. 5), les Chevaux contemporains des Éléphants fossiles, ne différaient en rien des nôtres pour le squelette, de même aussi que toutes les espèces actuelles de ce genre se ressemblent absolument sous le même rapport.

CHAMEAU BACTRIEN, *Camelus Bactrianus*, L. Mén. du Mus. fig. in-folio. et Buff., t. 11, pl. 22, caractérisé par ses deux bosses, l'une au garrot, l'autre sur la croupe, et par une taille en général supérieure à celle du Dromadaire, taille qui serait même encore plus haute, suivant Pallas, dans les individus sauvages que l'on ne trouve plus aujourd'hui que dans le désert de Shamo vers les frontières de la Chine. Ceux qui ont vécu à la Ménagerie, et qu'a décrits Cuvier, avaient à peu près sept pieds au garrot; de longs poils crépus d'un brun marron foncé garnissaient les bosses et le dessus du cou, formaient d'épaisses manchettes aux jambes de devant, et tombaient en large fanon tout le long du dessous du cou. Le poil sur le reste du corps était épais, mais court, et la queue descendait jusqu'à mi-jambe. Elle leur sert pendant le rut à s'arroser de leur urine qu'ils reçoivent dessus à cette époque seulement. Ce jet d'urine très-mince, comme nous l'avons déjà dit, dure environ un quart d'heure. Ils entraient en rut à la fin de l'automne. Cet état s'annonçait par une odeur insupportable, des sueurs qui duraient quinze jours, et auxquelles succédait le suintement de la nuque. Le rut est pour eux, comme pour les Cerfs, un temps de jeûne, et comme il dure près de quatre mois, ils maigrissent beaucoup, et la peau de leurs bosses fondues retombe flasque sur elle-même. Pendant ce temps ils ne montraient pas à la bouche cette vessie qu'on voit alors aux Dromadaires. Leurs excréments, moulés ordinairement, comme ceux de l'Ane, n'étaient pas alors plus gros que des Noisettes. Après le rut vient la mue qui est deux mois à se faire, et à laquelle, pendant deux autres mois, succède une alopécie complète, avec efflorescence farineuse, dont la couleur se prononce fortement sur le noir de la peau. Ce phénomène physiologique ne se répète pas dans le Dromadaire, comme on va le voir. Le pelage n'a entièrement reparu qu'en juin.

Cette espèce, appelée *Bhelbud* par les Russes, *Vuelblud* par les Esclavons, *Thauwah* par les Tartares de Tobolsk, *Bughur* par les Persans, *Ibil* par les Arabes, paraît avoir pour patrie toute la grande zone moyenne de l'Asie au nord du Taurus et de l'Himalaya. Chez les Bourats et les Tanguts, sur les bords du lac Baïkal, elle se nourrit en hiver de sommités de bouleaux et autres arbustes. Nonobstant la semelle plate de son pied, elle marche d'aplomb dans la boue et les marécages : aussi, malgré les chaleurs du climat, réussissait-elle bien dans les maremmes de Toscane où Léopold en avait introduit quelques individus qui, en peu d'années, se multiplièrent jusqu'à deux cents. Le nombre s'en fût encore accru, vu leur utilité double de celle du Cheval pour la charge et la vitesse, si, par une spéculation mesquine, Léopold et son ministre Salviati ne les eussent vendus près de mille francs par tête. On en a essayé aussi, mais sans succès, l'introduction aux Antilles. — Le Chameau Bactrien était déjà bien distingué du suivant par Aristote ; mais il paraît, par la différence des noms arabes de ces deux espèces, et par l'homonymie du nom de Dromadaire en arabe et en hébreu, que les Juifs ne

connurent que celui-ci. Le premier paraît n'avoir été amené dans l'Asie-Mineure et en Syrie, qu'à l'époque des premières invasions des Tartares et des Turkmans. Néanmoins il est prouvé par plusieurs passages de Diodore de Sicile, *lib.* 2, que les Arabes possédaient, dès une haute antiquité, le Chameau à deux bosses, appelé *Dytiles* par les Grecs. Diodore l'indique surtout dans la partie de l'Arabie, qui répond à l'Yemen. Resterait à savoir s'il y avait été introduit ou s'il y était indigène. (*V.* tome 9 des Mémoires du Muséum.) — On ne connaît pas d'autre variété, sans doute à cause de l'uniformité de climat de la zone que l'espèce habite.

Chameau Dromadaire, *Camelus arabicus* ou *Dromas; Djemal* des Arabes, *Gamal* des Hébreux, radical qui se retrouve dans toutes les langues européennes, *Schetur* des Persans, fig. Mén. du Mus. Mam. lith. livraison 15, variété brune, et 28, variété blanche; Buff. 11, pl. 9. N'a qu'une seule bosse au milieu du dos, et des formes moins massives que le précédent. On n'en connaît pas le type primitif ou sauvage, mais seulement plusieurs variétés dont deux sont figurées et décrites par F. Cuvier. Ces variétés ne diffèrent que par la taille et la couleur des poils; la brune ou du Caucase, plus forte et plus trapue que les autres, s'en distingue par sa couleur tout à fait semblable à celle du Chameau. Il a aussi une grande barbe sous la gorge, un large fanon sous le cou, une petite crinière dessus, de longs poils aux jambes de devant, à la bosse, au sommet de la tête et à la queue. La variété blanche, originaire d'Afrique, d'abord presque blanche, excepté sur la bosse, avant d'être adulte, devient ensuite d'un gris roussâtre. La tête, la bosse, les jambes de devant et le cou en dessus et en dessous, couverts de poils longs et crépus. Le rut venait en février, durait deux mois, faisait peu maigrir, et était suivi d'une mue pareille à celle des Chevaux. Une troisième venue d'Égypte, de six pieds de haut, à proportions plus légères que les deux autres, était uniformément à poils gris et courts, entrait en rut en mai, et alors faisait sortir de la bouche, en soufflant, une sorte de vésicule rougeâtre, et urinait sur sa queue pour s'en arroser à la manière du Chameau.

Nous ignorons si ces trois variétés, qui peut-être doivent se réduire à deux, la brune et la grise, correspondent aux grands et petits Dromadaires d'Arabie et d'Égypte. La grande variété, consacrée aux fardeaux, peut faire dix lieues par jour avec une charge de mille à douze cents pesant; la petite variété ou Chameau coureur, en fait jusqu'à trente en plaine, et toutes deux soutiennent ces marches huit ou dix jours de suite sans autre aliment que les herbes du désert qu'elles broutent en passant. Si le voyage doit se prolonger au delà, il leur faut de l'orge, des fèves, des dattes, ou quelques onces d'une pâte faite de fleur de farine. Le Chameau Bactrien ne supporte pas d'aussi longs jeûnes que le Dromadaire. Comme il n'est indiqué par aucun historien dans les armées carthaginoises, où il n'eût pas manqué de servir au moins comme bête de charge, s'il eût existé alors en Afrique, il nous a paru probable qu'il n'avait été introduit à l'ouest du Nil que lors des conquêtes des Arabes. Aujourd'hui, le Dromadaire est répandu par toute l'Afrique au nord du Sénégal et du Niger, où il est aussi commun qu'en Arabie.

La question de l'existence ou de l'absence du Chameau en Afrique, à l'époque de toutes les prospérités de ce pays, se rattachant à l'histoire de la société civile et à la théorie de ses moyens d'établissement et de perfectionnement, méritait donc une solution spéciale. Desmoulins s'en est occupé dans un Mémoire particulier; il y a démontré que dès la plus haute antiquité, le Chameau à une bosse ne cessa d'être employé au service domestique ou militaire des peuples asiatiques; que depuis Hérodote, tous les écrivains grecs ou latins dans leurs récits sur l'Afrique, à l'occasion des guerres ou des voyages dont ils font l'histoire, des descriptions géographiques ou physiques qu'ils en donnent, des raretés et singularités naturelles qu'ils lui attribuent, enfin des énumérations qu'ils font de ses animaux, ne nomment pas une seule fois le Chameau, lors même que la mention de cet animal devenait une nécessité de leur sujet, s'il eût existé alors sur ce continent : qu'au contraire tous en parlent même incidemment, et à plus forte raison dans le cas de nécessité du sujet, lorsqu'il s'agit, sous les rapports précités, de l'Asie ou de l'Arabie; que jusqu'au troisième siècle de l'ère chrétienne, il n'exista pas de Chameaux à l'ouest du Nil; qu'ils ne passèrent l'isthme de Suez que lors des premières invasions des Sarrasins, peuples qui dès le milieu du quatrième siècle, d'après Ammien Marcellin, erraient déjà avec leurs Chameaux sur les déserts qui s'étendent de l'Assyrie jusqu'aux cataractes du Nil et aux confins des Blemmyes; que l'apparition des Chameaux à l'ouest du Nil eut lieu, pour la première fois, lors de la révolte des Vandales et des Maures après le départ de Bélisaire, pour aller reconquérir l'Italie; que c'est dans l'intervalle des deux siècles précédents que les Chameaux se sont propagés et multipliés dans le Sahara, à mesure que les tribus arabes s'y débordaient; que la rapidité de leur multiplication n'a rien d'étonnant en la comparant à celle des Bœufs et des Chevaux redevenus sauvages dans les Pampas de Buénos-Ayres, et les Llanos de l'Apure; qu'en conséquence le Chameau Dromadaire n'est pas originaire d'Afrique, mais seulement de l'Arabie, où il existait encore à l'état sauvage, au temps d'Artémidore cité par Diodore et Strabon. Or, cette absence du Chameau en Afrique à une époque où elle était si peuplée de Lions, que ses rois et ses proconsuls en faisaient des envois de plusieurs centaines à la fois pour le Cirque de Rome, est un double écueil pour la philosophie des causes finales; car le grand nombre des Lions (*V.* article Chat) dans un pays si peuplé était un grand obstacle de plus et à la culture des terres et aux communications des peuples, et l'absence du Chameau y faisait une grande ressource de moins.

IIe groupe. — Les Llamas.

Les Chameaux rangés dans ce sous-genre pour le nom duquel nous adopterons l'orthographe originaire, ont les deux doigts séparés et manquent de loupes; il n'y a pas, également, de molaire pointue entre la canine et la première molaire ordinaire : ils ont de plus l'oreille longue, la queue courte et des proportions plus légères que les Chameaux; la mobilité de leurs doigts séparés leur donne la facilité de gravir sur les rochers avec la

même agilité que les Chèvres. Molina (*Storia Nat. del Chili*) en a décrit cinq espèces après Buffon qui, antérieurement, en avait définitivement reconnu trois : le Llama, l'Alpaca et la Vigogne. Depuis, tous les zoologistes étaient convenus de n'admettre que les deux seules espèces qui avaient vécu à Alfort, savoir : la Vigogne et le Llama ; et adoptant les premières déterminations de Buffon, on réduisait, comme il suit, la synonymie des espèces. Le Llama, à l'état sauvage, se nommait Guanaque en péruvien, et Huèque en chilien, et la Vigogne dans le même état s'appelait Paco : enfin, en 1808, l'arrivée à Cadix d'un troupeau de Vigognes, de Llamas et d'Alpacas, a justifié les dernières déterminations de Buffon, et l'exactitude des renseignements qu'il avait obtenus. Don Francisco de Theran, intendant de San-Lucar de Barraméda, où il avait établi un jardin d'acclimatement, y reçut ces animaux précieux. Les trente-six individus embarqués à Buénos-Ayres y étaient venus de Lima et de la Conception par petites journées de trois à quatre lieues. Dans la traversée on les avait nourris de pommes de terre, d'épis de maïs, de foin et de son ; quand il n'y eut plus de pommes de terre, ils devinrent si constipés qu'il fallut leur donner des lavements. Vingt-cinq moururent en route, deux autres dans la relâche à Cadix : le vaisseau s'était battu avec un corsaire anglais ; neuf seulement entrèrent à San-Lucar : une femelle de Llamas pleine d'un Alpaca, deux Vigognes femelles, dont l'une pleine d'un Alpaca, trois Alpa-Vigognes femelles, ou métis de Vigogne et d'Alpaca, et trois Alpacas mâles. Comme aujourd'hui l'existence de l'espèce de l'Alpaca est démontrée par celui que possède la Ménagerie, il résulte de ces faits que la Vigogne est aussi susceptible de domesticité que le Llama ; que l'Alpaca se croise avec les deux autres espèces, et très-probablement ces dernières entre elles ; qu'en conséquence, comme nous l'avons déjà conclu du croisement des Chameaux, la fécondité des races métis ne prouve rien pour l'unité des espèces croisées. Francisco de Theran établit encore que la laine des Alpacas est meilleure sous la zone équatoriale ; que celle des Vigognes est la même depuis 52° sud, jusqu'à 4° nord ; que la laine des Alpa-Vigognes, ainsi que celle de la Vigogne, l'emporte par sa longueur, et est six fois plus abondante ; que l'Alpaca est surtout nombreux dans la province de Guanca-Velica ; que la supériorité, pour la finesse et le poids, de la toison des Alpa-Vigognes, donnerait un très-grand profit à en multiplier la race. Enfin, il confirme l'existence d'une quatrième espèce, le Guanaque, plus grande que les autres, et qui s'accouple avec chacune des trois ; il ajoute qu'on en a apprivoisé et employé aux transports comme les Llamas, et que la laine de leurs métis est très-connue. — Tous ces animaux ont l'habitude de faire en commun leurs excréments au même endroit, ce qui les trahit dans les montagnes.

Ces renseignements authentiques confirmant l'existence de deux des espèces que l'on ne croyait que nominales, et les informations de Theran sur les régions habitées par chacune des quatre espèces, coïncidant avec ce qu'en dit Molina, voici, d'après cet auteur, les cinq espèces de ce groupe.

Chameau Llama. *Camelus Llama.* Buff. Suppl. vi, pl. 27. Mam. fig. lithog., 51e livraison ; Encycl. pl. 45, fig. 1, copiée du Voy. de Frezier, et Ménag. du Mus. — Deux individus, mâle et femelle, vivaient en bonne santé depuis six mois à la Malmaison quand Cuvier les a décrits. Ils étaient venus de Santa-Fé de Bogota, par Saint-Domingue, où ils séjournèrent plusieurs semaines. Leur physionomie est caractérisée par la proéminence de la lèvre supérieure au delà des narines, la rondeur de l'œil saillant et vif, entouré de cils longs et serrés qui en adoucissent gracieusement le regard ; l'oreille, moitié moins longue que la tête, est très-mobile, tantôt droite, ou bien inclinée, tantôt en avant et tantôt en arrière ; le cou, très-comprimé latéralement, en paraît encore plus long ; quand l'animal le fléchit, la nuque devient concave comme dans le Chameau ; la croupe, faible, semble échancrée sous la queue que l'animal tient relevée en queue de Coq ; apparence qu'elle doit à de longs poils lisses et soyeux, lesquels n'ont pas moins de trois pouces de long aux flancs, au dos et sur le cou où ils forment une petite crinière. La couleur générale est le brun foncé, tirant sur le noir, avec un reflet roussâtre ; mais, en domesticité, la couleur varie d'un individu à l'autre, et même d'une place à l'autre sur le même individu ; le dos est droit, avec une très-légère saillie au garrot. Ils paraissent originaires des chaînes équatoriales de la Cordilière des Andes. Grégoire de Bolivar dit que de son temps, ils étaient si nombreux qu'on en mangeait quatre millions par an, et qu'il y en avait trois cent mille employés aux mines du Potosi. Aujourd'hui que les Mulets les ont remplacés plus avantageusement pour les transports, on n'élève plus de Llamas dans la Nouvelle-Grenade que pour la boucherie. La femelle porte cinq à six mois. Ainsi que les autres Llamas, il n'a de callosités ni au sternum, ni sur les membres, quoiqu'il s'accroupisse à la manière des Chameaux.

Chameau Alpaca. *Camelus Alpaca;* Mam. fig. lithog., 53e liv. Physionomie caractérisée par un bandeau de poils roides et soyeux, qui, du front, rabattent sur la face. L'Alpaca diffère du Llama, comme le dit Beliardy, t. vi du Supplément de Buffon, en ce qu'il est plus bas sur jambes et beaucoup plus large de corps. Nous ajoutons que sa toison est de longueur uniforme, depuis la nuque jusqu'à la queue, aux poignets et aux talons. Il est d'un brun marron, reflété de noir ; le dessous de la gorge et du ventre est presque blanc, ainsi que le dedans des cuisses ; toute la face jusqu'à la ligne qui, des oreilles, descend à l'angle maxillaire, n'est couverte que d'un poil ras, très-lisse, lequel en dessine nettement les formes ; en arrière de cette ligne les poils tombent de chaque côté du corps en longues mèches qui cachent les proportions du corps et même la moitié supérieure des jambes de devant ; il en résulte une apparence lourde et épaisse, qui n'est qu'illusoire : aussi l'Alpaca est-il vif et léger. Cuvier, qui ne considère l'Alpaca que comme une variété du Llama, dont le poil est long et laineux, dit que la face interne des cuisses et tout le ventre sont absolument nus. La toison presque toute composée de poils qui ont jusqu'à un pied de longueur, n'a guère moins de finesse et d'élasticité que

celle des Chèvres cachemiriennes. L'individu qui vit au Jardin des plantes a autant de timidité que de douceur; il est sensible aux caresses de son gardien, et assez docile pour se laisser conduire en laisse; il donne des ruades comme les autres Ruminants; il galope pour courir, allure différente de celle des Chameaux, dont la course se compose d'une sorte de trot qui balance tout le corps d'un côté à l'autre à la fois.

Chameau Vigogne. *Camelus Viconnia.* Buff. Suppl., t. 6, pl. 28; Encycl. pl. 43, fig. 5. Grande comme une Brebis, dit Cuvier; couverte d'une laine fauve, d'une finesse et d'une douceur admirables, pendante en longues soies sous la poitrine; l'œil plus grand qu'au Llama, surmonté d'un front plus large et bombé, en même temps que le museau, s'effilant davantage, lui donne encore une physionomie plus fine; le dos est droit comme dans les deux espèces précédentes. Celle que décrivit Buffon vécut quatorze mois à Alfort, après en avoir passé autant en Angleterre; cependant elle n'était pas, à beaucoup près, aussi privée que le Llama; elle ne donnait pas comme lui de marques d'attachement à ses gardiens; elle cherchait à mordre pour peu qu'on la contrariât, et crachait sur tous ceux qui l'approchaient. Ce naturel sauvage ne s'efface pas dans les Vigognes et on ne les apprivoise qu'en les prenant toutes petites, et en leur faisant teter des femelles d'Alpacas. Elle ne but jamais, jusqu'à la mort, ni d'eau ni d'aucun autre liquide. Comme cette espèce n'est pas encore domestique, on voit que cette exemption du besoin de boire n'est pas, au moins pour elle, l'effet d'une habitude; et comme la structure de son troisième estomac ressemble beaucoup à ce qui existe dans le Chameau, c'est évidemment à cette organisation que tous ces animaux doivent d'avoir toujours la bouche humectée et prête à cracher; non pourtant que ces fluides proviennent principalement de leurs glandes salivaires, mais plutôt de leur estomac, suivant Cuvier. — Cette espèce habite l'étage des neiges perpétuelles, dans la longueur totale de la chaîne des Andes. Toutes celles qu'on a voulu élever dans les plaines, au Pérou et au Chili, ont été attaquées d'une sorte de gale à laquelle elles succombèrent bientôt. Pour les prendre, on observe les endroits où elles déposent leurs crottes, alors on tend, en travers des passages par où elles pourraient gagner les hauteurs, des cordes où l'on attache des chiffons de toutes couleurs. C'est là une barrière suffisante pour arrêter une troupe de deux ou trois cents Vigognes. Leur timidité est telle qu'elles n'osent pas se retourner, et on les prend ainsi par les pieds de derrière. De cette manière on en tue encore aujourd'hui au Chili et au Pérou plus de quatre-vingt mille par an, et cependant l'espèce ne paraît pas diminuer. Comme c'est pour leur laine seulement qu'on fait ces massacres, il serait moins cruel et plus politique de les tondre, puisque la peur les livre immobiles. S'il se trouve un Alpaca dans ces battues, il franchit la barrière de chiffons, et, à son exemple, toutes les Vigognes aussi.

Chameau Guanaque. Cette espèce, indiquée seulement par la plupart des voyageurs qui ont abordé aux terres Magellaniques, ne paraît exister que dans la Cordilière en dehors du tropique austral. D'après Molina, seul auteur qui le décrive, le Guanaque se distingue des autres Llamas par sa taille qui approche de celle du Cheval, et par son dos voûté. Son poil est fauve sur le dos, blanchâtre sous le ventre; la tête est ronde, le museau pointu et noir, les oreilles droites, la queue courte et droite comme au Cerf : il ne se tient pas constamment comme la Vigogne dans les étages neigeux; après l'été il descend dans les vallons par troupes de cent à deux cents : quand on les poursuit, leur fuite est rompue par des haltes, comme pour narguer le chasseur, et ils relancent avec plus de vitesse qu'auparavant. Le mot Guanac est péruvien : le nom chilien est Luan. Cette diversité de termes dans la langue de deux peuples qui connaissent parfaitement les Guanaques, les Llamas, les Vigognes et les Alpacas, est un moyen de détermination qui n'est pas à négliger en zoologie. Les Guanaques paraissent originaires du prolongement austral des Andes; il n'est donc pas étonnant qu'ils soient encore si peu connus. Wood Rogers dit avoir vu des troupes de sept à huit cents Guanaques, près des côtes du détroit de Magellan.

Chameau Huèque, appelé *Chili-Hueque* par les Araucanos qui le distinguent du Mouton d'Europe par cette épithète de Chili, lui ressemble, comme l'indique l'identité de nom (Huèque signifie Mouton), par la tête, les oreilles ovales et flasques, et la bosse du chanfrein. Ses yeux sont grands et noirs, ses lèvres grosses et pendantes. Les anciens Chiliens l'employaient comme bête de somme, ils le conduisaient en lui passant une corde dans l'oreille.

CHAMEAU. moll. Nom vulgaire du Strombe lucifer.

CHAMEAU LÉOPARD ou MOUCHETÉ. mam. Synonyme de Girafe.

CHAMEAU MARIN. pois. Espèce du genre Ostracion.

CHAMEAU DU PÉROU. mam. *V.* Chameau Llama.

CHAMEAU DE RIVIÈRE. ois. Nom vulgaire du Pélican blanc, *Pelicanus onocrotalus,* L.

CHAMEJASME. bot. *V.* Chamæjasme.

CHAMEK ou CHAMECK. mam. Synonyme d'*Attele pentadactyle. V.* Sapajous.

CHAMEL. pois. Synonyme d'Écheneïde naucrate.

CHAMELAIA. bot. *V.* Chamælea.

CHAMÉLAUCE. *Chamælaucium.* bot. Genre de la famille des Myrtacées, Polyandrie Monogynie, L., institué par De Candolle pour un arbrisseau de la Nouvelle-Hollande, qui avait déjà été mentionné par Desfontaines. Caractères : calice à cinq divisions arrondies, ciliées, colorées, distinctes, plus courtes que les pétales et alternes avec eux. Corolle de cinq pétales arrondis, entiers, blancs, ouverts, attachés au collet du calice; vingt étamines plus courtes que la corolle, à filets aigus et comprimés : cinq des dix qui ont des anthères sont alternativement plus courtes, les dix autres dépourvues d'anthères sont égales entre elles et alternes avec les précédentes; style filiforme, un peu plus court que la fleur, terminé par un petit stigmate arrondi; ovaire glabre, glanduleux, légèrement sillonné dans sa longueur, à une loge renfermant cinq à six ovules globuleux, attachés à un placenta central et arrondi. Le Chamélauce cilié a la tige droite, divisée; les feuilles sont opposées, persistantes, grêles, obtuses, presque trian-

gulaires; les fleurs sont axillaires et terminales, portées sur un pédicelle plus court que les feuilles.

CHAMÉLÉAGNUS. BOT. Synonyme de *Myrica gale.*

CHAMELEUCE. BOT. Syn. vulg. de Menthe calament.

CHAMENARION. BOT. Tournef. L'un des synonymes d'Épilobe.

CHAMEREPES. BOT. (Sprengel.) Synonyme de Chamorchide.

CHAMILLE. BOT. *V.* CAMOMILLE.

CHAMIRE. *Chamira.* BOT. Genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliqueuse, L. Thunberg l'a séparé des Héliophiles avec lesquelles il avait été confondu par Linné fils, et il lui a donné pour caractère différentiel, de présenter deux folioles de son calice, prolongées en forme d'éperon. Ce genre se distingue en outre par un port particulier; mais selon De Candolle, ses affinités sont douteuses à cause de l'incertitude où l'on est sur la forme et la disposition de ses cotylédons; or, on sait que l'auteur du *Systema Naturæ Vegetabilium* attache une grande importance à la connaissance de leur structure, puisque c'est d'après elle qu'il a groupé les genres de Crucifères. Il a ainsi exprimé les caractères du *Chamira :* calice dressé, ayant deux de ses sépales prolongés inférieurement en éperon; pétales onguiculés; étamines sans petites dents, les latérales ayant à leur base externe de petites glandes; silique brièvement pédicellée, à valves planes, terminée par un bec subulé; semences peu nombreuses, comprimées. De Candolle place ce genre dans la tribu des Diplécolobées, c'est-à-dire parmi les Crucifères dont les cotylédons sont pliés deux fois transversalement, quoiqu'il ne sache pas la manière dont ceux du Chamire sont arrangés; mais l'analogie de cette plante avec les Héliophiles qui constituent la majeure partie des Diplécolobées, est une bonne raison pour croire que c'est bien là sa place. Le *Chamira cornuta*, espèce encore unique, a été décrit par Linné fils (*Supp.*, p. 298) sous le nom d'*Heliophila circæoides*. C'est une plante herbacée, à feuilles pétiolées, cordées et dentées; ses fleurs sont blanches et disposées en grappes peu serrées. Elle croît au Cap, dans les fissures des rochers.

CHAMISSOA. BOT. Ce nouveau genre de la famille des Amaranthacées et de la Pentandrie Monogynie de Linné, a été dédié par Kunth au naturaliste Adelbert de Chamisso, de l'expédition du capitaine Kotzebüe. Caractères : fleurs hermaphrodites; calice à cinq divisions profondes, inégales; cinq étamines dont les filets sont réunis à leur base et forment un urcéole plus court que l'ovaire : anthères biloculaires; style unique, portant deux stigmates; capsule monosperme, fendue transversalement. Swartz, dans sa Flore de l'Inde occidentale, avait confondu ce genre avec l'*Achyranthes*. Kunth ayant trouvé l'*Achyranthes altissima* de cet auteur, parmi les plantes rapportées de l'Amérique méridionale par Humboldt et Bonpland, en a fait le type du genre, et l'a figuré. Il y a ajouté une nouvelle espèce à tige herbacée, qui croît sur les rives ombragées de la rivière de la Madeleine, et à laquelle il a donné le nom de *Chamissoa macrocarpa*.

CHAMITE. MOLL. FOSS. *V.* CAMITE.

CHAMITIS. BOT. Sous ce nom Gærtner a réuni, d'après Banks, les deux genres *Bolax* et *Azorella*, qui doivent demeurer séparés.

CHAMLAGU. BOT. Espèce du genre Robinier.

CHAMOCHILADI OU CHAMOCILADI. OIS. Synonyme d'Alouette des champs.

CHAMŒNÈME. *Chamœnema.* BOT. Genre de plantes Cryptogames, de la famille des Oscillariées, établi par Kutz, qui lui a reconnu pour caractères : filaments simples, hyalins, flexibles, entrelacés à la manière des fils d'araignées, articulés, colorés par la matière verte qui affecte, dans leur intérieur, des teintes plus ou moins intenses, composés de segments parallèles et de sporules globuleux. Kutz décrit deux espèces, l'une, qu'il appelle *Chamœnema carneum*, se rencontre assez fréquemment sur les vitraux humides des croisées en ruine; l'autre, *Chamœnema fulvum*, a été trouvée dans plusieurs sirops qui séjournent longtemps dans les pharmacies.

CHAMŒRRHIPE. *Chamœrrhipes.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Serricornes, tribu des Rhipicerides, établi par Latreille, pour un insecte du Sénégal qui lui a paru différer essentiellement de caractères génériques, avec tous ceux de la même tribu. Ses yeux sont très-grands et très-saillants, occupant la majeure partie des côtés de la tête; le bord postérieur du corselet est droit, guère plus large que long; le troisième article et les suivants des antennes des mâles sont dilatés au côté interne en un feuillet ou lame linéaire; ces feuillets sont de la même longueur et réunis en un faisceau; corps faiblement incliné; lobules de dessous des tarses petits et peu apparents. Le *Chamœrrhipes ophtalmicus* est encore la seule espèce du genre nouveau.

CHAMOIS. MAM. Espèce du genre Antilope.

CHAMOISITE. MIN. Substance compacte, d'un gris verdâtre, trouvée en couches minces dans le calcaire de Chamoison en Valais; elle se laisse rayer par une pointe d'acier et attaquer par les acides. Sa pesanteur spécifique est 3,2. Composition : silice 14, alumine 8, protoxide de fer 61, eau 17; elle est magnétique.

CHAMOLETTA. BOT. Synonyme d'Iris de Perse.

CHAMORCHIDE. *Chamorsis.* BOT. Ce genre a été établi dans la fam. des Orchidées, Gynandrie Mon., L., par Richard, pour l'*Ophrys alpina*, dont le labelle entier, et surtout les rétinacles qui terminent inférieurement les masses polliniques, nus et non contenus dans une petite poche, le font essentiellement différer des véritables Ophryde. Voici quels sont ses autres caractères : les cinq divisions de son calice sont presque égales, rapprochées en forme de casque; le labelle est dépourvu d'éperon, tout à fait indivis et pendant; le gynostème est dressé; l'anthère est antérieure.

Une seule espèce compose ce genre, c'est le *Chamorchis alpina*, Rich., *Ophrys alpina*, L., petite plante alpine dont la tige offre à sa partie inférieure deux tubercules globuleux et entiers; ses feuilles sont linéaires, étroites. Les fleurs forment à la partie supérieure de la tige, qui est haute de trois à quatre pouces, un épi. Elles sont presque sessiles, très-petites et verdâtres; leur ovaire est tordu et récliné dans sa partie supé-

rieure. Ce genre tient le milieu entre le *Gymnadenia* et l'*Herminium*. Il ne se distingue du premier que par son labelle entier et dépourvu d'éperon.

CHAMPA. BOT. Synonyme vulgaire d'Aldea.

CHAMPAC. BOT. Espèce du genre Michelia.

CHAMPANELLE ET CHAMPANZÉE. MAM. *V.* ORANG NOIR.

CHAMPE. BOT. Même chose que Champa.

CHAMPELEUSES ET CHAMPELURES. INS. Noms vulgaires des grosses Chenilles.

CHAMPELIA. OIS. Synonyme de Colombi-Galline.

CHAMPIE. *Champia*. BOT. Ce genre, établi d'abord par Thunberg sous le nom de *Mertensia*, a été successivement adopté par Desvaux et par Lamouroux qui ont dû changer sa dénomination consacrée dans les Fougères; ils lui ont substitué celle qui est maintenant adoptée en l'honneur du voyageur Deschamps. Une seule espèce forme le genre Champie, l'*Ulva lumbricalis*, L., *Mertensia lumbricalis*, Thunb. Caractères: capsules nombreuses, presque ovoïdes, situées dans des papilles qui s'élèvent de la surface des rameaux. Le Champia, qui semble former un passage entre les Ulvacées et les Confervées, est un genre qui doit être examiné de nouveau sur l'état frais, et d'après les données que les plus fortes lentilles du microscope peuvent fournir. Lamouroux le place à la fin de l'ordre des Floridées.

CHAMPIGNONS. *Fungi*. BOT. Les botanistes ont désigné jusqu'à présent sous le nom de Champignons une des familles les plus étendues de la Cryptogamie, renfermant une infinité de végétaux de formes si différentes qu'il est très-difficile d'en fixer les limites par des caractères précis et positifs. On peut seulement les distinguer des deux familles de Cryptogames les plus voisines, les *Lichens* et les *Algues*, par l'absence complète de toute sorte de fronde ou croûte portant les organes de la fructification. Les sporules, dans toutes les plantes de cette famille, sont ou répandues sur toute la surface du Champignon, ou enveloppées par la partie charnue de ce Champignon, ou entremêlées avec les fibres qui le composent, ou enfin elles forment à elles seules toute la plante. Ces différences considérables nous ont engagés à considérer ce vaste groupe de Cryptogames comme composé de cinq familles distinctes dont les caractères sont alors assez faciles à exprimer. Nous nous sommes décidés à regarder ces divisions comme des familles plutôt que comme de simples sections d'une même famille: 1° à cause de la difficulté de caractériser d'une manière précise cette grande famille; 2° parce que les différences considérables qui existent dans les caractères et le port entre les plantes qui composent ces divers ordres sont plus grandes, pour plusieurs d'entre eux, que celles qui les séparent des autres familles de Cryptogames; 3° pour mettre plus d'uniformité dans le mode de division des végétaux Cryptogames, car si on ne sépare pas les Champignons en plusieurs ordres, il faut réunir aussi en un seul les Mousses et les Hépatiques, les Fougères, les Lycopodiacées, les Marsiléacées et les Équisétacées.

Nous diviserons donc l'ancien ordre des Champignons tel que Linné l'avait établi, et tel que la plupart des botanistes modernes l'ont conservé, en cinq familles, savoir:

Les CHAMPIGNONS, les LYCOPERDACÉES, les HYPOXYLONS, les MUCÉDINÉES et les URÉDINÉES. Cette division coïncide presque avec celle qu'a adoptée Fries dans son *Systema mycologicum*. Ainsi la famille à laquelle nous réservons le nom de Champignons, renferme presque tous ses *Hyménomycètes;* les Lycoperdacées et les Hypoxylons réunis forment ses *Gastéromycètes;* les Mucédinées sont ses *Hyphomycètes*, et les Urédinées correspondent à ses *Coniomycètes*. Nous n'avons pas conservé les noms que Fries et la plupart des mycologistes allemands avaient donnés à ces divisions, parce qu'ils ne sont pas d'accord avec le mode général de nomenclature des familles naturelles, et qu'il était presque impossible de les traduire en français.

Nous allons exposer ici comparativement les caractères de ces cinq familles, et nous étudierons ensuite particulièrement la famille des Champignons proprement dits.

1° CHAMPIGNONS, *Fungi*. Plantes charnues ou subéreuses, dont les sporules sont renfermées dans de petites capsules membraneuses (*thecæ*) qui, par leur réunion, forment une membrane (*hymenium*) diversement repliée, laquelle couvre toute la surface, ou une partie seulement de la surface du Champignon.

2° LYCOPERDACÉES, *Lycoperdaceæ*. Sporules distinctes, c'est-à-dire non renfermées dans des capsules particulières (*thecæ*), enveloppées dans un péridier charnu ou membraneux, d'abord fermé de toutes parts, s'ouvrant ensuite, et laissant échapper les sporules sous forme de poussière.

3° HYPOXYLONS, *Hypoxyla*. Sporules contenues dans des capsules propres, qui sont renfermées dans un conceptacle ou péridier dur et ligneux, s'ouvrant plus ou moins régulièrement, et donnant issue à une gelée mêlée de sporules.

4° MUCÉDINÉES, *Mucedineæ*. Sporules nues, portées sur des filaments diversement ramifiés et entre-croisés.

5° URÉDINÉES, *Uredineæ*. Sporules renfermées dans des capsules libres, ou éparses à la surface d'une base filamenteuse ou pulvérulente.

Nous ferons connaître avec plus de détail à l'article de chacune de ces familles leur organisation, leur manière de se développer et les genres qui s'y rapportent: pour le moment nous ne nous occuperons que de la famille des Champignons proprement dits, telle que nous l'avons caractérisée plus haut.

De la classification des Champignons proprement dits, FUNGI.

Nous venons de voir que le principal caractère de cette famille consiste à avoir ses graines ou sporules placées à la surface d'une membrane qui recouvre une partie du Champignon, et dont les modifications de position ou de forme servent à établir les sections et les genres de cette famille. On peut ainsi diviser les Champignons en cinq tribus, d'après leur forme générale et la disposition de la membrane séminifère ou *hymenium*.

* FUNGINÉES (*Fungi pileati*). Champignons présentant presque toujours un chapeau bien distinct; membrane séminifère ne couvrant que sa face inférieure.

Le chapeau est de forme hémisphérique, porté sur un pédicule central, dans un grand nombre d'espèces; dans d'autres il est demi-circulaire et attaché par un de ses côtés ou par toute sa surface stérile, sur les corps qui le portent. La membrane séminifère présente des formes très-variées; elle n'est lisse que dans un petit nombre de genres.

Genres : *Boletus*, Fries; *Fistulina*, Bulliard; *Cladoporus*, Persoon; *Polyporus*, Fries; *Dædalea*, Pers.; *Amanita*, Pers.; *Agaricus*, Pers.; *Cantharellus*, Pers.; *Schizophyllum*, Fries; *Merulius*, Pers.; *Thelephora*, Pers.; *Coniophora*, De Cand.; *Merisma*, Pers.; *Phlebia*, Fries; *Sistotrema*, Pers.; *Hydnum*, Pers.; *Hericium*, Pers., etc.

** Clavariées (*Fungi clavati*). Champignons ne présentant pas de chapeau distinct, mais ayant la forme d'une massue, ou étant irrégulièrement rameux; membrane séminifère couvrant presque toute la surface du Champignon ou seulement ses extrémités.

Genres : *Sparassis*, Fries; *Clavaria*, Fries; *Geoglossum*, Pers.; *Pistillaria*, Fries; *Crinula*, Fries; *Typhula*, Fries; *Phacorrhiza*, Pers.; *Mitrula*, Fries., etc.

*** Pezizées (*Fungi cupulati*). Chapeau plus ou moins distinct, en forme d'ombrelle ou de cupule; membrane séminifère ne couvrant que la face supérieure, ne s'étendant point au-delà.

Genres : *Leotia*, Pers.; *Verpa*, Pers.; *Morchella* (Morille), Pers.; *Helvella*, Pers.; *Spatularia*, Pers.; *Rhizina*, Pers.; *Helotium*, Pers.; *Ascobolus*, Pers.; *Stictis*, Pers.; *Solenia*, Pers.; *Cyphella*, Fries; *Ditiola*, Fries; *Tympanis*, Tode; *Cenangium*, Fries; *Triblidium*, Rebentisch; *Bulgaria*, Fries; *Patellaria*, Fries; *Peziza*, Pers., etc.

**** Tremellinées (*Fungi tremellini*). Sporules libres, non renfermées dans des capsules particulières, sortant de dessous la surface du Champignon; plante de consistance gélatineuse et de formes irrégulières.

Genres : *Tremella*, Pers.; *Auricularia*, Link; *Exidia*, Fries; *Mœmatelia*, Fries; *Dacrymices*, Nées; *Agyrium*, Fries; *Hymenella*, Fries; *Mycoderma*, Pers.

***** Clathroïdées (*Lytothecii*, Pers.). Sporules réunies en une membrane épaisse, gélatineuse, étendue à la surface d'une partie du Champignon ou renfermées dans son intérieur.

Genres : *Battarea*, Pers.; *Dendromyces*, Libosch.; *Ædycia*, Raff.; *Hymenophallus*, Nées; *Phallus*, Pers.; *Laternea*, Turp.; *Clathrus*, Pers., etc.

Ces Champignons forment un passage bien marqué entre cette famille et celle des Lycoperdacées; plusieurs auteurs les ont même placés parmi les Angiocarpes; mais nous suivons ici l'exemple de Persoon, qui, sous le nom de *Lytothecii*, les place entre ces deux familles. La nature charnue et non fibreuse de ces plantes, la manière dont leur membrane fructifère se résout en une sorte de gelée, leur fétidité, tous ces caractères les rapprochent plus des vrais Champignons que des Lycoperdacées.

Nous aurions pu augmenter encore le nombre des genres que nous venons de citer dans chacune de ces tribus, en énumérant plusieurs groupes qu'on a séparés récemment des Pezizes, des Clavaires, des Tremelles et de quelques autres genres également nombreux. Mais comme on peut ne regarder ces groupes que comme de simples sous-genres, nous préférons, pour ne pas trop étendre cet article, les indiquer en traitant du genre dont ils ont été démembrés. Nous n'avons pas non plus rapporté dans cette liste les noms donnés par Paulet à divers groupes de Champignons. Ces noms, sortant de toutes les règles admises en botanique, ne nous paraissent pas susceptibles d'être adoptés.

Fries, Nées et quelques autres auteurs ajoutent aux genres que nous venons d'indiquer une autre tribu renfermant les genres *Sclerotium*, *Erysiphe*, *Tuber*, etc.; mais nous croyons qu'il est plus naturel de les placer, comme Link et Persoon l'ont fait, à la suite des Lycoperdacées.

De leur organisation, de leur mode de développement et de reproduction.

Les Champignons présentent une organisation très-différente suivant les divers genres : leur texture est réellement fongueuse ou spongieuse, formée d'un tissu cellulaire mou, assez lâche et régulier dans un grand nombre d'espèces, surtout parmi les Agarics, les Bolets, les Hydnes, etc. Il est composé de fibres ou de filaments allongés, cassants, entre-croisés dans beaucoup d'Agarics. Dans la plupart des Polypores et des Hydnes, dans quelques Agarics, ce tissu est subéreux ou de l'aspect du liége, quelquefois il est même presque ligneux. Au contraire les Tremelles et quelques autres genres ont une consistance gélatineuse, analogue à celle de quelques Algues, telles que le Nostoch.

Dans les Champignons les plus complets, c'est-à-dire dans ceux qui présentent le plus grand nombre d'organes différents, tels que les Amanites, on distingue les parties suivantes :

1° Une racine filamenteuse très-différente, par son organisation, de celle des plantes phanérogames, et qui ne paraît pas pourtant destinée uniquement à les fixer, comme les fibrilles des Lichens ou les crampons des Algues. Dans quelques Champignons qui croissent sur le bois, on ne voit réellement aucune fibre pénétrer dans le tissu du bois, et ils paraissent simplement appliqués contre les arbres.

2° La volva ou bourse (*volva*). C'est une enveloppe en forme de sac ou de bourse qui contient tout le Champignon avant son développement complet; elle est d'abord fermée de toutes parts; elle se rompt ensuite au sommet et laisse sortir le pédicule et le chapeau, qui quelquefois en entraînent une partie; il n'en reste alors que des débris à la base du pédicule, et on dit que la volva est incomplète. Cet organe n'existe que dans un petit nombre de genres parmi les vrais Champignons, dans les *Amanites*, dans le genre *Phacorrhiza*, de Persoon, dans les *Phallus*, les *Clathrus*, etc. On le retrouve ensuite dans quelques genres de la famille des Lycoperdacées, tels que les *Geastrum*, etc.

3° Le pédicule ou stipe, *stipes*. Il sert de support au chapeau; il est tantôt central et tantôt placé sur le côté, quelquefois il manque entièrement. Dans beaucoup de genres, tels que les Mérules, les Clavaires, les

Pezizes, etc., il est très-difficile de fixer le point où il s'arrête et où commence le chapeau. Il porte dans quelques genres, vers sa partie supérieure, un *anneau* ou *collier* qui est produit par les débris du tégument ou voile qui enveloppait le chapeau dans sa jeunesse. Le pédicule est presque toujours plein : il est creux cependant dans les Amanites et dans quelques Agarics.

4° Le tégument ou voile, *velum*, *cortina*. On donne ce nom à une membrane qui, partant du sommet du pédicule ou quelquefois de sa base, enveloppe tout le chapeau, ou ne couvre que sa face inférieure, et s'insère à sa circonférence. On le désigne plus particulièrement sous le nom de *cortina* lorsqu'il est filamenteux, mince, presque comme une toile d'araignée, et qu'il se détruit promptement en ne laissant que quelques filaments sur le pédicule. Cet organe n'existe que dans un petit nombre de genres, les Amanites, les Agarics et les Bolets, encore ne l'observe-t-on que dans quelques espèces.

5° Le chapeau, *pileus*. On nomme ainsi une partie plus ou moins élargie, étendue horizontalement, de forme souvent presque hémisphérique ou en ombrelle, quelquefois demi-circulaire, qui porte à sa face inférieure ou à sa face supérieure la membrane séminifère. Ce chapeau, parfaitement distinct dans la plupart des genres de la première et de la troisième tribu, ne présente plus qu'une masse irrégulière dans ceux de la seconde et de la quatrième tribu où presque toute la surface du Champignon est couverte par la membrane séminifère.

6° La membrane séminifère, *hymenium*, *membrana thecigera*. Cette membrane est formée par la réunion d'une infinité de petites capsules membraneuses, auxquelles on a donné le nom de *theca* ou d'*ascus*. Elle recouvre tout le Champignon ou une partie seulement de sa surface. Elle est lisse, unie, et suit régulièrement la surface du Champignon dans tous les genres des trois dernières tribus. Dans la première elle se replie de manière à former des tubes, des lamelles, des veines ou des pointes qui couvrent une partie du chapeau. Dans la cinquième tribu sa nature est très-différente : elle forme une couche épaisse, sèche, un peu charnue avant le développement complet du Champignon, d'une couleur ordinairement très-tranchée et foncée; elle est composée d'une masse de petites vésicules réunies sans ordre, renfermant les sporules, et qui finissent par se changer en une gelée gluante et fétide.

7° Les capsules, *theca*, *ascus*, sont des sortes de petits sacs membraneux, visibles seulement au microscope, de forme cylindrique, contenant les sporules. Tantôt ces capsules restent fixées au Champignon, et s'ouvrent au sommet pour laisser sortir les sporules; tantôt ce sont elles-mêmes qui se détachent, et il est probable que, dans ce cas, les sporules ne sortent que par la destruction des parois de ces capsules. Dans les genres des trois premières sections, ces capsules allongées, cylindroïdes. sont rangées régulièrement et insérées perpendiculairement à la surface de la membrane fructifère, comme les soies du velours; dans la quatrième elles n'existent pas, les sporules sont à nu; dans la dernière, elles sont d'une forme irrégulière, réunies en masse et sans ordre.

8° Les sporules, *sporulæ*. On a donné ce nom, ainsi que ceux de *Spores*, *Sporidies*, *Séminules*, *Gongyles*, etc., aux graines presque impalpables, qui servent à la reproduction des plantes Cryptogames. Dans la plupart des Champignons, ces sporules sont contenues dans des capsules ou *thecæ;* un des caractères cependant des Tremellinées, c'est de présenter des sporules libres sous la membrane qui couvre leur surface. Aussi quelques auteurs, tels que Link, Nées, etc., avaient rangé ces genres parmi les Lycoperdacées, mais l'ensemble de leurs caractères et leur mode de dissémination nous paraissent les rapprocher des vrais Champignons plus que des Lycoperdacées entre lesquelles ils établissent un passage naturel. Dans les genres pourvus de capsules, les sporules sont disposées en une ou plusieurs séries longitudinales dans ces capsules, et leur nombre paraît même constant dans plusieurs genres; ainsi Hedwig, qui a figuré avec beaucoup de soin les capsules d'un grand nombre de Pezizes, y a toujours reconnu huit sporules disposées en une seule série, ce qui l'avait déterminé à donner à ce genre le nom d'*Octospora*. La couleur de ces sporules varie suivant les espèces, et paraît donner d'assez bons caractères pour les distinguer. Fries a prêté une attention particulière à ce caractère auquel il a donné peut-être trop d'importance en le prenant pour base des principales divisions du genre Agaric.

Ce que nous venons de dire suffit pour donner une idée assez exacte de la structure des Champignons, en observant toutefois que plusieurs des organes que nous avons indiqués, tels que la *volva*, le *pédicule*, le *tégument*, manquent entièrement dans beaucoup de genres, et que dans d'autres, le chapeau lui-même devient si irrégulier qu'il n'a plus l'apparence que d'une masse charnue recouverte par la membrane séminifère qui est le caractère essentiel de cette famille.

Quant aux organes reproducteurs de ces végétaux, quelques botanistes ont voulu y reconnaître des parties analogues aux pistils et aux étamines; mais il faut convenir que malgré tous les efforts que ces auteurs ont faits pour soutenir leurs divers systèmes, aucun n'est fondé sur des faits bien observés et assez nombreux pour être susceptibles d'être généralisés; ils ont donc tous été rejetés : aussi l'opinion de l'existence des sexes dans ces plantes, paraît-elle généralement abandonnée, et il est extrêmement probable que les Champignons, ainsi que les autres familles que nous en avons séparées, et les Lichens et les Algues sont réellement agames ou privés d'organes fécondateurs. Leur reproduction paraît due seulement à des corpuscules placés sur une partie de leur surface, et qui, mis dans des circonstances convenables, s'allongent irrégulièrement pour donner naissance à un nouveau Champignon. Ainsi, sans reconnaître dans les Champignons de véritables graines organisées comme celles des plantes phanérogames, et dont le développement soit déterminé par la fécondation, on doit admettre dans ces végétaux l'existence de corpuscules reproductifs, toujours similaires, disposés de la même manière, indépendants de la substance du

Champignon qui les porte, et renfermés dans des capsules spéciales, en quoi ils diffèrent essentiellement des bulbilles ou bourgeons que portent quelques plantes Phanérogames, et auxquels on les a comparés.

Le développement des Champignons est encore assez peu connu : il paraît, d'après les nouvelles observations d'Ehrenberg, que les sporules, placées dans des circonstances propres à leur accroissement, commencent par émettre un ou deux filaments qui s'étendent et s'entre-croisent avec ceux provenus des sporules voisines, et forment ainsi une base filamenteuse de laquelle s'élève le Champignon lui-même. En effet, on observe souvent ces plaques de filaments blancs dans les lieux où croissent les Champignons, et on sait que c'est de ces plaques que s'élèvent habituellement les Agarics, les Bolets, etc. Il paraît que, dans d'autres cas, cette base filamenteuse se forme sous terre, et n'a pas alors été observée.

Ce que les cultivateurs ont nommé *blanc de Champignon* n'est pas autre chose que cette masse de filaments entre-croisés qui doit donner naissance à de nouveaux Champignons, et sert ainsi à leur multiplication. Ce mode de développement, fort extraordinaire s'il a été observé bien exactement, puisqu'il supposerait qu'un même Champignon provient de plusieurs sporules, a fait penser à Ehrenberg que les Champignons étaient formés par la réunion de plusieurs plantes soudées, et représentaient ainsi dans le règne végétal ce que sont les Polypiers dans le règne animal. Cette opinion que Linné avait déjà avancée nous paraît plus ingénieuse que susceptible d'un examen rigoureux. Quoi qu'il en soit, le Champignon, ainsi à l'état filamenteux, se développe quelquefois avec une extrême rapidité : on voit des Agarics prendre tout leur accroissement en peu d'heures, répandre leurs graines, et terminer ainsi leur vie en une journée.

Mais pour jouir d'une telle rapidité dans leur développement, il faut que les Champignons croissent dans les endroits humides et sombres. C'est aussi ce qu'on observe généralement. La chaleur, lorsqu'elle se joint à ces deux circonstances, accélère encore leur croissance : aussi rien n'est si prompt que le développement des Champignons qui poussent dans les serres chaudes ou dans les appartements humides.

La période moyenne de la vie de ces végétaux est de huit à dix jours. Quelques espèces seulement vivent une ou même plusieurs années; on n'observe cette longue existence que parmi les Champignons durs et ligneux.

L'habitation la plus générale des Champignons est dans les bois sombres et humides, au pied des vieux arbres ou sur les troncs mêmes de ces arbres. D'autres croissent sur le bois pourri, et beaucoup se développent sur les détritus d'animaux et de végétaux et sur le fumier; mais parmi les vrais Champignons dont nous parlons ici, on n'en a observé aucun qui soit parasite sur les parties vivantes des végétaux, telles que les feuilles, et très-peu se développent sur les matières en fermentation. La plupart des premiers appartiennent à la famille des Urédinées et des Hypoxylons, et les seconds à celle des Mucédinées.

Sous le point de vue de la distribution géographique de ces plantes, quoiqu'elles paraissent plus fréquentes dans les pays septentrionaux, cependant on a beaucoup exagéré cette disposition, et, à en juger par l'abondance dont elles sont en Italie, il est probable que si on connaît peu celles des pays chauds, c'est plutôt faute d'observation que par absence réelle de ces végétaux; mais on doit remarquer que les mêmes espèces paraissent se représenter, comme on l'observe en général parmi les Cryptogames, sous les latitudes les plus différentes. Ainsi, pour en citer un exemple, l'*Agaricus alneus*, Lin., *Schizophyllum commune* de Fries, a été recueilli depuis la Suède jusque dans les Antilles et dans les îles de la mer du Sud.

Composition et usages des Champignons.

La chimie a aussi fait connaître plusieurs faits intéressants sur la composition de ces végétaux. C'est surtout à Braconnot que nous devons ce que nous savons à cet égard. Il a reconnu dans la plupart des Champignons une substance particulière nommée *Fungine*, qui fait leur base et qui en forme la partie nutritive; cette matière est insoluble dans l'eau, molle, spongieuse et analogue, sous quelques points de vue, au ligneux; mais elle est légèrement azotée. De quelque Champignon qu'elle provienne, elle est toujours identique, et comme elle n'a aucune propriété vénéneuse, mais qu'elle forme au contraire la partie nutritive de ces végétaux, il en résulte qu'on pourrait l'isoler par plusieurs lavages, et rendre ainsi tous les Champignons susceptibles d'être mangés sans danger; à la vérité ils perdraient par là une grande partie du goût qui les rend agréables; il paraît pourtant que c'est un des moyens qu'emploient les paysans dans les contrées où on fait un grand usage de ce genre d'aliment. Outre cette substance, la plupart des Champignons paraissent contenir diverses matières azotées, telles que de l'Albumine, du Mucus, de la Gélatine, un Sucre particulier et divers Acides, tels que les phosphorique, acétique et muriatique, libres ou unis à de la Potasse. Braconnot y a aussi reconnu deux nouveaux Acides végétaux qu'il a nommés Acides fungique et bolétique. Il a trouvé ce dernier dans le Bolet amadouvier. Ces végétaux renferment encore assez souvent une matière huileuse, de l'Adipocire et quelquefois dans les espèces gélatineuses, telles que le *Peziza nigra*, les Tremelles, etc., une matière gommeuse, analogue à la Bassorine ou Gomme de Bassora.

On voit que, sous plusieurs rapports, cette composition se rapproche beaucoup de celle des substances de nature animale. Aussi, lorsqu'à ces matières il ne se trouve pas joint quelque principe vénéneux, comme cela a lieu dans un grand nombre d'espèces, elles fournissent un aliment sain et assez nutritif, qui est d'une grande utilité dans certains pays où ces végétaux sont très-abondants et où le peuple n'a pas d'autre ressource pendant l'automne et l'hiver.

Les espèces comestibles sont répandues dans un trop grand nombre de genres pour que nous puissions les indiquer ici; mais c'est dans les genres Amanite, Agaric, Bolet, Polypore, Chanterelle, Hydne, Clavaire, Morille, que se trouvent la plupart de ces espèces, ou du moins les plus généralement employées. On mange

aussi dans quelques lieux la Fistuline langue-de-Bœuf et le Cladoporc ou Polypore rameux, mais leur usage n'est pas très-répandu. Deux espèces sont même devenues un objet de culture : l'une, généralement employée dans presque tous les pays, est l'Agaric comestible; l'autre, dont la culture est beaucoup moins répandue ou n'est plutôt qu'un objet de curiosité, est le Champignon de la *Pietra fungaia* ou *Polyporus tuberaster;* on le mange surtout à Naples.

Il n'y a pas de caractères généraux auxquels on puisse distinguer les mauvais Champignons des bons, et ce n'est que lorsqu'on connaît parfaitement les espèces admises comme bonnes à manger, qu'on doit se permettre de les cueillir soi-même dans les bois; les espèces, même les meilleures, peuvent aussi devenir mal-saines, si on les cueille lorsqu'elles sont déjà avancées; on doit les choisir de préférence lorsqu'elles ne sont pas encore entièrement développées; enfin il est bon de retrancher les feuillets ou les tubes des Agarics et des Bolets, et de laisser la partie charnue, pendant quelques heures, dans de l'eau pure ou mêlée avec un peu de vinaigre; avant de les accommoder, on doit rejeter cette eau. On prétend même qu'en mettant plus de vinaigre et renouvelant cette eau plusieurs fois, on pourrait manger sans danger tous les Champignons; mais c'est une opinion qui n'est pas encore suffisamment prouvée. Il est certain seulement que les Champignons, même les plus vénéneux, coupés en morceaux et laissés pendant longtemps dans du vinaigre ou de l'eau salée, perdent entièrement leurs propriétés vénéneuses, et que le liquide dans lequel ils ont été plongés a acquis ces propriétés.

L'empoisonnement par les Champignons vénéneux est caractérisé en général par des tranchées violentes, des douleurs aiguës dans le ventre, des vomissements et des déjections alvines, enfin des convulsions séparées par des intervalles d'assoupissements et de défaillances : la mort est fréquemment la suite de ces empoisonnements. Les meilleurs moyens à employer sont les vomitifs assez actifs, les purgatifs, et ensuite lorsqu'on présume que tous les Champignons ont été rejetés, les calmants, tels que l'éther, et si les douleurs continuent, on applique des compresses émollientes sur le ventre, et même quelques sangsues. Tels sont les principaux moyens employés contre les accidents que causent souvent les Champignons. Le but et l'étendue de ce Dictionnaire ne nous permettent pas d'entrer dans plus de détails à ce sujet.

Les Champignons ne sont pas seulement utiles comme aliments; quelques espèces de Polypores, et particulièrement le Polypore amadouvier, sont encore employées pour fabriquer l'Amadou. L'Agaric des pharmacies employé dans la chirurgie, ainsi que l'Agaric du Mélèse, sont aussi des Polypores.

CHAMPIGNON DE MALTE. BOT. *V.* CYNOMORIUM.

CHAMPIGNONS DE MER. Plusieurs Thalassiophytes, des Polypiers et d'autres productions marines sont ainsi appelés par les voyageurs et même par les anciens naturalistes, à cause de leur ressemblance de forme avec des Champignons.

CHAMPLUM. REPT. L'un des synonymes anciens de Crocodile.

CHAMPLURE. BOT. Maladie des arbres, produite par un froid assez léger, tel que zéro, et dans laquelle les articulations sont entièrement désorganisées. Cette expression qui, dans le principe, était exclusivement réservée pour la Vigne, est appliquée à tous les végétaux qui éprouvent une rupture dans les articulations de leurs parties.

CHAMPO. BOT. Synonyme de *Michelia Champuca.*

CHAMPSAN ET CHAMPSÈS. REPT. Synonymes anciens de Crocodile.

CHAMYS. BOT. Synonyme d'If.

CHANAS. BOT. Espèce du genre Figuier.

CHANCE LAGUE OU LAQUE. BOT. *V.* CACBEN-LAGUEN.

CHANCIE ET CHANCISSURE. BOT. Synonymes vulg. de Moisissure.

CHANDANA. BOT. Synonyme ancien de Sandal.

CHANDEL. BOT. Synonyme de Coloquinte.

CHANDIROBA. BOT. Synonyme de Nandirobe.

CHANDRALIA ET CHANDRAS. BOT. Synonymes de Chondrille.

CHANGEANT. REPT. Espèce du genre Agame.

CHANGEANT. BOT. Espèce du genre Agaric.

CHANGOUN OU CHAUGOUN. OIS. Espèce du genre Vautour.

CHANI. POIS. Synonyme de Chanos. *V.* MUGE.

CHANNA. POIS. *V.* CALLIONYME-COMÉPHORE.

CHANON. MOLL. Synonyme d'Avicule.

CHANOS. POIS. *V.* MUGE.

CHANSIER. BOT. Synonyme de Cornouiller sanguin.

CHANSONNET. OIS. Syn. vulg. d'Étourneau commun.

CHANT. OIS. *V.* VOIX.

CHANTERELLE. OIS. On donne vulgairement ce nom aux Appeaux femelles, que l'on emploie à la chasse, pour attirer les mâles dans les piéges.

CHANTERELLE. *Cantharellus.* BOT. Adanson avait le premier distingué comme un genre particulier, sous le nom de *Cantharellus*, la Chanterelle, espèce de Champignon qui avait été placé par Linné parmi les Agarics, et par Persoon parmi les *Merulius.* Fries a rétabli ce genre que la plupart des auteurs modernes n'avaient regardé que comme une section des *Merulius*, et il est en effet bien distinct de ces derniers, lorsqu'on limite le genre *Merulius*, comme Fries l'a fait, à la section des *Serpula* de Persoon, c'est-à-dire à ceux qui forment seulement une membrane appliquée de toute part sur le bois, et dont l'organisation est très-différente.

Dans les Chanterelles, il y a un chapeau bien distinct, charnu ou membraneux, tantôt porté sur un pédicule central, tantôt inséré à un pédicule latéral ou même sessile sur les troncs d'arbres ou sur divers végétaux. La partie inférieure de ce chapeau ou la membrane séminifère présente des plis ou veines rayonnantes, dichotomes et quelquefois anastomosées; le pédicule ne présente jamais ni volva ni collier.

Dans les vrais *Merulius*, le chapeau n'existe plus d'une manière distincte; on ne voit qu'une membrane charnue, molle, qui, au lieu de veines régulières et rayonnantes, ne présente que des veines irrégulièrement anastomosées et formant des sortes de pores presque comme dans quelques Polypores.

Le genre Chanterelle se divise en trois sections, auxquelles on a donné les noms de *Mesopus*, de *Gomphus* et de *Pleuropus* ou *Apus*. La première renferme les espèces dont le chapeau est évasé en ombelle ou en entonnoir; la seconde ne contient qu'une espèce qui ressemble à une Clavaire : elle est en forme de cône renversé, tronqué au sommet; ses côtés seulement sont couverts par la membrane séminifère. Dans la troisième le chapeau est demi-circulaire, inséré par le côté sur diverses parties des végétaux. Toutes les espèces de cette section sont parasites, la plupart sur des plantes vivantes; plusieurs croissent sur les tiges des grandes espèces de Mousses : tels sont les *Cantharellus Muscigenus, Bryophilus, Muscorum*, etc.

Parmi les espèces de la première section, nous citerons particulièrement la Chanterelle comestible, *Cantharellus cibarius*, Fries, *Merulius Cantharellus*, Pers., De Cand., Fl. fr., *Agaricus Cantharellus*, Bull., Champ., t. 62, 505, fig. 1. C'est un Champignon fort commun dans tous les bois; il est entièrement d'un beau jaune d'or. Le pédicule, le dessus et le dessous du chapeau, sont de la même couleur. Sa chair est également jaune, mais un peu plus pâle. Le pédicule se dilate à son sommet et se continue insensiblement avec le chapeau qui est évasé presqu'en entonnoir, généralement irrégulier et lobé sur ses bords.

Ce Champignon est très-sain; cru, il a un goût un peu poivré, et il est assez indigeste; mais accommodé avec du beurre ou de l'huile, il forme un mets assez agréable et qui est d'une grande ressource pour les paysans, à cause de sa grande abondance et de la facilité avec laquelle on peut le reconnaître; il faut cependant prendre garde de ne pas le confondre avec la fausse Chanterelle, *Cantharellus nigripes*, Pers., *Agaricus Cantharelloides* de Bulliard, tab. 505, fig. 2, dont le pédicule est noir, beaucoup plus long et plus grêle, et le chapeau d'un jaune sale. L'usage de cette dernière espèce n'est pas sans danger.

On doit encore remarquer, dans ce genre, plusieurs espèces qui attirent l'attention par leur forme singulière : ce sont les Chanterelles en forme de trompette, de corne d'abondance, de coupe, etc. (*V.* Bulliard, Champ., tab. 461, 150, 208, 465, fig. 2, où elles portent le nom d'Helvelle.) Toutes ces espèces ont un pédicule creux, qui se continue avec la partie évasée du chapeau, ou plutôt un chapeau presque sessile, en forme de cornet évasé. Leur couleur varie suivant les espèces : elles sont jaunes, brunes ou noirâtres. *V.* Mérule.

CHANTEUR. ois. Espèce du genre Faucon.

CHANTEURS. ois. Famille établie dans la tribu des Anysodactyles par Vieillot, et qui, dans sa Méthode, renferme les genres Merle, Esclave, Spécothère, Martin, Psaroïde, Gralline, Aguassière, Motteux, Alouette, Pitpit, Hoche-Queue, Mérion, Ægithine, Fauvette, Roitelet et Troglodite. La dénomination de cette famille prouve combien les noms tirés des attributs d'une espèce ou d'un genre deviennent défectueux quand on prétend les généraliser. Nous trouvons bien les Fauvettes et les Alouettes parmi les Chanteurs, mais nous y rencontrons aussi le Martin, le Motteux, etc., Oiseaux muets ou à peine siffleurs, et nous n'y voyons pas une multitude d'espèces qui font retentir nos campagnes de leurs harmonieux concerts.

CHANTRANSIE. *Chantransia*. bot. Genre établi par De Candolle dans la Flore Française, T. ii, p. 49. Il lui assigne pour caractères : des filaments cloisonnés et rameux, chaque loge renfermant une multitude de graines très-menues, qui sortent de la loge ou germent dans son intérieur, ce qui rend les Chantransies véritablement prolifères; elles habitent les eaux douces.

De tels caractères sont vagues : non-seulement les végétaux qu'on suppose les posséder ne seraient pas les seuls qui fussent cloisonnés, rameux ou remplis de graines dans leur article; mais outre que l'habitation dans l'eau douce n'est point un caractère dans les Chantransies de De Candolle, il en est trois espèces au moins, *Chantransia torulosa*, *fluviatilis* et *rivularis*, qui sont parfaitement simples. On n'a point adopté le genre Chantransie; on trouvera les diverses espèces dont il a été composé par De Candolle, réparties dans les genres Conferve, Lemanée, Vaucherie et parmi les Arthrodiées.

CHANTRE. ois. Synonyme de Sylvie Pouillot.

CHANTSU. bot. Synonyme d'Oxalide Sensitive.

CHANVENON et CHAMERET. bot. Synonymes anciens de Chanvre.

CHANVRE. *Cannabis*. bot. Genre de la famille des Urticées et de la Diœcie Hexandrie, Lin. Caractères : plante dioïque; les fleurs mâles ont un périgone à cinq parties oblongues et légèrement concaves; cinq étamines dont les filets, très-courts, portent des anthères oblongues et pendantes; dans les fleurs femelles, le périgone est entier, pointu, oblong ou conique, fendu latéralement; il contient un ovaire libre et surmonté de deux styles subulés, velus, et de deux stigmates. A cet ovaire succède une capsule crustacée ou coque bivalve, ovoïde, un peu comprimée, lisse et uniloculaire. La graine, solitaire, blanche et huileuse, renferme un embryon courbé en dedans. La plante est herbacée, à feuilles stipulées, digitées, opposées dans le bas de la tige et alternes au sommet. Les fleurs mâles sont disposées en panicules axillaires et terminales; les femelles naissent sessiles dans les deux aisselles des ramuscules supérieurs.

Ce genre ne se compose que d'une seule espèce, à moins de considérer comme telle le *Cansjava* de Rhéede, que nous mentionnerons plus bas; mais cette unique espèce, en raison de l'importance d'un de ses usages, est abondamment cultivée dans toute l'Europe; elle donne au genre Chanvre un intérêt que ne doivent pas offrir d'autres genres où les espèces sont plus nombreuses, et même ceux dont la structure est plus singulière.

Chanvre cultivé. *Cannabis sativa*, L., tige droite atteignant jusqu'à deux mètres de hauteur, quadrangulaire, un peu velue, garnie de feuilles digitées, acuminées, dentées en scie et douées d'une odeur fortement aromatique, lorsqu'on les froisse entre les mains. Dans cette plante, ainsi que dans presque toutes les Dioïques, les individus mâles ont un aspect différent des femelles; ils sont aussi d'une stature moins élevée, et comme les idées de force et de supériorité accompagnent toujours celles qui se rattachent au sexe masculin, on a, de temps

immémorial et chez tous les peuples, appliqué le nom de mâles aux individus femelles et réciproquement. Cette confusion ne reposait aucunement sur l'idée du sexe des plantes, comme on pourrait se l'imaginer; car, bien avant qu'on eût constaté, par des observations, la présence de leurs organes reproducteurs, le peuple, dans tous les pays, avait nommé ainsi d'une façon purement métaphorique, les divers individus de Chanvre. Cette plante a pour patrie la Perse, et probablement tout l'Orient; mais elle est devenue comme spontanée en France et en Italie, autour des villages où on la cultive en grande quantité.

On sème le Chanvre au mois de juin, dans les terrains gras, bien amendés et ameublis par de fréquents labours; ces terrains sont en général tellement fertiles que, dans plusieurs départements de l'Est, on se sert de l'expression *Terre à Chenevière* pour exprimer le maximum de la bonté du sol. La hauteur des tiges est proportionnelle à la qualité du terrain; les plantes femelles, qui mûrissent plus tard que les mâles, sont principalement cultivées pour la graine connue sous le nom de *Chenevis,* dont on fait une Huile à brûler, et qui est la nourriture préférée des Oiseaux à gros bec. On arrache les individus mâles, lorsqu'ils commencent à jaunir; on les fait rouir dans les eaux dormantes; mais leur odeur forte, après avoir servi comme d'appât pour le Poisson des étangs et des rivières dont le cours est lent, devient pour lui un poison funeste qui le détruit en grande partie. Les pieds femelles sont mis aussi au rouissage quand leur maturité est achevée. Alors on réunit le tout, on en forme de petits faisceaux que l'on dispose verticalement sur les prés ou sous des hangars pour les faire sécher, et les cultivateurs les teillent ensuite, c'est-à-dire en séparent la fibre végétale dont la ténacité est fort considérable. Les usages économiques du Chanvre sont trop vulgaires pour qu'il soit nécessaire de les rappeler ici.

Sonnerat, de retour de ses voyages dans l'Inde, a communiqué à Lamk. des échantillons de la plante décrite et figurée dans Rhéede (*Hort. Malab.*, 10, p. 119 et 121, t. 60 et 61) sous les noms de Kalengi-Cansjava et Tsjeru-Cansjava. Ce savant observateur la considère comme une espèce distincte du *Cannabis sativa,* à cause de sa tige moins rameuse, de ses feuilles alternes, à folioles étroites, linéaires, lancéolées et très-acuminées. Il l'a nommée *Cannabis indica,* et il indique le *Cannabis indica* de Rumph (*Amboin.*, 5, p. 208, t. 77) comme une variété de celle-ci, à tige plus élevée; néanmoins cette plante n'est, suivant Persoon, qu'une variété du Chanvre ordinaire. Les Indiens font avec son écorce, le suc de ses feuilles et probablement en y ajoutant de l'eau, une boisson qui les enivre et leur procure une sorte de gaieté, une agitation des sens semblable à celle produite par le Tabac ou tout autre végétal narcotique.

On a étendu le nom de Chanvre à diverses plantes qui n'appartiennent pas au genre *Cannabis.* Ainsi l'on a nommé :

Chanvre aquatique, le *Bidens tripartita.*

Chanvre de Canada, l'*Apocinum cannabinum.*

Chanvre de Crète, le *Datisca cannabina.*

Chanvre des Indiens, l'*Agave americana,* qui donne un fil dont on fait des cordages.

Chanvre piquant, l'*Urtica cannabina,* L. *V.* Ortie.

CHANVRIN. bot. Synonyme de *Galeopsis Tetrahit,* L.

CHAODINÉES. bot. Pour peu qu'on ait touché des rochers longtemps mouillés, les pierres polies qui forment le pavé ou le pourtour de certaines fontaines fermées, et la surface de divers corps solides inondés ou exposés à l'humidité, on a dû y reconnaître la présence d'une mucosité particulière, qui ne se manifeste qu'au tact, dont la transparence empêche d'apprécier la forme et la nature, et dans laquelle le microscope n'aide à distinguer aucune organisation. Elle ressemble à une couche d'albumine étendue avec le pinceau. Cet enduit est ce qui rend souvent si glissantes les dalles sur lesquelles coulent les conduits d'eau, et les pierres plates qu'on trouve quelquefois dans les rivières. Cette substance s'exfolie en séchant, et devient, à la fin, visible par la manière dont elle se colore, soit en vert, soit par une teinte de rouille, souvent très-foncée. On dirait une création provisoire, qui se forme comme pour attendre une organisation, et qui en reçoit de différentes selon la nature des corpuscules qui la pénètrent ou qui s'y développent. On dirait encore l'origine de deux existences bien distinctes : l'une certainement animale, l'autre purement végétale. C'est cette sorte de création rudimentaire que Bory de St.-Vincent signale à l'attention des naturalistes. Il en fait le type d'une famille dont il propose l'établissement sous le nom de *Chaodinées.*

Les genres que Bory établit dans cette famille, passant du simple au composé, s'éloignent considérablement les uns des autres à mesure que leur organisation se complique, et plusieurs d'entre eux, comparés immédiatement ensemble, peuvent paraître au premier coup d'œil forcément ou arbitrairement rapprochés. Mais, si l'on compare ces genres dans l'ordre de filiation où il les a subordonnés les uns aux autres, on verra bientôt que, du plus simple au plus composé, on ne saurait trouver une coupure brusque, et que du Batrachosperme, si avancé dans l'échelle végétale, mais dont toutes les parties sont renfermées dans une mucosité inorganisée, jusqu'au genre Chaos, il existe des nuances qui permettent à peine d'établir les limites de groupe. C'est donc cette mucosité pour ainsi dire albumineuse, qui forme le caractère de la famille dont il est question. C'est dans l'épaisseur de cette mucosité que l'on va trouver les premiers corpuscules organiques, et ces corpuscules, d'abord isolés, simples et sphériques, se groupant, s'agglomérant ou s'enchaînant les uns aux autres, produisent bientôt, sous les yeux de l'observateur, seize genres assez naturels, tous reconnaissables au tact, de telle sorte que nul autre signe n'est nécessaire pour distinguer une Chaodinée de tout autre végétal. Cette mucosité est très-analogue à celle dont se revêtent les *Spongodium,* diverses Fucacées, des Alcyons, ou des Gorgoniées.

Cette nouvelle famille se divise en trois ordres :

† Les Chaodinées proprement dites, les plus simples de toutes les existences végétales; consistant en une

couche muqueuse que ne limite ou ne contient aucune membrane, et que remplissent sans ordre, en nombre plus ou moins considérable, des corpuscules de formes diverses. Les genres appartenant à cette division sont :

I. Chaos. *Chaos*, Bory. Corpuscules internes, disséminés, sphériques, entièrement isolés ou solitaires, épars dans un mucus amorphe, étendu.

II. Hétérocarpelle. *Heterocarpella*, B. Corpuscules internes, indifféremment simples, composés ou aggrégés, et formant dans l'intérieur du mucus amorphe qu'ils colorent, des groupes de figures diverses.

III. Helierelle. *Helierella*, B. Corpuscules internes, cunéiformes, composés, se groupant dans l'épaisseur du mucus par leur côté aminci, et figurant comme des faisceaux divergents. Ce genre établit un passage aux Bacillariées par les Navicules et les Styllaires. Le genre *Polarcus* de Raffinesque pourrait bien appartenir à cette section des Chaodinées.

Les Chaodinées proprement dites offrent une grande singularité. Quelquefois le mucus qui sert de base, ou comme de matrice, aux corpuscules intérieurs, lorsqu'il trouve, dans des eaux abondantes, les conditions les plus favorables à son développement, s'allonge, s'épaissit, et finit par former des masses de quelques pouces d'étendue, qui ne tardent pas à flotter ou bien à s'accrocher aux plantes aquatiques. D'abord ces masses ressemblent à du frai de Poissons, et se ternissent; elles ne tardent pas à se colorer en vert, à mesure que des corpuscules végétaux intérieurs s'y forment. Mais souvent elles prennent une couleur laiteuse ou ferrugineuse, et si on les examine, dans cet état, au microscope, on en trouve la totalité pénétrée de Navicules, de Lunulines, et même de Styllaires qui s'y pressent quelquefois au point de ne pouvoir plus s'y balancer. Alors ces animacules deviennent inertes. S'y développent-ils? y accourent-ils? y empêchent-ils le développement des corpuscules verts? Le mucus qu'ils remplissent est-il pour eux comme cette substance albumineuse dans laquelle sont contenus les œufs de tant d'animaux aquatiques? On ne peut encore résoudre ces questions. — A la surface des rochers humides où le mucus constitutif des Chaodinées apparaît à l'aide de quelque suintement, la même chose arrive en plus petit, et si l'on voit ce mucus prendre une couleur de rouille souvent très-foncée, en l'examinant même à l'aide d'une lentille de deux lignes, on le verra pénétré de Navicules rousses qui finissent par le rendre épais, opaque, et si tenace que, pour peu qu'il survienne un dessèchement, il s'écaille et tombe par plaques souvent de plusieurs pouces d'étendue, et d'une ligne d'épaisseur. Bory a observé ce phénomène en plusieurs endroits, particulièrement sur les parois des Cryptes de Maestricht et de Kannes, et l'on peut voir, dans la description qu'il a donnée de ces lieux (Ann. gén. des Sciences phys. T. I, p. 270), quelques détails à ce sujet.

C'est ce mucus constitutif des Chaodinées, considérablement développé, flottant en masses, qu'arrêtaient des plantes aquatiques, et pénétrées de Lunulines ou de Styllaires, que Lyngbye a pris pour une plante distincte, confondant ainsi sous le nom d'*Echinella olivacea* (tab. 70) une substance végétale, et de véritables animaux qui s'y étaient nichés. Cet algologue est tombé dans l'erreur où serait l'homme qui prendrait pour un être unique le bois d'un vaisseau rempli des tarets qui l'eussent percé, et pour une espèce de roche distincte, la pierre remplie de Pholades.

La presque totalité des Chaodinées replongées dans l'eau, même après une longue dessiccation dans l'Herbier, s'en pénètre, se ramollit, se gonfle, et paraît renaître à la vie. La vie n'y recommence cependant pas, ce n'est qu'une apparence. Mais ces échantillons que l'humidité semble ranimer, se conservent sans se dégrader, un temps assez considérable dans le liquide où on les a plongés. Bory a ainsi laissé dans plusieurs vases des Noctocs, des Batrachospermes ou des Cluzelles, et ces plantes ne se sont désorganisées qu'à la longue. Dans l'état naturel, la dessiccation ne les eût cependant pas tuées, et c'est à cette faculté de suspension dans la vie, qui ne se conserve qu à moitié dans la dessiccation artificielle, qu'on doit attribuer l'apparition presque subite des Noctocs dans les allées de jardins ou sur certaines pelouses, et celle des Draparnaldes dans plusieurs cours d'eau qui, n'étant pas permanents, se dessèchent ou arrosent tour à tour les campagnes selon les saisons.

†† Tremellaires. Ici le mucus, s'arrondissant en masses globuleuses, ou s'allongeant en expansions plus ou moins divisées, semble se modifier dans une forme plus arrêtée. Des corpuscules toujours semblables les uns aux autres, en pénètrent l'étendue, s'y disposent en filaments et lors même qu'ils sont épars, ils semblent déjà tendre vers un ordre sérial, pour arriver, par leur emboutement, à la composition de rameaux qui sont très-distincts dans les derniers genres de la section des Tremellaires.

IV. Palmelle. *Palmella*, B. *Palmellæ spec.*, Lyngb. Mucus en masses arrondies, non sinueuses, pénétrées et colorées par des globules homogènes, absolument isolés, ou tendant à s'organiser de manière à former des glomerules où ces globules sont disposés de quatre en quatre, ou comme de petites courbes.

V. Cluzelle. *Cluzella*, B. *Palmellæ spec.*, Lyngb. Mucus en expansions plus ou moins divisées et rameuses, pénétrées de globules qui paraissent eux-mêmes des agglomérations, et qui semblent chercher à se coordonner dans une disposition sériale.

VI. Nostoc. *Nostoc*, Vaucher. *Tremellæ spec.*, L. Mucus en masses globuleuses ou sinueuses dans lesquelles les corpuscules se sont déjà disposés en séries comme filamenteuses et articulées.

VII. Chætophore. *Chætophora*, Agardh. Mucus en globules dans lesquels se distinguent des filaments divergents, rameux, où la matière colorante est disposée intérieurement en globules dont la disposition rappelle celle d'un collier de perles.

VIII. Linckie. *Linckia*, Lyngbye. Mucus en globules dans lesquels se développent des filaments simples, divergents, ciliaires; dans l'intérieur desquels une matière colorante ne forme point de globules, mais comme des taches carrées ou confuses.

IX. Gaillardotelle. *Gaillardotella*, B. *Linckiæ spec.*, Lyngb. Mucus en globules dans lesquels se déve-

loppent des filaments simples, divergents, munis d'une sorte de bulbe ou appendice globuleux à sa base.

X. Clavatelle. *Clavatella*, B. Mucus en globules dans lesquels se développent des filaments divergents, dichotomes, visiblement articulés par sections transverses, et dont l'extrémité se renfle en massue par l'effet du développement des gemmes.

XI. Mesogloje. *Mesogloja*, Agardh. Mucus en masses allongées, rameuses, du centre à la circonférence desquelles, quand ce n'est pas dans leur longueur, se développent des filaments articulés par sections transverses, subdichotomes ou rameux à leur extrémité, qui produisent des gommes analogues à celles du genre *Ceramium*.

††† Diphyses. Dans cette section, le mucus qui forme d'abord des masses globuleuses ou étendues, absolument semblables à celles où il persévère dans les genres précédents, s'allonge bientôt pour ne constituer qu'un enduit sur les rameaux qui, se développant et divergeant dans son intérieur, acquièrent une physionomie confervoïde très-déliée. On dirait qu'il y a ici complication de plantes, ou deux existences : celle des filaments principaux, et celle des ramules dont les prolongements ciliformes semblent sécréter le mucus, ramules d'une forme très-différente des filaments principaux ou rachis qu'ils revêtent. On est ici déjà bien éloigné du genre Chaos, dont on est parti en passant par des degrés de complications insensibles.

XII. Batrachosperme. *Batrachosperma*, B. Rachis filamenteux investis de ramules cilifères, transparentes, muqueuses; ces ramules sont articulées par étranglement; des entre-nœuds sphériques ou ovoïdes leur donnent absolument l'aspect des séries filamenteuses de globules qu'on voit dans l'intérieur des Nostocs. On doit observer que ce n'est pas la disposition par verticilles, ou en duvet continu, qui caractérise les Batrachospermes; mais la forme ovoïde des articles par étranglement, et non par sections transversales de leurs ramules. La fructification des Batrachospermes, que Bory assure avoir bien saisie et observée, se compose de glomérules formés par beaucoup de corpuscules obronds et pressés, assez semblables à ceux qu'on découvre dans son genre Botrytelle.

XIII. Draparnaldie. *Draparnaldia*, B. Rachis filamenteux, très-distinctement articulés par sections transverses, rameux, produisant des houpes ou des faisceaux de ramules cilifères, muqueuses, articulées, comme les filaments, par sections transverses.

XIV. Cladostephe. *Cladostephus*, Agardh. Rachis filamenteux articulés par sections transverses autour desquelles se réunissent, en verticilles, des ramules simples ou divisées, également articulées par sections qui donnent aux entre-nœuds une forme plus ou moins approchant du carré.

XV. Thorée. *Thorea*, B. Rachis filamenteux, obscurément articulés, revêtus de ramules simples qui en couvrent toutes les parties, et sont articulées par sections transverses comme dans le genre précédent.

XVI. Lemane. *Lemanea*, B. Rachis filamenteux articulés par sections transverses, que ne paraissent pas séparer des dissépiments, et renflés vers les articulations; intérieurement rempli de séries filamenteuses, composées de globules, et qu'on pourrait comparer à celles d'un Nostoc emprisonné dans une enveloppe cornée. On dirait des Batrachospermes retournées.

CHAOS. *Chaos*. bot. Type de la famille des Chaodinées. Genre le plus simple et le plus obscur de la botanique, composé d'espèces amorphes, à peine organisées, répandues comme un enduit à la surface des corps pénétrés d'humidité, et que leur mucosité rend plus sensibles au tact qu'à la vue. Des animacules de la famille des Bacillariées y remplacent quelquefois ces corpuscules sphériques sans mouvement et verts, que Bory de St.-Vincent regarde comme la molécule organique de l'existence végétale. On connaît une douzaine d'espèces de ce genre, qui ne sont peut-être que de simples modifications d'une existence d'essai. La plus commune est celle qui colore en vert, souvent de la plus belle teinte, les pierres des villes, d'où sont sorties des transsudations humides, transsudations où les corpuscules colorants du genre Chaos se sont développés en plus ou moins grande quantité, selon leur épaisseur, leur étendue et leur permanence. On la retrouve sur la terre, dans l'eau, et probablement c'est encore elle qui, en couches épaissies, venant à se dessécher et demeurant pulvérulente, a été décrite sous le nom de *Bissus botryoides* et de *Lepra botryoides* par les botanistes. Ces globules sphériques et verts, dont l'espèce qui nous occupe est un amas, varient en diamètre, et les plus gros paraissent, avec une lentille de demi-ligne de foyer, du volume de l'un des globules du sang. Nous appellerons, avec Bory, cette espèce *Chaos primordialis*. — Nous citerons le *Chaos bituminosa*, B., dont la couleur brunâtre ou noire, et la consistance visqueuse rappellent l'idée de l'Asphalte sortant des rochers. Cette espèce croît sur les parois des entrées de grottes ou de carrières creusées dans la pierre calcaire; c'est celle que Bory a trouvée si abondamment à Kanne. Ses globules, plus petits que ceux de l'espèce précédente, sont d'un brun verdâtre. — Le *Chaos sanguinarius* abonde dans les grandes villes, au bas des murs humides, parmi les tapis d'*Oscillaria urbica*, B, ou sur la terre et les pavés pénétrés d'humidité. On dirait souvent des taches de sang répandu sur le sol, et à demi-caillé. Les globules, dans cette espèce, sont plus petits que ceux du sang, de la même couleur, mais dépourvus de globules intérieurs. Les *Palmella adnata*, *alpicola* et *hyalina* de Lyngbye, rentrent dans ce genre, et peut-être tous les *Lepra*.

CHAPEAU. *Pileus*. bot. Nom qu'on a donné à la partie des Champignons étendue horizontalement, qui porte à sa surface inférieure ou supérieure la membrane séminifère. Ce chapeau est hémisphérique et porté par un pédicule central dans beaucoup d'espèces; il est latéral et demi-circulaire, pédiculé ou sessile dans la plupart des Champignons qui croissent sur les troncs d'arbres. Dans les genres Agaric, Bolet, Polypore, Hydne, Mérule, Théléphore, etc., c'est sa surface inférieure qui porte la membrane séminifère; dans les Helvelles, les Morilles, etc., c'est sa surface supérieure; dans les Clavaires, les Pezizes, etc., cette partie est à peine distincte ou plutôt ne doit plus porter le nom

de Chapeau : on la nomme Cupule dans les Pezizes. *V.* Champignons.

On a donné les noms barbares de Chapeaux cannelé, d'argent, petits Chapeaux, et grands Chapeaux, à des Champignons; mais de telles dénominations ne méritent guère d'être rapportées.

CHAPEAU-CANELLE. bot. Nom vulgaire donné par Paulet à l'Agaric chatain, *Agaricus castaneus,* Bull., qu'il place dans sa petite division des Jumeaux. Ce Champignon est long d'un à deux pouces, mince, cylindrique, un peu courbe, plein, muni d'un collier aranéeux, peu apparent, d'un chapeau large de deux pouces, brun, quelquefois blanchâtre sur ses bords, peu charnu, lisse, convexe ou campanulé, souvent concave dans sa vieillesse, par le redressement des bords. Les lames sont de la couleur du chapeau, libres, nombreuses, inégales. Cet Agaric est commun en été et en automne au pied des arbres où il se trouve groupé, et plus souvent par paires. Doué de la plupart des qualités qui font rechercher les Champignons comestibles, on doit néanmoins être d'autant plus circonspect dans son usage, qu'il peut d'ailleurs être facilement confondu avec d'autres espèces nuisibles.

CHAPEAU-CARNU. acal. Syn. vulgaire de Méduse.

CHAPEAU-D'ÉVÊQUE. bot. Nom vulgaire de l'Épimède alpine.

CHAPEAU-ROUX. ois. Espèce du genre Gros-Bec.

CHAPELET. rept. Espèce du genre Couleuvre.

CHAPELET. pois. Espèce du genre Labre.

CHAPELET DE SAINTE-HÉLÈNE. bot. Racines préparées de l'*Apayomatsi,* appelé au Mexique *Phatzisiranda,* et que les Français nomment Patenôtre.

CHAPELEUSES. ins. *V.* Champeleuses.

CHAPELIÈRE. bot. Synonyme de Tussilage Petasite.

CHAPELIERIE. *Chapelieria.* bot. Genre établi par Richard, dans la famille des Rubiacées, Pentandrie Monogynie. Caractères : limbe du calice persistant, quinquépartite; tube de la corolle grêle, la gorge velue, le limbe à cinq divisions ouvertes; cinq étamines presque sessiles, insérées vers le milieu du tube; style court; stigmate oblong, bipartite; capsule ovoïde, charnue, coriace, à loges polyspermes. La seule espèce connue, *Chapelieria Madagascariensis,* est un arbrisseau à feuilles opposées, elliptiques, aiguës, très-glabres; à fleurs axillaires, pédicellées.

CHAPERON. *Clypeus.* ins. On désigne sous ce nom une partie de la tête des insectes, se continuant avec le front et recouvrant la bouche, et en particulier la lèvre supérieure. Latreille a remplacé ce nom vulgaire par celui d'Epistome. — Quelques auteurs ont appelé Chaperon le corselet de plusieurs Coléoptères, tels que les Boucliers, les Nécrophores, les Cassides, etc.

CHAPERON DE MOINE. bot. Nom vulgaire donné à l'Aconit Napel, à cause de la conformation particulière de sa fleur dont le sépale supérieur imite assez bien le Chaperon ou le Coqueluchon qui enveloppait la tête de certains moines.

CHAPON. ois. Jeune Coq auquel on a enlevé les parties essentielles à la génération, afin de donner plus de délicatesse à la chair de l'Oiseau.

CHAPON DE PHARAON ou POULE DE PHARAON. ois. Synonyme vulgaire de Catharte Percnoptère.

CHAPPE. ins. Nom vulgaire appliqué à quelques insectes Lépidoptères qui portent des ailes larges et en toit, ce qui leur donne quelque ressemblance avec les vêtements de ce nom, employés dans les cérémonies religieuses du catholicisme. *V.* Pyrale.

CHAPTALIE. *Chaptalia.* bot. Famille des Synanthérées, section des Labiatiflores de De Candolle, et des Carduacées de Kunth, tribu des Mutisiées de Cassini, Syngénésie Polygamie nécessaire, L. C'est à Ventenat que l'on doit la première connaissance de ce genre établi en l'honneur de Chaptal. Dans la description des plantes du Jardin de Cels, pag. et table 61, il décrit et figure sous le nom de *Chaptalia tomentosa* une plante que Walter (*Flor. Carol.*, p. 204) avait nommée *Perdicium semifloscularе,* et qui diffère du genre *Perdicium* par des caractères très-saillants. L'examen de ce genre ayant été repris de nouveau par De Candolle (Observations sur les plantes composées, 3e Mémoire, Ann. du Mus. d'hist. nat., V, xix, p. 56), ce savant a ajouté plusieurs observations particulières sur le genre Chaptalie, et lui a donné les caractères suivants : involucre imbriqué, formé de folioles inégales; fleurons extérieurs sur deux rangs, femelles, n'ayant qu'une seule languette externe par avortement de l'interne qui lui correspond; fleurons intérieurs hermaphrodites, à deux lèvres dont l'externe est oblongue et tridentée, tandis que l'interne est à deux parties linéaires; aigrette poilue et sessile; réceptacle nu. Le caractère de ce genre, tel que l'a donné Ventenat, diffère de celui que nous venons de tracer, en ce qu'il admet comme uniquement mâles les fleurons du disque.

Le port du *Chaptalia tomentosa,* type du genre, est celui des Paquerettes ou plutôt des Arniques. Ses fleurons ligulés lui donnent aussi un air de parenté avec les Léontodons; effectivement, ce genre est, suivant De Candolle, un de ceux qui unissent les Corymbifères aux Chicoracées. Persoon, adoptant les idées de Michaux et Willd. sur la place que doit occuper cette plante, la range parmi les Tussilages, en y ajoutant six autres espèces. Il en fait à la vérité une section séparée qu'il indique comme pouvant être réunie aux Perdicium, ou bien devoir constituer un genre particulier. Le *Chaptalia tomentosa,* Vent., *Tussilago integrifolia,* Michx., habite la Caroline et la Floride; les autres espèces, décrites dans Persoon, sont indigènes de l'Amérique méridionale; ces dernières ont-elles été assez bien observées pour que leur liaison générique avec le *Chaptalia* de Ventenat soit une chose bien constatée? Nous ne flotterions pas dans le doute, si nous en possédions des descriptions aussi accomplies que celle donnée par Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. Gen.*, V. 4, p. et t. 305) pour le *Chaptalia runcinata,* nouvelle espèce qu'il indique comme voisine du *Chaptalia pilosclloide* ou *Perdicium piloselloides*, Herb. Juss. Mais cette affinité paraîtrait confirmer ce que nous venons de dire sur la séparation probable des *Chaptalia* de l'Amérique du sud. Kunth n'ayant pas trouvé de fleurons bilabiés parmi les mâles, a signalé cette exception comme infirmant beaucoup le rapprochement naturel des Labiati-

flores. L'auteur de ce dernier groupe, qui devait se faire la même objection, lorsqu'il ne trouvait que des fleurs uniligulées dans les fleurs extérieures du *Chaptalia tomentosa*, explique une pareille anomalie par l'avortement complet de la lèvre interne, ou par sa soudure avec l'externe, de manière à présenter, dans le premier cas, trois à quatre dents, et cinq dans le second.

CHAQUEUE. BOT. Synonyme vulgaire de Prêle.

CHAR OU CHARRE. POIS. Syn. de Saumon alpin.

CHAR. MOLL. Genre établi par Gioeni et adopté par Brugnière. Draparnaud a démontré qu'il n'existait pas, et que le corps qu'on avait désigné sous ce nom, n'était que l'estomac d'une Bulle.

CHAR DE NEPTUNE. Variété du Madrépore Muriqué.

CHARA. OIS. Synonyme vulgaire de Corbeau.

CHARA. BOT. *V.* CHARAGNE.

CHARA-BERKOE. BOT. Syn. de Bouleau de Sibérie.

CHARACÉES. *Characeæ*. BOT. Cette famille, établie par L.-C. Richard, ne renferme jusqu'à présent que le seul genre Charagne. Son caractère le plus important est d'avoir des capsules solitaires, uniloculaires et monospermes; elle nous paraît se rapprocher surtout par ces caractères, des Marsiléacées dont elle diffère essentiellement par ses capsules non réunies dans des involucres communs, par son port et par la singulière structure des organes qu'on a regardés comme remplissant les fonctions d'étamines, tandis que nous verrons que les Marsiléacées sont les seules Cryptogames parmi lesquelles on trouve des organes qui, quoique d'une forme très-différente de celle des plantes Phanérogames, remplissent cependant évidemment les fonctions d'organes mâles et femelles. Quant au caractère détaillé de la famille des Characées, il est nécessairement le même que celui du genre Charagne.

CHARACHERE. *Charachera*. BOT. Dans la Flore d'Égypte et d'Arabie, Forskahl a décrit, sous ce nouveau nom générique, deux plantes indigènes des montagnes de l'Arabie, qui appartiennent à la Didynamie Angiospermie de Linné, et que Vahl réunit au genre *Lantana*. Cette opinion est d'autant plus admissible que cet auteur, indépendamment de ses grandes connaissances dans la nomenclature botanique, a eu en communication les matériaux de Forskahl, dont il était le compatriote. Nous considérons donc ce genre comme identique avec le Lantanier qui fait partie de la famille des Verbénacées. Deux espèces le constituaient; l'une, appelée *Charachera tetragona* par Forskahl, est un arbrisseau que les Arabes nomment *Frefran* et *Characher;* l'autre est son *Charachera viburnoides*. Vahl (*Symb.* 1, p. 45) les réunit en une seule à laquelle il donne le nom de *Lantana viburnoides*.

CHARACHO OU CHARACO. MAM. *V.* CARACO.

CHARACINS. POIS. *V.* SAUMON.

CHARADA. OIS. Synonyme de Corbeau Pie-Bleue à tête noire.

CHARADRIÉS. OIS. Famille qui comprend les genres Ædicnème, Huitrier, Pluvier, Burhin, Sanderling, Falcinelle, Court-Vite et Échasse.

CHARADRIUS. OIS. L. Synonyme latin de Pluvier.

CHARAGAI. BOT. Synonyme de Pin sauvage.

CHARAGANA. D'où *Caragana*. Nom vulgaire du *Robinia ferox*.

CHARAGNE. *Chara*. BOT. Ce genre, établi par Vaillant, fut d'abord placé par Linné, parmi les plantes Cryptogames, immédiatement après les Lichens. Le même auteur, dans la douzième édition du *Systema Naturæ*, le rangea ensuite parmi les Phanérogames, dans la Monœcie Monandrie, et depuis, tous les botanistes, qui ont adopté son système, lui ont conservé cette place; plus tard il fut porté par Jussieu, dans la famille si hétérogène des Nayades, puis réuni par De Candolle, avec les *Nayas* et *Lemna*, dans la petite famille à laquelle il conserva le même nom. Brown le rangea avec ces mêmes genres à la suite des Hydrocharidées; Leman proposa de le classer parmi les Dicotylédones, auprès des Onagraires, dans la famille des Élodées; enfin il est devenu pour Richard le type d'une famille particulière des Characées, famille qui ne renferme jusqu'à présent que le seul genre *Chara*, et que sa structure singulière éloigne de presque toutes les autres plantes. Récemment quelques auteurs, et particulièrement Martins et Walroth, ont voulu placer ce genre à côté des Céramiers et des Conferves. Cette opinion ne semble pas admissible; le tissu vasculaire et beaucoup plus solide des *Chara*, l'organisation beaucoup plus compliquée de leurs parties de la fructification, enfin leur mode de germination, paraissent au contraire devoir les mettre dans le rang le plus élevé parmi les Cryptogames, après les Marsiléacées, et immédiatement avant les Nayades, avec lesquelles elles ont plusieurs rapports, mais dont elles diffèrent cependant beaucoup par l'absence de véritables étamines.

Le caractère du genre peut être tracé ainsi : « capsule » uniloculaire, monosperme; péricarpe composé de » deux enveloppes : l'externe membraneuse, transpa- » rente, très-mince, terminée supérieurement par cinq » dents en rosace; l'interne dure, sèche, opaque, formée » de cinq valves étroites, contournées en spirale. »

Ce caractère diffère en quelques points, de celui qu'on assigne généralement à ce genre, et demande pour cette raison quelques développements. Nous n'assimilons les dents qui terminent supérieurement cette capsule à aucun des organes des plantes Phanérogames, parce qu'en effet elles ne nous paraissent avoir les caractères ni des stigmates ni d'un calice, noms sous lesquels la plupart des auteurs ont désigné ces parties. Elles diffèrent essentiellement des stigmates, 1° en ce qu'elles ne communiquent nullement avec l'intérieur de l'ovaire, et par conséquent avec l'ovule; 2° parce qu'elles sont parfaitement continues dans toutes leurs parties, et analogues par leur aspect, au tégument membraneux extérieur, qui se détache facilement, dans toute son étendue, de la capsule proprement dite, et entraîne avec lui ces prétendus stigmates. Ce caractère lui donne quelque analogie avec un calice adhérent, terminé par un limbe à cinq dents; mais peut-on donner le nom de calice à une partie qui n'environne ni style, ni étamines, et qui diffère à peine du reste de l'épiderme de la plante ?

Nous avons dit que la capsule est monosperme, tandis que presque tous les auteurs modernes l'indiquent

comme polysperme; Vaillant seul, en établissant ce genre, a dit : « Cet ovaire devient une capsule couronnée, laquelle est solide et monosperme. » Les auteurs qui l'ont copié, et Linné particulièrement, ont adopté son opinion à cet égard; mais depuis, les botanistes qui ont observé par eux-mêmes les *Chara*, Schmidel, Hedwig, Walroth, Martius, etc., l'ont tous décrite comme polysperme. Il peut donc paraître étonnant que nous revenions à la première opinion; mais nous avons pour cela une autorité d'un grand poids, c'est celle de Vaucher qui, dans un excellent Mémoire sur la structure des Charagnes, inséré parmi ceux de la Société de Physique et d'Histoire naturelle de Genève, t. I, a prouvé de la manière la plus évidente cette opinion que quelques faits analogues nous avaient déjà fait adopter. Lorsqu'on coupe ou qu'on écrase une capsule de *Chara* fraîche, il est vrai qu'on en voit sortir une infinité de petits grains blancs, inégaux et irréguliers, qui remplissent entièrement sa cavité; mais si chacun de ces grains était des semences, comme la plupart des auteurs l'ont présumé, la capsule ne s'ouvrant pas, comment ces semences en sortiraient-elles? La germination, parfaitement observée par Vaucher, vient confirmer cette présomption; si on laisse dans l'eau des capsules bien mûres de *Chara*, tombées naturellement en automne, elles passent tout l'hiver sans laisser apercevoir aucun changement; mais à l'époque des premières chaleurs, vers la fin d'avril, on voit sortir de l'extrémité supérieure, entre les cinq valves, un petit prolongement qui, se développant de plus en plus, donne bientôt naissance à un premier verticille de rameaux, puis à un second; au-dessous de ces rameaux, la tige se renfle, et il en sort des touffes de petites racines; la capsule reste très-longtemps adhérente à la base de la tige, même lorsque celle-ci commence à entrer en fructification. On ne voit durant ce développement aucune trace de cotylédons. Ce mode de germination prouve évidemment que la capsule est monosperme, car il n'y a que les fruits monospermes qui puissent germer sans s'être débarrassés d'abord de leur péricarpe. L'analogie entre ce développement et celui de la Pilulaire vient encore à l'appui de cette opinion, et comme elle confirme le rapprochement que nous avons indiqué entre les Characées et les Marsiléacées, nous allons décrire en quelques mots le mode de germination de cette plante. Les péricarpes de la Pilulaire, renfermés dans un involucre à quatre valves, présentent comme ceux des *Chara* un double tégument : l'externe membraneux, transparent, très-mince, l'interne dur, sec, jaune, terminé supérieurement par un renflement en forme de bourrelet ou d'anneau, qui entoure un orifice fermé par un petit opercule conique. Ce péricarpe est rempli d'un fluide mucilagineux, filant, dans lequel nagent de petits grains sphériques qu'on a pris pour des semences; mais si on laisse ces péricarpes pendant quelques jours dans l'eau, on observe un tubercule verdâtre, qui sort en soulevant l'opercule, et bientôt on aperçoit une feuille linéaire qui, en se développant, paraît percer une gaîne semblable au cotylédon des plantes Monocotylédones. Le péricarpe reste aussi adhérent pendant longtemps, à la base de la jeune plante. On voit l'analogie remarquable qui existe entre la germination de ces deux plantes, mais le fait le plus singulier est cette apparence de plusieurs graines dans les capsules de la Pilulaire et des *Chara*, tandis qu'il n'y a réellement qu'un seul embryon, qui sort toujours par le même point du péricarpe. Ce liquide épais, semblable à de la gomme filante, et ces points qui nagent dedans, ne sont donc pas des graines. Ils paraîtraient plutôt jouer le rôle d'une sorte d'endosperme, tandis que l'embryon unique serait placé au sommet de l'ovaire, près du point par lequel il sort lors de son développement.

Les *Chara* sont des plantes aquatiques, croissant dans les eaux stagnantes des mares et des fossés; leur odeur est extrêmement fétide, et se communique à l'eau des mares qu'elles habitent, et au fond desquelles elles forment des tapis d'un vert blanchâtre. Elles ne s'élèvent jamais jusqu'à la surface, mais elles restent toujours submergées et elles fructifient sous l'eau. Leurs tiges sont rameuses, faibles, flottantes, dures, cassantes, rudes et hérissées de pointes dans les unes, lisses et presque transparentes dans quelques espèces; elles présentent de distance en distance des rameaux verticillés, au nombre de huit à dix. Ces rameaux dans les verticilles supérieurs portent sur leur bord supérieur trois, quatre ou cinq capsules espacées et entourées chacune à leur base, de deux ou trois bractées ou petits rameaux avortés, que Linné et plusieurs autres avaient nommés calice. La longueur de ces bractées par rapport à la capsule, et la forme plus ou moins allongée de celle-ci fournissent de très-bons caractères pour distinguer les espèces. Outre ces capsules, les rameaux portent encore des tubercules sessiles, arrondis, rouges ou orangés, sur les usages desquels il existe encore beaucoup de doute. La plupart des auteurs les ont regardés comme des organes mâles, jouant le rôle d'étamines. Walroth, dans la dissertation que nous avons déjà citée, a combattu cette opinion, et a fait voir combien il existait de différence entre la structure interne de ces tubercules et celle des étamines. Vaucher, qui les a décrits aussi avec beaucoup de soin, les regarde cependant comme des étamines. Ces tubercules sont formés extérieurement d'une membrane réticulée, transparente; intérieurement, au milieu d'un fluide mucilagineux, on observe des filaments blanchâtres, articulés et transparents, et d'autres corps cylindriques fermés à une de leurs extrémités, et paraissant s'ouvrir à l'autre. Ces sortes du tubes sont remplis d'une matière rougeâtre, qui donne cette couleur aux tubercules, et qui disparaît assez promptement et longtemps avant la maturation du fruit. Ce fait viendrait assez à l'appui de l'opinion qui regarde ces tubercules comme des organes mâles. Mais comment la fécondation pourrait-elle s'opérer puisqu'on voit ces tubercules s'affaisser sans jamais s'ouvrir à leur surface? La question nous paraît donc encore très-difficile à résoudre, car supposer une fécondation interne par des communications vasculaires, c'est s'éloigner de tout ce que le règne végétal nous a présenté jusqu'à présent.

La rudesse des tiges du *Chara vulgaris* et de quelques autres espèces les a fait employer dans quelques provinces, et particulièrement aux environs de Lyon,

de Genève, etc., pour nettoyer la vaisselle et donner une sorte de poli au métal; c'est ce qui les a fait désigner sous le nom d'*Herbe à récurer*.

On connaît environ vingt-cinq espèces de ce genre; mais il est probable que lorsqu'on l'aura mieux observé, surtout dans les autres parties du monde, le nombre en deviendra plus considérable, à moins qu'ainsi qu'on l'a remarqué pour beaucoup de plantes aquatiques, les mêmes espèces ne se retrouvent dans ces régions très-différentes. Cependant les espèces découvertes jusqu'à présent en Amérique, dans l'Inde et à la Nouvelle-Hollande, sont distinctes de celles d'Europe. Ce genre paraît donc répandu sur toutes les parties du globe, et nous pouvons ajouter qu'il semblerait même y avoir existé antérieurement aux dernières révolutions qui ont changé la surface de la terre. En effet, dans les terrains d'eau douce des environs de Paris et d'Orléans, on a trouvé des Fossiles que tout engage à regarder comme des capsules de *Chara;* ces Fossiles, d'abord décrits par Lamarck sous le nom de *Gyrogonites,* ont été ensuite reconnus par Leman pour des fruits de *Chara*. L'examen le plus attentif ne nous a pas permis de trouver la moindre différence entre ces Fossiles et les fruits des Charagnes, et nous avons fait voir qu'on pouvait distinguer trois espèces parmi ceux trouvés jusqu'à présent dans nos environs. Nous devons ici répondre à une objection qu'on a faite sur l'analogie de ces Fossiles. Lamarck, en décrivant ce genre, le rangea parmi les Coquilles, et depuis, d'Orbigny fils, dans ses belles Recherches sur les Céphalopodes microscopiques, a retrouvé parmi les sables de Rimini, quelques échantillons de petits corps parfaitement semblables aux Gyrogonites; mais il faudrait savoir : 1° si ce sont bien des Coquilles ou si ce ne seraient pas plutôt des fruits de *Chara* entraînés par les ruisseaux dans les lagunes, et dont la membrane externe et la graine auraient été détruites par la putréfaction, comme on le voit souvent dans les mares où croissent les *Chara;* 2° si admettant que ce fussent des Coquilles, cela prouverait que les Gyrogonites des terrains d'eau douce des environs de Paris en fussent également, car un examen très-attentif nous a prouvé qu'il n'existe aucune différence entre les fruits de *Chara,* les Gyrogones de Rimini et les Gyrogonites des terrains d'eau douce. Nous devons même dire qu'il existe plus de ressemblance pour la forme générale entre les fruits des *Chara* vivants et les Gyrogones de Rimini, qu'entre l'un ou l'autre de ces deux êtres et les vrais Gyrogonites. Les caractères de ces différents corps ne pouvant nous servir pour établir leur analogie, leur position géologique peut donc seule nous déterminer : or, les Gyrogonites ne se sont jusqu'à présent trouvées que dans les terrains d'eau douce, avec des débris d'autres plantes lacustres et de Coquilles d'eau douce. Parmi ces débris végétaux, on remarque même des tiges striées et présentant des portions de verticilles qui ont la plus grande analogie avec celles des *Chara;* au contraire les Mollusques céphalopodes habitent tous dans la mer. Il paraît donc évident, même en supposant que la Gyrogone de Rimini soit une vraie Coquille, qu'on doit regarder les Gyrogonites des terrains d'eau douce comme des fruits de *Chara,* à moins de supposer qu'il existât alors dans les eaux douces des Mollusques céphalopodes, ce dont on n'a aucun exemple.

CHARANSON. MOLL. Nom vulgaire du Cône pavé.

CHARANSON. *Curculio.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, famille des Porte-becs ou Rhinchophores, établi par Linné et divisé depuis en un très-grand nombre de genres. Geoffroy, Fabricius, Olivier, Clairville, Latreille, Germar, Schoonherr et plusieurs autres entomologistes ont opéré, dans ce groupe, des changements fort heureux et qui en ont singulièrement facilité l'étude. D'après les derniers travaux de Latreille, on doit réunir au genre Charanson, de même que Fabricius le faisait, toutes les espèces qui ont pour caractères : antennes de onze articles, dont le premier fort long et les trois derniers réunis en une massue, insérées à l'extrémité d'une sorte de trompe toujours courte et épaisse, non appliquée contre la poitrine, formée par le prolongement et le rétrécissement du devant de la tête, et offrant de chaque côté une rainure oblique où se loge la partie inférieure de la première pièce des antennes; pénultième article des tarses toujours bilobé. Ainsi caractérisé, ce genre correspond à celui des Brachyrhines dans lequel Latreille avait rangé les espèces de Charansons à trompe courte (brévirostres). Celles à trompe longue (longirostres) forment aujourd'hui le genre Lixe et le genre Rhynchène de Fabricius, auquel on pourrait réunir les Cryptorhynques et les Lipares.

Les Charansons ont en général le corps ovoïde, rétréci en devant avec l'écusson très-petit ou apparent, l'abdomen volumineux, embrassé latéralement par les élytres qui sont convexes, et les pattes robustes, avec les cuisses en massue; ils se distinguent des Brachycères par leurs tarses bilobés, des Rhynchènes par leur trompe courte, des Lixes par leur corps ovoïde, des Ciones, des Rhines et des Calandres par le nombre des articles des antennes, des Orchestes et des Ramphes par leurs pattes seulement propres à la marche. Ce sont des Insectes lents, vivant en société nombreuse et faisant un très-grand tort aux plantes dont ils se nourrissent. Lorsqu'on les saisit, ils rapprochent du corps les pattes et les antennes, se laissent tomber et feignent d'être morts. Leur larve n'est pas encore connue. Les espèces sont très-nombreuses; nous en citerons quelques-unes des plus remarquables; toutes peuvent être rangées dans les deux divisions suivantes :

I. *Cuisses simples.*

CHARANSON IMPÉRIAL. *Curculio imperialis,* L., Ol., Entomol. T. v, p. 83, pl. 1, fig. 1. On le trouve à Cayenne et au Brésil en quantité considérable.

CHARANSON ROYAL. *Curculio regalis,* Fab., Ol., pl. 1, fig. 8. Il est aussi très-remarquable par ses belles couleurs métalliques, et plus petit que le précédent. On le rencontre dans l'Amérique méridionale, principalement au Pérou.

CHARANSON VERT. *Curculio viridis*, Fab., Ol., pl. 2, fig. 18, a, b. On le trouve dans le Piémont, en Allemagne et quelquefois aux environs de Paris.

CHARANSON DU TAMARISC. *Curculio Tamarisci,* Fab., Ol., pl. 6, fig. 7, a, b. Cette jolie espèce n'est pas rare à Marseille et à Montpellier.

II. *Cuisses dentées.*

CHARANSON DE LA LIVÈCHE. *Curculio Ligustici*, Fab., Ol., pl. 7, fig. 77. Il est commun aux environs de Paris, et fait de très-grands dégâts, au printemps, dans les vignes, les plants d'Asperges, etc., en mangeant les premières pousses. On le trouve quelquefois en quantité considérable dans les chemins sablonneux et le long des murs.

CHARANSON ARGENTÉ. *Curculio argentatus*, Fab., Ol., pl. 6, fig. 56, a, b. Il est au moins aussi commun que le précédent, mais ses dégâts ne sont pas aussi nuisibles; il vit principalement sur les Orties.

Nous pourrions augmenter de beaucoup la liste des espèces qu'on devrait ranger dans ce genre; mais n'ayant ici d'autre but que de donner une légère idée de sa méthode, nous renvoyons à son grand ouvrage (Hist. nat. des Ins. suppl. à Buff. édit. de Sonnini) pour l'énumération et la description des espèces.

La méthode de classification des Charansons, publiée depuis par Olivier, dans les derniers volumes de son Entomologie, est infiniment plus étendue que celle de Latreille; elle est accompagnée de la représentation d'une multitude d'espèces figurées avec une exactitude admirable; mais ce beau travail, quelque parfait qu'il eut été lors de sa publication, est réellement peu de chose en comparaison de celui que vient de faire paraître Schoonherr, et que nous suivrons aussi exactement que nous le pourrons dans ce Dictionnaire; du reste nous en donnerons la division générale à l'article RHINCHOPHORE, où l'on verra que le genre Charanson, limité aux espèces dont le corselet est plus long que large, plus étroit que l'abdomen, lobé antérieurement avec le bord postérieur bisinué, se trouve par là considérablement restreint, comparativement à ce qu'il était dans Fabricius, Latreille et Olivier.

CHARANSONITES. *Curculionites*. INS. Famille de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, ayant pour type les grands genres Charanson de Linné et Attelabe de Fab. Cette famille, fondée assez anciennement par Latreille, a été désignée depuis, sous le nom de Rhinchophores, qui comprend, outre la famille des Charansonites, celle des Bruchèles.

CHARANTIA. BOT. Syn. de Momordique.

CHARAPAT. BOT. Synonyme vulgaire de Charagne.

CHARATH ou KESSUTH. BOT. Synonyme de Cuscute Epthyme.

CHARA-TOSCHLI. BOT. Synonyme de Groseillier noir.

CHARAX. POIS. Nom d'un Poisson devenu, pour Lacépède, le type du sous-genre Characin.

CHARBA. OIS. Syn. vulg. de Grue.

CHARBA ou CHABE. BOT. Synonyme d'Hellébore chez les Arabes, qui nomment Charboid le *Veratrum album*, et Cherbachem l'*Helleborus niger*, L. Mentzel l'écrit *Cuerbechashed*.

CHARBON. BOT. Les agriculteurs connaissent, sous ce nom, une maladie qui attaque le grain des Céréales, et qui est produite par une Cryptogame parasite, du genre *Uredo*, à laquelle on a donné le nom d'*Uredo Carbo*. Cette espèce forme avec quelques autres, qui croissent également dans les organes de la fructification, un sous-genre nommé *Ustillago*, et caractérisé par ses sporidies parfaitement sphériques, entièrement libres et sans pédicelles, et généralement d'une couleur noire. Le Charbon proprement dit est caractérisé par la ténuité de ces sporidies, qui sont plus petites que celles d'aucune autre espèce d'*Uredo*, par la manière dont elles croissent entre les glumes, dans le grain qu'elles déforment et changent entièrement en une poussière noire, sans odeur, qui s'échappe facilement. Cette maladie attaque ordinairement tous les grains d'un même épi. Elle vient sur presque toutes les Céréales et sur un grand nombre de Graminées sauvages. Des maladies analogues, mais qui paraissent produites par des espèces différentes d'*Uredo*, attaquent le Maïs, les urcéoles des Carex; d'autres, semblables par la forme de leurs globules, viennent sur les anthères et sur les autres parties de la fleur de diverses plantes. Il ne faut pas confondre le Charbon avec la carie, autre maladie du Blé, qui attaquant également le grain, est aussi produite par une espèce de parasite de même genre que le Charbon, mais qui en diffère beaucoup spécifiquement. *V.* URÉDO.

CHARBON. Résultat de la combustion des substances végétales et animales dans des vaisseaux fermés. Le Charbon des végétaux est noir, solide, fragile, et conserve dans de moindres proportions la forme que les plantes avaient avant la combustion. Les matières dures des animaux brûlent aussi sans se déformer; mais les matières molles se boursouflent considérablement et donnent un Charbon spongieux, léger et luisant, dont l'emploi est devenu d'une importance des plus considérables, dans les procédés des arts chimiques, depuis qu'on lui a reconnu les propriétés d'arrêter les progrès de la putréfaction, de décolorer les liquides salis par la présence d'un corps qui s'y maintenait en suspension, et de clarifier sur-le-champ ceux qui, par leur nature visqueuse ou mucilagineuse, résistaient à tous les moyens mécaniques de filtration. Ce Charbon, vulgairement connu sous le nom de Noir animal, est l'un des plus grands bienfaits de la chimie moderne.

Parmi les propriétés physico-chimiques du Charbon, nous nous permettrons de citer celle que vient de découvrir le professeur Dumas, et qui produit la lumière la plus vive que l'on ait pu obtenir jusqu'à ce jour. Lorsque l'on fait passer, a dit Dumas, dans son cours de 1837, à travers un morceau de Charbon le courant électrique d'une pile voltaïque de grande puissance, ce charbon devient incandescent et brille d'un éclat qu'aucune autre circonstance ni aucune autre matière ne peut produire: la combustion du phosphore dans le gaz oxigène, jette une lumière bien terne en comparaison de celle-ci. Quand on fait l'expérience dont nous parlons, dans l'air, le Charbon brûle réellement et se consume; mais ce qu'il y a de remarquable c'est qu'en opérant dans le vide, le Charbon ne subit aucune modification, ne brûle pas, puisqu'il ne trouve pas d'air pour alimenter sa combustion, et cependant il n'en devient pas moins incandescent, répandant, sans perdre un atome de sa substance, un éclat plus vif encore que quand il brûle à l'air libre, sous l'influence du courant

électrique. Après l'expérience on le retrouve intact et absolument du même poids; il n'a rien perdu ni rien produit; toute cette lumière n'est que le résultat du passage de l'électricité à travers un corps, mauvais conducteur, du frottement pour ainsi dire des molécules du fluide électrique l'une contre l'autre et dans un sens contraire. Toujours est-il que cette lumière est la plus vive que nous connaissions, qu'elle a la plus grande analogie avec celle du soleil, et qu'elle produit les mêmes effets qu'elle sur certains corps; c'est ainsi qu'elle colore le chlorure d'argent, qu'aucune autre lumière ne fait changer de nuance.

Dumas a montré en même temps l'influence du barreau aimanté sur la vapeur incandescente, produite par le passage de l'électricité à travers le Charbon dans l'air; l'un des pôles du barreau attire cette vapeur, l'autre pôle la repousse; ce phénomène rappelle tout à fait celui des aurores boréales, dont la lumière a, comme l'on sait, la propriété d'apporter des perturbations dans la direction de la boussole.

Pour faire cette belle expérience, on n'avait, il y a peu de temps encore, que d'immenses et longues piles impossibles à déplacer, et que l'on ne pouvait pas apporter au milieu d'un auditoire; il n'y avait donc qu'un petit nombre de personnes qui pût jouir de ce spectacle vraiment curieux et instructif. Faraday a imaginé un système de petites piles très-légères et très-portatives, dont un petit nombre, occupant à peine quatre ou cinq pieds d'étendue, produit les effets les plus énergiques.

CHARBON BITUMINEUX, DE PIERRE, DE TERRE, FOSSILE OU MINÉRAL. *V.* HOUILLE.

CHARBON CHANDELLE. *V.* LIGNITE CANDELLAIRE.

CHARBON INCOMBUSTIBLE. *V.* ANTHRACITE.

CHARBONNIER (RENARD). MAM. *V.* CHIEN.

CHARBONNIER. OIS. Synonyme vulgaire de Grosbec, de Sylvie Chardonneret et de Rossignol de muraille.

CHARBONNIER. REPT. Espèce du genre Anolis.

CHARBONNIER. POIS. Espèce du genre Gade.

CHARBONNIER. BOT. *V.* CARBONAJOS.

CHARBONNIÈRE. (GRANDE et PETITE.) OIS. Espèces du genre Mésange.

CHARDERAULAT. OIS. Synonyme vulgaire de Grosbec Chardonneret.

CHARDINIE. *Chardinia.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Desfontaines pour le *Xeranthemum orientale*, Willd., et que H. Cassini rapporte à sa tribu des Carlinées. Indépendamment de plusieurs différences caractéristiques, il se distingue encore du *Xeranthemum* en ce que ses filets sont insérés sur la corolle, comme dans la plupart des corolles monopétales, tandis que le *Xeranthemum annuum*, par exemple, offre la singulière anomalie d'avoir ses filets libres dans presque toute leur longueur.

CHARDON. *Carduus.* BOT. Famille des Synanthérées, tribu des Cinarocéphales de Jussieu, ou Carduacées de Cassini, Syngénésie égale de Linné. Depuis que l'on a restreint le nom de Chardon à des plantes de la vaste famille des Synanthérées, on a encore beaucoup varié dans l'exposition des caractères assignés à ce genre de plantes. Les uns en ont retiré plusieurs espèces pour constituer des genres particuliers; les autres y ont aggloméré des végétaux disparates quant aux formes des organes de la fécondation, et par conséquent des genres distincts. Ainsi Linné, quoiqu'en ayant séparé le genre *Cnicus*, qui est le même que le *Cirsium* de Tournefort, a placé, dans les *Carduus*, des plantes appartenant certainement à ce dernier genre. Lamk. ne reconnaît point de distinction entre les deux genres, et Gærtner en a séparé le *Carduus marianus* sous le nom de *Silybum* qu'il avait emprunté à Vaillant. Il a donc été nécessaire aux botanistes, tels que Willd. et De Candolle, qui ont fait des ouvrages généraux, et ont eu à examiner un grand nombre de Synanthérées, de réformer le genre Chardon, en lui donnant les caractères suivants : involucre un peu bossu à sa base, et composé d'écailles imbriquées, pointues et épineuses au sommet; tous les fleurons hermaphrodites; réceptacle garni de paillettes soyeuses; akènes ovales, légèrement tétragones, surmontés d'une aigrette à poils simples, réunis à leur base en un anneau circulaire par où elle se détache facilement. Les fleurs de tous les Chardons sont purpurines ou blanches; leurs feuilles, plus ou moins découpées et souvent cotonneuses, sont toujours munies d'épines qui les font reconnaître très-facilement par le vulgaire, mais aussi qui l'induisent souvent en erreur en lui faisant considérer comme des Chardons plusieurs plantes qui n'ont aucune autre affinité avec ceux-ci.

Willdenow et Persoon, après avoir réuni le plus grand nombre de descriptions d'espèces de *Carduus*, éparses dans les divers ouvrages de botanique, en ont fait connaître à peu près quarante; car il ne faut pas y comprendre la seconde section des *Carduus* de Persoon, qui répond au genre *Cnicus* ou Cirse. De ce nombre, le tiers environ habite la France; le reste est indigène des contrées orientales de l'Europe, de l'Asie-Mineure, de l'Égypte et de la Barbarie. Les espèces françaises ne sont que des herbes épineuses, malheureusement trop communes le long des chemins et dans les fossés des champs. Elles ne fournissent rien d'utile; car les propriétés de quelques véritables Chardons usités anciennement en thérapeutique, sont encore fort douteuses. Parmi ceux-ci, on distingue le Chardon Marie, *Carduus Marianus*, L., qui, tant pour ce motif que parce que la singularité de son organisation l'a fait séparer des *Carduus* par Vaillant, Gærtner et Mœnch, sous le nom générique de *Silybum*, mérite une description abrégée : une tige épaisse, cannelée et branchue, porte des feuilles fort grandes, sinuées, anguleuses, glabres des deux côtés, épineuses et parsemées de taches blanches; les fleurs purpurines et terminales sont renfermées dans des involucres courts et assez gros, dont les folioles sont ovales et bordées à leur base d'épines simples, terminées par un appendice étalé et épineux au sommet; les poils de l'aigrette sont blancs et ciliés. Cette plante, qui croît assez abondamment dans les lieux incultes, porte les noms vulgaires de Chardon argenté, Chardon Notre-Dame et de Cardan.

Les Chardons sont bien éloignés de figurer jamais comme plantes d'ornement; cependant parmi ces végé-

taux si tristes et si repoussants, symboles de l'aridité et de l'horreur, il en est un dont l'aspect agréable attire les regards, et éloigne les idées que réveille en nous le seul nom de Chardon : c'est le Chardon à deux épines, *Carduus diacanthus*, Labill., que l'on cultive à cause de ses belles fleurs jaunes et de ses feuilles radicales d'un très-beau blanc avec des raies vertes et des épines d'une aussi grande blancheur. Cette plante, indigène de la Syrie et de la Barbarie, peut végéter chez nous en pleine terre. On la sème au printemps sur couche vieille où elle se resème ensuite d'elle-même, si elle se trouve dans un sol convenable.

Plusieurs Chardons, par la beauté de leurs fleurs et les formes élégantes de leurs feuilles, mériteraient aussi d'être placées dans les parterres : tels sont entre autres les *Carduus cartinoides* et *Carduus defloratus*, L. La prévention que fait naître le seul nom de Chardon a peut-être plus nui à ces plantes que les épines dont elles sont armées.

On appelle vulgairement Chardons des plantes piquantes, qui toutes n'appartiennent pas à ce genre, ainsi le

Chardon Acanthe est l'*Onopordum Acanthium*, L.

Chardon bénit le *Centaurea benedicta*.

Chardon bénit des Antilles l'*Argemone Mexicana*.

Chardon bénit des Parisiens le *Carthamus lanatus*.

Chardon bleu l'*Eryngium amethystinum*.

Chardon a bonnetier le *Dipsacus fullonum*.

Chardon du Brésil le *Bromelia Ananas*.

Chardon doré le *Centaurea solstitialis*.

Chardon Échinope l'*Echinops Sphærocephalus*.

Chardon étoilé le *Calcitrapa stellata*.

Chardon fier une Atractylide.

Chardon a foulon le *Dipsacus fullonum*.

Chardon des Indes le *Cactus Melocactus*.

Chardon hémorroïdal le *Serratula arvensis*, L.

Chardon lacté le *Silybum marianum*, G.

Chardon laiteux le *Crocodilium Galactites*, Centaurée de Linné.

Chardon Pédane l'*Onopordum Acanthium*.

Chardon des prés le *Cnicus oleraceus*.

Chardon prisonnier l'*Atractylis cancellata*.

Chardon Rolland l'*Eryngium campestre*.

CHARDON. pois. Synonyme de Raie Foulon.

CHARDON (petit). moll. Syn. de *Murex senticosus*. *V*. Rocher.

CHARDON DE MER. échin. Nom vulg. des Oursins.

CHARDONNEAU ou CHARDRIER. ois. Syn. vulgaire de Gros-bec Chardonneret.

CHARDONNERET. ois. Espèce du genre Gros-bec.

CHARDONNERET A FACE ROUGE. ois. *V*. Gros-bec a face rouge.

CHARDONNETTE. ois. Syn. vulg. de Gros-bec Chardonneret.

CHARDONNETTE. bot. Nom vulg. de la fleur de l'Artichaut, qui, recueillie et desséchée, sert pour faire cailler le lait. — On appelle encore Chardonnette gommeuse l'*Atractylis gummifera*.

CHARDOUSSE ou CIARDOUSSE. bot. Syn. vulg. de Carline à feuilles d'Acanthe.

CHARDRIER. ois. S. vulg. de Gros-bec Chardonneret.

CHARE. pois. Synonyme de Saumon Carpion.

CHARÉE ou CHARRÉE. ins. On a désigné sous ce nom les larves des Friganes, et les pêcheurs l'appliquent en général à toutes sortes de larves.

CHARENSON. ins. *V*. Charanson.

CHARFUEIL. bot. Synonyme vulgaire de Cerfeuil.

CHARIANTHE. *Charianthus*. bot. Famille des Mélastomacées. Dans son travail sur ce groupe important, David Don a distrait du genre Mélastome, plusieurs espèces récemment observées, pour en former un genre nouveau, qu'il caractérise ainsi : tube du calice ovale, subrcéolé ; limbe étalé, persistant, à quatre lobes très-obtus ; quatre pétales dressés et ovales ; huit étamines presque égales, avec leurs filaments linéaires, portant des anthères oblongues, en massue, nues à leur base, déhiscentes par une double fente longitudinale ; ovaire adhérent au calice ; style filiforme, exserte ; capsule en forme de baie, globuleuse, ombiliquée, quadriloculaire, déhiscente de la base au sommet de la valve ; placentas innulés ; semences ovales, dont le hile est grand et latéral, l'albumen nul, l'embryon droit, les cotylédons épais et la radicule longue et infère. Le *Charianthus glaberrimus* se distingue des autres espèces en ce qu'il est complétement lisse dans toutes ses parties ; les jeunes rameaux sont obtusément tétragones et deviennent promptement cylindriques ; les feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, lancéolées, terminées en pointe acérée, entières ou à peine légèrement denticulées sur les bords. Les fleurs forment une cime corymbifère, terminale et trichotome ; les pédicelles sont dépourvus de bractées. Cette espèce a souvent été confondue avec le *Charianthus coccineus* ; mais celui-ci a la face inférieure des feuilles chargée de très-petits poils étoilés, qui tombent de bonne heure et laissent à leur place une petite cicatrice qui rend cette surface ponctuée. Les *Charianthus tinifolius*, *purpureus* et *ciliatus* sont également des arbrisseaux dressés, à feuilles pétiolées, marquées de cinq nervures ; à fleurs purpurines, disposées en corymbes trichotomes. Toutes ces espèces se trouvent aux Antilles.

CHARIBDE. *Charybs*. moll. Une fissure plus ou moins profonde sur la lèvre droite d'une Coquille non cloisonnée, a suffi à Defrance pour proposer et faire adopter son genre Pleurotomaire que Roissy, avec plus de raison, avait antérieurement proposé sous le nom de Trochotome, parce que la Coquille a plus de rapport avec les Troques qu'elle n'en a avec les Pleurotomes. Ce léger caractère doit suffire aussi pour établir un genre particulier parmi les Coquilles cloisonnées. C'est ce qu'a fait Montfort qui a puisé dans Soldani (Test., t. 29, vol. 145, k. et p. 33) les rudiments ou le type de son vingt-septième genre. Mais nous ne pouvons concevoir dans un Céphalopode l'adhérence de sa coquille sur les corps marins ; cette adhérence et le manque de syphon nous font penser que ce petit test pourrait bien appartenir à un animal de la famille des Annélides sédentaires, voisins des Spirorbes ou mieux des Siliquaires qui sont fendues et très-souvent irrégulièrement cloisonnées, surtout vers le commencement spiré de leur tube.

CHARIBE. moll. *V*. Charibde.

CHARIEDE. *Charieis.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie Polygamie superflue, L., établi par H. Cassini, pour une plante qui a été envoyée du cap de Bonne-Espérance, à Jussieu, par le savant abbé de La Caille, et qui était restée non classée dans l'herbier de Jussieu. Voici les caractères assignés au genre nouveau par Cassini : calathide radiée, composée d'un disque multiflore, équaliflore, régulariflore, androgyniflore; d'une couronne unisériée, pauciflore, liguliflore et feminiflore; péricline égal aux fleurs du disque, hémisphérique et formé de squames unisériées, égales, apprimées, subspathulées, foliacées, membraneuses sur les bords, hispides extérieurement; clinanthe planiuscule, hérissé de fimbrilles courtes, inégales, subulées. Les fleurs hermaphrodites ont l'ovaire comprimé latéralement, obovale, hispide, muni d'un bourrelet basilaire et d'une aigrette aussi longue que la corolle, composée de squammellules unisériées, égales, parfaitement libres, plumeuses, c'est-à-dire filiformes et barbées; les lobes de leur corolle sont souvent inégaux, et les branches de leur style toujours inégales. Les fleurs femelles, au nombre de huit environ, ont l'ovaire entièrement dépourvu d'aigrette, et la languette largement linéaire, très-longue, étrécie en pointe et à peine tridentée au sommet. Le *Charieis heterophylla*, Cass., est une plante herbacée, annuelle, à tige verticale, droite, rameuse, cylindrique, striée et poilue; à feuilles inférieures opposées, sessiles, uninervées et garnies de poils articulés et subulés; les feuilles supérieures sont alternes, sessiles, oblongues, lancéolées ou linéaires. Les calathides sont solitaires au sommet de la tige et des rameaux, elles ont les fleurs du disque jaunes et celles de la couronne violette.

CHARIÉE. *Chariea.* INS. Coléoptères tétramères. Audinet-Serville a donné ce nom à un genre de la famille des Longicornes, qui lui a présenté pour caractères : antennes très-courtes dans les femelles, n'atteignant pas la base des élytres, pectinées, de onze articles dont le troisième aussi long que les deux premiers réunis; palpes courtes et très-petites; mandibules très-courtes, finissant en pointe; tête aussi large que la partie antérieure du corselet; celui-ci presque aussi long que large, muni d'une petite épine latéralement, allant en s'élargissant de l'angle antérieur jusqu'à l'épine; chaque bord latéral brusquement échancré à partir de l'épine; corps très-court, ramassé, un peu penché en avant; écusson triangulaire; élytres un peu convexes, allant en s'élargissant des angles huméraux à l'extrémité, canaliculées extérieurement, arrondies et mutiques au bout, pattes courtes; cuisses comprimées : articles des tarses très-courts : le dernier presque aussi long que les trois autres réunis. Le type du genre est une espèce nouvelle, qui se trouve à Cayenne; elle est longue de sept à huit lignes, d'un bleu foncé, luisant, tirant sur le violet en dessus.

CHARIESTÈRE. *Chariesterus.* INS. Genre d'Hémiptères, de la famille des Coréites, établi par Laporte qui lui donne pour caractères : des antennes insérées près des bords latéraux et supérieurs de la tête, dont les deux derniers articles sont dilatés et séparés; tête triangulaire; yeux saillants; ocelles peu apparents; corselet allongé, écusson triangulaire; corps allongé; pattes longues et grêles. Le *Chariesterus gracilis* a la partie dilatée des antennes noire, le reste est cendré ainsi que le corps dont le dessous est un peu plus clair. Le corselet est armé de chaque côté d'une épine bien visible. Sa patrie est Cayenne.

CHARINOTE. *Charinotes.* INS. Coléoptères tétramères; genre établi par Dupont, dans la famille des Longicornes, pour une espèce rapportée du Brésil, par Aug. St.-Hilaire, et qui lui a présenté les caractères suivants : tête petite, creusée en avant; menton étroit, faiblement rebordé; mandibules très-courtes, paraissant inermes; palpes maxillaires aussi longues que les mandibules; antennes de douze articles, plus longues que le corps, dont le premier article le plus gros, le second très-petit, les suivants jusqu'au septième, graduellement dilatés, les autres presque égaux, le dernier un tiers plus petit que le précédent; corselet dilaté latéralement; convexe, ayant deux élévations arrondies, placées transversalement sur son disque, entourées chacune par la moitié d'une autre élévation postérieure qui vient les séparer, en prenant une disposition semi-circulaire; une épine latérale assez forte; élytres simples, assez courtes, presque parallèles, arrondies à leur extrémité, finement rebordées, ayant une impression à l'angle de leur base; écusson triangulaire, terminé en pointe fine et allongée; pattes antérieures et intermédiaires de longueur moyenne, les postérieures un quart plus longues que les autres. Le *Charinotes fasciatus*, encore unique du genre, a sept lignes de long; il est d'un brun noirâtre, luisant, avec les élytres traversées par une bande d'un beau jaune, finement découpée sur ses bords; origine des antennes, jambes et extrémité de l'abdomen d'un jaune ferrugineux.

CHARIUS. POIS. Synonyme de Saumon Thymalle.

CHARLOT. OIS. Nom donné vulgairement au grand Courlis, *Scolopax arcuata*, L.

CHARME. *Carpinus*, L. BOT. Famille des Amentacées de Jussieu, Monœcie Polyandrie, L. Caractères : fleurs monoïques, disposées en chatons : les mâles cylindroïdes, formées d'écailles imbriquées, concaves, ciliées à leur base, et contenant huit à quatorze étamines dont les anthères sont velues supérieurement, et s'ouvrent obliquement; les femelles composées de grandes écailles foliacées, lancéolées, à trois lobes, velues, renfermant un ovaire dentelé au sommet, surmonté de deux styles et d'autant de stigmates. Cet ovaire a deux loges, dont l'une avorte pendant la maturation; le fruit n'est plus qu'une capsule osseuse, indéhiscente, ou une noix uniloculaire, enveloppée par l'écaille qui s'est extraordinairement agrandie. Les Charmes sont des arbres de l'hémisphère boréal, ne formant qu'un petit nombre d'espèces, qui, à l'exception d'une seule indigène du Canada, appartiennent à l'Europe.

De Candolle et Persoon ont séparé le genre *Ostrya* de Micheli des *Carpinus* auxquels Linné l'avait réuni, quoiqu'il diffère de ceux-ci par ses chatons composés, au lieu d'écailles, de follicules membraneuses, comprimées, à la base desquelles se trouve une coque unie ou biloculaire, et qui, selon Scopoli, a en outre les filets des étamines rameux, les anthères émarginées. Cette

séparation avait d'ailleurs été proposée par A.-L. de Jussieu dans le *Genera Plantarum*, p. 409.

Le CHARME COMMUN, *Carpinus Betulus*, L., croît dans les forêts de l'Europe. Son bois dur et compacte est employé avec beaucoup d'avantage pour fabriquer des instruments de bois, des maillets, des vis à pressoir, etc. Sous ce rapport le charronnage en consomme une grande quantité. C'est aussi un des meilleurs bois à brûler et un de ceux qui fournissent d'excellent charbon. C'est un arbre d'une hauteur de cinquante à soixante pieds, dont l'écorce est unie, grisâtre, parsemée de taches blanches. Ses feuilles sont glabres, ovales, dentées, sillonnées de nervures parallèles et obliques sur une nervure médiane, et plissées régulièrement dans chacune de ces nervures. Les divisions de ses branches étant d'une grande flexibilité, et, de même que les feuilles, extrêmement nombreuses, il est facile de façonner cet arbre par la taille, de manière à lui faire prendre toutes les formes possibles : aussi en forme-t-on des haies et des dômes de verdure, auxquels on donne le nom de Charmilles; mais cette culture, sans être tout à fait abandonnée, n'est plus répandue comme autrefois, parce qu'elle ne convient que dans les promenades, les parcs et les jardins réguliers.

On appelle quelquefois CHARME NOIR, le Tilleul sauvage.

CHARMENS. Synonyme de Chêne Kermès.

CHARMUT. POIS. Espèce du genre Silure.

CHARNAIGRE. MAM. Race très-agile de Lévriers. *V*. CHIEN.

CHARNECA. BOT. S. vulg. de Pistachier Lentisque.

CHARNIÈRE. MOLL. *V*. COQUILLE.

CHARNU. *Carnosus*. BOT. Dans la science des végétaux on emploie l'épithète de Charnu pour caractériser tout organe d'un tissu épais, d'une consistance analogue à celle de la chair, c'est-à-dire succulente et ferme, comme par exemple la plante entière de la Truffe; les racines de Pomme de terre, *Solanum tuberosum*, L., de Betterave, de Bryone; les feuilles de la Joubarbe des toits, *Sempervivum tectorum;* le fruit de la Pomme et autres fruits succulents.

CHARNUBI ET CHARUB. BOT. *V*. CARUB.

CHARON. CRUST. Larve de l'Argule foliacé.

CHARPÈNE. BOT. Synonyme vulgaire de Charme.

CHARPENTIER. OIS. Surnom que l'on donne assez souvent aux Oiseaux qui, comme les Pics, percent et entaillent les arbres.

CHARPENTIERA. BOT. Genre de la famille des Amaranthacées, établi par Gaudichaud qui le caractérise ainsi : fleurs hermaphrodites; calice presque régulier, à cinq divisions et à trois bractées; corolle nulle; cinq étamines dont les filets, soudés à leur base, entourent l'ovaire; anthères cordées, biloculaires; ovaire pyriforme, monosperme; style nul; stigmate profondément divisé en deux parties subulées, velues sur leur surface interne; capsule membraneuse, ovoïde, monosperme; semence réniforme. Gaudichaud, qui a dédié ce genre à la mémoire du professeur Charpentier, en décrit deux espèces : *Charpentiera ovata* (Voyage de l'Uranie, pl. 47), feuilles longuement pétiolées, elliptiques; panicules simples. *Charpentiera obovata* (p. 48), feuilles à court pétiole, oblongues; panicules composées. Toutes deux sont originaires des îles Sandwich.

CHARPENTIÈRES. INS. Nom vulgaire des Hyménoptères qui percent le bois afin d'y déposer leurs œufs. *V*. ABEILLE et XYLOCOPE.

CHARRAPOT. BOT. Synonyme de Charagne.

CHARRÉE. INS. *V*. CHARÉE.

CHARSENDAR. BOT. *V*. CALUNGEN.

CHARTREUSE. MOLL. Espèce du genre Hélice.

CHARTREUX. MAM. Variété de Chat domestique.

CHARTREUX. BOT. S. d'*Agaricus leucophœus*, Scop.

CHARUL. BOT. Synonyme de Paliure à aiguillons.

CHARUMFEL. BOT. *V*. CARUMFEL.

CHARYBS. MOLL. *V*. CHARIBDE.

CHASALIA OU CHASSALIA. BOT. Arbre ou arbrisseau de l'Ile-de-France, rapporté par Commerson, qui en a fait le type d'un genre nouveau de la famille des Rubiacées, en lui donnant pour caractères : tube du calice ové, son limbe est urcéolé, un peu tubuleux, d'abord entier au sommet, puis légèrement divisé en six dents et s'accroissant insensiblement de manière à prendre l'aspect des lobes linéaires; tube de la corolle assez allongé et cylindrique, couronné par cinq lobes peu profonds, aigus, droits ou penchés et le plus souvent calleux; cinq anthères insérées vers le milieu du tube, tout à fait incluses ou se montrant à peine à l'orifice de la gorge; deux stigmates linéaires. Le fruit consiste en une baie ovale, s'ouvrant par son sommet, renfermant deux nucules ou pyrènes coriaces, papyracés ou cornés, oblongs, convexes, sillonnés et garnis d'une crête longitudinale. L'espèce principale ou type est le *Chassalia capitata*, Com.; ses rameaux sont glabres, ligneux, articulés, garnis de feuilles coriaces, également glabres, lancéolées, pointues, rétrécies à leur base en pétioles connivents; les stipules sont petites et acuminées; les fleurs sont disposées en grappes droites, terminales, à ramifications courtes et opposées; les pédoncules et les pédicelles sont comprimés. Huit autres espèces ont été ajoutées à celle-ci; toutes ont pour patrie l'île Maurice.

CHASCANON. BOT. S. ancien de Bardanne officinale.

CHASCOLYTRE. *Chascolytrum*. BOT. Genre de la Triandrie Digynie, proposé par Desvaux; il n'a pas été adopté et rentre dans le genre Fétuque.

CHASCOLYTRE. BOT. *V*. CALOTHÈQUE.

CHASIDA. OIS. Syn. vulgaire de Cigogne et de Huppe.

CHASMÉ. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, auquel Lepelletier et Serville donnent pour caractères : lobe terminal des mâchoires étroit, allongé, avec deux dents écartées au bord interne; corps presque ovalaire, avec le corselet arrondi et les élytres d'égale grosseur partout; le plus gros des crochets des deux tarses postérieurs bifide.

CHASMÉ. *Chasme*. BOT. Famille des Protéacées; Knight avait établi ce genre aux dépens de celui des Leucadendres, pour le *Leucadendrum œmulum* de R. Brown, qui lui paraissait offrir des caractères assez saillants pour cesser de rester confondu avec les congénères que lui avait assignés R. Brown. La plupart des botanistes en ont jugé autrement, et le genre nouveau n'a point été adopté.

CHASMIE. *Chasmia.* BOT. Schott a donné ce nom à un genre nouveau de la famille des Bignoniacées, dont le type appartient au Brésil; mais les caractères qu'il en donne ne paraissent pas suffisamment différer de ceux du genre *Bignonia.*

CHASMODIE. *Chasmodia.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, que Mac Leay a formé aux dépens des Rutèles. Caractères : mandibules étroites, avec l'extrémité obtuse et entière; mâchoires garnies de deux dents et d'un pinceau de cils; menton ovoïde, allongé, rétréci vers son extrémité supérieure, avec son bord garni de cils; corps ovoïde, tête dégagée : élytres faiblement rebordées, sans dilatation ni gouttière latérales; tous les crochets des tarses entiers.

CHASMONIE. *Chasmonia.* BOT. Genre de la famille des Labiées, Didynamie Gymnospermie, institué, par Presl, pour une plante originaire de la Sicile et qui avait été placée par Linné dans le genre Molucelle. Caractères : calice sillonné, bilabié; la lèvre supérieure entière; l'inférieure arrondie, découpée en six dents épineuses; corolle ringente; lèvre supérieure droite, émarginée, l'inférieure plus petite, divisée jusque vers moitié en quatre lobes bifides; quatre étamines s'élevant avec la lèvre supérieure; anthères à deux loges divariquées; style bifide à l'extrémité; akène sec et lisse. La Chasmonie découpée (*Molucella Spinosa,* L.) compose encore seule le genre de Presl.

CHASMOPTÈRE. *Chasmopterus.* INS. Genre institué par Dejean dans la famille des Lamellicornes, Coléoptères pentamères, et qui ne paraît différer du genre Chasmé qu'en ce que tous les crochets des tarses sont bifides. Il en cite trois espèces, toutes d'Espagne.

CHASSALIA. BOT. *V.* CHASALIA.

CHASSE-BOSSE. BOT. Syn. vulgaire de Lysimaque commune.

CHASSE-CRAPAUD. OIS. Syn. vulgaire d'Engoulevent d'Europe.

CHASSE-FIENTE. Synonyme de Vautour fauve.

CHASSELAS. BOT. Variété de Raisin. *V.* VIGNE.

CHASSE-MERDE. OIS. Synonyme vulgaire de Stercoraire parasite.

CHASSE-PUNAISE. BOT. *V.* CIMICAIRE.

CHASSER. BOT. Synonyme de *Justicia viridis.*

CHASSERAGE. BOT. *V.* PASSERAGE.

CHASSETON. OIS. S. vulg. de Chouette Grand-Duc.

CHAST. BOT. Synonyme vulgaire de Costus d'Arabie.

CHASTENÉE. *Chastenea.* BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, Décandrie Monogynie, établi par De Candolle pour un arbrisseau très-glabre, *Chastenea merianiæ*, de l'Amérique méridionale. Caractères : base du calice nue, campanulée : limbe tronqué; cinq pétales ovalaires; dix étamines à filets plans, à anthères linéaires, aiguës, à un seul pore; style filiforme; stigmate formant un point cristallin; ovaire libre et glabre; capsule à cinq loges et déhiscente au sommet. Ce genre a été dédié à Victorine de Chastenay qui, digne émule de Marie-Sibile de Mérian, s'est rendue célèbre par de magnifiques dessins de plantes, qu'elle accompagnait de descriptions faites avec autant d'exactitude scientifique que d'élégance dans le style. Le *Chastenea merianiæ,* dont nous sommes redevables à Bonpland, a les feuilles pétiolées, ovales, coriaces, entières, marquées de trois nervures; les fleurs sont disposées en ombelles pédicellées, au sommet des rameaux.

CHAT. *Felis.* MAM. Les plus fortement armés de tous les Carnassiers, les Chats forment l'un des genres le mieux déterminés du règne animal. Cuvier (Ossements Foss., nouv. édit. T. 4, chap. 5, sur les grands Felis vivants et sur les Felis fossiles, chapitre d'où sera extraite la détermination des espèces) caractérise ainsi le genre des Chats : leur langue et leur verge âpres; leurs ongles crochus, tranchants, et qu'un mécanisme particulier rend naturellement relevés vers le ciel quand l'animal ne veut pas s'en servir; le nombre de leurs doigts : cinq devant et quatre derrière, leur museau court. leurs mâchelières tranchantes, leur naturel féroce, leur appétit pour une proie vivante, sont des caractères constants et bien connus, qui ne laissent presque de différences entre leurs espèces que la grandeur, la couleur, la longueur du poil et celle de la queue.

La figure des dents, la solidité de l'articulation des branches maxillaires et leur mobilité sont combinées de manière à donner à leurs mâchoires la plus grande puissance connue. Deux fausses molaires et une carnassière seulement à la mâchoire inférieure, par le peu d'espace qu'elles occupent, raccourcissent leur levier, et rendent presque perpendiculaire l'action des muscles temporo-maxillaires. Et comme ces muscles sont énormes, puisque leur masse occupe les deux tiers de la largeur de la tête, laquelle est fixée d'ailleurs par des muscles cervicaux équivalents, on conçoit avec quel degré de vitesse et de compression les mâchoires se serrent l'une contre l'autre. En bas, les fausses molaires et la carnassière, comprimées de dedans en dehors, s'allongent sur l'axe de la mâchoire; leur couronne s'élève sous forme de tranchant angulaire dont chaque bord est encore renforcé par une dentelure. La carnassière seule a, sur la même ligne, deux tranchants angulaires; en haut, elle n'en a qu'un seul, qui s'encastre entre les deux de l'inférieure. Des deux fausses molaires, la seconde est faite comme celle d'en bas, la première n'est qu'un rudiment, et la tuberculeuse hors de rang, ayant son axe perpendiculaire sur celui des molaires, est tout à fait rudimentaire (*V.* leur figure, Oss. Foss., pl. 17, fig. 1 à 4). Quand les mâchoires se rapprochent, tous ces angles tranchants s'engrènent et glissent l'un sur l'autre comme des ciseaux, dont chaque branche serait une scie. La perpendicularité de l'action musculaire est rendue plus efficace par la direction rectiligne du levier que représente la mâchoire, le condyle se trouvant sur la même ligne que les dents. La supérieure de leurs énormes canines coniques rencontre alors par son bord antérieur, qui est angulaire, le bord postérieur et extérieur de la canine d'en bas; en même temps les incisives sont opposées couronne à couronne; et comme les canines sont distantes en arrière des fausses molaires, et que, par leur longueur, elles débordent les incisives de plus de deux fois la hauteur de celle-ci, l'animal étant ainsi pourvu sur le bord de la gueule de deux pinces à crochets dont la solidité égale la force de compression, et sur les côtés, de deux paires de ciseaux

dentelés, il n'est point de proie qu'il ne puisse égorger, briser, déchirer et couper avec une incroyable facilité.

La rétractilité des ongles tient à une construction particulière de la phalange unguéale. Cette phalange est plus courte que haute, et son bord postérieur, profondément échancré, tourne sur la tête plus étendue en haut de la phalange précédente, laquelle est en ce sens creusée d'une gorge pour recevoir le talon correspondant de la phalange unguéale. De cette gorge part un fort ligament élastique, analogue au ligament jaune qui borde les lames des vertèbres. L'élasticité de ce ligament tient redressés la phalange et son ongle sans aucun effort musculaire. La flexion seule est active, et les fléchisseurs n'ont qu'à surmonter l'élasticité des ligaments. L'effet de cette rétractilité, outre qu'il conserve les ongles tranchants et acérés, rétrécit le pas de l'animal, empêche le choc de l'ongle contre le sol, et rend sa marche plus silencieuse. Cette double précaution de la nature est admirablement en harmonie avec le naturel de ces animaux. Continuellement en action la nuit ou le jour, la ruse et la patience sont toujours les moyens qu'ils préfèrent; leur attaque est toujours une surprise : aussi leur oreille est-elle plus développée que dans les autres Mammifères pour entendre clair et de loin. L'œil des espèces nocturnes est aussi bien approprié à la destination de l'animal. Outre que son volume et celui des lobes optiques sont très-grands, la dilatabilité de l'iris, de plus un miroir réflecteur auquel les moindres rayons de lumière diffuse ne peuvent échapper, les recueille pour les renvoyer sur la rétine. L'éclat de la concavité de leur choroïde (tapis) est tout à fait métallique. L'odorat, moins actif que chez les Chiens, est pourtant supérieur à celui de beaucoup de Carnassiers. Le goût paraît le plus obtus de leurs sens; le nerf lingual, chez le Lion, ne paraît point plus gros que sur un Chien de moyenne taille : on ne peut guère le suivre qu'à environ deux ou trois lignes de la surface de la langue. En effet la langue y est plutôt un organe de mouvement; ses pointes cornées, inclinées en arrière et redressables, servent aux Felis à raper les parties molles et juteuses de leur proie. Un toucher très-délicat réside dans leurs moustaches ou plutôt dans leurs bulbes, car les barbes ne font que transmettre l'impression du choc et de la résistance des objets. D'après la loi de coexistence des formes, l'intestin est plus court que dans les autres Carnassiers. La force musculaire est immense. Sur tout le squelette les points mobiles et les points fixes, où cette force s'applique, se relèvent en tubérosités, en pointes ou en crêtes, pour en diminuer la perte. Heureusement la force irrésistible dont pourrait disposer leur férocité naturelle, est laissée inactive par leur timide prudence portée jusqu'à la lâcheté. Tout ce que l'on a dit de la noblesse, de la supériorité de courage du Lion et de quelques autres espèces, est fabuleux. Comme tous ses congénères, les attaques de cet animal sont des surprises, soit qu'il attende en embuscade, soit qu'il se glisse dans l'ombre ou rampe à la clarté du jour, caché par quelque abri, pour tomber à l'improviste sur une victime longtemps épiée. D'ailleurs ce naturel timide et défiant est un plus grand obstacle que la férocité elle-même à l'apprivoisement. Car cette férocité n'implique pas une nécessité de tuer, fatale et irrésistible. L'instinct du meurtre n'est que le sentiment de la faim dans des animaux qui ont l'appétit de la chair et des armes pour égorger. On efface cet instinct en prévenant leur besoin d'une manière continue. Tout ce qu'on a dit de l'indomptable férocité des Tigres est imaginaire : on a vu des Jaguars de plus de cinq pieds de long, jouer librement avec leurs gardiens, et des Tigres s'apprivoiser aussi bien qu'aucun animal puisse le faire.

Les Felis ne courent pas; cette impuissance tient moins au défaut d'une force d'impulsion suffisante, soit pour la durée, soit pour l'énergie, qu'à l'extrême flexibilité de leur colonne vertébrale et de leurs membres, incapables de conserver la rigidité nécessaire dans la course. Car les surfaces articulaires de leurs os ont généralement des arcs de courbure plus étendus que dans tous les autres genres de Carnassiers. En revanche leurs bonds sont énormes. Ils se glissent, rampent, grimpent, s'accrochent, se fourrent avec une adresse et une agilité incroyables. Rien de plus sûr que leur coup d'œil; mais aussi quand ils manquent leur coup, soit méfiance, soit dépit, ils se retirent ordinairement sans revenir à la charge. Les femelles ont pour leurs petits une tendresse toujours prête à se dévouer, et qui multiplie leur courage et leurs forces. Cette tendresse des mères contraste avec la jalousie qui fait quelquefois des mâles les plus dangereux ennemis de leur propre postérité. Aussi les femelles se cachent pour mettre bas, et pour mieux préserver leur famille, elles la changent souvent de retraite : cet instinct ne se perd même pas en domesticité.

Si l'intelligence des Felis est généralement obtuse, ce fait ne dérive ni de la conscience qu'ils ont de leur force, ni de leur sécurité contre toute attaque qui les dispenserait, comme on l'a dit, de recourir aux ressources de cette intelligence. Leur stupidité et leur carnivorité sont également des nécessités de leur organisation. Le cerveau de toutes les espèces de Chats observés, a cela de commun, indépendamment de sa petitesse relative, de ne présenter que deux sillons longitudinaux sur chaque hémisphère; les lames de leur cervelet sont relativement peu nombreuses. Toutes les urgences du besoin ne pourraient, pas plus que les motifs nés éventuellement de l'éducation, exciter en eux des facultés dont ils n'ont pas les organes.

C'est sans doute pour une raison semblable qu'aucune espèce ne vit en société. Chaque individu solitaire ne compte que sur lui-même. L'amour ne réunit le mâle et la femelle que le temps de la durée du plaisir. Cette antipathie pour la société, ce penchant à la solitude dérivent encore d'une autre nécessité : ne se nourrissant que de proie vivante, il faut au Felis, comme à l'homme chasseur, l'exploitation d'un plus grand domaine. Un voisin assez rapproché pour entrer en partage de ce domaine devient un ennemi. Ce sentiment est si indélébile, que quand ils mangent, le Lion ou le Tigre captif, comme le Chat domestique, rugissent ou grondent à l'approche de tout être vivant; tout leur est suspect et leur semble convoiter leur proie.

Les Felis, avec une organisation si identique, que

leurs espèces ne diffèrent presque pas plus entre elles que les individus entre eux dans la plupart de nos animaux domestiques, sembleraient, par l'identité même de leur tempérament, devoir être habitants du même climat. Au contraire, il n'y a pas de genre plus cosmopolite. Toutes les zones, et dans chaque zone, tous les sites ont leur espèce de Felis. Il y a plus, le Tigre est répandu depuis l'équateur jusqu'au cercle polaire, et conserve aussi bien que l'homme, en passant par l'échelle de tous les climats, le type primitif de son espèce. Les différents types ne sont donc pas des accidents produits par aucune influence adventive. Tout, dans l'organisation, est primitif et inaltérable. Cet instinct de la solitude engendre dans les Felis des habitudes sédentaires, dont le goût est si prédominant que, malgré l'affection qu'il peut avoir pour son maître, le Chat domestique tient encore plus à la maison qu'il ne quitte jamais pour lui. Transféré dans une nouvelle demeure, l'animal la quitte pour retourner à l'ancienne. De même, dans toutes les espèces, chaque individu ne sort pas du canton qu'il s'est choisi. Des émigrations n'ont donc pu disperser les individus d'aucune espèce. Et si à de grandes distances sur le même continent, et, à plus forte raison, si d'un continent à l'autre se retrouvent des espèces d'une affinité prochaine, chacune ne peut être qu'aborigène.

Frédéric Cuvier vient d'établir dans ce genre une division très-bien fondée, mais dont les motifs n'ont pu être encore déterminés dans toutes les espèces. Les uns ont la pupille ronde dans tous les degrés de la dilatation : ce sont les Felis diurnes. D'autres l'ont rétrécie et allongée verticalement, comme nos Chats domestiques, dans une lumière un peu vive : ce sont les Felis nocturnes. Malheureusement, comme on n'a encore observé ce caractère que dans un petit nombre d'espèces, nous ne pourrons pas nous en servir ici pour les diviser.

Les femelles ont quatre mamelles; celle de l'Yaguarondi en aurait six, suivant D'Azara.

La voix varie beaucoup d'une espèce à l'autre, même parmi les grandes. Le Lion rugit, le Jaguar aboie, la Panthère a un cri qui ressemble au bruit d'une scie, etc.; toutes *feutent*, comme nos Chats, et dans les mêmes occasions; mais avec une force relative à leur taille. Beaucoup d'espèces, même parmi les grandes, expriment aussi leur satisfaction par le *rourou* que tout le monde connait dans nos Chats domestiques; enfin, depuis la plus grande jusqu'à la plus petite espèce, toutes nous offrent le même ensemble d'attitudes, de mouvements, de gestes et de manières.

Buffon, prévenu de l'idée que les animaux américains devaient être plus petits que leurs congénères de l'ancien continent, et laissé dans cette erreur par le peu de renseignements dont à la vérité il pouvait disposer, avait extrêmement embrouillé l'histoire des grandes espèces de Felis tachetés. Cette confusion avait été, sans doute, par respect pour lui, si bien maintenue jusqu'à Cuvier et Geoffroy, qui les premiers, après D'Azara, ont déterminé la plus grande de ces espèces, que c'est seulement depuis 1825, que l'on doit au beau travail précité de Cuvier, un tableau complet et fidèle des caractères des nombreuses espèces de ce genre, avec l'indication de leurs patries. D'après la distribution géographique, on va voir que ce genre est presque cosmopolite par la répartition de ses espèces, l'Australasie et l'Océanique étant les seules régions qu'il n'habite pas.

Chats ou Felis de l'ancien continent, communs à l'Asie et à l'Afrique.

Lion. *Felis Leo*, L. Asad, en arabe, Gehad, en persan. Buff., t. 9, pl. 1, Mamm., lith. 9 et 11e livr., et Crâne, Oss. Foss., nouv. édit., t. 4, pl. 35, f. 1 à 4. Fauve, à queue floconneuse au bout; cou du mâle adulte garni d'une épaisse crinière, sa pupille constamment ronde; varié pour la taille et les nuances qui paraissent tenir à la nature des sites : tels sont, par exemple, les Lions du Sénégal et ceux de l'Atlas; mais, malgré tout ce qu'on en a dit, rien ne prouve une multiplicité d'espèces. Ces Lions à crinière crépue, tels qu'on les voit représentés sur les anciens monuments, pourraient avoir formé une espèce particulière. Aristote, *lib.* 9, c. 69, dit que les crépus étaient plus timides; Elien, *lib.* 17, parle aussi de Lions des Indes, noirs et hérissés, que l'on dressait à la chasse; mais si ces animaux ont formé des races constantes, elles ne sont plus connues de nos jours. Cependant Olivier, Voyage en Syrie, indique aussi des Lions sans crinière sur les confins de l'Arabie. En outre, le Lion a disparu d'une infinité de lieux qui furent autrefois sa patrie, et là où il subsiste encore, il est devenu extraordinairement rare. Hérodote, *lib.* 7, dit qu'ils étaient nombreux en Macédoine, en Thrace et en Acarnanie; Aristote, *lib.* 6 et 8, certifie la même chose de son temps. Ceux-ci n'étaient pas d'une espèce différente de ceux d'Asie et d'Afrique, car Aristote n'eût pas manqué de le dire. Autrefois l'Asie était peuplée de Lions, depuis la Syrie jusqu'au Gange et à l'Oxus : ils y sont rares aujourd'hui, excepté dans quelques cantons de l'Arabie et quelques contrées entre l'Indus et la Perse. Il fallait que leur multitude fût innombrable en Afrique, d'où les Romains tiraient ceux qu'ils montraient dans leurs jeux. Sylla, pendant sa préture (Pline, *lib.* 8, *cap.* 16), en fit combattre à la fois cent mâles; Pompée ensuite six cents dont trois cent quinze mâles, et César quatre cents : Bocchus, roi de Mauritanie, avait envoyé ceux de Sylla. Aujourd'hui les princes de ce pays croient faire un grand présent quand ils en donnent un ou deux. La même abondance de Lions dans les spectacles de Rome, et conséquemment dans les lieux d'où on les tirait, subsista jusqu'au temps de Marc-Aurèle, qu'ils commencèrent à diminuer, et bien que sous Probus, au milieu du troisième siècle, cent Lions et cent Lionnes, avec une infinité d'autres animaux, parurent encore à la fois, néanmoins le progrès de leur destruction était assez rapide pour qu'on en défendît la chasse aux particuliers, de crainte que le Cirque n'en manquât. L'abrogation de cette loi, sous Honorius, accéléra leur destruction presque consommée par suite de l'usage des armes à feu, et ils sont aujourd'hui confinés dans les déserts. A l'époque où le nord de l'Afrique contenait ces multitudes de Lions, l'espèce humaine y était aussi nombreuse et florissante qu'en aucun autre pays. L'existence de ces grands Carnivores n'est donc pas aussi destructive de celle de l'homme que la philosophie des causes finales le suppose, lorsque prenant un accident

pour un fait primitif et perpétuel, elle voit, dans le petit nombre actuel des Lions et des Tigres, une garantie donnée par la nature à notre conservation et à celle de la vie animale sur le globe. La vérité est, comme l'ont observé D'Azara en Amérique et des voyageurs véridiques en Asie et en Afrique, que les grands Felis n'attaquent l'homme que pour se défendre, à moins d'être pressés par la faim, et que, quel que soit le nombre de victimes qu'ils surprennent, ils n'en font pas un carnage inutile et se bornent à prendre le nécessaire. Il résulte même de cette modération du destructeur une sorte de sécurité pour les victimes, tout comme dans notre espèce sous le despotisme.

La Lionne a quatre mamelles; elle porte cent huit jours, allaite environ six mois, au bout desquels le rut recommence. Les nouveaux nés, mâle ou femelle, se ressemblent entièrement. La crinière ne pousse qu'à trois ans; ils conservent, jusqu'à cinq ou six ans qu'ils sont complétement adultes, des traces d'une livrée de petites raies brunes, transversales sur les flancs et l'origine de la queue, livrée qu'ils apportent en naissant.

PANTHÈRE, Tigre d'Afrique des fourreurs, *Pardalis* des Grecs, *Pardus, Panthera* ou *Varia* des Romains. Nemr des Arabes, *Felis Pardus* de Lin. Buff. t. 9, pl. 11, et Crâne, Oss. Foss. nouv. éd., t. 4, pl. 34, fig. 5 et 6, et Ménag. du Mus. A pupille constamment ronde. Son principal caractère est d'avoir six ou sept taches, non pas en anneau ou en forme d'œil, mais en forme de rose par lignes transversales; sa queue, plus longue à proportion qu'au Jaguar, n'a de noir que son dernier huitième, et encore le dessous de cette partie est-il blanc; trois ou quatre anneaux blancs dans la partie noire; longue de trois pieds trois pouces entre tête et queue; tête de huit pouces; queue de deux pieds six pouces; hauteur au garrot, vingt-deux pouces; ce qui fait que la queue traîne à terre, tandis que celle du Jaguar y touche à peine. Cuvier, après en avoir vu des peaux par centaine chez les fourreurs, n'en a pas trouvé de plus grandes. Le fond du pelage est fauve-jaunâtre; le ventre et les parties inférieures des cuisses sont blancs avec quelques taches noires, pleines comme toutes celles qui ne sont pas sur les flancs et le dos.

La Panthère, qui ne se trouve plus, dans l'ouest de l'Asie, qu'en Arabie, et aussi en Afrique, était autrefois commune en Syrie et dans l'Asie-Mineure. Elle existe aussi en Perse, dans la Songarie et la Mongolie jusqu'aux monts Altaï (Fischer Zoognos. t. 3). Cicéron, alors proconsul en Cilicie (*Epist. ad Famil.*), était prié par Cœlius, son ami, de lui en envoyer des troupeaux pour ses jeux. D'après Xénophon, il y en aurait eu aussi en Europe (*Cyneg. cap.* 11), du temps d'Aristote, plus qu'en Asie et en Afrique. Vopiscus dit que Probus en montra dans le Cirque deux cents dont la moitié de Lybie et moitié de Syrie.

Le mot *Panthera*, quoique de racine grecque, n'avait pas, comme on va voir, conservé chez les Latins le sens du mot Πανθηρ que les Grecs distinguaient du Pardalis (Xénophon, *Cyneg. cap.* 11, Athen. *lib.* 5, Jul. Pollux, *Onomast. lib.* 15). Cependant les Latins ont quelquefois traduit Πανθηρ par *Panthera*, et dans le Bas-Empire où les mots, comme il est arrivé même quelquefois depuis, tenaient lieu d'idées et de choses, cette homonymie a fait confondre les deux espèces. L'Once de Buff., t. 9, pl. 10, est une variété de la Panthère. L'histoire qu'il en donne n'est qu'une compilation des récits des voyageurs sur toutes les espèces de Chats employés à la chasse. Le *Felis chalibeata* d'Hermann dans Schreb., pl. 110, c., est encore, selon F. Cuvier qui a vu l'original, une jeune Panthère défigurée par le dessinateur qui lui a même donné des taches rouges.

PANTHÈRE NOIRE. *Felis melas*, Péron. *V.* LÉOPARD.

GUÉPARD. *Felis jubata*, Schreber. Πανθηρ des Grecs, Fadh des Arabes, Fars des Perses, Joz des Turcs, Schreb. pl. CV, B, sous le nom de *Felis guttata* d'Hermann. Mais la figure CV, qui est en regard du texte, page 392, t. II, forme un contre-sens avec le texte et avec la figure n° CV, B, par le raccourcissement des membres et l'allongement de la tête. L'enluminure en est assez bonne. Taille singulièrement élancée, jambes plus hautes, queue plus longue, tête plus petite et surtout plus courte qu'aucun autre Felis; une ligne noire s'étend, en s'élargissant, de l'angle interne de l'œil jusqu'à la commissure des lèvres; une autre, plus courte, de l'angle postérieur se rend à la tempe (celle-ci n'est pas marquée sur la figure de Schreber); pelage d'un beau fauve clair, excepté sur tout le dessous du corps depuis le menton jusqu'au bout de la queue, qui est blanc; de petites taches rondes, pleines, également semées, garnissent toute la partie fauve; celles de la partie blanche sont plus larges et plus lavées. La dernière moitié de la queue est marquée de douze anneaux alternativement blancs et noirs. Le poil des joues, du col et de la nuque, est plus long et plus laineux qu'ailleurs, caractère qui manque aussi à la figure de Schreber; mais elle représente bien les pattes à doigts allongés comme ceux des Chiens, à ongles moins crochus et aussi moins rétractiles. Ses mâchelières sont aussi moins tranchantes que dans les autres espèces. Il est long de trois pieds entre tête et queue, haut de deux; sa tête a six pouces de long, et sa queue deux pieds.

Le Guépard habite plusieurs contrées de l'Afrique; il se trouve aussi dans le sud de l'Asie et dans les îles de la Sonde. Chaleb, fils de Walid, l'employa le premier pour la chasse, selon Eldemiri (Tradition de Sacy à la suite des Cyneg. d'Opp., par Belin de Balu). Celui qui vient de mourir à la Ménagerie, venait du Sénégal, il était si familier qu'il était libre dans un parc, jouait et obéissait au commandement, et aimait surtout les Chiens.

Les trois espèces de grands Felis que nous venons de décrire sont communes à l'Afrique et à l'Asie; deux autres le sont encore, le Chaus et le Caracal. Mais comme ils appartiennent à la division des Chats à pinceaux aux oreilles, nous en parlerons avec les Lynx.

Chats propres à l'Europe.

CHAT SAUVAGE. *Felis Catus Ferus*, Lin. Kat ou Katta de toutes les langues germaniques, Kos des Polonais, Koschka des Russes, Kotseka des Slaves-Illyriens. Buff., T. VI, f. 1. Gris-brun, un peu jaunâtre en dessus, gris-jaune pâle en dessous. Quatre bandes noirâtres de la nuque s'unissant en une seule plus large qui règne sur le dos : des bandes transverses fort lavées sur les flancs et les cuisses; du blanc autour des lèvres et sous la

mâchoire inférieure, museau fauve-clair; bout de la queue et deux anneaux qui sont en avant, noirs. Longueur de la tête, quatre pouces et demi, celle du corps dix-sept, et celle de la queue onze. Hauteur au garrot, un pied. Encore commun dans nos grandes forêts. — Il serait inutile de décrire ici les nombreuses races domestiques de cette espèce.

Chats propres à l'Asie.

Manul. *Felis Manul*, Pall. *Act. petrop.*, t. 5. *Pars. prima.*, pl. 7. C'est par inadvertance qu'on a dit partout qu'il n'en existait pas de figure; la physionomie bien prononcée de celle qu'a donnée Pallas ôte, sur l'existence de cette espèce distincte, tous les doutes fondés sur ce manque prétendu de figure. — Très-semblable pour le pelage à un Lynx de variété rousse non tachetée; mais la queue, aussi longue à proportion que dans le Chat, et touffue comme celle d'un Renard, est marquée de neuf anneaux noirs. Le front et le vertex semés de points noirs. Sur tout le corps le poil a vingt lignes de long; quelques poils rares dépassent la fourrure de huit lignes; le museau est très-court, ce qui répond à une dent mâchelière de moins qu'aux autres *Felis*. C'est l'antérieure qui manque.

Il habite surtout les solitudes les plus nues des steppes rocheuses, étendues, entre la Sibérie et la Chine. Il est commun aussi dans la Daourie, contrée si hérissée de rocs. On le trouve au sud du 52e parallèle, depuis le bord oriental de la mer Caspienne jusqu'à l'Océan; il n'entre jamais dans les forêts : aussi n'y en a-t-il pas dans la chaîne boisée de l'Altaï. Il ne chasse que de nuit, poursuit surtout les *Lepus alpinus, dauricus*, et autres Rongeurs. A défaut d'autres retraites, il s'accommode des terriers de Renard et de Marmotte. Les Russes le nomment Stepnaja-Koschka, à cause des sites où il se trouve. Par le climat qu'il habite, ses habitudes, la proportion de sa queue, le Manul diffère donc beaucoup du Lynx, dont il n'a pas non plus les pinceaux aux oreilles. Il ne diffère pas moins du Chat sauvage par la fourrure et surtout par l'absence de la première fausse molaire. Comme le Chat Angora existe aussi à la Chine, et comme les mœurs de ce *Felis* domestique diffèrent autant que sa fourrure de celles du Chat ordinaire, Pallas pense que le Manul en est la souche sauvage.

Tigre royal. *Felis Tigris*, Radja-Ulang des Malais, Lau-Hu des Chinois, Paleng des Persans. Lin., Buff., t. 9, pl. 9, Encycl., pl. 92, f. 1. Égal au Lion pour la longueur, le Tigre est plus grêle, plus svelte, et a la tête plus ronde. — D'un fauve vif en dessus, d'un blanc pur en dessous et rayé irrégulièrement de noir en travers; la queue, couverte d'anneaux alternativement fauves et noirs, est noire au bout; les pupilles sont rondes. Sa réputation de férocité paraît tenir à ce qu'il a plus souvent que le Lion l'occasion d'attaquer l'homme et les animaux domestiques, attendu que, dans des pays très-peuplés, il habite surtout le bord des fleuves, près desquels il se met en embuscade parmi les taillis, les bambous et les herbes qui couvrent les rivages. Il est plus méfiant encore que le Lion. Une compagnie se promenait en canot sur le Gange, près de Calcutta, un Tigre caché sur le rivage, avait fait un premier bond pour s'élancer sur les promeneurs, une dame a la présence d'esprit de déployer son parapluie pour s'en couvrir, à cette vue, le Tigre se retire. Nous avons déjà cité la familiarité de ceux qu'observa Cuvier. Les Romains les apprivoisaient pour leurs spectacles. Héliogabale, dans une représentation du triomphe de Bacchus, parut sur un char traîné par deux Tigres; et Marc-Paul (*Ap. Ramusio*) a vu les empereurs tartares s'en servir à la chasse. Gordien III en posséda jusqu'à dix.

La patrie du Tigre n'est pas restreinte à l'Indochine et à son Archipel, comme on l'avait cru jusqu'ici. Cuvier dit, d'après Spaski, ap. Fischer, Zoognos., t. 3, qu'il se porte au nord, non-seulement dans le désert qui sépare la Chine de la Sibérie, mais jusqu'entre les rivières d'Ischim et d'Irtisch, et même jusqu'à l'Obi, quoique rarement; mais il n'y a pas d'indice de son existence à aucune époque, à l'ouest de l'Indus, de l'Oxus et de la mer Caspienne. On le vit en Europe, pour la première fois, sous Auguste. Claude en montra quatre, auxquels paraît se rapporter la Mosaïque si fidèlement exacte, trouvée dernièrement près de l'arc de Gallien.

Léopard. *Felis Leopardus*, Gmelin, Mamm. lith. 20e livraison. C'est, selon Cuvier, le *Felis varia* de Schreb., pl. c, i, b, dont l'enluminure est trop rouge. Cette figure de Schreber nous semble copiée de la planche 38, supplément, t. 3 de Buff., intitulée Jaguar ou Léopard; mais Buffon donne cette figure pour celle du vrai Jaguar, qu'il continue cependant de méconnaître, malgré la bonne description de Sonnini, imprimée en regard. Ce nom de Léopard, qui, dit Cuvier, ne commence d'être usité que dans les auteurs du quatrième siècle, fut imaginé d'après la fable de l'accouplement de la Lionne avec le Pardalis; et peu à peu on l'appliqua au Pardalis même ou Panthère; ce qui a lieu dans la figure de Buff., t. 9, pl. 14. La peau du Léopard est d'un plus beau fauve, à taches un peu plus petites, plus annelées que celles de la Panthère. Tout le dernier tiers de la queue est noir en dessus et aux côtés, avec cinq ou six anneaux blancs, caractère tout à fait oublié dans la figure de Schreber. Tels sont les traits qui distinguent le Léopard de la Panthère, dont il a d'ailleurs exactement les dimensions. Cette espèce habite les îles de la Sonde. C'est aussi la patrie du Léopard noir ou Panthère noire, *Felis melas* de Péron. Il est plus vraisemblable encore que ce dernier n'est qu'une variété mélanée du Léopard, dit Cuvier, qu'il ne l'est du Jaguar noir par rapport au Jaguar vulgaire, attendu que les taches plus noires du *Felis melas* ressemblent davantage à celles du Léopard. L'animal décrit et figuré par F. Cuvier sous le nom de Léopard, livraison 20 des Mammif. lith., est une Panthère. Il dit lui-même que son individu venait du Sénégal.

Chat Tigre noir. *Felis melas*, Péron. *V.* l'article ci-dessus.

Chat longibande. *Felis macrocelis*, Temm. Mon. Mam. 1, 102. Cette espèce est plus petite que la Panthère; son pelage offre six bandes d'un noir profond, dont deux, très-longues, couvrent toute la partie supérieure et les côtés du cou : ces deux bandes ont leur limite vers les épaules, où elles se terminent en demi-cercle; de grandes taches pleines et noires couvrent la

région des omoplates; sur la face externe des pieds antérieurs sont trois grandes taches, exactement encadrées par une bande noire; l'intérieur de ces grandes taches est fauve avec des zigzags et des petites taches irrégulières et noires; des bandes longitudinales très-rapprochées, s'étendent le long de l'épine, depuis l'omoplate jusqu'à l'origine de la queue; des taches en rosaces imparfaites, avec une ou plusieurs taches noires au centre, se font remarquer aux cuisses; toutes les autres taches des quatre extrémités et des parties inférieures sont d'un noir plein, et disposées sur un pelage fauve-jaunâtre. La queue est très-irrégulièrement marquée de taches pleines, d'un brun noirâtre, séparées par des intervalles très-étroits, de la couleur du fond du pelage. Longueur totale cinq pieds six pouces, dont la queue porte deux pieds six pouces. Ce Tigre grimpe aux arbres et y poursuit les oiseaux dont il fait sa nourriture; on prétend qu'il dort dans l'enfourchure des branches. On l'a observé à Sumatra et à Bornéo.

Chat servalin. *Felis minuta*, Temm. Monogr. de Mamm. 1, 130. *Felis Javanensis* et *Sumatrana*, Horsfield, *Zoologic Research in Java*, in-4°, cah. 1 et 2. Longueur de la tête, trois pouces un quart; du corps, seize; de la queue, huit; hauteur au garrot, huit. Assez semblable au Margay et au Chati. Son pelage est d'un gris de Lapin; ses taches sont brunes, plus étroites aux bandes dorsales, plus petites aux flancs, formant des lignes jusque sur le vertex; anneaux de la queue si nuageux qu'on les distingue à peine; racine des poils d'un cendré tirant un peu sur le lilas.

Chat Diard. *Felis Diardi*, Cuv. Ossem. Foss., t. 4, p. 457. De la taille de l'Ocelot environ. Fond du pelage gris-jaunâtre; le dos et le cou semés de taches noires, formant des bandes longitudinales; d'autres taches descendent de l'épaule en lignes perpendiculaires aux précédentes, sur les cuisses et une partie des flancs; anneaux noirs à centre gris; et sur les jambes, taches noires et pleines; anneaux nuageux sur la queue. Longueur de la tête, six pouces; du corps, deux pieds et demi; de la queue, deux pieds quatre pouces; hauteur au garrot, dix-huit pouces. Il est de Java, et paraît avoir la plus grande analogie avec le *Felis macrocelis* de Temminck.

Chat a taches de rouille. *Felis rubiginosa*, Bélanger. Ce Chat a été découvert par Bélanger dans des bois de Lataniers qui couvrent une hauteur voisine de Pondichéry; sa taille est un peu moindre que celle de notre Chat domestique, et sa queue forme environ le tiers de la longueur totale. Son pelage est d'un gris roussâtre en dessus et sur les flancs, blanc en dessous; il a sur le dos trois lignes longitudinales. Les taches des flancs, de couleur de rouille, sont disposées en séries également longitudinales. Les taches ventrales sont noirâtres, disposées en bandes transverses, irrégulières. La queue est de même couleur que le fond du pelage, mais sans taches.

Chats propres à l'Afrique.

Serval ou Chat Tigre des fourreurs. *Felis Serval*, Gmel.; Buff., t. 13, pl. 34, Mamm. lithog. *Felis capensis*, Müll. *Cimelia*, phys., tab. 39. — Chat-pard, Académ., p. 82, tab. 14. C'est le Chat du Cap, de Forster; le Caracal sans pinceau aux oreilles, à raies et taches noires, de Bruce, dans Buff., suppl., t. 3, v.; le Chat cendré de Guinée de Pennant et de Schaw. Pelage fauve clair, tirant sur le gris et quelquefois sur le jaune; tour des lèvres, gorge, dessous du cou, le haut de l'intérieur des cuisses blanchâtres; mouchetures noires sur le front et les joues; une double ligne de ces mouchetures au pli de la gorge; quatre raies noires le long du cou, dont les extrêmes, interrompues sur l'épaule, reprennent pour finir plus loin; au même point, les intermédiaires s'écartent pour en laisser naître deux autres, terminées au tiers antérieur du dos; taches isolées sur le reste du corps; deux bandes noires à la face interne du bras; queue annelée de noir. Long de vingt-quatre à vingt-six pouces sans la tête qui en a quatre et demi, et la queue huit ou neuf; hauteur, quinze pouces. Ses peaux arrivent par centaines du cap de Bonne-Espérance. D'après la note de Bruce, citée par Buffon, il se trouve aussi en Barbarie. Probablement dans toute l'Afrique.

Chat du Cap, Péron et Delalande, *Felis undata*, de la Mammalogie. Décrit et figuré par Vosmaer sous le nom de Chat du Japon ou Chat indien : mais l'enluminure est trop bleuâtre, et les taches trop peu marquées. Au moins de la taille du Lynx, mais plus élancé; à pelage d'un cendré foncé, marqué de bandes transverses, brunes ou noirâtres, plus lavées sur le tronc qu'aux cuisses et aux jambes de devant; dessous du corps blanc-roussâtre. Presque tout le dedans du bras et le derrière du tarse noirs. Convexité de l'oreille roussâtre; tour de l'œil et joues comme dans l'Ocelot; derrière, moitié de la queue à quatre anneaux noirs. Il se pourrait qu'il fut une variété du Chat Botté. *Felis Caligata*, Temm.

Un autre Chat, un peu plus petit, rapporté aussi par Péron et nommé *Felis obscura* dans la Mammologie, a la même distribution de bandes, mais d'un noir foncé sur un noir un peu roussâtre. Sa queue a sept anneaux.

Chat ganté. *Felis maniculata*, Temm. Mon. Mamm. 1, 128. Occiput, nuque, dos, face externe des jambes et queue d'un cendré jaunâtre, nuancé de fauve et de noir, chaque poil étant annelé de ces différentes teintes; sept ou huit fines bandes noires, arquées, sur l'occiput; ligne moyenne du dos et dessus de la queue d'une teinte noirâtre; flancs et face externe des jambes d'un jaunâtre cendré; deux anneaux noirs vers la pointe de la queue; moustaches labiales et superciliaires blanchâtres; une tache blanche et une ligne fauve au-dessus des yeux; museau, devant du cou et autres parties inférieures d'un blanc pur; poitrine blanche, faiblement nuancée de fauve; une bande étroite, d'un jaune d'ocre, prend de l'angle postérieur des yeux et se dirige jusqu'au-dessous des oreilles qui sont blanches en dedans et grises à l'extérieur. Plante des pieds, partie postérieure du métacarpe et du métatarse d'une teinte noire lustrée; face externe des pieds de devant ornée de quatre ou cinq petites bandes transversales, d'un brun noirâtre, et la face interne de deux grandes taches noires; cinq ou six petites bandes d'une teinte noirâtre, sont disposées en anneaux sur les cuisses. Longueur totale, deux pieds cinq pouces, dont la queue prend

neuf pouces. Cette espèce a été trouvée dans l'Afrique septentrionale, en Nubie, par Ruppel qui n'a pu rencontrer l'occasion d'en étudier les mœurs.

Chat a collier du Népaul. *Felis torquata*, F. Cuvier, Mam., vol. 3. Pelage d'un gris clair, dont les poils sont assez courts, gris à la base, fauve au milieu, et annelés de blanc et de noir à l'extrémité; des taches un peu plus foncées; museau d'un gris pâle; gorge blanche; deux taches sur les joues; dessus de la tête marqué de quatre raies de taches parallèles, qui s'arrêtent derrière les oreilles, et de là en naissent trois semblables qui s'étendent le long de l'épine jusqu'à la queue. Une tache en forme de collier, et une autre semblable au point où le cou finit; des taches irrégulières descendant le long des épaules, et venant se réunir à deux taches transversales, qui ornent la poitrine; face externe des jambes présentant quelques taches isolées, transversales; une très-large tache à la face interne; trois grandes taches transversales, descendant du dos sur les flancs; d'autres taches plus petites sur le reste du pelage; cinq demi-anneaux sur la queue avec le bout noir; parties inférieures du corps blanches, variées de petites taches noires; oreilles blanches intérieurement et fauves à l'extérieur; moustaches longues sur les lèvres et sur les yeux : les premières variées de noir et de blanc; les autres blanches. Taille du Chat domestique.

Chats propres à l'Amérique.

Ocelot. *Felis Pardalis*, Chibi-Gouazou d'Azara, T. 1er, Buff., t. 13, pl. 35 et 36. Caractérisé par cinq bandes obliques, d'un fauve plus foncé que celui du fond, bordées de noir ou de brun, étendues sur les flancs et la croupe; une ligne noire du sourcil au vertex; deux autres vont obliquement de l'œil sous l'oreille, d'où part une bande transverse noire, interrompue sous le milieu du cou, et suivie de deux autres parallèles; quatre lignes noires sur la nuque, deux sur le côté du cou, trois plus ou moins interrompues le long de l'épine; le dessous du corps et l'intérieur des cuisses sont blanchâtres, semés de taches noires, isolées. Long de deux pieds six pouces entre tête et queue; celle-ci de quinze pouces. Haut de dix-huit pouces seulement. D'Azara en a observé d'un peu plus grands.

L'Ocelot passe le jour dans des fourrés impénétrables, ne chasse que la nuit, n'entre que quand elle est obscure et tempêtueuse dans les enclos et les cours; vit cantonné avec sa femelle. Même en captivité, il ne se met en mouvement que la nuit. De l'Amérique sud, commun surtout au Paraguay.

Ocelot du Mexique. Véritable Telatco Ocelotl d'Hernandez, Buff., t. 9, pl. 18, et Schreber, pl. c, 11. Sous le nom de Jaguar dans ces deux auteurs. Ses taches, bien que bordées comme celles du précédent, ne forment pas de même des bandes continues, mais sont isolées les unes des autres. Sa queue est plus courte et ses jambes plus hautes. L'original de cette description avait, à l'âge de deux ans, seize pouces au garrot et deux pieds cinq pouces de long sans la queue, d'après Daubenton. Il était donc adulte, mais il avait été élevé en domesticité. — Il n'y a pas d'illusion logique plus curieuse que le passage où Buffon (*loc. cit.*) essaye d'encadrer les attributs et l'histoire du Jaguar dans la petite figure de l'Ocelot mexicain. Nous ne voyons d'authentique dans tout son article que la note de Pagès, médecin au cap Français, qui lui en avait envoyé l'original. Un vaisseau espagnol l'avait apporté de la Grande-Terre (est-ce le Mexique?) où il est, dit-il, très-commun. Il miaulait comme un Chat, et préférait le Poisson à la viande. Or Dampier, t. 3, p. 306, dit aussi que le Chat-Tigre (nom que donne aussi Pagès) est très-cummun à la baie de Campêche.

Chat oceloïde. *Felis macroura*. Temm. Mon. Mam. 1, 147. Taille moindre que celle du Felis Ocelot; jambes moins élevées et corps plus allongé. Fond du pelage d'un jaune clair, faiblement teinté de couleur d'ocre qui s'éclaircit sur les flancs; parties inférieures blanchâtres; cinq bandes noires au front; elles sont plus ou moins distinctes et celle de chaque côté est la plus large; joues marquées de deux bandes transversales : la supérieure partant du coin de l'œil, et l'inférieure des moustaches; au cou se dessinent quatre bandes en demi-cercle plus ou moins parfaites; à la nuque on compte six bandes longitudinales, les deux du milieu vont sur le dos, et les deux latérales de chaque côté sont recourbées vers les jambes; de la croupe au milieu du dos court une bande noire; de chaque côté de celle-ci se dirige une bande parallèle, divisée par grandes taches; sur les flancs et aux jambes de devant sont deux rangées de grandes taches assez irrégulièrement disposées; ces taches étendues en longueur sont d'un fauve jaunâtre-clair au centre et parfaitement entourées d'une large bordure noire; les quatre jambes ont des taches noires, qui diminuent graduellement jusqu'à l'origine des doigts; onze anneaux sur la queue; ventre marqué de quatre rangées de taches noires, sur un fond blanc; une grande tache noire derrière les oreilles dont la face postérieure est également noire, avec une bande blanche vers le milieu de sa longueur; moustaches brunes à leur base et blanches à la pointe. Longueur totale trois pieds huit pouces, dont la queue a un pied sept pouces. Ce Chat se trouve au Brésil.

Chati. *Felis mitis*, F. Cuvier, Mamm. lith. 18e livraison. Inférieur même au Chat sauvage, il n'a que onze pouces au garrot, la tête de quatre pouces et demi, le corps de dix-huit, la queue de dix; pupille ronde; pelage gris-brunâtre, palissant sur les flancs, et blanc aux joues et sur le corps, moucheté à la tête comme l'Ocelot; trois séries de taches noires le long du dos; celles des flancs, des épaules et de la croupe d'un fauve foncé, bordées de noir tout autour, excepté en avant, forment cinq rangs; dix ou onze anneaux noirs à la queue. Le mufle est couleur de chair. Cette espèce, qui est du Brésil, paraît à Cuvier la même que le prince Maximilien de Neuwied a rapportée de cette contrée, et que Schinz (Trad. du Règne Anim.) a nommée *Felis Wiedii*. La douceur en est extrême; son miaulement est plus grave et moins étendu que celui du Chat.

Jaguar de la Nouvelle-Espagne; Buffon, supplément, t. 3, pl. 39. Le sujet de la description de Buffon pouvait avoir neuf à dix mois; il avait déjà treize ou quatorze pouces de hauteur, et vingt-trois du museau à l'anus. Par la supériorité de sa taille et la brièveté de

ses taches, ce n'est ni le Chat, ni l'Ocelot mexicain. L'Ocelot du Paraguay en diffère encore plus par l'excès de longueur de ses taches. L'iris, dit Buffon, est d'un brun verdâtre; le bord des yeux noirs, avec une bande blanche au-dessus et au-dessous; les oreilles noires avec une grande tache blanche sur la convexité comme aux trois espèces précédentes. Il lui fut aussi envoyé du Mexique.

Margay. *Felis tigrina*, Gmel. Buff., t. 13, pl. 37. F. Cuvier, Mam., vol. 3. Coiffé comme les deux précédents. Fauve-gris en dessus, blanc en dessous; quatre lignes noires entre le vertex et les épaules, sont prolongées sur le dos, en série de taches. Le centre des taches des flancs qui sont longues et obliques est plus pâle que les bords. Il y en a une verticale sur l'épaule, d'ovales sur la croupe, les bras et les jambes. Pieds gris sans taches; douze ou quinze anneaux irréguliers à la queue longue de onze pouces. La tête a de trois pouces à trois pouces et demi; le corps quinze à dix-huit; le garrot huit pouces. D'après Cuvier, c'est le même que le Chat de la Caroline de Collinson (ap. Buff. Suppl., t. 3), et que le Mbacaraya du Voyage d'Azara, t. 1, lequel différerait alors spécifiquement du Mbacaraga, synonyme d'Ocelot, dans son Histoire naturelle du Paraguay. Il se trouve aussi à Cayenne.

Yaguarondi ou Jaguarondi. *Felis Yaguarondi*, Lacép., figuré dans l'Atlas du Voyage de D'Azara qui l'a découvert. — Il représente en petit le Couguar, par sa forme allongée; mais sa couleur est brun-noirâtre, piquetée de petits points plus pâles, formés par des bandes alternativement noires et blanches sur chaque poil. Ces bandes ou longs anneaux diversement colorés, existent aussi aux moustaches. Haut d'un pied, long de vingt-six pouces du nez à la queue qui en a seize. Il est nocturne, sa pupille est ronde. Il habite, solitaire ou avec sa femelle, les lieux fourrés de buissons, sans s'exposer en plaine. D'Azara en a pris un adulte, qui est devenu assez familier pour se laisser toucher vingt-huit jours après.

Chat nègre, D'Az. Un peu plus grand que notre Chat sauvage et tout noir. Long de vingt-trois pouces; la queue en a treize. Du Paraguay.

Chat Eira. Long de vingt pouces, et de onze à la queue. Il est tout rouge, excepté la mâchoire inférieure; il porte de chaque côté du nez une tache blanche. Du Paraguay.

Chat Pampa ou Pajeros de D'Azara, Quadr. du Parag. t. 1. A fourrure de Lynx, à physionomie plus sauvage que celle des précédents; long de vingt-neuf pouces, sans la queue qui n'a pas plus de dix pouces; pelage brun-clair en dessus, montrant sous une certaine incidence une raie sur l'échine et d'autres parallèles sur les flancs; la gorge et tout le dessous du corps blanchâtres avec de larges bandes fauves en travers. L'intérieur des membres est aussi blanchâtre, leur extérieur fauve; ils sont annelés de zones obscures. Les moustaches à bandes noires et blanches se terminent par du blanc. — Il habite les Pampas au sud de Buénos-Ayres.

Couguar. *Felis concolor*, Buff., t. 9, pl. 19 : la femelle, sup. t. 3, pl. 40; celui de Pensylvanie, pl. 41; la prétendue variété noire, pl. 42; Puma de Garcillasso, Mitzli des Mexicains, de Hernandez; Cuguacu-Arana de Marcgraaf, Gouazouara de D'Azara, t. 1. Grand Chat uniformément fauve comme le Lion, mais sans crinière ni flocon au bout de la queue qui est noire; plus allongé de corps, plus bas sur les jambes, à tête proportionnellement plus petite et ronde comme dans les Chats ordinaires; sa pupille est ronde. Il atteint au delà de quatre pieds de long, sans la queue qui est de vingt-six pouces.

D'après une comparaison attentive des Couguars de la Pensylvanie avec des individus de Cayenne, Cuvier pense que, depuis le détroit de Magellan jusqu'en Californie et en Pensylvanie, il n'y a qu'une seule espèce de Couguar. La figure citée de Buffon sous le nom de Couguar noir, et rapportée par lui au Tigre noir de Laborde qui ne paraît entendre que le Jaguar noir, ne donne réellement, selon Cuvier, qu'un Couguar ordinaire, à teinte un peu plus brune. Shaw a copié cette figure sous le nom de *Black Tiger* qui est aussi celui de Pennant, et le même que le *Felis discolor* de Schreber, pl. CIV, B, laquelle planche est enluminée pourtant d'un fauve plus vif encore que le vrai Couguar. Le *Felis discolor* est donc imaginaire.

C'est le seul Felis dont il paraisse prouvé qu'il soit féroce sans nécessité. Dans l'occasion, il tue cinquante moutons et plus pour en lécher le sang. Ses mœurs diffèrent encore de celles du Jaguar, en ce qu'il habite plutôt les plaines que les forêts, qu'il est vagabond, s'approche davantage des lieux habités et moins des rivières, et monte aux arbres et en descend d'un seul saut, au lieu que le Jaguar y monte et en descend à la manière de nos Chats. Enfin, après s'être repu, il couvre d'herbe, de feuilles ou de sable, le reste de sa proie pour y revenir au besoin. D'Azzara en a possédé un très-bien apprivoisé, qui faisait entendre le *rourou* de nos Chats, quand on le grattait.

Jaguar. *Felis Onca,* Lin. Onza des Portug., de Marcgraaff; Tlatlanqui-Ocelotl, Hernand., p. 498; *Tigris Americ.* Bolivar, ap. Hernand. Buff., t. 9, pl. 11 et 12, le figure sous les noms de Panthère mâle et femelle. — Le plus grand de tous les Chats après le Tigre, et le plus beau sans comparaison. Le seul dont la robe soit semée de taches ocellées, au nombre de quatre ou cinq par lignes transversales sur chaque flanc. Quelquefois ce sont de simples roses; elles n'ont jamais une régularité parfaite, et la largeur et la teinte de leur noir varient, comme le fond aussi, pour l'éclat de la couleur fauve. Elles sont constamment pleines sur la tête, les jambes, les cuisses et le dos où elles sont allongées, sur deux rangs en quelque partie, sur un seul dans d'autres.

Tout le dessous du corps, d'un beau blanc, est semé de grandes taches noires, pleines et irrégulières. Le bout de la queue effleure la terre sans y traîner. Le tiers extrême en est noir en dessus, annelé de blanc et de noir en dessous.

Malgré l'opinion du prince de Neuwied, il ne paraît pas qu'il existe d'autre variété que le Jaguar noir; et comme celui-ci est si rare qu'en quarante ans on n'en prit que deux, vers le cours supérieur du Parana, il se pourrait même que cette variété ne fût qu'accidentelle, et non permanente, d'autant mieux que D'Azara dit qu'on en tua un individu albinos sur le bord du rio Tebiquouari, chez lequel les taches n'étaient tracées

que par une certaine opacité du fond. Néanmoins Cuvier dit avoir trouvé la tête osseuse du noir un peu différente.

Le Jaguar est nocturne ; il habite les esters et les grandes forêts traversés par les fleuves dont il ne s'éloigne pas plus que le Tigre. Comme lui, il passe les fleuves à la nage, poursuivant ou entraînant sa proie qu'il fait souvent d'un cheval ou d'un bœuf; telle est sa vigueur que si le cheval ou le bœuf qu'il a tué est accouplé à un autre, il les traîne tous deux malgré la résistance de celui-ci. Aussi D'Azara en a mesuré un de six pieds, du nez à l'origine de la queue.

Le Jaguar n'attaque qu'en embuscade ou par une approche faite à l'improviste. Il saute sur le dos de sa victime, lui pose une patte sur la tête, de l'autre lui relève le menton, et lui brise la nuque en un moment. En s'élançant, il pousse un grand cri. De six hommes dévorés par des Jaguars, à la connaissance de D'Azara, deux furent enlevés auprès d'un grand feu de bivac. Heureusement il ne tue que pour son nécessaire, et n'attaque l'homme que pour se défendre, à moins qu'il ne soit très-affamé, ou n'ait déjà goûté de sa chair, car alors il la préfère à toute autre. Il ne touche plus au reste de son repas. Il vit cantonné avec sa femelle, pêche le Poisson durant le jour ou au clair de lune, dans les anses peu profondes où il l'attire avec sa bave, et le jette dehors d'un coup de patte. La nuit, quand il chasse, les bois retentissent de ses aboiements et des cris d'alarmes des animaux de la forêt, surtout des Singes qu'il poursuit sur les arbres où il les surprend souvent.

Les Jaguars étaient encore si nombreux au Paraguay, après l'expulsion des Jésuites, qu'on y en tuait deux mille par an, dit D'Azara; vers 1800, leur destruction annuelle n'allait pas à mille. Chassé dans les forêts, il monte sur un arbre où on lui jette le lacet, ou bien on le tue à coups de fusil. Quand on le surprend dans les taillis des rivages, il s'y tapit et n'en sort pas; des chasseurs, avec une peau de mouton sur le bras gauche, et une lance de cinq pieds à la main, vont l'y attaquer. Le chasseur le frappe au moment où, pour s'élancer, l'animal se dresse sur ses pieds de derrière. Le Jaguar ne fuit point quand on le couche en joue; il s'élance brusquement : aussi faut-il le tirer dès qu'on l'aperçoit, car son premier mouvement est prompt et sûr. Le Jaguar, qui se trouve au sud jusque sur les bords du détroit de Magellan, ne paraît pas exister au nord, en dehors du tropique du Cancer.

CHAT ÉLÉGANT. *Felis elegans*, Less. Cent. pl. 21. L'Amérique méridionale nourrit plusieurs espèces de Chats, dont les formes et les couleurs offrent des ressemblances telles, qu'on ne peut distinguer ces espèces qu'à l'aide de détails différentiels peu distincts et secondaires; celui dont il est ici question a dix-huit pouces de longueur de l'extrémité du museau à l'origine de la queue; celle-ci est longue de douze pouces environ. Ses maxillaires sont armés de dents peu puissantes; le supérieur a six petites incisives régulières : les quatre du milieu un peu débordées par les deux plus externes; les canines sont longues, fortes, aiguës; elles sont suivies d'une molaire petite, à peine apparente; les molaires suivantes sont robustes, tranchantes, tricuspidées. La mâchoire inférieure présente la même forme de dents, excepté que l'espace qui isole la canine et la première forte molaire est sous la petite mâchelière rudimentaire, qu'on remarque dans celle d'en haut. Ce Chat a le pelage épais, court, très-fourni, très-doux; sa couleur, sur les parties supérieures, est d'un roux fort vif, avec des taches d'un noir intense, tandis que les flancs et le dessous du corps sont d'un blanc tacheté de brun foncé; les membres, roux en dehors et blancs en dedans, sont mouchetés de brun, et la queue est annelée de brun sur un fond roux en dessus et blanchâtre en dessous. La tête, d'un roux vif doré en dessus, présente un cercle noir autour des yeux; et deux raies, qui partent du milieu de la paupière, montent parallèlement sur le crâne et se continuent sur le cou. L'espace qui les sépare est rempli de taches brunes, formant des sortes de lignes interrompues sur l'occiput. Les côtés de la tête, le dessous et le rebord de la lèvre supérieure sont blancs. Deux lignes brunes partent de chaque côté, l'une de devant l'œil, l'autre du bord postérieur de la paupière, et descendent sous le cou, pour s'unir à une large tache brune, qui règne sur la gorge, et y forme une sorte de croissant irrégulier. Les moustaches, longues de trois pouces et demi, sont blanches. Les oreilles médiocres, garnies de poils roux et fauves en dedans, sont d'un noir intense à leur base en dehors et en avant, d'un gris blanc à leur bord externe et à leur extrémité. Tout le dessus du corps est roux doré; mais de nombreuses raies, interrompues de taches arrondies, d'un noir profond, en occupent toute la surface. Vers la ligne médiane les taches noires sont pleines et allongées; sur les côtés elles s'arrondissent en roses dont le centre est fauve vif et le pourtour cerclé de noir; mais ces cercles arrondis sont largement très-distincts : ils s'allongent, se confondent avec leur voisin et simulent des sortes de bandelettes sinueuses, interrompues ou continues, qui n'ont rien de régulier. Les flancs sont blanchâtres, mêlés de fauve clair, tachetés de noirâtre et de brun clair. Tout le dessous du corps est blanc, tacheté de brun peu intense. Cette espèce n'est pas rare au Brésil; elle habite les bois.

CHAT A VENTRE TACHETÉ. *Felis celidogaster*, Temm. Mon. Mamm. 1, 140. Face large, obtuse; queue un peu plus courte que la moitié de la longueur du corps et de la tête; pelage court, lisse et très-doux, d'un gris uniforme, marqué de taches pleines, d'un brun de chocolat, disposées le long de l'épine dorsale, et d'autres plus petites sur les joues et les lèvres dont le fond est blanchâtre; six ou sept rangées de bandes brunes, demi-circulaires, coupent le fond grisâtre de la poitrine; toutes les parties inférieures du corps et la face interne des jambes sont d'un blanc pur, symétriquement tachetées de grandes plaques rondes et brunes; deux bandes de cette couleur ornent la face interne des extrémités antérieures, et forment quatre bandes semblables sur celle des postérieures; queue d'un brun foncé, irrégulièrement tachetée de brun plus clair; face externe des oreilles noire; ongles blancs. Longueur totale, trois pieds trois pouces; queue, treize pouces. On croit que cette espèce habite le Pérou et le Chili.

Chat ondulé. *Felis undata*, F. Cuvier, Mammifères, vol. 3. Cette espèce nouvelle, dont on n'a point encore publié de description bien exacte, parait néanmoins ne pas différer grandement du *Felis unca*.

Chat Colocolo. *Felis Colocolo*, Molina. Cet animal a la taille du Chat ordinaire; ses dimensions ne varient que dans la tête, qui est plus grosse dans le Colocolo; il est blanc, marqué de taches irrégulières, noires et jaunes, et sa queue est couverte jusqu'à la pointe, d'anneaux alternativement noirs et blancs; le ventre et les cuisses sont entièrement blancs; les jambes sont fortes et d'un gris ardoisé; le museau, la plante des pieds et l'intérieur des oreilles sont nus et couleur de chair. Ce Chat habite le Chili; il se tient habituellement sur les arbres où il chasse les petits Oiseaux dont il fait sa nourriture.

Les Lynx, *petite section des Chats, caractérisée par la longueur de la fourrure, des pinceaux aux oreilles et la brièveté de la queue.*

Lynx ordinaire. *Felis Lynx*, L. Buff. t. 9, pl. 21. — Taille presque double de celle du Chat sauvage; dos et membres roux clair, avec des mouchetures brun-noirâtres; tour de l'œil, gorge, dessous du tronc et dedans des jambes blanchâtres; trois lignes de taches noires sur la joue joignant une bande oblique, large et noire, placée sous l'oreille de chaque côté du cou, où les poils plus longs qu'ailleurs forment une sorte de collerette; quatre lignes noires prolongées de la nuque au garrot, et au milieu d'elles, une cinquième interrompue; des bandes mouchetées, obliques, sur l'épaule, transverses sur les jambes; carpes, tarses et doigts d'un fauve pur, excepté le tarse rayé de brun en arrière; queue fauve, avec du blanc en dessous et mouchetée de noir; le pinceau de poils aux oreilles en fait le chef de file d'une petite famille; d'autres ont les mouchetures et les bandes moins foncées; la queue rousse avec le bout noir; tout le dessous du corps blanchâtre; la tête et la queue longues de quatre à cinq pouces; hauteur au garrot, quinze ou dix-sept pouces; longueur entre tête et queue, deux pieds à deux pieds et demi. Fischer, Zoognos, t. 3, en cite une variété blanchâtre. Les Suédois en distinguent trois variétés dans leur pays.

Le Lynx existe encore aujourd'hui dans toutes les montagnes boisées de l'Europe; il est commun dans les forêts du nord de l'Asie et dans le Caucase. On assure qu'il se montre assez fréquemment dans les montagnes centrales et méridionales de l'Espagne; qu'il y atteint une taille plus considérable qu'ailleurs, et que ses couleurs y sont très-vives. C'est dans la Sierra de Gredos que se trouvent les plus beaux. Les chasseurs éprouvent beaucoup de peine à les approcher.

Chat parde. *Felis pardina*, Temm. Mon. Mam. 1, p. 116. Loup-Cervier; Acad. part. 1, p. 94, 804, 10 et 19. *Lynx pardina*, Oken. p. 1051. Son pelage est court, avec les poils laineux et les poils soyeux de la même longueur; toutes les parties du corps, la face externe des jambes et la base de la queue sont d'un roux vif; le pelage en général est parsemé de mèches ou taches longitudinales noires; elles sont un peu plus longues au dos qu'aux flancs, petites et rondes à la base de la queue; la nuque est rayée de fines bandes noires; ces lignes, disposées sur un fond d'un brun fauve, couvrent aussi la face; les favoris des joues, formant crinière, ont leur moitié supérieure composée de longs poils fauves et noirs, et leur partie inférieure de poils d'un blanc pur; les pinceaux à la pointe des oreilles sont noirs; les lèvres, le devant du cou, la ligne moyenne du ventre et la face interne des pieds de derrière sont blancs. Les dimensions moyennes sont deux pieds six pouces en longueur totale; la queue a un peu plus de cinq pouces. Cette espèce habite les contrées les plus chaudes de l'Europe; elle est assez commune dans les montagnes du Portugal.

Les peaux de ce Felis sont bien connues dans le commerce sous le nom de Lynx de Portugal; mais on en voit rarement de grandes pacotilles. Cette fourrure est peu estimée à cause du peu de longueur des poils, et probablement aussi de la qualité du pelage. D'après les renseignements donnés par les fourreurs et les négociants, cette pelleterie arriverait assez communément par les caravanes du Levant. C'est à l'aide de ces renseignements que Temminck est parvenu à établir la demeure du *Felis pardina* dans les contrées les plus chaudes de l'Europe. L'espèce se trouve dans les montagnes du Portugal, puisque le commerce reçoit des peaux préparées de Lisbonne et que le baron de Viomenil tua, en 1818, sur les bords du Tage, à dix lieues de Lisbonne, un bel individu adulte qui fait aujourd'hui partie des collections du Musée de Paris. Temminck soupçonne aussi l'existence de cette espèce en Sardaigne et en Sicile; les Lynx du royaume de Naples et ceux de toute l'Italie appartiennent à l'espèce du *Felis Lynx*, répandue dans les contrées tempérées. On doit conjecturer encore, d'après les données fournies par le commerce, que le *Felis pardina* se trouve aussi en Turquie et dans une grande partie du Levant; mais on n'a point de renseignements assez certains pour admettre son existence sur les côtes de Barbarie.

Caracal ou Lynx de Barbarie et du Levant. *Felis Caracal*, L. Siagoush des Persans, Anak el Ard des Arabes. Buff. t. 9, pl. 24, et Supp. t. 3, pl. 45, laquelle planche représente un individu du Bengale où la longueur de la queue est exagérée, car elle traîne à terre dans cette figure. Or, voici les proportions de l'animal, données par Cuvier, d'après les renseignements et les dessins de Duvaucel : queue, dix pouces; garrot, seize ou dix-huit pouces; corps, deux pieds; tête, cinq pouces; à pelage uniformément roux-vineux; oreilles noires en dehors, blanches en dedans; queue atteignant les talons; du blanc au-dessus et au-dessous de l'œil, autour des lèvres, tout le long du dessous du corps et en dedans des cuisses; une ligne noire de l'œil aux narines, et une tache noire à la naissance des moustaches. C'est le Lynx des anciens.

Le nom Caracal est abrégé du turc *kara* (noir) et *kalach* (oreille). *Siagoush* a la même signification en persan. Ce Chat habite depuis la Barbarie jusqu'au Bengale. Cuvier le croit identique avec le Lynx africain d'Aldrovande.

Chaus ou Lynx des marais. Dikaja Koschka des Russes, Kir Myschak des Tartares, Moes-Gedu des Tcherkasses. *Felis Chaus*, Guldenstet, *Nov. Comm. Petrop.*,

T. xx; Lynx botté d'Abyssinie de Bruce, Voyag. Caracal à oreilles blanches de Buff., Supp. t. 3, d'après le même Bruce. — Intermédiaire pour la taille entre le Lynx et le Chat sauvage, et pour la longueur de la queue entre le Caracal et le Lynx; brun-jaunâtre en dessus, plus clair à la poitrine et au ventre, blanchâtre à la gorge; bandes noirâtres au dedans des bras et des cuisses; queue blanchâtre à la pointe, avec trois anneaux noirs; oreilles fauves, mais noires au bout, comme aussi le derrière des quatre jambes. Habite le bord des eaux où il guette les Poissons, les Reptiles et les Oiseaux aquatiques, depuis la Barbarie jusqu'aux Indes. Quoique commun sur les bords du Kur et du Terek, il ne s'est pas trouvé au nord du Caucase.

Chat polaire. *Felis borealis*, Temm. Mon. Mam. 1, 109. Lynx du Canada, *Felis Canadensis*, Geoff., Buff., Suppl. t. 3, pl. 44, et *ibid.*, t. 7, pl. 52. Lynx du Mississipi. Pelage fauve à pointe blanche, ce qui rend le fond général cendré-grisâtre, brunissant sur le dos; la fourrure est quelquefois si longue et si touffue, surtout aux pattes, qu'il semble d'une grosseur démesurée. Il est à peu près de la taille de celui d'Europe. Ceux qui sont moins fourrés ont plus distinctement les lignes des joues, quelques mouchetures aux jambes, et même des taches sur tout le corps; tel était celui de Buffon, figuré pl. 44; dans ce cas, il ne diffère guère de celui d'Europe. Il se trouve en abondance dans les régions polaires des deux continents.

Chat botté. *Felis Caligatæ*, Temm. Mon. Mam. 1, 123. *Felis Lybicus*, Olivier, Voyage en Egypte, pl. 41. Caracal de Lybie, Buff. Supp. vol. 3, p. 232. D'une taille un peu plus forte que le Chat sauvage, il a aussi la queue beaucoup plus longue et plus grêle; les oreilles grandes, pointues, extérieurement d'un roux vif, à pinceaux bruns, très-courts; plante et partie postérieure des pieds noires; milieu du ventre, ligne moyenne du cou et de la poitrine d'un roussâtre clair; pelage général d'un gris-cendré bleuâtre, plus ou moins zebré de noirâtre, parsemé de quelques poils noirs, qui sont en plus grand nombre à la nuque et sur la ligne moyenne du dos; toutes les parties inférieures d'un roussâtre clair; cuisses marquées de bandes peu distinctes, d'un roussâtre clair; museau blanchâtre ou fauve; deux bandes d'un roux clair sur les joues; quelques taches cendrées et rousses au-dessus des yeux; le devant des quatre jambes d'un gris cendré clair, le derrière d'un brun noirâtre ou tout à fait noir; base et partie supérieure de la queue à peu près de la même nuance que le dos, le dessous blanchâtre depuis la moitié de la longueur, jusqu'à la pointe qui est noire; trois ou quatre demi-anneaux noirs vers le bout, séparés par des intervalles blanchâtres. Commun au midi de l'Afrique.

Chat cervier. *Felis cervaria*, Temm. Mon. Mamm. 1, 106. Loup-Cervier des zoologistes. Queue plus longue que la tête, plus mince à la pointe qu'à la base, terminée par un grand espace noir; moustaches labiales d'un blanc pur, depuis la base jusqu'à la pointe; pinceaux des oreilles très-courts ou nuls; des favoris de longueur médiocre aux joues; museau un peu allongé; pelage très-long et touffu, particulièrement aux jambes et à la plante des pieds; fourrure très-fine et soyeuse, couverte, dans le premier âge, de taches-brunes et noires, et dans l'adulte, de grandes et petites taches d'un noir parfait. Les poils du dos sont d'un gris très-clair à la base, roussâtres au milieu, et d'un gris argentin à la pointe; les taches noires dont la robe est couverte, sont tigrées de roussâtre à la base, avec la longue pointe d'un noir parfait. Les favoris sont blanchâtres, marqués d'une grande tache noire, formée par un large pinceau de poils noirs, placés au milieu des poils blancs; une bande noire demi-circulaire, part de l'angle postérieur de l'œil, et se dirige sur les joues; un cercle noir entoure les yeux, et une tache noire couvre la région lacrymale; les taches noires du dos sont un peu oblongues et séparées par de grands intervalles; elles sont rapprochées sur les flancs, et plus encore à la face externe des membres, où leur forme est arrondie. La région du tibia et la face interne des membres n'ont point de taches; la base de la queue a quelques taches transversales, et la petite moitié, vers le bout, est totalement noire. Le devant du cou, la poitrine et le ventre sont couverts d'un poil très-long et blanc; l'oreille est peinte à sa face externe par une bande noire, formant un angle, à l'extrémité duquel naît le petit pinceau de poils très-grêles, du bout de l'oreille. La longueur totale est de trois pieds six pouces; la queue prend huit pouces; la hauteur du garrot est de deux pieds six pouces. Le Loup-Cervier paraît originaire des provinces septentrionales de l'Asie.

Chat doré. *Felis chrysothrix*, Temm. Mon. Mam. 1, 120. Cette espèce a tout le pelage des parties supérieures, les flancs, la tête et la queue d'un roux-bai très-vif, parsemé le long des flancs, de petites taches peu distinctes et d'une légère teinte plus foncée que le reste du pelage; parties inférieures d'un blanc roussâtre, marquées de taches d'un brun marron; gorge blanche; oreilles noires, roussâtres en dedans; pieds d'un roux doré; dessus de la queue marqué d'une bande roussâtre, plus foncée que la couleur dominante du pelage, avec la pointe noire. Longueur totale, trois pieds quatre pouces, dont la queue prend douze pouces et demi. On présume que sa patrie est le nouveau monde.

Chat cervier bai. *Felis rufa*, Guldenstet, *Nov. Comm. Petropt.* Figuré par Pennant et copié par Schreber, cix, b. *Pinuum Dasypus*, Niéremberg; et Ocotochtl de Hernandez. D'après Bechstein, t. i, pl. 6, fig. 2, les Lynx d'Allemagne auraient quelquefois la queue annelée comme le *Felis rufa* qui a pour principal caractère, quatre anneaux gris et quatre noirs; car il a, dans sa forme, la distribution de taches et la taille du Lynx d'Europe; seulement ses taches sont plus nombreuses, et le fond du poil est gris de lièvre. Sa peau vient en grande quantité des États-Unis.

Le *Lynx fasciatus* de Raffinesque ressemble à celui du Canada; son *Lynx montanus* à celui du Mississipi. Ces trois derniers Lynx n'en feraient qu'un selon Cuvier, qui croit aussi que le *Lynx Floridianus*, du même auteur, n'est que le *Felis rufa*.

Chats fossiles.

Cuvier, Ossem. Foss., nouv. édit., p. 449 à 556, décrit

des restes plus ou moins complets de deux espèces fossiles de grands Chats, contemporaines des Hyènes, des Ours et des grands Pachydermes aujourd'hui perdus. Ces restes ont été trouvés dans trois sortes de gisements : dans les cavernes de Hongrie, d'Allemagne et d'Angleterre, dans les brèches osseuses de Nice, et dans les couches meubles, qui renferment des débris de grands Pachydermes.

Felis Spelea. Cuv. *loc. cit*. Son crâne entier, représenté *ibid*, pl. 36, fig. 6. Cette espèce avait déjà été déterminée par Cuvier sur différents morceaux, et entre autres, d'après une demi-mâchoire observée et dessinée par lui chez Ebel, et dont la longueur du condyle aux incisives est de 0m,26. Ses trois mâchelières occupent un espace de 0m,08, et le diamètre de sa canine est de 0,034. Cette mâchoire, dont la figure rappelle celle du Jaguar, égale, comme on voit, celle des plus grands Lions; mais malgré l'identité de ses caractères génériques, rien n'annonçait l'identité d'espèce avec aucun de nos grands Felis. Le *Felis Spelea* se trouve maintenant établi comme espèce, par la découverte du crâne précité qu'a faite Goldfuss à Gaylenreuth (Mém. de la Soc. des Cur. de la nat. T. x). Pour la figure, cette tête se rapproche de la Panthère par l'uniformité de sa courbure; mais en grandeur, elle surpasse celle des plus grands Lions. Sa longueur du bord incisif au bord inférieur du trou occipital est de 0m,35 : la distance, dans le plus grand Lion, est de 0,32; du point du front à demi-distance des deux apophyses post-orbitaires du frontal au bord inférieur du trou occipital 0,194 : la distance dans le plus grand Lion 0,168; une canine de cette espèce a été trouvée à Paris, à vingt pieds de profondeur, avec des os de Chevaux; une fausse molaire et une carnassière supérieure gauche de la même espèce, pl. 15, fig. 7, t. 4, *ibid.*, a été extraite d'un morceau de brèche de Nice. Dans la caverne de Kirkdale, où les débris d'Hyène abondent, où l'on trouve à peine une trace certaine d'Ours, les débris du *Felis Spelea* sont très-rares; à celle de Gaylenreuth, au contraire, les débris d'Ours sont près de cent fois plus nombreux que ceux d'Hyène, dont on n'a pas trouvé plus de quinze crânes en vingt ans, contre trois ou quatre de *Felis;* sur aucune de ces têtes ou de leurs fragments qui le comportaient, il n'y avait de petite molaire supérieure antérieure. Daubenton n'a pas non plus trouvé cette dent sur le Lynx.

Felis antiqua, Cuv., *ibid*. Établi sur une première petite mâchelière des brèches de Nice, et de la dimension de l'analogue d'une Panthère.

On a donné le nom de Chat, non-seulement à des animaux de ce genre, mais encore à plusieurs Mammifères très-différents; l'on a appelé :

CHAT BIZAUM, la Civette.

CHAT CIVETTE et de CONSTANTINOPLE, la Civette et la Genette.

CHAT ÉPINEUX, le Coendou.

CHAT GENETTE, la Genette.

CHAT MARIN, un Phoque.

CHAT MUSQUÉ, la Civette.

CHAT VOLANT, un Galéopithèque et le Taguan.

CHAT-HUANT. OIS. Dénomination vulgaire qui s'applique à plusieurs espèces de Chouettes.

CHAT-MARIN. POIS. Nom vulg. d'Anarhique-Loup, de Squale Roussette et de Silure Chat.

CHAT DE MER. MOLL. et POIS. On a vulg. donné ce nom à l'*Aplysia depilans*, L., ainsi qu'à des Coquilles hérissées d'épines. C'est surtout au *Murex Tribulus* de Linné, Rocher forte-épine de Lamarck, *Murex crassispina*, et aux espèces voisines qu'il est applicable. On le donne aussi à la Chimère arctique, dont les yeux brillent, dit-on, dans l'obscurité.

CHAT-OISEAU. OIS. Syn. de Gobe-Mouche brun de Virginie.

CHAT-ROCHIER. POIS. Espèce du genre Squale.

CHATA. OIS. *V*. CATA.

CHATAGNE. BOT. Synonyme vulgaire de Châtaigne.

CHATAIGNE. MAM. Partie calleuse et dénuée de poils du jarret, dans le Cheval.

CHATAIGNE. BOT. Fruit du Châtaignier. On a étendu le nom de ce fruit à divers Végétaux, ainsi l'on appelle :

CHATAIGNE D'AMÉRIQUE OU DE LA MARTINIQUE, la capsule de la Sloanée dentée, *Sloanea dentata*, qui est hérissée comme celle du Châtaignier commun.

CHATAIGNE DU BRÉSIL, le fruit de la Bertholétie.

CHATAIGNE D'EAU, le fruit de la Macre ordinaire.

CHATAIGNE DE CHEVAL, le fruit de l'Hippocastane.

CHATAIGNE DU MALABAR, la graine du Jacquier.

CHATAIGNE DE MER, la graine du *Mimosa scandens*.

CHATAIGNE SAUVAGE, le fruit du Brabei étoilé.

CHATAIGNE DE TERRE, le bulbe du *Bunium Bulbocastanum*.

CHATAIGNE DE LA TRINITÉ, le fruit du Pachirier à grandes fleurs.

CHATAIGNE A BANDES. MOLL. Nom vulg. du *Murex nodosus*, L. *V*. ROCHER.

CHATAIGNE-NOIRE. INS. Nom donné par Geoffroy, à une espèce du genre Hispe.

CHATAIGNIER. *Castanea*. BOT. Famille des Amentacées de Jussieu, Monœcie Polyandrie, L. Ce genre a été constitué par Tournefort qui en a fidèlement exprimé les caractères dans ses *Institutiones rei herbariæ*. Linné, cependant, fondit ce genre dans les genres *Fagus*, ne donnant ainsi aucune valeur à la disposition des fleurs et à la nature de la semence, si différentes d'un genre à l'autre. Le Châtaignier n'a pas été non plus établi, comme genre distinct du Hêtre, dans le *Genera Plantarum* de Jussieu; mais cet illustre botaniste en a indiqué la séparation, quoiqu'il ne se soit prononcé qu'avec réserve. Depuis la publication de cet important ouvrage, on n'a pas hésité à rétablir le genre de Tournefort, surtout quand, par suite d'une étude plus approfondie des Amentacées, on a élevé leurs subdivisions au rang de famille et multiplié les groupes qui composent celles-ci. Gærtner, dans sa Carpologie (1, p. 181, t. 37), a donné le premier l'exemple; l'examen du fruit lui présentant une différence assez notable, il était naturel qu'il se crût obligé de séparer les deux genres. La plupart des auteurs les plus modernes ont aussi adopté le genre *Castanea*, en combinant d'autres caractères avec ceux donnés par Gærtner. De Candolle (Flore française, 2e édit.) lui assigne les suivants, modifiés d'après les idées les plus récentes que

l'on a sur son organisation : arbre monoïque ou polygame, selon la manière dont on considère les fleurs où sont les pistils. Fleurs mâles disposées en chatons très-longs, cylindriques, composés de fleurs agglomérées le long d'un axe grêle, dont le périgone, à six divisions profondes, renferme un nombre d'étamines qui varie de cinq à vingt. Fleurs hermaphrodites, ou, si l'on veut, assemblage de femelles et de mâles, distinctes entre elles, mais réunies dans un involucre quadrilobé, hérissé d'épines, dans lequel on observe douze étamines qui, n'existant qu'à l'état rudimentaire, ont fait regarder le tout comme un assemblage de fleurs simplement femelles. Six ovaires surmontés d'autant de styles arqués et cartilagineux, uniloculaires, dispermes, dont cinq avortent ainsi que la plupart des graines. Le fruit est en effet une espèce de Noix uniloculaire qui ne renferme plus que deux à trois de ces graines, couvertes d'un test brun et lisse, et contenant beaucoup de fécule amylacée. Son enveloppe verte, coriace et hérissée d'épines nombreuses et piquantes, n'est autre chose que l'extension de la cupule qui, après la fécondation, finit par recouvrir entièrement les ovaires. Loin de considérer les organes où se trouvent les pistils comme des fleurs simples et hermaphrodites, plusieurs botanistes, se fondant sur l'analogie de ce genre avec le *Fagus* où plusieurs fleurs femelles sont réunies dans un seul involucre, et sur l'observation propre du *Castanea,* ont vu également dans celui-ci un assemblage de fleurs femelles et aussi de fleurs mâles avortées, distinctes, mais enveloppées par un involucre commun. Cette manière de voir, qui s'applique aux Euphorbes et à d'autres plantes supposées hermaphrodites, paraît généralement admise aujourd'hui.

Deux espèces seulement de Châtaigniers sont décrites dans les auteurs. L'une d'elles, remarquable par ses variétés et la grande utilité de ses fruits et de son bois, est très-connue sous le nom de Châtaignier vulgaire, *Castanea vulgaris,* DC., *Fagus Castanea,* L. Ce grand et bel arbre a des branches longues et très-étalées; son écorce est lisse et grisâtre, ses feuilles sont oblongues, pointues, glabres et dentées en scie. Les chatons mâles exhalent une odeur spermatique qui se fait sentir de très-loin. Il croît spontanément dans les forêts de presque toute l'Europe et dans l'Amérique septentrionale, depuis New-Yorck jusqu'en Caroline. Il se plaît mieux dans les contrées montueuses, dans celles où cependant la hauteur absolue du sol n'abaisse pas la température du climat. Ainsi en France, le penchant des montagnes et des coteaux dans les anciennes provinces du Languedoc, du Limousin et du Périgord, est le site où les Châtaigniers se trouvent en plus grande abondance.

Le Châtaignier vulgaire offre des variétés qu'on ne saurait élever au rang d'espèces. Telle est celle de l'Amérique du nord, dont les feuilles sont beaucoup plus larges; on en voit aussi qui ont les feuilles panachées. La diversité que présentent les fruits connus sous les noms vulgaires de Châtaignes et de Marrons, en a fait distinguer plusieurs variétés de grosseur et de saveur, sous des noms patois qui changent selon les pays; c'est pourquoi nous ne chercherons pas à les énumérer ici. Ceux qui veulent avoir plus de détails sur ces nombreuses variétés, dont la distinction est subtile ou peu tranchée, doivent consulter les ouvrages d'agriculture et d'économie rurale, tels que la nouvelle édition des arbres et arbustes de Duhamel, v. 3, p. 65, le Traité de la Châtaigne de Parmentier, etc.

Les meilleures Châtaignes de France viennent des environs de Lyon et du département du Var. Ce sont elles que l'on connaît à Paris sous le nom de *Marrons de Lyon;* ces Marrons sont plus gros, plus riches en principe sucré, et ont une saveur et un arome tout particuliers qui se développent par l'exposition au feu. Les confiseurs les font glacer au sucre après les avoir fait bouillir dans l'eau. Il est probable que le sol influe davantage sur la qualité des Châtaignes que l'exposition ou les soins de la culture; car le Châtaignier n'est pas un de ces arbres qui se plaisent indifféremment dans tous les terrains; on sait au contraire positivement qu'il ne peut croître ni dans un sol trop calcaire, ni dans les endroits marécageux, ni dans ceux qui n'ont pas beaucoup de fond. Les terres légères et sablonneuses sont celles qui paraissent lui convenir le mieux.

La culture des Châtaigniers demande quelques soins dans le principe : comme ils ne se multiplient que de graines, on en forme des pépinières dans des emplacements convenables, abrités des vents par des arbres et des haies vives, et dont le terrain a été préalablement bien préparé par des labours successifs. Les Châtaignes sont plantées une à une dans des rigoles tracées symétriquement, et placées à la distance d'un décimètre les unes des autres. Deux ans après, on les éloigne à un mètre et demi de distance, et dans un autre lieu de la pépinière où ils doivent rester ainsi pendant quatre ou cinq ans. A cette époque, c'est-à-dire, lorsqu'ils ont atteint deux à trois mètres de hauteur et environ un demi-décimètre de diamètre transversal inférieur, on les met en place dans le terrain que l'on a défriché pour cette culture. Ce n'est pas le tout, il s'agit alors de les greffer; on choisit à cet effet les meilleures variétés sous le point de vue alimentaire, et on les greffe en flûte sur les jeunes bois. Ce n'est que quatre ou cinq ans après cette opération que le Châtaignier commence à rapporter; mais son produit augmente progressivement jusqu'à l'âge le plus avancé, ou plutôt jusqu'à ce qu'une cause accidentelle, la carie, par exemple, maladie à laquelle cet arbre est très-sujet, vienne à le faire périr.

Nous avons parlé de la Châtaigne comme d'un fruit agréable et destiné seulement à satisfaire la sensualité; mais quel plus grand intérêt ne doit-elle pas nous inspirer si nous faisons attention à son usage comme substance alimentaire du peuple de plusieurs départements? Dans les Cévennes, l'ancien Limousin et l'île de Corse, les paysans en font leur nourriture presque exclusive, soit qu'ils les mangent sans autre préparation que la cuisson dans l'eau ou à feu nu, soit qu'ils en préparent une espèce de pain, ainsi que cela se pratique dans la Corse. Les Limousins se servent, depuis un temps immémorial, d'un procédé pour cuire les Châtaignes, qui montre jusqu'à quel point l'homme, dans ses besoins, peut perfectionner les choses qui semblent les moins susceptibles de perfectionnement. En faisant cuire les

Châtaignes dans plusieurs eaux, et à l'aide de certaines manipulations, ils en enlèvent d'abord les enveloppes dont l'astringence et l'amertume communiquent un mauvais goût à celles que l'on cuit par le procédé ordinaire. Près d'Alais, département du Gard, on est dans l'usage de dessécher les Châtaignes pour les conserver pendant plusieurs années. Cette dessiccation s'opère en les étendant sur de grandes claies et en entretenant dessous un feu convenablement dirigé, d'abord très-doux, puis augmenté par degrés jusqu'à ce que les Châtaignes que l'on retourne souvent aient acquis la dureté qui atteste qu'elles sont totalement sèches. On les place ensuite dans des sacs mouillés, sur lesquels on frappe avec un bâton pour détacher l'écorce des fruits. On les vanne ensuite afin de séparer les débris de cette écorce.

La Châtaigne est un aliment sain, puisqu'il n'est composé chimiquement que de beaucoup d'Amidon, de bien peu de Gluten et d'une certaine quantité de matière sucrée. Cette grande quantité d'Amidon comparée à la petite quantité de Gluten ou de cette matière azotée qui, dans la farine de Blé, enveloppe l'Amidon comme dans un réseau, et lui faisant occuper un plus grand volume, rend le pain de Froment plus facile à digérer, est ici une cause de la pesanteur et de la mauvaise qualité du pain de Châtaigne. Le Sucre y existe en assez grande abondance pour pouvoir en être extrait immédiatement, d'après le procédé de Guerazzi de Florence.

Le bois de Châtaignier a le grain plus fin et plus serré que celui de la plupart de nos arbres forestiers; néanmoins, pour le chauffage, il est assez médiocre. Plus riche en Carbone qu'en Hydrogène, il convient mieux pour la fabrication du Charbon, et sous ce rapport, on en consomme autant que de Chêne, dans plusieurs pays, et notamment au pied des Pyrénées. Ses usages, comme bois de charpente, sont très-multipliés. On en a peut-être un peu trop vanté la bonté, et c'est à tort qu'on a prétendu que les charpentes des anciens édifices avaient été construites avec ce bois; il a été reconnu depuis qu'elles étaient faites avec le bois d'une espèce de Chêne. Le tronc du Châtaignier acquiert, par la longévité de cet arbre, une grosseur énorme. Le Châtaignier du mont Etna, connu sous le nom de *Châtaignier de cent Chevaux*, et qui a, dit-on, cent soixante pieds de circonférence, est cité comme le prototype des dimensions gigantesques du règne végétal. Comme cet arbre est creux et que sa cavité est fort grande, on a construit dans son intérieur une maisonnette avec un four où l'on fait cuire des fruits souvent aux dépens de l'arbre lui-même; car pour alimenter le feu de ce four, les Siciliens enlèvent du bois de l'arbre à coups de hache, opération dont la répétition fréquente doit l'amener inévitablement à son entière destruction. Quoi qu'en aient dit certains observateurs peu attentifs, il est probable que cet arbre doit son énormité à la soudure naturelle ou greffe par approche de plusieurs jeunes Châtaigniers.

N'oublions pas de mentionner encore un des emplois les plus précieux de ce bois. Sa densité et son défaut absolu d'odeur le rendent très-propre à la fabrication des tonneaux; il laisse moins évaporer les principes alcooliques et aromatiques que le Chêne ou toute autre sorte de bois.

Lamarck (Encycl. méth.) a décrit une seconde espèce de Châtaignier sous le nom de *Castanea pumila*, et Michaux a ajouté plusieurs renseignements sur cette espèce, dans son ouvrage sur les arbres d'Amérique, t. II, p. 166, pl. 7. On le nomme vulgairement *Chincapin*, et il est cultivé dans quelques jardins botaniques d'Europe. L'exiguité de sa taille semble devoir être attribuée seulement à l'influence du sol, puisque, dans certains lieux de la Géorgie et de la Louisiane, il atteint quelquefois jusqu'à dix ou quinze mètres de hauteur. Au surplus, c'est une espèce très-voisine de la nôtre par ses caractères, et qui n'en diffère que par une plus faible proportion dans toutes les parties.

CHATAIRE. *Nepeta*, L. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie de Linné, qui offre pour caractères principaux : un calice cylindrique à cinq dents; une corolle dont le tube est long et recourbé, la gorge évasée, et le limbe à deux lèvres : la supérieure échancrée, l'inférieure divisée en trois lobes; deux de ceux-ci, situés latéralement, sont très-courts et réfléchis; celui du milieu est très-grand, concave et crénelé. Les étamines sont très-rapprochées. De même que dans la plupart des autres Labiées, les fleurs de Chataires sont très-nombreuses, verticillées et disposées en épis ou en panicules terminales. Quelques espèces ont en dessous de chaque verticille des bractées fort larges. L'uniformité de plan ou la symétrie de la famille des Labiées, empêche de reconnaître, dans ce genre, d'autres notes caractéristiques; il est pourtant facile de le distinguer quand on en a vu déjà une ou deux espèces. Le genre Hyssope est celui qui a le plus de ressemblance avec lui; mais le lobe moyen de la lèvre inférieure dans ce dernier, subcordiforme au lieu d'être entier, convave et simplement crénelé comme dans le *Nepeta*, suffit pour le différencier.

Plus de trente espèces de Chataires se trouvent décrites dans les ouvrages généraux; cependant, si on en sépare les espèces de l'archipel Indien, dont le calice est fermé par des poils pendant la maturation, et qui composent le genre *Saussuria* de Mœnch, leur nombre se trouvera réduit à environ vingt-cinq, et il est probable que plusieurs d'entre elles ne sont que de simples variétés. Leur patrie se trouve ainsi restreinte à l'Europe méridionale, les côtes de Barbarie, la Sibérie et la partie de l'Asie conterminale de l'Europe. On en cultive un assez grand nombre dans les jardins de botanique, où leurs fleurs nombreuses, de couleur tantôt rosée, tantôt améthystée, sont d'un aspect très-gracieux, mais dont l'odeur forte, et souvent très-fétide, détruit tout le charme qu'elles présentent. Cinq espèces croissent spontanément en France. On les rencontre plus spécialement dans les lieux arides ou sablonneux des départements méridionaux, ou le long des torrents des Alpes et des Pyrénées.

Dans les lieux humides et sur le bord des chemins aux environs de Paris, se trouve la CHATAIRE VULGAIRE, *Nepeta cataria*, L., plante qui doit ses propriétés excitantes et toniques à la présence d'une grande quantité d'huile volatile, répandue dans toutes ses parties.

Sa tige, haute de six à dix décimètres, est branchue, pubescente, et légèrement blanchâtre supérieurement. Ses feuilles sont pétiolées, dentées en scie et cordiformes. Enfin, la couleur de ses fleurs est ordinairement purpurine et quelquefois blanche. L'odeur pénétrante de la plante est très-agréable aux Chats qui se roulent dessus et s'en frottent avec délices, comme ils le font sur la Valériane. Cette propriété lui a fait donner le nom vulgaire d'Herbe aux Chats, et celui de *Cataria* imposé au genre par Tournefort.

CHATAL. MAM. Synonyme de Chien Chacal.

CHATELANIA. BOT. Ce nom générique a été proposé par Necker pour le *Crepis barbata*, L. Mais comme le genre *Tolpis* avait déjà été formé avec cette plante par Adanson, l'antériorité de ce dernier l'aurait fait prévaloir, si les caractères en eussent été convenablement exprimés. L'un et l'autre de ces noms ont disparu pour faire place au *Drepania*, créé et bien caractérisé par A.-L. de Jussieu. Néanmoins Willdenow et Persoon ont encore employé le mot Tolpis pour désigner ce genre.

CHATE PELEUSE, CHATE PELUE ET CHATTE PELEUSE. INS. *V*. CALANDRE DU BLÉ.

CHATI. MAM. Espèce du genre Chat.

CHATIACELLA. BOT. Synonyme incorrect de *Chakiatella*. *V*. WULFFIE.

CHATILLON. POIS. Synonyme vulgaire d'Ammocèle Lamprillon.

CHATINI, CHATINIE ET CHAITINI. BOT. Synonymes vulgaires de Guimauve.

CHATOESSUS. POIS. Synonyme de Clupe Myste.

CHATON. *Amentum*. BOT. On exprime par ce mot une inflorescence particulière à certains arbres, où les diverses parties de l'appareil fécondateur sont disposées de manière à ce que leur ensemble offre une ressemblance grossière avec la queue d'un Chat; d'où le nom français. Les fleurs des Saules ont fourni la première idée de cette comparaison, et le mot adopté, il a bien fallu ensuite l'appliquer à des organes qui, ayant une structure semblable, présentent des formes générales absolument différentes. Le Chaton peut être ainsi défini : un assemblage de fleurs sessiles ou légèrement pédonculées, unisexuelles, fixées autour d'un axe central qui tombe de lui-même en se désarticulant de la tige après la floraison ou la maturité. C'est en ceci surtout qu'il diffère de l'épi, assemblage analogue de fleurs disposées sur un axe persistant.

Plusieurs familles de plantes ont une inflorescence en Chaton, et il est à remarquer qu'elles sont toutes composées de grands arbres dont le superbe feuillage n'est pas en harmonie avec l'exiguité et l'humilité de leurs fleurs. La belle famille des Conifères possède des Chatons d'une structure toute particulière. Mais les fleurs en Chaton sont plus particulièrement l'apanage de la famille des Amentacées de Jussieu, où se rangent la plupart de nos arbres forestiers. Cependant cette disposition des fleurs n'est pas un caractère tellement exclusif, qu'on puisse le donner comme propre aux arbres de la famille des Amentacées. Il en est plusieurs appartenant à des familles très-éloignées, qui ont une semblable inflorescence. L'expression de Chaton, en latin *Amentum*, se traduit aussi par les termes *Catulus* et *Iulus*. Les anciens se sont servis du mot *Nucamentum*, qui signifie littéralement Chaton du Noyer.

CHATOUILLE. POIS. *V*. CHATILLON.

CHATOYEMENT. MIN. Effet de lumière produit dans certaines Pierres, qui, malgré leur transparence, prennent des teintes opaques ou laiteuses, et présentent des reflets variés et brillants, selon le plan dans lequel on les regarde; on dit que les Pierres sont Chatoyantes, quand en effet elles simulent le globe de l'œil des Chats. De Lamétherie a voulu se servir de cette propriété pour en caractériser un genre de Pierres dures, où il place le Quartz chatoyant vulg. nommé Œil-de-Chat, le Feldspath chatoyant appelé aussi Héliolithe et Hécatholithe, et le Feldspath nacré ou l'Œil-de-Poisson. On désigne encore sous le nom de Chatoyante, en ajoutant l'épithète orientale, le Saphir Œil-de-Chat, une des variétés du Corindon Télésie, etc.

CHATTAI-RENAY. BOT. Syn. vulgaire d'*Hedyotis*.

CHATTE. MAM. Femelle du Chat.

CHATTERER. OIS. Synonyme de Jaseur.

CHATUKAN. POIS. Synonyme d'Esturgeon.

CHAUC OU CHOC. OIS. Syn. vulg. de Chouette-Hibou Scops.

CHAUCHE-BRANCHE, CHAUCHE-CRAPAOUT. OIS. (Salerne.) Synonyme vulg. d'Engoulevent d'Europe.

CHAUCHE-POULE. OIS. Synonyme vulgaire de Faucon Milan.

CHAUFOUR. OIS. Synonyme vulg. de Sylvie Pouillot.

CHAUGOUIN. OIS. *V*. CHANGOUIN.

CHAULIODE. POIS. *V*. ESOCE.

CHAULIODE. *Chauliodes*. INS. Genre de l'ordre des Névroptères, famille des Planipennes, tribu des Hémérobins, établi par Latreille, aux dépens du genre Hémérobe de Linné. Caractères : cinq articles à tous les tarses; ailes presque égales et couchées presque horizontalement; palpes au nombre de quatre, filiformes; segment moyen du thorax plus grand que le premier, presque carré; trois petits yeux lisses; antennes diminuant de grosseur de la base au sommet, pectinées; mandibules courtes et dentées.

Le caractère tiré des antennes en peigne, peut suffire pour éloigner les Chauliodes des Corydales et des Sialis. Latreille ne les en distingue pas, et réunit ces trois genres en un seul, celui des Semblides de Fabricius. — L'espèce qui a servi de type au nouveau genre, a été rapportée d'Afrique par Palisot-de-Beauvois qui en a donné une bonne figure. C'est le Chauliode pectinicorne, *Chauliodes pectinicornis*, Latr.; *Hemerobius pectinicornis*, L.; *Semblis pectinicornis*, Fab. On le trouve non-seulement en Afrique, mais encore dans l'Amérique, aux États-Unis. Latreille connaît une seconde espèce plus petite, qui provient des mêmes contrées.

CHAUME. *Culmus*. BOT. Ce mot est employé pour désigner la tige des Graminées. C'est en effet un des caractères de cette famille, de présenter une organisation uniforme dans la structure de la tige aussi bien que dans l'appareil reproducteur. Elle est cylindrique ou quelquefois légèrement comprimée, le plus souvent fistuleuse, séparée de distance en distance par des nœuds ou des cloisons transversales, fort épaisses, en dehors

desquelles s'élèvent des feuilles alternes et engaînantes. Le Blé, le Seigle et toutes nos Céréales sont des exemples très-frappants de Chaumes. Dans toutes leurs tiges, nous y trouvons ces cavités intérieures, nommées *lacunes* dans les ouvrages d'anatomie végétale, lesquelles proviennent toujours de l'altération du tissu cellulaire et du refoulement des fibres vers l'extérieur, comme dans tous les végétaux endogènes ou monocotylédonés; nous y voyons aussi des nodosités, espèces d'articulations qui diffèrent de celles des autres plantes, et notamment de celles des Œillets, en ce que, loin d'être cassantes et séparables, elles sont, au contraire, plus fortes, plus tenaces que les autres parties de sa tige.

Le Chaume du Maïs et de quelques autres Graminées d'une grande taille, n'offre point de lacunes; il est plein, c'est-à-dire formé de tissu cellulaire entremêlé de fibres qui sont d'autant plus nombreuses qu'elles se rapprochent davantage de la circonférence. Quelques Graminées paraissent ne pas avoir d'articulations; l'*Aira cœrulea,* L., par exemple, a une tige lisse, assez longue, qui va en s'atténuant de la base au sommet, et où, d'abord, on ne trouve aucuns nœuds; l'absence de ceux-ci n'est qu'apparente, car à la partie inférieure, près du collet, on observe ces articulations très-rapprochées, souvent réduites à une seule; mais, enfin, leur existence y est certaine. Les nodosités caractérisent donc très-bien les tiges de Graminées, et ce caractère, joint à ceux des cavités internes et de leur cylindricité, qui sont moins constants, font distinguer, au premier coup d'œil, les plantes de cette famille d'avec celles de la famille des Cypéracées.

L'analyse chimique a démontré que le Chaume des Graminées, et particulièrement leurs nœuds, contiennent une quantité notable de Silice. Comment cette substance si insoluble, d'une combinaison si difficile avec la plupart des corps naturels, comment est-elle transportée dans les organes des plantes? En répondant que la séve la tient probablement en solution et qu'elle s'accumule successivement dans ces organes, c'est émettre une hypothèse ou seulement définir le problème, mais ce n'est pas le résoudre.

CHAUMERET ou CHAUMET. ois. Syn. de Bruant de haies.

CHAUN ou CHUN. ois. Synonymes vulg. de Cygne domestique. *V*. Canard.

CHAUNA. ois. *V*. Chavaria.

CHAURAF. ois. Même chose que Chataf.

CHAUS. mam. Lynx des Marais, espèce du genre Chat.

CHAUSEL. ois. Synonyme vulgaire de Pélican blanc.

CHAUSSÉE DES GÉANTS. géol. *V*. Basalte.

CHAUSSE-TRAPE. moll. Coquille du genre Rocher.

CHAUSSE-TRAPE. bot. Espèce de Centaurée, qui a servi de type au genre *Calcitrapa* de Jussieu.

CHAUVE. ois. Espèce du genre Coracine.

CHAUVE-SOURIS. *Vespertilio*. mam. Nom générique, dans la famille des Chéiroptères, de toutes les nombreuses espèces où d'une part l'excès de développement du grand repli de la peau qui entoure le corps, et d'autre part l'excès d'allongement de la partie métacarpienne et phalangienne des mains, nécessitent la locomotion volante, presque à l'exclusion de la marche à terre. La progression est effectivement rendue très-difficile par l'énorme amplitude des membres antérieurs et des voiles qu'interceptent leurs digitations. Un autre obstacle dont on n'avait pas apprécié la dernière conséquence s'y oppose encore. Par une demi-rotation qu'ont subie sur leur axe les membres postérieurs, leurs faces se sont retournées, et en posant à terre, le sinus de l'angle de flexion de la jambe sur la cuisse regarde en avant et non en arrière comme chez tous les autres Mammifères; d'où il suit que la plante du pied portant sur le sol, le talon est en avant et les ongles en arrière. Il résulte de l'ensemble de ces combinaisons, mécaniquement parlant, la transformation réelle de toutes les espèces de Chauves-Souris en véritables Volatiles.

Cette transformation tient à des réciprocités de développements d'organes, justement inverses de celles que nous avons vues, sous le même rapport mécanique, faire réellement du Cétacé un Poisson. Et les effets de ces réciprocites contraires, sont ordonnés dans une harmonie admirable avec les inégales densités des milieux où, sous des formes si diverses, et le Cétacé et la Chauve-Souris restent pourtant Mammifères, c'est-à-dire qu'ils reçoivent leur premier accroissement dans l'utérus, qu'ils s'accouplent et qu'ils allaitent leurs petits. Il n'y a eu de métamorphosé en eux que les organes du mouvement. L'excès de résistance d'un milieu liquide a nécessité dans le Cétacé le moins de surface possible dans le sens de la projection et le reculement en arrière de l'organe d'impulsion : d'où suivent l'effilement ou au moins le décroissement conique de la tête et du museau, excepté dans les Cachalots, la disparition de l'une des deux paires de membres, l'atrophie de l'autre et l'extrême développement de la queue. Dans l'atmosphère au contraire, l'effet de la gravité du Volatile, pour être neutralisé, exigeait que les points d'appui fussent infiniment multipliés, relativement au volume de l'animal, et qu'en même temps leur surface totale appartînt à des plans infiniment minces, double condition nécessaire, et pour que la surface fût la plus grande possible relativement à la masse, et pour que les leviers de ces plans mobiles ne consumassent point, par leur poids, les effets de la puissance motrice. Des membranes très-fines, tendues sur des membres pour ainsi dire passés à la filière, et dont les divisions digitales surtout sont presque filiformes, malgré leur longueur, en même temps qu'elles sont divergentes, pouvaient donc, par le développement de leurs surfaces pour ainsi dire sans épaisseur, contre-balancer l'effet de la gravité, et par leurs mouvements produire la progression. L'extrême allongement de l'avant-bras réduit au radius, et où l'extrémité humérale du cubitus ne subsiste que pour prévenir jusqu'à la moindre rotation, l'allongement plus excessif encore des quatre doigts externes et de leurs os métacarpiens opposés au raccourcissement de l'humérus, satisfont à ce plan. En même temps, les clavicules agrandies arc-boutent plus solidement les grandes voiles, et, conjointement avec l'axe du sternum relevé en forte quille, donnent aux muscles moteurs de ces voiles, des insertions plus étendues et des points fixes plus solides. — A la main, le

pouce ou doigt interne reste seul dans les proportions ordinaires, et susceptible de mouvements variés, étant dégagé de la membrane. Il est le seul des doigts de l'aile constamment terminé par un ongle. Dans les *Pteropus,* le second doigt est aussi onguiculé; il a aussi trois phalanges ainsi que le troisième doigt des Glossophages et des Mégadermes où ce doigt n'a pourtant plus d'ongle terminal. L'ongle n'est donc pas lié par une coexistence nécessaire avec la phalange unguéale, de telle sorte qu'elle doive manquer s'il n'existe pas. Cette idée était déjà contredite par l'état du pouce de derrière des Orangs. Nous avons vu en outre, avec Breschet, dans des cas de monstruosités humaines par défaut (Agénèses, comme les appelle cet anatomiste), malgré l'absence complète de la main et même du poignet, de petits appendices cutanés, terminés par un ongle bien organisé, saillir de la peau qui revêtait les extrémités inférieures du radius et du cubitus. Ce fait prouve sans réplique l'indépendance où est l'ongle, de la phalange unguéale. Réciproquement dans les Chauves-Souris, comme dans les Orangs pour le pouce postérieur, la phalange unguéale est dénuée du moindre rudiment d'ongle. On sait d'ailleurs que les ongles sont une production épidermique.

Avec une telle projection latérale des leviers de leur locomotion, les Chauves-Souris ont, comme les Oiseaux, des muscles pectoraux dont la masse agit d'autant plus favorablement que le relèvement vertical de la quille du sternum rend presque perpendiculaire l'application de la force motrice. Aussi le vol leur est-il aussi facile qu'aux Oiseaux. Mais dans tout ce mécanisme, il n'y a pourtant rien autre chose qu'un excès d'amplitude du plan commun des Mammifères. Leurs membres postérieurs au contraire sont réellement entraînés hors de ce plan commun. Ils ont subi une demi-révolution sur leur axe de dedans en dehors et d'arrière en avant, mouvement arrêté au milieu de sa courbe chez les paresseux où la plante du pied regarde en dedans. Il en résulte que la plante du pied des Chauves-Souris regarde en avant, et qu'en se fléchissant, les doigts et la jambe se dirigent vers le ventre, en même temps qu'alors la cuisse s'en écarte en arrière.

Ce mécanisme, d'où naît, pour les Chauves-Souris, la nécessité de reposer accrochées par les pieds de derrière la tête en bas, et de marcher les doigts tournés en arrière et le talon en avant, n'avait encore été remarqué par aucun zoologiste. Cuvier, dans son Anatomie comparée, en a pourtant donné l'explication que voici :

Dans les Chauves-Souris, au lieu de regarder en dehors et en bas, comme dans les Quadrupèdes, la cavité cotyloïde regarde en arrière ; le péroné y est très-grêle, et comme les fémurs sont tournés en arrière, les jambes se regardent par leur côté périnien. J'ajoute que ce mouvement de révolution du membre postérieur sur son axe s'est fait de dedans en dehors, de manière que le côté interne de l'os est passé en avant. Des deux trochanters, par les raisons que l'on va voir, le grand ou celui d'insertion des fessiers et des rotateurs, est devenu le plus petit, parce que la plupart de ces muscles n'existent pas, et le petit trochanter, par une raison inverse, est devenu le plus grand. En outre, entre les deux trochanters et la tête du fémur est une cavité en forme de quart de sphère pour agrandir les insertions des fléchisseurs. Cette cavité, vu la rétroversion du fémur, appartient à la face antérieure. Or voici la correspondance des muscles : il n'y a pas de carré des lombes, mais le petit psoas, très-fort, s'insère à une éminence très-élevée, séparée du pubis par une profonde échancrure, pour le passage du pectiné qui est long et grêle comme l'obturateur externe. Il n'y a qu'un petit fessier, mais point de pyramidal de jumeaux, d'obturateur interne, ni de carré, c'est-à-dire que la cuisse manque de ces muscles qui la font tourner soit en dedans soit en dehors chez l'Homme et les Quadrupèdes. Il n'y a qu'un adducteur qui, du côté interne de l'échancrure pubio-pectinée, se porte au tiers coxal du fémur. L'on voit donc que tous les muscles ne se rapportent uniquement qu'à l'extension, et surtout à la flexion directe. A la jambe il n'y a qu'un fléchisseur en avant, naissant par deux faisceaux ou ventres, entre lesquels passe l'adducteur précité; l'un de ces faisceaux vient de la partie antérieure de l'iléon, l'autre en partie du pubis et de l'iléon. Leur tendon commun s'insère à la partie supérieure de la face antérieure du tibia.

L'extenseur s'insère à l'extrémité supérieure du fémur, et son tendon s'attache à l'extrémité supérieure de la jambe, bien entendu que la proportion du relief des saillies et des arêtes osseuses, et du volume réciproque des muscles varie suivant les habitudes des genres. Aussi, dans les Phyllostomes, tous ces éléments sont-ils plus prononcés que dans les Chauves-Souris frugivores.

Toute cette dislocation apparente est merveilleusement assortie avec la destination de ces animaux pour passer les périodes d'inaction accrochées aux voûtes des cavernes. Car au lieu qu'en reposant, leur corps presse de haut en bas sur le plan qui les supporte, elles pressent dessus de bas en haut, en s'y suspendant la tête en bas. L'inutilité, pour cet usage, des membres antérieurs qui seuls y sont naturellement destinés par leurs flexions, nécessitait donc dans les membres postérieurs un mécanisme complet de flexion vers le ventre, mécanisme dont les Paresseux n'offrent qu'un premier degré, parce qu'ils emploient également les pieds de devant à cet usage.

Par cette combinaison de flexions inverses de celles qui, dans tous les autres Vertébrés, produisent l'impulsion en avant, les Chauves-Souris s'accrochent, en repos, aux aspérités de la voûte des cavernes. Leur pied de derrière est parfaitement combiné pour cet usage. Chez tous, au moins par son bord interne, il est libre d'adhérence membraneuse. Tous les doigts, au nombre de cinq, égaux et courbés parallèlement, sont terminés par des griffes, faites en quart de cercle, très-comprimées et pointues. L'ensemble de ce pied forme un véritable crochet, de sorte que sans effort musculaire et par le seul effet de la figure arquée de ses doigts et de sa propre gravité, l'animal reste suspendu sur la plus petite arête. Voici comment Geoffroy St.-Hilaire décrit le mécanisme de ces deux sortes de membres, et dans la marche à terre, et dans le repos accroché, et dans le vol.

Pour marcher, on voit la Chauve-Souris d'abord porter en devant et un peu de côté son bout d'aile ou moignon; se cramponner au sol en y enfonçant l'ongle de son pouce, puis, forte de ce point d'appui, rassembler ses jambes postérieures sous le ventre et sortir de cet accroupissement en s'élevant sur son train de derrière, et faisant dans le même temps exécuter à toute sa masse une culbute qui jette son corps en avant; mais comme elle ne se fixe au sol qu'en y employant le pouce d'une des ailes, le saut qu'elle fait a lieu sur une diagonale, et la rejette d'abord du côté par où elle s'était accrochée. Elle emploie pour le pas suivant le pouce de l'aile opposée, et culbutant en sens contraire, elle finit, malgré ses déviations alternatives, par cheminer droit devant elle. Nous insistons pour faire observer que dans sa marche, la plante du pied et le reste du membre postérieur conserve son état de demi-révolution sur l'axe; ainsi en se posant à terre, le talon est en avant, les ongles en arrière, et le sommet de l'angle formé par la jambe sur la cuisse regarde en haut et en arrière. *V.* pour cette attitude les pl. 1 et 3 du troisième fascicule des *Spicil. Zool.* de Pallas, et les fig. 5 et 6 de la planche 32 de l'Encycl., copiées sur les planches citées de Pallas. Toutes les autres figures de Chauves-Souris à terre, dans l'Encyclopédie ou ailleurs, représentent à contre-sens l'attitude des membres postérieurs. Cet exercice, continue Geoffroy, finit par fatiguer beaucoup la Chauve-Souris : aussi pour s'y livrer, il faut qu'elle jouisse dans son antre d'une sécurité parfaite, ou qu'elle y soit contrainte par un accident qui l'ait fait tomber sur un plan horizontal. Toute Chauve-Souris qui est dans ce cas s'y soustrait aussitôt, parce qu'il lui est alors presque impossible de s'élever. La vaste surface de ses ailes exige, pour jouer, une haute colonne d'air. Ce n'est que d'un lieu élevé qu'elle peut prendre son vol, condition nécessaire même aux Oiseaux d'une grande envergure. Alors pour éviter le moindre choc, et pour qu'une plus grande épaisseur atmosphérique réagisse sur leurs voiles par son élasticité, les Chauves-Souris se laissent tomber en lâchant prise, ou en se donnant une impulsion oblique si elles sont fixées sur une paroi verticale, et ne déploient leurs ailes qu'après une certaine trajectoire oblique ou perpendiculaire. Une dernière manœuvre leur est particulière; elle est nécessitée par leur suspension la tête en bas et côte à côte à la voûte des cavernes. Pour ne pas se salir en rejetant leurs excréments, voici ce que Geoffroy leur a vu faire. Une Chauve-Souris, dans ce cas, met d'abord une de ses pattes en liberté d'agir, et en profite tout aussitôt pour heurter la voûte, ce qu'elle répète plusieurs fois de suite. Son corps, que ces secousses mettent en mouvement, oscille et balance sur les cinq ongles de l'autre part, lesquels forment transversalement par leur égalité et leur parallélisme une ligne droite comme serait l'axe d'une charnière. Quand la Chauve-Souris est parvenue au plus haut point de la courbe qu'elle décrit, elle étend le bras et cherche sur les côtés un point d'appui pour y accrocher l'ongle qui le termine, celui du pouce de l'extrémité antérieure. C'est le plus souvent le corps d'une Chauve-Souris voisine qu'elle rencontre, d'autres fois un mur sur les flancs, ou bien un autre objet solide. Mais quoi que ce soit, elle s'est mise dans une situation horizontale le ventre en bas, et elle ne risque pas de salir sa robe.

Ces replis de la peau, si démesurément prolongés au delà du contour de l'animal, qu'ils forment deux voiles plus étendues, par rapport à son volume réel, que ne le sont les plus grandes ailes des Oiseaux, ont une autre utilité que Cuvier a le premier justement appréciée. Spallanzani avait prouvé par des expériences que la privation de la vue, de l'odorat, et, autant que possible, de l'ouïe, n'ôtait rien de sa justesse et de sa précision au vol de la Chauve-Souris à travers les détroits multipliés de galeries sinueuses et de passages nouveaux pour elle. Ce savant en concluait l'existence, chez ces animaux, d'un sixième sens, source pour eux de ces indications si exactes, et dont nous ne pouvons nous faire d'idées. Mais la considération de la nudité presque complète de ces replis, de la quantité proportionnelle de nerfs et de vaisseaux qui les parcourent, y a fait reconnaître par Cuvier toutes les conditions d'un organe de toucher au plus haut degré de perfection. Il leur suffit, en effet, pour être avertis de la distance, de la position, peut-être même de la figure et du degré de solidité des objets placés à une certaine portée, de palper l'air qui les en sépare.

Les autres sens ont aussi profité de cette disposition de la peau à former des replis extérieurs au corps de l'animal. L'ouïe et l'odorat en ont reçu des conques, quelquefois d'une amplitude énorme, destinées à recueillir et diriger vers le foyer de ces organes une plus grande quantité d'émanations odorantes et sonores. Dans le *Vespertilio auritus*, par exemple, le cornet extérieur de la conque (car son pavillon est double dans la plupart des espèces) égale en longueur l'animal lui-même. Dans le Mégaderme Lyre, les deux grandes conques auditives, réunies sur la ligne médiane dans la moitié de leur hauteur, interceptent toutes les ondes sonores d'une colonne d'air dont la section n'est pas moindre que celle de l'animal même. En outre par leur projection très-oblique à l'horizon, elles forment un vrai parachute à la tête, en même temps que le repli inter-fémoral en forme un en arrière où il est tendu sur la queue et sur une baguette osseuse détachée du tarse intérieurement. Et comme on sait, par l'observation des sourds-muets, que les vibrations sonores, transmises par les corps solides, peuvent devenir sensibles pour tous les points de la peau, il est très-probable qu'outre la faculté de connaître l'état statique des corps en comprimant l'air avec leurs voiles, les Chauves-Souris jouissent aussi sur toutes leurs grandes membranes du sentiment des impressions sonores. Quoi qu'il en soit, le renforcement de l'ouïe chez ces animaux, par le rassemblement purement mécanique d'une plus grande quantité d'ondes sonores, rendues convergentes vers le canal auditif, est un fait évident.

Le même mécanisme pour les cornets des ouvertures nasales n'est pas moins manifeste, et l'effet en est d'autant plus grand, que le vol de ces animaux étant très-rapide, toute la colonne d'air, circonscrite par le contour du cornet, y est nécessairement engouffrée. Or, la structure et le développement intérieur de l'organe de

l'ouïe et de celui de l'odorat, pour les nerfs et les replis membraneux, coïncident parfaitement avec ces perfectionnements extérieurs. La fosse ethmoïdale dont l'amplitude est moulée sur le volume du lobe olfactif, est aussi considérable dans les Chauves-Souris que chez aucun autre Mammifère, et c'est chez elles seulement que l'os de la caisse et celui du rocher, dont les développements restent pourtant constamment réciproques partout ailleurs, sont simultanément développés à l'excès. Cet excès se mesure assez bien sur la grandeur de la conque. Dans cette famille, l'odorat, l'ouïe et le toucher sont donc les sources principales des impressions de l'animal. Ce qui achève le merveilleux de cette organisation, c'est, comme l'observe Geoffroy, qu'avec ces moyens de se rendre attentives et prêtes à toute sorte de perception, les Chauves-Souris ont en outre la faculté de s'y soustraire, faculté sans doute indispensable, puisqu'autrement elles eussent été accablées sous la perfection de leurs sens. L'oreillon (cornet intérieur de la conque de l'oreille) est placé sur le bord du trou auditif, de manière qu'à volonté il devient une soupape qui en ferme l'entrée. Il suffit pour cela d'une faible inflexion de l'oreille, et même dans quelques individus du froncement et du seul affaissement des cartilages. Les bourrelets des feuilles nasales remplissent le même objet à l'égard des narines.

Cette extrême délicatesse des sens nécessite physiquement leurs habitudes nocturnes, et peut-être leur engourdissement hivernal dans les climats extra-tropicaux. Destinées à vivre d'insectes, elles ont, dit toujours Geoffroy, pour les atteindre au vol, une facilité qu'on ne leur avait pas remarquée : c'est la grandeur de leur bouche, qui en fait, sous ce rapport, de vrais Engoulevents. Cette amplitude de l'ouverture de la bouche est remarquable par sa coïncidence avec la brièveté ou même la nullité de l'inter-maxillaire, dont la longueur est ordinairement en proportion avec l'ouverture des lèvres.

Les dents molaires sont hérissées de pointes comme dans les Insectivres, les canines sont très-longues et aiguës : aussi l'estomac est petit, sans étranglement ni complication. L'intestin, d'un calibre uniforme, est court et sans cœcum. Les Chauves-Souris frugivores ont les dents et les intestins analogues à leur régime, les molaires sont à peu près à couronne plate. L'intestin est six fois plus long que le corps, et l'estomac partagé en deux cavités par un étranglement : aussi sont-elles, à un moindre degré que les autres, pourvues des développements organiques qui constituent le type de cette grande famille. Dans toutes, les os pubis restent écartés pour rendre l'accouchement plus facile, à cause du peu de développement du bassin toujours proportionné aux membres postérieurs. Elles ne portent ordinairement qu'un petit, jamais plus de deux.

Par l'excès de longueur de leurs pieds; le nombre et la situation pectorale de leurs mamelles, excepté chez les Rhinolophes; la grosseur permanente de la verge, libre et pendante sur les testicules; la figure de leurs dents, analogues à celles des Singes chez les Roussettes, et à celles des Makis, pour le nombre et la direction, chez les Chauves-Souris proprement dites; par leurs abajoues; enfin, par tous les traits de leur caractère moral, les Chauves-Souris expliquent et justifient la pensée de Linné qui les plaça, à côté des Singes et des Lémuriens, dans l'ordre des Antropomorphes ou Primates, le premier de son système. *V.* ANTROPOMORPHES. Leur promotion au premier rang de l'organisation n'eût pas tant révolté Buffon, si ce grand écrivain eût mieux connu les rapports naturels de ces êtres avec ceux dont Linné les rapprochait. Car à ne considérer que leur qualité d'Insectivores, elles se rapprochent autant des Makis et Lémuriens que des Carnassiers du même régime. Or, une habitude n'est pas un caractère, et par le nombre général des incisives, celui de six en bas étant propre à deux seulement des vingt et un petits genres qui le constituent, cet ordre se rattache nécessairement aux Quadrumanes et non aux Carnassiers, d'autant mieux que tous les Makis eux-mêmes ont six incisives inférieurement.

Jusqu'à Geoffroy Saint-Hilaire, les Chauves-Souris avaient été classées d'après le seul caractère bien ou mal entendu fourni par le nombre des dents incisives. Le premier il a rectifié les indications fautives, établies sur ces organes; il reconnut que la crénelure ordinaire de ces dents, sur leurs bords horizontaux, avait donné lieu à l'erreur de Pallas, qui, dupe des apparences, assignait à la mâchoire inférieure du *Vespertilio pictus,* huit incisives au lieu de six qui y sont réellement. D'autre part, Daubenton n'en avait pas observé en haut au *Vespertilio Ferrum-Equinum.* Or, Geoffroy reconnut que ces incisives sont souvent caduques, inférieurement à cause de la compression de leurs alvéoles, par l'excès de grandeur des canines, et supérieurement par la même cause, et aussi, dans plusieurs espèces, par l'obstacle qu'oppose à leur développement et à celui même des os inter-maxillaires, l'amplitude extrême des fosses nasales et de leurs entonnoirs. D'où résulte même quelquefois le défaut de ces derniers os, comme nous en avons déjà vu un exemple chez les Bradypes. L'on voit donc que ces états si variés de dégradation de l'inter-maxillaire, jusqu'à sa disparition totale par des causes manifestes et parfaitement mesurables, ôtent à ce caractère du nombre des incisives sa valeur comparative par rapport aux genres plus ou moins voisins. Mais par cela même, l'existence ou l'absence des incisives se rattachant à des diversités secondaires de l'organisation de ce type; si on combine leurs indications avec celles qui résultent des modifications ordinairement correspondantes de l'intestin, des ailes, de la queue et de la membrane inter-fémorale, il en résulte des caractères suffisants pour ordonner les Chauves-Souris dans des divisions bien tranchées. C'est ce qu'a fait Geoffroy dans les Annales et les Mémoires du Muséum d'Histoire naturelle, dans la Description de l'Égypte, et, en dernier lieu, dans un travail encore inédit, dont on trouvera le tableau au mot CHÉIROPTÈRES.

La grande pluralité des espèces de cet ordre habite entre les Tropiques en dehors desquels elles sont d'autant moins nombreuses qu'on s'en éloigne davantage. Deux genres sont propres à l'Amérique, les Glossophages et les Phyllostomes; tous les autres genres sont représentés dans les deux continents ou dans leurs

archipels par des espèces qui ne sont jamais identiques d'un continent à l'autre, et dans le même continent sur deux points un peu distants. Leurs cantonnements sont très circonscrits au contraire à cause de leurs habitudes nocturnes.

On n'a fait longtemps que deux divisions parmi les Chauves-Souris d'après l'étendue de leurs organes du vol et la forme de ceux de la digestion, savoir : les Vespertilions et les Roussettes; mais chacun de ces deux groupes exige un grand nombre de subdivisions que Geoffroy a portées à vingt-six pour les Vespertilions, et à cinq pour les Chauves-Souris frugivores. Comme les motifs de ces subdivisions ont pour objet les proportions de développement de tel ou tel organe, nous exposerons ces motifs en décrivant chaque petit genre qui en résulte.

Le nom de Chauve-Souris, avec une épithète spécifique, a été donné à un assez grand nombre d'espèces appartenant à des genres différents de cette famille. Voici ces noms avec l'indication des genres où il en sera traité :

Chauve-Souris barbastelle. *V.* Oreillard.

Chauve-Souris Bec de Lièvre. *Vespertilio Leporinus. V.* Noctilion.

Chauve-Souris Campagnol volant. *V.* Nyctère.

Chauve-Souris commune. *V.* Vespertilion.

Chauve-Souris cornue. *V.* Phyllostome.

Chauve-Souris de la Guiane. *V.* Molosse.

Chauve-Souris Fer a cheval. *V.* Rhinolophe.

Chauve-Souris Fer de lance. *V.* Phyllostome.

Chauve-Souris feuille. *V.* Mégaderme.

Chauve-Souris Kiriwoula. *V.* Vespertilion.

Chauve-Souris Lerot volant. *V.* Taphien.

Chauve-Souris Mulot volant. *V.* Molosse.

Chauve-Souris Musaraigne. *V.* Phyllostome.

Chauve-Souris Muscardin volant. *V.* Vespertilion.

Chauve-Souris noctule. *V.* Vespertilion.

Chauve-Souris Pipistrelle. *V.* Vespertilion.

Chauve-Souris Rat volant. *V.* Myoptères.

Chauve-Souris Serrotine. *V.* Vespertilion.

Chauve-Souris de Ternate. *V.* Vespertilion.

CHAUVINIE. *Chauvinia.* bot. Nom proposé par Bory, pour un genre nouveau qui s'élèverait aux dépens des Fucus et dont le *Fucus sedoides* de Turner, *Caulerpia sedoides*, Ach., pourrait être considéré comme le type.

CHAUX ou OXIDE DE CALCIUM. min. Substance des plus répandues dans la nature; mais ne s'y rencontrant jamais à l'état de pureté ou même de liberté. Son avidité pour les Acides et surtout pour celui qui, sous forme gazeuse, fait constamment partie de l'air atmosphérique quoique n'y étant pas essentiel, doit nécessairement s'opposer à ce qu'elle conserve ses propriétés, lors même qu'on supposerait qu'il pût s'en produire dans les éruptions volcaniques ou par toute autre cause dont nous ne pouvons apprécier la nature. Ainsi, ne regardons pas comme Chaux native celle que d'anciens minéralogistes disent avoir été trouvée, soit en Afrique, soit en certaines contrées d'Europe. Les qualités physiques et les autres propriétés caractéristiques de cette dernière substance, sont d'ailleurs trop vaguement exprimées par ces auteurs pour nous convaincre que ce soit de la Chaux proprement dite qu'ils aient voulu parler. Mais la Chaux combinée avec les Acides et formant des sels, ou bien constituant des pierres par son union avec la Silice, l'Alumine et d'autres substances terreuses, combinaisons que l'on regarde maintenant comme des sels extrêmement complexes, la Chaux, sous ces états divers, se trouve très-abondamment dans les trois règnes.

L'analyse chimique démontre sa présence dans beaucoup de végétaux; unie à l'Acide phosphorique, elle est la base des parties les plus solides des animaux, et personne n'ignore que des chaînes immenses de montagnes sont entièrement formées de Carbonate de Chaux, vulgairement nommé *Calcaire;* que le Sulfate de Chaux, sous le nom de Gypse ou Plâtre, constitue, à lui seul, de vastes terrains, etc. Cette extrême abondance d'une matière inorganique en atteste l'utilité dans l'économie de l'univers; la plupart des sels calcaires sont d'une solidité, d'une insolubilité qui les rendent presque inaltérables et donnent par conséquent beaucoup de fixité aux corps qui en renferment. Mais si la Chaux existe en grande quantité dans les êtres organisés, comment, étant si peu soluble, ainsi que les sels dont elle est un des corps constituants, peut-elle s'y produire? Il est facile de résoudre cette question, en réfléchissant d'abord que l'insolubilité des sels calcaires les plus communs, tels que le Carbonate et le Sulfate, n'est que relative : la plupart des eaux naturelles en tiennent en dissolution; quelques-unes en sont même saturées au point d'obstruer, par leurs dépôts successifs, les canaux par où l'art les fait écouler. En second lieu, on sait qu'il existe un sel à base de Chaux qui est au plus haut degré déliquescent : ce sel, nommé Hydrochlorate de Chaux, trouve à chaque instant, et dans une multitude de circonstances, les conditions nécessaires de sa formation, et c'est probablement en cet état que la Chaux existe le plus souvent dans les plantes, ou du moins que ce sel y est transporté jusqu'aux organes qui le convertissent en Carbonate, Phosphate, etc.

La Chaux n'est pas un élément des corps organisés; les animaux, où nous en trouvons une si grande quantité, la puisent toute dans leurs aliments qui l'ont reçue du règne minéral. On a observé que ceux qui étaient nourris de substances privées complétement de Chaux, n'en contenaient pas du tout dans leurs organes; que ceux qui étaient soumis à un tel régime, après le développement de leurs parties osseuses, devenaient faibles et rachitiques. Les êtres organisés n'ont donc pas de tissu où la Chaux entre comme élément; elle n'y est reçue qu'accidentellement et comme dans des réseaux pour augmenter leur solidité.

L'histoire détaillée des certains sels de Chaux, étant seule de la compétence de ce Dictionnaire (puisqu'il a pour objet la description exclusive des corps naturels), cette histoire sera exposée plus bas sous le point de vue minéralogique. Néanmoins, pour une plus parfaite intelligence de cet article, et aussi par la raison que ce produit de substances naturelles a des usages extrêmement multipliés, voici un aperçu succinct sur ses qualités physiques, sa nature ainsi que ses propriétés chi-

miques, sur son extraction, et quelques-uns de ses nombreux emplois.

La Chaux, considérée jusque vers l'année 1807, comme un corps simple, est, ainsi que nous allons bientôt l'expliquer, un Oxide métallique blanc, caustique, attirant l'humidité et l'Acide carbonique de l'air, d'une pesanteur spécifique, d'après Kirwan, de 2,30, fusant par l'eau, c'est-à-dire, augmentant de volume et se réduisant en poussière avec un dégagement de calorique qui va quelquefois jusqu'à l'ignition, ne subissant aucune altération par le plus violent feu de forge, et cristallisant en prismes rhomboïdaux.

La cristallisation de la Chaux est une opération des plus délicates. Gay-Lussac a obtenu de la Chaux cristallisée, en plaçant de l'eau de Chaux concentrée à côté d'une capsule d'Acide sulfurique sous le récipient de la machine pneumatique; mais ces cristaux se changeaient en Carbonate, immédiatement après leur contact avec l'air. Elle s'unit avec la plus grande facilité à la plupart des Acides, et forme des combinaisons dont la nature est variable. Tantôt il en résulte un sel, soit neutre, soit acide, composé de la Chaux même saturée par l'Acide qu'on lui a présenté; tantôt les éléments des deux corps se dissocient en donnant naissance à de nouveaux composés, où la Chaux a perdu un de ses principes. C'est ainsi que se forment les Chlorure, Iodure, Phosphure et Sulfure de Calcium. Dans son contact avec l'eau, elle entre aussi en combinaison chimique avec ce fluide, le solidifie et se change en un corps du genre de ceux que Proust a nommés Hydrates. Cependant, malgré son aptitude à cette combinaison, la Chaux n'est que peu soluble dans l'eau; celle-ci en dissout à peu près la quatre-centième partie de son poids, et la dissolution, connue sous le nom d'Eau de Chaux, quoique très-faible, a une saveur âcre, urineuse, et même caustique.

Cette saveur, qui est un résultat de la solubilité, ainsi que la tendance à se combiner avec les Acides, avaient fait placer la Chaux sur la ligne de séparation entre les Terres et les Alcalis, lorsqu'on considérait les bases salifiables, autres que les Oxides, comme des substances simples; c'était, disait-on, une terre subalcaline. Sir Humphry Davy ayant décomposé par la pile voltaïque la Potasse et la Soude, et ayant prouvé que ces prétendus corps simples étaient de véritables Oxides métalliques, on fut, par analogie, autorisé à croire que les autres bases salifiables avaient une composition semblable. Ce qui n'a pas encore été prouvé pour la Silice, l'Alumine, et quelques autres Terres, l'a été pour la Chaux par le docteur Séebeck et par le célèbre Davy, en produisant, au moyen de la pile, un amalgame de Mercure et du métal de la Chaux, et en obtenant celui-ci par une distillation soignée. Le Calcium ainsi préparé est tellement avide d'Oxigène, qu'il l'enlève à presque tous les autres corps et se détruit instantanément par son contact avec l'air atmosphérique : aussi ses propriétés sont-elles presque entièrement inconnues. Ce n'est que d'après la proportion des principes constituants des sels à base de Chaux, qu'on est parvenu à savoir que celle-ci est composée de 100 de Calcium et de 39,86 d'Oxigène.

La Chaux ne se retire en abondance que du Carbonate de Chaux naturel : le plus dense fournit en général la meilleure; c'est pourquoi on prend de préférence le Calcaire le plus compacte, celui du Jura, par exemple, et on le calcine dans de grands fourneaux auxquels on donne la forme la plus avantageuse pour que toute la pierre à Chaux reçoive une quantité de chaleur suffisante; car dans le cas où elle contiendrait un peu de Silice, et où la chaleur serait trop forte, elle se *friterait*, c'est-à-dire, que par sa combinaison avec cette terre, elle acquerrerait une qualité vitreuse qui lui donnerait de la défectuosité; exempte de Silice, une température excessive et prolongée ôterait également à la Chaux quelques-unes de ses propriétés, d'après ce que Berzélius nous a appris du changement de l'état des corps par le calorique. On fait aussi de la Chaux en calcinant les écailles d'Huîtres qui sont formées de Carbonate et d'un peu de Phosphate de Chaux. Celle que l'on obtient par ce procédé est inférieure à la Chaux de Pierre calcaires, pour la confection des mortiers.

Lorsqu'on veut se procurer de la Chaux à l'état de pureté, on calcine, dans les laboratoires de Chimie, le Marbre blanc (Chaux carbonatée saccharoïde), et on conserve le produit dans des flacons bien bouchés.

Les usages de la Chaux sont trop connus pour que nous voulions les signaler tous ici. Qu'il nous suffise de rappeler que, par son avidité pour l'Acide carbonique ou plutôt à cause de la cohésion de son Carbonate, elle enlève cet Acide à la Potasse et à la Soude, et qu'elle sert ainsi dans les savonneries, les verreries, etc. On lave les Céréales dans l'eau de Chaux pour les préserver du charbon et de la carie. Cette eau est un médicament très-utile tant extérieurement qu'intérieurement. La Chaux enfin est la base des mortiers : mêlée avec du sable, de la brique pilée, des Oxides métalliques, elle forme ces cimens dont l'inaltérabilité augmente progressivement avec le temps. Cette dureté des mortiers n'est pas uniquement le résultat de la conversion de la Chaux en Carbonate; elle vient aussi d'une combinaison intime entre la Silice, les Oxides, l'Eau, la Chaux, en un mot, entre tous les éléments des mortiers. *V.*, pour plus de détails à ce sujet, les intéressants Mémoires sur les Mortiers, par Vicat, insérés dans les Annales de Chimie et de Physique pour 1819 et 1820.

Les anciens chimistes et minéralogistes donnaient le nom de *Chaux métalliques* aux Oxides, parce que la plupart d'entre eux étaient le résultat de l'exposition des Métaux à l'action d'un feu violent, opération qu'ils appelaient calcination. Ils croyaient qu'alors s'opérait le dégagement d'un corps imaginaire qu'ils nommaient Phlogistique, et que leurs Chaux métalliques étaient des corps plus simples que les Métaux. La multitude de faits dont la Chimie s'est enrichie depuis quarante ans, a tellement détruit ces opinions erronées, que nous ne chercherons aucunement à en démontrer la fausseté.

La Chaux est la base d'un genre minéralogique formé de plusieurs substances acidifères, telles que la Chaux carbonatée, l'Arragonite, la Chaux fluatée, la Chaux phosphatée, et quelques autres dont nous allons donner ici la description. Elle entre aussi comme élément essentiel dans la composition d'un grand nombre de Pierres

telles que l'Amphibole, le Pyroxène, le Grenat, l'Épidote, l'Idocrase, etc.

Chaux anhydrosulfatée. *V.* Chaux sulfatée anhydre.

Chaux arséniatée, Pharmacolithe. Cette espèce ne s'est point encore rencontrée dans la nature à l'état de cristaux, mais seulement sous la forme de petits mamelons, ou de filets capillaires, dont la surface est quelquefois colorée par du Cobalt arséniaté d'un rouge de lilas. Elle résulte, suivant Berzélius, de la combinaison d'un atome d'Arséniate simple de Chaux et de six atomes d'Eau. Cette composition atomistique s'accorde parfaitement avec l'analyse de Klaproth, qui a obtenu de cette substance, sur 100 parties, 50,54 d'Acide arsénique, 25 de Chaux, et 24,46 d'Eau. Sa couleur ordinaire est le blanc de lait; sa pesanteur spécifique est de 2,54. Elle est très-tendre, non soluble dans l'eau, mais soluble, sans effervescence, dans l'Acide nitrique. Elle exhale une odeur d'Ail par le chalumeau. Cette substance, qui a son gisement dans les terrains les plus anciens, a été trouvée à Wittichen en Souabe, où elle a pour gangue un Granit à gros grains, renfermant du Gypse et de la Baryte sulfatée; on la rencontre aussi à Andreasberg au Harz, à Riegelsdorf en Thuringe, et à Sainte-Marie-aux-Mines, en France.

Chaux boratée siliceuse, Datholite. Ce Minéral se présente sous des formes que l'on peut rapporter à un prisme droit rhomboïdal, dont elles portent l'empreinte. Suivant Haüy, la plus grande incidence des pans de ce prisme serait de 109° 28'; mais, d'après un travail récent de Levy, qui a mesuré, à l'aide du goniomètre à réflexion, les inclinaisons des faces de plusieurs cristaux bien prononcés, cette incidence ne serait que de 103° 40'. Haussmann avait depuis longtemps indiqué l'angle de 102° 1/2. Cette substance est formée, suivant Berzélius, d'un atome de Quadriborate de Chaux, d'un atome de Bisilicate de Chaux et d'un atome d'Eau, ainsi qu'il résulte de l'analyse suivante de Klaproth : 35,5 de Chaux, 36,5 de Silice, 24 d'Acide borique et 4 d'Eau sur 100. La Datholite raye la Chaux fluatée; sa pesanteur spécifique est de 2,98. Ses fragments, exposés à la flamme d'une bougie, blanchissent et deviennent friables. Sa poussière se réduit en gelée dans l'Acide nitrique chauffé. Elle a été découverte par Esmark, dans la mine de Fer d'Arendal en Norwège, où elle est associée au Talc et à la Chaux carbonatée laminaire. On a trouvé dans le même terrain une concrétion formée de couches concentriques, rougeâtres à l'extérieur, et grises à l'intérieur, à cassure écailleuse et à tissu fibreux, que les minéralogistes rapportent à la même espèce : c'est elle que Léonhard a décrite sous le nom de *Botryolite*. Ce Minéral avait d'abord été décrit par Abilgaard de Copenhague, sous le nom de Zéolithe semi-granulaire; Gahn et Haussmann ont déterminé les premiers sa nature; et, selon Klaproth, sa composition ne diffère de celle de la Datholite que par une moindre quantité d'Acide borique, et la présence d'un peu d'Oxide de fer.

On a également rapporté à la même espèce une substance en petits cristaux transparents, qui vient du Seisser-Alpe, en Tyrol. Mais Levy pense qu'elle doit en être séparée d'après les caractères cristallographiques, ses formes ne pouvant être dérivées que d'un prisme rhomboïdal à base oblique, et il propose de la nommer *Humboldtite*, dans le cas où il serait nécessaire, après que l'analyse en aura été faite, de lui donner une nouvelle dénomination.

Chaux boro-silicatée. *V.* Chaux boratée siliceuse.

Chaux carbonatée. Kalkstein. Cette espèce est caractérisée par sa forme primitive, qui est un rhomboïde obtus, dans lequel l'incidence de deux faces prises vers un même sommet est de 105° 5', d'après les mesures de Malus et de Wollaston. Huyghens avait également trouvé l'angle de 105°. Haüy, se fondant sur un résultat spécieux d'observation plutôt que sur des mesures directes, a adopté l'angle de 104° 28'. Il avait remarqué que les prismes hexaèdres réguliers, que présente le Carbonate de Chaux, se clivaient obliquement de manière que les faces naturelles, mises à découvert, étaient à peu près également inclinées aux pans adjacents et aux bases des prismes, et en supposant cette égalité rigoureuse, il avait été conduit au rapport très-simple de $\sqrt{3}$ à $\sqrt{2}$ entre les diagonales, de chaque rhombe de la forme primitive, et par suite à des mesures d'angles, relatives aux formes secondaires, très-sensiblement d'accord avec les résultats de l'observation. Les joints parallèles aux faces du rhomboïde primitif s'obtiennent avec la plus grande facilité, et sont d'une netteté remarquable ; quelquefois on aperçoit d'autres joints qui ne se montrent que par accident, et qui sont le plus ordinairement parallèles aux bords supérieurs du rhomboïde : ce sont ces joints qu'Haüy a nommés *surnuméraires*.

La Chaux carbonatée est formée, suivant Berzélius, d'un atome de Chaux et de deux atomes d'Acide carbonique, et cette composition s'accorde parfaitement avec le résultat suivant d'analyse obtenu par Biot et Thénard : Chaux 56,351, Acide carbonique 42,919, Eau 0,73, total 100.

Pesanteur spécifique des rhomboïdes transparents, connus sous le nom de *Spath d'Islande*, 2,696. Dureté moyenne entre celle du Gypse et de la Chaux fluatée. Réfraction double à un haut degré, même à travers deux faces parallèles. Électricité très-énergique, développée par le simple contact du doigt, dans les morceaux les plus purs. Éclat ordinairement vitreux. Soluble avec effervescence dans l'Acide nitrique; réductible en Chaux par la calcination.

Les variétés de ce Minéral sont extrêmement nombreuses. Haüy a partagé leur série en trois sous-divisions : les formes déterminables, les formes indéterminables et les formes imitatives.

† *Formes déterminables.*

Aucune espèce minérale n'est plus féconde que la Chaux carbonatée en modifications de formes cristallines. Ces modifications secondaires sont ou des rhomboïdes ou des dodécaèdres à triangles égaux, le plus souvent scalènes, ou enfin des combinaisons de ces deux formes. Parmi ces dernières se rencontre le prisme hexaèdre régulier, dont les pans peuvent être considérés comme la limite des rhomboïdes qui naissent par décroissement sur les angles inférieurs du noyau, ou sur ses bords inférieurs, et dont les bases au contraire sont la limite des rhomboïdes qui résultent des décrois-

sements sur l'angle supérieur. Nous nous bornerons à citer ici quelques-unes des formes secondaires les plus simples et les plus communes.

Chaux carbonatée équiaxe. Rhomboïde très-obtus, dont l'axe est égal à celui du noyau qu'il renferme. Un décroissement par une simple rangée sur les bords supérieurs de ce noyau, lui donne naissance. Elle est commune au Harz, en Bohème, etc.

Chaux carbonatée inverse. Rhomboïde aigu, dont les angles plans sont égaux aux angles saillants du noyau, et réciproquement, dont les angles saillants sont égaux aux angles plans du noyau. Il résulte d'un décroissement par une simple rangée sur les angles latéraux de la forme primitive. On trouve cette variété à Cousons, près de Lyon, dans les bancs de calcaire des environs de Paris, dans les carrières du Hainaut, etc.

Chaux carbonatée métastatique. Dodécaèdre à triangles scalènes, sur lequel sont, pour ainsi dire, transportés les angles plans et saillants du noyau. Il résulte d'un décroissement par deux rangées sur les bords inférieurs. La coïncidence des angles de la forme primitive et de ceux du dodécaèdre secondaire n'a lieu rigoureusement que lorsqu'on adopte le rapport de $V3$ à $V2$ pour celui des diagonales du noyau. Cette variété est commune dans les mines du Derbyshire en Angleterre, dans celles de la Belgique, etc.

Chaux carbonatée prismatique. Prisme hexaèdre régulier, dont les plans résultent d'un décroissement par deux rangées sur les angles inférieurs du noyau, et dont les bases naissent d'un décroissement par une simple rangée sur les angles supérieurs. Se trouve dans les mines du Harz, de la Saxe et de la Bohême.

Chaux carbonatée dodécaèdre. Combinaison des pans de la variété précédente avec les faces de l'équiaxe. Les anciens minéralogistes lui donnaient le nom de Spath calcaire en tête de clou. On la trouve au Derbyshire.

Chaux carbonatée analogique. Combinaison de la variété précédente avec les faces de la métastatique. Elle est remarquable par le grand nombre d'analogies ou de rapports qu'elle offre avec les formes décrites précédemment.

Les variétés de couleurs sont la Chaux carbonatée blanchâtre ou jaunâtre, la rouge de rose, la jaune, la violette et la grisâtre.

†† *Formes indéterminables.*

Les principales variétés qui appartiennent à cette sous-division sont : 1° la Chaux carbonatée primitive convexe ou à faces bombées; 2° la Lenticulaire, ou le rhomboïde équiaxe, arrondi en forme de Lentille; 3° la Spiculaire, qui paraît dériver du rhomboïde inverse ou d'un autre encore plus aigu, et qui forme des sortes de bouquets à la surface des concrétions calcaires; 4° la Madréporite, d'un gris noirâtre, qui présente comme un faisceau de baguettes serrées les unes contre les autres; 5° l'Aciculaire, à aiguilles conjointes ou divergentes; 6° la Fibreuse d'Angleterre, dont les fibres sont droites et ont un aspect soyeux; 7° la Lamellaire, à laquelle se rapporte le Marbre dit de *Paros;* 8° la Saccharoïde, dont le grain ressemble à celui du Sucre, et qui est le Marbre statuaire des modernes; 9° la Granulaire coquillière, vulgairement nommée *Marbre lumachelle,* qui renferme un grand nombre de Coquilles la plupart brisées; elles ont quelquefois des reflets opalins, comme dans celle qu'on trouve au Bleyberg en Carinthie; 10° la Compacte, tantôt massive et dendritique, tantôt schistoïde, et propre à l'art de la lithographie, souvent globuliforme ou *oolitique,* en globules libres ou agglutinés par un ciment calcaire; 11° la Grossière, vulgairement *Pierre à bâtir,* à cassure terne ou terreuse, souvent coquillière : les Cérites abondent dans celle des environs de Paris; 12° la Crayeuse, nommée communément *Craie,* qui est friable et blanche dans l'état de pureté; 13° enfin la Pulvérulente, qu'on appelait anciennement *Farine fossile,* et qui recouvre assez souvent la surface de la Chaux carbonatée grossière.

††† *Formes imitatives.*

A cette sous-division appartiennent : la Chaux carbonatée pseudomorphique conchilioïde, qui comprend la plupart des Coquilles fossiles, telles que les Térébratulites, les Bélemnites, etc. — La Fistulaire, appelée vulgairement *Stalactite calcaire,* à texture ordinairement lamelleuse. — La Stratiforme, vulgairement *Stalagmite calcaire,* formée de couches qui s'étendent par ondulations, et dont les couleurs varient entre le jaunâtre, le jaune de Miel, le rouge et le brun : c'est cette variété qui fournit l'Albâtre calcaire. — La Géodique, vulgairement *Géode calcaire,* garnie intérieurement de cristaux qui appartiennent à la variété métastatique. — L'incrustante, recouvrant différents corps, tels que des branches ou des feuilles d'arbres. — Enfin la Sédimentaire, ou le Tuf calcaire.

La Chaux carbonatée appartient à toutes les époques de formation C'est une des substances le plus abondamment répandues dans la nature. A l'état de roche simple, elle forme, dans une multitude d'endroits, de grandes masses indépendantes, ou des bancs d'une épaisseur plus ou moins considérable. Dans les terrains primordiaux, elle présente la texture cristalline des variétés lamellaire et saccharoïde. Les terrains de sédiment offrent les variétés d'un tissu plus grossier, tels que les Marbres ordinaires, la Craie, la Chaux carbonatée grossière, etc. *V.*, pour la distinction et l'histoire des différentes roches formées par le Carbonate de Chaux, les mots Calcaire et Géologie.

La même substance existe sous la forme de globules dans plusieurs des roches qu'on nomme Amygdalaires, telles que la Diabas ou Grünstein, le Mandelstein secondaire et la Wacke. Elle fait fonction de principe constituant, ou est à l'état de mélange intime dans diverses roches, telles que la Dolomie, le Gypse grossier et la Marne. Dans d'autres elle se montre sous la forme de veines ou de petites masses. En différents endroits, mais surtout au Harz et dans le Derbyshire, elle s'associe à la formation des filons de Plomb sulfuré, de Zinc sulfuré et autres substances métalliques. Les substances pierreuses qui l'accompagnent le plus ordinairement sont la Chaux fluatée, la Baryte sulfatée et le Quartz.

Les usages de la Chaux carbonatée sont extrêmement nombreux. Le plus important de tous est de servir à la construction des édifices, sous le nom de Pierre à bâtir. On en distingue différentes variétés dépendantes de la

contexture et de la solidité de la Pierre. Celle qu'on nomme *de liais*, dont le grain est plus serré, est employée pour les chapiteaux, les colonnes et les chambranles. La variété compacte, schistoïde, est substituée aux planches de cuivre qui servent pour la gravure : c'est la pierre de Munich connue vulgairement sous le nom de *Pierre lithographique*. Il en existe une carrière en France, près de Châteauroux, département de l'Indre. La Chaux carbonatée grossière, réduite à l'état de Chaux par l'action du feu, sert à la composition du mortier qui contribue à la solidité de nos constructions. Tout le monde connaît l'usage que l'on fait de la même substance, lorsqu'elle est à l'état de Marbre. Le Marbre blanc ou le Marbre statuaire des modernes se tire de la carrière de Carrara, sur la côte de Gênes. Parmi les Marbres colorés, on distingue le *Bleu-Turquin*, qui est d'un bleu grisâtre, et le Marbre *Cipolin*, qui est d'un blanc grisâtre avec des veines de Talc verdâtre. On emploie le premier pour faire des dessus de tables et des revêtements de consoles; le second sert principalement à faire des colonnes. On travaille en Angleterre la variété fibreuse de Chaux carbonatée, pour en faire des bijoux d'une forme arrondie, qui facilite le développement des reflets satinés qui semblent se jouer à la surface. On emploie pour l'ameublement la variété concrétionnée dont nous avons parlé sous le nom d'*Albâtre*.

A la suite des variétés de Chaux carbonatée pure, Haüy a réuni dans un appendice plusieurs substances dans lesquelles le Carbonate de Chaux est plus ou moins intimement pénétré de principes étrangers, et dont nous allons offrir l'énumération et les propriétés essentielles.

Chaux carbonatée bituminifère, vulgairement Marbre noir de Dinant, de Namur, etc. Couleur noire, odeur bitumineuse par l'action du feu; soluble avec effervescence dans l'Acide nitrique; au chalumeau elle perd sa couleur et devient blanche.

Chaux carbonatée ferrifère; couleur, le gris noirâtre ou le noir brunâtre; pesanteur spécifique 2,814; susceptible de clivage, et donnant le rhomboïde primitif de la Chaux carbonatée; réductible au chalumeau en un globule noir et attirable; ses cristaux présentent plusieurs des formes de la Chaux carbonatée ordinaire, telles que la primitive, l'équiaxe, l'inverse, etc. On les trouve engagés dans une Chaux sulfatée, compacte et grise, aux environs de Salzbourg en Bavière, et près de Hall en Tyrol.

Chaux carbonatée ferro-manganésifère, Chaux carbonatée brunissante; Braunspath; soluble lentement dans l'Acide nitrique, noircissant par l'action du feu; les fragments, chauffés au chalumeau, agissent sur l'aiguille aimantée; la plupart des variétés ont un éclat perlé; celles qui sont blanches s'altèrent souvent par leur exposition à l'air, et passent successivement au brun clair et au brun foncé. Cette substance paraît être un mélange de Carbonate de Chaux, de Carbonate de Fer et de Carbonate de Manganèse. On en connaît plusieurs variétés : la primitive en rhomboïdes contournés, la squammiforme en rhomboïdes serrés les uns contre les autres, de manière à imiter un tissu écailleux; l'incrustante, en petites écailles qui recouvrent des cristaux de Chaux carbonatée pure. On trouve le Spath brunissant près de Schemnitz en Hongrie, à Schneeberg en Saxe, et dans beaucoup d'autres endroits.

Chaux carbonatée manganésifère rose, variété du Braunspath des Allemands. Cette substance est un mélange de Carbonate de Chaux et de Carbonate de Manganèse, d'après l'analyse que Klaproth en a faite. Elle est d'un rouge de rose qu'elle doit à la présence du Manganèse. Suivant quelques minéralogistes, les rhomboïdes contournés que l'on regarde comme ses formes cristallines appartiendraient en propre au Carbonate de Manganèse, qui existe isolément dans la nature, et présente les mêmes circonstances géologiques. La substance dont il s'agit a été découverte à Nagyag en Transylvanie, où elle sert de gangue au Tellure. On en a trouvé aussi une variété laminaire, dans la vallée d'Aoste en Piémont.

Chaux carbonatée fétide, vulg. Pierre de Porc, donnant par le frottement une odeur fétide analogue à celle des Œufs pourris, et qu'elle doit à une certaine quantité d'Hydrogène sulfuré; d'une couleur blanchâtre ou grise; soluble avec une vive effervescence dans l'Acide nitrique; au chalumeau elle perd son odeur. Elle présente les mêmes modifications de formes que le Carbonate de Chaux ordinaire; mais on la rencontre plus souvent à l'état laminaire ou terreux. Très-abondante en Belgique.

Chaux carbonatée magnésifère, vulg. Dolomie, Bitterspath. Cette substance, qui est une combinaison de Carbonate de Chaux et de Carbonate de Magnésie, est généralement regardée aujourd'hui comme formant une espèce distincte de la Chaux carbonatée, tant par sa composition que par ses caractères cristallographiques, sa forme primitive différant, par la mesure de ses angles, de celle de ce dernier Minéral. *V.* Dolomie.

Chaux carbonatée nacrée. On en distingue deux variétés : la Testacée dite *Spath schisteux*, qui résulte de la superposition d'une multitude de cristaux lamelliformes, qu'on peut rapporter à la variété basée d'Haüy, et la Lamellaire ou écume de terre des Allemands. On trouve la première en Saxe et en Norwège, et la seconde en Misnie et en Thuringe, dans les terrains calcaires.

Chaux carbonatée quartzifère, vulg. Grès cristallisé de Fontainebleau; en cristaux pénétrés abondamment de grains quartzeux, qui ont absolument la même forme et la même structure que le rhomboïde de la Chaux carbonatée inverse. Leur surface extérieure est d'un blanc grisâtre, et la cassure est écailleuse et brillante sous certains aspects; ils rayent le verre et étincellent souvent par le choc du briquet; leur pesanteur spécifique est de 2,6; ils sont solubles en partie avec effervescence dans l'Acide nitrique. Cette substance ne s'est encore trouvée qu'en France, dans les carrières de Grès voisines de Fontainebleau, et aux environs de Nemours. Les cristaux se réunissent en groupes, ou sont engagés solitairement dans le sable. Elle est quelquefois sous la forme d'une concrétion, composée de mamelons disposés en grappe. On a donné à cette variété le nom de Grès en Chou-Fleur.

Chaux fluatée, Spath fluor, Spath fusible et Spath

vitreux. Cette espèce est caractérisée par sa forme primitive, qui est l'octaèdre régulier, et par sa composition chimique, qui résulte de la combinaison d'un atome de base avec un atome d'Acide fluorique. Suivant Klaproth, elle contient en poids 67,75 de Chaux et 32,25 d'Acide fluorique sur cent parties. Cette substance se clive avec la plus grande facilité, et l'on retire à volonté de ses fragments l'octaèdre régulier, le tétraèdre régulier, et le rhomboïde de 60 et 120 degrés, qui est la molécule soustractive à l'aide de laquelle on calcule les lois de décroissement. Les principaux caractères qui peuvent servir à faire reconnaître cette espèce sont les suivants : son éclat est vitreux; elle raye la Chaux carbonatée; elle est facilement rayée par une pointe d'acier. Sa pesanteur spécifique varie entre 3,09 et 3,19. Sa poussière, mise dans l'Acide sulfurique légèrement chauffé, donne lieu au dégagement d'une vapeur qui corrode le verre. Si on la projette sur un charbon ardent, dans l'obscurité, elle répand une lueur phosphorique bleue ou verdâtre. Au chalumeau, un fragment de la substance que l'on tient avec la pince de platine, se convertit en émail blanc; mais si l'on met le fragment sur un filet de Sappare (disthène), il se fond en un verre incolore.

Les formes régulières du Spath fluor sont assez nombreuses dans la nature. Parmi elles il faut citer : 1° la variété primitive, que l'on trouve au Derbyshire, en Angleterre, et en France dans le département du Puy-de-Dôme; 2° la variété cubique, qui est la plus commune, et qui est le résultat d'un décroissement par une rangée de molécules sur les angles de l'octaèdre primitif. On la trouve en Norwége, et près de Paris, à Neuilly et dans quelques autres endroits; 3° la cubo-octaèdre, commune au Derbyshire; 4° la dodécaèdre, produite par un décroissement d'une simple rangée de molécules sur tous les bords de l'octaèdre; 5° l'hexatétraèdre, ou le cube dont chaque face est recouverte d'une pyramide droite, quadrangulaire, très-surbaissée.

Il est peu d'espèces minérales qui présentent des couleurs aussi variées et aussi intenses que la Chaux fluatée. Ses teintes parcourent presque tous les degrés du spectre solaire. Aussi ont-elles été souvent confondues avec celles des pierres gemmes, ce qui a fait donner à cette substance les noms de faux Rubis, faux Saphir, fausse Émeraude, etc.

Parmi les formes indéterminables qu'elle affecte, nous distinguerons les variétés suivantes : la Chaux fluatée *testacée*, — la Chaux fluatée *compacte*, dont la cassure est mate, quelquefois écailleuse, et dont la surface présente des teintes de blanchâtre, de violâtre et de gris-bleuâtre. On la trouve près de Stolberg au Harz; — la *concrétionnée stratiforme*, composée de couches successivement blanches et violettes, qui forment des angles alternativement rentrants et saillants. On la rencontre en Angleterre où on la travaille pour en faire des vases de différentes formes.

A cette série, se joignent par appendices deux variétés de mélange : la Chaux fluatée *quartzifère*, du comté de Cornouailles, et la Chaux fluatée *aluminifère*, en cubes isolés, opaques et d'un gris sale, trouvés près de Boston.

On a donné le nom de *Chlorophane* aux variétés de Chaux fluatée dont les fragments, mis sur un charbon allumé, répandent une lumière phosphorique, d'une couleur verte. Celles qui jouissent de cette propriété au plus haut degré sont la quartzifère, la compacte, et la Chaux fluatée de Nertschinck en Sibérie.

La Chaux fluatée appartient aux terrains primitifs, de transition et secondaires. On la trouve en couches interposées dans le Granit et dans le Micaschiste. Elle entre comme ingrédient accidentel, dans les roches calcaires de divers pays. On la trouve en cristaux cubiques blanchâtres dans les bancs de Chaux carbonatée grossière, situés à Neuilly près Paris, et qui renferment aussi de petits rhomboïdes inverses de Chaux carbonatée. Mais la plus grande partie de la Chaux fluatée qui existe dans la nature, est associée aux filons métalliques, tels que ceux d'Étain, de Galène, de Cobalt, etc., en Angleterre, en Saxe, en Bohême et en Norwège. Enfin, on la trouve aussi engagée dans les fragments de roche, rejetés intacts, par les explosions du Vésuve.

CHAUX NITRATÉE, Nitre calcaire. Cette substance est déliquescente, et fuse lentement sur des charbons allumés, en laissant un résidu qui n'attire plus l'humidité. Sa saveur est amère et désagréable. Elle devient phosphorescente par la calcination. Elle est soluble dans deux fois son poids d'eau froide, et dans moins que son poids d'eau bouillante. On ne l'a trouvée qu'en aiguilles plus ou moins déliées, souvent disposées sous la forme de petites houppes : elle se forme, en même temps que le Salpêtre, sur les parois des vieux murs, et elle est dissoute dans quelques eaux minérales.

CHAUX PHOSPHATÉE, Apatite, Phosphorite. Cette espèce a pour forme primitive un prisme hexaèdre régulier, dans lequel le côté de la base est à la hauteur, dans le rapport de la racine quarrée de 2 à 1. Sa composition résulte de la combinaison d'un atome de Chaux avec deux atomes d'Acide phosphorique; ce qui s'accorde avec l'analyse suivante de Klaproth, relative à la variété dite *Apatite* : Chaux, 55 p. 100, Acide phosphorique, 45. La pesanteur spécifique de la Chaux phosphatée est de 3,15. Elle raye très-légèrement le verre. Son éclat est vitreux. La phosphorescence de sa poussière est sensible dans les cristaux terminés par une base, et qui appartiennent à l'Apatite de Werner; elle est nulle dans ceux qui sont terminés en pointe, et qui font partie du Spargelstein des Allemands. Infusible au chalumeau, soluble lentement et sans effervescence dans l'Acide nitrique.

Il existe un assez grand nombre de variétés de formes régulières de Chaux phosphatée, dont les plus remarquables sont les suivantes : la *Primitive*, en cristaux d'une parfaite régularité; — la *Pyramidée*, ou la variété précédente, dont les bases sont surmontées d'une pyramide à six faces, produite par un décroissement d'une simple rangée sur les bords horizontaux ; — l'*Annulaire*, ou la précédente dans laquelle le décroissement n'a pas atteint sa limite, en sorte que les nouvelles facettes sont disposées en anneau alentour des bases ; — la *Péridodécaèdre*, ou la primitive dont les six bords longitudinaux sont tronqués, ce qui rend le prisme dodécaèdre. On observe dans ces cristaux

presque toutes les couleurs du spectre; et il y en a au Saint-Gothard qui sont parfaitement incolores.

Les principales variétés de formes indéterminables sont : la *Lamellaire;* — la *Granulaire;* — la *Grossière* (Phosphorite de W.), dont la surface est blanchâtre, et souvent diversifiée par des zones colorées. Elle est très-phosphorescente par le feu; et elle constitue plusieurs petites collines dans l'Estramadure; — la *Pulvérulente,* nommée vulgairement *Terre de Marmarosch.*

La Chaux phosphatée entre accidentellement dans la composition de plusieurs roches primitives, telles que le Granite, le Micaschiste, etc. Elle s'associe à la formation des filons d'Étain en Bohême et en Saxe, et de Fer oxidulé en Norwège. On la trouve aussi engagée dans des masses que l'on regarde comme le produit du feu, sur les bords du lac de Laach près du Rhin, et dans le Brisgau.

Chaux schéélatée. *V.* Schéélin calcaire.

Chaux silicatée. *V.* Wollastonite.

Chaux sulfatée. Gips et Fraueneis de Werner; vulgairement Gypse. Ce Minéral, de la classe des sels dont les cristaux portaient anciennement le nom de Sélénite, a pour forme primitive un prisme droit irrégulier de 113°, 8′, dans lequel le rapport des côtés de la base, avec la hauteur, est à peu près celui des nombres 12, 13 et 32. Les lames qui composent les cristaux de Gypse se séparent avec beaucoup plus de facilité dans le sens des bases que dans celui des faces latérales. Cette substance est formée d'un atome de Bisulfate de Chaux anhydre, et de quatre atomes d'Eau, ou en poids, d'après Berzélius, de 32,91 de Chaux, 46,31 d'Acide sulfurique, et de 20,78 d'Eau. Sa pesanteur spécifique est de 2,26; elle est tendre et susceptible d'être rayée par l'ongle; sa réfraction est double, à un degré médiocre; les grandes faces des lames ont quelquefois l'éclat nacré; ces lames, exposées sur un charbon ardent, décrépitent, blanchissent et deviennent friables. La Chaux sulfatée est soluble dans environ cinq cents fois son poids d'eau froide.

Parmi les variétés connues de formes régulières, sous lesquelles se présente ce Minéral, les suivantes sont les plus simples et se trouvent le plus communément : 1° la Chaux sulfatée trapézienne, ainsi nommée parce qu'elle présente dans son contour huit trapèzes terminés par deux parallélogrammes qui répondent aux bases de la forme primitive. Souvent les faces latérales s'arrondissent, et la forme tend vers celle d'un corps lenticulaire. On la trouve à Montmartre près Paris; 2° l'Équivalente, ou la variété précédente augmentée latéralement de quatre autres trapèzes, formant avec les premiers un double anneau; 3° la Dioctaèdre, ou la variété qui précède à laquelle s'ajoutent deux faces primitives. La Chaux sulfatée est souvent incolore; mais elle offre aussi des teintes de jaunâtre, de jaune de miel, de grisâtre et de blanchâtre.

Les variétés de formes indéterminables sont : 1° la Chaux sulfatée fibro-soyeuse dont le tissu imite celui de la plus belle soie; 2° la Lenticulaire, qui est la limite des corps qui appartiennent à la variété trapézienne, arrondie. Souvent deux lentilles sont accolées l'une à l'autre, de manière qu'elles semblent se pénétrer en partie. Les fragments que l'on détache de ces réunions de lentilles ressemblent à un coin échancré à sa base. On en faisait autrefois une variété particulière que l'on nommait Gypse cunéiforme ou en fer de lance. On trouve à Montmartre des couches entières composées de ces groupes de lentilles; 2° la Laminaire incolore ou tachetée de rouge, et quelquefois nacrée; la Lamellaire blanche, des environs de Cascante en Espagne; la Granulaire grise, de Lunebourg, et la blanche d'Ayrolo; la Compacte blanche, de Volterra en Espagne, nommée vulgairement Albâtre gypseux; la Niviforme, présentant l'apparence de la neige : on la trouve à Montmartre; enfin la Chaux sulfatée calcarifère, vulgairement Pierre à plâtre, qui est grisâtre ou jaunâtre, à tissu granulaire, et qui donne du plâtre par la calcination.

La Chaux sulfatée, dans ce dernier état, forme des masses considérables, que l'on a rangées dans la classe des terrains de sédiment, dont la formation est la plus récente. C'est ainsi qu'on la trouve à Montmartre où elle renferme un grand nombre de Fossiles intéressants pour l'histoire du globe. *V.* le mot Fossile. Elle existe aussi dans les terrains intermédiaires, à Ayrolo, dans la vallée Lévantine, et dans les terrains secondaires en plusieurs endroits. Elle s'associe accidentellement à diverses roches, telles que le Sel Gemme, l'Argile, la Marne, etc. Elle est rarement unie aux filons métalliques. On trouve, auprès de Pesey, la variété Laminaire adhérente au Plomb sulfuré, et, à Kapnick, en Transylvanie, la même variété accompagne le Plomb, le Zinc et le Fer sulfurés.

Les usages de la Chaux sulfatée sont très-importants. Ceux de la variété compacte, nommée Albâtre gypseux, sont assez généralement connus. On en fait une multitude de vases, de différentes formes, et d'objets d'utilité ou d'agrément. L'Albâtre blanc se tire de Florence et de Volaterre en Toscane. La France possède à Lagny, département de Seine-et-Marne, une carrière d'Albâtre coloré, que l'on exploite avec avantage. On travaille en Angleterre la variété en fibres soyeuses, pour en faire des pendants d'oreilles, qui ressemblent, par leur aspect, à ceux pour lesquels on emploie la variété analogue de Chaux carbonatée; mais ils sont sensiblement plus tendres. Ce que les anciens appelaient *Phengite,* c'est-à-dire corps brillant, paraît avoir été une variété de Chaux sulfatée analogue à l'Albâtre. Le temple de la Fortune Scia, qui était bâti avec cette Pierre, n'avait point de fenêtres, et n'était éclairé que par la lumière douce, qui passait à travers les murs. Le plâtre n'est autre chose que la Chaux sulfatée calcarifère, privée de son eau par la calcination. On fait entrer le plâtre dans une composition que l'on nomme *Stuc,* qui, en raison de sa dureté, et pouvant recevoir un beau poli, est employée avec succès dans toutes les constructions où il s'agit d'imiter le Marbre. Les murs intérieurs de plusieurs édifices, et les colonnes qui les décorent, sont revêtus de cette substance artificielle.

Chaux sulfatée anhydre, Anhydrite, Muriacite, W.; Bardiglione de Bournon. Comme l'indique son nom, c'est un sulfate de Chaux sans eau, composé de deux atomes d'Acide et d'un atome de base, ou, en poids,

de 41,55 de Chaux, et 58,47 d'Acide sulfurique. Sa forme primitive est un prisme droit, rectangulaire, dans lequel le rapport des trois dimensions est à peu près celui des nombres 12, 10 et 9. On l'obtient aisément par le clivage. Ce Minéral raye la Chaux carbonatée; sa réfraction est double à un haut degré. Il ne s'exfolie pas comme le Gypse, lorsqu'on l'a placé sur un charbon ardent. Ses formes régulières sont peu nombreuses; elles présentent la forme primitive, ou pure, ou légèrement modifiée par de petites facettes.

Les variétés de formes indéterminables sont : 1° la Laminaire, qui appartient au Würfelspath de Werner, et qui est tantôt incolore, tantôt violette ou rouge-brunâtre. On la trouve à Salzbourg en Bavière, à Bex dans le canton de Berne, et à Pesey; 2° la Lamellaire, Anhydrite de W., blanche, ou grise, ou bleuâtre, qui vient de Pesey, du Tyrol et d'Angleterre; 3° la Sublamellaire, d'un bleu céleste, nommée vulgairement *Marbre bleu de Wurtemberg,* et qui est très-recherchée pour les arts d'ornement; 4° la Concrétionnée contournée, surnommée *Pierre de tripes,* parce que sa forme a quelque rapport avec celle des intestins. On la trouve à Wieliezka en Pologne; 5° la Compacte blanche ou gris-brunâtre de Salzbourg. A la suite de ces variétés proprement dites on doit placer par appendice, sous le nom de Chaux sulfatée épigène, des variétés d'un blanc mat, provenant de l'altération de la Chaux anhydro-sulfatée, qui a repris de l'eau de cristallisation, et a passé à l'état de Gypse sans perdre sa structure primitive. On peut réunir dans le même appendice deux variétés provenant du mélange de la même substance avec la Soude muriatée et le Quartz. La première, qu'on nomme Chaux anhydro-sulfatée muriatifère, appartient au Muriacite de Werner. Elle est imprégnée de Sel Gemme, dont la présence se manifeste par la saveur que les morceaux excitent sur la langue. On la trouve à Salzbourg. La seconde est la Chaux anhydro-sulfatée quartzifère, nommée aussi *Pierre de Vulpino,* dont l'aspect est semblable à celui du Marbre salin. Sa pesanteur spécifique est de 2,87. Elle est aisément fusible par l'action du chalumeau. On en fait en Italie des colonnes, des vases, et même des statues. Elle y est connue sous le nom de *Marbre Bardiglio de Bergame.*

La Chaux anhydro-sulfatée est disposée en couches subordonnées au Sel Gemme, dans les salines de Bex en Suisse, et dans celles du Tyrol et de la Basse-Autriche. Dans le Harz, la variété compacte joue le même rôle par rapport à la Chaux sulfatée. La même substance s'associe, en divers endroits, à la formation des filons métalliques, comme à Pesey, où la variété Laminaire violette accompagne le Plomb sulfuré. Dans les glaciers de Gebrulatz, près de Moustiers, le même Minéral se rencontre avec le Gypse et le Soufre à la fois.

Chaux titano-silicatée. *V.* Titane oxidé.

Chaux tungstatée. *V.* Schéélin calcaire.

Chaux uratée. *V.* Guano.

CHAUX CARBONATÉE DURE. min. *V.* Arragonite.

CHAUX CARBONATÉE LENTE. min. *V.* Dolomie.

CHAUX HYDRAULIQUE. min. Variété de Chaux qui a la propriété de durcir, non-seulement dans les endroits humides, mais sous l'eau, et sans le secours d'aucun mélange; elle est produite par le grillage des calcaires les plus compactes, combinés naturellement avec certaines quantités d'Alumine et de Silice.

CHAVANCELLE. bot. Syn. de *Boletus soloniensis,* DC., en Sologne. C'est un Amadouvier dont on fait une grande consommation dans certains cantons. Il croît sur les troncs d'arbres, en automne.

CHAVANT. ois. Synonyme vulg. de Chouette Hulotte.

CHAVARIA. *Chauna.* ois. Genre de l'ordre des Alectorides. Caractères : bec plus court que la tête, conico-convexe, un peu voûté, courbé à la pointe, garni à sa base de plumes très-courtes; lorum nu; narines oblongues, ouvertes, percées de part en part; pieds grêles, longs; trois doigts allongés, par devant : les extérieurs unis à la base par une membrane, nus par derrière, courts, avec l'ongle presque droit; ailes longues, armées de deux éperons.

L'établissement de ce genre est assez douteux; il n'est fondé que sur des caractères rapportés par des voyageurs; et malgré toute la garantie qu'offre la haute réputation des hommes respectables que l'amour de la science porte à braver tous les dangers, pour aller découvrir et étudier les timides habitants de contrées jusqu'alors inaccessibles à l'homme, il ne serait pas impossible que plus tard, lorsque les objets pourront être soumis à l'observation tranquille du cabinet, on ne reconnût que les espèces que l'on avait jugées pouvoir être le type de genres nouveaux, ne dussent rentrer, par analogie, dans des genres précédemment formés. Tout ce que l'on sait des mœurs de l'une des deux espèces ou variétés dont on a composé le genre Chavaria, est tiré du Voyage de Jacquin; c'est lui qui nous apprend que cet Oiseau auquel ses qualités ont fait donner le nom de *fidèle,* se fait remarquer par son amabilité, son intelligence et surtout par l'extrême confiance qu'il témoigne envers l'homme, dont il se rend familièrement le compagnon. Si on l'élève dans la basse-cour, bientôt il en devient le plus actif surveillant, il se charge de la garde et de la conduite de toute la volaille, et si elle vient à être attaquée par un ennemi puissant, le Chavaria la défend avec une force et un courage dont l'agresseur est presque toujours la victime. Mais comment se fait-il qu'un Oiseau aussi précieux et dont la propagation doit intéresser tous les colons et les métayers de la partie méridionale du nouveau monde, ne se trouve encore dans aucune collection européenne, et que tous les faits relatifs à sa reproduction soient encore inconnus?

L'autre Chavaria a été décrit par D'Azara; il ne nous présente pas, il est vrai, des phénomènes aussi extraordinaires dans les mœurs; mais en revanche on sait qu'il habite les marais fangeux du Paraguay où il se nourrit de plantes aquatiques; qu'il vit retiré, ou solitairement et accompagné de sa seule femelle, ou en troupes assez nombreuses; qu'il place son nid sur les buissons entourés d'eau; qu'enfin ce nid, spacieux, formé de buchettes que lient entre elles la mousse et le duvet, renferme deux œufs que les parents couvent alternativement.

Chavaria fidèle. *Parra Chavaria,* Lath., *Opistolophus fidelis,* V. Plumage presque uniforme, d'un noir nuancé de gris; tête ornée d'une huppe composée de

douze plumes, longues de trois pouces, au bas de l'occiput; une membrane rouge qui, de chaque côté, entoure l'œil; cou long, garni d'un duvet noir, serré; ailes armées, au pli, de deux forts éperons; rémiges longues, au nombre de vingt-huit dont les troisième, quatrième et cinquième dépassent les autres; queue courte, étagée, composée de quatorze rectrices; pieds jaunes. La grosseur du Chavaria fidèle est à peu près celle du Coq; sa longueur de deux pieds sept pouces. Des savannes du pays de Carthagène.

CHAVARIA CHAÏA. *Chauna Chaïa,* D'Azara. Plumage d'un gris plombé pâle; plumes de la huppe décomposées, formant une sorte de diadème sur la nuque; cou long, garni de plumes cotonneuses, d'un gris plombé, avec un double collier : le premier brun et dénué de plumes, l'autre emplumé et noir; tectrices alaires, rémiges et rectrices noirâtres; haut de la jambe et tarse couleur de rose; espace nu des yeux d'un rouge sanguin. Même taille que le précédent dont il n'est vraisemblablement qu'une variété d'âge. Paraguay.

CHAVARITA. OIS. Synonyme de Cigogne blanche.

CHAVAYER. BOT. Synon. d'*Oldenlandia umbellata,* dans l'Inde, où la racine de cette Rubiacée est employée, comme notre Garance, dans la teinture. *V.* OLDENLANDIE.

CHAVOCHE. OIS. Syn. vulg. de Chouette chevêche.

CHAYA. BOT. Rubiacée indéterminée qui, comme le Chavayer, est employée en guise de Garance, dans l'Inde.

CHAYAVER. BOT. Même chose que Chavayer.

CHAYOTE. *Chayota.* BOT. C'est ainsi que dans l'île de Cuba on désigne le *Sicyos edulis* de Jacquin, ou *Sechium edule* de Swartz. Cette plante offre deux variétés de fruits : l'une est lisse et de la grosseur d'un œuf de Poule, l'autre est plus longue et couverte de pointes molles. Dans un Mémoire sur les Cucurbitacées, Passiflorées, etc., publié récemment dans les Mémoires du Muséum, Auguste de Saint-Hilaire considère le fruit du *Sechium edule* comme le type de la structure caractéristique des Cucurbitacées. On y trouve en effet une loge unique au sommet de laquelle un seul ovule est suspendu. L'ovaire des autres Cucurbitacées présente de nombreux ovules attachés à un placenta également suspendu.

CHAZA. OIS. *V.* CHAÏA.

CHÉ. BOT. *V.* CHA.

CHEBET. BOT. Syn. de Fenouil puant. Ses fruits sont nommés Chamar.

CHÉBULE. BOT. L'un des cinq Myrobolans de l'ancienne droguerie. On a cru longtemps que ce fruit provenait de l'arbre que Delille a nommé Balanite. On sait aujourd'hui qu'il est celui d'un *Terminalia.*

CHEFER. INS. Synonyme ancien de Coléoptère.

CHÉGUÉI. MOLL. Syn. de Porcelaine, aux îles Mariannes.

CHEILANTHES. BOT. Ce genre, longtemps confondu avec les Adianthes dont il diffère en effet très-peu, en a été séparé par Swartz. Bernhardi l'avait aussi distingué sous le nom d'*Allosurus.* Il est ainsi caractérisé : capsules réunies en groupes marginaux et arrondis, insérées sur le bord de la fronde et recouvertes par un tégument squammiforme, naissant du bord de la fronde et s'ouvrant en dedans. On voit que le seul caractère qui distingue ce genre des Adianthes, est l'insertion des capsules au fond du repli qui unit la fronde au tégument, et non à la face interne de ce tégument comme on l'observe dans ces derniers. Le port de ces deux genres est en outre assez différent; les Adianthes sont des Fougères à tiges grêles, flexibles, à feuilles glabres, minces, membraneuses, très-délicates; les Cheilanthes ont généralement des tiges fortes, noires et roides; leur fronde est très-divisée, à pinnules petites, crénelées, recourbées en dessous et souvent velues. La plupart des Adianthes croissent dans les lieux humides et ombragés; les Cheilanthes au contraire sont plus fréquentes dans les lieux secs et arides. Les espèces, au nombre d'une trentaine, se trouvent dans les parties chaudes du globe; elles sont plus abondantes en Afrique, et surtout au Cap, que la plupart des autres Fougères; la seule espèce qui croisse en Europe est le *Cheilanthes odora,* confondu longtemps avec deux autres espèces, le *Cheilanthes fragrans,* L., qui habite dans les Indes orientales, et le *Cheilanthes suaveolens* qui se trouve en Andalousie, avec une autre espèce nouvelle. Ces trois plantes, qui se ressemblent beaucoup, répandent une odeur agréable; la première habite plusieurs parties de l'Europe méridionale, aux environs de Toulon, de Gênes et en Espagne. Elle croît en touffes composées de plusieurs feuilles de trois à quatre pouces de haut, à pétiole d'un rouge brun, couvert d'écailles scarieuses, dépourvu de feuilles dans sa moitié inférieure; la fronde est tripinnée, à pinnules arrondies, légèrement crénelées, recourbées en dessous; le tégument est blanc, lacinié sur son bord, de forme demi-circulaire; il recouvre les capsules sans leur donner insertion.

CHEILINE. *Cheilinus.* POIS. *V.* LABRE.

CHEILION. *Cheilio.* POIS. Genre formé par Commerson, sous le nom de *Chelinus,* retrouvé dans ses manuscrits, et publié par Lacépède (T. IV, pag. 432). Duméril l'a placé dans sa famille des Léiopomes, près des Cheilodiptères. Ses caractères consistent dans un corps et une queue très-allongés, le bout du museau aplati, la tête et les opercules dénués de petites écailles, les opercules sans dentelures ni aiguillons, mais ciselés; les lèvres, et surtout celles de la mâchoire inférieure, très-pendantes; les dents très-petites; la dorsale basse, très-longue; les rayons aiguillonnés ou non articulés à chaque nageoire, aussi mous ou presque aussi mous que les articulés; une seule dorsale; les thoraciques fort petites. Les Cheilions sont des Poissons des mers de l'Ile-de-France où on les vend communément sur les marchés, mais où leur chair, qui n'est cependant pas mauvaise, est peu estimée. Il en existe deux espèces : le doré, dont les couleurs sont très-brillantes, et le brun, qui au contraire est fort peu remarquable.

CHEILOCOCCA. BOT. Synonyme de *Platylobium.*

CHEILODACTYLE. *Cheilodactylus.* POIS. Genre établi par Lacépède dans l'ordre des Abdominaux, placé par Cuvier parmi les Acanthoptérygiens, de la famille des Percoïdes. Caractères : une seule dorsale : des rayons libres au-dessus de chaque pectorale; la lèvre supérieure grosse et très-extensible; le corps et la queue très-comprimés; les ventrales en arrière des pectorales. Leurs préopercules n'ont point de dentelures, et toutes

leurs dents sont en velours. On ne connaît qu'une espèce de ce genre, le Cheilodactyle fascié, *Cheilodactylus fasciculatus*, Lac. *V.* pl. 1, f. 1; *Cichla macroptera*, Schneid. Ce Poisson dont l'anale est en forme de faux, a les écailles grandes, des taches foncées sur les nageoires, et sept fascies brunes sur le corps, qui se terminent par cinq sur la queue. Il se trouve dans les mers de la Nouvelle-Hollande.

CHEILODIPTÈRE. *Cheilodipterus.* POIS. Genre formé par Lacépède, parmi les Thoraciques, aux dépens des genres Labre et Sciène, dont les diverses espèces, comprises dans l'ordre des Acanthoptérygiens de Cuvier, ont été de nouveau réparties, par ce savant, dans les genres d'où elles furent extraites, sans qu'il ait mentionné le nom de Cheilodiptère, autrement que comme synonyme. Lacépède attribuait pour caractères, à son genre, deux dorsales; point de dents incisives, ni de molaires; des opercules sans piquants, ni dentelures; les lèvres grosses et avancées. Parmi les espèces qu'il mentionnait, on distinguait l'Heptacanthe qui est un Temnodon, le Chrysoptère, le Rayé, le Maurice, l'Acoupa, le Boops, l'Aigle, le Macrolépidote et le Tacheté, dont il sera question aux articles SCIÈNE et LABRE.

CHEILOSE. *Cheilosa.* BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi par le Dr Blume dans son essai d'une Flore Javanaise, pour un arbre des forêts de l'île de Java, auquel il a reconnu les caractères suivants : fleurs dioïques; calice divisé en cinq segments inégaux, étalés; pétales nuls; les fleurs mâles ont de huit à dix étamines dont les filaments sont exertes et libres, les anthères terminales; le centre est occupé par un simulacre de pistil entouré d'un petit anneau glanduleux. Les fleurs femelles ont l'ovaire ceint inférieurement d'un urcéole, à trois loges uniovulaires : l'ovule est coiffé, pendant; le style est profondément divisé en cinq parties ou découpures réfléchies, bifides au sommet, persistantes. Le fruit est globuleux, tomenteux, sillonné, à trois coques et à trois valves. Le *Cheilosa montana* a les feuilles alternes, cunéiformes, oblongues, largement dentées vers le sommet; les fleurs présentent, par leur réunion, des grappes axillaires; leurs pédoncules sont, ainsi que les rameaux, pubescents.

CHEIMODYNAMIS. BOT. Synonyme de Polémoine bleue.

CHEIR. BOT. Synonyme de Cardère à foulon.

CHEIRANTHÉES. *Cheirantheæ.* BOT. Salisbury (*Prodromus Stirp. Hort. Allerton*, p. 269), ayant partagé en deux tribus la famille des Crucifères, a donné le nom de Cheiranthées, dérivé de *Cheiranthus*, son principal genre, à celle qui correspond aux Siliqueuses de Linné. L'autre tribu a reçu de lui la dénomination de Cochléarées, *Cochleareæ*, tirée du genre *Cochlearia*.

CHEIRANTHODENDRON. BOT. *V.* CHEIROSTÉMON.

CHEIRANTHUS. BOT. Synonyme latin de Giroflée.

CHEIRI ou KEIRI. BOT. Espèce du genre Giroflée.

CHEIROGALEUS. MAM. Geoffroy de Saint-Hilaire a fait graver dans les Annales du Muséum, sous ce nom, un animal qui paraît annoncer un genre nouveau ou sous-genre de Quadrumane, découvert par Commerson, et retrouvé dans ses dessins.

CHEIROMYS. MAM. *V.* AYE-AYE.

CHEIRONECTE. MAM. *V.* CHIRONECTE.

CHEIROPSIS. BOT. Nom donné par De Candolle à sa troisième section du genre Clématite.

CHEIROPTÈRES. MAM. Dans le Règne Animal de Cuvier, c'est le nom de la première famille des Carnassiers. Elle est caractérisée par un vaste repli de la peau tendu entre les quatre membres et les doigts de ceux de devant seulement chez les Chauves-Souris, et de plus entre les doigts des membres postérieurs chez les Galéopithèques. Ce repli, quand il est étendu, les soutient en l'air en leur donnant pour appui un excès de surface relativement à leur masse, et même il permet de voler aux espèces où le développement combiné de la main et des muscles pectoraux parvient à un degré suffisant. Ce dernier cas se trouve réalisé dans les nombreuses espèces du grand genre des Chauves-Souris, à l'article desquelles nous avons exposé par quelles réciprocités de plus grand et de moindre développement d'organes, un Mammifère a pu réellement devenir un Volatile.

En général le mécanisme de ce repli plus ou moins vaste de la peau, environnant tout le corps comme d'une voile circulaire, exigeait des clavicules, un sternum et des omoplates qui, par la grandeur et la saillie de leurs arêtes, pussent fournir au développement de muscles assez puissants pour donner aux épaules une solidité et aux bras une force de mouvement suffisantes. Mais ce mécanisme excluait aussi la mobilité de l'avant-bras dans le sens de la rotation, mobilité qui aurait affaibli et le choc de l'aile contre la colonne d'air, et la résistance de l'aile contre l'élasticité de l'air comprimé.

Tous les Cheiroptères ont quatre grandes canines; mais le nombre et la figure de leurs incisives et de leurs molaires varient. Ces variations de la figure et du nombre de ces deux sortes de dents correspondent constamment à d'autres variations dans le reste des organes. Il en résulte des caractères très-précis, qui séparent cette famille en groupes ou genres fort tranchés, dont voici le tableau dressé par Geoffroy de Saint-Hilaire.

La famille des Cheiroptères se divise comme il suit en deux tribus, dont la première est sous-divisible en trois groupes.

Ire TRIBU. — LES CHAUVES-SOURIS.

Ier GROUPE. — *Insectivores.* — Une membrane en forme de feuille sur le nez; des dents molaires à tubercules aigus.

Genre PHYLLOSTOME, *Phyllostoma.* Dents incisives 4-4; canines 2-2; molaires 5-5; canines inférieures parallèles.

Genre VAMPIRE, *Vampiris.* Dents incisives 4-4; canines 2-2; molaires 5-6; canines inférieures en angle, se touchant à leur racine.

Genre MADATÉE, *Madatea.* Dents incisives 4-4; canines 2-2; molaires 4-5; incisives intermédiaires supérieures plus longues que les latérales et bifides.

Genre GLOSSOPHAGE, *Glossophagus.* Dents incisives 4-4; canines 2-2; molaires 7-6; canines inférieures parallèles.

Genre RHINOPOME, *Rhinopoma.* Dents incisives 2-4; canines 2-2; molaires 4-5.

Genre MONOPHYLLE, *Monophyllus.* Dents incisi-

ves 4-4; canines 2-2; molaires 5-6; point d'incisives inférieures.

Genre Rhinolophe, *Rhinolophus*. Dents incisives 2-4; canines 2-2; molaires 4-5.

Genre Mégaderme, *Megaderma*. Dents incisives 0-4; canines 2-2; molaires 4-5.

Genre Nyctère, *Nycteris*. Dents incisives 4-6; canines 2-2; molaires 4-4.

Genre Taphien, *Taphozoüs*. Dents incisives 0-4; canines 2-2; molaires 5-5.

Genre Mormops, *Mormops*. Dents incisives 4-4; canines 2-2; molaires 6-6. Membrane inférieure très-longue, queue de longueur moyenne.

Genre Nyctophile, *Nyctophilus*. Dents incisives 2-6; canines 2-2; molaires 4-4; une petite pointe en arrière de la base des canines inférieures.

2me groupe. — *Insectivores*. — Point de membrane ou appendice sur le nez.

Genre Vespertilion, *Vespertilio*. Dents incisives 4-6; canines 2 2; molaires 4-4.

Genre Oreillard, *Plecotus*. Dents incisives 4-6; canines 2-2; molaires 5-6.

Genre Furie, *Furia*. Dents incisives 4-6; canines 2-2; molaires 4-4; os frontaux et pariétaux se relevant presque à angle droit au-dessus des os du nez; toutes les parties postérieures suivent ce mouvement.

Genre Hypexodon, *Hypexodon*. Dents incisives 0-6; canines 2-2; les incisives supérieures sont nulles; les canines inférieures ont une verrue à leur base.

Genre Atalaphe, *Atalapha*. Incisives des deux mâchoires manquant complétement; formule dentaire inconnue; queue plus longue que la membrane interfémorale, ou entièrement enveloppée par elle; nez simple; oreilles à oreillon, médiocrement écartées l'une de l'autre.

Genre Nycticé, *Nycticeus*. Dents incisives 2-6; canines 2-2; les incisives supérieures, séparées par un grand intervalle, sont accolées aux canines et crénelées.

Genre Myoptère, *Myopterus*. Dents incisives 2-2; canines 2-2; molaires 4-5.

Genre Noctilion, *Noctilio*. Dents incisives 4-2; canines 2-2; molaires 4-4.

Genre Disope, *Disopus*. Dents incisives 2-4; canines 2-2; molaires 8-10.

Genre Molosse, *Molossus*. Dents incisives 2-2; canines 2-2; molaires 4-5.

Genre Dinops, *Dinops*. Dents incisives 2-6; canines 2-2; molaires 10-10.

Genre Nyctinome, *Nyctinomus*. Dents incisives 2-4; canines 2-2; molaires 4-5.

Genre Sténoderme, *Stenoderma*. Dents incisives 4-4; canines 2-2; molaires 4-4.

Genre Scotophile, *Scotophilus*. Dents incisives 4-6; canines 2-2; molaires 4-4.

3me groupe. — *Frugivores*.

Genre Roussette, *Pteropus*. Dents incisives 4-4; canines 2-2; molaires 5-6.

Genre Céphalote, *Cephalotes*. Dents incisives 2-2; canines 2-8; molaires 4-6.

Genre Cynoptère, *Cynoptera*. Dents incisives 4-4; canines 2-2; molaires 4-5.

Genre Harpye, *Harpya*. Dents incisives 2-0; canines 2-2; molaires 4-5.

Genre Macroglosse, *Macroglossus*. Dents incisives 4-4; canines 2-2; molaires 4-5.

IIme Tribu. — Les Galéopithèques ou Chats-Volants.

Genre Galéopithèque. *Galeopithecus*. Dents incisives 2-6; canines 2-2; molaires 1-1.

CHEIROSTÉMON. bot. Genre de la famille des Bombacées, Pentandrie Monogynie, L.; établi primitivement sous le nom de Chiranthodendron, par don Larréatégui, qui, le premier, a bien établi les caractères du genre. Une seule espèce le constitue, c'est un bel arbre, d'un feuillage élégant, et chargé, dans certaine saison, de fleurs d'une fort singulière structure. Cette structure devait fixer l'attention, et pourtant l'arbre était resté inconnu des botanistes jusqu'au commencement du siècle présent. On n'en savait que ce que les historiens espagnols et les voyageurs nous en avaient appris; don Francisco Hernandez, dans son Histoire du Mexique, et l'auteur du Théâtre Mexicain, le Père Vétancourt, en ont tour à tour fait mention sous des noms mexicains, qui signifient arbres à fleurs en main; les Espagnols, habitants du Mexique, lui donnaient aussi le nom d'*Arbol de Manitas*, qui exprime la même chose. Ce qu'ils en ont dit est néanmoins si imparfait, si empreint de cet amour du merveilleux, qui caractérise les ouvrages de la plupart des moines voyageurs ou écrivains, qu'on peut facilement excuser l'ignorance des naturalistes concernant cet arbre. Personne n'en avait donc parlé comme botaniste avant l'année 1795, dans laquelle don Dionisio Larréatégui lut à l'Académie Mexicaine, et imprima dans les actes de ce corps savant, une Dissertation sur le Chéirostémon. Plusieurs années avant cet opuscule, l'expédition botanique du Mexique, dirigée par Martin Sessé, s'était transportée à Toluca, ville distante de seize lieues à l'ouest de Mexico, pour y étudier cet arbre, dont on prétendit alors qu'il n'existait qu'un seul pied, objet de culte et de vénération pour les indigènes du pays; les naturalistes de cette expédition l'ayant examiné dans le mois de décembre, époque de sa floraison, avaient reconnu que ce bel arbre devait former un genre nouveau, auquel ils avaient donné le nom de *Chiranthodendron*. Ce nom a été changé en celui de *Cheirostémon* par Humboldt et Bonpland desquels nous avons une description détaillée de ce genre, accompagnée d'une superbe figure représentant une branche chargée de fleurs, ainsi que les détails organiques de la fleur et du fruit (Humboldt et Bonpland, Plantes équinoxiales, p. 81, t. 24. *V.* aussi la Dissertation de D. Larréatégui, traduite en français par Lescalier, et imprimée à Paris en l'an XIII de la république). Ces derniers voyageurs européens ont vu au jardin du Mexique, un *Cheirostémon* provenant de celui de Toluca, chargé de fleurs et de fruits, et c'est alors qu'ils composèrent une description de ses organes, dont voici les caractères : calice nul, à moins qu'on ne regarde comme calice trois bractées cotonneuses de couleur fauve, qui se trouvent au sommet du pédoncule; corolle (calice selon Bonpland) colorée, épaisse, à cinq divisions intérieurement nectarifères, et bossues extérieurement; étamines au nombre de cinq, saillantes

hors de la corolle, réunies dans leur moitié inférieure en un tube droit, cylindrique, et étalées dans leur partie supérieure, de manière à simuler une main dont les doigts seraient légèrement courbés en dedans, et ayant les anthères situées au côté externe de cette partie convexe; ovaire pentagone surmonté d'un style plus long que le tube des étamines, et terminé par un stigmate aigu; fruit capsulaire ligneux, à cinq loges, présentant dans sa longueur cinq angles saillants, couvert d'un duvet roussâtre, s'ouvrant depuis le sommet jusqu'au milieu, en cinq valves auxquelles adhèrent cinq réceptacles ligneux, qui se prolongent dans l'intérieur et forment les cloisons; quinze à vingt graines attachées sur l'angle interne de chaque cloison, noires, luisantes, munies près de leur sommet, d'une caroncule de couleur rosée très-vive, soutenues par un funicule allongé.

Le Cheirostémon est un arbre de trente pieds et plus, à feuilles alternes, cordées, lobées et cotonneuses; il a le port du Platane, d'où le nom spécifique de *Platanoïdes* que ses auteurs lui ont donné. On en connaissait seulement quelques pieds cultivés dans les jardins du Mexique, à l'époque où les voyageurs auxquels ces détails sont empruntés, visitèrent ce pays; mais Cervantes a appris à Bonpland qu'on en avait trouvé des forêts entières près de la ville de Guatimala. Le Cheirostémon avait d'abord été placé dans les Malvacées, lorsque cette famille était trop incomplétement connue pour être bien circonscrite; dans un travail très-récent sur les genres que l'on y avait fait entrer, Kunth a établi plusieurs tribus que l'on pourra peut-être élever au rang de familles, et c'est dans les Bombacées qu'il place le Cheirostémon, conjointement avec le *Bombax*, l'*Adansonia*, l'*Ochroma* et plusieurs genres qui ont en effet avec lui de très-grands rapports.

En 1827, le professeur Cervantes, de Mexico, a envoyé à Drapiez, secrétaire de la société royale d'horticulture à Bruxelles, des graines de Cheirostémon platanoïde, qui ont été aussitôt semées dans le magnifique établissement de cette société. Les plantes avaient, en 1830, plus de trois pieds de hauteur; et leur brillante végétation faisait naître l'espoir que plus tard elles nous feraient jouir de la singularité de leurs fleurs, quand la dévastation du Jardin Botanique, résultat inévitable du combat dont il a été le théâtre, lors de la révolution de septembre, a entraîné la perte des jeunes Cheirostémons et d'une foule d'autres plantes non moins intéressantes.

CHEIROSTYLE. *Cheirostylis*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, caractérisé par Blume de la manière suivante : périanthe bilabié, dont les trois sépales les plus extérieurs sont réunis près de la base en un tube renflé; labelle plus grand que les sépales, étroitement canaliculé à la base, et garni intérieurement de deux callosités : son limbe est ouvert, dilaté et profondément bilobé; gynostème fortement émarginé, à découpures relevées sur le dos, et portant sur une sorte de bec une anthère dorsale, à deux loges bilocellées; deux masses polliniques ovales, granuleuses et presque bilobées. La seule espèce encore connue, *Cheirostylis montana*, est originaire des montagnes ombragées de Java.

CHÉLAPA OU CELAPA. BOT. Syn. de *Jalappa*. *V*. LISERON.

CHELIBS. MOLL. Même chose que Célibe.

CHÉLIDE. REPT. *V*. CHÉLYDE.

CHÉLIDOINE. *Chelidonium*. BOT. Genre de la famille des Papavéracées de Jussieu; Polyandrie Monogynie, L. Caractères : calice à deux sépales glabres et caducs, quatre pétales disposés en croix; étamines en nombre indéfini; silique à deux valves qui s'ouvrent de la base au sommet, uniloculaire, portant sur ses sutures deux placentas qui se réunissent en un stigmate bilobé, mais séparés dans le reste du fruit de manière à simuler une cloison fenêtrée; graines remarquables par la crête glanduleuse, comprimée, que l'on trouve au-dessus de l'ombilic. Ce genre, ainsi caractérisé par De Candolle, ne comprend plus les *Chelidonium Glaucium*, L., et *Chelidonium hybridum*, L., dont on avait déjà fait les genres *Glaucium* et *Rœmeria*. L'organisation du fruit dans ces diverses plantes, l'existence d'une crête glanduleuse dans la graine des Chélidoines, la grandeur relative de leurs fleurs, leur port enfin étaient des motifs qui sollicitaient leur séparation en différents genres. Celui des Chélidoines se trouve ainsi réduit à deux espèces certaines; car De Candolle n'admet que comme douteuses le *Chelidonium japonicum* de Thunberg, et le *Chelidonium sinense*, variété du *Chelidonium majus*, selon Loureiro, mais qui en est une espèce distincte, si l'on s'en rapporte à la description même de cet auteur.

La GRANDE CHÉLIDOINE, vulg. appelée *Éclaire*, est une plante extrêmement abondante dans les lieux humides et à l'ombre des vieux murs, en Europe, la Laponie exceptée. On la reconnaît facilement à ses feuilles molles, très-découpées en segments arrondis, à ses fleurs disposées en bouquets et à ses pétales entiers. Elle varie spontanément, et sans culture, sous le rapport de la grandeur et de la multiplicité des pétales.

Toutes les parties du *Chelidonium majus*, L., contiennent un suc propre, safrané, tellement âcre et corrosif qu'on s'en sert vulg. pour ronger les verrues. Scopoli ajoute que la décoction de cette plante est employée par les habitants de la Carniole pour tuer les vers qui naissent sur les ulcères des Chevaux. Personne ne s'élèvera contre ces usages chirurgicaux de la Chélidoine; car étant éminemment corrosive, elle est, dans ces cas, usitée comme telle; mais son emploi comme médicament interne est des plus blâmables. Des médecins qui ne s'attachaient pas à reconnaître l'effet immédiat des substances actives sur les tissus du canal digestif et les résultats de cet effet, ont dit : la Chélidoine est utile dans la goutte, l'ictère, l'hydropisie, les maladies calculeuses, etc. Il est possible que des malades aient pu résister à l'action violente de cet irritant, et qu'il y ait eu ensuite une amélioration dans leur santé. Nous croyons néanmoins que quelques exemples allégués par un empirisme aveugle ou mal dirigé ne diminuent point la défiance que doivent nous causer les effets certains d'un véritable poison. Au lieu de faire un remède de la Chélidoine, on en tirera peut-être un meilleur parti dans ses usages technologiques, quoiqu'il

se soient bornés jusqu'à présent à des essais sur la teinture en jaune des cotons.

La Chélidoine laciniée, *Chelidonium quercifolium*, *Chelidonium laciniatum*, DC., se distingue de la précédente par les lobes de ses feuilles linéaires et incisées, et par ses pétales découpés.

CHÉLIDOINE. min. *V.* Pierre d'Hirondelle.

CHÉLIDONS. ois. Nom imposé à une famille d'Oiseaux, qui réunit les Hirondelles, les Martinets, les Engoulevents, les Ibijaux, etc.

CHÉLIDOURE. ins. Nom donné par Audinet-Serville, à une division de la famille des Forficulaires, où sont compris tous les Orthoptères privés d'ailes, dont le corps s'élargit sensiblement de la tête à l'extrémité de l'abdomen. Le genre Chélidoure, *Chelidoura*, type de cette division, a pour caractères essentiels : des yeux très-petits, point saillants, placés au milieu du bord latéral de la tête ; dessus de l'avant-dernier segment de l'abdomen étroit, transversal, coupé droit postérieurement ; le dessous prolongé, demi-circulaire, recouvrant en partie le dernier segment ; crochets des tarses nus, sans pelote intermédiaire. Il n'y a encore dans ce genre qu'une seule espèce, *Chelidoura aptera*, de la faune franc, qui a été découverte dans les Pyrénées, par Charpentier, et placée d'abord parmi les Forficules.

CHELIDRE ou CHELYDRE. rept. Même chose que Chelonure. *V.* Tortue.

CHELIFER. arachn. Synonyme latin de Pince.

CHELINUS. pois. *V.* Cheilion.

CHELIOC. ois. Synonyme vulgaire de Coq.

CHELIPE. arachn. Synonyme vulgaire de Pince.

CHELISCOTHECA. bot. Même chose que Obeliskoteka.

CHELMON. pois. Cuvier a séparé du genre Chœtodon pour en former celui-ci, toutes les espèces qui ont le museau long et grêle, ouvert seulement au bout, et formé par l'inter-maxillaire et par la mâchoire inférieure prolongée outre mesure; leurs dents sont en fin velours plutôt qu'en soie. Une seule espèce, *Chelmon rostratus*, a l'instinct de lancer des gouttes d'eau aux insectes qu'elle aperçoit sur le rivage et de les faire tomber dans l'eau pour les saisir.

CHÉLODONTES. *Chelodonta*. ins. Ordre de la division des Acères ou Arachnides comprenant les espèces munies de mandibules, et dont la bouche ne constitue pas un tube.

CHÉLONAIRE. *Chelonarium*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Fabricius, et rangé par Latreille dans la famille des Byrrhiens. Caractères : tête tout à fait inférieure ou recouverte par un corselet demi-circulaire, en forme de bouclier ; antennes d'environ sept articles dont le second et le troisième très-grands, comprimés, et les suivants très-courts, logées dans une rainure pectorale. Les Chélonaires se rapprochent des Byrrhes par la forme générale de leur corps ; leur tête est petite, arrondie, cachée par le prothorax ; les antennes sont moniliformes et insérées en avant des yeux ; le prothorax est plane, il offre sur les côtés, des bords presque réfléchis ; l'écusson du mésothorax est petit, velu et arrondi ; les élytres égalent l'abdomen en longueur, et l'embrassent sur les côtés ; les pattes sont courtes, larges et comprimées ainsi que dans les Nosodendres et les Byrrhes. Ces Insectes sont originaires de l'Amérique méridionale ; leurs mœurs sont inconnues. Fab. en décrit deux espèces ; le Chélonaire noir, *Chelonarium atrum*, est peut-être le même que le *Chelonarium Beauvoisi* de Latreille.

CHELONANTHÈRE. *Chelonanthera*. bot. Genre de la famille des Orchidées, auquel Blume donne les caractères suivants : périanthe formé de cinq sépales : les extérieurs un peu carénés, les intérieurs fort étroits et souvent recourbés ; labelle droit, concave, avec le limbe presque lobé et ouvert ; gynostème libre, droit ou un peu arqué, dilaté dans la partie supérieure, avec l'extrémité interne anthérifère ; anthères à deux valves biloculaires, attachées par une dent au gynostème ; quatre masses polliniques planes ou convexes. Les espèces découvertes par le docteur Blume à Java et dans l'Archipel des Indes sont assez nombreuses et consistent généralement en plantes herbacées, parasites, à racines bulbeuses d'où s'élèvent des feuilles de formes très-variées et des pédoncules multiflores.

CHELONARIE. ins. Synonyme de Chélonaire.

CHÉLONE. rept. *V.* Tortue.

CHÉLONE. *Chelone*. bot. Ce genre, de la Didynamie Angiospermie de Linné, avait été placé par A.-L. de Jussieu dans la famille des Bignoniacées. Lamk., dans l'Encyclopédie méthodique, a indiqué ses rapports avec les Personnées et principalement avec les Digitales, rapports qui ont été mieux vus et exprimés par Kunth qui assigne au genre Chélone une place parmi les Scrophularinées, et le caractérise ainsi : calice à cinq divisions profondes, presque égales ; corolle tubuleuse, renflée à sa gorge, dont le limbe est bilabié ; la lèvre supérieure émarginée à deux lobes ; l'inférieure trifide ; étamines didynames, saillantes ; le filet d'une étamine avortée se fait remarquer entre les deux plus grandes ; anthères à loges écartées ; stigmate obtus ; capsule biloculaire, à deux valves qui portent la cloison à laquelle adhère un placenta central, qui finit par s'en séparer. Jussieu ajoute que les graines sont très-nombreuses et membraneuses sur leurs bords. On a partagé ce genre en deux sections, selon que le filet stérile était muni supérieurement de villosités, ou qu'il était glabre. Ces divisions, commodes pour faciliter l'étude des espèces, ne doivent pas constituer deux genres distincts, comme Willdenow et d'autres auteurs l'ont fait, en adoptant le genre *Pentstemon* formé de Chélones à filets stériles. Cette dernière circonstance, en effet, n'est pas liée à d'autres caractères importants, tels que l'organisation du fruit et l'inflorescence qui sont les mêmes dans l'une et l'autre section.

Le genre Chélone, nommé aussi vulg. *Galane*, se compose d'une dizaine d'espèces dont quelques-unes sont des plantes d'ornement, assez agréables. On cultive sous ce rapport le *Chelone barbata* de Cavanilles, indigène du Mexique, remarquable par ses belles fleurs d'un rouge jaunâtre, disposées en panicules terminales, et qui se penchent élégamment sur sa tige. Le *Chelone campanulata*, *Pentstemon campanulatum*, Willd., par la beauté de ses fleurs, mériterait aussi d'être plus répandu dans les jardins. — Des quatre nouvelles espèces que Kunth a décrites, il en a figuré deux avec les

détails de la fructification; ce sont les *Chelones gentianoides* et *augustifolia*.

CHÉLONÉ. *Chelonus*. INS. Genre d'Hyménoptères, famille des Pupivores, dans lequel Jurine a placé des Ichneumons dont l'abdomen est creusé en voûte inférieurement, et inarticulé supérieurement. Caractères : antennes sétacées, composées de vingt-cinq anneaux dans les femelles et de seize dans les mâles, dont le premier, épais, formant un cône renversé; mandibules bidentées; palpes maxillaires filiformes, composées de six articles, presque deux fois aussi longues que les labiales qui n'en ont que quatre; tête transversale; trois petits yeux lisses, disposés en ligne courbe sur le vertex; corselet aussi large que la tête, son premier segment grand, arrondi antérieurement; écusson assez grand; métathorax s'élevant moins haut que le reste du corselet; ailes supérieures ayant une cellule radiale presque triangulaire, et trois cellules cubitales : la première confondue avec la première cellule discoïdale supérieure; la seconde petite, presque triangulaire; la troisième complète; deux cellules discoïdales. Abdomen ne paraissant composé que d'un seul segment très-grand, concave en dessous; tarrière peu saillante. Les Chélonés forment la seconde division du genre Sigalphe de Latreille, mais ces deux genres diffèrent par des caractères si aisés à saisir qu'il paraît indispensable de les maintenir tous deux. Jurine ne décrit que les *Chelonus oculator* et *sulcatus* que l'on trouve communément en Europe.

CHÉLONIDE. *Chelonida*. REPT. Fitzinger a produit, sous ce nom, un genre qui comprend quelques Emydes, et dont l'*Emys longicollis* serait le type; mais les caractères n'ont point paru suffisants pour bien circonscrire le genre proposé par Fitzinger, et il n'a point été adopté.

CHÉLONIE. *Chelonia*. REPT. Ce genre a été formé par Brongniart, qui y place les Tortues de mer. *Voyez* TORTUE.

CHÉLONIE. *Chelonia*. INS. Godard a donné ce nom à un genre de Lépidoptères qu'il a établi dans la famille des Nocturnes et dont les espèces sont vulg. connues sous le nom d'Écailles. Ce genre est le même que celui dont nous avons tracé les caractères au mot ARCTIE.

CHÉLONIENS. REPT. Nom donné par Brongniart et adopté par les naturalistes, pour désigner un ordre de Reptiles qui renferme les animaux vulg. appelés Tortues. C'est à ce mot plus généralement connu que sera traité cet article.

CHÉLONISCUS. MAM. Synonyme de Tatou.

CHÉLONITES. ZOOL. FOSS. Nom donné aux Tortues pétrifiées.

CHÉLONIUM. BOT. Synonyme de *Cyclamen*.

CHÉLONURES. *Chelonura*. REPT. Tortues d'eau douce, à queue longue et à membres volumineux. *V*. TORTUE.

CHÉLOSTOME. *Chelostoma*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, établi par Latreille qui le place dans la famille des Melifères, tribu des Apiaires. Caractères : mandibules étroites, arquées, fourchues ou échancrées à leur extrémité, avancées (surtout dans les femelles); palpes dissemblables; les trois premiers articles des labiales insérés bout à bout, dans une même direction longitudinale; le quatrième seul, inséré obliquement sur le côté extérieur du troisième, près de son sommet; les palpes maxillaires très-courtes et composées de trois articles. Les Chélostomes se rapprochent beaucoup des Mégachiles par la forme et l'allongement du labre ainsi que par l'existence d'une brosse soyeuse garnissant le dessous de l'abdomen des femelles; mais la forme du corps, qui est plus allongée ou presque cylindrique, le développement des parties de la bouche, et surtout l'insertion du quatrième article des palpes labiales suffisent pour distinguer ces deux genres. Des considérations à peu près analogues les éloignent des Hériades, des Stélides, des Anthidies, des Osmies, etc. On ne connaît encore qu'une espèce propre à ce genre. La femelle a été décrite par Linné sous le nom d'*Apis maxillosa*, et par Fabricius sous le nom d'*Anthophora truncorum*, variété B. Panzer (fasc. 55, t. 17) l'a représentée sous le nom d'*Anthidium truncorum*; Latreille pense que l'*Apis florisomnis*, L., et l'*Hylæus florisomnis*, Fab., ne sont autre chose que le mâle. La femelle dépose ses œufs dans de vieux troncs d'arbres.

CHELYDE. *Chelys*. REPT. Genre proposé par Duméril parmi les Chéloniens. *V*. TORTUES.

CHELYDRES. *Chelydræ*. REPT. *V*. TORTUE.

CHEMNICIA ET CHEMNITZIA. BOT. Aublet, dans son Histoire des plantes de la Guiane, ayant fondé un genre nouveau sous le nom de *Rouhamon*, Schreber changea ce nom en celui de *Lasiostoma*, et Scopoli de son côté lui substitua le nom de *Chemnicia*. Ces trois noms sont regardés comme superflus, puisqu'il est probable que le genre en question va être réuni au *Strychnos*, dont il ne diffère que par le nombre des parties de la fructification, diminué d'un cinquième.

CHEN OU CHENA. OIS. Synonyme de Canard.

CHENACTIDE. *Chænactis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Senecionides, institué par De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitules multiflores, homogames; fleurs du rayon amples, tubuleuses à leur base, sous-bilabiées ou sous-palmées à leur limbe; celles du disque régulièrement tubuleuses avec leur limbe à cinq dents obtuses; involucre campanulé, composé d'une vingtaine d'écailles ou découpures linéaires, aiguës, disposées sur deux rangs; réceptacle nu, alvéolé; tube des corolles glabre; lobes velus; styles du disque rameux, hispides, surmontés d'un cône court et obtus; akènes linéaires, tétragones, atténués à la base, presque pédicellés, couverts d'un duvet serré; aigrette formée de cinq à six paillettes membraneuses : celles du rayon courtes et obtuses, celles du disque plus longues, un peu acuminées, égalant la moitié de la longueur du tube. Les deux espèces connues, *Chænactis glabriuscula* et *lanosa*, sont des plantes herbacées, dressées, à feuilles alternes, pinnatipartites, à lobes linéaires et entiers; les rameaux sont nus vers le sommet, et monocéphales; les fleurs sont jaunes. Ces plantes ont été découvertes en Californie par le naturaliste-voyageur Douglas.

CHENALOPÈCES. OIS. *V*. CHENALOPEX.

CHENALOPEX. OIS. Synonyme de Pingouin.

CHÉNANTOPHORES. BOT. *V.* CHÆNANTHOPHORES.

CHENARD. BOT. Synonyme de Chenevis.

CHÊNE. *Quercus.* BOT. Le nom de ce genre de plantes rappelle à notre esprit cette foule d'arbres majestueux qui font l'ornement des forêts de presque toutes les contrées tempérées du globe. Linné avait placé ce genre dans la Monœcie Polyandrie; Jussieu l'a rangé dans son ordre polymorphe des Amentacées, divisé à juste titre en plusieurs familles distinctes par les botanistes modernes, et en particulier par le professeur Richard qui en a fait le type de sa famille des Cupulifères. *V.* ce mot. Voici les caractères qui distinguent les Chênes en général : dans toutes les espèces, la tige est ligneuse, mais elle offre, sous le rapport de sa hauteur, de sa force et de sa durée, les différences les plus grandes. Tandis que quelques-unes d'entre elles élèvent leur cime majestueuse à une hauteur de cent pieds et au delà, que leur tronc offre six et même huit pieds de diamètre, le Chêne au Kermès, le Chêne à la galle forment de simples buissons rabougris, et le Chêne nain s'élève avec peine à un ou deux pieds au-dessus du sol. Leurs feuilles, qui souvent persistent et ornent diverses espèces d'une verdure perpétuelle, sont toujours alternes, ordinairement lobées plus ou moins profondément, quelquefois parfaitement entières ou simplement dentées, caractères qui servent à établir trois sections assez naturelles dans les nombreuses espèces de ce genre. A la base de chaque feuille on trouve deux stipules en général très-petites et caduques.

Les fleurs sont toujours monoïques. Les mâles forment des chatons longs et grêles, placés à la partie supérieure des jeunes rameaux. Les fleurs femelles sont groupées à l'aisselle des feuilles supérieures, où elles sont tantôt sessiles, tantôt portées sur des pédoncules plus ou moins longs. Les fleurs mâles se composent chacune d'une écaille caliciforme plus ou moins concave et lobée sur ses bords. Du centre de cette écaille naissent les étamines dont le nombre est très-variable dans la même espèce. Il est rare qu'on en trouve plus de huit ou dix. Chaque fleur femelle est enveloppée presque en totalité par un involucre globuleux composé d'un grand nombre de petites écailles foliacées, imbriquées les unes sur les autres, et plus ou moins serrées. C'est cet involucre qui devient la cupule dont le gland est environné, quand le fruit est parvenu à sa maturité. Le calice est adhérent, par son tube, avec la surface externe de l'ovaire qui est infère. Son limbe se compose de plusieurs petites dents inégales et irrégulières; cet ovaire est en général plus ou moins allongé, à parois épaisses; coupé transversalement, il offre trois loges, dans chacune desquelles existent deux ovules attachés par leur milieu à l'angle interne de la loge, et tous deux à peu près à la même hauteur. La partie supérieure de l'ovaire se continue au-dessus du limbe calicinal, pour former un style épais, plus ou moins cylindrique, et dont la longueur varie suivant les diverses espèces. Au sommet de ce style sont placés trois stigmates épais, spathuliformes, et généralement marqués d'un sillon longitudinal sur le milieu de leur face interne, qui est légèrement glanduleuse.

Le fruit porte le nom de Gland. Il présente des différences extrêmement tranchées dans le grand nombre d'espèces qui composent ce genre, tant sous le rapport de sa grosseur que sous celui de sa forme. Tantôt il est petit, globuleux et à peine de la grosseur d'une petite noisette, tantôt il égale en volume une grosse noix. Il en est qui sont arrondis et globuleux, d'autres sont ovoïdes et allongés. Dans quelques-uns la cupule ne recouvre que la partie la plus inférieure du gland; dans d'autres ce dernier est entièrement recouvert par la cupule; le gland lui-même se compose d'une enveloppe crustacée, indéhiscente, au sommet de laquelle on aperçoit un petit ombilic, formé par les dents du calice. Elle est à une seule loge et à une seule graine par suite de l'avortement constant des cloisons et de cinq des ovules qui existaient dans l'ovaire. Cette graine, qui est très-grosse et qui remplit toute la cavité intérieure du péricarpe, se compose d'un embryon dépourvu d'endosperme, ayant les cotylédons extrêmement épais, charnus, souvent intimement soudés ensemble par leur face interne; la radicule est petite et conique. Un fait important à remarquer, c'est que dans un grand nombre d'espèces, il faut deux années pour que le gland parvienne à son état parfait de maturité, tandis que dans d'autres, le fruit mûrit pendant l'été et une partie de l'automne.

Il est peu de genres dans tout le règne végétal où les espèces offrent autant d'intérêt et d'utilité dans les arts et l'économie domestique : leur bois est en général dur, compacte et employé à la construction des bâtiments de terre et de mer; leur écorce, riche en tannin et en acide gallique, sert au tannage des cuirs, et enfin leurs glands, qui dans plusieurs espèces sont doux et d'une saveur agréable, servent à la nourriture de l'homme et d'une foule d'animaux. Le Liége, substance d'une grande utilité, est retiré de l'écorce d'une espèce de Chêne. Les Noix de galle, si fréquemment usitées dans la teinture, pour la fabrication de l'encre, et même dans la thérapeutique, se recueillent sur un Chêne qui croît en Orient, et que le voyageur français Olivier a décrit et figuré sous le nom de *Quercus infectoria.*

Le nombre des espèces de Chênes connues s'est très-rapidement accru par les recherches et les découvertes des voyageurs du siècle dernier et du commencement de celui-ci. Linné n'en a décrit que quatorze. On en trouve soixante-seize dans Willd.; et Persoon en énumère quatre-vingt-deux. Aujourd'hui plus de cent trente espèces ont été décrites dans les différents auteurs, dont près de la moitié appartiennent à l'Amérique. La seule Flore des États-Unis en compte environ quarante. Humboldt et Bonpland en ont recueilli vingt-quatre dans le cours de leurs voyages dans l'Amérique méridionale. Malgré l'intérêt que présentent la plupart de ces espèces, il nous est impossible de les mentionner toutes dans cet article. Nous nous contenterons seulement de dire quelques mots de celles qui, par leur structure ou l'importance de leurs usages, méritent une distinction particulière. Nous diviserons ces espèces en trois sections, suivant qu'elles ont les feuilles plus ou moins profondément découpées en lobes arrondis, suivant que ces feuilles sont simplement dentées, ou enfin qu'elles sont tout à fait entières.

Ire Section : *feuilles lobées.*

Chêne Rouvre ou Roure. *Quercus Robur,* Lamk.; *Quercus sessiliflora,* Smith. Cette espèce, qui porte également le nom de Chêne à fruits sessiles, peut s'élever à une hauteur de soixante à soixante-dix pieds. Ses feuilles sont pétiolées, souvent velues, surtout dans leur jeunesse; elles sont découpées latéralement en lobes obtus, et presque régulièrement opposées. Ses fleurs mâles forment de longs chatons grêles, et ses fleurs femelles sont sessiles ou presque sessiles à l'aisselle des feuilles supérieures, caractère qui distingue surtout cette espèce de la suivante, avec laquelle Linné l'avait confondue sous le nom de *Quercus Robur.* Ce Chêne est commun dans nos forêts.

Chêne pédonculé. *Quercus pedunculata,* Hoffm. Fl. Germ. Ce bel arbre, que l'on considère à juste titre comme le roi de nos forêts, est bien plus élevé que le précédent; son bois est plus dur, plus compacte et beaucoup plus recherché ; ses feuilles sont presque sessiles, toujours glabres, élargies vers leur partie supérieure, découpées latéralement en lobes irréguliers; ses glands sont portés sur de longs pédoncules axillaires; on le trouve en abondance dans nos forêts. Il est souvent désigné sous les noms de Gravelin et de Chêne à grappes.

Les deux espèces dont il vient d'être question forment en quelque sorte la base de la végétation des forêts européennes; ce sont elles aussi dont le bois est plus estimé, à cause de sa dureté et de sa résistance. Si le Chêne n'est pas le plus gros des arbres de nos forêts, si quelques Pins et quelques Sapins présentent parfois des dimensions plus considérables, cependant on trouve des Chênes qui, sous le rapport de la taille, peuvent rivaliser avec ces colosses de la végétation. On en voit encore aujourd'hui dans les forêts de Fontainebleau et de Compiègne dont le tronc, mesuré à la base, offre trente à trente-six pieds de circonférence, et s'élève ainsi à une hauteur de quarante pieds avant de donner naissance à aucune ramification.

Le Chêne croît lentement, même dans les terrains qui sont le plus favorables à son développement. Il n'est pas rare qu'à cent ans, cet arbre n'ait pas plus de dix-huit pouces de diamètre. On ne connaît pas exactement la durée de la vie du Chêne; cependant on a remarqué qu'après trois ou quatre siècles, cet arbre cessait de s'accroître, et même qu'il finissait par dépérir. La plupart des Chênes les plus gros qu'on remarque dans la forêt de Fontainebleau sont couronnés, c'est-à-dire que la partie supérieure de leurs branches est dépouillée de feuilles et privée de vie. Ce bel arbre s'accommode à peu près de tous les terrains; cependant il croît avec avec plus de force et de rapidité dans ceux qui sont légèrement humides et substantiels. Plus le Chêne se développe lentement, plus le terrain dans lequel il végète est sec et rocailleux, et plus son bois offre de dureté. Buffon, Duhamel et plusieurs autres naturalistes avaient pensé qu'on pourrait donner plus de solidité au bois, et surtout la communiquer à l'aubier considérable qui forme la partie externe du tronc de ces arbres, en les écorçant au temps de la séve et en les laissant ainsi sur pied pendant un an avant de les abattre; mais des expériences multipliées, faites principalement par des forestiers allemands, ont prouvé le peu de fondement de cette opinion, et même les inconvénients qui pouvaient résulter de cette pratique.

Le bois du Chêne l'emporte sur celui de tous les autres arbres indigènes par sa dureté, sa résistance et sa durée. Avant de l'employer on doit soigneusement en séparer l'aubier dont le grain est plus lâche, plus pâle et moins solide, et le laisser exposé à l'air pendant un an ou deux. Quand on a pris ces précautions, ce bois peut durer pendant des siècles sans éprouver aucune altération. Il jouit du précieux avantage de se conserver sous l'eau, plus longtemps encore que lorsqu'il est simplement exposé à l'air. Aussi l'emploie-t-on à la construction des pilotis et d'autres ouvrages qui doivent demeurer submergés. Les menuisiers, les charpentiers, les charrons, font tous un usage très-fréquent du Chêne, soit pour former des meubles, des panneaux de menuiserie, des portes, des fenêtres, des poutres, des jantes et des rayons de roues, etc.

L'écorce du Chêne est extrêmement astringente et contient une très-grande quantité de tannin et d'Acide gallique. C'est avec cette écorce que l'on prépare le *Tan,* si fréquemment usité en Europe pour la préparation des cuirs. En général c'est sur de jeunes pieds de douze à quinze ans que l'on enlève l'écorce de Chêne. On la fait ensuite sécher, puis on la réduit en poudre grossière avant de l'employer. Ce n'est point là le seul usage de l'écorce de Chêne, la thérapeutique la réclame et la compte parmi les médicaments toniques, et au nombre des succédanés indigènes du Quinquina. On l'emploie extérieurement et intérieurement; à l'extérieur, on saupoudre les vieux ulcères atoniques avec la poudre de tan. Par l'excitation qu'elle détermine, elle en favorise la cicatrisation. Lorsqu'on la prescrit pour l'usage interne, c'est généralement pour arrêter le cours d'une fièvre intermittente. Dans ce cas, on administre quatre à six gros de sa poudre, que le malade doit prendre en plusieurs doses, sept à huit heures avant l'accès que l'on veut supprimer. On augmente considérablement la propriété fébrifuge de l'écorce de Chêne en lui associant la racine de Gentiane, dans la proportion d'un tiers; on forme alors un médicament d'une très-grande efficacité. Si l'on fait bouillir trois à quatre gros de tan dans une pinte d'eau, on obtient une décoction avec laquelle on peut préparer des lotions ou des injections astringentes, fort utiles dans plusieurs maladies externes.

Les glands du Chêne commun ont une saveur âpre et très-désagréable. Cependant il paraît que dans certains temps de disette, les habitants des campagnes en ont préparé une sorte de pain assez nourrissant. Bosc assure qu'en laissant tremper les glands concassés dans une lessive alcaline, on parvient ainsi à les dépouiller en grande partie de leur saveur désagréable. Dans les forêts, ces fruits sont la nourriture principale des bêtes fauves, telles que les Cerfs, les Daims, les Chevreuils, pendant presque tout l'hiver. Tout le monde sait combien le Porc domestique recherche le gland avec avidité et avec quelle rapidité ce fruit l'engraisse. Autrefois, on faisait un fréquent usage en médecine des glands et

de leur cupule torréfiés et réduits en poudre. Cette poudre est, en effet, à la fois amère et astringente. On la prescrivait à la dose d'un demi-gros à un gros, dans les maladies qui réclament l'usage des toniques astringents, et en particulier, dans la diarrhée chronique, les hémorragies passives, le diabétès. etc.

Chêne blanc. *Quercus alba*, L., Michx. Chêne d'Am., t. 5. Le Chêne blanc remplace, dans l'Amérique septentrionale, notre Chêne Rouvre. Il y est aussi commun que ce dernier, car on l'a observé dans presque toutes les contrées des États-Unis, depuis les Florides jusqu'au Canada. Il ressemble beaucoup à notre Chêne pédonculé. Sa hauteur est d'environ soixante à soixante-dix pieds. Ses feuilles sont presque uniformément pinnatifides, à découpures obtuses, souvent entières, glabres et glauques en dessous. Cette espèce, dit Michaux, peut être comparée au Chêne d'Europe à long pédoncule, dont elle diffère peu par les feuilles, le fruit, et même par la qualité du bois. En Amérique, on la préfère à toutes les autres pour la construction des maisons et des navires. Elle sert à tous les usages économiques; elle fournit d'excellentes douves pour les tonneaux à liqueurs spiritueuses, tandis que ceux qu'on fabrique avec le Chêne rouge ne peuvent contenir que des marchandises sèches. Enfin, l'élasticité des fibres du Chêne blanc est si grande, qu'on en fait des corbeilles et des balais. Cet arbre est, de toutes les espèces d'Amérique, le plus anciennement connu. Parkinson rapporte que les Indiens font bouillir son gland pour en retirer une huile, avec laquelle ils préparent leurs aliments; ce fruit est en effet fort doux.

Chêne Quercitron, *Quercus tinctoria*, Michaux, Chêne d'Amérique, t. 24 et 25. Le Quercitron que les habitants de la Pensylvanie et des montagnes nomment improprement *Chêne noir*, se développe avec une très-grande rapidité et parvient promptement, dans l'Amérique septentrionale sa patrie, à une hauteur de soixante-dix à quatre-vingts pieds. Ses feuilles, pétiolées, sont largement obovales, à base obtuse, à lobes peu profonds, anguleux et mucronés au sommet, d'un vert obscur en dessus, légèrement pubescentes en dessous. Ses fleurs mâles n'ont généralement que quatre étamines. Ses glands sont arrondis, un peu déprimés, à moitié recouverts par leur cupule. Il croît près du lac Champlain, dans la Pensylvanie et les hautes montagnes des deux Carolines et de la Géorgie.

Le bois du Quercitron est rougeâtre et poreux. Cependant, il est assez estimé en Amérique, et après le Chêne blanc, c'est celui qu'on emploie le plus fréquemment à la construction des maisons. Il résiste fort longtemps dans l'eau. Mais c'est l'écorce de cet arbre qui en est la partie la plus intéressante. Non-seulement elle est extrêmement riche en principes astringents et employée en abondance à la préparation des cuirs; mais elle contient de plus un principe colorant jaune, d'où l'arbre a tiré son nom de *Quercitron*. Ce principe colorant existe surtout dans la partie cellulaire de l'écorce. On l'obtient par le moyen de la décoction. Il est employé à communiquer les différentes nuances de jaune à la soie, à la laine et aux papiers de tenture. L'Alun et les sels d'Étain avivent singulièrement sa teinte. Des expériences nombreuses ont prouvé qu'une partie de Quercitron fournissait autant de principe colorant que huit parties de Gaude. Depuis quelques années Michaux fils a introduit la culture du Quercitron et de plusieurs autres espèces de Chênes américains dans la partie du bois de Boulogne, voisine de la porte d'Auteuil. Les plantations ont, en général, parfaitement réussi, et l'on a déjà fait des essais heureux avec le Quercitron recueilli sur ces jeunes arbres.

Chêne Velani. *Quercus Ægylops*, Lin., Olivier, Voyage, t. 13. Dans son Voyage en Orient, Olivier a donné une excellente figure de ce Chêne. Il a le port de l'espèce de nos forêts; ses feuilles, courtement pétiolées, offrent sur leurs bords des lobes anguleux et mucronés; elles sont coriaces, lisses en dessus et légèrement pubescentes à leur face inférieure. Leurs fruits sont extrêmement gros; la cupule surtout est très-volumineuse; elle se compose d'écailles longues, foliacées et écartées les unes des autres; le gland lui-même est ovoïde et très-allongé. Le Velani croît dans la plupart des îles de l'Archipel, dans la Grèce, et sur la côte occidentale de la Natolie.

La cupule de ce Chêne est connue dans le commerce sous le nom de *Velanède*. Elle contient une très-grande quantité de principes astringents : aussi en Orient, en Grèce et même en Angleterre, l'emploie-t-on très-fréquemment comme la Noix de galle, soit à la préparation des cuirs, soit dans la teinture. Quelquefois on trouve dans le commerce de jeunes fruits du Velani; ils sont beaucoup plus estimés et d'un prix plus élevé.

IIe Section : *feuilles dentées.*

Chêne a la galle. *Quercus infectoria*, Olivier, Voyage, t. 14 et 15. On a longtemps ignoré quelle était positivement l'espèce de Chêne sur laquelle on récoltait en Orient les Noix de galle. Le voyageur Olivier a levé tous les doutes à cet égard en donnant une description et une figure très-exactes de cet arbre, ou plutôt de cet arbrisseau. Il ne s'élève guère à plus de quatre à six pieds. Ses branches sont tortueuses et portent des feuilles pétiolées, coriaces, glabres en dessus et pubescentes en dessous, offrant latéralement des dents profondes et inégales. Les fruits sont presque cylindriques, longs d'un pouce et au delà; leur cupule est formée d'écailles fort petites, imbriquées et très-serrées. Ce Chêne croît dans toute l'étendue de l'Asie-Mineure.

La Galle est une excroissance morbide, produite par la piqûre d'un insecte ailé, auquel Olivier a donné le nom de *Diplolepis Gallæ tinctoriæ*. Elle est en général globuleuse, à surface inégale et tuberculée; sa forme est arrondie ; elle se développe sur les jeunes rameaux, et renferme, dans son intérieur, les œufs que l'insecte y a déposés. On doit la recueillir avant la métamorphose de l'insecte, parce qu'elle est alors plus pesante et plus riche en principes tannants. Lorsque l'on attend que l'insecte en soit sorti, elles sont percées d'un trou, plus légères et moins estimées. Les meilleures viennent d'Alep. Elles doivent être de grosseur moyenne, bien pesantes et noirâtres. La Noix de galle est une substance éminemment astringente, dont cinq cents parties contiennent, d'après l'analyse d'Humphry Davy, cent quatre-vingt-cinq de matières solubles, principale-

ment formées de tannin et d'Acide gallique. On emploie la Noix de galle à la teinture en noir, à la préparation de l'encre à écrire, et, en médecine, sa décoction sert à faire des lotions ou des injections éminemment toniques et styptiques.

Chêne Yeuse. *Quercus Ilex*, L. Ce Chêne, qu'on appelle aussi Chêne vert, parce qu'il conserve ses feuilles pendant toute l'année, croît dans les régions méridionales de l'Europe, l'Orient et l'Afrique septentrionale. Il est plus particulièrement avec le Bellote, le Chêne de l'Espagne. Il est très-commun dans le midi de la France, en Provence, en Languedoc, et même jusque vers le centre de ce vaste royaume. Son tronc, tortueux et branchu, acquiert souvent des dimensions colossales. Pline parle d'une Yeuse qui existait près de Tusculum, et dont le tronc offrait trente-quatre pieds de circonférence à sa base, et donnait naissance supérieurement à dix branches principales, chacune d'une grosseur étonnante. Ses feuilles sont pétiolées, coriaces, persistantes, ovales-allongées ou quelquefois ovales-arrondies. Tantôt elles sont parfaitement entières ; tantôt, et plus souvent, elles sont irrégulièrement dentées sur leurs bords. Leur face supérieure est d'un vert clair, glabre et luisant; l'inférieure est cotonneuse et blanchâtre. C'est à l'aisselle des feuilles de l'année précédente que se développent les chatons de fleurs mâles, tandis que les fleurs femelles naissent à l'aisselle des jeunes feuilles de l'année, où elles sont portées et groupées sur des pédoncules assez longs. Les glands, dont la cupule est courte, imbriquée et cotonneuse, sont ovoïdes-allongés.

L'écorce de l'Yeuse est très-astringente, et s'emploie, comme celle du Chêne Rouvre, à la préparation et au tannage des cuirs. Son bois est d'un grain très-fin, dur et très-serré. Aussi est-il fort recherché pour la confection des poulies, des roues et de tous les outils et ustensiles qui sont exposés à un frottement fréquemment répété. Ses glands, dans les régions méridionales, ont une saveur douce et agréable qui a beaucoup d'analogie avec celle de notre Noisette. En Espagne, en Grèce, etc., les gens du peuple les recueillent et s'en nourrissent une partie de l'année. Beaucoup d'écrivains se récrient sur la grossièreté des premiers habitants de la Grèce et de l'Europe méridionale, qui, vivant au milieu des forêts, trouvaient dans les glands du Chêne leur principale nourriture. Cette prévention vient évidemment de l'idée qu'on s'était faite des fruits de toutes les espèces de ce genre, en comparant leur saveur à celle des Chênes vulgaires qui peuplent nos forêts. Mais si l'on fait attention que, dans un grand nombre d'espèces, ces fruits ont une saveur douce et agréable, on ne s'étonnera plus que les anciens peuples aient cherché à s'en nourrir. D'ailleurs il n'est pas positivement démontré que les peuples désignés dans les historiens ou les poëtes de la Grèce sous le nom de Balanophages, aient reçu ce nom de l'usage où ils étaient de se nourrir des fruits du Chêne. Les Grecs en effet donnaient le nom de *Balanos*, que les Latins ont traduit par celui de *Glans*, à tous les fruits qu'on pouvait manger, tels que les Dattes, les Noix, les Faînes, les Olives, etc. Il est donc possible qu'ils aient appelé Balanophages les peuples qui se nourrissaient principalement de toute sorte de fruits.

Desfontaines a fait connaître, dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, une espèce extrêmement voisine de l'Yeuse, et à laquelle il a donné le nom de *Quercus Ballota*. C'est celui dont il a déjà été question plus haut. Son bois est employé aux mêmes usages que celui du Chêne vert, et ses glands crus ou torréfiés sont, pour les habitants de l'Atlas et d'une partie de l'Espagne, une nourriture très-saine et très-recherchée.

Chêne Liége. *Quercus Suber*, L. Cette espèce a aussi beaucoup de ressemblance avec le Chêne Yeuse dans son port et ses autres caractères; mais elle s'en distingue facilement par l'épaisseur considérable de la partie herbacée de son écorce, qui est dure, fongueuse, élastique, et connue sous le nom de Liége. Ses feuilles sont, comme celles de l'Yeuse, petites, coriaces, persistantes, blanchâtres et tomenteuses à leur face inférieure. Leurs glands sont également doux et bons à manger. Aussi, en Espagne et dans le midi de la France, les mange-t-on après les avoir fait griller. Le Chêne Liége croît spontanément dans l'Europe australe et la Barbarie. Il est fort commun en Espagne, qui fournit presque seule à la consommation du reste de l'Europe. En France, on en trouve une assez grande quantité en Languedoc, en Provence et à Nérac, près de Bordeaux. Les individus en sont généralement isolés et non réunis en forêts. Ils se plaisent particulièrement dans les terrains secs et rocailleux ou dans les sables arides. Jamais on ne les voit dans les terres substantielles et profondes.

Ce n'est guère que tous les huit ou dix ans que se fait la récolte du Liége. Pour cette opération on fend la partie externe de l'écorce, que l'on détache soigneusement. Par ce procédé on n'enlève que l'épiderme et l'enveloppe herbacée, et il reste encore les couches corticales et le liber dont la présence est indispensable à la vie de l'arbre, qui périrait infailliblement s'il en était dépouillé. On peut faire une douzaine de récoltes successives sur le même individu. Lorsque les Chênes Liéges ont été ainsi écorcés, ils offrent un aspect tout à fait singulier, à cause de leur surface unie et d'un rouge plus ou moins intense.

Le Liége est employé à une foule d'usages dans l'économie domestique. On en fait des bouchons pour fermer les bouteilles et les vases d'une plus grande dimension. Par sa grande légèreté, il surnage à la surface de l'eau; aussi les pêcheurs s'en servent-ils pour soutenir leurs filets. On en fait aussi des espèces de corsets qui facilitent singulièrement la natation, et soutiennent un homme à la surface de l'eau. Brûlé dans des vaisseaux clos il forme le noir d'Espagne, employé dans la peinture. Enfin on fabrique avec le Liége divers instruments de chirurgie, et particulièrement des pessaires. Comme il est imperméable à l'eau, on en fait des semelles que l'on place dans les chaussures pour garantir les pieds contre l'humidité. Tout le monde sait que les entomologistes garnissent le fond de leurs boîtes avec des lames minces de Liége, afin de pouvoir y fixer leurs Insectes traversés par des épingles.

Chêne au Kermès. *Quercus coccifera*, Lin. Petit

arbrisseau rabougri, tortueux, qui, dans les provinces méridionales de la France, et surtout en Provence, forme le long des chemins, dans les lieux pierreux et arides, des buissons épais, hauts de trois à quatre pieds. Ses feuilles sont petites, coriaces, persistantes, glabres sur leurs deux faces, ordinairement bordées de dents épineuses; rarement elles en sont totalement dépourvues. Ses fruits sont petits, et ne parviennent à leur parfaite maturité que la seconde année, particularité qui s'observe également dans plusieurs autres espèces de ce genre. Leur cupule est hérissée de petites écailles foliacées, et recouvre la moitié inférieure du gland.

Cet arbrisseau nourrit un petit insecte de l'ordre des Hémiptères, nommé *Coccus Ilicis,* et que l'on connaît dans le commerce sous les noms de *Kermès* ou graine d'écarlate. Il a pendant longtemps été l'objet d'un commerce très-étendu et très-lucratif pour les habitants des contrées méridionales, avant que la Cochenille, autre insecte du même genre, qui vit au Mexique sur diverses espèces de *Cactus*, ne lui ait été préférée pour la teinture en rouge. Le Kermès a, pendant longtemps, été usité en médecine, comme tonique et astringent; mais aujourd'hui on en a totalement abandonné l'usage.

IIIe SECTION : *feuilles entières.*

On ne trouve dans cette section que des espèces exotiques. La plus remarquable de toutes est le Chéne à feuilles de Saule, *Quercus Phellos,* L., Michx. Il croît dans les lieux humides de la plus grande partie des États-Unis. Par son port il ressemble beaucoup à nos Saules européens, à feuilles étroites. En effet ses feuilles sont lancéolées, étroites, aiguës, minces et glabres. Ses glands sont petits et à moitié recouverts par leur cupule qui est imbriquée. On est parvenu à naturaliser ce bel arbre dans plusieurs jardins d'agrément de la France.

On aurait pu ajouter encore à cette énumération rapide plusieurs autres espèces intéressantes, mais il a fallu se borner aux espèces les plus remarquables par leurs propriétés ou leurs usages dans les arts et l'économie domestique.

CHÊNE MARIN OU DE MER. *Quercus marinus.* BOT. Les anciens auteurs ont donné ce nom au *Fucus vesiculosus* de L., à plusieurs de ses variétés, ainsi qu'au *Fucus serratus.* *V.* VAREC.

CHENELOPEX. OIS. Même chose que Chenalopex.

CHENETTE OU PETIT-CHÊNE. BOT. Nom vulgaire des *Teucrium* et *Veronica Chamædrys,* ainsi que du *Dryas octopetala.*

CHENEUSE. BOT. Synonyme vulgaire de Léonure agripaume.

CHENEVÉ ET CHENEVIS. BOT. Graine du Chanvre.

CHENEVILLE ET CHENEVOTTE. BOT. Tige dépouillée du Chanvre, dont on fait des allumettes.

CHENGO-VERAG. BOT. Synonyme de Millepertuis.

CHENIER. BOT. Nom vulgaire des Champignons qui croissent sur le Chêne.

CHENILLÈRE OU CHENILLETTE. BOT. *V.* SCORPIURE.

CHENILLES. ZOOL. *V.* LARVES.

On a étendu le nom de CHENILLE à divers animaux qui n'ont aucun rapport avec les Larves des Lépidoptères. Ainsi l'on a appelé improprement :

CHENILLE AQUATIQUE, un Infusoire du genre Lépadelle, *Brachionus cirrhatus.*

CHENILLE BARIOLÉE, MOLL., une Coquille du genre Rocher, *Murex Aluco.*

CHENILLE BLANCHE, MOLL., la Coquille *Cerithium vertago.*

CHENILLE BLANCHE STRIÉE, MOLL., *Cerithium fasciatum.*

CHENILLE GRANULEUSE, MOLL., *Cerithium granulatum.*

CHENILLE (GRANDE), MOLL., *Cerithium nodulosum.*

CHENILLE DE MER, MOLL., un Oscabrion, ou l'Aphrodite hérissée.

CHENILLETTE. BOT. *V.* SCORPIURE.

CHENION. OIS. Synonyme de Canard Oie vulgaire.

CHENNIE. *Chennium.* OIS. Genre de Coléoptères dimères, établi par Latreille, et ayant pour caractères : antennes de onze articles, dont les dix premiers à peu près égaux, lenticulaires, le dernier est plus grand et presque globuleux; une lèvre distincte; quatre palpes très-petites; deux crochets au bout des tarses. Les Chennies sont de petits insectes très-voisins des Pselaphes, n'en différant que par un développement moindre dans les articles des palpes, et par le nombre des crochets des tarses; ils s'éloignent davantage des Clavigères. On ne connaît encore qu'une seule espèce : la Chennie bituberculée, *Chennium bituberculatum.* Elle a été trouvée par Latreille, dans le midi de la France, sous les pierres.

CHENOCARPUS. BOT. Nom donné par Necker, à un genre dont les espèces font partie du genre Spermacoce.

CHENOLEA. BOT. Thunberg ayant établi ce genre qui ne présente d'autre différence d'avec les Soudes, que celle d'avoir sa graine renfermée dans une capsule, et contournée en spirale, L'Héritier n'a pas fait difficulté de le refondre dans ce dernier genre : du reste, voici ses autres caractères : calice à cinq divisions munies d'appendices; cinq étamines insérées à la base du calice, exertes, hypogynes et opposées aux divisions calicinales; ovaire sessile, globuleux, monoculaire, à un seul ovule; style simple; deux stigmates filiformes et glanduleux. Le *Chenolea diffusa,* L.; *Salsola sericea,* Ait.; *Kockia sericea,* R. S.; *Chenopodium sericeum,* Spreng., est la seule espèce du genre. Elle est originaire du cap de Bonne-Espérance.

CHÉNOPODE. *Chenopodium.* BOT. Ce genre, qui porte également les noms d'Anserine et de Patte-d'Oie, appartient à la famille des Chénopodées de Ventenat ou Atriplicées de Jussieu, et à la Pentandrie Digynie de Linné. Il se compose de végétaux herbacés ou sous-frutescents, portant des feuilles alternes, sans gaîne ni stipules, tantôt planes, tantôt étroites, cylindriques, subulées, plus ou moins charnues; les fleurs sont petites, verdâtres, hermaphrodites, ordinairement disposées en une sorte de grappe ou de panicule terminale. Chacune d'elles offre un calice monosépale, persistant, à cinq divisions très-profondes; les étamines sont également au nombre de cinq, et ont leurs filaments opposés aux divisions calicinales. L'ovaire est libre, un peu comprimé, à une seule loge qui renferme un seul ovule attaché à sa partie supérieure; du sommet de l'ovaire

naissent trois, rarement quatre stigmates sessiles et subulés. — Le fruit est un petit akène globuleux ou comprimé, enveloppé par le calice, qui ne prend point d'accroissement après la fécondation. La graine renferme un embryon grêle, recourbé autour d'un endosperme charnu.

Les Anserines ou Chénopodes ont de grands rapports avec les genres Arroche et Soude. Elles se distinguent du premier par leurs fleurs hermaphrodites et non polygames, par leur calice fructifère, à cinq lobes, ne prenant pas d'accroissement après la fécondation, tandis que, dans les Arroches, le calice des fleurs fertiles est à deux divisions qui s'accroissent à l'époque de la maturité du fruit. Quant aux Soudes, elles se distinguent surtout par les appendices scarieux qui naissent et se développent sur leur calice, lorsque la fécondation s'est opérée. Aussi les botanistes modernes ont-ils placé au nombre des Anserines plusieurs espèces de Salsola de Linné qui ont leur calice dépourvu de ces appendices, que Kœler a désignés sous le nom de peraphylles.

Le nombre des espèces de ce genre s'est considérablement accru, soit par la réunion de plusieurs Soudes aux Anserines, soit par des découvertes récentes. Ainsi la seconde édition du *Sp. Pl.* de Linné en mentionne dix-huit espèces, Willd. en a décrit vingt-six, et, dans son *Syn. Pl.,* Persoon en énumère vingt-huit. Aujourd'hui on en connaît environ une soixantaine d'espèces à peu près dispersées dans toutes les contrées du globe. Robert Brown en a trouvé sept nouvelles sur les côtes de la Nouvelle-Hollande. Les Anserines croissent dans toutes les localités : on en trouve dans les champs cultivés, dans les vignes. D'autres recherchent les lieux habités, les décombres, les rues des villages; quelques-unes enfin croissent dans les endroits où abonde le Sel marin, sur les bords de la mer, dans les marais salants, etc. Voici quelques-unes des espèces les plus importantes :

1° *Feuilles linéaires entières et charnues.*

Chénopode ligneux. *Chenopodium fruticosum*, L. C'est un petit arbuste haut de trois à quatre pieds, dont la tige, dressée, grêle, ligneuse inférieurement, donne naissance à un grand nombre de ramifications herbacées, chargées de petites feuilles linéaires, subulées, charnues, glabres, très-nombreuses. Les fleurs sont petites, vertes, groupées à l'aisselle des feuilles supérieures. Cette espèce est fort commune sur les bords de l'Océan et de la Méditerranée.

Chénopode maritime. *Chenopodium maritimum*, L., Flor. dan., t. 489. Cette espèce a beaucoup de ressemblance avec la précédente, et croît dans les mêmes localités; mais elle s'en distingue par sa tige herbacée et annuelle, par ses feuilles glauques; de là le nom vulg. de Blanchette, sous lequel on la connaît dans plusieurs contrées.

Chénopode sétifère. *Chenopodium setigerum*, DC. Fl. fr., supp. Cette Anserine, que De Candolle a, le premier, distinguée de la précédente, en diffère par ses feuilles et sa tige pubescentes, et par un poil très-allongé, qui termine chaque feuille. Elle croît dans les marais salants des bords de la Méditerranée, et en abondance aux environs d'Aigues-Mortes en Provence, non loin des salines de Pequay. Elle est annuelle comme l'Anserine maritime, dont elle rappelle absolument le port.

C'est surtout par l'incinération de cette plante que l'on obtient la Soude en Espagne, et particulièrement aux environs d'Alicante; elle y est connue sous le nom de Barille. Cependant un grand nombre d'autres plantes, qui vivent dans le voisinage de la mer, peuvent également être employées à l'extraction de cet Alcali. Ainsi l'Anserine ligneuse et l'Anserine maritime, plusieurs espèces de Soude, de Salicorne, le *Mesembryanthemum nodiflorum*, et même le Varec vésiculeux, contiennent une très-grande quantité d'Alcali, que l'on peut retirer par le moyen de l'incinération.

2° *Feuilles planes.*

Cette seconde section renferme un nombre plus considérable d'espèces que la première; on distingue les suivantes comme les plus intéressantes :

Chénopode Botrys. *Chenopodium Botrys*, Lin., Blackw., t. 314. Plante annuelle, qui croît dans les provinces méridionales de la France. Sa tige cylindrique, pubescente et glanduleuse, s'élève à environ un pied; elle est simple inférieurement, divisée en rameaux dressés à sa partie moyenne et supérieure. Les feuilles sont alternes, allongées, pinnatifides, pubescentes, à lobes écartés et obtus. Les fleurs sont fort petites, disposées en grappes dressées au sommet des ramifications de la tige.

Cette plante répand une odeur forte et particulière; elle a une saveur âcre et amère. Ces qualités décèlent dans le Botrys un médicament énergique. On l'employait beaucoup autrefois dans les affections hystériques, les catarrhes chroniques, etc.; mais aujourd'hui son usage est à peu près abandonné.

Chénopode ambroisie. *Chenopodium ambrosioides*, L. On nomme vulg. Thé du Mexique cette espèce d'Anserine, qui, en effet, est originaire de cette partie de l'Amérique. Ses feuilles sont ovales, simplement dentées et glabres; ses fleurs sont sessiles à l'aisselle des feuilles supérieures. Du reste elle a beaucoup d'analogie avec l'Anserine Botrys. Son odeur est plus forte, mais en même temps plus suave. L'infusion théiforme de ses feuilles est une boisson agréable et légèrement excitante, que l'on emploie au Mexique, et dont les usages sont les mêmes que ceux du Thé de la Chine. Quoique originaire du nouveau monde, cette plante s'est tellement multipliée en France, particulièrement dans le voisinage des villes, qu'elle semble y être indigène.

Chénopode anthelmintique. *Chenopodium anthelminticum*, L. Elle est originaire de l'Amérique septentrionale, et n'est probablement qu'une simple variété de l'Anserine Ambroisie. Ses fruits sont très-employés comme vermifuges dans les États-Unis.

Parmi les espèces indigènes appartenant à cette section, on compte l'Anserine vulgaire, désignée par De Candolle sous le nom de *Chenopodium Leiocarpum*, et qui comprend les *C. album* et *viride* de Linné, qui ne sont entr'elles que de simples variétés; l'Anserine bon Henri, *Chenopodium bonus Henricus*, L., qui se distingue par ses feuilles hastées, par ses fleurs en grappes terminales, et dont on mange les feuilles comme celles de l'Épinard; l'Anserine puante, *Chenopodium vulvaria,* L., petite plante couchée, glauque, qui croît

abondamment le long des murailles, et dont toutes les parties répandent une odeur infecte de Poisson pourri qui pourrait bien être due à une exhalation continuelle, pendant la végétation, de gaz ammoniacal.

CHÉNOPODÉES. *Chenopodeæ.* BOT. Ventenat et De Candolle ont ainsi nommé la famille à laquelle Jussieu avait donné le nom d'Atriplicée ou d'Arroche, et dont le genre Chénopode fait partie. Les Chénopodées appartiennent aux plantes Dicotylédones apétales, dont les étamines sont insérées sous l'ovaire. Ce sont en général des plantes herbacées, des arbustes ou des arbrisseaux répandus dans presque toutes les régions du globe, portant des feuilles alternes, rarement opposées, sans stipules, ni gaînes à leur base. Leurs fleurs sont généralement fort petites et de peu d'apparence, souvent hermaphrodites, quelquefois unisexuées et polygames. Chacune d'elles se compose d'un calice monosépale généralement persistant, plus ou moins profondément divisé; d'étamines, dont le nombre est très-variable, non-seulement dans les différents genres, mais encore dans les espèces d'un même genre; le nombre que l'on observe le plus fréquemment est de cinq; cependant on n'en compte qu'une dans les genres *Blitum*, *Ceratocarpus*, etc.; une ou deux dans les Salicornes; trois dans l'*Axyris;* quatre dans le *Crucita* de Loefling; huit, dix ou même une vingtaine et au delà, dans les diverses espèces de *Phytolacca*. Presque constamment ces étamines sont insérées immédiatement au-dessous de l'ovaire; assez rarement elles s'attachent tout à fait à la base des divisions calicinales au-devant desquelles elles sont placées, en sorte que l'insertion nous paraît être hypogynique et non périgynique, ainsi qu'on le croit généralement.

Il n'existe qu'un seul pistil dans tous les genres de la famille des Chénopodées, à l'exception du seul genre *Phytolacca*, qui en présente plusieurs réunis par leur base, lesquels finissent par se souder ensemble et former un seul fruit. L'ovaire est toujours à une seule loge, et contient un seul ovule attaché à la base de la loge. Sur le sommet de l'ovaire on trouve tantôt un style très-court terminé par deux, trois ou quatre stigmates; tantôt il existe plusieurs styles distincts; tantôt enfin les stigmates sont immédiatement sessiles.

Le fruit présente deux modifications : le péricarpe est sec, mince, indéhiscent, ou bien il est plus ou moins charnu. Dans le premier cas, c'est un akène ou utricule, recouvert par le calice persistant, qui, dans plusieurs genres, se développe et prend de l'accroissement; dans le second cas, c'est une petite baie; dans les genres *Basella*, *Blitum*, etc., c'est le calice lui-même qui devient charnu. La graine est attachée à la base de la loge; son tégument est mince; d'autres fois il est double, et l'externe est légèrement crustacé; l'embryon est allongé, recourbé autour d'un endosperme farineux, et roulé en spirale. Il est rare que l'endosperme manque entièrement.

La famille des Chénopodées a de tels rapports d'affinité avec les Amaranthacées, qu'il est presque impossible de trouver un caractère fixe qui soit propre à les distinguer. L'insertion hypogynique, dans ces dernières, et qu'on regardait comme périgynique dans les Chénopodées, avait été donnée comme un des caractères les plus tranchés entre ces deux familles. Mais Richard a reconnu que l'insertion des étamines était manifestement hypogynique, du moins dans la majeure partie des genres. Il n'y aurait que le fruit qui, restant toujours indéhiscent dans les Chénopodées, tandis que généralement il s'ouvre en boîte à savonnette dans la plupart des Amaranthacées, pourrait établir quelque différence entre ces deux familles. Il en est à peu près de même des Urticées qui viennent se placer immédiatement à côté des Chénopodées, dont elles ne diffèrent que par l'absence de l'endosperme et par les stipules que l'on remarque dans un grand nombre de leurs genres. Du reste ces trois familles demandent une nouvelle révision, et probablement, lorsque leurs caractères auront été mieux étudiés, elles formeront une même tribu naturelle, dans laquelle on pourra établir plusieurs groupes secondaires. La famille des Polygonées entrera également dans ce groupe, à moins que l'on ne considère son insertion périgynique et les gaînes membraneuses qui terminent ses feuilles inférieurement, comme des caractères suffisants pour l'en distinguer.

Les genres qui composent la famille des Chénopodées ou Atriplicées sont assez nombreux. On peut les diviser en deux sections suivant que leur péricarpe est charnu ou sec.

Ire Section. — *Fruit à péricarpe charnu.*

Phytolacca, L., Juss.; *Rivinia*, L., Juss.; *Salvadora*, L., Juss.; *Bosæa*, L., Juss.; *Rhagodia*, R. Br.

IIe Section. — *Fruit sec.*

1° Calice devenant charnu.

Basella, L., Juss.; *Blitum*, L., Juss.; *Acnida*, L., Juss.

2° Calice membraneux.

Microtea, Swartz; *Ancistrocarpus*, Kunth; *Cryptocarpus*, Kunth; *Petiveria*, L., Juss.; *Polycnemum*, L., Juss.; *Camphorosma*, L., Juss.; *Galenia*, L., Juss.; *Anredera*, Juss.; *Anabasis*, L., Juss.; *Caroxylum*, Thunberg, Juss.; *Salsola*, L., Juss.; auquel il faut joindre le *Suæda* de Forskahl, et probablement les genres *Traganum* et *Cornulaca* de Delille, et le *Kochia* de Roth.; *Spinacia*, L., Juss.; *Beta*, L., Juss.; *Chenopodium*, L., Juss.; *Enchylæna*, R. Br.; *Atriplex*, L., Juss.; *Sclerolæna*, R. Br.; *Crucita*, Loefl., Juss.; *Axyris*, L., Juss.; *Anisacantha*, R. Br.; *Hemichroa*, R. Br.; *Threskeldia*, R. Br.; *Dysphania*, R. Br.; *Ceratocarpus*, L., Juss.; *Salicornia*, L., Juss.; *Batis*, Brown, Jacq.; *Coryspermum*, L., Juss.

Dans son travail analytique sur les familles naturelles des plantes, Dumortier divise ainsi qu'il suit la famille des Chénopodées :

Tribu I. Riviniaceæ. Fruit drupacé. Genres *Rivinia*; *Salvadora*; *Bosea*; *Rhagodia*.

Tribu II. Atripliceæ. Fleurs déclines, dissemblables. Genres *Atriplex*; *Obione*, Gærtn.; *Halimus*, Dum.; *Spinacia*; *Diotis*, Desf.; *Axyris*.

Tribu III. Chenopodeæ. Fleurs uniformes, non involucrées. Genres *Beta*; *Anredera*; *Enchylæna*; *Blitum*; *Anserina*, Dum.; *Chenopodium*; *Petiveria*; *Ceratocarpus*.

Tribu IV. Salsoleæ. Fleurs uniformes, involucrées,

solitaires dans l'involucre. Genres *Sucæda; Chenolea*, Thunb.; *Kockia; Cornulaca; Anabasis; Basella; Salsola; Polycnemum; Hemichroa; Acnida; Camphorosma; Coryspermum.*

TRIBU V. ERIOGONEÆ. Fleurs réunies dans un involucre. Genre *Eriogonum*, Michaux, que ce botaniste penchait à placer parmi les Polygonées.

TRIBU VI. SALICORNEÆ. Périgone capuchoné, indivis. Genre *Salicornia*.

CHENOPUS. BOT. Synonyme de Chénopode blanc.

CHEPA, CHEPU ET CHOUPA. POIS. Synonymes vulgaires de Bogue oblade.

CHÉRAMELLE. BOT. Fruit du Cicca distique.

CHÉRAMELLIER OU CHÉREMBELLIER. BOT. Syn. de *Cicca*.

CHERAMUS. OIS. Synonyme de Pingouin.

CHERDA. BOT. Synonyme de Panicaut maritime.

CHEREMBELLE. BOT. Même chose que Chéramelle.

CHEREPHYLLUM. BOT. *V.* CERFEUIL.

CHERERDRAMON. BOT. Synonyme de Prêle.

CHERIC. OIS. Espèce du genre Sylvie.

CHERIMOLIA. BOT. Espèce du genre Anone.

CHERINE. *Cherina*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie Polygamie superflue, établi par H. Cassini dans la tribu des Mutisiées. D'après son propre témoignage, il est si rapproché du *Chætanthera*, qu'il n'en diffère que par l'involucre non appendiculé, par les fleurs femelles à languette intérieure bifide et non indivise, et par la corolle presque régulièrement quinquélobée, des fleurs hermaphrodites. Une seule espèce, *Cherina microphylla*, originaire du Chili, et trouvée dans l'herbier de Jussieu, compose ce genre dont l'adoption est par conséquent encore problématique; car de légères différences dans l'organisation des fleurs ne suffisent pas pour autoriser la séparation de plantes d'ailleurs très-voisines; mais si l'on retrouve cette même organisation sur des espèces évidemment distinctes, les différences qui avaient d'abord paru si faibles acquièrent plus de valeur, et l'on est en droit d'en former un groupe qui reçoit alors la sanction de tous les botanistes. C'est dans ce cas seulement qu'on peut dire avec le célèbre Linné, que le genre est naturel.

CHÉRIP. OIS. Synonyme vulgaire de Gros-Bec Moineau.

CHERIWAY. OIS. Espèce du genre Faucon.

CHERLÉRIE. *Cherleria*. BOT. Ce genre, de la famille des Caryophyllées, Décandrie Trigynie, a été établi par Haller, qui l'a ainsi caractérisé : calice à cinq parties; corolle formée de cinq pétales très-petits et échancrés; dix étamines; ovaire surmonté de trois styles; capsule triloculaire et à trois valves; chaque loge renferme deux semences. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre. C'est une petite plante nommée par Linné *Cherleria sedoides*, dont les tiges, couchées et rampantes, forment des gazons assez épais dans les prairies rocailleuses des Alpes et des Pyrénées. Les souches rampantes de cette plante sont garnies, vers leur sommet, de feuilles linéaires, aiguës et réunies en rosettes très-serrées. Leurs fleurs sont d'un jaune verdâtre, et par conséquent fort peu apparentes.

CHERMASEL. BOT. Galle du Tamarix oriental.

CHERMELLE OU CHERMELLIER. BOT. Même chose que Chéramelle et Chéramellier.

CHERMÈS. INS. *V.* KERMÈS.

CHERMON. POIS. Synonyme d'Esoce Bellone.

CHEROLLE. BOT. Synonyme vulgaire de Vesce à épi.

CHEROPHYLLON. BOT. *V.* CERFEUIL.

CHEROPOTAME. MAM. Synonyme d'Hippopotame.

CHERRE. *Cherrus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr qui lui donne pour caractères : museau-trompe court, épais, un peu courbé, anguleux et à peine élargi à la pointe; antennes coudées : le premier article très-allongé, reçu et caché dans un sillon latéral de la trompe; les sept suivants granuleux, et la massue formée d'articles très-rapprochés, au nombre de quatre; épaules mutiques; corps aptère; corselet lobé; jambes de moyenne longueur; cuisses simples : les antérieures un peu plus grosses que les autres; des dentelures et des poils à la partie interne des jambes. Le type de ce genre est le *Curculio plebeius* d'Olivier; il est noir; les antennes sont minces; le corselet est convexe, chagriné, presque aussi large que les élytres; celles-ci courtes, très-convexes, marquées de stries cannelées, inégalement élevées. Taille, 8 lignes. Il se trouve aux Indes-Orientales.

CHERSEA OU CHERSŒA. REPT. Espèce du genre Couleuvre.

CHERSINES MERRHEM. *V.* TORTUES DE TERRE.

CHERSYDRE. REPT. *V.* HYDRE.

CHERVI. BOT. *V.* CARVI.

CHERVILLUM. BOT. Synonyme de Sium Sisarum.

CHESIAS. *Chesias*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, établi par Treitschke, dans la famille des Phalénites. Caractères : antennes simples dans les deux sexes; palpes longues et déprimées; trompe longue; bord des ailes simple et entier; ailes supérieures elliptiques ou lancéolées, les inférieures ovalaires. En adoptant ce genre, Duponchel n'y a rien changé; cependant des sept espèces qui y sont rapportées, deux seulement (*spartiata* et *obliquata*) possèdent d'une manière tranchée les caractères sur lesquels il est fondé, et les autres s'en éloignent plus ou moins, surtout pour l'*Hyppocastanata*; aussi Curtis a-t-il fait de cette dernière son genre *Pachynemia*; et quant aux quatre autres, il les a également retirées des Chesias pour en former un genre nouveau; les chenilles de ces quatre espèces étant courtes et cylindriques, vivant exclusivement sur les arbres conifères, tandis que celles des autres sont allongées et un peu aplaties, et vivent sur différentes sortes d'arbres et de végétaux. Les Chesias ne sont point rares en France, dans les broussailles.

CHETÆA. BOT. Synonyme d'Ayenia.

CHETASTRUM. BOT. *V.* ASTEROCÉPHALE.

CHETHMIE. BOT. Synonyme de Ketmie.

CHÉTOCÈRES OU SETICORNES. INS. Famille des Lépidoptères, établie par Duméril, et comprenant les genres Lithosie, Noctuelle, Crambe, Phalène, Pyrale, Teigne, Alucite et Ptérophore.

CHÉTOCHILE. BOT. *V.* CHÆTOCHILE.

CHÉTODIPTÈRE. pois. *V*. Choetodiptère ou Choetodon.

CHÉTODON. pois. *V*. Choetodon.

CHÉTODONOIDE. pois. Espèces des genres Cestorinque et Lutjan.

CHETOLOXES. ins. Famille de Diptères, fondée par Duméril, et renfermant les genres Dolichope, Calobate, Tétanocère, Cérochète, Cosmie, Thérève, Échinomyie, Sarge, Mulion, Syrphe, Cénogastre et Mouche.

CHÉTOPTÈRE. *Chætopterus*. annél. Genre de la famille des Chétoptériens, institué par Milne-Edwards et Audouin, dans un travail nouveau sur la classification des Annélides. Pour caractériser ce genre il faut ajouter aux détails donnés à l'article Chétoptériens que chez ces animaux les pieds de la première sorte, au nombre de huit paires, et une paire de ceux de la seconde sorte sont fixés sur les côtés de l'écusson quadrilatère formé par la partie antérieure du corps. On doit remarquer aussi que la seconde paire de pieds de la deuxième sorte est très-développée, et que leur rame dorsale, soutenue par un grand nombre de soies, forme de chaque côté du corps une sorte d'aile, disposition qui a valu à ces animaux leur nom générique. Le Chétoptère à parchemin, *Chætopterus pargamentaceus*, long de six à huit pouces, mais très-étroit, si ce n'est à sa partie antérieure qui a environ dix lignes de large, est la seule espèce de ce genre. On la trouve sur les côtés de la mer des Antilles; il habite dans un tube épais et très-long qui a l'aspect du parchemin et qui à l'extérieur est revêtu de sable. On a cru devoir réparer ici quelques omissions reconnues à l'article Chætoptère.

CHÉTOPTÉRIENS. *Chætopterii*. annél. Famille des Annélides errantes, que Milne-Edwards et Audouin ont dû établir pour des animaux dont le mode d'organisation est si singulier qu'il les éloigne de tous les ordres dont se compose cette classe. Le corps de ces animaux est long, presque cylindrique, et un peu aplati. On n'y distingue point de tête; mais sa partie antérieure est élargie, très-aplatie en forme d'écusson, et terminée par un bord transversal, presque droit, garni en dessous d'une sorte de voile marginal. La bouche est située au-dessus de ce rebord; elle est petite, et ne présente ni trompe ni mâchoires : de chaque côté on remarque un petit tubercule que l'on peut considérer comme une antenne rudimentaire. Les pieds sont de quatre sortes : ceux de la partie antérieure du corps sont formés d'une seule rame dorsale, ayant l'aspect d'un cornet membraneux, du fond duquel sort un faisceau de soies. Les pieds de la seconde sorte se composent de deux rames, dont la dorsale ressemble beaucoup, quant à son mode d'organisation, à celle des pieds de la première sorte. Ceux de la troisième qui suivent les précédents ont également la rame ventrale non sétifère, et confondue avec celle du côté opposé; mais leur rame dorsale diffère beaucoup des autres, car elle est également dépourvue de soies et ne consiste que dans un grand appendice membraneux, boursouflé, qui se confond avec son congénère, de façon à constituer une sorte de grand sac vésiculaire, dorsal et impair. Enfin les pieds de la quatrième sorte, qui occupent toute la partie postérieure du corps, se composent d'une rame dorsale presque semblable à celle des pieds de la première et de la seconde sorte et d'une rame ventrale formée de deux tubercules charnus, bien distincts et occupant toute la face inférieure du corps.

Pour distinguer ce type d'organisation de ceux propres aux autres familles de l'ordre des Annélides errantes, il suffit des caractères suivants :

Pieds *saillants, de plusieurs sortes, et armés de soies proprement dites;* appendices *mous très-développés;* tête *nulle; point de* machoires.

D'après le mode d'organisation de ces Annélides, il est évident qu'elles doivent être nageuses plutôt que rampantes. Elles habitent dans des tubes.

CHEUSSANO. pois. Syn. vulg. de Trigle Hirondelle.

CHEVAL. *Equus*, L. mam. Genre de Pachyderme, constituant à lui seul la troisième famille de cet ordre, celle des Solipèdes. Caractères : un seul doigt et un seul sabot à chaque pied. Il n'y a pas en arrière d'ongles rudimentaires comme dans les Ruminants et les Cochons; néanmoins il existe, sur la face postérieure de chaque canon, deux stylets qui représentent, non pas des phalanges, comme on l'a dit, mais les rudiments de deux métacarpiens aux pieds de devant et de deux métatarsiens aux pieds de derrière.

Il y a, dit Cuvier, à chaque mâchoire, six incisives qui, dans la jeunesse, ont leur couronne creusée d'une fossette, et partout six molaires à couronne carrée, marquée, par les lames d'émail qui s'y enfoncent, de quatre croissants, et dans les supérieures d'un petit disque au bord interne. Les mâles ont de plus deux petites canines à la mâchoire supérieure, et quelquefois à toutes les deux, canines qui manquent presque toujours aux femelles. Entre ces canines et la première molaire, est l'espace vide, qui répond à l'angle des lèvres où l'on place le mors. Leur estomac est simple; l'œsophage s'y insère obliquement. Ce canal est composé de deux parties distinctes : l'une supérieure, contractile et musculaire; l'autre inférieure, non contractile, mais très-élastique, longue de huit ou dix pouces, formant en bas l'ouverture cardiaque de l'estomac. Celle-ci est toujours fermée, et même après la mort il faut une force extrême pour y introduire le doigt. C'est un véritable pylore, dilatable seulement par la contraction des fibres œsophagiennes pour la déglutition, mais résistant invinciblement à toute ascension rétrograde des aliments, quelque pression qu'ils éprouvent, soit de la contraction des fibres stomacales, soit des muscles abdominaux agissant contre le diaphragme. C'est à ce mécanisme que tient la grande difficulté du vomissement chez les Chevaux. L'ouverture pylorique est au contraire toujours largement ouverte, et ne retient que très-imparfaitement les aliments et encore moins les boissons. Aussi la digestion est-elle loin de se passer dans l'estomac, d'ailleurs fort petit. C'est à Magendie qu'on doit la démonstration de ces faits. Les intestins sont forts longs, le cœcum surtout est énorme. Au côté interne de l'avant-bras, près du carpe pour les membres antérieurs, et au-dessus du tarse pour les postérieurs, existent des plaques ovalaires dans le sens vertical, rugueuses, de consistance cornée, connues sous le nom de châtaignes. Ce ne sont point des poils agglutinés,

c'est plutôt une accumulation épidermique dont la formation n'a aucune cause apparente. Car ces parties sont à l'abri de tout froissement, cause présumée, sans plus de fondement peut-être, des callosités qui se forment aux fesses des Singes, de celles qui naissent aux genoux, aux poignets, aux coudes, et surtout à la poitrine des Chameaux. Ce n'est pas non plus une altération due à la domesticité, puisque ces plaques se retrouvent dans les espèces sauvages.

Les caractères distinctifs des espèces sont beaucoup moins tranchés que dans aucun autre genre; ils sont absolument superficiels, et consistent dans la proportion des oreilles ou de quelque forme extérieure, la distribution et la longueur des crins de la queue, le fond général de la robe, et la répartition de quelques couleurs détachées du fond, en rayures. D'ailleurs, dit Cuvier, la comparaison du squelette de toutes les espèces aujourd'hui vivantes, ne peut fournir un caractère assez fixe pour prononcer sur une de ces espèces d'après un os isolé. La différence de taille n'est pas significative à cet égard, cette différence variant du simple au double dans la même espèce. Néanmoins la plus grande ressemblance paraît avoir existé entre les espèces actuellement vivantes, et celle dont on trouve les débris fossiles ; seulement les Chevaux fossiles ne dépassent pas la taille du Zèbre et des grands Anes. A ne considérer que les seuls rapports ostéologiques, on ne peut affirmer que cette espèce fût l'une de celles aujourd'hui vivantes, plutôt qu'une autre qui aura été détruite; mais cette dernière conclusion acquiert une grande probabilité par la considération du gisement de ces débris de Chevaux fossiles. Ils se trouvent dans les mêmes couches qui recèlent des animaux inconnus. Leur association avec les Éléphants contemporains d'un âge qui a précédé la période actuelle paraît générale; ces Chevaux ne sont donc les ancêtres d'aucune des espèces actuelles. A la vérité, c'est dans les alluvions récentes, et dont la formation se continue encore, qu'on trouve des os de Chevaux en plus grand nombre. Mais si ces fossiles appartiennent à l'âge actuel de la terre, ce fait prouve seulement, pour les espèces aujourd'hui vivantes, que la figure des diverses parties du type est restée inaltérable depuis leur création, qu'en conséquence les diversités d'espèces ne peuvent être attribuées à l'altération d'un type unique, primitif, par le temps et le climat. Cette invincible persistance du type n'affecte pas seulement les os ; les organes extérieurs eux-mêmes, malgré toutes les influences de la domesticité, restent immuables, comme l'observe Buffon. L'empreinte de cette ressemblance affecte jusqu'au moral et à l'intelligence des différentes espèces de Chevaux. A travers les distances des lieux et des temps, après une domesticité de plusieurs milliers d'années, les Chevaux redevenus sauvages et les différentes espèces qui n'ont pas cessé de l'être offrent la même uniformité de mœurs et d'habitudes; et néanmoins, les diverses espèces sauvages sont cantonnées aux deux extrémités de l'ancien continent. Les Chevaux redevenus libres dans les steppes du Nouveau-Mexique et dans les pampas de Buenos-Ayres, ne doivent à aucun modèle, à aucune expérience préalable leur tactique d'attaque et de défense, tactique absolument la même que celle de leurs ancêtres d'Asie. L'imitation ne leur a donc rien appris, et leurs facultés naturelles, endormies pendant des siècles, se sont réveillées vierges de toute altération. L'âme de l'espèce est restée immuable, malgré les influences du pouvoir de l'homme. Au rapport de D'Azara, les Chevaux insurgés (Alzados) parcourent en troupes nombreuses l'Amérique australe, au sud du Rio de la Plata; il y a de ces troupes qui comptent jusqu'à dix mille individus; précédées d'éclaireurs, elles marchent en colonne serrée que rien ne peut rompre. Si quelque caravane, quelque gros de cavalerie est signalé, les chefs vont en reconnaissance : alors, selon l'ordre du chef, la colonne au galop passe à travers ou à côté de la caravane, invitant, par des hennissements graves et prolongés, les Chevaux domestiques à la désertion. Ils y réussissent souvent. Les Chevaux transfuges s'incorporent à la troupe et ne la quittent plus. Pallas dit que les troupes de Czigithai embauchent de la même manière les Chevaux domestiques. Si les insurgés ne chargent pas, ils tournent longtemps autour de la caravane avant de faire retraite; d'autres fois ils ne font qu'un seul tour et ne reparaissent plus. Chaque troupe est composée d'un grand nombre de pelotons formés d'autant de juments qu'un seul étalon peut en réunir. Il se bat pour leur possession contre le premier qui la dispute. Les juments reconnaissantes suivent néanmoins le vaincu autant qu'elles le peuvent. Descendus de la race Andalouse, ils lui sont inférieurs pour la taille, l'élégance, la force et la vitesse. Leur tête est plus épaisse, leurs jambes plus grosses et raboteuses, le cou et les oreilles plus longues, en quoi ils se sont rapprochés du modèle primitif de leur espèce, tel qu'il existe encore dans les steppes de la Tartarie. La domesticité n'influe donc pas toujours au préjudice de la nature, comme le croyait Buffon, qui supposait aux Chevaux redevenus sauvages des perfectionnements imaginaires. A la vérité la race domestique de l'Amérique sud ressemble fort aux Alzados, mais c'est qu'elle vit presque dans la même liberté. Le Cheval Alzado dompté devient docile, mais à la première occasion il retourne à la liberté.

D'Azara n'a vu parmi eux d'autre couleur que le bai-châtain, le zain et le noir jais. Les noirs sont si rares qu'il n'y en a guère qu'un sur deux mille. Il y a ordinairement quatre-vingt-dix bai-châtains sur dix zains. De cette prépondérance de la couleur châtain D'Azara conclut avec raison que, par l'effet de la liberté, les Chevaux dispersés recouvrent à la longue les mœurs, les inclinations, les formes et la couleur de leur type. D'après Forster, on ne voit pas de couleur pie ou noire parmi les troupes de Chevaux sauvages de l'Asie centrale; l'isabelle et le gris de souris est leur couleur commune. En supposant (supposition bien gratuite) que la race du Cheval ne se soit pas conservée sauvage dans les steppes d'Asie, au moins les Chevaux y seraient-ils redevenus sauvages depuis un temps bien plus reculé qu'en Amérique. Et l'éclaircissement de leur couleur vers l'isabelle ou le gris de souris, nuances qui se retrouvent dans l'Onagre et le Czigithai et sur le fond du Zèbre et du Couagga, prouve évidemment que telle est la couleur du type primitif du Cheval.

Libres du choix de leur habitation, ces Chevaux redevenus sauvages sont établis dans des sites analogues à ceux qu'occupait et occupe encore leur espèce sauvage en Asie. Les savannes du Nouveau-Mexique, les pampas de Buenos-Ayres et de la Patagonie rappellent, par l'uniformité de leur projection et de leur végétation, les steppes de l'Asie, comme les Karroos de l'Afrique australe. La nature des pays où les races des Chevaux domestiques se sont mieux maintenues avec la physionomie originelle, indique d'ailleurs quelle doit être leur patrie primitive. Les Chevaux arabes, persans et barbes, sous un ciel serein, dans une atmosphère sèche, sur un sable aride; les Chevaux espagnols en Europe, sous un climat moins étranger que le nôtre à celui de l'Arabie, rappellent mieux l'un que l'autre le modèle de la nature. Et, dans notre Europe tempérée et boréale, ce modèle a été d'autant moins dégradé que les races ont été placées dans des sites moins différents de celui qui vit naître l'espèce. En Suède, malgré le froid, la précaution de préserver, même à l'écurie, les Chevaux de l'humidité, leur a donné la jambe plus fine et plus belle, en les exemptant de ces fluxions si fréquentes dans les pays humides.

La multiplicité et la variété des couleurs dans les races de Chevaux domestiques, opposée à l'uniformité de la couleur des Anes également domestiques, annoncerait à elle seule, si Aristote ne nous l'apprenait pas, que l'Ane est depuis moins longtemps que le Cheval à notre service. De son temps, il n'y en avait pas dans les Gaules ni en Illyrie. Si, nonobstant cette date récente de sa domesticité, l'Ane en a ressenti des influences toutes contraires à celles éprouvées par le Cheval, c'est, comme l'a bien expliqué Buffon, que dernier venu dans la servitude, il en a supporté toutes les charges les plus pesantes, sans en être dédommagé par aucun soin; c'est qu'aussi son climat originel s'étend moins vers le nord que celui du Cheval, et qu'il recherche particulièrement les sites montagneux. Privé du bénéfice de cette double influence, et assujetti à des causes de dégradation plus nombreuses que le Cheval, dont la race d'ailleurs est continuellement croisée avec le type le plus pur, par des alliances plus ou moins rapprochées, la dégradation de l'Ane, en Europe, n'a rien qui doive surprendre.

Dans les régions chaudes et tempérées, en Asie au contraire, où sa domesticité est plus ancienne, mais où on le soigne autant que le Cheval, l'un ne s'est pas moins perfectionné que l'autre. Les Anes de selle, croisés le plus souvent possible avec les Onagres que l'on peut apprivoiser, sont plus grands que l'Onagre, résistent mieux à la fatigue et sont plus rapides que les Chevaux tartares. Les Persans les prisent autant, et quelquefois plus que les Chevaux. Ils ont conservé l'usage de peindre en rouge, comme on le fait aussi en Égypte, ces Anes de monture, ce qui, dans un pays où les coutumes sont éternisées par une fixité tout à la fois distinctive et religieuse des esprits, explique comment on doit entendre le passage d'Élien sur ces Anes de l'Inde à tête rouge, et, pour surcroît de merveilleux, armés d'une seule corne au front.

La patrie de l'Ane et du Cheval, à l'état sauvage, paraît être les déserts des environs des mers Caspienne et Aral. L'espèce du Cheval s'étend jusqu'au cinquante-sixième degré boréal, celle de l'Ane ne dépasse pas le quarante-cinquième; mais dans ses voyages réglés sur la marche du soleil, la dernière descend en suivant les montagnes jusque près du golfe Persique, et même jusqu'à la pointe australe, de l'Indostan. Odoar Barboza (*Coll. di Ramusio*, vol. 1) en a vu dans les montagnes de Golconde; c'est aussi d'Onagres que parle Turner sous le nom de Chevaux sauvages, et dont il a vu des troupes dans les montagnes du Boutan, où on les nomme Gourkhaws.

Le Czigithai paraît confiné plus à l'est, et l'on n'a aucun indice de son existence à l'ouest de la mer d'Aral et des monts de Belur. Son cantonnement dans l'est de l'Asie, est un exemple remarquable de l'influence de la prédilection de plusieurs animaux pour le sol qui les vit naître, et où ils ne sont peut-être attachés que par quelques plantes qu'ils ne retrouvent pas ailleurs assez abondamment. Il est peut-être douteux qu'il ait jamais existé des Chevaux sauvages en Afrique. Dans le passage de Léon l'Africain (*Vid. Leo Afr. ed. Elzev.* 1632, p. 752), c'est d'Anes sauvages qu'il est question, et peut-être encore le passage de Léon doit-il concerner une contrée asiatique et non pas africaine. Si l'un ou l'autre de ces animaux y vivait à l'état sauvage, leur existence sociale ne les y laisserait pas ignorés. Des témoins oculaires ont assuré à Pallas avoir vu dans les déserts de Tartarie et de Perse la route des Anes sauvages tracée sur une largeur de plus de trois cents toises. En outre, comme dans leurs émigrations annuelles vers l'équateur, les Onagres suivent les plateaux ou les versants des grandes chaînes de montagnes, il n'est pas probable qu'ils aient jamais passé en Afrique, où d'ailleurs l'antiquité de la population et de la culture de l'Égypte leur eût fermé le chemin.

Le cantonnement en Afrique, au sud de l'équateur, du Zèbre et du Couagga, n'est pas moins que leur diversité d'organisation une preuve de leur origine séparée. Ces deux espèces australes, confondues d'abord l'une avec l'autre, parce qu'elles se mêlent pour paître, sont aujourd'hui reconnues pour être bien distinctes. — Cette distance immense séparant du Czigithai, par des obstacles insurmontables, les deux espèces australes, qui lui ressemblent le plus, est une preuve de l'origine séparée de ces espèces. Et dans l'Afrique australe, l'uniforme perpétuité du Zèbre et du Couagga, journellement rapprochés néanmoins à la pâture, sans qu'il se soit formé une troisième espèce, ni même une variété, est une preuve qu'en liberté, les espèces sauvages répugnent à l'adultère. D'ailleurs l'uniformité absolue d'influence sous laquelle ils vivent, prévient jusqu'à l'idée que le Couagga pourrait être dérivé par altération du Zèbre, et le Zèbre du Couagga. Par leur coexistence sous le même climat et dans le même site, par leur prédilection pour les mêmes pâturages, il est donc évident que ces deux espèces sont primitives. Or, ce sont celles qui se ressemblent davantage, et qui auraient pu rendre la supposition plus plausible. Quant aux trois espèces boréales, malgré la contiguïté, vers la mer d'Aral, des régions habitées par elles, le canton-

nement du Czigithai se prolonge sous des méridiens où il n'y a pas d'Anes sauvages, et les émigrations australes de l'Onagre prolongent au sud sa patrie bien au delà de celle du Cheval qui, de son côté, s'avance seul près du cercle polaire. Or, les divergences de ces cantonnements coïncident avec les diversités de nature. Ces différences sont manifestées dans ces trois espèces, par des caractères qui n'ont suggéré à personne, pas même à Buffon, l'idée de les ramener à l'unité. Quand Buffon voulut faire une réduction de ce genre, il ne la crut faisable qu'entre le Czigithai et le Zèbre. Son imagination, qui retrouvait dans l'Amérique sud le Chevreuil d'Europe, promené aussi sur le globe par des déclinaisons incroyables en latitude et en longitude, pouvait seule concevoir l'émigration de l'une de ces deux espèces de Chevaux, entre les deux points les plus distants de notre continent. Buffon ne reconnaissait donc que quatre espèces de Chevaux, quoique informé de l'existence et même des caractères des cinq établies dès lors par Pallas et confirmées depuis par Cuvier.

Toutes ces espèces, si évidemment séparées, ne se ressemblent pas moins par le naturel et les habitudes que par le squelette. Toutes vivent en troupes plus ou moins nombreuses; toutes, sans l'avoir appris l'une de l'autre, ont la même tactique, et l'on a vu, pour les Chevaux redevenus sauvages en Amérique, que des milliers d'années d'esclavage n'avaient pas effacé les facultés innées dans leur espèce. Ce fait, mieux que tout autre emprunté à l'espèce humaine, parce qu'il n'y a pas chez celle-ci d'exemple d'une aussi longue interdiction morale et intellectuelle, prouve que la suspension de l'exercice d'une faculté pendant une longue suite de générations, ne peut ni anéantir, ni même altérer l'organe de cette faculté; qu'en conséquence une espèce dépourvue, dans tous les individus qui la composent, d'une ou plusieurs facultés, attribut essentiel d'une autre espèce, ne peut pas descendre de celle-ci. Et réciproquement l'exemple des cinq espèces de Chevaux prouve que la similitude des facultés ne démontre pas unité d'origine. Jusqu'ici les définitions d'espèces en zoologie portaient principalement sur ces deux considérations mal entendues, et sur celle de la stérilité des Mulets qui ne l'était pas mieux.

Dans toutes ces espèces, la vue est excellente, et quoiqu'ils ne soient pas des animaux nocturnes, ils distinguent mieux que nous les objets dans l'obscurité. Or, on sait depuis longtemps que la concavité de la choroïde du Cheval est d'un éclat resplendissant comme celle des Chats. Toutefois on attribuait en général à la couleur noire de la choroïde l'usage d'absorber les rayons qui ont touché la rétine, et dont on suppose que la convergence par réflexion vers le foyer de la sphère de l'œil, peut troubler la vision par des anneaux colorés. Tel n'est donc pas l'usage de cette couleur noire, puisque la vue est si nette dans les Chevaux, malgré l'éclat de la choroïde. La pupille représente un rectangle allongé horizontalement.

L'oreille, fort mobile, donne beaucoup d'expression à leur physionomie qu'animent aussi les mouvements de leurs lèvres, de leurs naseaux et de leurs yeux. Tout le monde connait le beau tableau d'Horace Vernet, représentant l'effroi et la douleur du Cheval du trompette à la vue de son maître mort. L'ouïe paraît souvent consultée par eux. Pallas observe que les mauvaises qualités reprochées à l'Ane tiennent probablement à l'excessive délicatesse de son oreille faite pour la solitude des steppes, induction qu'autorise une pratique des Anglais. Ils rendent les Anes plus dociles en leur coupant les oreilles, moyen d'atténuer ainsi l'intensité des impressions sonores, qui, dans l'état domestique, sont pour eux une source continuelle de distractions et de faux jugements.

L'odorat sert au moins aussi utilement que l'ouïe. Il est surtout d'une susceptibilité extrême pour les émanations amoureuses. Ils sentent l'eau aussi de fort loin. Les Arabes, les Tartares et les Mongols dans leurs caravanes, et les pâtres espagnols dans les Llanos de Caraccas, pendant la saison sèche, tirent parti de cette énergie de l'odorat chez ces animaux, pour se diriger à la suite des Anes, des Chevaux et des Mulets, vers les lagunes lointaines. Les Hébreux, pendant les quarante ans d'exil dans le désert, leur durent le même service.

Cheval. *Equus Caballus*, Lin. Pallas, deuxième Voyage, t. 5, pl. 1. A couleur uniforme et à queue garnie de crins, dès la racine. Il n'existe d'autre figure de Cheval sauvage que celle indiquée ci-dessus, faite d'après une jeune jument prise entre le Jaïk et le Volga.

L'on suppose que les Chevaux sauvages, errants depuis le Volga jusqu'à la mer de Tartarie, ne sont pas la race sauvage pure, mais une race domestique redevenue libre. Néanmoins, comme dans tout l'ancien continent on n'a trouvé de Chevaux sauvages que dans cette grande zone, reconnue d'ailleurs pour être le pays natal de l'espèce, comme la nature du sol a toujours imposé la vie nomade aux nations qui l'habitent, comme la race sauvage pure de l'Onagre y existe en grandes troupes, ainsi qu'une autre espèce non domestique, il ne nous paraît pas probable que l'espèce sauvage ait pu jamais disparaître. L'exemple de ce qui se passe en Amérique prouve que les Chevaux sauvages se recrutent de tous les domestiques qu'ils peuvent embaucher. Ces accidents plus fréquents dans les steppes de l Asie, parcourus par des nomades, expliquent la diversité de couleur, observée chez les Tarpans, dont la grande pluralité est pourtant isabelle et gris de souris. Mais l'empreinte originelle du type, chez les animaux, est bien plus fixe dans les proportions et les formes de leur squelette que dans les couleurs de leur robe. Indépendamment de toute influence domestique, il s'établit chez les espèces sauvages des races qui se perpétuent avec des couleurs anormales (*V.* Chien) : c'est l'albinisme et le mélanisme. La considération de la couleur semble donc peu décisive pour la question.

Voici les caractères anatomiques qui distinguent les Tarpans (nom tartare des Chevaux sauvages) de nos Chevaux domestiques : la tête grande à proportion comme dans l'Ane; le front bombé au-dessus des yeux; le chanfrein droit; les oreilles plus longues, habituellement couchées en arrière comme au Cheval prêt à mordre, ont la pointe recourbée en avant; le pourtour de la bouche et des naseaux est garni de longs poils; la

crinière, plus épaisse, se prolonge au delà du garrot; le dos est moins voûté; les membres sont plus élevés et plus forts. Le poil, quelquefois long et ondoyant, n'est jamais ras; l'isabelle et le gris de souris est leur couleur, mais on n'en voit jamais de pies ni de noirs.

Tous ces caractères sont déjà en partie reproduits dans la race Andalouse, redevenue sauvage au sud de Buenos-Ayres. D'après D'Azara, elle a perdu sa grande taille; sa tête s'est épaissie, les jambes sont devenues plus épaisses et raboteuses, le cou et les oreilles se sont allongés; la multiplicité des couleurs a disparu; on n'y en voit plus que deux, dont voici la proportion : 90 bai-châtains contre 10 zains. Le noir est si rare qu'il n'y en a pas un sur deux mille, et il est possible qu'il soit un déserteur de la domesticité. Leur poil n'est pas plus long qu'aux Chevaux domestiques; mais cela tient évidemment à la douceur du climat plus tempéré, à latitude égale, dans l'Amérique australe que dans l'hémisphère boréal. Une différence physiologique très-importante les distingue des Tarpans; c'est qu'à tout âge leur caractère reprend, au bout de quelques jours, la docilité domestique, tandis que les Tarpans ne peuvent être domptés que très-jeunes, et même les poulains ne s'apprivoisent jamais entièrement.

L'opposition de cette sauvage inflexibilité du Tarpan avec la prompte et facile soumission de l'indépendant américain n'indique-t-elle pas que l'émancipation de celui-ci est récente, et que l'autre n'oublia et même ne perdit jamais la liberté. Tous deux ont l'odorat d'une finesse extrême; ils éventent l'homme d'une demi-lieue. Les Chevaux américains creusent la terre pour découvrir l'eau. Braves avec discipline, ils ne redoutent aucune bête féroce.

En Asie, ils ne s'avancent pas à plus de trente degrés au sud, mais ils s'élèvent vers le nord le plus qu'ils peuvent pour trouver des pâturages plus verts et fuir les Mouches. En hiver, ils recherchent les régions des montagnes où le vent a balayé la neige. En Asie, leurs troupes ne se composent que d'une vingtaine d'individus; en Amérique, elles sont de plusieurs milliers, et parcourent les vastes pampas étendues de la rivière de la Plata au détroit de Magellan. Il s'y est formé, comme en Asie, une race à poils frisés ou crépus; mais à la différence de ceux d'Asie qui sont blancs, il y en a de toute couleur en Amérique, excepté blancs et pies. On les nomme Pichay au Paraguay. D'après le rapport assez constant de la longueur et de l'abondance du poil avec le degré de froidure du climat, on aurait plutôt pensé que cette variété était née vers la pointe australe de la Patagonie comme son analogue d'Asie dans la Baskirie.

Le passage de Léon l'Africain si souvent cité (édit. Elzev.) sur les Chevaux sauvages paraît concerner l'Onagre, ainsi qu'il a été dit plus haut, et comme cet auteur indique ensemble l'Arabie et la Lybie, son assertion relativement à l'Afrique est au moins fort équivoque. Marmol et Jules-Cæs. Scaliger (*Exercit. esot. ad Card.*), n'ayant fait que copier Léon, n'ont par conséquent aucune autorité.

De la presqu'impossibilité d'apprivoiser les Chevaux sauvages (Tarpans), il suit que leur esprit d'association n'a pu être un moyen auxiliaire de l'intérêt de l'homme pour l'assujettissement de ces animaux. Car s'il en était ainsi, pourquoi le Czigithai et le Zèbre, autant animés de cet esprit d'association que le Cheval, seraient-ils néanmoins indomptables? Et l'exemple du Castor ne prouve-t-il pas d'ailleurs que l'instinct d'association n'engendre pas l'aptitude à la domesticité? Toute cette philosophie de causes finales dont on a tant multiplié, même aujourd'hui, les applications à l'histoire naturelle, doit donc être rejetée.

L'histoire des races domestiques a été donnée par Buffon. Il ne convient pas d'en parler ici. On observera seulement que ces races sont d'autant plus parfaites en réalité, qu'elles s'éloignent moins pour les proportions de la forme du Cheval sauvage. Or, la race arabe est loin d'être le modèle de cette beauté de convention imaginaire par notre luxe. On peut citer, à cause de la particularité de son sabot plein et sans fourchette, la race Schaloch, la plus estimée chez les nations du Caucase (*V.* Pallas, 3e Voy. t. I, pl. 21). Chez les Tcherkesses, la souche de cette race passe pour être née de la mer, croyance conforme à celle des Grecs qui attribuaient à Neptune la création du Cheval.

DZIGGETAI OU CZIGITHAI, *Equus Hemionus*, Pallas, *Nov. Com. Petrop.* t. 19, pl. 7; Nouv. Ann. du Mus., tom. IV, pl. 8. On sait qu'indiquée fort anciennement par divers auteurs, mais confondue le plus souvent avec l'Onagre ou Ane sauvage, cette belle espèce de Solipède a été le sujet d'un de ces beaux Mémoires de Pallas, vrais modèles du genre, après lesquels il ne reste guère aux auteurs plus modernes qu'à recueillir quelques détails accessoires. Dans son travail sur le Dziggetai, rédigé en 1774, et publié l'année suivante, Pallas décrivit pour la première fois l'espèce d'une manière détaillée et précise, en fit connaître les mœurs et la patrie, et lui restitua spécifiquement le nom d'*Hemionus* ou *Hemionos*, c'est-à-dire demi-Ane ou Mulet, qu'elle portait déjà chez les anciens Grecs. C'est de cette époque que date l'établissement définitif de l'Hémione dans la science : on le trouve depuis lors exactement mentionné dans tous les bons ouvrages zoologiques, toujours sous ce même nom d'*Equus Hemionus*, qui doit être en effet conservé comme le plus ancien, et en même temps comme heureusement appliqué à une espèce qui participe, à divers égards, des conditions du Cheval et de celles de l'Ane.

Depuis Pallas, plusieurs zoologistes distingués, tels que Pennant en 1793, et surtout Frédéric Cuvier en 1823, d'après des éléments recueillis dans l'Inde par M. Duvaucel, ont ajouté divers renseignements à ceux que la science devait à l'illustre voyageur.

Nous allons décrire le Dziggetai d'après l'individu dont le Muséum doit la possession à Dussumier. Celui-ci est une femelle âgée de trois ans, et venant du pays de Cutch, au nord du Guzurate. C'est par le Malabar que Dussumier est parvenu, après beaucoup de recherches, à se la procurer; et c'est de là qu'il l'a amenée en France dans un état parfait de santé, qui jusqu'à présent n'a point encore éprouvé le plus léger trouble. Ajoutons que reparti presque aussitôt pour une nouvelle expédition dans les mêmes contrées, Dus-



EQUUS HEMIONUS.

LE DZIGGETAI

Desmarest sculp

sumier doit y trouver, grâce à des précautions prises à l'avance, un Hémione mâle déjà habitué à la captivité, et destiné à venir rejoindre le premier individu. Ainsi l'espèce pourra, suivant toutes les probabilités, être reproduite et conservée en France ; et ce sera une acquisition d'autant plus précieuse pour la Ménagerie, que celle-ci, après avoir possédé successivement le Couagga, le Zèbre et diverses variétés de Solipèdes domestiques, possède encore en ce moment un Mulet fort curieux, issu de l'Ane et du Zèbre, et plusieurs Dauws d'âges et de sexes différents. Elle n'avait donc plus à désirer, pour avoir compris l'ensemble du genre Cheval, que le seul Hémione, animal d'ailleurs tellement rare jusqu'à présent qu'il manquait même aux collections zoologiques du Muséum.

L'Hémione, pour donner une idée de ses formes, peut être comparé à un Ane de moyenne grandeur, porté sur des jambes très-fines et très-hautes. C'est manifestement un animal taillé pour la course rapide et le saut : inférieur peut-être en vigueur à la plupart des autres espèces sauvages du genre Cheval, par exemple du Dauw qui nous semble en offrir l'autre extrême, il doit leur être supérieur en agilité.

Lorsqu'on l'aperçoit de loin, on croit voir une Antilope, tant ses longues jambes, les nœuds exceptés des articulations, sont fines et sveltes. Il en est surtout ainsi de ses canons vus par devant ou par derrière : très-comprimés, ils présentent en effet, lorsqu'on les voit de profil, une surface assez étendue. Les jarrets sont ce qu'on appelle vulgairement secs et maigres. Aux membres postérieurs les tendons d'Achille, aux antérieurs aussi bien qu'aux postérieurs, les tendons des fléchisseurs font assez fortement saillie. Les sabots sont petits, très-bien faits, un peu comprimés ; leur coupe représenterait, non un demi-cercle, mais une demi-ellipse.

Le tronc offre par ses parties antérieures, plus de rapport avec celui du Cheval ; par les postérieures, beaucoup plus avec celui de l'Ane. La croupe, un peu maigre et comprimée, reproduit presque exactement celle du Mulet. Le train postérieur est sensiblement plus élevé que l'antérieur ; mais celui-ci semble racheter cette différence par un développement des muscles de l'épaule, bien supérieur à celui des muscles de la région fessière. Le ventre est, dans l'individu du Muséum, arrondi et très-renflé, surtout inférieurement.

La tête est de toutes les régions celle qui paraît le mieux justifier le nom de l'espèce. Elle est, par ses dimensions proportionnellement très-grandes, comparable à celle de l'Ane ; mais ses formes reproduisent bien mieux, au moins dans la région crânienne, celles du Cheval. On peut en dire tout autant des oreilles, qui sont faites à peu près comme chez ce dernier, et notamment arrondies d'une manière très-sensible à leur extrémité, mais très-longues. Ce serait toutefois en exagérer beaucoup la longueur que de l'assimiler à celle des oreilles de l'Ane domestique ou même de l'Onagre : il y a à cet égard une différence très-grande, et que l'on peut exprimer en disant que l'oreille, renversée directement en bas, atteindrait par sa pointe le bord inférieur de l'orbite chez l'Hémione, et le dépasserait chez l'Ane d'un cinquième et peut-être même d'un quart de sa longueur. Enfin un dernier trait caractéristique que fournissent les formes de l'Hémione, c'est la disposition de ses narines très-remarquables par leur grandeur, et plus encore par leur forme : chacune d'elles représente un demi-cercle presque complet, ou, si l'on veut, un croissant dont la convexité est tournée en dehors.

Les couleurs de l'Hémione sont, si l'on peut s'exprimer ainsi, très-bien assorties à ses formes, et concourent à lui donner un aspect qui rappelle, mais avec plus de beauté et de noblesse, celui de l'Ane. Le pelage est presque partout composé de poils extrêmement courts, un peu roides, mais lisses et brillants, qui ressemblent d'une manière frappante à ceux d'un grand nombre d'Antilopes africaines, par exemple, de l'Addax et de l'*Antilope dama*. Le système de coloration offre aussi une grande analogie avec celui de ces espèces. Les couleurs de l'Hémione sont presque généralement pour la région inférieure de la tête, du cou et du corps, et pour la face externe des membres, le blanc ; pour les parties supérieures et pour le dehors des membres, l'isabelle. Sous certaines inflexions de lumière, cette dernière couleur semble un peu lavée de cendré. Sous d'autres aspects, elle montre une légère nuance rougeâtre, intéressante à noter, en ce qu'elle rend compte d'une ancienne dénomination appliquée à l'espèce par Élien.

Les deux couleurs dominantes de l'Hémione, le blanc et l'isabelle, passent l'une à l'autre par des nuances insensibles sur le ventre, vers sa partie inférieure, et sur le cou, presque à égale distance de son bord supérieur et de son bord inférieur : sur la tête au contraire, le blanc n'occupe guère que le museau et la gorge, le cou étant presque entièrement isabelle. Les oreilles sont de trois couleurs, la face concave et la portion latérale et inférieure de la face convexe étant blanches, l'extrême pointe noire, et le reste isabelle.

Sur les membres, contrairement à ce qui a lieu sur le corps, c'est le blanc qui domine. Antérieurement, l'épaule, moins sa portion moyenne qui est isabelle, est blanche, de même que le haut de la jambe. Au contraire, depuis le tiers supérieur de celle-ci jusqu'au bas du canon, la moitié antérieure et externe du membre est isabelle, mais avec cette disposition remarquable, que sur le fond d'une nuance isabelline très-pâle, existent un grand nombre de petites rayures transversales ou zébrures d'une nuance isabelline plus foncée. Le système de coloration du membre postérieur est le même avec cette différence que le blanc prédomine encore davantage sur l'isabelle. La couleur blanche s'étend même supérieurement très-loin, formant en avant de l'insertion du membre postérieur une sorte d'angle rentrant, et, en arrière, couvrant toute la partie postérieure de la croupe.

Tout ce système de coloration est rehaussé supérieurement par une bande dorsale longitudinale, non pas noire, comme on l'a dit, mais d'un brun légèrement roussâtre. Cette bande dorsale non-seulement ne se confond pas par ses bords avec la couleur isabelline des parties supérieures, mais elle est bordée sur presque toute sa longueur, principalement en arrière, de blanchâtre. Elle commence un peu en avant du garrot.

s'élargit ensuite, au point d'avoir jusqu'à trois pouces sur le milieu du dos, et plus de quatre sur la partie antérieure de la croupe, puis se rétrécit ensuite et se prolonge, toujours de plus en plus étroite, jusque vers le milieu de la queue où elle finit en pointe.

Antérieurement, la bande dorsale est remplacée par la crinière. Celle-ci commence un peu en avant des oreilles par des poils roux, peu allongés, et irrégulièrement disposés : à partir des oreilles, et jusqu'à l'origine de la bande dorsale, elle se compose de crins dirigés verticalement, presque tous noirâtres, quelques autres, placés latéralement, blanchâtres. Ces crins ont, sur presque toute la longueur du cou, deux pouces de long : vers son extrémité inférieure, comme vers la supérieure, ils diminuent beaucoup de longueur, et n'ont plus qu'un seul pouce au niveau de l'origine de la bande dorsale. Après cette origine, on remarque encore sur un espace de trois ou quatre pouces quelques poils bruns implantés sur le milieu de la bande dorsale, et y représentant encore la crinière : plus loin il n'en existe plus aucune trace.

La disposition de cette crinière rappelle très-bien celle de la crinière de l'Ane. Mais la bande dorsale de l'Hémione diffère beaucoup de celle de l'Ane par la grande largeur qu'elle présente à la partie moyenne du tronc et vers le commencement de la croupe. En outre, on n'aperçoit, chez l'individu que nous décrivons, aucune trace de cette bande transversale qui, chez l'Ane, perpendiculaire à la première, forme la croix que tout le monde connaît dans cette espèce.

La queue de l'Hémione diffère encore beaucoup plus de celle de l'Ane. Bien loin même que l'Hémione soit ici intermédiaire entre le Cheval et l'Ane, c'est bien plutôt ce dernier qui serait à cet égard intermédiaire entre le Cheval et l'Hémione. Nue sur une grande partie de sa longueur, dans la portion qui regarde le corps, la queue de l'Hémione est sur l'autre face entièrement couverte de poils blanchâtres et très-courts semblables à ceux du corps, si ce n'est vers son extrême pointe, où commence une touffe, médiocrement fournie, de poils noirâtres. Chez l'Ane au contraire, comme chacun peut le vérifier, et bien plus encore chez les trois espèces zébrées d'Afrique, les longs poils commencent au contraire assez haut; en sorte que, classés d'après leur queue, le Cheval et l'Hémione offriraient les deux termes extrêmes de la série des Solipèdes.

Les yeux de l'Hémione, conformés comme ceux des autres espèces déjà connues, sont d'un brun légèrement rougeâtre. Les lèvres sont d'un noir bleuâtre, bien visible intérieurement, dissimulé au contraire à l'extérieur par les poils blancs, très-petits, mais très-nombreux, qui couvrent la région labiale.

Les sabots sont grisâtres. Les membres postérieurs sont dépourvus de ces plaques cornées que l'on connaît vulgairement sous le nom de *châtaignes :* mais il en existe une très-grande de forme allongée, irrégulièrement ovalaire et de couleur noirâtre, vers le milieu de la face interne de chacun des membres de devant.

Tout ce que l'observation nous a appris sur les habitudes de l'Hémione, s'accorde parfaitement avec les données fournies par l'examen de sa conformation générale. L'extrême agilité de cet animal, jointe à sa pétulance, à sa vivacité presque continuelle, en forme les traits dominants. Il trotte et surtout galope avec une rapidité qui, pour le peu que nous ayons pu en juger, nous a paru ce que la disent les voyageurs, comparable à celle de nos meilleurs chevaux de course. Si l'on approche de lui pendant sa course, il l'interrompt aussitôt pour tourner sa croupe vers le nouveau venu, et lui lancer des ruades énergiques et fréquentes. Ces ruades sont d'ailleurs absolument sans danger, à moins qu'on ne s'approche imprudemment jusque sur l'Hémione. Presque toujours il se borne à ruer sur place; c'est-à-dire à enlever, quelquefois à une assez grande hauteur, son train postérieur, sans projeter en arrière ses deux membres. Pour peu qu'il soit un peu excité, il cherche aussi à mordre.

Cette réception qu'il fait à tout étranger, est aussi celle qu'il fait à son gardien dans certains moments, et notamment lorsqu'il est en liberté dans son parc. Il le connaît néanmoins fort bien, vient à sa voix quand il l'appelle, et souvent même lui lèche les mains avec toute la familiarité du Cheval le mieux dressé.

De même que l'Ane, il aime beaucoup à se rouler, soit dans la paille de son écurie, soit mieux encore dans la poussière de son parc.

Les signes de rut qu'a déjà quelquefois donnés notre individu, sont aussi analogues à ceux que présentent toutes les femelles du genre Cheval, et notamment les Anesses. Il n'est pas hors de propos de remarquer que, placée, lors de son arrivée, dans la grande rotonde de la Ménagerie où se trouvaient aussi les Dauws notre femelle d'Hémione a été aussitôt sentie par un mâle de cette dernière espèce. Les efforts qu'a faits celui-ci pour se réunir à elle, ont été si violents et si continus, qu'il est devenu nécessaire de lui donner pour compagne une Anesse, au lieu de l'Hémione qu'on l'on ne voulait pas exposer aux inconvénients d'un accouplement hybride.

La voix de l'Hémione nous a paru comparable, sous plusieurs rapports, à celle de l'Ane; mais elle présente de notables différences. C'est aussi une sorte de braire, composé d'une suite de sons ayant entre eux de semblables relations; mais ces sons diffèrent par beaucoup moins de gravité de ceux qui composent le braire de l'Ane : ils sont aussi beaucoup moins retentissants, et, par suite, plutôt singuliers que désagréables à entendre.

Nos lecteurs nous sauront gré de compléter ces renseignements par la citation textuelle de la note suivante que nous devons à Dussumier.

« Les Hémiones ou Dziggetais, que les Anglais appel-
» lent encore *Mulets sauvages* ou *Zèbres,* vivent en
» grandes troupes dans le pays de Cutch, au nord du
» Guzurate. On les prend très-difficilement, à cause de
» la rapidité de leur course. Les Anglais s'amusent quel-
» quefois à les poursuivre avec d'excellents Chevaux
» arabes, et ne peuvent les joindre. Aussi ne se les
» procure-t-on adultes qu'en les surprenant dans des
» piéges.

» On en a vu à Bombay, employés comme des mon-
» tures fort agréables. On en a eu même quelquefois
» des attelages traînant de légères voitures. Générale-

» ment leur vivacité est extrême, ce qui rend leur do-
» mestication difficile.

» Voici un exemple de leur instinct. Un Européen, » habitant le pays de Cutch, avait un Hémione qui le » suivait dans ses promenades à cheval. Ayant un jour » pris un étang pour but de sa promenade, le maître de » l'Hémione s'embarqua dans un bateau : l'animal resta » d'abord paisible sur le rivage; mais, impatienté de » voir que le bateau tardait à revenir, il se mit à la » nage, rejoignit le bateau, et le suivit jusqu'à la fin de » la promenade.

» Notre Hémione n'a jamais été dressé, soit qu'on » n'ait pas assez insisté, soit à cause de son naturel » propre. Au moment de l'embarquement il fallut deux » hommes pour le tenir; mais, peu de jours après son » arrivée à bord, il devint très-familier. Il connaissait » très-bien l'heure des repas. Il frappait avec son pied » deux ou trois petits coups dans sa loge de transport; » après quoi, si l'on ne venait pas, il donnait de violents » coups de pied. »

ANE, *Equus Asinus*, L. Onagre des anciens, Koulan des Tatares et de tous les peuples asiatiques. Pallas, *Act. Petrop.* t. 2, pl. 11 et 12. La figure donnée sous ce nom, dans l'Encyclopédie, ne représente point l'Ane tel que le produit la nature, mais dégénéré par la domesticité. Bien plus haut sur jambes que l'Ane domestique, il les a aussi plus fines. Par son poitrail étroit, son corps comprimé, il ressemble à un jeune poulain; ses jambes sont assez longues pour se gratter aisément l'oreille avec le pied de derrière; il a le chanfrein très-arqué, le front plat entre les yeux; la tête, l'encolure et les oreilles bien plus redressées; celles-ci, presqu'un tiers plus courtes que chez l'Ane domestique, sont très-effilées et très-pointues; la hauteur temporo-frontale de la tête est supérieure proportionnellement à celle du Czigithai : le pourtour des narines ne bombe pas comme chez celui-ci. Dessus de la tête, côtés du col, flancs et fesses de couleur isabelle; cette couleur est circonscrite sur ces quatre parties par des bandes de blanc pâle, bordant aussi la crinière qui est noire. En hiver, le poil devient un lainage ondoyant comme celui du Chameau, gras au toucher et d'un blond plus clair sur les taches isabelles. La raie, couleur de café, qui règne le long de l'échine, s'élargit sur la croupe et gagne le ventre en séparant l'isabelle des fesses de celui des flancs; le poil de la raie dorsale est fort touffu et ondoyant, même en été, lorsque tout le reste du corps est entièrement lisse; le flocon de crins qui termine la queue est long de quatre ou cinq pouces. Une callosité saillante marque les ergots aux boulets des quatre pieds; les côtés de l'encolure, à sa base, sont sillonnés verticalement de douze raies de poils redressés en épis à contre-sens des autres; d'autres épis circulaires contournent le gras des jambes de devant et les jarrets; deux épis rayonnants près de la nuque, deux autres sur chaque flanc, sont des particularités de pelage qui n'existent nulle part ailleurs au même degré. Les mâles seuls portent sur les épaules la barre transversale, conservée dans les Anes domestiques; elle est même quelquefois double dans l'Onagre. Presque oublié des modernes jusqu'à Pallas, il était bien connu des anciens, même en remontant aux premières époques historiques. Il est célèbre dans l'Écriture sainte. Moïse, en général très-mauvais naturaliste, le croyant d'espèce différente, défendit de l'accoupler avec l'Ane. Lui et les prophètes ont sévi bien davantage contre une autre prostitution plus réelle de l'Onagre, prostitution encore accréditée aujourd'hui chez les Persans et les Nogais, comme un remède contre les maux de reins et la goutte sciatique. Mais on connaît chez les Orientaux la toute-puissance des traditions pour immobiliser à la fois les mœurs et les esprits.

Il fut bien connu des Romains sous les empereurs. Jules Capitolin (Vie de Gordien, *in Hist. August.*) dit que cet empereur en avait nourri trente et autant de Chevaux sauvages, entre autres animaux rares parmi lesquels étaient trois cents Autruches et deux cents Bouquetins. Depuis, Philippe, dans ses jeux séculaires, montra aussi vingt Onagres et quarante Chevaux sauvages.

Le nom turc de l'Onagre, Dagh Aischâki, Ane de montagne, exprime le site particulier à cette espèce. Le choix de sentiers escarpés et étroits qu'il affecte en marchant, est un reste de son instinct primitif, et cet instinct est lui-même le résultat nécessaire de la compression verticale de son corps d'où résulte le plus petit écartement des membres terminés d'ailleurs par des sabots presque cylindriques et très-durs. Sa base de sustentation étant ainsi rétrécie, on conçoit la rapidité et la sûreté de sa course sur des crêtes de rocher où le guide un œil presque aussi juste que celui du Chamois. Nous ne répéterons pas que cet œil est muni d'un tapis ou miroir réflecteur auquel on attribuait de troubler la vision.

L'Onagre, plus grand que l'Ane domestique, a quatre pieds six pouces à la croupe et quatre pieds deux pouces au garrot. Cette disproportion, très-favorable à la course ascendante, est une des nécessités physiques de l'instinct montagnard de cet animal. La vitesse de l'Onagre est extrême, et il la soutient plus longtemps que le meilleur Cheval persan ou même arabe. Aussi, en Perse, les beaux Anes de selle que l'on peint encore en rouge, suivant l'usage antique, sont-ils croisés le plus qu'on peut avec de jeunes Onagres qu'on réussit à apprivoiser. D'après Niebuhr, la vitesse de ces Anes de selle, est, terme moyen, de sept mille pas par heure. La jeune femelle, emmenée à Pétersbourg par Pallas, fit la route d'Astracan à Moskow, attachée derrière sa chaise de poste, sans autre repos que quelques nuits. Elle courut de même les sept cents werstes de Moskow à Pétersbourg. — Les Anes de Perse, d'une forme leste, ont le port animé et un air spirituel dont sont éloignés nos Anes abrutis de l'Occident. Il est probable cependant que, nonobstant la contrariété du climat, des soins et surtout des croisements bien entendus, développeraient autant cette espèce que celle du Cheval. Comme ses autres congénères, l'Ane sauvage qu'enhardit encore la supériorité numérique de ses troupes, se défend avec le même courage, la même discipline et le même succès contre toutes les bêtes féroces. Il paraît jouir aux lèvres d'un toucher moins délicat que les autres Chevaux. Elles sont très-épaisses, garnies jusqu'au bord de poils roides couchés et contournés sur leur convexité. Le

cartilage des narines ne forme pas non plus de saillie comme au Czigithai. Chez les Tartares et les Arabes c'est le gibier le plus estimé. Sa peau, connue dans le commerce sous le nom de Chagrin, du mot turc *sagri*, n'est pas naturellement grenue, comme on le croit; le grain lui est donné par une opération chimique bien décrite seulement par Pallas (*loc. cit.*).

Couagga. *Equus Quaccha*, Gm., Geof. et F. Cuv., Mam. lith., 30e livrais.; Samuel Daniels, *Afric. Scenerys*, pl. 15. A queue de Vache comme les deux espèces précédentes. Il n'a que trois pieds neuf pouces au garrot; sa croupe est arrondie, son sabot cylindrique; d'un brun foncé à la tête et au cou, brun clair ou gris-roussâtre sur le reste du corps, avec des rayures verticales d'un roux pâle; dix bandes bien détachées, d'un gris blanc sur le cou; ces raies sont longitudinales, étroites et serrées sur le chanfrein; sa crinière, droite comme celle d'un Cheval à qui on l'a coupée, est tachée de blanc vis-à-vis de chaque bande; les rayures des flancs ne sont visibles que sous certaines incidences; le chanfrein, assez busqué au-devant des yeux, est flanqué longitudinalement par un losange bleuâtre, depuis l'œil jusqu'à la narine; une bande noirâtre sur l'échine et la queue. Cet animal habite, pêle-mêle avec le Zèbre dont on le crut longtemps la femelle, les karroos ou plateaux de l'Afrique australe, dont le sol, composé d'une argile blanchâtre, mêlée de sables rouges, est uniformément couvert de plantes grasses et d'une espèce particulière de Mimeuse. Il s'apprivoise très-vite; on l'élève avec le bétail ordinaire, qu'il défend contre les Hyènes. La Ménagerie de Paris en a possédé un, qui est mort à dix-huit ou vingt ans. Il hennissait à la vue des Chevaux et des Anes. Il couvrit sans effet une Anesse en chaleur. Delalande l'a vu en grand nombre vers l'embouchure de Groot-vis-River; pendant la nuit ils approchaient de sa tente. Leur cri est juste *couaay*. C'est le Cheval du Cap.

Zèbre. *Equus Zebra*, Lin. Figuré dans la Ménag. du Mus. in-fol. Encyc., pl. 44, fig. 4. Queue de Vache, et tout le corps couvert de bandes verticales; elles sont horizontales aux membres. Cet animal, plus semblable à l'Ane domestique pour la forme que celui-ci ne l'est même à l'Onagre, est caractérisé par son fond blanc glacé de jaunâtre et rayé d'un brun presque noir; la moitié inférieure de l'oreille est rayée irrégulièrement de blanc et de noir; l'autre moitié est noire, excepté la pointe qui est blanche; elle est blanche au dedans; la crinière, courte et droite comme au Couagga, a aussi des intersections blanches et brunes, continues avec les bandes alternatives du cou.

La robe est uniforme dans les deux sexes et dans les petits où le brun est seulement plus pâle. La femelle porte douze mois.

F. Cuvier a figuré et décrit (Mam. lith., 15e liv.) un métis femelle de Zèbre, produit par un Ane d'Espagne. Il teta pendant un an, mais en grandissant il perdit sa ressemblance avec la mère, devint rétif et méchant; maintenant son pelage est gris foncé, varié de bandes transversales sur les jambes, le garrot et la queue. Il ne hennit pas, aime à se rouler sur la terre humide, attaque tout le monde des pieds et des dents. Quoique robuste, il n'a jamais eu de rut; mais on sent qu'on ne peut presque rien conclure d'un animal captif depuis sa naissance. Au Cap on n'a pu encore réduire le Zèbre en domesticité.

Le Zèbre n'a point été inconnu aux Romains de l'empire. Xipphillin (Abrégé de Dion Cassius, *lib.* 77, *cap.* 6. *Ed. Reimar.*) dit que Caracalla tua un jour un Éléphant, un Rhinocéros, un Tigre et un Hippo-Tigre. Ce nom d'Hippo-Tigre, Cheval Tigre, donné par des gens qui voyaient le Tigre à côté de l'animal à qui ils appliquaient ce surnom, ne peut désigner que le Zèbre. Le même auteur, Vie de Septime Sévère, ne l'indique pas moins clairement dans une autre occasion, *lib.* 75, *cap.* 14. Le préfet du prétoire, Plautius, fameux par des brigandages administratifs plus scandaleux encore que ceux de Verrès, et surtout parce qu'il fit faire eunuques cent citoyens romains, quelques-uns pères de famille et tous de naissance, pour les donner à sa fille Plautilla, « envoya des Centurions enlever, dans des îles de la mer Erythrée, les Chevaux du Soleil, qui ressemblaient à des Tigres. » — Les rois de Perse, dans les fêtes mithriaques, immolaient annuellement des Chevaux du Soleil. Ce passage induit donc à croire que dans quelques îles de la mer Rouge, il y avait un dépôt de Zèbres destinés pour ces cérémonies. Il est encore question du Zèbre, mais plus obscurément, dans la description que Diodore de Sicile, *lib.* 3, fait du pays des Troglodytes. Le Zèbre est l'Ane du Cap de plusieurs voyageurs.

CHEVAL DU BON DIEU. ins. Nom vulg. du Grillon des champs.

CHEVAL CERF. mam. On nomme vulg. ainsi le Cerf des Ardennes et un Antilope de grande taille.

CHEVAL DU DIABLE. ins. C'est le nom vulgaire des Manthes et des Spectres.

CHEVAL DES FLEUVES. mam. C'est l'Hippopotame.

CHEVAL DE FRISE. moll. Nom vulgaire du *Murex ramosus*. *V.* Rocher chicorée.

CHEVAL MARIN. mam. et pois. *V.* Morse et Syngnathe Hippocampe.

CHEVALET. bot. Synonyme vulg. de Gouet tacheté.

CHEVALIER. *Totanus*. ois. Genre de la seconde famille de l'ordre des Gralles. Caractères : bec assez long, droit, quelquefois courbé en haut, comprimé dans toute sa longueur, mou à sa base, dur et tranchant à sa pointe qui est aiguë; l'extrémité de la mandibule supérieure légèrement courbée sur l'inférieure, toutes deux sillonnées à leur base; narines latérales, linéaires, fendues longitudinalement dans le sillon; pieds longs, grêles, nus au dessus du genou; trois doigts devant, celui du milieu réuni à l'extérieur jusqu'à la première articulation, par une membrane qui se prolonge quelquefois jusqu'à la seconde. L'interne n'a ordinairement qu'un rudiment de membrane, un doigt postérieur; ailes médiocres : la première rémige la plus longue.

Ce genre est sans contredit l'un de ceux qui offrent le plus de difficultés dans l'assignation claire et précise des caractères. Les deux mues auxquelles les espèces qui le composent sont assujetties dans le courant de l'année, ont été une source d'erreurs pour presque tous les méthodistes, et Linné lui-même semble, en



1. PTEROÏS. PTEROIS VOLITANS.

2. GASTEROSTÉE. GASTEROSTEUS PUNGITIUS.

3. CHEVALIER. EQUES AMERICANUS.

celle circonstance, avoir laissé échapper le fil qui l'a si heureusement conduit dans le dédale où il a trouvé toutes les parties de l'histoire naturelle. Le genre *Totanus,* méconnu ou dédaigné par lui, se retrouve avec assez de peine parmi les espèces de ses genres *Scolopax* et *Tringa.* C'est principalement au moyen de la consistance du bec que l'on est jusqu'ici parvenu à établir une démarcation moins sujette à varier entre les Barges, les Bécasseaux et les Chevaliers. Ces derniers ont la pointe du bec dure et solide, ce qui leur permet de frapper et de saisir leur proie sur un terrain sec et pierreux, au lieu que les autres ont, par le prolongement de la fosse nasale, cet organe si mou et si flexible, qu'ils ne peuvent que fouiller dans la vase presque liquide, pour y trouver les Vermisseaux et les Mollusques, dont, ainsi que les Chevaliers, ils font leur principale nourriture. Ces Oiseaux voyagent, par petites troupes, à deux époques de l'année. Ils s'arrêtent et se reposent plus ou moins longtemps, sur les prairies qui avoisinent les rivières, les étangs et les lacs; rarement on les rencontre sur les plages maritimes. Celles qui habitent les régions tempérées, et qui y restent assez longtemps pour couver, nichent dans les herbes élevées, non loin de leurs rives nourricières, et quelquefois dans un simple trou qu'elles pratiquent dans le sable. La ponte consiste dans trois, quatre ou cinq œufs plus ou moins gros et pointus, pour la plupart des espèces d'un jaune verdâtre, parsemé de taches cendrées ou brunes, chez quelques autres d'une couleur olivâtre foncée, avec des taches d'un brun noirâtre, etc.

Chevalier aboyeur. *Totanus glottis, Totanus fistulans, Totanus griseus,* Bechst. Barge grise, Briss.; Barge variée, Barge aboyeuse, Buff. En plumage d'hiver : parties supérieures d'un brun noirâtre, avec les plumes bordées de blanchâtre; moustache, gorge, milieu de la poitrine, parties inférieures ainsi que le milieu du dos blancs ; tête, joues, côtés et devant du cou, côtés de la poitrine rayés longitudinalement de brun cendré et de blanc; grandes tectrices alaires rayées diagonalement de brun; rectrices blanches : les intermédiaires rayées transversalement de brun; les deux latérales le sont longitudinalement; bec robuste, très-comprimé à sa base, plus haut que large, retroussé et d'un brun cendré; pieds d'un vert jaunâtre chez les adultes, cendrés chez les jeunes. En plumage d'amour : parties supérieures noires, avec les plumes bordées de blanc et de taches rougeâtres aux scapulaires; sommet de la tête et nuque rayés de noir et de blanc; tour des yeux, face, gorge, devant du cou, poitrine et flancs d'un blanc semé de taches ovales, noirâtres; ventre et abdomen blancs; poignet noir; grandes tectrices rougeâtres, tachetées de brun, avec la tige noire; les petites bordées de blanc et de brun; les deux rectrices intermédiaires cendrées, traversées de zigzags bruns. Taille, 12 pouces 6 lignes. Europe.

Chevalier Arlequin. *Totanus fuscus,* Leisl. *Tringa Totanus,* Meyer. *Tringa fusca,* L. *Scolopax curonica,* Gm. *Scolopax Cantabrigensis,* Lath. Barge aux pieds rouges, Ger. — En plumage d'hiver : parties supérieures cendrées avec les tiges des plumes noires; moustache, gorge, poitrine, ventre, abdomen et croupion blancs; un trait noirâtre sous la moustache; joues, côtés et devant du cou variés de blanc et de gris; tectrices caudales et rectrices rayées transversalement de brun-noirâtre et de blanc; flancs cendrés; bec noir, rouge à sa base en dessous; pieds rouges. Les jeunes ont les parties supérieures d'un brun olivâtre, bordées de blanc, les tectrices alaires et les scapulaires ornées de taches blanches, triangulaires; les parties inférieures blanchâtres avec des zigzags et des taches d'un cendré brun; les pieds orangés. C'est alors : *Scolopax Totanus,* Gmel. *Totanus maculatus,* Bechst. En plumage d'amour : parties supérieures noirâtres avec les plumes du dos, des scapulaires et les tectrices alaires bordées de petites taches blanches et terminées par un croissant de même couleur; parties inférieures grises avec la poitrine et le ventre maillés de blanc; abdomen et tectrices caudales rayés transversalement de noirâtre et de blanc; rectrices noirâtres, rayées de blanc sur le bord des barbes; pieds d'un rouge brun. Taille, 11 pouces 6 lignes. C'est alors *Totanus fuscus,* Bechst. *Scolopax fusca,* Gm. Lat. *Tringa atra,* Gmel. Chevalier noir, Cuvier. Barge brune, Buff., pl. enl. 875. Europe, Amérique septentrionale, Indes, etc.

Chevalier austral. *Tringa australis,* Lath. Parties supérieures variées de cendré, de brun et de jaune; sommet de la tête et croupion rayés transversalement de noirâtre ; rémiges et rectrices d'un brun noirâtre; bec et pieds noirs. Amérique méridionale.

Chevalier bariolé. *Totanus variegatus,* Vieill. Parties supérieures grises, variées de brun et de noirâtre; petites tectrices alaires d'un brun foncé, les intermédiaires d'un brun pâle, et toutes tachetées et rayées transversalement de noir; face roussâtre; gorge, devant du cou et poitrine blanchâtres, rayés de noir dans les deux sens; parties inférieures blanches; queue arrondie, bec noirâtre; pieds jaunâtres. Taille, 5 pouces 9 lignes. Amérique septentrionale et Antilles.

Chevalier Bartramie. *V.* Bartramie.

Chevalier Bécasseau. *Totanus ochropus,* Temm. *Tringa ochropus,* Gm. Lath. Bécasseau ou Cul-Blanc, Buff., pl. enl. 848. Parties supérieures d'un brun nuancé d'olivâtre à reflets verdâtres, avec les plumes du dos, les scapulaires et les tectrices alaires pointillées de blanchâtre sur leurs bords; moustache blanche, brune inférieurement; tectrices caudales et parties inférieures blanches; devant du cou et poitrine d'un blanc finement rayé longitudinalement de brun; rectrices blanches, largement rayées de noir; bec et pieds d'un noir verdâtre; iris brun. Les jeunes ont toutes les parties supérieures d'une teinte plus claire, la nuque variée de cendré; les côtés de la poitrine verdâtres, tachetés de blanc. Ils ont des taches brunes, lancéolées sur le devant du cou et la poitrine, etc. Taille, 8 pouces 6 lignes. Europe.

Chevalier blanc et noir. *Scolopax melanoleuca,* Lath. Tout le plumage noir parsemé de taches blanches; premières rémiges noires, rectrices et croupion rayés de noir et de blanc; bec noir; pieds longs et jaunes. Taille, 12 pouces. Amérique septentrionale.

Chevalier des bois. *Tringa Glascola,* Gmel., Lath. En plumage d'hiver : parties supérieures brunes, avec

les plumes du dos et les scapulaires bordées de trois petites taches blanchâtres; le nombre est plus grand aux tectrices; nuque, joues, devant du cou, poitrine et flancs blanchâtres, rayés et ondulés de brun; sourcils, gorge et milieu du ventre blancs; tectrices caudales blanchâtres, finement rayées de brun; rectrices rayées de brun et de blanc, avec les barbes internes blanches aux latérales; bec et pieds verdâtres. Les jeunes sont bruns, tachetés de roux; ils ont la poitrine cendrée, tachetée de brun; les rectrices irrégulièrement rayées. En plumage d'amour : parties supérieures brunes, avec les plumes noires au centre, et marquées de deux taches blanchâtres de chaque côté des barbes; sommet de la tête et nuque rayés longitudinalement de brun et de blanchâtre; joues, devant du cou, poitrine et flancs blanchâtres, rayés longitudinalement de brun. Taille, 7 pouces 6 lignes. Europe.

Chevalier branle-tête. *Scolopax nutans*, Lath. Tête, cou et scapulaires variés de cendré, de noir et de rougeâtre; dos et croupion blancs; tectrices cendrées, avec l'extrémité des rémiges blanche; rectrices rayées transversalement de noirâtre et de blanc; devant du cou et poitrine d'un brun roux, avec des taches noires; bec noir; pieds verdâtres ou d'un vert forcé. Quelquefois l'origine de la queue est d'un brun rougeâtre. Taille, 11 pouces. Amérique septentrionale. Le nom de Branle-Tête, imposé à cette espèce, lui vient de l'habitude d'avoir toujours la tête en mouvement.

Chevalier brun. *V.* Chevalier Arlequin.

Chevalier cendré. *Scolopax incana*, Lath. Cendré, avec la face blanchâtre; la gorge variée de brun; le menton, le devant du cou et le milieu de l'abdomen blancs; bec noir; pieds jaunes, verdâtres. Longueur, dix pouces. Amérique septentrionale.

Chevalier des champs. *Totanus campestris*, Vieill. Parties supérieures noirâtres, bordées de roussâtre; côtés de la tête, du cou, et parties inférieures d'un brun noirâtre, avec les plumes largement bordées de blanc; tectrices alaires noirâtres, rayées transversalement de blanc; rectrices étagées, roussâtres, terminées de blanc et de noir, les deux intermédiaires bordées de blanc; bec et pieds jaunâtres. Taille, 11 pouces. Amérique méridionale.

Chevalier a coiffe brune. *Totanus fuscocapillus*, Vieill. Parties supérieures brunes avec les tectrices alaires pointillées de blanchâtre; un trait blanc et noir entre le bec et l'œil; queue étagée; pieds jaunes. Taille, 10 pouces. Amérique méridionale.

Chevalier a cou ferrugineux. *Scolopax novæboracensis*, Lath. Parties supérieures cendrées, variées de noir et de brun-roussâtre; cou et poitrine d'un brun ferrugineux, marqués de petites taches noires; parties inférieures blanchâtres, variées de brun; dos et croupion blancs; rectrices brunes, variées transversalement de blanc et de noir; bec noirâtre; pieds d'un vert obscur. Taille, 10 pouces. Amérique septentrionale.

Chevalier de Courlande. *V.* Arlequin.

Chevalier criard. *Totanus vociferus*, Vieill. Parties supérieures noirâtres, rayées de brun-rougeâtre; parties inférieures blanches; cou et poitrine d'un cendré ferrugineux et tacheté; petites tectrices alaires cendrées, les grandes noirâtres et bordées de brun; rémiges brunes, les secondaires terminées de blanc; croupion blanc, tacheté de noir; rectrices brunes, bordées de noir et de blanc, et terminées de roussâtre; bec long, grêle et noir; pieds verdâtres. Taille, 10 pouces. Amérique septentrionale.

Chevalier a croupion noir. *Totanus melanopygius*, Vieill. Parties supérieures d'un brun roussâtre, avec les plumes bordées de fauve; croupion et tectrices caudales noirs; grandes rémiges et rectrices intermédiaires grises; parties inférieures blanches, avec le devant du cou et le haut de la poitrine marqués de brun; bec brun; pieds orangés. Taille, 8 pouces. Amérique septentrionale.

Chevalier a croupion verdatre. *Tringa ochropus*, Var., Lath. Parties supérieures d'un cendré verdâtre; tête et cou parsemés de taches blanches, plus apparentes et allongées sur le cou; tectrices alaires fortement tachetées de blanc; croupion d'un gris verdâtre; gorge et devant du cou blancs; poitrine grise, tachetée de blanc; rectrices tachetées de noir, les latérales blanches; bec noir, brun à la base; pieds d'un brun verdâtre pâle. Taille, 8 pouces. Amérique septentrionale.

Chevalier cul-blanc. *V.* Chevalier Bécasseau.

Chevalier a demi-collier. *Totanus semi-collaris*, Vieill. Parties supérieures d'un brun clair, finement rayées de noirâtre : sommet de la tête noir, avec un trait blanc dans le milieu; côtés de la tête et du cou bruns; œil entre deux traits blancs; un demi-collier noirâtre, et un autre blanc entre les ailes; petites tectrices alaires variées de blanc-roussâtre et de brun, les grandes noirâtres, tachetées de blanc, ainsi que les rémiges; rectrices étroites, étagées et pointues; parties inférieures blanches; bec et pieds verts, iris noir. Taille, 8 pouces. Amérique méridionale.

Chevalier a demi-palmé. *Scolopax semi-palmata*, Gmel. *Glottis semi-palmata*, Wils. En plumage d'hiver : parties supérieures d'un brun clair; tectrices alaires d'un brun cendré, nuancé de blanchâtre; rémiges noires, avec un grand espace blanc en forme de miroir; croupion et tectrices caudales blancs; rectrices blanchâtres, rayées de petits zigzags bruns, les intermédiaires brunes; parties inférieures blanches ainsi que la gorge; devant du cou et poitrine cendrés, striés de brun; bec gros, fort, cendré ainsi que les pieds dont les doigts sont à moitié palmés. Les jeunes ont le sommet de la tête brun, varié de noirâtre, la nuque cendrée, les plumes du dos brunes, liserées de roussâtre; les rectrices brunes, avec des zigzags seulement à l'extrémité des latérales; les parties inférieures sont d'un blanc sale. En plumage d'amour : parties supérieures cendrées, avec quelques taches rousses, et rayées de larges bandes brunes; tête, joues, cou et poitrine rayés longitudinalement de brun et de blanchâtre; parties inférieures et miroir des ailes blancs, avec des taches en chevrons sur la poitrine et les flancs; rectrices blanchâtres, rayées de zigzags bruns : les intermédiaires rayées de bandes noires. Taille, 15 pouces. Nord des deux continents; plus commun en Amérique. Ch. Bonaparte a fait de cette espèce un genre particulier auquel il a donné le nom de *Catoptrophore*.

Chevalier des étangs. *Totanus stagnatilis*, Bechst., *Scolopax Totanus*, L. Petit Chevalier aux pieds verts, Chevalier à barbe grise, Buff., pl. enl., 876. En plumage d'hiver : parties supérieures cendrées, bordées de blanchâtre; sourcils, face, gorge, milieu du dos, devant du cou et de la poitrine blancs, ainsi que les parties inférieures; nuque striée de brun et de blanc; petites tectrices et poignet d'un cendré noirâtre; côtés du cou et de la poitrine blanchâtres, avec de petites taches brunes; rectrices blanches, rayées diagonalement de bandes brunes; une longue bande en zigzag sur les latérales; bec faible, long et subulé, d'un noir cendré; pieds d'un vert olivâtre; iris brun. Les jeunes ont les plumes des parties supérieures noirâtres, entourées d'une large bordure jaunâtre; les grandes tectrices rayées diagonalement de brun très-foncé; la face et les côtés de la tête finement pointillés de brun; les pieds d'un cendré verdâtre. En plumage d'amour : parties supérieures cendrées, nuancées de rougeâtre, striées transversalement de noir; moustaches, gorge, devant de la poitrine et parties inférieures blancs; face, joues, côtés du cou et de la poitrine, flancs blancs, tachetés de noir; sommet de la tête et nuque cendrés, rayés longitudinalement de noir; rectrices rayées sur les barbes extérieures de zigzags longitudinaux, les intermédiaires rayées diagonalement; bec noir; pieds verdâtres. Taille, 9 pouces. Europe.

Chevalier ferrugineux. *Tringa islandica*, Lath. Parties supérieures noirâtres, variées de brun ferrugineux; petites tectrices alaires cendrées; rémiges noirâtres : les secondaires terminées de blanc; croupion blanchâtre, ondé de noir; rectrices cendrées : les intermédiaires noirâtres; parties inférieures blanches; devant du cou et poitrine cendrés, variés de brun-jaunâtre et tachetés de noirâtre; bec et pieds bruns. Taille, 9 pouces. Amérique septentrionale.

Chevalier a front roux. *Totanus rufifrons*, Vieill. Parties supérieures brunes, avec les plumes bordées de noirâtre; tête grosse; plumes qui entourent la base du bec rousses; paupières, parties inférieures et croupion blancs; tectrices alaires brunes, les plus grandes terminées de blanc; rémiges brunes en dessus, et argentées en dessous, avec les tiges blanches; rectrices noirâtres, terminées de cendré, les deux latérales et les deux intermédiaires les plus courtes; bec faible, noirâtre, ainsi que les pieds. Taille, 12 pouces 6 lignes. Amérique méridionale.

Chevalier Gambette. *Totanus Calidris*, Bechst., *Totanus striatus*, Briss., *Tringa striata*, Gmel., Lath., Chevalier rayé, Buff., pl. enl., 827. En plumage d'hiver : parties supérieures d'un brun cendré, avec la tige des plumes noirâtre; côté de la tête, gorge, devant du cou et poitrine blanchâtres, avec un trait brun sur la tige des plumes; croupion, ventre et abdomen blancs; moitié des rémiges secondaires blanches; rectrices rayées transversalement de blanc, avec de larges zigzags noirs; bec rouge, noir à l'extrémité; iris brun; pieds rougeâtres, avec un rudiment de membrane aux doigts. Les jeunes ont un trait blanc, qui va du bec à l'œil; les plumes du sommet de la tête sont brunes, finement lisérées de jaunâtre; la nuque cendrée; les plumes des parties supérieures bordées de taches angulaires, jaunâtres; les tectrices alaires bordées et terminées de blanc-jaunâtre; des points bruns sur la gorge; des taches brunes sur les flancs, l'abdomen et les tectrices caudales; les pieds orangés. En plumage d'amour : parties supérieures d'un brun olivâtre, variées de noir; un trait blanc du bec à l'œil; côté de la tête, gorge et parties inférieures blancs, avec une tache longitudinale noirâtre sur chaque plume; rectrices rayées de noir et de blanc qui passe au cendré sur les quatre intermédiaires; moitié du bec et pieds d'un rouge très-vif. C'est alors *Scolopax Calidris*, Gmel., Lath., *Tringa Gambetta*, Gmel., *Totanus nœvius*, Briss., petit Chevalier aux pieds rouges ou Gambette, Cuv., Buff., pl. enl., 845. Taille, 10 pouces. Europe, Inde.

Chevalier (grand) d'Italie. *V.* Échasse.

Chevalier grisatre. *Scolopax grisea*, Lath. Tête, cou et scapulaires d'un brun cendré; un trait blanc de la base du bec à l'œil; dos blanc; tectrices alaires brunes; rémiges secondaires bordées de blanc; parties inférieures blanches avec la poitrine mélangée de brun; croupion rayé de noir ainsi que les rectrices; bec et pieds bruns. Taille, 10 pouces. Amérique septentrionale.

Chevalier grivelé. *Tringa macularia*, Gmel., Lath., Wils. Amer. ornit., pl. 59, f. 1. Grive d'eau, Buff. Parties supérieures d'un brun cendré, nuancées d'olivâtre, avec les plumes de la tête et du cou rayées longitudinalement de noir; des zigzags de la même couleur sur le dos et les ailes; un trait brun du bec à l'œil, et une bande blanche au-dessus; parties inférieures blanches, avec une grande tache noire à l'extrémité de chaque plume; rectrices blanches, variées de brun et terminées de noir; les quatre intermédiaires d'un brun olivâtre, terminées de noir; bec rougeâtre, noir à la pointe; pieds d'un rouge de chair. Taille, 8 pouces. Amérique septentrionale; de passage dans le nord de l'Europe.

Chevalier a gros bec. *Totanus crassirostris*, Vieill. Parties supérieures grises; tectrices alaires intermédiaires grises et blanches; partie des grandes blanche, et partie brunâtre, bordée de blanc; rémiges blanches et noires; rectrices blanches à l'origine, puis variées de gris; gorge et parties inférieures blanches; bec fort, épais, long, rougeâtre, noir à l'extrémité; pieds noirâtres; doigts antérieurs demi-palmés. Taille, 13 pouces. Amérique septentrionale.

Chevalier Guignette. *Tringa Hypoleucos*, Gmel., Guignette, petite Alouette de mer, Buff., pl. enl. 850. Parties supérieures d'un brun olivâtre, irisé, avec les tiges des plumes noirâtres et de fines raies transversales brunes, en zigzags; un trait blanc au-dessus des yeux; parties inférieures et gorge blanches, avec les côtés du cou et la poitrine rayés longitudinalement de brun; rectrices étagées, blanches et brunes, terminées de blanc; les deux intermédiaires olivâtres, rayées diagonalement de noir; bec et pieds cendrés, verdâtres; iris brun. Taille, 7 pouces 3 lignes. Les jeunes ont la gorge et le devant du cou blancs, parsemés de taches brunes sur les côtés; le trait blanc des yeux plus large; les tectrices alaires plus foncées, terminées de roux et

de noir; les plumes des parties supérieures bordées de roux et de noirâtre. Europe.

CHEVALIER LEUCOPHÉE. *Totanus leucophæus*, Vieill. Parties supérieures cendrées, avec la plupart des plumes bordées et mouchetées de blanchâtre; rémiges primaires noirâtres en dessus, grises en dessous : les secondaires pointillées de brun; tectrices caudales blanches, festonnées de gris à l'extrémité; rectrices cendrées, rayées transversalement de brun et de blanc; face, gorge, poitrine et parties inférieures blanches, avec des lignes cendrées sur le devant du cou et les flancs; bec long et brun; pieds orangés. Taille, 12 pouces. Amérique septentrionale.

CHEVALIER LEUCOPHRYS. *Totanus Leucophrys*, Vieill. Parties supérieures grises, variées de brun et de blanc; tête grise, tachetée de brun; dessus et côtés du cou rayés longitudinalement de noirâtre et de blanc; rémiges primaires noires; croupion brun, avec chaque plume terminée de blanc; tectrices caudales rayées transversalement de brun; sourcils, gorge et parties inférieures blancs, avec de petites taches et des traits noirs sur le devant du cou, la poitrine et les flancs; bec long, brun, noir à la pointe; pieds orangés. Taille, 11 pouces six lignes. Amérique septentrionale.

CHEVALIER A LONGUE QUEUE. *V.* BARTRAMIE A LARGE QUEUE.

CHEVALIER MARBRÉ. *Totanus marmoratus*, V. Parties supérieures marbrées de noir, de gris et de blanc; tête et dessus du cou noirs, rayés longitudinalement de blanc; gorge et devant du cou bruns, tachetés de noir; poitrine, parties inférieures, croupion et tectrices caudales blancs, avec des raies transversales sur les côtés du ventre; bec noir; pieds rouges. Taille, 15 pouces. Antilles.

CHEVALIER A MIROIR. *Totanus speculiferus*, Cuv. Cette espèce est presque entièrement semblable au Chevalier à demi palmé, mais elle est plus haute sur jambes, son bec est plus long et ses doigts n'ont point de palmure visible; elle a en outre sur les couvertures de l'aile, un grand miroir blanc. On la trouve dans l'Amérique septentrionale.

CHEVALIER MORDORÉ ARMÉ. *V.* JACANA.

CHEVALIER MOUCHETÉ. *Totanus guttatus*, Vieill. Parties supérieures grises, mouchetées de blanc; tête et dessus du cou d'un gris clair, tacheté de blanc; devant du cou gris, moucheté de brun; rémiges primaires brunes; croupion, tectrices caudales et rectrices d'un brun noirâtre, rayés transversalement de brun et de blanc; gorge, poitrine et parties inférieures blanches; bec brun; pieds orangés. Amérique septentrionale.

CHEVALIER NAGEUR. *Totanus natator*, Vieill. Parties supérieures brunes, avec le bord des plumes pointillé de blanc et de noirâtre; face noirâtre, avec un trait blanc; côtés de la tête et devant du cou blanchâtres, rayés longitudinalement de brun; tectrices alaires inférieures blanchâtres, rayées en travers de brun; tectrices caudales blanches, avec quelques traits bruns; rectrices étagées, rayées de blanc et de brun; parties inférieures blanches; bec brun; pieds orangés. Taille, 9 pouces. Amérique méridionale.

CHEVALIER NOIR. Cuv. *V.* CHEVALIER ARLEQUIN en plumage de noces.

CHEVALIER NOIR de Steller. *Scolopax nigra*, Gmel., Lath. Noir, avec le bec et les pieds rouges. Des îles orientales de l'Asie. Espèce douteuse.

CHEVALIER NOIRATRE. *Totanus nigellus*, V. Parties supérieures noirâtres; front blanchâtre; tête et dessus du cou bruns, avec les plumes lisérées de blanc, grandes tectrices alaires terminées de blanc; rémiges noirâtres avec la tige des plumes blanche, les intermédiaires terminées de blanc; rectrices noirâtres, blanches à la base; parties inférieures et croupion blancs; bec noir, avec la mandibule supérieure plus grosse que l'autre; pieds jaunes; doigts entièrement libres. Amérique méridionale.

CHEVALIER PERLÉ. *V.* CHEVALIER GRIVELÉ.

CHEVALIER (PETIT) AUX PIEDS VERTS. Cuv. *V.* CHEVALIER STAGNATILE.

CHEVALIER AUX PIEDS COURTS. *Totanus brevipes*, Vieill. Parties supérieures grises; un trait blanc et un autre brun de chaque côté de la tête, au-dessus de l'œil; devant du cou, poitrine et parties inférieures blanchâtres, avec les plumes terminées par une lunule grise; bec fort comprimé, rougeâtre. Taille, 8 pouces.

CHEVALIER AUX PIEDS JAUNES. *Scolopax flavipes*, Lath. Parties supérieures variées de blanchâtre, de brun et de noirâtre; rémiges bordées de blanc; parties inférieures et haut de la gorge d'un blanc pur; poitrine mélangée de blanc et de noir; bec verdâtre, brun à la poitrine; iris gris; pieds jaunes. Taille, 8 pouces 6 lignes. Amérique méridionale.

CHEVALIER AUX PIEDS ROUGES. *V.* CHEVALIER GAMBETTE.

CHEVALIER AUX PIEDS VERTS. *V.* CHEVALIER ABOYEUR.

CHEVALIER POINTILLÉ. *Totanus punctatus*, Vieill. Parties supérieures brunes, pointillées de blanc, côtés de la tête et devant du cou également bruns; mais avec le bord des plumes blanc; sourcils et paupières blancs; rectrices latérales et intermédiaires brunes, les autres rayées de blanc et de noirâtre; parties inférieures blanches; bec étroit, verdâtre, noir en dessus; pieds jaunes. Taille, 8 pouces. Amérique méridionale.

CHEVALIER PYGMÉE. *Totanus pusillus*, Vieill. Petite Alouette de mer de Saint-Domingue, Briss. Parties supérieures d'un brun verdâtre; petites tectrices alaires terminées par une ligne noire; les grandes variées de brun et de blanc; rémiges brunes; rectrices latérales blanches, tachetées de brun-verdâtre; parties inférieures blanches, avec les côtés de la poitrine et les jambes grisâtres; bec brun, noir à la pointe; pieds orangés. Taille, 5 pouces. Amérique septentrionale.

CHEVALIER RAYÉ. *V.* CHEVALIER GAMBETTE.

CHEVALIER ROUGE. *V.* CHEVALIER GAMBETTE.

CHEVALIER SASASHEW. *Totanus Sasashew*, Vieill. Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec des traits et des taches triangulaires blanches; trait du bec à l'œil, aréole et gorge d'un blanc pur; joues et devant du cou blancs, striés de noir; poitrine et parties inférieures blanches; bec brun; pieds rouges. Taille, 15 pouces. Amérique septentrionale.

CHEVALIER SEMI-PALMÉ. *V.* CHEVALIER A DEMI PALMÉ.

CHEVALIER SOLITAIRE. *Totanus solitarius*, Vieill. Parties supérieures brunes, variées de taches blanchâtres;

tête et cou bruns, veinés de blanchâtre; aréole de l'œil, gorge, parties inférieures et croupion blancs; flancs rayés de brun; rectrices brunes, tiquetées, ainsi que les rémiges, de noir et de blanc; bec brun; pieds jaunes. Taille, 14 pouces. Amérique méridionale.

CHEVALIER STAGNATILE. *V.* CHEVALIER DES ÉTANGS.

CHEVALIER SYLVAIN. *V.* CHEVALIER DES BOIS.

CHEVALIER TACHETÉ. Briss. *V.* CHEVALIER GAMBETTE.

CHEVALIER A TÊTE RAYÉE. *Tringa virgata*, Lath. Parties supérieures noirâtres, avec les plumes bordées de blanc; tête et cou blancs, rayés longitudinalement de noirâtre; tectrices alaires cendrées; rémiges brunes, rectrices d'un cendré obscur; tectrices caudales et parties inférieures blanches; flancs tachetés de noirâtre; bec noir; pieds jaunâtres. Taille, 9 pouces.

CHEVALIER VARIÉ. *V.* BÉCASSEAU COMBATTANT, jeune.

CHEVALIER VERT. *Rallus Bengalensis*, Gm. *V.* RHYNCHÉE.

CHEVALIER. *Eques.* POIS. Ce genre, établi aux dépens des Chœtodons de Linné, par Cuvier qui le place conséquemment dans la famille des Squammipennes, de l'ordre des Acanthoptérygiens, a pour caractères : un corps allongé, finissant en pointe par l'amincissement du bout de la queue; la tête mousse et les rayons de la première dorsale prolongés; les dents en velours; la vessie natatoire très-grande et très-robuste; l'estomac médiocre; les cœcums courts, au nombre de cinq ou de six. Les Chevaliers, qui appartiennent à l'ordre Linnéen des Thoraciques, ont en outre deux dorsales dont la première est aussi haute que le corps, et garnie de longs filaments à l'extrémité de chaque rayon. Leur anale est courte et moins grande que chacune des thorachiques; leurs écailles sont grandes et dentelées, et leur opercule sans dentelures ni piquants. Ce sont des Poissons étrangers, d'un aspect singulier et parés des couleurs les plus élégantes, dont l'un, figuré par Séba (III, pl. XXVI, 33), est le *Gramites acuminatus* de Schneider, un autre est l'*Eques punctatus* de cet auteur. Le plus remarquable est le CHEVALIER AMÉRICAIN, *Eques americanus*, Bl. pl. 347, *Chœtodon lanceolatus*, L.; l'or brille sur ses écailles; son dos est rembruni; trois bandes noires bordées de traits blancs ornent sa tête et ses flancs; ses nageoires réfléchissent diverses couleurs métalliques.

CHEVALIER NOIR ET CHEVALIER ROUGE. INS. Ces deux dénominations ont été employées par Geoffroy dans son histoire abrégée des Insectes. La première désigne le Panagée Grande Croix, *V.* PANAGÉE, et la seconde, le Carabe bipustulé de Fabricius, rangé dans le genre Badiste. *V.* ce mot.

CHEVALIERS. *Equites.* INS. Linné, dont l'imagination était si féconde, et qui avait le talent de l'appliquer avec grâce et toujours à propos aux différentes parties de l'histoire naturelle, a donné ce nom à une division de son grand genre Papillon, qu'il sous-divise ensuite en deux sections, les Chevaliers-Troyens, *Equites-Troes*, et les Chevaliers-Grecs, *Equites-Achivi*. Parmi les espèces de la première section, on remarque les noms d'Hector, d'Ascagne, de Pâris, d'Anténor, d'Achate, de Polydore, de Priam, d'Énée, d'Hélène, d'Astyanax, etc., etc. Les espèces de la deuxième section portent les noms de Pyrrhus, de Castor, de Pollux, de Machaon, de Jasius, de Podalyre, de Ménélas, de Nestor, d'Achille, de Télémaque, etc., etc.

CHEVALINES. MAM. *V.* CAVALINES.

CHEVALON. BOT. Syn. vulgaire de Centaurée Bluet.

CHEVANNE. POIS. Espèce du genre Able.

CHEVAUCHÉES. BOT. Nom vulgaire des Herbes nuisibles aux moissons.

CHEVÊCHE. OIS. Espèce du genre Chouette.

CHEVECHETTE. OIS. Espèce du genre Chouette.

CHEVELINE. BOT. CRYPT. Syn. vulgaire de Clavaire.

CHEVELU. *Comosus.* BOT. Les racines sont chevelues quand elles sont garnies d'appendices très-déliés, qui se groupent à la manière des Cheveux. La graine est chevelue quand elle est entourée de touffes soyeuses, etc. Il en est de même des autres organes que l'on qualifie de Chevelus.

CHEVELURE DES ARBRES. BOT. On a donné ce nom au *Tillandsia usneoides*, aux Usnées et à l'Hydne rameux.

CHEVELURE DORÉE. BOT. Synonyme vulgaire de Chrysocome Linosyris.

CHEVELURE OU CHEVEUX DE PAYSANS. BOT. Nom vulgaire de la Chicorée qui se mange en salade.

CHEVESNE. POIS. Même chose que Chevanne.

CHEVEUX. ZOOL. C'est le nom que porte la production pileuse, particulière à la partie de la peau qui recouvre le crâne dans l'espèce humaine. La composition chimique des Cheveux a été déterminée par Vauquelin, qui s'est livré, à cet effet, à une longue suite d'expériences. Ce profond chimiste a trouvé dans les Cheveux noirs : 1° du mucus qui en est la base; 2° une petite quantité d'huile blanche, concrète; 3° de l'huile noir-verdâtre en plus grande abondance; 4° une combinaison particulière de fer; 5° quelques atomes d'oxide de manganèse; 6° du phosphate de chaux; 7° un peu de carbonate de chaux; 8° de la silice; 9° enfin, du soufre. Les Cheveux rouges ont une composition analogue, avec cette différence cependant que l'huile noir-verdâtre y est remplacée par une huile rouge, et qu'ils paraissent contenir moins de fer et plus de soufre. Les Cheveux blancs contiennent une huile presque incolore, et en outre un peu de phosphate de magnésie; ils sont dépourvus de fer. Vauquelin pense que dans les Cheveux rouges, blonds et blancs, il y a toujours un excès de soufre qui est vraisemblablement combiné, au moins en partie, avec de l'hydrogène; s'il en était autrement, on expliquerait difficilement comment ces trois sortes de Cheveux noircissent aussi promptement qu'ils le font, quand on les couvre d'oxides d'argent, de plomb, de bismuth, etc.

Les Cheveux sont insipides et inodores; ils sont plus denses que l'eau; exposés à une température assez élevée, ils se fondent, pétillent, exhalent une odeur de corne brûlée, dégagent de l'eau, de l'huile, du sous-carbonate d'ammoniaque et de l'hydrosulfate d'ammoniaque, et laissent environ 0,30 de charbon qui ne rend que moitié de cendre.

Des Cheveux placés dans le digesteur avec de l'eau, puis chauffés, se dissolvent sans autre altération que la production d'un peu d'acide hydrosulfurique; la liqueur dépose peu à peu de l'huile épaisse, mêlée de soufre et

de fer. Les acides sulfurique et hydrochlorique mis en contact avec les Cheveux, les colorent en rose. L'acide nitrique les jaunit et les dissout en partie, à une douce chaleur; la partie insoluble paraît être formée aux dépens de la matière huileuse; elle est noire ou rouge suivant que les Cheveux soumis à l'expérience avaient l'une ou l'autre de ces couleurs. Par l'action prolongée de l'acide, la matière huileuse se décolore et acquiert plus de solidité. La dissolution nitrique contient de l'acide oxalique, beaucoup de fer et d'acide sulfurique provenant de l'oxigénation du soufre.

Le chlore blanchit les Cheveux colorés, les ramollit et finit par les réduire en une pâte visqueuse et transparente, qui est amère et soluble en partie dans l'eau, et en partie dans l'alcool.

Vauquelin semble n'être pas éloigné d'adopter l'idée que la décoloration, plus ou moins rapide des Cheveux, que l'on a observée dans plusieurs personnes, frappées subitement d'émotions profondes, est due à l'action qu'exerce sur la matière colorante des Cheveux, un acide développé instantanément dans l'économie animale. Quant à la décoloration produite par la vieillesse, il l'attribue au défaut de sécrétion de la matière colorante.

En botanique le mot de Cheveux, accompagné d'épithètes, désigne divers êtres; ainsi l'on nomme :

CHEVEUX DU ROI, le *Tillandsia usneoides.*

CHEVEUX DU DIABLE, la Cuscute.

CHEVEUX D'ÉVÊQUE, le *Campanula Rapunculus.*

CHEVEUX MARINS OU DE MER, les *Fucus Filum* et *Tendo,* l'*Ulva compressa.*

CHEVEUX DE VÉNUS, l'Adianthe de Montpellier et la Nielle de Damas.

CHEVEUX DE LA VIERGE, les Bysses et autres fongosités filamenteuses fugaces, qui croissent dans les mines et les souterrains, sur les pièces de bois.

CHEVEUX DE VÉNUS. MIN. Nom vulgaire du Titane oxidé aciculaire.

CHEVILLER ROUX-BRUN. BOT. Synonyme de *Boletus granulatus,* L.

CHEVILLES. BOT. *V.* AGARIC.

CHEVILLES. MAM. Nom employé dans la vénerie pour désigner les rameaux des andouillers des bois de Cerfs.

CHEVIN. POIS. Syn. de *Leuciscus Dobula. V.* ABLE.

CHÈVRE. *Capra,* L. Genre de Ruminants où le noyau des cornes est creusé de cellules communiquant avec les sinus frontaux, comme chez les Moutons et les Bœufs. Mais leur chanfrein droit et même concave, leur menton barbu, au moins chez tous les mâles, et l'arc unique de leurs cornes courbées en haut et en arrière, caractères réunis à leurs deux mamelles inguinales séparées par un raphé velu, les distinguent assez des espèces sauvages de Moutons qui leur ressemblent, d'ailleurs, pour le naturel. Le redressement vertical de la queue, dont on a fait un caractère pour les Chèvres, leur est d'ailleurs commun avec les Mouflons, et de plus ce redressement n'existe pas dans les Bouquetins. Par ce dernier motif et d'autres considérations encore, on doit séparer des Chèvres quelques espèces incorporées à ce genre.

L'histoire, et, pour ainsi dire, la généalogie des espèces de ce genre, a été singulièrement embrouillée par Buffon qui prétend ramener à un seul type primitif non-seulement les espèces alors connues de ce genre, mais la plupart des Antilopes, entre autres le Chamois, et toutes les espèces de Moutons. Supposant faussement que les cornes de la femelle du Bouquetin ressemblent aux cornes du Chamois, il imagine le principe qu'en zoologie l'immutabilité de la forme des femelles constitue l'espèce; qu'au contraire les mâles, sujets à toutes sortes de dégradations, peuvent engendrer une infinité de races et de variétés; qu'ainsi, dans l'espèce de la Chèvre, le Bouquetin représente la variété mâle, rendue permanente on ne sait comment, et le Chamois, la variété femelle. Et de chacune de ces variétés dérivent, selon lui, plusieurs races. Il en donne pour preuve que la Brebis domestique engendre, avec le Bouc ou le Bélier indifféremment, une race féconde, ce qui n'arrive pas aux Chèvres avec le Bélier; argument tout à fait inintelligible si l'on oubliait qu'il considère nos Moutons comme une race très-éloignée du Chamois. Pour arriver à de pareilles combinaisons, Buffon a tout à fait méconnu la valeur des moyens de détermination zoologique résultant de la figure et de la substance des cornes des Ruminants, moyens dont, par une contradiction singulière, il a vanté l'excellence pour la distinction des Cerfs. Or, les Cerfs sont précisément les seuls Ruminants où ce caractère devient incertain, à cause du renouvellement annuel des bois dont les rameaux peuvent avorter ou se déformer par beaucoup d'influences. Là où les cornes sont persistantes, au contraire, leur figure reste par là même immuable; et comme elles sont composées de deux parties, le noyau osseux et la gaîne cornée, on trouve, dans la fixité de la figure et dans la couleur de cette gaîne, de nouveaux caractères étrangers aux Cerfs; tels sont la direction des cornes, le poli ou les reliefs de de leur surface, leur substance et leur couleur. Ainsi, par exemple, les cornes du Mouflon, comme celles de nos Béliers, sont jaunâtres, circonstance qui, avec leurs larmiers, leurs poches inguinales nues, les distingue de nos Chèvres à cornes noires, et surtout du Bouquetin qui de plus a un sinus glanduleux entre l'anus et la queue.

Pallas (*Spic. Zool. Fasc.* XI) a réfuté tous ces paradoxes de Buffon qu'égarèrent à la fois et son peu de notions sur les espèces sauvages de ce genre et son prétendu principe de l'unité des espèces, quand elles produisent ensemble des Mulets féconds. Le naturaliste de Pétersbourg reconnaît pour condition déterminée la possibilité de ces métis féconds d'espèces réellement différentes. Après avoir tracé la séparation des Chèvres d'avec les Antilopes d'une part et les Moutons de l'autre, il établit trois espèces dans ce genre, et prouve que la souche des Chèvres domestiques n'est pas le Bouquetin, mais l'espèce appelée Ægagre; avouant toutefois que s'il n'avait eu la faculté d'en examiner le crâne et plusieurs cornes, il aurait, comme Buffon, rapporté les Chèvres domestiques au Bouquetin, tant celui-ci ressemble à l'Ægagre. D'ailleurs il lui paraît vraisemblable que les Chèvres domestiques ne sont pas une variété pure de l'Ægagre; qu'elles se sont croisées avec le Bouquetin (*Ibex*), et le Bouquetin du Caucase; que néan-

moins l'empreinte de l'Ægagre n'a pas été effacée par ces adultères et est restée dominante; que les émigrations lointaines de la Chèvre domestique à la suite de l'homme, ses croisements successifs suivant les régions, soit avec l'Ibex, soit avec le Bouquetin du Caucase, soit même avec sa propre souche, enfin l'extrême différence entre le site naturel de l'Ægagre ou Chèvre sauvage et les climats où se propagent la plupart de ses variétés, expliquent les dégradations plus profondes et plus nombreuses dans ce type que dans celui du Mouflon dont le climat naturel, comme celui de ses congénères, se trouve dans les étages inférieurs des montagnes, tandis que celui du genre Chèvre touche aux glaciers et à la limite des neiges perpétuelles. Enfin Pallas soupçonne même quelques races d'être métis de Chèvre et de Mouton, celle d'Angora entre autres.

Toutes les espèces de ce genre se tiennent sur les sommets des grandes chaînes des montagnes : les Bouquetins ne descendent même pas dans les vallées alpines. C'est par une prédilection instinctive, et non pour fuir l'homme, qu'ils habitent sur la limite des glaciers et des neiges perpétuelles, au-dessus des régions boisées, dans les Pyrénées, les Alpes, les grandes chaînes du Taurus, du Caucase et de l'Altaï jusqu'au Kamtschatka. Comme les sommets ne forment pas des lignes continues le long desquelles les diverses espèces ou les individus d'une même espèce aient pu se disperser, mais au contraire sont groupés en un grand nombre de centres ou d'axes isolés les uns des autres, soit par des mers, soit par d'immenses plaines, barrières également infranchissables pour ces animaux ; et comme, d'autre part, il est évident que ces espèces, dont trois ne sont connues que depuis un demi-siècle, n'ont point été transportées par l'homme dans leurs sites actuels, il est clair qu'elles en sont aborigènes. Il en faut dire autant des individus d'une même espèce, dispersés par groupes sur des sommets non continus. La nécessité de leur tempérament et leurs préférences alimentaires les enchaînent tous irrésistiblement à leur site natal. La zone boisée des montagnes les sépare, là où il existe, du Mouflon qui n'y entre même pas : ils habitent ou ont habité d'une extrémité à l'autre de notre continent. Le Bouquetin se trouve encore dans les Pyrénées, les Alpes et leurs chaînes Vendeliques et Carpathiques, dans les montagnes de Crète, dans toutes les grandes chaînes de l'Asie, depuis la mer Caspienne à travers la Perse jusqu'à l'Inde au sud et jusqu'au Kamtschatka au nord. L'Ægagre a habité ou habite encore tous ces sommets excepté la grande chaîne des Altaï, où il n'y a de Chèvres que le Bouquetin. Varron, *De Re rustica, lib.* 2, dit que l'espèce sauvage de la Chèvre, appelée *Rota* par les Latins, existait de son temps en Italie et dans la Samothrace. Il est probable qu'il en existe encore dans les Alpes et les Pyrénées, car les Ægagres décrits par Cuvier (Ménagerie du Muséum) semblaient être des métis; on manquait d'ailleurs de renseignements sur leur origine. L'Ægagre habite les sommets de l'île de Crète avec l'Ibex, et ceux du Caucase avec le Bouquetin caucasique. L'historien Polybe a constaté, il y a deux mille ans, un fait important pour la distribution géographique des espèces de ce genre et des Ruminants en général. Il dit (*lib.* 12) que la Corse ne possède ni Chèvre sauvage, ni Bœuf, ni Cerf. Il y mentionne au contraire l'existence de la Brebis sauvage (le Mouflon), qui s'y trouve encore aujourd'hui.

La vue et l'odorat sont les plus actifs de leurs sens. Or, le fond de leur œil est tapissé d'un réservoir réflecteur, tout particulier à ce genre de Mammifères. En fuyant à travers les précipices, leur coup d'œil aussi prompt que juste, dirige des mouvements rapides comme l'éclair, mais d'une vigueur si souple qu'ils peuvent rompre par un repos soudain les élans rectilignes ou paraboliques dont ils effleurent les crêtes les plus aiguës du granit et même des glaciers. Bondissant d'un pic à l'autre, il leur suffit d'une pointe où se puissent ramasser leurs quatre pieds, pour y tomber d'aplomb d'une hauteur de vingt à trente mètres, y rester en équilibre, ou s'en élancer au même instant vers d'autres pointes, soit inférieures, soit plus culminantes. Ils éventent le chasseur bien avant de lui être en vue. Une fois lancés, leur résolution est aussi rapide que leur coup d'œil. Si une tactique calculée d'après l'expérience de leur poursuite et la connaissance des lieux, les a cernés sur quelque rampe de précipice d'où il n'y ait à leur portée, ni une pointe de glace, ni une crête de roc, ils se jettent dans l'abîme, la tête entre les jambes, pour amortir la chute avec leurs cornes. D'autres fois, jugeant l'audace plus profitable à se défendre qu'à fuir, le Bouquetin fait volte-face, s'élance, et, en passant comme la flèche, précipite le chasseur.

Ils vivent en petites familles, ordinairement suspendues aux pics voisins des glaciers et des neiges perpétuelles, et séparées, par la région des forêts, du Mouflon et de l'Argali qui habitent l'étage inférieur. Les Saules alpestres, le Bouleau nain, les Rhododendrons, les Saxifrages, les Épilobes et autres plantes amères sont leur pâture de prédilection. On en a conclu que leur goût était obtus; n'est-ce pas plutôt le contraire?

Tous ces animaux ont la figure fine, l'œil vif, l'oreille mobile ; sans être sveltes, comme les Gazelles et les Cerfs, leur attitude est gracieuse et leur démarche surtout fière et assurée. Seuls des animaux domestiques, ils ont conservé pur leur goût pour l'indépendance ; ils sont plutôt les hôtes de l'homme que ses esclaves. Dociles seulement aux caresses et aux bons traitements, la force ne peut rien sur eux; mais leur affection est intelligente presque comme celle du Chien. Aussi les poëtes bucoliques de tous les âges les ont-ils associés à la moralité des sentiments de l'homme, par une juste distinction de leur supériorité intellectuelle sur les autres Ruminants.

Les Chèvres n'ont que cinq vertèbres lombaires, deux mamelles inguinales séparées par un interstice de poil; la vulve est séparée de l'anus par un périné étroit et nu. Le rut vient en automne, mais les Chèvres domestiques s'accouplent toute l'année ; la femelle porte cinq mois un ou deux petits : ils vivent à peu près quinze ans.

1. Le Bouquetin. *Capra Ibex*, Lin. Buff., 12, pl. 13. Pallas, *Spic. Zool. Fasc.* XI, pl. 3. Cornes gris-noir, régulièrement tronquées à leur base, côtes transverses, planes en avant, qui ne s'étendent pas à la face interne,

et dont le nombre croît avec l'âge. Pallas en a compté jusqu'à seize sur une corne de deux pieds neuf pouces de contour, et de huit livres de poids, tenant à un crâne de onze pouces de long; barbe noire, plus courte chez les femelles, de huit pouces et demi chez les vieux, et roide comme la crinière d'un Cheval; face, tête et encolure d'un Bouc, avec plus de masse et de solidité dans tout le train de devant : les épaules presque aussi musclées que les fesses pour résister aux resauts de leurs énormes bonds; le pied fendu jusqu'au haut des phalanges, et les ongles de devant plus grands que ceux de derrière, mobiles l'un sur l'autre et bridés en travers pour assouplir le choc dans le saut : un vrai poil de Bouc, mais roide et comme usé sur le dos, bourré à sa base d'une laine cendrée, très-molle, plus rare en dessous où les poils plus longs vont jusqu'à quatre pouces, ainsi qu'à la nuque et au cou. La queue nue en dessous, et sur le reste une petite crinière. La couleur, d'un gris sale en dessus chez les jeunes, noircit chez les vieux; une bande noire aux flancs et sur l'échine. Dessous du corps, dedans des membres, fesses, base de la queue, bouts des pieds et bord des lèvres, blancs.

Le Bouquetin, haut de deux pieds et demi environ sur trois et demi de long, a des cornes disproportionnées en apparence pour sa taille. « C'est bien de quoi s'émerveiller, dit Belon, de voir un si petit corps porter de si pesantes branches de cornes, desquelles en ay tenu de quatre coudées de long. En courant et surtout en sautant, il redresse la tête et les étend sur son dos pour s'équilibrer. »

Au contraire, quand il se jette dans les précipices, il les tourne en bas en mettant sa tête dans ses jambes pour rompre le choc de ces chutes souvent mortelles. Il lui arrive quelquefois de s'en casser alors. Pallas en a vu un exemple. C'est un accident semblable qui aura fait imaginer la fable du Monocéros de montagne dont parlent aussi les peuples de Sibérie. La femelle, plus petite que le mâle, met bas, à la fin de mai ou d'avril, un ou deux petits. Pris jeune, il s'apprivoise aisément, et vit avec les Chèvres dont il s'approche aussi quand il en rencontre des troupeaux. Tous les montagnards de l'Europe et de l'Asie croisent ainsi leurs Chèvres. Il n'a jamais été commun nulle part. Aucun voyageur, avant Pallas, n'en avait vu dans les Alpes sibériennes.

2. Ægagre ou Chèvre sauvage. *Capra Ægagrus*, Gm., Cuv., Ménag. du Mus. Encycl., p. 49, f. 2. C'est le Paseng des Perses, la Chèvre du Bézoard des Orientaux. Cornes d'un brun cendré, uniformément arquées en arrière, peu divergentes, un peu recourbées en dedans vers la pointe, très comprimées, tranchantes en avant, planes en dedans, convexes sur la face externe où, le long de l'arête antérieure, règne un sillon qui rend le tranchant plus aigu; la base de la corne projetée angulairement en pointe sur le front; quatre tubérosités également distantes, et dont les intervalles sont légèrement striés; face au bord postérieur rond et lisse; le crâne, décrit par Pallas, avait neuf pouces trois lignes de long, et les cornes deux pieds deux pouces et demi de contour. Les cornes sont donc encore plus grandes que celles du Bouquetin, mais elles sont plus de quatre fois plus légères; car, hors de leurs noyaux, elles ne pesaient que trois livres. La femelle n'en porte pas ou n'en a que de fort petites. L'animal est d'un fauve cendré; il a sur le dos une bande noire; la queue est noire aussi; les orbites sont plus grands et plus saillants qu'au Bouquetin. L'Ægagre habite aujourd'hui le Caucase et la grande chaîne qui, à travers la Perse et le Candahar, va joindre les monts Himalaya. Par la figure de son crâne et de ses cornes cette espèce est évidemment la souche de nos Chèvres domestiques dont les races, comme celle du Bœuf, ont été multipliées presque à l'infini. Le *Tragelaphus* de Gesner, que Pallas croyait être, sinon l'Ægagre, au moins un animal très-voisin, est le Mouflon d'Afrique.

Nous indiquerons seulement les figures des diverses variétés domestiques de cette espèce. On y verra que l'allongement des oreilles latéralement pendantes, la réduction ou même la disparition des cornes, quelquefois le doublement de leur nombre; l'extrême développement de la bourre et des poils soyeux; enfin le raccourcissement simultané du tronc et des jambes ou des jambes seulement, forment le caractère de ces variétés.

Tout le monde connaît la Chèvre commune. Voir Buff., t. 5, pl. 9 et 10.

La Chèvre naine, Mam. lith. de Geoff. et F. Cuv. 15e et 18e livrais. Cette race paraît s'être formée en Afrique. Transportée en Asie et aux Antilles, en Amérique, elle y a conservé son type sans altération : ses cornes sont tournées en vis comme aux Chèvres cachemiriennes.

Chèvre de Cachemire, Mam. lith. de Geoff. et F. Cuv., 6e livrais. Cornes droites et spirales divergentes sous un angle de cinq à sept degrés seulement : les poils soyeux, rectilignes et non tordus en tire-bourre comme au Bouc d'Angora; la bourre laineuse, gris-blanc partout.

Chèvre d'Angora, Mamm. lith. Cette race doit au site qu'elle occupe sur les sommets du Taurus, comme la précédente sur ceux de l'Himalaya, sa laine douce et fine, traversée, comme celle des Chèvres cachemiriennes, par les poils soyeux que F. Cuvier dit tordus en tire bourre dans l'Angora, qui a de plus les cornes recourbées en bas.

Chèvre mambrine ou de Juidda en Guinée, Buffon pl. 10. Encycl., pl. 49, fig. 5. Cornes repliées en arrière et en bas; oreilles fort longues et pendantes.

Chèvre de Napaul, Mam. lith. de Geoff. et F. Cuv., 18e livrais. Cornes petites, mais spirales comme à la race cachemirienne. Tous les poils soyeux, d'après F. Cuvier, ce qui est surprenant, vu la nature du pays qu'elle habite. Chanfrein un peu busqué.

Ce que dit Blainville de la Chèvre imberbe et de la Chèvre Cossus les fait plutôt considérer comme des Moutons. On doit en dire autant du Bouc de la Haute-Égypte de F. Cuv., Mamm. lith., 10e livraison.

La race d'Irlande est caractérisée par le doublement des cornes. C'est un accident commun à toutes les races et peut-être à toutes les espèces de Ruminants à cornes persistantes. La remarque en a déjà été faite à l'article Antilope; il en sera encore question au sujet des Moutons.

3. Le Bouquetin du Caucase. *Capra caucasica*, Guldœnstadt, *Act. Petrop.* T. ii. La tête du mâle, pl. 17; la femelle en pied, pl. 17 a. Les cornes du mâle

sont à trois faces : une postérieure plus large; deux antérieures, dont l'externe est relevée par dix à quatorze côtes d'autant plus saillantes qu'elles sont inférieures; les autres faces légèrement striées. Elles sont disproportionnées à la taille de l'Animal, très-rapprochées à la base, arquées en arrière, avec la pointe en dedans; leur courbure a vingt-sept ou vingt-huit pouces; la corde de leur arc dix-huit, leur base quatre de diamètre; leur couleur est noire, avec le chanfrein droit et large : face comprimée ; fentes des narines presque horizontales, très-rapprochées ; barbe de quatre pouces de long, distante de trois pouces de la lèvre. La distance du museau à la base des cornes est de neuf pouces dans le mâle, de huit dans la femelle.

Celle-ci est autant inférieure pour la taille à notre Chèvre, que le mâle surpasse notre Bouc. Ses cornes, presque droites, longues d'environ six pouces, ne dépassent les oreilles que d'un travers de doigt. Elles sont aplaties sur trois faces, dont l'interne, plus large, est toute sillonnée de rides transverses. Leur couleur est gris-brun. Cette femelle était vieille; sa couleur générale était celle d'un vieux Cerf; dedans des quatre membres, ventre et fesses blancs; pieds noirs, ainsi que la queue qui est jaunâtre en dessous; poils roides, mais couchés, les plus longs de six pouces; bourre laineuse au dos et sur les flancs; point de barbe.

L'Ibex du Caucase en habite les sommets schisteux, tandis que le Chamois ne s'élève pas au-dessus des étages plus tempérés du calcaire. La zone intermédiaire est occupée par l'Ægagre. Guldœnstadt n'a pu découvrir aucun indice de l'existence de l'Ibex ordinaire dans ces montagnes. Le Bouquetin du Caucase s'accouple en novembre; la femelle met bas en avril. Les Tartares et les Géorgiens font des vases à boire avec les cornes, et trouvent sa chair délicieuse. Zebuder, Hach, sont les noms du Bouquetin du Caucase dans deux idiomes de ces montagnes, et Tzan et Bodsch ceux de l'Ægagre. Ske est celui du Chamois chez un troisième peuple qui a aussi des noms particuliers pour les deux autres espèces. La citation de ces noms est ici la preuve que ces montagnards ont connaissance de la diversité primitive d'animaux confondus par des naturalistes qui n'étudient que des livres sans les savoir toujours bien comprendre.

Bouquetin a crinière d'Afrique, Tackhaitze de Samuel Daniels, *Afric. Scenery*, pl. 24. — Cuvier (Règn. Anim., t. 1, p. 265) a rattaché au genre Chèvre le bel animal figuré par Samuel Daniels dans ses Vues d'Afrique ; il en a vu un couple à la sortie de Betakoo, chef-lieu des Boshuanas, lat. 26, deg. 30 min. Sa taille est de quatre à cinq pieds au garrot; le mâle et la femelle ont des cornes régulièrement arquées comme celles de l'Antilope bleue, auxquelles elles ressemblent encore par l'existence, sur leurs deux tiers inférieurs seulement, de demi-anneaux qui n'en occupent que le demi-contour antérieur. Une longue crinière brune pendante à droite et à gauche, une barbe sous le bout du menton également brune, ainsi que la queue qui est longue comme l'oreille, se détachent fortement du bleu bai qui forme la couleur générale. Le chanfrein est blanc et un peu concave. Cet animal, très-turbulent et très-dangereux à approcher dans le rut et quand il est blessé, vit en troupes de cinq à six ou par paire, pêle-mêle avec d'autres Antilopes de plaine et la Girafe, dans les karroos de l'Afrique australe, sortes de déserts couverts d'une Mimeuse très-abondante, et dont l'aspect uniforme rappelle les bruyères de l'Europe.

Par le site, la taille, la grandeur et la figure des cornes dans les deux sexes, on inclinerait plutôt à considérer cette espèce comme une Antilope. Elle ferait pour la taille la troisième espèce de la cinquième tribu de ce genre, les *Tseïran*. La barbe seule les rattacherait aux Chèvres ; mais plusieurs Antilopes ont des crinières sous la gorge et le col, et la barbe du Tackhaitze se prolonge jusque sous la gorge.

Bouquetin de la Haute-Égypte. *Capra nubiana*, F. Cuvier, Mam. liv. 50. Ce Bouquetin n'a guère plus de quatre pieds et demi ; ses cornes sont longues de deux pieds, noires, comprimées sur leur face interne, arrondies en avant avec douze ou treize nœuds saillants; le pelage est généralement d'un gris fauve mêlé de brun; le bas des épaules et des flancs est brun; les jambes sont brunes en devant, blanches en arrière, avec le paturon blanc et des taches également blanches aux poignets et aux talons ; le brun forme un anneau au-dessus des doigts des quatre pieds, et un autre au pli du talon des extrémités postérieures; la ligne dorsale est noirâtre ainsi que la queue; la barbe noire. En général cette espèce est plus svelte, plus légère que notre Bouquetin ; ses cornes sont comparativement plus longues et plus grêles.

Chèvre colombienne. *Capra columbiana,* A. D. *Ovis montana*, Ord. *Rupicapra americana*, Blainville, Antil.; *lanigera* d'Hamilton Smith. *Lin. Soc.*, t. 13, pl. 4. — Smith critique la place et le nom donnés par Blainville à cette espèce. Il propose le nom d'*Antilope lanigera,* parce qu'il suppose que cette qualité du poil ne se retrouve pas dans une autre Antilope. Or nous avons décrit une Antilope du Cap (*V.* ce mot), rapportée par Delalande et déjà figurée dans Samuel Daniels (*Scenery of Afric.*), dont le poil est uniquement laineux. Ensuite la solidité seule du merrain de la corne pourrait motiver la place de cette espèce parmi les Antilopes.

Manquant nous-mêmes de renseignements sur ce caractère, nous avons rapporté cette espèce au genre Chèvre, à cause de l'ensemble de sa physionomie qui, à défaut d'informations plus précises, est encore un motif de détermination zoologique, et de la qualité de la toison qui rappelle celle des Chèvres cachemiriennes. L'animal surpasse un fort Mouton pour la taille. L'aspect de la tête est celui du Bélier, les oreilles longues et pointues sont pleines, à l'intérieur, de longs poils; les cornes, noires, longues de quatre à cinq pouces, recourbées en arrière, ont un pouce de diamètre à la base, où elles sont sillonnées de deux ou trois anneaux. D'après la figure donnée par H. Smith, leur cône ne serait pas comprimé. Les sabots, qui sont noirs comme du jais, sont remarquables par leur largeur qui contraste avec leur peu d'élévation, et par de fortes rainures à la semelle. De longs poils soyeux, jaunâtres et plus moelleux que ceux d'une Chèvre, couvrent tout le corps excepté le chanfrein et les quatre pieds, où le poil est serré et fin

comme au Mouton; ces longs poils augmentent beaucoup le volume de l'animal. Au-dessous d'eux existe une bourre duvetée, très-fine et très-serrée, d'un blanc clair, qui, dans les jeunes, ressemble à du coton.

Vancouver, T. I, p. 308, et T. II, p. 284, a donné les premiers indices de l'existence de cette espèce. Sur différents points de la côte nord-ouest d'Amérique, au nord de la Columbia, il vit une grande quantité de tissus fabriqués avec un mélange de la laine grossière des Chiens domestiques de cette contrée, et d'une laine plus fine de quelqu'autre animal qu'il soupçonnait être très-nombreux par la proportion dans laquelle sa laine entrait dans ces étoffes. Ce ne fut que par le 54me degré qu'il eut occasion d'en observer des peaux; mais elles étaient trop mutilées pour laisser reconnaître, même le genre de l'animal. Elles avaient cinquante pouces de long et trente-cinq de large, non compris la tête, la queue et les jambes. La quantité de laine n'est pas, dit-il, en proportion de l'étendue de la peau. Elle est surtout fournie au dos et aux épaules d'où sort, continue-t-il, une sorte de crinière de longs poils semblables à des soies de Sangliers. Ces mêmes poils forment la couverture du corps et cachent entièrement la laine qui est fine et de belle qualité. La toison est de couleur de crême, et la peau d'une épaisseur remarquable.

Cette espèce paraît habiter toutes les montagnes depuis le lac des bois auprès du lac supérieur, et la côte ouest de la baie d'Hudson jusqu'à la mer Pacifique au nord du 4me degré parallèle.

Raffinesque a fait de cette espèce le type d'un groupe intermédiaire aux Chèvres et aux Antilopes, sous le nom de Mazame. Il compose ce genre des deux Guazous à dagues de D'Azara, de l'*Ovis montana* d'Ord. et de son propre *Mazame sericea*, qui est identique à l'*Ovis montana*, tous deux n'étant que l'espèce précédente. Il propose même un sous-genre, ou plutôt un genre à part, pour les deux dernières espèces, sous le nom d'*Oreamnos*, attendu qu'ils vivent dans les montagnes.

CHÈVRE WALIE; *Capra walie*. Ruppel, Faune de l'Abyssinie, p. 16, pl. 6. Cornes épaisses, noduleuses, à protubérances fort élevées en dessus, presque rhomboïdales à leur base, aiguës et courbées à l'extrémité; front protubérant; chanfrein saillant, bombé; nez camus; bouche médiocre; barbe courte; pelage d'un brun fauve, obscur en dessus, se dégradant jusqu'au blanc pur, vers les parties inférieures; pieds blanchâtres; carpe et tarse noirâtres sur les côtés et antérieurement. Taille de l'extrémité du museau à celle de la queue, cinq pieds; la queue a environ sept pouces. Les cornes ont environ vingt pouces de longueur et quatre de diamètre. Cette jolie Chèvre habite les vallées de Godjam, dans le royaume d'Amhara.

CHÈVRE VOLANTE. OIS. L'un des noms vulgaires de la Bécassine commune, *Scolopax gallinago*, L.

CHEVREAU. MAM. Petit de la Chèvre.

CHÈVREFEUILLE. BOT. *Caprifolium*, Juss.; *Lonicera sp.*, L. Principal genre de la famille des Caprifoliacées de Jussieu, Pentandrie Monogynie de Linné. Le nom Chèvrefeuille (*Caprifolium*) avait été restreint par Tournefort au Chèvrefeuille des jardins et à quelques plantes qui en sont très-rapprochées. Les autres Chèvrefeuilles connus de son temps et que Linné réunit tous sous la dénomination commune de *Lonicera*, étaient distribués dans quatre autres genres qu'il nommait *Xylosteon*, *Chamœcerasus*, *Diervilla* et *Periclymenum*. La plupart des auteurs ont imité Linné, c'est-à-dire qu'ils n'ont admis ces groupes que comme des sections du genre *Lonicera*. Ainsi Lamk. et De Candolle (Flore fr.) ont décrit, sous ce seul nom générique, les sept espèces de Chèvrefeuilles qui croissent spontanément en France, quoiqu'elles fissent partie des genres *Caprifolium*, *Periclymenum* et *Xylosteon* de Tournefort. Persoon (*Syn. Pl.*) ne fait aussi qu'un seul groupe de tous les Chèvrefeuilles; c'est le genre *Lonicera* de Linné dans toute son extension; il y réunit, comme cet auteur, le *Symphoricarpos* de Dillen, en outre des genres de Tournefort; néanmoins, il admet la séparation du *Diervilla* de Tournefort. Une autorité du plus grand poids dans un pareil sujet, A. L. de Jussieu, s'était pourtant prononcée en faveur de l'adoption de la plupart des genres de Tournefort. Il en avait tracé les caractères dans son *Gen. Pl.* en indiquant les espèces de *Lonicera* de Linné qui faisaient partie de chacun d'eux. Ainsi il ne faudrait plus comprendre parmi les Chèvrefeuilles, le *Symphoricarpos* de Dillen, le *Diervilla*, le *Xylosteon* et le *Chamœcerasus* de Tournefort.

Quant aux Chèvrefeuilles proprement dits, où Jussieu réunit le *Caprifolium* et le *Periclymenum* de Tournefort, ils ont pour caractères : un calice à cinq dents, muni de bractées à sa base; une corolle à tube allongé et présentant cinq divisions presque égales dans les *Periclymenum* de Tournefort, ou irrégulières et séparées en deux lèvres dans le genre *Caprifolium* du même auteur; cinq étamines de la longueur de la corolle; stigmate globuleux; baie triloculaire polysperme. Les Chèvrefeuilles ainsi définis se composent de sous-arbrisseaux grimpants qui ont des fleurs sessiles et en capitules terminaux, ou axillaires et verticillées. Cultivés pour la plupart dans les jardins d'agrément, ils méritent cette préférence sur d'autres plantes volubiles comme eux, par la beauté des formes, la vivacité des couleurs et l'odeur suave de leurs fleurs. Leur culture est facile; tout terrain, toute situation paraît leur convenir; ils réussissent mieux cependant en plein soleil que dans les lieux ombragés. On les multiplie par marcottes qui s'enracinent en peu de jours; il arrive même que des branches rampantes ont assez de racines en automne pour être séparées et replantées, tant est grande leur disposition à émettre des racines dès qu'ils sont dans des circonstances favorables. La flexibilité de leurs tiges les rend propres à prendre toutes les formes qu'on veut leur donner, mais ils ne sont jamais élégants que quand on les plante près des arbres, dans les avenues; là, ils serpentent autour de leurs troncs, s'entrelacent dans leurs branches et redescendent en guirlandes chargées de fleurs qui flattent à la fois la vue et l'odorat. On en garnit aussi les berceaux, les treillages et les murs des jardins d'ornement. Voici les espèces qui, à ce titre, semblent les plus intéressantes à connaître :

1° CHÈVREFEUILLE DES JARDINS OU D'ITALIE. *Caprifo-*

lium hortense, Lonicera Caprifolium, L. Arbrisseau sarmenteux et grimpant, dont la tige, couverte d'une écorce grisâtre, émet des jets cylindriques fort longs et rameux; feuilles sessiles, très-entières, glabres, glauques en dessous, la plupart obtuses, simplement opposées dans les parties inférieure et moyenne des tiges, et réunies en une seule au sommet de celles-ci (*Folia connata*); fleurs nombreuses, grandes, et disposées en bouquet terminal, exhalant une odeur délicieuse. Cette plante est spontanée dans les haies des pays méridionaux de l'Europe. On en cultive particulièrement deux variétés d'Italie, précoces : l'une à fleurs rouges et l'autre à fleurs blanches.

2° Chèvrefeuille des bois. *Caprifolium Periclymenum,* Juss., *Lonicera Periclymenum,* L. Cet arbrisseau ne diffère du précédent que par ses feuilles supérieures qui, au lieu d'être connées, sont entièrement libres. Les fleurs sont d'un blanc jaunâtre; elles ont un aspect moins agréable que celles du Chèvrefeuille d'Italie. Il y en a deux variétés principales : l'une est velue et quelquefois devient difforme et panachée de blanc et de vert; elle est commune dans les bois et les haies de la France. La variété glabre, à fleurs plus grandes et moins jaunâtres que l'autre, ne fleurit qu'en août et septembre, et croît en Allemagne et en Suisse, d'où les noms de Chèvrefeuille *d'Allemagne* et de Chèvrefeuille *rouge tardif* que quelques personnes lui ont donnés.

3° Chèvrefeuille de Virginie. *Caprifolium sempervirens,* Juss.; *Lonicera sempervirens,* L. Ce charmant arbrisseau a des fleurs presque régulières, d'une couleur rouge-écarlate des plus vives, qui lui a fait donner l'épithète de *Corail* par quelques jardiniers. Ses feuilles, ovales, sessiles, glabres supérieurement et glauques en dessous, sont connées au sommet de la tige. Indigène de la Virginie, il a été transporté en Europe, où il nous offre l'avantage de fleurir depuis le commencement de mai jusqu'en automne, et de conserver une partie de ses feuilles pendant l'hiver. Il est à regretter que de si belles fleurs soient absolument inodores. Le Chèvrefeuille de Virginie est le type du genre *Periclymenum* de Tournefort.

Kunth (*in Humboldt et Bonpl. Nova Genera et Species Plant. Amer. æquinoct.*), admettant la séparation indiquée par Jussieu du genre *Caprifolium* d'avec le *Lonicera* de Linné, décrit et donne la figure d'une belle espèce nouvelle, qui a beaucoup de rapport avec le Chèvrefeuille de Virginie, mais que son limbe étalé en distingue facilement; ses feuilles, d'ailleurs, sont velues, comme l'indique son nom spécifique (*Caprifolium pilosum,* Kunth, t. 298). Elle habite les lieux froids de la Nouvelle-Espagne.

CHEVRETTE. mam. Femelle du Cerf Chevreuil.

CHEVRETTE. crust. et ins. Syn. vulg. de Crangon. Geoffroy (Hist. des Ins.) a nommé Chevrette bleue le *Lucanus caraboides* de Linné, et Chevrette brune, le *Trogosita caraboides. V.* Platycère, Lucane et Trogosite.

CHEVREUIL. mam. Espèce du genre Cerf.

CHEVREUIL DE MONTABUZARD. mam. *V.* Cerf.

CHEVREULIE. *Chevreulia.* bot. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie Polygamie superflue de Linné. H. Cassini l'a établi en l'honneur de Chevreul qui, par ses nombreux travaux d'analyse chimique, a si bien mérité de la botanique. Ce genre se compose d'une plante placée parmi les Chaptalies par Persoon, et dans les Xéranthèmes par Aub. Du Petit-Thouars. Tous les fleurons de son disque sont parfaitement réguliers et nullement bilabiés, comme on pourrait le soupçonner, puisqu'on en avait fait une Chaptalie. S'il était certain que cette plante fût organisée de même que le *Chaptalia runcinata* de Kunth, et qu'on dût ne pas les séparer du *Chaptalia tomentosa,* type de ce genre, alors le caractère donné par ce dernier naturaliste, qui admet dans ce genre des corolles régulières ou labiatiflores indifféremment, devrait être adopté. Quoi qu'il en soit, Cassini séparant le *Chevreulia,* et des Chaptalies et des autres Labiatiflores, le place dans sa tribu des Inulées. Le *Chevreulia stolonifera,* Cass., *Xeranthemum cæspitosum* de Du Petit-Thouars, a été recueilli près de Montevidéo par Commerson, et dans l'île de Tristan d'Acugna par Du Petit-Thouars.

CHEVREUSE. bot. Synonyme d'Amandier Pêcher.

CHEVRIN DES BOIS. bot. Synonyme de *Salix amygdalina* et *triandra. V.* Saule.

CHEVROLLE. *Caprella.* crust. Genre de l'ordre des Isopodes, section des Cystibranches, établi par Lamk.; caractères : quatre antennes, les deux supérieures plus longues, leur dernière pièce composée de très-petits articles nombreux; deux yeux sessiles, composés; corps allongé, linéaire ou filiforme, divisé en articles inégaux; queue très-courte; dix pattes onguiculées, à paires disposées en une série interrompue. — Ce genre a subi, depuis, quelques modifications, et l'on en a extrait celui des Protons.

Les Chevrolles ressemblent beaucoup aux Leptomères de Latreille et aux Protons de Leach avec lesquels elles ont d'abord été confondues; mais elles se distinguent suffisamment des uns par le nombre de leurs pieds, qui ne s'élève jamais au delà de dix, et des autres par les second et troisième anneaux du corps, dépourvus de véritables pattes. Les femelles ont leurs œufs renfermés dans un sac suspendu au troisième anneau du corps.

On trouve communément les Chevrolles sur les plantes marines; leur démarche ressemble à celle des Chenilles arpenteuses; elles nagent assez bien, en courbant en bas et redressant alternativement les extrémités de leur corps. On les voit quelquefois tourner avec rapidité sur elles-mêmes. Dans tous ces mouvements leurs antennes sont vibrantes.

Latreille place dans les deux divisions suivantes le petit nombre d'espèces connues.

† Tête ovale point ou peu rétrécie postérieurement.

Chevrolle front pointu. *Caprella acutifrons* de Latreille, ou *Caprella Atomos* de Leach, et peut-être de Linné. Elle a été trouvée sur les côtes d'Angleterre.

Chevrolle acuminifère. *Caprella acuminifera,* Leach.

†† Tête allongée et rétrécie postérieurement.

Chevrolle linéaire. *Caprella linearis,* Latreille, ou Chevrolle scolopendroïde, Lamk., *Cancer linearis,* L. On la rencontre sur nos côtes et dans les mers du Nord.

Chevrolle Mante. *Caprella Mantis*, Latreille. Elle habite nos côtes océaniques.

Latreille rapporte encore à ce genre le *Cancer filiformis*, L., et une autre espèce que Forskahl (*Fauna Arab.*, p. 87) a décrite comme une larve de genre incertain.

CHEVROTAINS. *Moschus*. mam. Ces Ruminants ne diffèrent extérieurement des Cerfs et même des Antilopes que par l'absence des cornes; car la grande canine qui sort de la bouche des mâles se retrouve presqu'aussi grande dans plusieurs espèces de Cerfs. A l'intérieur, ils ont un péroné styliforme, étendu depuis la tête du tibia jusqu'auprès de son extrémité astragalienne. Ce péroné n'existe pas même dans les Chameaux. Ils ont de plus à chaque canon deux stylets plus développés même que dans les chevaux, et représentant deux métacarpiens en avant et deux métatarsiens en arrière.

Ces caractères ostéologiques n'existent peut-être pas néanmoins dans toutes les espèces du genre. Mais il est constant que toutes manquent de larmiers. Dans toutes, la canine est rudimentaire chez les femelles qui ont en outre deux mamelles inguinales.

Ces animaux, dont la seule espèce bien connue a servi de type au genre, habitent l'Asie et ses îles. Le *Moschus moschiferus* se trouve sur toutes les montagnes à l'est du méridien de l'Indus, au nord du Tropique. Les autres espèces habitent les îles. Le seul Mémina est commun aux montagnes de Ceylan et du Mysore sur le continent de l'Inde.

Chevrotain Musc. *Moschus moschiferus*, Linné. Toorgo, Gifar des Tartares; Kudari des Kalmoucks et des Mongols; Dsaanja des Tungousses du Jenisei; Houde de ceux du Baïkal; Dsehija de ceux de la Ceuta; Xé des Chinois; Gloa, Glao et Alath des Tanguts au Thibet; Kaborga des Russes au Jenisei, leur Saïga sur les bords du lac Baïkal et de la Ceuta; Bjos des Ostiaks du Jenisei. Pallas, *Spic. Zool. fasc.* 12, pl. 51, Schreber, pl. 242, b. Cette figure montrera combien est erronée l'assertion qui qualifie de ras le poil du Chevrotain, poil que Pallas, *Spicil. Zool. fasc.* 13, dit avoir, sur le train postérieur, de trois à quatre pouces de long.

De la taille d'un Chevreuil de six mois; la bouche fendue jusqu'aux molaires. Le faon, nouveau-né vers la fin de mai, est d'un fond gris-roux avec une livrée de taches blanchâtres, disposées par lignes. De novembre à janvier, le fond est devenu brun, moins foncé pourtant qu'aux vieux, avec des lignes de taches fauves, sans ordre sur les flancs, et transversales sur le dos. C'est l'âge où furent figurés les deux individus représentés par Pallas, *loc. cit.* Alors les mâles n'ont pas encore de canines; dès lors néanmoins les mâles se font connaître à leur museau plus épais, plus obtus qu'aux femelles. (*V.* dans Pallas, *loc. cit.*, pl. 5, f. 2.) Mais le caractère le plus constant du pelage c'est d'avoir toute la vie, sous le cou, depuis la gorge jusqu'au poitrail, deux bandes blanches, bordées de noir, enfermant entre elles une bande noire. Dans la vieillesse, tout le reste du corps est d'un brun noirâtre, comme l'indique la figure citée de Schreber. Il y en a néanmoins des individus constituant peut-être une variété, qui sont d'un jaune blanchâtre, à tête, cou et membres d'un blanc de lait; les ongles mêmes sont blancs; les bandes latérales du cou sont grises chez ces Albinos. Telle était une vieille femelle disséquée par Pallas dans les montagnes de Sayansk. Les poils, ondulés, sur leur longueur, de blanc-cendré ou de gris-brun et même de noir, sont verticaux, très-serrés, privés de bourre ou de lainage à leur base, excepté un peu au bas des jambes. L'existence de ce lainage dans les Mammifères des climats froids et même des sommets glacés de leurs montagnes, n'est donc pas une loi générale. La queue et une place autour en forme de cœur, s'étendant jusque sur les ischions, sont nues dans le mâle, et toujours mouillées d'une humeur odorante. Les femelles toute leur vie et les mâles jusqu'à deux ans, ont au contraire la queue couverte de poils en dessus et de laine en dessous. L'anus est entouré d'un épi de poils rayonnés. Il n'y a souvent qu'un seul testicule dans le scrotum, cinq lignes au delà duquel le fourreau de la verge, bien saillant, se continue avec l'angle postérieur de la bourse ventrale. Celle-ci très-proéminente, à parois internes, presque verticales, a son entrée fermée par des poils convergents. Son fond offre deux orifices : l'antérieur déprimé et nu est celui du follicule ou poche à musc; le postérieur est la fente du prépuce, bordée d'un épi de poils rayonnés. La bourse à musc, de cinq à six pouces de tour, et longue de deux pouces et quelques lignes, s'étend en arrière au-dessus de la verge sans être nulle part adossée à la peau. Ce qu'il y a d'assez étonnant, c'est que sa membrane exhalante n'offre aucun vaisseau, est sèche et roide comme l'épiderme humain; mais le tissu cellulaire environnant est très-vasculaire. La surface exhalante de cette membrane (Pallas, *loc. cit.*, pl. 6, f. 10, où se voient aussi tous les détails d'anatomie qui précèdent et d'autres dont nous ne pouvons parler ici) est comme déchiquetée en petites languettes ou valvules inégales. Vers l'orifice, cette surface est lisse, et projette quelques longs poils que l'on retrouve quelquefois dans le musc. Le pourtour de l'orifice est lubrifié par de petites glandes comparables à celles de la marge des paupières de l'homme. Le musc, même sur l'animal vivant, forme une masse de consistance sèche, compacte en dehors, où se trouve l'empreinte des petites valvules de la poche. Le centre de la masse est vide ou très-peu compacte, le globule ne se formant que par la compression concentrique des dernières couches exhalées. La bourse ne contient pas plus de deux drachmes de musc dans les vieux et de six dans les adultes. Il y a quatorze et quelquefois quinze paires de côtes. D'après Pallas, sur un mâle de trente livres, le foie ne pesait que quatre onces. La pupille, longuement fendue, annonce, comme toutes ses habitudes, un animal nocturne; néanmoins elle devient circulaire après la mort.

La hauteur au garrot est d'un pied dix pouces; celle à la croupe de deux pieds; elle annonce la vigueur d'impulsion du saut et de la course du Chevrotain. Cette vigueur lui était nécessaire au milieu des précipices qu'il habite. Ses ongles postérieurs, plus longs que dans aucun autre Ruminant, et qui peuvent s'écarter des autres presqu'autant que chez le Chamois, lui donnent un pas

sûr et solide : aussi gravit-il jusque sur les arbres inclinés. En tout, c'est pour la hardiesse à se précipiter des rochers, à franchir les abîmes, à gravir les pentes les plus rapides, l'émule du Chamois et du Bouquetin. Il passe de plus les fleuves à la nage. Excessivement timide, il ne peut vivre en captivité; il se nourrit en hiver de lichens, et en été de quelques racines et de feuilles du *Rhododendron Dauricum*. Le chyme a une odeur ambrée et résineuse, qui annoncerait l'existence des matériaux du musc tout formés dans le sang. Le rut vient en novembre, temps où ils sont très-gras. Alors ils se rassemblent comme pour émigrer, mais c'est seulement pour choisir leurs femelles après des combats qui laissent beaucoup de mâles cicatrisés ou édentés de leurs canines. La poche du musc n'en contient alors pas davantage, ni de plus parfumé. Pallas suppose que l'utilité du musc est de servir de stimulant de volupté pour les femelles dans l'accouplement. La compression de la bourse en exprime alors cette matière qui se répand sur la vulve de la femelle. L'usage qu'en font les Bayadères et d'autres femmes orientales donne à cette explication l'appui de l'analogie. Les femelles manquent donc de bourse musquée. Nous ne rappellerons pas tous les contes ridicules faits sur l'origine naturelle ou artificielle de cette matière.

Cette espèce, quoique les voyageurs en rencontrent peu parce qu'elle est nocturne, est presque innombrable dans toutes les montagnes qui forment les arêtes des trois versants boréal, austral et oriental de l'Asie. On ne la trouve pas en Perse ni dans le Taurus, malgré la continuité de cette chaîne, par les montagnes du Candahar, avec celles du Kaschmir où Bernier l'a observée. Au nord-est il s'arrête à l'Indigirka. Par les montagnes qui bordent la Léna, il descend jusqu'à Iakutsk, et s'étend jusqu'à l'Océan par la chaîne des monts Stanavoï, qui borde l'Amur au nord. A Patua, Tavernier acheta à la fois seize cent soixante-treize bourses de musc, toutes marquées aux douanes du Thibet. Il est aussi très-abondant dans les chaînes qui séparent l'Indo-Chine de la Tartarie chinoise et de la Chine. Au nord, très-commun tout le long des monts Altaï, il est surtout innombrable depuis les sources du Jenisei jusqu'à la mer Baïkal; car, dit Pallas, c'est là l'empire des montagnes boisées, sites favoris du Chevrotain qui ne s'aventure jamais dans les montagnes nues, et à plus forte raison dans les plaines. — Le musc des Alpes sibériennes n'a pas plus d'odeur que le Castoréum. Le meilleur vient du Tunkin, où il doit probablement sa force à la végétation plus parfumée de montagnes moins distantes du tropique.

Le Chevrotain proprement dit, *Tragulus*, n'a pas de bourses ventrales; il a des canines comme le *Moschus*, et aussi des ongles rudimentaires, quoi qu'en ait dit Pallas.

Chevrotain de Java. *Moschus javanicus*. Napu des Malais. Staf. Raffles, *in zool. Collect. made in Sumatra., Trans. Linn.* t. 13, Buff. suppl., t. 6, pl. 30. De vingt pouces de long sur treize de haut, plus bas au garrot qu'à la croupe; queue de deux à trois pouces, touffue, blanche dessous et à la pointe; à couleur brune, jaspé de noir sur le dos, gris varié de blanc sur les flancs, et blanc en dessous et à la face interne des cuisses; une raie blanche étendue de chaque côté du menton à l'angle postérieur de la mâchoire; l'intervalle de ces deux raies est blanc, et projette en arrière trois bandes blanches, la moyenne jusque sous la poitrine, les latérales sur les épaules; la raie médiane est séparée des deux latérales par une grande tache triangulaire, noire, dont la base est sur la poitrine et la pointe au haut de la gorge; enfin une raie noire va de l'œil aux narines et les sabots sont très-allongés. Le Napu fréquente les bois voisins de la mer, où il vit de baies d'une espèce d'*Ardisia*. Pris jeune, il s'apprivoise aisément. Ses cornes sont courtes et droites.

Chevrotain Kranchil. *Moschus Kranchil*, Staf. Raffles, *ibid.* Plus petit que le précédent, de quinze pouces de long sur neuf ou dix de haut. Il est bien plus vif et plus agile. Sa couleur est aussi très-différente : d'un roux-brun tirant sur le noir au dos, blanc au dedans des jambes et sous le ventre; la raie de chaque côté de la mâchoire se prolonge jusqu'à l'épaule en se rétrécissant; la raie du milieu du cou est réellement une grande tache blanche, triangulaire, dont la base est près de la poitrine et le sommet sous la gorge; elle est encadrée par du fauve qui la sépare des deux raies blanches étendues de chaque angle de mâchoire aux épaules. Il n'y a pas de raies noires entre le nez et les yeux comme dans le Napu; mais le derrière du cou est marqué d'une bande de noir, et une de brun s'étend d'entre les jambes de devant au milieu du ventre; canines longues et courbées en arrière; queue comme au précédent.

Il diffère encore par les mœurs : le Kranchil habite la profondeur des forêts, où il se nourrit des fruits du *Gmelina villosa*. Il est si rusé que sa réputation là-dessus est passée en proverbe : les Malais disent d'un voleur habile, rusé comme un Kranchil. Sa légèreté, son adresse et sa vigueur sont telles qu'il se dérobe aux Chiens qui le serrent de trop près, en s'élançant jusqu'aux branches des arbres auxquelles il s'accroche par le moyen de ses canines. Il reste ainsi suspendu jusqu'à ce que la meute soit éloignée. C'est à cette heureuse agilité que le Kranchil doit de pouvoir habiter les forêts sans craindre les bêtes féroces. Il est de Sumatra.

Chevrotain Pélandok, Staf. Raffles, *ibid.* Il est plus bas que les deux précédents. Son corps est plus gros et plus lourd à proportion; son œil est plus grand; il vit dans les buissons voisins des habitations.

Chevrotain Mémina. *Moschus Memina*, L.; Pissay, dans Hamilton, Voy. Cast. ind., Schreb., pl. 243, Buff. Sup. t. 3, pl. 13. Remarquable par deux ou trois séries parallèles de longues taches d'un blanc nuagé, étendues le long des flancs. Il se trouve à Ceylan, et diffère certainement du Chevrotain Kranchil, et à plus forte raison du *Moschus javanicus*. Est-il identique avec le Chevrotain Pélandok? Le peu que dit Raffles de celui-ci ne permet pas de le décider zoologiquement, mais on peut le soupçonner d'après sa position géographique. Leschenault a trouvé le Mémina dans les Gates. C'est de ces montagnes que viennent les deux individus qui existent au Muséum de Paris. C'est le seul Tragulus que l'on ait encore observé sur le continent de l'Inde.

Chevrotain Pygmée. *Moschus Pygmæus*, Linné, Buff., t. 12, pl. 42. Schreber, T. III, p. 957, donne le nom de Kranchil comme synonyme malais de cette espèce, qu'il dit aussi se nommer Poetjoug à Java. Il est bien certain que le nom de Kranchil ne concerne pas le Pygmée, mais notre dernière espèce à pelage fauve ou roux en dessus, blanchâtre en dessous. Le Pygmée a sous le cou deux bandes longitudinales rousses, mêlées de brun, entre des bandes blanches; une transversale de même couleur au-devant de la poitrine, et une bande fauve le long des flancs; les canines sont divergentes et longues de six lignes. Buffon ne nomme pas la patrie du Pygmée; Raffles ne donne pas les couleurs du Pélandok. Dans ce défaut d'informations, on pourrait hésiter sur la diversité de ces deux espèces, si Raffles ne disait du Pélandok que son corps est lourd à proportion de sa hauteur; or, le Pygmée est aussi svelte que le Kranchil.

Il est parvenu à Londres la peau d'un Chevrotain mâle avec la bourse à musc; elle avait été expédiée de la Mongolie; selon Eschscholtz, cette peau provient d'une nouvelle espèce caractérisée par deux raies blanches au cou. Il la désigne sous le nom de *Moschus altoicus*.

CHEVROTINE. mam. Synonyme de Chevrette.

CHEYLÈTE. *Cheyletus*. aracn. Genre de l'ordre des Trachéennes, famille des Holètres, tribu des Acarides, établi par Latreille. Caractères : organes de la manducation formant un bec gros, avancé et conique; palpes courtes, très-grosses, en forme de bras, et dont le dernier article est terminé par un crochet en faucille; huit pattes, corps ové. Les Cheylètes ont le corps entièrement mou et sans plaque écailleuse, ce qui les distingue des genres Ixodes, Argas et Uropode. La grosseur de leurs palpes empêche de les confondre avec les Oribates, les Smaris, les Bdelles et les Sarcoptes.

L'espèce servant de type à ce petit genre a été décrite par Schrank sous le nom d'*Acarus eruditus*. Elle est très-petite et se trouve ordinairement dans les livres; on la rencontre aussi dans les collections. Sa démarche est lente; Latreille rapporte au même genre le *Pediculus musculi*, Schr.

CHEYLETIDES. *Cheyletides*. aracn. Famille de l'ordre des Trachéennes, fondée par Leach et comprenant les genres Cheylète, Smaris, Bdelle et Sarcopte. Leach observe que cette famille, peu étudiée, réclame un nouvel examen.

CHEYLOGLOTTE. bot. *V.* Chiloglotte.

CHEZE. ois. Syn. vulg. de Mésange nonnette.

CHIA. bot. Synonyme de Sauge d'Espagne.

CHIAMPIN. bot. Même chose que Champac.

CHIANTOTOLT. ois. Oiseau du Mexique encore peu connu et que l'on présume appartenir au genre Étourneau. Il a les parties supérieures variées de brun et de blanc, les inférieures blanches, tachetées de roux, les ailes noires et blanches, le bec un peu recourbé.

CHIARARAGUE. rept. Syn. de Vipère brésilienne, à Rio-Janeiro. L'individu de cette espèce, donné au Muséum par Quoy et Gaymard, fut tué dans les montagnes d'Estrelles. Langsdorf, consul russe à Rio-Janeiro, assura aux médecin de l'*Uranie* qu'il avait vu mourir, dans l'espace de quatre heures, un Nègre mordu par ce dangereux Reptile.

CHIARTOLITE. min. Synonyme de Macle.

CHIASOGNATHE. *Chiasognathus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, fondé par Stephens, pour un insecte de l'île de Chiloï, qui lui a offert pour caractères particuliers : des antennes coudées, à massue composée de quatre articles feuilletés; celui du sommet entouré de poils verticillés; tous, à partir du quatrième, grossissant insensiblement jusqu'au dixième; mandibules, chez les mâles, du double plus longues que la tête; mésosternum avancé et saillant; corps ovale-allongé, élargi, un peu déprimé.

CHIASORAMPHE. ois. Synonyme de Loxie Bec-Croisé.

CHIASTOLIN. min. Synonyme de Macle.

CHIASTOLITHE. *V.* Macle.

CHIBI. mam. Synonyme de Chat domestique.

CHIBOULE. bot. Synonyme d'Ail Ciboule.

CHICA. bot. Espèce de Bignone de l'Amérique méridionale, dont les naturels retirent une teinture pour se rougir le corps en partie ou en totalité. L'on nomme également Chica, dans les terres Magellaniques et dans quelques îles de la mer du sud, une sorte de bière faite avec du Maïs ou d'autres Végétaux macérés dans l'eau.

CHICAL. mam. Synonyme de Chien Chacal.

CHICAS. ois. Synonyme vulg. de Corbeau Choucas.

CHICASA. bot. Synonyme de *Prunus angustifolia*.

CHICHAROU. pois. Syn. vulgaire de Sauret. *V.* Clupe hareng.

CHICH-CICH. ois. Syn. vulgaire de Gobe-Mouche gris.

CHICHE ou CICHE. *Cicer*. bot. Genre de la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, L., fondé par Tournefort. Caractères : calice à cinq divisions dont la longueur égale presque celle de la corolle; quatre de ces divisions sont penchées sur l'étendard, et une placée sous la carène; celle-ci est très-petite, comparée à l'étendard dont les dimensions sont très-grandes. Le légume, qui contient seulement deux graines, a une forme rhomboïdale, qui offre quelque ressemblance avec la tête d'un Bélier. Cette conformité, dont Pline a fait mention, sert de nom spécifique à l'unique espèce qui compose ce genre. Le *Cicer arietinum*, L., a une tige haute de trois décimètres, rameuse et un peu velue, des feuilles ailées avec impaire; ses pédoncules sont axillaires, solitaires, portant des fleurs ordinairement violettes, pourprées, et quelquefois blanches. Cette plante croît naturellement dans les moissons de l'Espagne, de l'Italie et de tout l'Orient. On la cultive dans le midi de la France où elle porte les noms vulg. de *Pois chiche* ou *Café français*. Les poils dont elle est couverte transsudent une liqueur qui, selon Déyeux, est de l'Acide oxalique pur.

CHICHI. ois. Espèce du genre Faucon.

CHICHICTLI. ois. Espèce du genre Chouette.

CHICHIVAL. bot. Synonyme de *Capraria*.

CHICHON ou CHICON. bot. Syn. vulgaire de Laitue romaine.

CHICHOULLOS. bot. Nom vulg. du fruit du Micocoulier.

CHICLA. bot. Synonyme de Panicaut.

CHICLI. ois. Espèce du genre Sylvie.

CHICOINÉE. *Chicoinœa*. BOT. Ce genre de la famille des Rubiacées, proposé par Commerson, a été réuni par Jussieu au genre Psathura du même auteur.

CHICON. BOT. Nom vulgaire de la Laitue romaine.

CHICORACÉ. *Chicoreus*. MOLL. Genre formé par Denis Montfort avec l'un des nombreux démembrements du genre Rocher, qu'il avait fondé sans beaucoup de discernement. Il forme la seconde division de la seconde section du genre Rocher, tel que l'établit Lamarck (Anim. sans vert. T. VII, p. 155). Les *Murex ramosus*, *Scorpio* et *sexatilis*, L., en étaient les principales espèces. *V.* ROCHER.

CHICORACÉES. *Chicoraceæ*. BOT. De toutes les tribus ou sections établies dans la vaste famille des Synanthérées, les Chicoracées sont sans contredit la plus naturelle et la mieux définie, puisqu'au milieu des bouleversements auxquels les genres de cette famille ont été exposés dans ces derniers temps, ce groupe est resté à peu près intact et tel qu'il avait été institué par Vaillant et Jussieu. Son caractère distinctif est en effet très-nettement tranché, et consiste surtout dans la forme singulière de la corolle, dont le limbe est toujours déjeté de côté et unilatéral, par suite de la profondeur d'une de ses cinq divisions, qui se prolonge jusqu'à la base de la corolle, tandis que les quatre autres entament à peine son bord. C'est à cette forme de corolle que l'on a donné le nom de ligulée, et chacune des petites fleurs qui en sont pourvues est nommée demi-fleuron. Aussi Tournefort appelait-il semi-flosculeuses les plantes que nous appelons ici Chicoracées.

Les genres de cette tribu sont assez nombreux. On peut les diviser en deux sections artificielles suivant que leur réceptacle ou phoranthe est nu, ou qu'il est chargé de poils ou de paillettes. La première section peut être subdivisée en trois paragraphes d'après l'aigrette qui manque; elle est formée d'écailles ou d'arétes, ou bien composée de poils simples ou plumeux. Voici l'énumération des genres principaux de chacune de ces sections.

Ire SECTION : *Phoranthe nu.*

§ I. Point d'aigrette.

Lampsana, L., Juss.; *Arnoseris*, Gærtn.; *Rhagadiolus*, Tourn., Juss.

§ II. Aigrette formée d'écailles ou d'arétes.

Hedypnois, Tournef., Juss.; *Drepania*, Juss.

§ III. Aigrette formée de poils.

Zacyntha, Tournef.; *Prenanthes*, L., Juss.; *Chondrilla*, L., Juss.; *Lactuca*, L., Juss.; *Hieracium*, L., Juss.; *Sonchus*, L., Juss.; *Crepis*, L., Juss.; *Hyoseris*, L.; *Thrincia*, Roth; *Krigia*, Willdenow; *Virea*, Adans., Rich.; *Leontodon*, L.; *Taraxacum*, Haller; *Picris*, L., Juss.; *Helminthia*, Juss.; *Picridium*, Desfontaines; *Scorzonera*, De Candolle; *Podospermum*, *Tragopogon*, L., Juss.; *Troximon*, De Cand., Gærtner; *Urospermum*, Scopoli, Juss.; *Apargia*, Scopoli.

IIme SECTION : *Phoranthe chargé de paillettes ou de poils.*

§ I. Aigrette poilue ou plumeuse.

Geropogon, L., Juss.; *Hypochæris*, L., Juss.; *Seriola*, L., Juss.; *Achyrophorus*, Gærtner; *Andryala*, L., Juss.; *Rothia*, Schreber.

§ II. Aigrette formée d'arétes ou nulle.

Catananche, L., Juss.; *Cichorium*, L., Juss.; *Scolymus*, L., Juss.

CHICORÉE. *Cichorium*. BOT. Famille des Synanthérées, type de la tribu des Chicoracées, Syngénésie égale de Linné. Dans ce genre, les folioles de l'involucre sont disposées sur deux rangs, caractère que certains auteurs ont désigné par l'expression de calice double et caliculé. La rangée intérieure est composée de huit folioles droites et soudées inférieurement; celle de l'extérieure l'est de cinq plus courtes et réfléchies à leur sommet. L'aigrette des akènes, moins longue que ceux-ci, est sessile et écailleuse. On dit alors que les fruits sont couronnés seulement par un rebord frangé et membraneux. Le réceptacle n'est garni que de poils épars. Les Chicorées sont en outre reconnaissables à leurs fleurs bleues ou blanches, sessiles ou agglomérées au nombre d'une à six dans l'aisselle des feuilles supérieures; une de ces fleurs est quelquefois longuement pédonculée.

Tous les auteurs modernes ont adopté le genre Chicorée, tel qu'il vient d'être défini. Il ne se compose que d'un petit nombre d'espèces dont deux sont éminemment utiles, l'une comme plante médicinale et l'autre comme plante potagère. La première ou la Chicorée sauvage, *Cichorium Intybus*, L., croît abondamment sur les bords des chemins et dans les champs de toute l'Europe. Sa tige, naturellement haute de cinq décimètres, prend un accroissement beaucoup plus considérable par la culture. Elle est velue inférieurement, branchue et divariquée, ce qui ôte de la grâce à cette plante, dont les fleurs, sessiles, d'un beau bleu céleste, sont d'ailleurs fort élégantes. Ses feuilles lancéolées, dentées et sinuées, sont un peu velues sur leurs côtes. Cette espèce offre plusieurs variétés; quelques individus ont des fleurs blanches, d'autres des fleurs rouges, d'autres enfin ont la tige large et aplatie, comme si on l'avait fortement comprimée. La racine de la Chicorée sauvage jouit d'une réputation méritée, sous le rapport de ses propriétés médicales; aussi en fait-on un usage très-vulgaire, dans toutes les circonstances où il s'agit d'exciter les organes digestifs par le moyen des toniques. En effet son amertume, très-intense et dégagée de toute âcreté, est un indice certain de son innocuité que démontre l'expérience journalière. Elle n'est pas même purgative, ainsi qu'on le croit communément, car si l'on administre comme tel le sirop de Chicorée, c'est à la Rhubarbe et à d'autres substances qui entrent dans la composition de ce médicament que celui-ci doit toutes ses vertus. Lorsque cette racine a été torréfiée, elle acquiert une saveur amère, sans être désagréable, et un arome qui se rapproche de celui du sucre caramélisé. On l'a beaucoup trop vantée comme le meilleur succédané du Café, car toute racine amère et riche en principe extractif mucoso-sucré, donnera par la torréfaction une substance équivalente au Café de la Chicorée. C'est l'abondance de celle-ci seulement qui lui a valu la préférence.

Les feuilles de cette espèce ont à peu près les mêmes propriétés que ses racines; c'est pour les obtenir plus succulentes et en plus grande abondance qu'on cultive la plante dans les jardins. On en fait usage soit en

décoction, soit en exprimant leur suc, comme celui des feuilles de la dent de Lion.

C'est une autre espèce, la Chicorée Endive, *Cichorium Endivia*, L., dont on mange les feuilles soit en salade, soit préparées de toute autre manière. Elle ne diffère que bien peu de la précédente, car ses feuilles sont très-glabres, entières ou dentées, et rarement lobées; quelques-unes de ses fleurs sont portées sur de longs pédoncules. La plante enfin est annuelle au lieu d'être vivace; mais ces différences se maintenant par la culture, on ne peut la regarder comme une variété de la Chicorée sauvage. Les jardiniers en cultivent principalement trois variétés : l'une, qu'ils nomment *Scariole*, a les feuilles larges et presque entières; une autre, dont les feuilles sont étroites et allongées, porte le nom de *petite Endive*; et la variété que l'on appelle *Chicorée frisée*, à cause de ses feuilles découpées et crépues sur leurs bords. C'est surtout à cette dernière que les jardiniers font perdre son amertume et sa dureté en la faisant blanchir par l'étiolement. De même que la plupart des autres plantes que l'homme a pour ainsi dire réduites à l'état de domesticité, la Chicorée Endive ne se trouve plus sauvage, et on ignore sa patrie.

CHICORÉE DE MER. BOT. Les Ulves à feuilles planes ou comprimées, allongées et frisées, portent ce nom dans plusieurs pays; les Vaches et les Moutons les mangent avec avidité, principalement en Écosse, en Islande, et même sur les côtes de Bretagne.

CHICORÉE FRISÉE. MOLL. Nom vulgaire du *Murex ramosus*, L. Type du genre Chicoracé de D. Montfort.

CHICORÉE D'HIVER. BOT. Nom vulgaire du *Crepis biennis*, L.

CHICOREUS. MOLL. Synonyme latin de Chicoracé, selon Denys-Montfort.

CHICOT. BOT. *V.* GYMNOCLADE et GUILLANDINE.

CHICOTIN. BOT. Racine en forme de Noisette allongée, qui paraît appartenir à un Telephium dont l'odeur est celle de la Rose, et qui croît au Groenland.

CHICQUERA. OIS. Espèce du genre Faucon.

CHIEN. *Canis*. MAM. Genre de Carnassiers digitigrades, ayant trois fausses molaires en haut, quatre en bas, et deux tuberculeuses derrière chaque carnassière; la carnassière inférieure n'a qu'un petit tubercule en dedans, mais l'inférieure a la pointe postérieure tout à fait tuberculeuse; en tout, trente huit dents. — Ce caractère, pris du nombre et de la figure des dents en général, convient à toutes les espèces de ce genre, comme aussi celui d'avoir quatre doigts derrière et cinq devant, dont l'interne est d'autant plus rudimentaire et situé plus haut, que les espèces sont plus actives et plus légères à la course. Tous ces animaux sont remarquables par le grand développement de l'appareil olfactif, source pour eux des impressions les plus déterminantes; par la douceur de leur langue où le volume proportionnel du nerf lingual annonce un sens délicat, mais surtout par la structure de la verge chez les mâles, structure dont le mécanisme nécessite la prolongation de l'accouplement, même après la consommation de l'acte générateur. Comme cette disposition devient un caractère fort important de ce genre, sa description, encore inédite, est aussi précieuse pour la zoologie que pour la physiologie générale. Nous l'empruntons à Magendie : « Le centre de la verge, dit-il, est formé par un os cannelé dont la cavité contient l'urètre; autour de cet os se trouvent trois parties caverneuses ou érectiles distinctes : l'une appartient au corps de la verge, elle est peu susceptible d'extension; la seconde qui forme le gland et l'urètre en avant, peut acquérir une dimension considérable durant l'érection; la troisième est ce qu'on nomme le *nœud de la verge*. Elle se gonfle durant le coït, de manière à ce que son diamètre surpasse au moins trois fois celui du reste de l'organe, et s'oppose à la sortie de la verge du vagin. Ces divers tissus communiquent visiblement avec les veines, et leur gonflement tient à ce que les veines qui en sortent subissent des compressions fortes durant l'érection, et surtout durant le coït. »

Le naturel de toutes ces espèces présente aussi un grand nombre de conformités : elles vivent en troupes plus ou moins nombreuses, s'assujettissent à des règles fixes, soit pour l'attaque et la défense, soit pour la chasse des bêtes fauves. La voix de toutes les espèces sauvages est une sorte de hurlement susceptible de modifications nombreuses par l'apprivoisement et la domesticité, suivant le degré de perfection acquise ou progressive de chacun de ces deux états. Toutes ont la queue droite, ne descendant jamais jusqu'à terre, et constamment pourvue de poils plus long que sur le reste du corps. Les deux sortes de poils existent simultanément chez les Chiens dans des proportions très-variées; mais les poils laineux, quoiqu'en proportion moindre, se trouvent aussi bien chez les espèces des contrées équatoriales que chez celles des contrées tempérées. C'est sur de mauvais renseignements que Buffon a dit que les Chiens perdaient le poil avec la voix dans les contrées chaudes. Cette assertion, quant au poil, fondée seulement sur la variété de Chien domestique, connue sous le nom de Chien turc, qui serait originaire de la Barbarie, si cette variété est identique avec celle qu'Aldrovande vit en Italie au seizième siècle, n'a rien de concluant. Car cette alopécie, purement accidentelle dans un assez grand nombre d'espèces de Mammifères, aura été perpétuée par un caprice de mode, en croisant les individus qui la présentaient.

Les Chiens domestiques d'Europe transportés sous l'équateur, y conservent toutes leurs facultés souvent exaltées même par l'influence d'un climat nouveau; chacun sait quels terribles auxiliaires les Espagnols ont trouvés dans ces Dogues affamés qui traquaient les Américains. Quant aux Chiens indigènes ou de race anciennement importée dans les contrées équatoriales, leur infériorité, admise par quelques auteurs, sous le rapport de l'audace et de la vigueur, n'est qu'une conjecture mal fondée. Les Chiens de la Nouvelle-Hollande, ceux de la Nouvelle-Guinée et de Waigiou, situés sous l'équateur même, soit libres dans les forêts, soit à demi domestiques, sont justement les plus intrépides et les plus vigoureux à proportion de tout le genre. En outre leur poil est aussi fourni, et leur voix aussi forte et aussi fréquente que dans leurs congénères sauvages du nord de l'Amérique et de l'Asie. Enfin il n'y a que ceux des îles océaniques, dégradés par un abrutissement parti-

culier, qui soient aussi paresseux et aussi timides que des Brebis. Or, à cet égard, les Chiens de la Nouvelle-Zélande, sous un climat fort tempéré, ne diffèrent pas de ceux des Marquises et de Taïti, parce qu'ils ont été soumis à la même influence d'un régime d'abâtardissement. Ce que l'on a dit de l'incompatibilité de nature, quant à la génération, du Chien domestique avec le Loup et le Renard, n'est pas mieux fondé. Il suit de la production de métis féconds jusqu'à la quatrième génération, sans que rien prouvât l'impuissance de cette dernière, que rien n'implique l'unité d'origine de toutes nos variétés domestiques. Et comme dans l'Amérique, dans la Nouvelle-Hollande, avant leur découverte par les Européens, il existait et des Chiens domestiques et des Chiens sauvages, et comme ces derniers y étaient évidemment indigènes, il suit encore que rien n'implique que ces Chiens domestiques ne provenaient pas des espèces sauvages du pays. Il résulte donc de cette double considération que les variétés si nombreuses de Chiens domestiques ou demi-domestiques, suivant la civilisation de chaque peuple, ne doivent pas être rattachées à un seul et même type primitif, modifié seulement par les influences des climats, de la domesticité, etc., mais doivent être rapportées, chacune dans sa contrée, à diverses espèces sauvages. Néanmoins les migrations, à la suite de l'homme, de chacune de ces espèces de Chiens, devenues domestiques, auront amené entre elles des croisements d'une espèce domestique à l'autre, croisements dont les produits, modifiés tantôt avec une espèce sauvage, tantôt avec une autre, auront amené les diversités si nombreuses que l'on voit aujourd'hui pour la taille, la figure et la qualité des poils; à quoi auront concouru aussi les influences du climat et du régime. Ces dernières influences, quand leur mode et leur durée persévèrent assez longtemps, peuvent amener un raccourcissement et un changement de figure du tube intestinal plus considérable d'une variété domestique à une autre, que d'un genre à l'autre dans le reste des Carnassiers.

Il en résulte que les diversités si nombreuses que présentent les races domestiques du Chien, ne peuvent être ramenées à une seule souche sauvage, et qu'à plus forte raison plusieurs des espèces actuellement sauvages ne peuvent être considérées comme des transformations éventuelles et progressives d'un moindre nombre de types primitifs.

En Amérique et en plusieurs contrées de l'ancien continent, il existe des troupes de Chiens domestiques redevenus sauvages, connus sous le nom de Chiens marons. Tous ces Chiens vivent en troupes nombreuses, aguerries, soumises à une tactique régulière, comme on voit dans l'ancien continent les hordes de Chacals et de plusieurs autres espèces sauvages de *Canis*. Il serait bien étonnant que la souche sauvage de la pluralité des Chiens domestiques eût cessé d'exister indépendante, lorsque l'on voit toutes les espèces sauvages des autres animaux domestiques herbivores, lesquels pour la plupart, eu égard à la nature de leur site natal et au petit nombre de leurs produits, n'ont jamais dû beaucoup multiplier, s'être conservées au milieu même des envahissements de la civilisation en Europe et en Asie. Et cependant ces animaux manquent de moyens de défense; la fuite est leur seule ressource, et ils subsistent même dans des îles assez petites, où leur race n'a pu être ni entretenue ni renouvelée par une émigration étrangère. Tels sont l'Ægagre, en Sardaigne et en Crète, le Mouflon, en Corse. Or, l'exemple des Chiens redevenus sauvages, qui subsistent au milieu des colonies européennes et embauchent les Chiens domestiques, malgré les efforts persévérants pour les détruire, prouve que dans l'enfance et les premiers progrès de la civilisation, l'espèce sauvage, libre de toute habitude d'assujettissement, n'aurait pu être ou tout entière asservie ou tout entière exterminée. Comme on sait d'ailleurs que l'âme de chaque espèce reste immuable sous toutes les influences physiques qu'elle subit en liberté, il est logiquement impossible que son naturel ait changé. Et puisqu'aucun témoignage ne dépose de l'extermination d'un animal sauvage analogue au Chien, et que les anciens auteurs mentionnent toutes les espèces actuelles de ce genre dans les contrées où elles existent encore, il est évident que l'une ou plusieurs de ces espèces sauvages sont la source unique ou multiple des races domestiques mélangées ensuite à l'infini.

Guldœnstadt a le premier indiqué les différences qui séparent, quant à la figure des incisives, le sous-genre des Renards de celui des Chiens et Chacals proprement dits. Dans ces derniers, les incisives sont très-profondément, les supérieures trilobées, et les inférieures bilobées, tandis que, dans les Renards, ces dents ont le tranchant presque rectiligne, du moins les découpures de leurs bords sont bien moins profondes qu'aux Chiens. Il a signalé aussi les disproportions de longueur d'intestin entre les espèces du Chien, du Loup et du Chacal d'une part, et le Renard d'autre part; car dans le Renard, l'intestin grêle est à la longueur du tronc, depuis le museau jusqu'à l'origine de la queue, comme trois et demi est à un, dans le Chien comme quatre et demi est à un, dans le Loup comme quatre est à un, dans le Chacal comme cinq est à un.

Une autre différence sépare encore les Renards des Chiens, c'est la proportion plus grande des poils laineux aux poils soyeux chez les Renards, ainsi que la supériorité de finesse et de longueur des poils soyeux, surtout à la queue, dernier caractère exprimé par le nom de *queue de Renard*. Enfin, et ce qui est le plus décisif, à cause des différences qui en résultent pour les habitudes et le genre de vie, c'est l'allongement vertical des pupilles, d'où résulte pour eux la nécessité d'une existence nocturne. Ajoutez à cela que Cuvier a trouvé sur le crâne un caractère ostéologique qui distingue les Chiens des Renards (Oss. Foss., T. IV, pag. 464). Dans les Chacals de l'Inde, du Sénégal et du Cap, dit-il, comme dans les Loups et les Chiens, le front est transversalement d'une convexité uniforme entre les deux apophyses post-orbitaires qui descendent un peu, et n'ont point de fossette ni d'arêtes saillantes dans leur voisinage, si ce n'est les arêtes temporales qui s'unissent promptement en une seule sagittale. Dans les Renards, continue-t-il, il y a une fossette ou un creux en dedans, et un peu en avant de chaque apophyse post-orbitaire du frontal; les arêtes se rapprochent, mais la

crête sagittale demeure longtemps une bande étroite plutôt qu'une vraie crête. D'après ces caractères, on ne pourrait aucunement confondre les frontaux de ces mammifères. Quant au reste des os de ces animaux, il reconnait que, sans une comparaison immédiate, il est difficile d'en exprimer et d'en saisir les différences qui ne portent que sur la grandeur et un peu sur les proportions.

Les Chiens proprement dits sont généralement d'une taille supérieure aux Renards; et même les espèces boréales des deux continents acquièrent des dimensions qui les rapprochent de quelques grands Felis. La partie antérieure du corps est forte et ramassée, surtout aux épaules et à l'encolure. La partie postérieure est svelte et légère et un peu plus élevée; tous sont remarquables par l'obliquité de leur marche. Dans les Renards, plus bas sur jambes à proportion de la taille, le corps plus allongé, la tête plus pointue et plus fine, les formes plus arrondies, annoncent plus de souplesse et de légèreté que de force. Aussi sont-ils, plutôt que les Loups, forcés à la chasse. C'est peut-être au sentiment de leur infériorité sous ce rapport qu'ils doivent leur instinct fouisseur pour se creuser des retraites, quoique les espèces boréales le fassent aussi dans des contrées où la nature du sol et les circonstances du climat sembleraient devoir les en détourner. Il résulte encore de cet instinct particulier aux Renards une conséquence importante pour leurs mœurs. Elles sont plus solitaires et restreintes à la vie de famille. Dans cette sorte d'existence, chaque individu ne compte à peu près que sur lui-même; et l'espèce ne gagne rien à la mise en commun des forces, des ruses et de l'expérience des individus. Les Chiens proprement dits ont au contraire un instinct d'association que les inspirations du besoin ont souvent rendu redoutable à l'homme et à ses troupeaux. Malgré leur petit nombre actuel en Europe, les Loups, dans les cantons où ils sont un peu moins rares, se réunissent, au moins en hiver, par troupes qui combinent leurs mouvements d'attaque, de défense et de fuite avec un ensemble de prévoyance et de ruse, dans lequel on ne peut méconnaître les perfectionnements de l'instinct par l'expérience. L'on sait que cet instinct d'association, commun à toutes les espèces sauvages de *Canis* proprement dits, survit en domesticité à la perte de plusieurs facultés natives. Dans les villes de Turquie, les Chiens indépendants de chaque quartier sont formés en troupes qui, d'un commun accord, sont convenues de leurs limites, et entre lesquelles la guerre se déclare quand ces limites sont transgressées.

Ce genre est le plus cosmopolite de tous les Carnassiers par sa distribution géographique. Ses espèces, surtout celles qui appartiennent aux vrais *Canis,* se trouvent sauvages ou domestiques sur presque tous les points du globe. Toutes les îles de l'Océanie, excepté quelques-unes solitairement situées, sont peuplées de nombreuses variétés de Chiens domestiques. La Nouvelle-Hollande et les archipels des Papous, qui lient ce continent à l'Asie par l'archipel Indien, ont des Chiens sauvages que rien ne porte à considérer comme échappés à une ancienne domesticité. Les Chacals occupent une zone oblique à l'équateur depuis la Perse et l'Inde jusqu'au cap de Bonne-Espérance. Sur cette même zone se trouvent échelonnés le Renard commun, le Renard Corsac, Adive de Buffon, et le *Canis megalotis* du Cap. Le Loup ordinaire, répandu avec le Renard noir ou argenté, le Renard croisé, le Renard fauve et le Renard tricolore, sur le nord des deux continents, s'avance sur chacun d'eux plus ou moins vers les tropiques, suivant les longitudes. L'Amérique du nord possède au moins une espèce de Loup particulière, celui du Mexique; l'Amérique du sud a le Loup rouge, le Loup gris, le Chien Crabier et le Chien antarctique. Toutes ces espèces n'habitent pas les mêmes sites, et chacune reste constamment dans le sien, excepté les espèces voyageuses du pôle boréal.

Toutes ces espèces de Chiens et de Renards sont sujettes à blanchir en hiver dans les zones tempérées, et à rester perpétuellement blanches sous les zones polaires. Chez toutes aussi, chez les Renards seulement à un degré supérieur, la proportion des poils laineux aux poils soyeux augmente, et la finesse des deux pelages devient plus grande chez toutes les espèces des zones froides et tempérées, à mesure que les climats deviennent plus froids. Néanmoins il ne faut pas trop multiplier les espèces sur les couleurs. Car, ainsi que Gilibert l'observe, par rapport au Loup, et Gmelin, par rapport à l'Isatis, dans la même portée, il se trouve des individus blancs, cendrés ou bleus tirant sur le noir. Toutes ces espèces ont à l'anus, au temps du rut, des suintements ou même des sécrétions crypteuses, dont les organes ne paraissent se développer qu'à ces époques. Les odeurs qui en émanent sont plus fortes chez les Renards que chez les Chiens; elles le sont davantage au temps du rut que dans les intervalles, et s'anéantissent même probablement chez les espèces boréales; car Gmelin n'a pas trouvé le moindre vestige, ni d'odeur, ni de follicule odorant à l'anus de l'Isatis. La variabilité de cette particularité d'organisation chez les espèces de ce genre doit donc empêcher qu'on ne la prenne en considération pour les distinguer entre elles, ainsi qu'on l'a fait récemment pour tracer entre le Chien domestique et le Chacal une séparation qui n'est pas mieux fondée que celle qui porte sur l'aboiement.

Ce qu'il y a de bien remarquable, c'est, malgré la différence de leurs climats, de leurs tempéraments et de leur stature, l'uniformité presque absolue de l'époque et de la durée de la gestation et du rut chez toutes les espèces qui vivent au nord de l'équateur. Le rut vient en décembre, et dure quinze jours ou trois semaines; la gestation ne se prolonge pas au delà de neuf semaines. F. Cuvier a vu que la Louve, à qui l'on avait assigné une portée de trois mois et demi, ne diffère pas de ses congénères à cet égard, quoi qu'en ait dit un observateur d'ailleurs exact (Gilibert). Le nombre des petits varie de sept à vingt. Ce dernier nombre est assigné par Gmelin à l'Isatis. Les femelles n'ont pourtant pas plus de dix mamelles dont le nombre n'est pas toujours symétrique des deux côtés. Comme dans le genre Felis, elles ont pour leurs petits une sollicitude extrême qui se précautionne même contre leur père. La moindre atteinte à leur sécurité les alarme au point qu'elles donnent la mort à leurs petits, sans doute par

peur de se les voir enlever, quel que soit le motif de cette peur. S'il est vrai, comme dit F. Cuvier, que ce risque de mort pour les petits soit plus imminent à la première portée que dans les suivantes, et si dans le cas même d'une première portée, la mère ne tue jamais ceux des petits qui ont commencé de teter, n'est-ce pas que la sensation du plaisir d'allaiter (sensation qui peut aller jusqu'à la volupté, et attache si puissamment toutes les mères à leurs enfants) balance l'instinct de la liberté, et que dans les portées subséquentes, les femelles sont plus patientes contre les importunités, parce que leur mémoire leur rappelant les plaisirs de l'allaitement leur en montre encore la jouissance prochaine? C'est ainsi que partout les fondements de l'ordre moral s'enracinent dans l'organisation.

Ier Sous-Genre. — Les Chiens proprement dits, savoir : les *Canis* à pupille circulaire, à crâne caractérisé, comme il est dit ci-dessus, et à queue jamais touffue comme celle des Renards.

Loup. *Canis Lupus,* L. Buff. T. vii, pl. 1. *Wolf* des Germains, *Wilk* des Polonais, *Wolk* des Russes, *Ulf, Warg* des Suédois, *Graben* des Danois, etc. Grande espèce à queue droite, à pelage gris-fauve, avec une raie noire sur les jambes. C'est le plus grand et le plus nuisible des Carnassiers de nos contrées. Il habite depuis l'Égypte jusqu'aux deux extrémités, est et ouest, de la zone boréale de l'ancien continent, et du Kamtschatka, par les glaces et les chaînes des îles Aleutiennes, il aura passé sur la zone boréale de l'Amérique.

La taille de cette espèce varie beaucoup suivant les climats. Le froid lui est bien plus favorable, et il semble par là qu'il est aborigène de la zone boréale de notre continent où il a toujours été aussi plus nombreux. En Lithuanie il a ordinairement cinq pieds de long, du museau à l'origine de la queue : il est encore plus grand dans les forêts plus septentrionales. En Espagne et en Italie, il a à peine trois pieds dans cette dimension. Sa couleur et son poil changent dans les différents climats, et varient quelquefois dans le même pays. En Lithuanie, les jeunes ont le poil glacé de blanc, et jaunissent en été : les vieux grisonnent en hiver; quelques-uns sont glacés de noir; mais plus au nord, on en trouve de tout noirs ou de tout blancs.

La Louve porte deux mois et quelques jours. Le Loup, qui est deux ou trois ans à croître, vit quinze à vingt ans, est en état d'engendrer entre deux ou trois; les femelles, quoique plus précoces, ne le deviennent qu'après leur second hiver. La chaleur ne dure que douze ou quinze jours, commence par les vieilles Louves et finit par les jeunes; le temps du rut est moins marqué chez les mâles; ainsi ils ont des vieilles dès la fin de décembre et finissent par les jeunes en février et en mars. Aussi trouve-t-on des Louveteaux nouveau-nés depuis la fin de mars jusqu'en juin. A la veille de mettre bas, la Louve se prépare, dans un fourré bien épais, au fond d'un bois, une sorte de tanière où elle dispose, avec de la mousse et des feuilles, un lit commode pour ses petits. Le nombre ordinaire en est de six à neuf, jamais moins de trois. Ils naissent les yeux fermés; pendant les premiers jours, elle ne les quitte pas, et le mâle lui apporte à manger. Elle allaite deux mois; mais dès la cinquième ou sixième semaine, elle leur dégorge de la viande à demi digérée, et bientôt leur apprend à tuer de petits animaux qu'elle leur apporte. Jamais ces petits ne restent seuls, le père et la mère se relèvent auprès d'eux; au bout de deux mois, elle les promène, et bientôt leur apprend à chasser. En novembre ou décembre, les jeunes commencent à vaguer seuls; mais, pendant cinq ou six mois, ils continuent de se réunir en famille.

Tout ce qu'on a pu dire de l'indomptable férocité du Loup est exagéré. F. Cuvier vient de tracer l'histoire de deux Loups encore existants à la Ménagerie, et qui ont donné l'exemple d'un attachement pour leur maître aussi passionné, en même temps que réfléchi, et aussi persévérant que jamais Chien l'ait pu éprouver. Une jeune Louve, prise au piége, est si sensible aux caresses, qu'elle s'en pâme de plaisir, au point de lâcher son urine; et ce besoin de caresses, elle l'éprouve de la part du premier venu, malgré la flétrissure que l'esclavage doit imprimer à son naturel. Il cite encore une autre Louve prise au piége, étant déjà adulte, vivant familièrement avec des Chiens qui lui avaient appris à aboyer contre les étrangers, et devenue si douce et si docile, que, sans son goût irrésistible pour la volaille, on l'eût laissée en liberté. Parret, à Ostende, a élevé et nourrit encore, avec du pain et du lait seulement, un Loup qui vit depuis deux ans, chez lui, dans un état de liberté absolue, répondant aux caresses de toutes les personnes qui fréquentent la maison. Voilà donc quatre exemples presque simultanés de Loups que domine le besoin d'aimer l'homme et d'être aimés par lui. Et tout en reconnaissant, que dans les animaux, le caractère varie par nuances souvent assez fortes, d'un individu à l'autre, on ne peut voir, dans ces quatre exemples, autant d'exceptions à la règle de l'espèce. Cette férocité des Loups de nos contrées ne tient donc qu'à l'instinct de conservation et de vengeance trop souvent irrité, tout comme aujourd'hui au cap de Bonne-Espérance les malheureux Boschimans traqués comme des bêtes par les colons, de pacifiques qu'ils étaient, sont devenus des agresseurs pleins d'une rage atroce et toujours active contre les ennemis qui ont lassé leur patience.

En parlant du Chien domestique, il sera question des alliances fécondes qui peuvent s'établir entre lui et le Loup.

Comme les autres espèces de ce genre, les Loups chassent, attaquent et se défendent avec une tactique combinée sur la nature du terrain, du gibier et de l'ennemi. Mais l'expédition terminée, ils se séparent. La vigueur de cet animal est extrême, il peut emporter un Mouton, et quand on le chasse, il perce droit en avant et court tout un jour sans être rendu. Il évente le gibier de plus d'un quart de lieue, quand il en est sous le vent. En général tous les Chiens ont de la répugnance pour le Loup et se rabattent froidement. De son côté, il attaque les Chiens avec ardeur; Héarne dit qu'il tue les Chiens eskimaux qu'il trouve chargés et restés en arrière dans les marches.

Loup noir. *Canis Lycaon,* L., *Tscherno-Buroi* des Russes, *Vulpes nigra,* Gesner, Buff., tom. 9, pl. 41.

Habite aussi en Europe et se trouve même accidentellement en France. Ne diffère du précédent que par son noir profond et uniforme, et plus de férocité. La Ménagerie de Paris a possédé ensemble un mâle et une femelle pris dans les Pyrénées. Chaque année, dit F. Cuvier, ils firent des petits presque aussi défiants et aussi féroces que leurs parents, mais qui n'avaient ordinairement ni les mêmes traits, ni le même pelage. On les eût crus d'une autre espèce ou de quelque variété du Chien domestique. Il paraît assez probable que ces Loups n'étaient pas de race pure, et qu'ils étaient métis de quelque Chien : l'état sauvage où on les prit n'est pas une objection, car il n'est pas rare de voir dans les pays de forêts des Chiennes couvertes par des Loups. Gmelin a confondu cette variété du Loup, ou, si l'on veut, cette espèce avec le Renard noir ou argenté.

CHACAL ou LOUP DORÉ. *Canis aureus*, L., *Schakall* des Russes; *Waui* des Arabes; *Gôlâ* des Indous. Il ne faut pas confondre avec lui le *Tulki* des Turcs, qui, d'après Guldœnstadt (*N. Com. Pet.*), est le Renard ordinaire, ni le *Tschakal* de l'Ukraine, qui n'est autre chose que le Loup. Guldœnstadt a établi entre cette espèce, le Loup et le Renard, les différences énoncées dans les généralités de cet article, tant à l'égard des proportions de longueur et de figure d'intestin que de la figure des dents. Il a montré que, sous ces rapports, il y avait identité parfaite entre le Chacal et le Chien domestique; il a figuré, pl. 10, f. 20, le cœcum du Chacal, qui ne diffère nullement de celui du Chien, tandis que celui du Loup en diffère beaucoup sans se rapprocher de celui du Renard, qui en diffère encore plus; le crâne qu'il a représenté (pl. 12), et qui l'est aussi pl. 16, f. 19, 20, 21 et 22, T. IV des Oss. Foss. de Cuvier, offre avec le Renard (représenté pl. 13 par Guldœnstadt) les différences générales que ci-dessus, d'après Cuvier, l'on a dit exister entre les vrais Loups et les Renards. Il a (*loc. cit.*, p. 474 et suiv.) donné le détail comparatif de ces différences, ainsi que de celles qui distinguent leur dentition, différences dont la plus remarquable est que dans les *Canis* les rangées dentaires sont continues, tandis que dans les Renards les trois premières molaires ne se touchent pas, et que surtout il reste un large intervalle entre la canine et la première molaire. Guldœnstadt observe même que la bosse pariétale, déjà plus développée dans le Renard que dans le Loup, l'est davantage dans le Chacal que dans le Renard, et que ces proportions correspondent avec le degré de ruse qui distingue ces espèces. La comparaison la plus attentive n'offre pas de différences sensibles entre l'organisation intérieure du Chacal et celle du Chien de berger. Cependant, Guldœnstadt a vu en Russie des Chiens à poil fauve-brun, oreilles droites, museau pointu, de la taille du Chacal, et qui lui ressemblaient tout à fait. Le même naturaliste observe en outre que le Chacal a de tout temps été extrêmement nombreux dans les montagnes de l'Asie-Mineure où toutes les théogonies d'Occident placent son berceau; que nos Chèvres et nos Moutons, ces premiers bestiaux de l'homme, y vivent encore à l'état sauvage; que partout le Chien, dont la domesticité est, sinon antérieure, au moins de la même date, doit avoir vécu sauvage dans la même contrée; qu'aujourd'hui, comme depuis les temps historiques, cette contrée n'offre que quatre espèces sauvages, savoir : l'Hyène, le Loup, le Renard et le Chacal. Il aurait dû ajouter que l'anéantissement de l'espèce sauvage du Chien (quelle que cette espèce pût être), soit par l'asservissement domestique, soit par l'extermination, est physiquement impossible, comme le prouve l'existence actuelle des Chiens redevenus sauvages, et les espèces toujours subsistantes de l'Ægagre et du Mouflon. Considérant enfin qu'anatomiquement le Chien domestique diffère du Loup et du Renard ; que l'Hyène n'est pas seulement du même genre; que le Chacal, préférant les sites montueux, a été plus à la portée des premiers hommes, que le Loup et le Renard; qu'aujourd'hui les troupes de Chacals s'approchent avec sécurité soit des caravanes en marche, soit des tentes dressées pour la nuit : que sa taille est moyenne entre celle des plus grands et des plus petits Chiens; que ses poils sont plus durs que chez aucun Chien, et d'une longueur moyenne entre les Chiens où ils sont plus ras et ceux où ils sont plus longs; que les mœurs sont encore plus conformes que l'organisation; que ses manières en domesticité sont les mêmes que celles du Chien : qu'il pisse de côté, dort couché en rond comme lui, va lui flairer au derrière amicalement; que son odeur, beaucoup moindre qu'on ne l'a dit, est à peine plus forte que celle du Chien à l'approche de l'orage; que tous les Chiens n'ont pas la queue recourbée; que le Chien de berger la porte pendante comme le Chacal; que d'ailleurs, comme le prouvent les Moutons et les variétés même des Chiens, la queue est un organe très-variable par la domesticité; il conclut que tous ces rapports (p. 462) non-seulement autorisent, mais nécessitent de regarder le Chacal comme le vrai Chien sauvage et la souche de toutes les variétés de Chiens domestiques.

Il est vraisemblable que les nombreuses variétés du Chien de l'ancien continent sont le produit de nombreuses combinaisons avec le Loup, puis des nouveaux métis, soit avec la race domestique pure, soit avec le Chacal ou Chien sauvage. Ces alliances auront multiplié, bien plus qu'on ne croit, des types indépendants, quant à l'origine, de ceux que l'influence de la domesticité et du régime alimentaire ont pu produire d'ailleurs. Pallas (*Not. ad Fascic.* 15) avait, avant Guldœnstadt, regardé le Chacal comme la souche sauvage et toujours subsistante du Chien domestique; les raisons qu'il en donne sont à peu près les mêmes que celles de Guldœnstadt, à quoi il ajoute que les Chiens des Kalmoucks lui ressemblent tout à fait.

Le Chacal, dit Cuvier (Oss. Foss., T. IV), se distingue à l'extérieur de tous les Renards, par sa queue assez grêle et qui n'atteint que le talon, par ses yeux diurnes et par sa tête de Loup : du reste, il lui paraît y en avoir deux espèces ou du moins deux races fort distinctes, le Chacal de l'Inde qui est beaucoup plus noirâtre (fig. Mamm. lith.), et celui du Sénégal qui est plus pâle (fig. *ibidem*). Tous deux ont les extrémités fauves. C'est ce dernier pour lequel F. Cuvier a proposé le nom spécifique d'*Anthus;* il a aussi reconnu que son odeur était beaucoup moins forte que celle du Chacal de

l'Inde. Aristote distinguait déjà (*Hist. Anim. lib.* 9, *cap.* 44) deux espèces ou variétés de Chacal sous le nom de *Thos*, donné aussi par Homère à un Carnassier qui vit en troupes pour chasser, et qui, attendu les pays connus d'Homère, ne peut être que le Chacal. Ces deux espèces ou variétés de Chacal ont produit ensemble à la Ménagerie de Paris : ce fait prouve d'abord que Buffon se trompait en admettant que la domesticité, au moins de la part de l'une des deux, était nécessaire pour que des espèces différentes pussent se croiser. F. Cuvier en conclut que si la domesticité n'est pas une condition, au moins la privation de liberté est indispensable. Il y avait six mois que ces deux Chacals étaient dans la même cage ; la femelle, du Sénégal, fut couverte, le 26 décembre, avec toutes les circonstances de l'accouplement des Chiens, et mit bas, le premier mars, cinq petits qui avaient sept pouces du museau à la queue, longue elle-même de deux pouces et demi. Les yeux étaient fermés, la conque de l'oreille était repliée sur elle-même, de manière que ses saillies et ses creux s'engrenaient ensemble et en fermaient complétement l'ouverture. Les yeux furent ouverts le dixième jour; le pelage était laineux au corps, soyeux à la tête ; couleur générale gris d'ardoise en dessus avec une teinte fauve, et gris pâle en dessous au quarante-neuvième jour; et à la fin du troisième mois, la couleur générale était un fauve brun, avec du blanc autour de l'œil et aux joues ; deux seulement ont vécu avec des différences très-prononcées dans le caractère.

Les Chacals vivent en troupes nombreuses, associées pour la chasse, l'attaque et la défense. Ils déterrent les cadavres, et quoiqu'ils aient, comme le Loup, une pupille diurne, c'est surtout la nuit qu'ils chassent et vont à la maraude.

Chacal a dos noir du Cap. *Canis mesomelas*, Encycl., pl. 107, f. 4, *Tenlie* ou *Kenlie* des Hottentots. Cet animal, dit Cuvier, confondu mal à propos avec l'Adive de Buffon, n'a pas les yeux nocturnes, et doit être, malgré la longueur de sa queue, rapproché, par ses yeux et par sa tête, des Chacals plutôt que des Renards. C'est du reste une belle et grande espèce très-distincte, fauve sur les flancs, ayant sur le dos une sorte de manteau noir, ondé de blanc et finissant en pointe sur la croupe : la tête est d'un cendré jaunâtre, le museau roux ainsi que les pattes; la queue, noire à la pointe, a sur son tiers postérieur deux ou trois anneaux noirs. Très-commun au cap de Bonne-Espérance. Kolb (Descript. du Cap) n'a donné que peu de détails sur ses habitudes.

Loup de Java. L'Eschenault a rapporté de Java un Loup de la taille et des proportions du Loup commun, à oreilles seulement plus petites, et d'un brun fauve, noirâtre sur le dos, aux pattes et à la queue. Cuvier n'en parle pas dans son Précis sur le genre *Canis* (Oss. Foss., T. iv, chap. 6).

Loup du Mexique. *Canis mexicanus*, L. Séba, *Thes.* T. i, tab. 42, f. 2. Taille peu inférieure à celle du Loup ordinaire, d'un gris roussâtre, par-ci par-là mêlé d'un peu de noirâtre; tour du museau, dessous du corps et pieds blanchâtres.

Loup rouge du Paraguay. *Aguara-Guazou* de D'Azara qui le décrit ainsi : couleur générale d'un roux foncé, très-clair dans les parties inférieures, et presque blanc à la queue et dans l'intérieur des oreilles; pieds, museau et bout de la queue noirs; de la nuque jusque derrière l'épaule une crinière dont la moitié terminale des poils est noire. De la taille d'un grand Loup. La femelle est tout à fait semblable au mâle ; elle a six mamelles, et met bas, vers le mois d'août, trois ou quatre petits. Cette espèce habite les marécages et les esters fluviatiles, vit solitaire, quête la nuit, nage bien et combat avec courage. Elle répète plusieurs fois de suite, et en les traînant, les sons *goua-a-a*, qu'elle fait entendre de très-loin.

Loup gris du Paraguay. Guaracha du Brésil, probablement l'Aguarachay de D'Azara. Il est d'un gris brunâtre; museau et pieds brun-noirâtres; queue longue et touffue, noire dessus et au bout; rapporté du Brésil par Auguste Saint-Hilaire; mal à propos représenté dans D'Azara, sous la figure du Renard tricolore, qui n'existe pas dans l'Amérique sud. Il est un peu plus grand qu'un Chacal.

Chien des bois de Cayenne, ou Chien Crabier. *Canis Thous*, L. Buff. Supp. T. vii, pl. 38. Très-semblable au précédent, mais un peu plus petit, à queue grêle. Sa tête est plus courte, à grosseur égale; un peu plus grand et à pelage plus noirâtre que le Chacal; de deux pieds quatre pouces de long; tête de six pouces neuf lignes; à corps plus gros, à jambes et queue plus petites à proportion qu'au Chien de berger; bord des paupières noir, ainsi que le museau; joues rayées de deux petits traits noirs; pelage d'un gris fauve. Le gris domine sur le corps, le fauve à la tête et aux jambes. Les oreilles droites et courtes ont deux pouces de haut sur quatorze lignes de largeur à la base, et sont garnies à l'entrée de poils blanc-jaunâtres, et sur leur convexité d'un poil court, roux, mêlé de brun, qui va jusque sur le cou. Les poils les plus longs ont deux pouces cinq lignes. La queue, qui a onze pouces de long, est couverte d'un poil ras, jaunâtre, tirant sur le gris, nuancée de brun en dessus et noire au bout. Il y en a une autre espèce ou variété un peu plus petite, à tête plus grosse et museau plus allongé, dont le poil est noir et fort long. Ces Chiens chassent les Agoutis, les Pacas, etc.; ils mangent aussi des fruits, vont en troupes de six ou sept, s'accouplent et produisent avec les Chiens domestiques. Les Sauvages élèvent ceux de la petite espèce. Les métis de ces petits Chiens et de ceux d'Europe sont réputés les meilleurs pour la chasse.

Chien antarctique. *Canis antarcticus*, Pennant. Gris, à jambes fauves; bout de la queue blanc; plus grand que le Chacal. Un individu a été apporté par Bougainville. On en tua un pendant la relâche de Freycinet à la baie française aux Malouines. Il fut le seul qu'on y vit. On ne connaît pas la forme de sa pupille. Bougainville dit qu'il se creuse un terrier dans les dunes, qu'il aboie comme le Chien ordinaire. Cuvier l'admet comme espèce distincte.

Chien fossile. Cuvier a décrit et figuré une tête, plusieurs mâchoires inférieures, des dents et autres ossements trouvés principalement dans les cavernes de Gaylenreuth, de Kirkdale en Yorcskshire, d'Oreston

près de Plymouth, et dans des couches où l'on trouva des os d'Éléphants à Romagnano, et des os d'Hyènes près d'Aischstadt. Sur la tête représentée, T. IV, pl. 37, fig. 1, la face est plus longue à proportion du crâne que dans le Loup commun; le museau serait aussi plus mince. Sur une autre tête, la seule vue par Cuvier, le museau est au contraire sensiblement plus court, à proportion du crâne, que dans le Loup ordinaire. Quant aux mâchoires, fig. 2, 3, 4, 5, lesquelles viennent toutes de Gayleureuth, elles sont si semblables à leurs analogues dans les Loups et les grands Chiens, qu'on y reconnaît à peine des différences individuelles. Mais, dit Cuvier, ces caractères et même ceux que l'on pourrait tirer des proportions de la tête sont si faibles, qu'on n'oserait les proposer comme distinctifs, si l'analogie des autres animaux fossiles ne nous autorisait à croire qu'il y avait aussi, pour celui-ci, des différences spécifiques. Au reste, si ces différences ne sont pas suffisamment prouvées, l'identité d'espèce ne l'est pas non plus par cette ressemblance de quelques parties. Or, ajoute-t-il, tous ces os étant dans le même état que ceux d'Ours, de Felis et d'Hyènes, tout annonce qu'ils furent contemporains d'existence et de destruction.

Chien domestique. *Canis familiaris*, L. On a les motifs les plus fondés de ne pas admettre une espèce primitive de Chien, qui serait actuellement anéantie à l'état sauvage. Buffon lui-même, qui avait d'abord si ingénieusement établi le système de l'unité d'origine du Chien domestique, sur l'impossibilité présumée de son croisement avec d'autres espèces du même genre, s'est réfuté lui-même le premier (T. VII de son Supplément). Il donne le tableau successif des résultats obtenus d'abord par le croisement d'un Chien Braque et d'une Louve, et ensuite par les accouplements des métis, soit entre eux, soit avec leurs parents métis jusqu'à la quatrième génération. Le mâle et la femelle métis nés de la Louve, et gravés (*ibid.* pl. 44 et 45), produisirent quatre petits, deux mâles et deux femelles, à queue très-courte, avec du blanc à la gorge et aux pattes de devant. L'un des mâles, d'un brun presque noir, ressemblait plus à un Chien qu'à un Loup, et était cependant le plus farouche des quatre. Un mâle et une femelle furent enfermés dans une cour solitaire; ils y prirent un caractère plus farouche, dont le degré diminua lorsqu'on les eut tenus quelque temps en liberté.

Un mâle et une femelle nés des deux précédents, par conséquent métis de deuxième génération, et représentés, pl. 46 et 47, restèrent deux ans dans une grande cour en assez bonne intelligence. Ils s'accouplèrent à deux ans dix mois, âge adulte du Loup, celui du Chien étant d'un an et quelques mois. Le 4 mars, la femelle mit bas sept petits, de couleur de Louveteaux, qu'elle avait portés soixante-trois jours. Elle les soigna d'abord tendrement, en tint le mâle éloigné; mais quelques heures après la naissance, quelqu'un ayant voulu les toucher, elle les tua et les mangea tous excepté un auquel on n'avait pas touché : c'était une femelle. La mère lui fut ensuite très-attachée, et ne permit au mâle de se mêler de son éducation qu'au bout de plusieurs semaines. Cette jeune femelle de troisième génération, figurée pl. 48, ne reçut qu'une éducation demi-domestique. Élevée dans un caveau, d'où elle n'allait que de temps en temps prendre l'air dans une grande cour avec ses parents, elle était très-sauvage, mais pas méchante. Douce et paisible, à vingt et un mois elle aimait à jouer avec les Chiens; mais ceux-ci n'en approchaient *qu'avec répugnance*, dit Buffon. Elle ne mangeait pas quand on la regardait, léchait les mains quand on les tenait derrière le dos; mais si l'on se retournait, elle s'éloignait et allait se tapir à terre, en suivant des yeux la personne qui pouvait s'en approcher et la toucher. Mise en liberté, on la rattrapait difficilement; mais, une fois prise, elle cédait sans résistance. En somme, elle ressemblait plus au Loup qu'au Chien, hurlait, n'aboyait pas; ses oreilles dessinées, rabattues comme aux deux générations précédentes, se redressèrent quand elle fut adulte; sa queue était longue et traînante comme au Loup. Cette femelle, couverte par son père, mit bas quatre petits dont deux furent dévorés en naissant. Les deux autres, mâle et femelle (pl. 49 et 50), devinrent doux et caressants, mais rien ne pouvait les empêcher d'attaquer la volaille. Le mâle à physionomie et allure de Loup, à oreilles larges et droites, avait à un an deux pieds huit pouces du nez à l'anus en ligne droite, et près de trois pieds cinq pouces en suivant les courbures. La queue était longue de neuf pouces et demi, pendante, à poil touffu, mais assez court, noirâtre dessus, jaunâtre dessous. Elle était noire au bout; il y avait du blanc aux joues, à la poitrine et à la face interne des membres. La femelle de cette quatrième génération était plus douce que son mâle.

Cette expérience, dirigée avec autant de précaution que de persévérance par Buffon lui-même, est une réfutation péremptoire du principe sur lequel on établissait la définition de l'idée d'espèce en zoologie. Buffon cite encore deux exemples de Louves sauvages, couvertes par des Chiens domestiques. Il est évident que ces métis féconds entre eux n'eussent pas manqué de l'être avec chacune de leurs souches. Quelle que soit donc la tige sauvage du Chien domestique en Europe, il est impossible que l'événement réalisé spontanément, pour ainsi dire à la même époque dans deux des trois cas précédents, ne se soit pas renouvelé un grand nombre de fois depuis la domesticité des Chiens. Il est donc évident que le sang du Loup est mélangé avec celui de nos grandes races de Chiens en Europe.

A la Nouvelle-Hollande et à la Nouvelle-Guinée, il existe en même temps et des Chiens domestiques et des Chiens sauvages. La ressemblance trouvée par F. Cuvier entre leurs crânes et ceux de nos Mâtins, n'est pas moindre avec les crânes de Loups. Or, comme le dit Cuvier, au sujet du Chien fossile, l'identité d'espèce n'est pas prouvée par cette ressemblance de quelques parties, et comme, ainsi qu'il a été déjà dit ailleurs, la patrie est aussi un motif de détermination, et puisqu'il n'y a pas de motif de ne pas supposer ces Chiens sauvages indigènes, les Chiens domestiques du continent australasien et de ses îles, ne peuvent donc être ramenés à l'unité avec aucun des nôtres. Ces Chiens de la Nouvelle-Guinée, d'après le docteur Quoy, médecin de l'*Uranie*, ressemblent, et pour la physionomie et pour le caractère, à ceux de la Nouvelle-Hollande, dont

le commodore Philippe a donné la figure. (Voyage à la Nouvelle-Galles du sud, in-4°.)

Il a environ deux pieds de hauteur, et deux pieds et demi de longueur; la figure de la tête tient le milieu entre celles du Renard et du Loup. Oreilles courtes et droites, moustaches d'un à deux pouces de long; couleur brun pâle s'éclaircissant sous le ventre; jambes de devant blanches en arrière ainsi que les quatre pieds. La queue, un peu moins touffue que celle du Renard, est représentée un peu courbée vers les jambes. Si la figure est exacte, le redressement de la queue, dont on a voulu faire un caractère, exclurait ce Chien des autres espèces. D'ailleurs, quoi qu'on en ait dit, les Loups aussi portent la queue recourbée en haut. L'individu, décrit par Philippe, vivait en Angleterre chez la marquise de Salisbury; c'était une femelle; elle léchait comme les autres Chiens, n'aboyait ni ne grondait, même quand on la tourmentait; le Chien de Waigiou, que le docteur Quoy a gardé jusqu'au naufrage de l'*Uranie*, ne savait aussi que hurler. Il apprit, mais imparfaitement, à aboyer avec une Chienne française. Sans être méchant pour l'homme, il tuait tout et attaquait avec une indomptable colère même les plus grands Chiens dont il venait à bout à force d'opiniâtreté. Philippe en dit autant de la Chienne qu'il a décrite. Celui de Quoy, d'un poil roux, avait les dents usées, parce qu'il vivait de Bernard-l'Hermite à Waigiou où, la nuit, les forêts retentissent des hurlements de ceux qui sont tout à fait sauvages. Quoy a vu à la baie des Chiens-Marins un Chien sauvage qui lui a semblé pareil au sien. Celui-ci s'accoupla inutilement avec une Chienne française.

Lors de la découverte de l'Amérique, il existait aux Antilles et sur le continent, chez les Caraïbes, plusieurs races de Chiens domestiques, de toute nature et de toute couleur de poil, dit Oviédo, lib. 12 et 13 (*Raccolta da Ramusio*, t. 3); mais ils sont muets, ajoute-t-il, d'ailleurs caressants, quoiqu'un peu moins domestiques que les autres. Pierre Martire dit aussi (*ibid.*) de ceux qu'on trouva sur une petite île voisine de la côte de Cumana, qu'ils avaient l'air très-sauvage (*brutissimo*), qu'ils n'aboyaient pas, qu'ils vivaient d'une espèce de Canard et d'une espèce de Rongeur. Or, Oviédo reparle d'une race de ces Chiens qui servaient aux indigènes des Antilles à chasser l'Ilutia, espèce de Rongeur à queue de Rat, figuré et décrit par Catesby (Hist. natur. de la Caroline, t. II, pl. 79) sous le nom de Lapin de Bahama, et qu'on vient de publier sous le nom de Capromys (*V.* ce mot). Comme, d'après Humboldt, les Caraïbes à cette époque formaient, le long des bords de l'Orénoque et de ses affluents, une nation puissante, aussi bien que dans les petites Antilles, et comme il existe à la Guiane au moins une espèce de *Canis*, le Chien des bois (*Canis Thous*), que les indigènes, encore aujourd'hui, dressent à la chasse des petits Rongeurs, il paraît que c'est à cette espèce américaine ou bien au Loup gris du Paraguay, qu'il faut rattacher ces Chiens domestiques, aux Antilles et sur la Terre-Ferme avant la découverte. D'ailleurs il paraît bien que ces Chiens domestiques des Antilles et de Saint-Domingue n'y avaient pas de type sauvage, et qu'ils avaient été importés du continent; car, suivant Oviédo, p. 134, les Chiens domestiques, de son temps, n'existaient plus à Saint-Domingue, où, dans une disette, lors du second voyage de Colomb, ils avaient été détruits pour servir de nourriture. Or Oviédo, à cette même époque, dit qu'ils étaient très-nombreux à la Terre-Ferme. Il en faut dire autant de l'Alco du Pérou. Séba (*Thesaurus*) a donné une figure d'un Chien sauvage qu'il dit pris à Saint-Domingue. Mais l'animal a été défiguré par l'empailleur ou le dessinateur. D'ailleurs, comme on vient de voir, d'après Oviédo, il est plus que douteux qu'il existât un Chien sauvage à Saint-Domingue, et Séba n'est pas une autorité quand il s'agit de la patrie des animaux qu'il décrit.

Voilà donc au moins quatre espèces sauvages, savoir: dans l'ancien continent, le Chacal et le Loup, en Amérique le Chien des bois et peut-être un des autres *Canis* du Paraguay, dans l'Australasie le Chien Papou, auxquelles se rattache l'ensemble des Chiens actuellement domestiques.

Ces Chiens de la côte nord-ouest d'Amérique, que les indigènes tondent comme des Moutons, et auxquels Van-Couver a trouvé à l'entrée de l'Amirauté, sous le soixantième parallèle, des toisons si compactes, qu'on en peut soulever de grosses masses par un coin sans que leur feutre se sépare; ceux que le capitaine Ross a trouvés chez les Eskimaux et qui ont les pieds palmés jusqu'aux ongles, et un instinct aquatique presque semblable à celui des Loutres et des Castors (fig. Mamm. lithograph.); les Chiens kamtschadales et tungousses qui tirent des traîneaux, et dont Marc Paul a parlé le premier (*lib.* 3, *cap.* 43, *ap Ramusio*, t. I, qui les a pris pour des Rennes dans une note marginale); ceux qu'a vus Héarne, à l'ouest de la baie d'Hudson, chez les Eskimaux qui les chargent sur le dos comme des bêtes de somme, et que les Loups attaquent avec tant de fureur, sont-ils d'une origine commune ou différente? Et dans le cas de communauté, cette origine se rattache-t-elle à l'une de nos races domestiques? Comme tous ces Chiens sont domestiques au service de ces Eskimaux qui peuplent les côtes polaires de nos deux continents, où ils passent encore aujourd'hui de l'un à l'autre, cette dernière opinion semble vraisemblable.

Buffon (T. V) a dressé une généalogie des Chiens rattachés à trois souches, savoir: le Mâtin, le Chien de berger et le Dogue. Il a groupé autour de ces trois points une quarantaine de races dont les unes sont restées isolées, et dont les autres, par des alliances simples ou multiples, ont formé d'autres races secondaires plus ou moins nombreuses. Il ne semble pas possible, dans l'état actuel, non pas seulement de nos connaissances sur ces races, mais de ces races elles-mêmes, de rattacher ces trois groupes à des points quelconques de la filiation qui a été exposée dans cet article. La distinction de ces races entre elles, est plutôt un sujet d'économie que de zoologie: on aura recours, pour leur description, à l'ouvrage de Buffon, et, pour leurs rapports d'organisation, au Mémoire de F. Cuvier sur l'ostéologie des variétés domestiques (Ann. du Mus.).

IIe Sous-Genre. — Les Renards.

Ils se distinguent des Chiens proprement dits par une queue plus longue et plus touffue, caractérisée par le nom de queue de Renard, par un museau plus pointu,

des pupilles nocturnes ou allongées verticalement, et des incisives supérieures moins échancrées ou même rectilignes sur leur bord horizontal : ils ont en général une odeur fétide, se creusent des terriers et n'attaquent que des animaux faibles. Les Renards sont moins répandus que les Chiens : on n'en connaît pas encore dans les archipels d'Asie ni dans la Nouvelle-Hollande.

Renard commun. *Canis Vulpes,* L. Buff. 1. 7, pl. 6, *Vos* des Germains; *Fox* des Anglais; *Raf* des Suédois; *Zorra* des Espagnols; *Lisitza* des Russes; *Tulki* des Turcs; *Narí* des Indiens, etc. Plus ou moins roux, avec le bout de la queue blanc; répandu, en latitude, depuis la Suède jusqu'en Égypte et dans l'Inde; d'après les récits des voyageurs, il appartient également au nord des deux continents.

Buffon a essayé inutilement de l'accoupler avec le Chien; mais ses premiers essais sur le Loup avaient aussi été infructueux. Daubenton (Buff. T. v) pensait que l'odeur du Renard sauvage était la seule cause de l'antipathie des Chiens pour lui; que cette odeur changerait par les aliments et par le repos dans le Renard devenu domestique, après une longue suite de générations, qu'alors les Chiens pourraient s'accoupler avec les Renards, et produire par ce mélange des métis semblables aux Chiens de Laconie dont Aristote fait mention (*De Anim.* lib. 8, cap. 28). Or, il y a quelque raison de croire que le Renard était effectivement domestique en Laconie. Buffon (T. vii) croyait que tous les Renards, de quelque couleur et de quelque pays qu'ils fussent, n'étaient que des variétés d'une espèce unique, et bien qu'il en restreignît la limite la plus méridionale à l'Égypte et à l'Inde, néanmoins il admettait, par une singulière contradiction, que ceux du pôle antarctique étaient identiques avec ceux du pôle arctique. Il réforma dans la suite ces idées exclusives, en reconnaissant d'abord l'Isatis, puis le Renard du Spitzberg; Schreber, t. ii, p. 358 et pl. 91, a décrit et figuré sous le nom de *Canis Alopex,* Brand-Raf des Suédois, une variété de cette espèce, dont les pieds et le bout de la queue sont noirs. C'est le Renard Charbonnier de France.

Renard Corsac. *Canis Corsac,* Pallas, second Voyage; Schreb., pl. 91, b; Adive de Buffon, Chien du Bengale de Pennant, suivant Cuvier (Oss. Fos. T. iv, pl. 463).— Petit Renard de l'Inde et de la Tartarie. A peu près de la couleur du Chacal, mais à queue longue, touffue et noire au bout, comme une queue de Renard; une raie brune de chaque côté de la tête, qui va de l'œil au museau. Il vit en grand nombre dans des terriers, par tous les steppes de la Tartarie. Les Kirguis, qui lui ont donné ce nom de Corsac, distinguent par celui de Karagan (Schreb., T. ii, p. 359) un autre Renard à couleur de Loup, et dont ils portent une grande quantité de peaux à Orenbourg. Cette diversité de noms donnés à deux animaux par un peuple chasseur, naturellement bon observateur, est une grande présomption de diversité spécifique. Le Corsac passe pour ne boire jamais. Cuvier doute de l'authenticité de l'Adive de Buffon. L'animal que celui-ci décrit sous le nom d'Isatis, et dont il dit que les Tartares portent annuellement 50,000 peaux à Orenbourg, est le Corsac, d'après sa description même et surtout le pays qu'il lui assigne. C'est à tort qu'il en conclut que c'est l'Isatis de Gmelin, et qu'il intitule de ce nom la figure 17.

Renard bleu ou Isatis, *Canis lagopus,* Gmelin; Enc., pl. 107, f. 2, *Fiallracka* des Suédois, *Pesez* des Russes.

Gmelin (*Nov. Comm. Petrop.,* t. v) a donné une bonne description de l'Isatis. Le dessous des doigts garni de poils; le pelage très-fourré, très-moelleux, presque semblable à de la laine, mais point crépu, presque long de deux pouces sur tout le corps, excepté à la tête et aux pattes où il est presque ras; le tour des narines et la pointe de la mâchoire inférieure nus et à peau noire; ongles de tous les pieds noirs à la base, et blanchissant à la pointe; le cinquième doigt des pieds de devant presque aussi fort que les autres, un peu plus court seulement, et son ongle plus recourbé. On avait, jusqu'à Gmelin, reconnu deux variétés dans cette espèce; mais par la concordance de renseignements exacts que lui fournirent deux chasseurs expérimentés, l'un d'Iakutsk, l'autre de Jenisseik, il a constaté que deux femelles, soit blanches, soit cendrées, étaient presque toujours suivies de petits dont les uns sont blancs et les autres cendrés; que néanmoins la couleur grise est plus rare que la blanche dans une même portée, et que sur trois portées, qui sont quelquefois de vingt petits chacune, il n'y a souvent qu'un individu cendré, tandis qu'il n'arrive jamais que tous les petits d'une portée soient de cette couleur. Il s'ensuit donc que la différence de couleur ne constitue pas une variété permanente, qu'elle est purement accidentelle. L'uniformité de couleur n'est donc pas une nécessité de l'état sauvage.

L'Isatis entre en chaleur, dit Gmelin, vers la fin de mars; pendant cet état, qui dure environ trois semaines, il reste hors de son terrier. La femelle porte à peu près de neuf semaines, et met bas, vers la fin du carême, sept à vingt-cinq petits. Ceux d'une mère blanche sont d'un gris roux en naissant; ceux d'une mère cendrée sont presque noirs. Pendant les cinq à six premières semaines, la mère sort peu du terrier. Vers le milieu d'août elle les mène promener. Leur poil alors a un peu plus d'un demi-pouce de long; les individus blancs ont déjà une raie brun-cendrée sur le dos; les individus cendrés sont tout noirs, et ne subissent plus aucune variation que dans la longueur et le reflet du pelage. Dès le milieu de septembre les blancs sont d'un blanc pur, excepté la raie du dos et une barre sur les épaules qui noircissent, et les font alors nommer croisés (*Krestowiki*); le noir des épaules disparaît tout à fait, et bientôt aussi celui de l'échine, et, en novembre, l'Isatis blanc est parfait et se nomme *Nedo-Pesez.* En décembre, les poils ont acquis toute leur longueur; la mue commence au milieu de mai, et finit en juillet. A cette époque les adultes ont la même livrée que les nouveau-nés de leur couleur, et parcourent comme eux toutes les phases de la coloration. Le poil est d'autant plus adhérent que l'animal est plus jeune, et que la saison est plus froide.

L'Isatis est indigène de tout le littoral de la mer Glaciale et des fleuves qui s'y jettent, partout où le pays est déboisé et découvert, et au nord du soixante-neuvième degré de latitude. Ce n'est que sur les montagnes

nues qu'il descend davantage vers le sud. Quoique, dans ses émigrations, on le voie souvent au sud de ce parallèle, jamais il ne s'y arrête, et surtout n'y creuse de terriers. Ces terriers sont toujours pratiqués sur des hauteurs. Il passe rarement plus d'une année dans la même contrée. Ses émigrations, nécessitées par l'épuisement du gibier, se règlent en général sur celles des Lemmings et aussi du *Lepus Tolai*. En général ces émigrations se font au solstice d'hiver. Ils sont de retour au bout de trois ou quatre ans. Néanmoins chaque contrée n'en est jamais absolument déserte. L'Isatis est de plus grande taille vers l'embouchure du Jenisseik et du Chatanga que vers la Léna, et à la Léna qu'à la Kolyma. Cette contrée paraît plus favorable au développement des animaux que le reste de la Sibérie.

Le Renard du Spitzberg, décrit et figuré par Phipps (Voyage au Spitzberg), et reproduit par Buffon (Supplém. 7, et Enc., pl. 106, f. 3), a bien, comme l'Isatis, la tête et les pattes à poils ras; mais la figure de la tête en diffère beaucoup par la distance aux oreilles des yeux rapprochés du museau : Phipps lui a trouvé fort peu d'odeur, comme Gmelin à l'Isatis.

Renard de Lalande. *Canis Lalandi. Canis megalatis,* Desm. — Plus haut sur jambes que notre Renard, sa tête est plus petite, sa queue encore plus fournie; mais surtout les oreilles beaucoup plus grandes, égalant presque la tête, et remarquables encore par un double rebord à leur bord inférieur et externe; son pelage est gris-brun, fauve-pâle et plus laineux en dessous; le devant de ses quatre pieds brun-noirâtre, le dessus et le bout de la queue noirs; tout le pelage de cet animal est plus laineux et crépu que celui d'aucun autre Renard. Le poil même des pattes est comme crépu. Découvert en Cafrerie, et rapporté par De Lalande.

Renard noir. *Canis argentatus*, Penn., F. Cuvier (Mamm. lith.). Confondu avec le Loup noir, *Canis Lycaon,* par Gmelin. Noir, à reflet argenté partout, excepté aux oreilles, aux épaules et à la queue où il est d'un noir pur; bout de la queue blanc, ainsi que le dedans de l'oreille et le dessus des sourcils; museau et tour de l'œil gris; iris jaune. Longueur entre tête et queue, un pied cinq pouces; de la tête, six pouces; queue, onze pouces; hauteur au garrot, un pied un pouce; à la croupe, un pied deux pouces. — Il a vécu à la Ménagerie. Conformé comme le Renard ordinaire, il en avait aussi les allures : il marchait, comme lui, la tête et la queue basses. Il était très-doux et bien apprivoisé, grognait comme un Chien quand quelque chose lui déplaisait. En été il souffrait beaucoup de la chaleur; son odeur est désagréable, mais différente de celle du Renard ordinaire. Le Renard noir est du nord de l'Amérique; mais, d'après Lesseps et Krakenninikoff, il se trouve au Kamstchatka, quoiqu'il y soit rare.

Renard tricolore. *Canis cinereo-argenteus,* F. Cuvier (Mamm. lith.); mal figuré, pl. 92, par Schreber, qui, dans le texte, le nomme *Gris-Fuchs,* copié dans l'Enc., pl. 106, f. 4. — Noir, glacé de gris sur tout le dessus du corps; face interne des membres d'une teinte fauve, plus éclatante vers les flancs, plus pâle sous le ventre et la poitrine. La ligne de séparation des couleurs du dessus et du dessous est droite sur les flancs, et le fauve y est d'un beau roux cannelle; la tête sur le chanfrein, autour des yeux, et de là jusqu'au bord interne des oreilles, d'un gris roussâtre, le reste du museau blanc et noir. La partie postérieure des joues d'un fauve clair, et l'intérieur de l'oreille blanc. Les ongles et les parties nues de la peau sont noirs; l'iris d'un brun roux; les poils soyeux, blancs à la racine ensuite annelés de noir puis de blanc, sont noirs à la pointe. La bourre laineuse est en très-grande quantité, d'un gris pâle, avec la pointe rousse dans les parties fauves. Celui qui a vécu à la Ménagerie venait de New-Yorck. Il n'était pas familier, sans être pourtant méchant. Il exhalait déjà une mauvaise odeur, quoique sa seconde dentition ne fût pas terminée. Des zones froides et tempérées de l'Amérique nord.

Cuvier (Ossem. Fossil., t. iv, p. 463) ne pense pas que le Grey-Fox, *Canis virginianus* de Catesby (Hist. Nat. de la Carol., t. 2, pl. 78, et Schreb., pl. 92, b), diffère du Renard tricolore.

Renard croisé. *Canis decussatus,* Geoffroy, *Canis cruciger,* Schreber, pl. 91, a. Cette espèce, que Cuvier (R. An.) réunissait au Renard ordinaire, est admise aujourd'hui par lui comme distincte (Ossem. Foss., t. iv, p. 465). Elle est de la taille du Renard ordinaire. Tout le corps et surtout l'échine, la queue, les pattes et les épaules d'un gris noirâtre, provenant des poils annelés de noir et de blanc, plus foncé vers les épaules. Une grande plaque fauve de l'épaule jusqu'à la tête, et une autre de même couleur sur le côté de la poitrine, dont le roux est exagéré sur la figure de Schreber, où la queue est aussi toute noire, quoique l'extrémité en soit blanche. Les reflets du noir de ce Renard et ses ongles rappellent ceux du Renard argenté; mais l'iris de celui-ci est jaune, et il serait bleu sur le *Canis cruciger,* d'après la figure de Schreber. — Le Renard croisé est du nord de l'Amérique; Krakenninikoff parle aussi de Renards à croix noire au Kamstchatka. Mais les deux bords du détroit de Béering, réunis par des chaînes d'îles ou des continents de glaces au moins temporaires, ont en commun les mêmes animaux.

Renard fauve de Virginie. Voici les différences de sa tête et de celle du Renard ordinaire, d'après F. Cuvier. Les crêtes osseuses d'insertion du muscle temporal, au lieu de se rapprocher, à partir de l'angle postérieur de l'orbite, comme dans le Renard commun, restent parallèles jusqu'au milieu des pariétaux, où elles commencent à se courber, pour ne se réunir que vers la crête occipitale, de sorte qu'au sommet de la tête, elles sont distantes de plus d'un pouce. Du reste, cette tête a exactement les proportions de celle du Renard.

En septembre 1836, M. Bodichon a adressé à l'Académie des Sciences de Paris, des observations sur une espèce du genre Chien, habitant le désert de Sahara et certaines vallées de l'Atlas; cette espèce, qu'il considère comme appartenant au sous-genre Renard, quoique présentant des différences notables avec les diverses espèces déjà décrites par les zoologistes, a pour caractères particuliers : le crâne aplati supérieurement; la tête allongée, et le diamètre antéro-postérieur plus grand que le diamètre bi-pariétal; les oreilles haut placées, comme dans le Chacal, et beaucoup plus lon-

gues; le col grêle, allongé; le train de derrière plus élevé que celui de devant. Les jambes sont plus élevées et le corps plus svelte que dans le Renard commun; le pelage est fauve dans les parties supérieures et externes, gris dans les parties inférieures et internes; la gorge, les lèvres et le bout de la queue sont d'un blanc pur. L'animal n'exale point de mauvaise odeur. Il vit en troupes nombreuses, composées quelquefois de plus de cinquante individus, qui chassent en commun et attaquent les Gazelles, les Moutons, les Veaux. On ne les trouve pas dans les pays de montagnes; on en rencontre quelquefois dans les plaines derrière la première chaîne de l'Atlas; mais c'est dans le désert de Sahara qu'ils se tiennent de préférence; là ils se sentent plus forts que les Chacals qui ne s'approchent pas impunément de leurs troupes; dans la montagne au contraire, ils leur cèdent le pas et les évitent avec soin.

Renards fossiles.

Cuvier (Oss. Foss., t. IV, pl. 32) a représenté, fig. 1 à 18, des dents, des phalanges et plusieurs autres débris d'un Chien fort voisin du Renard; si ce n'est pas le Renard lui-même. « Il faut, dit-il, que ces os de Renard soient communs à Gaylenreuth, car j'ai tiré tous ceux dont je parle, d'un bloc de quelques pouces de diamètre, composé en grande partie d'os d'Ours et d'Hyène: Il est donc très-probable que ce Renard était contemporain de ces derniers Fossiles, car la substance osseuse en est également altérée; à moins toutefois que la Stalactite n'ait enveloppé des os récents, en même temps qu'elle incrustait d'anciens ossements, comme il arrive dans les brèches osseuses de Nice. »

CHIEN DE MER. POIS. *V.* SQUALE.

CHIENDENT. BOT. Désignation vulgaire de plusieurs Graminées traçantes, dont les racines de deux espèces, le *Triticum repens* et le *Digitaria stolonifera*, sont employées en médecine. L'on nomme aussi :

CHIENDENT AQUATIQUE, le *Festuca fluitans*.

CHIENDENT A BOSSETTES, le *Dactylis glomerata*, L.

CHIENDENT MARIN, l'*Arundo arenaria*, L. On a étendu ce nom à des Fucus et même à des Zostères.

CHIENDENT MUSQUÉ, l'*Andropogon Schœnanthus* dans quelques colonies.

CHIENDENT QUEUE DE RAT, l'*Alopecurus agrestis*.

CHIENDENT RUBAN, l'*Arundo Donax* et le *Phalaris arundinacea* à feuilles variées.

CHIENDENT A VERGETTES, l'*Andropogon digitatum*.

CHIENDENT FOSSILE. MIN. Nom vulg. de l'Asbeste flexible.

CHIETOTOTL. OIS. Étourneau du Mexique, encore peu connu.

CHIGOMIER. BOT. *V.* COMBRET.

CHIGUÈRE. MAM. Synonyme de Cabiai.

CHIHI. OIS. *V.* COURLIS CARNAY.

CHII. OIS. Espèce du genre Pitpit.

CHIKAL ou CHACAL. MAM. *V.* CHIEN.

CHILCA. BOT. C'est dans Feuillée le *Baccharis Ivæfolia*. Ce nom est étendu, chez les Péruviens, aux espèces du genre *Molina*.

CHILDARIUM. BOT. Synonyme ancien de Fougère.

CHILDRENITE. MIN. Substance en petites masses cristallines, d'un brun jaunâtre, qui paraît composée d'acide phosphorique, d'alumine et d'oxide de fer; sa forme primitive est l'octaèdre rhomboïdal; elle accompagne la pyrite et le quartz, dans le duché de Devonshire.

CHILI. OIS. Syn. de *Turdus plumbeus*. *V.* MERLE.

CHILIADÈNE. *Chiliadenus*. BOT. H. Cassini avait proposé ce nom pour substituer à celui de *Myriadenus* précédemment employé par lui-même, pour une plante du midi de l'Europe, *M. camphoratus*, que Lamarck avait improprement placée dans son genre *Inula*. Cassini se déterminait à ce changement, parce que déjà Desvaux s'était servi du nom *Myriadenus* pour un genre nouveau, de la famille des Légumineuses; mais De Candolle n'a adopté ni l'un ni l'autre comme générique, seulement il a conservé le nom de *Chiliadenus* pour une tribu de son genre *Jasonia*, famille des Synanthérées ou Composées, dans lequel genre il a placé le *Myriadenus camphoratus* de Cassini; *Chrysocoma camphorata*, Rob. et Cass.; *Inula saxatilis*, Lamk.

CHILIANTHE. *Chilianthus*. BOT. Genre de la famille des Scrophularinées, Tétrandrie Monogynie, L., établi par J. Burchell, aux dépens du genre *Scoparia*, pour une espèce qu'il a observée dans la partie australe de l'Afrique, et que Linné fils avait placée parmi les Scopaires sous le nom de *S. arborea*. Caractères : calice quadrifide; corolle tubuleuse, avec son limbe étalé en roue, et divisé en quatre lobes; quatre étamines insérées sur la corolle, et supportant des anthères ovalaires. Le fruit consiste en une capsule monoloculaire, à quatre valves, et renfermant quatre semences. Le *Chilianthus arboreus* a son tronc d'une élévation moyenne, couronné par des rameaux anguleux, chargés de feuilles opposées, lancéolées, très-entières, lisses en dessus, tomenteuses en dessous; les fleurs, réunies en panicules sont très-petites et blanchâtres.

CHILIBUÈQUE. MAM. Syn. de Llama. *V.* CHAMEAU.

CHILIOPHYLLE. *Chiliophyllum*. BOT. De Candolle a substitué ce nom, et nous en ignorons le motif, à celui de *Hybridella*, donné par Cassini à une plante mexicaine, placée par Orthega dans son genre *Anthemis*, mais qui, évidemment, ne peut lui appartenir. *V.* HYBRIDELLE.

CHILIOTRICHUM. BOT. Genre établi par H. Cassini, dans la famille des Synanthérées, formé aux dépens du genre *Amellus*, et qu'il place dans sa tribu des Astérées. Caractères : involucre cylindroïde, imbriqué; réceptacle garni de paillettes linéaires et frangées; fleurs radiées : celles du disque à cinq lobes longs et linéaires; à anthères incluses; style divisé en deux branches exsertes; akènes cylindracés, parsemés de glandes, et surmontés d'aigrettes longues, filiformes, rougeâtres, très-faiblement ciliées, en tout semblables à celles des demi-fleurons de la couronne. Ne renferme qu'une seule espèce, le *Chiliotrichum amelloideum*, *Amellus diffusus*, Wild., arbuste du détroit de Magellan.

CHILMORIE. *Chilmoria*. BOT. Genre de la Décandrie Monogynie, institué par Hamilton qui lui assigne pour caractères : fleurs polygames; calice à cinq sépales; cinq pétales avec un égal nombre d'écailles alternantes; stigmate pelté, sessile; baie ligneuse, monoloculaire, polysperme. Les deux espèces décrites, *Chilmoria dodecandra* et *pentandra*, Ham., sont de l'Inde et du Malabar.

CHILOCARPE. *Chilocarpus*. BOT. Genre de la famille des Apocynées, institué par le docteur Blume dans son essai sur une Flore Javanaise, d'après les caractères suivants : calice petit, à cinq divisions; corolle hypocratériforme, renflée vers le milieu du tube, avec son limbe divisé en cinq lobes obliques ; anthères sagittées, presque sessiles, insérées vers le milieu du tube; stigmate capité, confondu avec les anthères; capsule grande, recouverte d'une écorce, à une seule loge remplie d'une pulpe granuleuse, s'ouvrant latéralement, et renfermant un grand nombre de graines comprimées, sillonnées en spirale et revêtues d'une membrane; l'albumen est corné et les cotylédons de l'embryon foliacés. Les deux espèces connues, *Chilocarpus suaveolens* et *denudatus*, sont des plantes grimpantes, à feuilles opposées, oblongues, lancéolées, à fleurs en cyme, axillaires, portées sur des pédicelles qu'accompagnent des bractées imbriquées.

CHILOCHLOË. *Chilochloa*. BOT. Genre de la famille des Graminées, formé par Beauvois, aux dépens des genres *Phalaris* et *Phleum*. Il y a rapporté les espèces suivantes : *Phalaris cuspidata, paniculata; Phleum arenarium, asperum, Bœhmerii*, L. Ce genre se distingue : 1° des *Phalaris* par ses fleurs en épis; par les écailles de sa lépicène allongées, subulées ; et par le rudiment filiforme d'une seconde fleur, qui existe sur l'un des côtés seulement de sa glume; 2° des *Phleum* par l'absence des arêtes sur les valves de sa lépicène; par la présence du rudiment d'une seconde fleur.

CHILODIE. *Chilodia*. BOT. Genre de la famille des Labiées, Didynamie Gymnospermie de Linné, dont on doit la connaissance à Brown (*Prod.*) qui l'a ainsi caractérisé : deux bractées supportant un calice bilabié, dont le tube est strié, la lèvre supérieure entière portant à l'intérieur une côte transversale, l'inférieure bifide; corolle oblique, ayant la lèvre supérieure entière et en forme de casque, l'inférieure partagée en trois lanières, dont la médiane est plus grande et bilobée; anthères mutiques et sagittées. Brown n'en a décrit qu'une seule espèce, le *Chilodia Scutellarioides*, indigène du port Jackson, et qui a ses feuilles entières, linéaires et roulées sur leurs bords. Il observe que ce genre tient le milieu entre les Scutellaires et les Prostanthères dont il a le port, mais dont il diffère par des caractères faciles à saisir.

CHILOGLOTTIDE. *Chiloglottis*. BOT. Genre établi dans la famille des Orchidées, par Brown qui le caractérise ainsi : périanthe bilabié, dont les divisions extérieures latérales sont canaliculées et comme roulées en cornet au sommet. Labelle onguiculé, ayant un disque glanduleux sur son limbe, et à sa base un appendice en languette; gynostène ou colonne bifide à son sommet, où se trouve une anthère terminale, à loges rapprochées l'une de l'autre, et dans chacune desquelles il y a deux masses polliniques comprimées et pulvérulentes. Ce genre, qui a beaucoup d'affinité avec le *Cyrtostylis* et le *Pterostylis* du même auteur, ne se compose que d'une seule espèce, *Chiloglottis diphylla*, Br., indigène du port Jackson. C'est une plante herbacée, glabre, pseudobulbeuse, munie de deux feuilles radicales, rapprochées, ovales et marquées de plusieurs nervures. Sa hampe, qui n'a vers le milieu qu'une seule bractée ou feuille dégénérée, ne porte aussi qu'une seule fleur de couleur rousse.

CHILOGNATHES. *Chilognatha*. INS. Première famille de l'ordre des Myriapodes, établie par Latreille et convertie en un ordre par Leach. *V.* MYRIAPODES.

CHILOMONAS. INFUS. Dans sa nouvelle méthode de classification des Infusoires, Ehrenberg a produit ce genre qu'il considère comme faisant partie de sa famille des Monadines. Il lui assigne pour caractères : corps monomorphe, c'est-à-dire ayant une forme stable et n'étant pas protéen ; reproduction ayant lieu spontanément, par une division transversale, simple; point de queue; un œil unique et rouge.

CHILOPODES. *Chilopoda*. INS. Deuxième famille de l'ordre des Myriapodes, établie par Latreille.

CHILOPSIDE. *Chilopsis*. BOT. Genre de la famille des Rhinanthidées, des Bignoniacées, Dinynamie angiospermie, L., institué par David Don, aux dépens du genre *Bignonia*, pour une espèce que l'incertitude de ses caractères avait fait reléguer à la fin du genre, comme fort douteuse. Du reste, le *Chilopsis linearis* a le limbe du calice presque entier, sa corolle campanuliforme, divisée en cinq lobes inégaux, dont le majeur est plus sensiblement ondulé et crénelé; des cinq étamines quatre sont fertiles et inégales, le filament indique la stérilité de la cinquième; le style, qui surmonte une capsule en forme de silique, est terminé par un stigmate bilamellé. L'arbuste qui dénote tous ces caractères, a encore les feuilles subternées, linéaires-acuminées et très-glabres, les fleurs réunies en corymbe terminal, etc. Mais jusqu'ici l'on ignore la contrée d'où il est originaire.

CHILOSCHISTE. *Chiloschista*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., institué par Lindley qui lui assigne pour caractères : sépales et pétales beaucoup plus grands que le gynostène à la base duquel ils adhèrent par un prolongement très-visible; les uns et les autres sont étalés; labelle articulé à la base du gynostène, divisé en deux lobes ou segments, avec une crête dans son milieu ; gynostène très-petit, dressé, demi-cylindrique ; deux masses polliniques; caudicule courte et subulée; glandule petite. Le *Chiloschista usneoides* est une petite plante Épiphyte, velue, dépouillée de feuilles, pourvue de racines aplaties, vertes, subfoliacées; fleurs blanches, réunies en grappe.

CHIMACHIMA. OIS. Espèce du genre Faucon, du Paraguay; elle est du nombre de celles que Vieillot place dans son genre Caracara. *V.* FAUCON.

CHIMÆRA. MOLL. En donnant le nom de *Chimœra* à l'animal qui se trouve dans la Pinne marine, Poli (Test. des Deux-Siciles) n'a eu probablement en vue que l'animal seul. Il n'est pourtant pas possible de séparer ainsi, et de comprendre sous deux noms, et la Coquille et l'animal qui l'habite. *V.* PINNE.

CHIMÆRE. POIS. *V.* CHIMÈRE.

CHIMANGO. OIS. Espèce du genre Caracara. *Voyez* FAUCON.

CHIMAPHILA. BOT. Mis souvent pour *Chimophila*. *V.* CHIMOPHILE.

CHIMARRHIDE. *Chimarrhis*. BOT. Sous ce nom, Jac-

quin (*Pl. amer.* p. 61) a constitué un genre appartenant à la famille des Rubiacées et à la Pentandrie Monogynie, L. Il offre pour caractères : un calice adhérent, dont les bords sont entiers; une corolle infundibuliforme, ayant le tube court et les cinq divisions du limbe étalées, velues extérieurement jusqu'à leur milieu; les filets des étamines hérissés à leur base; un style et un stigmate bifides, une capsule biloculaire, chaque loge monosperme. Le *Chimarrhis cymosa*, Jacq., est l'unique espèce de ce genre. On l'appelle vulgairement à la Martinique dont il est indigène, *Bois de rivière*, ce que signifie aussi en grec le nom imposé au genre par Jacquin. C'est un arbre élevé, dont les rameaux glabres et nombreux, les feuilles opposées et ovales forment une couronne très-élégante. Les fleurs, de même que celles de la plupart des Rubiacées, sont petites et disposées en grappes axillaires ou terminales.

CHIMÈRE. *Chimæra.* POIS. Genre de l'ordre des Chondroptérygiens à branchies fixes, établi par L., et subdivisé depuis en plusieurs sous-genres, de telle sorte que le genre des Chimères proprement dites, *Chimæra*, Cuv. (Règn. Anim., T. III, p. 140), ne renferme plus que l'espèce qui a pour caractères : un museau simplement conique; la deuxième dorsale commençant immédiatement derrière la première, s'étendant jusque sur le bout de la queue, qui se prolonge en un long filament, et garnie en dessous d'une autre nageoire semblable à la caudale des Squales; c'est la Chimère arctique, *Chimæra monstrosa*, L., vulg. le Roi des Harengs, qui habite les mers de l'Océan, et qui suit les Poissons voyageurs. Sa longueur est de deux ou trois pieds, sa figure fort extraordinaire, et sa couleur argentée. Les Norwégiens mangent ses œufs et son foie.

CHIMÈRE ANTARCTIQUE. POIS. *V.* CALLORHYNQUE.

CHIMONANTHE. *Chimonanthus.* BOT. Lorsqu'en 1766, cette plante fut introduite du Japon en Europe, par George William, comte de Coventry, elle a été placée par Linné dans le genre *Calycanthus;* mais plus tard, ce genre, comme beaucoup d'autres, a été resserré dans des limites caractéristiques plus étroites; et, par ses nombreuses écailles imbriquées, placées à la base du calice, par le nombre des folioles de celui-ci; par les pétales beaucoup plus courts que le calice, et seulement au nombre de sept, par ses étamines toutes égales, dont les cinq externes sont fertiles, se soudant à leur base, de manière à boucher entièrement l'orifice du tube, enfin par ses graines, qui ne sont pas surmontées d'une queue, le *Calycanthus præcox* a dû devenir le type d'un genre nouveau. Deux botanistes s'en sont occupés à peu près dans le même temps : Lindley en Angleterre formait le genre *Chimonanthus,* tandis que Loiseleur-Deslongschamp à Paris, établissait le genre *Meratia* en l'honneur de son ami le docteur Mérat, auteur de la nouvelle Flore des environs de Paris. Les deux noms ne pouvant subsister concurremment, celui de *Chimonanthus* a été préféré, et plus tard, Cassini a appliqué l'autre à un genre nouveau de la famille des Synanthérées.

Le Chimonanthe odoriférant, *Chimonanthus fragrans,* est un arbrisseau dont la tige, haute de douze ou quinze pieds, se divise en rameaux opposés, jaunâtres. Ses feuilles sont également opposées, lancéolées, luisantes en dessus, un peu rudes au toucher, surtout en dessous, portées sur de courts pétioles. Ses fleurs, du petit nombre de celles qui naissent longtemps avant les feuilles, sont opposées à la place qu'ont occupée les feuilles de l'année précédente, presque sessiles, munies à leur base d'une vingtaine de petites écailles ovales-arrondies, roussâtres, imbriquées. Chacune est composée, 1° d'un calice de sept folioles oblongues, un peu inégales, pétaliformes, et d'un blanc sale; 2° d'une corolle de sept pétales ovales-oblongs, presque moitié plus courts que le calice, d'une couleur pourpre foncée, rétrécis en un court onglet, et insérés, ainsi que le calice, sur le rebord évasé du réceptacle; 3° de cinq étamines à filaments adhérents par leur base qui se confond avec le rebord du réceptacle, portant, adnée à leur face externe, chacun une anthère à deux loges longitudinales; 4° de plusieurs ovaires supérieurs, surmontés chacun d'un style subulé, portés et environnés par un réceptacle concave. Les ovaires deviennent autant de graines (cinq à huit) dépourvues de queue, et enveloppées dans le réceptacle devenu charnu et ayant la forme d'un fruit allongé, écailleux et raboteux en dehors. On cultive le *Chimonanthus fragrans* ou *Calycanthus præcox* dans les jardins; il y fleurit en pleine terre, et au milieu de l'hiver.

CHIMONICHA. BOT. On cultive sous ce nom, aux environs de Constantinople, une plante de la famille des Cucurbitacées, que, d'après les récits des voyageurs, l'on doit rapporter à notre Pastèque ou Melon d'eau. On la nomme aussi *Copous* et *Bateca,* et à propos de ce dernier nom, Rumph, vol. 5, p. 40, dit qu'il est synonyme du *Copus* de Bélon, et il croit que la plante est l'*Abbatiach* des Hébreux, si recherchée par ce peuple et dont le nom dérive de celui de *Battich,* donné généralement à beaucoup de plantes Cucurbitacées.

CHIMOPHILE. *Chimophila.* BOT. Dans la Flore de l'Amérique septentrionale de Michaux, le professeur Richard avait déjà observé que les *Pyrola maculata* et *umbellata* pouvaient former un genre distinct des vrais Pyroles, par leur port, leur stigmate sessile et indivis, par leurs anthères s'ouvrant au moyen de deux petites valves. Ce genre a été définitivement établi par Pursh, dans sa Flore de l'Amérique du nord, publiée à Londres en 1814, et ce voyageur lui a donné le nom de *Chimophila.* Il ne comprend que les deux espèces ci-dessus mentionnées, savoir : le *Chimophila umbellata* ou *Pyrola umbellata,* L., plante vivace, qui croît en Europe et jusque dans l'Amérique septentrionale, et le *Chimophila maculata*, Pursh (*Pyrola maculata*, L.), originaire des États-Unis, et différant surtout de l'espèce précédente, dont elle a le port, par ses filaments velus, ses feuilles lancéolées et non cunéiformes, et marquées d'une bande blanche.

CHIMPANZÉE ET CHINPENZÉE. MAM. Dans ses illustrations de Zoologie, Lesson, à propos d'une nouvelle espèce de Chimpanzée, propose de distraire ces singes du grand genre Orang, et d'en former un secondaire, auquel on appliquerait les caractères suivants : face presque verticale, à front bombé, à arcades sourcilières peu

proéminentes; oreilles grandes de même forme que celles de l'homme; nez déprimé; fosses nasales arrondies; face nue; incisives plates et tranchantes; favoris épais; cheveux droits, peu fournis; bras longs; ongles plats; pouce très-court; point de queue; point de callosités; corps recouvert de poils droits, peu denses, et rares sur les parties internes. Dans l'incertitude que ce genre soit adopté, nous renvoyons au mot ORANG.

CHIN. OIS. Synonyme vulgaire d'Oie sauvage.

CHINA. BOT. *V.* SQUINE.

CHINA. MIN. Nom vulg. à Almaden, du Minerai inférieur, dont on extrait le Mercure.

CHINCAPIN. BOT. Espèce du genre Chêne.

CHINCHE OU CHINCHI. MAM. Espèce du genre Moufette.

CHINCHILE, *Chinchilla*. MAM. Cuvier a dit dans son Règne animal: il est un rongeur voisin peut-être des *Cavia*, peut-être plus rapproché des *Lagomys*, ou des Rats, que l'on ne sait pas au juste où placer, faute de connaître ses dents; c'est le *Chinchilla* dont les peaux arrivent en si grand nombre pour le commerce des pelleteries, mais dont on n'a pu encore se procurer le corps entier. Plus heureux que n'a pu l'être l'illustre Cuvier, le Dr Rousseau a obtenu un *Chinchilla* complet, qui l'a mis à même de l'étudier moralement, physiquement et anatomiquement, et de se convaincre que ce mammifère placé provisoirement dans le genre Hamster, ne pouvait lui appartenir, mais former le type d'un genre nouveau, qui pourra prendre rang après les *Helamys* de Cuvier. Les caractères imposés au genre Chinchile ou *Chinchilla* sont: incisives au nombre de quatre: deux supérieures et deux inférieures; seize molaires: quatre pour chacun des côtés des mâchoires et toutes composées de trois lames, en sorte qu'on voit toujours, du côté de la face triturante de ces mâchelières, trois rubans d'émail en travers, hormis la première mâchelière d'en bas, qui a un petit repli de plus.

Le *Chinchilla* se trouve en assez grande quantité à Coquimbo et à Copinpo, provinces du Chili. Cet animal est plus petit que notre Lapin de Garenne; il a du bout du nez à l'extrémité de la queue environ quatorze pouces. Le pelage de la tête et des parties supérieures est d'un gris noirâtre, avec l'extrémité de chaque poil d'un gris d'argent. Les flancs sont un peu plus blanchâtres et le ventre plus blanc encore, mêlé d'une très-légère teinte tirant sur le jaunâtre. Les poils du dos sont les plus longs; ils ont près de neuf lignes. La face a de la ressemblance avec celle des écureuils; ses moustaches sont composées d'une trentaine de poils roides, de chaque côté, et dont quelques-uns ont près de quatre pouces. Les yeux sont grands, noirs et vifs; les oreilles très-développées, arrondies, à demi nues, avec le bord interne garni d'une rangée de poils roides, et la partie interne pourvue d'une cloison très-large; le canal auditif est ample. La longueur de l'oreille est de deux pouces, sur quinze lignes de largeur. La queue est longue de cinq pouces; les poils en sont assez gros et n'ont plus le velouté de ceux du corps. Au contraire ils sont assez roides, plus longs à la face dorsale, qu'à celle opposée. Les pattes de derrière sont bien fournies de poils, et plus longues de moitié, que celles de devant; la face plantaire, à partir du talon à l'extrémité des doigts, est nue; ces doigts sont libres, inégaux, dont un placé en dehors. Il y en a cinq aux pattes antérieures, et ils sont munis d'ongles extrêmement courts.

Nous n'entreprendrons point de retracer ici les détails anatomiques donnés par le Dr Rousseau dans le 26e vol., p. 343 et suiv. des Annales des Sciences naturelles; ce serait trop dépasser les limites que nous avons dû adopter pour les articles généraux de ce Dictionnaire; mais nous ajouterons quelques détails sur les mœurs et les habitudes encore peu connues du Chinchile.

Ce Rongeur vit dans des trous, sortes de terriers qu'il creuse au milieu des champs, et se nourrit des racines de différentes plantes bulbeuses, qui croissent abondamment dans le nord du Chili; il produit cinq ou six petits, deux fois par an. Il est si docile et d'un caractère si doux que, lorsqu'on le prend dans la main, il ne mord point, ne cherche pas à se sauver, et semble, au contraire, prendre plaisir à être caressé. Cette douceur extraordinaire peut bien, il est vrai, dépendre de sa pusillanimité qui le rend très-timide; car il ne se laisse pas toujours toucher sans résistance, et quelquefois il mord la main qui cherche à le retenir. Comme il est extrêmement propre, ceux qui le prennent pour le caresser, n'ont point à redouter qu'il salisse leurs vêtements, ni qu'il leur communique une odeur désagréable, car il est entièrement dépourvu de l'infection qui distingue presque tous les Rongeurs et en particulier les Rats. On pourrait l'élever à très-peu de frais dans les habitations, sans qu'il occasionnât le moindre embarras, et la vente de sa fourrure compenserait bien les soins qu'il pourrait réclamer. Les chasseurs qui font métier de la recherche de ces animaux ont des chiens dressés pour les prendre sans déchirer la robe. Ils en mangent la chair que l'on trouve généralement fort délicate.

CHINCHIMALI. BOT. Synon. de *Tagetes tenuifolia*.

CHINCO. MAM. Même chose que Chinche.

CHINCONIA. *V.* QUINQUINA.

CHINCOU. OIS. Espèce du genre Vautour.

CHINET. BOT. Nom vulg. d'une variété de Bigarade.

CHINGOLO. OIS. Espèce du genre Gros-Bec.

CHINGUIS, CHINQUIS. OIS. Espèce du genre Éperonnier.

CHINGULAIS. MOLL. Espèce du genre Cône.

CHINONES. BOT. Nom vulgaire de l'Oranger.

CHINORODON. BOT. *V.* CYNORODON.

CHINQUAPINE. BOT. Même chose que Chincapin.

CHINQUIS. OIS. *V.* CHINGUIS.

CHIOCOQUE. *Chiococca*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, de la Pentandrie Monogynie, établi par Linné, et caractérisé ainsi: calice adhérent à l'ovaire, présentant un limbe libre, urcéolé, à cinq dents; corolle infundibuliforme, quinquéfide, régulière, dont les découpures sont réfléchies et l'entrée du tube barbue; cinq étamines insérées à la base de la corolle et non saillantes hors de celle-ci; style unique; stigmate indivis; drupe ou baie à deux noyaux, suborbiculée, comprimée, couronnée par le calice persistant; chaque noyau, d'une consistance coriace et chartacée, ne renferme qu'une seule graine. Les plantes de ce genre sont des arbres ou des arbrisseaux, le plus souvent grim-

pants, à feuilles opposées, très-entières, à stipules placées entre les pétioles, et à fleurs en grappes axillaires.

La vaste famille des Rubiacées ayant été partagée en plusieurs sections naturelles ou tribus, le genre Chiocoque a été placé par Kunth (*Nov. Gen. et Species Plant. œquinoct.*, 3, p. 352) dans la tribu des Cofféacées, à côté du genre Declieuxia, qui n'en diffère que par le nombre, diminué d'une unité, des parties de la fleur, et par ses étamines exsertes. Deux ou trois espèces seulement de Chiocoques ont été décrites dans les auteurs, car d'après les observations de Swartz, rapportées dans le Mémoire publié récemment par de Jussieu sur les Rubiacées, une espèce à panicule terminale appartiendrait au genre *Psychotria*. Le *Chiococca racemosa*, L., est un arbre de huit à dix mètres de hauteur, dont les feuilles sont ovales ou elliptiques, acuminées, presque coriaces, les grappes de fleurs tournées et penchées du même côté. Il croît aux Antilles, et principalement à la Jamaïque. C'est une variété de cette espèce que Brown a le premier fait connaître sous le nom de *Chiococca scandens*. Kunth en indique deux autres variétés : l'une à pédoncules et à pédicelles glabres, l'autre ayant ces organes pubescents; elles ont été rapportées de la Havane, ainsi que de Cumana, par Humboldt et Bonpland.

CHIODECTON. BOT. Acharius a établi ce genre dans son *Synopsis Lichenum*, p. 108; il avait auparavant placé les deux espèces qu'il y rapporte, dans le genre *Trypethelium*, dont il ne paraît pas différer sensiblement. Voici les caractères qui lui sont assignés par Acharius : « Réceptacle général (fronde) crustacé, cartilagineux, uniformément étendu, adhérent; réceptacle partiel en forme de verrue, composé d'une substance propre, colorée (blanche); apothécies presque globuleuses, pulvérulentes, noires, homogènes intérieurement, réunies plusieurs dans l'intérieur d'une même verrue, et se faisant remarquer à leur surface par des points saillants. »

Dans son important travail sur la Cryptogamie des Écorces officinales exotiques, le professeur Fée décrit cinq espèces nouvelles de Chiodecton, ce qui en porte maintenant le nombre à sept.

Chiodecton sphérale, Ach. Thalle recouvert d'une multitude de très-petits tubercules; apothécies globulaires, très-blanches et fort délicates. Il est abondant sur l'écorce du Quinquina jaune.

Chiodecton sériale, Ach. Thalle lisse, jaunâtre, bordé de noir; apothécies oblongues, un peu concaves et disposées par rangées, sur l'écorce d'Angusture.

Chiodecton myrticole, Fée. Thalle granulaire, d'un blanc farineux, partagé par des lignes brunes; croûte effuse, composée d'apothécies nombreuses et arrondies. Sur les branches mourantes de Myrte.

Chiodecton effuse. Thalle mollasse, blanc, parsemé de petites lignes noirâtres; apothécies irrégulières, un peu cotonneuses et blanches; ostioles punctiformes, arrondis et un peu allongés. Sur l'écorce du Quinquina jaune.

Chiodecton de Merat, Fée. Thalle d'un blanc grisâtre sale, lisse; apothécies peu nombreuses, légèrement aplaties, assez larges, irrégulières, éparses, avec la surface couverte d'ostioles punctiformes. Sur l'écorce du Quinquina orangé.

Chiodecton paradoxe, Fée. Thalle d'un blanc glauque et farineux; apothécies arrondies, en forme de verrues, d'une consistance mollasse, cotonneuse, et d'un blanc assez pur. Sur le Quinquina rouge.

Chiodecton déprimé, Fée. Thalle d'un gris blanchâtre et d'une consistance molle. Ce Chiodecton s'éloigne de tous les autres par la disposition de ses ostioles qui sont noirâtres, presque difformes, et prennent avec l'âge une forme arrondie, très-régulière; comme ils sont alors un peu enfoncés et que le thalle les déborde, ils ont un aspect marginé, qui fait reconnaître facilement cette espèce.

CHIONANTHE. *Chionanthus*. BOT. On appelle ainsi un genre de plantes de la famille des Jasminées et de la Diandrie Monogynie, qui se compose d'un petit nombre d'espèces originaires de l'Amérique, de Ceylan et de la Nouvelle-Hollande. Ce genre offre les caractères suivants : fleurs, généralement blanches, formant des sortes de grappes qui terminent les ramifications de la tige, ou des épis placés à l'aisselle des feuilles supérieures; elles se composent chacune d'un calice régulier, à quatre divisions plus ou moins profondes; d'une corolle de quatre pétales linéaires, très-longs, quelquefois, mais rarement, soudés par leur base; de deux étamines presque sessiles (rarement il en existe trois ou même quatre); le pistil offre un ovaire globuleux, à deux loges contenant chacune deux ovules; le style est simple, terminé par un stigmate bilobé; le fruit est un drupe peu charnu, ovoïde, allongé, souvent terminé en pointe, contenant un noyau osseux, à une ou à deux loges monospermes. Les espèces de ce genre sont des arbrisseaux élégants, portant pour la plupart de grandes et belles feuilles opposées, simples, caduques ou persistantes. On doit réunir à ce genre le *Thouinia* de Thunberg et de Linné fils; le *Linaciera* de Swartz, auquel cet auteur donne pour caractères : une corolle de quatre pétales et une baie biloculaire. En effet plusieurs espèces de Chionanthes, telles que *Chionanthus compacta*, Sw., et *Chionanthus acuminata*, ont presque constamment une corolle formée de quatre pétales distincts. En second lieu le nombre des loges et des graines, observé dans le fruit mûr, est un des caractères les moins importants dans la famille des Jasminées, à cause de son extrême variabilité dans les espèces du même genre; et comme l'ovaire est constamment à deux loges dans tous les genres de cette famille, à l'époque de la fécondation, il n'y a rien de surprenant que le fruit offre également deux loges, dans quelques espèces du genre Chionanthe.

Peut-être devra-t-on encore réunir à ce genre le *Mayepea Guyanensis* d'Aublet (*Guy*. p. 81, t. 31), *Ceranthus*, Schreber, malgré ses fleurs tétrandres. Tous les autres caractères le rapprochent du *Chionanthus*.

L'une des espèces de ce genre est cultivée dans les jardins où on la connaît sous le nom d'*Arbre de neige*, à cause de la belle couleur blanche de ses fleurs; c'est le *Chionanthus virginiana*, L., arbrisseau de neuf à dix pieds, qui est originaire de l'Amérique septentrionale. Il recherche les lieux humides, le bord des

ruisseaux, et y forme des buissons épais. Ses feuilles sont opposées, ovales, aiguës, d'un beau vert; ses fleurs forment des espèces de grappes axillaires. On le multiplie, soit par le moyen des graines, soit par marcottes, soit enfin en le greffant sur le Frêne. Le CHIONANTHE DES ANTILLES, *Caribœa,* Jacq. Coll. 2, p. 110, t. 6, f. 1, est un bel arbrisseau, dont les feuilles sont coriaces, persistantes, ovales, acuminées, et les fleurs en grappe terminale; il porte aux Antilles, et surtout à la Martinique, le nom de *Bois de fer,* à cause de son extrême dureté.

CHIONÉ. *Chione.* BOT. Richard a établi, sous ce nom, ou plutôt sous celui de *Crusea,* qu'il a dû changer pour éviter les inconvénients d'un double emploi, un genre nouveau de la Pentandrie Monogynie, et de la famille des Rubiacées. Le tube du calice est obové, le limbe à cinq dents; la corolle est courte, tubuleuse, à cinq lobes presque plans, obtus; les étamines sont insérées sur le tube de la corolle; le style est simple, avec un stigmate à deux lobes courts et obtus; le fruit est charnu, de la forme d'une olive, et renferme une noix osseuse, biloculaire, à semences solitaires. Le Chioné glabre, originaire de l'île Tortose, est un arbre à feuilles opposées, à fleurs blanches, en corymbe terminal.

CHIONE. *Chiona.* MOLL. Genre de l'ordre des Acéphales testacés, établi par Megerle, aux dépens de celui des Vénus de Linné, et ayant, suivant lui, pour caractères : coquille presque équivalve, un peu cordiforme, dentelée sur ses bords; la vulve et l'anus manifestes; les lèvres inclinées en avant; la charnière presque médiane, à quatre dents, sans aucune autre latérale. Poli a décrit, sous le nom de Calliste, l'animal de ces Coquilles. Megerle rapporte à ce genre vingt et une espèces rangées dans les deux sections suivantes :

† Coquilles épineuses ou aiguillonnées en avant.

La *Chiona dysera, Venus dysera,* L., peut être considérée comme le type de cette division. Cette Coquille vient d'Amérique. Elle a été figurée par Chemnitz (*Conch.* 6, tab. 98, fig. 287—290).

†† Coquilles non épineuses.

Ici vient se placer la *Chiona gallica, Venus gallica,* Linné, figurée par Chemnitz (*loc. cit.,* tab. 30, fig. 308—310). Cette espèce vit dans les mers de l'Europe et de l'Amérique.

CHIONÉE. *Chionea.* INS. Genre de Diptères de la famille des Némocères, établi par Dalman. Caractères : antennes filiformes, un peu velues; point d'ailes; pattes longues, avec les jambes mutiques; abdomen des femelles se terminant en pointe formée par une tarrière bivalve. Ce genre ne comprend qu'une seule espèce, CHIONÉE ARANÉOÏDE, que l'on trouve l'hiver courant sur la neige et la glace.

CHIONILLE. MIN. Syn. de *Flos-Ferri. V.* CHAUX CARBONATÉE CONCRÉTIONNÉE.

CHIONIS. OIS. Genre de l'ordre de Palmipèdes, établi par Forster. Caractères : bec dur, gros, conico-convexe, comprimé, fléchi vers la pointe; base de la mandibule supérieure recouverte par un fourreau de substance cornée, découpé par devant, garni de sillons longitudinaux; mandibule inférieure lisse, formant un angle ouvert; narines marginales, placées au milieu du bec, sur le bord de la substance cornée; pieds médiocres; une très-grande partie du tibia emplumée; doigts bordés d'un rudiment de membrane : celui du milieu et l'extérieur demi-palmés; l'intérieur uni seulement vers la base à celui du milieu; ailes médiocres : deuxième rémige la plus longue; poignet tuberculé.

Une seule espèce compose ce genre, et encore ne se trouve-t-elle que rarement dans les collections, quoique l'Oiseau vivant se rencontre assez fréquemment sur les rivages de l'Océanie, où plusieurs individus, rassemblés en petites troupes, emploient paisiblement la majeure partie de leur existence à chercher, dans le sable, les petits animaux que laisse la marée en se retirant, ou qu'y lancent les vagues. Les observations sur les mœurs et les habitudes particulières du Chionis sont encore trop bornées pour que l'on puisse donner de cet Oiseau une description complète; on ignore également tout ce qui, chez lui, a rapport à la reproduction. Forster a le premier fait connaître cet Oiseau qu'il a nommé *Chionis;* Latham en a depuis formé un genre auquel il a donné le nom de *Bec-en-fourreau* ou *Vaginal;* il l'a, ainsi que plusieurs auteurs ornithologistes, placé dans l'ordre des Échassiers; mais celui des Palmipèdes le réclame, quoique les membranes qui unissent les doigts ne soient pas pleines et uniformes.

CHIONIS BEC-EN-FOURREAU OU NÉCROPHAGE. *Vaginalis Chionis,* Lath., *Chionis necrophagus,* Vieill., *Chionis Novæ-Hollandiæ,* Temm. Tout le plumage blanc; joues nues ou garnies de petites verrues jaunes ou orangées; une grosse verrue brune au-dessus des yeux; gaîne cornée du bec, jaune ou noire; tubercule du poignet, noir. Longueur, seize à dix-huit pouces.

CHIONOLÈNE. *Chionolœna.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par De Candolle pour une plante brésilienne, trouvée dans la province de Minas, par Vauthier, et qui présente pour caractères : capitule formé d'un grand nombre de fleurs hétérogames, toutes tubuleuses : celles du rayon délicates, bi ou tridentées ou bien tronquées, femelles et disposées sur plusieurs rangs; celles du disque au nombre de quinze environ, stériles par avortement, et à cinq dents; involucre consistant en plusieurs rangées d'écailles linéaires, desséchées, blanchâtres, glabres et décidues; réceptacle nu, ponctué et persistant; anthères sans queue; style des fleurs radiales exserte, bifide et grêle; celui du fleuron du disque entier, filiforme et finement hispidule; akène grêle, cylindrinscule et velu; aigrette soyeuse. Le *Chionolœna arbuscula* est un arbrisseau rameux au-dessus du tronc qui est nu, garni de feuilles linéaires, alternes, penchées, aiguës, glabres en dessus, offrant en dessous un duvet blanchâtre; les fleurs sont jaunes.

CHIPA. BOT. Syn. d'*Icica decandra. V.* ICIQUIER.

CHIPEAU. OIS. Espèce du genre Canard.

CHIPIU. OIS. Nom donné à une petite famille d'Oiseaux granivores, du Paraguay; cet oiseau fait partie du genre Gros-Bec.

CHIPOLIN OU CIPOLIN. MIN. *V.* MARBRE et STÉATITE VERTE.

CHIQET OU CHIQUET. OIS. Syn. vulgaire de Grillon.

CHIQUE. INS. On désigne, sous ce nom, un petit Insecte très-commun aux Antilles et dans l'Amérique

méridionale. Les Brésiliens lui donnent le nom de *Bicho*, appliqué aussi à d'autres insectes. Celui-ci est le *Pulex penetrans* de L.; il pourrait bien appartenir plutôt au genre Acare qu'à celui des Puces. Quoi qu'il en soit, il est fort incommode à Rio-Janeiro : il pénètre dans le tissu de la peau de la plante des pieds, s'y nourrit et y dépose ses œufs. Son introduction a lieu sans aucune sensation douloureuse et sans changement de couleur à la peau. En peu de jours, la Chique commence à se développer et à se rendre sensible par une démangeaison, d'abord légère, plus vive ensuite, et qui finit par devenir insupportable. On ne voit, dès le commencement, qu'un petit point noir sur la partie qui sert de retraite à cet Insecte parasite. Il arrive souvent que la démangeaison se fait sentir au côté opposé à celui où la Chique a manifesté sa présence. Au point noir succède une petite tumeur rougeâtre, ou bien de la couleur de la peau, lorsque l'Insecte est situé profondément. Elle acquiert en peu de temps le volume d'un pois, si on ne se hâte d'extraire la Chique. En perçant la peau qui recouvre cette petite tumeur, on reconnaît facilement une espèce de sac ou de globe, pareil à un kyste, d'une couleur noire ou brunâtre, et contenant un pus sanieux et un nombre infini de globules blancs, ovales-oblongs, qui ne sont autre chose que les œufs de l'Insecte.

Lorsque, par négligence, on laisse séjourner longtemps ce kyste, il s'ouvre spontanément, et donne lieu à une plaie sur laquelle les œufs se répandent. De nouveaux insectes ne tardent pas à se manifester dans les parties voisines, et il se forme de nouveaux ulcères dont la guérison est très-difficile, et quelquefois même impossible. On observe que les personnes, qui ont déjà eu cette incommodité, sont plus disposées à l'éprouver de nouveau. Celles qui transpirent beaucoup des pieds y sont moins sujettes. Il est constant que cet Insecte préfère l'épiderme endurci de la plante des pieds et le voisinage des ongles; il est excessivement rare de le voir aux mains et à la face dorsale des pieds, à moins de la plus grande insouciance. Dans ces cas, les ulcères ne font que précéder la carie des os et la chute des orteils.

Le traitement consiste à déloger l'insecte : on se sert d'une épingle pour ouvrir la peau, mettre le sac à découvert, et le cerner soigneusement, en évitant de le percer. Le seul moyen de détruire la Chique est d'emporter tout le sac. S'il ne restait aucun œuf dans la plaie, la présence seule du kyste ou de ses débris suffirait pour exciter une inflammation érysipélateuse, et donner lieu à des ulcères de mauvaise nature. Les Nègres sont très-adroits dans cette opération, qui peut être faite par le malade, et que les chirurgiens du pays ne pratiquent jamais. Après l'extraction, on applique sur la petite plaie du tabac en poudre, de l'onguent basilic, de la pommade mercurielle, du Muriate mercuriel doux et même du plâtre. On peut, assure-t-on, au moyen de l'onguent basilic, faire mourir et dessécher l'insecte sans causer aucune suppuration; mais il faut, pour cela, avoir soin d'employer ce remède de très-bonne heure. On préconise aussi l'eau mercurielle ou Nitrate de Mercure dissous dans l'eau. On conseille dans ce cas de percer le sac avec une aiguille trempée dans cette dissolution. *V.* PUCE.

CHIQUERA. OIS. *V.* CHICQUERA.

CHIRADOLÉTRON. BOT. Synonyme de Xanthium.

CHIRANTHODENDRON. BOT. Syn. de Cheirostemon.

CHIRICOTE. OIS. Espèce du genre Râle.

CHIRIPA. BOT. Palmier épineux des bords de l'Orénoque qui pourrait bien appartenir au genre Cuphane ou Bactris.

CHIRIPÉPÉ. OIS. Espèce du genre Perroquet.

CHIRIRI. OIS. Espèce du genre Coua.

CHIRIST. OIS. Syn. vulgaire du Pluvier Guignard.

CHIRITA. BOT. Synonyme de Bonnaya.

CHIRITES. MIN. Nom donné aux stalactites qui affectent la forme d'une main.

CHIRIVIA. OIS. Syn. espagnol de Bergeronnette.

CHIRL OU SCHIRL. MIN. Même chose que Schorl.

CHIROCENTRE. *Chirocentrus*. POIS. Genre établi par Cuvier, à la suite de la famille des Clupées, dans l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, et qui rentre dans la famille des Siagnotes de Duméril. Les Chirocentres, dit Cuvier, ont, comme les Harengs, le bord de la mâchoire supérieure formé au milieu par les inter-maxillaires, sur les côtés par les maxillaires qui leur sont unis; les uns et les autres sont garnis, ainsi que la mâchoire inférieure, d'une rangée de fortes dents coniques, dont les deux du milieu d'en haut et toutes celles d'en bas sont extraordinairement longues; leur langue et leurs arcs branchiaux sont hérissés de dents en cardes, mais ils n'en ont point aux palatins ni au vomer. Au-dessus de chaque pectorale est une longue écaille pointue, et les rayons pectoraux sont fort durs; leur corps est allongé, comprimé, tranchant en dessous; leurs ventrales extrêmement petites, et leur dorsale plus courte que l'anale vis-à-vis de laquelle elle est placée; l'estomac est un long sac grêle et pointu; le pilore près du cardia; la vessie natatoire longue et étroite. L'on n'a pas observé de cœcum. Une seule espèce constitue jusqu'ici ce genre, c'est le Sabran de Cummerson. Elle a été distraite du genre Ésoce où Lacépède l'avait placée, en la mentionnant sous le nom d'Ésoce Chirocentre (Pois., T. V, p. 317). Elle était le *Clupea Dorab* de Forskalh (*Faun. Arab.* n° 108) et de Gmelin (*Syst. Nat.*, T. I, 1406). Le Chirocentre est un Poisson de la mer Rouge et des mers de l'Inde, de forme linéaire, revêtu d'écailles entières, qui se détachent aisément, dont le dos est d'un bleu brunâtre. Le vertex est plan, l'iris argenté, la ligne latérale droite, la caudale bifide jusqu'à sa base. B. 17. P. 14. V. 7. A. 34.

CHIROCÉPHALE. CRUST. Genre établi par Bénédict Prévost (Journal de physique, T. LVII, juillet 1803, p. 37—54 et 89—117) sur une espèce de Branchiopode à laquelle il a cru reconnaître des caractères propres, et qui en présente, il est vrai, d'assez singuliers. On rapporte cette espèce au genre Branchipe, *V.* ce mot, et elle paraît être la même que le Branchipe paludeux, *Cancer paludosus* de Müller.

CHIROCÈRE. *Chirocera*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Chalcidies, établi par Latreille sur une espèce trouvée par Léon Dufour aux îles d'Hyères.

Ce nouveau genre est très-voisin de celui des Chalcis et n'en diffère que par ses antennes dont les sept derniers articles, à partir du troisième, se prolongent d'un côté en forme de rameau ou en manière de peigne. L'espèce rapportée par Dufour ressemble beaucoup au *Chalcis rufipes* d'Olivier (Encycl. méthod.).

CHIROMYS. MAM. *V.* CHEIROMIS.

CHIRON. *Chironus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, institué par Mac-Leay qui lui assigne pour caractères : antennes à peine coudées, dont la massue ne présente que trois articles lamellés; palpes inégales; une dent vers l'extrémité des mâchoires; labre filiforme; corps cylindrique. Le *Scarites cylindricus* de Fabricius est le type de ce genre; Mac-Leay lui a adjoint le *Diasoneus sulcithorax* de Perty; enfin une espèce nouvelle, nommée *Chironus grandis* par Gory et Guérin, doit également en faire partie. Tous ces insectes sont de l'Inde.

CHIRONE. *Chironia.* BOT. Genre de la famille des Gentianées et de la Pentandrie Monogynie. Linné ayant désigné sous ce nom générique un groupe de plantes indigènes, pour la plupart, du cap de Bonne-Espérance, et lui ayant assigné, parmi ses caractères, celui d'avoir les anthères roulées en spirale après la floraison, presque tous les auteurs, s'arrêtant à cette seule considération, ont placé dans le *Chironia* des plantes qui se rapportent à d'autres genres connus, ou qui en forment de particuliers. Dans le petit nombre de Chirones décrites par L., il en est même qui sont susceptibles d'en être détachées pour être réunies à d'autres genres. Tous les botanistes conviennent que la présence d'un caractère ne suffit pas pour autoriser à placer une plante dans tel genre connu, puisqu'il faut en outre des relations plus prononcées dans toutes ses parties, avec celles du genre où on veut l'intercaler. Ainsi, les *Gentiana Centaurium, spicata* et *maritima,* L., que Smith et De Candolle ont placées parmi les Chirones, forment un petit genre très-naturel, indiqué anciennement par Reneaume sous le nom d'*Erythræa,* et bien caractérisé par le professeur Richard, dans le *Synopsis* de Persoon, mais où se trouvent décrites des espèces appartenant à d'autres genres (*V.* à ce sujet le mot ERYTHRÉE). Toutes les Chirones de l'Amérique septentrionale, décrites par Michaux, appartiennent au genre *Sabbatia* que Pursch et Nuttall ont établi et caractérisé d'après les indications d'Adanson. Les *Sabbatia,* par leurs affinités avec les *Chlora,* les *Chironia* et les *Erythræa,* réunissent intimement ces divers genres en une section de la famille des Gentianées. Le *Chironia trinervis,* Lin. (Zeyl, p. 90), paraît devoir être rapporté au genre *Sebæa* de Brown, composé des *Exacum albens, cordatum,* etc. Il a le port de ces dernières plantes, et les sépales du calice ailés. Cette plante, de l'île de Ceylan, est figurée dans Burmann (Zeyl., t. 67) et conservée dans son herbier, que possède à Paris M. Benj. Delessert, sous le nom de *Lysimachia folio sinuato calyce carinato,* etc. Enfin le fruit du *Chironia baccifera* étant, comme l'indique le nom spécifique, une baie au lieu d'être une capsule, et cette plante présentant en outre des différences d'avec les Chirones dans son calice et son stigmate, Mœnch a proposé d'en faire le type d'un nouveau genre auquel il donne le nom de *Rœslinia.*

En adoptant ces principaux retranchements, le genre *Chironia* se trouve réduit à un petit nombre d'espèces, tel, à peu d'exceptions près, que l'avait constitué Linné. Il se reconnaîtra aux caractères suivants : calice à cinq sépales ovales et arrondis à leur sommet, terminés par une pointe courte, et soudés jusqu'à la moitié de leur hauteur; corolle à cinq pétales soudés inférieurement en un tube court, presque cylindrique et appliqué sur l'ovaire, séparés supérieurement, et s'évasant en un limbe très-grand, à divisions arrondies, obtuses et vivement colorées; cinq étamines alternes avec les pétales, insérées à l'angle de division de ceux-ci, dont les filets sont courts et les anthères, d'abord adnées, beaucoup plus longues que les filets, à quatre valves biloculaires, s'ouvrant par deux sutures latérales, se roulant en spirale après la floraison; ovaire ovoïde, surmonté par un style décliné assez long et par un stigmate capité; capsule ovée, formée de deux valves dont les bords sont tellement rentrants à l'intérieur dans quelques espèces, qu'ils partagent le fruit en deux ou quatre loges; c'est en ce sens qu'il faut entendre l'expression de *Pericarpium 4-loculare,* assignée par Persoon comme caractère des *Chironia.* D'après Gærtner, le fruit du *Chironia frutescens,* L., est une baie de même que celle du *Chironia baccifera,* seulement un peu plus petite. Si la consistance du fruit se trouve la même dans deux plantes supposées de genres distincts, elle ne peut servir de caractère générique, et, en conséquence, le genre *Rœslinia* de Mœnch deviendrait inadmissible.

Les Chirones habitent la partie la plus australe de l'Afrique, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au nord du pays des Hottentots. Il paraît qu'elles se plaisent dans les pâturages élevés des montagnes, car on donne pour stations à certaines espèces le sommet de la montagne de la Table, les montagnes des Hottentots, les collines du Cap, etc. Un petit nombre d'espèces ont été transportées dans les jardins d'Europe où leurs fleurs, d'un rose vif, imitent celles de la Pervenche rose de Madagascar. Elles exigent une terre légère, comme le terreau de bruyère; une chaleur pas trop élevée, mais pas non plus au-dessous de celle des serres tempérées ou de l'orangerie. Leur culture n'est pas facile, et, en général, on ne les conserve pas longtemps, parce qu'il leur faut, avec une chaleur moyenne, beaucoup d'air et de lumière. Elles ne peuvent en effet supporter l'air stagnant des serres ordinaires. Les arrosements doivent être peu fréquents, et leurs semis demandent une attention soutenue pour qu'ils réussissent. Malgré l'embarras que causent tous ces soins, les *Chironia frutescens* et *linoides,* L., sont assez répandus, et leur prix est peu élevé comparativement à celui de plantes infiniment moins agréables. La première est un sous-arbrisseau à feuilles pubescentes, ainsi que toutes les parties de la plante. Ventenat a décrit et figuré (*Hort. Cels.,* T. 31), sous le nom de *Chironia decussata,* une espèce plus belle encore que le *Chironia frutescens,* et tellement semblable à cette dernière plante dans toutes ses parties, que l'on a de la

peine à ne pas la considérer comme une simple variété. Dans ces deux plantes, Turpin a signalé un nouvel organe, auquel il donne le nom de phycostème, et qui paraît être un disque glanduleux, répandu sur le calice, ayant de l'analogie avec celui qu'on remarque à l'intérieur du calice des Rosacées.

CHIRONECTE. *Chironectes.* MAM. Genre de la famille des Marsupiaux, établi par Illiger sur une espèce de Didelphe aquatique, dont on a fait aussi une Loutre. Cette espèce a dix incisives en haut, huit en bas, deux canines à chaque mâchoire; un nombre indéterminé de molaires; le museau pointu; les yeux tournés de côté; les oreilles nues et membraneuses. Tous les pieds ont cinq doigts, les postérieurs seuls sont palmés avec le pouce sans ongle; la plante du pied porte à terre dans la marche; tous les autres doigts ont des ongles aigus et recourbés. La queue est cylindrique, écailleuse, longue et préhensible. Les femelles ont une poche abdominale qui manque aux mâles. On n'en connaît qu'une seule espèce.

Le CHIRONECTE YAPOK, petite Loutre de la Guiane, Buff., Supp., T. III, pl. 22; *Lutra minima*, Zimm., *Didelphis palmata*, Geoff. D'à peu près un pied de long; la queue a six ou sept pouces; la tête est pointue, le museau fin, les oreilles grandes et nues; la queue est nue, la peau en est ridée comme du chagrin; elle est plate en dessous; six grandes taches symétriques, d'un brun noirâtre règnent le long du dessus du corps, sur un fond gris-jaunâtre : de ces taches, trois se succèdent depuis le museau jusqu'à l'épaule, les deux autres flanquent le dos, la sixième est sur la croupe, et s'étend jusqu'à la base de la queue et sur le dehors des cuisses; une tache blanche derrière chaque œil; tout le dessous du corps blanc; pelage doux, laineux près du corps, et traversé par des soies assez roides.

Langsdorff (*Mammal.*, p. 262) a trouvé près de Rio-Janeiro un Chironecte de deux pieds de long, chez qui le pouce de derrière était compris dans la palmure, à queue velue et non prenante, à pelage très-doux et d'un gris uniforme, marqué de deux bandes en travers des lombes. Il vivait au bord des ruisseaux dans les forêts, et nageait bien.

CHIRONECTE. POIS. Sous-genre de Lophies.

CHIRONÈME. *Chironemus.* POIS. Cuvier a créé ce genre, dans la famille des Acanthoptérygiens, pour une espèce de la Nouvelle-Hollande, *Chironemus Georgianus,* munie seulement de dents en velours ou manquant du moins de dents en crochets; rayons inférieurs de la pectorale gros, non branchus.

CHIRONIA. BOT. *V.* CHIRONE.

CHIRONIUM. BOT. Deux *Laserpitium* et un Panais ont été regardés comme la plante qui porte ce nom dans Dioscoride et dans Théophraste. L'*Inula Helenium* et un Hélianthème ont aussi été appelés *Chironium.*

CHIRONOME. *Chironomus.* INS. Meigen a réuni, sous ce nom générique, les Tipules dont les ailes sont inclinées, les antennes composées de treize articles dans les mâles et six dans les femelles, garnis de poils courts, et dont le dernier est fort long. La Tipule annulaire, qui est d'un brun grisâtre, avec des bandes transverses, noires, sur l'abdomen et un point noir aux ailes, forme le type de ce genre où l'auteur place encore soixante-quatorze autres espèces.

CHIRONS-NATTER OU COULEUVRE CHIRON. REPT. Synonyme de *Coluber fuscus.*

CHIROPÉTALE. *Chiropetalon.* BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, établi par Adrien de Jussieu pour le *Croton lanceolatum* de Cavan., que Bertero avait cru, avec raison, devoir séparer de ce premier genre et réunir au *Ditaxis,* dont néanmoins la plante se distingue nettement par ses pétales découpés en lanières palmées (non entiers), et manquant complétement dans les fleurs femelles; par ses étamines, au nombre de cinq seulement, et non de dix; par ses trois styles distincts et divergents dès la base, et non réunis en un seul jusqu'à une certaine hauteur. D'après ces motifs la formation du genre nouveau était réellement indispensable, et Adrien de Jussieu lui impose pour caractères : fleurs monoïques; calice persistant, à cinq divisions opposées à un pareil nombre de glandules; les fleurs mâles ont cinq pétales onguiculés dont le limbe est partagé de trois à sept découpures plus ou moins profondes et aiguës; cinq étamines dont les filaments sont libres au sommet, mais réunis à leur base autour de la souche qui tient lieu du pistil avorté. Les fleurs femelles n'ont ni pétales ni étamines; l'ovaire est velu, à trois loges uniovulées, surmonté de trois styles divisés et réfléchis dès leur base. Le fruit est une capsule à trois coques. Les Chiropétales sont des plantes herbacées sur lesquelles règne une teinte violâtre; leurs feuilles sont alternes et les fleurs réunies en épi, les mâles supérieures, et en plus grand nombre que les femelles qui sont disposées inférieurement autour de l'axe. Outre le *Chiropetalon lanceolatum,* originaire du Pérou, et véritable type du genre, A. de Jussieu en admet deux autres du Chili, placés aussi provisoirement parmi les *Croton :* ce sont les *Chiropetalon tricuspidatum* et *Peruvianum.*

CHIROPTÈRES. MAM. *V.* CHÉIROPTÈRES.

CHIROSCÈLE. *Chiroscelis.* INS. Genre de Coléoptères Hétéromères, famille des Mélasomes, établi par Lamarck pour un insecte rapporté de la Nouvelle-Hollande et ayant pour caractères : antennes moniliformes, composées de onze articles, le dernier plus gros et en bouton; lèvre supérieure plate, saillante, arrondie, entière, le dernier article des palpes antérieures plus grand et sécuriforme. Menton très-grand, en cœur, fortement échancré, cachant la base des palpes; corselet bordé, tronqué aux deux extrémités et séparé des élytres par un étranglement; élytres connées. La forme générale du corps rapproche les Chiroscèles des Ténébrions, mais ils s'en distinguent par les antennes et par les deux jambes antérieures, qui offrent des dentelures au côté externe; sous ce dernier rapport, ils avoisinent les Erodies dont ils diffèrent cependant par leur corps étroit et allongé. L'espèce décrite par Lamarck est encore remarquable par deux taches rousses, formant comme deux lacunes particulières, situées, une de chaque côté, sur le second anneau de l'abdomen. Ces taches sont ovales, et la peau, dans cet endroit, paraît membraneuse plutôt que coriace ou cornée; l'une et l'autre sont couvertes d'un duvet très-fin; et comme elles ne consistent

pas en une seule différence de coloration, mais qu'elles ont une nature toute particulière, ne ressemblant en rien à celle des téguments, Lamarck pense qu'elles servent à quelques fonctions de l'animal, peut-être bien à la transmission d'une lumière phosphorique. Cette espèce porte, à cause de cette particularité, le nom de Chiroscèle à deux lacunes, *Chiroscelis bifenestrata,* Lamarck. Fabricius a décrit, sous le nom de *Tenebrio digitatus,* un insecte de la côte d'Angola et de Guinée, qui, suivant Latreille, doit être rapporté au genre Chiroscèle.

CHIROSTÈME. *Chirostemum.* BOT. Même chose que Cheirostémon.

CHIROTE. *Chirotes.* REPT. Ce nom, formé d'abord par Duméril pour désigner, dans ses Leçons, un genre de Saurien que caractérisent deux membres antérieurs seulement, doit être préféré à celui de Bimane qu'ont donné d'autres naturalistes au même animal. La qualification de Bimane suppose deux mains : or, les organes de la locomotion, dans un Lézard, ne sauraient être des mains dans le sens rigoureux qu'on attache à ce mot, et qui emporte avec lui l'idée du principal moyen par lequel le tact s'exerce. Les vrais Bimanes composent d'ailleurs un ordre de Mammifères dont il a déjà été question, et dans lequel l'homme marche en tête des autres animaux, non comme roi, non comme but de la création, mais comme plus compliqué dans son organisation. Les caractères du genre Chirote consistent dans une tête ronde, obtuse, à peine distinguée du corps par une simple ride, ayant des écailles polygonales, grandes, peu nombreuses; narines et yeux peu prononcés; mâchoires presque égales; corps long, cylindrique, revêtu de grandes écailles verticillées, quadrilatères, semblables sur le dos et sous le ventre; deux pattes antérieures seulement, très-rapprochées de la tête, épaisses, garnies de cinq doigts ongulés et distincts; queue obtuse. Cuvier place le genre Chirote dans la famille des Scincoïdiens et le dernier de tous. En effet ce n'est presque plus un Lézard, et dans le temps où les formes extérieures suffisaient pour déterminer, aux yeux des naturalistes superficiels, le rang qu'occupe chaque être dans l'ordre de la nature, il n'y avait pas plus de raison pour faire du Chirote un Lézard qu'un Serpent. Quoi qu'il en soit, Oppel, en adoptant ce genre, l'a placé parmi les Chalcidiens, petite famille qui renferme les derniers Scincoïdiens, ou ceux qui n'ont qu'une paire de pattes, soit antérieures, soit postérieures.

Une seule espèce de Chirote, *Chirotes Mexicanus,* Duméril, est jusqu'ici connue. Lacépède la décrivit le premier sous le nom de Cannelée (Ovip., p. 61, 3, pl. 41). La figure qu'il en donna est reproduite dans l'Encyclopédie par ordre de matières : c'est le *Lacerta lumbricoides* de Shaw; le Bipède cannelé de Daudin, enfin le *Chamesaura propus* de Schneider. Cet animal se trouve au Mexique, d'où Mocino en rapporta de fort beaux individus. Le Chirote du Mexique a huit ou dix pouces de longueur; sa grosseur n'excède pas celle du petit doigt; il est revêtu d'environ deux cent vingt anneaux, ou plutôt demi-anneaux qui, se joignant sur les côtés fort exactement, y forment deux lignes longitudinales. Deux lignes de pores règnent au-devant de l'anus; la langue, peu extensible, est terminée par deux petites pointes cornées. Le tympan, invisible au dehors, est recouvert par la peau. Sa couleur, qui est celle de la chair, sa forme, son aspect, un seul grand poumon comme les Serpents, en feraient un Amphisbène en diminutif, si la nature ne lui eût accordé deux pattes.

CHIROTHECA. POLYP. Rumph a décrit, sous ce nom, le *Spongia villosa* de Pallas ou Éponge épineuse de Bosc.

CHIROUIS. BOT. Synonyme de *Sium sisarum,* L., espèce du genre Berle.

CHIRQUINCHUM, CIRQUINSON ET CIRCUINÇA. MAM. Synonymes de Tatou à six bandes.

CHIRRI ou CHIRIRI. OIS. Espèce du genre Coua.

CHIRU. MAM. On nomme ainsi, au Népaul, un animal que l'on a voulu faire passer pour la Licorne, quadrupède jusqu'ici fabuleux. Une peau de Chiru ayant pu être examinée avec soin, il en est résulté que c'est une Antilope que l'on suppose nouvelle, et qui perd fréquemment une de ses cornes. Elle est d'un gris bleuâtre, rougeâtre sur le dos; son poil est long d'un pouce; le cou très-allongé; les jambes noires et le ventre blanc; les cornes très-rapprochées, longues, noires, pointues, avec trois courbures en serpent; la longueur présumée de l'animal, d'après celle de sa peau, est d'un peu plus de cinq pieds.

CHIRURGIEN. OIS. Synonyme de Jacana.

CHIRURGIEN. POIS. Espèce du genre Acanthure.

CHIRUS. POIS. Même chose que Labrax.

CHISMOBRANCHES. MOLL. Ordre établi par Blainville, et dont les caractères sont d'avoir une cavité respiratoire contenant des organes de la respiration non symétriques, et communiquant avec le fluide ambiant par une simple fente placée entre le bord antérieur du manteau et la partie supérieure du dos de l'animal. Cet ordre comprend quatre familles désignées sous les noms de Mégastomes, Hémicyclostomes, Cyclostomes et Gonioctomes.

CHISMOPNÉS. POIS. Duméril (Zool. anal.) donne ce nom, qui signifie *respirant par une fente,* à sa troisième famille des poissons, qui constitue en même temps le second ordre qu'il établit dans la classe. Il la caractérise ainsi : poissons cartilagineux, sans opercule, mais à membrane aux branchies; ouverture des branchies en fente sur les bords du cou; quatre nageoires paires. Les Baudroies que l'auteur sépare des Lophies, celles-ci, les Balistes et les Chimères, parmi lesquelles Duméril comprenait encore le genre Callorhynque, constituent la famille des Chismopnés, qui rentre tout entière parmi les Plectognathes et les Acanthoptérygiens de Cuvier.

CHISOCHETON. BOT. Genre de la famille des Méléacées; Hexandrie Monogynie, L., institué par Blume dans ses essais d'une Flore Javanaise pour deux espèces arborescentes, qu'il a observées dans les forêts montueuses de Salak. Caractères : calice urcéolé, presque entier; quatre pétales linéaires; six anthères et rarement sept ou huit, insérées sur un pareil nombre de découpures internes de la gorge du tube; ovaire entouré d'un petit anneau, à trois loges monospermes; style en mas-

sue; stigmate obtus; capsule à deux ou trois loges, et quelquefois monoloculaire par avortement, à deux ou trois valves septifères par le milieu; semences arillées; embryon exalbumineux; cotylédons très-grands et peltés. Les *Chisocheton patens* et *divergens* sont des arbres élevés de cinquante pieds environ, à feuilles ailées de cinq à dix paires de pinnules, à fleurs petites, blanchâtres, réunies en panicules axillaires.

CHITAN. BOT. Synonyme de Fraxinelle.

CHITINE. ZOOL. Substance découverte par Odier dans les élytres et autres parties solides des insectes. Elle constitue la base et environ le quart de ces enveloppes qu'on avait considérées jusqu'à ce jour comme analogues à la matière cornée des animaux vertébrés. La même substance a été retrouvée dans la carapace des Crustacés.

CHITINI. BOT. *V.* CHATINI.

CHITON. MOLL. *V.* OSCABRION.

CHITONIE. *Chitonia.* BOT. Genre établi par De Candolle, dans la famille des Zygophyllées, pour une plante jusque-là inédite, originaire du Mexique. Caractères : calice décidu, à quatre divisions; quatre pétales arrondis; huit étamines; ovaire quadrangulaire; style surmonté d'un stigmate peltato-hémisphérique. Capsule quadriloculaire, à quatre valves carénées et ailées; deux graines dans chaque loge.

CHITONIER. MOLL. Animal de l'Oscabrion.

CHITOTE. MAM. Quadrumane d'Angole, qui est probablement un Maki.

CHITRATIA ET CHYTRACULIA. BOT. *V.* CALYPTRANTHES.

CHIVAFOU. BOT. Syn. vulgaire de *Berberis vulgaris.* *V.* VINETTIER.

CHIVE. BOT. *V.* CIVE.

CHIVI. OIS. Espèce du genre Sylvie.

CHIVIN. OIS. Syn. vulgaire de Sylvie Passerinette.

CHIZÆRLIS. OIS. Nom d'un sous-genre que les ornithologistes allemands ont introduit dans le genre Musophage. Les caractères que présentent ce sous-genre n'ont point paru jusqu'ici assez fondés pour le faire adopter généralement.

CHLÆNIE. *Chlænius.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Bonelli et adopté par Latreille qui le place dans la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques. Les Chlænies ont les palpes extérieures filiformes, le dernier article des maxillaires cylindrique est le même des labiales en cône renversé. Les Insectes propres à ce genre ont tous, dans le sexe mâle, les articles dilatés des tarses antérieurs garnis, en dessous, d'une brosse très-serrée et sans vide. Par là ils se rapprochent des genre Calliste, Epomis, Dinode et Oode, et s'éloignent au contraire des genres Dolique, Platyne, Anchomène et Agone. On peut rapporter à ce genre les *Carabus festivus,* Fab., *spoliatus,* Fab., *zonatus,* Panzer, *vestitus,* Fab. et Panz., *holosericeus,* Fab. et Panzer, enfin le *cinctus,* Fab., qu'il ne faut pas confondre avec le *Chlænius cinctus* de Rossi.

CHLÆNOBOLE. *Chlænobolus.* BOT. Cassini avait établi, sous ce nom, un genre de la famille des Synanthérées; mais De Candolle (Prodrome, vol. 5, p. 453) a fondu le genre de Cassini dans son genre Pterocaulon, et n'a conservé le nom de *Chlænobolus* que comme celui d'une section de ce genre.

CHLAMYDANTHÉES. *Chlamydantheæ.* BOT. L'une des grandes sous-divisions établies par Dumortier, dans la distribution des Exoxylés ou Monocotylédons. Elle est caractérisée par la présence d'une enveloppe florale unique et liliacée, et se divise en deux classes : les Gynochlamidées et les Torochlamydées. Nous développerons cette distribution méthodique au mot Systèmes.

CHLAMISPORE. *Chlamisporum.* BOT. Salisbury (Parad. 103) avait institué, sous ce nom, un genre nouveau dans la famille des Asphodélées, pour une plante de la Nouvelle-Hollande, qu'il avait spécifiée du nom de *Juncifolium.* Ce genre n'a point été adopté par Robert Brown qui en a réuni l'espèce à son genre THYSANOTHE. *V.* ce mot.

CHLAMYDE. *Chlamys.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Knoch aux dépens des Clythres de Fabricius et adopté par Oliv. et Latreille. Ce dernier le range dans la famille des Chrysomelines, et lui assigne pour caractères : antennes en scie, courtes, se logeant dans des rainures de la poitrine; palpes labiales fourchues. Les Chlamydes appartiennent à la famille des Cycliques, tribu des Chrysomelines, et sont placées à côté des Clythres dont elles diffèrent par leurs palpes labiales, qui paraissent fourchues à cause du prolongement de l'extrémité du second article formant saillie au delà de l'origine de l'article suivant. Elles ressemblent aussi aux Gribouris, sous plusieurs rapports, et s'en distinguent cependant par leurs antennes courtes et en scie. Du reste, leur corps est raboteux, raccourci et couvert de tubérosités : il offre le plus souvent des couleurs métalliques, très-brillantes; la tête est enfoncée dans le prothorax, et les yeux sont, comme ceux des Gribouris, réniformes ou marqués antérieurement d'une entaille assez profonde; le prothorax est court, presque aussi large que les élytres, et muni d'un petit rebord latéral; l'écusson est petit, et paraît carré ou même un peu plus large à son extrémité qu'à sa base; les élytres embrassent l'abdomen par les côtés, et sont coupées comme lui carrément en arrière; les pattes sont courtes, et se replient dans les enfoncements qui se trouvent de chaque côté de la poitrine et du corselet, le pénultième article des tarses est bilobé. On ne connaît ni la manière de vivre, ni les métamorphoses de ces Insectes qui sont très-recherchés par les collecteurs, et qui sont tous originaires de l'Amérique. Knoch en a décrit et figuré deux espèces, *Chlamys tuberosa* (tab. 4, fig. 1, 2), et *Chlamys foveolata* (tab. 4, fig. 9). Olivier (Coléopt., T. V, p. 875) en mentionne et en représente quatre sous les noms de *monstrosa, plicata, gibbera* et *difformis.* Ces espèces, à l'exception de la dernière, avaient été rapportées par Fabricius au genre Clythre. On peut y ajouter encore son *Clythra cristata.* Kirby a décrit, sous le nom de *Chlamys Bacca,* une espèce nouvelle, trouvée au Brésil.

CHLAMYDIA. BOT. Sous le nom de *Chlamydia tenacissima,* Gærtner a décrit et figuré le fruit du Lin de la Nouvelle-Zélande, *Phormium tenax* de Forster. *V.* PHORMION.

CHLAMYDOSAURE. *Chlamydosaurus.* REPT. Genre

de la famille des Sauriens, établi par Gray qui lui donne pour caractères : tête et corps revêtus d'écailles ; queue écailleuse, arrondie ; cou garni de chaque côté d'un large fanon ; point de pores fémoraux. Une seule espèce constitue ce genre ; on la doit au capitaine King qui l'a rapportée de la Nouvelle-Hollande ; aussi par reconnaissance Gray l'a-t-il nommée *Chlamydosaurus Kingii*.

CHLAMYPHORE. *Chlamyphorus*. MAM. Sous-genre de l'ordre des Édentés, voisin des Tatous, qui ont dix dents partout, cinq doigts à tous les pieds ; les ongles de ceux de devant sont très-grands, crochus et comprimés ; ils fournissent un instrument fort tranchant ; dos couvert d'une suite de rangées transversales de pièces écailleuses, sans aucun test solide ni devant, ni derrière ; arrière-corps tronqué ; queue recourbée, s'attachant en partie au-dessous du corps. Le CHLAMYPHORE TRONQUÉ, la seule espèce connue jusqu'à présent, est long de six pouces, et originaire du Chili où il passe sous terre la majeure partie de son existence.

CHLAMYS. INS. *V*. CHLAMYDE.

CHLÉDRISTOME. *Chledristomus*. MOLL. Raffinesque a établi sous ce nom un genre voisin des Ascidies, que caractérise un corps plan, à quatre bouches supérieures, saillantes, ridées en étoiles. Il n'en mentionne qu'une espèce, elle est des mers de la Sicile.

CHLÉNACÉES. *Chlœnaceæ*. BOT. Dans son Histoire des Végétaux recueillis aux îles australes d'Afrique, Aubert Du Petit-Thouars a proposé d'établir une famille particulière, pour quatre genres nouveaux qu'il a observés, et auxquels il a donné les noms de *Sarcolæna*, *Schizolæna*, *Leptolæna* et *Rhodolæna*. L'un des caractères les plus saillants de cette nouvelle famille, consiste dans un involucre contenant une ou plusieurs fleurs. Chacune d'elles offre un calice persistant, à trois divisions très-profondes, une corolle formée de cinq pétales, quelquefois réunis et soudés par leur base en un tube, de manière à former une corolle monopétale. Les étamines sont tantôt déterminées et au nombre de dix, tantôt indéterminées. Leurs filets sont grêles et naissent d'une sorte de godet qui embrasse la base du pistil. Celui-ci offre un ovaire libre, surmonté d'un style et d'un stigmate trilobé. Le fruit est toujours une capsule plus ou moins globuleuse, enveloppée dans l'involucre qui devient épais. Cette capsule présente trois loges contenant chacune une ou deux graines ; elle s'ouvre en trois valves septifères ; rarement elle ne présente qu'une seule loge et qu'une seule graine par suite d'avortement. Ces graines sont renversées ; elles contiennent un embryon à cotylédons foliacés et un peu ondulés, renfermé dans un endosperme corné. Les Végétaux qui constituent cette petite famille, sont des arbrisseaux ou des arbustes, portant des feuilles alternes, simples, entières et munies de stipules. Leurs fleurs, quelquefois très-grandes et fort élégantes, sont réunies à la partie supérieure des rameaux.

Ces quatre genres, dit Du Petit-Thouars, entrent bien dans la Monadelphie du système de Linné ; mais le *Leptolæna* appartient à la Décandrie, et les trois autres à la Polyandrie. Ce caractère de Monadelphie appartient à plusieurs familles ; la plus remarquable est celle des Malvacées, et ces nouveaux genres paraissent s'en rapprocher. Leur involucre peut être comparé au calicule qu'on observe dans beaucoup de genres de cette famille ; la réunion des étamines n'est pas exactement semblable, car dans le plus grand nombre des Malvacées, les filaments mêmes sont réunis en tube, au lieu qu'ici ils partent d'un tube distinct. La forme de la capsule s'accorde assez, mais la position des graines est différente. Elles sont en général redressées dans les Malvacées, et renversées dans les Chlénacées, qui, par ce caractère, se rapprochent des Tiliacées. Jussieu ne partage pas entièrement l'opinion du savant Du Petit-Thouars relativement aux affinités de cette nouvelle famille. Il lui trouve beaucoup plus d'analogie avec les Ébénacées et en particulier avec la nouvelle famille des Styracinées, établie par Richard, dont elle ne diffère essentiellement que par la présence de l'involucre.

Cette famille n'est, ainsi qu'il a été dit précédemment, composée que de quatre genres, savoir :

Étamines au nombre de dix.

Leptolæna, Du Petit-Thouars.

Étamines nombreuses.

Sarcolæna, id.—*Schizolæna*, id.—*Rhodolæna*, id.

CHLIDANTHE. *Chlidanthus*. BOT. Lindley a proposé ce genre, qui serait formé aux dépens du genre Pancrais, pour y placer le *Pancratium luteum* de Poiret. Il en trace ainsi les caractères : corolle infundibulaire, subirrégulière, partagée en six découpures ovales, étalées et un peu réfléchies ; six étamines droites, incluses, inégales, insérées par la base de leurs filaments presque connés, à l'orifice du tube : les trois plus courtes sont opposées aux découpures extérieures ; les filaments les plus longs sont subulés et les plus courts bidentés ; anthères oblongues ; ovaire à trois loges, renfermant plusieurs ovules comprimés et distiques ; style filiforme, suivant la direction des étamines ; stigmate trilobé ; capsule subcartilagineuse, à trois valves ; graines membraneuses, bordées.

CHLIDONIE. *Chlidonia*. INF. Savigny donne ce nom à un animal qu'il regarde comme un Polypier, et qui semble être le *Vorticella Polypina* des auteurs ; il est figuré dans le grand ouvrage sur l'Égypte.

CHLILIANTHE. *Chlilianthus*. BOT. Burch. *V*. SCOPAIRE.

CHLOANTHE. *Chloanthes*. BOT. Brown appelle ainsi un genre nouveau de la famille des Verbénacées, auquel il assigne les caractères suivants : calice campanulé, à cinq divisions égales et foliacées ; corolle tubuleuse, à deux lèvres, ayant la gorge dilatée, la lèvre supérieure bifide, l'inférieure à trois lobes, dont le plus grand est celui du milieu ; quatre étamines didynames, saillantes ; un stigmate à deux divisions aiguës, et pour fruit un drupe contenant deux noyaux à trois loges monospermes, celle du milieu étant vide. Ce genre se compose de deux espèces originaires du port Jackson. Ce sont deux petits arbustes pubescents, ayant des feuilles opposées, simples, décurrentes et linéaires. Les fleurs sont jaunes, portées sur des pédoncules solitaires et axillaires.

CHLOÉ. *Chloeia*. ANN. Genre de l'ordre des Néréidées, famille des Amphinomes, fondé par Savigny, et ayant pour caractères distinctifs : branchies supérieures

en forme de feuilles tripinnatifides, écartées de la base des rames, existant sans interruption à tous les pieds; cirres existant aussi à tous les pieds, et en outre un cirre surnuméraire aux rames supérieures des quatre à cinq premières paires de pieds; antennes extérieures et mitoyennes subulées, l'impaire de même; point de mâchoires; trompe pourvue d'un double palais inférieur et de stries dentelées. Les Chloés ont le corps plutôt oblong que linéaire, déprimé et formé de segments médiocrement nombreux. La tête est bifide en dessous, et garnie en dessus d'une caroncule verticale, comprimée, libre et élevée à son extrémité postérieure; la bouche se compose d'une trompe pourvue à son orifice de deux doubles lèvres charnues, et, plus intérieurement, d'une sorte de palais inférieur, ou de langue épaisse, susceptible de se plier longitudinalement, marquée de stries saillantes, obliques, finement ondulées. Les yeux sont distincts, au nombre de deux, séparés par la base antérieure de la caroncule. Il existe des antennes complètes, divisées en mitoyennes, impaires et extérieures. Les mitoyennes paraissent très-rapprochées, placées sous l'antenne impaire et composées de deux articles, le premier très-court, le second allongé, subulé. L'antenne impaire et les antennes extérieures sont en tout semblables aux mitoyennes. Les pieds sont à rames peu saillantes, la rame dorsale étant pourvue de soies simplement aiguës, et la rame ventrale de soies terminées par une pointe distincte. On remarque des cirres très-longs, déliés à la pointe, peu inégaux; le supérieur sortant d'un article cylindrique; l'inférieur d'un article globuleux; ce dernier plus court. Enfin, comme nous l'avons dit aux caractères génériques, il existe un petit cirre surnuméraire. La dernière paire de pieds consiste en deux gros styles cylindriques, terminaux. Les branchies se trouvent être insérées sur les côtés du dos, près de la base supérieure des rames dorsales, et elles consistent chacune en une feuille tripinnatifide, inclinée en arrière.

Les Chloés se rapprochent des Pleiones et des Euphrosynes par l'existence des branchies et cirres supérieurs sans interruption à tous les pieds, ainsi que par l'absence des mâchoires. Elles diffèrent cependant des premières par la forme des branchies et par la présence du cirre surnuméraire. On ne les confondra pas non plus avec les secondes, à cause de la composition de leur trompe, et aussi à cause des antennes, des branchies et du nombre des cirres surnuméraires. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce, la Chloé chevelue, *Chloeia capillata*, Sav., Lamk., ou l'*Aphrodita flava* de Pallas (*Misc. zool.*, p. 97, tab. 8, fig. 7-11), *Amphinoma capillata*, Brug. (Enc. Vers, pl. 60, fig. 1, 5), *Terebella flava* Gmelin et Amphinome jaune ou chevelue, Cuv. Règn. An. Cette belle espèce a été rapportée des mers de l'Inde.

CHLOEBE. *Chloebus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr pour un insecte nouveau du Caucase, qui offre pour caractères : antennes longiuscules, coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers allongés, obconiques, les cinq suivants plus courts, lenticulaires, et la massue oblongue-ovale et acuminée; trompe un peu plus longue et plus étroite que la tête, presque cylindrique, plus épaisse vers l'extrémité, canaliculée en dessus, avec la fossette apicale très-courte et profonde; yeux sublatéraux, ovales et déprimés; corselet tronqué à sa base, arrondi sur les côtés, lobé en arrière des yeux et largement échancré postérieurement; écusson distinct, arrondi; élytres ovales-oblongues, plus larges de moitié que la base du corselet; épaules obtusément anguleuses, arrondies à l'extrémité, médiocrement convexes en dessus; pieds allongés, forts; cuisses renflées et mutiques; jambes cylindriques. Le *Chloebus immeritus* est noir avec les antennes et les jambes testacées.

CHLOÉNIE. INS. Synonyme de Chlænie.

CHLONION. BOT. Synonyme d'*Eryngium campestre*. *V.* PANICAUT.

CHLOOPSIDE. *Chloopsis*. BOT. Genre de la famille des Liliacées, institué par Blume qui lui assigne pour caractères : périanthe double, divisé en six folioles égales, dont les trois externes tiennent lieu de calice et les trois internes de corolle; six étamines insérées sur le périanthe, à sa base : leurs filaments sont plans et glabres; ovaire à trois loges renfermant chacune deux ovules collatéraux et dressés; style subulé; stigmate presque entier, un peu tricuspidé; capsule à trois loges formées par six lobes charnus, qui remplacent les valves; trois graines subglobuleuses; embryon basilaire. Deux espèces constituent le genre Chloopside : *Chloopsis acaulis* et *Chloopsis caulescens*; ce sont des plantes herbacées, glabres, à racines fibreuses, à feuilles fasciculées, graminées, nervurées, linéaires, étroites, dilatées et membraneuses à leur base. Les fleurs sont en grappe, d'un bleu azuré, portées sur des pédicelles articulés au milieu de leur longueur. Toutes deux croissent dans les forêts tempérées de l'île de Java.

CHLORA. BOT. Synonyme de Chlore.

CHLORANTHE. *Chloranthus*. BOT. Swartz a institué ce genre de la Monandrie de Linné, pour un petit arbuste originaire de la Chine et du Japon; et il l'a caractérisé de la manière suivante : fleurs petites, incomplètes, hermaphrodites, sessiles, renfermées dans une bractée naviculaire et persistante; une seule anthère, grande, épaisse, charnue, indivise et biloculaire, ou bien à trois lobes et quadriloculaire; un ovaire sessile, dans lequel est suspendu un ovule oblong; stigmate sessile, obtus ou capité, échancré ou sillonné. L'espèce mentionnée par Swartz sous le nom de *Chloranthus inconspicuus*, à cause de la couleur verte de ses fleurs, a été parfaitement représentée par L'Héritier dans le *Sertum anglicum*, T. II, et surtout par Blume dans le *Flora Java*, T. I, où le nom spécifique *officinalis* a été substitué à celui imposé par Swartz. Cet arbuste a le port de celui qui fournit le Thé; sa tige est faible; rameuse et presque stolonifère. Elle est ornée de feuilles opposées, oblongues, ovales, aiguës, dentées en scie, très-glabres et persistantes; entre chaque paire de feuilles, on trouve de chaque côté deux stipules subulées et persistantes. Les fleurs forment des sortes de panicules terminales; chacune d'elles est environnée d'une bractée squammiforme, lancéolée, aiguë; le calice adhère par sa base avec l'ovaire qui est séminifère,

il est sous la forme d'une écaille latérale aiguë; la corolle est formée par un seul pétale latéral, trilobé, auquel sont insérées quatre étamines sessiles; leur fruit est une baie ovoïde, terminée en pointe et à une seule loge.

Une seconde espèce a été découverte par Blume dans la partie occidentale de l'île de Java, aux environs de Bantam; ce botaniste, qui l'avait considérée d'abord comme une Ascarine, lui a ensuite reconnu tous les caractères des Chloranthes et l'a nommée *Chloranthe Brachystachys;* elle a beaucoup de ressemblance avec l'espèce précédente, mais ses feuilles sont plus rapprochées, plus étroites et bordées de dents mucronées, beaucoup plus saillantes.

Embarrassé comme Swartz et L'Héritier pour la place naturelle qu'il devait assigner au genre Chloranthe, le docteur Blume n'a pas cru pouvoir se dispenser de la création d'une famille particulière, celle des Chloranthacées. A la même époque, à peu près, Robert Brown instituait, de son côté, dans le Botan. Magaz., nº 2190, sous le nom de CHLORANTHÉES, une famille semblable qu'il a placée naturellement entre les Loranthées et les Rubiacées, et que tous les botanistes ont admise.

CHLORE. *Chlora.* BOT. Famille des Gentianées, Octandrie Monogynie, L. D'abord confondu par Linné avec les Gentianes proprement dites, ce genre en a été séparé par Adanson, Linné lui-même, Jussieu et Lamarck, qui lui ont donné le nom sous lequel Reneaume l'avait anciennement indiqué. Moins exact dans ses rapprochements, Tournefort l'avait placé au milieu de son *Centaurium*, genre monstrueux où l'on trouve des espèces appartenant à quatre groupes bien distincts. En admettant le *Chlora perfoliata* comme type de celui dont il s'agit, on y observe les caractères génériques suivants : calice à huit divisions très-profondes ou à huit sépales linéaires, légèrement soudés par leur base; corolle hypocratériforme, dont le tube est très-court et le limbe étalé, à huit lobes; étamines également au nombre de huit, insérées à l'entrée du tube, très-courtes; anthères non spirales après la fécondation, mais éprouvant une simple torsion ou renversement en arrière par la contraction de la partie dorsale des loges; ovaire surmonté d'un style unique et de deux stigmates qui ont chacun la forme d'un croissant ou d'un fer à cheval renversé, ce qui a fait dire que le stigmate est quadrilobé; capsule uniloculaire, ovoïde, recouverte par le tube marcescent de la corolle : graines disposées sur deux rangées longitudinales, insérées aux bords épaissis des valves.

On ne connaît qu'un petit nombre d'espèces de Chlores, qui ont toutes un aspect fort remarquable par la largeur et la couleur glauque de leurs organes foliacés. La plus commune en Europe est la Chlore perfoliée, *Chlora perfoliata*, L., plante qui s'élève souvent au delà de trois décimètres. Elle est fort reconnaissable à ses feuilles ovales, pointues, embrassantes, opposées, soudées par leur base, de manière à simuler une feuille unique, traversée par la tige, très-lisses, blanchâtres ou d'une couleur glauque. La tige est rameuse au sommet, et elle porte des fleurs terminales, d'un jaune doré très-agréable. On la trouve en abondance sur le bord des fossés à Meudon et à Sénart dans les environs de Paris. Cette plante a été décrite par Hudson (Angl. 1, p. 146) sous le nom générique de *Blackstonia* qui n'a pas été adopté. La France méridionale et particulièrement les environs de Marseille nourrissent encore une autre espèce, bien distincte. C'est le *Chlora sessilifolia*, Desv., *Chlora imperfoliata* de Linné fils, plante en général exiguë comparativement à la précédente, et qui s'en distingue par ses feuilles simplement rapprochées, et par sa corolle beaucoup plus grande. Le *Chlora dodecandra*, L., ou *Chironia Chloroïdes*, Michx., appartient au genre *Sabbatia* d'Adanson. *V.* SABBATIE. Les rapports nombreux de structure que cette plante offre avec les Chlores et les Chirones, établissent un lien qui unit ces trois genres en un groupe très-naturel.

CHLORE. Principe élémentaire, décrit d'abord par Schéele, qui l'a découvert en 1774, sous le nom d'Acide marin déphlogistiqué. Ce corps n'existe jamais dans la nature qu'à l'état de Chlorure et d'Hydrochlorate. Isolé de ses composés, il est toujours gazeux, d'un jaune verdâtre; d'une odeur forte, piquante, acerbe, qui irrite vivement les membranes muqueuses des cavités nasales et des voies aériennes, et peut produire tous les symptômes d'un catarrhe; il asphyxie promptement les animaux; il active la flamme des bougies allumées; il brûle avec flamme plusieurs corps combustibles et particulièrement l'antimoine que l'on projette en petites parcelles dans son atmosphère; il décolore un grand nombre de matières végétales colorantes, et c'est à cause de cette propriété qu'on l'emploie avec tant d'avantage au blanchiment des fils et des toiles. Lorsqu'on favorise la condensation du Chlore gazeux, en entourant de glace la cloche sous laquelle on l'a reçu, il se prend en partie en cristaux lamelleux d'un blanc verdâtre. A l'état liquide il présente les mêmes propriétés qu'à l'état gazeux; il repasse assez promptement à l'état d'Acide hydrochlorique par le contact de la lumière, etc. On a tenté plusieurs fois d'utiliser le Chlore dans le traitement de diverses maladies, mais on n'a guère de données précises sur les avantages que l'on peut en tirer. On l'obtient avec toutes les précautions possibles de dessication, dans les vaisseaux où on doit le recueillir, en distillant dans une sorte d'appareil de Woulff, cinq parties d'Acide hydrochlorique concentré, sur une partie de Peroxide de manganèse pulvérisée.

CHLORÉE. *Chlorœa.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., établi par Lindley qui lui assigne pour caractères : sépales presque égaux : les deux latéraux placés sous le labelle, recourbés et plus épais au sommet, l'intermédiaire semblable aux sépales et formant avec eux une sorte de casque ; labelle sessile, en capuchon, entier ou trifide, crêté sur le disque et le plus souvent fort épais; gynostène allongé, échancré, demi-cylindrique ; anthère terminale, à loges incomplétement bilocellées, se penchant transversalement sur le gynostène, vers le sommet du stigmate; deux masses polliniques, bipartites, se joignant postérieurement. Les Chlorées sont des plantes du sud de l'Amérique, qui habitent le sommet des Andes près des neiges perpétuelles; leurs racines sont fasciculées et charnues; les hampes sont simples, feuillées seulement à

la base, avec quelques bractées sur le fourreau; feuilles oblongues et nervurées; fleurs grandes et belles, disposées en épi, blanches, verdâtres ou jaunes, et agréablement veinées.

CHLORIDE. *Chlorida*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, institué par Serville dans sa Monographie de cette famille. Caractères : palpes presque égales, avec le dernier article comprimé, élargi vers son extrémité, presque triangulaire; mandibules arrondies extérieurement; tête moyenne, horizontale; antennes pubescentes, à peu près de la longueur du corps dans les femelles, et plus longues dans les mâles, composées de onze articles cylindriques, dont le dernier subitement rétréci avant son extrémité; corselet dilaté latéralement et bituberculé; présternum simple et sans saillie; mésosternum sans carène; élytres rebordées latéralement, presque parallèles, tronquées à leur extrémité, avec chaque angle de la troncature uniépineux; écusson petit, arrondi postérieurement; corps allongé; pattes moyennes; cuisses point en massue; jambes comprimées, s'élargissant un peu vers l'extrémité. Le *Chlorida costata* est un insecte du Brésil, long de seize lignes environ; il a la tête noirâtre, pointillée; le corselet couvert de rugosités; les élytres sont d'un vert mat, bordées de jaunâtre à leur base avec un trait de cette couleur près du bord; elles portent chacune quatre lignes élevées, distinctes; le dessous, les pattes et les antennes sont d'un brun ferrugineux plus ou moins foncé. A cette espèce, Serville joint le *Stenecorus festivus* de Fabricius, qui se trouve à Cayenne.

CHLORIDIER. *Chloridium*. BOT. (*Mucédinées*.) Link a fondé ce genre dans ses Observations mycologiques (*Berl. Magaz.* vol. 3, p. 13). Il lui a donné les caractères suivants : « filaments simples ou peu rameux, droits, » non cloisonnés; sporidies insérées irrégulièrement » sur toute la surface. » Ce genre est très-voisin des Botrytes qui n'en diffèrent qu'en ce que leurs sporidies sont toutes réunies au sommet des filaments qui sont cloisonnés. Cependant Persoon, à cause de ces caractères, a cru devoir le réunir au genre Dematier; mais nous devons observer ici que les Dematiers de Link et ceux de Persoon sont très-différents. Dans les premiers, les filaments sont décombants et dépourvus de sporules. On ne peut les confondre avec le genre Chloridier. Dans les seconds, les filaments sont droits, couverts de sporules, et différents par conséquent très-peu des Chloridiers. La seule espèce connue de ce dernier genre croît sur les herbes qui se pourrissent; elle est composée de filaments courts, roides, opaques, peu rameux, à divisions redressées; les sporidies sont vertes, réunies en petits groupes épars sur les filaments. Elle a été figurée par Link, tab. 1, fig. 16.

CHLORIME. *Chlorima*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Germar aux dépens du genre Brachyrhine de Latreille et adopté par Dejean (Catal.) qui ne fait pas connaître ses caractères. Il en possède trente-cinq espèces dont trois seulement appartiennent à l'Europe. Ce sont le *Brachyrhinus viridis*, Lat. (*Gener. Crust. et Ins.* T. II, p. 255), qui se trouve en France, et les *Curculio Fallax*, Illig., et *Pollinosa*, Fab., dont l'un est de Hongrie et l'autre d'Autriche. Ce genre n'a point été confirmé par Schoonherr, dans sa Monographie des Curculionides.

CHLORION. *Chlorion*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Porte-Aiguillons, établi par Latreille qui le range dans la famille des Fouisseurs. Ses caractères sont : mandibules unidentées au côté interne; antennes insérées près de la bouche, à la base d'un chaperon très-court et fort large; palpes maxillaires filiformes, guère plus longues que les labiales; lobe terminal des mâchoires court et arrondi; languette à trois divisions courtes : celle du milieu échancrée. Les Chlorions ont plusieurs points de ressemblance avec les Sphex, les Pronées et les Dolichures; ils diffèrent des premiers par l'insertion des antennes, et des seconds par le lobe terminal des mâchoires ainsi que par la languette; enfin ils se distinguent des Dolichures par la longueur relative des palpes maxillaires et labiales. Les insectes propres au genre Chlorion sont tous exotiques; leur corps brille d'une couleur verte, métallique. On possède quelques détails sur leurs habitudes. Le Chlorion comprimé, *Chlorion compressum*, Fab., très-commun aux îles de France et de Bourbon, a été observé par Cossigny, et Réaumur a consigné ses observations dans le T. VI, p. 280 de ses Mémoires sur les Insectes. Quoique la description qu'il en fait ait été rapportée plusieurs fois, il n'est pas inutile de la reproduire par ce seul motif qu'elle a pour objet une espèce étrangère, et que déjà, peu instruits sur les mœurs des Insectes indigènes, on ne sait presque rien sur ceux des contrées exotiques.

« Ces Mouches, dit Réaumur, d'après le rapport de Cossigny, assez rares dans l'île de Bourbon, sont très-communes dans l'île de France. Elles volent avec agilité. Ce sont des guerrières qui ne nous craignent pas; elles entrent volontiers dans les maisons, elles volent sur les rideaux des fenêtres, pénètrent dans leurs plis et en ressortent; lorsqu'elles y sont posées, elles sont aisées à prendre... La piqûre de leur aiguillon est plus à redouter que celle des aiguillons des Abeilles et des Guêpes ordinaires; cette Guêpe-Ichneumon darde le sien bien plus loin hors de son corps que ces autres Mouches ne peuvent darder le leur..... Cossigny n'a pas eu occasion d'observer si ces Guêpes-Ichneumons, d'une couleur si belle et si éclatante, en voulaient aux Abeilles; mais il leur a vu livrer des combats dont il ne pouvait que leur savoir gré; c'était à des insectes qui leur sont fort supérieurs en grandeur, et sur lesquels néanmoins elles remportaient une pleine victoire. Tous ceux qui ont voyagé dans nos îles, connaissent les Kakerlagues (*Blatta americ.*); souvent même ils les ont connus avant que d'y être arrivés, car nos vaisseaux n'en sont que trop fréquemment infectés... Dans nos îles, ces Blattes, s'introduisent partout, hachent tout, n'épargnent ni habits ni linge. On doit donc aimer des Mouches qui, comme les Guêpes-Ichneumons, dont il s'agit actuellement, attaquent ces insectes destructeurs et les mettent à mort. Cossigny, qui a été témoin de quelques-uns de leurs combats, les a très-bien décrits. Voici ce qu'il a vu : quand la Mouche, après avoir rôdé de différents côtés, soit en volant, soit en marchant, comme pour découvrir du gibier,

aperçoit une Blatte Kakerlague, elle s'arrête un instant, pendant lequel ces ennemis semblent se regarder; mais, sans tarder davantage, la mouche s'élance sur l'autre, dont elle saisit le museau ou le bout de la tête avec ses mandibules : elle se replie ensuite sous le ventre de la Kakerlague, pour le percer de son aiguillon. Dès qu'elle est sûre de l'avoir fait pénétrer dans le corps de son ennemi, et d'y avoir répandu un poison fatal, elle semble savoir quel doit être l'effet de ce poison; elle abandonne la Kakerlague, et s'en éloigne, soit en volant, soit en marchant; mais après avoir fait divers tours, elle revient la chercher, bien certaine de la trouver où elle l'a laissée. La Kakerlague, naturellement peu courageuse, a alors perdu ses forces, elle est hors d'état de résister à la Guêpe-Ichneumon, qui la saisit par la tête, et, marchant à reculons, la traîne jusqu'à ce qu'elle l'ait conduite à un trou de mur dans lequel elle se propose de la faire entrer. La route est quelquefois longue, et trop longue pour être faite d'une traite; la Guêpe-Ichneumon, pour prendre haleine, laisse son fardeau et va faire quelques tours, peut-être pour mieux examiner le chemin; après quoi, elle vient reprendre sa proie, et ainsi, à différentes reprises, elle la conduit au terme....

» Quand la Guêpe-Ichneumon était parvenue à la traîner jusqu'où elle le voulait, le fort du travail restait souvent à faire; l'ouverture du trou était trop petite pour laisser passer librement une grosse Kakerlague; la Mouche, entrée à reculons, redoublait quelquefois d'efforts inutiles pour l'y faire entrer; le parti qu'elle prenait alors était de sortir et de couper les élytres de l'insecte mort ou mourant, quelquefois même elle lui arrachait quelques jambes; elle rentrait ensuite dans le trou, toujours à reculons, et, par des efforts plus efficaces que les premiers, elle faisait, pour ainsi dire, passer le corps de la Kakerlague à la filière et le conduisait au fond du trou. Il n'y a pas d'apparence, ajoute Réaumur, que la Guêpe-Ichneumon prenne tant de peine pour manger dans un trou une Kakerlague qu'elle mangerait tout aussi bien dehors. Il est plus probable qu'elle est déterminée à soutenir toute cette fatigue pour une raison plus intéressante, et que c'est pour donner une bonne nourriture à quelqu'une de ses larves. »

Jurine a fait du Chlorion le type de son genre Ampulex. *V.* ce mot. Son *Ampulex fasciata*, qui est indigène, a beaucoup de rapports avec le genre Chlorion. Une autre espèce, appartenant très-certainement à ce genre et originaire du Bengale, a reçu le nom de Chlorion lobé, *Chlorium lobatum*, Latr.

CHLORIS. *Chloris.* BOT. Genre de la famille naturelle des Graminées et de la Triandrie Digynie, remarquable par ses fleurs disposées en épis unilatéraux et généralement fasciculés au sommet de la tige. Les épillets contiennent de deux à quatre fleurs, dont l'inférieure seule est fertile; les autres sont mâles, neutres ou simplement rudimentaires. La lépicène se compose de deux valves lancéolées, terminées en pointe à leur sommet. La glume, dans la fleur hermaphrodite, est formée de deux écailles, dont l'externe, qui est plus ou moins convexe en dehors, porte à son sommet une, deux ou trois arêtes dressées, souvent denticulées sur leurs parties latérales; l'écaille interne est mince, plane et mutique; la fleur qui surmonte immédiatement la fleur hermaphrodite, présente la même structure dans sa glume; la troisième et la quatrième sont rudimentaires, pédicellées et mutiques. Dans la fleur inférieure, les étamines sont au nombre de trois; l'ovaire est surmonté de deux styles portant chacun un stigmate plumeux. Le fruit est nu, c'est-à-dire non enveloppé dans les écailles florales.

D'après ce caractère, exactement tracé, le genre *Chloris* des auteurs modernes diffère sensiblement du genre Chloris de Swartz. En effet plusieurs espèces qui y avaient été successivement ajoutées, ont été rangées dans d'autres genres ou en ont formé de nouveaux. Ainsi le *Chloris curtipendula* de Michaux a été placé dans le genre *Dinoeba* de Delille; les *Chloris falcata* de Swartz et *monostachya* de Michaux ont formé le genre *Campulosus* de Desvaux; les *Chloris cruciata, virgata*, Sw., et *mucronata*, Michx., sont devenus des espèces du genre *Leptochloa* de Beauvois. *V.* CAMPULOSE, LEPTOCHLOA, DINÆBA.

Toutes les espèces du genre Chloris sont exotiques; elles croissent également dans l'ancien et le nouveau continent, dans l'Amérique méridionale, les États-Unis, les Indes-Orientales et le cap de Bonne-Espérance. Elles sont en général d'un aspect agréable et d'un port élégant.

CHLORITE. MIN. Talc Chlorite, Haüy; la Chlorite, Broch. Ce nom, qui signifie Matière verte, a été donné à une Pierre ordinairement friable ou du moins facile à pulvériser, qui est composée d'une multitude de petites paillettes ou de petits grains luisants, s'égrenant avec facilité sous la pression des doigts, et donnant une poussière assez douce au toucher. Sa couleur, qui varie du vert-bouteille foncé au vert-jaunâtre, paraît être due à une grande quantité de Fer qui lui donne la propriété de se fondre, au chalumeau, en une scorie noire, plus attirable à l'Aimant que la Chlorite dans son état naturel. L'humidité lui fait répandre une odeur argileuse. Les minéralogistes ont établi trois variétés de cette espèce :

1. La CHLORITE COMMUNE, Chlorite terreuse, Broch. Elle est en masses plus ou moins solides, même terreuses et friables; quelquefois composées d'un grand nombre de petits prismes hexaèdres; ses couleurs varient du vert foncé, quelquefois même du brun jusqu'au jaune-roussâtre. L'analyse qu'en a faite Vauquelin a produit : silice, 26; magnésie, 8; alumine, 18, 5; oxide de fer, 43; muriate de soude ou de potasse, 2; eau, 2,5. Total, 100. La Chlorite commune se trouve dans les filons des roches primitives; elle pénètre et colore souvent les Cristaux dans lesquels elle est toujours mêlée, surtout ceux de Quartz, d'Axinite, etc. On la rencontre dans presque toutes les chaînes de montagnes primitives. On en cite en Saxe, en Suède, etc.

2. La CHLORITE SCHISTEUSE, *Chloritchiefer*, Chlorite schisteuse, Broch. Sa couleur est le vert foncé presque noir; elle a une structure schisteuse, et ses feuillets sont courbes. On la trouve en masses assez solides. Elle se rencontre surtout en Corse, en Suède, en Norwège, etc. D'Aubuisson en a décrit une variété que l'on trouve à Saint-Marcel-de-Tenis en Piémont; elle a assez de

dureté pour être employée à la fabrication des meules de moulin.

3. La **Chlorite baldogée**, *Grunerde ;* Terre verte, Broch ; Talc zoographique, Haüy ; Baldogée, Saussure. Elle est d'un vert assez pur; sa cassure est terreuse, à grains fins, et elle est facile à pulvériser. On la trouve en rognons, dans les cavités des roches à pâtes, telles que les Basaltes, certaines laves, etc. Saussure l'a observée sur le chemin de Nice à Fréjus; Brongniart et Cuvier disent qu'elle se trouve dans le calcaire grossier des environs de Paris. Enfin, on l'exploite à Bentonico près de Vérone, et elle est connue dans le commerce sous le nom de Terre de Vérone; elle est employée comme matière colorante dans la peinture à l'huile et dans le Stuc. *V.* Talc.

CHLOROCOQUE. *Chlorococcum.* bot. Ce genre de la famille des Algues, formé par Greville, aux dépens du genre *Protococcus* d'Agardh, se compose de globules sphériques ou ellipsoïdes, aggrégés, d'un vert sombre. On les trouve fréquemment sur les vieux murs humides, et sur les chemins.

CHLOROMELANE. min. *V.* Cronstedtite.

CHLOROMYDE. *Chloromys*, F. Cuvier; *Dasyprocta*, Illig. mam. Genre de Rongeurs caractérisé par quatre molaires partout, dont la construction, encore peu observée, sépare tout à fait ce genre des Cabiais et des Cochons d'Inde auxquels on l'avait réuni. Ces molaires sont formées d'un tube d'émail, qui se plisse une ou deux fois aux intermédiaires de chaque rangée, en bas sur le côté externe, en haut sur l'interne. Ce repli de l'émail ne descend que jusqu'à la gencive. Au delà le tube est cylindrique jusqu'au fond de l'alvéole, où il est tronqué horizontalement. Dans cette troncature se voient les sommets mousses de quatre, cinq ou six petits tubes d'émail, les uns cylindriques, les autres elliptiques ; pour peu que la couronne de la dent soit usée, on y aperçoit la coupe de chacun de ces tubes séparés les uns des autres par un cément contenu dans le tube général; leur cavité est aussi remplie de ce cément; quand la couronne n'a pas encore commencé de s'user, elle est striée transversalement par cinq ou six collines que forment autant de replis du fond du tube extérieur d'émail. En consultant les articles Cabiai et Cobaie, on verra combien la structure de leurs dents diffère de celle-ci. Les incisives sont plus arquées que dans la plupart des autres Rongeurs, surtout les supérieures dont la courbure excède un demi-cercle. Il n'y a pas de gorge profonde en dehors de la rangée dentaire inférieure, comme dans les Cobaies et les Cabiais. L'os de la cuisse est aussi renflé que dans les Cobaies, et le rocher est creusé comme chez eux d'une cavité où se loge un prolongement particulier du cervelet. L'aire transversale de la fosse ethmoïdale est égale au trou occipital; mais l'amplitude de cette fosse est supérieure de proportion à celle qui existe chez les Cobaies. Aussi les cornets de l'ethmoïde et les maxillaires y occupent les deux tiers de la longueur de la tête. Il n'y a que les Cochons où l'organe de l'odorat soit plus développé. Le trou sous-orbitaire est fort grand; mais comme dans la plupart des Rongeurs, il ne donne pas seulement passage aux nerfs sous-orbitaires, une partie du maséter le traverse pour s'insérer sur la face antérieure du maxillaire. Les yeux sont gros et saillants; les pattes sont grêles et sèches : celles de devant ont quatre doigts distincts et un tubercule court et renflé en place de pouce; celles de derrière, d'une longueur disproportionnée, n'ont que trois doigts armés de forts ongles. La plante en est nue et calleuse, état qui se prolonge un peu sur la partie postérieure du métatarse. La queue n'est pas apparente extérieurement ou très-courte. Elle a de cinq à sept vertèbres. Le nombre des mamelles varie d'une espèce à l'autre. Il n'y en aurait que deux paires dans le Chloromyde patagonien suivant D'Azara, et cinq ou six dans le Chloromyde ordinaire suivant Daubenton. Ni l'un ni l'autre n'aurait non plus de scrotum selon les mêmes observateurs. Chez toutes ces espèces aussi, les femelles ont l'anus et la vulve débouchant dans une seule et même fente de la peau. Le poil varie en longueur depuis le ras jusqu'à trois pouces. Chez tous, il est roide, fort droit, et se détache facilement par l'horripilation comme chez plusieurs espèces de Cerfs.

Aucun de ces animaux ne creuse de terrier; ils vivent sous les arbres abattus ou dans les cavités de leurs troncs. Ils se nichent même quelquefois dans des trous assez élevés; leur œil est très-développé. On n'en connaît pas encore l'anatomie. Mais d'après D'Azara et Moreau de Saint-Méry, ils voient mieux la nuit que le jour, et les Chiens les attrapent bien plus aisément de jour. Il y en a quatre espèces assez bien déterminées, à quoi il faudra peut-être en ajouter une cinquième, à laquelle se rapporte vraisemblablement l'animal figuré pl. 18 du Supplément de Catesby (Histoire naturelle de la Caroline, t. 2). De ces quatre espèces, deux seulement sont communes aux îles de l'archipel Mexicain et à l'Amérique méridionale. Le Chloromyde huppé est propre à la Guiane, et paraît limité par l'Orénoque et l'Amazone. Le Chloromyde patagonien ne se trouve pas au nord de Buenos-Ayres. Ces animaux sont omnivores, par conséquent n'ont pas besoin de faire de provisions. C'est par erreur que Buffon leur attribua cette habitude. Ils ne font annuellement qu'une seule portée.

Chloromyde agouti. *Chloromys acuti*, Buffon, T. viii, pl. 50; D'Azara, T. ii, pl. 26 (Quadr. du Paraguay). C'est le *Cotia* des Portugais. Long de vingt pouces, haut de neuf à dix pouces aux épaules, d'un pied à la croupe; tête assez semblable à celle du Lapin, mais à physionomie caractérisée par ses yeux saillants et ses oreilles demi-circulaires, nues et hautes d'un pouce et demi seulement; la lèvre supérieure fendue : le pelage est d'un jaune verdâtre, parce que chaque poil, généralement jaune, est annelé de deux ou trois cercles noirs; le jaune domine tout le long du dessus du corps; tout le dessus et la face externe des membres sont nuancés de vert, nuance d'où F. Cuvier a fait le nom *Chloromys*. Les poils de la croupe ont jusqu'à quatre pouces de long, les autres n'en ont guère plus d'un. Comme les Lapins, il soutient, en mangeant, ses aliments avec les pattes de devant, mais ne les porte pas à la bouche. Il fait, en octobre, deux petits, et a trois paires de mamelles d'après D'Azara. Mais il paraît qu'il a un plus grand nombre de tubercules, ce qui en a imposé à Daubenton. Il ne se trouve pas





1. CHLOROMYS ACUTI.

AGOUTI.

2. CŒLOGENYS SUBNIGER

PACA.

au sud du Paraguay. Il est devenu rare aux Antilles.

Chloromyde Akouki ou Acouchi. *Chloromys Akuschi,* Buffon, Suppl., T. iii, pl. 36; Schreb., pl. 171, n. A poil brun, piqueté de fauve, avec une sorte de manteau noir, qui commence derrière l'épaule et s'élargit beaucoup sur la croupe. A peu près de la taille du précédent. Les poils du dos sont plus doux et plus soyeux que dans l'Agouti proprement dit; aux pattes, le poil est ras. La queue est très-mince et double en longueur de celle de l'Agouti. D'Azara a douté de l'existence de cette espèce parce qu'elle ne paraît pas habiter au sud de l'Amazone. On dit qu'elle se trouve aussi à Sainte-Lucie où, néanmoins, les Colons ne distinguent pas deux espèces.

Chloromyde huppé. *Chloromys cristata,* F. Cuvier; *Cavia cristata,* Geoff. (Ménag. du Muséum d'Histoire naturelle, pl. 3, 5e livraison). Le noir, dans le Chloromyde huppé, domine autant que le jaune dans le Chloromyde Agouti dont il a la taille, de sorte que sa teinte est d'un vert beaucoup plus foncé; le dessus de la tête, le cou et les pattes entièrement noirs; depuis l'intervalle des yeux jusqu'au milieu du cou, les poils sont relevés en forme de crête ou de larmier. En outre son chanfrein est droit au lieu d'être busqué comme dans la première espèce.

Chloromyde patagonien. *Chloromys patagonicus,* Penn. pl. 39, Shaw. *Gener zool.,* T. ii, p. 165; Lièvre Pampa de D'Azara (Quad., T. ii, p. 51). A poil gris-fauve, piqueté de blanc au dos, passant au noir sur la croupe où tranche fortement une bande blanche qui, en passant près de la naissance de la queue, va d'une hanche à l'autre. Tout le ventre et le dessous de la poitrine sont également blancs; les poils en sont assez solides pour faire des tapis de sa peau : il n'existe pas au Paraguay, commence d'être nombreux au sud de Buenos-Ayres, entre les trente-quatrième et trente-cinquième degrés de latitude, dans les Pampas où il s'étend jusqu'au détroit de Magellan; il vit constamment avec une femelle : ils courent de compagnie quand on les chasse, mais ils sont bientôt fatigués. La nuit, ils font entendre une voix aiguë et forte qui articule *o, o, o, y.* Il répète ce cri quand on le prend ou le tourmente; jeune, il s'apprivoise aisément ainsi que ses autres congénères. D'Azara ne l'a jamais vu se réfugier dans les Viczachères ou terriers des Viczaches, sorte de Rongeur qui semble faire le type d'un genre particulier. *V.* ce mot. L'oreille a plus de trois pouces de hauteur et deux pouces de large; elle est bordée de poils qui la dépassent d'un demi-pouce; l'intérieur est garni de poils blancs, l'extérieur de poils bruns. D'Azara n'a trouvé que deux paires de mamettes à la femelle : elle ne porte aussi que deux petits comme celle de l'Agouti ordinaire. Les Indiens non soumis et les journaliers mangent sa chair qui est blanche. On la trouve inférieure à celle de la plupart des espèces de Tatous. D'Azara a, le premier, rattaché cette espèce au genre Chloromyde.

Desmarest (Mammalogie, p. 361) dit que le prince Maximilien de Neuwied a établi une cinquième espèce de Chloromyde, qui, d'après le site qu'indique son nom, différerait des précédentes; c'est le *Cavia rupestris.* Il est encore très-peu connu.

CHLOROMYRON. bot. Ruiz et Pavon avaient décrit, dans la Flore du Pérou, un nouveau genre auquel ils avaient donné le nom de *Verticillaria;* ce nom a été changé en celui de *Chloromyron* dans le *Synopsis* de Persoon, et c'est sous celui-ci qu'il a été depuis généralement désigné. Il paraît qu'on a ignoré pendant longtemps ses affinités, puisque, dans le Supplément de l'Encyclopédie, il est dit que ce genre a des rapports avec les Liliacées : un travail récent de Choisy de Genève sur les Guttifères le fait entrer dans cette dernière famille. C'est le cinquième genre ou le second de la tribu des Garciniées, avec les genres desquelles, et notamment avec l'*Ochrocarpos* de Du Petit-Thouars, il a beaucoup de rapports, et dont il ne diffère que par le nombre trois des parties du fruit. Choisy lui assigne les caractères suivants : calice à deux sépales, corolle à quatre pétales; point de styles; stigmate sessile, concave et à trois lobes; capsule triloculaire. Le *Chloromyron verticillatum* de Persoon est figuré sous le nom de *Verticillaria acuminata* dans le Prodrome de la Flore du Pérou, t. 15. C'est un arbre à feuilles oblongues, acuminées, entières, et à rameaux presque verticillés, qui s'élève à plus de vingt mètres, et dont le tronc, droit et épais, laisse suinter, à travers les incisions de son écorce, une résine verdâtre, très-abondante, surtout dans le temps des pluies, que les habitants de Pozuzo, au Pérou, recueillent avec soin et à laquelle ils donnent le nom de Baume ou Huile de Sainte-Marie.

CHLORONITE. bot. *V.* Chromule.

CHLOROPALE. min. Substance compacte, d'un vert clair, qui se trouve dans les Trachytes, à Unghvar, Amérique septentrionale; elle est fusible en verre noir et se compose de silice 45, oxide de fer 35, magnésie 2, alumine 1, eau 17; sa pesanteur spécifique est 2,02.

CHLOROPHANE. *Chlorophanus.* ins. Coléoptères tétramères; genre institué par Dalmann, dans la famille des Curculionides, avec les caractères suivants : trompe courte, parallélipipédique, avec une fossette oblique en avant des yeux; antennes atteignant la longueur du corselet; droites, composées de sept articles granuleux, outre ceux qui forment la massue comprimée, et qui diminuent de grandeur jusqu'au dernier; corselet entier; écusson petit, mais distinct; pieds grêles presque égaux en longueur avec les jambes antérieures qui sont armées d'une épine; premier article des tarses allongé. L'auteur admet dans ce genre le *Curculio pollinosus* de Fab. et Panz.; il y ajoute une espèce nouvelle de Hongrie qu'il a nommée *Chlorophanus fallax.* Elle est couverte d'écailles bleuâtres; ses élytres sont jaunâtres, rayées de brun.

CHLOROPHANE. min. Variété de Chaux fluatée de Sibérie.

CHLOROPHAZITE, CHLOROPHÉITE. min. Même chose que Chloropale.

CHLOROPHORE. *Chlorophora.* bot. Genre de la famille des Articées, proposé par Gaudichaud, pour une plante qu'il a observée dans la Polynésie, et à laquelle pourront se joindre vraisemblablement le *Broussonetia tinctoria* et quelques espèces du genre *Morus.*

CHLOROPHYLLE. bot. *V.* Chromule.

CHLOROPHYTE. *Chlorophytum.* bot. Ce genre a

d'abord été constitué par Ker, dans le *Bot. Register;* mais c'est à Brown, qui en a rapporté une espèce de la Nouvelle-Hollande, que l'on doit les caractères suivants : un périanthe à six divisions profondes, étalées, égales et persistantes; il renferme six étamines dont les filets sont glabres et filiformes; l'ovaire, divisé en trois loges polyspermes, est surmonté d'un style grêle et d'un stigmate; à cet ovaire succède une capsule triloculaire, trivalve, qui présente trois lobes comprimés et marqués de veines; les semences, peu nombreuses et comprimées, ont leur ombilic parfaitement nu. Ces caractères, surtout ceux du périanthe persistant et de la structure de la capsule, suffisent pour faire distinguer ce genre du *Phalangium* de Jussieu dont il est d'ailleurs très-voisin. Brown (*Prodr.* p. 277) y rapporte l'*Anthericum elatum, Hort. Kew,* une espèce non décrite, du Cap, et la plante qu'il a trouvée sur les côtes intratropicales de la Nouvelle-Hollande, et qu'il a nommée *Chlorophytum laxum.* Ces plantes appartiennent à la famille des Asphodélées et à l'Hexandrie Monogynie, L. Leurs racines sont fasciculées, leurs feuilles radicales linéaires ou quelquefois un peu élargies; elles produisent des fleurs blanches, disposées en grappes et portées sur des pédicelles articulés dans leur partie moyenne.

Le genre proposé par Pohl, sous ce même nom de *Chlorophytum*, pour y placer quelques plantes du Brésil, ne pouvant subsister, a été réuni au genre *Borreria,* dont, au reste, les prétendues Chlorophytes ne différaient aucunement.

CHLOROPSIDE. *Chloropsis.* OIS. Selby a proposé la formation de ce genre, aux dépens des Soui-Mangas, pour le *Cinnyris aurifrons;* mais les caractères du genre nouveau n'ont point encore paru suffisants pour le faire adopter.

CHLOROPTÈRE. POIS. Espèce du genre Spare.

CHLOROPUS. OIS. Synonyme latin de Poule d'eau.

CHLOROSE. *Chlorosa.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par le Dr Blume, dans son essai d'une Flore Javanaise, pour quelques plantes, parasites, herbacées qu'il a observées sur les arbres des vallées ombragées de l'île de Java. Ce genre a pour caractères : sépales et pétales libres, ceux-ci plus étroits que les précédents; labelle semblable aux sépales, et embrassant le gynostème qui est très-court, épais et obtus, portant une anthère terminale, à deux loges perpendiculairement déhiscentes, et renfermant deux masses polliniques farineuses. Ces deux espèces que Blume a nommées *Chlorosa latifolia* et *gracilis,* sont bien distinctes par la forme de leurs feuilles, et très-souvent la première n'en offre qu'une; elles ont leurs racines articulées, leur hampe radicale, enveloppée d'un fourreau à sa base, terminée par un épi de fleurs verdâtres, portées sur de courts pédicelles et accompagnées de bractées.

CHLOROSE. BOT. Maladie des arbres.

CHLOROXYLON. BOT. Genre de la famille des Méliacées et de la Décandrie Monogynie, formé par De Candolle pour une espèce nouvelle, que Roxbourg avait placée dans le genre Swietenie, sous le nom de *Swietenia Chloroxylon.* Les caractères assignés par De Candolle au genre nouveau sont : calice très-petit, à cinq divisions; cinq pétales; dix étamines dont les filaments sont soudés à leur base; à la partie externe de chacun d'eux adhère un appendice saillant; le sommet est libre, subulé, ouvert; le fruit consiste en une capsule à trois loges polyspermes et à trois valves adnées par leurs bords à un placenta central, portant les cloisons par le milieu. Les graines, ordinairement au nombre de quatre dans chaque loge, sont ailées, attachées aux cloisons, munies d'un albumen charnu, d'un embryon droit, à cotylédons foliacés. Le *Chloroxylon Swietenia,* Roxb., Cor. I. 46, tab. 54. est un arbre à feuilles brusquement pinnées, dont les folioles sont inégales à leur base, ovales, subrhomboïdes et glauques; les panicules sont terminales.

Brown (*Jamaic.*, 187, t. 7, f. 1) avait décrit et figuré sous ce même nom de Chloroxylon, une plante que Linné a rapportée aux Lauriers, en lui donnant pour nom spécifique celui dont Brown s'était d'abord servi pour la faire connaître.

CHNOOPHORA. BOT. Genre de la famille des Fougères vraies, qui a beaucoup de rapports avec le genre *Dicksonia* de l'Héritier; il a été institué par Kaulfuss et ne renferme qu'une seule espèce arborescente, qui a été dédiée à Humboldt.

CHO. OIS. Synonyme vulgaire de Chouette Chevêche.

CHOANA. POLYP. Polypier figuré par Gualtieri, tab. 42, *in vers.*, qui semble se rapprocher du *Madrepora infundibuliformis* de Bosc.

CHOASPITES. MIN. Synonyme de Cymophane.

CHOB. POIS. Espèce du genre Cyprin.

CHOCARD. OIS. *V.* PYRRHOCORAX.

CHOCAS, CHOUCA ET CHUCAS. OIS. Syn. de Corbeau Choucas.

CHOCHE-PIERRE. OIS. Synonyme vulg. de Gros-Bec commun.

CHOCHE-POULE. OIS. Syn. vulg. de Milan. *V.* FAUCON.

CHOCHI. OIS. Espèce du genre Coua.

CHOCHO. BOT. Synonyme de *Sechium.*

CHOCOTTE. OIS. Syn. vulgaire de Corbeau Choucas.

CHOEL. MOLL. Synonyme vulgaire d'Haliotide.

CHŒNOMÈLES. BOT. J. Lindley, dans son travail sur les Pomacées (*Trans. Soc. Lin. Lond.* 13, p. 97), nomme ainsi un genre qu'il propose d'établir pour le *Pyrus Japonica* de Thunberg. Le caractère distinctif de ce genre consiste principalement dans son fruit qui s'ouvre naturellement en cinq valves, à l'époque de sa maturité.

CHOERADODITE. *Chœradodis.* INS. Orthoptères; genre de la famille des Mantides, institué par Audinet-Serville, qui le caractérise ainsi : tête mutique; vertex uni; yeux élevés, arrondis; corps de moyenne longueur; corselet de la longueur de l'abdomen à peu près, muni latéralement, et dans toute sa longueur, d'une large membrane simple, sans cils ni dentelures sur ses bords; abdomen élargi vers son extrémité; élytres ovales, arrondies latéralement; cuisses simples, sans membranes. Ce genre a pour type le *Mantis strumaria* de Fabricius, et il paraît que le *Mantis cancellata* du même auteur doit lui appartenir également. Deux autres espèces, *Chœradodis hyalina*, Stoll., Spect. et Mant., pl. 12, fig. 45, et une nouvelle, *Chœradodis laticollis,* formeront une seconde section du genre. Ces Insectes sont de l'Am. méridionale.

CHOERL. MIN. Synonyme de Schorl.

CHŒTODIPTÈRE. POIS. Sous-genre de Chœtodon.

CHŒTODON. *Chœtodon.* POIS. Ce nom fut premièrement créé par Séba, à qui Artedi conseilla de l'employer pour caractériser des Poissons dont les dents, allongées en forme de crin, flexibles et serrées, donnaient à une partie de leur bouche l'air d'être garnie d'une étoffe, ce que Cuvier a désigné par *dents en velours*. Linné, ayant moins égard à cette étymologie qu'à l'aspect général d'une famille nombreuse de ses Poissons thoraciques, appliqua le nom de Chœtodon à l'un des genres les plus étendus qu'il ait institués, et dont les naturalistes sentirent bientôt la nécessité de reporter les espèces dans divers genres nouveaux. Lacépède, restreignant le nom de Chœtodon aux espèces qui ont réellement des dents en velours, les sous-répartit encore dans les genres Acanthinion, Chœtodiptère, Pomacentre, Holacanthe et Enoplose. Il renvoya aux genres Glyphisodon, Acanthure, Aspisure, Acanthopode et Chevalier, les espèces dont les dents ne sont pas soyeuses. Le genre Chœtodon, tel qu'il était autrefois, forme presqu'en entier avec les Zées la vingt-deuxième famille de Duméril, celle des Leptosomes, et celle des Squammipennes de Cuvier, la sixième de l'ordre des Acanthoptérygiens.

Les véritables Chœtodons ont les dents semblables à des crins par leur finesse et leur longueur; elles sont rassemblées sur plusieurs rangs serrés, comme les poils d'une brosse; le corps est très-comprimé, élevé verticalement, et les nageoires dorsale et anale sont tellement couvertes d'écailles pareilles à celles du dos, qu'on a peine à distinguer l'endroit où elles commencent; leurs opercules n'ont ni dentelures ni épines. Ces Poissons, très-nombreux dans les mers des pays chauds, y sont peints des plus belles couleurs : la nature semble avoir voulu épuiser sur leurs écailles polies tout l'éclat de ses richesses métalliques; le noir mat de l'Anthracite s'y mêle à l'or, au bronze, au lapis-lazuli, aux reflets de l'argent poli, ou à la blancheur de l'argent mat. Des taches et surtout des bandes tranchées, élégamment disposées, mettent ces diverses couleurs dans les rapports qui en peuvent le mieux faire ressortir le luxe : aussi les Chœtodons sont-ils fort recherchés dans les collections, où leur forme et la consistance de leurs écailles permettent de les conserver aisément, sans qu'ils deviennent méconnaissables. Les iconographes se sont plu à en enrichir leurs ouvrages, et les gourmets en recherchent la chair blanche, délicate et savoureuse. Ces poissons habitent les mers des pays chauds, et s'élèvent peu vers les tropiques. Ils ne sont guère connus que depuis la découverte de l'Amérique, ou depuis que les Portugais commencèrent à explorer les côtes de l'Inde, après avoir doublé le cap de Bonne-Espérance. L'antiquité les ignore complétement. Si l'on s'arrête à la bizarrerie de leur forme et au luxe de leur parure, on est tenté de considérer les Chœtodons comme tenant parmi les habitants des eaux le rang que les Perroquets occupent parmi les hôtes de l'air. Ils vivent au voisinage des côtes et se plaisent entre les rochers. Leurs intestins sont longs et amples; leurs cœcums grêles et nombreux ; ils ont une grande et forte vessie aérienne.

Tout restreint qu'il est, le genre Chœtodon est encore l'un des plus nombreux de l'ichtyologie; Cuvier, qui n'a pas cru devoir adopter comme genres toutes les coupures qu'on y a faites, y conserve néanmoins la plupart de ces coupures comme sous-genres, ainsi qu'il suit :

† CHOETODONS PROPREMENT DITS.

Corps ovale, ayant des épines dorsales qui se suivent longitudinalement, sans trop se dépasser.

La plupart des espèces de ce sous-genre sont des mers d'Orient; on cite comme principales :

CHOETODON ZÈBRE, qu'il ne faut pas confondre avec l'Acanthure qui porte le même nom spécifique, *Chœtodon striatus,* L., Gmel.; Bloch, pl. 205, f. 1. Il a la tête et les opercules couverts d'écailles semblables à celles du dos; deux orifices à chaque narine; l'anus plus près de la tête que de la caudale; celle-ci est arrondie; sa couleur générale est d'un beau jaune, avec quatre ou cinq bandes transverses brunes. Les pectorales sont noirâtres. Ce Poisson, l'un des plus grands de ce genre, habite l'Inde où sa chair est fort estimée. D. 10/32, P. 14—19, V. 1/6, A. 3/22, C. 17—18.

CHOETODON TACHE NOIRE. *Chœtodon unimaculatus,* L., Gmel., Bloch, pl. 201, f. 1; Encyc., pl. 94, f. 387. Cette espèce, dont la queue est en croissant, se fait remarquer par une large bande noire, qui passe de la nuque à la base des opercules, en comprenant les yeux, et par la grande tache qu'elle porte de chaque côté du dos. Habite les mers du Japon. D. 12/15, P. 14, V. 6, A. 1/33, C. 16.

CHOETODON BRIDÉ. *Chœtodon capistratus,* L., Gmel.; Bloch, pl. 205, f. 2; Encyc., pl. 47, f. 168; Séba, III, tab. 35, f. 16. Il diffère du précédent, avec lequel il présente plus d'un rapport, par sa caudale arrondie, par la ligne noire transverse qu'il porte sur la tête, qui est bien plus étroite. Sa tache noire, entourée de blanc, est située sur les deux côtes de l'origine de la queue, au lieu de l'être sur le dos. D. 12/33, P. 14, V. 1/6, A. 3/7, C. 16.

Les Chœtodons Collier, *Chœtodon Collare,* L., Gmel.; Bloch, pl. 216, f. 1.— A huit bandes, *Chœtodon octofasciatus,* L., Gmel., Bloch, 215, f. 1. — Vagabond, *Chœtodon vagabundus,* L., Gmel.; Bloch, 204, f. 2.— Ocellé, *Chœtodon ocellatus,* L., Gmel., Bloch, 211, f. 3. — Bimaculé, *Chœtodon bimaculatus,* Bloch, pl. 219, f. 1. — Faucille, *Chœtodon Falcula,* Bloch, pl. 246, f. 2. — De Klein, *Chœtodon Kleinii,* Bloch, pl. 218, f. 2, et peut-être le Baro de Renard, pl. 20, f. 109, sont les autres espèces connues de ce sous-genre.

†† SÉTONS.

Les rayons mous de la dorsale prolongés, dans les mâles, en longs filets.

CHOETODON SÉTON. *Chœtodon setifer,* Bloch, pl. 426, f. 1; Pomacentre filament, Lac., p. 512. Des dentelures, mal à propos marquées à l'opercule dans la figure de Bloch, ont fait rapporter cette espèce, par Lacépède, à un genre auquel elle n'appartient pas. Sa caudale est arrondie. Une tache noire, bordée de blanc, se voit sur la dorsale, avec un bandeau pareil sur les yeux, et des raies sur le corps, dont le fond est jaunâtre.

CHOETODON COCHER. *Chœtodon Auriga,* Forsk.; *Faun. Arab.,* nº 81, Gmel. Poisson presque rhomboïdal, long

de cinq pouces environ, d'un bleu pâle, avec seize fascies brunes, parallèles, sur le corps. La caudale est tronquée, et l'anale variée de lignes de diverses couleurs. D. 13/36, P. 16, V. 1/6, A. 3/24, C. 17.

††† CHELMONS.

Museau saillant, s'allongeant au point de former un bec étroit, qui donne au Poisson la figure d'un soufflet.

CHOETODON BEC ALLONGÉ. *Chætodon rostratus*, L., Gmel.; Bloch, pl. 202, f. 1; Encyc., pl. 45, f. 170; Séba, III, pl. 25, f. 17. Ce poisson, l'un des plus remarquables du genre, par sa forme étrange et la vivacité de ses couleurs, porte une tache noire, entourée de blanc à l'angle que forme sa dorsale. L'or et l'argent brillent sur sa robe, avec quatre fascies transversales et une vingtaine de raies longitudinales, de la même couleur, dans sa partie postérieure. Le Bec-Allongé se nourrit d'Insectes; comme les Poissons du genre Toxote, il connaît l'art de leur faire la chasse, en lançant de l'eau qui les noie, et les fait tomber à la mer. D. 3/40, P. 12 — 13, V. 1/6, A. 3/24, C. 14 — 15.

CHOETODON SOUFFLET. *Chætodon longirostris*, Broussonet, *Ichl. Dec.*, pl. 7; Encycl., pl. 47, f. 176. Ce Poisson vient de la mer du sud; et Broussonet, qui l'a fait connaître, ne l'a pas trouvé dans les eaux du grand Océan. Sa couleur générale est celle du Citron, avec une tache noire et ronde à l'anale, vers la caudale. D. 11/35, P. 15, V. 1/6, A. 3/32, C. 3/23.

†††† PLATACES.

Le corps beaucoup plus haut que long, le museau obtus, les épines dorsales cachées dans les bords de la nageoire.

A. Les Plataces rhomboïdaux.

CHOETODON TEIRA. *Chætodon Teira*, Gmel.; Bloch, pl. 199, f. 1; Encycl., pl. 45, fig. 167. *Chætodon pinnatus*, L., Gmel. C'est le *Daakar* des Arabes, qui en recherchent la chair savoureuse. Cependant la figure de l'Encyclopédie (pl. 95, f. 389) paraît fort différente de celle que le même ouvrage donne du Teïra. Il habite indifféremment la mer Rouge, les Indes-Orientales, et même l'Amérique. D. 5/34, P. 11 — 17, V. 1/6, A. 3/26, C. 17.

CHOETODON VESPERTILION. *C. Vespertilio*, Gmel., Bloch, pl. 199, f. 2; Chœdoton à larges nageoires, Encycl., pl. 95, f. 388. Cette espèce, des mers de l'Inde, se singularise parmi ses brillantes congénères, par la teinte sombre de sa robe. Ses écailles sont fort petites. D. 5/41, P. 18, V. 6, A. 3/33, C. 17.

B. Les Platax orbiculaires.

CHOETODON PENTACANTHE, Lac., p. 476, pl. 11, f. 2, dont la Galline du même auteur paraît être un double emploi. Cette espèce n'est connue que par le dessin de Commerson qu'à reproduit Lacépède, et par une description très-insuffisante. Elle est des mers de l'Inde.

CHOETODON ORBICULAIRE. *Chætodon orbicularis*, Forskalh, *Faun. Arab.*, n° 73, Gmel., dont le *Chætodon arthrithicus*, de Schneider, paraît être tout au plus une variété. Cette espèce, qui atteint un pied de longueur, rappelle un peu la forme des Pleuronectes. Il habite les rescifs de la côte arabique.

††††† HÉNIOCHES.

Les premières épines dorsales très-prolongées et formant comme un fouet, derrière lesquelles viennent des épines courtes.

CHOETODON GRANDE-ÉCAILLE. *Chætodon macrolepidotus*, L., Gmel., Bloch, p. 200, f. 1; Enc., pl. 46, f. 175. La brièveté des descriptions de Lacépède, le peu de rapport qui existe entre le texte et les planches de son grand ouvrage sur les Poissons, ne permettent pas de décider si les deux figures qu'il donne (T. IV, pl. 11, f. 3, et pl. 12, fig. 1) comme seconde et troisième variété de la Grande-Écaille, sont réellement des variétés ou des espèces distinctes. On y remarque trop de différences pour pouvoir prononcer, outre que ces figures représentent les objets hors de proportion avec ce qui les environne, et doués de caractères fort différents de ceux qui semblent appartenir au *Macrolepidotus*. Celui-ci acquiert jusqu'à vingt-cinq livres de pesanteur. Sa chair est délicieuse, sa couleur est argentée et resplendissante, avec deux rayes brunes, transverses, sur le corps. D. 11/37, P. 2/18, V. 1/6, A. 3/23, C. 17.

CHOETODON CORNU. *Chætodon cornutus*, Bloch, t. 200, f. 2, Encycl. pl. 44, fig. 168. La figure donnée par Lacépède, T. IV, pl. 11, laisse encore quelqu'incertitude; il est difficile qu'elle puisse convenir au Poisson de Bloch et de Bonnaterre. La disposition de ses bandes noires, les lignes blanches qui s'y mêlent, la tache caudale, la forme générale, semblent indiquer un animal fort différent. Le *Chætodon canescens* de Séba, T. III, t. 25, f. 7, perpétue les mêmes doutes, et quoique Gmelin l'ait pris pour une espèce, il est possible que ce ne soit que la figure d'un individu dont les couleurs avaient été altérées. D. 7/46, P. 18, V. 1/6, A. 3/36, C. 16.

†††††† ÉPHIPPES.

Une échrancrure entre la partie épineuse et la partie molle de la nageoire.

CHOETODON ARGUS. *Chætodon Argus*, L., Gmel., Bloch, pl. 204, f. 1, Encycl., pl 94, f. 386. Ce Poisson est violâtre en dessus, blanc en dessous, décoré de taches brunes, avec l'iris couleur d'or; il vit d'insectes et habite non-seulement les rivages de la mer, mais encore les marais voisins où il passe pour rechercher les excréments humains. Sa chair est savoureuse. D. 11/28, P. 18, V. 1/6, A. 4/18, C. 14.

CHOETODON ORBE. *Chætodon Orbis*, Gmel., Bloch, t. 102, f. 2, Encycl., pl. 95, f. 390. Cette espèce, de forme orbiculaire et de couleur bleuâtre, a l'iris couleur d'or, et se trouve dans les mers de l'Inde. D. 9/28, P. 18, V. 1/6, A. 3/19, C. 16.

Le Chœtodon Forgeron, *Chætodon Faber*, Bloch, p. 215, f. 2. — Le Chœtodon Tétracanthe, *Chætodon Tetracanthus*, Lac., T. III, p. 25, f. 2. — Le Chœtodon en faux, *Chætodon falcatus*, Lac., *C. punctatus*, Gmel. — Et le Chœtodon Bicorne, *Chætodon bicornis*, Cuv., sont les autres espèces de ce sous-genre.

††††††† CHOETODIPTÈRES.

Deux dorsales.

CHOETODON PLUMERIEN. *Chætodon Plumerii*, Gmel., Bloch, pl. 211, f. 1; Chœtodiptère de Plumier, Lac., T. IV, p. 504. Cette espèce est de forme oblongue, recouverte de très-petites écailles, brunâtre en dessus,

de couleur cendrée sur les flancs, blanche en dessous et décorée de six rayes ou bandes verdâtres. Elle habite les rescifs des Antilles où sa chair est fort estimée. D. 5/35, P. 14, V. 1/5, A. 2/25, C. 12.

Le CHOETODON TERLA de la côte de Coromandel (Russ. *Corom.* T. 1, p. 81) appartient au sous-genre des Chœtodiptères.

On ne réunira pas aux Chœtodons, les Holacanthes et les Pomacanthes de Lacépède, les dentelures ou les piquants des opercules, qui caractérisent ces genres, autorisant à les tenir séparés.

Les Chœtodons, quoique restreints aujourd'hui aux mers équinoxiales, ont été autrefois répandus sur d'autres parties de la surface du globe; plusieurs de leurs espèces, le Teïra et le Vespertilion particulièrement, sont reconnaissables dans les empreintes du mont Bolca et prouvent que, parmi ce grand nombre d'animaux fossiles, contemporains d'un vieux monde, s'il est des races qui aient disparu, il en est qui se sont perpétuées jusqu'à nous.

CHŒTOPHORE. *Chœtophora.* BOT. Ce genre a été formé, ainsi que celui auquel on a imposé le nom de Linckie, aux dépens des Rivulaires de Roth, dont le nom impropre ne pouvait être adopté, puisque plusieurs Chœtophores et Linckies sont des plantes marines. Vaucher, et d'après lui De Candolle, les comprenaient parmi les Batrachospermes. Lyngbye les caractérise ainsi : masse gélatineuse, allongée ou globuleuse, contenant des filaments allongés, divergents, rameux, articulés. Ces filaments sont intérieurement marqués de séries bien distinctes de globules de matière colorante ressemblant à un collier de perles. Des appendices ciliformes, inorganisés, très-fins, les terminent. Les Chœtophores sont en général des plantes élégantes par leur port et leur couleur d'un beau vert brillant, et comme vernies par l'effet d'un enduit muqueux. Les plus remarquables sont :

α. Espèces d'eau douce.

1° *Chœtophora endiviœfolia,* Agard., syn. 42, Lyngb. *Tent.* p. 191, t. 65, c. *Rivularia Cornu-Damœ* et *endiviœfolia,* Roth, cat. 3, p. 332 et 334. *Batrachospermum fasciculatum,* De Cand. Flor. fr. 2, p. 58. Vauch. Conf. t. 13, f. 1-2. Espèce des plus élégantes, dont les rameaux, élargis vers leurs extrémités, rappellent assez exactement la forme des empaumures des cornes d'Élan; très-muqueuse au tact, fuyant sous le doigt qui la veut saisir, de la plus belle couleur verte, transparente; elle acquiert quelquefois jusqu'à deux pouces et demi de long, et croît dans les fontaines des environs de Paris, sur les morceaux de bois qui s'y trouvent plongés. — 2° *Chœtophora riccioides,* B. *Riccia fluitans,* Flor. Dan. t. 275. *Chœtophora elongata,* Lyng., *Tent.* 192 : plus grêle, plus longue, plus déliée, plus foncée et plus rare que la précédente. — 3° *Chœtophora elegans,* Lyngb. *loc. cit.* t. 65, D. *Rivularia pisiformis,* Roth, cat. 3, p. 338. *Batrachospermum intricatum,* Vauch. Conf. t. 12, f. 2-3. DC. Flor. fr. p. 58 : globuleuse, de la grosseur d'un grain de Mil jusqu'à celle d'une Noisette, d'un vert brillant, couvrant quelquefois les Myriophylles et autres plantes des marais. — 4° *Chœtophora hematites,* B. *Batrachospermum hematites,* DC. Sur les Hautes-Pyrénées, dans les torrents, où Ramond l'a découverte.

β. Espèces marines.

5° *Chœtophora pellita,* Lyngb., *Tent.* p. 193, t. 66, B. — 6° *Chœtophora zostericola,* B. *Linckia Zosterœ,* Lyngb. *loc. cit.* p. 194, t. 66, C. — Les *Linckia ceramicola* et *punctiformis,* du même auteur, doivent être, comme le *Zostericola,* extrait du genre *Linckia,* et rapportés ici.

CHŒTOTROPIDE. *Chœtotropis.* BOT. Genre de la famille des Graminées, établi par Humboldt et Kunth, dans la tribu des Agrostédies. Ces auteurs lui donnent pour caractères : épillet à une fleur sessile, plus courte de moitié que les glumes, qui sont au nombre de deux, oblongues-lancéolées, à pointes aiguës, membraneuses, carénées, inégales en longueur, la supérieure étant la plus courte; deux valves membraneuses, minces, hyalines et très-glabres : l'inférieure ovale, concave, quadridentée et munie d'une barbe caduque; la supérieure est moins grande des deux tiers, sans nervures, tronquée ou irrégulièrement bidentée au sommet; deux écailles glabres, recouvrant l'ovaire qui est également glabre; trois étamines; deux stigmates presque sessiles et plumeux; caryopse demi-cylindrique, oblongue, convexe à l'extérieur et aplatie intérieurement, marquée d'un léger sillon et recouverte par les glumes et les valves; embryon petit. Ce genre a des rapports d'un côté avec le *Gastridium,* de l'autre avec le *Polypogon* et le *Phleum.* La seule espèce connue a été rapportée du Chili par le capitaine Durville.

CHOFTI. OIS. Synonyme vulgaire de Sylvie Pouillot.

CHOIN. *Schœnus.* BOT. Genre de la famille des Cypéracées et de la Triandrie Monogynie, fondé par Linné, et présentant les caractères suivants : fleurs glumacées, peu nombreuses, disposées en épis; écailles ou paillettes fasciculées, conniventes et se recouvrant mutuellement : les inférieures vides; les supérieures renfermant trois étamines à filets capillaires et un ovaire surmonté d'un style caduc, à stigmate trifide, auquel succède une caryopse lenticulaire ou trigone, luisante, n'ayant aucune soie à sa base. C'est seulement par l'absence de soies hypogynes que ce genre diffère des *Chœtospora* de Brown. Ce caractère serait néanmoins de peu de valeur, si l'on admettait avec De Candolle que les *Schœnus nigricans, ferrugineus, albus* et *fuscus,* ont leurs fruits munis de trois soies hypogynes.

Tous les *Schœnus* de Linné ne présentent pas les notes distinctives qui viennent d'être tracées. Il en est dont le port particulier indique aussi des différences dans les organes de la fructification; cependant ces différences se sont trouvées si faibles, quand les plantes ont été bien examinées, que beaucoup d'auteurs n'ont pas admis leur distinction générique. Brown a défini le genre *Schœnus* à peu près comme il a été exposé; il a principalement insisté sur l'absence des soies hypogynes, par opposition des caractères qu'il a assignés aux Chætospores; Kunth (*in Humboldt et Bonpland Nova Genera et Spec. Pl. Americ. œquinoct.*) a caractérisé aussi à peu près de même le genre *Schœnus;* cependant il a réuni aux *Chœtospora* de Brown plusieurs *Schœnus* de Linné et les *Rhynchospora* de Vahl. Sous ce nom générique de *Cladium,* proposé autrefois par Brown

(*Jamaic.* p. 114), l'auteur du Prodrome de la Flore de la Nouvelle-Hollande a décrit une quinzaine d'espèces, dont quelques-unes appartenaient aux *Schœnus* de Linné et de Labillardière. Tels sont les *Schœnus mariscus*, L., *Schœnus filum* et *Schœnus acutus*, Labill. Au reste, le genre Choin est très-voisin des Scirpes dont il ne diffère réellement que par la vacuité ou la stérilité de ses fleurs inférieures. La faible importance de ce caractère avait été bien sentie par De Candolle qui, dans la 3e édit. de la Flore française, incline vers l'opinion de Haller, lequel a placé parmi les Scirpes tous les *Schœnus* dont les fruits sont munis, à leur base, de ces poils qu'il faut se garder de confondre avec les débris des filets des étamines. Cette affinité des genres *Schœnus* et *Scirpus* a occasionné de la confusion dans les espèces décrites par les auteurs. Ainsi les *Schœnus junceus*, Willd., *Schœnus radiatus*, L., etc., sont rapportés aux *Scirpus* par Vahl qui a fait un travail particulier sur ces plantes, et réciproquement ce botaniste place dans les *Schœnus* le *Scirpus trigynus* de Linné. Ce serait outre-passer les bornes de ce Dictionnaire que de vouloir faire connaître les erreurs et doubles emplois commis par les auteurs relativement aux *Schœnus*. On ne parlera pas non plus des nouveaux genres formés avec les démembrements de celui-ci, tels que les *Dichromena, Mariscus, Melancranis, Rhynchospora* et *Machœrina*. Sous chacun de ces mots il sera parlé des Choins qui ont servi à les établir.

Les Choins sont des plantes herbacées, marécageuses, répandues sur tous les points de l'ancien et du nouvel hémisphère, plus nombreuses néanmoins dans les régions équinoxiales. On en compte plus de cinquante, dont un petit nombre habite la France. Car si on retire de ce genre le *Schœnus Mariscus* qui, comme on l'a dit plus haut, est une espèce de *Cladium*, on ne rencontre plus que les *Schœnus nigricans, ferrugineus, albus, fuscus* et *mucronatus*. Ce sont des herbes fort peu importantes à connaître sous le rapport de l'utilité et de l'agrément. Nous n'en donnerons donc pas de description détaillée.

CHOIN (PIERRE DE). MIN. Nom vulgaire sous lequel on désigne un calcaire coquillier de transition.

CHOINE. BOT. Synonyme vulgaire d'*Anona muricata*, L. *V.* ANONE.

CHOIRADOLETRON. BOT. Synonyme de *Xantium*. *V.* LAMPOURDE.

CHOIROMYCE. *Choiromyces.* BOT. Genre de plantes Cryptogames, de la famille des Gasteromyces, institué par Vittadini qui lui assigne pour caractères : utérus distinct, arrondi et difforme, lisse et indéhiscent à l'extérieur, charnu, réticulé et veiné à l'intérieur; péridioles vésiculeux, pyriformes, très-longuement pédicellés et disposés sur les côtés des veines, remplis de sporangioles sphériques, hérissés. Ce sont des tubercules souterrains comme les Truffes, mais en général plus gras, blancs, que recherchent et déterrent les Cochons, comme une nourriture fort agréable. On a remarqué néanmoins que ces animaux faisaient peu de cas de ces tubercules avant la maturité. C'est la Truffe blanche de Desfontaines, *Tuber niveum*, Fl. atlant., p. 436 elle est très-délicate et croît dans l'Afrique septentrionale, enterrée dans le sable. Les gastronomes en usent comme de la Truffe ordinaire.

CHOISYE. *Choisya.* BOT. Kunth, dans le sixième vol. des *Nova Genera et Spec. Pl. Am. æquin.*, vient de proposer ce nouveau genre, qu'il range dans la famille des Diosmées ou Rutacées de Jussieu. Il lui assigne pour caractères : des fleurs hermaphrodites, ayant un calice formé de cinq sépales caducs; une corolle de cinq pétales hypogynes, onguiculés à leur base, également caducs. Les étamines, au nombre de dix, dont cinq alternes avec les pétales sont plus longues, s'insèrent sous l'ovaire. Les filets sont libres et non soudés; les anthères cordiformes, à deux loges qui s'ouvrent par une fente longitudinale. L'ovaire est sessile, à cinq loges contenant chacune deux ovules superposés et fixés à l'axe central. Il n'y a pas de disque. Le style se termine par un stigmate capitulé et à cinq lobes. Le fruit est une capsule ovoïde, à cinq côtes et à cinq cornes à son sommet. Elle offre cinq loges. Ce genre, voisin du Zanthoxyle, en diffère par ses fleurs hermaphrodites, par son calice grand et caduc, par ses étamines au nombre de dix, par son ovaire simple, son style unique et la structure de son fruit.

Le *Choisya ternata*, Kunth (*loc. cit.*, p. 6, t. 513), est un arbuste très-rameux, portant des feuilles opposées, composées de trois folioles très-entières, ponctuées et glanduleuses. Ses fleurs sont blanches, pédicellées, réunies à l'aisselle des feuilles supérieures. On le cultive à Mexico.

Kunth pense que le *Fagara capensis* de Thunberg appartient à ce genre, et qu'il en forme la seconde espèce.

CHOLE. *Cholus.* INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Germar, pour quelques Charansonites nouveaux du Brésil, auxquels il a reconnu pour caractères : corps plan, rhomboïde; trompe mince, allongée, plane à l'extrémité, marquée d'une fossette en gouttière, qui s'étend depuis le milieu jusque vers le bord antérieur des yeux; antennes courtes, de sept articles, dont le premier plus long et plus épais que les autres qui sont obconiques; la massue, de quatre articles, est oblongue-ovalaire; yeux écartés, arrondis; écusson petit et rond; pieds grêles, allongés, distants : les antérieurs les plus longs; jambes courbées, tronquées à l'extrémité, avec les tarses élargis; élytres à peine plus larges que le corselet, se rétrécissant en pointe vers l'extrémité, et recouvrant des ailes. Les espèces décrites par Germar, ont été appelées *Cholus sternicornis, albicinctus*, et *geometricus*.

CHOLEOS. OIS. Synonyme ancien de Corbeau Geai.

CHOLESTERINE. ZOOL. Matière particulière que l'on trouve dans la bile humaine et qui constitue la partie cristalline des calculs auxquels cette sorte de bile donne naissance. Elle existe également dans le sang humain, dans le cerveau, etc. Cette matière, que l'on obtient en traitant les calculs biliaires par l'alcool bouillant, est sous forme d'écailles blanches, brillantes, insipides; elle ne se fond qu'à la température de 137°, et se cristallise, par le refroidissement, en lames rayonnées. Chauffée plus fortement elle se décompose et donne

après plusieurs opérations successives : carbone, 85,10; hydrogène, 11,88; oxigène, 3,02.

CHOLÈVE. *Choleva.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi par Latreille et ayant pour caractères : palpes maxillaires terminées brusquement en alène; les deux premiers articles des antennes peu différents des suivants en grosseur et par la forme. Les Cholèves, qui appartiennent à la grande famille des Clavicornes, ont, de même que les Nitidules et les Scaphidies, des mandibules comprimées et échancrées au bout; mais elles diffèrent de ces deux genres par leurs palpes maxillaires et par leurs antennes qui grossissent insensiblement, ou forment peu à peu une massue très-allongée et composée d'articles lenticulaires ou en forme de toupie. Ces Insectes ont le corps ovale, élevé, convexe en dessus, avec la tête penchée; ils sont très-agiles et vivent sous les écorces des vieux arbres, dans les Champignons pourris. Ce genre comprend les Catops de Fab. Il répond à celui des Ptomaphages de Knoch et d'Illiger; on pourrait aussi lui réunir les Milœques de Latreille. Il renferme un assez grand nombre d'espèces. Spence (*Linn. Societ. Trans.* T. XI, p. 125) en a donné une très-bonne monographie. Il en décrit jusqu'à dix-huit, qu'il range dans trois sections basées sur la forme des antennes et du thorax. Voici quelques-unes de ces espèces citées pour la synonymie, et choisies dans chaque section.

CHOLÈVE OBLONGUE. *Choleva oblonga,* Lat., Spence; *Catops elongatus,* Paykull (*Fauna Suecica,* T. I, p. 345, 3); Gyllenhal, *Cistela augustata,* Fab., *Carabus rufescens,* Herbst.

CHOLÈVE TRISTE. *Chovela tristis,* Lat., Spence; *Dermestes fornicatus,* Rossi (*Fauna Etrusca,* 352, 31); *Cistela ovata,* Ol., *Helops tristis,* Panzer (*Faun. Ins. Germ.* T. VIII, 1); *Tritoma Morio,* Fab.

CHOLÈVE VELOUTÉE. *Choleva villosa,* Lat., Spence; *Bouclier brun-velouté,* Geoffroy (Hist. des Ins. T. 1er, p. 123); *Catops truncatus,* Gyllenhal. Cette espèce se rencontre aux environs de Paris.

Spence place dans ce genre, sous le nom de Cholève brune, *Choleva brunnea,* le *Mylœchus brunneus* de Lat., ou l'*Hallominus testaceus* de Panzer (*Faun. Ins. Germ.,* fasc. LVII, 23).

CHOLIBA. OIS. Espèce du genre Chouette.

CHOLOEPE. *Cholœpus.* MAM. Illiger a séparé du genre Bradype, l'espèce surnommée Unau, *Bradypus didactylus,* L., pour en faire le type de ce genre nouveau, dans la famille des Édentées, qu'il a caractérisé de la manière suivante : dents canines triangulaires et très-saillantes; bras médiocrement plus longs que les jambes; sept vertèbres cervicales; deux doigts aux extrémités antérieures et trois aux postérieures : les premières phalanges libres, quoique toujours soudées avec les sésamoïdes; les ongles assez courts, comparativement à ceux des Bradypes; poil de l'avant-bras récurrent; pelage plus court et plus gros que dans les Bradypes. Il est uniformément d'un brun roussâtre terne; sa queue est fort courte, de trois vertèbres et cachée dans le poil. Le Cholœpe didactyle ou Bradype Unau, est originaire des contrées les plus chaudes de l'Amérique méridionale. Ses mœurs sont en tout semblables à celles des autres Tartigrades ou Paresseux.

CHOMÉLIE. *Chomelia.* BOT. Genre de la famille des Rubiacées et de la Tétrandrie Monogynie, L., établi par Jacquin et adopté par Jussieu, qui le caractérise ainsi : calice turbiné, court, à quatre divisions; corolle dont le tube long et étroit est terminé par un limbe aussi à quatre divisions. Fruit drupacé, soudé avec le calice, contenant une noix biloculaire et disperme. Le type de ce genre est le *Chomelia spinosa* (*Jacq. Plant. Amer.* 18, t. 13). C'est un petit arbuste indigène des forêts de Carthagène en Amérique, très-rameux et armé d'épines nombreuses, placées dans les aisselles des ramuscules; ses feuilles sont terminales au sommet des branches, et ses pédoncules sont axillaires et solitaires. Chacun de ceux-ci porte ordinairement trois fleurs. On joint à cette espèce le *Chomelia fasciculata,* de Swartz (Flore ind. occid. I, 238), et les *Chomelia obtusa* et *pubescens.* Ces deux dernières ont été découvertes depuis peu au Brésil, par Chamisso et Schlechtendal.

Lamarck (Encycl. méthod.) prétend que ce genre est identique avec l'*Ixora.* Swartz (*Flor. Amer. Occid.*) y réunit encore une espèce, le *Chomelia fasciculata,* qui, selon Willd., appartient également aux *Ixora.* Le *Chomelia* de Linné (*Genera,* 2e édit.) doit être distingué du genre dont nous traitons ici. Linné lui-même l'a placé depuis parmi les *Rondeletia,* et A.-L. de Jussieu (Mém. sur les Rubiacées, Mém. du Mus. d'Hist. nat., vol. VI, année 1820) doute s'il doit rester dans ce dernier genre. Cet arbuste, appelé *Cupi* par Rhéede et Adanson, est le *Canthium* de Lamarck ou le *Webera* de Willd. S'il a pour fruit une baie polysperme, comme l'assurent Rhéede et Gærtner fils, on doit le distinguer génériquement du *Canthium,* et alors en reconstituer le genre *Webera.* Au surplus, le nombre cinq de ses étamines ne permet aucunement de le confondre avec le genre *Chomelia* de Jacquin. Par la simple citation des noms imposés à ces plantes, on peut juger combien leur connaissance, pour être parfaite, laisse encore à désirer.

CHOMET. OIS. Synonyme de Bruant des Haies.

CHONDODENDRON. BOT. Ruiz et Pavon, dans leur Flore du Pérou, ont institué ce genre de la famille des Ménispermées et de la Diœcie Hexandrie, pour une plante sarmenteuse, grimpante, ayant les feuilles cordiformes, acuminées, crénelées et tomenteuses à leur face inférieure. Cette espèce, dont l'écorce est très-amère, et dont on ne connait que les fleurs mâles, a été rapportée par Persoon au genre *Epibaterium* de Forster; plus récemment, De Candolle en a fait une espèce de son genre *Cocculus.*

CHONDRACANTHE. *Chondracanthus.* CRUST. Genre de la famille des Épizoaires de Lamarck (Anim. sans vert., T. III, p. 225), qui fut établi par Delaroche. Caractères : corps ovale, inarticulé, couvert d'épines cornées, dirigées en arrière; tête armée de deux pinces cornées et de deux tentacules courts; col court, aplati; ovaire externe, ovale, recourbé entre les épines postérieures. Delaroche a caractérisé ce genre d'après une espèce qu'il a observée sur les branchies du Poisson Saint-Pierre (*Zeus Faber,* L.). Depuis, Blainville lui a donné les caractères suivants : corps symétrique pair, subarticulé, recouvert d'une peau comme cartilagineuse, assez dure, partagé en thorax et abdomen; le

premier formant une sorte de tête bien distincte, avec la bouche armée de palpes; le second pourvu, de chaque côté, d'un certain nombre d'appendices pairs, divisés en plusieurs lobules; rudiments de membres et branchies terminés en arrière par deux ovaires de forme un peu variable. Ce genre se rapproche beaucoup des Lernées et des Caliges par sa manière de vivre; mais il se distingue des premiers par ses tentacules non en forme de bras, par son corps court, ovale et chargé d'épines cartilagineuses; et des seconds, par l'absence des pieds.

Les Chondracanthes sont parasites et vivent sur les branchies des Poissons. La seule espèce bien connue est le Chondracanthe du Poisson Saint-Pierre, *Chondracanthus Zei*. Il est le même que celui décrit par Blainville, d'après un individu envoyé par Leach, et trouvé sur un Thon. Voici un extrait de la description de Blainville qui est la plus étendue : ce que Delaroche a nommé la tête lui semble devoir être regardé comme le thorax; il est convexe en dessus et concave en dessous; de chaque côté de la ligne médiane et au bord antérieur du thorax est un tubercule ovalaire placé de champ. Sa base est en dedans, et il est séparé de celui qui lui est opposé par une rainure assez profonde, qui se prolonge en dehors par un petit tentacule conique, collé contre le bord antérieur du thorax. Cette sorte de thorax a sa partie supérieure occupée par un bouclier corné sous la peau; de chaque côté est un bourrelet charnu, qui donne à ce thorax l'apparence d'une ventouse. Dans son milieu et antérieurement, est une paire d'organes légèrement cornés, recourbés en dedans; au-dessus, est évidemment la bouche qui paraît oblique. Le rétrécissement qui suit le thorax a de l'analogie avec l'espace qui, dans le Cyame, porte les fausses pattes; on y distingue trois articulations dont la première est plus courte, sans appendice; les deux autres portent chacune une paire latérale, à trois rameaux. L'abdomen, beaucoup plus large en avant, se rétrécit vers l'arrière; on n'y distingue que deux anneaux : l'antérieur, qui est le plus large, porte une paire d'appendices divisés en trois rameaux coniques, recourbés en dedans; le postérieur offre également une paire d'appendices, mais les trois branches sont subdivisées. On doit peut-être encore regarder comme anneau une sorte de queue qui termine le corps, recouvre la base des ovaires, composée de deux cornes. Enfin, l'abdomen est terminé par une bande transverse au delà de laquelle on voit deux tubercules d'où dépendent les sacs des ovaires, et une autre paire de petits corps cylindriques, renflés à leur extrémité, au milieu desquels est l'anneau.

Il serait possible que plusieurs Lernées appartinssent à ce genre, Cuvier (Règn. Anim., pl. 15) en rapproche trois espèces qui lui paraissent avoir quelques caractères propres à ce genre; mais comme il n'a pas accompagné ses figures de descriptions, il est difficile de l'assurer.

CHONDRACHNE. *Chondrachne*. BOT. Le *Restio articulatus* de Retz (Obs. 4, p. 15) est devenu le type de ce genre que Brown a proposé d'établir et qu'il place dans la famille des Cypéracées. Il lui donne pour caractères : des fleurs disposées en épi, dont les écailles sont cartilagineuses et imbriquées de tous côtés; à la base de chaque écaille existe un épillet multiflore, androgyn, formé de paillettes fasciculées, dont les extérieures constituent autant de fleurs mâles et monandres, au centre desquelles existe un ovaire comprimé, surmonté d'un style bifide. Il n'y a point de soies hypogynes. Selon Brown, ce genre, qui a le port des *Chorizandra*, pourrait bien être le même que Richard avait précédemment établi dans le *Synopsis* de Persoon, sous le nom de *Lepironia*. Mais tout en convenant de l'affinité de ces deux genres, on ne peut adopter entièrement l'opinion de Brown. En effet, dans le *Lepironia*, à la base de chaque écaille on trouve un épillet hermaphrodite et uniflore, formé d'un grand nombre d'écailles, dont les deux plus externes, qui sont plus carénées, constituent une sorte de glume bivalve. On trouve à leur intérieur quinze ou seize écailles plus étroites et comme lancéolées, de quatre à six étamines dont les anthères sont linéaires, et un pistil surmonté d'un style biparti. *V.* LÉPIRONIE.

CHONDRE. *Chondrus*. BOT. Genre de la famille des Floridées; il offre pour caractères : des tubercules hémisphériques ou ovales, situés sur la surface des feuilles ou des frondes, jamais sur les bords ni aux extrémités, et ne formant saillie que d'un seul côté; feuilles planes et rameuses. Stackhouse, dans son ouvrage sur les Fucus, intitulé : *Nereis britannica*, etc., a proposé ce genre que Lamouroux adopte, mais en changeant les caractères, à cause des nouvelles espèces qu'il y a ajoutées. Ce botaniste le définit ainsi : *pericarpium ovatum, immersum, utrinque proeminens; seminulis intùs, in muco pellucido*; les espèces ou les individus dans lesquels le même tubercule est saillant des deux côtés, sont si rares qu'il dit n'en avoir pas encore vu. Ces tubercules, assez nombreux, hémisphériques ou ovales, plus ou moins allongés, ont, dans certaines espèces, deux à trois millimètres de largeur; ordinairement ils sont plus petits. Lamouroux n'a jamais trouvé de double fructification sur les plantes de ce genre. L'organisation lui paraît formée d'un tissu cellulaire plus égal et beaucoup plus solide que celui des Delesseries; elle résiste plus longtemps aux fluides atmosphériques, et semble braver la fureur des vagues. Les feuilles diffèrent entièrement de celles des Delesseries de la première section, et un peu moins des feuilles des espèces du même genre, classées dans la troisième section; de même que ces dernières, elles sont dépourvues de nervures. On pourrait les considérer comme une dilatation de la tige qui se divise en de nombreuses dichotomies : ces feuilles sont quelquefois mamillaires ou prolifères. La couleur ne présente point les brillantes nuances des plantes du genre Delesserie; il semble que le violet et le pourpre foncé soient l'apanage de celui-ci, tandis que le rouge décore les feuilles des Delesseries : quelquefois une légère teinte de vert se mêle à ces couleurs. Les *Chondrus* périssent à l'époque de la maturité des graines; quelques espèces des régions tempérées ou équatoriales, paraissent bisannuelles. Les *Chondrus* sont rarement parasites, et se plaisent davantage sur les roches calcaires, argileuses ou schisteuses, que sur

les Granits et les Quartz. Ce genre est composé de plusieurs espèces sujettes à beaucoup de variations; Lamouroux a nommé la première *Chondrus polymorphus*, à cause de ses innombrables variétés; le *Chondrus norvegicus* se trouve également sur les côtes de France et d'Angleterre; le *Chondrus Agathoicus* est consacré à Bonnemaison, botaniste distingué par ses travaux sur les Hydrophytes. Il en existe encore plusieurs espèces qu'il serait trop long de mentionner.

CHONDRIE. *Chondria*. BOT. Agardh, dans son *Synopsis Algarum Scandinaviæ*, propose sous ce nom un genre d'Hydrophytes dans lequel se trouvent réunis les genres Chondre, Acanthophore, Bryopside, Furcellaire, ainsi que plusieurs espèces de Laurencies et de Gigartines.

CHONDRILLE. *Chondrilla*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Chicoracées et de la Syngénésie. Il ne diffère du *Prenanthes* que par ses aigrettes pédicellées, tandis qu'elles sont sessiles dans ce dernier genre : aussi Lamarck n'hésite-t-il pas à les réunir, trouvant ce caractère insuffisant pour en autoriser la distinction. Néanmoins, quelque peu tranchée que soit leur différence, la plupart des auteurs ont continué de les distinguer. Gærtner, analysant les fruits de deux espèces qui croissent en Europe, les a comprises dans son genre *Chondrilla*, qui, ensuite, a été adopté sans changements par les auteurs de la Flore française, 3e édition. Jussieu avait aussi distingué, dans son *Gen. Pl.*, le *Chondrilla* du *Prenanthes*, en observant toutefois leur faible distinction; quand on considère, en effet, l'intimité des rapports du *Chondrilla muralis*, DC., avec les *Prenanthes*, on est bien tenté de faire abstraction du petit pédicelle de son aigrette et de le faire rentrer dans ce genre. Alors le *Chondrilla juncea* resterait seul dans le genre, si celui-ci devait continuer à en être séparé. Quoi qu'il en soit, voici les caractères qu'on lui a généralement assignés : involucre cylindrique, resserré au sommet après la fécondation, composé de folioles disposées sur deux rangs : huit antérieures, conniventes, et les extérieures formant une sorte de calicule à l'involucre; demi-fleurons au nombre de dix à douze dans la Calathide; akènes surmontés d'aigrettes capillaires, stipitées.

La CHONDRILLE EFFILÉE. *Chondrilla juncea*, L., croît sur le bord des champs et des vignes, dans toute la France méridionale, et jusqu'aux environs de Paris; sa tige, qui s'élève à huit décimètres, est rameuse, dure et hispide inférieurement; elle porte des feuilles radicales, longues et demi-pinnatifides, et les feuilles caulinaires tellement étroites, que la tige semble nue et prend l'apparence de celle de certains Joncs, ce qui lui a valu son nom spécifique. Quant aux autres Chondrilles, c'est-à-dire aux Chicoracées que l'on a associées avec la précédente, d'après la manière de voir exprimée plus haut sur les rapports plus marqués qu'elles offrent avec les *Prenanthes*, et quoique le nom de *Chondrilla* soit plus ancien et qu'il ait été uniquement employé par Lamarck, c'est sous le nom de *Prenanthes* que seront mentionnées les espèces remarquables, appelées Chondrilles par quelques auteurs. *V.* PRÉNANTHE.

CHONDRIS. BOT. Syn. de *Marrubium Pseudodictamnus*. *V.* MARRUBE.

CHONDROCÈRE. *Chondrocera*. INS. Genre d'Hémiptères, de la famille des Coréites, institué par De Laporte pour un insecte rapporté de l'île de Cuba. Caractères : antennes allongées, insérées devant les yeux : les trois premiers articles dilatés, le quatrième allongé, cylindrique; bec très-long; tête triangulaire, formant une pointe en avant; yeux placés latéralement, dirigés presque en arrière; corselet triangulaire, écusson petit, en triangle; pattes longues; corps allongé. La CHONDROCÈRE A LARGES ANTENNES, *Chondrocera luteicornis*, est d'un brun obscur avec la tête, le corselet et les pattes d'un brun plus clair; la tête et les bords antérieurs du corselet sont marqués de petites lignes longitudinales noires. Taille, 5 lignes.

CHONDRODITE. MIN. *V.* CONDROBITE.

CHONDROPETALUM. BOT. Synonyme de Restio.

CHONDROPTÉRYGIENS OU CARTILAGINEUX. *Chondropterygii*. POIS. Artedi le premier, distinguant avec sagacité la différence qu'établit entre les Poissons la nature du squelette, forma l'ordre des Chondroptérygiens. Induit en erreur par une observation superficielle des organes respiratoires, Linné, dans les premières éditions de son *Systema Naturæ*, transporta, pour en former un ordre, les Chondroptérygiens dans la troisième classe du Règne animal, sous le nom de Reptiles nageants. Il est inexact de dire que, depuis, Lacépède particulièrement a détruit cet ordre; Linné lui-même avait reconnu son erreur, et l'on trouve dans Gmelin les Chondroptérygiens replacés à la suite des Poissons dont ils sont le sixième et dernier ordre. Les genres *Acipenser*, *Chimæra*, *Squalus*, *Raia* et *Petromyzon* l'y constituent.

Étendant outre mesure le nom de Cartilagineux, H. Cloquet y joint, à l'exemple de Duméril, ce que Linné, d'après Artedi, appelait les Branchiostéges. Cuvier les a séparés, parce que ces Branchiostéges, qui sont devenus en partie les Plectognathes du Règne animal (T. II, p. 144), et qui, pour avoir quelques rapports avec les Chondroptérygiens par l'imperfection de leurs mâchoires ou l'endurcissement tardif de leur squelette, n'en finissent pas moins par l'état fibreux de ce même squelette, présentent en général toute la structure des Poissons osseux. Rentré dans ses anciennes limites, soit qu'on le place à la tête ou à la fin de la classe des Poissons, l'ordre des Chondroptérygiens est fort naturel, il se fait remarquer par une singulière combinaison d'organisation. Le squelette y demeure toujours mou, cartilagineux, sans qu'il s'y développe jamais de fibre osseuse; le peu de matière calcaire, quand il s'en forme, s'y dispose par grains épars, et sans ordre : de là vient que le crâne, tout d'une pièce, ne présente pas de sutures, quoiqu'on y distingue imparfaitement les parties qui constituent le crâne des autres Poissons. Les articulations de la colonne vertébrale disparaissent même dans certains genres, et cette disparition est graduelle, car elle n'est pas complète chez les Raies, tandis que dans la Lamproie il reste à peine des traces annulaires qui indiquent l'état rudimentaire des vertèbres, de sorte que, par ce passage, on arrive insensiblement des Pois-

sons aux Invertébrés. Cependant le système nerveux et tout ce qui appartient à la nutrition, est aussi complet dans les Chondroptérygiens que dans les autres Poissons, et l'appareil générateur, s'y trouvant en général plus perfectionné, rapproche entièrement ces animaux des Reptiles les mieux pourvus sous ce rapport. Cuvier remarque comme le caractère le plus positif des Chondroptérygiens, l'absence des os maxillaires et intermaxillaires, qui portent ordinairement les dents, et dont les fonctions sont ici remplies par les analogues des palatins et quelquefois du vomer.

Deux sous-ordres sont fort naturellement établis parmi les Chondroptérygiens : le premier comprend ceux qui ont les branchies fixes, le second ceux qui les ont libres.

Les Chondroptérygiens à branchies fixes, au lieu que ces organes ouvrent tous leurs intervalles dans une large fosse commune, comme la chose arrive généralement, les ont au contraire adhérents à la peau par le bord externe, en sorte que les branchies, ainsi disposées, laissent échapper l'eau par autant de trous percés dans cette peau qu'il y a d'intervalles entre elles. Ce premier sous-ordre renferme deux familles : celle des Cyclostomes ou Suceurs qui contient les genres Lamproie, Ammocète et Myxine, et celle des Sélaciens qui contient les genres Squale, Squatine, Scie, Raie, Chimère et Callorynque.

Les Chondroptérygiens à branchies libres ont celles-ci très-fendues, garnies d'un opercule, mais sans rayons à la membrane. Une seule famille, celle des Sturioniens, compose ce sous-ordre et renferme les deux genres Esturgeon et Polyodon.

CHONDROSÉE. *Chondrosea*. BOT. Ce genre, établi par Haworth (*Enum. sax.* 10) dans la famille des Saxifragées, n'a point offert de caractères suffisamment distincts pour être conservé, et les espèces ou variétés indiquées par l'auteur, sont restées dans le genre Saxifrage.

CHONDROSEPIA. MOLL. Nouveau nom générique pour indiquer le Céphalopode que Blainville a déjà désigné sous le nom de *Sepiothente*, comme division du genre *Sepia*, et dont Férussac a fait un nouveau genre, en lui conservant la dénomination donnée par Blainville; conséquemment l'antériorité lui étant acquise, le nom de Chondrosepia, donné par Ruppel, doit être écarté.

CHONDROSIER. *Chondrosium*. BOT. Genre de la famille des Graminées, proposé par Desvaux, adopté par Beauvois dans son Agrostographie et par Kunth dans les *Nova Genera et Species Amer.* de Humboldt. Il se compose de quatre à cinq petites plantes ayant les chaumes simples ou rameux à la base, et réunis en touffe; les feuilles planes et linéaires; les épis terminaux, solitaires ou géminés. Leurs épillets sont unilatéraux et contiennent deux fleurs : l'une hermaphrodite, l'autre stérile, portant trois arêtes; la lépicène est bivalve : la glume de la fleur hermaphrodite est également à deux valves, l'inférieure à cinq dents, dont trois se terminent en pointe aristée à leur sommet. Les étamines sont au nombre de trois; l'ovaire est surmonté de deux styles et de deux stigmates en forme de pinceau. Le fruit est nu. Toutes les espèces de ce genre sont originaires du continent de l'Amérique méridionale.

CHONDRUS. BOT. Synonyme de Chondre.

CHONDRUS. MOLL. *V.* GRENAILLE.

CHONIN. BOT. Syn. vulg. de Genévrier, *Juniperus communis*, L.

CHOPART ou CHOPPARD. OIS. Syn. vulgaire de Bouvreuil.

CHOPI. OIS. Espèce du genre Troupiale, dont Lesson a fait le type d'un sous-genre.

CHOQUART. OIS. *V.* PYRRHOCORAX.

CHORAGUE. *Choragus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Kirby (*Linn. Trans.* T. XII, pl. 22, f. 14), et ayant pour caractères : palpes presque soyeuses, avec le dernier article aigu; antennes de onze articles, les deux de la base plus gros, et les trois derniers en massue; corps cylindrique; tête fléchie en dessous, avec un chaperon allongé. L'espèce qui a servi à l'établissement de ce genre, a tout au plus une demi-ligne de longueur. Elle se rapproche des Cis et des Gribouris; Kirby la désigne sous le nom de Chorague de Scheppard, *Choragus Scheppardi*, en l'honneur d'un ami, de ce nom, qui a trouvé cet Insecte rare en Angleterre près d'Offton. Il saute très-vivement.

CHORAS. MAM. Synonyme de Mandril.

CHORDARIE. *Chordaria*. BOT. Agardh, dans son *Synopsis Algarum Scandinaviæ*, a établi, sous ce nom, d'après Link, un genre d'Hydrophytes inarticulées, comprenant des espèces qui n'ont entre elles aucun rapport d'organisation et de reproduction, telles sont par exemple les *Fucus rotundus* et *filum* de Gmelin, les *Fucus flagelliformis* et *Cabreræ* de Turner, etc.

CHORDE. *Chorda*. BOT. Genre de la famille des Fucacées. Caractères : une tige simple, cylindrique, cloisonnée intérieurement; fructification ordinairement renfermée dans la tige, sous forme de petits grains nus et adhérents aux parois. La tige des Chordes est constamment simple, sans feuilles et sans rameaux. L'intérieur est partagé par des cloisons horizontales, entières ou perforées au centre, et qui paraissent former une spirale lorsque la plante se tord, ce qui lui arrive en vieillissant. — La couleur est olive foncée, prenant les nuances des autres Fucacées par l'exposition à l'air et à la lumière. — La durée de la vie de ces plantes varie suivant les espèces et peut-être suivant la latitude où on les trouve.

Le genre Chorde a été placé avec les Fucacées, parce qu'il s'éloigne de toutes les autres familles de Thalassiophytes par ses caractères, et qu'il se rapproche de celles-ci par la couleur, les changements que l'action de l'air et de la lumière lui font éprouver, et les poils que l'on observe sur sa surface à certaines époques de l'année. Le genre Chorde ne serait-il pas aux autres Fucacées ce que sont peut-être les Conferves marines colorées en rouge, aux Thalassiophytes de l'ordre des Floridées? — Il n'est encore composé que de trois à quatre espèces, une seule est connue des botanistes sous le nom de *Fucus filum*.

CHORDOSTYLE. *Chordostylum*. BOT. Gmelin a proposé, sous ce nom, l'établissement d'un genre distinct pour les *Clavaria filiformis*, *pennicillata*, etc. Mais ce genre n'a pas été adopté. *V.* CLAVAIRE.

CHORÉIE. *Choreia.* INS. Hyménoptères; genre de Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Chalcidites de Latreille, établi par Westwood avec les caractères suivants : corps aptère, large, un peu déprimé; tête lunulée de la largeur du corselet et appliquée exactement contre son bord antérieur, qui est également arqué; massue des antennes peu apparente; corselet carré, médiocrement transversal; écusson très-grand, presque carré, occupant toute la région centrale en arrière du corselet; abdomen de la longueur et de la largeur du corselet et appliqué exactement contre sa base : premier segment transverse et très-grand, les autres fort courts et pointus à l'extrémité. Le type du genre est le *Choreia nigro-œna;* il est effectivement d'un noir bronzé, avec les antennes et les pieds d'un brun luisant, les tarses pâles. Sa longueur est d'une demi-ligne environ; on le trouve en Angleterre.

CHORÈTRE. *Choretrum.* BOT. Ce genre, dont Brown est l'auteur, fait partie de la famille des Santalacées. Très-voisin du genre *Leptomeria,* il est reconnaissable aux caractères suivants, quoique très-difficiles à vérifier vu l'exiguïté des parties de la fructification : périanthe profondément quinquéfide, coloré et persistant : les divisions concaves et en forme de carène. A la base du périanthe est une sorte de calicule extrêmement petit, et muni de cinq dents; étamines incluses; anthères à quatre loges et à quatre valves; stigmate étoilé. On ignore la structure de l'ovaire et la consistance du fruit.

Malgré l'existence d'un calicule au périanthe, Brown ne regarde pas celui-ci comme une corolle. Cette distinction lui a semblé importante, parce qu'ayant divisé la famille des Elæagnées de Jussieu en deux autres, dont l'une (celle des Combrétacées) va se placer parmi les Polypétales, il a laissé dans les Apétales le *Thesium,* le *Fusanus* et tous les genres où la corolle manque. Le *Choretrum* fait donc partie de ce dernier groupe; il se compose d'arbustes dont les tiges sont élancées et très-rameuses, couvertes de feuilles éparses, petites et placées seulement près des ramuscules et des fleurs. Celles-ci sont petites, blanches, axillaires ou terminales, solitaires ou agrégées et accompagnées de quatre bractées. Les deux espèces de Chorètre, *Choretrum lateriflorum* et *Choretrum glomeratum,* ont été trouvées par Brown sur les côtes méridionales de la Nouvelle-Hollande.

CHORION. BOT. Ce nom a été appliqué par Malpighi, à une liqueur pulpeuse, qui, avant la fécondation, paraît former toute l'amande de la graine, et qui disparaît avant la maturité.

CHORION. ZOOL. L'une des membranes qui entourent le fœtus. *V.* ARRIÈRE-FAIX. On donne également ce nom à la couche profonde de la peau. *V.* DERME.

CHORIONAIRES. *Chorionarii.* BOT. Le professeur Mirbel appelle ainsi les fruits multiples auxquels, primitivement, il avait donné le nom de *Etairionaires.*

CHORIPÉTALE. *Choripetalum.* BOT. Genre de la famille des Myrsinées, institué par Wallich qui lui donne pour caractères : calice quadrifide; corolle à quatre pétales qui se séparent et tombent l'un après l'autre; quatre étamines opposées aux pétales, et qui leur sont adhérentes vers la base; anthères plus courtes que les filaments; style filiforme, plus court que les pétales; ovaire supère; drupe globuleuse et monosperme. Les deux espèces connues et décrites par Wallich, *Choripetalum aurantiacum* et *undulatum,* appartiennent à la presqu'île de l'Inde; ce sont des plantes fort rares encore dans les herbiers.

CHORISIE. *Chorisia.* BOT. Genre établi par Kunth, dans la famille des Bombacées, qu'il caractérise par un calice campanulé, persistant; cinq pétales allongés; un tube staminifère double : l'intérieur cylindrique, supportant les anthères, l'extérieur court, stérile et soudé à la base du précédent; un ovaire sessile à cinq loges; un style filiforme dépassant les étamines; un stigmate en tête; des semences laineuses. Les deux espèces connues : *Chorisia insignis,* Kunth; et *Chorisia ventricosa,* Nees, sont des arbres épineux, à feuilles palmées, à grandes fleurs; toutes deux sont de l'Amér. méridion.

CHORISMA. BOT. Dans sa nouvelle classification des Chicoracées, Don a établi, sous ce nom, un nouveau genre dans la tribu des Hiéracées. Il a l'involucre octophylle; les folioles lancéolées, scarieuses sur les bords et imbriquées; le réceptacle nu; douze fleurons; le stigmate filiforme; les akènes en fuseaux, comprimés, sillonnés, glabres, atténués; le disque épigyne, dilaté; l'aigrette capillaire, très-flexible.

CHORISOLÉPIDE. BOT. H. Cassini appelle ainsi l'involucre des Synanthérées, lorsqu'il est composé d'écailles distinctes les unes des autres. Cette expression s'emploie par opposition à celle de *Plécolépide* qu'il donne à cet organe, quand il est formé d'écailles soudées à leur base, et semblant former un involucre monophylle. *V.* INVOLUCRE.

CHORISPERME. *Chorispermum.* BOT. Le genre de la famille des Crucifères, que Brown a ainsi nommé dans la seconde édition de l'*Hortus Kewensis,* a été appelé *Chorispora* par De Candolle, dans son *Prodromus,* tome I, page 186.

CHORISPORE. *Chorispora.* BOT. Brown a séparé du genre *Raphanus* quelques espèces et entre autres le *Raphanus tenellus* de Pallas, dont il a fait un genre sous le nom de *Chorispermum.* Mais ce nom rappelant trop celui d'un autre genre qui fait partie de la famille des Chénopodées, De Candolle lui a substitué celui de *Chorispora.* Voici les caractères de ce genre de la famille des Crucifères et de la Tétradynamie siliqueuse : sépales dressés et égaux; filets des étamines dépourvus de dents; silique allongée, indéhiscente, à deux loges, et se séparant en plusieurs segments monospermes; style long et persistant; graines comprimées, pendantes; cotylédons plans; radicule accombante. Ce genre se compose de quatre espèces originaires d'Asie. Ce sont des plantes grêles et annuelles, ayant la tige rameuse, les feuilles entières ou pinnatifides, les fleurs violettes ou jaunes, formant de longs épis opposés aux feuilles. Il diffère surtout des Raiforts par ses cotylédons accombants, des *Cheiranthus* et des *Malcomia* par son calice égal, son stigmate simple et sa silique qui se rompt en plusieurs segments.

CHORISTÉE. *Choristea.* BOT. Selon Jussieu, Solander avait donné ce nom, resté sans emploi, au genre *Faro-*

nium de Gærtner, qui appartient à la famille des Synanthérées. Thunberg nommait ainsi la plante publiée par L'Héritier sous le nom de Didella. *V.* ce mot.

CHORISTIDE. *Choristides.* MOLL. Fischer a établi, sous ce nom, un genre formé aux dépens de celui des Térébratulites, et dans lequel il admet toutes les Térébratules qui offrent, sous le crochet, un trou ou une entaille triangulaire, située au milieu du long prolongement du bord cardinal des deux valves. Les Choristides se trouvent, à l'état fossile, dans le gouvernement de Moscou.

CHORIZANDRE. *Chorizandra.* BOT. Deux petites plantes de la famille des Cypéracées, trouvées sur les côtes de la Nouvelle-Hollande, par Brown, forment ce genre qui est très-voisin des *Chrysitrix* et des *Chondrachne.* Elles ont le port du Jonc congloméré, et croissent, comme lui, dans les lieux humides et inondés. Leur chaume est simple, cylindrique et marqué de nodosités intérieures, nues supérieurement, portant à leur base quelques feuilles engaînantes, canaliculées et presque cylindriques. Les fleurs forment un capitule sessile, naissant latéralement au-dessous du sommet du chaume, et composé d'un grand nombre d'épillets agglomérés. Ceux-ci sont nus et multiflores. Entre chacune des écailles, qui sont fasciculées, on trouve une seule étamine. Le pistil naît du centre de l'assemblage des écailles. Il est terminé par un style bifide, et n'est point accompagné de soies hypogynes.

CHORIZÈME. *Chorizema.* BOT. Dans son Voyage à la recherche de La Peyrouse, Labillardière a décrit et figuré sous le nom de *Chorizema ilicifolia,* t. 21, une petite plante qu'il a observée sur les côtes de la Nouvelle-Hollande, et qui est fort remarquable par ses feuilles alternes allongées, munies d'épines à leur contour et semblables à celles du Houx, mais beaucoup plus petites. Ses fleurs sont disposées en petites grappes axillaires ou terminales, d'une couleur jaune. Ce genre, de la famille naturelle des Légumineuses, et de la Décandrie Monogynie, L., a beaucoup de rapports avec le genre *Podalyra,* à côté duquel il vient se placer. Il s'en distingue par son calice à cinq divisions bilabiées; par sa corolle papilionacée, dont la carène est renflée et plus courte que les ailes. Son style est petit et en forme de crochet; sa gousse renflée et polysperme. Outre l'espèce décrite par Labillardière, ce genre en renferme encore deux autres également originaires des côtes de la Nouvelle-Hollande, savoir : *Chorizema nana,* Sims. *Bot. Mag.* 1032, et *Chorizema rombea*, Brow. *Hort. Kew.* 3, p. 9. Quant au *Chorizema triloba* de Smith, il forme le genre *Podolobium* de Brown.

CHORLITE. OIS. Les Oiseaux décrits par D'Azara, sous ce nom ou sous celui de *Chorlitas,* doivent être considérés comme appartenant au genre Rhynchée. Vieillot a formé de l'un d'eux un genre distinct, qu'il a appelé Stéganope. Les Chorlites n'ont encore été observés qu'au Paraguay.

CHORO. MAM. *V.* SAPAJOU.

CHORODAMON. BOT. Syn. de Berce.

CHOROI. OIS. Espèce du genre Perroquet.

CHOROIDE. ZOOL. Membrane vasculaire, qui tapisse le fond de l'œil dans tous les animaux.

CHOROIDIENNE (GLANDE.) POIS. C'est un corps musculeux pour certains anatomistes, glanduleux pour d'autres, qui s'observe entre les membranes ruyschienne et choroïdienne. *V.* ŒIL.

CHOROK. MAM. Synonyme de *Mustela sibirica.* *V.* MARTE.

CHORYZÈME. BOT. *V.* CHORIZÈME.

CHOTEKIE. *Chotekia.* BOT. Genre de la famille des Labiées, Didynamie Angiospermie, L., institué par Corda, pour une plante que Wallich cultivait à Calcutta sous le nom de *Mentha quadrifolia.* Caractères : calice monophylle, régulier, à cinq dents; corolle tubuleuse, régulière, dont le limbe est divisé en quatre parties réfléchies; quatre étamines à filaments très-déliés, terminés par des anthères presque globuleuses, uniloculaires; style presque semi-bifide; stigmate simple. La Chotekie soyeuse, *Chotekia Sericea,* est entièrement couverte d'un court duvet; ses feuilles linéaires, lancéolées sont faiblement pétiolées; ses tiges sont terminées chacune par un épi très-long et très-serré, garni d'une multitude de petites fleurs.

CHOTIN. MOLL. Espèce du genre Cône.

CHOTRONISSE. OIS. Syn. vulg. de Perdrix Bartavelle.

CHOU. *Brassica.* BOT. L'un des genres les plus intéressants de la famille des Crucifères ; Tétradynamie siliqueuse, L. Ses caractères consistent en un calice dressé, égal, ou rarement à demi entr'ouvert. Les quatre pétales sont entiers et obovales. La silique est allongée, presque cylindrique ou un peu comprimée, terminée à son sommet par une petite pointe formée par le style persistant, qui renferme quelquefois à sa base une graine. Cette silique, qui est biloculaire, s'ouvre en deux valves légèrement carénées sur leur face externe, et contient un assez grand nombre de graines globuleuses ayant la radicule reçue dans une gouttière qu'offrent les deux cotylédons sur l'une de leurs faces.

On connaît aujourd'hui environ une trentaine d'espèces de Choux, qui sont des Végétaux herbacés, bisannuels ou vivaces, rarement sous-frutescents à leur base. Dans l'état sauvage, leur racine est grêle et sèche, elle devient souvent épaisse et charnue par suite de la culture. Leurs feuilles radicales sont quelquefois très-nombreuses et très-serrées, lyrées ou plus ou moins profondément pinnatifides; celles qui naissent sur la tige sont sessiles et souvent amplexicaules. Les fleurs sont jaunes ou blanches, disposées en longues grappes dressées et rameuses.

Dans le second vol. de son *Sys. Veget.,* De Candolle a retiré du genre *Brassica* plusieurs espèces qu'il a placées dans les genres *Moricandia*, *Diplotaxis*, *Eruca*, etc. Il a groupé les vingt-neuf espèces qu'il décrit, en trois sections qu'il nomme : 1° *Brassica;* silique sessile, point de bec au sommet; 2° *Erucastrum;* silique sessile, terminée par un bec contenant une graine; 3° *Micropodium;* silique légèrement stipitée.

Le genre *Brassica* a les plus grands rapports avec le genre *Sinapis*, dont il diffère seulement par son calice connivent et dressé et par sa silique presque cylindrique. Du reste, les espèces de ces deux genres ont entre elles la plus grande affinité.

Plusieurs espèces de Choux sont cultivées dans les

jardins potagers ou dans les champs, soit pour la nourriture de l'homme et des bestiaux, soit pour récolter leurs graines qui contiennent une quantité considérable d'huile grasse, employée surtout pour l'usage des lampes. Ces espèces sont particulièrement le Colza, *Brassica campestris*, le Chou commun, *Brassica oleracea*, le Chou-Rave, *Brassica Rapa*, le Navet, *Brassica Napus*, et le Chou précoce, *Brassica præcox*. Ce sont ces cinq espèces et leurs nombreuses variétés que nous allons rapidement décrire dans cet article. On doit à Duchesne, de Versailles, et plus récemment au professeur De Candolle, d'excellents Mémoires sur les espèces et variétés de Choux, cultivées en Europe. C'est le travail de ce dernier qui a servi spécialement de guide dans cet article.

Chou-Colza. *Brassica campestris*, L. Cette espèce offre une racine dure et fusiforme; une tige dressée, rameuse, cylindrique, glabre, glauque, haute d'un pied à un pied et demi. Ses feuilles radicales sont lyrées, un peu hispides ou ciliées, glauques, légèrement charnues; les caulinaires sont glabres, cordiformes et amplexicaules. Le Colza se distingue du Chou cultivé et du Navet par ses feuilles inférieures hispides, de la Rave par ses feuilles glauques et par celles de sa tige qui sont glabres. Cette espèce est fort rare à l'état sauvage; on l'indique en Angleterre, en Écosse, en Espagne, en Transylvanie, etc. De Candolle en distingue trois races particulières, savoir : le Chou oléifère ou vrai Colza, le Chou à faucher et le Chou-Navet.

1° Le Colza ou Chou oléifère, *Brassica campestris oleifera*. C'est cette espèce que l'on cultive en abondance en Belgique, en Alsace et dans plusieurs parties de la France, pour extraire l'huile grasse que contiennent ses graines. Il paraît que, sous ce rapport, c'est l'espèce qui, sur toutes les autres Crucifères, mérite la préférence. On confond quelquefois avec elle une variété de Navet, qui s'en rapproche beaucoup, et qu'on cultive en grand pour récolter ses graines. Mais cette dernière, qui est la Navette, s'en distingue par ses feuilles radicales inférieures entièrement glabres. La distinction entre ces deux espèces est importante à faire, puisque, selon les expériences de Gaujac, un hectare de terrain cultivé en vrai Colza rapporte neuf cent cinquante-cinq kilogrammes d'huile, tandis que le même espace cultivé en Navette n'en rapporte que sept cents. Le Colza demande une terre substantielle, convenablement préparée par des labours et du fumier. On en distingue deux variétés : l'une, hâtive, se sème au printemps et se récolte en automne; la seconde se sème ordinairement à la mi-juin en pépinière, passe l'hiver sans fleurir et se récolte à la fin du printemps suivant. On doit le repiquer dans les champs qui lui sont destinés. Cette opération se fait communément vers le mois d'octobre. Cependant dans beaucoup de cantons on le sème à la volée.

2° Le Chou à faucher, *Brassica campestris pabularia*, vulg. Chou à Vache. Il tient le milieu entre le Colza et le Chou-Navet, dont il semble être un hybride. Sa racine est extrêmement longue, fusiforme et perpendiculaire; sa tige courte comme dans le Chou-Navet, mais moins épaisse; ses feuilles sont larges, épaisses, légèrement hérissées à leur face inférieure. On peut couper ses feuilles plusieurs fois dans l'année pour la nourriture des bestiaux.

3° Le Chou-Navet, *Brassica campestris napobrassica*. Plusieurs auteurs ont rapporté cette variété au Chou cultivé, mais elle appartient certainement au Colza, par ses feuilles inférieures qui sont rudes et hérissées, caractère qui la distingue surtout du Chou-Rave avec lequel on la confond communément. Le Chou-Navet offre une racine épaisse, renflée près de son collet en un gros tubercule irrégulièrement arrondi. On en reconnaît deux variétés principales : le vrai Chou-Navet dont le tubercule est irrégulier, de couleur blanche ou rouge, mais jamais jaune, et le *Rutabaga*, Chou de Laponie ou Chou de Suède, dont la racine est arrondie, toujours de couleur jaune à l'extérieur comme à l'intérieur. Le Chou-Navet et le Rutabaga sont deux plantes potagères fort utiles. On mange leurs feuilles et leurs racines qui forment aussi un fourrage excellent pour les bestiaux. Il est bisannuel et doit être repiqué dans des champs convenablement préparés.

Chou cultivé. *Brassica oleracea*, L. Cette espèce, la plus intéressante du genre, se distingue à sa tige herbacée et bisannuelle, à ses feuilles entièrement glabres, glauques et jamais découpées jusqu'à la nervure médiane. Il offre six races principales qui sont :

1° Le Chou sauvage, *Brassica oleracea sylvestris*. Indigène du nord de l'Europe, ce Chou a été trouvé à l'état sauvage dans différentes contrées, particulièrement au voisinage de la mer, en France, en Angleterre, etc. Cette espèce est certainement la souche des nombreuses variétés que la culture a développées dans le Chou ordinaire.

2° Le Chou-Cavalier, *Brassica oleracea acephala*, est remarquable par la hauteur de sa tige, qui dure quelquefois deux ou trois ans et acquiert de quatre à cinq pieds, et par ses feuilles écartées ne se réunissant pas en tête, comme dans les Choux cabus. Cette race présente cinq variétés principales que nous allons énumérer rapidement. La première est le Chou en arbre ou Cavalier branchu, qui se distingue par la hauteur de sa tige et le nombre de ses ramifications. La seconde est le Chou-Cavalier ordinaire, dont la tige, haute aussi, reste presque constamment simple. On le cultive surtout dans la partie occidentale de l'Europe tempérée, soit pour la nourriture de l'homme, soit pour celle des bestiaux. Sa tige tend sans cesse à s'accroître, à mesure qu'on retranche ses feuilles inférieures. C'est à cette variété que l'on donne les noms de Chou vivace, grand Chou vert de Touraine, etc. Le Chou à feuilles de Chêne constitue la troisième variété du Chou-Cavalier, et se reconnaît à ses feuilles vertes et pâles, découpées en lobes profonds, plans, entiers, larges et oblongs. Dans le Chou frangé, qui forme la quatrième variété, les lobes sont sinueux, déchiquetés à leur contour : les feuilles sont tantôt vertes, tantôt pourpres et variées de blanc, ce qui leur donne un aspect extrêmement agréable, et les place, en automne, au rang des plantes d'ornement. On mange les feuilles du Chou frangé, qui forment aussi un très-bon fourrage. Ses graines contiennent une telle quantité d'huile, qu'on le cultive fréquem-

ment, en grand, comme plante oléifère. Enfin on appelle Chou-Palmier la cinquième variété du Chou-Cavalier, dont les feuilles sont allongées, peu découpées, irrégulièrement bullées et réunies à la partie supérieure de la tige. De Candolle rapproche de ces variétés le Chou à grosses côtes, *Brassica costata*, que l'on cultive dans plusieurs provinces de la France, sous les noms de Chou de Beauvais, Chou à grosses ou à larges côtes, etc. Il se fait remarquer par sa tige qui est courte et par l'épaisseur et la largeur considérables de ses côtes.

3° Les Choux de Milan ou Choux bullés, *Brassica oleracea bullata*; sont faciles à reconnaître à leurs feuilles bullées, c'est-à-dire irrégulièrement bosselées et sinueuses, réunies en tête, surtout dans les jeunes individus. On en distingue plusieurs sous-variétés : telles sont le Chou de Milan hâtif, le doré, le nain, etc.

4° Chou cabu ou pommé, *Brassica oleracea capitata*. Cette race est une de celles que l'on cultive le plus pour la nourriture de l'homme. Elle se distingue facilement à ses feuilles non bullées, ni crépues, réunies en tête fort grosse et très-compacte, de manière que les plus intérieures sont pâles et étiolées, ce qui rend leur saveur plus douce et plus sucrée. Les variétés principales sont fondées sur la forme de la tête et sur la couleur des feuilles : de là les noms de Chou déprimé ou aplati, de Chou sphérique, de Chou ové, de Chou ellipsoïde, de Chou conique, etc. Ces diverses variétés peuvent conserver leur couleur verte; elles peuvent être blanches ou enfin rouges; cette dernière couleur appartient plus particulièrement au Chou sphérique.

5° Chou-Rave, *Brassica oleracea caulo-rapa*. Dans cette race, la tige se renfle au-dessus du collet de la racine, et forme un tubercule arrondi d'où naissent les feuilles. C'est ce tubercule qui sert à la nourriture de l'homme; les feuilles sont abandonnées aux bestiaux. Linné donnait à cette variété le nom de *Brassica gongyloïdes*. On distingue deux sous-variétés dans le Chou-Rave: celle à feuilles planes, et celle à feuilles crépues. Il ne faut pas confondre le *Chou-Rave*, dont il est ici question, et la Rave ou Chou-Rave qui est une autre espèce du même genre (*Brassica asperifolia*), et qui en diffère surtout par ses feuilles hérissées. La tige renflée du Chou-Rave a une saveur agréable, qui tient le milieu entre celle du Navet et celle des Choux-Fleurs.

6° Pour terminer l'examen des six races du Chou cultivé, il nous reste encore à parler du Chou Botrytide, *Brassica oleracea Botrytis*. Dans les cinq races précédentes ce sont les feuilles, les racines ou les tiges renflées, que l'on emploie comme aliment; ici ce sont les pédoncules développés et chargés de fleurs avortées. Ces pédoncules se soudent, s'entre-greffent et forment dans leur ensemble une sorte de corymbe assez régulier, dont les diverses parties sont tantôt rapprochées, tantôt plus ou moins écartées, ce qui constitue deux variétés principales, savoir: le Chou-Fleur et le Broccoli.

α. Le Chou-Fleur, *Brassica cauliflora*, porte sur une tige courte des feuilles oblongues, ayant les côtes blanches et très-prononcées. Ses pédoncules floraux, réunis en corymbe serré à la partie supérieure de la tige, sont épais, charnus, blancs et entre-greffés. Les fleurs qui les terminent sont blanches, petites et en général avortées. On distingue trois sortes principales de Choux-Fleurs, que l'on nomme Choux-Fleurs tendres ou hâtifs, demi-durs ou durs. Ces trois variétés, semées à la même époque, se succèdent dans leurs produits.

β. Le Broccoli, *Brassica asparagoides*, diffère du Chou-Fleur par ses pédoncules moins épais, plus allongés et plus écartés, de manière à ne pas former de tête convexe, comme dans le Chou-Fleur, et que chacun d'eux ressemble en quelque sorte à un gros turion d'Asperge. Il est aussi fort recherché comme aliment.

La Rave, *Brassica Rapa*, L., *Brassica asperifolia*, Lamck., se distingue facilement de l'espèce précédente par ses feuilles non glauques, hérissées de poils nombreux, et par son calice étalé, caractère qui la rapproche singulièrement du genre *Sinapis*, dans lequel Lamarck l'avait ensuite placée sous le nom de *Sinapis tuberosa*. La Rave ne diffère du Navet que par ses feuilles hérissées et son calice étalé. Du reste, elle offre comme lui une racine tubéreuse, renflée au-dessous du collet, qui acquiert parfois une grosseur extraordinaire. Mathiole en cite une qui pesait trente livres. Sa forme et sa couleur varient suivant les variétés. Il y en a d'aplaties ou de déprimées, d'autres sont oblongues. Les unes sont blanches, celles-ci jaunâtres, etc. On cultive la Rave comme plante potagère et comme fourrage. Sa saveur et ses autres propriétés sont les mêmes que celles du Navet. La Rave sauvage ou Ravette, qui paraît être le type de l'espèce sauvage, a sa racine grêle et non charnue. On la cultive dans plusieurs provinces pour extraire l'huile de ses graines.

Le Navet, *Brassica Napus*, L. Des feuilles glauques et entièrement glabres, en général découpées jusqu'à leur côte moyenne, une racine épaisse, un calice et des siliques étalés, forment les caractères distinctifs de cette espèce connue et abondamment cultivée sous le nom de Navet. Elle offre beaucoup d'analogie avec le Chou cultivé par ses feuilles glauques et glabres, et avec la Rave par son calice étalé et sa racine tubéreuse. On distingue deux races dans le Navet, savoir : le Navet ordinaire ou comestible et la Navette.

1° Le Navet comestible, *Brassica Napus esculenta*, se reconnaît à sa racine épaisse, charnue, globuleuse, ovoïde ou allongée. On le cultive dans les champs ou les jardins potagers. Les espèces les plus recherchées sont celles qui viennent dans des terrains légers et sablonneux : telles sont le Freneuse, qui est petit et presque conique; le Navet de Meaux, qui est très-allongé et en forme de Carotte; le Saulieu, qui est noirâtre, etc. On sème les Navets depuis la fin de juin jusqu'à la moitié d'août. On les récolte à la fin de l'automne.

2° La Navette, *Brassica Napus oleifera*, ou Navet oléifère, se distingue par une racine grêle et non charnue. Elle se sème en général après la moisson, et l'on récolte ses graines mûres au printemps suivant. Quelques cultivateurs font leurs semis au printemps, afin d'avoir leurs graines mûres en automne. Ces graines fournissent beaucoup d'huile grasse, mais cependant moins que le véritable Colza. On cultive dans l'est de la France, sous le nom de Navette d'été, le *Brassica præcox* de Waldstein et Kitaibel. Elle est annuelle, se sème

au printemps et mûrit ses graines avant la fin de l'automne. On la distingue du Navet oléifère à ses siliques dressées contre la tige et non étalées. Comme ses graines sont beaucoup plus petites, elle n'est pas aussi productive que la Navette d'hiver ou Navet oléifère. On a étendu le nom de Chou à plusieurs plantes de familles et de genres différents; ainsi on a nommé :

Chou batard, l'Arabette.

Chou caraïbe, l'*Arum esculentum* et l'*Arum sagittæfolium*, L., dont on mange quelquefois les feuilles comme celles du Chou, mais plus ordinairement les racines. Ces deux espèces font partie du genre Caladium de Ventenat.

Chou de Chien, la Mercuriale.

Chou de Chine, les Brèdes.

Chou de mer, le Liseron Soldanelle.

Chou marin, le Crambe maritime.

Chou palmiste, le bourgeon qui termine le stipe des Palmiers et que l'on mange cru ou apprêté de diverses manières.

Chou poivre, le Gouet commun.

CHOU-FLEUR. bot. *V.* Chou.

CHOU-FLEUR DE MER. polyp. Nom marchand du Pocillopore corne de Daim.

CHOUAN. pois. Synonyme d'Able Chevanne.

CHOUAN. bot. Plante du Levant employée dans la teinture. C'est, selon Bosc, le Fenu-grec, et, suivant Desvaux, un Anabasis.

CHOUANA-MANDARA. bot. Synonyme de Bauhinie pourprée.

CHOUANT. ois. Syn. vulg. de Chouette moyen Duc.

CHOUART. ois. Synonyme vulg. de Chouette Effraie.

CHOUC et CHOUCA. ois. Syn. de Corbeau Choucas.

CHOUCADOR. ois. Espèce du genre Merle.

CHOUCALCYON. ois. Genre de l'ordre des Alcyons. Caractères : bec très-renflé, très-ample, à mandibule supérieure évasée, voûtée, à bords échancrés vers la pointe, qui est robuste et onciforme; mandibule inférieure carénée, large, à bords denticulés; narines en fente latérale très-étroite; tarses robustes; ailes amples : 3e et 4e rémiges les plus longues. — Les oiseaux de ce genre, dont on ne connaît encore que deux espèces, habitent les îles de l'Océanie; ils y vivent de vers qu'ils cherchent dans les marécages et la terre humide des forêts. Leur cri est presque continuel et souvent incommode.

Choucalcyon Gaudichaud. Voyage de l'Uranie. p. Zool. pl. 21. Tête noire; gorge blanche; ailes et dos noirs, variés d'aigue marine; ventre d'un roux vif; queue d'un bleu d'azur chez les mâles, rousse chez les femelles. Taille, 13 pouces.

Choucalcyon Australien. Less. Martin-pêcheur de la Nouvelle-Guinée, pl. enl. 663, *Alcedo gigantea*, Vieil. Gal. 188. Bec noir; plumage gris de lin, strié en roux-brun; des taches carrées sur les ailes; queue rayée. Taille, 15 pouces.

CHOUCALLE. bot. Synonyme vulgaire de *Calla palustris*, dont on mange les racines, dans le Nord, en guise de Chou.

CHOUCARIS. ois. Nom d'un sous-genre des Pie-Grièches, selon Cuvier, dans lequel ce naturaliste a groupé autour du Choucari et du Choucas de la Nouvelle-Guinée, quelques espèces qui font partie du genre Échenilleur.

CHOUCAS. ois. Espèce du genre Corbeau.

CHOUCAS DES ALPES. Même chose que Pyrrhocorax corracias.

CHOUCAS A BEC ET PIEDS ROUGES. ois. Même chose que Pyrrhocorax corracias.

CHOUCAS CHAUVE. *V.* Coracine chauve.

CHOUCAS DE LA JAMAÏQUE. Synonyme de Troupiale Quiscale.

CHOUCAS DE LA MER DU SUD. Syn. de Coracine à front blanc.

CHOUCAS DE LA NOUVELLE-GUINÉE. Synonyme d'Échenilleur à ventre rayé.

CHOUCAS D'OWIHÉE. Synonyme de Cassican noir.

CHOUCAS DES PHILIPPINES. Synonyme de Drongo Balicasse.

CHOUCHETTE. ois. Syn. vulg. de Corbeau Choucas.

CHOUCHOU. ois. Synonyme de Chouette Caparacoch.

CHOUCOU. ois. Espèce du genre Chouette.

CHOUCOUHOU. ois. Espèce du genre Chouette.

CHOUDET. ois. Nom vulgaire du Hibou commun. *V.* Chouette.

CHOUE. ois. Synonyme vulgaire de Chouette.

CHOUETTE. *Strix*. ois. Genre de l'ordre des Rapaces. Caractères : bec courbé, comprimé, avec la base entourée d'une cire que couvrent des poils roides ou des plumes sétacées, dirigées en avant; narines percées latéralement sur le bord intérieur de la cire, arrondies, ouvertes, cachées en tout ou en partie sous les poils; tête volumineuse; yeux très-grands, placés dans de larges orbites garnies de plumes roides; une membrane clignotante; oreilles grandes; bouche très-fendue; col fort court; pieds simplement couverts de plumes, souvent jusqu'aux ongles; trois doigts devant et un derrière, entièrement divisés : l'extérieur reversible; ailes un peu pointues, avec les rémiges primaires dentelées sur leur bord extérieur; première rémige la plus courte, deuxième n'atteignant point l'extrémité de la troisième qui est la plus longue.

Ce grand genre se compose d'espèces qui toutes ont un air de famille si bien caractérisé, que, malgré les tentatives souvent renouvelées pour le diviser, on n'y a encore réussi qu'imparfaitement; l'on a même dû se borner à l'indication de quelques sections ou sous-genres que chaque auteur a plus ou moins multipliés. Savigny et Cuvier en ont porté le nombre à huit, et ils ont pris pour bases principales de leurs coupes la présence ou l'absence des aigrettes dont la tête, chez quelques espèces, se trouve ornée, l'étendue et la position de ces aigrettes ainsi que des oreilles, le diamètre du cercle radié qui entoure l'œil, etc. On sent qu'il est difficile d'établir nettement des limites aussi nombreuses, lorsqu'elles reposent sur des caractères aussi légers, et peut-être serait-il préférable de n'admettre qu'une seule division qui ne ferait que séparer les espèces à aigrettes de celles qui en sont dépourvues. La nature n'a point établi parmi les Chouettes seulement, une analogie de formes et de couleurs : elle étend cette analogie aux mœurs et aux habitudes de ces Oiseaux; à tous elle a

rendu l'organe de la vue extrêmement sensible; ils ne sauraient supporter impunément la vive clarté du jour, puisque tous en sont offusqués, et la fuient retirés dans d'obscurs réduits. C'est dans des trous caverneux, au sein des ruines, des édifices isolés, dans le tronc décrépit d'un arbre, qu'ils passent les heures que d'autres consacrent à l'activité, au plaisir; ils y attendent tristement que le crépuscule, ne frappant plus que d'une lumière expirante leur énorme pupille, leur permette de distinguer parfaitement les objets que les autres animaux ne pourraient plus apercevoir. Alors, moins hardis, mais non moins sanguinaires que les Oiseaux de proie diurnes, profitant du demi-jour propice qui livre à leurs regards sinistres ces petits Oiseaux endormis, et surtout la confiante couveuse, ils les enlèvent silencieusement, leur brisent la tête d'un coup de bec, et les engloutissent entiers, à l'aide de la mobilité de leurs mandibules, dans leur ample jabot.

Si, par une circonstance imprévue, ces oiseaux se trouvent forcés de quitter en plein jour leur réduit, alors ils errent incertains, d'un vol court et déconcerté, en poussant des cris de détresse; et aussitôt les timides habitants des bocages dont les Chouettes sont la terreur vers les deux extrémités du jour, connaissant leur avantage passager, se rassemblent autour d'elles, les harcèlent, les poursuivent en les frappant même du bec. Les petits Oiseaux ne font pas seuls la nourriture de ces rapaces lucifuges; les Rats, les Souris, les Mulots, les Taupes sont par eux recherchés ardemment, et chassés avec plus d'adresse que ne le font les Chats. C'est probablement de cette habitude assez extraordinaire, autant que de la ressemblance physique que l'on trouve dans leur tête ronde, aplatie sur le sommet, qu'est venu le surnom de Chat-Volant ou Chat-Huant, donné dans les campagnes à ces Oiseaux que, dans certains cantons, l'on élève en remplacement des Chats, et auxquels ils sont préférés dans les soins de purger les greniers et le potager des petits Quadrupèdes rongeurs. Les moments que les Chouettes ont à donner à la recherche de leur nourriture sont assez courts; l'on n'a jamais observé qu'elles chassent encore lorsque l'obscurité domine complétement. Il est probable que la délicatesse de leur organe n'est pas assez grande pour percer les profondes ténèbres, et que, si elles persistent à veiller, c'est dans le repos, et parce que déjà le jour est pour elles une nuit assez longue. L'habitude d'accumuler promptement les proies est favorisée par l'extrême dilatabilité de l'estomac; c'est dans ce foyer que, par un mécanisme particulier à l'organisation de ces Oiseaux, les parties dures des animaux qu'ils ont avalés sont séparées des parties digestives, enveloppées et roulées dans la peau, puis rejetées sans efforts sous forme de petites pelottes.

Un petit nombre d'espèces jouissent de la faculté de chasser en plein jour. Celles-ci, surnommées par quelques auteurs, Chouettes Accipitres, se rapprochent davantage des Oiseaux de proie diurnes, et par une taille élancée, et par une assez grande étendue des ailes et de la queue.

Par la consommation considérable que ces Oiseaux font de Mulots et de Souris, ils rendent réellement des services essentiels à l'agriculture; cependant ils sont assez généralement un sujet d'effroi pour le campagnard ignorant et superstitieux, et l'on peut aisément se rendre raison de l'impression que la présence des Oiseaux de nuit peut produire sur le vulgaire. En effet, qui pourrait affirmer n'avoir jamais éprouvé quelque atteinte de frayeur, lorsque, au milieu des nuits, dans le voisinage de lieux susceptibles de réveiller des affections douloureuses, dans un silence profond, tout à coup une voix aigre, entrecoupée d'un bruissement réitéré, se fait entendre? Ce n'est cependant que le cri habituel et peut-être amoureux du paisible Oiseau des nuits; mais l'imagination frappée a rendu ce cri redoutable; elle l'a présenté au vulgaire comme un présage malheureux, et sans doute ce préjugé, dont l'origine est fort ancienne, a donné lieu au nom d'Effraie dérivé d'Effroi, donné à l'espèce la plus commune et la plus bizarre par sa physionomie. Outre ces cris qui leur sont particuliers, les Chouettes font encore entendre un claquement de mâchoires, occasionné par un échappement de leurs mandibules qui sont mobiles. C'est surtout dans les instants de crainte ou de colère qu'elles redoublent ce claquement; alors aussi leurs plumes, en général douces, épaisses et duveteuses, se hérissent, et leurs ailes s'étendent, comme pour leur donner un aspect plus singulier.

Les soins de l'incubation paraissent occuper peu les Chouettes; la plupart d'entre elles déposent leurs œufs arrondis, dont le nombre, suivant les espèces, est de deux à cinq, dans la poussière qui garnit les trous de murailles, les anfractures de rochers, les vieilles poutres, les entablements des colonnades, les clochers, les troncs cariés de grands arbres, enfin dans quelques nids abandonnés dont elles s'emparent. En revanche, elles ont la tendresse la plus grande pour leurs petits; elles ne les quittent que lorsqu'elles les croient à l'abri de tout danger. Ceux-ci, dans leur premier âge, ont la physionomie la plus effrayante ou la plus ridicule; ils sont enveloppés d'un duvet épais, qui ne disparaît que lorsque l'unique mue à laquelle ils soient assujettis, leur donne ce plumage fin, léger et soyeux, au moyen duquel ils exécutent leur vol silencieux.

† Chouettes-Hiboux.

Deux petits bouquets de plumes ou aigrettes sur le front.

Chouette-Hibou Africain. *Strix Africana*, Temm., pl. color. 50. Parties supérieures brunes, variées de noir; front et sommet de la tête bruns, avec l'extrémité de chaque plume tachée de blanc; aigrettes terminées de noir à l'extérieur; face grisâtre, entourée d'un double cercle blanc et noirâtre; jabot d'un fauve foncé, rayé transversalement de noirâtre, et terminé par un hausse-col blanc. Parties inférieures brunes, rayées transversalement de noirâtre avec des taches de cette couleur sur les côtés de la poitrine et du ventre; quelques taches blanches au poignet; rectrices rayées de gris-fauve et de noir, terminées inférieurement par de petits traits noirs; jambes emplumées, avec des zigzags noirs; bec noirâtre; iris orangé. Taille, 14 pouces.

Chouette-Hibou a aigrettes couchées. *Strix griseata*, Lath., Chouette à aigrette blanche, Levail., Ois. d'Afr. pl. 45. Parties supérieures roussâtres, finement

rayées de brun et tâchetées de blanc; aigrettes composées de plumes longues, flexibles, insérées près de la base du bec, et qui retombent de chaque côté de la tête. Parties inférieures d'un blanc roussâtre, avec des stries brunes et très-fines, sur la poitrine; bec jaune; pieds emplumés jusqu'aux premières phalanges. Taille, 13 pouces. Guiane.

CHOUETTE-HIBOU A AIGRETTES COURTES. *V.* CHOUETTE-HIBOU BRACHYOTE.

CHOUETTE-HIBOU D'AMÉRIQUE. *Strix Americana*, Gm., *Asio Americanus*, *Asio Mexicanus*, Briss.; Ois. de l'Amér. septentrionale, pl. 5. Parties supérieures rousses, tachetées longitudinalement et pointillées de noir; face blanchâtre; collerette bordée de roussâtre et de noirâtre; aigrettes noirâtres; gorge variée de blanc et de roux, avec la tige des plumes noire; tectrices alaires rayées, transversalement et en zigzags, de noirâtre et de cendré; rectrices rayées irrégulièrement de brun foncé. Parties inférieures mélangées de blanc, de roux et de noir; jambes et doigts couverts d'un duvet roussâtre; bec jaune. Taille, quatorze pouces. La femelle a des taches brunes au lieu de noires, et les parties inférieures d'un brun ferrugineux, tacheté. C'est alors le Hibou du Mexique.

CHOUETTE-HIBOU ASCALAPHE. *Strix Ascalaphus*, Savig., Temm., pl. color. 57. Parties supérieures fauves, marquées de traits vermiculés bruns; aigrettes courtes, formées de beaucoup de plumes. Parties inférieures blanchâtres, rayées transversalement de traits bruns; bec noirâtre. Taille, 16 pouces. Égypte.

CHOUETTE-HIBOU ASIO. *Strix Asio*, Gmel., Lath., Ois. de l'Amérique septentrionale, pl. 21, Tem., pl. color. 80. Parties supérieures rousses, variées de lignes noires; milieu de la face roussâtre, entouré de cercles alternativement blancs, noirs et roux; rectrices mélangées de raies transversales brunes, peu marquées. Parties inférieures blanchâtres, avec la poitrine brune, rayée et tachetée de blanc; pieds et doigts emplumés, roux en devant, et blancs derrière; bec noirâtre. Taille, neuf pouces. La femelle a les couleurs moins vives. Caroline.

CHOUETTE-HIBOU BAKKAMUNA, Lath., *Strix indica*, Gm. Part. supérieures d'un brun très-foncé, tachetées de roux clair; aigrettes fort touffues, d'un roux foncé; face d'un cendré clair; collerette bordée de noir; tectrices alaires grises, avec quelques traits noirs; rémiges rayées alternativement de noir et de blanc. Parties inférieures d'un roux cendré, avec des taches noires en fer de lance sur la poitrine : pieds en partie emplumés; doigts velus; bec noirâtre. Taille, 6 pouces. Ceylan.

CHOUETTE-HIBOU BLANC. *V.* CHOUETTE HARFANG.

CHOUETTE-HIBOU BLANC D'ISLANDE. *V.* CHOUETTE HARFANG.

CHOUETTE-HIBOU BRACHYOTE. *Strix Brachyotos*, Lath., *Strix Ulula*, Gmel., *Strix arctica*, Sparm., *Strix tripennis*, Schranks, *Strix palustris*, Smies, *Strix brachyura*, Nils.; grande Chevêche, Buff., pl. enl. 438. Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec les plumes bordées de jaune d'ocre; aigrettes courtes, peu apparentes; face blanchâtre, avec le tour des yeux noirâtre; rectrices roussâtres, rayées transversalement de brun, et terminées de blanc. Parties inférieures roussâtres, tachetées longitudinalement de brun-noirâtre; bec noir; pieds et doigts emplumés; iris jaune. Taille, 13 pouces La femelle a les couleurs plus ternes. Les jeunes ont la face noirâtre. Nord des deux continents.

CHOUETTE-HIBOU DU BRÉSIL OU HIBOU CABURE. *Strix Brasiliana*, Gmel., Lath., *Asio Brasiliensis*, Briss. Parties supérieures d'un brun clair, varié de taches blanches, beaucoup plus grandes sur le dos et les ailes; aigrettes assez longues, se relevant facilement. Parties inférieures cendrées, tachetées de brun; rectrices roussâtres rayées de zigzags blancs, pieds et doigts emplumés, jaunâtres; iris jaune; bec jaunâtre. Taille, 7 pouces. Amérique méridionale.

CHOUETTE-HIBOU BRUYANT. *Strix strepitans*, Temm., pl. color. 174. Parties supérieures d'un brun noirâtre, traversées de zigzags roux; aigrettes partant de l'angle postérieur des yeux, étalées de côté et retournées vers le haut, composées de longues plumes noires, recouvertes de plus courtes rayées de blanc et de brun; face blanchâtre, rayée de noirâtre; rémiges et rectrices brunes, traversées par des bandes plus pâles : les dernières terminées et bordées extérieurement de blanc. Parties inférieures blanches, rayées transversalement de brun; poitrine et flancs roussâtres; bec et ongles d'un blanc jaunâtre; doigts jaunes. Taille, 19 pouces. Sumatra.

CHOUETTE-HIBOU DE LA CARNIOLE. *Strix Carniolica*. *V.* CHOUETTE-HIBOU PETIT-DUC.

CHOUETTE-HIBOU DE LA CHINE. *Strix Sinensis*. Parties supérieures brunes, variées de noir et de roussâtre, avec des zigzags d'un brun très-foncé; quatre bandes transversales d'un roux clair, tachetées de brunâtre et de blanchâtre sur les rémiges; plumes des aigrettes assez courtes; front blanchâtre; face et gorge rousses, avec des traits noirs en forme de triangle; parties inférieures rousses, avec une bande noire longitudinale, qui est coupée transversalement par d'autres bandes blanches; bec et pieds noirs. Taille, 13 pouces.

CHOUETTE-HIBOU CHAPERONNÉ. *Strix atricapilla*, Natt., Temm., pl. color. 145. Parties supérieures mélangées de jaunâtre, de brun et de noir; sommet de la tête noir, de même qu'un trait derrière chaque œil; occiput blanchâtre, parsemé de zigzags noirs; aigrettes noires, avec des traits jaunâtres en avant; un demi-collier roussâtre, varié de noir; plumes de la face grisâtres, encadrées et striées de noir; quelques maculatures blanches sur les ailes; parties inférieures blanches et grisâtres avec des traits lancéolés noirs; rectrices tachetées de brun, de fauve et de noir; iris, bec et pieds jaunes. Taille, 9 pouces 3 lignes. Brésil.

CHOUETTE-HIBOU CHOLIBA. *Strix Choliba*, Vieil. Toute la robe d'un brun clair, avec le centre des plumes noir, et l'extrémité pointillée de la même couleur; une grande tache noire en croissant, qui s'étend depuis la base des aigrettes jusqu'au bas de l'angle de jonction des mandibules; une rangée de plumes blanches, terminées de noir sur les scapulaires; bec bleuâtre à sa base, jaunâtre vers l'extrémité. Taille, 8 pouces. Amérique méridionale.

CHOUETTE-HIBOU DE CLOCHER. *V.* CHOUETTE-EFFRAIE.

Chouette-Hibou commun. *Strix Otus*, L.; le Moyen-Duc, Buff. pl. enl. 29. Parties supérieures d'un roux clair, parsemées de taches brunes et de gris cendré; aigrettes composées de six à huit plumes étagées, noirâtres, bordées de brunâtre et de blanchâtre. Parties inférieures roussâtres, avec des taches oblongues, brunes; bec noir; iris d'un jaune rougeâtre; yeux entourés d'un cercle de plumes frisées, blanchâtres, bordées de noir; pieds et doigts couverts d'un duvet roux. Taille, 13 pouces. La femelle a la gorge blanche, et tout le plumage tirant sur le grisâtre. Les jeunes sont d'un roux blanchâtre, marqués de lignes transversales noirâtres; ils ont les ailes et la queue grises, pointillées de brun, toute la face d'un brun noirâtre, et l'iris jaune. Europe et Afrique.

Chouette-Hibou de Coromandel. *Strix Coromanda*, Lath. Parties supérieures fauves, tachetées de blanc et de roux; grandes rémiges brunes, avec des taches rondes, blanchâtres sur leur bord extérieur; trois bandes transversales sur les intermédiaires, ainsi que sur les rectrices. Parties inférieures d'un fauve rougeâtre, traversées de bandes demi-circulaires noires; pieds et doigts emplumés, rougeâtres; bec noir. Taille, 9 pouces.

Chouette-Hibou cornu d'Athènes. *Strix Atheniensis*. *V*. Chouette-Hibou Grand-Duc.

Chouette-Hibou couronné. *Strix Virginiana*, Lath., *Strix Magellanica*, Gmel. Ois. de l'Amérique septentrionale, pl. 2. Parties supérieures variées de roux et de brun, tachetées et pointillées de noirâtre; face mélangée de blanc, de roux et de noir; plumes de la collerette noires, rousses à leur base; cou varié de roux et de blanc, avec la gorge blanche; les deux premières rémiges crénelées à leur bord extérieur; rectrices latérales rayées de noir. Parties inférieures mélangées de blanc, de roussâtre, rayées transversalement de noirâtre, et pointillées vers la poitrine; pieds et doigts emplumés, d'un blanc roussâtre; bec brun; iris jaune-orangé. Taille, 18 pouces. Amérique septentrionale.

Chouette-Hibou a cravate blanche. *Strix albicollis*; variété de Chouette-Hibou commun.

Chouette-Hibou criard. *V*. Chouette-Hibou d'Amérique.

Chouette-Hibou Duc a courtes oreilles. *V*. Chouette-Hibou Brachyote.

Chouette-Hibou Duc-Sultan. *Strix Sultanus*, Less. Bec noir à sa base, jaunâtre vers l'extrémité, long, puissant, à mandibule supérieure très-recourbée; sur la cire, de longs poils roides et noirs; aigrettes fort élargies et brunes : parties supérieures brunes, vermiculées de blanc; ailes pruineuses; épaules brunes, sans taches; parties inférieures d'un brun clair, pruiné de blanc; tectrices inférieures blanches; tarses recouverts jusqu'aux ongles, de poils courts, serrés et blancs. Taille, 20 pouces.

Chouette-Hibou d'Égypte. *V*. Chouette-Hibou Ascalaphe.

Chouette-Hibou a front blanc. *Strix albifrons*, Lath., Shaw, Nat. Misc., pl. 171. Parties supérieures noirâtres, avec le front blanc; les inférieures d'un jaune fauve, avec la poitrine traversée par des bandes brunes; quelques taches blanches sur les ailes; bec noir. Taille, 7 pouces. La femelle est un peu plus grande; elle a les aigrettes, déjà très-courtes chez le mâle, à peine visibles; les plumes de la face frangées de blanc, et les parties supérieures brunes. Amérique septentrionale.

Chouette-Hibou gentil. *Strix pulchella*, L. Parties supérieures cendrées, tachetées de brun et pointillées de blanc, avec de grandes taches de cette couleur sur les ailes; rectrices fauves, rayées et pointillées de brun. Parties inférieures blanchâtres, tachetées de noirâtre; jambes couvertes d'un duvet marqueté. Taille, 9 pouces. Sibérie. On le regarde comme une variété du Petit-Duc.

Chouette-Hibou Grand-Duc. *Strix Bubo*, Buff., pl. enl. 435. Parties supérieures variées de noir et de jaune roussâtre; plumes de la face mélangées de cendré, de roux et de noir; gorge blanchâtre; devant du cou et poitrine variés de noirâtre et de roux; ventre rayé longitudinalement et traversé de noirâtre; pieds et doigts couverts de plumes rousses, rayées de zigzags bruns. Taille, 22 pouces. La femelle est plus grande, elle a le plumage d'une teinte plus claire, et n'a point de blanc à la gorge. Des grandes forêts d'Europe, d'Afrique et d'Amérique, où il joint à sa nourriture habituelle les Lapins, les Lièvres, et même les jeunes Chevreuils qu'il peut surprendre.

Chouette-Hibou Grand-Duc blanc sans aigrettes. *V*. Chouette Harfang.

Chouette-Hibou Grand-Duc de Ceylan. *Strix Ceylanensis*, Lath., *Strix Zeilanensis*, Gmel., Brown, Illust., pl. 4, Temm., pl. color. 74. Parties supérieures d'un fauve rougeâtre, rayées de noir; aigrettes courtes, droites et pointues; rémiges et rectrices rayées de blanc, de noir et de rougeâtre; pieds nus jusqu'aux genoux. Taille, 23 pouces.

Chouette-Hibou Grand-Duc a huppes courtes. *V*. Chouette-Hibou Ascalaphe.

Chouette-Hibou grande Chevêche. *V*. Chouette-Hibou Brachyote.

Chouette-Hibou a gros bec. *Strix crassirostris*, Vieill., *Strix macrorhynchus*, Temm., pl. color. 62. Parties supérieures blanchâtres, rayées transversalement de brun; les inférieures blanchâtres, avec quelques bandelettes transversales brunes; aigrettes noires; collerette grisâtre, bordée de noir; bec gros, fort et brun; pieds et doigts garnis de duvet. Taille, 18 pouces. Patrie inconnue.

Chouette-Hibou a huppes courtes. *V*. Chouette-Hibou Ascalaphe.

Chouette-Hibou d'Italie. *V*. Chouette-Hibou commun.

Chouette-Hibou Jacuturu. *V*. Chouette-Hibou Nacuturu.

Chouette-Hibou a joues blanches. *Strix leucotis*, Temm., pl. color. 16. Parties supérieures d'un gris fauve, avec la tige des plumes et de fines stries transversales noires; rémiges et rectrices rayées transversalement de noir; sommet de la tête fauve, strié de brun foncé; aigrettes striées et bordées de noirâtre à l'extérieur; cercle radié des joues, blanc, entouré de noir. Parties inférieures fauves, striées comme les supérieures; abdomen blanchâtre; pieds emplumés jusqu'aux ongles, grisâtres, tachetés de noir; bec jaune,

caché dans des soies blanches, dirigées en avant. Taille, 9 pouces. Sénégal.

Chouette-Hibou Ketupa. *V.* Chouette-Hibou Grand-Duc de Ceylan.

Chouette-Hibou lacté. *Strix lactea*, Temm., pl. color. 4. Parties supérieures d'un roux fauve, finement striées et pointillées de noir; aigrettes petites; un trait demi-circulaire, noir au-dessus de l'œil; face d'un gris blanchâtre, finement striée de noir, et bordée de cette couleur; rectrices inférieures d'un cendré rougeâtre, rayées de noirâtre. Parties inférieures d'un cendré jaunâtre, finement striées de noirâtre, qui est aussi la couleur des tiges des plumes; pieds emplumés jusqu'aux doigts, blanchâtres; doigts bleuâtres; bec noirâtre; iris orangé. Taille, 25 pouces. Sénégal.

Chouette-Hibou de Laponie. *Strix Scandiaca*, Gmel. Variété accidentelle et presque blanche du Grand-Duc, selon quelques auteurs, et de la Chouette Harfang dont on aurait redressé quelques plumes, selon d'autres.

Chouette-Hibou Leschenault. *Strix Leschenaulti*, Temm., pl. col. 20. Parties supérieures d'un brun fauve, avec le milieu des plumes noirâtre; tête, aigrettes, cou et parties inférieures d'un fauve brunâtre, avec la tige des plumes noire et des stries transversales brunes; moyennes tectrices alaires striées de noir, les grandes d'un fauve cendré, frangées de brun; rémiges et rectrices brunes, rayées de fauve; face roussâtre; aréole des yeux blanchâtre; gorge blanche, rayée longitudinalement de noir; tectrices caudales inférieures cendrées, avec des traits lancéolés noirs; bec d'un jaune verdâtre, entouré de soies à sa base; iris orangé; pieds d'un gris bleuâtre. Taille, 19 pouces. Inde.

Chouette-Hibou de la Louisiane. *Strix ludoviciana*, Daud. Ne diffère du Grand-Duc que par une taille un peu moindre.

Chouette-Hibou de Magellan. *V.* Chouette-Hibou couronné.

Chouette-Hibou de Manado. *Strix Manadensis*. Quoy et Gaymard, Zool. de l'Astrolabe, 170, pl. 2, f. 2. Parties supérieures d'un roux foncé, pointillées et striées de noir; tête tachetée de blanc; gorge rousse, ornée de noir; ventre varié de noir; de fauve et de blanc; bec court, recourbé, noirâtre; pieds emplumés, roux et noirs; ongles noirâtres; queue arrondie. Taille, 7 pouces.

Chouette-Hibou du Mexique. *V.* Chouette-Hibou d'Amérique.

Chouette-Hibou moucheté. *Strix maculosa*, Vieill. Parties supérieures mouchetées de brun et de blanc; tête rayée tranversalement de brun; aigrettes larges; rectrices traversées de sept bandes alternativement brunes et blanches; parties inférieures blanches, rayées transversalement de brun; abdomen entièrement blanc, ainsi que les pieds. Taille, 15 pouces. Cap.

Chouette-Hibou Moyen-Duc. *V.* Chouette-Hibou commun.

Chouette-Hibou Nacuturu. *Strix Nacuturu*, Vieill., *Strix Magellanicus*, Gmel., Buff., pl. enl. 385. Parties supérieures noirâtres, rayées en zigzags et pointillées de brun et de roux; aigrettes très-longues; la plume antérieure noire, bordée de roux; un croissant noir qui part du derrière de l'œil et entoure la face; un trait noir sur le sourcil; collerette brune, mélangée de roux; rémiges et rectrices fauves, traversées de bandes brunes, tachetées de roux et pointillées de noir; parties inférieures rayées de brun et de blanc; bec noirâtre. Taille, 17 pouces. Amérique méridionale.

Chouette-Hibou nain. *Strix minuta*. Cette espèce que Pallas a vue aux monts Oural, est très en petit l'image du Grand-Duc. Il serait possible que ce fût le Scops.

Chouette-Hibou Noctule. *Strix Noctula*, Temm., pl. color. 99. Parties supérieures fauves, variées de teintes plus claires et de noirâtre; rémiges et rectrices rayées de fauve-clair; petites plumes de l'aigrette brunes, bordées de fauve, les grandes fauves, striées de brun; cercle radié des yeux finement strié de noirâtre. Parties inférieures d'un fauve clair, avec des stries noirâtres; quelques taches longitudinales, doublement traversées, ornent ces parties; bec jaune; iris orangé; pieds gris, tachetés, emplumés jusqu'aux doigts qui sont jaunes. Taille, 6 pouces 6 lignes. Java.

Chouette-Hibou Nudipède. *Strix psilopoda*, Vieill., Oiseaux de l'Amérique septentrionale, pl. 22. Parties supérieures variées de taches blanchâtres et de raies noirâtres; rémiges et rectrices tachetées de blanc-roussâtre; parties inférieures rayées de noirâtre; devant du cou et poitrine d'un brun foncé, pointillés de roux; pieds et doigts jaunâtres dénués de plumes; bec noirâtre. Taille, 8 pouces. Antilles.

Chouette-Hibou Ouroucoucou. (Stedeman.) Espèce douteuse.

Chouette-Hibou (petite) de la côte de Coromandel. *V.* Chouette-Hibou de Coromandel.

Chouette-Hibou Petit-Duc. *Strix Scops*, L., *Strix Zorca*, *Strix Carniolica*, Gmel., Buff., pl. enl. 436. Parties supérieures d'un cendré roussâtre, marquées d'ondulations et de taches irrégulières, noires et brunes, avec des raies longitudinales noires, traversées par de petits traits de même couleur; aigrettes composées de six à huit petites plumes qui se relèvent en faisceaux. Parties inférieures semblables aux supérieures, mais d'une teinte plus claire; pieds couverts de plumes roussâtres, striées de noir; doigts nus; bec noir; iris jaune. Taille, 7 pouces. Europe et Afrique.

Chouette-Hibou des Pins. *V.* Chouette-Hibou couronné.

Chouette-Hibou rayé. *Strix lineata*, Vieill. Parties supérieures traversées de bandes étroites, blanchâtres, jaunâtres et noires; aigrettes courtes; face rousse, variée de points noirs; rémiges brunes. Parties inférieures d'un blanc roussâtre, rayées transversalement de noir et de roux; pieds emplumés, roux; bec blanchâtre. Taille, 8 pouces. Amérique septentrionale.

Chouette-Hibou sans cornes. *V.* Chouette-Hulotte.

Chouette-Hibou Scops. *V.* Chouette-Hibou Petit-Duc.

Chouette-Hibou tacheté. *Strix maculata*, Vieill. Parties supérieures d'un blanc jaunâtre, avec les plumes zonées et pointillées de noirâtre; celles du sommet de la tête sont noires, bordées de fauve; aigrettes noires en dedans et blanches en dehors; un trait noirâtre, veinulé de chaque côté de la tête, se rejoignant par

derrière; menton blanc. Parties inférieures d'un blanc jaunâtre, marquées de taches noires, allongées; bec noir; pieds emplumés, roussâtres. Taille, 14 pouces. Amérique méridionale.

CHOUETTE-HIBOU DES TERRES MAGELLANIQUES. *Voyez* CHOUETTE-HIBOU NACUTURU.

CHOUETTE-HIBOU DE VIRGINIE. *V.* CHOUETTE-HIBOU COURONNÉ.

CHOUETTE-HIBOU DE WILSON. *Strix Wilsonianus*, Less., *Strix Otus*, Wils. t. VI, pl. 51, fig. 3. Les deux aigrettes des côtés de la tête très-allongées; le plumage très-tacheté; les rémiges rayées transversalement de ferrugineux; les ailes presque aussi longues que la queue. Des États-Unis de l'Amérique.

CHOUETTE-HIBOU ZORCA. *V.* CHOUETTE-HIBOU PETIT-DUC.

†† CHOUETTES PROPREMENT DITES.
Point d'aigrettes sur le front.

CHOUETTE D'ACADIE. *V.* CHOUETTE-CHEVÊCHETTE.

CHOUETTE A AILES ET QUEUE FASCIÉES. *Strix fasciata*, Vieill. Parties supérieures, gorge et poitrine brunes, rayées en zigzags de rouge-jaunâtre; tectrices alaires brunes; rémiges rayées de brun et de blanc; rectrices d'un brun zoné, terminées de cendré. Parties inférieures roussâtres, tachetées longitudinalement de brun-rougeâtre; jambes duveteuses, rousses; doigts nus et jaunes. Taille, 14 pouces. Antilles.

CHOUETTE ARCTIQUE. *V.* CHOUETTE-HIBOU BRACHYOTE.

CHOUETTE A BANDEAU. *Strix frontata*. Front blanc; parties supérieures brunes, avec les tectrices alaires parsemées de gouttelettes blanches; extrémité des rémiges blanche; parties inférieures flammulées de brun et de blanc; queue barrée de brun et de blanc. Bec corné; doigts très-velus. Taille, 15 pouces.

CHOUETTE BARIOLÉE. *Strix variegata*. Quoy et Gaym. Zool. de l'Astrolabe, 166. T. 1, f. 2. Parties supérieures roussâtres, tachetées de blanc; gorge d'un roux assez vif; parties inférieures rayées de roux et de blanc; queue assez longue; bec effilé, très-recourbé, jaune; pieds emplumés; doigts jaunes; ongles noirs. Taille, 10 pouces. Nouvelle-Hollande.

CHOUETTE BLANCHE. *V.* CHOUETTE HARFANG.

CHOUETTE BLANCHE A AIGRETTE. *V.* CHOUETTE-HIBOU A AIGRETTES COUCHÉES.

CHOUETTE BLANCHE TACHETÉE. *V.* CHOUETTE HARFANG.

CHOUETTE BOOBOOK. *Strix Boobook*, Lath. Parties supérieures d'un cendré brunâtre, tachetées de jaune, avec la tête rayée de la même couleur. Parties inférieures brunes, irrégulièrement tachetées de fauve; gorge jaune, rayée et tachetée de jaune; bec petit, brun; pieds emplumés, bruns, variés de noir. Taille, 9 pouces. Nouvelle Hollande.

CHOUETTE BRAME. *Strix Brama*, Temm., pl. color. 68. Parties supérieures brunes, régulièrement mouchetées de cendré; rémiges et rectrices rayées de la même couleur; un large collier formé de plumes blanches, bordées de brun; joues garnies de plumes brunes, bordées de blanc; aréole de l'œil brunâtre; gorge et haut du cou blancs. Parties inférieures blanchâtres, parsemées de taches rhomboïdales brunes; bec jaune, avec la base entourée de longues soies noirâtres; iris jaune; pieds garnis jusqu'aux ongles d'un duvet blanc. Taille, 7 pouces. Inde.

CHOUETTE BRUNE. *Strix fusca*, Vieill. Parties supérieures brunes, tachetées de blanchâtre sur les ailes; collerette d'un gris blanchâtre; rectrices brunes, les latérales tachetées de blanc en dehors, et blanches avec de larges bandes transversales brunes en dedans. Parties inférieures blanches, tachetées de brun; bec noirâtre; pieds et doigts velus, brunâtres. Taille, 8 pouces. Antilles.

CHOUETTE CABOURÉE. *V.* CHOUETTE FÉROCE.

CHOUETTE CALONG. *Strix badia*, Horsf. Temm., Ois. col. pl. 318. Parties supérieures d'un brun chatain, légèrement doré, parsemées de petits points blancs, largement encadrés de noir; front d'un jaune fauve; face radieuse, grisâtre, avec l'extrémité des plumes brune; parties inférieures d'un fauve très-pâle, à petites taches brunâtres, encadrées de blanchâtre; tarses garnis de plumes jusqu'à l'origine des doigts qui sont seulement couverts de quelques poils; bec jaune; iris brun; ongles noirs. Taille, 11 à 12 pouces. Java.

CHOUETTE DU CANADA. *V.* CHOUETTES CAPARACOCH et NÉBULEUSE.

CHOUETTE CAPARACOCH. *Strix funerea*, Gmel., Lath., *Strix Canadensis*, Briss., *Strix Hudsonia*, Gmel., *Strix Ulula*, L., *Strix nisoria*, Meyer, Chouette Épervière, Chouette à longue queue de Sibérie, Buff., pl. enl. 463. Parties supérieures obscures, tachetées irrégulièrement de blanc et de brun : front pointillé de blanc et de brun; une bande noire de chaque côté, partant de l'œil, descendant sur le cou; une grande tache brune, noirâtre à la naissance des ailes; rectrices cendrées avec des bandes brunes en zigzags, distantes les unes des autres. Parties inférieures blanches, rayées transversalement de brun cendré, avec la gorge blanchâtre; bec jaune, ordinairement tacheté de noir; pieds et doigts emplumés, blanchâtres, rayés de brun. Taille, 14 pouces; la queue en a 6 et demi. Nord des deux continents.

CHOUETTE DE CAYENNE. *Strix Cayanensis*, Math., Buff., pl. enl. 442. Parties supérieures rousses avec des lignes transversales brunes, étroites; parties inférieures semblables, mais d'une teinte un peu plus claire; plumes de la collerette blanchâtres, avec la tige noire; bec rougeâtre; pieds et doigts duveteux. Taille, 14 pouces.

CHOUETTE CASPIENNE. *V.* CHOUETTE-HIBOU BRACHYOTE.

CHOUETTE CENDRÉE. *Strix cinerea*, Lath. Parties supérieures d'un cendré brun, mélangé de noir; collerette blanchâtre, entourée de jaunâtre, avec des cercles autour des yeux, alternativement noirs et roussâtres. Parties inférieures cendrées, variées de noir; une bande privée de plumes, depuis la gorge jusqu'à la queue. Taille, 18 pouces. Amérique septentrionale.

CHOUETTE CHAT-HUANT. *Strix Stridula*, Lath. Parties supérieures rousses, variées de noirâtre, teintes brunâtres, en zigzags transversaux et tachetées de blanc sur la tête, les scapulaires et l'extrémité des grandes tectrices alaires; rectrices et rémiges rayées alternativement de brun et de roux. Parties inférieures variées de blanc, de noirâtre et de roux, avec des lignes en

zigzags; pieds et doigts emplumés, blanchâtres; bec jaunâtre. Taille, 14 pouces. Europe. On regarde cette espèce comme la femelle de la Chouette Hulotte.

Chouette Chevêche. *Strix Passerina*, L., Gmel., Lath., *Strix Noctua*, Retz, *Strix nudipes*, Nils., Buff., pl. enl. 439. Parties supérieures d'un gris brun, marquées de grandes taches irrégulières, blanches; tête brune, avec une bande longitudinale blanche sur chaque plume; poitrine blanche. Parties inférieures d'un blanc roussâtre, tachetées de brun olivâtre; iris jaune; pieds et doigts clairement emplumés, blanchâtres. Taille, 9 pouces. La femelle a les couleurs moins vives, et des taches roussâtres sur le cou. Europe.

Chouette Chevêchette. *Strix Acadica*, L., *Strix Acadiensis*, Lath., *Strix Passerina*, Retz, *Strix Tengalmi*, Var., Lath., *Strix pusilla*, Daud., *Strix pygmæa*, Bechst., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 46. Parties supérieures brunes, tachetées et pointillées de blanc; des grandes taches blanches sur les côtés du cou et sur la gorge; quatre bandes étroites, blanches sur les rémiges. Parties inférieures blanches, tachetées longitudinalement de brun et transversalement sur les flancs; pieds et doigts abondamment emplumés. Taille, 6 pouces. La femelle a les teintes plus brunes et des taches blanches, variées de jaune. Cap de Bonne-Espérance.

Chouette Chevêchette perlée. *Strix perlata*, Vieill., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 284. Parties supérieures roussâtres, tachetées de blanc longitudinalement sur les ailes et la queue; rémiges noirâtres, terminées par un liséré blanc. Parties inférieures blanches, nuancées de roux; joues et gorge blanchâtres, avec un collier varié de noir; poitrine rousse, nuancée de brun et de noir. Bec jaunâtre; pieds emplumés, jaunâtres. Taille, 6 pouces. Cap de Bonne-Espérance.

Chouette Chevechoïde. *Strix passerinoides*, Temm., Ois. col., pl. 344. Tête brune, ponctuée de blanc; parties supérieures brunes, striées et rayées de brun; face grise; abdomen blanchâtre, parsemé de flammules brunâtres; rectrices brunes, barrées de gris-clair; bec et pieds noirâtres. Taille, 7 pouces. Brésil.

Chouette Chichictti. *Strix Chichictti*, Lath. Tout le plumage varié de fauve, de brun et de noir; yeux noirs avec les paupières bleues. Mexique.

Chouette Choucou. *Strix Choucou*, Lath., Levaill., Ois. d'Afr., pl. 38. Parties supérieures d'un gris roussâtre, avec des taches blanches sur les tectrices alaires et un liséré de la même couleur aux rémiges; deux rectrices intermédiaires grises; les dix autres blanches avec les barbes extérieures rayées. Parties inférieures d'un blanc pur. Bec noir, très-court; pieds et doigts emplumés, blancs et très-petits; queue étagée, assez longue. Taille, 13 pouces. Cap de Bonne-Espérance.

Chouette Choucouhou. *Strix Niduella*, Lath., Lev., Ois. d'Afr., pl. 39. Parties supérieures d'un gris brun, varié de blanc; les inférieures un peu plus pâles; une plaque blanche en forme de collier à la gorge; rectrices rayées de brun-noirâtre en dessus, et de roussâtre en dessous; bec noir, iris d'un fauve clair; pieds et doigts emplumés, d'un gris blanchâtre, soyeux. Taille, 13 pouces. Afrique.

Chouette des clochers. *V.* Chouette Effraie.

Chouette a collier. *Strix torquata*, Daud., *Strix perspicillata*, Var., Lath., Levaill., Ois. d'Af., pl. 42. Parties supérieures d'un brun foncé; sommet de la tête et face noirs; sourcils blancs; un large collier noirâtre, qui remonte vers la nuque; gorge blanche. Parties inférieures d'un blanc roussâtre; rectrices inférieures rayées de blanc et de brun. Bec noirâtre; iris jaune; pieds et doigts emplumés, blanchâtres. Taille, dix-sept pouces. Les jeunes ont les parties supérieures brunes, mêlées de noirâtre, les inférieures roussâtres, la tête d'un gris brun, avec le front noir; le cercle noir des yeux entouré d'un autre cercle blanc qui aboutit à une bande prolongée sur le bec. Afrique et Amérique méridionale.

Chouette de Coquimbo. *V.* Chouette a terrier.

Chouette échasse. *Strix grallaria*, Temm., pl. col., 146. Parties supérieures d'un gris brun, marquées de tâches arrondies et grisâtres; sommet de la tête brun, tacheté de roux; rémiges brunes, régulièrement tachetées de roux qui y forme, vers l'extrémité, quatre ou cinq bandes; plumes de la face d'un fauve roussâtre; un hausse-col grisâtre; rectrices rousses, traversées de quatre bandes plus pâles; parties inférieures d'un gris roussâtre clair; des taches transversales plus foncées, tarses élevés, fauves; bec et iris jaunes. Taille, 9 pouces. Brésil.

Chouette Effraie. *Strix flammea*, L., Buff., pl. enl. 440. Parties supérieures d'un fauve clair, variées de zigzags gris et bruns, et pointillées de blanchâtre; face blanche, avec l'extrémité des plumes qui sont extrêmement fines et effilées, variées de roux et de brun, formant un grand cercle coloré. Parties inférieures blanches, avec quelques points noirs; quelquefois elles sont entièrement blanches et d'autres fois roussâtres ainsi que la face. Bec blanc à la base et noir à l'extrémité; iris jaune; pieds et doigts duveteux, blanchâtres. Taille, 13 pouces. La femelle a les teintes plus claires et mieux prononcées.

Chouette Épervier. *V.* Chouette Caparacoch.

Chouette fauve. *Strix fulva*, Lath. Parties supérieures d'un fauve brunâtre, tachetées de blanc; les inférieures d'un fauve clair, avec des taches très-pâles ainsi que sur la face; bec noirâtre. Taille, 9 pouces. Australasie.

Chouette féroce. *Strix pumila*, Illig., Temm., pl. color. 39. Parties supérieures brunes; sommet de la tête, nuque et cou supérieur brunâtres, tiquetés de blanc; quelques taches blanches formant un demi-collier; tectrices alaires supérieures noirâtres, avec une tache blanche à l'extrémité de chaque plume; rémiges et rectrices rayées de jaunâtre; joues d'un blanc jaunâtre, avec deux ou trois demi-cercles de taches noirâtres; gorge brunâtre; milieu de la poitrine, du ventre et de l'abdomen blanchâtres; flancs roussâtres; des lignes longitudinales brunes sur les parties inférieures; bec et iris jaunes, le premier garni à sa base de soies dirigées en avant; pieds emplumés jusqu'aux doigts et blanchâtres, tiquetés de brun. Taille, 6 pouces. Amérique méridionale.

Chouette Fresaie. *V.* Chouette Effraie.

Chouette a front blanc. *Strix hirsuta*, Temm.,

Ois. col., pl. 289. Tête et parties supérieures d'un brun assez uniforme, avec quelques taches blanches seulement à l'extrémité des rémiges; front et joues d'un blanc pur; parties inférieures blanches, avec des taches demi-circulaires, d'un brun roux; queue arrondie, égale, assez longue, rayée de brunâtre en dessous. Bec noir; doigts garnis de poils rudes, rangés symétriquement sur les bords. Taille, 8 pouces. Ceylan; Cochinchine.

Chouette de Géorgie. *Strix Georgica*, Lath. Parties supérieures brunes, ondées de jaunâtre, avec les ailes et la queue rayées de blanchâtre; parties inférieures blanchâtres, rayées longitudinalement de brun-rougeâtre; bec jaune; pieds et doigts emplumés, blancs, avec des points noirs. Taille, 15 pouces. Amérique septentrionale.

Chouette grise. *V.* Chouette de l'Oural.

Chouette grise de Suède (grande). *V.* Chouette Laponne.

Chouette Harfang. *Strix nictea*, L., *Strix candida*, Lath., *Strix nivea*, D., Buff., pl. enl. 458. Parties supérieures blanches, avec des taches et des raies transverses, brunes, moins nombreuses sur les parties inférieures; tête petite; bec noir, caché dans les poils qui l'entourent; iris jaune; pieds et doigts duveteux. Taille, 24 pouces. Les jeunes ont les taches brunes très-abondantes; les individus très-vieux sont entièrement blancs. Des parties les plus septentrionales des deux continents.

Chouette Huhul. *Strix Huhula*, Lath., Levaill., Ois. d'Afrique, pl. 41. Parties supérieures d'un brun foncé, tachetées de blanc; les taches en lunules sont très-petites sur la tête et très-larges aux parties inférieures; tectrices alaires terminées par des lunules blanches; rémiges brunes, bordées de blanc; rectrices étagées, brunes, variées de trois bandes irrégulières, blanches; bec noirâtre; pieds duveteux, noirâtres, tachetés de blanc; doigts nus, jaunes. Taille, 14 pouces. Amérique méridionale.

Chouette Hulotte. *Strix Aluco*, Gmel., Buff., pl. enl. 441. Parties supérieures d'un brun cendré, variées de grandes taches brunes et de petites rousses et blanches; tête grande, aplatie sur le sommet; rémiges et rectrices rayées alternativement de noirâtre et de roux cendré. Parties inférieures d'un blanc roussâtre, avec des raies transversales, brunes, traversées elles-mêmes par un trait brun qui suit la direction de la tige des plumes; bec brun; iris d'un bleu noirâtre; pieds et doigts emplumés, roussâtres. Taille, 15 pouces. La femelle, ainsi que les jeunes, ont le plumage en général plus roux, les raies transversales des rémiges et des rectrices alternativement rousses et brunes, etc., etc. On trouve quelquefois des variétés accidentelles blanches, tachetées de noir. Habite les grandes forêts de l'Europe où elle s'empare, pour y faire sa ponte et couver, des nids abandonnés par les Corneilles.

Chouette Hylophile. *Strix Hylophyla*, Temm., Ois. color., pl. 373. Sommet de la tête, nuque, côtés du cou et poitrine d'un roux vif, marqués de bandes transversales, noirâtres; face d'un cendré clair, rayé de quatre zones noires, disposées en zigzags; parties supérieures et tectrices alaires d'un fauve obscur, rayées transversalement de noir et de roux; une rangée de grandes taches rousses, disposées sur le bord externe des tectrices alaires et formant une bande longitudinale sur le haut de l'aile; tectrices caudales rayées largement de brun cendré; devant du cou et flancs blancs, avec le bord des plumes roux; abdomen grisâtre, rayé transversalement de roux foncé; jambes et doigts emplumés, d'un fauve roux; pointe du bec jaune. Taille, 13 pouces. Brésil.

Chouette de l'île de la Trinité, *Strix phalenoides*, Lath., Ois. de l'Am. sept., pl. 9. Parties supérieures fauves, tachetées de blanc sur les tectrices alaires; face et parties inférieures variées de roux et de blanc; bec noir; pieds et doigts emplumés, roussâtres. Taille, 6 pouces.

Chouette a longue queue de Sibérie. *V.* Chouette de l'Oural.

Chouette de Java. *Strix Javanica*, Lath. Parties supérieures cendrées, nuancées de roussâtre, tachetées de blanc et de noir; parties inférieures d'un blanc jaunâtre, tachetées de noir avec les flancs d'une teinte plus obscure.

Chouette Jougau. *Strix sinensis*, Lath. Parties supérieures d'un roux brun, avec des taches blanches sur la tête et le cou, et des raies transversales de la même couleur sur le dos et les ailes; rémiges et rectrices brunes; face rousse; parties inférieures blanchâtres, avec chaque plume marquée transversalement de quatre traits noirs; bec noir; pieds duveteux, roux; moitié des doigts nue et jaune. Taille, 16 pouces. Moluques.

Chouette Lapin. *V.* Chouette a terrier.

Chouette Laponne. *Strix Laponica*, Retz. Parties supérieures grises, couvertes de taches et de zigzags bruns; tête très-grande; face large, formée d'un disque radié, gris, avec des rayons bruns; un large cercle de plumes contournées noires et blanches, entoure le disque; rémiges et rectrices brunes, ornées de bandes en zigzags, noirâtres; parties inférieures blanchâtres, parsemées de taches allongées, brunes; tectrices caudales, cuisses, pieds et doigts rayés de zigzags blancs et bruns; bec jaune, caché dans les plumes et les soies qui l'entourent; pieds très-emplumés. Taille, 24 pouces. La femelle est un tiers plus grande. Des parties les plus septentrionales de l'Europe où elle paraît être fort rare.

Chouette Leptogramme ou multiraie. *Strix Leptogrammica*, Temm., Ois. color, pl. 525. Sommet de la tête d'un blanc nuancé de fauve; front et joues ornés de larges mèches brunâtres et jaunâtres; parties supérieures d'un rouge brunâtre, bariolées de brun; bas du cou formant un large collier mordoré; parties inférieures fauves, traversées de bandes interrompues brunes et rousses; queue brune, rayée transversalement de noirâtre; jambes mordorées, rayées de brun; doigts écailleux, bleuâtres, ainsi que le bec. Taille, 14 pouces. Bornéo.

Chouette a lunettes. *Strix perspicillata*, Lath., Syn., pl. 57. Parties supérieures rousses, brunâtres, avec le sommet de la tête et le dessus du cou blancs et cotonneux; face noirâtre; rémiges et rectrices brunes, rayées transversalement de fauve et terminées de blanc;

parties inférieures d'un blanc roussâtre, avec une bande marron sur la poitrine; bec jaune entouré de soies noires; pieds et doigts emplumés. Taille, 19 pouces. Amérique méridionale.

Chouette a masque noir, Levaill., Ois. d'Af., pl. 44. Considérée par Latham comme une variété de la précédente. Plumage blanc, à l'exception des plumes de la face qui sont noires, et des scapulaires qui sont tachetés de noir; ailes et queue d'un brun assez foncé; pieds emplumés et noirâtres.

Chouette de Maugé. *Strix Maugei,* Tem., pl. col. 46. Parties supérieures d'un brun fauve, avec une tache blanche à l'extrémité des tectrices alaires; plumes de la face roussâtres, variées de blanc; rémiges d'un brun noirâtre, rayées à d'assez grandes distances de lignes transversales, fauves; rectrices brunes, ondulées de brun clair; parties inférieures variées de cendré et de fauve, avec des taches brunes, allongées sur la poitrine, et des taches blanches, arrondies sur les flancs; bec jaune, entouré de poils noirs; iris jaune; pieds et doigts emplumés, variés de blanchâtre et de fauve. Taille, 10 pouces. Antilles.

Chouette de la mer Caspienne. *V.* Chouette-Hibou Brachyote.

Chouette du Mexique. *Strix Tolchiquatli,* Lath. Plumage extrêmement épais, varié de blanc, de fauve et de noir; le fauve domine sur le dos; les ailes sont noirâtres. Parties inférieures blanches; bec noirâtre; iris jaune; pieds emplumés, d'un blanc roussâtre. Taille, 14 pouces.

Chouette Montagnarde. *Strix barbata,* Lath. Plumage généralement cendré, avec la face et la gorge noires; bec et iris jaunes. Sibérie.

Chouette Multeraie. *V.* Chouette Leptogramme.

Chouette nébuleuse. *Strix nebulosa,* L., Chouette du Canada, Cuvier. Parties supérieures d'un brun cendré, rayées transversalement de blanchâtre et de jaunâtre avec un grand nombre de taches blanches sur les tectrices alaires; face cendrée; devant du cou et poitrine blanchâtres, rayés transversalement de brun clair. Parties inférieures blanchâtrés, avec des taches allongées brunes, qui suivent la direction de la tige des plumes; pieds et moitié des doigts emplumés, le reste couvert d'écailles jusqu'aux ongles : bec jaune; iris brun. Taille, 20 pouces. La femelle est un peu plus grande, et l'on remarque plus de taches blanches sur les parties supérieures. Les jeunes ont au contraire des teintes plus foncées. Du nord des deux continents.

Chouette Noctuelle. *V.* Chouette Hulotle.

Chouette de la Nouvelle-Zélande. *Strix Zelandica,* Quoy et Gaym., Zool. de l'Astrolabe, 168. T. 2, p. 2. Parties supérieures d'un brun marron clair, tacheté de roux; joues et front blanchâtres; poitrine et ventre fauves, flammés de brun; rémiges et rectrices traversées par des bandes brunes; queue dépassant les ailes; bec petit, très-recourbé, pointu, varié de noir et de blanc; pieds emplumés, roux. Taille, 11 pouces.

Chouette Nudipède. *Strix Nudipes,* Lath., Ois. de l'Amérique septentrionale, pl. 16. Parties supérieures brunâtres, avec le front et les petites tectrices alaires tachetées de blanc; parties inférieures d'un blanc sale, parsemées de taches brunes, en forme de lyres; gorge grise; pieds nus et bruns; bec noirâtre. Taille, 7 pouces 6 lignes. Antilles.

Chouette occipitale. *Strix occipitalis,* Temm., pl. color. 34. Parties supérieures d'un brun fauve, parsemées de petites taches rondes et de grandes taches ovalaires, d'un blanc cendré; sommet de la tête d'un roux brunâtre, tacheté de blanc; une grande plaque blanche, tachetée de brun, de chaque côté à l'occiput; rémiges et rectrices brunes, rayées de jaune d'ocre; joues cendrées; parties inférieures blanchâtres, avec de larges traits longitudinaux, d'un brun roussâtre; une double rangée de taches semblables, mais plus arrondies sous le cou; bec jaune; quelques poils courts à sa base; iris orangé; pieds blanchâtres, variés de roux, couverts de duvet jusqu'aux ongles. Taille, 8 pouces. Sénégal.

Chouette ondulée. *Strix undulata,* Lath. Parties supérieures d'un brun noirâtre, avec le bord des plumes fauve; tectrices alaires tachetées de blanc à leur extrémité; tête, gorge et parties inférieures ondulées de blanc; bec cendré; pieds emplumés, jaunâtres; doigts nus. Taille, 12 pouces. Ile de Norfolk.

Chouette de l'Oural. *Strix Uralensis,* Pallas, *Strix Littura,* Retz, Temm., pl. color. 27. Parties supérieures blanchâtres, marquées de grandes taches longitudinales brunes; tête grande; face large, très-emplumée, d'un gris blanchâtre, garnie de poils noirs et entourée d'un cercle noir et blanc; rémiges et rectrices rayées alternativement de bandes brunes et blanchâtres; parties inférieures blanchâtres, avec le milieu de chaque plume marqué d'une raie longitudinale brune; queue étagée, beaucoup plus longue que les ailes; bec jaune, caché dans les poils; iris brun; pieds et doigts emplumés, blancs, tachetés; ongles longs, jaunâtres. Taille, 24 pouces. Les jeunes ont les parties supérieures tachetées irrégulièrement de brun, de roux et de blanc, les ailes et la queue rayées transversalement de gris; c'est alors *Strix macroura,* Meyer. Monts Ourals.

Chouette des Pagodes. *Strix Pagodarum,* Temm., Ois. color. pl. 230. Sommet et parties supérieures d'un brun marron, persemés de taches élargies, blanches, encadrées de noir; les plumes des côtés du cou terminées de blanc; rémiges portant à l'extrémité cinq bandes de taches allongées, d'un jaune ferrugineux, qui est aussi la couleur de la face; poitrine rayée de bandes transversales, blanches et d'un brun marron; le reste des parties inférieures blanchâtre, rayé transversalement de lignes interrompues, brunes; gorge blanche; bec corné; pieds brunâtres; ongles noirs. Taille, 9 pouces. De l'Inde.

Chouette Petite. *V.* Chouette Chevêche.

Chouette petite Chevêche d'Upl ande. *V.* Chouette Tengmalm.

Chouette phalénoïde. *V.* Chouette de l'ile de la Trinité.

Chouette pointillée. *Strix punctulata,* Quoy et Gaym. Voy. de l'Astrolabe, Zool., p. 165, t. 1, f. 1. Tête et parties supérieures d'un brun foncé, finement tachetées de jaune; gorge blanche, avec une bande transversale, brune; poitrine mélangée de fauve et de roux;

abdomen blanchâtre; tête grosse; bec fort et court; sourcils blancs; pieds jaunes. Taille, 8 pouces 6 lignes. Iles Célèbes.

CHOUETTE DE PORTO-RICCO. *V.* CHOUETTE NUDIPÈDE.

CHOUETTE A QUEUE FOURCHUE. *Strix furcata*, Temm., Ois. color., pl. 432. parties supérieures d'un jaune roussâtre, varié de cendré, avec des zigzags et des chevrons très-déliés, d'un brun foncé; face d'un blanc bleuâtre, formant une large auréole autour de l'œil entre lequel et la commissure du bec se trouve une tache brune, formée par la couleur de la base des plumes, mais d'un côté seulement; rémiges fauves, bordées de blanchâtre, avec trois rangées régulières de taches rondes et brunes; parties inférieures blanchâtres, avec de petites flammules grisâtres, formées par la tige et la tache terminale de chaque plume; rectrices diminuant insensiblement de longueur, depuis l'extrême latérale jusqu'à l'intermédiaire, ce qui rend la queue fourchue; bec et pieds jaunes. Taille, 14 pouces. Antilles.

CHOUETTE RAYÉE DE LA CHINE. *V.* CHOUETTE JOUGAU.

CHOUETTE ROUGE-BRUN. *V.* CHOUETTE CHEVÊCHETTE.

CHOUETTE ROUSSEROLE. *Strix ferruginea*, Wied., Temm., Ois. color. pl. 199. Tête ferrugineuse, avec des stries et des traits longitudinaux, blanchâtres; derrière du cou marqué d'un demi-collier brun; parties supérieures d'un roux ferrugineux, parsemé de taches blanches sur les tectrices alaires; poitrine blanche, variée de brun et de roux sur les flancs et l'abdomen. Bec corné; narines saillantes; pieds grisâtres. Taille, 6 pouces. Brésil.

CHOUETTE DE SAINT-DOMINGUE. *V.* CHOUETTE SUINDA.

CHOUETTE DE SOLOGNE. *V.* CHOUETTE HULOTTE.

CHOUETTE DE SONNERAT. *Strix Sonnerati*, Temm., pl. color. 21. Parties supérieures d'un brun roux, avec des points blancs sur la tête et les scapulaires, des taches blanchâtres sur l'extrémité des tectrices alaires; rémiges bordées de brunâtre, tachetées régulièrement de cendré; face composée de plumes radiées, blanchâtres, nuancées de roux et entremêlées de soies noires; parties inférieures d'un blanc sale, rayées transversalement de traits bruns, bordées de noirâtre, avec la tige des plumes noire; bec jaune; iris verdâtre; pieds et doigts emplumés, fauves; ongles jaunes. Taille, 11 pouces. Inde.

CHOUETTE A SOURCILS BLANCS. *Strix superciliaris*, Vieil. La description que donne Vieillot de cet Oiseau, se rapporte entièrement à celle du précédent, et comme il ne parle pas de la patrie de la Chouette à sourcils blancs, qu'il se borne à dire qu'elle existe au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, il est probable que Vieillot aura décrit sous ce nom l'espèce figurée sous un autre par Temminck.

CHOUETTE SPADICÉE. *Strix spadicea*, Temm., pl. color. 98. Parties supérieures d'un roux foncé; tête, nuque, cou, poitrine et joues d'un brun noirâtre, finement et transversalement striés de fauve; petites et grandes tectrices alaires terminées de blanc, ce qui forme sur les ailes deux bandes de cette couleur; rémiges et rectrices rayées de jaune ochracé; gorge blanche; parties inférieures blanchâtres, variées de brun-rougeâtre; bec d'un gris jaunâtre, entouré à sa base de poils dirigés en avant; iris jaune; pieds emplumés, gris et bruns, avec les doigts couverts de poils. Taille, 7 pouces. Java.

CHOUETTE SUINDA. *Strix Suinda*, Vieill. Parties supérieures noirâtres, variées de brun et tachetées de roussâtre; collerette noirâtre, variée de brun, de roussâtre et de gris, avec l'angle antérieur de l'œil blanc; gorge brune, avec le bord des plumes roussâtre; poitrine fauve, rayée longitudinalement de brun; ventre et abdomen d'un gris roussâtre. Taille. 15 pouces. Amérique méridionale.

CHOUETTE DE TENGMALM. *Strix Tengmalmi*, L., *Strix Dasypus*, Bechst, *Strix Noctua*, Tengm. Parties supérieures noirâtres, variées de roussâtre, avec des petites taches blanches sur la tête et la nuque; les parties inférieures sont d'une teinte un peu moins foncée; bec et iris jaunes; pieds et doigts duveteux, blanchâtres. Taille 8 pouces 6 lignes. La femelle est un peu plus grande; elle a les taches blanches plus nombreuses, et elles s'étendent jusque sur les tectrices alaires; les parties inférieures sont variées de blanc. Du nord de l'Europe.

CHOUETTE A TERRIER. *Strix cunicularia*, Vieill. Parties supérieures variées de gris-fauve et de brun, tachetées de brun; un double cercle blanc et gris forme la face; une bande blanche au-dessus des yeux; parties inférieures blanchâtres, roussâtres vers les flancs, et tachetées de brun; bec verdâtre, noir sur les côtés; iris jaune; pieds et doigts duveteux, gris. Taille, 10 pouces. Amérique méridionale, dont elle habite les savannes; elle y creuse à quelques pieds sous terre, son nid où elle dépose une douzaine d'œufs blancs presque ronds.

CHOUETTE TOLCHIQUATLI. *V.* CHOUETTE DU MEXIQUE.

CHOUETTE URUCURE. *V.* CHOUETTE A TERRIER.

CHOUETTE WAPACUTHU. *Strix Wapacuthu*, Lath. Parties supérieures blanches, rayées transversalement et tachetées de brun-rougeâtre; rémiges et rectrices rayées de noir et de rougeâtre; extrémité des plumes de la tête noire; face, joues et gorge blanches. Parties inférieures blanches; bec noir; iris jaune; pieds et doigts emplumés, blanchâtres. Taille, 18 pouces. Des rives de la baie d'Hudson.

CHOUETTE AUX YEUX VERTS. *Strix sylvestris*, Lath. Espèce douteuse que l'on présume être une variété de la Chouette Hulotte.

CHOUETTE. INS. Nom vulg. d'un Lépidoptère, *Noctua sponsa*, Latr., et de la Chenille du Seneçon, décrite par Godart.

CHOUETTE DE MER. POIS. Synonyme de Lump. *V.* CYCLOPTÈRE.

CHOUETTE ROUGE. OIS. Nom vulgaire du Choquart, *V.* PYRRHOCORAX.

CHOUPA. POIS. *V.* CHEPA.

CHOUQUETTE. OIS. Synonyme vulgaire de Corbeau Choucas.

CHOURLES OU CHURLES. BOT. Synonyme ancien d'Ornithogale.

CHRAITONITE, CHRICHTONITE. MIN. *V.* FER OXYDÉ TITANÉ.

CHRESTE. *Chresta*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, proposé par les auteurs de la Flore Iconographique de Rio-Janeiro, et adopté par De Candolle

qui lui assigne pour caractères : capitules formés de trois ou quatre fleurs accompagnées de bractées fort serrées, et réunies en glomérule sphérique, au sommet des rameaux; involucre composé d'un petit nombre d'écailles sèches et acuminées; akène velu et soyeux; aigrette formée de plusieurs rangées de soies dont l'extérieure est la plus courte. Les espèces connues, au nombre de trois, sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles ovales, entières, nervurées, coriaces; à corolles jaunes ou rougeâtres, etc. Martius les a confondues dans son genre *Vernonia*.

CHRISAORE. ACAL. et MOLL. *V*. CHRYSAORE.

CHRISTE-MARINE. BOT. Selon les différents pays maritimes de la France, on donne ce nom à la Salicorne herbacée, à l'Inule et au Chrithme maritime, dont les feuilles confites au vinaigre ou à la saumure, comme les Cornichons, se mangent sur les meilleures tables.

CHRISTIANIE. *Christiania*. BOT. Brown a institué ce genre et l'a dédié à l'infortuné Christian Smith qui l'a découvert sur les bords du fleuve Congo. Ce genre, qui appartient à la famille des Téliacées, a pour caractères : un calice trilobé, cinq pétales, un grand nombre d'étamines, cinq carpelles capsulaires, monospermes, réunies à leur base.

CHRISTIANITE. MIN. Substance que l'on a confondue avec la Népheline, et qui se trouve dans les blocs de Dolomie de la Somma; elle est en prismes obliques, translucides; elle raye le verre, se fond en émail blanc, et se dissout lentement dans les acides. Sa pesanteur spécifique est 2,7; sa composition : silice 44,5; alumine 54,5; chaux 15,5; magnésie 5.5.

CHRISTIE. *Christia*. BOT. *V*. LOUREA.

CHRISTIMIE. *Christimia*. BOT. Raffinesque a institué, sous ce nom, un genre de la famille des Rubiacées, dans lequel il place quelques espèces qu'il a distraites du genre *Houstonia*, parce que leur calice est presque quadridenté, leur corolle tubuleuse, à limbe plan; tels sont les *Houstonia coccinea* et *ochrolauca*. Il est douteux que d'aussi faibles anomalies puissent autoriser la dislocation d'un genre fort naturel et d'ailleurs très-peu nombreux en espèces.

CHRISTOPHORIANA. BOT. Nom de l'*Actœa spicata* chez les anciens botanistes; il a été donné aussi à des Aralies et à l'Adonide du Cap de Bonne-Espérance.

CHROICOLYTES. MIN. Beudant donne ce nom, dans sa méthode, à une classe de substances minérales, formant des sels et des solutions colorés.

CHROME. MIN. Nom donné par Haüy au Métal découvert par Vauquelin, dans le Plomb rouge de Sibérie, et qui fait allusion aux propriétés éminemment colorantes de ce Métal, dont l'Acide est d'une belle couleur rouge, et l'Oxyde d'un vert d'émeraude très-pur : aussi cette précieuse substance est-elle aujourd'hui d'un grand usage dans la peinture sur porcelaine et dans l'art de colorer le verre. Les Minéraux qui la renferment peuvent être divisés en deux classes : la première est composée de ceux dans lesquels le Chrôme entre essentiellement, tels que le Plomb chrômaté, le Plomb chrômé ou la Vauquelinite, et le Fer chrômaté. La seconde classe est composée des substances qui n'offrent le Chrôme que comme principe accidentel ou comme principe colorant. Elles sont au nombre de six. La première, qui est le Spinelle, doit sa belle couleur rouge à l'Acide chrômique. Les cinq autres empruntent leur couleur verte de l'Oxyde de Chrôme. Ce sont l'Émeraude du Pérou, la Diallage verte, l'Amphibole dite Actinote, le Pyroxène (Coccolite et Therrolite), et l'Anagénite ou Brèche ancienne, qui forme le sommet de la montagne des Écouchets, entre le Creusot et Couches, département de Saône-et-Loire. L'Oxyde de Chrôme existe en veines minces dans cette Brèche composée de fragments de Feldspath rougeâtre et de Quartz gris, avec quelques parcelles de Mica noir. La substance nommée Calcédoine du Creusot, que Leschevin a retrouvée dans le même endroit, n'est, suivant lui, qu'un Quartz hyalin translucide pénétré d'Oxyde de Chrôme. Enfin, ce Métal existe, mais d'une manière invisible, dans les Aréolithes où il a été découvert par Laugier.

CHROMIDE. *Chromis*. POIS. Genre formé par Cuvier (Règn. An., p. 266) aux dépens des Labres, des Spares et même des Chœtodons, dans l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Labroïdes. Ses caractères sont : os inter-maxillaires protractiles, une seule dorsale avec des filaments; dents en velours aux mâchoires et au palais, ligne latérale interrompue, les ventrales prolongées en longs filets; point de molaires; l'estomac en cul de sac et sans cœcum.

C. CASTAGNEAU OU PETIT CASTAGNEAU; Rond, liv. V, p. 152, *Chromis mediterranea*, Cuv.; *Sparus Chromis*, L., Gmel., le Marron, Encycl. pl. 49, f. 187, dessin qui ne convient pas à la description, puisqu'on n'y voit pas le prolongement en forme de filament du second rayon des ventrales. On pêche ce Poisson dans la Méditerranée.

C. BOLTI OU BOLTY; Sonnini, pl. 28, f. 1, *Chromis nilotica*, Cuv., *Labrus niloticus*, L., Gmel. C'est d'après Hasselquitz que ce Poisson a été premièrement décrit comme se trouvant en Égypte, dans les eaux douces. Il s'y nourrit d'Insectes et de Vers; sa chair est exquise.

Les autres espèces connues sont : le Saxatile, *Sparus saxatilis*, L., Gmel., *loc. cit.*, 1271, *Perca saxatilis*, Bloch, pl. 309; — le Ponctué, *Labrus punctatus*, Bloch, pl. 295, f. 1, auquel on doit rapporter le Poisson que Lacépède, T. IV, pl. 2, f. 1, regarde comme une variété du Sparaillon; — le Filamenteux, Lacépède, T. III, pl. 28, f. 2; — le Labre à quinze épines, Lac., T. III, pl. 25, f. 1, — le *Sparus surinamensis*, Bloch, pl. 277, f. 2, et le *Chœtodon suratensis*, Bloch, pl. 217.

Cuvier propose de former dans le genre Chromide, un sous-genre pour les espèces dont la tête est très-comprimée, les yeux fort rapprochés, et dont les ventrales sont fort longues. Cette division serait désignée par le nom de PLESIOPS.

CHROMOKER. MIN. Synonyme de Chrôme oxydé.

CHROMOLÈNE. *Chromolæna*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées ou Composées, établi par De Candolle pour une plante nouvelle observée au Brésil, dans la province de Minas Geraes, par Vauthier. Caractères :

capitules composés d'un grand nombre de fleurs; involucre ovale, imbriqué de nombreuses écailles légèrement striées, oblongues, droites et colorées vers le sommet; réceptacle garni de paillettes colorées, confondues entre les fleurs; anthères munies d'un appendice qui prend une forme ovale et pétaloïde, et qui se colore; styles rameux, épais, allongés et glanduleux; akène pentagone, atténué et glabre à sa base; aigrette consistant en une rangées de soies scabres. Le *Chromolœna horminoides* est une plante herbacée, vivace, à tiges cylindriques; à feuilles opposées, lancéolées, courtement pétiolées, entières à leur base, dentées au sommet. Les fleurs sont purpurines.

CHROMULE. *Chromula*. BOT. Matière ordinairement verte des feuilles et des organes analogues. On la nommait *Chloronite* et *Chlorophylle* dans les ouvrages de chimie organique végétale. Le professeur De Candolle qui, d'abord, lui donna le nom de matière verte, reconnut ensuite que c'était la même matière qui, vers l'automne, passait au jaune ou au rouge; dès lors il proposa de l'appeler *Chromule*, qui signifie littéralement matière colorée quelconque; et ce nom convient d'autant mieux que cette même matière existe dans les fleurs et les fruits, comme dans les feuilles. En général elle se trouve dans les cellules arrondies du parenchyme, situées au-dessous de la cuticule; elle se compose essentiellement de carbone et d'hydrogène combinés avec un peu d'oxygène, et les degrés croissants d'oxygénation produisent la coloration progressive si évidente vers l'automne. D'autres modifications de la Chomule amènent les couleurs variées des fleurs.

CHRONOPAPPE. *Chronopappus*. BOT. Ce genre, de la famille des Synanthérées, Syngénésie Polygamie égale, Lin., a été formé par De Candolle aux dépens du genre Hétérocome, qui le constituait primitivement avec le *H. albida*. Le genre Chronopappe en diffère principalement par ses capitules composés de huit à dix fleurs seulement, réunies en globules axillaires, entourées de bractées foliacées, bien distinctes de l'involucre; celui-ci est composé d'écailles imbriquées, aiguës, lancéolées, tomenteuses sur le dos, disposées sur plusieurs rangs, les internes linéaires, beaucoup plus étroites et plus courtes; réceptacle nu; lobes des corolles velus sur le dos; akènes courts, anguleux et très-glabres, aigrette double : l'extérieure courte, composée d'écailles unisériées, laminées, linéaires, subulées; l'intérieure longue, composée de squamellules filiformes, barbellulées; corolle à cinq divisions très-longues, étroites, linéaires, garnies de poils. Le *Chronopappus bifrons* est un sous-arbrisseau à tige ligneuse, divisée en rameaux un peu anguleux, laineux, surtout au sommet, et garnis de feuilles éparses; le pétiole est un peu embrassant à la base; le limbe est ovale, entier, un peu obtus au sommet, à face supérieure d'un vert foncé, glabre, hérissée d'aspérités, à face inférieure laineuse et blanchâtre; les calathides, rassemblées dans les aisselles des feuilles supérieures, sont sessiles, petites, avec le péricline laineux en dehors. On trouve cette plante au Brésil et au Chili.

CHROOLEPUS. BOT. *V*. CONFERVE.

CHRYOLITE. MIN. *V*. KRYOLITE.

CHRYPHIOSPERME. *Cryphiospermum*. BOT. Sous le nom de *Cryphiospermum repens*, Palisot de Beauvois a décrit et figuré (*Fl. Ow. et Ben.*, T. II, p. 25. t. 74) une plante rampante, de la famille des Synanthérées, à laquelle il a donné pour caractères : un involucre triphylle, des demi-fleurons portés sur un réceptacle paléacé, une corolle cuculliforme, tubuleuse, à cinq dents, des fruits triangulaires, couronnés par une membrane quinquéfide, et cachés dans deux écailles intimement rapprochées. Cette plante, dont la tige est rampante, les feuilles opposées, lancéolées, un peu dentées, les capitules axillaires, croit sur les bords du fleuve Formose.

CHRYSA. BOT. Dans le Journal de Botanique pour 1808, vol. 2, p. 170, Raffinesque-Schmaltz a donné ce nom au genre déjà connu sous celui de *Coptis* que lui a imposé Salisbury, et qui a pour type l'*Helleborus trifolius*, L. Le *Chrysa borealis*, Raf., doit donc être rapporté au *Coptis trifolia*, Salisb. et DC. *V*. COPTIDE.

CHRYSACTINIER. *Chrysactinium*. BOT. Ce genre. formé par Kunth dans la famille des Synanthérées, pour deux plantes observées par Humboldt et Bonpland dans le royaume de Quito, est devenu une section du genre *Liabum* de De Candolle. Prodr. 5, p. 97.

CHRYSÆA. BOT. Synonyme d'*Impatiens Noli-me-tangere*, L. *V*. BALSAMINE.

CHRYSÆTOS. OIS. Synonyme d'Aigle royal. *V*. FAUCON.

CHRYSALIDE. INS. On désigne généralement sous ce nom, et plus improprement encore sous celui de *Fève dorée*, la nymphe des Lépidoptères. Cet état intermédiaire de la métamorphose perdrait beaucoup de l'intérêt qu'il offre, si on ne l'envisageait pas en même temps dans toutes les classes : c'est pour ce motif qu'il faut recourir, pour l'étude des Chrysalides, au mot NYMPHE.

CHRYSALITE. FOSS. Sous ce nom, Mercator (*Métal.*, p. 311) a désigné une espèce d'Ammonite dont la surface ressemble à celle d'une Chrysalide. *V*. AMMONITE.

CHRYSAMMONITE. FOSS. Les anciens orychtographes, comparant l'éclat de certaines chrysalides de Papillons diurnes au brillant métallique, qui se remarque sur la plupart des Ammonites dont le test est conservé, avaient consacré ce rapprochement dans la coloration, par cette dénomination qui n'est plus usitée.

CHRYSANTHELLE. *Chrysanthellum*. BOT. Dans le *Synopsis* de Persoon, Richard père a établi ce genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie superflue de Linné. Il lui a donné les caractères suivants : involucre cylindrique, d'une longueur presque égale à celle des fleurons, muni d'écailles à la base; réceptacle couvert de paillettes planes; fleurs de la circonférence très-nombreuses, à corolles linéaires, courtes et bidentées; celles du centre en petit nombre et dont la plupart sont stériles : akènes légèrement sillonnés et cylindriques, entremêlés d'autres plus comprimés, à bord entier. La seule espèce dont se compose ce genre faisait autrefois partie du genre *Verbesina* de Linné, et ne présente pas de caractères différentiels fort notables; il a donc fallu que son auteur, qui en a bien apprécié la distinction, suppléât à ce défaut de notes caractéris-

tiques bien tranchées, par un ensemble de caractères plus détaillés. Les Verbésines néanmoins s'en distinguent assez par la présence d'une aigrette aristée, c'est-à-dire formée d'écailles filiformes et scarieuses. — Le *Chrysanthellum procumbens*, Rich., *Verbesina mutica*, L., est une plante des pâturages humides de l'Amérique, dont les feuilles sont alternes et tripartites, les pédoncules allongés et uniflores; la tige est couchée. Elle est figurée dans Lamarck, Illustrat. T. 686, f. 2.

CHRYSANTHELLINE. *Chrysanthellina*. BOTAN. Ce genre, de la famille des Synanthérées, établi par Cassini comme distinct du précédent, lui a été réuni par De Candolle. Prodr. V, p. 630.

CHRYSANTHÈME. *Chrysanthemum*. BOT. On nomme ainsi un genre de la famille naturelle des Corymbifères et de la Syngénésie Polygamie superflue. Il se compose d'un assez grand nombre d'espèces herbacées, portant des feuilles alternes, simples, plus ou moins profondément dentées, et des capitules de fleurs tantôt entièrement jaunes, tantôt jaunes au centre et blancs à la circonférence. Chaque capitule offre un involucre hémisphérique, composé d'écailles imbriquées, minces et scarieuses sur les bords; un réceptacle presque plan, nu ou offrant parfois des paillettes dans quelques espèces cultivées. Les fleurons sont réguliers et hermaphrodites; les demi-fleurons placés à la circonférence, sont femelles et très-nombreux. Le fruit est ovoïde, comprimé, strié longitudinalement, dépourvu entièrement d'aigrette et de rebord membraneux.

A l'exemple de Haller, de Gærtner et de De Candolle, on doit extraire du genre Chrysanthème les espèces dont le fruit est surmonté d'un rebord membraneux en forme de couronne, et les placer dans le genre Pyrèthre. Ce caractère, il faut en convenir, n'est pas d'une très-haute importance; mais comme les espèces de Chrysanthèmes sont fort nombreuses, on peut néanmoins l'admettre pour en faciliter l'étude. L'une des espèces les plus communes dans ce genre est le CHRYSANTHÈME DES PRÉS, ou Grande Marguerite, *Leucanthemum*, L., plante vivace. Sa tige, haute d'un pied et demi à deux pieds, hispide à sa partie inférieure, porte des feuilles pétiolées, spathulées, oblongues, obtuses et crénelées; celles de la tige sont sessiles et presque amplexicaules. Les fleurs sont grandes, placées au sommet des ramifications de la tige. Les fleurons qui garnissent le disque sont d'un jaune doré; les demi-fleurons de la circonférence sont d'un blanc pur.

CHRYSANTHÈME DES INDES. *Chrysanthemum Indicum*, L. L'une des espèces les plus belles et les plus utiles pour l'ornement des parterres. Elle fleurit, en effet, à l'époque où presque toutes les autres plantes ont cessé de végéter, c'est-à-dire d'octobre en décembre. Elle présente un phénomène extrêmement remarquable, et qui l'a fait alternativement placer parmi les Chrysanthèmes et parmi les Camomilles. Dans les individus sauvages ou à fleurs simples, le réceptacle est nu et privé de paillettes, ce qui forme le caractère des vrais Chrysanthèmes; au contraire, dans cette foule de variétés, qui font en automne l'ornement de nos parterres, et où les fleurons sont sous la forme de longs tubes cylindriques, d'une belle couleur violette, jaune, blanche ou pourpre, le réceptacle est chargé d'écailles comme dans les *Anthemis*. Aussi à l'époque où cette belle plante fut introduite en France, Ramatuelle la décrivit-il sous le nom d'*Anthemis grandiflora*, en la regardant comme distincte spécifiquement et génériquement du Chrysanthème des Indes de L. Cependant il est certain que ces deux plantes appartiennent à la même espèce qui offre ainsi des paillettes dans les individus cultivés, et en est privée dans ceux qui sont sauvages ou à fleurs simples. *V.* CAMOMILLE. C'est Blanchard, négociant à Marseille, qui, le premier, introduisit cette plante en France, dans l'année 1789. Il l'avait rapportée de la Chine. En 1790, elle fut cultivée au Jardin du roi, et depuis cette époque, elle s'est répandue et, en quelque sorte, naturalisée dans tous les jardins de l'Europe. C'est un arbuste touffu, dont la tige, sous-frutescente à sa base, est haute de trois à quatre pieds. Ses feuilles, blanchâtres en dessous, sont profondément lobées. Ses fleurs sont grandes, réunies au sommet des ramifications de la tige où elles forment une sorte de panicule. Leurs fleurons sont allongés, stériles, tubuleux et varient de nuances. Il en existe des variétés blanche, rouge, jaune, violette, pourpre ou panachée. Cette belle plante est vivace et se cultive en pleine terre. Elle résiste à nos froids les plus rigoureux. On la multiplie par la séparation des drageons, ou par boutures. On trouve des détails très-étendus sur sa culture et ses variétés dans un Mémoire intéressant de Joseph Sabine, imprimé dans le 4e volume des Transactions de la Société horticulturale de Londres. *V.* PYRÈTHRE.

CHRYSANTHÉMOIDES. BOT. Syn. d'*Osteospermum*.

CHRYSAORE. *Chrysaora*. MOLL. FOSS. Ce genre de Montfort, ainsi que quelques autres qui s'en rapprochent, comme l'Achéloïte et le Callirhoé, ont été faits sur des caractères assez vagues, qui appartiennent plutôt au genre Bélemnite.

CHRYSAORE. *Chrysaora*. ACAL. Genre de l'ordre des Acalèphes libres (Règn. Anim. de Cuvier), établi par Péron et Lesueur, dans leur Histoire générale des Méduses. Cuvier rapporte à son genre Cyanée les Chrysaores de Péron, en faisant observer que la plupart des espèces ne sont que des variétés de la Cyanée Chrysaore.

CHRYSAORE. *Chrysaora*. POLYP. Genre de Polypiers fossiles de l'ordre des Milléporées, dans la division des Polypiers entièrement pierreux. Il est ainsi caractérisé: polypier fossile, rameux, couvert de côtes ou lignes saillantes, à peine visibles à l'œil nu, rameuses, anastomosées ou se croisant entr'elles, et se dirigeant dans tous les sens; pores visibles à la loupe, ronds, épars, situés dans les intervalles des côtes, jamais sur leur tranchant, et rarement sur leurs pentes. Ce genre ne se distingue des Millépores que par les côtes ou lignes saillantes dont le Polypier est couvert. Ce caractère est si singulier, qu'il est impossible de ne pas faire un groupe particulier de ces Zoophytes de l'ancien monde. Leurs ramifications diffèrent de celles des Millépores : elles ont une fascie qui leur est propre; les côtes semblent partir de l'extrémité des pointes ou des aspérités qui les couvrent et qui les terminent. D'abord elles sont droites et se dirigent ensuite dans tous les sens; souvent elles sont visibles à l'œil nu; les pores ou cellules

n'offrent rien de remarquable. Les Milléporées vivantes ne nous ont encore offert aucune espèce voisine des Chrysaores; néanmoins il est possible que des analogues existent dans les mers Australes, et que leur petitesse ou leur rareté les aient dérobées aux recherches des naturalistes. Lamouroux a donné à ce genre le nom de Chrysaore, quoique Péron et Lesueur en aient fait usage pour un groupe de Méduses que Cuvier et Lamarck ont réuni aux Cyanées.

Chrysaore épineuse. *Chrysaora spinosa*, Lamx., Gen. Polypier, p. 85, tab. 81, fig. 6, 7. Elle est simple, presque cylindrique, couverte d'aspérités coniques, aiguës, nombreuses et couvertes de côtes flexueuses, formant sur leur surface un réseau irrégulier. Ce Fossile très-rare se trouve dans le calcaire à Polypiers des environs de Caen.

Chrysaore corne de Daim. *Chrysaora Damæcornis*, Lamx., genre Polypier, p. 85, tab. 81, fig. 8, 9. Elle diffère de la précédente par ses divisions droites, comprimées ou subpalmées, et par les côtes en général longitudinales, peu flexueuses et saillantes; elle est aussi rare et se trouve dans les mêmes lieux que la précédente.

CHRYSEISE. *Chryseis*. bot. Henri Cassini a proposé, sous ce nom, un genre nouveau, pour la *Centaurea Amberboi* de Lamarck, qui diffère des autres Centaurées par son aigrette simple, composée de petites écailles glabres. *V*. Centaurée.

CHRYSÉLECTRE. min. Synonyme ancien d'Hyacinthe et de Succin.

CHRYSÈNE. bot. Synonyme de Chrysanthème.

CHRYSESTHE. *Chrysesthes*. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Sternoxes, institué par Serville, avec les caractères suivants : antennes de onze articles : le premier court, renflé, le deuxième très-petit, subglobuleux; le troisième un peu déprimé, plus long que les deux premiers réunis; le quatrième un peu plus court et large; les autres transversaux, dentés en scie; palpes maxillaires de trois articles, les labiales de deux; languette grande et trilobée; menton court, transversal, légèrement échancré en arc; labre grand, fortement bilobé; yeux grands, ovales, rapprochés à la partie supérieure; corselet convexe, trapézoïdal; écusson petit; dernier segment de l'abdomen tronqué, bidenté; élytres en scie à leur extrémité; les trois premiers articles des tarses subtriangulaires; le quatrième bilobé, le cinquième aussi long que les autres réunis. Le *Buprestis tripunctata* de Fab. est le type de ce genre; on le trouve à Cayenne. Dupont lui a adjoint une espèce du Brésil, *Chrysesthes impressicollis*.

CHRYSIDES. *Chrysides*. ins. Hyménoptères formant dans la méthode de Lat. une tribu de la famille des Pupivores, section des Térébrans. Cette tribu a pour caractères : ailes inférieures sans nervures; tarière de la femelle, composée des derniers anneaux de l'abdomen, rétractile à la manière des tubes d'une lunette, terminée par un petit aiguillon; abdomen des individus du même sexe n'ayant, le plus souvent, que trois à quatre anneaux extérieurs, plat ou voûté en dessous, et pouvant se replier contre la poitrine; corps ayant alors la forme d'une boule. Cette tribu correspond au grand genre *Chrysis* de Linné, et comprend aussi le genre *Chrysis* de Jurine, à l'exception de celui des Cleptes. Les Insectes appartenant à cette division sont parés des couleurs métalliques les plus brillantes et les plus variées; leur vivacité est inconcevable, et ils agitent perpétuellement leurs antennes et toutes les parties de leur corps. Ils fréquentent les lieux sablonneux, les murs et les vieux bois exposés au soleil; ils déposent leurs œufs dans les nids de plusieurs Hyménoptères, et entre autres dans ceux des Tenthrèdes et des Apiaires solitaires maçonnes. Les larves qui en naissent vivent aux dépens des larves de celles-ci. Les Chrysides ont en général une tête petite, des antennes brisées, filiformes, vibratiles, composées de treize anneaux, dans l'un et l'autre sexe; des mandibules pointues au sommet; des palpes maxillaires presque toujours de cinq articles, généralement plus longues que les labiales qui en ont seulement trois; une languette ordinairement échancrée. Le thorax est demi-cylindrique, et supporte les ailes; la paire antérieure présente une cellule radiale et une cellule cubitale allongée, incomplète, recevant une nervure récurrente très-distante du bout de l'aile; l'abdomen est composé, dans le plus grand nombre, de trois segments emboîtant tous les autres; il est convexe supérieurement et concave en dessous; le dernier anneau, visible à l'extérieur, offre, dans la plupart, des points enfoncés; son bord supérieur est libre et terminé par des dentelures. Les Chrysides, qu'on nomme aussi vulgairement Guêpes dorées, ont été subdivisées par Lat. en plusieurs genres qu'il a rangés de la manière suivante :

† Mâchoires et lèvres très-allongées, formant une sorte de trompe fléchie en dessous, le long de la poitrine; palpes très-petites, de deux articles.

Genre Parnopes.

†† Mâchoires et lèvres courtes ou peu allongées, et ne formant point de trompe fléchie en dessous; palpes maxillaires de cinq articles; les labiales de trois.

1. Abdomen demi-cylindrique ou presque demi-circulaire, voûté, n'ayant que trois segments apparents.

a. Mandibules sans dentelures, ou unidentées au plus, au côté interne; dernier segment extérieur de l'abdomen ayant, soit un cordon élevé, soit une rangée transverse de gros points enfoncés; il est, le plus souvent, dentelé au bout.

Genres Stilbe, Euchrée, Chrysis.

b. Mandibules ayant deux dentelures ou davantage, au côté interne; abdomen uni et sans dentelures.

Genres Hédichre, Elampe.

2. Abdomen presque ovoïde, non voûté, ayant quatre à cinq segments apparents, toujours uni et sans dentelures au bout.

Genre Clepte.

CHRYSIDIDES. ins. *V*. Chrysides.

CHRYSINE. *Chrysina*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Rutélides, institué par Mac Leay qui lui assigne pour caractères : chaperon un peu allongé, arrondi, avec les bords recourbés; labre faiblement anguleux; mandibules grandes, concaves en dessus, convexes en dessous, épaisses, arrondies extérieurement; lèvre trapézoïdale, un peu échancrée au sommet; palpes maxillaires composées de quatre articles : le premier court, le

second également court, mais plus épais; palpes labiales de trois articles dont les deux derniers les plus épais et les plus longs; antennes de dix articles; présternum droit à partir des pieds antérieurs, et plan dans sa position verticale; mésosternum conique. La seule espèce connue est originaire du Pérou, d'où elle a tiré son nom spécifique; elle a le dos vert; mais, par une singularité remarquable, cette couleur disparaît par le frottement, et les élytres prennent une teinte noire, chatoyante. Nous avons observé ce jeu de lumière, mais à un degré beaucoup plus faible, sur quelques autres Rutiles et Cétoines. Elle a un peu plus d'un pouce de longueur; sa forme est oblongue, plus large en avant et rétrécie, d'une manière sensible, vers la partie postérieure; le chaperon est ovalaire, échancré au sommet; le corselet est déprimé en demi-cercle antérieurement, et la pointe sternale est fort saillante.

CHRYSIPHIALE. *Chrysiphiala.* BOT. Ce genre, de la famille des Amaryllidées, a été formé par Lindley qui, vraisemblablement, ignorait que l'espèce proposée pour type, figurait déjà, et sous des caractères semblables, dans le genre Stenomesson de W. Herbert. *V.* STENOMESSON.

CHRYSIPPEA. BOT. Synon. ancien de Scrophulaire.

CHRYSIS. BOT. Synonyme d'Hélianthe annuel.

CHRYSIS. *Chrysis.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans; caractères : mandibules n'ayant qu'une seule dent ou crénelure, au côté interne; palpes maxillaires sensiblement plus longues que les labiales, de cinq articles; languette entière et arrondie. Abdomen en demi-ovale, assez allongé, tronqué au bout, et offrant souvent près de cette extrémité une rangée transverse de gros points enfoncés. Ce genre diffère de celui des Parnopès par des mâchoires et des lèvres non prolongées en une sorte de trompe, et par le nombre d'articles des palpes maxillaires; il s'éloigne des Cleptes par le nombre des segments visibles à l'abdomen et par la forme de cette partie; il ne pourra être confondu avec les Hédichres et les Elampes à cause de ses mandibules unidentées. Enfin, quoique très-voisin des Stilbes et des Euchrées, auxquels Latreille l'a réuni, il se distinguera du premier de ces genres, parce qu'il n'existe pas de pointe ou prolongement scutelliforme à la partie postérieure du thorax, et du second par l'absence d'un cordon élevé ou bourrelet, traversant brusquement le segment terminal de l'abdomen.

Les Chrysis sont de petits insectes très-agiles, très-vifs, se roulant en boule lorsqu'on les saisit, et qui d'ailleurs sont très-remarquables par leurs couleurs brillantes et à reflets métalliques. On les trouve quelquefois sur les fleurs, les murailles, les vieux bois, les bords élevés des chemins; elles fréquentent les lieux exposés au midi, et paraissent en grand nombre, lorsque le soleil brille. Elles répandent une odeur assez forte et peu agréable. On ne connaît pas leurs métamorphoses, mais on présume que leurs larves sont parasites et qu'elles se nourrissent aux dépens de celles de plusieurs Hyménoptères. Les femelles se font remarquer par les anneaux rentrants de l'abdomen au bout desquels on voit un petit aiguillon. Degéer (Mém. sur les Ins., T. II, p. 834, pl. 28) a décrit avec soin les détails curieux de ces parties. Pelletier de Saint-Fargeau a donné (Ann. du Mus. d'Hist. nat., T. VII, p. 115) une Monographie de la tribu des Chrysides; elle est accompagnée de bonnes figures. Cet auteur décrit vingt-neuf espèces appartenant au genre Chrysis de Latreille; nous n'en citerons qu'une seule, qui peut être considérée comme le type du genre, le Chrysis enflammé, *Chrysis ignita*, L., Fab., Lat., ou la Guêpe dorée, à ventre cramoisi, de Degéer, qui est la même que la Guêpe dorée, à corselet vert et derniers anneaux du ventre épineux, de Geoffroy. Elle a été représentée par Panzer (*Faun. Ins. Germ.*, fasc. 5, tab. 22), et se trouve très-communément aux environs de Paris.

CHRYSITE. MIN. Syn. ancien de Pierre de touche.

CHRYSITHRICE. *Chrysithrix.* BOT. Ce genre, de la famille des Cypéracées, et de la Polygamie Monœcie, a été établi par Linné sur une plante du Cap, qui offre les caractères suivants : fleurs disposées en épi très-dense, ovale et cylindrique, composé d'écailles spathacées, coriaces et concaves, renfermant un faisceau de paillettes lancéolées, cartilagineuses, entre chacune desquelles est située une étamine de même longueur, à filets capillaires et à anthères adnées; un seul ovaire placé au centre du faisceau de paillettes, oblong et obtus, supportant un style de la longueur des étamines et divisé en trois stigmates saillants et hérissés de papilles. Les auteurs, et Lamarck lui-même (Encycl. méth.), décrivent ce stigmate comme simple; cependant la figure donnée par ce dernier botaniste (Illustr., 842, f. 4) le représente tel que nous l'avons décrit. On a voulu rapporter à ce genre le *Chondrachne* de Brown, qui présente des caractères très-analogues, cependant le style bifide de ce dernier genre, et la différence que Brown mentionne entre le *Chorizandra* (genre voisin du Chondrachne), et le Chrysithrice, ne permettent pas de supposer que cet auteur se soit mépris à cet égard. Le *Chrysithrix capensis*, L., unique espèce du genre, est une plante qui, par ses feuilles ensiformes et engaînantes, a le port des Iridées.

CHRYSITIS. BOT. Synonyme ancien de *Gnaphalium*.

CHRYSOBALANE. *Chrysobalanus.* BOT. Ce genre, que l'on désigne également sous le nom d'Icaquier, fait partie de la section des Drupacées, dans la famille des Rosacées. Il se compose de deux ou trois espèces américaines, qui sont des arbrisseaux à feuilles alternes et entières, dépourvues de stipules, ayant les fleurs assez petites, hermaphrodites, disposées en grappes courtes et pédonculées, à l'aisselle des feuilles supérieures; leur calice est tuberculeux, campanulé, persistant, à cinq divisions égales; les pétales, au nombre de cinq, sont insérés à la partie supérieure du calice, ainsi que les étamines dont le nombre est d'une quinzaine à peu près. L'ovaire est globuleux, sessile au fond du calice; de sa base part latéralement un style allongé, qui se termine par un stigmate évasé et simple. Le fruit est un drupe ovoïde environné à sa base par le calice qui est persistant; il contient un noyau uniloculaire, à deux graines.

L'espèce la plus intéressante est le Chrysobalane Icaquier, *Chrysobalanus Icaco*, L., arbrisseau de dix à douze pieds d'élévation, croissant aux Antilles, à Saint-

Domingue, à Cayenne et même en Afrique : ses feuilles sont alternes, à peine pétiolées, obovales, arrondies, entières, glabres, luisantes et un peu coriaces. Les fleurs forment de petites grappes à l'aisselle des feuilles supérieures et au sommet des ramifications de la tige. Elles sont portées sur des pédoncules courts, articulés, di ou trichotomes; ces pédoncules, ainsi que le calice, sont recouverts d'un duvet court, soyeux et très-abondant. Les fruits sont ovoïdes, de la grosseur d'une moyenne Prune; leur couleur est fort variable; ils sont jaunes ou rougeâtres; leur chair est pulpeuse, d'une saveur douce et légèrement âpre, mais agréable; on les mange dans les contrées où cet arbre croît naturellement, et on les appelle Icaques ou Prunes-Coton.

Une seconde espèce est le Chrysobalane à feuilles longues, *Chrysobalanus oblongifolius,* Michaux. Elle croît dans les lieux sablonneux et boisés de la Géorgie et de la Caroline. Ses feuilles, presque lancéolées, aiguës, ses fruits en forme d'olive, la distinguent nettement de l'espèce précédente.

CHRYSOBALANOS. BOT. Syn. ancien de Muscade.

CHRYSOBATE. MIN. C'est-à-dire *Buisson d'or.* Ramification d'or, opérée métallurgiquement par le feu.

CHRYSO-BÉRYL. MIN. *V.* CYMOPHANE.

CHRYSOBOTRIDE. *Chrysobotris.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Sternoxes, établi par Eschscholtz qui lui donne pour caractères : antennes de onze articles : le premier allongé, un peu comprimé, en massue; le deuxième très-court; le troisième allongé; les suivants courts, épais, transversaux, allant insensiblement en diminuant; palpes maxillaires de trois articles, dont le dernier plus court; menton transversal et court; labre arrondi antérieurement; épistome lunulé dans son milieu; yeux grands, allongés, rapprochés en dessus; présternum déprimé; corselet subcarré, trilobé postérieurement, plus étroit que la base des élytres, à côtés parallèles; écusson petit, triangulaire; élytres arrondies à leur base, pénétrant entre les lobes du corselet; cuisses antérieures larges, comprimées, dentées en dedans; le premier article des tarses postérieurs très-étroit, aussi long que les trois suivants réunis, le quatrième très-petit, à peine sensible. Ce genre comprend les *Buprestis affinis, chrysostigma, femorata,* Fab.; *plicata, cribaria, azurea, mellicula,* Dej.

CHRYSOBOTRYE. *Chrysobotrya.* BOT. Genre de la famille des Grossulariées, formé par Spach, aux dépens du genre *Ribes* et auquel il donne pour caractères : tube du calice allongé, presque cylindrique, plus étroit que l'ovaire, courbé ou arqué avant la floraison; les cinq divisions du limbe sont étalées, roulées, inégales, plus longues que celles de la corolle; pétales dressés, spathulés, imbriqués par leur bord, un peu plus longs que les étamines; celles-ci dressées, insérées sur l'orifice du calice, offrant des anthères oblongues, apiculées, égalant à peu près la longueur des filaments; style entier, décliné, glabre, un peu plus long que les pétales, terminé par deux stigmates presque réniformes; semences oblongues, presque cylindracées. Aux *Chrysobotrya revoluta* et *intermedia,* déjà décrits, le premier sous le nom de *Ribes palmatum,* et le second sous ceux de *Ribes flavum* ou *aureum,* Var., Spach vient d'ajouter le *Chrysobotrya Lindleyana,* récemment apporté du nord de l'Amérique; c'est un arbrisseau à tiges rameuses, pourprées, garnies de feuilles à trois lobes entiers ou bien divisés eux-mêmes en trois segments, au sommet; portant une multitude de grandes et belles fleurs blanches.

CHRYSOCALIS. BOT. Synonyme ancien de Matricaire.

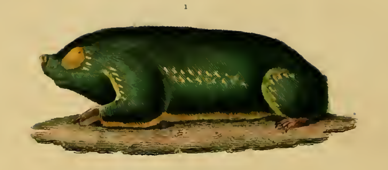
CHRYSOCALYCE. *Chrysocalyx.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, institué par Perrottet pour quelques espèces découvertes par lui, au Sénégal, et auquel viendra sans doute se joindre une division des Crotalaires de DC. Caractères : calice bilabié, à cinq divisions, très-velu extérieurement, très-renflé, un peu bossu d'un côté, renfermant complétement le fruit et portant de chaque côté deux bractées en forme d'ailes : lèvre supérieure bifide, l'inférieure à trois divisions; corolle à peine plus longue que le calice, l'étendard ovale ou arrondi, les ailes oblongues et la carène naviculaire; dix étamines monadelphes; ovaire surmonté d'un style coudé : la partie inférieure est grosse, couchée sur le style et penchée, tandis que la partie supérieure est plus fine et relevée. Légume presque globuleux, un peu comprimé vers le bout, pédicellé et polysperme. Les Chrysocalyces sont des plantes herbacées, annuelles, à feuilles stipulées, souvent à trois folioles; les fleurs sont jaunes, disposées en épis ou en capitules terminaux; elles sont accompagnées de bractées dont une grande sur le pédoncule, et deux latérales, soudées au calice, en forme d'ailes. Perrottet (Flore de Sénégambie) en décrit quatre espèces : *Chrysocalyx Ebenoides,* t. 45, fig. 1; *Chrysocalyx Rubiginosa; Chrysocalyx Gracilis* et *Chrysocalyx Perrotteti,* t. 42, fig. 2. Suivant Walker-Arnott, le genre *Chrysocalyx* ne serait qu'une simple section du genre *Crotalaria,* qui prendrait place entre les Microcarpées et les Dispermées.

CHRYSOCANTHARUS. INS. Syn. ancien de Cétoine dorée.

CHRYSOCARPOS. BOT. Syn. ancien de Lierre à feuilles lobées.

CHRYSOCHLORE. *Chrisochloris.* MAM. Genre de Carnassiers insectivores, caractérisé par vingt dents à chaque mâchoire, disposées comme il suit : en haut deux grandes incisives, droites et verticales comme à la Taupe, suivies de chaque côté de neuf molaires, dont les quatre premières, à simple triangle, sont suivies de cinq autres comprimées d'avant en arrière, et présentant de front trois pointes dont l'intermédiaire est la plus haute; en bas quatre incisives dont les deux intermédiaires sont rudimentaires comme dans plusieurs Chauves-Souris, suivies de huit molaires de chaque côté, dont les trois premières à simple triangle, et les cinq autres comprimées comme celles d'en haut, ne présentent de front que deux pointes en arrière de l'intérieure. Il en résulte que la série de ces molaires présente inférieurement une et supérieurement deux rainures. Ces rainures et les rangs de pointes collatérales s'engrènent réciproquement. Il n'y a que trois doigts aux pieds de devant, et cinq, de grandeur à peu près uniforme, à ceux de derrière. Au pied de devant, l'ongle externe est

1



2



1. CHRYSOCHLORIS AURATA
CHRYSOCHLORE DU CAP.
2. ERINACEUS EUROPÆUS
HÉRISSON COMMUN.

triple du suivant, l'interne est le plus petit; ces trois doigts, et surtout leurs ongles, sont courbés en dedans. Il y a un petit ergot corné, sessile sur le carpe et sans phalanges, en dessous du doigt externe.

La mécanique osseuse de la Chrysochlore est précisément inverse de la Taupe à qui on l'a tant comparée. La première côte y est presque carrée; elle est au contraire aussi grêle que les suivantes dans la Taupe, dont la clavicule est au contraire cubique, tandis que la clavicule de la Chrysochlore est aussi mince et arquée qu'une côte dorsale et presqu'aussi longue. Elle y surpasse l'humérus qui est trois fois plus long qu'elle dans la Taupe. Le scapulum de la Taupe, aussi peu développé à proportion que dans les Ruminants, c'est-à-dire là où les mouvements de l'épaule sont moins nombreux et plus bornés, est au contraire plus compliqué dans la Chrysochlore que chez tous les autres Mammifères. L'acromion y est énorme, et surtout l'épine qui forme au-dessus de la moitié inférieure du scapulum une longue et large voûte terminée en avant par une apophyse très-saillante. Il en résulte que les muscles sur-épineux et surtout les sous-épineux y sont plus développés que partout ailleurs. Le cubitus, presqu'aussi fort que dans la Taupe, a un énorme olécrane qui manque à celle-ci, et se dirige en dehors. En dedans une tubérosité radiale considérable, aussi arquée, forme, dans le prolongement de la courbe de l'olécrane, une grande arcade osseuse, qui sert de point fixe aux muscles adducteurs de la main et des doigts, comme l'olécrane est le point mobile des muscles huméro-scapulaires postérieurs. Nous ajouterons que l'épisternal, caréné inférieurement et excavé supérieurement, a à peine le tiers du développement qu'il a dans la Taupe. Il en résulte que, dans la Chrysochlore, les mouvements du bras ont leurs points d'appui sur le scapulum, tandis qu'au contraire le point d'appui des mouvements, dans la Taupe, est sur le sternum par les clavicules cubiques, qui servent d'arcs-boutants. Enfin la Chrysochlore a dix-neuf paires de côtes; la Taupe n'en a que douze. D'ailleurs le bassin et le pubis, écartés comme dans la Taupe, s'y ressemblent ainsi que les membres postérieurs.

Le volume proportionnel du cerveau est très-grand. Le diamètre bipariétal est un septième de la longueur du corps. L'aire de la fosse ethmoïdale, peu profonde, n'est guère moins que le tiers de celle du crâne dans le plan passant verticalement par le diamètre indiqué. Les cornets ethmoïdaux sont développés en proportion; le trou optique est à peine visible; la caisse est fort petite; l'odorat est évidemment le plus actif de ses sens. L'apophyse coronoïde, si proéminente dans la Taupe, est nulle ici où le condyle est au contraire bien plus saillant. L'on voit donc que la Chrysochlore est au moins aussi éloignée de la Taupe, par l'organisation que par la contrée qu'elle habite; et ces différences, lorsque le genre est le même, ne peuvent être attribuées à aucune influence éventuelle. Tout est ici primitif.

Chrysochlore du Cap ou Taupe dorée. Wosmaer (Desc. d'Animaux rares, pl. 20) la représente sous le nom de *Groen Glanzige*. C'est la *Talpa asiatica* de Linné. Un peu plus petite que notre Taupe, dit Woesmaer qui l'a décrite, son poil est aussi plus fin et doux au toucher comme du velours. Ses reflets d'un beau vert doré sont chatoyants et métalliques comme ceux des Colibris. Celle décrite par Wosmaer était femelle. Elle avait deux mamelles inguinales. Le museau, couleur de chair et sans poil, est tronqué comme dans les Cochons; il déborde la mâchoire inférieure comme un boutoir; au centre s'ouvrent les narines. Le contour du boutoir est festonné par huit découpures bien représentées dans la figure citée, mais Wosmaer indique mal, d'après Sparmann, le nombre des dents. Les yeux et les oreilles sont imperceptibles. On les distingue pourtant, dit Sparmann, quand l'animal est dépouillé. Si cet animal n'entend pas aussi mal qu'il voit, au moins peut-on conclure que son ouïe doit être bien faible, fait assez contradictoire pour la philosophie des causes finales dans un animal souterrain. Il n'y a pas de queue visible extérieurement, bien qu'il y ait quatre ou cinq vertèbres coccygiennes. Cette Chrysochlore est assez nombreuse dans les jardins du Cap, où elle cause autant de dégât que les Taupes en Europe.

La Taupe du Cap de Buffon, Suppl. T. III, pl. 33, n'est pas de l'ordre des Insectivores. C'est un Rongeur du genre Oryctère ou Rat-Taupe du Cap.

CHRYSOCOLLE. MIN. *V.* Amphitane.

CHRYSOCOME. *Chrysocoma*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Corymbifères de Jussieu et de la Syngénésie égale de Linné. Il offre les caractères suivants : involucre conique, imbriqué de folioles pointues, plus ou moins rapprochées; capitule composé de fleurons nombreux, tous hermaphrodites et fertiles, dont le tube est un peu renflé à sa partie supérieure, et le limbe divisé en cinq lobes aigus, étroits et égaux; réceptacle nu; akènes oblongs, comprimés, velus, d'une grandeur moindre que celle du tube de la corolle, couronnés par une aigrette sessile, formée de poils courts, nombreux, roussâtres, simples ou munis de villosités presqu'imperceptibles à l'œil nu. Les Chrysocomes sont des plantes herbacées ou arborescentes, d'un aspect extrêmement agréable, et qui ont de grands rapports avec les genres *Conyza, Baccharis* et *Erigeron*. Dioscoride et Pline ont donné le beau nom de *Chrysocome* (chevelure dorée) à l'espèce européenne qui a servi de type au genre. Cette plante, en effet, possède, ainsi que ses congénères, des capitules très-denses, d'un jaune d'or éclatant. Son élégance est même remarquable entre toutes les autres plantes de la belle tribu des Corymbifères, dont l'inflorescence est si riche de formes et de couleurs.

Les Chrysocomes, au nombre de vingt environ, ont été partagées en deux sections : 1° celles dont la tige est frutescente; 2° les Chrysocomes herbacées. La plupart des premières habitent le Cap, les secondes sont indigènes de l'Europe et de la Sibérie. Celles-ci peuvent se cultiver en pleine terre, dans nos jardins où elles exigent seulement une terre un peu légère et une bonne exposition; les autres sont des arbustes d'orangerie, qui demandent une exposition à la vive lumière et une terre consistante, pour qu'elles s'effilent moins et deviennent plus vigoureuses. Parmi celles qui se cultivent le plus habituellement, et dont le feuillage, toujours vert, contribue à varier l'aspect des serres pendant la mau-

vaise saison, on remarque les *Chrisocoma aurea*, L., *Chrysocoma cernua* et *Chrysocoma ciliata*. L'amertume de leur écorce est assez intense. On se sert aux Canaries de l'une d'elles (*Chrysocoma sericea*) pour calmer le mal de dents; peut-être est-elle sialagogue comme la racine de Pyrèthre.

L'Europe tempérée nourrit l'espèce la plus intéressante des Chrysocomes herbacées. Cette plante, que l'on nomme Chrysocome Linière, *Chrysocoma Linosyris*, L., était connue autrefois sous les noms de *Chrysocome, Osyris, Linosyris* et *Heliochrysos*, et avait été placée dans le genre *Conyza* par Tournefort. Elle est haute de quatre à cinq décimètres; ses tiges presque simples, effilées et ramifiées au sommet, portent des feuilles linéaires, pointues, glabres, vertes, éparses et très-nombreuses. Ces feuilles garnissent la tige dans toute sa longueur jusqu'au capitule des fleurs où elles se confondent avec les folioles de l'involucre. Labillardière a ajouté au genre trois belles espèces qu'il a décrites et figurées (*Novæ-Holland. Plant. Specim.* vol. 2, tab. 82, 83 et 84). Deux sont arborescentes : *Chrysocoma cinerea* et *Chrysocoma reticulata*. La troisième, *Chrysocoma squamata*, est herbacée.

CHRYSOCHROA. ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Sternoxes, institué par Carcel et Delaporte, avec les caractères suivants : palpes maxillaires de trois articles, les labiales de deux; labre velu, fortement échancré; languette assez grande, trilobée en avant; mandibules larges, courtes, épaisses, terminées par une dent ordinairement obtuse; antennes de onze articles : le premier fort, le deuxième très-court, le troisième assez long et les autres presque égaux et transversaux; tête assez grande, arrondie; yeux gros, allongés; corselet tronqué en avant, à côtés obliques, s'élargissant en arrière, à bord postérieur bisinué; corps allongé; élytres longues, déprimées, allant en se rétrécissant; pattes moyennes. Ce genre, assez nombreux, se compose de toutes espèces propres aux contrées ardentes de l'ancien continent : parmi elles on distingue les *Buprestis bicolor, fulgida, ignita, fulminans, elongata, ocellata, vittata, aurata, unidentata, imperialis* de Fabricius, et nombre d'autres plus nouvelles et non moins éclatantes.

CHRYSODON. annél. Nom donné par L. (*Syst. Nat.* éd. 12, T. 1, part. 2, p. 1269, n° 815) à une espèce qu'il rapportait à son genre Sabelle : cette espèce est l'Amphitrite du Cap, de Bruguière et de Cuvier, ou l'Amphictène du Cap, de Savigny. *V.* Amphictène.

CHRYSODRABA. bot. Nom donné par De Candolle à la seconde des sections qu'il a établies dans le genre Draba, section qu'il caractérise ainsi : style très-court; stigmate capité ou bilobé; pétales émarginés; silicule ovale-oblongue. Elle comprend onze espèces qui sont des plantes herbacées, vivaces, à feuilles oblongues et planes, couvertes de poils rarement simples, à fleurs jaunes, portées sur des hampes ou pédoncules allongés. Ces plantes habitent les montagnes du nord de l'Europe et celles de l'Asie orientale, à l'exception des deux espèces que Humboldt et Bonpland ont trouvées, l'une sur le volcan de Jorullo, et l'autre près de la ville de Tolucca au Mexique.

CHRYSOGASTRE. *Chrysogaster.* ins. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Athéricères, établi par Meigen aux dépens du genre Syrphe, et que Latreille a réuni au genre Milésie. Les caractères assignés à ce genre par l'auteur, sont : antennes avancées, un peu rabattues, insérées sous un rebord avancé du front, composées de trois articles, dont le dernier, orbiculaire, porte une soie latérale et nue; trompe charnue, épaisse; suçoir de quatre soies; palpes longues, courbées, lamelliformes, un peu en massue vers leur extrémité qui est légèrement velue; tête hémisphérique; yeux nus, réunis dans les mâles, très-écartés chez les femelles; trois ocelles sur le vertex, corps presque nu; corselet presque arrondi, un peu tronqué antérieurement : celui des mâles ayant souvent quelques poils; écusson grand, arrondi postérieurement; ailes assez grandes, couchées parallèlement sur le corps dans le repos; les deux premières cellules du bord postérieur éloignées de ce bord, fermées inférieurement chacune par une nervure transversale; abdomen ovale-oblong, composé de quatre segments outre l'anus; pattes grêles. L'*Eristalis cœmeteriorum* de Fab., est le type de la première division de ce genre, et le *Chrysogaster elegans*, Meig., celui de l'autre. Un assez grand nombre de Chrysogastres se trouvent en Europe.

CHRYSOGLOSSE. *Chrysoglossum.* bot. Genre de la famille des Orchidées; Gynandrie Monandrie, Lin.; institué par Blume dans son Essai d'une Flore javanaise, pour quelques plantes herbacées qu'il a observées dans les lieux ombragés des forêts montueuses de l'île immense, dont il a fait une si brillante exploration. Les sépales et les pétales qui constituent le périanthe ringent, sont tous cinq égaux et faiblement unis par leur base; les deux sépales latéraux sont attachés sous l'ovaire : celui-ci est auriculé à la base et adhérent au gynostème, par un onglet élastique et calleux; il est étalé, penché et renversé, marqué intérieurement de lignes proéminentes, qui rendent son limbe crêlé; le gynostème est droit, dilaté et prolongé sur les côtés, partout renfermé dans une cavité de son sommet; une anthère biloculaire, contenant deux masses polliniques épaisses, presque globuleuses, marquées de quelques lignes anguleuses, d'un aspect et d'une consistance céréacée. Les deux espèces décrites par Blume, *Chrysoglossum ornatum* et *villosum*, sont des plantes terrestres, dont les feuilles, peu nombreuses, sont ovales-oblongues ou lancéolées; la hampe est velue et les fleurs sont d'une médiocre étendue.

CHRYSOGONE. *Chrysogonum.* bot. Famille des Corymbifères, Syngénésie Polygamie nécessaire. Une petite plante herbacée, qui croît dans l'Amérique septentrionale et en particulier dans la Virginie, forme le type de ce genre qui ne se compose encore que de cette seule espèce. Le Chrysogone de Virginie, *Chrysogonum Virginianum*, L., est vivace; sa tige, presque simple, est lanugineuse, haute de quatre à six pouces. Ses feuilles sont pétiolées, spathulées, tantôt obtuses, tantôt terminées en pointe, très-velues et irrégulièrement crénelées; celles de la tige sont opposées. Les capitules sont d'un jaune doré, naissant plusieurs ensemble du sommet de la tige, qu'ils semblent terminer, et de l'aisselle des

feuilles. Tous sont portés sur des pédoncules d'un à deux pouces de longueur. Leur involucre est hémisphérique, composé de dix écailles foliacées, velues, dont cinq extérieures, un peu plus larges. Le réceptacle est légèrement convexe, portant de petites écailles étroites, obtuses et ciliées. Les fleurs du centre sont mâles et stériles, leur corolle est allongée, à cinq divisions étroites. Les étamines sont légèrement saillantes. Les demi-fleurons de la circonférence, au nombre de cinq, sont femelles et fertiles. Leur ovaire est ovoïde, comprimé, surmonté d'un rebord membraneux, unilatéral et denté. La corolle a un tube court; son limbe est très-large et tridenté à son sommet. Le fruit est ovoïde, allongé, comprimé; sa face externe est marquée de cinq côtes longitudinales, légèrement saillantes. L'aigrette est membraneuse. Ce genre offre des rapports avec le *Parthenium*.

CHRYSOLACHANON. BOT. Synonyme ancien d'Arroche, de Bon-Henri et de Lampsane.

CHRYSOLAMPE. *Chrysolampus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, de la section des Térébrans, fondé par Spinola, et ayant pour caractères : antennes de douze articles; abdomen attaché à l'extrémité postérieure et inférieure du métathorax, de sept anneaux dans les mâles et de six dans les femelles; tarière de ces dernières horizontale et inférieure; premier article des antennes logé dans une fossette du front, et inséré à son milieu; cuisses postérieures simples; abdomen pétiolé. Ce genre, auquel Spinola rapporte son *Diplolepis splendidula* (*Insect. Liguriæ Species novæ*, fasc. 4, p. 225), appartient à la famille des Pupivores, et peut être rangé dans la tribu des Chalcidites.

CHRYSOLAMPIS. MIN. Synonyme ancien de Péridot.

CHRYSOLE. *Chrysolus*. MOLL. Genre créé par Montfort (T. 1, p. 27). Caractères essentiels : coquille nautiliacée sans ombilic, le dernier tour renfermant tous les autres; bouche triangulaire, fermée par un diaphragme sans syphon, crénelé contre le retour de la spire. Cette petite Coquille, que l'on trouve vivante dans les sables de Livourne, est rose dans l'état frais, brillante et nacrée dans l'état fossile. Elle est figurée, sous le nom de *Nautilus Crepidula*, par Von Fichtel (Test. microscop., p. 107, t. 19, fig. g, h, i), et sous le nom de *Nautilus lituitatus* dans Soldani (*Test.* Tom. 1, p. 64, t. 58, fig. 66).

CHRYSOLITHE. MIN. Ce nom, dans le langage des lapidaires, a désigné d'abord toute Pierre d'une couleur jaune-verdâtre, qui avait un certain éclat, et le terme de Péridot s'appliquait plus particulièrement aux Pierres dont la couleur était d'un ton plus faible. Romé-de-l'Isle est le premier minéralogiste qui ait donné le nom de CHRYSOLITHE ORDINAIRE à des Cristaux de la substance nommée *Spargelstein* par Werner, et trouvée en Espagne. Quoiqu'ils fussent assez tendres et rebelles au poli, Vauquelin, par l'analyse qu'il en a faite, et Haüy, par l'étude de leurs formes, ont prouvé, presqu'en même temps, que ces Cristaux n'étaient qu'une variété pyramidée de Phosphate de Chaux. Romé-de-l'Isle a aussi appliqué le nom de Chrysolithe de Saxe à une variété verdâtre de Topaze du même pays. Werner a restreint la dénomination de Chrysolithe aux variétés cristallisées du Péridot, dont il a séparé la variété granuliforme, déjà connue sous le nom de Chrysolithe des volcans.

CHRYSOLITHE D'ESPAGNE. *V.* CHAUX PHOSPHATÉE.

CHRYSOLITHE DU BRÉSIL. *V.* CYMOPHANE.

CHRYSOLITHE DU CAP. *V.* PRÉHNITE.

CHRYSOLITHE ORDINAIRE. *V.* CHAUX PHOSPHATÉE.

CHRYSOLITHE CHATOYANTE. *V.* CYMOPHANE.

CHRYSOLITHE ORIENTALE. *V.* CORINDON et CYMOPHANE.

CHRYSOLITHE OPALISANTE. *V.* CYMOPHANE.

CHRYSOLITHE DE SAXE. Variété de Topaze verdâtre.

CHRYSOLITHE DE SIBÉRIE. Variété d'Aigue-Marine.

CHRYSOLITHE DES VOLCANS. *V.* PÉRIDOT.

CHRYSOLITHE DU VÉSUVE. *V.* IDOCRASE.

Le nom de Chrysolithe avait aussi été étendu, par d'anciens oryctographes, aux pseudomorphoses du Fer sulfuré.

CHRYSOLITHES. FOSS. Coquilles pyritisées du genre Ammonite.

CHRYSOLOPE. *Chrysolopus*. INS. Genre de Coléoptères, établi par Germar aux dépens des Charansons de Fabricius, et adopté par Dejean. Il a pour type le *Curculio spectabilis* et le *Curculio bicristatus* de Fab. Ses principaux caractères consistent dans la forme du museau-trompe qui est gros, allongé et courbé, avec les palpes labiales distinctes; antennes composées de douze articles granuliformes, dont le premier fort allongé et reçu dans un sillon latéral oblique; la massue est de quatre articles, petite et comprimée; des ailes sous les élytres; extrémité interne des jambes garnie d'un fort crochet.

CHRYSOLYGA. BOT. Le genre proposé, sous ce nom, par Willdenow, dans la famille de Lythrariées de Jussieu, étant le même que celui déjà établi par Link et Otto, sous le nom de Heima, nous renvoyons pour la description au mot HEIMIE.

CHRYSOMALLE. *Chrysomallum*. BOT. Genre établi par Aubert Du Petit-Thouars (*Genera nova Madagasc.*) sur une plante décrite par Lamarck, sous le nom de Bignone à grappes, *Bignonia racemosa*, et qui diffère des Bignones non-seulement par le genre, mais encore par la famille où elle doit être rapportée. Voici les caractères que lui a assignés son auteur : calice monophylle, urcéolé, à cinq dents; corolle irrégulière, tubuleuse, courbée, soyeuse, dont le limbe, étalé, a cinq divisions; quatre étamines plus longues que la corolle; style de la longueur des étamines, terminé par deux stigmates. Le fruit est un drupe ové, recouvert par le calice persistant; il renferme un noyau osseux, à quatre loges monospermes. Ce genre, que Du Petit-Thouars place dans la famille des Verbénacées, est composé d'une seule espèce, de Madagascar. C'est un élégant arbrisseau à feuilles verticillées, ternées ou pinnées, et dont les fleurs sont disposées en corymbes dichotomes et placées dans les aisselles supérieures des feuilles.

CHRYSOMELANE. POIS. Espèce du genre Spare.

CHRYSOMÈLE. *Chrysomela*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Linné, et subdivisé depuis lui, en un grand nombre de genres, par Geoffroy, Lai-

charting, Fabricius, Olivier, Latreille, etc. Ce dernier ne comprend, sous le nom de Chrysomèle, que les espèces qui ont pour caractères propres : palpes maxillaires terminées par deux articles presque d'égale longueur, avec le terminal ovoïde-tronqué ou presque cylindrique. A l'aide de ces caractères et de quelques autres qui vont suivre, on distinguera facilement le genre Chrysomèle de tous les autres. Ces Insectes ont des antennes moniliformes, insérées entre les yeux, près de la bouche, plus longues que le prothorax, plus courtes que le corps, composées de onze articles dont le premier un peu renflé, et le dernier presque globuleux ou en forme de toupie. Leur bouche présente une lèvre supérieure, de consistance cornée; des mandibules courtes, obtuses, voûtées, tranchantes; des mâchoires bifides, supportant une paire de palpes de quatre articles; une lèvre inférieure cornée, légèrement échancrée et ciliée antérieurement, munie de deux palpes plus courtes que les maxillaires et composées seulement de trois articles insérés à sa partie antérieure. Leur corps est hémisphérique ou ovalaire, court, avec le prothorax transversal.

Les Chrysomèles ont quelque ressemblance avec les Coccinelles, mais elles s'en s'éloignent par le nombre des articles des tarses; elles ressemblent encore aux Galéruques, aux Altises, aux Adories, aux Lupères, et en diffèrent cependant par l'insertion de leurs antennes; elles avoisinent aussi singulièrement les genres Paropside et Doryphore, et ne s'en éloignent guère que par la forme et le développement des palpes maxillaires; enfin elles ne laissent pas d'avoir quelques rapports avec les Prasocures, les Colaspes, les Eumolpes, les Gribouris, les Clythres et les Chlamydes. Les Chrysomèles sont en général des Insectes petits, à corps lisse, orné le plus souvent de couleurs métalliques, très-brillantes, variant entre le bleu, le violet, le rouge d'écarlate et le vert doré. Elles vivent sur diverses plantes, et font quelquefois des ravages tels que des sociétés savantes ont cru rendre un grand service à l'agriculture en proposant pour prix l'histoire naturelle bien détaillée de ces Insectes, et l'indication des moyens pour prévenir les ravages qu'ils occasionnent dans les champs et les jardins. Lorsqu'on saisit ces Insectes, ils feignent d'être morts et replient leurs jambes sur leurs cuisses et celles-ci contre le thorax; ils laissent aussi échapper de leurs différentes articulations un liquide coloré et odorant.

Une espèce, la Chrysomèle Ténébrion, a, suivant Léon Dufour, un tube intestinal sans jabot, trois fois plus long que le corps. L'estomac ne présente pas de papilles sensibles, il est long et se replie une fois sur lui-même. On y remarque à peine quelques bandelettes musculeuses, transversales. Cet estomac est suivi d'un intestin filiforme, puis d'un cœcum oblong, aboutissant à un rectum assez gros. Dans une autre espèce, le canal intestinal a moins de longueur; les six insertions gastriques des vaisseaux biliaires sont simples et isolées; deux des canaux hépatiques, sensiblement moins longs et plus grêles que les quatre autres, s'implantent d'une part à la face supérieure du bourrelet de l'estomac, de l'autre, et toujours isolément, à la face correspondante du cœcum. Cette dernière insertion a lieu pour les autres canaux par deux conduits bifides.

Les femelles de ces Insectes paraissent très-fécondes; souvent leur abdomen est tellement gonflé par les masses d'œuf qu'il contient, que les anneaux s'en distendent outre mesure et dépassent de beaucoup les élytres qui, avant cet état, les recouvraient complétement. Leurs œufs sont déposés sur les feuilles des plantes dont se nourrit l'Insecte parfait; les larves qui en naissent ont en général six pattes écailleuses, un corps allongé, garni de verrues et de tubercules laissant exhaler une humeur vireuse; postérieurement il est terminé par un mamelon sécrétant une liqueur gluante, et au moyen duquel elles se fixent en marchant ou lorsqu'elles doivent se transformer en nymphes. Cette transformation a lieu ordinairement à l'air libre; dans ce cas, l'enveloppe extérieure se durcit et protége l'animal. Au bout de quelques semaines ou seulement de quelques jours, on voit éclore l'Insecte parfait. Les espèces propres au genre dont il est question sont très-nombreuses. Ol. (Entom. T. v, p. 91) en décrit cent vingt espèces; la plupart le sont d'une manière parfaite, accompagnées de figures fort exactes.

Chrysomèle Ténébrion. *Chrysomela Tenebricosa*, Fabr. Elle a été figurée par Ol. pl. 1, fig. 11, A, B, et par Panzer (*F. Germ.* fasc. 44, tab. 1). Cette espèce, qui est très-commune, varie beaucoup pour la grandeur. La larve se métamorphose dans la terre et se nourrit de plusieurs plantes rubiacées, particulièrement du *Galium verum*, L.

Chrysomèle du Gramen. *Chrysomela Graminis*, Fabr., Ol. pl. 1, fig. 3. Cette jolie espèce, d'un vert doré brillant ou d'un vert bleuâtre, se trouve en Europe, sur les Graminées et plusieurs autres plantes.

Chrysomèle hémoptère. *Chrysomela hœmoptera*, Fab., Ol. pl. 6, fig. 80. *Chrysomela Hyperici*, Degéer (Mém. sur les Ins. T. v, p. 312, n° 20). La larve de cette espèce se trouve, vers le mois de juin, sur le Millepertuis. Elle entre en terre à peu de distance de la surface, et y subit, dans l'espace de quelques jours, ses métamorphoses.

Chrysomèle de peuplier, L. et Fabr., Ol. pl. 7, fig. 110, espèce très-commune. Sa larve vit en très-grand nombre sur les Saules et les Trembles dont elle mange les feuilles. Pour se métamorphoser en nymphe, elle se colle avec le mamelon de derrière, et sa dépouille reste attachée à l'extrémité du corps.

CHRYSOMELÉE. *Chrysomelea*. bot. Tansch avait formé sous ce nom, dans la famille des Synanthérées, un genre particulier qui a été réuni par De Candolle au genre Coréopside.

CHRYSOMÉLINES. *Chrysomelinœ*. ins. Famille de l'ordre des Coléoptères tétramères, fondée par Latreille et ayant pour caractères propres : lèvre non cordiforme; division extérieure des mâchoires ressemblant à une palpe biarticulée; corps plus ou moins ovoïde ou ovale; corselet transversal, ou du moins n'étant pas plus long que large, ni insensiblement plus étroit à son extrémité postérieure, lorsqu'il n'est pas transversal : antennes rapprochées ou peu éloignées de la bouche, insérées au-devant des yeux ou dans l'espace qui les

sépare. On peut rapporter à la famille des Chrysomélines ou au genre Chrysomèle de Linné plusieurs genres qui en ont été démembrés et que l'on rangera de la manière suivante :

† Antennes insérées au-devant des yeux.

Genres CLYTHRE, CHLAMYDE, GRIBOURI, EUMOLPE, COLASPE, PAROPSIDE, DORYPHORE, CHRYSOMÈLE, PRASOCURE.

†† Antennes insérées entre les yeux.

Genres ADORIE, GALLERUQUE, ALTISE.

CHRYSOMELON. BOT. Syn. ancien d'Abricotier.

CHRYSOMITRIS. OIS. Syn. ancien de Gros-Bec Chardonneret.

CHRYSOPALE. MIN Même chose que Cymophane.

CHRYSOPELEA. REPT. Genre proposé par feu Boié qui admet pour type le *Coluber ornata* de Merren, auquel ont été adjointes quatre autres espèces découvertes par lui et par le professeur Reinwardt, dans l'île de Java.

CHRYSOPHANIE. *Chrysophania*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, tribu de Sénécionides, établi par Kunth qui lui assigne pour caractères : capitule radié, à fleurons petits, arrondis et femelles; corolles du disque tubuleuses, hermaphrodites, faiblement pubescentes à leur base; involucre formé d'une seule rangée d'écailles; réceptacle conique, à paillettes oblongo-elliptiques, obtuses et nervurées; style rameux, pubescent, terminé par un cône très-court; akènes nus, à quatre angles, à quatre côtes; le disque est épigyne, petit; la section transversale, carrée ou carrément comprimée. Le *Chrysophania fastigiata* est un petit arbrisseau du Mexique, à rameaux dichotomes; à feuilles alternes, elliptiques, inégalement crénelées, munies d'un pétiole décurrent, couvertes, en dessus, d'un duvet blanchâtre, incanes en-dessous; les panicules sont terminales, peu rameuses, d'égale longueur; les fleurons sont jaunes.

CHRYSOPHIALE. *Chrysophiala*. BOT. *Voyez* STENOMESSON.

CHRYSOPHORE. *Chrysophora*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Lamellicornes, établi par Dejean aux dépens du genre Hanneton de Latreille. Caractères : antennes de dix articles globuleux, les trois derniers formant une massue ovale, allongée et velue; mandibules découvertes; dernier article des palpes grand et ovale; lèvre échancrée en devant; chaperon arrondi, un peu échancré antérieurement; corps épais et gros; corselet transversal, avec ses angles antérieurs fort saillants, ses côtés arrondis et un peu sinueux; écusson assez grand, demi-circulaire; élytres un peu rebordées, se rétrécissant du milieu à l'extrémité, recouvrant des ailes, laissant à nu l'extrémité de l'abdomen; pattes fortes, les deux postérieures fort longues, arquées, terminées intérieurement par une grande épine; cuisses postérieures renflées; tarses ayant leur cinquième article aussi grand que les quatre autres réunis. Le Chrysophore Chrysochlore a dix-huit lignes de longueur; il est d'un beau vert doré brillant en dessus, d'un vert cuivreux en dessous; la tête et le corselet sont finement pointillés et les élytres couvertes d'une multitude de gros points enfoncés. Cet Insecte est originaire du Pérou.

CHRYSOPHRYS. POIS. C'est-à-dire *Sourcil d'or*. Syn. de Centrolophe nègre.

CHRYSOPHYLLE OU CAIMITIER. *Chrysophyllum*. BOT. Ce genre, de la famille des Sapotées de Jussieu, et que Plumier avait nommé *Caïnito*, parce que l'espèce la plus généralement répandue porte ce nom dans les Antilles, est facile à reconnaître à son calice quinquéparti; à sa corolle monopétale, régulière, à cinq lobes; à ses étamines au nombre de cinq, insérées à la corolle et opposées à ses lobes dans le plus grand nombre des espèces; à son style terminé par un stigmate à cinq divisions; et enfin à son fruit qui est une baie à dix loges, dans chacune desquelles est une seule graine comprimée latéralement et luisante. On compte aujourd'hui environ quinze espèces de Caïmitiers; car c'est ainsi qu'on désigne vulgairement ce genre. Ce sont des arbres souvent très-élevés, d'un feuillage élégant, qui croissent généralement dans les contrées chaudes du nouveau continent. Leurs feuilles ont ordinairement la face inférieure couverte d'un duvet soyeux et d'un jaune doré (de là le nom de *Chrysophyllum* qui signifie *Feuille dorée*). Cependant une espèce ayant ce duvet d'un blanc d'argent, a reçu de Jacquin les noms de *Chrysophyllum argenteum*, dénomination ridicule, qui prouve que les noms génériques ne devraient jamais être tirés des modifications accidentelles que présentent les organes accessoires.

L'espèce la plus intéressante est le CAIMITIER-POMME ou *Chrysophyllum Caïnito*, L., qui croît naturellement aux Antilles, et que l'on cultive fréquemment dans nos serres. Ses feuilles sont alternes, entières, elliptiques, acuminées, vertes en dessus, couvertes à leur face inférieure d'un duvet court, doré et luisant. Ses fruits sont globuleux et de la grosseur d'une Pomme de reinette, tantôt verts, tantôt rouges, selon les variétés. Leur pulpe est douce et agréable, et fait rechercher ces fruits par les voyageurs et les habitants des Antilles, où on les mange et quelquefois de préférence aux Sapotes.

Une seconde espèce est fort remarquable par son fruit ovoïde, qui ne renferme jamais qu'un seul noyau monosperme par l'avortement constant des autres graines; c'est le *Chrysophyllum monopyrenum* de Swartz ou *Chrysophyllum oliviforme* de Lamarck. Il est plus petit que le précédent. Son fruit, deux fois plus gros qu'une Olive, est d'une belle teinte violette; il renferme un seul noyau irrégulier. Sa pulpe a une saveur vineuse assez agréable. Il croît communément dans les forêts de Saint-Domingue. Son bois, qui est jaune, est employé par les charpentiers.

CHRYSOPHYS. POIS. Synonyme de Spare Dorade.

CHRYSOPHYS. MIN. Synonyme de Topaze.

CHRYSOPIE. *Chrysopia*. BOT. Genre établi par Du Petit-Thouars, dans la famille des Hypéricées, Polyadelphie Pentagynie, Linné. Il a pour caractères : calice à cinq sépales épais; cinq pétales coriaces, alternes avec les sépales et tortueux; étamines nombreuses : leurs filaments sont soudés de manière à former cinq faisceaux dont les sommets alternent avec les pétales et présentent une urne dont la base est entourée par le nectaire; ovaire surmonté de cinq styles très-petits. Le fruit est pyriforme, charnu, à cinq loges contenant

chacune six graines attachées à un placenta central. Le *Chrysopia fasciculata*, Pet.-Th. *Gen. Mad.* 48, est un arbre de médiocre élévation, à feuilles coriaces, opposées; à fleurs disposées en panicules terminales; toutes ses parties contiennent abondamment un suc jaune, dont les propriétés n'ont point encore été étudiés.

CHRYSOPRASE. MIN. Variété de Quartz-Agathe d'un vert-pomme ou d'un vert blanchâtre, ordinairement translucide, et qui doit sa couleur à l'Oxyde de Nickel. Son principal gisement est dans un terrain de Serpentine, aux environs de Kosemütz en Silésie. Elle est fort recherchée en bijouterie; malheureusement les plus beaux morceaux de cette Pierre sont toujours d'un très-petit volume.

On donne le nom de CHRYSOPRASE D'ORIENT à une variété de Topaze d'un jaune verdâtre.

CHRYSOPRASE. *Chrysoprasis*. INS. Coléoptères tétramères, de la famille des Longicornes, établi par Serville qui lui assigne pour caractères : quatre palpes égales : article terminal ovalaire et tronqué à l'extrémité; antennes un peu pubescentes, composées de onze articles, dont les derniers aplatis et dilatés; elles sont plus courtes que le corps dans les femelles, et beaucoup plus longues dans les mâles où tous les articles sont cylindriques et le dernier bien plus long que le précédent. Pattes longues, corselet cylindrique, mutique, un peu plus long que la tête, rétréci antérieurement; élytres légèrement coniques, tronquées à l'extrémité; écusson petit, arrondi postérieurement, pattes assez longues. Le type de ce genre est le *Callichroma aurigena* de Germar. Serville lui adjoint les *Callichroma ventrale* et *rufiventre* du même entomologiste, ainsi qu'une espèce nouvelle de sa collection, *Chrysoprasis festiva*, dont la tête, le dessous du corselet et de la poitrine sont d'un vert doré brillant, le dessus du corselet d'un vert sombre, avec trois larges lignes longitudinales d'un rouge cuivreux; les élytres sont d'un vert soyeux et brillant; les antennes d'un noir violet; les cuisses d'un rouge cuivreux, les jambes et les tarses d'un violet foncé. Tous ces Insectes ont été apportés du Brésil et de Cayenne.

CHRYSOPS. *Chrysops*. Genre de l'ordre des Diptères, fam. des Tanystomes, tribu des Taoniens (Règn. Anim. de Cuv.), fondé par Meigen aux dépens du genre Taon, et adopté depuis par Fab. et Latreille; ce dernier a réuni aux Chrysops les genres Hæmatopote et Heptatome de Meigen, qu'il en avait distingués d'abord. Le genre Chrysops, ainsi étendu, correspond à celui de Chrysopside de Duméril, et présente pour caractères : antennes sensiblement plus longues que la tête, presque cylindriques, avec les deux premiers articles presqu'également longs, et le dernier aussi long que les précédents réunis, en forme de cône allongé, et paraissant divisé en cinq anneaux. A l'aide de ces caractères tirés des antennes, on distinguera facilement les Chrysops des Taons. On pourrait aussi à la rigueur les séparer des Hæmatopotes et des Heptatomes; mais alors il faudrait restreindre les caractères précédemment cités et les remplacer par ceux-ci : antennes notablement plus longues que la tête; les deux premiers articles presqu'également longs; le dernier de la longueur des deux précédents, cylindrico conique. On trouverait alors, dans la longueur relative de ces articles, des différences assez sensibles pour éloigner des Chrysops les deux genres précédemment cités.

Ces Insectes, à l'état de larve, paraissent vivre dans la terre et y subir leurs métamorphoses; lorsqu'ils sont devenus parfaits, ils se nourrissent du sang des animaux qu'ils piquent assez fortement, et se posent même quelquefois sur l'homme. On connaît plusieurs espèces propres à ce genre; parmi elles on peut en citer trois : le Chrysops aveuglant, *Chrysops cæcutiens*, Meig. Latr., ou le *Tabanus cæcutiens* de Linné qui est le même que son *Tabanus lugubris* (*Fauna suec.*); Meigen (Desc. Syst. des Dipt. d'Europe, T. II, tab. 14, fig. 6) a représenté le mâle; le Chrysops délaissé, *Chrysops relictus*, Meig., ou le *Chrysops viduatus* de Fallèn (*Dipt. suec.*), qui est le même que le *Tabanus cæcutiens* représenté par Panzer (*Faun. Ins. Germ.* fasc. XIII, fig. 24), et que Geoffroy (Hist. des Ins. T. II, p. 463, 8) a décrit sous la dénomination de Taon brun à côtés du ventre jaunes, et ailes tachetées de noir. — Le Chrysops marbré, *Chrysops marmoratus* de Rossi, est le Taon à une seule bande noire panachée, de Geoffroy (*loc. cit.* p. 464, 11). *V.* HÆMATOPOTE et HEPTATOME.

CHRYSOPSIDE. INS. Synonyme de Chrysops.

CHRYSOPSIDE. *Chrysopsis*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par Nuttal, pour une dizaine de plantes nouvelles, qu'il a observées dans le nord de l'Amérique; il lui assigne pour caractères : capitules composés d'un grand nombre de fleurs hétérogames : celles du rayon disposées sur une seule rangée, ligulées et femelles; celles du disque hermaphrodites, à cinq dents; réceptacle plan, subalvéolé; involucre imbriqué d'écailles linéaires, aiguës; akènes ovalaires, comprimés; aigrette double : l'extérieure courte, en paillettes, l'intérieure allongée, scabre et sétiforme. Ce genre se compose de plantes herbacées, rameuses, à feuilles alternes, entières ou dentées, à capitules terminaux, dont les fleurs sont jaunes.

CHRYSOPTÈRE. *Chrysoptera*. INS. Genre de Lépidoptères nocturnes, institué par Latreille, dans sa famille des Noctuellites. Caractères : palpes très-longues, recourbées au-dessus de la tête et la dépassant de beaucoup; antennes filiformes dans les deux sexes; corselet ayant à sa base deux faisceaux de poils relevés en houppe; angles des premières ailes très-aigus et un peu courbés; abdomen crêté sur les troisième ou quatrième premiers anneaux. Chenille à douze pattes avec la tête petite, les trois premiers anneaux plus grêles que les autres, et ceux-ci surmontés d'élévations anguleuses. Chrysalide dont l'enveloppe de la trompe des pattes et des ailes se prolonge en une gaine adhérente à l'abdomen. Les Chrysoptères, ainsi que leur nom l'indique, sont décorées de couleurs métalliques brillantes, disposées par plaques régulières sur les ailes; on n'en connaît encore que trois espèces en Europe : Chrysoptère dorée, *Noctua aurata*, Chrysoptère monnaie, *Noctua moneta*; et Chrysoptère coquille d'or, *Noctua concha*. Elles sont assez rares dans les divers cantons qu'elles habitent, et ne volent qu'au crépuscule.

CHRYSOPTÈRE. ois. Espèce du genre Gros-Bec.

CHRYSOPTÈRE. pois. Espèce du genre Cheilodiptère.

CHRYSOPTÈRE ou CHRYSOPTERON. min. Syn. de Chrysopraser.

CHRYSORRHÆA. ins. Espèce du genre Arctie.

CHRYSOSPERMUM. bot. Syn. de Chrysocome et de Gnaphalier.

CHRYSOSPHARIER. *Chrysospharium*. bot. Willdenow avait formé, sous ce nom, un genre de la famille des Synanthérées, que De Candolle a fondu dans son genre *Calea*, *Chrysospharium sessiliflora; Chrysospharium gnaphaloides*, Willd. Cette plante est du Mexique.

CHRYSOSPLENIUM. bot. *V.* Dorine.

CHRYSOSTACHYDE. *Chrysostachys*. bot. Genre de la famille des Combretacées; Décandrie Monogynie, L., institué par Pohl dans ses *Icon. et descr. pl. Brésil.* Caractères: calice campanulé, quinquédenté, à dents courtes et obtuses; corolle à cinq pétales arrondis, émarginés, onguiculés à leur base, alternant avec les dents du calice: étamines très-longues, un peu flexueuses, insérées à la base du calice. L'espèce qui constitue ce genre (*Chrysostachys ovatifolia, loc. cit.* t. 145) a les feuilles opposées, ovales, elliptiques, glabres; l'inflorescence spiculaire, et les ovaires recouverts d'un duvet doré, très-brillant, d'où est en partie venu le nom générique. Cette plante a été trouvée par Pohl dans les buissons qui couvrent les rives de quelques fleuves de la province de Gohiaz au Brésil.

CHRYSOSTEMME. *Chrysostemma*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, tribu des Sénécionides, institué par Lesson qui lui donne pour caractères: capitule formé d'un grand nombre de fleurs hétérogames; celles du rayon neutres, ligulées et disposées sur un seul rang; celles du disque hermaphrodites, tubuleuses et à cinq dents; involucre formé de deux rangées d'écailles foliacées, soudées à leur base; les extérieures peu nombreuses, petites, étalées et linéaires; les intérieures droites, ovales, oblongues et un peu scarieuses sur les bords; réceptacle plan, à paillettes linéaires, très-étroites, presque filiformes; styles rameux; akène un peu élevé, obovale, dilaté en forme d'aile anguleuse, très-glabre, échancré au sommet, couronné par une aigrette formée d'un seul rang de soies; disque épigyne, petit. Le *Chrysostemma tripteris* est une plante herbacée, brillante, de l'Amérique septentrionale; ses feuilles sont opposées, pétiolées, subpinnatifides, les supérieures sont découpées ordinairement en trois lobes lancéolés et très-entiers. Les fleurons de la circonférence sont jaunes et ceux du disque bruns.

CHRYSOSTOSE. pois. *V.* Chrysotose.

CHRYSOSTROME. pois. *V.* Fiatole.

CHRYSOTHALES. bot. Syn. de *Sedum reflexum*.

CHRYSOTOSE. pois. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Scombéroïdes de Cuvier, l'un des Thoraciques de L. ou des Leptosomes de Duméril, établi par Lacépède (T. iv, p. 586), et dont les caractères consistent dans l'absence des dents et une seule nageoire dorsale, dépourvue d'aiguillons, dans la compression du corps, dans la petitesse des écailles et la disposition latérale des yeux. La place assignée par Cuvier au genre Chrysotose le rapproche de celui des Coryphènes qui sont, avec les Chrysotoses, les plus beaux Poissons de la mer. La nature semble avoir, pour ces habitants des eaux, voulu épuiser tous les trésors de sa riche palette. Elle n'a point laissé tomber ses couleurs sur quelque objet chétif dont tout le mérite eût consisté dans un vain éclat; elle les a répandues sur des êtres que leur forme et leur grande taille rendaient déjà remarquables. En effet, le Chrysotose acquiert jusqu'à cinq pieds de longueur; sa figure est presque orbiculaire; sa caudale est fourchue et blanche; sa dorsale en forme de faux. Toutes ses autres nageoires sont du plus beau rouge; son dos est d'un bleu foncé, tacheté d'argent; le reste du corps paraît être d'or poli, et reflète mille nuances éclatantes. La seule espèce connue habite les côtes de la Manche, surtout vers l'Angleterre; elle y est fort rare. Pennant prétend qu'on n'en avait pas observé dix individus de son temps. On ne se souvient à Dieppe que d'en avoir pris un. Sa chair a, dit-on, le goût de celle du Bœuf. C'est le *Zeus Luna*, L., Gmel., *Syst. Nat.*, xiii, i, part. 2, p. 1225; Poisson royal de l'Encyclopédie, pl. 59, f. 155; le Lampris de Retzius, vulgairement l'Opha ou Poisson-Lune. Il a été pris pour un Cyprin par Viviani, et pour un Scombre par Gunner et Schneider.

CHRYSOTOXE. *Chrysotoxum*. ins. Genre de l'ordre des Diptères, établi par Meigen et adopté par Latreille qui le place dans la famille des Syrphies, et lui assigne pour caractères: antennes notablement plus longues que la tête, presque cylindriques, insérées sur une élévation commune du front, dont le troisième et dernier article porte une soie simple à sa base; une proéminence sur l'avancement antérieur et en forme de museau de la tête; ailes écartées. La longueur des antennes empêche de confondre les Chrysotoxes avec les Psares, les Paragues, les Syrphes, etc. Ce caractère les rapproche au contraire des genres Callicères et des Céries; mais ils diffèrent des uns et des autres par la forme des antennes. Les Callicères, les Mérodons et les Milésies, dont les antennes sont notablement plus longues que la tête, s'éloignent des Chrysotoxes par l'absence de proéminences sur le nez. Les Chrysotoxes ressemblent à des Guêpes; leur corps est noir, avec des taches jaunes. Ils ont le vol rapide, et planent sur les fleurs où on les voit se poser souvent pour se nourrir de leur suc mielleux.

On peut considérer comme type de ce genre le Chrysotoxe à deux bandes, *Chrysotoxum bicinctum*, *Musca bicincta*, L., et *Mulio bicinctus*, Fab. Cette espèce est rare aux environs de Paris. On doit rapporter aussi à ce genre le *Musca fasciolata* de Degéer (Mém. sur les Ins., T. vi, pl. 7, fig. 14), et le *Musca arcuata* de Linné. Cette espèce est souvent confondue avec la précédente.

CHRYSTALLION. bot. Synon. ancien de Pulicaire.

CHRYSTE-MARINE. bot. *V.* Christe-Marine.

CHRYSTIMIA. bot. Raffinesque (Ann. gén. des sc. physiques, 5, 224) a réuni, sous ce nom générique, quelques plantes de la famille des Rubiacées, dont les caractères n'ont point paru différents de ceux du genre *Bouvardia*; en conséquence on les y a réunies. *V.* Bouvardie.

CHRYSURE. *Chrysurus.* BOT. Ce genre, de la famille des Graminées et de la Triandrie Digynie, a été proposé par Persoon, pour quelques espèces de Cynosures que Mœnch et Kœler en avaient également retirées pour en former un genre sous le nom de *Lamarckia;* mais, comme il existait précédemment un autre genre dans la famille des Solanées, dédié par L.-C. Richard à l'auteur de la Flore française, le nom de *Chrysurus* a été adopté.

Les fleurs, dans ce genre, forment des panicules serrées, spiciformes, unilatérales, composées d'épillets fasciculés et dissemblables, dont les uns sont neutres, stériles, plus nombreux, et ont été considérés comme un involucre entourant l'épillet ou les épillets fertiles. Les premiers sont formés d'écailles disposées symétriquement des deux côtés d'un axe commun, tantôt subulées, terminées par une longue pointe, et toutes semblables; tantôt les deux inférieures sont pointues, tandis que toutes les autres sont obtuses et denticulées à leur sommet. Leur nombre varie de huit à douze. Dans chaque fascicule on trouve un ou deux épillets fertiles, qui sont bi ou triflores. Leur lépicène est formée de deux valves lancéolées, aiguës, carénées et denticulées. Lorsqu'elle est biflore, l'une des fleurs est hermaphrodite; la seconde est rudimentaire, neutre et pédicellée; si elle renferme trois fleurs, les deux inférieures sont hermaphrodites; la troisième est neutre. Le *Chrysurus aureus* est dans le premier cas, le *Chrysurus echinatus* est dans le second. Dans chaque fleur hermaphrodite on trouve une glume bivalve. La valve externe, un peu plus longue, est carénée et striée longitudinalement. Elle offre une arête dont la position n'est pas la même dans les deux espèces qui viennent d'être mentionnées : ainsi elle est terminale dans le *Chrysurus echinatus*, et subapicellaire dans le *Chrysurus aureus*, c'est-à-dire placée manifestement au-dessous du sommet. Les étamines sont au nombre de trois. L'ovaire est surmonté de deux stigmates plumeux, et accompagné latéralement, à sa base, de deux paléoles beaucoup plus courtes que lui. La caryopse est enveloppée par la glume.

Outre les deux espèces dénommées plus haut, et qui l'une et l'autre croissent dans les départements méridionaux de la France, on peut encore en rapporter à ce genre plusieurs, entr'autres le *Chrysurus elegans,* Desf., Fl. atl., 1, p. 82, t. 17.

CHRYSURE. POIS. Espèce du genre Coryphène.

CHRYZA. BOT. *V.* CHRYSA.

CHTENI. MOLL. Synonyme vulg. de Peigne pointillé.

CHTHAMALE. *Chthamalus.* MOLL. Genre de Cirrhipèdes proposé par Ranzani, et auquel il rapporte les *Lepas Depressa* et *Stellata* de Poli. Cette dernière espèce est figurée dans le mémoire de l'auteur où il est question du genre *Chthamalus.*

CHTHONIE. *Chthonia.* BOT. Ce nom a été imposé par H. Cassini, à un genre de la famille des Synanthérées, très-voisin des *Pectis*, dont il ne diffère que par la structure de l'aigrette, celle des vrais *Pectis* étant composée de squammellules subtriangulaires, subulées, cornées et parfaitement lisses, tandis que dans les Chthonies, les squammelles ont leur partie inférieure laminée, paléiforme, membraneuse, irrégulièrement dentée ou laciniée, et leur partie supérieure filiforme, épaisse et barbellulée. Outre l'espèce nouvelle, décrite par l'auteur, sous le nom de *Chthonia glaucescens,* il y rapporte aussi les *Pectis humifusa*, *prostrata*, et peut-être le *ciliaris.* — De Candolle n'adopte point ce genre dans son Prodrome d'un système naturel des végétaux; il laisse les Chthonies de Cassini, confondues parmi ses Pectides.

CHUB. POIS. Espèce du genre Able.

CHUCAS. OIS. Syn. vulgaire de Corbeau Choucas.

CHUCIA OU CHIURGA. MAM. Espèce présumée du genre SARIGUE.

CHUCLADIT. POIS. Qu'on prononce *Tchoucladit.* Syn. de *Lepadogaster Gouani,* Lac., aux îles Baléares, *V.* LÉPADOGASTRE, et du *Petromyzon marinum,* selon Delaroche. *V.* LAMPROIE.

CHUCLET. POIS. Syn. d'*Atherina Hepsetus*, Linné.

CHUE ET CHUETTE. OIS. Synonymes vulgaires de Chouette Chevêche.

CHUGUETTE. BOT. S. vulg. de Mâche ou Valérianelle.

CHUKRASIE. *Chukrasia.* BOT. Genre de la famille des Méliacées, Décandrie Monogynie, établi par Jussieu, pour une espèce apportée de l'Inde. Caractères : calice court, à cinq dents; cinq pétales dressés; dix étamines dont les filets sont réunis en tube qui paraît terminé par dix pointes anthérifères; anthères dressés; style court, épais; stigmate en tête, presque trilobé; ovaire oblong, à trois loges renfermant beaucoup d'ovules. La CHUKRASIE TABULAIRE, *Chukrasia Tabularis,* a les feuilles composées de cinq à huit folioles oblongues, inégales, très-entières; ses fleurs sont réunies en panicules terminales.

CHULEM. BOT. Syn. de *Poa pratensis. V.* PATURIN.

CHUMPI. MIN. Synonyme de Platine.

CHUNCHO OU CHUNCO. *Chuncoa.* BOT. Ce genre, établi par Pavon, et dont le nom a été changé en celui de *Gimbernatia,* dans la Flore du Pérou et du Chili, avait été placé d'abord dans la famille des Eléagnées de Jussieu. Brown, reprenant l'examen des genres qui constituaient cette famille, en a séparé tous ceux qu'un calice coloré, corolloïde et d'autres caractères placent parmi les Polypétales, et en a constitué la nouvelle famille des Combrétacées. C'est dans celle-ci qu'il a réuni le *Chuncoa* avec le *Bucida,* le *Terminalia* et les autres genres dont Jussieu avait déjà indiqué les affinités avec le *Combretum* et les Myrtacées décandres. Ce genre est ainsi caractérisé : calice à cinq divisions, campanulé, supère, à limbe étalé et caduc; dix étamines; fruit drupacé, monosperme, non couronné, à cinq angles ailés dont deux opposés et plus grands que les autres. Les deux espèces décrites dans la Flore du Pérou sont des arbres à feuilles alternes et éparses, portant des fleurs en épis et axillaires, dont les unes, situées à la partie inférieure des épis, sont hermaphrodites, et celles du sommet mâles par avortement. Le nom de Chunchoa a été tiré de celui de *Cuncha du Maragnon* que ces arbres portent dans le pays.

CHUNCHU. BOT. *V.* CHUNCHO.

CHUNCOA. BOT. Même chose que Chunchoa.

CHUNDRA. BOT. Espèce du genre Acacie.

CHUNSCHUT ET KUNSCHUT. BOT. Syn. de Sésame oriental.

CHUO. OIS. Espèce du genre Gros-Bec.

CHUPALON. BOT. Suivant Jussieu, c'est ainsi qu'on appelle au Pérou un arbrisseau voisin du *Vaccinium* et dont La Condamine envoya un dessin et une description lors de son séjour dans cette partie de l'Amérique. Jussieu pense que le Chupalon est une espèce du genre *Ceratostema*.

CHUPALULONES. BOT. Selon Jussieu, ce nom s'applique également au Chupalon. Selon Bosc, ce serait l'*Hibiscus coccineus*.

CHUQUETTES. BOT. Synonyme vulgaire de Mâche. *V.* VALÉRIANELLE.

CHUQUIRAGUE. *Chuquiraga*. BOT. Famille des Synanthérées corymbifères de Jussieu, tribu des Carduacées de Kunth, et Syngénésie égale de Linné. Ce genre, établi dans le *Gen. Pl.* de Jussieu sur une plante du Pérou, a été nommé ensuite *Johannia* par Willdenow. Rétabli sous son nom primitif par Humboldt, Bonpland et Kunth, qui lui ont ajouté deux espèces, il a reçu les caractères suivants : involucre turbiné, composé de folioles serrées, imbriquées, nombreuses et mucronées, les extérieures sensiblement plus courtes; calathide formée de fleurons nombreux, tous hermaphrodites; corolle tubuleuse, à cinq dents; filets libres; anthères longues, munies de deux soies à leur base; aigrette plumeuse; réceptacle garni de villosités. Les plantes de ce genre sont des arbustes rameux, à feuilles coriaces, alternes, dentées, roides, piquantes, imbriquées et très-rapprochées; celles de l'espèce sur laquelle le genre a été fondé ressemblent aux feuilles des *Ruscus*. Elles croissent dans le royaume de Quito au Pérou. En donnant les descriptions faites par Bonpland, des deux nouvelles espèces, Kunth exprime son doute sur leur différence réelle d'avec le *Chuquiraga insignis*, Juss., ou *Johannia insignis*, Willd., espèce primitive. Le Chuquiragne a des affinités très-prononcées avec le Mutisia, et a été placé par Cassini dans sa tribu des Mutisiées.

CHURGE. OIS. Espèce du genre Outarde.

CHURIGATU. OIS. Synonyme d'Engoulevent.

CHURLEAU. BOT. Synonyme de Panais sauvage.

CHURLES, CHURLI ET CHURLO. BOT. *V.* CHOURLE.

CHURRINCHE. OIS. Syn. de Gobe-Mouche huppé de la rivière des Amazones.

CHURUMAYA. BOT. Espèce du genre Poivre.

CHUSITE. MIN. Nom donné par Saussure, à une variété de Péridot granuleux, altéré.

CHUSQUE. *Chusquea*. BOT. Kunth a proposé la formation de ce genre dont le *Nastus Chusque* (*Humb. et Bonpl. Pl. æquin.*, I, p. 281) est le type. Ce genre offre les caractères suivants : épillets cylindriques, lancéolés, uniflores, composés de plusieurs écailles imbriquées, distiques, renfermant une fleur hermaphrodite qui a trois étamines et un style biparti. Ce genre se distingue du *Nastus* de Jussieu, par ses étamines au nombre de trois seulement et non de six, par son style biparti et non triparti. Il se compose de deux espèces, *Chusquea scandens*, Kunth, *Synops.*, I, p. 254. Superbe Graminée, grimpant autour du tronc des arbres, et pouvant ainsi s'élever à une hauteur plus ou moins considérable. Ses fleurs forment des panicules terminales et rameuses. *Chusquea Quila*, Kunth, *Arundo Quila*, Poiret, fort différente de l'*Arundo Quila* de Molina, qui appartient à un autre genre ayant les épillets triflores.

CHUVA. MAM. Synonyme vulgaire de Sapajou.

CHUY. OIS. Synonyme de Gros-Bec Guirnegat.

CHYCALLE. POIS. Espèce du genre Salmone.

CHYDORE. *Chydorus*. CRUST. Genre de l'ordre des Branchiopodes et de la section des Lophyropes de Latreille, établi par Leach, et ayant pour caractères distinctifs : deux yeux; deux antennes capillaires. Ce genre, sur la valeur duquel il serait bien difficile de prononcer, d'après le peu de mots que l'auteur en dit, paraît être formé aux dépens des Lyncés de Müller, et a pour type son *Lynceus Sphærius*. Leach ne cite que cette espèce, qu'il nomme Chydore de Müller, *Chydorus Mulleri*. Elle habite les mares d'eau stagnante.

CHYLE. ZOOL. On a donné ce nom à l'un des produits immédiats de la digestion. Lorsque les aliments ont été introduits dans la cavité buccale, ils y sont broyés et divisés par l'acte de la mastication et se mêlent à la salive, aux mucosités abondamment sécrétées par les glandes, à la sérosité que laissent exhaler les parois de la bouche; ils sont portés, par l'effet de la déglutition, dans le pharynx ou arrière-bouche, d'où ils passent dans l'œsophage pour arriver à l'estomac. Après avoir séjourné un temps plus ou moins long, suivant leur nature, dans ce viscère, ils s'y altèrent et s'y transforment en une matière molle, blanche, rarement transparente, inodore, légèrement salée. Abandonnée au repos, elle se sépare en deux parties, dont une coagulée, formée d'un mélange de fibrine et de matière grasse, l'autre liquide, analogue au sérum. On voit d'après cela qu'il est presque impossible d'obtenir le Chyle à l'état de pureté; on se le procure en ouvrant un animal quelques heures après lui avoir donné à manger, en liant la partie supérieure du canal thoracique, et en faisant une ouverture à la partie inférieure ou aux branches sous-lombaires. Il donne à la distillation à feu nu, 1° une liqueur contenant de carbonate d'ammoniaque; 2° une huile fixe et pesante; il reste du charbon assez abondant, uni à quelques principes fixes et salins en faibles proportions.

CHYLIZE. *Chyliza*. INS. Genre de Diptères, famille des Anthéricères, que Meigen a ainsi caractérisé : antennes un peu plus courtes que la tête, avec la soie épaisse, en forme de stylet; corps allongé, étroit et cylindrique; ailes couchées, non vibratiles.

CHYLODIE. *Chylodia*. BOT. Ce genre, que Richard a proposé dans la famille des Synanthérées, a été reconnu par De Candolle, pour ne point différer du genre *Wulffia*, précédemment établi par Necker. *V.* WULFFIE.

CHYME. ZOOL. État dans lequel se trouvent les aliments avant de passer à celui de Chyle, c'est une sorte de bouillie plus ou moins homogène, opaque, brunâtre, d'une odeur particulière, passant promptement à la fermentation putride, et donnant, par la distillation, des produits fort semblables en tout, à ceux que l'on obtient du Chyle.

CHYMOCARPE. *Chymocarpus*. BOT. Genre de la

famille des Tropæolées, institué par D. Don, pour une espèce du genre *Tropæolum* dont la détermination est restée fort longtemps douteuse faute de moyens de pouvoir la rectifier. Lorsqu'en 1789, Lamarck, d'après Commerson, nous a fait connaître cette plante, il crut devoir la placer dans le genre *Tropæolum*, et plus tard, les autres botanistes, privés, comme Lamarck, de moyens directs d'analyse, ont dû partager l'opinion primitivement émise. Mais quand, en 1852, à l'aspect des fleurs que, grâce à M. Tweedie, nous possédons dans nos collections vivantes, on a pu mieux étudier tous les caractères qu'offre la plante, D. Don a démontré la nécessité de créer un genre nouveau, et il a proposé le nom de *Chymocarpus*, formé de χυμος, succulent, et χαρπος, fruit. Le fruit en effet consiste en une baie pulpeuse, au lieu de trois akènes secs, recouverts d'une simple membrane, que l'on trouve dans les *Tropæolum*, et cette seule différence suffirait pour justifier la séparation opérée par Don. Le Chymocarpe à feuilles découpées (*Tropæolum pentaphyllum*, Lam.) est originaire des environs de Buenos-Ayres. Sa racine est tuberculeuse; il s'en élève des tiges menues, glabres, grimpantes, rameuses, longues de plus de deux pieds. Les feuilles sont pétiolées, toutes digitées et composées de cinq folioles oblongues, ovales, lancéolées et glabres. Les fleurs sont solitaires, axillaires, portées sur de longs pédoncules; le calice est coloré en rouge pourpré, divisé profondément en cinq lobes lancéolés, aigus, verts au sommet : le supérieur se termine postérieurement en un long éperon droit, conique, brusquement rétréci vers l'extrémité qui forme un renflement obtus. Les pétales sont courts, inégaux, pointus et très-entiers. Les étamines, au nombre de huit, et inégales, ont la longueur des pétales, les filaments rouges et les anthères d'un bleu violâtre. L'ovaire est libre, surmonté d'un style cannelé, terminé par trois stigmates ouverts; il lui succède une baie molle et pulpeuse renfermant trois carpelles presque sphériques. Le test est cartilagineux et blanc; l'embryon petit, et les cotylédons arrondis et comprimés.

CHYRAITA. BOT. Genre de la famille des Gentianées, proposé par Lemaire-Liancourt, pour une plante de la Syrie placée provisoirement par Roxburg dans le genre *Gentiana*. Voici les caractères établis par Lemaire : calice monosépale, hypocratériforme, divisé en quatre lanières assez allongées et entières; corolle monopétale à quatre divisions alternes avec celles du calice, un peu moins longues et plus arrondies qu'elles; quatre étamines insérées à la naissance des divisions de la corolle et un peu plus longues qu'elles, avec leurs filaments un peu inclinés; anthères repliées en S; ovaire supère et fusiforme, bivalve, uniloculaire, sans trophosperme saillant, contenant un grand nombre de graines très-petites, presque triangulaires; style nul; deux stigmates assez élargis et recourbés en dehors. Lemaire a proposé pour nom générique *Henricia* ou *Henricea;* mais déjà il existe, sous ce nom, un genre de la famille des Synanthérées. Du reste il vaut mieux employer le nom déjà connu. Le *Chyraita pharmacearcha* est susceptible de s'élever à la hauteur de quatre ou cinq pieds; sa racine est pivotante; sa tige presque quadrangulaire et noduleuse; les feuilles sont opposées en croix, minces, fragiles, d'un vert foncé, garnies de trois ou cinq nervures longitudinales, saillantes, ovales, aiguës et amplexicaules; les fleurs sont jaunes, pédiculées, opposées, entre-croisées, accompagnées de bractées. Une deuxième espèce, rapportée de l'Inde par Leschenault, a été nommée *Chyraita spicata*.

CHYROMYSE. *Chyromysa*. INS. Genre de Diptères de la famille des Notacantes, institué par Weidmann où l'on trouve pour caractères distinctifs : cinq articles bien séparés aux antennes, dont les deux derniers plus menus; les cellules postérieures des ailes longitudinales et fermées par le bord postérieur. Trois espèces sont connues et décrites; elles appartiennent au Brésil.

CHYROUIS. BOT. Synon. ancien de Carotte sauvage.

CHYRRHABUS. OIS. Synonyme de grand Cormoran.

CHYSTE ET CHYTE. MIN. Synonyme de Schiste.

CHYTRACULIE. *Chytraculia*. BOT. *V*. CALYPTRANTHE.

CHYTRALIE. BOT. *V*. CALYPTRANTE.

CIA. OIS. Espèce du genre Bruant.

CIACAMPELON. BOT. Synonyme de Chinkapalone.

CIAMBAU, CODDA-PAIL, CODO-PAIL ET KIAMBEAU. BOT. Synonymes de Pistia.

CIAMBETTA. POIS. Syn. vulgaire de Squale Marteau.

CIAMPTAL OU KIAMPTAL. BOT. Espèce du genre Galéga.

CIANITITE. *Cianitis*. BOT. Genre créé par Reinwardt, à Java, sur une plante nouvelle, qu'il y a observée; elle est de la famille des Saxifragées. Son calice a le tube adhérent à l'ovaire, et le limbe quinquépartite; la corolle a cinq pétales épais, insérés sur un disque épigyne; les dix étamines sont surmontées d'anthères oblongues, dressées, déhiscentes par le côté; les styles, au nombre de 3 à 5 sont étalés, avec les stigmates obtus; la baie, couronnée par les dents du calice, a de trois à cinq loges polyspermes. Le *Cianitis Sylvatica* est un sous-arbrisseau à feuilles opposées, pétiolées, oblongues et lancéolées; les fleurs sont réunies en panicule terminale.

CIANO. BOT. Synonyme vulgaire de Bluet.

CIARDOUSSE. BOT. Synonyme de Chardousse.

CIA-SYLVATICA. OIS. Synonyme de Bruant fou.

CIBAIRES. INS. Cette expression a été employée par quelques entomologistes pour désigner collectivement les diverses parties de la bouche; elle est une traduction de ce que Fabricius comprend sous le nom d'*Instrumenta cibaria*. *V*. BOUCHE.

CIBICIDE. *Cibicides*. MOLL. Dans ses Polythalames, Soldani a figuré (tab. 46, vas. 170, n, n, o, o) une Coquille fort singulière, avec laquelle Montfort (T. I, pag. 122) a fait un genre particulier, dont les caractères essentiels sont : coquille libre, univalve, cloisonnée, à base aplatie; bouche linéaire, de toute la hauteur de la coquille; cloisons unies, sans siphon apparent. La forme générale de la coquille est pyramidale. On la trouve vivante à Livourne, et fossile à Sienne. Dans l'état frais elle est irisée et nacrée. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, le Cibicide glacé, *Cibicides refulgens*, qui n'a pas plus d'un huitième de ligne de diamètre.

CIBORIUM. BOT. Synonyme de Cyame.

CIBOTHIER. *Cibothium*. BOT. Kaulfuss a institué ce genre dont les caractères diffèrent très-peu de ceux du genre *Cyathea* de Smith, pour deux Fougères vraies, arborescentes des îles Sandwich et de la Nouvelle-Hollande. Les Cibothiers ont leurs capsules presque globubuleuses et disposées sur le bord de la fronde où elles forment des rangées continues; réceptacles sphériques, cartilagineux et déhiscents par deux valves. Le *Cibothium Chamissoi* est une Fougère arborescente, à fronde 3-pennée, à folioles subconfluentes, oblongues, obtuses, un peu crénelées au sommet; les capsules sont serrées les unes contre les autres, enveloppées d'une membrane glabre. Le *Cibothium Billarderii* en diffère peu.

CIBOULE. BOT. Espèce du genre Ail.

CIBOULETTE. BOT. Synonyme d'*Allium Schœnoprasum*. *V*. AIL.

CIBU. OIS. Synonyme vulgaire de *Loxia pensilis*, L. *V*. TISSERIN NELICOURVI.

CIBUS-SATURNI. BOT. Synonyme ancien de Prêle.

CICA. BOT. *V*. CICCA.

CICADA. INS. *V*. CIGALE.

CICADAIRES. *Cicadariæ*. INS. Famille de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, établie par Latreille qui lui assigne pour caractères : antennes ordinairement très-petites, coniques ou en forme d'alène de trois à six pièces, avec une soie très-fine au bout de la dernière; tarses à trois articles. Cette famille curieuse comprend les grands genres *Cicada* et *Fulgora*, L. Tous les insectes qui la composent ne se nourrissent que du suc des végétaux. Les femelles ont une tarrière écailleuse, qui leur sert à déposer dans les plantes, le produit de la fécondation. Les mâles sont quelquefois pourvus d'un organe au moyen duquel ils produisent un bruit particulier, désigné sous le nom de chant. Les Cicadaires peuvent être divisés en plusieurs genres, de la manière suivante :

† Antennes de six articles distincts; trois petits yeux lisses.

Genre CIGALE.

Ce genre embrasse la division des Cigales portemannes de Linné, et le genre des Tettigonies de Fabricius. Stoll appelle ces insectes Cigales chanteuses, à cause de l'organe sonore dont est pourvu le mâle.

†† Antennes de trois articles; deux petits yeux lisses.

On a nommé Cigales muettes les insectes appartenant à cette division.

I. Antennes insérées immédiatement sous les yeux; front souvent prolongé en forme de museau, de figure variable, selon les espèces : c'est la division des Fulgorelles, *Fulgorellæ*.

Genres : FULGORE, ASIRAQUE, DELPHAX, TETTIGOMÈTRE. (Latreille réunit aux Fulgores ses Ixies et les petits genres *Lystra*, *Flata*, *Issus*, *Derba* de Fab.)

II. Antennes insérées entre les yeux. Cette division a pris le nom de Cicadelles, *Cicadellæ*, ou les Cigales ranatres de Linné.

Genres : ÆTALION, LÈDRE, MEMBRACE, CERCOPE, TETTIGONE; les Membraces embrassent les genres *Centrotus* et *Darnis* de Fabricius; les Tettigones comprennent les genres *Cicada* et *Jassus* du même auteur.

Pour peu que l'on jette un coup d'œil sur la famille dont il est question, on est frappé de la diversité très-grande des êtres qui s'y trouvent réunis; tandis qu'ailleurs les distinctions génériques sont quelquefois assez nuancées pour qu'on puisse passer d'un groupe à l'autre sans aucune transition sensible. Ici, les caractères sont tellement tranchés que les liens naturels, qui doivent réunir les genres, semblent, dans bien des cas, difficiles à saisir. Cette observation, que tout entomologiste est à même de faire, conduit assez naturellement à penser qu'il existe dans la famille des Cicadaires, et entre certains genres, plusieurs lacunes que de nouvelles découvertes permettront tôt ou tard de remplir.

Kirby a décrit (*Linn. Soc. Trans.* T. XIII) deux nouveaux genres voisins de celui des Fulgores, et auxquels il a donné les noms d'Anotie et d'Otiocère. Les Anoties sont intermédiaires aux Otiocères et aux Delphax; mais elles en diffèrent par certains caractères. Elles se distinguent des premiers par le manque d'appendices à la base des antennes, par une plus grande brièveté du bec, par des yeux sémi-lunaires et très-proéminents, par le plus grand allongement du nez et par la différence qui s'observe dans la disposition des nervures des élytres, ainsi que par la dent angulaire de leur base antérieure. Elles s'éloignent des seconds par une tête comprimée à deux carènes, prolongée légèrement en bec, par la longueur comparative des articles des antennes, le premier étant très-court, par l'absence de l'éperon très-remarquable qui arme les jambes postérieures des Delphax, par la manière différente dont les élytres sont veinées et par leur forme, par l'absence des yeux lisses, enfin par les appendices de l'anus qui, dans les Delphax, ressemblent davantage à ceux des Cigales de Latreille. Kirby décrit une seule espèce; l'individu sur lequel il la fonde est une femelle dont les organes copulateurs externes ressemblent à ceux des Otiocères. L'espèce unique qu'il possède porte le nom d'*Anotia Bonnetii*. Elle est de Géorgie. Kirby en donne une excellente figure. Les Anoties et les Otiocères ont leurs antennes insérées immédiatement sous les yeux, et appartiennent par conséquent à la division des Fulgorelles; mais ils n'ont pas d'yeux lisses, et doivent, à cause de cette particularité remarquable, former une section nouvelle.

CICADELLE. *Cicadella*. INS. Duméril avait désigné sous ce nom (Zool. anal.) un genre d'insectes de l'ordre des Hémiptères, qui correspond aux genres Lystre, Cigale et Jasse de Fab., ou à celui des Tettigones d'Ol. et de Lat. Lamarck (Syst. des Anim. sans vert.) avait aussi imposé ce nom à un genre d'insectes du même ordre, comprenant les Cigales, les Cercopes et les Membraces de Fab.; mais depuis il l'a appliqué à une division de la famille des Cicadaires.

CICATRICE. Marque plus ou moins apparente que conserve, après une forte lésion, toute surface organique. Chez les animaux les divisions de la peau restent toujours visibles; chez les végétaux on retrouve toujours des traces de la chute des feuilles, des entailles aux tiges, etc.

CICATRICULE. *Cicatricula*. PHYSIOLOG. Tache blanche que l'on aperçoit sur la membrane du jaune de

l'œuf, dans l'endroit où se trouve le germe. Trace que le funicule laisse sur la graine des végétaux, après que celle-ci s'en est détachée. Henri Cassini appelle *Cicatricules* les marques que laisse sur le clinanthe des Synanthérées la rupture des pédicelles quand l'ovaire est pédicellé, ou celle des vaisseaux quand il est sessile. *V.* Œuf, Hile et Graine.

CICCA. bot. Genre de la famille des Euphorbiacées, connu vulg. sous le nom de Chéramellier, tiré de celui de *Cheramella* qu'il porte dans Rumph (*Herb. amboin.* T. vii, t. 33). Ses fleurs sont monoïques ou dioïques; leur calice, à quatre divisions, porte à l'intérieur quatre petites glandes alternes avec elles, ou un disque glanduleux. Les fleurs mâles ont quatre étamines à filets libres, au sommet desquels sont appliquées les anthères qui regardent en dehors. Les femelles offrent quatre ou cinq styles réfléchis, bifides, surmontant un ovaire charnu, creusé d'autant de loges, dont chacune contient deux ovules. Le fruit, sous une enveloppe plus ou moins charnue, présente quatre ou cinq coques dispermes. — Ce genre, assez voisin du Phyllanthus, auquel il avait même été réuni autrefois, renferme des arbres ou des arbrisseaux dont les feuilles munies de stipules alternes, petites, entières, glabres, sont disposées, sur les rameaux, de manière à simuler les folioles d'une feuille pinnée. Les fleurs forment des fascicules axillaires et accompagnés de bractées nombreuses. Aux trois anciennes espèces, originaires d'Asie, vient s'en réunir une quatrième des Antilles. Dans deux d'entr'elles, l'enveloppe charnue du fruit ou sarcocarpe, d'une saveur légèrement acide, offre une nourriture saine et agréable; ce dont on pourrait s'étonner dans une famille où les propriétés délétères sont si généralement répandues, si l'on ne savait quelle inégalité existe, sous ce rapport, entre les différentes parties du même végétal.

CICCLIDOTUS. bot. *V.* Cancellaire.

CICCUM. bot. Nom sous lequel on désigne quelquefois les cloisons du fruit du Grenadier, *Punica granatum,* dans les auteurs anciens.

CICENDIE. *Cicendia.* bot. Famille des Gentianées. Adanson a le premier proposé d'établir un genre distinct sous le nom de *Cicendia,* pour le *Gentiana filiformis* de Linné, que plus tard on a nommé *Exacum.* Les caractères assignés à ce genre sont : calice à tube court, à limbe divisé en quatre segments; le tube de la corolle est aussi d'une médiocre longueur et les quatre divisions du limbe sont arrondies; les quatre étamines ont leurs anthères dressées; l'ovaire est surmonté de deux stigmates en lames, et se change en capsule renfermant des graines ovoïdes. Les Cicendies sont originaires de l'Europe centrale; ce sont des plantes herbacées, pourvues de tiges à feuilles opposées, terminées par des fleurs solitaires.

CICER. bot. *V.* Chiche.

CICERA. bot. Espèce du genre Gesse dont Mœnch a fait le type de son genre Cicercula.

CICERBITA. bot. Synonyme de *Sonchus arvensis,* demeuré le nom vulgaire de cette plante.

CICERCHIA. bot. Synonyme ancien de Gesse.

CICERCULA. bot. Mœnch a proposé de séparer du genre *Lathyrus,* et d'en former un genre nouveau, les espèces dont la suture supérieure a les bords saillants en forme d'ailes : tels sont les *Lathyrus sativus, Lathyrus Cicera,* etc. *V.* Gesse.

CICÉROLE. bot. L'un des syn. vulgaires de Chiche.

CICHE. bot. *V.* Chiche.

CICHLE. *Cichla.* pois. Genre formé par Schneider aux dépens des Labres, adopté par Cuvier qui le place dans la famille des Percoïdes, ordre des Acanthoptérygiens, et dont les caractères sont : dents en velours; une seule dorsale; opercules mutiques; bouche un peu protractile et bien fendue. Les Cichles diffèrent des Labres qui ont la lèvre double, et n'ont pas leurs dents en velours; des Canthères qui ont la bouche peu fendue et peu protractile; des Pristipomes qui ont leurs opercules dentés, et des Spares qui ont deux dorsales. Les Cichles sont des Poissons dont la chair est assez bonne; on en trouve des espèces de mer et d'autres d'eau douce. Lesueur (*Journ. sc. of Phil.* vol. ii, n° 7) vient d'ajouter cinq espèces nouvelles à ce genre qui est composé des suivantes : 1° Cichle ocellaire, *Cichla ocellaris,* Sch. t. 66. Des mers de l'Inde. — 2° Cichle Fourche, *Labrus Furca,* Lacépède, dont le Caranxomore sacristain du même auteur est un double emploi. — 3° Cichle Hololépidote, *Labrus Hololepidotus,* Lac., découvert par Commerson dans l'océan Équatorial. — 4° Cichle Chrysoptère, *Perca Chrysoptera,* Catesb. De la Caroline. — 5° *Cichla œnea,* Lesueur. Du lac Erié. — 6° *Cichla fasciata,* Lesueur. Du même lac. — 7° *Cichla ohioensis,* Lesueur. De l'Ohio. — 8° *Cichla floridana,* Lesueur. De la Floride orientale. — 9° *Cichla minima,* Lesueur, très-petite espèce qui n'a guère que neuf lignes de longueur; cette dernière vit dans les affluents du lac Erié.

CICHORÉE. *Cichorium.* bot. *V.* Chicorée.

CICI ou KIKI. bot. Synonymes vulgaires de Ricin.

CICIDA. ois. Syn. ancien de Mésange charbonnière.

CICIGNA. rept. Synonyme d'Orvet fragile.

CICINDÈLE. *Cicindela.* ins. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, tribu des Cicindelètes, fondé par Linné et appliqué depuis, mais à tort, à des Insectes de genres très-différents. Le grand genre *Cicindela* de Linné a été subdivisé, et on ne réunit plus aujourd'hui sous ce nom que les espèces offrant pour caractères : les trois premiers articles des tarses antérieurs des mâles dilatés, presqu'en forme de triangle renversé, placés bout à bout, point ou guère plus avancés par devant que par derrière; palpes labiales ordinairement plus courtes que les maxillaires extérieures, avec les deux premiers articles fort courts; l'extrémité supérieure du radical ne dépassant point celle de l'échancrure du menton. Ce genre se distingue des Tricondyles et des Colliures par la forme du pénultième article des palpes labiales, qui est long et presque cylindrique, ainsi que par la largeur du corps; il partage ce caractère avec les Thérates, et n'en diffère que par la présence d'une dent au milieu du bord supérieur du menton, dans son échancrure, et par des palpes maxillaires internes très-distinctes. Enfin, sous tous ces rapports, il ressemble aux Manticores, aux Cténostomes, aux Mégacéphales; mais il diffère du premier et du second de ces genres par la dilatation des trois premiers

articles des tarses antérieurs dans le mâle, et du troisième par le développement des palpes labiales. Les Cicindèles ont la tête forte, plus large que le prothorax, supportant de gros yeux et des antennes presque filiformes; leur bouche présente des mandibules allongées, fortes, terminées par un crochet, et munies de quatre dents au côté interne. Les palpes, au nombre de six, sont velues; des élytres coriaces recouvrent des ailes membraneuses existant chez presque tous, les pattes sont grêles et longues, avec des tarses très-déliés. Ces Insectes sont carnassiers et voraces; on les rencontre dans les lieux sablonneux; leur démarche est vive et précipitée; leur vol court et rapide.

Suivant les observations de Dufour, le canal digestif des Cicindèles est assez analogue, pour la forme générale, à celui des Carabiques; sa longueur n'excède que fort peu celle du corps de l'Insecte; le gésier est plus oblong, garni intérieurement de quatre pointes cornées, conniventes, et les papilles de l'estomac qui le suivent sont un peu moins prononcées et plus obtuses que dans les Carabes. Les vaisseaux biliaires et les organes mâles ont aussi la plus grande ressemblance avec les mêmes parties dans les Carabiques. Desmarest a observé et décrit la larve de la Cicindèle hybride; elle est longue de dix à douze lignes. Son corps est linéaire, formé de douze anneaux, mou et d'un blanc sale; la tête, le premier anneau du corps ou le prothorax, et les six pattes ont seuls une consistance de corne. La tête est beaucoup plus large que le corps; elle a la forme d'un trapèze dont le côté le plus large est placé en arrière, en dessus. Ses parties latérales et postérieures sont rebordées; en dessous elle est renflée postérieurement et partagée en deux lobes, par un sillon longitudinal. Il y a six ocelles noirs, trois de chaque côté; les quatre plus gros sont situés à la partie supérieure et postérieure; les deux autres, beaucoup plus petits et à peine saillants, sont placés sur la partie latérale. On voit deux antennes courtes et composées de quatre articles cylindriques, dont les deux premiers sont les plus gros. La bouche, placée à la partie antérieure de la tête, est formée, 1° d'une lèvre supérieure petite, demi-circulaire, ne couvrant pas la base des mâchoires; 2° de deux mandibules très-longues et très-aiguës, dont la base est armée, au côté interne, d'une très-forte dent; ces mandibules sont recourbées vers le haut; elles servent à l'animal pour saisir sa proie; 3° de deux mâchoires insérées au-dessous des mandibules, et aussi peu couvertes par la languette que par la lèvre supérieure. Ces mâchoires consistent en une pièce cornée, un peu comprimée et légèrement fourchue à son extrémité : chacune des branches de cette extrémité donne attache à une petite palpe composée de deux ou trois articles; 4° d'une languette très-petite, supportant deux très-petites palpes formées de deux articles.

Les trois premiers anneaux du corps donnent attache aux pattes; ils sont dépourvus de stigmates. Le premier anneau ou le prothorax est très-remarquable : sa forme est celle d'un bouclier grec; il est plus large que la tête et légèrement rebordé; sa couleur est d'un vert métallique assez brillant. Le second anneau et le troisième sont beaucoup plus étroits; ils sont d'un blanc sale comme ceux qui viennent après eux. Les quatre anneaux qui suivent les trois premiers ne sont guère plus larges que le second. On remarque sur chacun, ainsi que sur les cinq qui restent à la partie supérieure, et de chaque côté, une tache lisse et de couleur brunâtre, au milieu de laquelle on aperçoit le stigmate.

Le huitième anneau, en comptant après la tête, est beaucoup plus renflé que les autres. Il présente à sa partie supérieure un organe fort singulier, consistant en deux tubercules charnus, dont le sommet est couvert de poils roides, de couleur roussâtre, au milieu desquels on voit, sur chaque tubercule, un petit crochet corné, dirigé en avant et recourbé légèrement en dehors. C'est à l'aide de ces deux crochets que la larve de la Cicindèle prend du repos, et s'arrête à l'endroit qu'elle désire, dans le long conduit perpendiculaire et souterrain qu'elle habite; ce sont, pour ainsi dire, les ancres dont elle se sert pour se fixer. Cette saillie du huitième anneau donne au corps de cette larve la forme d'un *Z*, parce qu'elle en relève le milieu, et cette courbure du corps procure à l'animal la faculté de monter dans son puits avec la plus grande facilité; le dernier segment du corps est très-petit et terminé par un léger prolongement qui présente l'ouverture du canal intestinal. Les pattes sont courtes et faibles; les tarses sont formés de deux articles, et terminés par deux petits crochets.

Telle est l'organisation bien remarquable de cette larve non moins curieuse par ses habitudes. En effet, elle pratique des trous verticaux dans le sable et place sa large tête près de l'embouchure, de manière à la masquer. Un insecte vient-il à passer sur cette sorte de pont, il manque tout à coup sous les pattes. La larve de la Cicindèle monte et descend sans peine dans son trou en augmentant et diminuant alternativement le repli que son corps forme vers son milieu, et elle s'arrête en abaissant contre les parois de son puits les deux crochets dont son huitième anneau est muni. L'organisation et les mœurs des diverses larves de Cicindèles sont sans doute plus ou moins analogues à celle qui vient d'être décrite. Miger a eu occasion d'observer la larve de la Cicindèle champêtre, et ses observations se lient parfaitement à celles de Desmarest. La tête, outre l'usage important que nous avons indiqué, sert encore à l'animal à déblayer son trou, ce qu'il exécute en chargeant le dessus de particules de sable qui sont rejetées en dehors de l'orifice du trou. Si ces larves sont trop à l'étroit ou que la nature du terrain ne leur convienne pas, elles abandonnent leur demeure pour s'en construire une autre; elles sont très-voraces et n'épargnent même pas les larves de leur espèce; lorsque l'époque de la métamorphose en nymphe est arrivé, elles bouchent l'ouverture de leur trou.

Ce genre est assez nombreux en espèces. Latreille et Dejean en ont donné une excellente monographie, accompagnée de jolies figures qui représentent toutes les espèces particulières à l'Europe, parmi lesquelles on peut citer :

Cicindèle champêtre, *Cicindela campestris.* Bupreste velours, vert, à douze points blancs, de Geoffroy. Elle est commune dans presque toute l'Europe et habite

les lieux secs et sablonneux; ses couleurs varient beaucoup.

Cicindèle sylvatique, *Cicindela sylvatica*. On la rencontre dans les endroits secs et sablonneux de la France et de l'Allemagne.

Cicindèle hybride, *Cicindela hybrida*. Bupreste à broderie blanche, de Geoffroy. On la trouve dans presque toute l'Europe; elle varie pour les couleurs.

Cicindèle littorale, *Cicindela littoralis*, Fabr., qui est la même que *Cicindela nemoralis*, Ol., ou *Cicindela discors*, Megerle. Elle se trouve principalement sur les bords de la mer, dans le midi de la France.

CICINDÈLES A COCARDES. ins. Nom que Réaumur et Geoffroy ont donné à des Coléoptères dont le thorax et l'abdomen sont munis, latéralement, d'appendices colorés, qu'ils font sortir à volonté. *V.* Malachie.

CICINDELÈTES. *Cicindeletæ*. ins. Famille de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, établie par Latreille qui lui assigne pour caractères : mâchoires terminées par un onglet; languette très-petite, cachée par le menton; palpes à quatre articles distincts, le premier étant dégagé. Les Cicindelètes sont généralement distinguées des autres Coléoptères carnassiers, par leurs mandibules robustes, armées de fortes dents, et très-croisées; leurs antennes filiformes ou sétacées et menues; leurs yeux grands et saillants; leur tête grosse et plus large que le corselet; leurs palpes labiales très-poilues et terminées, ainsi que les maxillaires extérieures, par un article en forme de cône renversé, allongé et comprimé ou presque triangulaire; leurs pieds longs et grêles. Le côté interne de leurs jambes antérieures n'offre jamais cette échancrure qui caractérise le plus grand nombre des Carabiques, et les crochets des tarses ne sont jamais dentés. L'extrémité postérieure des élytres est souvent très-obtuse ou tronquée; leurs couleurs et particulièrement celles du dessous du corps sont métalliques et très-brillantes; des taches, des lignes et des points blancs ou d'un blanc jaunâtre, dont leurs élytres sont souvent parsemées, forment des dessins agréables, et ajoutent à ces ornements. Le labre est très-souvent dentelé et autrement coloré que la tête; il est ordinairement blanchâtre.

A l'aide de ces caractères, on distingue facilement les Cicindelètes des Carabiques avec lesquels elles ont cependant les plus grands rapports, tant par leurs formes extérieures que par leurs mœurs et leur organisation. Ces Insectes sont voraces dans tous leurs états; ils aiment les lieux sablonneux, exposés au soleil. Quelques espèces habitent les bords des étangs et les rivages de la mer.

Latreille distribue les genres propres à cette tribu de la manière suivante :

† Pénultième article des palpes labiales presque cylindrique et long (corps très-rarement étroit et allongé; palpes alors fort longues).

I. Une dent au milieu du bord supérieur du menton, dans son échancrure; palpes maxillaires internes très-distinctes et de deux articles, recouvrant, comme de coutume, l'extrémité supérieure des mâchoires.

Genres : Manticore, Cténostome, Mégacéphale, Cicindèle, auxquels Dejean a ajouté les genres Euprosope et Oxycheile.

II. Point de dents au milieu du bord supérieur du menton; palpes maxillaires internes très-petites, peu distinctes, et d'un seul article.

Genre Thérate.

†† Pénultième article des palpes labiales dilaté du côté de la tête, comprimé, soit presque lunulé, soit en triangle renversé ou en forme de hache (corps toujours étroit et allongé, avec le corselet long, presque globuleux ou conico-cylindrique).

Genres : Trycondyle, Colliure.

On pourrait, en prenant pour première base des divisions la forme du corps et celle du corselet ensuite, arriver à une distribution plus simple, mais qui, suivant Latreille, serait moins naturelle.

CICINNURUS. ois. *V.* Manucode.

CICLA. bot. Synonyme de Poirée. *V.* Bette.

CICLE. pois. Même chose que Cichle.

CICLOPHORE. *Cyclophorus*. moll. Nom que Denys-Montfort a donné à un groupe de Cyclostomes ombiliquées, qu'il a isolées pour en former un genre distinct; les espèces ont en outre les bords de l'ouverture renflés en bourrelet; ainsi, par exemple, le Ciclophore valvule, *Helix valvulus*, Mull., que l'on trouve dans les rivières et canaux de l'Égypte, doit former le type du genre nouveau; c'est une coquille assez épaisse, à tours de spire arrondis; l'ombilic est très-prononcé et ne s'altère jamais avec l'âge; les stries d'accroissement, quoique fines, sont très-apparentes, et forment quelques disparates dans le fond de la teinte qu'elles rendent tantôt plus claire et tantôt plus foncée. L'animal a la tête proboscidiforme, armée de deux tentacules oculés à la partie extérieure de leur base. Montfort pense que les Ciclophores ne sont point hermaphrodites et que les sexes appartiennent à des individus différents, la femelle ayant une coquille plus grande que le mâle. Ces Mollusques ne viennent que rarement sur les plantes qui bordent les canaux, mais on trouve souvent de leurs coquilles abandonnées dans les campagnes que le Nil envahit périodiquement.

CICLOSTOME. moll. *V.* Cyclostome.

CICOGNE, CICOIGNE et CICONGNE. ois. Même chose que Cigogne.

CICONIENS. *Ciconii*. ois. Blainville a donné ce nom à une famille d'Oiseaux de l'ordre des Gralles ou Échassiers, et qui a pour type le genre Cigogne.

CICONIER. *Ciconium*. bot. Robert Sweet, dans sa Monographie de la famille des Géraniacées, a institué ce genre nouveau pour toutes les espèces de Pélargones dont les pétales sont d'une seule nuance, mais différents dans leur forme et leur étendue : ainsi les deux supérieurs sont plus étroits et plus courts que les trois inférieurs; les étamines, qui sont toujours petites et dressées, offrent aussi entre elles une différence sensible dans la taille, il y en a constamment deux beaucoup plus courtes avec leurs anthères sessiles. Les principales espèces admises dans ce genre par son auteur, sont les *Pelarg.* : *acetosum*, Ait.; *scandens*, Willd.; *pumilum*, Willd.; *malvæfolium*, Jacq.; *heterogamum*, L'Hérit.; *zonale*, Willd.; *monstrum*, Ait.; *hybridum*, Ait.; *inquinans*, Ait.; *cerinum*, Sw.; etc. Il serait peut-être plus rationnel de ne faire de ce genre,

à l'exemple de De Candolle, qu'une division des Pélargones.

CICUMA. ois. Syn. ancien de Chouette Caparacocb.

CICUNIA. ois. Synonyme de Chouette Hulotte.

CICUS. *Cicus.* ins. Genre d'Hémiptères de la famille des Cicadaires, établi par Latreille. Caractères : antennes se terminant immédiatement après le second article en une soie articulée en cinq parties cylindriques et allongées; extrémité antérieure de la tête généralement avancée. On place dans ce genre les *Cicada Adspersa* et *Marmorata* de Fab., son *Fulgora adscendens*, etc.

CICUTA. bot. *V.* Cigue.

CICUTAIRE. *Cicutaria.* bot. Lamarck et Jussieu appellent ainsi le genre *Cicuta* de L., qui appartient à la famille naturelle des Ombellifères et à la Pentandrie Digynie. Il est caractérisé par son involucre composé généralement d'une seule foliole, qui manque cependant quelquefois, par ses involucelles de trois à cinq folioles linéaires, étalées. Les pétales sont cordiformes, presqu'égaux. Le fruit est globuleux, presque didyme, offrant cinq côtes simples sur chaque moitié, et couronné par cinq dents très-courtes. Les fleurs sont blanches. Ce genre a des rapports marqués avec les genres *Conium* et *Æthusa*. Il se distingue du premier par son involucre d'une seule foliole ou nul, par son fruit dont les côtes sont simples, unies et non crénelées. Quant à l'Ethuse ou petite Ciguë, ses fruits plus allongés, l'absence d'involucre, ses pétales inégaux, la caractérisent suffisamment.

Le genre Cicutaire se compose de trois espèces herbacées, vivaces, croissant dans les marécages et les lieux humides, une en Europe et deux dans l'Amérique septentrionale. Celle d'Europe, la Cicutaire aquatique, *Cicutaria aquatica*, Lamk., est plus connue sous le nom de Ciguë vireuse, *Cicuta virosa*, L. Elle croît en France, particulièrement dans le Nord. Sa racine est charnue, blanche, renflée, offrant des cavités irrégulières, pleines d'un suc laiteux, jaunâtre et très-âcre. Il en naît une tige cylindrique, dressée, rameuse, haute de deux à trois pieds, garnie de feuilles très-grandes, décomposées en un très-grand nombre de folioles lancéolées, glabres, dentées en scie; les supérieures sont rapprochées trois par trois inférieurement, de manière à simuler en quelque sorte une feuille profondément tripartite. Le pétiole commun est creux et cylindrique. Les fleurs sont blanches et disposées en ombelle au sommet de chaque ramification de la tige.

Cette plante est fort vénéneuse. Toutes ses parties sont âcres et nauséeuses; la racine surtout est très-dangereuse à cause de sa ressemblance avec le Panais sauvage, méprise qui a parfois causé les accidents les plus graves. Les moyens d'y remédier étant les mêmes que pour la grande Ciguë, nous renvoyons à ce mot. On l'a aussi employée en médecine, particulièrement comme narcotique; mais aujourd'hui on lui préfère la grande Ciguë.

Une seconde espèce est la Cicutaire maculée, *Cicutaria maculata*, L., qui croît dans l'Amérique septentrionale, et qui a été figurée par Bulliard sous le faux nom de *Cicuta virosa*. Ses folioles sont beaucoup plus larges, cordiformes et moins nombreuses. Elle jouit des mêmes propriétés que la précédente.

CICUTARIÉES. *Cicutarieæ.* bot. Richard a proposé, sous ce nom, la formation d'une famille particulière, qui aurait pour type le genre *Cicutaria*, confondu par Jussieu, dans la famille des Ombellifères.

CICUTINE. bot. Alcaloïde découvert par Brandes, dans la grande Ciguë, *Conium maculatum*. Liebig l'a trouvé composé de carbone 66,91; hydrogène 12,00; azote 12,80; oxigène 8,29.

CICYMIS. ois. Synonyme ancien de Chouette.

CIDARES. échin. Nom donné par Klein à la première section des Anocytes, dans la famille des Oursins ou Échinodermes.

CIDARIE. *Cidaria.* ins. Genre de Lépidoptères de la famille des Phalénites, établi par Treitschke, pour plusieurs Papillons nocturnes que l'on trouve assez communément en Europe. Caractères : antennes simples dans les deux sexes; palpes dépassant le chaperon; trompe longue; bord terminal des ailes simple et entier; ailes supérieures traversées au milieu, par une bande plus ou moins large, formant toujours un ou plusieurs angles saillants du côté externe. En adoptant ce genre nouveau, Duponchel a cru devoir en retrancher plusieurs espèces qu'y avait admises Treitschke, pour les reporter sur d'autres genres avec lesquels leurs caractères sympathisaient davantage; en revanche il l'a augmenté de trois espèces, auxquelles l'auteur allemand avait donné une autre destination générique. En dernière analyse, ce genre se compose de vingt et une espèces dont les caractères sont suffisamment tranchés; de ce nombre sont les *Phalœna chenopœdiata*, *pyraliata*, *sociata*, etc., de Fabricius.

CIDARIFORME. *Cidariformis.* bot. Ayant la forme d'un bonnet; tel est, par exemple, le fruit d'une Courge que l'on cultive, dans les jardins, plus par curiosité que pour son utilité.

CIDARITE. *Cidarites.* échin. Genre établi par Lamarck dans la deuxième section de ses Radiaires échinodermes ou échinides. Adopté maintenant par les naturalistes, il offre pour caractères : corps régulier, sphéroïde ou orbiculaire, déprimé, très-hérissé; à peau interne solide, testacée ou crustacée, garnie de tubercules perforés au sommet, sur lesquels s'articulent des épines mobiles, caduques, dont les plus grandes sont bacilliformes; cinq ambulacres complets, qui s'étendent en rayonnant du sommet jusqu'à la bouche, et bordés chacun de deux bandes multipores, presque parallèles; bouche inférieure, centrale, armée de cinq pièces osseuses, surcomposée postérieurement; anus supérieur vertical. Sans doute les Cidarites sont très-voisines des Oursins par leurs rapports; comme eux, elles ont l'anus vertical, cinq ambulacres complets et dix bandelettes multipores qui, deux à deux, bordent chaque ambulacre. Les Échinides néanmoins sont très-distinctes des Oursins, non-seulement par leur aspect particulier, les caractères de leurs ambulacres et de leurs épines; mais en outre par une particularité très-remarquable de leur organisation. Ici, en effet, la nature emploie un moyen particulier et nouveau pour mouvoir les épines, souvent fort longues, dont ces animaux sont hérissés. Elle a

percé de part en part le test et les gros tubercules solides dont il est chargé, ce qu'elle n'a fait nulle part dans les autres Échinides; et, au moyen d'un cordonnet musculaire traversant le test et le tubercule qui y correspond, elle exécute, avec ou sans l'aide de la peau, les mouvements dont ces épines doivent jouir. Ainsi, les tubercules du test des Cidarites, surtout les principaux, étant constamment perforés (ce que l'inspection de leur sommet montre facilement), offrent une distinction tranchée qui les sépare des Oursins et de tous les autres Échinides. Les Cidarites d'ailleurs se font toutes remarquer par leurs ambulacres plus étroits que ceux des Oursins, plus réguliers, plus semblables à des allées de jardin; les bandelettes poreuses qui les bordent, étant plus rapprochées et moins divergentes. Elles sont aussi remarquables par plusieurs sortes d'épines : les unes grandes, soit bacillaires, tronquées au bout, soit en massue ou digitiformes; les autres fort petites et nombreuses, d'une forme différente de celle des bacillaires, et qui recouvrent les ambulacres, ou qui souvent entourent la base des grandes épines, leur formant une collerette courte et vaginiforme. Enfin aucune Cidarite connue n'a toutes ses épines aciculaires, comme on le voit dans la plupart des Oursins et dans toutes les autres Échinides.

Il est difficile de déterminer les espèces du genre Oursin de Linné, à cause de la confusion qui règne dans la nomenclature des parties du test; on ne sait pas toujours distinguer les ambulacres des bandelettes, les bandelettes des sillons, et cependant ce sont les parties qui fournissent ordinairement les caractères des espèces. Sans de bonnes figures, il est impossible de ne pas commettre des erreurs et de ne pas confondre les unes avec les autres.

On distingue, parmi les Cidarites, deux groupes particuliers, qui semblent deux familles assez remarquables : le premier embrasse les vrais Turbans; dans le second sont renfermés les Diadèmes. Les uns et les autres ont les tubercules du test perforés, et néanmoins fournissent, dans le genre, deux sections bien distinctes.

† Turbans à test enflé, subsphéroïde, à ambulacres ondés.

Cidarite impériale. *Cidarites imperialis*, Lamk., An. sans vert. Enc., pl. 136, fig. 8. (Confondue avec l'*Echinus mamillatus*). Son test est orbiculaire avec les ambulacres d'un violet pourpré, ainsi que les petites épines; les grandes sont annelées de blanc, un peu ventrues et striées. Elle habite la mer Rouge et la Méditerranée.

Cidarite Porc-Épic. *Cidarites Hystrix*, Encycl., pl. 136, fig. 6, 7. Corps orbiculaire un peu comprimé, avec des ambulacres larges, partagés par une ligne flexueuse. Les grandes épines sont très-longues et striées. Habite l'Océan d'Europe et la Méditerranée. Elle a les plus grands rapports avec la précédente.

Cidarite Porte-Quille. *Cidarites Metullaria*, Lamk., An. sans vert. Enc. méth., pl. 134, fig. 8. Corps globuleux, un peu déprimé, à grandes épines cylindriques, granulées, avec le sommet tronqué et le bord crénelé. Il en existe une variété plus petite, à épines plus courtes. L'une et l'autre habitent la mer des Indes, et l'Ile de-France.

A cette section appartiennent encore les Cidarites pistillaire, Enc., pl. 137, fig. 1, 2, a, b. De l'Ile-de-France. — Cidarite à bâtons rudes, Lamk. Ile de Mascareigne. — Cidarite à bec de Grue, Enc., pl. 136, fig. 1. Indes orientales. — Cidarite tribuloïde, Lamk., Leske. ap. Klein, tab. 37, fig. 3. Mer des Indes. — Cidarite verticillée, Enc., pl. 136, fig. 2, 3. — Cidarite porte-trompette, Lamk., Mers de l'Australasie. — Cidarite biépineuse, Lamk., Mers de l'Australasie. — Cidarite annulifère, Lamk., Ile des Kanguroos, dans l'Australasie.

†† Diadèmes à test orbiculaire, déprimé, avec des ambulacres droits.

Cidarite Porte-Chaume. *Cidarites calamaria*, Enc., pl. 134, fig. 9, 10, 11; *Echinus calamarius*, Gmel., *Syst. Nat.*, pl. 3173, n° 27. Cette espèce est une des plus élégantes par ses épines fistuleuses, tronquées, cylindriques, annelées de vert et de blanc, rudes et striées transversalement : elle habite la mer des Indes.

Cidarite Diadème. *Cidarites Diadema*, Enc., p. 133, fig. 10; Cidarite à test hémisphérique, déprimé, offrant cinq ambulacres verruqueux, avec des épines longues, soyeuses, presque fistuleuses et rudes; Océan des Grandes-Indes.

Cidarite rayonnée. *Cidarites radiata*, Enc., pl. 140, fig. 5, 6; *Echinus radiatus*. Gmel., *Syst. Nat.*, p. 3174, n° 30. Test orbiculaire, très-large, comprimé, un peu épais, avec les aréoles des ambulacres un peu élevés en côtes; les bandelettes sont formées de quatre rangs de pores.

Cette section renferme encore les Cidarites grand Hérisson, Lamk., p. 58, n° 12. — Cidarite subulaire, Lamk., p. 58, n° 14. De l'Ile-de-France. — Cidarite crénulaire, Lamk., p. 59, n° 16; Fossile de la Suisse. — Cidarite faux Diadème, Lamk., p. 59, n° 17. Fossile dont on ignore la localité. — Cidarite pulvinée, Lamk., p. 59, n° 18. Mers de l'Asie. Il existe un grand nombre de Cidarites inédites dans les collections, les unes fossiles, les autres vivantes; il y en a plusieurs de figurées dans l'Encyclopédie méthodique, ainsi que dans quelques autres ouvrages.

CIDAROLLE. *Cidarollus*. moll. Sous ce nom générique, Montfort a désigné une Coquille polythalame, figurée dans Soldani (Test. micros., t. 1, part. 1, tab. 36, vas. 160, s.); il lui a assigné les caractères suivants : coquille libre, univalve, cloisonnée, en disque, à spire éminente et base aplatie, roulée et cordelée en forme de turban; bouche ouverte; cloisons unies; siphon inconnu. L'espèce qui fait le type du genre est le Cidarolle étoffé, *Cidarollus plicatus*, qui est surtout remarquable par ses loges triangulaires et renflées.

CIDROMELA. bot. Synonyme de Citronnier.

CIEBOUL ou KÉBOUL. bot. Synonyme d'Aristide.

CIÉCÉE-ETE ou SCIÉCHÉE-CHETE. crust. On désigne vulgairement sous ce nom, une espèce de Crabe des rivières salées, dont on fait usage au Brésil, soit comme aliment, soit comme remède. Bosc, qui l'a rapportée de la Caroline, où elle est très-commune, dit que c'est l'Ocypode combattant.



1 CEREUS PENTALOPHUS. VAR.

CIERGE A CINQ AILES.

2 ECHINOCACTUS OTTONIS.

ECHINOCACTE D'OTTON.

CIENFUEGIA ou CIENFUEGOSIA bot. *V.* Fugosie.

CIERGE ou CACTIER. *Cactus.* bot. Parmi les Végétaux dicotylédonés, il est peu de genres dont le port soit aussi singulier, aussi remarquable que celui des Cactiers, et dont les espèces offrent des formes aussi bizarres et aussi variées. En général leur tige est charnue, tantôt globuleuse et simple, relevée de côtes et en forme de Melon, tantôt allongée, cylindrique, cannelée, rameuse, dépourvue de feuilles qui sont remplacées par des épines courtes et disposées en faisceaux du milieu desquels naissent les fleurs; tantôt elle se compose de pièces épaisses, ovales et articulées, que l'on considérait autrefois comme les feuilles. Les Cierges sont tous exotiques et croissent dans les contrées chaudes de l'ancien et du nouveau continent. Les uns peuplent les solitudes des déserts de l'Afrique où leurs fruits pulpeux et aigrelets offrent au voyageur un rafraîchissement salutaire et inespéré. Les autres couvrent de leurs tiges irrégulières et épineuses les rochers nus du nouveau monde; ceux-ci enfin vivent en parasites, et, s'enlaçant autour des arbres voisins, parviennent avec eux à une hauteur considérable.

Les fleurs de ces végétaux ne sont pas moins dignes d'admiration. Elles sont, dans la plupart des espèces, d'une grandeur étonnante, peintes de couleurs riches et brillantes; elles répandent souvent une odeur des plus suaves. On est frappé d'étonnement en voyant des fleurs aussi grandes, aussi belles, sortir de végétaux d'un aspect aussi ingrat. Mais leur éclat est passager. Quelques heures suffisent pour ternir ces couleurs brillantes, et les fleurs des Cierges ne tardent pas à se flétrir.

L'organisation des fleurs, dans ce genre, présente quelques particularités remarquables. Elles sont solitaires et naissent communément du centre des faisceaux d'épines. Leur calice est adhérent, par sa base, avec l'ovaire qui est infère. Tantôt il forme un tube quelquefois fort long, tantôt son limbe commence immédiatement au-dessus de l'ovaire. Dans tous les cas, il est épais et charnu; le limbe se compose d'un nombre variable de segments inégaux, épais, disposés sur plusieurs rangées dont les plus intérieures sont colorées, minces, pétaloïdes, et se confondent insensiblement avec les pétales. Ceux-ci sont en général fort nombreux, inégaux, disposés sur plusieurs rangs en dedans des divisions calicinales. Le nombre des étamines est communément très-considérable. Dans le *Cactus pendulus* de Swartz, L., qui forme le genre *Rhipsalis* de Gærtner, on ne compte qu'environ une vingtaine d'étamines. Leurs filets sont longs et grêles; leurs anthères sont à deux loges. Ces étamines sont attachées à la paroi interne du tube du calice, qui est tapissée d'une substance glanduleuse et jaunâtre.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, l'ovaire est constamment infère et à une seule loge. Il contient un nombre très-considérable d'ovules attachés à des trophospermes pariétaux, dont le nombre est généralement égal à celui des divisions du stigmate. Un seul style surmonte l'ovaire; il est épais et renflé dans sa partie inférieure, à peu près de la même longueur que les étamines. Le stigmate est terminal, et offre de trois à vingt et même trente divisions glanduleuses et rayonnantes.

Le fruit est une baie uniloculaire, dont la forme et la grosseur sont fort variables. Tantôt elle est lisse, tantôt elle est comme écailleuse ou présente de petits faisceaux d'épines. Elle est toujours déprimée et ombiliquée à son sommet qui offre une cicatrice provenant des organes floraux qui s'en sont détachés. Sa cavité contient un grand nombre de graines sessiles sur les parois de la loge ou supportées par des podospermes filiformes plus ou moins longs. Les graines sont placées au milieu d'une pulpe épaisse, qui remplit toute la loge et paraît être fournie à la fois par la paroi interne de l'ovaire, la surface de la graine et même les podospermes. Elles offrent deux téguments, l'un extérieur, épais et comme charnu, l'autre intérieur, plus mince. Sous ces téguments, on trouve un embryon nu, dressé, cylindrique, quelquefois légèrement recourbé, offrant deux cotylédons épais.

Le nombre des espèces de Cierges est fort considérable. La plupart de ces plantes sont cultivées dans les serres, où elles se font remarquer par l'originalité de leurs formes ou l'éclat et la suavité de leurs fleurs. Ces espèces présentent, dans leurs formes et la structure de leurs fleurs, des différences assez tranchées pour que plusieurs auteurs y aient formé des groupes que quelques-uns considèrent comme des genres distincts. Ainsi Haworth, dans son Traité des Plantes grasses, divise les *Cactus* de Linné en sept genres qui sont :

1° Cactus. Il comprend les espèces globuleuses et meloniformes, privées d'axe ligneux et de feuilles, portant des épines disposées en faisceaux sur les angles saillants, dont leur tige est relevée. Les fleurs naissent d'un renflement tomenteux qui termine la tige; leur calice est à six divisions minces et colorées; leur corolle formée de six pétales. Leur stigmate a cinq divisions rayonnantes. Tels sont : *Cactus Melocactus, Cactus depressus, Cactus gibbosus, nobilis,* etc.

2° Mammillaria. Les espèces de ce genre ont la même forme que les précédentes; mais elles sont lactescentes et recouvertes d'un grand nombre de petits mamelons épineux. Le *Cactus mammillaris* et ses variétés viennent s'y ranger.

3° Cereus. Ce sont les Cierges proprement dits; arbustes ou arbrisseaux à tige cylindrique ou anguleuse relevée de côtes longitudinales portant des épines fasciculées, d'où naissent les fleurs. Leur calice et leur corolle se composent d'un très-grand nombre de folioles colorées, disposées sur plusieurs rangs. Le stigmate présente de vingt à trente divisions rayonnantes. Ici se rapportent les *Cactus hexagonus, peruvianus, triangularis, grandiflorus, flagelliformis,* etc., etc.

4° Rhipsalis. Ce genre, établi par Gærtner, a pour type le *Cactus pendulus* de Swartz. Son calice et sa corolle n'ont chacun qu'une seule rangée ; ses étamines sont au nombre de vingt environ; son stigmate est triparti; ses fleurs sont petites. Deux ou trois espèces parasites composent ce genre; leur tige est cylindrique, rameuse.

5° Opuntia. Les espèces de ce genre portent le nom vulgaire de *Raquettes.* Leur tige est charnue, composée de pièces articulées, comprimées, d'une forme variable,

ayant un axe central ligneux. Le calice est écailleux, sans tube; la corolle est polypétale. Les fleurs sont généralement grandes. A ce genre se rapportent les *Cactus Opuntia*, *cochenillifera*, etc.

6° Epiphyllum. Ce genre, qui a le port des *Opuntia*, s'en distingue par la longueur excessive de son tube, qui est de près d'un pied. On y rapporte le *Cactus phyllanthus*, le *Cactus alatus*, Swartz, etc.

7° Pereskia. Les espèces réunies ici sont faciles à distinguer à leurs rameaux cylindriques, portant des feuilles charnues, et à leurs fleurs disposées en panicule; tels sont les *Cactus Pereskia*, L., *Cactus portulacæfolius*, etc.

Pfeiffer, dans une Monographie toute récente (Berlin, 1837) du genre *Cactus*, ou plutôt du groupe des Cactées, adopte dix sections ou genres qu'il caractérise ainsi :

I. Corolle tubuleuse; plantes dépourvues de feuilles visibles.

A. Fleurs prenant naissance au sein de faisceaux d'épines dont sont garnies les côtes anguleuses des tiges.

† Tube floral court : genre *Echinocactus*.

†† Tube allongé.

α Réceptacle nu : genre *Epiphyllum*.

β Réceptacle écailleux : genre *Cereus*.

B. Fleurs ne prenant pas naissance au milieu de faisceaux d'épines.

† Tige couverte de petits mamelons épineux : genre *Mamillaria*.

†† Fleurs naissant d'un tubercule terminal : genre *Melocactus*.

II. Corolle rotacée.

A. Tige feuillée.

† Fleurs solitaires; feuilles subulées : genre *Opuntia*.

†† Fleurs subpaniculées; feuilles planes : genre *Pereskia*.

B. Tige privée de feuilles apparentes.

† Fleurs latérales; tiges élargies.

α Tige sillonnée ou ailée : genre *Rhipsalis*.

β Tige anguleuse, écailleuse : genre *Lepismium*.

†† Fleurs terminales; tige articulée : genre *Hariota*.

Pfeiffer décrit cent quarante-quatre espèces dans son genre Cereus ou Cierge, qu'il répartit en plusieurs subdivisions génériques; elles sont jusqu'ici au nombre de huit, savoir :

Globosi : tige sphéroïdale ou globulo-déprimée, sillonnée, en forme de mélocacte et à fleurs latérales. Ex. : *Echinocactus gibbosus*, DC. Dix espèces.

Cereastri : tige inarticulée, droite, régulièrement anguleuse, ordinairement simple, quelquefois divisée ou ramifiée dès la base. Ex. : *Cactus lanuginosus*, L. Soixante-quatorze espèces.

Polylophi : tige peu élevée, charnue, flasque, peu rameuse, garnie de tubercules distribués sur cinq ou huit côtes. Ex. : *Cactus cinerascens*, DC. Revue, p. 116. Trois espèces.

Opuntiacei : tige diffuse, formée d'articles presque globuleux ou ovales, tuberculato-aréolés, opuntiformes, mais dépourvus de feuilles. Ex. : *Cactus moniliformis*, L. Six espèces.

Protracti : tige presque droite, ceréastriforme, mais peu susceptible de se soutenir; articles allongés ne jetant point de racines. Ex. : *Cactus serpentinus*, DC. Revue, p. 51. Dix-sept espèces.

Repentis : tige subarticulée, à rameaux allongés et rampants, diffus, à côtes formées assez ordinairement par des sortes de tubercules, jetant des racines latérales. Ex. : *Cactus flagelliformis*, L. Vingt-huit espèces.

Alati : tige composée de rameaux oblongs, atténués et arrondis à leur base, dilatés ensuite, formant en quelque sorte deux ailes membraneuses, très-comprimées et crénelées en leurs bords. Ex. : *Cactus phyllanthus*, L. Six espèces.

Après avoir fait connaître d'une manière générale la structure des Cierges, après avoir indiqué les caractères des groupes principaux qui ont été établis dans ce genre, il convient de décrire quelques-unes des espèces les plus remarquables par leur beauté ou leurs usages.

Cierge triangulaire. *Cereus triangularis*, L. bot. Reg. 1807. Cette espèce, remarquable parmi les plus belles du genre, par l'élégance de ses fleurs, est originaire du Mexique et des Antilles, où on la trouve dans les grandes forêts, s'entortillant autour des arbres sur lesquels elle s'attache et demeure parasite. Elle introduit ses racines qui s'échappent de toutes les parties de sa tige singulière, dans les fissures corticales, et brave ainsi quelques-uns des éléments de destruction qui menacent constamment sa faible existence. Elle fleurit, assez rarement, pendant les mois de juillet et d'août.

Ses tiges sont longues, rameuses, tortueuses, composées d'articulations triangulaires, oblongues, vertes, charnues, épaisses de deux à trois pouces, et jointes les unes aux autres par des étranglements qui les séparent. Les trois angles sont munis, sur leur arête crénelée, de petits faisceaux d'épines très-courtes. Les fleurs grandes de huit pouces de diamètre, ont leur calice et leur corolle composés d'un très-grand nombre d'écailles vertes et de folioles ou pétales blancs, lancéolés et pointus : les premières, passant insensiblement aux fonctions de sépales, sont imbriquées autour du tube de la corolle; les pétales sont inégaux, fort nombreux, disposés, sur plusieurs rangs, en dedans des segments calicinaux qui ne s'en distinguent que par leur couleur jaune à l'extérieur. Le nombre des étamines est très-considérable; leurs filaments sont longs et grêles, attachés par leur base à la paroi interne du tube du calice, qui est tapissée d'une substance glanduleuse et jaune; ils sont terminés par des anthères allongées, biloculaires et d'un jaune doré. Le style est très-gros, cylindrique, tortueux, long de plus de trois pouces, couronné par un stigmate multifide et jaune; l'ovaire est uniloculaire, renfermant un nombre considérable d'ovules; il se transforme en une baie succulente, de la grosseur d'un œuf, et d'une saveur très-agréable.

Cierge ou Cactier a grandes fleurs. *Cereus grandiflorus*, L., DC., Pl. gr., t. 52. L'une des espèces les plus belles du genre par la grandeur de ses fleurs et l'odeur suave qu'elles répandent. Les tiges sont cylindriques, à cinq angles obtus, armées de petites épines. Les fleurs sont très-grandes; les divisions intérieures de leur périanthe sont jaunes et les extérieures sont blanches. Ces fleurs, dans les individus cultivés en serre

commencent à s'ouvrir sur les cinq ou six heures de l'après-midi, sont entièrement épanouies sur les neuf heures, et vers onze heures ou minuit, elles se ferment pour ne plus se rouvrir. Elles exhalent une odeur suave d'Acide benzoïque et de Vanille. Leur longueur totale est d'environ neuf ou dix pouces, et leur largeur, quand elles sont bien ouvertes, d'environ six pouces. Cette espèce n'est pas rare à la Jamaïque et sur les côtes du Mexique. En Europe elle est en fleur vers les mois de juillet et d'août.

Cierge du Pérou. *Cereus Peruvianus,* L., DC., Pl. gr., t. 58. Ses tiges sont de la grosseur de la cuisse, ramifiées, ordinairement à huit angles obtus, chargés d'aiguillons : elles peuvent acquérir une longueur de quarante à cinquante pieds. Ses fleurs sont fort grandes, naissant de faisceaux d'épines; leur couleur est blanchâtre et peu brillante. Il en existe au Jardin du roi à Paris un individu colossal, qui y fut planté en 1700. Il a poussé avec tant de vigueur, que l'on a élevé une partie de la serre, en forme de cage vitrée, dans laquelle on le conserve; il fleurit tous les ans. Cet arbrisseau présente un phénomène de végétation extrêmement remarquable, et qui s'applique également à toutes les plantes grasses en général; ses racines sont courtes, fibreuses et renfermées dans une caisse contenant à peine deux ou trois pieds cubes d'une terre que l'on ne renouvelle et n'arrose presque jamais. Ce fait prouve d'une manière incontestable que les plantes grasses ne tirent presque aucune nourriture de leurs racines, et que c'est par la surface de leurs tiges qu'elles absorbent, dans l'atmosphère, les fluides qui doivent servir à leur nutrition et à leur accroissement.

Cierge flagelliforme. *Cactus flagelliformis,* L. Vulg. Serpentin, Queue-de-Souris. Ses tiges sont cylindriques, rampantes, rameuses, de la grosseur du doigt, ordinairement à dix côtes épineuses. Ses fleurs sont nombreuses et d'une belle couleur rose. Cette espèce qui vient de l'Amérique méridionale et, selon quelques auteurs, de l'Arabie déserte, est fort commune dans les jardins. Elle ne craint pas le froid autant que les autres espèces, et elle peut très-facilement passer l'hiver dans la serre tempérée.

Cierge a fleurs pourpres. *Cactus speciosissimus.* C'est Desfontaines qui a, le premier, décrit et figuré cette magnifique espèce, dans le troisième volume des Mémoires du Muséum de Paris, planche 9. Ses tiges sont dressées, triangulaires, charnues; les trois angles sont saillants; les faces légèrement creusées en gouttière; les faisceaux d'épines naissent sur les angles, ainsi que les fleurs qui sont très-grandes, solitaires, d'un beau rouge pourpre, avec des reflets violets en dedans. Ce qui donne plus d'intérêt à cette magnifique espèce, c'est que ses fleurs restent épanouies pendant plusieurs jours avant que de se faner; mais elles sont inodores. On ne connaît pas positivement la patrie de ce Cactier, qu'on croit généralement originaire du Mexique. Il est assez commun aujourd'hui; on le cultive dans la serre chaude.

Cierge de Napoléon. *Cereus Napoleonis.* Hook. bot. Mag. 3458. Pour justifier un aussi grand nom, que lui ont donné les botanistes anglais, il fallait que cette espèce de Cierge offrît bien de la magnificence dans sa fleur, et en effet, il n'en est aucune qui la surpasse en étendue comme en suavité. Ainsi que toutes ses congénères, elle a pour patrie les contrées les plus chaudes de l'Amérique méridionale; mais on ignore la date de son introduction dans les collections d'Europe; elle a fleuri en septembre 1835, dans les serres du jardin botanique d'Édimbourg.

Ses tiges ont leurs rameaux diffus à partir de la racine; ils sont irrégulièrement articulés, triangulaires, à faces concaves, d'un vert clair et luisant; les angles sont aigus, maculés de grisâtre, garnis à la distance d'un à deux pouces, de gros tubercules d'où sortent en rayonnant quatre ou cinq fortes épines noires, longues de cinq à sept lignes. Les fleurs naissent d'un point quelconque de l'une des parois de la tige ou de ses ramifications; elles ont de huit à neuf pouces de diamètre; le calice est renflé et arrondi à sa base, composé d'écailles et de folioles imbriquées et colorées en rouge de brique fort pâle à l'extrémité; à mesure que ces folioles s'épanouissent, elles s'étalent, prennent une nuance verdâtre, une forme linéaire, lancéolée, acuminée; leur longueur est de trois pouces et demi environ. Les pétales, moins nombreux que les sépales, s'en distinguent par leur position plus relevée, leur couleur blanche, leur forme moins allongée et plus large; ils sont plus pointus et ont leurs bords un peu ondulés et découpés par une ou deux échancrures, vers le sommet. Les étamines sont fort nombreuses, jaunes, déclinées, ascendantes à l'extrémité qui se couronne d'une anthère droite et oblongue. Le pistil présente un ovaire en partie caché dans la base du calice, un style robuste, cylindrique, droit, un peu courbé, terminé par un stigmate jaune, multifide, à divisions linéaires, épaisses, rayonnantes, accumulées en houppe sur plusieurs rangs; les ovules sont nombreux, attachés à des trophospermes pariétaux. Le fruit est une baie à une seule loge.

De la culture et des moyens de multiplication des Cactiers en général.

Toutes les espèces étant exotiques et croissant dans des régions plus ou moins voisines des tropiques, ne peuvent être cultivées en pleine terre sous le climat de Paris. On peut laisser dans la serre tempérée les *Cactus flagelliformis* et *Peruvianus;* mais les autres espèces demandent à être placées dans une serre très-chaude et bien éclairée; autrement elles ne fleurissent pas.

Rien de plus facile à multiplier que les Cierges, et en général que toutes les plantes grasses. Le premier moyen consiste à semer leurs graines, quand on peut les obtenir bien mûres. Dans le second, qui est le plus fréquemment employé, on sépare un rejet, on le laisse sécher pendant une quinzaine de jours, après quoi on le plante dans une terre légèrement humide, un peu sablonneuse, et la bouture n'exige plus aucun soin; elle prend racine avec la plus grande facilité.

Les plantes grasses, vivant au moyen des fluides qu'elles absorbent dans l'atmosphère, ne demandent ni qu'on renouvelle leur terre, ni qu'on les arrose. On peut les laisser pendant plusieurs années sans leur donner aucun soin; pourvu qu'on les garantisse du vent et du froid et qu'on les place dans une bonne serre, on les verra infailliblement fleurir.

Le nom de Cierge a été étendu à d'autres plantes, ainsi l'on a nommé :

Cierge laiteux ou amer, les *Euphorbia canariensis* et *antiquorum*. *V.* Euphorbe.

Cierge maudit, le *Verbascum nigrum*, L. *V.* Molène.

Cierge de Notre-Dame, le *Verbascum Thapsus*. *V.* Molène.

CIERGE. polyp. Espèce du genre Cellaire.

CIERGE PASCAL. moll. Nom vulgaire du *Conus Virgo*. *V.* Cone.

CIERGES FOSSILES. bot. foss. Knorr et quelques autres auteurs ont donné ce nom à des tiges fossiles trouvées dans les terrains houilliers, qu'ils ont comparées à celles des Cactiers, opinion qui n'est pas généralement adoptée. Ces tiges, dont on peut voir des exemples dans Knorr, tab. 10. a b c, appartiennent au genre *Syringodendron* de Sternberg.

CIGALE. *Cicada*. ins. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Cicadaires, établi par Linné, et subdivisé depuis par Ol., Fab. et Lat., en un assez grand nombre de genres très-naturels. Ce dernier entomologiste lui assigne pour caractères essentiels : antennes de six articles distincts; trois petits yeux lisses. Ainsi caractérisé, le genre Cigale se distingue très-aisément de tous ceux de la même famille, et il comprend la division des Cigales porte-mannes, *Manniferæ*, L., ou les Cigales chanteuses de Stoll. Ces insectes sont encore remarquables sous plusieurs rapports : leur tête est courte, large ou très-étendue transversalement, et terminée, dans ce sens, par des yeux globuleux et saillants. Le vertex présente trois yeux lisses, disposés en triangle; les antennes sont sétacées, ordinairement plus courtes que la tête, insérées à sa partie antérieure, entre les yeux; le front est convexe et ordinairement ridé en travers; le bec est allongé et appliqué contre la poitrine lorsque l'insecte n'en fait pas usage; il a une composition analogue à celle du bec des autres Hémiptères; on peut y reconnaître une lèvre supérieure ou labre, une langue, deux soies latérales extérieures ou les mandibules de Savigny; deux autres soies intermédiaires ou les mâchoires, suivant le même auteur; enfin une gaîne tubuleuse, recélant les soies, et qui correspond à la lèvre inférieure. Le prothorax est large, sa face supérieure offre plusieurs impressions; il reçoit la tête, et embrasse postérieurement le bord antérieur du mésothorax; celui-ci présente un écu, *scutum*, très développé, et un écusson, *scutellum*, très-petit, mais saillant et relevé à son milieu; les ailes antérieures, qui sont les analogues des élytres, ne diffèrent des postérieures que par un plus grand développement; elles sont plus longues que l'abdomen, inclinées en manière de toit, et présentent un grand nombre de nervures formant des cellules complètes, qui n'atteignent pas le bord postérieur de l'aile, et sont toutes fermées vers ce point; le métathorax est supérieurement caché en partie par le mésothorax; il donne insertion à la seconde paire d'ailes, et est uni intimement avec l'abdomen; les pattes, fixées à chaque segment du thorax, ont une longueur moyenne; les antérieures sont remarquables par des cuisses plus grosses et dentées dans un assez grand nombre d'espèces; l'abdomen est renflé, conique et remarquable par son premier anneau qui contient un appareil sonore très-développé dans le mâle, et dont voici la description d'après Réaumur.

Quand on observe du côté du ventre un mâle de Cigale, on y remarque bientôt deux assez grandes plaques écailleuses; leur figure arrondie approche de celle d'un demi-ovale coupé sur son petit axe, c'est-à-dire que chaque plaque a un côté qui est en ligne droite, et que le reste de son contour est arrondi. C'est par le côté qui est en ligne droite que chaque plaque est arrêtée fixement sans aucune articulation sur le métathorax dont elles ne sont qu'un prolongement. La largeur de chacune de ces pièces est plus grande que celle de la moitié du ventre. Posées à côté l'une de l'autre comme elles le sont, non-seulement elles cachent en entier la partie qui leur correspond, mais elles sont encore un peu en recouvrement l'une sur l'autre, un peu plus longues que larges; elles atteignent presque le troisième anneau par leur bout arrondi. Lorsqu'on soulève ces plaques, on découvre une cavité pratiquée dans le ventre; cette cavité est partagée en deux loges principales par une pièce triangulaire, cornée, dont la base est du côté du corselet; sur ce même triangle s'élève une arête qui est une sorte de cloison divisant la cavité en deux jusqu'au niveau des anneaux ou à peu près. Au fond de chacune des loges est une membrane transparente comme du verre, que Réaumur compare à des miroirs, et que plusieurs auteurs ont considérée comme des tambours principalement destinés à produire les sons. Cependant aucune des parties qui viennent d'être décrites ne paraît être essentiellement propre au chant, et le véritable appareil existe ailleurs. Dans la grande cavité dont il vient d'être question, on en trouve une autre de chaque côté, qui est formée par une cloison solide et écailleuse. C'est dans ces deux cavités que sont les organes sonores : en ouvrant l'une d'elles, on trouve une membrane plissée en forme de timbale, et, au-dessus, deux muscles composés d'un nombre prodigieux de fibres droites : ces fibres se terminent à une plaque presque circulaire d'où partent plusieurs filets ou tendons qui s'attachent à la surface concave de la timbale; par ce moyen les muscles, en se contractant ou en se relâchant alternativement avec vitesse, rendent convexe la partie concave de la timbale, et lui laissent ensuite reprendre sa convexité. C'est ce qui donne lieu, suivant Réaumur, au chant, ou plutôt au bruit que font entendre les Cigales. Tel est l'appareil du chant ou de la voix des Cigales, considéré d'une manière générale. La description qui vient d'en être donnée est exacte, mais on peut y ajouter quelques détails pour la compléter. C'est ainsi que Chabrier a fait connaître un stigmate, inaperçu par Réaumur, à la jonction inférieure du mésothorax et du métathorax, et que Latreille a reconnu, à la partie postérieure des timbales, un trou bien distinct, qui a pareillement échappé aux investigations de Réaumur, et qu'il présume servir à la sortie de l'air. Chabrier pense au contraire que l'air s'échappe par les deux stigmates situés à la base des opercules. Quoi qu'il en soit, on peut étudier l'appareil sonore sous un autre point de vue non moins important, c'est-à-dire le com-

parer avec ce qui existe de plus ou moins analogue dans les autres insectes, et arriver ainsi à cette conséquence bien remarquable, qu'il n'est pas tellement propre aux Cigales qu'on n'en distingue aucune trace ailleurs. Latreille a entrepris des recherches de ce genre, et il a retrouvé, d'abord dans les Cigales femelles et ensuite dans les Criquets et les Truxales, tous les analogues des pièces principales. On peut ajouter aux belles observations de Latreille, que les volets ne sont autre chose que les épimères du métathorax, prolongés outre mesure, et qu'en dernière analyse, l'étude approfondie de toutes les parties contenues dans le premier anneau abdominal, offre une telle ressemblance avec les pièces propres à chaque segment du thorax, qu'on peut considérer cet anneau comme un segment du thorax simplement ébauché, ayant tous les éléments nécessaires à sa composition, et auquel il ne manque qu'un plus grand développement pour le constituer.

L'extrémité de l'abdomen est terminée par l'appareil copulateur. Réaumur a décrit avec assez de détails les organes des mâles; mais il s'est attaché plus spécialement à l'examen de la tarière dans la femelle; cette tarière, très-développée, a une composition analogue à celle des mêmes parties dans les insectes qui en sont pourvus. C'est à l'aide de cet appareil très-compliqué que les Cigales femelles font des entailles dans les branches mortes et sèches de différents arbres, et y déposent leurs œufs. Les branches ainsi attaquées sont aisées à reconnaître. On y remarque de petites inégalités formées par une portion du bois qui a été soulevée; ces élévations sont à la suite les unes des autres et sur le même côté du brin de bois. Les différents trous ont des diamètres à peu près égaux; leur profondeur est de trois lignes et demie, et quelquefois de près de quatre lignes; le commencement du trou est dirigé obliquement, mais dès qu'il est parvenu à la moelle, il prend une direction qui s'approche peu à peu du parallélisme du brin de bois. La tarière ne perce plus alors que la moelle; et dès qu'elle l'a atteinte, elle n'entame pas le bois qui est au delà. Le nombre des œufs placés dans ces trous varie dans chacun de dix à quatre; ils sont blancs, oblongs, pointus par les deux bouts; il en naît des larves blanches, hexapodes, qui abandonnent bientôt leur nid pour s'enfoncer dans la terre où elles croissent en se nourrissant des racines des plantes, et subissent ensuite leur métamorphose en nymphes. Ces nymphes, d'un blanc sale, sont principalement remarquables par les jambes antérieures très-courtes, très-renflées, dentées et en pinces, et qui leur servent à pénétrer dans la terre. Après avoir vécu un an environ en cet état, et lorsque la saison chaude se fait sentir, cette nymphe sort de dessous terre, grimpe sur les arbres, et sa peau durcie ne tarde pas à se fendre sur la ligne moyenne du dos et de la tête. L'insecte parfait qui en sort est d'abord très-mou et de couleur verte; peu à peu, les diverses parties se colorent et prennent de la consistance.

Aristote avait observé les nymphes des Cigales; il les nommait *Tettigomètres* ou mères des Cigales; l'insecte parfait était aussi très-connu des Grecs et des Romains, et son chant a été célébré de toute antiquité par les poëtes. Ce chant est monotone et fatigant; les mâles le font entendre une partie de l'été. Ces insectes se tiennent sur plusieurs arbres et arbustes dont ils sucent la séve à l'aide de leur bec. On en connaît un grand nombre d'espèces qui, presque toutes, sont étrangères à l'Europe. Stoll a donné une monographie de ce genre, accompagnée d'un grand nombre de figures. Olivier, Enc., en décrit soixante-six, parmi lesquelles on distingue les suivantes :

CIGALE PLÉBÉIENNE. *Cicada plebeia*, L., Cigale à bordure jaune. Goeffroy (Hist. des Ins. T. 1, p. 429, n° 1), grande Cigale européenne, Stoll. C'est sur cette espèce que Réaumur a fait toutes ses observations; il l'a figurée pl. 16, fig. 1-6. Elle est la plus grande des espèces d'Europe et peut être considérée comme le type du genre. On la trouve communément dans les provinces méridionale de la France. Son chant est très-aigu.

CIGALE HÉMATODE. *Cicada hæmatodes*, Ol., *Tettigonia hæmatodes*, Fab., Cigale à anneaux rouges, Stoll (pl. 2, fig. 11). Son chant n'est pas aussi aigu que celui de la Plébéienne. Elle se trouve dans le midi de l'Europe.

CIGALE DE L'ORME. *Cicada Orni*, Ol., *Tettigonia Orni*, Fab., Cigale panachée de Geoffroy (T. 1, p. 429, n° 2). Cigale ordinaire d'Europe, Stoll (pl. 22, fig. 55). Réaumur en parle dans ses Mémoires, et la représente pl. 16, fig. 7. Elle se trouve sur les arbres dans le midi de la France, mais pas aussi communément que les espèces précédentes; son chant est comme enroué; il ne se fait pas entendre à une très-grande distance.

Parmi les espèces exotiques, on remarque la CIGALE TIBICEN, *Cicada Tibicen*, L., Cigale Veilleuse, *Cicada Lyricen* de Degéer (Mém. sur les Ins. T. III, p. 212, n° 14, t. 22, fig. 25), figurée par Mérian (Ins. de Surinam, p. 49), et par Stoll, p. 55, fig. 126-127. Le chant de cette espèce est très-bruyant; on la trouve en grande abondance à Surinam, dans les plantations de Café, auxquelles elle fait les plus grands torts.

CIGNE. OIS. *V.* CYGNE.

CIGNI ou CINI. OIS. Espèce du genre Gros-Bec.

CIGOGNE. *Ciconia*. OIS. Genre de la seconde division de l'ordre des Gralles. Caractères : bec long, droit, cylindrico-conique, pointu, tranchant, comprimé latéralement, d'égale hauteur avec la tête, quelquefois un peu courbé en haut; mandibule supérieure à crête arrondie, à sillons oblitérés; narines longitudinales, linéaires, placées près de la base du bec; yeux entourés d'un espace nu, qui s'étend quelquefois sur la face, sans cependant communiquer avec le bec; pieds longs; quatre doigts : trois devant réunis par une membrane jusqu'à la première articulation, un derrière, portant à terre sur plusieurs phalanges; ongles courts, déprimés, sans dentelures; ailes médiocres; la deuxième rémige plus longue que la première et plus courte que les troisième, quatrième et cinquième qui sont les plus longues.

Les Cigognes que L. a considérées comme congénères des Grues et des Hérons, sont des Oiseaux de grand vol, susceptibles d'entreprendre des voyages de long cours; aussi en rencontre-t-on dans toutes les contrées où les Reptiles peuvent leur offrir une nourriture abondante. Le besoin de cette nourriture les transporte à deux

époques de l'année, vers des lieux opposés; par ces émigrations périodiques, ils se font une température presque constamment égale, afin d'éviter la saison où les Reptiles, frappés de léthargie, demeurent engourdis et cachés une partie de l'année. C'est aussi cette nourriture et la grande consommation qu'ils en font, qui leur a valu chez tous les peuples, non-seulement une simple affection, mais une protection religieuse. Les nations les plus égoïstes comme les plus généreuses, les plus sauvages comme les plus civilisées, obéissant à la voix de l'intérêt, ou à celle de la reconnaissance, ont sanctionné par l'usage, souvent même par des articles de leurs codes, l'accueil protecteur fait à des Oiseaux auxquels elles sont redevables du service de purger leur sol de cette immense quantité de Reptiles qui menaçaient de le couvrir entièrement, par leur facile reproduction et leur longévité. La bienveillance que l'on accorde généralement aux Cigognes, jointe à la douceur naturelle de leur caractère, ont rendu ces Oiseaux presque familiers; l'instinct qui les dirige dans leurs voyages, les ramène périodiquement au gîte dont on leur a en quelque sorte favorisé l'usurpation; souvent même ce gîte est rendu plus commode, est embelli par la main des hommes; en Hollande surtout, on provoque l'établissement des Cigognes en construisant à l'avance, en planches ou en maçonnerie, des aires au-dessus des cheminées, sur les parties élevées des édifices. Dans certaines villes, ainsi que dans les campagnes, on rencontre, presque à chaque pas, de ces aires spacieuses où, de temps immémorial, des couples fidèles viennent, à chaque printemps, renouveler de douces démonstrations d'amour conjugal et de tendresse maternelle. Loin des villes et des habitations, et pour les espèces moins sociables, de grands arbres élevés, souvent au sein des forêts, reçoivent dans la bifurcation des plus fortes branches, le nid que les époux érigent avec beaucoup d'activité, au moyen de buchettes entrelacées et liées par des brins de joncs et de graminées. La ponte consiste en deux, trois ou quatre œufs jaunâtres ou verdâtres, quelquefois légèrement tachetés de brun, que la femelle couve avec une constance à toute épreuve; car, selon les chroniques du temps, on a vu, dans l'incendie de Delft, un de ces Oiseaux se laisser dévorer par les flammes, plutôt que d'abandonner le nid où reposait sa famille nouvellement éclose. A cette constance dans l'incubation, succèdent des soins infinis pour l'éducation des petits; jusqu'à ce qu'ils puissent faire usage de leurs ailes, jamais ils n'échappent à l'œil attentif des parents; et tandis que l'un de ces derniers est à la recherche de la nourriture, l'autre, aux aguets, veille pour écarter tout danger et opposer une résistance salutaire aux attaques de l'Oiseau de proie. Sont-ils prêts à sortir du nid, le père et la mère semblent unir leurs efforts pour les aider, les soutenir même, et l'inquiétude des parents ne cesse que lorsqu'ils ont vu leur progéniture s'essayer d'un vol assuré. La famille continue à vivre en communauté jusqu'au départ. Il paraît qu'à l'époque où les frimas couvrent et glacent nos fertiles campagnes, les Cigognes habitent les régions orientales; c'est alors qu'on les trouve en troupes innombrables sur les rives du Nil, sur les bords de la mer Rouge, etc. Les Cigognes sont rigoureusement silencieuses; le seul bruit qu'elles fassent entendre est celui qui résulte d'un battement des mandibules l'une contre l'autre; ce battement est plus fort à mesure que l'Oiseau étend davantage le cou sur le dos, ce qui souvent indique chez lui un mouvement de colère et d'agitation. Dans le vol, elles tiennent le cou tendu en avant et les jambes droites en arrière.

En réunissant les Cigognes aux Grues et aux Hérons, Linné en a éloigné les Mycteries ou Jabirus qui ne diffèrent des premières que parce qu'ils ont le bec légèrement recourbé en haut; mais la Cigogne Maguari forme, par une courbure presque semblable, le passage d'un genre à l'autre, et dès lors la réunion des Cigognes et des Jabirus, qui fut déjà pressentie par Illiger dans son *Prodromus Systematis Avium*, devient convenable.

CIGOGNE ARGALA. *Ardea Argala*, L., *Mycteria Argala*, Vieill. Parties supérieures cendrées; les plumes qui les garnissent sont roides et dures. Parties inférieures blanches, à plumes longues; tête et cou nus, parsemés de poils sur une peau rouge et calleuse : une longue membrane conique, couverte d'un léger duvet, pend du milieu du cou; douze rectrices brunes ainsi que les rémiges; tectrices caudales inférieures duveteuses; bec cendré, très-épais à sa base; ouverture de la bouche très-large; corps très-gros. Taille, 6 à 7 pieds. De l'Afrique ou de l'Inde, où il fait une très-grande consommation de Reptiles, d'Oiseaux, et même de Quadrupèdes. Facile à amener à l'état de domesticité.

CIGOGNE ABDIMI. *Ciconia abdimi*, Ruppel, *It.* pl. 8. Tête, cou et parties supérieures d'un noir bronzé; abdomen blanc; bec noirâtre; pieds rouges. Taille, 27 pouces. Nubie.

CIGOGNE BAGUERI. D'Azara. *V.* CIGOGNE MAGUARI.

CIGOGNE DU BENGALE. *Ciconia Marabou*, Tem. pl. color. 300. *Ardea Dubia*, Gm. Manteau d'un brun vert; ailes d'un gris cendré; rémiges grises, souvent variées de blanchâtre; abdomen blanc; bec gris; pieds rouges. Taille, 5 pieds.

CIGOGNE BLANCHE. *Ciconia alba*, Belon, Briss.; *Ardea Ciconia*, L., Buff., pl. enl. 866. Cette espèce, la plus répandue et la plus généralement connue en Europe, est blanche à l'exception des scapulaires et des ailes qui sont noires; le bec est parfaitement droit, rouge, ainsi que les pieds; l'espace nu des joues est très-petit et rouge; l'iris brun. Taille, 3 pieds et demi. Les jeunes ont les ailes d'un noir brun, le bec noirâtre.

CIGOGNE BRUNE. *V.* CIGOGNE NOIRE.

CIGOGNE CHEVELUE. *V.* CIGOGNE DE JAVA.

CIGOGNE DES INDES. *Mycteria Asiatica*, Lath. Blanche avec une bande de chaque côté de la tête, le croupion, les ailes et la queue noirs; bec corné avec une sorte de protubérance en dessus et un renflement en dessous; pieds rouges.

CIGOGNE JABIRU. *Mycteria Americana*, Lath., Buff., pl. enl. 817. Entièrement blanche, avec le cou nu et noir; la peau qui recouvre cette partie est flasque et ridée, garnie sur le front de quelques barbes; une tache près de l'occiput et un large collier rouges; pieds

noirs. Taille, 5 à 6 pieds. Les jeunes ont le plumage d'abord d'un gris clair, qui passe au rosé, et n'est entièrement blanc qu'à la troisième année; ils ont aussi une plus grande partie du cou emplumée et le bec presque droit. De l'Amérique méridionale.

Cigogne de Java. *Ciconia Javanica,* Horsf. *Ciconia capillata,* Temm. pl. color. 311. Parties supérieures noires, les inférieures d'un blanc pur, avec une collerette noire au bas du cou; une touffe capillacée sur l'occiput. Bec et pieds bruns. Taille, 36 pouces.

Cigogne Maguari. *Ciconia Americana,* Briss.; *Ardea Maguari,* Gmel. Blanche, à l'exception des ailes et des tectrices caudales supérieures qui sont noirâtres, irisées; partie inférieure du cou garnie de plumes longues et pendantes; un grand espace nu, rouge et susceptible de dilatation au-dessous de la gorge; bec bleuâtre, verdâtre à sa base; iris blanc; pieds rouges. Taille, 36 pouces. Amérique. Paraît rarement en Europe.

Cigogne noire. *Ciconia nigra,* Belon, *Ardea nigra,* L., *Ciconia fusca,* Briss., Buff., pl. enl. 399. Parties supérieures noirâtres, irisées; partie inférieure de la poitrine et ventre blancs; bec, espace nu des yeux et de la gorge d'un rouge cramoisi; pieds d'un rouge foncé. Taille, 36 pouces. Les jeunes ont les parties supérieures d'un brun noirâtre, irisé; des plumes brunes bordées de roussâtre à la tête et au cou; le bec, l'espace nu des yeux et de la gorge ainsi que les pieds d'un vert olivâtre. D'Europe.

Cigogne de la Nouvelle-Hollande. *Mycteria Australis,* Lath., Gen. syn., pl. 138. Parties supérieures noires; tête et cou garnis de plumes d'un vert noirâtre; portion de la gorge nue et rouge; parties inférieures blanches; bec noir; pieds rouges. Taille, 5 pieds. Les jeunes ont le plumage varié de blanc, de brun et de noirâtre; ils n'ont pas d'espace nu à la gorge.

Cigogne a sac. *V.* Cigogne Argala.

Cigogne du Sénégal. *Ciconia Crumenifera,* Cuvier. Blanche, avec les scapulaires et les rectrices d'un brun noirâtre irisé; pieds noirs; bec blanchâtre à sa base, puis une bande noire et l'extrémité rouge; cou jaunâtre. Taille, 6 pieds. Les jeunes ont toutes les parties supérieures d'un cendré noirâtre, avec un large collier un peu plus clair.

Cigogne violette. *Ciconia umbellata,* Wagl. Esp. 11. *Ciconia leucocephala.* Temm. Héron de Coromandel. Buff., pl. enl. 906. Plumage d'un noir irisé de vert et de violet, à l'exception de la gorge, du cou, de la région anale et du bord extérieur des rectrices qui sont d'un blanc pur; joues verdâtres; bec brun; pieds rouges. Taille, 30 pouces. Inde.

CIGUE. *Cicuta.* bot. Le genre nommé *Cicuta* par Tournefort, Lamarck, Jussieu et Gærtner, a reçu de L. le nom de *Conium.* Il se distingue par ses fleurs blanches et ses pétales cordiformes et un peu inégaux, par son fruit globuleux, didyme, relevé de côtes crénelées en forme de petits tubercules. Son involucre se compose de plusieurs folioles linéaires, étalées en tout sens; ses involucelles sont formés de trois folioles étalées au côté externe. Les Ciguës sont en général des plantes herbacées, annuelles ou vivaces. La plus remarquable est sans contredit la Grande Cigue, *Cicuta major* de Lamarck ou *Conium maculatum,* L., qui est bisannuelle et croît dans les terrains pierreux, près des vieilles habitations, dans les cours, sur le bord des chemins et des haies. Sa racine est blanche et perpendiculaire, fusiforme; la tige qui en naît s'élève à une hauteur de trois à quatre pieds; elle est cylindrique, striée longitudinalement, rameuse, creuse intérieurement, marquée, dans sa partie inférieure, de taches irrégulières, d'une teinte pourpre livide, que l'on observe également sur les feuilles; celles-ci sont très-grandes, pétiolées, trois fois ailées, d'un vert très-foncé et un peu luisantes : leurs folioles sont ovales, aiguës, incisées profondément et comme pinnatifides. Les fleurs sont blanches; elles forment, en juillet, de vastes ombelles étalées au sommet des ramifications de la tige.

La Ciguë est une plante que la mort de Socrate et de Phocion a rendue célèbre dans l'antiquité; car presque tous les botanistes modernes s'accordent à considérer notre grande Ciguë comme le *Coneron* des Grecs et le *Cicuta* des Latins. Toutes ses parties, surtout ses feuilles, froissées entre les doigts, répandent une odeur vireuse et désagréable. C'est à l'époque où les fruits approchent de leur maturité que la grande Ciguë jouit des propriétés les plus énergiques et les plus délétères. Dans les *Nova Genera et Species* de Humboldt et Bonpland, on trouve une nouvelle espèce de Ciguë, que Kunth décrit et figure, vol. v, p. 14, t. 420, sous le nom de *Conium moschatum;* cette belle plante, qui croît auprès de Teindala, dans la province de *Los Pastos* de l'Amérique méridionale, ne paraît pas devoir faire partie du genre Ciguë, étant privée de ces crénelures qui existent sur le fruit de toutes les autres espèces. Peut-être serait-elle mieux placée parmi les *Apium.* Gærtner a fait du *Conium Africanum* son genre *Capnophyllum.*

On a improprement appelé Cigue aquatique l'*OEnanthe crocata* et le *Phellandrium aquaticum,* et étendu ce nom à plusieurs autres Ombellifères des Marais.

CILIAIRE. *Blepharis.* pois. Sous-genre de Gastérostées.

CILIAIRE. *Ciliaria.* bot. Dans sa Monographie des Saxifragées, le docteur Hawordt a établi ce genre pour deux Saxifrages de Linné : *Saxifraga bryoides* et *aspera,* que De Candolle a reconnues non-seulement ne point différer des véritables Saxifrages, mais même n'offrir entre elles que de faibles modifications dont on ne peut tenir compte comme spécifiques; en conséquence il a fait de la première de ces plantes, une simple variété de la seconde en conservant le nom de celle-ci.

CILICÉE. *Cilicœa.* crust. Genre de la famille des Cymothoadées, établi par le docteur Leach, et pouvant être classé dans l'ordre des Isopodes et dans la section des Ptérygibranches de Lat. en le réunissant aux Sphéromes de cet auteur. Le genre Cilicée a pour caractères : abdomen ayant les premier et deuxième articles très-courts, soudés au troisième qui est grand; le dernier échancré à son extrémité, ayant une petite saillie à son échancrure. Le docteur Leach en cite une seule espèce, le Cilicée de Latreille, *Cilicœa Latreillii,* dont le dernier article de l'abdomen a deux élévations en bosse : la première (dans le mâle) prolongée et pointue; la

petite lame caudale extérieure ayant ses extrémités échancrées postérieurement. La localité de cette espèce est inconnue, et les caractères donnés par Leach sont si vagues, qu'on ne peut guère prononcer sur la valeur de ce nouveau genre qu'on devra sans doute réunir aux Sphéromes.

CILICIE. *Cilicia.* BOT. Genre de plantes Cryptogames, de la famille des Bissacées, dont les espèces habitent ordinairement les épines des grands Cactiers si communs au Chili et dans quelques autres régions de l'Amérique du Sud. On reconnait les Cilicies aux filaments rameux qui les composent; ils sont dichotomes, à rameaux divariqués, sortant quelquefois à angle droit, flexueux, et formant des pulvinules ou pelotons sphériques, d'abord simples, puis partagés en lobes sur lesquels se voient les fructifications; celles-ci ne sont point de véritables apothécies; elles consistent en un hyménion étendu çà et là sur le thalle, sous forme de disque orbiculaire, plan ou légèrement déprimé. Ce disque acquiert de l'épaisseur, une consistance de cire, et devient sinueux ou ondulé en son bord qui, primitivement nu, est recouvert, dans un âge avancé, par un bourrelet assez prononcé, que lui fournit le thalle; il est formé de thèques courtes, en massue, renfermant de quatre à six sporidies elliptiques, allongées. La lame proligère repose sur une couche assez épaisse de cellules arrondies, interposées entre elle et le thalle.

CILIÉ. *Ciliatus.* BOT. Cette expression s'emploie en botanique, pour désigner un organe quelconque offrant des poils disposés régulièrement par rangées, et comme les cils des yeux chez les animaux.

CILIÉ, CILIÉE ET CILIER. POIS. Espèces des genres Holocentre, Centronote et Holacanthe.

CILINDRE. MOLL. *V.* CYLINDRE.

CILIOGRADES. *Ciliograda.* ZOOPH. De Blainville a donné ce nom à une classe d'animaux dont le corps est pourvu d'ambulacres formés par deux séries de cils ou cirres appendiculaires, servant à la locomotion.

CILIOLES. *Ciliola.* BOT. Petits appendices ou prolongements en dentelure, du péristome interne des Mousses.

CILIPÈDE. *Cilipes.* INS. et CRUST. Ayant les pieds garnis de cils.

CILLÈNE. *Cillenum.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Bembidiens, fondé par Leach, mais que Latreille n'a pas jugé assez différent du genre Bembidion, pour l'en séparer. Le type de ce genre était le *Cillenum laterale, Blemus lateralis,* Dej., que l'on trouve fréquemment, en Europe, sur les bords de la mer.

CILLERCOA. BOT. Synonyme espagnol de Mousseron. *V.* AGARIC.

CILS. ZOOL. Poils qui garnissent les yeux de tous les Mammifères et qui contribuent à les garantir des petits corps qui voltigent dans l'air. Dans les Oiseaux, plusieurs espèces ont les paupières bordées de Cils; ils sont très-longs dans certaines espèces, telles que l'Autruche, le Calao d'Abyssinie, etc.; dans d'autres, ils sont élargis à la base et creusés en gouttière concave en dessous et convexe en dessus. On remarque cette forme dans le Secrétaire. On voit, dans la partie moyenne de la paupière supérieure du Casoar, un rang de petits Cils noirs, qui s'arrondissent en forme de sourcils. Dans la Pintade, les Cils sont relevés en haut. Dans les Insectes, ce nom désigne les poils roides, qui garnissent les bords de certains organes, tels que les ailes, les pattes, les mâchoires, le labre, etc. C'est ainsi qu'on a dit : pattes ciliées, mâchoires ciliées. Plusieurs espèces tirent aussi de là leur nom. Dans les animaux rayonnés l'on donne ce nom à tous les appendices analogues, par leur forme, aux poils qui bordent les paupières de la plupart des Mammifères; ils sont situés sur le bord du corps, ou des parties du corps, ou des organes particuliers de ces animaux. Ils sont rares dans les Échinodermes, principalement parmi les Pédicellés. Les Vers intestinaux en offrent, mais en très-petite quantité; ils mériteraient le nom de crochets plutôt que celui de Cils : les uns sont placés sur la tête, les autres sur les différentes parties du corps. Dans les Acalèphes, ces appendices se confondent avec les tentacules dont ils ne diffèrent souvent que par leur longueur. Les Cils des Polypes et des Polypiers varient prodigieusement dans leur situation et dans leur forme; il en existe sur le Polypier, sur les cellules et sur leur bord, sur les ovaires, à leur ouverture et souvent autour des anneaux que certains possèdent. Les tentacules des animaux, le tour de leur bouche, leur corps, etc., en sont quelquefois ornés; dans tous les organes, ces Cils ne diffèrent presque jamais des dentelures qu'ils présentent si souvent. Quelquefois, principalement dans le Polype, ils sont destinés à des fonctions particulières en raison de leur situation. Il en est encore de même pour les Infusoires. Donnera-t-on des noms différents à chacun de ces appendices, suivant leurs situations diverses, ou leurs fonctions? Ce serait plus exact sans doute; mais de combien de noms nouveaux la science, déjà si vaste, ne serait-elle pas embarrassée! Le temps se passerait à étudier cette langue nouvelle, il vaut mieux l'employer à connaître les choses.

CILS. BOT. On nomme ainsi, dans les Mousses, les dents plus ou moins nombreuses et de figure très-variée qui forment le péristome intérieur.

CIMBALAIRE OU CYMBALAIRE. BOT. Espèce du genre Antirrhinum.

CIMBE. *Cimbus.* INS. Ce genre d'Hémiptères, établi par Hahn, appartient à la famille des Reduvites. Ses principaux caractères consistent dans ses antennes composées de quatre articles, dont le premier épais et court, ne dépassant pas la longueur de la tête, le second également épais, un peu plus long et très-velu, les deux suivants grêles et sétiformes; la tête est très-avancée devant les yeux, presque en cône tronqué, arrondie en arrière; les yeux sont assez petits et les ocelles placés sur une légère élévation du vertex; le corselet est peu convexe, partagé un peu en arrière, par un sillon transversal, qui se dilate longitudinalement au milieu et forme une sorte de croix; écusson triangulaire; hémélytres à partie membraneuse très-grande, la partie coriace ne présentant qu'un point à la base; abdomen large, convexe; cuisses renflées, offrant un sillon longitudinal, pour recevoir la jambe; celle-ci courte et un peu élargie à l'extrémité dans les deux premières paires.

CIMBÈCE. INS. Synonyme de Cimbex.

CIMBER. MOLL. *V.* CAMBRY.

CIMBEX. *Cimbex.* INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, fondé par Olivier, aux dépens du genre Tenthrède de L., ayant, suivant lui, pour caractères : antennes courtes, terminées en massue ovale, composées de sept articles, le premier un peu gros, le second très-allongé; bouche composée d'une lèvre supérieure, cornée; de deux mandibules cornées, arquées, dentées; d'une trompe très-courte, trifide, et de quatre antennules filiformes; antennules antérieures plus longues, composées de six articles presque égaux, les trois premiers cylindriques, les trois derniers amincis à leur base; les postérieures composées de quatre articles cylindriques, égaux; abdomen uni au corselet; aiguillon court, dentelé.

Ce genre, adopté par Fab., Lat., Pelletier de Saint-Fargeau, etc., correspond à celui de Frelon, *Crabro* de Geoffroy et Schœffer, ou au genre Tenthrèdre de Jurine. Il appartient à la famille des Porte-Scies, *Securifera,* à la tribu des Tenthrédines, et on peut y réunir les genres *Trichiostoma, Clavellaria, Zarœa, Abia* et *Amasis,* établis récemment par Leach (*Zool. Miscell.* T. III). Les Cimbex, outre les caractères indiqués, ont des antennes composées de cinq, six et sept articles, terminées en massue épaisse et presque ovoïde; le labre saillant est très-apparent; les mandibules sont fortes, pointues, avec deux dents aiguës au côté interne. Jurine (Classificat. des Hyménoptères, p. 45) dit qu'elles sont tridentées, parce qu'il considère, à tort, comme une dent le sommet aigu et terminal de la mandibule. Les palpes maxillaires sont filiformes et guère plus longues que les labiales. Les ailes ont deux cellules radiales, allongées, presque égales, et trois cellules cubitales; dans un cas, la première cellule, qui est resserrée, reçoit les deux nervures récurrentes, et la troisième atteint le bout de l'aile; dans l'autre cas, la première cellule reçoit la première nervure récurrente, et la deuxième cellule la seconde nervure. Cette différence, jointe à quelques autres, a fourni à Jurine le type de deux divisions. Plusieurs espèces de Cimbex ont les cuisses postérieurement renflées dans les mâles, l'abdomen est assez court et large.

Le genre Cimbex diffère des genres Mégalodontes, Pamphilie, Céphus, Xiphydrie, par un labre apparent et par la tête qui, vue en dessous, paraît plus large que longue, ou transverse; il partage ces caractères avec les autres genres de la tribu, mais il se distingue de tous par le nombre des articles des antennes et par la forme de ces appendices. Ces Insectes ont quelque ressemblance, pour le *facies,* avec les Abeilles; ils font entendre un léger bourdonnement. On les rencontre sur les fleurs, près des murs, dans les chemins. La femelle est pourvue d'une tarière dont les pièces, très-développées, ont été décrites avec assez de soin par Ol. dans l'Enc. A l'aide de cet appareil, elle entaille l'écorce ou le bois des arbres et y dépose ses œufs; les larves qui naissent de ceux-ci appartiennent à la nombreuse division des fausses Chenilles. Elles ont vingt-deux pattes dont les six premières sont écailleuses. Leur corps est ras et présente des lignes ou bandes longitudinales. On les trouve sur les feuilles du Saule, de l'Osier, du Bouleau, de l'Aulne et de quelques autres arbres; dans l'état de repos, elles sont roulées en spirale; plusieurs d'entre elles jouissent de la faculté de lancer par un jet continu, et lorsqu'on les inquiète, un liquide transparent, de couleur verdâtre. Cette humeur sort de chaque côté du corps et par des ouvertures situées au-dessous de chaque stigmate. Lorsque la larve a acquis tout son accroissement, elle se file une coque qu'elle attache aux feuilles, aux branches ou à quelque haie. D'autres fois, et c'est le cas le plus commun, elle s'enfonce dans le terreau qui se forme au pied des vieux arbres, se construit aussi une coque d'une soie grossière et imperméable à l'humidité; elle reste ainsi à l'état de larve une partie de la saison rigoureuse, se métamorphose en nymphe à l'approche du printemps ou de l'été, et ne tarde pas ensuite à devenir insecte parfait.

Les espèces propres à ce genre sont assez nombreuses; Olivier en décrit seize; mais ce nombre est porté au delà de trente dans la Monographie des Tenthrédines par Pelletier de Saint-Fargeau. Parmi elles on doit citer, à cause de la synonymie : le Cimbex fémoral, *Cimbex femorata,* Ol., ou le *Tenthredo femorata,* L., qui est le même que le Frelon noir à échancrure, de Geoffroy. On trouve cette espèce dans toute l'Europe; sa larve se nourrit indistinctement des feuilles de l'Aulne et du Saule. C'est principalement à elle que se rapportent les habitudes singulières dont il a été question plus haut.

Le Cimbex du Saule, *Cimbex Amerinæ,* ou la *Clavellaria Amerinæ* de Leach, ou bien encore la Mouche à scie-frelon rousse de Degéer (Mém. sur les Insect. T. II, p. 948, et pl. 33, fig. 17-23).

CIMBRE. POIS. Espèce du genre Gade.

CIME. *Cyma.* BOT. Groupe floral, centrifuge, dont les pédoncules naissent les uns des autres. Ce mode d'inflorescence, comme on voit, a beaucoup d'analogie avec l'ombelle. Les pédoncules primaires partent tous d'un même point; les pédoncules secondaires partent de points différents, mais élèvent les fleurs à la même hauteur, de manière à former une surface convexe. La Cime est *uninodale, binodale, multinodale,* selon que les pédoncules portent un, deux ou une multitude de nœuds; *unipare, bipare* ou *multipare,* quand les pédoncules produisent un, deux ou plusieurs pédoncules, selon le nombre des gemmes latéraux stériles ou fertiles. La Cime peut être *dichotome, trichotome,* si les pédoncules latéraux sont verticillés, au moins en apparence; elle est *hélicoïde,* si les fleurs successives sont rangées en spirale autour du *pseudothalle,* c'est-à-dire de l'axe quand il est formé d'une série de pédoncules successifs tellement emboîtés qu'ils semblent former une seule et même tige. La *Cime scorpioïde,* selon De Candolle, est celle où les fleurs sont rangées suivant deux séries parallèles à l'axe du pseudothalle; on distingue alors ces deux séries de *droite* ou de *gauche,* d'après leur position, relativement à celle de l'observateur. La *Cime ascendante* est celle où les axes, nés d'un même pédoncule, se développent et fleurissent dans l'ordre ascendant ou de bas en haut; le contraire caractérise la *Cime descendante.* On regarde encore comme *Cime bipare directe,* celle où le premier pédoncule est homodrome,

et le pédoncule supérieur antidrome, c'est-à-dire en spire de sens inverse avec celle que peut former la tige centrale; elle est *bipare inverse* quand c'est le premier pédoncule qui est antidrome et le second homodrome. Enfin De Candolle nomme *Cime contractée*, l'inflorescence où la Cime a son pseudothalle très court, et où les fleurs semblent naître du même point.

CIMENT. GÉOL. On appelle ainsi tout mélange ou combinaison servant à unir les masses entre elles et à intercepter le passage des matières gazeuses ou liquides. Il en est de naturel, celui qui unit les parties des brèches et de certains agglomérats, et d'artificiel dont l'homme a trouvé l'idée dans les rochers.

CIMEX. INS. Synonyme de Punaise.

CIMICAIRE. *Cimicifuga*. BOT. Linné (*Amœn. Acad.*, vol. VII, t. 6, f. 1) a séparé du genre *Actœa* les espèces qui présentent plusieurs ovaires déhiscents par leur angle interne, et en a constitué le genre *Cimicifuga*. Ce changement a été adopté par Lamarck, Gærtner, Willdenow, etc. Mais, d'après les observations de Richard, dans la Flore de l'Amérique septentrionale de Michaux, De Candolle (*Syst. Veget. Nat.* T. 1, p. 285) est revenu au premier sentiment de Linné qui d'abord n'avait pas séparé les *Cimicifuga* des *Actœa;* il se fonde principalement sur ce que les *Actœa racemosa* et *Japonica* ont un seul ovaire en tout parfaitement semblable à ceux des *Cimicifuga*, de sorte qu'il ne serait pas plus conséquent d'éloigner ces plantes qu'il ne l'aurait été de séparer le *Delphinium Consolida* où l'ovaire est simple, des autres *Delphinium* où il est multiple.

Le genre *Cimicifuga*, de Linné, ne forme donc plus qu'une section dans les *Actœa;* elle comprend quatre espèces dont trois sont indigènes de l'Amérique septentrionale et une habite aussi le nord de l'Europe et la Sibérie orientale. Cette dernière est l'*Actœa Cimicifuga*, DC., ou *Cimicifuga fœtida*, L., que son odeur insupportable fait employer avec succès, en Sibérie, pour chasser les Punaises. Sous le nom de *Cimicifuga Americana*, est décrite, dans la Flore de Michaux, une belle plante des montagnes de la Caroline, nommée *Actœa podocarpa* par De Candolle, et figurée dans le premier volume, tab. 66, des *Icones selectœ* de Benjamin Delessert.

CIMICIDES. *Cimicides*. INS. Famille de l'ordre des Hémiptères, section des Hétéroptères, établie par Latreille, aux dépens du grand genre *Cimex* de Linné, et présentant pour caractères : antennes découvertes ou apparentes, insérées devant les yeux; bec n'ayant que trois ou deux articles distincts et apparents, à partir de l'extrémité de la saillie recevant le labre; celui-ci court, point ou peu prolongé au delà du museau ou de l'origine de la partie saillante du bec; tarses du plus grand nombre ayant le premier ou les deux premiers articles très-courts. La famille des Cimicides correspond à la seconde division de la famille des Géocorises.

CIMICIFUGA. BOT. Synonyme latin de Cimicaire.

CIMICIOTTUM. BOT. Synonyme de *Ballota nigra*.

CIMICOIDE. Ressemblant à une Punaise.

CIMINALIDE. *Ciminalis*. BOT. Genre formé par Adanson, et renouvelé par Borckausen, aux dépens des Gentianes, pour les espèces qui, telles que l'*Acaulis*, le *Pneumonanthe*, etc., ont leurs anthères réunies.

CIMOLITHE. MIN. Argile d'un gris de perle, qui rougit un peu par le contact de l'air; tendre et douce au toucher; texture un peu feuilletée; blanchissant au chalumeau, etc. Elle est composée, selon Klaproth, de silice 63; alumine 23; oxide de fer 2; eau 12. On la trouve en bancs réguliers au sommet d'une colline de grès, à Nutfiel près de Riegate, dans le comté de Surry, en Angleterre.

CINABRE. *Cinabaris*. MIN. Les anciens donnaient ce nom au suc du sang Dragon ou autres végétaux dont les femmes se servaient pour embellir leur teint. Il est exclusivement passé depuis dans la minéralogie, où il désigne le Mercure sulfuré.

CINÆDIA. MIN. *V.* CINÆDUS.

CINÆDUS. POIS. Espèce du genre Labre.

CINAMITE. MIN. *V.* KANNELSTEIN.

CINARE OU CYNARE. *Cinara*. BOT. Ce genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, est l'un des plus remarquables de la tribu des Cinarocéphales à laquelle il a donné son nom. Celui qui le premier a su décrire avec précision les genres, c'est-à-dire grouper et circonscrire les espèces dans leurs limites naturelles, Tournefort, lui a conservé le nom de *Cinara*, sous lequel Lobel et les anciens botanistes avaient fait connaître les principales espèces; Linné et ses disciples ont autrement orthographié ce mot, qui a été rétabli par Jussieu et les botanistes nos contemporains, tel qu'il était écrit autrefois. Ses caractères sont : involucre très-grand, renflé et ventru, formé d'écailles imbriquées, charnues à la base, terminées supérieurement par une pointe épineuse; tous les fleurons réguliers et hermaphrodites; réceptacle large, charnu et garni de paillettes en forme de soies, akènes couronnés de longues aigrettes plumeuses. Le feuillage des Cinares, vulgairement nommés Artichauts et Cardons, est en rapport avec les dimensions gigantesques des capitules de leurs fleurs et de leurs organes accessoires. De même que ceux-ci, elles sont d'une grandeur prodigieuse, pinnatifides et épineuses, ce qui leur donne de la ressemblance avec celles de l'Acanthe, si célèbres par l'imitation que les architectes en ont faite dans les ornements des colonnes.

Les espèces d'Artichauts sont peu nombreuses, surtout si, comme l'indique Jussieu dans le *Gen. Pl.*, on en sépare le *Cinara humilis*, dont les fleurs sont radicales et les écailles de l'involucre inermes et ciliées sur leurs bords près du sommet, de même que dans plusieurs Centaurées. Persoon n'en mentionne que huit, parmi lesquelles il en est même quelques-unes présentées comme douteuses. Celles qui méritent toute l'attention, tant à cause de leur utilité comme substances alimentaires, que parce qu'elles sont les types du genre, sont les suivantes :

CINARE OU ARTICHAUT CARDON. *Cinara Cardunculus*, L.; tige s'élevant à plus d'un mètre; feuilles grandes, vert-blanchâtre en dessus, cotonneuses en dessous, décurrentes, pinnatifides, à lobes étroits et formant des ailes sur le pétiole où elles sont hérissées de fortes épines; fleurs d'un bleu violet, grandes et termi-

nales, entourées d'un involucre composé de folioles lancéolées, très-larges à la base et terminées par une pointe qui dégénère en épine. L'Artichaut Cardon croît naturellement en France, près de Montpellier : c'est cette plante à l'état sauvage que Lamarck nomme *Cinara sylvestris*. Cultivée dans les jardins, ses formes se modifient, et elle devient une variété que les auteurs ont fait connaître sous le nom de *Cinara Cardunculus hortensis*. On en mange les pétioles et les côtes longitudinales, après les avoir fait étioler, soit en les enveloppant de paille, soit en les couvrant de terre, soit enfin en les liant ensemble comme les feuilles de la Chicorée Endive. Ce mode de culture leur fait acquérir une saveur plus douce et une consistance moins coriace; alors on donne à la plante les noms de *Carde* et de *Cardon d'Espagne*. L'Artichaut commun, *Cinara Scolymus*, L., pourrait n'être considéré, selon De Candolle, que comme une variété de la précédente espèce, si l'on s'en rapportait à l'expérience de J. Bauhin, qui a fait naître des pieds de Cardon par des semis de graines d'Artichaut. L'auteur de la Flore française ajoute que l'absence de cette plante à l'état sauvage confirme assez une pareille opinion. La culture de chacune de ces deux Cinarocéphales étant essentiellement différente, puisque l'une a pour but de développer considérablement les organes de la végétation, et que par l'autre on se propose de faire porter l'accroissement sur les fleurs, il pourrait se faire que l'identité d'espèce fut marquée par cette seule cause. Il n'y a point en effet de caractères bien tranchés qui puissent les distinguer; l'Artichaut commun est moins épineux dans toutes ses parties, et ses feuilles sont moins découpées. Cependant plusieurs auteurs lui assignent pour patrie les contrées méridionales de l'Europe, et dans l'aperçu de son Voyage au Brésil, Auguste de Saint-Hilaire nous a tout récemment appris que l'Artichaut, importé d'Europe à Monte-Video, y a tellement multiplié, qu'il infeste maintenant les environs de cette ville, surtout depuis que l'on a donné la chasse aux grands animaux qui en faisaient leur pâture. Tout le monde sait que c'est seulement le réceptacle des fleurs d'Artichaut que l'on mange, soit cru, avec de l'huile et du vinaigre, soit cuit et préparé de diverses manières.

CINAROCÉPHALES. *Cinarocephalæ*. bot. *V*. Carduacées.

CINAROIDES. bot. Espèce du genre *Protea*.

CINCHONA. bot. *V*. Quinquina.

CINCHONINE. bot. Alcaloïde qui se trouve contenu en quantités variables, dans toutes les espèces de Quinquina, mais particulièrement dans le Quinquina gris; *Cinchona condaminea*. On l'obtient en faisant chauffer la poudre de l'écorce dans de l'acide hydrochlorique affaibli; on filtre et on verse dans la liqueur un excès d'hydrate de chaux; on fait bouillir le mélange, on lave le dépôt et on le traite par l'alcool bouillant, qui dissout la Cinchonine et la laisse ensuite cristalliser. Elle est incolore, translucide, cristallisée, presque insoluble dans l'eau froide, se dissolvant très-peu dans l'eau chaude. Sa saveur, lente à se développer, est fort amère. Exposée au feu la Cinchonine se décompose dès qu'elle commence à entrer en fusion, puis se volatilise en partie. Elle se combine avec les acides et forme avec eux des sels que l'on emploie avec le plus grand succès dans le traitement des fièvres.

CINCINNALIS. bot. Desvaux a repris ce nom, déjà employé par Gleditsh, pour désigner le genre de Fougères nommé *Notholæna* par Brown, et généralement admis.

CINCINNULE. *Cincinnulus*. bot. Genre de Fougères, établi par Dumortier dans la famille des Jungermanniacées, avec les caractères suivants : capsules pendantes et hérissées de toute part de longs poils; fruits contournés et non valvaires. Ce dernier caractère, qui distingue les Cincinnules de tous les genres de Jungermanniacées à péricarpe valvaire, donne aux fruits l'apparence d'une boucle de cheveux, d'où est venu son nom. Les espèces de ce genre, qui appartient à la tribu des Saccogynées, ont leurs feuilles stipulées et incurrentes; on en connaît deux espèces en Europe : *Cincinnulus trichomanis; Mnium trichomanis*, Lin.; *Jungerm. trichomanis*, Scop.; *J. Sphærocephala*, With.; *Calypogeca trichomanis*, Corda, que l'on peut considérer comme le type du genre nouveau; et le *Cincinnulus Sprengelii; Jungermannia Sprengelii*, Mart. La première a la tige rampante et rameuse, les feuilles entières et bordées, les stipules orbiculaires, émarginées en forme de lunule. L'autre se distingue par ses feuilles ovales, presque toutes entières, et par ses stipules cordiformes, à deux découpures aiguës.

CINCINNURE. *Cincinnurus*. ois. Vieillot a établi sous ce nom un genre nouveau, dans lequel il a placé le Manucode, *Paradisæa regia*. *V*. Paradisier.

CINCIRROUS. pois. Nom vulgaire du Cirrhite tacheté.

CINCLE. *Cinclus*. ois. Genre de l'ordre des Insectivores. Caractères : bec médiocre, droit, comprimé, tranchant et arrondi vers l'extrémité; mandibule supérieure élevée, avec la pointe recourbée sur l'inférieure; narines placées à la base du bec et sur les côtés, dans une fente longitudinale, recouvertes par une membrane; tête petite, étroite au sommet, avec le front allongé et venant aboutir aux narines; quatre doigts, trois en avant, l'intérieur plus grand que les latéraux qui sont égaux, et soudé à l'extérieur vers la base : un situé par derrière, libre; tarse plus long que le doigt intermédiaire; première rémige très-courte, les troisième et quatrième les plus longues.

Les Cincles, que certains auteurs ont associés à différents genres d'Échassiers, que d'autres ont placés parmi les Merles, ont été particulièrement étudiés par Bechstein, qui leur a trouvé des caractères assez particuliers pour constituer un genre distinct, qui fut ensuite adopté par Cuv. et Temm. Sans pouvoir être spécialement qualifiés d'Oiseaux aquatiques, les Cincles ne se plaisent bien que sur les bords des ruisseaux; c'est là qu'ils cherchent leur pâture, consistant dans les petits Insectes aquatiques qui se trouvent particulièrement sur le gravier des sources vives ou dans le lit sur lequel roulent des filets d'eau courante. L'eau n'est pas pour eux un obstacle à la poursuite de ces petites proies; l'Oiseau y entre, s'en laisse même submerger sans paraître nullement changer sa contenance; on a observé que seulement il ne faisait à l'instant même que déployer un

peu les ailes, et qu'il les tenait dans cette position pendant tout le temps qu'il restait sous l'eau : or, comme l'on sait que les ailes, enduites d'une matière huileuse, sont alors imperméables à l'air comme à l'eau, il est à présumer que le Cincle établit par cette manœuvre un petit réservoir d'air sous la partie concave de chaque aile, et que c'est dans ces réservoirs qu'il puise de quoi alimenter la respiration. Le Cincle vit solitaire et retiré dans les montagnes; il s'apparie dans la saison des amours; il construit un nid formé et entièrement recouvert de brins d'herbe et de mousse, entrelacés d'une manière admirable. La femelle y pond de quatre à six œufs parfaitement blancs. Lorsque les petits sont en état de voler, chacun se sépare, et sans doute pour ne se reconnaître jamais.

Cincle plongeur. *Cinclus aquaticus,* Bechst., *Sturnus Cinclus,* Gmel., *Turdus Cinclus,* L., Merle d'eau, Buff., pl. enl. 852. Parties supérieures brunes, noirâtres, nuancées de cendré; gorge, devant du cou et poitrine blancs; ventre roux; bec noirâtre; iris gris. La femelle a les teintes plus pâles, le sommet de la tête et la partie postérieure du cou d'un cendré foncé. Les jeunes ont les plumes frangées de noirâtre, l'extrémité des ailes et le milieu du ventre blanchâtres, mais avec les plumes bordées de roussâtre. Europe.

Cincle de Pallas. *Cinclus Pallasii,* Tem. Entièrement d'un brun-rougeâtre très-foncé, semblable du reste, pour la forme et la taille, au Cincle plongeur. Crimée.

Cincle a ventre noir. *Cinclus melanogaster,* Brehm. Tête et nuque d'un brun très-foncé; manteau de couleur ardoisée, avec les plumes bordées de noir qui est la couleur des rémiges; devant du cou et poitrine d'un blanc terne, maculé de grisâtre, le reste du plumage inférieur cendré-obscur. Taille, sept pouces six lignes. Des parties nord-est de l'Europe. Cette espèce demande à être examinée de nouveau.

CINCLIDIUM. bot. Ce genre, découvert par Swartz dans les marais des environs d'Upsal, a été établi par lui, dans le Journal de botanique de Schrader (1801) et adopté par la plupart des auteurs. Il est très-voisin du *Meesia,* auquel Bridel l'avait d'abord réuni. Il est ainsi caractérisé : péristome double; l'extérieur composé de seize dents libres, aiguës, recourbées en dedans; l'intérieur formé par une membrane convexe, fermée au sommet, présentant seize stries rayonnantes, et percée de seize trous opposés aux dents du péristome externe; les fleurs sont terminales et la coiffe se fend latéralement. La seule espèce connue, le *Cinclidium stygium,* Swartz (Schwægrichen, Supp. 1, pars 2, p. 85, tab. 67), observée d'abord en Suède, a été retrouvée depuis dans quelques parties de l'Allemagne. On ne l'a pas encore trouvée en France, ni en Angleterre. Elle a le port des *Bryum ligulatum* et *cuspidatum,* et, comme la plupart des Mousses qui croissent dans les marais, sa tige, qui est droite et rameuse, est enveloppée d'une sorte de bourre laineuse brune, qui cache en partie les feuilles. Celles-ci sont arrondies, entières, plus épaisses sur les bords, traversées par une nervure moyenne, qui forme une petite pointe au sommet de la feuille. Les fleurs sont en disques terminaux et hermaphrodites suivant le système d'Hedwig. Les capsules isolées ou quelquefois au nombre de deux, à l'extrémité de la même tige, sont portées sur un long pédicelle rouge-orangé, recourbé au sommet. La capsule est pendante, oblongue, renflée et lisse; l'opercule est convexe, avec un léger mamelon au sommet; la coiffe, presqu'égale à la capsule, se fend latéralement. Ce genre diffère du *Meesia* par son péristome interne, formé d'une membrane entière et non de cils réunis simplement par des filaments latéraux.

CINCLIDOTE. *Cinclidotus.* bot. Genre de la famille des Mousses, institué par Palisot-de-Beauvois qui lui donne pour caractères : urne terminale, pédicellée, à péristome simple, formé de trente-deux dents contournées en spirale, anastomosées à la base; coiffe mitriforme. Le Cinclidote fontinaloïde, Pal. B. Prodr. p. 28 et 52; *Trichostomum fontenaloides,* Hedw., est une petite Mousse, remarquable par sa tige rameuse, allongée; ses feuilles imbriquées, elliptiques-lancéolées, acuminées; les périchétiates enveloppent la capsule qui est courtement pédonculée; l'opercule est conique, acuminée. On la trouve dans les eaux courantes, sur les bacs, les pierres, etc.

CINCLOSOME. *Cinclosoma.* ois. Genre de l'ordre des Insectivores, famille des Mérulés, institué par Vigors. Caractères : bec grêle, presque droit, arrondi à la base qui est garnie de soies, légèrement et graduellement arqué au sommet; mandibule supérieure échancrée à l'extrémité; pieds allongés et robustes; pouce fort, muni d'un ongle assez long; ailes courtes, arrondies; première rémige courte : deuxième et sixième plus courtes encore, les troisième, quatrième et cinquième presque égales et les plus longues; queue étagée. Le type de ce genre nouveau est le Cinclosome a tête pointillée, *Cinclosoma punctata,* Vig. *Turdus punctatus,* Lath. Il a les parties supérieures brunes, tachetées de noir; une tache rousse sous l'œil; les sourcils et le menton blancs; la poitrine bleuâtre; les parties inférieures d'un blanc roussâtre, tachetées de noir; le bec noir et les pieds jaunes. Taille, onze pouces. Cette espèce est très-commune dans les bois qui avoisinent le port Jackson, à la Nouvelle-Hollande; elle aime à courir sur le sol.

CINCLUS. ois. Nom appliqué par Aristote, Aldrovande, etc., à des petits Oiseaux de rivage, tels que le Tourne-Pierre, la Bécassine, les Bécasseaux, etc., restreint aujourd'hui à un seul genre.

CINDERS NATUREL. min. *V.* Anthracite.

CINE. bot. Synonyme de Fragon.

CINÉRAIRE. *Cineraria.* bot. Famille des Synanthérées, tribu des Corymbifères de Jussieu, Syngénésie superflue. Ce genre, établi par Linné, faisait partie du *Jacobæa* de Tournefort. La plupart des espèces de celui-ci constituant la section des Seneçons à fleurs radiées, il doit y avoir beaucoup d'analogie entre les Cinéraires et cette section. On ne trouve en effet entre les deux genres, d'autre différence bien prononcée que l'absence du calicule à la base de l'involucre, chez les Cinéraires, et encore a-t-on placé parmi celles-ci des plantes qui étaient munies de deux ou trois écailles, organisation qui se rapproche beaucoup de celle d'un calicule ou d'une rangée isopérimétrique de folioles. Quoi qu'il en soit,

voici les caractères du genre *Cineraria :* involucre composé de plusieurs folioles égales et disposées sur un même rang, soudées à leur partie inférieure; réceptacle nu; calathides radiées; les fleurons du disque tubuleux et hermaphrodites, ceux de la circonférence ligulés, femelles et fertiles; anthères nues à la base; aigrettes poilues, simples et sessiles.

Les Cinéraires, dont il faut retrancher toutes les espèces sans rayons, telles que, par exemple, la première section de ce genre, établie dans le *Synopsis* de Persoon, qui constituait le genre *Doria* de Thunberg, sont des plantes répandues par toute la terre, néanmoins plus abondantes dans les climats tropicaux, ainsi qu'on l'observe sur la plus grande partie des Synanthérées. Un grand nombre d'entre elles sont herbacées; quelques-unes ont des tiges ligneuses, et sont ainsi des sous-arbrisseaux dont les feuilles, opposées ou alternes, affectent une grande variété de formes. On en cultive plusieurs dans les jardins comme plantes d'ornement. De ce nombre sont les *Cineraria aurita* et *amelloides,* L.; mais cette dernière espèce, d'après les indications du *Gen. Pl.* de Juss., a été séparée des Cinéraires par Cassini qui en fait le type de son genre *Agathœa.* Huit espèces de Cinéraires sont indigènes de la France; une seule croît naturellement aux environs de la capitale, dans la forêt de Montmorency. Cette plante, qui fleurit au mois de mai, est la Cinéraire des Champs, *Cineraria campestris,* Retz. Dans plusieurs Flores des environs de Paris, on l'a confondue avec la *Cineraria integrifolia,* qui est une plante des Alpes et des Pyrénées, et dont elle diffère beaucoup. Sa tige droite, simple et cannelée, s'élève à cinq décimètres; elle porte des feuilles entières, sessiles, lancéolées, pointues et couvertes d'un duvet cotonneux. Au bas de la tige est une touffe de feuilles radicales pétiolées, ovales et crénelées. Les fleurs, d'un beau jaune doré, sont disposées en corymbe. Les autres Cinéraires françaises, à l'exception de la *Cineraria maritima,* L., dont on trouvera plus bas une courte description, habitent les Alpes et les pâturages élevés des pays montueux de l'intérieur. La plus belle et la plus rare est la Cinéraire orangée, *Cineraria aurantiaca,* L. Autour des chalets des Hautes-Alpes, on rencontre fréquemment la Cinéraire a feuilles cordées, *Cineraria cordifolia,* L.

La Cinéraire maritime, *Cineraria maritima,* L., a servi de type au genre entier. Cette belle plante est couverte, sur toutes ses parties, d'un duvet cotonneux, très-serré et si court qu'elle a un aspect blanchâtre et cendré. La tige, d'un demi-mètre environ de hauteur, est un peu ligneuse à sa base, cylindrique, branchue. Elle porte des feuilles pinnatifides, dont les lobes sont obtus et terminés par trois sinuosités. Les fleurs, en corymbe et d'une fort belle couleur jaune, sont à peu près hémisphériques, entourées d'un involucre cotonneux; leurs rayons sont notablement plus grands que ceux des autres Cinéraires. Elle abonde sur les rochers exposés au soleil dans les départements baignés par la Méditerranée. On ne la cultive guère que dans les jardins de botanique, et cependant la beauté de cette plante mériterait qu'on en ornât les parterres où sa culture ne serait pas très-difficile.

CINERAS. moll. C'est un genre d'Anatife membraneuse, dont les caractères sont : animal semblable à celui des Cirrhopodes, enveloppé par un manteau pédonculé, se terminant graduellement en massue, sans appendices auriformes, et dans les parois duquel se développent cinq petites pièces calcaires. Leach, dans le Supplément à l'Encyclopédie d'Édimbourg, propose de le séparer du genre Otion, dans lequel Ocken l'a confondu; il en connaît trois espèces dont l'une est figurée dans l'ouvrage cité plus haut, sous le nom de Cineras à bandes, *Cineras vittatus.*

CINÉRIDES. *Cinerideæ.* moll. Nom d'une famille établie par Leach dans la classe des Mollusques cirrhopodes, comprenant les Anatifes membraneuses, et correspondant au genre Otion d'Ocken. Cette famille appartient, dans la classification de Leach, à la famille des Campylosomates, et ses caractères sont : d'avoir des pièces calcaires fort petites, et le corps assez comprimé supérieurement. Elle comprend les genres Otion et Cineras.

CINÉRITES. min. Cendres volcaniques. Même chose que Pouzzolane.

CINÈTE. *Cinetus.* ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, fondé par Jurine (Class. des Hyménopt., p. 310) et ayant pour caractères : une cellule radiale, petite et pointue; point de cellule cubitale; mandibules légèrement bidentées; antennes filiformes, composées de quinze anneaux dans les femelles, dont le premier long, et de quatorze dans les mâles, avec le troisième arqué. Les Cinètes appartiennent (Règn. An.) à la famille des Pupivores, et à la tribu des Oxyures; ils ont les antennes coudées, le premier article étant fort long; ce qui les distingue des Codres et des Hélores. Ce caractère les rapproche au contraire des Belytes et des Diaprées de Latreille; mais ils diffèrent des premières par leurs antennes filiformes, et des secondes par les nervures de leurs ailes. Jurine observe que la cellule radiale des Cinètes forme un petit triangle scalène, dont le sommet est tourné vers le bout de l'aile, et que la nervure qui le dessine se contourne dans le disque de l'aile, comme chez les Codres. Il fait remarquer aussi que le point de l'aile est à peine visible, n'étant formé que par un léger renflement de la nervure. Le thorax des Cinètes n'est pas prolongé postérieurement, comme celui des Codres, et il est armé de deux petites épines. Leur ventre est un peu aplati, mais moins que celui des Belytes, et il est porté par un long pétiole sillonné en dessus, velu et quelquefois arqué. Ce genre, établi sur l'inspection d'une femelle et de deux mâles, est composé de petites espèces très-négligées jusqu'à présent par les naturalistes. Jurine aurait pu les faire sortir de cet oubli, mais malheureusement il n'a décrit ou figuré aucune espèce, et le genre Cinète, malgré les caractères détaillés que l'on s'est fait un scrupule de transcrire ici très-exactement, reste encore fort incertain.

CINGALLÈGRE. ois. Synonyme de Mésange bleue.

CINGLE. pois. Sous-genre de Sciènes.

CINGULATA. mam. Synonyme de Tatou.

CINGULÉS. *Cingulati.* mam. Nom donné par Illiger à une famille de l'ordre des Fouisseurs, par Goldfuss

à un ordre de la classe des Mammifères, par Carus et Ficinus à une tribu des Édentés longirostres, renfermant des Mammifères dont la peau, osseuse, est disposée de manière à former autour du milieu du corps, plusieurs bandes susceptibles de glisser et de se mouvoir les unes sur les autres.

CINI. ois. Espèce du genre Gros-Bec.

CINIPS. ins. *V.* Cynips.

CINIPSÈRES. ins. *V.* Cynipsères.

CINNA. bot. Ce genre, de la famille des Graminées et de la Monandrie Digynie, présente les caractères suivants : fleurs en panicule composé : chacune d'elles soutenue par un pédicelle, et renfermée dans une lépicène à deux valves inégales, plus courtes que celles de la glume; ces dernières, au nombre de deux, dont l'inférieure plus grande, bifide à son sommet et munie d'une soie courte, est dorsale; la supérieure, entière; deux petites écailles à la base de l'ovaire, lancéolées, entières, glabres, ovales et resserrées au-dessous de leur milieu; étamine solitaire; style court, bipartite; stigmates velus; caryopse non strié et libre.

L'unité d'étamine que l'on observe constamment dans le Cinna ainsi que dans quelques autres Graminées, est une de ces aberrations qui ont le plus contrarié Linné pour l'arrangement des genres selon son système sexuel. Il était tellement frappé des rapports naturels qui lient toutes les Graminées entr'elles, qu'il lui répugnait d'en disséminer les genres dans les diverses classes de sa méthode. Ainsi, quoique plusieurs *Agrostis*, *Festuca*, etc., eussent un nombre anomal d'étamines, il a préféré les laisser avec les autres, dans la Triandrie; mais lorsque tout le genre présentait constamment ce nombre anomal, il lui a bien été nécessaire de l'éloigner et de le placer où le nombre l'indiquait. C'est ce qu'il a fait ici pour le Cinna, c'est ce qu'il a encore fait pour l'*Oryza*, l'*Anthoxanthum*, le *Pharus*, etc. Le mot de Cinna ou Kinna était employé par Dioscoride pour désigner une Graminée dont il n'est pas facile de donner la synonymie. Linné l'a appliqué au genre qui nous occupe, et qu'Adanson, de son côté, a nommé *Abola*. Il se compose d'une espèce, le *Cinna arundinacea*, L., indigène du Canada. On y a joint l'*Agrostis Mexicana*, Willd.

CINNAMOME. bot. *V.* Cannelier.

CINNAMON. ois. Espèce du genre Grimpereau.

CINNAMUM. bot. Avant même l'époque où vivait Pline, un parfum qui venait d'Éthiopie, était célèbre sous ce nom. On ne sait s'il était le produit de quelque espèce du genre Amyris ou du Cannelier dont il est difficile de supposer que les Éthiopiens aient eu connaissance, et qui s'appelle encore Cinnamone. On nommait aussi Caryopon l'arbre qui produisait le Cinnamum.

CINNYRIS. ois. *V.* Souï-Manga.

CINOGLOSSE. bot. *V.* Cynoglosse.

CINTE. bot. Synonyme de *Rhamnus circumcissus*. *V.* Nerprun.

CIOCOQUE. bot. *V.* Chiocoque.

CIONE. *Cionus*. ins. Genre de Coléoptères tétramères, fondé par Clairville aux dépens des Charansons. Il appartient à la famille des Rhinchophores ou Porte-Becs, et a pour caractères : antennes insérées près du milieu d'une trompe ordinairement longue et menue, coudées, de dix articles, et dont les quatre derniers sont en massue; cuisses postérieures impropres au saut. Les Insectes appartenant à ce genre, ont le corps très-court, presque globuleux, avec la trompe longue et courbée. Ils vivent, ainsi que leurs larves, sur les Scrophulaires et les Molènes. L'espèce la plus commune et servant de type au genre, est le Cione de la Scrophulaire, *Cionus Scrophulariæ*, *Rhynchænus Scrophulariæ*, Fab.

CIONIUM. bot. Ce genre, établi par Link dans sa première dissertation sur les Champignons (*Berl. Mag.*, 1809, p. 28), a été réuni depuis, par lui, au *Didymium*. Il était ainsi caractérisé : péridium globuleux ou irrégulier, simple, membraneux, s'ouvrant supérieurement, et se détruisant presque entièrement sous forme d'écailles ; filaments insérés vers la base ; columelle renfermée dans le péridium ; sporules agglomérées. Link rapportait à ce genre les espèces suivantes : *Didymium complanatum*, *farinaceum* et *tigrinum* de Schrader. Le *Physarum farinaceum* d'Albertini et de Schweinitz ne doit pas être confondu avec l'espèce du même nom que nous venons de citer : c'est un véritable *Physarum*, dépourvu de columelle. Deux espèces nouvelles ont été figurées par Dittmar dans la Flore d'Allemagne de Sturm sous les noms de *Cionium Iridis*, fasc. 1, t. 7, *Cionium xanthopus*, fasc. 3, t. 43. Ces deux espèces paraissent extrêmement voisines, et peuvent n'être que des variétés l'une de l'autre.

CIOTA et CIOUTA. bot. Variétés de Raisin.

CIOTOLONE. bot. Synonyme de *Peziza capsularis*.

CIOTTOLARA. bot. On présume que le Lichen désigné, sous ce nom, dans Imperato, est le *Phycia ciliaris*, qui, au temps de ce botaniste, était employé dans la préparation des poudres de parfumerie.

CIPA, CIPE, CIPEL. bot. Synonymes anciens d'Oignon.

CIPADESSA. bot. Genre de la famille des Méliacées auquel Blume donne les caractères suivants : calice petit, à cinq divisions peu tranchées; cinq pétales; dix étamines à filets échancrés, de la longueur des pétales, réunis à leur base en cylindre creux; ovaire entouré d'un disque, à cinq loges renfermant chacune deux ovules; style court, stigmate en tête, terminé par cinq dents; capsule globuleuse, marquée de cinq sillons, contenant cinq semences. Ce genre ne se compose encore que d'une seule espèce; elle est originaire de Java.

CIPARISOFIQUE. bot. Nom vulgaire des *Fucus discors* ou *sedoides*, avec lesquels les pêcheurs de Naples enveloppent le poisson pour le conserver.

CIPIPA. bot. Aublet dit qu'on appelle ainsi la fécule amylacée qu'on retire de la racine de Manioc, et à laquelle on donne également le nom de *Tapioka*. *V.* Manioc et Tapioka.

CIPOLIN. min. *V.* Marbre Cipolin.

CIPOLLA, CIPOLLETTA et CIPOLLINO. bot. On donne ces noms à l'Ail ciboule dans les jargons méridionaux ; et celui de *Cipolla canina* (Ciboule de Chien) à l'*Hyacinthus comosus*.

CIPONE ou CIPONIME. *Ciponima*. bot. Aublet a décrit, sous ce nom (Plant. de la Guiane, 1er vol.), un genre qui appartient à la Polyandrie Monogynie, et qui a pour caractères : un calice monosépale, velu, à cinq

dents; une corolle hypogyne, monopétale, tubuleuse, à limbe étalé, divisé en cinq lobes oblongs et concaves; des étamines en nombre indéfini (trente et plus) insérées sur l'entrée du tube de la corolle et disposées sur deux rangs, à filets inégaux, légèrement réunis à leur base, et à anthères arrondies. L'ovaire est libre et surmonté d'un style velu. que termine un stigmate capité. Il lui succède une baie noire, pisiforme, saillante hors du calice persistant, renfermant un noyau dur et ligneux, à cinq loges et à cinq graines selon Jussieu, à quatre loges d'après Aublet. Chaque loge contient plusieurs graines, dont une seule subsiste; leur embryon, filiforme, à radicule très-longue, est renfermé dans le centre d'un albumen charnu, d'après l'observation de Richard père, faite à Cayenne, sur la plante vivante. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre, le *Ciponima Guianensis*, Aub., arbre dont le tronc, couvert d'une écorce grise et composé d'un bois blanc assez compacte, s'élève à environ deux mètres et demi. Les branches, qui naissent au sommet, se partagent en rameaux nombreux, velus, alternes et divariqués. Les jeunes feuilles sont velues : plus tard elles deviennent lisses, vertes, ovales, mucronées et alternes sur les rameaux; dans les aisselles de ces feuilles, les fleurs naissent par bouquets garnis à leur base de quatre ou cinq petites écailles bordées de poils roses.

Ce genre a été placé par Jussieu dans la deuxième section de la famille des Plaqueminiers ou Ébénacées; mais cet illustre botaniste a en même temps indiqué les rapports que cette seconde section offre avec des familles polypétales très-éloignées, comme par exemple les Méliacées. De son côté, Lamarck (Enc.) lui a trouvé de l'affinité avec le genre *Ternstroemia*. Il l'a réuni ensuite au genre *Symplocos*; mais cette association ne dérange en rien les rapports que l'on pourrait rechercher, puisque le Symplocos faisait, comme lui, partie de la famille des Ébénacées. Dans un travail subséquent (Ann. du Mus. d'Hist. nat., vol. v, p. 420), Jussieu croit que la seconde section des Ébénacées doit former une nouvelle famille qui a du rapport soit avec les Myrtacées à feuilles alternes, soit avec la dernière section des Hespéridées, mais dont elle se distingue facilement.

Richard père avait formé, en réunissant le *Ciponima*, le *Symplocos*, le *Styrax* et l'*Halesia*, une petite famille à laquelle il donnait le nom de Styracinées, et que Kunth a adoptée dans son grand ouvrage sur les Plantes équinoxiales d'Amérique. Ce botaniste réunit au *Symplocos*, le *Ciponima*, ainsi que les genres *Hopea*, L., et *Alstonia* de Mutis.

CIPRE. BOT. Pin du Canada, qui n'est probablement qu'une variété du *Pinus Tœda*. On donne aussi ce nom, au cône du Cyprès, dans le midi de la France.

CIPRÈS. BOT. *V.* CYPRÈS.

CIPSELUS. OIS. *V.* CYPSELUS.

CIPURE. *Cipura*. BOT. Genre de la famille des Iridées et de la Triandrie Monogynie, fondé par Aublet qui lui donne les caractères suivants : spathe membraneuse, oblongue, aiguë et enveloppant la fleur; périanthe tubuleux à la base et adhérent à l'ovaire, divisé supérieurement en six parties, dont les trois intérieures trois fois plus petites que les extérieures avec lesquelles elles sont alternes; trois étamines à filets très-courts, insérées sur le tube de la corolle; style épais, charnu, triangulaire, terminé par un stigmate partagé en trois feuillets bleuâtres. La plante sur laquelle ce genre a été établi, fleurit au mois d'août, dans les savannes humides qui sont au pied de la montagne de Courou, dans la Guiane. Elle a une tige herbacée, et sa racine est un bulbe charnu, couvert de plusieurs tuniques, comme celui du Safran. Aublet lui a donné le nom de Cipure des Marais, *Cipura paludosa*, et l'a figuré Plant. de la Guiane, T. XIII. Le nom de *Cipura* a été changé, on ne sait trop pourquoi, par Schreber et Willdenow, en celui de *Maria;* les caractères que ces auteurs en ont donnés étant copiés sur ceux du *Cipura* d'Aublet.

CIQUE. BOT. Synonyme vulg. de *Marila racemosa*.

CIRCAÈTE. OIS. Genre de la méthode de Vieillot, qui a pour type l'Aigle Jean-le-Blanc. *V.* FAUCON.

CIRCANEA. OIS. L'un des synon. du Faucon Soubuse.

CIRCÉE. *Circœa*. BOT. Famille des Onagraires, Diandrie Monogynie. Ce genre, fondé par Tournefort et admis par tous les auteurs qui l'ont suivi, est ainsi caractérisé : calice adhérent à l'ovaire, présentant un limbe court, caduc et diphylle; pétales et étamines aussi au nombre de deux; stigmate émarginé; capsule pyriforme, hérissée de poils écailleux, à deux loges dispermes et indéhiscentes. Les Circées sont des plantes herbacées, voisines du genre *Lopezia* de Cavanilles; elles habitent les forêts ou les lieux ombragés et montueux de l'hémisphère boréal. Les deux ou trois espèces connues se trouvent en Europe. La plus remarquable est la CIRCÉE DE PARIS, *Circœa lutetiana*, L., nommée ainsi parce que les premiers auteurs qui l'ont décrite, tels que Lobel et les Bauhin, l'ont rencontrée près de la capitale de la France. Cette plante néanmoins abonde presque partout, et n'aurait par conséquent pas dû recevoir pour nom spécifique celui d'une localité spéciale. Elle a une tige droite, rameuse supérieurement, et haute de cinq décimètres; ses feuilles sont opposées, pétiolées, ovales, pointues et à peine dentées sur leurs bords. Elle porte au sommet de la tige et des ramuscules de petites fleurs, tantôt blanches, tantôt légèrement rouges, disposées en grappes simples et allongées. On la nomme vulg. en France Herbe de Saint-Étienne. Dans les Alpes on rencontre la Circée alpine, *Circœa alpina*, L., qui diffère de la précédente, surtout par ses feuilles cordiformes et dentées. La Circée intermédiaire, *Circœa intermedia*, Persoon, est regardée par De Candolle comme une variété de celle-ci. Le nom de Circée, qui rappelle celui de la plus fameuse enchanteresse de la mythologie, indique que cette plante était autrefois employée à des usages superstitieux. Elle est aussi vulgairement nommée Herbe aux Magiciennes. Les anciens botanistes l'appelaient également *Solanifolia* et *Ocymastrum*.

CIRCELLE. OIS. Syn. vulg. de Sarcelle. *V.* CANARD.

CIRCELLIS. *Circellium*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Lamellicornes, établi par Latreille qui lui assigne pour caractères : le premier article des palpes labiales plus grand que le suivant, dilaté au côté externe; chaperon à quatre ou six dentelures; antennes de neuf articles, terminées en massue

feuilletée; corps hémisphérique, bombé, avec l'abdomen presque demi-circulaire; bords latéraux du corselet droits ou point dilatés dans leur milieu; écusson nul. Latreille place dans ce genre de nouvelle formation, les *Ateuchus Bacchus* et *Hollandiæ* de Fabricius.

CIRCIA. OIS. Syn. latin de Canard Sarcelle d'été.

CIRCINARIA. BOT. Link et Achar ont, chacun de leur côté, constitué sous ce nom, un genre dans la famille des Lichens. Celui du premier a pour type l'*Urceolaria Hoffmanni*, Ach., et présente pour caractères principaux : un conceptacle globuleux pellucide, et un thallus crustacé, vésiculeux. Le groupe de Lichens, institué par Acharius, est une division de son genre PARMELIE.

CIRCINÉ OU CIRCINAL. *Circinalis*. BOT. On dit des feuilles qu'elles sont Circinées, Circinales ou roulées en crosses, quand elles sont roulées sur elles-mêmes de haut en bas. Cette circonstance s'observe dans toutes les plantes de la famille des Fougères, et en forme un des caractères les plus tranchés. On trouve aussi des exemples de feuilles Circinées dans les Droseracées.

CIRCINOTRICHUM. BOT. Ce genre, fondé par Nées (*Syst. der Schw.*, pars 2, p. 18), ne renferme encore qu'une seule espèce de moisissure extrêmement petite, venant sur les feuilles sèches du Chêne. Il nous paraît très-voisin du genre *Fusisporium* du même auteur, avec lequel on doit peut être le réunir. Il n'en diffère que par ses filaments plus solides, recourbés et entrecroisés. Nées l'a ainsi caractérisé : filaments décombants, très-fins, recourbés et entre-croisés, opaques; sporules éparses, très-fugaces, fusiformes, transparentes. Le *Circinotrichum maculiforme* se présente sur les feuilles de Chêne tombées et à demi-pourries, comme des petites taches d'un noir verdâtre.

CIRCONCIS. *Circumcissus*. BOT. Les fruits qui, à leur maturité, s'ouvrent transversalement en deux parties, comme une boite à savonnette, sont dits Circoncis; on les observe ainsi dans les genres Mouron, Pourpier, etc.

CIRCONSCISSILE. BOT. Même chose que Circoncis.

CIRCONSCRIPTION. BOT. En botanique on se sert de cette expression pour exprimer la figure ou la forme générale d'un corps ou d'un organe. La circonscription d'une feuille, par exemple, est la ligne qui passe sur le sommet de tous les points proéminents de son contour, abstraction faite des sinus plus ou moins profonds que les angles de cette feuille laissent entre eux. C'est ainsi que l'on dit de la feuille du Chêne, qu'elle est obovale, en négligeant les sinuosités que présente son bord.

CIRCOS. ÉCHIN. Quelques oryctographes ont donné ce nom, par lequel Pline avait mentionné une pierre impossible à reconnaître, à des pointes ou épines d'Oursins fossiles, faites en forme de Poire. On les regarde en général comme appartenant à des espèces du genre Cidarites de Lamarck.

CIRCULATION. ZOOL. On appelle ainsi tout mouvement progressif, imprimé dans un système de vaisseaux circulaire ou non, à tout fluide provenant, soit des produits de la digestion des animaux, soit de la décomposition de leurs tissus. Le mot Circulation ne suppose donc pas que le mouvement des fluides accomplisse nécessairement une révolution complète. On va voir aussi que les fluides ne restent pas identiques sur tous les points des distances qu'ils parcourent. Ce sont ces transmutations subies par les fluides en mouvement, qui ont fait distinguer plusieurs Circulations. Cette distinction est plausible dans les Mammifères et quelques Reptiles, pourvu qu'on l'applique autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici; mais, dans les Oiseaux, les Poissons et le reste des animaux, il n'y a qu'une seule circulation, eu égard, soit à la nature des fluides, soit à la continuité circulaire des vaisseaux.

Dans les Mammifères, le système des vaisseaux circulatoires est le plus compliqué. Il se compose de quatre systèmes secondaires : 1° les vaisseaux lactés ou chyleux, 2° les vaisseaux lymphatiques, 3° les veines, 4° les artères. Les deux premiers systèmes, considérés sous le rapport de l'origine et de la terminaison du cours de leurs fluides, ont une projection rectiligne, et ne sont parcourus qu'une fois par les mêmes molécules. Les deux derniers, continus l'un à l'autre par leurs deux extrémités, forment réellement un seul système circulaire qu'un mouvement révolutif fait parcourir un nombre de fois indéterminé et nécessairement variable, par les fluides qui y sont contenus. Ce mouvement révolutif constitue réellement et uniquement la Circulation; car les molécules, parties d'un point donné, y reviennent nécessairement par l'effet du mouvement imprimé aux fluides dont elles font partie. Or, ce qu'on appelait autrefois grande et petite Circulation n'était qu'une division idéale de ce mouvement révolutif en deux arcs inégaux, l'un répondant au poumon, l'autre à tou le corps.

A l'exemple de Magendie qui va nous servir de guide dans cet article, nous reconnaissons, eu égard à la différence des fluides et de leur origine, des vaisseaux où ces fluides circulent, et des forces motrices qui les animent, trois Circulations : celle du chyle, celle de la lymphe et celle du sang.

1° *De la circulation ou mouvement progressif du chyle.*

Tout le long des surfaces intestinales, naissent, par des orifices imperceptibles, des vaisseaux très-nombreux et très-déliés, transparents dès qu'on peut les reconnaître, communiquant fréquemment entre eux, en formant des réseaux à mailles assez fines, grossissant et diminuant de nombre, en s'éloignant de l'intestin, finissant par constituer des troncs isolés, contigus aux artères, et quelquefois projetés dans les intervalles qui les séparent. Ces vaisseaux parviennent ainsi aux glandes mésentériques, petits corps lenticulaires d'autant moins volumineux et plus nombreux qu'ils sont situés plus près de l'intestin, entre les lames du péritoine, constituant les mésentères. La structure de ces glandes est peu connue; elles reçoivent beaucoup de vaisseaux sanguins eu égard à leur volume, et sont douées d'une assez vive sensibilité. Leur parenchyme, peu consistant, paraît résulter de l'entrelacement des vaisseaux sanguins et chyleux qui y pénètrent dans un état de ténuité extrême. Tout ce que l'on sait de cet entrelacement, c'est qu'il n'empêche pas les injections poussées dans les uns comme dans les autres, de traverser facilement la glande. Il sort de ces glandes des vaisseaux plus gros que ceux qui y arrivent des intes-

tins, mais qui semblent de même structure. Ces vaisseaux, dirigés vers la colonne vertébrale, fréquemment anastomosés et accolés aux artères et aux veines, se terminent tous au canal thorachique qui, étendu du bassin jusqu'à la veine sous-clavière, passe entre les piliers du diaphragme, à côté de l'aorte. On y observe des valvules disposées de manière à s'opposer au mouvement rétrograde du fluide. Tous ces canaux sont formés de deux membranes dont l'extérieure semble fibreuse et douée d'une résistance bien proportionnée à son épaisseur.

Quoi qu'il en soit du mécanisme par lequel le chyle passe de l'intestin dans les vaisseaux chyleux, il est certain que ce mécanisme continue encore d'agir après la mort, comme l'a observé Magendie. Une fois dans les vaisseaux chyleux, les causes de son mouvement progressif sont : 1° l'effet préparé de la cause qui l'a introduit dans les vaisseaux, 2° la contractilité des parois qui tendent à revenir sur l'axe des vaisseaux, 3° la pression des muscles abdominaux et du diaphragme, et celle des artères dilatées dans leur diastole. On reconnaît l'effet de ces dernières causes en voyant le cours du chyle s'accélérer dans le canal thorachique ouvert lors de l'expiration de l'animal, ou lorsqu'on lui comprime le ventre avec la main. On voit en même temps que la vitesse du courant est bien moindre que celle du sang des veines. Magendie a observé que cette vitesse croît en proportion de la quantité de chyle qui se forme dans l'intestin pour un temps donné. Il a vu, sur un Chien d'une taille ordinaire, durant une digestion de matières animales prises à discrétion, l'incision du canal thorachique verser une demi-once de liquide en cinq minutes; or, cet écoulement continue tant que dure la formation du chyle, c'est-à-dire pendant plusieurs heures : il entre donc six onces de chyle par heure dans le système veineux d'un Chien de moyenne taille. La quantité de chyle et sa vitesse doivent donc croître en raison de la vitesse de la digestion et de la grandeur de l'animal.

On ignore l'influence des glandes mésentériques sur le cours du chyle. Il est assez inutile d'énoncer ici toutes les questions, toutes les suppositions que les physiologistes spéculatifs ont accumulées au sujet de la Circulation du chyle. Néanmoins il paraît, d'après des expériences de Tiedemann et Gmelin, qu'au delà des glandes mésentériques, le chyle offre une couleur rougeâtre, se coagule entièrement, et laisse déposer un cruor d'un rouge écarlate, tandis qu'en deçà il ne rougissait pas, ne se congelait pas, et ne laissait déposer qu'une petite pellicule jaunâtre.

Le canal thorachique est la seule route par laquelle le chyle pénètre dans les veines; mais ce canal s'y ouvre souvent par plusieurs branches; ce qui explique comment des animaux ont pu survivre à la ligature du canal thorachique présumé unique. Dupuytren a vu en effet que dans les Chevaux qui avaient survécu à cette expérience, le canal thorachique subissait une ou plusieurs divisions au-dessus de la ligature. Magendie a prouvé que les vaisseaux chylifères transportaient uniquement le chyle, et que les autres matières passaient par les veines.

2° Du mouvement progressif de la lymphe.

Tout ce qu'on sait de l'origine des vaisseaux lymphatiques, c'est qu'ils naissent par des racines très-déliées, dans l'épaisseur des membranes et du tissu cellulaire, ainsi que dans le parenchyme des organes où on peut supposer qu'ils se continuent avec les extrémités des artères; car il arrive quelquefois qu'une injection poussée par une artère, passe dans les vaisseaux lymphatiques de partie où elle se distribue. Ces vaisseaux sont garnis de valvules ou soupapes qui font obstacle au mouvement rétrograde du courant de leurs fluides, comme il a déjà été observé plus haut, dans les vaisseaux chyleux dont ils ont aussi la structure. Ils existent dans presque tous les organes, excepté dans le système cérébro-spinal et ses enveloppes. On n'en a pu découvrir non plus dans l'œil ni dans l'oreille interne.

Aux membres ces vaisseaux forment deux plans, l'un superficiel, l'autre profond. Celui-ci règne surtout entre les muscles autour des nerfs et des gros vaisseaux. Tous se dirigent vers la partie supérieure des membres, en diminuant de nombre, augmentant de volume, et s'engagent dans les glandes axillaires et inguinales, avant de pénétrer, soit dans la poitrine, soit dans l'abdomen. Tous les vaisseaux lymphatiques du tronc et des membres aboutissent au canal thorachique; il n'y a que ceux de l'extérieur de la tête, et du cou qui se terminent, chacun de leur côté, par un vaisseau assez volumineux, dans la veine sous-clavière correspondante. Les glandes ou ganglions qui interceptent les vaisseaux lymphatiques sur leur longueur, ont la même structure que les glandes mésentériques.

Avant la découverte des vaisseaux lymphatiques, on croyait que les veines étaient partout les organes de l'absorption. G. Hunter, l'un des anatomistes qui a le plus découvert de ces vaisseaux, a surtout contribué à établir la doctrine que les lymphatiques étaient les organes de l'absorption; et cette doctrine a été admise jusqu'à Magendie. Voici comment celui-ci en a démontré la fausseté : et d'abord, quant aux vaisseaux chyleux, il a prouvé qu'aucune parcelle des matières colorantes, odorantes ou vénéneuses, ne pouvait être retrouvée dans le canal thorachique des animaux à qui l'on avait fait avaler de ces substances, tandis qu'elles existaient dans le sang ou même dans les fluides formés par le sang; que les poisons agissaient aussi bien quand le canal thorachique était lié que quand il ne l'était pas; qu'une anse d'intestin ne tenant plus au corps que par une artère et une veine dont on avait même, par surcroît de précaution, enlevé la tunique celluleuse, l'absorption d'un poison qu'on y avait introduit y était aussi rapide qu'à l'ordinaire; que les matières colorantes, injectées dans le péritoine ne passaient pas non plus par les vaisseaux lymphatiques. Or, déjà l'on aurait pu en conclure que les vaisseaux lymphatiques ne sont pas les organes de l'absorption, puisque ce phénomène s'opère dans le système cérébro-spinal et les membranes où ces vaisseaux n'existent pas. Voici comment il a prouvé que les lymphatiques des membres n'étaient pas non plus les organes de l'absorption. Il a séparé sur un Chien, après des ligatures convenables sur les vaisseaux sanguins, la cuisse d'avec le corps, en ne les laissant

communiquer que par l'artère et la veine crurale dont il avait enlevé la tunique celluleuse pour que l'on ne pût croire qu'il y subsistât le moindre vaisseau lymphatique. Il a enfoncé dans la patte quelques grains d'Upas-tieuté; l'animal est mort aussi vite que si la cuisse avait été dans son intégrité. Il fit plus; il interrompit la continuité des parois artérielle et veineuse par un tube de verre substitué à un tronçon d'artère et de veine qu'il avait coupé, et l'empoisonnement se fit aussi promptement que si toutes les communications vasculaires et nerveuses du membre avec le tronc, avaient été dans leur état naturel.

Or, en considérant, 1° la nature de la lymphe qui a la plus grande analogie avec le sang; 2° la communication que l'anatomie démontre entre la terminaison des artères et les racines des lymphatiques; et 3° la prompte et facile pénétration des substances colorantes et salines dans les vaisseaux lymphatiques, il semble très-probable à Magendie que la lymphe est une partie du sang. Il observe enfin que les vaisseaux lymphatiques sont loin de contenir toujours de la lymphe; que ceux de l'abdomen en contiennent plus souvent que les autres; qu'enfin le canal thorachique en contient constamment; qu'à mesure que l'abstinence se prolonge chez un Chien, la lymphe devient de plus en plus rouge; qu'après un jeûne de huit jours, elle a presque la couleur du sang, et qu'alors aussi elle est plus abondante; qu'elle marche très-lentement dans ses vaisseaux; que si, en le comprimant, on en a vidé un, il faut quelquefois plus d'une demi-heure avant qu'il se remplisse de nouveau, et que souvent il reste vide; que néanmoins ces vaisseaux sont contractiles; que cette contractilité est cause qu'on les trouve presque toujours vides peu de temps après la mort. Cette contractilité et les pressions qui résultent de la contraction des muscles et du battement des artères, enfin un reste d'impulsion communiquée et par le cœur et par l'élasticité des artères, puisque la communication de celles-ci avec les radicules lymphatiques est démontrée, telles nous paraissent être les causes de la progression de la lymphe. D'après le petit nombre et le peu de certitude de nos connaissances sur l'origine et le cours de la lymphe, on peut juger quel degré de confiance est dû à ces théories médicales qui supposent la lymphe épaissie, obstruée, et qui opèrent en conséquence.

Et la lymphe et le chyle ne subissent donc pas un mouvement révolutif. Parvenus dans la veine sous-clavière, ils se mêlent avec le sang qui seul subit une véritable Circulation parmi les fluides animaux. Dès l'instant de leur pénétration dans le système veineux, il n'y a plus qu'un seul fluide assujetti dans son cours à deux ordres de causes: les unes purement mécaniques et qui résultent de la construction même des canaux qu'il parcourt, les autres vitales et qui résultent des élaborations imprimées au sang dans les différents organes qu'il traverse. Ce n'est que des premières dont il sera ici question : pour les autres, *V.* NUTRITION et SÉCRÉTIONS.

Le système veineux naît dans tous les organes par de petits tuyaux extrêmement ténus lorsqu'ils deviennent sensibles, et formant de nombreux réseaux. Ces petits tuyaux vont en augmentant de volume et diminuant de nombre, dans un rapport tel que la capacité du système diminue d'autant plus que les tuyaux grossissent. Or, d'après ce principe que, lorsqu'un liquide coule à plein tuyau, la quantité de ce liquide qui dans un instant donné traverse les différentes sections du tuyau, doit être partout la même, et que lorsque le tuyau va en s'élargissant, la vitesse diminue, qu'elle s'accroît quand le tuyau va en se rétrécissant, il suit que la vitesse du courant veineux croît d'autant plus que la distance à l'origine du système est plus grande, et comme l'introduction du sang dans les veines se fait d'une manière certaine, il suit que le mouvement circulatoire serait très-uniforme, s'il n'y avait d'autre cause du mouvement que la force qui détermine l'introduction du sang, et que celle qui résulte de la diminution d'espace dans les tuyaux parcourus. Voici les causes auxiliaires de la Circulation veineuse :

1° Les parois des veines sont très-peu élastiques. Elles ne sont pas contractiles comme on l'avait cru; mais leur élasticité n'est pas assez grande pour qu'elles puissent se vider, et ensuite il y en a dont les parois sont adhérentes, telles que celles des os, de la dure-mère, du testicule, etc. Il est évident que l'élasticité est d'autant plus grande que les parois sont plus épaisses. Or, l'épaisseur est d'autant plus grande que les veines sont plus superficielles.

2° Les pressions exercées sur les veines par les diverses membranes, les aponévroses et même par la peau; par les muscles, lors de leurs contractions; par l'ampliation de la poitrine, lors de l'inspiration; par le battement même des artères collatérales, et comme il y a presque toujours plus de la moitié des tuyaux veineux dans lesquels le sang doit marcher contre sa propre pesanteur, quel que soit le mode de station des animaux, les veines où cela doit avoir lieu sont munies, de distance en distance, de petites soupapes formées par le plissement de la membrane interne, et dont le plan est incliné en bas à partir de leur bord libre. Ces soupapes se nomment valvules et résistent à la gravité de la colonne de liquide superposée, qu'elles empêchent de presser sur les colonnes inférieures.

D'après les nombreuses combinaisons des deux ordres de causes variables dont il vient d'être question, on voit que la vitesse du cours du sang doit être fort inégale dans les différentes régions du corps; à quoi il faut ajouter que des organes entiers presque uniquement composés de veines, tels que la rate, les corps caverneux et la glande choroïdienne des Poissons, etc., paraissent calculés pour le plus grand ralentissement possible du sang. Quoi qu'il en soit, le sang provenant de tous les organes, se rend par deux grandes veines appelées Caves, dans l'oreillette du cœur pulmonaire chez tous les animaux vertébrés (*V.* COEUR). Les mouvements de cette oreillette, dont les parois ont constamment chez tous les animaux, une épaisseur bien moindre que celle du ventricule, sont inverses de ceux du ventricule. Elle se dilate quand celui-ci se resserre, et réciproquement; et comme cette dilatation est active et se continue longtemps même après l'extraction de

l'organe, et lorsqu'il est tout à fait vide ainsi qu'on peut l'observer sur des Vertébrés de toutes les classes, il suit que le vide formé au moment de la dilatation doit être encore compté parmi les causes auxiliaires du mouvement progressif du sang. Si la dilatation des cavités du cœur est active, la contraction l'est à plus forte raison : aussi ce double mouvement, dont l'impulsion est tout à fait indépendante et du liquide circulant et des chocs du voisinage, forme-t-il la cause initiale de la Circulation. L'oreillette étant contractée, le sang n'y peut pénétrer, et comme son courant dans les veines est continu, l'obstacle de l'oreillette fermée le fait refluer plus ou moins loin dans les veines, en surmontant leur élasticité. En outre, même que l'oreillette se contracte, une partie du sang qu'elle contient est projetée en arrière, et cette onde rétrograde et le reflux du sang qui arrive après la contraction, déterminent, à des distances variables, des ondulations que, dans l'homme, on appelle pouls veineux. C'est dans les Mammifères plongeurs que ce pouls ou reflux veineux est porté au plus haut degré. Comme, pendant tout le temps que l'animal est sous l'eau, le sang ne peut passer par le poumon, et par conséquent par l'artère pulmonaire ou le ventricule correspondant, ou, du moins, comme il n'y en passe qu'une très-petite partie, le sang acculé à l'oreillette actuellement fermée, recule et refoule des ondes de liquide sur une distance rétrograde d'autant plus grande que la respiration est plus longtemps suspendue. Il existe en outre dans les Cétacés, pour suffire à ce refoulement, d'immenses réservoirs veineux tout le long de la cavité du canal vertébral. Ces canaux ou sinus veineux sont pleins d'anastomoses : c'est à eux qu'est réservé l'excès d'amplitude du canal vertébral qui, dans tous ces animaux, est loin de représenter une mesure proportionnelle du volume de la moelle épinière.

A l'instant où l'oreillette se dilate, le ventricule se contracte et presse concentriquement le sang qui n'a que deux issues; la postérieure lui est fermée par l'abaissement de trois grandes soupapes appelées valvules triglochines : l'abaissement de ces soupapes est borné par des cordes tendineuses, fixées d'une part à leur sommet, et de l'autre à des piliers charnus, saillants du pourtour du ventricule, mais, en s'abaissant, tout le sang contenu dans l'espace conique, qu'interceptent les trois soupapes, est refoulé dans l'oreillette; tout le sang qui se trouvait adossé aux surfaces ventriculaires des soupapes est alors chassé directement, ou réfléchi par la surface de ces soupapes, dans l'artère pulmonaire, en soulevant trois autres petites soupapes (valvules sigmoïdes) qui servaient d'adossement à la colonne sur laquelle réagissait l'élasticité de cette artère.

Outre qu'une partie du sang contenu au moment de la dilatation, soit dans l'oreillette, soit dans le ventricule, reflue en arrière, tout l'excédant de ce reflux n'est pas encore projeté en avant; presque jamais la cavité ne se vide entièrement; on voit donc que l'ondée projetée par le ventricule est assez petite. Il en résulte que chaque ondée sortante a subi plusieurs fois la contraction de chaque cavité, et que le mélange de ses molécules a pu se faire d'une manière bien plus intime. Il est probable que les piliers charnus, qui traversent le ventricule, contribuent surtout à ce mélange, à ce battement du sang.

A l'instant où l'ondée a été projetée du ventricule dans l'artère pulmonaire, l'élasticité des parois de ce vaisseau réagit vers l'axe, et le sang tend à s'échapper, soit vers le ventricule, soit vers le poumon. L'orifice cardiaque, étant très-large, donnerait passage à la plus grande partie sans l'abaissement des petites soupapes semi-lunaires dites valvules sigmoïdes, qui, en chevauchant l'une sur l'autre, forment un obstacle complet au moindre reflux; et comme, tout ténus qu'ils sont, les petits tuyaux qui terminent l'artère pulmonaire ont une capacité bien inférieure à celle de cette artère, le sang, y trouvant plus d'espace, coule avec facilité. A la vitesse initiale imprimée par la contraction du ventricule, s'ajoute donc, pour faire passer le sang dans les veines pulmonaires à travers les capillaires du poumon, l'élasticité des parois de l'artère. Ce mouvement initial s'affaiblit en s'éloignant de son point de départ : aussi, lorsqu'on ouvre loin du cœur une petite division de l'artère pulmonaire, le jet de sang est continu; si l'ouverture est faite plus près et sur un plus gros vaisseau, le jet est saccadé, et d'autant plus que la distance est moindre. La réaction des parois artérielles est purement physique, comme celle des veines, et n'a rien de vital ni de comparable à la contractilité musculaire. Tout ce que l'on a dit de l'action des capillaires du poumon, est aussi conjectural que ce qu'on a dit de celle des capillaires généraux. Personne n'en a jamais rien vu.

Le mécanisme du passage du sang des extrémités de l'artère pulmonaire jusqu'à l'artère aorte, est le même que celui qui vient d'être exposé pour le sang veineux, depuis les origines des veines jusqu'à l'artère pulmonaire; seulement la vitesse du courant est plus grande dans les veines pulmonaires que dans les veines générales, parce que la distance parcourue par la vitesse initiale est infiniment plus courte, et que les résistances sont beaucoup moindres. Le sang n'est pas non plus autant battu dans le ventricule aortique que dans le pulmonaire : aussi le premier manque-t-il des piliers charnus qui traversent le second. L'excès d'épaisseur de ses parois, ainsi que l'élasticité bien supérieure des artères, comparée à l'élasticité de l'artère pulmonaire, répondent aussi à la distance plus grande que le sang artériel doit parcourir.

On peut se faire une idée de la force de pression avec laquelle l'élasticité des artères chasse le sang en mettant à découvert une grosse artère sur un animal vivant, et y serrant une ligature. L'impulsion du cœur est ainsi supprimée. Or, l'artère finit pourtant par se vider tout à fait, et cela assez promptement : c'est le mouvement du cœur qui met en jeu l'élasticité des artères; le cours du sang est continu; le mouvement du cœur est intermittent, et comme le trajet des artères aux différents organes, est infiniment varié pour la longueur et pour la direction, comme la direction peut subir des courbures ou des flexions angulaires de toute grandeur, et qu'en conséquence il est impossible que tous les organes reçoivent du sang avec la même vitesse, et conséquem-

ment en proportion uniforme pour un temps donné, il s'ensuit la réalisation, dans la mécanique animale, d'un problème d'hydraulique très-compliqué, savoir la distribution continue et très-variée, pour la quantité et la vitesse, d'un même fluide contenu dans un seul système de tuyaux dont les parties sont de capacité et de longueur très-inégales, au moyen d'un seul agent d'impulsion alternative. Il a déjà été question d'un exemple remarquable de ces appareils de ralentissement de la vitesse du sang dans la glande choroïdienne des Poissons; c'est un pelotonnement, un entrelacement extrêmement fin de terminaisons artérielles et d'origines veineuses. L'objet de ce mécanisme est, comme il a été exposé ailleurs, de mettre une plus grande quantité de sang en contact avec la rétine, et en même temps d'en atténuer, autant que possible, le choc contre cette membrane. Il y en a un autre exemple dans la membrane pie-mère qui enveloppe toutes les surfaces du système cérébro-spinal de tous les Vertébrés et surtout des Mammifères, et parmi ceux-ci, en particulier chez les Ruminants, dans le *rete admirabile* (réseau admirable) que forment les artères carotides et vertébrales à leur entrée dans le crâne (*V.* Ruminants). L'objet de cette atténuation si grande du courant sanguin, dû au nombre presque infini de petits filets presque capillaires, recourbés ou fléchis angulairement sur eux-mêmes dans toutes sortes de directions, et, de plus, anastomosés presque à chaque instant, de manière à ce que les vitesses s'usent en se rencontrant l'une contre l'autre; cet objet est évidemment d'empêcher le choc trop violent que des courants rectilignes et d'un plus gros calibre imprimeraient à des organes aussi délicats et aussi fragiles que les membranes nerveuses de l'œil et du système cérébro-spinal.

Tel est le mécanisme de la Circulation dans les Mammifères où l'on pourrait encore distinguer une Circulation veineuse particulière, savoir celle du sang qui revient de tous les organes digestifs, et qui se fait par les veines affluentes, au tronc de la veine-porte; au lieu que le sang de ce système parcourt des espaces progressivement rétrécis, il rentre, au delà du tronc de la veine-porte proprement dite, dans des ramifications qui reproduisent celles qu'il avait déjà parcourues en deçà de ce tronc. Le tronc de la veine-porte, ainsi placé entre deux ordres de tuyaux ramifiés, et dépourvu d'agent d'impulsion, représente assez bien, dans les Mammifères, le mécanisme de la Circulation artérielle des Poissons : aussi la vitesse du courant est-elle moindre dans le système de la veine-porte que dans tous les autres. Car ici le fluide passe d'un espace plus petit dans un espace plus grand, mais où les frottements et les résistances sont plus multipliés. Il paraît que ce ralentissement du cours du sang veineux intestinal a pour objet le mélange plus intime de tous les matériaux que l'absorption veineuse intestinale y a introduits; car l'injection de la bile poussée brusquement dans la veine crurale d'un Chien, fait périr l'animal en peu d'instants. Cette injection ne cause aucune gêne, si elle est poussée dans un tronc de la veine-porte. Elle est aussi d'autant plus exempte d'inconvénients qu'on la pousse plus doucement dans la veine crurale. Quoi qu'il en soit, la Circulation de la veine-porte ne diffère mécaniquement de celle des autres veines que par le ralentissement qui résulte de la multiplication des obstacles.

Dans les Oiseaux, de même que dans les Poissons, il n'y a point de Circulation ni de la lymphe ni du chyle, ni même aucun vestige de systèmes chyleux et lymphatique. Les absorptions chyleuses et lymphatiques sont donc, dans ces classes, opérées par les extrémités veineuses : ce qui était une raison de croire que l'absorption et la Circulation de la lymphe ne sont pas continuelles là où il existe des vaisseaux lymphatiques, et que toutes les absorptions intestinales ne se font pas par les vaisseaux chyleux là où ces vaisseaux existent, puisque les fonctions dont ils sont supposés être les agents uniques, ne s'en font pas moins bien là où ces agents n'existent pas.

Dans les Poissons, soit osseux, soit cartilagineux, il n'y a pas de cœur aortique; mais le cœur pulmonaire y est doué d'un excès de volume et de contractilité bien supérieur à ce qui existe dans les Mammifères et les Oiseaux. En outre, l'élasticité de l'artère branchiale ou pulmonaire, dont le jeu entretenu par l'action du cœur rend continue l'impulsion donnée par les contractions alternatives du cœur, acquiert un degré supérieur à ce qui existe dans tous les tissus que l'on connaît. On a, sur des Baudroies et des Tétradons, longtemps après la mort, doublé toutes les dimensions du bulbe de l'artère branchiale, et comme cet appareil d'une pression si énergique est placé tout près des obstacles, la force ne subit d'autres pertes que celles qui résultent de l'insertion angulaire des divisions du tronc branchial. Le sang qui a traversé les branchies du Poisson a donc bien moins perdu de sa vitesse initiale que celui qui a traversé les poumons d'un Mammifère ou d'un Oiseau : or, cette vitesse initiale est de beaucoup plus grande dans le Poisson. Cet excès de vitesse est employé à donner au sang une impulsion capable de lui faire parcourir toutes les divisions de l'aorte. A la vérité, la projection rectiligne de ce vaisseau, tout le long du corps du Poisson, évite les ralentissements; mais, comme il a été observé à l'occasion de la veine-porte, le sinus de l'artère aorte des Poissons étant intermédiaire à deux systèmes de ramifications, l'espace que parcourt au delà du sinus le sang qui vient des branchies, allant toujours en augmentant en même temps que les résistances à son cours, sa vitesse serait peut-être insuffisante sans le supplément d'impulsion qu'il reçoit par la compression des branchies entre l'opercule et la surface de la grande clavicule. Cette compression, qui agit sur l'origine et les premières divisions des veines branchiales, est une cause d'impulsion dont il semble que l'on n'avait pas tenu compte jusqu'ici. Enfin, dans les poissons, les divers états d'amplitude de la vessie aérienne, et surtout les contractions des muscles abdominaux qui agissent librement sur les veines caves et sur l'aorte, puisque ces vaisseaux n'ont un canal osseux commun que derrière l'abdomen, dans ce qu'on nomme la queue, sont encore des causes accessoires de leur Circulation.

Dans les Reptiles, il n'y a aussi qu'un seul cœur, mais il est à la fois aortique et pulmonaire. La veine

pulmonaire et les veines caves qui rapportent le sang de tout le corps, s'ouvrent dans la même oreillette. Les deux sangs se mélangent dans cette oreillette et dans le ventricule dont la masse est à proportion bien moindre que dans les Poissons. Cuvier a fait voir que le degré d'énergie musculaire des animaux de cette classe était en raison inverse de la quantité de sang veineux qui passait dans leur aorte pour un temps donné; et comme l'artère unique qui sort du cœur se divise en deux troncs, l'un pour le poumon, l'autre pour l'aorte, plus l'air de la section du tronc pulmonaire grandit, plus la quantité de respiration augmente, de sorte que le rapport des aires de section des deux troncs de l'aorte peut servir de mesure à cette énergie. A quoi il faut ajouter que chez les Sauriens, l'oreillette et le ventricule sont divisés par des cloisons dont l'effet est de diriger plus ou moins isolément les deux sortes de sang, chacun vers le tuyau transcardiaque correspondant. Dans ce cas aussi le tronc unique qui sort du cœur se divise plus près du ventricule, ou même si près qu'il y a, pour ainsi dire, deux troncs qui en naissent.

Dans les Mollusques pulmonés ou branchifères, il n'y a aussi qu'un cœur; mais il est aortique et imprime l'impulsion à tout le sang qui revient des branchies ou des poumons. Tous ces animaux ont des agents d'impulsion supplémentaire dans les contractions de leurs muscles, ou même dans les compressions qu'exerce le rapprochement des valves. Il n'y a que les Céphalopodes qui présentent un mécanisme particulier. Le cœur aortique n'y est pas adossé et adhérent au cœur branchial, et, de plus, il y a deux vrais cœurs branchiaux écartés l'un de l'autre, et dans l'intervalle desquels, mais un peu en avant, se trouve le cœur aortique. Il y a donc réellement, dans les Céphalopodes, deux cercles artériels et veineux, un pour chaque côté du corps. Le point de tangence de ces deux cercles est au cœur aortique.

Dans les Crustacés, le mécanisme est à peu près le même que chez les Mollusques non céphalopodes, par la position du cœur entre les ramifications qui apportent le sang de l'organe respiratoire, et les ramifications qui le distribuent au corps.

Dans les Arachnides et les Vers, il n'y a plus de cœur sur aucun point de la longueur des veines ou des artères. Le mouvement progressif est alors beaucoup plus lent, et paraît dépendre de la pression des origines capillaires sur les fluides absorbés, tout comme on l'a vu pour la Circulation du chyle dans les Mammifères.

Dans les Insectes, il y n'a plus de tuyaux ramifiés dont les extrémités seules dispensent les molécules nutritives aux organes. Tout le long du dos de l'animal règne un vaisseau fusiforme, plein de liquide entretenu dans une oscillation continuelle, mais susceptible d'accélération et de ralentissement, par les contractions de ses parois, suivant l'axe, mais surtout suivant les diamètres du vaisseau. Ce vaisseau paraît être le réservoir du fluide nutritif qui n'y arrive peut-être que par imbibition. L'oscillation continuelle du fluide, à en juger d'après ce qui se passe dans le cœur des animaux vertébrés, a peut-être pour objet d entretenir le mélange des molécules du fluide, et de s'opposer à leur précipitation. Marcel de Serres (Mém. du Muséum) a donné une description fort étendue du grand vaisseau dorsal des Insectes, malgré laquelle on ne connaît pas encore bien les usages de ce vaisseau et du liquide qu'il contient.

Le sang est rouge dans tous les Vertébrés, mais sa température est loin d'être uniforme dans toutes leurs classes. Il est rouge aussi dans la plupart des Annélides, mais sa température n'y est pas supérieure à celle du milieu dans lequel existe l'animal, non plus que chez les Mollusques où il n'est jamais rouge, où il n'est pas non plus blanc, mais d'un blanc passant au bleuâtre, au verdâtre, etc.

Dans les animaux Rayonnés, on ne peut nier l'existence d'une Circulation; cependant les fluides ne se bornent pas à aller du centre à la circonférence, ils reviennent au centre pour se porter de nouveau dans toutes les parties du corps. Cette Circulation peut être prouvée, 1° par les mouvements de contraction et de dilatation que presque tous les Zoophytes possèdent lorsqu'ils s'agitent : des naturalistes célèbres l'ont considérée comme le produit d'une sorte de respiration; 2° par l'existence d'organes particuliers, qui ne sont ni tentaculaires, ni propres à la digestion ou à la reproduction; 3° enfin, par la nécessité absolue de l'absorption de l'Oxygène, soit de l'Eau, soit de l'Air, qui ne peut provenir que de la décomposition de l'un de ces deux fluides; absorption indispensable à l'entretien de la vie, et qui exige un appareil d'organes particulier. Ainsi, il doit exister, dans les animaux Rayonnés, une Circulation, dans les fluides, que l'on ne peut comparer à celle des animaux des classes supérieures, mais qui n'en existe pas moins, que la nature a chargée des mêmes fonctions et que l'on pourrait nommer, à cause du voile qui en couvre les agents, fausse Circulation, *Pseudo-Circulatio*.

Dans les Hydrophytes. Quelques auteurs ont nommé Circulation les mouvements des fluides dans les plantes terrestres; ces mouvements sont encore peu connus : il n'y en a que deux qui soient bien déterminés; celui de la séve ascendante, qui se répand également du centre à la circonférence, et celui du cambium et des sucs propres, qui semble se diriger de haut en bas; les autres sont plus ou moins hypothétiques. Existe-t-il quelque chose d'analogue dans les plantes marines? La réponse sera affirmative pour les Fucacées, les Floridées et les Dictyotées, mais non pour les Ulvacées, ni pour la plupart des Hydrophytes que Linné regardait comme des Conferves. Il ne faut qu'observer la position des fructifications, la végétation des feuilles, et surtout celle des petites feuilles qui poussent à l'extrémité des nervures d'une grande feuille que l'on coupe, pour se convaincre de l'existence d'un système vasculaire dans les plantes marines, et d'une sorte de Circulation qui est à celle des plantes terrestres ce qu'est peut-être celle d'un Polype à celle d'un Mammifère. Ce qu'il y a de certain, c'est la nécessité d'un mouvement particulier des fluides, par une route déterminée, pour expliquer les phénomènes que présentent les organes de la fructification et le développement des feuilles dans un grand nombre d'Hydrophytes.

CIRCUM-AXILLES (nervules). bot. Mirbel applique

cette épithète aux vaisseaux du trophosperme, qu'il nomme Nervules lorsqu'ils sont appliqués contre l'axe du fruit, et qu'ils s'en séparent à l'époque de la déhiscence. On en a des exemples dans l'Epilobe et l'Onagre.

CIRCURI. ois. Synonyme vulgaire de Perdrix Caille.

CIRCUS. ois. Nom latin donné par Cuvier à un sous-genre qui comprend les Busards. *V.* Faucon.

CIRE. ois. Membrane épaisse et charnue, qui entoure la base du bec de certains Oiseaux et particulièrement des Accipitres, Oiseaux de proie diurnes.

CIRE. zool. et bot. Substance immédiate, fournie par les deux règnes, et tellement répandue dans les parties des végétaux, qu'on a cru pendant longtemps qu'elle était seulement transportée par les organes des animaux pour être appropriée à leurs divers usages. En effet, la Cire des plantes est, chimiquement parlant, identique avec celle des Abeilles. Elle forme la principale partie constituante du pollen ou des globules fécondateurs des anthères; la poussière glauque qui recouvre un grand nombre de fruits, celle qui enduit la surface supérieure des feuilles de plusieurs arbres, la fécule verte ou le parenchyme des plantes herbacées, contiennent cette substance qu'il est facile d'extraire par des lavages successifs à l'eau et à l'alcool, par l'addition de l'ammoniaque, et par la précipitation qu'un acide faible détermine dans ces liqueurs. Malgré cette abondance de la Cire dans les organes des végétaux où les insectes vont puiser toute leur nourriture, abondance qui avait conduit naturellement à penser que la Cire produite par ces animaux était uniquement d'origine végétale, on préfère s'en rapporter aux observations d'Huber et de Latreille, lesquelles constatent d'une manière péremptoire que cette substance est une véritable sécrétion animale d'autant plus abondante que les plantes sur lesquelles les Abeilles vont butiner sont plus riches en matières sucrées. *V.* à ce sujet les preuves de cette opinion présentées avec tant de clarté à l'article Abeille.

Avant que de parler des différents états sous lesquels cette production naturelle se présente, et de ses usages dans les arts, il convient d'examiner la composition chimique et les propriétés de la Cire. A l'état de pureté, elle est solide, cassante, blanche ou même translucide, insipide et presque inodore; sa pesanteur spécifique, d'après Bostock, est de 0,96, comparée à celle de l'eau distillée. Fusible à 68° environ, elle se décompose à un degré supérieur, et brûle en donnant une flamme blanche et brillante. Son insolubilité dans l'eau est absolue; l'alcool et l'éther n'en dissolvent à chaud qu'une légère quantité. Ses véritables dissolvants ne sont que les huiles fixes et volatiles. Traitée par la soude et la potasse, elle se saponifie, c'est-à-dire qu'elle est transformée en Margarates de ces bases. Thénard et Gay-Lussac qui l'ont analysée, ont déterminé ainsi sa composition : carbone 81,784, hydrogène 12,672, oxygène 5,544. La Cire pure, vu sa solidité, paraît être formée en grande partie de stéarine ou de la matière consistante, un des éléments principaux des corps gras, découverts par Chevreul.

Le pollen des fleurs, la poussière glauque ou le vernis des fruits et des feuilles, quoique presque entièrement formés de Cire, ne sont point employés à son extraction; ces matières sont toujours en trop petite quantité pour qu'il y ait quelque avantage à les exploiter sous ce rapport; et d'ailleurs, dans nos climats, la Cire des Abeilles est un produit si commun, qu'on ne s'avise pas d'en aller chercher ailleurs. Mais, en Amérique, deux arbres la fournissent en aussi grande quantité que les Abeilles en Europe. C'est le *Myrica cerifera* et le *Ceroxylon andicola*. Le premier, qui est très-abondant aux Etats-Unis, a ses baies toutes recouvertes par une Cire d'une blancheur éclatante; elles en donnent à peu près le quart de leur poids; on les fait bouillir dans l'eau, en ayant soin de les frotter contre les parois de la chaudière; on enlève la Cire qui s'est rassemblée à la surface du bain, on la passe à travers un linge et on la fond de nouveau. Cette Cire est verte, couleur qu'elle doit à une matière étrangère et qu'on peut lui enlever par l'éther, l'acide hydrochlorique et même la simple exposition au contact de l'air et de la lumière. Delille de Montpellier a lu à l'Institut une Note sur le *Benincasa cerifera*, nouveau genre de Cucurbitacées, qui donne aussi une proportion considérable de Cire verdâtre.

La plante dont Humboldt et Bonpland ont parlé dans leur Voyage, sous le nom d'Arbre de la Vache, *Arbol della Vacca* des indigènes de l'Amérique du sud, contient un suc laiteux, qui paraît être une véritable émulsion cireuse. Sans parler en ce moment des autres matériaux singuliers qui composent ce lait, et dont l'analyse vient d'être faite, sur les lieux, par Boussingault et Rivero, il suffira d'annoncer que la Cire est le principe constituant le plus remarquable de ce lait, et qu'on peut l'en extraire par des procédés faciles. Les naturalistes qui ont transmis ces renseignements à l'Académie des sciences, assurent qu'ils se sont éclairés avec des bougies composées de cette substance.

Les rayons ou gâteaux de Cire, extraits des ruches des Abeilles, sont d'abord coupés par tranches que l'on met égoutter sur des claies et que l'on a soin de retourner de temps en temps. On la fait chauffer ensuite avec de l'eau, et on la soumet à l'action de la presse dans des sacs de toile. La Cire est de nouveau fondue avec de l'eau, puis coulée dans des terrines de grès. Elle se fige à la surface de l'eau, et prend alors la forme de pains de Cire jaune, sous laquelle elle se vend ordinairement dans le commerce. L'odeur de la Cire brute, ainsi que sa couleur jaune, lui sont étrangères; elle les perd en effet lorsqu'on la blanchit par le procédé suivant : aplatie et mise en rubans au moyen d'un cylindre de bois que l'on fait mouvoir horizontalement sur elle dans une grande cuve d'eau, on l'expose à l'action combinée de l'air humide et de la vive lumière, en prenant les précautions convenables pour que le sol ne puisse la souiller; bientôt ses surfaces acquièrent de la blancheur; on les renouvelle en la fondant et la coulant de nouveau en rubans, et par des répétitions fréquentes de cette manipulation, on arrive à la priver complétement de son odeur et de sa couleur. Ce procédé, encore généralement usité, a l'inconvénient d'apporter de longs délais pour cette importante opération. On lui a substitué avec avantage le blanchiment par le chlore.

L'immersion des rubans dans cette substance en dissolution, ou leur exposition à l'action immédiate du chlore gazeux, produisent en peu de temps ce que l'exposition sur le pré ne donne qu'à la longue. On pourrait accélérer le blanchiment en passant les rubans successivement dans une eau alkaline et dans le chlore liquide, ou en se servant d'un chlorure de soude ou de potasse.

Les usages de la Cire sont très-multipliés : l'éclairage le plus brillant, le moins incommode, est donné par cette substance. La lumière des bougies est si belle, qu'elle rivalise avec celle du gaz hydrogène le plus riche en carbone ; on a perfectionné leur fabrication en ces derniers temps, tellement que, sans perdre de leurs qualités comme combustibles lumineux, elles ont une élégance extérieure qui les fait servir d'ornement dans les salons. D'une grande translucidité, elles semblent être fabriquées avec l'albâtre le plus pur ; mais peut-être la Cire n'est-elle pas l'unique élément de ces bougies, d'autres substances grasses et très-blanches, le blanc de Baleine, par exemple, pouvant lui être associés sans lui faire perdre de ses qualités. On se sert de la Cire pour mouler une foule d'objets, pour imiter surtout les diverses pièces d'anatomie ; sa facilité à se combiner avec les couleurs et à se teindre de toutes les nuances, sa mollesse et sa ductilité la rendent très-précieuse sous ce rapport. Enfin les pharmaciens en font un usage fort considérable, soit pour durcir leurs masses emplastiques, soit pour la préparation des pommades et cérats.

CIRE FOSSILE. MIN. Le doct. Meyer de Bucharecht a trouvé en Moldavie des masses assez considérables de Cire fossile, d'un brun verdâtre, tantôt à structure fibreuse, tantôt à cassure conchoïde. Elle a une odeur un peu empyreumatique particulière. Bien qu'elle paraisse homogène, à la première vue, elle se compose néanmoins de deux substances différentes, intimement mélangées, dont l'une se dissout et dont l'autre ne se dissout pas dans l'alcool et dans l'éther. Cette Cire brute est composée de carbone 84,75 ; hydrogène 15,25. Composition qui se rapproche beaucoup de celle du gaz oléfiant. Elle ne contient d'ailleurs ni oxygène ni azote.

CIRIER. BOT. Nom vulgaire d'une espèce de Myrica.

CIRIERS. BOT. Nom vulgaire de diverses espèces de Champignons qui ont la couleur de la Cire.

CIRINOSUM. BOT. Necker avait indiqué ce nom pour une division des Cactiers, qui correspond au genre Cierge, *Cereus*.

CIRLUS. OIS. Espèce du genre *Emberiza*. *V.* BRUANT ZIZI.

CIROLANE. *Cirolana*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, section des Ptérygibranches, établi par Leach, et ayant pour caractères propres : abdomen composé de six articles ; yeux granulés. Ce genre appartient à la troisième race de la famille des Cymothoadées. Il ne comprend qu'une espèce, le CIROLANE DE CRANCH, *Cirolana Cranchii*. Son corps est lisse, ponctué ; le dernier article de l'abdomen est triangulaire et arrondi à son extrémité ; il habite les côtes occidentales de la Grande-Bretagne, et a été découvert par Cranch. Ce genre, voisin des Eurydices, pourrait bien être réuni aux Cimothoés.

CIRON. *Scirus*. ARACHN. Ce genre de l'ordre des Trachéennes, établi par Hermann, correspond au genre Bdelle. Le mot *Ciron*, appliqué vulgairement à de très-petits insectes du genre *Acarus*, paraît dériver du mot latin *Siro*, et devrait par conséquent s'écrire Siron. Lat. adopte cette orthographe, et il établit, sous le nom de Siron, *Siro*, un genre particulier d'Arachnides que l'on trouvera à son ordre alphabétique.

CIRQUINCHUM ET CIRQUINÇA. MAM. *V.* CHIRQUINCHUM.

CIRRATULE. *Cirratulus*. ANNÉL. Genre établi par Lamarck (An. sans vert., T. v), dans sa famille des Échiurées. Caractères : corps allongé, cylindrique, annelé, garni, sur les côtés du dos, d'une rangée de cirres sétacés, très-longs, étendus, presque dorsaux, et de deux rangées d'épines courtes, situées au-dessous ; deux faisceaux de cirres aussi très-longs, opposés et avancés, sont insérés au-dessous du segment antérieur ; bouche sous l'extrémité antérieure, avec un opercule arrondi ; des yeux aux extrémités d'une ligne en croissant, située sur le segment capitiforme. Lamarck rapporte à ce genre, sous le nom de Cirratule boréal, *Cirratulus borealis*, le *Lumbricus cirratus* d'Othon Fabricius (*F. Groenland*, fig. 5). Cette espèce habite les mers du Nord ; on la trouve dans le sable. Savigny (Syst. des Annél.) propose pour cette espèce, à laquelle il en associe plusieurs autres, l'établissement d'un nouveau genre de sa famille des Lombrics, sous le nom de *Clitellio*.

CIRRE. *Cirrus*. ANNÉL. Nom employé par Savigny pour désigner des appendices qui accompagnent souvent les rames des pieds dans les Annélides, surtout dans l'ordre des Néréidées. Les Cirres sont des filets tubuleux, subarticulés, communément rétractiles, fort analogues aux antennes. Ce sont, dit Savigny, les antennes du corps, et cette comparaison est pleine de justesse. Les Cirres des rames dorsales ou Cirres supérieurs sont assez constamment plus longs que les Cirres inférieurs. Dans la famille des Aphrodites, les Cirres supérieurs sont nuls à la seconde paire de pieds, à la quatrième et à la cinquième ; nuls encore à la septième, la neuvième, la onzième, et ainsi de suite jusqu'à la vingt-troisième ou même la vingt-cinquième inclusivement ; au contraire, dans la famille des Néréides, les Cirres supérieurs existent à tous les pieds sans interruption. Il en est de même dans la famille des Eunices et dans celle des Amphinomes ; dans deux genres de cette famille, les Chloés et les Pleiones, il existe des Cirres surnuméraires ; chez les premiers, un Cirre surnuméraire se voit aux rames supérieures des quatre à cinq premières paires de pieds, et chez les seconds, chaque rame supérieure en a un. Dans le second ordre, celui des Serpulées, les Cirres manquent en tout ou en partie ; lorsqu'ils existent, on n'en trouve qu'un à chaque pied ; c'est ordinairement le Cirre supérieur. Dans l'ordre des Lombriciens, il n'existe pas de pieds, et par conséquent plus de Cirres. Il en est de même du quatrième ordre ou celui des Hirudinées.

CIRRES. POLYP. Péron a nommé ainsi des tentacules très-longs de plusieurs Méduses, ainsi que leurs divisions ou appendices. Bory l'étend aux cils qu'on sup-

pose garnir les organes rotatoires ou quelques autres parties de certains Infusoires.

CIRRHATULE. *V.* CIRRATULE.

CIRRHÉE. *Cirrhœa.* BOT. Loddiges, en publiant (*Bot. cab.* 930), sous le nom de *Cimbidium dependens*, une Orchidée nouvelle, qu'il présumait originaire de Chine, avait fait remarquer qu'il ne la plaçait qu'avec doute dans le genre *Cimbidium*. Plus tard le professeur Lindley ayant pu étudier cette plante très-remarquable par sa structure, la figura pl. 1538 du Botanical register, et la fit le type d'un genre nouveau qu'il a appelé *Cirrhœa*. Le *Cirrhœa Loddigesii* a les feuilles oblongues-lancéolées, atténuées aux deux extrémités, pointues et longues de quatre à cinq pouces; les divisions du périanthe sont linéaires et ondulées; le lobe intermédiaire du labelle est linéaire-spathulé et les latéraux aigus. Lindley pense que ce genre doit se recruter du *Gongora viridi-purpurea* de Hooker (Botan. Magaz. 2978) et d'une autre espèce nouvelle, originaire du Brésil, et qu'il nomme *Cirrhœa fusco-lutea*.

CIRRHES. OIS. On donne ce nom à des plumes longues et assez roides, qui, chez quelques Oiseaux, garnissent les paupières et descendent le long du cou. Illiger étend cette qualification à toute tige très-longue, garnie ou non de barbes en forme de crins.

CIRRHES. *Cirrhi.* BOT On désigne sous ce nom, ainsi que sous celui de *Vrilles* et de *Mains*, des appendices filamenteux, simples ou rameux, en général tordus en spirale, et qui servent de support à certaines plantes grimpantes. Les Cirrhes ne sont jamais que d'autres organes avortés, dont la position sert en général à reconnaître la nature. Ainsi dans les Gesses, les Orobes, ils terminent la feuille et ne sont qu'un prolongement du pétiole commun; dans la Vigne, au contraire, ils naissent constamment en face de la feuille et sont les pédoncules d'une grappe dont les fleurs ont avorté. Dans certaines espèces de Smilax, ils paraissent dus au développement considérable que prennent les stipules. En un mot, les Cirrhes ne sont pas un organe particulier, mais proviennent constamment d'un autre organe dégénéré ou accru.

CIRRHEUX. *Cirrhosus.* BOT. Muni de Cirrhes.

CIRRHIBARBE. POIS. Cuvier a établi, sous ce nom, une division du genre Blennie, dont la seule espèce qui la constitue jusqu'à présent, a la face ornée de treize tentacules; elle se trouve dans les mers indiennes.

CIRRHINE. POIS. Sous-genre de Cyprins.

CIRRHIPÈDES. *Cirrhipedæ.* MOLL. Les Cirrhipèdes, dont Blainville a fait ses *Mollucarticulés* ou *Malakentomozoaires*, ont été placés par lui et Lamarck comme intermédiaires entre la grande série des Animaux articulés et des Mollusques conchifères (Acéphales, Cuv.). De tous les animaux, ce sont ceux de cette classe qui ont le plus varié et dans la dénomination et dans la place qu'ils ont occupée. Linné, les plaçant avec les Oscabrioces et les Pholades, en a fait sa famille des Multivalves, divisée en *Chiton, Lepas* et *Pholas*. Bruguière sépare le genre Lépas de Linné en deux autres, le *Balanus* et l'*Anatifa*, et établit ainsi deux coupes qui sont admises encore aujourd'hui, mais comme ordres. Poli, qui, après Bosc, a donné la description anatomique des animaux qui habitent les Lépas de Linné, les a placés parmi les Sèches; il n'a pas admis la division de Bruguière, ayant trouvé des animaux qui présentaient le même ensemble d'organisation. Cuvier a en fait son sixième ordre de Mollusques, les rapprochant des Brachiopodes avec lesquels il leur a trouvé des rapports : en effet, le manteau, les bras cirreux, un pédicule dans la plupart (les Anatifes de Bruguière), étaient des traits de ressemblance assez grands pour les mettre à côté des Térébratules, des Lingules et des Orbicules.

Caractères. — Corps symétrique, subglobuleux, conique, recourbé sur lui-même, terminé postérieurement par une sorte de queue conique, articulée, pourvue de chaque côté d'appendices en forme de cirres fort longs, cornés, articulés et servant comme de tentacules; tête non distincte, sans yeux ni tentacules; bouche inférieure, pourvue d'appendices latéraux (mâchoires) pairs, articulés, ciliés; organes de la respiration branchiaux, pairs, latéraux et en nombre variable; des appendices à la base de quelques-uns; une moelle longitudinale noueuse; circulation par un cœur et des vaisseaux; anus médian, terminal à la base d'un long tube, terminant les organes de la génération, qui sont munis d'un manteau ou enveloppe charnue, fendue postérieurement et inférieurement, solidifiée par un certain nombre de pièces calcaires, tantôt soudées entre elles, tantôt mobiles. D'après ces caractères, il est impossible de placer ces animaux, soit parmi les Articulés, comme Lamarck l'avait d'abord fait, en formant avec eux le premier ordre des Crustacés, sous le nom de Crustacés aveugles, soit avec les Annélides, puisqu'ils sont dépourvus d'anneaux transverses et de soies, soit avec les Mollusques conchifères, puisqu'ils n'en ont ni les deux valves articulées à charnière, ni les mâchoires, ni le système nerveux. Comme ils ne pouvaient entrer dans aucune de ces trois classes, il a fallu en faire une particulière, qui est intermédiaire, entre la série des animaux articulés et celle des Mollusques.

Le système nerveux des Cirrhipèdes est composé d'une moelle noueuse, dont la structure est semblable à celle des animaux articulés; leur cœur est très-distinct, Poli l'a vu battre; leur foie et leurs branchies sont hors de l'abdomen, fixés sous le manteau. Le manteau revêt ordinairement la plus grande partie du corps, et fournit le pédicule de ceux qui ne sont pas immédiatement fixés. Tous les Cirrhipèdes sont fixés aux corps marins, soit par l'intermédiaire d'un tube plus ou moins long (les Cirrhipèdes pédonculés, Lamk.; les Campilozomates, Leach), soit sans aucun intermédiaire (les Cirrhipèdes sessiles, Lamk.; les Acamptozomates, Leach). C'est dans son épaisseur que se développent les pièces calcaires qui protégent l'animal; il n'est jamais séparé en deux lobes, il se trouve seulement percé pour le passage des bras; ceux-ci varient quant à leur nombre : il y en a jusqu'à douze paires, six de chaque côté; ils sont inégaux, les supérieurs les plus longs, les inférieurs, qui se rapprochent le plus de la bouche, les plus courts. Ses bras sont ciliés et formés de petites articulations cornées, qui portent chacune un petit faisceau de cils. Ceux de ces animaux qui sont immédiatement fixés, paraissent avoir une coquille d'une seule pièce, quoique

réellement elle soit composée de plusieurs parties réunies dans ces mêmes coquilles; deux ou quatre petites valves ferment à la volonté de l'animal l'ouverture supérieure par laquelle il fait sortir ses bras; ces valves se nomment operculaires.

Lamarck (An. sans vert. T. v) divise les Cirrhipèdes en deux ordres: les Cirrhipèdes sessiles et les Cirrhipèdes pédonculés. Il divise ensuite les Cirrhipèdes sessiles en deux familles : 1° ceux qui ont un opercule quadrivalve; ils renferment les genres Tubicinelle, Coronulle, Balane et Acaste; 2° ceux qui ont un opercule bivalve; ils ne comprennent que les deux genres Pyrgome et Creusie.

Le deuxième ordre, les Cirrhipèdes pédonculés, sont également divisés en deux familles : 1° ceux qui ont le corps incomplétement enveloppé par le manteau, et dont les pièces de la coquille sont contiguës; cette première famille est composée de deux genres, l'Anatife et le Pouce-Pied; 2° ceux qui ont le corps complétement enveloppé par le manteau qui offre une ouverture antérieure; les pièces de la coquille sont séparées. Ils ne comprennent que deux genres, le Cineras et l'Otion. Leach a proposé la division suivante dont les coupes principales reposent sur les mêmes caractères, mais qui admet un plus grand nombre de genres que de nouvelles observations rendaient nécessaires :

I. Les Campylozomates, *Campilozomata* (Cirrhipèdes pédonculés, Lamk.), divisés n eux familles.

† Les Cinérides, *Cineridea*. Pièces calcaires petites, le corps peu comprimé supérieurement. Elle renferme les genres Otion et Cineras.

†† Les Pollicipèdes, *Pollicipedea*. Corps comprimé en dessus, couvert de pièces calcaires : les genres : *Pentalasnie*, *Scalpelle*, *Pouce-Pied* et *Pollicipe*.

II. Les Acamptozomates, *Acamptozomata* (Cirrhipèdes sessiles, Lamk.), divisés en deux familles.

† Les Coronulides, *Coronulidea*. Opercule quadrivalve; coquille de six pièces. Elle comprend les trois genres Tubicinelle, Coronulle, Chélonobie.

†† Les Balanides, *Balanidea*. Coquille terminée inférieurement par une base calcaire; opercule bivalve. Cette famille est divisée en deux sections.

i. Coquille dont la base est infundibuliforme.

Les genres : *Pyrgome*, *Creusie*, *Acaste*.

ii. Coquille dont la base est variable dans sa forme.

Les genres : *Balane*, *Conie*, *Clysie*.

CIRRHITE. *Cirrhites*. pois. Genre de l'ordre des Acanthoptérygiens, famille des Percoïdes de Cuvier, placé par Duméril dans les Dimérèdes de sa Zoologie analytique. Il fut d'abord formé par Commerson, et Lacépède, qui le trouva dans ses dessins, l'ayant conservé, il a été adopté depuis. Ses caractères consistent dans une seule dorsale; les rayons inférieurs des pectorales sont plus gros et plus longs que les autres, et non fourchus quoiqu'articulés; ils sont aussi libres à leur extrémité; leurs ventrales sont un peu plus en arrière que dans les autres Percoïdes. Leurs préopercules finement dentés, la disposition de leurs mâchoires et de leurs dents les rapprochent des Lutjans.

La mer des Indes nourrit plusieurs espèces de ce genre, entre lesquelles on distingue :

Le Cirrhite Tacheté, *Cirrhites Maculatus*, Lac., Poisson brunâtre, orné de grandes taches blanches, et de petites taches noires, ayant la caudale arrondie.

Le Cirrhite Panthérin, *Cirrhites Pantherinus*, que Lacépède avait décrit comme un Spare, mais que Duméril a remis à sa place. Il n'a que des taches noires, particulièrement sur la tête, à la disposition desquelles ce Poisson doit le nom qu'il porte.

CIRRHOLE. *Cirrholus*. bot. Martius a décrit, sous ce nom (*Nova Acta Leopold. Carol.*, x, p. 511), un petit Champignon qu'il a observé au Brésil, sur les bois pourris. Il le caractérise ainsi : péridium simple, globuleux, membraneux, s'ouvrant irrégulièrement vers le sommet; columelle contournée en spirale, sortant avec élasticité du péridium, et recouverte de sporules globuleuses, très-petites. On ne connaît qu'une seule espèce de ce genre qui paraît parfaitement distinct de tous ceux observés en Europe. Martius l'a nommé *Cirrholus flavus*. Son péridium est jaune et sa columelle d'un rose foncé. Il en est donné une bonne figure dans l'ouvrage cité ci-dessus.

CIRRHOPÉTALE. *Cirrhopetalum*. bot. Genre de la famille des Orchidées, institué par le docteur Lindley qui lui assigne pour caractères : folioles extérieures du périgone ou sépales ringents : les latéraux beaucoup plus longs et plus aigus que l'intermédiaire, obliques et soudés à la base du gynostème; pétales ou les trois folioles internes du périgone, fort petits; labelle entier, articulé à la base du gynostème; celui-ci très-petit, avec sa base longuement prolongée, et terminé par deux appendices pétaliformes; anthère biloculaire; quatre masses polliniques dont deux plus intérieures, plus petites et lamellaires. Les Cirrhopétales sont des plantes herbacées, épiphytes, dont le rhizome est rampant; le pseudobulbe est monophylle, la hampe est terminée par une grappe de fleurs serrées, qui, dans quelques espèces, offrent l'aspect d'une ombelle. Ces plantes se trouvent dans l'Inde, ainsi qu'aux îles des Amis d'où Forster a rapporté le *Cirrhopetalum Thouarsii*; *Cymbidium umbellatum*, Spreng., S. veget. iii, 723; *Zygoglossum umbellatum*, Reinw. in Syllog. pl. 11, 4; *Bulbophyllum longiflorum*, Du Petit-Thouars, Orch. t. 98; *Epidendrum umbellatum*, Forst., Prodr. 323, etc., que l'on peut considérer comme le type du genre. La plante est parasite, à racines filamenteuses, ondulées; il s'élève du rhizome une feuille unique, ovale, un peu épaisse, à peine bordée, très-entière, avec un sillon médian en forme de nervure, pétiolée, portée sur un pseudobulbe ovale, lisse, comprimé, strié par six côtes anguleuses, élevées; la hampe est haute d'un pied environ, cylindrique, lisse, de l'épaisseur d'une plume à écrire, portant trois articulations et terminée par une ombelle simple, unilatérale, composée de six à huit fleurs jaunes.

CIRRHOPODES. moll. Nom que Cuvier (Règ. Anim. T. ii) a employé pour les corps organisés, renfermés dans le genre *Lepas* de L. On se sert plus ordinairement, d'après Lamarck, du nom de Cirrhipèdes.

CIRRHULOS. pois. *V*. Cirrhis.

CIRRIFÈRE. *Cirrifer*. Garni de Cirres ordinairement très-déliés, très-minces et assez semblables à des cheveux.

CIRRIPÈDES. MOLL. Même chose que Cirrhipèdes.

CIRRIS. OIS. Synonyme ancien de Héron Bihoreau.

CIRRITES. OIS. et MIN. Les anciens donnaient ce nom à des pierres qu'ils disaient se trouver dans l'estomac de l'Épervier, et auxquelles ils attribuaient des vertus médicales.

CIRRONIUS. POIS. Synonyme de Cirrbile tacheté.

CIRRUS. MOLL. Ce genre, établi par Sowerby pour quelques Troques fossiles entièrement dépourvus d'ombilic, est ainsi caractérisé : coquille univalve, en spirale, conique, sans columelle, formant en dessous un entonnoir dont les tours sont joints. Trois espèces seulement sont connues : le *Cirrus acutus*, le *Cirrus nodosus*, et le *Cirrus plicatus*. Elles n'ont encore été trouvées qu'en Angleterre, dans le Derbyshire.

CIRSE. *Cirsium*. BOT. Famille des Synanthérées, tribu des Cinarocéphales de Jussieu ou Carduacées de Richard, Syngénésie égale, L. En établissant ce genre, Tournefort lui donna des caractères tout différents de ceux qui lui ont été imposés ensuite par Gærtner et De Candolle. Cependant la plupart des espèces qu'il y avait fait entrer se sont trouvées appartenir au *Cirsium* des auteurs modernes, et cette concordance surprend d'autant plus que le genre de Tournefort était fondé sur un caractère vague et arbitraire, celui d'avoir les folioles de l'involucre écailleuses et non épineuses. Outre qu'une telle organisation n'existe pas dans plusieurs Cirses de Tournefort, il est facile de démontrer qu'elle est fort ambiguë pour la plupart des espèces, car il est souvent impossible de fixer la ligne de démarcation entre la structure écailleuse de l'involucre et sa dégénérescence épineuse. Linné n'a point adopté le genre Cirse, quoiqu'il ait constitué, sous le nom de *Cnicus*, un groupe d'espèces qui s'en rapproche beaucoup. Willd. a depuis réformé ce genre, de manière que son *Cnicus* correspond parfaitement avec le *Cirsium*. Ce fut Gærtner, qui, dans son ouvrage sur les fruits, fixa positivement la note caractéristique de ce genre, en séparant des *Carduus* de L. toutes les plantes dont l'aigrette est plumeuse. Ce changement a été adopté par l'auteur de la seconde édition de la Flore française; et la série des Cinarocéphales qui sont décrites sous le nom de Cirse dans cet ouvrage, forme un groupe assez naturel, quoiqu'à la vérité son caractère ne soit pas fort rigoureux; l'aigrette de quelques vrais *Carduus* étant légèrement plumeuse, mais jamais aussi évidemment dans les Cirses. Voici les caractères assignés à ceux-ci : involucre ventru ou cylindrique, composé d'écailles imbriquées, terminées en pointes acérées ou épineuses; tous les fleurons hermaphrodites; réceptacle couvert de paillettes; aigrette composée de poils plumeux, égaux et réunis en anneau par leur base.

Si l'on compare ce caractère générique avec celui des Chardons, on voit que ces deux genres ne diffèrent entre eux que par leur aigrette, plumeuse dans les premiers, et simplement poilue dans les seconds. Malgré que cette différence ne soit pas d'une réalité absolue, on ne peut s'empêcher néanmoins de reconnaître la liaison des espèces de Cirses entr'elles; c'est peut-être ce qui a fait que Tournefort, quoique n'ayant pas aperçu leur signe le plus distinctif, les a groupées très-heureusement. Les Cirses sont des Herbes caulescentes, armées de feuilles fort épineuses, et qui habitent généralement les lieux incultes et montueux de l'hémisphère boréal.

On a partagé ce genre en trois sections, d'après la décurrence des feuilles sur la tige, et les couleurs jaunes ou purpurines des fleurs. Ces plantes, tout hérissées qu'elles sont d'épines roides et piquantes, n'en produisent pas pour cela un effet désagréable à la vue; telles sont les *Cirsium Acarna*, *Cirsium ferox*, *Cirsium eriphorum*, etc. Les réceptacles de plusieurs espèces sont assez charnus pour être mangés en quelques pays, comme les Artichauts dans le nôtre.

Le *Cirsium arvense*, De Cand., *Serratula arvensis*, L., plante connue sous le nom vulgaire de Chardon hémorrhoïdal, a fait l'objet d'un Mémoire où Cassini prétend que ses fleurs sont constamment dioïques, c'est-à-dire que la plante ne possède des fleurs mâles que par avortement. Cette assertion avait été produite d'un autre côté par Smith dans les Transactions de la Société Linnéenne de Londres, vol. XIII, 2e partie; mais l'organisation anomale de cette espèce, quoique la plus fréquente, est loin d'être constante. On rencontre quelquefois le *Cirsium arvense* avec des fleurs hermaphrodites.

Dans le supplément de la Flore française, le *Cirsium alpinum* a été séparé pour constituer un nouveau genre nommé *Saussurea*, et la variété de cette plante, si remarquable par la blancheur de la surface inférieure des feuilles, qui contraste avec la verdure de la partie supérieure, a formé une espèce sous le nom de *Saussurea discolor*.

CIRSELLE. *Cirsellium*. BOT. Ce genre, établi par Gærtner, est un démembrement de l'*Atractylis* de L. Comme il n'en diffère que par un caractère d'une faible importance, et qui consiste dans ses aigrettes longues et plumeuses, le *Cirsellium* n'a pas été généralement adopté. Gærtner en a écrit deux espèces, le *Cirsellium cancellatum* et le *Cirsellium humile*. *V*. ATRACTYLIDE. Il y réunit aussi quelques Carthames de Linné, à aigrettes paléacées. Lamarck a aussi figuré l'*Atractylis cancellata*, H., sous le nom de *Cirsellium cancellatum*.

CIRTODAIRE. MOLL. Daudin avait appliqué ce nom aux Coquilles dont Lamarck a fait son genre Glycimère.

CIRUELA. BOT. *V*. CIRHUELA.

CIRULUS. OIS. Synonyme de Bruant.

CIS. *Cis*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, famille des Xylophages, établi par Lat. aux dépens des Dermestes et Vrillettes, avec lesquels tous les auteurs l'avaient confondu. Ce genre a pour caractères : antennes plus longues que la tête, de dix articles apparents, terminées en une massue perfoliée; palpes maxillaires beaucoup plus grandes que les labiales, et plus grosses à leur extrémité; celles-ci presque sétacées; corps ovale, rebordé et toujours déprimé. Ces Insectes sont encore remarquables par deux petites éminences situées sur la tête, et qui sont propres aux mâles. La tête est enfoncée en partie dans le prothorax; celui-ci est large; les pattes sont courtes, et les trois premiers articles des tarses sont égaux et velus. Sous tous ces rapports les Cis diffèrent des autres genres de la même famille;

leurs habitudes sont aussi très-différentes de celles des Vrillettes et des Dermestes. En effet, ils vivent en société dans les Agarics et les Bolets desséchés des arbres; ils se tiennent de préférence à la partie inférieure, et au moindre danger, ils replient leurs antennes et leurs pattes contre le corps, et se laissent tomber. Ces insectes sont très-petits; on les rencontre principalement au printemps, et on en connaît un assez grand nombre d'espèces; la suivante est la plus commune, et peut être considérée comme type du genre : CIS DU BOLET, *Cis Boleti; Dermestes Boleti*, Scop.; *Anobium Boleti*, Fab.; il ne diffère pas de la Vrillette bidentée d'Olivier (*Entom.* T. II, n° 16, pl. 2, fig. 5, A, B, C).

CIS OU CISTRÉ. GÉOL. Granite calciné ou réduit en gravois dont on se sert, en Languedoc, pour amender les terres.

CISERRE. OIS. Synonyme vulgaire de Merle Draine.

CISSAMPELOS. BOT. Plumier décrivit le premier, comme appartenant à un nouveau genre, une plante de Saint-Domingue, à laquelle il donna le nom de *Caapeba*. En lui ajoutant une seconde espèce, Linné constitua le genre Cissampelos qu'ont adopté Jussieu, Lamarck, Swartz, Du Petit-Thouars, etc. Ce genre a été placé par Juss. à côté du *Menispermum*, dont il a fait remarquer l'identité d'organisation dans le fruit, et la ressemblance du port avec celui des Cissampelos; les auteurs qui ont observé de nouveau ces genres avec soin, ont confirmé ce rapprochement. Selon Du Petit-Thouars, chaque fleur du *Menispermum* pourrait être considérée comme formée par la réunion de plusieurs fleurs de Cissampelos, de sorte que la plus grande affinité existe entre les deux genres et que leur classification ne saurait être douteuse. Dans l'ouvrage de De Candolle, il continue de faire partie de la famille des Ménispermées ou Ménispermacées. Voici les caractères qui lui sont assignés : plante dioïque; les fleurs mâles ont un calice composé de quatre sépales ouverts et disposés en croix; point de corolle; des étamines monadelphes, formant une colonne; quatre anthères (uniloculaires?) extrorses dans les individus observés. Les fleurs femelles n'ont qu'un sépale situé latéralement, devant lequel on aperçoit un seul pétale hypogyne. Leur ovaire est unique, en forme d'œuf, et portant trois stigmates. Le fruit est une sorte de drupe ou de baie monosperme, réniforme ou ovée obliquement, c'est-à-dire que les stigmates, par suite de la courbure du fruit, sont très-rapprochés de sa base. Il n'y a point d'albumen dans la graine dont l'embryon est long, cylindrique et disposé circulairement; sa radicule est supérieure, ou, en d'autres termes, elle est dirigée vers la base des stigmates.

Les Cissampelos sont des arbrisseaux sarmenteux, à feuilles simples, pétiolées, orbiculées, ovales, cordiformes ou peltées, de différentes formes selon qu'elles se trouvent sur un individu mâle ou sur un individu femelle. Leur inflorescence est en grappes axillaires : celle des mâles offre le plus souvent la disposition en corymbes ou en grappes trichotomes, portant plusieurs petites fleurs au sommet des pédicelles, sans bractées ou pourvues de bractées très-petites. Chez les femelles, au contraire, on observe de larges bractées foliacées et alternes, dans l'aisselle de chacune desquelles se trouve un faisceau de pédicelles qui portent des fleurs dont la forme générale est celle de grappes simples et allongées. Le seul *Cissampelos endromorpha*, DC., a ses fleurs femelles disposées de même que les mâles; mais cette plante pourra faire un genre à part, lorsque dans la suite on en connaîtra mieux l'organisation; du moins telle est l'opinion de De Candolle. Dans le *Syst. Regni Vegetabilis naturale*, t. I, p. 532, cet auteur décrit vingt et une espèces de Cissampelos qu'il divise en trois sections : la première se compose des espèces à fleurs femelles, munies de bractées et à feuilles peltées. On y remarque surtout le *Cissampelos tropæolifolia*, DC., plante de l'Amérique méridionale, rapportée par Dombey et figurée, pl. 98, du 1er vol. des *Icones selectæ* de Delessert. Le *Cissampelos Pareira*, Lamk., est une autre espèce de la même section. Cette plante étant digne d'attention en raison d'un produit utile qu'elle fournit à la médecine, il convient d'en faire connaître la phrase caractéristique : ses feuilles sont peltées, presqu'en cœur, ovales, orbiculées, pubescentes, soyeuses sur leur face inférieure; les grappes femelles sont plus longues que les feuilles et les baies sont hérissées de longs poils épars. Elle habite les bois peu élevés des Antilles, du Brésil et de la république de Colombie. Pison assure que, dans le Brésil, on emploie avec beaucoup de succès le suc du *Cissampelos Pareira* contre la morsure des Serpents venimeux; mais sa racine, connue dans les pharmacies sous le nom de *Pareira brava*, lui donne beaucoup plus d'importance, quoiqu'elle soit aujourd'hui presque entièrement tombée en désuétude. Une de ses qualités physiques, sa saveur amère, puis douceâtre, et l'expérience qui prouvait son action diurétique et tonique, l'ont fait beaucoup employer autrefois dans la dysurie, la néphrite calculeuse, la goutte, etc. Si l'on n'accorde pas trop de confiance à ce remède, il est vraisemblable qu'il peut être un adjuvant très-utile dans ces maladies contre lesquelles l'art médical a ordinairement si peu de succès. Cette racine n'est pas tellement caractérisée, qu'on puisse la distinguer facilement de celles mélangées avec elle dans le commerce; mais comme celles-ci appartiennent, d'après les conjectures de De Candolle, à d'autres Ménispermacées, la sophistication n'est ni dangereuse ni susceptible de diminuer l'efficacité du remède.

Dans la seconde section des Cissampelos qui comprend les espèces à fleurs femelles, munies de bractées et à feuilles non peltées, se trouve le *Cissampelos Caapeba*, L., la plus ancienne espèce du genre. De Candolle y réunit quelques Cissampelos de l'Encycl. qui appartiennent à d'autres genres. Enfin la troisième section ne contient qu'une seule plante, le *Cissampelos andromorpha*, DC., dont les fleurs femelles n'ont point de bractées, et qui formera probablement un genre particulier, lorsque les fleurs mâles seront connues. Elle est figurée dans les *Icones selectæ* de Delessert, 1er vol., pl. 99. Les Cissampelos sont tous indigènes des contrées équinoxiales de l'ancien et du nouveau monde.

CISSANTHEMON. BOT. L'un des noms du *Cyclamen Europæum*, L.

CISSAPHYLLUM. BOT. S. de *Cyclamen hederæfolium*.

CISSARON. BOT. Synonyme de Ciste, selon Adanson; de Lierre, selon d'autres.

CISSION. BOT. Synonyme ancien d'Asclépiade.

CISSITE. *Cissites.* INS. *V.* HORIE.

CISSITIS. MIN. Pline désigne sous ce nom une pierre qu'on appelait aussi Cittites et Ciytes, parce qu'on croyait y distinguer des empreintes semblables à des feuilles de Lierre.

CISSOPIS. OIS. Synonyme de Pillurion.

CISSUS. BOT. Genre de la famille des Sarmentacées et de la Tétrandrie Monogynie. Les espèces de ce genre ont été confondues avec les Vignes proprement dites par Tournefort. Linné commença le premier à les distinguer en un genre particulier, admis ensuite par Juss., Lamk., etc., avec les caractères suivants : calice très-petit et à quatre divisions si courtes et si peu apparentes que les bords paraissent entiers; corolle à quatre pétales un peu concaves; quatre étamines insérées sur un petit disque dans lequel l'ovaire est à moitié plongé; celui-ci est libre et surmonté d'un seul style, de la longueur des étamines, et d'un stigmate aigu; baie arrondie, qui contient le plus souvent une, mais quelquefois plusieurs semences rondes ou anguleuses.

On a décrit un grand nombre d'espèces de *Cissus;* mais comme ce genre est très-rapproché du *Vitis* par ses caractères, les auteurs ont commis souvent des erreurs en transportant d'un genre à l'autre les espèces ambiguës. Le nombre des divisions de la fleur ayant servi de caractère essentiel, on a dû séparer des Cissus les plantes qui offrent une corolle à cinq pétales, comme dans les Vignes, mais qui s'en distinguent en ce que leurs pétales ne sont pas réunis en forme de coiffe avant l'anthèse; c'est ce qu'a fait Richard père en établissant le genre *Ampelopsis* dont les caractères tiennent parfaitement le milieu entre les *Vitis* et les *Cissus.* L'unité ou le nombre toujours très-petit de graines que l'on a cru observer dans ces derniers, dépend d'un avortement constant, puisque, selon les observations de Richard (*in Mich. Fl. Bor. Amer.* T. I, p. 159), leur ovaire est toujours biloculaire et que chaque loge renferme deux ovules. Les différences tirées du fruit, dont on s'est servi pour établir une distinction entre les *Vitis* et les *Cissus,* ne sont donc pas fondées sur des bases fixes, et c'est ce qui a introduit tant de confusion dans les espèces, en faisant regarder par un auteur telle plante comme un Cissus, et par un autre comme une Vigne, selon l'importance qu'ils attachaient au nombre des graines dans le fruit. Néanmoins, à l'égard de celui-ci, Lamarck observe qu'il se termine en pointe et qu'il a un petit collet à sa base, structure un peu différente de la baie des Vignes. Le port des Cissus nommés aussi vulgairement ACHITS, ainsi que de l'Ampelopside, est le même que celui des Vignes. Comme elles, ce sont des plantes volubiles et sarmenteuses dont les feuilles sont tantôt simples, tantôt ternées ou digitées; les fleurs sont disposées en ombelles ou en corymbe. Richard fait remarquer qu'en général les Cissus ont leurs articulations plus cassantes que dans les Vignes, et que conséquemment leurs feuilles sont plus caduques.

Les cinquante espèces environ de Cissus décrites par les auteurs, habitent les contrées intra-tropicales. La plus grande partie se trouve dans les Indes-Orientales; quelques-unes sont indigènes de l'Arabie; et ce sont elles dont Forskalh a constitué son genre *Sœlanthus.* Enfin il y en a un certain nombre qui ont pour patrie les Antilles et l'Amérique méridionale. On en cultive communément une espèce sous le nom de VIGNE-VIERGE dans les jardins, particulièrement dans ceux des villes où elle cache les murs. La couleur de sang que prennent ses feuilles vers l'arrière-saison, la rend très-remarquable et d'un bel effet dans les massifs et sur les tourelles.

CISTE. *Cistus.* BOT. Genre de plantes qui a donné son nom à la famille des Cistées, et qui fait partie de la Polyandrie Monogynie. Il se compose d'un grand nombre d'espèces qui, pour la plupart, sont des arbustes touffus, peu élevés, portant des feuilles opposées et simples. Les fleurs, dont les pétales sont extrêmement caducs et fugaces, sont assez grandes, élégantes, jaunes, roses ou blanches; tantôt formant des épis ou grappes terminales; tantôt solitaires ou diversement groupées à l'extrémité des rameaux. Leur calice est fendu jusqu'à sa base en cinq segments généralement égaux, étalés au moment de l'épanouissement de la fleur, persistants et redressés contre le fruit. Quelquefois trois des segments sont un peu plus grands, et recouvrent les deux intérieurs. La corolle est rosacée et se compose de cinq pétales étalés, très-larges et minces. Les étamines, insérées sous l'ovaire, sont en très-grand nombre, entièrement libres et distinctes les unes des autres. L'ovaire est en général globuleux, supère, à cinq et très-rarement à dix loges contenant chacune un assez grand nombre d'ovules attachés sur le bord interne des cloisons. Le style est court, et le stigmate simple; le fruit est une capsule toujours enveloppée par le calice, à cinq ou dix loges polyspermes, s'ouvrant en autant de valves septifères sur le milieu de leur face interne.

Les Cistes croissent presque tous dans l'Europe méridionale, l'Afrique septentrionale et l'Orient. Linné avait réuni en un seul les deux genres *Cistus* et *Helianthemum* de Tournefort; mais Jussieu, et à son exemple la plupart des auteurs modernes, ont de nouveau séparé les Cistes des Hélianthèmes. Dans ce dernier genre, en effet, la capsule est à trois ou simplement à une loge, et s'ouvre en trois valves; le calice se compose de cinq segments très-inégaux, dont deux externes, petits, étroits et quelquefois à peine marqués.

1° *Fleurs roses ou purpurines.*

1. CISTE COTONNEUX. *Cistus albidus,* L. Cette espèce, qui est fort commune dans le midi de la France, est un arbuste de quatre pieds, rameux et touffu. Ses feuilles sont blanchâtres et tomenteuses des deux côtés, sessiles, ovales, oblongues, planes; les fleurs sont grandes, purpurines, portées sur des pédoncules cotonneux et terminaux; la capsule est ovoïde, pubescente, à cinq loges et à cinq valves. On le cultive dans nos jardins, mais il doit être abrité dans la serre tempérée pendant l'hiver.

2. CISTE CRÉPU. *Cistus crispus,* L. Moins élevé que le précédent, il croît dans les mêmes contrées. Son écorce est brune; ses jeunes rameaux sont velus et blanchâtres, et portent des feuilles lancéolées, crépues sur

les bords, également blanchâtres et tomenteuses des deux côtés; ses fleurs sont purpurines, placées au sommet des rameaux, presque sessiles et environnées de bractées; ses pétales sont légèrement échancrés en cœur.

Ciste de Crète. *Cistus Creticus,* L. Dans cette espèce les tiges sont un peu étalées à leur base, rameuses, formant un arbuste très-touffu; les feuilles sont obovales, très-obtuses et comme spathulées, velues et crispées; elles sont recouvertes d'une substance résineuse fort odorante; les fleurs n'ont pas moins de deux pouces de diamètre; leurs pétales sont d'une teinte purpurine très-vive; leurs étamines d'un beau jaune doré. Ces fleurs naissent au sommet des rameaux, et sont portées sur des pédoncules assez courts. Cette belle espèce abonde dans l'île de Crète, et en général dans presque toutes les îles de l'Archipel.

2° *Fleurs jaunes ou blanches.*

4. Ciste Lédon. *Cistus Ledon.* Lamk., Encyc. Ce petit arbuste se distingue par ses feuilles opposées, lancéolées, d'un vert foncé en dessus, blanchâtres en dessous, recouvertes d'un enduit résineux et aromatique. Ses fleurs, d'un jaune pâle, presque blanches, sont disposées en une sorte de corymbe au sommet des ramifications de la tige. On trouve cet arbuste assez fréquemment dans la Provence, etc.

5. Ciste ladanifère. *Cistus ladaniferus,* L. Arbuste élégant de cinq à six pieds. Ses rameaux élancés sont ornés de feuilles opposées, lancéolées, étroites, aiguës, vertes en dessus, un peu blanchâtres à leur face inférieure, enduites d'une matière visqueuse, mais glabres, d'une odeur aromatique. Les fleurs sont très-grandes, blanches; leurs pétales sont souvent marqués à leur base d'une tache purpurine. Elles sont solitaires au sommet de pédoncules chargés d'un grand nombre de bractées blanchâtres et concaves. Le Ciste ladanifère croît en Orient, dans les îles de la Grèce, en Espagne, et même en Provence où il a été récemment découvert. C'est sur cette plante et quelques autres du même genre, que l'on recueille la substance résineuse et balsamique connue dans le commerce sous le nom de *Labdanum,* et dont on faisait jadis un emploi très-fréquent en médecine. Du temps de Dioscoride, on se procurait le Labdanum en l'enlevant de la barbe des Boucs et des Chèvres qui s'en étaient chargés en broutant au milieu des Cistes. Mais aujourd'hui on se sert d'une sorte de râteau portant un grand nombre de lanières de cuir que l'on promène sur les arbustes; on enlève ensuite le Ladanum en raclant ces lanières. Cette substance est si abondante dans les grandes chaleurs, que Bory l'a vue tomber à terre par gouttes découlant de chaque feuille, et parfumant les déserts de l'Estramadure.

CISTÉES ou CISTINÉES. *Cisteæ.* bot. Famille de plantes dicotylédones, polypétales et hypogynes, composée des genres Ciste et Hélianthème. Jussieu y avait d'abord réuni le genre *Viola* et trois genres d'Aublet, savoir : *Piriqueta, Piparea* et *Tachibota;* mais Ventenat en a séparé ces quatre derniers, pour n'y laisser que les genres *Cistus* et *Helianthemum.* Ce sont tantôt des plantes herbacées, annuelles ou vivaces; tantôt des arbustes rampants ou dressés, portant des feuilles généralement opposées, entières, souvent munies de deux stipules. Les fleurs sont disposées en épis, en grappes, ou en sertules ou ombelles simples; elles sont quelquefois axillaires, terminales ou solitaires; leur calice est à cinq ou trois divisions très-profondes, tantôt égales, tantôt inégales; la corolle se compose toujours de cinq pétales minces, très-caducs, étalés en rose, dépourvus d'onglet; les étamines sont fort nombreuses; leurs filets sont libres, grêles, et s'insèrent immédiatement au-dessous de l'ovaire. Le pistil est supère; l'ovaire est globuleux, rarement à une seule loge, plus souvent à trois, à cinq ou même à dix. Dans l'ovaire uniloculaire, les ovules sont attachés à trois trophospermes pariétaux ou longitudinaux, légèrement saillants. Lorsqu'il y a plusieurs loges, les ovules s'insèrent au bord interne des cloisons, surtout vers leur partie inférieure. Le style est simple et souvent très-court, le stigmate est indivis. Le fruit est une capsule ovoïde ou globuleuse, enveloppée dans le calice qui est persistant. Elle offre une, trois, cinq ou même dix loges. A l'époque de sa maturité, elle s'ouvre naturellement en trois, cinq ou dix valves, chacune portant une des cloisons sur le milieu de sa face interne. Les graines sont assez nombreuses dans chaque loge, et fréquemment supportées par un podosperme filiforme. L'embryon est plus ou moins recourbé, quelquefois roulé en spirale, et contenu au centre d'un endosperme quelquefois très-mince. Cette petite famille a de grands rapports avec les Tiliacées.

CISTÈLE. *Cistela.* Genre de Coléoptères hétéromères, établi par Fabricius, et rangé par Latreille dans la famille des Sténélytres. Geoffroy avait appliqué ce nom à des Insectes dont Linné avait fait son genre Byrrhe. Mais cette dénomination impropre n'a pas prévalu, et le genre Cistèle, dont il est ici question, ne correspond nullement à celui de Geoffroy. Caractères : tarses à articles simples ou non bilobés; mandibules sans fissure ou échancrure à leur extrémité, ou terminées par une seule dent formant la pointe. Les Cistèles, confondues avec les Ténébrions, les Mordèles et les Chrysomèles, en sont distinguées suffisamment par des antennes filiformes et le nombre des articles des tarses; l'absence d'une échancrure au sommet des mandibules empêche de les confondre avec les Hallomènes, les Pythes, les Nilions, et surtout avec les Hélops auxquels elles ressemblent beaucoup. Fab. et Paykull, prenant en considération l'insertion des antennes sur la tête, ont séparé des Cistèles leurs Allécules; mais les caractères qu'ils ont assignés à ce nouveau genre ne sont pas assez tranchés pour autoriser une distinction.

Les Cistèles ont, suivant la description d'Olivier, la tête petite, plus étroite que le corselet, supportant des antennes filiformes, ordinairement de la longueur de la moitié du corps, composées de onze articles, dont le premier peu allongé, le second très-court, les autres presque coniques. La bouche présente une lèvre supérieure cornée, légèrement échancrée et ciliée antérieurement; des mandibules cornées, pointues, simples; des mâchoires avancées, membraneuses, bifides, supportant une paire de palpes filiformes, de quatre articles, dont le dernier est ovale, un peu tronqué; enfin

une lèvre inférieure cornée, terminée par deux pièces distantes et membraneuses, à la base latérale desquelles s'insèrent les deux palpes postérieures qui sont courtes, filiformes et composées d'articles presque égaux. Le corselet est légèrement rebordé, un peu plus étroit que les élytres; celles-ci sont coriaces, aussi longues que l'abdomen, légèrement convexes. Il existe deux ailes membraneuses au métathorax; les pattes sont de longueur moyenne. Le corps tout entier est peu convexe et allongé. Les Cistèles volent avec assez de facilité; on les trouve communément sur les fleurs. Les espèces sont assez nombreuses, et parmi elles on remarque : LA CISTÈLE CERAMBOÏDE, *Cistela ceramboides*, Fabr.; Mordelle à étuis jaunes, striés, Geoff.; LA CISTÈLE SULFUREUSE, *Cistela sulfurea*, Fabr.; Ténébrion jaune, Geoff., etc.

CISTELÉNIES. *Cisteleniæ*. INS. Famille de l'ordre des Coléoptères, section des Hétéromères, établie par Latreille (*Gener. Crust. et Ins.* T. II, p. 143 et 225), rangée ensuite (Consid. génér., p. 148 et 205) avec celle des Ténébrionites, et réunie plus tard (Règn. Anim. de Cuv.) à celle des Sténélytres. Telle qu'elle avait été originairement fondée, la famille des Cistélénies comprenait les genres Cistèle, Œdemère, Rhinomacer et Rhinosime.

CISTELLA. BOT. Blume a érigé en genre, sous ce nom, dans la famille des Orchidées, le *Malaxis cernua* de Willd. qu'il a trouvé à Java aux environs de Buitenzorg.

CISTÈNE. *Cistena*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Serpulées et de la famille des Amphitrites, établi par Leach, et dont Savigny a fait la première tribu de son genre Amphictène. Leach mentionne une espèce sous le nom de *Cistena Pallasii*, et il en donne une figure (*Enc. Brit.* T. 1, tab. 26) dans laquelle Savigny a cru reconnaître l'Amphictène doré, *Amphictena auricoma*. Ce nouveau genre et l'espèce unique qu'il renferme ne doivent par conséquent pas être adoptés.

CISTES. BOT. *V*. CISTÉES.

CISTICAPNOS. BOT. *V*. CYSTICAPNOS.

CISTICERQUE. INTEST. *V*. CYSTICERQUE.

CISTICOLE. OIS. *V*. CYSTICOLE.

CISTINÉES. BOT. *V*. CISTÉES.

CISTOGASTRE. *Cistogaster*. INS. Genre de Diptères de la famille des Athéricères, formé par Lat. aux dépens du genre *Tachina*, de Fabr. Les Cistogastres ne diffèrent des Gymnotomes que par la longueur des antennes et la forme de leurs articles.

CISTOIDES. BOT. Même chose que Cistées.

CISTOMORPHA. BOT. *V*. HIBBERTIE SALIGNA.

CISTOPTERIDE. *Cistopteris* ou *Cystopteris*. BOT. Bernhardi avait donné ce nom à un genre de Fougères, qui appartient, ainsi que son genre *Odontopteris*, aux *Lygodium* de Swartz. Depuis, Desvaux a désigné sous ce nom, dans l'Herbier du Muséum d'Histoire naturelle de Paris, un genre séparé des *Aspidium* de Swartz et qui correspond au genre *Aspidium* tel que De Candolle l'avait limité, dans la Flore française; mais le nom d'*Aspidium* devant plutôt être appliqué aux espèces dont le caractère est le plus en rapport avec la signification de ce nom, il paraît plus convenable, si on divise les Aspidium de Swartz en plusieurs genres, de réserver ce nom, comme Brown l'a fait, aux espèces à tégument rond et pelté, et de donner aux espèces dont De Candolle formait son genre Aspidium, le nom proposé par Desvaux. Les Cistopterides seraient ainsi caractérisés : capsules réunies en groupes arrondis, recouverts par un tégument lancéolé ou sétacé, inséré par sa base à la partie inférieure du groupe de capsules sur le dos même de la nervure, transversalement à cette nervure, et s'étendant au delà de ce groupe, vers le sommet de la fronde, dans le même sens que la nervure qui porte le groupe de capsules. Les espèces qui appartiennent à ce genre sont la plupart d'Europe ou des pays tempérés. On cite particulièrement les *Aspidium fragile*, *montanum*, *Rhæticum*, *regium*, *alpinum* et *bulbiferum* de Willd., comme les plus remarquables de ce genre.

La forme et la direction du tégument éloignent beaucoup les Cistopterides des vrais Aspidium et des Athyrium, et les rapprochent plus des Dicksonias que de tout autre genre. Ces derniers n'en diffèrent réellement que par leurs groupes de capsules, insérés à l'extrémité des nervures, sur le bord de la fronde, et non vers le milieu de cette nervure; du reste, le mode d'insertion et la direction du tégument sont les mêmes. La forme générale des frondes des Cistopterides confirme cette analogie; elle se rapproche beaucoup de celle des Dicksonias; mais elles sont toujours plus petites et plus délicates. Ce sont pour ainsi dire les représentants, dans les climats tempérés, de ce genre presque exclusivement propre aux régions équinoxiales.

CISTRAS. MIN. Synonyme vulgaire de Marne.

CISTRÉ. BOT. Synonyme vulgaire d'*Æthusa Meum*.

CISTUDA. REPT. Genre de la méthode de Flemming, qui comprend quelques-unes de nos Tortues à boite.

CISTULE. *Cistula*. BOT. Willd. a désigné sous ce nom une des diverses formes des apothécies des Lichens, qui consiste en un tubercule ou conceptacle d'abord fermé, presque globuleux, renfermant dans son intérieur des séminules entremêlées de filaments qui se répandent au dehors par la destruction de l'épiderme. Le genre *Sphærophore* fournit un exemple de ce mode de fructification.

CITAMBEL. BOT. Synonyme de *Nymphæa pallida*. *V*. NÉNUPHAR.

CITARELLE. MOLL. Espèce du genre Cancellaire.

CITHAREXYLON OU CYTHAREXYLON. *Citharexylum*. BOT. Ce genre, de la famille des Verbénacées, et de la Didynamie Angiospermie, a été établi par Linné qui l'a caractérisé ainsi : calice campanulé à cinq dents, ou tronqué à son bord, et persistant; corolle monopétale, infundibuliforme, dont le tube, plus long que le calice, est évasé supérieurement en un limbe à cinq divisions oblongues, presque égales et velues en dessus; quatre étamines non saillantes hors du tube de la corolle, dont les anthères sont dressées. D'après Linné, on trouve en outre le filet d'une cinquième étamine rudimentaire; ovaire libre surmonté d'un style court et d'un stigmate capité; baie ovale, contenant deux noyaux chacun à deux loges dispermes ou monospermes par avortement.

Ce genre (Illustr., t. 545) a de grands rapports avec les *Duranta* et les *Volkameria*; il ne diffère même



1. CIVETTE A BANDEAU. *Viverra fasciata.*
2. PARADOXURE TYPE *Paradoxurus typus*
3. ICHNEUMIE ALBESCENTE. *Ichneumia albescens*

des premiers que par le nombre des noyaux, qui, dans le fruit de ceux-ci, est double de celui des Citharexylons. Il se compose de petits arbres qui croissent presque tous aux Antilles où on les nomme vulgairement COTELET, GUITARIN et BOIS DE GUITARE dont le mot *Citharexylon* est la traduction grecque. Aux trois espèces que Linné a décrites sous les noms de *Citharexylum cinereum*, *caudotum* et *quadrangulare*, les botanistes en ont ajouté une douzaine de nouvelles parmi lesquelles il règne un peu de confusion. Ainsi, Swartz a nommé *Citharexylum caudatum* le *Citharexylum quadrangulare* de Linné. Ce dernier nom a été donné par l'auteur du Catalogue du Jardin de Madrid au *Citharexylum pulverulentum* de Persoon, etc. Kunth (*in Humb. et Bonpl. Nov. Gener. et Spec. Amer. æquinoct.*) en a publié quatre espèces nouvelles, indigènes de l'Amérique méridionale.

CITHARINE. *Citharinus*. POIS. Sous-genre de Saumon

CITHAROIDÉES. Famille de Zoophytes, caractérisée par un test ou enveloppe membraneuse, recouvrant un corps muni de cirrhes vibratiles. Les genres Anourelle, Plœsconie, et Coccudine composent cette famille.

CITHARON. BOT. *V.* CISSARON.

CITHARUS. POIS. Syn. de Pleuronecte Limande.

CITIGRADES. ARACHN. Section établie par Latreille, dans sa famille des Araignées fileuses.

CITRAC ET CITRACCA. BOT. Synonyme de Celerach.

CITRAGO. BOT. Synonyme de Mélisse.

CITRANGULA. BOT. Variété de Citron dont le jus est âcre.

CITRE ET CITRO. BOT. Variété de Citrouille.

CITREOLUS. BOT. Variété de Melon et de Concombre.

CITREUM ET CITRIA. BOT. *V.* LIMONIER et ORANGER.

CITRIL. OIS. Syn. vulgaire de Gros-Bec Venturon.

CITRIQUE. BOT. *V.* au mot ACIDE.

CITROBOLANUS. BOT. Syn. de Mirobolan Citrin.

CITRON. BOT. On appelle ainsi un petit Agaric que Bulliard nomme *Agaricus sulfureus*. Paulet, qui le considère comme suspect, l'a figuré pl. 85, fig. 3 et 4 de son Traité.

CITRONS. BOT. Fruits du Citronier. *V.* LIMNIER ou ORANGER.

CITRONADE. BOT. On donne vulgairement ce nom à des plantes qui exhalent l'odeur du Citron, telles que la Verveine, l'Abrotanum et le Goyavier aromatique.

CITRONELLE. BOT. Syn. vulg. de Mélisse officinale.

CITRONIER. BOT. *V.* LIMONIER et ORANGER.

CITROSMA. BOT. Ruiz et Pavon, dans leur Flore du Pérou et du Chili, ont appelé ainsi un genre nouveau uniquement composé d'espèces américaines, et que Jussieu a placé dans sa nouvelle famille des Monimées. On compte aujourd'hui dix-huit espèces de ce genre, dont sept décrites par Ruiz et Pavon, dans l'ouvrage qui vient d'être cité, et onze dans le *Nova Genera et Species* de Humboldt et Kunth. Ce sont tous des arbrisseaux qui exhalent une odeur agréable de Citron. Leurs tiges sont cylindriques, dressées; leurs rameaux portent des feuilles opposées ou verticillées, entières ou dentées. Leurs fleurs sont petites, dioïques, disposées en grappes courtes, axillaires et souvent géminées. Chacune d'elles offre un involucre caliciforme, renflé inférieurement, rétréci vers son ouverture et présentant quatre ou huit divisions à son limbe. Dans les fleurs mâles, on trouve de quatre à soixante étamines dont les filets sont plans et comme pétaloïdes. Les fleurs femelles offrent de trois à vingt pistils renfermés dans l'involucre; chacun d'eux consiste en un long style surmonté d'un stigmate simple. Le fruit se compose de l'involucre devenu épais et charnu; il contient intérieurement autant d'akènes durs, osseux, anguleux, qu'il y avait de pistils. Aucune espèce de ce genre n'est cultivée dans les jardins. Le genre *Siparuna* d'Aublet paraît avoir les plus grands rapports avec celui dont il s'agit, qui, peut-être, devra lui être réuni.

CITROUILLE. BOT. Syn. vulg. de Courge.

CITRULLUS. BOT. Synonyme de Citrouille.

CITRUS. BOT. *V.* ORANGER.

CITRYNLE. OIS. Même chose que Citril.

CITTA. BOT. Loureiro a fait, sous ce nom, un genre particulier du *Dolichos urens*, L.; Adanson, avant lui, l'avait nommé *Mucuna*.

CITTAMETHON ET CITTAMPELOS. BOT. Syn. de Helxine.

CITTITES. MIN. Même chose que Cissitis.

CITTOS. BOT. Synonyme de Cissus.

CITULE. *Citula*. POIS. Sous-genre des Scombres.

CITUS. POIS. Synonyme de Cotte Gobie.

CIURO. MAM. Synonyme vulgaire d'Écureuil.

CIUS. OIS. Synonyme vulgaire de Chouette Hulotte.

CIVADA. Synonyme vulgaire d'Avoine.

CIVE OU CIVETTE. Syn. vulgaire d'*Allium Schœnoprassum*, L., qu'on nomme *Cives* ou *Chives* en anglais. *V.* AIL.

CIVELLE. POIS. Nom vulgaire de l'Ammocète Lamprillon.

CIVETTE. *Viverra*. MAM. Genre de Carnassiers digitigrades, caractérisé par trois fausses molaires en haut, quatre en bas, dont l'extérieure est souvent caduque; deux tuberculeuses assez grandes en haut, une seule en bas : en tout quarante dents. Les deux tuberculeuses d'en haut sont à peu près quadrilatères, transversalement étendues; la carnassière y a son axe oblique d'arrière en avant et de dehors en dedans. Elle a trois pointes sur une même ligne. La pointe ou le tranchant intermédiaire est de beaucoup plus grande que les deux autres, et a un petit talon à son côté interne : des trois fausses molaires, la première est conique, les deux autres à simple triangle en bas; la tuberculeuse est carrée, moitié plus petite que la carnassière qui a deux tranchants à son côté interne, un autre sur son bord antérieur, le reste de cette dent étant plus ou moins tuberculeux. La première fausse molaire a son bord postérieur dentelé et un talon en arrière, ce qui, dans l'état de ces individus, lui donne l'air de la carnassière dont les tranchants sont alors usés. Les autres fausses molaires ressemblent à leurs correspondantes d'en haut. Le nombre des mamelles varie d'une espèce à l'autre.

La tête osseuse des espèces de ce genre diffère beaucoup de celle des genres voisins : il n'y a pas de fosse ptérygoïde, l'une des ailes de l'apophyse de ce nom étant seule développée; cet effacement de la fosse ptérygoïde

est combiné pour la direction et l'application du mouvement latéral à la mâchoire inférieure avec l'absence de rebord antérieur à la fosse glénoïde du temporal, ce qui permet aux condyles de la mâchoire des mouvements de latéralité tout à fait impossibles dans les genres voisins. L'os de la caisse, très bombé, annonce une ouïe très-fine. La fosse ethmoïdale est très-profonde, et son aire transversale surpasse le trou occipital; l'odorat y est donc aussi fort actif. La langue, hérissée de papilles rudes et aiguës, à peu près comme celle des Chats, doit être le siége d'un goût obtus : les yeux ont une pupille verticale, ce qui en fait des animaux nocturnes : tous les pieds ont cinq doigts dont les ongles sont à demi rétractiles. La queue est longue; il y a entre l'anus et la vulve chez les femelles, et l'orifice correspondant chez les mâles, une troisième ouverture aussi grande que l'anus, et placée à peu près à égale distance de l'un et de l'autre. C'est l'embouchure d'une cavité d'une longueur variable, suivant les espèces, et étendue entre le vagin et le rectum. Au fond de cette cavité s'ouvrent deux poches à parois glanduleuses, bosselées extérieurement, et dont chaque bosselure répond à une sorte de follicule ou petit sac sécrétoire d'une liqueur huileuse : ces petits follicules communiquent l'un avec l'autre, en ont de plus petits dans leur propre épaisseur, qui dégorgent, soit directement, soit par l'intermédiaire des premiers, dans la cavité générale où la liqueur s'épaissit et prend la consistance de pommade (Perrault, Mém. anat. pour servir à l'hist. des Anim., in-f°, 1670).

Dans les Mangoustes, d'après Geoffroy (Description de l'Égypte, Hist. nat. T. II, p. 140), les poches sont situées au-dessus de l'anus; l'animal ouvre et ferme à volonté le sac ou vestibule qui les précède; ce qu'il paraît faire avec grand plaisir, car il le met en contact avec tous les corps froids et saillants qu'il rencontre : dans les Mangoustes, ainsi que dans les Civettes, outre l'écoulement successif de cette humeur hors des follicules, à mesure qu'elle est exhalée, chaque poche est enveloppée par un muscle qui vient du pubis, et dont la contraction, en comprimant tout l'appareil, débarrasse l'animal du superflu de son parfum. Les organes mâles ne sont pas extérieurs; ces poches ont donné lieu sans doute aux fables dont l'Hyène a été l'objet.

Dans ce genre, au moins dans les trois espèces du premier sous-genre, les anfractuosités du cerveau sont longitudinales comme dans les *Felis*. Comme chez ces derniers aussi, la verge se dirige en arrière dans l'état de repos. Tous ces animaux, surtout les Mangoustes, à cause de la brièveté de leurs pattes, ont le port et la démarche des Furets et des Martes; ils ne marchent que sur les doigts; le talon ne pose que pour prendre du repos ou se dresser sur les pieds de derrière quand ils reconnaissent le pays autour d'eux. Ils habitent les zones intertropicales ou voisines des tropiques dans l'ancien continent. Une seule espèce, la Genette, habite le midi de l'Europe et celui de la France. Comme on avait d'abord confondu plusieurs de ces espèces, on avait assigné à chacune de celles du petit nombre admis, une patrie fort étendue. Des diverses espèces de ce genre la Civette proprement dite paraît seule commune à l'Asie et à l'Afrique. Le Zibeth est asiatique; la Genette habite depuis la France jusqu'au Cap. Selon Poivre la Fouine serait commune à Madagascar, à l'Indo-Chine et aux Philippines; deux Civettes seraient du continent de l'Inde; une autre aurait Java pour habitation.

Des neuf espèces de Mangoustes décrites par Geoffroy quatre sont de l'Inde ou de l'archipel Indien, une de Madagascar, deux de patrie indéterminée, la neuvième du nord-est de l'Afrique. L'existence de la Genette depuis la France jusqu'au Cap, s'explique par l'ancienne continuité de l'Espagne avec la Barbarie, continuité dont dépose, indépendamment des Magots qui habitent encore aujourd'hui le rocher de Gibraltar, l'ensemble de la zoologie du sud-est de l'Espagne. L'Amérique ne possède donc aucune espèce de ce genre.

On doit séparer des Civettes, pour en former un genre à part, les Suricates qui n'ont que quatre doigts à tous les pieds comme les Hyènes.

Ier SOUS-GENRE. — Les CIVETTES PROPREMENT DITES, *Viverra* (Cuv. Règn. Anim. T. I, p. 156), où la poche est profonde, divisée en deux sacs et remplie d'une pommade abondante et d'une forte odeur musquée.

CIVETTE COMMUNE. *Viverra Civetta*, L., Buff. T. IX, pl. 34; Enc. pl. 87, fig. 3. Espèce d'environ deux pieds quatre pouces du museau à la queue, et haute de dix à douze pouces au garrot; museau un peu moins pointu que celui du Renard; oreilles courtes et arrondies; poil long et grossier; celui qui règne sur toute la longueur de l'échine, depuis le cou jusques et compris la partie supérieure de la queue, forme une sorte de crinière qui se redresse dans la colère; la couleur générale est d'un gris brun foncé, varié de taches et de bandes d'un brun noirâtre; toute l'échine est d'un noir brun; les flancs tachetés irrégulièrement de même couleur; ces taches s'allongent en rayures noires sur les fesses, le poitrail et les épaules; deux bandes obliques, également noires, de chaque côté du cou et séparées par un espace gris-blanc; la tête est aussi blanchâtre, excepté le tour des yeux, les joues et le menton qui sont bruns, ainsi que les quatre pattes et la moitié postérieure de la queue, qui a trois ou quatre anneaux plus clairs vers la base. Outre l'organe odorifère, dont nous avons parlé aux généralités, la Civette a de plus de chaque côté de l'anus un petit trou d'où suinte une humeur noirâtre, très-puante. Elle n'a que quatre mamelles; elle passe pour avoir deux dents de plus que le Zibeth, parce que la première fausse molaire lui tombe moins souvent qu'à ce dernier. Sa queue a vingt-cinq vertèbres. Les Civettes, quoique farouches, s'apprivoisent aisément. Agiles et souples, malgré l'épaisseur apparente que leur donne leur fourrure droite et grossière, elles sautent comme les Chats et peuvent courir comme les Chiens. Leurs yeux, brillants dans l'obscurité, leur permettent de chasser de nuit les Oiseaux et les petits Quadrupèdes. Au défaut de gibier et de maraude dans les basse-cours, elles se rabattent sur les fruits et les racines qu'il leur est facile de broyer avec leurs larges molaires tuberculeuses, au moyen des mouvements que permet en avant et de côté une construction de l'articulation maxillaire. On en élève beaucoup en domesticité pour recueillir leur parfum. La Civette boit peu, habite les plaines et

les montagnes arides. Avec leurs quatre mamelles, elles ne peuvent guère porter que deux ou trois petits. On ignore encore le nombre de chaque portée. C'est à la Civette que se rapportent la plupart des fables dont la Hyène était le sujet chez les anciens.

Civette Zibeth. *Viverra Zibetta,* L., Buff. T. ix, pl. 31, Enc. pl. 88, f. 2. Point de crinière ; fond du pelage d'un gris jaunâtre, avec de nombreuses taches noires pleines, et quelquefois assez rapprochées pour former des lignes continues ; ce qui arrive surtout au train d'arrière. Ces taches ne sont pas, dans la même série, plus distantes l'une de l'autre que de la longueur de leur diamètre. La queue est noire en dessus de toute sa longueur, mais annelée de noir et de blanc sur ses côtés seulement, car le noir ne se prolonge pas dessus. Le ventre est gris ; mais c'est au cou que se trouve la livrée la plus caractéristique après la couleur de la queue. Une bande noire, naissant derrière la partie supérieure de l'oreille, décrit un arc de cercle jusqu'au-devant du bras, et forme la bordure de la robe tachetée qu'elle sépare du blanc pur des côtés et du dessous du cou. Une autre bande un peu plus large, naissant derrière le bas de l'oreille, et régulièrement concentrique à l'autre dont elle est séparée par un arc blanc de la même largeur, se réunit sous le cou à celle du côté opposé. Une troisième descend verticalement d'un peu au-dessous de l'oreille ; enfin une quatrième, séparant le gris des joues du blanc du cou, correspond à la branche montante de la mâchoire. Les moustaches sont entremêlées de barbes noires et blanches. Les figures de l'Encyclopédie copiées sur celle de Buffon sont donc inexactes. On n'y voit pas surtout les taches rondes pleines en séries horizontales, ni la couverture toute noire de la queue. F. Cuvier vient d'en donner la première figure (Mamm. lithog.) d'où a été tirée la présente description. Longueur du museau à l'anus, douze ou quinze pouces ; hauteur au garrot, un pied ; à la croupe, treize pouces. Le Zibeth a vingt-deux vertèbres à la queue, trois de moins que la Civette dont la queue est pourtant bien plus courte. Il voit mal le jour, n'est actif que la nuit ; il aime les fruits, et son régime paraît omnivore. Il est généralement silencieux. Dans la colère, il hérisse les poils de l'échine. Celui qu'a observé F. Cuvier venait des Philippines. On n'a pas d'autre indication authentique de la patrie de cet animal qu'auparavant on croyait africain.

IIe sous-genre. — Les Genettes, où la poche se réduit à un enfoncement léger, formé sur la saillie des glandes, et presque sans excrétion sensible, quoiqu'il y ait une odeur très-manifeste. Néanmoins Daubenton (Buff. T. ix, p. 55 et 352) en donne une idée un peu différente.

Civette Genette commune. *Viverra Genetta*, L., Buff. T. ix, pl. 36, Enc. pl. 88, fig. 3, le *Viverra Malaccensis* de Gmelin, le Chat Bizaam de Wosmaer, t. 8, et le Chat du Cap, Forster, *Trans. Phil.* t. 71. *Voyez* une bonne figure dans F. Cuvier et Geoffroy (Mammif. lithog.).

A peu près de la longueur, de la grosseur et de la figure de la Fouine, mais à tête plus étroite, museau plus effilé, oreilles plus grandes, plus minces et plus nues ; pattes moins grosses et queue plus longue. (Elle a vingt-huit vertèbres.) La Genette a la pupille tout à fait pareille à celle du Chat ; elle est tachée de noir sur un fond mêlé de gris et de roux ; elle a deux sortes de poils, le plus long n'a guère pourtant qu'un demi-pouce de long sur le corps, et un pouce à la queue ; l'extrémité des deux pelages est noire, grise ou rousse ; la queue a quinze anneaux alternativement noirs et blanchâtres, avec des teintes de roux. Les anneaux noirs augmentent de largeur à mesure qu'ils sont plus voisins du bout de la queue ; toute la tête est roussâtre, avec quelques teintes de noir et de gris. Les taches des flancs sont disposées par séries assez régulières. Elle n'a que quatre mamelles qui sont ventrales. Daubenton lui a trouvé sous l'anus les poches ordinaires des Civettes transformées par l'épaisseur de leurs parois crypteuses en deux glandes de dix lignes de longueur et cinq d'épaisseur. Les saillies que forment ces deux glandes sont jointes du côté de l'anus par une bride de la peau, qui donne à cette partie l'apparence d'une poche. La cavité de ces glandes était pleine d'huile jaunâtre et odorante qu'y versaient les cryptes, et Buffon le premier en a fait connaître l'existence en France ; mais la figure annexée à sa description, pl. 47, sous le nom de Genette de France, appartient à une espèce étrangère, de patrie inconnue. La Genette, en France ou en Espagne, habite les endroits humides et le bord des ruisseaux. On avait dit à Buffon qu'en Rouergue, la Genette se retirait pendant l'hiver dans des terriers ; son gîte paraît le même depuis le Cap jusqu'en Barbarie. Quoique vivant de proie, son naturel est doux ; elle s'apprivoise aisément, et chasse les Rats et les Souris. Deux Genettes envoyées de Tunis ont vécu à la Ménagerie de Paris. Elles étaient tristes et taciturnes, dormaient tout le jour, enroulées l'une sur l'autre, s'agitaient et couraient toute la nuit. Elles s'accouplèrent à la manière des Chats. La durée de la gestation ne peut être fixée, on la crut de quatre mois. Il naquit un seul petit marqué comme ses parents.

La Genette du Cap, Buff. T. vii, pl. 58, et la *Viverra Malaccensis*, Enc. pl. 88, f. 1, ne sont, d'après Cuvier, que le Chat Bizaam du Cap (Encycl. pl. 89, f. 3), et toutes deux sont identiques avec la Genette. Déjà Kolbe, T. ii, pag. 180, avait observé que la peau du Chat musqué (Bizaam Katte) est recherchée à cause de son odeur agréable de musc. Wosmaer, qui a décrit cet animal (fascic. 8), l'a rapproché du Margay, tout en lui trouvant le museau bien plus pointu et plus effilé ; ce qu'il dit de la couleur, se rapporte assez bien à la Genette dont il a surtout la longue queue annelée de blanc et de noir. Le Chat du Cap de Forster ne diffère pas du Chat Bizaam, et par conséquent de la Genette, d'après Cuvier (Ménagerie du Muséum et Règne Animal).

Civette Genette a queue noire, Buff. Sup. T. iii, sous le nom de Genette de France. Cuvier (Ménag. du Mus.) pense que cette Genette est une espèce distincte. Elle avait vingt pouces de longueur sur sept de haut ; tout le poil plus long qu'à la Genette, surtout sur le cou ; il n'y a d'anneaux distincts qu'au premier tiers de la queue, les deux autres tiers sont tout noirs ; elle a seize pouces de long ; le dessus du dos rayé et moucheté de noir sur un fond gris, mêlé de grands poils noirs à

reflets ondoyants; le dessous du corps blanc; les jambes et les cuisses noires; l'œil était grand, la pupille étroite, les oreilles rondes. C'était un animal toujours en mouvement et qui ne se reposait que pour dormir; il avait été acheté à Londres; on ignorait sa patrie.

Civette a bandeau. *Viverra fasciata*, Geoff. Grande comme une Fouine, à série de taches d'un brun marron le long du dos et des flancs, sur un fond jaune clair, ayant le bout du museau, la mâchoire inférieure et le front d'un blanc jaunâtre, tout le dessous du corps d'un gris fauve uniforme, l'extrémité de la queue et des pattes d'un brun foncé, elle pourrait bien être identique avec la Genette à queue noire. Il faut en dire autant de la grande Civette de Java, qui n'est qu'un peu plus petite, et qui a noir ce qui est brun dans le *Viverra fasciata* dont on ne connaît pas la patrie. La figure donnée par Schreber sous le nom de *Viverra fasciata* a, sur le dos et les fesses, de grandes bandes noires imaginaires.

Civette Fossane de Madagascar. *Viverra Fossa*, Buff. T. xiii, pl. 20; Enc., pl. 89, fig. 2. Poivre, dans une notice adressée à Buffon, donne les seuls renseignements qu'on ait sur cette espèce dont Daubenton n'a vu que la peau bourrée. Il n'est donc pas certain que la Fossane n'ait pas de bourse subanale. Poivre dit n'en avoir pas trouvé sur trois individus qu'il a examinés : l'un de Madagascar, un autre de la Cochinchine, et l'autre des Philippines; d'ailleurs très-semblables, pour la figure, le fond et la distribution des couleurs, à la Genette; seulement les taches, disposées plus régulièrement encore, forment trois lignes parallèles le long de chaque flanc. La queue n'a que des demi-anneaux étroits et de couleur rousse, qui ne s'étendent pas sur le côté inférieur, lequel est d'une couleur mêlée de roux, de gris et de blanc sale, ainsi que la face extérieure de la cuisse; tout le dessous du corps est blanchâtre. Ceux que Poivre éleva fort jeunes conservaient un air et un caractère de férocité, contraste remarquable dans un animal qui préférait le fruit à la chair. — La Civette Barbé de Guinée (Bosmann, Voy. p. 256, fig. n° 1) doit plutôt être une Genette qu'une Fossane.

Civette de l'Inde. *Viverra Indica*, Geoff. Grande comme une Genette, mais plus allongée, plus haute sur jambes, avec la queue plus courte; huit bandes brunes sur le dos et confondues au cou, se détachant d'un fond blanc-jaunâtre; trois ou quatre lignes de points bruns, parallèles sur les flancs; tour des yeux brun; lèvre et menton blancs; queue annelée de brun et de blanc-jaunâtre. Il y en a un autre individu plus petit, marqué de même, sous le nom de Petite Genette de Java.

Civette Putois rayé de l'Inde. *Viverra faciata*, Gmel.; Enc. pl. 90, fig. 2; Buff., Suppl. T. vii, pl. 57. Semblable au Putois pour la taille, la forme du corps et des oreilles; tête et queue d'un brun fauve, plus pâle autour des yeux, aux joues et sous la mâchoire. Six larges bandes noires et cinq blanchâtres, plus étroites le long du dos et des flancs. Sonnerat l'a trouvée à la côte de Coromandel. — *Viverra hermaphrodita* de Pallas (*V.* Schreb. T. ii, p. 426), museau, gorge, moustaches et pieds noirs; une tache blanche sous les yeux; poil cendré à la base, noir à la pointe; trois bandes noires le long du dos; queue un peu plus longue que le corps, et noire à l'extrémité. Elle est certainement de ce genre, car elle a une poche entre l'anus et l'ouverture de l'organe de la génération. De Barbarie.

Civette d'Abyssinie. *Viverra Abyssinica*, Ruppell, Faun. Abyssin. p. 35, pl. 11. Tête d'un cendré jaunâtre avec le nez et le front bruns; une tache blanche à la joue; parties supérieures du corps d'un fauve clair avec deux bandes de larges taches irrégulières et noires, prenant à la nuque et descendant vers l'épaule; cinq bandes semblables, mais presque continues, sur le dos; deux lignes irrégulières dont une plus courte sur les flancs, enfin une vingtaine de taches concentriques et irrégulières, se touchant même assez ordinairement sur la cuisse; la queue est assez épaisse, offrant les mêmes nuances que le corps, mais ornée de dix larges anneaux noirs, dont un terminal; les parties inférieures sont presque blanches. Taille, 30 pouces; la queue en fait un peu plus de la moitié. Cette belle espèce a été trouvée en Nubie, auprès de Sennaar.

IIIe sous-genre. — Les Mangoustes, Cuv., *Herpestes*, Illig.; Ichneumon, Geoff., Description d'Égypte, Hist. nat. T. ii, p. 138 et suiv. — Cuvier (Règn. Anim.) les caractérise par une poche volumineuse, simple, ayant l'anus percé dans sa profondeur. Toutes les Mangoustes, dit Geoffroy, ont le poil court sur la tête et les pattes, et les doigts à demi palmés : aussi s'éloignent-elles peu des rivières.

Civette Mangouste de l'Inde. *Viverra Mungo*, L. et Kœmpfer, Buff. T. xiii, pl. 19; Enc., pl. 84, fig. 4; Wosmaer, pl. et fasc. 11, 1773, qui l'a aussi confondue avec l'Ichneumon et avec la Mangouste de Java; c'est à cette dernière que se rapporte sa figure. A peu près de la taille de la Fouine; mais sa queue, bien moins touffue à l'extrémité que celle de la Fouine, va au contraire en grossissant de la pointe vers la racine comme une queue de Kanguroo. Cette queue est un peu moins longue que le corps; sur le dos, vingt-six à trente bandes transversales, alternativement rousses et noirâtres, d'autant plus longues qu'elles sont postérieures; dessous de la mâchoire fauve; pieds noirs, et la queue d'un brun noirâtre, uniforme. Buffon l'a confondue avec l'Ichneumon, et comme la Mangouste est juste moitié plus petite, « il lui paraît seulement qu'en Égypte, où les Mangoustes sont pour ainsi dire domestiques, elles sont plus grandes qu'aux Indes où elles sont sauvages. » Dans ce moment-là, Buffon ne croyait pas apparemment que la domesticité détériore ces animaux. Le fait est que la Mangouste n'existe pas en Égypte. Kœmpfer et le P. Vincent-Marie disent qu'elle fait aux Serpents une guerre implacable. Elle habite le continent de l'Inde et les îles de la Sonde. Wosmaer en a vu, dit-il, trois variétés, toutes des Indes. L'une d'elles était friande de fruits, d'œufs, et buvait beaucoup, se roulait en boule comme un Hérisson, pour dormir, était très-propre et aimait à clapoter dans l'eau. Les yeux sont bleus avec un cercle de couleur d'orange; les testicules sont fort gros à proportion de la verge.

Civette Mangouste Ichneumon indien; Edwards pl. 199. Museau brun-rougeâtre; tout le dos et la queue

annelés de brun sur un fond olivâtre; c'est la seule Mangouste, avec la suivante, qui ait les ongles noirs. On l'a trouvée aux Indes-Orientales.

Civette Mangouste Nems. Buff., Sup. T. iii, pl. 27. D'un cinquième plus grande que le *Viverra Mungo;* sa queue se termine aussi en pointe. C'est elle que Daubenton a décrite (T. xiii, p. 160) sous le nom de Mangouste. Elle avait vingt-deux pouces du museau à l'anus, et la queue longue de vingt pouces; le pelage est plus clair qu'à la Mangouste, et d'une couleur uniforme au dos et aux pattes; le poil est dur, redressé comme à l'Ichneumon; le blanchâtre et le noirâtre s'y succèdent quatre ou cinq fois en anneaux; la teinte générale est jaune-paille; l'iris est d'un fauve foncé.

Civette Mangouste Vansirre, Buff. T. xiii, pl. 21; Enc., pl. 80, fig. 3. Geoffroy s'est assuré sur deux individus vivants à la Ménagerie, que c'est une Mangouste. Plus petit que sur le *Mungo,* son poil est gris-brun, pointillé de jaunâtre; les pattes sont brunes; son crâne diffère de celui de l'Ichneumon, parce que l'orbite n'est pas fermée en arrière. A Madagascar, d'où elle a passé à l'Ile-de-France.

Civette Mangouste de Malacca. *Ichneumon Malaccensis.* F. Cuvier (Mamm. lith.) a figuré et décrit sous ce nom, une Mangouste longue de onze pouces, dont la queue a un pied, où la distance du museau à l'oreille est de deux pouces six lignes, et la plus grande hauteur de cinq pouces quatre lignes. La pupille est allongée horizontalement; il n'y a pas de paupière clignotante; la couleur générale est d'un gris sale, parce que les poils sont annelés de noir et de blanc sur leur longueur; le tour de l'œil, l'oreille et le bout du museau sont nus et violâtres; le poil est très-rude, entremêlé d'un lainage rare à sa base; la queue, conique comme dans la Mangouste à bandes, acquiert dans la colère un énorme volume par le hérissement des poils redressés perpendiculairement; son attitude ordinaire est celle des Fouines : elle peut s'étendre à quatorze pouces et se réduire à huit. Elle était très-apprivoisée, aimait les caresses, quoique très-féroce pour tout animal susceptible de devenir sa proie; elle recherchait surtout les Oiseaux, et les prenait dans sa grande cage avec une rapidité de mouvement extraordinaire. F. Cuvier dit que les organes génitaux et l'anus s'ouvrent dans la poche glanduleuse. Il ne faut pas confondre cette espèce avec la Civette de Malacca, qui n'est que la Genette. N'est-ce pas en la confondant avec la Mangouste à bandes, que Leschenault dit qu'elle se nomme *Keripoulle* au Malabar? car c'est le nom qu'y porte cette dernière. Ce voyageur dit qu'elle habite les trous de muraille et les petits terriers voisins des habitations qu'elle ravage comme le Putois en Europe.

Civette Mangouste de Java. F. Cuvier (Mamm. lith., liv. 26) vient d'en donner une figure toute semblable à celle de Wosmaer qui l'a décrite sous le nom d'Ichneumon indien, et à la fig. 116 de Schreber. Elle était privée comme un Chat domestique. Diard l'avait envoyée de Java. Il y en a aussi sur le continent. Sans doute le *Koger-Augan* de Java, Séba, vol. 1, pag. 77, pl. 48, fig. 4, ressemble par la taille, et à peu près par les couleurs, au Vansirre; seulement il a en marron ce qui est en brun dans l'autre. La queue se termine aussi en pointe.

Civette Mangouste rouge. *Ichneumon ruber,* Geoff. (Patrie inconnue.) Pelage d'un rouge ferrugineux, très-éclatant; poils annelés de roux et de fauve, rouge-cannelle sur la tête et les épaules. Elle surpasse d'un cinquième le *Mungo,* et a la queue encore plus épaisse et plus longue.

Civette grande Mangouste. *Ichneumon major,* Geoff., Buff., Suppl. T. iii, pl. 26. Poil annelé de fauve et de marron; mais les anneaux fauves sont si étroits, que l'autre couleur domine partout; la queue, plus hérissée et plus longue que le corps, terminée en pointe, y prend une couleur plus foncée; les doigts couverts de poils ras et serrés, comme chez les animaux aquatiques. Elle est double du *Mungo;* c'est la plus grande des Mangoustes. On ignore son pays; Geoffroy la croit rapportée par Sonnerat.

Civette Ichneumon. *Viverra Ichneumon,* L. *Ichneumon Pharaonis,* Geoff., Enc., pl. 84, fig. 3; Descrip. d'Égypte, Hist. nat., Mamm. planch. 6. Buffon n'a pas connu l'Ichneumon; il a pris pour lui le *Mungo* à qui il a appliqué tous les récits qui concernent l'Ichneumon. Plus petite d'un sixième que l'espèce précédente, elle a la queue aussi longue que le corps, terminée par une touffe de très-longs poils noirs, étalés en éventail, et dont la couleur se détache fortement de la teinte fauve-marron, uniforme, de tout le corps; le poil est plus gros, plus sec et plus cassant que dans aucune de ses congénères; l'orbite est complet. L'Ichneumon est d'une timidité extrême; il se glisse toujours à l'abri de quelque sillon; il ne lui suffit pas de ne rien voir de suspect, il n'est tranquille et ne continue sa route qu'après avoir flairé tout ce qui est à sa portée; l'odorat est son guide suprême, même quand il est apprivoisé, il va sans cesse flairant, remuant continuellement ses naseaux avec un petit bruit qui imite le souffle d'un animal haletant après une longue course. Il est d'une très-grande douceur et caressant; il vient à la voix de son maître. En Égypte, il se nourrit de Rats, de Serpents, d'Oiseaux et d'œufs. Lors de l'inondation, il se retire près des villages et dévaste les basse-cours; mais resserré alors avec les Renards et les Chacals, il devient en grande partie leur proie. Dans le Saïd il a pour ennemi le Tupinambis qui a les mêmes habitudes et se tient dans les mêmes sites. Il détruit tous les œufs qu'il rencontre, et conséquemment ceux du Crocodile; mais il est absurde de supposer qu'il attaque l'animal. Son utilité par la destruction des œufs de ce Reptile était sans doute le seul motif du culte que lui rendirent les Égyptiens. Aristote et Strabon disent qu'on ne le trouve qu'en Égypte; nous sommes portés à croire qu'on le trouve aussi dans l'est de la Barbarie. Le mot *Ichneumon* est grec et significatif des habitudes de l'animal. Hérodote l'a employé le premier. L'Ichneumon n'a jamais été domestique en Égypte, l'espèce y vit partout sauvage; on n'en apporte de jeunes aux marchés que lorsqu'on en trouve par hasard d'égarés dans les champs.

Civette Mangouste sanguine. *Herpestes sanguineus,* Ruppell, Faune d'Abyssinie, p. 27, pl. 8, fig. 1. *Herpestes Madagascariensis?* Smith. Cette espèce a

la tête cendrée, pointillée de noir, le corps d'un roux isabelle, avec l'extrémité des poils d'un rouge fauve; ces poils sont annelés de la même nuance; la bouche, la poitrine et la majeure partie de l'abdomen sont blanchâtres, les pieds sont d'un roux isabelle, nuancé de cendré; la queue est d'un gris cendré avec les poils annelés de roux et de noirâtre, l'extrémité est presque entièrement d'un roux isabelle. La longueur totale de l'animal est de deux pieds à partir du museau jusqu'au bout de la queue; cette dernière a un peu plus de treize pouces. Ruppell a trouvé cette espèce en diverses parties de la Nubie où elle paraît assez rare.

Civette Mangouste grêle *Herpestes gracilis*, Rupp. Faune d'Abyssinie, p. 29, pl. 8, fig. 2. Toutes les parties supérieures du pelage sont d'un cendré jaunâtre, avec les poils terminés et annelés de noir; cou, parties inférieures et face interne des extrémités d'un fauve brunâtre; queue d'une nuance un peu plus obscure que le dos et presque entièrement noire vers l'extrémité. Taille de l'extrémité du museau à celle de la queue vingt-cinq pouces, dont la queue fait un peu plus de moitié. Elle habite les bords du lac de Dembea dans la province de ce nom.

Civette Mangouste mutgigelle. *Herpestes mutgigella*, Rupp. Faun. Abyss., p. 29, pl. 9, fig. 1. Tout le pelage d'un brun noirâtre, qui s'éclaircit faiblement aux parties inférieures, en ce que les anneaux jaunes des poils y sont plus nombreux et plus rapprochés. Sa taille est la même que celle de la Civette Mangouste sanguine, et les deux espèces se trouvent dans les mêmes contrées.

Civette Mangouste zèbre. *Herpestes zebra*, Rupp. Faun. Abyssin., p. 30, pl. 9, fig. 2. Tête et front d'un brun cendré; partie antérieure du dos d'un brun obscur, la partie postérieure d'un brun fauve, traversée par une quinzaine de bandes noirâtres; menton fauve; gorge, poitrine et abdomen blanchâtres, cendrés et fauves; queue noire avec les poils annelés de fauve. Taille, vingt et un pouces; la queue n'en prend que neuf. Elle a été trouvée aux environs de Kutte, dans la province de Harrar.

CIVETTE. zool. On donne communément ce nom à l'humeur sécrétée et desséchée dont il est parlé dans l'article précédent. L'odeur de cette substance se rapproche de celle du musc et de celle de l'ambre; sa couleur est le jaune pâle, elle est d'une saveur un peu âcre, d'une consistance analogue à celle du miel. Suivant Boutron, elle contient de l'huile volatile à laquelle est due cette odeur si forte et si pénétrante qui caractérise la Civette, de la résine, de l'ammoniaque, de la graisse, une matière extractiforme et du mucus; elle donne par la calcination une cendre dans laquelle on trouve du carbonate et du sulfate de potasse, du phosphate de chaux et de l'oxyde de fer.

CIVETTE. pois. *V*. Civelle.

CIVIÈRE. ois. Syn. vulgaire de Bouvreuil commun.

CIXIE. *Cixius*. ins. *V*. Fulgore.

CIYTES. min. *V*. Cissitis.

CLABAUD. mam. Race de Chiens courants, à oreilles pendantes.

CLA-CLA. ois. *V*. Cha-Cha.

CLADANTHE. *Cladanthus*. bot. Genre de la famille des Synanthérées corymbifères, Jussieu, Syngénésie Polygamie frustranée, L., fondé par H. Cassini et placé dans la tribu des Anthémidées. Caractères : calathide radiée; fleurons du centre nombreux, réguliers et hermaphrodites; demi-fleurons de la circonférence disposés sur un seul rang, ligulés et stériles; involucre formé d'écailles ovales, scarieuses et comme frangées à leur sommet; réceptacle conique, allongé, couvert de petites écailles et de petits organes que Cassini nomme fimbrilles, filiformes et membraneux; akènes ovales, striés, glabres et sans aigrettes. Ce genre n'est composé que d'une seule espèce. Cladanthe d'Arabie. *Cladanthus Arabicus*, Cass. (Bull. phil. 1816), ou *Anthemis Arabica*, L. Les Arabes lui donnent le nom de *Craffas*. Cette jolie plante annuelle croît naturellement en Arabie et sur les côtes septentrionales de l'Afrique. Elle pourrait être cultivée facilement en pleine terre dans les jardins de France, où elle fleurit depuis juillet jusqu'en septembre. Sa hauteur est de trois décimètres; les rameaux nombreux qu'elle étale autour d'elle sont grêles, ligneux et disposés en verticilles, au milieu est une calathide sessile, solitaire et d'un beau jaune orangé. Chaque ramuscule est aussi terminé par un verticille de branches plus petites, qui contiennent également une calathide au milieu d'elles.

CLADIE. *Cladius*. ins. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Porte-Scies, tribu des Tenthrédines, établi par Klug, et adopté par Latreille qui lui assigne pour caractères : antennes de neuf articles, rameuses dans les mâles, simples dans les femelles; mandibules tridentées. Ce genre, très-voisin des Lophyres, s'en distingue par les antennes rameuses et non pennées, ainsi que par les mandibules tridentées. La composition des antennes empêche de le confondre avec les Tenthrèdes, les Dolères, les Nemates et les Pristiphores qui ont les appendices simples, dans les deux sexes.

Pelletier de Saint-Fargeau (*Mon. Tenth.*) rapporte à ce genre cinq espèces dont la plupart sont nouvelles. Le Cladie difforme, *Cladius difformis*, Lat., *Pteronus difformis*, Jur., représenté par Pelletier de Saint-Fargeau, dans la Faune française, peut être considéré comme le type du genre.

CLADIONE. *Cladione*. ins. Coléoptères tétramères; genre institué dans la famille des Rhynchophores, tribu des Brentides, par Latreille qui lui reconnaît pour caractères : antennes courtes, épaisses, presque cylindriques, grossissant insensiblement, presque perfoliées, garnies de petites écailles, composées de neuf articles dont le dernier de forme conique et très-court.

CLADIUM. bot. Ce genre de la famille des Cypéracées, est un démembrement des *Schœnus* de Linné. Browne (*Jam.*, p. 114) lui imposa ce nom et le constitua avec une plante des Antilles, évidemment congénère du *Cladium Maricus*, si même elle ne lui est pas identique. Schrader adopta ensuite le genre proposé, et Brown (*Prodr. Nov.-Holl.*) en fit mieux connaître les caractères qu'il définit de la manière suivante : épillets à une ou deux fleurs, composés d'écailles imbriquées, dont les extérieures sont vides; style caduc,



CLADANTHUS ARABICUS.

CLADANTHE D'ARABIE.

Desmares Sc.

inarticulé avec l'ovaire; point de soies ou de squammules hypogynes. Le fruit est une sorte de noix glabre renfermant un petit noyau lisse. De tels caractères sont, il faut l'avouer, bien analogues à ceux des *Schœnus*. C'est plutôt par leur port que les *Cladium* diffèrent un peu de ce dernier genre. Ce sont des plantes herbacées plus grandes et plus consistantes, dont les chaumes sont garnis de feuilles très-longues, souvent dentées en scie et engaînantes. Brown en a décrit treize espèces indigènes de la Nouvelle-Hollande, parmi lesquelles il indique le *Cladium Mariscus* ou *Schœnus Mariscus*, L., qui croît aussi en Europe. Schrader regarde l'espèce exotique comme distincte de l'européenne, et il les désigne, l'une sous le nom de *Cladium occidentale*, et l'autre sous celui de *Cladium germanicum*. Labillardière (*Nov.-Holl.*) a figuré une espèce de Cladium en lui conservant l'ancien nom générique de *Schœnus*; c'est son *Schœnus filum*.

CLADOBATE. *Cladobates*. MAM. Genre de Carnassiers particuliers à l'archipel des Indes, nouvellement caractérisé par F. Cuvier. Les espèces qui le composent ont, par leurs dents, assez de rapports avec les Hérissons, si ce n'est que les incisives mitoyennes supérieures sont moins longues à proportion, qu'ils en ont quatre allongées à la mâchoire inférieure et qu'ils manquent de tuberculeuses en arrière. Ces Mammifères, de la taille de nos Rats, ont les yeux grands, les oreilles peu élevées mais fort larges, la bouche grande avec une langue douce et un museau très-allongé, terminé par un mufle sur les côtés duquel s'ouvrent les narines. Le pelage est doux et épais, les cinq doigts ont des ongles aigus. Le CLADOBATE BANXRING, *Cladobates Javanica; Tupaya Javanica*, Horsf. Hist. des Mam., liv. 35, a sept pouces de longueur non compris la queue qui en a autant; il est brun, tiqueté de jaunâtre en dessus, blanchâtre en dessous; une ligne blanche, étroite, naissant sous le cou, vient, de chaque côté, se terminer au milieu de l'épaule. On connaît encore le *Cladobates Tana*, Rafl. trans. I. t. 15; et le *Cladobates ferruginea*, F. Cuv. Hist. des Mam. l. 36. Tous sont de l'Archipel des Indes, et grimpent aux arbres à la manière des Écureuils.

CLADOBOTRYUM. BOT. Ce genre, établi par Nées (*Syst. der Schwamme*), est un de ceux qui semblent fondés sur des caractères tout au plus spécifiques. Il paraîtrait devoir être réuni en un seul genre avec les *Stachylidium*, *Verticillium*, *Botrytis* et *Virgaria*, qui conserverait le nom de *Botrytis*. C'est ce que Persoon a fait dans sa Mycologie européenne. *V.* BOTRYTIS.

Le genre Cladobotryum était ainsi caractérisé par Nées : filaments ascendants, divisés dès leur base en forme de corymbe; sporules oblongues, éparses vers l'extrémité des rameaux. Il ne renfermait qu'une espèce, le *Cladobotryum varium* (*Botrytis macrospora*, Link, Dittmar, Persoon, *Myc. eur.* T. I, p. 54). Il vient sur les troncs et sur les feuilles de Chêne, les uns et les autres pourris.

CLADOCARPES. BOT. Bridel a donné ce nom à une classe de Mousses qui comprend toutes celles dont la fructification est terminale, et présente la forme d'une massue.

CLADOCÈRE. *Cladocerus*. POLYP. Genre de Polypiers fossiles, dont Raffinesque n'a pu déterminer la famille, ayant pour caractère d'offrir un corps pierreux, rameux, comprimé, à écorce distincte, couverte de petites lignes ridées; les pores sont nuls ou invisibles. Ce genre est composé de plusieurs espèces : *Cladocerus Alcides*, *armatus*, *clavatus*, etc. *V.* le Journ. de Phys., 1819, T. LXXXVIII, p. 429.

CLADODES. BOT. Loureiro a donné ce nom à un nouveau genre qu'il caractérise ainsi : fleurs monoïques; les mâles, comme les femelles, munies d'un calice quadriparti et dépourvues de pétales. Les premières ont huit étamines dont les filets sont courts et membraneux, les anthères arrondies. Les secondes n'ont point de style. Leur ovaire, trigone, porte trois stigmates oblongs, réfléchis, et devient une capsule à peu près globuleuse, trilobée, à trois loges monospermes et s'ouvrant par trois valves.

A ces caractères on reconnaît que ce genre doit appartenir à la famille des Euphorbiacées; mais le défaut de renseignements ultérieurs nous rend fort réservés sur son adoption, car il est malheureusement arrivé trop souvent que, dans l'établissement de ses nouveaux genres, Loureiro n'a fait que décrire des plantes de genres déjà si connus qu'on ne conçoit pas comment cet auteur a pu faire de pareilles méprises. Au surplus, une seule espèce constitue ce nouveau genre : c'est le *Cladodes rugosa*, nommé *Cay Môt* en Cochinchine, arbrisseau des forêts de ce pays, dont les branches, extrêmement nombreuses, portent des feuilles lancéolées, dentées en scie, glabres, rugueuses et alternes. Les fleurs sont terminales et très-petites, disposées en grappes lâches qui se terminent en épis.

CLADODIAL. BOT. Le pédoncule est désigné par cette épithète, lorsqu'il est établi sur un Phyllode.

CLADODIER. *Cladodium*. BOT. Genre de Mousses, de la famille des Bryacées, institué par Bridel qui lui donne pour caractères : coiffe en capuchon; urne ou sporange terminal, oblong, d'égale épaisseur à sa base; opercule un peu convexe; péristome double : l'extérieur à seize dents dressées, aiguës, dont le sommet se réfléchit en dehors; l'intérieur en forme de couronne, membraneux, soudé à l'extérieur par sa base, et terminé par seize soies qui alternent avec les dents de l'autre péristome; capsule régulière, annelée, privée d'apophyse. Ces Mousses, dont deux espèces sont bien connues, *Cladodium inclinatum* ou *Pohlia inclinata*, Sw.; et *Cladodium calophyllum*, Brid., se trouvent, la première dans les Alpes de la Carynthie et du Tyrol, l'autre dans l'île Melville, des mers Australes, d'où R. Brown l'a rapportée; elles ont les fleurs mâles gemmiformes, inférieures aux fleurs femelles, qui sont terminales; elles ont le port et la taille des *Bryum*; leur tige est courte, simple ou un peu rameuse, portant à son extrémité un long pédicelle qui soutient la capsule.

CLADONIE. *Cladonia*. BOT. Ce genre, fondé par Hoffmann et adopté par De Candolle, correspond à une partie du genre *Cenomyce* d'Achar. On peut, vu le passage insensible qui existe entre ce genre et les *Scyphophorus* par l'intermédiaire des *Helopodium*, adopter l'opinion du lichenographe suédois, suivie en grande partie par Dufour dans la monographie de ces genres,

et selon laquelle ces trois genres réunis n'en forment qu'un seul et même, sous le nom de *Cenomyce*.

CLADOPE. *Cladopus*. BOT. Se dit de toute plante qui a le pied ou le stipe rameux.

CLADOPODES. MOLL. Gray appelle ainsi une division de la classe des Conchophores, qui correspond aux Conchifères dymiaires Crassipèdes, de la méthode de Lamarck.

CLADORA. BOT. Genre formé par Adanson qui le rapportait (*Fam. Plant.* T. II, p. 6) à sa seconde section des Champignons, et qui rentre dans le genre Cladonia, tel que l'ont adopté les botanistes.

CLADORYNCHUS. OIS. Synon. de Pluvier à collier.

CLADOSPHERE. *Cladosphæra*. BOT. Genre de plantes Cryptogames, établi par Dumortier, dans la famille des Sphæriacées. Ce botaniste lui assigne pour caractères distinctifs, d'avoir les sphérules dépourvues d'ouverture, allongées, et presque cylindriques, confluentes à leur base. Le type de ce genre est le *Sphæria cespitosa*, Dum.

CLADOSPORIER. *Cladosporium*. BOT. Link, qui a établi ce genre dans la famille des Mucédinées de Brongniart, l'a ainsi caractérisé : filaments rapprochés, droits, simples ou peu rameux, dont les extrémités se séparent pour former les sporules qui sont ovales, d'abord continues avec le sommet des rameaux, et s'en détachent plus tard. Les espèces faisaient partie du genre *Dematium* de Persoon qui les y a rapportées de nouveau dans son *Mycologia Europœa*. Link en a décrit quatre, sous les noms de *Cladosporium herbarum* (*Dematium herbarum*, Pers., *Syn. Fung.*); *Cladosporium abietinum* (*Dematium abietinum*, Persoon, *ibid.*); *Cladosporium atrum*; *Cladosporium aureum*. Les trois premiers croissent sur les écorces ou sur les feuilles et les tiges des plantes sèches. Le dernier, qui vient sur les rochers, n'appartient probablement pas à ce genre.

CLADOSTACHYDE. *Cladostachys*. BOT. Don a établi, sous ce nom, un genre pour l'*Achyranthes muricata* de Linné qu'il appelle *Cladostachys frutescens*. *V.* ACHYRANTHE.

CLADOSTACHYÉ. BOT. Inflorescence dont les ramifications se trouvent rapprochées et disposées en épi.

CLADOSTÈME. *Cladostema*. POLYP. Genre de Polypiers fossiles de l'ordre des Encrines, dont les caractères sont ainsi fixés par Raffinesque : base branchue; bouches terminales aréolées; articulations à circonférence lisse; centre tubuleux semi-radié autour du creux. Les *Cladostema flexuosa*, *leioperis*, etc., appartiennent à ce genre; ils se trouvent aux États-Unis.

CLADOSTEPHE. *Cladostephus*. BOT. Genre établi par Agardh, et placé, dans ce Dictionnaire, parmi les Chaodinées dont il se rapproche par l'analogie que présente son organisation avec celle des Thorées et des Draparnaldes; mais qui, lorsque sa fructification sera connue, pourra bien passer aux Céramiaires. Caractères : filaments ronds, articulés, rameux, chargés de ramules également articulées par sections transversales, simples ou légèrement divisées, disposées en verticilles simples, autour des articulations des rameaux principaux, comme les feuilles d'un Hypuris le sont autour des tiges. L'espèce qui sert de type à ce genre est le *Cladostephus myriophyllum*, Bory, *Cladostephus verticillatus*, Agardh, *Syn*, Lyngbye, *Tent.*, p. 102, pl. 30, *Ceramium verticillatum*, DC., Flor. fr. T. II, p. 39. Cette plante abonde dans les mers d'Europe, et son port est assez élégant.

CLADOSTYLES. BOT. Famille des Convolvulacées, Pentandrie Digynie, Linné. Ce genre a été établi sur une plante nouvelle rapportée de l'Amérique méridionale par Humboldt et Bonpland. Caractères : calice divisé en cinq parties profondes; corolle campanulée, très-ouverte, dont le limbe est à cinq divisions; deux styles fourchus : stigmates simples; capsule uniloculaire, monosperme, indéhiscente. Selon Bonpland, à qui on doit la description précédente, faite sur la plante en vie, cette graine n'est unique dans la capsule que par l'avortement constant d'une ou de plusieurs autres graines; mais Kunth (*Synopsis Plantarum æquinoct. orbis novi*, T. II, p. 230) suppose en outre, avec plus de vraisemblance, que l'ovaire (qui n'a pas été observé par Bonpland) est biloculaire, et que chacune de ses loges est disperme. Si cela était ainsi, le genre *Cladostyles* ne différerait de l'*Evolvulus* que par la capsule dépourvue de valves, et cette différence est bien faible pour la distinction d'un genre. Le *Cladostyles paniculata*, H., B. et Kth, est la seule espèce connue. C'est une plante herbacée, droite, à feuilles alternes et entières, dont les fleurs sont terminales, blanches et disposées en panicules. Elle fleurit en juin, près de Turbaco dans le royaume de la Nouvelle-Grenade. Humboldt et Bonpland en ont publié une très-belle figure (Plant. équinoxiales, 1er vol., tab. 57).

CLADOTHAMNE. *Cladothamnus*. BOT. Genre de la famille des Éricinées, établi par Bongard, pour une plante nouvelle, recueillie à l'île de Sitcha par feu le Dr Mertens, lors de son voyage autour du monde avec le capitaine Lutke. Les caractères du genre nouveau sont : calice subgamosépalé, divisé en cinq parties et persistant; cinq pétales; dix étamines courtes; anthères déhiscentes par un petit trait du sommet. Le fruit consiste en une capsule à cinq ou six loges, et valves septifères en leurs bords. La seule espèce connue, *Cladothamnus pyroliflorus*, est un arbuste à rameaux nombreux, glabres, garnis de feuilles sessiles, alternes, oblongues, à fleurs axillaires et solitaires.

CLADOXÈRE. *Cladoxerus*. INS. Orthoptères; genre de la famille des Spectres, établi par Audinet-Serville pour un Insecte récemment observé au Brésil et qui offre pour caractères : tête petite, presque triangulaire, se rétrécissant vers le corselet : toute la partie supérieure droite, déprimée, et son bord postérieur droit; yeux petits; antennes insérées devant les yeux, plus près de la bouche que du milieu de la tête; premier article cylindrico-conique, le second globuleux; point d'ocelles distincts; labre échancré, avec son bord antérieur droit; partie antérieure du corselet linéaire jusqu'à la base des élytres : mésothorax cylindrique, sans appendices membraneux; métathorax cylindrique, à peu près de la longueur du mésothorax; prothorax

extrêmement court, n'égalant pas en longueur le quart de celle du mésothorax; corps ailé; ailes assez petites, ne couvrant guère que la moitié supérieure de l'abdomen, dans le repos; élytres extrêmement courtes; abdomen cylindrique : plaque supérieure de ses derniers segments dilatée latéralement; anus à découvert dans les mâles, redressé, muni de deux courts filets ou appendices : le dessous est renflé et globuleux; pattes longues, à peu près également espacées : les antérieures beaucoup plus grandes que les autres; cuisses et jambes grêles, linéaires. Le *Cladoxerus gracilis* est long de trois pouces, brun, lisse, avec quelques lignes d'un jaune sale sur la tête. Les élytres ont leur bord extérieur d'un blanc verdâtre; les ailes sont transparentes.

CLÆODÈRES. INS. Synonyme de Cléodère.

CLAIRETTE. BOT. Synon. vulgaire de Valérianelle.

CLAIRIDES. *Cleridæ*. INS. Tribu établie par Kirby, correspondant à celle des Clairones. *V.* ce mot.

CLAIRON. *Clerus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Clavicornes, tribu des Clairones, établi par Geoffroy qui lui assignait pour caractères : antennes en masse composée de trois articles posés sur sa tête; point de trompe; corselet presque cylindrique sans rebords; tarses garnis de pelottes. Les Clairons, confondus par Linné avec les Attelabes, ont, pour la plupart, le premier article des tarses très-court; cette particularité en avait imposé à Geoffroy qui, ne voyant que quatre divisions aux tarses, les avait rangés parmi les Tétramères. Le fait est qu'ils en ont cinq, et qu'avec quelque attention, on parvient toujours à distinguer l'article rudimentaire. Le genre Clairon n'a pas seulement subi des changements dans ses limites; mais il a été complétement bouleversé par Fabricius. Cet entomologiste a établi un genre Clairon qui ne comprend aucune des espèces décrites par Geoffroy, et il a créé, pour celles-ci, la dénomination de TRICHODE, *Trichodes*. Olivier accorde au genre Clairon une acception très-étendue, qui comprend sous le nom de section les genres Notoxe, Clairon, Trichode de Fabricius. Enfin Latreille rendant à chacun ce qui lui est dû, rejette les dénominations abusives de Fabricius, et adopte le genre Clairon de Geoffroy, qui, à raison des changements utiles qu'il a subis, correspond aujourd'hui à une famille ou tribu désignée sous le nom de Clairons, et comprend plusieurs sous-genres qui en ont été démembrés. Parmi eux, celui des Clairons proprement dits, dont il est ici question, offre pour caractères : tarses vus en dessus, ne paraissant avoir que quatre articles; l'avant-dernier aussi grand que le précédent, et pareillement bilobé; antennes à articles intermédiaires très-courts, les trois derniers transversaux, formant une massue presque triangulaire, tronquée obliquement au bout, et pointue à l'angle interne du sommet; dernier article des palpes maxillaires un peu plus grand, en forme de triangle renversé, allongé; le même des labiales beaucoup plus grand, ayant la figure d'une hache.

Ces Insectes ont le corps allongé, presque cylindrique, plus étroit en devant. La tête est assez large, inclinée et enfoncée postérieurement dans le prothorax; les yeux sont ovales, peu saillants, souvent échancrés au côté interne. Les antennes ont la longueur du prothorax; celui-ci est allongé et plus étroit que les élytres; l'écusson est très-petit, arrondi postérieurement. Les élytres sont étroites, surtout en avant, et de la longueur de l'abdomen : elles recouvrent deux ailes membraneuses. Les pattes sont de longueur moyenne; les deux postérieures ont, dans les mâles de quelques espèces, des cuisses assez fortes; les articles intermédiaires des tarses sont larges, bilobés et garnis inférieurement de pelottes. Les Clairons diffèrent des Cylydres et des Tilles, par les articles des tarses, n'étant pas tous très-distincts; ils s'éloignent des Nécrobies et des Enoplies, par les articles intermédiaires des tarses bilobés, par la forme de la massue et par celle du corselet. Enfin ils ont de tels rapports avec les Notoxes, les Trichodes et les Corynètes de Fabricius, que Latreille leur réunit ces trois genres.

Les Clairons ont, en général, le corps hérissé de poils, ou duveteux, et orné de couleurs vives et variées, disposées par bandes transversales sur les élytres. On les rencontre souvent sur les fleurs, ils volent avec facilité. Lorsqu'on les prend, ils n'ont d'autre moyen de défense qu'une ruse commune à un grand nombre d'insectes; ils contrefont les morts, inclinent leur tête et replient leurs pattes contre leur poitrine. — Léon Dufour a étudié anatomiquement les Clairons, et a trouvé que l'œsophage est gros, proportionnellement à celui de la plupart des autres insectes; avec les parois épaisses et charnues; que parvenu dans la poitrine, il se renfle, mais insensiblement, en un estomac cylindroïde, flexueux, à la surface duquel la loupe fait découvrir de fort petites papilles, en forme de points saillants. Après cet estomac, dont la terminaison est marquée par un léger bourrelet où se fait l'insertion antérieure des vaisseaux hépatiques, on trouve une portion intestinale fort courte, puis un cœcum allongé, renfermant une pulpe excrémentitielle blanche. Quant aux vaisseaux hépatiques, ils sont au nombre de six, et ont leurs insertions sur deux points éloignés du tube alimentaire; la première de ces insertions, ou l'antérieure, a lieu autour du bourrelet qui termine l'estomac par six conduits distincts et isolés; l'autre, ou la postérieure, se fait à l'origine du renflement intestinal, qui précède le rectum par deux vaisseaux seulement; mais chacun de ceux-ci est trifide.

Les larves des Clairons, connues des anciens, se nourrissent de celles des autres Insectes, particulièrement des Hyménoptères; on les rencontre dans leurs nids. — Ce genre est assez nombreux en espèces dont plusieurs se trouvent en France.

CLAIRON DES RUCHES. *Clerus alvearius*, Latr., *Trichodes alvearius*, Fab. La larve se rencontre dans les ruches des Abeilles domestiques. Elle y fait un grand tort en détruisant leurs nymphes et leurs larves. Panzer (*Faun. Insect. Germ.* fasc. 31, fig. 14) en a donné la figure.

CLAIRON APIVORE. *Clerus apiarius*, Ol. *Trichodes apiarius*, Fab.; confondu quelquefois avec l'espèce précédente. On trouve sa larve plus souvent dans les mêmes lieux et dans les nids des Mégachiles des murs.

Panzer (*lot. cit.* fasc. 31, fig. 13) l'a aussi représenté.

Comme on n'a pas encore observé l'Insecte parfait cherchant à s'introduire dans les ruches d'Hyménoptères, et qu'il n'est d'ailleurs doué d'aucun moyen très-efficace pour se garantir de la piqûre de l'aiguillon, on suppose que les œufs sont d'abord pondus sur les fleurs, et que les Abeilles ou les Mégachiles les transportent dans leurs nids avec le pollen de ces fleurs. Cette opinion ne paraît guère admissible; car elle supposerait la perte d'un grand nombre d'œufs, et n'expliquerait pas comment l'Insecte, devenu parfait, pourrait rencontrer moins de danger, pour sortir de la ruche ou du nid, que pour s'y introduire; attendons que l'observation vienne encore dévoiler ce mystère. Les hypothèses, quelque vraisemblables qu'elles paraissent, ne doivent jamais être admises que comme de simples conjectures; autrement elles nuisent à la science, parce que le doute seul engage à la recherche de la vérité.

CLAIRONES. *Clerii.* INS. Famille de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, établie par Latreille. Caractères : antennes grossissant insensiblement ou terminées en massue, pectinées dans les uns, presque filiformes et presque entièrement en scie dans les autres; corps allongé, cylindroïde, plus étroit en devant; abdomen mou, en carré plus ou moins allongé, recouvert par les élytres; articles intermédiaires des tarses bilobés et membraneux en dessous; palpes maxillaires très-avancées, aussi longues que la tête; palpes labiales aussi longues ou plus saillantes que les précédentes, terminées par un article grand, en hache ou en cône très-allongé. Les Clairones se trouvent ordinairement sur les fleurs, quelquefois dans les matières animales en putréfaction ou dans les bois pourris. A l'état de larves, elles se nourrissent de matières animales; celles de quelques espèces de Clairones proprement dites, se rencontrent souvent dans les ruches des Abeilles où elles dévorent les larves. — Latreille divise cette famille de la manière suivante :

I. Tarses ayant cinq articles très-distincts, tant en dessus qu'en dessous.

Genres CYLYDRE, TILLE.

II. Tarses ne paraissant avoir, vus en dessus, que quatre ou même que trois articles bien distincts.

† Le quatrième ou l'avant-dernier article des tarses aussi grand que le précédent, pareillement bilobé et très-distinct.

Genres THANASIME, OPILE, CLAIRON.

†† Avant-dernier article des tarses, ou le quatrième, entier, beaucoup plus petit que le précédent, caché entre ses lobes et peu apparent dans quelques-uns.

Genres ENOPLIE, NÉCROBIE.

Kirby a donné la division suivante de la tribu des Clairones, qu'il nomme en latin *Cleridæ*.

I. Antennes dentelées (*Serricornes*).

Genres EURYPE, TILLE, AXINE, PRIOCÈRE. Les trois nouveaux genres qu'on remarque ici ont été établis aux dépens du genre Tille.

II. Antennes renflées.

Genres ENOPLIE, CLAIRON.

CLAIRVILLÉE. *Clairvillea.* BOT. Genre de la famille des Synanthérées, établi par De Candolle et dédié à la mémoire du botaniste français. De Clairville, établi en Suisse, et à qui les Sciences naturelles sont en outre redevables d'une entomologie helvétique. Caractères : capitules pluriflores, hétérogames, à fleurs du rayon ligulées, femelles, ordinairement au nombre de cinq, disposées sur une seule rangée; à fleurs du disque tubuleuses, hermaphrodites, découpées en cinq lobes petits et aigus, et toujours au nombre de quatre ou cinq; involucre ovale, formé d'écailles imbriquées; réceptacle étroit, chargé, sur ses bords, de paillettes oblongues-linéaires : le centre en est privé; styles des fleurs hermaphrodites rameux, hispidules et appendiculés au sommet; akènes ovales et glabres. Jusqu'ici une seule espèce constitue ce genre, c'est un arbrisseau à rameaux arrondis, tomenteux dans leur jeunesse et glabres ensuite, à feuilles opposées et engaînantes au point de jonction, ovales-lancéolées, acuminées, dentées et nervurées; les capitules sont presque sessiles, annulaires et terminaux. Dombey a observé cette plante au Pérou.

CLAITONIA. BOT. *V.* CLAYTONE.

CLAM. MOLL. Ce nom est donné, dans les États-Unis de l'Amérique, à quatre espèces différentes de Mollusques bivalves : 1° au *Mactra solidissima*, qui fournit un mets délical; 2° à une autre coquille, paraissant être l'*Arca barbata*, qui est employée comme engrais; 3° à une espèce de *Mya*, voisine de l'*Arenaria*, qui offre un aliment fort recherché; 4° enfin à une coquille que l'on présume être le *Venus mercenaria*, et qui sert à la fabrication d'objets d'ornement. Cette dernière présente de nombreuses variétés, différentes par la forme du test qui varie du blanc aux teintes les plus foncées; assez souvent on y trouve des perles irisées des mêmes reflets que la nacre de la coquille, blancs, bleus, pourprés, violets, ou de plusieurs couleurs en même temps; quelquefois ces perles sont assez belles pour être montées en bijoux.

CLAMATORIA. OIS. Synonyme de la Sittelle d'Europe.

CLANCULUS. MOLL. *V.* BOUTON DE CAMISOLLE.

CLANDESTINE. *Lathræa.* BOT. Genre très-voisin des Orobanches et faisant partie de la Didynamie Angiospermie. Linné avait réuni sous le nom de *Lathræa* les genres *Clandestina*, *Phelippæa* et *Amblatum* de Tournefort, que les botanistes modernes ont, avec raison, séparés de nouveau, en sorte qu'aujourd'hui ce genre ne se compose que de deux espèces qui croissent en France. Ces deux plantes ont, non-seulement la même organisation intérieure que les Orobanches, mais elles rappellent encore ces singuliers végétaux par leur port. Elles sont herbacées, parasites, et vivent sur la racine d'autres plantes, dans les lieux couverts et humides. Leur racine est implantée sur celle de quelque autre arbrisseau; leur tige est horizontale, souterraine, et forme une souche, donnant naissance, dans sa partie supérieure, à quelques ramifications dressées, portant, ainsi que la souche, des écailles au lieu de feuilles. Les fleurs sont assez grandes, groupées en une sorte d'épi à la partie supérieure des ramifications de la tige. Leur calice est tubuleux, un peu comprimé latéralement, à quatre lobes peu profonds et inégaux. La corolle est monopétale, irrégulière, à deux lèvres; la supérieure est concave, entière; l'inférieure est à trois lobes peu

marqués. Chaque fleur contient quatre étamines didynames, placées sous la lèvre supérieure : les anthères sont à deux loges et velues. L'ovaire est allongé, marqué de deux sillons longitudinaux; coupé transversalement, il présente une seule loge contenant un très-grand nombre d'ovules insérés à deux trophospermes pariétaux, épais et légèrement bipartis. A la base de l'ovaire et antérieurement existe un petit corps glanduleux, en forme de languette; c'est un véritable disque hypogyne. Le style est plus ou moins allongé, terminé par un stigmate divisé en deux lèvres inégales et obtuses. Le fruit est une capsule un peu comprimée, uniloculaire, s'ouvrant en deux valves, qui chacune entraînent avec elles, un des trophospermes sur le milieu de leur face interne.

Clandestine écailleuse. *Lathræa squamaria*, L.; *Clandestina penduliflora*, Lamk., Flore franç. Elle est vivace et croît dans les lieux ombragés et humides. Sa souche est horizontale, rameuse, entièrement couverte d'écailles charnues, imbriquées; elle donne naissance, par son extrémité supérieure, à deux ou trois rameaux dressés, hauts de six à huit pouces, portant quelques écailles écartées, et terminés par un épi de fleurs blanchâtres et purpurines, pendantes, portées chacune sur un pédicelle qui naît de l'aisselle d'une écaille. Leur calice est comprimé, poilu, à quatre lobes aigus et inégaux. La corolle, deux fois plus longue que le calice, est à deux lèvres : la supérieure entière et obtuse, l'inférieure à peine trilobée; le style et le stigmate dépassent la lèvre supérieure.

Clandestine ordinaire. *Lathræa Clandestina*, L.; *Clandestina rectiflora*, Lamk., Flore franç. La souche est très-courte, munie d'écailles blanchâtres et imbriquées; elle est horizontale et cachée sous la mousse dans les lieux humides, au milieu des pierres qui garnissent les ruisseaux. De l'extrémité supérieure de sa souche, naissent plusieurs grandes fleurs violettes et dressées, qui sont la seule partie de la plante saillante au-dessus du sol. La Clandestine croît dans le centre et le midi de la France. Daléchamp regarde cette plante comme douée d'une propriété merveilleuse : il assure qu'elle a rendu fécondes des femmes jusque-là stériles.

CLANGA. ois. Synonyme d'Orfraie. *V.* Faucon.

CLANGUEUR. ois. De même que Clameur, ce mot exprime un cri particulier; c'est un retentissement propre aux Oiseaux aquatiques.

CLANGULA. ois. Synonyme de Canard Garrot.

CLANGULUS. moll. Même chose que *Clanculus*.

CLAOXYLON. bot. A. de Jussieu a érigé sous ce nom générique l'*Acalypha spiciflora* de Burman qui doit prendre rang dans la famille des Euphorbiacées; Diœcie Polyandrie. Caractères : fleurs mâles, calice à trois ou quatre divisions; plus de douze étamines à anthères biloculaires; fleurs femelles, calice à trois divisions avec autant d'appendices charnus; deux à trois styles courts; capsule à deux ou trois coques. Le *Claoxylon parviflorum* est un arbrisseau à feuilles alternes, oblongues, dentées; ses fleurs sont en épis. On le croit de l'Inde.

CLAPIER. zool. Retraite du Lapin. Ce nom a été étendu aux abris où on élève de ces animaux.

CLAQUE. ois. Synonyme vulgaire de Merle Litorne.

CLAQUETTE DE LADRES ou DE LÉPREUX. moll. Nom vulgaire du *Spondylus gæderopus* dont la charnière est disposée de façon à ce que les deux valves, tombant l'une sur l'autre sans se désunir après la mort de l'animal, imitent l'effet de ces castagnettes dont on obligeait autrefois les lépreux à faire usage dans certaines villes de Hollande, pour annoncer leur contagieuse présence.

CLARCKIE. *Clarckia*. bot. Pursh (*Flora Am. sept.*) a établi ce genre qui appartient à la famille des Onagraires et à l'Octandrie Monogynie, Lin. Caractères : calice tubuleux, à quatre segments; corolle composée de quatre pétales disposés en croix, rétrécis à leur base en un onglet très-mince, ayant un limbe trilobé; huit étamines, dont quatre munies d'anthères linéaires; les quatre autres, de moitié moins longues et supportant des anthères arrondies, ne sont que des étamines avortées; stigmate quadripartite et pelté; capsule à quatre loges.

L'espèce connue est figurée, dans Pursh et dans Curtis (Bot. magaz. 2918), sous le nom de *Clarckia pulchella*, que Poiret a changé en celui de *Clarckia elegans*. C'est une plante herbacée, à feuilles alternes et dont les fleurs ont une belle couleur rose ou pourprée. Elle a été trouvée par Lewis, gouverneur de la Californie septentrionale, sur le banc formé par le Kooskoosky et la rivière de Clarck, deux des branches principales du fleuve Columbia. La culture en a procuré plusieurs variétés remarquables par leur beauté.

CLARIA. bot. Synonyme de Gade Lotte.

CLARIAS. pois. Synonyme de Silure anguillaire.

CLARIONÉE. *Clarionea*. bot. Genre de la famille des Synanthérées, section des Labiatiflores, De Candolle, Syngénésie égale, L. Caractères : involucre oblong, imbriqué, composé de folioles membraneuses ou scarieuses sur leurs bords; fleurons extérieurs plus grands que les autres, et simulant les rayons des fleurs radiées, tous, sans exception, bilabiés, hermaphrodites; la lèvre intérieure formée de deux lanières très-étroites et roulées ensemble en spirale; réceptacle ponctué, nu, ou, selon Lagasca, cilié dans quelques espèces sur le bord des points; aigrette sessile, poilue et couverte de dents très-fines et nombreuses. Les Clarionées sont des plantes herbacées ou sous-frutescentes, à feuilles entières ou pinnatifides. Lagasca en cite plusieurs espèces sans description. La seule authentique est donc celle qui a servi à l'établissement du caractère générique par De Candolle, ou le *Clarionea Magellanica*. Depuis la publication du Mémoire de De Candolle, Lagasca a changé le nom de *Clarionea* qu'il avait lui-même donné au genre dont il s'agit, en celui de *Perezia*.

CLARIONIE. bot. *V.* Clarionée.

CLARISIA. bot. Genre fondé par Ruiz et Pavon qui lui assignent pour caractères : arbres dioïques ; fleurs mâles disposées en chatons filiformes, n'ayant pour calice qu'une très-petite écaille ; fleurs femelles possédant un périanthe particulier composé de quatre à six écailles peltées, et deux styles réunis par la base. Le fruit est une drupe monosperme. Les auteurs de ce genre l'ont placé dans la Diœcie Diandrie, et, d'après l'exposition

de ses caractères, il paraît appartenir à la famille des Amentacées de Jussieu ou à celle des Myricées de Richard, qui en est un démembrement. Les deux espèces décrites par Ruiz et Pavon, sont indigènes des forêts du Pérou; elles possèdent un bois dur, qui exsude un suc laiteux. L'une (*Clarisia racemosa*) a l'écorce inférieure rouge. L'autre (*Clarisia biflora*) a cette écorce blanche. On les trouve particulièrement sur le bord des rivières.

CLARKIE. BOT. *V.* CLARCKIE.

CLASSES, CLASSIFICATION. Le nombre des êtres dont s'occupe chaque branche de l'histoire naturelle est tellement grand que pour arriver à la connaissance de chacun d'eux, ou en retrouver un en particulier, les naturalistes ont, de bonne heure, senti la nécessité de les grouper dans un ordre quelconque, soit d'après des considérations étrangères à ces corps, soit d'après des caractères tirés d'eux-mêmes. C'est à ces arrangements que l'on a donné le nom de *Classifications*. Les aspects sous lesquels les corps peuvent être envisagés, sont tellement nombreux qu'il est fort difficile de déterminer le nombre des Classifications qui ont été proposées par les divers naturalistes. Cependant, en les considérant d'une manière générale, il existe deux séries principales de Classifications : les Classifications empiriques et les Classifications méthodiques. Dans les premières, les êtres sont groupés d'après des considérations qui leur sont étrangères : tel est, par exemple, l'ordre alphabétique, qui ne peut être employé que pour des êtres qui tous sont connus, au moins de nom. Les secondes, au contraire, sont fondées sur les caractères tirés d'un ou de plusieurs organes. Dans le premier cas, elles ont reçu le nom de Classifications *artificielles;* on les nomme Classifications ou *méthodes naturelles* dans le second cas; mais cette dernière expression peut paraître tout à fait impropre : en effet il n'existe pas, il ne peut pas exister de *méthode naturelle*. Aucune Classification n'est dans la nature; toutes sont le résultat de l'observation et des combinaisons de l'homme. Il existe des groupes plus ou moins naturels de végétaux ou d'animaux, c'est-à-dire que la nature leur a donné une forme, une organisation tellement analogue, que leur ressemblance peut être facilement appréciée par tous les hommes. C'est à ces groupes que l'on a donné le nom de *familles naturelles;* mais il n'existe pas de méthode naturelle. Au lieu d'employer les mots *artificielles* et *naturelles*, pour désigner les deux espèces de Classification, ne serait-il point préférable d'employer les mots de *système* et de *méthode*. Un *système* est une classification dans laquelle les caractères des classes sont tirés d'un seul organe. Ainsi, en botanique, Tournefort a établi un système d'après la forme de la corolle, Linné d'après les organes sexuels, etc. Dans une méthode, au contraire, on fait concourir à la formation des classes, l'ensemble des caractères tirés d'un grand nombre d'organes. *V.* MÉTHODES et SYSTÈMES.

CLASTA. BOT. Nom générique, donné par Commerson à une espèce de Caséarie, *Casearia fragilis*, Ventenat. Ce genre n'ayant pas été adopté, *V.* CASÉARIE et SAMYDÉES.

CLASTE. *Clastes*. ARACH. Genre d'Aranéides pulmonaires, établi par Walckenaer qui le caractérise ainsi : mandibules articulées sur un plan incliné ou vertical, à mouvement latéral; huit yeux sur le devant, presque égaux en grosseur; tête réunie au corselet auquel l'abdomen ne tient que par un filet; huit pattes onguiculées. Les espèces de ce genre sont terrestres, latérigrades, c'est-à-dire qu'elles marchent ou courent de côté et en arrière, tendant occasionnellement des fils pour attraper leur proie; elles sont vagabondes, ne se fixant dans une demeure que lorsqu'elles doivent y soigner une famille. Les Clastes sont de la Polynésie, grandes et ornées de belles couleurs.

CLATHRAIRE. *Clathraria*. BOT. FOSS. Genre de tiges fossiles caractérisé par des mamelons disposés en quinconce, et séparés par des sillons formant une sorte de réseaux dont les intervalles sont plus larges que hauts; les mamelons portent une impression de base pétiolaire, en forme de disque, plus large que haute, ordinairement échancrée supérieurement, et présentant, vers son milieu, deux ou trois petits points qui indiquent l'insertion des faisceaux vasculaires du pétiole. Ces Fossiles sont propres aux terrains houilliers. On n'en a vu jusqu'à présent que des échantillons peu étendus, et ils paraissent assez rares, puisqu'aucun auteur n'en avait encore figuré. On en connaît trois ou quatre espèces qui peuvent se rapporter à des tiges de Fougères arborescentes.

CLATHRE. *Clathrus*. BOT. Ce genre, l'un des plus remarquables parmi les Champignons, a été établi et parfaitement caractérisé par Micheli (*Nov. Gen.* p. 215, t. 93) qui en a donné une description meilleure que celle d'aucun des auteurs plus récents. Linné, en y réunissant les genres *Clathroides* et *Clathroidastrum* de Micheli, en avait fait un genre composé des plantes les plus disparates. Les botanistes modernes sont revenus au genre de Micheli, qui est ainsi caractérisé : Champignon presque globuleux, entièrement renfermé, dans sa jeunesse, dans une volva charnue, persistante, formée d'une partie creuse et percée de trous, renfermant dans son intérieur une matière farineuse, blanchâtre, et dans son centre une substance gélatineuse. Ces deux matières se résolvent, lors du développement complet de la plante, en un liquide épais et fétide, qui sort par les trous du Champignon. Ce genre, voisin surtout des *Phallus*, forme avec celui-ci et quelques autres, le petit groupe des Clathroïdées, rapporté tantôt aux Champignons proprement dits ou Gymnocarpes, tantôt aux Angiocarpes. *V.* CLATHROÏDÉES.

Les espèces du genre *Clathrus* sont peu nombreuses; deux habitent l'Europe : ce sont les *Clathrus ruber* et *Clathrus flavescens* de Persoon; peut-être ce dernier, qu'aucun auteur moderne n'a observé, et qui n'est figuré que par Barrelier (*Plant. Icon.* 1265), n'est-il qu'une variété du premier.

Le *Clathrus ruber*, qui est assez commun dans le midi de l'Europe, est un des plus beaux Champignons connus. Lorsqu'il est parvenu à son état parfait, d'une volva d'un blanc jaunâtre, et divisée en trois ou quatre lobes, il sort une tête arrondie d'un beau rouge orangé, composée de branches anastomosées, et renfermant une matière noirâtre produite par les séminules mêlées

à un fluide gélatineux. Cette matière, qui devient de plus en plus liquide, et qui sort par les trous que présente le corps du Champignon, répand une odeur très-fétide, qu'on observe dans presque toutes les plantes de ce genre, ainsi que dans les *Phallus*. Deux espèces de *Clathrus* croissent en Amérique : le *Clathrus crispus* de Turpin (Plumier, *Fung.* t. 167, B), et le *Clathrus columnatus* de Bosc.

Turpin a figuré dans le Dict. des Sc. nat., comme un genre particulier, sous le nom de *Laternea triscapa*, un Champignon qui se rapproche, par plusieurs caractères, des *Clathrus* et surtout de la dernière espèce qui vient d'être citée, mais qui mérite cependant d'en être distingué. *V.* LANTERNE.

Raffinesque avait aussi formé du *Clathrus columnatus* un genre particulier sous le nom de *Colonnaria*. Mais cette distinction ne paraît pas fondée sur des caractères suffisants pour être adoptée.

Le *Clathrus campana* de Loureiro n'appartient certainement pas à ce genre; il paraît même, d'après la description assez incomplète de cet auteur, devoir faire un genre nouveau, très-voisin des *Phallus*. Sa description lui donne surtout la plus grande analogie avec le *Phallus indusiatus* de Ventenat; mais Loureiro ne parle pas de la volva, et dit au contraire que le pédicule est nu, caractère qui seul paraîtrait propre à distinguer cette plante des *Phallus*, ou plutôt du genre *Hymenophallus*, auquel appartient le *Phallus indusiatus*, si toutefois il a été bien observé.

CLATHRIDÉES. *Clathrideæ.* BOT. Famille de plantes Cryptogames, établie par Dumortier, aux dépens de la grande famille des Champignons, dans une méthode particulière de classification de ces plantes, qu'il ne nous a pas été possible de produire à l'article Champignons, et dont nous nous empressons de donner ici une idée très-succincte.

Dumortier a donc divisé les Champignons en vingt-trois familles qu'il répartit, suivant leurs caractères généraux, en trois ordres et de la manière suivante :

† HYMÉNOSPORES. *Hymenosporæ.* Sporules dispersés sur une membrane externe.

AGARICINÉES. CLAVARIACÉES. PEZIZACÉES. CLATHRIDÉES. TREMELLACÉES. HELVELLACÉES.

†† SARCOSPORES. *Sarcosporæ.* Sporules se développant dans la chair du Champignon.

NIDULARIACÉES. CARPOBOLÉES. TUBÉRACÉES. SCLÉROTICÉES. LYCOPERDINÉES. TRICHIACÉES. SPUMARIACÉES. SPHÉRIACÉES. HYSTÉRINÉES. XYLOMATÉES. URÉDINÉES. TUBERCULARIACÉES.

††† HYPHOSPORES. *Hyphosporæ.* Sporules naissant d'un tallus filamenteux.

MUCORINÉES. CEPHALOSPORÉES. MUCÉDINÉES. MONILIACÉES. BYSSINÉES.

Dumortier avait d'abord nommé Lathicées la famille des Clathridées, mais il préféra ensuite tirer le nom du groupe de celui du genre qui en est le type. Les caractères communs à tous les genres de cette famille, sont de présenter un *hymenium* qui se dissout ou plutôt se résout en une matière visqueuse et sporifère. Les genres *Clathrus*, *Phallus* et *Junia* composent cette famille. Les Champignons sortent d'une volva qui est double dans le genre *Junia* et triple dans le genre *Phallus*.

CLATHROIDASTRUM. BOT. Le genre fondé par Micheli, sous ce nom, avait été confondu par Linné avec les *Clathrus* dont il diffère cependant beaucoup. Il correspond exactement au genre *Stemonitis* de Persoon, mais non aux Stemonitis de Gmelin et de Toentepohl, qui comprennent les genres *Arcyria*, *Stemonitis* et *Trichia* de Persoon. *V.* STEMONITIS.

CLATHROIDÉES. BOT. On doit distinguer, sous ce nom, un groupe de Champignons désignés successivement par les noms de *Lytothecii* par Persoon, de *Rhantispori* par Pink, de *Fungi Pistillares* par Nées, groupe assez naturel, mais dont la position est très-difficile à fixer, et dont on sera peut-être obligé de former une famille particulière. Fries et Link les placent parmi les Champignons à séminules renfermées dans un péridium, ou angiocarpes; Persoon et Nées les rangent au contraire parmi les vrais Champignons, opinion qui paraît plus exacte; mais il est certain qu'ils présentent des points d'analogie avec ces deux familles et qu'ils forment entre elles un passage assez naturel. Ainsi la volva qui enveloppe le Champignon dans sa jeunesse a plus d'analogie avec la volva des Agarics ou d'autres Champignons, qu'avec le péridium des Lycoperdacées; la partie centrale, qui sert de rapport aux séminules, est charnue et non pas filamenteuse comme dans toutes les Lycoperdacées; enfin la disposition des séminules elles-mêmes, quoique différant beaucoup de celles des vrais Champignons, se rapproche encore davantage de celle de quelques genres de cette famille, tels que les Agarics déliquescents de la section des Coprinus, que de celle des Lycoperdons ou autres Champignons angiocarpes. L'absence de volva dans quelques genres encore peu connus, s'ils appartiennent bien à cette famille, prouverait d'une manière évidente que ce n'est pas un péridium. Ce caractère est indiqué dans le genre *OEdycia* de Raffinesque et dans le *Clathrus campana* de Loureiro. Dans tous les genres bien connus, il existe une volva charnue et en partie mucilagineuse, du centre de laquelle s'élève ou un pédicule creux, portant à son sommet un chapeau dont la surface extérieure est couverte de cellules remplies de sporules mêlées à une matière mucilagineuse, ou un corps central creux, charnu, composé de branches diversement anastomosées, et renfermant entre elles des sporules mêlées également avec une substance mucilagineuse. Le caractère essentiel de cette famille consiste dans la manière dont les sporules sont mêlées avec une matière muqueuse, qui les entraîne sous forme d'un liquide d'une odeur en général fétide.

Les genres de cette section sont les suivants :

* PHALLOÏDES.

Battarea, Pers. (*Dendromyces?* Libosch.) — *Phallus*, Pers. *Hymenophallus*, Nées. — *OEdycia*, Raff.

** CLATHROÏDES.

Clathrus, Pers. (*Colonnaria*, Raff.) — *Laternea*, Turp.

CLATHROIDES. BOT. Micheli avait établi sous ce nom un genre que Linné a réuni aux *Clathrus*, quoiqu'il en différât extrêmement. Persoon l'a rétabli sous le nom d'*Arcyria*.

CLATHROPTÉRIDE. *Clathropteris*. BOT. Plantes fossiles de la famille des Filicites; ce genre est bien caractérisé; il a été établi par Ad. Brongniart, d'après ses rapports avec les Fougères vivantes, de la section des *Drynaria* du genre *Polypodium* de Linné. On observe en effet sur les feuilles fertiles de cette Fougère, la même forme générale dans le mode de division des feuilles et dans la distribution des nervures, tandis que les feuilles stériles, naissant de la même souche, ont une forme très-différente, qu'on a comparée à celle des feuilles de Chêne. Leur nervation est aussi très-distincte de celle des feuilles fertiles et se rapproche davantage de celle de *Phlebapteris*. Le *Clathropteris meniscioides*, décrit par Ad. Brongniart dans le onzième cahier de son Histoire des végétaux fossiles, a été trouvé dans le grès du Lias, à Hoer en Scanie, puis au mont St.-Étienne dans les Vosges, et enfin à Pouilly, en Bourgogne.

CLATHRUS. MOLL. Quelques conchyologistes ont donné ce nom aux Coquilles qui constituent le genre Scalaire.

CLAUCENE. *Claucena* ou *Clausena*. BOT. Ce genre a été proposé par N., L. Burmann (*Flora Indica*. p. 87), pour une plante indigène de l'île de Java, dont il a donné la description suivante : calice monophylle, à quatre dents courtes et planes; corolle formée de quatre pétales arrondis et sans onglet; huit étamines plus courtes que la corolle, à filaments subulés et réunis à leur base en un urcéole entourant l'ovaire; style plus petit que les étamines, surmonté par un stigmate simple. L'unique espèce (*Claucena excavata*) dont se compose ce genre, est un arbre dont les feuilles sont alternes et pinnées; chaque foliole est pétiolée, oblongue, presque entière et pubescente. Les fleurs sont disposées en grappes. La description précédente a sans doute paru trop incomplète à A. L. De Jussieu, pour qu'il ait pu établir les rapports du *Claucena* avec d'autres genres connus; il l'a en conséquence placé parmi les genres *incertæ sedis*, à la fin du *Genera Plantarum*. Lamarck (Dict. Encycl. et Illust., t. 110) lui a reconnu des affinités avec certaines Térébinthacées, et notamment avec le *Brucea*. Mais la majorité des botanistes ont placé le genre *Clausena* dans la famille des Hespéridées. *V*. ce mot.

CLAUDÉE. *Claudea*. Thalassiophyte de la classe des Floridées dont le caractère est d'avoir des tubercules en forme de silique allongée, attachés aux nervures par les deux extrémités. L'on ne connaît point de production marine, soit plante, soit Polypier, dont l'aspect soit aussi singulier que celui de cette Thalassiophyte, et qui réunisse, au même degré, la variété dans les couleurs, la grâce dans le port, et la délicatesse dans l'organisation. C'est sur les côtes de la Nouvelle-Hollande que Péron a trouvé cette brillante production, aussi extraordinaire par sa forme que par la manière dont la fructification est fixée aux feuilles.

D'un petit empatement qui sert de racine, s'élève une tige rameuse et garnie de feuilles qui émettent, sur un seul côté, une membrane invisible à l'œil nu dans l'état de dessiccation, à bords échancrés comme les ailes des Chauves-Souris, et se courbant presqu'en demi-cercle. Cette membrane est soutenue par des nervures qui partent de la principale : rapprochées à leur origine, elles s'éloignent en divergeant vers les bords, et se courbent légèrement au sommet des feuilles. Elles sont liées entre elles par d'autres petites nervures parallèles, et réunies les unes aux autres par de petites fibres parallèles également entre elles, et aux nervures rayonnantes, de sorte que les feuilles sont ornées de quatre ordres de nervures, se croisant presqu'à angle droit, et diminuant de grosseur en diminuant de grandeur; la membrane paraît séparée de la nervure principale qui n'est qu'un prolongement de la tige ou des rameaux. Dans la partie moyenne des feuilles, présentant une courbure presque parallèle à leurs bords, se trouve une grande quantité de fructifications formées par la réunion des petites fibres et des petites nervures, et par la destruction de la membrane. Ce sont des tubercules en forme de silique, atténués aux deux extrémités, et fixés par elles aux nervures rayonnantes. On trouve quelquefois jusqu'à douze de ces tubercules parallèles les uns aux autres, et situés entre les mêmes nervures; ils sont remplis de capsules granifères, presque visibles à l'œil nu. La grandeur des Claudées varie d'un à deux décimètres.

On ne peut jusqu'ici établir de caractères distinctifs de cette singulière production marine, que sur les échantillons desséchés rapportés par Péron; ils offrent des nuances rouges, vertes, jaunes, violettes, qui se fondent les unes dans les autres de la manière la plus gracieuse. On ne connaît encore qu'une seule espèce de ce genre, le *Claudea elegans*, ainsi nommé à cause de sa beauté.

CLAUJOT. BOT. Syn. vulgaire de Gouet tacheté.

CLAUSENIE. *Clausenia*. BOT. *V*. CLAUCENE.

CLAUSILIE. *Clausilia*. MOLL. Tous les auteurs, avant Linné, et même ceux qui l'ont suivi jusqu'à Draparnaud, ont confondu les Coquilles de ce genre, tantôt avec une famille, tantôt avec une autre. C'est ainsi que Lister les a désignées sous le nom de Buccin. Bonanni, Müller, Chemnitz et Linné, en font des Turbots. Geoff. (Traité sommaire des Coquilles terr. et fluv. des environs de Paris, p. 63) divisant les Coquilles terrestres en globuleuses et en allongées, a subdivisé ces dernières en deux paragraphes, celles qui tournent à droite et celles qui tournent à gauche, et, sous la dénomination de *Nompareille*, il est le premier qui ait indiqué une séparation entre deux genres quoi qu'il n'ait pas fait mention des caractères essentiels. Dargenville (*Conch.*, 2e part., pag. 83, pl. 9, fig. 13-14), suivant la dénomination de Lister, leur conserve le nom de Buccin. Après lui, Bruguière, établissant des coupes plus naturelles, les a rapprochés, dans son genre Bulime, des Maillots, des Ampullaires, des Lymnées. Enfin, Draparnaud a établi le genre Clausilie, qui a été adopté ensuite par Cuvier et placé auprès des Hélices, après les sous-genres Bulime, Maillot, etc. Férussac (Syst. des Anim. Moll., p. 52, nº 14 et pag. 62) admet aussi le genre des Clausilies, mais comme quatrième groupe de son sous-genre Cochlodine, leur conservant les caractères suivants qui sont ceux de Draparnaud : bouche armée; des lames, dont une en opercule élastique.

Lamarck (Anim. sans vert. T. VI, p. 5) circonscrit le

genre Clausilie, en n'admettant que les Coquilles qui ont le péristome continu, ne regardant pas comme essentiel le caractère de la lame operculaire élastique, puisque tantôt elle existe et que tantôt elle n'est que rudimentaire ou qu'elle ne se rencontre pas du tout. On pourrait pourtant observer que parmi les espèces citées par Lamarck, deux seulement ne rentrent pas dans le groupe de Férussac, et cette circonstance ne paraît pas suffisante pour détruire le caractère donné par Draparnaud, puisque, dans ses Prodromes, Férussac en cite trente et une espèces qui sont toutes pourvues de cette lame élastique. Quoi qu'il en soit, voici les caractères qu'il convient de donner à ce genre : animal à corps grêle, semblable à celui des Hélices, seulement plus allongé; trachée saillante en tube conique et court, reçue dans la gouttière de la columelle; coquille fusiforme, à sommet grêle et obtus; ouverture arrondie, ovale, présentant un sinus pour le passage de la trachée; à bords partout réunis, libres, réfléchis en dehors. Parmi les espèces connues, on peut citer de préférence.

Clausilie col-tors. *Clausilia torticolis,* Lamk. Jolie Coquille tournant à gauche, cylindrique et tronquée, d'un jaune ferrugineux ; stries droites et élégantes ; col rétréci, anguleux et courbé; bouche sans dents. C'est l'*Helix Cochlodina torticolis* de Férussac (Tab. des Moll., p. 62, nº 515), qui est très-bien figurée dans le Voyage au Levant d'Olivier, sous le nom de *Bulimus torticolis* (pl. 17, fig. 4, a, b). Elle habite Standié.

Clausilie lisse. *Clausilia bidens,* Drap. (pl. 4, fig. 5, 6 et 7); *Helix bidens,* Müller (*Hist. Verm.*, pl. 2); *Turbo bidens,* L.; *Helix Cochlodina derugata,* Férussac (Tab. des Moll., p. 63, nº 529). Elle est figurée dans Favanne (*Conch.*, p. 65, f. e, 11) et dans Martini (*Conch.*, t. 112, fig. 960, nº 1). Elle se distingue par sa forme allongée, un peu ventrue, sa couleur cornée, claire, et ses surfaces lisses très-légèrement striées, transparentes, luisantes; son ouverture est ovale, munie de deux gros plis sur la columelle, et de deux autres plus petits et plus enfoncés sur l'autre côté. Elle présente toujours à l'état adulte le petit osselet élastique. Europe.

Clausilie papilleuse. *Clausilia papillaris,* Lamk. (pl. 4, fig. 13); *Bulimus papillaris*, Bruguière, Enc.; *Helix papillaris,* Müller ; figurée par Favanne (*Conch.*, t. 65, fig. e, 9) et par Martini sous le nom de *Turbo papillaris* (*Conch.*, t. 9, part. i, p. 121, t. 112, fig. 963-964); *Helix Cochlodina papillaris,* Férussac (Tabl. systém. des Moll., p. 62, nº 528). Cette espèce est remarquable surtout par ses sutures couronnées de petits tubercules blancs; la coquille est diaphane, d'un brun pâle ou cendré; les stries longitudinales sont bien apparentes; la spire est composée de dix à douze tours ; l'ouverture est ovale. Elle offre sur la columelle deux plis blancs et un troisième transversal, plus enfoncé; le bord est blanc, très-évasé, détaché; l'osselet élastique se rencontre toujours dans cette espèce. Toute la Coquille est longue de huit lignes environ. France septentrionale, Belgique, etc.

Clausilie ventrue. *Clausilia ventricosa*, Drap. (pl. 4, fig. 14); *Helix perversa,* Sturmer; *Turbo biplicatus,* Montagu (*Test. Britan.*, t. 11, fig. 5); *Helix Cochlodina ventriculosa,* Férussac. Cette Clausilie est fusiforme, ventrue, transparente, brune, striée; ses stries sont saillantes; sa spire est composée de onze ou douze tours; ouverture ovale, bidentée; péristome blanc, peu réfléchi. Europe.

CLAUSTHALIE. min. *V.* Plomb sulfuré.

CLAUSTRALITELES. arach. On désigne ainsi les Araignées qui forment leurs toiles en cellules ovales, sous les pierres, et qui s'y tiennent enfermées.

CLAUSULIE. *Clausulus.* moll. *V.* Melonie.

CLAVA. polyp. Synonyme de *Clavea. V.* Clavée.

CLAVAGELLE. *Clavagella.* moll. Ce genre, établi par Lamarck pour former le passage de l'Arrosoir à la Fistulane, présente des particularités assez remarquables. Dans l'arrosoir, deux valves ouvertes, fixées et faisant partie du tube, se remarquent à la face postérieure, au dessous de la couronne spinifère. Dans la Clavagelle, une massue également spinifère offre à l'un de ses côtés, une seule valve enchâssée dans son épaisseur, tandis que l'autre reste libre sur la charnière dans l'intérieur du tube. La Fistulane, enfin, présente un tube qui n'est plus spinifère, et dont les deux valves sont libres dans le fourreau. La Clavagelle se trouve donc placée naturellement entre les deux genres qui ont avec elle le plus de rapport, et forme ainsi dans cette famille si bien réunie dans ses éléments, le passage insensible d'un genre à son suivant. Voici les caractères que Lamarck a donnés à celui dont il s'agit : fourreau tubuleux, testacé, atténué et ouvert antérieurement, terminé en arrière par une massue ovale, subcomprimée, hérissée de tubes spiriformes; massue offrant d'un côté une valve découverte enchâssée dans la paroi; l'autre valve libre dans le fourreau. Outre ces caractères, on peut en ajouter deux autres qui sont tout à fait particuliers : 1º c'est que la valve libre, rapprochée de celle qui est fixée, laisse des deux côtés un bâillement assez notable, quoique celle-ci, à l'endroit de son insertion dans le tube, fasse un léger bourrelet qui correspond entièrement aux contours de l'autre valve; 2º la charnière est munie le plus ordinairement d'une dent lamelleuse, courbée, laissant derrière elle une petite cavité pour l'insertion du ligament. Jusqu'à présent, on n'a connu de Clavagelles qu'à l'état fossile. Lamarck en a décrit trois espèces des environs de Paris, et Brocchi en fait connaître une quatrième, d'Italie, sous le nom de *Teredo echinata;* enfin, dans ses recherches aux environs de Paris, Deshayes en a trouvé une cinquième qu'il a décrite sous le nom de *Clavagella Brongnartii.* La Clavagelle hérissée, *Clavagella echinata,* Lamk., a été décrite par cet auteur sous le nom de *Fistulana echinata* dans les Ann. du Mus. (vol. 7, p. 429, nº 5) où elle est très-bien figurée (vol. 12, pl. 43, fig. 9). La Clavagelle à crête, *Clavagella cristata*, également fossile à Grignon, n'a été connue que par la phrase caractéristique que Lamarck en a donnée; elle n'a pas encore été figurée. Il n'en est pas ainsi de la troisième espèce, Clavagelle tibiale, *Clavagella tibialis,* fort bien figurée dans les Ann. du Muséum (vol. 12, pl. 43, fig. 8) et décrite avec précision sous le nom de *Fistulana tibialis.* Enfin, la quatrième espèce à laquelle l'auteur des Anim. sans vert. a donné le nom de *Brocchi,* est celle que le conchyliologue italien avait nommée *Te-*

redo echinata, sur laquelle il a fait plusieurs observations intéressantes (*Conch.*, vol. 2, p. 270, t. 15, fig. 1).

CLAVAIRE. *Clavaria*. BOT. Ce genre, d'abord fondé par Linné, a depuis été limité à une partie seulement des espèces que ce naturaliste y avait placées. Malgré ces séparations nombreuses, Fries compte encore cinquante-sept espèces, et Persoon, qui laisse parmi elles plusieurs des genres de Fries, en énumère, dans sa *Mycologia Europœa*, quatre-vingt-cinq. Plusieurs des Clavaires de L., qui présentaient des loges ou conceptacles distincts, ont été rangées parmi les Sphéries; tel est le *Clavaria hypoxylon*, Bull. D'autres espèces sont devenues le type des genres *Geoglossum*, *Sparassis*, *Spathularia*, *Pistillaria*, *Typhuta*, *Phacorrhiza*, *Mitrula*, etc., de sorte que l'ancien genre Clavaire correspond maintenant à la section entière des Clavairées. Le genre Clavaire proprement dit, ainsi que Fries l'a limité dans son *Systema mycologicum*, est ainsi caractérisé : Champignon charnu, simple, en forme de massue, ou rameux à branches redressées, sans pédicule distinct; membrane séminifère, lisse couvrant toute sa surface, mais ne présentant de capsules (*thecœ*) que vers la partie supérieure.

Les formes très-différentes de ces Champignons les ont fait séparer en deux sections considérées même, par quelques auteurs, comme deux genres, sous les noms de *Ramaria* et de *Clavaria*. Les premières forment des sortes de buissons composés d'une tige plus ou moins grosse et courte, divisée en un grand nombre de rameaux comprimés, rapprochés, fastigiés et en général d'une longueur à peu près égale. Les espèces de cette section sont très-nombreuses, plusieurs sont bonnes à manger, et comme elles atteignent une taille assez considérable, qu'elles croissent généralement en grande quantité dans un même lieu, et que les espèces bonnes à manger sont faciles à reconnaître, elles peuvent être d'une grande ressource pour les gens pauvres, pendant l'automne. Les meilleures sont les suivantes :

CLAVAIRE FAUVE. *Clavaria flava*, Fries, *Clavaria Coralloides*, Bull., t. 222. Sa tige, grosse d'un pouce environ, est blanchâtre. Ses rameaux, simples inférieurement, se divisent supérieurement; ils sont égaux, fastigiés, et forment une tête arrondie de trois à quatre pouces, d'un jaune plus ou moins foncé.

CLAVAIRE CORALLOÏDE, *Clavaria Coralloides*, L. Ne diffère de la précédente que par sa couleur toute blanche, et par ses rameaux de longueur inégale et moins fastigiés.

CLAVAIRE CENDRÉE. *Clavaria cinerea*, Bull., t. 354. Cette espèce est toute grise, à rameaux serrés, sinueux, presque dentelés sur leurs bords, tronqués au sommet; c'est une des plus communes en France.

Il paraît que les autres espèces de cette section des Clavaires, et probablement même toutes les plantes de ce genre, peuvent être mangées sans danger; mais quelques-unes sont ou trop coriaces, ou d'un goût amer, qui empêche qu'elles soient comestibles; les précédentes sont les plus recherchées. — La singulière espèce que Bory a découverte sur les troncs des vieux Lauriers, aux îles Canaries, et qu'il a figurée dans ses Essais sur les îles Fortunées, paraît être intermédiaire entre les deux sections de ce genre, si elle n'en forme un nouveau.

La seconde section renferme les espèces simples, en forme de massue, tantôt très-renflée, comme dans le *Clavaria pistillaris*, Bull., t. 244, tantôt presque cylindrique, comme dans les *Clavaria cylindrica*, Bull., t. 463, figure 1, et *Clavaria fistulosa*, Bull., t. 463, fig. 2. Aucune de ces espèces, dont un grand nombre croissent sur les feuilles mortes ou sur le bois pourri, n'est bonne à manger.

Fries a réuni à la fin du genre Clavaire, sous le nom de *Calocera*, quelques petites espèces remarquables par leur nature presque gélatineuse ou cornée; simples ou rameuses, mais sans pédicule distinct du reste de la plante; ces Champignons sont jaunes ou orangés, et croissent sur les bois pourris. Les espèces les plus connues de ce genre sont :

CLAVAIRE VISQUEUSE, *Clavaria viscosa*; elle est rameuse, à rameaux divisés et aigus; sa couleur est d'un beau jaune; elle atteint jusqu'à plus d'un pouce.

CLAVAIRE CORNÉE. *Clavaria cornea*, Bull., t. 463, fig. 4. Elle forme sur le bois mort des petites pointes simples ou peu rameuses, presque coniques, aiguës, d'un jaune orangé. Commune en France.

CLAVAIRÉES. *Fungi Clavati*. BOT. Section de la famille des Champignons, qui renferme toutes les espèces dont la membrane fructifère recouvre entièrement ou en grande partie la substance charnue du Champignon, lequel n'offre pas de chapeau distinct, mais qui a la forme d'une massue simple, ou qui est irrégulièrement divisé, à rameaux redressés; de manière que, dans ces plantes, la membrane fructifère est en même temps supérieure et latérale, et forme ainsi un passage entre les vrais Champignons à membrane séminifère inférieure, et ceux à membrane supérieure, tels que les Helvelles, les Pezizes, etc. Les genres *Leotia* et *Morchella*, dans cette dernière section, se rapprochent même beaucoup des Clavairées, tandis que les *Hericium*, parmi les premiers, ressemblent beaucoup à quelques Clavaires. Le genre Merisma de Persoon, quoique placé par la plupart des auteurs auprès des Théléphores et réparti même par Fries dans ce genre et dans les Hydnes, paraîtrait avoir plus d'analogie avec les Clavaires. On trouve dans cette tribu les genres : *Sparassis*, Fries; *Clavaria*, Fries; *Geoglossum*, Pers.; *Pistillaria*, Fries; *Crinula*, Fries; *Typhula*, Fries; *Phacorrhiza*, Pers.; *Mitrula*, Fries.

CLAVALIER. BOT. *V.* ZANTHOXYLE.

CLAVARIACÉES. *Clavariaceœ*. BOT. Dans sa méthode de classification des Champignons, Dumortier forme sous ce nom une famille à laquelle il assigne pour caractères : un *hymenium* distinct et persistant offrant des sporules répandues sur toute la surface du Champignon, où l'on n'observe jamais de chapeau. Les genres compris dans cette famille sont : *Clavaria*; *Fistillaria*; *Typhula*; *Geoglossum*; *Mitrula* et *Spathularia*.

CLAVARIE. *Clavaria*. BOT. Stackhouse, dans la deuxième édition de sa Néréide Britannique, donne le nom de Clavarie à son trentième genre composé d'une seule espèce, le *Fucus clavatus*, Lamx., *Fucus cœspitosus*, De Cand.; *Conferva incrassata*, Roth. Ce

qui a pu engager Roth à placer cette plante parmi les Conferves, c'est qu'il a pris ses contractions pour des articulations. Le *Fucus clavatus* appartient au genre GÉLIDIER (*Gelidium clavatum*) de Lamouroux. *V.* ce mot.

CLAVATELLE. *Clavatella.* BOT. Lyngbye a confondu avec ses Chœtophores, sous le nom de *Chœtophora marina,* la Chryptogame qui forme le type du genre Clavatelle. Ses caractères consistent en des filaments qui se développent du centre à la circonférence, en des globules et des mucosités qui deviennent bientôt de petites expansions membraneuses, globuleuses, vides, élastiques, coriaces, imbriquées. Ces filaments sont articulés par sections transverses, et non par globules, comme dans les Chœtophores; ils sont entièrement hyalins sans contenir de matière colorante, et se terminent en massue, au moyen de renflements dus au développement de la fructification qui est parfaitement sensible.

On connaît deux espèces fort remarquables dans ce genre: 1° *Clavatella Nostoc marina,* Bory, *Chœtophora marina,* Lyngbye, *Tent.*, p. 196, pl. 65 (figure imparfaite), *Ulva Nostoc,* De Cand., Fl. fr., Suppl. Elle a l'aspect d'un petit Nostoc ordinaire, mais sa consistance est plus membraneuse et sa couleur d'un brun jaunâtre. Elle abonde sur les rochers, parmi les Fucus, à Saint-Jean-de-Luz, à Biarritz, flotte dans le bassin d'Arcachon, et se retrouve dans le Nord. 2° *Clavatella viridissima,* Bory, *Ulva bullata,* De Cand. Flor. fr., Supplém. Croît aux mêmes lieux que la précédente, en membranes qui ont un peu la consistance du cuir et se contractent avec élasticité. Elles sont du plus beau vert, tirant sur le bleu dans leur transparence.

CLAVATULE. *Clavatula,* Lamk., *Clavus,* Montfort. MOLL. Dénomination d'un genre de Coquille qui a été réuni à celui de PLEUROTOME. *V.* ce mot.

CLAVE. BOT. Synonyme vulgaire de Trèfle.

CLAVÉE. *Clavea.* POLYP. Genre de l'ordre des Tubulariées. dans la division des Polypiers flexibles, établi par Ocken, pour un petit animal que Müller a figuré dans la Zoologie du Danemarck; il lui donne pour caractères : animal contenu dans une enveloppe gélatineuse, gélatineux lui-même, à corps allongé, terminé en massue et couronné par douze tentacules. Une seule espèce compose ce genre; on la nomme Clavée gélatineuse, *Clavea gelatinosa,* Ocken, *Hydra gelatinosa,* Gmel. On regarde cet animal comme intermédiaire entre les Tubulaires d'eau douce et celles de mer. Il se trouve sur les Hydrophytes.

CLAVEL. BOT. Synonyme vulgaire d'Œillet et de Girofle.

CLAVEL, CLAVELADA, CLAVELADE ET CLAVELADO. POIS. Synonymes vulgaires de Raie bouclée.

CLAVELINE. *Clavelina.* MOLL. Genre de la famille des Téthyes, Mollusques hermaphrodites et acéphales de la classe des Ascidies. Savigny, en subdivisant les Ascidies, a formé le genre *Clavelina* de celles qui offraient, avec un corps pédiculé par la base, à enveloppe gélatineuse ou cartilagineuse, un orifice branchial dépourvu de rayons de même que l'anal; sac branchial non plissé, mais très-court, et n'arrivant pas au milieu de la tunique, surmonté de filets tentaculaires simples; mailles du tissu respiratoire dépourvues de pupilles; abdomen totalement inférieur; foie nul ou peu distinct des parois de l'intestin; point de côte s'étendant du pylore à l'anus; ovaire unique, compris dans l'abdomen. Savigny décrit deux espèces dont l'une, *Clavelina borealis,* habite les mers du Kamtschatka; l'autre, *Clavelina lepadiformis,* est des côtes de la Norwège.

CLAVELLAIRE. *Clavellaria* et *Clavellarius.* INS. Olivier a le premier employé ce nom et l'a remplacé ensuite par celui de Cimbex. Lamk. a fait un mélange des deux dénominations en se servant en français du mot Clavellaire, et le remplaçant en latin par celui de *Cimbex.* Enfin Leach a appliqué ce nom de Clavellaire, *Clavellaria,* à un genre démembré de celui des Cimbex et comprenant les *Cimbex Amerinæ* et *marginata* de Fabricius.

CLAVELLE. *Clavella.* ANNÉL. Ocken a établi ce genre aux dépens des Lernées, et lui a donné pour caractères : corps mou, blanc, en forme de massue, terminé en arrière par deux ovaires entre lesquels est l'anus; point de bras ni de crochets; sang rouge. Ce genre comprend les *Lernea clavata* et *uncinata* de Müller.

CLAVELLÉ. *Clavellatus.* En forme de massue.

CLAVÉS. *Clavati.* BOT. Fries a donné ce nom à un ordre de la classe des Hyménomicètes, qui comprend les Champignons dont le réceptacle est en forme de massue.

CLAVICEPS. *Claviceps.* Qui a la tête conformée en massue, ou très-dilatée antérieurement.

CLAVENNE. *Clavenna.* BOT. *V.* AMELETIE.

CLAVICÈRE. INS. *V.* CÉRATINE.

CLAVICORNES. *Clavicornes.* INS. Grande famille de l'ordre des Coléoptères, section des Pentamères, fondée par Latreille qui lui donne pour caractères : quatre palpes; élytres recouvrant entièrement la majeure partie du dessus de l'abdomen; antennes grossissant insensiblement vers leur extrémité, ou terminées en massue de formes diverses, perfoliée ou solide, et toujours sensiblement plus longues que les palpes maxillaires, avec la base nue ou à peine recouverte. Les Clavicornes se nourrissent, au moins dans leur premier état, de matières animales. Cette famille a été divisée de la manière suivante :

I. Palpes maxillaires longues et avancées dans les uns; les labiales plus grandes ou aussi grandes que les précédentes, et terminées en massue dans les autres; corps allongé; tête et corselet plus étroits que les élytres.

† Tête dégagée; palpes maxillaires longues; abdomen ovoïde, embrassé par les élytres; tarses à articles simples.

TRIBU I. Les PALPEURS.

†† Tête s'enfonçant postérieurement dans le corselet; palpes maxillaires à peine plus longues que les labiales; abdomen en carré long ou cylindracé; pénultième article des tarses bilobé.

TRIBU II. Les CLAIRONS.

II. Palpes maxillaires courtes ou de longueur moyenne, et plus grandes que les labiales; corps ovale ou arrondi dans les uns, oblong dans les autres, avec le corselet de la largeur des élytres, du moins à sa base.

† Mandibules aussi longues au moins que la tête : antennes très-coudées (toujours courtes et en massue solide); les quatre derniers pieds plus écartés entre eux à leur naissance que les deux antérieurs. Latreille observe qu'ici le corps est presque carré, et la tête reçue dans une échancrure du prothorax; les élytres sont tronquées, les pieds contractiles et les jambes dentées.

Tribu III. Les Histérides.

†† Mandibules plus courtes que la tête, droites ou peu coudées; tous les pieds séparés à leur naissance par des intervalles égaux.

I. Antennes plus longues que la tête, de dix à onze articles distincts, grossissant insensiblement vers leur extrémité, ou terminées en une massue, soit solide, soit perfoliée, d'un à cinq articles.

Tribu IV. Les Peltoïdes.

Tribu V. Les Nitidulaires.

Tribu VI. Les Dermestins.

Tribu VII. Les Byrrhiens.

II. Antennes plus courtes ou guère plus longues que la tête, de six à sept articles dans les uns, en ayant davantage dans les autres, mais formant depuis le troisième, une massue dentelée en scie ou en fuseau.

Tribu VIII. Les Macrodactyles.

CLAVICULE. zool. *V.* Squelette.

CLAVICULE. *Clavicula.* moll. Les anciens conchyliologues ou oryctographes entendaient par ce mot la columelle des Coquilles spirales qui ressemblaient plus ou moins aux vrilles que la Vigne produit pour s'accrocher.

CLAVIÈRE ou CLAVIERS. pois. Syn. de Labre varié.

CLAVIFORME. *Claviformis.* zool. et bot. Cette épithète s'emploie pour caractériser les différentes parties des êtres organisés, qui ont plus ou moins la forme d'une massue, c'est-à-dire qui sont ovoïdes, allongés dans leur partie supérieure, et minces inférieurement. Parmi les plantes, le spadice de l'*Arum vulgare* offre un exemple de cette forme.

CLAVIGER. *Claviger.* ins. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Clavicornes, tribu des Pselaphiens, établi par Preysler, et ayant pour caractères : tarses terminés par un seul crochet; antennes grossissant insensiblement vers leur extrémité, de six articles, dont les derniers perfoliés; bouche simplement composée de deux très-petites mâchoires portant chacune une palpe très-courte de deux à trois articles. Ce genre singulier a pour type le Claviger testacé, *Claviger testaceus,* Preysler. Il a été rencontré en Allemagne. Panzer (*Faun. Ins. German.*, fasc. 59, fig. 3) l'a représenté avec assez d'exactitude. Deux autres espèces, *Claviger foveolatus*, Müll., et *Claviger longicornis,* du même auteur, lui ont été assimilées; ils sont des mêmes contrées.

CLAVIGÈRE. *Clavigera.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, institué par De Candolle qui lui assigne pour caractères : capitules composés de cinq à vingt fleurs; involucre consistant en plusieurs rangées d'écailles imbriquées, striées longitudinalement, les extérieures beaucoup plus courtes que les intérieures; réceptacle étroit, dépourvu de paillettes; corolle tubuleuse, cylindrique, à cinq dents très-courtes, portant extérieurement des glandes; anthères appendiculées au sommet; styles rameux, cylindriques, tantôt tout à fait inclus, tantôt en partie exsertes; akène presque cylindrique et glabre; aigrette formée de plusieurs rangs de soies plumeuses, courtement barbellées. Les trois espèces connues : *Clavigera corymbosa*, *scoparia* et *dentata*, appartiennent au Mexique; ce sont des arbrisseaux dressés, rameux, à feuilles alternes ou très-entières ou dentées, oblongues, quelquefois linéaires et marquées d'une seule nervure; les capitules sont disposés en corymbes et garnis de fleurs blanches.

CLAVIJE. *Clavija.* bot. Genre établi par Ruiz et Pavon (*Prod. Fl. Peruv.*, p. 142) pour quatre arbrisseaux du Pérou, qui, selon R. Brown, doivent appartenir au genre *Theophrasta* de Linné. Voici les caractères que les botanistes espagnols ont assignés à leur genre : calice à cinq divisions arrondies, imbriquées; corolle tubuleuse, plus longue que le calice, charnue, à cinq lobes munis à leur origine d'un semblable nombre de petites écailles épaisses, qui alternent avec eux; cinq étamines opposées aux lobes de la corolle, avec l'extrémité inférieure des filaments soudée sur le tube; anthères trigones, à deux loges conniventes, formant une sorte de capitule à dix rayons, et déhiscentes postérieurement; ovaire uniloculaire avec le placenta oligosperme et central; style court; stigmate petit et bifide. Le fruit est une baie globuleuse, pourvue d'un petit nombre de graines insérées sur un réceptacle charnu à l'aide de pédicelles fibreux. Le Clavije lancifolié, *Clavija lancifolia,* Desf., a beaucoup de rapports avec le *Theophrasta longifolia* de Jacquin, dont Lindley a fait son *Clavija ornata.* Bot. regist., t. 1764.

CLAVIPALPE. *Clavipalpus.* ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, institué par Delaporte, pour un insecte du Brésil que Dejean avait placé provisoirement dans le genre *Gematis.* Il a pour caractères : antennes de dix articles : le premier grand, renflé à son extrémité; les quatre suivants globuleux; le sixième allongé, un peu courbé, le septième cupuliforme, et les trois derniers en massue ovale, très-allongée; premier et troisième articles des palpes maxillaires courts, le deuxième allongé, le dernier très-grand, très-élargi, creusé au milieu et pointu à l'extrémité; tête arrondie en avant; labre entier; corselet convexe, un peu anguleux latéralement; écusson presque triangulaire, assez grand; élytres de la longueur du corselet, parallèles; pattes un peu allongées; tarses filiformes, terminés par deux crochets bifides et inégaux. Le *Clavipalpus Dejeanii,* est long de quatre à cinq lignes, large de deux, fortement ponctué, avec un poil court, roide et blanchâtre, sortant de chaque trou; ses élytres sont d'un brun clair, avec de nombreuses côtes élevées; il est velu en dessous.

CLAVIPALPES. *Clavipalpata.* ins. Famille de l'ordre des Coléoptères, section des Tétramères, fondée par Latreille, et ayant pour caractères : premiers articles des tarses garnis de brosses en dessous; le pénultième bifide; antennes terminées en massue perfoliée; mâchoires ayant au côté interne un crochet écailleux. Les Clavipalpes se distinguent des autres familles de la

même section par leurs antennes et surtout par la dent cornée dont le côté interne de leurs mâchoires est armé. Leurs antennes ont moins de longueur que le corps; les mandibules sont échancrées ou dentées à leur sommet; les palpes sont terminées par un article plus gros que ceux qui précèdent; le dernier des maxillaires est très-grand, transversal, comprimé presqu'en croissant; enfin le corps est arrondi, souvent même bombé et hémisphérique.

Les Insectes appartenant à cette famille se rencontrent dans les Bolets qui croissent sur les troncs d'arbres, ou se trouvent sous les écorces et dans les bois pourris. On pourrait les réunir tous dans le grand genre Érotyle de Fabricius. Latreille divise de la manière suivante les genres de la famille des Clavipalpes :

I. Dernier article des palpes maxillaires transversal presqu'en forme de croissant ou en hache.

Genres : Érotyle, Ægithe, Tritome.

II. Dernier article des palpes maxillaires allongé et plus ou moins ovalaire.

Genres : Langurie, Phalacre.

CLAVIPÈDE. *Clavipes.* ins. Qui a les jambes renflées, épaisses, en massue.

CLAVULE. *Clavula.* bot. Dumortier a établi, sous ce nom, un genre dans la famille des Cypéracées, aux dépens des Scirpes. Ce genre est caractérisé essentiellement par son épi terminal, unique, central, et dépourvu de bractées. Plusieurs Éléocharides font également partie du nouveau genre, et l'auteur les a reparties en cinq divisions.

CLAVULINE. moll. Nom d'un genre de la division des Céphalopodes hélicostègues turbinoïdes, d'après la méthode de D'Orbigny.

CLAVULIER. *Clavulium.* bot. Genre de la famille des Légumineuses, établi par Desvaux qui le caractérise ainsi : calice à cinq divisions, et faiblement partagé en deux lèvres; dents au sommet des divisions, larges et acuminées; étendard légèrement plissé, plus court que la carène; ailes courtes; étamines monadelphes; gaîne divisée; style étendu, acuminé; ovaire pédonculé, avec le support allongé; légume oblong, pédonculé, renflé, polysperme. Ce genre comprend les *Crotalaria pedunculata* et *mucronulata* de De Candolle : l'une est de l'Inde, l'autre des Antilles. Ces plantes sont encore assez peu connues.

CLAVUS. moll. *V.* Clavatule.

CLAYTONIE. *Claytonia.* bot. Genre de la famille des Portulacées et de la Pentandrie Monogynie, qui a pour caractères distinctifs : un calice monosépale, à deux divisions très-profondes : cinq pétales soudés par leur base en une corolle monopétale, régulière et comme campanulée; cinq étamines libres, dressées, opposées aux pétales, c'est-à-dire placées en face de leur lame interne, et insérées à leur base, caractère qui dénote une corolle monopétale. Ces étamines ont leurs anthères à deux loges tournées en dehors; l'ovaire est libre et supère, à une seule loge, contenant de trois à six ovules dressés, insérés à un trophosperme charnu, qui forme un tubercule lobé au fond de la loge. Du sommet de l'ovaire naît un style simple, cylindrique, qui se termine par un stigmate à trois divisions étroites. Le fruit est une capsule globuleuse ou à trois angles, offrant une seule loge intérieurement, qui contient ordinairement trois graines ovoïdes, dressées, attachées au fond de la cavité. Cette capsule s'ouvre naturellement en trois valves à l'époque de sa maturité. Les graines renferment sous leur tégument propre, un embryon cylindrique, roulé circulairement autour d'un endosperme charnu.

Ce genre se compose d'environ une douzaine d'espèces qui toutes sont des herbes annuelles, à feuilles un peu épaisses et charnues, à fleurs en grappes ou en sertules, qui ne croissent pas spontanément en Europe. On distingue les suivantes :

Claytonie de Cuba. *Claytonia Cubensis,* Humboldt et Bonpl., *Pl. Æq.* 1, 91, t. 26. Cette belle espèce, qui a été trouvée par Humboldt et Bonpland à l'île de Cuba, dans les lieux inondés, sur les plages maritimes, près du port de Batabano, est annuelle; ses feuilles radicales sont longuement pétiolées, rhomboïdales et comme spathulées; ses tiges sont nombreuses, dressées, cylindriques, munies vers la partie supérieure d'une feuille perfoliée, creuse et marquée à son bord de deux ou trois petites dents; les fleurs sont petites et blanches; les unes disposées en grappes unilatérales; les autres pédicellées, partant de la feuille perfoliée, et formant une petite ombelle simple. Cette espèce ressemble beaucoup au *Claytonia perfoliata* de Jacquin, dont elle diffère surtout par ses feuilles entièrement perfoliées et ses pétales échancrés en cœur. On la mange comme plante potagère.

Claytonie de Virginie. *Claytonia Virginiana,* L., Lamk. Ill., t. 144, f. 1. Elle est vivace. Sa racine est tuberculeuse, charnue; ses feuilles radicales sont étroites, lancéolées, aiguës; sa tige est dressée, cylindrique, haute de six à huit pouces, portant, vers sa partie supérieure, deux feuilles opposées, semblables à celles qui naissent de la racine; les fleurs sont assez grandes, roses, formant une sorte de sertule ou ombelle simple au sommet de la tige. Cette espèce, que l'on cultive dans les jardins, est originaire de l'Amérique septentrionale.

CLÉANTHE. *Cleanthes.* bot. Genre de la famille des Synanthérées, que Don a fondé sur le *Perdicium brasiliense* de Linné, et qu'il a enrichi d'une espèce nouvelle, le *Cleanthes hieracioides,* aussi du Brésil. Le port de ces plantes est celui des *Hieracium;* elles ont une tige multiflore, des feuilles indivises, des fleurs en corymbe, le réceptacle glabre, des fleurons en nombre indéfini, l'involucre égal, l'aigrette cendrée.

CLÉAVELANDITE. min. Variété de Feld-spath.

CLEDEOBIE. *Cledeobia.* ins. Genre de Lépidoptères nocturnes, établi par Stephens et qui trouve place dans la famille des Pyralites de Duponchel. Il a pour caractères : palpes inférieures plus longues que le corselet, séparées dans toute leur longueur, légèrement courbées et inclinées en bas; deuxième article presque cylindrique; le troisième subuliforme; trompe presque nulle ou rudimentaire; antennes du mâle très-pectinées ou seulement crénelées; les inférieures à peu près de la même taille que les supérieures qui sont oblongues et très-étroites. Ce genre a pour type le *Ph. angustalis* de Linné.

CLEF-DE-MONTRE. BOT. Nom vulgaire de la Lunaire commune.

CLEIDION. *Cleidium.* BOT. Nom que Blume a donné à un genre de la famille des Euphorbiacées, établi par lui pour un arbre nouveau qu'il a découvert sur le mont Bonkok à Java. Caractères : fleurs monoïques : les mâles ont le calice tripartite, étalé; les étamines nombreuses, insérées sur un réceptacle convexe; les loges des anthères rapprochées, déhiscentes. Les femelles ont le calice petit, à cinq divisions, persistant; l'ovaire est didyme, à deux loges monospermes; le style est long, bis-bipartite, persistant; la capsule est à deux coques. Le *Cleidium Javanicum* s'élève de trente à quarante pieds; ses feuilles sont alternes, glabres, dentées et longuement pétiolées; les fleurs mâles sont réunies en épis simples, axillaires; les fleurs femelles sont solitaires, portées sur des pédoncules épais et articulés.

CLEIDOTHÆRUS. MOLL. Nouveau genre institué et décrit par Stutchbury; il se rapproche beaucoup des Chames.

CLEISOSTOME. *Cleisostoma.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, établi par Blume qui lui donne pour caractères : sépales et pétales libres : les premiers linéaires, placés sous le labelle, avec l'intermédiaire voûté; les autres étalés; labelle se terminant en éperon, avec son limbe droit et entier; gynostème formant intérieurement une sorte de bec échancré; anthère terminale, semi-biloculaire; chaque loge offrant un paquet de pollen, qui vient adhérer à un pédicelle commun, fort allongé; capsule linéaire, presque cylindrique. Ce genre se compose de cinq ou six espèces qui paraissent propres au climat de l'archipel de l'Inde.

CLEMA. BOT. Synonyme d'*Euphorbia Esula.*

CLÉMATIDÉES. *Clematideæ.* BOT. Nom donné par De Candolle à sa première tribu des Renonculacées. Caractères : estivation du calice valvaire ou induplicative; pétales plans ou n'existant pas; anthères linéaires, extrorses; carpelles monospermes, indéhiscents, se terminant en une queue plumeuse par l'accroissement du style après la fécondation; graine pendante dans le péricarpe, et ayant par conséquent un embryon très-petit, à radicule supérieure. Les tiges des Clématidées sont sarmenteuses, rarement droites et herbacées; leurs racines sont annuelles et fibreuses; enfin leurs feuilles caulinaires sont constamment opposées. Deux genres composent cette tribu : le premier, *Clematis,* est formé de la réunion des *Clematis* et des *Atragene* de Linné; le second avait été proposé autrefois par Adanson, et a été adopté par De Candolle qui l'a fait connaître sous le nom de *Naravelia.*

CLÉMATITE. *Clematis.* BOT. Famille des Renonculacées, Polyandrie Polygynie, Linné. Ce genre, l'un des plus nombreux en espèces, présente les caractères suivants : involucre ordinairement nul, ou, lorsqu'il existe, placé sous la fleur, avec la forme d'un calice; quatre à huit sépales colorés, dont l'estivation est valvaire ou induplicative; corolle nulle ou composée de pétales plus courts que le calice, caryopses nombreuses sans pédicelles particuliers, et terminées par une queue le plus souvent plumeuse. Les racines des Clématites sont fibreuses et vivaces, et leurs tiges annuelles ou persistantes, le plus souvent sarmenteuses et grimpantes. Elles portent des feuilles opposées, pétiolées, simples, entières ou lobées. Les pétioles quelquefois prennent la forme de vrilles. Les pédoncules, tantôt axillaires, tantôt terminaux, sont les uns disposés en panicules rameuses, les autres triflores; d'autres enfin sont solitaires et uniflores. Dans quelques espèces deux bractéoles opposées, libres ou réunies en forme d'involucre, accompagnent les pédicelles. Les fleurs ou plutôt les calices, le plus souvent blanchâtres, sont quelquefois bleus ou jaunâtres. Ce genre est composé de plantes qui, quoiqu'ayant des affinités tellement prononcées qu'elles ne peuvent cesser de faire partie d'un seul et même groupe, offrent cependant assez de diversité dans leur organisation pour former des coupes considérées maintenant, à la vérité comme de simples sections, mais qui, aux yeux de certaines personnes, pourraient passer pour de véritables genres. Cette dernière manière de voir n'est point celle de De Candolle. Il fait observer (*Syst. Regn. Veget.* vol. 1, p. 132) que les caractères des sections sont combinés de telle sorte qu'ils enchaînent ces sections, et empêchent que leur distinction soit bien tranchée. Dans l'ouvrage précité, quatre-vingt-six espèces ont été décrites. Elles sont répandues sur tout le globe avec assez d'uniformité, eu égard néanmoins à la nature et à l'élévation du sol; car à propos de chaque section, il faut bien remarquer les stations qu'elles préfèrent. Ainsi, l'Amérique, l'Europe et les Indes en nourrissent beaucoup plus que l'Afrique, l'Australasie, etc. Mais on doit observer que ces dernières contrées, étant les moins connues, on ne peut pas comparer exactement le nombre de leurs végétaux avec celui des autres pays.

D'après les formes du fruit, celles des feuilles et l'inflorescence, De Candolle a établi quatre sections dans le genre Clématite. La première, qu'il nomme *Flammula,* n'a ni involucre ni pétales, et ses caryopses sont terminées par des queues barbues et plumeuses. Elle comprend environ soixante-dix espèces, sous-divisées en cinq groupes fondés sur l'inflorescence. L'estivation du calice des *Flammula* est valvaire, tandis qu'elle est plus ou moins induplicative dans les autres sections. Ces plantes habitent plus particulièrement les plaines que les autres Clématites. Parmi elles on remarque :

La CLÉMATITE FLAMMULE. *Clematis Flammula,* L. Sous-arbrisseau de l'Europe méridionale et de l'Afrique méditerranéenne, dont les tiges grimpantes sont chargées de feuilles découpées à segments glabres, entiers, ou trilobés de diverses manières, et de fleurs blanches très-nombreuses. Une variété, à feuilles découpées en segments linéaires, est cultivée dans les jardins où elle répand l'odeur la plus suave au mois d'août, époque de sa floraison. De toutes les Clématites européennes, c'est la moins dangereuse. Lorsque cette plante est desséchée, les animaux et les hommes eux-mêmes, après l'avoir fait cuire dans l'eau, peuvent la manger impunément.

La CLÉMATITE DES HAIES. *Clematis Vitalba,* L. Espèce la plus commune de l'Europe moyenne et australe, à tige grimpante et à feuilles découpées en segments ovales, lancéolés, dentés et acuminés. Les pédoncules sont plus courts que la feuille. Elle est connue vulg.



CLEMATIS CÆRULEA.

CLÉMATITE VIOLETTE.

Lesmarès Sc

sous le nom d'Herbe aux Gueux, parce que son suc est tellement caustique, qu'il fait naître sur la peau des ulcères d'une grande surface et peu profonds, par conséquent aussi dégoûtants que peu douloureux.

La Clématite a feuilles entières. *Clematis integrifolia*, L., remarquable par ses pédoncules uniflores, ses belles fleurs penchées et ses feuilles entières, ovales, lancéolées. Elle est indigène de Hongrie et des contrées orientales. Les *Clematis brasiliana*, *mauritiana*, *linearilоba*, *diversifolia*, et *gentianoides*, DC., figurées t. 1, 2, 3, 4 et 5 des *Icones selectæ* de Benjamin Delessert, appartiennent encore à la section des Flammules.

La seconde section, qui porte le nom de *Viticella*, n'a, de même que la précédente, point d'involucre ni de corolle, mais elle s'en distingue par la brièveté des queues qui terminent les caryopses et leur surface glabre ou simplement pubescente. On en compte quatre espèces dont une, *Clematis Viticella*, L., croît dans les haies et les buissons des parties australes de l'Europe. Les Viticelles se plaisent dans les collines et les lieux boisés et humides.

Dans la troisième section (*Cheiropsis*, DC. *Muralta*, Adanson, *Viorna*, Pers.), on observe un involucre caliciforme, situé au sommet du pédicelle, et formé par l'intime réunion de deux bractées. L'estivation des sépales est presque induplicative. Il n'y a point de corolle, et les caryopses sont prolongées en queues barbues. Cinq espèces, dont le *Clematis cirrhosa*, L., est le type, constituent cette section. Ce sont des plantes indigènes des pays montueux et chauds de l'Europe méridionale et des Indes.

Enfin, la quatrième section, à laquelle De Candolle conserve le nom d'*Atragene*, que Linné lui avait imposé lorsqu'il la considérait comme un genre particulier, se reconnaît aux caractères suivants : involucre nul; quatre sépales dont l'estivation est induplicative; un grand nombre de pétales plans et de la moitié plus petits que les sépales; caryopses terminées par des queues barbues. Les Atragènes ont des tiges sarmenteuses et grimpantes, des feuilles en faisceaux, divisées en segments tridentés, et des pédoncules uniflores, qui naissent en même temps que les feuilles. On n'en a décrit que quatre espèces qui habitent les montagnes pierreuses et froides de l'Europe, de la Sibérie et de l'Amérique du nord. L'*Atragene alpina*, L., *Clematis alpina*, DC., est une fort belle plante, à fleurs d'un bleu foncé, qui croît dans les Alpes et les Pyrénées, mais que l'on ne trouve qu'en certaines localités particulières.

Les Clématites, si ressemblantes aux autres Renonculacées par les caractères ci-dessus exposés, s'en rapprochent aussi beaucoup par leurs propriétés. Leurs diverses parties (mais surtout la substance herbacée, lorsqu'elle est verte), appliquées sur la peau, sont des rubéfiants et même des vésicatoires assez actifs. Ces qualités s'évanouissent par la dessiccation ou la coction dans l'eau, ce qui porte à croire que le principe corrosif est volatil de sa nature.

CLEMATITIS. bot. Ce nom, dérivé de celui qui désignait la Vigne chez les Grecs, a été imposé comme spécifique à plusieurs plantes de genres très-différents, par les anciens botanistes. Le *Clematis Vitalba*, des *Paullinia*, des *Bauhinia*, un *Banisteria*, des *Lygodium*, le *Fumaria claviculata*, un *Eupatorium*, etc., l'ont porté; une Aristoloche le porte encore.

CLEMENTEA. bot. Synonyme d'Angiopteris.

CLEMMYDE. *Clemmys*. rept. Dans ses *Icones amphibiorum*, Wagler a proposé ce nom générique pour les Émydes dont le plastron est solidement fixé à la carapace. C'est à ce nouveau genre que devrait se rapporter le *Clemmys sigriz*, trouvé dans les marais de l'Espagne méridionale, si toutefois cette espèce n'est point, ainsi que le soupçonnent beaucoup d'erpétologistes, une variété du *Testudo caspica*.

CLÉNACÉES. bot. *V*. Colénacées.

CLÉODÈRE. *Cleoderes*. ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoonherr qui lui assigne pour caractères : antennes médiocres, droites, plus épaisses sur la face externe, pubescentes sur la face opposée, insérées vers le milieu de la trompe chez les mâles et près de l'origine chez les femelles, et composées de onze articles; trompe avancée : dans les mâles elle est épaisse à la base, conique, rétrécie dans le milieu, et brusquement dilatée au bout; dans les femelles elle est mince, presque filiforme; la tête est strangulée en arrière des yeux, séparée du corselet par un cou distinct et bulbiforme; corselet allongé, sensiblement plus étroit à l'extrémité; élytres allongées, linéaires; cuisses antérieures courbées, armées d'une forte dent sur la face interne. On trouve décrites dans ce genre, trois espèces dont deux appartiennent au Brésil; la patrie de l'autre est inconnue.

CLÉODOAR ou CLÉODORE. *Cleodora*. moll. Linné plaça dans le genre Clio, des Mollusques qui, quoiqu'ayant bien des rapports avec les espèces de ce genre, présentent pourtant assez de différences pour être séparés en deux genres distincts, mais voisins. Brown lui-même (Hist. nat. de la Jamaïque, p. 386) avait antérieurement établi le genre Clio pour les animaux dont Péron et Lesueur ont fait ensuite le genre Cléodore, changeant ainsi sa dénomination primitive pour l'appliquer à d'autres êtres. Ainsi le nom de Cléodore désigna les anciennes Clios de Brown, et le nom de Clio fut réservé à des Mollusques qu'il n'avait pas connus. Ce genre a pour caractères : corps oblong, gélatineux, contractile, à deux ailes, ayant une tête à sa partie antérieure, et contenue postérieurement dans une coquille; tête saillante, très-distincte, arrondie, munie de deux yeux et d'une bouche en petit bec; point de tentacules (du moins, ils ne sont point encore connus); deux ailes opposées, membraneuses, transparentes, échancrées en cœur, insérées à la base du cou; coquille gélatinoso-cartilagineuse, transparente, en pyramide renversée ou en forme de lance, tronquée ou bien ouverte supérieurement, au fond de laquelle l'animal est fixé. (Lamk. Anim. sans vert. T. vi, p. 288.) On avait placé parmi les Hyales quelques Coquilles qui paraissaient plutôt devoir appartenir aux Cléodores : aussi Blainville les y rangea. On pourrait y ajouter un petit corps fossile, qui se rencontre en abondance aux environs de Bordeaux, qui a tous les caractères des coquilles des Cléodores, si ce n'est qu'il est calcaire. Il est à remarquer

que le corps des Cléodores, quoique très-saillant ordinairement hors de la coquille, est tellement contractile qu'il peut y entrer tout entier avec les deux nageoires.

Cléodore pyramidale, Blainv.; Cléodore en pyramide, *Cleodora pyramidata*, Lamk. *Cleodora pyramidata*, Péron (Ann. du Mus., t. 15, pl. 2, fig. 14); *Clio pyramidata*, L. Cette espèce est longue d'un pouce; son corps est opaque; sa tête est arrondie, garnie d'un petit bec pointu et de deux yeux d'un beau vert. La coquille est transparente, assez solide, présentant une carène saillante; l'ouverture est coupée obliquement.

Cléodore a queue. *Cleodora caudata*, Lamk. Celle-ci est encore une Clio de Brown, ainsi que de Linné; mais Lesueur la range avec doute parmi les Hyales. Blainville n'hésite pas de la placer parmi les Cléodores, et c'est la seule place qu'elle doive occuper. L'animal de cette espèce est en tout semblable à celui de la précédente; il n'en diffère que par la coquille qui est toujours plus grande, plus comprimée et terminée par une pointe.

Cléodore rétuse. *Cleodora retusa*, Blainv.; Clio nº 3, Brown (Hist. nat. de la Jam.); *Clio retusa*, L. *Clio vaginâ triquetrâ, ore horizontali*, Müller (*Zool. Dan. prodr.* 2742). La Cléodore rétuse est encore plus grande que les précédentes, et peut-être n'est-ce que la Cléodore pyramidale, car elle n'en diffère essentiellement que par l'ouverture qui est horizontale au lieu d'être oblique. D'après la phrase de Linné, il semblerait que cette espèce a deux tentacules; mais ce fait demande à être vérifié.

Cléodore étranglée. *Cleodora strangulata*, Desch. Cette espèce doit faire partie du genre Cléodore puisqu'elle en a tous les caractères, si ce n'est qu'elle offre un test calcaire, quand les autres n'ont qu'une coquille cornée. L'ouverture est comprimée transversalement, ce qui lui produit deux angles; elle est séparée du reste par un rétrécissement, après lequel la coquille s'enfle, devient presque globuleuse, et se termine par une pointe courte, mais aiguë.

CLÉOGÈNE. *Cleogene*. ins. Genre de Lépidoptères nocturnes, de la famille des Phalénites, institué par Duponchel, aux dépens du genre *Geometra* de Linné, pour quatre espèces que l'on trouve dans les bois et les prairies montagneuses de l'Europe tempérée. Caractères : antennes pectinées dans les mâles, simples dans les femelles; bord terminal des ailes simple et entier; corselet étroit et squammeux; les quatre ailes d'une seule couleur; palpes courtes et velues; trompe très-longue. Les *Phalena illibata* et *lutearia*, Fab., font partie de ce genre synonyme du *Minoa* de Treitschke.

CLÉOGONE. *Cleogonus*. ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Rhynchophores, institué par Schoonherr qui lui donne pour caractères : museau-trompe courbé en dessous et reçu dans un canal sous-pectoral; antennes composées de douze articles; yeux gros et peu distants; corselet uni, très-court et transversal; corps ovoïde et court; abdomen très-renflé, couvert par des ailes et embrassé latéralement par les élytres; cuisses canaliculées, recevant les jambes dans un sillon. Le type du genre nouveau est le *Rhynchœnus rubetra* de Fabricius.

CLÉOMÉ. *Cleome*. bot. Famille des Capparidées, Hexandrie Monogynie, Linné. Tournefort avait institué ce genre sous le nom de *Sinapistrum* que Linné, pour se conformer à ses propres principes, changea en celui qu'il a toujours porté depuis. On l'a aussi désigné en français, sous le nom de Mozambé; mais ce mot, non technique, est très-rarement employé, tandis que celui de Cléomé l'est dans toutes les langues. Quelle que soit la dénomination usitée pour exprimer le genre dont il est ici question, il semble plus important de rechercher quel est ce groupe de plantes et d'en définir les caractères. Les auteurs, en effet, ont placé parmi les Cléomés des plantes appartenant non-seulement à d'autres genres de Capparidées, mais encore à des genres de familles différentes. Ainsi plusieurs Cléomés de Burmann sont des Héliophiles dont la place est fixée parmi les Crucifères, et réciproquement quelques *Raphanus* et autres Crucifères, dans Willdenow, appartiennent au genre Cléomé. En outre, l'anomalie de formes, dans certains Cléomés, a décidé De Candolle à les séparer du genre Cléomé et à en constituer plusieurs genres partiels qui, par leur intime connexion, forment une tribu dans la famille des Capparidées, et à laquelle il donne le nom de Cléomées. Cette tribu est donc l'ancien genre Cléomé de Linné. Les principales différences qui ont engagé De Candolle à établir ses nouveaux genres, consistent dans la soudure des filets des étamines avec le torus qui porte l'ovaire, et dans la forme des siliques. On verra les diversités de cette organisation aux articles *Cleomella*, *Gynandropsis* et *Peritoma*. Voici les caractères du genre Cléomé ainsi réformé : calice à quatre sépales, étalé, presque régulier; quatre pétales; torus presque hémisphérique; étamines le plus souvent au nombre de six, rarement quatre; silique déhiscente, stipitée dans le calice ou quelquefois sessile.

Ce genre est partagé en deux sections : la première, qui porte le nom de *Pedicellaria*, contient seize espèces. Elle se distingue par son torus charnu, presque globuleux, et par son thécaphore allongé. Toutes les plantes de cette section sont indigènes de l'Amérique méridionale. Quelques-unes sont arborescentes. La seconde section est appelée *Siliquaria*, nom générique donné antérieurement, par Forskalh, à plusieurs plantes de ce groupe que Jussieu avait déjà reconnu pour être congénère du Cléomé. Dans cette section, le torus est petit, ainsi que le thécaphore qui, quelquefois, n'existe pas. Elle est très-nombreuse, car sur les cinquante espèces bien connues de Cléomés, elle en renferme trente-quatre. Aussi, pour faciliter la recherche de chacune, De Candolle a sous-divisé la section en deux groupes : le premier se compose des espèces à feuilles simples, le second de celles dont les feuilles sont à trois, cinq ou sept folioles. Les plantes de la section des *Siliquaria* sont indigènes des climats tempérés et tropicaux; elles se trouvent répandues sur toute la terre, entre certaines latitudes. Aucune n'est remarquable par les usages ou l'agrément de ses fleurs.

De toutes les Capparidées, le genre Cléomé est celui qui offre le plus de rapports avec les Crucifères. En ne voyant que les siliques, on s'y tromperait très-facilement; mais l'organisation du reste de la fleur, et même

celle des organes de la végétation et surtout des feuilles, suffisent pour éloigner de cette famille le genre en question. On ne cultive que pour le seul motif de la curiosité, plusieurs espèces de Cléomés, et encore demandent-elles quelques soins pour réussir. Celles que l'on rencontre le plus communément dans les jardins de botanique, et dont les fleurs ont une élégance toute particulière, n'appartiennent plus à ce genre. Elles constituent le genre *Gynandropsis*.

CLÉOMÉES. *Cleomeæ*. BOT. De Candolle appelle ainsi la première tribu de la famille des Capparidées, qui se compose du genre *Cleome* de Linné, lequel a été divisé en plusieurs genres distincts. Le caractère principal de cette tribu consiste surtout dans son fruit sec, s'ouvrant naturellement en plusieurs valves membraneuses. Ce sont des herbes ou des arbrisseaux à feuilles généralement composées et recouvertes d'un duvet visqueux et glanduleux.

CLÉOMELLE. *Cleomella*. BOT. De Candolle a donné ce nom à un nouveau genre de la tribu des Cléomées, dans la famille des Capparidées, qui offre pour caractères : un calice de quatre sépales étalés ; une corolle de quatre pétales; six étamines; une capsule siliculiforme stipitée, plus courte que le calice qui l'enveloppe. Ce genre, qui ne comprend qu'une seule espèce originaire du Mexique, portant des feuilles glabres et composées de trois folioles, et dont les fleurs sont jaunes, se distingue des autres genres de la même tribu, par son fruit très-court.

CLÉONE. *Cleonus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr, avec les caractères suivants : mandibules armées de trois ou quatre dents; menton resserré brusquement près de son extrémité et comme tronqué; palpes peu distinctes; corps allongé, élargi postérieurement; corselet lobé antérieurement et bi-sinué en arrière; des ailes recouvertes par les élytres; jambes garnies d'un crochet à leur extrémité interne; antennes se terminant presque graduellement en une massue fusiforme. Ce genre se compose des *Curculio sulcirostris, marmoratus, perlatus, costatus*, etc., de Fabricius. Schoonherr a fait, avec plusieurs autres espèces, un sous-genre, sous le nom de Bothynodères, qu'il a subdivisé encore en plusieurs races.

CLÉONICON. BOT. Synonyme de Clinopode vulgaire.

CLÉONIDE. *Cleonis*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, famille des Rhynchophores de Linné, établi par Megerle, aux dépens du genre Lixe d'Olivier. Dejean en mentionne trente espèces dont les *Lixus plicatus* et *alternans* d'Olivier. Ce genre n'a point été adopté par Schoonherr, dans sa monographie des Curculionides.

CLÉONIE. *Cleonia*. BOT. Famille des Labiées et Dydinamie Gymnospermie, Linné. Ce genre, établi par Linné, n'a pas semblé à Lamarck et à Jussieu être fondé sur des caractères assez importants pour mériter d'être conservé. Il ne diffère effectivement du genre *Brunella* ou *Prunella* que par son stigmate quadrilobé, par ses bractées laciniées, et surtout par la touffe des poils qui ferment l'entrée de son calice pendant la maturation des graines. Il existe en outre quelques légères différences dans la forme des deux lèvres de la corolle. Du reste, la forme du calice, celle des étamines sont exactement les mêmes que dans les Brunelles. Cependant, malgré cette condamnation du genre Cléonie, on le trouve conservé dans les ouvrages postérieurs à l'Encyclopédie et au *Genera Plantarum*. Le *Synopsis* de Persoon et la Flore française de De Candolle donnent l'exposition de ses caractères, et la description de l'unique espèce dont il se compose.

CLÉONIE DE PORTUGAL. *Cleonia lusitanica*, L.; *Prunella odorata*, Lamk.; petite plante de Barbarie, et de l'Amérique méridionale : tiges très-velues et branchues vers leur sommet; feuilles pétiolées, obtuses et dentées; bractées à pinnule, linéaires, aiguës et ciliées. Fleurs de grandes dimensions, violettes ou bleuâtres, un peu tachées de blanc et disposées en épi terminal. Le nom de Cléonie a été donné originairement par les anciens, si l'on s'en rapporte à Adanson, à un *Helianthus* que ce savant appelait Vosacan.

CLÉONYME. *Cleonymus*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Pupivores, tribu des Chalcidites, établi par Latreille, et ayant pour caractères : segment antérieur du corselet resserré ou aminci vers la tête; mandibules bidentées à leur extrémité ; antennes insérées vers le milieu de la face de la tête ; abdomen en forme de triangle allongé, déprimé, avec la coulisse servant à loger la tarrière, étendue sur toute la longueur du ventre. — Les Cléonymes, qu'on pourrait réunir aux Ptéromales de Swederus, se rapprochent des Spalangies par la forme du corselet et les divisions des mandibules, et n'en diffèrent que par l'insertion des antennes. Tous les caractères cités plus haut, empêchent de les confondre avec les autres genres de la famille des Cynipsifères. Latreille considère comme type le Cléonyme déprimé, *Cleonymus depressus, Diplolepsis depressa*, Fabr., figuré par A. Coquebert (*Illustr. Icon. Insect. dec.* 1. tab. 5, fig. 5). On trouve cette espèce en France, sur les troncs d'Ormes.

CLÉOPE. *Cleopus*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, famille des Rhynchophores de Latreille, établi par Megerle, aux dépens des Charansons. Dejean (Catal. de Coléopt.) en mentionne quarante-neuf espèces, presque toutes d'Europe. *V.* CHARANSON.

CLÉOPHORE. *Cleophora*. BOT. Les fleurs mâles de ce genre, de la famille des Palmiers, avaient d'abord été décrites par Commerson et Jussieu sous le nom de *Latania*, mot latinisé du nom vulgaire LATANIER que ce Palmier porte à l'île Mascareigne. Cette dénomination doit être conservée, parce qu'elle est plus ancienne que celle que Gærtner lui a substituée, sans qu'on sache pourquoi. Néanmoins il sera traité ici du fruit, parce que l'auteur de la Carpologie l'a décrit et figuré (Gærtn. *de Fruct*. p. 185 et t. 120) sous le nom de *Cleophora lontaroides*. Voici un extrait de sa description : fruit rond, un peu trigone, glabre et uniloculaire ; épicarpe coriace, devenant à la longue fragile et comme crustacé; sarcocarpe pulpeux, succulent, qui se sèche promptement et se résout en membranes adhérentes aux noyaux. Ceux-ci, au nombre de trois, sont crustacés, minces, striés, anguleux sur le côté interne, très-

glabres et monospermes; semences uniques dans chaque noyau et ayant une forme semblable et comme moulée dans celui-ci, munies d'un albumen corné, transparent près des bords et très-dur. L'embryon est conique, plus large à sa base et placé sur le côté de la graine en dehors de l'albumen. Quant aux détails génériques tirés des autres organes, *V.* le mot LATANIER.

CLEPSINE. *Clepsina*. ANNEL. Genre établi par Savigny, aux dépens des Sangsues. Caractères : ventouse orale peu concave, à lèvre supérieure avancée en demi-ellipse; mâchoires réduites à trois plis saillants; deux yeux ou quatre à six, disposés sur deux lignes longitudinales; ventouse anale exactement inférieure. Ce genre appartient à l'ordre des Annélides Hirudinées et à la troisième section de la famille des Sangsues Il se distingue des Sangsues, des Bdelles, des Hœmopis, par l'état des mâchoires, par la position de la ventouse anale et surtout par le nombre des yeux. Ce dernier caractère empêche de le confondre avec les Néphelis qui s'en rapprochent par les trois plis saillants des mâchoires.

Les Clepsines ont le corps légèrement crustacé, sans branchies, déprimé, un peu convexe en dessus, exactement plat en dessous, rétréci insensiblement et acuminé en devant, très-extensible, susceptible, en se contractant, de se rouler en boule ou en cylindre, composé de segments ternés, c'est-à-dire ordonnés trois par trois, courts et égaux; les vingt-quatre ou vingt-cinquième, vingt-sept ou vingt-huitième portant les orifices de la génération. Les yeux très-distincts, au nombre de deux ou bien de quatre à six, sont, comme on l'a déjà dit, disposés sur deux lignes longitudinales; la ventouse orale est formée de plusieurs segments non séparés du corps, et peu concave; l'ouverture transverse a deux lèvres; la lèvre supérieure est avancée en demi-ellipse et formée de trois premiers segments, dont le terminal est plus grand et obtus; la lèvre inférieure est rétuse. La bouche est grande relativement à la ventouse orale, et munie intérieurement d'une sorte de trompe exertile, tubuleuse, cylindrique, très-simple. L'existence de cette trompe paraît être constante, c'est-à-dire qu'on la retrouve dans toutes les espèces. Müller en a cependant nié l'existence. C'est Bergmann qui l'a aperçue le premier dans l'*Hirudo complanata*. Kirby l'a représentée dans la même espèce et Savigny l'a aperçue dans une autre. Les Clepsines ont une ventouse anale de médiocre grandeur, débordée des deux côtés par les derniers segments, et tout à fait inférieure. Ces Annélides se trouvent dans les eaux douces.

Savigny divise le genre en deux tribus : la première, *Clepsinæ Illyrinæ*, a pour caractères : deux yeux situés sur le second segment, un peu écartés; corps étroit. Elle comprend la CLEPSINE BIOCULÉE, *bioculata*, Sav., ou l'*Hirudo bioculata* de Bergmann, qui est la même que celle de Müller et de Bruguière (Encycl. méthod. Helm. pl. 51, fig. 9-11). Elle ne diffère pas non plus de l'*Erpobdella bioculata* de Lamarck (Hist. des Anim. sans vert. T. v, p. 296, n° 2). Elle est commune dans les ruisseaux, et se tient fortement appliquée contre les pierres, au fond de l'eau, et les parcourt à la manière des Chenilles arpenteuses, en formant des anneaux complets. Elle ne s'expose jamais entièrement à l'air sec; mais souvent elle monte à fleur d'eau, pour s'y placer dans une position renversée, et se promène ainsi à sa surface, à l'aide de ses ventouses. Des individus observés au commencement de juillet portaient chacun, sous la partie moyenne du corps, dilatée et courbée en voûte, quinze à vingt petits qui se tenaient fixés par leur disque postérieur; ces petits sont entièrement blancs. Savigny croit que l'*Hirudo pulligera* de Daudin (Recueil de Mémoires et de Notes, p. 19, pl. 1, fig. 1. 5) pourrait être rapportée à cette espèce.

La seconde tribu, *Clepsinæ simplices*, est caractérisée par six yeux rapprochés, placés sur les trois premiers segments, et par un corps large; elle renferme une espèce, CLEPSINE APLATIE, *Clepsina complanata*, Sav., *Hirudo complanata*, Lin., Müller et Gmelin. Cette espèce est la même que l'*Hirudo sexoculata* de Bergmann ou l'*Hirudo crenata* de Kirby. Elle appartient au genre Erpobdelle de Lamarck. On la trouve dans les mêmes lieux que la précédente.

Savigny pense que l'*Hirudo hyalina* de Müller pourrait bien être une Clepsine. Ses *Hirudo marginata* et *Tessulata* n'en sont pas non plus éloignées. On doit peut-être rapporter encore à ce genre l'*Hirudo cephalota* de Carena, dont le disque peut adhérer à la surface de l'eau, et qui, de même que la Clepsine bioculée, marche à la renverse contre la surface du liquide, en y appliquant alternativement sa bouche et son disque. Cette espèce a quelque analogie avec la Clepsine aplatie; mais elle est très-remarquable par l'existence d'un col bien marqué, supportant une tête très-distincte, au sommet de laquelle on aperçoit quatre yeux. Elle ne nage pas, enroule légèrement son corps, et se laisse tomber au fond de l'eau lorsqu'on la détache; elle est vivipare. Carena l'a rencontrée en Piémont, dans les lacs d'Avigliana et du Canavais. L'*Hirudo trioculata*, de Carena, ressemble beaucoup pour la couleur, à la Clepsine bioculée; mais elle s'en distingue par une taille moindre et par le nombre des yeux qui est constamment de trois, placés en triangle, et formés par des lignes allongées plutôt que par des points longs. Si on rangeait ces deux espèces avec les Clepsines, il faudrait modifier légèrement les caractères du genre et des tribus.

CLEPTE. *Cleptes*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, section des Térébrans, famille des Pupivores, tribu des Chrysides, fondé par Latreille. Caractères : mandibules courtes et dentelées; languette entière; corselet rétréci en avant; abdomen sans crénelures terminales, presque ovoïde, non excavé en dessous, composé de quatre à cinq anneaux, suivant le sexe. Sous tous ces rapports, les Cleptes diffèrent des autres genres de la tribu. Ils ont, suivant Jurine, des antennes brisées, fusiformes, composées de treize anneaux dans la femelle comme dans le mâle; les ailes antérieures offrent une cellule radiale demi-circulaire, et une cellule cubitale allongée, incomplète, qui reçoit une nervure récurrente et qui est très-distante du bout de l'aile. Sous le rapport des ailes, ces Insectes ressemblent beaucoup aux Chrysis; en effet, la différence ne consiste que

dans la figure demi-circulaire de la cellule radiale, et dans l'insertion de la nervure récurrente, plus près de la base de la cellule cubitale. Il sera donc plus aisé, d'après l'aveu de Jurine lui-même, de les en distinguer par les caractères tirés des autres parties. Les Cleptes, confondus par Geoffroy avec les Guêpes et par L. avec les Ichneumons, sont des Insectes assez petits, très-agiles, ornés de couleurs métalliques variables, suivant les sexes. On les rencontre sur les feuilles de différentes plantes. Fab. en a décrit un assez grand nombre d'espèces, parmi lesquelles plusieurs appartiennent à la tribu des Chalcidites. Telles sont les Cleptes *stigma, fulgens, coccorum, larvarum, muscarum*. Le CLEPTE DEMI-DORÉ, *Cleptes semi-aurata*, Fabr., (le mâle décrit sous le nom de *Cleptes splendens*), figuré par Panzer *Fauna Ins. Germ.*, fasc. 5, tab. 2, *mas; ibid.*, fasc. 52, tab. 1, *fœm*, peut être considéré comme le type du genre. Il se trouve aux environs de Paris. *V.*, pour les autres espèces, Lat., Pelletier de Saint-Fargeau (Ann. du Mus. d'Hist. natur. T. VIII, p. 115), Max. Spinola (*Ins. Ligur.*), Jurine, A. Coquebert et Panzer.

CLEPTIOSES. *Cleptiosa*. INS. Famille d'Hyménoptères, qui est venue se fondre dans la tribu des Chrysides et dans celle des Oxyures; elle comprenait les genres Béthyle, Sparasion et Clepte.

CLEPTIQUE. *Clepticus*. POIS. Cuvier a établi ce sous-genre, dans les Acanthoptérygiens, pour un poisson des Antilles, *Clepticus Genizara*, Cuv. Parra pl. XXI, p. 1, dont les caractères consistent en un petit museau cylindrique qui sort subitement et se prolonge en forme de tube; quelques petites dents à peine sensibles; un corps oblong; une tête obtuse; une ligne latérale continue; des écailles enveloppant la dorsale et l'anale, presque jusqu'au sommet des épines. L'espèce connue est d'un rouge pourpré.

CLÉRIDES. *Cleridæ*. INS. Nom employé par Leach, pour désigner la famille des Clairones. *V.* ce mot.

CLERMONTIE. *Clermontia*. BOT. Genre de la famille des Lobéliacées, établi par Gaudichaud, pour quelques plantes qu'il a observées dans la Polynésie et que faute de les mieux connaître, l'on avait placées parmi les Lobélies. Voici les caractères du genre nouveau : calice tubuleux et arqué, adhérent inférieurement à l'ovaire, caduque, coloré, de la longueur de la corolle, avec son limbe quinquéfide; corolle tubuleuse, arquée, quinquéfide, peu régulière; cinq étamines dont une tombant avec la corolle : filaments soudés en un tube libre, anthères, cohérentes; stigmate bilobé, avec une ceinture de poils; capsule en forme de baie, biloculaire, nue au sommet, non déhiscente, à loges polyspermes. Les L. *oblongifolia, clermontiana* et *grandiflora*, sont les espèces du genre nouveau.

CLÉRODENDRON. *Clerodendrum*. BOT. Ce genre, de la famille des Verbénacées et de la Didynamie Angiospermie, L., a des rapports si intimes avec le *Volkameria*, qu'il serait convenable de les réunir en un seul. Le défaut absolu de caractères précis et tranchés a fait transporter tour à tour de l'un à l'autre genre leurs diverses espèces par les auteurs, et il s'en est suivi une confusion qui ne sera pas facile à débrouiller tant qu'on ne détruira pas le genre le moins anciennement connu. En exposant le caractère du Clérodendron, Brown dit que la plupart des *Volkameria* doivent y rentrer; il pense même que toutes les espèces de ce dernier genre sont des Clérodendrons, et il y réunit aussi le genre *Ovieda* de L. A cette opinion s'est déjà rangé Kunth; il décrit deux nouveaux Clérodendrons et adopte la fusion de la plupart des espèces de ces deux genres. L'analyse de leurs fruits a fourni, il est vrai, à Gærtner un moyen de distinction qui semble d'abord avoir assez d'importance. La baie des Volkaméries renferme deux noyaux biloculaires, tandis que celle des Clérodendrons est à quatre osselets uniloculaires; mais chacun de ces deux noyaux biloculaires des Volkaméries, à en juger par la figure même donnée par Gærtner (*de Fruct.* t. 56), paraît être l'union de deux osselets plutôt qu'un osselet unique à deux loges; et dès lors une soudure plus ou moins complète serait la seule différence entre les deux fruits; or on convient que, dans ce cas, une pareille soudure ne peut offrir assez de valeur pour opérer une distinction générique. Autrement ce serait absolument de même que si on voulait éloigner génériquement le *Mespilus oxyacanthoides*, DC., du *Mespilus Oxyacantha*, à cause de la liberté de ses deux noyaux. On s'est encore servi de la forme du style et du stigmate pour différencier les deux genres dont il est question; Gærtner a dit que les Volkaméries ont le stigmate bifide; Poiret (Dictionn. Encycl.) ajoute que les Clérodendrons ont, par opposition, un stigmate simple, et on trouve dans le caractère du genre Clérodendron, exposés par Brown et Kunth, que le stigmate est bifide. Toutes ces assertions sont vraies, quoique contradictoires en apparence; il y a des Clérodendrons à stigmate simple, ou si peu échancré qu'on peut le regarder comme simple : il existe aussi des Clérodendrons à stigmate bifide : telles sont les espèces décrites par Brown et Kunth. Cette diversité de formes dans le stigmate ne doit pas être un motif pour désunir les Clérodendrons d'avec les Volkaméries; elle nécessite seulement un léger changement dans les caractères du genre Clérodendron, dont voici l'énoncé : calice campanulé, à cinq divisions ou à cinq dents; corolle dont le tube est cylindrique, ordinairement très-allongé, le limbe à cinq divisions égales; quatre étamines didynames, exertes et déclinées du même côté; ovaire quadriloculaire, à loges monospermes; stigmate bifide, quelquefois simple ou légèrement échancré; baie souvent entourée par le calice qui s'est accru pendant la maturation, à quatre noyaux soudés par paire dans quelques espèces.

Les Clérodendrons sont de beaux arbres et arbustes indigènes des climats tropicaux; les feuilles sont opposées, simples, indivises ou quelquefois lobées; les fleurs sont disposées en corymbes trichotomes, ou axillaires ou terminales. Les auteurs ont décrit une trentaine d'espèces de Clérodendrons, dont quelques-unes sont cultivées dans les jardins d'Europe. L'une des plus remarquables sous le rapport de l'agrément qu'elle procure, est le CLÉRODENDRON SANS AIGUILLONS, *Clerodendrum inerme*, Gærtner, *Volkameria inermis*, Lin. Ce charmant arbuste a une tige droite, un peu rameuse, qui s'élève à deux ou trois mètres. Ses rameaux sont

droits et opposés. Ses feuilles sont opposées, pétiolées, lancéolées, oblongues, vertes et d'une consistance assez forte. Les fleurs, d'un blanc lacté quelquefois nuancé de rose, naissent de l'aisselle des feuilles par trois à la fois. Il est originaire des Indes et de la Nouvelle-Hollande; néanmoins il n'est pas très-délicat, car, quoique de serre chaude, il peut passer tout l'été dehors, pourvu qu'on le place à une bonne exposition. On le multiplie très-facilement par boutures faites en pot, sur couche ombragée ou dans la tannée, et ensuite on le place dans une terre substantielle, en ayant soin de l'arroser souvent, surtout au moment où la végétation devient plus active. Parmi les autres espèces on distingue les *Clerodendrum fortunatum*, *infortunatum* et *calamitosum*, aussi des Indes et que les anciens auteurs avaient déjà fait connaître sous différents noms, entr'autres sous celui de *Peragu*.

Palisot de Beauvois a publié et figuré deux espèces de Clérodendrons dans la Flore d'Oware et de Benin. L'une, qu'il nomme *Clerodendrum volubile*, a des fleurs petites dont le limbe de la corolle est manifestement bilabié; l'autre, *Clerodendrum scandens*, a de plus grandes fleurs, et sa corolle offre la même disposition; mais comme les fleurs du *Clerodendrum infortunatum*, L., tendent aussi à l'irrégularité, cette modification n'est pas suffisante pour constituer avec ces espèces un nouveau genre. — Ventenat a décrit, dans le Jardin de la Malmaison, une espèce qui a fleuri dans les serres de ce jardin et qui est évidemment le Péragu de Rhéede (*Hort. Malab.*, vol. 11, p. 41, pl. 25). Mais L. ayant donné à son *Clerodendrum infortunatum* pour synonymes le Péragu de Rhéede et le *Clerodendrum foliolato et acuminato* de Burmann, lequel est une plante essentiellement différente, Ventenat a nommé sa nouvelle espèce *Clerodendrum viscosum*; c'est le *Volkameria laurifolia*. Le *Clerodendrum hastatum*, publié par le Bot. Magaz., en 1835, est encore une espèce remarquable.

CLERUS. INS. Synonyme latin de Clairon.

CLÈTHRE. *Clethra*. BOT. Genre de la famille des Éricinées, Décandrie Monogynie, composé d'arbrisseaux élégants qui, pour la plupart, habitent les contrées américaines, et sont cultivés dans les jardins d'agrément. Caractères : feuilles alternes et simples; fleurs élégamment disposées en grappes axillaires ou terminales, quelquefois réunies en forme de panicule; calice à cinq divisions très-profondes; corolle campanulée, à cinq lobes tellement profonds qu'elle semble formée de cinq pétales soudés par la base; dix étamines incluses, insérées à la partie inférieure de la corolle, dressées et rapprochées les unes contre les autres; anthères, d'abord tournées en dehors et par conséquent extrorses, se renversant en dedans quand la fleur est épanouie, de manière que le sommet qui est terminé en pointe, devient la base; elles sont bifides inférieurement et s'ouvrent par deux fentes ovales; ovaire à trois loges multiovulées; style court, terminé par un stigmate trilobé; capsule enveloppée dans le calice qui est persistant; elle offre trois loges et s'ouvre en trois valves septifères sur le milieu de leur face interne. — Parmi les espèces cultivées dans les jardins, on cite :

CLÈTHRE A FEUILLES D'AULNE. *Clethra Alnifolia*, L. Arbuste de cinq à six pieds d'élévation, ayant des tiges rameuses, ornées de feuilles alternes, ovales, dentées, pubescentes en dessous; des fleurs blanches, disposées en épis terminaux. Il est indigène des lieux humides de l'Amérique septentrionale. On le cultive en pleine terre, dans les plate-bandes de terre de bruyère. Il se multiplie de semences et de marcottes.

CLÈTHRE TOMENTEUX. *Clethra tomentosa*, Lamk. Originaire des mêmes contrées, cette espèce demande les mêmes soins que la précédente. Elle s'en distingue surtout par ses rameaux et ses feuilles blanchâtres en dessous.

CLÈTHRE EN ARBRE. *Clethra Arborea*, Aiton; Ventenat. Cette belle espèce, originaire de l'île de Madére, a le port de l'*Arbutus Andrachne*, L.; elle est plus grande que les deux précédentes; sa tige ligneuse se divise en branches dont les extrémités sont rougeâtres; ses feuilles sont pétiolées, persistantes, un peu coriaces, lisses, ovales, lancéolées, dentées; ses fleurs, d'une teinte rose-pâle et d'une odeur suave, forment à l'aisselle des feuilles supérieures, des épis solitaires et unilatéraux. On la tient en orangerie. On cultive encore quelquefois dans les jardins, le *Clethra acuminata*, Mich., et le *Clethra paniculata*, Aiton, qui viennent de l'Amérique septentrionale. Dans le troisième volume des *Nova Genera et Species* de Humboldt et Bonpland, publiés par Kunth, on trouve décrites trois nouvelles espèces de Clèthres arborescents, sous les noms de *Clethra fagifolia*, *Clethra bicolor* et *Clethra fimbriata*. Cette dernière, remarquable par sa corolle dont les lobes sont échancrés en cœur et frangés sur leurs bords, est figurée pl. 264 du même ouvrage. Kunth réunit aux Clèthres le genre *Cueillaria* de Ruiz et Pavon, qui, en effet, ne présente aucune différence bien notable.

Chez les anciens, particulièrement dans Théophraste, le nom de CLETHRA désignait l'Aulne.

CLETHRIA. BOT. Synonyme de Clathre.

CLETRITE. BOT. FOSS. Bois d'Aulne pétrifié.

CLETTE. OIS. Synonyme vulgaire d'Avocette.

CLEVELANDITE. MIN. *V.* ALBITE.

CLÉYÈRE. *Cleyera*. BOT. Sous ce nom, Thunberg (*Flor. Japon.*, p. 12 et 224) a décrit un genre de la Polyandrie Monogynie, L., que Jussieu n'a rapproché d'aucune famille, si ce n'est en indiquant d'une manière dubitative ses affinités avec le *Camellia*, et qu'il a rejeté dans les *Genera incertæ sedis*. Ses caractères sont : un calice persistant à cinq divisions obtuses; cinq pétales; environ trente étamines courtes, insérées sur les côtés de l'ovaire, à filets adhérents entre eux à leur base, et à anthères didymes; ovaire libre; style unique, filiforme; stigmate échancré : capsule pisiforme, entourée inférieurement par le calice biloculaire et bivalve. L'unique espèce de ce genre incertain (*Cleyera Japonica*, Th.) croît près de Nagasaki au Japon. C'est un arbre glabre dont les rameaux et ramuscules sont verticillés; les feuilles sont aussi en verticilles ou en fascicules au sommet des branches; leur consistance est charnue et elles sont toujours vertes. Les fleurs sont solitaires sur des pédoncules axillaires. Cette plante est voisine du *Vateria Indica*, L., genre

placé à la suite des Guttifères par Jussieu, mais que ses feuilles alternes et plusieurs points de son organisation font aller près des *Camellia* dans les Hespéridées. Thunberg lui donne pour synonyme la plante désignée et figurée par Kœmpfer (*Amœn. exot.*, p. 873 et 874) sous le nom japonais de *Mokokf* ou *Mukokf;* mais Jussieu regarde ce rapprochement comme douteux.

Adanson a donné le nom de *Cleyera* à un genre de plantes de la famille des Scrophularinées, et que L. avait déjà nommé *Polypremum.*

CLEYRIA. BOT. *V.* AROUNIER.

CLIAMONONE. BOT. Syn. vulg. de *Jatropha gossypiifolia.*

CLIANTHE. *Clianthus.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, Lin., établi pour un arbrisseau devenu assez commun et qu'à l'époque de sa découverte on taxa d'exagération parce que l'on n'en pouvait juger que d'après une description. L'aspect éclatant des fleurs nombreuses dont se charge l'arbrisseau, a donné l'idée du nom *Clianthus,* composé de Κλειος gloire, et ανθος fleur. Ce nom a été choisi par Solandre, le véritable créateur du genre, ainsi qu'il conste des notes manuscrites, laissées par ce savant académicien, dans le musée Britannique, pour cet arbrisseau qu'il avait observé à la Nouvelle-Zélande, lorsqu'il y aborda avec le respectable Banks, accompagnant tous deux le capitaine Cook dans son premier voyage de circum-navigation. Ce genre est resté presque dans l'oubli, jusqu'à ce que M. Allan-Cunningham, se retrouvant dans les mêmes lieux qu'avait explorés cinquante ans auparavant le docteur Solandre, fut à même d'y répéter ses observations et de plus d'expédier en Angleterre des graines du végétal dont l'existence avait paru douteuse. Ces graines, adressées à la Société d'Horticulture, ont en peu de temps fourni des sujets qui ont procuré à M. Don les moyens de constater l'exactitude de la description de Solandre et de placer enfin le genre *Clianthus* dans les cadres de la science.

Le *Clianthus puniceus* est un arbrisseau à rameaux diffus, cylindriques, d'un vert assez pur, parsemés de taches brunâtres. Les feuilles sont composés de seize folioles avec impaire; ces folioles sont oblongues, obtuses, faiblement échancrées au sommet, alternes, accompagnées de stipules ovales, aiguës, réfléchies, beaucoup plus courtes que les folioles; les unes et les autres sont d'un vert jaunâtre, luisant en dessus, un peu pubescentes et tirant sur le glauque en dessous. L'inflorescence consiste en de belles grappes pendantes, chargées d'une multitude de grandes et belles fleurs papilionacées, d'un rouge cramoisi; l'axe est flexueux; les bractées sont ovales, étroites, réfléchies, beaucoup plus courtes que les pédicelles filiformes auxquels elles sont insérées. Le calice est semi-quinquéfide, à dents aiguës. L'étendard est ovale, lancéolé, aigu, réfléchi, long de deux pouces, d'un rouge sanguin très-foncé, marqué de six petites lignes blanches, interrompues vers sa base; la moitié supérieure est d'un rouge de roses; les ailes sont d'un rouge sanguin, obtuses, longues d'un pouce et demi; la carène est entièrement monopétale, acuminée, longue de près de trois pouces et d'un rouge orangé, varié de pourpre pâle à sa base. Les dix étamines sont périgynes, diadelphes et toutes fertiles. Le style est filiforme, d'une longueur double de celle des étamines, et légèrement barbu vers l'extrémité; le stigmate est simple. Le fruit consiste en un légume long de trois pouces, pédicellé, coriace, pointu, renflé, contenant plusieurs graines réniformes et brunes. On trouvera dans cette description un peu trop étendue peut-être, la justification de la nécessité où s'est trouvée Solandre d'ajouter encore un genre nouveau à l'immense famille des Légumineuses.

CLIBADIER. *Clibadium.* BOT. Genre de la Monœcie Pentandrie, L., ainsi caractérisé : fleurs flosculeuses réunies en tête; celles du centre mâles et pédicellées; celles de la circonférence, au nombre de trois à quatre, femelles et sessiles; involucre imbriqué, devenant violet par la maturité; fruits drupacés, ombiliqués, monospermes. A.-L. de Jussieu, qui a donné les caractères précédents d'après L. et Allamand, place ce genre parmi les Corymbifères anomales, à côté de l'*Iva* et du *Parthenium.* Desfontaines le renvoie aux Urticées, à cause de ses étamines libres et de ses fruits drupacés. Comme il a, selon Lamarck, quelques rapports avec le *Bailliera,* affinité déjà pressentie par Jussieu, et que ce dernier genre appartient aux Corymbifères, on serait tenté de laisser les genres précités à la suite des Composées, au lieu de les rejeter dans une autre famille éloignée. On ne connaît que l'espèce décrite par L., *Clibadium surinamense.* C'est une plante à feuilles opposées et raboteuses, dont les pédoncules sont aussi opposés et les corolles blanches. Les drupes ont une couleur verte, et sont pleines d'un suc jaune et visqueux.

CLIBADION. BOT. Synonyme de Pariétaire.

CLICHE-FALSA. BOT. Syn. de *Guilandina axillaris.*

CLIDEMIE. *Clidemia.* BOT. Genre de la famille des Mélastomacées, établi par David Don, et auquel son auteur donne pour caractères : calice oblong, nu à sa base ou muni d'écailles, à limbe quinquédenté, persistant; cinq pétales; anthères à deux oreillettes, plus étroites à la base; stigmate ne formant qu'un petit point papillaire; baie capsulaire, à cinq loges. Ce genre, consacré à la mémoire de Clidemius, botaniste de l'ancienne Grèce, cité par Théophraste, se compose de dix-neuf espèces, toutes indigènes de l'Amérique méridionale. Ce sont des sous-arbrisseaux très-hérissés, à branches tétragones et à feuilles crénées, pétiolées, à trois ou cinq nervures; leurs baies de couleur pourpre ou écarlate ont une saveur douce, agréable, et par conséquent sont comestibles. La plupart de ces espèces sont nouvelles, ou étaient inédites dans les herbiers, sous le nom de *Melastoma.* Quelques-unes ont été décrites par Aublet (Guian., p. 425 et 427). Ce sont les *Melastoma agrestis* et *Melastoma elegans* de cet auteur. Richard et Bonpland en avaient aussi fait connaître deux espèces : *Melastoma rubra,* Rich., ou *Clidemia heteromalla,* D., et *Melastoma capitellala,* Bonpland, ou *Clidemia capitellata,* D.

CLIDIQUE. *Clidicus.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Palpeurs, proposé par De Laporte, pour un Insecte de Java. Caractères : antennes de onze articles : le premier très-long, le deuxième assez petit, les suivants presque coniques et égaux entre eux; palpes maxillaires très-longues, l'avant-dernier

article infundibulaire, échancré, recevant le dernier: celui-ci conique et pointu; tête presque triangulaire; yeux très-petits; corselet très-convexe, séparé de la tête par un étranglement; élytres ovales, convexes; pattes très-longues, surtout les postérieures, avec les cuisses un peu renflées à l'extrémité. Ce genre est très-voisin du Scydmène, dont il a presque le facies; la seule espèce connue, *Clidicus grandis*, est d'un rouge brun, très-ponctuée, presque velue; les élytres ont des stries formées d'assez gros points enfoncés. Sa taille est de trois à quatre lignes de longueur, sur une de largeur.

CLIFFORTIE. *Cliffortia*. BOT. Genre de la Diœcie Polyandrie, établi par Linné en l'honneur du protecteur éclairé chez lequel il composa ses premiers ouvrages, et placé par Jussieu dans la troisième tribu de la famille des Rosacées, à laquelle il a donné le nom de *Sanguisorbées*. Il présente les caractères suivants : plante dioïque; calice à trois divisions profondes; corolle nulle. Dans les fleurs mâles, on trouve environ trente étamines dont les anthères sont didymes. Les fleurs femelles ont deux ovaires surmontés de deux styles et de deux stigmates. Les petits fruits sont aussi au nombre de deux et renfermés dans l'intérieur du calice qui s'est changé en une capsule biloculaire. Toutes les Clifforties sont de petits arbrisseaux indigènes du Cap, à feuilles simples ou ternées, tantôt alternes, tantôt opposées, engainantes et stipulées à leur base; leurs fleurs sont presque sessiles dans les aisselles des feuilles. Une trentaine d'espèces ont été décrites par les auteurs; aucune ne mérite de fixer l'attention sous les rapports de l'utilité ou de l'agrément. Une d'entre elles est seulement remarquable en ce qu'elle porte sur ses rameaux des excroissances strobiliformes, qui ne sont que des galles d'Insectes, d'où son nom spécifique : *Cliffortia strobilifera*, L. L'amplitude des stipules de cette plante, ainsi que ces sortes de galles, lui donnent un air si particulier que Jussieu se demande si elle est bien véritablement congénère du *Cliffortia*. D'un autre côté, il rapporte à ce genre, mais avec doute, l'*Empetrum pinnatum* de Lamarck. La place du genre Cliffortie est-elle bien fixée parmi les Sanguisorbées? C'est encore une question présentée par Jussieu, et qui ne sera éclaircie qu'après un mûr examen de la famille des Rosacées.

CLIFTONIA. BOT. *V.* MYLOCARYUM.

CLIGNOT. OIS. Espèce du genre Traquet.

CLIGNOTANTE (MEMBRANE). OIS. Troisième paupière fixée à l'angle interne, et qui jouit d'une sorte de transparence. Quand l'oiseau la fait jouer, on la voit se tirer comme un rideau, sur l'iris, et diminuer alors l'impression d'une trop vive lumière.

CLIMACIUM. BOT. Weber et Mohr ont établi sous ce nom un genre de Mousses qui ne renfermait que l'*Hypnum dendroides* de Smith. Cette plante, successivement placée parmi les *Leskea* par Hedwig et parmi les *Neckera* par Swartz et par Bridel, a été remise de nouveau au nombre des vrais Hypnum par Hooker. La forme de son péristome intérieur paraît cependant assez particulière pour en faire un genre distinct ainsi caractérisé : capsule latérale; péristome double : l'externe à seize dents simples, lancéolées, courbées en dedans; l'interne composé de seize lanières subulées, percées d'une série de trous dans leur milieu et unies à leur base par une membrane très-courte; coiffe se fendant latéralement.

Chacune des lanières du péristome interne paraît formée de deux cils rapprochés, unis par leur sommet et dont l'intervalle serait rempli par des filaments transversaux, formant une sorte de grillage; cette structure est très-différente de celle des *Hypnum*, des *Neckera* et des *Leskea*, et ce genre qui, par son port, s'éloigne assez des autres Hypnum, paraît mériter d'être conservé. La seule espèce qu'il renferme se trouve dans les grands bois; elle est rare en fructification; sa tige est rameuse, assez élevée, à rameaux redressés; ses feuilles sont insérées tout autour de la tige, lâchement imbriquées, ovales, lancéolées, dentelées au sommet; sa capsule est droite, cylindroïde, à opercule conique, aigu. Bridel a séparé comme une espèce distincte celle qui croît dans l'Amérique septentrionale, et que Mich. avait décrite sous le nom de *Leskea dendroides*; peut-être n'est-elle qu'une variété de la précédente; le véritable *Climacium dendroides* croît aussi en Amérique et, à ce qu'on assure, au Japon.

CLIMACTERIS. OIS. *V.* ECHELET.

CLIMÈNE. *Climene*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Abranches, établi par Savigny qui le caractérise ainsi : corps assez gros, de peu d'anneaux, portant sur la plupart une rangée de fortes soies et un peu plus haut, du côté dorsal, un faisceau de soies plus fines; point de tentacules ni d'appendices à la tête; extrémité postérieure tronquée et rayonnée. Les *Climene amphistoma*, Sav., *Lumbricalis*, Fab., *Ebiensis*, Aud., se fabriquent des tubes ou tuyaux de glaise qu'elles habitent.

CLINANDRE. *Clinandrum*. BOT. Richard a donné ce nom à certain organe particulier aux fleurs des plantes de la famille des Orchidées, et dont bien peu d'entre elles sont dépourvues; c'est une sorte d'excavation vers la partie supérieure de la colonne ou gynostème, voisine du stigmate et dans laquelle est placée l'anthère.

CLINANTHE. *Clinanthium*. BOT. Nom que l'on donne au réceptacle commun sur lequel sont placées les fleurs dans les plantes de la famille des Synanthérées. Il est tantôt épais et charnu, tantôt plan, tantôt concave ou convexe; quelquefois il porte, outre les fleurs, des poils, des soies, des paillettes ou des alvéoles. Ces diverses modifications servent à caractériser les genres nombreux de la famille des Synanthérées.

CLINCHE. MAM. Synonyme vulgaire de Chinche.

CLIN-CLIN. OIS. S. vulgaire de Chevalier Guignette.

CLINGSTONE. MIN. Nom que l'on a donné à une sorte de Phonolite, ou de roche pétrosiliceuse susceptible de se diviser en plaques plus ou moins épaisses, et que l'on emploie, dans quelques localités du nord de l'Europe, où cette roche est abondante, comme on fait communément de l'ardoise.

CLINIDIUM. INS. Nouveau genre de Coléoptères, institué par Kirby, mais qui ne paraît pas différer assez grandement du genre Rhyzodes pour ne pas lui être réuni.

CLINOCÈRE. *Clinocera*. INS. Genre de l'ordre des

Diptères, famille des Tanystomes, tribu ou sous-famille des Rhagionides de Lat., établi par Meigen. Caractères : antennes avancées, portées en dehors, de trois articles dont les deux premiers sphéroïdaux, le troisième conique avec une soie terminale courbée; trois yeux lisses frontaux; ailes parallèles, couchées sur le corps. La forme des antennes rapproche le genre Clinocère de celui des *Leptis* de Fab., et principalement du *Leptis vermileo*, dont les ailes sont également croisées sur le corps, ce qui pourrait donner lieu à une division dans laquelle on rangerait cette espèce avec la Clinocère noire, *Clinocera nigra*, qui est jusqu'à présent la seule propre au genre dont il est question.

CLINOPODE. *Clynopodium*. BOT. Genre de la famille des Labiées et de la Didynamie Gymnospermie, Linné. Caractères : limbe du calice divisé supérieurement en trois parties et inférieurement en deux; gorge de la corolle sensiblement évasée; lèvre supérieure droite, émarginée; l'inférieure trifide, ayant son lobe du milieu plus grand et échancré. Les Clinopodes sont des plantes herbacées, à fleurs axillaires, verticillées et munies de plusieurs bractées soyeuses. Elles sont en petit nombre, et habitent les climats tempérés de l'un et l'autre hémisphère. La seule espèce indigène de la France est le CLINOPODE COMMUN, *Clynopodium vulgare*, L., très-abondant, vers la fin de l'été, dans les bois et près des haies. Il a une tige haute de 16 pouces, velue et ordinairement simple. Ses fleurs sont disposées en verticilles au sommet de la plante, et sont le plus souvent de couleur rose; mais cette couleur varie quelquefois et passe au blanc. Les propriétés toniques et céphaliques qu'on lui a attribuées, sont moins exaltées dans cette plante que dans les autres Labiées, attendu la petite quantité d'huile volatile et de principe amer qu'elle renferme. — Une belle espèce a été décrite et figurée sous le nom de *Clynopodium origanifolium*, par Lahillardière (*Decad. Syriac.* 4, p. 24, t. 9), qui l'avait trouvée sur le mont Liban. Les diverses espèces arborescentes, décrites comme Clinopodes dans quelques auteurs, appartiennent aux genres *Phlomis*, *Hyptis* et *Pycnanthemum*.

CLINOTROCHOS. BOT. Synonyme d'Erable.

CLINTONIE. *Clintonia*. BOT. Genre de la famille des Lobéliacées, Syngénésie Monogamie, créé par Douglas et dédié par lui à Clinton, botaniste anglais. Caractères : calice supère, à cinq divisions; corolle monopétale, bilabiée; la lèvre inférieure cunéiforme, trilobée; la supérieure dressée et bipartite; étamines recourbées, connées en tube; anthères réunies par leur base, portant deux soies au sommet; ovaire siliquiforme, triangulaire, tors et uniloculaire. Capsule sèche, papyracée, polysperme, déhiscente en trois valves étroites et allongées. La CLINTONIE ÉLÉGANTE, *Clintonia elegans*, D., est une plante annuelle, couchée, glabre, rameuse, à feuilles ovales, sessiles; à fleurs solitaires, axillaires, dont les pétales sont bleus à l'extrémité et rougeâtres au centre. Elle est originaire de la Colombie.

CLINUS. POIS. L'une des divisions introduites par Cuvier dans le genre BLENNIE. *V.* ce mot.

CLIO. *Clio*. MOLL. Ce genre, indiqué par Brown (*Historia natur. Jam.* p. 386) pour les animaux auxquels Péron a donné le nom de Cléodore, fut établi postérieurement par Pallas sous le nom de Clione; et quoique Martens l'ait fait figurer dans son Voyage au Spitzberg, Linné ne commença à en parler qu'à sa douzième édition, en y comprenant, ainsi que dans les suivantes, et la Clio figurée par Martens, et celles indiquées par Brown. Cuvier, dans un Mémoire inséré dans le premier vol. des Annales du Muséum, donna sur l'animal de la Clio des détails anatomiques fort curieux, et fit pour ce genre, ainsi que pour quelques autres avoisinants, la seconde classe des Mollusques, les PTÉROPODES. Les Clios ne renfermant plus que des animaux mous, peuvent être génériquement caractérisées de la manière suivante : corps nu, gélatineux, libre, plus ou moins allongé, un peu déprimé; une tête distincte, surmontée de six tentacules rétractiles, longs et coniques, séparés en deux faisceaux de trois chaque, qui rendent la tête bilobée lorsqu'ils sont contractés, et peuvent être entièrement cachés dans une sorte de prépuce, portant lui-même un petit tentacule à son côté externe; deux yeux à la partie supérieure de la tête; bouche terminale, verticale; deux nageoires opposées, branchiales, insérées de chaque côté, à la base du cou; une sorte de ventouse sous le cou; l'anus et l'orifice pour la génération s'ouvrant au côté droit, près du cou, sous la nageoire.

Le système nerveux est composé d'un cerveau bilobé, duquel partent deux filets qui aboutissent sous l'œsophage où ils se renflent en ganglions. Ces ganglions fournissent eux-mêmes deux autres filets (lesquels donnent encore un ganglion chacun) qui se réunissent au-dessus de l'œsophage par un filet intermédiaire; les nerfs des autres organes partent en rayonnant de ces divers ganglions. La respiration est branchiale; ses organes font partie des nageoires; c'est pour cela que Blainville propose le nom de PTÉRIBRANCHE. De chaque branchie naît un vaisseau qui se réunit à son congénère au-dessus du cœur, pour donner naissance à un tronc unique, lequel se rend directement à cet organe. Tous les organes internes des Clios sont enveloppés d'une tunique musculaire, recouverte elle-même par une peau transparente, à travers laquelle on voit la direction des fibres musculaires. Le nombre des espèces de ce genre est fort limité. Une seule était connue autrefois. Bruguière en a décrit une autre, dans l'Encyclopédie.

CLIO BORÉALE. *Clio borealis*, L., Cuv. Lamk. Brug. Encyc., pl. 75, fig. 3 et 4. *Clio retusa*, Fab. Müll. *Clio limacina*, Phip. Ellis (*Zooph.* pl. 15, f. 9, 10); gélatineux, pellucide, avec les nageoires presque triangulaires; corps terminé postérieurement en pointe. Dans les mers du Nord. Taille, 18 lignes.

CLIO AUSTRALE. *Clio australis*, Brug., Encyc. pl. 75, f. 1 et 2. Cette espèce, originaire de Madagascar, est plus ventrue, plus charnue, moins transparente que l'autre. Elle est d'ailleurs plus grosse, longue de deux pouces environ; elle est rose; les nageoires sont lancéolées; la queue est comprimée et à deux lobes.

CLIODITE. *Cliodita*. MOLL. Dans la relation de leur voyage autour du monde sur l'Uranie, Quoy et Gaymard ont décrit deux Mollusques qui leur ont paru différer assez des Clios pour autoriser la formation d'un genre

nouveau qu'ils ont appelé *Cléodite*. Caractères : corps oblong, membraneux, turbiné, rétractile, surmonté d'une tête sans tentacules apparents, portée sur un cou gros et assez long, offrant deux petits points noirs qui sont probablement des yeux; deux nageoires subtriangulaires, insérées de chaque côté du cou. Les *Cliodita fusiformis* et *caduceus* sont de la mer des Indes.

CLIONA. ZOOPH. Grant, en examinant des écailles de l'Huître commune, remarqua qu'elles étaient régulièrement perforées, et que les deux ouvertures conniventes étaient remplies par une matière charnue, jaune, qui lui parut être un Zoophyte nouveau, qu'il nomme *Cliona celata*. Ce corps se présente, dans son état de vie, sous forme d'une substance charnue, granulée, irritable et de couleur verdâtre, traversée par plusieurs spicules petites et régulières. Sa forme dépend de celle des cavités qu'il remplit. La partie du *Cliona* qui sort des ouvertures creusées dans la coquille, est tubuleuse et semble parcourue par divers petits canaux ramifiés. En mars et avril Grant crut reconnaître de petits ovaires jaunâtres, dans le voisinage de ces canaux, ressemblant beaucoup par leur forme, leur taille et leur couleur à ceux du *Spongia papillaris* et du *Spongia panicea*. Ces tubes ont une structure compliquée et sont très-contractiles; examinés dans l'eau pure, ils sortent des trous faits dans la coquille par des vers marins, les dépassent d'une ligne et demie, et présentent un canal central, émettant sans cesse un courant d'eau rapide, et rejettant parfois des flocons de matière grise, membraneuse. Au moindre contact d'un corps étranger ces ouvertures se referment, les tubes se contractent et rentrent dans les trous qu'ils occupent dans les coquilles d'Huîtres. Grant ayant observé de nouveaux échantillons de cet être obscur, reconnut des Polypes d'une extrême délicatesse, placés sur le rebord de ces tubes contractiles. Les Polypes, examinés sous un instrument grossissant, parurent sous forme de corps charnus, linéaires, longs, grêles, transparents et cylindriques, à l'extrémité desquels étaient placés environ huit tentacules courts, assez larges, légèrement dilatés à leur extrémité libre, se repliant ou s'allongeant en suivant tous les mouvements des Polypes. Ce genre peut être comparé au genre *Alcyonum*, par sa texture charnue et contractile, et avec les Éponges par ses spicules tubuleuses et siliceuses. Il diffère toutefois des Alcyons, parce que sa surface n'est pas lisse, ni couverte par un tégument coriace, marqué de pores en étoiles pour le logement de polypes distincts. Il diffère aussi des Éponges par ses polypes visibles, la contractibilité de ses tubes et sa surface recouverte de pores anguleux et pleins. Le nom de *Celata*, donné à l'espèce, indique son habitude de se renfermer dans les trous que présentent les valves de l'Huître commune.

CLIONE. MOLL. *V.* CLIO.

CLIONITES. MOLL. FOSS. Espèces fossiles du genre Clio.

CLIOSTOME. *Cliostomum*. BOT. Genre de la famille des Lichens, institué par Fries, qui lui donne pour caractères : thalle formant une croûte crustacée, mince, adhérente à la surface de l'écorce des arbres, et chargée de verrues s'ouvrant au sommet par un trou entouré d'un perithecion superficiel, rugueux, plissé, se déchirant dans sa partie supérieure et recevant un noyau céracio-gélatineux. Ce genre est voisin du Limboria et se compose de plusieurs espèces encore peu connues.

CLIPÉ. *Clipeus*. ZOOL. Pièce fortement bombée, qui recouvre presque entièrement le dessus du métathorax des Insectes, et qui est l'analogue de l'écusson du corselet. Illiger nomme *Clipei*, un certain nombre d'écailles qui recouvrent les doigts et quelquefois une partie de la base des pieds chez divers Oiseaux.

CLIPEASTRIFORME ET CLIPÉIFORME. *Clipeastriformis*, etc. BOT. En forme de bouclier.

CLISOSPORIER. *Clisosporium*. BOT. Genre de Cryptogames, famille des Hyphomicètes, institué par Fries et caractérisé ainsi : péridioles membraneux, sessiles, irrégulièrement entr'ouverts; sporidies globuleuses, très-petites, gélatineuses, entourées d'un tissu floconneux, composé de filaments cloisonnés. *Clisosporium mucoroides*, Fries, Novit. 1829, p. 80; Syst. 3, 334. *Conferva mucoroides*, Agardh, in Vet. acad. Handl. 1814, t. 4, f. B. *Syncollesia,* Agardh. Syst. 32.

CLITARRHÈNE. *Clitarrhenus*. BOT. Allman nomme ainsi la fleur dont les anthères sont versatiles ou vibrantes.

CLITELLAIRE. *Clitellaria*. INS. Nom sous lequel Meigen a désigné, dans l'ordre des Diptères, le genre Ephippie de Latreille. *V.* ce mot.

CLITELLIO. *Clitellio*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Lombricines, famille des Lombrics, proposé par Savigny, pour y ranger deux espèces, le *Lumbricus arenarius* d'Othon Fabricius (*Faun. Groenl.*, nº 264), et son *Lumbricus minutus* (nº 265, fig. 4). Ils n'ont que deux rangs de soies, et ce caractère seul paraît suffisant à l'auteur pour établir une distinction générique. Il leur adjoint provisoirement le *Lumbricus vermicularis* du même auteur (*loc. cit.*, nº 259), quoiqu'il manque de ceinture. *V.* LOMBRIC.

CLITHON. MOLL. *V.* NÉRITE.

CLITHRIS. BOT. Fries a donné ce nom à un sous-genre des *Cenangium* que Persoon a réuni aux *Triblidium*, dans son *Observ. micolog. seu descript., etc.* Les Clithris diffèrent des *Cenangium* proprement dits ou *Scleroderris* par la cupule qui, d'abord exactement fermée comme dans toutes les espèces de ce genre, s'ouvre ensuite par une fente longitudinale, au lieu de se développer circulairement comme dans les *Scleroderris,* ou en plusieurs valves comme dans les *Triblidium*. Ces petits Champignons se rapprochent, par ce caractère, des *Hysterium* dont ils ont l'aspect et avec lesquels ils avaient été longtemps confondus; mais ils en diffèrent par leur membrane fructifère, organisée comme dans les vrais Champignons, caractère qui les rapproche des Pezizes, auprès desquelles on doit les placer dans une classification naturelle.

Les espèces, encore peu nombreuses, de ce sous-genre croissent sur les rameaux morts de différents arbres, tels que les Pins, les Chênes, les Bruyères, etc. Les espèces le plus anciennement connues sont les *Cenangium ferruginosum*, Fries (*Peziza Abietis*, Pers. *Syn.* 671, *Triblidium pineum*, Pers. *Myc. Europ.* 332), et *Cenangium quercinum* (*Hysterium*



CLITORIA VIRGINIANA.

CLITORE DE VIRGINIE.

quercinum, Pers. *Syn.* 100, *Triblidium quercinum*, Pers. *Myc. Europ.* 333.)

CLITORE ou CLITORIE. *Clitoria.* BOT. Famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, L. Ce genre, décrit sous le nom de *Ternatea* par Tournefort, et constitué de nouveau par Linné, sous celui qu'il porte aujourd'hui, comprenait des plantes dont une organisation différente a nécessité la séparation comme genre particulier. Ainsi les espèces à calice muni de deux bractées et à légume cylindrique en ont été retirées pour former le genre *Galactia*. Ce retranchement opéré, les Clitories doivent être ainsi caractérisées : calice tubuleux, campanulé, à cinq divisions dont la plus inférieure offre souvent la forme d'une faux; corolle renversée; l'étendard très-grand et écarté, recouvrant néanmoins les ailes et la carène qui sont fort petites; légume linéaire, très-long et se terminant en pointe. Les Clitories sont des plantes herbacées, grimpantes, ayant beaucoup de rapport avec les *Glycine;* leurs feuilles sont ternées ou rarement imparipennées, à folioles articulées comme celles des Dolics, et munies de deux stipules barbues à leur base; les pédoncules des fleurs sont axillaires à une ou deux fleurs, ou quelquefois multiflores et en épis.

Quinze espèces environ de Clitories ont été décrites par divers auteurs. A l'exception de la plus anciennement connue (que Tournefort a produite sous le nom générique de *Ternatea* parce qu'elle croît à Ternate et dans les Indes) et d'une seconde espèce décrite par Lamarck et Ventenat, les autres Clitories sont toutes indigènes du nouveau monde. La plupart habitent le Brésil et les Antilles, et deux croissent dans l'Amérique septentrionale. Leurs fleurs sont en général d'un aspect fort agréable, mais comme ces plantes de serre chaude exigent trop de soins pour leur culture, elles sont assez rares dans les jardins.

CLITORIS. ANAT. Ce nom, d'origine grecque, est dérivé d'un verbe pouvant se traduire par *titiller avec volupté :* tel est aussi le sens des deux autres synonymes latins, *œstus veneris, amoris dulcedo.* L'extrême sensibilité du Clitoris, comme si c'en était la seule considération importante, fut ce qui fixa d'abord sur lui l'attention : cependant on ne tarda pas à juger de ses rapports avec une partie du sexe mâle, d'où on lui donna de plus le nom de *Penis muliebris.* Cette vue, d'une justesse parfaite, est encore regardée aujourd'hui par quelques anatomistes comme une hardiesse plus instinctive que raisonnée. En effet, la Philosophie actuelle des écoles, basant tout sur la considération des formes, n'ose déclarer identique ce qu'elle aperçoit dissemblable. Bien qu'on ait vu le pénis des mâles et le Clitoris des femelles constitués par deux corps caverneux, d'un tissu semblable, terminés par un gland qu'un même capuchon ou prépuce coiffe également, enveloppés par un même système dermoïque, nourris par de semblables rameaux vasculaires, et cédant à la même excitation nerveuse, on crut procéder avec une plus grande exactitude en regardant ces deux organes comme distincts et en effet comme assez dissemblables, pour ne devoir point être confondus sous le même nom. Trois circonstances motivèrent cette manière de voir. On se refusa à admettre comme semblable, ce qui, chez l'un, est d'un si grand volume quand il est chez l'autre d'une si extrême petitesse, ce qui est là prolongé et entièrement dégagé, et ici, au contraire, à moitié rentré et enveloppé, et, chose plus remarquable, ce qui dans l'un admet en dedans de soi le tube terminal d'un autre appareil, et ce qui, dans l'autre, est soustrait à ce mélange.

Ces idées particulières résultent des observations usuelles. Mais arrive-t-il d'agrandir le champ d'observations et de passer des Mammifères aux Oiseaux, ou même, sans quitter les premiers, de passer des faits normaux aux cas irréguliers, les plus grandes de ces différences s'effacent, et l'identité des pénis et des Clitoris, déjà si fortement réclamée par les faits précédemment rapportés, devient enfin une conséquence absolument obligée. Il n'est plus chez les Oiseaux (*V.* les Mém. du Mus. d'Hist. nat. T. IX, p. 439), entre le pénis et le Clitoris, de différence, que celle qui résulte de leur volume respectif : et encore, dans quelques-uns, cette différence est peu sensible. Le pénis est imperforé aussi bien chez les mâles que chez les femelles; et, chez les uns comme chez les autres, il est réduit au seul gland, unique portion qui soit dégagée des téguments communs. C'est la même chose dans les monstruosités dites *Hypospadias :* le méat urinaire est ouvert en dessous du pénis chez les Mammifères mâles viciés par cette anomalie; leur gland est de même imperforé, et il n'y a guère aussi que cette partie qui se voit extérieurement. Ainsi ce qui est un cas pathologique chez les Mammifères devient de règle chez les Oiseaux. Au total, le Clitoris des premiers doit être considéré comme un organe rudimentaire, tenant ce caractère d'un défaut de développement et le justifiant par une très-grande susceptibilité à la variation.

CLIVAGE. MIN. Fissures que l'on aperçoit dans certains cristaux et qui ont mis sur la voie pour opérer leur dissection, c'est-à-dire pour arriver, par des retranchements successifs de lames superposées, à un noyau régulier, qui est la forme primitive. *V.* CRISTALLISATION.

CLIVIE. *Clivia.* BOT. Lindley a érigé sous ce nom un genre particulier, pour une plante nouvelle du cap de Bonne-Espérance, *Clivia nobilis*, qui ne paraît point différer assez des Hæmanthes pour l'en séparer. Du reste voici la description analytique de la plante : bulbe épais, charnu, recouvert d'anciennes tuniques desséchées, et garni inférieurement de filets radicinaux; feuilles coriaces, ligulées, distiques, engaînantes à leur base, arrondies à l'extrémité. Hampe centrale, haute de quinze pouces, cylindroïde, un peu comprimée et sillonnée dans sa partie supérieure. Fleurs nombreuses, réunies au sommet de la hampe, en ombelle renversée; chacune d'elles est composée, 1° d'une corolle tubuleuse, monopétale, mais profondément divisée en six segments claviformes, imbriqués sur deux rangs : les extérieurs à sommet brusquement aigu, un peu plus courts que les intérieurs qui sont obtus et pour ainsi dire bilobés; tous d'un rouge vif, tirant sur l'orangé vers les bords; 2° de six étamines égales; 3° d'un style simple, filiforme, blanchâtre, surmonté d'un stigmate presque trifide, occupant le centre de la corolle, et se trouvant posé, comme elle, sur un ovaire sphérique, renflé, trilocu-

laire. Le fruit est une baie indéhiscente, renfermant ordinairement une graine ovale et glabre, dont le hile est petit et superbasilaire, le microphylle basilaire, le raphé ou vasiducte court et élevé, l'endosperme abondant.

CLIVINE. *Clivina*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carabiques, établi par Latr., et dont les caractères sont : palpes extérieures terminées par un article de la grosseur du précédent ou plus épais; languette saillante, droite ou obtuse à son sommet, avec une oreillette de chaque côté; labre membraneux ou coriace, sans dents; mandibule sans dentelures notables, plus courtes que la tête; antennes en forme de chapelet, avec les second et troisième articles presque égaux; jambes antérieures échancrées, dentées au côté extérieur ou terminées par deux pointes très-fortes et longues, dont l'intérieure articulée à sa base. Ce genre a été confondu avec les Ténébrions par Linné; Fabricius et les auteurs, jusqu'à Latreille, l'ont laissé dans le genre Scarite, qui en diffère essentiellement par le labre, par la longueur de ses mandibules et par le corps qui est toujours plus aplati. Les Clivines vivent dans le sable mouillé, au bord des rivières ou sous les racines des arbres, au lieu que les Scarites ne se rencontrent que dans les lieux secs ou arides, exposés à l'ardeur du soleil.

On peut diviser ce genre en deux petits groupes, d'après l'organisation des jambes antérieures : le premier comprend les Clivines dont les deux premières jambes sont dentées au côté extérieur. Dans cette division se range la CLIVINE ARÉNAIRE, *Scarites arenarius*, Fab., Oliv. Elle varie du fauve au noirâtre; le corselet est presque carré; les élytres sont marquées de stries ponctuées. Le second groupe comprend les espèces qui ont les jambes antérieures terminées par deux pointes très-fortes et longues, dont l'intérieure articulée à sa base ou en forme d'épine. C'est le genre Dischirie, Bonelli; il renferme les *Scarites thoracicus* et *gibbus* de Fabr.

CLIVINIA. OIS. L'un des synonymes de la Sittelle d'Europe.

CLOAQUE. ANAT. Terme dont on a fait l'application à un réceptacle commun, supposé existant chez des animaux avec une seule issue pour la sortie des produits stercoraires, urinaires et génitaux : ces animaux sont les Oiseaux et quelques Reptiles. Il est certain qu'on a imaginé plutôt qu'aperçu une poche ayant cette destination; car il n'y a nulle part entassement de plusieurs appareils et semblable communauté de fonctions. La différence, sous ce rapport, des Oiseaux à l'égard des Mammifères, tient uniquement à ce que le rectum débouche dans la vessie urinaire : et dans ce cas, c'est une suite de compartiments qui, pour être en ligne, ne se distinguent pas moins les uns des autres. Ce sont autant de segments d'un long intestin, autant de tronçons dont les nodosités sont opérées par des étranglements valvulaires ou par des sphincters avec muscles.

Le rectum s'évase en une très-large cellule, *Vestibule rectal*, où séjournent les fèces : au delà est un autre compartiment rarement aussi considérable que dans l'Autruche, le plus souvent petit et rudimentaire (la vessie urinaire) : arrive ensuite une poche annulaire (le canal urétro-sexuel) dans laquelle débouche les uretères et les oviductus. Le dernier des compartiments est une poche fort considérable, théâtre de la copulation des sexes, fournie en abondance de nerfs et de vaisseaux, et bordée par les parties sexuelles externes, ou les organes excitateurs. Elle est analogue au capuchon qui couvre le gland des pénis ou des clitoris. Elle en remplit là même les fonctions : aussi Geoffroy l'a-t-il nommée *Bourse du prépuce*. Ce dernier compartiment se retourne sur lui-même comme le capuchon qui coiffe le gland pénial chez les Mammifères, et se renversant comme un doigt de gant, il met le canal urétro-sexuel en mesure de se prolonger dehors; mais c'est alternativement que les orifices des uretères ou ceux des oviductus y arrivent. Ces orifices, fidèles à des devoirs différents, ne se nuisent jamais dans leurs évolutions. La production des uns n'est possible qu'en contraignant les autres au repos ou même à une retraite intérieure. Chaque système vaque à ses fonctions, à des moments marqués, et le plus grand ordre règne au milieu de ce qui avait apparu dans une extrême confusion. Quand le système urinaire abandonne ses produits, le rectum le suit de près; il porte en avant son orifice et il vient lancer dehors les fèces. Il n'arrive donc jamais à la dernière poche, réservée au mélange des sexes et à toutes les excitations amoureuses, d'être heurtée ou salie par quoi que ce soit, venant à la traverser.

Des préjugés nous avaient donc abusés : plus de récipient unique, plus de Cloaque dans le sens d'une sentine commune, organisation toute d'imagination et supposée sur la considération d'un seul passage praticable pour les produits génitaux, urinaires et intestinaux.

CLOCHE (FLEURS EN). BOT. On nomme vulgairement ainsi la plupart des fleurs de la famille des Campanulacées.

CLOCHE ET CLOCHETTE. BOT. Synonymes vulgaires de plusieurs plantes, telles que des Liserons, des Campanules, des Muguets ou des Narcisses, dont les corolles imitent plus ou moins la forme d'une cloche.

CLOCHER CHINOIS. MOLL. Synonyme vulgaire de Cérite obélisque.

CLOCHETTE. MOLL. Nom vulgaire de quelques Balanes, et surtout de la Calyptrée équestre.

CLODOSTEPHE. *Clodostephus*. BOT. J. N. de Suhr a publié sous ce nom, dans le *Flora* de 1836, n° 22, page 337, un genre nouveau de la famille des Algues, pour une plante des mers du Chili, qu'il a nommée *Clodostephus setaceus*. Elle est haute de trois à quatre pouces; les fils de la tige, gros comme une soie, présentent, à peu près un pouce au-dessus de la base, qui est petite et scutiforme, des divisions au nombre de huit à douze, à distances un peu inégales. Les anneaux ne sont pas de longueur égale. La tige et les rameaux portent des ramifications latérales, longues d'une ligne, entièrement simples et en forme de soies. Les principaux fils manquent d'articulations et ne prennent une sorte de division que par la juxtaposition des rameaux. Les ramifications latérales, qui recouvrent la plante dans toute sa hauteur, s'écartent inférieurement à angle droit; et plus on monte, plus l'angle qu'ils forment devient aigu; au sommet ils sont presque parallèles aux fils principaux. Le fruit, placé aux extrémités

des rameaux supérieurs, montre beaucoup d'affinité avec celui des *Sphacellaria* de Lingbye. La couleur de cette plante est le vert-sale; sa consistance n'est pas fort roide; desséchée, elle conserve encore de la flexibilité.

CLOISON. *Dissepimentum*. BOT. On nomme ainsi les lames, ordinairement verticales, qui partagent la cavité générale d'un fruit en plusieurs autres cavités partielles ou loges. Dans presque tous les fruits, les Cloisons sont placées verticalement; très-rarement elles sont horizontales, comme on l'observe, par exemple, dans le fruit des diverses espèces de Casses. Il est important de ne pas confondre les véritables Cloisons avec les lames saillantes, que l'on trouve dans l'intérieur de quelques péricarpes. Les vraies Cloisons ont toutes une même organisation; elles sont formées d'une petite portion du sarcocarpe qui constitue leur partie centrale, recouverte des deux côtés par l'endocarpe ou membrane qui tapisse la paroi interne du péricarpe. Les fausses Cloisons au contraire ne sont pas recouvertes par cette membrane interne du péricarpe. Ainsi dans la capsule du Pavot on trouve un nombre plus ou moins considérable de lames saillantes sur la paroi interne du péricarpe, libres par leur côté intérieur, et recouvertes par les graines qui s'y attachent. Ces lames ont été généralement considérées comme des Cloisons, mais n'en sont pas dans la réalité : 1° elles ne sont pas formées, comme les vraies Cloisons, d'une saillie du sarcocarpe, revêtue des deux côtés par la membrane pariétale interne du fruit; 2° elles donnent immédiatement attache aux graines. Ce sont des placentas ou trophospermes. Il est encore une autre distinction à faire dans les Cloisons, ce sont les Cloisons complètes et les Cloisons incomplètes. Les premières s'étendent depuis la base jusqu'au sommet de la cavité, sans laisser aucune communication entre les deux loges qu'elles séparent. Les secondes ne s'élèvent pas jusqu'au sommet du péricarpe, en sorte qu'il y a une communication entre les deux loges contiguës. Le fruit de la Pomme épineuse (*Datura stramonium*, L.) offre à la fois des exemples de ces deux sortes de Cloisons : il est partagé en quatre loges, par quatre lames verticales ou Cloisons, dont deux sont complètes et deux n'atteignent pas jusqu'au sommet du péricarpe, en sorte qu'il existe un vide, et que les loges communiquent ensemble deux par deux.

La position des Cloisons relativement aux valves n'est pas moins importante à étudier, et fournit des caractères souvent mis à contribution pour grouper les genres en familles naturelles. En effet, tantôt les Cloisons correspondent aux sutures par lesquelles s'ouvre la capsule, tantôt elles sont placées sur le milieu de la face interne des valves, tantôt enfin chaque Cloison semble formée par les bords rentrants des valves, et se sépare en deux feuillets à l'époque de la déhiscence. Ces trois modes principaux servent de caractères d'ordres et de genres.

CLOISONNAIRE. *Septaria*. MOLL. Genre établi par Lamarck, dans la famille des Mollusques tubicoles, qui fait partie de la division des Conchifères crassipèdes. Caractères : tube testacé, très-long, insensiblement atténué vers sa partie antérieure, et comme divisé intérieurement par des cloisons voûtées, la plupart incomplètes; extrémité antérieure du tube terminée par deux autres tubes grêles, non divisés intérieurement. La Cloisonnaire des sables, seule espèce indiquée dans la nouvelle édition de l'Histoire des Animaux sans vertèbres, vol. 6, p. 33, habite les sables de l'Océan indien.

CLOMENA. BOT. Beauvois, dans son Agrostographie, a établi sous ce nom un genre nouveau dans la famille des Graminées, pour une plante originaire du Pérou, et ayant, pour le port, beaucoup de ressemblance avec les Agrostis. Ses fleurs forment une panicule presque simple; leur lépicène est à peu près de la même longueur que la glume dont la valve supérieure est tridentée, et l'inférieure entière; la paillette inférieure de la glume est bifide à son sommet, et porte une petite soie qui naît de cette échancrure. Ces derniers caractères distinguent parfaitement le genre Clomena de tous ceux avec lesquels on pourrait le confondre.

CLOMÉNOCOME. *Clomenocoma*. BOT. Genre nouveau de la famille des Synanthérées, tribu des Hélianthées de Cassini, et de la Syngénésie superflue. H. Cassini, qui l'a fondé, lui donne les caractères suivants : calathide radiée, composée de fleurons nombreux, réguliers, fertiles, et de rayons ligulés femelles, disposés sur un rang unique; involucre formé d'écailles imbriquées, allongées, linéaires, aiguës, glandulifères sur leur côté extérieur et supérieur; réceptacle garni d'aspérités fimbrillées; akènes grêles, striés et surmontés d'une aigrette composée d'environ dix petites lanières écailleuses, unisériées, dont chacune, indivise à sa base, est partagée supérieurement d'abord en trois branches, puis en cinq. C'est cette singularité de l'aigrette, ainsi que les glandes de l'involucre, qui ont engagé Cassini à établir ce genre, lequel d'ailleurs ne renferme qu'une seule espèce dont cet auteur ne connaît pas l'origine, l'ayant trouvée sans indication dans l'Herbier de Jussieu. Il présume cependant que c'est l'*Aster aurantius* de L., et il l'a nommée *Clomenocoma aurantia*. — Kunth réunit ce genre au *Bœbera* de Willdenow. Les akènes des deux espèces qu'il décrit ont, en effet, comme dans le Cloménocome, des aigrettes formées de poils fasciculés et réunis en forme de fouet.

CLOMIUM. BOT. *V.* KLOMIUM.

CLOMPAN. *Clompanus*. BOT. Aublet appelle ainsi, d'après Rumph, une plante de la famille des Légumineuses et de la Diadelphie Décandrie, L., dont les fleurs sont pourpres et paniculées, les petites branches grimpantes, les feuilles alternes et formées de folioles opposées, ovales, glabres et très-entières. Cette Liane croît dans la Guiane, au bord de la crique Saint-Régis. Suivant Aublet, le *Clompanus funicularis* ou le *Tali bocompol mera* de Rumph, est identique avec son *Clompanus paniculatus*. Cette plante est assez bien figurée dans ce dernier ouvrage. Le genre *Clompanus* se rapproche, selon Lam., des genres *Galedupa* et *Pterocarpus*.

CLONISSE. MOLL. Syn. vulgaire de *Venus verrucosa*, Gmelin.

CLOPORTE. *Oniscus*. CRUST. Genre de l'ordre des Isopodes, établi par Linné, et subdivisé en plusieurs groupes. Il appartient à la section des Ptérygibranches,

et a pour caractères : quatre antennes, dont les latérales seules bien apparentes, de huit articles, et recouvertes à leur base par les bords latéraux de la tête ; branchies renfermées dans les premières écailles placées sous la queue ; appendices du bout de la queue d'inégales longueurs, les deux latéraux étant beaucoup plus grands que les intermédiaires. Les Cloportes diffèrent de tous les autres genres de la section par la composition et le recouvrement de leurs antennes. Ce sont de petits Crustacés qui fuient la lumière et recherchent les endroits humides. On les trouve dans les caves, sous les pierres; leur démarche est assez vive lorsqu'on les inquiète. Ils se nourrissent de matières végétales ; ils s'entre-dévorent même quelquefois. Ils sont vivipares. Le CLOPORTE ORDINAIRE, *Oniscus Asellus,* doit être considéré comme le type du genre.

CLOPORTE DE MER. CRUST. et MOLL. On a désigné, sous ce nom vulgaire, des petits Crustacés appartenant aux genres Ligie et Sphérome; on a appliqué aussi ce nom aux Oscabrions. D'Argenville nomme Cloporte une espèce de Porcelaine, *Cypræa staphylæa.*

CLOPORTES CHENILLES. INS. On nomme ainsi les chenilles de plusieurs Papillons de la division des Plébéiens urbicoles de Linné.

CLOPORTIDES. *Oniscides.* CRUST. Famille établie par Lat. dans l'ordre de Tétracères, et correspondant au grand genre *Oniscus* de L., qui depuis a été subdivisé par les entomologistes. Cette famille appartient à l'ordre des Crustacés isopodes ; elle est comprise dans la tribu des Ptérygibranches. Caractères : deux antennes apparentes, les mitoyennes étant fort courtes, cachées ou n'existant pas; corps ovale, plat en dessous, convexe en dessus, susceptible de contraction, et composé d'une tête et de treize anneaux ; les sept premiers portant chacun une paire de pattes simples et terminées par un onglet ; les six derniers anneaux formant une sorte de queue garnie en dessous de cinq paires d'écailles ou de fausses pattes sous-caudales, imbriquées graduellement sur deux rangées longitudinales; les premières ou les plus voisines des pattes proprement dites renfermant, dans leur intérieur, des organes de la respiration, et étant le siége des organes sexuels.

Les Cloportides ont une tête transverse, plus étroite que le corps, et reçue dans une échancrure du premier anneau ; de chaque côté sont des yeux gros et réticulés. La bouche se compose 1° d'un labre recouvrant une sorte d'épiglotte ; 2° de deux mandibules cornées, dentelées irrégulièrement, épaisses à leur base, très-comprimées et crochues à leur sommet; 3° de deux paires de mâchoires en recouvrement, de manière que la plus reculée ou l'inférieure sert de gaîne à la paire supérieure ; celle-ci est finement dentelée à l'extrémité. Enfin il existe en arrière de toutes ces parties une sorte de lèvre inférieure, composée de deux pièces extérieures s'appliquant sur toutes les autres en forme de feuillets contigus au bord interne, et terminés par une saillie conique ou triangulaire, offrant quelques articulations, et semblable à une palpe. On peut considérer ces deux pièces comme des premières mâchoires auxiliaires. Ces caractères donnent une idée assez complète de l'organisation extérieure de ces Crustacés. Quant à l'organisation interne, il en sera parlé au genre Porcellion qui a été étudié d'une manière spéciale par Treviranus, et l'on rapportera à ce sujet les travaux importants de Cuvier et des autres observateurs. — Les Cloportides attaquent différentes matières végétales ; ils se nourrissent même de substances animales; la plupart sont terrestres et habitent les lieux humides. Cette famille comprend les genres Ligie, Philoscie, Cloporte, Porcellion et Armadille.

CLOR ET CYLOR. BOT. Synonymes anciens de *Bunium bulbocastanum.*

CLORIS. REPT. Espèce du genre Hydrus.

CLOROMYS OU AGOUTI. MAM. *V.* CHLOROMYDE.

CLOSIROSPERME. *Closirospermum.* BOT. Quoique ce genre fut antérieur de quelques années au genre *Barckausia* de Mœnch, il était si obscurément caractérisé par Necker, que la plupart des botanistes l'ont méconnu. Cassini pense que le genre de Mœnch lui est identique et doit lui être préféré, tant à cause de la clarté de son exposition que parce qu'il a été adopté par plusieurs auteurs, et notamment par De Candolle, dans la Flore française, deuxième édition. *V.* BARCKAUSIE et CRÉPIDE.

CLOSTÈRE. *Closterus.* INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des Longicornes, institué par Audinet-Serville, pour un Insecte de Madagascar. Le genre est ainsi caractérisé : antennes flabellées et plus longues que le corps, de onze articles, dans les mâles : le premier gros et en cône renversé, le second très-petit, cyathiforme, les autres prolongés chacun intérieurement en un rameau pointu, le terminal très-grand et fusiforme ; palpes courtes ; dernier article presque cylindrique ; mandibules également courtes ; tête canaliculée entre les yeux qui sont très-grands ; corselet en carré transversal, sans crénelures, avec trois épines pointues à chaque bord. Corps assez large ; élytres courtes, un peu convexes, rebordées extérieurement, arrondies et mutiques à leur extrémité ; écusson petit ; jambes comprimées et dépourvues d'épines internes ; les trois premiers articles des tarses courts, mais élargis, le quatrième presque aussi grand que les trois autres réunis.

CLOSTÉRIER. *Closterium.* Dans son travail sur les Infusoires, Ehrenberg a produit ce genre qu'il place au premier rang, dans sa famille des Diatomées ; il a trouvé dans ces êtres des organes qui, par leur mouvement propre, ainsi que par leur ressemblance avec des formations analogues dans les animaux, fourniraient un motif suffisant de les séparer des végétaux ; mais si l'on examine le reste de la structure de ces êtres, on reconnaît qu'elle est entièrement conforme à celle des Conferves; car chaque individu des Clostériers est une cellule particulière, remplie dans son intérieur, de la masse ordinaire de spores, colorée par de la chlorophylle et disposée comme celle des Conferves. En outre, on voit dans les Clostériers, une quantité plus ou moins grande de grosses vésicules vertes, situées à des distances régulièrement déterminées, suivant l'axe longitudinal de l'animal, mais dont le nombre n'est pas fixe pour une espèce. La matière verte se comporte, ainsi que les vésicules, comme la masse de spores dans les utricules des Conferves; quelquefois elle se dispose en lignes longitudinales et sort par des ouvertures à la

partie concave de l'individu. Ainsi il n'est point encore possible de décider si ces êtres appartiennent au règne végétal ou au règne animal, seulement on reconnaît qu'ils ont des analogies avec les espèces inférieures de tous deux.

CLOSTÉROCÈRES. INS. Famille de l'ordre des Lépidoptères, établie par Duméril, et dont les caractères essentiels sont tirés de la forme particulière de leurs antennes qui sont prismatiques et plus grosses au milieu qu'aux extrémités. Cette famille correspond à celle des Crépusculaires de Latreille.

CLOSTRES. PHYS. VÉGÉT. Nom imposé par Dutrochet à une modification des cellules du tissu allongé en forme de fuseaux; c'est-à-dire que les tubes microscopiques dont se compose ce tissu sont amincis insensiblement à leurs deux extrémités. Les Clostres sont en général parallèles entre eux, plus ou moins opaques et très-abondants dans le tissu ligneux. Il arrive parfois que les cellules du tissu allongé ne peuvent se toucher que par les points les plus gonflés, d'où il résulte entre eux, des intervalles que l'on appelle méats inter-cellulaires.

CLOSTROCÈRE. *Clostrocerus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, institué par Serville, pour un Insecte exotique, dont la patrie est inconnue; il a pour caractères : mandibules courtes; palpes presque égales; antennes glabres, plus courtes que le corps, de onze articles: les sept derniers composant une sorte de massue fusiforme, allongée; tous les articles, à l'exception du premier, ont en dessous une petite épine courte, peu apparente; corselet parfaitement globuleux, convexe en dessus, mutique, tronqué et un peu rebordé à ses deux extrémités; élytres convexes, tronquées au bout, avec une épine à chaque angle de cette troncature; écusson petit, arrondi postérieurement; corps linéaire, presque cylindrique; pattes fortes. Le Clostrocère Banonii est long de cinq lignes; il a le corps noir et duveteux; l'écusson d'un jaune pâle, un peu doré; les élytres ont chacune, près de la base, une bande oblique, dont les extrémités se rapprochent de la suture sans l'atteindre, et une tache latérale jaunes; une bande étroite et blanche traverse les deux élytres; le métasternum et le milieu de l'abdomen sont d'un blanc argenté, les pattes et les antennes noires.

CLOTHO. MOLL. Sous cette dénomination, Faujas (Ann. du Mus. T. XI, p. 384, pl. 40) propose un nouveau genre de Conchifères qui ont la particularité remarquable de vivre dans l'intérieur des Coquilles perforantes. Ces coquilles furent trouvées à l'état fossile dans un bloc de Calcaire enterré, à soixante pieds de profondeur, dans une couche de Marne argileuse, et encore tout rempli de Cardites qui l'avaient percé de toutes parts; vingt sur trente renfermaient de ces Coquilles parasites. Cette observation n'est pas la seule qu'on puisse citer, d'animaux parasites dans la série des Coquilles perforantes; dans une pierre très-dure, criblée de trous de Fistulanes non fossiles, quelques-unes y étaient encore entières. Deshayes retira du même trou les deux valves entières d'une Fistulane et celles d'une autre Coquille nouvelle, qu'il se propose de faire connaître. Voici les caractères génériques que Faujas a donnés à la Coquille qu'il a observée : test bivalve, équivalve, presque équilatéral, strié transversalement; charnière à une dent bifide un peu comprimée, recourbée en crochet sur chaque valve; une dent plus large que l'autre; deux impressions musculaires; ligament intérieur. On pourrait la nommer Clotho de Faujas, *Clotho Faujasii*.

CLOTHO. *Clotho*. ARACH. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides ou des Fileuses, section des Tubitèles, établi par Latreille sur des dessins et des notes communiqués par Walckenaer, et ayant pour caractères : huit yeux; les deux filières supérieures beaucoup plus longues que les autres; pieds presque égaux; la quatrième paire, ensuite la seconde, puis la troisième, un peu plus longues; mâchoires inclinées sur la lèvre, dont la forme est triangulaire. Ce genre, qui se rapproche des Thomises par la forme générale du corps, et des Clubiones par la disposition des yeux, a été étudié d'une manière toute spéciale par Léon Dufour qui en a parfaitement circonscrit les caractères, et lui a assigné le nom d'Uroctée, *Uroctea* (Annales générales des Sc. phys. T. V, p. 198). Celui de Clotho, imposé par Latreille et Walckenaer, paraît devoir conserver la priorité, à moins qu'on ne croie utile de le supprimer à cause du mot employé pour désigner un genre de Mollusques. Voici les observations de Dufour : Le corselet des Clothos est à peu près orbiculaire, déprimé ou à peine convexe. On y observe entre les yeux et l'origine des mandibules, une portion remarquable du front, tombant verticalement. Les yeux, placés sur deux lignes transversales, sont disposés de manière que les intermédiaires des deux séries forment entre eux un quadrilatère bien plus ouvert en arrière qu'en avant. Ces yeux sont arrondis, cristallins dans l'animal vivant, et ceux du centre de la ligne antérieure sont un peu plus grands et plus saillants que les autres. Les mandibules, pressées l'une contre l'autre, verticales, oblongues, cylindroïdes et faibles, s'appuient par leurs extrémités sur la lèvre, et par conséquent ne dépassent point cette dernière. Elles sont dépourvues de dents à leur bord interne, et ne paraissent point susceptibles d'un grand écartement; elles sont même contiguës de telle sorte, près du milieu de leur face interne, qu'on les croirait soudées vers ce point, disposition analogue à celle du genre Filistate de Latreille. Leur crochet est fort petit. Les mâchoires, inclinées sur la lèvre, conniventes, courtes, très-obtuses, ne sont point garnies de soies particulières à leur bord interne, mais elles sont velues surtout en dehors. La lèvre qui se trouve entre elles est presque arrondie. Les palpes, presque de même grosseur que les pattes, ne s'insèrent point, comme c'est l'ordinaire, dans un sinus du bord externe de la mâchoire, mais bien au-dessus de ce bord, et en quelque sorte sur la surface supérieure de l'organe maxillaire. Leur second article est assez gros, comme cambré et habituellement dirigé en avant. Le dernier se termine par un ongle ou crochet dans la femelle, tandis qu'il est inerme dans le mâle, et concave en dessous pour abriter en partie l'organe copulateur. Celui-ci est un gros bourrelet orbiculaire, sessile, glabre, solide, dont le centre, plus saillant, est armé en dessous de

deux crochets sétacés, un peu contournés en spirale. La poitrine est cordiforme; les pattes ont une longueur moyenne; les ongles sont pectinés. L'abdomen est ovale, comme tronqué à sa base, légèrement déprimé à sa région dorsale, qui est marquée de quatre paires de points ombilicaux, dont les postérieurs sont peu sensibles. Les filières (quoique cette dénomination soit sans doute impropre pour les appendices anales du Clotho) sont au nombre de deux paires apparentes : l'une, fort courte et ne semblant exister que comme des vestiges ou des rudiments, est plus antérieure et tout à fait cachée sous le ventre; l'autre est saillante et formée d'un article principal, allongé, conoïde, légèrement arqué et velu surtout en dehors. Elle paraît borgne, c'est-à-dire imperforée à sa pointe. Entre ces derniers appendices se rencontre un appareil qui paraît propre au genre Clotho; il consiste en un pinceau de poils implantés sur deux lignes opposées, de manière à former deux sortes de valves pectiniformes qui s'ouvrent et se ferment au gré de l'animal. Dufour présume que les véritables filières sont placées entre ces valves, et que celles-ci servent de peigne ou de carde pour enchevêtrer les fils dont l'Araignée fabrique sa demeure. C'est de la présence de ces deux valves pectiniformes, situées à l'extrémité de l'anus, qu'a été tiré le nom d'*Uroctea,* ou plutôt *Uroctena,* dont les racines grecques signifient *queue* et *peigne.* On peut ajouter à tous les caractères qui viennent d'être développés, que les Clothos ont une paire de bourses pulmonaires. On ne connaît encore qu'une espèce propre à ce genre; Latreille et Walckenaer lui donnent le nom de Clotho de Durand, *Clotho Durandii,* en l'honneur de la personne qui la leur a fait connaître. Cette espèce est la même que l'Uroctée à cinq taches, *Uroctea quinquemaculata* de Dufour (*loc. cit.* pl. 76, fig. 1, *a-f*), trouvée dans les rochers de la Catalogne, principalement aux environs de Barcelone et de Girone, dans les montagnes de Narbonne, et dans les Pyrénées, près de Saint-Sauveur. Elle établit, à la surface inférieure des grosses pierres, ou dans les fentes des rochers, une coque en forme de calotte ou de patelle, d'un pied de diamètre. Son contour présente sept à huit échancrures dont les angles seuls sont fixés sur la pierre, au moyen de faisceaux de fils, tandis que les bords sont libres. Cette singulière tente est d'une admirable texture. L'extérieur ressemble à un taffetas des plus fins, formé, suivant l'âge de l'ouvrière, d'un plus ou moins grand nombre de doublures. Ainsi, lorsque l'Araignée, encore jeune, commence à établir sa retraite, elle ne fabrique que deux toiles entre lesquelles elle se tient à l'abri. Par la suite et à chaque mue, selon Dufour, elle ajoute un certain nombre de doublures. Enfin, lorsque l'époque marquée pour la reproduction arrive, elle tisse un appartement tout exprès, plus duveté, plus moelleux, où doivent être renfermés et les sacs des œufs et les petits récemment éclos. Quoique la calotte extérieure ou le pavillon soit, à dessein sans doute, plus ou moins sali par des corps étrangers, qui servent à en masquer la présence, l'appartement de l'industrieuse fabricante est toujours d'une propreté recherchée. Les poches ou sachets, qui renferment les œufs, sont au nombre de quatre, de cinq ou même de six pour chaque habitation qui n'a cependant qu'une seule habitante. Ces poches ont une forme lenticulaire, et ont plus de quatre lignes de diamètre. Elles sont d'un taffetas blanc comme la neige, et fournies intérieurement d'un édredon des plus fins. Ce n'est que dans les derniers jours de décembre ou au mois de janvier que la ponte des œufs a lieu. Il fallait prémunir la progéniture contre la rigueur de la saison et les incursions ennemies; tout a été prévu. Le réceptacle de ce précieux dépôt est séparé de la toile immédiatement appliquée sur la pierre, par un duvet moelleux, et de la calotte extérieure par les divers étages dont il a été parlé. Parmi les échancrures qui bordent le pavillon, les unes sont tout à fait closes par la continuité de l'étoffe, les autres ont leurs bords simplement superposés, de manière que l'animal, soulevant ceux-ci, peut à son gré sortir de sa tente et y rentrer. Lorsqu'elle quitte son domicile pour aller à la chasse, elle a peu à redouter sa violation, car elle seule a le secret des échancrures impénétrables, et la clef de celles où l'on peut s'introduire. Lorsque les petits sont en état de se passer des soins maternels, ils prennent leur essor et vont établir ailleurs leurs logements particuliers, tandis que la mère vient mourir dans son pavillon. Ainsi ce dernier est en même temps le berceau et le tombeau du Clotho.

CLOTHONIE. *Clothonia.* REPT. Genre de la famille des Serpents, créé par Daudin, avec les caractères suivants : dents aiguës, très-petites; des crochets venimeux en devant des branches marginales de la mâchoire supérieure; bouche peu fendue; le corps et la queue cylindriques, obtus, couverts de petites écailles très-nombreuses; une rangée longitudinale d'écailles plus larges sous le corps et la queue; de grandes plaques peu nombreuses (neuf au plus) sur la tête; anus simple et sans ergot. Ce genre est établi sur une seule espèce qui a été confondue avec les Orvets, à cause de sa forme extérieure; mais comme le dessous du corps et de la queue présente une rangée longitudinale de grandes écailles et comme sa mâchoire supérieure est armée de crochets redoutables, ces caractères ont décidé Daudin à en former un genre nouveau, assez voisin du genre Erix. La Clothonie anguiforme, *Clothonia anguiformis,* D., *Boa anguiformis,* Schneid., a la queue triangulaire en dessus et plate en dessous, entourée de cinq bandes noires; cinq autres bandes presque semblables sont à l'extrémité du corps. Il a un peu plus d'un pied de longueur, et on le trouve dans les broussailles sablonneuses, dans l'Inde, où il se creuse une retraite dans les parties les moins mouvantes. Cuvier, dans son Règne animal, n'a point adopté le genre de Daudin.

CLOU. BOT. Syn. vulgaire de divers Champignons.

CLOU-A-PORTE. CRUST. Syn. vulgaire de Cloporte.

CLOU DE DIEU. BOT. Syn. vulgaire de *Sparganium erectum.*

CLOU DE GÉROFLE. BOT. Nom que l'on donne vulgairement au bouton non développé de la fleur du Gérofflier aromatique, *Caryophyllus aromaticus,* dont on fait un objet de commerce considérable, comme épice. *V.* GÉROFLIER.

CLOUDET. ois. Syn. vulgaire de Chouette Hibou.

CLOUS. moll. On entend vulgairement, par le mot Clous, des Coquilles allongées et turriculées des genres Cérithe, Vis, Turritelle, etc. Lamarck a donné le nom de Clou, *Clavus,* à une Coquille fossile du genre Cérithe.

CLUACINA. bot. Synonyme de Myrte.

CLUBIONE. *Clubiona.* arachn. Genre de l'ordre des Pulmonaires, famille des Aranéides, section des Tubitèles, établi par Latreille, et ayant pour caractères : huit yeux; filières extérieures presque également longues; mâchoires droites, élargies à leur base extérieure, pour l'insertion des palpes, et arrondies à leur extrémité; lèvre en carré long. Les Clubiones diffèrent des Ségestries et des Dysdères par le nombre des yeux; des Clothos et des Araignées propres par la longueur semblable des filières ; des Filistales et des Drasses par leurs mâchoires droites ; enfin, quoique très-voisines des Argyronètes, elles s'en éloignent par la forme de l'extrémité des mâchoires et par celle de la lèvre. Ces Arachnides sont voraces; elles épient leur proie et courent après; on les voit tendre autour des chambres des fils de soie fine et blanche, qu'elles emploient aussi à s'envelopper dans l'intérieur des feuilles et les cavités des murailles. Leurs yeux sont différemment placés audevant du corselet sur deux lignes transversales. Walckenaer (Tableau des Aranéides, pl. 5, fig. 42, 44, 45 et 48) représente leurs diverses positions. Leur lèvre est allongée, coupée en ligne droite à son extrémité; les pattes sont propres à la course, et varient respectivement de longueur; la première paire et ensuite la quatrième sont en général les plus grandes; mais dans certaines espèces, cette dernière, et ensuite la première ou la seconde, dépassent les autres. Les caractères tirés de ce degré de développement, joints à quelques autres, ont fourni à Walckenaer (p. 41) des bases pour l'établissement des cinq sections suivantes, auxquelles il donne le nom de familles :

Ire Section. — Les Dryades, *Dryades.* La quatrième paire de pattes plus longue que les autres; la seconde sensiblement plus longue que la première; la troisième la plus courte; yeux sur deux lignes parallèles, droites; mandibules dirigées en avant. — Les Arachnides de ce groupe se renferment dans des feuilles ou derrière l'écorce des arbres; leur cocon est aplati. Exemple : Clubione soyeuse, *Clubiona holosericea,* Walckenaer (Histoire. des Aran., fasc. 4, tab. 3, la femelle). On la trouve fort communément.

IIe Section. — Les Hamadryades, *Hamadryades.* Première paire de pattes la plus longue, la quatrième ensuite, la troisième la plus courte; yeux ramassés en demi-cercle; corselet pointu à sa partie antérieure; mâchoires courtes, peu dilatées à leur extrémité; lèvre légèrement échancrée à son extrémité; mandibules verticales. — Ces Aranéides se renferment ou se tiennent dans des feuilles sèches. Walckenaer n'en cite qu'une espèce : Clubione accentuée, *Clubiona accentuata.* (Faune Paris. T. ii, p. 226, nº 75.)

IIIe Section. — Les Nymphes, *Nymphæ.* Première paire de pattes la plus longue, la quatrième ensuite, celle-ci surpassant un peu la seconde; la troisième la plus courte; lèvre légèrement échancrée à son extrémité; yeux latéraux rapprochés; mandibules verticales. Les espèces de ce groupe se renferment entre des feuilles qu'elles rapprochent. Walckenaer mentionne six espèces; entr'autres la Clubione nourrice, *Clubiona nutrix,* Latr. Ses yeux, sa lèvre, ses mâchoires et ses mandibules sont représentés par Walckenaer dans son Tableau des Aranéides (pl. 5, fig. 43 et 44). On la rencontre vers la fin de l'été sur le Panicaut des champs ou Chardon Roland dont elle plie les feuilles pour s'en faire un nid.

IVe Section. — Les Parques, *Parcæ.* La première paire de pattes plus longue que les autres, la quatrième ensuite, la troisième la plus courte; yeux latéraux rapprochés; corselet très-bombé à sa partie antérieure; lèvre coupée en ligne droite, et légèrement échancrée à son extrémité. Les Aranéides de cette division se renferment dans une toile fine, pratiquée dans les cavités des murs, les caves et les lieux obscurs. Walckenaer cite deux espèces ; la plus remarquable est la Clubione atroce, *Clubiona atrox,* Latr., représentée par Dégeer (Hist. des Ins. T. vii, pag. 253, nº 15, pl. 14, fig. 24 et 25).

Ve Section. — Les Furies, *Furiæ.* La quatrième paire de pattes plus longue que les précédentes, la première ensuite, la troisième la plus courte; mâchoires bombées à leur base et vers leur extrémité; lèvre allongée, coupée en ligne droite à son extrémité; yeux sur deux lignes courbées, parallèles : les latéraux disjoints et écartés Ici sont rangés les Aranéides construisant leur demeure sous des pierres, et dont le cocon est globuleux. On n'en connait qu'une espèce : Clubione lapidicole, *Clubiona lapidicolens,* Walckenaer (Faune Paris. T. ii, p. 222, nº 70).

CLUNAU ou CLUSEAU. Syn. vulgaire d'Agaric élevé.

CLUNIPÈDES. Oiseaux dont les pieds, en partie retirés dans l'abdomen, sont placés très en arrière. Leur station est droite, dans un équilibre parfait. Tels sont : les Plongeons, les Grèbes, etc.

CLUPANODON. pois. *V.* Clupe.

CLUPE. *Clupea.* pois. Genre nombreux, et fort important à connaître par l'utilité que retire l'homme de plusieurs espèces. Formé premièrement par Artedi, il a été conservé par tous les ichtyologistes à peu de changements près, et se range dans l'ordre des Abdominaux de Linné. Il appartient à celui des Malacoptérygiens abdominaux de Cuvier, où il sert de type à la famille très-naturelle des Clupées. Duméril le place parmi ses Gymnopomes. Ses caractères sont : plus de trois rayons à la membrane des branchies; une seule dorsale; l'anale libre; le ventre fort aminci en carène, et comme denté en scie inférieurement. Selon Cuvier, les Poissons de ce genre ont encore deux caractères bien marqués dans leurs inter-maxillaires, étroits et courts, qui ne font qu'une petite partie de la mâchoire supérieure, dont les maxillaires complètent les côtés; en sorte que ces côtés seuls sont protractiles; le bord inférieur de leur corps est comprimé; ses écailles forment une dentelure. Les maxillaires se divisent en outre en trois pièces; les ouïes sont très-fendues : aussi dit-on que ces Poissons meurent à l'in-

stant où on les retire de l'eau. Les arceaux de leurs branchies sont garnis, du côté de la bouche, de longues dents comme des peignes; l'estomac est un sac allongé; la vessie natatoire est longue et pointue; les cœcums nombreux. Ce sont de tous les Poissons ceux qui ont le plus d'arêtes très-fines. Cuvier a réparti les Clupes dans sept sous-genres, ainsi qu'il suit, sans tenir compte du genre Clupanodon qui, dans Lacépède, renfermait les espèces totalement dépourvues de dents aux mâchoires.

† *Munis de ventrales.*

I. Les Harengs, *Clupeæ,* dont les os maxillaires sont arqués en avant, divisibles longitudinalement en plusieurs pièces, ayant l'ouverture de la bouche médiocre, non entièrement garnie de dents, souvent même entièrement édentée; la dorsale située au-dessus des ventrales. Les espèces de ce sous-genre, toutes argentées et se ressemblant beaucoup, sont assez difficiles à distinguer; on remarque entre elles :

Clupe Hareng. *Clupea Harengus*, L., Bloch, tab. 29, fig. 1; Encyc. Pois., pl. 75, f. 310. Trop connu pour qu'il soit nécessaire de le décrire. d. 18-19, p. 15-18, v. 8-9, a. 16-17, c. 18. « Honneur aux peuples de l'Europe qui virent, dit Lacépède, dans les légions innombrables de Harengs que chaque année amène auprès de leurs rivages, un don précieux de la nature! Honneur à l'industrie éclairée qui a su, par des procédés aussi faciles que sûrs, prolonger la durée de cette faveur maritime, et l'étendre jusqu'au centre des plus vastes continents! Honneur au chef des nations dont la toute-puissance s'est inclinée devant les heureux inventeurs qui ont perfectionné l'usage de ce bienfait annuel! » Le savant continuateur de Buffon rappelle qu'un empereur victorieux voulut saluer le tombeau de Guillaume Deukalzoon, pêcheur hollandais, qui, trouvant le moyen de saler et de conserver le Hareng, ouvrit à son pays l'une des principales sources de sa prospérité; « et nous, Français, s'écrie-t-il, n'oublions pas que si un pêcheur de Biervliet a trouvé la véritable manière de saler et d'encaquer le Hareng, c'est à nos compatriotes, les habitants de Dieppe, que l'on doit un art plus utile à la partie la plus nombreuse et la moins fortunée de l'espèce humaine, celui de le fumer. Le Hareng est une de ces productions naturelles dont l'emploi décide de la destinée des empires. La graine du Caféier, la feuille du Thé, les épices de la zône torride, le Ver qui file la soie, ont moins influé sur la richesse des nations que le Hareng de l'océan Atlantique; le luxe ou le caprice demandent les premiers, le besoin réclame l'autre. Le Batave en a porté la pêche au plus haut degré : ce peuple qui avait été forcé de créer un asile pour sa liberté, n'aurait trouvé que de faibles ressources sur son territoire factice; mais la mer lui a ouvert ses trésors.... Il a chaque année fait partir des flottes nombreuses pour aller les recueillir; il a vu dans la pêche du Hareng la plus importante des expéditions maritimes; il l'a surnommée la grande pêche; il l'a regardée comme ses mines d'or... La chair de ce Poisson est imprégnée d'une sorte de graisse qui lui donne un goût très-agréable, et qui la rend aussi plus propre à répandre dans l'obscurité une lueur phosphorique. La nourriture à laquelle il doit ses qualités consiste communément en œufs de petits Poissons, en petits Crabes et en Vers... On a cru pendant longtemps que les Harengs se retiraient périodiquement dans les régions des cercles polaires; que n'y trouvant pas une nourriture proportionnée à leur nombre prodigieux, ils envoyaient au commencement de chaque printemps des colonies nombreuses vers les rivages plus méridionaux de l'Europe et de l'Amérique. On a tracé la route de ces légions errantes; on a pensé que l'une de ces grandes colonnes se pressait autour des côtes d'Islande, et, se répandant sur le banc de Terre-Neuve, allait remplir les golfes et les baies du continent américain. L'autre, descendant le long de la Norwège, pénètre dans la Baltique en faisant le tour des Orcades et de l'Irlande, et, cinglant vers le midi de la Grande-Bretagne, elle inonde les côtes de France et d'Espagne. »

Ces migrations sont réputées impossibles selon plusieurs observateurs qui remarquent que le retour des Harengs n'est pas constant sur certaines côtes où elles les ramèneraient. Chaque année voit cependant arriver les Harengs en certains lieux, soit afin d'y déposer leurs œufs, soit pour y chercher une nourriture préférée. Quoi qu'il en soit, les Harengs naviguent par bancs épais et innombrables; à leur approche la mer est couverte d'une matière épaisse, visqueuse, et qu'on assure être phosphorique durant la nuit. Les Oiseaux ichtyophages, les Squales, les Cétacés, se réunissent autour de ces amas d'émigrants, et les pêcheurs, préparant leurs filets, viennent concourir à une destruction qui n'influe jamais sur l'espèce. Les filets dont se servent les Hollandais pour les détruire n'ont pas moins de six à huit cents toises de longueur; on les fait avec une soie grossière venue de Perse, qu'on enduit de fumée huileuse pour les garantir de l'humidité et les soustraire à la vue du Hareng qui s'y laisse prendre. La grande pêche a lieu depuis la fin de juin jusqu'au commencement de janvier. On est parvenu à attirer les Harengs sur des rivages qu'ils ne fréquentaient pas; c'est surtout en Suède qu'on les a appelés sur des plages où jamais on ne les avait vus, et dans cette Amérique septentrionale où le commerce et l'industrie sont les fruits de la véritable liberté, on a fait éclore les œufs du Hareng vers l'embouchure de fleuves où les individus sortis de ces œufs ont contracté l'habitude de revenir avec de nouvelles progénitures. On cite des baies dans le Nord où plus de vingt millions de Harengs sont devenus la capture des pêcheurs. Il est peu d'années où l'on ne prenne dans la Baltique seule plus de quatre cent millions de ces animaux. Bloch prétend qu'aux environs de Gottembourg on en a pêché annuellement plus de sept cent millions d'individus.

On prépare les Harengs de plusieurs manières : on les sale en pleine mer, et lorsqu'ils sont le résultat de la pêche du printemps ou de l'été, on les nomme nouveaux ou verds. Pris dans l'arrière-saison ou en hiver, ce sont les Harengs *pecs* ou *pekels;* fumés, on les appelle *saures* ou *saurets;* dans la saumure, *aines*. Nos marchés sont remplis de ces diverses qualités de Harengs, et les frais y sont fort recherchés. Noël a donné sur ces animaux, leur pêche et leurs préparations, un traité justement estimé.

Clupe Pilchard. *Clupea Pilchardus,* Bloch, pl. 406; *Clupanodon,* Lacép. T. v, p. 472; vulg. le Célan. A mâchoire inférieure plus avancée que la supérieure, pointue et courbée vers le haut, avec une fossette sur le vertex et la ligne latérale droite. La taille de ce Poisson, mal à propos confondu avec le Hareng, est pareille; mais ses écailles sont plus grandes. L'anale a un ou deux rayons de plus. On le voit, surtout vers la fin de juillet, par troupes innombrables sur les côtes du pays de Cornouailles. L'arrivée du Pilchard est soigneusement guettée par des pêcheurs nommés *huers,* qui en ont pris jusqu'à un milliard dans une saison. L'Angleterre en tire une grande ressource.

Clupe Sardine. *Clupea Sprattus,* L., Gmel. T. xiii, p. 1, pars 2, p. 1403; Bloch, t. 30, f. 2; Enc., pl. 75, f. 311. Cette espèce est plus petite et plus étroite que le Hareng; sa chair est plus délicate. On la pêche surtout dans le golfe de Gascogne, depuis l'embouchure de la Loire jusqu'en Galice où elle est une source incalculable de richesses. Le bassin d'Arcachon en produit une variété dont la chair est exquise et qui se recherche à Bordeaux sous le nom de *Royan.* d. 17, p. 16-17, v. 6-7, a. 19, c. 18.

Clupe Alose. *Clupea Alosa,* L., Gmel., *loc. cit.,* p. 1404; Bloch, t. 30, f. 1; Enc. Pois., pl. 75, f. 312. Plus grande que les espèces précédentes, elle atteint jusqu'à trois pieds de longueur, et remonte les rivières. On la trouve jusque dans la mer Caspienne; sa chair est délicate, mais son goût est moins savoureux quand on la prend dans la mer. Les Russes, qui n'en apprécient pas la saveur, croient ce Poisson malsain et le rejettent de leurs filets. d. 18-19, p. 15, v. 8-9, a. 18-21, c. 18-26.

Clupe feinte. *Clupea fallax,* Lacép. Cette espèce, qui a été souvent confondue avec l'Alose, est commune à l'embouchure de la Seine.

Il faut ajouter, pour compléter cette division, le *Clupea rufa,* avec les *Clupea Chinensis,* Lacép. T. v, pl. 11, f. 2, *Clupea Africana* de Bloch, et le Clupanodon Jussieu, Lacép. T. v, pl. 11, f. 3. Les *Clupea Dorab* et *Dentex* des auteurs sont des Chirocentres. Les pêcheurs de la Manche distinguent sous les noms d'Eprot et de Blanquets deux Poissons qui, mieux examinés, pourront, avec la Nadelle de la Méditerranée, grossir le nombre des Clupes proprement dits.

II. Mégalopes, *Megalops.* Ils ont le dernier rayon de la dorsale prolongé en un long filament. Lacépède institua le premier un genre sous ce nom; mais il ne pouvait être conservé que comme une simple division.

Clupe filament. *Megalops filamentosus,* Lacép., Pois., T. v, p. 290, qui en a fait un double emploi sous le nom de Clupe Apalike, *ibid.,* p. 461, pl. 13, f. 3; l'Apalike, Enc., pl. 75, f. 314, d'après Broussonet, *Clupea cyprinoides,* L., Gmel.; Bloch, pl. 403. C'est probablement le *Camari-Puguacu* de Marcgraaff et de Pison. Ce Poisson acquiert une fort grande taille, et jusqu'à douze pieds de longueur. Il a été observé dans la mer du Sud, dans celle de l'Inde, sur les côtes de Madagascar et du Brésil, dans les fleuves de ce dernier pays, et même dans un lac de l'île de Tanna. b. 22, d. 17, p. 15, v. 10, a. 25, c. 5-5/30.

Clupe Cailleu-Tassart, Enc., pl. 76, fig. 315; Clupanodon, Lacép., T. v, p. 471; *Clupea Trissa,* L., Gmel., Bloch, pl. 404. Ce Clupe se trouve dans les mers de la Chine, du Japon, de la Caroline et des Antilles. Il acquiert un peu plus d'un pied, a la chair exquise, mais sujette à devenir vénéneuse. b. 5-7, d. 14-20, p. 16, v. 7-9, c. 21-25.

Clupe nasique. *Clupea nasus,* Bloch : Clupanodon, Lacép., T. v, p. 470. Il a les deux mâchoires également avancées, mais avec un museau plus saillant. Sa chair, qui passe pour être malsaine, est toute remplie de petites arêtes. On pêche ce Poisson vers l'embouchure des rivières de la côte de Malabar. b. 4, p. 13, c. 20.

III. Anchois, *Engraulis.* Ils diffèrent des autres Clupes parce que leur ethmoïde et leurs naseaux forment une pointe saillante au-dessous de laquelle leurs petits inter-maxillaires sont fixes, tandis que leurs maxillaires sont droits et très-longs, leur gueule très-fendue, leurs deux mâchoires bien garnies de dents, et leurs ouïes plus ouvertes encore.

Clupe Anchois. *Clupea Encrasicholus,* L., Gmel.; Cloch., t. 30, f. 2; Enc., pl. 75, f. 313. Ce Poisson est beaucoup plus connu par l'usage que l'on en fait pour l'assaisonnement de la table, que par la forme du corps qu'on est rarement à portée d'observer; elle se trouve ordinairement dénaturée par la préparation qu'on lui fait subir. L'Anchois est long, étroit, dépourvu d'écailles, remarquable par sa transparence, qui n'est interrompue que vers l'épine du dos. Sa tête, dont le sommet est plat, se termine par une sorte de museau. Ses mâchoires sont luisantes et légèrement teintes de rouge; le dos est bleuâtre et le reste du corps argenté; sa taille s'étend de deux à cinq pouces. Le nom d'*Encrasicholus,* donné par les anciens à l'Anchois, et qui lui a été conservé comme spécifique, signifie qui a le fiel dans le crâne, et vient du préjugé où l'on était à cet égard. Ce petit habitant des côtes de l'Océan et surtout de la Méditerranée, est encore une richesse pour les parages qu'il fréquente. On en pêche d'immenses quantités qui, préparées et mises dans de la saumure, sont répandues par le commerce au centre des continents. Il est peu de repas où l'Anchois ne soit honorablement servi. On en prend quelquefois plusieurs millions dans un seul coup de filet entre Malaga et Velez-Malaga, lieux renommés en Espagne pour ce genre de salaison. b. 12, d. 14, p. 15, v. 7, a. 18, c. 18.

Clupe Mélet ou Mélette, Duhamel, part. 2, pl. 3, f. 1; *Esox Hespetus,* L., Gmel.; *Atherina Brownii;* Clupe-Raie d'argent, Lacépède, T. v, p. 416; Poisson d'argent, Enc., pl. 75, f. 303. Ce petit Poisson se trouve dans la Méditerranée, l'Inde, les îles d'Afrique et le Brésil où Marcgraaff le mentionne sous le nom de Pittingua. d. 14, p. 12, v. 6, a. 15, c. 14.

Les *Clupea Atherinoides,* Bloch, pl. 408, f. 1, et *Malabarica* du même auteur, appartiennent encore à cette division, en y formant une section dont les caractères consistent dans la position de la dorsale qui est placée plus en arrière de la ventrale, ou même vis-à-vis le commencement de l'anale qui est longue. Cuvier (Règn. Anim.) pense que le Poisson Banane des Antilles, qu'il regarde comme le même Poisson que le Clupe

macrocéphale de Lacépède (T. v, pl. 14, f. 1), pourrait bien appartenir au sous-genre dont il est ici question.

IV. Les Thrisses, *Thrissa,* ont pour caractères des os maxillaires bien dentés, se prolongeant en pointes libres au delà de la mâchoire inférieure. L'espèce qui sert de type à cette division, compose le genre Myste, *Mystus,* de Lacépède.

Clupe Myste, Lacépède, T. v, pl. 467, Enc., pl. 100, f. 401; *Clupea Mystus,* L., Gmel. Ce Poisson est d'une forme très-singulière, fort aplati; on dirait une lame de couteau. Ses mâchoires surtout sont fort remarquables, ainsi que la longueur de l'anale et la rondeur de la caudale qui est fourchue dans la plupart des autres Clupes. Le Myste est un Poisson des mers de l'Inde qui n'atteint guère qu'un demi-pied. B. 10, D. 13, P. 17-18, V. 6-7, A. 84-86, C. 11-13. — Le Bœlam des Arabes, *Bœlama* Forsk., Bélam ou Bélame, Enc., pl. 76, f. 316, et le *Clupea setirostris* de Broussonet, avec le *Clupea mystax* de Schneider, sont encore des Thrisses.

†† *Sans ventrales.*

V. Odontognathes, *Gnathobolus*, Schn. On ne connaît qu'une espèce de cette division; elle a été figurée par Lacépède (T. II, p. 221, pl. 7, f. 2) sous le nom spécifique d'Aiguillonné, et décrite sous celui de Mucroné. Comme elle n'a pas de ventrales et que la forme de ses mâchoires est fort étrange, on serait tenté non-seulement de conserver le genre de Lacépède, mais encore de l'éloigner de celui où Cuvier l'a placée. Venu de Cayenne dans de l'esprit de vin affaibli, l'individu qui a servi pour la description de Lacépède pourrait avoir été altéré, car sa tête n'a point un aspect naturel. P. 12, D. 6 7, A. 80, C. 19.

VI. Pristigastres, *Pristigaster.* Une seule espèce constitue encore cette division établie par Cuvier (Règn. Anim., pl. 10, f. 2); elle manque de ventrales, a son corps très-comprimé et élevé, à ventre saillant, fortement dentelé. La caudale est fourchue, et la moitié supérieure est plus grande que l'autre. Elle habite les mers d'Amérique.

VII. Notoptères, *Notopterus.* Cette division avait été établie comme genre, aux dépens des Gymnotes, par Lacépède qui le composa de deux espèces, tandis que Cuv. affirme qu'il n'en existe qu'une. Les opercules et les joues sont écailleux; les mâchoires sont armées de dents fines, tandis que la langue est couverte de dents fortes et crochues. L'anale est fort longue, et s'unit à la caudale. Le dos supporte une petite nageoire molle. Les espèces mentionnées par Lacépède sont :

Clupe Kapirat. T. II, p. 190, Enc., pl. 25, f. 85; *Tinca marina* ou *Hippuris* de Bontius; *Clupea symira* de Schneider; *Gymnotus Notopterus,* L., Gmel. Ce Poisson, d'un aspect si différent des autres Clupes, n'a guère plus de huit pouces de longueur; il habite les mers d'Amboine. B. 6, D. 7, P. 13, A et C. 116.

Clupe Écailleux, Lacép., T. II, p. 193, *Gymnotus Asiaticus*, L., Gmel. Ce nom a été mal à propos rapporté comme synonyme du précédent par Bonnaterre, puisque Lacépède, créateur du genre, y conserve cette seconde espèce qui paraît différer de la précédente par les barbillons tronqués, qui se voient au-devant des narines. La dorsale est en outre très-considérable, et s'étend presque de la tête à la queue. La tête est revêtue de grandes écailles arrondies, qui ont déterminé le nom spécifique imposé à ce Poisson. L'Écailleux devient plus grand que le Kapirat.

CLUPÉES. pois. Famille de l'ordre des Malacoptérygiens abdominaux, formant le passage de celle des Salmones à celle des Ésoces, composée des genres Clupe, Elope, Chirocentre, Erythrine, Amie, Vastrès, Lépidostée et Bichir. Ses caractères généraux consistent dans l'absence d'adipocire; dans la présence d'écailles qui, le plus souvent, garnissent abondamment le corps; dans la forme de la mâchoire supérieure qui est composée, comme chez les Truites, au milieu par des intermédiaires sans pédicules, et sur les côtés par les maxillaires. Les Clupées sont des Poissons oblongs, généralement comprimés, essentiellement munis de dorsale, ayant le ventre argenté et le dos bleuâtre; la chair délicate et grasse, souvent remplie d'arêtes; la vie fragile. Ils habitent le plus souvent les eaux de la mer, où quelques-uns voyagent en troupes innombrables.

CLUPÉOIDE. pois. Ce nom, donné aux *Clupea Thrissa* et *Mystus,* est encore celui d'un Saumon du sous-genre Ombre, et d'un Cyprin.

CLUSIE. *Clusia.* bot. Genre de la famille des Guttifères, Polyandrie Monogynie, établi par Plumier. Caractères : calice à quatre ou huit sépales imbriqués et colorés; corolle à quatre ou huit pétales; étamines nombreuses, rarement en nombre défini; style nul; stigmate rayonné et pelté; fleurs ordinairement polygames; dans les femelles, l'ovaire est entouré par un urcéole entier ou lobé, qui représente la base monadelphe des filets des étamines, organe auquel on a donné le nom impropre et banal de Nectaire; fruit capsulaire, coriace, à cinq ou douze valves qui se séparent par le sommet; placentas triangulaires, continus avec les valves rentrantes; semences tantôt fixées aux angles externes des placentas, tantôt placées dans les angles internes de ces placentas qui, réunis entre eux, forment une colonne angulaire centrale; cotylédons séparables du reste de la graine.

Ce genre, le plus considérable de la famille des Guttifères, en est en même temps un des plus singuliers. Outre l'organisation des fleurs, l'existence souvent parasite des arbres qui composent ce genre, leurs sucs jaunâtres et leurs tiges radicantes en font des végétaux très-remarquables. Willdenow a distingué génériquement, sous le nom de *Xanthe,* quelques espèces de Clusie. Cette distinction n'est pas plus admise par Choisy (Mém. de la Soc. d'Hist. nat. de Paris, t. Ier) que celle du *Quapoya* d'Aublet; son opinion à cet égard s'appuie sur celle de Richard qui a observé cette plante sur les lieux, et a vu que, dans les *Clusia,* la forme des nectaires et le nombre des étamines sont très-variables. Conformément à ce principe, Choisy s'est vu forcé de faire rentrer dans le genre *Clusia,* le genre *Havetia* de Kunth, quoique l'organisation bizarre de celui-ci en sollicitât la séparation. *V.* d'ailleurs les mots Havetie et Quapoya. Par l'addition de ces deux genres et de quelques espèces nouvelles, le genre Clusie qui, dans le *Synopsis* de Persoon, ne comprenait que quatre plantes, se trouve maintenant composé de seize espèces partagées en deux

sections : la première qui a pour type les *Clusia alba*, *rosea* et autres espèces linnéennes, en contient onze; la deuxième n'en a que trois, savoir : les deux anciens *Quapoya* et l'*Havetia laurifolia*, Kth., ou *Clusia tetrandra*, Willd. Deux autres espèces sont trop peu connues pour que l'auteur ait pu les classer.

Il est à remarquer que toutes les Clusies sont indigènes de l'Amérique méridionale et des Antilles. Aucune n'est cultivée dans les jardins, et les échantillons que l'on en possède dans les herbiers, sont en général très-incomplets, de sorte que leur histoire, ainsi que celle de la famille à laquelle elles appartiennent, laisse encore beaucoup à désirer. Dans le Mémoire de Choisy se trouve l'établissement d'un nouveau genre formé avec le *Clusia longifolia*, mentionné par Richard dans les Actes de l'ancienne Société d'Histoire naturelle de Paris, et rapporté de Cayenne par Leblond. Ce genre, que Choisy est parvenu à établir, à l'aide des échantillons tirés des herbiers de Desfontaines, De Candolle, Kunth et Delessert, est décrit et figuré sous le nom de *Micranthera*.

CLUSIÉES. *Clusieæ*. BOT. Nom donné par Choisy à la première tribu des Guttifères, et sur laquelle il s'exprime ainsi : fruit multiloculaire, à loges polyspermes; anthères introrses. Outre le *Clusia*, cette tribu renferme trois autres genres : *Mahurea*, *Marila* et *Godoya*, qui, par leurs anthères allongées et adnées, vont très-bien dans les Guttifères, mais qui se rapprochent beaucoup des Hypéricinées et surtout des genres *Eucryphia* et *Carpodontos*, par d'autres points de leur organisation, de sorte que ces trois derniers genres forment un groupe intermédiaire, dont l'existence établit de grands rapports entre les deux familles.

CLUTALITE. MIN. Substance particulière, trouvée récemment par Thomson, dans les montagnes de Kilpatrick, vallée de la Chyde, aux environs de Bumbarton. Ce minéral forme de gros nodules, dans une roche amygdaloïde; ils sont d'un rouge de chair, opaques ou légèrement translucides sur les bords, doués de l'éclat vitreux, fragiles, rugueux, imparfaitement cristallins, présentant des indices de prismes rectangulaires. Pesanteur spécifique 2,166; dureté 3,5. Composition : silice 52; alumine 24; soude 5; magnésie 1,2; peroxide de fer 7,5; eau 10,5.

CLUTELLE. *Clutia*. BOT. *V*. CLUTIE.

CLUTIE OU CLUYTIE. BOT. *Cluytia*. Genre de la famille des Euphorbiacées. On a substitué ce nom à celui de *Clutia* adopté antérieurement, mais qui présentait quelque inconvénient par sa grande ressemblance avec le mot Clusia, nom d'un genre de Guttifères. Les Cluyties présentent des fleurs dioïques; leur calice est partagé en cinq divisions, avec lesquelles alternent autant de pétales ou appendices pétaloïdes, tandis que d'autres appendices beaucoup plus courts, découpés et glanduleux au sommet, leur sont opposés. Dans les fleurs mâles, cinq étamines ont leurs filets soudés inférieurement en une colonne qu'entourent à sa base cinq glandes simples ou bifides, et qui porte supérieurement un petit rudiment de pistil. Dans les femelles on observe trois styles réfléchis, bifides; un ovaire quelquefois pédicellé, à trois loges contenant chacune un ovule unique. Le fruit est une capsule à trois coques. Arbustes ou arbrisseaux à feuilles alternes, souvent étroites, courtes et roides, munies de stipules; à fleurs axillaires, solitaires ou fasciculées, portées sur un court pédoncule et accompagnées de bractées. Les espèces sont au nombre de quinze environ, originaires presque toutes du Cap. Il paraît cependant que ce genre se retrouve sur le continent de l'Amérique méridionale. L'espèce la plus communément cultivée est le *Cluytia pulchella*. Quant à plusieurs autres qui habitent l'Asie, elles paraissent devoir être séparées de ce genre pour augmenter celui que Willdenow a nommé BRIEBELIA. *V*. ce mot.

CLUZELLE. *Cluzella*. BOT. (*Chaodinées*.) Genre dédié par Bory à Ducluseau qui, le premier, publia la belle plante qui en est le type, et en fit une Batrachosperme, que De Candolle (Fl. fr., II, p. 591) nomma *Batrachospermum Myurus*. Ces auteurs se fondaient sans doute, pour un tel rapprochement, sur la consistance muqueuse du végétal. C'est le *Tremella Myurus* de la Flore danoise, t. 1604, le *Palmella Myosurus* de Lyngbye, *Tent.*, p. 205, pl. 68, E. Les caractères du genre Cluzelle consistent dans l'allongement de sa substance muqueuse, qui se ramifie à l'infini, en expansions subulées, cylindriques, souvent assez épaisses vers leur base. Les corpuscules colorants en remplissent sans ordre la plus grande étendue, mais tendent à se coordonner sérialement vers l'extrémité des ramules. Les touffes que forme ce singulier végétal sont d'une couleur sordide, d'une odeur particulière, extrêmement flexibles, souvent considérables et de plusieurs pieds de longueur. Le *Cluzella Myosurus*, B., croît dans les ruisseaux des Vosges et des Cévennes; c'est particulièrement en hiver, ou du moins vers la fin de cette saison, qu'il se montre dans toute sa vigueur. L'*Ulva fœtida* de Vaucher paraît devoir rentrer dans ce genre.

CLYMÈNE. *Clymene*. ANNÉL. Genre de l'ordre des Serpulées, famille des Maldanies, établi par Savigny. Caractères : bouche inférieure; point de tentacules; rames ventrales portant toutes des soies à crochets; premier segment dépourvu de soies, mais terminé par une surface operculaire. — Les Cluzelles sont remarquables par leur bouche inférieure, à deux lèvres transverses, saillantes et cannelées; la lèvre supérieure est précédée d'une sorte de voile court, échancré, marqué postérieurement, depuis l'échancrure, d'un double sinus longitudinal; la lèvre inférieure est plus ou moins avancée et renflée; cette bouche communique à un intestin grêle sans boursouflures sensibles, tout droit et dépourvu de cœcums. Le corps de ces Annélides est mince, cylindrique, légèrement renflé dans sa partie moyenne, de même grosseur aux deux bouts, composé de segments peu nombreux; le premier segment est dilaté et tronqué obliquement d'avant en arrière pour servir d'opercule antérieur; le dernier segment constitue un opercule postérieur, infundibuliforme, dentelé, marqué de rayons correspondants à ses dentelures, et saillants dans sa cavité, au fond de laquelle est l'anus entouré d'un cercle de papilles charnues : les pieds ou appendices du premier segment sont nuls, ou du moins ne consistent qu'en une rangée supérieure et demi-circulaire de crénelures charnues, qui rejoignent

les bords latéraux du voile, et circonscrivent postérieurement, la face operculaire du segment qu'elles occupent; les pieds du second segment et de ceux qui suivent, jusques et compris le pénultième, sont ambulatoires et de trois sortes : 1° les premiers, seconds et troisièmes pieds ont une rame dorsale, pourvue d'un faisceau de soies subulées, et point de rame ventrale ni de soies à crochets; 2° les quatrièmes pieds et tous les suivants, ceux des trois dernières paires exceptés, présentent une rame dorsale, portant de même un faisceau de soies subulées, et en outre une rame ventrale en forme de mamelon transverse, armé d'un rang de soies à crochets; 3° les pieds des trois dernières paires n'offrent aucune rame dorsale, mais ils sont munis d'une rame ventrale comme les précédents, avec des soies peu visibles. Il existe des soies subulées, tournées en dehors, terminées en pointe très-fine, et des soies à crochets minces, allongées, arquées et découpées à leur bout en trois dents inégales, dont la supérieure est plus courte. Ces animaux sont contenus dans un tube fixé, membraneux, cylindrique, ouvert également aux deux extrémités.

On remarque dans ce genre assez peu important, la CLYMÈNE AMPHISTOME, *Clymene Amphistoma*, figurée par Savigny (pl. I, fig. 1) sur un individu recueilli dans le golfe de Suez. Elle est indigène des côtes de la mer Rouge, et habite des tubes grêles, onduleux, fragiles, composés à l'extérieur de grains de sable et de fragments de Coquilles, fixés dans les interstices des rochers, ou dans ceux des Madrépores et autres productions marines. — La CLYMÈNE URANTHE, *Clymene Uranthus*, espèce nouvelle des côtes de l'Océan, a été découverte par D'Orbigny. Savigny n'ose lui réunir la CLYMÈNE LOMBRICALE, *Clymene lumbricalis*, ou la *Sabella lumbricalis* d'Othon Fabricius (*Faun. Groenl.* p. 374, n° 369), parce que la description d'Othon Fabricius, suffisante pour constater l'identité du genre, ne l'est pas pour constater celle de l'espèce; elle se trouve sur les côtes de l'Océan septentrional.

Le *Lumbricus tubicola* de Müller (*Zool. Dan.* p. 75), ou *Tubifex marinus* de Lamk.; le *Lumbricus sabellaris*, également de Müller (*loc. cit.* p. 104, fig. 5), et le *Lumbricus capitatus* d'Othon Fabricius (*loc. cit.*, n° 265), paraissent avoisiner le genre Clymène, autant qu'on en peut juger du moins par ces figures qui représentent des individus incomplets.

Ocken (Nouv. Syst. de Zoologie) a établi sous le nom de Clymène un genre qu'il place dans la famille des Dentales, et auquel il assigne pour caractères : tubes entièrement calcaires, flexueux, s'entrelaçant les uns les autres, et contenant chacun un animal dont le corps, très-grêle, n'a ni mamelons ni soies; tête épaisse, entourée de tentacules longs, mous et simples, sans massue operculaire. Ce genre ne correspond aucunement à celui de Savigny, et abstraction faite de son plus ou moins d'importance et de valeur, il doit être supprimé pour éviter la confusion qu'entraînerait l'identité du nom. L'une des espèces placées par Ocken dans les Clymènes, est la Serpule contournée, *Serpula contortuplicata*, L.

CLYMÈNE. *Clymenes.* MOLL. Le comte G. De Munster a donné le nom de Clymène à un genre de Coquilles fossiles de la famille des Ammonées, qui se rapproche beaucoup des Nautilites, mais qui s'en distingue par les particularités suivantes : le siphon est extrêmement étroit; il se trouve à la partie ventrale du cône spiral où il perce les cloisons qui se rétrécissent en entonnoir; les tours de spire sont libres, jamais enveloppés en entier, le dernier et une partie de l'avant-dernier sont dépourvus de cloisons. Les bords du disque cloisonnaire présentent des ondulations ou des lobes latéraux, simples, à angles obliques et des selles dorsales et latérales arrondies; les contours des uns et des autres ne sont point denticulés ni déchiquetés. Le siphon n'étant point ordinairement visible, c'est au moyen de la selle dorsale que l'on peut distinguer les Clymènes des Goniatites, ces dernières ayant toujours un lobe dorsal sur la ligne médiane du dos. Le comte De Munster a décrit les différentes Clymènes qu'il a observées dans le calcaire de transition du Fichtelgebirge; il en porte le nombre à quatorze qu'il divise en deux sections : dans l'une sont les espèces à lobes peu courbés et arrondis, dans l'autre celles à lobes latéraux simples et anguleux et à selles arrondies. L'auteur avait d'abord donné le nom de *Planulite* à son genre nouveau; mais pour éviter probablement toute confusion avec les déterminations de Lamarck, il a préféré plus tard celui de Clymènes. Ce choix n'est pas plus heureux parce qu'il présente également l'inconvénient d'un double emploi avec l'article qui précède celui-ci et dont l'antériorité du nom est bien certainement acquise à Savigny.

CLYPEA. BOT. Blume a établi, sous ce nom, un genre de la famille des Ménispermées, où il place cinq ou six plantes javanaises. Caractères : fleurs dioïques; les mâles composées de six à neuf sépales rangés sur trois lignes; de trois à quatre pétales; d'une étamine peltée, surmontée du pollen qui entoure son sommet. Les femelles ont trois à quatre sépales et un nombre semblable de pétales, un ovaire, trois à cinq stigmates aigus, une drupe ovalaire ou réniforme, monosperme. Les fleurs monandres distinguent ce genre de toutes les Ménispermées. Ses anthères peltées semblent le rapprocher du genre Cissampelos, auquel De Candolle attribue, quoiqu'avec doute, des anthères uniloculaires; mais il diffère de ce dernier genre par le nombre des sépales et des pétales.

CLYPÉACÉS. CRUST. C'est-à-dire ayant le corps couvert d'un test en forme de bouclier. *V.* ASPIDIOTES.

CLYPEARIA. BOT. Syn. d'*Adenanthera falcata*.

CLYPÉASTRE. *Clypeaster.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, de la famille des Clavipalpes, créé par Andersh qui lui donne pour caractères essentiels : antennes composées de neuf articles; tête cachée sous le corselet qui est lunulé; corps clypéiforme. Dejean mentionne les *Clypeaster pusillus*, *ater*, *obscurus* et *lividus* : le premier est de la Suède, le second de la Syrie, et les deux autres des environs de Paris.

CLYPÉASTRE. *Clypeaster.* ÉCHIN. Genre établi par Lamarck dans la première section de ses Radiaires Échinodermes ou Échinides. Caractères : corps irrégulier, ovale ou elliptique, souvent renflé ou gibbeux, à bord épais ou arrondi, à disque inférieur concave au centre; épines très-petites; cinq ambulacres bornés, imitant

une fleur à cinq pétales; bouche inférieure, centrale; anus près du bord ou dans le bord. Les Clypéastres avoisinent sans doute les Scutelles par leurs rapports; néanmoins on les en distingue facilement, non-seulement parce que leur corps est en général renflé en dessus, que leur forme est elliptique ou ovale dans le plus grand nombre, mais surtout parce que leur bord est épais ou arrondi, et que leur disque inférieur est presque toujours concave au centre. C'est dans la cavité du disque inférieur des Clypéastres qu'est située leur bouche. Ces Échinides, plus épaisses, plus convexes ou plus renflées que les Scutelles, ont plus souvent l'anus dans le bord qu'au-dessous, et éloigné du bord et de leur bouche, comme bilobées postérieurement, et striées d'un côté par des lames étroites et transverses.

Clypéastre rosacé. *Clypeaster rosaceus*, Lamk., Anim. sans vert. T. III, p. 14, n° 1; Enc. pl. 145, fig. 1, 2, 5, 6; *Echinus rosaceus*, Gmel. Cette espèce varie beaucoup dans sa forme; en général elle est ovale, elliptique, pentagone, convexe en dessus, un peu concave en dessous, avec le bord postérieur émoussé; les ambulacres sont très-larges, et figurent une Rosacée à pétales ovoïdes. Elle habite les mers de l'Inde et de l'Amérique.

Clypéastre élevé. *Clypeaster altus*, Lamk., Anim. sans vert., p. 14, n° 2; Enc., pl. 146, fig. 1, 2; *Echinus altus*, Gmel. On ne connaît encore cette petite espèce qu'à l'état fossile; elle est ovale, à sommet élevé, presque conique, avec cinq ambulacres allongés; le disque inférieur est concave au centre; l'anus est petit en dessous et près du bord. Europe méridionale.

Clypéastre excentrique. *Clypeaster excentricus*, Lamk., Anim. sans vert., p. 15, n° 6; Enc. pl. 144, f. 1, 2; *Echinus oviformis*, var. 7, Gmel. Espèce fossile, suborbiculaire, déprimée, un peu convexe, ornée de cinq ambulacres étroits, qui partent du sommet, et qui semblent se perdre dans le bord. En France, à Chaumont.

Clypéastre scutiforme. *Clypeaster scutiformis*, Lamk. Anim. sans vert. T. III, p. 14, n° 4; Enc. pl. 147, f. 3, 4. Espèce peu connue, à forme elliptique, assez plane en dessus, avec le bord un peu épais; le disque inférieur est légèrement concave et marqué de cinq bandes rayonnantes, linéaires, presque lisses. On la croit originaire des mers de l'Inde.

Lamarck décrit encore les suivants : Clypéastre hémisphérique, Enc., pl. 144, fig. 3, 4, espèce fossile dont on ignore la localité.—Clypéastre à large bord, Scill., Corp. mar., tab. 11. Environs de Dax. — Clypéastre Beignet, *Echinus Laganum*, Gmel. On ne connaît point sa patrie.—Clypéastre oviforme, *Echinus oviformis*, Gmel. rapportée des mers australes par Péron et Lesueur; fossile aux environs du Mans et de Valognes.— Clypéastre uni. Fossile des environs de Sienne. — Clypéastre stellifère de Lamarck, à localité inconnue. Il existe dans les collections un grand nombre d'espèces inédites.

CLYPÉOLE. *Clypeola*. bot. Famille des Crucifères, Tétradynamie siliculeuse, Lin. Tournefort et Adanson avaient donné le nom de *Jonthlaspi* à ce genre que Linné a désigné ensuite sous celui qu'il porte aujourd'hui, en y introduisant des plantes qui appartiennent à d'autres genres voisins, tel que l'*Alyssum*. Il fut réduit ensuite par Gærtner au seul *Clypeola Jonthlaspi*, et De Candolle a adopté ensuite cette réduction, en lui ajoutant deux nouvelles espèces. Caractères : calice à sépales égaux à leur base; pétales entiers; filets des étamines munis de dents; silicule orbiculaire, plane, un peu échancrée au sommet, indéhiscente, uniloculaire, monosperme; stigmate sessile; graine comprimée, centrale, fixée latéralement au moyen d'un funicule horizontal; cotylédons ovales, plans et accombants. Ce genre a été placé par De Candolle dans la seconde tribu des Crucifères, à laquelle il a donné le nom d'Alyssinées ou Pleurorhizées latiseptées. Son port est celui des *Alyssum*, et il a presque tous les caractères des *Peltaria*. Une légère différence dans la silicule en fait toute la distinction.

La Clypéole Jonthlaspi est une petite plante dont les tiges sont diffuses et ascendantes; elle croît sur les murs, dans les champs et les collines calcaires de l'Europe australe. Elle est assez abondante dans le Dauphiné et la plupart des pays méridionaux. Parmi les nombreux synonymes que les auteurs ont, à l'envi, imposés à cette plante, on doit citer le *Fossilinia* de Scopoli, Allioni et Medikus. Les deux nouvelles espèces décrites par De Candolle étaient les types de deux genres nouveaux, proposés par Desvaux dans le Journal de botanique, 3e vol., p. 161 et 162. Ces genres ont été conservés comme de simples sections sous leurs noms d'*Orium* et de *Bergeretia*. La première, *Clypeola eriophora*, DC., a la silicule lanugileuse et hérissée de poils mous et très-longs. Elle habite les collines d'Aranjuez en Espagne. La seconde croît en Orient et principalement en Perse; c'est la *Clypeola echinata*, DC., dont la silicule offre des soies roides sur l'un et l'autre disque.

CLYSIADES. *Clisiadæ*. moll. Famille de la division des Cirripèdes Scamptosomes, dont le genre *Clisia* est le type. Cette famille, proposée par Leach, n'a point été généralement adoptée.

CLYSIE. *Clysia*. moll. Dans la Zoologie britannique de Pennant, on remarque le *Balanus striatus*, dont Leach a fait un genre, en y joignant une autre espèce non décrite, qu'il observa dans la collection de Savigny. Ce genre a été caractérisé ainsi : enveloppe calcaire composée de quatre pièces, et fermée par un opercule dont les valves ne sont pas divisées.

CLYSMIENS. géol. Brongniart a donné ce nom aux terrains de transport, d'alluvion, et d'atterrissement, qui sont évidemment le produit d'un déplacement et d'un transport effectués par les eaux.

CLYTE. *Clytus*. ins. *V*. Callidie.

CLYTHRE. *Clytra*. ins. Genre de Coléoptères tétramères, famille des Cycliques. Caractères : antennes insérées au-devant des yeux et distantes l'une de l'autre, courtes et en scie; tête verticale, entièrement enfoncée dans le corselet. Le point d'insertion et l'écartement des antennes à leur origine éloignent les Clythres des Galéruques et des Altises; ce caractère les rapproche au contraire des Chrysomèles, Colaspes, Eumolpes, Gribouris et Chlamys; elles ont surtout les plus grands rapports avec ce dernier groupe, mais elles s'en distinguent par le manque d'une rainure sur les côtés de la

poitrine; enfin elles diffèrent de tous par les antennes en scie et par quelques autres points de leur organisation. Elles ont une tête assez large, reçue verticalement dans le prothorax, supportant des antennes de onze articles, plus courtes que la moitié du corps; leur bouche présente un labre échancré, des mandibules arquées et bidentées, une paire de mâchoires cornées, courtes, dans lesquelles on distingue deux pièces principales: l'une intérieure, petite, presque cylindrique, l'autre extérieure, beaucoup plus grande et arquée; ces mâchoires portent chacune une palpe plus épaisse au milieu, de quatre articles dont le dernier est conico-cylindrique; enfin il existe une lèvre inférieure, simple, ayant aussi deux palpes de trois articles. Le prothorax est convexe, rebordé, presque aussi large que les élytres; celles-ci sont dures, coriaces, aussi longues que l'abdomen; elles couvrent une paire d'ailes membraneuses. Les pattes ont généralement une longueur moyenne; dans quelques espèces, celles de devant sont très-allongées; les tarses ont quatre articles dont le premier, le second et le troisième sont garnis de poils roides, en forme de brosses; celui-ci est bilobé, le quatrième mince, arqué, légèrement renflé à son extrémité et muni de deux crochets assez forts. Ces Insectes sont assez petits, leur taille ne dépasse guère cinq à six lignes. Ils sont peu agiles et on les rencontre sur les fleurs, particulièrement sur celles du Chêne. Leur larve a été plusieurs fois observée. Les espèces principales sont:

La Clythre quadriponctuée ou quadrille, *Clytra quadripunctata*, *Chrysomela quadripunctata*, L., qui est la même que le Mélolonte quadrille à corselet noir de Geoffroy, ou la Chrysomèle cylindre à quatre points noirs de Degéer (*Mem. Ins.* T. v, p. 329, n° 32, pl. 10, fig. 7). Elle se trouve dans toute l'Europe, sur diverses fleurs, et plus fréquemment sur celles du Chêne, de l'Aubépine, du Prunelier. Schall a décrit sa larve; Vaudouer, de Nantes, a fait part à Latreille des observations suivantes: selon lui, cette larve se construit un fourreau d'une matière coriace, ridée extérieurement, presque cylindrique, fermé et arrondi postérieurement, ouvert à l'autre bout, et qu'elle traine ainsi avec elle, comme le Limaçon sa coquille, mais sans laisser jamais sortir autre chose que ses pattes et sa tête.

La Clythre longimane, *Clytra longimana;* Mélolonte Lisette de Geoffroy. Elle se rencontre aux environs de Paris. Sa larve est renfermée dans un fourreau de matière terreuse, agglutinée.

La Clythre tridentée, *Clytra tridentata*, *Chrys. tridentata*, L., Chrysomèle bleu-verdâtre à étuis jaunes de Degéer (*loc. cit.*, pl. 10. fig. 10); sur les Chênes, dans le midi de la France.

La Clythre pubescente, *Clytra pubescens*, dont la larve a été observée avec beaucoup de soin et figurée par Léon Dufour (Ann. des Sc. phys. T. vi, p. 307, et pl. 96, fig. 1, 2, 3). Il l'a rencontrée assez fréquemment, au mois de février, sous de grosses pierres, dans les montagnes de Gironne en Catalogne. Elle est blanchâtre, presque glabre, courbée sur elle-même, un peu ridée. Lorsque Dufour la prit, elle était immobile et paraissait en travail de métamorphose. Sa tête noire et chagrinée a deux petites antennes presque imperceptibles; derrière elle se voit un segment noir, un peu corné, indice d'un futur corselet, et tout près de là trois paires de pattes courtes et pointues. Ces larves assez nombreuses ne se trouvaient pas à nu, mais elles étaient enveloppées chacune d'une coque de terre libre et isolée, oblongue, cylindroïde, brune, d'environ sept lignes de longueur, sur près de trois d'épaisseur, obtuse et fermée aux deux bouts, et ne ressemblant pas mal, au premier coup d'œil, à des crottes de Brebis un peu allongées; ces coques, d'une terre homogène et fine, ont l'une de leurs extrémités obliquement tronquée, tantôt plane, tantôt un peu bombée; l'autre, qui se renfle à peine, se termine par deux mamelons peu remarquables, séparés par une échancrure. Leur surface est lisse ou avec quelques légères aspérités. Leurs parois sont minces et fragiles. Dufour a conservé ces coques, et il a pu obtenir l'Insecte parfait. Ce n'est pas par le bout qui offre une troncature et la trace d'un opercule que la Clythre exécute sa sortie; mais bien par le bout mamelonné qui part comme une calotte. Cette larve est certainement très-différente de celle décrite par Vaudouer. La coque de la Clythre pubescente est formée d'une matière assez friable, peu susceptible d'être transportée, et de plus elle est fermée aux deux bouts; mais ce dernier trait caractéristique est peut-être particulier à l'époque à laquelle Dufour a fait son observation; et on conçoit que la coque, d'abord ouverte à une extrémité, a pu être fermée lorsque la larve a été sur le point de subir ses métamorphoses.

CLYTIA. bot. Synonyme de *Croton tinctorium*.

CLYTIE. *Clytia.* polyp. G. de l'ordre des Sertulariées dans la division des Polypiers flexibles, établi aux dépens des Sertulaires de Linné. Lamk. lui a donné le nom de Campanulaire. Les Clyties sont des Polypiers phytoïdes, rameux, filiformes, volubiles ou grimpants, à cellules campanulées, pédicellées, avec des pédicelles longs, ordinairement contournés. Elles forment un groupe bien distinct, dans l'ordre des Sertulariées; leurs polypes, fixés dans des cellules campanulées, peuvent chercher leur nourriture à une petite distance de la ruche pélagienne, au moyen du long pédicelle qui supporte cette petite habitation. Ce pédicelle élastique transporte dans un cercle quelquefois de quatre à cinq millimètres de rayon, le Polype qui, se contournant sur lui-même à la manière des Dendrelles de Bory, imprime à l'eau un mouvement de rotation nécessaire pour attirer les animalcules qui lui servent de nourriture. Les Clyties n'ont aucun rapport avec les Cellariées, encore moins avec les Flustrées. Elles appartiennent aux Sertulariées pour la forme des tiges et celle des ovaires, et diffèrent des genres de cette famille par le long pédicelle qui supporte les cellules, et qui les rapproche des Psychodiées.

La substance des Clyties est cartilagineuse; leur couleur, fauve-jaunâtre, varie peu. Elles sont extrêmement petites, quelquefois difficiles à voir à l'œil nu, et toujours parasites sur les Thalassiophytes des différentes mers du globe.

Clytie verticillée. *Clytia verticillata*, Lamx., Hist. Polyp. p. 202, n° 339. — *Ellis Corral.* p. 39, n° 20, fig. a, A. — Petit Polypier un peu rameux, à cellules

campanulées, dentées, droites, portées sur de longs pédoncules en partie contournés et au nombre de quatre ou cinq au plus à chaque verticille. Dans les mers d'Europe.

Clytie olivaire, *Clytia olivacea*, Lamx., Gen. Polyp. p. 13, t. 97, fig. 1, 2. — Elle ressemble à un arbrisseau touffu, couvert de cellules pédicellées, subverticellées, à bord entier. Les ovaires, rétrécis à leur base, se terminent en pointe aiguë. Elle habite sur le banc de Terre-Neuve. Ce Polypier, très-voisin du *Clytia verticillata*, devrait peut-être former avec lui un genre particulier, facile à distinguer des Clyties et des Laomédées, par la forme des tiges, des rameaux, des pédicelles et des ovaires.

Clytie volubile, *Clytia volubilis*, Lamx., Gen. Polyp. p. 13, t. 4, f. e, f. E, F. — *Ellis Corral.* p. 40, tab. 14, nº 21, fig. a, A. — Sa tige est grimpante ou volubile, rameuse, couverte de cellules campanulées, dentées, éparses plutôt qu'alternes, et portées sur de longs pédoncules entièrement contournés. Sur les Hydrophytes des mers d'Europe et de l'Inde.

Ce genre est encore composé des *Clytia syringa*, Lamx., Hist. Polyp. p. 202, nº 341. Des mers d'Europe. — Clytie urnigère, Lamx., p. 203, nº 342, pl. 5, fig. 6, A, B, C. Des mers de l'Australasie. — Clytie ondulée et à grandes cellules, rapportée des mers Australes par Quoy et Gaymard. — Clytie ovifère, Lamx., Hist. Polyp. p. 203, nº 343, et Clytie rugueuse, nº 344; ces dernières sont placées dans ce genre, à cause de leurs rapports avec les principales espèces. Quand ces Polypiers seront mieux connus, l'on trouvera peut-être dans la forme de leurs animaux, des caractères suffisants pour établir des genres particuliers.

CNECUS. bot. Synon. de Carthame des teinturiers.

CNÉMACANTHE. *Cnemacanthus.* ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Carabiques, établi par Gray pour trois espèces nouvelles et rares, qui se font aisément reconnaître aux deux fortes épines qui arment le côté intérieur de leurs jambes de devant, et que l'on désigne sous le nom d'éperons; ces jambes sont très-larges au bout, et s'avancent au côté extérieur, où elles se recourbent et se terminent en pointe; la dent du menton est simple et aiguë; la lèvre supérieure est courte et presque bilobée; les mandibules sont saillantes, et les antennes courtes, presque moniliformes. Les palpes maxillaires sont terminées par un article un peu en forme de fuseau. Les *Cnemacanthus cyaneus*, *obscurus* et *gibbosus* sont des insectes de sept à dix lignes de longueur, à corselet arrondi, rétréci en arrière, à élytres ovales, légèrement striées et soudées; la première espèce est d'un bleu foncé, à reflets plus pâles. Elle est du Chili ainsi que la suivante; l'autre est d'Afrique.

CNÉMIDE. *Cnemida.* ins. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, tribu des Rutelides, institué par Kirby qui lui assigne pour caractères : chaperon trapézoïde, un peu réfléchi et échancré; antennes composées de neuf articles dont le premier épais et court, les quatre suivants presque cylindriques, le sixième en forme de patère et les autres granuliformes; mandibules garnies extérieurement de deux dents obtuses; dernier article des palpes cylindrique et tronqué; prosternum triangulaire; mésosternum obtus; prothorax hexagone, plus long que large, à fossettes de chaque côté, échancré en arrière; écusson allongé, en forme de triangle isocèle; élytres arrondies et un peu prolongées à la base extérieure; les quatre cuisses postérieures les plus grandes, avec les jambes tridentées; les crochets des tarses inégaux; corps convexe. Ce genre renferme trois espèces nouvelles, qui ont reçu le nom de *Cnemida francilloni*, *sparshalli* et *curtisii*; toutes sont de l'Amérique. On devra probablement leur adjoindre l'*Anisoplia histrio*, de Kirby et le *Trichius retusus* de Fabricius.

CNÉMIDIE. *Cnemidia.* bot. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., établi par Lindley qui lui a reconnu les caractères suivants : sépales latéraux demi-connés et terminés en éperon; pétales simples; labelle placé en arrière, libre, éperonné, canaliculé, acuminé; gynostème cylindrique, pointu au sommet avec le clinanthe déclive et non bordé; anthère subulée; deux masses polliniques; caudicule subulée. Les plantes qui composent ce genre sont encore peu connues et appartiennent toutes à l'Inde.

CNÉMIDIUM. ois. Partie inférieure et dénuée de plumes, de la jambe de certains Oiseaux.

CNÉMIDOPHORE. *Cnemidophorus.* ins. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Rhynchophores, établi par Schoonherr qui lui assigne pour caractères : antennes médiocres, minces et coudées, composées de douze articles dont le premier et le second obconiques, plus allongés que les suivants qui sont courts, lenticulaires et un peu arqués; la massue, formée des cinq derniers, est ovale et acuminée; trompe allongée, cylindrique, linéaire et à peine arquée; yeux rapprochés, oblongs et déprimés; corselet presque carré, profondément marqué de deux sinuosités à sa base et brusquement rétréci postérieurement, tronqué antérieurement et recouvert de très-petites écailles; écusson distinct et arrondi; élytres oblongues, subcylindriques, linéaires, relevées chacune en bosse arrondie depuis la base jusqu'à l'extrémité; pieds courts; jambes antérieures larges et comprimées, les postérieures arquées et toutes dentées sur la face interne. Le *Cnemidophorus fasciculatus*, seule espèce connue, est d'un brun de poix, avec les élytres d'un brun marron, striées et ponctuées, les interstices sont garnis de faisceaux de poils roussâtres. On le trouve à Rio de Janeiro.

CNÉMIDOSTACHYDE. *Cnemidostachys.* bot. Martius (Nov. Gen. pl. Bras.), a établi sous ce nom un genre dans la famille des Euphorbiacées, et de la Monœcie Triandrie, L. Il lui assigne les caractères suivants : pour les fleurs mâles, inflorescence consistant en épis distiques; calice triphylle, à folioles presque onguiculées; trois étamines. La fleur femelle, en forme d'écaille, est placée solitairement en dessous, et présente un calice infère, un ovaire triloculaire sur la surface duquel se trouvent six protubérances; trois stigmates sessiles; une capsule à trois coques monospermes, dont l'extrémité de chacune est garnie de deux cornes saillantes. Martius décrit cinq espèces de Cnémidostachyde, et trace les caractères de douze autres qu'il a recueillies, ainsi

que les premières, dans les plaines arides et sur les bords des fleuves de la province de Minas Geraes, au Brésil. Ce sont en général des arbrisseaux rameux, peu élevés, à feuilles ovalaires ou linéaires, à très-petites fleurs disposées dans un ordre alterne, sur un axe long et grêle.

CNÉMIDOTE. *Cnemidotus*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Carnassiers, tribu des Haliplides, établi par Illiger qui lui assigne pour caractères : antennes sétacées; labre court, étroit, à peine échancré antérieurement; menton trilobé, avec le lobe intermédiaire entier; dernier article des palpes maxillaires plus long que les autres; prosternum arqué, coupé carrément à son extrémité; élytres couvertes de stries de gros points enfoncés; hanches postérieures lamelleuses, saillantes, arrondies et munies en arrière d'une petite dent; les trois premiers articles des tarses antérieurs très-légèrement dilatés et garnis de petites brosses dans les mâles; deux crochets mobiles à tous les tarses. Ce genre, qui a pour type un Insecte que nous avions cru devoir placer dans le genre Haliple (*H. quadrimaculatus*, Ann. gén. des Sciences phys. t. IV, p. 349), n'en diffère que par sa forme générale, qui est moins ovalaire, par ses palpes maxillaires, dont le dernier article est le plus long de tous; et par un petit prolongement épineux aux hanches postérieures; il ne se compose encore que de trois espèces dont deux européennes et l'autre de l'Amérique septentrionale.

CNÉORHIN. *Cnorhinus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille de Rhynchophores, établi aux dépens du genre *Curculio* de Fabricius, par Schoonherr. Caractères : antennes assez courtes, faiblement coudées, insérées dans une rainure latérale de la trompe, composées de onze articles dont les deux premiers les plus longs et obconiques, les autres courts, ou noduleux, ou tronqués au sommet; trompe courte, un peu élargie, traversée par une strie assez profonde sur le front; fossette large et un peu courbée; yeux presque ronds et proéminents; corselet court, un peu plus étroit antérieurement et arrondi sur les côtés; écusson nul ou très-petit; élytres oblongues ou ovalaires et convexes en dessus. Ce genre, dont le *Curculio coryli*, Fab., peut être considéré comme le type, se compose d'une trentaine d'espèces répandues en Europe, en Asie, et dans la partie méridionale de l'Afrique.

CNEORUM. BOT. *V*. CAMELÉE.

CNESMOSE. *Cnesmosa*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, Monœcie Monadelphie, établi par Blume pour une plante sous-ligneuse, grimpante, hispidule, à feuilles alternes, ovales, oblongues, à fleurs en épis solitaires, opposées aux feuilles, portant supérieurement les fleurs mâles et inférieurement les fleurs femelles, qui sont en plus petit nombre. Caractères : fleurs mâles, calice urcéolé, trifide; trois étamines à filets courts, et soudés dans la plus grande partie de leur longueur; fleurs femelles : calice persistant, à trois sépales; trois stigmates sessiles, charnus, verruqueux intérieurement et soudés à leur base. Le fruit est une capsule hispide, à trois coques monospermes, presque globuleuse, à deux valves. L'espèce a été nommée par Blume, *Cnesmosa Javanica*.

CNESTIDE. *Cnestis*. BOT. A.-L. Jussieu, en établissant ce genre, l'a placé dans un groupe voisin de la famille des Térébinthacées, et qui a quelques affinités avec les Rhamnées. Il appartient à la Décandrie Pentagynie, L. Caractères : calice quinquépartite, cotonneux en dehors; cinq pétales; dix étamines insérées sur le réceptacle; cinq ovaires hérissés, surmontés d'autant de styles et de stigmates; à ces ovaires succèdent cinq capsules en forme de légume, courtes, coriaces, bivalves, monospermes, garnies extérieurement et intérieurement de poils qui produisent sur la peau une vive démangeaison. Le nombre des capsules est variable par l'avortement de quelques-unes d'entre elles; souvent même une seule survit et existe à la maturité.

Dans ses observations sur la botanique du Congo, Brown place ce genre dans une nouvelle famille qu'il nomme CONNARACÉES, et qui est un démembrement de celle des Térébinthacées. Plusieurs espèces nouvelles recueillies par Smith dans le voisinage du fleuve Zaïre, ont fourni à Brown l'occasion d'examiner avec plus d'attention, les caractères génériques. Il y a trouvé cinq ovaires qui avortent fréquemment; la graine est formée en grande partie par l'albumen, et le calice a une estivation valvaire. Chacun de ces caractères, pris isolément, ne suffit certainement pas pour séparer le *Cnestis* du genre *Connarus;* mais c'est leur ensemble qui en fait la distinction, remarque assez fréquente en botanique, et de la plus grande importance sous le point de vue de la séparation des genres. — Brown ajoute que le genre *Cnestis* a des affinités avec l'*Averrhoa* par son habitus et par quelques rapports de structure dans les fleurs et les graines; mais comme ce dernier genre va se placer parmi les Oxalidées, il s'ensuit que le Cnestide est un lien qui établit le passage entre les Connaracées et cette dernière famille.

Les plantes sur lesquelles Jussieu a établi ce genre sont deux arbrisseaux rapportés, l'un de Madagascar, et l'autre de l'île Mascareigne, par Commerson. Le premier, Cnestide à feuilles nombreuses, *Cnestis polyphylla*, Lamk. (Enc. et Illust., t. 387, fig. 2), a des feuilles composées d'un grand nombre de folioles ovales et légèrement obtuses, un peu velues en dessous; ses fleurs sont disposées en grappes cotonneuses, longues d'un décimètre et plus; ses capsules sont veloutées, d'un brun roussâtre. La seconde espèce est le Cnestide glabre, *Cnestis glabra*, Lamk. (Enc. et Illust., t. 387, fig. 1). Ce petit arbre a des feuilles ailées et composées d'une dizaine de folioles glabres, coriaces, entières, ovales, obtuses, portées par des pédicelles assez courts; ses petites fleurs, disposées en grappes fasciculées, ont la corolle rougeâtre, à peine plus longue que le calice. Les capsules sont roussâtres, courbées et couvertes d'un duvet épais, qui excite sur la peau de vives démangeaisons, d'où le nom vulgaire de *Pois* ou *Poil à gratter*, et celui de *Gratelier* que l'on donne aussi quelquefois à ces plantes.

Outre ces espèces, on en trouve deux autres décrites par Lamk. dans l'Enc. Palisot de Beauvois, en publiant sa Flore d'Oware et de Benin, a encore ajouté à ce genre deux belles espèces dont il a donné les figures, pl. 59 et 60, sous les noms de *Cnestis obliqua* et *Cnes-*

tis pinnata. Leurs fruits ont des poils dépourvus de la propriété d'exciter ce prurit incommode qui caractérise les autres Cnestides. Une d'entre elles (*Cnestis pinnata*) a, comme le *Rourea* d'Aublet, deux bractées en dessous des corymbes de ses fleurs, ce qui, selon Palisot de Beauvois, doit confirmer le rapprochement de ce genre avec le *Cnestis* indiqué par Jussieu. De la transmutation du nom de *Rourea*, en celui de *Robergia* par Schreber, il s'en est suivi que plusieurs espèces de *Cnestis* ont été placées dans les *Robergia* par ceux qui ont adopté les innovations inutiles de ce dernier auteur.

CNESTRON. BOT. Syn. de *Cneorum*. *V*. CAMÉLÉE.

CNIC. BOT. Syn. vulgaire de *Guillandina Bonduc*.

CNICUS. BOT. Synonyme latin de Cnique.

CNIDE. BOT. Synonyme d'Ortie.

CNIDIER. *Cnidium*. BOT. Famille des Ombellifères, Pentandrie Digynie, L. Ce genre a d'abord été constitué par Cusson, et Sprengel l'a caractérisé ainsi : involucre presque nul ou monophylle; akènes ovés, solides, présentant cinq côtes aiguës, ailées et striées. A ce genre Sprengel rapporte des Ombellifères placées auparavant dans six genres distincts, savoir : le *Sellinum Monnieri*, L., l'*Athamantha chinensis*, L., le *Ligusticum pyrenaicum*, Gouan; le *Seseli aristatum*, Ait., les *Peucedanum Silaus* et *Alsaticum*, L.; enfin le *Smyrnium atropurpureum*, Lamk. De telles mutations n'ont pas encore reçu la sanction de tous les botanistes; on y est d'autant moins disposé, qu'on voit l'un des collaborateurs de Sprengel ne pas adopter toutes les vues de ce savant, dans l'ouvrage même où celui-ci a publié ses Ombellifères. (*V*. Rœm. et Schult. T. VI, p. 56.) Les *Peucedanum Silaus* et *Alsaticum*, par exemple, ne doivent pas, aux yeux de Schultes, être réunis aux *Cnidium*, et seront placés plus convenablement, l'un parmi les *Oreoselinum*, et l'autre à part, devenant le type d'un genre particulier. Un monographe d'Ombellifères, antérieur à Sprengel, Hoffmann, avait aussi admis le genre *Cnidium*, en excluant toutefois les espèces de *Peucedanum* et de *Selinum* qu'on y avait fait entrer. Il l'avait restreint au *Cnidium apioides*, et avait formé avec les autres plantes un genre qu'il nommait *Coneoselinum*, et que Sprengel réunit à son *Cnidium*. Tant d'obscurités et d'incertitudes ne se dissiperont qu'après une étude approfondie de toute la famille, suivant les principes de la méthode naturelle. Les tribus proposées par Sprengel ont déjà cet avantage de réunir les plantes d'un groupe très-vaste et très-naturel en petits groupes partiels, qui faciliteront beaucoup la recherche de leurs affinités. C'est dans sa tribu des Pimpinellées qu'il a placé le genre *Cnidium*.

CNIDOSCOLE. *Cnidoscolus*. BOT. Genre de la famille des Euphorbiacées, Monœcie Monadelphie, L., institué par Pohl qui lui assigne pour caractères : fleurs mâles; corolle hypocratériforme ou campanulo-tubuleuse; étamines au nombre de dix à quinze : les extérieures libres, les intérieures soudées; cinq petites glandules pour nectaire; fleurs femelles; corolle divisée jusqu'à la base, en cinq parties; trois styles rameux, bifides, à stigmates simples; capsule ovale ou elliptique, rétuse ou un peu aiguë au sommet, stimuloso-hispide, à trois coques; calice nul dans toutes.

Depuis longtemps une anomalie bien constatée dans les caractères du genre si obscur et si peu étudié des Médiciniers (*Jatropha*), en avait fait séparer quelques espèces qui ont constitué le genre *Janipha*. Plus tard, ce dernier genre, examiné plus soigneusement, à son tour donna naissance, par un partage nouveau, à un autre genre que Houston et Raffinesque nommèrent simultanément *Jussiœa* et *Bironœa*, ignorant l'un et l'autre sans doute, que le professeur De Candolle avait déjà consacré, dans les fastes de la botanique, les noms de Jussieu et de Bivona, en les appliquant à des genres le premier de la famille des Onagraires, le second de la famille des Crucifères. Le docteur Pohl a donc eu raison de parer aux inconvénients d'un double emploi, en cherchant et proposant une dénomination de laquelle il ne pût résulter aucune confusion; le mot *Cnidoscolus*, dérivé de κνίδω, je mords, et de σκωλος, aiguillon, paraît avoir atteint ce but en même temps qu'il exprime une des particularités des plantes auxquelles il l'applique. A l'espèce signalée successivement par Houston et par Raffinesque, sous les noms génériques de *Jussiœa* et de *Bironœa*, Pohl en ajoute quatorze dont cinq découvertes par Martius, lui ont été communiquées par ce savant voyageur; ce sont les *Cnidoscolus obtusifolius*, *pubescens*, *repandus*, *quercifolius* et *lobatus*, encore inédites. Les quatre espèces que Pohl considère, outre celles que nous décrivons d'après lui, comme appartenant au même genre, sont les *Cnidoscolus Michauxii* ou *Bivanœa stimulosa*, Raffin.; *Cnid. osteocarpus* ou *Jatropha osteocarpa*, Schott; *Cnid. napelifolius* ou *Jatropha aconitifolia*, Mill.; *Cnid. palmatus* ou *Jatropha palmata*, Willd.; *Cnid. fragrans* ou *Jatropha fragrans*, Humb. Ces plantes sont ou frutescentes ou herbacées, garnies de poils fermes et assez souvent piquants; les feuilles sont simples, quelquefois divisées, presque toujours irritantes quand on les touche; les fleurs sont blanches, réunies en cime; les fruits sont irritants. Toutes les espèces sont originaires du Brésil.

CNIPA. BOT. Synonyme de Savonnier.

CNIPOLOGOS. OIS. Synonyme de Grimpereau.

CNIQUE. *Cnicus*. BOT. Le Carthame des teinturiers, *Carthamus tinctorius*, L., portait ce nom chez les auteurs grecs, antérieurs à Pline. Tournefort le conserva en établissant un genre dans lequel il plaçait cette plante; mais Linné, ayant subdivisé le genre de Tournefort, réserva la dénomination de *Cnicus* au groupe dans lequel le Carthame ne se trouvait plus; son genre *Cnicus* était composé de tous les Cirses qui ont de larges bractées à la base de l'involucre, tels que les *Cnicus oleraceus*, *Cnicus ochroleucus*, etc. Willdenow donna ensuite ce nom à tous les Chardons à aigrette plumeuse ou au genre *Cirsium* de De Candolle. Enfin, Gærtner et Cassini, en rejetant tous les Cniques des autres botanistes, ont appliqué ce mot à une seule plante placée autrefois parmi les Centaurées. Voici un extrait des caractères donnés par Cassini : calathide composée de fleurons nombreux, égaux, presque réguliers, fertiles et entourés d'une série de fleurons neutres, peu nombreux et petits; involucre ovoïde, formé d'écailles

imbriquées, coriaces et garnies d'épines pennées à leur sommet, entouré de bractées foliformes; réceptacle fimbrillé; aigrette double : l'extérieure très-longue, composée de poils plumeux, l'intérieure plus courte et formée de poils qui alternent avec ceux de l'extérieure.

CNIQUE CHARDON BÉNI. *Cnicus benedictus*, Gærtner; *Centaurea benedicta*, L., tige droite, rameuse, laineuse, portant des feuilles oblongues, sinuées ou dentées et semi-décurrentes; fleurs jaunes, fort amères et douées de propriétés énergiques que beaucoup d'autres végétaux partagent, il est vrai, avec elles. Europe méridionale.

CNODALON. *Cnodalon*. INS. Genre de Coléoptères hétéromères, famille des Taxicornes, établi par Latreille. Caractères : antennes insérées sous les bords latéraux de la tête, terminées par six articles plus grands, transversaux, comprimés et un peu dilatés en scie, au côté interne; palpes maxillaires plus grandes que les labiales, avec le dernier article en forme de hache; corps ovale, très-convexe, l'avant-sternum prolongé en arrière, en forme de pointe. Ces Insectes diffèrent des Hélops par leurs antennes; ils se distinguent aussi sous ce rapport des Diapères, Trachyscèles, Elédones et Epitrages. L'insertion des mêmes parties les éloigne des Léiodes, des Tétratomes, des Eustrophes et des Orchésies; il existe aussi dans plusieurs autres parties de l'organisation, des différences sensibles et qui confirment l'établissement de ce petit genre qui ne comprend encore que fort peu d'espèces. Latreille n'en comptait qu'une seule, le Cnodalon vert, *Cnodalon viride*, qui est peut-être bien l'*Helops morbillosus* de Fab. Cette espèce est originaire de Saint-Domingue. Dejean en mentionne quatre autres auxquelles il a donné les noms de *Cnodalon columbinum, atrum, cruentum* et *æneipenne*. Elles sont originaires de Cayenne.

CNODULON. *Cnodulon*. INS. Genre de Coléoptères, établi par Fabricius et réuni par Latreille à celui des Hélops.

CNOPODIUM. BOT. *V*. RENOUÉE AVICULAIRE.

CO. BOT. *V*. KO.

COA. BOT. Synonyme d'*Hippocratea volubilis*.

COACTO OU QUATTO. MAM. Syn. d'Atèle Coaïta.

COADNÉ. *Coadnatus*. BOT. Les feuilles sont Coadnées lorsqu'elles sont sessiles, opposées ou verticillées et soudées entr'elles par leur base.

COAITA. MAM. Espèce du genre Sapajou.

COAK. MIN. Nom que porte la houille qui a été carbonisée par l'effet des feux souterrains. On a imité ce produit naturel ou plutôt d'un accident de la nature, pour utiliser la houille dans quelques procédés de l'industrie. — On a donné en Angleterre le nom de Coak, que l'on a traduit en français par Coke, à la Houille que l'on a dépouillée, par une sorte de distillation dans des fours appropriés, du Bitume et de toutes les matières volatiles qui font partie de sa composition. Parmi ces matières, l'une des plus abondantes est le Gaz hydrogène carboné dont on a fait une si heureuse application pour l'éclairage.

COALESCENT. *Coalescens*. BOT. Cette épithète s'applique particulièrement aux bractées quand elles sont soudées avec le pédoncule, ainsi qu'on le voit dans les fleurs des espèces du genre Tilleul.

COARCTURE. *Coarcturus*. BOT. Grew donne ce nom au collet de la racine.

COARH ET COUARCH. BOT. Nom bas-breton du Chanvre, que les Gallois nomment Cowarch, évidemment identique, ce qui prouverait que le Chanvre est connu de la plus haute antiquité dans les deux pays.

COASE. MAM. *V*. MOUFETTE.

COASSA. BOT. *V*. TÉTRACERE.

COASSEMENT. REPT. Cris de la Grenouille et même des Crapauds qui respirent au moyen des muscles de la gorge et dont la voix se produit peu au dehors. Cette voix est le résultat du passage de l'air expiré et mis en vibration dans le larynx supérieur, ainsi que dans des sacs qui ont leur entrée sous la gorge.

COATI. *Nasua*. MAM. Genre de Mammifères carnassiers plantigrades, caractérisé par six incisives à chaque mâchoire, deux canines remarquables par leur excès relatif de grandeur, et par leur figure, non pas conique comme chez tous les autres Carnassiers, mais prismatiquement aplatie de dedans en dehors, de manière que ses bords, et surtout le postérieur, représentent deux tranchants; la face interne de la canine n'est relevée que par une arête très-peu saillante, de sorte que cette canine rappelle la figure d'une dent de Squale, non dentelée sur ses bords; six molaires, dont les trois postérieures ont en haut trois tubercules pointus sur le bord externe et un seul au bord interne, excepté à la dernière; des trois fausses molaires, l'antérieure est conique en haut et en bas. Les trois tuberculeuses postérieures, quand elles sont un peu usées, ont la figure des correspondantes dans l'Ours; seulement la postérieure est plus longue à proportion chez le Coati. Mais le caractère le plus remarquable, c'est la longueur et la mobilité de leur nez qui dépasse de plus d'un pouce l'arc des incisives : ce boutoir reçoit deux muscles plus forts à proportion que dans les Cochons; mais, dans le Coati, le sens du toucher ne réside pas au bout du grouin même, comme dans le Cochon. Des trois branches nerveuses qui sortent du trou sous-orbitaire, la plus volumineuse, égale au nerf médian d'un enfant de huit ou dix ans, se distribue en patte d'Oie dans la peau nue, qui se trouve entre le bout du boutoir et la lèvre supérieure.

Les Coatis ont cinq doigts à tous les pieds; les trois intermédiaires sont les plus longs, le pouce est le plus court de tous; ils ont à la plante des pieds des tubercules, dont un seul, très-grand, correspond aux trois doigts du milieu; une peau très-douce revêt ces tubercules ou pelotes. La pupille au soleil se rétrécit en une fente transversale; l'oreille est courte et arrondie; la cuisse est moins bombée qu'aux Civettes, mais la fosse ethmoïdale y est aussi ample; la langue est douce et fort extensible; le poil très-épais est partout de longueur uniforme. Avec les Ours, ce sont ceux des Carnassiers dont le régime est plus complétement omnivore. Leur corps est très-allongé eu égard à la brièveté des jambes. La queue, aussi longue que le corps et de grosseur presque égale sur toute sa longueur, est ordinairement redressée en haut, et droite comme celle de



1 [illegible]. VIVERRA NASUA.
2 [illegible]. MELES VULGARIS.
3 [illegible]. PUTORIUS ZORILLA.

[illegible] sculp.

plusieurs Guenons. Leur tête est si longue, qu'en retranchant le boutoir au niveau des incisives, elle est encore aussi effilée que celle d'un Renard; la mobilité continuelle de leur boutoir, toujours fouissant, retournant ou touchant tout ce qui est à leur portée, donne à la physionomie de ces animaux un caractère de turbulence tout particulier. C'est avec le boutoir qu'ils fouissent, et point avec les pieds : aussi ne creusent-ils pas de terrier, quoi qu'on en ait dit. Il paraît plutôt que, dans les forêts, ils nichent sur les arbres. Si l'on y en surprend une troupe, dit D'Azara, et que l'on fasse semblant de vouloir abattre l'arbre, tous se laissent aussitôt tomber comme des masses. Ils y poursuivent les Oiseaux dont ils ravagent les nids. Ils descendent des arbres la tête la première, au contraire de tous les autres animaux. Ils le doivent peut-être à la faculté de retourner leurs pieds de derrière dont ils accrochent les ongles à l'écorce. Ils n'habitent que les forêts. L'expression *monte*, par laquelle on désigne une forêt en espagnol, a trompé ceux qui l'ont pris pour un animal de montagne. Les Coatis vivent en petites troupes, plus nombreuses dans l'espèce brune. Il naît constamment, dans toutes les deux, plus de mâles que de femelles. Ces mâles, surnuméraires dans chaque troupe, sont obligés d'aller chercher fortune; ils rôdent ainsi seuls jusqu'à ce qu'ils rencontrent une femelle. Dans le pays, on appelle *Mondé* ou *Mondi* ces Coatis solitaires : ce nom, qui ne signifie qu'un accident de la vie de l'animal, avait été pris pour spécifique avant D'Azara. On les apprivoise aisément; ils aiment les caresses, mais sont incapables d'affection. Pleins de caprices dont les motifs ne peuvent être devinés, tout leur est suspect quand ils mangent. Ce ne sont pas des animaux nocturnes : ils dorment toute la nuit, rarement le jour; vont flairer les excréments qu'ils viennent de faire; ils lappent comme les Chiens, et en buvant retroussent leur grouin de peur de le mouiller. Les femelles sont de quatre ou cinq pouces moins longues que les mâles. Ils portent leurs aliments à la bouche, non pas en les empoignant par une ou deux mains, mais en les enfilant avec leurs ongles qui leur servent aussi à déchirer la viande en petits morceaux avant de la manger. Les Coatis sont les plus opiniâtres de tous les animaux; cette persévérance rend surtout leur curiosité fort incommode : il est impossible de les laisser libres quand ils sont apprivoisés, car ils sont sans cesse furetant, fouissant, retournant, déplaçant tout ce qu'ils atteignent. Dans la colère ils font entendre un aboiement très-aigu; dans le contentement, un petit sifflement assez doux. Ils n'ont pas l'habitude de ronger leur queue, ainsi que Buffon l'a prétendu.

Les deux espèces connues de ce genre, habitent les forêts de l'Amérique méridionale. Il n'y a entre elles d'autre différence apparente que la couleur; néanmoins les nuances sont très-multipliées dans l'espèce brune. Parmi les nombreux individus de cette dernière qui ont vécu à la Ménagerie, F. Cuvier n'en a pas vu deux se ressembler. Il en a figuré deux (Mammif. lith.) qui présentent les extrêmes des nuances dans l'espèce brune : l'un était brun, l'autre jaune piqueté de noir. Les uns avaient le museau absolument noir, les autres blanc; quelques-uns avaient la queue sans anneaux, d'autres enfin avaient le pelage gris-blanchâtre. On voit donc que l'état sauvage et de liberté, sous un même climat, toujours uniforme, n'est pas une cause nécessaire de l'invariabilité des couleurs dans une espèce : la rousse paraît moins susceptible de ces variations; et quoiqu'il y ait quelquefois moins de différence apparente entre un Coati roux et un individu fauve de l'espèce brune, néanmoins une réciprocité d'antipathie manifeste bientôt des différences plus profondes. F. Cuvier mit ensemble un Coati roux et un Coati de l'espèce brune; quoique de sexes différents, ils cherchaient à se battre : mais un Coati brun et un Coati noir ont sympathisé dès qu'ils se sont aperçus, et ont vécu dans la meilleure intelligence, quoiqu'ils fussent du même sexe. D'après cette épreuve, F. Cuvier en fait deux espèces.

COATI ROUX. *Viverra Nasua*, L.; Cuvier, Mammif. lith., livraison 1re. La figure de Schreber, pl. 118, qui est copiée sur le Coati noirâtre de Buffon, est par hasard assez bonne. Toutes les parties du corps, excepté le museau, les oreilles, les pattes de devant et les taches de la queue, teintes d'un roux vif et brillant, un peu plus sombre seulement sur le dos où les poils ont du noir sur le milieu de leur longueur; museau noir-grisâtre en dessus, et gris sur les côtés; un cercle blanc autour de l'œil; mais il n'y a pas la ligne nasale qui marque le Coati brun; oreilles noires ainsi que le devant des pattes antérieures; taches transversales marron sur le dessus de la queue, la divisant en huit ou dix anneaux. Comme ces anneaux sont complets dans le Coati brun, la figure de Schreber, qui n'est qu'un Coati noirâtre enluminé, manque de ce caractère. Le pelage est très-épais, dur, et à deux sortes de poils. Ce Caoti répand une odeur forte et désagréable; il ne porte que sur les doigts en marchant; sa queue alors est relevée, droite; elle est renversée sous son ventre quand il est en repos. F. Cuvier a jugé que le goût, la vue et l'ouïe étaient fort obtus dans cet animal qui est toujours à consulter son nez pour toucher et flairer. D'Azara donne cinq paires de mamelles à la femelle de cette espèce, à qui il n'a trouvé que cinq petits.

COATI BRUN. *Viverra Narica*, L.; Buff. T. VIII, pl. 47 et 48; Enc., pl. 83, fig. 2 et 3; Schreb., 118 et 119. On a vu tout à l'heure combien variait la couleur de cette espèce dont F. Cuvier a fait représenter deux nuances extrêmes (Mammif. lith.) : les caractères les plus constants de cette espèce dans toutes les nuances, c'est d'abord les rubans blancs qui bordent le noir du museau, et s'étendent de l'angle des yeux jusqu'à la naissance du grouin; c'est encore d'avoir les anneaux complets à la queue, mais dont le nombre et la longueur varient beaucoup, comme le montrent les figures citées; ils s'effacent même tout à fait quelquefois, ainsi que le ruban blanc. Toutes ces combinaisons de couleurs ont déjà fait distinguer, dans cette espèce, quatre variétés qui ne sont peut-être, comme pour le Renard Isalis, etc., que des états individuels qui peuvent se rencontrer dans des Coatis d'une même portée, sans se transmettre par la génération. Cette espèce n'a que trois paires de mamelles, suivant D'Azara qui ne lui a trouvé que quatre petits : le nombre des mamelles étant constant chez ces

animaux, on devrait donc plutôt distinguer ces espèces par ce caractère fixe, que par celui si variable du pelage.

COBAIE ou COCHON D'INDE. *Anœma*, F. Cuvier; *Cavia*, Illiger. Genre de Rongeurs, caractérisé par la figure de ses quatre molaires qui ne ressemblent aucunement à celles des Cabiais, et encore moins des Agoutis. La coupe en est assez bien représentée (Buffon, t. VIII, pl. 4. fig. 7 et 8). C'est un seul tube d'émail plissé sur son côté interne en haut et externe en bas, de manière à y présenter deux prismes verticaux. Le côté opposé, d'ailleurs rectiligne, est creusé d'une rainure qui répond au prisme postérieur. Ce plissement d'un seul tube d'émail rappelle celui des Campagnols. Mais, chez ceux-ci, les prismes sont alternes sur les deux côtés de la dent; et ici il n'y a de prismes que sur un seul côté. En outre, toutes les molaires se ressemblent. La fosse ptérygoïde, nulle chez l'Agouti, est ici très-profonde et large. L'aire en égale presque celle des arrière-narines sur le squelette. Comme dans les Campagnols, une gorge profonde règne depuis le condyle jusqu'au bord postérieur de la première molaire. L'os de la caisse est très-renflé, et le rocher est creusé, au-dessus du trou d'entrée du nerf auditif, d'une petite cavité où se loge un petit prolongement du cervelet, comme dans l'Agouti. L'aire de la fosse ethmoïdale est égale à celle du trou occipital. Il n'y a pas de circonvolution au cerveau de cet animal. Les organes génitaux dans les deux sexes s'ouvrent au fond d'une même fente de la peau avec l'anus. Ils ont quatre doigts devant et trois derrière, comme les Agoutis. La femelle n'a que deux mamelles comme le mâle. Cette disproportion avec le nombre des petits qu'ils produisent en domesticité, n'existe pas dans l'état sauvage où la femelle ne porte qu'une fois par an un ou deux petits, tandis qu'en domesticité, malgré l'inclémence apparente du climat de la France, comparativement à celui de la patrie de leur espèce, ils ont l'air d'automates montés seulement pour faire l'amour et propager leur espèce, sans pourtant se soucier de leur postérité ; car les mères ne cherchent ni à les protéger, ni à les défendre. Elles ne les allaitent que quinze jours, les chassent pour se livrer aux ardeurs du mâle, et les tuent, elles ou leurs mâles, s'ils reviennent. Ils ne paraissent capables que d'un seul sentiment, celui de l'amour. Ils cherchent à jouir aussi souvent qu'à manger, et ils mangent à toute heure du jour et de la nuit. Au milieu de plusieurs femelles, les mâles se livrent entre eux à un libertinage qu'on a pris à tort pour une dépravation particulière à cette espèce. On a comparé des crânes du Cobaie domestique à ceux du Cobaie sauvage, et on n'y a pas trouvé de différence. Par là se trouve péremptoirement réfuté tout ce qu'a dit Gall sur la cause organique de cette activité génitale, dont les extrêmes ne sont nulle part plus tranchés qu'entre les deux états sauvage et domestique de cette espèce, soit sous le rapport de la fréquence des actes d'amour, soit sous le rapport du nombre des portées et de celui des petits.

Longtemps on n'a connu, dans ce genre, qu'une seule espèce, celle nommée par les Portugais de la Plata, Apéréa; une seconde a été découverte récemment en Patagonie par D'Orbigny. Nous allons les décrire toutes deux.

COBAIE APÉRÉA, *Cavia cobaia*, Pall. *Mus porcellus*, Linn. Il est long d'environ dix pouces, privé de queue, quoiqu'il ait six vertèbres coccygiennes. La lèvre supérieure est fendue verticalement. Il est de la même couleur que notre Rat commun, mais blanchâtre en dessous; il a deux sortes de poils; le soyeux, en le regardant bien, est un peu rougeâtre à la pointe; de la racine de l'ongle du doigt intermédiaire, au pied de derrière, saillent des poils roides plus longs que lui. Il y a des albinos. D'après Garcillasso, liv. 8, chap. 17, il paraît qu'il a existé domestique au Pérou. Tout le monde connaît celui qui est domestique en Europe; il peut s'accoupler à huit ou six semaines, on a vu des femelles mettre bas à deux mois; les premières portées ne sont que de quatre ou cinq; ensuite elles vont jusqu'à dix ou douze. Elles peuvent mettre bas tous les deux mois. Avec une seule couple, on pourrait en avoir un millier en un an.

L'Apéréa abonde au Paraguay, et se trouve jusqu'à Buenos-Ayres. Il habite les broussailles et les pajonals (sortes de buissons du bord des eaux), sans entrer dans les bois, et sans creuser de terriers, où il aime pourtant à se cacher. Le jour, il se tient caché, ne sort pour manger qu'au crépuscule du matin et du soir. En captivité, il devient très-familier, même sans qu'on fasse rien pour l'apprivoiser.

COBAIE AUSTRAL. *Cobaia australis*, Js. Geoff. Il a généralement les formes du Cobaie Apéréa. Les doigts et les dents sont en même nombre et offrent, à de très-légères modifications près, la même conformation; sa taille est de huit pouces; la partie supérieure du pelage est d'une teinte gris-jaunâtre, tiquetée de noir, chaque poil étant cendré dans sa première moitié, présentant ensuite un anneau jaune assez étendu, et se terminant par un anneau noir. Les parties inférieures de l'abdomen et de la tête, la face interne des membres, l'intérieur des oreilles et les paupières sont d'un blanc grisâtre; les moustaches, plus longues que la tête, sont noires. Les ongles sont les parties qui paraissent offrir les meilleurs caractères distinctifs pour le Cobaie austral comparé à l'Apéréa; ils sont plus longs et surtout plus aigus; ils diffèrent aussi par leur couleur, étant d'un noir profond dans la presque totalité de leur longueur; la pointe seule est un peu éclaircie, et tire sur le brun jaunâtre. Quant aux mœurs et aux habitudes, on trouve les plus grands rapports entre les deux espèces.

COBALT ou COBOLT. MIN. Métal d'un blanc d'Étain, peu éclatant, à texture grenue, cassant et facile à pulvériser, possédant le magnétisme polaire, difficilement fusible, et soluble avec effervescence dans l'Acide nitrique. Sa pesanteur spécifique est de 8,5. Son Oxide colore en bleu le verre de Borax. Wenzel est le premier chimiste qui ait remarqué que les aiguilles de Cobalt pur se dirigeaient à la manière des aiguilles d'Acier. Tassaert, et ensuite Vauquelin, ont obtenu, par l'analyse du Cobalt de Tunaberg, des culots de ce Métal, qui agissaient fortement sur le barreau aimanté. L'Oxide que l'on retire des minerais de Cobalt, est connu sous le nom de *Safre*. Cet Oxide, fondu avec la Silice et la

Potasse, donne un verre bleu, appelé *Smalt*, que l'on pulvérise pour en former la substance nommée *Bleu d'azur ;* il est employé dans la coloration des pierres artificielles et dans la peinture sur porcelaine. L'empois bleu résulte du mélange du bleu d'azur avec l'Amidon. L'Oxide de Cobalt, dissous dans l'Acide hydrochloronitrique, fournit une encre sympathique, très curieuse en ce que les caractères tracés avec cette encre, disparaissent par le refroidissement, et redeviennent sensibles et d'une belle couleur verte par la seule action d'une chaleur ménagée. Le Cobalt n'a été trouvé jusqu'à présent qu'à l'état de combinaison avec l'Oxigène, l'Arsenic et le Soufre. Ses principaux minerais sont le Cobalt arsénical, le Cobalt arséniaté, le Cobalt gris et le Cobalt oxidé noir.

Cobalt arsénical. *Speiskobalt,* W. Substance d'un blanc argentin, aigre, cassante, à texture granulaire, et dont les cristaux sont susceptibles d'être rapportés au cube. Sa pesanteur spécifique est de 7,72. Elle donne une odeur d'Ail par l'action du feu, colore en bleu le verre de Borax, et se dissout avec effervescence dans l'Acide nitrique. Le Cobalt arsénical de Riegelsdorf a donné à Stromeyer, sur 100 parties, 74,22 d'Arsenic; Cobalt 20,31; Fer, 3.42; Soufre, 0,89; Cuivre, 0,16. D'après cette analyse, le Cobalt arsénical serait un Biarséniure de Cobalt, mêlé d'un peu de Biarséniure de Fer, et sans Soufre. L'absence de ce dernier principe le distingue du Cobalt gris, dans lequel le soufre est un des composants essentiels. Les variétés déterminables de Cobalt arsénical sont le cube, l'octaèdre, le cubo octaèdre et le triforme, solide qui réunit le cube, l'octaèdre et le dodécaèdre rhomboïdal. Les autres variétés sont le Cobalt arsénical *concrétionné,* en masses mamelonnées et quelquefois radiées, le Cobalt arsénical *pseudormorphique filiciforme,* qui paraît devoir son origine à de l'Argent natif ramuleux, et le Cobalt arsénical *massif,* qui est tantôt d'un blanc argentin et dendritique, tantôt subluisant et d'un gris noirâtre.

Cette substance se trouve quelquefois en couches, mais le plus souvent en filons dans les terrains primitifs, tels que le Granite, le Gneiss, le Micaschiste et le Schiste argileux, dans les terrains de transition, et dans le Calcaire le plus ancien des terrains secondaires. On a un exemple de la première manière d'être à Wittichen en Souabe, où le Cobalt arsénical se trouve dans le même Granite qui renferme la Chaux arséniatée; et de la dernière à Sainte-Marie-aux-Mines et à Allemont en France, où le même Minéral est en cristaux cubo-octaèdres, dans une Chaux carbonatée grano-lamellaire. Les substances qui accompagnent le plus ordinairement le Cobalt arsénical sont le Bismuth natif, le Nickel arsénical et la Baryte sulfatée.

Cobalt gris. *Glanzkobalt,* W. Minéral d'un blanc d'Étain, à texture très-lamelleuse, étincelant par le choc du briquet, donnant une odeur d'Ail par l'action du feu, colorant en bleu le verre de Borax, et soluble dans l'Acide nitrique. Pesanteur spécifique, 6,4. Son système de cristallisation est le même que celui du Fer sulfuré commun, c'est-à-dire que ses formes sont en rapport avec celles du dodécaèdre pentagonal et du cube. Il offre des joints très-sensibles, parallèlement aux faces de ce dernier solide, que Haüy a adopté pour forme primitive. Le Cobalt gris de Skuterud, en Norwège, a donné à Stromeyer, sur 100 parties, 43.47 d'Arsenic, 33,22 de Cobalt, 20,08 de Soufre, et 3,23 de Fer. Les formes régulières observées dans cette espèce sont le cube, l'octaèdre, le dodécaèdre pentagonal, l'icosaèdre et le cubo-icosaèdre. Ces cristaux sont remarquables par la netteté et le poli de leurs faces, et par la grandeur du volume. Le Cobalt gris existe aussi en masses, mais c'est le cas le plus rare. On le trouve principalement dans la mine de Tunaberg, en Suède, où il est accompagné de Cuivre pyriteux et a pour gangue un Calcaire lamellaire.

Cobalt oxidé noir. *Schwarzer Erdkobalt,* W. Minéral d'un noir bleuâtre, qui devient assez éclatant lorsqu'on le frotte avec un corps dur, et qui colore en bleu le verre de Borax. On le trouve en masses ou en mamelons adhérents à la Chaux carbonatée et au Cuivre carbonaté bleu, à Kitzbüchel dans le Tyrol, à Saalfeld en Thuringe, à Schneeberg en Saxe, etc. Il est très-recherché pour la fabrication du bleu de Smalt.

Cobalt sulfuré. *Koboldine* des Allemands. Cristallisé en octaèdres réguliers; d'un gris d'acier plus ou moins clair; cassure inégale; ne donnant point de fumée blanche, n'exhalant aucune odeur d'ail par l'action du chalumeau; fusible, après un grillage préalable, en globule gris, qui, fondu avec le borax, le colore en bleu intense; composé de Soufre 41; Cobalt, 44; Cuivre 10; Fer 5. Cette espèce n'a encore été trouvée qu'à Bastnaes, près de Riddarhytta en Suède, à Musen et Siegen en Westphalie.

Cobalt arséniaté. *Rother erdkobalt,* Wern. En cristaux aciculaires, d'un rouge de lilas ou de fleur de pêcher; pesanteur spécifique 4,3; exhalant une forte odeur d'ail, accompagnée de fumées blanches, par l'action du chalumeau; colorant en bleu le verre de borax; donnant de l'eau par la calcination; composition : Acide arsénique 40; Oxide de Cobalt 25; Oxide de Nickel 9; Oxide de Fer 6; Eau 20. On trouve le Cobalt arséniaté dans les mines de Bieber et de Hongrie. Ses principales variétés sont l'aciculaire, nommée par les Allemands *Kobaltblüthe* ou fleurs de Cobalt; la terreuse que l'on trouve pulvérulente à la surface des autres minerais de Cobalt; la concrétionnée ou mamelonnée, en petites masses arrondies, etc.

Cobalt arséniaté argentifère; vulgairement Cobalt terreux Merde-d'oie, mine d'Argent Merde-d'oie, etc.; en masses terreuses, composées d'Acide arsénique, d'Oxide de Cobalt, d'Oxide de Nickel, d'Oxide de Fer et d'une quantité très variable de minerai d'Argent. Affectant diverses nuances, depuis le rose verdâtre jusqu'au vert brunâtre ou noirâtre. Cette substance laisse dégager beaucoup d'eau par la calcination en vaisseaux fermés; elle est attaquable par l'Acide nitrique, d'où il résulte une solution rose, précipitant en bleu violet par les Alcalis. On a considéré ce minerai de Cobalt comme une mine d'Argent, dans quelques endroits où ce métal y est en proportions sensibles, telles que dix à douze centièmes, ainsi qu'on l'a reconnu à Schemnitz en Hongrie et à Allemont en France.

Cobalt éclatant. *V.* Cobalt gris.

Cobalt sulfaté. *Vitriol de Kobalt. Rhodhalose.* Substance soluble, susceptible de cristalliser en prismes

obliques, rhomboïdaux; couleur rouge de rose clair; saveur stiptique et amère; donnant de l'eau par la calcination; solution précipitant en bleu par les alcalis. Composition : acide sulfurique 30; oxide de Cobalt 29; oxide de fer 1; eau 40. Le Cobalt sulfaté se trouve en légers enduits, dans les mines de Cobalt de Hanau, et à Neushol, en Hongrie, dans les eaux qui lavent les minerais de Cobalt.

COBALTINE. MIN. *V.* COBALT GRIS.

COBAYE. MIN. *V.* COBAIE.

COBEA. *Cobœa.* BOT. La connaissance de ce genre est due à Cavanilles qui l'a établi sur une plante du Mexique. Caractères : calice très-grand, à cinq divisions orbiculées, et qui, en se réunissant par leurs bords, forment des angles saillants; corolle campanulée, dont le limbe est à cinq lobes un peu inégaux et réfléchis en dehors; cinq étamines presque égales, déclinées et portant des anthères longues et oscillantes; stigmate trifide; capsule oblongue, trigone, couverte par le calice persistant, à trois valves et à trois loges séparées par une cloison triangulaire dont les angles sont opposés aux valves; semences disposées sur deux rangs, membraneuses, ailées et à radicule inférieure. Ce genre de la Pentandrie Monogynie, que l'on avait d'abord placé dans les Polémoniacées, en a été retiré par Kunth, pour être rangé parmi les Bignoniacées.

On n'en a décrit qu'une seule espèce, le COBEA GRIMPANT, *Cobœa scandens* (*Cav. Icon.*, I, p. 11, t. 16 et 17). Cette plante, dont la connaissance ne remonte pas à plus de vingt années, est maintenant multipliée dans toute l'Europe, grâce à la facilité de sa culture. Elle se prête à la décoration des murs, des fenêtres et des treillages; ses fleurs, qui offrent le singulier phénomène de varier successivement de couleur, depuis le rouge brun jusqu'au violet intense, sont fort abondantes, et se succèdent pendant toute la belle saison. Son feuillage est aussi très-élégant, composé de folioles paripennées, terminées par des vrilles, il forme de beaux tapis de verdure qui s'étendent avec une prodigieuse rapidité, car l'accroissement des tiges est tel qu'on en a vu des jets atteindre, en quelques mois, jusqu'à quinze mètres de longueur.

Le genre que Necker (Elem. n° 219) avait formé sous ce même nom, fait partie de la section des Xylosteons, dans le genre *Lonicera.*

COBEL OU COBELLE. *Cobella.* REPT. Espèce du genre Couleuvre.

COBILAR. OIS. Nom vulgaire du Pic Épeiche.

COBION ET COBIOS. BOT. Syn. ancien d'*Euphorbia Characias.*

COBITITE. *Cobitis.* POIS. Genre de l'ordre des Abdominaux de Linné, de la famille des Cylindrosomes de Duméril, placé par Cuvier parmi les Malacoptérygiens abdominaux, famille des Cyprins. Il fut institué par Artedi qui lui imposa le nom grec d'un Poisson indéterminé. Adopté par Linné, il a été divisé depuis en quatre genres : Anableps, Cobite, Misgurnes et Fundule. Le second et le troisième paraissent ne pas différer suffisamment pour ne pas être confondus de nouveau, et Cuvier a cherché vainement les dents qu'on attribuait à l'un d'eux, et qui avaient motivé une distinction que ne confirme pas l'observation. Caractères : une seule dorsale; bouche petite, garnie de barbillons et dépourvue de dents, yeux rapprochés, au sommet de la tête; corps allongé, cylindracé, revêtu de très-petites écailles difficiles à voir, et d'une peau gluante. On en connaît quatre espèces en France, où elles portent aussi le nom de Loches.

COBITITE FRANC. *Cobitis Barbatula*, L., Bloch, pl. 31, f. 3; Enc., pl. 61, f. 241. Sa taille est de quatre ou cinq pouces de longueur; il vit dans les ruisseaux où la bonté de sa chair le fait rechercher. Les eaux courantes lui conviennent seules; il meurt dès qu'on l'en ôte, ou lorsqu'on le place dans des vases; cependant, à force de précautions, un roi de Suède, Frédéric Ier, parvint à le faire transporter dans ses États où il a été naturalisé, pour enrichir la table du souverain. Les dépouilles de cette Loche sont du nombre de celles qu'on a distinctement reconnues dans les empreintes fossiles des Schistes d'Æningen près de Constance. L'espèce suivante s'y voit aussi. La Loche franche a le dos et la tête d'un brun livide, les nageoires grises, ornées de lignes et de petits points plus foncés; le dessous est d'un blanc sale, la ligne latérale droite; la tête, lisse et aplatie, est munie de six barbillons. B. 3, D. 8, P. 5-12, V. 7-5, A. 6-8, C. 16-17.

COBITITE DES RIVIÈRES. *Cobitis Tænia*, L., Bloch, pl. 31, f. 2; Enc., pl. 61, f. 242. La tête de cette espèce est comme tronquée et penchée en avant, comprimée sur les côtés et marquée de lignes brunes. Elle est munie de six barbillons. La Loche de rivière, ornée de taches sur les nageoires, brune en dessus, jaunâtre sur les côtés du corps avec des marques noirâtres, acquiert jusqu'à six pouces de longueur; une sorte d'aiguillon mobile et fourchu, placé en avant de l'œil, la caractérise. Elle habite entre les pierres et les cailloux au fond des rivières; sa chair est peu estimée. B. 3, D. 7-10, P. 7-11, V. 7, A. 6-9, C. 16-18.

COBITITE DES ÉTANGS. *Cobitis fossilis*, L., Bloch, pl. 31, f. 1; Misgurn fossile, Lacép., Pois. T. V, p. 17; Misgurne, Enc., pl. 61, f. 243. Cette espèce habite les eaux tranquilles, les étangs, les grands fossés, dans la vase desquels elle s'enfonce profondément et vit très-longtemps, soit que leurs eaux se gèlent ou s'épuisent. Lorsqu'il doit faire de l'orage, elle vient s'agiter à la surface où ses couleurs, sa forme et son agilité la font remarquer. On peut la conserver très-longtemps dans des vases de cristal où elle forme un baromètre naturel. Trop de jour lui est contraire, elle craint moins le frais que la chaleur. Sa figure, légèrement anguilliforme, est rehaussée de couleurs dorées, élégamment réparties en bandes longitudinales, parallèles, sur un fond brunâtre, très-foncé vers le dos. Dix barbillons, mollement agités, rayonnent autour de sa bouche en lui donnant un singulier aspect. Elle atteint jusqu'à un pied de long. Sa chair est médiocre et sent la vase; il y a des pays où l'on croit que cette chair est vénéneuse ou au moins malsaine. D. 3-4, D. 6-7, P. 9-11, V. 6-8, C. 15-16.

COBITITE A TROIS BARBILLONS. *Cobitis tricirrhata*, Lacépède. On doit à Noël la connaissance de ce Cobitite qui se plaît dans les ruisseaux d'eau courante et vive des environs de Rouen, et que l'on trouve, vers l'équinoxe du printemps, gros et plein d'œufs ou de laite; sa



1. COCCINELLE ocellée
2. COCCINELLE à plaie.
3. PSÉLAPHE hœmatique
4. CHENNIE bituberculé
5. CLAVIGÈRE longicorne

partie supérieure est d'un roux brun et parsemé de taches arrondies, l'inférieure est d'un fauve clair, ainsi que les nageoires. La dorsale et la nageoire de la queue sont pointillées de noirâtre le long de leurs rayons.

COBOLT. MIN. *V.* COBALT.

COBOURGIE. *Coburgia.* BOT. Genre de la famille des Amaryllidées, Hexandrie Monogynie, établi par Herbert et dédié par lui au prince Léopold de Saxe-Cobourg, actuellement roi des Belges. Caractères : tube du périanthe courbé, cylindrique et renflé; limbe plus court que le tube, et régulier; six étamines à filets égaux, presque droits, alternants avec les six divisions bidentées, bifides de la membrane interne du tube de la corolle; anthères droites; ovaire infère, ovale, à trois côtes saillantes et à trois loges dans chacune desquelles sont des semences nombreuses, disposées sur deux rangs; style filiforme, stigmate obtus. Ce nouveau genre ne renferme encore qu'une seule espèce, la COBOURGIE FAUVE, *Coburgia fulva,* Herb. Bot. reg. 1497, qui a le port des Amaryllis, les feuilles allongées, linéaires, ligulées; les fleurs, au nombre de quatre ou cinq, réunies en ombelle, ont le périanthe d'un rouge orangé, plus clair vers le milieu des divisions du limbe, qui sont terminées par une petite côte dentiforme, verte. Cette espèce nouvelle a été apportée il y a quelques années de l'Amérique méridionale à Liverpool où elle a été achetée par sir J. Willmore, dans les serres duquel elle a fleuri, pour la première fois, au mois de décembre 1831.

COBOXIT. BOT. Synonyme de *Sphœranthus Cochinchinensis.*

COBRA. REPT. Fitzinger a réuni, sous ce nom générique, les Vipères qui n'ont sur la tête que des écailles imbriquées et carénées comme celles du dos; telle est, par exemple, la Vipère à queue courte, l'une des plus terribles pour son venin, la Vipère aspic, la Vipère lachesis, etc.

COBRÉSIÉ. *Cobresia.* BOT. Genre de la famille des Cypéracées et de la Monœcie Triandrie, L., établi par Willd. Caractères : plante monoïque; épi formé d'écailles imbriquées, renfermant des fleurs mâles et femelles mélangées, et le plus souvent géminées sous une même écaille. Dans quelques fleurs femelles l'écaille est double; l'une plane, et l'autre interne et mutique, enveloppant l'ovaire; trois stigmates; cariopses triangulaires, dépourvues du godet qui entoure celles du Carex. L'auteur de ce genre lui a rapporté trois espèces dont deux sont indigènes des Alpes et des Pyrénées. L'une, qui a reçu le nom de COBRÉSIÉ SCIRPE, *Cobresia scirpina,* Willd., est le *Carex Bellardi* de la Flore française, 2e édition. L'autre est la COBRÉSIÉ CAREX, *Cobresia Caricina,* Willd., petite plante qui a tout l'aspect extérieur d'un Carex, dont les feuilles radicales sont très étroites, roides et un peu glauques; la hampe est terminée par deux ou trois épis très-rapprochés, et qui sortent chacun d'une bractée ovale, membraneuse et roussâtre. L'espèce exotique que Willdenow a adjointe à son genre, appartient aux *Elœocharis,* selon Rœmer et Schultes (*Syst. Veg.*, II, p. 156). C'était le *Carex hermaphrodita* de Jacquin, plante qui habite les lieux humides, près Caraccas.

COCA. BOT. Espèce du genre *Erythroxylon.*

COCAGNE. BOT. Nom que l'on donne vulgairement aux pains de fécule colorante obtenue du Pastel. *V.* ce mot.

COCARDE. *Tentaculum.* INS. Nom donné par Geoffroy aux vésicules rouges, que font sortir des parties latérales de leur corps certains insectes du genre Malachie.

COCARDE DE MER. ÉCHIN. Nom donné aux Astéries plates, à bords presque entiers; tel est principalement l'*Asteria membranacea,* L.

COCARDEAU. BOT. Variété de la Giroflée des jardins, *Cheiranthus incanus,* L.

COCASSE. BOT. Variété de Laitue cultivée.

COCATRE. OIS. Nom du Coq auquel on a retranché un testicule.

COCCALON. BOT. Nom vulgaire des cônes du Pin.

COCCHOU. POIS. Syn. vulgaire de Trigle Rouget.

COCCIGRUE. BOT. Nom vulgaire donné à diverses Pezizes, Helvelles, etc., et appliqué par Paulet, à un groupe de Champignons, qui renferme les plantes les plus différentes : ainsi sous le nom de Coccigrues proprement dites, il réunit des Helvelles, des Pezizes, des Mérules et le genre Nidulaire de Bulliard (*Cyathus,* Pers.) Les deux premiers appartiennent aux Champignons à membrane fructifère supérieure; les Mérules ont cette membrane en dessous, et les Nidulaires n'appartiennent même pas à la vraie famille des Champignons, mais aux Lycoperdacées.

COCCIMELEA. BOT. Variété du *Prunus domestica,* L.

COCCINELLE. *Coccinella.* INS. Genre de Coléoptères Trimères, établi par Frisch, et placé par Latreille dans la famille des Aphidiphages. Caractères : tête petite et placée dans une échancrure ou cavité; antennes courtes, composées de onze articles dont le premier gros, les autres grenus, les trois derniers un peu en massue; bouche composée de deux lèvres dont la supérieure arrondie, coriace, et l'inférieure avancée, de deux mandibules courtes, cornées, simples, de deux mâchoires cornées, ciliées, et de quatre palpes inégales, dont les maxillaires sont terminées par un article très-grand, sécuriforme; corselet convexe, plus étroit que les élytres; celles-ci très-convexes, coriaces, légèrement rebordées et recouvrant deux ailes membraneuses, repliées; trois articles aux tarses, dont les deux premiers en cœur et garnis de brosses; corps hémisphérique. — Ces insectes se distinguent essentiellement des Chrysomèles et des Érotyles par le nombre des articles des tarses, qui ne s'élève pas au delà de trois. Elles partagent ce caractère avec les Eumorphes, les Endomyques et les Dasycères, mais elles en diffèrent par la brièveté de leurs antennes, par la forme de leur corps, et aussi par le développement du dernier article des palpes maxillaires.

Les Coccinelles ont une forme hémisphérique, due à la convexité des élytres qui se joignent exactement par les bords en contact; la face inférieure du corps est exactement plane; les pattes sont très-courtes et ne dépassent guère, pendant la marche, la circonférence du corps; dans le repos, elles se replient exactement contre lui; si on les inquiète, elles laissent suinter par les articulations des pattes une humeur jaunâtre, ressemblant au cérumen des oreilles par l'amertume, ainsi que par la

couleur, et ayant une odeur spéciale assez semblable à celle de la Pomme de terre crue. Latreille suppose qu'il doit exister au dedans de la jointure une ouverture pour la sortie de ce liquide. Cette présomption n'a pu être encore vérifiée. On doit à Léon Dufour des observations curieuses et très-exactes sur la composition anatomique de la Coccinelle; il a découvert dans une espèce de ce genre (*Coccinella septempunctata*) un appareil salivaire composé de trois paires de vaisseaux diaphanes d'une ténuité plus que capillaire, plus ou moins entortillés et se portant de l'arrière-bouche jusque dans l'abdomen où flottent leurs extrémités. Malgré toute son attentive patience, il n'a pu y découvrir aucune grappe, aucune glande, aucun organe essentiellement sécréteur. Soumis à une forte lentille du microscope, ces tubes ou vaisseaux flottants présentent une structure très-analogue à celle des conduits salivaires des Hémiptères et des Diptères. Ainsi l'on aperçoit à travers les parois pellucides du vaisseau un axe tubuleux, linéaire, semblable à celui des sécrétions excrémentitielles des Carabiques. Le conduit digestif dépasse à peine la longueur du corps; il est par conséquent presque droit. L'œsophage est renfermé dans la tête, de manière que pour le mettre en évidence, il faut tirailler en arrière le tube alimentaire. L'estomac n'est précédé d'aucun gésier ni jabot. Il est bilobé à son origine qui touche à la tête et reçoit l'œsophage dans l'échancrure formée par ces lobes. Plus long que tout le reste du tube, il est très-lisse et dilatable. Dufour l'a trouvé rempli d'une pulpe tantôt noirâtre, tantôt jaune. A l'endroit de sa terminaison, on voit des vaisseaux biliaires au nombre de six. Assez grosses, vu la petitesse de l'insecte, leurs insertions à l'estomac comme au cœcum, sont toutes six distinctes et isolées. Ces vaisseaux, d'un aspect très-variqueux, ont toujours paru diaphanes. Après la première insertion des vaisseaux biliaires, qui indique la limite de l'estomac, on voit un intestin fort court, suivi d'un cœcum légèrement renflé et d'un rectum bien marqué. Les larves des Coccinelles vivent de Pucerons. On les rencontre sur toutes les plantes qui servent de nourriture à ces petits animaux. A l'état parfait, elles passent l'hiver en se blottissant dans des fentes ou encoignures de murailles, et s'accouplent au printemps. Les mâles paraissent s'unir avec des femelles d'espèces différentes. On ne sait pas encore ce qui résulte de ces accouplements, et s'il en naît des Hybrides. C'est un point de recherche qui ne laisserait pas que d'offrir quelque intérêt, et qui, s'il était convenablement examiné, conduirait certainement à d'importants résultats. Les œufs sont ordinairement jaunes, et répandent une odeur assez désagréable. Les Coccinelles les pondent indifféremment sur toutes les plantes qu'elles habitent. Au bout de peu temps, il en naît des larves que Réaumur (Mémoir. Insect., T. III, p. 394, tab. 31, fig. 14-19) a étudiées dans leurs métamorphoses. Sont empruntés à ses Mémoires et à l'Encycl. méthodique (T. VI, p. 57) une partie des détails qui vont suivre. Les larves sont très-differentes de l'Insecte parfait, et ne ressemblent à rien moins qu'à une portion de sphère. Leur corps est plat, c'est-à-dire qu'il a bien plus de largeur que d'épaisseur. Sa partie postérieure se termine presqu'en pointe, et il en sort souvent un mamelon charnu et assez gros, que l'animal appuie sur le plan de position, et qui lui sert de patte surnuméraire. On compte douze anneaux qui sont tantôt raboteux à cause des tubercules épineux qui les garnissent, tantôt simplement épineux, et d'autres fois tout à fait lisses. La tête, munie de petites antennes, présente une bouche composée de deux lèvres, de deux mâchoires et de quatre barbillons. Les pattes, au nombre de six, sont assez rapprochées de la tête; elles sont très-remarquables, d'abord en ce que chacune est recourbée en arc dont le plan se trouve dans celui d'un anneau, la convexité étant en dehors du corps, et ensuite parce qu'elles offrent une organisation toute particulière. Elles ont trois articles : le premier ou celui de la base est court et gros, le second est long et cylindrique; le troisième est semblable au précédent en grosseur et à peu près en longueur. Le bout de la patte est aussi gros que le reste, et terminé par un crochet unique. Sur les second et troisième articles des pattes, il y a plusieurs poils, les uns longs et les autres courts; et ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que les petits poils, qui se trouvent en grand nombre vers l'extrémité de la patte et à son côté interne, sont plus gros au bout que dans leur étendue, et qu'ils paraissent terminés en une petite masse allongée. Ces poils en massue servent sans doute à l'animal pour se fixer; toujours est-il certain qu'il adhère très-fortement aux corps sur lesquels il marche. Les Pucerons sont l'unique nourriture des Coccinelles; elles les saisissent avec les deux pattes antérieures, et les portent à la bouche. Lorsque les larves ont acquis leur grandeur, elles se collent par le derrière contre quelque feuille, se dépouillent et se transforment en une nymphe dont la figure est déjà plus raccourcie que n'était celle du Ver. L'extrémité de l'abdomen de cette nymphe reste ordinairement engagée dans la dépouille; enfin la nymphe se transforme au bout de six, huit, dix, quatorze et même quinze jours, en insecte parfait. Toutes les parties du corps sont d'abord incolores, molles et flexibles, mais elles ne tardent pas à s'endurcir et à se colorer. Les larves des Coccinelles sont très-communes et très-utiles à l'agriculture par la destruction prodigieuse qu'elles font des Pucerons. A l'état parfait, elles sont connues vulgairement sous le nom de *Bête à Dieu, Vache à Dieu, Bête de la Vierge*, etc. Elles ne vivent plus alors qu'aux dépens des feuilles des plantes, et peuvent nuire, à raison de leur nombre, aux produits des récoltes. On cite comme dévorant quelquefois les Luzernes, celles à cinq points et celles à vingt points. Bosc a vu, en Amérique, la Coccinelle boréale ne laisser que les nervures des feuilles dans des plantations de Melons.

Le nombre, très-grand, des espèces a engagé quelques auteurs à grouper les Coccinelles dans plusieurs divisions qui ont pour base la couleur des élytres ou la forme de tout le corps. Linné a établi trois sections : la première comprend les espèces qui ont les élytres rouges ou jaunes, sans taches ou avec des taches noires; la seconde embrasse toutes celles dont les élytres sont pareillement ou rouges ou jaunes, avec des taches blanches ou d'un jaune très-clair. Dans la troisième sont

placées les espèces à élytres noires, sans taches ou avec des taches rouges, jaunes ou blanches. — Illiger établit quatre familles : 1° les *Scymnes* d'Herbst, dont les élytres sont velues et très-petites ; 2° les *Oblongues*, qui sont lisses, déprimées, avec le corselet arrondi et plus étroit que les élytres ; 3° les *Hémisphériques* ou bombées, à côtés du corselet distincts du bord postérieur tronqué en travers ; 4° les *Cassidées*, qui sont lisses, dont le corselet est court, transverse, en croissant, et dont les élytres sont en cœur, non bordées et échancrées en devant, pour recevoir le corselet. Toutes ces divisions sont artificielles ; mais il faut avouer qu'elles sont très-utiles pour arriver à une prompte détermination. On citera pour exemple :

COCCINELLE BIPONCTUÉE, *Coccinella bipunctata*, L., représentée par Réaumur, T. III, pl. 31, fig. 16.

COCCINELLE CINQ POINTS, *Coccinella quinquepunctata*, L. ; Coccinelle rouge à cinq points noirs, Geoff., Hist. des Ins., T. I, p. 320, n° 2.

COCCINELLE IMPONCTUÉE, *Coccinella impunctata*, L., Degéer (Mém. Ins., T. V, p. 379, n° 1).

COCCIS. BOT. Synonyme de *Ruellia tuberosa*.

COCCISUS. OIS. *V.* COCCYSUS.

COCCIX. ZOOL. *V.* QUEUE et SQUELETTE.

COCCO. POIS. Synonyme vulg. de *Trigla Lucerna*.

COCCOCARPIE. *Coccocarpia*. BOT. Genre de la famille des Lichens, établi par Persoon qui le caractérise ainsi : thalle membranaico-trémellé ; scutelles convexes, minces, à peine marginées. Les plantes qui composent ce nouveau genre ont toutes une couleur et un port particuliers. Elles diffèrent des *Collema*, outre la consistance de leur thalle et les poils (veloutés) qui en tapissent la surface inférieure, par un caractère essentiel fourni par les apothécies qui sont partout de la même substance, et non en partie formées par le thalle, auquel elles sont pourtant comme adhérentes. Ces corps présentent l'aspect des insectes du genre Coccus. Ils ont été trouvés aux îles Moluques.

COCCOCHLORIDE. *Coccochloris*. BOT. Genre de la famille des Trémelloïdes, qui réunit quelques Cryptogames à fronde gélatineuse, ressemblant à une masse composée de grains globuleux, verdâtres. On trouve ces plantes ou plutôt ces masses adhérentes aux mousses et autres corps qui bordent les rivières ou sur lesquelles des eaux peuvent séjourner. Sprengel, à qui l'on est redevable de la formation du genre nouveau, y décrit deux espèces : *Coccochloris stagnina*, qui se trouve dans les étangs, et *Coccochloris protuberans*, qui tapisse la terre humide où croissent aussi des Mousses.

COCCOCYPSÈLE. *Coccocypselum*. BOT. Famille des Rubiacées, Jussieu ; Tétrandrie Monogynie, L. Ce genre a été fondé par P. Browne dans ses plantes de la Jamaïque, et adopté par L. Ruiz et Pavon l'ont reproduit sous le nouveau nom de *Condalia*, qui a été transporté à d'autres plantes. Il faudrait aussi rapporter à ce genre le *Tontanea* d'Aublet, ou *Bellardia* de Schreber, ainsi que le *Lygistum* de Lamarck ; telle est, du moins, l'opinion de Kunth qui a décrit trois espèces de ce genre (*Humb., Bonpl. et Kunth., Nov. Gener. Plant. æquin.*, 3, p. 405), et auquel nous emprunterons les caractères génériques subséquents. Dans un Mémoire récent sur la famille des Rubiacées, A.-L. de Jussieu n'adopte pas la réunion du *Tontanea*, et encore moins celle du *Fernelia*, proposée par Willdenow. En effet, ce dernier genre s'en distingue assez par la forme intérieure de son fruit, la grandeur de sa corolle et sa tige arborescente. Au surplus, voici les caractères du *Coccocypsilum*, tels que Kunth les a exprimés ; par leur comparaison avec ceux des autres genres voisins, ils serviront à établir le jugement que l'on doit porter sur la validité de chacun d'eux, beaucoup mieux que ne le ferait la citation des opinions divergentes de tous les auteurs : calice adhérent, quadripartite et persistant ; corolle infundibulaire ou hypocratériforme, à limbe quadrifide ; quatre étamines insérées sur la gorge de la corolle, et incluses ou à peine exertes. (C'est ici une des différences de ce genre avec le *Tontanea ;* mais ne doit-on pas considérer comme une inexactitude du peintre, l'exertion des étamines dans la figure qu'Aublet a donnée du *Tontanea Guyannensis ?*) Style unique, terminé par un stigmate bifide ; baie ovée, couronnée par le calice persistant, de la grandeur d'un pois et de couleur bleue, biloculaire, à loges polyspermes ; semences non bordées, anguleuses ou lenticulaires.

Les plantes de ce genre sont herbacées et rampantes. Elles ont des fleurs en capitules, axillaires ou terminales, involucrées et pédonculées. Elles sont indigènes de l'Amérique du sud, des Antilles, et principalement du Pérou. Aucune espèce ne se fait remarquer par ses usages ou par les agréments qu'elle procure.

COCCODÉE. *Coccodea*. BOT. (*Chaodinées.*) Beauvois désigna, sous ce nom, les premiers rudiments de la végétation, le premier des genres de la botanique. La Coccodée verte n'est que le mucus constitutif du genre Chaos de Bory, pénétré par la véritable matière verte de Priestley, que les uns ont pris pour une substance animale, et d'autres pour un végétal.

COCCOGNIDIUM. BOT. On donne ce nom aux baies du *Daphne mezereum*, qui sont un poison très-violent, et dont les physiologistes nous ont retracé les funestes effets ; cinq ou six de ces baies occasionnent une superpurgation si active que peu de tempéraments n'y succombent pas. L'empoisonnement se manifeste par une très-grande chaleur dans la gorge, et jusqu'ici on n'est parvenu à combattre ces effets qu'au moyen de boissons mucilagineuses, de lait et d'émulsions.

COCCOLITHE. MIN. Nom donné par Abildgard à un Minéral verdâtre ou vert foncé, composé de grains quelquefois serrés, quelquefois n'ayant que peu d'adhérence entre eux. Quelques-uns de ces grains présentent l'apparence de cristaux dont les bords et les angles auraient été oblitérés. Haüy les a divisés mécaniquement, et en a retiré des prismes à quatre pans à peu près perpendiculaires entre eux, ce qui l'a déterminé à réunir ce Minéral au Pyroxène. Les caractères tirés de la structure, de la couleur, de la pesanteur et du gisement, confirment ce rapprochement. On le trouve dans les mines de Sudermanie en Suède, et dans celle d'Arendal en Norwége.

La COCCOLITHE DE FINLANDE est un Minéral qui semble être une variété granulaire de l'Amphibole Actinote, et qui se trouve à Pargas en Finlande.

*COCCOLOBA. bot. Genre de la famille des Polygonées et de l'Octandrie Trigynie, L.; il se compose d'une trentaine d'espèces qui, toutes, sont des arbrisseaux ou des arbres à feuilles simples, alternes, quelquefois excessivement grandes, terminées à leur base par une gaine membraneuse, qui environne la tige. Leurs fleurs sont petites, disposées en épis ou en panicules. Toutes ces espèces croissent sous les tropiques, et la plupart en Amérique. Caractères : calice monosépale, subcampanulé, à cinq divisions, persistant; étamines au nombre de huit, attachées sur le calice; on en compte quelquefois dix dans certaines fleurs; ovaire triangulaire, à une seule loge et à un seul ovule; il se termine à son sommet par trois styles portant chacun un stigmate, ou par un style simplement trifide à son sommet. Le fruit est composé du calice qui persiste, s'accroît et devient charnu, et recouvre un akène osseux, triangulaire ou ovoïde. Parmi les espèces de ce genre on distingue :

Le Coccoloba Raisinier, *Coccoloba uvifera,* L., Lamk., Ill. t. 316, f. 2. Sur le continent américain et dans les Antilles, cette espèce est un arbre assez élevé, dont le bois a une teinte rougeâtre intérieurement. Ses feuilles sont grandes, alternes, glabres, cordiformes, arrondies, entières, portées sur des pétioles très-courts, dilatés et membraneux à leur base. Les fleurs sont rougeâtres, petites, et forment, au sommet des rameaux, une longue grappe simple et pendante. Les fruits sont rouges, charnus, d'une saveur acidule assez agréable. On le mange, et l'on en fait des boissons rafraichissantes.

Le Coccoloba a grandes feuilles, *Coccoloba grandifolia,* Jacq.; *Coccoloba pubescens,* L.; il croît dans les forêts et sur les montagnes, dans les Antilles, et en particulier à la Martinique. Son tronc est ligneux et souvent fort élevé. Ses jeunes rameaux sont tomenteux. Ses feuilles ont deux pieds, ou même deux pieds et demi de diamètre; elles sont réniformes, arrondies, presque sessiles; leur surface est onduleuse, glabre supérieurement, finement pubescente inférieurement. Leurs fleurs forment de longs épis réunis en une sorte de panicule. On cultive cette espèce dans les serres chaudes. On la multiplie de boutures.

Le Coccoloba a fruits blancs, *Coccoloba nivea,* Jacq., Am., t. 78; il croît également dans les Antilles, et porte à la Martinique le nom vulgaire de Raisin-Coudre, à cause de sa ressemblance avec le Coudrier. Ses feuilles sont obovales, oblongues, pubescentes et un peu rudes. Ses fleurs, jaunâtres, produisent des fruits charnus, blanchâtres, d'une saveur aigrelette, et que l'on mange.

COCCOLOBIS. bot. Ce nom a été donné par P. Browne (*Plant. Jamaïc.*) au genre que Plumier avait déjà nommé *Guiabara.* Linné n'a fait que changer sa désinence en constituant le genre Coccoloba.

COCCONILEA. bot. Syn. de *Rhus Cotinus. V.* Sumac.

COCCOPLEUM. bot. Ehrenberg a décrit sous ce nom un genre de Champignons, qui ne paraît pas différer du genre *Sclerotium.*

COCCOSGNIDIOS. bot. Synonyme de Thymelée.

COCCOTHRAUSTES. ois. Nom scientifique des Gros-Becs, dans divers auteurs. Il est demeuré au Gros-Bec proprement dit, *Loxia Coccothraustes,* L. *V.* Gros-Bec.

COCCU, COQU. ois. Syn. vulgaires de Coucou gris.

COCCUDINE. zooph. Genre de la famille des Cilharoïdées, dont les caractères nous sont trop peu connus pour que nous osions les reproduire ici.

COCCULUS. bot. De Candolle a séparé des Ménispermes toutes les espèces qui ont six étamines, c'est-à-dire la plus grande partie, et il en a formé un genre distinct, auquel il a donné le nom de *Cocculus* qu'employaient d'anciens auteurs pour désigner celle de ses espèces qui fournit la Coque du Levant. Caractères : fleurs ordinairement dioïques, très-rarement monoïques ou presque complètement hermaphrodites; calice formé de six à neuf sépales disposés trois par trois, sur des rangs concentriques; six pétales sur un double rang. Dans les fleurs mâles, six étamines libres, opposées aux pétales; les ovaires avortés ont disparu entièrement, ou l'on n'en trouve que des traces incomplètes. Dans les fleurs femelles, quelquefois six étamines stériles; les ovaires, au nombre de trois ou six, portent chacun un style unique, souvent bifide à son sommet; tantôt ils persistent tous, tantôt ils avortent en partie, de sorte qu'on trouve à la maturité, à la place de chaque fleur, un à six drupes obliques, réniformes, légèrement comprimés et monospermes. L'embryon est recourbé; ses cotylédons sont écartés l'un de l'autre. Arbrisseaux grimpants, dont les pédoncules, ordinairement axillaires, portent peu de fleurs dans les femelles, un plus grand nombre dans les mâles, elles sont ordinairement petites, accompagnées de bractées petites également ou nulles. Les feuilles sont alternes et plus ou moins longuement pétiolées.

C'est d'après leur forme que De Candolle divise les quarante-six espèces décrites dans son *Syst.* Des feuilles peltées caractérisent une première section; dans une seconde, elles sont en cœur à la base; dans une troisième, elliptiques, ovales ou oblongues. Deux espèces, à fleurs monoïques, sont rejetées dans une dernière section, et doivent former peut-être un genre séparé. On en connaît vingt-huit environ, originaires d'Asie, savoir : trois du Japon, quatre de la Chine et de la Cochinchine, quinze des Indes et de Ceylan, cinq de Java, des Célèbes et des Moluques, une d'Arabie. L'Afrique en produit cinq, l'Amérique huit, Timor avec les îles de la mer du Sud, trois. Plusieurs sont figurées dans les *Icones* de M. Delessert, pl. 95-97. Parmi ces différentes espèces, on doit remarquer celles dont le fruit, connu en Europe sous le nom de Coque du Levant, jouit de la propriété d'empoisonner ou d'enivrer le Poisson, lorsqu'on le mêle à l'eau, propriété qui a souvent été mise en usage, qui agit de même sur les autres animaux, et paraît due à un principe de nature vénéneuse, découvert par Boullay, et nommé par lui Picrotoxine. Il est probable que la Coque du Levant du commerce est recueillie indistinctement sur plusieurs espèces, mais notamment sur le *Cocculus suberosus,* DC. — Le *Cocculus palmatus,* DC., paraît fournir la racine signalée dans les ouvrages de matière médicale sous le nom de Columbo ou Colombo, et employée quelquefois comme amère et tonique.

Les pièces disposées sur plusieurs rangs, qui forment les sépales et les pétales, n'ont pas été considérées sous le même point de vue par tous les auteurs. On a pu regarder les plus extérieures comme des bractées, ou bien les pétales, ordinairement beaucoup plus petits que les pièces du calice qui les cachent, comme de simples appendices. De là sont résultés plusieurs genres qui doivent rentrer dans le *Cocculus,* dès qu'on a pris soin de désigner par les mêmes noms les organes analogues auxquels on en avait à tort donné de différents. Tels sont le *Chondodendron* de Ruiz et Pavon, le *Baumgartia* de Mœnch, l'*Androphylax* de Wendland, le *Cebatha* et le *Leœba* le Forskalh, le *Filtraurea* et le *Limacia* de Loureiro, et peut-être le *Nephroia* du même auteur, ainsi que l'*Epibaterium* de Forster, enfin le *Wendlandia* et le *Braunea* de Willdenow.

De Candolle ne paraît pas éloigné de conserver ce genre *Braunea.* Mais après avoir corrigé tant de méprises, comme on vient de le voir, pourquoi a-t-il respecté celle-ci? En effet, dans les deux espèces voisines, qui formeraient ce genre, il décrit les pétales comme beaucoup plus grands que les divisions du calice, et ne parle pas de six appendices intérieurs plus petits, auxquels sont opposées les étamines. Or, d'après l'analogie, ce sont ces appendices qui sont les véritables pétales. Il est vrai qu'alors les sépales extérieurs ressemblent bien peu aux intérieurs. Mais n'en est-il pas de même dans la plupart des espèces? Toutes ces rangées, confondues sous le nom de calice, sont-elles toujours bien de même nature? Ou enfin ce qu'on appelle pétales mérite-t-il bien véritablement ce nom?

COCCUS. INS. *V.* COCHENILLE.

COCCYCÉPHALE. MAM. *V.* ACÉPHALE.

COCCYCUA. OIS. *V.* COUCOUA.

COCCYDE. *Coccyx.* INS. Lépidoptères; genre de la famille des Nocturnes, tribu des Platyomides ou Tordeuses de Latreille; caractères : antennes filiformes; palpes épaisses; deuxième article très-garni de poils, triangulaire et large, le troisième très-petit et à peine visible; trompe nulle; corps assez fort; ailes supérieures plus étroites que larges, terminées carrément, et dont la côte est à peine arquée dans toute sa longueur. Ce genre a été formé par Treitschke.

COCCYGRIA. BOT. Même chose que Cocconilea.

COCCYMELEA. BOT. *V.* COCCIMELEA.

COCCYX. POIS. Synonyme de Malarmat.

COCCYZUS. OIS. *V.* COUA.

COC DE VINDHOVER. OIS. Syn. vulgaire de Faucon Cresserelle.

COCHE OU COCHERELLE. BOT. Syn. vulgaire d'*Agaricus procerus.*

COCHEHUE. BOT. Synonyme de Rocou.

COCHELERIEU, COCHELIVIER. OIS. Syn. vulgaires de Cujelier ou Alouette Lulu.

COCHÈNE OU COCHESNE. BOT. Nom vulgaire du Sorhier des Oiseleurs.

COCHENILLE. *Coccus.* INS. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Gallinsectes, établi par Linné. Latreille lui donne pour caractères : tarses d'un article, terminés par un seul crochet; mâles dépourvus de bec, n'ayant que deux ailes qui se recouvrent horizontalement sur le corps, avec l'abdomen pourvu à son extrémité de deux soies; femelles aptères, munies d'un bec; antennes filiformes ou sétacées, composées de onze articles.

Geoffroy, Réaumur et Olivier, se basant sur ce que plusieurs individus femelles de ce genre perdent leur forme d'Insecte après s'être fixés, prennent celle d'une galle et ne présentent aucune apparence d'anneaux, ont établi, pour ces espèces, le genre Kermès que Réaumur désigne sous le nom de *Gallinsectes,* et ont rangé dans les Cochenilles proprement dites, toutes les espèces dont les femelles, après s'être fixées et même après leur mort, ne ressemblent pas à des galles et conservent encore la forme d'Insectes. Réaumur a nommé celles-ci *Progallinsectes* ou *Faux Gallinsectes.* Il est possible qu'à l'aide de l'observation on parvienne à trouver des caractères propres à confirmer la division des Gallinsectes et des Progallinsectes; mais, jusqu'à présent, les différences entre ces deux genres n'étant tirées que des femelles, et les mâles étant absolument semblables, nous présenterons ce genre tel que Linné l'a établi, et tel qu'il a été adopté par Latreille, en considérant simplement comme deux divisions, et non comme deux genres, les Gallinsectes ou Kermès, et les Progallinsectes ou Cochenilles de cet auteur.

D'après notre manière de voir, il eût été convenable de traiter ici les deux groupes; mais afin de ne pas donner trop d'étendue à cet article, et pour nous conformer en quelque sorte à l'usage, nous ne considérerons ici que les Cochenilles proprement dites, et nous renverrons pour l'autre division au mot KERMÈS. Nous ferons aussi observer que les Insectes auxquels Geoffroy, Réaumur et Olivier ont donné le nom de *Kermes,* sont différents de ceux que Linné appelle *Chermes.* Ceux-ci sont, pour ces auteurs et pour Latreille, des Psylles.

Les Cochenilles proprement dites ou Progallinsectes sont des Insectes aussi singuliers par leur forme et leurs habitudes, que difficiles à observer. Leur histoire a été longtemps inconnue, et l'on a d'abord cru que la Cochenille que l'on emploie dans le commerce, était une graine. Ce n'est qu'en 1692 que le P. Plumier reconnut que c'était un Insecte, et nous devons à Réaumur la connaissance précise de leurs métamorphoses et de leur génération.

Les larves des mâles et des femelles, au sortir de l'œuf, sont très-agiles, courent sur les branches et les feuilles de la plante qu'elles habitent, et sont si petites qu'on ne peut guère les apercevoir qu'à l'aide d'une loupe. Elles sont plates, ovalaires, aptères, avec des antennes courtes, à articles peu distincts et au nombre de onze. Les mâles n'ont point d'organes de la manducation : les femelles ont un petit bec presque conique, très-court, inséré entre les premières et secondes pattes, presque perpendiculaire, formé d'une gaîne de quatre articles et d'un suçoir de trois soies. C'est avec cette trompe qu'elles pompent la séve des feuilles et des jeunes branches. Ces larves se fixent plusieurs fois pour changer de peau : lorsqu'elles ont pris un certain accroissement, elles se fixent définitivement et choisissent de préférence les bifurcations des branches où elles

pratiquent un petit nid qu'elles tapissent d'un duvet cotonneux. Ces Cochenilles, arrivées alors à l'état d'Insectes parfaits, sont aptères et prennent un accroissement considérable; leur tête est un demi-cercle; leur bouche est toujours formée du bec qu'elles avaient à l'état de larves, et leurs yeux sont petits. On distingue difficilement un corselet appliqué contre l'abdomen qui est composé d'anneaux distincts; on voit à la partie postérieure du dernier de ces anneaux une petite fente ouverte. Quand l'Insecte a terminé sa croissance, son abdomen se remplit d'œufs très-petits.

Les larves des mâles beaucoup plus rares, mais encore fort nombreux, se fixent également sur les branches, sans prendre de nourriture; leur peau se durcit et devient une coque dans laquelle s'opère la transformation en nymphes lesquelles sont remarquables en ce que leurs pattes antérieures, au lieu d'être dirigées en arrière, comme dans les chrysalides des autres Insectes, le sont en avant. Vers le commencement du printemps, la coque s'ouvre à sa partie postérieure, et l'on en voit sortir à reculons l'Insecte parfait: il est allongé; sa tête est ronde, avec deux petits yeux et deux antennes assez longues, composées de onze articles distincts; il n'a aucun organe de la manducation; son corselet est arrondi, et sert d'attache à deux longues ailes couchées horizontalement l'une sur l'autre, et ayant des nervures très-fines; l'abdomen est sessile, conique, terminé par une pointe bivalve, renfermant l'organe générateur qui est un crochet recourbé; le dernier anneau porte en outre deux filets longs et divergents. Le mâle est beaucoup plus petit que la femelle, assez agile, quoique faisant peu usage de ses ailes. Aussitôt qu'il est né, il cherche à s'accoupler: pour cela il monte sur la femelle, et s'y promène en cherchant l'ouverture postérieure dont nous avons parlé plus haut; quand il l'a trouvée, il y introduit l'organe mâle, féconde les œufs renfermés dans le ventre volumineux de celle-ci, et meurt bientôt. La femelle ne tarde pas à pondre. Les œufs sortent du ventre et restent adhérents au-dessous de son corps; elle ne change point de place, et cette ponte n'est point apparente extérieurement; à mesure que le ventre se vide, la paroi inférieure se rapproche de la supérieure, et forme sous le corps de la mère une cavité assez grande où sont reçus les œufs. Bientôt après elle meurt, son corps se dessèche, mais la peau coriace de son cadavre sert toujours de coque aux œufs fécondés; ces œufs ne tardent point à éclore, et les larves sortent de dessous leur coque par l'ouverture postérieure.

Plusieurs Cochenilles rendent, lorsqu'on les écrase, un suc rouge; nous allons parler de cette couleur en décrivant la Cochenille du Nopal. Il n'y a qu'une espèce de Cochenille employée dans les arts; les autres ne sont que trop connues par le tort qu'elles font à plusieurs végétaux utiles. Ce genre comprend environ trente espèces presque toutes propres à l'Europe. Les principales sont:

La Cochenille du Nopal. *Coccus Cacti*, L. Le mâle est très-petit; ses antennes sont moins longues que le corps qui est d'un rouge foncé, allongé et terminé par deux soies divergentes et assez longues: les ailes sont grandes, blanches, croisées et couchées sur l'abdomen; les pattes sont assez longues. La femelle est le double plus grosse que le mâle; quand elle a pris tout son accroissement, elle est de la grosseur d'un petit pois et d'une couleur brune foncée, avec tout le corps couvert d'une poussière blanche. Les antennes sont courtes; le corps est aplati en dessous, convexe en dessus, bordé, avec les anneaux assez visibles; les pattes sont courtes. Cette espèce, originaire du Mexique, sert à faire la belle teinture écarlate et le carmin si généralement employés dans les arts et la peinture. Elle était cultivée par les Mexicains longtemps avant la conquête de leur pays. On en distingue deux sortes dans le commerce: la *Cochenille fine*, qui porte aussi le nom de *Mestèque*, parce qu'on la récolte à Métèques dans la province de Honduras, et la *Cochenille sylvestre* ou *saurage*. On ignore encore si celle-ci est une espèce différente de la Mestèque.

On cultive la Cochenille fine seulement au Mexique; la plante sur laquelle on l'élève est le *Nopalli* des Indiens (*Cactus cochenilifer*, L.), et l'on attribue sa couleur rouge au suc de cette plante. C'est surtout dans les campagnes d'Oxaca et de Guaxaca que les Indiens se livrent à la culture de ces Insectes. Ils font des plantations de Nopal dont les plus considérables n'ont pas plus d'un arpent et demi à deux arpents; ils les nomment Nopaleries. Leur culture consiste à arracher les mauvaises herbes, et un seul homme peut en entretenir une en bon état. On sème la Cochenille vers le milieu d'octobre, époque du retour de la belle saison dans ce pays; pour faire cette opération on prépare un petit nid avec une espèce de filasse tirée des pétioles du Palmier, ou avec une matière cotonneuse quelconque. On met huit à dix femelles dans chacun de ces nids; on les place entre les feuilles du Nopal en les assujettissant aux épines dont elles sont armées, et l'on a soin de tourner le fond du nid vers le soleil levant, afin que les œufs éclosent promptement. Il sort bientôt de ces nids des milliers de petites Cochenilles de couleur rouge, et couvertes d'une poussière blanche. Si on détache les Cochenilles après qu'elles se sont fixées, elles périssent, parce que leur bec, qui est enfoncé dans la plante, se rompt.

Les femelles ne vivent que deux mois, et les mâles la moitié moins. Les deux sexes ne restent que dix jours à l'état de larve et quinze à celui de nymphes. Les femelles vivent encore un mois après avoir été fécondées, prennent de l'accroissement pendant ce temps, et périssent bientôt après la ponte. Plusieurs auteurs s'accordent à dire que le nombre des récoltes est de trois par année. Thierry de Menonville, qui porta la Cochenille des Espagnols à Saint-Domingue où on l'a laissé périr faute de soin, dit qu'il y a six générations de ces Insectes par an, et qu'on pourrait les recueillir toutes, si les pluies ne dérangeaient leur postérité. La première récolte se fait dans le milieu de décembre, la seconde au moment où les Cochenilles commencent à faire leurs petits, et la dernière le 15 mai. Pour faire tomber les Cochenilles on se sert d'un couteau dont le tranchant et la pointe sont émoussés, afin de ne point endommager la plante. On fait périr ces Insectes de plusieurs manières: quelques Indiens les trempent dans l'eau bouil-

lante, après les avoir placés dans des paniers, et les font sécher au soleil. D'autres les mettent dans un four chaud ; d'autres enfin sur des plaques échauffées. Celles que l'on fait périr dans l'eau, ce qui est la meilleure manière, y perdent une portion de la poudre blanche dont elles sont couvertes, paraissent d'un brun rouge, et sont appelées *Ranagrida*. Celles qui périssent dans le four sont d'un gris cendré, et portent le nom de *Jarpeada ;* enfin celles que l'on fait mourir par la torréfaction sont noires, et s'appellent *Negra*. Les mères que l'on a détachées peuvent encore vivre plusieurs jours, et, si on ne les fait pas mourir, leurs petits peuvent se disperser et faire perdre une partie du poids de la Cochenille. Celles qui sont mortes et ont été retirées des nids ont moins de poids que celles qui ont été prises vivantes et pleines de petits.

On apporte la Cochenille en Europe sous la forme de petits grains irréguliers, convexes d'un côté, concaves de l'autre, et sur lesquels on voit encore quelques traces d'anneaux. La plus estimée est d'un gris ardoisé, mêlé de rougeâtre. On doit à Pelletier et à Caventou (Ann. de Ch. et de Phys. T. VIII) une analyse de la Cochenille, de laquelle il résulte qu'elle est composée : 1° d'une matière colorante différente de tout ce qui est connu, et que ces chimistes ont appelée Carmine ; 2° d'une matière animale particulière ; 3° d'une substance grasse, composée de Stéarine, d'Élaïne et d'un Acide odorant ; 4° de plusieurs Sels, savoir : Phosphate de Chaux, Carbonate de Chaux, Hydrochlorate de Potasse, Phosphate de Potasse, et de la Potasse unie avec un Acide organique. La Cochenille sylvestre, moins grosse que la fine, a le corps bordé de poils et tout couvert d'une matière cotonneuse, qui adhère tellement sur la plante, quand elle s'y est fixée définitivement, qu'il en reste une partie lorsqu'on veut en détacher l'Insecte. Les Indiens élèvent aussi cette Cochenille sur le Nopal des jardins, quoiqu'elle croisse naturellement sur un Cactier épineux, parce que la récolte en est plus facile, et qu'en un jour un seul homme peut en recueillir de quoi en faire trois livres quand elle est sèche, tandis que, sur un Cactier épineux, le meilleur ouvrier ne peut pas, dans le même temps, en faire plus de deux onces. On trouve encore un avantage à l'élever sur le Nopal des jardins, c'est qu'elle y parvient à la grosseur de la Cochenille fine. Cette espèce se trouve dans plusieurs colonies des Antilles, et les espèces de Nopal dont nous venons de parler y croissent. Il serait fort à désirer que les colons se livrassent à sa culture, afin de se former une nouvelle branche de commerce.

La COCHENILLE DU FIGUIER. *Coccus Ficus Caricæ*, Oliv. (Enc. méth.). Elle est cendrée, d'une forme ovale, convexe, et a sur le dos un cercle rayonné, noirâtre. Son mâle est inconnu. Ces Insectes vivent sur le Figuier dans le midi de l'Europe et dans tout le Levant, et sont appelés Pous par les gens de la campagne : ils multiplient d'une manière prodigieuse et affaiblissent tellement les arbres qui en sont infestés, que ceux-ci finissent par périr. On a essayé plusieurs moyens pour s'en débarrasser ; mais jusqu'à présent ils ont tous été insuffisants. Quelques cultivateurs ont cru pouvoir les faire périr en frottant les branches avec un mélange de vinaigre et d'huile, mais ce moyen n'a pas eu de succès. Ce n'est qu'en hiver que l'on pourrait les détruire en faisant tomber les femelles remplies d'œufs, au moyen d'un grattoir en bois. Cette opération ne serait pas fort coûteuse, et serait alors plus facile, parce que la Cochenille tient peu à l'arbre. Celles qui s'attachent aux Figues croissent plus rapidement que les autres.

La COCHENILLE DE L'ORANGER. *Coccus hesperidus*, L., Fabr., Geoff. Elles attaquent, dans nos jardins, les Orangers et les autres arbres de cette famille, et leur nombre est quelquefois si considérable, qu'elles nuisent aux productions de ces arbres.

La COCHENILLE DE L'OLIVIER. *Coccus olea-olio*, Bern. Elle attaque l'Olivier, mais jamais le fruit. On n'a pas encore de bons moyens pour en détruire les trop nombreux individus. On emploie dans les arts une autre Cochenille ; mais comme elle entre dans la division qui correspond au genre Kermès, nous y renverrons.

COCHENILLE DE PROVENCE. INS. et BOT. *V.* KERMÈS.

COCHENILLIER. BOT. Nom vulg. du Nopal qui nourrit la Cochenille.

COCHE-PIERRE. OIS. Syn. vulgaire de Gros-Bec.

COCHER. POIS. Espèce du genre Chœtodon.

COCHEVIER. OIS. *V.* COCHELERIEU.

COCHEVIS. OIS. Espèce du genre Alouette.

COCHICATO. POIS. Variété du Spare doré.

COCHLITES ET COCHLITES. MOLL. FOSS. Nom par lequel d'anciens oryctographes ont désigné les Coquilles univalves fossiles.

COCHIN. MAM. Variété du Chat domestique.

COCHLE. *Cochlus*. INTEST. Ce genre, formé par Zeder, aux dépens des Cucullans de Linné, a été rapporté par Rudolphi aux Liorinques.

COCHLÉAIRE. *Cochlearis*. BOT. Cette épithète est donnée aux organes qui sont contournés en spirale. On dit aussi que l'estivation est Cochléaire quand une partie étant plus grande que les autres et courbée en forme de casque ou de cuiller, elle les recouvre toutes. Cet exemple se voit dans les fleurs de l'Aconit, et d'un assez grand nombre d'Orchidées.

COCHLÉARIA. BOT. Genre de la famille des Crucifères ; Tétradynamie siliculeuse, L., fondé par Tournefort. De Candolle, dans le second volume de son *Systema Vegetabilium naturale*, le caractérise ainsi : calice étalé, à sépales concaves et égaux à leur base ; pétales dont le limbe est obtus et oboval : étamines sans appendices ; silicule ovée ou oblongue, à mince cloison et à valves ventrues et très-épaisses ; les loges sont le plus souvent polyspermes ; semences non bordées, à cotylédons plans et accombants. Les Cochléarias sont des plantes herbacées ou vivaces, souvent glabres et charnues, quelquefois couvertes d'un duvet formé de poils épars. Leurs feuilles ont des formes très-variées, les radicales sont souvent pétiolées, celles de la tige sagittées et auriculées. Les fleurs, de couleur lilas dans une seule espèce, sont blanches, en grappes terminales, et portées par des pédicelles filiformes et dépourvus de bractées.

Ce genre ne diffère du *Draba*, près duquel De Candolle l'a placé, que par les valves de la silicule plus convexes, quoique plusieurs Cochléarias aient des valves planes, et qu'une espèce de *Draba* ait sa silicule pres-

que sphérique. Il n'y a donc pas entre eux de limites bien tranchées; le port seul peut servir à les distinguer. En effet, on reconnaîtra facilement un Cochléaria à ses fleurs qui ne sont jamais jaunes, et à ses feuilles plus ou moins charnues, et non couvertes de poils roides, comme ceux du *Draba aizoides,* ni de duvet velouté, comme dans les autres *Draba.*

Les espèces de Cochléarias, au nombre de trente, ont été distribuées par De Candolle, dans quatre sections : à la première, il a donné le nom de *Kernera;* il appelle la seconde section, *Moracia;* dans la troisième, la plus nombreuse de toutes, puisqu'elle renferme dix-huit espèces, se trouve le Cochléaria officinal, et en porte le nom; enfin la quatrième, *Ionopsis,* ne renferme qu'une seule espèce, le *Cochlearia acaulis,* Desf.

COCHLÉARIFORME. *Cochleariformis.* BOT. Organe qui a la forme d'une cuiller.

COCHLÉARIUS. OIS. Synonyme de Savacou.

COCHLÉIFORME. *Cochleiformis.* Roulé ou contourné en forme de coquille.

COCHLÉOCTONE. *Cochleoctonus.* INS. Un petit animal, décrit sous ce nom par M. Mielzinski, dans les Annales des Sciences nat., I, 75, semblait devoir former le type d'un genre nouveau, parmi les Coléoptères, lorsque des recherches postérieures, faites par Desmarets, ont prouvé que le Cochléoctone n'était que la femelle du Drile jaunâtre, *Drilus flavescens.* La larve de cet insecte se nourrit d'escargots (*Helix nemoralis*) qu'elle dévore, pour s'emparer de leur coquille où elle demeure jusqu'à ce qu'elle soit parvenue à sa dernière métamorphose.

COCHLIACANTHE. *Cochliacanthus.* BOT. Organe muni d'épines recourbées et concaves.

COCHLICELLE, COCHLICOPE, COCHLOGÈNE, COCHLODINE. MOLL. Noms donnés à des divisions du genre Hélice.

COCHLIDIUM. BOT. Kaulfuss a décrit sous ce nom un genre de Fougères.

COCHLIE. *Cochlia.* BOT. Genre de la famille des Orchidées, institué par Blume, pour une plante parasite, qu'il a découverte sur les arbres qui couronnent le mont Salak à Java. Caractères : périanthe composé de cinq sépales droits, les deux latéraux extérieurs unis à leur base; labelle très-étroit inférieurement, dilaté supérieurement en limbe semi-circulaire, verruqueux et roulé vers les bords; gynostème à deux pointes bicuspides; anthère semi-biloculaire, terminant postérieurement le gynostème; deux masses pollinaires ovales, superposées au bord du stigmate. La COCHLIE VIOLETTE, *Cochlia violacea,* a les feuilles coriaces, ovales, elliptiques, convexes en dessus; ses tiges sont enveloppées de fourreaux imbriqués, rugueux et terminés par des fleurs capitées, violettes.

COCHLIOCARPE. *Cochliocarpus.* BOT. Fruit tourné en spiral, ou en forme de coquille.

COCHLIOSPERME. *Cochliospermum.* BOT. Lagasca a formé, sous ce nom, un genre dont les trois espèces, enlevées aux genres *Chenopodium,* ne paraissent pas en différer assez essentiellement pour faire admettre le genre nouveau.

COCHLITES. MOLL. FOSS. *V.* COCHLITES.

COCHLOHYDRE. *Cochlohydra.* MOLL. Lamarck, en établissant, pour l'*Helix pectris* de L. et pour quelques autres espèces, son genre Amphibulime, avait bien senti les différences qui séparaient ces Coquilles des autres Hélices avec lesquelles on les avait confondues. Avant Linné, on les plaçait parmi les Buccins. C'est ainsi que Lister (*Anim. Ang.,* pag. 140, tab. 2, fig. 24) et Gualtieri (Ind., pag. et tab. 5, fig. 4) lui donnèrent d'abord cette dénomination. Linné, considérant sans doute la forme des tentacules et la manière de vivre de l'animal, les plaça dans le genre Hélice sous le nom d'*Helix pectris.* Müller la nomma *Helix succina,* et Geoffroy lui donna le nom d'Amphibie ou d'Ambrée. Bruguière, Enc., fut le premier qui les sépara du genre Hélice pour les placer dans son genre Bulime, où ils ne se trouvaient pas en rapport avec le plus grand nombre des Coquilles placées dans ce genre. Lamarck, avant de connaître le genre Amphibulime de Draparnaud, avait établi, sous ce même nom, le genre dont il s'agit, pour l'abandonner plus tard (Anim. sans vert. T. VI, pars 2, p. 134) et adopter le nom générique d'Ambrette, *Succinea,* Drap. (*Hist. Moll. terr. et fluv.,* pag. 24 et 58.) Férussac (Tab. Syst. des Moll., p. 26) remit les Ambrettes dans le genre Hélice pour en faire son sous-genre Cochlohydre qui peut être caractérisé ainsi : animal plus gros que sa coquille, muni de quatre tentacules dont les supérieurs plus longs sont oculés au sommet; les inférieurs très-courts, à peine visibles; coquille ovale ou ovale-conique; ouverture ample, entière, plus longue que large, à bord droit, tranchant, non réfléchi, s'unissant inférieurement à une columelle lisse, amincie, tranchante en filet solide; point d'opercules. Férussac a fait connaître plusieurs espèces nouvelles, qu'il a fait figurer avec une rare perfection, sous les noms de *Helix tigrina, ovalis, australis, campestris, angularis, sulculosa.*

COCHLOHYDRE AMPHIBIE. *Succinea amphibia, Helix pectris,* L., Gmel., l'Ambrée, Geoffroy (Conch. pag. 60, n° 22); *Bulimus succineus,* Brug. (Enc., n° 18); *Helix pectris,* Férussac (Hist. des Moll., pl. II, f. 4 à 10 et 13, et pl. II, A, fig. 7 à 10). Draparnaud avait fait connaître seulement trois variétés de cette espèce; Férussac en a élevé le nombre à neuf qui sont toutes figurées dans son ouvrage, et qui viennent des différentes régions du globe. Malgré ces nombreuses variétés, on peut néanmoins distinguer cette espèce, car la coquille est ovale, oblongue, extrêmement mince, pellucide, d'une belle couleur ambrée; la spire est courte, de trois tours seulement; l'ouverture est presque verticale, élargie inférieurement; le péristome est simple; elle est longue de neuf lignes et quelquefois plus. On la trouve dans les lieux frais, au bord des eaux douces, dans presque toutes les parties de l'Europe, de l'Amérique septentrionale, etc.

COCHLOHYDRE OBLONGUE. *Succinea oblonga.* Cette espèce a été décrite pour la première fois par Draparnaud (Hist. des Moll., p. 59). Férussac l'a nommée *Helix oblonga.* Elle se distingue de la précédente par un tour de spire de plus, par ses sutures profondes, son ouverture ovale, ses stries longitudinales; elle est presque opaque dans toute son étendue, et d'un blanc grisâtre; l'animal présente aussi la même couleur; le péristome

est simple, quelquefois garni d'un petit bourrelet intérieur. Cette espèce, longue de onze lignes, se trouve au bord des fontaines et des ruisseaux, dans le midi de la France.

Cochlohydre Capuchon. *Succinea cucullata*. Cette espèce que Bruguière (Enc., nº 15) avait déjà fait connaître sous le nom de *Bulimus patulus,* fut indiquée de nouveau par Lamarck (Ann. du Mus., vol. iv, pl. 55, fig. 1, a, b, c) sous le nom d'*Amphibulima cucullata*, et Férussac (Hist. des Moll., pl. xi, fig. 14 à 16, et pl. xi, a, fig. 12, 13, jeune) lui a rendu le nom spécifique de Bruguière, en la mettant dans son genre Hélice, *Helix patula*. Coquille plus grande que les deux précédentes, ayant une ouverture très-grande et oblique, ornée de stries obliquement transverses; la spire est courte et rouge, le reste de la coquille est jaunâtre; péristome simple; elle est longue de quatorze lignes et large de neuf; ces dimensions donnent une idée de l'ampleur de l'ouverture. On la trouve à la Guadeloupe, dans les lieux frais.

COCHLOIDES. *Cochloides*. moll. Férussac divise le genre Hélice en deux parties bien distinctes. La première renferme toutes les Coquilles dont les tours sont enveloppants (*Volutatæ*), les Hélicoïdes; la seconde toutes celles dont la spire est plus ou moins allongée (*Evolutatæ*), les Cochloïdes qui comprennent :

Les Cochlostyles, *Cochlostyla;* divisées en deux groupes : 1º le péristome réfléchi; 2º le péristome simple, les *Aplostomes.*

Les Cochlitomes, *Cochlitoma;* divisées en deux groupes : 1º les Rubans; 2º les Agathines.

Les Cochlicopes, *Cochlicopa;* qui renferment dans deux groupes les *Polyphèmes* et les *Styloïdes.*

Les Cochlicelles, *Cochlicella;* qui renferment les Bulimes dont le dernier tour est moins long que tous les autres réunis.

Les Cochlogènes, *Cochlogena;* distinguées des précédentes en ce que le dernier tour est plus grand que tous les autres réunis. Elles sont divisées en six groupes : les Ombiliquées, les Perforées, les Lomastomes, les Hélicières, les Stomoïdes, enfin les Dontostomes.

Les Cochlodontes, *Cochlodonta*. Les Coquilles de ce sous-genre se distinguent de celles du précédent par la forme de la bouche qui est généralement aussi haute que large, et par les dents ou lames qui sont placées sur son pourtour; le péristome non continu.

Les Cochlodines, *Cochlodina*. Ce sous-genre est caractérisé surtout par une lame operculaire élastique, qui se trouve à l'intérieur de la coquille, fixée sur la columelle, ainsi que par les dents ou les lames qui sont à l'entrée de la bouche; le péristome est continu, bisinué dans la plupart, et toujours présentant un sinus soit supérieur soit inférieur. Ce sous-genre renferme quatre groupes : 1º les Pupoïdes; 2º les Trachéloïdes; 3º les Anomales; 4º les Clausilies.

COCHLORHYNQUES. ois. Famille de la méthode de Lesson, qui correspond à celle des Latirostres de Vieillot, et comprend conséquemment les genres Spatbule et Savacou.

COCHLOSPERME. *Cochlospermum*. bot. Genre de la famille des Ternstræmiacées, établi par Kunth qui lui assigne pour caractères : calice à cinq sépales persistants, recourbés, ovales-oblongs, obtus, inégaux; cinq pétales presque ovales, échancrés à l'extrémité; étamines nombreuses avec leurs filets presque monadelphes à leur extrême base; anthères aiguës; style simple; capsule globuleuse, à cinq loges renfermant une foule de graines cotonneuses. Le *Bombax gossipium,* L., et le *Bombax vitifolium,* Willd., Enum. 720, ont donné matière à la création de ce genre qui se distingue aisément de tous ceux qui font partie de la même famille, à ses feuilles lobées, à ses grandes fleurs jaunes, à son style recourbé au sommet en forme de hameçon, à ses anthères quadriloculaires, enfin à ses graines munies d'un arille et entourées de poils longs et laineux. On doit, selon l'observation de Saint-Hilaire, réunir à ce genre le *Mahurea speciosa,* De Candolle, qui est extrêmement voisin des *Cochlospermum hibiscoides* et *insigne.*

COCHO. ois. Nom vulgaire de la Perruche jaune.

COCHOLOTE. Syn. vulgaire d'Ani Guiracantara.

COCHON. *Sus.* mam. Genre de Pachydermes, que Cuvier caractérise ainsi : à tous les pieds deux doigts mitoyens grands et armés de forts sabots, et deux extérieurs beaucoup plus courts et ne touchant presque pas à terre; des incisives en nombre variable, mais dont les inférieures sont toujours couchées en avant; des canines sortant de la bouche et se recourbant l'une et l'autre en haut. La tête du Sanglier représente presque une pyramide quadrangulaire dont la face palatine serait à peu près perpendiculaire à l'occiput pris pour base; la tempe est bien marquée par une crête pariétale à concavité extérieure telle que l'écartement, dans le même sens de l'arcade zygomatique, donne presque un tiers de la largeur de la tête à la fosse temporale, et mesure ainsi la force musculaire, qui sert à mouvoir la mâchoire. L'aire de la coupe de la cavité cérébrale n'est que la moitié de celle du crâne, ce qui tient à l'écartement des deux tables de tous les os du crâne, par d'immenses cellules où se propagent les sinus du frontal en haut et du sphénoïde en bas. L'aire de tout le crâne égale à peine celle de la face, et comme presque tout le volume de celle-ci est occupé par les cornets ethmoïdaux et maxillaires, on voit quelle est l'énorme prédominance de l'organe de l'odorat dans cet animal. C'est effectivement l'animal où il est le plus considérable, et où son énergie est plus active. Un autre indice de son développement, c'est la grandeur des os du nez qui occupent presque la moitié de la longueur de la tête, et dont la pointe est presque au niveau du sommet de l'arc des inter-maxillaires. Les seuls Rhinocéros offrent cette proéminence de l'os nasal, mais ils se portent moins en arrière; aussi chez eux, le développement de cet os est-il principalement relatif au support qu'il donne à la corne. L'os du boutoir repose inférieurement sur les inter-maxillaires au-devant des trous incisifs, et supérieurement il s'appuie, au moins par l'intermédiaire d'un cartilage, sur la pointe des naseaux; cet os supporte un appareil fibro-cartilagineux intérieurement, et terminé en avant par une surface circulaire, nue, pleine de follicules crypteux, où le derme a ses mailles développées en une sorte de tissu érectile dans

lequel se divisent et s'entrelacent une grande quantité de vaisseaux sanguins et de nerfs. L'on peut juger de l'énergie tactile de cet appareil par la proportion du volume de ces nerfs. A la sortie du trou sous-orbitaire, la deuxième branche de la cinquième paire, dans le Cochon de Siam, égale au moins le nerf sciatique de l'homme à la sortie du bassin. Trois pouces plus loin, les six cordons de cette branche s'épanouissent dans un tissu presque pareil à celui du gland de la verge, sous une surface qui n'excède pas dix-huit lignes carrées. Ce boutoir doit sa mobilité à deux gros muscles à peu près pyramidaux, implantés, le supérieur sous la ligne courbe qui borne la fosse canine en haut, l'inférieure occupant le reste de l'espace de cette fosse jusqu'au bord alvéolaire. Les tendons de ces muscles se terminent par un grand nombre de languettes dirigées dans tous les sens, insérées sous tous les angles, et dont quelques-unes contournent des arcs plus ou moins étendus. Ces languettes se fixent au tissu fibro-cartilagineux, qui unit l'os du boutoir aux cartilages des ailes nasales, et lui donnent cette mobilité si variée qu'on lui connaît. Comme le museau n'est pas tronqué perpendiculairement à l'axe de la tête, mais obliquement en bas et en arrière, et comme il n'y a que l'arc supérieur du boutoir relevé en un gros bourrelet calleux, qui ouvre et divise la terre sur laquelle le dessus du museau jusqu'au nez agit à la manière d'un soc de charrue, il en résulte, qu'en fouissant, les quatre cinquièmes au moins de la surface nue et humide du boutoir ne subissent pas de frottement et restent disponibles pour le toucher le plus délicat qui existe peut-être. L'ouïe, qui paraît le plus actif de leurs sens, après l'odorat et le toucher, ne doit pas être bien énergique, car la caisse n'est qu'un tubercule osseux fort saillant en pointe au-devant de l'apophyse mastoïde, dont la cavité est fort petite et dont le volume apparent ne répond qu'à un tissu celluleux osseux : d'après Cuvier, la caisse est beaucoup plus grande dans le Babiroussa que dans ses congénères. — La figure des dents est plus constante que leur nombre dans les espèces de ce genre. Dans les Sangliers, la canine supérieure, grosse, conique et coudée, se recourbe en dehors et en dessus, en sorte qu'elle se tronque obliquement à sa face antérieure par le frottement contre celle d'en bas. Celle-ci, en forme de pyramide triangulaire à faces lisses, est aussi recourbée en dehors et en haut, mais aiguise sa pointe au lieu de l'émousser. Les fausses molaires sont toutes tranchantes, lobées et crénelées à la mâchoire inférieure; mais à la supérieure, la troisième et la quatrième sont larges et à trois collines crénelées. Les deux arrière-molaires, en haut et en bas, ont deux paires de collines et un petit talon; les inférieures sont plus étroites, et la dernière d'entre celles-ci a une paire de collines de plus, comme son analogue dans le Mastodonte à dents étroites. Dans tous les Cochons, les six incisives d'en bas, dont la grandeur décroît à partir des intermédiaires, sont obliques en avant, mais beaucoup plus inclinées que dans les Makis, etc. Les molaires en s'usant perdent leurs tubercules, et ne présentent plus, comme les dents de l'Homme, qu'une surface lisse où l'émail enveloppe la substance osseuse.

Chez toutes les espèces l'œil est relativement très-petit, la pupille circulaire; il n'y a pas de troisième paupière; il n'y a pas d'inter-pariétal distinct après la naissance. Or, Serres a montré que la grandeur et la persistance de cet os, en général dans les Mammifères, sont en rapport direct avec le développement de l'appareil optique : aussi ces animaux ne paraissent guère consulter l'œil. Tous ont la peau dure, épaisse; le derme très-serré, recouvrant, comme chez les Cétacés et les Phoques, une épaisse couche adipeuse, appelée lard. Par compensation, il y a bien moins de tissu cellulaire graisseux dans les intervalles ou dans l'épaisseur même de leurs muscles que chez les autres Mammifères. Ils n'ont absolument qu'une sorte de poils, connue de tout le monde sous le nom de soie; ces soies sont plus longues et plus nombreuses le long de l'échine où elles sont récurrentes, et autour des oreilles où elles se redressent dans la colère. — Les pieds de devant ont quatre doigts dans toutes les espèces; les deux doigts postérieurs, quoique bien garnis de sabots, ne touchent pas à terre sur un plan uni, mais servent à l'animal pour ne pas enfoncer dans la vase des marécages; il n'y a que trois doigts aux pieds de derrière des Pécaris. Le nombre des mamelles varie d'une à six paires. — Dans tous, excepté quelques races domestiques, les oreilles sont médiocres et droites. Leur tête longue et lourde, leur cou ramassé, épais et court, leur corps tout d'une venue, sur des jambes minces et courtes, caractérisent leur physionomie.

Sur les deux continents, ces animaux habitent les forêts humides, dans le voisinage des rivières et des marécages, ou des terres cultivées. Vivant de fruits et de racines, ils ne peuvent déterrer celles-ci que dans un sol meuble et humide. On a trouvé des Cochons partout, excepté dans le nord des deux continents et dans l'Australasie. Néanmoins les espèces de ce genre ne sont pas nombreuses; on n'en connaît positivement que cinq, car le Phacochœre paraît, par la figure et le nombre très-inférieur de ses dents, constituer un genre à part. De ces cinq espèces, deux sont particulières à l'Amérique méridionale au nord du Tropique. Les trois autres sont de l'ancien continent : l'une, propre à l'archipel Asiatique, l'autre à l'Afrique et à ses îles; la troisième, le Sanglier ordinaire, paraît commune à l'Europe, à l'Afrique, à l'Asie et à ses îles. Néanmoins, comme les Cochons domestiques, dans les diverses parties de l'ancien continent, sont très-dissemblables entre eux, et comme ces dissemblances persistent, même lorsque les races ont subi pendant une longue durée l'influence d'un climat et d'un régime nouveaux, il n'est pas invraisemblable que ces différences sont primitives. Il est donc probable que quand on aura pu comparer au nôtre les Sangliers ou Cochons sauvages de l'est et du midi de l'Asie, on trouvera que la même espèce n'est pas ainsi répandue d'une de ses extrémités à l'autre.

La considération, chez les Pécaris, de deux incisives de moins en haut, de deux molaires de moins à chaque mâchoire, de la soudure en un vrai canon des deux os métacarpiens et métatarsiens de chaque pied, de l'absence de doigt externe aux pieds de derrière, etc., sépare des Cochons, pour en faire un sous-genre, les deux espèces américaines.







1. [illegible] COCHON SANGLIER.

2. [illegible] RHINOCÉROS DES INDES.

3. [illegible] TAPIR DES INDES.

Ier SOUS-GENRE. — Les COCHONS PROPREMENT DITS ont sept mâchelières partout, six incisives en haut et en bas; les deux doigts postérieurs de chaque pied ont des sabots bien détachés, et qui, en s'écartant en arrière, peuvent les soutenir dans la vase des marécages.

COCHON SANGLIER COMMUN. *Sus scrofa*, L., Buff., T. v, pl. 14, F. Cuv., Mamm. lith. liv. 30, Encl., pl. 37, f. 3 et 4; le Marcassin. — D'un noir brunâtre sur tout le corps, à soies dures et roides tout le long de l'échine; yeux très-petits; oreilles très-mobiles; ayant douze mamelles. Il met cinq ou six ans à croître : aussi parvient-il à une taille supérieure à celle de nos plus grands Cochons. Il vit une trentaine d'années; mais dès la fin de la première, commence le rut qui est bien établi à la seconde, durant laquelle il peut engendrer. Les premières portées, à la vérité, sont moins nombreuses. Le rut vient en janvier et février. A cette époque, les troupes se dispersent; chaque mâle se retire dans quelque fourré bien épais, avec la femelle qu'il s'est attachée de gré ou de force, et souvent après l'avoir disputée à des rivaux. Pendant environ trente jours, il ne la quitte pas. La femelle porte quatre mois, et met bas, selon l'âge, de quatre à dix Marcassins qu'elle soustrait, avec la plus grande précaution, à la connaissance des mâles, qu'elle nourrit pendant trois ou quatre mois, et que, longtemps après, elle guide, instruit et défend avec un courage intrépide. Ces petits restent fort attachés à leur mère, ce qui implique une intelligence supérieure à celle qu'on a bien voulu leur reconnaître; quelquefois une Laie est suivie par ses enfants de deux et trois ans. Ces jeunes Sangliers se nomment *Bêtes de compagnie*. Souvent plusieurs Laies se réunissent avec leurs familles de plusieurs années. et forment des troupes redoutables, soit par leur dévastation dans les champs, soit pour le chasseur surpris ou assaillant témérairement. Les vieux vont ordinairement seuls. Comme la vue est assez peu sûre et longue chez ces animaux, et comme ils se guident surtout d'après les indices de l'odorat, c'est à la chute du jour et la nuit qu'ils vont fourrager. Pour faire face au danger, ils se forment en cercle, mettent les plus faibles au centre. Intrépides à se défendre, si quelque coup de feu atteint le Sanglier au milieu d'une meute qui le harcelle, il perce droit à travers, et, quelqu'éloigné que soit le chasseur, c'est sur lui qu'il fond aveuglément pour se venger. Certes, cette vengeance réfléchie suppose un jugement et une conscience morale, supérieure à l'abrutissement qu'on a attribué aux espèces de ce genre. F. Cuvier, qui en a observé un grand nombre, dit qu'ils s'apprivoisent aisément, aiment avec reconnaissance ceux qui les soignent, qu'ils savent apprendre des gesticulations grotesques, pour complaire et obtenir quelque friandise.

F. Cuvier a déjà énoncé le doute que tous les Cochons domestiques connus descendent d'une seule et même espèce sauvage. A la vérité, toutes les races domestiques d'Europe produisent avec le Sanglier, mais on sait d'ailleurs que ce n'est pas là une preuve d'unité d'espèce. L'un de ces Cochons domestiques qui autorisent principalement ce doute, c'est le Cochon de Chine (fig. Mam. lith. liv. 24). Son corps est épais; son museau, raccourci et concave supérieurement, contraste avec son front bombé; c'est presque comme chez le Dogue. Les poils sont soyeux, roides, très-frisés sur les joues et à la mâchoire inférieure. Sous ces poils, la peau est noire, excepté au ventre, à la face interne des cuisses et à l'extrémité des pieds de devant, où elle est blanche. F. Cuvier a décrit et figuré (liv. 25) le Cochon du Cap; il n'est pas plus grand que notre Cochon d'un an : à poils noirs ou marron foncé, durs et rares; ses oreilles sont droites, sa queue pendante et terminée, comme au précédent, par une mèche ou flocon de soies. Cette race est probablement la même que celle connue sous le nom de Cochon de Siam ou de Chine, aujourd'hui assez commun en France. Le Cochon de Siam paraît répandu sur tous les rivages méridionaux de l'ancien continent : mais il est douteux que ce Cochon soit le même qui existe sauvage, en si grande abondance, dans l'archipel des Papous, au nord des Moluques et à l'ouest de la Nouvelle-Guinée. Il paraît même qu'il en existe dans les îles Célèbes deux espèces sauvages, indépendamment du Babiroussa : l'une plus grande, propre aux grandes îles, *Babec-Ootan* des Malais; l'autre plus petite, qui leur est commune avec l'archipel des Papous, et dont les troupes passent souvent à la nage de l'une à l'autre. Quoi qu'il en soit, il est bien plus plausible de faire dériver de l'espèce sauvage papoue, ces Cochons si nombreux par toute l'Océanique, que de les rattacher à une espèce du continent. Si donc, comme il est probable, on découvre dans l'Indo-Chine, une espèce particulière de Sanglier, qui soit la souche du Cochon de Siam et de celui de la Chine, y compris ces deux espèces indiquées par Forrest (Voyage à la Nouvelle-Guinée), cela fera au moins trois espèces nouvelles à ajouter. En attendant, nous croyons pouvoir fixer à l'archipel des Papous, l'origine des Cochons sauvages de l'Océanique. Ces déterminations sont, certes, conjecturales, mais elles serviront à diriger les recherches ultérieures des voyageurs. Or, d'après ce que nous savons des lois de la distribution géographique des Vertébrés, nous ne doutons pas que ces conjectures ne soient vérifiées, à quelques degrés terrestres près, pour la limite des régions que nous venons d'indiquer.

Nous ne décrirons pas les races nombreuses de nos Porcs domestiques. Elles sont en général plus belles dans les zones tempérées, et le froid leur est nuisible. C'est de ces races que viennent ceux qui existent aujourd'hui domestiques ou redevenus sauvages dans les deux Amériques. Les Cochons sauvages de l'archipel des Papous habitent les marécages et les plages très-basses. On ne peut les approcher à terre qu'en se glissant à travers les roseaux ou en s'enveloppant de boue. Plus ordinairement on les chasse en pirogue, et surtout dans leurs traversées d'une île à l'autre.

COCHON SANGLIER A MASQUE. *Sus larvatus*, F. Cuv., figuré par Samuel Daniels (*Afric. Scenerys*, pl. 21). A arcades zygomatiques plus convexes extérieurement que dans le Sanglier; caractérisé surtout par une grosse apophyse élevée au-dessus de l'alvéole de la canine, et remontant obliquement de manière à laisser un canal entre elle et l'os maxillaire. Cette apophyse se termine par un gros tubercule raboteux; de l'os du nez, s'élève

vis-à-vis un autre tubercule semblable : c'est sur ces deux tubercules qu'adhère le mamelon qui donne à cet animal une figure si hideuse. A peu près de la grandeur de notre Sanglier, il en a toutes les proportions, et ne s'en distingue que par les deux protubérances de sa face qui lui forment une sorte de masque. Commerson l'avait indiqué à Buffon, et Daubenton en a décrit la tête; mais Buffon paraît l'avoir confondu avec le Phacochœre. Il semblerait, par la figure citée de Daniels, que ce Sanglier aurait encore sous les yeux deux autres excroissances à surface rugueuse et irrégulière. Il paraît que c'est un animal sauvage et dangereux; il n'a encore pour patrie authentique que l'intérieur du Cap.

Cochon Babiroussa. *Sus Babyroussa, Babec-rosoo* des Malais, Valentyn, Descrip. des Ind. Orient. T. III, partie première, pag. 268 : F. Cuv., Buff., Suppl. T. III, planch. 12. Quoy et Gaym. Zool. du Voy. de l'Astrol. pl. 22 et 23. N'a que quatre incisives, cinq molaires en bas et six en haut; encore ce nombre est-il rarement complet dans les adultes, dit Cuvier (Oss. Foss. T. II). Les canines supérieures sortent d'un alvéole ouvert sur le museau, et se recourbent en demi-cercle vers les yeux : les inférieures sont arquées, aiguës et triangulaires comme au Sanglier; d'ailleurs son crâne est plus long encore à proportion du museau que dans le Cochon de Chine. Ses pariétaux sont surtout plus étroits : l'os de la caisse est aussi beaucoup plus bombé. Pline, lib. 8, cap. 52, le désigne assez obscurément. Cosmas Indicopleustes en parle plus clairement sous le nom de Χοιρελαφος ou Cochon Cerf, et dit l'avoir vu et en avoir mangé. Valentyn, Botius et Séba l'ont successivement figuré. Ses formes sont un peu moins lourdes que celles de ses congénères; sa couleur générale est un cendré roussâtre; son poil est court et laineux; sa peau est mince et n'est pas doublée d'une couche de lard; son crâne n'est pas rempli de sinus qui coiffent le cerveau comme dans le Sanglier. Il en résulte que l'encéphale du Babiroussa est presque double en volume de celui du Sanglier. Il ne se mêle jamais avec les Sangliers sauvages, ce qui confirme l'existence d'espèces particulières à cet archipel, et autres que le Babiroussa, espèces dont nous avons parlé ci-dessus. Il habite les îles Philippines, les Célèbes, Bornéo et sans doute l'archipel des Papous. Poursuivi, il se jette à la mer et plonge fort bien. Le Babiroussa s'apprivoise aisément. Valentyn dit qu'il ne fouille pas, et qu'il se nourrit d'herbes et de feuilles. Il n'est pas certain qu'il se trouve sur le continent de l'Inde; mais ce qu'il y a de bien sûr, c'est qu'il n'est pas la souche des Cochons de l'Océanique.

IIe sous-genre. — Les Pécaris. *Dicotyles,* outre les caractères par lesquels ils ont déjà été séparés des Cochons proprement dits, s'en distinguent extérieurement, au premier coup d'œil, par l'absence du doigt interne au pied de derrière, et surtout par une poche à paroi glanduleuse, située sur l'échine, au-dessus de la première ou deuxième vertèbre lombaire, et dont la structure a été trouvée pareille à celle du larmier des Cerfs; enfin par la brièveté de leur queue qui, n'ayant pas un pouce de long, est large et plate. Le train de devant est à proportion plus gros que celui de derrière. Le crâne des Pécaris, par sa brièveté, ressemble plus encore à celui du Babiroussa qu'à celui du Cochon de Siam; il en diffère en outre par un caractère auquel son influence sur le régime alimentaire donne une grande importance, c'est que la facette glénoïde du temporal est cernée devant et derrière par des saillies qui encastrent la tête du condyle, et ne permettent à la mâchoire que de très-obscurs mouvements de latéralité, tandis que cette surface est plane dans les Cochons de l'ancien continent. Les six molaires des Pécaris sont aussi plus semblables entre elles que dans les Cochons. Dès la première en haut et la seconde en bas, elles ont deux paires de collines mamelonnées. La dernière d'en bas a de plus un talon mamelonné. Le cubitus est aussi soudé au radius plus tôt et plus complétement que dans les Cochons. L'ensemble de ces caractères exclut donc toute vraisemblance d'unité d'origine entre les Pécaris et les Cochons. Les Pécaris sont propres au nouveau monde, entre les tropiques. Linné a confondu les deux espèces sous le nom de *Sus Tajussu.* Cette confusion a régné, sous des noms différents, dans chaque auteur jusqu'à d'Azara.

Cochon Pécari a collier. *Sus Tajussu,* L.; *Pecari,* de Buffon, *Taytetou* du Paraguay, d'Azara (Quadrup., p. 51); Cuv. Mam. Long de deux pieds six pouces entre l'anus et le boutoir; pupilles rondes, poils épais et roides, annelés alternativement de noir et de blanchâtre; une sorte de collier blanc; pieds noirs; peau d'un blanc livide. Cette espèce n'a que deux mamelles, presque pas de queue, et sa poche exhale une forte odeur d'ail. L'odorat est le sens le plus actif des Pécaris; dans la peur, ils poussent un cri fort aigu; ils témoignent leur contentement par un grognement léger; ils redressent aussi les soies de l'échine dans la colère; ces soies sont plus serrées et plus rudes que dans l'espèce suivante. D'Azara dit aussi que l'humeur de sa poche répand une odeur musquée, qui manque à l'autre. Le Pécari à collier ou le *Patira* de Cayenne, vit par couple dans les bois, et s'apprivoise aisément.

Cochon Tagnicati ou Tajassu. *Dicotyles labiatus,* Cuv. Mam. Plus grand que le précédent; à soies plus longues, où les anneaux blancs sont beaucoup plus petits : aussi, excepté à la croupe, est-il d'un brun noirâtre pur; sa tête diffère de celle du Pécari par la concavité de son chanfrein; entre les oreilles, il a des soies de quatre pouces et demi; elles règnent tout le long de l'échine, en devenant de plus en plus longues; elles ont six pouces et demi aux hanches et diminuent ensuite vers le bas de la croupe; entre la tête et les épaules, elles forment une sorte de crête par leur verticalité. Toute la mâchoire inférieure est blanche; ainsi que les lèvres. En naissant, le poil est noir à la racine, blanchissant vers la pointe ; en grandissant, la couleur noire devient dominante, de sorte que, dans sa première année, le Tagnicati ressemble, par la couleur, au Pécari. D'après d'Azara, la femelle a deux mamelles de plus que dans le Pécari.

Sous le nom de Cochon marron, Buffon a pris cette espèce pour la postérité des Porcs européens, naturalisés en Amérique par les Espagnols : les caractères qu'il assigne à ces Cochons marrons, conviennent par-



1. COCO nucifera.
2. MUSA paradisiaca.
3. SACCHARUM officinarum.
4. IRIS germanica.
5. NARCISSUS poeticus.
6. CYMBIDIUM echinocarpon.
7. EPIDENDRUM sinense

faitement au Tagnicati; c'est aussi à cette espèce que doit s'appliquer ce qu'il dit à tort des Pécaris, qu'ils vont par troupes ordinairement de deux ou de trois cents, qu'ils se secourent mutuellement, et blessent souvent les Chiens et les chasseurs. A cet égard, d'Azara observe, qu'en frappant avec les canines, ce n'est pas de bas en haut comme le Sanglier, mais par un mouvement contraire. D'ailleurs, les Pécaris ont la même démarche, les mêmes goûts, la même manière de manger, de boire et de fouir que les Cochons. Ils diffèrent tous deux du Sanglier par leur facilité à s'apprivoiser; ils s'approchent des passants pour se faire gratter. Quoique les deux espèces habitent les forêts, on ne les trouve jamais dans les mêmes bois, et jamais on ne voit un individu ni une paire de Taytetous dans une troupe de Tagnicatis. Ceux-ci savent se défendre avec la même résolution que les Sangliers, et quoique plus petits, ils sont aussi dangereux par leur nombre.

COCHON D'AMÉRIQUE. *V.* COCHON PÉCARI.

COCHON BAS OU DE SIAM. *V.* COCHON SANGLIER.

COCHON DES BLÉS. *V.* HAMSTER.

COCHON DES BOIS. *V.* COCHON PÉCARI.

COCHON CERF. *V.* COCHON BABIROUSSA.

COCHON DE CHINE. *V.* COCHON DE SIAM, art. Sanglier.

COCHON CORNU. Variété du Cochon domestique.

COCHON CUIRASSÉ. *V.* TATOU.

COCHON D'EAU. *V.* CABIAIS.

COCHON DE FER. *V.* PORC-ÉPIC.

COCHON DE GUINÉE, race particulière de Cochons domestiques.

COCHON DES INDES. *V.* COCHON DE SIAM.

COCHON DE LAIT; le petit du Cochon domestique.

COCHON MARIN. *V.* PHOQUE.

COCHON DE MONGOLTZ. Même chose que Cochon Turc.

COCHON DE MER. *V.* MARSOUIN.

COCHON NOIR. *V.* COCHON PÉCARI.

COCHON DE SIAM, race particulière du Cochon domestique. *V.* COCHON SANGLIER.

COCHON DE TERRE. *V.* MYRMÉCOPHAGE DU CAP.

COCHON TURC, race particulière du Cochon domestique.

COCHON MARIN ou COCHON DE MER. POIS. Synon. vulgaire d'Ostracion trigone ou Coffre, et de Centrine.

COCHOUAN. OIS. *V.* GALLINULE MAROUETTE.

COCHYLIDE. *Cochylis.* INS. Lépidoptères; genre de la famille des Nocturnes, tribu des Platyomides, Tordeuses de Latreille, institué par Treitschke qui lui assigne pour caractères : palpes touffues et sans articles distincts; trompe nulle ou point visible; corps long et mince; ailes supérieures étroites, allongées et terminées obliquement, avec leur côte droite. Les espèces dont se composent ce genre, qui a pour type le *Cochylis citrona,* appartiennent à l'Europe.

COCIOLCOS. OIS. Espèce du genre Perdrix.

COCIPSILE. BOT. Même chose que Coccocypsèle.

COCKADORE, COCKATOO ET COCKATOU. OIS. Syn. de Kakatoës.

COCKATRICE. REPT. Synonyme de Basilic.

COCLEVAN. BOT. Synonyme vulg. du *Menispermum cocculus.*

COCLEZ. BOT. Vieux nom français de l'*Anemone hortensis.*

COCLITES. MOLL. FOSS. *V.* COCHILITES.

COCO. OIS. Même chose que Coucou.

COCO. POIS. Synonyme vulgaire de Bagre Pimélode.

COCO. BOT. *V.* COCOTIER.

COCO DES MALDIVES. BOT. *V.* LODOICEA.

COCODRILLE. OIS. Syn. vulgaire de Bruant Proyer.

COCOI. OIS. Nom vulgaire du Héron bleu, *Ardea soco,* Lath.

COCOIN. OIS. Même chose que Cochouan.

COCOINÉES. *Cocoinæ.* BOT. Kunth (*Nov. Gen. et Sp. Orb. Nov.,* I, p. 241) a donné ce nom à un groupe très-considérable de l'ordre des Palmiers, qui est caractérisé par un ovaire triloculaire, par ses loges monospermes dont deux avortent souvent, et par la superficie des fruits non couverts d'écailles imbriquées. Il y a placé les genres *Cocos,* L.; *Bactris,* Jacq.; *Kunthia,* Humb. et Bonpl.; *Aiphanes,* Willd.; *Oreodoxa,* Willd.; *Martinezia,* R. et Pav.; *Alphonsia,* Kunth; *Ceroxylon,* H., B.; *Jubæa,* Kth., et *Attalea,* Kth. D'un autre côté, Brown (*Bot. of Congo,* p. 37) a restreint ce nom de *Cocoinæ* aux Palmiers dont le fruit, originairement triloculaire, a ses cellules, lorsqu'elles sont fertiles, percées dans le point opposé à la radicule de l'embryon; et quand il y en a d'avortées, elles sont indiquées par des trous qui ne traversent pas entièrement les parois du fruit (*foramina cœca*), ainsi qu'on peut l'observer dans la noix de Coco.

COCOJA. BOT. Vaquois rampant des îles de Banda et de Ternate.

COCOLOBIS. BOT. Variété de Raisin d'Espagne.

COCON, COUCON ou COQUE. On donne en général ce nom à l'enveloppe que se construisent certaines Chenilles du genre Bombyce, et qui leur sert de demeure pendant l'état de nymphe ou de chrysalide. *V.* LARVES. Quelques Arachnides filent aussi une Coque; mais son usage est assez différent; elle contient les œufs et les abrite.

COCORLI. OIS. Espèce du genre Bécasseau.

COCOTIER. *Cocos.* BOT. Parmi les genres qui composent la famille des Palmiers, le Cocotier est sans contredit un des plus intéressants, par la beauté des espèces qui le composent, les usages variés auxquels leurs diverses parties peuvent être employées et les services qu'elles rendent aux habitants des contrées tropicales. Les caractères auxquels on reconnaît ce genre sont : des fleurs unisexuées, c'est-à-dire mâles et femelles, portées sur un même régime et sortant d'une vaste spathe monophylle, qui se fend latéralement et ne tarde point à tomber; lorsque les fleurs sont épanouies les fleurs mâles occupent la partie supérieure des ramifications du régime; elles sont beaucoup plus nombreuses que les femelles qui sont placées en dessous, position qui se rencontre presque constamment dans les plantes monoïques, où elle favorise singulièrement la fécondation; les premières ont un calice régulier, un peu coriace, à six divisions très-profondes, dont trois intérieures plus minces et plus étroites sont considérées comme une corolle par quelques auteurs. Six étamines, dont les anthères, à deux loges et sagittées, s'insèrent à la paroi interne du calice. Le centre de la fleur est occupé par un pistil rudimentaire et avorté. Dans les

fleurs femelles, le calice est le même que dans les fleurs mâles; il est coriace et persistant. L'ovaire est sessile, globuleux ou à trois angles obtus, à trois loges contenant chacune un seul ovule dressé; de son sommet naît un style trifide, dont chaque division porte un stigmate.

Les fruits varient beaucoup quant à leur forme, leur grosseur et leur couleur, suivant les diverses espèces. Ils sont en général assez gros, à trois angles peu marqués, accompagnés à leur base par le calice. Ils constituent un drupe ou noix plus ou moins sèche, contenant un noyau très-dur, uniloculaire et monosperme par suite d'un avortement constant. Ce noyau, qui est ovoïde, plus ou moins allongé, est percé à sa base de trois trous fermés par une membrane; la graine qu'il renferme contient un endosperme charnu, très-volumineux, souvent creux à son intérieur qui est plein d'un liquide blanc, laiteux, d'une saveur douce et agréable. L'embryon est très-petit relativement à la masse de l'amande, et placé dans une petite cavité qui occupe la partie inférieure de l'endosperme.

Toutes les espèces de Cocotiers sont des arbres plus ou moins élevés, dont le stipe ou tronc est simple, et couronné à son sommet d'une touffe de grandes feuilles palmées, du milieu desquelles naissent les régimes de fleurs. Toutes croissent sous les tropiques. On distingue principalement :

Cocotier ordinaire. *Coco nucifera*, L., Jacq., *Amer.*, t. 168. Ce Palmier, originaire des Indes-Orientales, est aujourd'hui naturalisé dans toutes les contrées équatoriales du nouveau continent. Il croît aussi en Afrique, et dans un grand nombre des îles éparses au milieu de l'océan Pacifique. Il joint l'élégance à la majesté : son tronc, cylindrique, d'environ un pied et demi de diamètre, s'élève droit comme une colonne, marqué de cicatrices circulaires provenant de la chute des feuilles, et couronné à son sommet d'une douzaine de palmes dirigées dans tous les sens. Ces palmes ou feuilles ont quelquefois jusqu'à douze et quinze pieds de longueur sur une largeur d'environ trois pieds, les folioles qui les composent, sont placées des deux côtés du pétiole commun, qui est nu dans sa partie inférieure où il est élargi et membraneux. Au centre de ces feuilles on trouve, sur le sommet du stipe, un bourgeon énorme et conique qui porte le nom de Chou-Palmiste, et qui se compose de feuilles dont le développement doit s'opérer plus tard, à mesure que les inférieures se sèchent et tombent, en laissant sur le stipe des cicatrices circulaires. Les spathes naissent de l'aisselle des feuilles inférieures; leur longueur est de quinze à vingt pouces; elles sont comprimées, pointues à leurs deux extrémités, et s'ouvrent d'un seul côté, par une fente longitudinale, pour laisser sortir les fleurs qu'elles renferment; ces fleurs forment un régime ou spadice très-rameux, qui s'allonge beaucoup lorsqu'il s'est dégagé de la spathe qui le recouvrait; elles sont d'une couleur jaune terne. Aux fleurs femelles qui, moins nombreuses, occupent la partie inférieure des ramifications du spadice, succèdent des fruits globuleux, obscurément triangulaires, indéhiscents, ayant ou dépassant même le volume de la tête d'un homme, ombiliqués à leurs deux extrémités, dont l'inférieure, qui est grosse, est accompagnée du calice, tandis que la supérieure, en général plus ou moins pointue, offre une petite cicatrice provenant du style. La surface de ces fruits connus sous le nom de Cocos, est lisse, d'une teinte verdâtre ou violacée, qui, à l'époque de la parfaite maturité, devient d'un brun plus ou moins terne. Ces fruits sont de véritables noix ou drupes secs, qui offrent la structure suivante : leur pellicule externe ou épicarpe est mince, sèche, très-résistante; entre cette pellicule et le noyau osseux qui occupe le centre du fruit, se trouve une sorte de bourre ou de filasse formée de fibres très-dures, entre-croisées en tout sens, d'abord remplies de sucs qui s'évaporent et disparaissent à l'époque de la parfaite maturité. On fait des cordages et des toiles grossières avec cette filasse. Le noyau est plus ou moins volumineux, épais et d'une extrême dureté; il offre trois lignes saillantes et longitudinales, et sa base est percée de trois trous qui sont fermés par une membrane noire; dans son intérieur qui est uniloculaire, on trouve une seule graine dressée, remplissant exactement la cavité, et qui se compose d'un tégument propre, mince et parsemé de vaisseaux ramifiés, se détachant facilement lorsque le fruit est récent. L'endosperme est très-gros, charnu, blanc, creusé à son centre d'une grande cavité pleine d'une sorte d'émulsion blanche, douce, un peu sucrée et très-agréable. L'embryon est petit et placé dans une seconde cavité beaucoup plus petite, et occupant la partie inférieure de l'endosperme. L'endosperme ou amande est la partie précieuse du Cocotier; elle sert de nourriture aux peuples qui habitent les contrées où croît ce bel arbre. Sa saveur est douce, et ressemble beaucoup à des Amandes ou des Noisettes fraîches. Le lait que contient sa cavité est une boisson aussi saine qu'agréable. Lorsque l'on coupe l'extrémité supérieure des spathes avant l'épanouissement des fleurs, il en sort en abondance un fluide aqueux et sucré que l'on recueille avec soin. Au bout de quelques heures, cette liqueur a pris une saveur aigrelette qui en fait une boisson délicieuse, et que l'on connaît sous le nom de *Soura* ou vin de Palmier. On peut par la distillation en retirer un Alcool assez bon, ou, en le faisant réduire sur le feu et y ajoutant un peu de craie, obtenir une sorte de sirop ou de conserve qui se prend en masse et cristallise confusément. Les habitants s'en servent pour conserver toutes sortes de fruits.

Quelquefois on cueille les Cocos avant leur maturité : leur amande, qui est alors peu consistante, est plus délicate et plus recherchée; quand elle est parfaitement mûre, on peut en préparer des émulsions. Si les Cocos ont été conservés pendant quelque temps, leur amande est moins agréable; elle devient rance à cause de la grande quantité d'huile qu'elle contient; cette huile, que l'on obtient par expression, est très-douce; on l'emploie dans l'Inde à une foule d'usages domestiques. Le Cocotier s'accommode des terrains les plus maigres et les plus sablonneux, de ceux où tout autre Végétal ne peut vivre. C'est surtout dans le voisinage de la mer, sur les plages basses et humides, que ce bel arbre croît avec le plus de rapidité, et qu'il parvient à la hauteur la plus grande.

Cocotier du Brésil. *Cocos butyracea*, L., Suppl.

Son fruit est moins gros, plus succulent que celui du Cocotier des Indes; son noyau est simplement cartilagineux, et non dur et osseux; on écrase les coques de ses fruits avec leurs amandes, on les jette dans des vases pleins d'eau, et on en retire, par ce procédé simple et peu dispendieux, une huile épaisse et ayant à peu près la consistance et la douceur du beurre frais. Gærtner a décrit et figuré (*de Fruct.* T. VI) une espèce de Cocotier qu'il nomme *Cocos lapidea*. On ne la connaît que par ses fruits qui sont moins gros que ceux du Cocotier ordinaire, mais dont le noyau a les parois beaucoup plus épaisses et assez souvent à deux ou même à trois loges. On ignore sa patrie, quoiqu'on le trouve assez communément dans le commerce. Il est extrêmement probable qu'il vient de l'Inde. On fait avec son noyau de petits vases, des verres et divers ornements.

COCOTIER DE MER. BOT. Nom vulgaire du *Borassus flabelliformis*.

COCOTZIN. OIS. Espèce du genre Pigeon.

COCOU. OIS. Même chose que Coucou.

COCOUAN. OIS. *V.* COCBODAN.

COCQ-LÉZARD. REPT. Synonyme vulgaire d'Iguane.

COCQUAR. BOT. Rose de Provins doublée.

COCQUARD OU COCQUAR. OIS. Métis provenu du Faisan mâle avec la femelle du Coq.

COCRÈTE ET COCRISTE. BOT. Synonymes vulgaires des genres Alectorolophe et Rhinanthe.

COCROOTES. BOT. Nom vulgaire du fruit du *Bactris major*, Jacq. Ce fruit est entouré à sa base, du double calice persistant, et son brou renferme un noyau allongé.

COCTANA. BOT. Variété de Figues.

COCTEN. BOT. Synonyme d'Æthuse.

COCUE. BOT. Synonyme ancien de Ciguë.

COCUJUS. INS. Même chose que *Cucujus*. *V.* CUCUJE.

COD. POIS. Synonyme vulgaire de Cabillaud.

CODAGAPALA. BOT. Synonyme vulgaire de Wrichtie.

CODALIAN. BOT. Synonyme ancien de Belladone.

CODA-PAIL, CODO-PAIL. BOT. Synonyme vulgaire de *Pistia Stratiotes*. *V.* PISTIE.

CODARI OU CODARIER. *Codarium*. BOT. Le genre *Dialium*, de Willdenow, comprenait une espèce qui, à la vérité, en présentait les caractères extérieurs, mais dont Vahl a reconnu la distinction générique. Ce nouveau genre, auquel il a donné le nom de *Codarium*, offre les caractères suivants : calice à cinq folioles; un seul pétale linéaire, lancéolé, inséré sur le tube du calice; deux étamines ayant la même insertion; style unique; gousse libre, pédicellée, uniloculaire, renfermant deux ou trois semences, dans une pulpe farineuse. Ce genre appartient à la Diandrie Monogynie, L., mais sa place, dans l'ordre naturel, n'est pas encore déterminée. Il renferme deux espèces indigènes de la Guinée : le CODARI LUISANT, *Codarium nitidum*, Vahl, *Dialium guineense*, Willd.; et le CODARI A FEUILLES OBTUSES, *Codarium obtusifolium*, Vahl. Ce sont deux arbres de grandeur médiocre, à feuilles ailées, et ne possédant qu'un petit nombre de fleurs.

CODDI-MODDY. OIS. Synonyme vulgaire de Mouette d'hiver. *V.* MAUVE.

CODÉINE. BOT. Robiquet a donné ce nom à l'un des principes qu'il a obtenus de l'analyse de l'opium; il y existe en très-petite quantité et on l'en sépare en traitant la dissolution aqueuse d'opium par le chlorure de calcium; il se produit des sels de Codéine que l'on fait cristalliser par le rapprochement de la liqueur. L'alcaloïde, mis ensuite à nu, cristallise en petites plaques radiées, transparentes et limpides; il jouit de toutes les propriétés de l'opium, sans en présenter certains inconvénients que l'on a rencontrés dans l'usage de ce dernier; administré à la dose d'un grain à l'état de solution, il provoque le sommeil sans fatigue, et sans porter le moindre trouble dans les fonctions digestives.

CODIÆUM. BOT. Le *Croton variegatum* de Linné a été séparé de ce genre par Loureiro, et appelé *Phyllaurea*, à cause de ses feuilles panachées de jaune. Tout en conservant le genre de Loureiro, il semble qu'à son nom, d'étymologie moitié grecque, moitié latine, il convient de préférer celui de *Codiæum* cité plus anciennement par Rumph, pour désigner le même végétal. Ses fleurs sont monoïques. Dans les mâles, le calice présente cinq divisions profondes et réfléchies, avec lesquelles alternent cinq écailles plus courtes, tandis que cinq glandes, rangées sur un cercle encore plus intérieur, leur sont opposées. Les filets nombreux s'insèrent au réceptacle, et leur sommet, aplati et dilaté légèrement, porte sur ses côtés les deux loges de l'anthère. Les fleurs femelles ont un calice quinquéfide, trois styles simples, allongés, réfléchis. L'ovaire, qu'environnent cinq écailles à sa base, est à trois loges contenant chacune un ovule unique. Le fruit, légèrement charnu, renferme trois coques. Le *Codiæum variegatum* est un arbrisseau à feuilles alternes, entières, glabres, luisantes, à fleurs en épis axillaires ou terminaux : les uns entièrement mâles, les autres entièrement femelles. Il croît aux Indes, à la Cochinchine, dans les îles Moluques et dans celles du Japon. On se plaît à l'y multiplier à cause de l'élégance de son feuillage et de l'usage fréquent qu'on en fait dans les fêtes et les cérémonies : aussi en compte-t-on de nombreuses variétés.

CODIA-MINUM ET CODIANUM. BOT. Synonymes anciens de Colchique.

CODIE. *Codia*. BOT. Ce genre a été fondé par Forster (*Charactera Gen.*), et adopté par Jussieu qui, sans déterminer ses affinités naturelles, a ainsi exposé ses caractères : calice à quatre sépales elliptiques, dressés; corolle formée de quatre pétales linéaires, à onglets filiformes : huit étamines insérées à leur base, du double plus longues que le calice, à anthères globuleuses; ovaire unique, petit, supère, velu, à quatre ovules surmontés de deux styles subulés, de la longueur des étamines et terminés par deux stigmates simples. Le fruit est inconnu; les fleurs sont réunies dans un involucre commun, composé de folioles oblongues. Elles ont une apparence globuleuse (d'où le nom générique qui, en grec, signifie globule), comme dans quelques espèces de *Brunia* avec lesquelles Jussieu compare ce genre, quoiqu'il l'ait relégué parmi les *Incertæa sedis*. Cependant d'autres botanistes lui ont trouvé des rapports avec les *Weinmannia*, et le placent dans la famille des Cunoniacées. La seule espèce de ce genre, qui ait été publiée, est le *Codia montana*, Fors. et L. fils,

arbrisseau de la Nouvelle-Écosse, à feuilles entières, opposées et très-glabres, à fleurs en capitule axillaire ou terminal.

CODIGI. BOT. La plante de la Triandrie, que Rhéede décrit sous ce nom, et comme une Pulmonaire, croît aux lieux sablonneux de la côte de Malabar, elle a ses feuilles en cœur, et sa corolle tripétale.

CODIHO-TSJINA. BOT. Espèce du genre *Nerium*, originaire de la Chine, et cultivée dans les jardins, à Amboine; tout porte à croire que c'est une variété du Nérion Oléandre.

CODILE LAITEUSE. BOT. Syn. vulg. de *Tordylium latifolium*.

CODION. *Codium*. BOT. Stackhouse a donné ce nom à un genre encore mal connu de la famille des Ulvacées, nommé *Lamarckea* par Olivier, *Agardhia* par Cabrera, *Spongodium* par Lamouroux. Agardh a adopté le genre Codium dans son *Synopsis Algarum Scandinaviæ*, et Endlicher le caractérise ainsi : fronde spongieuse, verte, crustacée, globulaire, cylindrique ou plane, formée de fils tubuleux, mollement entrelacés; propagules saillantes et élevées en aspérités à la surface de la fronde. Ce sont des productions marines.

CODIOPHYLLE. *Codiophyllus*. BOT. Les feuilles Codiophylles sont celles dont la face inférieure est tellement velue qu'elle ressemble à une toison.

CODISONA. REPT. Synonyme de Crotale.

CODIUM. BOT. Synonyme de Codion.

COD-LINGUE. POIS. Même chose que Cod.

CODOCÈRE. *Codocera*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, établi dans la famille des Lamellicornes par Echscholtz qui lui donne pour caractères : antennes coudées, terminées par une massue composée de quatre articles; yeux nullement divisés ou séparés; mandibules découvertes, point cachées par le chaperon; corps court, épais et convexe. Ce genre ne renferme qu'une seule espèce qui a été trouvée près de Tephlis dans la Géorgie russe et qui a d'abord été placée parmi les *Lethrus*, sous le nom spécifique de *ferrugineus*; on a donné ensuite au genre le nom de *Stomphax* qui a été adopté par quelques entomologistes. D'après son ensemble ce genre paraît avoir une grande affinité avec celui d'*OEsale*; mais il s'en éloigne par ses antennes terminées en une massue de quatre feuillets. Les mandibules sont plus grandes et ne se recourbent point.

CODOCK ou CODOK. MOLL. S. de *Cytherea tigerina*.

CODOMALO. BOT. Syn. de *Mespilus Amelanchier*.

CODON. *Codon*. BOT. Une plante du cap de Bonne-Espérance, figurée par Andrews (*Reposit.*, t. 525) sous le nom de *Codon Royeni*, constitue ce genre dont on ignore la famille naturelle. Il appartient à la Décandrie Monogynie, L. Son calice est monosépale, persistant, à dix lanières très-étroites. Sa corolle est monopétale, régulière, campanulée, également à dix lobes. Le nombre des étamines est le même que celui des lobes de la corolle; à la base de chacune d'elles on trouve une écaille. Le fruit, qui a été figuré par Gærtner (2, t. 95), est une capsule ovoïde, à deux loges, contenant plusieurs graines anguleuses et hérissées, dont l'embryon est cylindrique et placé au centre d'un grand endosperme. Cette capsule s'ouvre en deux loges qui entraînent chacune avec elles la moitié de la cloison. Le *Codon Royeni* est une plante vivace, dont les tiges sont cylindriques, rameuses, cotonneuses, d'un pied de hauteur, munies d'un grand nombre d'aiguillons, et portant des feuilles alternes, ovales, rudes au toucher, pétiolées. Les fleurs naissent solitaires, un peu au-dessus de l'aisselle des feuilles. Plusieurs caractères semblent rapprocher ce genre des Solanées. Jussieu pense que le *Thuraria* indiqué par Molina dans son Histoire naturelle du Chili, doit être réuni à ce genre.

CODONERO. BOT. Synonyme vulgaire de Coing.

CODONIE. *Codonia*. BOT. Dumortier, botaniste belge, a établi ce genre de plantes Cryptogames, dans la famille des Jungermanniacées, avec les caractères suivants : périchèze monophylle, colésuliforme, campanulé, lobé; point de colésule; capsule univalve, quadridentée, souvent irrégulièrement déhiscente; élatères libres. La forme du périchèze et la déhiscence de sa capsule, distinguent ce genre de tous ceux de la famille des Jungermanniacées; son port est aussi un caractère particulier, auquel on pourrait recourir au besoin. Les Codonies connues et décrites jusqu'à ce jour, sont au nombre de deux : *Codonia pusilla*, Dum.; *Jungermannia pusilla*, L.; *Codonia woudraczeki*, Dumort.; *Jungermannia woudraczeki*, Corda.

CODONIUM. BOT. Rohr et Vahl (*Act. Soc. Nat. Hafn.*, T. II) ont ainsi nommé un nouveau genre, pour lequel on a dû préférer depuis, afin d'éviter toute confusion, le nom de *Schœpfia* que lui ont donné Schreber et Willdenow. *V*. SCHOEPFIE.

CODONOBLEPHARE. *Codonoblepharum*. BOT. Genre de Mousses établi par Schwayr, pour une plante de la Nouvelle-Zélande, qui offre pour caractères : une capsule latérale; un péristome double, l'externe à seize dents simples, rapprochées par paires, l'interne à pareil nombre de lanières égales, droites, rapprochées par leur sommet, et unies à leur base par une courte membrane; coiffe se fendant latéralement. Le *Codonoblepharum Menziesii* est une mousse droite, simple, à feuilles ligulées, très-entières, nervurées, à capsule pyriforme, sillonnée.

CODONOPHORE. *Codonophora*. BOT. Lindley a proposé de réunir, sous ce nom générique, les *Gesneria Tomentosa* et *Prasinata*, auxquels il a reconnu des caractères suffisants pour justifier une séparation.

CODONOPSIS. BOT. Genre établi par Wallich, dont les caractères ne paraissent pas différer essentiellement de ceux qui constituent le genre Campanule.

CODOPAIL. BOT. L'un des synonymes de *Pistia stratiotes*. *V*. PISTIE.

CODRE. *Codrus*. INS. Ce genre d'Hyménoptères, établi par Jurine, correspond au genre PROCTOTRUPE de Latreille. *V*. ce mot.

CODWARTH. BOT. Synonyme ancien de Belladone.

CŒCILIE. *Cœcilia*. REPT. Genre fort singulier, dont la place ne pourra être rigoureusement déterminée que lorsque les mœurs et le mode de génération des espèces qui le forment, seront mieux connus. Cuvier en fit sa troisième et dernière famille des Serpents auxquels il donna l'épithète de nus. Oppel, sur l'indication de Duméril qui observa le premier combien les Cœcilies ont

de rapports avec les Anoures, en a fait sa famille des Batraciens apodes. Linné avait d'abord décrit l'espèce qui sert de type au genre, en plaçant celui-ci à la fin de ses *Amphybiæ Serpentes*. Si les Cœcilies éprouvent des métamorphoses, nul doute qu'elles ne doivent se ranger à la suite des Protées et des Syrènes. Les caractères de ce genre consistent dans le corps qui est à peu près cylindrique, nu, dépourvu d'écailles, recouvert de glandes plus ou moins distinctes, destinées à laisser transsuder une humeur visqueuse; ayant les côtés transversalement plissés : queue nulle, tête peu distincte, conique en avant; mâchoire supérieure un peu proéminente; bouche peu fendue; narines assez apparentes; yeux à peine visibles, cachés sous la peau. Suivant Cuvier, « l'anus est rond, situé vers l'extrémité du corps; les côtes sont trop courtes pour entourer le tronc, et paraissent comme rudimentaires; les vertèbres s'articulent par des facettes, en cône creux, rempli d'un cartilage gélatineux comme dans les Poissons; le crâne s'unit à la première vertèbre par deux tubercules, comme il arrive dans les Batraciens et l'Amphisbène qui offre seul la même conformation parmi les Ophidiens; les os maxillaires couvrent l'orbite qui n'y est percée que comme un très-petit trou, et ceux des tempes couvrent la fosse temporale, de sorte que la tête ne présente en dessus qu'un bouclier osseux, continu; les dents maxillaires et palatines sont aiguës et recourbées en arrière; elles ressemblent cependant à celles des Serpents proprement dits; mais la mâchoire inférieure n'a pas de pédicule mobile, attendu que l'os tympanique est enchâssé avec les autres os, dans le bouclier du crâne. L'oreillette du cœur n'est pas divisée assez profondément pour être regardée comme double; le deuxième poumon est fort petit. Il paraît que les Cœcilies pondent des œufs à écorce membraneuse, et réunis en longues chaînes; leurs oreilles n'ont pour tout osselet qu'une petite plaque sur la fenêtre ovale. »

D'après leurs rapports anatomiques, les Cœcilies sont donc placées par la nature au point de contact des Batraciens, des Sauriens, des Ophidiens et même des Poissons. Leurs espèces sont toutes du nouveau monde. On en connaît quatre.

Coecilie Ibiare. Encycl., 34, f. 1; *Cœcilia Ibiara*, Daud., *Cœcilia tentaculata*, L., Lac., 21, f. 2. Cette espèce, qui atteint plus d'un pied de longueur sur un pouce de diamètre, est noirâtre; sa bouche, située transversalement sous le museau, l'a fait comparer à un Squale; trente-cinq plis transversaux sur chaque côté la caractérisent, ainsi que deux verrues qu'on a comparées à des tentacules, et qui sont situées en avant des narines. L'Ibiare est assez commune à Surinam et au Brésil. Pison dit qu'on l'appelle Ibiaram dans cette dernière contrée.

Coecilie visqueuse. Encycl., Serp., pl. 34, fig. 2; *Cœcilia gelatinosa*, L., *Cœcilia Ceylanica*, Séba, t. II, tab. 25, f. 2. Cette espèce fut la première connue et décrite par Linné dans le musée du prince Adolphe-Frédéric. Son corps est allongé, grêle, cylindrique, brunâtre et marqué d'une ligne latérale; il est un peu épaissi en arrière; on compte trois cent quarante plis de chaque côté. Elle a plus d'un pied de longueur, et l'épaisseur du petit doigt. Sa patrie est l'Amérique méridionale et non l'Inde, comme l'ont dit les auteurs induits en erreur par Séba.

Coecilie a ventre blanc. *Cœcilia albiventris*, Daud., t. VII, pl. 42, fig. 1. Cette espèce, que Levaillant tenait de Surinam, a son anus entouré de plis rayonnés; le corps grêle, cylindrique, noirâtre, avec l'abdomen tacheté de blanc ou de jaunâtre, par grandes plaques irrégulières; l'ouverture de la bouche est inférieure; les dents sont très-courtes et très-aiguës.

Coecilie lombricoïde. *Cœcilia lumbricoides*, Daud., *ibid.*, fig. 2; *Cœcilia gracilis*, Shaw. Le corps de cette Cœcilie est proportionnellement le plus long et le plus grêle; sa couleur est noirâtre; les tubercules de sa peau sont presque microscopiques; l'anus est rayonné; les narines sont lisses. Cet animal atteint jusqu'à deux pieds de longueur, sur quatre lignes de diamètre. On dirait un Dragonneau gigantesque. On dit qu'il habite les lieux humides à Surinam, et s'y creuse des trous en terre comme les Lombrics. Son *facies* semble indiquer un habitant des eaux.

CŒFFE. zool. et bot. *V.* Coiffe.

CŒG-BENNOG. pois. Syn. ancien de Clupe Sardine.

CŒLACHNE. *Cœlachne*. bot. Une petite plante de la famille des Graminées, ayant le port d'une *Briza*, et qui croît à la Nouvelle-Hollande, forme ce genre auquel Brown donne les caractères suivants : lépicène biflore, composée de deux valves presque égales, obtuses et ventrues à leur partie inférieure; deux fleurs mutiques, l'inférieure hermaphrodite, la supérieure pédicellée, plus petite et femelle. Dans la fleur hermaphrodite, les étamines sont au nombre de trois; l'ovaire est surmonté de deux styles qui se terminent par deux stigmates plumeux. Le fruit est allongé, cylindrique, terminé en pointe à ses deux extrémités, et non enveloppé dans les écailles florales. La seule espèce de ce genre, *Cœlachne pulchella*, est entièrement glabre; le chaume, rameux inférieurement, porte des feuilles planes, lancéolées, dépourvues de ligule. Les fleurs sont très-petites, disposées en une panicule étroite.

CŒLASTRE. *Cœlaster*. échin. Genre institué par le Dr Agassiz, dans la famille des Stellérides, de la classe des Radiaires ou Échinodermes. Caractères : corps étoilé; face supérieure tesselée, à rayons déprimés. Ce genre se rapproche infiniment de l'Astérie que nous avons décrite longuement; mais il en diffère en ce que la cavité intérieure est circonscrite par des plaques disposées comme celles des Oursins proprement dits, et au sommet desquelles on aperçoit une étoile d'ambulacres. Or, cette organisation a beaucoup d'analogie avec celle des genres de la famille des Crinoïdes, tandis que la forme générale est celle des vraies Astéries. On ne connaît qu'une seule espèce de Cœlastre, *Cœlaster coulon*, Ag. Elle a été trouvée fossile dans la Craie.

CŒLEBS. ois. Synonyme latin de Pinçon.

CŒLESTINE. min. *V.* Célestine.

CŒLESTINE. *Cœlestina*. bot. Ce genre de la famille des Synanthérées, Syngénésie égale, L., a été établi par H. Cassini et adopté par Kunth qui en a ainsi modifié les caractères : involucre cylindracé, hémisphérique, polyphylle et imbriqué; réceptacle nu et convexe; fleu-

rons tubuleux, très-nombreux et tous hermaphrodites; antennes incluses; stigmate saillant, à deux branches très-longues et divariquées; akènes à cinq angles tronqués au sommet et couronnés d'un rebord membraneux. Séparé par son auteur du genre *Ageratum*, ce nouveau genre ne semble pas, aux yeux de Kunth, avoir une organisation bien différente. La structure de l'aigrette est le seul caractère qui l'en distingue, mais encore cette structure n'est-elle, ainsi que dans le *Stevia*, qu'une légère modification de celle de l'*Ageratum*; de sorte que si l'on accordait une grande valeur à un organe si susceptible de varier, pour la distinction des Synanthérées, on instituerait presque autant de genres qu'il y a d'espèces connues. La COELESTINE AZURÉE, *Cœlestina cœrulea*, Cassini, *Ageratum cœlestinum*, Sims, plante très-élégante, à fleurs d'un bleu rougeâtre, nombreuses et disposées en corymbes, est maintenant cultivée en pleine terre et répandue dans les jardins de Belgique. La plante décrite par Kunth sous le nom de *Cœlestina ageratoides*, et qui habite la Nouvelle-Espagne, a les plus grands rapports avec la précédente.

CŒLIDIE. *Cœlidia*. Genre de l'ordre des Hémiptères, section des Homoptères, famille des Cicadaires, établi par Germar, aux dépens du genre Jassus de Fabricius, et pour quelques espèces nouvelles du Brésil. Caractères : rostre court, composé de deux articles, dont l'un recouvert à sa base par le chaperon qui est grand, plan et caréné; antennes sétacées et très-menues, avec le premier article à peine plus épais que les autres; ocelles insérés dans une fossette plus ou moins profonde, sur le bord antérieur du vertex; corselet petit, transversal, un peu relevé sur les bords; écusson grand, triangulaire et pointu; corps comprimé; pieds courts; jambes dentées. Le *Jassus nervosus*, de Fab., paraît être le type de ce genre nouveau.

CŒLIE. *Cœlia*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, institué par Lindley qui le caractérise ainsi : sépales distincts, égaux, étalés, un peu plus grands que les pétales; labelle très-entier, onguiculé, formant continuation de la base de la colonne qui elle-même se lie, sans articulation, à l'ovaire; anthère terminale, à deux loges ovales, rapprochées; quatre paquets de pollen, égaux, oblongs, réunis par paires; ovaire simple, à neuf ailes. Lindley décrit vingt-deux espèces de Cœlies qui, toutes, sont privées de tige, à feuilles plissées, s'élevant directement des racines ou des écailles qui constituent la souche.

CŒLIFLONUM, CŒLIFLOS ET CŒLIFOLIUM. BOT. *V*. NOSTOC.

CŒLINI. *Cœlinius*. INS. Genre de la famille des Ichneumonides, ordre des Hyménoptères, établi par Nées d'Esembeck qui le caractérise ainsi : palpes labiales composées de trois articles presque égaux, et les maxillaires de cinq; antennes filiformes; abdomen séparé du corselet par un pédoncule plan. L'auteur n'a point encore fait connaître les espèces qui constituent son genre nouveau.

CŒLIOXYDE. *Cœlioxys*. INS. Genre de l'ordre des Hyménoptères, famille des Mellifères, établi par Latreille, et ayant pour caractères : palpes maxillaires de deux articles, dont le premier une fois au moins plus long que le second; mandibules étroites et peu fortes dans les deux sexes; écusson épineux, abdomen conique, point ou peu soyeux en dessous. Les Cœlioxydes se rapprochent beaucoup des Mégachiles, mais elles en diffèrent par la longueur relative des palpes, par la faiblesse des mandibules, et par l'abdomen peu ou point soyeux. Ces Insectes déposent leurs œufs dans le nid des Abeilles maçonnes, qui sont des Apiaires solitaires. Eux-mêmes appartiennent à cette division, et ont par conséquent des pieds postérieurs sans corbeille aux jambes ni brosse au côté interne du premier article des tarses. L'abdomen des femelles est plus long que celui des mâles, ce qui est dû au développement du dernier anneau prolongé en pointe. Cette différence est telle que la plupart des auteurs ont regardé chaque sexe comme des espèces distinctes. On peut considérer comme type du genre :

COELIOXYDE CONIQUE. *Cœlioxys conica*, Latr., *Apis conica* et *quadridentata*, L. et Fab. Le premier de ces noms appartient à la femelle et le second au mâle. Panzer (*Faun. Ins. Germ.*, fasc. 59, tab. 7) a représenté la femelle qu'il place à tort dans le genre Anthidie. Europe.

COELIOXYDE ACANTHURE. *Cœlioxys Acanthura*. Le mâle paraît avoir été figuré par Panzer (fasc. 55, f. 15) sous le nom d'*Apis quadridentata*. Europe.

COELIOXYDE TRIDENTÉE. *Cœlioxys tridentata*, ou Anthophore tridentée de Fabricius; elle est originaire des Antilles.

. CŒLIROSA. BOT. Espèce du genre *Agrostemma*.

CŒLODON. *Cœlodon*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes. On a trouvé dans les papiers de Latreille les matériaux relatifs à l'érection de ce genre auquel on a donné les caractères suivants, d'après l'indication du grand entomologiste: antennes filiformes, semblables dans les deux sexes, de la longueur du corps dans les mâles, plus courtes dans les femelles, de onze articles cylindriques, le troisième sensiblement plus long que le quatrième; tête forte, de la longueur du corselet dans les mâles; palpes maxillaires les plus longues, leurs articles cylindriques, le terminal un peu plus grand que le précédent; mandibules des mâles presque aussi longues que la tête, larges, comprimées, sans dentelures visibles à leur partie interne, pointues et un peu recourbées à leur extrémité, dilatées à leur base extérieure; cette dilatation ayant une épine courte, obtuse; corselet mutique, cylindrique, à côtés parallèles et bisillonné; élytres longues, linéaires, parallèles, arrondies au bout, avec l'angle sutural unituberculé; écusson petit, demi-circulaire, arrondi au bout; pattes de longueur moyenne; cuisses aussi longues que les jambes. Le *Prionus cinereus* d'Olivier est le type de ce genre; on le croit assez généralement originaire du Sénégal, quoique Olivier dise l'avoir reçu de Surinam.

CŒLOGENYS. MAM. Synonyme de Paca.

CŒLOGLOSSE. *Cœloglossum*. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, L., établi par Lindley, qui lui assigne pour caractères : sépales connivents, égaux et libres; pétales semblables aux sépales, mais adnés à l'onglet du labelle; celui-ci épais,

charnu, onguiculé, couronné, avec son limbe partagé en trois lobes dont le centre est souvent tuberculeux; l'onglet est fort épais, concave, ascendant, éraillé et glanduleux sur ses bords, souvent accompagné de deux prolongements charnus, épais ou en massue parallèle, s'élevant de l'orifice interne de l'éperon; anthère petite, avec son bec court et tridenté; masses polliniques portées sur des glandules nues. Les Cœloglosses, dont Wallich a trouvé cinq espèces distinctes, dans l'Inde, sont des plantes herbacées, à racines tuberculeuses comme certaines Aphrys, et réunies par paire, à tige feuillée ou vaginée, à fleurs petites, disposées en épi.

CŒLOGYNE. BOT. Genre de la famille des Orchidées, Gynandrie Monandrie, institué par Lindley qui lui assigne pour caractères : périanthe renversé, ouvert; labelle trilobé, cuculliforme, articulé avec la colonne qui est ailée à son sommet; anthère latérale, operculée, biloculaire; pollen divisé en deux paquets sur un pédicelle visible; stigmate ou gynize infundibuliforme, bilabié. Le *Cœlogyne flimbriata*, figuré pl. 868, du *Bot. register*, est une plante parasite à tige rampante, produisant des bulbes ovales, d'où s'échappent des feuilles lancéolées, oblongues, arrondies, atténuées à leur base, et des fleurs d'un blanc verdâtre, avec le labelle frangé et orné des couleurs tranchantes rouge, jaune et brune. Elle est originaire du Népal.

CŒLOMITRA ET CŒLOMORUM. BOT. Noms proposés par Paulet pour désigner les Helvelles et les Morilles.

CŒLOPNÉES. *Cœlopneæ*. MOLL. Les conchyologistes allemands ont donné ce nom à une famille de Mollusques, de l'ordre des Gastéropodes, qui comprend ceux qui ont une cavité pulmonaire pour organe de la respiration.

CŒLORACHIS. BOT. Espèce du genre Rotboella.

CŒLORHINQUE. *Cœlorhincus*. POIS. Espèce du genre Lépidolèpre.

CŒLOSPERME. *Cœlospermum*. BOT. Genre de la famille des Rubiacées, que Blume a formé d'après l'analyse de deux arbrisseaux grimpants qu'il a trouvés dans les montagnes de l'île de Java. Caractères : limbe du calice urcéolé, très-entier et caduc; tube de la corolle court; limbe ouvert, à quatre ou six lobes linéaires; quatre ou cinq étamines dont les filaments sont insérés sur la gorge de la corolle; anthères longues, linéaires et penchées; style traversant le disque; stigmate bifide; fruit consistant en un drupe globuleux, ombiliqué, à quatre noyaux monospermes, arillés, concaves intérieurement, convexes dans la partie opposée. Ces arbrisseaux, *Cœlospermum scandens* et *corymbosum*, ont les feuilles opposées, pétiolées, stipulées et les fleurs réunies en ombelles axillaires simples ou terminales.

CŒLOSPORIUM. BOT. Link a proposé de séparer, sous ce nom, le *Dematium articulatum* qu'il avait rapporté, avec quelques autres espèces, au genre *Helmisporium*. Il croit avoir observé, dans cette espèce, que les sporules sont percées d'un petit trou assez distinct.

CŒLOSTOME. *Cœlostoma*. INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Palpicornes, tribu des Sphœridiens, établi par Brulle. Ce genre dont l'unique espèce, *H. orbicularis*, a été placée fort mal à propos jusqu'ici parmi les Hydrophyliens, se caractérise par le bord antérieur de son menton, qui présente une dépression remarquable, analogue à celle que l'on remarque dans les Sternolophes; par ses antennes terminées en massue de trois articles peu serrés; par ses tarses ni élargis, ni velus; par sa forme globuleuse, etc. Le Cœlostome orbiculaire est noir, entièrement parsemé de petits points enfoncés; tarses, barbes des antennes et palpes roussâtres; une strie à peine marquée le long de la suture. Cet insecte, long de deux lignes, se trouve en Europe; on le rencontre aussi sur les côtes de Barbarie.

CŒMBURA. BOT. Synonyme d'*Heritiera*.

CŒNDOU. *Cœndus*. MAM. Genre de l'ordre des Rongeurs, réuni par Cuvier aux Porcs-Épics.

CŒNOGONIER. *Cœnogonium*. BOT. Ehrenberg a donné ce nom à un genre de Lichens qu'il a caractérisé ainsi : fronde formée de fibres filiformes, cylindriques, rameuses, translucides et entre-croisées; apothécies orbiculaires, portées sur un court pédicelle, entourées d'un rebord peu distinct, à disque coloré, convexe. Ehrenberg a observé dans les apothécies de ce genre la même structure que dans la membrane fructifère des Pezizes et autres Champignons, c'est-à-dire que la surface des apothécies était formée par des capsules allongées, pédicellées, renfermant des sporules, et ne portait pas de sporules nues comme Acharius l'a prétendu. Il a observé cette même organisation dans d'autres Lichens et pense qu'elle est commune à toute cette famille : la seule espèce connue du genre *Cœnogonium*, le *Cœnogonium Linkii*, croît sur l'écorce des arbres à l'île Sainte-Catherine, au Brésil; sa fronde est plane, presque orbiculaire, d'un vert glauque. Son bord est frangé par les extrémités libres des filaments du thallus : les apothécies sont d'un beau rouge.

CŒNOLOPHE. *Cœnolophium*. BOT. Koch a formé, sous ce nom, un genre particulier avec l'*Athamanta denudata* qui est devenu le *Cœnolophium fischeri*. Les caractères du genre nouveau, qui a pris rang dans la famille des Ombellifères, sont : bord du calice entier; pétales obovales, échancrés, avec une découpure infléchie; fruits presque cylindriques, à section transversale, composée de cinq méricarpes réunis, égaux, subulés, renflés, avec un espace vide intérieurement et les côtés rebordés; leurs vallécules ont une côte et la commissure deux; semence demi-cylindrique. C'est une plante herbacée, vivace, à feuilles glabres, bipinnées, à découpures profondes : l'involucre est nul ou monophylle, les involucelles sont polyphylles et les fleurs blanches.

CŒNOMYIE. *Cœnomyia*. INS. Genre de l'ordre des Diptères, famille des Tanystomes, fondé par Latreille, et ayant pour caractères : antennes de trois pièces, dont la dernière plus longue, conique, de huit anneaux ou petits articles; trompe saillante, courte, terminée par deux grandes lèvres, renfermant un suçoir de quatre soies; palpes extérieures; ailes couchées sur le corps; écusson à deux épines. On peut ajouter comme un développement de ces caractères, que les Cœnomyies ont

une tête moins élevée et moins large que le thorax, supportant des yeux à facettes, très-développés dans le mâle; trois petits yeux lisses et des antennes rapprochées à leur origine, de trois articles, dont le premier est cylindrique, le second en cône renversé, et le troisième de huit petits articles qui vont en diminuant insensiblement de grosseur. La bouche consiste en une trompe membraneuse, avec deux grandes lèvres et deux palpes relevées. Les ailes, couchées parallèlement sur le corps, se rapprochent, par la disposition de leurs cellules, de celles des Taons, et les balanciers sont à découvert comme dans les Stratiomes. Les pattes sont assez fortes, et il existe trois pelotes et deux crochets à l'extrémité des tarses; le corps est ovale, oblong et pubescent. — Ce genre a été désigné sous le nom de *Sicus* par Fab. On considère comme type la Coenomyie ferrugineuse, *Cœnomyia ferruginea*. Elle varie beaucoup, et plusieurs auteurs, Fab. en particulier, l'ont décrite sous des noms différents; on en jugera par la synonymie suivante : *Tabanus bidentatus*, L. et Fab. *Sp. Ins.* — *Tabanus bispinatus, id.* — *Stratiomys errans*, Fab. (*Ent. Syst.*). — *Sicus ferrugineus, bicolor, errans,* Fab. (Suppl.) — Mouche armée odorante, Lat. — *Stratiomys Macrotion,* Panzer (*Faun. Ins. Germ.*), *Stratiomys unguiculata* du même. — *Stratiomys errans* du même. Meigen (Desc. Syst. des Dipt.) décrit cette seule Cœnomyie qu'on a connue sous un si grand nombre de noms, et y réunit une seconde espèce, *Cœnomyia unicolor,* qu'on trouve assez communément, et qui répand une odeur de Mélilot très-prononcée.

CŒNOPTERIS. bot. Bergius a donné ce nom au genre *Darea* de Jussieu. Swartz et Thunberg ont adopté le nom de Bergius; depuis, Brown a réuni le genre *Darea* aux *Asplenium*.

CŒNOSIE. *Cœnosia*. ins. Genre de Diptères, établi par Meigen pour les Mouches dont la trompe se termine en manière de crochet; à ce caractère on peut ajouter : antennes insérées près du front, plus courtes que la tête, terminées par une palette linéaire, plus longue que l'article précédent, garnie d'une soie plumeuse; yeux réunis postérieurement, dans les mâles; tête hémisphérique, velue en devant; ailes couchées. Le *Cœnosia fungorum, Musca fungorum,* Degéer, vi, 89, est le type de ce genre.

CŒNOTROPHOSPERME. *Cœnotrophospermus*. bot. Nom donné aux plantes qui ont un trophosperme commun à la base de l'ovaire, ou plusieurs trophospermes joints le long de l'axe de l'ovaire.

CŒNURE. intest. *V.* Cénure.

COESCOES ou CUSOS. mam. Synon. de Phalanger.

COESDOES. mam. Synonyme d'Antilope Condoma.

CŒSIE. bot. *V.* Cæsie.

COESIOMORE. pois. *V.* Cæsiomore.

CŒSION. pois. *V.* Cæsion.

CŒSPIPHYLIS. bot. Dans la nouvelle nomenclature de Du Petit-Thouars (Histoire des Orchidées des îles australes d'Afrique. Pl. 102), c'est le nom d'une espèce de *Phyllorchis*. Il répond au *Bulbophyllum* ou *Cymbidium cœspitosum* de Swartz.

CŒTOCAPNIE. *Cœtocapnia*. bot. Genre de la famille des Amaryllides, établi par Link et Otto qui lui donnent pour caractères : inflorescence en grappe; corolle recourbée, tubuleuse, avec son limbe divisé en six dents glanduleuses; stigmate concave et frangé; péricarpe triloculaire, à semences centrales. Le *Cœtocapnia geminiflora*, seule espèce connue jusqu'ici, est originaire du Mexique; c'est une plante herbacée, à feuilles en carène, à pédicelles dichotomiques, etc.

CŒTONIER. *C tonium*. bot. On emploie quelquefois ce mot pour désigner la glume calicinale des Graminées à épillets multiflores; il a été proposé par Trinius.

CŒUR. anat. Vrai moteur du sang et l'un des rouages les plus indispensables à la vie, dans les organisations déjà compliquées, le Cœur n'existe pas chez tous les Animaux. Il se trouve placé, quand il existe, entre les vaisseaux veineux et artériels dont il forme la démarcation la plus précise. Il suppose toujours, non-seulement l'existence du sang et la présence d'un tube digestif où ce fluide a sa source, mais encore un organe spécial, des poumons ou des branchies, chargé de redonner au sang les qualités qu'il a perdues en parcourant la longue série des organes. On ne peut donner ici ni la description minutieuse du Cœur, organe si différent dans les diverses classes d'Animaux, ni l'histoire de ses mouvements que beaucoup de circonstances font varier, et qui, à leur tour, modifient les principales fonctions de la vie; il ne s'agit que d'une esquisse fort imparfaite.

Une masse charnue, extrêmement irritable, revêtue de membranes de tous les côtés, traversée par des nerfs, arrosée par des vaisseaux, protégée par une enveloppe ordinairement fort résistante, offrant à son centre des excavations variables pour le nombre et la configuration, communiquant avec des vaisseaux de deux sortes et des organes respiratoires circonscrits, envoyant du sang à toutes les parties, leur fournissant à toutes les principes nécessaires à la nutrition, et présidant ainsi à toutes les fonctions : voilà quelles idées principales on attache au Cœur, puissant agent qui se trouve lié directement ou par sympathie avec tout ce qu'il y a d'essentiel dans l'organisation; qui est toujours insoumis à la volonté, et chez lequel l'habitude ne détermine de modification d'aucun genre; organe enfin qui agit sans repos depuis le commencement de l'existence, et qui souvent continue de battre longtemps après qu'elle a totalement cessé.

Propre aux seuls animaux, le Cœur n'existe pas chez tous. Sa présence n'est constante, et ses fonctions ne paraissent nécessaires que là où se trouvent des organes spécialement destinés à la respiration. Le Cœur ne se trouve, dans les êtres organisés, qu'à partir des Crustacés et des Araignées; il ne paraît exister d'aucune manière dans les animaux placés plus bas, de même aussi que ces animaux des classes inférieures ne présentent point de sang proprement dit : c'est que le même organe qui nécessite un Cœur est aussi l'organe qui compose du sang. Cette loi pourtant semble éprouver une exception pour les Annélides, sorte de Vers doués de branchies et pénétrés d'un sang véritable, possédant des vaisseaux sanguins manifestement de

deux sortes, et qui, nonobstant tout cela, sont néanmoins dépourvus d'un Cœur.

Ni les Polypes, ni les Annélides, ni les Insectes, n'ont de Cœur véritable. Ces derniers animaux ont, au lieu de Cœur, un grand vaisseau nommé *dorsal*, espèce de canal central, où du sang imparfait séjourne presque immobile et toujours également coloré. Aussi ces animaux n'ont-ils ni poumons, ni branchies, mais, au lieu de ces organes, des sortes de canaux ou de trachées irrégulièrement disséminées dans tout leur corps. Le Cœur dans les Annélides et les Crustacés est déjà très-sensible. Il a jusqu'à trois portions séparées dans quelques Mollusques, et il est très-compliqué chez plusieurs autres. Il forme toujours au moins deux loges, un ventricule et une oreillette dans les Poissons et les Reptiles, et toujours sans exception, quatre cavités, réduites à trois dans le fœtus, chez les Oiseaux et les Mammifères.

Ces quatre cavités du Cœur des Mammifères et des Oiseaux agissent alternativement deux par deux; les deux oreillettes ensemble et de même pour les deux ventricules. Ces mouvements du Cœur consistent à se laisser remplir et distendre par le sang, et ensuite à envoyer ce fluide à des destinations assignées d'avance par la distribution naturelle des vaisseaux qui en émanent. Et en vertu de l'alternative dont nous avons déjà fait mention, les deux ventricules se dilatent et s'emplissent à l'instant où les deux oreillettes se vident et se contractent : merveilleuse association de mouvements sans laquelle la circulation du sang ne pourrait plus avoir lieu.

Trois veines principales rapportent dans l'oreillette droite tout le sang devenu inhabile à nourrir et à exciter convenablement les organes : ces vaisseaux, les deux veines caves et la veine du Cœur, ont bientôt versé dans cette oreillette assez de sang pour la remplir et la dilater : ainsi distendue, cette première cavité du Cœur se resserre sur le sang qu'elle contient et auquel une communication, alors entièrement libre, permet d'aller remplir le ventricule droit qui, se contractant à son tour, pousse avec énergie, dans l'artère pulmonaire, un sang qui va se répandre et se régénérer dans le tissu des poumons, où la présence d'un air incessamment renouvelé et les mouvements alternatifs qu'il suppose, redonnent au sang toutes ses qualités vitales, et loin de le ralentir ne font qu'accélérer son cours. Il parvient donc ainsi dans les cavités gauches du Cœur; et, par un mécanisme en tout semblable à celui des cavités droites, ce fluide se trouve porté et réparti, au moyen de l'aorte et de ses nombreuses divisions, dans les organes même les plus éloignés du Cœur, qui par là sont vivement ébranlés en même temps qu'imprégnés de sucs nutritifs de vie et de chaleur.

Le Cœur n'est pas l'unique agent de la circulation : les artères et l'élasticité dont elles sont douées, les veines et les valvules qu'elles présentent, les muscles et leurs contractions diverses, les mouvements alternatifs, continuellement comprimés aux poumons ou aux branchies, sont autant d'auxiliaires du Cœur pour l'accomplissement de la circulation. Cette fonction n'est ni aussi compliquée, ni aussi parfaite dans les Reptiles et les Poissons, qu'elle l'est dans les Mammifères. Ces animaux, en effet, ne possèdent qu'un ventricule et une oreillette où du sang noir et du sang rouge sont doublement mêlés et confondus; car l'oreillette reçoit toutes les veines du corps, en même temps que les veines des poumons, et le ventricule à son tour envoie du sang à la fois dans les poumons et dans la grande artère du corps. Du reste, le mécanisme du Cœur est toujours le même, à cela près de la complication des cavités et de leurs mouvements. Avec un Cœur se trouvent constamment un foie, des poumons ou des ouïes, des nerfs et de la chaleur ordinairement indépendante, surtout chez les animaux dont le Cœur a quatre cavités bien séparées. L'entière soustraction du Cœur n'est suivie de la mort que chez les animaux les plus parfaits et les plus achevés : la vie des Poissons et des Reptiles n'est pas dans une dépendance aussi grande de cet organe. Haller et Spallanzani ont vu vivre des Reptiles longtemps après avoir été privés du Cœur, et ils ont vu battre celui-ci de quarante à cinquante heures après sa séparation totale du corps. Mais toute vie disparaît chez les Oiseaux et les Mammifères après que cette séparation du Cœur a eu lieu. Le Cœur est susceptible de s'ossifier, mais dans toute son épaisseur; après l'homme, les Daims, devenus vieux, sont le plus souvent affectés de cette altération. La membrane interne et les portions fibreuses, qui occupent les ouvertures du Cœur ou qui forment ses tendons, sont les seules parties aptes à se pénétrer de sels calcaires.

COEUR. MOLL. Il a suffi qu'une Coquille bivalve ait les crochets proéminents et recourbés, et se rapprochât par cela même plus ou moins de la forme d'un cœur, pour qu'on lui consacrât vulg. ce nom et qu'il fût conservé par les marchands. C'est principalement parmi les espèces du genre Bucarde, qu'on a trouvé plus facilement à faire de ces applications. Les anciens conchyliologues ou oryctographes donnaient aussi généralement le nom de Cœur à toutes les moules des Coquilles bivalves bombées; ils les nommaient aussi Bucardite.

COEUR D'ANGUILLE. ECHIN. Plusieurs Oursins portent ce nom dans les auteurs anciens.

COEUR DE BOEUF. BOT. Nom vulg. du fruit de l'Anone glabre, *Anona glabra*, L.

COEUR DE SAINT-THOMAS. Nom vulg. des graines de l'Acacie grimpante, *Acacia scandens*, W.

COEUR DES INDES. BOT. Syn. vulg. de Cardiosperme.

COEUR MARIN. ECHIN. Syn. vulgaire de Spatangue.

COFAR. MOLL. Nom qu'Adanson a donné à une grande Coquille, *Buccinum rostratum*, de la mer du Sénégal, qu'il a rangée parmi ses Pourpres, mais qui doit faire partie des Rochers proprement dits; elle a huit pouces de long.

COFASSUS. BOT. C'est probablement une Echite, dont le bois, d'une belle couleur jaune, est employé aux Moluques à divers ouvrages de menuiserie.

COFFEA. BOT. Synonyme de Caféier.

COFFER. BOT. Syn. de *Symplocos martinicensis*.

COFFO. BOT. Feuilles de Bananier, qui donnent un fil propre à confectionner des étoffes précieuses et des hamacs.

COFFOL. BOT. Synonyme d'Arec.

COFFRE. POIS. Nom vulgaire des espèces du genre Ostracion. *V.* ce mot.

COGOIL. POIS. Syn. vulgaire du *Scomber Scolias.*

COGRUS. POIS. Raffinesque a établi sous ce nom un genre qui renferme des Ophisures sans membranes branchiales. Il n'a point encore publié la description des espèces qui doivent composer ce genre.

COGSRAN. OIS. Syn. ancien de Corbeau Choucas.

COGUL. OIS. Synonyme vulgaire de Coucou.

COHINE. BOT. Synonyme vulgaire de Crescentie.

COIATA. MAM. Synonyme de Coaïta. *V.* SAPAJOU.

COICLINAT. BOT. Syn. d'*Angelica Archangelica.*

COIFFE OU COEFFE. *Calyptra.* BOT. On donne ce nom à une enveloppe membraneuse, qui environne d'abord de toutes parts l'ovaire ou la capsule non développée des Mousses. Cette enveloppe, que Linné avait regardée comme un calice, se divise transversalement, par suite de l'allongement de la capsule; une partie reste à la base du pédicelle, et porte le nom de *Gaîne* ou de *Gaînule* (*Vagina, Vaginula*). L'autre est soulevée par la capsule, et persiste plus ou moins longtemps sur elle : c'est la *Coiffe*. Cette Coiffe présente plusieurs caractères propres à distinguer les divers genres de la famille des Mousses : ainsi, tantôt elle est tronquée à sa base comme un opercule ou une cloche, à bord entier ou lacinié; c'est ce qu'on nomme Coiffe campanulée, *Calyptra mytriformis;* et tantôt elle se fend latéralement et se détache obliquement; on dit alors qu'elle est fendue latéralement, ou en forme de capuchon, *Calyptra cucullata, dimidiata.* Ce caractère sert à distinguer plusieurs genres, et donne des coupes en général très-naturelles. Ainsi le *Gymnostomum* et l'*Anictangium,* le *Weissia* et le *Grimmia,* le *Zygodon* et l'*Orthotrichum,* le *Neckera* et le *Daltonia,* le *Leskea* et le *Hookeria,* ne diffèrent l'un de l'autre que par ce caractère; les premiers de ces genres ont la Coiffe fendue latéralement, les seconds l'ont campanulée; la grandeur même de la Coiffe a servi à établir quelques genres, tels que l'*Encalypta* et le *Voitia.* Enfin, on avait voulu employer comme caractère générique la présence ou l'absence des poils sur la Coiffe, dans les *Orthotrichum,* dans les *Polytrichum,* etc. Mais on a été obligé d'abandonner ces caractères qui ne diffèrent souvent que du plus au moins; cependant cette singularité, d'avoir la Coiffe velue ou hérissée, est presque uniquement propre à ces deux genres, et s'il ne peut être employé en première ligne, il donne néanmoins un bon caractère secondaire.

COIFFE DE CAMBRAI. MOLL. Nom de l'Argonaute papyracé.

COIFFE-JAUNE. OIS. Espèce du genre Troupial.

COIFFE-NOIRE. OIS. Espèce du genre Tangara.

COIGNASSIER. *Cydonia.* BOT. Genre de la famille des Rosacées, établi par Tournefort, qui avait été réuni par Linné au genre *Pyrus,* dont il ne diffère en effet que par le nombre des graines qu'il contient dans chacune des cinq loges de son fruit. Les auteurs modernes ont de nouveau distingué le genre Coignassier des véritables Poiriers. Voici quels sont ses caractères : un calice turbiné à sa base, divisé supérieurement en cinq lanières lancéolées; une corolle de cinq pétales larges et obtus; des étamines nombreuses, attachées à la gorge du calice, en dedans des pétales; cinq styles distincts dans leur partie supérieure, soudés inférieurement. Le fruit est une Mélonide ordinairement pyriforme, quelquefois arrondie, à cinq loges dont les parois sont cartilagineuses, et qui contiennent chacune de huit à dix graines, tandis qu'il n'y en a jamais que deux dans toutes les espèces de Poiriers : ce sont des arbrisseaux plus ou moins élevés, dont les feuilles sont simples et alternes, les fleurs roses ou d'un rouge écarlate, axillaires, solitaires ou diversement groupées. Les espèces sont :

COIGNASSIER COMMUN. *Cydonia vulgaris,* Lamk., *Pyrus Cydonia,* L. Arbrisseau dont la tige, tortueuse, s'élève à une hauteur de douze à quinze pieds, en se divisant en branches nombreuses. Ses feuilles, alternes et simples, sont ovales, pétiolées, entières, très-cotonneuses, surtout à leur face inférieure, et molles au toucher. Ses fleurs sont très-grandes, d'un blanc légèrement lavé de rose, placées seule à seule à l'extrémité des jeunes rameaux. Leur calice est très-cotonneux en dehors; les pétales sont arrondis, très-larges et un peu ondulés. Les fruits sont pyriformes, de la grosseur du poing et au delà, ordinairement cotonneux, d'une couleur jaune pâle. Leur chair est dure, très-âpre, même à l'époque de leur parfaite maturité; elle a une odeur aromatique extrêmement marquée. Les fruits sont mûrs vers la fin d'octobre. Le Coignassier est originaire de l'île de Crète et de l'Asie-Mineure. Il est aujourd'hui naturalisé dans toute l'Europe tempérée où on le cultive en pleine terre. On en distingue plusieurs variétés qui tiennent à la largeur des feuilles, à la forme et à la grosseur du fruit. La plus estimée est celle que l'on désigne sous le nom de COIGNASSIER A LARGES FEUILLES OU COIGNASSIER DE PORTUGAL. Ses fruits sont fort gros, relevés de côtes très-saillantes. On cultive peu le Coignassier dans les jardins fruitiers du nord de la France, parce que généralement ses fruits ne sont pas très-estimés; mais dans le Midi c'est un arbre fort répandu, parce qu'on en fait des marmelades, des gelées, des pâtes qui sont délicates. Dans le bassin de la Garonne particulièrement, les paysans aisés font du Coing ce qu'ils nomment *Cotignac* ou *Codognac,* qui est la confiture des campagnes. Les pharmaciens en préparent un sirop légèrement astringent, que l'on prescrit assez souvent dans les diarrhées rebelles. Ses pepins contiennent une très-grande quantité de mucilage, que l'on obtient par leur immersion dans l'eau. Aussi cette eau mucilagineuse est-elle employée comme émolliente, surtout dans l'inflammation des paupières ou de la conjonctive. Les Coings, *Cydonia Mala,* étaient en honneur chez les anciens; ils les avaient consacrés à Vénus. Plusieurs autres pensent même que les fameuses Pommes du jardin des Hespérides, que l'on regarde généralement comme les fruits de l'Oranger, devaient être ceux du Coignassier, puisque selon Galesio, qui a récemment écrit un traité sur les Orangers, ces derniers arbres étaient inconnus des Grecs, et que surtout ils ne croissaient pas naturellement dans les lieux où ils plaçaient le jardin des Hespérides.

Quoiqu'on rencontre assez rarement le Coignassier dans les jardins fruitiers, il n'en est pas de même dans

les pépinières; là on le cultive en abondance. En effet, les jeunes individus de cet arbre servent de sujets pour greffer toutes les variétés de Poiriers que l'on veut élever en quenouille, en espalier ou en buisson. L'amateur y trouve plusieurs avantages; d'abord, greffés ainsi sur Coignassier, les Poiriers peuvent porter du fruit au bout de deux à trois ans, tandis qu'il leur en faut dix lorsque la greffe a été faite sur Poirier; en second lieu le Coignassier croissant plus lentement et s'élevant moins haut, les sujets greffés sont plus faciles à conduire et à tailler. On multiplie le Coignassier par trois procédés différents : 1° par le moyen des graines; ce procédé est le plus long et le moins employé, puisqu'il faut au moins cinq à six ans pour que les individus soient bons à greffer; 2° par boutures : elles se font au mois de mars, dans une terre légère et un peu humide, on peut les enlever l'année suivante; 3° mais le procédé le plus fréquemment en usage consiste à séparer les rejetons des vieux pieds. Pour en obtenir un plus grand nombre, on coupe ras de terre quelques vieux individus. Il s'élève alors de la souche un grand nombre de rejetons, que l'on sépare à la fin de l'hiver et que l'on place en pépinière. Les pieds provenus de cette manière peuvent être greffés en écusson dès la fin de l'année suivante. Le Coignassier n'est pas très-difficile sur la nature du terrain; cependant il pousse mieux et donne des fruits de meilleure qualité, dans une terre légère, un peu sablonneuse et humide. Dans un terrain sec, ses fruits sont petits, durs et coriaces, mais il demande toujours une bonne exposition.

Coignassier de la Chine. *Cydonia sinensis,* Thouin, Ann. Mus. T. XIX, p. 144, tab. 8 et 9. Cette belle espèce, originaire de la Chine, n'est guère connue que depuis une trentaine d'années, et ce n'est qu'en 1811 que cet arbrisseau a fleuri à Paris pour la première fois. Il s'élève, comme le précédent, à une hauteur de quinze à vingt pieds, et porte des feuilles courtement pétiolées, ovales, allongées, terminées en pointe et finement dentées. Leurs deux surfaces sont d'un vert clair, glabres et entièrement lisses. Au sommet des jeunes ramifications de la tige naissent de grandes et belles fleurs roses, dont le calice est glabre. Le fruit est pyriforme, semblable à celui de l'espèce précédente pour la forme, la grosseur, la couleur et l'odeur. Sa chair est dure, grenue et presque sèche. Chaque loge contient une très-grande quantité de graines fort petites. Ce bel arbrisseau commence à se répandre dans les jardins d'agrément, où on le cultive en pleine terre. Il résiste très-bien à un froid de neuf à dix degrés. Ses fruits n'ont point encore assez bien mûri, pour qu'on puisse en apprécier la qualité. Cependant ils paraissent avoir la plus grande analogie avec les Coings ordinaires. On le multiplie facilement de boutures et de marcottes, ou en le greffant sur le Poirier et le Coignassier commun.

Coignassier du Japon. *Cydonia Japonica,* Pers. Moins élevée que les deux autres, cette espèce a ses branches armées d'épines, ses jeunes rameaux tomenteux, garnis de feuilles oblongues, pétiolées, finement dentées, glabres et luisantes à leur face supérieure. Les fleurs, d'un rouge écarlate ou blanches dans une variété, sont réunies plusieurs ensemble et forment un petit bouquet terminal; leur calice est glabre, avec les divisions du limbe obtuses et ciliées; les fleurs sont quelquefois semi-doubles. Elle se multiplie par les mêmes procédés que la précédente, et passe comme elle l'hiver en pleine terre.

COIGNIER. bot. Synonyme de Coignassier.

COILANTHE. *Coilantha.* bot. *V.* Gentiane.

COILOPHYLLUM. bot. Même chose que Sarracenia.

COILOTAPALUS. bot. Syn. de *Cecropia peltata.*

COING. bot. Fruit du Coignassier.

COING DE MER. polyp. L'*Alcyonium cydonium* est ainsi nommé vulgairement. Ce Polypier appartient maintenant à l'ordre des Alcyonées, de la division des Polypiers sarcoïdes.

COINS ou CROCHETS. mam. *V.* Dent.

COIPATLIS. bot. Nom vulgaire d'une Santoline.

COIPOU ou COYPU. mam. Syn. vulg. d'Hydromide.

COIRCE. bot. Synonyme ancien d'Avoine.

COIRON. bot. Syn. vulgaire de *Selinum spinosum.*

COITE. bot. Synonyme de Ciguë.

COIWA. bot. *V.* Koriva.

COIX. *Coix.* bot. Genre de la famille des Graminées et de la Monœcie Triandrie, caractères : fleurs constamment monoïques; de la gaîne de chacune des feuilles supérieures naissent plusieurs pédoncules inégaux, dressés ou arqués, portant à leur sommet un involucre ovoïde, épais, resserré à son sommet qui est percé d'une ouverture latérale. Il contient une fleur femelle, et de plus un petit rameau saillant, couvert de fleurs mâles, et qui naît de son fond. Ce rameau porte trois ou quatre petits glomérules composés chacun de deux ou trois épillets. Chacun de ces derniers est biflore. La lépicène est formée de deux valves membraneuses un peu coriaces, concaves, dont l'externe, un peu plus grande, a le sommet tantôt entier, tantôt tridenté. Les deux fleurs sont sessiles; l'externe est plus grande que l'interne. Les paillettes qui composent leur glume sont minces, lancéolées, un peu concaves, terminées en pointe. La glumelle consiste en deux paléoles charnues, épaisses, turbinées, tronquées et planes à leur sommet, immédiatement appliquées l'une contre l'autre par leur côté interne. Les filets des trois étamines naissent entre ces deux paléoles. L'involucre d'où naît le rameau portant les fleurs mâles, est ovoïde, allongé, rétréci vers son sommet qui quelquefois se prolonge en une languette plus ou moins longue. Il offre un sillon longitudinal, peu profond, et contient intérieurement une fleur femelle et deux ou trois appendices claviformes, allongés, de la même hauteur que celle-ci, et quelquefois plus longs, naissant comme elle d'un petit support qui part du fond de l'involucre. Ces appendices paraissent être autant de fleurs avortées et réduites à l'état rudimentaire. La fleur fertile est, sur l'un de ses côtés, creusée d'un sillon longitudinal, profond, dans lequel sont contenus les appendices et le pédoncule commun des fleurs mâles. Les écailles de la fleur femelle qui constituent la lépicène et la glume, sont au nombre de cinq, allant en décroissant de grandeur depuis la première ou la plus externe jusqu'à la cinquième. Elles sont toutes glabres, très-concaves, arrondies, longuement acuminées à leur sommet qui est aigu. La plus

intérieure de ces cinq écailles, qui est aussi la plus petite, pourrait être considérée comme une glumelle unipaléolée. Autour de l'ovaire on trouve trois étamines avortées, rudimentaires et à peine de la hauteur de cet organe. Il est sessile, arrondi, glabre, un peu comprimé sur ses faces; du sommet naît un style court, cylindrique, qui bientôt se termine par deux stigmates très-longs, filiformes, poilus, glanduleux et saillants par l'ouverture de l'involucre. Le fruit se compose de l'involucre qui a pris un peu de développement, et qui est devenu dur, osseux, lisse, luisant, et d'une couleur gris de perle comme le fruit de certaines espèces de Lithospermes. Dans son intérieur on trouve les cinq écailles, au milieu desquelles est placée une cariopse irrégulièrement globuleuse, marquée sur un côté d'une gouttière profonde.

Les espèces, au nombre de cinq, sont originaires des Indes-Orientales. Leurs racines sont annuelles ou vivaces; leurs chaumes fermes et assez élevés; leurs feuilles plus ou moins larges. Le Coix Larme de Job, *Coix Lacryma*, L., est annuel. On le cultive dans les jardins. On fait avec ses fruits, de même qu'avec ceux des autres espèces, des bracelets, des colliers et d'autres ornements. On prétend qu'ils contiennent une farine nutritive, et que, dans les temps de disette, on en a fait du pain.

Les anciens donnaient aussi le nom de Coix à un Palmier.

COL. géol. *V.* Montagnes.

COLA. bot. Genre de la famille des Sterculiacées, établi par Schott et Endlicher qui le caractérisent de la manière suivante : calice urcéolaire, à cinq ou six divisions droites; tube staminifère nul dans les fleurs des deux sexes; dix anthères sessiles, à loges superposées et confluentes, disposées sur plusieurs rangées et entourant ses pistils. Les ovaires sont à peine distincts et sessiles, surmontés de très-petits styles, couronnés par des stigmates simples et réfléchis. Le fruit consiste en des carpelles folliculaires, sessiles et aligospermes; les semences sont grandes. Les *Cola acuminata* et *tomentosa* sont des arbustes qui habitent les terres incultes de la Sénégambie; ils ont les feuilles ovales ou oblongues, les fleurs paniculées, axillaires ou terminales.

COLA et COLAC. pois. Syn. vulgaires de Clupe Alose.

COLA, COLES, GOLA et KULA. bot. Noms vulgaires du fruit du Sterculier acuminé qui, dit-on, a la propriété de rendre potables les eaux les plus fétides.

COLAGUALA. bot. Même chose que Calaguala.

COLAPHONIA et COLOPHONION. bot. Synonymes de Scamonée. *V.* Liseron.

COLAPTE. *Colaptes*. ois. Genre de l'ordre des Zygodactyles, établi par Swainson, dans un démembrement du grand genre Pic. Caractères : bec médiocre, robuste, comprimé; arête légèrement recourbée; narines placées à la base du bec, qui est entourée de poils dirigés en avant; pieds robustes, propres à grimper; deux doigts en avant et deux en arrière; ailes médiocres; queue roide. Les espèces qui constituent ce genre nouveau ont toutes les habitudes des Pics; on ne cite encore que la suivante.

Colapte brun-doré. *Colaptes auratus*, Sw.; *Picus auratus*, Vieill. Parties supérieures brunâtres, avec le bout des plumes d'un jaune doré, qui se reflète en jaune pâle ou verdâtre; œil placé entre deux bandes jaunes, qui se réunissent vers l'occiput; une tache d'un brun sombre, derrière l'œil; occiput lavé de cramoisi; menton orangé; parties inférieures blanchâtres, avec des zones olivâtres; bec et pieds bruns. Taille, 8 pouces. Du Brésil.

COLARIS. ois. Cuvier a fait de ce mot le synonyme de Rolle.

COLAS. ois. Synonyme vulgaire de Geai.

COLASPE ou COLASPIDE. *Colaspis*. ins. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Fabricius, et placé dans la famille des Cycliques. Caractères : tête presque verticale; antennes insérées au-devant des yeux, plus longues que le prothorax, terminées par quatre à cinq articles plus allongés que les précédents, et de forme un peu différente; mandibules subitement arquées et rétrécies vers l'extrémité, terminées par une pointe très-forte; palpes filiformes, avec le dernier article presque conique; corps arrondi et court. Les Colaspes ont la plus grande analogie avec les Eumolpes, et ne s'en distinguent guère que par leurs palpes. Elles se rapprochent des Chrysomèles par la forme du corps; mais elles en diffèrent par les antennes et les mandibules. Enfin, sous plusieurs rapports elles avoisinent les genres Galéruque, Altise, Criocère, Hispe et Casside, dont elles s'éloignent cependant par la position des antennes au-devant des yeux. Le genre Colaspe ou Colaspide de Duméril est très-nombreux en espèces. On ne possède aucune observation sur leurs mœurs; presque toutes sont originaires de l'Amérique. Dejean en mentionne cinquante-huit. La Colaspe flavicorne, *Colaspis flavicornis* ou *Chrysomela occidentalis* de Linné (figurée par Olivier, t. v, p. 881, pl. 1, fig. 1, 5, a, b), peut être considérée comme le type du genre; on la trouve à Cayenne. La Colaspe très-noire, *Colaspis atra*, Oliv. (p. 887, t. 2, fig. 22), *Colaspis barbara*, Fabr., est originaire de la Barbarie, du Portugal et de la France méridionale.

COLAX. bot. Lindley a fait, sous ce nom, un démembrement du genre *Dendrobium*, de la famille des Orchidées; il y a compris les *Dendrobium Barringtoniæ*, Sw., *D. Harrissoniæ*, Hook. et *D. Palmifolium*, Sw. Depuis, et nous en ignorons le motif, le professeur Lindley, détruisant son propre ouvrage, a réuni au genre *Maxillaria* toutes les espèces dont il avait composé le genre *Colax*. Du reste voici les caractères assignés à ce dernier : périanthe étalé, résupiné; labelle trilobé, articulé au gynostème par le prolongement de l'onglet; sépales latéraux extérieurs soudés par leur base à celle du gynostème; quatre masses polliniques glanduleuses et soudées entre elles par leur base. Le Colax d'Harrison, *Colax Harrisoniæ*, que l'on peut considérer comme le type du genre, est une plante parasite, à pseudo-bulbe, des racines de laquelle s'élève une feuille solitaire, coriace, lancéolée, plissée, d'un vert tirant sur le glauque, et violette inférieurement, vers son origine; du côté du pseudo-bulbe s'élève une hampe cylindrique, articulée, garnie d'écailles engaînantes, terminée par une ou deux fleurs grandes et

belles. La corolle consiste en un assemblage de trois sépales et deux pétales formant une sorte de tube évasé, campanuliforme; chacune de ces pièces est, à l'intérieur, d'un rouge lilas, veiné de bleu foncé et de brun; la nuance extérieure est le vert jaunâtre ou brunâtre, veiné de rouge foncé; le disque est jaune, poilu et glanduleux. Le gynostème est dressé, terminé par une anthère renfermant dans ses loges les masses polliniques presque sessiles. L'ovaire, plus court que la corolle, consiste en une capsule glabre et allongée. Cette espèce habite l'Amérique équatoriale.

COLBERTIE. *Colbertia*. BOT. Salisbury (*Par. Lond.*, nº 73) a dédié ce genre à la mémoire de l'illustre Colbert, ministre dont toute l'ambition se partageait entre la gloire de bien servir son pays et celle de protéger les sciences, qui enrichit par ses bienfaits le Jardin du Roi à Paris, et lui-même y fit planter les plantes les plus rares à la place des Vignes dont ce terrain était couvert. Caractères : calice composé de cinq sépales persistants et presque arrondis; corolle de cinq pétales caducs; étamines en nombre indéfini, dont dix intérieures beaucoup plus longues que les autres, à anthères aussi très-longues; cinq ovaires réunis et se changeant en un péricarpe globuleux, à cinq loges; cinq styles divergents, aigus selon Roxburgh, ou capités au sommet d'après Brown (*in Hort. Kew.*, éd. 2); un grand nombre de semences réniformes dans chaque loge, immergées dans une pulpe gélatineuse et transparente. La plante sur laquelle ce genre a été fondé est un arbre des vallées de la côte de Coromandel, qui fleurit aux mois de mars et d'avril, dont les feuilles sont oblongues, acuminées, dentées en scie, à nervures pennées au nombre de trente et plus, et portées sur de courts pétioles; les pédicelles sont très-nombreux, uniflores, et sortent de bourgeons écailleux, placés près des nœuds de l'année précédente; il n'y a point de stipules, et les fleurs sont jaunes. La COLBERTIE DE COROMANDEL, *Colbertia Coromandeliana*, est figurée sous le nom *Dillenia pentagyna* dans Roxburgh (*Flor. Coromand.* I, p. 21, t. 20). Elle appartient à la famille des Dilléniacées, tribu des Dillénées, et à la Polyandrie Polygynie.

COLCHICACÉES, COLCHICÉES OU COLCHICINÉES. *Colchicaceæ*. BOT. Les genres qui composent cette famille, avaient été placés autrefois parmi les Joncées dont ils s'éloignent par le port et par plusieurs caractères assez importants; Mirbel le premier les en a séparés, et en a formé un ordre distinct, sous le nom de Mérendérées que De Candolle, dans la troisième édition de la Flore française, a changé en celui de Colchicacées, rappelant le genre le plus notable de ce groupe. Enfin, c'est le même groupe pour lequel R. Brown (*Prod. Fl. Nov.-Holland.*) a proposé la dénomination de Mélanthiacées. La famille des Colchicacées fait partie de la classe des Monocotylédones dont les étamines sont périgynes. Elle se compose de plantes herbacées, dont la racine est fibreuse ou tubérifère; leur tige est simple ou rameuse, portant des feuilles alternes, engaînantes par leur base, et dont la figure est très-variable; les fleurs sont terminales, hermaphrodites ou unisexuées et polygames ou dioïques; leur calice est coloré, pétaloïde, à six divisions égales, quelquefois assez profondes pour former six sépales distincts; d'autres fois ce calice se prolonge à sa base en un tube long et grêle. On compte constamment six étamines insérées soit au sommet du tube calicinal, soit à la base et en face de chaque sépale quand le calice est formé de pièces distinctes; leurs filets sont constamment opposés aux lobes ou aux sépales du périanthe; leurs anthères sont tournées en dehors. Les ovaires sont au nombre de trois dans chaque fleur; tantôt presque entièrement libres et distincts, tantôt plus ou moins intimement soudés entre eux, de manière à former un ovaire à trois loges contenant chacune plusieurs graines attachées à l'angle interne de la loge, tantôt sur deux rangées longitudinales, tantôt confusément. Le sommet de chaque ovaire porte un style quelquefois très-long et très-grêle, qui se termine par un stigmate glanduleux. Dans quelques genres, les trois styles sont soudés par leur base, et constituent un style profondément triparti; d'autres fois enfin les trois stigmates sont sessiles sur le sommet de l'ovaire. Le fruit se compose de trois capsules uniloculaires, distinctes, s'ouvrant par une fente longitudinale et interne; d'autres fois ces trois capsules se soudent, et forment une capsule à trois loges simplement rapprochées ou intimement unies; dans ce cas le fruit, à l'époque de la maturité, se sépare en trois capsules uniloculaires, et la déhiscence des loges a lieu par une fente interne et longitudinale, comme dans le premier cas. Les graines sont plus ou moins nombreuses dans chaque loge, et attachées à un trophosperme sutural, qui se sépare en deux lors de la déhiscence de la capsule. Elles ont un tégument propre, membraneux et quelquefois réticulé, surmonté vers le hile d'un tubercule plus ou moins volumineux, très-apparent, par exemple, dans le Colchique. Dans l'intérieur du tégument propre est un endosperme charnu, qui contient un embryon très-petit, cylindrique, placé vers le point opposé au hile.

Cette famille est assez naturelle, quoique formée de genres dont le port soit loin d'être le même. En effet, il existe sous ce rapport une très-grande différence entre le genre Colchique, par exemple, qui a le calice longuement tubuleux à sa base, et les autres genres de cette famille où il est étalé et entièrement dépourvu de tube. Les Colchicacées tiennent le milieu entre les Joncées dont ils faisaient jadis partie, et les Asphodélées dont ils se rapprochent principalement par le port. Elles se distinguent surtout des Joncées par leur calice pétaloïde, leur capsule dont les valves ne portent jamais les cloisons sur le milieu de leur face interne. Ce dernier caractère distingue également la famille des Colchicacées de celle des Asphodélées; il faut y joindre aussi la nature du tégument propre de leur graine, qui est membraneux, et les trois styles et les trois stigmates qui surmontent leur ovaire. Les Colchicacées paraissent être rigoureusement caractérisées par l'union de ces trois signes : 1º trois styles ou trois stigmates distincts; 2º trois capsules libres, s'ouvrant par le côté interne, ou une capsule à trois loges, s'ouvrant en trois valves par la séparation des cloisons en deux lames; 3º des graines attachées à l'angle interne de chaque loge, et recouvertes d'un tégument membraneux ni noir

ni crustacé. Par ces trois caractères réunis, cette famille se distingue assez nettement des autres familles monocotylédones à étamines périgynes. Elle se compose des genres *Colchicum*, Lin.; *Merendera*, Ramond; *Xerophyllum*, Richard *in* Michx.; *Helonias*, L.; *Nolina*, Rich.; *Narthecium*, Juss.; *Veratrum*, L.; *Zygadenus*, Richard; *Melanthium*, L.; *Pleea*, Richard; *Burchardia*, R. Brown; *Peliosanthes*, Andrews; *Bulbocodium*, L.

COLCHICINE. BOT. Alcaloïde trouvé dans le *Colchicum automnale*, ou plutôt dans ses graines que l'on traite par l'alcool; il est solide, blanc, inodore, d'une saveur âpre et très-amère, susceptible de cristalliser en aiguilles déliées, assez soluble dans l'eau qui, après l'avoir dissous, produit un précipité dans la solution de chlorure de platine. Son action médicamenteuse est des plus violentes, et son administration, à très-petite dose, exige les plus grandes précautions.

COLCHICINÉES. *Colchicineæ.* BOT. Famille de plantes Monocotylédones, formée par Dumortier aux dépens des Colchicacées de De Candolle, et qui est limitée aux genres dont la fleur est insérée à la racine, comme dans le Colchique. Les caractères de cette famille sont d'avoir un périgone simple, corolloïde; trois styles distincts; un fruit tripartible à la maturité et des fleurs naissant d'une spathe univalve. Les genres qui s'y rapportent sont au nombre de trois, savoir : *Colchicum, Merendera, Bulbocodium*. Cette famille diffère de celle des Vératrinées avec laquelle elle avait été confondue, par son périgone corolloïde et non membraneux, par ses fleurs naissant d'une spathe et situées à la racine, enfin par un port totalement différent.

COLCHIQUE. *Colchicum.* BOT. Ce genre fait partie de la famille des Colchicacées à laquelle il a donné son nom, et de l'Hexandrie Trigynie. Il est facile à reconnaître à sa racine surmontée d'un tubercule charnu ou bulbe solide, à ses fleurs dont le calice est terminé inférieurement par un tube très-long et très-grêle. Le limbe est campanulé, à six segments égaux; les étamines insérées au haut du tube, ayant les anthères allongées et vacillantes; les trois ovaires sont soudés par leur côté interne et inférieur, libres seulement du côté externe; les trois styles sont grêles et de la longueur du tube calicinal; les stigmates sont pointus et recourbés en crochets; la capsule est renflée, marquée de trois sillons longitudinaux très-profonds, tricorne à son sommet, à trois loges polyspermes, s'ouvrant par le côté interne. Dans toutes les espèces, qui sont herbacées et vivaces, les fleurs, généralement roses, sont enveloppées avant leur épanouissement dans des sortes de gaînes et de spathes membraneuses; tantôt elles se montrent avant les feuilles, et semblent naître immédiatement du bulbe; tantôt elles se développent en même temps que la tige et que les feuilles. On distingue parmi les Colchiques, les espèces suivantes :

COLCHIQUE D'AUTOMNE, *Colchicum automnale*, L., Bull. Herb., t. 19, que l'on connaît sous les noms vulg. de Tue Chien, de Veilleuse ou Veillote, etc. Il croît en abondance dans les prairies humides de presque toute la France où, dans l'automne, il attire les regards, par ses longues fleurs qui sortent immédiatement de terre, sans être accompagnées de feuilles. Ces fleurs, au nombre de quatre à cinq, sont environnées à la base de leur tube par des spathes membraneuses, et naissent d'un petit prolongement qui termine le jeune bulbe à son sommet, et doit devenir la tige en s'allongeant. Cette plante présente dans le développement et le renouvellement annuel de son bulbe des particularités fort remarquables. Sur un des côtés, et à la partie inférieure du bulbe, qui l'année précédente a donné naissance aux feuilles, à la tige et aux fleurs, se développe un tubercule charnu, d'abord très-petit, recouvert extérieurement d'une gaîne d'abord close à son sommet, renfermant à son intérieur plusieurs autres gaînes emboîtées les unes dans les autres, et dont les plus internes sont les feuilles qui doivent se développer après l'évolution des fleurs. Celles-ci sont réunies au centre de ces feuilles, et naissent du sommet d'un petit prolongement du tubercule, et qui n'est rien autre chose que la tige en raccourci. Lorsque ces différentes parties commencent à se développer, la gaîne la plus externe, dont nous avons parlé, se fend à sa partie supérieure et latérale, pour laisser sortir les parties qu'elle contient. Bientôt les fleurs dont le tube s'allonge d'autant plus que le bulbe est plus profondément enfoncé dans la terre (ce qui a lieu graduellement chaque année, le nouveau bulbe se développant toujours un peu au-dessous de celui de l'année précédente); les fleurs, disons-nous, se montrent les premières au-dessus de la surface du sol. A la fin de l'automne elles se fanent, et au commencement du printemps suivant, la tige s'allonge ainsi que les feuilles qui l'embrassent, et vient élever le jeune ovaire fécondé, qui a passé l'hiver sous terre, et qui atteint alors sa maturité parfaite au-dessus du sol.

Les bulbes solides du Colchique sont blancs et presque entièrement composés d'amidon; mais ils contiennent en outre une certaine quantité d'un suc laiteux, excessivement âcre et vénéneux pour l'homme et les animaux, et pouvant occasionner les accidents les plus graves et même la mort. On remédie à ces accidents par l'usage des vomitifs administrés pour expulser la substance toxique, et ensuite par des adoucissants, des acidules ou des cordiaux, lorsque le poison est chassé hors du corps. La nature chimique du principe délétère des Colchiques a été déterminée par Pelletier et Caventou. Ces chimistes lui ont reconnu les caractères d'un Alcali végétal, pour lequel ils ont proposé le nom de VÉRATRINE, parce qu'ils l'ont trouvé en plus grande abondance dans le *Veratrum Sabadilla*. Malgré son action puissante et délétère, Stoerck a essayé d'introduire le Colchique dans la thérapeutique médicale. Il tenta sur lui-même ses premiers essais. Un des effets les plus constants de l'administration de ce remède, c'est l'activité qu'il communique aux organes sécréteurs de l'urine. Le Colchique est compté parmi les médicaments énergiquement diurétiques. Aussi est-ce contre les hydropisies passives qu'on l'a employé avec le plus de succès. Cependant on en fait fort rarement usage. Quelques variétés, cultivées dans les jardins, ont les fleurs doubles, d'autres les fleurs blanches ou roses. On cultive également le COLCHIQUE PANACHÉ, *Colchicum variegatum*, L.

Il croît naturellement dans l'Archipel de la Grèce, et se distingue par ses fleurs marquées de taches carrées, analogues à un damier. Il demande l'orangerie.

Le Colchique de montagne, *Colchicum montanum*, L., croît dans les Alpes; il est plus petit de moitié que le Colchique d'automne, et pousse en même temps ses feuilles et ses fleurs. Le Colchique des Alpes, *Colchicum Alpinum*, DeCand., Fl. fr., donne une seule fleur, d'un lilas tendre, plus petite que celle du Tue-Chien, et au printemps suivant des feuilles linéaires. Cette dernière espèce, qu'on avait confondue avec le Colchique de montagne, et que De Candolle a le premier bien distinguée, est plus commune que ce dernier dans les Alpes de la Suisse et de l'Italie.

COLCHUS. intest. *V.* Liorhynque.

COLCOTAR. géol. On donne ce nom à un Oxide rouge de fer, provenant de la décomposition des couches pyriteuses, qui ont demeuré quelque temps exposées à l'air.

COLCUICUILTIC. ois. Caille du Mexique, qui paraît n'être qu'une variété d'âge du *Perdix borealis*. *Voyez* Perdrix.

COLDÉNIE. *Coldenia*. bot. Genre de la famille des Borraginées et de la Pentandrie Monogynie, fondé par Linné, qui lui assigne pour caractères : calice quadripartite; corolle infundibuliforme, à limbe étalé; quatre étamines; ovaire quadrilobé, à quatre styles et à quatre stigmates; fruit composé de quatre capsules hérissées, rapprochées et monospermes. Ces caractères, établis d'après l'inspection d'une seule plante, avaient d'abord fait placer le genre dans la Tétrandrie Tétragynie; cependant, comme rien n'est moins fixe que le nombre dans l'organisation des fleurs, il a bien fallu le reporter dans la Pentandrie, près des autres genres voisins des Borraginées, quand on eut découvert une autre espèce pentandre et monogyne. A.-L. de Jussieu avait déjà indiqué cette espèce comme congénère du Coldénie, et il en avait conclu qu'il serait plus rationnel de considérer ce genre comme appartenant à la Pentandrie. Lehmann, dans un travail sur les Aspérifoliées, a donc réformé le caractère générique du Coldénie, et n'a eu aucun égard au nombre des étamines. Le caractère qu'il lui donne, est une petite description des organes floraux, capable de le faire distinguer, soit des *Lithospermum*, soit des autres genres voisins. On n'a décrit que deux espèces de Coldénies : la plus anciennement connue est le *Coldenia procumbens*, L., plante tétrandre, indigène des Indes-Orientales. La seconde est le *Coldenia dichotoma*, Lehmann, qui constituait le genre *Tiquillia* de Persoon. Cette plante habite le Pérou, où elle avait été trouvée par Dombey, et communiquée à Jussieu. Elle est figurée dans la Flore du Pérou (2, p. 5, t. III) sous le nom de *Lithospermum dichotomum*.

COL D'OR. ois. Espèce du genre Sylvie.

COLÉ. *Coleus*. bot. Ce genre établi par Loureiro (*Fl. Coch.*), a été réuni au *Plectranthus*, de L'Héritier, par Brown (*Prod.*). Il suffit, en effet, de jeter les yeux sur la figure de cette plante, donnée par Rumph (*Herb. Amboin.*, c. 8, t. 102) pour se convaincre de la réalité de ce rapprochement. Le caractère d'avoir les filets des étamines réunis en gaîne inférieurement, se trouve également dans le *Plectranthus ocymoides* et dans le *Plectranthus crassifolius* de Valh; dès lors il ne peut servir comme distinction générique. Le Colé abonde surtout à Banda et à Amboine, où Rumph dit qu'on le sème sur les murs des édifices, moins peut-être comme plante d'ornement que pour des usages superstitieux, comme, par exemple, pour les préserver des enchantements que redoutent singulièrement les peuples de ces îles. On l'emploie aussi à des usages économiques. Ainsi les femmes mettent ces feuilles dans le linge pour lui donner une bonne odeur; on les fait cuire avec des feuilles de Laitue et de la viande de Chèvre, et de cette manière se compose un mets fort au goût des Indiens. Le caractère de ce genre de la famille des Labiées consistait principalement dans la disposition de ses fleurs, au nombre de six à dix par chaque verticillastre, par son calice à deux lèvres réfléchies et velues intérieurement vers la gorge, par les filaments des étamines, qui sont soudés à leur base en un tube autour du style. Le docteur Bentham pense que le genre *Coleus* doit être rétabli, attendu que toutes les espèces qu'on y avait introduites, à l'exception de deux ou trois, ont un port tellement distinct qu'on les reconnaît à la première vue, sans avoir même besoin de recourir à l'examen des étamines. Ce serait à ce genre qu'appartiendraient encore un assez grand nombre d'espèces d'*Ocymum* de Linné, de *Plectranthus* des auteurs, et le genre *Solenostemon* de Schumacher. Presque toutes ces plantes appartiennent à l'Afrique, à l'Asie ou à son Archipel.

COLÉANTHE. *Coleanthus*. bot. Ce genre, nouvellement découvert en Bohême par Seidel et Presel, appartient à la Triandrie Digynie. Sa place, dans les familles naturelles, n'est pas encore bien positivement déterminée, car il tient le milieu entre les Graminées et les Cypéracées; néanmoins ses rapports avec les genres *Crypsis* et *Zoysia* le font davantage incliner vers les premières. Voici les caractères tracés sur le vivant par Seidel : lépicène à deux valves inégales : l'extérieure plus grande, ovale, lancéolée, aristée au sommet, l'intérieure ovale, aiguë, hérissée sur le bord et extérieurement; glume univalve, ovale, aiguë et mutique; trois étamines dont les filets capillaires sont plus longs que la glume, à anthères oblongues et légèrement bifides aux deux extrémités; deux styles filiformes, de la longueur des étamines, à stigmates nus et simples, non plumeux comme dans la plupart des Graminées; cariopse unique, ovale, oblongue, en partie recouverte par les organes accessoires persistants, et couronnée par les débris des styles.

Le Coléanthe exigu, *Coleanthus subtilis*, Seid., est une très-petite herbe dont le chaume offre, vers sa partie moyenne, un renflement spathacé; les feuilles sont plus courtes que le chaume. Les fleurs sont disposées en une panicule tellement serrée qu'elle a la forme d'un capitule; leur axe est allongé et flexueux. Elle est fort abondante dans les étangs desséchés du domaine de Zbirow, autour de Wosseck en Bohême. Trattinick, dans la Flore d'Autriche, fascic. 1, t. 451, a figuré cette plante, et l'a décrite sous le nom de *Schmidtia*; mais cette dénomination a été rejetée par plusieurs bota-

nistes allemands, à cause de la difficulté où ils sont de la distinguer, dans la prononciation, d'avec celle de *Smithia* très-anciennement admise pour un autre genre. D'ailleurs le nom de *Coleanthus* a été proposé par Seidel à qui appartient tout l'honneur de la découverte.

COLEBRILLA. ANNÉL. *V.* GORDIUS.

COLEBROOKÉE. *Colebrookia.* BOT. Après avoir démontré que le genre *Colebrookia* de Don devait être réuni au Globba, Smith a décrit, dans l'*Exotic Botany*, p. 111, un genre nouveau, qu'il a dédié à H. Thomas Colebrooke, magistrat respectable du Bengale, et l'un de ceux qui ont le plus éclairci l'histoire des plantes de cette contrée. Ce genre, de la Didynamie Gymnospermie, appartient à la deuxième section des Verbénacées. Caractères : calice régulier, à cinq petites dents qui, après la maturité, deviennent plumeuses, et forment une sorte d'ailes à la graine, destinées à son transport dans les lieux éloignés. Cette graine, ou plutôt ce fruit qui est enveloppé par la base du calice, est toujours solitaire. Le limbe de la corolle est à cinq lobes, dont un plus grand que les autres.

La COLEBROOKÉE A FEUILLES OPPOSÉES, *Colebrookea oppositifolia,* est un arbrisseau dont la tige est branchue et carrée, les feuilles aromatiques, elliptiques-lancéolées, pointues et dentées en scie. Ses fleurs sont extrêmement petites et nombreuses, disposées en chatons dont le sommet est pendant. Ces chatons, composés de fleurs densement agglomérées, sont terminaux ou axillaires. Elle est figurée, t. 115 de l'*Exotic Botany*, sous le nom de *Buchanania oppositifolia*, parce que Smith l'avait d'abord appelée ainsi en l'honneur du docteur Buchanan qui l'avait rapportée du Népaul. Dans le second supplément du Dictionnaire encyclopédique, Poiret affirme que le *Colebrookea* de Smith doit être rapporté au genre *Elsholtzia* de Willd. C'est probablement encore une erreur que cette rectification de la prétendue erreur de Smith, car il est difficile de croire que cet auteur ait pu décrire une Labiée, comme appartenant aux Verbénacées.

James Don avait décrit sous le nom de *Colebrookia bulbifera*, (*Hort. Cantabrig.*) une superbe plante trouvée au Bengale, par Roxburgh, et qui a fleuri dans les jardins d'Angleterre. Mais, d'après Smith (*Exot. Bot.*, p. 85), cette plante, comme il est dit plus haut, est une espèce du genre *Globba*, dont on trouve une belle figure (*loc. cit.*, t. 103), sous son nouveau nom de *Globba marantina*.

COLEMEL, COLEMELLE OU COULEMELLE. BOT. Syn. vulgaires d'Agaric élevé.

COLENICUI. OIS. Synon. de Cocyalcas. *V.* PERDRIX.

COLENICUILTIC. OIS. Synonyme de Colin Hohoui. *V.* PERDRIX.

COLÉODERME. *Coleodermus.* INS. Nom donné par Latreille, à l'enveloppe générale de l'insecte, à l'état de nymphe, constituant la membrane solide, que l'on appelle vulgairement Coque.

COLÉOMÈRE. *Coleomerus.* INS. Coléoptères tétramères ; genre de la famille des Rhychophores, établi par Schoonherr, pour un insecte des Antilles, qui lui a donné les caractères suivants : antennes courtes, minces et coudées, composées de douze articles, dont les deux premiers plus allongés que les autres et obconiques ; les cinq suivants sont plus larges que longs, contractés et allant insensiblement en grossissant ; la massue, formée des cinq derniers, est ovale ; trompe aussi longue que le corselet, inclinée, épaisse et cylindrique ; yeux latéraux, grands, convexes, oblongs, occupant à peu près la moitié de la tête, et très-rapprochés sur le front ; corselet transversal, séparé des élytres par un étranglement, rétréci postérieurement, médiocrement convexe en dessus et creusé en gouttière vers les bords ; écusson petit et triangulaire ; élytres un peu plus larges que le corselet à sa base, et allant insensiblement en diminuant vers l'extrémité ; cuisses canaliculées en dessous, jambes mutiques au bout. Le *Coleomerus ebeninus* est entièrement d'un noir luisant ; il a ses élytres sillonnées et ponctuées.

COLÉONEMA. BOT. La confusion qui régnait dans les nombreuses espèces du genre *Diosma*, a décidé plusieurs botanistes à entreprendre une étude particulière non-seulement de ce genre, mais encore de la famille qui le renferme. C'est ainsi que cette famille, tour à tour éteinte et reproduite par Robert Brown et De Candolle, paraît devoir être définitivement rétablie sous son nom primitif de Rutacées, mais avec une distribution nouvelle. Quant au genre, il a été retravaillé successivement par Bartling et Wendland, par Adrien de Jussieu, etc. ; au nombre des modifications que lui a fait subir ce dernier, se trouve la séparation des *Diosma alba*, *aspalathoides* et *filiformis*, dont a été formé le genre *Coleonema*. Ce nom, dérivé de χολεος, fourreau, et de νημα, filament, exprime la position particulière des filaments stériles, opposés à la base cannelée des pétales d'où ils semblent sortir comme d'un fourreau. Aux trois espèces mentionnées par A. de Jussieu, vient encore d'être ajouté le *Diosma angustifolia*, sous le nouveau nom de *Coleomena pulchrum*. Cette espèce, originaire du Cap, forme un arbrisseau de cinq à six pieds d'élévation, dont les tiges sont divisées en nombreux rameaux axillaires, d'un brun pâle, garnis de feuilles linéaires, filiformes, très-aiguës, éparses, couvertes de points glanduleux, longues de douze à quinze lignes, planes en dessus, arrondies en dessous et d'un vert très-pâle. Les fleurs sont d'une belle couleur de rose, plus courtes que les feuilles, axillaires, solitaires, garnissant le sommet des rameaux, accompagnées de bractées subulées, imbriquées sur le pédoncule. Le calice, à la base duquel est adné le disque divisé en cinq lobes, a lui-même son limbe partagé en cinq divisions lancéolées, aiguës, vertes, parsemées de points glanduleux, bruns. Les cinq pétales ont le limbe oblong, presque pointu, et l'onglet creusé en sillon longitudinal. Les étamines sont au nombre de dix, dont cinq à filaments stériles sont opposées aux pétales, insérées entre le disque et l'onglet, suivant dans toute sa longueur le sillon ou la cannelure que présente chaque onglet ; les cinq filaments fertiles sont alternes avec les pétales, terminés par des anthères arrondies, biloculaires, jaunes, surmontées d'une petite glandule terminale et sessile, blanchâtre de même que le filament. Les cinq ovaires sont introrses, glabres, connés au sommet qui est prolongé en cornet libre ; le style est de même

longueur que les filaments, dilaté à l'extrémité, en stigmate capité. Le fruit consiste en cinq coques comprimées, corniculées, couvertes extérieurement de points rugueux, formant autant de loges qui renferment une graine chacune.

COLÉOPHYLLE. *Coleophylla*. Nom donné par le professeur Mirbel, à un petit étui membraneux ou charnu, provenant des cotylédons, et qui enveloppe la base de la plumule. Cet organe se fait remarquer surtout dont les plantes de la famille des Liliacées. *V*. EMBRYON.

COLÉOPTÈRES. INS. *Coleoptera*, L.; *Eleutherata*, Fabr. Cinquième ordre de la classe des Insectes dans la méthode de Latreille, ayant pour caractères essentiels : quatre ailes, dont les deux supérieures en forme d'étuis; des mandibules et des mâchoires; ailes inférieures pliées seulement en travers; étuis ou élytres crustacés et à suture droite. Ce petit nombre de caractères tranchés suffit pour distinguer les Coléoptères de tous les autres ordres. Personne ne les confondra avec les Névroptères, les Lépidoptères, les Hyménoptères et les Diptères; ils ressemblent cependant sous plusieurs rapports aux Hémiptères et surtout aux Orthoptères que Linné leur avait associés, mais l'organisation de la bouche, plusieurs autres particularités et le mode de métamorphose détruisent ce rapprochement. Les Coléoptères forment un groupe très-naturel, et les individus qui le composent présentent tous une telle analogie dans le *facies*, qu'il devient très-aisé de les reconnaître, et qu'on pourrait supposer que rien n'est plus simple que d'embrasser ces Insectes dans une même pensée, et de réduire à un petit nombre de propositions générales, ce que l'on sait de leur organisation et de leurs habitudes. Ce résultat n'est cependant pas aussi facile à obtenir qu'on pourrait le croire. En effet, l'esquisse d'un semblable tableau ne saurait être tracée largement et à grands traits; elle veut de nombreux détails, et on n'en possède encore que fort peu; elle nécessite en outre une liaison étroite entre tous les faits, et la science les offre pour la plupart isolés. Il serait donc utile, malgré les observations constatées sur une multitude de genres, de restreindre provisoirement le cadre et de n'aborder qu'avec réserve les généralités sur les Coléoptères. Ce n'est d'ailleurs ni le cas ni le lieu de présenter des observations nouvelles qu'on ne viendrait pas chercher ici, et qui trouveront bien plus naturellement leur place dans des Mémoires spéciaux ou dans un ouvrage général.

Considéré à l'extérieur et dans l'état parfait, le corps des Coléoptères peut, comme celui de tout insecte, être divisé en trois parties très-distinctes : la tête, le thorax et l'abdomen. — La tête, qui varie singulièrement par sa forme et son volume, supporte deux antennes de figure quelquefois semblable dans toute une famille, d'autres fois variables suivant les genres et même selon les sexes, mais généralement composées de onze articles; elle n'offre jamais d'yeux lisses, mais constamment des yeux à facettes, ovales, arrondis ou figurés en croissant, en général très-globuleux dans les espèces carnassières; enfin, elle présente un chaperon ou épistome de Latreille, et une bouche proprement dite, formée d'un labre ou d'une lèvre supérieure transversale, mobile, plus ou moins large et fixée à la partie antérieure de l'épistome : d'un sous-labre ou épipharynx constamment caché et constituant le palais de la cavité buccale : d'une paire de mandibules de consistance ordinairement cornée, mais quelquefois membraneuses et très-petites dans les espèces qui ne prennent aucune nourriture, qui vivent du suc des fleurs et sucent le liquide des matières animales excrémentitielles ou en putréfaction : d'une paire de mâchoires plutôt molles que coriaces, nues ou garnies tantôt de poils, tantôt de dents, presque toujours bifides, ou partagées en deux lobes dont l'extérieur, plus grand et terminal, est articulé à la mâchoire, près de l'origine des palpes, et dont l'intérieur, solide, a quelquefois la consistance d'une mandibule; le lobe extérieur est susceptible de plusieurs modifications; il est transformé dans plusieurs insectes, tels que les Coléoptères carnassiers et lamellicornes, en une palpe de deux articles. L'autre palpe ou l'externe ne présente jamais plus de quatre articulations; enfin, on observe à la bouche, une lèvre inférieure divisée en deux parties, le menton et la languette, portant une paire de palpes de quatre articles, mais dont le premier est généralement très-peu apparent.

Le thorax est divisible, de même que celui des autres insectes hexapodes, en trois segments qui ont un degré de développement particulier. Le mésothorax est très-étroit, tandis que le corselet ou prothorax et le métathorax ont un volume considérable; c'est là un des caractères les plus importants que présente le squelette des Coléoptères. Le prothorax, toujours libre, exécute des mouvements assez étendus; les deux autres sont constamment unis entre eux et à peu près immobiles. Par cela même que le mésothorax est très-peu développé, toutes les pièces qui entrent dans sa composition, sont restées rudimentaires; cette particularité est principalement sensible dans l'écusson qui, bien que fort petit dans plusieurs cas, n'en existe pas moins, et est toujours composé de quatre pièces : l'écu antérieur, *præscutum;* l'écu, *scutum;* l'écusson, *scutellum;* l'écusson postérieur, *postscutellum*. Ces éléments sont, à la vérité, réunis entièrement entre eux, mais dans certains genres, les soudures se voient parfaitement. On entrera, au mot THORAX, dans quelques détails qui, s'ils étaient placés ici, ne seraient pas compris. Le prothorax supporte seulement la première paire de pattes; le mésothorax la seconde et les élytres; celles-ci sont plus ou moins consistantes et plus ou moins développées. Ordinairement elles égalent l'abdomen en longueur, mais dans quelques espèces, elles sont excessivement courtes, et n'en recouvrent guère que le quart. En général elles sont libres et s'étendent dans l'action du vol; quelquefois cependant elles sont soudées l'une à l'autre sur la ligne moyenne; cet état particulier se trouve en rapport constant avec l'absence des secondes ailes; le métathorax donne attache à la troisième paire de pattes et aux ailes proprement dites; celles ci manquent lorsque les élytres sont soudées entre elles; quand elles existent, elles sont repliées constamment sur elles-mêmes, et cette disposition est propre aux insectes de cet ordre. Elles sont membraneuses et opèrent le vol presque

seules, les élytres n'en étant que les agents secondaires. Les pattes ont un développement variable; les antérieures ou celles du prothorax sont très-souvent remarquables par quelques particularités propres aux mâles, et par la forme et le nombre différents des articles des tarses. On les avait cru composées de cinq pièces : la hanche, le trochanter, la cuisse, la jambe et le tarse; il en existe une sixième mobile, très-importante, cachée constamment dans l'intérieur du thorax et qui sert à l'articulation de la hanche avec l'épimère; elle a reçu le nom de *Trochantin*, par opposition à Trochanter.

L'abdomen des Coléoptères se rétrécit rarement à la base, il est sessile, c'est-à-dire uni au métathorax par son plus grand diamètre transversal; sa partie inférieure, ou le ventre proprement dit, suivant quelques auteurs, est moins étendue dans le sens longitudinal que la supérieure, et cette différence est due au développement du sternum du métathorax qui se prolonge en arrière et envahit ainsi la place que l'abdomen devait occuper. Cette disposition est surtout sensible dans les Copris, où les anneaux du ventre sont extrêmement refoulés les uns sur les autres. Dans quelques espèces, le premier anneau est divisé en deux parties par le sternum qui se place entre elles sur la ligne moyenne. Inférieurement l'abdomen a toujours une consistance cornée; à la partie supérieure il est toujours mou, lorsque les élytres existent; mais s'il arrive que celles-ci soient plus courtes que l'abdomen, ou qu'elles manquent complétement, la partie supérieure devient aussi solide que l'inférieure. Les Staphylins et plusieurs genres voisins peuvent être cités comme exemples.

L'anatomie interne des Coléoptères a été éclairée, dans ces derniers temps, par les travaux importants de Ramdohr, et tout récemment par Léon Dufour qui a fait de cet ordre d'Insectes une étude toute spéciale. Il a passé en revue la plupart des familles, et il a déduit de ce travail, avec une sagacité admirable, quelques propositions générales très-satisfaisantes. Les sexes, outre qu'ils sont distingués par les organes générateurs, présentent assez souvent des différences extérieures, soit dans les antennes, soit dans les pattes ou dans quelques autres parties; toutes ces différences, lorsqu'on les connaîtra, seront mentionnées à chaque genre en particulier. L'accouplement, dont la durée varie de quelques heures à un ou deux jours, ne paraît avoir lieu qu'une seule fois. La copulation achevée, le mâle ne tarde pas à périr, et la femelle meurt immédiatement après la ponte des œufs. Ces œufs, qui varient en volume, en forme, en couleur et en consistance, sont déposés dans des lieux et des substances très-différentes, suivant le genre de vie de la larve qui doit en naître. Quelques espèces les pondent dans les eaux tranquilles; d'autres les placent sur certaines plantes : plusieurs les introduisent dans des matières animales, dans les cadavres en putréfaction, et un grand nombre les enfoncent dans la terre. Les larves qui en naissent, diffèrent singulièrement entre elles; en général elles ressemblent à un Ver molasse, ayant la tête et la partie supérieure des trois anneaux qui la suivent, écailleuses; elles sont munies de six pattes : les yeux, qui seront un jour à facettes, ne présentent encore que des petits corps granuliformes, souvent au nombre de six de chaque côté. Leur bouche est pourvue d'instruments en rapport, pour la forme, le développement et la consistance, avec leur manière de vivre; les mandibules sont très-fortes et cornées, dans les espèces qui rongent les substances ligneuses; elles sont coriaces dans celles qui se nourrissent de feuilles, et presque membraneuses dans le grand nombre de larves qui vivent dans les matières cadavéreuses ou en putréfaction. Les antennes sont ordinairement très-courtes, cylindroïdes ou coniques, et composées d'un petit nombre d'articles. Les Coléoptères vivent bien plus longtemps dans l'état de larve que dans celui d'Insecte parfait, et la durée de cette première forme varie singulièrement suivant les genres; leur accroissement est d'ailleurs d'autant plus prompt que leur nourriture est plus abondante et que la température est plus élevée. Quelques-unes passent l'hiver sans presque manger et sans croître d'une manière sensible; mais dès que la chaleur s'est fait sentir, elles se gorgent de nourriture et croissent rapidement. On a remarqué que les larves qui vivent de feuilles, telles que les Criocères, les Altises, les Chrysomèles, ne restent guère plus d'un mois dans cet état, et qu'au contraire celles qui se nourrissent de racines de plantes y demeurent deux, trois années et même plus. L'observation apprend encore que les Coléoptères qui passent l'hiver sous la forme d'œuf, sont ceux qui vivent peu de temps à l'état de larve; ils naissent, croissent, se reproduisent et périssent dans le courant de la belle saison, tandis que les Coléoptères qui passent l'hiver dans l'état de larve ou de nymphe, sont ceux qui vivent longtemps sous ces deux formes. — C'est principalement à l'état de larve que les Coléoptères font de grands torts à l'agriculture et à l'industrie. Tout le monde connaît, par leurs ravages, celles des Bruches, des Charansons, des Calandres, des Hannetons, des Cétoines, des Criocères, des Chrysomèles, des Clairons, des Anthrènes, des Dermestes, etc. Les larves des Coléoptères changent ordinairement trois fois de peau, et quelques-unes de celles qui vivent dans la terre, construisent une sorte de coque dans laquelle elles se métamorphosent en nymphes; sous cette forme elles ne prennent aucune nourriture, ne manifestent aucun mouvement et restent plus ou moins longtemps dans cet état.

Linné, Fabricius, Geoffroy, Olivier, Latreille, Duméril, etc., ont établi, dans l'ordre des Coléoptères, des divisions plus ou moins naturelles. Geoffroy ayant observé que les Coléoptères d'un même genre et d'une même famille, ont toujours un nombre égal d'articles aux tarses, et que les différences que ces parties présentent sont constamment liées à quelques rapports généraux d'organisation, a eu l'heureuse idée de baser sur les caractères tirés des tarses les premières grandes divisions : ainsi il a partagé les Coléoptères en quatre sections de la manière suivante :

I. Cinq articles à tous les tarses.

Pentamères.

II. Cinq articles aux quatre tarses antérieurs, quatre aux deux derniers.

Hétéromères.

III. Quatre articles à tous les tarses.

Tétramères.

IV. Trois articles à tous les tarses.

Trimères.

Latreille n'ayant aperçu chez certains Insectes que deux articles à tous les tarses, les avait rapportés à une cinquième section qu'il nommait Dimères : depuis, il s'est convaincu que ce groupe rentrait dans celui des Trimères. Nous n'offrirons plus aucun autre détail sur la classification des Coléoptères, elle sera exposée d'une manière générale à l'article Entomologie, et on trouvera les divisions secondaires à chacune des quatre sections.

Les Coléoptères se rencontrent sous les pierres, les écorces d'arbres, les mousses, dans le tronc des arbres morts ou vivants, dans les bois de construction, dans les cadavres en putréfaction, dans les fientes d'animaux, sur les fleurs, etc. Ils sont répandus sur toute la terre, mais non pas également. Latreille, qui le premier s'est occupé de la distribution géographique des animaux articulés, dit que « les Coléoptères d'Europe ont une grande affinité avec ceux de l'Asie occidentale et du nord de l'Afrique. Ces traits de parenté se prononcent d'autant plus que les qualités, l'exposition du sol et la température étant à peu près identiques, l'on se rapproche davantage du tropique boréal. C'est ainsi que, sous le quarante-quatrième degré de latitude, commencent à se montrer des espèces de quelques genres de la famille des Carnassiers, de celle des Lamellicornes, de la section des Hétéromères, et de la tribu des Charansonites propres aux climats chauds. Là apparaissent encore des espèces sensiblement plus grandes que leurs congénères observées plus au nord. Quelques genres ont disparu, et d'autres remplissent ces lacunes dans leurs familles respectives. La domination des Carabes proprement dits, si puissante dans les contrées septentrionales et tempérées de l'Europe et de la portion de l'Asie la plus occidentale, cesse vers le trente-cinquième degré de latitude nord. Les Anthies et les Graphiptères leur succèdent. Sous des rapports d'entomologie, l'Europe s'étend beaucoup plus à l'est que dans nos divisions géographiques, puisque les Insectes du Levant, et même de la Perse, ont une physionomie européenne. Aussi l'Autriche et la Hongrie, par leur situation plus centrale et d'autres circonstances locales, semblent-elles plus riches numériquement en espèces que les pays occidentaux de l'Europe. Ceux-ci néanmoins en possèdent qui leur sont exclusivement propres, et dont les races, peut-être à raison du voisinage de l'Océan et de son influence, se prolongent assez loin du Nord au Sud. L'Europe paraît offrir un mélange nombreux et varié de Coléoptères carnivores et herbivores. Les espèces de la famille des Carnassiers, de celle des Brachélytres et des Clavicornes, les Aphodies, les Méloës, les Callidies, les Leptures, les Chrysomèles, les Lixes, etc., y sont proportionnellement plus nombreuses que dans les autres parties du monde. Les Coléoptères herbivores dominent dans l'Amérique méridionale, mais les Oiseaux, les Reptiles, et même les Quadrupèdes insectivores, y abondent et rétablissent l'équilibre. Plusieurs espèces des contrées boréales du même continent se rapprochent beaucoup des nôtres; quelques-unes même sont communes aux deux hémisphères. Parmi celles-ci, il en est qui, habitant les climats les plus septentrionaux de la Suède, du Groenland et des îles adjacentes, ont pu gagner cette partie de l'Amérique. Les autres, étant presque toutes xylophages, ont pu y être transportées au moyen du bois employé à la construction des vaisseaux. Nonobstant ces rapports, les Coléoptères du nord du nouveau monde, ont plus d'affinité avec ceux de ses contrées méridionales qu'avec les nôtres. Nous n'avons point, par exemple, une seule espèce de Cétoine à corselet lobé postérieurement, de Galérite, de Tétraonix, de Parandre, etc., insectes répandus dans toute l'Amérique; mais aussi on n'y a pas encore découvert d'espèces de certains genres dont nous sommes en possession. On remarque toutefois entre l'Amérique septentrionale et l'Europe cette conformité qu'on y trouve aussi plusieurs Coléoptères de la famille des Carnassiers, inconnus dans les régions équatoriales, et que les proportions de grandeur des espèces analogues se maintiennent de part et d'autre dans les mêmes limites. »

L'ordre des Coléoptères est très-nombreux. Aucun de ces Insectes n'est utile aux arts; la médecine n'emploie, jusqu'à présent, que la Cantharide vésicatoire et le Mylabre de la Chicorée qui, en Chine et dans tout le Levant, sert aux mêmes usages. Les Romains servaient sur leurs tables plusieurs larves de Coléoptères appartenant, à ce qu'on croit, aux genres Lucane et Capricorne; ils les nourrissaient avec de la farine. Les Indiens et les Américains mangent avec délices les larves du Charanson palmiste.

COLÉOPTILE. *Coleoptila*. bot. Dans les Végétaux dicotylédons, on sait que la gemmule, c'est-à-dire le petit bourgeon qui renferme les premières feuilles de la plante, est placée entre les deux cotylédons, et qu'on l'aperçoit facilement en écartant ces deux corps l'un de l'autre. Il n'en est pas ainsi dans les plantes monocotylédones. Ici, en effet, la gemmule est toujours renfermée dans une sorte de gaîne ou d'étui parfaitement clos, qu'elle est obligée de percer pendant la germination, pour pouvoir développer les feuilles qui la composent. C'est à cette sorte de gaîne que Michel donne le nom de Coléoptile. Mais cette Coléoptile, considérée comme un organe particulier qui ne se rencontre que dans un certain nombre de Monocotylédons, leur appartient à tous, et il n'est rien autre chose que le véritable cotylédon de ces végétaux. *V.* Embryon.

COLÉOPTILÉS. bot. Embryons pourvus d'une Coléoptile.

COLÉORAMPHUS. ois. Synonyme de Chionis.

COLÉORHIZE. *Coleorhiza*. bot. De même que la coléophylle, la Coléorhize existe dans tous les embryons monocotylédons, et en forme un des caractères les plus tranchés. C'est une petite poche continue avec la masse de l'embryon, et recouvrant entièrement la radicule qui se trouve ainsi intérieure. Dans les Dicotylédons, au contraire, la radicule est toujours nue et dépourvue de Coléorhize. C'est d'après cette considération que Richard a divisé les végétaux Phanérogames en deux grandes sections : les Endorhizes, qui

ont la radicule intérieure, c'est-à-dire recouverte par une Coléorhize qu'elle est obligée de percer pour se développer et devenir la racine, et les EXORHIZES, dont la radicule est nue et sans enveloppe. La première de ces deux sections correspond exactement aux Monocotylédons, et la seconde aux Dicotylédons. Cette classification a sur l'autre, l'avantage d'offrir moins d'exceptions. En effet, on sait qu'il y a certains végétaux dont le nombre des cotylédons n'est pas rigoureusement limité, et d'autres qui en présentent constamment plus de deux. La famille des Conifères en offre plusieurs exemples. Les objections faites contre cette classification sont peu fondées. Ainsi l'on a dit que la grande Capucine, qui est évidemment une plante dicotylédone, avait sa radicule coléorhizée, et était par conséquent endorhize. Cela n'est pas exact. En effet, dans la Capucine il n'y a pas de Coléorhize; mais la radicule, peu de temps après son premier développement, se flétrit à son extrémité, tombe et pousse une nouvelle racine. Mais ici il n'y a pas d'étui renfermant la radicule avant la germination, et formant une véritable Coléorhize. Il en est de même de la graine des *Raphanus*. Henri Cassini a prétendu que les deux oreillettes, que l'on remarque au collet de la racine dans les Raves, les Radis, étaient les débris de la Coléorhize qui enveloppait la radicule. Cette assertion est fausse. Si l'on étudie avec soin tous les degrés de germination des *Raphanus*, et si l'on analyse leurs graines à l'état de repos, elles n'offriront aucune trace de Coléorhize. Les deux oreillettes ne se forment que longtemps après la germination et par une sorte de décortication qui sépare la partie corticale et la partie interne. Ainsi ces deux objections sont nulles contre la division des végétaux en Endorhizes et en Exorhizes.

COLÉOSANTHE. *Coleosanthus*. BOT. Genre de la famille des Synanthérées et de la Syngénésie égale, fondé par Cassini. Caractères : calathide sans rayons, composée de fleurons nombreux et fertiles; involucre formé d'écailles un peu imbriquées, lancéolées, membraneuses sur leurs bords; réceptacle plan, hérissé de poils courts; ovaire cylindroïde, hispide, surmonté d'une aigrette plus longue que la corolle et légèrement plumeuse; corolle à peu près cylindrique, rétrécie à sa partie supérieure; une zone épaisse de poils laineux entoure la base du style. Ce genre a été placé par son auteur, dans la tribu des Eupatoriées, et se compose d'une seule espèce : *Coleosanthus Cavanillesii*, que Cassini a décrite d'après un échantillon envoyé à Jussieu, par Cavanilles, sans indication de localité, mais seulement avec une petite note dans laquelle on apprend que la plante a six pieds de haut, que la tige est glabre, cylindrique, etc.

COLEPS. INFUS. Ehrenberg, dans sa nouvelle méthode de classer les Infusoires, établit ce genre qu'il désigne même comme le type d'une famille des Colepiens. Ces animalcules ont pour caractères : une bouche et un anus distincts, terminaux et opposés; reproduction s'effectuant par des divisions transversales; corps cuirassé; enveloppe ovalaire ou cylindrique.

COLERETTE OU COLLERETTE. BOT. *V*. INVOLUCRE.

COLES. BOT. *V*. COLA.

COLESULE. *Colesula*. BOT. Necker appelle ainsi un sac membraneux, d'où sortent les Spores, dans la plupart des plantes de la famille des Hépatiques.

COLETTA VEETLA. BOT. Syn. de *Barleria Prionitis*.

COLEUS. BOT. *V*. COLÉ.

COLGRAVE. OIS. Synonyme vulgaire de Corbeau.

COLIADE. *Colias*. INS. Genre de Lépidoptères Diurnes, établi par Fabricius. Caractères : antennes courtes, finissant graduellement en une massue allongée et obconique; palpes inférieures très-comprimées : leur dernier article beaucoup plus court que le précédent; ailes postérieures sans concavité et sans échancrure à leur bord interne, prolongées sous l'abdomen, et lui formant une gouttière; six pattes propres à la marche dans les deux sexes; crochets des tarses unidentés ou bifides. Les Insectes de ce genre ont six pieds égaux, et avoisinent par là les Papillons proprement dits, les Thaïs et les Parnassiens; ils s'en éloignent cependant par la disposition des ailes postérieures. Leurs palpes extérieures velues, et la saillie des crochets de leurs tarses empêchent de les confondre avec les Polyommates et les Érycines. Enfin ils se distinguent des Piérides, auxquels on devrait rigoureusement les réunir, par leurs antennes et leurs palpes inférieures. Le genre Coliade comprend la quatorzième famille des Papillons d'Ochsenheimer, celle qu'il nomme les *Danaïdes jaunes*. Les chenilles n'ont point de tentacules; elles sont cylindriques ou bien comprimées postérieurement. On remarque une raie longitudinale sur chaque côté de leur corps. Le dessous du ventre est plus pâle. Les chrysalides sont allongées, anguleuses, avec l'une et l'autre extrémité terminées en pointe. Elles sont fixées à la manière de celles des Papillons. La COLIADE CITRON, *Papilio Rhamni*, peut être considérée comme type du genre; elle est remarquable par l'angle curviligne de chacune des ailes. Ce caractère spécifique a paru d'une grande valeur au docteur Leach qui a fondé, pour cette espèce et quelques autres, un nouveau genre qu'il a nommé *Gonopteryce*, c'est-à-dire ailes anguleuses. La chenille de la COLIADE SOUCI, *Colias edusa*, Engramelle, pl. 54, n° 3, A, E, et pl. 79, Suppl. T. XXV, fig. 3, f, g; vit sur plusieurs espèces de Trèfles.

COLIART. POIS. Syn. vulgaire de Raie blanche, *Raia batis*.

COLIAS. POIS. Espèce du genre Scombre.

COLIAS. INS. *V*. COLIADE.

COLIBELLE. BOT. Syn. vulg. de *Cucubalus Behen*.

COLIBRI. *Trochilus*. OIS. Genre de l'ordre des Anisodactyles. Caractères : bec plus long que la tête, grêle, droit chez un certain nombre d'espèces, arqué chez les autres, tubulé, déprimé à la base qui est de la largeur du front et où l'arête est distincte, acéré à la pointe; mandibule inférieure presque cachée par les bords de la supérieure, allongée, extensible, langue cylindrique à la base, bifide à l'extrémité; narines placées près de la base du bec, marginales, recouvertes par une membrane arrondie, ouvertes en avant; pieds très-courts, impropres à la marche; quatre doigts presque entièrement divisés, dont un derrière; tarse plus court que le doigt intermédiaire; ailes longues; toutes les rémiges

uniformément étagées : la première la plus longue.

Si la nature a départi à l'Aigle la force et la majesté, à l'Autruche une taille gigantesque avec la rapidité de la course, au Cygne l'élégance et la douceur, au Paon la richesse du plumage, elle a comblé d'autres bienfaits, la famille nombreuse des plus petits êtres que l'on admire parmi les Oiseaux. Rien ne peut surpasser, en éclat et en magnificence, la robe qui pare la majeure partie des Colibris; l'or y semble répandu avec profusion; les reflets que lance leur plumage surpassent en pureté, en brillant, l'iris furtif qui s'échappe de la pierre de Golconde. Chaque plume et même chacune de ses barbules sont autant de réflecteurs merveilleux, qui, suivant l'angle d'incidence sous lequel tombe la lumière, décomposent ce fluide et renvoient alternativement plusieurs de ses rayons colorés. Les Colibris habitent les contrées les plus chaudes du nouveau continent; quelques espèces voyageuses s'en éloignent au plus fort de l'été pour aller visiter diverses parties de l'Amérique septentrionale, mais elles y retournent aussitôt qu'elles sentent la température s'affaiblir. En vain a-t-on essayé mainte fois d'apporter vivants, en Europe, ces élégants Américains; la jouissance de posséder ces charmants Oiseaux, d'un caractère peu sauvage, très-susceptibles d'éducation, nous est refusée : quelques-uns y sont arrivés, ont langui quelques jours et sont morts de froid. Répandus en très-grand nombre dans leur pays natal, les Colibris y aiment le voisinage des habitations, ils sont presque constamment dans les jardins, voltigeant avec une rapidité incroyable de fleur en fleur et s'arrêtant ordinairement d'un vol stationnaire, devant l'une d'elles, jusqu'à ce qu'ils aient trouvé la branche favorable sur laquelle ils se puissent poser, et d'où il leur soit facile d'élancer leur langue fourchue et effilée dans le nectaire où s'élabore le miel qui paraît être leur nourriture favorite. Ils sont peu défiants, se laissent approcher très-près; mais ils partent comme un trait, et en jetant un cri, lorsqu'on fait mine de les vouloir saisir. Leurs petits pieds si grêles, si délicats, sont peu favorables à la marche; c'est sans doute pour cela qu'on ne les rencontre jamais à terre. Ces petits Oiseaux sont presque toujours en guerre; ils se battent entre eux avec le plus grand acharnement, et c'est au bruit qu'ils font alors par un sifflement très-aigu que l'on peut deviner leur présence, car leur extrême vivacité ne permet guère de les apercevoir. Ils sont courageux, et encore plus audacieux; quand il s'agit de défendre leur couvée surtout, on les voit résister à des Oiseaux de beaucoup supérieurs en taille et en force, et parvenir assez souvent à les mettre en fuite. Ce courage qu'ils montrent à protéger, à garantir leur famille naissante, est un gage de la tendresse qu'ils ont pour elle; en effet, cette tendresse éclate déjà dans les soins qu'ils apportent à préparer le berceau qui doit recevoir les fruits de leur amour; les deux sexes s'en occupent avec une commune ardeur, et la délicatesse de sa construction rivalise avec sa solidité : c'est une sorte de feutre de soie et de coton artistement préparé avec des toiles d'Araignées et revêtu à l'extérieur de Lichens et de très-petites bûchettes enduites de sucs gommeux. Ce nid a la forme d'une capsule qui serait suspendue à une branche, à une feuille et même souvent à un brin du chaume qui recouvre les habitations. La ponte est de deux œufs blancs, dont le volume quelquefois surpasse à peine celui d'un pois ordinaire; en général le mâle et la femelle les couvent avec beaucoup de constance pendant douze à treize jours; les petits, en naissant, ont à peu près la grosseur d'une Mouche commune; ils éprouvent, à mesure qu'ils avancent en âge, des mues successives, auxquelles il faut attribuer la confusion qui a longtemps régné dans la désignation des espèces du genre Colibri, et qui peut-être n'est pas encore entièrement dissipée. Les couvées se répètent, à ce que l'on assure, jusqu'à quatre fois dans l'année.

Plusieurs ornithologistes, d'après Lacépède, ont divisé les Colibris en deux genres, et ont placé dans le second, sous le nom d'Orthorhynques ou Oiseaux-Mouches, les espèces qui ont le Bec droit. Brisson avait déjà donné au premier groupe le nom de *Polytmus* et au second celui de *Mellisuga*; mais Lacépède n'adopta pas ces dénominations; il proposa le mot *Orthorhynchus*, c'est-à-dire bec droit, pour les Oiseaux-Mouches, et réserva aux Colibris proprement dits le nom de *Trochilus* que Linné avait employé indifféremment pour les uns et les autres. Le mot *Orthorhynchus* fut d'abord assez généralement adopté; mais bientôt il devint nécessaire de le changer, lorsqu'on découvrit d'abord une espèce et ensuite deux qui étaient parfaitement semblables aux Oiseaux-Mouches par leurs formes générales, mais qui avaient le bec recourbé en sens inverse de celui des Colibris et à la manière de celui des Avocettes et de quelques Barges. Ce fut alors que Lesson substitua à ce nom celui d'*Ornismya* qui n'est autre chose que l'expression scientifique du mot vulgaire. Néanmoins, comme les formes générales n'étaient point assez caractéristiques pour établir une véritable limite entre les Colibris et les Oiseaux-Mouches, et qu'entre toutes les espèces plusieurs formaient une transition insensible du bec droit au bec arqué, il en est résulté qu'à cet égard la division devenait, pour ainsi dire, impossible. Or, il est préférable, ainsi que l'ont fait Vieillot et Temminck, de ne rendre la division que sectionnaire du genre; alors l'erreur, si on en commet, n'entraînera à aucune conséquence.

† *Bec arqué.* — COLIBRIS PROPREMENT DITS.

COLIBRI ARLEQUIN. *Trochilus multicolor*, Lath., Vieill., Ois. dorés, pl. 69. Less. Ois.-Mouches, pl. 72. Parties supérieures, gorge, devant du cou et poitrine verts; partie du dos et croupion bruns ou mélangés de brun; une bande bleue entre l'œil et la nuque, et plus bas une tache irrégulière et noire; rémiges et rectrices d'un brun passant au violet; ventre et tectrices caudales inférieures rouges. Taille, 4 pouces. Patrie inconnue.

COLIBRI ATRE. *Trochilus ater*, Wied. *V.* COLIBRI BRUN.

COLIBRI AZARA. *Trochilus Azara*, Vieill. Parties supérieures d'un vert bleuâtre, à reflets dorés; sommet de la tête mordoré : les côtés bruns; les deux rectrices latérales terminées de blanc; devant du cou et poitrine d'un brun roussâtre, avec un trait longitudinal blanc;

des reflets dorés sur les côtés et les flancs. Taille, 4 pouces 5 lignes. Paraguay.

Colibri de Bancroff. *Trochilus Bancroffii*, Lath. *V.* Colibri Grenat.

Colibri a bande blanche. *V.* Colibri Azara.

Colibri a bande noire. *Trochilus atricapillus*, Vieil. Parties supérieures d'un vert doré, avec les plumes frangées de roussâtre; celles de la tête sont noirâtres; un point blanchâtre de chaque côté de la tête; une bande d'un noir velouté, bordé de blanc, s'étend depuis le bec jusqu'à la queue; rectrices intermédiaires vertes, les autres d'un violet rougeâtre, tachées de bleu vers l'extrémité qui est blanche; bec assez gros et peu courbé. Taille, 4 pouces 4 lignes. Paraguay.

Colibri bleu. *Trochilus cyaneus*, Lath., *venustissimus*, Gmel. *V.* Colibri Grenat.

Colibri du Brésil. *V.* Colibri Hirsute.

Colibri brincs-blancs. *Trochilus superciliosus*, L., Vieill., Ois. dorés, pl. 17 et 18; Colibri à longue queue de Cayenne, Buff., pl. enl. 600, 3. Less. Colib. Suppl., pl. 6 et 7. Parties supérieures d'un vert olive doré; deux traits blancs de chaque côté de la tête; rémiges et tectrices alaires d'un violet noirâtre; les deux rectrices intermédiaires beaucoup plus longues que les autres qui sont étagées et toutes terminées de blanchâtre; bec long et noir. Taille, 7 pouces. La femelle est d'un vert cuivré en dessus, rousse en dessous; elle n'a pas de brins à la queue. Les jeunes ont les plumes vertes, bordées de gris. Guiane.

Colibri brin-bleu. *Trochilus cyanurus*, Gmel. Parties supérieures vertes; sommet de la tête, poitrine et rectrices intermédiaires bleus; parties inférieures grises. Taille, 8 pouces. Mexique. Espèce douteuse.

Colibri brun. *Trochilus fuscus*, Vieill., *Ornismya lugubris*, Less. Colibris, pl. 38 et 39. Parties supérieures brunes, avec quelques reflets verts; rémiges d'un violet sombre; gorge noire, entourée d'un trait brun, qui part de la mandibule inférieure; devant du cou et poitrine bruns; parties inférieures blanches, ainsi que la plupart des rectrices; bec noir; jambes duveteuses. Taille, 4 pouces 5 lignes. Brésil.

Colibri Buffon. *Trochilus Buffonii*, Less. *Trochilidées*, pl. 5. Parties supérieures d'un vert doré; sommet de la tête d'un jaune fauve; parties inférieures d'un vert d'émeraude pruineux. Bec allongé; queue faiblement échancrée. Brésil.

Colibri caraïbe. *Trochilus holosericeus*, L. Less. Colib. Supp., pl. 20. Parties supérieures d'un vert doré; gorge d'un vert d'émeraude; une bande azurée sur la poitrine; le dessous des rectrices de la même nuance; abdomen d'un noir velouté; rémiges brunes. Taille, 4 pouces. Mexique.

Colibri a casque pourpré. *Trochilus galeritus*, Lath. *V.* Oiseau-Mouche de Stokes.

Colibri cendré. *Trochilus cinereus*, Vieill. Ois. dorés, pl. 5. *V.* Colibri hausse-col doré, jeune; Less. Col. Supp., pl. 19.

Colibri du Chili. *V.* Oiseau-Mouche de Stokes.

Colibri a collier rouge. *Trochilus Leucurus*, L., Edw., Gmel., pl. 156, Buff., pl. enl. 600, f. 4. Less. Col. Supp., pl. 22. Parties supérieures, gorge, poitrine, petites tectrices alaires d'un vert brunâtre, à reflets dorés; rémiges pourprées; les deux rectrices intermédiaires vertes, irisées; les autres blanches, nuancées de brun à l'extrémité; un demi-collier rouge; parties inférieures d'un cendré blanchâtre; bec noirâtre; pieds blanchâtres. Taille, 4 pouces 6 lignes. De Surinam.

Colibri a collier, de Surinam. *V.* Colibri a collier rouge.

Colibri a cravate noire. *Trochilus nigricollis*, Vieill. Parties supérieures d'un vert doré; rémiges et rectrices d'un brun violet; gorge, devant du cou et milieu de la poitrine d'un noir velouté; ventre vert. Taille, 4 pouces. Brésil.

Colibri a cravate verte. *Trochilus maculatus*, Gmel. *Trochilus gularis*, Lath. Buff. pl. enl. 621. C'est le Jeune Colibri à hausse-col vert, qui prend son plumage d'adulte.

Colibri cyanure. Less. pl. 11. *V.* Colibri vert.

Colibri David. *Trochilus Davidianus*, Less. *Trochilidées*, pl. 13. Parties supérieures d'un vert doré, les inférieures d'un roux vif; régions auriculaires noires. Guiane.

Colibri doré. *Trochilus auratus*, Gmel., Less., Audebert. *V.* Colibri Grenat.

Colibri écailleux. *Trochilus squamosus*, Lichst. *V.* Colibri tacheté.

Colibri élégant. *Trochilus elegans*, Audeb. *V.* Colibri hausse-col, a queue fourchue.

Colibri eurynome. *Trochilus eurynomus*, Less. *Trochilidées*, pl. 31. Parties supérieures d'un vert d'émeraude; plumes de la tête frangées de roux; gorge écaillée de noir; parties inférieures d'un gris cendré. Brésil.

Colibri faux brincs-blancs. *Trochilus bourcieri*, Less. *Trochilidées*, pl. 18. Parties supérieures d'un vert doré, les inférieures d'un gris blanchâtre; un petit trait jaunâtre à l'angle du bec; queue ample, bordée de roux; brincs blancs et minces. Brésil.

Colibri a gorge carmin. *Trochilus jugularis*, Lath. C'est le Colibri Grenat jeune, prenant son plumage d'adulte.

Colibri des graminées. *Trochilus gramineus*. *V.* Colibri a hausse-col vert.

Colibri a gorge grenat. *V.* Colibri Grenat.

Colibri a gorge rouge. *V.* Oiseau-Mouche Rubis.

Colibri a gorge verte, de Cayenne. *Trochilus gularis*. *V.* Colibri hausse-col vert, jeune.

Colibri (grand). *V.* Colibri Grenat.

Colibri Grenat. *Trochilus granatinus*, Lath., *Trochilus auratus*, Gmel., Vieill., Ois. dorés, pl. 4. Less. Col. Suppl., pl. 10. Edw. Glan., pl. 266. Parties supérieures d'un noir bleuâtre; tectrices alaires et caudales d'un vert doré brillant; rectrices d'un vert noirâtre; gorge et devant du cou pourprés; le reste des parties inférieures d'un noir bleuâtre; bec et pieds noirs. Taille, 4 pouces 6 lignes. La femelle est moins brillante, elle a les parties inférieures et les ailes brunes.

Colibri Guy. *Trochilus Guy*, Less. *Trochilidées*, pl. 44. Parties supérieures d'un vert doré; les inférieures d'un gris cendré, avec la gorge et l'abdomen d'un roux vif; rectrices bleues. Taille, 5 pouc. 8 lig. Brésil.

Colibri haitien, Less. C'est le Colibri à hausse-col vert.

Colibri hausse-col doré. *Trochilus aurulentus,* Vieill. Ois. dorés, pl. 12 et 13. Less. Col. Suppl., pl. 16, 17, 18 et 19. Parties supérieures d'un vert obscur doré; tectrices caudales vertes; rectrices d'un brun verdâtre: les latérales violettes, terminées de bleu; gorge d'un vert doré brillant, entourée d'un reflet bleu; poitrine noire; ventre brunâtre; flancs variés de vert doré et de noirâtre; bec et pieds noirs. Taille, 4 pouces. La femelle a le sommet de la tête brun, les rectrices latérales d'un brun roussâtre à leur base, ensuite d'un noir violet terminé de blanchâtre, la gorge et la poitrine de couleur grisâtre, plus obscure sur le ventre. De Porto-Ricco.

Colibri hausse-col a queue fourchue. *Trochilus elegans,* Aud. et Vieill., Ois. dorés, pl. 14. *Ornismya Swainsonii;* Less. pl. 70. Plumage vert, plus brillant sur la gorge et les côtés du cou; poitrine et parties du ventre noires; rectrices d'un noir violet · les latérales plus longues; bec noir en dessus, jaunâtre en dessous; pieds emplumés, blancs. Taille, 4 pouces 4 lignes. Les jeunes ont la gorge et le cou grisâtres, les rémiges et les rectrices brunes. De Saint-Domingue.

Colibri hausse-col vert. *Trochilus gramineus,* Gmel., *Trochilus pectoralis,* Lath. Colibri haïtien, Less. Col. Supp., 12. Parties supérieures d'un vert obscur, faiblement doré; rémiges et rectrices d'un noir violet; gorge et côtés du cou d'un vert foncé, très-brillant; une plaque d'un noir velouté sur la poitrine; abdomen d'un vert noirâtre et quelquefois blanc; bec très-long, noir, ainsi que les pieds. Taille, 4 pouces 6 lignes.

Colibri hypophé. *Trochilus hypophœus. V.* Colibri de Prévost.

Colibri hirsute. *Trochilus hirsutus,* Less. Col. Supp., pl. 21. *Trochilus Brasiliensis,* fem. Tem. pl. 120, 2. Parties supérieures d'un vert doré, les inférieures rousses; rectrices rousses à la base, puis noires et terminées de blanc; rémiges brunes; dessous du bec blanc. Taille, 4 pouces. Brésil.

Colibri a huppe dorée. *Trochilus cristatellus,* Lath. Plumage vert; tête garnie d'une huppe verte, à reflets dorés, très-brillants; ailes et queue noires. Taille, 2 pouces 6 lignes. La femelle a les parties supérieures d'un brun verdâtre, les inférieures blanchâtres.

Colibri intermédiaire. *Trochilus intermedius,* Less. *Trochilidées,* pl. 19. Parties supérieures vertes; tête et bas du dos d'un roux ferrugineux; sourcils roux; trait oculaire blanc; menton noir; abdomen brunâtre; rémiges et rectrices d'un vert noirâtre. Taille, 4 pouces 8 lignes. Brésil.

Colibri de la Jamaïque. *Trochilus Mango,* L., Buff., pl. enl. 680, f. 3; Vieill., Ois. dorés, pl. 7. Parties supérieures d'un vert doré; rectrices d'un brun pourpré, irisé en violet; gorge, devant du cou et poitrine d'un noir velouté, encadré de chaque côté par une bande bleue qui descend du bec. Taille, 4 pouces.

Colibri Lazulite. *Trochilus Lazulus,* Vieill. Gal., pl. 179. Tête, dessus du cou et du corps, tectrices supérieures des ailes et de la queue d'un vert-doré, irisé; devant du cou, poitrine et milieu du ventre bleus; abdomen blanc, ainsi que les tectrices caudales inférieures; rémiges et rectrices violettes. Taille, 4 pouces 6 lignes. Lesson pense que cet Oiseau n'est qu'une variété du Colibri à plastron noir; le seul individu que l'on ait vu jusqu'ici, existe dans la collection du baron Langier. Sa patrie est inconnue.

Colibri jugulaire. *Trochilus jugularis,* Less. *V.* Colibri grenat.

Colibri longuemare. *Trochilus longuemareus,* Less. *Trochilidées,* pl. 2. Parties supérieures d'un brun roussâtre, à reflets dorés; sommet de la tête brunâtre; sourcils d'un roux vif; tache auriculaire noire; menton noirâtre; parties inférieures roussâtres. Taille, 4 pouces. Guiane.

Colibri a longue queue de Cayenne, Briss. 3, p. 686. *V.* Colibri a brins-blancs.

Colibri mango. *V.* Colibri a plastron noir.

Colibri Mazeppa. *Trochilus Mazeppa,* Less. *Trochilidées,* pl. 3. Parties supérieures d'un vert doré: les inférieures d'un rouge ferrugineux. Bec brun en dessus, jaune en dessous. Guiane.

Colibri margaritacé. *Trochilus margaritaceus,* Lath. C'est le Colibri hausse-col doré, jeune.

Colibri du Mexique. Buff., pl. enl. 680, fig. 1. *V.* Colibri hausse-col vert.

Colibri du Mexique, Briss. C'est le Colibri caraïbe.

Colibri multicolor. *V.* Colibri Arlequin.

Colibri noir. *Trochilus niger,* Swainson. *V.* Colibri brun.

Colibri pectoral. *Trochilus pectoralis,* Vieill. *V.* Colibri hausse-col vert.

Colibri petit. *V.* Oiseau-Mouche huppé.

Colibri (petit) du Brésil. *V.* Oiseau-Mouche a ventre blanc.

Colibri (petit) brun. *V.* Oiseau-Mouche sasin.

Colibri (petit) de la Guiane. *V.* Oiseau-Mouche a ventre blanc.

Colibri (petit) violet, Buff. *V.* Oiseau-Mouche a ventre blanc.

Colibri a pieds vêtus. *V.* Colibri hirsute.

Colibri a plastron blanc. *Trochilus margariticeus,* Lath. Vieill., Ois. dorés, pl. 16. C'est le Colibri à cravate verte ou à hausse-col vert, jeune.

Colibri a plastron noir. Less. Colib. Suppl., pl. 13, 14 et 15. *V.* Colibri de la Jamaïque.

Colibri a plastron violet. *Trochilus Mango, Var.* Lath. Vieill., Ois. dorés, pl. 7. Ne diffère du Colibri à hausse-col vert, dont Vieillot le croit une variété, que par la teinte violette de ses parties inférieures.

Colibri a poitrine bleue (Azara). *V.* Colibri quadricolore.

Colibri de Prévost. *Trochilus Prevostii,* Less. Col. Suppl., pl. 24. *Trochilus hypophœus,* Lath. Parties supérieures d'un vert doré; rémiges d'un vert sombre; parties inférieures blanches, avec une bande longitudinale noire sur la gorge; rectrices violettes, terminées de vert; bec court, presque droit; plumes du sommet de la tête bordées de roussâtre. Taille, 4 pouces. Surinam.

Colibri quadricolore. *Trochilus quadricolor,* Vieill.

Ois. dorés, 18. *Ornismya cyanocephala,* Less. Ois.-Mouches, Suppl., pl. 17 et 18. Parties supérieures d'un vert doré; tête noirâtre; rectrices violettes, terminées de noir; devant du cou et poitrine d'un bleu foncé, bordés de chaque côté de bleu plus clair; bec peu courbé. Taille, 4 pouces 5 lignes. Paraguay.

C. A QUEUE BLANCHE ET VERTE. *T. virescens,* Ois. dorés, pl. 41. Parties supérieures d'un vert doré; sommet de la tête d'un brun verdâtre; un trait blanc au-dessus de l'œil; rémiges rousses; gorge et poitrine d'un vert jaunâtre, brillant; ventre vert-doré; abdomen gris, mélangé de vert; rectrices arrondies, mélangées de vert et de blanc doré; bec peu courbé, blanchâtre, noir en dessus et vers l'extrémité; pieds jaunâtres. Taille, 4 pouces 6 lignes. Ile de la Trinité.

C. A QUEUE FOURCHUE. *V.* C. TOPAZE.

C. A QUEUE SINGULIÈRE. *T. enicurus,* Vieill. Temm., Ois. color. pl. 66, fig. 5. *Ornismya heteropygia,* Less. pl. 16. Parties supérieures d'un vert doré, rémiges brunes; rectrices singulièrement étagées : les latérales les plus longues; celles qui les suivent, plus courtes d'un tiers et toutes entièrement brunes; les intermédiaires très-courtes et bordées de vert; gorge d'un violet clair et pourpré; un demi-collier blanchâtre et jaune, couvrant presque toute la poitrine. Bec peu courbé, noir, ainsi que les pieds. Taille, 4 pouces 3 lignes. Ile de la Trinité.

C. A QUEUE VIOLETTE, DE CAYENNE, Buff., pl. enl. 671, fig. 2. Ois. dorés, pl. 11. *T. albus,* L. C'est le Colibri à plastron noir, jeune.

C. ROUGE HUPPÉ, A LONGUE QUEUE DU MEXIQUE. *V.* C. HUPPÉ.

C. ROUGE A LONGUE QUEUE, DE SURINAM, Briss. C'est le Colibri Topaze.

C. RUFICOL, Less. *V.* C. A COLLIER ROUGE.

C. DE SAINT-DOMINGUE, Buff., enl. 680, fig. 1. *V.* C. A HAUSSE-COL DORÉ, femelle.

C. SIMPLE. *T. simplex,* Less. Col. Suppl., pl. 23. Parties supérieures vertes, les inférieures rousses, tirant sur le pourpré vers la gorge; abdomen blanc; rémiges et rectrices d'un noir bleuâtre : les deux latérales de ces dernières, terminées de blanc. Taille, 5 pouces. Brésil.

C. STRIÉ. *T. striatus,* Gm. C'est le Colibri de Prévost.

C. DE SURINAM. *Polythmus Surinamensis,* Briss. *V.* C. A COLLIER ROUGE.

C. DE SWAINSON. *T. Swainsonii,* Less. Troch. pl. 66. *V.* C. HAUSSE-COL A QUEUE FOURCHUE.

C. TACHETÉ. *T. Nævius,* Dumont. Tem. pl. col. 120, f. 3; *Ramphodon maculatum,* Less. Col. Supp., pl. 1, *T. squamosus,* Lichst. Parties supérieures d'un vert sombre faiblement doré; rémiges violettes; rectrices égales : les deux intermédiaires vertes; les deux latérales rousses, les autres progressivement partagées de roux et de vert; parties inférieures d'un blanc sale, tachetées longitudinalement de noir; gorge et devant du cou roux; bec d'un blanc jaunâtre, noir en dessus et à l'extrémité; pieds bruns. Taille, 4 pouces 6 lignes. Brésil.

C. TERNE. *T. squalidus,* Temm. pl. col. 120, fig. 1. C'est le Colibri à vestiture terne.

C. A TÊTE BLEUE. *T. forficatus,* L., Edw. Glan. pl. 33; Schaw, Misc., p. 222. Ois. dorés, pl. 60. *V.* O.-M. A LONGUE QUEUE COULEUR D'ACIER.

C. A TÊTE NOIRATRE. *V.* C. A BANDE NOIRE.

C. A TÊTE NOIRE. *T. polytmus,* Vieillot. Encyclop. *V.* O.-M. A TÊTE NOIRE.

C. A TÊTE NOIRE ET A LONGUE QUEUE FOURCHUE. C'est l'Oiseau-Mouche à tête noire.

C. A TÊTE ORANGÉE. *T. aurantius,* Lath. Parties supérieures d'un brun foncé; rémiges pourprées; rectrices fauves; tête orangée; gorge et poitrine jaunes; ventre brun. Espèce douteuse.

C. TOPAZE. *T. Pella,* L., Edw. Gla. pl. 32; Buff., pl. enl. 599; Schaw, Misc. p. 513; Ois. dorés; pl. 2 et 3. Less. Colib. Supp. pl. 2, 3, 4 et 5. Parties supérieures d'un marron pourpré, qui passe au brun orangé vers le croupion; sommet de la tête d'un noir pourpré, qui s'étend de chaque côté sur la gorge où il entoure une plaque verte à reflets très-brillants du jaune de topaze; rémiges brunes, irisées en violet; les deux rectrices intermédiaires très-longues, d'un noir violet; les autres courtes et rousses; bec noir; pieds blanchâtres. Taille, 7 pouces 6 lignes. La femelle a le plumage d'un vert cuivreux, les quatre rectrices intermédiaires d'un vert doré, les autres rousses et toutes d'égale longueur, la gorge d'un pourpre à reflets dorés. Guiane. Lesson cite une variété albine de ce Colibri, qu'il décrit et figure pl. 3 du supplément à son Histoire des Colibris.

C. VARIÉ. *T. exilis.* Variété de l'Ois.-Mouche huppé.

C. A VENTRE BLANC. *V.* O.-M. JACOBINE.

C. A VENTRE NOIR. *T. atrigaster,* Vieill. Ois. dorés, pl. 65. *V.* C. CARAÏBE, jeune.

C. A VENTRE ROUSSATRE. C'est le Colibri hirsute.

C. A VENTRE ROUX. *T. rufigaster,* Vieill., Less. Col. Suppl., pl. 9. Plumage d'un roux cuivreux, tirant au roux vif sur les parties inférieures; sommet de la tête d'un gris verdâtre; un trait blanc derrière l'œil; queue arrondie, rectrices brunes, terminées de roux : les deux intermédiaires allongées. Taille, 2 pouces 7 lignes. Brésil.

C. VERT. *T. viridis,* Vieil. Ois. dorés, pl. 15, C. Cyanure, Less., C. Supp., pl. 11. Plumage d'un vert foncé, doré; rémiges d'un brun violet; rectrices bleues, avec l'extrémité des latérales frangée de blanc; bec et pieds noirs. Taille, 4 pouces. Les Antilles.

C. VERT ET BLEU, d'Edwards. *V.* O.-M. AMÉTHYSTE.

C. VERT A LONGUE QUEUE, d'Edwards. *V.* O.-M. A LONGUE QUEUE COULEUR D'ACIER.

C. VERT ET NOIR. *V.* C. CARAÏBE.

C. VERT-PERLÉ. *T. Dominicus,* Lath. *V.* C. HAUSSE-COL VERT, jeune.

C. VERT, A VENTRE NOIR, d'Edwards. *V.* C. HAUSSE-COL VERT.

C. A VESTITURE TERNE. *T. squalidus,* Less. C. Suppl. pl. 8. *T. squalidus,* Tem. pl. col. 120, 1. *Polytmus brasiliensis,* Briss. Parties supérieures d'un vert doré; deux traits blancs au-dessus et au-dessous des yeux; parties inférieures d'un gris brun; rectrices brunes, terminées de blanc : les deux intermédiaires allongées et blanchâtres. Taille, 4 pouces. Brésil.

C. VIOLET. *T. violaceus,* Lath., Buff., pl. enl. 600, f. 2. C'est le Colibri Grenat entrant en plumage parfait.



1. TROCHILUS PELLA.
COLIBRI TOPAZE.
2. TROCHILUS LONGIROSTRIS.
COLIBRI A LONG BEC.

C. violet, de Surinam, Buffon, pl. enl. 590, fig. 2. C'est le Colibri Topaze en mue, lorsqu'il perd ses deux longues rectrices.

†† *Bec droit.* Oiseaux-Mouches.

Oiseau-Mouche Amazili. *Ornismya Amazili,* Less. O.-M., pl. 12 et 13. Parties supérieures d'un vert doré; poitrine d'un bleu émeraude, abdomen roux; rectrices égales, d'un brun foncé; bec court, assez robuste. Taille, 3 pouces. Pérou.

O.-M. Améthyste. *T. Amethystinus,* Lath., Buff., pl. enl. 672, f. 2. *Ornismya Amethystina,* Less. O.-M. pl. 47, et Suppl. pl. 20, 21 et 22. Parties supérieures d'un vert doré; rectrices latérales les plus longues; gorge et devant du cou violets, changeant en pourpre doré; parties inférieures variées de blanchâtre et de brun. Taille, 3 pouces. Guiane.

O.-M. Améthyste, a queue égale. *Ornismya orthura,* Less. *Trochilidées,* pl. 28. Parties supérieures d'un vert doré; cravate d'un violet brillant; queue égale, large, œillée de blanc, bec court. Taille, 3 pouces 6 lignes. Guiane.

O.-M. Améthyste, du Mexique. *Ornismya Montana,* Less. *Trochilidées,* pl. 63. Plumage d'un vert doré; gorge améthyste; queue cunéiforme, à rectrices mucronées; bec court et droit. Taille, 3 pouces. Mexique.

O.-M. anna. *Ornismya annæ,* Less. Ois.-Mouches, pl. 74, et Suppl. pl. 7. Parties supérieures d'un vert doré; calotte, joues et devant du cou, recouverts de plumes écailleuses, de couleur améthyste; parties inférieures verdâtres; tectrices caudales inférieures vertes, bordées de gris; bec droit, mince et faiblement déprimé. Taille, 3 pouces 8 lignes. Californie.

O.-M. anaïs. *Ornismya anais,* Less. Ois.-Mouches, Suppl. pl. 3. Parties supérieures d'un vert d'émeraude éclatant; joues et régions auriculaires d'un bleu d'azur, de même qu'un double collier; devant du cou maillé de noir; rectrices larges, bleuâtres, avec une ligne circulaire noire. Taille, 4 pouces. Mexique.

O.-M. arsene. *Ornismya arsenii,* Less. Ois.-Mouches pl. 9, et Suppl. pl. 27. *V.* O.-M. aux tempes blanches.

O.-M. arsinoé. *Ornismya arsinoë,* Less. Ois.-Mouches, Suppl. pl. 28, 29 et 30. Tête, cou et menton d'un vert doré, dos vert-cuivré-rouge; croupion violet; rectrices ferrugineuses vers le milieu; gorge, devant et côtés du cou, thorax et haut du ventre d'un vert émeraude; abdomen gris; région anale blanche; tectrices caudales inférieures rousses; rectrices d'un violet pourpré. Taille, 3 pouces 6 lignes. Mexique.

O.-M. atala. *Ornismya atala,* Less. *Troch.* pl. 42. Plumage d'un vert-doré brillant; abdomen blanc; rectrices presque égales, d'un bleu foncé. Taille, 3 pouces. Brésil.

O.-M. Audebert, Less. Ois.-M., pl. 51. *V.* O.-M. a gorge bleue.

O.-M. Audenet. *Ornismya Audenettii,* Less. Ois.-Mouches, Suppl. pl. 2. Parties supérieures d'un vert d'émeraude; une bande noire traversant le croupion; deux faisceaux jugulaires verts, ocellés de blanc; parties inférieures à plumes écailleuses, brunes, frangées de fauve; queue arrondie, d'un noir bleu; bec court, mince et pointu. Taille, 3 pouces. Pérou.

O.-M. Augusta. *T. Augusta,* Drap. Parties supérieures d'un vert doré; sommet de la tête garni d'une huppe de plumes d'un vert plus brillant, terminées de vert cuivreux; croupion vert-rouge cuivreux; gorge et tache pectorale d'un bleu azuré brillant; le reste des parties inférieures d'un blanc pur; tectrices presque égales, d'un vert foncé en dessus, d'un bleu noirâtre en dessous, les deux intermédiaires d'un vert brillant, terminées de blanc; bec médiocre et grêle. Taille, 3 pouces. Californie.

O.-M. avocette. *Orismya avocetta,* Less. Ois.-Mouches, pl. 37, et Suppl. pl. 24. Parties supérieures d'un vert doré; gorge verte; abdomen noir; deux traits blancs sur les côtés; rectrices d'un bleu foncé; pointe du bec recourbée vers en haut. Taille, 3 pouces 6 lignes. Cayenne.

O.-M. Bancroft. *T. Bancrofti,* Lath. *V.* C. Grenat.

O.-M. Barbe-bleue. *Ornismya Cyanopogon,* Less. Ois.-Mouches, pl. 5, et Suppl. pl. 9 et 10. Parties supérieures d'un vert doré, les inférieures d'un gris blanchâtre; gorge garnie de longues plumes bleues et pourprées, formant cravate; rectrices brunes; bec long et grêle. Taille, 3 pouces. La femelle est grise sur le devant du corps; elle a la gorge blanchâtre et les parties supérieures d'un vert terne. Mexique.

O.-M. a bec recourbé. *Ornismya recurvirostris,* Less. Ois.-Mouches, pl. 37, Suppl. pl. 34. *T. recurvirostris,* Swains. Plumage d'un vert doré; plastron d'un vert d'émeraude, qui se prolonge en raie sur l'abdomen; rectrices inférieures rousses; cuisses blanches; bec déprimé, denté sur les bords, recourbé vers en haut. Taille, 3 pouces. Guiane.

O.-M. a bec en scie. *T. serrirostris,* Vieil. *V.* O.-M. Petasophore.

O.-M. bicolore. *T. bicolor,* Gmel. *V.* O.-M. Saphir-émeraude.

O.-M. brun-gris. *T. obscurus,* Vieill. Ois. dorés, pl. 28. C'est l'Ois.-Mouche rubis-jaune.

O.-M. de Cayenne. *V.* O.-M. tout vert, jeune.

O.-M. a calotte d'azur, Less. *V.* C. quadricolore.

O.-M. *T. cinereus,* Lath. *V.* O.-M. a larges tuyaux.

O.-M. campyloptère. *T. campylopterus,* Val. *V.* O.-M. a larges tuyaux.

O.-M. canivet. *V.* O.-M. parvule.

O.-M. Chalybée. *T. Chalibœus,* Vieill., Temm., Ois. color., pl. 66, fig. 2. *Ornismya Vieillotii,* Less. 64. *T. festivus,* Licht. col. 14. Parties supérieures d'un vert sombre, plus brillant et doré sur le sommet de la tête et les tectrices alaires; front et joues ornés de plumes longues, étagées, d'un vert doré, terminées par une tache blanche; croupion jaune; rémiges violettes; rectrices couleur de rouille foncée; un large collier blanc varié de brun; poitrine et parties inférieures d'un cendré brun varié de taches transversales plus foncées; bec et pieds noirs. Taille, 3 pouces 4 lignes. Brésil.

O.-M. Chrysure. *Ornismya Chrysura,* Less. Ois.-Mouches, Suppl. pl. 4. Parties supérieures, cou et poitrine d'un vert doré; abdomen gris; queue à reflets d'or très-brillants; menton roux; bec jaune, un peu recourbé. Taille, 3 pouces 6 lignes. Brésil. Il ne faut pas confondre cette espèce avec celle que Cuvier, dans son

Règne animal, I, page 456, éd. de 1829, a également nommée *Chrysurus,* qui est notre Ois.-Mouche Sapho, et qui appartient au Pérou.

O.-M. Chrysochlore. *T. Chrysochloris,* Vieill. *V.* O.-M. Sapho.

O.-M. cinnamomon. *Ornismya cinnamomea,* Gervais, Magaz. de Zoologie, pl. 43. Tout le corps, la queue et le cou sont d'un roux de cannelle, plus ou moins luisant, mais sans aucun brillant métallique; les plumes à reflets ne se voient que sur le dessus de la tête où elles forment une calotte de l'éclat du plus beau rubis, et sur les tectrices alaires où elles répandent quelques nuances de violet et de vert doré; rémiges d'un brun verdâtre. Le bec est brun, aigu et un peu arqué. Taille, 4 pouces 6 lignes. Chili.

O.-M. de Clémence. *Ornismya Clemenciæ,* Less. Ois.-Mouch., pl. 80, et Suppl., pl. 8. Parties supérieures d'un vert doré; occiput brun; un trait blanc derrière l'œil; parties inférieures grises; abdomen blanc; tectrices caudales inférieures brunes, bordées de blanchâtre, plastron bleu; bec allongé, noir. Taille, 4 pouces 6 lignes. Mexique.

O.-M. coeligène. *Ornismya cœligena,* Less. Troch. pl. 53. Parties supérieures d'un rouge cuivreux, les inférieures grises; plumes uropygiales frangées de vert; bec très-long. Taille, 5 pouces 6 lignes. Mexique.

O.-M. a collier. *Mellisuga torquata,* Briss. *T. mellivorus,* Lath., *Ornismya mellivora,* Less. pl. 21. Buff. pl. col. 640, 2. Vieill., Ois. dorés, pl. 23. Parties supérieures d'un vert doré, avec la tête bleue, ainsi que la gorge; rémiges d'un bleu violet; rectrices blanches, terminées de noir; poitrine d'un bleu verdâtre; un demi-collier blanc; ventre de cette dernière couleur; bec et pieds noirs. Taille, 4 pouces 3 lignes. Brésil.

O.-M. a cou et ventre blancs. *Ornismya albirostris,* Less. Ois.-Mouches, pl. 78. C'est le même que l'Oiseau-Mouche à gorge et ventre blancs.

O.-M. Corinne. *Ornismya superba,* Less. pl. 2. Bec très-long; corps vert-doré en dessus; calotte bleue; gorge couleur de rubis, encadrée de blanc; parties inférieures grises; rectrices inégales, vertes : les deux extérieures terminées de blanc. Le jeune mâle (Less., Suppl. pl. 33) a le dessus du corps vert-doré, avec le front bleuâtre, le croupion blanc, la gorge d'un violet pourpré, ondé de blanc; et dessous du corps brun. La jeune femelle, (Less., *Trochilidées,* pl. 34) a la gorge brunâtre, cerclée de blanc, le ventre gris-ondé, le corps vert, frangé de gris en dessus. Taille, 4 pouces 6 lignes. Ile de la Trinité.

O.-M. cora. *Ornismya cora,* Less. Ois.-Mouches, pl. 6; *Trochilidées,* pl. 39 et 40. Parties supérieures d'un vert doré, les inférieures blanches, avec la gorge rubis, encadrée d'améthyste; rectrices étagées, brunes, terminées de blanc : les deux intermédiaires longues, brunes, puis blanches et terminées de brun. Taille, 6 pouces. Pérou.

O.-M. cornu. *T. cornutus,* Wied., Voyage au Brésil. C'est l'Oiseau-Mouche à double huppe.

O.-M. a couronne violette. *Ornismya Schaniodes,* Less. Ois.-Mouches, pl. 14, et Suppl. pl. 5. Parties supérieures d'un vert doré; sommet de la tête d'un bleu tirant sur le violet; gorge et devant du cou blancs, ocellés de vert-doré; abdomen roussâtre; queue arrondie, verdâtre; bec droit, assez long. Taille, 3 pouces 6 lignes. Chili.

O.-M. a cravate dorée, de Cayenne, Buff., pl. enlum. 672, fig. 3. *V.* O.-M. Rubis-Topaze, jeune.

O.-M. a croupion, ailes et queue pourprés. *T. obscurus,* Lath. C'est l'Oiseau-Mouche rubis, jeune.

O.-M. Delalande. *T. Delalandi,* Vieill., Temm., pl. color. 18, fig. 1 et 2. *Ornismya Delalandii,* Less., Ois.-Mouches, pl. 23 et 24, et Suppl. pl. 19. Parties supérieures d'un vert doré; sommet de la tête garni d'une huppe verte, du milieu de laquelle s'élève une longue plume bleue; une tache blanche à l'angle postérieur de l'œil; rémiges d'un brun violet; rectrices de la même couleur, égales : les latérales terminées de blanc; gorge et côtés du cou d'un cendré bleuâtre; poitrine et ventre d'un bleu d'acier bruni; abdomen et tectrices caudales inférieures cendrés; bec et pieds noirs. Taille, 3 pouces 3 lignes. La femelle n'a point de huppe; elle a les sourcils blancs, les parties inférieures cendrées ainsi que la gorge et la poitrine; le bec jaune à sa base. Brésil.

O.-M. demi-deuil, Less. *V.* C. brun.

O.-M. a double huppe. *T. bilophus,* Temm., pl. color., 18, fig. 3. *T. cornutus,* Wied. *T. Dufresnii,* Vieill. Ois. dorés, pl. 25. *Ornismya chrysolopha,* Less. Ois.-Mouche aux huppes d'or, pl. 7, et Suppl. pl. 32. Parties supérieures d'un vert doré; sommet de la tête d'un bleu d'azur entouré d'une teinte d'aigue-marine; de l'angle postérieur de l'œil s'élève une aigrette composée de plusieurs plumes d'un rouge cuivreux, bordées de jaune et terminées de vert; de longues plumes d'un violet noirâtre couvrent le menton et le haut de la gorge; poitrine et côtés du cou blancs; rémiges d'un gris violet; rectrices latérales graduellement plus courtes et blanches : les intermédiaires très-longues et vertes. Taille, 4 pouces. Brésil.

O.-M. duc. *T. bilophus,* Temm. *V.* O.-M. a double huppe.

O.-M. de Dufresne. *T. Dufresnii. V.* O.-M. a double huppe.

O.-M. Duméril. *Ornismya Dumerilii,* Less. Ois.-Mouches, Suppl. pl. 36. Parties supérieures grises, glacées de vert doré, les inférieures d'un roux foncé; gorge blanche, œillée de vert; une large tache blanche sur le cou et la poitrine; bec jaune, avec la pointe noire. Taille, 4 pouces. Chili.

O.-M. Dupont. *V.* O.-M. Zemes.

O.-M. écaillé. *T. squamosus,* Temm., pl. color. 203, fig. 1. *V.* O.-M. Mediastin.

O.-M. éclatant. *T. fulgens,* Swains. *V.* O.-M. Rivoli.

O.-M. écussonné. *T. scutatus. V.* O.-M. de Natterer.

O.-M. Émeraude-Améthyste. *T. Ourissia,* Lath., Buff., pl. enl. 227, fig. 3. *V.* O.-M. maugé.

O.-M. enicure. *T. enicurus,* Vieill. *V.* C. a queue singulière.

O.-M. ensipenne. *Campylopterus ensipennis,* Less. pl. 35. D'un vert doré brillant, avec un plastron bleu violet; bec légèrement courbé. Le jeune a du gris sur la gorge, et un trait blanc derrière l'œil. Taille, 4 pouces 6 lignes. Antilles.

O.-M. ERIPHILE. *Ornismya Eriphile,* Less. Ois.-Mouches, Suppl. pl. 25. Parties supérieures d'un vert doré; gorge et devant du cou vert d'émeraude; poitrine, abdomen et flancs d'un bleu d'azur; queue fourchue, d'un bleu d'azur; bec court. Brésil.

O.-M. ERYTHRONOTE. *Ornismya Erythronotos,* Less. Ois.-Mouches, pl. 61. Plumage d'un vert d'émeraude, chatoyant; croupion cuivré; région anale blanche; rectrices d'un bleu foncé; bec droit, assez robuste; mandibule inférieure blanche. Taille, 3 pouces 6 lignes. Mexique.

O.-M. ESCARBOUCLE. *T. Carbunculus,* Lath., Vieill., Ois. dorés, pl. 54. *V.* O.-M. RUBIS-TOPAZE.

O.-M. FRONTAL. *T. frontalis,* Lath. *V.* O.-M. A QUEUE FOURCHUE, DU BRÉSIL.

O.-M. GÉANT. Vieill. *V.* O.-M. PATAGON.

O.-M. GLAUCOPE. *Ornismya Glaucopis,* Less., pl. 58. *V.* O.-M. A QUEUE FOURCHUE, DU BRÉSIL.

O.-M. A GORGE BLANCHE. *T. albicollis,* Tem., Ois. color., pl. 203, fig. 2. *Ornismya albicollis,* Less., Ois.-Mouches, pl. 63. Parties supérieures d'un vert doré, ainsi que les côtés du cou, la poitrine et les flancs; devant de la gorge et milieu de l'abdomen blancs; rectrices vertes : les latérales bleues, terminées de blanc; bec allongé, fort et blanc en dessous. Taille, 4 pouces. Brésil.

O.-M. A GORGE BLEUE. *T. cœruleus,* Vieillot, Ois. dorés, pl. 40. *Ornismya Audebertii,* Less., Ois.-Mouches, pl. 51. Parties supérieures d'un vert cuivreux, brillant; rémiges d'un noir violet; rectrices bleues, verdâtres; gorge bleue, changeant en brun pourpré; devant du cou, poitrine et ventre verts; bec noir, d'un brun jaunâtre en dessous; pieds noirs. Taille, 3 pouces 6 lignes. Guiane.

O.-M. A GORGE DORÉE, DU BRÉSIL. *V.* O.-M. RUBIS-TOPAZE.

O.-M. A GORGE ROUGE, DE CAYENNE. *V.* O.-M. RUBIS.

O.-M. A GORGE ROUGE, DU BRÉSIL. Buff., pl. enl. 276, fig. 4. C'est le même que l'Oiseau-Mouche Rubis.

O.-M. A GORGE ROUSSE. *T. ruficollis,* Vieill. Parties supérieures d'un vert doré; rectrices d'un fauve jaunâtre, brillant : les deux intermédiaires et les deux latérales les plus courtes; gorge rousse; parties inférieures d'un vert doré, variées de brun; bec rougeâtre, noir à la pointe. Taille, 4 pouces. Paraguay.

O.-M. A GORGE TACHETÉE. *T. fimbriatus,* Gmelin, Vieill., Ois. dorés, pl. 22 et 24, pl. enl. 276, 2. *V.* O.-M. A COLLIER, jeune.

O.-M. A GORGE TOPAZE. *V.* O.-M. RUBIS-TOPAZE.

O.-M. A GORGE ET VENTRE BLANCS, Vieill., Oiseaux dorés, planch. 43. *T. leucogaster,* Gmel.; *T. mellisugus,* Lath.; *Ornismya albirostris,* Less.; pl 78. Parties supérieures d'un vert brunâtre et doré; rémiges et rectrices latérales d'un vert noirâtre, irisé en violet; gorge, côtés du cou et de la poitrine vert-doré; milieu de la poitrine et ventre blancs; bec noir, blanchâtre en dessous; pieds bruns. Taille, 4 pouces. Cayenne.

O.-M. A GOSIER DORÉ, Vieillot, Ois. dorés, pl. 46. *V.* O.-M. RUBIS-TOPAZE, jeune.

O.-M. DE GOULD. *Ornismya Gouldii,* Less.; *Trochilidées,* pl. 36. Parties supérieures d'un vert doré; une huppe rousse; rectrices blanches, effilées, terminées de vert émeraude; gorge verte, très-brillante.

O.-M. (GRAND) DE CAYENNE. *V.* O.-M. A OREILLES NOIRES.

O.-M. GRAND RUBIS. *V.* O.-M. RUBIS.

O.-M. GRÈLE. *T. exilis,* Lath. C'est une variété de l'Oiseau-Mouche huppé.

O.-M. DE LA GUIANE. *T. Guianensis,* Lath. C'est l'Oiseau-Mouche Rubis-Topaze.

O.-M. HAUSSE-COL BLANC. *Ornismya strumaria,* Less.; Ois.-Mouches, pl. 42 et 43. *V.* O.-M. MAGNIFIQUE.

O.-M. HIRONDELLE. *Ornismya hirundinacea,* Less.; Ois.-Mouches, pl. 25, et Suppl., pl. 39. *V.* O.-M. A LONGUE QUEUE, COULEUR D'ACIER BRUNI.

O.-M. HUPPÉ. *T. cristatus,* L., Vieill.; Ois. dorés, pl. 47 et 48. *Ornismya cristata,* Less. Ois.-Mouches, pl. 31 et 32. Parties supérieures d'un vert brun doré; tête ornée d'une huppe d'un vert très-brillant; rémiges et rectrices d'un brun irisé en vert et en violet; les deux rectrices intermédiaires d'un vert doré; base du bec enveloppée de plumes vertes; parties inférieures d'un vert noirâtre, peu doré, avec la gorge cendrée; pieds emplumés bruns. Taille, 3 pouces. La femelle est plus petite, elle est privée de huppe; ses couleurs sont en général plus sombres, ses parties inférieures sont cendrées; elle a les rectrices latérales terminées de blanc. Antilles.

O.-M. HUPPE-COL. *T. ornatus,* Lath., Vieill.; Oiseaux dorés, pl. 49 et 50; Buff., pl. enl. 640, fig. 3. *Ornismya ornata,* Less., pl. 41, *Trochilidées,* pl. 24. Parties supérieures d'un vert obscur, doré; une huppe rousse sur la tête; un bouquet de plumes étagées rousses, terminées par des reflets très-éclatants, s'élève de chaque côté du cou et se dirige en arrière; croupion et tectrices caudales d'un roux foncé; rémiges d'un brun violet; rectrices brunes, bordées de roux; gorge et poitrine d'un vert obscur, à reflets très-brillants; abdomen cendré; bec roux à sa base, noir à l'extrémité, pieds noirâtres. Taille, 2 pouces 7 lignes. La femelle n'a ni huppe ni aigrettes; elle a le croupion d'un doré brillant, toutes les parties inférieures rousses, mélangées de vert; les rectrices rousses à leur base et d'un vert noirâtre à l'extrémité. Guiane.

O.-M. A HUPPE BLEUE. *T. pileatus,* Lath.; *T. puniceus,* Gmel., Vieill., Ois. dorés, pl. 63. C'est une variété du précédent.

O.-M. AUX HUPPES D'OR. *Ornismya chrysolopha,* Less. Ois.-Mouches, pl. 7 et 8, Suppl. pl. 32. *V.* O.-M. A DOUBLE HUPPE.

O.-M. JACOBINE, Less. pl. 21. *V.* O.-M. A COLLIER.

O.-M. JULES-VERREAUX, Vieill. Enc. C'est l'Oiseau-Mouche à couronne violette.

O.-M. DE KING, *Ornismya kingii,* Less. *Trochilidées,* pl. 38. *T. forcipatus.* Lath. Parties supérieures d'un vert cuivreux; une sorte de huppe; gorge d'un bleu d'azur; rectrices étagées, brunes, bordées de vert; queue profondément fourchue. Taille, 4 pouces. Jamaïque.

O.-M. LACTÉ. *Ornismya lactea,* Less. *Trochilidées,* pl. 56. Parties supérieures d'un bleu changeant en vert,

les inférieures blanches; queue égale; bec petit et mince. Taille, 3 pouces. Brésil.

O.-M. Langsdorff. *T. Langsdorffii,* Vieill., Temm., Ois. color., pl. 66, fig. 1. *Ornismya Langsdorffii,* Less. Ois.-Mouches, pl. 26, et Suppl., pl. 16. Parties supérieures d'un vert doré brillant; rémiges violettes; rectrices étagées : les latérales les plus longues et d'un gris violet, les six intermédiaires progressivement beaucoup plus courtes et d'un bleu brillant; gorge et haut de la poitrine d'un vert d'émeraude; un demi-collier d'un pourpre doré sépare la poitrine du ventre qui est d'un noir velouté; abdomen blanc; bec noir; pieds noirâtres; jambes garnies de plumes blanches, tachetées de noir. Taille, 4 pouces 9 lignes. Brésil.

O.-M. a larges tuyaux. *T. latipennis,* Swains., Lath.; *T. campilopterus,* Gmel., Vieill., Ois. dorés, pl. 21; Buff., pl. enlum. 672, fig. 2. Val. Dict. Parties supérieures vertes, faiblement dorées; quelques-unes des grandes rémiges ayant leur tige dilatée, courbée vers le milieu, et garnie de barbules courtes et noirâtres; rectrices latérales noires, terminées de blanc; gorge et parties inférieures cendrées; bec noir. Taille, 4 pouces 8 lignes. Guiane.

O.-M. latipenne, Less. pl. 34. *V.* O.-M. a larges tuyaux.

O.-M. leucogastre. *T. leucogaster,* Lath. *V.* Ois.-Mouche a ventre blanc.

O.-M. de Loddiges. *Ornismya Loddigesii,* Less. Parties supérieures d'un vert doré, les inférieures d'un gris cendré; une raie longitudinale noire; un point blanc derrière l'œil; queue bleue, terminée de blanc. Brésil.

O.-M. a long bec. *T. longirostris,* Vieill., Ois. dorés, pl. 59. *Ornismya superba,* Less. pl. 2. *T. superbus,* Shaw., Tem. Ois. col. pl. 299, fig. 1. *V.* O.-M. Corinne.

O.-M. a longue queue couleur d'acier bruni, *T. macrourus,* Gmel. *T. forficatus,* Lath. Ois.-Mouche Hirondelle, Less. pl. 25, et Suppl. 39. Parties supérieures vertes, dorées, très-brillantes; tectrices alaires et rémiges d'un brun violet; rectrices d'un bleu d'acier éclatant, les deux latérales les plus longues, les autres diminuant progressivement; sommet de la tête, gorge et cou d'un bleu violet; le reste des parties inférieures vert; bec et pieds noirs. Taille, 6 pouces. Brésil.

O.-M. a longue queue noire. *V.* O.-M. a tête noire.

O.-M. a longue queue or, vert et bleu. *V.* C. a tête bleue.

O.-M. magnifique. *T. magnificus,* Vieill. *T. decorus,* Tem. Ois. color. 229, f. 2. *Ornismya strumaria,* Less. Ois.-Mouches, pl. 42 et 43. Très-brillant; tête garnie d'une huppe orangée; de longues plumes étagées, blanches, terminées de vert-doré, formant de chaque côté du cou un bouquet qui se relève en arrière; rectrices alaires liserées d'orangé; rémiges d'un noir violet; rectrices inférieures brunâtres, bordées d'orangé; parties inférieures d'un vert doré, un peu moins brillant que le manteau; un trait blanc au bas de la gorge; bec brun; pieds noirs. Taille, 2 pouces 8 lignes. Brésil.

O.-M. Maugé. *T. Ornismya Maugœi.* Vieill. Ois. dorés, pl. 37 et 38. Parties supérieures d'un vert doré brillant, avec des reflets bleus et violets aux inférieures; rémiges et rectrices d'un noir velouté, irisé en bleu violet; rectrices latérales les plus longues; abdomen blanc; bec noir, jaunâtre en dessous; pieds noirs. Taille, 3 pouces 7 lignes. La femelle est d'un vert moins brillant; elle a les rémiges brunes, les rectrices latérales terminées de bleu, puis de blanc aux plus extérieures; les parties inférieures tachetées de blanc, avec la gorge de cette couleur. Antilles.

O.-M. Médiastin. *Ornismya mesoleuca, Trochilus mystacinus,* Vieill. *T. mesoleucus,* Val. *T. squamosus,* Tem. Ois. col. 203, 1. Vert-doré; cravate pourpre-doré; une raie blanche, qui se prolonge longitudinalement sur la poitrine et l'abdomen; bec très-long. Taille, 4 pouces 6 lignes. Brésil.

O.-M. Minule. *T. Minulus.* Vieill. C'est l'Ois.-Mouche Améthyste très-jeune.

O.-M. Mystacin. *V.* O.-M. Médiastin.

O.-M. Natterer. *Ornisnya Nattererii,* Less. Ois.-Mouches, pl. 16. *Trochilidées,* pl. 61. *T. superbus,* Vieill. *T. scutatus,* Tem., Ois. col. pl. 299, f. 3. Parties supérieures d'un vert doré; front et devant du cou écailleux, d'un vert émeraude; touffe de plumes allongées, jugulaires, d'un bleu d'azur, ainsi que le ventre; deux cercles couleur de buffle sur la poitrine; région anale et couvertures inférieures de la queue blanches; bec droit et grêle. Taille, 4 pouces. Brésil.

O.-M. a oreilles noires. *Ornismya nigrotis,* Less. O.-M., pl. 11. Parties supérieures d'un vert doré, les inférieures blanches, tachetées de brun; un trait noir derrière chaque œil; rectrices noires : les latérales blanches; bec court; queue étagée. Taille, 5 pouces. Guiane.

O.-M. noir. *T. Niger,* L. Gm. C'est l'Ois.-Mouche à ventre gris, jeune.

O.-M. Nouna-Kouli. *Ornismya nuna,* Less. Ois.-Mouches, Suppl. pl. 35. Parties supérieures d'un vert doré, les inférieures blanches, œillées de vert; rectrices très-étagées, brunes, terminées de bleu-verdâtre; queue profondément fourchue. Taille, 5 pouces 6 lignes. Chili.

O.-M. a oreilles d'azur. *T. auritus,* Vieill., Ois. dor. pl. 25 et 26. *Ornismya aurita,* Less., pl. 10. *Mellisuga cayennensis, major,* Briss. Parties supérieures d'un vert doré brillant; un double bouquet d'assez longues plumes vertes et violettes, à chaque côté du cou; une bande d'un noir velouté sous l'œil; rémiges noirâtres; les quatre rectrices intermédiaires d'un noir bleuâtre, les latérales blanches, ainsi que la gorge et toutes les parties inférieures; bec et pieds noirs. Taille, 4 pouces 6 lignes. La femelle a les parties inférieures parsemées de quelques taches noirâtres, et seulement deux rectrices intermédiaires d'un bleu noirâtre. Souvent la bande du dessous de l'œil est plus large et d'un noir varié de bleu pourpré. Antilles.

O.-M. Ourissia. *V.* O.-M. Véraseur.

O.-M. Orvert, *T. viridissimus,* L. *Ornismya prasina,* Less., pl. 65. Plumage vert, glacé d'or; rectrices entièrement d'un bleu foncé; région anale blanche; bec mince et pointu. Taille, 2 pouces 6 lignes. Brésil.

O.-M. Pampa. *Ornismay pampa,* Less. Ois.-Mouches, Suppl. pl. 15. Parties supérieures d'un vert doré brillant; les inférieures d'un gris cendré; sommet de la

tête d'un bleu d'azur; rémiges internes noirâtres. Taille, 5 pouces. Paraguay.

O.-M. Patagon. *Ornismya tristis,* Less. planch. 3. *T. gigas,* Vieill. Parties supérieures d'un vert brillant, les inférieures d'un roux brun, flammé de brun-noirâtre; queue allongée, profondément fourchue; bec arrondi, long, fort et renflé à l'extrémité; la femelle a le plumage plus clair et presque blanc au-dessous; ses rémiges sont terminées de blanc. Taille, 7 pouces. Amérique méridionale.

O.-M. Parvule. *Ornismya canniretii,* Less. Ois.-Mouches, Suppl. pl. 37 et 38. Parties supérieures d'un vert doré bleuâtre; gorge bleu-émeraude; poitrine et ventre vert-bleuâtres; rectrices d'un brun à reflets bleus, terminées de blanc; queue fourchue; bec court, droit. Taille, 3 pouces 6 lignes. Brésil.

O.-M. Pégaze. *T. Pegasus,* Lath. C'est l'Oiseau-Mouche Rubis-Topaze.

O.-M. Pétasophore. *T. Petasophorus,* P. Max., Tem. Ois., col. pl. 203, f. 3. *T. Janthinotus,* Natter. *Ornismya Petasophora,* Less. pl. 1. Parties supérieures d'un vert doré; une large touffe de plumes violettes, irisées, formant de chaque côté du cou une belle parure; gorge d'un vert velouté, très-brillant, le reste des parties inférieures d'un vert plus sombre; rémiges et rectrices d'un noirâtre bronzé; les trois rectrices latérales finement bordées de blanchâtre, toutes très-larges et disposées de manière à faire paraître la queue un peu fourchue; bec et pieds noirs. Taille, 4 pouces. Brésil.

O.-M. a petit bec. *Ornismya brevirostris,* Less. Ois.-Mouches, pl. 77. Parties supérieures d'un vert doré, les inférieures blanches; tête d'un vert cuivré; une ceinture verte sur le ventre dont les côtés sont roussâtres; bec médiocre, blanc en dessous. Taille, 3 pouces 6 lignes. Guiane.

O.-M. Modeste. *Ornismya simplex,* Less. pl. 33. *T. cirrhochloris,* Vieill.; *T. campylostylus,* Lichst. Parties supérieures d'un brun verdâtre, peu doré; gorge, poitrine et abdomen variés de gris-foncé et de vert doré; flancs d'un vert foncé noirâtre; région anale blanchâtre; rectrices d'un brun violâtre. Taille, 4 pouces. Brésil.

O.-M. (petit) a queue fourchue de Cayenne. *V.* O.-M. Améthyste.

O.-M. le plus petit. *T. minimus,* L. Vieill., Ois. dorés, pl. 64; Buff., pl. enl. 276, f. 1. Parties supérieures vertes, dorées: les inférieures d'un blanc sale; rémiges d'un brun violet; rectrices intermédiaires d'un noir bleuâtre. les latérales cendrées, terminées de blanc; bec noir; pieds bruns. Taille, 16 lignes. La femelle est un peu plus petite, moins brillante, avec les parties inférieures d'un cendré obscur. De la Guiane et des Antilles.

O.-M. plumet blanc. *V.* O.-M. Delalande.

O.-M. a poitrine bleue. *V.* O.-M. Émeraude-Améthyste.

O.-M. a plaque dorée sur la gorge. *V.* O.-M. Rubis-Topaze, jeune.

O.-M. pourpré. *T. ruber,* Lath. *V.* O.-M. Sasin.

O.-M. de Prêtre. *T. Pretrei,* Vieill. C'est l'Oiseau-Mouche à double huppe, jeune.

O.-M. quadricolore. *V.* C. quadricolor.

O.-M. a queue fourchue. *T. furcatus,* Gmel. Buff. pl. enl. 599, fig. 2. *V.* O.-M. violet a queue fourchue.

O.-M. a queue fourchue du Brésil. *T. glaucopis,* Lath. Less. Ois.-Mouches, pl. 58 et 59. Plumage d'un vert doré brillant; sommet de la tête d'un bleu violet; grandes tectrices alaires d'un noir verdâtre; rémiges d'un brun violet; rectrices d'un brun pourpré: les extérieures les plus longues: tectrices caudales inférieures blanches. Taille, 4 pouces 6 lignes.

O.-M. oenone. *Ornismya œnone,* Less. Ois.-Mouches, Suppl. pl. 30. Plumage d'un vert doré; tête et cou d'un bleu pourpré; queue vert-dorée, ou jaune d'or ou vermeille, à rectrices acuminées; bec un peu recourbé. Taille, 3 pouces 6 lignes. Trinité.

O.-M. petit améthyste. *T. ruficaudus,* Vieill. *Ornismya amethystoides,* Less. *Trochilidées,* pl. 25, 26, 27 et 30. Parties supérieures d'un vert doré; gorge couleur d'améthyste, un collier grisâtre; poitrine grise; queue médiocrement fourchue; bec court. Taille, 3 pouces. Brésil.

O.-M. a queue fourchue de Cayenne. *V.* O.-M. a longue queue, couleur d'acier bruni.

O.-M. a queue fourchue. Pl. enl. 599, 2. *V.* O.-M. violet a queue fourchue.

O.-M. a queue rousse. *T. ruficaudatus,* Vieill., *V.* O.-M. Rubis.

O.-M. a queue verte et blanche. *Ornismya viridis,* Less. Ois.-Mouches, pl. 60. *Trochilidées,* pl. 33 et 34. Parties supérieures d'un vert doré, les inférieures d'un vert clair glacé, à reflets cuivreux et mélangés de gris; tête d'un brun verdâtre; région anale d'un gris cendré; queue verte et blanche; bec long, blanc en dessous. Taille, 3 pouces. Guiane.

O.-M. Rampbodon tacheté. Less. Colibris, pl. 1. *V.* C. tacheté.

O.-M. a raquettes. *T. platurus,* Lath.; *T. longicaudus,* L., Vieill., Ois. dorés, pl. 52. *Ornismya platura,* Less. Ois.-Mouches, pl. 40, et Suppl. pl. 41. Parties supérieures d'un vert doré: rémiges d'un brun violet; rectrices d'un brun verdâtre; les huit intermédiaires pointues, les deux latérales en raquettes, avec les tiges jaunâtres; gorge et poitrine d'un vert d'émeraude; ventre d'un noir brun; abdomen blanc. Taille, 4 pouces. Guiane.

O.-M. a raquette empenné. *Ornismya underwoodii,* Less. *Trochilidées,* pl. 27. Plumage d'un vert doré; rectrices brunâtres: les latérales terminées en raquettes oblongues, allongées; pattes velues, blanches. Taille, 4 pouces.

O.-M. rayé. C'est l'Ois.-Mouche Rubis-Topaze jeune.

O.-M. a rémiges en faucille. *Ornismya falcata,* Less. Ois.-Mouches, pl. 36. *T. falcatus,* Swains. Parties supérieures d'un vert doré noirâtre; plumes auriculaires d'un bleu verdâtre; plastron bleu-violet; abdomen vert; rectrices rousses; rémiges arquées, brunes. Taille, 4 pouces. Patrie inconnue.

O.-M. Ricord. *Ornismya Ricordii,* Gervais, Magaz. de zoologie, pl. 41 et 42. Tout le corps est, ainsi que le cou et la tête, d'un vert brillant, à reflets chatoyants et dorés, sous certaines incidences des rayons lumineux; tectrices caudales inférieures blanches, ainsi qu'une

petite tache à l'angle postérieur de l'œil; rémiges et rectrices brunes, avec quelques reflets dorés et bleuâtres : les premières n'atteignent point l'extrémité des dernières; bec et pieds noirs; base de la mandibule inférieure jaune. La femelle offre des différences sensibles; elle a la gorge grise et l'abdomen noirâtre; son bec est plus long que celui du mâle et légèrement arqué. Taille, 3 pouces 6 lignes. Cuba.

O.-M. Rivoli. *Ornysmia Rivolii,* Less. pl. 4. *T. fulgens,* Swains. Plumage d'un vert sombre; sommet de la tête bleu; rectrices rectilignes, vertes, bordées de roux; gorge d'un vert émeraude, bec très-long. Taille, 5 pouces. Mexique.

O.-M. rouge. *T. ruber,* Edw. pl. 32. C'est l'Oiseau-Mouche Sasin.

O.-M. roux. *T. rufus,* Gmel. *V.* O.-M. Sasin.

O.-M. Rubis (grand). Vieill. Ois. dor., pl. 27. *V.* O.-M. Rubis.

O.-M. Rubis. *T. Rubineus,* Lath. Buff., pl. enl. 276, fig. 4, *Ornismya Rubinea,* Less. Ois.-Mouches, pl. 44, 45 et 46. Plumage d'un vert doré brillant, avec les grandes tectrices alaires, les rémiges et les rectrices rousses, bordées de brun-violâtre; petites tectrices alaires d'un bronzé cuivreux, ainsi que la gorge qui jette des reflets d'un vif éclat de rubis; bec et pieds noirs. Taille, 4 pouces 4 lignes. Guiane.

O.-M. Rubis (petit). *T. Colubris,* L. Vieill., Ois. dorés, pl. 31, 32 et 33, *Ornismya Colubris,* Less. Ois.-Mouches, pl. 84. Parties supérieures d'un vert doré; rémiges brunes; rectrices noires; les intermédiaires vertes et plus courtes; gorge d'un rouge vif éclatant; parties inférieures cendrées, noirâtres vers l'abdomen; bec brunâtre, plus foncé vers la pointe. La femelle a les couleurs moins vives, la queue non fourchue, les rectrices latérales blanches à l'extrémité, toutes les parties inférieures et la gorge blanchâtres. Le mâle, dans son jeune âge, n'a que de petits points rouges sur la gorge. Taille, 3 pouces 4 lignes. Amérique méridionale.

O.-M. a queue singulière. *V.* C. a queue singulière.

O.-M. Rubis-Émeraude, Sonnini. *V.* O.-M. Rubis.

O.-M. Rubis-Topaze. *T. Mosquitus,* Lath., Buff., pl. enl. 640. fig. 1, et pl. 227. fig. 2; Vieill., Ois. dorés, pl. 54, 55 et 56. *Ornismya moschita,* Less. Ois.-Mouches, pl. 52, 53 et 54. *Trochilidées,* pl. 15. Parties supérieures d'un vert noirâtre; sommet de la tête d'un rouge pourpré obscur, changeant en belle couleur de rubis; rémiges d'un brun violet; rectrices d'un roux pourpré, terminées de noir; gorge et devant du cou d'un vert obscur, changeant en couleur de topaze la plus éclatante; le reste des parties inférieures noir, avec quelques tâches blanches, et les tectrices caudales inférieures rousses. Taille, 3 pouces 9 lignes. La femelle a les parties supérieures et le sommet de la tête d'un vert cuivreux, des reflets dorés sur les tectrices et les rectrices intermédiaires, la gorge comme les parties inférieures cendrées. C'est le *T. Pegasus,* Lath. On reconnait assez facilement les jeunes mâles qui commencent à prendre le plumage de l'adulte : les autres ressemblent aux femelles; mais les parties supérieures sont noirâtres. Amérique méridionale.

O.-M. Ruficaude. *V.* O.-M. petit Améthyste.

O.-M. de Saint-Domingue. C'est l'Oiseau-Mouche Rubis-Topaze, femelle.

O.-M. Saphir. *T. Saphirinus,* Lath., Vieill., Ois. dorés. pl. 57 et 58, *Ornismya saphirina,* Less. Ois.-Mouches, pl. 55, 56 et 57. *Trochilidées,* pl. 17. Parties supérieures d'un bronzé brillant; tectrices alaires brunes, dorées; rémiges brunes; rectrices d'un bleu d'acier bruni; sommet de la tête, gorge, devant du cou et poitrine d'un bleu foncé, irisé en violet; le reste des parties inférieures d'un noir verdâtre; bec blanchâtre, avec l'extrémité noire; pieds bruns. Taille, 3 pouces 6 lignes. Guiane.

O.-M. Saphir-Émeraude. *T. bicolor,* Lath. Vieill. Ois. dor. pl. 56, *Ornysmia bicolor,* Less. Ois.-Mouches, pl. 49 et 50. *Trochilidées,* pl. 16 et 17. Parties supérieures dorées : les inférieures un peu moins éclatantes; sommet de la tête et gorge lançant des reflets bleus, très-brillants; scapulaires et tectrices d'un bleu violet; rémiges noires; rectrices d'un noir velouté, irisées en bleu violet : les latérales un peu plus longues; bec noir, jaunâtre dans une partie du dessous; pieds noirs. Taille, 4 pouces. Antilles.

O.-M. Sapho. *T. Sapho,* Less. Ois.-Mouches, pl. 27 et 28; *Trochilidées,* pl. 49. *T. radiosus;* Temm. — *T. chrysurus,* Cuvier. *Trochilus chrysochloris,* Vieill. Plumage d'un vert doré; gorge vert d'émeraude; rectrices larges, étagées, resplendissantes de pourpre et de noir velouté; queue profondément fourchue; bec médiocre, presque droit. Taille, 6 pouces. Pérou.

O.-M. Sasin. *T. rufus,* Gm. *T. colaris,* Lath., Vieill., Ois. dor. pl. 61 et 62. *Ornismya Sasin,* Less. Ois.-Mouches, pl. 66 et 67, Suppl. pl. 11, 12 et 13. *Trochilidées,* pl. 43. Parties supérieures d'un brun tirant sur le fauve; tête d'un vert roussâtre, doré, très-brillant; tectrices alaires vertes, dorées; rémiges d'un brun pourpré; rectrices brunes, larges et pointues; côtés du cou garnis de plumes un peu plus longues; gorge et poitrine supérieure d'un rouge brillant de rubis; bas de la poitrine et ventre blanchâtres, passant au brun vers l'abdomen; bec et pieds noirâtres. Taille, 3 pouces 2 lignes. La femelle n'a point de longues plumes au cou; elle a la gorge blanchâtre, tachetée de roux, et les rectrices latérales terminées de blanc. Californie.

O.-M. serrirostre. Même chose que Oiseau-Mouche à bec en scie. *V.* O.-M. petasophore.

O.-M. de Stokes. *Ornismya Stokesii,* Less. *Trochilidées,* pl. 50. Parties supérieures d'un vert doré, les inférieures blanches, ponctuées de vert; nuque garnie d'une huppe d'un bleu clair; rectrices vertes et blanches. Taille, 3 pouces. Ile de Juan-Fernandez.

O.-M. superbe. *T. superbus,* Swains. Miscel. T. xiii, p. 317. C'est le même que l'Oiseau-Mouche Corinne.

O.-M. de Surinam. *V.* O.-M. Sasin.

O.-M. swainson. *Ornismya swainson,* Less. Ois.-Mouches, pl. 70. *V.* C. hausse-col, a queue fourchue.

O.-M. de Tabago. *T. Tabagensis,* L. *V.* O.-M. Maugé.

O.-M. tacheté de Cayenne. C'est l'Oiseau-Mouche tout vert, jeune.

O.-M. de Temminck. *T. Temminckii,* Less., pl. 20. C'est la femelle du Médiastin.

O.-M. AUX TEMPES BLANCHES. *T. leucocrotaphus*, Vieill. *T. Leucotis*, Id. O.-M. Arsene, Less., pl. 9, et Suppl. pl. 27. Parties supérieures d'un vert doré; deux bandelettes contiguës à l'angle postérieur de l'œil, l'une blanche, l'autre noirâtre; rectrices d'un bleu noir: les latérales terminées de blanc; parties inférieures, gorge et poitrine blanchâtres; bec rougeâtre à la base, noir vers l'extrémité. Taille, 3 pouces 5 lignes. Paraguay.

O.-M. A TÊTE D'AZUR. *V.* C. QUADRICOLORE.

O.-M. A TÊTE BLEUE. Vieill. *V.* O.-M. A LONGUE QUEUE, COULEUR D'ACIER.

O.-M. A TÊTE GRISE. *Ornismya tephrocephalus*, Less. Ois.-Mouches, pl. 70. Parties supérieures d'un vert cuivré; tête tirant sur le gris cendré; parties inférieures d'un vert doré peu brillant; rectrices d'un brun foncé, abdomen blanc, avec une grande tache noire sur le milieu; bec allongé, blanc en dessous. Taille, 4 pouces. Brésil.

O.-M. A TÊTE NOIRE. *T. polytmus*, Lath., Ois. dorés, pl. 67. *Ornismya cephalatra*, Less. Ois.-Mouch., pl. 17. Parties supérieures d'un vert doré; rémiges et rectrices d'un brun violet irisé; rectrices latérales très-longues, les autres beaucoup plus courtes et étagées; tête ornée de plumes longues, noires, à reflets bleuâtres; poignet blanc; parties inférieures vertes, à reflets bleus; bec jaune, pieds noirs. Taille, 5 pouces 6 lignes. La femelle a les parties inférieures, les côtés du cou et les rectrices variés de blanc, le sommet de la tête d'un brun noirâtre. Jamaïque.

O.-M. A TÊTE NOIRE ET A LONGUE QUEUE, Edw. C'est l'Oiseau-Mouche à tête noire.

O.-M. A TÊTE OBSCURE. *V.* O.-M. RUBIS, jeune.

O.-M. THALASSIN. *T. Thalassinus*, Swains. *V.* O.-M. ANAÏS.

O.-M. TOMINEO. C'est l'Oiseau-Mouche Rubis, femelle, jeune âge.

O.-M. TOUT VERT. *T. viridissimus*, Gmel. Lath., Vieill., Ois. dor. pl. 42, *Ornismya viridissima*, Less. Ois.-Mouches, pl. 75. *Trochilidées*, pl. 7. Parties supérieures d'un vert doré brillant; sommet de la tête d'un vert sombre; rémiges d'un violet noirâtre; gorge, poitrine et ventre d'un vert doré; abdomen et tectrices caudales inférieures d'un blanc mêlé de vert; bec brun, jaunâtre en dessous; pieds noirâtres. Taille, 4 pouces. Guiane.

O.-M. TRICOLORE. *Ornismya tricolor*, Less. Ois.-Mouches, Suppl. pl. 14. *T. platycercus*, Sw. Parties supérieures d'un vert doré; gorge d'un rouge de rubis; milieu du cou blanc; poitrine et abdomen gris; flancs gris, nuancés de vert; tectrices caudales inférieures flammées de brun; rectrices vertes en dessus: les latérales brunes et acuminées à leur sommet; bec noir. Taille, 3 pouces 6 lignes. Mexique.

O.-M. A VENTRE BLANC. *Ornismya albiventris*, Less. pl. 76. *T. thaumatias*, L. Buff., pl. enl. 100, 1. *T. leucogaster*, Lath. Parties supérieures d'un vert cuivré, plus rouge sur la tête et le croupion; devant du cou d'un vert pur; abdomen et tectrices caudales inférieures blancs; rectrices brunes, les deux intermédiaires vertes, toutes terminées de blanc; bec allongé, blanc en dessous. Taille, 3 pouces 6 lignes. Guiane.

O.-M. A VENTRE BLANC DE CAYENNE. *Mellisuga Cayennensis*, Briss. C'est le même que l'Oiseau-Mouche à gorge et ventre blancs.

O.-M. A VENTRE CENDRÉ. *V.* O.-M. A LARGES TUYAUX.

O.-M. VERT ET GRIS. *T. cirrhochloris*, Vieil. *V.* O.-M. MODESTE.

O.-M. D'UNDERWOOD. *V.* O.-M. A RAQUETTES EMPENNÉES.

O.-M. A VENTRE GRIS DE CAYENNE. *T. pegasus*, Lath. C'est l'Oiseau-Mouche Rubis-Topaze, femelle.

O.-M. VERSICOLOR. *T. versicolor*, Vieill. C'est l'Oiseau-Mouche Delalande, jeune.

O.-M. VÉRAZUR. *Ornismya Cyanea*, Less. Oiseaux-Mouches, pl. 71, et Suppl., pl. 23. *Trochilus Cyanus*, Vieill. Parties supérieures d'un vert cuivré; tête bleue; croupion d'un rouge cuivreux; rectrices d'un bleu d'acier; gorge mélangée de bleue et de brunâtre; une tache bleue formée par des plumes écailleuses sur le haut de la poitrine; abdomen gris; région anale blanche. Bec jaune, terminé de noir. Taille, 4 pouces. Brésil.

O.-M. A VENTRE GRIS. *Ornismya minima*, Less. Ois.-Mouches, pl. 79. *T. niger*, Gm. Vieill. Ois. dorés, pl. 55. Parties supérieures d'un vert doré; les inférieures d'un blanc sale; rectrices vertes, les latérales terminées de blanc. Taille, 4 pouces 6 lignes. Saint-Domingue.

O.-M. VERT DORÉ. C'est l'Oiseau-Mouche tout vert, jeune âge.

O.-M. VERT ET CRAMOISI, *T. Guianensis*. *V.* O.-M. RUBIS-TOPAZE.

O.-M. VIEILLOT. *Ornismya Vieillotii*, Less. Ois.-Mouches, pl. 64. *Trochilidées*, pl. 8, 9, 10 et 11. *V.* O.-M. CHALYBÉ.

O.-M. VIOLET A QUEUE FOURCHUE. *T. furcatus*, Gm., Lath., Vieill., Ois. dor. pl. 54. *Ornismya furcicata*, Less., pl. 18. Parties supérieures d'un bleu violet, doré; vertes aux ailes et à la queue; sommet de la tête d'un vert brun, irisé en vert doré; rectrices d'un bleu noir; l'extérieure la plus longue; les autres progressivement plus courtes; gorge d'un vert doré brillant; poitrine et flancs d'un bleu violet doré; le reste des parties inférieures noirâtres. Taille, 4 pouces. Guiane.

O.-M. WAGLER. *Ornismya Waglerii*. Less. Ois.-Mouches, pl. 73. *T. saphirinus mas*, Vieill. Ois. dorés. pl. 37. Parties supérieures d'un bleu d'azur, glacé d'or et teinté de bleu brillant; abdomen vert sombre; bec court; queue fourchue. Taille, 4 pouces. Brésil.

O.-M. WESPER, *Orbismya Wesper*. Less. Ois.-Mouches, pl. 19, et *Trochilidées*, pl. 6 et 48. Plumage d'un vert grisâtre; un point devant l'œil; croupion marron; gorge d'un bleu d'acier vif; parties inférieures d'un gris blanchâtre; bec très-long. Taille, cinq pouces. La femelle a le corps d'un vert doré en dessus, gris en dessous, deux taches blanches devant les yeux, la gorge blanche. Mexique.

O.-M. DE WIED, *Ornismya Wiedii*, Less. Ois.-Mouches, Suppl. pl. 26. *T. viridissimus*, Var. B. Lath., *T. Cyanogenis*. Parties supérieures d'un vert cuivré brillant: les inférieures vert-émeraude; gorge à reflets bleus; queue faiblement échancrée, d'un bleu d'acier; bec petit, mince et droit. Taille, 2 pouces 8 lignes. Brésil.

O.-M. Zemes, *Ornismya Dupontii*, Less. Ois.-Mouches, Suppl. 1. Plumage vert-doré; gorge bleu-saphir irisé de violet; queue étagée; rectrices externes spatulées, rayées de rouge-bronzé, de fauve, de brun et de blanc; bec allongé, mince. Taille, trois pouces. Mexique.

Dans la brillante monographie des Trochilidées, que vient de publier Lesson (Paris, Arthus-Bertrand), ce laborieux naturaliste réunit, ainsi que nous l'avons fait, les Colibris et les Oiseaux-Mouches en un seul genre; mais il ne les sectionne point d'après la courbure du bec, et cette condition, en effet, partage souvent des groupes inséparables; il a préféré établir différentes races ou tribus qu'il caractérise assez nettement pour aider à l'étude si difficile de ce genre. Le nombre de ces races est jusqu'ici de vingt-sept, comprenant ensemble cent dix espèces. Nous donnerons au mot Trochilidées les caractères définitivement arrêtés des sous-divisions établies par Lesson, dans son grand genre Colibri.

COLIER-FAUX ou MANGOSE. bot. Syn. de *Sterculia cordifolia*. *V*. Sterculier.

COLIMACÉES. moll. Sous ce nom, Lamk. (Anim. sans vert. T. vi, 2e part., p. 57 et 61) établit une famille dans les Trachélipodes, où il comprend tous les genres de Mollusques qui habitent à la surface de la terre, et qui respirent l'air libre par une ouverture transmettant ce fluide sur le réseau vasculaire qui tapisse la cavité branchiale. La plupart des animaux de cette famille cherchent les lieux frais et ombragés. Les Colimacées sont divisées en deux sections : la première renferme tous ceux qui ont quatre tentacules, les deux plus grands étant oculés au sommet, et la seconde ceux qui n'ont que deux tentacules. Les genres de la première section sont : Hélice, Carocolle, Anostome, Hélicine, Maillot, Clausilie, Bulime, Agathine, Ambrette; ceux de la seconde sont : Auricule et Cyclostome. Presque tous les Mollusques de cette famille sont dépourvus d'opercules; quelques-uns pourtant en portent un sous le pied, mais la plupart d'entr'eux s'enferment, pendant la mauvaise saison, au moyen d'une sorte de cloison calcaire, qui ferme l'ouverture de la Coquille.

COLIMAÇON. moll. Synonyme vulgaire de la plupart des espèces du genre Hélice.

COLIMAÇON. bot. Paulet appelle ainsi une petite espèce d'Agaric, dont le chapeau est contourné sur lui-même en forme d'Hélice.

COLIMBE ou COLYMBE. ois. *V*. Plongeon.

COLIN. ois. On a donné ce nom à plusieurs Oiseaux exotiques, dont la place systématique est indiquée parmi les Cailles et les Perdrix; cependant ils ont le bec plus haut, plus gros et plus court, et ce caractère a paru suffisant à quelques auteurs pour en former un genre distinct. Cuvier s'est borné à en faire une section du genre Perdrix, et nous avons suivi cet exemple.

On a appelé aussi de ce même nom quelques espèces du genre Mauve. Le Colin noir est la Galinule Poule d'eau.

COLIN ou MORUE NOIRE. pois. Espèce du genre Gade.

COLINGA. ois. *V*. Cotinga.

COLIOLE. bot. Même chose que Coleus.

COLIOU. *Colius*. ois. Genre de l'ordre des Granivores. Caractères : bec gros, court, épais, convexe en dessus, aplati en dessous, un peu comprimé vers la pointe; mandibule inférieure recouverte par les bords de la supérieure; narines petites, placées à la base du bec, en partie recouvertes par les plumes qui l'entourent, et percées dans sa substance cornée, latérales, rondes; pieds médiocres; quatre doigts, trois devant, réunis jusqu'à la première articulation; l'externe plus long que le tarse; le doigt de derrière court et versatile; angles très-arqués; ailes assez courtes; la première rémige nulle ou presque nulle, la deuxième un peu plus courte que la troisième qui est la plus longue.

Concentrés dans les régions intertropicales de l'Afrique et de l'Asie, les Colious ont offert rarement l'occasion d'étudier leurs mœurs et leurs habitudes qui étaient entièrement inconnues avant les intéressants voyages de Levaillant, dans la partie la plus sauvage de l'ancien continent. C'est à ce hardi et zélé naturaliste que l'on est redevable d'observations précieuses sur les Oiseaux de ce genre : elles ont, depuis, été confirmées et enrichies par d'autres voyageurs qui ont visité l'Afrique et la Nouvelle-Hollande. Les Colious ont le vol très-court, difficile et pour ainsi dire embarrassé, ce que l'on peut attribuer à la faiblesse de leurs ailes; ils grimpent lentement le long des branches, à la manière des Pics et des Perroquets. Essentiellement granivores, ils dédaignent les insectes; mais ils se jettent avec avidité sur les fruits et les tendres bourgeons dont en un instant ils dépouillent un arbre; ils sont à cause de cela un grand fléau dans les cantons cultivés. Ils vivent en société, et ne se séparent jamais, même au temps des amours; la nidification se fait en commun, sur un même buisson qu'ils choisissent bien touffu et garni d'épines, afin de mettre leurs jeunes familles à l'abri des regards et de l'atteinte des Oiseaux de proie, contre lesquels ils ne sauraient apporter la moindre défense. On voit quelquefois cinq à six nids et plus presque contigus; ils renferment chacun trois à quatre œufs teints de rose ou de brunâtre, suivant les espèces.

Coliou du cap de Bonne-Espérance. *Colius Capensis*, L., Buff., pl. enl. 282, fig. 1. Parties supérieures blanchâtres, avec la tête, le cou, les scapulaires, les tectrices alaires, la gorge et la poitrine cendrés; nuque garnie de plumes assez longues, se relevant en huppe; une tache pourprée sur le croupion; rectrices intermédiaires noires et plus longues, les autres grises et diminuant progressivement de longueur jusqu'aux latérales qui n'ont guère plus de dix lignes; parties inférieures d'un blanc teinté de rougeâtre; bec gris, noir à l'extrémité; iris brun; pieds rougeâtres. Taille, 10 pouces.

Coliou a croupion rouge. *Colius erythopygius*, Vieill.; *Loxia cristata*, Gmel. Cet oiseau d'Éthiopie, dont Vieillot a fait une espèce du genre Coliou, appartient au genre Gros-Bec.

Coliou a dos blanc. *Colius leuconotus*, Lath.; *Colius erythropus*, Gm. *V*. Coliou du Cap, dont il ne diffère qu'en ce qu'il a le dos pourpré et traversé par une bande blanche.

Coliou a gorge noire. *Colius nigricollis*, Vieillot, Levaill., Ois. d'Afr., pl. 259. Parties supérieures brunes, avec les ailes noirâtres; front noir; sommet de la tête orné d'une huppe d'un cendré vineux; cou, poitrine et

flancs bruns, rayés transversalement de noir; parties inférieures d'un fauve foncé; bec jaunâtre, pieds rouges. Taille, 14 pouces. Angole.

Coliou huppé du Sénégal *Colius Senegalensis*, Lat., Buff., pl. enl. 282, fig. 2. Parties supérieures d'un cendré bleuâtre, légèrement irisées en verdâtre; front d'un brun roussâtre; huppe gris-bleuâtre; aréole des yeux nue et rougeâtre; rectrices longues et d'un gris bleuâtre; gorge d'un blanc roussâtre; poitrine nuancée de bleuâtre et de verdâtre; parties inférieures rousses; bec grisâtre, noir à l'extrémité; pieds gris. Taille, 12 pouces.

Coliou de l'ile Panay. *Colius Panayensis*, Lat.; *Colius striatus*. Parties supérieures grises, nuancées de lilas qui passe au rougeâtre vers le croupion; huppe d'un cendré vineux; gorge et poitrine brunâtres, rayées transversalement de brun; parties inférieures roussâtres; rectrices vertes : les intermédiaires plus longues; bec noir en dessus, gris en dessous; iris brun; pieds d'un brun roussâtre. Taille, 13 pouces.

Coliou des Indes. *V*. Coliou huppé du Sénégal.

Coliou Quiriwa. *V*. Coliou huppé du Sénégal.

Coliou a joues rouges. *Colius Erythromelon*, Vieil. Cet Oiseau, dont Vieillot a fait une espèce particulière, paraît être le Coliou huppé du Sénégal, avec quelques légères différences dépendantes de l'âge ou du sexe.

Coliou rayé. *V*. Coliou de l'ile Panay.

Coliou vert. *Colius viridis*, Lath. Plumage d'un vert éclatant, avec les ailes et la queue noirâtres; front et paupières d'un noir vif; rectrices intermédiaires les plus longues; bec et pieds noirâtres. Taille, 11 pouces. Nouvelle-Hollande.

COLITES. moll. *V*. Bélemnites.

COLIUS. ois. *V*. Coliou.

COLIVICOU. ois. Synonyme vulgaire de Coua Tacco.

COLLA. bot. Suc résineux du *Carlina acaulis*.

COLLABIER. *Collabium*. bot. Genre de la famille des Orchidées, créé par Blume qui lui assigne pour caractères : périanthe à cinq sépales ouverts ou réfléchis : les extérieurs latéraux, rapprochés inférieurement en éperon obtus; labelle non éperonné, mais adhérant par un onglet court aux sépales extérieurs latéraux; limbe plan, semi-luné, bicalleux vers la base interne, embrassant le gynostème qui est obtus, tortueux et aptère; anthère terminale, biloculaire; masses polliniques au nombre de deux, ovalaires, fixées au bord du stigmate par des fils élastiques. Le Collabier nébuleux, *Collabium nebulosum*, Blume, est une plante de la vallée de Yapes, à Java; ses feuilles sont radicales, pétiolées, oblongues, nerveuses et nébuleuses; ses pédoncules sont allongés et simples, terminés par des épis floraux penchés.

COLLADOA. bot. Genre de la famille des Graminées, établi par Cavanilles, et adopté par Persoon et Beauvois. Il n'est pas différent de l'Andropogon. *V*. ce mot.

COLLADONIE. *Colladonia*. bot. De Candolle et Sprengel ont formé, sous ce nom, des genres avec des plantes qui se trouvaient déjà réparties dans des groupes très-différents; nous allons présenter les caractères des deux genres, sans nous permettre d'indiquer celui des deux auquel le nom doit rester; c'est un soin réservé aux auteurs. Le genre de De Candolle appartient à la famille des Ombellifères, et se distingue par le bord de son calice, qui est entier; les pétales sont ovales, un peu roulés à l'extrémité; les stylopodes déprimés, à peine saillants dans le fruit; celui-ci ovale, composé de deux graines appliquées l'une contre l'autre, et garni de dix ailes membraneuses et longitudinales; albumen entortillé. Le *Colladonia triquetra* est une plante herbacée, vivace et glabre; sa tige est quadrangulaire, à arêtes vives, garnie de feuilles décurrentes, pinnatifides, à découpures profondes et dentées; les fleurs forment une ombelle composée, grande et bien garnie; l'involucre et les involucelles sont polyphylles. Cette plante est originaire des contrées du Levant. Quant au *Colladonia* de Sprengel, il est formé du *Psychotria tinifolia*, Humb. et Bonpl., *Palicourea tinifolia*, De Cand., de la famille des Rubiacées, Pentandrie Monogynie, L., avec les caractères suivants : calice à cinq divisions; corolle hypocratériforme, plus grande que le calice; étamines renfermées dans le tube; fruit consistant en une baie triloculaire et trisperme. Ces courtes descriptions suffisent pour démontrer la nécessité du changement de dénomination dans l'un ou l'autre genre.

COLLÆA. bot. Synonyme de Collée.

COLLANIE. *Collania*. bot. Genre de la famille des Amaryllidées, établi par Schult qui lui assigne pour caractères : périgone corolloïde, supère, avec le tube grêle à sa base, cylindrique et ventru vers l'orifice; son limbe est urcéolé-campanulé, à six divisions profondes et régulières; il est très-ouvert; les six étamines sont insérées sur le tube; elles ont leurs filaments filiformes, exsertes, dressés ou ascendants, et leurs anthères ovales et versatiles; l'ovaire est infère, à trois loges renfermant plusieurs ovules; le style est filiforme et le stigmate trigone. Le fruit consiste en une capsule ovatotrigone, trisillonnée, triloculaire et polysperme. Le *Collania urceolata*; *Crinum urceolatum*, Ruiz et Pavon; *Hœmanthus dubius*, Humb. et Bonpl.; *Urceolina*, Reich., est une plante herbacée de la région américaine des Tropiques; de son bulbe partent des feuilles épaisses, larges, entourant une hampe solide, qui supporte une ombelle terminale, composée de quelques fleurs enveloppées d'une spathe polyphylle, à segments linéaires.

COLLANO. pois. Synonyme vulgaire d'Esturgeon.

COLLARIER. *Collarium*. bot. Link a créé ce genre de Mucédinées, et l'a caractérisé ainsi : filaments rapprochés, cloisonnés, rameux, décombants; sporules agglomérées en petits tas épars sur les filaments. Ce genre ne diffère du *Sporatrichium*, avec lequel Persoon l'a réuni, que par ses sporules agglomérées. Link en a décrit deux espèces, le *Collarium nigrispermum*, qui vient sur la colle sèche, et le *Collarium fructigenum*, qui croît sur les Pommes pourries. Le premier a les filaments jaunâtres et les sporules noires; le second présente des filaments blancs et des sporules grises.

COLLARONE. bot. Nom collectif des Agarics munis d'un anneau.

COLLE DE POISSON. *V*. Ichtiocolle.

COLLE FORTE. *V*. Gélatine.

COLLECHAIR. bot. *V*. Sarcocolle.

COLLECTEURS. BOT. H. Cassini appelle ainsi les poils, papilles ou aspérités qui se trouvent sur les styles des Synanthérées. Comme ils n'existent que sur les fleurs mâles et hermaphrodites, cet auteur pense que leur fonction est de balayer le pollen, lorsque le style traverse le tube des anthères, et, par un mouvement d'irritation communiqué à tous les organes sexuels, de le lancer sur les stigmates. La disposition de ces Collecteurs sur les branches du style des fleurs hermaphrodites, a fourni des caractères qui ont semblé excellents à Cassini pour la distinction de ses tribus. Leur nature varie aussi d'une tribu à l'autre: ainsi, ils sont piliformes dans les Lactucées, papilliformes dans les Carduacées, glanduliformes dans les Adénostylées, etc.

COLLECTIONS D'HISTOIRE NATURELLE. Réunion des êtres dont la nature se compose, préparés de manière à se conserver le plus longtemps possible, à présenter les caractères qui les distinguent, et disposés selon une méthode ou un système propre à faciliter leur comparaison et leur étude. *V.* MINERAUX, TAXIDERMIE.

COLLÉE. *Collœa.* BOT. Sprengel a établi, sous ce nom. un genre dans la famille des Synanthérées, lequel, ayant été reconnu identique avec le genre *Chrysanthellum*, publié précédemment par Richard père, a dû, à cause de l'antériorité de celui-ci, disparaître de la nomenclature des genres des Synanthérées. Mais ce nom a été repris ensuite par le professeur De Candolle et appliqué à une légumineuse de l'Inde, qu'il a constituée type d'un genre nouveau, avec les caractères suivants : calice un peu coloré intérieurement, à quatre divisions, à deux lèvres dont la supérieure entière, un peu moins large que l'inférieure qui est à trois lobes ovales, lancéolés et presque égaux; corolle composée de pétales assez longs et onguiculés; étendard auriculé; ailes obtuses, dressées, libres à leur base, ainsi que la carène; neuf filaments réunis en une sorte de fourreau, et le dixième libre; ovaire linéaire-oblong et très-velu; style linéaire, glabre; stigmate en tête; légume comprimé, plan, ovale-oblong, tomenteux, contenant cinq ou six graines. Le *Collœa trinervia* est un sous-arbrisseau, dont les feuilles sont composées de trois folioles elliptiques, cunéiformes à leur base, et marquées de trois nervures bien distinctes; les fleurs sont assez grandes, purpurines, portées sur des pédicelles axillaires. Elle se trouve aux Indes. On devra lui adjoindre le *Cytisus speciosus*, décrit par Loiseleur, dans le traité des arbres et arbustes de Duhamel.

COLLEMA. BOT. Ce genre, l'un des mieux caractérisés de la famille des Lichens, a été fondé par Hoffmann et adopté par tous les botanistes. On distingue les Collemas à leur fronde homogène, gélatineuse et trémelloïde lorsqu'elle est humide, devenant dure et cassante par la dessiccation, en général de figure très-variable; les apothécies sont en scutelles sessiles ou quelquefois portées sur un court pédicelle, entourées par un rebord peu saillant, entièrement formées d'une substance semblable à celle de la fronde, et ordinairement de même couleur qu'elle.

L'organisation de la fronde des plantes de ce genre, est tout à fait différente de celle des autres Lichens; par son aspect extérieur, elle rappelle entièrement les Nostochs, les Trémelles, etc. : l'organisation intérieure confirme cette analogie. Bory a reconnu dans la fronde des Collemas, la même organisation que dans certaines plantes de la famille des Chaodinées. Quelques espèces de ce genre, qui croissent dans l'eau et qui se rapprochent par là de cette nouvelle famille, méritent d'être étudiées de nouveau; cependant la présence de vraies scutelles range nécessairement ce genre parmi les Lichens. C'est ainsi qu'on trouve entre presque toutes les familles naturelles des points de contact et des genres intermédiaires. Acharius a décrit soixante-quatre espèces de Collemas, presque toutes propres à l'Europe : il les a distribuées, d'après la forme et la fronde, dans sept sous-genres :

1. PLACYNTHIUM. Fronde en forme de croute adhérente, à contour irrégulier. Le *Collema nervura* appartient à ce sous-genre, il est assez commun sur les rochers calcaires.

2. ENCHILIUM. Fronde presque orbiculaire, composée de petits lobes plissés et imbriqués, très-enflés par l'humidité. Ex. *Collema crispum*, Ach., *Collema melœum*, Ach., *Collema fasciculare*, Ach.

3. SCYTINUM. Fronde presque foliacée, irrégulière, formée de lobes distincts, nus, dilatés, épais et renflés. *Collema palmatum*.

4. MALLOTIUM. Fronde foliacée; lobes arrondis, velus ou hérissés en dessous. Ex. le *Collema saturninum*, il appartient presque seul à ce sous-genre et croit sur les troncs d'arbres et sur les pierres.

5. LATHAGRIUM. Fronde foliacée, à lobes presque membraneux, lâches, nus, d'un vert foncé. *Collema nigrescens* et *Collema fulvum*, fort communs sur les vieux troncs d'arbres, et particulièrement sur le Peuplier d'Italie.

6. LEPTOGIUM. Fronde foliacée, composée de lobes membraneux, très-minces, arrondis, nus, presque transparents, d'un gris glauque; apothécies légèrement pédicellées. Presque toutes les espèces de ce sous-genre, qui mériterait peut-être d'être séparé des *Collema*, sont exotiques et des pays chauds. Elles croissent sur les Mousses : la seule espèce commune en Europe est le *Collema lacerum*.

7. POLYCHIDIUM. Fronde très-mince, finement découpée, ou formée de filaments cylindriques. Ce sous-genre devra peut-être également être séparé des *Collema*, dont il diffère beaucoup par son aspect et par son organisation. Le *Collema muscicola* et le *Collema velutinum*, sont les espèces les mieux connues de cette section.

On voit, par cette énumération, combien les formes de ce genre varient, et cependant, à l'exception des deux dernières sections, il est un des plus naturels de la famille des Lichens.

COLLERETTE. BOT. Synonyme d'Involucre, dans les fleurs des Ombellifères. On nomme aussi Collerette, cette sorte de franges que laisse sur le stipe, en se déchirant par l'effet de la croissance, la membrane qui, dans la jeunesse, unissait les bords du chapeau du Champignon avec le pied. Dans les Graminées, la Collerette est le sommet de la gaîne des feuilles, qui porte l'appendice membraneux, appelé languette ou ligule.

COLLET. *Collum.* BOT. Les botanistes entendent par ce mot le plan intermédiaire de la tige et de la racine, la ligne de démarcation entre les fibres ascendantes et celles qui commencent à descendre. Ce n'est donc pas d'un organe dont on veut parler lorsqu'on emploie ce mot; c'est au contraire de l'absence des organes dans un point souvent difficile à apercevoir. Grew l'appelait *Coarcture,* Jungius *Limes communis* ou *Fundus plantœ,* et Lamarck le considérant comme la partie la plus essentielle à l'existence du végétal, à cause de sa position entre les deux organes les plus importants, c'est-à-dire la tigelle et la radicelle, l'a nommé *Nœud vital.* En ne se servant du mot de Collet que dans son véritable sens, on éviterait beaucoup d'ambiguïtés, et l'on ne désignerait pas sous ce nom, tantôt le plateau ou la tige tout entière, réduite à son minimum, de certaines Liliacées, tantôt la partie supérieure de la racine, tantôt enfin l'organe que l'on a nommé Souche ou Caudex. *V.* ces mots et de plus ANNEAU pour les Cryptogames.

COLLET DE NOTRE-DAME. BOT. Synonyme vulgaire de *Piper peltatum.*

COLLÈTE. *Colletes.* INS. Genre d'Hyménoptères, famille des Mellifères, établi par Latreille et dont les caractères sont : languette courte, à trois lobes, évasée à son extrémité : le lobe du milieu plus large, divisé en deux; troisième article des antennes plus long que le second; une cellule radiale et trois cubitales dont la seconde, petite et presque carrée, reçoit la première nervure récurrente; et la troisième, plus grande et resserrée dans sa partie antérieure, reçoit la seconde récurrente. Les Collètes et les Prosopes de Jurine, ou Hylées de Latreille, forment, dans la tribu des Andrenètes, une section particulière et bien distincte tant par la forme de leur languette que par leurs antennes et leur abdomen. Les Collètes diffèrent des Prosopes par le nombre des cellules cubitales, par les antennes, par les mandibules et par leur corps qui est velu; leurs mœurs sont aussi fort différentes.

Réaumur (Mém. pour servir à l'Hist. des Ins. VI, p. 132) ayant observé les parties de la bouche d'une espèce de ce genre qu'il range parmi les Abeilles qui font leur nid de membranes soyeuses, donne beaucoup de détails sur la manière dont elles les constituent dans des trous de murailles. Ce nid est une sorte de cylindre fait de plusieurs cellules mises bout à bout, de sorte que le fond de la seconde est logé dans l'entrée de la première, et ainsi de suite. Ces cellules ont la forme d'un dé à coudre, et n'ont pas plus de deux lignes de diamètre : elles sont composées de plusieurs membranes excessivement fines et appliquées l'une sur l'autre; ces membranes ont l'apparence d'une soie pure et blanche; mais vues au microscope, on n'aperçoit aucune apparence de fibres. Réaumur pense que les Collètes font cette espèce de soie avec une liqueur visqueuse qu'elles rendent par la bouche et qui se solidifie par le contact de l'air. Les cellules ont assez de consistance pour qu'on puisse les toucher sans altérer leur forme. Elles renferment une matière solide, quelquefois un peu détrempée et qui a l'apparence de la Cire; cette matière sert de nourriture à la larve qui est blanche et ressemble à celle de l'Abeille mellifère; cette larve, pour conserver sa coque intacte, consume sa pâtée avec le plus grand soin; elle y pratique au milieu un petit trou qu'elle agrandit journellement, de sorte que les parois de sa cellule sont soutenues par un tuyau de pâtée qui devient de plus en plus mince, mais qui ne manque que quand la larve a tout mangé et qu'elle est prête à se transformer. L'Insecte parfait éclot vers la fin de juillet de l'année suivante.

La principale espèce, celle qui sert de type au genre, a reçu le nom de COLLÈTE CEINTURÉE, *Colletes succincta,* Latr., *Andrena succincta,* Fabr., la femelle; *Megilla calendarum,* Fabr., le mâle. Latreille en figure une autre espèce (*Gener. Crust. et Ins.* T. 1, tab. 14, fig. 7), sous le nom de *Colletes fodiens.* C'est le *Melitta fodiens* de Kirby et de Panzer.

COLLÉTIE ou **COLLETIER.** *Colletia.* BOT. Genre de la famille des Rhamnées et de la Pentandrie Monogynie. Ce fut Commerson qui lui donna ce nom en le distinguant bien comme genre particulier, mais sans en publier les caractères. Dans son *Genera Plantarum,* A.-L. Jussieu les traça d'après les manuscrits et les échantillons rapportés du Brésil par Commerson, et du Pérou par J. Jussieu. Ventenat, en donnant la description des plantes rares du Jardin des Cels, examina ensuite, sur le vivant, quelques espèces de *Colletia,* ce qui lui fournit le moyen de rectifier le caractère générique, et de l'exposer de la manière suivante : calice urcéolé, quinquéfide antérieurement, velu à sa base ou muni de cinq plis en forme d'écailles; cinq pétales très-petits, squammiformes, rarement nuls; cinq étamines opposées aux pétales; ovaire trigone, surmonté d'un style et d'un stigmate tronqué, obscurément tridenté. Le fruit est une baie sèche, placée sur la base persistante du calice, à trois coques déhiscentes et monospermes. Ainsi défini, le genre Collétie diffère du *Rhamnus* par son fruit à trois coques, et du *Ceanothus* avec lequel il a beaucoup de rapports, par son calice velu intérieurement, par ses fleurs apétales ou pourvues de petits pétales sans onglets, par son style simple, son stigmate à trois dents peu apparentes, et surtout par son port. Selon Ventenat, quelques espèces de Collétiès ne sont apétales que par avortement, comme dans le *Rhamnus alaternus,* L., et les cinq plis squammiformes qui se trouvent à la base du calice pourraient représenter la corolle.

Les Collétiès sont des arbrisseaux à feuilles et à rameaux opposés. La plupart sont très-épineux et d'un aspect maigre et désagréable. Ils habitent tous l'Amérique méridionale et principalement le Pérou, où l'espèce sur laquelle le genre a été primitivement constitué, fut trouvée par J. Jussieu.

COLLETS. BOT. Nom impropre, par lequel Paulet désigne diverses espèces d'Agarics dont le pédicule est entouré d'un collet ou anneau.

COLLIBRANCHE. POIS. Synonyme de Sphagébranche à museau pointu.

COLLIER. POIS. Espèce du genre Chœtodon.

COLLIER. BOT. *V.* COLLET et ANNEAU.

COLLIGUAY. *Colliguya.* BOT. Molina, dans son Histoire naturelle du Chili, cite sous ce nom un arbrisseau

qui, par ses caractères tout incomplets qu'ils sont, semble appartenir à la famille des Euphorbiacées, où il prend sa place non loin du *Sapium* et du *Stillingia*. Ses fleurs, monoïques, offrent un calice quadrifide, sans appendices pétaloïdes ou autres. On observe dans les mâles huit étamines; dans les femelles trois styles, une capsule trigone, renfermant trois graines et s'ouvrant avec élasticité. Les feuilles sont opposées, un peu épaisses, denticulées sur leur contour et glabres sur leurs surfaces. Les fleurs mâles sont disposées en chatons axillaires au-dessous desquels naissent les femelles. Hooker a donné dans ses *Botanical misc.* une monographie du genre *Colliguaya* de Molina. Une espèce, anciennement récoltée par Dombey, ne paraît cependant pas avoir été connue du botaniste anglais; elle diffère des *Colliguaya integerrima* et *odorifera*, par les caractères suivants, que traça A. De Jussieu : feuilles linéaires-lancéolées, ordinairement un peu obtuses et brièvement anguloso-dentées; quatre à six écailles staminifères; capsule à trois coques carénées. Le genre *Colliguaya* est à peine distinct de l'*Æxcœcaria*. C'est à celui-ci qu'Aiton avait rapporté une plante à laquelle on donne, au Chili, le nom de Colliguay, appliqué d'ailleurs à plusieurs Euphorbiacées frutescentes. Le Colliguay d'Aiton est le type du genre Adenopeltide. *V.* ce mot.

COLLINARIA. BOT. Synonyme de Kœleria.

COLLINES. GÉOL. *V.* MONTAGNES.

COLLINIER. BOT. Synonyme d'*Agaricus Collinus*.

COLLINSIE. *Collinsia*. BOT. Nuttal appelle ainsi (*G. of north Am. Pl.*) un genre nouveau de la famille des Antirrhinées, caractérisé par un calice quinquéfide, une corolle monopétale irrégulière, bilabiée et fermée à son orifice. La lèvre supérieure est bifide, l'inférieure a trois lobes dont le moyen est creux, caréné, recouvert par les étamines et le style qui sont déclinés. La capsule est globuleuse, ordinairement à une seule loge qui s'ouvre incomplétement en quatre valves et contient deux ou trois graines ombiliquées. Ce genre, voisin des *Antirrhinum* et des *Gerardia*, se compose d'une seule espèce, *Collinsia verna*. C'est une plante annuelle, qui croît sur les bords de l'Ohio et dans d'autres parties des États-Unis. Sa tige porte des feuilles entières, opposées ou verticillées, et des pédoncules axillaires, uniflores, aussi opposés ou verticillés.

COLLINSONIE. *Collinsonia*. BOT. Linné a dédié ce genre à Collinson, savant Anglais auquel la botanique doit la propagation de plusieurs espèces américaines, et notamment de celle qui a été le type du genre dont il s'agit. Il appartient à la Diandrie Monogynie et à la famille des Labiées, où il se place près des Sauges et des Monardes. Voici ses caractères : calice bilabié, dont le limbe supérieur est tridenté, l'inférieur bifide; corolle irrégulière, ayant un tube beaucoup plus long que le calice; un limbe à cinq lobes inégaux dont les quatre supérieurs ne sont que des dents peu saillantes; l'inférieur est très-long, frangé en un grand nombre de découpures linéaires, inégales et aiguës. Des quatre akènes, trois avortent, et il n'en reste qu'un seul globuleux à la maturité. Nuttal observe qu'une espèce, le *Collinsonia anisata*, a quatre étamines, et qu'une autre possède deux filets avortés. Il ajoute qu'on a remarqué dans ce genre, cette irritabilité des étamines qui les fait rapprocher alternativement du style à l'époque de la fécondation. Les Collinsonies sont des plantes sous-frutescentes, toutes indigènes de l'Amérique du Nord. Nuttal en mentionne sept espèces dont :

COLLINSONI DU CANADA. *Collinsonia Canadensis*, L. Plante vivace, haute de près d'un mètre; à feuilles aiguës, cordiformes, sessiles, dentées en scie, glabres et ridées. Elle porte des fleurs d'un jaune pâle et disposées en panicules trichotomes et terminales. Elle habite les forêts de la Virginie et du Canada. On la cultive en pleine terre et elle résiste aux hivers ordinaires, à peu près comme les Sauges dont la culture est si facile; mais elle demande un terrain plus frais et d'un meilleur fond. Cette plante contribuerait à l'ornement et à la variété des parterres, si elle fleurissait moins rarement.

COLLINSONIE A TIGE RUDE. *Collinsonia scabriuscula*, Ait. Ses feuilles et sa tige sont couvertes de poils denses et un peu rudes. Elle croît dans la Floride, et on la cultive, en Europe, dans l'orangerie.

COLLIROSTRES. INS. Duméril, dans sa Zoologie analytique, a désigné, sous ce nom, la famille des insectes Hémiptères, dont le bec paraît naître du cou, comme les Cigales qu'il appelle Auchuéorinques, nom tiré du grec, et qui exprime à peu près la même idée.

COLLITORQUIS. OIS. Synonyme de Toreol.

COLLIURE. *Colliuris*. INS. Genre de Coléoptères Pentamères, famille des Carnassiers. Caractères : antennes sensiblement plus grosses vers le bout, avec le troisième article long, très-comprimé et courbé; palpes labiales plus grandes ou aussi grandes que les maxillaires extérieures, avec le dernier article presque en forme de triangle renversé; yeux très-élevés supérieurement, comme pédiculés; point de dent au milieu de l'échancrure du menton; corselet presque cylindrique, rétréci près de l'extrémité antérieure; pénultième article de tous les tarses, dans les mâles, prolongé antérieurement et obliquement, en manière de lobe ou d'appendice ovale; abdomen allongé, presque cylindrique. Les Colliures sont des Insectes propres aux Indes-Orientales, dont on ne connaît encore ni les métamorphoses ni les mœurs. Fabricius, qui a substitué à la dénomination primitive de ce genre celle de *Collyris*, en décrit trois espèces. La principale et la plus connue est le COLLIURE LONGICOLLE, *Colliuris longicollis*. On a reçu de Java une nouvelle espèce très-voisine de celle-ci et que Latreille nomme COLLIURE DE DIARD, *Colliuris Diardi*, en l'honneur du voyageur qui l'a découverte.

COLLOBE. *Collobus*. INS. Coléoptères tétramères; genre de la famille des Longicornes, institué par Serville qui lui donne pour caractères : palpes maxillaires plus courtes que les autres, ayant leur premier article grand, dilaté, tronqué obliquement au bout; les deuxième et troisième courts, coniques, le dernier long, un peu ovalaire et tronqué; articles des palpes labiales cylindriques et allongés; mandibules étroites, mutiques, un peu recourbées à l'extrémité; antennes glabres, sétacées, de onze articles et à peu près aussi longues que le corps; corselet presque cylindrique, un peu dilaté latéralement, avec un petit tubercule; écus-



1. COLOBE GUÉRÉZA *a.* son crâne

2. TARSIER SPECTRE *b.* son crâne *c.* ses dents

son petit; élytres courtes, triangulaires, ne recouvrant que le tiers antérieur des ailes; pattes assez longues; cuisses postérieures les plus longues, comprimées, ainsi que toutes les jambes; les antérieures un peu arquées; premier article des tarses postérieurs aplati, très-grand, surpassant en longueur les trois autres réunis. Le type de ce genre est le *Stenecorus hemipterus*, Fabricius; *Cerambyx hemipterus*, Oliv., qui est originaire de Java.

Comme l'étymologie grecque d'où est tirée la dénomination de ce genre est assez insignifiante, nous nous sommes permis de la dénaturer en doublant la lettre L, ce qui amène une légère différence avec le nom Colobe, déjà employé par Illiger pour un genre de la famille des Quadrumanes.

COLLOCOCCAI. BOT. *V.* SÉBESTIER.

COLLOMIE. *Collomia*. BOT. Genre de la famille des Polémoniacées et de la Pentandrie Monogynie, établi par Nuttal (*Gen. of north am. pl.*) et dont le *Phlox linearis* est le type. Ses caractères consistent en un calice cyathiforme, large et à cinq dents aiguës; en une corolle infundibulaire dont le limbe est à cinq lobes ovales, assez courts, et le tube étroit, long et grêle. La capsule offre trois pointes à son sommet. Elle est à trois loges monospermes et s'ouvre en trois valves obcordiformes. Les graines sont oblongues, anguleuses, enveloppées d'une couche de mucilage très épais.

COLLOPHORA. BOT. Genre de la famille des Apocynées, établi par Martius qui le caractérise ainsi : calice quinquéfide; corolle tubuleuse-hypocratériforme, le limbe à cinq divisions; la gorge nue; anthères glabres, filets courts; style filiforme; stigmate cylindrique; baie globuleuse, uniloculaire, polysperme; semences oblongues, comprimées, logées dans une pulpe. Le *Collophora utilis*, Mart., est un arbre de moyenne élévation, à feuilles opposées, à fleurs en corymbe, remarquable par son suc très-riche en caoutchouc. Brésil.

COLLURICINCLE. *Colluricincla*. OIS. Genre de l'ordre des Insectivores, famille de Laniadés, établi par Vigors qui lui donne pour caractères : bec robuste, allongé, comprimé, droit; arête légèrement recourbée; mandibule inférieure fortement échancrée vers la pointe; pieds médiocres; doigt intermédiaire plus long, le postérieur robuste, garni d'un ongle fort et prolongé; ailes médiocres; queue longue et égale. Ce genre ne se compose encore que d'une espèce qui a les plus grands rapports de mœurs avec notre Pie-grièche.

COLLURICINCLE CENDRÉ. *Colluricincla cinerea*, Vig. Parties supérieures cendrées, les inférieures plus pâles; gorge et région oculaire blanches; rémiges fauves intérieurement; bec jaunâtre; iris noir. Le Colluricincle a la gorge rayée de noir. Taille, 8 pouces.

COLLURIE ET COLLURIO. OIS. *V.* COLLURION.

COLLURION. *Collurio*. OIS. Vigors a formé, sous ce nom, et aux dépens des Pie-grièches, un genre nouveau, qui n'en diffère que par la forme un peu plus courte et plus arrondie des ailes, dont les deux premières rémiges sont plus courtes que les troisième, quatrième et cinquième, qui sont presque égales et les plus longues. De ce genre nouveau la Pie-grièche grise serait le type, et Vigors lui adjoint trois espèces nouvelles : *Collurio Hardwickii, Erythronotus* et *Tephronotus*, que provisoirement nous plaçons avec les Pie-grièches, en attendant que les ornithologistes se soient prononcés sur la nécessité de la séparation proposée par Vigors. Dans la méthode ornithologique publiée par Vieillot, on trouve, sous le nom de Collurions, une famille de l'ordre des Passereaux ou Sylvains ayant pour type le genre Pie-grièche.

COLLYBITE. OIS. Espèce du genre Sylvie.

COLLYRION. OIS. Synonyme de Collurion.

COLLYRION. MIN. Nom sous lequel on connaissait la Terre ou argile de Samos, dont Théophraste, Pline et Dioscoride ont parlé; on en distinguait deux variétés sous les noms d'*Aster* et de *Collyrion*. L'*Aster* était blanc, granuleux, et avait la densité d'une pierre à aiguiser; le *Collyrion* était doux au toucher, happait à la langue, était mou et friable, et, d'après Pline, il paraît qu'il était cendré, tandis que l'*Aster* était blanc. D'après ces caractères et ces propriétés, on est porté à croire que l'*Aster* avait des rapports avec les Argiles Kaolin et Cimolithe, et que le *Collyrion* pouvait en avoir avec l'Argile plastique.

COLLYRIS. INS. *V.* COLLIURE.

COLLYRITE. MIN. *V.* ARGILE COLLYRITE.

COLMA. OIS. Espèce du genre Fourmilier.

COLMELLE, COQUEMELLE, COUTEMELLE ET COUANELLE. BOT. Noms vulgaires de l'*Agaricus procerus*.

COLNUD. OIS. Espèce du genre Coracine.

COLOBACHNE. BOT. Beauvois a établi ce genre, dans son Agrostographie, pour le *Polypogon vaginatus*, qui diffère du genre Polypogon par les deux valves de sa lépicène, simplement aiguës et point sétifères, par la valve inférieure de sa glume qui est tronquée et trifide à son sommet, et qui porte une arête naissant un peu au-dessous du milieu de sa face externe.

COLOBANCALOPTÈNES. *Colobancalopteni*. OIS. Rilgen a proposé, sous ce nom, la formation d'une famille, dans l'ordre des Palmipèdes, qui comprendrait ceux de ces Oiseaux chez lesquels les organes du vol sont bornés à de simples moignons; tels sont les Manchots, Sphénisques, Aptenodytes, etc.

COLOBE. INS. *V.* COLLOBE.

COLOBE. *Colobus*. MAM. Genre établi par Illiger, et placé immédiatement après son genre *Cynocephalus*. Cuvier pense que les Colobes, dont il n'a vu aucun individu, pourraient se trouver à côté des Guenons, dans la famille des Quadrumanes. Voici les caractères attachés au genre Colobe : museau un peu proéminent; corps allongé et menu; des membres grêles, et, au contraire des Semnopithèques, des doigts très-courts; le pouce de derrière très-écarté et reculé, et surtout l'absence de ce doigt, au moins extérieurement aux mains de devant. Ils contrasteraient encore avec les Semnopithèques par leur patrie en Guinée. On ne dit rien de l'existence des abajoues et des callosités.

1. COLOBE A CAMAIL. *Simia polycomos*, Zimmermann; Schreb., Suppl. 10, D, où l'on a mal à propos rajusté un pouce, après coup, à la main gauche; Buff., Suppl. 7, pl. 17. — Sommet de la tête, tour de la face, cou, épaules et poitrines couverts d'un poil long, touffu et flottant, d'un jaune mêlé de noir; corps, bras et

quatre membres à poils ras, luisant et d'un beau noir, contrastant avec celui de la queue, qui serait d'un blanc-jaunâtre, et même d'un blanc très-pur, avec une houppe terminale. Il habiterait les forêts des deux Guinées, et surtout près de Sierra-Leone. Les nègres le nomment le roi des Singes. Il aurait, debout, trois pieds de hauteur.

2. COLOBE FERRUGINEUX. *Simia ferruginatus*, Shaw; Bay-Monkey de Pennant, Quadr. 1, p. 198. Il ne différerait du précédent que par la répartition des couleurs du pelage; noir sur la tête et les jambes; bai foncé sur le dos; bai très-clair sur les joues, le dessus du cou et le dedans des membres. Aussi de la Guinée.

3. COLOBE TEMMINCK. *Simia Temminkii*, Desmarest. Le dessus de la tête, du cou, du dos, les épaules et la partie extérieure des cuisses sont noirs; les jambes et les bras d'un roux clair; la face, les mains et la queue d'un roux pourpré; le ventre jaune-roussâtre. Proportions : du museau à l'origine de la queue, un pied sept pouces et demi.

4. COLOBE GUEREZA. *Colobus Guereza*, Rupp. Il se distingue des autres Colobes par la couleur noire veloutée du sommet de la tête, de la partie antérieure du dos et des épaules, de la poitrine, du ventre, des cuisses, des jambes et de la moitié de la queue; front, tempes, côtés du cou, menton et gorge blancs de même qu'un cercle de longs poils, qui s'étend depuis les épaules jusqu'au-dessous des reins, en longeant les côtés du corps; moitié inférieure de la queue blanche, terminée en pinceau; ongles et pieds noirs. Dimensions : de la pointe du nez à la base de la queue, deux pieds quatre pouces; longueur de la queue, deux pieds six pouces. Cette espèce vit en Abyssinie; elle est agile, légère et assez silencieuse; elle se tient par petites familles, sur les arbres élevés, dans le voisinage des eaux courantes, se nourrit de fruits, de graines et d'insectes.

COLOBIQUE. *Colobicus*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, fam. des Clavicornes, établi par Latreille. Caractères : antennes terminées en massue solide, orbiculaire, de deux articles; bouche recouverte par un avancement arrondi et en forme de chaperon à l'extrémité antérieure de la tête; corps ovale et déprimé, élytres recouvrant entièrement le dessus de l'abdomen. La seule espèce bien connue est le COLOBIQUE BORDÉ, *Colobicus marginatus* de Latreille, qui est figuré dans le *Genera Crust. et Ins.* de cet auteur, T. 1, pl. 10, f. 1. On le trouve aux environs de Paris, sous les écorces des Ormes.

COLOBIUM. BOT. Syn. de *Thrincia*. *V*. THRINCIE.

COLOBOGASTRE. *Colobogaster*. INS. Genre de Coléoptères pentamères, de la famille des Sternoxes, établi par Solier, aux dépens des Buprestes de Fabricius. Il donne pour caractères au genre nouveau : quatre articles aux palpes maxillaires : le premier très-petit, le deuxième le plus long, le dernier un peu tronqué à l'extrémité; deux articles aux palpes labiales; labre arrondi en avant; menton grand, arrondi sur les côtés, à angles antérieurs prononcés; mâchoires assez grandes, velues, avec le lobe externe beaucoup plus grand que l'interne et arrondi; mandibules grandes, fortes, aiguës, garnies intérieurement de plusieurs dentelures; antennes de onze articles dont le premier long, le deuxième très-court, arrondi, le troisième allongé, conique, les autres courts et triangulaires; tête grande; yeux allongés; corselet assez grand, prolongé et tronqué en arrière; écusson petit; élytres grandes et souvent impressionnées; présternum convexe; pattes moyennes; cuisses antérieures renflées. Les *Buprestis 4-dentata, 6-punctata, impressa, frontalis*, etc., de Fabricius font partie de ce genre auquel ont été adjointes plusieurs autres espèces nouvelles, de l'Amérique méridionale.

COLOBOTHÉE. *Colobothea*. INS. Genre de Coléoptères tétramères, fondé par Dejean, aux dépens des Saperdes de Fabricius. Ce nouveau genre ne se compose que d'espèces originaires de l'Amérique méridionale; telle que *S. albo-maculata, lateralis*, etc.

COLOCASIE. BOT. Espèce du genre Gouet, *Arum colocasia*, Willd., dont Ad. Brognard a fait le type d'un genre nouveau qu'il a nommé Colocasia. Les botanistes ne se sont point encore prononcés sur l'utilité de cette création.

COLOCHERNI. BOT. Synonyme vulgaire de Chardon.

COLOCOLLA OU COLOCOLO. MAM. Espèce de Chat du Chili, mentionnée par Molina, mais encore imparfaitement connue.

COLOCOLO. OIS. Comoran des Philippines, qui paraît avoir beaucoup de ressemblance avec notre *Pelecanus Carbo*.

COLOCYNTIDA. BOT. Syn. de Coloquinte. *V*. CONCOMBRE.

COLOETIA, COLOITIA ET COLYTEA. BOT. Synonymes de Baguenaudier.

COLOGANIE. *Cologania*. BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Diadelphie Décandrie, établi par Kunth pour cinq plantes mexicaines rapportées par De Humboldt. Caractères : calice tubuleux, bibractéolé à sa base, avec une lèvre supérieure entière ou bifide et l'inférieure tridentée; étendard de la corolle arrondi; étamines insérées comme les pétales à la base du calice; ovaire stipité, linéaire, très-velu, entouré à sa base d'un disque saillant; style glabre, obtus. Les plantes qui composent ce genre sont volubiles; les feuilles sont composées de trois folioles, et les fleurs axillaires ont beaucoup de ressemblance avec les Clitores.

COLOMANDRA. BOT. *V*. DOUGLASIA.

COLOMBADE. Syn. vulgaire de Sylvie Fauvette.

COLOMBAR. OIS. Division du genre Pigeon.

COLOMBASSE. OIS. Syn. vulgaire de Merle Litorne.

COLOMBAUDE. OIS. Syn. vulgaire de Sylvie cendrée.

COLOMBE. *Columba*. OIS. Synonyme de Pigeon.

COLOMBE DU GROENLAND. OIS. Synonyme vulgaire de Guillemot à miroir blanc.

COLOMBE-LARGUP. OIS. Synonyme de Pigeon cendro-ferrugineux.

COLOMBE-LUMACHELLE. OIS. Synonyme de Pigeon aux ailes bronzées.

COLOMBEIN. OIS. Syn. vulgaire de Tourne-Pierre.

COLOMBELLE. *Colombella*, et *Columbus*. MOLL. Le genre Colombelle, le premier des Columellaires de Lamarck, et formé par lui aux dépens du genre immense des Volutes de Linné, est si naturel que tous les conchyliologues, après lui, l'ont admis, ou comme genre, ou comme

sous-genre. Montfort et Férussac l'ont conservé comme genre, et lui ont laissé le même nom. Cuvier (Règne Anim.) en fait un sous-genre de Volutes. Quoique ce genre n'ait pas été caractérisé plus tôt, cela n'empêche pas qu'antérieurement on n'ait connu plusieurs Coquilles qui y appartiennent, mais répandues soit parmi les Buccins, soit parmi des Volutes ou d'autres genres. Leurs caractères génériques avaient échappé; il était pourtant facile de les réunir, car elles ont toutes un air de famille qui les fait distinguer au premier aspect. Caractères : animal trachélipode, dont la tête est munie de deux tentacules, portant les yeux au-dessous de leur partie moyenne; un siphon au-dessus de la tête pour la respiration; un opercule, trop petit pour fermer tout à fait la coquille, est attaché au pied; cette coquille est ovale, à spire courte, à base de l'ouverture plus ou moins échancrée et sans canal; des plis sur la columelle; un renflement à la partie interne du bord droit rétrécissant l'ouverture. Les espèces principales de ce genre nombreux sont :

COLOMBELLE ÉTOILÉE. *Colombella rustica. Voluta rustica*, L., fig. dans Martini (*Conch.* t. 44, f. 470) et dans Knorr (*Verg.* 6, tab. 18, f. 4). Elle est assez variable dans ses couleurs plus ou moins foncées; elle est lisse, ovale, réticulée de rouge-brun, à mailles plus ou moins grandes sur un fond blanc. Elle est ornée de taches blanches, stellées irrégulièrement autour de la spire près des sutures. On la trouve très-communément dans la Méditerranée et l'océan Atlantique. Elle est longue de neuf à dix lignes.

COLOMBELLE RUBANÉE. *Colombella mendicaria, Voluta mendicaria*, Linné, figurée dans Knorr (*Verg.* 4, tab. 16, fig. 5) et dans l'Encycl. (p. 575, fig. 10, A, B). Elle se reconnaît facilement par ses bandes alternativement blanches ou jaunes et noires, avec son dernier tour subnoduleux, strié à sa base.

COLOMBELLE TOURTERELLE. *Colombella Turturina*, Lamk. (Encycl., pl. 574, fig. 2, A, B.) Celle-ci, outre qu'elle n'est guère plus longue que large, est très-remarquable par l'épaisseur de sa lèvre droite, qui rétrécit singulièrement l'ouverture, laquelle est grimaçante et fortement plissée des deux côtés. La coquille est blanche, lisse supérieurement, striée à sa base et ornée de points ou de petites bandes irrégulières, brunâtres.

COLOMBELLE COMMUNE. *Colombella mercatoria*, Lamk. *Voluta mercatoria*, L., figurée dans Martini (*Conch.* 2, t. 44, fig. 452 à 458), et dans l'Encyclopédie (pl. 575, fig. 4, A, B). Cette espèce est très-commune, marquée transversalement, dans toute son étendue, de sillons assez profonds; elle est ovale, épaisse; la lèvre droite est renflée et dentée.

COLOMBELLIER. MOLL. Animal de la Colombelle.

COLOMBETTE. BOT. Synonyme vulgaire d'une variété de l'*Agaricus Colombetta* de Fries. On fait, dans plusieurs régions de la France, une grande consommation de ce Champignon, qui paraît être un très-bon comestible.

COLOMBI-CAILLE. OIS. Synonyme de Tourterelle Hottentote. *V.* PIGEON.

COLOMBIDES. *Colombidæ*. OIS. Vigors et Lesson ont donné ce nom à la famille des Pigeons.

COLOMBIE. *Columbia*. BOT. Ce genre, que l'on rapporte à la famille des Tiliacées, et à la Polyandrie Monogynie de Linné, avait d'abord reçu de Cavanilles le nom de *Colona*. Persoon l'a changé en celui de *Columbia*, tout en entrant, dit-il, dans les vues de Cavanilles qui voulait, par la dédicace d'une belle plante, exprimer la reconnaissance que doit la botanique au célèbre Christophe Colomb, et qui, par son mot de *Colona*, n'était compris de personne. On lui a donné les caractères suivants : calice à cinq divisions intérieurement colorées et persistantes; corolle composée de cinq pétales, ayant à leur base une petite écaille; étamines nombreuses, hypogynes; ovaire tétragone, surmonté d'un style et d'un stigmate; fruit capsulaire à quatre expansions membraneuses en forme d'ailes, et à quatre loges mono ou dispermes. Ce genre, ainsi caractérisé, ne diffère guère du Grewia que par les ailes de son fruit. L'espèce qui en forme le type est le *Columbia Americana*, Pers., *Colona serratifolia*, Cav. (*Icon.* 4, p. 47, t. 370); c'est un arbre de six à sept mètres, à rameaux nombreux et duvetés dans leur jeunesse, à feuilles presque sessiles, très-grandes, rudes en dessous, ovales, lancéolées et dentées en scie. Les fleurs, environnées à leur base d'une espèce d'involucre à trois folioles, sont disposées en grappes axillaires. Cet arbre croît près de Bannos, dans les îles Philippines; Persoon a donc commis un contre-sens dans le nom spécifique qu'il lui a imposé. En conséquence, De Candolle (*Prodr. Syst. Veg.*, 1, p. 512) lui a restitué celui de *serratifolia*. A cette espèce, restée longtemps unique, Blume vient d'en ajouter deux : *Columbia Javanica*, et *Columbia celebica*, qu'il a découvertes dans l'archipel Indien.

COLOMBI-GALLINES. OIS. Division du genre Pigeon.

COLOMBINA. OIS. Syn. vulgaire de Merle Draine.

COLOMBINA. POIS. Nom sicilien d'une espèce de Squale peu connue, que Schneider a nommée *Squalus Vacca*.

COLOMBINE. ZOOL. On désigne sous ce nom les excréments des Pigeons et autres Gallinacées, qui sont considérés comme l'engrais le plus chaud et le plus actif.

COLOMBINE. BOT. Ce nom a été vulgairement appliqué à l'*Aquilegia vulgaris*, à une variété de l'Anémone orientale, et au *Thalictrum aquilegifolium*.

COLOMBINS. *Columbini*. OIS. Famille des Sylvains, qui comprend les genres Tréron, Pigeon et Goura, dans la méthode de Vieillot.

COLOMBIQUE. MIN. (Acide.) *V.* ACIDE.

COLOMBITE. MIN. Nom sous lequel Hattchet désigne un Minéral dans lequel l'analyse chimique lui a fait découvrir un nouveau Métal qu'il a appelé *Colombium*. Wollaston prétend que c'est le même que celui du *Tantalite*.

COLOMBIUM. MIN. Métal d'un gris sombre, assez brillant, dur, susceptible de rayer le verre; fragile, pulvérisable par la trituration; peu fusible, absorbant à une température élevée 0,04 à 5 d'Oxigène, et se convertissant ainsi en Acide colombique. Il est presque insoluble dans les Acides, etc., etc. Sa découverte, qui date de 1801, fut le résultat de l'analyse d'un Minéral

de Massachusett, aux États-Unis, faite par le chimiste Hatchett. Ce Métal a depuis fixé l'attention de divers chimistes qui, en confirmant la découverte de Hatchett, ont conservé au nouveau Métal un nom qui vaut bien ceux empruntés aux corps célestes, puisqu'il consacre la mémoire de Christophe Colomb.

Le Columbium peut être extrait de son minerai à l'état d'oxide blanc : et cet oxide peut être réduit, au moyen d'une forte chaleur, en un globule presque pur, dont la surface est d'un éclat métallique, et dont la cassure est d'un noir grisâtre.

Cette substance métallique est de nouveau changée en un oxide blanc, par l'action plus prolongée du feu.

La pesanteur spécifique de cet oxide est de 6,50. Sa couleur ne change pas à la chaleur rouge ; il ne communique aucune couleur au borax, lorsqu'il est mis en fusion avec lui ; il est presque insoluble dans les acides nitrique, hydro-chlorique et sulfurique ; son dissolvant propre est la potasse, ou le carbonate de potasse cristallisé. Lorsqu'il est fondu avec huit fois son poids de carbonate de potasse, on obtient une masse qui est soluble dans l'eau. Si l'on ajoute à cette dissolution un des trois acides précédents, l'oxide de Columbium est précipité, et n'est pas de nouveau dissous par un excès d'acide. Mais le même oxide, si on ne lui laisse pas le temps de sécher, est entièrement dissous par l'acide oxalique, ou citrique, ou tartarique. La teinture de noix de galle produit sur la dissolution de cet oxide un précipité orangé, pourvu qu'il n'y ait pas d'excès d'alkali, ou des acides oxalique, citrique ou tartarique ; l'excès d'un de ces trois acides serait détruit au moyen du carbonate d'ammoniaque. Lorsqu'on verse de la teinture de noix de galle sur cet oxide blanc, récemment obtenu et encore humide, il prend une couleur orangée. Tels sont les caractères chimiques que Wollaston donne au Columbium.

Espèce Ire. Columbium oxidé ; Tantale oxidé (Haüy).

On n'a trouvé jusqu'ici le Columbium qu'à l'état d'oxide, combiné avec les oxides de fer et de manganèse, ou avec l'oxide de fer et la terre *yttria*. Cet oxide natif, qui est rare et peu connu, peut être divisé en deux sous-espèces ou variétés.

Ire *Variété*. Columbium tantalite ; Tantale oxidé ferro-manganésifère (Haüy) ; Tantalite (Ekeberg ; Jameson) ; Columbite (Jameson). Lorsque ce minerai est récemment cassé, sa couleur est d'un gris bleuâtre foncé, ou d'un noir presque ferrugineux. Sa surface, cependant, est ordinairement noirâtre, unie et quelquefois chatoyante. Sa poudre est brune ou d'un gris brunâtre. Il donne des étincelles sous le briquet, et sa pesanteur spécifique paraît varier de 7,95 à 5,92.

Il se présente amorphe, ou en petites masses de la grosseur environ d'une noix, qui paraissent être des cristaux imparfaits, de la forme d'un octaèdre, ou d'un prisme rhomboïdal, à faces additionnelles. Il se casse sans peine, et sa cassure est compacte, ou imparfaitement feuilletée, avec un lustre brillant, métallique. Il n'agit pas sur l'aiguille aimantée.

Un échantillon de Columbium tantalite, de Suède, a donné à M. Vauquelin : oxide de Columbium, 83 ; de fer, 12 ; de manganèse, 8. Dans un autre, du Connecticut, M. Hatchett a trouvé : oxide de Columbium, environ 78 ; oxide de fer, 21.

Cet oxide ferrugineux paraît ne s'être trouvé qu'en deux endroits, qui sont cependant très-éloignés l'un de l'autre. L'un est Brokaern, paroisse de Kimito, gouvernement d'Abo, en Finlande, où on le trouve disséminé dans des filons de quartz ou de felspath, traversant du gneiss. L'autre endroit est dans les États-Unis, à New-London, Connecticut ; mais sa situation précise n'est pas connue.

Il paraît qu'on n'a encore observé qu'un seul échantillon de cet oxide des États-Unis. Cet échantillon a été transmis à sir Hans Sloane, par le gouverneur Winthrop. Il avait été trouvé près d'une fontaine voisine de la maison de ce gouverneur. M. Hatchett a retrouvé ce morceau, en 1801, dans le Muséum britannique ; et, y ayant découvert un nouveau métal, il le nomma *Columbium*.

Bientôt après, M. Ekeberg, chimiste suédois, découvrit l'oxide blanc d'un nouveau métal, auquel il donna le nom de *Tantalum*. Il nomma Tantalite le minerai qui le contient.

Vers l'année 1809, le Dr Wollaston s'étant procuré des échantillons du minerai de Suède et quelques fragments de l'échantillon d'Amérique, fit une suite d'expériences comparatives, dont le résultat fut que les deux minerais donnaient des oxides blancs, parfaitement semblables dans leurs propriétés les plus caractéristiques. Cinq parties de Tantalite lui donnèrent : oxide blanc, 4,25 ; oxide de fer, 0,5 ; oxide de manganèse, 0,2. Cinq parties de Colombite donnèrent : oxide blanc, 4,0 ; oxide de fer, 0,75 ; oxide de manganèse, 0,25.

L'identité du Columbium et du Tantalite semble donc suffisamment établie, et la priorité de la découverte de M. Hatchett paraît réclamer, pour ce nouveau métal, le nom de *Columbium*, que lui ont laissé les chimistes Thénard, Cleaveland, etc.

Le Dr Wollaston observe que la surface extérieure, la couleur et l'éclat de la fracture, la couleur des stries et la dureté, sont les mêmes dans les minerais suédois et américain. Le Columbite cependant est plus facile à briser ; sa fracture est moins uniforme, et sa pesanteur spécifique n'est que de 5,92, tandis que celle du Tantalite est de 7,95.

Il suppose que la pesanteur spécifique peu élevée du premier peut être due à son état d'oxidation, ou à l'existence de cavités.

IIe *Variété*. Columbium yttrifère ; Tantale oxidé yttrifère (Haüy) ; Tantale yttertantalite (Jameson) ; Yttrotantalite (Brochant). Sa couleur est un gris métallique foncé ou presque noir de fer ; sa poudre est grise. Il est moins dur que la variété précédente, et se raye au couteau, quoique avec assez de difficulté. Sa fracture est granulaire ou inégale, et brille d'un éclat métallique. Sa pesanteur spécifique est au moins 5,18. Il n'est pas magnétique. Il se présente en petites masses, souvent de la grosseur d'une noisette.

Ce minerai contient, dit-on, environ 45 parties d'oxide de Columbium, le reste étant de l'yttria, de l'oxide de fer, et peut-être du manganèse.

On trouve ce minéral à Ytterby, en Suède. Il gît dans

le feldspath qui contient la gadolinite, et est associé au quartz et au mica. On a trouvé dernièrement, à Bodenman, en Bavière, un minerai de Columbium, qui paraît se rapporter à la première variété.

COLOMBO. BOT. *V.* COLUMBO.

COLOMESTRUM. BOT. *V.* CYNUCTONUM.

COLOMNAIRE. BOT. Ce mot, qui désigne un organe en forme de colonne ou de cylindre, s'applique spécialement à l'androphore des Malvacées. Dans celles-ci, une disposition si caractéristique des étamines leur avait valu le nom collectif de *Colomnées* (*Columnatæ*), donné par Linné, dans ses ordres naturels, aux plantes de cette famille. *V.* ANDROPHORE et MALVACÉES.

COLOMNÉE. *Columnea.* BOT. Genre de la famille des Gesnériées de Richard, et de la Didynamie Angiospermie, distingué par les caractères suivants : calice à cinq divisions profondes et un peu inégales; corolle monopétale, irrégulière et bilabiée, ayant son tube bossu sur l'un des côtés de sa base; lèvre supérieure en voûte à deux ou à quatre lobes; dans ce dernier cas l'inférieure est formée d'un seul lobe étroit; dans le premier elle est à trois divisions; étamines au nombre de quatre et didynames, ayant les anthères rapprochées et comme agglomérées; ovaire libre et accompagné à sa base par un disque hypogyne, latéral et en forme d'écusson; coupé transversalement, il offre une seule loge, aux parois de laquelle sont attachés deux trophospermes d'abord simples, puis bipartis, recouverts d'une multitude d'ovules extrêmement petits; du sommet de l'ovaire naît un long style qui se termine par un stigmate simple et concave. Le fruit est une capsule à parois un peu charnues, enveloppée dans le calice persistant, à une seule loge contenant un grand nombre de graines attachées à deux trophospermes pariétaux saillants et rapprochés vers le milieu de la loge, de manière à représenter en quelque sorte un fruit biloculaire. Les Colomnées sont des plantes herbacées, ayant les feuilles opposées, la tige grimpante ou étalée, et les fleurs grandes et généralement solitaires à l'aisselle des feuilles.

La COLOMNÉE GRIMPANTE, *Columnea scandens*, L.; Lamk., Ill. 524, fig. 1; Plum. Ic., t. 1, p. 89, fig. 1, a les tiges faibles et grêles, qui s'attachent aux arbres par des radicelles latérales; elles sont rameuses, un peu velues, garnies de feuilles ovales, pétiolées, faiblement pubescentes et blanchâtres. Les fleurs sont ordinairement solitaires, axillaires, d'un beau rouge écarlate et longues de deux pouces, un peu courbées et velues en dehors. Amérique méridionale.

La COLOMNÉE BRILLANTE, *Columnea rutilans*, Sw., originaire des forêts de la Jamaïque, se fait remarquer par la couleur roussâtre et luisante de toutes ses parties; ses tiges sont lisses, noueuses, un peu ligneuses et grimpantes; ses feuilles ovales et velues en dessous; ses fleurs, plus petites que celles de l'espèce précédente, sont d'un jaune rougeâtre et presque solitaires.

COLON. ZOOL. *V.* INTESTINS.

COLON. OIS. Espèce du genre Moucherolle.

COLON. *Colon.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Clavicornes, de Latreille; ce genre, établi par Herbst, est postérieur à la formation du genre Mylœque de Latreille, auquel il correspond entièrement, et nous croyons devoir préférer la dénomination primitive.

COLONA. BOT. *V.* COLOMBIE.

COLONNARIA. BOT. Genre fondé par Raffinesque, mais qui paraît devoir ne former qu'une section du *Clathrus.* Il en diffère par ses branches charnues qui, au lieu d'être anastomosées comme dans les vrais Clathres, sont simples et réunies au sommet, portant les sémiules sur leur bord. La seule espèce connue est le *Clathrus columnatus*, Bosc. Raffinesque en indique deux autres sous les noms de *Colonnaria urceolata* et *truncata.*

COLONNE ARTICULÉE. MOLL. *V.* TELEBOITE.

COLONNE TORSE. MOLL. Nom vulgaire du Bulime flambé, *Bulimus Columna.*

COLOOCE. BOT. Marsden désigne sous ce nom une Ortie employée à Sumatra pour faire du fil.

COLOPHANE OU COLOPHONE. BOT. Suc résineux des *Pinus sylvestris* et *maritima*, L., que l'on dessèche au feu, dans des chaudières, afin d'en chasser l'humidité et l'huile volatile de Térébenthine. On le coule bouillant dans des baquets où il se prend en masses solides par le refroidissement. La Colophane est brune, transparente, solide, légèrement amère, fusible, inflammable, brûlant en répandant une fumée épaisse et une odeur peu agréable. Elle est employée dans la confection de certains médicaments externes, à la fabrication des vernis communs, etc., etc. On en frotte l'archet des instruments afin qu'il ne glisse pas sur les cordes, ce qui s'opposerait à leur vibration, conséquemment à la production des sons. On donne aussi le nom de Colophane à diverses sortes de bois; *V.* COLOPHONIE et MAGNIE.

COLOPHERME. *Colophermum.* BOT. Genre établi par Raffinesque et qui pourrait appartenir indifféremment à la famille des Confervées comme à celle des Céramiaires, d'après le peu qu'il en dit. Ses caractères sont : filaments cloisonnés; gongyles terminaux et solitaires. La seule espèce de ce genre obscur est le *Colophermum floccosum* qui croît dans les mers de Sicile, et dont les tiges rameuses forment des flocons plus ou moins épais.

COLOPHON. OIS. Nom péruvien d'un Oiseau pêcheur que l'on soupçonne être une espèce de Héron.

COLOPHON. *Colophon.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Lamellicornes, établi par Westwood, pour un insecte voisin du genre Lethrus, et qui offre pour caractères particuliers : tête courte et transversale; chaperon petit, tenant lieu de labre; yeux latéraux, séparés par un espace qui se dilate vers la partie antérieure; mandibules un peu plus longues que la tête, arquées, terminées par un article plus large et munies de petites dents; menton presque demi-circulaire, couvrant le labre et les mâchoires qui sont petites, à deux lobes simples, ciliés et atténués; palpes maxillaires composées de quatre articles, et plus courtes que les mandibules; antennes de dix articles dont les quatre derniers plus grands : le septième est armé à la face interne d'un prolongement aigu; corselet grand, presque circulaire, convexe, tronqué postérieurement, avec les bords anguleux et aigus; élytres un peu plus

longues que le corselet, mais aussi plus étroites, ovales, tronquées à la base; écusson médiocre. Ce genre qui, si ce n'est par la forme particulière et la grandeur du septième article des antennes, se rapproche beaucoup du Lucane parallélipipède, qui est devenu le type du nouveau genre *Dorcus,* offre une analogie frappante avec les genres *Lethrus* et *Geotrupes;* il ne se compose encore que d'une seule espèce apportée de la Cafrerie. Le Colophon de Westwood est d'un noir à peine luisant, criblé d'une multitude de petits points enfoncés; les élytres sont lisses, faiblement rebordées; la tête est rugueuse, et l'on observe un petit tubercule obtus sur les mandibules; les jambes ont quatre dents.

COLOPHONE. BOT. Même chose que Colophane. *V.* ce mot.

COLOPHONIE. *Colophonia.* BOT. Commerson avait nommé ainsi un arbre résineux, connu à l'Ile-de-France sous le nom de *Bois de Colophane;* cet arbre est congénère des Gomarts (*Bursera*), selon Lamarck et Jussieu (*Genera Plantarum,* p. 372). Néanmoins Commerson en a fait un genre distinct, que De Candolle a adopté, avec les caractères suivants : calice urcéolé, avec le bord obtusément trilobé; trois pétales ovalaires, arrondis, insérés sous le disque, imbriqués pendant l'estivation; six étamines de moitié plus courtes que les pétales, égales au calice; disque sinué. Ce genre fait partie de la famille des Térébinthacées. Le *Colophonia mauritiana* est un arbre résineux, à feuilles impari-pinnées et coriaces, à fleurs purpurines.

COLOPHONITE. MIN. On donne ce nom à une variété de Grenat, d'un jaune roussâtre, ayant un aspect analogue à celui de la Résine appelée Colophane. On la trouve en Suède, dans l'île de Ceylan et en Toscane. *V.* GRENAT RÉSINITE.

COLOQUINELLE. BOT. Variété de Pépon. *V.* ce mot.

COLOQUINTE. BOT. Espèce du genre Concombre.

COLORADOS. MIN. Fer hydraté argentifère, très-riche de ce dernier métal.

COLOS ou COLUS. MAM. Syn. présumé de Saïga, espèce du genre Antilope.

COLOSTIS. BOT. Synonyme de Pyrèthre.

COLOSTOS. BOT. Synonyme de Costus. *V.* ce mot.

COLOSTRUM. ZOOL. Premier lait que secrètent les glandes mammaires, chez une femelle de Mammifère, qui vient de mettre au monde ses petits. *V.* ALLAITEMENT.

COLOUASSE. OIS. *V.* CALOUASSE.

COLPESCE. POIS. Synonyme vulgaire d'Esturgeon.

COLPODE. *Colpodes.* INS. Genre de Coléoptères pentamères, famille des Carnassiers, établi par Mac Leay, dont les caractères paraissent avoir de grands rapports avec ceux du genre Catascope; il s'en distingue par le labre qui est en carré long, entier; l'échancrure du menton est simple ou sans dents; la tête est presque de la longueur du corselet dont la forme est celle d'un cône tronqué, échancré devant, avec les côtés arrondis et un peu rebordés. Les élytres sont légèrement échancrées. Les lobes du pénultième article des tarses antérieurs, chez le mâle, sont plus grands. Une espèce constitue ce genre, c'est le *Colpodes Brunneus,* de Java.

COLPODÈRE. *Colpoderus.* INS. Coléoptères tétramères, genre de la famille des Longicornes, établi par Audinet-Surville qui lui assigne les caractères suivants : antennes glabres, filiformes, atteignant aux deux tiers des élytres dans les mâles, plus courtes dans les femelles, de onze articles, le troisième un peu plus long que le second, les autres comprimés et obconiques; palpes allongées, les maxillaires un peu plus longues : toutes à articles coniques, avec le dernier plus grand et dilaté; mandibules plus grandes dans les mâles, assez larges, arquées, bidentées au côté interne; corselet mutique, en carré transversal, sinué et rebordé latéralement; présternum aplati, mutique; métasternum point saillant; écusson court, arrondi au bout; élytres assez longues, un peu convexes, rebordées extérieurement, avec l'angle sutural arrondi et mutique; pattes de longueur moyenne; cuisses allongées; jambes un peu dilatées à l'extrémité. Le COLPODÈRE CAFFRE, de Klug, est la seule espèce du genre. C'est un bel Insecte de vingt lignes de longueur, d'un noir luisant, avec les élytres finement pointillées.

COLPODIER. *Colpodium.* BOT. Trinius, dans son ouvrage intitulé *Fundamenta Agrostographiæ,* a établi ce genre nouveau de la famille des Graminées, auquel il donne pour caractères : des fleurs disposées en panicule, ayant la lépicène à deux valves aiguës, plus courtes que celles de la glume qui sont allongées, résistantes, minces et transparentes à leur sommet où elles sont obtuses et érosées. La cariopse est allongée et non enveloppée dans les écailles florales. Ce genre se compose de deux espèces : *Colpodium monandrum,* Trin., qui est originaire de l'Amérique septentrionale, et *Colpodium Steveni* ou l'*Agrostis versicolor* de Steven. Il se rapproche beaucoup du genre Agrostis, et surtout des plantes qui forment le genre *Vilfa* d'Adanson et de Beauvois.

COLPOON. BOT. Bergius a donné ce nom à un arbrisseau du Cap, que Linné a constitué, de son côté, en un genre particulier, nommé *Fusanus,* mais qui, selon son fils, rentre dans le genre *Thesium.* Néanmoins, Brown en a de nouveau rétabli la distinction. L'inspection seule de la plante suffit pour se convaincre que ce ne peut être un *Thesium. V.* FUSANUS.

COLQUHOUNIE. *Colquhounia.* BOT. Le docteur Wallich a publié, sous ce nom, un beau genre de la famille des Labiées, qui est voisin des genres *Leucas* de Burmann et *Dracocephalum,* mais qui s'en distingue par plusieurs caractères, et notamment par la forme et la grandeur de ses fruits. Le *Colquhounia coccinea,* Wall., la seule espèce dont ce genre est composé, est un arbuste volubile, légèrement tomenteux, portant des feuilles ovales, dentées en scie, un peu rudes, et de grandes fleurs rouges, axillaires, diversement disposées; leur calice est cylindrique, à cinq dents égales, rapprochées après la floraison; la corolle est à deux lèvres; la supérieure concave et bidentée; l'inférieure à trois lobes, celui du milieu plus petit et entier; les quatre étamines didynames sont ascendantes; le style est terminé par un stigmate à deux lobes inégaux; les akènes sont très-grands et ailés; chaque graine contient un embryon dressé au milieu d'un grand endosperme. Cette belle plante croît dans les montagnes du Napaul où elle a été découverte par Wallich.

COLSA. BOT. *V.* COLZA.

COLSMANNIE. *Colsmannia.* BOT. Genre de la famille des Borraginées, Pentandrie Monogynie, dédié par Lehman à son collègue Colsman. Caractères : calice à cinq divisions très-grandes et pétaloïdes ; corolle tubuleuse avec la gorge ouverte ; anthères sagittées, distinctes ; noix triangulaires, perforées à la base. La *Colsmannia flava*, originaire de l'Asie mineure, est une plante herbacée de neuf pouces, à tige velue, jaunâtre ; à feuilles spathulées, soyeuses ; à fleurs jaunes.

COLT. BOT. *V.* CALAB.

COLTRAICHE. OIS. Syn. vulgaire de Pingouin macroptère.

COLTRICIONE. BOT. (Micheli.) Champignons que le même auteur nomme ailleurs *Polyporus alpinus*, tab. 71, f. 2.

COLUBER. REPT. Synonyme de Couleuvre.

COLUBRI. OIS. Synonyme vulgaire de Colibri.

COLUBRIN. REPT. Espèce du genre Orvet.

COLUBRINA. BOT. Synonyme de Bistorte. *V.* RENOUÉE. Il l'est aussi de *Ophiorhiza Mungos* ; c'est en vieux français l'*Arum Dracunculus*.

COLUBRINE. *Colubrina.* POIS. Ce genre, qui n'a pas même été mentionné par Cuvier, a été fondé par Lacépède d'après une peinture de la Chine, et pourrait être conséquemment d'une existence douteuse. Son inventeur lui assigne pour caractères : point de dorsale ; l'anale étroite et courte ; la caudale fourchue ; tête et corps très-allongés ; crâne couvert de plaques comme dans les Serpents. Lacépède n'en cite qu'une espèce, qu'il dit être d'un bleu argenté, sans aucune tache.

COLUBRINE. *Colubrina.* BOT. Genre de la famille des Térébinthacées, établi par Brongniard aux dépens du genre *Ceanothus* de Linné. Caractères : calice quinquéfide ; cinq pétales presque ovales, un peu roulés ; cinq étamines, à anthères ovales, biloculaires ; disque épais, presque plan et pentagone ; ovaire triloculaire, inséré sur le disque qu'il recouvre ; style trifide ; fruit composé de trois coques déhiscentes, entourant la base du calice. La COLUBRINE ASIATIQUE, *Ceanothus Asiaticus*, L. DC. cav. ic. T. 440, f. 1, la seule qui, jusqu'à présent, compose le genre nouveau, est un arbrisseau à feuilles alternes, ovales-pointues, dentées et grièvement pétiolées ; son inflorescence consiste en de petites grappes axillaires. Cette plante indigène de l'Inde, de l'Ile-de-France et même du Népaul, croît également en Afrique, où elle a été observée par Perrotet.

COLUBRINE. BOT. Synonyme vulgaire de Bryone.

COLUBRINE. MIN. *V.* SERPENTINE.

COLUBRINS. *Colubrini.* REPT. Oppel désigne, sous ce nom, son septième ordre des Ophidiens qui ont pour caractères leur queue arrondie, plus mince que le corps ; point de crochets à venin, mais des plaques caudales, le plus souvent doubles.

COLUDDLYS. BOT. Syn. ancien de Menthe Pouliot.

COLUM. BOT. Salisbury a créé ce mot en remplacement de placentaire, ou de la partie du péricarpe qui donne attache aux graines.

COLUMBA. OIS. *V.* PIGEON.

COLUMBA. BOT. Synonyme ancien de Grémil.

COLUMBAIRE. BOT. Espèce du genre Scabieuse.

COLUMBARIS. BOT. Synonyme ancien de Verveine.

COLUMBASSE. OIS. *V.* COLOMBASSE.

COLUMBÉE. *Columbea.* BOT. Salisbury a ainsi nommé un genre identique avec le *Dombeya* de Lamarck ou *Araucaria* de Jussieu.

COLUMBELELLIER. MOLL. *V.* COLOMBELLIER.

COLUMBIA. BOT. *V.* COLOMBIE.

COLUMBIN. BOT. Espèce du genre Géranier.

COLUMBINE. BOT. Alcaloïde découvert par Planche dans la racine du Columbo, puis étudié par Wistock, et analysé par Liebig. Pour l'obtenir on traite la racine par l'alcool et l'on soumet la liqueur filtrée à l'évaporation, jusqu'à certaine consistance ; on l'abandonne ensuite au repos et l'on obtient des cristaux.

COLUMBITE ET COLOMBIUM. MIN. *V.* COLOMBITE et COLOMBIUM.

COLUMBO. BOT. Vers l'année 1697, François Rédi a, le premier, fait connaître les propriétés médicales d'une racine apportée de l'Inde et surtout de *Columbo*, ville de Ceylan. Quoique la plante qui la produit ne fût pas originaire de cette île, on lui avait donné le nom du pays où elle était cultivée. Longtemps après, les médecins anglais, et surtout le docteur Percival, constatèrent par plusieurs expériences, son efficacité comme tonique et surtout comme médicament propre à arrêter les diarrhées et les vomissements opiniâtres. Ils ne manquèrent pas d'en exagérer les vertus, ce qui explique la célébrité dont elle a joui il y a cinquante ans, et l'oubli dans lequel on la laisse aujourd'hui. Mais, quelle que soit l'opinion qu'on se forme sur ses propriétés, on ne peut lui refuser une action bien prononcée, surtout en partant de la composition chimique donnée par Planche. Elle renferme environ un tiers d'amidon, une substance azotée, une matière jaune et amère, et des traces d'huile, de sel, etc. Si on la fait bouillir, l'amidon se dissout en même temps que la substance amère, et l'action du médicament est d'une toute autre nature que si on en prépare une infusion qui contient seulement la matière amère. Cette racine se vend dans le commerce sous la forme de rondelles jaunâtres ou d'un brun verdâtre, marquées de zones concentriques ; elle a une saveur amère et une odeur désagréable. La plante d'où on la tire est le *Cocculus palmatus*, DC., arbuste grimpant qui croît naturellement sur la côte de Mozambique, à Madagascar et dans le continent de l'Inde.

COLUMBUS. MOLL. D. Montfort. *V.* COLOMBELLE.

COLUMELLAIRES. MOLL. Famille établie par Lamarck, et qui offre pour caractères : point de canal à la base de l'ouverture, mais une échancrure subdorsale plus ou moins distincte, et des plis sur la columelle. Cette famille a été faite parmi les Trachélipodes et aux dépens du genre Volute de Linné, et quoiqu'on ait ôté de ce genre immense toutes les Coquilles qui ont des plis à la columelle, mais dont l'ouverture est entière ou terminée par un canal plus ou moins long, cela n'empêche pas que la nouvelle famille ne reste formée de cinq genres qui, tous, sont généralement remarquables par le brillant des couleurs dont ils sont ornés ; ce sont les genres COLOMBELLE, MITRE, VOLUTE, MARGINELLE et VOLVAIRE.

COLUMELLE. *Columella.* MOLL. Partie d'une coquille spirivalve sur laquelle viennent s'enrouler tous les tours; c'est l'axe sur lequel ces tours s'appuient.

COLUMELLE. *Columella.* BOT. Ce mot a été employé par divers auteurs pour désigner des genres très-différents. Ainsi Loureiro a donné ce nom à un arbrisseau grimpant qui diffère, dit-il, du genre *Cissus* par sa baie biloculaire, ses pétales aigus, et surtout par l'insertion de ses étamines sur le bord du calice et non sur le nectaire. Ses autres caractères sont : calice monophylle, tronqué et persistant; corolle de quatre pétales, un peu recourbée en dedans; nectaire ou disque marqué de quatre sillons; quatre étamines à filets subulés, plus petits que la corolle; baie arrondie, renfermant deux graines rondes d'un côté et anguleuses de l'autre. Malgré la comparaison que Loureiro a faite de ce genre avec le *Cissus*, Rœmer et Schultes ont indiqué sa place dans la famille des Rhamnées, rapprochement que justifierait l'insertion des étamines, si, dans la recherche des affinités, on devait se contenter d'un seul caractère. Loureiro n'en a décrit qu'une espèce sous le nom de *Columella pedata*, que les Cochinchinois appellent *Cây rat long*. L'impropriété du nom générique imposé par Loureiro, pouvant par la suite devenir une raison suffisante pour proposer son changement, Jussieu pense qu'il serait convenable de latiniser le nom de pays, et d'en former le mot *Cayratia.* — Dans la Flore du Pérou et du Chili, Ruiz et Pavon ont donné le nom de *Columella* à un genre que Vahl a changé en celui de *Columellia* à cause de l'existence antérieure du *Columella* de Loureiro.

COLUMELLE. *Columella.* BOT. On appelle ainsi l'axe central, qui existe dans l'intérieur de certains fruits secs, comme, par exemple, dans les Euphorbiacées, les Ombellifères. *V.* FRUIT, PÉRICARPE et AXE.

On donne aussi ce nom à l'axe central, qui traverse la capsule des Mousses. Cet axe, dont la longueur varie beaucoup, tantôt s'élève à peine au-dessus du fond de la capsule, et tantôt dépasse son orifice et s'applique contre l'opercule, comme on l'observe dans les *Splachnum*, dans le *Tayloria* et dans le *Systilium*, si bien décrit par Hornschuch. Elle offre même cette singularité, d'adhérer complétement à l'opercule qui est persistant. Beauvois, dans son système sur le mode de reproduction des Mousses, regardait la Columelle comme l'organe femelle, et la poussière qui l'entoure comme le pollen; mais il est bien prouvé que la Columelle n'est formée que d'une substance spongieuse et charnue, qui ne se sépare jamais sous forme de séminules, tandis que les grains pulvérulents, qui l'entourent, donnent naissance à de nouvelles plantes, et sont, par conséquent, de véritables séminules.

COLUMELLÉE. *Columellea.* BOT. Jacquin a dédié ce genre à la mémoire du poëte-agriculteur Columelle. Caractères : capitule radié, dont le disque contient des fleurons nombreux, réguliers et hermaphrodites; fleurs de la circonférence en languettes et femelles; involucre cylindrique, composé d'écailles imbriquées, lancéolées et aiguës : les extérieures dressées, les intérieures étalées et scarieuses sur leurs bords; réceptacle sans paillettes; ovaire grêle, surmonté d'une aigrette en forme de couronne et irrégulièrement dentée. Ce genre, de la Syngénésie superflue de Linné, de la famille des Synanthérées, est voisin de l'*Amellus.* La consonnance de son nom avec le *Columellia* de Vahl a déterminé Sprengel à le remplacer par celui de *Nestlera.* La seule espèce connue, *Columella biennis*, Jacq., *Nestlera biennis*, Spr., croît au Cap. C'est une plante dont la tige branchue et cylindrique, haute de dix-huit à vingt pouces, est garnie de feuilles linéaires obtuses, très-entières et cotonneuses. Ses fleurs sont jaunes et disposées au sommet des rameaux.

COLUMELLI. POLYP. Des Turbinolies, des Caryophyllites simples et cylindriques, ainsi que des débris de tiges de Crinoïdes ou d'Encrinites, ont été nommés *Columelli* par Luid, Platt, Wolfart et d'autres naturalistes anciens.

COLUMELLIE. *Columellia.* BOT. Sous le nom de *Columella*, Ruiz et Pavon ont décrit, dans la Flore du Pérou, un nouveau genre appartenant à la Diandrie Monogynie. Cette dénomination a été modifiée par Vahl en celle de *Columellia*, qui a généralement été adoptée. Caractères : calice persistant, dont le limbe est libre et à cinq divisions profondes et égales; corolle à tube très-court, à limbe quinquéparti, presque égal et étalé; deux étamines insérées à la base du tube de la corolle; les loges des anthères présentant des plis ondulés; style court, surmonté d'un stigmate capité et déprimé; capsule recouverte par le calice, biloculaire et à deux valves bifides à leur sommet; placentas adnés aux cloisons et portant des semences nombreuses. Aux deux espèces publiées et figurées par Ruiz et Pavon, sous les noms de *Columellia oblonga* et *Columellia obovata*, Kunth en a ajouté une troisième voisine de cette dernière et qu'il nomme *Columellia sericea*. Elle habite, ainsi que les précédentes, le royaume de Quito au Pérou. Ce sont des arbres ou arbustes à branches et à feuilles opposées; celles-ci sont simples et entières. Les pédoncules supportent deux ou plusieurs fleurs jaunes, munies de bractées. Ce genre, pour lequel A.-L. Jussieu avait proposé le nom d'*Uluxia*, dérivé de celui qu'une des espèces porte dans sa patrie, et dont il avait indiqué les affinités avec le genre *Calceolaria*, a été en effet placé par Kunth à la suite de celui-ci dans la famille des Scrophularinées.

COLUMEN. BOT. *V.* AXE.

COLUMESTRUM. BOT. Synonyme ancien d'Aconit.

COLUMNEA. BOT. *V.* COLOMNÉE.

COLUPPA. BOT. Synonyme d'*Illecebrum sessile.*

COLURE. *Colura.* INFUS. Ehrenberg, dans sa classification nouvelle des Infusoires, établit ce genre de la famille des Euchlanidotes, qui fait partie de l'ordre des Rotateurs. Il reconnaît pour caractères à ce genre nouveau : un vaisseau dorsal, tenant lieu de cœur; des vaisseaux transversaux distincts et transparents; un anneau cervical et un nerf abdominal; un canal alimentaire simple et des organes sexuels distincts, hermaphrodites; plusieurs petites couronnes de cils; point d'yeux; une cuirasse comprimée; une queue bifurquée.

COLURELLE. *Colurella.* INFUS. Genre de la famille des Gymnostomées, qui a pour caractères : l'absence de

tout organe biliaire; un test bivalve, antérieurement tronqué; deux tentacules et une queue terminale, profondément bifide et articulée. Une seule espèce, Colurelle uncinée, *Colurella uncinata; Brachionus uncinatus,* Mull. Encyc. Vers, pl. 28, f. 10, 12, se trouve dans les marais, parmi les Conferves. Sa forme, vue par le dos, est amygdaloïde, un peu atténuée postérieurement, et carrément tronquée en avant. Une ligne suturale, qui règne longitudinalement, indique l'union des deux valves. Le corps, qui semble composé de trois parties ovoïdes que séparent deux étranglements, se contracte ou s'allonge dans la transparence du test; lorsque la partie qu'on peut considérer comme la tête, atteint, par son allongement, au bord antérieur, on la voit distinctement armée de deux tentacules uncinés, parfaitement mutiques, nus, fort courts et non contractiles. En profil, le dos est bombé, et la partie inférieure aplatie comme le plastron d'une Tortue.

COLURNA. BOT. Espèce du genre Noisetier.

COLUS. MAM. *V.* COLOS.

COLUTEA. BOT. *V.* BAGUENAUDIER.

COLUTIA. BOT. Mœnch a proposé ce nom générique pour distinguer le *Colutea frutescens,* espèce de Baguenaudier.

COLUVRINE DE VIRGINIE. BOT. Synonyme d'Aristoloche serpentaire.

COLVERT. OIS. Syn. vulgaire de Canard Souchet.

COLVILLÉE. *Colvillea.* BOT. Genre de la famille des Légumineuses, Décandrie Monogynie, L., dont l'institution est due au professeur Bojer, vice-président de l'Académie, à l'île Maurice ; elle est le fruit de ses recherches scientifiques, en 1824, sur le territoire de Bombatoe, côte occidentale de Madagascar. Le savant botaniste a dédié ce genre comme hommage de reconnaissance, à sir Charles Colville, gouverneur de l'île Maurice, et véritablement protecteur de tous ceux qui se livrent à l'étude des sciences. Une seule espèce constitue, jusqu'à ce jour, le genre Colvillée; elle a de grands rapports avec quelques-unes des espèces du genre *Poinciniana* de Linné, mais des caractères déterminants n'ont point permis de l'y admettre. Le *Colvillea racemosa* est un arbre dont le tronc s'élève à la hauteur de cinquante pieds environ ; il se couronne majestueusement de rameaux plus ou moins épais, recouverts d'une écorce rouge-brunâtre, parsemée de points saillants d'une teinte plus vive. Les feuilles sont alternes, bipinnées, sans impaire, à folioles ovalaires, oblongues et d'un vert assez foncé; le pétiole et les pétiolules sont attachés par une sorte d'articulation ou de renflement à leur base, où se trouvent de très-petites stipules, sétacées et décidues. Les fleurs, d'un beau jaune orangé, élégamment nuancées de pourpre, sont réunies en grappe serrée, autour d'un pédoncule cylindrique, coloré en rouge; elles sont portées sur des pédicelles arrondis et contournés. Le calice est grand, oblique, gibbeux, bipartite et d'un rouge tirant sur l'orangé ; la lèvre supérieure est très-grande, dressée, ventrue, à trois ou quatre nervures et autant de dents; l'inférieure est plus petite, linéaire-lancéolée. La corolle est papilionacée; l'étendard est petit, arrondi, réniforme, roulé et recouvert par les ailes qui sont obovales, atténuées et dressées; la carène est formée de deux pétales oblongs, libres, ciliés et amincis à leur base; au-dessus de cette carène ils se relèvent, forment une sorte de coude, et excèdent même en longueur les ailes. Les dix étamines sont libres, à filaments inégaux, pubescents à leur base; les anthères sont placées au-dessus et doublement fendues. L'ovaire est presque sessile, lancéolé, atténué et comprimé, surmonté d'un style filiforme, que couronne un stigmate aigu. Le fruit consiste en une gousse droite, gonflée, bivalve, longue de six pouces, large de douze lignes, renfermant plusieurs graines elliptiques, comprimées, rétuses des deux côtés. Les cotylédons, au moment de la germinaison, sont plans et foliacés.

COLYDIE. *Colydium.* INS. Genre de Coléoptères tétramères, établi par Fabricius, aux dépens des Ips d'Olivier, et rangé par Latreille dans la famille des Xylophages. Caractères : antennes guère plus longues que la tête, de onze articles distincts, dont les trois derniers forment une massue brusque et perfoliée; palpes très-courtes, terminées par un article plus gros et tronqué; corps ayant une forme presque linéaire ou cylindrique. Les Colydies diffèrent des Lyctes et des Ditomes par les articles composant la massue des antennes, au nombre de trois; ils partagent ce caractère avec les Trogossites proprement dits; mais ils en diffèrent cependant par une longueur moindre des antennes. Ces Insectes, auxquels Fabricius avait d'abord appliqué le nom de *Cylonium,* ont une tête obtuse en avant, et comme tronquée, portant les antennes sur ses rebords latéraux; un labre fort petit, apparent, linéaire et transversal; des mandibules bifides à leur sommet; des mâchoires bilobées, avec la division intérieure petite et dentiforme; des palpes terminées en massue; une languette coriace, en carré transversal et entier; un menton à peu près semblable; un prothorax long et étroit, et des tarses à articles simples. On trouve ces Insectes sous les écorces des arbres. Le COLYDIE ALLONGÉ, *Colydium elongatum,* Fabr., *Ips linearis,* Oliv., peut être considéré comme le type du genre.

COLYEUZ. OIS. Syn. vulgaire de Chouette Hulotte.

COLYMBADE. BOT. Espèce ou variété d'Olive.

COLYMBE. OIS. *V.* COLIMBE.

COLYMBEA. BOT. Salisbury a établi ce genre de Conifères pour l'*Araucaria chilensis,* Lamb., que Juss. a appelé *Araucaria Dombeyi. V.* ce mot.

COLYMBÈTE. *Colymbetes.* INS. Coléoptères pentamères; genre de la famille des Hydrocanthares, formé aux dépens des Dityques, par Clairville qui leur a assigné pour caractères distinctifs : antennes grêles, sétacées ou diminuant d'épaisseur vers le bout, et terminées par un article cylindroïde, un peu arqué; écusson visible; les trois premiers articles des quatre tarses antérieurs élargis dans les mâles, et garnis en dessous de plusieurs rangées de cupules ou ventouses; de plus ces articles sont comprimés, tandis qu'ils sont aplatis dans les autres genres. Le reste des caractères sont semblables à ceux des Dytiques. Les Colymbètes sont assez nombreux : nous nous bornerons à citer ici les espèces suivantes :

COLYMBÈTE BIMOUCHETÉ. *Colymbetes biguttatus,*

Dytiscus biguttatus, Oliv., Ent. 40, pl. 4, fig. 36. Il est noir, lisse et luisant, avec un petit point blanchâtre sur chaque élytre, un peu au delà du milieu, vers le bord extérieur; les antennes et les pattes sont d'un brun noirâtre. Taille, 4 lignes. Il est commun en Europe.

Colymbète vitré. *Colymbetes fenestratus*, Dej., *Dytiscus fenestratus*, Oliv., Fab. Tête noire; bouche et deux points à sa base, d'un brun ferrugineux; antennes fauves; corselet noir, avec le bord brun; élytres noires, avec deux points vitrés transparents : l'un au milieu, vers le bord extérieur, l'autre à l'extrémité. Corps noir; pattes brunes. Taille, 5 lignes. En Europe, dans les eaux douces.

Colymbète didyme. *Colymbetes didymus*, Dej., *Dytiscus didymus*, Oliv., pl. 4, fig. 37. Tête et corselet noirs; antennes, pattes et bord extérieur du corselet bruns; une petite tache double sur les élytres, un peu au delà du milieu, et un point à l'extrémité, jaunes. Taille, 4 à 5 lignes. Europe.

Colymbète raccourci. *Colymbetes abbreviatus*, Dej., *D. abbreviatus*, Oliv., pl. 4, fig. 36. Tête et corselet noirs, avec le bord d'un brun ferrugineux, peu marqué; élytres glabres, lisses, noires, luisantes, avec une ligne transversale à la base, ondée, jaunâtre, interrompue à la suture. On aperçoit une tache ferrugineuse vers le milieu du bord extérieur, et un point de la même couleur vers l'extrémité. Les pattes sont d'un brun noirâtre. Taille, 5 lignes. Europe.

Colymbète bipustulé. *Colymbetes bipustulatus*, Dej. *D. bipustulatus*, Fab., Oliv. pl. 3, fig. 26. Lisse, très-noir, avec deux points rouges sur la tête.

Colymbète a antennes en scie. *D. serricornis*, Payk. Très-singulier par la forme anomale des antennes du mâle, dont les quatre derniers articles forment une masse comprimée et dentée en scie.

Colymbète strié. *D. striatus*, Lin. Il est noir en dessous, avec le bord de quelques-uns des segments de l'abdomen ferrugineux; gris-foncé en dessus avec la tête et le corselet plus obscurs au milieu. Le devant de la tête et la lèvre, les côtés du corselet et des élytres sont jaunâtres, et les pattes antérieures rougeâtres. Taille, huit lignes; commun dans les eaux stagnantes.

COLYMBIDA. ois. Synonyme ancien de Grèbe.

COLYMBUS. ois. *V.* Plongeon.

COLYTHRE. *Colythrum.* bot. Genre de la famille des Rutacées, qui a été institué par Schott, pour une plante brésilienne, que Pohl avait placée dans le genre *Esenbeckia*, et dont Auguste de St-Hilaire a fait une Évodie. Les caractères du genre nouveau sont : estivation imbriquée en quinconce; calice partagé en cinq découpures; cinq pétales oblongs, formant la corolle; cinq étamines insérées sous le disque, d'une longueur presque égale à celle des pétales, avec leurs filaments aplatis et dressés; anthères cordiformes, attachées par le milieu du dos, sensiblement atténuées aux extrémités, à deux loges contiguës; disque urcéolaire charnu, tronqué, lisse et sinueux; ovaire presque ovale, à demi plongé dans le disque, tuberculeux, à cinq loges renfermant chacune deux ovules; style assez court, terminé par un stigmate épais et à cinq sillons. Le fruit est composé de cinq coques réunies, déhiscentes sur ses bords et monospermes par avortement. Le *Colythrum puberulum* est un arbuste à rameaux alternes de même que les feuilles qui sont composées de trois folioles sessiles, ovales-lancéolées, rétuses au sommet, couvertes en dessous d'un duvet épais; les fleurs sont petites, blanches, complètes, hypogynes, pentandres et monogynes; elles sont réunies en bouquets agglomérés au sommet des rameaux.

COLZA. bot. Espèce du genre Chou.

FIN DU SECOND VOLUME.



